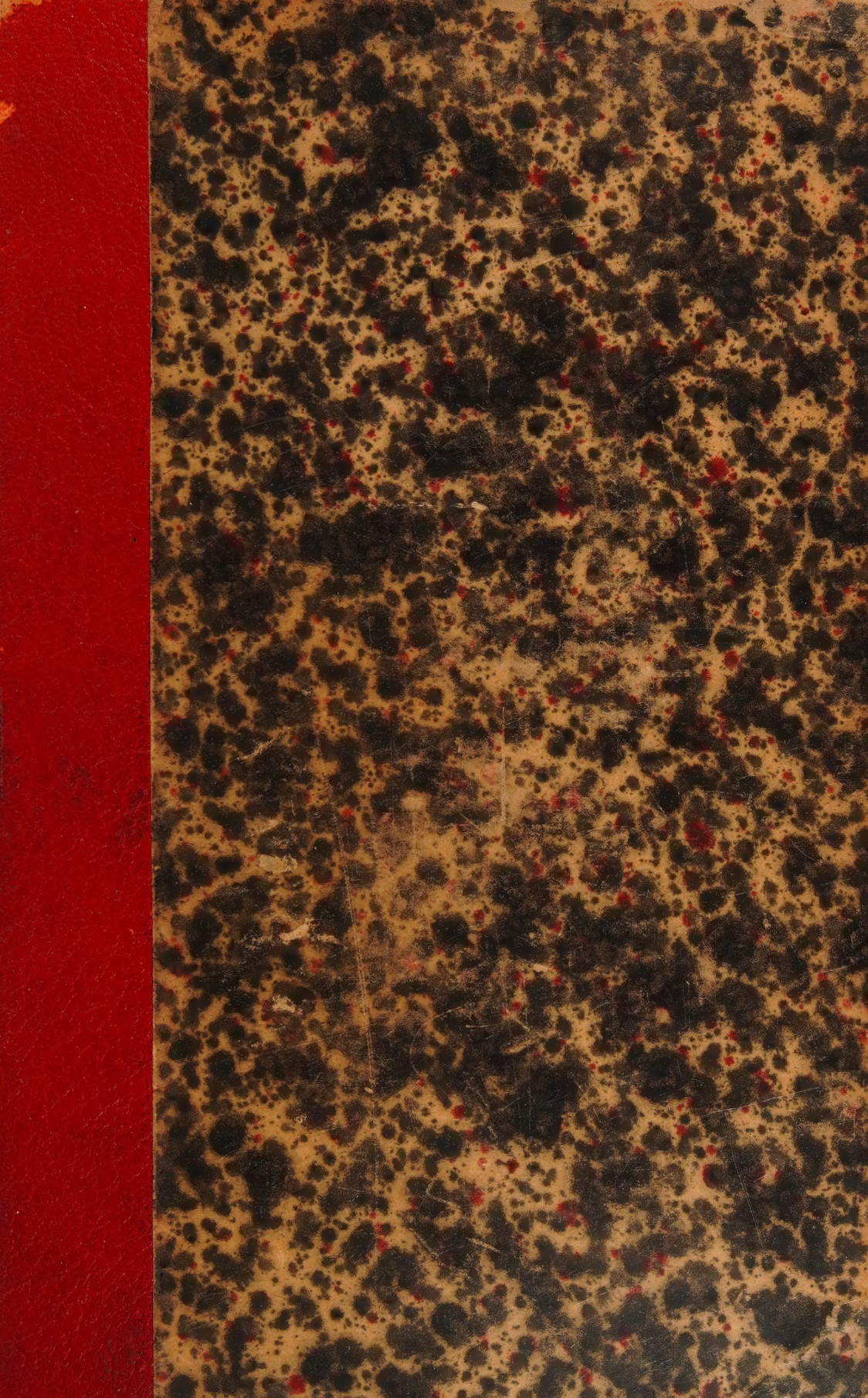




R.

SUTRO
STACKS



Class

Accession

920B52

1

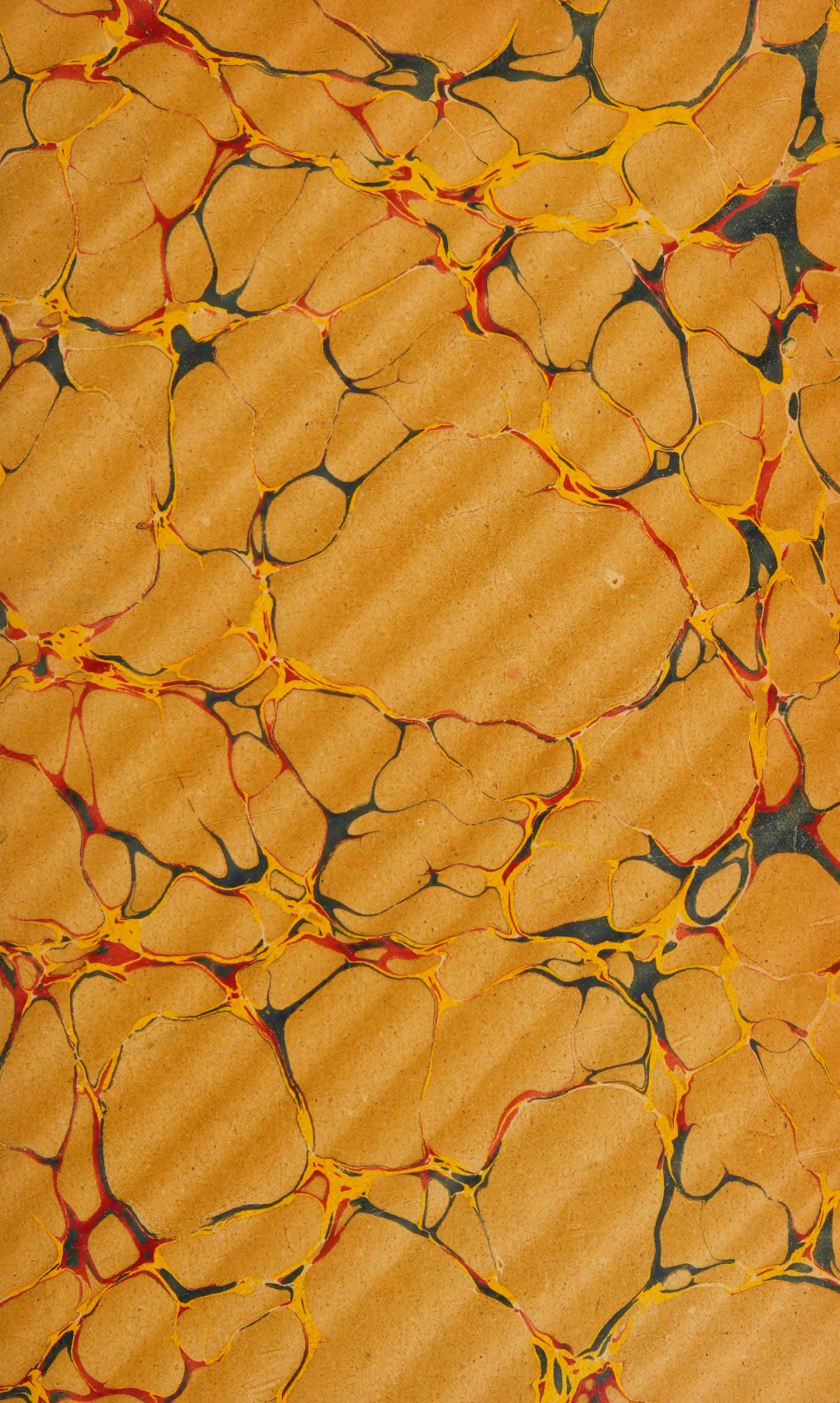
83343

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

Form No. 64-5M-12-6-12



19



BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME TREIZIÈME.

MA — MASSENUS.



BRUXELLES,

BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

SUCCESSEUR

ÉMILE BRUYLANT,

RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1894-1895.

x920
B52¹

83343

U.S. PUBLIC LIBRARY

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(JUILLET 1895).

- MM. Alph. Wauters**, délégué de la classe des lettres, *président*.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
Fr. Crépin, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences.
Alph. Le Roy, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
P. Willems, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
H. Hymans, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Samuel, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU TREIZIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

- Alvin (Frédéric)**, homme de lettres, à Bruxelles.
Arenbergh (Émile Van), juge de paix, à Anderlecht.
Baes (Edgar), homme de lettres, à Bruxelles.
Beeckman (A.), directeur au Ministère de la Justice, à Bruxelles.
Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.
Bergmans (Paul), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Bernaert (Frédéric), général, à Bruxelles.
Béthune (baron **Jean**), à Bruges.
Borchgrave (Émile de), membre de l'Académie royale, à Vienne.
Chestret de Haneffe (baron **J. de**), membre de l'Académie royale, à Liège.
Crépin (François), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Devillers (Léopold), archiviste de l'État, à Mons.
Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale, à Liège.
Du Bois (Adolphe), avocat, à Gand.
Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liège.
Even (Édouard Van), membre de l'Académie royale, à Louvain.
Frederichs (Jules), professeur à l'Athénée royal, à Ostende.
Goemans (Léon), docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
Goovaerts (Alphonse), archiviste adjoint du royaume, à Bruxelles.
Haeghen (Victor Vander), archiviste de la ville de Gand.
Heins (Maurice), avocat, à Gand.

LISTE DES COLLABORATEURS

- Henrard (Paul)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Hymans (Henri)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Jacobs (Daniel)**, préfet des études du collège d'Ypres.
- Jacques (Victor)**, docteur en médecine, à Bruxelles.
- Kieckens (J.-F.)**, S. J., à Bruxelles.
- Lamy (Thomas)**, membre de l'Académie royale, à Louvain.
- Le Paige (Constantin)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
- Le Roy (Alphonse)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
- Linden (Herman Vander)**, docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
- Loise (Ferdinand)**, membre correspondant de l'Académie royale, à Saint-Servais.
- Lonchay (Henri)**, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
- Marchal** (chevalier **Edmond**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Matthieu (Ernest)**, avocat, à Enghien.
- Nève (Jules)**, avocat, à Bruxelles.
- Piot (Charles)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Pirenne (Henri)**, professeur à l'Université de Gand.
- Rahlenbeek (Charles)**, homme de lettres, à Bruxelles.
- Renard (A.-F.)**, membre de l'Académie royale, à Wetteren.
- Renier (J.-S.)**, homme de lettres, à Verviers.
- Reusens (E.-H.-J.)**, professeur-bibliothécaire à l'Université de Louvain.
- Roersch (Alphonse)**, chargé de cours à l'Université de Gand.
- Rooses (Max)**, membre de l'Académie royale, à Anvers.
- Schoolmeesters (E.)**, curé-doyen, à Liège.
- Schrevel (A.-C. de)**, directeur du Séminaire épiscopal de Bruges.
- Soil (Eugène)**, juge au tribunal de première instance de Tournai.
- Stecher (Jean)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
- Straeten (Edmond Vander)**, musicologue, à Audenarde.
- ***Thonissen (J.-J.)**.
- Tierenteyn (Louis)**, avocat, à Gand.
- Varenbergh (Émile)**, à Sleydinge.
- Vreese (Willem De)**, à Leiden.
- Wauters (Alphonse)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.





M

MABUSE (*Jean DE*), peintre. Voir GOSSAERT.

MACAGGE (*Louis-Joseph*), en religion le Père *Herman*, né à Furnes, le 19 avril 1751, décédé à Ypres, le 3 mai 1828. Entré dans l'ordre des Récollets, au couvent d'Ypres, le 3 octobre 1771, il fit, l'année suivante, sa profession religieuse à Audenarde, et changea, à cette occasion, son prénom de Louis-Joseph en celui de Herman. Ordonné prêtre à Gand, le 10 juin 1775, il devint successivement professeur de philosophie au couvent de son ordre à Courtrai, en 1778, lecteur de théologie à Dixmude, en 1784, à l'abbaye de Zonnebeke, en 1786, et enfin à Ypres, en 1788. Au moment de la suppression des maisons religieuses par les Français, il remplissait les fonctions de gardien dans le dernier de ces monastères. Arrêté, le 19 novembre 1798, par ordre de la République, parce qu'il refusait de prêter le serment de haine à la royauté, il fut conduit à Rochefort (France), où il arriva exténué et malade à la suite des sévices qu'il endura pendant le trajet, au point qu'on fut obligé de le transporter à l'hôpital de la marine. Un séjour de plusieurs mois dans cet établissement répara ses forces. Il fut alors déporté à l'île d'Oléron, et y débarqua, avec deux autres prêtres belges, le 18 octobre 1799. Remis en liberté, le 21 février 1806, il revint

en Belgique, et fut nommé vicaire de Saint-Martin, à Ypres. Il conserva cette humble position jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 3 mai 1828, bien que ses supérieurs ecclésiastiques lui eussent offert, à plusieurs reprises, des places plus importantes, que le P. Macagge refusa toujours, trouvant au milieu de ses occupations vicariales plus de loisir pour s'adonner aux lettres. Ses amis lui érigèrent une pierre tumulaire, sur laquelle ils firent graver l'épithaphe suivante : D. O. M. ET PLE MEMORIE R. D. LUDOVICI JOSEPHI (IN RELIGIONE HERMANNI A S. FRANCISCO) MACAGGE, NATI FURNIS 19 APRILIS 1751. OBIT IPRIS 3 MAII 1828, ANNOS NATUS 77. VICEPASTOR PRIMARIUS S. MARTINI ANNIS 22, PRIUS LECTOR ET GUARDIANUS IN SUO RECOLLECTORUM CENOBIO, VATES INSUPER ET ORATOR NON INFIMUS.

Le P. Macagge cultivait la poésie flamande. Il a publié : 1. Une traduction en vers flamands des *Tristia* d'Ovide, avec le titre de *Treur-Gedigten*, imprimée à Ypres, chez Annoy-Vande Vyver, en 1814 et 1815; in-8°. — 2. *'T Ge-wezen Roomen* (Ypres, chez le même éditeur, 1813; in-8°), description de la Rome moderne, comparée à la Rome ancienne.

Désintéressé et charitable envers les pauvres, il composa et imprima ces deux ouvrages pour en laisser le bénéfice au

profit des indigents. Nous transcrivons ici les derniers vers de ses *Treur-Gedigten*, dans lesquels il explique les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette publication :

*Ik heb getragt
Naer myne magt
Om Nasoo's schoone Treur-Gezangen
Uyt het latyn
Te brengen in
Myn moedertael. Om wat belangen
Niet om of eer of eygen bael
Maer op dat ook dit werk verstaet
Alwie niet heeft latyn geleerd
En evenwel de digt-konst eert
'K heb 't ook gedaen
Om by te staen
Met 't gene d'uyting my zal geven
Waere arme liën
Die 'k niet kan zien
Met een stuk brood en water leven.*

E - H - J. Reusens.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. IV, p. 89. — *Annuaire ecclésiastique de l'archevêché de Malines*, 1860, 2^e partie, p. 431. — J.-B. Van Bavegem, *Het Martelaarsboek der belgische geestelijkheid*, t. IV, p. 66. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères-Mineurs de l'Observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas*, p. 408.

MACAIRE (Saint). En 1011, un pèlerin disant s'appeler Macaire et être archevêque d'Antioche, en Arménie, vint frapper à la porte du monastère de Saint-Bavon, à Gand, et y fut recueilli. Il y avait déjà longtemps qu'il allait de monastère en monastère : avant d'arriver à Gand, il avait séjourné successivement à Malines, Maubeuge, Cambrai et Tournai. Saint-Bavon devait être sa dernière étape : le 10 avril 1012, il y mourut de la peste. Son austérité, ses vertus le firent considérer comme un saint par les moines gantois. En 1014, l'abbé Erembold fit rédiger sa biographie : ce texte est très court et son auteur ne connaît aucun détail sur son héros avant l'arrivée de celui-ci à Gand. Au contraire, un second biographe, qui écrivit en 1067, nous raconte longuement la vie de saint Macaire : son éducation, son élévation au siège archiepiscopal d'Antioche, son pèlerinage à Jérusalem et ses voyages à travers l'Europe. Malheureusement, le second biographe mérite fort peu de confiance. Henschen, qui l'a édité dans la collection des *Acta Sanctorum*, laisse entendre (p. 865, col. 1) qu'il le con-

sidère comme très suspect. Quant à M^r Holder-Egger, il rejette décidément tout son récit. On voit que l'on sait bien peu de chose sur saint Macaire. L'année qu'il passa à Gand est la seule époque de sa vie qui nous soit bien connue. Quant à sa dignité d'archevêque d'Antioche, en Arménie, elle est au moins douteuse : il n'existe pas, en effet, en Arménie de ville appelée Antioche.

H. Pirenne.

Vitæ S. Macharii, éd. Henschen (*Acta sanctorum* Boll., avril I, p. 864 suiv.). — O. Holder-Egger, *Zu den Heiligengeschichten des Genter St. Bavosklosters* (*Historische Aufsätze an G. Waitz gewidmet*, Hanovre, 1886), p. 631.

MACAIRE (Lancelot Havermans, dit). Voir HAVERMANS (Lancelot).

MACAR (Jean DE), ou MACARIUS, polygraphe. Voir LHEUREUX.

MACHAIRE (Barthélemy), ou MACHARI, poète latin, né à Tongres, florissait au x^e siècle. Valère André dit qu'il était *commissarius* de sa ville natale. Il cite de lui un poème léonin sur les guerres de Charles le Téméraire contre le pays de Liège : *Bella suo tempore in patria Leodiensi gesta potissimum per Carolum Burgundum*, dont le manuscrit, vraisemblablement perdu aujourd'hui, se trouvait jadis chez les chanoines réguliers de Tongres. Il faut sans doute l'identifier avec les *Poemata de Ludovico episcopo Leodiensi*, que Sanderus mentionne dans cette bibliothèque. L'évêque dont il s'agit ici est Louis de Bourbon, qui fut prince-évêque de Liège de 1456 à 1482.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (1643), p. 408. — A. Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta* (1641-1644), t. II, p. 189. — Ch.-M.-T. Thys, *Le Chapitre de Notre-Dame à Tongres* (1887-1889), t. I, p. 463, note 1.

MACHEREN (Jean VON), ou Joannes Theodorici MACHERENTINUS, écrivain ecclésiastique, né à Grevenmacher, sur la Moselle (Luxembourg), vers 1540, mort à Trèves, le 7 janvier 1610, selon Sotwel, le 3 janvier, selon une *Historia collegii Fuldensis* manuscrite, attribuée

au P. Christophe Brouwer. Admis au noviciat des Jésuites à Trèves, le 8 mars 1563, il enseigna les humanités, puis la philosophie et la théologie dans cette ville et se livra ensuite à la prédication à Cologne, à Fulda, à Aix-la-Chapelle et à Spire. Il a laissé les deux ouvrages suivants : 1. *Pie ac solidæ ex Francisco Costero, Petro de Soto, et auctore Methodi confessionis catecheses*. Trèves, Henri Bock, 1590 ; in-8°. Réédité sous des titres variant assez sensiblement : Trèves, 1610 ; Cologne, 1611 ; Trèves, 1611 et 1612. Toutes ces éditions sont anonymes, sauf la dernière, dont voici le titre : *Explanatio catechismi catholici una cum praxi catechistica*. Trèves, Henri Bock (pour P. Henning, libraire à Cologne), 1612 ; in-8°, 637 pages. — 2. *Quis dives Salvus Salviani Massiliensis presbyteri adversus avaritiam sub nomine Timothei, ad Ecclesiam catholicam epistolares libri quatuor*. Trèves, H. Bock, 1609 ; pet. in-4°.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XII, p. 388-394. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (3^e éd.), t. V (1894), col. 261-262.

MACQUE (Jean DE), compositeur du xvi^e siècle. Mr Edmond Vander Straeten, l'érudit musicologue, le dit Flamand, et prétend qu'il doit être originaire du Brabant. Il parle des membres de la famille de Jean de Macque comme si cette famille était connue, mais n'appuie ses assertions d'aucune preuve. Ses suppositions au sujet de l'orthographe du nom de notre compositeur sont fort sujettes à caution. Nous préférons avouer que nous n'avons rien trouvé concernant l'origine de Jean de Macque. Les qualifications de *Flander* et *Belga* indiquent seulement qu'il appartenait aux Pays-Bas. *Flander* ne signifie pas *flamand*. En Italie et en Espagne, on appelait *Flander* tout habitant des provinces méridionales des Pays-Bas. Nous savons donc uniquement que la Belgique peut placer Jean de Macque parmi ses enfants.

Il était né dans les premières années du xvi^e siècle. Il est certain qu'il fut l'élève de Philippe de Mons. Le titre du premier livre de ses madrigaux à six voix, publié à Venise en 1576, dit : *Di Giovanni di Macque, discipulo di M. Filippo de Monte*. Fétis en a conclu que « de Macque reçut son éducation musicale comme enfant de chœur de » la collégiale de Soignies, où Philippe « de Mons était chantre dans les premiers » temps de sa carrière ». C'est avec raison que Mr Vander Straeten a fait observer que rien ne prouve ce fait.

En 1521, le vice-roi de Naples fit recruter des chantres aux Pays-Bas. On ne sait pas si Jean de Macque fut chanteur avant d'être organiste. S'il le fut, il ne serait pas impossible qu'il eût quitté nos provinces lors du recrutement de 1521. Quoi qu'il en soit, dès 1540, Jean de Macque était organiste du vice-roi de Naples, et nous savons, par de nombreux témoignages des plus élogieux, qu'il fut un artiste de premier ordre. Cerone le classe parmi les meilleurs compositeurs de madrigaux, parmi ceux qu'on peut imiter sans danger, et le met à côté des meilleurs maîtres du genre, tels que Thomas Crequillon, Adrien Willaert, Cyprien de Rore, Pedro Vinctio, Philippe de Mons, Orland de Lassus. Cerreto aussi le range parmi les plus fameux compositeurs et organistes de la ville de Naples et Pitoni rappelle ces précieux témoignages. Fabio Colonna nous apprend que Jean de Macque était encore au service de la cour de Naples en 1592, en qualité de maître de chapelle, et Cerreto affirme qu'il vivait encore en 1601. On publia de lui : en 1540, à Naples, *Litanie a otto voci* ; en 1555, dans la même ville : *Canzonette alla Napoletana a sei voci* ; pendant la même année et dans la même ville : *Il primo libro de' Madrigali a sei voci*. Ce qui parut de 1555 à 1576 semble perdu. En cette dernière année, Angelo Gardano publia à Naples le premier livre d'une véritable série de madrigaux à quatre, cinq et six voix de notre compositeur. Le titre qu'il lui donna prouve qu'il s'agissait de compositions nouvelles

et non pas d'une réimpression de celles qu'on avait éditées en 1555. Ce titre porte : *Di Giovanni de Macque, discipulo di M. Filippo de Monte, il primo libro de' Madrigali a sei voci, novamente da lui composti e dati in luce*. Ce premier livre d'une série qui en eut six, fut suivi, en 1587, du second, publié à Venise par Giacomo Vincenti et dédié, par une épître datée de Naples, le 20 mai 1587, à Don César d'Avalos d'Aragona. Il est intitulé : *Il secondo libro de' Madrigali a cinque voci, novamente composti e dati in luce*, et contient vingt et un madrigaux. Nous ne connaissons pas l'année de l'apparition du troisième livre, mais nous savons que celui-ci fut réimprimé deux fois à Naples, par la maison Gardano, en 1604 et en 1610, sous ce titre : *Madrigali a quattro voci, libro terzo*. On ne sait pas davantage quand les livres quatre, cinq et six de la série virent le jour pour la première fois, mais nous connaissons une réimpression du sixième livre, faite à Venise par les héritiers de Bartolomeo Magni, en 1613, et intitulée : *Il sesto libro de' Madrigali a cinque voci*. A Anvers, de Macque avait fait paraître, chez Pierre Phalèse, en 1600, une collection de *Madrigaletti a sei voci*. Des compositions de Jean de Macque furent reproduites dans plusieurs recueils importants dont les éditions se multiplièrent. Quand Hubert Waelrant, auteur lui-même de si charmants madrigaux, publia sa collection intitulée : *Symphonia Angelica di diversi eccellentissimi musici a IIII. V et VI voci, nuovamente raccolta per Huberto Waelrant, et data in luce. Nella quale si contiene una scielta di migliori Madrigali che hoggidi si cantino*, c'est-à-dire un recueil des « meilleurs » madrigaux, composés par « les plus excellents » musiciens, il y inséra des compositions de Jean de Macque. Cette collection fut publiée à Anvers, en 1565, par Hubert Waelrant lui-même, associé, comme typographe musical, avec Jean de Laet, et réimprimée trois fois dans la même ville, par Pierre Phalèse et Jean Bellère, en 1585, 1590 et 1594. Elle ne contenait pas moins de cinquante-huit compositions. Une pu-

blication italienne, qui parut à Rome en 1582 et à Venise en 1585 : *Dolci affetti. Madrigali a cinque voci di diversi eccellenti musici di Roma. Novamente posti in luce*, contient aussi des compositions de Jean de Macque. Faut-il conclure du titre de ce recueil... *di diversi eccellenti musici di Roma*... que notre compositeur a aussi résidé à Rome? Nous n'avons aucune indication à ce sujet. Quand André Pevernage réunit soixante-six compositions prises parmi les « plus excellents » madrigaux des « plus excellents » musiciens de son temps, pour en faire un recueil intitulé : *Harmonia Celeste di diversi eccellentissimi musici a IIII. V. VI et VII voci, nuovamente raccolta per Andrea Pevernage, et data in luce. Nella quale si contiene i piu eccellenti Madrigali che hoggidi si cantino*, il n'oublia pas non plus son compatriote établi à Naples depuis un demi-siècle, mais dont les productions étaient fort connues aux Pays-Bas. Les éditeurs anversoises Pierre Phalèse et Jean Bellère publièrent quatre éditions de ce recueil, qui virent le jour en 1583, 1589, 1593 et 1605. Pendant la même année 1583, Vittorio Baldini publiait à Rome un recueil intitulé : *Il Lauro Verde. Madrigali a sei voci da diversi autori*, et y insérait des compositions de Jean de Macque. Cette collection fut réimprimée à Anvers, chez Pierre Phalèse et Jean Bellère, en 1591, sous le même titre, excepté que les *diversi autori* de l'édition de Rome devinrent à Anvers des *diversi eccellentissimi musici*. Encore la même année 1583 vit paraître, chez les célèbres imprimeurs anversoises Phalèse et Bellère, la première édition d'une collection d'œuvres de dix-neuf compositeurs « illustres », recueil qui eut un grand succès et fut réimprimé plusieurs fois. Pierre Phalèse avait choisi lui-même les compositions à insérer dans son recueil; parmi les dix-neuf auteurs « illustres » auxquels il empruntait des œuvres, figure Jean de Macque, entre Philippe de Mons et Paléstrina, le prince de la musique. Le recueil est intitulé : *Musica Divina di XIX autori illustri, a IIII. V. VI et VII voci*,

nuovamente raccolta da Pietro Phalesio, et data in luce. Nella quale si contengono i più eccellenti Madrigali che hoggi di si cantino. Six éditions en parurent chez Phalèse et Bellère et chez les descendants de Pierre Phalèse, en 1583, 1588, 1591, 1594, 1595 et 1623. On trouve aussi des compositions de Jean de Macque dans la superbe publication de l'Anversois Emmanuel Adriaensen, le luthiste le plus célèbre de son siècle, intitulée : *Pratum musicum longe amœnissimum*, qui ne contient pas moins de cent quatre-vingt-quinze compositions d'Orland de Lassus, Philippe de Mons, Palestrina, Cyprien de Rore et d'autres grands maîtres du xv^e siècle. C'est encore chez Pierre Phalèse et Jean Bellère, à Anvers, que ce recueil vit le jour en 1584 et qu'il fut réimprimé en 1592 et en 1600. Angelo Gardano ayant imprimé à Venise, en 1596, son recueil intitulé : *Il Trionfo di Dori, descritto da diversi, et posto in musica, da altrettanti autori, a sei voci*, Phalèse le réimprima à Anvers, la même année, et en donna d'autres éditions en 1601 et en 1614; son exemple fut suivi à Nuremberg en 1612 et en 1613. Le *Trionfo* contient aussi des compositions de Jean de Macque. Celui-ci ne fut pas oublié non plus quand Pierre Phalèse publia, en 1596, à Anvers son *Paradiso Musicale di Madrigali et Canzoni a cinque voci, di diversi eccellentissimi autori*, et, en 1597-1598, son *Rossignol musical des chansons de diverses et excellens autheurs de nostre temps, à quatre, cinq et six parties. Nouvellement recueilli et mises en lumière*. Ici, il le plaça entre George de La Hèle, Claudin Le Jeune, Renaud de Melle, Philippe de Mons et Swelinek, le précurseur du grand Bach. Jean Rudenius se souvint aussi de notre habile compatriote quand il publia, en 1600, chez Voegel, à Heidelberg, ses *Flores Musicae*. En 1605, parut à Leyde, dans la succursale de l'imprimerie plantinienne, dirigée par les Van Raphelingen, une collection de quatre-vingt-sept compositions de différents auteurs, intitulée : *Nervi d'Orfeo, di eccellentiss. autori, a cinque et sei voci*;

Jean de Macque y est représenté, ainsi que les meilleurs compositeurs de l'époque. Enfin, quand en 1607, Pierre Phalèse, d'Anvers, publia un recueil de *Canzonette alla Romana de diversi eccellentissimi musici romani a tre voci*, il tint à y insérer, en même temps que des œuvres de Nanino, d'Anerio, de Soriano, de Palestrina et de Renaud de Melle, des compositions de notre Jean de Macque.

Alphonse Goovaerts.

Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. — Cerone, *De la Musica theorica y practica*, p. 89. — Cerone, *Melojejo*, livre XIII, chap. 61. — Cerreto, *Practica musicale*, livre III, p. 156. — Fabio Colonna, *Histoire des plantes*, 2^e partie. — Robert Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd. — Goovaerts, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse, imprimeur de musique à Anvers au XVI^e siècle*. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*. — Léonard Nicodemo, *Additions à la Biblioteca Napolitana de Toppi*, p. 72. — Edm. Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*.

MACQUEREAU (Robert), ou **MACQUÉRIAU**, historien, né à Valenciennes, mort vers 1530. Il est l'auteur d'une chronique dont la première partie s'étend de 1500 à 1527, et la seconde, de 1527 à 1529. La première partie a été mise au jour par Paquet, en 1765, sous ce titre : *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au cinq juin MDXXVII*; composée par Robert Macquereau, de Valenciennes, sous le titre de *Traicté et recueil de la maison de Bourgoigne, en forme de chronique*. Louvain, impr. académique, 1765; pet. in-4^o. La seconde a été publiée en 1841, par J. Barrois, qui l'a intitulée : *Histoire générale de l'Europe durant les années 1527, 1528 et 1529, composée par Robert Macquérian, sous le titre de Ce est la maison de Bourgoigne pour trois ans*. Paris, Techener, 1841; in-4^o, avec un fac-similé du manuscrit.

Léop. Devillers.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 1077. — Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, p. 1284 (édition de 1862).

MACROPEDIUS (Georges), connu également sous le nom de **LANGHYELDT** ou **LANKVELDT**, humaniste et poète dra-

matique latin, né à Gemert, près de Bois-le-Duc, vers 1475, mort à Bois-le-Duc, en 1558. Macropedius appartenait à l'ordre des Frères de la vie commune ou *Hiéronymites*. Nous ne connaissons rien de sa vie avant son entrée chez ces religieux; depuis lors elle se passa tout entière dans les collèges qu'ils avaient institués dans les villes de Bois-le-Duc, Liège et Utrecht; notre personnage y fut professeur et directeur, mais nous manquons à cet égard de détails bien précis. Il enseignait spécialement les humanités; il fit aussi des cours de mathématiques, notamment en 1528.

Il dirigea en premier lieu l'école de Bois-le-Duc, qui sous lui ne compta pas moins de douze cents étudiants. Cette maison possédait à Liège une succursale. Macropedius y fut envoyé probablement au commencement du xvi^e siècle et mis à la tête de l'établissement. A cette époque, le collège de Liège, de création récente (il fut fondé en 1495; la première pierre fut posée le 21 juillet 1496), se distinguait déjà parmi ses émules. Macropedius nous apprend lui-même, dans son *Epistolica*, que dès l'âge de sept ans, les écoliers y parlaient le latin couramment, et qu'à moins de quatorze ans, ils écrivaient si bien la prose et les vers, qu'ils auraient pu rivaliser avec les meilleurs littérateurs. En dernier lieu, Macropedius fut recteur à Utrecht. Il s'y trouvait déjà en 1537; c'est de cette ville du moins qu'il date l'épître dédicatoire de son *Andrisca*. Il remplit ces fonctions jusqu'à ce que la maladie et surtout la goutte le forcèrent à prendre du repos : il se retira dans la maison de Bois-le-Duc à un âge fort avancé, nous ne savons exactement à quelle date. Ce fut probablement vers 1554; le 25 mai 1553, il figure encore en qualité de recteur sur un acte de rente en faveur de seize écoliers pauvres du collège. (Dodt, *Arch.* VII, 387, cité dans Ekker, op. cit.).

Macropedius enseigna avec le plus grand succès. Il compta parmi ses élèves, dit Burmann, presque tous les hommes remarquables de la Hollande à cette époque. Citons Guillaume Canter; Henri

Sedulius; Guillaume Cuyckius, évêque de Ruremonde; Guillaume Estius, professeur et chancelier de l'université de Douai; l'historien François Haræus; Jean Saskerides ou Sasgert, professeur de théologie et chancelier de l'université de Copenhague; Jean Heurnius, professeur de médecine à Leyde; Godefroid Montanus, doyen d'Eindhoven; Jean Lentius, conseiller à Utrecht, etc.

Tout en remplissant ses fonctions, Macropedius écrivait les ouvrages qui lui donnèrent tant de réputation auprès des contemporains et firent passer son nom à la postérité. Son œuvre comprend deux parties bien distinctes : 1^o théâtre; 2^o livres d'enseignement.

Le théâtre de Macropedius se compose des comédies suivantes : *Rebelles*, *Aluta*, *Petriscus*, *Asotus*, *Andrisca*, *Hecastus*, *Bassarus*, *Lazarus*, *Josephus*, *Adamus*, *Hypomone*. Ces onze pièces furent réunies en 1552-1553 sous le titre : *Omnes Georgii Macropedii fabulæ comicæ*. Utrecht, H. van Borculo; 2 vol. On en cite, en outre, quatre que nous n'avons pas vues : *Susanna* (?); *Passio Christi* (vers 1540); *Jesus Scholasticus* (Utrecht, 1556); *Dimulla* (?). La plupart furent jouées par les élèves; Macropedius n'admettait pas, toutefois, que le Christ parût sur la scène.

Il est un adepte fervent du théâtre et est pleinement convaincu de son excellente influence.

Quid enim, dit-il dans la dédicace de *Aluta et Rebelles*, *plus pueris ad eruditionem, plus adolescentibus ad honesta studia, plus provectoribus, imo omnibus incommune ad virtutem conducat, quam docta comœdia*? Et dans le prologue de *Andrisca* : *Inter tot, interque adeo discrepantia scholastica exercitia, nullum (ut arbitror) maioribus mihi prosequendum laudibus, quam scenicus ludus (modo absit fœditas) actusque comicus. Alii versus canant, alii legant scribantve crebro epistolas, alii aliud exercitium honestum tractitent, comœdia una facile præstat omnibus.*

C'est sur les exhortations de Reuchlin que notre auteur se mit à écrire. Macropedius produit des personnages

vivants; il choisit ses types dans la vie réelle et les dessine d'après nature. Cet amour de la vérité le mène parfois un peu loin. Comme il est d'avis qu'il faut montrer le vice à la jeunesse pour lui apprendre à l'éviter, certaines de ses comédies renferment des passages fort risqués. Il avertit, du reste, le spectateur, dans le prologue de *Joseph*, et lui dit de ne pas se scandaliser des paroles et des gestes de la femme de Putiphar : ils ne sont là que pour faire ressortir le mérite du jeune homme. La peinture est achevée dès les premières scènes et le principe *persona sibi constat* est appliqué dans toute sa rigueur, ce qui n'est pas toujours le cas à cette époque. Macropedius ne pêche pas non plus par l'enflure. Il est vif, concis, pittoresque; peu de longueurs, pas de répétitions.

Son latin, qui est souvent peu coulant et incorrect dans les œuvres de sa jeunesse (il le reconnaît dans la dédicace de son *Asotus*), s'améliore beaucoup dans la suite. Les emprunts aux comiques latins sont aussi plus fréquents au début. Les réminiscences de Plaute sont nombreuses; l'*Asotus* renferme des vers entiers de cet auteur, une scène imitée de la *Mostellaria*, une autre des *Captifs*. Le comique ne procède pas seulement des situations qu'amènent les farces et les mauvais tours de certains acteurs, l'esprit consiste souvent en jeux de mots. Parfois aussi, Macropedius parodie le tragique : le fils prodigue célèbre le chaste mariage d'après la *Médée* d'Euripide; son esclave lui répond par les vers de la traduction d'Érasme.

Les pièces de Macropedius sont en cinq actes, précédés d'un prologue dont la forme est empruntée à Térence. Une légère modification se manifeste dans *Rebelle* et *Aluta* : un personnage nommé Morio (*Rebelle*) ou Morus (*Aluta*) accompagne et interrompt à diverses reprises le *Prologus* et finit par quitter la scène avec lui. Le chœur est conduit avec art; il se chante d'après une mélodie déterminée. La musique du premier verset est notée dans le recueil de 1552. Mr R. von Liliencron a reproduit, avec des observations, plusieurs de ces

chœurs (*die Chorgesänge des latein. deutschen Schuldramas im XVI Jahrh.* dans *Vierteljahrschr. f. Musik-Wissensch.*, VI, 1890, 3; p. 309-387).

On trouve dans ses vers, comme le reconnaît la préface de l'*Aluta*, toutes les licences de la métrique des anciens comiques.

D'autre part, Macropedius publia des ouvrages qui se rapportent d'une manière plus directe au développement intellectuel de ses élèves : grammaire latine, grammaire grecque, syntaxe, rhétorique, prosodie, manuel épistolaire, ainsi qu'un calendrier suivi de chronologie et de règles de calcul.

Dans sa retraite, il fit encore paraître, en 1555, le texte des Épîtres et Évangiles lus dans les églises de Liège, Utrecht et Cologne, avec des notes grammaticales. Ce fut sa dernière œuvre; il mourut en juillet 1558. Il fut inhumé dans l'église de la communauté; sur son monument funéraire, on grava l'épigraphie :

COELO POTITUS POST LABORES PLURIMOS
GEORGIUS MACROPEDIIUS,
SCHOLASTICI MODERATOR OPTIMUS GREGIS,
TOTO ORBE NOBILIS SENEX,
CORPUS RELIQUIT HOC PODAGRICUM LOCO,
LONGO LABORE EXERCITUM.
HUMANITAS, STUDIUM JUVANDI MAXIMUM,
BENIGNITAS AMABILIS,
CANDOR ANIMI, PIETAS & ERUDITIO,
HUNC REDDIDERE COELITEM.

CICERO LVIII. MENSE JULIO. CORNELIUS VALERIUS AMICO
POS. IVLIVS EXPIRANS SILVÆ DVCIS OCCVPAT
ARTVS MACROPEDI TENES : SPIRITVS ASTRA TENET.

COMICO DOCTISSIMO, PRÆCEPTORI SUO PIETATIS ERGO,
JOANNES LENTIUS, REGIUS SENATOR, POSUIT GEORGIO
MACROPEdio, GRAMMATICO & POETÆ.

IVLIVS ÆSTIVO COLLVSTRANS NVBILA PHOEBO
MACROPEDI EXTINCTOS VEXIT AD ASTRA DIES.

Macropedius jouissait chez ses contemporains d'une grande réputation; il passait pour un homme d'un très grand savoir, pour le plus grand grammairien de son époque. Il est encore fort estimé de nos jours; Gœdeke le cite comme le plus remarquable dramaturge latin du xvi^e siècle. Suivant l'habitude, ses admirateurs le chantèrent en leurs vers. Chr. Vladeraccus, qui lui succéda à Bois-le-Duc, lui consacra avec quelques autres poètes : *Apothesis, sive Carmen funebre in Georgii Macropedii obitum* (Anvers, G. Silvius, 1565). On

trouvera son portrait dans *Ph. Gallei virorum doctorum effigies*. Antv., 1572 ; dans Foppens, p. 338.

Les critiques cependant ne lui manquèrent pas de son vivant. On lui reprocha d'attaquer le clergé en ses comédies et de corrompre la jeunesse par la représentation de travers et de vices qu'il eût mieux valu passer sous silence.

Voici la liste et l'analyse des ouvrages de Macropedius avec l'indication du titre des éditions *les plus anciennes*.

A. — PIÈCES DE THÉÂTRE.

1. *Comicarum Fabularum Georgii Macropedii duæ, rudibus adhuc et tenellis Traiectinæ scholæ auditoribus nuncupate, quarum altera Rebelles, altera Aluta inscribitur*, Bois-le-Duc, Hatard, 1535 ; in-8°, 40 ff. Ces pièces furent publiées plus de vingt ans après leur composition. Dans la première, deux jeunes gens quittent le collège des Hiéronymites ; ils y ont été frappés par le directeur, alors que leurs mères avaient mis pour condition de leur entrée qu'ils ne recevraient point de coups. Ils mangent et jouent leur argent et finissent par voler un paysan endormi. Ils sont arrêtés, jugés et condamnés à être pendus. Ils ne doivent leur salut qu'à l'intervention du directeur qui, sur les instances des deux mères, les revendique comme ses écoliers, non justifiables *privilegiis scholæ*. On a fait plus tard à l'auteur le reproche de plagiat : il avoue avoir vu une pièce avec le même argument, mais écrite en prose fort brièvement. D'autre part, la comédie des *Rebelles* a inspiré Wickram (*Knabenspiegel*, 1554) ; Hayneccius (*Almansor*, 1578 et 1582) ; Mauricius (1606), et Schonæus (*Dyscoli*, 1666), Elle fut traduite deux fois en allemand, notamment par Simon Roth (1557).

2. *L'Aluta* roule sur des sujets populaires : ce sont les mésaventures d'une femme adonnée à la boisson. Deux habiles fripons lui dérobent la volaille avec laquelle elle s'est rendue au marché et lui promettent de revenir payer. En attendant leur retour, la naïve campagnarde se rend au cabaret, elle s'y grise et

tombe, en rentrant chez elle, sur le chemin. Les fripons la rejoignent, la déshabillent jusqu'à la chemise et la mettent dans un filet à poisson, etc. La pièce est menée avec beaucoup d'entrain, Macropedius l'a écrite en quatre jours sans même interrompre ses classes. Le premier épisode ressemble à la farce vingt-neuvième de *Tiel Uylenspiegel* (aventures publiées par Delepierre. Bruxelles, 1840, p. 111). Le second est fondé sur un conte qui se retrouve, entre autres, dans Grimm (*Kinder und Hausmärchen*, n° 34 : *Die Kluge Else*). Il se retrouve également dans Corn. Schonæus, *Vitulus* ; ici seulement, il s'agit d'un homme ivre, volé, déshabillé et cousu dans une peau de veau. Dans *Reynaert de Vos* (Ed. J.-F. Willems) au vers 297, est mentionné *Vrouwe Alenten goeden haene*. Il ne nous paraît pas que l'on puisse y voir une allusion à la farce d'*Aluta*.

La pièce de Macropedius a été traduite en allemand par Simon Roth (1557) et a inspiré Jacques Ayrrer : *Possenspiel, von einer versoffenen Bäurin, wie sie umb ihren kram und kleider betrogen und jhren Mann fast naked heimgeschickt ward* (Ayrrer, *Dram.* hggb. v. v. Keller, IV, n° 40).

3. *Petriscus Georgii Macropedii, fabula iucundissima*, Bois-le-Duc, Hatard, 1536 ; in-8°, 32 ff. Dédié au jeune Adrien van Krimpen. C'est le sujet des *Rebelles* traité d'une autre façon ; la comédie est bien conduite et mêlée d'épisodes plaisants ; elle renferme des vers assez libres que l'auteur met dans la bouche des méritrices. Imitée plus tard, en Allemagne, par Hayneccius.

4. *Asotus Evangelicus, seu evangelica de filio prodigo parabola, a Georgio Macropedio comice descripta*. Bois-le-Duc, Hatard, 1537 ; in-8°, 40 ff. C'est la première œuvre de notre poète ; il l'écrivit vers 1507, ainsi qu'il ressort de l'épître dédicatoire adressée à Godefroid Bollius, conseiller à Utrecht. La parabole de l'enfant prodigue avait été mise en scène par Gnapheus dans son *Acolastus* (editio princeps, Anvers, juillet 1529), mais le travail de Macropedius est indépendant de celui-ci. C'est de cette dernière œuvre

et non de l'*Asotus*, comme on l'a souvent répété, que parut à Anvers, une traduction littérale sous le titre : *L'Histoire de l'Enfant prodigue*, réduite et estendue en forme de comédie, et nouvellement traduite de latin en français, par Antoine Tiron (Anvers, J. Waesberghe, 1564). Des imitations de l'*Asotus* ont été faites en Allemagne par Nicolas Risleben de Salzwedel, et peut-être par Chr. Schön. La pièce fut jouée en 1566 par les étudiants de Prague.

5. *Georgii Macropedii Andrisca Fabula lepidissima*. Anvers, Hillenius, 1538; in-8°, 24 ff. Dédié à Jean Hillenius, Utrecht, 12 kal. nov. 1527 (peut-être une faute pour 1537). La première édition de cette comédie est perdue. Le poète raconte la façon dont deux paysans font entendre raison à leurs épouses, oubliées de leurs devoirs. On y rencontre de grossières plaisanteries; les injures dont s'accablent les deux femmes sont du goût le moins fin. L'action a lieu au temps du carnaval. Un des chœurs est composé de bacchantes; l'autre de jeunes gens : un d'eux stigmatise la luxure en termes énergiques. Traduit en allemand.

6. *Hecastus Macropedii, Fabula non minus pia quam iucunda*. Anvers, Hillenius, 1539; in-8°, 36 ff. Macropedius dédie cette pièce, représentée par ses élèves l'année précédente, à l'un de ses anciens élèves, Godefroid Montanus, doyen d'Eindhoven (Utrecht, pridie cal. April. 1539). Hecastus, qui accomplit extérieurement les devoirs du chrétien, mène une vie assez licencieuse. Le messager de l'Eternel vient le sommer de comparaître au grand tribunal et lui donne lecture d'un écrit renfermant des textes hébraïques (Macropedius savait l'hébreu, chose rare à cette époque); ni lui ni son fils, bien que lettrés, ne peuvent les comprendre. En vain le malheureux accusé supplie-t-il les siens de lui servir d'avocat, seule la vertu naguère négligée vient à son aide, et malgré les efforts du démon le réconforte en ses derniers moments. Ekker (*op. cit.*) rapproche l'*Hecastus* du sujet d'un mystère intitulé : *Den Spiegel der salicheyt van elckerlyc, hoe dat elckerlyc*

mensche wert ghedaecht gode rekeninghe te doen. Macropedius a travaillé d'après une pièce latine de Ischyrius : *Homulus* laquelle était déjà inspirée par d'autres. Renvoyons à ce sujet à l'édition avec introduction du Dr Logeman : *Elckerlyk, etc.* (Gand, 1892); à Bolte, *Einführung zu J. Strickers Schlömer* (1889, p. 15 et 45); enfin, à G. Kalff : *Elckerlyk, etc.* (dans *Taalk. Tijdschr.*, IX, 1, p. 12-20). L'œuvre de Macropedius qui est bien conduite et renferme de fort belles parties, a eu un grand succès; elle fut traduite en allemand par Hans Sachs (1549), Rappolt (1552), Spangenberg (1564), Rebenstock (1566), Schreckenberger (1589); en danois même, au commencement du XVII^e siècle. En 1540, une version allemande de l'*Homulus*, avec fragments de l'*Hecastus*, fut publiée à Cologne par l'imprimeur Jaspas von Gennep; enfin, en 1681, parut à Göthenborg une traduction suédoise de la traduction de Rappolt.

7. *Georgii Macropedii Bassarus, Fabula festivissima*. Anvers, Hillenius, 1541; in-8°, 24 ff. Dédicace à Georges Albertus, datée d'Utrecht, III kal. septemb. Cette comédie mérite pleinement son qualificatif de *festivissima* par la succession plaisante des mauvais tours que joue un sacristain fort rusé à son curé et au bourgmestre (*præses*) de son village *quod sordidi essent et tenaces plurimum*.

8. *Lazarus Mendicus*, Bois-le-Duc, Schoeffer, 1541; in-8°, 32 ff. C'est l'histoire de Lazare, tirée du chapitre XVI de l'Evangile selon saint Luc; elle fut représentée avant sa publication. Dédicée à Georges Brunon.

9. *Josephus Macropedii, Fabula sacra, pietatis et pudicitie cultoribus perlegenda*. Anvers, Hillenius, 1544; in-8°, 40 ff. Dédié à Jacq. Delfius, Utrecht, 16 août 1544. C'est l'histoire de Joseph chez Putiphar, selon l'Ancien Testament; mais Joseph finit par épouser la fille de son maître qu'il avait instruite au culte du vrai Dieu. Rien pendant l'action ne fait présager ce dénouement. Macropedius mit à profit pour cette pièce le *Fils perdu* de Gnapheus et le drame de Cor-

nelius Crocus sur le même sujet (1537). Son *Joseph* fut traduit en français par Antoine Tiron : l'*Histoire de Joseph*, extraite de la sainte Bible et réduite en forme de comédie. Anvers, J. Waesberghe, 1564.

Les deux pièces qui suivent ne se trouvent que dans le recueil des pièces de Macropedius.

10. *Adamus Macropedii Fabula Christianæ Pietatis plæna*. Macropedius dédie cette œuvre (Utrecht, 14 octobre 1551), et laisse le soin de décider si elle mérite l'impression, à Lambert Canter, docteur ès lois et conseiller à Utrecht. Il tient à le remercier de sa générosité à l'égard des élèves du collège. L'*Adamus* offre une succession de tableaux dans lesquels Adam et Eve, personnifiant l'humanité souffrante, sont mis, après leur chute, en présence des événements de l'Ancien Testament, prédisant la venue du Messie. Au dernier acte, Marie, Elisabeth, Siméon et Gabriel annoncent la naissance du Rédempteur.

11. *Hypomone seu Patientia Macropedii Fabula sacra*; dédié à Jean van Lent, conseiller à Utrecht (Utrecht, novembre 1553), et représentée en faveur des élèves pauvres des Hiéronymites dont il s'est toujours montré le protecteur. Hypomone et l'Écriture consolent successivement de leurs infortunes Job couvert d'ulcères, David cherchant à se soustraire aux fureurs de Saül, Héli dans son exil, Tobie frappé de cécité et les élèves pauvres des Hiéronymites. Les espérances qu'ils ont fait naître sont réalisées au cinquième acte.

Nous avons déjà parlé des quatre autres pièces de Macropedius que nous n'avons pu voir; il nous reste à mentionner encore, avec ses œuvres littéraires, deux odes latines sur la naissance de Jésus-Christ : *Cantilena Scholæ Hieronimianæ Ultraiecti pro anno 51*. Utrecht, Boreulous; in-8°, 4 ff. — *Id. pro anno 52*. Utrecht, *ibid.*

B. — LIVRES DE CLASSE.

1. *Græcarum Institutionum Rudimenta Hieronymiani Traiecto gymnasij tyrunculis, per tabulas, compendiosius*

aliquanto quam ante perstricta, autore Georgio Macropedio eiusdem gymnasij archididascolo. Bois-le-Duc, Hatard, 1535; in-4°, 16 ff. Une première édition avait paru en 1530; l'ouvrage a été fort abrégé dans celle-ci.

2. *Syntaxeos Præcepta autore Georgio Macropedio denuo recognita, et plerisque in locis castigata, in quibus pene nihil eorum, quæ ab alijs fusius latiusque tractata sunt, pretermisum est, Traiectinæ scholæ tyrunculis dedicata. Accesserunt huic postremæ æditioni græcarum constructionum annotationes breviusculæ & exempla, singulis fere canonibus adiecta, ex quibus studiosus puer facile animaduertet, in quibus græcus nobiscum conveniat, aut non conveniat*. Bois-le-Duc, Hatard, 1538; in-4°, 16 ff. Ce titre est, comme on le voit, toute une table de matières. La première édition parut vers 1533, elle est ici considérablement remaniée.

3. *Simplex disserendi Ratio à Georgio Macropedio Traiectinæ iuventuti præscripta*. Bois-le-Duc, Hatard, 1536; in-8°, 56 ff. Simple résumé dédié aux élèves. Macropedius veut combler une lacune; les ouvrages analogues péchant par l'obscurité, la prolixité ou l'excès contraire, ou ne pouvant être mis en usage par suite des opinions de leurs auteurs. Une nouvelle édition considérablement abrégée parut en 1549.

4. *Fundamentum Scholasticorum, authora Georgio Macropedio*. (Utrecht), Bernardi, 1538; in-4°, 16 ff. Premiers éléments de la grammaire latine renfermant les lettres, l'indication des parties du discours avec leurs divisions et accidents, les paradigmes des déclinaisons et conjugaisons, neuf règles principales de syntaxe et quatre règles pour faciliter les conjugaisons. Cet ouvrage fut édité avec une traduction néerlandaise interlinéaire par Jean-Henri Scoenderword. Anvers, Loëus, 1552; in-4°, 24 ff. Le privilège est daté de Bruxelles, 7 mai 1548.

5. *Institutiones Grammaticæ*. Bois-le-Duc, Hatard, 1538; in-4°, 36 ff. Dans sa préface, Macropedius nous apprend qu'il avait préparé cet ouvrage en latin et en grec; mais les détracteurs de cette

dernière langue sont nombreux, et force lui est de céder momentanément à leurs exigences. Quelques règles sont en vers contrairement à l'usage; les élèves les retiendront plus facilement. L'auteur traite d'une façon assez brève les parties indéclinables du discours; il se réserve d'y revenir avec plus de détails quand il pourra donner suite à son premier projet. Un vocabulaire latin-flamand a été dressé pour les *Institutiones Grammaticæ*, par Jean-Henri Scoenderword. Anvers, Loëus, 1552; in-4°, 18 ff. Le privilège est daté de Bruxelles, 7 mai 1548.

6. *Prosodia Georgii Macropedii*... Anvers, Loëus, 1550, in-4°, 49 ff. C'est un bon traité. Il est divisé en trois sections: la quantité des syllabes, les pieds, la composition, tous les genres de vers latins y sont passés en revue. Une première édition parut probablement en 1541; celle-ci, *recognita denuo et quibusdam in locis correctis* renferme une dédicace du 5 id. April. 1541. Mais si Macropedius pense qu'il faut louer ceux qui connaissent parfaitement la grammaire, peuvent réciter de mémoire des poésies, des pages entières de Cicéron et composer des vers, il est d'avis qu'il faut avant tout savoir écrire élégamment une lettre. Il a publié à ce sujet un traité renfermant d'excellents préceptes et des exemples pour tous les genres:

7. *Epistolica Georgii Macropedii studiosis Traiectinæ scholæ tyrunculis nuncupata*. Anvers, Hillenius, 1554; in-8°, 80 ff. L'ouvrage fut réimprimé après la mort de l'auteur avec un appendice, de *paranda copia verborum et rerum*, sous le titre: *Methodus de conscribendis epistolis, a Georgio Macropedio secundum veram artis rationem tradita*. Dillingen, Mayer, 1565; in-8°, 119 ff. Parmi les seize éditions et réimpressions que l'on cite du traité de Macropedius, signalons celle qui parut à Cologne en 1570, suivie de l'art épistolaire de Hegendorf.

8. *Textus Evangelicarum et Apostolicarum Lectionum*. Bois-le-Duc, Schæffer, 1555; in-4°, 48 ff. Comme l'indique une exhortation, sous forme de préface de l'imprimeur, recommandant à toutes es écoles la lecture des évangiles, cet

ouvrage est un livre de classe: il renferme le texte des épîtres et évangiles lus pendant la messe dans les églises de Liège, Utrecht et Cologne, avec de courtes explications des mots difficiles en latin et en flamand. Un index termine le livre.

9. *Kalendarium Georgii Macropedii chiro metricus (sic)*. Utrecht, Borculous, 1541; in-8°, 32 ff. Renferme pour chaque mois deux séries en vers, signalant les fêtes religieuses avec courtes explications, — des règles en prose et en vers pour trouver divers renseignements de chronologie; le tout terminé par des préceptes de calcul, usage de l'abaque et règle de trois.

Alphonse Roersch.

Les ouvrages de Macropedius. — Paquot, *Mém. litt.*, t. II, p. 642 (éd. in-fol.). — *Bibliotheca belgica* (ouvrage capital). — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XX, p. 49 (article sur Macropedius, par Daniel Jacoby). — *Georg Macropedius von D. Jacoby; Beilage z. Programm d. Königstädtischen Gymnas. Berlin, 1886*; 31 p. (analyse des trois pièces). — Ekker, *de Hieronymusschool te Utrecht*, 1^{ste} éd. 25, 43. — Gulielmus Gnapheus, *Acolastus*, hgg. von J. Bolte. Berlin, 1891. — O. Francke, *Terenz und die Lat. Schulen*. Weimar, 1877. — Alphonse Roersch, *Une Description de la ville de Liège au xvie siècle* (d'après Macropedius), dans *Annales de la Soc. liégeoise de Bibliog.*, t. I, fasc. 2, Liège, 1892. — M^r le doct. J. Bolte, à Berlin, qui prépare une édition de *Rebeller* et de *Aluta*, nous a très obligeamment permis de profiter des notes qu'il a recueillies à cet effet.

MADELBERTE (vierge), fille de saint Vincent Madelgaire et de sainte Waudru. La date de sa naissance est controversée: on doit la placer, en tout cas, dans la première moitié du viie siècle. Entrée de très bonne heure, semble-t-il, ainsi que sa sœur Aldetrude, au monastère de Maubeuge, fondé par sa tante sainte Aldegonde, elle y devint plus tard abbesse. Elle est morte vraisemblablement vers l'année 706. Saint Hubert, quelque temps après, transporta ses reliques à Liège.

H. Pirenne.

Acta sanctorum Boll., sept. III, p. 403-444 (Perrerus). — Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 490-503 (Smetius).

MADELGAIRE (saint). Voir VINCENT DE SOIGNIES.

MADOT (*Jehan*), poète et copiste artésien, florissait au XIII^e siècle. Il a écrit une bonne partie du volumineux manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 6987, qui renferme le roman du Rou, diverses branches du roman d'Alexandre, et d'autres pièces moins importantes. Les principaux morceaux de sa main sont : le *Roman de Thèbes* (fo 36), le *Roman de Troyes*, de Benoît de Saint-Maure (fo 68), et le célèbre *Congé*, de Jean Bodel (fo 162). Madot a encore écrit la chanson de geste d'*Alexandre*, œuvre commune d'Alexandre de Bernay et Lambert le Cort (fo 164), mais, à partir du feuillet 182, sa tâche a été continuée par Perrot de Neele, qui lui est inférieur comme scribe.

A la suite de sa copie du roman de Troyes, Madot a mis quelques vers qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire, parce qu'ils nous fournissent des renseignements précis sur le célèbre trouvère artésien Adam de La Halle, dont notre copiste était le neveu ; c'est de ce passage qu'on a tiré la seule date sûre de la biographie de l'auteur du *Jeu de Robin et Marion*. Comme ces vers sont la seule production de Madot connue jusqu'à ce jour, nous croyons utile de les publier ici ; on verra que, pour des vers de copiste, ils sont loin d'être dénués de mérite :

Devant, vous ai dit et retrait
Qui premiers ot trové et fait
Le dit rimé et la matere,
Qui prisié doit estre en tere.
Mais eis qui c'escrist, bien saciés,
N'estoit mie trop aaisiés.
Car sans cotele et sans seurcot
Estoit, par un villain escot
Qu'il avoit perdu et païé
Par le dé qui l'ot engignié⁽¹⁾.
Cis Joanes Mados ot non,
Q'on tenoit à bon compaignon.
D'Arras estoit. Bien fu connus
Ses oncles, Adans li boçus,
Qui pour revol⁽²⁾ par compaignie
Laissa Arras. Ce fut folie ;
Car il est cremus⁽³⁾ et amés.
Quant il moru, ce fu pîtés,
Car onques plus engiger hon
Ne moru, pour voir le set on.
Si, prions à Dieu bonement
Que s'arme mete à sauvement,
Et garl Madot de vilonnie
Qui l'escriture a parfurnie,

(1) Séduit.

(2) Rébellion.

(3) Redouté.

Ensi com vos oi l'avés.
Ces livres fu fait et finés
En l'an de l'incarnacion
Que Jhesus soufri passion
Quatre vins et mil et deux cens
Et wit. Biaux fu li tans et gens,
Fors tant que ciex avoit trop froit
Qui seurcot ne cote n'avoit.

Il en résulte que, comme son oncle, Jehan Madot avait les habitudes déréglées des trouvères et jongleurs de son temps. Dans cette joyeuse société de poètes qu'Arras réunissait alors, on le tenait pour *bon compaignon*, et il fréquentait, avec eux, les tavernes, aimant les ripailles, s'adonnant au jeu et y perdant jusqu'à ses vêtements. C'est, sans doute, pour avoir de quoi se payer un nouvel habit, qu'il acheva la transcription du *Roman de Troyes*, car il s'apitoie si profondément sur les pauvres gens qui n'ont *ni surcot ni cote*, par cette froide journée de la Chandeleur, que l'on y devine aisément la conviction personnelle (1).

Dans ses *Trouvères Artésiens*, Arthur Dinaux a commis une singulière méprise à l'égard de Madot. Prenant le mot *escrire* dans son sens moderne de composer, au lieu de lui laisser le sens matériel d'écrire, il lui a attribué l'invention des poèmes qu'il n'avait fait que copier, et en a fait l'auteur du *Roman de Thèbes* et du *Roman de Troyes*.

Paul Bergmans.

Paulin Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 190-199. — *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 666-667. — Arthur Dinaux, *les Trouvères Artésiens*, p. 321-324. — Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge* (1888), p. 190.

MADOU (*Jean-Baptiste*), peintre et dessinateur, une des sommités de l'école belge moderne, naquit à Bruxelles, le 14 pluviôse an iv (3 février 1796), et fut présenté au baptême dans l'ancienne église Saint-Géry comme fils de Jean-Baptiste-Matthias Madou, employé à la mairie, et d'Anne-Marie Vander Gucht, l'un et autre natifs de Bruxelles. Le

(1) La langue de Madot a été étudiée par C.-A. Windahl, dans l'introduction de son édition de *Li Vers de le Mort*, poème artésien anonyme du milieu (?) du xiii^e siècle, qu'il a publié pour la première fois (Lund, Malmstone et Cie, 1887 ; in-8°, p. xxx-xxxiii).

futur artiste reçut une éducation soignée, si l'on a égard à la modeste situation de sa famille. Même ses parents veillèrent à cultiver le vif penchant pour le dessin dont l'enfant avait donné des preuves, en quelque sorte dès ses premiers pas dans la vie. Il eut d'abord pour maître Antoine Brice (1752-1817), peintre de peu de notoriété, qui professait à l'Académie un cours de principes. Ce fut à l'Académie même que Madou remporta ses premiers succès. En 1810, il perdit son père. Aîné d'une famille de cinq enfants, dont trois filles, il connut les préoccupations d'avenir à un âge où d'autres sont tout entiers à leurs jeux. Par l'intervention de la comtesse d'Allegambe, Madou, à dater de 1811, fut admis dans l'atelier de Pierre-Joseph-Célestin François (voir ce nom), faveur alors très appréciée. Dans le même atelier se trouvaient Navez, Decaisne, les frères Boëns. Madou participa au Salon de 1813 avec un dessin de *l'Apollon du Belvédère*, jugé digne d'être acquis par la commission au prix de soixante francs. Ignace Brice (1795-1866) ayant repris le cours de son père, Madou fut son assistant, et grâce, en outre, à un joli talent de calligraphe, put se créer quelques ressources par des leçons d'écriture. C'était précaire, aussi le jeune homme accepta-t-il de grand cœur un poste d'expéditionnaire, au département des finances, à la constitution du royaume des Pays-Bas. Sa nomination porte la date du 31 août 1814.

Exempt de la conscription, comme soutien de veuve, Madou ne put se résoudre à quitter Bruxelles quand surgirent en sa faveur des propositions d'avancement; il devint alors copiste dans les bureaux d'un fabricant de savon, M^r Coûteaux dont, chose curieuse, le fils devait, un demi-siècle plus tard, être l'acquéreur des meilleures productions de l'artiste. Enfin, après avoir occupé les fonctions de teneur de livres chez un marchand de nouveautés, M^r Waerseggers, Madou sollicita et obtint d'être attaché comme dessinateur calligraphe à la division topographique placée sous la direction du colonel van Gorcum et

chargée de la confection de la carte des frontières des Pays-Bas. Ce service, dont le siège était à Courtrai, comptait déjà parmi ses employés civils les frères Boëns, anciens condisciples de Madou. Tout en s'acquittant de ses fonctions à l'entière satisfaction de ses chefs, Madou ne cessa de s'adonner à l'étude du dessin et de la musique. Il se fit à Courtrai une notoriété suffisante pour obtenir, dès le mois d'août 1818, le titre de membre honoraire de la Société des Beaux-Arts, avec faculté de participer aux expositions. Les travaux de la carte topographique touchant à leur fin, Madou fut envoyé à Mons pour les travaux du canal, alors en voie de construction. Le changement fut tout à son avantage. L'ancienne capitale du Hainaut était un centre intellectuel vivace, et le jeune employé du Waterstaat se trouva bientôt membre actif du cercle dont le bibliothécaire Delmotte était l'âme et où figuraient des hommes fort distingués par leurs talents et leur intelligence. Il existe des romances écrites par Jean-Baptiste Stevens, un compositeur montois loué par Fétis, sur des paroles de Delmotte, illustrées de frontispices dessinés par Madou. Notre artiste exposa à Mons ses premières aquarelles, très influencées par Charlet et Vernet; il y dessina des portraits remarquables par leur précision; ce fut à Mons, enfin, que, sur les conseils mêmes du colonel van Gorcum, vint le chercher Jobard (voir ce nom), alors en quête de dessinateurs pour l'établissement lithographique qu'il montait à Bruxelles avec Weissenbruch. Madou s'engagea pour trois années, à dater de 1820. C'est donc en cette dernière année que débute, à proprement parler, la carrière artistique du maître.

L'association de Jobard et de Madou donna naissance à un nombre énorme de travaux d'une surprenante variété. Mal rétribuées, souvent d'une nature infime, ces œuvres eurent cependant l'avantage de mettre rapidement leur auteur au courant des ressources de la lithographie et, par la force des choses, de donner l'évidence de ses aptitudes.

Il serait aujourd'hui difficile, pour ne pas dire impossible, de rassembler les premières œuvres de Madou. Beaucoup sont anonymes. Cartes, plans, titres de livres et de romances, portraits, vignettes se suivaient, au hasard de la commande. Jobard se préoccupait peu de mettre en relief le nom de son collaborateur; le sien seul était mentionné dans les pompeuses réclames qu'il adressait aux journaux, ce qui n'empêchait pas ses planches d'être imprimées le plus médiocrement du monde. Mais les progrès de Madou furent extraordinairement rapides. Il est aisé de s'en convaincre par le rapprochement de ses premiers dessins sur pierre insérés dans le *Voyage en Circassie*, de Taitbout de Marigny, avec les planches de la *Vie de Napoléon*, ensemble dont il put se montrer toujours très légitimement fier. Le *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, de De Cloet, est, pour les deux premiers volumes, presque exclusivement son œuvre. Bien que les planches soient exécutées d'après les dessins du général de Howen, la mission de Madou ne consistait pas seulement dans leur mise sur pierre, mais aussi dans la rectification des perspectives (en quoi il était aidé par Kreins), surtout dans un étoffage qui en décuple l'intérêt et annonce le futur peintre de genre. Pour ce qui concerne la *Vie de Napoléon*, accompagnée d'un texte de M. Gréban de Saint-Martin, il s'agit, à proprement parler, d'une réduction des planches du recueil de d'Arnault. Pourtant Madou y a ajouté diverses planches de sa propre composition et deux portraits fort remarquables, l'un de Bonaparte, premier consul, l'autre de Napoléon, empereur. L'ensemble est de cent quarante planches, exclusivement dessinées par notre artiste, dont, cette fois, le nom fut porté sur le titre et le talent loué dans le prospectus. Madou avait prélué à ce recueil par plusieurs lithographies illustrant les épisodes de la mort et des funérailles de Napoléon, planches aujourd'hui très rares, comme le sont également quatre vues de la rue de la Madeleine, à Bruxelles, dessinées par

Schouten, et auxquelles notre artiste ajouta de petits épisodes de la vie locale touchés avec un esprit remarquable.

Madou aspirait à la liberté, et quelque avantageuses que fussent les offres nouvelles de Jobard et des nombreux concurrents que lui avait suscités la vogue de la lithographie, il ne voulait avoir pour guide désormais que sa propre fantaisie. Il tenait surtout à pouvoir s'inspirer de la nature. L'avenir des siens était assuré. Habile illustrateur jusqu'alors, il voulait s'élever au rang d'artiste. Le premier fruit de ce louable effort fut le *Costume du peuple de toutes les provinces des Pays-Bas*, recueil entrepris pour Vanden Burggraaff, lithographe de l'Académie, et dans lequel J.-J. Eeckhout intervint pour quelques planches. Madou y apporta non seulement la conscience qui était le fond de son caractère, mais la finesse d'observation qui donne un si grand prix à ses moindres travaux. Toutes les figures du *Costume des Pays-Bas* sont dessinées d'après nature. Madou fit même un séjour en Hollande pour y recueillir les types des provinces septentrionales. Jobard, menacé par le succès de l'œuvre nouvelle de son ancien collaborateur, s'empessa de solliciter le concours de celui-ci pour les *Costumes belgiques anciens et modernes, militaires, civils et religieux*, publication qui ne fut achevée qu'en 1830, et qu'il faut se garder de confondre avec le recueil de Burggraaff, rapidement épuisé, et dont Madou donna une réduction plus rare encore que l'édition-type. Il y a une différence notable entre les planches du livre de Jobard et celles de la publication de Burggraaff. Madou, en 1825, était médiocrement versé dans la connaissance des époques que Jobard avait voulu ressusciter. Ses costumes anciens sont de pure fantaisie. Remarquons, au surplus, que sur les cent vingt-quatre planches dont se compose le recueil, un quart tout au plus procède de son crayon et ce ne sont point les meilleures, par la raison que la partie moderne de l'ouvrage fut confiée à d'autres artistes : De Loose, Bertrand, Linati, enfin Van

Hemelryck. Ce dernier l'acheva, et avec un incontestable talent, influencé déjà par l'exemple de Madou.

Les *Costumes de l'armée des Pays-Bas* suivirent de près la collection des *Costumes du peuple*. Commencé par Schouten-Carpentier, avec le concours de Courtois et de Léopold Boëns, cet important recueil fut poursuivi par Madou, d'abord pour Schouten, ensuite pour Delfosse, son successeur. Madou refit pour ce dernier les planches déjà parues, tout en respectant la disposition générale de l'œuvre de ses devanciers. Il existe ainsi des exemplaires disparates dont, jusqu'à ce jour, les bibliophiles n'ont pu s'expliquer la formation. L'ouvrage complet se compose de cinquante-trois planches. Les douze premières, redessinées par Madou pour Delfosse, parurent sous l'adresse de celui-ci (1). Les planches 13 à 26 ont conservé l'adresse de Schouten-Carpentier. Enfin, les planches 27 à 53 ne portent plus que celle de Delfosse. A tous les points de vue le recueil des uniformes de l'armée des Pays-Bas mérite de compter pour une œuvre de premier ordre. La fidélité la plus scrupuleuse s'y trouve mêlée à une tendance humoristique dont seuls, jusqu'alors, les dessinateurs militaires français avaient donné l'exemple. Sans avoir porté le fusil, Madou adorait le soldat. Il avait tenu à donner place dans son ouvrage à ceux de ses amis qui étaient sous les drapeaux : de Marnette, le capitaine Outies, le capitaine Roloff, Pletinckx, etc. Lui-même donna le modèle des planches coloriées. Devenue rare, la collection a, aujourd'hui, une importance historique considérable. Il y a moins de bien à dire de deux grandes planches de la *Bataille de Waterloo* et de la *Bataille des Quatre-Bras*, exécutées pour l'éditeur Van Bever. Il est vrai que ces deux vastes ensembles, toujours recherchés, ont été gravés assez gauchement par Gibèle.

En 1826, parurent chez Dero-Becker les portraits en pied de David et de Talma, que la mort avait frappés l'un et

l'autre en l'espace de quelques mois. L'image de David est une œuvre exquise et le meilleur portrait du personnage, de l'avis même de son petit-fils et biographe. Debout, dans sa longue redingote, les mains derrière le dos, le peintre des *Horaces* est représenté comme, chaque soir, Madou le voyait au café et comme, d'ailleurs, il l'a montré une seconde fois dans une grande planche de la *Place de la Monnaie*, publiée par Van Bever. Talma, Madou le connaissait non seulement pour l'avoir vu dans ses rôles, car il fut toujours un passionné du théâtre, mais dans les lieux publics. Le grand tragédien, pensionnaire du roi Guillaume, se sentait absolument chez lui à Bruxelles. Madou l'a figuré en costume de ville, drapé dans son ample manteau et coiffé du bolivar, mais toujours imposant. Après un séjour des plus productifs à Paris, Madou fit paraître, avec le concours de Dero-Becker et de Vanden Burggraaff les *Souvenirs de Bruxelles*, inspirés d'une œuvre similaire, les *Souvenirs de Paris*, dus au crayon d'Eugène Lamy. Les *Souvenirs de Bruxelles* eurent un grand nombre d'éditions. La première est de 1827.

A l'époque où fut décidé le licenciement des troupes suisses au service des Pays-Bas (1828), les officiers des régiments 29 et 31, cantonnés respectivement à Anvers et à Namur, voulant perpétuer le souvenir de leur fraternité d'armes, firent appel au crayon de Madou. Cette manifestation touchante donna naissance à une double suite, l'une de trente-deux, l'autre de trente-quatre portraits du format in-4° et tous lithographiés par Madou. Remarquables par leur consciencieuse exécution, ces images ne sont pas signées. Elles sont extrêmement rares.

Les éditeurs de la Hollande, non moins que ceux de la Belgique, se disputaient les œuvres du vaillant dessinateur. Appelé à La Haye, il y exécuta quelques dessins d'après les tableaux du musée, pour le recueil de Last, ainsi que les portraits du roi, du baron Vander Cappelle et de diverses autres notabilités; enfin une planche capitale

(1) La planche 40 seule fut respectée.

des nouveaux uniformes de l'armée néerlandaise, estampe des plus rares. Rentré à Bruxelles, il donna à l'éditeur Tencé des planches pour le recueil de la galerie d'Arenberg, accompagné du texte de Spruyt, conservateur de la galerie. L'*Histoire de la Toison d'or*, de de Reiffenberg, parue en 1830, est également enrichie de planches de Madou, notamment d'un beau portrait du prince d'Orange dans le costume de l'Ordre. Nous avons, sous la même date, une vue de la mémorable exposition de peinture, avec la foule massée devant le *Vander Werf*, de Wappers, point de départ, comme l'on sait, de la rénovation de l'école belge. Madou participa au Salon avec un portrait d'homme exécuté à la sépia, en collaboration avec Kreins.

Les événements de 1830 ont laissé leur trace dans l'œuvre de l'artiste.

Divers épisodes des journées de septembre ont été perpétués par son crayon : Lafeuillade, dans le rôle historique de Mazaniello; les funérailles de Jenneval, la Jambe de bois, les grenadiers dans le Parc, etc., se rencontrent dans divers recueils édités, non seulement en Belgique, mais à l'étranger. Pendant plusieurs années, en effet, l'éditeur Motte, à Paris et à Amsterdam, fit paraître, sous le titre d'*Etrennes*, des séries de planches dont le débit fut considérable. Madou déployait dans les œuvres de cette catégorie une verve, une ingéniosité d'invention, un naturel, un bon goût absolument remarquables. Ses petites scènes tour à tour rustiques, bourgeoises, militaires, ne brillent pas seulement par une entente fort rare de la composition, elles sont également remarquables par leur exécution soigneuse et approfondie. Ce sont, peut-on dire, des petits tableaux achevés, car, en réalité, Madou fut peintre avant même d'avoir manié le pinceau. Les grandes planches de l'*Inauguration de Léopold Ier*, les *Uniformes de l'armée belge*, publiés par Dero-Becker, et lithographiés pendant un séjour de Madou à Paris, furent l'occasion d'un nouvel et magnifique ensemble de productions dédiées au roi.

Observateur pénétrant, dessinateur

habile, Madou devait être un portraitiste distingué. Il ne se fit pas toutefois du portrait une spécialité. Nous nous bornons à citer en passant, comme des œuvres parfaites, les portraits du compositeur F.-J. Fétis et de ses parents (1831), et celui du bourgmestre van Crombrugge, de Gand, le plus développé des portraits exécutés par Madou.

Après avoir dessiné pour M^r Mostede Rotterdam, ancien officier polonais, les *Souvenirs de l'émigration polonaise*, destinés à garder la mémoire de l'accueil fait aux réfugiés dans les divers pays de l'Europe (1834), Madou s'appliqua bientôt tout entier à un ouvrage qui devait mettre le sceau à sa réputation : la *Physionomie de la société en Europe, depuis 1400 jusqu'à nos jours* (1836), quatorze planches de grand format, illustrant par des épisodes appropriés le Moyen âge, la Renaissance et les temps modernes. Le caractère des époques est rendu avec une précision entière, non seulement par le costume des personnages, mais par l'ensemble des motifs appartenant à la scène choisie. La *Physionomie de la société* est donc une véritable iconographie du costume. Edité conjointement à Bruxelles, à Paris et à Rotterdam, l'ouvrage porte une dédicace à la reine Louise dont le portrait figure au frontispice. Il est accompagné d'un texte de Collin de Plancy. Son succès fut considérable et mérité. Exposé au Salon de 1836, il valut à son auteur la médaille d'or, accordée en même temps à Gallait. « La collection de dessins originaux qui » ont servi de modèles pour la litho- » graphie formera, » dit Alvin, dans son compte rendu du Salon », un précieux » monument qui fera certainement beau- » coup d'honneur à l'art belge. » Ces dessins, après avoir fait partie de la collection du chevalier de Koninck, à Gand, devinrent, en 1856, au prix de dix mille francs, la propriété de M^r Fodor, d'Amsterdam. Ils ornent aujourd'hui le musée fondé par ce célèbre amateur. Madou, grâce au judicieux emploi des matériaux patiemment rassemblés dans les collections de Belgique et de France, avait à

ce point fait œuvre d'archéologue érudit que trente-cinq ans après l'apparition de son ouvrage, M^r Henry Havard a pu, avec l'aide des esquisses de ce même recueil, illustrer une étude nouvelle, étude intitulée *Les Quatre Derniers Siècles* (Harlem, Schalekamp, 1879). Madou avait, pour caractériser l'année 1836, montré une société élégante feuilletant un album d'aquarelles. Aquarelliste distingué lui-même, l'auteur est apprécié dans les termes les plus chaleureux par M^r Schœlcher, dans la *Revue de Paris*, précisément en cette même année 1836. « Un artiste vraiment supérieur et dont le nom résonnera bientôt », écrit le critique français, « c'est M. Madou. Nous avons vu deux dessins de lui dans le célèbre album du Dr Roger, d'une beauté si complète que nous les regardons comme deux chefs-d'œuvre ». Les aquarelles de Madou sont, en effet, remarquables; elles n'ont pas cependant, au même degré que ses lithographies, résisté à l'épreuve du temps.

La *Physionomie de la société en Europe* fut suivie, à peu d'années d'intervalle, d'un ouvrage plus important encore, les *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*. Ce nouvel ensemble fut achevé en 1842, et l'on peut, à certains égards, le considérer comme supérieur encore à son devancier. Vingt grandes lithographies retracent les principales époques de l'école néerlandaise de peinture par autant d'épisodes empruntés à la vie de ses plus glorieux représentants, depuis Hubert van Eyck jusqu'à Vander Meulen. Chaque planche est accompagnée d'un texte illustré de gravures sur bois également dessinées par Madou, et signé Van Hasselt, P. De Decker, J. de Saint-Genois, M.-L. Polain, Barth. Dumortier, Alvin, Ad. Deschamps, Quetelet, A. Baron, de Reiffenberg, Ad. Mathieu, Octave Delepierre, N. Cornelissen, Félix Bogaerts, Aug. Voisin, Ernest Buschmann, Théodore Juste, Moke, baron de Stassart et Philippe Lesbroussart, les noms les plus distingués de la littérature belge du temps. Madou ne s'est pas contenté de donner à chaque

scène l'exacte physionomie du temps où elle se passe, il a su s'inspirer encore, d'une manière extrêmement heureuse, du style de chaque maître. Vander Meulen au siège de Valenciennes, Teniers à une kermesse, Ostade dans une tabagie, sont autant d'œuvres conçues dans le style de ces peintres typiques, bien que parfaitement originales et vivantes. Ce grand ouvrage fut aussi le couronnement de la carrière de Madou comme dessinateur. La lithographie, de créatrice qu'elle avait été jusqu'alors, crut trouver une nouvelle vogue dans la traduction des œuvres peintes. Elle perdit des représentants illustres pour acquérir en échange de praticiens habiles, et, peu à peu, le public se désintéressa de ses travaux. Madou lui devait des succès signalés. Professeur de dessin à l'école militaire, dès l'origine de la constitution de cet établissement, il s'était vu, en 1839, accorder la croix de l'ordre de Léopold. Se vouer à la peinture constituait pour un homme de son âge et de sa notoriété une épreuve quelque peu périlleuse; il en triompha en maître. « M. Madou, tel qu'il est aujourd'hui », écrit Ch. Robin dans la revue du Salon de 1842, « brille déjà au premier rang des peintres de genre; lorsque le temps et l'expérience auront mûri son pinceau et vivifié un peu son coloris, le pays sera fier de posséder une spécialité rivale de l'immortel Wilkie qui fait la gloire et l'orgueil de la nation anglaise ». Ces lignes étaient écrites à propos du *Croquis*, tableau commandé par le gouvernement pour la loterie de l'exposition et ensuite lithographié par Ghémar. Les tableaux de Madou furent bientôt aussi populaires aussi recherchés que l'avaient été ses lithographies. Amateurs et marchands se disputaient ses œuvres dont le remarquable esprit d'observation et la sincérité faisaient aisément oublier le coloris quelque peu terne et froid. Lorsque, en 1851, fut exposée pour quelques jours, au musée de Bruxelles, la *Fête au château*, composition de plus de cent cinquante figures, exécutée pour le baron de Man de Lennick, l'œuvre ne trouva que des

admirateurs. Même à Paris, à l'exposition universelle de 1855, elle fut jugée de la manière la plus favorable. « *La Fête au Château*, de M. Madou, » écrivait Edmond About, « est peinte avec autant d'esprit, de recherche et de curiosité que les meilleurs tableaux de l'école anglaise ». Suit une longue analyse du tableau; elle se termine par cette phrase : « Il faudrait un volume pour décrire ce tableau et une journée pour le voir ». C'est à la suite de l'exposition universelle que Madou obtint la croix de la Légion d'honneur. Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles alla en corps le féliciter. Passée dans la galerie d'un grand amateur de Berlin, *la Fête au château* ne parut à aucun Salon belge. Le gouvernement belge en acquit l'esquisse, après la mort du peintre, au prix de trente-trois mille francs; cette esquisse figure au musée de Bruxelles. Un amateur bruxellois en possède une réduction.

Ce fut en 1851, à l'occasion de la fête artistique et pour décorer la salle érigée dans la cour du Palais ducal (actuellement le palais des Académies), que fut peint le tableau connu par la gravure de Calamatta et Biot, sous le titre de *Oh!* Il s'agit d'un groupe de campagnards ébahis que l'auteur suppose admis à visiter la salle de fête. Les figures, d'assez grandes dimensions, sont traitées, cette fois, avec une vigueur dont jusqu'alors les travaux de Madou n'annonçaient guère la possibilité. Dès le mois de janvier 1844, sous le ministère Nothomb, le gouvernement avait chargé notre artiste d'interpréter un épisode de l'histoire nationale pour en décorer le Sénat. Madou, ne se sentant pas les aptitudes d'un peintre d'histoire, ne crut pas devoir donner suite à la commande. Le jury du Salon de 1851 proposa au gouvernement de reprendre les négociations en chargeant cette fois l'artiste d'une œuvre importante pour le musée de l'Etat. Accueillie avec empressement par Rogier, cette proposition donna naissance au *Trouble-fête*, une des meilleures créations du maître, en même temps qu'une des plus développées.

Dans la vaste salle d'une hôtellerie de campagne, décorée pour la fête, deux muscadins font preuve auprès des gracieuses villageoises d'un empressement médiocrement agréable à leurs rustiques adorateurs. Grand émoi. Averti par le garde champêtre, le bailli, très pénétré de son importance, s'apprête à tancer vertement les perturbateurs. Ailleurs, de placides bourgeois sont tout entiers à leur partie de piquet, tandis que, déjà, au fond de la salle, ont lieu les préparatifs de la danse. Tout cela est composé avec un goût parfait et peint dans une gamme fort agréable. Peu d'œuvres donnent une idée plus avantageuse du talent de Madou.

Nous sommes arrivés au point culminant de la carrière du peintre. Ses productions subséquentes, pour nombreuses et distinguées qu'elles pourront être, ne feront plus que confirmer un renom désormais européen. *La Chasse au rat*, peinte en 1857, pour le duc de Brabant, et qu'une excellente gravure de Meunier rendit populaire; *l'Arquebusier*, reproduit par le burin du même artiste et commandé par le Cercle artistique de Bruxelles pour servir de grand prix au Tir national de 1860, de même que *le Coup de l'étrier* (galerie Brugmann), comptent parmi les meilleures productions de Madou. Telle était sa valeur, qu'en 1864, âgé de soixante-huit ans, il entreprenait pour décorer l'une des pièces de son habitation, une série de grandes peintures dont les sujets, empruntés aux fables de La Fontaine : *le Meunier, son fils et l'âne*; *l'Huttre et les Plaideurs*; *les Compagnons et l'Ours*; *les Femmes et le Secret*, sont traduits avec une puissance d'analyse et une justesse d'expression peut-être uniques dans l'école belge moderne. Et dix ans plus tard encore, à soixante-dix-huit ans, Madou fit, à la demande du roi, une série analogue de six grandes peintures pour décorer son château de Ciergnon.

Président de la Société belge des aquarellistes à la fondation même de cette société (1855), Madou ne cessa de lui prêter sa très active et précieuse coopération, que la société reconnut, d'ail-

leurs, en 1860, par la frappe d'une médaille à l'effigie de son vénérable président. Ce fut au Salon de 1877 que parut la dernière œuvre de Madou, le portrait de M^{lle} Derivis, cantatrice au théâtre de la Monnaie, dans le rôle de *l'Ombre*. Le 31 mars, faisant au roi les honneurs de l'exposition, le grand artiste s'affaissa, frappé d'une attaque de paralysie. Trois jours après il avait cessé de vivre. « Ses funérailles », dit Félix Stappaerts, « furent célébrées le 6 avril 1877, au milieu d'une foule émue et silencieuse, composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Le représentant de l'Académie, le secrétaire des Aquarellistes, le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, — MM. Alvin, Pinchart et Jottrand, — y rendirent un touchant hommage aux vertus de celui qui n'était plus. Le bourgmestre annonça que la place publique habitée par le défunt prendrait dorénavant le nom de place Madou, honneur rendu non seulement à la supériorité de l'artiste, mais au caractère de l'homme, aux généreux sentiments du patriote et du citoyen ». Doyen de l'école belge, Madou avait eu ce rare bonheur de fournir une carrière exceptionnellement longue sans lasser un instant l'attention du public. Peu d'artistes belges ont, du reste, possédé au même degré l'esprit d'observation, servi par un goût plus sûr, par une compréhension plus juste des exigences d'un sujet. Inférieur à Wilkie comme peintre, Madou ne le lui cède ni en distinction ni en délicatesse de sentiment. Comme Wilkie, encore, homme d'excellente compagnie, esprit cultivé, il aborde les scènes rustiques et populaires, les tabagies sans s'abaisser jamais jusqu'à la trivialité. Souvent, en revanche, il émeut par la pénétrante simplicité de ses scènes de famille, inspirées, semble-t-il, de quelque souvenir personnel et lointain.

Madou fut, à dater de 1850, professeur de dessin des enfants royaux. Parmi les artistes, il n'a point, que nous sachions, laissé d'élèves. Son fils unique, Adolphe, promettait de donner à l'école

belge un peintre digne du nom qu'il portait. La mort l'enleva à l'âge de vingt ans, en 1854; il avait donné des preuves d'un talent remarquable. « Cette perte irréparable resta », dit Stappaerts, « comme une plaie saignante au fond du cœur de l'artiste et ne se cicatrisa jamais ». Madou avait épousé, en 1832, M^{lle} Lannuyer, sœur utérine de Quetelet, douée, elle-même, d'un joli talent d'artiste. Elève de Navez, elle figura à divers Salons avec des tableaux de genre remarquables. Une des filles de Madou épousa le peintre Alexandre Robert. Membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique depuis sa constitution, en 1845, membre des académies d'Amsterdam et d'Anvers, membre honoraire des deux célèbres sociétés de peintres à l'aquarelle de Londres, Madou occupait dans l'ordre de Léopold le rang de commandeur. Chevalier du Lion néerlandais et de la Légion d'honneur, il avait été créé commandeur de l'ordre de François-Joseph à la suite de l'exposition universelle de Vienne, en 1873.

L'œuvre de Madou est fort considérable; ses peintures, ses aquarelles, ses lithographies se chiffrent à un millier de créations. Nous ne citons ici que les principales de ses publications imprimées. Une liste des peintures du maître a été donnée par Félix Stappaerts, dans la notice insérée dans l'*Annuaire de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de 1879*. Cette notice, d'ailleurs fort intéressante, n'est pas, surtout en ce qui concerne les débuts de Madou, d'une exactitude scrupuleuse. Elle est accompagnée du portrait gravé de notre artiste. Baugnet a laissé également de Madou un portrait de grand format, lithographié d'après nature en 1840, et inséré dans les *Artistes contemporains*. Au musée d'Anvers, dans la galerie des Académiciens, figure un portrait de Madou, peint par son gendre Robert. Son buste se trouve au musée de Bruxelles.

Voici la liste des recueils publiés par Madou, ou avec sa collaboration : 1. Taitbout de Marigny, *Voyage en*

Circassie, fait en 1818. Bruxelles, 1821; in-folio. — 2. Charles Le Cocq et F. baron de Reiffenberg, *Nederlands Grootheid; Fastes belgiques.* Bruxelles, 1822; in-folio. — 3. De Cloet, *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, 1825; 4 vol. in-folio. — 4. *Costumes du peuple de toutes les provinces des Pays-Bas,* lithographiées par J.-J. Eeckhout et J. Madou. Bruxelles, Vanden Burggraaff, 1825; 50 p. in-4°. — 5. *Militaire costumen van het koninkryk der Nederlanden.* Bruxelles, Schouten-Carpentier; 53 planches in-4°. — 6. *Souvenirs de Bruxelles,* dessinés par Madou. Bruxelles et Amsterdam, Jobard; titre et 12 planches in-4° (1827). — 7. *Vie de Napoléon, rédigée pour une société de gens de lettres, ornée de planches lithographiées d'après les premiers peintres de l'école française,* par Madou. Bruxelles, Jobard, 1827; 144 planches, 2 vol., petit in-folio. — 8. *Costumes belgiques anciens et modernes, militaires, civils et religieux.* Bruxelles, Jobard, 1830; 1 vol. in-4°. — 9. [Événements de Bruxelles, Anvers, etc.], en collaboration avec Lauters, Sturm, Cooper et autres; petit in-fol. sans date. — 10. *Etrennes pour 1831 ou Album lithographique composé de 12 sujets,* par Madou. Bruxelles, Dewasme-Pletinckx, petit in-folio. — 11. Collection de rebus, 40 planches lithographiées. Paris, Fourquemin. Bruxelles, Dero-Becker (1831?); in-folio. — 12. *Douze sujets composés et dessinés sur pierre,* par Madou. Paris, Charles Motte, lithographe du roi et du duc d'Orléans, 1832; petit in-folio. — 13. *Album pittoresque,* par Madou, Verboeckhoven, Lauters et Fourmois. Bruxelles, Dewasme-Pletinckx, 1832; 10 p. in-folio. — 14. *Croquis de Bruxelles, Album par Madou,* Bruxelles, Société des beaux-arts, Dewasme et Laurent, 1840 (réimpression de l'album de 1832). — 15. *Album lithographique,* par Madou. 1832, Imprimé et publié par Dero-Becker, Bruxelles et Paris; 12 pages in-fol. — 16. *Collection des costumes de l'armée belge en 1832 et 1833.* Paris et Bruxelles, Dero-Becker; 22 planches gr. in-fol. — 17. *Douze*

sujets composés et dessinés sur pierre par Madou. Paris, Motte, 1833; pet. in-fol. — 18. *Douze sujets composés et dessinés par Madou.* Paris, Ch. Motte, 1834; petit in-fol. — 19. *Souvenirs de l'émigration polonaise, cinq tableaux dessinés par Madou, dédiés aux amis des Polonais.* Bruxelles, Vanden Burggraaff, 1834; grand in-4°. — 20. *Album de onze sujets composés et lithographiés par Madou et Fourmois.* Paris, Aubert; Bruxelles, Rotterdam, 1835; in-fol. — 21. *Sujets composés et dessinés sur pierre par Madou, professeur de dessin à l'école militaire belge.* Paris, Ch. Motte, 1835; 12 planches in-fol. — 22. *Le Keepsake des enfants,* en collaboration avec Lauters, Tavernier, W. Le Roy, Dero-Becker fils, F. et L. Stroobant, Lacoste et Verboeckhoven. Bruxelles, Dero-Becker; Paris, Aubert, sans date (1836?); 50 planches petit in-fol. — 23. *Portraits des principaux auteurs du livre intitulé Paris ou les Cent et un.* Bruxelles, Th. Lejeune (vers 1836); in-8°, 1^{re} livraison. Nous ignorons s'il y en a eu davantage. — 24. *Physionomie de la société en Europe, depuis 1400 jusqu'à nos jours.* Bruxelles, 1837; 1 vol. gr. in-fol. — 25. *Voyage à Surinam,* par P.-J. Benoit. Bruxelles, Société des beaux-arts, 1839; 1 vol. grand in-folio (en collaboration avec Lauters). — 26. *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise.* Bruxelles, 1842; 1 vol. grand in-folio. — 27. *les Quatre Derniers Siècles,* par Henry Havard. Harlem, Schalekamp; 1 vol. in-folio (1879).

Henri Hymans.

Presque tous les dictionnaires biographiques contiennent des notices sur Madou. — Des études de sa vie et de son œuvre figurent dans l'*Art journal*, de Londres, 1816, p. 37 et sqq.; dans la *Commune*, de Saint-Josse-ten-Noode, no du 20 novembre 1870; dans la *Zeitschrift für Bildende Kunst*, 1877, p. 334, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, de Paris, 1879, t. XIX, p. 385-394 (par Mr Camille Lemonnier), et dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, pour 1879 (par F. Stappaerts); cette dernière a été tirée à part. C'est à nos informations personnelles que nous avons eu recours pour la rédaction de la présente notice.

MAELCAMP (Jean-Baptiste-Séraphin), baron, seigneur de Vlienderbeke, fils de

Jacques-Fortuné Maelcamp, et de Sabine-Jeanne Du Bois, né à Gand, baptisé à Saint-Bavon, le 14 novembre 1730. Il entra en 1754 comme volontaire dans le régiment wallon d'infanterie Los Rios (actuellement régiment d'infanterie n° 9), et obtint avec l'autorisation du conseil aulique de la guerre, en date du 15 février 1755, et par achat, une place de capitaine dans le régiment de Guillaume, prince de Saxe-Gotha (plus tard régiment d'infanterie Prince de Ligne, et actuellement régiment d'infanterie n° 30). Ce régiment prit part, ou du moins certaines de ses fractions, à différentes affaires de la guerre de Sept ans, et le capitaine Maelcamp y participa. A la suite d'une autorisation du conseil aulique de la guerre, datée du 23 mars 1768, notre compatriote acquit par achat, et pour la somme de 10,000 florins, la charge de major dans le même régiment de ligne, dont le prince Charles déclara, le 12 septembre 1775, ce qui suit : « Nous certifions par la présente, pour toute justice, que le premier commandant Maelcamp a servi avec le plus grand zèle et avec la plus grande gloire pendant vingt-quatre années, savoir : deux années comme cadet volontaire, quatorze années comme capitaine et huit années comme commandant ; que, pendant la dernière guerre, il a pris part, avec notre régiment, à six expéditions militaires, et que nous ne demandons rien de mieux que de voir que Sa Majesté Impériale et Royale daigne nommer lieutenant-colonel le dit commandant de notre régiment, attendu qu'il s'est acquis l'estime générale de tous les officiers, ensuite eu égard aux qualités qu'il possède pour maintenir la discipline et le bon ordre, ainsi que la qualité qu'il possède d'éveiller chez autrui l'amour de la gloire dans le service de Votre Majesté, et qu'il considère comme une chose principale de toujours maintenir le bon esprit ».

Le baron de Maelcamp occupa pendant deux ans l'emploi de lieutenant-colonel en second, avec le traitement

de major. Le 18 octobre 1777, il fut nommé lieutenant-colonel effectif et, le 17 novembre suivant, second colonel. Par lettre autographe de l'empereur, en date du 13 mai 1784, il fut promu commandant du même régiment. Mis à la retraite le 6 septembre 1786, avec le grade de général-major, le baron Maelcamp, après avoir vécu jusqu'en 1794 dans les Pays-Bas, se réfugia, après le départ des troupes autrichiennes, d'abord à Düsseldorf, puis à Duisbourg (en Westphalie), où il mourut en avril 1797, laissant dans les rangs de l'armée autrichienne son fils Gustave, mort le 31 mars 1799, comme major du régiment Benjovsky n° 3, à la suite de blessures contractées au service de l'empereur.

Général Bernaert.

De Stein, *Annuaire de la noblesse belge*. — Documents officiels des archives de Vienne.

MAELCOTE (Jean VAN), fils de Laurent et de Gertrude van Griccken, jurisconsulte, naquit à Louvain, en 1536, selon un acte de 1553, ou en 1539, d'après son épitaphe. Il mourut à Bruxelles, le 13 août 1616. Entré à l'université de Louvain au mois d'août 1552, il fit ses études d'humanités dans la pédagogie du Château. Il suivit ensuite le cours de droit en cette université, et fut élu, à deux reprises différentes, doyen des bacheliers. Au mois de mars 1565, il prit le grade de licencié, fut nommé président du collège Winckelius, à Louvain, en 1569, et devint docteur en droit, le 5 juin 1570. Ce grade lui permit d'enseigner le droit à l'université en qualité de professeur extraordinaire. Il ne resta pas longtemps dans cette position. Par lettres patentes du 27 août 1571, Philippe II le nomma conseiller ordinaire surnuméraire au conseil de Brabant. Pendant l'année 1576, des troubles très graves ayant éclaté à Bruxelles, siège du conseil, les Espagnols furent obligés d'abandonner la ville. Van Maelcote, partisan dévoué de Philippe II, les suivit. Rentré à Bruxelles en 1578, il reprit ses fonctions au conseil de Brabant en vertu d'une nouvelle commission du roi, signée le 10 décembre 1577,

qui le nomma définitivement conseiller ordinaire. Il resta en cette ville jusqu'en 1582, époque à laquelle il suivit tous les conseillers restés fidèles au roi. Il reçut de nouvelles lettres patentes, le 21 mai 1582. Par rang d'ancienneté, il parvint au grade de vice-chancelier, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Lorsque, par suite de la trahison de Guillaume Simple, commandant des Ecossais au service des Etats généraux, la ville de Lierre fut livrée aux Espagnols, le 2 août 1582, le gouverneur général des Pays-Bas chargea Van Maelcote et Vuesels, son collègue au conseil de Brabant, de réorganiser la justice dans cette ville. En remplissant cette mission, Van Maelcote constata que cette place était à peu près inhabitée : un tiers des maisons étaient abandonnées. Il intercédait auprès du gouverneur général pour obtenir un pardon général en faveur de cette malheureuse population. Il intervint aussi dans la réconciliation de Bruxelles avec Philippe II, et, à ce titre, il signa, le 10 mars 1585, l'acte de soumission de cette ville présenté par Alexandre Farnèse. Il fut enterré dans l'église des Dominicains, à Bruxelles. Son épitaphe est reproduite dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*.

On a de lui : *Joannis Maelcoti ad titulum XVIII, lib. cod. de juris et facti ignorantia, praelectio academica, extra ordinem habita*. Louvain, 1682, et Liège, 1699. Il avait épousé la fille d'Odon de Viron.

Ch. Piot.

Molanus, *Historiae Iovaniensium*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*. — Archives de la Chambre des comptes et de l'université de Louvain, au dépôt du royaume, à Bruxelles. — Archives de l'audience, *ibid*.

MAELCOTE (*Odon van*), fils de Jean et de Marie de Viron, naquit à Bruxelles, le 28 juillet 1572. Il fut reçu au noviciat des Jésuites, à Tournai, le 12 février 1590, et devint, pendant quelque temps, professeur au collège de son ordre à Anvers. Plus tard, il enseigna les mathématiques et l'hébreu à Rome. Il revint d'Italie au commencement de l'année 1607, comme il résulte de la dédicace, datée du 1^{er} mars 1607, de

son *Astrolabium æquinoctiale*. Son séjour à Bruxelles ne fut pas long : en 1609, nous le retrouvons à Rome ; il était alors l'un des quatre astronomes attachés à l'observatoire du collège romain. En possession d'un télescope que lui avait apporté de Belgique un de ses anciens élèves, Pierre Scholiers, il put, dès cette époque, en compagnie d'un de ses compatriotes appelé à de hautes destinées, Grégoire de Saint-Vincent, observer les singulières apparences que présente Saturne (lettre de Grégoire de Saint-Vincent à Huygens, *Correspondance de Huygens*, t. II, p. 489-491), et constater le mouvement de Vénus autour du soleil. Aussi, lorsqu'un an après l'apparition de son *Nuncius sidericus*, en mars 1611, Galilée vint à Rome, les astronomes du collège romain purent-ils reconnaître la réalité des phénomènes observés par l'illustre professeur de Padoue. Vers cette époque, Odon van Maelcote revint dans sa patrie, car c'est de Bruxelles, le 11 décembre 1612, qu'est datée une lettre qu'il adressa à Kepler (*Kepleri Epistolæ*, 1718). Dans cette lettre, le savant Bruxellois se montre bien au courant des recherches de l'astronome allemand et manifeste surtout son enthousiasme pour ses travaux sur la planète Mars. Il ne tarda pas à retourner à Rome, d'où il écrivit à Kepler une seconde lettre datée du 8 février 1614, quelques semaines avant sa mort, arrivée le 14 mai.

Van Maelcote s'était occupé de la théorie de l'astrolabe et avait appliqué une idée ingénieuse à la construction de cet instrument qui a pour principe, comme on sait, la projection stéréographique de la sphère : c'est de projeter les deux hémisphères de deux pôles diamétralement opposés. Cette idée est exposée dans les deux ouvrages suivants :

1. *Astrolabiorum seu utriusque planisphaerii universalis et particularis vsus, per modum compendii traditus a Valeriano Regnartio Belga. Ilmo et Eccemo D. D. Francisco Peretto, principis Venafri filio*. Bruxelles 1607. (Je cite cette édition d'après le P. De Backer, mais je ne l'ai jamais rencontrée et je doute qu'elle

existe.) *Id.* Rome, Barthélemy Zanetti, 1610; in-4°, 60 pages, 3 pl. — 2. *Astrolabium Aequinoctiale, Odonis Malcotij Bruxellensis e Soc. Jesu. Per modum compendij a Leonardo Damerio Leodiensi in lucem editum.* Bruxelles, Rutg. Velpius, 1607; in-8° de 8 ff. n. ch., 1 pl. Le père de Léonard Damry, Lambert, avait publié une planche gravée, représentant l'astrolabe; je n'en connais aucun exemplaire. L'existence de cette planche est attestée dans la dédicace de l'ouvrage précédent. — 3. On attribue souvent à Van Maelcote des *Opuscula mathematica*, d'après un passage, mal compris, de la géométrie de Clavius.

C. Le Paige.

Paquot, *Mémoires*, t. XI, p. 149. — Quetelet, *Histoire des sciences math. en Belgique*, p. 198. — C. Sommervogel, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 281. — C. Le Paige, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège*, p. 43. — G. Monchamp, *Galilée et la Belgique*, p. 23-25.

MAELCOTE (Robert VAN), ou MALCOTIUS, écrivain ecclésiastique, frère de Jean (voir plus haut), né à Louvain, en 1533 ou 1534, mort dans cette ville, le 2 juillet 1578, selon Molanus, le 3 juillet, selon Paquot. Après avoir achevé ses études de théologie, il fut chargé d'enseigner cette science à l'abbaye du Parc, comme successeur de Jean de Lens. Il fut nommé chanoine du premier rang de la collégiale Saint-Pierre, le 22 novembre 1566, et passa son doctorat en théologie le 1^{er} juin 1568. Elu, trois mois après, président du Petit Collège, en remplacement de Corneille Reyneri, il succéda, en 1569, à Cunerus Petri en qualité de pléban de Louvain. Ce titre lui donnait le droit de professer la théologie à l'université, dont il devint recteur en 1573. On connaît de lui trois ouvrages restés manuscrits :

1. *Tractatus de Ecclesia*. — 2. *Tractatus de veneratione sanctorum*. — 3. *De hæresibus*. Les deux premiers étaient jadis conservés à l'abbaye de Parc, le troisième à celle des Dunes.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XI, p. 143-146. — J. Molanus, *Historie loraniensium libri XIV*, ed. P.-F.-X. de Ram (1861), p. 321-322.

MAELCOTE (Thierry VAN), ou MALCOTIUS, écrivain ecclésiastique, parent des précédents, né à Louvain vers 1533, mort dans cette ville, le 3 mai 1568, âgé de trente-cinq ans seulement. Son père, Libert van Maelcote, qui lui survécut de dix années, fut plusieurs fois bourgmestre de la ville de Louvain. Thierry étudia successivement la philosophie et la théologie. Après avoir été reçu licencié dans cette dernière science, il en devint lecteur, en 1562 et 1563, au couvent des Célestins d'Héverlé. Puis, il fut élu président du collège Sainte-Anne, en 1567; mais il abandonna bientôt cette charge pour devenir principal du collège du Lys. Il est l'auteur de quelques petits écrits de polémique religieuse, rédigés en flamand, et dont voici les titres :

1. *Een christelyck onderwys ende instructie van den dienst der misse.* Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8°. Écrit sous forme de dialogues. — 2. *Een warachtich beveys van Martinus Lutherus wancchelbaerheyt ende onstantficheyt int gheloove.* Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8°. Egalement écrit sous forme de dialogues entre un catholique et un luthérien. Une traduction allemande, due à François Agricola, en parut à Cologne en 1583. — 3. *Refutatie van een kettersch boeck ghenaeamt : korte belydinge des geloofs.* Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8°. — 4. *Refutatie van een kettersch boeckken ghenaeamt : 't oudt Christen geloove.* Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8°.

Paul Bergmans.

J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, (1739), t. I, p. 281, et t. II, p. 1117. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XI, p. 150-152. — N. De Le Ville, *Annales canobii Heverlani* (ms. à la Bibl. royale, à Bruxelles).

MAELDERGEM (Adrien VAN), ou VAN MALDEGEM, curé à Ursel (Flandre orientale), plus tard ministre calviniste, mort à Bruges le 5 novembre 1568. Vers 1566, on voit, à la suite de l'exemple donné par Jean Castelius, curé de Somergem, les curés de quatre autres villages voisins, Ursel, Vinderhaute, Sleydinge et Oostwinkel, passer en même

temps à la Réforme et devenir ministres calvinistes. Les trois premiers s'appelaient Adrien van Maeldergem, Gilles de Meyer et Martin Smetius (ou de Smet). Le nom du quatrième nous est resté inconnu, parce que seul il échappa à l'inquisition.

Après son abjuration, Adrien van Maeldergem se retira en Angleterre, où s'était formé un centre de propagande calviniste, composé exclusivement de réfugiés néerlandais. Ce consistoire se tenait à Londres. Il semble que les pros crits aient, dès 1568, formé le projet de faire triompher leurs doctrines dans les Pays-Bas par l'emploi de la force. Ce but fut atteint, quatre années plus tard, par un effet du hasard ; mais les consistoriens de Londres espéraient arriver à leurs fins par la conspiration. Maeldergem fut un de ceux qui furent envoyés en Flandre pour engager le peuple à préparer ses armes en vue d'un soulèvement général entrepris de commun accord avec les calvinistes d'Angleterre : on incendierait les églises et les couvents, on tuerait les moines et les prêtres, ainsi que les magistrats et officiers catholiques.

Les émissaires ne furent pas heureux. Adrien fut arrêté, vers le 26 septembre de la même année, presque en même temps qu'un de ses compagnons, Pierre de Hase. Le premier fut jugé à Bruges, le second à Ypres. Celui-ci fut brûlé vif dans cette ville dès le 23 octobre. Adrien ne subit le même supplice à Bruges que le 5 novembre. Ses juges, craignant l'effet de son éloquence sur un peuple trop porté à se laisser séduire, ordonnèrent qu'on lui mît une bride dans la bouche pour le conduire au bûcher. Le peuple murmura, puis poussa des cris d'indignation, à tel point que les prêtres crurent devoir se mettre en lieu sûr. Avec Adrien périrent encore quelques-uns de ses coreligionnaires, peut-être d'autres ministres, dans tous les cas des membres du consistoire.

J. Frederichs.

A.-C. van Haemstede, *Historie der Martelaren* (Amsterdam, 1674), fol. 390, b. — H.-Q. Janssen, *De Kerkhervorming in Vlaenderen* (Arnheim,

1868), t. I, p. 427. — H.-Q. Janssen, *De Kerkhervorming te Brugge* (Rotterdam, 1856), t. I, p. 444-446, 456; t. II, p. 255-256. — F. Vander Haeghen, Th.-I.-J. Arnold et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica, Martyrologes*, p. 221, 86.

MAELE (Siger van), ou VAN MALE, chroniqueur flamand, né à Bruges, en 1504, mort dans sa ville natale, le 7 juillet 1601. Elu gouverneur de l'hôpital *ten Bogaerde*, en 1550, puis conseiller de la ville en 1555, il resta attaché au magistrat brugeois jusqu'à l'époque des troubles. Il rentra alors dans la vie privée et se consacra à recueillir les événements dont il était témoin. Lorsque la tranquillité fut rétablie, il revint aux affaires publiques et fut nommé échevin de la ville. Il s'était marié deux fois et avait eu dix-huit enfants, comme le montre un ex-voto peint par Pourbus, et qui se trouve encore actuellement dans l'église Saint-Jacques, à Bruges.

On lui doit les deux ouvrages suivants : 1. *Den Spiegel memorial, sprekende van het gouvernement van de Godshuyse, ten Bogaerde, geschreven ter 1555*. Histoire, restée manuscrite, de l'hôpital dont Siger van Maele fut gouverneur. — 2. *Een kort verclaers ende deerlicke lamentatie ende beclach van de destructie ende groote declinatie, sonderlinghe van de stede van Brugghe*. Composée à l'âge de quatre-vingt-sept ans comme l'indique ce quatrain :

*Och beminden leser! hoort hier een droef beclach
Van de groote declinatie der Brugsche stede,
Die Zeeghere van Maele in 't leven sagh,
Oud 87. jaeren. Godt gheve hem vrede.*

Cette « lamentation » sur la décadence de Bruges, à la suite des troubles religieux, contient le récit des événements qui se sont passés à Bruges de 1577 à 1591, et renferme des détails intéressants et fort précis. On en connaît plusieurs copies, dont une, notamment, à la Bibliothèque nationale, à Paris. P. Beaucourt a inséré une partie de la chronique de Siger van Maele dans son histoire du commerce de Bruges (1775), et le chevalier de Schietere de Lophem l'a résumée dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges* (1845). Enfin, elle a été publiée en entier, en 1859,

par le chanoine Carton pour la Société des bibliophiles flamands.

Paul Bergmans.

P. Beaucourt de Noortvelde, *Beschrijving van den opyank, voortgank en ondergank iler brüg-schen koophandel* (Bruges, 1775), p. 195 et suiv. — F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique* (Bruxelles, 1837-1838), t. I, p. 90-91. — *Annales de la Société d'émulation*, 2^e série, t. III (Bruges, 1845), p. 276-308 (aussi paru en brochure à Bruges, en 1846). — *Lamentatie van Zegher van Male* (Gand, 1859, in-8°, IV et 130 p.). Publication de la Société des bibliophiles flamands, 3^e série, n° 3. — G. Huet, *Catalogue des manuscrits néerlandais de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1868), p. 54, n° 69.

MAELEN (*Philippe-Marie-Guillaume VANDER*), géographe, mort en 1869. Philippe Vander Maelen naquit à Bruxelles, le 23 décembre 1795, de Guillaume Vander Maelen et de Barbe-Anne de Raymaeker, tous deux de Louvain, et décédés à Bruxelles, Guillaume Vander Maelen le 12 décembre 1816, et Barbe-Anne de Raymaeker le 11 février 1837. Ses ancêtres avaient, pendant plusieurs générations, exploité la ferme de Diependael, aujourd'hui démolie et qui appartenait à l'abbaye de Vlierbeck; son père, avant son mariage, pratiqua l'art de la médecine et devint ensuite maître savonnier, à Bruxelles, rue Rempart-des-Moines (n° 76), au coin de la rue de Boulet. C'est là qu'est né l'homme qui devait tant contribuer au progrès de la science géographique dans son pays natal. Pour obéir aux désirs de ses parents, qui avaient accumulé une fortune considérable, il exerça d'abord la même profession qu'eux, mais il laissa son frère François continuer son industrie après la mort de leur père, et il se livra tout entier à l'étude de la géographie, vers laquelle il s'était senti entraîné dès sa jeunesse. On rapporte à ce propos que, en 1805, pendant la campagne qui se termina par la journée d'Austerlitz, il suivait sur les cartes les mouvements des armées et en représentait les marches et les contre-marches; les luttes gigantesques dont l'Europe centrale fut le théâtre jusqu'en 1815, ne purent qu'exciter et développer en lui ce goût caractéristique.

Il entreprit d'abord de comparer entre elles les différentes méthodes de projec-

tion et se forma ainsi lui-même. Sa résolution et sa passion favorite lui permirent de surmonter tous les obstacles et d'entreprendre avec succès la publication de grands travaux de géographie, publication pour laquelle il possédait d'ailleurs un moyen presque inmanquable de réussite, c'est-à-dire une fortune considérable qui le garantissait contre la mauvaise chance. A cette époque, Charles Senefelder, le frère de l'inventeur de la lithographie ou gravure sur pierre, se trouvait à Bruxelles et y avait exécuté différents travaux qui répandirent le goût de ce procédé. Vander Maelen comprit le parti que l'on pouvait en tirer et n'hésita pas à l'appliquer en grand à la fabrication des cartes géographiques, qui ne s'étaient exécutées jusqu'alors qu'à l'aide du travail lent et coûteux de la gravure sur cuivre. Ses parents avaient acheté, le 9 décembre 1815, à l'entrée du faubourg de Molenbeek-Saint-Jean, hors de la porte de Flandre, une blanchisserie de coton. De concert avec son frère Jean-François, grand amateur de fleurs, il y fit construire de vastes ateliers, formant un carré et encadrant une cour, et de grandes serres longeant la Senne. Les caves du bâtiment principal reçurent des presses lithographiques et le rez-de-chaussée et l'étage, où furent installés des bureaux et des ateliers, se virent peu à peu occupés par des collections de livres, de cartes géographiques, d'objets d'histoire naturelle. Un grand jardin, bien dessiné et s'étendant jusqu'à la chaussée de Bruxelles à Gand, et une longue avenue de peupliers, commençant au nouveau canal vers Charleroi, rehaussèrent encore la beauté de ces bâtiments, qui prirent le nom d'*Etablissement géographique de Bruxelles*. Ce local devint bientôt populaire, grâce à l'aménité avec laquelle on y était accueilli et grâce au soin que Philippe Vander Maelen prit toujours de le rendre accessible et utile à la foule. Plus tard, vers 1840, on construisit sur la partie de ce terrain qui longe la chaussée de Gand deux beaux hôtels, dont l'un est encore habité par M^r Joseph Vander Maelen, fils de Philippe,

après avoir été occupé par François Vander Maelen.

Deux publications d'une importance capitale valurent à Vander Maelen de grands encouragements. La première est l'*Atlas universel de géographie physique, politique, statistique* (6 vol. in-folio, 1827), à l'échelle de 1/1,641,886, ou d'une ligne sur 1,090 toises, et composé de 400 feuilles, qui ne tarda pas à être épuisé; la seconde, l'*Atlas de l'Europe* (1829-1830), à l'échelle de 1/600,000, composé de 165 feuilles.

Aujourd'hui que d'heureuses explorations ont permis d'achever la reconnaissance du sol de l'Amérique et d'entreprendre celle du sol de l'Afrique presque entière, aujourd'hui que le développement des connaissances géographiques a provoqué la création d'autres instituts s'occupant exclusivement de cette branche des connaissances humaines, et permis la publication incessante d'atlas, de cartes, de plans exécutés avec le dernier soin, ces essais, grandioses pourtant, peuvent paraître imparfaits ou arriérés. A leur apparition, ils furent salués par d'unanimes applaudissements. Un écrivain hollandais, le baron de Derfelden de Hinderstein appelle l'*Atlas universel* « un des monuments les plus considérables que l'on ait érigés aux sciences géographiques ». L'achèvement de l'*Atlas de l'Europe* coïncida avec la révolution de 1830, ce qui en rendit le débit et la diffusion plus difficiles; mais le soin qui avait présidé à cette publication, l'exactitude des détails qu'elle présentait en répandirent peu à peu la connaissance et l'usage.

Les événements de 1830 mirent fin aussi à un autre projet, qui aurait singulièrement relevé la position de Bruxelles comme centre scientifique. Le gouvernement hollandais avait formé le projet d'organiser à Bruxelles un grand musée, scientifique et industriel à la fois, et de lui donner plus de relief en y annexant des cours publics. Ce plan reçut un commencement d'exécution : les cours s'organisèrent et s'ouvrirent au Musée; les collections se formèrent dans un bâtiment de la petite rue des Longs-Cha-

riots. Il fut aussi question alors de réunir à l'Etablissement géographique les richesses du musée de Leyde, et des négociations s'ouvrirent dans ce but avec M^r Canzianus. Le divorce complet qui s'opéra entre le nord et le midi du royaume des Pays-Bas anéantit ces beaux projets et, pendant plusieurs années, il plongea dans le marasme l'industrie, si florissante à cette époque, de la Belgique.

Loin de se laisser décourager par ces circonstances défavorables, le fondateur de l'Etablissement géographique persista dans ses projets avec plus de ténacité que jamais et donna à ses publications un plus grand attrait, en les rattachant, plus étroitement que précédemment, à la Belgique, qui se constituait alors en Etat indépendant et dont la population affirmait de toute manière son caractère particulier. Il avait entrepris une série de cartes spéciales de différents pays, tels que l'Allemagne, les Iles-Britanniques, l'Espagne, la France, l'Italie, la Turquie d'Europe, la Grèce, la Pologne, l'île de Java, Sumatra; il aborda bientôt un autre terrain. En 1832, il réédita, à grandeur égale et en gravure sur pierre, la belle carte des Pays-Bas autrichiens de Ferraris, au 86,400^e, bien entendu en y substituant aux anciennes délimitations des divisions nouvelles et conformes à ce qui existait à l'époque de la publication; il donna à cet atlas quarante-deux feuilles, dont six consacrées aux villes principales. A l'est de la Sambre et de la Meuse, Ferraris s'était contenté d'assemblages à la planchette, évidemment insuffisants lorsqu'il s'agit de provinces entières; Vander Maelen, faute de temps, ne put alors corriger ce défaut. Son œuvre, gravée sur pierre, resta inférieure au modèle, admirablement gravé sur cuivre; mais, par la modicité du prix et l'opportunité de l'apparition de la carte, il rendit un véritable service au pays, qui était absolument dépourvu d'une représentation graphique, à la fois exacte, complète et d'un prix modéré.

Parallèlement à cette entreprise, Vander Maelen en commença une autre,

qu'il conduisit presque à bonne fin. Je veux parler de sa publication du *Dictionnaire géographique des provinces belges*, qui devait se composer de douze volumes, mais dont il n'a paru que huit volumes, un par province (le Brabant seul n'a jamais été terminé). La Belgique ne possédait sous ce rapport que des travaux en quelque sorte rudimentaires, tels que ceux d'Oudiette et de Dewez, le premier presque entièrement administratif, le second plutôt historique. La publication de Vander Maelen, plus complète, fut surtout précieuse comme réunissant dans un cadre bien déterminé des notions nombreuses sur la topographie, les productions naturelles, l'industrie et l'importance, d'abord de toute la province, puis de chaque commune considérée isolément. Ces volumes parurent dans l'ordre suivant : Liège en 1831, Namur en 1832, le Hainaut en 1833, la Flandre orientale et Anvers en 1834, le Limbourg en 1835, la Flandre occidentale en 1836, le Luxembourg en 1838. Nothomb, qui joua un rôle influent dans le gouvernement de la Belgique pendant les premières années du règne de Léopold Ier, ajouta un grand nombre de notes historiques à ce dernier volume, qui se distingue avantageusement, sous ce rapport, des autres parties de la collection. L'histoire y étant en général sacrifiée ou traitée avec peu de développements, il en résulte que l'œuvre a perdu beaucoup de son intérêt, car les détails de statistique ont également beaucoup varié et n'ont plus la même importance que précédemment.

C'était cependant sur ces derniers détails que Vander Maelen comptait pour le succès de son œuvre. C'est même pour les réunir qu'il s'adressait à toutes les autorités, à toutes les associations, à toutes les individualités dont il désirait la collaboration. Faire de son établissement un centre d'informations de tout genre, c'est le but qu'il se proposait surtout, c'est la tâche à laquelle il vouait tous ses efforts. Il s'était associé le docteur Meisser, à l'aide duquel il noua de très actives correspondances avec des sa-

vants des différentes parties du monde, correspondances dont une faible partie a été imprimée en tête du *Dictionnaire géographique de la province de Liège* (p. v à LXXXVII). Il aurait voulu fonder à Bruxelles une *société cosmopolite*, dans le but de recueillir, de centraliser et ensuite de répandre sur tous les points du globe les renseignements utiles, les nouvelles découvertes sur tout ce qui est de nature à augmenter les connaissances, la moralité et le bien-être.

La notoriété qui s'était attachée au nom de Philippe Vander Maelen lui avait valu de nombreuses distinctions. Il était membre de l'Académie royale de Bruxelles depuis le 10 janvier 1829, et il entra successivement dans de nombreuses sociétés scientifiques (près de 80); il ne prenait, d'ailleurs, aucune part à leurs travaux, car, absorbé par la direction de l'Etablissement géographique, il n'avait guère le temps d'assister à leurs séances. Il participa aux expositions de l'industrie qui eurent lieu à Bruxelles en 1830, en 1835 et en 1841. Celle de 1835 lui valut une médaille d'argent, outre la croix de chevalier de l'ordre de Léopold qui lui fut accordée le 23 octobre 1836; celle de 1841 lui valut la médaille d'or. Mais depuis, aucune promotion ne récompensa son activité et son dévouement. Quant à lui, il trouvait sa récompense dans la popularité qui l'entourait et dont il recevait à chaque instant de nouveaux témoignages. L'Etablissement géographique était constamment visité par des personnages de haut rang, parmi lesquels figurèrent le roi Léopold Ier, la reine Louise, les princes français et, en général, tous les étrangers de distinction, tous les savants et lettrés qui visitaient Bruxelles. Dans les années qui suivirent 1830, plus d'un exilé, et dans ce nombre, nous citerons l'Italien Gioberti et le Polonais Lelewel, devinrent des hôtes assidus de la bibliothèque de l'Etablissement, et y trouvèrent d'excellents matériaux pour les travaux auxquels ils s'étaient voués.

Un monde de projets, d'essais, de tentatives de toute espèce surgit à cette

époque de l'Etablissement géographique, qui joua un rôle important dans le développement des sciences dans notre pays. Aidé par son frère François, qui s'était spécialement consacré aux progrès de l'horticulture, Vander Maelen envoya au Mexique Galeotti, qui résida pendant plusieurs années dans cette contrée, d'où il envoya en Belgique une grande quantité de plantes inconnues et peu connues, qui, depuis lors, se sont multipliées à l'infini dans nos jardins et nos serres. Peu de temps après, se forma à l'Etablissement géographique la Société des Missions belges de l'Océanie, qui avait pour but de rechercher et de faire connaître les productions naturelles de la Nouvelle-Hollande et des pays voisins. Si cette dernière entreprise échoua, ce fut, non la faute de ses promoteurs, mais le peu de conscience que les agents apportèrent à remplir leur mission.

Vander Maelen ouvrit chez lui des cours, cours qui étaient gratuits et pour lesquels il fournissait tous les instruments nécessaires. C'est ainsi que Louyet, dont j'ai écrit la biographie dans le volume précédent, y enseigna la chimie; Scheidweiler, depuis directeur de l'école vétérinaire, enseigna la botanique et Alexandre Delhasse la géologie; Warzée, l'auteur, encore vivant, de travaux sur les journaux et les almanachs de la Belgique, y remplit plusieurs années les fonctions de bibliothécaire; Fassiaux, secrétaire général du ministère des travaux publics, et moi y avons commencé notre carrière. Bientôt naquit l'idée d'utiliser les ressources dont disposait l'établissement pour y fonder un établissement d'instruction. On y organisa une école normale, à laquelle fut annexé un pensionnat. Mais, ici encore, l'œuvre échoua, sans que le moindre reproche pût être adressé à Vander Maelen.

Avec le concours de plusieurs hommes de grand mérite et d'un personnel dévoué, celui-ci ne discontinuait pas la série des publications importantes qui avaient fait sa réputation. Il serait superflu d'énumérer les atlas, cartes, volumes, etc., qui sortirent de l'Etablis-

sement, à cette époque d'une fécondité exceptionnelle. Il en est cependant quelques-unes qui méritent une mention particulière. Tel est le *Nouveau Plan géométrique de la ville de Bruxelles avec ses faubourgs et ses communes limitrophes*, à l'échelle de 1 à 2,500^{mes}, dressé et publié par W.-B. Craan, ancien ingénieur vérificateur du cadastre de la province de Brabant (1835), comprenant quatre feuilles format grand-aigle et deux vastes tableaux synoptiques. Ce plan, dont l'exécution topographique et la gravure pouvaient soutenir la comparaison avec ce qui se faisait de mieux en ce genre, fournit la preuve frappante des améliorations qui se réalisaient dans les productions de l'Etablissement géographique. A partir de cette époque, le travail matériel de la gravure sur pierre y fit d'immenses progrès, et quelques-uns de ceux qui y furent employés, tels que Pierre Doms et Jean-Baptiste de La Hoesse, ont réalisé de véritables prodiges. Dans des œuvres exécutées exceptionnellement, ils ont atteint, on peut le dire, par la netteté et la beauté du travail, la gravure sur cuivre. Il existe du dernier, notamment, une petite carte de l'île de Corse qui est un véritable bijou.

Vander Maelen avait introduit l'usage de dépouiller chaque jour les renseignements scientifiques et surtout géographiques répandus dans les journaux, revues, bulletins, mémoires et autres publications périodiques arrivant à l'Etablissement. Ces notes atteignirent bientôt le chiffre énorme de plusieurs millions. Elles étaient classées les unes par ordre alphabétique, les autres par province ou contrée, quand elles en concernaient spécialement une, les dernières enfin par science. Elles étaient destinées surtout à servir à la publication d'un grand dictionnaire géographique, mais une partie seulement en a été utilisée et publiée sous le titre d'*Epistémologie, tables générales d'indications des connaissances humaines* (Bruxelles, 1840, in-8°). Vander Maelen édita, de concert avec le Dr Meisser, la liste des annotations sans nombre déjà

recueillies à cette époque sur les chemins de fer et qui occupent quatre-vingts colonnes, précédées d'un prospectus et d'un tableau général des connaissances humaines adopté pour la publication des sections de l'ouvrage. Ce spécimen seul, par son étendue même, témoigne des difficultés qu'aurait rencontré l'entreprise ; à l'heure qu'il est, s'il avait été tenu au courant de tout ce qui se publie, il serait devenu un volume énorme, qui, en peu de temps, deviendrait incomplet. L'activité d'un homme, fût-elle prodigieuse, serait impuissante à tenir au courant une œuvre pareille, gigantesque et extrêmement utile, mais irréalisable, et dont la pensée n'en honore pas moins le nom de celui qui l'a conçue et qui a essayé de la réaliser.

Vander Maelen désirait beaucoup doter son pays d'une carte nouvelle, mieux en rapport que celles qui existaient avec l'état actuel de la contrée, ses subdivisions, son réseau de routes et d'autres voies de communication. Le premier, il comprit les ressources immenses qu'il pourrait puiser dans les plans du cadastre, levés à l'échelle de 25,000^{mes}, et qui présentent les moindres détails topographiques, tant sous le rapport des routes, chemins et cours d'eau qu'en ce qui concerne les grandes masses de culture, les hameaux et jusqu'aux habitations isolées, chaque commune reposant sur les points trigonométriques de petites triangulations cantonales, calculées par les procédés de la géométrie plane et déduites de bases à la chaîne de plusieurs kilomètres. Réduire ce travail pour en former les détails d'une carte, telle fut l'idée que conçut Vander Maelen ; il compléta la triangulation de nos provinces, autant qu'il le put, en s'aidant des travaux entrepris tour à tour par le gouvernement autrichien et le gouvernement hollandais et par les travaux similaires entrepris sur notre frontière orientale par Tranchet et sur notre frontière du midi par le département de la guerre de France. C'est de la sorte qu'il parvint à corriger le travail de Ferraris dans ce qu'il avait d'incomplet. Pour achever

son œuvre, Vander Maelen fit opérer un nivellement général de la Belgique, par P.-F. Dekeyser, qui aida également Dumont à tracer, sur les feuilles de sa carte géologique, les limites que ce savant assignait à chaque formation, et dont Dumont parlait souvent avec les plus grands éloges.

Il entreprit aussi de reproduire le cadastre du pays, sans s'effrayer de l'importance de cette entreprise, devant laquelle un gouvernement aurait reculé. Avec l'autorisation du baron d'Huart, ministre des finances, il en fit copier les plans pour les reproduire textuellement, et il en fit graver quatre-vingt quinze à l'échelle de 5,000^{mes}; quarante-deux autres furent gravés ou autographiés à l'échelle de 5,000^{mes}. On sait que, depuis, cette tentative qui fut peu encouragée par le public, a été reprise par Popp, de Bruges, qui a publié une grande partie du cadastre du pays, sans avoir achevé cette entreprise grandiose, pour laquelle il n'a guère reçu d'encouragements.

Les données accumulées à l'Etablissement géographique servirent d'abord à l'exécution de la carte de la Belgique en vingt-cinq feuilles, publiée à l'échelle de 80,000^{mes} de 1837 à 1853, œuvre remarquable sous tous les rapports et qui, comme le plan de Bruxelles de 1835, atteste les immenses progrès réalisés à l'Etablissement. Cette carte devait représenter en quelque sorte la Belgique dans le réseau européen, et c'est pourquoi Vander Maelen accorda tant de soin à son exécution matérielle, ainsi que le suppose Houzeau. Quant à la topographie, le fondateur de l'Etablissement fut aidé par les lumières de Gérard, inspecteur du cadastre dans la Flandre orientale, qui apporta à ce travail un soin tout particulier. Peu de temps après, toujours infatigable, il fit exécuter dans ses ateliers l'*Atlas des chemins vicinaux* au 10,000^{me}, travail immense qu'il entreprit pour le gouvernement et auquel il employa les années 1841 et suivantes.

Il était en ce moment préoccupé par le grand projet qu'il ne tarda pas à réali-

seretauquel il travailla de 1846 à 1854. Il voulait employer les plans du cadastre à la confection d'une carte de la Belgique au 20,000^{me} en deux cents cinquante feuilles, travail immense qu'il entreprit sans le concours de personne, sans la moindre aide du gouvernement, sans que qui que ce soit ait paru jamais lui savoir gré de l'énormité de la tâche qu'il s'imposait. « Nulle part, on peut l'affirmer », dit Houzeau, « on n'est encore entré d'une manière aussi large dans la voie de la publicité »; aucun pays, ajouterai-je, ne possède une carte pareille, à l'aide de laquelle on peut parcourir la contrée, sans avoir besoin de demander son chemin, sans courir jamais le risque de s'égarer. Pour arriver à ce résultat, il fallait marcher rapidement d'achever environ, par mois, trois feuilles de 70 centimètres sur 50. Tout cela fut exécuté, et quelques-unes de ces feuilles, celles des environs de Bruxelles et des bassins houillers, devinrent rapidement d'un usage tellement fréquent, qu'elles furent reproduites jusque trois fois et chaque fois avec des changements et additions notables.

On a pu faire autrement, on a pu donner aux cartes une valeur nouvelle en y introduisant des courbes de nivellement; mais si l'on songe que Vander Maelen était un simple particulier, qu'il n'avait pas à sa disposition un corps éprouvé d'officiers de mérite, on s'émerveillera de ce qu'il a osé entreprendre et de ce qu'il a eu la gloire d'avoir réalisé.

Citons encore les *Cartes hypsométriques des provinces*, au 100,000^{me}, formant neuf grandes feuilles, une par province, publiées de 1851 à 1861; la *Carte des concessions houillères de la Belgique*, au 100,000^{me}, publiée en 1862; la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique*, en quatre feuilles, publiée dans la même année 1862, et qui fut dressée par Mr Joseph Vander Maelen, qui suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux historiques publiés dans le pays. « En dehors de ces travaux principaux, il faudrait rappeler », dit avec beaucoup de justice Mr le colonel Hennequin, « qu'il

« a fait tout cela en produisant nombre de cartes d'application, dont chacune révèle une entente aussi remarquable du but à atteindre que des moyens à employer, et en exerçant autour de lui une influence bienfaisante dont nous constatons encore les effets ». Enumérer ses publications, reproduire les titres des atlas, des cartes, des volumes auxquels il attacha son nom, serait une œuvre fastidieuse ou inutile, car il existe des catalogues spéciaux des productions de l'Etablissement géographique, et nous croyons avoir assez fait pour la mémoire de Ph. Vander Maelen en rappelant celles d'entre elles où il fit preuve d'initiative. Ses presses, ses ateliers de gravure étaient constamment occupés par des publications de tout genre. On aimait à traiter avec lui, car il était d'un commerce sûr, d'une loyauté à toute épreuve. Jusqu'à la fin de sa vie on le vit constamment au travail, se levant tôt et ne quittant son établissement que vers les quatre heures, pour passer sa soirée en famille; toujours simple dans sa mise, on ne le voyait jamais ni dans le monde, ni dans les réunions officielles, à moins que sa présence ne fût nécessaire. S'il était économe de ses deniers, c'est que, engagé dans de grandes entreprises, il voulait être prêt à faire face aux avances qu'elles lui imposaient et qu'elles ne couvraient parfois qu'avec difficulté; il était, en effet, bienfaisant, généreux et aimait à reconnaître les services rendus. En somme, un homme d'initiative et un beau caractère.

En 1848, Vander Maelen reçut du gouvernement russe une proposition qui montre à quel point ses talents étaient appréciés à l'étranger. On avait réuni, dans ce pays, un certain nombre de canevas géodésiques, de levés partiels, d'itinéraires. On songeait à coordonner tous ces éléments pour doter l'empire d'une nouvelle carte basée sur des données certaines, et on proposa à notre géographe la direction de ce travail, avec une position scientifique et les avantages matériels qu'elle devait entraîner. Cette brillante proposition fut déclinée par Vander Maelen, qui, d'ail-

leurs, n'aurait ni su quitter son pays natal, auquel il était étroitement attaché, ni aller vivre sous le froid climat de Saint-Pétersbourg; il lui aurait fallu rompre mille liens, changer ses habitudes, abdiquer son franc parler, renoncer à diriger son établissement.

L'assiduité au travail de Vander Maelen, sa vie un peu trop sédentaire, car on ne le voyait guère hors de l'établissement, finirent par lui être funestes. A l'âge de soixante-quatorze ans il fut emporté par une inflammation intestinale, qui ne dura qu'une semaine. Il mourut le 19 mai 1869, et fut enterré trois jours après au cimetière de Laeken. Des discours furent prononcés à la maison mortuaire par Charles Piers, échevin de la commune, au nom de la commission des hospices; par Olivier Demets, au nom du personnel de l'établissement, et sur sa tombe, par J. Moreau, professeur de mathématiques à l'athénée royal et à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. D'autres voix plus autorisées auraient peut-être dû se faire entendre dans cette circonstance et proclamer hautement les services importants que le défunt avait rendus. Mais, modeste autant que laborieux, Vander Maelen n'avait jamais réclaté de distinctions. Il était membre d'un très grand nombre de sociétés savantes; mais, ces titres, il les avait conquis tout simplement par ses relations, par ses échanges de publications ou de documents. Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis trente-trois ans: il resta chevalier. On avait souvent eu recours à son établissement quand il s'agissait de dresser des projets, de se procurer des cartes; il n'avait jamais marchandé ses services et s'était cru payé de ses peines par le seul empressement que l'on mettait à recourir à lui.

La même indifférence accueillit la nouvelle de la fermeture de l'établissement et la vente des collections qui y étaient réunies. Son fils, M^r Joseph Vander Maelen, avait maintenu d'abord ses ateliers en activité et acheva plusieurs publications de son père, notamment sa *Carte de la Belgique en vingt feuilles*,

mais les négociations ouvertes avec l'Etat pour la reprise totale ou partielle de l'Etablissement ayant échoué, tout fut mis aux enchères. La bibliothèque, riche surtout en ouvrages de géographie générale ou locale, de statistique, d'économie politique; la splendide mappothèque, une des plus belles qui existaient, les collections de tout genre furent vendues les 16 novembre 1880 et jours suivants. J'y ai vu débiter des ouvrages utiles au mètre cube. Une partie de l'établissement géographique fut alors aliénée, et la belle avenue qui y conduisait a été transformée en une rue, à laquelle l'édilité communale a donné le nom de *rue Vander Maelen*. Une des gloires les plus incontestées de la Belgique, Houzeau, a consacré à Vander Maelen une notice pleine d'intérêt et admirablement écrite dans l'*Annuaire royal de Belgique pour 1873* (p. 111 à 142). Un double hommage a été rendu par la science à la mémoire des frères Vander Maelen; on a donné leur nom patronymique à un lac voisin de la source du Mississipi et à un genre de fleurs de la nombreuse famille des orchidées, qu'ils ont tant contribué à répandre et à multiplier.

Le directeur de l'Etablissement géographique avait épousé une dame issue d'une vieille famille flamande, Thérèse-Louise van Goethem, qui mourut le 12 novembre 1876, âgée de soixante-dix-neuf ans. Il avait eu deux fils Félix, mort jeune, et Joseph, qui vit encore, et deux filles, Barbe-Léopoldine-Thérèse, femme de Léopold Maertens, président de la Banque de Flandre, et Clémence, femme du chevalier Auguste de Wouters de Bouchout. Son frère, François Vander Maelen, qui avait pris une part active à plusieurs de ses entreprises, est mort le 2 septembre 1872. Ses médailles anciennes et ses chinoiseries furent vendues en mars 1878, en la salle de ventes de Billen. Il existe de Philippe Vander Maelen un bon portrait photographié, au bas duquel on lit ces mots qui le peignent tout entier: « L'homme au » lit de la mort attache peu de prix à » la gloire, à la réputation, aux vaines

« distinctions dont il a été l'objet, mais » s'il a été utile à ses semblables, il est » père dans la miséricorde de Dieu ». C'est d'après cette photographie qu'a été exécuté le portrait qui se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie*.

Alphonse Wauters.

Drapiez, *Notice sur l'Etablissement géographique de Bruxelles*, Bruxelles, 1833, in-16; 10^e édition, 1865. — Jomard, *Rapport à la Société géographique de Paris*, dans le *Bulletin* de cette société pour 1836. — Maldau, *Rapport à la Société impériale d'horticulture de Paris*, dans le *Bulletin* de cette société, décembre 1832 et janvier 1833. — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 338. — Talrier, *Description de la Belgique*, p. 151 et suiv. — Goucet, *Biographie de P.-M.-G. Vander Maelen*, dans l'*Histoire générale* (partie comprenant les hommes de science et les fondateurs de grands établissements). Genève, 1863 (lithographié à Bruxelles, en 1869, en une feuille in-fol.). — *Discours prononcés à la maison mortuaire et à Laeken* (lithographiés en une feuille in-fol.). — Houzeau, *Notice citée plus haut*. — Hennequin, *Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique*, Bruxelles, 1891, in-8^o (p. 53-80 et 143-149).

MAELSAECKE (*Jacques VAN*), lecteur en théologie, écrivain ecclésiastique, vivait à Gand au milieu du XVIII^e siècle. Frère mineur récollet, il remplissait les fonctions de provincial de la province de Saint-Joseph, en Flandre, quand il publia à Gand un petit traité flamand sur l'oraison mentale et la méditation, adressé aux religieuses de son obédience : *F. Jacobus van Maelsaecke, lector jubilatus der H. Godtsgeleertheyt, minister provinciael der Paters Minderbroeders Recolletten van de provincie van St-Joseph in het Graefschap van Vlaenderen, aen alle in den Heere seer beminde religieusen van alle de vrouwe-kloosters aen onse sorge bevolen...* (Gand, Michel de Goesin, 1758); petit in-8^o, 28 pages. Daté du 15 janvier 1758. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cet auteur qui présida, le 20 avril 1751, la thèse de Damase Reyngoudt : *Theologia practica seraphico-subtilis quam... præside F. Jacobo van Maelsaecke defendet F. Damasus Reyngoudt...* Bruges, Pierre Vande Cappelle, 1751; petit in-8^o.

Paul Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (1838-1869), t. III, p. 237, n^o 3011.

MAERE (*Wauthier VAN*), artiste brugeois, à la fois décorateur et peintre de tableaux et de statues, comme tous ses contemporains qualifiés du titre de *pictores ymaginum*. C'est un des premiers peintres laïques connus en Flandre. Il occupait dans l'art encore rudimentaire du commencement du XIV^e siècle une place assez importante pour mériter d'être choisi, par les échevins de Bruges, pour exécuter des travaux d'ornementation dans la maison scabinale de cette ville. Si ce choix indique un homme d'une capacité certaine, l'entreprise elle-même qui nécessita le concours de plusieurs élèves, avait à cette époque une valeur artistique plus sérieuse qu'on ne le croirait aujourd'hui, le métier de décorateur étant alors aussi bien rémunéré que celui de maître ses œuvres.

E. Baes.

Comptes de la ville de Bruges. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2^e série, t. VIII, p. 182.

MAERLANT (*Jacques VAN*), l'un des plus grands poètes flamands du moyen âge, est né dans le Franc-de-Bruges, d'après la tradition, à Damme. La date de sa naissance n'est pas exactement connue; mais, si l'on considère qu'il composa son premier ouvrage entre 1257 et 1260, et qu'il était encore relativement jeune à ce moment, on peut admettre qu'il naquit entre 1230 et 1240 (d'après la tradition, en 1235).

Les quelques détails qu'il donne sur lui-même dans ses divers ouvrages constituent à peu près tout ce qu'on sait sur l'histoire de sa vie.

Dans le prologue de son *Ystorie van Troyen* (*Histoire de Troie*), Jacques van Maerlant énumère les différents romans de chevalerie qu'il avait déjà composés : *Hier toe voren dichten hy Merlyn | ende Alexander mytten Latyn, | Toerecke ende dien Sompniarys | Ende den corten Lapydarys*. Mais ce n'est évidemment pas là l'ordre chronologique de ses écrits; car le roman d'*Alexandre*, nommé en second lieu, se trouve cité dans le *Merlin* (voir vs. 37-39), nommé d'abord, et doit donc avoir été écrit avant celui-ci.

Ce roman d'*Alexandre* est une traduc-

tion très précise, presque littérale, de l'*Alexandreis*, épopée en hexamètres virgiliens écrite vers 1178, par Gautier de Chastillon. A chaque hexamètre de l'original correspondent chez Maerlant presque régulièrement deux vers néerlandais.

On peut déterminer approximativement quand cet ouvrage fut écrit. L'empereur Frédéric II et le pape Innocent IV étaient déjà morts, lorsque Jacques van Maerlant y travaillait (voir *Alexander*, VII, vs. 657-661). Or, le dernier mourut le 7 décembre 1254. D'un autre côté, le roi de France, Louis IX, de retour de sa croisade d'Orient en septembre 1254, se voit exhorté par notre poète à entreprendre une nouvelle croisade, et le duc de Brabant, à empêcher les « brigands à Ru-pelmonde » de lever des droits sur l'Escaut (V, vs. 1223-1234), ce que le duc ne pouvait faire qu'après le 13 octobre 1256, lorsqu'il eut été choisi comme arbitre entre les Flamands et les Hollandais. Le duc en question ne peut être que Henri III, qui mourut le 12 février 1261. Il est donc certain que notre poète composa son roman d'*Alexandre* entre 1257 et 1260.

Gautier de Chastillon avait dédié son *Alexandreis* à Guillelmus, archevêque de Reims, en commençant chaque livre par une lettre du nom de son protecteur. Maerlant imita son original, en commençant chacun des six premiers livres de sa traduction par une lettre du nom de la femme en l'honneur de laquelle il avait entrepris l'ouvrage. Cette femme s'appelait *Gheile*. Il est difficile de se faire une idée exacte des relations qui ont existé entre cette *Gheile* et l'auteur. Quand on considère froidement les différents endroits où Maerlant parle d'elle dans son *Alexandre*, il ne semble guère possible d'être de l'avis de ceux qui croient que *Gheile* était une personne aimée du poète. Ses paroles témoignent d'un profond respect plutôt que d'amour. (Voir *Alexander* I, vs. 23-25; IV, vs. 1719-1720; V, vs. 1236-1238; X, vs. 1236-1238.)

A la fin du quatrième livre, Jacques

van Maerlant déclare que son ouvrage en aura encore six autres, bien entendu si « la belle qui le fait peiner » y donne son adhésion. Ce n'est pas sans raison, me semble-t-il, qu'on a déduit de ce passage que *Gheile* prenait connaissance de certaines parties du roman, avant qu'il fût complètement achevé, et qu'elle résidait donc dans le voisinage du poète.

Le roman d'*Alexandre* se trouvant cité dans le *Merlin*, et tous deux, avec le roman de *Torec*, dans l'*Histoire de Troie*, on admet que le *Torec* fut écrit après le *Merlin*.

Jacques van Maerlant dédia son second ouvrage à Albert, seigneur de Voorne, le conseiller intime du comte de Hollande, Florent V (*Merlin*, vs. 14-16). Ce prince succéda à son père entre le 22 mars 1258 (date à laquelle on trouve un diplôme signé par celui-ci) et le 1er mai 1261, lorsque lui-même dota le seigneur de Naaldwijk de plusieurs fiefs. Le roman de *Merlin* doit donc avoir été écrit vers 1260 ou 1261.

En réalité, le titre de *Merlin* est inexact, car l'ouvrage consiste en deux romans bien distincts : *Die Historie van den Grale* (l'*Histoire du Saint-Graal*, *Merlin*, vs. 1118), allant jusqu'au vs. 1926, et *d'Boec van Merline* (le *Livre de Merlin*) allant du vs. 1927 jusqu'à la fin. C'est une traduction, au commencement très libre et très abrégée, du *Joseph d'Arimathie* (qu'on nomme aussi le *Petit Saint Graal*) et du *Merlin*, deux romans en prose du cycle breton, œuvres du poète franc-comtois Robert de Boron, ce que le poète néerlandais mentionne d'ailleurs lui-même (vs. 20-24 et 1878-1881).

L'*Histoire du Graal* commence par un récit très succinct de la vie et de la passion du Christ. Joseph d'Arimathie reçoit de Pilate, comme prix de ses services, le corps de Jésus et le vase dans lequel celui-ci a « sacrifié » pour la première fois (*daer... Jhesus die eerste misse in sancck*, *Merlin*, vs. 345). Après que Joseph a ôté le corps de Jésus de la croix avec l'aide de Nicodème, il s'aperçoit que les plaies du Seigneur saignent,

et il reçoit ce sang dans le vase. Mais les juifs voient tout cela d'un mauvais œil, et jettent Joseph en prison, d'où il est délivré par le Christ lui-même, le jour de sa résurrection.

Vers ces temps-là, l'empereur Tibère souffrait d'une maladie incurable. On finit par lui conseiller de faire chercher Jésus de Nazareth, qui, disait-on, guérissait tout le monde sans drogues, par sa seule parole. L'empereur envoie donc un messager en Judée, à la recherche de Jésus. Pilate, qui avait laissé tuer Jésus sans l'assentiment du sénat romain, parvient à se disculper devant l'envoyé de l'empereur, qui jure que les juifs payeront cher leur crime. Il retourne à Rome, emportant une toile, sur laquelle se trouve empreint le visage du Christ. Le messager avait reçu cette toile, non sans beaucoup de peine, d'une vieille femme qui, souffrant depuis dix-huit ans de la jaunisse, avait été guérie par Jésus. L'empereur Tibère guérit à la seule vue de ce portrait.

Dans sa miséricorde, Dieu veut donner aux Juifs le temps d'expier leur crime; mais ils persistent dans le mal. Quarante-deux ans seulement après la mort de Jésus, la vengeance céleste descend sur eux (1): [la ville sainte est détruite par Titus, et le peuple juif dispersé. Joseph d'Arimathie aussi doit se rendre dans des contrées étrangères ac-

compagné de ses amis qui, comme lui, aimaient Jésus-Christ].

(Pendant longtemps, Joseph et les siens furent très heureux; mais, dans la suite, ils n'eurent plus que des malheurs. C'était un châtimement de Dieu, parce qu'ils s'adonnaient à la luxure. C'est ce que Joseph apprend, lorsqu'il invoque le Sauveur, craignant d'avoir fait lui-même quelque action qui eût courroucé le Seigneur. Mais la voix du Saint-Esprit se fait entendre à Joseph et lui dit: « Joseph, tu feras l'épreuve que voici, afin de distinguer les bons des méchants. Tu mettras mon sang et moi-même en épreuve devant les pécheurs. Rappelle-toi que lorsque je fus à la Cène, chez Simon, je dis que) celui qui me trahissait, mangeait avec moi. Alors Judas se retira, et depuis il ne se retrouva plus dans la compagnie de mes disciples. Ceux-ci en prirent un autre à sa place. Rappelle-toi aussi la table à laquelle j'étais assis: tu en feras une pareille; tu appelleras Brons, ton beau-frère, qui est sage et de qui maints hommes sages naîtront. Dis-lui qu'il aille à l'eau que tu lui indiquerai, et qu'il y pêche un poisson; qu'il t'apporte le premier qu'il prendra. Prépare la table dans l'entre-temps, mets-y une nappe, prends ce vase et mets-le au milieu de la table; couvre-le d'une toile, et mets à côté le poisson que Brons t'apportera. Puis convoque ton peuple, et dis-lui qu'on va voir qui sont ceux qui ont péché.

Alors assieds-toi en mon nom; ainsi que je le faisais à la Cène, place Brons à la droite; tu verras qu'il se retirera en arrière et laissera une place vide entre toi et lui, ce qui signifiera que Judas perdit sa place. Ce vide ne sera rempli tant qu'un petit-fils de Brons ne s'en rendra digne. Appelle alors ton peuple et dis-leur que s'ils croient en Dieu, à la Trinité et à mes commandements, ils s'assoyent à la grâce ».

Joseph fit comme Dieu le lui avait commandé, et l'épreuve réussit. Les bons s'assirent; les méchants ne l'osèrent point, et finirent par s'en aller.

(1) On trouve ensuite dans le *Merlin*, vs. 637-644: « Les Juifs étaient très fâchés de ce que Titus vint assiéger Jérusalem, car ils s'étaient réunis tous dans leur ville sainte au jour de Pâques, parce qu'ils voulaient d'après leur coutume... » Après ces mots, il manque au seul manuscrit qu'on possède du *Merlin* deux feuillets, soit 342 vers, contenant probablement un récit détaillé de la destruction de Jérusalem, et aussi du départ de Joseph d'Arimathie, ceci apparemment d'après la version donnée par Robert de Boron, car le texte moyen néerlandais reprend au milieu de l'allocation du Saint-Esprit à Joseph, qui est traduite fidèlement par Jacques van Maerlant d'après l'auteur français. Il est probable que le poète néerlandais fait intervenir aussi Vespasien dans le châtimement des Juifs, car le chapitre est intitulé: *Hoe God gewroken wart van Tytus ende van Vaspasianus* (comment Dieu fut vengé par Titus et Vespasien). La partie du résumé entre crochets [...] est donc faite par conjecture; celle entre parenthèses (...) d'après le roman de Robert de Boron. Il est probable que Jacques van Maerlant avait commencé un nouveau chapitre quand il reprit l'histoire de Joseph d'Arimathie.

Ainsi fut institué le service du Saint-Graal, car les bons revinrent chaque jour à tierce. Il n'y avait qu'un seul parmi les méchants qui voulut absolument rester auprès des bons : il s'appelait Moïse. En apparence, il était sage et consciencieux. Il montra pendant longtemps une grande douleur, au point que tous ceux de la grâce prièrent Joseph de lui permettre de s'asseoir à la table du Saint-Graal. Joseph leur fait observer que ce n'est pas à lui à donner la grâce, mais au Seigneur. Il promet cependant de consulter Dieu. Lorsque Joseph, agenouillé devant son vase, prie Notre-Seigneur de lui dire la vérité au sujet de Moïse, la voix du Saint-Esprit se fait de nouveau entendre et lui dit : « Le temps est venu où tu vas faire » l'épreuve du lieu vide entre toi et » Brons. Si Moïse aime tant la grâce » comme il en fait semblant, qu'il se » présente et s'asseye à la table et tu » verras ce qu'il deviendra. »

Lorsque Moïse vint alors à la grâce, il courut autour de la table et ne trouva place où s'asseoir ailleurs que près de Joseph. Il s'y mit, mais à peine fut-il assis, qu'il disparut soudain, car la terre s'ouvrit sous lui, l'engloutit, et se referma tout de suite.

Tous furent très effrayés; et, à la prière de ses gens, Joseph invoqua de nouveau le Seigneur et lui demanda ce que Moïse était devenu. Il apprit alors que le méchant était précipité dans un abîme, et qu'on n'en parlerait plus avant que celui qui remplira le lieu vide ne l'aurait trouvé.

Sur l'ordre de Dieu, les fidèles du Graal se divisent à présent en quatre sections : à la tête de la première se trouve Alein, le plus jeune fils de Brons; Pierre, à la tête de la seconde, se dirige vers l'Occident; Brons lui-même commande la troisième, après avoir reçu de Joseph, qui reste avec la quatrième, le vase du Saint-Graal, afin de le remettre plus tard au plus méritant de ses petits-fils.

Tel est le contenu de l'*Histoire du Graal*. On n'apprend rien du sort des différentes sections, pour la bonne rai-

son que Jacques van Maerlant n'en trouva rien chez Robert de Boron. Le poète néerlandais promet de traduire cette suite, dès qu'il la trouvera « en » roman », ce qui n'a apparemment pas été le cas.

Le *Livre de Merlin* raconte comment les diables, fâchés de ce que Jésus avait délivré des enfers ses amis, font plaider leur cause devant Dieu, par leur procureur Mascaron. Celui-ci perd le procès, car la Vierge a pris la défense des hommes. Les diables cherchent à présent un moyen pour perdre l'humanité, qui leur échappe depuis la constitution du christianisme. Un des diables engendre un fils, par incubation, à une pauvre fille. Cet enfant est Merlin. Dans la pensée des diables, il doit devenir l'antipode du Christ, mais ils sont frustrés dans leur attente. Merlin possède, comme eux, la connaissance complète du passé; mais la piété de sa mère le pousse à employer sa science surnaturelle à rendre les hommes heureux. Dieu lui donne encore le don de prévoir l'avenir. Quand Merlin a atteint l'âge de sept ans, il est recherché par le roi Vertegier, qui avait chassé Uter et Pendragon, les héritiers légitimes de son prédécesseur. Vertegier faisait notamment bâtir une tour, qui s'écroulait chaque fois qu'on voulait la reconstruire, et ses sages prétendaient que la tour ne resterait debout que quand on arroserait ses fondements du sang d'un certain enfant qui n'avait pas de père. Quand Merlin est trouvé, il confond les sages de ce roi, en faisant retourner le terrain où se trouve la tour. On y trouve deux dragons, l'un blanc et l'autre rouge, qui secouaient la terre et rendaient ainsi la construction impossible. Quand les deux monstres sont délivrés, ils s'attaquent l'un l'autre. Le dragon rouge est tué, ce qui signifie d'après Merlin que Vertegier sera battu par Uter et Pendragon. Cette prophétie est bientôt réalisée. Mais Pendragon aussi perd la vie, dans un combat contre les Saxons. Alors Uter ajoute le nom de son frère au sien, et règne seul sur le pays de Logres. Merlin devient son conseiller intime; il

fait nombre de prophéties et institue, pour le roi, la Table Ronde. Il aide aussi Uter dans ses relations adultères avec Ygerne. Sa science magique lui donne le pouvoir de donner à Uter la forme du duc de Tintavel, le mari d'Ygerne. De cette façon, le roi devient le père d'Artur. Après la mort du duc, le roi épouse Ygerne. Artur est choisi comme successeur d'Uter, lorsqu'il a retiré un glaive d'une enclume, sur laquelle était inscrit en lettres d'or que celui qui pouvait retirer le glaive, deviendrait roi. Artur est couronné, et pendant longtemps il règne en paix.

Le prologue du *Merlin* contient encore un renseignement précieux sur notre poète. Il s'y nomme notamment *Jacob die coster van Merlant* (Jacques le sacristain de Merlant). Notre poète avait donc quitté sa patrie, et s'était fixé à Maerlant, qui, au XIV^e siècle, était une paroisse très florissante située dans l'île de Oost-Voorne (comté de Hollande), et qui fut plus tard réunie au village voisin de La Brielle. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le poète dise : *In West-Voorne te waren | Ne mach ghene ratte leven : | Dat weet hi, die dit heeft bescreven* (*Naturen Bloeme* II, vs. 2952-2954). Quand Maerlant alla-t-il se fixer en Hollande et pourquoi ? On ne le sait. Peut-être y résidait-il déjà, lorsqu'il traduisit l'*Alexandreis* de Gautier de Chastillon ; car, quand il parle du blason de son héros, il décrit les armoiries de Hollande, et non celles de Flandre.

Son séjour à Maerlant explique en même temps ses relations avec Albert de Voorne, avec le seigneur Nicolas van Cats, qui l'amena plus tard à composer son poème des *Naturen Bloeme*, et surtout avec *Grave Florens, coninc Willems sone*, sur l'invitation duquel il entreprit, à un âge relativement avancé, la traduction du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Où mieux qu'à la cour de Voorne, Jacques van Maerlant aurait-il pu faire la connaissance du futur Florent V, qui y passa toute sa minorité ?

Le troisième ouvrage de Jacques van Maerlant, le roman de *Torec*, ne nous

fournit pas autant de renseignements. Le poète lui-même n'en parle qu'une seule fois, notamment dans le prologue de l'*Histoire de Troie*, cité plus haut. Le *Torec* ne nous est parvenu que sous une forme très mutilée. Il est compris dans la grande compilation connue dans la littérature néerlandaise du moyen âge sous le titre de *Lancelot* (III, vs. 23127-26964). Nous ne possédons donc plus le prologue, qui renfermait peut-être quelque indication intéressante.

Le récit s'ouvre par une aventure qui concerne les parents du héros. Le roi de l'Île Rouge, Briant, poursuivant à la chasse un sanglier, se hasarde si loin qu'il se voit séparé de sa suite. A un moment donné, il aperçoit, assise entre les branches d'un arbre, une belle jeune fille, ceinte d'un cercle (c'est-à-dire une couronne) d'or. Charmé par sa beauté, le roi veut l'aider à descendre, ce que la jeune fille accepte, à condition que Briant l'épouse. Étant descendue de l'arbre, la jeune fille raconte alors comment elle est venue là, qu'elle a nom Mariole, et qu'à son diadème sont attachées des vertus merveilleuses : à qui-conque le possède ne manqueront jamais les richesses ni les honneurs. Le roi et Mariole ne sont mariés que depuis peu, lorsque cette couronne est ravie à la reine par Bruant de la Montagne, qui agit sur l'instigation de sa maîtresse, dans l'espoir que celle-ci deviendra sa femme. Pour comble de malheur, le roi Briant meurt encore la même année. Désespérée, Mariole met au monde une fille dont la naissance lui coûte la vie. Avant de mourir, elle l'expose sur la mer, enfermée dans un tonneau avec une lettre qui raconte toutes ses infortunes. On recueille l'enfant dans le royaume de Basse-Rivière, où il est porté au roi, appelé Idor, qui la baptise du nom significatif de Tristouse. Devenue grande et belle, elle devient la femme de son père adoptif, et elle donne bientôt le jour à Torec. A la naissance de son enfant, Tristouse, qui jusque-là, songeant toujours aux infortunes des siens, n'avait jamais eu un

moment de joie, rit pour la première fois de sa vie, et retombe ensuite dans sa mélancolie. Quand Torec a vingt ans et qu'il vient d'être armé chevalier, Tristouse lui montre la lettre qui raconte les malheurs de sa famille. Le jeune chevalier jure aussitôt de venger les siens et de reprendre à Bruant le cercle d'or. Il obtient de son père la permission de partir à l'instant; Tristouse le voyant s'éloigner rit encore une fois, heureuse de se savoir vengée, et pleure en même temps, parce qu'elle doit se séparer de son enfant bien-aimé (*Dat sceden maect mi tongemake, | Ende ic lachge om die wrake, Torec*, vs. 269-270).

Après divers exploits, Torec arrive au château de Bruant, qui est gardé par deux lions et deux géants. Il tue d'abord les deux géants à coups de flèches, puis les deux lions, et se présente devant Bruant, qu'il trouve occupé à jouer aux échecs. Torec somme Bruant de lui rendre le cercle d'or. Ils combattent, et Bruant, vaincu et repentant (Torec lui coupe la main avec laquelle il avait ravi le cercle d'or), devient l'ami de son adversaire, mais il ne peut lui livrer la couronne : lui-même avait dû la céder à Mirande, sa belle-sœur, laquelle est la plus belle « pucelle » du monde, et qui seule peut guérir Torec de la blessure empoisonnée qu'il a reçue dans le combat. En outre, elle ne donnera le cercle d'or, avec sa main, qu'à un chevalier qui aura vaincu tous les compagnons de la Table ronde. Torec jure de n'épouser qu'elle et se met en route à l'instant pour le château de Mirande, où il arrive après plusieurs aventures, les unes aussi extraordinaires que les autres. Mirande, qui l'aimait déjà depuis trois ans, rien que sur la renommée de ses exploits, lui fait demander s'il se sent la force et le courage d'abattre tous les chevaliers de la Table ronde. Torec répond affirmativement, et l'on prie Artur d'envoyer ses quarante meilleurs chevaliers. Ils arrivent bientôt, Gauvain à leur tête. Ayant appris le téméraire engagement de notre héros, ils tiennent conseil. Le courtois Gauvain est d'avis qu'il serait bien dommage que

Torec perdît son amie à cause d'eux, et propose qu'on coupera secrètement les sangles des chevaux, de façon que Torec puisse les désarçonner facilement. Le sénéchal Keu ne veut pas consentir, de sorte que vingt chevaliers se refusent à adopter le généreux subterfuge de Gauvain. A la joute, Torec renverse d'abord Keu et ses amis; le lendemain, les vingt chevaliers qui avaient suivi le conseil de Gauvain. Après cette épreuve victorieuse, la belle Mirande est prête à épouser Torec; mais Keu fait observer qu'elle ne tient pas son serment, puisqu'il y a encore d'autres chevaliers à la cour du roi Artur, avec lesquels Torec n'a pas combattu. « J'irai les chercher », s'écrie le héros, « et je les désarçonnerai à leur tour ». Tout le monde accompagne Torec qui abat maintenant tous les chevaliers qui restaient, et dont une partie d'ailleurs, incitée par Gauvain, lui a, cette fois encore, facilité la victoire de la même manière. Mais Artur, voyant la déconfiture de toute sa « maisnie », entre lui-même en lice, ce qu'il ne fait jamais. Torec est à son tour désarçonné par le roi, mais il a cependant rempli son engagement; il épouse Mirande, et il ceint le cercle d'or. Ses parents viennent à la noce. Tristouse rit pour la troisième et dernière fois : elle meurt peu après, ainsi que le roi Idor, et Torec va prendre possession de ses États.

Telle est l'action principale du récit; nous avons passé sous silence les nombreux épisodes qui en retardent la marche; nous aurons, d'ailleurs, à nous occuper plus loin de la plus importante de ces digressions.

De même que le *Merlin*, le roman de *Torec* est traduit du français. C'est le poète lui-même qui nous l'apprend (*Torec*, éd. Te Winkel, vs. 2378). L'original français est perdu, mais l'existence en est attestée. La librairie du Louvre possédait, au XIV^e siècle, un volume contenant « Torrez, rimé, bien historié » et escript ». La reine Isabeau de Bavière l'avait entre les mains le 12 novembre 1392, et en 1411 on constata qu'il manquait. On ne l'a plus re-

trouvé depuis (DELISLE, *Le cab. des Manuscrits de la Bibl. nat.*, III, p. 168).

Les deux autres ouvrages cités dans le prologue de l'*Histoire de Troie* sont perdus. Le *Sompniarys* traitait sans le moindre doute de l'explication des songes, et le *Lapidarys* des merveilleuses vertus curatives et talismaniques des pierres précieuses. Il est très probable que le *Lapidarys* de Jacques van Maerlant était une traduction d'une des nombreuses versions françaises qui furent faites, dès le commencement du XIII^e siècle, du poème latin (en hexamètres) de Marbode, évêque de Rennes. Les allégories religieuses appliquées aux propriétés fabuleuses des pierres précieuses, qu'on trouve dans ces traductions françaises, étaient bien faites pour tenter le poète néerlandais.

Jacques van Maerlant écrivit ensuite son *Histoire de Troie*, énorme poème de près de quarante et un mille vers, dont il se nomme l'auteur à différentes reprises (*Ystorien v. Troyen*, éd. de Pauw et Gaillard, vs. 53 et suiv.; 1932; 6579; 2776; *Rijmbijbel*, 7778-7780; 7915-7918; 7923-7926; *Spiegel Historiaal* I², 16, vs. 21-26). Vu le peu d'étendue du *Merlin*, il est impossible que Maerlant y ait mis beaucoup de temps; de sorte qu'on peut admettre que l'*Histoire de Troie* date d'environ 1264.

C'est une traduction du *Roman de Troie*, composé vers 1160 par Benoît de Sainte-More, qui avait puisé largement dans deux écrits très goûtés au moyen âge : l'*Ephemeris belli Trojani* de Dictys Cretensis, et l'*Historia de excidio Troia* de Dares Phrygius.

Jacques van Maerlant n'était ni le seul ni le premier poète néerlandais qui traduisit le *Roman de Troie*. Avant lui, Segher Dengotgaf avait traduit une partie, environ 1,300 vers, auxquels il en ajouta encore mille autres de son invention. Cette partie originale est désignée sous le titre de *tPrieel van Troyen*; la partie traduite sous celui de *tParlement van Troyen*.

Maerlant a connu la traduction de son compatriote; il l'a même intercalée

dans la sienne, en indiquant très honnêtement où commencent et où s'arrêtent ses emprunts.

Notre poète a élargi beaucoup l'original de Benoît de Sainte-More, en traduisant et en intercalant dans son ouvrage des morceaux assez étendus de l'*Achilleis* de Papinius Statius, un résumé de l'*Æneis* de Virgile, et quelques parties du treizième livre des *Metamorphoses* d'Ovide.

C'est probablement vers l'année 1266 que Jacques van Maerlant traduisit les *Secreta Secretorum*, attribués généralement à Aristote pendant tout le moyen âge. Maerlant dit lui-même, dans le prologue, qu'il est l'auteur de cette traduction (vs. 9). L'ouvrage, destiné à initier un jeune prince dans l'art difficile de régner, est composé de quarante-trois chapitres, se suivant d'une façon très peu systématique, tandis qu'un bon tiers des 2150 vers traite d'hygiène au lieu de politique.

Il est admis de nos jours que Jacques van Maerlant traduisit les *Secreta Secretorum* à l'intention du jeune prince hollandais Florent, qui fut déclaré majeur en 1266, ce qui détermine évidemment la date approximative de la *Heimlicheit der Heimlichen*. Puisque le comte Florent n'avait alors que douze ans, il n'y a rien d'étonnant à ce que Maerlant l'interpelle comme son « cher petit-fils » (*lieve neve*, vs. 8).

On n'a absolument pas d'indication quant à la date du premier *Martijn*. Peut-être fut-il écrit avant, peut-être après la traduction des *Secreta Secretorum*. Une chose est certaine, c'est que le premier *Martijn* est un des derniers ouvrages que le poète composa à Maerlant en Oost-Voorne; car, au commencement du second *Martijn*, il fait dire à son interlocuteur :

*Jacob, du woens in den Dam
Ende ic t'trecht; diés ben ic gram,
Dat wi dus sijn versceden.*

(Jacques, tu demeures à Damme, et moi à Utrecht. Je suis bien fâché que nous vivions séparés.)

Partant de Voorne, Jacques de Maerlant était allé se fixer à Damme, où il

devint, d'après la tradition, greffier du banc des échevins (*scepenclerc*). En quelle année ce retour au pays natal eut-il lieu? Nous n'en savons rien, de même que nous ignorons les raisons qui peuvent avoir déterminé notre poète à quitter Maerlant. On admet généralement que ce fut vers 1267.

Une question restée jusqu'ici sans réponse certaine est celle qui concerne la date des deux autres *Martins*. Nous venons de voir qu'ils sont sans aucun doute écrits à Damme, non à Maerlant. Mais faut-il en placer la composition avant ou après les *Naturen Bloeme*?

On est unanime à admettre que Maerlant rima ses *Naturen Bloeme* à Damme. On se fonde sur le fait que le poète dit, à différentes reprises, qu'en pays flamand on appelle tel animal de tel nom, auquel il oppose alors le nom employé dans la langue commune ou littéraire qu'il appelle *dietsc* (*Naturen Bloeme*, II, vs. 1769 et suiv.; vs. 2111; vs. 357-359; III, vs. 399 et suiv.; V, vs. 635-637; etc.).

D'aucuns attachent à cette particularité trop d'importance. Jonckbloet prétend que Maerlant avait désappris son dialecte maternel, et voulait ainsi se rendre plus compréhensible pour ses compatriotes. Te Winkel, de son côté, en déduit que le poète aurait composé son ouvrage peu après son retour en Flandre, puisque, dans cette mention de noms d'animaux propres à sa province, perceait la joie du poète de se retrouver dans sa patrie.

Ce que Jonckbloet dit est absolument impossible, en ce sens que Maerlant a toujours écrit la même langue (notamment le *dietsc*), aussi bien avant qu'après son retour, et cette langue écrite différait notablement du patois west-flamand du poète. Il n'est pas absolument impossible que Maerlant ait désappris quelque peu son patois; mais c'est une chose qu'on ne peut constater.

Quant à l'assertion de Te Winkel, elle me semble dénuée de tout fondement, car le poète donne ces noms dialectiques sans laisser percevoir le moins

de enthousiasme. Ce sont de simples mentions comme la suivante, où il est question de l'eracinus : *Een eghel heetment in Dietscher tale; | In Vlaemsche, een heerts*. On ne trouve, d'ailleurs, nulle part chez Maerlant la moindre allusion au bonheur qu'il aurait éprouvé de se retrouver en Flandre.

L'explication de la particularité en question est tout autre et, comme on verra, bien simple.

Vander Naturen Bloeme est une traduction, quelquefois assez libre, du traité *De Natura rerum*, sorte d'histoire naturelle en vingt livres, attribué très souvent, au moyen âge, à Albert le Grand, notamment aussi par Jacques van Maerlant lui-même, dans le prologue de sa traduction (*Naturen Bloeme*, prol. vs. 112-115, et III, vs. 1504-1506). C'est à tort cependant. Le véritable auteur du livre *De Natura rerum* est Thomas de Cantimpré, écrivain actif et fécond, originaire du Brabant, élevé dans les écoles de Liège, d'abord chanoine régulier de l'abbaye de Cantimpré, au diocèse de Cambrai, puis religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs à Cologne, à Paris et à Louvain. Lui-même dit, au commencement de son ouvrage *Bonum universale de proprietatibus apum* : *Rogatus instantissime a quibusdam familiaribus meis, librum de praelatis et subditis multa sollicitudine et labore conscripsi. Revolvi autem librum illum "De natura rerum", quem ipse multo labore per annos quindecim de diversis autoribus utilissime compilavi...*

Que trouve-t-on maintenant dans le livre de Thomas de Cantimpré? Les noms vulgaires sous lesquels différents oiseaux, différents poissons, étaient connus dans les différents pays où l'auteur a résidé; par exemple : *De aucipitre qui vulgariter dicitur OSTORS; Borbothæ pisces sunt fluviales sic in Gallis vulgariter appellati, cum anguilla similitudinem habere videntur...*; *BORBOTÉ gallice, LUMBE vel QUAPPE theutonice vocantur, secundum idiomata diversa; RAITHE vel RAIS aut ROCHEN, ut eas vulgus diversis linguis appellat, pisces maris sunt; YEUTH piscis est sic vulgariter*

dictus, qui latine aristosus dicitur (Histoire littéraire de la France, t. XXX, p. 375).

Voilà ce qui explique suffisamment, me semble-t-il, les noms dialectiques dans la traduction de Maerlant : celui-ci n'a fait que suivre, en y apportant les changements que comportaient les circonstances, l'exemple qui lui avait été donné par son original.

Le poète néerlandais a probablement intercalé dans le douzième livre de ses *Naturen Bloeme*, du moins partiellement, son traité sur les pierres précieuses, qu'il avait composé quelques années auparavant.

Maerlant traduisit le livre *De Natura rerum* dans un but bien déterminé, qu'il nous fait connaître dans son prologue, notamment afin d'en faire don à un noble de Zélande :

*Jacob van Maerlant, die dit dichte
Omme te sendene tere ghichte,
Wille dat men dit boec noeme
In dietsche der naturen bloeme...
Dit dicht ic dor sinen wille,
Dien ics an lude ende stille.
Dats mijn here Nyclaes van Cats.
Omdat mi gebrect scats;
Bi dien biddic, dat hem ghename si
Dit juweelkijn van mi.
(*Naturen Bloeme*, prol. vs. 1-4 et 147-152.)*

Ce Nicolas van Cats a été un chevalier très influent en Zélande, un conseiller intime du comte Florent V. Il fut armé chevalier en 1272. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que notre poète l'appelle « noble jeune homme » (*edel jonghelinc*, *Naturen Bloeme*, III, vs. 2654), puisqu'il devait être encore assez jeune, lorsque Maerlant lui dédia son ouvrage.

On a voulu déduire des trois derniers vers cités, que Maerlant avait des obligations envers le seigneur Van Cats. Ce n'est pas impossible ; mais ces vers sont trop peu précis, me semble-t-il, pour essayer d'en tirer un renseignement utile.

Probablement après les *Naturen Bloeme*, dans tous les cas entre l'époque de son retour en Flandre et le 25 mars 1271, Jacques van Maerlant entreprit de traduire l'*Historia Scolastica* de Petrus Comestor, proprement Petrus Trecensis, c'est-à-dire Pierre de Troyes,

en Champagne, qui avait acquis, grâce à cette œuvre, une très grande renommée. C'est une compilation de tout ce qu'il y a d'historique dans les livres de l'Ancien Testament, y compris les livres apocryphes, ainsi qu'un Nouveau Testament ; on y trouve aussi çà et là de courtes mentions d'événements contemporains de l'histoire profane, et quelques annotations sur la géographie.

Dans son *Rijmbijbel*, Jacques van Maerlant n'en a pas fait une traduction complète. Très souvent il a laissé de côté des passages fort étendus, par exemple l'histoire de Ruth ; d'autres fois, il n'en traduit pas la dixième partie, « parce que c'est trop long et trop « fatigant » (vs. 4885-4887). D'un autre côté, il y ajoute des interprétations mystiques de l'histoire biblique, le plus souvent en l'honneur de la Vierge, et il y intercale aussi fréquemment de virulents passages sur les vices du clergé. En tout l'ouvrage comprend 27102 vers.

Le *Rijmbijbel* à peine achevé, Jacques van Maerlant se met de nouveau au travail, pour lui donner une suite ; il déclare le faire à la prière d'un ami inconnu. « Ce ne serait ni gentil ni juste », dit le poète, « si je le lui refusais, « car il l'a bien mérité » (*Rijmbijbel*, vs. 27105-27118). Cette espèce de supplément, connu sous le titre de *Die Wrake van Jherusalem*, est une traduction très abrégée (« parce que c'était « trop long », dit encore Maerlant) du *Bellum Judaicum* de Flavius Josephus. Le tout fut terminé le 25 mars 1271 (c'est-à-dire le jour du nouvel an), comme le poète le rapporte à la fin de son ouvrage.

Le *Rijmbijbel* ne semble pas avoir porté bonheur à son auteur. Déjà dans son prologue, le poète déclare qu'il veut entreprendre cette rude besogne, « en « dépit de ceux qui sont toujours prêts « à critiquer ses œuvres » (voir vs. 73-77). Il trouve des paroles pleines d'indignation pour leur reprocher leur méchanceté et leur injustice. Plus tard, dans le prologue du *Spiegel Historiae*, il raconte que des prêtres jaloux lui en voulaient beaucoup, parce qu'il avait

révélé aux laïques les secrets de la Bible, ce que confirme un poète du siècle suivant, Jean de Weert d'Ypres, dans son *Wapene Rogier* (vs. 70-74). Il existe même une tradition, d'après laquelle Jacques van Maerlant aurait dû se justifier auprès du pape d'avoir traduit la Bible en langue vulgaire. Il aurait cependant été acquitté. On lit notamment dans l'*Historia dogmatica* d'Usserius (Londres, 1689, p. 165) : *Auditum est a Germano quodam fide digno, olim Belgam, cui nomen erat Jacobus Merland, integram bibliam belgice vertisse. Propterea interpres magno a quibusdam odio habitus, sese coram papa judicandum sistere jussus est, liberque examine submissus; qui tandem magnopere approbatus illi in manus remissus est ad inimicorum confusionem*. Mais c'est là le seul endroit où il soit question de cette affaire. On ne sait pas, d'ailleurs, à quelle source Usserius a pu puiser ce renseignement, ce qui commande encore plus de réserve. On s'est demandé s'il y avait une relation quelconque entre cette tradition et ce que l'on trouve dans l'építaphe du poète : *Quem laus dictandi rhythos, proverbialia fandi, transalpinavit*. Ce n'est pas impossible ; mais si Jacques van Maerlant s'est rendu réellement à Rome, il est étonnant qu'il ne parle jamais de ce voyage, pas même dans son *Spiegel Historial*, où il cite très souvent la Ville sainte, sans qu'on y trouve un seul mot d'où l'on pourrait conclure que le poète la connaissait pour l'avoir visitée en personne.

Afin de tirer parti de cette tradition, on a supposé, d'autre part, que Jacques van Maerlant serait allé se justifier, non pas devant le pape, mais devant l'évêque d'Utrecht, Jean de Nassau, dans le diocèse duquel Damme était situé. Nous savons que le poète a fait un voyage à Utrecht, mais nous ne savons absolument rien quant aux circonstances qui ont nécessité ce déplacement. Ce voyage nous est connu par le prologue de *St-Franciscus leven* (*la Vie de saint François*), que Jacques van Maerlant déclare avoir traduit parce que ses amis d'Utrecht l'en avaient instamment prié (*Franciscus,*

vs. 74-77). Parmi ces amis, Maerlant cite le frère Allard, probablement le second supérieur du couvent des Franciscains à Utrecht, monastère qui existait déjà en 1246.

Ce poème sur la vie de saint François était une traduction, comme presque toutes ses œuvres ; mais contre l'habitude de notre poète, elle était tout à fait littérale, sans additions ni abréviations. Elle doit avoir été composée avant 1273, car Maerlant appelle l'auteur de son original frère *Bonaventure* ; or, celui-ci devint cardinal en cette année et mourut en juillet 1274. Il n'y a pas moyen de préciser davantage la date du *St.-Franciscus*. Généralement on admet qu'il fut composé après le *Rijmbijbel*, donc en 1271 ou 1272 ; je ne vois pas trop bien pour quels motifs.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur une vie de sainte Claire, que Maerlant déclare avoir traduite (*Franciscus*, vs. 1785), mais qui n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Maerlant a encore écrit plusieurs autres poèmes, dont la date est absolument inconnue. D'abord, *Die Clausule vander Bible* (545 vers, traitant de la maternité de la Vierge), dont il dit être l'auteur en termes exprès. En second lieu, le poème *Der Kerken Clage* (*la Complainte de l'Eglise*), qui nous est conservée avec la mention placée en tête : *Dit dichte oec Jacob van Maerlant*. Ce n'est pas une traduction, mais une imitation assez fidèle des deux *Complaintes de Sainte Eglise* de Rutebœuf. *Der Kerken Clage* est pleine de reproches adressés au clergé, à cause de la vie mondaine et corrompue des prêtres, toujours avides d'argent. Ce poème a certainement été composé par Maerlant à la fin de sa vie ; car il y dit (vs. 105-107) : « Que vois-je dans le miroir clair ? » *Ma vieillesse, mes cheveux gris !*

On attribue encore unanimement à Jacques van Maerlant trois autres petits poèmes, quoiqu'il ne soit nommé nulle part comme leur auteur ; on les trouve, en effet, dans les manuscrits, ensemble avec d'autres de ses ouvrages, et ils ont une ressemblance frappante avec les

Martins, aussi bien pour le fond que pour la forme, qui est presque tout à fait identique. Ce sont : 1. *Van den vijf vrouden*, six strophes (72 vers), où le poète chante les cinq joies de la Vierge ; c'est sans le moindre doute une traduction d'une des nombreuses hymnes *De gaudiis beatæ Mariæ* que le moyen âge a connues. — 2. *Van ons Heren wonden*, 10 strophes (120 vers), parvenues jusqu'à nous dans un état lamentable ; elles sont traduites du latin : *De passione Domini, vexillo crucis et vulneribus Christi*. — 3. *Ene disputacie van onser Vrouwen ende van den heiligen Cruce*, discussion entre la Vierge et la Croix sur leurs mérites respectifs envers l'humanité. Ce poème est probablement en partie traduit et en partie original. Les strophes 16 à 32 n'ont de lien ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Le poète fait parler le Christ lui-même, se plaignant de la corruption qui règne dans son Eglise, et de l'indifférence des chrétiens pour la Terre Sainte. Ces strophes sont d'un lyrisme touchant.

On a attribué à Maerlant, mais à tort, un ouvrage sur la *Croix du Christ* (*dboec vanden houte*). D'aucuns croient, mais sans preuves suffisantes, qu'il a traduit séparément les chapitres de Vincent de Beauvais relatifs aux miracles de la Vierge, avant d'entreprendre la traduction de l'ouvrage entier.

Cette traduction de la troisième partie du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, intitulée *Spiegel Historiael*, est l'œuvre capitale de Jacques van Maerlant. Nous ne savons pas au juste quand le poète a mis la main à l'œuvre ; ce fut probablement vers 1282 ou 1283, car la première partie comprend trente-trois mille vers, et au commencement de la troisième, il déclare vouloir passer l'histoire sainte, parce qu'il en a traité, treize ans plus tôt, dans sa *Scolastica* ou *Rijmbijbel*. Or, nous savons que la suite du *Rijmbijbel* fut achevée en 1271. On peut donc admettre que le *Spiegel Historiael* fut commencé vers 1284, probablement vers la fin de cette année. Vu l'étendue de la première partie, on peut supposer avec raison qu'il commença le

tout au moins un an auparavant, sinon davantage. Maerlant rapporte lui-même qu'il finit la troisième partie en 1286. On ne sait pas pourquoi le poète passa la seconde partie. Prévoyait-il qu'il ne pourrait pas achever son œuvre ? En effet, parvenu, en 1288 ou 1289, au trente-quatrième chapitre du troisième livre de la quatrième partie, Jacques van Maerlant dut déposer la plume. Était-il tombé malade ? On le dirait, car il déclare avoir besoin de repos, jusqu'à ce que Dieu lui permette de reprendre son travail.

Maerlant raconte, dans son *Spiegel Historiael*, l'histoire du monde, depuis la création jusqu'en 1250, le tout divisé en trente et un livres, contenant ensemble plus de quatre-vingt-dix mille vers. Ce n'est pas une traduction littérale de l'ouvrage de Vincent de Beauvais, car Maerlant n'a pas traduit la moitié de son original. Il abrège très souvent ce qui lui semble trop long ou trop prolixe ; il laisse de côté tout ce dont il a déjà traité dans sa *Scolastica* ; enfin, il nous donne dans son *Spiegel Historiael* environ dix mille vers, dont on ne trouve pas la moindre trace chez Vincent de Beauvais : ces parties relatent des faits historiques empruntés par notre poète à toutes espèces de sources. Vincent de Beauvais, par exemple, n'avait parlé qu'en passant de la Flandre, du Brabant et de la Hollande. Maerlant a bien soin de combler cette lacune, en usant largement, pour l'histoire de la Hollande, de la *Rijmkronijk* de Melis Stoke ; pour raconter en détail la première croisade, il s'aide de l'*Historia Hierosolymitanæ expeditionis* de Thomas Aquensis, etc.

Le vœu du poète, de pouvoir un jour reprendre son travail, n'a jamais été exaucé. Ce fut un autre qui composa la seconde partie, Philippe Utenbroeke, et encore un autre qui acheva la quatrième et écrivit la cinquième : Louis de Velthem. Ce dernier nous apprend que Maerlant mourut pendant qu'il travaillait à sa quatrième partie.

Cette assertion ne peut pas cependant être prise au pied de la lettre ; car lors-

que la nouvelle parvint en Flandre que Saint-Jean d'Acre était tombé au pouvoir des musulmans, Jacques van Maerlant eut encore la force de composer son beau poème strophique *Van den lande van Oversee (du Pays d'outre-mer)*.

Quand mourut-il? Nul ne le sait. Buckelare qui, au XIII^e siècle, traduisit les trois *Martins* en latin, rapporte que Maerlant fut inhumé à Damme (*in Dam fossa tui lecti sub campanis*), sous la tour de l'église, du côté gauche de l'entrée. Beaucoup plus tard, au moins après 1350, on plaça sur la tombe une plaque de marbre, qui y resta jusqu'au moment où elle fut vendue, en 1829, avec une quantité d'autres pierres tumulaires de l'église de Damme. Elle fut brisée en 1830. Déjà en 1584, l'építaphe qui s'y trouvait inscrite était devenue à peu près indéchiffrable, comme le rapporte maître Van Belle, greffier de la ville de Bruges, au commencement du XVII^e siècle. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à lire les vers suivants :

*Hic recubat Jacobus a Mellant, ingeniosus,
Trans homines gnarus, rhetor, astutue disertus,
Quem laus dictandi rhythmos, proverbial fandi,
Transalpinauit, fama que perenne donavit.
Huic miserere, Deus, cujus sextus jubilæus
Post summum nomen numeri, proh! abstulit omen.*

Van Belle ajoute : *Constat sepultum obisse anno 1300 ex ultimis duobus versibus*. Paquot et d'autres, de nos jours encore C.-A. Serrure, ont accepté cette date comme basée sur les deux derniers vers de l'építaphe. Jonckbloet le premier, plus tard De Vries ont, au contraire, émis l'avis que ces derniers vers ne donnent pas de sens convenable, et ces savants ont évidemment raison. Il est, en effet, difficile de comprendre comment on peut traduire *cujus... abstulit omen*, par : *a enlevé de ce monde*, comme le fait Paquot. Le greffier Van Belle aura probablement mal lu plusieurs mots, ce qui n'a, d'ailleurs, rien d'étonnant, car lui-même nous apprend qu'il n'a pu déchiffrer l'építaphe qu'en devinant le sens probable et en se fondant sur la mesure des vers (*tandem ex sensu et pedum carminum numero eam [circumscriptionem] assequuti sumus*). Le parti le plus sage est d'admettre que le

poète mourut dans les dernières années du XIII^e siècle.

Considérons à présent de plus près l'œuvre grandiose de Jacques van Maerlant.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande différence qui existe entre les ouvrages du commencement de sa carrière et ceux de son âge mûr : notre poète suit d'abord la mode de son temps, en traduisant ou en imitant des romans de chevalerie français de l'époque. De là son *Roman de Torec*, son *Histoire du Saint Graal*, son livre de *Merlin*, et, à un certain point de vue, son *Alexandre* et son *Histoire de Troie*. Tout ce que Maerlant écrit après ce dernier ouvrage appartient à un tout autre genre; il crée en Flandre le genre didactique. Non seulement il cesse de rimer des romans de chevalerie, mais il répudie tous ses écrits de jeunesse. Au début de son *Rijmbijbel* il invite tous ses lecteurs à prier avec lui pour que Dieu lui pardonne, par égard pour le digne ouvrage qu'il entreprend à présent, de s'être souillé autrefois en écrivant des histoires mensongères, égaré qu'il était alors par un esprit étourdi et un cœur léger, et surtout par l'amour des choses de ce monde. Quand il mentionne, dans le *Spiegel Historiae*, la naissance d'Alexandre le Grand, il dit que la version qu'il donnera à présent des faits et gestes de ce monarque est la seule véritable, quoiqu'il ait relaté dans son *Alexandre* beaucoup d'épisodes faux, qu'il ne veut plus répéter (*Spiegel Historiae* I^o, 56, vs. 39-55). Il fait la même déclaration par rapport à son *Histoire de Troie* (*Spiegel Historiae* I^o, 14, vs. 35-56). Mais c'est son *Merlin*, principalement la première partie, contenant l'*Histoire du Saint Graal*, qui lui causa apparemment le plus de chagrin : à part la mention qu'il en fait dans le prologue de l'*Histoire de Troie*, il n'en parle plus nulle part; l'occasion ne lui en fit cependant pas défaut, puisque, dans son *Spiegel Historiae*, il dénonce comme faux plusieurs événements qu'il avait relatés lui-même dans son *Merlin*. Il est même notoire qu'il ne croit plus

du tout à l'existence du Graal, et il ne craint pas d'appeler les auteurs de l'histoire du Saint Graal des menteurs (*Spiegel Historiae*, I^{er}, 39, vs. 61-64 : *Van desen Joseph van Arimathien, | Maken hare favelien | Die loghenaren van den Grale, | Dat ic vor niet houde altemale*). Toute cette histoire, dit-il ailleurs, n'est qu'une farce, une plaisanterie (*Spiegel Historiae*, prol. I^{er}, vs. 55 : *Die boerde van den Grale*), une niaiserie (II^{er}, 42, vs. 15 : *Truffen van den Grale*).

Ce revirement dans la manière de voir du poète n'est pas dû à un caprice personnel, mais est en rapport direct avec la situation politique et économique de la Flandre au XIII^e siècle. La société était bouleversée de fond en comble. La féodalité s'écroulait, pour faire place à un pouvoir nouveau; dans nos contrées surtout, c'étaient les communes, dont le développement matériel et intellectuel allait toujours grandissant; elles deviennent un Etat dans l'Etat. La haute bourgeoisie, toute-puissante alors, était déjà menacée à son tour. En face de la féodalité qui ne connaissait que des privilèges, en face du prince et du patriciat des villes qui affirmaient leurs droits absolus, naît, dans la seconde moitié du siècle, un parti démocratique dont le mot d'ordre est l'égalité et la fraternité, et qui réclame avant tout pour la masse populaire un bien-être matériel plus grand et une part plus sérieuse dans la gestion des affaires publiques.

C'est en Flandre que ces aspirations se firent jour avec le plus de force et furent satisfaites dans la plus large mesure. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les romans de chevalerie, reflétant l'idéal d'une classe privilégiée qui s'affaiblissait, idéal qui, au surplus, était loin d'être en harmonie avec l'esprit pratique des communiers flamands, il n'y a rien d'étonnant, disons-nous, à ce que ces romans ne satisfissent plus les goûts de la société flamande du XIII^e siècle. Et le grand mérite de Jacques van Maerlant est précisément d'avoir senti et compris les exigences de son temps. Mais s'il a été inspiré par les circonstances, il a contribué puis-

samment au plus grand développement, à la propagation et au triomphe des idées démocratiques. Tellement il est vrai que le siècle fait les hommes, et que les hommes à leur tour font le siècle.

D'ailleurs, même dans les romans de Jacques van Maerlant, on trouve déjà les germes de sa seconde manière; au milieu du fatras des légendes chevaleresques percent déjà son amour de la vérité et son désir d'instruire, qui font pressentir ce que l'auteur deviendra un jour. On s'en rend parfaitement compte en étudiant de près la façon dont Maerlant traduit ses originaux. Ses ouvrages ne sont rien moins que des versions serviles; ils portent tous l'empreinte d'un génie personnel et original. Jacques van Maerlant ne traduit pas parce que le génie et le talent pour faire œuvre originale lui font défaut, mais parce qu'il veut populariser la science qui s'exprimait alors exclusivement en latin. Traduire était donc sa seule ressource; tout ce qu'il pouvait faire de plus, c'était de soumettre ses originaux à une critique sévère, et c'est un nouveau titre de gloire de n'y pas avoir manqué. Il laisse de côté, ou ce qui lui semble ne pas avoir assez d'importance pour son public, ou ce qu'il estime être faux; il met à la place sa conception, son interprétation à lui, ou ce qu'il estime convenir mieux à ses lecteurs.

On le remarque déjà dans son *Alexandre*. Au livre II, il raconte en 142 vers des épisodes de l'histoire de Babylone, depuis la tour de Babel jusqu'à la mort de Cyrus, alors que Gautier de Châtillon n'y consacre que 35 vers; au livre IV, nous trouvons un résumé de l'histoire des Juifs, comprenant 700 vers: Gautier en a à peine 90. Au cinquième livre, le poète néerlandais consacre une bonne centaine de vers à l'histoire de Jules César, résumée en trois vers dans l'original; au livre VIII, vs. 547 à 614, on trouve le récit détaillé du combat pour les armes d'Achille, raconté en quatre vers par Gautier; au livre V, vs. 699 à 738, Jacques van Maerlant s'étend sur Crésus, Cyrus et Xerxès, alors que le poète français ne leur consacre que

quatre vers. L'*Alexandre* contient encore un grand nombre de digressions pareilles, soit que notre poète croie utile de développer les données de son original, soit qu'il profite d'une occasion favorable pour y intercaler du sien. Un exemple remarquable, c'est la digression géographique bien connue, au livre VII, vs. 837-1776, c'est-à-dire 939 vers de Maerlant remplaçant les cinq vers qu'on trouve chez Gautier de Chastillon. Cette digression est une adaptation, fidèle dans ses grandes lignes, d'un écrit de Honorius Augustodunensis *De Imagine mundi*. La description de l'Europe, surtout de la Gaule, en est la partie la plus personnelle.

Passons au *Merlin*. Le système suivi par le poète néerlandais est le même que pour l'*Alexandre*, mais déjà avec quelque chose en plus : non seulement Jacques van Maerlant y met du sien, mais il combat ouvertement son original; à tel point, qu'il est presque inexact, pour ce qui regarde la première partie, contenant l'*Histoire du Saint Graal*, de dire que le poète néerlandais a traduit le texte français. Les vers 155 à 641 ne sont qu'une longue polémique dirigée contre Robert de Boron. Lorsque celui-ci appelle Joseph d'Arimathie un chevalier de Pilate, nous apprenons de Maerlant qu'il n'a lu cela nulle autre part qu'ici. « La vérité », dit-il, « c'est que Pilate et tous ses chevaliers étaient païens, c'est-à-dire pas même juifs ». Jacques van Maerlant combat ainsi continuellement les assertions erronées de Robert de Boron, en y opposant la version de l'Evangile selon saint Jean; à chaque instant il convainc l'auteur français d'inexactitude; il ne se gêne même nullement pour employer le mot *mensonge*. Aux endroits qu'il ne peut contrôler, il traduit l'ouvrage français, presque toujours en le résumant, et en prévenant son lecteur qu'il ne le fait que sous toute réserve, parce qu'il n'a pas d'autres sources à sa disposition. Voici, du reste, les autres sources employées par le poète néerlandais chaque fois que le secours du quatrième Evangile lui fait défaut. « Le poète français

« rapporte », dit Maerlant, « que Joseph d'Arimathie resta emprisonné jusqu'à ce que Vespasien vint le délivrer; mais c'est là un mensonge, car alors Joseph serait resté en prison pendant quarante-deux ans ». Notre poète donne ensuite le récit de la délivrance de Joseph d'après le chapitre XV des *Gesta Pilati* (*Merlin*, vs. 415-426), auxquels il emprunte aussi le chapitre XIII (*Merlin*, vs. 450-472), dont on ne trouve pas de traces du tout chez Robert de Boron. Pour la légende de sainte Véronique (vs. 473-581), Maerlant a fait usage du petit traité *Mors Pilati*. Autant cet écrit diffère des *Vindicta Salvatoris*, autant Maerlant diffère de Robert de Boron. On trouve, en outre, chez le poète néerlandais certaines particularités qu'il a empruntées aux *Epistolæ Pilati*.

Personne ne s'étonnera à présent de trouver chez Jacques van Maerlant un contresens tel que le suivant : Robert de Boron dit que Joseph d'Arimathie reçut son vase de Pilate, et raconte ensuite que Jésus, lorsqu'il apparut à Joseph dans sa prison (une tour dans laquelle il était scellé), le lui rapporta. Il faut donc supposer que Joseph n'avait pas eu le temps de prendre l'objet précieux avec lui, lorsqu'il fut emmené par les juifs, où bien que le vase avait été égaré d'une autre façon quelconque, de sorte que Dieu seul pût le retrouver. Dès cette apparition du Christ, le vase ne sort plus des mains de Joseph d'Arimathie; aussi le Saint-Esprit lui dit-il plus tard : « prends ton vase ». Or, Jacques van Maerlant admet comme Robert de Boron, que Joseph a reçu la vase de Pilate, mais il rejette tout ce que son original raconte de l'emprisonnement de Joseph et tout ce qui s'y rattache; de sorte que, lorsqu'il traduit d'après Robert de Boron la première harangue du Saint-Esprit, il se voit obligé d'y apporter un seul changement : « prends ce vase », ce qui est en contradiction avec le commencement de son récit.

Mais Jacques van Maerlant ne se contente pas de combattre l'auteur de son original. A chaque instant il at-

taque un poème moyen néerlandais *Van Ons Heren Wraken*, qui ne nous est pas parvenu, et qui traitait très probablement de la destruction de Jérusalem. « C'est un ouvrage », dit Maerlant, « très connu en Flandre, qu'on dit avoir été traduit en flamand par un curé; mais », ajoute-t-il, « je puis à peine le croire, tellement il est rempli de mensonges » (*Merlin*, vs. 25-35). Cette critique continue de deux ouvrages, mêlée aux idées de l'auteur lui-même, ne laisse pas de rendre très fatigante la lecture de cette partie du *Merlin*.

Notre poète ne procède pas autrement que dans son *Merlin*, lorsqu'il traduit plus tard l'*Histoire de Troie*, de Benoît de Sainte-More. Arrivé aux prophéties de Cassandre, emprisonnée par Priam, Maerlant prévient son lecteur qu'il abandonne Benoît pour suivre le poète Stace, afin de pouvoir parler longuement d'Achille (vs. 4479 et suiv.) : *Hier moet ic laten Benoyts (texte : bij noets) werck, | Ende volghen Stathius den clerck, | Ende van Achilles tellen langhe | Eer ic aen tRomaens weder vanghe.* C'est l'*Achilleïs* de Papinius Statius, que notre poète intercale alors complètement (voir vs. 189-198) dans son ouvrage (vs. 4783-6575). Lorsqu'il a mentionné la mort d'Hector, Jacques van Maerlant fait des emprunts continuels à Virgile et à Ovide, pour compléter le récit de son original; et il combat énergiquement Benoît de Sainte-More sur la question des causes de la perte de Troie. L'auteur français raconte notamment, à l'exemple de Darès, qu'Anténor et Enée ont trahi leur patrie, en livrant le palladium à Ulysse, tandis que, d'après les auteurs classiques, le palladium a été enlevé par Ulysse et Diomède. Ce qu'il considère comme une inexactitude de son original importune tellement notre poète, qu'il revient à la charge jusqu'à cinq fois, pour convaincre son lecteur (voir vs. 23546 et suiv.; vs. 23700 et suiv.; vs. 31233 et suiv.; vs. 31426 et suiv.; vs. 33405 et suiv.).

Un autre point sur lequel Jacques van Maerlant se déclare en désaccord

avec Benoît de Sainte-More, est la façon dont le fameux cheval de bois a été introduit dans la ville de Troie. D'après l'auteur français, Anténor et Enée y auraient eu la main, ce que Maerlant déclare être parfaitement faux. Lui-même suit la version de Virgile, qui est pour lui, comme pour tout le moyen âge, un oracle. Presque toute l'*Enéide* a été intercalée par notre poète dans son *Histoire de Troie*, afin de compléter son récit; Maerlant a fait, en outre, de larges emprunts aux *Métamorphoses* d'Ovide.

Pour la question qui nous occupe, le *Torec* est d'une plus grande importance encore. Nous avons là une œuvre de pure imagination; il n'y avait donc pas lieu de se livrer à des polémiques sur la vérité ou l'exactitude de tel ou tel fait historique. Et cependant ce roman de Maerlant se caractérise par un esprit foncièrement critique et bourgeois. Le récit est interrompu à chaque instant par des spéculations morales; le chapitre XI, en particulier, n'est qu'un long réquisitoire contre les vices de ce monde. Le héros Torec arrive, après diverses aventures également bizarres, dans un château, où il est conduit dans une *chambre de sagesse*. C'est une salle magnifique, où des vieillards, des chevaliers, des dames discutent sur divers sujets. Un des vieillards accuse les grands seigneurs d'avoir abandonné le chemin de la vertu et de corrompre le monde, alors qu'ils devraient servir d'exemple au peuple. Un second démontre que c'est réellement là la source de tout mal ici-bas; quand les grands sont méchants, comment les petits ne le seraient-ils pas? De plus, il n'y a plus de bravoure nulle part. Cette dernière plainte donne lieu à une question d'un troisième vieillard. Il désire savoir ce qui vaut mieux : le savoir-vivre (*hovescheit*), la bravoure ou la libéralité. Chacune de ces qualités trouve ses défenseurs. Ce que l'on dit à propos de la troisième est caractéristique : la libéralité est recommandable, pourvu que l'on tienne le juste milieu. Il n'est pas bien de donner trop; mais donner trop peu

est pire; ce dernier défaut n'est que trop commun de nos jours, ajoute le vieillard. Un quatrième renchérit encore sur les précédents. Le monde, d'après lui, est plein d'imposture; autrefois les arts étaient honorés; à présent c'est l'argent qui règne. Le riche est bien reçu partout, on loue tout ce qu'il dit. Si le pauvre hasarde la moindre parole, on lui répond qu'il ne dit que des sottises. La pauvreté est devenue une honte. Si le pauvre fait quelque chose de louable, on n'y fait pas attention. La pauvreté cache ses qualités, sa beauté, sa jeunesse, sa libéralité. Veut-il faire la charité, il ne le peut. Que de fois ne doit-il pas se dire : Je voudrais être riche ! Et s'il l'était, il ne serait certainement pas avare. Il vivrait et laisserait vivre ! L'avarice, c'est le vice le plus répandu à présent.

L'original français étant perdu, on ne peut savoir si Jacques van Maerlant a trouvé ce chapitre dans son modèle; mais ces débats entre les vieillards, ces controverses ont un caractère de gravité qui nous autorise à croire qu'elles ont été ajoutées par le poète néerlandais, surtout si l'on considère que les sentiments énoncés dans ce chapitre ont une ressemblance frappante, indéniable avec certains passages d'autres ouvrages de Maerlant, entre autres du *Martin*.

Ces quelques détails montrent suffisamment que la tendance didactique apparaît déjà nettement, quoique n'y étant pas encore l'essentiel, dans les premiers ouvrages de Jacques van Maerlant. Notons, en outre, que le *Lapidaire* et le *Somniaire* étaient, sans le moindre doute, purement didactiques.

L'*Histoire de Troie* a été le dernier ouvrage du poète néerlandais dans ce qu'on peut appeler son premier genre. Tous ceux qui suivirent ont été écrits dans le but bien déterminé de contribuer au développement intellectuel et moral de ses concitoyens. Dans le prologue de ses *Naturen Bloeme*, par exemple, Maerlant déclare avoir entrepris cet ouvrage « pour procurer du profit et la » connaissance de la vérité à ceux qu'en-

« nuient les romans et que fatignent les » mensonges, et cela, quoiqu'un homme » de mérite, Willem Utenhove, prêtre à » Aerdenbuch, eût déjà entrepris une » besogne semblable. Mais celui-ci s'était » fourvoyé; car il avait traduit du fran- » çais et avait abandonné la vérité, tandis » que lui, Maerlant, traduisait du latin » (*Naturen Bloeme*, prol., vs. 85-88 et vs. 101-116). L'ouvrage d'Utenhove cité ici par notre poète n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'était très probablement une traduction ou du *Bestiaire* de Philippe de Thaon, prêtre anglo-normand du commencement du XIII^e siècle, ou du *Bestiaire* de Guillaume le Clerc, écrit un siècle plus tard. L'essentiel dans ces deux poèmes romans est l'interprétation allégorique des renseignements donnés sur les animaux, tandis que le but de Jacques van Maerlant est avant tout de répandre des connaissances utiles sur la nature.

Le reproche que Maerlant adresse à Willem Utenhove, d'avoir traduit du français, est bien caractéristique. Nous avons vu sa polémique contre Robert de Boron, qui n'a pas peu altéré le caractère romantique de son *Merlin*. Sa méfiance à l'égard des romans français n'a fait que croître avec les années, de telle sorte qu'à un âge plus avancé, il rejette absolument tout ce qui est écrit en français, comme le montre sa critique du *Bestiaire* de Willem Utenhove. Il ne laisse passer aucune occasion pour mettre ses lecteurs en garde contre ce genre d'ouvrages (*Spiegel Historiae*, III^b, 31, vs. 71-72; 32, vs. 77-90; 48, vs. 59-62; 54, vs. 51-60; III^b, 60, vs. 89-94). Les livres « romans » ne méritent que des malédictions (*Spiegel Historiae*, IV¹, 29, vs. 41 et suiv.); à un moment donné, Jacques van Maerlant écrit même un chapitre entier, rien que pour combattre les marchands de bourdes, « borderers » (*Spiegel Historiae*, IV¹, 29), *die scone Walsche valsche poeten die meer rimen dan si weten* (loc. cit., vs. 27). *Wat walsch is valsch is*, telle est sa devise en matière de science.

Faut-il en conclure que Jacques van Maerlant ait été un ennemi de la France ?

Loin de là. En dehors de sa propre nation, il n'y a pas de peuple qu'il estime plus que le peuple français. Déjà dans son *Alexandre*, il avait dit à deux reprises que la noblesse de France était la fine fleur de la chevalerie du monde entier (*Alexander*, VII, vs. 1797 et suiv.; X, vs. 1143); plus tard, dans son *Spiegel Historiael*, il vante plus d'une fois la France comme le pays de la science, de la *clergie* par excellence (*Spiegel Historiael*, III¹, 8, vs. 35-39; IV¹, 30, vs. 67-70), et cela de son propre mouvement, et non comme traducteur de ce qu'il trouvait chez Vincent de Beauvais. La vérité est que Jacques van Maerlant ne se méfiait pas de ce qui était écrit par *des Français*, mais bien de ce qui était écrit *en français*. Les livres français lui sont suspects, parce qu'il y trouve, à son gré, trop peu de sérieux et d'esprit de vérité, ce qui est pour lui le point capital. Il leur oppose les livres écrits en latin, parce qu'il est persuadé que leurs auteurs sont des hommes de science auxquels on peut se fier, tandis qu'il estime que le but de ceux qui écrivent en français est plutôt de plaire que d'instruire. Or, Maerlant veut instruire avant tout. Faisons, d'ailleurs, remarquer que ses deux ouvrages principaux, le *Rijmbijbel* et le *Spiegel Historiael*, sont des fruits de la science française, à laquelle, en général, il est redevable de la plus grande partie de son savoir, comme au XIII^e siècle presque tout l'Occident, dont Paris et la France étaient le centre scientifique.

L'œuvre didactique de Maerlant se divise naturellement en deux parties : une partie éthique et une partie scientifique. Passons-les rapidement en revue, en commençant par la première. La transition de sa première à sa seconde période se montre le mieux dans ses dialogues célèbres, les trois *Martins*, que nous examinerons donc d'abord.

On pourrait diviser le premier *Martin* en dix chapitres, correspondant respectivement aux dix questions qui y sont traitées. Il n'y a pas toujours un rapport bien évident entre le sujet des différents *quodlibets*, comme on disait au

moyen âge, mais la méthode est toujours la même : Jacques ou Martin pose une question, à laquelle l'autre donne la réponse; l'interlocuteur finit toujours par adhérer à la solution donnée par son ami, en y ajoutant par fois encore quelques nouveaux arguments.

Jacques commence, en guise d'introduction, par une plainte sur le peu de progrès que fait le monde. « Est-ce que « Dieu souffrira encore longtemps », demande-t-il, « que l'honnête homme « doive céder le pas aux vils flatteurs? » Il invite son ami à rechercher avec lui la cause du mal. La première question qu'il pose à Martin est celle-ci : Autrefois, d'aucuns ont été élevés au-dessus de leurs semblables à cause de leurs vertus; mais d'où vient que ceux qui sont devenus seigneurs ont exilé la vertu (*Ver Ere*)? Martin reconnaît que la noblesse devient de plus en plus corrompue : « De la même façon que les « nuages empêchent le soleil de ré- « pandre ses rayons, de même les mé- « chants et les trompeurs corrompent « les honnêtes gens : car le mensonge « est pour eux la plus haute sagesse. « On ne se demande plus d'où vient le « profit, et l'on ne s'occupe que de ce « qui rapporte de l'argent. A quoi servent encore le cachet et la cire du « seigneur, si ce n'est à faire illusion, « puisqu'il n'y a plus de bonne foi? » Jacques est tout à fait de cet avis. « Mais comment se fait-il alors, « telle est la seconde question, « que, s'il y a un « Dieu qui gouverne tout l'univers, le « méchant ait tout ce qu'il désire, tant- « dis que l'honnête homme tombe dans « la misère? Il faut bien que Dieu ait « confié notre vie au destin aveugle, qui « change à chaque instant! » Ces dernières paroles irritent Martin : « Es-tu « fou, es-tu devenu hérétique? » s'écrit-il. « Dieu ne s'est jamais fatigué de « veiller sur nous tous. S'il permet que « le méchant amasse des trésors et « qu'on l'appelle sage, tant pis : il tombera d'autant plus bas dans l'enfer, « qu'il aura été élevé plus haut, car le « plus court chemin vers l'enfer, c'est « le bonheur dans le péché, surtout si

« l'on ferme son cœur aux misères du « pauvre ». Jacques reconnaît que son ami a raison. Dorénavant sa confiance en Dieu ne faiblira plus. Il désire savoir cependant pourquoi Dieu est tellement irrité contre les pécheurs, qu'il les fait souffrir perpétuellement pour ce qu'ils ont fait pendant leur courte vie. Est-ce que la punition n'est pas trop forte? Non, répond Martin, car Dieu ne punit pas le péché lui-même, mais la volonté, l'intention de faire le mal. « Est-il vrai », telle est alors la quatrième question, « que si je me suis « rendu coupable de beaucoup de pé- « chés capitaux, il ne servirait à rien de « distribuer tous mes biens aux pauvres « ou de me soumettre à de grandes ma- « cérationes ? » Martin répond : « Jac- « ques, il y en a plus d'un qui croit « comprendre les livres saints, et qui ra- « conte aux laïques ce qu'il croit y avoir « trouvé, alors qu'il ne fait que défigurer « la parole de Dieu. Dire que le Sei- « gneur ne tiendra pas compte de nos « bonnes œuvres, c'est dire qu'il est « sans miséricorde. Or, le contraire est « vrai : Dieu récompense le moindre « bienfait, comme il punit le moindre « péché. La justice et la miséricorde de « Dieu sont indivisibles. Le Seigneur « ne dépend de personne, quoi qu'en « disent les sots. Conserve ta foi ! Plus « d'un de ces porcs tonsurés est parvenu « à la prêtrise, mais il n'entrera pas au « ciel ».

Jacques, très satisfait de cette expli- cation, passe à un autre ordre d'idées : « On dit communément que l'amour est « aveugle ; mais si cela est vrai, il doit « occasionner beaucoup de chagrin et « de misère ; et cependant c'est par « amour pour nous que le fils de Dieu « s'est fait homme. — Tu me demandes « des choses bien difficiles », répond Martin. « Sache donc qu'il y a trois « espèces d'amour : d'abord, l'amour « de Dieu, la *charité* ; en second lieu, « l'amour des biens et des plaisirs *mon- « dains* ; enfin, l'amour qui nous de- « mande les plus belles années de notre « vie. L'amour de Dieu est ce qu'il y a « de plus grand. Si Dieu n'était pas la

« *charité* en personne, aurait-il consenti « à verser son sang pour nous ? Celui « qui connaît cet amour ne se sent jamais « malheureux. Mais ce ne sont que les « véritables amis de Dieu qui goûtent « ce bonheur ; on peut leur prendre la « vie à ceux-là, mais leur âme reste « intacte. Le second est un amour mon- « dain, qu'on reconnaît à la cupidité et « à l'ambition. Il conduit les nobles « chez les usuriers. Tel perd corps et « biens pour acquérir de la gloire ; tel « autre ne serait pas encore satisfait, s'il « possédait tout l'or du monde entier. « Or, pour atteindre à la véritable re- « nommée, il faut éviter ce qui afflige « Dieu ; il faut s'évertuer à faire ce qui « lui est agréable et ce qu'il nous or- « donne. Vieux ou jeunes, nous devons « toujours étouffer notre orgueil. Les « éloges d'un flatteur sont sans valeur « aucune, soyez donc sourd à tel par- « leur. D'un autre côté, si nous fai- « sons un bon usage de nos richesses, « nous nous procurons une vie heu- « reuse. Quant à la troisième espèce « d'amour, c'est le plus grand plaisir « qui existe, pourvu qu'il soit accom- « pagné de fidélité et de modestie. C'est « une force qui joint deux cœurs dans « un seul et même sentiment. Si l'on ac- « cuse l'amour d'être aveugle, c'est parce « qu'il y a beaucoup d'hommes qui ne « savent pas résister à leurs passions, « ou qui sont inconstants comme le vent. « Il n'y a pas plus d'amants fidèles que « de cygnes noirs ». Jacques est tout à fait d'accord avec son ami : « Tous les « poètes nous chantent sur tous les tons « que l'amour les tient prisonniers, « mais on ne s'en aperçoit guère ».

A ce moment du dialogue, Martin devient à son tour simple interlocuteur. « Penses-tu », dit-il à Jacques, « que « tu me fasses plaisir en me poursuivant « ainsi de tes questions ? Tu me répon- « dras à présent à ton tour ». Jacques accepte et Martin lui dit : « Puisque « nous descendons tous d'Adam, com- « ment se fait-il que l'un est gentil- « homme, l'autre homme libre, un troi- « sième serf ? Pourquoi, dit-on, au vi- « lain : « Fi, va-t'en ! Dieu te confonde !

« Tu es le scandale du monde ! » tandis
 « que le noble est partout et toujours
 « le bienvenu ? Voilà ce qui m'irrite ». Jacques répond d'une façon très détaillée. Il commence par rappeler à Martin que si un usurier parvient à soutirer beaucoup d'argent au monde, il sera bien vite considéré comme gentilhomme :
 « Richesse oste l'ordure ». « C'est à
 « tort », continue-t-il, « qu'on croit
 « que les serfs descendent de Caïn ou
 « de Cham, car la Bible nous rapporte
 « que toute leur race a trouvé la mort
 « dans le déluge. Le servage provient
 « d'un pouvoir illégitime : les prison-
 « niers de guerre, que le vainqueur a
 « fait vendre, furent les premiers serfs.
 « Dieu veut que les générations naissent
 « et disparaissent. Personne ne connaît
 « ses décrets ; mais la postérité de celui
 « qui l'a aimé le plus, sera élevée au-
 « dessus des autres. Le véritable gentil-
 « homme, quels qu'aient été son père ou
 « sa mère, c'est celui qui est fidèle, ver-
 « tueux et chaste. On peut le vendre
 « comme esclave si l'on veut, mais on
 « ne peut lui ravir ses vertus. La véri-
 « table noblesse est celle qui part du
 « cœur : celui qui veut s'élever jusqu'à
 « elle, doit être diligent, dédaigner les
 « richesses et aimer la vérité ». « C'est
 « bien vrai », répond Martin, « Allain
 « de Lille a beau dire que la noblesse
 « est jadis sortie des richesses, il n'en
 « est rien. Cette noblesse-là, on peut
 « l'effacer ; si l'on devient pauvre, c'en
 « est fait ; tandis que la véritable no-
 « blesse nous vient de Dieu ».

Martin pose à présent une nouvelle question (la septième) : « Comment se
 « fait-il, puisque nous descendons tous
 « de même père (Adam), que les liens de
 « parenté se soient à tel point relâchés,
 « qu'on ne fait que s'entre-tuer ? —
 « L'envie et l'orgueil sont nés dans
 « le ciel », telle est la réponse de Jac-
 « ques, « depuis que Lucifer voulut
 « être l'égal de Dieu. Jeté dans l'enfer,
 « il envoya depuis lors son poison, la
 « cupidité, dans le monde. Il y a ici-bas
 « deux mots néfastes : *mien* et *tien* ; si
 « l'on parvenait à les bannir, la tran-
 « quillité, la paix seraient assurées ;

« tous seraient libres, personne ne
 « serait serf, hommes aussi bien que
 « femmes. Tout serait en commun ; et
 « par-delà l'Océan comme sur le Rhin,
 « on ne verrait plus d'homicide. Mal-
 « heureusement, chacun n'a qu'un seul
 « désir : celui de posséder tout à lui
 « seul. Voilà pourquoi l'on verse du
 « sang et pourquoi l'on bâtit des châ-
 « teaux forts qui font verser tant de
 « larmes ». La réponse de Martin n'est
 pas moins significative que l'explication
 de son ami : « Je vois bien que vous
 « avez raison. Il y a assez de richesses
 « dans ce monde, pour qu'elles puissent
 « servir à tous, et surtout pour qu'on
 « en donne aux pauvres ; et au lieu de
 « guerroyer, on devrait s'occuper du
 « salut de son âme ».

Suit la huitième question, par laquelle
 les deux amis passent brusquement à un
 tout autre ordre d'idées : « Quand on
 « est pris d'amour, à qui la faute : à
 « l'œil ou au cœur ? — Tu es un drôle
 « d'homme, » répond Jacques. « Tu
 « parles comme un Frison qui n'a jamais
 « aimé. Le cœur et l'œil se querellent
 « déjà de toute éternité à ce propos, et
 « se font l'un à l'autre des reproches
 « plus ou moins fondés. La raison nous
 « dit cependant, que tous les deux sont
 « coupables. La faute du cœur est plus
 « grande que celle de l'œil ; celui-ci
 « n'est que la cause accidentelle ; le
 « cœur n'a donc qu'à être sur ses
 « gardes ». La conversation à bâtons
 rompus continue et Martin demande à
 présent : ce qui est plus sûr, la pau-
 vreté ou la richesse. Il lui semble que
 tout le monde, clerc et laïque, vieil et
 jeune, est avide au même degré. « Fais »,
 telle est la réponse de Jacques, « ce que
 « les successeurs de Moïse t'ordonnent.
 « Il est vrai qu'ils ne mettent générale-
 « ment pas leur morale en pratique : ils
 « ne sont ni bienfaisants ni pauvres.
 « Mais il y a des exceptions : ce sont
 « ceux qui ne recherchent pas les biens
 « de ce monde ; ils souffrent tout pour
 « ne pas arriver dans l'enfer. Cette voie
 « est la plus sûre. C'est le Christ lui-
 « même qui nous a montré que la pau-
 « vreté est la route qui mène au ciel. Il

« n'est pas possible d'y entrer bien vêtu, « gros et gras, alors que Jésus, tout nu, « souillé de sang, blessé au côté droit, « fut cloué à la croix. Ce n'est pas à « dire que le riche n'aille au ciel. Loin « de là, s'il emploie utilement son « argent. Mais il vaut toujours mieux « éviter la tentation, car les richesses « aveuglent l'homme de telle façon, « qu'il ne connaît plus Dieu, et qu'il « finit par tomber au pouvoir du diable. « — Tu dis bien vrai », répond Martin, « mais le chemin que tu m'indiques « est si étroit, si difficile, si mal tracé. — Tu n'as qu'à t'occuper du pauvre », est la réponse. « Partage avec lui ce « que tu possèdes, honore l'Eglise, sois « miséricordieux ! »

Arrive enfin la dixième question de Martin : « Est-il vrai qu'Eve fut la « cause première de notre vie coupable ? « N'est-ce pas elle qui a commis le premier péché, à cause duquel nous nous « trouvons ici, et non en paradis terrestre ? » Jacques répond catégoriquement : « Personne n'a le droit d'imputer à un autre le mal qu'il a fait. Les « femmes ne sont pas des aimants : on « peut fort bien se soustraire à leur influence. La femme est bonne d'instinct : elle ressemble à la flamme et « au vin qui réjouissent le monde ; il « s'agit seulement de ne pas trop boire « de vin, ni d'approcher de trop près du « feu. Si la femme est inconstante, la « faute en est à l'homme, qui lui fait la « cour d'une façon indigne. Quant à « Eve, ce fut précisément sa faute qui « fit notre bonheur, car elle fut la cause « indirecte que Jésus devint homme, « pour apaiser la colère de Dieu. Si ce « fut une femme qui commit le premier « péché, ce fut une autre femme qui em- « pêcha la ruine de l'espèce humaine ». En manière de conclusion, Martin reprend : « Jacques, tu es favorable à la « femme, tu mets toute la faute sur « l'homme. Je suis du même avis. Par « amour pour la Vierge, je pardonne aux « femmes tout le mal qu'elles engendrent. Qu'elle soit louée mille fois « celle qui a nourri notre Sauveur de « son lait ».

Il est très difficile, sinon impossible, de rendre, par une traduction résumée comme celle qui précède, toute la force et l'intensité de sentiment qu'on admire dans l'original ; mais ce résumé suffira certainement à montrer l'élévation et l'indépendance de caractère du poète néerlandais : homme du tiers état, il n'épargne personne, ni seigneur, ni prêtre ; les grands qui corrompent le monde possèdent en trop ce qui manque aux petits. Le poète, sous l'influence de son mysticisme, va même jusqu'à prêcher la communauté des biens qui engendrerait la félicité universelle.

On doit certainement considérer le premier *Martin* comme l'ouvrage le plus important de Jacques van Maerlant, non seulement parce qu'on y voit mieux que partout ailleurs que notre poète était avant tout moraliste, mais aussi et surtout parce qu'il y développe d'une façon expresse ses principes de morale. La critique des mœurs de l'époque est ici l'essentiel, tandis que dans ses autres ouvrages le poète n'en traite que plus ou moins accidentellement. Cette critique chez Maerlant est dirigée avant tout contre le clergé. Ceci n'est, d'ailleurs, que naturel. Puisque le prêtre prêchait la morale chrétienne, on était en droit d'attendre de lui une observation rigoureuse de ces mêmes principes qu'il recommandait comme les seuls véritables. Mais le clergé du XIII^e siècle était loin de prêcher d'exemple. Nous ne devons donc pas nous étonner si le poète n'a pour lui que des paroles dures et sévères. Partout et toujours, il se range du côté des laïques, et ceci par conviction. A la fin de sa carrière, dans son *Spiegel Historiaal* (III^e, 43, vs. 39-46), il s'est défendu énergiquement de toute prévention ou rancune contre les gens d'église. Cette défense n'est pas superflue, car on pourrait prêter aisément à Maerlant des sentiments pareils, puisqu'on sait qu'il avait mécontenté le clergé par plusieurs de ses ouvrages, surtout par son *Rijmbijbel*.

Cependant Maerlant ne se laisse pas intimider. Sa critique ne devient que plus sévère avec le temps. Au com-

mencement du second *Martin*, il se plaint, par la bouche de son ami, que toutes leurs discussions n'aident à rien. C'est pourquoi il revient à la charge: Dans ses *Naturen Bloeme*, et surtout dans son *Rijmbijbel*, il ne laisse échapper aucune occasion pour dénoncer la corruption du clergé. A la fin de sa vie, son indignation était si grande, qu'il composa expressément son poème *der Kerken Clage* (*la Complainte de l'Eglise*).

" On dirait bien ", dit le poète, " que le règne de l'Antechrist a commencé. Un vilain peut être parjure : s'il a de l'argent, il siègera dans le conseil des seigneurs. Et à quoi sert-il qu'un fou soit pourvu d'une tonsure large jusque derrière les oreilles ? Il n'en devient pas plus sage. Les temps sont loin où cette tonsure fut pour saint Pierre un signe de déshonneur ! A présent, ils vivent de ce qu'elle leur rapporte, ces cupides que rien ni personne ne peut satisfaire, tellement ils sont avides de lucre. Ils devraient servir d'exemple au peuple ; mais quand les pasteurs sont fous et se baignent dans le luxe et les voluptés, comment les brebis ne seraient-elles pas récalcitrantes, haineuses et cupides à leur tour ?

" Plus d'un loup est devenu pasteur à présent ! Si l'on ose dire la vérité, on n'a pas lieu de s'en réjouir. Les prêtres montent à cheval, portant des habits magnifiques et indécents, des épées larges ; ils font bonne chère et s'informent où l'on vend le meilleur vin, sans penser qu'à Jésus, mourant de soif, on a donné du fiel et du vinaigre. Est-ce que des hommes pareils, qui ont leur garde-robe bien fournie, alors que leur maître était dénué de tout, peuvent nous montrer le chemin ? Est-ce qu'une main sale peut laver le visage d'autrui ?

" Mais les prêtres vont encore plus loin : ils n'osent plus dire la vérité devant les seigneurs. Leur propre intérêt leur est cher avant tout. Ils ne tiennent absolument pas à souffrir le martyre, pas même ceux qui semblent vivre comme des saints. Leur but

" principal, c'est d'imiter les seigneurs, d'être les premiers partout ! Si un bourgeois arrive à la prêtrise, et se voit admis à la table des grands, une fois qu'il s'est mis en tête de ne poursuivre que son profit, il ne connaît plus de modération. Tant que le bonheur lui sourit, il suit le mauvais chemin. Nous ne devons donc pas nous occuper de lui lorsque nous l'entendons, plus tard, pleurer ses pertes, puisque le luxe lui a fait oublier tout bon sens. Et pendant que des gens pareils, qui doivent enseigner le bien au peuple, vivent dans l'opulence, le pauvre s'en va transi, malade, nu, se lamentant et mendiant de quoi apaiser sa faim. Eux, les prêtres, restent à leur aise assis près du foyer qui flambe, et chassent ceux qu'ils devraient secourir et protéger.

" Mais ils n'échapperont pas à leur punition. Un jour viendra où ils seront humiliés, comme le riche qui persécutait le malheureux Lazare "

Telles sont les principales accusations que Maerlant lance contre le clergé, et qu'il répète dans tous ses ouvrages, en insistant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre.

Il ne faut pas en conclure que notre poète était un ennemi de l'Eglise ou de la foi. Loin de là. S'il dénonce les prêtres indignes, ce n'est pas parce qu'il n'en connaît pas d'autres, mais parce qu'il juge inutile de parler des bons (*Kerken Clage* vs. 1-5). Maerlant était un chrétien très orthodoxe ; il croyait sincèrement aux différents dogmes de l'Eglise et allait même plus loin qu'elle. Nous trouvons des preuves multiples de son orthodoxie dans ses divers ouvrages. Dans son *Spiegel Historiae*, par exemple, il condamne énergiquement les différentes hérésies contre lesquelles l'Eglise avait déjà eu à lutter, surtout l'arianisme, le pélagianisme et le nestorianisme. Plus concluant encore est son troisième *Martin*, qui porte aussi le titre : *De la Trinité*. On pourrait appeler ce poème le symbole de saint Athanase en beaux vers néerlandais. En effet, le poète y traite absolument les

mêmes questions : la Trinité et les deux natures du Christ, avec les mêmes arguments que l'Eglise. Il proclame que la raison humaine est insuffisante pour comprendre ces questions, et il finit par dire que s'il y a quelqu'un qui contredise à ce mystère de la Trinité, il sera damné pour toujours.

Jacques van Maerlant est, en outre, un défenseur ardent du culte des images, comme le prouve la façon fort peu obligeante dont il parle de l'empereur Constantin Copronyme (*Spiegel Historiae*, III^e, chap. 70 et 81), qui avait convoqué, en 754, un concile à Constantinople, où l'iconolâtrie avait été condamnée.

Il est aussi partisan fervent des indulgences (*Spiegel Historiae*, III^e, 46, vs. 1-14), mais il ne néglige pas de prévenir ses lecteurs qu'on ne doit pas trop s'y fier. Il vaut mieux travailler soi-même à son salut (*Spiegel Historiae*, III^e, 51, vs. 57-66). Les indulgences dégénèrent trop souvent en simonie, contre laquelle notre poète élève la voix avec une grande indignation et une rare énergie. Il reconnaît le droit du pape d'accorder des indulgences, mais seulement à condition que celui dont les péchés seront pardonnés, se rende digne de ce pardon par le repentir et l'expiation. Dans ses *Naturen Bloeme*, on trouve la comparaison d'un oiseau de passage (*glutis*) appliquée aux pèlerins qui se rendent en Terre Sainte ; le poète les divise en deux classes : les vrais et les faux. Ceux-ci, lorsqu'ils rencontrent des obstacles, retournent chez eux, et tâchent d'obtenir des dispenses en faisant accroire à leur confesseur qu'ils ne peuvent supporter le voyage. Puis vient une plainte amère sur la facilité avec laquelle de pareilles dispenses sont accordées, pourvu que l'on paye. « Quel bonheur », dit le poète, « de se voir soulagé ainsi » de tous ses péchés, avant de mourir ! « Mais combien d'ermites et de moines n'y a-t-il pas qui passent une longue vie à prier, à chanter, à veiller, sans avoir même la nourriture nécessaire, et qui ne reçoivent jamais d'indulgences !

« Heureusement que Dieu a promis qu'il jugera chacun d'après ses mérites ! » (*Naturen Bloeme*, III, vs. 1929-1954).

Nous ne pouvons enfin passer sous silence la vénération extraordinaire que Maerlant a professée pour la mère du Christ. Déjà, à la fin de son *Alexandre*, il déclare mettre tout son espoir en elle ; nous avons vu, à la fin du premier *Martin*, qu'il voulait pardonner tout aux femmes, pour l'amour de la Vierge. Lorsqu'il commence ses *Naturen Bloeme*, le poète supplie Dieu et Marie de l'inspirer ; de même, pour le *Rijmbijbel*, il prie la Vierge de lui accorder les lumières du Saint-Esprit. Dans la première partie du *Spiegel Historiae* on trouve mentionnés un grand nombre de miracles de la Vierge. Le poète traduit, en outre, les légendes relatives aux dernières années de la vie de Marie, à son inhumation et à son assomption, le tout d'après un petit traité (attribué erronément par Maerlant à Melito, évêque de Sardes), *De transitu Virginis Mariæ*. Il est à remarquer que l'assomption corporelle de la Vierge n'était pas encore un dogme au XIII^e siècle. Le poète a soin d'attirer là-dessus l'attention de ses lecteurs.

« Quoique l'Eglise ne tienne pas à cette tradition, on doit cependant y croire, » car elle n'est pas du tout contre la foi » (*Spiegel Historiae*, I^e, 52, vs. 1-14). Enfin, Maerlant a composé trois poèmes séparés en l'honneur de la Vierge : *Ene Disputacie van onser Vrouwen ende den heiligen Cruce*, *Van den vijf Vrouden*, et *die Clausule van der Bible*.

Dans le premier de ces poèmes, Jacques van Maerlant nous dépeint la *Mater dolorosa* au pied de la croix. Elle se plaint amèrement de retrouver sur cette croix le même fruit qu'elle a porté comme mère et vierge, son fils, souffrant quoique innocent, « entre deux chiens », et mourant, alors qu'il est lui-même la source de toute vie. La croix répond que l'humanité ne peut être sauvée que par cette iniquité. Comme homme mortel, le Christ doit mourir, mais il reviendra immortel, à l'instant même où il aura

ouvert les portes de l'enfer. Il faut que Marie montre la croix à tous ceux qui cherchent son fils, et leur fasse comprendre que celui qui veut le suivre, portera sa croix à son tour. A qui donc s'adresser? ainsi finit le poète : à Marie ou à la croix? Ni à Marie seule, ni à la croix seule, telle est la réponse; mais à la Vierge au pied de la croix, à la *Mater dolorosa*.

Le poème *Van den vijf Vrouden* est, comme le titre l'indique, une digression sur les cinq joies de la Vierge : le message de l'archange, la naissance du Christ, sa résurrection, son ascension, et enfin sa propre assumption. Et c'est parce qu'elle est montée au ciel que le poète croit fermement qu'elle peut détourner des hommes la colère divine et qu'elle obtient l'absolution de leurs péchés.

Die Clausule van der Bible, enfin, est une glorification de la virginité et de la maternité de Marie, surtout par l'explication allégorique et mystique de toutes espèces de récits du Vieux Testament, qui sont considérés comme des prototypes de la vie de la Vierge. C'est dans ce poème que Jacques van Maerlant montre le plus d'amour et de vénération pour la mère du Christ.

L'orthodoxie de notre poète est telle, qu'on a pu dire avec raison qu'il a devancé son temps. C'est ainsi qu'il a pris la défense de l'Immaculée Conception, combattue par son célèbre contemporain, Thomas d'Aquin. Par deux fois, Maerlant raconte en résumé la vie de la Vierge, d'abord dans la *Clausule vander Bible*, selon Johannes Damascenus; ensuite dans le sixième livre de la première partie de son *Spiegel Historiae* (chap. 29 et suiv.), cette fois d'après deux traités que l'Eglise avait déclarés apocryphes et même hérétiques : l'*Evangelium de Nativitate St. Mariae* et le *Protoevangelium Jacobi*. C'est dans cette seconde version que le poète prêche l'Immaculée Conception (*Spiegel Historiae*, 1⁶, 30, vs. 35-51). On voit par là combien il est absurde de prétendre, comme d'aucuns ont fait, que Maerlant fut un précurseur de la Réforme.

Moins souvent, mais non avec moins de force et d'indignation, la critique de Jacques van Maerlant se tourne contre les seigneurs. On a pu voir plus haut que le poète prétend, dans son premier *Martin*, que la corruption toujours croissante du monde est l'œuvre des nobles; et il ne laisse pas de flageller leurs rapines et leur corruptibilité en matière de justice. Ce qui est avant tout remarquable, c'est la façon dont il oppose constamment l'homme du tiers état au seigneur. Partout où l'occasion s'en présente, Maerlant se déclare le défenseur du pauvre et du petit. C'est un point de vue absolument personnel, un de ses meilleurs titres de gloire : il n'estimait pas plus le noble que le vilain; la noblesse du cœur est la seule véritable, démontre-t-il dans son premier *Martin*. Déjà, dans son *Alexandre* (I, vs. 545-564) et dans son *Torec* (vs. 2445-2451), à une époque où il était donc encore relativement jeune, il avait émis le même principe. Il était fermement convaincu que devant Dieu tous les hommes sont égaux (*Rijmbijbel*, vs. 24872-76), une idée qui l'a poussé probablement plus que toute autre à se demander quelle pouvait bien être l'origine de la différence entre les diverses classes de la société (voir plus haut) et à prêcher le communisme.

Un des traits caractéristiques de la foi ardente de Maerlant fut sa vénération passionnée pour les croisades. Il parle avec enthousiasme de ces temps passés, où tant de héros versèrent leur sang dans les contrées qui virent le martyre du Sauveur. Arrivé, dans son *Spiegel Historiae*, à l'époque des croisades, Maerlant entame un nouveau livre parce que, dit-il, un âge d'or commence avec elles. La comparaison de ces temps glorieux avec le siècle où il vivait devait attrister profondément le poète, comme nous le voyons dans ses poèmes *Ene Disputacie van onser Vrouwen* et *Vanden Lande van Oversee*.

Dans le premier de ces deux ouvrages, le Christ apostrophe tout à coup les membres de son Eglise, se plaignant de ce que la Palestine est complètement per-

due. Il demande à l'homme : « Que
 « pouvais-je faire plus que te sauver de
 « l'enfer ? Et que fais-tu pour me récom-
 « penser ? Tu ne me sers qu'en appa-
 « rence, alors que le monde ne devrait
 « pas exister pour toi. Tu ne recherches
 « que l'argent ; tu oublies ton Seigneur,
 « qui fut crucifié tout nu ! La faute en
 « est au clergé : les prêtres vivent au
 « milieu du luxe et de l'abondance,
 « font bonne chère et ont leur garde-
 « robe remplie de beaux habits, tandis
 « que moi je dois mendier mon pain à
 « haute voix ; on me chasse tout nu de
 « la société. Les moines ne se com-
 « portent pas mieux ; l'hypocrisie se
 « cache sous leur robe de poil ; la si-
 « monie est pratiquée partout ; les prê-
 « tres s'approprient l'argent qui revient
 « aux pauvres ». Le Christ finit par un
 appel à son peuple : « Ayez pitié de la
 « Terre Sainte, que j'ai donnée à mon en-
 « nemi pour vous punir de vos péchés.
 « Aucun prince n'a voulu étendre la
 « main ; c'est pourquoi je l'ai donnée
 « aux chiens. Arrachez-vous au péché ;
 « prenez mon blason ; rendez-vous en
 « Syrie ; vous battrez bien vite les bar-
 « bares ».

Lorsque la nouvelle de la prise de
 Saint-Jean d'Acre par les Turcs parvint
 en Flandre, en 1291, le poète fut un de
 ceux qui en furent profondément affligés.
 Pour la dernière fois il saisit la lyre, et
 chante ses plus belles strophes : *Vanden*
Lande van Oversee. « Chrétiens, dormez-
 « vous ? » s'écrie-t-il, « pourquoi ne ser-
 « vez-vous pas votre Seigneur ! La Terre
 « Sainte est perdue sans avoir été dé-
 « fendue : les enfants de Satan y sont
 « les maîtres. Les chrétiens ont oublié
 « leur Dieu ; ils nagent dans l'opulence
 « et ne songent qu'à obtenir des biens
 « terrestres. Ils ne s'en inquiètent pas,
 « si l'office divin est troublé, les monas-
 « tères pillés, les religieuses violées, la
 « croix traînée dans la rue. L'Eglise est
 « corrompue à tous ses degrés. A quoi
 « a-t-il servi de combattre les musulmans
 « en Tunisie et en Aragon ? Ce n'était
 « pas la pitié, mais l'avidité du lucre
 « qui animait les combattants ». Le
 poète continue à se plaindre, sur ce ton

véhément, de la corruption de l'Eglise,
 qu'il considère comme la cause des dé-
 faites infligées aux chrétiens en Orient.
 Il ne néglige pas de réprimander les
 seigneurs qui s'amuse à la chasse au
 lieu de prêter l'oreille aux plaintes de
 l'Eglise, et qui ne peuvent plus se van-
 ter du nom de chrétiens. Il se reporte
 avec douleur vers cet âge d'or, où Gode-
 froid de Bouillon s'empara de Jérusalem.
 Cependant, il ose espérer que son appel
 ne sera pas fait en vain. Que les princes
 flamands et français prennent les armes !
 Que l'Eglise elle-même tire l'épée et
 s'assure que sa lame n'est pas émoussée,
 et qu'elle en fasse forger une meilleure
 si la vieille épée ne peut plus servir !

Il est facile de reconnaître, dans plus
 d'une des particularités que nous venons
 de rapporter, l'influence du mysticisme,
 qui avait atteint son apogée à l'époque
 où Maerlant vivait.

L'exégèse allégorique de la Bible,
 dont on trouve de nombreux exemples
 dans les ouvrages de notre poète, est de
 même un produit du mysticisme. Dans
 son poème *Van ons Heren Wonden*, Jac-
 ques van Maerlant applique ce système
 d'explication aux plaies du Christ. Cha-
 cune des blessures que Jésus reçut à la
 crucifixion, a une signification spéciale ;
 le sang, coulant des mains et des pieds,
 est dit avoir son origine dans le pa-
 radis céleste, dont le Christ est la per-
 sonnification, tout comme les quatre
 fleuves Pison, Géhon, Heddikel et Prath
 avaient leur origine dans le paradis ter-
 restre. De même dans le *Rijmbijbel*, on
 trouve un grand nombre d'explications
 allégoriques des récits bibliques, appli-
 quées toujours à la naissance surnatu-
 relle de Jésus. On retrouve les mêmes
 allégories dans *Die Clausule van der*
Bible ; mais ici elles servent à illustrer
 la vie de la Vierge. On trouve de même
 un grand nombre d'explications allégo-
 riques de miracles.

Le cinquième *quolibet* du premier
Martin, où le poète enseigne que l'es-
 sence de la Divinité est l'amour (*caritas*),
 est une autre preuve que le mysticisme a
 exercé une grande influence sur Jacques
 van Maerlant. De même son second *Mar-*

tin, où il démontre que l'amour est la plus grande force et la plus grande vertu, au moyen d'une allégorie empruntée à l'amour mondain. Le poète pose notamment à son ami Martin la question suivante : « Une femme m'a charmé au point » que je voudrais tout sacrifier pour » elle ; mais elle ne m'aime pas, et, ce » qui pis est, ne veut m'aimer à aucun » prix. Cependant une autre femme » m'aime par-dessus tout, tandis que » moi je ne suis pas du tout sensible à » ses charmes. Supposons que ces deux » femmes soient sur le point de perdre » la vie. Je suis en état d'en sauver une, » mais je dois laisser périr l'autre. La » quelle des deux dois-je sauver ? »

Martin prétend qu'il faut suivre la voix du cœur et sauver celle qu'on aime. La nature le veut, comme le prouve l'exemple de Narcisse et de Médée. Partout et toujours la passion l'emporte sur la raison.

Cette réponse ne satisfait pas le poète. « Comment trouver une solution » quelconque », objecte-t-il, « sans » consulter la raison ? Des exemples » comme Martin en cite un ne prou- » vent rien. Au contraire, si l'on con- » sulte la Bible, on s'aperçoit que les » hommes saints ne se laissaient pas » aveugler par l'amour. Ils aimaient » avec intelligence. Abraham renvoya » sa concubine par amour pour sa » femme. Ne serait-ce donc pas insensé » de ma part, de sauver celle qui » me dédaigne ? » Martin est d'avis qu'on trouve des exemples de l'amour aveugle aussi bien dans la Bible qu'ailleurs, par exemple l'histoire de Samson, de David, de Salomon. De plus, le mot « amour » ne signifie-t-il pas une passion en opposition avec la raison (1) ?

Maerlant ne se laisse pas encore persuader, car il ne faut pas imiter les fautes des sages. L'amour de Dieu a été si grand qu'il a voulu verser son sang pour nous sauver. « Et moi je laisserais » périr celle qui m'affectionne plus que » tout autre ? » Martin se déclare

vaincu et reconnaît que sa conception de l'amour était criminelle.

Mais le mysticisme ne s'occupait pas exclusivement de théories abstraites et de contemplations ; il avait un côté éminemment pratique, en ce sens qu'il poussait à bien vivre et à bien faire. De même pour notre poète, qui est avant tout un moraliste bien plus qu'un mystique.

Maerlant est aussi un vulgarisateur opiniâtre de toutes les connaissances humaines de son époque. Dans sa traduction des *Secreta Secretorum*, il veut apprendre aux hommes de quelle façon ils doivent soigner leur corps, afin de pouvoir se passer de médecins. Le corps de l'homme, dit Maerlant, se compose des quatre éléments, dans une proportion déterminée. Il faut avant tout que cette proportion ne soit pas détruite, et à cette fin il faut tenir en tout la juste mesure, principalement pour le manger et le boire. Il faut entendre par là, non qu'il faut boire et manger le moins possible, mais qu'on mange et boive précisément ce qui vaut le mieux pour sa constitution, et ce que la saison exige. Suit une explication étendue des divers mets et boissons qui conviennent aux diverses saisons. Le poète traite ensuite des principaux membres : la tête, la poitrine, les yeux, les parties génitales, pour s'étendre ensuite sur les avantages et les désavantages de la viande, du poisson, de l'eau et du vin.

De plus d'importance est son ouvrage des *Naturen Bloeme*, une véritable histoire naturelle en vers. Dans le premier livre, Jacques van Maerlant traite de l'homme ; dans le second, très étendu, des quadrupèdes, dans l'ordre alphabétique de leurs noms latins (le poète avait adopté cet ordre, dit-il, parce qu'il y avait tant d'animaux dont il ne connaissait pas le nom flamand). Le troisième livre traite des oiseaux ; le quatrième, des monstres marins ; le cinquième, des poissons ; le sixième, des serpents (c'est-à-dire des reptiles) ; le septième, des insectes. Le huitième livre est consacré aux arbres ; le neuvième, aux épices « qui croissent en Orient » ; le dixième,

(1) *Amor = Animi Motus Obstans Rationi*, ce que Maerlant traduit par : « Porringe die den sin » ontiet entie redene (te) gemoetene pliet, »

aux plantes médicinales; le onzième, aux sources; le douzième, aux pierres de toutes espèces; et enfin le treizième, aux sept métaux : l'or, l'argent, l'électrum (un mélange d'or et d'argent), le cuivre, l'étain, le plomb et le fer.

Maerlant donne la description de la forme extérieure de tous ces animaux et objets, et, pour les premiers, leurs habitudes caractéristiques et les avantages qu'ils procurent à l'homme, soit par le travail qu'ils sont aptes à faire, soit par la nourriture qu'ils fournissent, soit enfin et surtout pour les remèdes dont ils donnent les ingrédients. Les *Naturen Bloeme* contiennent, en réalité, toute la pharmacopée du moyen âge. C'est à ce même point de vue que sont traitées les pierres précieuses; ce qu'on entend à présent par minéralogie et géologie n'est l'objet que du douzième livre, mais il y expose les vertus occultes des pierres, surtout des pierres gravées, qui servaient de talismans, non seulement contre les malheurs, mais aussi contre les maladies. Une place importante est prise par la médecine vétérinaire : nous trouvons, par exemple, des remèdes contre la rage dans le second livre, et dans le troisième, le traitement des oiseaux malades. Au commencement du dixième livre (vs. 1-52), on trouve la théorie des quatre éléments : l'eau est humide, la terre lourde, l'air sec, le feu chaud. Ces quatre éléments se retrouvent dans tous les corps; un élément ne peut pas se trouver seul; et la nature des choses dépend de la proportion dans laquelle chaque élément est représenté. Selon que l'un d'eux prédomine, plus ou moins que chez l'homme, dans un produit de la nature, celui-ci est appelé humide, sec, lourd ou chaud à un certain degré. Si, par exemple, une plante renferme moins de chaleur que l'homme, elle est dite chaude au premier degré; si elle renferme autant de chaleur que l'homme, chaude au second degré; si un peu plus, au troisième; enfin, si beaucoup plus, au quatrième (c'est-à-dire au plus haut degré).

Quel que soit le renom de Maerlant

comme moraliste et comme vulgarisateur scientifique, ce sont avant tout ses ouvrages historiques qui l'ont rendu célèbre, particulièrement son *Spiegel Historiae*, par lequel il est devenu au moyen âge l'historien populaire des Pays-Bas par excellence. Nous avons vu plus haut que le poète n'a pas traduit le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais d'une façon servile, mais qu'il fit œuvre personnelle. Mieux encore, il fit aussi œuvre critique pour autant qu'on puisse parler de critique au XIII^e siècle. Il s'efforce à rassembler des renseignements complets, en s'assurant soigneusement de leur probabilité intrinsèque. Il va de soi qu'il ne considère pas comme invraisemblables ni improbables les miracles et ce qu'il rapporte de surnaturel de ce genre. Il s'assure si ses auteurs sont dignes de foi; il veut savoir s'ils sont assez impartiaux pour dire la vérité et suffisamment au courant pour la connaître; les témoins oculaires ont pour lui le plus d'autorité. Cette critique est, sans doute, bien souvent insuffisante et imparfaite. Notre poète admet comme vraies bien des choses que nous savons être fausses; mais il n'est, à ce point de vue, en rien inférieur à ses contemporains. Comme eux, il est trop porté à admettre comme vrais des récits moraux et éducatifs, et à rejeter ceux dans lesquels le héros ne joue pas le plus beau rôle, surtout lorsque ce héros est Charlemagne. De là sa colère contre les auteurs de romans chevaleresques.

On peut dire, sans exagérer, que la quantité de connaissances dont Jacques van Maerlant fait preuve dans ses ouvrages est même réellement prodigieuse pour l'époque. Il entendait parfaitement le français et le latin : il s'est rarement mépris sur le sens de ses originaux. Les ouvrages dont on sait avec certitude qu'il s'est servi pour composer ses propres œuvres, sont au nombre de trente-huit; et c'est là un nombre respectable pour l'époque. De plus, n'oublions pas que les sources de plus d'un de ses poèmes nous sont encore inconnues. Ajoutons à cela la quantité innombrable

d'auteurs et d'ouvrages, tant français et latins que néerlandais, qu'il cite soit en passant, soit pour les combattre avec plus ou moins de développements, et l'on devra reconnaître que Jacques van Maerlant était un grand savant pour le XIII^e siècle.

Il fut en outre un grand poète. On pourrait en douter à ne considérer que ses premiers romans de chevalerie et ses grands traités de vulgarisation scientifique, qui sont écrits en prose rimée. Mais, pour le voir dans toute sa force, il faut lire ces poèmes à moitié lyriques, à moitié didactiques, qui suffiraient déjà à sa gloire : les trois *Martins*, *Die Disputacie van Onser Vrouwen ende den heiligen Cruce*, *Die Clausule vander Bible*, et surtout *Der Kercken Clage* et *Vanden Lande van Oversee*, sont des œuvres de toute beauté, qui font de leur auteur le plus grand poète néerlandais du moyen âge. On est frappé tout à tour par l'élévation de la pensée, par la profondeur des sentiments, par la fraîcheur de l'impression, par la virulence des apostrophes mordantes du poète, par l'âpreté de son sarcasme; enfin, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus : le fond ou la forme, qui brille d'un éclat, d'une vivacité et d'une force qu'on ne trouve que chez les plus grands poètes. On est bercé, entraîné par l'harmonie de cette strophe de treize vers, pleine de difficultés, à trois rimes seulement, riches souvent, pures toujours (*aabaabccbcbb*); on est étonné de rencontrer si peu de ces chevilles et de ces hémistiches parasites qu'amènent trop souvent chez tous ses contemporains les nécessités de la rime. En un mot, on sent que le poète se joue de cette langue poétique dont il est pour ainsi dire le créateur.

Par le fond comme par la forme, Jacques van Maerlant a exercé une grande influence sur la littérature néerlandaise. Pendant deux siècles, il est resté le plus célèbre des poètes flamands. Non seulement il a été le père de l'école didactique, mais celle-ci a tellement pris le pas sur tous les autres genres, qu'au XIV^e siècle on a pu proclamer Maerlant « le père de tous les poètes

« néerlandais ». Ses *Martins* ont été les modèles d'après lesquels Jean van Boendale et Jean de Weert ont composé au XIV^e siècle l'un sa *Teesteyde*, l'autre son *Wapene Rogier*; il en est de même pour le poème connu sous le titre de *Quatrième Martin*. Le premier *Martin* eut même les honneurs de la parodie : nous possédons encore huit strophes qui, avec les mêmes rimes et partiellement avec les mêmes mots, recommandent précisément le contraire de ce que Jacques van Maerlant enseigne dans les huit premières strophes de son premier *Martin*. On les appelle le *Verkeerde Martijn* (*Martin à rebours*). Dans un poème du XIV^e siècle, *Den lof van Maria ghemaect op drie staven* (*Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, édit. par N. de Pauw [Gand, 1893], p. 1-10), il est dit que Jacques van Maerlant sut faire le meilleur éloge de la Vierge, ce qui se rapporte sans doute à son poème *Die Clausule van der Bible*.

Par deux fois, les trois *Martins* furent traduits en latin dans la première moitié du XIV^e siècle. Vers 1480, une traduction en vers français, très bien faite, dans le même mètre que l'original, fut publiée à Bruges, par Jean Briton. L'original lui-même fut imprimé à Anvers en 1496, par Henrick die Lettersnider, de Rotterdam. A ce moment, la langue du poète avait déjà vieilli : aussi l'éditeur anversois s'était-il permis quelques changements. En 1515, un autre Anversois, Claes de Grave, publiant le *Spiegel Historiae* remanié en prose, qui fut réimprimé en 1556, déclare au lecteur que la traduction versifiée de l'ouvrage de Vincent de Beauvais est devenue incompréhensible, ce qui prouve que l'œuvre de Maerlant ne lui était pas inconnue. Il la connaissait même si bien, que cette traduction en prose n'est, en grande partie, que le texte de Maerlant, modernisé et sans rimes.

Ce qu'il y avait de suranné et d'incompréhensible dans la langue du poète n'aura pas peu contribué à le faire tomber dans l'oubli. Meyerus, dans ses *Annales* (1561), en savait si peu, qu'il

l'appelle, à l'année 1206, l'auteur du *Reinaert*. Marcus van Vaernewyck est cependant mieux informé : il rapporte, dans son *Historie van Belgis* (1574), livre III, chapitre 26, que « Jacques de » Meerlant « est enterré à Damme, sous le clocher, et qu'on a de lui, entre autres ouvrages » subtils », un livre nommé *der Naturen Bloeme*.

C'est la dernière mention qu'on trouve de notre poète. A Damme même, on ne le connaissait pour ainsi dire plus. La pierre qui recouvrait son tombeau était salie et usée ; l'inscription était devenue à peu près illisible. Heureusement que le greffier de Damme, J.-B. van Belle, à son retour d'exil en 1584, sut se rappeler que cette inscription était encore lisible en 1556. Il fit nettoyer la pierre et déchiffra l'építaphe tant bien que mal.

Au XVII^e siècle, l'oubli devint complet. Il n'y a plus que Sanderus, Sweertius, Foppens et Usserius (voir plus haut) qui mentionnent le nom du poète. Le seul ouvrage qu'ils connaissent est le *Rijmbijbel*, qu'on trouve cité une seule fois dans les provinces du Nord, notamment par Zuerius van Boxhorn, qui en avait vu un exemplaire.

C'est par ce même *Rijmbijbel* qu'a commencé la résurrection de Jacques van Maerlant. Le savant Huydecoper en possédait deux manuscrits dont il usait largement pour son édition de la chronique de Melis Stoke. Isaac Le Long en possédait plusieurs autres et projeta même une édition de luxe. A mesure que l'étude de notre littérature du moyen âge progressait, on s'occupait de plus en plus de Maerlant. L'intérêt et l'admiration allèrent toujours grandissant jusqu'à ce qu'on ait pu mesurer toute la valeur de cet homme. On a vu que l'histoire des Pays-Bas du Sud au XIV^e siècle n'est, en grande partie, que l'histoire de l'influence de Jacques van Maerlant sur son peuple ; qu'en particulier, l'histoire de notre littérature de cette époque n'est que l'histoire de son école ; que la *Teestye* n'aurait probablement pas été écrite sans lui. On a vu, enfin, que Jacques van Maerlant a été un instruc-

teur et un bienfaiteur de son peuple ; qu'il a aidé ses concitoyens à avoir conscience de leurs droits et de leur force, et on est bien près actuellement de donner raison au poète moderne Jean van Beers qui a présenté la victoire de 1302, dans les champs de Groeningue, comme le premier grand résultat de l'œuvre de Jacques van Maerlant.

W. de Vries.

Voir, pour les différentes éditions des œuvres de Jacques van Maerlant : L.-D. Petit, *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal- en Letterkunde* (Leiden, 1888), blz. 401-422, et ajouter : *Wat is die Istory van Troyen van Jacob van Maerlant*, naar het vijftiendeuwsche handschrift van Wessel van de Loe, met al de middelnederlandsche fragmenten, diplomatisch uitgegeven door Jhr. Mr. Napoleon de Pauw en Edward Gaillard. Gand, 1889 et suiv., gr. in-8^o (en cours de publication). — Karel Stallaert, *Verslag aan de Bestendige Commissie over het handschrift onlangs door het Belgisch Staatsbestuur aangekocht te Cheltenham*, dans *Verslagen en Mededeelingen der Kon. Vlaamsche Academie*, 1888, p. 244 et suiv. — J. Verdam, *Nieuwe Aanwinsten voor de kennis van onze Middelnederlandsche Taal en in het bijzonder voor de critiek van Maerlant*, dans *Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Academie van Wetenschappen*, afd. Letterkunde, 3^e série, t. VI (1889), p. 88-435. — Le même, *Nieuwe lezingen in Maerlant's Spiegel Historiaal*, 1^{re} partie, ibid., t. VII (1890), p. 5-32. — Le même, *Nieuwe aanwinsten voor de kennis van het Middelnederlandsch*; ibid., t. VIII (1891), p. 14-46. — K. De Flou, *Een fragment van Jacob van Maerlant's Spiegel Historiaal*, dans *Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle*, 1891.

Pour la vie de Jacques van Maerlant : J.-F. Willems, *Jacob van Maerlant*, dans *Belgisch Museum*, t. II (1838), p. 438-464. — C. Carton, *Rapport sur les fouilles faites sous la tour de l'église de Damme, pour retrouver le tombeau de Jacques van Maerlant*, dans *Annales de la Société d'Emulation pour l'histoire de la Flandre occidentale*, t. I (1839), p. 273-286. — W.-A.-J. Jonckbloet, *Geschiedenis der Middelnederlandsche Dichtkunst* (La Haye, 1853-1855), t. III, p. 1-163. — J. van Beers, *Jacob van Maerlant* (Gand, 1860). — M. de Vries, *Rede uitgesproken aan den voet van het standbeeld van Jacob van Maerlant*, dans *Handelingen van het VI^e Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres* (1860), p. 197-200. — C.-A. Serrure, *Jacob van Maerlant* (Gand, 1861 ; 2^e éd., ibid. 1867) ; inséré aussi dans C.-A. Serrure, *Letterkundige Geschiedenis van Vlaanderen* (Gand, 1872), p. 209-353 et 440-446. — K. Versnaeyen, *Jacob van Maerlant en zijne werken* (Gand, 1864). — W.-A.-J. Jonckbloet, *Rede over Jacob van Maerlant*, dans *Handelingen van het VII^e Taal- en Letterkundig Congres* (1862), p. 58-74 ; cf. ibid. p. 74-77. — M. de Vries, *Introduction à son édition du Spiegel Historiaal* (Leiden, 1863-1879). — Max Rooses, *Jacob van Maerlant*, dans *Een drietal Verhandelungen over de geschiedenis der Letterkunde* (1863), p. 37-93. — J. van Vloten, *Jacob van Oostvoorne. Bijdrage tot toelichting van verschillende Maerlants-vragen*, dans *Taal- en Letterbode*, t. I (1870), p. 83-93. — Eelco Verwijs, *Jacob van Maerlant en Jacob van Oostvoorne*, dans *Taal- en Letter-*

bode, t. II (1874), p. 73-88. — J. van Vloten, *Jacob van Oostvoorne*, dans *De Levensbode*, t. IV (1874), p. 614-618. — J. Verdam, introduction à son édition des *Episodes uit Maerlant's Historie van Troyen* (1873). — J. te Winkel, introduction à son édition du *Torec* (1875). — Le même, *Maerlants werken, beschouwd als Spiegel van de dertiende eeuw* (Leiden, 1877; 2^e édition à Gand, 1892); cf. les critiques importantes de J. Franck, dans *Anzeiger für deutsches Alterthum*, IV (1878), p. 433-436; et, pour la 2^e édit., de (Buitenrust) Hettema, dans *Taal en Letteren*, t. III (1893), p. 53-56. — Eelco Verwijs, *Van enen manne, die gherne cnollen vercoopt, ene goede boerde* (1878). — Le même, introduction à son édition des *Naturen Bloeme* (1878). — F. von Hellwald, *Jacob van Maerlant ein Culturbild des XIII Jahrhunderts*, dans *Allgemeine Zeitung*, 1878, supplém. 43-44. — J. te Winkel, *De Borron's Joseph d'Arimathie en Merlin in Maerlant's vertaling*, dans *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde*, t. I (1881), p. 303-363. — J. Franck, introduction à son édition de l'*Alexandre* (1882). — E. Martin, *Jacob van Maerlant*, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1884), p. 44-46. — F. von Hellwald und Lina Schneider, *Geschichte der Niederländischen Literatur* (Leipzig, 1887), p. 402-449. — J. Stecher, *Histoire de la Littérature néerlandaise en Belgique* (Bruxelles, s. d. [1887]), p. 93-144. — J. te Winkel, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, t. I (1887), p. 344-353. — W.-J.-A. Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, 4^e édition, t. II (1889), p. 47-145. — Bèthune de Villers, *le Tombeau de Jacob van Maerlant à Danne*, dans les *Bulletins des commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique*, 1889, n^o 42. — J. te Winkel, *Niederländische Literatur*, dans *Paul, Grundriss der Germanischen Philologie*, II (1889-1893), p. 433-493: chap. IV, *Jacob van Maerlant*.

MAERTELAERE (Louis DE), peintre, né à Gand, le 4 décembre 1819, mort dans sa ville natale, le 24 mars 1864. Il eût pu acquérir une brillante renommée dans le paysage, si les déboires de la vie n'avaient pas, à chaque instant, enrayé sa carrière et si la mort, enfin, ne l'avait enlevé à la fleur de l'âge. Il a laissé quelques paysages avec animaux, et surtout de nombreuses études qui témoignent d'un amour ardent de la nature et d'un souci absolu de la vérité.

M. Heins.

Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, t. IV, p. 137. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*. — Catalogue du Musée de peinture de Gand.

MAERTENS (J.), négociant, vivait à Gand à la fin du XVIII^e siècle. Il est l'auteur d'un traité d'arithmétique pratique dont voici le titre : *Arithmetica, of klaere en verlichte reken-konst, waer in op eene nieuwe en duidelyke wyze geleerd*

worden alle de deelen der reken-konst, zoo in 't geheel als in 't gebroken. Bruges, J. Bogaert, 1792; pet. in-8^o, 287 pages.

Paul Bergmans.

MAES (André), ou **MASIUS**, naquit à Lennick, le 30 novembre 1514. Comme le village de Lennick est rapproché de Bruxelles, Masius, sans doute pour cette raison, s'est appelé *Bruzelanus* dans le titre de sa traduction du *Traité de Moïse Bar-Cépha sur le Paradis terrestre*. Après avoir achevé ses humanités, il suivit les cours de philosophie à la pédagogie du Lys, à Louvain, et fut proclamé *primus* sur cent sept concurrents au concours général de 1533. Masius étudia à Louvain, non seulement la langue latine, qu'il écrivait avec pureté et élégance, mais les langues grecque et hébraïque qu'il connaissait à fond, comme le témoignent, du moins pour la langue hébraïque, les deux savants hébraïsants d'alors, Sébastien Munster et Fagius. Il alla ensuite prendre le titre de docteur *in utroque jure* on ne sait dans quelle université. Peu de temps après, il devint secrétaire de Jean de Wèze.

Après la mort de ce prélat, arrivée en 1548, Masius résolut de ne plus accepter d'emploi, afin de consacrer tout son temps à l'étude particulièrement des sciences bibliques. Masius possédait un patrimoine qui n'était pas sans importance et jouissait en outre de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Occasionnellement cependant il remplit les fonctions d'agent et de conseiller pour le duc de Clèves, Guillaume, et pour le prince-électeur Frédéric II. C'est ainsi que nous le voyons à Rome en 1547-1549 et 1551-1552.

Ce fut en cette ville qu'il rencontra un prêtre syrien, nommé Moïse, originaire de Soba ou Nisibe, près de Mardin, en Mésopotamie, venu à Rome comme légat du patriarche Jacobite Ignace. Masius prit Moïse pour son maître de syriaque et fit des progrès si rapides en cette langue, qu'il put bientôt correspondre avec son guide. André Müller nous a conservé deux lettres de cette correspondance syriaque, et il a indiqué

le contenu de six autres. Masius était alors le seul savant européen qui connût suffisamment le syriaque pour servir d'interprète. C'est pour cette raison qu'il fut chargé, en 1552, de traduire en latin la profession de foi de Moïse et celle de Siud ou Soulaca, catholique des nestoriens, arrivé à Rome sur ces entrefaites. Masius étudia aussi l'arabe et eut pour maîtres le célèbre Guillaume Postel et ce Moïse de Mardin dont nous venons de parler; mais il se plaint, dans une lettre de 1554, de ne pouvoir qu'avec difficulté comparer le texte arabe des Évangiles avec le texte grec.

Masius quitta Rome au commencement d'avril 1553; sa santé avait souffert, à plusieurs reprises des fièvres de la ville éternelle. De 1553 à 1558 ses lettres nous le montrent à Bruxelles, à Anvers, à Waldsassen, à Rome, traitant ses propres affaires ou celles du duc de Clèves, et entretenant une correspondance active avec plusieurs humanistes et savants de l'époque.

En 1558, il se maria à Clèves et fut fait conseiller en titre du duc Guillaume, qui était un prince éclairé et protecteur des lettres. Il occupa cette charge jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 avril 1573. Durant ce temps, Masius écrivit les ouvrages que nous énumérons plus loin et continua sa correspondance avec plusieurs des savants d'alors. Nommons Antoine Augustin, archevêque de Taragone, dont il fit la connaissance à Rome; Jules Pflugg, évêque de Naumbourg; Arias Montanus; Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers; Gérard Mercator, notre géographe; Augier Busbeck, et Sébastien Munster, au dire duquel Masius savait si bien le latin et l'hébreu « qu'il semblait avoir été élevé dans « l'ancienne Rome ou dans l'ancienne « Jérusalem. » Masius était, dit Paquot, « un homme de bien et d'une candeur « admirable, qui mettait du choix dans « ses amitiés, et qui rendait à ses amis « tous les services qu'ils pouvaient attendre de lui. Il était infatigable au « travail; aussi avait-il acquis des connaissances très profondes et très étendues. Outre sa langue maternelle et

« l'allemand, il entendait le français, « l'italien et l'espagnol. Il possédait à « fond le latin, le grec, l'hébreu, le « chaldéen et le syriaque (et même « l'arabe), et était très versé dans le « droit public et en particulier dans « l'histoire et la géographie ancienne, « et nul, de son temps, ne le surpassa ou « peut-être ne l'égalait dans la critique « sacrée ».

On a de lui : 1. *In obitum Rmi principis Joannis a Wetza, episcopi Constantiensis et archiepiscopi Lundensis carmen tricolon tetrastrophon*. Dans la *Chronologia monasteriorum Germaniæ*, auct. G. Bruschio. Sulzbach, 1682. — 2. *De paradiso commentarius, scriptus ante annos septingentos a Mose Bar-Cepha Syro... omnia ex syriaca lingua nuper translata per Andream Mesium Bruzelianum*. Anvers, Christ. Plantin, 1569; in-12. Moïse Barcephala, évêque jacobite de Beth-Raman († 903), est aujourd'hui bien connu. Son *Traité sur le Paradis terrestre* est assez remarquable pour l'époque. C'est un commentaire littéral et mystique sur les chapitres II-III de la Genèse. Moïse cite, dans cet ouvrage, non seulement les écrits de saint Basile, de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Jean-Chrysostome, dont il possédait une version syriaque, mais encore les écrits des anciens hérétiques que nous ne possédons plus. Il cite aussi les écrivains de sa nation, notamment : S. Ephrem, Philoxenus, évêque de Maboug, Sévère d'Antioche, Jacques d'Edesse († 708) que Masius a confondu avec saint Jacques de Nisibe. On ignore ce qu'est devenu le texte syriaque. La version de Masius a été insérée dans la *Bibliothèque des Pères* de Margarin de la Bigne et dans la *Patrologie grecque* de Migne au tome CXI et dans les *Critici sacri*, 2^e éd., t. II, 2^e p., p. 387-495. A ce traité sont joints quelques opuscules : l'*Anaphore de saint Basile*, d'après un manuscrit syriaque très ancien; la *Profession de foi de Moïse* de Mardin, publiée à Rome, en 1552; la *Profession de foi de Soulaca*, catholique des Nestoriens, émise en 1553, avec deux lettres, adressées au souverain Pontife, par la communauté nestorienne,

pour se réunir au siège romain, enfin une courte *Contemplation* de Moïse de Mardin sur la Trinité. Tous ces opuscules traduits du syriaque par Masius sont reproduits dans la *Bibliothèque des Pères* et dans les *Critici sacri*. — 3. *Syrorum peculium, hoc est, vocabula apud Syros scriptores passim usurpata : targumistis vero aut prorsus incognita, aut in ipsorum vocabulariis adhuc non satis explicata, Andreas Masius sibi, suæ memoriæ juvandæ causa colligebat*. Antv., Chr. Plantin, 1572; in-fol. C'est le premier essai de dictionnaire syriaque publié en Europe. Moïse de Mardin en avait apporté un en Europe qu'il avait voulu vendre à Masius. Masius l'avait refusé. Dans cet essai, Masius emprunte à Moïse l'explication d'un certain nombre de mots. Il tire le reste de saint Ephrem, de Moïse Bar-Cepha et d'autres sources qu'il ne nomme pas. L'année précédente il avait publié également chez Plantin, la première *Grammaire syriaque*, écrite par un Européen. Comme le dictionnaire, elle a été composée à la demande de Philippe II et d'Arias Montan pour la polyglotte d'Anvers, dont elle fait partie avec le *Syrorum peculium*. Elle a aussi été éditée séparément dans le volume qui contient le dictionnaire, sous ce titre : *Grammatica linguæ syriacæ inventore atque auctore Andrea Masio*. Antv., Christ. Plantin, 1573; in-fol. Masius s'excuse de ce que le temps lui a manqué pour rendre sa grammaire aussi complète qu'il l'aurait désiré. Mais il a dû céder à l'impatience des éditeurs de la Polyglotte, qu'il ne pouvaient attendre. La préface de la grammaire et celle du dictionnaire sont datées de l'an 1570. Ce premier essai de grammaire syriaque ne contient pas de syntaxe, il se borne aux formes grammaticales des verbes et des substantifs avec et sans affixes. Il traite d'abord des lettres et des points voyelles. Il n'oublie pas les pronoms qu'il joint au verbe et les particules qu'il met à la fin. Ce premier essai est fort remarquable. Masius a écrit une grammaire syriaque plus complète, que l'on conserve manuscrite à la Bibliothèque royale de Bruxelles. — 4. *Josue*

imperatoris historia, illustrata atque explicata ab Andrea Masio. Antverp., Chr. Plantin, 1574; in-fol. Reproduit dans les *Critici sacri*, t. II. C'est l'œuvre principale de Masius : elle est divisée en deux parties; Masius donne d'abord la critique du texte, ensuite l'explication. La critique du texte comprend le texte hébreu masorétique avec une traduction littérale en regard, le texte des Septante avec une traduction littérale; au bas des pages, la version latine de saint Jérôme dont l'Eglise se sert. Masius ajoute une seconde fois la version des Septante, traduite d'après le *Codex Vaticanus*, puis le texte de la polyglotte de Complute et les *Hexaples* d'Origène que Masius avait retrouvés dans la version syriaque faite à Alexandrie, en 616, par Paul, évêque de Têla, sur un exemplaire provenant de la bibliothèque d'Eusèbe de Césarée et de saint Pamphile. Cette version syriaque est faite mot pour mot. On a cru que Masius s'était servi d'un manuscrit de l'an 616, mais c'est la version contenue dans ce manuscrit qui a été faite en cette année. Le manuscrit de Masius contenait encore une partie du Deutéronome, les Juges, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, Tobie, Judith. On ne sait ce qu'il est devenu. Le commentaire de Masius est un peu long; il fait ressortir le sens littéral qu'il accompagne d'observations théologiques, morales, historiques, politiques et géographiques. Il eut une controverse avec Mercator au sujet de l'emplacement des monts Hébal et Garizim. Les découvertes récentes lui ont donné raison contre le savant géographe. Masius montre surtout une grande connaissance des commentaires rabbiniques. — 5. On a inséré dans les *Critici sacri*, t. II, les *Notes* de Masius, sur les chapitres XVII-XXVIII du Deutéronome. Elles sont surtout tirées de la version syriaque hexaplaire. — 6. *Disputatio de cæna Domini opposita calvinistarum impiis corrupteliis*. Anvers, Chr. Plantin, 1575. — 7. La correspondance de Masius a été recueillie récemment et éditée par le d^r Max-Losson sous ce titre : *Briefve von Andreas Masius und seinen Freunden*,

1538-1573. Leipzig, 1886. Ses lettres à Moïse de Mardin sont reproduites en syriaque avec traduction latine dans *Andreae Mulleri symbola syriaca*. Bero lini, 1673. On trouve une lettre du 30 octobre 1563 aux jeunes Taxis dans *Clarissimorum virorum Epistolæ* de Jean Brant (Amst., 1702); trois lettres à Georges Cassandre, datées de Clèves, 1564, dans *Sylloges Epistolarum collecti per P. Burmannum*. Leidæ, 1727, II, 284, sqq.; une lettre à Busbeck sur l'ordination de Soulaka dans J.-S. Assemani, *Bibliotheca orient.*, I, 523. Les autres lettres imprimées sont indiquées par Max Losson.

T.-J. Lamy.

Henri de Weze, *Epistola de morte Masii*, à la suite du Commentaire sur Josué. — Dr Max Losson, *Ouvr. cit.* — Paquot, *Mémoires litt.*, t. II, p. 274-278, éd. in-fol.

MAES (Alexandre), professeur, philosophe et théologien, de la Compagnie de Jésus, né à Anvers le 26 mai 1649, mort à Bruxelles le 15 mai 1710. Il commença son noviciat à vingt ans, le 3 novembre 1669, et occupa successivement les chaires d'humanités et de philosophie, puis de théologie à Anvers et à Louvain. Il a laissé l'ouvrage suivant : *De lectione Scripturæ sacre dissertatio, qua illustrissimorum Belgii episcoporum decreti indicatur equitas et urgetur observantia debita*. Mayence, veuve Nicolas Heyl, 1692; in-16 (sous le nom de P.-M. de Reuire). Il a présidé, en outre, la soutenance de nombreuses thèses énumérées dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

Ferd. Loise.

P. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 288-290.

MAES (Bernardin), écrivain ecclésiastique, nommé aussi parfois *Masius*, né à Louvain, le 4 août 1656, et décédé à Amersfoort (Pays-Bas), le 26 décembre 1729. Son père, qui portait le même prénom que lui, était le frère de Jean Maes, abbé de Parc, dont nous donnons ci-dessous la notice. Après avoir suivi les cours de philosophie à la pédagogie du Lis, et obtenu, en 1674, la vingt-quatrième place sur cent trente-

trois concurrents à la promotion générale de la faculté des arts, il s'appliqua à l'étude de la théologie, probablement au collège du pape Adrien VI, sous la direction du président Gommaire Huygens et de l'ex-président François van Vianen; car, le 29 janvier 1681, il défendit publiquement, sous la présidence de ce dernier, des thèses théologiques *De charitate et internis ejus actibus*. Ce fut sans doute, à cette époque, qu'il s'inféoda à la secte janséniste, dont Huygens était un des coryphées à Louvain, et dont lui-même resta un des adeptes les plus fervents jusqu'à la fin de sa vie. En plusieurs circonstances, il manifesta sans détours son attachement aux erreurs condamnées par l'Eglise, notamment, le 4 avril 1696, en souscrivant, avec cent quatorze autres signataires, la délégation illimitée donnée à Vanden Nesse, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, pour traiter, au nom de tous, avec la cour au sujet des controverses jansénistes. Le 17 octobre 1682, Bernardin Maes fut nommé vicaire du grand béguinage de Louvain. Il remplit ces modestes fonctions jusqu'au commencement de l'année 1729, époque à laquelle il fut obligé, à cause de son refus d'adhérer à la constitution *Unigenitus* de Clément XI, de se réfugier en Hollande, avec plusieurs autres jansénistes obstinés. Il se fixa à Amersfoort; mais, à peine y était-il arrivé de quelques mois, qu'il y mourut.

Bernardin Maes a publié les ouvrages suivants : 1. *Christelyke waerheden met godtvruchtige oeffeningen voor de Sondagen en Feestdagen van de Mysterien van Christus*. Cet ouvrage, dont l'approbation est datée du 5 mai 1703, et le privilège d'impression du 9 juin 1705, eut plusieurs éditions. La troisième, publiée à Anvers, en 1709, par Jean van Soest, forme un volume in-12 de 541 pages. — 2. *Het leven van de H. Theresia door haer selve beschreven, en in dese nieuwe oversettinghe op verscheide plaetsen verkort*. Anvers, Chrétien Vermey, 1707; in-16, 360 pages. — 3. *Kort begryp van de boecken en brieven van de H. Theresia, behelsende de voornaemste zedele-*

ringen en stichtende exempelen die er in besloten zyn. Anvers, Pierre Jouret, 1714; in-16, 432 pages. — 4. *De Kloeckmoedigheyt der Heylige Martelaers en Martelaressen met eenige godvruchtige Bemerkingen en ghebeden, verdeylt in dry deelen voor alle dagen van het jaer.* Anvers, Van Soest, 1708; 3 vol. in-16 de CLXXII-516, 517-1300, et 1301-2099 pages. Il existe aussi des exemplaires de cette même édition distribués en 4 volumes de CLXXII-393, 394 à 944 pages, etc. — 5. *De Penitentie der Heylige Moniken, Erenmyten en andere die in de eenigheyt geleefd hebben, met eenige godvruchtige Bemerkingen, en verdeylt in vier deeltjens, voor alle dagen van het jaer.* Anvers, Van Soest, 1711; 4 vol. in-16 de 594, 482, 483-1218 et 643 p. — 6. *De Godtsdienstigheyt der Heylige Belyders en Belydsters, soo geestelyke als werelyke die buyten de eenigheyt geleefd hebben, met eenige, enz.* Anvers, Jean van Soest, 1715; 6 volumes : I-III (1710 pages), IV-VI (1890 pages). Les ouvrages mentionnés sous les numéros 4, 5 et 6 sont une traduction libre de l'ouvrage *Vies des Saints* du janséniste français A. Baillet, dont les Bollandistes ont, à bon droit, signalé la critique outrée, en lui appliquant l'épithète d'*hypercriticus*.

On doit probablement aussi à Maes les traités suivants : a. *Manieren om met Godt en de Heyligen te verkeer en te handelen.* Anvers, Jean van Soest, 1699; in-16, 71 pages; et b. *Dagelysche oeffeningen rakende de voornaemste Plichten van ieder christen mensch, met eenige Bemerkingen, enz.* Anvers, J.-B. Jouret, 1726; in-16, 69 pages.

E.-H.-J. Reijnsens.

MAES (Boniface), écrivain ecclésiastique, naquit à Gand dans la première moitié du XVII^e siècle, et y mourut en 1706. Il entra en religion chez les Récollets, en 1648, enseigna la théologie dans le couvent de son ordre à Gand, devint définitive, puis gardien du couvent des Récollets à Ypres, fut élu à différentes reprises ministre provincial, et dut accepter dans sa vieillesse la charge de commissaire général des cou-

vents des récollets. C'était un mystique; parmi les ouvrages qu'il a laissés, il en est un où il expose ses principes, et qui est en quelque sorte le catéchisme de sa doctrine; d'autres sont des espèces de manuels à l'usage des religieux ou du public. Ils jouirent d'une grande vogue à la fin du XVII^e siècle et eurent plusieurs éditions. Le style du P. Maes est simple, clair, et respire une certaine bonhomie.

Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Mysticke theologie ofte verborghen Godts gheleertheit. Seer nuttich voor alle devote zielen, om hunnen Godt volmaectelyck te beminnen ende met hem inwendich vereenicht te worden...*, door een pater recollect. Gand, Maxmil. Graet, 1668; in-32, 156 pages. L'approbation est de 1667. Cet ouvrage publié en flamand, en français et en latin eut en tout treize éditions que voici : b. Anvers, Fr. Crabbens, 1669; c. Anvers, Fr. Crabbens, 1669; d. Gand, Fr. d'Erle, 1672; e. idem, 1673; f. Cologne, J. Friessem, 1677; g. Cologne, Friessem, 1677; h. Gand, hér. de Jean Vanden Kerchove, 1687; in-12, 188 pages; i. Col., Friessem, 1677; j. Ypres, P. de Rave, 1687; k. Innsbruck, 1704; in-16, en allemand; l. Cologne, 1712; m. Louvain, Van Linthout et Cie, 1854; cette dernière édition a été publiée par le professeur Ubaghs. — 2. *Praxis seraphica qua docetur quomodo per bona opera quis possit æternam cæli coronam intendere; nec non animas in Purgatorio detentas juvare.* Imprimé d'abord à Gand, en 1671, ce traité fut joint dans la suite à toutes les éditions de la *Theologia mystica*. — 3. *Corte uytlegginghe der oprechte devotie, ende brant der Liefde.* Gand, Fr. d'Erle, 1672. — 4. *Soete beweegingen uyt de aendachtigheyt, op den ghecruysten Christus.* Gand, Franç. d'Erle, 1672. — 5. *Consolatorium piorum sive resolutio qua exponitur qualiter sub gravi peccato homo christianus et præsertim religiosus in præsentî hac vita teneatur esse perfectus.* Gand, Franç. d'Erle, 1672; in-12. Le Père carme Herman de Saint-Norbert, réfuta ce traité dans une brochure : *Responsio brevis ad aliquam doctrinam libelli cui*

titulus : Consolatorium, etc. (Anvers, 1672). Maes riposta par : 6. *Consolatorium piorum, ac ejusdem confirmatorium a quondam Patre S. theologiæ lectore provinciae comitatus Flandriæ S. Joseph ff. Minorum recollectorum ad consolationem piorum omnium præcipue religiosorum concinnata.* Gand, v^e et hér. de Jean Vanden Kerchove, 1672; in-12, 71 pages et 7 pages d'approbations. — 7. *Confirmatorium consolatorii sive demonstratio qua... eodem doctrina ab ipso Consolatorii auctore stabiliter, ac luculentius demonstratur.* Gand, v^e et hér. J. Vanden Kerchove, 1672; in-12, vi-99 et 7 pages d'approbation. — 8. *Deughde jacht waer alle christenen, soo weerlijcke personen, als religieusen naer het betrachten der volmaecktheit voorsichtelijck aengejaecht worden.* Gand, Fr. d'Ercle, 1673; in-12. — 9. *Wynckel der deughden waer alderhande soorten van deughden in haer eyghen naturelick wesen op- en ten tooghe voorgelegt worden.* Gand, Fr. d'Ercle, 1673; in-12, 8 ff. lim., 210 pages et 2 p. non cotées. — 10. *Instructiones pro dominis syndicis fratrum Minorum juxta decreta summorum Pontificum Nicolai III, Clementis V, Martini IV et V, et Pauli IV.* Lille, Ignace de Rache, 1675, in-18. — 11. *Resolutiones quomodo fratres Minores sese gerere debeant vel possint quoad expansionem eleemosynæ pecuniariæ in necessitates ipsorum per personas idoneas.* Lille, Ignace de Rache, 1675; in-18. Cet ouvrage et le précédent ont été publiés ensemble avec titres séparés; ils parurent également en flamand, en 1676, à Gand, chez les héritiers de Jean Vanden Kerchove. — 12. *Officina virtutum in qua diversa virtutum species, quæque juxta propriam naturam se essentiam per definitionem, vel descriptionem clare proponuntur, et dilucide expli-cantur.* Cologne, Jean Utruy, s. d.; les approbations sont de 1680. — 13. *Vocabularium psalterium [sic] Davidici.* Gand, Maurice Vander Ween, 1705; in-fol., 2 ff. lim., 486 pages et 4 de table. Le titre fautif fut changé l'année suivante.

Il existe au sujet du P. Maes un

opuscule fort curieux, c'est une pièce qui lui fut adressée à l'occasion de son jubilé de cinquante années de profession religieuse et dont voici le titre : *Ecloga Epinicia qua Lycidas (representans provincias Germaniæ superiores Belgii, Hiberniæ, etc., FF. Minorum recollect.) et Tityrus (representans provinciam comitatus Flandriæ S. Joseph eorundem FF. Min. recollect.) reverendissimo in Christo Patri F. Bonifacio Maes... post 50 annos in religione tot tantisque in muniis summa cum laude peractos, solemniter jubilæum celebranti... Gandavi in conventu FF. Min. Rec. 28 Julii 1698.* Gand, Jean Danckaert, 1698; in-8°, 8 ff.

Emile Varenbergh.

Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent.* — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise.* — Servais Dirks, *Histoire littéraire et biographique des Frères Mineurs de l'observance de S. François en Belgique et dans les Pays-Bas.*

MAES (Charles), évêque d'Ypres, puis de Gand, fils de Jacques, conseiller au conseil de Brabant, et d'Adélaïde de Tassis, naquit à Bruxelles, en 1559, et mourut à Gand, le 21 mai 1612. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé (10 mai 1590) doyen de la cathédrale d'Anvers, puis grand aumônier des archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas espagnols. Cette position et le dévouement que sa famille avait toujours montré à la cause des archiducs lui valurent sa nomination d'évêque d'Ypres. Il a été sacré en cette qualité le 24 juin 1607. Ce fut à titre d'évêque de ce siège qu'il assista, en 1611, au sacre de Malderus, évêque d'Anvers. Par suite de la mort de Pierre Dumont, Maes fut appelé au siège épiscopal de Gand, dont il prit possession le 5 novembre 1610. Selon Sanderus et Hellin, c'était un prélat d'un esprit supérieur et d'une conduite exemplaire. Il tâcha de bien gouverner son diocèse pendant le règne si difficile des archiducs, qui se ressentait encore des agitations du siècle précédent. Des travaux trop assidus finirent par miner la santé si faible du prélat, et le conduisirent au tombeau lorsqu'il avait à peine atteint l'âge de cinquante-trois ans. Un de ses

principaux héritiers fut Marguerite Maes. Il légua différentes reliques à sa cathédrale et y fut inhumé dans la crypte, où un monument lui a été élevé. Celui-ci fut très endommagé en 1666. Un autre, qui existe encore aujourd'hui, fut érigé dans le chœur de sa cathédrale. Le chanoine Antoine De Smet prononça l'oraison funèbre du défunt.

Ch. Piot.

Sanderus, *Flandria illustrata*. — De Ram, *Synoptis ecclesiae Antverpiensis*. — Hellin, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de St-Bavon à Gand*.

MAES (*Engelbert*), juriconsulte, décédé à Bruxelles, le 9 octobre 1632, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et enseveli à l'église collégiale de Sainte-Gudule. Il était fils de Jacques et de Aleyde de Tassis. Homme de science, il fut en correspondance avec les gens de lettres remarquables de son époque et notamment avec Juste Lipse et Eryce Puteanus. Après avoir occupé un siège de conseiller au grand conseil de Malines, il fut élevé, le 8 octobre 1614, à la présidence du conseil privé. D'un caractère peu noble, il se rendit odieux à la population, et eut des démêlés fréquents avec le chancelier du Brabant, Jean Scheyfve. Sa conduite fut une des causes principales qui déterminèrent le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, ainsi que les délégués de la noblesse et des États réunis à Bruxelles, à demander à Philippe II la réorganisation du conseil privé. Le prince d'Orange, désigné pour exprimer les vœux de l'assemblée, manifesta l'intention de dire au roi entre autres choses : « Que les » sujets ne supporteraient plus long- » temps de voir la justice administrée » par des juges aussi corrompus et » aussi hostiles l'un à l'autre que Maes » et Scheyfve ».

L. Tierenteyn.

Vander Aa, *Biogr. woordenboek*. — Wagenaar, *Vad. Hist.*, d. VI, p. 403. — Juste Lipse, *Epist. select. centuria prima ad Belgas*. Anv., 1602, 4o. — *Tomb. des Hommes ill. du conseil privé*, p. 21. — J. Lipse, *Opera*, t. II, p. 1039. — E. Puteanus, *Epist. app.*, cent. I, p. 65; cent. II, p. 26; cent. III, p. 103; cent. IV, p. 47, 68. — Médaille frappée en son honneur. V. Van Loon, *Ned. hist. Pen.*, d. II, bl. 142.

MAES (*Godefroid*), peintre d'histoire, né à Anvers de Godefroid Maes et d'Anne Eeckelmans, baptisé à l'église Saint-Georges, le 15 août 1649, et mort le 30 mai 1700. Le 20 mai 1675, il avait épousé Josine Baeckelandt. Van Lerius le qualifie de Godefroid Maes le Jeune et attribue à son père la qualité de peintre. Nous ignorons sur quelle preuve se base ce renseignement. Nulle part nous ne trouvons que Godefroid Maes, le père, fût artiste, et le fils ne fût pas admis dans la corporation de Saint-Luc comme fils de maître, mais bien aux conditions ordinaires. Cette admission eut lieu en 1664-1665 : Godefroid Maes est désigné comme apprenti de Pierre van Lint.

En 1672-1673, il obtint la maîtrise. De cette dernière date jusqu'à sa mort, il reçut dix-neuf élèves. Il fut doyen en 1683-1684. Le nombre considérable de jeunes artistes qui fréquentèrent son atelier prouve la grande réputation dont il jouissait et à laquelle il avait des titres sérieux. Godefroid Maes fut le dernier des épigones dans l'école de Rubens. Il mourut dans l'année où le xvii^e siècle finit et avec lui s'éteignit la seconde et dernière génération des peintres qui restèrent fidèles aux traditions du grand maître. Ses tableaux, inférieurs par le coloris, ont encore la noble ampleur dans la composition et la vigueur dramatique dans l'expression. Sa courte carrière doit avoir été féconde, si l'on peut en croire Campo-Weyerman qui le mentionne sous le nom de N. Maes (*De Levensbeschrijvingen der Nederlandsche Konst-schilders*, III, 280) et lui attribue des centaines de tableaux d'autel et d'histoire et des modèles de tapisseries, sans compter nombre de magnifiques dessins lavés à l'encre de Chine. De tout cela, il ne nous reste pas grand'chose : au musée d'Anvers, un *Martyre de saint Georges*, datant de 1684 et fait pour le maître-autel de l'église paroissiale Saint-Georges d'Anvers; sur l'hôtel de l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth, une *Assomption de la Vierge*; dans la collection de tableaux appartenant aux hospices civils

d'Anvers, une *Sainte Famille* et une *Sainte Rosalie*; dans l'église de Hoboken, une *Assomption de la Vierge*; au musée de Gand, un *Saint Nicolas* datant de 1689; au musée de Bordeaux, un portrait d'homme et un portrait de femme datés tous deux de 1680; au musée du Louvre, un dessin représentant un *Prêche*, daté de 1685. Quelques tableaux mentionnés par les auteurs ont disparu. En 1682, il fit don à la chambre de rhétorique de *Olijftak* d'une peinture allégorique représentant les *Arts*; en 1695, il offrit à la corporation de Saint-Luc un autre tableau représentant les *Sept Arts libéraux* qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, orna le local de la confrérie. Le catalogue de Hoet et Terwesten lui attribue les personnages dans un paysage de Rysbrack (vente Siebrecht, Anvers, 1754), et un *Martyre de saint Georges* de moindre dimension que son tableau du musée d'Anvers (vente de Proli, Anvers, 1762).

Il fit des dessins pour illustrer des livres. Le musée Plantin-Moretus possède de lui dix de ces travaux faits pour servir de modèles aux gravures d'autant de planches pour un bréviaire. Les emblèmes et autres illustrations du livre : *De Ongemaskeerde Liefde des Hemels door den Eerw. P.-F.-Jo. a Castro, minderbroeder* (Anvers, veuve Joris Willemssens, 1686; in-8°), ainsi que les planches de l'ouvrage : *den Boeck van het Stervende leven der Menschen door den Eerw. Pater F.-Joannes a Castro minderbroeder* (Anvers, Guillaume-Engelbert Gymnicus, 1689), sont signés par lui.

Godefroid Maes exécuta quelques eaux-fortes dans le genre de celles de Corneille Schut. Le cabinet des estampes de la ville d'Anvers possède de lui un écusson d'armoiries tenu par trois figures allégoriques et une madone avec l'enfant Jésus auquel deux anges viennent offrir une corbeille de fleurs. Le catalogue imprimé de cette collection attribue cette dernière pièce à un Pierre Maes imaginaire. L'erreur provient de ce que dans la signature de cette eau-forte le *G.*, abréviation de *Godefroid*, a les allures d'un *P.*, particularité qui se remarque,

d'ailleurs, dans d'autres signatures de l'artiste. Il dessina également le modèle de la gravure qui se distribuait annuellement dans la cathédrale d'Anvers, le 18 octobre, à la fête de saint Luc, et qui fut taillée en bois par Gonzalve van Heylen.

Max. Rooses.

Van Lerius, *Catalogue du Musée d'Anvers*. — F.-Jos. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*. — Campo-Weyerman, *Nederlandsche konst-schilders*, etc.

MAES (Guillaume), ou MASIUS, jurisconsulte, né à Leendt, près de Bois-le-Duc, le 10 mai 1588, mort à Louvain, le 5 ou le 6 janvier 1667. Après avoir fait ses humanités à Maestricht, il étudia la philosophie, puis le droit à Louvain, où il pratiqua, pendant une dizaine d'années, comme avocat. Il prit le bonnet de docteur en droit le 23 novembre 1621, et obtint, le 1^{er} mars 1627, une chaire de droit civil, vacante par suite de la promotion de Corneille de Paep, nommé professeur de Digeste. A la mort de ce dernier, survenue l'année suivante, Maes le remplaça dans cette fonction, qu'il remplit pendant plus de trente-huit ans. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Singularium opinionum libri sex, in quibus diversæ juris materia, præcipue de eo, quod certo loco, de mora et usuris, de lege commissoria in pignoribus, de tacita antichresi, de novi operis initiatiōne, de testibus testamentariis, etc., enodantur, legesque receptæ lectioni vindicantur*. Louvain, 1629; in-4°. Idem, deuxième édition, augmentée de deux livres. Louvain, Jacq. Zegers, 1641; in-4°. — 2. *Tractatus de rei debitæ æstimatione*. Louvain, André Bouvet, 1653; in-4°.

Paul Bergmans.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. VIII, p. 443-446.

MAES (Henri), poète, florissait vers la fin du x^{ve} siècle, à Malines. Ayant embrassé le sacerdoce, il vivait en cette ville d'un bénéfice ecclésiastique. Il consacra ses loisirs à la poésie et conquit, paraît-il, quelque renommée par son talent. Vers 1486, Philippe le Beau ayant érigé à Malines et à Bruxelles une confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs,

Henri Maes composa à cette occasion un drame en vers flamands sur les souffrances de la mère de Dieu. Cette pièce fut représentée à Malines : le duc de Bourgogne y assista avec toute sa cour, sans se rebuter de la longueur du spectacle, qui dura cinq heures.

Émile Van Arenbergh.

Dhanis, *Opkomst en bloei van het christendom in Mechelen*, p. 272.

MAES (Jacques), jurisconsulte, né à Anvers, en 1505, mort à Bruxelles, en 1569. Il était fils de Jean et de Gommaire van Merle. Homme de capacités éminentes et de grande science, il fut investi de dignités et de missions importantes. Ses qualités morales ne furent pas moins remarquables ; il donna la mesure de l'indépendance de son caractère en s'opposant aux placards rigoureux publiés par Charles-Quint sur « le faict » de l'hérésie ». Cependant, le gouvernement ne l'inquiéta pas à raison de cette opposition virile. La distinction avec laquelle il s'acquitta des difficiles fonctions de syndic ou pensionnaire de la ville d'Anvers, le désigna au choix de la régente Marie qui lui confia le mandat de membre du conseil privé. Lors du transfert des Pays-Bas, le 25 octobre 1555, il fut chargé de la délicate mission de répondre, au nom de tous les États, au discours prononcé par l'empereur Charles-Quint. L'année suivante, il sollicita et obtint un siège de conseiller près le conseil souverain de Brabant, place qu'il occupa avec la compétence et l'autorité qui le caractérisaient. De son mariage avec Aleyde de Tassis étaient issus quatre fils qui se distinguèrent, à des titres divers. C'étaient Engelbert qui devint président du conseil privé ; Charles, évêque de Gand et d'Ypres ; Jean-Baptiste, conseiller au conseil de Brabant, et Philippe, greffier aux États de la même province.

L. Tierenteyn.

Vander Aa, *Biogr. woordenboek*. — Pontus Heuterus, *Her. austr. lib. XIV*, c. 2. — *Epp. select. Vigili ab Aynta ad diversos* : Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. II, p. 4, p. 349. — *Epp. ad Hopperum*, *ibid.*, t. I, p. 44, p. 554. — Bor, *Nederl. Hist.*, b. V, p. 224, vo. — Strada, *de Bello belg.*, 1733, t. I, p. 8 et 9. — Schettema,

Staatk. Nederlanden, d. II. — Groen van Prinssterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. I, p. 335.

MAES (Jacques), ou MASIUS, écrivain ecclésiastique. Voir JACQUES DE BRUGES.

MAES (Jean), ou MASIUS, abbé de Parc, né à Louvain, le 26 juillet 1592, et décédé dans son abbaye, le 24 mai 1647, était fils de l'imprimeur Jean Masius. Il fit ses humanités chez les Pères Augustins de sa ville natale et étudia la philosophie à la pédagogie du Faucon. Il entra ensuite dans l'ordre de Prémontré, à l'abbaye de Parc. Après sa profession religieuse, en 1611, il fut envoyé au collège de son ordre à Louvain, afin d'y suivre les cours de théologie de l'université. De retour à son abbaye, il remplit, pendant quelque temps, les fonctions de circuteur. En 1617, il prit le grade de bachelier en théologie, et fut nommé peu après par le professeur Rampen *prieur des vacances*, *prior vacantiarum*, tâche des plus honorables parmi ses condisciples, dont il s'acquitta pendant deux ans avec beaucoup de tact et de talent ; celui qui la remplissait était chargé d'ouvrir et de diriger la discussion dans les exercices que faisaient entre eux les bacheliers qui se préparaient à recevoir la licence.

Rappelé à Parc, il y enseigna aux jeunes religieux de l'abbaye, d'abord la philosophie, du 3 décembre 1622 jusqu'au 2 avril 1624, et ensuite, pendant quelque temps, la théologie morale.

En 1625, il fut délégué par les abbés de la circairie ou province du Brabant au chapitre général des Norbertins, et y traita avec une grande habileté les affaires de l'ordre. S'étant de nouveau rendu, avec son abbé, au chapitre de 1627, il fut chargé de surveiller l'impression des nouveaux statuts, ainsi que du cérémonial ou *ordinarium* de Prémontré.

Après sa promotion au grade de licencié en théologie, qui eut lieu le 15 juin 1627, il se mit à faire des recherches dans les archives de l'abbaye, et réunit, par ordre chronologique, les principaux événements de l'histoire du monastère depuis son origine. Ce

travail, ou plutôt cette chronique, restée manuscrite et conservée jusqu'à nos jours à Parc, fut utilisée plus tard par son successeur, l'abbé Libert De Pape.

Nommé curé à Lubbeek, paroisse importante située entre Louvain et Diest, le 24 septembre 1630, il remplit ces modestes fonctions jusqu'au moment de son élévation à la dignité abbatiale. Elu au mois d'avril 1634, il n'obtint ses lettres de confirmation que le 16 avril de l'année suivante, à cause de la mort de l'archiduchesse Isabelle. A peine eut-il reçu la bénédiction abbatiale des mains de l'archevêque de Malines, assisté des abbés de Ninove et de Saint-Michel, à Anvers, que l'armée gallo-batave se jeta sur le Brabant, et, après avoir pillé et incendié la ville de Tirlemont, vint camper devant Louvain, du côté de l'abbaye de Parc. Dès que l'abbé Maes apprit que l'armée ennemie avait commencé sa marche offensive contre Louvain, il se transporta en toute hâte, avec ses religieux et tous les objets précieux possédés par le monastère, au refuge que son abbaye possédait dans la ville de Louvain. Ce ne fut que le 10 juillet qu'il put rentrer à l'abbaye avec ses chanoines. Son premier soin fut de faire réparer les dégâts causés par l'ennemi tant à l'abbaye-mère qu'au refuge de l'abbaye à Tirlemont, qui avait particulièrement souffert.

Pendant les années de calme et de tranquillité qui suivirent la défaite des troupes françaises et hollandaises, l'abbé Maes se consacra tout entier au bien-être intellectuel et matériel de son abbaye.

Pour stimuler, chez ses religieux, le zèle pour l'étude des sciences sacrées, il leur procura des professeurs distingués et fit prendre les grades en théologie par les plus capables d'entre eux.

Dès l'année 1637, il reprit les travaux de reconstruction du cloître qui avaient été commencés par son prédécesseur, l'abbé Charles Vander Linden. Les trois côtés, qui manquaient sur quatre, furent terminés par ses ordres. Il fit ensuite placer des verrières peintes, repré-

sentant des scènes de la vie de saint Norbert, dans les quarante et une fenêtres, au moyen desquelles le cloître recevait le jour du côté du préau intérieur. Ce travail, qui fut terminé en 1644, coûta la somme de 2,640 florins. Il dota aussi l'église de l'abbaye d'une nouvelle chaire à prêcher, de grandes orgues, d'un bel ostensor en argent ciselé et doré, et de riches vêtements sacerdotaux. Enfin, il fit reconstruire la chapelle du refuge que l'abbaye possédait à Louvain, dans la rue des Récollets.

Épuisé par une existence aussi mouvementée et aussi active, l'abbé Maes ne fournit pas une longue carrière; il succomba à une attaque d'apoplexie, le 24 mai 1647, n'ayant pas encore terminé la cinquante-cinquième année de son âge. Il fut inhumé dans le chœur de son église abbatiale. Le docteur Jacques Pontanus prononça son éloge funèbre, le 2 avril 1648.

Masius publica, en 1630, le commentaire de Jacques Janssonius, professeur à l'université, sur l'Evangile de saint Jean : *In Evangelium S. Ioannis expositio* (Louvain, Bernardin Maes; in-8° de xvi-702 pages, plus les errata et les tables), qu'il dédia à l'abbé Jean Drusius, et qu'il fit précéder de l'*Elogium et Vita Ex. D. Iacobi Ianssonii, per Pr. Ioannem Masivm S. Th. Lic. canonicum Norbertinum et subpriorem Parcensem*.

E.-H.-J. Reusens.

J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 688.
— F.-J. Raymaekers, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*, dans la *Revue catholique*, 1888.

MAES (*Jean*), peintre, né à Bruges, où il mourut en 1677. Les biographes ne fournissent aucun renseignement détaillé à son sujet. Cependant les œuvres de Maes, conservées dans les églises et les collections particulières à Bruges, sont nombreuses et ne manquent pas de mérite. Maes peignait les scènes religieuses dans le genre mis en faveur depuis Rubens, mais il est surtout remarquable par ses portraits et ses groupes de famille, dont plusieurs dénotent un talent peu commun. *L'Inventaire des objets d'art qui ornent les*

églises et les établissements publics de la Flandre occidentale (1852) donne une liste des tableaux de Maes qui se trouvent dans les églises de Bruges : trois à la cathédrale Saint-Sauveur, quatre à Notre-Dame, trois à Saint-Gilles (parmi lesquels son chef-d'œuvre : une *Sainte recevant la communion*). On signale encore au Béguinage un tableau d'autel, peint en 1653, et qui fut payé à l'artiste 6 lb. gr. Le musée de Bruges ne possède aucune œuvre de J. Maes, mais on en rencontre encore à l'église primaire d'Ostende, ainsi que dans plusieurs paroisses rurales de la Flandre occidentale.

Jean Maes était peut-être fils d'un Jean Maes, verrier, mentionné dans le registre de la corporation des peintres comme étant décédé en 1647; lui-même n'est cité dans ce document qu'à l'occasion de sa mort, en 1677. On sait toutefois qu'il eut pour élève Louis De Deyster, un des plus brillants représentants de l'école brugeoise au XVIII^e siècle.

Baron Jean Béthune.

Vande Castele, *Documents divers de la société St-Luc, à Bruges*, p. 337. — Weale, *Bruges et ses environs*, 4^e édit., p. 260. Cet auteur cite un Jean Maes (fils?) qui aurait manié le pinceau jusque après 1720. Nous n'avons trouvé aucune autre mention de cet artiste.

MAES (Jean-Baptiste-Louis), peintre d'histoire et de portraits, plus connu sous le nom de Maes-Canini, qu'il prit après son mariage avec une Italienne. Il naquit à Gand, le 30 septembre 1794, et mourut à Rome, en 1854. D'abord élève de son père, il fréquenta ensuite les cours de l'Académie des beaux-arts, à Gand. Il remporta un premier prix à l'Académie de Gand, en 1816, et une médaille d'or à Malines, la même année, avec un tableau allégorique au sujet du mariage du prince d'Orange. Il remporta encore d'autres médailles aux expositions de Bruxelles, d'Anvers, de Gand et de La Haye. En 1826, il obtint du gouvernement un subside pour voyager en Italie, où il resta dix ans environ. Revenu en Belgique en 1836, il s'établit à Gand, où il eut son atelier dans l'ancien local du couvent de Sainte-Agnès, et y admit des élèves. Il retourna ensuite à Rome, s'y maria à

une Romaine du nom de Canini, et vécut dans cette ville jusqu'à sa mort. Ses principales œuvres sont : *le Bon Samaritain*, au musée d'Harlem; *la Belle Frascatane*, *le Départ de Tobie*, une *Sainte Famille*, une *Madeleine*, *la Vierge présentant l'enfant Jésus à sainte Anne*; il fit plus tard la réduction de ce dernier tableau; *la Vierge, saint Jean et l'enfant Jésus*, dont il fit don à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; *Apollon et les Muses*, au musée de Rotterdam; une *Fruitière romaine*, à Hambourg. Il avait également peint en gouache plusieurs scènes sur les arcades extérieures du chœur de la cathédrale Saint-Bavon : *l'Arche de Noë sur les eaux*, *l'Arc-en-ciel après le déluge*, *le Samaritain*, *l'Enfant prodigue*; mais ces peintures ont disparu.

Maes-Canini eut un frère, également peintre, qui restaura les armoiries des chevaliers de la Toison d'or à Saint-Bavon, détériorées par l'incendie de la cathédrale, en 1822. Ils naquirent tous deux dans une maison démolie en février 1889, située contre le Pont-Neuf, à l'enseigne du *Bateau d'or*.

Ad. Siret, dans son *Dictionnaire*, reproche à Kramm d'avoir confondu Maes-Canini avec son fils. Celui-ci, dit-il, partit pour l'Italie en 1821, et revint en 1826. D'après cela, en supposant qu'au moment de son départ, il eût eu vingt ans, Maes-Canini, son père n'aurait eu que six ans, à l'époque de sa naissance. Nous ne nous rendons pas bien compte des calculs de Siret.

Émile Varenbergh.

Piron. — *Messager des Sciences historiques*, années 1826, 1827-28, 1829-30, 1889. — Kramm. — Kervyn (Th.), *les Églises de Gand*. — Siret, *Dict. des peintres*.

MAES (Léon), prédicateur. Voir LÉON DE SAINT-LAURENT.

MAES (Nicolas), évêque de Sarepta. Né à Bruges — au témoignage de Sanderus et de tous les historiens qui l'ont suivi —, il fut reçu dans l'ordre des Frères mineurs et prit le grade de docteur en théologie, probablement à l'université de Paris. Au xve siècle,

l'évêque de Tournai, dont la juridiction s'étendait sur la plus grande partie de la Flandre, se choisissait habituellement, parmi les religieux dominicains ou franciscains, un auxiliaire ou « suffragant », qui recevait le caractère épiscopal avec le titre *in partibus* de Sarepta, et dont Bruges était la résidence. Nicolas Maes, qui était déjà investi de cette dignité en 1433, exerça fréquemment en Flandre les fonctions pontificales. Il mourut le 2 juillet 1438 et fut inhumé dans l'église des Franciscains, à Bruges, sous une épitaphe dont Sanderus reproduit le texte, en ajoutant que, de son temps, elle était déjà presque effacée.

Baron Jean Béthune.

Sanderus. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 91. — *Rond den Heerd*, 1868, p. 286.

MAES (Nicolas), peintre. Le nom de cet artiste ne se retrouve pas dans les registres de la corporation Saint-Luc, de Bruges. M^r Weale, qui a fait de nombreuses recherches sur les anciens artistes de cette ville, donne l'année 1632 pour date de sa naissance et celle de 1693 pour son décès; il cite notamment comme dus au pinceau de ce maître, deux des portraits des tuteurs de l'hôpital Saint-Jean, conservés dans la collection artistique de cette maison.

Baron Jean Béthune.

Vande Casteele, *Documents de la société Saint-Luc, à Bruges*. — Weale, *Bruges et ses environs*, 4^e édit., p. 260.

MAES (Robert-Benoît), natif de Bourbourg, passa sa licence en médecine à l'université de Louvain, le 19 février 1683, et remplit les fonctions de chirurgien-major dans l'armée espagnole. S'étant fixé à Bruges, il y acquit, dit le docteur De Meyer « une brillante réputation », et fut élu par ses confrères président de la société médicale de Saint-Luc, en 1694.

En 1689, Maes éditait un « traité » fort singulier « au témoignage du même auteur, portant pour titre : *Tractaet van de voortkomste ende generatie des mensch, waer in bethoont wort* : 1^o dat

inghevolghe de leeringhe van CARTHESIUS het lichaem van den mensch is gelyk een orologie, door welckers dispositie de vyf uytwendighe sinnen, ende de passien aen de redelycke ziele daghelycks geschieden; 2^o dat een kindt wyt syn moeders ligchaem kan gesneden worden sonder dat de moeder ofte het kindt komt te sterven : ende oft de moeder verobligeert is, de uyt snydinghe te laeten geschieden; 3^o van de overvrughtinghe, monsters, ende hermaphroditen, ende in wat sexe zy moeten aenveerden den howwelycken staet; 4^o van de onvrughtbaerheyt ende hoe men de selve sal helpen als sy voort-komt door het knoopen van den ligula; 5^o oft men met medicamenten de onvrughtbaerheyt lichtelyck kan veroorsaeken, ende wort de contrarie met argumenten ghesustineert; 6^o van de imaginatie ende alle de wonderlycke uytwerksels, die door de selve voortkomen. Ten laesten waerom inde eerste tyden des wereldts, het leven van den mensch, was soo langduerig, en nu soo kort, met noch veel nieuwe ondervindinghe, inde medecyne, verthoont door ROBERTUS BENEDICTUS MAES, licentiaet inde medecyne, de selve oeffenende inde stadt Brugge. Bruxelles, Jean De Grieck, 1689; in-8^o, 115 pages. (Traité de l'origine et de la génération de l'homme, où il est prouvé : 1^o que d'après la doctrine cartésienne, le corps humain est semblable à une horloge, disposée de telle manière que les cinq sens externes et les passions sont journellement réglés par l'âme raisonnable; 2^o que, l'on peut pratiquer l'opération césarienne sans déterminer la mort de l'enfant ou de la mère, et si celle-ci est tenue de la subir; 3^o des superfétations, des monstres, des hermaphrodites et dans quel sexe il faut les ranger pour le mariage; 4^o de l'impuissance et du moyen d'y remédier lorsqu'elle est déterminée par le nœud de la *ligula*; 5^o qu'il n'est pas aisé d'amener l'impuissance par des médicaments, avec preuves à l'appui; 6^o de l'imagination et de ses effets merveilleux; enfin pour quoi la vie humaine, si longue dans les premiers âges du monde, est si courte maintenant; avec beaucoup d'autres expériences médicales, exposées par

Robert-Benoît Maes, licencié en médecine et médecin à Bruges).

Il suffira de transcrire ce long titre de l'opuscule de Maes, pour donner une idée de ses idées fantaisistes en physiologie. Il semble que l'étude de la doctrine cartésienne et son application aux questions médicales préoccupaient particulièrement le praticien brugeois, car il écrivit encore un « Dialogue des anciens » et des modernes sur la saignée, dans lequel Descartes en démontre, par des arguments, les grands et journaliers abus, et Hippocrate en prouve la nécessité et réfute tous les arguments de « Descartes » (*Disputt tusschen de oude ende nieuwe schryvers over het ghebruyck van het ADER LAETEN alwaer CARTESIUS probeert met argumenten, de groote abuysen, die daegelyck door de laetinghe voort-comen, ende HIPPOCRATES verthoont de nootsaekelyckheyd van de selve, ende wederlegt alle de argumenten van CARTESIUS. Verthoont door R.-B. MAES, licentiaet inde medecyne*). Bruges, Josse Vander Meulen, 1695; in-8°, 48 pages. On doit aussi à la plume de Maes un opuscule de piété, publié, semble-t-il, à l'occasion du centenaire de la dévotion envers la statue de la Vierge, dite du « Thuyn ». Cette image vénérée — qu'il ne faut pas confondre avec la Vierge tutélaire de la ville d'Ypres — avait reçu ce nom parce qu'elle était placée sur la clôture du chœur (*thuyn*) de l'ancienne église Sainte-Walburge à Bruges. L'opuscule, où l'auteur prend le titre de « docteur », porte pour titre : *De groote eere ende lof toegeeygent aen de H. Maget Marie (gescyft) O. L. Vrouwe van den THUYN, met diverse geschiedenissen doen het beeldt van deze H. Maegt ten jaren 1597 devotelyck wierdt aensocht in de kereke van S. WALBURGHE, vertoont door R. MAES, docteur in de vermaerde stadt Brugghe*. Bruges, Martin de Sloovere, 1697; in-8°, 20 pages. Cet opuscule a été réimprimé en 1756 et en 1866.

R.-B. Maes avait épousé Marie Bourdeau, dont les obsèques furent solennellement célébrées en l'église Sainte-Walburge, le 14 juin 1698. Lui-même

mourut le 26 avril 1700, et fut inhumé auprès de son épouse.

Baron Jean Béthune.

Dr De Meyer, *Analectes médicales*, t. I, p. 224; t. II, p. 444 et 280. — Le même, *Notice historique sur la Société médico-chirurgicale de Bruges*, p. 44. — Gailliard, *Inscriptions funéraires*, t. III, p. 59.

MAES (Thomas), peintre, né à Anvers, vers 1660, et reçu dans la corporation de Saint-Luc, en 1682. Il était probablement le frère cadet de Godefroid Maes dont le talent, très apprécié, et la réputation ont dû contribuer à effacer le souvenir de Thomas parmi les amateurs et les biographes. Cependant en 1708, quelques années après la mort de Godefroid, il avait acquis assez de notoriété pour être élu aux fonctions de doyen qu'avait remplies son aîné. Il décéda à Anvers en 1732.

E. Baes.

MAES (Tydeman ou Tiedeman), sculpteur brugeois, du milieu du xve siècle. Nous ne connaissons de cet artiste de talent que l'achèvement, en 1443, du tombeau de Michelle de France, première femme de Philippe le Bon, morte à Gand, en 1442. Ce tombeau, commencé par Gilles le Blackere, figura dans l'ancienne abbaye de Saint-Bavon jusqu'en 1540, époque où il fut transféré dans la crypte de la cathédrale actuelle de Saint-Bavon.

Edm. Marchal.

Kervyn de Volkaersbeke, *les Eglises de Gand*.

MAESEN (Gérard VANDER), ou MOSANUS, écrivain ecclésiastique, né aux environs de Ruremonde, mort à Lyon (?), dans la seconde moitié du xvre siècle. Il prit l'habit de dominicain en Allemagne, et passa ensuite en France, où il se fit agréger, en 1559, au couvent de Lyon, après y avoir vécu une quinzaine d'années en qualité d'étranger. C'est ce qui ressort d'un acte du chapitre tenu, dans le cours de cette année, à Troyes, en Champagne. On lui doit la publication d'une volumineuse compilation commencée par Laurent Cunidius et intitulée : *Bibliotheca homiliarum et sermonum priscorum Ecclesiae*

patrum. Lyon, Junte, 1588; in-folio, 4 vol.

Paul Bergmans.

J. Quéfit et J. Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum* (1719-1721), t. II, p. 324. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XII, p. 423-425.

MAESMAN (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, plus connu sous le nom de *Mosander*, était originaire de la Flandre (*Flander*), où il naquit probablement pendant le deuxième quart du xvi^e siècle. Après avoir été curé et doyen de chrétienté, il entra, en 1570, dans l'ordre des Chartreux à Cologne, à l'occasion d'un pieux pèlerinage qu'il fit dans cette ville. Après sa profession religieuse, il fut envoyé au couvent appelé Vallée-de-Josaphat, et situé près d'Olmütz, en Moravie, et mourut dans ce monastère en 1589. Il fut chargé par ses supérieurs ecclésiastiques de la publication du septième et dernier volume des vies des saints (*De probatis sanctorum historiis*), que Laurent Surius, mort le 23 mai 1578, n'avait pu terminer. Il s'acquitta de cette tâche à la satisfaction de tous. Ce volume in-folio, très estimé des savants, mais malheureusement fort rare, parut en 1581; il renferme, outre les tables générales des matières, etc., des suppléments importants, et une nouvelle édition du *Martyrologe d'Adon*.

E.-H.-J. Reusens.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 369. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 530. — Jos. Hartzheim, *Bibliotheca coloniensis*, p. 151. — Aug. Potthast, *Bibliotheca historica mediæ ævi*, p. 91-92.

MAESMANS (*Jean-Baptiste*), né à Anvers, le 10 avril 1655, entra dans l'ordre des Jésuites, le 25 septembre 1673. Il partit pour le Chili en 1633. Nous avons de lui : *Exemplar Epistolæ datæ prima Julii* 1685; *Carthagenæ, ad Reverendum patrem præpositum domus professæ*; p. 49-54, avec traduction flamande, p. 55-61 de *Wonderbaere Reyze, door den zeer eerw. Pater Ignatius Toebast, jesuit*. Gand, s. d.; in-8°.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MAESTERTIUS (*Jacques*), juriconsulte et professeur à l'université de Leyde. Il fut baptisé à Termonde, le 2 avril 1610, sous le nom de Sébastien Mesterton, fils d'Adam et d'Anne's Bruynen, et mourut à Leyde, le 5 avril 1658. Après avoir fait des études à Bruxelles, puis à l'université de Louvain, il voyagea en France et en Angleterre, berceau de sa famille paternelle. Finalement il arriva à Leyde, où il embrassa le protestantisme. Inscrit à l'université de cette ville (23 mars 1634), il y fut proclamé docteur en droit, le 24 mai suivant. Par suite de l'obtention de ce grade, les curateurs de l'université lui permirent, le 8 novembre 1635, d'enseigner publiquement le droit féodal en qualité de professeur extraordinaire. Le 24 octobre 1637, il fut nommé professeur extraordinaire pour enseigner le droit civil et, le 18 juillet 1639, professeur ordinaire en remplacement de Cunæus. Selon Elbertus, Maestertius serait arrivé à Leyde n'ayant pour toute fortune que son épée et son *corpus juris*. Il y aurait séduit la fille d'un des bourgmestres; mais il paraît que ces faits sont inexacts. Ses publications sont : 1. *Dissertatio de artificio juridice disputandi*. Leyde, 1636. — 2. *Tractatus de Senatus consulto Velleiano*. Ibid., 1630. — 3. *Tractatus de emptione et venditione*. Ibid., 1630. — 4. *Sedes materiæ illustriæ, ex libris universi juris selectarum*. Ibid., 1636, cum augmento. Ibid., 1664. — 5. *Dissertatio de imminuendo labore studii juridici*. Ibid., 1639. — 6. *Tractatus de lege commissoria in pignoris : de compensationibus at de secundis nuptiis*. Ibid., 1639. — 7. *De justitia Romanorum legum libri II*. Ibid., 1634 et 1647; — 8. *De vi ac potestate, quam juris gentium conventiones ad obligandum habent, jure populi Romani*. Ibid., 1640. — 9. *Beschryving van stadt en landt van Dendermonde en costuymen*. Ibid., 1634. Ce dernier ouvrage, qui est en grande partie la reproduction du livre de Lindanus, lui sert de supplément. Maestertius avait aussi promis un travail sur le droit féodal, dont il avait fait une

étude approfondie selon Kock. Quelques-unes de ses opinions concernant le droit romain furent l'objet d'une critique sévère, à laquelle prit part Regnerus ab Oostringa (Cyprianus) dans un écrit intitulé : *Duplicatio adversus defensam opinionem Jacobi Maestertii, J. O. de vi ac potestate, quam juris gentium conventiones ad obligandum habent jure populi Romani*. Leyde, 1640. Burman, Van Ryckershoeck, Leyser, Struvius et Dresch s'accordent pour considérer les travaux de Maestertius comme étant de peu de valeur.

Ch. Piot.

Aulus Apronius a Villafranca (Adam Elbertus), *Reisbeschreibung durch Teutschland, Hollant, Englant, etc.* — Sax, *Onomasticon literarium*. — Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Struvius, *Bibliotheca juris*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Siegenbeek, *Geschiedenis der Leidsche hogeschool*. — *Album studiorum Academiæ Lugduno Batav.* — Kock, *Vaderlandsch woordenboek*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Wytzman, *Notice sur la ville de Termonde*.

MAESTRICHT (Barthélemy DE), théologien. Voir BARTHÉLEMY.

MAETENS (Augustin-Joseph), historien, fils de Thomas et d'Honorine-Catherine Laveine, naquit à Enghien, le 2 octobre 1715, et y décéda le 11 janvier 1751. Il appartenait à une des familles les plus notables de la ville. Il suivit les cours d'humanités au collège des Augustins et fut ensuite ordonné prêtre. De retour dans sa ville natale, il y fut pourvu du bénéfice ecclésiastique de prémissaire et de vice-pasteur. Dans les loisirs que lui laissait l'exercice de ses fonctions, il écrivit une notice sur les institutions de la ville d'Enghien. Ce travail, d'un grand intérêt, est un exposé très exact des origines et des développements des institutions civiles, militaires, religieuses et industrielles qui existaient de son temps à Enghien; resté inédit jusqu'ici, il mériterait d'être publié. Des copies en sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles et à la bibliothèque du Cercle archéologique d'Enghien.

Ernest Matthieu.

Etat civil d'Enghien, aux archives communales de cette ville. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*.

MAFFEUS (Pierre), dominicain. Voir MALPÆUS (Pierre).

MAFLIX (Baudouin DE), écrivain ecclésiastique. Voir BAUDOUIN DE MAFLIX.

* **MAGALHAENS** (Pierre DE), ou plutôt PEDRO MAGALHÃES DE GANDAVO, historien et voyageur, né à Braga, en Portugal, vers 1540. Son père était Gantois, d'après Barbosa, dans sa *Bibliotheca Lusitana*, t. III. Cette assertion et le nom de Magalhães nous permettent de le considérer comme un membre de la famille gantoise des Sermageleins, qui fournit des magistrats à la cité, disparut d'ici au XVII^e siècle; Sanderus le cite parmi les nobles familles de Gand. Elle portait d'or à trois lions de sable, 2. 1. Pierre passa quelques années au Brésil. Son voyage eut lieu, selon toute probabilité, vers 1572, époque où le roi Sébastien divisa ce pays en deux gouvernements. Il revint ensuite dans son pays natal, et s'établit dans la province d'Entre-Douro et Minho, où il se maria et ouvrit une école qu'il dirigea jusqu'à la fin de sa vie. Il composa pour elle un ouvrage contenant les *Règles qui enseignent à écrire correctement la langue portugaise*. Cet ouvrage, publié à Lisbonne, en 1574, fut réimprimé en 1590 et en 1592. Son principal ouvrage est une histoire du Brésil, en portugais, imprimée à Lisbonne, en 1576, chez Gonzalve, sous le titre de : *Historia da provincia Santa Cruz a qui vulgarmente chamamos Brazil*. Ce volume est tellement rare qu'on en connaît à peine trois ou quatre exemplaires, et que jusqu'à une époque récente, nul bibliographe n'en faisait mention; il est orné d'une gravure représentant un monstre marin. Il fut traduit en français et publié par H. Ternaux-Compans, parmi la collection des voyages et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique (Paris, 1837, chez Arthur Bertrand). Mr Gachard en a vu un manuscrit à l'Escurial.

Magalhães passe pour un des écrivains qui manièrent le mieux la langue

portugaise, ainsi que l'attestent des vers du Camoëns en tête de l'ouvrage. Il dédia son livre à don Léonis Pereira, ancien gouverneur de Malaga, et de plusieurs parties de l'Inde méridionale, et y traite aussi bien de l'histoire naturelle, de la situation économique, des avantages commerciaux du Brésil que de l'histoire proprement dite; il engage ceux qui vivent misérablement en Lusitanie à chercher un meilleur sort au Brésil.

Il est probable que le navigateur Magalhães, dont les Français ont fait Magellan, appartenait également à une branche de la famille Sermageleïn, de même que don Rodrigo da Fonseca Magalhães, né à Coïmbre, en 1787, et qui fut ministre de l'intérieur en Portugal en 1835 et 1839.

Émile Varenbergh.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1841. — *Biographie générale de Didot*. — *Dict. de la conversation* (Bruxelles, Wahlen). — Pinedo, *Bibl. orientalis et occidentalis*. — *Bibl. greviliana*. — *Dict. de l'Acad. portugaise* (table des auteurs). — Barbosa Machado, *Bibl. Lusitana*, t. III.

MAGDALENET (*Jacobs*), MAGDALENUS ou MAGDALIUS. Voir JACOBUS MAGDALIUS.

MAGGHIELS (*Jean*), compositeur de la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle. Il n'est guère connu que par une seule publication : *Chansons à quatre, cinq et six voix*. Douai, 1600.

Alphonse Goovaerts.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. V, p. 399. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 289.

MAGHE (*Englebert*), abbé de Bonne-Espérance et historien, né à Familleureux, le 1^{er} avril 1636, mort le 29 octobre 1708. Il était fils d'Etienne et de Jeanne Guillot et fut tenu sur les fonts baptismaux par Englebert de Grisse, seigneur de Marche lez-Ecaussines, et Marguerite-Jeanne de Montmorency, dame de la Buisnière et de Familleureux. Ses nobles protecteurs lui facilitèrent les moyens d'étudier, et, en 1653, Englebert était admis comme religieux à l'abbaye de Bonne-Espérance. Il fut, après avoir terminé son noviciat, dési-

gné pour enseigner la philosophie et la théologie dans ce monastère. A la mort de l'abbé Augustin de Felleries (voir ce nom), Maghe fut choisi par le roi de France Louis XIV, le 7 juin 1671, pour le remplacer; il fut installé le 2 juillet et reçut, le 8 juillet suivant, dans l'église de Saint-Jean *in vineis*, à Soissons, la consécration abbatiale des mains de l'évêque de cette ville. Il adopta comme devise : *Fortia suaviter*. L'administration de l'abbé de Felleries avait été marquée par des dépenses excessives et de fortes impositions de guerre. La tâche de son successeur était lourde. Maghe eut d'abord à remédier à une situation onéreuse et s'efforça de satisfaire les créanciers du monastère; les dettes s'élevaient à son entrée en fonctions à 507,931 livres 9 sous 8 deniers. D'autres difficultés lui furent suscitées au milieu de ses embarras financiers. Un sieur Delhour contesta à Bonne-Espérance la propriété de la baronnie de Chaumont qu'elle possédait depuis des siècles. Il fallut recourir aux titres anciens. Maghe n'hésita pas à entreprendre de classer et de copier tous les actes conservés dans les archives de la communauté. Ce travail, qui lui permit d'obtenir gain de cause dans le procès contre Delhour, forme un vaste recueil de dix-huit gros volumes in-folio. Il contient : t. I à III, actes relatifs à la fondation et à la dotation du monastère à Vellereille et dans les environs; t. IV, propriétés d'Anderlues; t. V à VII, baronnie de Chaumont; t. VIII, Courcelles et Morlanwelz; t. IX, Souvret; t. X, Sombreffe; t. XI, Familleureux, Seneffe et Nivelles; t. XII, Binche, Houdeng et Merbes-le-Château; t. XIII, Erquelines, Boussoit et Bois-d'Haine; t. XIV, les Estinnes et Bray; t. XV, Gennetines, Obaix, Torembaix et Gouy; t. XVI, vente des biens de Morteng et de Semmeries; t. XVII, titres de l'échange des possessions de Daigny contre Hamme et Sainte-Geneviève, en 1681; ce tome est orné des armoiries de l'abbaye et de l'abbé Maghe; t. XVIII, biens de Thieusies et Feluy. Tous les actes transcrits dans ce volumineux car-

tulaire (actuellement déposé à la bibliothèque du Séminaire de Bonne-Espérance), ont été authentiqués par un notaire, de manière à permettre de suppléer à la perte des originaux.

La recherche et la mise en ordre de tous ces documents firent à Maghe des éléments historiques d'une valeur indiscutable pour la rédaction d'une chronique de son monastère. C'est ce qu'il déclare lui-même dans la préface de son ouvrage, datée du 1^{er} novembre 1704; « ces recherches lui firent trouver des particularités curieuses et utiles qu'il vous seroit agréable de connoître. J'écris donc cette histoire pour vous dire quels furent vos ancêtres, vos fondateurs, vos bienfaiteurs, et les abbés auxquels vous devez de la reconnaissance. Elle vous dira aussi les commencements et les progrès de ce monastère, ses jours de pauvreté et ses jours de prospérité ». Pour éditer son livre, Maghe ne trouva rien de plus pratique que d'établir une imprimerie dans l'abbaye même. L'ouvrage parut en 1704, sous le titre : *Chronicon Beatae Mariæ Virginis Bonæ Spei, per R. D. F. Engelbertum Maghe, abbatem*. Cette chronique forme un volume in-4^o de 628 pages, plus une page d'errata et trois de liminaires. L'auteur y a inséré une multitude de diplômes et un catalogue très curieux de la bibliothèque monastique, au XII^e siècle. Il fait preuve de beaucoup d'érudition, mais il écrit dans un latin peu littéraire. Sa publication s'arrêtait à la mort de son prédécesseur, l'abbé de Felleries. Mais à l'instigation de plusieurs religieux, il écrivit le récit de ce qui s'était passé sous sa prélature et le fit imprimer en 1708, à l'usage des seuls chanoines de Bonne-Espérance, sous le titre : *Prosecutio chronici ecclesiæ B. Mariæ Virginis Bonæ Spei ordinis Præmonstratensis, per R. D. F. Engelbertum Maghe, quadragesimum secundum abbatem. Solis Bonæ Spei canonicis. Bonæ Spei, Sacræ Majestis Catholica permissu. MDCCVIII*. C'est une autobiographie dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, malheureusement incomplet. Les pages qui restent contiennent les docu-

ments relatifs à l'élection de Maghe et l'état détaillé des dettes du monastère en 1671; l'auteur établit que son prédécesseur n'a pu les justifier par le malheur du temps, mais qu'elles sont imputables à son défaut d'économie. La partie où l'auteur justifie son administration manque entièrement et nous prive de détails intéressants.

La chronique, qui n'a pas été mise dans le commerce, est toujours restée d'une grande rareté. L'abbé en avait fait présent à un petit nombre d'amis; mais, après sa mort, les religieux supprimèrent tout ce qui restait de l'édition, ainsi que le supplément, et cherchèrent à faire rentrer le peu d'exemplaires distribués. L'imprimerie monastique cessa dès lors de fonctionner.

Maghe gouverna avec sagesse son monastère dont il parvint à rétablir les finances. Il acquit une grande considération et fut nommé visiteur des curies de Flandre et de Floreffe. Sa sollicitude pour la diffusion de l'enseignement s'étendait au dehors de son abbaye. Le collège de Binche se trouvait, en 1702, dans un état pitoyable par suite de l'absence de maîtres. « La jeunesse » pendeletoit et vagabondoit, faute d'enseignement », comme le constatait avec peine le magistrat de cette ville. Maghe offrit de fournir « trois religieux capables et idoines pour pleinement satisfaire à l'instruction et à la politesse de la jeunesse, sans aucune charge pour la ville ». Les jurés et les provideurs de ce collège acceptèrent son offre avec empressement et reconnaissance, le 29 juin 1702. Pendant la vie de Maghe, ces religieux dirigèrent cet établissement scolaire avec succès, mais à peine cet abbé eut-il fermé les yeux que, dès le 3 septembre 1709, l'abbaye renonçait à donner l'enseignement. Il semble que son successeur ait voulu détruire toutes ses entreprises.

Ernest Matthieu.

Declèves, Notre-Dame de Bonne-Espérance, Bruxelles, 1869. — Lejeune, Notice sur le village de Familleux. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IV et t. XXIII. — Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons, 1860-1861, p. 24-22. — Archives communales de Binche.

MAGNÉE (*François*), calligraphe, né à Mons, le 8 octobre 1798, décédé à Bruxelles, le 8 mai 1865. Il a porté le dessin à la plume à une perfection étonnante. Il obtint, en 1824, une médaille de vermeil à l'exposition de Tournai, pour un dessin représentant *Bélisaire*; en 1825, une médaille d'argent à l'exposition des beaux-arts d'Harlem, pour un portrait de Guillaume I^{er}; en la même année, une médaille de vermeil à l'exposition de Valenciennes, pour trois compositions : *Marie Stuart*, *la Tendresse maternelle* et un paysage. A la même époque, il exposa dans une salle de l'hôtel de ville de Mons le *Couronnement de Charles X* et le *Triomphe d'Espagne*. Nommé, en 1828, premier calligraphe du roi des Pays-Bas, et, en 1834, premier calligraphe du roi des Belges, sa renommée fut si grande que les éditions successives de ses exemples de calligraphie étaient rapidement épuisées. Notre artiste obtint des récompenses aux expositions de Bruxelles (1847), de Paris (1855) et de Londres (1851 et 1862). La plupart de ses dessins ont été gravés. Citons notamment les portraits de Léopold I^{er} et de la Reine des Belges. On conserve à la bibliothèque publique de Mons les œuvres les plus remarquables de Magnée.

Léop. Devillers.

MAGOTEAU (*Jean*), professeur et poète dramatique, né à Habay (Luxembourg) en 1673, mort à Namur le 24 octobre 1746. Il entra au noviciat de l'ordre des Jésuites en 1695, et enseigna la poésie et la rhétorique à Luxembourg de 1709 à 1714.

Nous avons de lui les pièces dramatiques suivantes : 1. *Adonias*, représenté à Luxembourg le 8 février 1709. — 2. *A Messieurs les Bourgeois...*, 1710. — 3. *Regulus*, 3 septembre 1710. — 4. *Daphnis*, en 1711. — 5. *Salomon...* 22 février 1713. — 6. *David...*, 3 septembre 1714.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MAHAUDEN (*Raymond*), littérateur, né à Enghien le 4 décembre 1812, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 10 juillet 1842. On a de lui : une *Comédie* en 1837, comédie en un acte, représentée à Bruxelles, au théâtre de la Monnaie, le 5 avril 1838 (Brux., Lelong, 1838; in-18); *les Demoiselles de Saint-Cyr*, comédie-vaudeville en deux actes (Bruxelles, Lelong, 1844; in-18); *les Hommes et les Choses*, poème composé à propos de la destitution du baron de Stassart; enfin un grand opéra intitulé : *Marie de Brabant*, mis en musique par Ch. Hanssens et qui fut représenté également au théâtre de la Monnaie. Les journaux de la capitale donnèrent des comptes rendus favorables de ces compositions dramatiques; elles sont devenues presque introuvables. Mahauden ne manquait pas de talent, et nul doute qu'il aurait acquis une légitime renommée littéraire, si une mort prématurée ne l'avait enlevé à trente ans. Mahauden collabora à plusieurs journaux et revues, notamment à la *Belgique littéraire et industrielle*.

Ernest Matthieu.

Van Hollebeke, *Morceaux choisis de poètes belges*, p. 547. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 738. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 570.

MAHAUT, comtesse d'Artois et de Bourgogne, était fille de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenay. Elle épousa en 1285 Othon IV, comte de Bourgogne, dont elle eut quatre enfants : Jeanne qui épousa en 1307 Philippe de Valois; Blanche, mariée l'année suivante à Charles de Valois, comte de la Marche; Robert, mort à l'âge de dix-huit ans en 1317, et Jean qui ne vécut quelques semaines. En 1302, à la mort de son père tué à la bataille de Courtrai, Mahaut devint comtesse d'Artois et un an après (1308) au décès de son mari, elle prit le titre de comtesse de Bourgogne. Mahaut fut donc une des plus puissantes princesses féodales du commencement du xiv^e siècle. On s'explique par là les brillants mariages de ses filles qui épousèrent toutes deux des fils de Philippe le Bel. Du reste, ces mariages ne furent pas heureux.

Accusées d'adultère, les deux princesses furent jetées en prison, et si l'innocence de Jeanne ne tarda pas à être reconnue, Blanche déclarée coupable, dut se retirer à l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut en 1326.

La plus grande partie de la vie de Mahaut fut occupée par les procès passionnés qu'elle eut à soutenir contre son neveu Robert, comte de Beaumont, qui en 1302, en 1309 et en 1318 revendiqua le comté d'Artois comme représentant de son père Philippe, mort en 1298. Ces procès, restés célèbres dans l'histoire de France au *xiv^e* siècle, jetèrent un triste jour sur l'état moral de la haute noblesse de l'époque. Les adversaires recoururent l'un contre l'autre aux accusations les plus atroces, s'accusèrent de magie et de sorcellerie. Robert ne craignit même pas de faire fabriquer des faux à l'appui de ses revendications. D'ailleurs, ses efforts restèrent vains. Chaque fois il fut débouté de ses prétentions.

Mahaut mourut en 1329. Elle semble avoir été une princesse intelligente et énergique et avoir gouverné ses pays avec prudence et fermeté. On a conservé les comptes de son hôtel, dont M^r J.-M. Richard a tiré un tableau intéressant et instructif de la vie d'une princesse féodale au commencement du *xiv^e* siècle.

H. Pirenne.

J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (1302-1329). Paris, 1887. — Kervyn de Lettenhove, *Le procès de Robert d'Artois* (Bullet. Académ., 2^e série, t. X, XI).

MAHIEU DE DIESTVELT (*Florent-Joseph DE*), général-major, né à Ath, le 29 mars 1778, décédé à Ixelles, le 16 août 1853. Appartenant à une ancienne famille noble du Hainaut, de Mahieu fut admis comme cadet, le 20 mai 1793, au corps de chasseurs Leloup, et fit, au service de l'Autriche, les campagnes du Rhin, en 1793 et 1794, et de l'armée d'Italie de 1795 à 1800. Plusieurs fois blessé de coups de feu et de coups de sabre, entre autres près de Louvain lors de la retraite des Autrichiens, il se distingua tout particulièrement dans le combat du col de Scharl (avril 1799), sous les ordres du

général Haddick. Lors du licenciement du corps de chasseurs Leloup, le 1^{er} octobre 1802, il reçut la médaille d'or de Marie-Thérèse et revint dans son pays. La Belgique était alors sous la domination française. De Mahieu fut nommé, le 29 mai 1803 capitaine, dans la cohorte de l'Escaut. Chargé intérimairement du commandement de la place de Breskens, il reçut, le 27 septembre 1809, dans l'île de Cadzand un coup de feu, sous l'œil droit. Le corps dont il faisait partie ayant été licencié le 21 janvier 1813, de Mahieu fut nommé successivement capitaine au 37^e régiment d'infanterie légère (28 mars 1813), puis au 85^e de ligne (28 octobre), et enfin chef de bataillon deux mois après (27 décembre 1813). C'est en cette qualité qu'il fit campagne en 1813 et 1814 à l'armée du Rhin. Démissionné sur sa demande, le 20 janvier 1815, il entra le 25 mars dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel, et fut désigné pour commander le 37^e bataillon de milice. Mis en disponibilité le 1^{er} juin 1819, il fut rappelé à l'activité deux ans après et commanda successivement la place de Naerden (18 décembre 1821) et la place d'Ypres (12 avril 1823), où il fut nommé colonel (16 avril 1829). Passé au service de Belgique le 9 octobre 1830, il fut nommé général-major commandant militaire de la Flandre occidentale, puis, le 18 août 1831, de la Flandre orientale. Mis en disponibilité le 28 mai 1832, il fut pensionné le 14 avril 1834. Le roi le nomma chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté du 16 juin 1836. Il portait les armes : *Ecartelé, au premier et quatrième d'or à trois merlettes de sable; au deuxième et troisième de sable, à trois maillets d'argent; sur le tout, d'argent à trois roses de cinq feuilles de gueules.*

P. Henrard.

Extrait de la matricule. — Guillaume, *Hist. des régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche*. — F.-J. Delcourt, *Généalogie de la famille de Mahieu*.

MAHIEU (*Jean DE*), ou *Mahusius*, écrivain ecclésiastique, naquit au commencement du *xv^e* siècle, à Audenarde,

de Pierre-Jacques de Mahieu et de Livine van Santvoort. Il fit ses études à l'université de Louvain, où, en 1524, il fut primus de la faculté des arts. Il prit ensuite l'habit religieux chez les Frères mineurs, fut gardien et lecteur de l'Écriture sainte à Anvers et à Louvain. Il dirigeait le couvent de son ordre à Bruxelles, lorsqu'il fut délégué, en 1551, avec sept autres docteurs des Pays-Bas au concile de Trente. A son retour, en 1561, il fut promu à l'évêché de Deventer, dans l'Overijssel; mais l'opposition des habitants, qui s'étaient ralliés à la Réforme, l'empêcha de prendre possession de son siège. Bien qu'il n'ait pas été consacré, il assista néanmoins, en 1565, au synode provincial d'Utrecht. Accablé d'infirmités, il se retira, en 1570, dans un îlot de l'Escaut, non loin de sa ville natale. Lors du sac de cette place, deux ans après, il fut surpris dans son refuge, maltraité et laissé pour mort par la soldatesque gueuse. Contrairement à ce qu'avance son épitaphe, inscrite sur sa tombe au couvent de son ordre à Audenarde, il survécut à ses blessures. Il ne mourut, selon Foppens, que cinq ans plus tard, le 10 mai 1577. On a de lui, outre un abrégé des *Commentaires sur les Psaumes* de Fr. Titelmans, les ouvrages suivants : 1. *Homilia LIV D. Joannes Chrysostomi in xxv priora capita Matthæi purgavit a facibus Arianorum*, F. Joannes Mahusius. Anvers, Jean Steelsius, 1537. — 2. *Epitome Annotationum in Novum Testamentum ex quinta et ultima Des. Erasmi Roterodami editione*. Anvers, J. Steelsius, 1538; in-12. — 3. *S. Bonaventuræ Seraphici doctoris in Lucam Enarratio*. Anvers, 1539. — 4. *Sententia Joh. Mahusii, Aldenardensis, ord. S. Francisci de observantia, ad quosdam articulos de Sacramento penitentia*, dans Le Plat, *Monumentorum ad historiam concilii Trident., potissimum spectantium ampliss. collect.*, IV, 303. Il laissa encore d'autres œuvres manuscrites, dans son couvent à Anvers. La bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède de lui deux volumes in-4° de sermons flamands manuscrits. Ces deux recueils datent de 1566 et de 1568; ils

sont inscrits dans le catalogue de la Bibliothèque sous les nos 4297 et 4298.

Émile Van Arenbergh.

Serv. Dirkx, *Hist. litt. et bibliogr. des Frères mineurs*, p. 68. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 683. — Lennekens, *Promot. in artibus ab erectione Univ. Lovan.* (ms. de l'Univ. de Louvain), à l'année 1524. — De Ram, *Mém. sur la part que le clergé de Belg. et spécial. les doct. de l'Univ. de Louv. ont prise au Concile de Trente*, p. 30. — Van Heussen, *Hist. episc. ford. Belgii; hist. episc. Daventrienensis*, p. 49. — Havensius, *Spec. hæret. crudelit.*, p. 238.

MAHIEU (Nicolas-Joseph), militaire, né à Mons et baptisé en l'église Saint-Nicolas-en-Havré, le 2 décembre 1777, était fils d'Alexis et de Catherine-Joseph La Hure. Entré au service de France, Nicolas Mahieu parvint rapidement au grade de sous-lieutenant. En l'an VII, il faisait partie de l'armée d'Italie et se trouvait sous les ordres de son oncle, le brave chef de brigade La Hure, qui devint lieutenant général (voir t. XI, col. 49). Le 29 prairial an VII (17 juin 1799), il fut blessé en combattant dans les rangs opposés à l'armée de Souvarow. Mahieu passa depuis dans la garde impériale, devint chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur. Ce brave fut tué au combat d'Heilsberg, dans la campagne de 1807 (10 juin).

Léop. Devillers.

Archives du nord de la France et du midi de la Belgique : *Les hommes et les choses*.

MAHIEU DE GAND, trouvère du XIII^e siècle. Voir MATHIEU.

MAHU (Etienne), célèbre compositeur de musique, né vers la fin du XVI^e siècle, mort, selon toute apparence, en Allemagne. Il passe pour l'un des fondateurs de l'ancienne école d'outre-Rhin, sans que l'on soit parvenu à ramener son origine à la souche germanique. On essaye maintenant de le rattacher à la race flamande, en se fondant sur certaines probabilités admissibles jusqu'à démonstration contraire. Charles-Quint, admirateur du génie musical néerlandais, installa, partout où il parvint à établir une alliance de famille, des chantres et des instrumentistes venant des bords de l'Escaut et de la Meuse. Pendant son

séjour assez prolongé à Audenarde, en 1521, il y vit défiler l'élite de ces artistes, au nombre desquels il aura pu remarquer particulièrement Etienne Mahu, dont le nom de famille remémore une série de membres qui s'illustrèrent dans la peinture, la littérature, etc. Le musicien, sensément engagé par l'impérial dilettante, aura pu faire, dès lors, partie d'un convoi de chantes recrutés aux Pays-Bas et expédiés à Vienne, pour y être attachés à la chapelle de Ferdinand Ier, définitivement installé alors sur le trône, et qui, depuis, se plut à proclamer le mérite exceptionnel de ses compatriotes. Ces inductions sont longuement exposées dans un article que le *Guide musical* de Bruxelles a publié (nos 10 et 11 juillet 1892).

On place généralement la période artistique de Mahu vers 1520. Cette période, d'après Herman Finck, devrait être reculée de quelques années. Or, l'auteur de la *Practica musica* ayant vécu au milieu du xvi^e siècle, son information n'offre qu'une valeur secondaire. Les premières compositions de Mahu virent seulement le jour en 1536 ! Son existence se résume jusqu'ici dans ses fonctions de chantre impérial et dans ses œuvres peu nombreuses. L'emploi modeste qu'il remplissait à la cour de Ferdinand Ier n'implique nullement un degré d'infériorité de talent. L'institution, protégée par Charles-Quint, comme toutes celles formées par lui à l'usage de sa proche famille, était composée de l'élite des maîtres. Il y en eut, dans le nombre, qui, avant leur déplacement, avaient la direction suprême dans une cathédrale néerlandaise. Etienne Mahu ne se trouve pas mentionné dans la notice de von Koechel offrant la nomenclature du personnel de la chapelle viennoise, laquelle, il est vrai, ne commence qu'en 1543. L'artiste passa-t-il à d'autres fonctions plus lucratives ? Son nom est absent aussi de la série de compositions de la collection Joannelli vouées à la glorification posthume de Ferdinand Ier (1564). L'idée qui se présente tout d'abord, est qu'il avait cessé de vivre alors, et elle n'est point dépourvue d'une certaine

apparence de vérité. Mais voici une considération bien inattendue à faire valoir, tant pour cette omission que pour la précédente. Etienne Mahu, renonçant, de gré ou de force, à sa position viennoise, prêta son appui moral et artistique à la Réforme. Il fournit notamment un motet au recueil de Georges Rhau, édité à Wittenberg, en 1538, avec une préface de Martin Luther. Il livra encore cinq pièces de chant à la grande collection du même éditeur contenant des compositions destinées aux écoles réformistes et parue en 1544. Où se trouvait-il alors ? Un voile mystérieux plane provisoirement sur cette phase de son existence.

Les écrivains spéciaux sont unanimes à vanter hautement ses œuvres religieuses, avec cette réserve, faite par quelques-uns d'entre eux, qu'elles appartiennent, les premières en date du moins, à un style quelque peu démodé, critique à laquelle les plus grands maîtres qui ont fondé notre illustre école, n'ont pu échapper. Son séjour au delà du Rhin lui permit d'exercer son talent dans l'assimilation artistique des chansons et ballades si pittoresques de ces contrées, et il y apporta, dit-on, la quintessence de son génie. L'appréciation autoritaire d'Ambros doit être consultée avant tout : « Mahu », estime-t-il, « est un maître d'une valeur et d'une importance qui permettent de l'élever au rang des meilleurs compositeurs de son temps. Son œuvre capitale, une création de premier ordre, se trouve dans le *Thesaurus* de Joannelli : *Lamentationes Jeremia*, à quatre voix ». Puis, ratifiant le jugement de Fétis, il assigne un mérite supérieur à un motet à cinq voix « où perce la haute et magistrale technique des compositions néerlandaises ». Enfin, des éloges sans restriction sont vouées, par l'historien german, aux *Lieder* de Mahu, « où brille la coloration des ballades et romances allemandes ».

Pour la nomenclature des recueils renfermant des œuvres de Mahu, une simple désignation suffira, je pense, car les descriptions complètes ne sont de

mise que dans le cas d'une collaboration efficace. D'abord les imprimés, avec les timbres des morceaux dus à Mahu :

Schöne auszerlesene Lieder des hoch berühmten Henrici Sinckhem, et autres chansons nouvelles pour voix et instruments. Nuremberg, Jérôme Formschneider, 1536. « Es ging wolgezogner » Knecht », à quatre voix. — *Fünff und sechzig teitscher Lieder*. Strasbourg, Pierre Schoeffer et Mathieu Apiarum, 1536. « Es wolt ein alt mann auf die » Bullschaftgan », à cinq voix. — *Symphoniæ jucundæ atque adeo breves quatuor vocum*, recueil de divers auteurs. Wittenberg, George Rhau, 1538. « Acces- » sit ad pedes Jesu », à quatre voix. — *Modulationes aliquot, quatuor vocum*. Nuremberg, Johan Petreius, 1538. « Da pacem, Domine ». — *Ein Aufzug guter alter und newer Teutsche Liedlein einer rechten Teutschen Art*, avec parties instrumentales. Nuremberg, Johan Petreius, 1539. « Wes edel ist dieser frist », à quatre voix. — *Selectissimæ necnon familiarissimæ cantiones ultra centum*. Augsbourg, Melchior Kriesstein, 1540. « Ecce Maria », à cinq voix. — *Selectissimarum mutetarum partim quinque partim quatuor vocum, tomus primus, Georgio Forstero selectore*. Nuremberg, Joannes Petreius, 1540. « Domine, libera animam », à cinq voix. — *Neue deutsche geistliche Gesänge CXXIII*. Wittenberg, Georges Rhau, 1544. « Christus ist erständer » ; « Eine feste Burg ist unser Gott » ; « Herr Gott erhöre mein Stim und Klag » ; « Wir glauben all an einen Gott » ; « Von edler Art auch rein und zart », toutes à cinq voix. — *Hundert und fünfzehn guter newer Liedlein*. Nuremberg, Jean Otthon, 1544. « Loft Gott in » Christen allen » ; « O Herre Gott leg » nade mich », à cinq voix ; « Vatter » unser der du », à quatre voix. — *Der dritte theyl schöner deutscher Liedlein*, avec parties instrumentales. Nuremberg, Jean vom Berg et Ulrich Neuber, 1549. Collection poursuivie en 1552, 1556 et 1563. « Ich armes kintlein kleine heut » solig », à quatre voix. — *Thesaurus musicus*, recueil de motets, t. I. Nuremberg, Jean Montanus et Ulricus

Neuberus, 1564. « Da pacem, Domine », à huit voix. — *Nocus Thesaurus musicus*, collection de motets formée par les soins de Pierre Joannelli, de Bergame. Venise, Antoine Gardane, 1568. « Lamenta- » tiones Hieronime. Feria quinta lec- » tio, 1-3 » ; « Feria sexta, 1-3 » ; « Sabbato sancto lectio, 1-3 », à six voix.

Au nombre des compositions manuscrites de Mahu, citons les suivantes :

Recueil d'hymnes, de motets et de noëls dus à divers auteurs (1567). « Ecce Maria genuit salvatorem », à cinq voix. Breslau. — Recueil d'hymnes, de motets et de chansons de divers auteurs (xvi^e siècle). « Da pacem, Domine », à huit voix. Breslau. — Deux « Magnificat », à quatre voix ; un « Da pacem, Domine », à huit voix, et une autre composition insuffisamment désignée. Munich. — La *Musica sacra* de Commer renferme un des « Magnificat » susdits. On trouve encore des œuvres de Mahu dans la *Geschichte der Musik* de Forkel, la *Musica sacra* de Proske, etc.

Edmond Vander Straeten.

Les sources citées. Notes particulières.

MAHUE (Corneille), peintre de natures mortes et d'accessoires, né à Anvers en 1613, mort dans la même ville, le 15 novembre 1689. Admis à la maîtrise, sans indication d'apprentissage, en 1638, Corneille n'avait pas attendu son émancipation pour s'engager dans les liens conjugaux. Dès l'âge de vingt ans, il était devenu l'époux de la fille du peintre Wolfvoet, un élève de Rubens, chez lequel s'était peut-être formé notre artiste. Le genre adopté par Mahue a longtemps fait confondre ses œuvres avec celles de l'école hollandaise. On peut à très juste titre le ranger parmi les bons représentants de l'art national. Ses productions, d'ailleurs peu communes, ont peut-être été démarquées au profit d'artistes plus notoires. Elles représentent indistinctement des tables servies ou, pour parler plus justement, desservies, car les cruches renversées y apparaissent à côté des reliefs de festins, à la manière de Heda et de Pieter Claesz. Les musées de Gand, de Prague, de

Berlin, la belle collection Dahl, à Dusseldorf, font avantageusement connaître Corneille Mahue. Le tableau de Berlin est daté de 1648. Veuf en 1653, Mahue convolait, la même année, en secondes noces pour contracter, en 1661, une troisième union. Il mourut le 15 novembre 1689, laissant plusieurs enfants. De ses cinq fils, deux furent peintres à leur tour : Corneille, élève en 1669-1671 de Jean-Baptiste Couquel et dont aucune œuvre ne nous est connue; Victor, franc-maître en 1689-1690, mort en 1700. De celui-ci le musée de Berne possède deux tableaux signés, absolument inspirés de Teniers.

Henri Hymans.

F. J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Rombouts et Van Lierius, *les Liggeren de la gilde de Saint-Luc d'Anvers*. — Notes personnelles.

MAHUE (Guillaume), peintre bruxellois du XVII^e siècle, est cité par divers biographes comme un portraitiste de grand mérite. Corneille De Bie lui consacre, dans son *Gulden Cabinet* (1661), cinq lignes dans lesquelles il fait l'éloge de la remarquable ressemblance des nombreuses effigies où se manifeste le talent du maître. Il est au moins étrange que pas une seule œuvre de ce portraitiste réputé ne soit venue jusqu'à nous. Kramm et d'autres le font naître à Bruxelles en 1517 et mourir dans la même ville en 1569. Mahue aurait donc été le contemporain de Holbein, de Moro et d'autres peintres fameux dans la branche qu'il est dit avoir cultivée avec le plus de succès. Ses œuvres se confondent peut-être avec les leurs. Il faut noter toutefois, que Van Mander le passe absolument sous silence, omission à peine explicable et faite pour inspirer les doutes les plus sérieux sur la valeur du personnage. Et si l'on cherche en vain les peintures de Mahue, c'est vainement aussi que l'on cherche une estampe où se reflète le caractère de son talent. S'agirait-il d'un être imaginaire? Nous inclinons à le croire, non sans nous demander pourquoi les De Bie, les Houbraken, les Campo-Weyerman, les Descamps consacrent son souvenir. La

seule indication quelque peu précise sur l'existence d'un Guillaume Mahue nous est fournie par les listes de l'ancienne corporation des peintres de Bruxelles, publiées en 1877 par Pinchart (*Messager des sciences historiques*). Sous la date de 1611, nous relevons, parmi les suppôts de la gilde, un Guillaume Maehu (*sic*), fils de Guillaume, bourgeois, inscrit comme élève de Pierre Coelemans, de Malines. Ce nouveau Mahue dont, au surplus, nous ne connaissons aucune œuvre, n'aurait pu être que le petit-fils du peintre à qui est consacrée la présente notice.

Henri Hymans.

MAHUSIUS (Jean), écrivain ecclésiastique. Voir MAHIEU (*Jean DE*).

MAHY (Bernard), professeur et poète, né à Namur, le 21 août 1684, entra, comme trois de ses frères, dans la Compagnie de Jésus et fit son noviciat à Tournai en 1702. Il enseigna pendant sept ans les humanités, puis il se confina pendant vingt-sept ans dans les fonctions du saint ministère. Une mort subite l'emporta, quand il prêchait à Saint-Lambert, à Liège, le 7 avril 1744. Il a laissé : 1. *Philippe le Bon*, pièce dramatique, représentée à Luxembourg, le 13 février 1711. — 2. Des poésies dans *Serenissimo Electori Maximiliano*. — 3. *Histoire du peuple hébreu*, tirée de l'Écriture sainte, depuis la création du monde jusqu'à la ruine entière de la Synagogue sous Tite et Vespasien. Liège, Everard Kints, 1742; in-12, 3 vol. La dédicace est signée par l'auteur.

Ferd. Loise.

Paquet, *Mémoires*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 322.

MAHY (Corneille), orateur de la chaire, né à Namur, le 16 mars 1661. Entré dans la Compagnie de Jésus, en 1680, il fut ordonné prêtre à Rome, en 1690, fut recteur de Douai de 1720 à 1723, provincial de 1723 à 1726, recteur de Tournai de 1730 à 1733, et de Mons de 1733 à 1736. Il mourut dans cette dernière ville, le 31 mars 1740.

Nous avons de lui : 1. *Oraison funèbre des officiers et des soldats catholiques morts pendant la dernière campagne au service de notre saint père le Pape, de Sa Majesté Impériale et Royale, de la sérénissime république de Venise et des autres princes chrétiens contre les Turcs; prononcée à Mons dans l'église paroissiale de Saint-Germain, le 22... de l'an 1717.* Mons, ve Laurent Preudhomme, 1717; in-4^o, 25 pages. — 2. Il prononça à Mons, le 18 mai 1434, l'oraison funèbre d'Alexis de Nassau. (Clef du cabinet, juillet 1734, p. 73.)

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 322-323.

MAIGRET (*Athanase*), religieux augustin, docteur en théologie, écrivain, né à Bouillon, en 1608, mort à Huy, le 5 juin 1686. Il était neveu du P. Georges Maigret : à seize ans, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin sous le nom religieux d'Athanase, se fit recevoir, comme son oncle, docteur en théologie à Louvain, le 17 novembre 1648, et enseigna cette branche des études ecclésiastiques à Louvain, à Cologne et à Saint-Ghislain. Il dirigea la maison de son ordre à Bouillon et à Bouvignes; puis il succéda à son oncle dans la direction du couvent des Augustins fondé par ce dernier à Huy, et en devint ainsi le second prieur. Il fut également deux fois visiteur et définitiveur de la province de Flandre. Il mourut à Huy, le 5 juin 1686, fut inhumé dans l'église Saint-Georges aux pieds de son oncle, et eut, comme lui, les honneurs d'une épitaphe.

Il a laissé un seul ouvrage : *les Grands de l'Eucharistie mises en lumière et démontrées pour confondre les hérétiques, ennemis de Dieu et de sa gloire.* Liège, G.-H. Streel, 1661; in-12.

Eug. Duchesne.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, appendice, p. 53. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 459.

MAIGRET (*Georges*), religieux augustin, docteur en théologie, écrivain, né à Bouillon, en 1573, mort à Huy, le 15 mai 1633. A l'âge de dix-sept ans,

il entra dans l'ordre des Augustins qui venaient de s'établir dans sa ville natale. Il acheva ses études à Louvain où, après les premiers grades, il prit celui de docteur en théologie, le 17 novembre 1604; il était alors prieur de Tournai. En 1611 ou 1612, il fut nommé à Liège prieur de la maison de son ordre, succédant à J.-B. de Glen. Il conserva cette charge et celle de censeur des livres dont il avait été également revêtu, pendant douze ans. En 1614, il obtint du prince-évêque Ferdinand de Bavière la cure de Saint-Georges à Huy; à peine installé, il y fonda un couvent d'Augustins, qui fut uni à la cure de Saint-Georges sans que celle-ci cessât pour cela d'être une paroisse de la ville. Il y ouvrit l'année suivante un collège d'humanités qui existait encore en 1790. Le P. Maigret fut élu provincial de la basse Allemagne, au chapitre de son ordre tenu à Enghien, le 15 avril 1622. Il eut aussi le rang de définitiveur et de visiteur, et il présida à quatre chapitres de sa province. En 1624, la maison qu'il avait fondée à Huy étant devenue un prieuré, il en fut le premier prieur. Il y mourut le 15 mai 1633, dans la soixante et unième année de son âge. Son corps fut déposé à l'entrée de l'église Saint-Georges, sur un pilier de laquelle se lisait encore son épitaphe au siècle dernier. Il eut la réputation d'unir à de grandes connaissances beaucoup d'habileté et de prudence dans la direction des religieux placés sous son obéissance. Il a laissé de nombreux ouvrages, presque tous écrits en français :

1. *Le Noviciat ou Niveau de la vie monastique, pour l'instruction des jeunes novices.* Douai, 1602 et 1609; in-12. Réimprimé à Liège, en 1615, et dédié à Winand, abbé de Neufmoustier, près de Huy, sous le titre de : *le Petit Noviciat ou Compas journalier de la vie monastique*; in-12. — 2. *Le Trésor ou Coffret honoraire de Jésus-Christ et des Saints, auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la Ceinture de Saint-Augustin.* Douai, 1604; in-12. Liège, 1611; in-12. Anvers, 1628; in-12. Traduit en latin par le P. Mel-

chior de Daelhem, sous le titre de : *Arca honoraria Christi ac Sanctorum*. — 3. *Petit Ray ou Atome de la splendeur monastique sur les fruits que recueillent les fidèles par la bienvenue et joyeuse entrée des religieux dans les villes, pour contrepoison au régal de Satan, et des hérétiques, ses ministres*. Douai, 1608; in-12. — 4. *La Vie du bienheureux Jean de Sagahun, de l'ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin, canonisé par notre S. P. le pape Clément VIII*. Tournai, 1610; in-12. Dédié par l'auteur à l'infante Isabelle. Traduit en latin par le P. Nicaise Bax d'Anvers : *Vita Joannis Sagahuntini*. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-12. Cette vie est tirée des Mémoires du P. Antonilez, augustin, archevêque de Compostelle, mort en 1626. — 5. *Brièves relations des progrès de l'Evangile au royaume des Perses en la conversion des Mores, item les grandes conquêtes du grand roy de Perse sur noz communs ennemis les Turcs*. Liège, Christian Ouwerx, 1610; in-12. — 6. *Rejettons sacrés, pullulants de la Palme triomphante des premiers martyrs de l'ordre, dit des Frères Ermites de Saint-Augustin*. Liège, Christian Ouwerx, 1612; petit in-12. Cet ouvrage, la production la plus intéressante peut-être de l'auteur, eut deux éditions. La première, en français, est dédiée à Arnoult de Wachtendonck, chanoine de Liège et archidiacre de Brabant, renferme vingt-sept vies abrégées de martyrs augustins. Elle est ornée d'autant de gravures en taille-douce par Adrien Collaert. L'édition latine est un peu plus considérable; elle parut sous les titres suivants : *Iconographia Martyrum ordinis Eremitarum S. Augustini*. Anvers, 1615; in-12. *Vita SS. martyrorum ord. Eremit. S. Augustini*. Liège, 1620; in-12. *Martyrographia Augustiniana. Editio nova, ceteris multo auctor*. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-12. — 7. *Les Larmes ou Gémissement de l'héracélite chrestien, ressuscité miraculeusement de l'enfer, et baptisé, pour apprendre à un chacun l'art de déplorer sa misère, selon l'un et l'autre hommes*. Liège, 1613; in-12. — 8. Une édition

nouvelle de l'*Antiphonaire* et du *Processionnel* de son ordre. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-4°. — 9. *Augustino-Pycladium provinciae Flandriae, seu Germaniae inferioris*. Bruxelles, H. Antonius, 1625; in-12. C'est une carte de cette province; il la présenta au chapitre général des Augustins, tenu à Rome la même année. — 10. *Litaniae Augustinianae*. Louvain, G. Rivius, 1625; in-12. — 11. *Abrégé de la vie de saint Thomas de Ville-Neuve, archevesque de Valence, de l'ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin*. Liège, 1626; in-12. — 12. *La Vie de sainte Elizabeth, reine de Portugal; avec les cérémonies faictes à Rome en sa canonization*. Liège, 1626; in-12. Le P. Maigret avait assisté à cette solennité. — 13. *Oraison funèbre de Madame Josine l'Aumosnière, comtesse de la Marc, etc., espouse de Monseigneur le comte de Rochefort, prononcée publiquement...* Liège, 1627; in-12. — 14. *Tractatus brevis, quo clare ostenditur religiosos mendicantes ad alium ordinem, etiam strictiorem, transire non posse (excepto solo Carthusianorum) absque speciali summi pontificis licentia*. Liège, 1630; in-12. — 15. *Théâtres tragiques et anatomiques, auxquels sont exposées les principales misères, que les Provinces-Belgiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ*. C'est un Carême que l'auteur avait prêché à Bruxelles. Des raisons de politique en ont arrêté l'impression.

Eug. Duchesne.

Paquot, *Mémoires*, t. III, p. 365. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 341. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, appendice, p. 52. — Beedelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 436. — Villenfagne, *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires*, p. 465.

MAILLAERT (Pierre). Voir MAILLARD (Pierre), missionnaire.

* **MAILLARD** (Claude), théologien, né à Bayon sur la Moselle vers 1586, mort à Ruremonde, le 5 novembre 1655. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 7 septembre 1606, et prêcha à Bruxelles et dans d'autres villes des Pays-Bas. Il fut également recteur des collèges de Charleville (et

non de Charleroi, comme l'ont répété plusieurs biographes), et de Nancy. On connaît de lui les ouvrages suivants : 1. *Sépulchre de la princesse madame Claude de Moy, comtesse de Chaligny, fondatrice et religieuse professe de l'ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, à Charleville*, par P. C. E. M. J. Charleville, Raoult, 1628, in-8°. Il faut sans doute lire : P[ère] C[laud]E M[aillar]D J[é]suite]. — 2. *Traicté des indulgences et des conditions pour les gagner. Si elles peuvent prouffiter aux âmes du Purgatoire. Et de la communion générale*. Gand, Servais Manilius, 1641; in-12. Cet ouvrage, dédié à la princesse de Phalsbourg, eut du succès et fut réimprimé sous le titre de : *Traité du Jubilé, et autres indulgences, et des conditions pour les gagner, tant pour soy que pour les âmes de Purgatoire*. Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1645; in-12. Ce changement de titre a induit en erreur Sotwel qui croit que ces deux ouvrages sont différents. On en connaît encore d'autres éditions : Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1648; in-12; — *ibid.*, Jean van Horicke, 1649; in-12; — *ibid.*, 1650; in-12; — Paris, Jean De Launay, 1651; in-12. — 3. *Le Bon Mariage ou le Moyen d'estre heureux et faire son salut en estat de mariage, avec un traité des vefves*. Douai, Jean Serrurier, 1643; in-4°. Dédié au magistrat d'Ypres. Deuxième édition : Paris, Jean De Launay, 1647; in-4°. Cette édition est dédiée par le libraire au marquis de Molac. — 4. *Eschele mystique ou contemplations divines du R. P. Léonard Lessius de la Compagnie de Jésus... traduite de latin en françois*. Bruxelles, Godefroid Schoevaerts, 1643; in-12. Dans la préface, Maillard se défend du reproche qu'on pourrait lui adresser d'avoir traité en français un sujet aussi « relevé ». « Je vous avertis », dit-il, « que vous n'en preniez pour » tant aucun degoust, condamnant mon » dessein qui semble trop vulgaire ce » qui devoit estre plustot révééré sous » le voile de la langue latine, que d'estre » comme prophané par une traduction » françoise. Dieu est-il plus latin que » françois? Le S. Esprit est-il plus dé-

» pendant de la langue latine que de la » françoise? » Le P. Turrien Le Febvre a également traduit en français le traité de Lessius, sous le titre suivant : *Les Flammes de l'amour divin, ou les Oraisons de pratique*. Douai, veuve Jacques Mairesse, 1663; in-8°. — 5. *La Magdelaine convertie ou les Saillies de l'ame esprise de l'amour de Dieu, et du désir d'une vraye conversion, représentées dans le tableau de la Magdelaine aux pieds de Jésus-Christ, chez Simon le Pharisien*. Bruxelles, Jean Mommaert, 1646; in-4°. Il y a dans cet ouvrage, dédié à la comtesse de Lalaing et de Berlaymont, trois gravures, dont la première est fort curieuse. — 6. *Histoire de Nostre-Dame de Hale*. Bruxelles, Hubert-Antoine Velpius, 1651; in-8°. Cette histoire, qui a été traduite en flamand par le P. Poiters, a été réimprimée de nos jours. Hal, Vanden Broecke de Smeth, 1866; in-18.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (1894), col. 334-336.

* **MAILLARD** (...) médecin, vint exercer son art à Spa de 1709 à 1781 inclusivement. On sait peu de chose sur ce personnage, que Capitaine dit né dans la principauté de Liège et mort jeune encore en 1778. M^r A. Body, avec raison, sans doute, le considère comme Français, non seulement à cause de l'élégance de son style, tout autre que celui de nos médecins liégeois, bien que la plupart eussent étudié à Montpellier, mais surtout à cause de quelques données qu'il est parvenu à découvrir. Ainsi, notre personnage figure dans la liste des seigneurs et dames venus aux eaux de Spa en 1769, avec cette mention : de l'Amérique. Les protocoles des notaires spadois mentionnent qu'il habita la Grenade, une des petites Antilles, qui appartient aux Français jusqu'en 1762, époque à laquelle les Anglais la leur enlevèrent. On peut croire sans trop de témérité qu'il quitta ce pays après la conquête pour rentrer en Europe. Quelques années plus tard, il vint pratiquer à Spa pendant la saison des eaux, en même temps que nos médecins les plus renommés. Il paraît s'être associé au

d' Vivignis, qui avait fondé l'établissement de bains de la source du Tonnelet; il fit donation à Briart (voir ce nom), en 1772, de tous les droits qu'il possédait sur ce bâtiment.

Maillard a publié, sans nom d'auteur : *Avis aux buveurs d'eaux minérales affligés de maux de nerfs, précédé de l'Eloge de Spa et de ses avantages*. Liège et Spa, Bollen fils, 1776; in-12, 116 pages et un feuillet d'errata. Des exemplaires portent : Liège, Bassompierre. L'auteur expose succinctement les conditions requises pour prendre avec fruit les eaux minérales et donne quelques aperçus sur l'économie animale et la digestion. Il recherche l'origine des maux de nerfs et préconise contre eux les eaux ferrugineuses. Il fait un grand éloge du Tonnelet, tout en mettant le Pouhon au premier rang. Il recommande aussi les bains d'eau minérale suivis de frictions.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*. — A. Body, *Bibliographie spa-toise et renseignements manuscrits*.

MAILLART (Philippe-Joseph), graveur, mort à Bruxelles en 1856. Fils de François-Joseph, maître orfèvre, et de Marie-Livine van Wymers, il fut baptisé à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 4 février 1764. Son père se ruina à collectionner des curiosités et surtout des armures, ainsi qu'à faire établir sa généalogie; il fit dans ce but des voyages en France, en Espagne et en Italie. Quant à Philippe-Joseph, il s'adonna à la gravure, particulièrement à la gravure de cartes géographiques. Pendant la révolution brabançonne, il se montra vonckiste ardent et fit beaucoup de planches satiriques sur les événements de l'époque. Il joua lui-même un certain rôle. Au retour des Autrichiens, il exécuta, en quatre feuilles mesurant ensemble 1^m,06 sur 0^m,98 une *Carte du théâtre de la guerre aux Pays-Bas* en 1790, dédiée et présentée à Son Excellence le baron de Bender, grand-croix de l'ordre royale (sic) et militaire de Marie-Thérèse, maréchal des armées de Sa Majesté, gé-

néral commandant des troupes (sic) des Pays-Bas, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie au service de sa dite Majesté, par son très humble et très obéissant serviteur J.-B. de Bouge, géographe et géomètre de la province de Gueldre (Bruxelles, 1791). Cette œuvre, signée Ph.-J. Maillart sculp., se vendait chez l'auteur (De Bouge), rue de Loxum. Maillart témoigna, à cette époque, son dévouement à la maison d'Autriche victorieuse en exécutant le portrait de plusieurs de ses princes et hommes d'Etat : Léopold II, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, d'après Kreutzinger (Ph.-J. Maillart, sculp. à Bruxelles, le 24 novembre 1790); François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche (Ph.-J. Maillart, sculp., à Bruxelles, chez J.-B. de Bouge, rue de Loxum); Mathias, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas (Ph.-J. Maillart, sc.); don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas (Ph.-J. Maillart, sculp.).

Lorsque les Français conquièrent la Belgique, il se rallia au nouveau gouvernement. On lui dut alors de nombreuses publications et entre autres les suivantes : *Costumes des deux conseils du Peuple, membres des deux conseils du Directoire exécutif, des ministres, des tribunaux, des messagers d'Etat, huissiers des administrations et autres fonctionnaires publics, etc.*, gravés et coloriés par Ph.-J. Maillart et sœur, conformément au décret de la Convention nationale du 3 brumaire de l'an 4^{me} de la République française. Dans cette publication, pour laquelle Maillart fut aidé par sa sœur Jeanne-Catherine, qui avait été baptisée, également à Sainte-Gudule, le 19 février 1782, chaque figure est accompagnée d'une notice historique; Maillart demeura alors rue des Pierres, n° 1005 de la huitième section. De ce temps date aussi une carte en une feuille, offrant, d'un côté : la *Carte du théâtre de la guerre actuelle en Allemagne, comprenant le cours du Danube jusqu'à Presbourg, le cours du Rhin jusqu'à Cologne, les cercles d'Empire, la Bohême, l'Autriche, la Bavière, et une partie de la Haute et Basse Saxe,*

de Moravie et Silésie, etc., et de l'autre : la Carte de la guerre actuelle en Italie, comprenant la république de Venise, le Milanais, le Mantouan, le Tyrol, l'Etat de l'Eglise, le royaume de Naples et de Sicile, etc. Sur la première de ces cartes on lit, en outre : dessinée par Ph.-J. Maillart et gravé (sic) par sa sœur en 1796 (v. s.); sur la seconde : par Ph.-J. Maillart et sœur, an 7 de la République française. A Bruxelles, chez l'auteur, rue des Pierres, plus bas que le Poids de la ville, à côté de Pouwels (sic), sect. 8; n° 1005; 0m,90 de haut sur 0m,39 de large. Ce fut là aussi qu'il éditait une *Nouvelle Carte du département de la Dyle, divisé en trente-huit cantons et dressée d'après des renseignements exacts fournis par les municipalités de chaque canton (dessinée et gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, an 6 de la République française)* et une *Nouvelle Carte du département de l'Escaut divisé en quarante-quatre cantons. Dressée et gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, an 7 de la République française* (de 0m,50 sur 0m,43). On lui doit aussi un grand nombre de vignettes portant pour titre : *Imp. des Armées* et destinées aux différents services des troupes républicaines. Il grava également onze gravures in-18, signées : (P. Morillier del.) et un portrait de Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie (signé Ph.-J. Maillart, s., à Bruxelles, rue des Eperonniers, n° 480).

Il alla ensuite se fixer à Vilvorde, où il continua ses travaux. De cette ville (rue de Louvain, sect. 2, n° 19) sont datés : un atlas de cent trente-sept planches coloriées, petit in-4°, intitulé : *Collection de costumes de tous les ordres monastiques supprimés à différentes époques dans la ci-devant Belgique*, 1811; (chaque figure est accompagnée d'une note historique, indicative de l'époque de l'institution du couvent, de sa suppression et du nom de son fondateur); une *Carte du théâtre de la guerre dans le nord de l'Allemagne, comprenant le pays entre Hambourg, Moscou et Saint-Petersbourg, les cours de l'Elbe, l'Oder, la Vistule et le Dniéper ou Boristhènes* (par Ph. Maillart et sœur, en 1813); une

Nouvelle Carte du département des Deux-Nèthes, divisé en trois arrondissements et justices de paix (dressée par Ph.-J. Maillart et sœur); une carte intitulée : *Monument historique du dix-neuvième siècle. Juin MDCCCXV. Carte du théâtre de la guerre, position et mouvements des armées; attaques du 15, combats du 16, et bataille de Mont-Saint-Jean, dite de la Belle-Alliance le 18 suivant, gagnée par les armées alliées sur l'armée française, commandée par Buonaparte* (gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, à Vilvorde, et renfermée dans un étui ou carton sur lequel on voit que la carte fut publiée par M. D. B. ou De Bouge); une carte portant pour titre : *Plan topographique de la ville de Bruxelles et de ses faubourgs, publié pour l'année 1816, dressée par D. B., ou De Bouge, et gravée par Ph.-J. Maillart, de 0m,56 sur 0m,54; elle est annexée à l'ouvrage intitulé : Itinéraire de Bruxelles et de ses faubourgs, ou Guide des étrangers, rédigé par D. B. (Bruxelles, Aug. Wahlen, ou chez Maillart, à Vilvorde, 1816); de Nouvelles Cartes des provinces de la Flandre orientale, de Namur, du Brabant méridional, du Hainaut, de la province de Liège, de la province d'Anvers, toutes, sauf les deux dernières, portant : dessinées et gravées par Ch.-J. Maillart et sœur, à Vilvorde. Les deux dernières sont sans doute les plus récentes et indiquent probablement la fin de la collaboration de Jeanne-Catherine Maillart aux travaux de son frère, c'est-à-dire l'époque de son décès. Quant au graveur lui-même, il data encore de Vilvorde une *Vue de la place Royale à Bruxelles*. En 1813, il était, dans la première de ces villes, adjoint au maire et membre de la commission administrative de la maison de détention; le 19 septembre 1824, il y fut nommé juge de paix, fonctions dans lesquelles il fut maintenu par le gouvernement provisoire de 1830 et plus tard par le roi Léopold Ier.*

A l'âge de cinquante-six ans (en 1820, par conséquent), Maillart commença à peindre des tableaux. Il en fit un nombre considérable, mais la plupart manquent d'originalité, et ses héritiers n'en

possèdent qu'un seul peint d'après nature. C'est une vue du canal de Wilbroeck aux environs de Vilvorde. Il avait toujours soin d'inscrire son âge sur ses tableaux, et le dernier est signé : Ph.-J. Maillart, 88 ans et deux mois. Doué d'une forte constitution, cet artiste avait coutume, lorsqu'il habitait Ixelles, de faire tous les matins, en guise de promenade, le tour de Bruxelles par les boulevards et cela presque jusqu'à la fin de sa vie. A la mort de sa femme, Catherine-Caroline van Boeckhout, il se fixa à Ixelles, chez son gendre, M^r Dautzenberg, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1856.

En terminant cet article sur un graveur qui est aujourd'hui presque tout à fait oublié, quoique la date de son décès soit peu ancienne, nous y avons joint ce que nous connaissions des travaux de sa sœur. Nous ne devons pas oublier que celle-ci a signé seule la *Nouvelle Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, dédiée aux amateurs des arts comme début d'un premier ouvrage, par J.-B. De Bouge, géographe*. Bruxelles, 1789. Dans cette œuvre remarquable au point de vue de l'exactitude et de la précision et qui est évidemment une imitation, non une simple copie, de la carte des Pays-Bas, de Ferraris, le graveur a encore suivi l'ancienne tradition, en ornant les cours d'eau navigables et l'Océan de vaisseaux dessinés avec goût. La *Nouvelle Carte des Pays-Bas* mesure 1^m,25 de haut sur 1^m,60 de large (dans le cadre). On n'y trouve aucun détail orographique, mais les divisions administratives, les routes et principaux chemins, les bois y sont nettement indiqués, et les noms de localités s'y rencontrent nombreux, sans confusion et reproduits en différents genres d'écriture, d'après leur importance.

Alphonse Wauters.

Renseignements de famille.

MAILLART (Pierre), chantre, compositeur et théoricien musical. Tous les biographes se sont trompés à son sujet.

Quelques-unes des erreurs commises par Doni, Mattheson, Walther, Forkel, Gerber et Lichtenthal furent redressées par Becker et par Fétis; mais ceux-ci, à leur tour, en commirent d'autres. Le dernier en date, M^r Edmond Vander Straeten, tout en voulant corriger Fétis, versa dans des erreurs nouvelles. Nous avons donc dû remonter aux sources, ce qui nous permet d'asseoir cette notice sur des bases irréfutables. Pierre Maillart naquit à Valenciennes en 1550. M^r Vander Straeten dit qu'on inséra de lui des motets dans le recueil publié à Nuremberg de 1554 à 1556, intitulé : *Evangelia Dominicorum et Festorum dierum musicis numericis pulcherrimè comprehensa et ornata*. L'année de la naissance de Maillart prouve que l'artiste dont il s'agit dans cette collection n'est pas celui dont nous nous occupons. Les motets imprimés par Jean Montanus et Ulrich Neuber sont de Jean Maillart, un compositeur français, dont Hubert Waelrant et Jean de Laet publièrent aussi des motets dans les volumes I, II, III et V de leur belle publication intitulée : *Sacrarum Cantionum (vulgo hodie Moteta vocant) quinque et sex vocum*, volumes qui parurent à Anvers, également de 1554 à 1556. Les mêmes typographes anversois publièrent des chansons spirituelles de ce Jean Maillart en 1556, dans le second livre de leur *Jardin Musical, contenant plusieurs belles fleurs de Chansons spirituelles à quatre parties*. Après avoir rendu à César ce qui appartient à César, nous pouvons reprendre la biographie de Pierre Maillart. Né en 1550, il était à l'âge de treize ans, en 1563, à Madrid, enfant de chœur dans la chapelle flamande du roi d'Espagne, Philippe II, en même temps que Charles Renard, Gaspard Locquembourg, Georges de La Hèle, Michel Bavais, Thomas Bus, Chrétien de Bietere, Antoine Diest, Brice Gandi, Michel de La Murette, David Padbroeck, Antoine Pevernage, Folcard Richardi, Antoine Rodart, Jean van Brabant, Paul van Couwenhove et un Charles Maillart qui était peut-être le frère de Pierre. Celui-ci était en 1563

« désigné aux chapelles et personats
 « de Haynault », alors que Charles
 l'était « aux chapelles de Valenciennes ».
 Qui fut le maître de Pierre Maillart?
 Fétis dit que ce fut Jean Bonmarché,
 musicien célèbre né à Ypres. Mr Vander
 Straeten a contesté le fait, qui n'était
 cependant pas contestable, attendu que
 notre artiste le déclare lui-même dans
 son ouvrage sur *les Tons*, dont nous
 traiterons plus loin. Dans ce livre cu-
 rieux, Maillart parle par trois fois de son
 maître Jean Bonmarché, dans des termes
 qui prouvent qu'il l'avait en véritable
 vénération. La première fois, c'est à la
 page 346, où il dit, à l'appui d'une de
 ses thèses : « Je pourroy icy alléguer
 « l'autorité de mon maistre le sieur Jean
 « Bonmarché, homme de grand sçavoir
 « et de grand jugement en la musique,
 « en son temps Maistre de la chapelle du
 « Roy Catholique Philippe second, lequel
 « m'a laissé quelque escrit de sa main,
 « où il dict expressément, que l'absence
 « des signes parfaits suffit pour co-
 « gnoistre les degrez imparfaits ». Ce
 passage est important ; il ne prouve pas
 seulement que Maillart fut l'élève de
 Bonmarché : il prouve encore que ce
 maître est l'auteur d'un traité de mu-
 sique resté en manuscrit, oublié et perdu
 peut-être. Dans la phrase suivante,
 Maillart dit que ce traité ne fut pas im-
 primé : « Mais d'autant que ledict escrit
 « n'est mis en lumière et qu'on n'en
 « croira non plus qu'on ne voudra, j'en
 « nommeray d'autres de plus grande
 « autorité, les escrits desquels sont
 « connus par tout ». A la page 352 de
 son livre, Maillart dit encore : « Mais
 « afin que la jeunesse ne s'embrouille
 « pas trop avec tant d'opinions con-
 « traaires, et pour choses qui jamais, ou
 « bien rarement se trouvent en prati-
 « que, j'ay trouvé expédient, pour ren-
 « dre ceste matière plus claire et plus
 « facile, de suivre l'advis de mondict
 « maistre Monsieur Bonmarché ». Enfin,
 à la page 360 du même ouvrage, nous
 trouvons : « Il seroit bien difficile de
 « pratiquer le touchement du Temps
 « parfait, voir mesmes du Temps im-
 « parfait, entre plusieurs Musiciens du

« jourd'hui. Si est-ce que l'ignorance
 « des particuliers ne doit donner loy
 « aux autres : et partant ay bien voulu
 « donner icy à entendre ce qui se doit
 « faire, affin d'instruire ceux qui auront
 « volonté de l'effectuer, et puis dire
 « l'avoir veu pratiquer par plusieurs, et
 « nommément par ledict sieur Bonmarché,
 « mon maistre, en chantant les Messes de
 « Josquin des Prets, et aucuns Motets,
 « tant dudict auteur, que des autres ». Où et quand Pierre Maillart fut-il l'élève
 de Jean Bonmarché? A Madrid, où Mail-
 lart était déjà enfant de chœur quand
 Bonmarché y arriva en 1564 pour diri-
 ger la chapelle flamande du roi, direc-
 tion qu'il conserva jusqu'en 1569, l'an-
 née de sa mort. C'est donc pendant cinq
 ans que Maillart étudia à Madrid, sous
 Bonmarché, de sa quatorzième jusqu'à
 sa dix-neuvième année. Il conserva jus-
 qu'à la fin de ses jours le meilleur sou-
 venir de son séjour en Espagne. Dans
 son livre déjà cité, qu'il publia à l'âge
 de soixante ans, il s'écrie avec enthousiasme : « Qui est celui qui peut dire
 « (s'il est homme sensible) n'avoir ja-
 « mais ressenty la force et efficace de la
 « musique, oyant chanter quelque bonne
 « pièce, ou toucher quelque excellent
 « joueur d'instrument? Quant à moy, si
 « mon tesmoignage peult venir sur les
 « rangs, et s'il est d'aucune autorité,
 « je puis dire, qu'oyant en Espagne
 « quelquefois un Fabricio Dentice Ita-
 « lien, sonner de son Luth, un An-
 « thonio Caveçon Espagnol toucher et
 « chanter sur ses Orgues, et autres
 « excellents personnages, et spéciale-
 « ment estant en Alcala, oyant aucuns
 « estudiants chanter sur la Ghitaire
 « (ce que l'Espagnol sçait fort bien
 « faire à la Moresque, et qui approche
 « de plus près à l'ancienne manière de
 « chanter) je fus tellement ravy et si
 « vivement esmeu, que je ne pouvois
 « plus doubter de la force, efficace, et
 « effect de la musique » (page 171). Mais cet enthousiasme pour les Espa-
 gnols ne l'empêcha pas de rendre justice
 à ses compatriotes et de rappeler, au
 début de son livre (page 30), que Guic-
 ciardini témoigne, dans sa *Description*

des Pays-Bas, avoir remarqué dans nos provinces, plus que partout ailleurs, que
 « les hommes grossiers et mécaniques
 « usent, non seulement de diapason,
 « diapente et diatesseron, ains aussi
 « qu'ils font des médiations, composent
 « des chansons et des voix de villes,
 « contenant des harmonies entières et
 « très-parfaites, sans avoir jamais eu
 « autre maistre que la nature mesme ».
 Et quand il parle de ses devanciers dans la carrière musicale, c'est aux compositeurs flamands qu'il accorde la plus belle part : « Il y a environ deux cens
 « ans », écrit-il en 1610, « que vivoit
 « Okeghem, Hobrecht, Pierre de la
 « Ruë et semblables. Les musiciens du
 « jourd'hui peuvent sçavoir quelle musique ils nous ont laissé. A ceux-là
 « ont succédé Josquin Després, Jean
 « Mouton, Richafort et autres ; lesquels
 « ont trouvé un autre air et une autre
 « manière de composer. Depuis, sont
 « venus Nicolas Gombert, Mancicourt,
 « Clemens non Papa, Criqueillon, Certon et plusieurs autres semblables,
 « lesquels ont disposé la musique tout
 « d'une autre façon. Et puis a encor
 « esté changée par Adrien Willart, Cyprien de Rore, Orlando di Lassus,
 « Philippe de Monte et autres de semblable humeur. Et de nostre temps,
 « nous la voyons encore traicter d'une
 « autre sorte, par Jacques de Wert, Luca Marenzio, Jean Feretti et leurs semblables » (p. 150). Du reste, Maillart semble avoir eu assez vite le mal du pays. Il ne resta pas bien longtemps en Espagne après la mort de son maître, c'est-à-dire après 1569, car il nous apprend lui-même dans son livre (page 61), qu'il demeurait à Anvers en 1574 et qu'en ce moment « on ne parloit là entre
 « les musiciens que des nouvelles nottes ». En effet, c'était l'époque où Hubert Waelrant enseignait le solfège dans l'école de musique qu'il avait fondée à Anvers, d'après sa nouvelle méthode, à laquelle il avait donné le nom de *bocédisation* et qui rejetait le système des muances. Nous n'avons pas pu découvrir si Maillart resta longtemps à Anvers et s'il y remplit des fonctions, mais nous savons que,

sur ces entrefaites, il avait embrassé l'état ecclésiastique. Le 9 janvier 1589, Pierre Maillart fut reçu chanoine de la cathédrale de Tournai, par voie de permutation avec Nicolas Goubelle, et en vertu de lettres de nomination accordées par l'évêque Jean de Vendeville, qui venait de monter sur le siège épiscopal de Tournai quelques mois auparavant, le 29 mai 1588. En 1598, le chapitre de Tournai fit réimprimer son processionnel chez Plantin, à Anvers, par les soins de Pierre Maillart et d'André Pevernage, maître de chapelle de la cathédrale. Maillart parle de cette réimpression à la page 232 de son livre, au chapitre intitulé : *De la fin du Pseaume, signifié par Euouaë*. Il ne parlera, dit-il, que des *Euouaë* « qui se pratiquent aujourd'hui, selon l'usage de Rome, imprimé chez Plantin, lequel est maintenant reçu en la plus part des Eglises du Pays-Bas et notamment en nostre Eglise de Tournay ». Fétis dit que Maillart fut chantre de la cathédrale de Tournai dès 1583 ; c'est une erreur : il n'obtint ces fonctions que le 23 mai 1606, succédant à Anselme Barbet, mort le même jour. La musique avait toujours été en grand honneur à la superbe cathédrale de Tournai. Déjà au XII^e siècle, son école de musique s'était acquis un grand renom sous la direction du célèbre Odon d'Orléans, chanoine et écolâtre de Tournai, puis abbé de Saint-Martin, enfin évêque de Cambrai. Son renom se soutint sous Aluf, chantre de la cathédrale pendant le même siècle. C'est de cette école que sortit Pierre le Chantre, qui fut à la même époque chanoine et chantre à Paris. Au XVII^e siècle, la cathédrale de Tournai avait eu des maîtres de chapelle célèbres, tels que François Regnard et Georges de la Hèle, dont l'élève Géry de Ghersem devint célèbre à son tour. A l'époque de Maillart, il y avait « dix choriaux ou
 « enfans de chœur et douze autres enfans qu'on appelle *Primitivi*, Prime-tiers, sans plusieurs enfans de la ville,
 « qui du congé du Chantre et de l'Escho-lastre portent l'habit, chantent et servent au chœur parmy les *Primetiers* ».

Les services en musique y étaient fort nombreux ; c'est Cousin, l'historien contemporain de Tournai, qui nous l'apprend : « Outre les heures canonicales » de Prime, Tiers, Sexte, None, Vespres » et Complie, et les Vigiles des Trespas- » sés », dit-il, « on chante tous les jours au » soir le salut (ou *Salve*) en musique de- » vant l'autel de la Vierge Marie avec » les orgues ». Il y avait « sept festes » qu'on appelle solennité de feste triple : » esuelles l'office se fait avec beaucoup » de révérence et cérémonies..., le tout » fort magnifiquement tant à cause de » la musique des voix, des orgues et » d'autres instrumens harmonieux... » Tous les samedys, qui ne sont pas » empêchés d'autre office, l'on y fait » l'office de Nostre Dame avec musi- » que ». C'est encore Cousin qui nous apprend que la « fondation du *Salve* chanté par les maîtres de chant et les » enfans de chœur devant l'autel de » Nostre Dame les samedys au soir » datait de l'année 1476 et que le jour de la procession, la veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, « premièrement les » haut-bois et cornets vont devant... » s'ensuivent autres joueurs de haut- » bois et cornets... ; estant tous entrés » et rangés dans l'église, les chantes » vis-à-vis l'autel Nostre Dame, et les » orgues alternativement font la musi- » que ». Cependant, au milieu de ses très absorbantes occupations, maître Pierre Maillart trouva le moyen de faire des recherches concernant la théorie et l'histoire de son art. Il en résulta un ouvrage curieux, intitulé : *Les Tons, ou Discours sur les modes de Musique, et les tons de l'Eglise, et la distinction entre iceux ; divisez en deux parties : ausquelles a esté adionstée la troisième, par ledict Auteurs, en laquelle se traite des premiers éléments et fondemens de la Musique*. Il le dédia à ses confrères les doyen et chanoines du chapitre de la cathédrale de Tournai. C'est un livre bizarre, très mal écrit, mais prouvant une érudition considérable. L'auteur a consulté tout ce qui avait été écrit et il a eu soin de bien indiquer ses sources, ce qui augmente singulièrement la valeur de son traité.

En 1609, Maillart s'adressa aux archiducs Albert et Isabelle pour demander à nos souverains l'autorisation de faire imprimer son livre ; « ne pouvant ce » faire sans permission de Vos Altèzes » Sérénissimes, il supplie très humble- » ment », dit-il, « qu'il leur plaise luy » accorder congé et licence de faire im- » primer ledit livre par tel imprimeur » que bon luy semblera, avecq privilège » pour dix ans, et sur ce luy faire des- » pescher acte en tel cas pertinent ». Le Conseil Privé ayant été consulté, l'autorisation lui fut accordée, avec privilège pour six ans, le 19 août 1609. En 1610, l'ouvrage parut à Tournai, chez Charles Martin, imprimeur juré, *Au Saint-Esprit*. La seconde partie est remplie d'exemples en musique notée. Le livre est devenu rare et se paye aujourd'hui jusqu'à cinquante francs. C'est un beau spécimen des premiers temps de l'imprimerie tournaisienne. L'ouvrage de Maillart est surtout dirigé contre l'innovation proposée en 1602, par Erycius Puteanus, dans son volume intitulé : *Musathena*, et qui consistait à ajouter aux six notes *ut, re, mi, fa, sol, la*, une septième note *bi*, appelée plus tard *si*. Le système de Puteanus prévalut, mais le traité de Maillart n'en reste pas moins intéressant et fort utile à consulter. Quoique mal écrit, ce volume de trois cent quatre-vingt pages est rempli, dit Fétis, de recherches savantes et curieuses. Le but de Maillart, expliqué dans son épître dédicatoire, fut « de » découvrir les erreurs et faire une » claire distinction d'entre les douze » Modes et huit Tons de la musique, » à quoy ay esté de tant plus esguil- » lonné », dit-il, « que je cognoissoy le » principal devoir de mon Office de » Chantre, en vostre Eglise, estre, » d'avoir l'œil et surintendance sur le » chant susdict, et qu'il soit fait avec » toute bien-séance, suyvant sa nature » et propriété, et selon les ordonnances, » que du passé sur iceluy ont fait » noz ancestres, et premiers pères de » l'Eglise ». Jean Boucher, docteur en théologie de la Sorbonne, recteur de l'université de Paris, puis chanoine de

la cathédrale de Tournai, écrivit l'éloge en vers latins de Maillart et de son livre. Un autre de ses confrères du chapitre, le savant Jérôme van Winghe, neveu de l'évêque Morillon, fondateur de la bibliothèque chapitrale, ami de Juste Lipse, composa deux quatrains en français en l'honneur de Maillart. Dans le premier, il chanta la modestie de celui-ci en ces termes :

Maillart ne veut pas qu'on le prise
Aussi je ne le priseray.
Il n'est besoing, pour ce (qu'un vray)
Ce livre assez le solemnise.

Dans le second il dit :

Rendre à chacun le sien, c'est acte de justice :
Maillart donques se peult dire un des nourrissons
De Thémis, quant il rend, par un fort bon office
Leurs Modes aux anciens, à l'Eglise ses Tons.

Pierre Maillart mourut le 16 août 1622, âgé de soixante-douze ans. Il fut inhumé dans la cathédrale de Tournai, où deux inscriptions, enlevées par les Français en 1797, rappelaient sa mémoire et sa générosité. Cousin, l'historien contemporain de Tournai, parlant des superbes clôtures des chapelles du circuit du chœur, du côté du midi, dit : « Ces clostures fort magnifiques de » pierres polies de jaspé, marbre noir, » et d'albâtre, de la donation et libéralité de cinq Chanoines de nostre temps » et de feu Monsieur l'Evesque d'Esne, » à sçavoir de *Maistre Pierre Maillart*, » de M. Charles de Ladeuze, de M. Jacques Chincéus, de Messire Guillaume Legier et de Messire Guislain de Ne-doncelle ». La clôture de la chapelle de Saint-Paul était due à la générosité de Maillart; elle portait l'inscription suivante : *Ad Dei gloriam, ecclesiæ decorem, sui suorumque memoriam D. PETRUS MAILLART, Valentianus, hujus ecclesiæ quondam phonascus, nunc canonicus et cantor, hoc sacellum claudi exornarique vivens curavit. Obiit autem anno 1622 die 16 mensis augusti. Orate pro eo.* Maillart avait orné la même chapelle d'une sculpture en albâtre et avait fait une fondation de quatre messes hebdomadaires, libéralités rappelées dans une autre inscription qui disait : *Domiaus ac magister PETRUS MAILLART, hujus ecclesiæ canonicus et præcentor poni jussit hanc*

tabulam in hoc sacello, quod vivens reparavit et ornavit, et tres missas singulis hebdomadis in eo celebrandas et quartam in altari Sancti Andree feriis secundis instituit. Obiit 16 augusti 1622. Requiescat in pace. André Catulle, qui fut professeur de rhétorique à Louvain, puis chanoine à Bruges et à Tournai, où il fut élevé aux dignités d'archidiacre, de vicaire général et de prévôt de l'église collégiale de Saint-Hermès à Douai, publia, vingt-huit ans après la mort de Maillart, l'éloge du savant musicien, dans son ouvrage consacré aux enfants illustres de Tournai. S'étant demandé : *Quid dicam de viris illustribus et peritis in musica?* Catulle, après avoir mis en première ligne Georges de La Hèle, continue en ces termes : *secum e symphoniacis ecclesiæ cathedralis Tornacensis abduxit Petrum Maillartium, Gaugericum de Ghersem et N. Mussele, qui tali præceptore postea in præstantissimos musicos evaserunt, quemadmodum eorum opera musicalia typis edita testantur, et quidem Maillartius ex Hispania redux primum ecclesiæ cathedralis Tornacensis phonascus, deinde canonicus, non solum practice musicus fuit, sed et theorice librum eminentiorem de tonis musicis in lucem emisit.* Tout ce que Catulle dit là est exact, hormis que Maillart aurait été l'élève de Georges de La Hèle. Le maître de Maillart fut Jean Bonmarché. Il y a, du reste, impossibilité absolue de regarder Maillart comme l'élève de Georges de La Hèle, puisque, Maillart étant né en 1550 et de La Hèle en 1547, le maître n'aurait eu que trois ans de plus que l'élève. Plus loin, Catulle nous apprend que Maillart composa des messes et des motets; il le cite à côté de Roland de Lassus, Cyprien de Rore, Palestrina, André Pevernage, Georges de La Hèle et Géry de Ghersem. Ces œuvres n'ayant pas été publiées, il ne nous a pas été possible de les comparer à celles des maîtres illustres parmi lesquels Catulle range Maillart. Répondant à une demande officielle du gouvernement, posée il y a quelques années, la Société historique et littéraire de Tournai comprit Pierre Maillart parmi les

personnages distingués dont les annales de Tournai ont conservé le souvenir.

Alphouse Goovaerts.

Becker, *Systematisch-chronologische Darstellung der Musikalische Literatur*, p. 272. — Catulle, *Tornacum civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum* (Bruxelles, Mommaert, 1632). — Cousin, *Histoire de Tournai* (Douai, 1620), chap. 33, p. 163-171. — L. de Burbure, *Notes manuscrites déposées aux archives et à la bibliothèque de la ville d'Anvers*. — Desmazières, *Bibliographie tournaïenne*, n° 34. — Dodd van Flensburg, *Archief van kerkelijke en wereldlijke geschiedenissen*, t. II, p. 53 et 373. — Doni, *Compendio del Trattato dei generi, e modi della musica* (Rome, 1635), p. 127. — Forkel, *Allgemeine Literatur der Musik*, p. 274. — Gerber, *Neues historisch-biographisches Lexikon der Tonkünstler... älterer und neuerer Zeit*. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 74 et 307. — Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, t. I, p. 225; t. II, p. 183, 211 et 313. — Lichtenthal, *Dizionario e bibliografia della Musica*, t. IV, p. 86. — Mattheson, *Grundlage einer Ehrenforte woran der tüchtigsten Capellmeister, Componisten, Musikgelehrten, Tonkünstler, etc. Leben, Werke, Verdienste, etc., erscheinen sollen* (Hambourg, 1740), p. 218. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I, p. 240-241; t. II, p. 3, 4, 48, 20, 61; t. III, p. 144; t. V, p. 83. — Voisin, *Notice sur l'hymne pascal qui commence par ces mots : Salve festa dies*. — Walther, *Musicalisches Lexicon oder musicalische Bibliothec*. — *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VII, p. 140; t. VIII, p. 144; t. XVIII, p. 152. — *Bibliotheca Hulthemiana* ou Catalogue méthodique de la bibliothèque de M. Ch. van Hulthem, n° 9757 et 9758, avec notes. — Archives générales du royaume. Ancien Conseil Privé, liasse n° 163. — Archives conservées à l'évêché de Tournai.

MAILLART (Pierre), missionnaire, écrivain ecclésiastique et poète, né à Ypres, le 9 février 1585, fut admis, le 28 mai 1608, dans la Compagnie de Jésus et devint recteur de Bois-le-Duc. Les missions de Hollande l'occupèrent pendant vingt-deux ans. Il eut à subir plusieurs fois la prison pour avoir défendu ses croyances. Il mourut à Rotterdam, le 12 novembre 1640. Dans le catalogue manuscrit des *admissi* de la province Flandro-belge, il est nommé *Maillaert*.

Il a laissé : 1. *Clypeus inexpugnabilis in quo continentur methodo disputandi cum Haereticis, ex methodo Veroniana Hollandicae Ecclesiae accommodata*. — 2. *Rythmi Pii*. Tous deux en flamand. — 3. *Testament van den christen mensch*, van P. Antonius Suquet, vertaald nyl

het latyn. Anvers, Jean Cnobbaert, 1625.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 341.

MAINVIELLE-FODOR (Joséphine). Voir FODOR (Joséphine MAINVIELLE-).

MAISCOQ (Jean-Hubert), maître de chapelle et compositeur de musique, né à Tirlemont, le 12 septembre 1790, et y décédé le 6 octobre 1855. Il passa toute sa vie dans sa ville natale, où il était maître de chapelle de Saint-Germain. On lui doit de nombreux motets religieux qui ne manquent pas de mérite, et parmi lesquels on remarque sept *Tantum ergo*, pour différentes voix, un *Ave maris stella*, un *Pange lingua*, un *Alma Redemptoris*, un *Ave Regina*, un *Regina Caeli*, un *Salve Regina*, un *Ave Maria*, etc. Son frère, Charles-Albert, né à Tirlemont, le 21 mai 1808, s'adonna également à l'étude de la musique. Il devint chef de musique au 3^e régiment de chasseurs à pied et composa de nombreux morceaux pour harmonie et fanfares, ainsi qu'un motet : *O sacrum comitium*. Charles-Albert Maiscoq mourut dans sa ville natale, le 6 juin 1835.

Paul Bergmans.

P.-V. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont* (1860-1861), t. II, p. 196-197.

MAJOR (Jean), prédicateur et écrivain ecclésiastique, né à Béthune, le 23 mai 1543. Reçu en 1559 dans la Compagnie de Jésus, il consacra la plus grande partie de sa vie à la prédication, et mourut à Douai, le 8 septembre 1608.

Voici ce que nous possédons de lui : 1. Il prêcha en 1566 le sermon du Vendredi-Saint devant le pape. Dans une lettre au P. Perpinien, le P. Cardus écrit en 1566 : *Parasceves ad novum pontificem habiturus est Joannes Majorius. Recusavi instantem delatam provinciam*. On ne sait si ce discours a été imprimé. — 2. *Magnum speculum exemplorum ex plus quam sexaginta auctoribus, pietate, doctrina et antiquitate venerandis, variisque historiis, tractatibus et libellis excerpt-*

tum; ab Anonymo quodam, qui circiter annum Domini M. CCCC. LXXX virisseprehenditur. Opus ab innumeris mendis, et fastidiosis breviationibus vindicatum, variis notis auctorumque citationibus illustratum per quemdam P. e S. J. ac demum per eundem novorum exemplorum appendice locupletatum. Douai, Balth. Bellère, 1603; in-4°, 724 pages et 71 pages d'appendice. L'original avait paru pour la première fois en 1481, sous ce titre : *Speculum exemplorum ex diversis libris in unum laboriose collectum*. Deventer, Richard Paefroet, 1481; in-fol. Ce qui doit faire rechercher cette compilation, dit de Backer, c'est qu'elle nous conserve des passages encore inédits. Réimprimée à Cologne en 1485, à Strasbourg, en 1487, 1490 et 1495. L'édition donnée par Major fut également réimprimée avec des additions de différents commentateurs; on trouvera la liste de ces réimpressions dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

Ferd. Loise.

Paquot, *Mémoires*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 379-381.

MAKEBLYDE (Louis), théologien et prédicateur, né à Poperinghe, le 24 mars 1565, mort à Delft, le 17 août 1630, fils de Louis Makeblyde et de Marie Waels. Il eut six sœurs et deux frères. L'un de ceux-ci devint chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Cassel. Famille patricienne (1), et dont plusieurs membres occupèrent les premières fonctions communales à Poperinghe, les Makeblyde se distinguaient par leur attachement au culte catholique. Quant à Louis, le futur prédicateur, qui était né quelques mois avant l'époque des excès commis par les iconoclastes, on peut vraisemblablement supposer qu'il dut être impressionné dès son enfance par le récit des ravages dus aux dissensions religieuses.

(4) Makeblyde : d'azur à la fasces d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermine, accompagné en chef de 2 étoiles à 6 raies d'or, en pointe de 2 cygnes d'argent, becqués et membrés d'or. L'écu surmonté d'un casque; cimier : cygne au vol éployé d'argent, becqué d'or. Devise : *Ubique lectus*.

Après avoir fait des études latines à Saint-Omer, il obtint les grades de *artium magister* et de docteur en philosophie au *collegium acquicinctium* de l'université de Douai en 1586. Cette même année, il entra dans la Société de Jésus et commença son noviciat à Tournai le 4 octobre 1586. Il enseigna ensuite le latin pendant dix ans. S'étant rendu à Louvain pour étudier la théologie, il fut ordonné prêtre en décembre 1577. Il prononça ses derniers vœux le 22 septembre 1605. Un collège de jésuites ayant été fondé en 1600 à Berghe-Saint-Winocq, par les archiducs Albert et Isabelle, le P. Makeblyde en devint le premier recteur, et le dirigea jusqu'au 12 juillet 1604. Il fut ensuite recteur du collège d'Ypres, où il ne resta guère qu'une année. Eloquent et actif, il fut, à partir de 1605, appelé à s'occuper du ministère de la chaire et du confessionnal à Anvers et à Gand. Il data de cette dernière ville la dédicace de l'un de ses ouvrages, le 24 juillet 1610. Envoyé en mission en Hollande vers 1611 pour travailler à la conversion des hérétiques, il séjourna dans ce pays jusqu'à sa mort. Pendant huit années (1621-1629), il fut supérieur des missionnaires jésuites dans les Provinces-Unies. Ses biographes louent sa douceur, sa charité et surtout son zèle évangélique. « Ce père », dit Paquot, « avait un talent singulier pour catéchiser, pour confesser, pour consoler les malades, pour instruire en public et en particulier, et pour inspirer la piété à des gens de toute condition ».

Makeblyde est surtout connu comme auteur, ou plutôt comme premier rédacteur du célèbre catéchisme dit de Malines, à l'usage de la jeunesse, qui est employé en Belgique, non sans avoir subi de nombreux remaniements, depuis plus de deux siècles, et que Napoléon lui-même ne parvint pas à faire répudier en instituant un nouveau catéchisme en 1807. A la fin du xvi^e siècle, le catéchisme du P. Pierre Canisius était le seul en usage, mais peu à peu des livres nouveaux s'étaient introduits dans l'enseignement. De là des différences dont

les inconvénients furent constatés au concile provincial tenu à Malines du 26 juin au 20 juillet 1607 : *Diversitas libellorum doctrinae christianae sive catechismi magnam in discendo et docendo parit difficultatem* (titre XI, cap. V). Pour porter remède à cet état de choses, le dit concile décida qu'un nouveau catéchisme serait employé à partir de la prochaine fête de Noël. La rédaction en fut confiée au P. Makeblyde qui s'acquitta avec beaucoup de tact de cette tâche délicate. Son travail, revêtu de l'approbation (non datée) de l'archevêque de Malines, Mathias van Hove, fut imprimé à Anvers par Trognesium, qui avait obtenu à cet effet un privilège royal, daté du 1^{er} octobre 1609. Le seul exemplaire connu de cette édition se trouve à Paris (Bibl. de l'Arsenal) : *Catechismus dat is de christeliecke leeringhe ghedeylt in neghen en veertich lessen voor de catholycke ionckheydt van de provincie des artsbisdoms Mechelen, achtervolghende d'ordinantie van het concilie provinciael ghehouden aldaer anno 1607*. Anvers, Trognesium, 1609. On suppose qu'il a dû exister une édition malinoise antérieure. Plusieurs colonnes de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (2^e éd. par De Backer) sont consacrées à l'examen de quelques éditions du catéchisme, dont il serait d'ailleurs presque impossible de faire une bibliographie complète, vu qu'on les compte par centaines. Un point qui n'est pas encore élucidé est celui de savoir si l'évêque de Ruremonde, Henri Cuyckius, a pris part à la rédaction du catéchisme dit de Malines. D'après l'historien Havensius, ce serait même au dit évêque qu'on devrait en attribuer la paternité.

Makeblyde a donné lui-même, en 1610, le premier commentaire de son œuvre : *Den schat der christelicker leeringhe tot verclaringhe van den catechismus uytghegheven voor de catholycke ionckheit van de provincie des artsbisdoms van Mechelen*. Anvers, Trognesium, 1610. Notre théologien s'est aussi fait connaître comme poète néerlandais par la publication de l'ouvrage suivant : *Den Berch des Gheesteliker Vreughden vol*

hemelsche loven ende melodieuze lofsangen. Anvers, H. Verdussen, 1618. Il traduit du français en néerlandais la lettre du P. L. de Cerqueira, relative aux chrétiens martyrisés au Japon en 1604 (Anvers, Verdussen, 1609). Ses autres œuvres, toutes de piété, sont énumérées avec soin dans la dernière édition des *Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, par le P. Sommervogel. Au sujet des *Thien oeffeningen alle christenen menschen seer dienende om wel te leven*, nous trouvons à la bibliothèque de l'université de Gand un exemplaire avec ce titre nouveau : *Het open Paradys der Godt-minnende zielen, verciert met verscheide schoone ghebden, oeffeninghen ende litanien, door J. V. V. Den lesten druck*. Bruxelles, J. Vander Velden, sans date.

Les comptes de la ville de Poperinghe nous apprennent que le P. Makeblyde entra deux fois dans sa ville natale pour prêcher. Comme rémunération, le magistrat lui offrit dix cannettes de vin à la Noël 1599, et huit en 1609.

Makeblyde fut enterré dans le chœur de l'église de Voorschoten (Hollande méridionale). On avait inscrit sur sa tombe la paraphrase de son nom : *God maakt hem blyde*. Aujourd'hui cette église a été rebâtie et le plancher qui recouvre l'ancien dallage ne permet pas de s'assurer si la pierre tumulaire existe encore.

Victor Vander Haeghen.

Valerius Andreas, *Bibl. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Sweertius, *Ath. bat.* — Diercxsens, *Antv. christo nascens*, t. IV. — Paquot, *Mém.*, t. I. — J.-F. Willems, *Verhandeligen*, t. I. — Witsen-Geysbeek, *Bibl. anth. crit. woordenb.*, t. IV. — Glasius, *Godgel. Nederl.* — Kolus en Rivecourt, t. II. — *Bibl. Hulthem.* — Cat. J.-J. Nieuwenhuysen, p. 427, n° 2794. — Vander Aa, *Biogr. woordenb.*, t. XII. — *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre occid.*, t. I, art. de J. de Mersseman. — Alegambe, *Bibl. script. S. J.* — *Journal hist.*, 1843, p. 86. — Vande Velde, *Synopsis.* — C. Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus.* — *Vlaamsche wacht*, 29 févr. 1880. — *Rond den Heerd*, 22^e année (1886-1887), p. 477 (art. signé S. E., mais dont l'auteur est J. Opeddrinck). — *Album novitiorum S. J.*, du couvent de Tournai.

MALAINE (on lit aussi MALLEINE, MALIN, MALINNE et MALEING). Plusieurs peintres tournaisiens du XVIII^e siècle portèrent ce nom, qu'on rencontre à Tournai dès la fin du XVI^e siècle.

MALAINÉ (*Joseph-Laurent*), peintre, né à Tournai le 21 février 1745, mort à Paris le 5 mai 1809. Attaché comme peintre de fleurs à la manufacture des Gobelins en 1787, Malainé y resta jusqu'au moment de la Révolution. Il eut le titre de peintre du roi Louis XVI. On trouve dans les *Nouvelles Archives de l'art français* (t. III, Paris, 1875, p. 453), le texte d'une commande qui lui est faite en vue d'une fabrication de tentures par la Savonnerie. Le tableau devait avoir 7 pieds de long sur 3 pieds 6 pouces de large et représenter un groupe de fleurs sur fond brun, avec bordure de couleur d'or. Le prix du tableau, y compris la bordure, devait être de 400 livres. Le compte approuvé par Vien, premier peintre du roi, est du 20 avril 1792. Privé de son emploi par la Révolution, Malainé se rendit en Alsace et y trouva, semble-t-il, l'occasion avantageuse d'utiliser son talent pour la fabrication alors naissante, des toiles et des papiers peints. De retour à Paris en 1798, il y fut l'émule de Van Spaendonck, à qui ses œuvres ont été plus d'une fois attribuées. On vit de ses toiles à divers Salons, jusqu'en 1808. Les rares auteurs qui s'occupent de Malainé assurent qu'une de ses productions figure à la Galerie nationale de Londres. Nous l'y avons vainement cherchée. Au musée du Prado, à Madrid, il est représenté par deux tableaux de fleurs.

D'après des notes manuscrites de Barthélemy Du Mortier, Malainé ne serait revenu à Paris que lors de la Restauration, et aurait été nommé, le 18 juillet 1814, peintre du conseil du sceau des titres, emploi qu'il aurait rempli jusqu'à sa mort, survenue seulement dans les premiers jours d'avril 1815. Du Mortier ne cite malheureusement pas la source de ses renseignements.

Henri Hymans.

Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*. Paris, 1815. — *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, publiés par Firmin Didot, t. XXXII, Paris, 1860. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — *Nouvelles archives de l'art français*, t. III, Paris, 1875, p. 453.

MALAINÉ (*Nicolas-François-Joseph*), frère de Joseph-Laurent, baptisé en la paroisse Saint-Quentin, à Tournai, le 19 octobre 1741, parcourut une carrière beaucoup plus modeste que celui-ci. Elève de son père, comme Laurent, il fut reçu maître dans le métier des peintres le 14 avril 1775. En 1769, il devint juré du métier et eut comme apprenti Armand-Fidèle Legat; en 1771, il fut élu doyen, fonctions qu'il exerçait encore en 1772 et 1774. Il est fait mention de lui pour la dernière fois comme doyen du métier en 1794 (?). L'époque de sa mort n'est pas connue. Il avait épousé le 10 juin 1764, dans l'église Saint-Quentin, Marie-Barbe Cachoir.

E.-J. Soil.

Archives de Tournai. — Notes manuscrites de Mr Barthélemy du Mortier. — Cloquet et de la Grange, *Études sur l'art à Tournai*. — Bozière, *Tournai ancien et moderne*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*, etc.

MALAINÉ (*Regnier-Joseph*), peintre, né à Tournai. Fils de Guillaume et d'Elisabeth Masure, il fut baptisé en la paroisse Saint-Jacques le 1er avril 1711; il fut admis en qualité d'apprenti dans l'atelier du peintre Jean-François Rouzé, le 30 janvier 1727, comme nous l'apprend le registre de la confrérie de Saint-Luc. Dix ans plus tard seulement (11 avril 1736), Malainé « fut mis et » enregistré à maître dudit stil » dont il devint doyen en l'année 1759. Malainé forma plusieurs élèves, entre autres Nicolas-Joseph Brebar (1743), Antoine-Joseph Equenné (1751), ses propres fils dont il est parlé ci-dessus, et Piat-Joseph Sauvage (1759).

Malainé peignait les fleurs, non sans un certain talent; on conserve deux de ses œuvres au musée de Tournai (numéros 222 et 223 du catalogue de 1848), qui toutes deux représentent des fleurs dans un vase. Il fut employé aussi par l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, lors de la reconstruction de ce monastère, mais les comptes ne disent pas en quoi consista sa participation à ces travaux. Regnier Malainé décéda le 6 décembre 1762, en la paroisse Saint-Quentin. Il avait épousé à Tournai, le 14 février

1741, en la paroisse Saint-Nicaise, Reine-Marie Chuffart dont il eut de nombreux enfants et en particulier plusieurs fils. Deux d'entre eux embrassèrent la carrière de leur père, Nicolas-François-Joseph et Laurent-Joseph dont on a généralement fait jusqu'ici un seul et même homme.

E.-J. Soil.

Archives de Tournai. — Notes manuscrites de Barthélemy Du Mortier. — Cloquet et de La Grange, *Etudes sur l'art à Tournai*. — Bozière, *Tournai ancien et moderne*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*, etc.

MALAISE (Jacques), compositeur de musique, florissait au XVII^e siècle. Il était chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Leffe, près de Dinant. Il s'est livré avec succès à la musique religieuse. Ses motets à trois voix, publiés sous ce titre : *Moteta sacra trium vocum, opus primum* (Anvers, 1643; in-4°), se distinguent par une couleur mélodique très agréable, et il en est d'un caractère grave et solennel pour les grandes fêtes de l'année, qu'on a exécutés longtemps dans le diocèse de Namur.

Ferd. Loise.

F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

MALAISE (Louis-Barthélemy), médecin, né à Liège le 30 juillet 1808, décédé dans le même ville le 14 avril 1851. Il était fils de Barthélemy Malaise, médecin, et d'Anne-Catherine Haillot. Comme plusieurs membres de sa famille, il se destina à l'art de guérir, fit de brillantes études à l'université de sa ville natale, fut nommé au concours chef de clinique et proclamé, en 1831, docteur en médecine et en accouchements avec grande distinction. Il alla ensuite se perfectionner à Paris, où il eut l'occasion d'observer, l'année suivante, la première épidémie de choléra asiatique; il en rapporta un certificat élogieux d'Andral, dont il avait suivi la clinique de la Pitié, encombrée de cholériques. Le choléra ayant fait invasion à Liège en octobre 1832, Malaise fut compris parmi les médecins attachés aux hôpitaux temporaires. A cette occasion, il remit au *Journal de la province de*

Liège, qui l'inséra dans son numéro du 27 octobre, un article sur les précautions à prendre, le régime à suivre, les symptômes, la marche et le traitement de la maladie. C'est vers cette époque que Malaise s'adonna à l'homéopathie. Il l'essaya sur des cholériques, et l'on ne s'étonnera pas qu'il ait obtenu autant de succès que les allopathes. Quoi qu'il en soit, il pratiqua l'homéopathie avec conviction jusqu'à sa mort et s'efforça de la propager. Promoteur d'une *Société homéopathique liégeoise*, il en fut la cheville ouvrière en qualité de secrétaire général, mais elle n'eut qu'une existence éphémère.

Il a publié : 1. *Clinique homéopathique, à l'usage des médecins et des gens du monde*. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1837; in-8°. C'est un recueil de cent dix-neuf observations de maladies aiguës ou chroniques, traitées par la méthode homéopathique et terminées par la guérison. — 2. *Observations pratiques sur l'homéopathie*, insérées dans l'*Encyclographie des sciences médicales*. Bruxelles, 1834, in-8°; 1^{re} série, t. XXVIII.

L. Malaise avait épousé en premières noces Constantine - Agnès Hamakers, dont il eut deux fils, Constantin-H.-G.L., docteur en sciences naturelles, membre de l'Académie, et Louis-Barthélemy-Elie. Il épousa en secondes noces Mathilde-Caroline Trostorff, dont il eut un fils, Emile, capitaine commandant d'artillerie, décédé à Gand le 17 mai 1876.

G. Dewalque.

Dictionnaire des hommes de lettres.... publié par Vander Maelen. Bruxelles, 1837. — U. Capitaine, *Nécrologe liégeois* pour 1851. — Renseignements particuliers.

MALANEL (Mathias-Théodore), médecin à Anvers au XVII^e siècle. D'après Eloy, à qui nous empruntons cet article, il traduisit en latin le livre de Galien : *Utrum conceptus in utero sit animal?* Cette version a paru avec un ouvrage de notre auteur, *De Melancholia, sive de atræ bilis morbo, ex Galeni, Ruffi et Albi Sicanii voluminibus collectanea*. Anvers, 1540; in-4°.

G. Dewalque.

Eloy, *Dict. hist. de la médecine*.

MALAPERT (*Charles*), poète latin et mathématicien, naquit à Mons en 1581. Il appartenait à une noble famille de cette ville, issue des seigneurs de Bazentin, alliés aux représentants les plus considérables de la noblesse du Hainaut. En 1600, il fut reçu dans la Compagnie de Jésus et débuta à Pont-à-Mousson par l'enseignement d'une des branches de la philosophie; de là il passa en Pologne où les cours de mathématiques entrèrent dans ses attributions. Ce fut pendant son séjour dans ce pays qu'il fit paraître ses œuvres poétiques (*Poemata*, Clissii, Albert. Gedelius, 1615; in-4°), les dédiant à Wladislas, prince de Pologne, fils du roi Sigismond III. Elles comprennent une tragédie, *Sedecias*; un poème, *De Ventis*; neuf élégies sur la passion du Christ et un livre de miscellanées. Le sujet du *Sedecias* est pris au chapitre 25, 2, du 4^e livre des Rois, au chapitre 26 des Paralipomènes et aux chapitres 10 et 11 du 10^e livre des Antiquités judaïques de Josephe. La pièce, conçue entièrement dans l'esprit de l'antiquité, se ressent beaucoup naturellement du goût de l'époque; elle n'est pas sans défauts, mais renferme néanmoins des qualités nombreuses et sérieuses; le langage est pur, le style élégant, l'action bien menée. Elle eut, du reste, beaucoup de succès. Nous aurons à citer plus loin les nombreuses éditions des œuvres poétiques de Malapert : en dehors d'elles, le *Sedecias* eut les honneurs de la réimpression dans les *Selectæ PP. Soc. Iesu Tragædiæ*. Anvers, Cnobbaert, 1634; 367 pages (aux pages 287-326). De même dans *Tragædiæ selectæ Latinorum recentiorum*. Munich, Weiss, 1845 (le *Sedecias* est aux pages 71-134). Ecrite sans doute pour les élèves des jésuites, la tragédie ne renferme pas de rôle de femme; le sujet plut d'ailleurs à la Compagnie et nous le trouvons encore en honneur à Rome en 1732, où l'on donna : *Sedecia ultimo re di Giuda, tragedia da rappresentarsi da' signori convittori delle Camere grandi del Seminario Romano della compagnia di Gesù, nel carnevale dell' anno 1732*. Roma, 95 pages (Paris, bibl. de l'Arsenal).

Des deux chants dont se compose le *De Ventis*, l'un contient une description très vive, riche en faits et en idées, de la tempête qui désola la Belgique et les contrées voisines, pendant les fêtes de Pâques de l'an 1606; l'autre est un traité *De Origine et progressu ventorum* qui rappelle Lucrèce. Le poème a été réimprimé, en 1654 aux pages 499-508 (1^{re} partie) du *Parnassus Societatis Jesu* (Francfort, Schönwetter; in-4°). Les neuf courtes élégies dont se compose *Christus Patiens* sont des moins remarquables parmi les poésies de Malapert. Elles figurent cependant aux pages 273-290 des *Sacrarum elegiarum deliciae* de Ph. Labbe. Paris, 1684; in-12. Mieux valent les vingt-cinq pièces qui terminent le recueil, inspirées soit par des souvenirs de l'antiquité, soit par des faits d'actualité : avènement de Louis XIII, construction de l'église et des écoles de la Compagnie de Jésus à Arras, etc. Citons une parodie du *Pharsellus* de Catulle et mentionnons spécialement la poésie : *Querimonia in morbo*.

Après l'édition princeps de 1615, les poésies de Malapert ont vu successivement le jour à Anvers, *ex officina Plantiniana, apud viduam et filios Joannis Moreti*, 1616; petit in-12, 135 pages; à Cologne, Bern. Gualtherus, 1620, in-16, 138 pages; à Dillingen, *Udalricus Rem*, 1622; in-12; à Douai, *typis viduæ Petri Telu*, 1624; petit in-12, 141 pages. Cette édition renferme en plus deux odes de l'auteur consacrées aux apothéoses de saint Ignace et de saint François-Xavier. Enfin, en 1634, l'éditeur Moretus mit en un volume les œuvres de Bauhuys, de Cabillaud et de Malapert, sous le titre : *Bernardi Bauhusii et Balduini Cabillavi e Societate Jesu Epigrammata, Caroli Malapertii ex eadem Soc. Poemata*. Anvers, Balth. Moretus, 1634; in-24, 401 pages.

Malapert demeura en Pologne jusqu'en 1619 environ; il paraît y avoir rencontré de hautes protections et de solides amitiés, à en juger par les dédicaces de deux œuvres subséquentes, *la Géométrie*, dédiée à Jean de Olesnica Olesnicki, de Lublin, et *l'Oratio habita Duaci* offerte

à un seigneur polonais, Pierre Zeroniski.

Nommé à la chaire de mathématiques à Douai, il inaugura ses leçons par un discours qu'il nous a conservé : *Oratio habita Duaci dum lectionem mathematicam auspicaretur. In qua de novis Belgici Telescopii phaenomenis non iniucunda quaedam Academicæ disputantur*. Douai, Balthazar Bellère; in-12; 42 pages (1620; l'exemplaire de la Bibl. nat. de Paris est non daté). Nous y lisons que la science qui fera l'objet de l'enseignement du jésuite lui est assez nouvelle : *Cum casu*, dit-il, *potius quam voluntate aut consilio ad has disciplinas sim oppul-sus, ... animus est in secretiora Matheseos adyta penetrare, quæ per valetudinem hactenus, aliaq. studia quibus distinebar vix licuit e limine salutare*. Le discours est une véritable dissertation d'astro-nomie; l'auteur insiste sur les récents progrès de cette science que l'admirable invention du télescope venait de renou-veler; c'est bien là l'œuvre que le P. Riccioli (Lalande, bibl. astronom., p. 181) désigne sous le nom de *Oratio Malap. de Cometis*. Nous y voyons, ce que nous constaterons pour d'autres écrits encore, que Malapert disposait dans l'Europe entière de correspondants compétents, lui transmettant leurs ob-servations personnelles et lui permettant d'arriver à des résultats vraiment scien-tifiques : il reçoit sur les phénomènes astronomiques contemporains des rap-ports d'Anvers, Ingolstadt, La Flèche, Mayence, Paris, Pont-à-Mousson, Rome, Trèves et Würzburg.

Depuis lors, Malapert fit paraître plusieurs ouvrages de mathématiques et d'astronomie bien oubliés de nos jours. Les histoires des mathématiques de MM. Max. Marie et Cantor ne les men-tionnent même pas; une étude conscien-cieuse en a été faite par le P. Roland, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. Citons-les dans l'ordre chro-nologique : 1. *Arithmetica practica brevis institutio : in qua nova ratio divi-dendi per tabulam Pythagoricam et alia non passim obvia explicantur*. Douai, Balth. Bellère, 1620; in-12, 129 pages.

Idem. Anvers, 1620; in-8°. Ibid., 1626; in-8°. — 2. *Arithmetica practica brevis institutio. In qua nova ratio multipli-candi et dividendi... explicantur*. Douai, Balth. Bellère, 1626; in-12, 154 pages. Ibid., 1633. De Backer attribue à l'édi-tion de 1620, 151 pages. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris est de 129 pages plus 2 pages de table et err. non chiffrées. Selon le même auteur, le privilège serait du 19 no-vembre 1619 : la *Facultas* de Florent de Montmorenci, provincial de la So-ciété de Jésus, est du 9 novembre 1620; l'approbation de Georges Colvenère de 18 février 1620. Le livre est dédié aux élèves de Malapert à Douai. On y trouve un procédé de multiplication et de divi-sion abrégées, dont l'auteur se sert de-puis un certain temps pour le calcul des triangles sphériques; la méthode est analogue à celle que publia Neper en 1617, dans sa *Rabdologie*. La même in-vention se trouve déjà dans le *Nouveau Epitome d'arithmétique* du géomètre lié-geois Jean Gallé, imprimé à Liège en 1616. Voiy. C. Le Paige, *Notes pour ser-vir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège* (Liège, 1890; pages 48 et suiv. Extrait du *Bull. inst. arch. liég.*, tome XXI). — 3. *Euclidis Elementorum libri sex priores. Quorum demonstrationes tum alibi sparsim, tum maxime, libro quinto ad faciliorem captum accomodavit M..., etc.* Douai, Balthazar Bellère, 1620; in-12, 242 pages. Idem, *editio altera emendatio*, ibid. 1625; in-12, 242 pages. Idem, 1633. Idem, Douai, ve P. Telu; in-12. Privilège du 6 novembre 1619; approbation du 20 décembre 1619. Dédié : *Juventuti mathematicum studiosæ in academia Dua-censi*. — 4. *Faciliorum geometriae elemen-torum, libri duo*. Douai, ve P. Telu, 1624; in-12, 96 pages. Ibid., 1626; in-12, 116 pages. Fac. du 20 décembre 1619. Traité élémentaire; l'auteur vise surtout à mettre ses élèves à même de mesurer un camp, d'évaluer les forces de l'en-nemi, de savoir l'arpentage, etc. La seconde édition contient à la page 110 un *Appendix de Circulo* (ne aliquot pa-gella vacaret). — 5. *Austriaca sidera*

heliocyclia astronomicis hypothesibus illigata. Douai, Balth. Bellère, 1633; petit in-4°, 8 pages non ch. et 151 pages. Dédié au roi Philippe IV, cal. de février. 1627. Fac. du 9 décembre 1628; approbation du 11 décembre 1628. L'auteur explique les taches du soleil par une série de couches concentriques dans la constitution de cet astre. La lumière du foyer central est interceptée par les mouvements des corps qui se trouvent entre celui-ci et l'enveloppe extérieure: Malapert donne à ces "héliocycles" le nom d'*austriaca sidera*, et dédie sa découverte au roi Philippe IV. L'ouvrage avait été commencé dès 1613; l'auteur a fait lui-même et reçu de ses correspondants une série d'observations entre 1618 et 1627: de Coïmbre, c'est le P. Wely; d'Ingolstadt, J.-B. Cisatus; de Kalisz et de Posnanie, Simon Perovius; de Rome, enfin, l'illustre P. Scheiner. En outre, Malapert associa à ses travaux un de ses élèves de Pologne, auquel il rend hommage, Alexis Silvius.

On attribue encore à Malapert une *Paraphrasis in omnes Aristotelis libros didacticos* sur laquelle toutes nos recherches ont été vaines. Nous ne savons, de même, jusqu'à quelle date il resta à Douai: il était recteur du collège d'Arras en 1629, quand Philippe IV érigea en université l'établissement des Jésuites à Madrid: Malapert, nommé là-bas professeur de mathématiques, se transporta en Espagne et mourut pendant le voyage, à Vittoria, le 5 novembre 1630.

On trouvera son portrait dans l'iconographie montoise, reproduction d'une toile de la bibliothèque de Valenciennes, dont la ville de Mons possède une copie. La famille Malapert portait dans ses armoiries d'azur et de gueules de seize pièces.

Alph. Roersch.

Les œuvres de Malapert. — De Backer, *Bibl. des écriv. de la Comp. de Jésus*, 2^e éd., t. II, p. 1029. — Notice par A. Letellier, dans *Iconographie montoise*. Mons, 1840. — P. Roland, *Études astronomiques, études mathématiques de Charles Malapert*, dans *Mém. et publ. de la Soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1^{re} série, t. VI. — Lecouvet, *Un mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut*. Ibid., p. 312-321.

MALAPERT (Michel), historien, neveu de Charles Malapert, né à Mons le 5 mai 1603, entra dans la Compagnie de Jésus le 5 octobre 1623. Il mourut à Nivelles, le 14 septembre 1652. Il a laissé l'œuvre suivante: *Disputatio historica qua clarissime et evidentissime ostenditur Hannones esse veros Nervios, non vero Tornacenses*; publié par M^r de Reiffenberg dans le t. I^{er}, p. LXXXIII-XCV des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Bruxelles, 1844; in-4°).

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MALAPERT (Philippe), écrivain ecclésiastique, né à Mons en 1595, décédé au Rœulx le 29 novembre 1649. Après avoir achevé ses humanités au collège des Jésuites de sa ville natale, il se rendit à l'université de Douai pour y étudier la philosophie et la théologie, et prit le grade de licencié en cette dernière science. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés, à l'abbaye de Saint-Feuillen, au Rœulx, où il exerça pendant quelque temps la charge de prieur. En 1637, il fut élevé à la dignité abbatiale dans le même monastère. Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il fit reconstruire une partie de l'abbaye. Il mourut après douze années d'abbatiate, et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale.

Il laissa quelques travaux manuscrits: 1. *Oratio in laudem D. Thomæ Aquinatis, doctoris angelici*. — 2. *Elenchus abbatum S. Foillani*. — 3. *Collectanea de origine, progressu et aliis rebus ad ecclesiam sancti Foilliani pertinentibus*. C'est dans ce dernier ouvrage que Philippe Brasseur puisa, avec le consentement de Malapert, des renseignements pour plusieurs de ses ouvrages relatifs à l'histoire du Hainaut.

E.-H.-J. Reusens.

A. Matthieu, *Biographie montoise dans les Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut*, 4^{re} série, t. VII, p. 251-252. — T.-A. Bernier, *Dictionnaire biographique du Hainaut*, p. 136.

MALBERG (*Bernard de*), homme de guerre du ^{xvii}^e siècle, se fit remarquer par son dévouement à la cause nationale lors du soulèvement des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. L'historien De Water a supposé qu'il était Hollandais, et qu'après avoir été l'un des officiers de Brederode, il servit sous les ordres du prince d'Orange. Ce savant aura été trompé par une similitude de nom. Malberg appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Luxembourg. Son château patrimonial était situé sur les bords de la Kyll. C'était une baronnie libre. La sentence rendue contre lui par le conseil des Troubles, le 16 novembre 1568, l'accuse d'avoir été l'un des premiers signataires du Compromis des nobles, d'avoir sollicité ou fait entrer dans la conspiration certain nombre de ses pairs, de s'être présenté au palais de Bruxelles le 5 avril 1566, d'avoir enfin assisté à l'assemblée de Saint-Trond qui avait fait de lui un conseiller de la ligue des Gueux. Ces renseignements sont complétés par ceux que nous rencontrons dans une enquête inquisitoriale faite en mai 1569 dans le quartier de Thionville. « Bernard de « Malberg », y est-il dit, « a signé le « Compromis; il a été à Saint-Trond; « il a tenu des prêches en sa maison de « Lumey, puis est allé en France avec « les noirs harnais ». Ces *noirs harnais* sont sans doute les reîtres allemands qu'il avait enrôlés aux environs de Strasbourg pour le compte du prince d'Orange et à la tête desquels il marcha contre le duc d'Albe en automne 1568. Seulement, Malberg ne put les conduire en France par la bonne raison que, le 20 octobre 1568, au combat de Jodoigne, il fut blessé mortellement. Il n'eut point d'autre épitaphe que cette mention officielle du secrétaire d'Etat Courteville : « Aussy demeura mort le seigneur de « Malberghe, couronnel des Gascons, « qui avait été l'un des plus grands re- « belles ». Ici il nous faut encore relever une erreur. Les Gascons dont parle Courteville ne pouvaient être que des cavaliers allemands. Malberg était marié. Sa femme, Elisabeth de Mérode, et

son fils unique se réfugièrent d'abord à Cologne. En 1576, ils se réconcilièrent avec l'Eglise et le roi d'Espagne, et rentrèrent en possession de leurs biens. Le jeune Bernard de Malberg était le dernier de sa race; il mourut bientôt après, faisant de sa mère son héritière universelle. Elle se remaria avec le baron Christophe d'Autheville.

Ch. Rahlenbeck.

Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. Bruxelles, 1851, t. III, p. 331. — Poulet, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 663-665. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 29. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison Orange-Nassau*, v. III, p. 268-271. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, 1564-1567, p. 132-133. — Baersch, *Fifflia illustrata*, 1852, t. III, 1^{re} partie, p. 322-323. — Archives gén. de Belgique. — Papiers d'Etat.

MALBRANCO (*Jacques*), ou MALLEBRANQUE, historien, né à Saint-Omer (Artois), le 14 août 1579, mort à Tournai le 5 mai 1653. Si les auteurs sont d'accord sur l'époque et le lieu de décès de Malbranco, il en est tout autrement en ce qui concerne le lieu et la date de sa naissance. Quelques-uns lui ont donné Arras pour patrie, mais c'est surtout Aire et Saint-Omer qui se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître. Maillard prétend que Malbranco est né à Aire et que Marie Caverel, sa tante, était fondatrice de l'église des Jésuites de cette ville. Malbranco lui-même aurait fait don à la Société de Jésus de tous ses biens, et notamment de la maison paternelle qui lui était échue en partage, afin d'y établir un collège. Plus tard, il aurait demeuré momentanément en cette ville, puisque l'épître dédicatoire de son premier volume en est datée le 3 décembre 1638. Dom Devienne fait également naître Malbranco à Aire en 1578, de même que Henry Lefebvre, historien de Calais, Expilly, Malte-Brun et Collet. Foppens et les *Délices des Pays-Bas* désignent Saint-Omer comme patrie de Malbranco, et leur opinion est suivie par Alegambe, Feller, Chaudon et de Landine, Osmont, Weiss, Ladvoat, Barbier, Aubin, Abot de Bazinghem, Smyttère, le *Conducteur dans Saint-Omer*, la *Bio-graphie de Beauvais* et divers annuaires.

L'année de sa naissance, selon cette série d'auteurs, serait 1580 ou 1582. Mais le P. Sommervogel a établi enfin, dans la dernière édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, la date exacte que nous donnons au commencement de cet article. Le 22 novembre 1599, Malbrancq fut admis chez les jésuites wallons de Saint-Omer et chargé d'y enseigner les humanités. Il s'y appliqua à la prédication et passa successivement par les différents emplois de sa province. Selon la *Bibliotheca belgica* de Foppens, il employa une grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse, avant d'acquérir la réputation d'un érudit du premier ordre. Les premiers ouvrages de Malbrancq furent des traductions du français en latin de la *Consolation des malades*, d'Etienne Binet de Dijon (Cologne, 1619; in-12), et des *Après dinées et propos de table contre l'excès au boire et au manger*, d'Antoine de Balinghem (Cologne, 1620; in-8°). Après la publication de ces deux ouvrages, Malbrancq voyagea dans toute l'étendue de l'ancienne Morinie, parcourant les diocèses de Théroutanne et de Tournai, visitant Ostende et Cambrai, Calais et le pays reconquis, le Boulonnais, la Picardie en deçà de la Somme, l'Artois en deçà de la Lys et la Flandre en deçà de l'Escaut. Après avoir étudié sur les lieux mêmes les divers éléments de l'ouvrage qui devait établir sa renommée, il se rendit chez les jésuites de Tournai, où il rédigea, dans le recueillement du cloître, les annales curieuses de ces peuples morins appelés par Virgile *extremi hominum*. L'œuvre de Malbrancq, intitulée *De Morinis et Morinorum rebus*, parut à Tournai, en trois volumes in-4°, avec cartes et portraits, imprimés en 1639, 1647 et 1654. Le premier volume contient la description des Morins et de leurs mœurs, suivie de recherches sur leur histoire, depuis l'an 309 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 751 de l'ère actuelle; le second volume s'étend depuis le règne de Pepin, roi de France, jusqu'à Godefroid de Bouillon, comte des Morins, en 1094; et le troisième de la mort de

Godefroid à l'an 1313. L'auteur avait composé un quatrième volume qui conduisait sa narration jusqu'à la destruction de Théroutanne par Charles-Quint, en 1553. Ce volume n'a pas été imprimé. Quant au manuscrit, Maillart allègue qu'en 1702 il se trouvait au noviciat des jésuites de Tournai, qui avaient hérité des papiers de Malbrancq. Un rédacteur de mémoires inédits sur l'histoire de Boulogne, Philippe Luto, l'y a fait demander en 1739, et il lui a été répondu que l'on n'y conservait que l'original des ouvrages imprimés. Il paraît avéré que ce manuscrit se trouvait aux jésuites de Lille en 1737, et l'on croit généralement qu'il a été brûlé en 1740, lors de l'incendie de cet établissement. En 1827, quelques bibliophiles firent à ce sujet, tant à Paris qu'à Lille, des perquisitions qui restèrent vaines. L'histoire des Morins est digne d'estime, grâce aux nombreuses autorités et traditions que l'on y trouve rassemblées. Mais on reproche, avec raison, à son auteur des déclamations continues, une inclination trop prononcée à faire l'orateur, qui pousse à bout la patience du lecteur, enfin une trop grande facilité à accueillir sans critique les récits fabuleux du moyen âge.

A. Beekman.

Foppens, *Biblioth. belg.*, t. I, p. 524. — Piers, *Biographie de Saint-Omer*. — *Dict. hist.*, t. II, p. 49. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 439-441.

MALCLERC DE HEMRICOURT (Guillaume). Voir HEMRICOURT (Guillaume MALCLERC DE).

MALCORPS (Michel), poète latin, né à Fosses, non loin de Namur, vivait à la fin du xvie siècle. Il était prémontré de l'abbaye d'Heylissem, et a écrit en vers latins une vie de saint Norbert, fondateur de son ordre. Cet opuscule, d'une grande rareté, est intitulé : *Divi Norberti archiepiscopi Magdeburgensis, Præmonstratensis fundatoris, vita*. Liège, Chrétien Ouwerx, 1599; in-4°. Il est dédié à Jean Brazius, abbé d'Heylissem, et se termine par quelques poésies latines adressées à divers personnages.

Dans les liminaires, on remarque une pièce latine de Jean Polit.

Paul Bergmans.

F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I (1887), p. 57-58, n° 48.

MALCOTE (VAN). Voir MAELCOTE.

MALDEGHEM (Adrien VAN). Voir MAELDERGEM (Adrien VAN).

MALDEGHEM (Arnould DE), dit de Waerhem, philanthrope. Il était fils de Arnulphe et de Béatrix de Moorslede. Entré dans les ordres, il était en 1241 doyen de la collégiale de Courtrai. Plus tard, il devint chanoine de la cathédrale de Tournai. En 1273, il établit à Maldegheem un hôpital pour les pauvres et les malades, sans distinction d'origine, et chargea le supérieur et les frères de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, de l'administration et de l'emploi des revenus. Il fit à cette maison de grandes libéralités dont témoignent les archives du dit hôpital. Il se montrait le protecteur des études théologiques, celles qui étaient le plus en honneur dans ce temps. Il légua par testament « aux » pauvres écoliers qui iront à Paris ou « bien dans un autre endroit, pourvu » qu'on y enseigne les études *solennelles*, « une rente annuelle et perpétuelle de » 150 livres ». Il fit don aux pauvres de son hôpital de tous les biens féodaux qu'il possédait dans les paroisses de Maldegheem, Adeghem, Aardenburg, Eccloo, Saint-Vincent et Zieseele. Les lépreux furent également l'objet de sa générosité. Il légua aux léproseries de Tournai, Gand et Bruges, de Rode et de Ghisteltes des sommes destinées à soulager leur misère; il fit d'autres largesses à ceux qui vivaient séparément à la campagne dans le diocèse de Tournai. L'hôpital de Maldegheem n'existe plus. Au ^{xvii} siècle, en 1520, dit-on, il aurait été réuni à celui de Bruges, par suite d'une disposition souveraine et *temporairement*. Les habitants de Maldegheem ont fait de vains efforts pour rentrer en possession, au profit de leur commune, d'une fondation dont les revenus mon-

taient, au ^{xvii} siècle, à plus de neuf mille florins. Le fondateur lui-même mourut le 2 février 1275.

Émile de Borchgrave.

Cartulaire des Dunes. — Archives de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — Ctesse de Lalaing, *Maldegheem la Loyale*.

MALDEGHEM (Jean - Dominique, comte DE), et de Steenuffel, etc., homme de guerre et d'Etat. Fils de Eugène-Ambroise et de Isabelle-Claire-Eugénie de Kesseler, dame héritière de Marguette, Steenuffel, Diepensteyn, Indevelde, Nederheym, etc., filleule de Philippe IV et de l'infante Isabelle, il naquit à Bruxelles, le 3 novembre 1662, et y décéda le 14 décembre 1747. A la mort de son père (1693), il lui succéda dans sa charge de lieutenant de la garde noble du corps de Sa Majesté, et suivit d'abord la carrière militaire. Colonel d'infanterie le 27 juillet 1704, il fut fait, le 5 septembre 1710, capitaine de la ville et château de Vilvorde, et autorisé à lever un régiment d'infanterie sous le nom de Brabant. Le 21 février 1716, il fut chargé d'aller prendre possession de la ville de Ruremonde et du haut quartier de Gueldre. Le 6 avril 1718, le prince Eugène de Savoie lui annonçait sa nomination de capitaine de la garde des hallesbardiers. Le 9 novembre 1733, il devenait lieutenant feld-maréchal.

La carrière politique du comte de Maldegheem commença à l'époque des troubles qui agitérent la Belgique durant l'administration du marquis de Prié. Il fit partie, dès le début, de la « jointe » provisionnelle d'Etat », dont le marquis devait prendre l'avis dans toutes les affaires importantes. A l'égard des questions soumises aux délibérations de ce collège — refus des nations ou doyens des métiers de Bruxelles de payer les subsides de 1715 et 1716, réclamation de l'abrogation du règlement de 1704 sur l'administration économique de la ville, refus de jurer l'observation du règlement additionnel de 1700, etc., — Maldegheem adoptait, en général, une opinion mitoyenne dans laquelle le res-

peut pour les volontés de l'empereur l'emportait parfois sur son désir de concéder aux vœux du peuple. Lorsque les idées séditieuses gagnèrent du terrain, Maldeghem, à qui le marquis de Prié demanda « s'il fallait continuer à employer les voies de la douceur », opina pour la négative. Tandis que le prince de Rubempré, grand patriote, cherchait à temporiser, Maldeghem fit entendre « que de quelle manière l'on envisageoit cette matière, qu'on y entrevoyoit partout des difficultés, que le règlement (relatif au dispositif des subsides), de 1619 seroit agréable aux peuples, mais que le second de l'an 1700 seroit plus convenable à son royal service (de l'empereur) ». La jointe provisionnelle cessa ses fonctions par suite de l'établissement d'un conseil d'Etat (29 mars 1718) qui réunissait les attributions ci-devant confiées aux trois conseils collatéraux d'Etat, privé et des finances. Maldeghem fut nommé conseiller de robe courte en avril 1718. Dans ses rapports au prince Eugène, Prié expose qu'il consulte fréquemment le comte de Maldeghem, et que celui-ci se trouve être généralement de son avis. Une question de principe les avait, cependant, un moment séparés : Maldeghem jugeait, comme le duc d'Ursel et le prince de Rubempré, que le conseil étoit *délibératif*, tandis que Prié déclarait qu'il étoit simplement *consultatif*, opinion qui fut admise par l'empereur. Maldeghem se rangea à l'avis du conseil lorsque celui-ci décida à la presque unanimité qu'il étoit « opportun » de laisser faire aux nouveaux doyens « élus le serment sur le règlement de l'an 1619 ». Toutefois, lorsque en juillet suivant, Prié posa une nouvelle fois devant le conseil la question « s'il falloit user de force ou céder, ou trouver un moyen terme et en même temps obliger les serments à empêcher les désordres et l'émotion de la populace », le comte de Maldeghem déclara qu'on pouvoit satisfaire à la demande des nations en ce qui concernait les deux décrets de 1717; mais il ne croyoit pas qu'il fût au pouvoir du marquis d'annu-

ler les actes antérieurs de son administration, ce point devant être réservé à l'empereur lui-même. Il vouloit, au surplus, que l'on prit des dispositions pour prévenir les pillages et que l'on fit entendre au magistrat et aux nations que si des désordres arrivaient, ils en seroient responsables. Cette opinion étoit celle du conseil. Le marquis céda encore. Dans un autre ordre d'idées, le magistrat d'Anvers ayant demandé que l'on défendît l'importation des étoffes et soies des Indes par Ostende, afin de ne pas porter préjudice aux manufactures d'Anvers, les trois conseillers de la noblesse, Ursel, Rubempré et Maldeghem se prononcèrent pour la prohibition, tandis que les trois conseillers de robe longue émisrent un avis contraire, la prohibition devant empêcher le commerce qui commençoit à se rétablir à Ostende. Prié adopta le dernier avis.

Les émeutes devenant plus fréquentes à Bruxelles, Maldeghem approuva l'ordonnance rigoureuse rendue contre ceux qui tireraient des fenêtres sur les troupes ainsi que la demande de subside pour 1718; mais il fit difficulté pour requérir un secours extraordinaire au moyen du « liard au pot de la bière au plat pays », et Prié ne jugea pas à propos, en présence de sa résistance et de celle de Rubempré « de les presser davantage » et encore moins de les dispenser. Il remontra également au marquis qu'il pourroit « être convenable pour les finances de Sa Majesté et le soulagement du pays » de ne lever que deux vingtièmes du subside sur le plat pays, mais les représentations de Prié l'amenèrent à un sentiment différent. Les souvenirs du temps ne révèlent pas quelle fut son attitude en regard du jugement et de l'exécution d'Agneessens; mais il n'assista pas à la séance dans laquelle le conseil d'Etat prit une série de mesures destinées à empêcher des démonstrations en mémoire d'un « criminel de lèse-majesté condamné à mort ». Son rôle à partir de cette époque se borne principalement aux devoirs de sa charge militaire.

Jean-Dominique de Maldeghem épousa : le 25 juillet 1690, Marie-Thérèse de

Gand, dite Vilain, fille de Balthasar-Philippe de Gand, dit Vilain, premier prince de Masmines et d'Isenghien, chevalier de la Toison d'or, et de dona Louise-Henriquez Sarmiento; elle était veuve de François-Philippe de Melun, marquis de Risbourg ou Richebourg, également chevalier de l'ordre, capitaine gouverneur général du Hainaut, mort sans héritiers; 2^e le 3 novembre 1715, Anne-Amour-Florence-Charlotte-Josèphe, fille aînée de Charles-Donat, comte de Haudion, de Wacken et de Wyneghem, et de Madeleine-Françoise, baronne d'Oyenbrughe et Meldert et dame de Zurenborch, ci-devant chanoinesse à Moustier-sur-Sambre, dont il eut six enfants.

Emile de Borchgrave.

Comtesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*. — Gachard, *Documents inédits concernant les troubles des Pays-Bas sous la règne de Charles VI*. — Gachard, *La Belgique de 1716 à 1725*. — *Le Nobiliaire des Pays-Bas*.

MALDEGHEM (*Philippe DE*), connu sous le nom de *seigneur de Leyschot*, fils unique de Josse et d'Anne de Joigny-Pamele, naquit le 27 décembre 1547, probablement à Blankenberghe, où son père exerçait alors les fonctions de bailli. Il montra des dispositions précoces pour la poésie et s'essaya en vers flamands, français et même italiens. Il vécut jusqu'à vingt ans d'une vie doncement agitée par les rêves de l'imagination. Le 17 février 1567, au moment où commençaient les troubles, il épousa Martine de Boonem, fille de Charles, seigneur d'Avelghem, et de Jacqueline Romeyns, fille d'Eloi et de Josine de Marivoorde. En 1570, il figure parmi les principaux gentilshommes qui furent désignés pour aller recevoir la reine, femme de Philippe II, dont le duc d'Albe avait annoncé la venue le 22 juin. Trois ans après, son père étant mort (12 décembre 1573), Philippe lui succède premièrement en qualité de lieutenant de la vénerie de Flandre au quartier de Bruges (7 janvier 1574), puis comme échevin du Franc, dont il devient bourgmestre en 1578. Mais les troubles agitent la ville; les huguenots font entrer à Bruges le colonel Balfour avec un

régiment d'Ecosais et cent cinquante chevaux au service des Etats. On s'empare des échevins du Franc, qu'on retient captifs à la maison de ville, et parmi eux se trouve Philippe de Maldeghem. Les révoltés lui proposent de le continuer dans sa charge et lui offrent même la dignité de grand bailli de la ville et pays du Franc. Philippe refuse, et pour tromper les ennemis de ces arrêts forcés, il « prend son recours vers les muses » et chante

Une belle dame à qui nulle égalée

Peut estre de son temps...

Je crois vraiment qu'elle est une *Laure*
[flamande.]

Quelle était cette Laure flamande? L'histoire ne le dit point. On a présumé que l'époux de Martine de Boonem, le père de huit ou neuf enfants, n'a pu avoir en vue qu'un idéal, personnification de la poésie ou de l'imagination ou de la patrie. On ne sait pas davantage combien de temps dura son emprisonnement. Une de ses poésies permet de supposer qu'il y préféra l'expatriation. Il dit, en effet :

Et puis durant toujours chez nous le mal civil,
Ça et là demeurant en *volontaire exil*,
À Bologne, à Calais, je vins enfin à Liège.

A Liège, le prince-évêque, Ernest de Bavière, l'attacha bientôt à sa personne, d'abord comme gentilhomme de sa bouche, puis comme écuyer tranchant. Il suivit alors son maître à la guerre et rapporte d'une façon assez drôle ses bonnes fortunes militaires et culinaires :

Mars, ce temps pendant, nous fit si bonne part
Qu'en Westphale vainqueurs nous mangeâmes
[du lard,

Et qu'au Rin retournans joyeux de la victoire
Le vin ne nous manqua pour allègrement boire.

Au mois d'avril 1584, Philippe de Maldeghem fut envoyé en ambassade par l'Electeur de Cologne vers le prince de Parme, l'histoire ne dit pas dans quel but. Mais le mois suivant, la pacification de Bruges était conclue à Tournai, et Philippe en recevait la nouvelle avec une joie extrême :

Car pour revoir les miens ardent avois le zèle.

Il revint à Bruges en hâte et y reprit ses fonctions de bourgmestre du Franc. Pendant deux ans il resta éloigné de la

cour du prince Electeur. Puis il retourna pour remplir ses engagements. La guerre d'ailleurs n'était pas finie. Ernest de Bavière avait des ennemis qui ne se lassaient point et des compétiteurs qui ne prétendaient pas le laisser jouir en paix des deux ou trois évêchés que la fortune avait mis entre ses mains. Philippe suivit l'Electeur au siège de Neuss, dans sa guerre contre le comte de Meurs. Puis, député une nouvelle fois vers le duc de Parme, à Burick lez-Wezel, où le prince jetait un pont, il eut le malheur de se casser la jambe, ce qui le força de garder la chambre près de cinq mois. Ce repos fut donné à l'étude et, sur les instances de Dominique Lampsonius, il entreprit la traduction en vers français des poésies de Pétrarque, qu'il affectionnait depuis longtemps. En 1587, il put reprendre son service et il paraît qu'il fut envoyé à la journée de Brühl, à ce que rapporte Jean Politus, l'historien d'Ernest de Bavière. Enfin, le 20 octobre de cette même année, il quitta définitivement le prince Electeur pour retourner en Flandre, après avoir été nommé par lui son maître d'hôtel et chambellan. Philippe redevint donc bourgmestre du Franc, position qu'il occupa quatorze fois de 1578 jusqu'à 1608. Dans l'intervalle, le 15 avril 1597, se rendant au fort d'Oudenburg, il tomba dans une embuscade, fut blessé assez grièvement et fit une chute de cheval. Aussitôt rétabli, il continua son travail sur Pétrarque, et lorsqu'il l'eut achevé, il le dédia à Maximilien de Bavière. Le livre parut en 1600. Le 25 juillet de cette année, Maximilien, par une lettre datée de Munich, lui envoya ses remerciements et ses félicitations. Philippe adressa également sa traduction au grand-duc de Florence, Ferdinand Ier de Médicis.

Le 24 mai 1605, l'archiduc Albert récompensa Philippe de Maldegheem de sa carrière si honorablement remplie en le créant chevalier, en considération des services rendus par lui et par ses fils et en mémoire de ceux qu'avaient rendus ses prédécesseurs. Le duc Ernest de Bavière avait contribué à lui faire obte-

nir cette faveur. Il avait adressé lui-même à l'archiduc, le 24 mars 1605, une demande formelle à ce sujet.

En 1603, Philippe et sa femme voulurent choisir et se préparer d'avance la tombe où ils reposeraient après leur mort. Ils fondèrent en 1603, dans l'église des Dominicains de Bruges, une chapelle sous l'invocation de l'apôtre saint Philippe. Cette chapelle, située du côté du midi du grand autel, était ornée d'un tableau représentant le patron du seigneur de Leyschot et de deux volets placés de chaque côté. On voyait sur celui de droite Martine de Boonem agenouillée, avec ses quatre filles, Marie, Anne, Jacqueline et Sébastienne. Sur celui de gauche était Philippe, seigneur de Leyschot, aussi agenouillé, et derrière lui ses cinq fils, Adolphe, Josse, Robert, Charles et Philippe. Martine de Boonem mourut le 7 mai 1607. Philippe de Maldegheem décéda le 22 février 1611. Ils furent inhumés dans la chapelle de Leyschot, et l'on mit sur leur tombe une épitaphe en vers latins, rappelant les principales circonstances de leur carrière.

Il serait difficile d'apprécier ici le mérite de la traduction du Pétrarque par le seigneur de Leyschot. Il faudrait donner des extraits et l'espace nous fait défaut. Le recueil forme un in-8° de xxii-558 pages, intitulé : *Le Pétrarque, en rime françoise, avec ses commentaires, traduit par Philippe de Maldegheem, seigneur de Leyschot*. Il parut à Bruxelles, chez Rutger Velpius, imprimeur juré, près de la Cour, *A l'Aigle d'Or*, en 1600. Une autre édition fut imprimée à Douai, chez François Fabry, en 1606. Lui-même ne s'était pas fait d'illusion sur la hardiesse de l'entreprise.

Pour un Flamand (dit-il), l'emprise estoit bien haute.

Et il se trouve audacieux d'avoir osé traduire en vers français le poète italien, lui

Qui ne vit onc le Pau ny l'Arne, et peu assez
Les beaux et riches champs de la Seine arrousez.

Émile de Borchgrave.

Closse de Lalaing, *Maldegheem la Loyale*. — Sanderus, *passim*. — Paquot, *Mémoires*. — Bul-

lettins de l'Académie, t. IX, 2^e partie, p. 427. — Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale.

MALDEGHEM (*Robert DE*), dit *le seigneur de Grimarez*, homme de guerre et généalogiste, naquit le 12 juin 1573 à Bruges, et fut baptisé à Notre-Dame. Il était fils de Philippe de Maldegheem (voir article précédent), et de Martine de Boonem. Les troubles survenus dans sa ville natale amenèrent ses parents à l'envoyer à Calais; ensuite la famille alla se réfugier à Boulogne. Plus tard, son père ayant trouvé asile à la cour d'Ernest, Electeur de Cologne, ce prince plaça l'enfant, qui n'avait encore que onze ans, auprès de Guillaume, duc de Bavière, pour remplir les fonctions de page d'honneur et de la chambre. Robert de Maldegheem accompagna en cette qualité le duc, en 1594, à la diète de Ratisbonne. En 1595, il reçut les armes des mains du baron Bernardin d'Herberstein, grand écuyer, et il alla rejoindre son père à Bruges. Guillaume de Bavière le recommanda à l'archiduc Ernest, gouverneur général des Pays-Bas. Robert entre alors au service et il passe par les différents grades. Successivement soldat dans l'infanterie bourguignonne (28 mars 1595), il devient cinq ans plus tard alfére et lieutenant de la compagnie de Juan Giacomo Galiano et assiste, en cette qualité, à la bataille de Nieupoort, le 2 juillet 1600, ainsi qu'au siège d'Ostende. Le 9 décembre 1604, il devient alfére colonel ou mestre de camp du terce du seigneur de Châlons, et, le 15 janvier 1606, il est nommé capitaine en chef du dit terce, par patente de l'archiduc Albert.

Quelques jours après cette nomination, se trouvant à Eecloo avec un détachement de quatre-vingts hommes, et n'étant retranché que d'une simple palissade sans fossé, autour de l'église, il fut attaqué par six cents hommes d'élite, à la tête desquels était le capitaine Elder, qui a donné son nom au fort d'Elderschants, près d'Ardenbourg, et y soutint deux assauts. Il repoussa l'ennemi avec perte et, dans un combat corps à corps avec le capitaine Elder, il

lui porta deux coups de pique à la poitrine et à la joue, et le renversa.

En 1609, l'archiduc Albert réforme sa compagnie et, le 15 août 1610, le crée chevalier. Les lettres patentes rappellent ses actions les plus remarquables; elles citent particulièrement sa conduite lors de la mutinerie des troupes en 1608. Détail curieux, la levée des patentes lui coûta 208 florins. Son père étant venu à mourir (1611), Robert fut appelé à l'échevinage du Franc de Bruges, et, le 6 septembre 1614, lors du renouvellement du magistrat, créé bourgmestre en remplacement d'Adrien d'Aubremont. Il prêta serment le 12, entre les mains de Georges de Montmorency, seigneur de Croysilles, grand bailli du dit pays. Après avoir habité Gand pendant quelques années, il se fixa à Bruges en 1620, et fut pourvu, le 15 janvier 1623, du commandement d'une compagnie libre de trois cents hommes, qui tenait sa garnison ordinaire dans la ville de Bruges, où depuis il commanda assez longtemps. Le 28 décembre de la même année, son fils, Nicolas de Maldegheem devint page de Wolfgang Guillaume, duc de Neubourg et comte palatin du Rhin.

Les provinces belges devenant encore une fois le théâtre de la guerre, Robert de Maldegheem fut au nombre des officiers sur lesquels le souverain avait l'habitude de compter. Le 22 mai 1635, il fut créé sergent-major du terce de vingt compagnies d'infanterie wallonne du comte de Fontaine, surintendant de la gendarmerie de Flandre, et envoyé, le 10 juin, à Bruxelles, pour défendre la résidence princière contre les entreprises des Français et Hollandais unis. Il fortifia rapidement la ville et la mit à l'abri d'un coup de main. Les environs de la porte de Hal formaient la base de son système de défense. Lorsque sa présence ne fut plus nécessaire dans la capitale, le marquis d'Aytona lui donna l'ordre de rejoindre le comte de Fontaine avec les compagnies d'infanterie qu'il avait avec lui. En 1641, nous le retrouvons à Bruges sergent-major du régiment du comte de Meghem. En 1643, il est confirmé par don Francisco de Mello dans

le gouvernement et la garde de la ville de Bruges qu'il conserva jusqu'à sa mort. Dès 1629, l'infante Isabelle l'avait appelé au conseil de guerre de Sa Majesté.

Robert de Maldegheem s'était adonné de bonne heure à des recherches dont l'histoire de sa famille était l'occasion et le point de départ. Malheureusement pour sa réputation littéraire, il n'a pu y mettre la dernière main. Il a été distrait par la guerre de ses tranquilles études et n'a laissé que des notes et des matériaux inachevés. Mais, de 1610 à 1654, il ne cessa pas un instant de s'en occuper, fouillant toutes les archives séculières et tous les dépôts de monastères, où il pensait trouver quelque butin. Il réunit ainsi un grand nombre de documents, diplômes et sceaux, demeurés inédits et conservés dans les archives de la famille de Maldegheem. Son principal manuscrit est une déduction généalogique, appuyée de preuves et de chartes pour sa maison. Ses travaux l'avaient mis en relations avec les grands historiographes de l'époque. Dès 1621, il correspondait avec André Duchesne, qui lui envoyait de Paris des copies faites au trésor des chartes et à la bibliothèque du roi et auquel il adressait, de son côté, des renseignements, presque tous imprimés dans les ouvrages de ce savant. D'Outreman, l'historien de Valenciennes, recevait de lui des dessins de sceaux et des détails curieux sur Guillaume l'Oncle, seigneur de Château-Thierry-sur-Meuse, cadet de la maison de Hainaut. Olivier de Wree (Vredius) travaillait pour ainsi dire avec lui, et peut-être ne se trompait-on pas en affirmant que le méritant historien suivit plus d'une fois ses inspirations; enfin Butkens lui envoyait des renseignements et le consultait : « J'attendrai sur tout ce vostre jugement, car ce seroit un grand fait de pouvoir illustrer les branches des cadets de la maison de Flandre comme j'en ay aucunement fait celles des maisnés de Brabant ».

Robert de Maldegheem fut marié trois fois. Il épousa : 1^o à Arras, le 11 mars 1610, Catherine de Montmorency, fille de Charles, seigneur de Neuville et de

Jeanne Le Blanc, dame héritière de Houchain, Beaussart, Bléguin, etc., morte en 1629, lui laissant six enfants. Elle lui apportait en mariage la terre et seigneurie de Grimarez, dans la châtellenie de Lille, et, dès lors, Robert s'appela *seigneur de Grimarez*. C'est le nom sous lequel il fut généralement connu pendant tout le reste de sa carrière, quoiqu'il paraisse avoir vendu cette terre vers 1614. 2^o à Gand, le 22 septembre 1630, Marie Triest, fille d'Antoine, seigneur de Lovendeghem, et de Liévine de Griboval, laquelle décéda le 14 septembre 1641, laissant un fils. 3^o à Audenarde, le 29 décembre 1643, Jeanne Le Poivre, fille de Josse, seigneur de Houssoy, et de Jeanne Bette. Il trépassa en 1654, âgé de quatre-vingt-un ans et fut enterré dans la chapelle de Leyschot, que son père avait fondée. On plaça dans le mur du chœur, à droite du maître-autel, une épitaphe ornée des quartiers peints en couleurs, et qui est reproduite dans *Maldegheem la Loyale*.

Émile de Borchgrave.

Clesse de Lalaing, *Maldegheem la Loyale*. — Mireus, t. II, p. 1362.

MALDEGHEM (*Romain-Eugène VAN*), peintre, dessinateur, graveur et lithographe, né à Denterghem (Flandre occidentale), le 25 avril 1813 (Kramm dit à tort 1815), mort à Ixelles, le 26 août 1867. Marchant de bonne heure sur les traces de l'ainé de ses frères, Jean-Baptiste, mort à Bruxelles en 1841, il embrassa la carrière artistique sous la direction de celui-ci, poursuivit ses études à l'Académie de Bruges et les compléta, sous Wappers, à l'Académie d'Anvers. Couronné en 1838 au concours ouvert par la Société des beaux-arts de Gand pour une figure de *Charles-Quint*, il remporta, la même année, le grand prix de peinture du gouvernement avec une composition du *Serment d'Annibal*, encore conservée à l'Académie d'Anvers. Pensionnaire de l'État, Van Maldegheem parcourut l'Italie, la Grèce et l'Orient. Dès l'année 1839, il participa au Salon de Bruxelles avec un épisode (imaginaire) de la vie de Rubens, où ce grand

peintre, rappelé d'Espagne par la mort imminente de sa femme, ne trouve plus qu'un cadavre. La composition, du romantisme le plus pur, révèle un incontestable talent de mise en scène. Elle se ressent de l'influence de Delaroche et de Deveria; du reste, elle avait été peinte à Paris. Ce tableau fut mis en loterie au profit des pauvres de Denterghem. Van Maldegheem en a laissé une bonne et fort rare lithographie. Salué, à son retour en Belgique (septembre 1843), par un poème de Van Duyse, le jeune artiste, fixé à Bruxelles, se voua d'une manière presque exclusive à la peinture religieuse et au portrait. Ses toiles, où une sentimentalité quelque peu maladive se mêle à des éclats de couleur souvent intempestifs et destinés, semble-t-il, à rappeler le séjour de leur auteur en Orient, témoignent de beaucoup d'adresse. L'*Assomption de la Vierge*, exposée en 1848 et peinte pour l'oratoire de la reine Louise, au palais de Bruxelles, est une composition de belle ordonnance. L'artiste en fit une grande lithographie, ensuite une bonne eau-forte, insérée dans l'*Album du Salon*, par Luthereau. Le *Sermon sur la montagne*, commandé par le gouvernement pour l'église Saint-Boniface, à Ixelles, se fit remarquer au Salon de 1851. En 1856, M^r P.-A. Proost prit texte de cette œuvre et d'une autre peinture de Van Maldegheem, *Notre-Dame de Bon Conseil*, peinte pour l'église Saint-Joseph, au Quartier-Léopold, à Bruxelles, pour illustrer un exposé de principes sur l'*Art chrétien et la Peinture religieuse*. Conjointement avec le *Sermon sur la montagne*, Van Maldegheem exécuta, en 1851, un *Portrait de la reine Louise*, faisant partie actuellement de la galerie historique du musée de Bruxelles. Ce portrait parut en lithographie, ayant pour pendant le portrait de Léopold I^{er}. Van Maldegheem fit, en outre, un tableau d'ensemble de la famille royale, lithographié par Canelle, grande planche publiée en 1852 par Cremetti. Appelé en 1852 à la direction de l'Académie des beaux-arts, à Bruges, Van Maldegheem paraît avoir exercé une influence favorable sur la marche des

études. Des raisons de convenance personnelle l'amènèrent toutefois, au bout d'une couple d'années, à abandonner ses fonctions; il revint alors à Bruxelles qu'il ne quitta plus jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée, nous l'avons dit, en 1867. Van Maldegheem était célibataire. On a de lui un portrait lithographié par Jos. Schubert. En 1874 eut lieu, dans la salle Saint-Luc, à Bruxelles, la vente des tableaux et dessins délaissés par l'artiste.

L'œuvre de Van Maldegheem est assez considérable. Outre les toiles déjà mentionnées, on peut citer de lui : *Saint Alphonse de Liguori*, chez les Rédemptoristes, à Bruxelles; *Saint Simon Stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge*, à l'église de Denterghem; *la Nativité*, à Freeren, près de Tongres; *Saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Madone*, à l'église de Wacken; le même sujet, répété à Uytkercken; *Saint Antoine*, à l'église de Caprycke; un *Chemin de la Croix*, à l'église de Beveren (Waes). Il existe sur cette dernière série de travaux une brochure élogieuse, publiée chez De Mortier, à Bruxelles, en 1857. A l'hôtel de ville de Bruges se trouve un portrait en pied du duc de Brabant (Léopold II), peint par notre artiste. Ce portrait a été gravé sur bois, en grand format, par William Brown. Comme aquafortiste, Van Maldegheem a laissé neuf planches traitées avec adresse. Toutes représentent des sujets religieux. On en trouve la nomenclature dans le *Peintre-graveur hollandais et belge* de Hippert et Linnig.

Henri Hymans.

Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaemsche kunstschilders*, t. IV. — Van Peteghem, *Levenschetsen van Vlaemsche kunstoeenaeren* (Bruxelles, 1858). — *Album du Salon de 1868*, 4 vol. in-4^o. — Ad. Sinaert, *Catalogue du Musée de Gand*.

MALDEGHEM (*Salomon DE*), homme de guerre, croisé. C'est le plus ancien châtelain et seigneur de Maldegheem (en 1145 *Maldingen*, en 1183 *Maldegheem*, en 1196 *Maldingem*), dont les historiens aient transmis le nom. Les annales de la Flandre le citent au nombre des seigneurs qui visitèrent, avec Robert le

Frison, Jérusalem et le mont Sinaï. Il aurait accompagné Robert II à la première croisade, et l'on croit qu'il y trouva la mort. Son fils aîné, Arnoul, lui fonda un obit dans l'église collégiale de Saint-Sauveur, à Harlebeke, sous la date du 27 octobre.

Émile de Borchgrave

Les Historiens de la Flandre. — André van Hasselt, *Les Belges aux croisades*. — Ctesse de Laing, *Maldeghem la Loyale* (1849).

MALDER (1) (*Pierre VAN*), violoniste et compositeur, fils d'Alexandre et d'Elisabeth Gobbolet (2), reçut le baptême dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 23 mai 1724, et fut enterré le 3 novembre 1768. Appartenant à une famille de musiciens, il fit partie de la chapelle royale à Bruxelles en qualité d'enfant de chœur, prit des leçons de Croes, maître d'orchestre de cette institution, et y devint premier violon. Occupant cet emploi à titre provisoire, il y fut appelé définitivement le 13 août 1755, aux gages de 450 florins paran, et moyennant la jouissance de tous les avantages attachés à cette position. Nommé valet de chambre du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, Van Malder donna sa démission (18 novembre 1758) de l'emploi de premier violon de la chapelle royale, à la condition de se faire remplacer par son frère aîné, Guillaume, premier violon, puis directeur de l'orchestre au théâtre de Bruxelles. Ce vœu fut exaucé. A cette époque, le théâtre de Bruxelles, surtout l'orchestre, jouissait, en Europe, d'une grande réputation. Le 12 décembre 1759, Van Malder y fit représenter un opéra de sa composition, intitulé : *le Déguisement pastoral*, paroles de Bret, et destiné par cet auteur à être représenté, sous forme de vaudeville, à la foire de Saint-Laurent, à Paris. Van

(1) L'acte de baptême porte van Malder, orthographe conforme à celle admise dans la pétition qu'il adresse au conseil des finances. Dans l'acte d'enterrement ce nom est écrit : van Maldere, conformément à l'orthographe admise aux titres de ses œuvres, et dans les comptes de la Chapelle royale.

(2) Dans l'acte de baptême précité on lit Loblet; mais l'acte de mariage des parents porte Gobbolet, conformément à l'acte de baptême de Gertrude van Malder, sœur de Pierre.

Malder avait composé pour cette pièce une musique nouvelle. Selon Ed. Grégoir, il aurait encore fait représenter en cette ville deux opéras intitulés : *Lorenzo Bologna* et *la Politesse*. Pendant son séjour à Paris, il publia des symphonies, et y fit représenter en 1760 *les Précautions inutiles*. En 1762, il présenta au Théâtre italien un opéra intitulé : *la Bagarre*, qui tomba à la première représentation. Le public accueillit très bien la musique, mais le libretto était tellement insignifiant, que la pièce fut sifflée. Ce qui a fait dire par Van Swieten, un bel esprit du XVIII^e siècle : « On a rendu justice à la musique; » elle a été applaudie, et elle l'aurait « été davantage, si les paroles avaient « été un peu moins détestables qu'elles » ne le sont. Depuis longtemps nous « n'avons rien eu de si mauvais ». D'autre part, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, assurait à Van Swieten que lors de la répétition de cet opéra à Bruxelles, Van Malder avait obtenu un grand succès. De retour dans sa ville natale, il composa, en novembre 1766, de concert avec Vitzthumb, la musique d'un opéra bouffe en deux actes, intitulé : *le Soldat par amour*, paroles de Jean-François de Bastide. Il est aussi l'auteur de la musique du *Médecin de l'amour*, opéra comique en un acte et en vers, dont le libretto fut imprimé à Bruxelles en 1766. Selon les mémoires du prince Charles de Lorraine, Van Malder introduisit l'harmonica à Bruxelles. Cet artiste a publié en cette ville, en 1757, six quatuors pour deux violons, flûte et basse, dont le troisième en *fa*, et le cinquième en *ré* sont, selon Fétis, remarquables, pour le temps, par l'élégance de la mélodie. Il fit encore paraître en cette ville six symphonies pour deux violons, alto, basse, deux hautbois et deux cors. A Paris, il mit au jour six symphonies dédiées au duc d'Antin, six autres symphonies, sans dédicace, *opus IV*, puis six nouvelles symphonies dédiées au prince Charles de Lorraine, cinq idem pour deux violons, alto, basse, deux hautbois et deux cors, *opus V*; des sonates

pour clavecin, *opus VI*, publiées par Van Ypen à Bruxelles; *Sei sonate a tre, due violini et basso*, dédiées au duc de Montmorency; *VI sonates for two violins with a bass for the harpsicord, on violoncel*, Londres, Walsch, en trois parties in-folio gravées. Il écrivit encore deux sonates pour violon, avec basse continue, restées en manuscrit. Selon Fétis, les symphonies de Van Malder eurent beaucoup de réputation, non seulement à Bruxelles et à Paris, mais aussi en Allemagne. Il aurait, par conséquent, devancé Haydn dans la composition d'œuvres musicales semblables. Au moment de la mort de Van Malder, dit Fétis, le prince Charles de Lorraine fit célébrer des obsèques magnifiques dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, à la mémoire de son valet de chambre favori, décédé sans avoir été marié. Ces obsèques auraient été célébrées le 16 novembre 1768.

Ch. Piot.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens* et supplément. — Piot, *Jean-François Bastide*. — Faber, *Histoire du Théâtre Français en Belgique*. — Piot, *La Correspondance de Van Zwiëten et du comte de Cobenzl au point de vue du théâtre*. — Van Lamperen, *Bibliothèque du Conservatoire de musique à Bruxelles*. — Ed. Grégoir, *Les musiciens belges*. — Archives du conseil des finances à Bruxelles.

MALDERÉE (*Jacques DE*), ou MALDERÉ, noble flamand, diplomate au service de Guillaume d'Orange et de son fils Maurice, mort le 16 novembre 1617. Il commença sa carrière politique vers la fin du gouvernement du prince d'Orange, avec qui il était intimement lié, et qui le nomma connétable et bailli de Veere. Il assista à la mort du Taciturne. Maurice lui continua la faveur de son père et le désigna pour représenter le « premier noble » à la réunion des Etats de Zélande, ce qui souleva une vive opposition, Malderée n'étant pas né dans la province. Maurice mit fin à cette opposition par un acte de non-préjudice, ce qui n'empêcha pas les Etats de persister dans leur refus de l'agréer. Malderée avait été auparavant au service, d'autres disent commensal du marquis de Havré, frère du duc d'Arschot et gouverneur de

la Flandre. Aussi, lorsqu'en 1595, après la mort de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Fuentès, son successeur, se décida à faire aux Provinces-Unies des propositions de paix, le marquis de Havré s'entendit avec Malderée pour conduire les négociations entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Les Etats généraux des Provinces-Unies consentirent à une entrevue entre leurs délégués et ceux des Etats généraux des Pays-Bas catholiques. Cette rencontre eut lieu à Middelbourg le 14 avril. Les négociations n'aboutirent pas. Le gouvernement de Maurice entendait bien négocier avec les délégués des Etats du Sud, non avec ceux du roi d'Espagne. Maurice se montrait décidé, dans le premier cas, non seulement à faire la paix avec le Sud, mais même à le soutenir contre l'Espagne. Les troupes espagnoles devaient évacuer la Belgique ainsi que la Bourgogne; les provinces du Sud devaient souscrire aux traités conclus avec la France et l'Angleterre, reprendre une partie de la dette et laisser les questions religieuses à la décision des Etats provinciaux. La majorité des Etats généraux du Sud, inféodée à l'Espagne, repoussa ces conditions, et la paix tant désirée par le Nord et le Sud (Juste Lipse entre autres y poussa vivement) fut ajournée à nouveau. Malderée eut une autre mission diplomatique à remplir en 1607, lorsque les Etats généraux envoyèrent des ambassadeurs à différentes cours pour demander des conseils et du secours pour la guerre contre l'Espagne. Malderée fut envoyé en Angleterre avec Jean Berck, pensionnaire de Dordrecht et comme lui membre des Etats, pour faire rapport à Jacques I^{er} sur la situation des Provinces-Unies au point de vue de la possibilité de continuer la guerre. Malderée, pendant son séjour à Londres, déclara à l'ambassadeur du roi de France Henri IV, que les secours de son pays, ainsi que ceux de l'Angleterre, seraient inefficaces, si ces pays eux-mêmes ne déclaraient pas la guerre à l'Espagne, ce qui n'eut pas lieu. En 1608, Malderée fut encore désigné comme plénipo-

tentaire par les Etats généraux pour traiter de la paix ou de la trêve avec les délégués espagnols. Deux ans après il fut également chargé d'une mission extraordinaire en France avec Brederode et Vander Myle. Pour ce qui concerne le rôle joué par Malderée dans la politique intérieure, citons ce fait qu'il fut un de ceux qui poussèrent le plus à l'élévation de Maurice au rang de comte de Hollande et de Zélande. Dans une réunion tenue le 15 mars 1602, nous le voyons, en présence d'Olden Barneveld et des principaux hommes politiques des Provinces-Unies, prendre la parole pour défendre cette proposition.

Malderée avait épousé Marguerite de Berchem, veuve d'Alexandre Haultain.

Jules Frederichs.

A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XII, 1^{re} partie, p. 101, et les sources citées. — Arendt, *Vaderlandsche geschiedenis*, t. III, 2^e partie. — Correspondance de Leicester.

MALDERUS (*Jean*), évêque d'Anvers et fondateur du collège des théologiens annexé à l'université de Louvain. Il était fils de Roger van Malderen et d'Elisabeth Walravens, naquit à Leeuw-Saint-Pierre, le 14 août 1563, et mourut à Anvers, le 21 octobre 1633. Son oncle paternel, Jean van Malderen, curé de Leeuw-Saint-Pierre, et employé dans différentes affaires par le cardinal de Granvelle, s'occupa spécialement de l'éducation de son jeune neveu; celui-ci fit ses humanités à Bruxelles, où il entama souvent, avec ses condisciples, des discussions en matière de religion. Plus tard, il étudia la philosophie à l'université de Douai. De là il se rendit à Louvain pour y fréquenter les cours de théologie de Jean de Lens et de Jean Clarius, professeurs royaux attachés à l'université de cette ville. En même temps il suivit aussi, au collège des Jésuites à Louvain, les leçons de Jean Hamelius et de Léonard Lessius. Ses progrès étaient tels qu'il obtint, vers 1586, une chaire de philosophie dans la pédagogie du Porc à Louvain, où il enseigna cette science selon les principes d'Aristote. Les émoluments attachés à cette position lui ayant permis de

prendre ses grades en théologie, il fut proclamé, le 31 août 1594, docteur en cette science. Après avoir obtenu ce titre, Philippe II le nomma, le 1^{er} août 1596, à la nouvelle chaire de théologie scolastique de Saint-Thomas, que ce souverain avait créée les 18 décembre 1594 et 1^{er} novembre 1595. Cette nomination entraîna nécessairement celle à une prébende du chapitre de Saint-Pierre à Louvain. Philippe II avait aussi érigé en cette ville, en 1570, un collège spécial connu sous le nom de Séminaire pastoral et destiné à l'instruction des ecclésiastiques. Malderus en fut nommé président, le 7 août 1598. Pendant l'année 1602, il fut appelé aux fonctions de recteur de l'université. Il remplissait toutes ces charges avec le plus grand succès, lorsque, le 10 février 1611, les archiducs Albert et Isabelle le nommèrent à l'évêché d'Anvers, par suite de la mort de Jean Le Mire. Il fut sacré (7 août 1611) par Matthias Hovius, archevêque de Malines, aidé de Charles Maes, évêque d'Ypres, et de Jean Vanden Berch, évêque de Ruremonde. Une faiblesse de poitrine, qu'il avait contractée par suite d'une trop grande assiduité aux études, l'empêcha de prêcher. Néanmoins il s'occupa avec zèle de son ministère, composa différents traités concernant les affaires religieuses, rédigea plusieurs règlements destinés à la direction de son diocèse, publia des décrets contre les blasphémateurs, obligea ses ouailles à observer les dimanches et jours fériés dans le but d'arrêter les effets des doctrines nouvelles encore très vivaces dans le plat pays de Brabant, et qui exerçaient une grande influence dans les doyennés de Berg-op-Zoom et de Breda. Il obligea aussi les fidèles à faire leurs dévotions pendant les Pâques. Malderus rédigea un règlement pour la procédure devant la cour épiscopale, divisa en deux quartiers la cure de sa cathédrale, et approuva les *Monita exorcissimorum*. A différentes reprises, il fit des libéralités pour l'ameublement et l'embellissement des églises de son diocèse, installa partout des curés instruits et zélés, spécialement dans les cures pla-

cées près des frontières des Provinces-Unies, soulagea les pauvres, s'occupa de l'organisation de l'école dominicale et des couvents. Il fut aussi un des défenseurs les plus zélés du mont-de-piété institué par Coeberger. Son rapport adressé au pape, en 1615, sur l'état du diocèse d'Anvers donne, sur la situation des esprits et ses travaux, des renseignements complets. A titre d'élève des jésuites, il favorisa aussi le collège de ces religieux établi à Anvers. Lorsque leur nouvelle église fut achevée, Malderus en fit la consécration avec grande solennité (12 septembre 1621). Il en avait fait autant, en 1618, lors de la dédicace de l'église des Augustins en cette ville. Lorsque ses forces commencèrent à l'abandonner, il songea à faire son testament et le rédigea définitivement le 26 juillet 1633. Après avoir fait un grand nombre de legs à des établissements religieux et à des membres de sa famille, il fonda, à Louvain, un collège pour les études de théologie. Il appela à la jouissance des bourses attachées à cette institution ses parents, les étudiants en théologie du séminaire de Malines et tous autres élèves qui s'occupaient de cette étude. Les publications de Malderus sont : 1. *Geestelyck onderwys, tot versterking van den crancken in 't geloove*. Anvers, 1613; in-12. — 2. *De virtutibus theologiacis, et iusticia et religione, commentaria ad 2am 2a D. Thomæ*. Anvers, 1616; in-fol. — 3. *Modus procedendi in curia ecclesiastica*. Anvers, 1619; in-12. — 4. *Anti-synodica, sive animadversiones in decreta conventus Doraceni, quam vocant synodum nationalem, de quinque doctrinæ capitibus, inter remonstrantes et contraremonstrantes controversis*. Anvers, 1620; in-8°. Ce traité jouit d'une grande réputation, même chez les protestants. — 5. *In 1^{um} 2^a commentaria de fine et beatitudine hominis : de actibus humanis ; de virtutibus, vitiis et peccatis ; de legibus ; de gracia ; de justificatione et meritis*. Anvers, 1623; in-fol. — 6. *Tractatus de restrictionum mentalium abusu*. Anvers, 1625; in-12. — 7. *Tractatus de sigillo confessionis sacramentalis*. Anvers, 1626; in-8°. —

8. *In Canticum Canticorum Salomonis commentarius*. Anvers, 1628; in-8°. — 9. *Meditationes theologicae, universae theologiae summam complectentes, tribus partibus distinctae, et in 21 dies distributae*. Anvers, 1630; in-8°. — 10. *Ordinationes Rⁱ Joannis Malderi, episcopi Antverpiensis, in congregatione decanorum Christianitatis XXVII Augusti 1630, dans les Decreta et Statuta archiepiscopatus Mechliniensis, etc.* Anvers. 1680; in-8°. — 11. *Commentarii de S. Trinitate, Creatione in genere, et de Angelis, ad I partem D. Thomæ*. Anvers, 1634; in-folio. A la suite de ce volume se trouve l'oraison funèbre de Malderus, par Adrien Cools. — 12. *Judicium de ecclasi perpetua, sive partis spiritualis ab animalis abstractione, et id genus anagogicis exercitiis; Pharos spiritualis*. Louvain, 1652.

Le portrait de Malderus, peint par Van Dyck, se trouve au musée d'Anvers. L'épithaphe du prélat est publiée par Paquot et mieux encore dans le *Théâtre sacré du Brabant*, où se trouvent aussi deux gravures, l'une du buste de l'évêque, l'autre du monument funéraire qui lui fut élevé dans sa cathédrale.

Ch. Piot.

Hemelarius, *Oratio de funere Malderi*. — Valere André, *Bibliotheca belgica*. — Id., *Fasti academici*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*. — *Théâtre sacré de Brabant*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*. — *Analectes ecclésiastiques*. — De Ram, *Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis*. — *Decreta et statuta archiepiscopatus Mechliniensis quam in synodo episcopatus Antverpiensis*. — De Ram, *Nova et absoluta collectio synodorum episcopatus Antverpiensis*. — Visschers, *De geslacht-lijst der familie van Malder*. — Thys, *Histoire des rues d'Anvers*. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*. — Kist et Royaards, *Kerkelyke archieven*. — Archives de l'université de Louvain et de l'Audience.

MALE (*Aurèle-Augustin VAN*), en espagnol *Malinez*, homme d'Etat, né à Bruges, mort à Madrid en 1662. Il était fils de Charles van Male (né en 1553). Après avoir terminé ses études, il devint successivement lieutenant civil de Gand, conseiller au conseil de Brabant, membre du conseil d'amirauté des Pays-Bas et de Bourgogne, puis du conseil privé, et enfin premier conseiller du conseil su-

prême des Pays-Bas. C'est probablement ce même Van Male qui, en 1624, fut envoyé en mission par les archiducs Albert et Isabelle auprès du roi d'Angleterre, Jacques I^{er}. S'il faut en croire le *Rapport des Ambassadeurs extraordinaires de la république des Provinces-Unies à Londres en 1624*, rédigé par le célèbre Constantin Huygens, il déploya une grande habileté diplomatique en aigrissant l'humeur de Jacques I^{er} contre les Hollandais. Van Male eut deux fils : Charles-Aurèle-Augustin, premier écuyer des archiducs Léopold et don Juan, et Philippe, capitaine de cavalerie, puis grand-maître et garde des forêts de Brabant. Ce dernier mourut à Bruxelles, en 1707, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Léon Goemans.

Piron, *Levensbeschrijvingen*, p. 234. — *Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. II, p. 413 et suiv.

MALE (*Charles VAN*), dit *Malinez*, diplomate, administrateur, né en 1535, probablement à Bruges. Il appartenait à une ancienne famille de la noblesse brugeoise ; il était fils de Guillaume van Male, secrétaire de Charles-Quint. Quelques années après la capitulation d'Anvers (1585), il fut nommé deux fois bourgmestre de cette ville ; il remplit les fonctions de *binnenburgemeester* pendant les années 1589 à 1590 et 1594 à 1595. Il obtint ensuite la présidence de la chambre des comptes à Bruxelles. En 1598, il prit part, paraît-il, aux négociations qui précédèrent le traité de Vervins (2 mai 1598), conclu entre Henri IV et Philippe II, en qualité de député des Pays-Bas méridionaux. Il avait épousé une Prato, dont il eut un fils, Aurèle-Augustin (voir ce nom).

Herman Vander Linden.

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — Piron, *Levensbeschrijvingen*. — Bor, *Geschiedenis der Nederlandsche beroerten*. — *Mémoire historique concernant la négociation de la paix traitée à Vervins l'an 1598 entre Henry IV, roy de France et de Navarre, par messieurs de Bellèvre et de Sillery, Philippes II, roy d'Espagne, par les sieurs Richardot, Taxis et Verreyken, et Charles Emmanuel, duc de Savoie, par le sieur marquis de Lullin* (Paris, 1667). — Th. Birch, *An historical view of the negotiations between the courts of England, France and Brussels, from the year 1592 to 1617* (Londres, 1749).

MALE (*Guillaume VAN*), ou **MALINEUS**, écrivain et secrétaire de Charles-Quint, naquit à Bruges d'une famille noble qui portait d'or à la croix ancrée de gueules. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour les études classiques et devint un des premiers latinistes de son temps. Peu fortuné, il se rendit en Espagne et s'attacha au duc d'Albe. Il sollicita, sans les obtenir, quelques bénéfices ecclésiastiques. Croyant que les lettres le conduiraient plus vite aux honneurs, il traduisit en latin les commentaires de Louis d'Avila sur la campagne de Charles-Quint en Allemagne et dédia son travail à Cosme de Médicis. Fatigué de vivre dans la dépendance des grands, il rentra aux Pays-Bas. Cette fois, il fut plus heureux. Son ami, Louis de Praedt, grand bailli de Bruges, chef des finances et chevalier de la Toison d'or, qui avait apprécié sa traduction de d'Avila, lui fit obtenir, en 1550, le poste d'*ayuda de camara*, c'est-à-dire de chambellan de la maison de Charles-Quint. Van Male devint bientôt le secrétaire intime, l'homme de confiance du souverain. Il nous apprend que l'empereur l'honorait tous les jours de longs entretiens, que lui-même lisait ou écrivait sous la dictée, près de sa table ou au coin du feu, même la nuit à côté de son lit et qu'il était ainsi comme lié à un poteau, *tanquam ad palmam alligatus*. Il expliquait la Vulgate à son maître, y joignait des récits tirés de Josèphe, des explications empruntées à Lactance, chantait avec lui les psaumes, retouchait ses oraisons. Bientôt après, Charles-Quint quitta Bruxelles pour se rendre en Allemagne ; arrivé à Cologne il s'embarqua avec son fils et après avoir remonté le Rhin, arriva à Mayence. Ce fut alors qu'il entreprit d'écrire en français le récit de ses voyages et de ses expéditions depuis 1515, récit que notre chambellan devait traduire en latin, quand il aurait été revu par Granvelle et le prince héritier. Van Male nous l'apprend, du moins, dans la lettre qu'il adressa d'Augsbourg à son ami De Praedt, le 17 juillet 1550. Charles-Quint était descendu chez les

Fugger, les richissimes banquiers, et là, dans une demeure somptueuse aux jardins délicieux, il aimait à se retirer avec son fidèle secrétaire pour travailler à ses mémoires, qui s'étendent de 1515 au mois de septembre 1548. Le temps manqua à l'empereur pour les continuer : il paraît même qu'il changea d'avis, comme si cette revue des grands faits de son règne le fatiguait. En effet, nous voyons Van Male, quelque temps après, occupé à surveiller l'impression du *Chevalier délibéré*, poème médiocre d'Olivier de la Marche que l'empereur avait traduit en prose espagnole pour se distraire et qui, remis en vers pardon Fernand d'Acunha, parut à Anvers, en 1555, chez J. Steels, sous le titre : *El Caballero determinado*. Van Male avait obtenu le privilège de l'impression qui devait lui rapporter, 500 écus, insinuaît malicieusement Louis d'Avila, à quoi Charles-Quint avait répliqué : « Eh bien, il est juste que Guillaume ait le profit, puisqu'il a eu presque toute la peine ». Mais il était douteux que la vente du livre rapportât à Van Male un bénéfice, car il avait dû faire l'avance des frais pour une édition à deux mille exemplaires de cet ouvrage insignifiant, qui n'était destiné qu'aux Espagnols, et lui-même, comme il en convient, n'était rien moins qu'un homme d'affaires. Bientôt Charles-Quint eut d'autres soucis ; l'armée de Maurice de Saxe l'obligea d'évacuer Inspruck, où il s'était établi, avec une telle précipitation que tous les livres et les papiers de Van Male furent perdus. Heureusement, le manuscrit des mémoires avait déjà été envoyé en Espagne. Charles-Quint emmena dans sa retraite de Yuste son fidèle chambellan, probablement pour continuer avec lui la rédaction du travail qui devait être la justification de toute sa politique. Mais Van Male, dont la faveur s'accroissait au point d'exciter la jalousie des Espagnols, eut bientôt à partager ses journées entre les lectures qu'il faisait pendant le dîner de l'empereur et la rédaction des bulletins relatifs à sa santé que l'on adressait régulièrement au secrétaire d'Etat, don Juan Vasquez. A la mort de son

maître, il revint aux Pays-Bas, après s'être vu arracher par Louis Quijada les précieux mémoires à la rédaction desquels il avait pris une si grande part. Il est vrai qu'il les savait par cœur et il n'avait qu'à leur donner une forme définitive dans cette langue latine qu'il possédait à fond. Mais Granvelle nous apprend qu'il fut toujours infirme et souffrant depuis son retour et qu'il ne put mettre la main à l'œuvre. Qu'advint-il du manuscrit primitif, de celui que Charles-Quint avait commencé sur le Rhin et achevé à Augsbourg ? Il fut traduit du français en portugais à Madrid, vers 1620 ; c'est cette traduction que le baron Kervyn de Lettenhove a retrouvée en 1859 à la Bibliothèque nationale de Paris. Si Van Male ne put traduire ces fameux mémoires pour lesquels il se serait inspiré de Tite-Live, de César, de Suétone et de Tacite, il a donné des preuves de son talent d'humaniste dans cette traduction de don Louis d'Avila que nous avons signalée plus haut et qui parut à Anvers en 1550, chez Steels, sous le titre : *Ludovici ab Avila commentariorum de bello germanico a Carolo V Cesare gesto libri II* ; dans sa lettre à Paul Jove de 1555, où il fait la critique du récit de la campagne de Tunis composé par l'historiographe italien, et surtout dans les trente et une lettres qu'il adressa à son ami Louis de Praedt pendant les années 1550 à 1555, lettres datées d'Augsbourg pour la plupart. Cette correspondance, dit de Reiffenberg, qui l'a éditée en 1843, avec l'épître à Paul Jove, exhale un parfum d'honnête homme. Van Male y expose si ingénument ses tourments, ses déconvenues, ses chagrins, ses espérances, ses chaudes admirations, ses petites médisances et ses placides colères, qu'on se sent porté à l'aimer. Au reste, Juste Lipse, bon juge en ces matières, en faisait grand cas. Pour nous, ces lettres nous intéressent moins par l'élégance avec laquelle elles ont été rédigées que par les détails qu'elles nous donnent sur la vie de Charles-Quint. Elles nous font connaître le Charles-Quint des dernières années,

affligé par de précoces infirmités et accablé de dégoûts. Nous apprenons en même temps quelle était la situation d'un homme de lettres à cette époque, situation peu enviable au fond. Van Male, qui était entré si avant dans l'amitié de l'empereur, ne fut jamais récompensé comme il le méritait. Il ne put obtenir une place d'auditeur dans une chambre des comptes. Lui qui était la douceur même, fut en butte à la jalousie et aux tracasseries des courtisans. Ne soupçonna-t-on même pas ses croyances religieuses quand on apprit qu'il composait des pièces pour Charles-Quint?

Van Male mourut à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1560, et fut enterré à Sainte-Gudule. Il avait épousé la fille de son ami Jean Reynen. Il en eut un fils, appelé Charles (voir ce nom).

H. Lonchay.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ belgicae*. — Sanderus, *Flandria illustrata*. — Sanderus, *De Brugensibus eruditioribus fama claris*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — Baron de Reiffenberg, *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*, dans le t. VIII des mémoires in-4^o de l'Académie royale de Belgique. — De Reiffenberg, *Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint*, écrites par Guillaume van Male, gentilhomme de sa chambre, dans le t. II des *Bibliophiles de Belgique*. — Gachard, *Requête et mort de Charles-Quint*. — Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour à Yuste et sa mort*. — Kervyn de Lettenhove, *Commentaire de Charles Quint*. — *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. VI.

MALE (Jean-Pierre VAN), prêtre, poète et historien flamand, fils de Siger et d'Agnès d'Herbe, naquit à Bruges, le 1^{er} août 1679, et mourut à Vladsloo, le 5 décembre 1735. Lorsqu'il eut terminé ses humanités au collège des Augustins en sa ville natale, il suivit le cours de philosophie dans la pédagogie du Château à Louvain. Ensuite il s'adonna en cette ville à l'étude de la théologie, sans prendre aucun grade. Rentré à Bruges, il y reprit les études théologiques chez les Dominicains, sans pouvoir se décider à embrasser l'état ecclésiastique, à cause, dit-on, des luttes provoquées par les jansénistes ou plutôt emporté par ses goûts pour la littérature et les arts. Il entra même dans l'atelier du peintre

Louis De Deyster, avec l'intention de se faire artiste et de voyager ensuite. Enfin, il se présenta à l'évêque de Liège, qui lui conféra les ordres sacrés en 1707. Il fut d'abord nommé curé à Zayenkerke. Pendant son séjour en ce village, il donna, en 1708, lecture, lors de la réunion de la chambre de rhétorique du Saint-Esprit à Bruges, d'un poème élégiaque sur la Passion du Christ. Cette lecture obtint le plus grand succès. A l'unanimité, les membres présents résolurent de faire transcrire l'œuvre de Van Male dans leur recueil. Il fut ensuite nommé vicaire de l'église Saint-Jacques, à Bruges, puis, en 1717, curé de Bovenkerke. Pendant son séjour en cette paroisse il écrivit la biographie des hommes illustres de sa ville natale, ouvrage qui fournit bon nombre de renseignements sur l'histoire des lettres et des arts de la Flandre occidentale. Il traduisit aussi du latin en flamand la chronique de l'avocat Kempenaer. Ces travaux le mirent en contact avec les savants de la Flandre. Son style clair et facile, dans le genre de celui de Cats, lui fit obtenir beaucoup de succès. Il fut nommé curé à Vladsloo, où il mourut. Son corps a été enterré dans l'église de ce village, où une pierre sépulcrale rappelle sa mémoire. Ses ouvrages sont :

1. *Het leven van de H. Euphrosine*. —
2. *Gheestigheden der vlaemsche rhymconst, behelssende menigvuldige zinspreuken, zedelessen, opschriften, hekelvaersen, etc., eensdeels nyt de aldergheestichste latynsche schryvers*. Bruges; in-8^o. —
3. *Rosemonde treurspel*. —
4. *Aeliani geschiedenissen*, ms. —
5. *Vlaemsche kronyk of dag-register van alle hetgene voorgevallen is binnen de stadt Ghendt sedert den 15 jultii 1566 tot den 15 juniu 1585*. Traduction de l'œuvre de Ph. de Kempenaer ou Van Campene, publiée par Blommaert. Gand, 1839. —
6. *Naukeurige beschryvinghe van de oude en hedendaeghsche ghestaethede van de edel en vermaerde stadt van Brugge in Vlaenderen*, ms. —
7. *Amphitheatrum illustrum virorum Brugensium*, en 2 vol. in-4^o, ms. qu'il traduisit en flamand sous le titre de *Levensbeschryving der geleerde en door*

kunst vermaerde Bruggelingen. Cet ouvrage est parfois mentionné sous le titre de *Pronkzael van geleerde en treffelyke mannen, de welke tot Brugge geboren of gestorven zyn*, ms. — 8. *Ontleding ende verdediging van de Edele ende redenrycke konste der poëzy; waer by haren ouderdom onder de Nederlanders gebruyckt ende mis-bruyckt aengezien; te zamen met de aenmerkelycke bezonderheden der redenrycke ende goddelycke hoofgilde van den H. Geest, binnen Brugge*. Bruges, 1724; in-4°. — 9. *Geschiedenis van Vlaenderen, van het jaer 1568 tot den vrede van Munster*, ms. Ce volume a été édité par F. Vande Putte, sous le titre de : *Geschiedenis van Vlaenderen van het jaer 1504, tot de vrede van Munster*. Bruges, 1842; in-4°.

Ch. Piot.

Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, arts, etc., en Belgique*. — Vander Aa, *Vervolg op Witsen Geysbeek*, t. II. — *Annales de la Société d'Emulation, à Bruges*, 1^{re} série, t. I. — Willems, *Belgisch Museum*, t. II. — L'introduction à la *Vlaemsche kronyk*, éditée par Blommaert. — Vande Putte, dans le livre de Van Male, cité plus haut sous le titre de : *Geschiedenis van Vlaenderen*. — Gaillard, *Bruges et le Franc*. — Huberts, Elberts et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

MALE (Louis DE). Voir LOUIS DE MALE.

MALE (Pierre DE), érudit, chanoine de la cathédrale de Tournai, né dans cette ville en 1567, et y décédé, le 26 mars 1603. Il s'appliqua à éclaircir les antiquités de sa ville natale, ainsi que celles de son église, et composa une très savante histoire des évêques et du chapitre de Tournai, dont Cousin tira beaucoup de renseignements pour écrire son livre. Elle fut achetée aux héritiers du chanoine de Male, par l'évêque Maximilien de Gand, et conservée dans les archives du chapitre. Catulle, homme d'un profond savoir, qui fut aussi chanoine, puis official de la cathédrale de Tournai, en parle comme d'un document digne de voir le jour. La pierre tombale de De Male se voyait derrière le chœur de l'église Notre-Dame avec cette épitaphe :

MEMORIÆ DNI PETRI DE MALE PRES-

BITERI, J. N. LICENCIATI IN HAC ECCLESIA CANONICI, QUI POST MULTOS IN EVOLVENDIS AC DIGERENDIS ECCLESIAE MONUMENTIS ET ALIOS EXANTLATOS LABORE, INSTITUTA UNA MISSA HEBDOMALI, ANNOS NATUS XXXVI, DENATUS EST VII. KAL. APRILIS, ANNO MDCIII.

JOANNES CURIAE EPISCOPALIS SCRIBA, FRATER VIVENS MESTUS CONFICI, ET POST ILLIUS OBITUM LUDOVICUS ET ROLANDUS DICTI JOANNIS FILII, HIC APPONI CURARUNT. LECTOR, EIS BENE PRECARE.

Fréd. Alvin.

Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de la cathédrale de Tournai*, t. II.

MALE (Rombaut VANDEN), écrivain ecclésiastique, né en 1670, mort à Bruxelles le 16 décembre 1756. Entré dans l'ordre des Récollets, il devint lecteur en théologie, et fut, pendant trois ans, gardien du couvent d'Anvers. On le voit assister, en 1723, en qualité de custode, au chapitre général tenu à Rome. Il remplit ensuite les fonctions de commissaire-visiteur des provinces de Flandre et de Saxe, ainsi que celles de ministre provincial et de définiteur général de l'ordre. En 1727, il publia une édition séparée de la description des couvents des Récollets de Bruxelles, de Louvain, de Boetendael, de Malines et d'Anvers, faite par Sanderus dans sa *Brabantia illustrata*. Le travail de ce dernier auteur s'arrêtait en 1662; le P. Vanden Male le continua jusqu'en 1724. Voici le titre de cet ouvrage : *Antonii Sanderi Chorographia sacra conventus Bruxellensis, Lovaniensis, Boetendalensis, Mechliniensis et Antverpiensis patrum Minorum, ex monasteriorum tabulis et principum diplomatibus suis locis insertis eruta, et imaginibus aeneis illustrata*. La Haye, Chr. van Lom, 1727; in-fol., 5 planches.

Paul Bergmaus.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1886]), p. 378-379.

MALE (Siger VAN), chroniqueur. Voir MAELE (Siger VAN).

MALEINGREAU (*Jean DE*), magistrat, homme d'Etat et écrivain, né à Mons, le 27 octobre 1620, de Charles et d'Anne de Wandre. Après avoir terminé ses humanités, il suivit les cours de l'université de Louvain. Le 18 août 1638, il soutint brillamment sa thèse philosophique qui fut imprimée et dont un exemplaire sur soie, rehaussé de son portrait, est conservé aux archives de l'Etat, à Mons. Jean de Maleingreau fut nommé membre du conseil ordinaire de Hainaut, par lettres patentes du 23 avril 1658; il remplit les fonctions d'avocat fiscal pendant plusieurs années. Des conférences ayant été ouvertes à Lille en 1668, conformément au traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, de Maleingreau fut député par le roi Charles II. Le 17 mai 1681, le roi le choisit pour assister aux conférences tenues à Courtrai, en exécution du traité de Nimègue du 11 août 1678. Il s'acquitta de sa tâche avec une savante habileté. Il mit au jour, en 1682, le *Procès-verbal d'entre les procureurs des rois catholique et très chrétien aux conférences de Courtray*. Le roi d'Espagne, pour le récompenser de ses bons services, lui conféra, le 22 octobre 1684, la place de premier conseiller de la cour souveraine de Hainaut.

Jean de Maleingreau était seigneur de Quenaast, de Jayette, de La Haye, de Macon, etc.; il avait épousé Marie de Behault, le 3 septembre 1624. Il mourut à Mons, le 26 juillet 1685, et fut inhumé dans la grande nef de l'église Sainte-Waudru. Ses descendants obtinrent le titre de chevalier, des supports et une couronne au lieu de bourrelet, par lettres patentes du 27 novembre 1723. Les armes de la famille Maleingreau sont : *de gueules, au chevron d'argent; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Léop. Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons*. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

MALEINGREAU (*Siméon-Florent-Joseph DE*), magistrat et jurisconsulte, né à Mons, le 20 juin 1700, y décédé, le 2 mars 1790, appartenait à une famille

noble du Hainaut. Il était seigneur d'Havrech, de Tourneville, de Bois-Boussu, et acheta de la famille de Gavre la seigneurie d'Hembise à Mainvaut; il fut élevé à la dignité de baron par lettres patentes du 18 octobre 1749. Quelques années après avoir achevé ses études de droit, de Maleingreau fut choisi, le 6 octobre 1729, par la chambre du clergé de Hainaut, pour remplir la charge de pensionnaire, en remplacement de Jacques Du Puis, décédé. Les services particuliers qu'il rendit à ce corps lui valurent, dès le 21 octobre 1732, une augmentation de traitement qui fut portée à deux cents livres. Nommé conseiller au conseil souverain de Hainaut le 13 mai 1734, en remplacement de Léopold Bernaerts, il dut abandonner les fonctions de pensionnaire du clergé. Il prêta serment le 17 mai suivant et siégea pendant quarante-trois années consécutives dans la plus haute cour judiciaire de la province; sa parfaite connaissance du droit, son intégrité, sa droiture lui acquirent une légitime influence. Vu son âge avancé, il fut dispensé, par acte du 25 octobre 1777, de fréquenter les séances du conseil, tout en conservant sa place et son traitement. De Maleingreau épousa, le 8 janvier 1728, Marie-Angélique-Françoise de Brabant, qu'il perdit le 30 juin 1777. Il a laissé des notes manuscrites sur les chartes du comté de Hainaut.

Ernest Matthieu.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*. — *Annuaire de la noblesse belge*. — Archives de l'Etat, à Mons : fonds du conseil souverain et de la Chambre du clergé de Hainaut.

MOLFESON (*Ignace-Balthazar*), ingénieur, architecte et directeur des travaux des Etats de Flandre dans le district de Gand. Il naquit à Menin, et y fut baptisé le 16 septembre 1710; il était fils de Gilbert et d'Isabelle Remmery. Il mourut à Gand, le 22 mai 1786. Les données sur son éducation et les maîtres qui lui enseignèrent son art manquent complètement. Si aucun document connu ne constate qu'il fut élève de l'Académie de Gand, il est prouvé que, dès

1772, il était un des protecteurs de cette institution. A partir de 1755, il exécuta des travaux hydrauliques dans la Flandre, mais il n'en fut définitivement nommé directeur, par les Etats de cette province, qu'en 1756. Il s'occupait beaucoup de canaux, de constructions de ponts et d'écluses, dont il dressa lui-même les plans; quelques-uns de ceux-ci figurent à l'inventaire des cartes et plans publié par l'administration des archives du royaume en 1848. Toutes les cartes citées dans cet inventaire sont manuscrites. Une seule est gravée, c'est celle de l'écluse de Slykens près d'Ostende, construite entre les années 1754 et 1756, et que l'on regardait à cette époque comme un des plus beaux travaux hydrauliques du XVIII^e siècle. Une médaille destinée à en perpétuer le souvenir a été frappée à cette occasion. Lorsque les Etats de Flandre eurent résolu de bâtir à Gand, en vertu d'un octroi de Marie-Thérèse (17 janvier 1772), une maison de correction, Malfeson fut chargé de ce travail. Ce bâtiment, construit d'après le système rayonnant des ailes, est décrit par le vicomte Vilain XIIII dans son mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs. Il a servi de prototype aux maisons pénitenciaires en Europe et en Amérique. Les cinq premières ailes ont été élevées par cet architecte, les trois dernières datent de 1825. Malfeson construisit aussi l'entrepôt de Gand entre les années 1779 à 1784. Ce bâtiment a été démoli en 1844.

Ch. Piot.

Piron, *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — Immerzeel, *Leven en werken der hollandsche en vlaamsche kunstenaars*. — Le vicomte Vilain XIIII, *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs*. — Steyaert, *Beschrijving van Gent*. — Inscriptions funéraires de Gand, qui le font mourir à l'âge de 67 ans, au lieu de 76. — *Kunstlievende mengelingen door de Akademie van Gent*.

MALHERBE (*Denis*), écrivain ecclésiastique, né vers le commencement du XVIII^e siècle, mort en 1777 à Stavelot. Il était, suivant Becdelièvre, prévôt de l'abbaye bénédictine de cette ville, et y enseignait la philosophie et la théologie. La Rote romaine ayant décrété la supré-

matie de l'abbaye de Stavelot sur celle de Malmédy, dom Malherbe publia la pièce suivante : *Secundus* (1) *Sancti Remacii de monasterio Malmundariensi triumphus...* Stavelot, l'auteur (Liège), 1746; in-fol., 84 pages. Elle fut suivie, en 1747, d'un autre factum intitulé : *Secundum auctarium additionale in Triumphum Sancti Remacii de imperiali cœnobio Malmundariensi, in completas dicti triumphus vindicias et adequatam ejusdem apologiam*. Stavelot, l'auteur (Liège), 1747; in-fol., 123 pages.

Paul Bergmans.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise* (1836-1837), t. II, p. 473. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise* (2^e éd., 1885), col. 543-545.

MALHERBE (*Dieudonné-Damien*), littérateur, né à Liège, le 2 septembre 1765. Malgré nos recherches, nous manquons de renseignements sur la vie de ce personnage qui n'est pas cité dans les répertoires biographiques; nous ignorons jusqu'à l'époque de son décès. Tout ce que nous savons, c'est qu'il fit ses études au grand collège de sa ville natale, où il eut, notamment, pour maître l'abbé Joseph Ramoux. Le 25 février 1785, il remporta un accessit au concours ouvert par la Société d'Emulation avec un éloge de l'évêque Notger. A partir de ce moment, sa biographie se résume dans l'énumération de ses œuvres, qui forment une série de brochures assez curieuses au point de vue local, mais sans grande valeur littéraire. Dieudonné Malherbe s'est jugé, peut-être plus justement qu'il ne le croyait, dans cette épitaphe qu'il avait composée pour lui-même :

CI-GÏT UN HOMME GRAND ET NON PAS UN GRAND HOMME,
DONT LE CORPS ET LE NOM DORMENT DU MÊME SOMME.

Voici la liste complète de ses œuvres :
1. *Eloge historique de Notger, prince-évêque de Liège*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Liège, ou Collection de discours historiques qui ont concouru à la Société d'Emulation*. Maestricht et Liège, Lemarié, 1785; in-8°, p. 49-62. — 2. *Les Délices de Chauffontaine, ou Description de*

(1) Le *Primus S. Remacii triumphus* est imprimé dans Chapeauville.

la promenade de Liège à cet endroit célèbre. Liège, C. Bourguignon, 1801; petit in-12, x-86 pages. En prose et en vers, dédié « aux dames de tous les pays ». — 3. *Hommage à la Société d'Emulation... ou Galerie de portraits d'auteurs et d'artistes liégeois, et de quelques autres petites pièces qui leur sont relatives*. Liège, C. Bourguignon, 1802; in-8°, 55 pages. Dédié à l'abbé Ramoux. En guise d'avant-propos, Malherbe y donne un petit discours sur cette question : *Quelle est la cause du peu de progrès que les Liégeois ont fait jusqu'à ce jour dans les belles-lettres?* Parmi les pièces contenues dans *l'Hommage*, citons la traduction d'un poème latin de J. Ramoux sur la ville de Tongres. Les « portraits » sont une suite de quatrains consacrés à des célébrités liégeoises. — 4. *Les infiniment-petits de la littérature, ou huitains, sixains, quatrains et distiques, avec un grand nombre de notes historiques et critiques, sur les hommes de lettres de la France, précédés et suivis d'autres bluettes en prose et en vers*. Liège, C.-C. Chefneux, 1803; in-8°, 136 pages. En tête du recueil, se trouve une traduction, en vers français, d'une élégie de Sidronius Hosschius. — 5. *Le Berneur berné, suivi du juge de soi-même comme il y en a peu, opuscule burlesque pour servir de réponse à une satire contre les Délices de Chaulfontaine et l'Hommage à la Société d'Emulation*. (Liège), 1803; in-8°, 28 pages. Réponse à une critique supposée. — 6. Dans la préface des *Infiniment-petits*, Malherbe cite, comme restés inédits, deux discours qui avaient obtenu une mention honorable aux concours de la Société d'Emulation, et un drame en deux actes et en prose.

Paul Bergmann.

Les œuvres de D. Malherbe.

MALHERBE (Jean-Antoine), lieutenant général, né le 27 septembre 1782, à Cornesse ou à Soiron, petites communes voisines de Verviers, province de Liège; décédé à Mons, le 21 décembre 1858. Malherbe s'engagea, le 20 mai 1799, comme volontaire cadet au régiment belge de Murray; après la conquête

des Grisons à laquelle il avait contribué, ce corps allait, avec quelques autres, par les routes de Chiavenna et de Como, renforcer l'armée austro-russe qui, sous les ordres de Souwarow, avait déjà gagné les lignes du Pô et du Tessin. Les bataillons de Murray occupèrent d'abord Milan et plusieurs villes de Lombardie, puis assistèrent près de Rivoli, le 16 septembre, au combat grâce auquel le feldmaréchal Keim repoussa les Français dans la montagne. Peu de temps après, dans les premiers jours d'octobre, les seuls bataillons de Murray, de Clerfayt, de Ligne, de Wurtemberg et de Beaulieu, qui comptaient encore un certain nombre d'officiers belges, furent réunis en un seul régiment qui fut donné en propriété à l'archiduc Joseph-François, frère de l'archiduc Charles. Il prit le nom de *sixième régiment d'infanterie wallonne*; le colonel Soudain en fut le premier commandant et, le 16 février 1800, Malherbe y reçut le grade d'enseigne. Presque aussitôt incorporé dans la brigade du général montois Wolff de la Marseille, ce régiment entra en campagne sous les ordres du général Mélas, assistait le 14 juin à la bataille de Marengo et s'y couvrait de gloire, mais au prix de pertes énormes. Malherbe y fut blessé d'un coup de feu au ventre. Après son rétablissement, le 18 janvier 1801, il fut nommé sous-lieutenant. Pendant la période de paix qui suivit, il fut agrégé à l'état-major général et travailla au lever topographique de la Croatie; mais, en 1805, il fit partie de l'armée du Danube, et le 2 décembre, à la bataille d'Austerlitz, il fut blessé d'un coup de feu à la hanche droite. Nommé lieutenant le 16 mars 1808, il est démissionné sur sa demande le 21 juillet 1809, et revient dans sa patrie, alors réunie à la France. Deux mois après, il entre avec son grade dans l'armée impériale de Napoléon, est nommé capitaine le 26 juin 1812, et fait la campagne de Russie avec la grande armée. Il assiste au combat de Santanofka, aux batailles de Smolensk, de la Moskowa; puis, pendant la retraite, aux affaires de Malojaroslawetz,

de Viaszina, de Krasnoi et au passage de la Bérézina. Avec un des débris de la grande armée il se réfugia dans la forteresse prussienne de Thorn; mais bientôt assiégée par les alliés, elle se rendit, et Malherbe, prisonnier, fut chargé de porter la capitulation au quartier général de Napoléon, à Erfurt. Il y fut immédiatement échangé contre un officier ennemi. Il assiste ensuite au blocus de Hambourg, prend part à la campagne de 1814, et est nommé chef de bataillon, à titre provisoire, le 30 mars de la même année; ce n'est que le 10 mai 1815 que ce grade lui fut confirmé. Il était, depuis le 15 février, attaché en qualité d'aide de camp au maréchal Davoust, avec lequel il fit la campagne. Admis, le 17 avril 1817, dans l'armée des Pays-Bas, il n'y reçut que le grade de capitaine d'état-major et ce fut seulement le 10 juillet 1830, deux mois et demi avant la révolution, que le grade de major lui fut rendu. Aussi ne tarda-t-il pas à se rallier au nouvel ordre des choses. Le 19 octobre, il passait au service de la Belgique en qualité de lieutenant-colonel et prenait le commandement militaire de la province de Liège. Nommé, le 26 décembre, colonel commandant le 5^e régiment de ligne par arrêté du gouvernement provisoire, il devint, le 1^{er} mars suivant, aide de camp du régent, qui l'appela, le 28 mars, au commandement militaire du Brabant, et, le 17 mai, général major chef d'état-major de la 2^e division. Bientôt désigné pour commander la 2^e brigade de la 1^{re} division (20 août) puis (20 octobre), la 2^e brigade de la 2^e division, il fut chargé, le 28 avril 1832, du commandement militaire de la Flandre orientale. Mis en disponibilité par arrêté royal du 21 avril 1839, il fut bientôt après rappelé à l'activité (18 juin 1839) et rendu à son commandement; il l'occupa jusqu'au 8 mars 1841, époque à laquelle il fut chargé du commandement de la province du Hainaut. Le 21 juillet 1842, il fut nommé lieutenant général et pensionné le 11 août 1847. Il était commandeur de l'ordre de Léopold et avait été nommé par Louis-Philippe officier

de la Légion d'honneur, le 5 novembre 1846.

P. Henrard.

Extrait de la matricule. — Baron Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche*. — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois* pour 1838.

MALINÆUS (Guillaume). Voir MALE (Guillaume VAN).

MALINES (Guillaume DE). Voir GUILLAUME DE MESSINES.

MALINES (Henri DE). Voir BATEN (Henri).

MALINES (HUYSMANS DE). Voir HUYSMANS (Corneille).

MALINES (Jean DE), poète du xiv^e siècle. Voir JEAN DE MALINES.

MALINES (Jean DE), écrivain ecclésiastique du x^e siècle. Voir HULSTHOUT (Jean).

MALINES (Lucas, dit DE), Voir LUCAS, dit DE MALINES.

MALINES (Pierre DE). Voir PIERRE DE MALINES.

MALINEZ (Aurèle-Augustin). Voir MALE (Aurèle-Augustin VAN).

MALINEZ (Charles), diplomate. Voir MALE (Charles VAN).

MALLANTS (Pierre), écrivain ecclésiastique, vivait dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Il entra dans l'ordre des Chartreux, à Bruges, et vécut dans les couvents de Bruges et de Lierre. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *De historie ende mirakelen van O. L. Vrouwe van Loretten, in 't latyn beschreven in vyf boecken, door den Eerwerdigen Pater Horatio Tursellini... ende nu nieuweleyx vertaelt*. Bruges, veuve Jean Clouwet, 1666; petit in-8^o, fig. Traduction flamande de l'histoire de Notre-Dame de Lorette, composée en latin par le Père Horatio Tursellini, de la Société de Jésus. La traduction est dédiée au Père Egide de Liverloz, prieur du couvent des Chartreux de Liège; elle est précé-

dée de pièces de vers de Grégoire Marqué, P. Croon, P.-I. Vander Hoogh, J. Lambrecht, J.-B. et Maximilien Clouwet. — 2. *De Heyr-baene des Cruys... in 't latyn beschreven door... Benedictus Haeftenus... nu nieuwelingsh vertaelt.* Bruges, Lucas Vanden Kerchove, 1667; petit in-8°, fig. Traduction de la *Regia via Crucis*, de A. Haeftenus, dédiée à Jean Chauvet, secrétaire du chapitre général des Chartreux, et précédée de pièces de vers de P. Croon, P.-I. Vander Hoogh et de l'imprimeur L. Vanden Kerchove. Une autre édition doit avoir paru à Gand, chez Fr. d'Erckel, qui cite l'*Heyr-baene des Cruys* dans le catalogue de ses impressions. J'en ai rencontré une troisième (*den derden druck*). Anvers, Jacques Woons, 1693; pet. in-8°. Celle-ci est dédiée au chevalier Pierre-Balthasar van Caloen. — 3. *De godvruchtige, ende gulde bedenkinghen vanden zeer Eerweerdigen Vader Guigo, vyfden prior van Groot Carthuysien, ende generael van het oorden der Carthuysers, by hem in 't latyn beschreven ende nu in het neder-duyts vertaelt.* Bruges, veuve J. Clouwet, 1668; petit in-12. Dédié à Nicolas Rommel d'Edewalle. — 4. *Het leven, deughden, mirakelen, ende gratien van den heylighen patriarch Bruno, fundateur ende instelder van het order der Cartuysers, ghetrocken uyt verscheide autheurs, nu eerst in het nederduytsch beschreven.* Anvers, Corneille Woons, 1673; petit in-8°, fig. Vie de saint Bruno, extraite de divers auteurs, et dédiée à Hugo de Molinghen, prieur du couvent des Chartreux de Gand. La première approbation est datée du 3 novembre 1668. En tête, deux pièces de vers par P. Croon et P.-I. Vander Hoogh. — 5. *Het leven en deughden vanden Godt-salighen Dionysius van Ryckel, cartuyser..., uyt verscheide authereuren by-een vergadert, nu nieuwelincx in het neder-duytsch beschreven, ende met vele geestelycke opmerkinghen verciert...* Gand, Fr. d'Erckel, 1675; petit in-8°, grav. Biographie du célèbre chartreux Denis de Leeuw, né à Ryckel, dit le Docteur extatique. Lettre d'envoi à Jean Pipenpoy, prieur du couvent des Chartreux de Bruxelles, et dédicace

au bienheureux Jean Vander Cruyden, fondateur des Carmes déchaussés. En tête, des pièces de vers de P. Croon et J. de Griek. — 6. *Leer-wegh om 't ondersoecken, en 't onderscheyden den gheestelycken voort-ganck vande ziele... in 't spaensch gemaect door den Eerweerdigen P. F. Thomas a Jesus, Discalceat, daer naer door een Religieus van het selve orde overgheset in 't latyn, ende nu in het neder-duyts vertaelt.* Gand, Fr. d'Erckel, 1675; petit in-8°. Dédié à Grégoire Macquet, vicaire du couvent des Chartreuses de Bruges. — 7. *Korte verhandelinghe van de verbintenisse des reghels, ende constitutien in de heylighe religien. In 't latyn ghemaect door... P. Petrus Dierkens... ende in het neder-duytsch vertaelt.* Gand, J. Danckaert, 1688; in-12. Une autre édition a paru chez le même imprimeur en 1692. Les ouvrages de Pierre Mallants, écrits pour la plupart en prose mêlée de vers, ont attiré l'attention de J.-Fr. Willems, qui considère l'auteur comme un de ceux qui ont le mieux réussi à suivre la manière de Cats.

Paul Bergmans.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (1736), t. II, p. 989. — J.-Fr. Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taal- en letterkunde* (1819-1824), t. II, p. 135-136. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (1843-1849), t. IV, p. 94. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (1852-1877), t. XII, 1^{re} partie, p. 107. — F. Vander Haeghen, *Biographie gantoise* (1858-1869), t. II, p. 272, 276, 277, 306, 308; t. VI, p. 112. — C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (1860), p. 235 et suppl. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuid-nederlandsche letterkunde* (2^e éd.), p. 490.

MALLEBRANCQUE (Jacques). Voir MALBRANCQ.

MALLERY (Charles VAN, plus souvent **DE**) MAILLERT, MAELDERT, graveur, né à Anvers, le 31 juillet 1571, mort dans la même ville après 1635. Rangé par la plupart des auteurs dans l'école des Wiericx, à qui le rattache une évidente analogie de manière, Mallery procède en réalité de Philippe Galle dont il fut élève en 1586 — c'est-à-dire dès l'âge de quinze ans — et le gendre en 1598. Franc-maître de la gilde de

Saint-Luc en 1597, il épousait, le 10 janvier de l'année suivante, Catherine Galle, dont la sœur aînée, Justine, était la femme d'un autre graveur notable, Adrien Collaert. Devançant de plusieurs années l'émancipation officielle, Mallery avait donné des preuves non équivoques de talent par sa collaboration aux *Evangelicæ Historiæ Imagines* du P. Natalis. Dès l'édition de 1593 de ce vaste ensemble, « monument de l'art de la » gravure aux Pays-Bas », dit Alvin, il se signalait par des œuvres dignes de figurer dans le voisinage de celles des Wierix et des Collaert, à qui les jésuites d'Anvers avaient départi le surplus de l'importante conception de Bernardo Passeri. Les éléments nous font défaut pour assigner un ordre précis aux travaux immédiatement postérieurs du jeune artiste. Il est permis de supposer que, jusqu'au jour de son mariage, il fut régulièrement au service de Philippe Galle, à la fois graveur et éditeur des plus occupés. En 1598, il signait une assez grande image de pitié : *Sainte Anne agenouillée devant la Vierge et l'Enfant Jésus*, œuvre dédiée à Anne de Croy, princesse d'Arenberg, avec cette mention, expliquée par les indulgences attachées à l'oraison inscrite sur la planche : *Imprimé à Rome, à Ferrara, à Vérone, imprimé de nouveau Trevigi l'an 1592, derechef imprimé en Anvers l'an 1598*. Le dessin de la pièce étant de Martin de Vos, il est à peine besoin de dire qu'elle se confond avec l'ensemble de la pieuse imagerie dont les ateliers d'Anvers avaient le monopole. Le 6 novembre, naissait à Mallery un fils, baptisé à Notre-Dame sous le nom de Philippe (voy. ci-après), événement bientôt suivi du départ du graveur pour Paris où, à ce moment, bon nombre de libraires d'origine flamande avaient recours au burin de leurs compatriotes. Les dates inscrites sur quelques estampes de Mallery nous permettent de fixer à cinq années, pour le moins, la durée du séjour de leur auteur dans la capitale française. Peu développées d'ordinaire, et d'importance très diverse aussi, ces productions ont parfois un mérite suffi-

sant pour solliciter l'attention des connaisseurs. Comme portraitiste, Mallery occupe un rang fort honorable parmi les praticiens de son temps. Distinguées autant par leur finesse que par leur expression, ses petites effigies ne sont pas loin d'égaliser les œuvres similaires des Wierix. En 1599, paraissait chez Paul de La Houve, au Palais, le portrait de Henri IV, à cheval; l'année suivante, un second portrait du même, à mi-corps, pour l'*Histoire de l'anatomie du corps humain* d'André Laurent; le *Portrait, d'après le naturel, de Monseigneur le Dauphin* (Louis XIII), *âgé de sept mois*. I. Le Clerc *excud.*; en 1605, le portrait de Jacques Turricella, évêque de Marseille, assurément la meilleure des gravures de Mallery. Les images de Robert Garnier, le poète, d'après Rabel; de Mathieu de Chalvet, président du parlement de Toulouse, d'après Dumoustier; de Marcelin Allard, le gazetier de France, d'après le même, avec ces vers :

Ce n'est icy d'Allard que la parti' muette
La vive et l'animée respire en la Gazette,

parurent sans date. D'une facture remarquablement précise et correcte, ces pièces se signalent autant par leur valeur artistique que comme documents d'histoire. Aussi sont-elles fort recherchées. On peut citer encore, parmi les portraits, l'image de la *Mère Thérèse de Jésus*, décédée en 1582, d'après le même original gravé par Wierix et plus tard repris encore par Rubens. En 1602, Mallery gravait pour Georges Lambert le frontispice de la *Reigle de Nostre Sainte Foy catholique et apostolique* de Ch. de Mansel, ouvrage dédié à Henri IV et du *Cavalerie François*, de Salomon de la Broue, écuyer du roi et du duc d'Épernon. Chose à noter, cette estampe n'est qu'une copie, à peine modifiée, du titre gravé par Adr. Collaert d'après Stradan, pour le recueil des chevaux du haras de don Juan d'Autriche, ouvrage auquel collaborèrent les Wierix et Henri Goltzius. Il est vrai que l'œuvre avait paru chez Philippe Galle qui, sans doute, était libre d'en disposer à sa guise. L'époque exacte du retour de Ch. Mallery à Anvers ne nous est point connue. On

peut supposer qu'en 1609 il n'était plus à Paris, attendu que plusieurs de ses estampes figurent dans la *Vita Ignatii Loyolæ*, du P. Ribadeneira, publiée en 1610 par Théodore Galle. Son talent s'y montre sous un jour avantageux, et bien que d'une sécheresse incontestable, ses planches, assez grandes, ont beaucoup de caractère. Activement mêlé aux entreprises des libraires anversoïis, Mallery, tantôt seul, tantôt associé à ses beaux-frères, les Galle et Adrien Collaert, a mis au jour un nombre de sujets sacrés et profanes qu'il est permis d'évaluer à plusieurs centaines, bien que le *Manuel* de Le Blanc ne lui accorde que cent quatre pièces. Parmi les *Chasses* de Stradan, il en est beaucoup où figure son nom; de même il eut une part considérable à la suite d'estampes relatives à la culture du ver à soie : *Vermis Sericus*; il collabora à la curieuse série d'images illustrant l'abus du procès, *Litis Abusus*; au recueil des *Femmes de la Bible* de Martin de Vos, à une autre suite intitulée : *Peccati fomes vincula pœna medela*; enfin, il grava seul le *Circulus vicissitudinis*, titre et huit pages in-folio; le *Meunier, son Fils et l'Ane* : *Judicii popularis vanitas et stoliditas*, titre et cinq pièces d'après Ambroise Francken, sans parler d'un nombre énorme de sujets isolés. Doyen de la gilde de Saint-Luc en 1621-1622, Mallery perdit sa femme en 1623, comme nous le montrent les registres de la même corporation. En 1630-1631, il souscrivait une certaine somme pour équilibrer les comptes. En 1635, nous relevons encore son nom sur le titre du *Speculum Vanitatis* du P. Jean de Tollenaere, de Bruges, publié par Balthazar Moretus. Sa manière nous apparaît alors comme très élargie, peut-être sous l'influence des graveurs de l'école de Rubens qui, tous, à cette époque, avaient mis au jour leurs plus belles productions. Vers 1630, Van Dyck peignit le portrait de Charles de Mallery, œuvre de sa plus belle manière, aujourd'hui conservée à la Pinacothèque de Munich. Le maître y apparaît encore dans toute la force de l'âge. Ce portrait a été gravé par

Kühn, pour la Société des arts graphiques de Vienne. Van Dyck a, de plus, retracé à l'eau-forte les traits du graveur dans une estampe, achevée supérieurement au burin par Lucas Vorterman et insérée dans l'*Iconographie*. Nagler assure que le même portrait fut gravé par Jean Morin. C'est une erreur. L'estampe dont il s'agit, mentionnée par Robert Dumesnil, dans son *Peintre-Graveur français*, semble, d'après une inscription ancienne représenter un Christyn, banquier, à Anvers. Parmi les pièces les plus intéressantes de Mallery, nous citerons le *Miroir et document des affligés*, image in-4° accompagnée de vers curieux dont voici un échantillon :

Depuis que ceste pomme
Fit perdre au premier homme
Ses très nobles moyens,
Nous ressentons la flamme
De maintes croix en l'ame
En l'honneur, corps et biens.

Les Anges portant les instruments de la Passion; in-4°. — *Sainte Thérèse agenouillée devant l'autel : un ange lui perce le sein d'un dard de flamme*; in-4°. — *Les SS. Ludolphe, Evermodus et Isfrid*; in-4°. — *Sainte Ursule*. — *Typus divinae indulgentiæ*; in-4°. — *Saint Bruno entouré des principaux saints de son ordre*; in-4°. — *Granadillus frutex Indicus, Christi passionis imago*; in-4°. — *Saltator spiritualis*. — *Les évangélistes saint Matthieu et saint Luc*, très jolies petites pièces dans des bordures ornementales : *C. de Mallery, exc.* — *Les Mystères du Rosaire*. — *Histoire de sainte Elisabeth de France*, 10 pièces in-8°. — *Les Litanies de la Vierge*. — *Saint François d'Assise*, d'après le P. de Jode. — *Saint Antoine de Padoue*, d'après Stradan. — *La Trahison de Judas*, avec des vers de Kilian. — *Saint Christophe*, d'après Stradan, avec des vers de Kilian; in-folio.

Nagler mentionne une suite de vingt-neuf pièces, intitulée : *Cenotaphia*, d'après Vredeman de Vriese, et Le Blanc répète la même indication. Cette suite peut avoir été republiée par Mallery; la gravure n'en saurait être de lui, car aucune suite primitive du célèbre architecte n'a vu le jour au XVII^e siècle. De même, sous le titre : *Parerga a*

Io. Vredemanno Vrisio ingeniose inventa, a Carolo Mallery in lucem edita, 1612, on rencontre seize pièces dans le goût de Ducerceau. Ce recueil est une simple réimpression de celui qu'avait publié la première fois Gérard de Jode, sous le titre : *Grottesco in diversche manieren zeer chierlijck bequaem en oirboorlijck voor schilders... ghemaeckt, bij Johann Vredeman Vriese, wtghegheven duer Geraert de Jeude*. Les deux éditions sont également rares. Nous ignorons la date de la mort de Ch. de Mallery.

Henri Hymans.

P. Génard : les Galle, dans les *Grandes Familles artistiques d'Anvers* (*Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 494). — Verachter et Terbruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers* (1878). — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Nagler, *Allgemeines Künstler Lexikon*. — Ambroise Firmin-Didot, *Les Graveurs de portraits en France*. Paris (1878-1877).

MALLERY (*Philippe DE*), graveur, fils de Charles et de Catherine Galle, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame, le 6 novembre 1598; il eut pour parrain, Philippe Galle, grand-père maternel, et pour marraine Digna Vanden Valgaerde. Les renseignements que l'on possède sur cet artiste sont des plus vagues. Nul doute qu'il ne fût l'élève de son père dont il suivit la manière et qu'il surpassa. On peut croire qu'il travailla à Paris, car l'adresse de Jean Messager se rencontre sur cinq pièces de la *Passio Domini Nostri Jesu Christi*. De plus, il semble avoir collaboré au livre sur l'entrée solennelle de Louis XIII à Lyon en 1623 : *le Soleil au signe du Lyon*, publié chez Jean Jullieron, où figure (p. 25), un arc de triomphe signé D. de Mallery, lequel pourrait bien être notre artiste. L'inscription de Philippe de Mallery à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, comme « fils de maître » n'eut lieu qu'en 1626-1627, ce qui confirme l'idée d'une longue absence. A Anvers, Philippe de Mallery eut des élèves, malheureusement fort obscurs : Santvliet, en 1627-1628; François Campignoën en 1631-1632. En 1634, il perdit sa femme. La date de sa propre mort est inconnue. Plusieurs estampes de Philippe ont été publiées par son père. Sur d'autres

figure l'adresse de Cnobbaert, de Théodore et de J. Galle. On rencontre une de ses planches dans le *Bréviaire des Courtisans*, de La Serre, publié en 1630; dans le *Typus mundi in quo ejus calamitates et pericla...* (Anvers, Cnobbaert, 1627); dans *Ara Cali*, suite de vingt-trois planches. Il a gravé aussi des portraits : Girard Maynard, conseiller et jurisconsulte; l'archevêque Jean Lohelius, abbé de Strahow. Une série de neuf pièces in-8° illustrant la *Vie de sainte Rosalie*, d'après Ant. Van Dyck; *Saint Milo*, premier abbé de Saint-Josse de l'ordre de Prémontré; *Saint Guillaume*, du même ordre; *saint Norbert*, très jolie image dédiée à Jean Chrisostome Vander Sterre, abbé de Saint-Michel, à Anvers, de 1629 à 1652; *Saint Aloys de Gonzague*, *sainte Thérèse* et *saint Jean à Cruce adorant la Trinité* : C. de Mallery, excud.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour C. de Mallery.

MALLION (*Elienne*), homme d'Etat, mort en 1376. Voir MAULION.

MALMEDIE (*Jean-Baptiste DE*), médecin, né à Sprimont vers la fin du XVII^e siècle. Il alla suivre les cours de l'université de Leyde, où Boerhave enseignait avec éclat, et fut promu docteur en médecine, le 15 décembre 1702. Il fit imprimer à cette occasion une thèse intitulée : *Disputatio medica de de [sic] natura et curatione phthisis*. Leyde, Ab. Elzevier, 1702; in-4°, 11 pages; il la dédia à son parent, Martin de Malmédie, jurisconsulte et échevin de Sprimont. Le 1^{er} juin de l'année suivante, le collège des médecins de Liège l'admit à exercer l'art de guérir dans cette ville; dix-sept ans plus tard il fut nommé médecin de la Maison de Miséricorde. Il a publié : *Disquisitio physico-medica de natura aquae, et quoniam sit saluberrima*. Liège, J. P. Gramme, 1735; petit in-8° de XII et 95 pages. Cet ouvrage, fort rare, renferme un certain nombre de faits intéressants pour l'histoire naturelle du pays de Liège, comme les eaux de Spa et la grotte de Remouchamps, citée pour la première fois. On

y trouve aussi quelques anecdotes curieuses; Ul. Capitaine en rapporte une relative à Renkin Sualem, l'inventeur de la célèbre machine de Marly.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*. — A. Body, *Bibliographie spadoise*.

MALMEDIE (J.-F. DE), petit-fils du précédent. Ul. Capitaine nous apprend qu'il fit ses études médicales à l'université de Louvain, où il publia en 1780 une thèse intitulée : *De Podagra* (in-4^o, 12 pages) pour son doctorat en médecine. Il se rendit ensuite à l'université de Montpellier et fut également reçu docteur dans cette célèbre école. Il vint enfin s'établir à Liège, où il se fit recevoir comme médecin, le 12 février 1783. Elu membre de la Société d'Emulation de cette ville en 1786, il lui communiqua divers travaux scientifiques, entre autres, un *Essai sur quelques causes de morts subites, si fréquentes aujourd'hui* (1789), notamment à Liège.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*.

MALO (Vincent), peintre, originaire de Cambrai, où il n'a guère laissé de traces, naquit vers la fin du xvi^e siècle, peut-être au début du xvii^e, et mourut à Rome en 1645, au plus tard. Malo, venu jeune à Anvers, y fut d'abord élève de David Teniers le Vieux, ensuite de Rubens, dont il adopta la manière. Franc-maitre de la gilde de Saint-Luc en 1623, le jeune peintre ne tarda pas à épouser Anne de Similliana. L'union fut contractée dans l'église de Saint-André le 30 novembre; elle eut pour témoins Louis Culeneer et Jacques van Ischot, dont les noms écartent l'hypothèse d'un lien de parenté quelconque avec Louis Malo, lequel était, comme l'on sait, l'époux de Gertrude, la fille d'Octave van Veen, mieux connu dans l'histoire des arts sous le nom d'Otto Venius. Nous faisons la même remarque à propos du baptême de Vincent, fils de notre peintre et d'Anne de Similliana, venu au monde en 1629. Le parrain et la marraine semblent étrangers à

la famille de l'un et l'autre époux.

Jusqu'en 1634, les registres de la gilde de Saint-Luc attestent la présence à Anvers de Vincent « de » Malo. C'est donc postérieurement à cette date que doit se placer le départ de l'artiste pour Gênes, où nous savons, par Soprani, qu'il séjourna chez les frères De Wael et exécuta, pour les églises et les palais, des œuvres assez importantes, conservées en partie. Elles donnent une idée avantageuse du talent de leur auteur. A l'église Saint-Etienne, on voit un *saint Ameggli secouru par les anges*, toile remarquable par la beauté du coloris, et l'ampleur de la forme. Au palais Brignole Sale, la *Sainte Vierge et deux Anges*; au palais Peloso, *Saint François*, sont également des productions fort distinguées. Soprani mentionne avec grand éloge une *Cène*, exécutée dans des proportions considérables pour l'oratoire de Saints-Pierre et Paul. Malheureusement ce tableau fut presque détruit par des restaurations malhabiles. Malo avait peint pour le palais Carrega, dans la Strada Nuova, *Abigail aux pieds de David*, composition vantée par l'historien de la peinture à Gênes. Après quelques années de séjour dans cette ville, le peintre se rendit à Florence et de là passa à Rome, où il mourut à peine âgé de quarante-cinq ans.

La famille de Vincent Malo ne tarda pas à retourner à Anvers. En 1652, son fils se fit recevoir à la gilde de Saint-Luc, comme fils de maître; en 1656-1657, la gilde perçut une somme de 3 florins à titre de redevance à l'occasion du décès de la veuve de l'artiste. Salué « grand maître » par Corneille de Bie, Vincent Malo n'est aujourd'hui représenté dans les musées que par un petit nombre d'œuvres. Hoet et Terwesten relèvent un assez bon nombre de ses créations parmi les toiles offertes en vente en Belgique et en Hollande au cours du xviii^e siècle. A l'exception d'un « portrait retouché par Van Dyck », vendu à Anvers en 1749, au prix de vingt et un florins, toutes les autres toiles renseignées par les catalographes dont il s'agit sont des pages religieuses de grandes dimensions. Un *Portement*

de la Croix atteignit la somme de 80 fl. Peut-être s'agit-il d'un sujet pareil dans le tableau d'un petit format, faisant partie de la collection Esterhazy à Nordkirchen, en Westphalie, peinture charmante et essentiellement rubénienne. Elle fut exposée à Dusseldorf en 1886. Au musée d'Amsterdam, deux tableaux sont attribués à notre artiste : *Jésus chez Marthe et Marie* et *L'Auberge rustique*. Le musée de Prague expose, sous le nom du maître, un sujet analogue. Enfin, la galerie de Hampton-Court possède une *Conversion de saint Paul*, petite peinture, signée en toutes lettres VINCENT MALO INVENT.

Henri Hymans.

Raffaello Soprani, *Vite de' pittori, scultori ed architetti genovesi* (Gênes, 1768, in-4°). — Rombouts et Van Lerius, *Les Liggeren et autres archives de la gilde anversoise de Saint-Luc*. — De Bie, *Gulden cabinet van de edele vry schilder-konst* (Anvers, 1663). — Sources particulières.

MALOU (Jean-Baptiste), naquit à Ypres, le 30 juin 1809, d'une famille distinguée par sa position sociale et ses vertus chrétiennes. Son grand-père, Pierre-Joseph Malou, prit, à la fin du siècle dernier, une grande part à la lutte que les Belges opposèrent à Joseph II, et joua un rôle politique important sous la république française. Après la mort de son épouse, il se fit missionnaire et mourut curé de Saint-Pierre, à New-York, en 1827. Son fils Jean-Baptiste Malou, qui fut membre du Sénat belge, eut de son mariage avec Marie-Thérèse Vanden Peereboom trois fils et trois filles. L'aîné, Jules Malou, successivement représentant, sénateur, ministre, chef du cabinet, aurait ici sa notice si sa mort n'était trop récente. Le second fut Jean-Baptiste, dont nous nous occupons. Il reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste que portait déjà son père, en mémoire du saint précurseur dont l'Eglise célébrait l'octave ce jour-là.

Formé par sa mère à la piété dès ses tendres années, Jean-Baptiste se sentit de bonne heure appelé au service des autels. A l'âge de onze ans, il fut envoyé en France au collège de Saint-Acheul, alors fort en renom, pour s'y initier à

l'étude des belles-lettres. C'est là qu'il rencontra, parmi les nombreux enfants de la noblesse belge confiés aux Pères jésuites, le jeune Théodore de Montpelier, qui devint son collègue dans l'épiscopat et mourut évêque de Liège. Les deux amis de collège se retrouvèrent plus tard à Rome et restèrent étroitement unis jusqu'à la fin de leurs jours. Après avoir achevé avec les plus brillants succès ses cours d'humanités et de philosophie, Malou, âgé alors de dix-neuf ans, revint dans sa famille en 1828. C'était, comme on sait, le temps où les tendances anticatholiques du gouvernement néerlandais avaient fait interdire l'entrée des séminaires à ceux qui avaient cherché à l'étranger un enseignement catholique. Malou profita de ce loisir forcé pour mûrir de plus en plus sa vocation, en même temps qu'il continuait à s'adonner à l'étude, particulièrement des mathématiques.

Lorsque la révolution belge eut fait luire pour les catholiques des jours plus sereins, en 1831, Malou se rendit à Rome pour visiter le tombeau de saint Pierre et trancher là, sous l'œil de Dieu, la question toujours indécise de sa vocation. C'est là que, éclairé par les conseils du cardinal Odescalchi, il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il suivit, durant trois ans, les cours de théologie, d'abord à l'*Académie ecclésiastique* et ensuite au *Collège germanique*, institution renommée pour la solidité des études et la rigidité de son régime intérieur. Les deux années qu'il passa dans ce séminaire ne contribuèrent pas peu à fortifier ce caractère de mâle énergie, d'ardeur au travail, de piété solide et de dévouement entier à l'Eglise, ces qualités distinctives de l'évêque de Bruges. Malou reçut la prêtrise le 2 novembre 1834; l'année suivante, il fut promu au grade de docteur en théologie, après avoir subi les épreuves requises avec la plus grande distinction. Revenu en Belgique en 1835, il passa quelque temps au grand séminaire de Bruges, obéissant en cela au désir de Mgr Boussen, qui voulait par là lui fournir l'occasion de connaître les jeunes membres du clergé et l'esprit qui les

animait. Il aimait à rappeler, durant son épiscopat, combien cette connaissance lui fut utile dans la suite.

Dans l'entre-temps, les évêques de Belgique profitant de la liberté d'enseignement, décrétée par la Constitution, avaient fondé l'université catholique de Louvain. En 1837, ils confièrent au jeune docteur romain la chaire de théologie dogmatique qu'il occupa douze ans, montrant dans son enseignement une science solide, une érudition étendue et un talent incontestable. C'est durant ce temps qu'il publia la *Chronique du monastère d'Oudenbourg*, la *Bibliotheca ascetica*, divers petits écrits de piété et surtout le grand travail sur la *Lecture de la Bible en langue vulgaire*. Dans ce travail dirigé contre les sociétés bibliques, il traite à fond la question de la lecture de la Bible tant au point de vue doctrinal que disciplinaire. Deux ans plus tard, il publia ses *Recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Dans cet écrit, après avoir fait l'historique de la controverse, il établit par les témoignages de quinze contemporains, par les manuscrits et les éditions de ce livre, que le véritable auteur est Thomas à Kempis; il réfute ensuite ceux qui ont voulu l'attribuer à Gerson ou Gersen. Tous ces travaux avaient attiré l'attention sur le professeur de Louvain et jeté de l'éclat sur sa chaire. Mgr Boussen, évêque de Bruges, l'avait demandé pour coadjuteur durant sa dernière maladie. Les vœux du pieux évêque ne furent exaucés qu'après sa mort. Le 11 décembre 1848, Pie IX, de son exil de Gaète, préconisa le professeur Malou évêque de Bruges. Le sacre eut lieu à Bruges, le 1^{er} mai 1849, avec une grande pompe. Outre le cardinal-archevêque de Malines et tous les évêques de Belgique, on voyait à la cérémonie le nonce apostolique, l'archevêque de Londres, qui fut plus tard le cardinal Wiseman, Mgr Sibour, archevêque de Paris, et plusieurs autres prélats. En possession de son siège, Malou s'occupa de l'administration de son diocèse avec l'énergie et l'activité que lui donnaient un tempérament plein d'ardeur et un zèle que rien n'ef-

frayait. Son attention se porta d'abord sur les établissements qui forment la pépinière du clergé, puis sur les couvents de religieuses, fort nombreux dans le diocèse de Bruges. C'était là un point d'autant plus important que l'éducation des jeunes filles, dans les villes et les villages, était presque exclusivement confiée aux religieuses. Le règlement qu'il publia en 1851, *De regimine monialium*, forme jusqu'aujourd'hui la charte constitutive des communautés religieuses épiscopales dans le diocèse de Bruges. L'instruction et l'éducation de la jeunesse furent l'une des grandes préoccupations de Mgr Malou durant son épiscopat. Il établit des écoles et des collèges pour lutter contre l'enseignement officiel. Il suscita aussi un grand nombre d'œuvres de charité et revendiqua pour elles les avantages de la liberté dans un écrit de polémique intitulé : *De la Liberté de la charité en Belgique*.

Le libéralisme avait en lui un ennemi sans cesse sur la brèche, combattant par la plume et par la parole. C'est à cette lutte que nous devons l'ouvrage publié en 1860 : *De l'Administration des cimitières catholiques en Belgique*. Sans cesse préoccupé du bien spirituel de son clergé, il rédigea dans ce but les *Statuts du diocèse de Bruges*, et lui adressa durant les quinze années de son épiscopat un grand nombre de lettres pastorales et de mandements qui ont été réunis en cinq volumes. Les soins du diocèse n'absorbaient point Mgr Malou tout entier; il trouvait encore le temps de revenir à ses études et d'écrire des livres. Il fit pour la jeunesse divers opuscules de piété. En 1854, il se distingua à Rome par sa science théologique parmi les évêques réunis pour définir le dogme de l'Immaculée Conception. C'est ce qui donna naissance au grand travail qu'il publia trois ans plus tard : *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi*. Bien que cet ouvrage soit moins complet que le livre du P. Passaglia sur le même sujet, il n'en renferme pas moins une science théologique remarquable et qui a été justement louée par Pie IX.

L'évêque de Bruges trouva encore le temps d'écrire sur le culte et les reliques du Saint-Sang, sur la fausseté du protestantisme et sur le traditionalisme. Il promettait de longs travaux encore lorsqu'un mal incurable vint le saisir. Il supporta avec une patience héroïque ses longues souffrances et mourut à Bruges, le 23 mars 1864, loué pour son activité, sa fermeté et ses vertus sacerdotales.

On a de lui : 1. *Chronique du monastère d'Oudenbourg avec des notes et des éclaircissements*. Bruges, 1840; in-4°. — 2. *Pieuse explication des prières du chrétien proposée à la jeunesse chrétienne*. Louvain, 1841; in-16. Id., 2^e édit. Tournai, 1854; in-16. Traduit en flamand et en allemand. — 3. *La lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, jugée d'après l'Ecriture, la tradition et la saine raison*. Louvain, 1846; 2 vol. in-8°. Deux traductions allemandes. — 4. *Bibliotheca ascetica, in qua præstantissimorum patrum opuscula exhibentur ad usum cleri*. Louvain, 1846-1850; 19 vol. in-24. — 4. *Le Martyre de sainte Stratonice et de saint Seleucus. Traduit en français d'après la version latine*. Louvain, 1847; in-24. — 6. *D. Algeri canonici et scholastici Leodiensis de sacramentis Corporis et Sanguinis Dominici libri tres. Accedit libellus de sacrificio missæ eidem D. Algero adscriptus. Emendatus in lucem denuo edidit adjectis notis ac præfatione J.-B. Malou*. Louvain, 1847; in-24. — 7. *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*. Bruxelles, 1848; in-8°. Id., 2^e éd. Louvain, 1849; in-8°. 3^e éd. Tournai, 1858. — 8. *Du Culte du saint Sang de Jésus-Christ et de la relique de ce sang qui est conservée à Bruges*. Bruges, 1851; in-12. Traduct. flamande. Bruges, 1866. — 9. *Statuta diæcesis Brugensis*. Bruges, 1852; in-8°. — 10. *De la Liberté de la charité en Belgique*. Bruxelles, 1854; in-8°. — 11. *La Fausseté du protestantisme démontrée*. Bruxelles, 1857; in-12. Id., 2^e édit. Ibid., 1858. 3^e éd. Ibid., 1861; in-16. Traduit en hollandais, 1857. — 12. *Iconographie de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, ou de la meilleure manière de re-*

présenter ce mystère. Bruxelles, 1856; in-8°. — 13. *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi*. Bruxelles, 1857; 2 vol. in-8°. Traduit en italien. Turin, 1857. — 14. *R. F. Franc. Suarezii... opuscula sex inedita, nunc primum ex codd. romanis, lugdunensibus ac propriis eruit et præfationibus instruit... J.-B. Malou*. Bruxelles, 1859; pet. in-fol. — 15. *S. Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis, meditationes XXI olim a D. Gerberonio editæ. Quibus in hac editione accedit meditatio, seu liber, de quatuordecim beatitudinibus quem e cod. man. eruit, et præmissa præfatione nunc primum edidit J.-B. Malou*. Liège, 1859; in-32. — 16. *Règles pour le choix d'un état de vie proposées à la jeunesse chrétienne*. Bruxelles, 1860; in-12. Traduit en allemand (Mayence, 1863), et en anglais (Londres, 1874). — 17. *De traditionalismi in Belgio propugnati falsitate intrinseca*. Bruxelles, 1860; in-8°. — 18. *De l'Administration des cimetières catholiques en Belgique*. Bruxelles, 1860; in-8°. — 19. *Traité de l'amour de Dieu... par le R. P. A. Massonlié, avec une préface de Mgr Malou*. Bruxelles, 1866; in-12. — 20. *Collectio epistolarum pastoralium, instructionum, statutorum etceterorum documentorum ad regimen ecclesiasticum spectantium, ab an. 1849-1864*. Bruges, 5 vol. in-8°. Ces lettres forment les tomes VI à X de la collection des lettres pastorales des évêques de Bruges. — 21. *Biographie de Mgr Fr. Boussen, Annuaire de l'Univ. cath. de Louvain*. 1849.

Th.-J. Lamy.

De Montpellier, évêque de Liège, *Oraison funèbre de Mgr J.-B. Malou, évêque de Bruges*. Bruxelles, 1864. — J.-B. Jungmann, *Joannes Baptistæ Malou, bischof von Brügge*. — Notice insérée dans le *Katholik* de Mayence. — *Liber memorialis* de l'université de Louvain, art. Malou. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 578-581.

MALOU (Pierre-Antoine), homme politique et, plus tard, missionnaire, naquit à Ypres; il y fut baptisé en l'église Saint-Pierre, le 9 octobre 1753. En 1777, le 2 juin, il épousa, à Bruxelles, demoiselle Marie-Louise Riga, qui le rendit père de deux fils : l'un, Edouard Malou-Vergauwen, représenta l'arron-

dissement d'Ypres au sénat belge; l'autre, Jean-Baptiste Malou-Vanden Peereboom fut le père de Mgr Malou, évêque de Bruges, et de Jules Malou, ministre d'Etat.

Ce fut à l'époque de la révolution brabançonne que Pierre Malou entra dans la vie publique. Un comité patriotique s'était formé à Ypres; Malou en devint l'âme. Bientôt il se mit à la tête de la petite armée west-flamande. dont plusieurs compagnies avaient été équipées à ses frais, et dont le Congrès de Bruxelles lui confia le commandement avec le grade de général. Aussi, lors du retour des Autrichiens en Belgique, Malou se vit-il exposé aux vexations continuelles du gouvernement impérial. Bientôt après, il se trouva activement mêlé aux négociations secrètes qui se poursuivaient en vue d'amener l'indépendance de nos provinces, et il fut chargé par les Etats de Flandre de plusieurs missions importantes. C'est ainsi qu'une correspondance active s'établit entre le patriote yprois, le général Dumouriez et les conventionnels Gensonné et Merlin de Douai, à l'époque où l'Assemblée nationale songeait déjà à préparer une invasion armée dans les Pays-Bas.

Après la bataille de Jemmapes, des administrations nouvelles furent organisées dans chaque province; l'assemblée des députés de la West-Flandre se réunit à Ypres le 19 novembre 1792. Le commissaire de la république, Sta, ne tarda pas à exiger du nouveau corps de district que des mesures rigoureuses fussent prises contre les émigrés et les corporations religieuses, dont on voulait confisquer les biens. Malou s'opposa énergiquement à ces réquisitions et écrivit à Dumouriez et aux conventionnels qu'il connaissait, pour leur dénoncer la conduite de leur agent; Sta répondit par des menaces. Une lettre que Gensonné, le chef des Girondins, écrivit en cette occasion à Malou, prouve qu'à ce moment la partie la plus modérée de la Convention hésitait encore à incorporer les provinces belges au territoire français. Mais ce n'était là qu'une lueur! La politique violente de Cambon

et de Danton allait l'emporter sur les vues conciliatrices de Dumouriez. Le décret du 15 décembre 1792, qui ordonnait aux généraux français de préparer l'annexion, souleva une très vive résistance dans toute la Belgique; les représentants des diverses provinces adressèrent à la Convention d'énergiques protestations et envoyèrent des députés à Paris pour les soutenir. Les mandataires de la Flandre, ayant Malou à leur tête, arrivèrent à Paris, dans les premiers jours de janvier. Malou multiplia ses démarches auprès des dirigeants de la politique française pour éviter à sa patrie les désastres d'une occupation définitive. Les lettres qu'il écrivit à ses mandants, et qui ont été reproduites dans les *Procès-verbaux des députés de la West-Flandre*, témoignent de son active et intelligente initiative. Ce fut le 26 janvier 1793, cinq jours après l'exécution de Louis XVI, que les députés de la Flandre parurent à la barre de la Convention. Malou, dans un discours éloquent, que le *Moniteur* officiel crut bon de travestir singulièrement, s'efforça d'obtenir pour sa province un sursis au décret du 15 décembre. Malgré qu'« aucun signe d'improbation » n'eût accueilli ses paroles, comme il le constate « avec bonheur » dans une de ses lettres, malgré l'appui que Dumouriez donna à ses propositions, Malou ne put réussir à détourner de sa patrie le fléau de l'invasion et bientôt celui de la Terreur; le décret du 31 janvier ordonna l'exécution immédiate de celui du 15 décembre. Peu de temps après, l'incorporation des troupes belges aux armées de la Convention vint anéantir les dernières espérances de Malou, qui, sur les conseils de Dumouriez, s'était activement occupé de réorganiser le régiment de la West-Flandre, dont il avait été nommé général par le congrès de 1790, et dont il était parvenu à faire un des meilleurs corps de troupes nationales.

Accablé par ces insuccès et ayant perdu une grande partie de sa fortune, Malou se résigna à quitter son pays; il s'établit à Hambourg, où il s'occupa de rédiger un mémoire en réponse aux as-

sertions que ses détracteurs avaient dirigées contre lui. En juillet 1795, il s'embarqua pour New-York, dans le dessein d'y chercher une installation définitive pour lui et les siens. La mort de son épouse, survenue à Hambourg le 18 octobre 1797, le ramena en Europe. Ce lugubre événement avait profondément frappé Malou et déterminé un grand changement dans ses projets ultérieurs. Résolu à entrer dans la vie ecclésiastique, il se rendit en octobre 1801, au séminaire de Wolsau, en Franconie, où il reçut les ordres mineurs. Après quatre années d'études dans cette maison, il partit secrètement pour Dunabourg, en Russie, où les jésuites avaient continué à se réunir, sous la protection du czar Paul IV; s'étant présenté au supérieur sous un nom d'emprunt, il sollicita humblement d'être admis parmi les frères convers et fut chargé des soins du jardin du couvent. Un jour que l'homme d'Etat était occupé à ces humbles fonctions, il fut reconnu par un visiteur de la maison, qui, malgré ses supplications, révéla le passé brillant du frère jardinier. Pour obéir à ses supérieurs, le Père Malou reçut la prêtrise et dut accepter plusieurs charges dans la communauté. Envoyé, en 1811, à New-York, pour aider dans leurs travaux les religieux de son ordre, le Père Malou fut mis à la tête d'un institut littéraire que ces religieux avaient récemment fondé, puis nommé curé de l'église Saint-Pierre, dans Barclay street. Parmi les élèves qu'il dirigea, on nomme John Mac-Closkey, devenu plus tard archevêque de New-York et cardinal. Dans ses nouvelles fonctions, le curé de New-York ne devait pas encore goûter le repos. Un débat ayant surgi avec les administrateurs laïques de la paroisse, la querelle s'envenima au point que Malou déposa ses fonctions pastorales. Avec l'autorisation de ses supérieurs, il demeura néanmoins à New-York et continua d'y exercer le ministère sacerdotal, spécialement dans les hôpitaux et dans les écoles, où sa générosité inépuisable trouvait largement à dépenser les ressources que

lui fournissaient ses parents d'Europe. Frappé de paralysie, Pierre Malou s'éteignit à New-York, le 13 octobre 1827, dans sa soixante-quinzième année, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

Baron Jean Béthune.

Feller, *La Clef du cabinet, Journal historique*, t. III, 1790. — Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e édition, t. II. — (Jungmann), *J.-B. Malou, bischof von Brügge*, dans *der Katholik*. Mayence, 1866. — *Rond den Heerd*, 1875. — *Messenger des sciences historiques*, 1884. — Les *Procès-verbaux des députés de la West-Flandre*, cités par Borgnet, sont conservés à la bibliothèque de l'Université de Gand.

MALOUEL (Jean), artiste peintre, mort en 1415. Le nom de Jean Malouel, retrouvé par le comte de Laborde dans les *Comptes de la maison de Bourgogne*, doit figurer parmi ceux des artistes célèbres de la génération qui précéda celle des Van Eyck. On le trouve écrit, dit M^r Dehaisnes, de différentes manières : *Malouel, Maluel, Malacnel, Maluet, Maloue, Mallouhe, Malouhe, Mauloue, Maluel, Maelwael*. Cette dernière forme a été adoptée pour le sceau du peintre, en 1399, et cependant, ailleurs, le peintre signe *Melluel*. L'artiste travailla presque constamment en Bourgogne et au service des ducs de ce pays; cependant il était connu et estimé à Bruxelles et avait des parents dans le duché de Gueldre, comme le prouve cet incident: en 1400-1401, deux de ses neveux, Herman et Jean Maluel, qui travaillaient chez un orfèvre de Paris, quittèrent cette ville, où une maladie contagieuse s'était déclarée, et retournèrent dans leur pays natal, en passant par Bruxelles. Comme les Gueldrois étaient alors en guerre avec les Brabançons, on les retint prisonniers durant environ six mois, aux dépens de leur mère; mais, par pitié et en faveur du peintre Malouel, des peintres et des orfèvres de Bruxelles fournirent une caution en argent pour les deux jeunes gens, à qui le duc de Bourgogne en fit abandon. La famille Malouel appartient donc, par ses relations, à notre pays autant qu'à la France centrale.

D'après Alfred Michiels, Malouel aurait été, en 1383, chargé d'exécuter des peintures pour la Chartreuse de

Dijon, peintures qui n'auraient pas été agréées par le duc de Bourgogne. Le plus ancien document qui le concerne, le montre devenu peintre de ce prince, Philippe dit le Hardi, en place de Jean de Beamez et aux mêmes gages que lui, depuis le 11 décembre 1397. L'année suivante, il fut chargé d'exécuter des retables colorés pour les autels de la Chartreuse; puis il peignit des écussons portant, entre autres armoiries, celles du duc, de la duchesse et de leur fils Jean (depuis le duc Jean sans Peur); il fit la peinture de « certaine histoire », vis-à-vis le portail à l'entrée du cloître et du parloir des religieux. Il s'adjoignit, en 1403, Herman de Cologne, « peintre et ouvrier de dorer à plat », qui non seulement l'aïda à orner la croix et les statues des prophètes du puits de Moïse, à Dijon, mais dora les cinq retables destinés aux chapelles du couvent. Dans l'inventaire des meubles du duc, dressé en 1404, figure : « un grand tableau en bois, en façon de deux portes, où il y a Notre-Dame au milieu, les deux saints Jean, saint Pierre et saint Antoine », « et le fist Maluel », ajoute le document. On le trouve encore, en 1406, exécutant des harnais de joute pour le duc Jean sans Peur, qui devait assister à un tournoi donné à Compiègne, et enfin, en 1413, peignant le portrait de ce prince, portrait qui fut porté par un ambassadeur au roi de Portugal. Malouel n'était donc pas un simple badigeonneur de sculptures, comme l'ont supposé à tort Crowe et Cavalcaselle; ses œuvres semblent, au contraire, avoir été importantes et l'on pourra sans doute mieux apprécier ses talents, quand on retrouvera, dans les collections artistiques du Portugal, le portrait du duc Jean, qui y existe encore très probablement.

Ses travaux, au surplus, furent largement récompensés par ses souverains. Une quittance du 14 mai 1399 nous apprend qu'il reçut à cette époque une gratification de cent francs d'or. Le duc Jean lui donna trois cents francs pour l'aider à payer le prix d'achat d'une maison qui devait lui servir de demeure

à Dijon. En 1421, sa veuve, nommée Eloye, fut gratifiée pour elle et ses enfants d'une pension annuelle de 120 livres tournois à prélever sur les produits de la saunerie de Salins, pension dont elle jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1436. Ses enfants étaient au nombre de trois : Amiot, Isabelle et Catherine. Malouel recevait, comme peintre du duc, un traitement mensuel de 20 livres, et fut remplacé en cette qualité par Henri de Bellechose de Brabant, en 1415.

Alphonse Wauters.

Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut avant la xve siècle*, p. 500-503. Voir aussi De Salles, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, p. 161 (Paris, 1729). — Le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 565. — Michiels, *L'Architecture et la peinture en Europe*, p. 340 (Paris, 1879). — Crowe et Cavalcaselle, *Les Anciens Peintres Flamands*, t. I, p. 45 et suivantes.

MALPEUS (Jean). Voir **MALPÉ** (Jean).

MALPEUS (Pierre), ou **MAFFEUS**, dominicain, né à Bruxelles en 1591, et décédé en la même ville, le 29 décembre 1645. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à l'université de Louvain, il entra, à l'âge de vingt-quatre ans, dans l'ordre des Dominicains à Anvers. Ses aptitudes spéciales, ainsi que sa vie exemplaire, lui valurent la dignité de prieur à Bruxelles. Il passa ensuite en la même qualité au couvent de Vilvorde, qu'il reconstruisit de fond en comble. On a de lui quelques écrits consacrés à l'histoire de son ordre; l'un a été imprimé et porte comme titre : *Palma fidei de Martyribus ord. prædicatorum*. Anvers, Chobbaert, 1635; in-8o. Il laissa en manuscrit : 1. *Sacra purpura*. — 2. *Athenæum Dominicanum*.

L. Tierenteyn.

Vander Aa, *Biog. woordenboek*. — Valère André, *Bibl. belg.*, p. 746. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 689.

MALPÉ (François), frère cadet du peintre Jean Malpé. Il naquit à Gand, le 16 avril 1774, et s'adonna à l'étude de la gravure sous la direction de J.-B. Tiberghien. Mais il dut bientôt abandonner son art pour suivre les

armées de la république française, après la conquête de la Belgique. Il fut placé dans la réserve et séjourna un certain nombre d'années à Besançon. Il y consacra ses loisirs à la publication d'un ouvrage intitulé : *Notices sur les graveurs qui nous ont laissés des estampes, marquées de monogrammes, chiffres, rebus, lettres initiales, etc.* Besançon, 1807-1808; 2 vol., avec 5 planches. Le moment vint où, Napoléon ayant besoin de toutes les forces vives de l'Empire français, il fallut appeler même les réserves au service actif. Et Malpé, qui eût pu laisser un beau nom dans l'art de la gravure, mourut en obscur combattant sur le champ de bataille de Wagram, le 9 juillet 1809.

M. Heins.

Piron, *Levensbeschryving*. — Nagler, *Künstler Lexicon*.

MALPÉ (*Jean*), ou MALPÆUS, médecin, florissait à Saint-Omer au milieu du xvi^e siècle. Il a publié : *Tabulæ in Hippocratis Cei libellos III. De Prognosticis*. Paris, Mart. Juvenis, 1563; in-4^o.

Émile Van Arenbergh.

Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 685.

MALPÉ (*Jean*) fut un brillant élève de l'Académie de peinture de Gand. Il était né dans cette ville, le 14 avril 1776. Il remporta, bien jeune encore, le prix dans la classe d'après le modèle vivant et alla ensuite, comme tant d'autres, se perfectionner à Paris. Puis il revint dans sa ville natale et se consacra à la peinture du portrait et des miniatures. Ce genre veut un talent hors ligne pour que ceux qui le pratiquent acquièrent un grand renom. Aussi Malpé resta-t-il ignoré, jusqu'à sa mort qui survint le 6 juin 1818.

M. Heins.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*.

* **MALPIGHLI** (*André-Ghini*), MALPIGLIOU MALPIGLIA, ou ANDRÉ DE FLORENCE, appartenait à une opulente famille florentine dont plusieurs membres semblent avoir été du nombre de ces Italiens que les rois de France employè-

rent si souvent, au xiv^e siècle, comme financiers ou comme diplomates. Lui-même jouit constamment de la faveur de ces princes auxquels il dut sa fortune. Après avoir pris le grade de docteur en décret soit à Paris, soit à Padoue, il fut pourvu d'un canonicat à l'église de Tournai, et sous le règne de Charles IV le Bel, siégea au conseil royal. En 1322, il avait été envoyé en Angleterre pour citer Edouard II à venir relever, en France, les fiefs qu'il tenait de la couronne. Huit ans plus tard, en 1330, il fut promu au siège épiscopal d'Arras, et, en 1334, à la mort de Thibaut de Saussure, à celui de Tournai. Il se montra, dans cette nouvelle position, aussi dévoué à son maître que par le passé. Il s'entremet activement pour empêcher l'alliance des Flamands avec le roi d'Angleterre et réussit, du moins, à en retarder la conclusion. Lors de l'arrivée à Arras des cardinaux chargés par le pape de négocier la paix entre Philippe de Valois et Edouard III, André eut l'honneur d'être l'un des députés que le roi de France délégua auprès d'eux. Il est probable que son rôle, pendant les premières années de la guerre de Cent ans, continua d'être fort actif. Malheureusement, les renseignements sur ce point nous font complètement défaut. Il en est de même en ce qui concerne son administration épiscopale à Tournai. Les quelques vers que Gilles Le Muisit lui a consacrés sont conçus en termes trop vagues et trop généraux pour qu'on puisse s'en faire une idée. En 1342 (20 septembre), le roi de France récompensa les services d'André en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. L'évêque de Tournai ne jouit d'ailleurs pas longtemps de cette dignité. Il mourut le 2 juin 1343, à Perpignan, pendant une ambassade que Clément VI lui avait confiée auprès des rois d'Aragon et de Majorque qui étaient alors en guerre. Son corps, ramené en Italie, fut inhumé au monastère de Saint-Benoît, à Florence. On fait honneur à André, non seulement de la fondation de ce monastère, mais aussi de celles du collège des Lombards à Paris et du collège de

Notre-Dame de Tournai à Padoue, dans lequel, en souvenir de sa cité épiscopale, il établit deux bourses en faveur d'étudiants tournaisiens.

H. Pirene.

Gilles Le Muisit, *Chronicon* (De Smet, *Corpus chron. Flandr.*, t. III). — Le même, *Poësies*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II. — Cousin, *Histoire de Tournai*, t. IV. — Baluze, *Vite paparum Avenionensium*, t. I, p. 844.

MALTE (*Herman-François DE*), juriconsulte, diplomate, naquit à Liège, en 1638, et mourut à Namur, le 30 mai 1708. Il était fils de Nicolas de Malte, seigneur d'Averdisse et de Vervoz, et de Bertholine de Hulst (dite HOFFET). Il fit d'excellentes études littéraires et philosophiques, puis s'adonna au droit par vocation, et alla conquérir le diplôme de docteur à l'université d'Orléans. De retour dans sa ville natale, il se fit bientôt remarquer comme avocat par son éloquence et sa rare érudition, ainsi que par la précision de son esprit et son talent à débrouiller les questions les plus obscures. Sa réputation grandit de jour en jour et lui ouvrit le chemin des honneurs. Il fut nommé tour à tour bourgmestre de Liège, député perpétuel des Etats du pays, membre du conseil privé du prince-évêque et conseiller de sa souveraine cour féodale, résident de Sa Majesté Catholique. Louis XIV lui confia le soin de faire valoir les droits de sa maison à la couronne d'Espagne et l'inanité des prétentions de la maison d'Autriche; le roi fut si satisfait de son mémoire, qu'il en gratifia l'auteur d'une pension considérable et lui fit don de son portrait en médaille d'or. Les Etats du pays de Liège l'envoyèrent ensuite en Hollande; il s'y acquitta de sa mission de manière à satisfaire également ses mandants et les Etats généraux des Provinces-Unies, qui lui firent présent d'une chaîne d'or en témoignage de haute estime.

On doit à de Malte un livre qui eut son importance. Il est intitulé : *les Nobles dans les tribunaux*. Liège, Streel, 1670; in-folio. C'est un exposé et une discussion des questions de droit civil concernant l'*Etat noble*. L'ouvrage devait avoir une suite, spécialement con-

sacrée aux questions criminelles : l'auteur n'eut pas le loisir d'y mettre le dernier coup de main. Le volume paru contient des choses vraiment intéressantes, qui le firent rechercher en France aussi bien qu'à Liège : « C'est dommage seulement, » dit Villenfagne, « que des citations trop multipliées et quelquefois « déplacées, en rendent souvent la lecture pénible et rebutante ».

De Malte avait épousé Marguerite Jacquemin, fille d'un échevin de Dinant, quatre fois bourgmestre de cette ville. Il en eut plusieurs enfants : la cadette, Bertholine, décédée peu après son père, fut inhumée à côté de lui en l'église Notre-Dame à Namur. On grava sur leur tombeau les deux distiques suivants :

*Terrestri domino vixit, divoque fidelis;
Mortuus, hic infra fidus utriusque jacet.
Filia fida sua nollens superesse parenti,
Hic recubat, fidum fida secuta patrem.*

Alphonse Le Roy.

Beccdelièvre. — Delvaux (de Fouron). — Villenfagne, *Recherches*, t. II.

MALTE (*Martin*), mathématicien liégeois, né vers le milieu du XVII^e siècle, mort en 1720. On manque de renseignements sur sa vie; on sait seulement qu'il enseigna l'arithmétique et la géométrie, qu'il exerça les fonctions d'arpenteur général juré et d'examineur des arpenteurs « de la cité et pays de Liège ». On lui doit les trois ouvrages suivants :

1. *Arithmétique nouvelle... tres clairement représentée, & contenant tout ce qui est de plus avantageux, d'utile & nécessaire pour le comerce, etc.* Liège, chez l'auteur, 1705; in-8°, VIII-171 pages.
— 2. *Traité de géométrie servant de règlement, à remédier aux abus dans les mesures des terres, prés, bois, pierres de taille et maçonnerie, pavés des chaussées; et des corps solides et jauges des tonneaux; le tout par des méthodes faciles et qu'on peut apprendre sans maître. Un traité des servitudes des bâtiments, selon la coutume du pays de Liège, servant de règlement aux experts et très utile aux prélocuteurs, avocats,...* Liège, sans date; petit in-4°.

Le privilège est du 14 novembre 1716.
— 3. *Recueil des mesures usitées dans le pays de Liège, pour les arpenteurs jurez tant d'ancienneté comme encore présentement*. Liège, Urbain Ancion, 1720; petit in-8°.

Beedelièvre.

Alph. Le Roy.

MAMERANUS (*Henri*), savant imprimeur, né à Mamer, village voisin de Luxembourg, dans les premières années du xvi^e siècle, mort à Cologne en 1560. On ne sait pas quel a été son nom de famille; on ignore également dans quelles villes il exerça le métier de correcteur d'imprimerie avant de venir se fixer à Cologne. Il y reçut le droit de bourgeoisie, et ouvrit, en 1546, une librairie rue des Juifs. Il faut croire que ses presses furent peu productives, car on ne cite qu'un nombre restreint d'ouvrages qui en soient sortis. Quelques-uns sont de lui; à d'autres il a mis la main. On mentionne comme lui appartenant en propre : 1. *Tractatus de causa calamitatum hujus temporis*. Cologne, 1546; in-4°. — 2. *Catalogus expeditionis rebellium principum ac civitatum German.* (en collaboration avec son frère Nicolas), 1550. — 3. *Libellus de prisca monetae supputatione*. Cologne, 1551.

Ch. Rahlenbeck.

Hartzheim, *Bibliotheca Coloniensis*, p. 340. — *Bulletin de la bibliophilie belge*. Bruxelles, 1889. — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (Luxemb., 1875), 1^{er} vol., p. 394.

MAMERANUS (*Nicolas*). Voir NICOLAS DE MAMER.

MANMEZIUS (*Galerand*), ou MAZONIUS, poète latin, florissait à Louvain au milieu du xvi^e siècle. Sluper a publié, dans son recueil de poésies, deux compositions de cet auteur : l'une est une élégie datée de Louvain, le 1^{er} septembre 1563; l'autre, une épître en prose, datée de la même ville, le 15 août 1564.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, t. IX, p. 383. — Sluper, *Poemata*, p. 427, 430.

MAN (*Arnold DE*), MANILIUS ou MANLIUS, médecin et poète latin, né à Gand, vivait dans la seconde moitié du

xvi^e siècle. Nous ne connaissons de sa vie que ce que les anciens biographes nous en ont appris. D'après Paquot, qui suit Sanderus, il étudia les belles-lettres et la médecine. En 1561, il se rendit avec un de ses concitoyens, Denis Harduyn, à Paris. Plus tard, il s'attacha à un autre Gantois, Charles Rym, ambassadeur de l'empereur Maximilien II; il l'accompagna à Constantinople, où il se fit remarquer par sa connaissance du grec, et d'où il rapporta en Allemagne de nombreux manuscrits écrits dans cette langue et qu'il comptait publier. Jöcher nous apprend, en outre, qu'il fut professeur de médecine à Cologne, qui possédait alors une université florissante; Manlius est cité en cette qualité dans la *Rariorum plantarum historia* de Ch. de L'Ecluse (1601). Il écrivit des élégies, des épigrammes et des épitaphes latines, restées manuscrites, de même que ses *Praelectiones in Hippocratis aphorismos*. J'ai vu de lui trois pièces en vers latins, publiées en tête de la traduction de l'abrégé d'anatomie d'André Vésale, par Jean Wouters (*Dat epitome ofte cort begriip der anatomien*, 1593), du *Descriptioribus Frisiae* de Suffridus Petri (1593) et de l'édition d'Aurelius Prudentius, donnée par Victor Giselin (1594).

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *de Gandavensibus eruditionis fama claris* (1624), p. 23-24. — Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* (1750-1751), t. III, col. 114. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. VIII, p. 297-298.

MANAREUS (*Olivier*), écrivain ecclésiastique. Voir MANNAERTS.

MANASSÈS I^{er}, archevêque de Reims, mort vers l'an 1100. Selon Albéric de Trois-Fontaines, ce prélat était fils de Manassès de Chavannes (*de Calva asina*) et de Béatrix de Hainaut, qui était elle-même petite-fille de Hugues Capet, premier roi de France de la troisième dynastie. Suivant Herman, moine de Laon, qui écrivit peu de temps après sa mort, il était apparenté avec Hilduin, comte de Roucy, qui prit pour femme sa sœur Adelarde ou Alide; d'autres, enfin,

le considèrent comme un membre de la famille des comtes de Chiny. En tout cas, il appartenait à une de ces lignées de la Champagne ou de l'Ardenne, chez lesquelles le nom de Manassès reparait fréquemment, vers l'an 1100. Il était certainement de haute naissance, et ce qui le prouve, c'est que de simple clerc il devint archevêque métropolitain de Reims. Toutefois, son élévation à cette dignité fut entourée de quelques difficultés, car, tandis que son prédécesseur mourut dès 1067, il ne reçut l'ordination épiscopale qu'en 1069 et ne data que de cette époque les actes de son administration. Cette dernière est assez mal connue. Elle fut d'abord heureuse, car Grégoire VII, qui occupait alors le saint-siège, le chargea de plusieurs missions importantes et, dans une de ses lettres, l'appella une des colonnes de l'Eglise. Manassès se montra bienveillant pour plusieurs monastères, auxquels il accorda ou confirma des biens et des privilèges. Mouzon, Saint-Hubert en Ardenne, et Mormont sont cités dans le nombre, et l'on possède, de cette dernière abbaye, une charte dans laquelle il défend ses droits contre les agissements de Godefroid, fils de Gozelon, et duc de la Basse-Lotharingie. Peu de temps après, il appuyait énergiquement, contre le jeune duc Godefroid, depuis célèbre sous le nom de Godefroid de Bouillon, les prétentions de la duchesse Mathilde et de ses partisans, entre autres le comte Arnoul de Chiny et Foulques d'Arlon. Mais l'église était alors trop déchirée, pour que son administration fût exempte des troubles. Il ne tarda pas à se faire des ennemis nombreux et redoutables. On l'accusa d'avoir dit, et Guibert de Nogent s'est fait l'organe de cette accusation : « L'Eglise de Reims est un beau bénéfice ; il est fâcheux seulement qu'elle oblige à chanter tant de messes ». Bientôt on attaqua son faste, la violence de son caractère, son mépris des règles. En 1072, il contesta aux religieux du monastère de St-Remy, à Reims, le droit de désigner leur propre abbé et, outré de leur opposition à ses ordres, il les

dépouilla de leurs biens et les expulsa de l'abbaye. Les reproches que lui valut sa conduite dans cette affaire parurent depuis moins fondés au pape Grégoire VII, qui le loua d'avoir mis l'ordre dans le monastère et placé à sa tête un homme à la fois capable et instruit, Guillaume, qui était déjà abbé de Saint-Arnoul, à Metz (14 mars 1074). Mais, dans la suite, cette querelle recommença, et plusieurs religieux, par suite de leur opposition à l'archevêque, furent victimes du mauvais vouloir de celui-ci et durent quitter le diocèse. Invité à reprocher à Philippe, roi de France, l'indignité de sa conduite licencieuse et ensuite à semoncer l'évêque de Châlons, Manassès paraît n'avoir obéi qu'avec tiédeur aux ordres du chef de la catholicité. Le pape Grégoire ordonna à Geoffroy, archevêque de Paris, de recevoir les moines de Saint-Remy dans son diocèse et de les protéger, et chargea son légat d'examiner avec soin cette contestation. Cité au concile d'Autun (septembre 1077), où il fut accusé de simonie et de violence, Manassès refusa d'y comparaître, prétendant ne pas devoir s'humilier jusqu'à l'obligation de plaider sa cause devant de simples évêques. Condamné par défaut, il fut suspendu de ses fonctions par le légat Hugues de Dié, mais il interjeta aussitôt appel à la cour de Rome. Quand ses accusateurs revinrent à Reims, l'archevêque leur tendit des embûches, détruisit leurs maisons, s'empara de leurs biens et disposa de leurs prébendes.

Ayant alors reçu des lettres de Grégoire VII, qui l'invitait à se justifier avec le concours de six évêques, il prit le parti de s'adresser directement au souverain pontife. Il le pria d'abord de lui conserver le privilège obtenu par ses prédécesseurs de n'être pas obligé de répondre aux légats de Rome, mais seulement au pape lui-même, comme il espérait le faire bientôt en se rendant à Rome pour la fête de Pâques. En envoyant une copie de la lettre de l'archevêque à Hugues de Dié et à Hugues, abbé de Cluny, Grégoire VII leur recommanda d'examiner avec une grande

attention les griefs du prélat et de l'aider dans son ministère à la condition d'obéir au saint-siège. En répondant à Manassès, il rejette le privilège que celui-ci invoquait pour sa défense, en alléguant la pratique contraire constamment adoptée par l'Eglise. « On peut », ajoute le souverain pontife, suivant les « circonstances, les personnes, les temps » et les lieux, accorder des privilèges « qu'il est permis ensuite de révoquer » dans d'autres circonstances. L'Eglise « de Reims même a été quelquefois soumise à un primat après le pape ».

Manassès prit le parti d'aller à Rome pour essayer de faire lever la sentence prononcée contre lui. Il fut reçu avec bonté et rétabli dans ses fonctions, après avoir juré, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il se présenterait devant le légat à la première réquisition. On remarquera que nombre d'autres évêques de la Gaule obtinrent de Grégoire VII la révocation des sentences prononcées contre eux par le légat, mais celui-ci, emporté par son zèle, ne manqua pas de sévir aussitôt contre d'autres évêques et ne tarda pas à rallumer et à envenimer la querelle qui s'était élevée entre lui et Manassès. Le légat avait d'abord indiqué Troyes pour le lieu où se tiendrait le concile, mais les accusateurs de Manassès ayant représenté qu'ils n'y seraient pas en sûreté, il choisit la ville de Lyon. Manassès, sommé de s'y rendre, y envoya des députés, qui offrirent au légat, dit-on, 300 onces d'or, outre des présents pour ses domestiques, s'il voulait autoriser l'archevêque à se justifier par serment, sans autre examen de sa conduite, devant six de ses suffragants, à son choix. Si le légat, ajoute-t-on, voulait consentir à le laisser se justifier seul, il lui donnerait des sommes immenses, en promettant de n'en rien dire à personne. Les principaux accusateurs de l'archevêque étaient, entre autres, un nommé Manassès, qui fut depuis archevêque de Reims après Renaud de Belloy, successeur immédiat de celui dont je parle, et Ponce ou Brunon, qui, après avoir été chancelier de l'archevêque, avait quitté celui-ci, était devenu cha-

noine à Cologne et devint depuis le fondateur de l'ordre des Chartreux. Manassès répondit par un mémoire dans lequel il attaquait la forme de la procédure dirigée contre lui et contestait la compétence de ses accusateurs. Sur ce qu'on le sommait, même s'il ne se présentait pas d'accusateurs, de venir au concile se justifier par serment avec six évêques, il répondit, avec raison, ce me semble, que si les accusateurs font défaut, l'accusation tombe d'elle-même. Il demanda avec instance à être jugé en France, faisant observer que Lyon ne dépendait pas de ce royaume et offrant de faciliter la réunion, dans sa province, d'un concile, où le légat serait traité avec les égards dus à son rang. « Si vous continuez », dit-il en terminant, « dans votre opiniâtreté, et que vous prétendiez nous excommunier et nous suspendre selon votre caprice, je sais à quoi m'en tenir, ainsi que l'ai écrit au pape. Je suivrai ce que dit saint Grégoire, qu'un pasteur se prive de la puissance de lier et de délier quand il l'exerce par caprice et sans raison. Si vous m'excommuniez, je soutiendrai qu'en cela le privilège de Pierre ou du pape, c'est-à-dire la puissance de lier et de délier vous manque. Car saint Léon l'a dit : *Le privilège de Pierre subsiste, quand on juge selon l'équité* » par conséquent, le privilège ne subsiste pas, toutes les fois que l'on ne juge pas selon l'équité de Pierre ».

Manassès écrivit aussi, sans succès, à Grégoire VII et lui offrit d'aller se justifier à Rome. Le pape repoussa ses excuses et lui reprocha de ne pas avoir rempli ses promesses. Il devait, disait-il, se laisser juger dans sa patrie, où il était bien plus facile de réunir ses accusateurs et ses défenseurs. Grégoire VII, on le voit, ne tenait nul compte des observations de Manassès et de sa répugnance à obéir à un jugement prononcé, soit loin de Rome, où la présence du souverain pontife était une garantie d'impartialité, soit hors de France, Lyon ne faisant pas à cette époque partie du royaume obéissant aux Capétiens. Grégoire VII menaçait le prélat, en cas de désobéissance, de con-

firmer la sentence que le légat ne manquera pas de prononcer contre lui. En effet, Manassès n'ayant pas comparu, fut déposé. Le pape approuva ce jugement au septième concile de Rome; toutefois, il donna à l'archevêque un délai jusqu'à la fête prochaine de saint Michel (29 septembre), à la condition de se justifier par serment devant les évêques de Soissons, de Cambrai, de Laon, de Châlons et deux autres à son choix; de rétablir dans leurs bénéfices Brunon et les autres qu'il en avait dépouillés, parce qu'ils s'étaient posés comme ses accusateurs, et, en attendant sa justification, de quitter son église avec un seul clerc et deux laïques, pour se retirer à Cluny ou à la Chaise-Dieu.

L'archevêque n'ayant pas obéi, fut déclaré excommunié et déposé sans espérance de rétablissement (27 décembre 1080). Le pape ordonna aux Rémois de lui résister et de soutenir le légat pour lui permettre de faire élire un nouveau prélat. Il délia les suffragants de Reims de toute obéissance épiscopale à Manassès, leur enjoignit de résister à ses ordres, et leur ordonna de faire connaître partout le jugement porté par le saint-siège. Au roi de France Philippe, dans une lettre où les menaces sont habilement entremêlées de reproches, il recommande de ne donner aucun appui à Manassès, et de s'opposer à ceux qui voudraient mettre obstacle à l'élection de son successeur. Enfin, au comte Evole de Roucy, il ordonne de repousser désormais l'amitié « pestiférée » de l'archevêque.

Manassès essaya de se maintenir sur le siège archiepiscopal de Reims, mais ses efforts furent inutiles. Le clergé, la noblesse et le peuple se prononcèrent contre lui et le forcèrent à se retirer. Renaud de Belloy fut choisi pour le remplacer; mais ce qui prouve que le parti contraire n'était pas complètement abattu, c'est que le nouvel élu ne put être sacré qu'en 1083. Quant à l'ancien archevêque, il se retira auprès du roi d'Allemagne Henri, et mourut, à ce que l'on prétend, vagabond et excommunié. Ce qui prouve qu'il n'en fut pas ainsi,

c'est qu'il figura, de nouveau, parmi des pèlerins qui s'étaient rendus à la Terre-Sainte, vers 1097, et qui furent faits prisonniers, on ne dit pas en quelle occasion, par les troupes du sultan de Babylone. Il est cité, sous le nom de l'évêque de Reims Manassès, avec l'évêque de Beauvais, l'évêque de Tarente et Guillaume l'Ermite, qui tous furent remis en liberté vers l'époque où les croisés assiégèrent la ville d'*Archas*, en Syrie. Depuis il n'est plus question de lui. Sa biographie ou plutôt un panegyrique écrit en son honneur par un sous-diacre de l'église de Meaux, nommé Fulcoie, a été cité par Mabillon, dans son *Musæum Italicum*.

Alph. Wauters.

Marlot, *Historia Remensis ecclesie*, t. II, p. 163-176, et t. III, p. 4047 (de la nouv. édition, Reims, 1844). — *Histoire littéraire de France*, t. VIII, p. 648. — Néander, *Histoire de Grégoire VII*, traduite de Voigt, p. 487, 490, 529. — Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, passim. — Mabillon, *Iter Italicum*, t. I, 1^{re} partie, p. 408. — Hugues de Savigny, *Chronicon Viridunense*, etc.

MANASSÈS, seigneur de Hierges, chevalier croisé, mort en 1176. Si l'on en croit une ancienne chronique écrite, à ce que l'on prétend, vers l'année 1211 et insérée en partie dans l'*Histoire de l'ancien ordre du Cygne*, par le comte de Bar, Manassès était fils de Guy, comte de Bar-sur-Seine, et d'Elisabeth ou Pétronille de Hierges, qui était née d'Hodierne de Réthel, fille d'Ide de Boulogne et sœur de Godefroid de Bouillon. Cette descendance est erronée et doit nous mettre en garde contre le récit de cette prétendue chronique; le seigneur de Hierges n'était pas apparenté avec la famille de Boulogne ou de Bouillon, mais avec Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, qui était lui-même cousin de ses prédécesseurs, Godefroid et Baudouin. On sait peu de chose sur la jeunesse de Manassès, sinon qu'il est cité comme témoin dans plusieurs chartes, et notamment celle qui confirma la fondation de l'abbaye de Brogne par l'évêque de Liège, Alexandre, en 1131; il y figure, parmi les vassaux du comte de Namur Godefroid, sous le nom de Manassès, *adolescens* ou « jeune homme » de *Hirse*. Hierges est le nom d'un château qui

existe en France, à la frontière belge, mais qui relevait jadis du comté de Namur, dont il constituait une des pairies.

Quelques années après, Manassès résolut d'aller guerroyer en Palestine. Il y était poussé, tant par un sentiment religieux que par les instances de sa parente, Mélisende, reine de Jérusalem, fille du roi Baudouin de Bourg. C'est alors que, le 24 février 1140 ou plutôt 1141, il engagea à l'abbaye de Brogne ses alleux de *Miele* (Milen) et de *Musin* (Muysen) en Hesbaye moyennant 80 marcs, à condition que si Manassès mourait pendant le voyage, ces biens seraient acquis au monastère; que, s'il revenait, il pourrait les reprendre en se bornant à payer 40 marcs, et que ses héritiers légitimes en prendraient possession après lui. Cet accord, par lequel Manassès fit encore quelques dons aux religieux, pour le salut de l'âme de ses parents qui y étaient enterrés, fut passé en présence de l'évêque de Liège, Albéron.

D'après ce que nous apprend Guillaume, archevêque de Tyr, ce Manassès, seigneur de *Hergets*, c'est-à-dire de Hierges, arrivé en Palestine, y fut aussitôt en grande faveur auprès de la reine Mélisende, qui était restée veuve de Foulques d'Anjou. Elle lui donna la surintendance de ses troupes et la charge de connétable. Il acquit de grands biens et une nouvelle influence par suite de son mariage avec une dame très noble, la veuve d'un seigneur Balian, seigneur de *Ramu* ou Ramla. Mais Manassès, si l'on en croit l'archevêque Guillaume, se fit, par son arrogance, beaucoup d'ennemis et fut accusé par eux de s'opposer aux actes de libéralité qu'ils attendaient de la munificence de la reine. Le jeune roi Amaury entra bientôt en lutte avec sa mère, qui fut obligée de lui céder une partie de ses Etats. Peu de temps après, ne s'en tenant pas à cette première concession, il prit de nouveau les armes contre Mélisende, qui se retira dans la ville de Jérusalem. Quant à Manassès, il fut assiégé par le roi dans son château de Mirabel et, après plusieurs assauts, obligé de se rendre. Il renonça alors à

ses possessions d'outre-mer et quitta la Palestine. Son départ de ce pays eut lieu entre 1150 et 1155, car, en 1151, il fut encore le témoin d'une charte en faveur de l'église du Saint-Sépulcre, de Jérusalem, et y figure au premier rang, après le comte de Joppé ou Jaffa.

La fin de la vie de Manassès ne nous est connue que par la chronique éditée par De Bar et dont les particularités, en partie controuvées, rendent l'authenticité ou l'ancienneté fort suspectes. Il aurait, dit-on, rapporté de la Terre-Sainte une parcelle de la sainte croix, qu'il aurait reçue d'une princesse inconnue à l'histoire, une sœur de la reine Mélisende et qui était dame d'Antioche. La présence de cette relique l'aurait préservé de bien des dangers et la relique même fut ardemment convoitée par plusieurs prélats, dont un, l'archevêque de Cologne, lui aurait offert sans succès la somme énorme de 50,000 marcs d'argent, et par l'abbaye de Brogne, qui réussit à en devenir possesseur. Etant tombé malade à Milen, près de Saint-Trond, et se voyant en danger de mort, il déclara vouloir se faire moine et exigea de son fils aîné Héribrand qu'il remit immédiatement la précieuse relique aux religieux. Sur son refus, il le somma de comparaître devant Dieu quarante jours après sa mort. On ajoute qu'il expira peu de temps après (le 8 janvier, suivant une note manuscrite d'un martyrologe du XIII^e siècle), et que son fils Héribrand mourut à son tour au jour fixé par son père (le 16 ou 17 février, suivant le même manuscrit). Plus tard, la sainte croix aurait été effectivement donnée au monastère par Henri, frère d'Héribrand, sur le conseil d'un comte Louis et d'un de ses amis, Frédéric de Matignoul, non plus pour la somme exorbitante de 50,000 marcs, mais en échange des assises du pauvre village de Romérée et de quelques autres biens. Pour miner ce récit dans sa base, remarquons que le don de la sainte croix resta attribué à Manassès, et que son fils aîné, loin d'être brouillé avec les religieux de Brogne, fut enterré dans leur église, à

laquelle sa femme fit une rente annuelle de 10 sous. On vit longtemps, dans ce temple, sa tombe en marbre noir, sur laquelle étaient écrits les mots *Nobilis Manasses*. Sa femme Aleÿde, que l'on dit être sa seconde épouse et avoir appartenu à la famille de Chimay, était également ensevelie à Brogne, où son anniversaire se célébrait le 11 août.

Manassès de Hierges fut évidemment victime de la rivalité qui s'était manifestée en Orient entre les anciens serviteurs de la famille de Boulogne et les partisans des d'Anjou. Ceux-ci, appuyés par les rois Baudouin et Amaury, ne tardèrent pas à triompher de la reine Mélisende, et le départ pour l'Europe du connétable de Jérusalem fut une des conséquences de leur victoire.

Alph. Wauters.

Guillaume de Tyr, l. XVI, c. 43. — Del Marmol, *L'Abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V. — Comte de Limminghe, *Chronique du comté de Namur par de Croonendael*, p. 473. Ces deux derniers auteurs ont eu le tort d'ajouter foi aux récits du comte de Bar, *L'Histoire du règne de l'ordre du Cygne* (Bâle, 1780). La chronique que l'on dit avoir été composée au commencement du xiii^e siècle et qui doit avoir été rédigée beaucoup plus tardivement, puisqu'on y parle de la fabuleuse légende du Cygne, fut communiquée au comte de Bar, en 1774, par dom Eugène de Villers, prieur de Fosses. A en juger par ce que nous en connaissons, sa valeur historique peut être regardée comme nulle.

MANCHICOURT (*Pierre DE*), compositeur de musique du xvi^e siècle. Il y eut pendant la première moitié du xvi^e siècle deux personnages portant ce nom et ce prénom : *Pierre de Manchicourt*. Tous les deux étaient qualifiés de *Maître*. Composèrent-ils tous les deux ? C'est à cette question que nous avons désiré répondre avant de commencer cette notice, car si les deux Pierre de Manchicourt avaient composé, il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'attribuer à chacun d'eux les œuvres musicales qu'ils signèrent et on risquerait fort d'attribuer à l'un ce qui revient à l'autre. L'un des deux mourut à Rome en 1542, tandis que le second vécut jusqu'en 1564. Le premier avait possédé deux prébendes, celle de Saint-Pierre à Leuze et celle de Saint-Amé à Douai, et non pas de Sainte-Anne,

comme l'a écrit M^r Vander Straeten. Ce savant musicologue a fait connaître une requête adressée à la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, par maître Jean Taisnier, « maître d'escolle » des enfans de la chapelle de l'empe-
« reur », exposant qu'il avait pris possession « d'une prébende Saint-Pierre de « Leuze, vacante par le trespas de Mais-
« tre Pierre Manchicourt, mort à la « court de Rome ... » Cette requête fut apostillée au Conseil d'Etat et de l'Audience, à Bruxelles, le 8 novembre 1542. Pour la prébende de Douai, M^r Vander Straeten a cité un document du Conseil privé, daté du « tiers jour de mars 1542 » et en conclut que le premier Pierre de Manchicourt est mort avant cette date, mais il n'a pas tenu compte de la manière de dater à cette époque : 1542 doit être lu ici 1543, le 3 mars appartenant à la période de l'année, écoulée avant la fête de Pâques, jour auquel commençait l'année du vieux style. En poussant plus loin nos recherches dans le Conseil privé, nous avons trouvé un autre document daté du 16 novembre 1542, concernant la prébende de Saint-Amé à Douai (*Sancti Amati Duacensis*), « vacante par le trespas de messire « Pierre de Manchicourt, derrenier pos-
« sesseur d'icelle ». On y voit que le procès mu au Conseil privé, à propos de la possession de cette prébende, avait été entamé avant le 25 juillet 1542. Le document invoqué par M^r Vander Straeten, étant la sentence prononcée par le Conseil privé, est donc bien du 3 mars 1543 et non pas de 1542. On vient de voir que ce premier Pierre de Manchicourt est nommé tantôt « Messire », tantôt « Maître », deux qualifications données à cette époque aux ecclésiastiques. La seconde, celle de « Maître », ne prouve pas que ce premier Pierre de Manchicourt ait été musicien ou artiste dans l'une ou l'autre branche de l'art. La qualification « *magister*, maître, *meester* » était surtout donnée aux prêtres qui avaient pris leurs grades en théologie. Après des recherches très laborieuses, nous pouvons dire que rien ne tend à prouver que ce premier Pierre de

Manchicourt soit l'auteur de n'importe quelle œuvre musicale. Cette constatation faite, nous pouvons hardiment esquisser la biographie du compositeur de ce nom.

Le célèbre compositeur Pierre de Manchicourt, musicien de grand talent, artiste très fécond, qu'Ambros nomme à bon droit « un compositeur d'importance, un maître de premier ordre », naquit à Béthune : *A Domino magistro Petro Manchicurtio Betunio*, lisons-nous sur le titre du recueil des motets à cinq et six voix de l'artiste, publié par Pierre Phalèse, à Louvain, en 1554. Fétis pensait qu'il était né en 1510 ; c'est avec infiniment de raison que Mr Vander Straeten a dit qu'il doit être né plus tôt ; nous pensons qu'il doit avoir vu le jour à la fin du xve siècle. Manchicourt passa sa première jeunesse à la cathédrale d'Arras, comme enfant de chœur sans doute. Quand, en 1553, il dédia la collection de motets dont nous venons de parler à Antoine Perrenot, évêque d'Arras (le futur cardinal de Granvelle), le compositeur rappela ce détail au prélat qui, archevêque de Malines, était alors son protecteur. Nous disons *alors*, parce que Granvelle n'a pu être le protecteur de Manchicourt comme évêque d'Arras. Né en 1517, Antoine Perrenot ne fut nommé au siège d'Arras qu'en 1538, alors que notre artiste avait quitté depuis longtemps cette ville. Du reste, nommé en 1538, Perrenot ne fut sacré qu'en 1543 ; il ne fit son entrée dans sa ville épiscopale qu'en 1545, et n'exerça guère ses fonctions épiscopales, les affaires politiques l'absorbant complètement. Fétis dit que Manchicourt fut plus tard chanoine à Arras, mais c'est une erreur. Déjà en 1525, il était de retour à Béthune et directeur de la grande école de sa ville natale. Le 11 février de cette année, notre compositeur dirigea, sur la grand-place de Béthune, une représentation théâtrale. Sa direction lui fut payée douze sous : « Maistre Pierre de Manchicourt, « maistre de la grant escole, pour certains jus et esbatemens par lui et ses « escolliers faits au-devant de Halle, le « jour du dimanche gras ». En 1539,

Manchicourt était maître de chapelle de l'église collégiale de Tours : *Petro de Manchicourt, insignis Ecclesiæ Turonensis prefecto authore*, trouvons-nous sur le titre de son recueil de dix-neuf motets, publié à Paris, en 1539, chez Pierre Attaignant et Hubert Jallet. C'est donc à tort que Rigoley de Juvigny a dit que Manchicourt fut en cette année « premier « chantré en l'église de Tours ». Il ne semble pas avoir été bien longtemps à la tête de cette maîtrise, car déjà, en 1545, il était maître de chapelle à la cathédrale de Tournai. Cela se voit au titre d'un recueil de vingt-neuf chansons du maître, publié à Anvers, chez Tilman Susato, volume qui porte : *par Maistre Pier de Manchicourt, maistre de la chapelle de Nostre-Dame de Tournay*. La dédicace de l'artiste : *à tresscavant et éloquent Seigneur M. Joachim Polites, docteur es loix et griffier de la noble ville d'Anvers*, est datée de Tournai, 20 mai 1545, et doit avoir été écrite dans les premiers jours de son arrivée en cette ville. C'était l'évêque Charles de Croy (fils de Henri, sire de Croy, et de Charlotte de Châteaubriant) qui avait appelé Pierre de Manchicourt à la direction de la chapelle de sa cathédrale. L'évêque, aussitôt après l'installation de l'artiste, lui confia l'éducation de deux jeunes gens ; nous avons trouvé ce détail dans le compte de l'exercice 1546-1547 des biens et revenus de l'évêché : « A Maistre « Pierres Machicourt (*sic*), pour la nourriture de deux jeunes enfans que mondit « Seigneur [l'évêque] avoit ordonné de « mourir avecq luy, pour une année « escheue le xvje de Juliet xve xlvij ». Une note marginale prouve que ces enfants habitaient déjà chez le maître pendant l'exercice précédent : « Veu l'ordonnance de mondit Seigneur rendu au « compte précédent, signé de sa main et « quittance dudit Manchicourt ». L'artiste resta à Tournai pendant douze ans. Il y fut maître de chapelle de la cathédrale jusqu'en 1557. Deux ans après, Nicolas Payen étant mort vers le mois d'avril 1559, Philippe II confia à Manchicourt la direction de sa chapelle flamande à Madrid. Le célèbre artiste y fit preuve

de grandes aptitudes administratives et réorganisa en partie la maîtrise confiée à ses talents et à ses soins. Grâce à la haute protection du roi d'Espagne et à la bienveillante intervention de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, il obtint en 1560, peu après son installation à Madrid, une prébende capitulaire en l'église Sainte-Waudru de Mons. Le 17 mars 1560, la duchesse de Parme écrivit, à ce sujet, à Philippe II : « Concernant ce que Vostre Majesté m'éscrip, quant à son maistre de » chapelle Manchicourt, pour la prébende de Mons, suivant le mémorial » que l'aumosnier Hangouart, au dernier partement de Vostre Majesté, » avoit mis es mains du président, pour » le rolle de ceulx de sa chapelle et » selon son ordonnance, l'on s'est, Monseigneur, entièrement conduit en conformité ; et suivant ce, quand ledict » maistre de la chapelle vouldra lever » ses lettres de collation pour ladicte » prébende de Mons, sera accompli le » bon plaisir de Vostre dicte Majesté ». L'artiste jouissait d'une telle estime auprès de son souverain, qu'en 1563, Philippe II le désigna pour la prébende de Courtrai, en faveur d'Adrien Le Febure, son neveu. Pierre de Manchicourt mourut à Madrid le 5 octobre 1564, âgé d'environ soixante et dix ans. Ses compositions sont très nombreuses ; elles parurent de 1532 à 1580. Il écrivit beaucoup pour l'église. Deux de ses messes à quatre voix furent imprimées dans la grande et belle collection en sept volumes, contenant vingt messes, imprimée à Paris, par Pierre Attaignant, en 1532 ; elles sont intitulées : *Deus in adjutorium* (livre I, p. 2) et *Surge et illuminare* (livre II, p. 63). Ces deux messes doivent avoir été écrites avant ou pendant l'année 1531, car le privilège accordé à Pierre Attaignant, par François Ier, est du 18 juin 1531. Notre compositeur, encore jeune alors, devait, cependant, jouir déjà d'une grande réputation, car c'est par sa messe *Deus in adjutorium* que l'éditeur parisien commença sa remarquable publication, qui contient aussi des œuvres de Claudin Lejeune,

de Mouton, de Lupus, de Richafort, de Divitis, de Prioris et de Nicolas Gombert, tous compositeurs célèbres. Dans le recueil des messes de Certon, publié à Paris, chez Attaignant, en 1546, on trouve deux autres messes de Manchicourt, intitulées : *C'est une dure départie* et *Povre cœur*. En 1546, Tilman Susato, le très fécond typographe musical d'Anvers, inséra deux messes de Manchicourt dans sa collection en trois volumes, contenant quinze messes ; l'une, à cinq voix, est intitulée : *Cuidés vous que Dieu* (livre I) ; la seconde, *Gris et tanné* (livre III), est à quatre voix. Le 5 septembre 1556, parut à Paris, chez Nicolas Duchemin, une messe à quatre voix de Manchicourt, intitulée : *Quo abiit dilectus tuus*. Cette œuvre vit le jour séparément. Elle fut réimprimée chez le même typographe, encore séparément, en 1568, quatre ans après la mort de l'artiste. Le maître composa encore d'autres messes, car, dans le catalogue de la collection musicale de la reine Marie de Hongrie, M^r Vander Straeten a relevé un « livre avec tablettes de papier, » couvert de cuir rouge, contenant une « messe de Nostre Dame » de Manchicourt, et un autre « livre de musique, » avec tablettes de papier, couvert de « cuir rouge, orné d'or ciselé, et ayant « les feuilles dorées », ne contenant pas moins de douze messes de notre artiste. Celui-ci composa un très grand nombre de motets. Les deux premiers qu'il livra à la publicité sont écrits à quatre voix et parurent à Lyon, en 1532, chez Jacques Moderne, dans le second livre des *Mottetti del Fiore* ; ils sont intitulés : *Peccantem me quottidie* et *Proba me Deus*. Le second fut réimprimé deux fois à Venise, chez Antoine Gardane : en 1539, dans les premier et second livres du recueil intitulé : *Fior de Mottetti tratti dalli Mottetti del Fiore*, et, en 1545, dans le premier livre de la publication : *Flos Florum*. Quand, pendant les années 1534 et 1535, Pierre Attaignant publia à Paris les treize livres d'un splendide recueil de motets, il inséra, en 1534, dans le cinquième livre, un *Magnificat* de Manchicourt, à quatre voix, écrit dans

le second ton, et dans le septième livre : *O Thoma Didime, O Virgo Virginum* et *O Emanuel*, trois motets à quatre voix de notre compositeur. Dans le treizième livre, paru en 1535, figure le motet *Caro mea vere est cibus*, à cinq voix, qui fut réimprimé deux fois en 1539 : à Lyon, chez Jacques Moderne, dans le *Quartus liber Mottetorum*, et à Venise, chez Antoine Gardane, dans le second livre du recueil : *Fior de Mottetti tratti dalli Mottetti del Fiore*. En 1539, Manchicourt fit paraître à Paris, chez Pierre Attaignant et Hubert Jallet, un recueil de dix-neuf motets de sa composition, auquel les éditeurs parisiens donnèrent le titre suivant : *Liber decimus quartus XIX musicales Cantiones continet Petro de Manchicourt insignis Ecclesiæ Turonensis prefecto authore*. 1539. *Parisiis, in vico cithare prope Sanctorum Cosme et Damiani templum apud Petrum Attaignant et Hubertum Jallet*. La même année, Jacques Moderne, de Lyon, insérait le motet à quatre voix : *Cantantibus organis*, en l'honneur de sainte Cécile, dans le troisième livre des *Mottetti del Fiore*, et le motet à cinq voix : *Maria Magdalena*, dans le *Quintus liber Mottetorum*. Ce dernier motet fut publié en même temps à Venise, chez Antoine Gardane, dans le second livre du recueil : *Fior de Mottetti*. Le même éditeur publia en 1543, dans le volume intitulé : *Il primo libro a due voci de diversi autori*, le motet à deux voix : *Domine Deus*. En 1545, Manchicourt donna encore au public tout un recueil de motets de sa composition. Cette fois, c'était une collection de vingt-huit motets à quatre voix qu'il confia aux typographes parisiens Attaignant et Jallet. Ceux-ci la publièrent sous le titre suivant : *Liber modulorum musicalium quatuor vocum auctore Petro de Manchicourt*. *Parisiis, ex officina Petri Attaignant et Huberti Jallet*, 1545. Depuis ce moment, il parut peu de recueils de motets en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, dans lesquels Manchicourt n'est représenté par une ou plusieurs de ses compositions. Voici les titres de ces motets, reproduits dans l'ordre chronologique de leur publica-

tion, avec l'indication des recueils dans lesquels ils furent publiés : 1. *Pater, peccavi*, à cinq voix (1546, Anvers, Tilman Susato. *Liber secundus Sacrarum Cantionum quinque vocum, vulgo Moteta vocant, ex optimis quibusque huius ætatis musicis selectarum*; — 1546, Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, *Selectissimæ Symphonix compositæ ab excellentibus musicis*; — 1553, Anvers, Susato. *Liber sextus Ecclesiasticarum Cantionum quinque vocum*; — 1556, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Quintus tomus Evangeliorum et piarum Sententiarum* et *Tomus sextus* de la même collection); 2. *Domine Ihesu Christe*, à quatre voix (1547, Anvers, Susato, *Liber tertius Sacrarum Cantionum*); 3. *Nunc enim si centum*, à trois et quatre voix (1547. Même volume); 4. *Dilectus meus descendit*, à quatre voix (1547, Anvers, Susato. *Liber quartus Sacrarum Cantionum*); 5. *Adorna thalamum*, à quatre voix (1549, Venise, Antoine Gardane. *Electiones diversorum Motetorum*); 6-7. *Ave virgo Cecilia et Benedic anima mea*, à quatre voix (1553, Anvers, Susato. *Liber tertius Ecclesiasticarum Cantionum*); 8. *Ave, stella matutina*, à cinq voix (1553, Anvers, Susato. *Liber quintus* de la même collection); 9. *Fundata est domus*, à cinq voix (1553, même volume; — 1555, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Tomus tertius Evangeliorum et piarum Sententiarum*); 10. *Paratum cor meum Deus*, à quatre voix (1553, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Tomus secundus Psalmorum selectorum*); 11. *Tanto tempore vobiscum*, à cinq voix (1553, Anvers, Susato. *Liber quintus Ecclesiasticarum Cantionum*; — 1555, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Secundus tomus Evangeliorum*). Pendant cette année 1553, Manchicourt composa encore quatorze motets, dont neuf à cinq voix et cinq à six voix. Nous avons vu qu'il les dédia, au mois de novembre de cette année, à son protecteur Antoine Perrenot, évêque d'Arras et qu'ils furent publiés en recueil à Louvain, par Pierre Phalèse en 1554. Voici les titres de ces quatorze motets : 12. *Audivi vocem de celo*, à six voix; 13. *Congratulamihi mihi*, à cinq voix (réimprimé en 1557,

à Anvers, chez Susato, dans le *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*; 14. *Emendemus in melius*, à cinq voix (republié en 1556, à Nuremberg, chez Montanus et Neuber, dans le *Quintus tomus Evangeliorum*); 15. *Ecaudiat te Dominus*, à cinq voix; 16. *Illuminare, Iherusalem*, à six voix; 17. *In omnibus requiem quesivi* à cinq voix; 18. *O crux splendidior*, à cinq voix (réimprimé la même année à Anvers, chez Jean de Laet et Hubert Waelrant, dans le recueil intitulé : *Sacrarum Cantionum liber primus*); 19. *O crux viridelignum*, à cinq voix; 20. *O decus, o patriæ lux*, à cinq voix; 21. *Osculetur me osculo oris sui*, à six voix; 22. *Puer qui natus est*, à cinq voix; 23. *Quæ est ista quæ ascendit*, à six voix; 24. *Si bona suscepimus*, à cinq voix; 25. *Tota pulchra es, amica mea*, à six voix. Le recueil de ces quatorze motets est intitulé : *Liber quintus Cantionum Sacrarum vulgo Moteta vocant, quinque et sex vocum a D. Magistro Petro Manchicurtio Betunco insignis ecclesiæ Tornacensis Phonasio nunc primum in lucem editus. Lovanii. Apud Petrum Phalesium anno M. D. LIIII. Cum gratia et Privilegio*. Dans l'entre-temps, les éditeurs de musique avaient continué à insérer des motets du maître dans leurs recueils de compositions de différents auteurs; nous poursuivons la nomenclature de ces motets : 26. *Audi, filia et vide*, à cinq voix (1554, Louvain, Pierre Phalèse. *Liber primus Cantionum Sacrarum*; — 1557, Anvers, Susato. *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*); 27. *Sustinimus pacem*, à six voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber secundus Cantionum Sacrarum*); 28-29. *Venit dilectus meus et Dulcis mater dulcignato*, à six voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber tertius Cantionum Sacrarum*); 30. *Homo quidam fecit*, à six voix (1554, Anvers, J. de Laet et H. Waelrant. *Sacrarum Cantionum liber primus*; — 1558, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Novum et insigne opus musicum*); 31. *Vere Dominus est*, à cinq voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber tertius Cantionum Sacrarum*; — 1555, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Secundus tomus Evangeliorum*; — 1580. *Theatri Musici selectissimas Orlandi de Lassus*

aliorumque præstantissimorum musicorum Cantiones sacras liber II, etc.); 32. *Lux de cælo*, à quatre voix (1554, Venise, Jérôme Scot. *Motetti del Laberinto, libro secondo*); 33. *Quo abiit dilectus tuus*, à cinq voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber quartus Cantionum Sacrarum*); 34. *Quousque Domine*, à cinq voix (1554, Anvers, Susato. *Liber nonus Ecclesiasticarum Cantionum*); 35. *Ave, virgo prudentissima*, à quatre voix (1556, Anvers, Jean de Laet et Hubert Waelrant. *Sacrarum Cantionum liber secundus*); 36. *Domine peccavi*, à quatre voix (1556, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Septus tomus Evangeliorum*); 37-38. *Nilpace est et Recordare Domine*, à cinq voix (1557, Anvers, Susato. *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*); 39. *Vidi speciosam sicut*, à huit voix (1564, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Thesaurus Musicus, tomus primus*). Mais, tout en composant tant de musique d'église, Pierre de Manchicourt ne négligea pas l'art profane. Il écrivit un grand nombre de madrigaux et de chansons qui virent le jour en France, en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas et dont plusieurs furent imprimés plus d'une fois; nous en avons relevé cinquante-quatre, publiés entre les années 1533-1555. Nous en donnons ici la nomenclature, dans l'ordre chronologique, avec l'indication des recueils dans lesquels ils ont été insérés : 1. *Désir m'assault*, à quatre voix (1533, Paris, Pierre Attaignant. *Chansons musicales à quatre parties, desquelles les plus convenables à la fleuste dallemant sont signées en la table cy dessous escripte par a. et à la fleuste à neuf trous par b. et pour les deux fleustes sont signées par a. b.*); 2. *Pren de bon cuer*, à quatre voix (1533, Paris, Attaignant. *Vingt et sept Chansons musicales*); 3. *Pauvres martyrs que voz femmes guettés*, à quatre voix (1538, Lyon, Jacques Moderne. *Le Paragon des Chansons*); 4. *J'ay veu le cerf*, à quatre voix (1543, Paris, Pierre Attaignant et Hubert Jallet. *Tresiesme livre de Chansons*; — 1545, Anvers, Tilman Susato. *Le neu-fiesme livre des Chansons*); 5. *Si franchement déclairés vostre cuer*, à quatre voix (1543, Paris, Attaignant. *Quatorsiesme*

livre des Chansons); 6-10. *Adieu celle qui t'ay servi; Elle a mon cuer; Loing de tes yeulx; Pourquoy m'est tu tant; Respons nous entre nous*, cinq pièces à quatre voix (1544, Anvers, Tilman Susato. *Le second livre des Chansons*); 11. *Longtemps mon cuer*, à quatre voix (1544, Anvers. Susato. *Le quatriesme livre des Chansons*); 12. *Que puis-je lors quant*, à quatre voix (1544, même recueil; — 1546, Paris, Attaignant. *Vingtiesme livre des Chansons*); 13. *Allons y gaiement*, à quatre voix (1545, Anvers, Susato. *Le sixiesme livre des Chansons*); 14-20. *Amour cruel; Deux cueurs voulans; Douce mémoire; Je ne puis pas; Je veulx tousiours; Mon cuer voulut; Sy mon malheur*, sept pièces à deux voix (1545, Wittenberg, Georges Rhaw. *Secundus tomus Bicinium quæ et ipsa sunt gallica, latina, germanica, ex præstantissimis symphonistis collecta*); 21. *La ne fauldra*, à quatre voix (1545, Paris, Attaignant. *Seysiesme livre des Chansons*). Quand le typographe anversoïis Tilman Susato prépara le neuvième livre de son recueil de chansons, qui en eut jusqu'à treize, il le consacra entièrement à Pierre de Manchicourt. Le volume parut en 1545, sous ce titre: *Le neufiesme livre des Chansons à quatre parties, auquel sont contenues vingt et neuf Chansons nouvelles, convenables tant à la voir comme aux instrumentz. Composées par Maistre Pier de Manchicourt, maistre de chapelle de Nostre Dame de Tournay, nouvellement imprimé en Anvers, par Tilman Susato, imprimeur de musique. Lan M. DXLV. Au mois de Julet*. Voici les titres de ces vingt-neuf chansons à quatre voix : 22-50. *Ayme qui voudra; Celle qui a facheux; D'amours me vient; De profundis; Du fond de ma pensée; Dictes pour quoy; En Dieu me console; En espérant souvent; Hellas amour puis que; Jamays ung cuer; Je changeray quoy qui m'en; Jeune gallant que d'enveulx; J'ai veu le cerf; Las ne fauldra cest chose; Las qu'on cognust; L'homme qui est en ce monde; L'œul donne au cuer; Mon seul espoir le plaisir; O cruauté logée; O mille fois la liberté; Petit Jacques estoit en la cuisine; Pour parvenir à la fin; Si mon plaisir s'est tourné; Si mon*

travail vous peult; Si pour aymer et désirer; Sortés mes pleurs hastés; Ung diable blanc; Ung doux regard; Voiant souffrir celle qui; Voez le jour et nuict tourné. Après cette publication importante, Manchicourt continua à donner des madrigaux et des chansons aux éditeurs de recueils de ce genre de compositions. Nous avons encore à relever les pièces suivantes : 51. *Mon bon vouloir*, à quatre voix (1546, Paris, Attaignant. *Vingtiesme livre des Chansons*); 52. *Faulte d'argent c'est douleur*, à huit voix (1550, Anvers, Susato. *Le treziesme livre des Chansons*); 53. *Prenez petrez du grand mal*, à cinq voix (1553, Louvain, Pierre Phalèse et Martin Rotaire. *Second livre des Chansons*); 54. *Par trop aimer Madame et Tout mon espoir confort*, à quatre voix (1555, Louvain, Phalèse. *Quatriesme livre des Chansons*).

Alphonse Goovaerts.

Archives générales du royaume, à Bruxelles : Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 43; Conseil privé, liasse 3 et registre 43; Papiers de l'évêché de Tournai, n° 349. — Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, passim. — Baron de la Fons-Mellicocq, *Les Artistes du nord de la France et du midi de la Belgique, aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, p. 228. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* passim. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, t. V, p. 422. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas*, passim. — Rigoley de Juvigny, *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Du Verdier*, t. II, p. 340. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I, II, III, V, VI, VII et VIII, passim. — Dans les archives Lanchals, conservées à la bibliothèque de l'université de Gand, se trouvent quelques documents concernant la famille de Manchicourt.

MANDER (*Adam VAN*), ou MANDE-RIUS, médecin, mathématicien, poète flamand, né à Bruges, vivait au XVII^e siècle. Il pratiqua la médecine à Gand, et Sanderus nous dit qu'il n'était pas moins versé dans l'histoire et la philosophie que dans l'art qu'il exerçait. S'adonnant aussi à l'étude des sciences mathématiques, il publia à Gand, sous le titre d'*Ephemerides meteorologiae*, de nombreux calendriers calculés à la hauteur de 51 degrés de latitude; aucun d'eux n'a été retrouvé jusqu'à présent.

Il ne faut pas le confondre avec Adam van Mander, frère cadet du célèbre au-

teur du *Livre des peintres*, qui naquit à Meulebeke vers 1562, s'établit comme maître d'école à Amsterdam et pratiqua lui-même la peinture et la poésie.

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *De Bruguensibus eruditiohis fama claris* (1624), p. 9. — Paquot, Eloy, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, De Meyer, etc., n'ont fait que reproduire la notice de Sanderus.

MANDER (*Adam VAN*), naquit vers 1562 à Meulebeke. Comme son frère Ch. van Mander, il s'adonna à la poésie et à la peinture. En 1579, il suivit son frère en Hollande et se fit maître d'école à Amsterdam. On trouve dans le *Schilder-boek* de Charles van Mander une poésie dialoguée, qu'il fit en collaboration avec son frère et qui est intitulée : *Etimologie, oft uytleggh, waer 't woordt schilder, oft schildery zyn hercomst van heeft*. On lui a attribué la biographie anonyme de son frère, insérée dans la seconde édition du *Schilderboek* (1618).

Émile Van Arenbergh.

Witsen-Geysbeek, *Biogr. woordenboek*, t. IV, p. 304. — Kramm, *Levens en werken der holl. en vlaemsche kunsts.*, t. IV, p. 4084. — H. Hymans, le *Livre des peintres*, t. I, p. 7, 44.

MANDER (*Charles VAN*), aussi **VANDER MANDER**, **VERMANDER** et **VER MANDER**, peintre, dessinateur, poète, prosateur et historien d'art, né à Meulebeke, non loin de Courtrai, en 1548, mort à Amsterdam, le 11 septembre 1606. Les Van Mander se réclamaient d'une ancienne famille brugeoise, anoblie sous Philippe le Bon. Ils portaient de sable au cygne d'argent, colleté d'une couronne d'or. Second fils issu du mariage de Corneille van Mander, receveur et bailli du seigneur de la Verge de Thielt, avec Jeanne vander Beke, Charles, en compagnie de son aîné, Corneille, apprit le latin et le français, d'abord à Thielt, puis à Gand, non sans donner des signes manifestes de sa vocation pour les beaux-arts et pour les lettres, car il dessina et rima presque au sortir de l'enfance. A l'intervention d'un oncle paternel, François van Mander, fixé à Gand, Lucas de Heere (voir ce nom) consentit à ouvrir son atelier au jeune

homme. Doué comme l'était Van Mander, le choix d'un tel maître devait avoir les conséquences les plus heureuses sur ses destinées. Lucas de Heere, dont les œuvres, surtout conservées en Angleterre n'ont été étudiées que depuis peu, n'était pas seulement un peintre de très haute valeur, il était en outre antiquaire, numismate, poète, et peut-être faut-il voir en lui l'inspirateur du livre qui devait immortaliser le nom de son élève, car celui-ci nous assure qu'il avait écrit en vers une histoire des peintres flamands, malheureusement égarée depuis trois siècles. Ami personnel du Taciturne, activement mêlé aux événements politiques du xvi^e siècle, — ce qui ne l'empêcha pas d'arracher plus d'une œuvre d'art aux mains des iconoclastes, — de Heere fut frappé de proscription en 1568. Van Mander ne l'accompagna pas dans son exil, mais se rendit à Courtrai, chez Pierre Vlerick, un peintre de quelque valeur, ancien auxiliaire du Tintoret; il le suivit à Tournai pour retourner, au bout de quelques mois, à Meulebeke et ne plus relever que de ses propres inspirations. Van Mander avait alors vingt et un ans. Sacrifiant surtout aux muses, il ne tarda pas à se faire une réputation par des *esbattements* et des refrains. Assidu aux réunions des chambres de rhétorique, il moissonnait des palmes nombreuses dans les divers concours et faisait représenter dans des villages de la West-Flandre des *Spelen van Sinne*, dont les sujets étaient surtout empruntés à l'Ancien Testament. Il en peignait lui-même les décors. Un *Déluge*, surtout, fit sensation. La foule accourue à Meulebeke put voir, par une combinaison ingénieuse, la pluie tomber en telle abondance et le flot grossir d'une manière si naturelle, charriant des cadavres et des corps d'animaux, que nombre de spectateurs s'enfuirent dans la crainte d'une submersion. Une pièce intitulée : *La Reine de Saba*, donna lieu à une mise en scène non moins frappante. Plus de cinquante personnages y étaient rassemblés. Le jeune frère de Van Mander, Adam, remplissait le rôle de Salomon; il parut dans un

cortège superbe, et le respect de la vérité était poussé si loin que des chameaux figuraient dans l'escorte. *Nabuchodonosor*, *David*, *Dina*, furent également représentés dans diverses localités de la Flandre. Avec tout cela, Van Mander négligeait considérablement le commerce des toiles dont s'occupaient ses frères. Le temps qu'il ne passait pas à rimer, il le consacrait à la peinture, ornant de ses productions les églises du voisinage, si bien qu'en désespoir de cause on prit le parti de lui permettre d'aller poursuivre ses études en Italie. Ce voyage paraît avoir eu lieu en 1573, car un chapitre du *Livre des peintres* est intitulé : *De divers artistes italiens qui, de mon temps, étaient à Rome entre 1573 et 1577*. Nous ignorons quel chemin suivit Van Mander pour gagner la Péninsule ; la chose offre de l'intérêt, car une biographie anonyme du maître, publiée au lendemain de sa mort, et due, semble-t-il, à la plume d'Adam van Mander (1), affirme qu'en route Charles visita les artistes les plus fameux. Il nous paraît infiniment probable qu'il traversa la Suisse et trouva ainsi le moyen de se renseigner sur Holbein, dont il publia, par la suite, une notice extrêmement circonstanciée. Van Mander trouva à Rome de fréquentes occasions d'utiliser son pinceau. À Terni, un gentilhomme le chargea de décorer sa villa de divers épisodes de la Saint-Barthélemy, notamment l'assassinat de Coligny. Étrange sujet de décoration, en vérité ! Le biographe de notre artiste assure qu'il exécuta aussi à Rome un bon nombre de motifs dans le style dit « grotesque ». Il est certain que Van Mander entendait fort bien ce style, déjà mis en honneur par Raphaël et ses élèves. Rien ne nous autorise pourtant à accepter pour vraie l'assertion du biographe anonyme, au gré de laquelle le jeune Flamand aurait été des premiers à pénétrer dans les grottes romaines pour en étudier les décorations. Par une faveur spéciale du pape, Van Mander obtint de porter l'épée pendant son séjour dans la ville Éternelle. Ce fut ici qu'il fit la

rencontre de Barthélemy Spranger, le peintre anversoïse dont bientôt il devint le collaborateur, non seulement à Rome, mais encore en Autriche, quand Spranger se fut chargé de décorer la ville de Vienne pour l'entrée solennelle de l'empereur Rodolphe II dans cette capitale. Van Mander en quittant l'Italie, en 1577, s'était arrêté à Nuremberg et à Krems, sur le Danube, où il avait décoré de ses peintures le cimetière. C'est à tort que la notice déjà citée désigne ce dernier travail comme ayant été exécuté à Bâle. Bien que des offres avantageuses eussent été faites à Van Mander de la part de l'empereur, il ne put se résoudre à rester plus longtemps éloigné de sesiens. Bientôt Meulebeke saluait par d'enthousiastes acclamations le retour du plus illustre de ses enfants. Bien que les œuvres de Van Mander soient aujourd'hui des plus rares même en Flandre, nombre d'églises étaient parées de créations datant de l'époque de son retour. Elles avaient pour la plupart disparu déjà quand écrivait le biographe anonyme du peintre (1617). Nous avons sous les yeux la description d'une *Scène du Déluge*, dont les détails semblent avoir été fort curieux. L'église de Meulebeke était décorée d'un cartel votif érigé à la mémoire de François van Mander, décédé à Londres. Au milieu d'attributs funèbres on y voyait la *Résurrection*. Van Mander avait un talent particulier pour ce genre de compositions symboliques.

Au milieu de ses courses de peintre et de rhétoricien, notre artiste fit la connaissance d'une jeune fille de modeste origine, Louise Buse, et l'épousa. Elle comptait à peine dix-huit ans. Cette union qui devait être heureuse et féconde, débuta sous de tristes auspices. La West-Flandre était ravagée par les incursions des Malcontents. Ils tenaient la campagne, rançonnant les moindres localités. Meulebeke ne devait pas échapper à leurs déprédations. Van Mander, qui n'avait point tardé à mettre en lieu sûr sa femme et son jeune enfant, eut la douleur d'assister au pillage de la maison paternelle. Une circonstance en

(1) Cette notice a été également attribuée à G.-A. Bredero, le poète.

quelque sorte providentielle lui sauva la vie ; déjà le jeune peintre avait la corde au cou quand vint à passer un officier en qui il reconnut un ancien camarade de Rome. Quelques mots d'italien attirèrent l'attention du survenant et, bientôt, libre de ses liens, Charles put voler au secours de son père infirme, de sa mère livrée sans défense aux brutalités de la soldatesque. Un stratagème du jeune Adam van Mander eut pour conséquence d'arracher aux pillards une minime partie de l'avoir de la famille. Mêlé aux soldats, il put, grâce à sa connaissance du français, jouer son rôle avec assez d'adresse pour se faire, à la faveur de feintes menaces, délivrer par sa mère de l'argent et des bijoux. A la suite du désastre, la famille s'acheminait vers Courtrai, les fils portant leur vieux père auquel les Récollets donnèrent asile. Ce fut pendant le séjour de Van Mander à Courtrai, en 1581, que les tisseurs de nappes lui commandèrent le triptyque du *Martyre de sainte Catherine*, dont le panneau central se voit encore à l'église Saint-Martin. Il est daté de 1582. Un second fils étant né au peintre, Van Mander partit pour Bruges. La peste décimait la contrée. En compagnie de sa jeune femme et de son enfant, il suivait la route de Bruges quand survint une bande de Malcontents. Les fugitifs se virent en moins de rien dépouillés de tout leur avoir. Par bonheur, la pauvre femme parvint à leur soustraire une pièce d'or. Van Mander ne se posséda pas de joie en apprenant cette fortune. Prenant l'enfant aux bras de sa mère en pleurs, il se mit à gambader en chantant, disant que bientôt le travail lui ferait regagner l'argent perdu. En effet, un peintre brugeois qu'il avait connu jadis, Paul Weyts, lui procura quelque besogne. Seulement, pas plus que Courtrai, Bruges n'offrait un asile sûr. Outre que la peste y faisait des ravages, les troubles religieux nuisaient gravement au repos des citoyens. Van Mander prit alors le parti de passer en Hollande. Accompagné de sa femme, de ses enfants, de sa mère, il ne tarda point à se fixer à

Haarlem, et c'est à dater de 1583 que débute dans la carrière du maître la période hollandaise si remarquablement illustrée par des travaux tour à tour artistiques et littéraires. Un opuscule, conservé à la bibliothèque de Haarlem et intitulé : *Memoriael vande overkomste der Flamingen hier binnen Haarlem*, donne la date de 1579 à l'arrivée de Van Mander et de sa famille dans la cité néerlandaise. L'indication est évidemment fautive. Il résulte d'un passage même du *Livre des peintres* (biographie de Corneille Cornelissen), que le séjour de Van Mander à Haarlem ne remontait qu'au début de 1583. Lié bientôt avec les hommes les plus notables de la ville, Van Mander ne tarda pas à former avec Henri Goltzius et Corneille Cornelissen une académie où l'on s'initiait au « style italien », pour emprunter les termes de la biographie anonyme. L'influence de cet enseignement ne se montre qu'avec trop d'évidence. Ce que l'on entendait alors par le style italien était ce fâcheux maniérisme dont les œuvres de Spranger sont le plus frappant échantillon. Corneille Cornelissen, Henri Goltzius et bien d'autres Hollandais arrivèrent, sous les inspirations de Van Mander, à rivaliser avec lui, poussant à peine moins loin les exagérations musculaires. Cela n'empêcha pas Van Mander de moissonner de grands succès. Les amateurs se disputaient ses œuvres, tour à tour religieuses et profanes. Tableaux, grissilles, cartons de tapisseries « des salles » entières « exécutées à Delft, chez le célèbre Spierinx, peintures sur verre, patrons de toiles damassées, dessins pour les gravures, attestèrent à la fois l'extraordinaire facilité du maître et la variété de ses aptitudes. Pendant plus de vingt années, de 1583 à 1603, il séjourna à Haarlem. Il se rendit ensuite au château de Sevenberghen, non loin de Heemskerck, sur la route d'Alkmaar. Ce fut dans cette retraite champêtre qu'il mit la dernière main à l'œuvre qui devait couronner sa carrière et immortaliser son nom : le *Schilder Boeck*, mis en vente chez Pasquier van Westbusch, à Haarlem en 1604. Le privilège de huit

ans est du 19 juillet 1603 ; la dédicace de l'éditeur au magistrat de Haarlem, du 1^{er} décembre 1604. Ce fut pendant son séjour à Sevenberghen que Van Mander reçut la visite de son vieil ami Spranger, devant lequel les membres de la Société de Rhétorique : *Trouw moet blycken* jouèrent un « Esbattement » de la peinture, composé pour la circonstance par Van Mander. Dans son ensemble, le *Livre des Peintres* constitue une œuvre de rare savoir et du plus persévérant esprit d'investigation. Le titre, à lui seul, suffit à dire l'importance du travail. En voici la traduction : *Le Livre des peintres dans lequel, pour la première fois, et en diverses parties, la jeunesse studieuse est initiée à la théorie du noble et libéral art de peinture; comprenant aussi, en trois volumes, la vie des célèbres peintres des temps anciens et modernes, enfin l'explication des métamorphoses d'Ovide suivie de la description des allégories, le tout à l'usage des peintres, amateurs d'art, poètes et gens de toute position.* Ce vaste programme fut brillamment réalisé.

« Le fondement du noble et libéral art de peinture » (*Grondt der Edel Vry Schilder Const*), dédié le 3 juin 1603 à Melchior Wyntgis, maître des monnaies de Zélande, grand amateur d'art, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné, par la suite, comme faux monnayeur et concussionnaire, est un poème en quatorze chapitres formant un exposé des plus complets des connaissances nécessaires à l'artiste, illustré d'exemples tirés de l'œuvre des grands peintres anciens et modernes, le tout précédé d'une exhortation à celui qui se destine à la carrière artistique. Bien que, sans doute, il se dégage une certaine fatigue de la lecture de ces cinq mille vers, il serait injuste de méconnaître l'intérêt d'un ensemble évidemment conçu pour servir de complément à l'*Art poétique*. C'était, d'ailleurs, un tour de force d'exposer en vers la théorie des proportions du corps humain, de l'expression, l'art de draper, de composer, etc.

Le 8 juin, Jacques Razet, notaire à Amsterdam, un maître calligraphe, et, comme son confrère Corneille De Bie,

grand amateur d'art, recevait la dédicace de l'*Histoire des peintres de l'antiquité* (Alkmaar, 1603). Ecrite en prose et en grande partie fondée sur Plinie, cette histoire est précédée d'un dialogue en vers entre l'auteur et son frère Adam, roulant sur l'origine du mot peintre, peinture (*schilder, schildery*) que Van Mander fait dériver de *schild*, écu. Vient ensuite la *Vie des peintres italiens*, dédiée, le 31 août, à Barthélemy Ferreris, peintre amateur, élève d'Antonio Moro et de Pourbus. Bien que Van Mander ait largement mis à contribution les *Vite* de Vasari, il y a d'importantes informations à tirer de cette partie de son travail. On y trouve notamment un chapitre consacré aux artistes que l'auteur a personnellement connus à Rome « de 1573 à 1577 ».

Le 14 mars 1604, l'explication des *Métamorphoses* d'Ovide était dédiée à Gédéon Fallet, secrétaire de la ville d'Amsterdam ; elle fut complétée par la *Description des Allégories*, dédiée au peintre Corneille Ketel, à qui l'auteur se félicite de pouvoir donner ce témoignage public d'affection et d'estime, pour protester contre les sentiments de basse envie qui trop souvent divisent les hommes d'une même profession. « L'artiste », dit Van Mander, « est par sa vocation même au-dessus de pareils sentiments ».

La *Vie des peintres néerlandais et allemands* (elle comprend aussi la vie de quelques peintres français) clôt la série des publications de notre auteur. Elle fut dédiée à Jean Mathysz Ban et à Corneille Vlasman, de Haarlem, amateurs d'art et brasseurs, le 28 juillet 1604, non plus de Zevenberghen, mais d'Amsterdam, où Van Mander avait alors pris résidence. « J'ai hâte », disait-il, « au moment de déposer la plume, de retourner à mes pinceaux, pour m'assurer si je suis en état de produire moi-même quelque chose qui vaille ». Si, comme il faut le croire, le maître réalisa l'expérience, les œuvres postérieures à sa grande entreprise littéraire durent être en nombre restreint ; le 11 septembre 1606 il avait cessé de

vivre, épuisé sans doute par le prodigieux effort intellectuel que représente son *Livre des peintres*.

Comment l'auteur s'était procuré l'immense ensemble d'informations contenu dans les chapitres consacrés à la vie des peintres flamands, hollandais et allemands, on le saura peut-être quelque jour. Nous n'avons, à l'heure actuelle, pour nous éclairer à ce sujet, que les passages où Van Mander se plaint du peu d'accueil que trouvaient chez les proches des artistes disparus dont il entreprenait de retracer la carrière, ses demandes de renseignements. Une chose est indéniable, c'est que rarement Van Mander s'avance à la légère. Bien plus, les recherches modernes viennent presque toujours corroborer ses dires. De tout ceci résulte que dès longtemps l'auteur s'était occupé de rassembler les éléments de son livre. Pour ce qui concerne les peintres défunts, il avait soigneusement noté, au cours de ses voyages et de ses lectures tout ce qui pouvait enrichir son sujet. Quoi qu'il en soit, si d'autres avant lui, Van Vaernewyck, Lampsonius, Guichardin se sont occupés des artistes flamands, Van Mander, pour venir après eux, n'en demeure pas moins absolument original; son livre, en totalité, reste d'incalculable valeur. Pour ce qui concerne ses appréciations, nous n'hésitons pas à souscrire à l'opinion de Descamps, lequel, d'ailleurs, emprunte immensément à son devancier, que « les jugements » qu'il porte des peintres dont il écrit la « vie sont des monuments précieux du « goût de son siècle et des règles sûres » pour le nôtre ».

Bien que Van Mander ait exercé une influence notable sur les peintres hollandais de son temps, nous ne pouvons assigner qu'un rang secondaire à ses propres œuvres. Homme de vaste imagination et compositeur agréable, il le fut sans conteste possible. Son grand défaut, par malheur, fut d'exagérer encore le maniérisme qui, sous l'influence de Spranger, empoisonna l'école hollandaise et l'école allemande de la fin du xvi^e siècle. Reconnaissons, au surplus,

que la réputation de Van Mander s'est en quelque sorte localisée; peut-être même ses écrits ont-ils plus fait pour sa notoriété que ses tableaux. Ces derniers sont aujourd'hui en fort petit nombre, et de la longue série d'œuvres mentionnée par le biographe de 1618, il n'en est pas jusqu'à trois qu'on puisse identifier. Cependant on est extrêmement bien renseigné sur les aptitudes du maître par les nombreuses estampes gravées d'après ses compositions. Chose remarquable, Goltzius n'a pas reproduit une seule peinture de l'homme qui a consacré des pages si éloquentes à retracer sa carrière; mais à défaut du chef de l'école de gravure, quelques-uns de ses plus brillants satellites ont accordé à Van Mander le concours de leur talent. Jacques De Gheyn lui a donné plusieurs de ses plus belles productions. Quelques planches d'après Van Mander sont universellement connues : *la Balance du mariage*, *le Ménage dissipateur*, *le Monarque sage* et *le Monarque imprévoyant*. Presque toujours ces estampes sont accompagnées de textes composés exprès par les littérateurs les plus fameux du temps. Il n'en est pas une seule à notre connaissance où Van Mander intervienne autrement que comme dessinateur; jamais le mot *pinxit* n'accompagne son nom. Peu de musées, même en Hollande, ont recueilli les peintures de Van Mander. A l'hôtel de ville de Haarlem, un très joli cartel accompagnant une mâchoire de baleine, rapportée de ses voyages par Van Linschoten, constitue la seule œuvre où figure le nom d'un maître qui fut incontestablement une des illustrations de la cité. Au musée épiscopal, une *Nativité* peut être envisagée comme son œuvre. Une *Kermesse villageoise*, au musée d'Amsterdam reste douteuse; un sujet analogue au musée de Prague, daté de 1583, ne peut être accepté non plus sans réserve. La *Scène du Déluge* dans la galerie du palais de Schleissheim, l'*Ecce Homo* à l'hôpital d'Ypres, une seconde *Scène du Déluge* et un *Festin de Balthazar* au musée de Courtrai, enfin le *Martyre de sainte Catherine* à l'église Saint-Martin de la même ville,

page déjà mentionnée, constitueraient le plus large ensemble qu'il nous fût possible d'adjuger au maître.

Envisagé dans son rôle littéraire, Van Mander occupe un rang fort honorable. Représentant d'une époque où les hommes adonnés aux professions les plus diverses aimaient à sacrifier aux muses, il fut incontestablement un précurseur; et alors que Snellaert et Siegenbeeck n'hésitent pas à affirmer que ses poésies brillent par leur nombre au delà de leur valeur intrinsèque, Witsen Geysbeek et Van Duyse leur accordent une importance littéraire infiniment plus haute. Avec Coornhert, mort seize ans plus tôt, dit le premier de ces juges, Van Mander peut être envisagé comme ayant mis le flambeau aux mains de Hooft, et Van Duyse cite de lui des vers dignes de rivaliser avec ceux de Spiegel lui-même. Sa *Guerre à l'Ignorance* (*Strydt tegen Onverstandt*) et sa *Plainte rustique* (*Boereclacht*) occupent la première place dans l'estime du poète. Il importe, du reste, de tenir compte du fait que Van Mander fut le premier traducteur néerlandais de l'*Iliade* (qu'il ne connut que par la version française de l'abbé de Saint-Chéron), des *Bucoliques* et des *Géorgiques*, parues en 1597, à Harlem, accompagnées de jolis dessins et précédées d'une épître en vers à Henri Goltzius. Il est ainsi, de plus d'un demi-siècle, le devancier de Vondel comme traducteur de Virgile. Envisagé comme prosateur, sans égaler Coornhert, dont il s'est grandement inspiré, l'on peut citer telle page du *Livre des peintres* d'une forme littéraire supérieure, alors surtout qu'elle concerne des individualités que l'auteur a personnellement connues, ce qui est notamment le cas pour B. Spranger et Henri Goltzius.

Van Mander expira le 11 septembre 1606. Les phases de sa maladie et sa mort sont relatées avec une simplicité touchante par le biographe anonyme. Les frères du peintre étaient à son chevet, ainsi que Jacques Razet, son ami fidèle. Il laissait une veuve et sept enfants. Trois autres l'avaient précédé dans la tombe. Le front ceint de lauriers, il

fut escorté à sa dernière demeure par une foule énorme, et inhumé dans la grande église à la gauche du chœur. En 1609, parut chez Pasquier Van Westbusch un volume entier d'élégies composées à l'occasion de la mort du maître par les principaux lettrés du temps (1). Qu'on nous permette de répéter ici ce que nous disions en terminant la notice placée en tête de l'édition française du *Livre des peintres* : « Les honneurs funèbres rendus à Van Mander disent assez la haute estime dont la Hollande avait appris à entourer sa personne et ses travaux; son livre, qui lui créait des titres impérissables à la gratitude du peuple au milieu duquel s'étaient écoulées les années les plus heureuses de son existence, reflétait aussi, à chaque page, la dignité, l'élévation des vues et l'inébranlable amour de la vérité de l'homme qui venait de disparaître ».

Nous avons dit l'influence de Van Mander sur les artistes de son temps. On peut, en quelque mesure, envisager Henri Goltzius et Corneille Cornelissen comme ayant été formés à son école. En qualité d'élèves directs, il eut, en dehors de son fils Charles (voir ci-après), Frans Hals, le glorieux portraitiste, Jacques de Mosscher, Evert Krynsh Vander Maes, Jacques Martensz, François Venant, Corneille Enghelsz Verspronck, et d'autres moins connus. Outre les deux Charles van Mander, déjà mentionnés, trois autres ont marqué dans l'histoire des arts. Charles, troisième du nom, fut peintre au service du roi de Danemark; il a laissé un portrait de Vondel. Il mourut à Copenhague en 1672. Poète, comme son aïeul, il chanta le tabac à priser! Charles van Mander IV fut un habile facteur d'instruments de précision. Son fils Charles, capitaine danois, fut bon graveur à l'eau-forte.

Il existe de Van Mander un beau portrait peint par Goltzius en 1604, et gravé par Jean Saenredam, son élève. Il

(1) *Epitaphien ofte Graf-schryften gemacckt op het afsterven van Carel van Mander, in zyn leven cloeck schilder ende poët, overleden zynde op den 11 septemb. 1606, 1 vol. in-12.*

porte la devise du peintre : *Mensch soecht veel, doch een is noodich* et l'inscription : *Caerle ver Mander van Molebeke in Vlaender, Schilder Aetat 56*. Ce portrait, placé en tête de la première édition du *Schilder Boeck*, fut plus tard copié par N. Lastman ensuite par P. Ladmiral pour illustrer les éditions subséquentes du même ouvrage. On le trouve gravé en plus petit format par A. V. D. E, en tête de la *Gulden Harpe*, dont il sera question ci-après. Le type de Van Mander est énergique mais vulgaire. Le nez épaté, les yeux petits, les lèvres épaisses et irrégulières donnent au visage un caractère franchement plébéien. En revanche, le front spacieux annonce un poète.

Voici, dans l'ordre chronologique de leur publication, les œuvres de Van Mander : 1. *Sommige nieuwe schriftuerlyke liedekens*. Leyde, 1595; *id.* Haarlem, 1599; *id.* Amsterdam, 1611; in-12. — 2. *Dat hooghe liedt van Salomo tracterende van Christo ende syne bruydt de gemeynte sanghwyze voorghestelt. Met noch andere gheestelycke liedekens*. Haarlem, 1598; *id.* 1601; in-12. — 3. *Bucolica en Georgica, dat is : Ossenstal en Landt-werck P. Virgilio Maronis*. Haarlem, 1597; in-12; fig. sur bois; *id.*, 1597, Amsterdam. — 4. *De Harpe ofte des herten snarenspeel, inhoudende veel stichtelycke liedekens*. Haarlem, 1597; *id.* Delft, 1612, — 5. *Het Schilder Boeck, waerin voor eerst de leerlustighe jucht den grondt der edel vry schilderconst in verscheyden deelen wordt voorghedraghen. Daerna in dry deelen 't leven der vermaerde doorluchtighe schilders des ouden en nieuwen tyds. Eynthlyck d'wtlegghinghe op den Metamorphoseon Publ. Ovidii Nasonis oock daerbeneffens wtbeeldinghe der figueren. Alles dienstich en nut den schilders constbeminders en dichters, oock allen staten van menschen*. Haarlem, 1603-1604; in-4°. Portrait et frontispices dessinés par Van Mander. *Id.* Amsterdam, 1616-1618; augmenté de la biographie du maître. Les diverses parties du *Schilder Boeck* portent des dates spéciales (voir ci-dessus); plusieurs furent rééditées à part. On trouve : *Den leermeester der schilder-kunst in rijm ge-*

stelt door K. van Mander, weder aan 't ligt gegeven en ontrijmt door W. De Geest. Leeuwarden, 1702; in-12. — M. L.-G. Visscher parle d'une édition de la *Vie des peintres de l'antiquité*, parue à Amsterdam en 1617. Il ne l'a point rencontrée. La description des *Métamorphoses* d'Ovide et des allégories : *Uitlegghinghe op den Metamorphoseon et wtbeeldinghe der figueren* furent rééditées à Amsterdam en 1615, en 1616, en 1617, puis à Dordrecht en 1643, encore à Amsterdam en 1643, 1645, 1658, enfin en 1662. Joachim Sandrart en publia la traduction allemande sous le titre : *P. Ovidii Nas. Metamorphosis, oder : des verblühten Sinns der Ovidianischen Wandlungs-Gedichte gründliche Auslegung : aus dem Niederländischen Carls von Mander übersetzt*. Nuremberg, 1679, 1 vol. in-fol. La *Vie des peintres néerlandais et allemands* fut republiée en 1764, à Amsterdam, par Jacobus de Jongh, 2 vol. in-8°. L'éditeur, sous prétexte d'en moderniser le style, a fréquemment dénaturé le sens de l'original, et les notes dont il prétend l'enrichir manquent de toute critique. En 1884 et 1885, sous le titre de *Livre des peintres*, fut publiée, à Paris, une traduction française par H. Hymans, des mêmes chapitres du *Schilder Boeck*. Elle forme deux volumes in-4°, avec notes et commentaires. Il résulte d'un passage de Campori : *Gli artisti italiani e stranieri negli stati Estensi* (Modène, 1855, p. 479-480), qu'il fut question, en 1675, d'une traduction italienne du livre de van Mander; elle devait avoir pour auteur Jean van Gelder, un neveu de Juste Suttermans. Cette traduction, si elle fut jamais faite, ne fut pas publiée. Philippe Baldinucci (1624-1696) a largement usé de l'œuvre de notre historien pour ses biographies d'artistes publiées par Nanni en 1767. Peut-être eut-il sous les yeux le manuscrit de Van Gelder. Feu M. Koloff, du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, avait fait une traduction française du *Livre des peintres*. Elle n'a point été publiée. — 6. *Olijf-Bergh ofte poëma van den laetsten dagh onses heeren*. (Enkhui-

zen), J. Tournay pour Van Westbusch, à Haarlem, 1609; in-8°. — 7. *De eerste 12 boecken van de Ilyadas, beschreven in 't grieks door Homerum... uyt francoyschen in nederduyschen dicht vertaeld door Karel van Mander*. Haarlem, 1611; in-8°. — 8. *Beschrijving van West Indien, waer in verhaelt wordt de eerste vindingh van de Eylanden, Steeden, Plaetsen, en Rivieren van het selve als mede hoe de Spangiaerts het landt verwoest verbrandt ende ingenomen hebben, etc. Beschreven door Jeronimus Benzonius van Milanen en uyt het italiaens overgezet door Carel Vermander, 't Amsterdam, by Gillis Joosten Saeghman*; sans date, 1 volume in-4°, avec portrait de Benzonius et gravures sur bois. Mr Visscher, dans la bibliographie des ouvrages de Van Mander, n'a point cité ce livre. Il reproduit toutefois une résolution des Etats de Hollande, en date du 1^{er} septembre 1608, accordant à Pasquier van Westbusch un privilège de dix ans pour la publication de la relation de Benzonius, traduite par Van Mander. — 9. *De Gulden Harpe, inhoudende alle geestelycke liedekens, die by C. van Mander ghemaect zyn*. Amsterdam, 1626; in-18. — 10. *De Gulden Harpe, inhoudende al de liedekens die voor desen by K. V. M., gemaeckt ende in verscheyden Boeckkens uyt ghegaen zyn nu hier tot een Boeck versamelt op den A. B. C. ende by hemselvs gecorrigeert, vermeerderd met 't Broodhuys, verscheyden liedekens ende ghedichten die inde voorgaende niet gevonden en worden*. Harlem, Passchier van Westbusch, 1627; in-12; avec le portrait de Van Mander. — 11. *Le Nederduytsche Helicon*, Alemaar, 1610, cité par Van Duyse, contient divers poèmes importants de Van Mander : *Strydt tegen onverstandt*; *Boerenclacht*; *de Kerck der Deught*, allégorie dédiée à Ketel, sous la date du 1^{er} janvier 1600; *Verhael van 't leven des menschen afsterven ende gevolg*; *Rechtvoorstanders troost*, enfin un épithalame à Th. Schrevelius. — 12. On cite encore de *Herkomste, de Vernieling en de Wederopkomste der stad Amsterdam* et deux descriptions de Haarlem, œuvres qui n'ont point été retrouvées. Il n'est point rare de rencontrer

des vers de Van Mander dans les publications de ses contemporains. C'est ainsi qu'en tête du *Nederlandschen Landspiegel, in Ryme gestelt*, de Zacharias Heyns, Amsterdam, 1599, in-4°; nous relevons ce charmant quatrain, non signalé, à notre connaissance :

Aen vloedichtigen Zacharias Heyns, op zynen Spiegel.

Dit dat men wel als cleen in cleene plaets can
berghen

Begrijpt al 't Nederlandt 't constbaerich duecht-
saem deel :

Doch door dy dit nu groot dy maectl soogroot
geheel :

Dat faem dyn naem (û Heyns) sal konnen berghen
nerghen.

Henri Hymans.

't Geslacht, de geboortplaats, tydt, leven ende werken van Karel van Mander, schilder en poet, mitsgaders zyn overlyden ende begræffenis. Amsterdam, 1648. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 243. Bruges, 1844. — Pr. van Duyse, *Karel van Mander (Belgisch museum voor de nederduytsche taal- en letterkunde*, Gent, 1842, p. 5 et suiv.). — L.-G. Visscher, *Bibliographie betreffende K. van Mander (Historisch tijdschrift*, Utrecht, 1841, p. 78. — Burman-Becker, communication sur la famille Van Mander dans la *Kronijk van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht*, t. III, 1856, p. 62; 1857, p. 326. — Henri Hymans, *Le Livre des peintres*, t. I, Paris, 1884. Introduction. — *Bibliotheca belgica* (Gand, 1880-1890), t. XVIII.

MANDER (Charles VAN), dit « le Jeune », peintre, dessinateur et fabricant de tapisseries de haute lice, né à Courtrai en 1579, mort à Delft, le 13 juin 1623, bien que les registres mortuaires donnent la date du 26 février. Fils aîné du peintre-historien-poète C. van Mander (voir ci-dessus), Charles van Mander II est l'enfant que portait dans ses bras Louise Buse pendant le trajet mouvementé de Meulebeke à Courtrai. Elève de son père à Haarlem et sans doute aussi à Amsterdam, Charles se fixa à Delft, où François Spierinx, d'Anvers (1549-1630), un ami de son père, avait érigé une fabrique de tapisseries. De 1604 à 1615, Van Mander travailla pour lui, sans arriver, semble-t-il, à amasser grand bien. Marié en 1608 à Cornélie Rooswyckx et père de nombreux enfants, le peintre, en majeure partie par sa faute, tomba dans la misère, au point que Spierinx, dans une déclaration authentique, affirme lui avoir, à plus d'une

reprise, envoyé les choses les plus nécessaires à la vie. Van Mander n'en accusait pas moins son patron de l'avoir laissé dans le dénuement. Quoi qu'il en soit, en l'année 1615, un gentilhomme hollandais, N. Snouckaert van Schrapplau, monta une fabrique concurrente à celle de Spierinx, avec Van Mander comme directeur. Il mettait dans l'affaire au delà de 85,000 florins. Les commandes affluèrent. Christian IV, roi de Danemark, peu satisfait des travaux confiés à Spierinx, demanda à Van Mander jusqu'à vingt-six pièces de tapisseries pour décorer son château de Frederiksborg. Parti de Delft le 22 septembre 1616, l'artiste qui, pendant toute la durée de son séjour en Danemark touchait du roi un salaire quotidien d'une couronne, se vit conduire dans les diverses parties du royaume, là où s'étaient passés les faits mémorables qu'il aurait à retracer en des tentures destinées à décorer la grande salle des fêtes du château royal. De retour à Delft au mois de février 1617, Van Mander reparaissait en Danemark au mois d'octobre 1619, apportant avec lui dix-huit pièces de sa tenture qu'il put livrer entièrement finie l'année suivante. Le roi en fut extrêmement satisfait. Voici, d'après une liste conservée aux archives danoises, les sujets des tapisseries que l'incendie du 17 décembre 1859 est malheureusement venu anéantir : *Couronnement du roi Christian IV à Notre-Dame, à Copenhague* (29 août 1596). — *Le roi traverse un arc-de-triomphe*. — *Prise de Calmar* (3 mai 1611). — *Victoire remportée sur les Suédois* (17 juillet 1611). — *Déroute des Suédois à Wisby* (20 juillet 1611). — *Victoire de Wisby* (30 juillet 1611). — *Prise de Calmar* (3 août 1611). — *Combat naval du 1er septembre 1611*. — *Débarquement à West Gothland*. — *Victoire de Witsoë* (11 février 1612). — *Siège d'Elfsburg* (5 mai 1612). — *Prise d'Elfsburg* (24 mai 1612). — *Chute du gouvernement danois à Oland* (31 mai 1612). — *Victoire de Borkholm* (1er juin 1612). — *Prise de Guldburg* (11 juin 1612). — *Prise de Borkholm* (id). —

Déroute de la flotte suédoise (1er septembre 1612). — *Prise de Travemunde* (6 octobre 1612). Deux pièces représentant l'une des *Soldats buvant*, l'autre des *Soldats jouant*; enfin, deux autres pièces d'un soldat armé avec la devise du roi : *Regnum firmat pietas* et la signature KAREL VAN MANDER FECIT 1620.

Violent de caractère, d'habitudes intempérantes, Van Mander donna de justes sujets de plainte à Snouckaert, lequel, finalement, lui substitua Martin van Bocholt. A l'époque de sa mort (13 juin 1623), sa situation était si précaire que M. Bredius incline à croire qu'il aurait mis volontairement fin à ses jours. Cornélie Rooswyckx, restée veuve, se vit contrainte bientôt de suivre un procès en Danemark, où Snouckaert, créancier de son époux pour des sommes importantes, avait mis arrêt sur la partie des travaux que devait encore payer le roi Christian. Elle se mit donc en route, accompagnée de son frère et de tous ses enfants. L'action dura plusieurs années, au cours desquelles l'aîné des fils Charles, comme son père et son aïeul, donna des preuves d'un talent qui décida de son avenir. Il fut un des peintres notables du Danemark, où s'acheva sa carrière en 1672. Il y avait de lui au château de Frederiksborg un nombre considérable de portraits qui tous périrent dans l'incendie de 1859. Ses œuvres se rencontrent dans les galeries danoises, également dans celles du nord de l'Allemagne. Il a aussi gravé à l'eau-forte.

Bien que Charles van Mander II soit inscrit comme peintre à l'huile parmi les membres de la gilde de Saint-Luc à Delft, en 1613, il semble avoir voué sa vie presque entière à l'exécution des patrons de tapisseries. Ses œuvres étaient, paraît-il, fort recherchées, et si l'on en juge par les rares spécimens de son talent qui ont survécu, elles méritaient de l'être. Une superbe tapisserie : *la Défaite de Porus* parut à la vente du prince Démidoff de San Donato; cette pièce était datée de 1619; une autre tenture, non moins belle, *l'Incendie de Rome*, qui fait partie

de la collection Somzée, à Bruxelles, donne l'idée la plus avantageuse du talent de ce peintre en quelque sorte oublié. De ses compositions exécutées pour le roi de Danemark, des fragments ont été reproduits par le peintre danois Lund; ce sont des morceaux de grand style, semblant indiquer que leur auteur a vu les maîtres transalpins. Nous n'avons toutefois aucun indice d'un séjour du jeune Van Mander en Italie. Il est vrai que son père dut suppléer dans la mesure du possible à cette lacune de son éducation, en des temps où l'artiste n'était envisagé comme complet que pour autant qu'il eût fait ses études à Rome et à Florence. Si Charles van Mander le Jeune n'appartient plus à notre pays que par la naissance, on peut dire qu'il a fait honneur au nom flamand à l'étranger.

Henri Hymans.

Kronijk van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, t. III, p. 62, 1856; p. 326, 1857. — *Archief voor nederlandse kunstscheden*, t. VI, Rotterdam, 1884-1887, p. 6. — Bredius, *De Tapijfabriek van Carel van Mander, de Jonge, te Delft (Oud Holland)*, t. III, 1883, p. 1 et sqq. — *Le Livre des peintres*, par H. Hymans, t. I, introduction. — *L'Art*, Paris, 1880, t. I, où figure une reproduction de la tapisserie de San Donato.

MANDER (Pierre van), ou **MANDERE**, graveur. Voir **MERICA (Pierre de)**.

MANDERLIER (Eloi-Joachim-Joseph), mathématicien, professeur, né à Tournai, le 13 septembre 1795, décédé à Gand, le 22 janvier 1884; il épousa Marie-Thérèse-Joséphine Clavareau, fille de l'écrivain de ce nom. Il fut nommé professeur de mathématiques de sa ville natale, à l'âge de vingt et un ans, puis à l'athénée de Namur, et enfin à l'athénée d'Anvers en 1834. En 1829, il avait acquis le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques devant la faculté libre de l'université de Gand. Sa thèse inaugurale, rédigée en latin selon la coutume de l'époque, fut remarquée; elle roulait sur certaines propriétés du quadrilatère et du tétraèdre. Le 11 décembre 1835, il fut attaché, comme professeur extraordinaire, à la faculté des sciences à l'univer-

sité de Gand; il était chargé d'enseigner un très-grand nombre de matières différentes: les mathématiques élémentaires; la géométrie descriptive et ses applications à la charpente, à la coupe des pierres, aux ombres et à la perspective; la haute algèbre; enfin, la géométrie analytique à deux et à trois dimensions. Il obtint l'ordinariat en 1838 et l'éméritat le 16 décembre 1865. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 24 juillet 1849, il fut plus tard promu au grade d'officier.

Professeur consciencieux, esclave du devoir, il avait acquis une grande autorité sur ses élèves qui l'adoraient; ses leçons étaient des modèles de clarté et de précision. Outre sa thèse, il n'écrivit guère que quelques articles dans les tomes II, III et V de la *Correspondance mathématique et physique* de Garnier et Quetelet, alors qu'il était encore candidat en sciences. Rentré dans la vie privée, il se consacra tout entier à son goût pour la musique et pour la langue et la littérature flamandes.

C. Bergmans.

Renseignements officiels et personnels.

MANDERSCHIED (Christophe, comte de), LXII^e prince-abbé de Stavelot et Malmedy, né le 10 février 1529, mort en 1576. Il était fils de Jacques, comte de Manderscheid-Blanckenheim, et d'Anne, comtesse de Salm. Nommé d'abord coadjuteur de son oncle Guillaume, dont la notice suit, il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut appelé à le remplacer dans le gouvernement de sa principauté et de l'abbaye de Prüm. Adonné à la culture des sciences sacrées, il se distingua par son zèle et son éloquence. En 1557, à la mort de Georges d'Autriche, évêque de Liège, on jeta les yeux sur lui pour le remplacer, mais il refusa de se charger de ce qu'il appelait un fardeau au-dessus de ses forces. Il s'occupa surtout de l'administration de son pays, fit construire un pont de pierres sur l'Amblève à Stavelot, fit renouveler les registres féodaux et censaux, revisa les règlements et les constitutions, donna en 1571 un édit portant

évaluation des monnaies pour les anciens cens et rentes, bannit les hérétiques et restaura l'abbaye de Prüm. Il fit confirmer par Charles-Quint (16 mars 1553), les diplômes et chartes que Maximilien Ier avait déjà confirmés pour son prédécesseur.

Depuis longtemps les archevêques de Trèves convoitaient la riche abbaye de Prüm. Enfin, l'archevêque d'Elz, après de nouvelles démarches qu'il motivait sur le relâchement de la discipline et le mauvais état du temporel, obtint de l'empereur Ferdinand, en 1558, l'assu- tance écrite de la cession si ardemment désirée pour le cas où le Saint-Père y consentirait. Le prélat parvint à obtenir ce consentement, malgré les protestations de l'abbé et de ses religieux. Lorsque notre personnage connut le bref de Grégoire XIII (1572) et la confirmation impériale (1573), il tomba malade de chagrin et mourut peu de mois après.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (qui donne les anciennes sources). — Villers, *Histoire chron. des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*.

MANDERSCHEID (Guillaume, comte DE), LXI^e prince-abbé de Stavelot et Malmedy, né au xv^e siècle, mort à Stavelot le 2 juillet 1546, dans un âge avancé. D'une ancienne famille de l'Eifel, connue dès le x^e siècle, il était fils de Guillaume, comte de Manderscheid-Kayl, et d'Adélaïde de Moers-Sarwerden. Il fut envoyé, à l'âge de neuf ans, au monastère de Saint-Arnulphe, à Metz, où il fit profession plus tard; il fut ensuite prévôt de l'abbaye de Prüm sous l'abbé Robert de Virnebourg. Il fut élu prince-abbé le 14 avril 1499, et en 1506 (1513 d'après Villers), il joignit à ses titres celui d'abbé de Prüm. Il compte parmi les princes les plus distingués de Stavelot et Malmedy. Il s'occupa d'abord de rétablir la discipline ecclésiastique parmi ses religieux, qui vivaient hors du monastère, et parvint, non sans peine, à les ramener à l'observance de la règle de saint Benoît. Il fit rebâtir l'église paroissiale de Malmedy (1500), construire le château de Stavelot (1525-

1528) sur la rive gauche de l'Ambève, pour y mettre en sûreté les archives et les objets précieux de son monastère, réparer le monastère de Malmedy (1522), dont la plus grande partie avait été détruite par un incendie l'année auparavant, et le quartier abbatial incendié en 1482. En 1534, il jeta les fondements de la tour de l'église abbatiale de Stavelot, dont la flèche fut brûlée en 1701 par le feu du ciel et dont il ne reste presque plus rien; puis, en 1540, il construisit celle de Malmedy, qui fut aussi brûlée par la foudre en 1742. D'après Brower, il frappa monnaie au château de Stavelot. En 1502, il obtint de l'empereur Maximilien I^{er} un diplôme qui confirme la Bulle d'Or de Lothaire II et la confirmation qui en avait été faite par l'empereur Charles IV en 1357. Il chercha ensuite à récupérer le comté de Logne, que Jean de Geuzaine (voir GODESCHALD) avait engagé à Everard de La Marck le 14 septembre 1427; mais il s'attira par là des embarras tels que, pendant les quatorze ans que durèrent les débats au tribunal de la Rote, il n'osa rentrer dans ses monastères et fut contraint de se réfugier çà et là dans l'Eifel. Après avoir obtenu une sentence favorable, il se trouva dans l'impossibilité de la faire exécuter. Les brefs de Léon X à François I^{er}, roi de France, et à Everard de La Marck, prince-évêque de Liège, n'eurent aucun effet. Profitant du couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle (28 octobre 1520) notre personnage obtint de l'empereur l'envoi du prince Henri de Nassau, gouverneur des Pays-Bas, qui prit et rasa le château de Logne et restitua le comté à son maître. C'est pendant ses tribulations dans l'Eifel, que celui-ci fit faire la chässe de saint Quirin pour l'église abbatiale de Malmedy. Ses hautes capacités le firent admettre dans les conseils de Maximilien I^{er}, puis de Charles-Quint, à l'élection duquel il avait grandement contribué. Il donna constamment l'exemple du zèle. Il avait coutume, le jour de Noël, de chanter la messe de minuit à Stavelot, la messe de l'aurore à Malmedy et celle du jour

à Prüm, à dix lieues de là. En 1544, son neveu Christophe lui fut adjoint en qualité de coadjuteur. Il mourut deux ans plus tard et fut inhumé dans le chœur de son église de Stavelot.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (qui renvoie aux anciennes sources). — Villers, *Histoire chronol. des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*.

MANDERSCHEYDT (*Charles-Alex. von*), écrivain ecclésiastique, né à Luxembourg, le 9 juin 1616, mort à Rome, le 20 avril 1691. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 5 novembre 1635. Il fut attaché, en qualité de chapelain, au comte de Pimentel, ambassadeur d'Espagne en Suède, accompagna la reine Christine dans son voyage à Rome et résida dans cette ville jusqu'à sa mort. Il y exerça la charge de pénitencier à Saint-Pierre. On a de lui : *Relatio epistolica de Serenissima Suecorum... Regina Christina, ejusque vitæ instituenda ratione ac Regni administratione, Stockholmæ scripta* 1653... dans le tome II des *Mémoires concernant Christine, reine de Suède*... (Amsterdam et Leipzig, P. Moritser, 1751). On trouvera les titres détaillés, ainsi que des renseignements relatifs à trois autres opuscules attribués à notre auteur, dans l'ouvrage auquel nous empruntons cette notice.

G. Dewalque.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 470-471.

MANDEVILLE (*Jehan de*) est le nom que se donne l'auteur d'un récit de voyage en Egypte, en Terre Sainte et dans l'extrême Orient, qui a joui, durant tout le moyen âge et pendant les premiers siècles de l'ère moderne, d'une popularité surprenante. Tandis que l'on ne connaît qu'environ quatre-vingts manuscrits des célèbres voyages de Marco-Polo et d'Odoric de Pordenone, c'est par centaines que l'on compte les copies de Mandeville. De très bonne heure, à côté des textes français, latin et anglais de l'ouvrage, on constate l'existence de traductions allemandes, néerlandaises et italiennes. Enfin, dès

le xve siècle, il en paraît, en plusieurs langues, des éditions imprimées.

Jusque dans les derniers temps, on a accepté de confiance les renseignements que Mandeville donne sur lui-même dans la préface et dans le texte de son *Itinéraire*. D'après ces renseignements, notre auteur, originaire de la ville de Saint-Albans, en Angleterre, aurait porté le titre de chevalier. Il se serait embarqué en 1322, et aurait successivement parcouru l'Asie Mineure, la Cilicie, la grande Tartarie, la Perse, la Syrie, l'Arabie, l'Égypte, la Libie, l'Éthiopie, la Chaldée et l'Inde. En Égypte, il aurait bataillé contre les Bédouins pour le compte du sultan, et telle aurait été pour lui l'amitié de ce monarque qu'il lui aurait offert une princesse en mariage, à la condition d'abjurer le christianisme. De nouvelles courses auraient fait connaître à l'infatigable voyageur la Terre Sainte, la Russie, la Livonie, la Lithuanie; il se serait aventuré dans les environs de Sumatra (Lamary), et aurait enfin abordé en Chine, à Hongchu-fu (Cansay). Durant quinze mois, il aurait été dans ce pays au service de l'empereur. Enfin, en 1357, malade de la goutte, il aurait renoncé à sa vie errante et aurait repris, bien malgré lui, le chemin de l'Europe. Il se serait retiré à Liège et aurait employé ses dernières années à écrire le récit de ses pérégrinations.

La gloire d'avoir été un des plus grands voyageurs du moyen âge n'est pas la seule que le trop heureux Mandeville ait eue en partage. Les philologues ne l'ont pas moins prôné que les géographes et pendant longtemps ils ont salué en lui le père de la prose anglaise.

La critique impitoyable de notre siècle n'a pas été plus clémente pour l'œuvre de Mandeville que pour tant d'autres compilations médiévales qui, célèbres en leur temps, ont été rejetées aujourd'hui définitivement au rang des supercheries littéraires. Il en est de notre voyageur comme du pseudo Turpin : sa réputation a été d'autant plus grande que la valeur de son ouvrage était plus mince, et l'on s'expliquerait difficilement la forma-

tion d'une renommée de si mauvais aloi, si l'on ne se rappelait que le merveilleux, le fantastique et l'impossible étaient alors, pour un livre, des conditions indispensables de vogue et de popularité.

Les recherches récentes de MM. Nicholson, Yule, Vogels et Bovenschen, pour ne citer que ceux-là, ont mis fin décidément à la gloire en partie double du soi-disant chevalier de Saint-Albans. Il faut renoncer tout à la fois et à le considérer comme un émule de Marco-Polo et à voir en lui le père de la prose anglaise. On peut même se demander si nous n'avons pas à faire à un vulgaire imposteur, et s'il ne convient pas de remplacer le nom de Mandeville par celui de pseudo Mandeville.

Il est certain tout d'abord que le récit des voyages de notre auteur ne constitue guère autre chose qu'une compilation effrontée. Pour la plus grande partie, il est emprunté à des relations de voyages antérieures, telles que celles de Hayton d'Arménie, d'Odoric de Pordenone, de Jean de Plan-Carpin, de Guillaume de Boldenzele, etc. Seulement, notre compilateur a eu soin de ne jamais citer ses sources. Bien plus, il n'hésite pas à s'approprier les renseignements qu'il leur prend, et se donne comme ayant vu de ses yeux les peuples et les pays dont il s'est borné à copier la description, tranquillement assis à sa table de travail. Des fables de toute sorte, dont il n'est pas toujours aisé de retrouver la provenance, ont été intercalées par lui au milieu des extraits qui forment le fonds de l'ouvrage. Il parle complaisamment de l'histoire merveilleuse du prêtre Jean et du Vieux de la Montagne; il décrit la Vallée périlleuse et la Fontaine de jeunesse, aux eaux de laquelle, nous dit-il, il s'est abreuvé; surtout, il parle de monstres de toute sorte, de prodiges, de peuples bizarres, etc.

La seule partie de tout l'*Itinéraire* qui renferme des détails originaux et qui ait été incontestablement écrite d'après les souvenirs personnels de l'auteur, est celle qui est relative à l'Égypte. En dehors de là, nous ne rencontrons que plagiat ou fables invraisemblables.

Mandeville n'a pas plus de droits à figurer dans l'histoire de la littérature anglaise que dans celle des grands voyageurs. Lui-même nous apprend qu'après avoir songé tout d'abord à écrire son ouvrage en latin, il se décida à le rédiger en français pour être compris d'un plus grand nombre de lecteurs. « Et sachez », dit-il, « que j'eusse cest escript mis en latin pour plus briefment deviser; mels, pur ceo que plusours entendent mieltz romantz que latin, jeo lay mys en romance, pur ceo que chacun lentende et luy chivalers et les seignurs et lez autres nobles homes qi ne scivent point de latin ou poy et qount estee outre meer, sachent et entendent si jeo dye voir ou noun et si jeo erre en devisant par noun souvenance ou autrement quils le puissent adresser et amender, qar choses de long temps passez par la veue tornent en obly et memorie de homme ne puet mye tot retenir ne comprendre ». Certains manuscrits de la version anglaise de l'*Itinéraire*, tout en affirmant aussi l'existence d'une rédaction française, ajoutent que celle-ci n'est que la traduction d'un texte latin primitif et nous apprennent, en outre, que l'auteur avait également, en faveur de ses compatriotes, exécuté une seconde traduction dans sa langue maternelle (1). On croyait donc devoir, en s'appuyant sur ce texte, admettre trois rédactions originales de l'*Itinéraire* : l'une en latin, la seconde en français et la troisième en anglais. Il est prouvé aujourd'hui que Mandeville n'a écrit que dans une seule langue. Mr Vogels a démontré, avec autant d'ingéniosité que de bonheur, que c'est du français et du français seulement qu'il s'est servi. Toutes les versions en langues étrangères ne sont que des traductions faites soit sur le texte français primitif, soit sur une version latine très ancienne de ce même texte. Les manuscrits anglais que nous possédons paraissent, d'après le même critique, se

(1) And zee schulle undirstonde, that I have put this Boke out of Latyn into Frensche, and translated it azen out of Frensche into Englysche, that every Man of my Nacion may undirstonde it.

diviser en deux classes : l'une reproduisant une traduction exécutée entre 1390-1400 sur le texte latin, l'autre contenant une traduction un peu plus récente, faite d'après l'original français.

On le voit, il ne reste rien ou du moins il ne reste que peu de chose de ce que l'on a dit et répété pendant si longtemps à propos de Mandeville. Du rang de voyageur célèbre auquel il a figuré pendant si longtemps, il est tombé aujourd'hui à celui de compilateur vulgaire. Nous ne pouvons plus attacher aucune créance à ce qu'il nous raconte de sa vie vagabonde et aventureuse. Ramenée aux données vraiment historiques que nous possédons sur elle, la biographie du célèbre voyageur prend un aspect tout nouveau. Elle soulève aussi, comme on va le voir, quelques petits problèmes assez piquants et passablement malaisés à résoudre.

On lit dans la chronique liégeoise de Raoul de Rivo, à l'année 1367, la note suivante : « Cette année mourut, le 17 novembre, J. de Mandeville, Anglais de nation, homme remarquable et médecin éminent qui, ayant parcouru le monde presque tout entier, écrivit très doctement en trois langues le récit de son voyage. Il fut enterré dans l'église des Guillemins, non loin des remparts de la cité de Liège. » De son côté, l'épithaphe de notre personnage, telle qu'elle existait dans l'église en question, corrobore en partie, et complète aussi partiellement les renseignements que nous fournit Raoul de Rivo. Elle nous apprend, en effet, que J. de Mandeville, autrement dit à la Barbe (*ad barbam*), chevalier anglais, S^r de Compredi (Candie?) et professeur de médecine, vint mourir à Liège, après de longs voyages, le 17 novembre 1372. Ces deux témoignages, on le voit, se rapportent chacun à une date différente. Selon toute vraisemblance, il faut considérer comme exacte celle que fournit l'épithaphe. Raoul de Rivo, il est vrai, qui a cessé d'écrire en 1383, est strictement contemporain de Mandeville, et l'on pourrait être tenté par là, tout d'abord, d'attribuer à son texte une très grande valeur. Mais il semble pro-

bable que la notice dont nous nous occupons ici a été insérée dans la chronique par la main d'un interpolateur. Elle parle, en effet, de trois langues dans lesquelles l'*Itinéraire* aurait été rédigé. Or, en 1367, il en existait tout au plus, à côté de l'original français, une traduction latine. Ce ne peut donc être qu'à l'extrême fin du xiv^e siècle ou au commencement du xve, à une époque en tout cas postérieure à l'achèvement de la première version anglaise, que notre notice s'est glissée dans le texte de de Rivo. Mais, comme il arrive si souvent, l'interpolateur a eu la main malheureuse, et au lieu de placer son addition à l'année 1372, il l'a par inadvertance inscrite à l'année 1367. Un premier fait est donc hors de doute : Jean de Mandeville a fini ses jours à Liège en 1372 et y a été inhumé dans le monastère des Guillemins. Mais qui était ce Mandeville? Les textes que l'on vient de lire, aussi bien que tous les manuscrits de l'*Itinéraire*, s'accordent à nous apprendre qu'il était Anglais. En revanche, tandis que dans les manuscrits, Mandeville se dit originaire de Saint-Albans, l'épithaphe ignore son lieu de naissance et lui donne le titre de seigneur de Compredi. La tradition liégeoise se trouve donc différer ici assez notablement des données contenues dans l'œuvre même de notre personnage. L'extrait suivant de la partie perdue de la chronique de Jean d'Outremeuse, extrait qui nous a été conservé par le généalogiste Abry, nous montre cette tradition plus développée encore : « L'an 1372 mourut à Liège, le 12 novembre (1), un homme fort distingué par sa naissance, content de s'y faire connaître sous le nom de Jean de Bourgogne, dit à la Barbe. Ils'ouvrit néanmoins au lit de la mort à Jean d'Outremeuse, son compère et institué son exécuteur testamentaire. Au vrai, il se titra, dans le précis de sa dernière volonté, messire Jean de Mandeville, chevalier, comte de Montfort, en Angleterre, et seigneur de l'île de

(4) Cette date est due probablement à une erreur de copiste. Il faut lire 17 novembre.

« Campdi et du château Pérouse. Ayant
 « cependant eu le malheur de tuer, en
 « son pays, un comte qu'il ne nomme
 « pas, il s'engagea à parcourir les trois
 « parties du monde. Vint à Liège en
 « 1343. Tout sorti qu'il étoit d'une no-
 « blesse très distinguée, il aima de s'y
 « tenir caché. Il étoit, au reste, grand
 « naturaliste, profond philosophe et
 « astrologue, y joint en particulier une
 « connaissance très singulière de la phy-
 « sique (médecine), se trompant rare-
 « ment lorsqu'il disoit son sentiment à
 « l'égard d'un malade, s'il en revien-
 « droit ou pas. Mort enfin, on l'enterra
 « aux frères Guillemins, au faubourg
 « d'Avroy, comme vous avez vu plus
 « amplement cy-dessous ».

Remarquons tout d'abord que les prétendues révélations faites à Jean d'Outremeuse par le moribond ne méritent aucune créance. Il résulte des renseignements biographiques contenus dans l'*Itinéraire*, que Mandeville n'a effectué son retour en Europe qu'en 1357, tandis que Jean de Bourgogne déclare être venu se fixer à Liège dès 1343. Il va de soi qu'une telle discordance de date ne pourrait s'expliquer si le médecin et le voyageur étaient une seule et même personne. L'histoire du meurtre qui aurait fait entreprendre au prétendu Mandeville ses longues pérégrinations dans les trois parties du monde n'est qu'une invention mensongère, puisque, comme on l'a vu plus haut, celui-ci n'a pas exécuté les voyages qu'il raconte. Enfin, il en est de même du titre de comte de Montfort qu'il s'attribue sur son lit de mort, aucun comte de Montfort n'ayant porté le nom de Mandeville. Ainsi, si vraiment Jean d'Outremeuse a recueilli de la bouche de Jean de Bourgogne expirant, les confessions qu'il nous rapporte, nous devons voir dans ce dernier un des plus impudents menteurs qui se soient jamais assigné pour tâche de tromper le public. A l'heure même de la mort, à ce moment qui est pour tous celui de la sincérité suprême, il ne se préoccupe que de s'assurer une réputation usurpée et de se parer de titres qu'il n'a pas le

droit de porter. Bien plus ! oubliant les histoires fallacieuses dont il a jadis lui-même leurré ses lecteurs, il en invente de nouvelles, plus invraisemblables encore. Personne, sans doute, ne voudra croire à un manque si complet de conscience et à une duplicité à la fois si audacieuse et si naïve. Et heureusement il n'est pas besoin d'y croire. En admettant même qu'Abry ne se soit pas trompé et que le texte qu'il nous a conservé provienne vraiment de la partie aujourd'hui disparue du *Mireur des istores*, ce texte n'a qu'une valeur bien suspecte. Il n'y faut voir, sans doute, qu'une de ces fables à dormir debout pour lesquelles Jean d'Outremeuse a une prédilection si marquée (1). Quelle foi pouvons-nous avoir en des renseignements qui invraisemblables déjà par eux-mêmes, ne nous sont transmis que par un auteur à bon droit des plus suspects ! Ajoutons encore qu'en 1372, Jean d'Outremeuse n'avait pas trente-deux ans et qu'il est bien difficile d'admettre qu'un vieillard ait choisi pour exécuteur testamentaire et pour confier à un homme aussi jeune.

Ne conservons donc du texte de Jean d'Outremeuse que les détails dont nous avons pour garants des sources plus sérieuses. Ces détails sont encore assez nombreux. Ils nous apprennent tout d'abord que le prétendu Mandeville s'était acquis à Liège une grande renommée par l'exercice de la médecine. Ils nous font savoir, en outre, qu'il y était connu sous le nom de Jean à la Barbe (*ad barbam* ou *cum barba*). A ce nom, Jean d'Outremeuse en ajoute un troisième encore, celui de Jean de Bourgogne, nom que nous retrouvons dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, écrit en 1371 et intitulé :
 « La préservation de épidimie, minu-
 « cion ou curacion d'icelle faite de mais-
 « tre Jehan de Bourgoigne, autrement
 « dit à la Barbe, professeur en medi-
 « cine et cytoien du Liège ».

(1) Voir pourtant la note suivante. Il en résulterait que l'histoire de Jean d'Outremeuse peut avoir un fonds de réalité. Mais, même dans ce cas, il reste vrai que J. de Bourgogne et J. Mandeville sont deux personnages distincts.

Entre le voyageur Jean de Mandeville et le médecin Jean de Bourgogne, il existe donc tout d'abord un premier point de contact. Tous deux ont été connus sous le même nom, et de cette identité du nom porté par deux contemporains, on est facilement amené à conclure l'identité des deux personnages. D'ailleurs, cette identité nous est suggérée encore par d'autres rapprochements. Certains manuscrits de l'*Itinéraire* nous parlent d'un médecin appelé *Ad barbam* rencontré au Caire par Mandeville et qui, plus tard, l'aurait engagé, à Liège, à écrire la relation de ses voyages. D'autre part, dans la nomenclature des ouvrages de Mandeville donnée, au xvi^e siècle, par l'Anglais John Bale, nous trouvons un livre *De re medica*, qui n'est probablement pas autre chose que le Traité des épidémies de Jean de Bourgogne que nous avons signalé plus haut. Cette conjecture est d'autant plus probable, que le manuscrit de Paris qui renferme ce traité, faisait jadis partie d'un volume copié, en 1371, par Raoulet d'Orléans, pour le roi Charles V, volume dans lequel était compris également l'*Itinéraire* de Mandeville. En voilà assez, semble-t-il, pour permettre d'affirmer qu'il ne faut voir, dans le prétendu voyageur anglais connu sous le nom de Mandeville, que le médecin liégeois Jean de Bourgogne ou Jean à la Barbe. Nous devons rejeter désormais comme un pur roman tout ce que le soi-disant Mandeville raconte de lui-même dans la compilation qui porte son nom et substituer à la biographie légendaire qui a eu cours si longtemps cette biographie beaucoup plus simple :

Jean de Bourgogne, médecin liégeois, naquit au commencement du xiv^e siècle. Il fréquenta probablement les grandes écoles de médecine de l'Europe méridionale et passa en Egypte, où il séjourna quelque temps, sans doute pour s'initier aux secrets des praticiens musulmans. Rentré dans sa ville natale à une époque inconnue, il composa en français, sous le pseudonyme de Jean de

Mandeville(1), une relation des voyages extraordinaires qu'il aurait jadis entrepris dans le monde entier, et qui obtint de bonne heure une popularité merveilleuse. Il continuait, en outre, à pratiquer la médecine avec grand succès, et écrivit même un traité des épidémies qu'il signa cette fois de son véritable nom. Après sa mort, arrivée le 17 novembre 1372, il se forma sur son compte, parmi ses compatriotes, une légende que lui-même peut-être avait eu soin de préparer de son vivant. On crut à la réalité de ses courses lointaines ; on le para de titres bizarres et exotiques, on lui inventa une histoire extraordinaire, dont nous retrouvons l'écho dans Jean d'Outremeuse. Le pseudonyme de Mandeville finit par faire oublier le nom de Jean de Bourgogne et, pendant des siècles, c'est sous une appellation d'emprunt que fut désigné, même dans son pays, l'habile médecin liégeois. A partir du xve siècle, son tombeau, placé dans l'église des Guillemins, était une des curiosités des Pays-Bas, et les bons moines montraient aux étrangers l'épée et les éperons du célèbre voyageur, ainsi que la selle et les harnais du cheval qui l'avait porté à travers les steppes de l'Asie.

Jean de Bourgogne n'a pas seulement écrit sous le nom de Mandeville, le récit de ses voyages. Il est encore l'auteur d'un lapidaire « suivant l'opinion des » Indois » et d'une légende de Joseph d'Arimathie. Ce dernier ouvrage est perdu, mais il figurait jadis dans la Bi-

(1) Le choix de ce pseudonyme peut s'expliquer par les relations qui existèrent au xiv^e siècle entre l'Angleterre et le Pays de Liège (voir Jean Le Bel). En 1313, un John de Mandeville fut amiénié pour sa participation au meurtre de Pierre Gaveston. Peut-être Jean de Bourgogne a-t-il emprunté le nom de ce personnage. — Remarquons en outre que M^r Warner, dans la préface de sa récente édition de Mandeville, signale en 1321 la présence d'un certain Jean de Bourgogne en Angleterre, compromis dans un attentat dirigé contre Hugue Despenser. Si, comme il paraît probable, ce Jean de Bourgogne et le médecin liégeois du même nom sont une seule et même personne, on comprend aisément que le compilateur de l'*Itinéraire* ait connu l'histoire de Jean de Mandeville et se soit attribué son nom. On s'expliquerait aussi, dans ces conjonctures, l'origine du texte de Jean d'Outremeuse que nous avons cité plus haut.

blibliothèque de Saint-Paul, à Liège; un manuscrit en a été signalé dans un catalogue de librairie en 1862. Quant au lapidaire, Jean d'Outremeuse en parle longuement dans son *Trésorier de philosophie naturelle des pierres précieuses*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. Le lapidaire en question a donc été écrit certainement avant l'année 1400, date de la mort de Jean d'Outremeuse; ainsi tombe l'argument principal de M^r Pannier, qui, pour en refuser la paternité au soi-disant Mandeville, en reportait la composition, sur la foi de certains manuscrits, à une époque postérieure à l'année 1408.

H. Pirenne.

Schönborn, *Bibliographische Untersuchungen über die Reisebeschreibung des sir John Mandeville*. Breslau, 1840 (programme du Gymnase de Sainte-Marie-Madeleine). — J. Vogels, *Die ungedruckten Lateinischen Versionen Mandeville's*. Crefeld, 1886. — Le même, *Handschriftliche Untersuchungen über die Englische Version Mandeville's*. Crefeld, 1891 (programme du Gymnase de Crefeld). — Nicholson, *Letters to the Academy*. 1876, nov. 11 et 1881, févr. 12. — Nicholson et Yule, *Encyclopedia Britannica*, 9^e édit. 1883, p. 472 et suiv. — A. Bovenschen, *Untersuchungen über Johann von Mandeville und die Quellen seiner Reisebeschreibung* (Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, 1888). — G.-F. Warner, *The Buke of John Mandeville*. Westminster, 1889 (publication du Roxburghe Club). — H. Cordier, *Jean de Mandeville* (Archives pour servir à l'étude de l'histoire, des langues, de la géographie et de l'ethnographie de l'Asie orientale, t. II, Leide, 1891). — L. Pannier, *Les Lapidaires français au moyen âge*. Paris, 1882. — J. Stecher, *Mandeville à Liège* (Annuaire de la Soc. d'Emulation, 1867). — Le même, *Bullet. Acad.*, 3^e série, t. XIX, p. 627. — St. Bormans, *Bulletins du Bibliophile belge*, 1866. — Le même, *Chronique de Jean des Preis*, dit d'Outremeuse. Préface, p. CXXXIII. — Th. Gobert, *Les Rucs de Liège*, t. II, p. 324 et suiv. Liège, 1893. — L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 231. — Pour les diverses éditions de Mandeville, voy. T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palaestina*. Leipzig, 1867. — H. Cordier, *Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire Chinois*. Paris, 1878-1885. — Add. Schönborn et Cordier, *op. cit.*

* **MANDYN** (Jean), peintre, né à Harlem en 1500, mort à Anvers vers 1560. La première date résulte d'une déclaration faite par le maître en 1542; il se dit en cette année-là âgé de quarante-deux ans; la seconde se déduit d'une mention de Van Mander, dans la notice qu'il consacre à Barthélemy Spranger. A l'époque de la mise en apprentissage de ce dernier (1557),

Mandyn touchait à la vieillesse. Il mourut dix-huit mois après. Jusqu'à ce jour, on ne possède aucun renseignement sur la partie de l'existence de Mandyn écoulée en Hollande. On ignore également la date de sa venue à Anvers, et les registres de la gilde de Saint-Luc ne mentionnent point son admission dans ce corps artistique. Seulement, de 1530 à 1557, il reçoit plusieurs élèves, parmi lesquels Gilles Mostaert, le payagiste, et Barthélemy Spranger, le fameux peintre de sujets religieux et allégoriques cité plus haut. Aucune œuvre de Mandyn n'a subsisté pour donner la mesure de son talent. Il travaillait dans l'esprit de Jérôme Bosch, Van Mander l'affirme, sans toutefois désigner ses peintures. Le consciencieux historien ajoute qu'il était pensionnaire de la ville d'Anvers, assertion confirmée par les recherches de M^r F.-J. Vanden Branden. En 1555 et en 1559, en effet, Mandyn figure dans les comptes scabinaux comme peintre en titre de la ville. Ce fut chez notre artiste que Pierre Aertsen logea en arrivant à Anvers. Chose singulière, Van Mander, en signalant ce fait, n'est point persuadé qu'il se rapporte au maître de Harlem. Il s'agirait, croit-il, d'un second Mandyn d'origine wallonne. Quoi de plus vraisemblable, au contraire, que le séjour de Pierre Aertsen chez un compatriote jouissant précisément d'une haute notoriété dans la ville où l'appelaient ses études? Au surplus, l'histoire des arts n'a retenu que le nom d'un seul Mandyn, celui qui fait l'objet de la présente notice. M^r Vanden Branden a recueilli la mention d'une commande faite en 1537 par l'évêque de Dunkeld, en Ecosse, à Jean Mandyn. La peinture était destinée à décorer la tombe du prélat que devait sculpter Robert Moreau, artiste anversois, dont les œuvres restent à déterminer.

H. Hymans.

Van Mander, *Het Schilderboek*. — F.-J. Vanden Branden, *Geschieden der Antwerpsche schilderschool* (1883), p. 161 et suiv.

MANESSIER, ou **MENNESSIER**,
" orateur et chroniqueur " de Jeanne

de Constantinople. En digne fille de Baudouin et petite-nièce du comte Philippe d'Alsace, Jeanne aimait les beaux poèmes de chevalerie. Elle ordonna à son chapelain de Lille d'achever le *Conte du Graal*, chef-d'œuvre de Crestien de Troyes. Si celui-ci l'avait peut-être abandonné par scrupule de dévotion excessive, la princesse flamande était convaincue que *Perceval le Gallois* ne pouvait être qu'un brillant parangon de piété en même temps que de courtoisie. Alf. Nutt (*Studies on the legend of the holy Grail*) et Birch-Hirschfeld (*Die sage vom Graal*) disent que Manessier, qui écrivait vers 1220 (l'année même de l'*Ars honeste amandi* d'André le Chapelain), modifia certaines données de Crestien de Troyes : il adoptait les éléments chrétiens, sans tomber dans le mysticisme. Peu créateur, il ne fit souvent que paraphraser certaines parties de la *Queste du S. Graal*. Gaston Pâris dit que néanmoins cette continuation du *Perceval* fut la plus populaire. M^r Potvin donne la fin du poème d'après le manuscrit de Montpellier (*Perceval le Gallois*, VI, 157) :

Si com Manessiers le tesmoigne
Qui mit à chief ceste besoigne,
El non Jehane la contesse
Qu'est de Flandre, dame et mestresse,
La vaillant dame et la senée,
Que Damedieux a assenée
À sens, à valeur, à biauté,
A cortoisie, à loiauté,
A franchise, à largesse, à pris ;
Et par ce que tant ai apris
De ses bonnes meurs à délivre
Ai en son nom finé mon livre ;
El nom son aiol commença
Ne puis ne fu dès lors en ça
Nus hom qui la main y meist
Ne du finner s'entremeist.
Dame, par vos s'en est pené
Manessiers, tant qu'il l'a finé
Selon lestoire proprement
Qui comença au soudement
De l'espée sans contredit :
Tant en a conté et dit
Com l'on à Salebière en treuve
Si com léscriit tesmoigne et prouve
Que li rois Artus séella :
Encor le pueent véoir là
Tot séellé en parchemin
Cil qui errent par le chemin.

Ch. Potvin (*Bibliographie de Chrestien de Troye*, p. 51) conjecture que Manessier s'est croisé en 1198 avec Thibaud de Champagne.

J. Stecher.

MANGEZ (*Pierre-Joseph*), publiciste, né à Bruxelles, le 25 juin 1796, mort à Saint-Nicolas, le 6 juin 1860. Après avoir fait des études et conquis le diplôme de licencié en droit (27 juillet 1817), Mangez se lança dans le journalisme. Fondateur et rédacteur du *Courrier de Flandre* (1829), il fut compromis dans l'opposition belge avec De Potter, Barthels, Tielemans et De Brouckere. Volontaire pendant les journées de septembre, il devint secrétaire du comité central du gouvernement provisoire. Les services qu'il avait rendus lui permettaient de demander du nouveau régime une position importante ; il se contenta du modeste poste de greffier au tribunal de commerce de Saint-Nicolas (22 juin 1831), qu'il cumula plus tard avec celui de secrétaire de la chambre de commerce de cette ville (13 mars 1848). Il remporta une médaille d'honneur au concours organisé, en 1820, par la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, avec un *Eloge du comte d'Egmont* ; mais ce mémoire n'a pas été imprimé.

Paul Bergmans.

Renseignements particuliers. — C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België* (1860-1862), suppl., p. 421.

MANIGART (*Jean-Henri*), fils de Henri et de Catherine Wilrez, bourgeois de Liège, licencié en théologie, obtint, en 1641, par concours, à l'université de Louvain, la cure de la paroisse de Saint-Remy, à Liège. Il devint examinateur synodal, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Barthélemy et aumônier d'un prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière. Il administra sa paroisse avec beaucoup de zèle, reconstruisit l'église de fond en comble et l'enrichit de vitraux et d'ornements de toute espèce. Il se distingua, non seulement par les travaux du saint ministère, mais encore par ses talents et ses connaissances.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *Flores selecti, seu exercitia spiritualia ad sacro-sanctum missae sacrificium pie celebrandum, cum quibusdam resolutionibus moralibus, in gratiam Christi*

sacerdotum. Liège, J. Mottet, 1656; in-12, avec frontispice gravé. — 2. *Diva Leodiensis consolatrix afflictorum in Sancti Remigii templo celebris, sive imaginis ejus in civitate Leodiensi veneratio cum adjunctis quibusdam canticis spiritualibus*. Liège, B. Bronckart, 1657; in-4°. Les cantiques ont un titre spécial et ont été imprimés chez J.-M. Hovius. — 3. *Manipulus theologiæ moralis, cum resolutione difficultatum circa illa in praxi occurrentium... Accessit brevis et facilis methodus de quacumque materia cum fructu concionandi*. Liège, veuve B. Bronckart, 1660; in-12. Ce livre eut trois autres éditions en 1664, 1674 et 1754. — 4. *Les Dévotions exquises présentées aux amateurs de Notre-Dame de Consolation, la très sainte Vierge Marie mère de Dieu*. Liège, H. Hoyoux, 1647; in-12. Ce livre eut dix éditions. — 5. *Providus pastor sive modus ægros et moribundos juvandi juxta mentem et usum S. Caroli Borromæi*... Liège, H. Hoyoux, 1680; in-8o.

Manigart mourut le 22 septembre 1682, âgé de soixante-sept ans; il avait institué pour ses héritiers les orphelins de Liège qui, en reconnaissance, lui firent ériger une sépulture ornée de ses armes. L'église Saint-Jacques, à Liège, possède plusieurs manuscrits écrits de la main de Manigart, parmi lesquels il faut citer : *Miracles ou faveurs grandes qui se sont faites par l'intercession de la très-glorieuse Vierge Marie, honorée en son image sous le titre de Nostre Dame de Consolation en l'église paroissiale de Saint Remy en la cité de Liège*. Cet opuscule doit avoir été publié et imprimé chez Jean Tournai.

E. Schoolmeesters.

Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 430. — Chev. de Theux, *Bibliographie liégeoise*.

MANILIUS (Arnold). Voir MAN (Arnold DE).

MANILIUS (Ferdinand-Abdon), né à Ypres, le 20 juillet 1796, vint à Gand très jeune, et y était industriel et colonel de la garde civique depuis 1830, lorsqu'en 1831 il devint membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Gand. Il y siégea sans inter-

ruption jusqu'en 1856, et succomba comme candidat des libéraux aux élections du 10 juin de cette année. L'Association libérale de Gand lui offrit à cette occasion le 19 octobre 1856, un banquet de trois cent cinquante couverts et fit frapper une médaille de grand module à son effigie (sans aucune ressemblance), portant au revers : *L'Association libérale constitutionnelle de l'arrondissement de Gand à la probité politique*. 10 juin 1856. Cette manifestation imposante ne s'était pas seulement faite pour honorer Manilius; elle était principalement dirigée contre ceux qui, autrefois candidats du parti libéral, avaient assuré leur réélection en passant sur la liste de ses adversaires. Manilius remercia les auteurs de la manifestation en leur adressant son portrait lithographié, œuvre excellente de Schubert. Il entra au conseil communal de Gand en octobre 1856, entra au Parlement le 10 décembre 1857, et mourut à Gand, le 16 mars 1861. Pendant sa longue carrière parlementaire, qui lui valut la croix d'officier de l'ordre de Léopold, il fut toujours un membre assidu, sacrifiant ses intérêts comme chef d'industrie à ses devoirs parlementaires; il prit part aux discussions sur l'organisation de l'armée, le chemin de fer de Gand à Alost, la garde civique, etc. On écoutait volontiers sa parole d'une rude et loyale franchise, qui ne passait que très modifiée aux *Annales parlementaires*.

Précédemment, le conseil communal de Gand avait compté dans ses rangs un autre membre, du nom de C.-F. Manilius, qui avait été chef de division à la préfecture de l'Escaut, sous l'Empire; il s'occupa avec intelligence des finances et de la comptabilité communale, et le *Bulletin administratif de la ville de Gand* contient quelques rapports qui lui sont dus. C.-F. Manilius fut pendant quelque temps rédacteur de la *Gazette van Gent*; il publia également les années 1812 et 1815 de l'*Annuaire statistique* du département de l'Escaut.

Ad. Du Bois.

MANILIUS (Joseph-Jean), ingénieur,

né à Gand le 3 juillet 1807, y décédé le 22 mars 1869. Il fit ses études supérieures à l'école des ponts et chaussées annexée à l'université de Gand, et y conquit le diplôme d'ingénieur. En 1845, il fut nommé agrégé à la faculté des sciences de l'université de Gand et répétiteur à l'école du génie civil. De 1842 à 1851, il fut chargé du cours de physique mathématique; il donna aussi de 1848 à 1850 le cours de statique, et, à partir de 1850, celui de mécanique élémentaire; enfin, en 1854, on le chargea d'enseigner la levée des plans et le nivellement aux élèves de l'école spéciale des ponts et chaussées. En 1866, Manilius prit sa retraite.

Il publia les ouvrages suivants : 1. *Sur l'équilibre des ponts en pierres*. Bruxelles, 1847; c'est un extrait des *Annales des travaux publics de Belgique*, t. VII. — 2. *Cours populaire de calcul différentiel et intégral et de mécanique*. Gand, 1849. — 3. *Théorie élémentaire pour la détermination des dimensions des arcs employés dans les fermes des ponts*. Gand, 1850. — 4. *Essai sur la métaphysique du calcul différentiel, suivi d'une nouvelle théorie sur la flexion des arcs très surbaissés*. Gand, 1850. — 5. *Méthode infinitésimale, sans métaphysique et indépendante de la méthode des limites*. Gand, 1863. Franchement partisan de la méthode infinitésimale il soutint, pour défendre ses idées, une polémique assez vive, dans le *Moniteur de l'enseignement* (année 1852), contre Lamarle, Noël, etc. Il collabora aussi à la *Correspondance mathématique et physique* de Garnier et Quetelet, et y fit insérer, entre autres, un *Essai sur la percussion* (1839, p. 231).

C. Bergmans.

Souvenirs personnels et documents officiels.

MANILIUS (*Servais II*), sculpteur à Gand, fils aîné de Servais I, l'imprimeur († 1649) et de Marie Duffels († 1669), mort à Gand le 23 mai 1665. Il fut affilié en 1627 à la corporation des arts plastiques de Gand; juré en 1637, il figure comme doyen en 1648 et en 1649. Dans les archives de la famille Mani-

lius, Servais II est toujours appelé le Jeune (*de Jonghe*) par opposition à son père dit Servais le Vieux (*de Oude*). Comme sculpteur, Servais le Jeune peut néanmoins être aussi qualifié de Manilius le Vieux par rapport à ses fils.

On trouve dans ses papiers qu'il sculptait des ornements pour confessionnaux, des encadrements, des frises, des chapiteaux, des anges, des têtes de lion, des armoiries, des feuillages, festons et rinceaux. Il entreprit, par acte du 10 décembre 1634, de tailler des chapiteaux et des cartouches pour la façade de l'hôtel de ville de Gand. Le 12 janvier 1637, il fut expert dans un procès relatif à une sculpture exécutée par Jacques Vander Meulen. Servais Manilius travailla beaucoup pour les églises. M^{rs} de Potter et Broeckaert ont décrit le beau retable en bois orné des statues de saint Eloi et de saint Corneille qu'il fit, en 1642, pour le maître-autel de l'église de Vosselaere. Il fournit, en 1654, un tabernacle pour le saint sacrement de l'église de Watervliet. En 1665, il travailla à un autel de l'église des Augustins, à Gand. On lui doit aussi, semble-t-il, le groupe représentant le Christ mort dans le giron de sa mère, et les statues de Saint Charles Borromée et de Sainte Brigitte, sculptures en bois de grand mérite qui ornent encore actuellement la seizième chapelle de l'église Saint-Nicolas, et que Kervyn de Volkaersbeke attribue à Manilius le Vieux. En 1664, il avait pris chez lui comme élève Jacques de Baek, fils de Jacques, menuisier à Ypres. Cette même année et en 1666, il fut en procès avec Norbert Sauvaige, escruteur-sculpteur, devant les échevins de Gand.

Servais II, qui avait épousé en 1630 Elisabeth Mussche, fille de Jean, laissa quatre enfants : Norbert et Servais III, qui manièrent le ciseau comme leur père; Pierre, qui devint carme chaussé, et Anne, femme de Claude Cattoir, procureur au conseil de Flandre. L'état (13 mai 1666) des biens délaissés par Servais II mentionne deux maisons situées dans la *Vylderstraete*, près du *Peerden Canter*, et parmi les objets mo-

biliers : « des modèles, estampes, des-
« sins, ainsi que les ustensiles du mé-
« tier de sculpture et tout ce qui en dé-
« pend ». Ces objets, qui garnissaient
l'atelier, furent estimés 20 livres 10 es-
calins de gros, par les maîtres sculp-
teurs Gery Pick et Claude Lefer. On
laissait dans l'indivision diverses créan-
ces du chef de sculptures fournies, no-
tamment dans d'autres localités, à Eec-
loo, Lokeren, Thielt, ainsi que le prix
des sièges sculptés (*siegewaterck*), exécutés
à l'église de Lede par l'intermédiaire de
maître Jacques de Sie. Parmi les débi-
teurs figure aussi le sculpteur Antoine
Sauvaige pour une somme de 26 liv.
7 esc. gr. Dans le même document, on
rappelle que l'imprimeur Baudouin Ma-
nilius (voir plus loin) devra verser à la
mort de la mère la somme de 250 flo-
rins, soit un sixième du prix d'estima-
tion de l'imprimerie et des livres dé-
laissés par Servais I.

Norbert Manilius fut affilié à la cor-
poration en 1666. Avant cette époque,
il avait aidé son père à des travaux de
menuiserie et de sculpture à l'hôtel du
comte de Wacken, à Gand. Il y sculpta
notamment des armoiries. En 1675,
Norbert grava quatre sceaux aux armes
de la ville de Gand (un lion couronné
tenant entre les pattes un G) pour les-
quels il lui fut payé 20 escalins de gros.

Servais III, qui était encore mineur à
la mort de son père, étudiait en 1666
son art à Paris. Dans une lettre qu'il
adressa de cette ville à sa mère le
28 janvier 1666, il annonce qu'il ne
rentrera pas de si tôt, vu qu'elle lui
écrit que le métier n'est pas prospère à
Gand. Il fut inscrit le 4 mars 1669 sur
la matricule des artistes gantois. Les
échevins le chargèrent d'exécuter cer-
taines sculptures destinées à figurer
dans le célèbre *ommeganck* ou procession
des PP. Augustins, en 1687, entre au-
tres les modèles ou maquettes d'après
lesquels on devait mettre en adjudica-
tion le « traîneau de triomphe » (*slede
van triumphe*). Il grava aussi pour
compte de la ville divers sceaux et mar-
ques sur bois de buis, notamment en
1676, en 1681 et en 1689. On le trouve

cité comme expert en 1688 et 1689, à
propos de travaux de restauration à la
statue en bois de Charles-Quint, qui se
trouvait au centre du marché du Ven-
dredi, à Gand.

Servais III eut un fils nommé Gisel-
bert, également sculpteur, reçu dans la
corporation le 3 janvier 1712, et qui
fut juré de 1722 à 1724.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la famille Manilius (coll. gantoise,
à la bibl. de Gand). — Archives de la ville : dos-
siers des travaux ; imprimeurs ; états de biens ;
reg. des peintres et sculpteurs. — Kervyn de
Volkaersbeke, *les Eglises de Gand*. — De Potter
en Broeckaert, *Gesch. gemeenten Oost-Vlaan-
deren*.

MANILIUS, célèbre famille d'impri-
meurs, florissait à Gand de 1548 à
1710.

MANILIUS (*Corneille*), chef de la
famille, était né à Bruges ; il exerça son
art à Gand de 1548 à 1558. Sa femme
s'appelait Collyne van Eestenrycke. Au-
teur d'une relation en vers de la Joyeuse
Entrée de Philippe, fils de Charles-
Quint, à Gand, le 13 juillet 1549, Cor-
neille Manilius est rangé parmi les
poètes flamands. Les critiques moder-
nes, Willems et Witsen Geysbeek, ne
lui reconnaissent guère de talent poéti-
que. Ph. Blommaert fait remarquer,
avec raison, que les vers de Manilius
sont écrits dans le genre en usage de
son temps. Aussi obtint-il un certain
succès. Dans une épitaphe, l'artiste Lucas
de Heere en fait un poète de génie. Un
autre versificateur contemporain, Jean
van Laerbeke, le rapproche assez juste-
ment de Mathias de Casteleyn, le poète
rhétoricien. D'après Sanderus, et tous
les biographes subséquents, Manilius
serait aussi l'auteur et l'imprimeur d'un
drame flamand sur la mort : *De Dood* ;
aucun exemplaire de cette pièce allégo-
rique n'est parvenu jusqu'à nous. C'est
encore Sanderus qui nous apprend
qu'il avait cultivé les lettres latines :
Latinis litteris apprime excultus.

Manilius était imprimeur juré et admis
par l'empereur, quand Josse Lambrecht
(voir ce nom), par acte du 17 avril 1548
(après Pâques), lui loua « sa cave et son

« imprimerie avec les presses et les caractères, et tout ce qui y appartient pour en faire usage en tels temps et circonstances qu'il lui plairait ». Manilius devait lui payer de ce chef six sous (*stuvers*) par journée de travail. Le propriétaire se réservait la faculté de reprendre à son compte les imprimés à raison de sept sous les cent feuillets pour une pièce flamande, et de huit sous pour une impression latine ou à moitié grecque, format grand ou petit, texte ou glose. Corneille Manilius se trouvait ainsi à la tête d'un établissement qui n'avait pas de rival à Gand, l'officine de Pierre de Keyser ne produisant plus, et les autres éditeurs contemporains, Victor de Dayn, Erasme Vereecke et Robert Gualterot n'imprimant pour ainsi dire rien dans leurs propres ateliers. Mais la convention passée entre Lambrecht et Manilius fut rompue au bout de peu de temps. Vers la fin de l'année 1549, parut déjà un ouvrage de Manilius avec l'adresse de la *Schelstrate*, et Lambrecht, de son côté, recommençait à imprimer pour son propre compte dans son atelier rue Haut-Port. Vers 1558, notre imprimeur s'établit près de l'église Saint-Nicolas, dans la belle et vaste maison à façade gothique de la corporation des maçons, que Charles-Quint avait fait vendre après les troubles de 1539.

Artiste typographe de grand mérite, Manilius continua les bonnes traditions de Lambrecht en imprimant avec soin, correction et netteté. Ses impressions connues sont au nombre de vingt-huit : recueils de poésie, ouvrages de théologie et de piété, livres classiques latins, ordonnances et relations d'inaugurations princières. Le premier, à Gand, il publia un livre en deux volumes (*Pol. Virgilii Urbinatis Anglicæ Historiæ, libri viginti sex*, 1556). Aux vingt-six éditions citées dans la *Bibliographie gantoise* (t. 1^{er} et VI, suppl.) nous pouvons ajouter les suivantes : *Communium adagiorum e chiliadibus Erasmi selectorum aliquot centuriæ*. Gand, C. Manilius, 1556; in-4^o. — *Joan. Paludanus. Leges scholasticæ*. Gand, Jean Lapidanus (*typis*

C. Manilii) 1556; in-8^o. Cette dernière impression, comme plusieurs autres de Manilius, fut publiée pour Jean Vanden Steene. Les marques typographiques de C. Manilius portent pour devises : *Pax optima rerum, quas homini novisse datum est. Pax una triumphis innumeris potior. Paey is goedt*. Ces dictons se retrouvent sous diverses formes chez d'autres Manilius, ses descendants.

MANILIUS (*Gislain*), fils du précédent et de Collyne van Eestenrycke, succéda à son père comme imprimeur juré en 1559. Il est l'auteur de quelques poésies flamandes qu'il signait : *Paey is goedt* ou *Sancta probis pax est*. Ses impressions connues sont au nombre de soixante-quinze environ, dont quelques-unes publiées pour compte des éditeurs Gérard van Salenson et Jean Vanden Steene de Gand, et Jean Bellère d'Anvers. Il imprima plusieurs ouvrages importants : des travaux historiques de Guillaume Snouckaert (*Zenocarus*) et de Marc van Vaernewyck; des poésies de Lucas de Heere; Franç. Titelman, *Summa mysteriorum christianæ fidei* (1571); les mémoires d'Olivier de La Marche; des ouvrages de rhétorique de Mathias de Casteleyn; des dissertations de l'astrologue Lemnius, du médecin Marc Neefs; des ordonnances, des chansons, etc.

Il semble aussi avoir eu une grande part à la production des pamphlets et écrits anonymes de l'époque. Signalons à ce propos, une curieuse pièce dont on vient de découvrir un exemplaire, et qui semble être l'œuvre de J.-Fr. Le Petit : *le Trophée de la parole divine victorieuse au Pays-Bas, auquel est chanté l'état et changement de la Religion, à la gloire de Dieu et à la confusion des ennemis de ses ennemis* (Gand, Gislain Manilius, 1566; in-8^o, sans chiffres, 4 ff.).

Toujours disposé à perfectionner son art, il fut, à Gand, le premier typographe qui imprima la musique notée, dans ses *Psalmen David* (1565), texte flamand de Lucas de Heere, d'après la version française de Clément Marot. Bien que publié avec toutes les autorisations requises,

cet ouvrage fut porté sur la liste des livres prohibés. A quelque temps de là, en 1568, il imprima lui-même le catalogue des livres défendus, ainsi que des ouvrages destinés à la jeunesse par l'université de Louvain.

Après avoir occupé successivement pendant quelques années la maison de son père et une habitation située quai au Blé, à l'enseigne des *Cinq Casques*, il s'installa définitivement à la place dite *te Putte, Au Pigeon blanc (de Witte Duive)*, maison qu'il avait achetée par acte du 12 décembre 1565, de commun accord avec son beau-père Jacques Teypins.

Il mourut en 1573, laissant quatre enfants mineurs, Jacques, Gislain, Henri et Pétronille. Sa veuve, Adrienne Teypins, continua à imprimer pendant deux années et publia encore quatorze ouvrages, parmi lesquels *Thomas a Kempis, de imitando Christi, libri III*, 1575. Dans l'intervalle eut lieu la prise de la maison mortuaire par les soins de Gautier Manilius, oncle des enfants et tuteur au partage. Un acte du 23 juin 1575 attribua à la mère la maison où se trouvait l'imprimerie. A partir de l'année suivante jusqu'en 1584, l'officine du *Pigeon blanc* fut occupée successivement par Pierre De Clerck, par la femme de celui-ci et par Corneille de Rekenare. Ce dernier avait épousé la susdite Adrienne Teypins, veuve de Servais Manilius.

On possède deux inventaires sommaires de l'imprimerie dressés après le départ de C. de Rekenare, l'un, le 30 avril 1585, et l'autre le 9 août de la même année. Il s'y trouvait deux presses, quinze séries de caractères, dont on donne l'énumération complète; des notes de musique (*musyque noten, choore ende simple zanghnoten*); des lettres capitales en bois; quinze espèces de *morisschen* ou fleurs moulées. On comptait à ce moment dans la boutique cent quatre-vingt-dix livres reliés avec bois ou cuir.

MANILIUS (*Gauthier*), fils de Corneille, commença à éditer après la mort

de son frère Gislain en 1574. Il imprima jusqu'en 1626, c'est-à-dire pendant l'espace de cinquante-deux ans.

Il habita d'abord rue de la Monnaie et ensuite rue Breydel. En 1584, il revint occuper l'officine de sa famille *te Putte, Au Pigeon blanc*, que Corneille de Rekenare, professeur à l'école calviniste en même temps qu'imprimeur, avait abandonnée après la soumission de la ville au duc de Parme. Par acte du 11 août 1587, il acheta la maison voisine appelée *Eggerixschuere*, qui avait une sortie dans la *Catteloinge strate*, et à laquelle on donna ensuite aussi le nom de *Pigeon blanc*. Il avait épousé Jossine de Vos († 1640), fille de Thomas et d'Agnès de Hertoghe, et le 4 décembre 1623, il put célébrer ses noces d'or. Le magistrat de Gand lui fit à cette occasion un don de deux livres de gros.

Sa bibliographie ne comprend pas moins de trois cent cinquante numéros, sans compter quelques opuscules publiés avec Corn. de Rekenare, des pièces volantes et des écrits de minime importance mentionnés dans des comptes. Il imprima pour des éditeurs de Gand et d'Anvers et prit une assez large part aux impressions anonymes, avant 1585. Ce sont ses caractères qui servirent à imprimer plusieurs pamphlets très violents contre le roi d'Espagne. Parmi les livres protestants sur lesquels il mit son adresse en 1580, on peut citer un résumé, en 157 pages, rédigé en flamand par le ministre Nicolas Vander Schueren, du grand ouvrage de Calvin : *Institutions de la religion chrétienne*, et un dialogue sur le baptême des enfants, précédé d'une préface par le ministre Bernard Buwo. A partir de 1585, il imprima des ouvrages contre la Réforme.

Son matériel était important, et il n'eut pas de concurrent sérieux à Gand jusque vers 1610. En 1621, il dut soutenir devant le conseil de Flandre un procès contre l'imprimeur Jean Vanden Steene, deuxième du nom, au sujet du droit de vendre et d'imprimer des placards.

Gauthier Manilius mourut vers la fin de l'année 1626. Sa veuve continua à

diriger l'imprimerie jusqu'au règlement de la succession, qui eut lieu le 23 avril 1631. On ne connaît que trois ouvrages publiés avec le nom de la veuve. Par acte du 29 avril 1631, Jossine vendit la maison du *Pigeon blanc*.

MANILIUS (*Servais*), fils aîné de Gauthier, imprima de 1631 à 1649, année de sa mort. Il transféra l'établissement à la rue de Brabant, en conservant l'enseigne du *Pigeon blanc*. La célèbre imprimerie commence à déchoir. Le chef, d'ailleurs, ne se pique plus d'être un lettré et d'imprimer correctement. Voici l'observation (imprimée) que l'on trouve à la fin de l'*Image du vray chrestien*, par le P. Pierre Marchant, ouvrage imprimé *typis Servatii Manilii*, en 1638, pour l'éditeur Alexandre Sersanders :
 « L'imprimeur pour ne sçavoir le fran-
 « çois et n'avoir à la main un correc-
 « teur asseuré a commis beaucoup de
 « fautes, transportant quelquefois les
 « lettres, quelquefois mettant l'une pour
 « l'autre, spécialement les *n* pour les *u*,
 « les *u* pour les *n*, les *q* pour les *p*, etc.,
 « outre les fautes de l'orthographe et
 « distinction des points ».

Il était imprimeur de la ville et fournisseur officiel des almanachs. La série de ses éditions comprend une soixantaine de numéros.

Servais Manilius eut plusieurs enfants de sa femme Barbe Duffels († 1669), parmi lesquels Baudouin et Gislebert, auxquels il céda, peu de temps avant sa mort, le matériel de son imprimerie, par acte notarial passé à Gand le 16 mars 1649; le produit des recettes était néanmoins réservé à la famille.

MANILIUS (*Baudouin*), fils aîné de Servais, prit la direction de l'imprimerie en 1649. Il fut l'un des premiers visiteurs ou inspecteurs des imprimeurs, emploi créé en 1658 sur la proposition de la gilde de Saint-Augustin, érigée cette même année. Il occupa ces fonctions de 1660 à 1666 et se signala par le zèle avec lequel il intenta successivement un grand nombre de procès à des confrères ou à des commerçants qui

avaient enfreint le règlement de la gilde ou les placards. Plus tard il collabora à la rédaction du nouveau règlement de 1682.

Baudouin n'était que le directeur de l'établissement. Aussi ne demanda-t-il au souverain que le 6 octobre 1663 l'octroi pour vendre, relier et imprimer des livres. Les échevins, après avoir entendu les jurés de la corporation des imprimeurs, donnèrent un avis très favorable; le requérant, observèrent-ils, s'est initié à l'art typographique dès l'enfance dans la maison de son père, lequel imprima jusqu'à sa mort, tout comme le grand-père paternel. Par acte du 20 août 1664, passé entre les membres de la famille, il fut décidé que Baudouin ne rendrait point compte des recettes de l'imprimerie et de la boutique, à condition de payer à la mort de la mère Barbe Duffels, une somme de 250 flor. D'humeur batailleuse, il ne tarda pas à procéder judiciairement contre sa mère et ses beaux-frères. Chose curieuse, Baudouin Manilius paraît avoir été un escrimeur ardent : il avait obtenu en 1657, au concours de la gilde de Saint-Michel, la dignité de roi; il était bailli des escrimeurs en 1667. Imprimeur de la ville et fournisseur officiel des almanachs depuis le 16 mars 1649, il défendit énergiquement en 1667 son privilège contre ses rivaux, Max. et Jean Graet et les héritiers de Jean Vande Kerchove.

La bibliographie de Baudouin Manilius comprend 216 articles, sans compter les almanachs qu'il imprimait annuellement, beaucoup de placards et ordonnances renseignés dans sa comptabilité particulière; enfin, des pièces de circonstance diverses pour compte des échevins, par exemple lors de la capitulation de Gand en 1668. Citons aussi « les billets du roi » (*koningsbrieven*), ornés de vignettes, destinés à la fête de de l'Épiphanie. Parmi ses éditions (sans date) les plus rares, il faut signaler une relation du siège fabuleux de Gand par les trois rois, au *x^e* siècle. Remarquons encore que Baudouin Manilius est cité comme relieur; c'est dans son atelier

que le magistrat faisait relier aux armes de la ville. Le 2 novembre 1669, il relia à nouveau le livre en parchemin où l'on inscrivait les noms des échevins, le dora et le pourvut de fermoirs. Il lui fut payé de ce chef 1 livre 13 escalins 4 gros.

Néanmoins l'officine des Manilius ne brille plus au premier rang; elle est dépassée par celle de Maximilien Graet, le typographe gantois le plus important du XVII^e siècle. Pas plus que son père, Baudouin n'imprimait convenablement le français. Il put le constater à ses dépens. En 1664, il avait publié une traduction française, pleine de « termes vicieux et incorrects », de la sentence contre l'assassin Adrien de Jode. Le sous-bailli de Gand, Jean de Pouillon, s'émut à l'idée que, dans les provinces wallonnes et en France, on pût croire que tel était le texte original, et il demanda qu'une punition exemplaire fût infligée à l'imprimeur. Le magistrat, par sentence du 11 mai 1664, confisqua tous les exemplaires, et, après avoir ordonné à Manilius de publier un nouveau texte, le suspendit de son office pour trois mois et le condamna aux frais de l'instance.

Baudouin Manilius avait épousé, le 22 septembre 1654, Jeanne Voet, fille de Jean; en mars 1679, il se remaria avec Marie-Claire Kiekepoist (Kykenpoost ou Kickenpoix), fille d'Adrien. Baudouin mourut le 19 avril 1684, sans laisser de postérité. Quelques jours plus tard, le 21 avril, le magistrat conféra la succession de Baudouin Manilius, comme premier imprimeur officiel, à Michel Maes, ancien employé de l'imprimerie Manilius, et qui était second imprimeur de la ville depuis le 26 août 1676, en remplacement de Max. Graet, décédé; la veuve de Baudouin obtint, à la même date, l'office de second imprimeur de la ville (1). Cependant celle-ci songeait à se remarier avec un Danois, Henri Saetreuver, employé dans son atelier depuis plusieurs années. Saetreuver, de son vrai

nom Satrôwe, écrivit, le 23 juillet 1684, à son frère à Copenhague, pour faire rechercher son acte de naissance. La réponse nous apprend que Henri était né le 6 juin 1654. Ayant obtenu, le 20 octobre 1684, l'octroi du souverain pour imprimer, il se maria encore la même année. Saetreuver, qui, dans plusieurs documents, fit valoir qu'il était le mari de la veuve de Baudouin Manilius, continua à imprimer *sub signo albæ columbæ*. Marie-Claire Kiekepoist mourut le 3 octobre 1690, laissant de son second époux trois enfants. Saetreuver reprit l'imprimerie et se remaria avec Isabelle de Backer dont il eut deux fils. A la mort de Saetreuver en 1707, les affaires étaient très embrouillées; on dut donner des tuteurs aux mineurs des deux lits, et les échevins nommèrent un curateur pour régler la succession. La maison du *Pigeon blanc*, à la rue de Brabant, fut mise en vente publique et adjugée, le 6 avril 1707, à Jean de Baets. Les papiers de famille des Manilius et de Saetreuver, qui avaient été consignés au greffe des échevins des Parchons, ont été, en grande partie, retrouvés récemment dans les combles de l'hôtel de ville de Gand.

MANILIUS (*Giselbert*) frère de Baudouin, s'était établi comme libraire; il paya, en 1663, le droit de 20 escalins de gros pour l'ouverture de sa boutique. Il avait demandé et obtenu, en même temps que son frère (1663), l'octroi pour vendre, relier et imprimer des livres. Giselbert relia beaucoup de registres qui existent encore aux archives de la ville. Visiteur des imprimeurs de 1672 à 1682, il signala son administration par la décision prise en 1673 d'employer désormais une partie des *Wyngelden* provenant des ventes de livres à une « honnête récréation » des imprimeurs, libraires et relieurs, le jour de la fête de saint Augustin. Il mourut en 1694. Sa veuve, Marie Vermeire, qui continua le commerce et fit des livraisons au magistrat encore en 1708, fut enterrée par les Alexiens, le 18 septembre 1710. Avec elle s'éteignit le nom de

(1) Elle reprit l'imprimerie, sur estimation, pour la somme de liv. gr. 294 — 45 — 6, et les outils de l'atelier de reliure pour 44 livres de gros.

Manilius dans les fastes de la typographie gantoise.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : registres scabinaux de la Keure et des Parchons ; comptes de la ville ; liasses des imprimeurs ; dossiers des travaux et des fournitures ; registres aux enterrements des Alexiens. — Bibl. de la ville : coll. gantoise ; archives de la famille Manilius. — Sanderus, *De Gand. claris.* — Sweertius, *Ath. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Paquot, *Mém.* — Willems, *Verhandeling.* — Casteleyn, *Art poët.*, édit. 1573. — Witsen Geysbeek, *Woordenb. ned. dichters*, t. IV. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibl. gant.* — Id., *Bibl. belgica.* — Snellaert, *Hist. litt. fl.* — F. de Potter, *Gent.* — *Allg. Deutsche Biog.* — P. Blommaert, *Ned. schryvers van Gent.* — *Biogr. hommes remarqu. Fl. occid.* — Vander Aa, *Biogr. woordenb.*

MANIN (*Henri*), peintre décorateur, florissait à Ypres au ^{xiv}e siècle. Il remplissait probablement les fonctions de peintre en titre de la ville d'Ypres, comme le montrent les nombreux travaux qu'il exécuta pour les échevins de 1311 à 1331. Son œuvre principale est l'ornementation du beffroi d'Ypres, dont il fut chargé, en 1330, et pour laquelle il fit de nombreux voyages à Bruges, à Tournai et à Valenciennes. Les comptes communaux montrent que le travail de maître Manin fut long et remarquable ; le sommet du campanile fut *suroré*, tandis que la lanterne et diverses autres parties furent couvertes de peintures polychromes, qui devaient produire un effet très pittoresque. Cette peinture décorative était très en honneur au ^{xiv}e siècle ; et il n'était pas rare d'y voir employer des peintres de grand mérite, des *pourtraiturewerkers* ; c'est ainsi que les peintures de Manin, qui avaient naturellement beaucoup souffert des intempéries des saisons, furent refaites, en 1398, par maître Jacob Cavael, l'émule de Melchior Broederlam, un des précurseurs de Jean van Eyck.

Paul Bergmans.

Alph. Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. I (1878), *passim*.

MANISFELD (*François-Joseph*), peintre, né à Tournai. Il appartient à une famille qui paraît s'être fixée en cette ville vers le milieu du ^{xviii}e siècle. Fils de François-Joseph et d'Antoinette-Josèphe *Joseph*, il fut baptisé en la pa-

roisse de Saint-Quentin, le 3 décembre 1742, épousa Cécile Barbieux, et mourut dans sa ville natale, le 2 décembre 1807, âgé de soixante-cinq ans. Manisfeld entra comme apprenti dans l'atelier de Nicolas-Joseph Brebar, à Tournai, le 20 avril 1766, et six ans plus tard, le 29 septembre 1772, il fut reçu maître dans la corporation des peintres de cette ville. Élève de la nouvelle académie de dessin fondée par Gillis et Duvivier, Manisfeld acquit une certaine notoriété comme peintre et dessinateur ; sa réputation ne dépassa pas toutefois les limites du Tournaisis. Il peignit un grand nombre de portraits, fit de bonnes copies des tableaux de peintres en renom, mais composa peu d'œuvres originales. Il dessinait avec beaucoup de facilité.

Parmi ses œuvres, encore nombreuses, conservées à Tournai, on peut citer la copie faite pour l'église Saint-Jacques du tableau de Rubens le *Purgatoire* que possède la cathédrale ; plusieurs de ses tableaux figurent aujourd'hui au musée et sont repris sous les n^{os} 224 à 229 du catalogue de 1848 : *l'Adoration des Mages*, d'après Rubens, copie d'une superbe toile ayant appartenu à l'abbaye Saint-Martin de Tournai, aujourd'hui au musée royal de Bruxelles ; *la Mort d'Abel*, d'après Vander Werf ; *Jeune Femme entourée d'enfants*, dans le genre de Greuze ; *un Enfant soufflant des bulles de savon* ; *le Vieillard aveugle* ; *le Sommeil de l'enfant Jésus* ; des aquarelles et des dessins représentant la célèbre abbaye de Saint-Amand ; ces derniers font partie de la collection de dessins et d'estampes du musée. On possède encore de lui, à l'église de la Madeleine, une grande toile qui représente le *Christ ressuscité apparaissant à la Madeleine*. Ce tableau lui fut payé 2,600 florins et atteste un véritable talent. Les œuvres de Manisfeld se distinguent par un dessin correct et un coloris fort agréable.

E.-J. Soit.

Archives de Tournai. — Notes de B. Du Mortier. — Bozière, *Tournai ancien et moderne*. — De La Grange et Cloquet, *Etudes sur l'art à Tournai*. — Cloquet, *Tournai et Tournaisis*.

MANKEN HEYN (*Henri* ANDRIESSENS, dit). Voir ANDRIESSENS (*Henri*).

MANLIUS (*Arnold*). Voir MAN (*Arnold* DE).

***MANN** (*Théodore-Augustin*), naquit dans le Yorkshire le 22 juin 1735. Son père, attaché au service des ponts et chaussées, où il remplit pendant plus de quarante ans le poste de *surveyor*, était un homme intelligent, qui s'adonnait passionnément à l'étude des sciences, surtout aux mathématiques et à l'astronomie. Il consacra tous ses soins à l'éducation de son fils, qu'il envoya dans les meilleurs établissements de la province. L'enfant fit de rapides progrès dans les branches qui constituaient alors le programme d'études : le grec et le latin, l'histoire ancienne, la mythologie et l'histoire nationale. Poussé par son père dans la voie des sciences exactes et naturelles, il se livra dès lors à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, de la physique et de la botanique. Esprit méthodique et réfléchi, se pénétrant profondément de ce qu'il avait appris, le jeune Mann prenait des notes, analysait ses observations. Il acquit ainsi cette vaste érudition, l'une des caractéristiques de ses nombreux travaux, qui touchent, à la fois, aux sciences, à l'histoire et à la philosophie.

Lui laissant le choix entre le barreau ou le commerce, son père l'envoya à Londres pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de l'une ou l'autre de ces professions. Mais il eut à combattre chez son fils une invincible répugnance pour ce genre d'études. Ce fut en vain qu'il tenta de l'amener à surmonter son dégoût, le jeune Mann se sentait irrésistiblement attiré par les sciences naturelles. Craignant l'irritation de son père s'il refusait de suivre la carrière du droit ou des affaires, il tomba malade et dut retourner dans sa famille où il resta quelques mois. Puis il repartit pour Londres avec la ferme résolution de se conformer à la volonté paternelle. Persuadé pourtant qu'il ferait fausse route au barreau ou dans le commerce, il

change tout à coup d'avis, prend une résolution désespérée et, oubliant tout ce qu'il doit à ses parents, il s'embarque pour la France vers la fin de 1754. Son imagination était frappée, il se croyait poursuivi par le sort et tyranniquement opprimé. Cet acte de révolte contre l'autorité paternelle n'était pas seulement provoqué par le dégoût des carrières qu'on lui avait proposées : il y avait, au point de vue religieux, des divergences d'opinion entre son père et lui. Tandis que celui-là professait le luthéranisme, le jeune Mann, s'éloignant de cette confession et n'admettant aucune religion révélée, se bornait au déisme. Durant les deux premières années de son séjour à Paris, nous le voyons en proie au doute en matière religieuse ; mais à la suite de lectures répétées de l'Histoire universelle de Bossuet, il se convertit en 1756 au catholicisme, qu'il embrassa de cœur et d'âme, ainsi qu'il le dit lui-même, et auquel il resta absolument fidèle jusqu'au dernier jour. Ce fut l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui reçut en mai 1756 son abjuration. Avec l'ardeur d'un néophyte, il se mit immédiatement à combattre les adversaires de sa nouvelle religion, s'attaquant à J.-J. Rousseau et aux philosophes avec les armes que lui fournissaient les études scientifiques auxquelles il s'était livré. Nous ne suivrons pas Mann dans cette lutte, qui ne finit qu'avec sa vie.

Peu de temps après la conversion de Mann, la guerre éclata entre l'Angleterre et la France. Comme il était Anglais, il dut quitter Paris. Il avait l'intention de revoir son père et d'en solliciter son pardon ; mais le sachant encore profondément irrité de sa fuite et de son abjuration, il renonce au projet de retourner en Angleterre et se décide à partir pour l'Espagne, sûr d'être soutenu dans ce pays par le comte d'Aranda, grand maître de l'artillerie et, par don Ricardo Wall, ministre d'Etat aux affaires étrangères, pour lesquels il avait des lettres de recommandation. Ce dernier obtint pour lui une pension de Sa Majesté Catholique et lui procura, dans

l'armée, un poste qu'il alla occuper après un court séjour à Aranjuez et à Madrid. Mann rejoignit son régiment à Calatayud ; mais il ne tarda pas à se dégoûter de la vie de garnison, où il lui était impossible de se livrer à ses études scientifiques ; il demanda et obtint de suivre les cours de l'Académie militaire de Barcelone en vue de passer dans l'arme du génie. Mais se détournant de la carrière militaire pour entrer dans le cloître, il vint en Belgique, à Nieuport, où existait une maison anglaise de Chartreux. Il s'y consacra avec ardeur à l'étude. Après un an et demi d'épreuve, il fit profession, et dès 1764 nous le voyons déjà promu à la dignité de prieur du monastère.

C'est vers cette époque qu'il publia deux dissertations, l'une en anglais sous le titre : *A dissertation of the vocal sounds possible to human organs, with characters representing them* (1759) ; l'autre en français, sur la *Théorie des causes physiques des mouvements des corps célestes d'après les principes de Newton* (1762). Travailleur infatigable dont rien ne rebutait l'ardeur, Mann ruina sa santé par des veilles prolongées. Elle s'améliora quelque peu cependant, quand, nommé prieur de la Chartreuse, il fut obligé de faire de longues courses à cheval pour veiller aux intérêts du monastère. Reprenant ses études après une courte interruption, il composa ses *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*. Cet ouvrage, terminé en 1774, ne fut imprimé qu'en 1807. Mann y établit un système de métaphysique basé sur les considérations suivantes : Il existe entre la nature de l'homme et celle de Dieu une harmonie sensible, et cette harmonie s'étend à tous les êtres du monde, d'une manière qui est proportionnée à leur degré d'existence.

Grâce à la protection de l'abbé Needham, son ami, Mann fut nommé, le 7 février 1774, membre de l'Académie des sciences que Marie-Thérèse venait de fonder à Bruxelles. Lorsque Joseph II entreprit sa lutte contre les ordres monastiques, Mann se rangea du côté de l'empereur. Deux postes importants lui

furent offerts : l'évêché d'Anvers, et la coadjutorerie de l'évêché de Québec, celui-ci par l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye. En même temps le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Bruxelles, lui demandait de venir s'établir dans cette ville, où il pouvait se rendre utile au gouvernement. L'abbé Mann accepta sa proposition, car il appréhendait que les charges ecclésiastiques ne l'empêchassent de se livrer à ses études favorites, et que sa santé ne résistât pas au climat du Canada. Il quitta, en juillet 1777, la Chartreuse de Nieuport, dont il avait été prieur pendant treize ans, et vint se fixer à Bruxelles. La cour de Vienne lui accorda un traitement de 2,400 florins, et le cardinal Hersan, ministre d'Autriche à Rome, obtint pour lui une bulle qui lui permettait de posséder des bénéfices. C'est ainsi que, peu de temps après, il obtenait une prébende dans l'église collégiale de Notre-Dame, à Courtrai, avec la dispense de résidence. La même année de son arrivée à Bruxelles, il entreprit, à la demande du ministre de Starhemberg, un voyage en Angleterre, dont il publia les résultats à son retour. Il s'y était rendu pour étudier les procédés découverts par Hartley et lord Mahon pour garantir les édifices contre les incendies. Le premier de ces savants employait des plaques de fer clouées sous les planchers. Quant à lord Mahon, il se servait d'un enduit qui présentait sur les plaques de Hartley de grands avantages au point de vue de l'économie. Mann s'appliqua à l'étude de cette question et parvint à perfectionner les procédés qu'il avait vu employer. Les mémoires qu'il consacra à ce sujet furent publiés par le gouvernement, et traduits en espagnol et en allemand.

En 1778, il se consacra à un ouvrage sur la discipline ecclésiastique qui fut publié sous le titre de : *Réflexions sur la religion et sur la discipline de l'Eglise*. Cet ouvrage fut fait avec la collaboration de Nény et à la demande de Starhemberg. La même année, l'abbé Mann s'occupa de rédiger les *Tables de mon-*

naies, poids et mesures anciennes et modernes, travail utile et apprécié. Toutes ces recherches ne l'empêchaient pas de remanier, pour la librairie Lemaire, des livres historiques, de composer pour un autre imprimeur, Le Frank, des ouvrages de physique, d'agriculture et de botanique; il préparait en même temps une œuvre plus considérable, sorte d'encyclopédie qu'il se proposait de publier sous le titre : *Encyclognosis cum bibliotheca universali correspondente*. Il recueillit une foule de notes pour ce travail, dans lequel il voulait faire connaître les écrivains de toutes les nations et de tous les temps et la bibliographie de chaque partie des connaissances humaines. Ce plan était trop vaste, l'ouvrage resta inachevé; d'autres œuvres ébauchées alors eurent le même sort. Mann les abandonna pour remplir la mission que lui confiait le gouvernement d'aller étudier les canaux et les rivières de la Flandre, du Brabant et du Hainaut et d'examiner s'il était possible de rétablir les ports de Nieuport et de Lombardzyde. Au temps où il était à la Chartreuse, il avait eu l'occasion de s'occuper de ces questions. Dès 1781, il remit à Joseph II, lors du voyage de celui-ci dans les Pays-Bas, les mémoires sur la mission dont il avait été chargé. Pour reconnaître ses services, on le nomma conservateur des instruments de mathématiques et de physique que l'empereur avait permis de choisir dans la collection du duc de Lorraine, et qui furent déposés provisoirement, sous la garde de l'abbé Mann, à l'abbaye de Caudenberg.

Le jour même du départ de Joseph II, Mann était chargé de rédiger un *Traité* et un *Catéchisme de morale*, un *Précis d'histoire naturelle*, un *Précis des principes d'agriculture* et d'autres manuels qui devaient servir dans les écoles belges. Ces ouvrages furent terminés à la fin de mars de l'année suivante.

Nous avons dit que l'abbé Mann partageait les idées de Joseph II quant aux réformes ecclésiastiques. C'est à lui que Starhemberg s'adressa, en 1782, pour aider à préparer l'opinion aux réformes

projetées : il l'engagea à publier quelques chapitres de son ouvrage sur la discipline ecclésiastique en y ajoutant des considérations sur les vues et les projets de l'empereur touchant ces matières. Les circonstances devaient rendre ce travail inutile. Quoique partisan dévoué de la cour de Bruxelles, à laquelle il prêtait son talent, il ne partageait en rien l'esprit irréligieux qui y régnait, et il continuait à défendre avec les arguments que lui donnait sa science, les livres saints et les traditions de l'Eglise catholique.

En 1784, il publia une note sur les effets d'extraits d'aconit et de ciguë dans le traitement de la goutte, remèdes auxquels il avait, l'un des premiers, eu recours pour combattre cette affection. Il entreprit au mois de juin de la même année un voyage en France, en Italie et en Suède avec le nonce Busca, qui devint plus tard cardinal et gouverneur de Rome. Arrivés à Strasbourg, ils furent témoins d'une ascension aérostatique, qui échoua. A Bâle, ils virent le nonce de Lucerne, J.-B. Caprara, qui les accompagna en Suisse; à la fin de juin ils se trouvaient à Berne, où ils assistaient aux expériences de magnétisme animal du docteur mesmérrien Langhans. Le retour de ce voyage se fit au mois d'août. Mann en tint un journal qui est resté manuscrit.

Rentré à Bruxelles, il se remet à l'œuvre, travaille à divers mémoires pour l'Académie et à son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles*. La partie historique de cet ouvrage est de J.-B. Foppens; la troisième partie, celle qui traite de l'histoire naturelle, est de Mann. Il paraît prouvé que ce savant faisait à d'autres de larges emprunts et les publiait en se bornant à y ajouter quelques observations personnelles, sans mentionner la source de ses emprunts. C'est aussi vers cette époque qu'il fut chargé par le gouvernement d'examiner s'il était possible d'établir des pêcheries nationales dans l'Adriatique. Le mémoire qu'il présenta sur ce sujet, en 1786, lui fournit l'occasion de décrire les usa-

ges flamands en matière de pêcheries.

En automne de l'année 1786, Mann remplit les fonctions de secrétaire de l'Académie royale de Belgique, en remplacement de Des Roches; il en devint trésorier à la place de feu le comte de Fraula. Ce corps savant le maintint dans ses fonctions de conservateur des cabinets de physique et d'histoire naturelle, auxquelles il avait été appelé par l'empereur, comme nous l'avons dit plus haut. Mann fit alors les observations météorologiques pour l'Académie de Mannheim, qu'il publia sous le titre d'*Ephemerides meteorologicae*. L'activité qu'il déployait était vraiment étonnante : les notices se suivaient sans relâche, et si toutes ne témoignent pas de son originalité et de la profondeur de ses connaissances, elles prouvent du moins un grand zèle pour l'étude, un vif désir de produire et une vaste érudition. Sa réputation s'étendit et les sociétés savantes se firent un devoir d'inscrire Mann sur leurs listes : c'est ainsi qu'il devint membre de la Société d'Emulation de Liège, de l'Académie électorale palatine de Mannheim, de la Société royale de Londres, de la Société patriotique de Milan, de l'Académie de Richmond, de la Société batave de Rotterdam, de la Société zélandaise des sciences, de la Société des antiquaires de Londres. La révolution vint interrompre ses travaux. Le ministre de Trauttmansdorf chargea Mann de porter à l'archevêque de Malines des paroles de conciliation; mais l'abbé ne parvint pas à découvrir la retraite du cardinal-primat. La révolution ayant éclaté, le gouvernement dut quitter la capitale. Mann, qui s'était montré partisan du régime qui venait de tomber, fut traité comme un adversaire. On déclara nulles les lettres *De significamus* qui le dispensaient de la résidence de Courtrai, sous prétexte qu'elles avaient été accordées par un gouvernement qui n'existait plus. Il fut obligé de retourner dans sa prébende jusqu'au moment où l'Académie eut obtenu des Etats de Flandre que ces lettres continuassent de sortir leur effet. Il revint donc à Bruxelles, et, quand le gouvernement autrichien eut été rétabli,

il fut de nouveau chargé de travaux, et, en 1791, nommé assesseur de la commission royale des études.

L'invasion française, en 1792, l'obligea de quitter le pays : il se réfugia d'abord à Maestricht avec son ami Podevin, greffier de la commission des études; puis il s'embarqua pour l'Angleterre avec lord Elgin, l'envoyé de Sa Majesté Britannique à Bruxelles. Après la victoire de Neerwinden et le rétablissement des Autrichiens, l'abbé Mann revint à Bruxelles. Sa maison et tout ce qu'elle contenait de plus précieux avaient échappé au pillage; mais il trouva ses affaires dans la plus grande confusion, et le temps qu'il mit à les débrouiller ne lui permit pas de se livrer à ses études ni de rien publier. D'ailleurs, le retour offensif des Français devait bientôt l'obliger à fuir de nouveau. Il quitta Bruxelles avec Podevin au mois de juin 1794; ils se rendirent en Autriche et passèrent par la Hollande, la Westphalie et la Bavière. Les fatigues de ce long voyage ébranlèrent la santé de l'abbé, au point qu'on dut lui administrer à deux reprises les derniers sacrements. S'étant remis, il se fixa à Lintz jusqu'au moment où, de nouveau inquiété par les Français, il se retira à Prague. Il y devint le protégé de l'archevêque-prince, dont il avait été le diocésain comme chanoine de Courtrai. En 1798, il s'embarqua pour l'Angleterre. C'est de cette époque que datent ses lettres à sir Joseph Banks. Cette correspondance avec le célèbre naturaliste et explorateur anglais a été traduite en français par O. Delepierre et publiée à Bruxelles en 1845. Revenu à Prague, il reprend ses habitudes de travail, rédige quelques notices en anglais pour le bureau d'agriculture britannique dont il avait été nommé membre en 1794, et traduit en français ses *Principes de métaphysique*, dont il s'occupait depuis de longues années déjà. La publication de cet ouvrage, dont il ne pouvait prendre la responsabilité vu le mauvais état de sa santé, fut confiée à Podevin.

Pendant ses dernières années, il souff-

frit cruellement; la goutte l'avait repris et il endurait de grandes douleurs. Cependant il ne resta pas inactif et publia, en 1803, une table chronologique de l'histoire universelle, depuis le commencement de l'année 1700 jusqu'à la paix de 1803; une seconde édition de cet ouvrage dont il avait réuni les matériaux, et qui eût continué la première jusqu'en 1807, ne fut pas publiée. C'est à Prague, où il résidait depuis 1797, qu'il mourut le 23 février 1709, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Voici la liste des œuvres de l'abbé Mann :

1. *Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie. Fait par ordre du gouvernement des Pays-Bas*, 1778; in-4°. *Supplément au Mémoire, etc.*, 1779; in-4°. D'après Quérard, il y a, en outre, une édition de ce livre sous le titre de : *l'Art de garantir les maisons d'incendie*. Bruxelles; Lyon, frères Perisse, 1779; in-8°, 56 pages. — 2. *Mémoire sur les lois du mouvement des fleuves et sur la quantité de leur pente, en particulier des rivières et des canaux de la Flandre, d'où l'on déduit une méthode générale et très facile de niveler tout ce pays. On y détermine la profondeur que doivent avoir les canaux et les écluses, et on indique plusieurs moyens d'obtenir un parfait écoulement des eaux superflues et incommodes*, 1781; in-4°. Ce mémoire n'a pas été imprimé; le gouvernement se le réserva pour son usage. — 3. *Dissertation critique sur les travaux et éditions de l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres*. Bruxelles, 1780; in-8°. — 4. *Lettre sur l'utilité de la langue grecque*, dans le *Recueil du marquis du Chasteler*. Bruxelles, 1781; in-8°. — 5. *Carte du dernier voyage du capitaine Cook*, gravée à Augsbourg, par Lotter, 1781. — 6. *Route des capitaines Cook et Fourneau autour du monde en 1772 et 1775*, gravée à Augsbourg par le même, 1781. — 7. *Mémoire sur la conservation et le commerce des grains*. Malines, 1784; in-12. — 8. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*. Bruxelles, 1785; 3 parties en 2 vol., in-8°. Une se-

conde édition de cet ouvrage parut à l'insu de l'auteur, sous le même millésime. Il avait préparé une nouvelle édition de ce livre dont la bibliothèque de la ville de Bruxelles possède le manuscrit. La troisième partie de ce livre a paru séparément sous le titre : *Essai de l'histoire naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*, 1785; in-8°. — 9. *Recueil de mémoires sur les grandes gelées et leurs effets, où l'on essaie de déterminer ce qu'il faut croire de leurs retours périodiques, de la gradation en plus ou moins du froid de notre globe*. Gand, 1792; in-8°. Cet ouvrage comprend les quatre mémoires suivants :

1. *Mémoire sur le changement successif de la température et du terroir des climats, avec des recherches sur les causes de ces changements*; — 2. *Mémoire sur les gelées extraordinaires dont il est fait mention dans l'histoire depuis les temps les plus reculés, jusques et comprise celle de 1788-1789, suivi de considérations physiques sur les grandes gelées*; — 3. *Mémoire du baron de Poederlé sur les effets de l'hiver 1788-1789, sur la végétation aux Pays-Bas*; — 4. *Recueil d'observations sur l'orage du 13 juillet 1788*. — 10. *Table chronologique de l'histoire universelle du XVIII^e siècle*. Dresde, 1803, in-4°; trad. en allemand. Ibid., 1804; in-4°. — 11. *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*. Vienne, 1807; in-4°. — 12. *Traité de la religion et de la discipline de l'Eglise catholique*; in-fol. — 13. *Mémoire sur les causes de la formation des grêlons et des glaçons dans les orages*; ms. in-fol. — 14. *Des Courants de la mer et de leurs effets sur le fond et les côtes des mers à l'ouest de l'Europe*; ms. in-fol. — 15. *Mémoire sur l'établissement d'une pêche nationale sur les côtes de la Carniole, de l'Istrie et de la Dalmatie autrichienne d'après celle qui existe en Flandre*; ms. in-fol. — 16. *Relation d'un voyage en France, en Suisse et en Allemagne, fait par ordre du ministre, avec le nonce Busca, dans l'été de 1784*; ms. in-fol.

Dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome I. *Mémoire sur l'ancien Etat de la Flandre maritime, sur les changements qui y sont arrivés, et les*

causes qui les ont produits; sur la nature de son climat et de son sol; sur les marées de cette côte, et leur comparaison avec la hauteur de différentes parties du pays adjacent, p. 63; — *Mémoire sur les moyens de parvenir à une théorie complète des météores*, p. 265; — *Mémoire sur la congélation de l'eau de la mer, déduit d'une suite d'expériences faites à ce sujet*, p. 287. — Tome II. *Mémoire sur le feu élémentaire considéré en général dans toute la nature, avec des conjectures sur ses différentes modifications, ses lois d'action, sa fin, et ses usages universels*, p. 1; — *Mémoire sur l'histoire naturelle de la mer du Nord, de ses courants et de ses bancs, de ses productions et de la pêche qui s'y fait*, p. 159; — *Mémoire dans lequel on examine les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux, tant tranquilles qu'en mouvement, d'après une suite d'expériences faites à ce sujet*, p. 257. — Tome III. *Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules César s'est embarqué pour passer en Grande-Bretagne et celui où il y aborda, ainsi que le jour précis où il fit ce voyage. Avec carte*, p. 231; — *Mémoire dans lequel on examine l'opinion de plusieurs auteurs anciens et modernes, qui soutiennent que les mers Noire, Caspienne, Baltique et Blanche ont anciennement communiqué ensemble*, p. 385. — Tome IV. *Mémoire sur les marées aériennes, c'est-à-dire sur l'effet produit dans l'atmosphère terrestre par l'action du soleil et de la lune*, p. 91; — *Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes* (1. du sol et des productions; 2. des habitants, leur génie, les mœurs, leurs coutumes, etc.; 3. de la nature de l'atmosphère et des saisons, des phénomènes météorologiques; 4. influence du soleil et de l'atmosphère sur la santé des habitants; nature de leurs maladies), p. 123. — *Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 162; — *Mémoire sur la question: Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'état en général?* p. 199; — *Mémoire sur les diffé-*

rents moyens dont on peut se servir pour se garantir des funestes effets de la foudre dans les orages, p. 285. — Tome V. *Sciences. Vue générale des derniers progrès des sciences académiques, et de ce qui reste à faire pour les amener de plus en plus vers leur perfection*, p. 1; — *Dissertation sur les déluges dont il est fait mention chez les anciens, suivie de quelques considérations physiques et mathématiques sur les catastrophes*, p. 49; — *Dissertation sur les Syrtes et les marées de la Méditerranée*, p. 61; — *Mémoire sur la conservation des aliments*, p. 148; — *Tables des monnaies, poids et mesures, anciennes et modernes, de diverses nations*, p. 233; — *Extraits et résultats des observations météorologiques faites à Bruxelles par ordre de l'Académie, pendant les années 1784 et 1785*, p. 437; — *Histoire météorologique de l'hiver 1785 à 1786*; — *Suite de l'histoire météorologique jusqu'à la fin de l'année 1787*, p. 443; — *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles depuis 1785 jusqu'à 1788 inclusivement*. — Pour le tome VI de l'Académie de Bruxelles, l'auteur avait préparé plusieurs dissertations dont les manuscrits sont à la Bibliothèque de Bruxelles. Ces mémoires portent sur la découverte des vestiges du Portus Itius, sur l'accroissement graduel en élévation de la surface de la terre, sur les diverses théories de la terre sur le port et la ville de Nieuport.

Dans les mémoires de l'Académie de Mannheim : *Mémoire sur les nouvelles terres et îles qui ont paru successivement au-dessus de la surface de la mer*; — *Mémoire sur un nouveau principe d'hygrométrie*; — *Notice sur un halo solaire le 19 mars 1797 et le temps remarquable qui le suivit*; — *Observations météorologiques de 1784 à 1792*. — Dans les publications de la Société royale de Londres, il fit paraître un *Mémoire sur les courants de mer et de leurs effets sur le fond et les côtes de la mer, sur la formation de grêlons et de fragments de glace dans les orages, sur les rivières et les canaux, sur la grande gelée de l'hiver de 1798 à 1799 à Prague*. — La Société économique de Bohême publia un mé-

moire de Mann sur l'agriculture des Pays-Bas autrichiens.

Parmi les autres ouvrages imprimés signalons : 1. *Histoire du règne de Marie-Thérèse*. Bruxelles, 1781; in-8°. 2^e édition augmentée; ibid., 1786; in-12.— 2. *Abrégé de toutes les sciences; édition refondue, corrigée et augmentée à l'usage des écoles catholiques*. Ibid. in-12. Il en a été donné cinq ou six éditions jusqu'en 1794.— 3. *Dictionnaire géographique portatif*, de Vosgien. Ibid., 1783 et 1792; 2 vol. in-8°. Ces deux éditions ont été revues et augmentées par Mann. — 4. *Introduction à la géographie, à la politique, etc.* de Busching. Brux., 1786; in-12. Édition corrigée et augmentée. — 5. *Dictionnaire des jardiniers et des cultivateurs*; traduit de Philippe Miller. Édition revue et corrigée. Ibid., 1786-1789; 8 vol. in-8°.

L'abbé Mann a collaboré à *l'Esprit des Journaux*, qui contient de lui un grand nombre de notices.

De Reiffenberg, donne dans *l'Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 1850, p. 102, une très longue liste par ordre de date des ouvrages de Mann. Cette liste a été rédigée pour les neuf dixièmes par ce savant et elle comprend un grand nombre de notices qui sont restées manuscrites.

A.-F. Renard.

Fr. Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique, etc.*, t. II, p. 349. — De Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 1850, p. 75.

MANNAERTS (Olivier), ou MANAREUS, écrivain ecclésiastique, né à Douai (1), le 2 février 1523, décédé à Tournai, le 28 novembre 1614, entra dans la Compagnie de Jésus à la suite des prédications du P. François Strada. auxquelles il avait assisté lorsqu'il étudiait la philosophie à l'université de Louvain (2). Pendant qu'il suivait les cours

de la faculté des arts, il s'était déjà présenté au P. Pierre Le Febvre pour obtenir son admission dans la Compagnie; mais il fut remis à plus tard. Après deux années d'études théologiques à Louvain, il se rendit à Paris, en 1548, pour continuer ces mêmes études. Reçu dans la Compagnie, le 1^{er} avril 1550, il fut envoyé à Rome. En 1552, il enseigna les humanités et la rhétorique au collège de Gubbio, en Italie. En 1554, il est nommé le premier recteur du collège romain, et, peu de mois après, de celui de Lorette. Il prononça les grands vœux de profès, le 3 novembre 1560, en même temps que les PP. Ribadeneira et Jacques de Ledesma. En 1563, il fut envoyé en France avec les pouvoirs de commissaire, et visita l'Auvergne, le Dauphiné, Lyon et Tournon. L'année suivante, après que la France eut été divisée en deux provinces, celle d'Aquitaine et de France, Mannaerts fut désigné comme premier provincial de cette dernière, tout en conservant sa mission de commissaire. Il se rendit à Toulouse pour y visiter le collège de la Compagnie, et de là à Billom, où il prononça, à l'ouverture de l'église du collège, l'oraison funèbre du cardinal de Tournon, dont le corps venait d'y être transporté. Le 1^{er} juin 1564, il arrivait à Paris. Les difficultés que le collège de la Compagnie y éprouvait de la part de l'université de cette ville empêchèrent Mannaerts de se rendre à la deuxième congrégation générale de l'ordre, où l'appelaient cependant les fonctions dont il était investi. En 1570, il alla à Dieppe, où il convertit environ 1,500 protestants; il établit aussi, dans cette ville, une congrégation de la très sainte Vierge. Rappelé à Rome, il assista à la troisième congrégation générale de l'ordre (12 avril-16 juin 1573), et fut nommé assistant et

(1) Dans une de ses lettres, il dit qu'il était fils de « Nicolao Manareo, della città chiamata latine « Duacum e volgare Douay, de mediocre conditione, fatto il corso in d'arte e ricevuto il magisterio (benche con pocho frutto) in Lovanio », etc.

(2) Nous trouvons deux étudiants du nom d'Olivier Mannaerts, de Douai, parmi les promus de la faculté des arts de Louvain, le 30 mars 1546.

Le premier, qui obtint la 78^e place sur 457 concurrents, est appelé *Olivierius Mannaerts, Duacenus, major*; l'autre, qui fut proclamé le 428^e, est désigné *Olivierius Mannaerts, Duacenus, minor*. Nous ne saurions déterminer lequel des deux est celui qui fait l'objet de notre notice. Voyez *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. III, p. 30 et 31. L'un et l'autre étaient élèves de la pédagogie du Lis.

admoniteur du père Evrard Mercurian, et, à la mort de celui-ci, arrivée le 1^{er} août 1580, vicaire général de la Compagnie. En cette qualité, il convoqua la quatrième congrégation générale de l'ordre (7 février-22 avril 1581), qui nomma général le P. Claude Aquaviva. Nommé visiteur de la Germanie, après cette élection, il visita Lucerne, Fribourg, Augsbourg, Dillingen, Munich, Innsbruck, Hall, l'Autriche et la Bohême. Il fut provincial de Belgique du 11 mars 1589 au 23 juin 1594, et assista, à raison de cette charge, à la cinquième congrégation générale de l'ordre (3 novembre 1593-18 janvier 1594).

Le P. Manaræus a laissé plusieurs écrits; quelques-uns ont été imprimés, d'autres sont restés manuscrits. On en trouvera l'énumération exacte et complète dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, publiée par le P. Sommervogel (v^o *Manare*).

E.-H.-J. Reusens.

MANS (*Arnold VAN*), peintre, est souvent confondu, malgré l'adjonction de la particule à son nom, avec F. Mans, artiste hollandais, qui peignit le même genre et qui eut avec lui sans doute des liens étroits de parenté. Arnold est considéré cependant comme étant d'origine anversoise et comme ayant été l'élève de David Teniers II, vers 1668. Un de ses tableaux signé se trouvait il y a quelques années au musée de Berlin et attestait son habileté : il représentait les bords d'un canal hollandais avec de nombreuses figures. Ce tableau a disparu aujourd'hui du catalogue par suite des doutes provoqués par le grand nombre d'œuvres analogues de cette époque, signées par son quasi-homonyme.

E. Baes.

***MANS** (*Jean*), écrivain mystique, né à Ziricée (Zélande), le 13 janvier 1565, entra dans la Compagnie de Jésus, le 3 août 1592. Il était recteur à Bruges, quand il mourut en soignant les pestiférés, le 28 novembre 1621. Il a traduit de l'espagnol un petit traité sur les mystères de la foi : *Meditation van de prin-*

cipaelste misterien ofte verholentheden van ons gheloove, van het leven ende dood ons Heeren Jesu Christi, vande weerdighe Maghet Maria, ende van andere sommige Heyligen ende Evangelien. Ghemaect door den eeroewerdighen P. Ludovicus de La Puente, ende overgheset in onse nederduytsche sprake. Ypres, François Bellet, 1614-1616; in-8^o, 2 vol. (1^{re} et 2^e parties). La troisième partie de l'ouvrage du P. de La Puente, traduite par l'imprimeur Bellet, parut chez lui en 1626; le P. Jacques Sasius traduisit les 4^e et 5^e parties. Cette traduction fut plusieurs fois réimprimée à Anvers, chez les Cnobbaert.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 504-505.

MANSDALE (*Antoine KELDERMANS*, dit *VAN*). Voir *KELDERMANS* (*Antoine*).

MANSDALE (*Henri*), dit *KELDERMANS*, peintre du x^{ve} siècle. Il était fils de Mathieu, architecte-sculpteur, et travaillait à Louvain en 1475. En 1483, il accepta comme élève un jeune homme du nom de Jean van Ouderghem, dit de Walsche. Selon le contrat rédigé devant les échevins, il devait enseigner au disciple, durant trois ans, *toutes les parties de l'art de peindre*, moyennant une rémunération de 9 florins du Rhin. L'artiste quitta Louvain en 1486. C'est très probablement ce coloriste qui devint, en 1505, propriétaire d'une maison située à Malines, marché au Bétail, entre la chapelle Saint-Eloi et l'auberge la *Fête dorée*. Il se fixa dans cette demeure et hébergea, en 1521, Albert Dürer. L'illustre maître allemand l'appelle, dans son *Journal de Voyage*, « Maister Heinrich, maler ».

Il semble que le temps n'ait pas épargné d'œuvres de cet artiste.

Ed. van Even.

Protocoles des échevins de Louvain. — Pinchart, *Additions à Crowe*, p. 209. — Ed. van Even, *L'Ancienne Ecole de peinture de Louvain*, p. 222.

MANSDALE (*Jean VAN*), sculpteur, travaillait à Bruxelles en 1360. Il portait, sans que nous sachions pour quel

motif, le surnom de *Keldermans*, surnom qui devint dans la suite le nom de la famille. On appelait les artistes de cette famille tantôt *Van Mansdale* alias *Keldermans*, tantôt *Keldermans* alias *Van Mansdale*. En 1377, Jean van Mansdale fut chargé d'exécuter les culs-de-lampe des poutres de la maison des échevins à Malines, qu'on construisait alors d'après les plans de Henri Meys. On les lui paya la somme de 24 *peters* d'or. En 1392, Jean van Mansdale exécuta le tombeau de François van Halen, chevalier, seigneur de Lillo, et de son épouse de Ghistelle, pour être placé à l'église Saint-Rombaut. Le couvercle de ce monument offrait, couchées sur le dos, les statues de Van Halen et de sa femme. L'artiste termina ce travail à Bruxelles. Il le plaça, en 1415, dans le pourtour du chœur de l'église, entre le second et le troisième pilier. Le tombeau fut polychromé par Jean van Battele, sous la direction du sculpteur. On paya le travail du peintre 6 livres de Flandre.

Le sculpteur laissa un fils, Jean van Mansdale, dit *Keldermans*, maître ouvrier des maçonneries de la ville de Malines, qui fut le père de plusieurs architectes de mérite.

Ed. van Even.

Comptes de la ville de Malines de 1377-78 et 1392-93. — Fr. Stuers, *De familie Keldermans*. — Em. Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*.

MANSDALE (*Mathieu I Keldermans*, dit **VAN**). Voir **KELDERMANS** (*Mathieu I*).

MANSDALE (*Mathieu II Keldermans*, dit **VAN**). Voir **KELDERMANS** (*Mathieu II*).

MANSDALE (*Rombaut Keldermans*, dit **VAN**). Voir **KELDERMANS** (*Rombaut*).

MANSFELT (*Jehan*), né à Hesdin, dans le XIV^e siècle, est auteur d'une compilation intitulée : *La Fleur de toutes histoires*, qu'il fit par ordre du duc Philippe le Bon. Cet ouvrage, divisé en trois parties, n'a trait qu'aux sujets sacrés. L'auteur parle, au premier livre, des saints et des saintes de l'Ancien

Testament; au deuxième, du roi des saints (Jésus-Christ) et de la reine sa mère (la Vierge Marie), des apôtres, des anges et « d'aucuns incidents par entremets »; au troisième, des « chevaliers de l'arrière-garde », c'est-à-dire des saints du Nouveau Testament. Il y a ajouté « aucuns bons exemples moraux ». Le troisième livre s'étend jusqu'au règne de Charles VI, roi de France. Il existe à la Bibliothèque nationale, à Paris, plusieurs copies de l'ouvrage de Jehan Mansel; une autre, sur vélin, avec miniatures, est à la Bibliothèque de Genève (n^o 64 des manuscrits français), mais la troisième partie ne s'y trouve pas. Parmi les miniatures de ce dernier manuscrit, on remarque le siège de Jérusalem par Titus où figurent des canons.

Léop. Devillers.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, nouvelle série, t. II, p. 549.

MANSFELT (comte *Charles DE*), homme de guerre, né en 1547, mort le 14 août 1596. Il était fils du comte Pierre-Ernest et de sa première femme, Marguerite de Bréderode. Tout jeune, Charles de Mansfelt prend parti contre Granvelle et, dans une scène burlesque représentée à Luxembourg en 1564 à l'occasion du baptême de son frère, Philippe-Octavien, il joue le rôle de l'un des diables à queue de renard à la poursuite d'un cardinal. L'année suivante, il est de ceux qui accompagnent jusqu'à la frontière de France le comte d'Egmont partant pour l'Espagne et, le 26 janvier, l'un des six seigneurs qui, à Cambrai, signent de leur sang l'engagement de tirer vengeance du cardinal de Granvelle et de ses complices, s'il arrive malheur au comte durant son voyage. Pendant son séjour en cette ville, dans un banquet où son oncle Henri de Bréderode avait manqué d'égards envers l'évêque Maximilien de Berghes, Mansfelt, voulant s'interposer dans la querelle, fut violemment repoussé par celui-ci, qui s'écria : « Otez-vous de là ! Quel est ce jeune homme qui vient ici me prêcher ! » Irrité, il

saisit son poignard et le leva sur l'évêque; d'Égmont et les autres convives les séparèrent. Le caractère orgueilleux et irritable du jeune comte se révéla dans une autre circonstance encore, dans un banquet chez Me de Montmartin : le Sr de Vayte, en lui parlant, ne lui ayant pas donné du Monseigneur, Charles lui jeta des assiettes à la tête ! En cette même année 1565, il accompagna son père en Portugal, à l'effet d'y chercher la princesse Marie, qui vint épouser aux Pays-Bas Alexandre Farnèse, fils de Marguerite de Parme.

Charles de Mansfelt avait adopté avec ardeur les idées de tolérance qui avaient trouvé en Bréderode et en Louis de Nassau leurs plus fervents adeptes ; il fut l'un des premiers à patronner le *Compromis des nobles*, et l'un des exemplaires parvenus jusqu'à nous porte sa signature ; mais les menaces de son père, qui venait d'abandonner la cause d'Etat, l'obligèrent bientôt à se retirer de la ligue. Le 21 juin 1566, il écrit à Thomas Armenteros, secrétaire de la duchesse, qu'entré dans la conjuration à l'instigation de son oncle, il n'avait pu soupçonner le caractère qu'elle avait pris ; que désirant vivre et mourir fidèle au roi, il se séparait des confédérés, dont les actes ne correspondaient plus aux idées qui avaient provoqué à l'origine leur union, et le pria d'en informer la gouvernante. Ses protestations de fidélité portèrent bientôt leur récompense : Marguerite écrit au roi, le 18 décembre, qu'elle est décidée à nommer Charles de Mansfelt colonel des compagnies levées par son père. « parce qu'il est bon catholique et fidèle au roi ». En effet, en janvier 1567, le jeune comte est colonel d'un régiment composé de Français, de Lorrains, de Liégeois et de Luxembourgeois « qui fait de terribles dégâts partout où il passe », et plus tard, devant Valenciennes, il est chef d'un quartier des assiégeants. Le 8 octobre, il tue en duel Thierry de Pouilly, prévôt d'Ivoy, qui l'a insulté. Son père lui fit aussitôt quitter les Pays-Bas : ce n'était pas seulement le duelliste qui

fuyait la justice de son pays, c'était le signataire du *Compromis* qui se mettait à l'abri des poursuites du terrible tribunal des Troubles et du duc d'Albe.

Le comte Charles se retire en France et y fait un très riche mariage. Pendant toute l'administration du duc d'Albe, il sert les Valois : mais en 1574, tourmenté du désir de revoir sa patrie, il fait offrir à Requesens de passer au service de Philippe II, avec deux mille chevaux allemands et trois mille fantassins français qu'il a sous ses ordres et près d'être licenciés. Deux ans plus tard, Geronimo de Roda demande au roi, au nom du comte Pierre-Ernest, de laisser rentrer dans les Pays-Bas le comte Charles, son fils, devenu veuf, et pour lequel il réclame la succession de Bréderode, dont les biens avaient été confisqués.

Au commencement de 1577, Charles est dans le Luxembourg, près de don Juan qui, le 12 février, à Marche, lui confie, pour la remettre à Henri III, une lettre demandant le rappel de Montdoucet, son résident à Bruxelles, qui s'emploie à faire révolter « les sujets du roi ».

Le 3 octobre, don Juan écrit au monarque français qu'il est décidé à employer, sous la conduite du comte Charles, les gens de guerre, tous affectionnés à la religion catholique romaine, qui ont servi sous le duc de Guise. Bientôt le bruit se répand à Paris et à Bruxelles que Mansfelt fait en France des levées pour don Juan, et les seigneurs d'Aubigny et Mansart, ambassadeurs des Etats généraux près de Henri III, s'en plaignent à celui-ci, lui faisant observer que le comte est son sujet. Le roi promet de défendre à Mansfelt de se mettre au service de don Juan ; il refuse également de laisser sortir de France les troupes que celui-ci lui a demandées ; mais elles se sont rapprochées de la frontière et elles sont si près de Montmédy, que le bâtard de Charles-Quint est contraint, comme il l'écrivit au roi le 15 décembre pour s'en excuser, de les prendre à son service pour les empêcher de se joindre à ses ennemis.

En février 1578, le comte Charles,

nommé à la charge de maître de camp qu'avait eue le comte d'Arenberg, est avec un régiment français devant Nivelles, qu'il a déjà assaillie deux fois après l'avoir canonnée, quand don Juan, accompagné de Farnèse, vient le rejoindre avec le reste de l'armée. Aussitôt les assiégés se rendent sans condition, et les Français, irrités de n'avoir pu piller la ville, que don Juan avait épargnée, demandent et obtiennent congé de rentrer dans leur pays. Mansfelt reste néanmoins dans l'armée espagnole et prend part à toutes ses entreprises. Après le siège de Maestricht, où Berlaymont, général de l'artillerie, avait été tué, il est mis à la tête de cette arme, sans en recevoir toutefois encore les patentes. Sur un état de la composition de l'armée, daté de 1582, et donné par Van Meteren, il est porté comme commandant un régiment d'infanterie allemand de dix compagnies, comportant trois mille cent quarante-quatre hommes. Dans la répartition des forces du prince de Parme entreprenant en 1583 de reconquérir les Pays-Bas, Mansfelt avec son père, le marquis de Roubaix et Haultfenne, commande les troupes du centre. Après l'entreprise du duc d'Alençon sur Anvers, il investit Eindhoven, qui se rend, faute de vivres, le 23 avril, après trois mois de blocus. Il s'empare ensuite de Turnhout, de Hoogstraeten, de Loenhout et de Viersel; de Diest qui capitule après vingt-deux jours de siège (en mai); puis du château de Westerloo, sur la Nèthe, le 5 juin.

En 1584, Mansfelt commande l'artillerie au siège d'Anvers et établit ses quartiers et son parc à Melsen, entre Calloo et Beveren; ce qui ne l'empêche pas de prendre la plus grande part à l'entreprise de Termonde, qu'il va bloquer avec cinq cornettes de cavalerie et quelques compagnies de Wallons du côté de Bruxelles, pendant que Farnèse l'attaque du côté de Waesmunster. La place se rend le 17 août, et les assiégeants regagnent leurs quartiers devant Anvers. Après la destruction partielle, par les brûlots des Anversois, du pont jeté sur l'Escaut, il en reçoit le commandement

en remplacement du marquis de Roubaix qui y a été tué. Le 26 mai, avec trois chaloupes à rames, sept brigantins et vingt autres embarcations chargées de troupes et munies d'artillerie, il entreprend l'attaque de la petite flotte réunie par les assiégés à Ordam, et qui comprend le grand navire, auquel ils ont donné le nom de *Arche de Noé* et de *Fin de la Guerre*. Il passe par l'ouverture de la digue de l'Escaut pratiquée près du fort Saint-Pierre et, à travers les polders inondés, il surprend les Anversois; aucune embarcation de ceux-ci n'aurait échappé, si accidentellement un baril de poudre en prenant feu dans la chaloupe où se trouvait Mansfelt, n'avait grièvement brûlé celui-ci et mis hors de combat la plupart des gentilshommes qui l'accompagnaient. Le désordre résultant de cette explosion permit aux assiégés de se retirer, ne laissant aux mains des Espagnols que neuf embarcations, y compris l'*Arche de Noé*.

Le 27 août, Mansfelt, guéri de ses blessures, entre avec Farnèse à Anvers par la porte Saint-Georges, et, dans le banquet offert par le prince à son armée sur le pont de l'Escaut, il sert à boire aux soldats. Le 31 août, il reçoit ses lettres patentes de maître de l'artillerie dans les Pays-Bas et prend ses quartiers d'hiver avec quatre régiments allemands et quelques compagnies wallonnes, dans les terres de Ravesteyn et de Bois-le-Duc, avec quartier général à Hespen, afin d'être près de Gavre, que le prince comptait assiéger au printemps. C'est de là qu'il va secourir le colonel François Bobadilla, bloqué avec cinq mille Espagnols, trois régiments, dans le Bommeler-Weert, entre la Meuse et le Wahal, par les Hollandais qui avaient percé les digues. Au commencement de 1586, le siège de Gavre étant résolu, il s'empare de l'abbaye de Weterverden, entre Venloo et Assen, afin d'empêcher les secours d'arriver à la ville assiégée. Le 16 avril, il livre aux Hollandais, qui ont attaqué ses lignes, un combat, interrompu par le mauvais temps, après lequel les deux adversaires se retirent dans leurs positions respectives avec

d'égaux pertes. La place capitule le 7 juin. Le même jour, Mansfelt s'empare de Meysem, sur la rive gauche de la Meuse, de Batembourg sur la rive droite et, peu de jours après, d'Arsen. En juillet, il commande l'artillerie au siège de la ville de Nuys, qui est prise et brûlée.

L'année suivante, il s'empare du fort de Blankenberghe, puis commande l'artillerie au siège de l'Ecluse, qui se rend. En 1589, il accompagne Farnèse au secours de Gertruydenberg, assiégée par Maurice de Nassau, y entre avec lui le 10 avril, et est chargé d'y élever un fort. Quand le prince de Parme se rend à Spa pour y faire une cure, il remet à Mansfelt le commandement des troupes dans le Brabant. Charles, après avoir pris, en mai, Herft et Hemert et bloqué Heusden, sans parvenir à s'en rendre maître, entre, renforcé par trois régiments espagnols, dans l'île de Bommel, prend Brakel et Rassen, campe près de la Meuse, vis-à-vis de Crève-cœur, et, après avoir battu le fort de Hèle pendant vingt-quatre heures, le force à capituler (24 août). Cette reddition fut marquée par un acte extrêmement blâmable : la garnison fut massacrée par les soldats espagnols, surexcités et mécontents de Mansfelt qui les traitait très durement et prétendait leur faire élever des travaux de fortification à Löwenstein, dans le but de faciliter le passage du Wahal à une armée destinée à envahir la Hollande. Ils appartenaient au détachement sous les ordres de Bobadilla, qui avait manqué périr trois années auparavant dans cette île de Bommel, et ils refusaient d'y passer de nouveau l'hiver. Dix-huit compagnies du régiment de don Sancio Martinez de Leyva s'étant révoltées (30 août), Mansfelt les fit cerner par les autres troupes qu'il avait sous ses ordres, obligea les mutinés à se soumettre et fit pendre huit des plus coupables. Farnèse fit casser ce régiment et disséminer les soldats dans d'autres corps.

Vers la fin de l'année, Mansfelt remplace le marquis de Varembon dans le commandement des troupes assiégeant Rheinberg ; il s'empare d'un fort qui

favorisait l'entrée des secours dans la place, pousse avec énergie les travaux de siège et oblige le gouverneur à capituler, le 30 janvier 1590. Pour empêcher les courses de la garnison de Bréda, que les Hollandais avaient surpris le 4 mars, Mansfelt est envoyé dans les environs de cette ville à la tête d'un corps de troupes de quatre mille hommes. Il se saisit d'Oosterhout, de Teringhe, de Sevenbergh et, entre cette ville et Bréda, élève le grand fort de Terheyde. En mai, il assiège sans succès le fort de Nordam, puis s'empresse de secourir Nimègue, que le prince Maurice, pour l'éloigner de Bréda, avait fait mine d'assiéger ; il l'oblige à se retirer, puis se loge au pays de Cnyck, sur la Meuse, pour approvisionner plus facilement ses troupes.

Pendant la première campagne de France d'Alexandre Farnèse, chargé du commandement d'un corps de troupes composé de six régiments d'infanterie, de vingt cornettes de cavalerie et de quelques compagnies d'ordonnances, Mansfelt ne sut pas maintenir la discipline : ayant fait passer montre à trois régiments allemands et ayant, pour les payer, retenu la solde d'autres régiments espagnols, les garnisons de Zutphen et d'Hérenthals se mutinèrent, et de grands sacrifices furent nécessaires pour les ramener dans le devoir.

En 1592, Mansfelt reçoit le titre d'amiral de la mer et, après la mort du prince de Parme, il est mis à la tête du petit corps de troupes, composé de deux régiments allemands, du régiment wallon du colonel Claude de la Bourlotte et de quelque cavalerie, qui va renforcer l'armée des ligueurs en France. Rappelé l'année suivante pour secourir Gertruydenberg assiégée par le prince Maurice, il entre en campagne, le 6 mai, avec onze mille hommes et dix canons, se porte au secours de la place, mais ne peut l'empêcher de capituler (25 juin). Il ne réussit pas mieux dans son entreprise de reprendre le fort de Crève-cœur, dans l'île de Bommel, et est obligé de se retirer devant l'inondation provoquée par les Hollandais. Il ne parvient pas da-

vantage à faire entrer dans Bois-le-Duc une garnison que refuse la bourgeoisie de cette ville, et après avoir envoyé la plus grande partie de ses forces en Frise, il revient à Bruxelles, où le comte de Fuentès l'accuse de n'avoir pas fait tout son devoir comme général d'armée. Par ses rigueurs intempestives, par sa sévérité peu justifiée envers les troupes espagnoles, qu'il n'aimait pas, il semble, en effet, avoir provoqué l'indiscipline. L'armée qu'il avait laissée en France se mutina en rentrant en Artois et dans le Hainaut; les Espagnols s'emparèrent de la ville de Saint-Pol, où ils se fortifièrent, les Italiens de Pont-sur-Sambre; la garnison de Rheinberg chassa ses officiers, et les habitants de Nuys, Weert et Venloo chassèrent leurs garnisons qui les opprimaient. En septembre, Mansfelt dut faire passer beaucoup de cavalerie en Flandre pour tenir en bride les mutinés. Il fit peu après une entreprise sur Calais, qui ne réussit pas, et s'empara, le 10 mai 1594, de La Capelle; mais pendant ce temps il laissait Maurice de Nassau se rendre maître de Groningue.

Le 21 février 1595, l'archiduc Ernest mourait, laissant l'intérim du gouvernement des Pays-Bas au comte de Fuentès. L'inimitié de Mansfelt et de Fuentès n'était un secret pour personne; le comte Charles refusait de saluer le noble Espagnol quand il le rencontrait, et l'on comprend qu'il ne pouvait consentir à l'accepter pour chef. Aussi se décida-t-il à offrir ses services à l'empereur Rodolphe II qui allait entrer en campagne contre les Ottomans. Nommé prince de l'Empire et lieutenant de l'archiduc Mathias, chef général de l'armée de Hongrie, il se comporta vaillamment et, avec le grade de maître de camp général, fut chargé de la conduite du siège de Gran (Esztergom), place qu'il emporta avec l'aide des régiments wallons qu'il avait emmenés avec lui. Mais il survécut très peu à ce succès et mourut le 14 août 1596.

Il avait épousé en secondes noces Marie-Christine d'Egmont, cinquième fille du comte Lamoral et de Sabine de

Bavière, déjà deux fois veuve elle-même, d'Oudart de Bournonville, comte de Hennin-Liétard et de Capres, mort en 1585, et de Guillaume de Lalaing, comte de Hoogstraeten et de Rennebourg, mort en 1590. Elle lui survécut jusqu'en 1622. Ils ne laissèrent pas de postérité.

P. Henrard.

Correspondance de Granvelle, de Philippe II. — Strada. — Van Meteren, etc. — Registres aux gages et pensions aux archives du royaume.

MANSFELT (*Charles DE*), écrivain ecclésiastique et jurisconsulte, né à Luxembourg vers la fin du xvi^e siècle, mort à Bruxelles, en 1661. Il était fils naturel du comte Pierre-Ernest de Mansfelt. Après avoir étudié la philosophie, la théologie et la jurisprudence à Rome, où il fut envoyé par les archiducs Albert et Isabelle, selon Paquot, il revint dans les Pays-Bas et continua ses études juridiques à Louvain, où il fut proclamé licencié dans les deux droits, le 29 janvier 1612. Aumônier et maître de cérémonies des archiducs, il devint successivement doyen de la collégiale de Notre-Dame à Ivoix-Carignan, près de Sedan, chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, conseiller ecclésiastique près le conseil provincial de Luxembourg (1627), vicaire général du délégué apostolique près les armées de Philippe IV, prévôt de la collégiale de Saint-Piat, à Seclin, près de Lille, et doyen de Sainte-Gudule. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages écrits dans un style d'une concision et d'une sécheresse souvent rebutantes. En voici la liste : 1. *Paratitla decreti : De jure sacro in genere, deque ecclesiasticorum moribus et officiis*. Louvain, Phil. Dormalius, 1616; in-12. — 2. *Utriusque juris concors discordia, qua canones cum legibus pugnautes conciliantur*. Luxembourg, Hub. Reuland, 1620; in-12. — 3. *Manuductio ad vitam canonicam*. Luxembourg, Hub. Reuland, 1620; in-12. — 4. *Clericorum cœnobitica sive canonicorum origo et vita*. Luxembourg, H. Reuland, 1625; petit in-8°. — 5. *Exercitatio civilis ad regulas juris in Sexto*. Luxembourg, Hub. Reuland, 1626; in-12. — 6. *Clericus, sive de*

statu perfectionis et perfectione status clericorum. Bruxelles, Fr. Vivien, 1627; in-12. — 7. *Exercitatio civilis ad breve apostolicum Urbani PP. VIII de constitutione et potestate delegati apostolici in militia belgica regii exercitus*. Bruxelles, Godefr. Schoevaerts, 1638; in-12. — 8. *Principis breviculum memoriae Alberti, Isabellae et Ferdinandisacrum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt; petit in-12. — 9. *Sacerdotii breviculum venerationi cleri sacrum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; pet. in-12. — 10. *Breviculum hierarchiae*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; petit in-12. — 11. *Miles romanus*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; petit in-12. — 12. *Castra Dei, sive parochia, religio et disciplina militum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, s. d. (1642); in-4°. — 13. *Christianus, sive de renunciationibus mundi*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642 (?); petit in-12. — 14. *Magisterium militare, sive de jurisdictione et jure militiae belgicae*. Anvers, Jacq. Mensens, 1649; in-4°. — 15. *Religiosus, sive de statu perfectionis sacerdotii*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1647; in-16. — 16. *Job patiens, sive de Providentia Dei erga hominem*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1647; in-16. — 17. *Regulus, sive de civilibus magistratuum officiis*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1650; petit in-12. Je n'ai pu rencontrer que les nos 4, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 17 de cette liste, sans doute encore incomplète; les autres numéros sont cités d'après Paquot, qui ne renseigne que quinze ouvrages, tandis que J. Neumann et Aug. Neyen n'en indiquent que huit.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. IV, p. 469-472. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV (1859), p. 337-338 (art. de J. Neumann). — Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (1860-1861), t. I, p. 403-404.

MANSFELT (Ernest DE), homme de guerre, né à la fin du xvi^e siècle, mort à Batava (Bosnie), le 29 novembre 1626. Il était le fils naturel du comte Pierre-Ernest de Mansfelt et d'Anne de Bentz-rath, d'une petite noblesse du Luxembourg. Des lettres de légitimation, datées du 28 février 1591, lui furent

accordées par Philippe II; mais, sans doute, elles furent frappées de caducité, peut-être à cause du non-paiement des droits, car, dans le testament du comte, Ernest est encore qualifié de fils naturel. Elevé dans la maison du comte Charles de Mansfelt, son frère, celui-ci l'emmena avec lui en Hongrie, en 1595, pour y faire ses premières armes; après la mort du comte, il reste attaché à l'archiduc Mathias, qui lui donne, en 1603, le commandement de sa compagnie des gardes, forte de cinq cents chevaux. Obligé, à la suite d'un duel, de rentrer précipitamment dans les Pays-Bas, il obtient, le 5 mars 1604, de l'archiduc Albert un régiment de mille soldats luxembourgeois en cinq compagnies; mais sans autorité sur eux, il ne peut empêcher la désertion de se mettre dans leurs rangs et, en arrivant devant Ostende assiégée où il devait les conduire, leur effectif était réduit à quatre cents hommes.

Peu de temps après, il tente, sous les ordres de Frédéric de Berg, de surprendre l'Ecluse; mais il échoue et il perd sa charge de colonel. Le 22 octobre 1607, il est mis à la tête d'un escadron de cuirassiers, pris parmi les mutins de Diest qui venaient de faire leur soumission. Il est incapable d'y rétablir la discipline, et bientôt ses soldats s'enfuient en Hollande emportant, avec leurs bagages, ceux de leur capitaine. En 1610, dans la guerre pour la succession de Juliers, il prend du service dans l'armée de l'archiduc Léopold. Il s'empare de la ville de Sleyden, sur la frontière allemande, et la livre au pillage; mais, bientôt après, attaqué par le comte de Salm, il est emmené prisonnier à Düren. Rendu à la liberté, il rentre dans le Luxembourg, où sa conduite scandaleuse et les exactions dont il se rend coupable excitent l'archiduc Albert à intervenir pour lui faire quitter les Pays-Bas.

Mansfelt passe alors au service du margrave de Brandebourg et embrasse le protestantisme, ce qui lui vaut de l'Union évangélique une pension de 2,000 livres, avec laquelle il vit pendant quelque temps assez obscurément

à la cour du margrave d'Anspach, un des chefs de cette Union. Bientôt, désireux de sortir de son inaction, il offre ses services à Charles-Emmanuel de Savoie, en lutte avec l'Espagne et l'Empire à cause du Montferrat, et lui propose de lever pour lui des soldats ayant fait la guerre aux Pays-Bas, réputée à cette époque la véritable école des armées. Après la révolte de la Bohême, en 1618, il conduit aux insurgés par ordre de l'Union, quatre mille hommes levés aux frais du duc, qui aspire à prendre sa part des dépouilles des Habsbourg; le 8 août, il est nommé, par les Etats de Bohême, général de leur artillerie; le 24 novembre, il prend d'assaut Pilsen, ville catholique restée fidèle à l'Empire, et lui impose une forte contribution. Ce succès grandit son autorité chez les insurgés, qui le chargent d'aller réclamer des secours au duc de Savoie et à la république de Venise. Les prétentions de Charles-Emmanuel, qui ne demandait rien moins que la couronne impériale et celle de Bohême, empêchent les négociations d'aboutir. Néanmoins, pour prix de ses services, Mansfelt reçoit du duc les marquisats de Castel-Nuovo et de Butiglieria. En février 1619, il se rend à Heidelberg, chez le comte palatin.

Après la mort de l'empereur Mathias (20 mars), l'insurrection de Bohême ayant pris, sous la direction du comte de Thurn, de plus grands développements, Mansfelt rejoint l'armée du comte avec son régiment d'infanterie, mille chevaux commandés par le comte de Styrum et deux canons. Le 10 juin, à Gross-Lasken, près de Natolitz, les insurgés sont complètement battus par l'armée impériale sous le commandement du comte de Bucquoy; dans les bagages de Mansfelt, tombés entre les mains du vainqueur, on trouva toute sa correspondance diplomatique avec Venise et la Savoie.

Rentré à Prague, Mansfelt reforme rapidement sa petite armée, grâce aux subsides du duc de Savoie et aux recrues que les chefs de l'insurrection mettent à sa disposition; mais, après le vote des Etats, qui appellent le comte palatin

Frédéric au trône de Bohême, il offre sa démission (19 août). Elle n'est pas acceptée, mais, dès ce jour, l'appui du duc de Savoie est retiré aux insurgés. Bientôt après, Mansfelt assiège Krems, sur la rive gauche du Danube; repoussé avec pertes, il s'établit à Langenlois, au nord de cette ville. C'est là que, le 11 février 1620, Bucquoy vient l'attaquer et, après lui avoir infligé des pertes sensibles, l'oblige à se retirer à Horn, petite place de l'archiduché d'Autriche, sur les frontières de la Moravie. Le 9 septembre Horn est pris à son tour, et c'est à Pilsen que Mansfelt court se réfugier avec sa petite armée, qui ne compte plus en ce moment que six mille fantassins et deux mille chevaux. Il feint alors de vouloir abandonner la cause du roi de Bohême et, en négociant avec les impériaux, il les retient inactifs du 8 au 22 octobre. Bucquoy, s'apercevant qu'il est joué et que, pendant ce temps, l'armée du roi de Bohême se fortifie à Prague, s'avance vers cette ville, sous les murs de laquelle, le 8 novembre 1620, de concert avec Tilly et Maximilien de Bavière, il remporte une victoire signalée. Mansfelt, resté à Pilsen, par cette abstention calculée se trouve, après la bataille de la Montagne-Blanche, le seul des généraux bohèmes à la tête de forces intactes. Nommé par Frédéric feld-maréchal général, il devient le point de ralliement de toutes les troupes qui ont échappé au désastre de Prague, et au commencement de 1621, il a sous ses ordres près de treize mille hommes d'infanterie et deux mille cinq cents cavaliers. Pendant son absence, Pilsen est livrée à prix d'argent à Tilly (3 avril). Il entre alors dans le haut Palatinat. En juillet, grâce aux subsides que lui font parvenir les Provinces-Unies, intéressées à voir continuer la guerre, son armée se monte à vingt mille hommes; il l'établit dans le camp fortifié de Weidhausen. « Cette armée fut la première » de toutes celles de la guerre de Trente » ans », dit Charvériat, « qui, composées » uniquement de mercenaires, n'eurent » d'autre but que de former une sorte de » société commerciale, avec un entre-

« preneur chargé de les diriger et de
 « les enrichir par le pillage. Mansfelt
 « avait promis à chaque cavalier une
 « prime d'enrôlement de 20 thalers et
 « une solde de 15 florins par mois; nul
 « autre prince n'offrait autant que lui ». L'empereur, à cette époque, renouvela contre Mansfelt la mise au ban de l'Empire que Mathias avait déjà prononcée contre lui; il promit 100,000 florins à qui le livrerait vivant, 10,000 florins à qui le livrerait mort.

Tilly vint s'établir à Rosshaupt, à 3 kilomètres de Weidhausen, et trop faible pour prendre l'offensive, empêcha cependant Mansfelt de rentrer en Bohême. En septembre, la jonction des armées de Maximilien de Bavière et des impériaux ayant amené la reddition des dernières villes de Bohême tenant encore pour Frédéric, Mansfelt, dont les troupes étaient réduites à dix mille hommes par les désertions et les maladies, se décida à faire sa soumission à l'empereur (10 octobre 1621). Mais à peine a-t-il apposé sa signature au bas du traité, qu'il reprend les armes au prix de 40,000 livres sterling, que l'ambassadeur anglais Digby (lord Bristol) lui remet au nom de Jacques Ier, roi d'Angleterre, beau-père de Frédéric. Le 23 octobre, il arrive dans le bas Palatinat et son approche oblige Gonzalès de Cordova à lever le siège de Frankenthal; après avoir pendant quelque temps manœuvré pour se mesurer avec le général espagnol, il remonte dans le Palatinat, afin d'y nourrir son armée; puis il s'empare successivement de Landau, Weissenbourg et Haguenau (6 décembre), où il trouve de très grands approvisionnements. La résistance que Saverne lui oppose le détermine à quitter l'évêché de Strasbourg (janvier 1622), après l'avoir ravagé, pour se jeter sur l'évêché de Spire. Son audace croît en raison directe de la circonspection de ses adversaires, qui, retirés dans leurs quartiers d'hiver, réorganisent leur armée pour rentrer en campagne au printemps. Prévoyant, devant leurs forces réunies, qu'il pourrait payer cher ses succès, et le palatin, retiré à La Haye, paraissant

peu disposé à le rejoindre, il pose ses conditions à celui-ci s'il veut continuer la guerre; il négocie secrètement avec l'infante Isabelle, lui proposant son concours au prix du titre de prince de l'Empire, de la charge de feld-maréchal, et de la possession héréditaire du bailliage de Haguenau, plus une forte somme d'argent. Il allait tomber d'accord avec elle, lorsque, le 22 avril, Frédéric, qui a quitté La Haye le 7, débarqué à Dieppe et traversé toute la France, la Lorraine et l'Alsace, la rejoint à Gemersheim. Bientôt Mansfelt, à la tête de son armée, renforcée par les troupes du margrave de Bade-Durlach, recommence la guerre. Il passe le Rhin, mais se trouve bientôt en présence de l'armée de Tilly. Obligé de battre en retraite, il met le feu, pour arrêter la poursuite, aux villages de Winoch et de Mingalsheim; mais, près de cette dernière localité, chargeant avec impétuosité l'avant-garde des impériaux, qui a tourné l'obstacle, il lui fait perdre deux mille hommes (27 avril), et oblige Tilly à battre en retraite à son tour et à se retirer à Wimpfen pour y attendre Cordova. Mansfelt essaye, sans y parvenir, d'empêcher la jonction des deux armées. Elle a lieu le 3 mai; le 6, les catholiques livrent au margrave de Bade la bataille de Wimpfen et le défont complètement. Les débris de l'armée du margrave rejoignent Mansfelt sous Ladenbourg qu'il a fait sommer; mais, pendant les négociations, les troupes prennent d'assaut la ville pour avoir l'occasion de la piller. Le bâtarde en fait abattre les murailles et le château, puis il court dégager Haguenau, alors assiégée par l'archiduc Léopold, disperse l'armée de celui-ci, puis revient sur Mannheim et Darmstadt retrouver le palatin pendant que ses troupes ravagent le pays jusqu'à Francfort. Le 8 juin, Tilly l'oblige à évacuer Darmstadt; apprenant que Mannheim est menacé, Mansfelt court à son secours. Son arrière-garde, commandée par le margrave, est battue par la cavalerie impériale et y perd la plus grande partie de son butin. Quelques jours après, un autre aventurier, le duc Chris-

tian de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque protestant ou plutôt administrateur de Halberstadt, est aussi battu par Tilly (20 juin). Mansfelt et lui, après avoir rallié leurs forces, rejoignent le palatin à Manheim. En ce moment, l'armée de Frédéric, qui s'intitule encore roi de Bohême, compte vingt et un mille fantassins, trois mille cavaliers et seize canons. Elle envahit l'Alsace (23 juin), assiège Saverne (10 juillet), et pille le pays jusqu'aux faubourgs de Strasbourg. Mais c'est le dernier effort : les progrès de Tilly dans le Palatinat et l'approche de l'archiduc Léopold décident Frédéric à terminer une lutte disproportionnée : le 13 juillet, il relève ses généraux du serment qu'ils lui ont prêté et, sous un déguisement, se retire à Sedan chez son oncle, le duc de Bouillon.

Mansfelt offre alors ses services à l'empereur, au roi de France, aux huguenots, à l'archiduchesse et aux Provinces-Unies. Il avait fait trop de mal à la maison d'Autriche pour rien en attendre ; les huguenots formaient un parti trop affaibli pour qu'il eût l'espoir d'en tirer profit, mais en paraissant négocier avec eux, il comptait se faire acheter plus cher par Louis XIII. Il avait peu de foi dans les promesses de l'infante, toujours à court d'argent, mais il fondait plus d'espérance sur les Provinces-Unies, alors aux prises avec Spinola qui assiégeait Berg-op-Zoom. En attendant le résultat de ses propositions, il avait pénétré en Lorraine, s'était attardé huit jours aux environs de Nancy, puis ayant franchi la Moselle à Stenay, était allé camper près de Beaumont, en Argonne. Pendant ce temps, se rétrécissait autour de lui le cercle d'ennemis disposés à le détruire : le duc de Lorraine lui fermait la retraite de ses États avec une armée de douze mille hommes d'infanterie et trente-sept compagnies de cavalerie, encore renforcés par un régiment fourni par Tilly ; le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, réunissait rapidement des troupes pour l'arrêter en face ; Cordova, posté à Ivoix, se tenait tout prêt à l'atteindre partout où il essaierait de passer. Dans le

Luxembourg, les francs-hommes, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans le Hainaut, les paysans étaient réunis en armes sous le commandement des baillis et des gentilshommes, et les routes étaient coupées de fossés et d'abatis pour mettre obstacle à sa marche. Décidé à aller dans les Provinces-Unies, Mansfelt se résout à s'y rendre en traversant les Pays-Bas et le pays de Liège. Le 25 août, il passe la Meuse, près de Mézières, et arrive le soir à Hieron ; le 26, il campe aux environs d'Avesnes ; le 27, il passe la Sambre à Marpent et Jeumont, et gîte à l'abbaye de Bonne-Espérance ; le 28, il chemine vers Binche pour gagner la chaussée romaine de Bavay à Tongres.

Cordova, en apprenant que Mansfelt a passé la Meuse, la traverse à son tour, sur un pont de bateaux, à Givet, et laisse dans cette ville quelques-uns de ses gros canons et de ses chevaux limoniers pour ne pas être retardé dans sa marche ; le 27, il franchit la Sambre à Châtelet et à Pont-de-Loup. Le lendemain soir, les deux armées sont en présence et leurs avant-postes se livrent quelques escarmouches. Le 29, au matin, la rencontre a lieu entre le village de Fleurus et la chaussée romaine, à l'endroit alors appelé le camp de César. La bataille dure de 5 à 10 heures du matin. Le bâtard prend l'offensive, et sa cavalerie, plus nombreuse que celle de Cordova, a d'abord l'avantage ; mais l'infanterie espagnole, plus nombreuse, rétablit les affaires. Quand Mansfelt et l'évêque d'Halberstadt, gravement blessé au bras, se retirent par la vieille chaussée, il ne leur reste plus que quatre mille cinq cents chevaux et deux mille fantassins. Leur artillerie, leurs bagages, leur caisse et leurs drapeaux sont aux mains des Espagnols. Ils sont poursuivis jusque Hannut par la cavalerie de Cordova, et perdent encore cinq cents hommes dans une embuscade qui leur est tendue par Jean de Nassau et le gouverneur de Grobbendonck. Mansfelt ne s'arrête qu'à Bréda. A la fin de septembre, il rejoint le prince Maurice à Gertruydenberg : tous deux se dirigent

vers Rosendaël, et Spinola, craignant de voir couper sa ligne de retraite et ses voies de ravitaillement, lève le siège de Berg-op-Zoom le 4 octobre. Les troupes du bâtard sont alors dirigées vers l'Oost-Frise et y prennent leurs quartiers d'hiver. L'année suivante, Mansfelt, à qui les Provinces-Unies reconnaissent le rang de prince, à cause du duché de Haguenau reçu en fief du roi de Bohême, avec ses troupes à la solde des Etats renforcées par d'autres arrivées récemment de France, se jette sur l'évêché de Munster et sur la Frise orientale : il n'omet rien, en fait d'horreurs, de ce qui peut pousser les Frisons au désespoir. Mais quand il veut traiter de la même manière le comté d'Oldenbourg, le comte Ant. Gunther, à la tête des habitants tous en armes, y met obstacle. Un instant, Tilly veut s'opposer à ses entreprises, puis il se retire en Westphalie, quand Mansfelt, ayant inondé le pays, menace de le mettre entièrement sous l'eau.

À la fin d'octobre, le comte Herman de Styrum renforce le bâtard de six mille cinq cents hommes échappés de l'armée de Christian de Brunswick à la défaite de Stadtloo. Il possède alors dix-neuf mille hommes. Mais la famine est en Frise, la maladie fait des ravages et les habitants, poussés à bout par les exactions qu'ils ont à subir, massacrent partout les soldats isolés. En décembre, le roi de France rappelle son contingent, affaibli des deux tiers; presque en même temps, Halberstadt quitte la Hollande avec les deux mille hommes qui lui restent encore et les licencie. Au prix de 300,000 florins, les Etats de Frise obtiennent alors que Mansfelt se retire aussi de leur province. Il en sort en février 1624, emmenant avec lui six à huit mille hommes, tout ce qui lui reste. Il se rend à La Haye, mais, appelé en France par Richelieu, il rencontre le cardinal à Compiègne et lui propose, au prix d'un subside de 360,000 livres par mois, d'entretenir, sous le nom du palatin, une armée de vingt-cinq mille fantassins et sept mille chevaux.

En mai, Mansfelt se trouve à Londres; il est fort bien reçu par Jacques Ier, qui

l'autorise à lever en Angleterre dix mille piétons, trois mille chevaux et six canons, pour être employés au secours du Palatin. Le 19 janvier 1623, quatre mille Allemands arrivent à Douvres augmenter ses forces; le lendemain, il commence à embarquer ses troupes, au grand contentement des populations anglaises, heureuses d'être débarrassées de ces mercenaires qui, dans leur propre pays, s'étaient déjà rendus insupportables par leurs insolences. Le 11 février, il est devant Flessingue, mais ce n'est que le 6 mars qu'il débarque son armée. L'entassement des troupes sur la flotte produit une épidémie; le mauvais temps provoque la désertion : un mois après sa sortie d'Angleterre, Mansfelt n'a plus avec lui que six mille hommes valides; vers le milieu de mars ils sont rejoints par la cavalerie et les chevaux limoniers levés en France par Christian de Brunswick. En même temps que Mansfelt débarque en Hollande, dix mille hommes, envoyés par l'empereur dans l'unique but de le combattre, arrivent dans les Pays-Bas et rejoignent, le 24 mars, Spinola devant Bréda.

La mort du roi Jacques et celle de Maurice de Nassau (avril 1625) sont plus funestes à Mansfelt que les troupes impériales : incapable de discipline, il ne subit qu'avec contrainte la subordination que veut lui imposer Frédéric-Henri de Nassau, et au lieu de lui venir en aide, il fait échouer ses entreprises contre Spinola. Quand Bréda tombe le 5 juin, Dudley Carleton, ambassadeur de Charles Ier à La Haye, donne l'ordre au bâtard de se mettre à la disposition du palatin et comble les vœux des Hollandais, enchantés de voir partir cet hôte incommode. Ils lui fournissent quatorze canons et les équipages du train; un corps d'armée l'escorte jusqu'à Emerich, sous prétexte de le protéger, lui et Christian de Brunswick, contre la fureur des Espagnols. Les deux aventuriers, dont l'armée ne se composait plus que de trois mille Anglais, deux mille Allemands et mille chevaux, remontent la rive droite du Rhin et établissent leur camp entre Rees et

Wesel d'où ils rançonnent les environs. Richelieu, en septembre, mande le bâtard à Paris et le décide, au prix de gros subsides, à rejoindre le roi de Danemark. Mansfelt s'embarque à Emden pour Brême; mais la mésintelligence éclate bientôt entre le roi et son lieutenant général, qui se jette sur le duché de Lunebourg pour le piller, puis sur la Saxe-Lauenbourg et la Silésie, où il compte donner la main à Bethlen-Gabor. A la fin de l'année, il reçoit d'Angleterre trois mille Ecossais, de Hollande un régiment de cavalerie, ce qui porte son armée à douze mille hommes. En février 1626, il pénètre dans le Mecklenbourg, puis dans l'électorat de Brandebourg. Il se trouve bientôt en présence de Wallenstein, retranché à Aschersleben, sur l'Elbe. Le 12 avril, il attaque cette forte position, mais sans succès; renforcé quelques jours après de huit mille hommes de troupes fraîches, après avoir battu le camp impérial au moyen de trente bouches à feu, il lui donne de nouveau l'assaut le 25. Repoussé encore une fois, il est poursuivi par Wallenstein et complètement défait (bataille du Pont de Dessau).

A Burg, puis à Tongemunda, où il rallie son monde, il se trouve encore à la tête de trois mille fantassins et deux mille cavaliers. A la fin de juin, il a seize mille hommes et quinze canons, mais il doit consentir à partager le commandement avec Jean-Ernest de Saxe-Weimar, qui lui fournit deux régiments d'infanterie. Le 10 juillet, il quitte son camp, passe l'Oder à Francfort, dans le but de traverser la Silésie pour rejoindre Bethlen-Gabor alors à Debreckzin, puis à Caschau. Dans sa marche, les protestants de Silésie viennent se ranger sous ses drapeaux. Wallenstein se met à leur poursuite; mais au lieu de combattre, Bethlen écoute ses propositions de paix. Dans l'impossibilité de faire vivre son armée en Hongrie, Mansfelt en remet le commandement à Jean-Ernest, cède son artillerie à Bethlen et, à la fin de novembre, se dirige vers Venise par la Dalmatie et la Bosnie pour gagner ensuite la France et l'An-

gleterre. Douze de ses principaux officiers et de ses domestiques sont avec lui. Arrêté à Ratona, petit village de Bosnie, par une grave maladie, Mansfelt sentit venir la mort; mais il l'avait bravée si souvent sur les champs de bataille qu'elle ne l'épouvantait pas. Le 29 novembre, à huit heures du soir, il dicta son testament; puis, se faisant revêtir de ses plus beaux habits, debout, l'épée au côté, appuyé sur deux de ses officiers, la même nuit il rendit l'âme. Il fut enterré dans une île voisine de Spalatro ou à Spalatro même, dans les Etats de Venise, où il avait désiré reposer.

Ernest de Mansfelt, qu'un de ses biographes dépeint de taille moyenne, de bonne mine, le visage long et maigre, les yeux bruns, les cheveux blonds, la barbe rousse, l'œil vif et spirituel, peu loquace et d'un abord facile, doit compter parmi les condottieri les plus éminents de la guerre de Trente ans. Sans foi ni loi, sans pitié pour les populations au milieu desquelles il passait comme un fléau, il sut toujours facilement recruter des soldats, sûrs de ne jamais manquer de butin tant qu'ils étaient sous ses drapeaux. Mais la discipline qu'il n'avait pu supporter, il ne sut jamais l'imposer aux autres; aussi ses armées se dissolvaient-elles aux moindres revers, et il en compta beaucoup, car il fut rarement heureux dans les combats. Très actif, infatigable, il se rendit redoutable par la rapidité de ses marches et l'inattendu de ses apparitions. Il ne fut certes pas un homme de guerre de premier ordre, mais Tilly et Wallenstein ne le trouvaient pas indigne de se mesurer avec eux. Pour l'Allemagne sa mort fut une délivrance, pour l'Europe entière un soulagement.

P. Henrard.

Histoire d'Ernest de Mansfelt, par le comte de Villermont. — *Histoire des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*, par le dr Du Cornet, édition de de Robaulx de Soumay. — *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*. — *Histoire de la guerre de Trente ans*, par E. Charveriat.

MANSFELT (*Philippe-Octave*, comte **DE**), plus connu sous le nom d'Octave ou Octavien de Mansfelt, homme de

guerre. Il était fils de Pierre-Ernest et de Marguerite de Bréderode, naquit à Luxembourg vers 1552 et mourut le 22 juillet 1592. En 1582, il fut question de son mariage avec la fille du comte de Kuilenbourg, union à laquelle Granvelle s'opposa par suite de la différence de religion. Entré dans l'armée espagnole, il servit avec distinction sous le commandement d'Alexandre Farnèse, dont il était particulièrement estimé à cause de sa bravoure. Ce fut surtout pendant les campagnes de ce prince dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, qu'il se distingua, tantôt à la tête de compagnies wallonnes ou irlandaises, tantôt de soldats allemands. Il commandait en 1588, de concert avec le marquis de Renty, un corps de troupes espagnoles de deux mille hommes, qui fut chargé par le gouverneur général des Pays-Bas de faire la conquête de l'île de Ter-Tholen, mais il fut repoussé, avec des pertes considérables, par les insurgés. Durant son séjour en Gueldre, Farnèse fit attaquer le fort de Knotsenbourg élevé sur le Waal, pour tenir en bride la ville de Nimègue. Le 22 juillet 1592, Farnèse fit attaquer cette forteresse, défendue par six cents hommes placés sous le commandement de Gérard de Jonghe. Ensuite il lança sa cavalerie vers les fossés pour les faire combler. L'attaque fut repoussée par les assiégés, avec une perte de deux cents hommes, au nombre desquels figurait le colonel Octavien de Mansfelt. Pendant qu'il parcourait les tranchées, il fut atteint à la tête d'un coup de feu, qui le frappa mortellement.

Son corps fut ramené à Luxembourg, où il fut inhumé dans le caveau de famille au couvent des Récollets.

Ch. Piot.

Alonso Vazquès, *Los Sucesos de Flandes y Francia, de tiempo de Alejandro Farnese*. — Pieter Bor, *Nederlantsche oorloghen*. — *Journal van Anthonis Duyck*, t. I. — Carnero, *Historia de las guerras de los Estados de Flandes*. — Schannat, *Histoire du comte de Mansfelt*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Fea, *Alessandro Farnese, duca di Parma*. — Comte de Villermont, *Ernest de Mansfelt*, t. I. — *Correspondance de Granvelle*, t. X.

***MANSFELT** (*Pierre-Ernest*, comte DE), homme de guerre, né en Saxe, le 20 juillet 1517, mort le 22 mai 1604. Il était le second fils d'Ernest, comte de Mansfelt-Heldrungen, et de Dorothée, comtesse de Solms. Elevé près de Ferdinand, roi des Romains, frère de Charles-Quint, il entre au service de celui-ci en 1533, et le suit deux ans plus tard dans son expédition de Tunis; à son retour, il reste, en qualité d'écuyer tranchant, près de la personne de l'empereur, qui le crée chevalier. En 1543, il a, sous Landrecies, la charge d'une compagnie de cavalerie et, l'année suivante, Bréderode, qui avait sous ses ordres un corps de mille chevaux devant Saint-Dizier, le prend pour lieutenant et lui donne le commandement de deux cents reîtres.

Après la mort de Pierre de Werchin, Mansfelt nommé, par lettres patentes du 2 juin 1545, gouverneur du Luxembourg, s'établit dans la capitale de cette province et en fait achever les fortifications par les ingénieurs Marco de Vérone et Sweer d'Utrecht. En 1546, au chapitre qui se tient à Utrecht, il est nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Il épouse la même année Marguerite de Bréderode, fille de Renaud III et de Philippine de La Marck; elle lui apporte en dot une grande fortune, bientôt dissipée.

En 1552, après la prise de Metz par Henri II, roi de France, la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, le met à la tête d'une petite armée composée de nobles et des gens du pays. Il prend successivement Stenay, Montfaucon, Granpré, etc.; puis, appelé à défendre la place d'Ivoix assiégée, il est trahi par la garnison, qui refuse de se défendre; fait prisonnier, il est emmené en France, d'où il ne revint qu'au commencement de 1557, après avoir payé une forte rançon.

Philippe II venait de succéder à son père; il charge Mansfelt de le représenter à la diète de Ratisbonne, et, à son retour d'Allemagne, dans l'armée réunie sous Saint-Quentin, lui donne la charge d'une compagnie de cinquante lances et le commandement d'un régiment de six

enseignes d'infanterie wallonne, avec le titre de *maître de camp général* des Allemands servant sous ses drapeaux: Bientôt après, Mansfelt contribue à la victoire de Saint-Quentin, et y est blessé d'une pistolade au genou, dont il reste estropié. Maintenu l'année suivante dans sa charge de maître de camp général, commandant d'un régiment de reîtres et d'un autre d'infanterie wallonne, il essaye, sans succès, de faire entrer du secours dans Thionville, assiégée par les Français, et qui se rend le 22 juin.

A cette époque déjà, la situation financière du comte est obérée, car, dans le chapitre de l'ordre de la Toison d'or réuni à Gand, il est réprimandé, le 1er août 1558, pour avoir injurié un officier de justice du grand conseil de Malines et un bourgeois de Bruxelles qui lui réclamaient le paiement de quelques dettes. Néanmoins, Philippe II, avant de partir pour l'Espagne, le confirme dans sa charge de gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chin. Pendant les années de paix qui suivent, il séjourne bien plus à Bruxelles, dans son hôtel de la rue aux Laines, que dans son gouvernement; car le 12 octobre 1562, Granvelle écrit à Gonçalo Perez que, depuis trois ans, Mansfelt n'a pas passé deux mois dans le Luxembourg. Cette même année, il épouse en secondes noces Marie de Montmorency, fille de Josse, sire de Nivelles, et d'Anne d'Egmont, veuve du comte Charles II de Lalaing et sœur du comte de Hornes et du baron de Montigny. Cette alliance le range parmi les adversaires du cardinal Granvelle; aussi, le 30 mai de la même année, quand Marguerite de Parme réunit à Bruxelles le grand conseil composé des gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre, pour aviser aux moyens d'empêcher les huguenots français de pénétrer dans les Pays-Bas pour se joindre à leurs coreligionnaires, comme on semble en être menacé, est-il du nombre de ceux qui, malgré Granvelle et la duchesse, proposent la réunion des États généraux pour en obtenir les subsides nécessaires à l'entretien des fortifications et à l'armement des places frontières.

En juillet 1563, il est de la réunion des seigneurs mécontents qui décident qu'aucun d'eux n'ira en Espagne pour rendre compte au roi de l'état des affaires aux Pays-Bas; il provoque avec eux le départ de Granvelle, et, dans les fêtes données à Luxembourg en 1564, à l'occasion du baptême de son fils Philippe-Octavien, et auxquelles assistent le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten et le baron de Montigny, il fait représenter une scène burlesque où figure un cardinal poursuivi par deux diables à queue de renard; allusion à Simon Renard, l'adversaire de Granvelle. Aussi Marguerite se garde-t-elle de le proposer pour le conseil d'Etat, prétextant sa qualité d'étranger, bien que son titre de chevalier de la Toison d'or et sa charge de gouverneur d'une province lui donnent des droits d'indignat.

Toutefois, après le départ du cardinal, Mansfelt rentre en faveur: en 1565, il est nommé général de la flotte qu'équipe la duchesse pour aller chercher à Lisbonne Marie de Portugal, qui doit épouser son fils Alexandre Farnèse. Il part de Flessingue le 12 août, accompagné de sa femme et de son fils Charles. Il est de retour le 2 novembre, et aborde à Armuyden, dans l'île de Walcheren, ramenant la jeune princesse. La duchesse le remercie au nom du roi; le duc de Parme lui fait don d'un buffet de 4,000 ducats; Marguerite remet à la comtesse un collier de 2,500 et à une de ses filles un bijou de 900 ducats; et sur sa recommandation, Philippe II accorde d'autres faveurs encore au comte, qui croit un moment que la carrière diplomatique va s'ouvrir devant lui et exprime le désir d'être envoyé comme ambassadeur à la diète d'Augsbourg.

On sait comment les nobles des Pays-Bas se liguerent entre eux à la faveur des fêtes du mariage du prince de Parme à Bruxelles et du baron de Montigny à Antoin. Appelé de Luxembourg à Bruxelles pour donner son avis au sujet de cette ligue qui venait de s'affermir par la célèbre déclaration appelée *le Compromis*, Mansfelt est le seul des sei-

gneurs qui proteste avoir ignoré ce qui se passe et ne l'avoir appris que trois jours avant son arrivée, par le comte Charles, son fils. Il ajoute qu'il considère la confédération comme chose blâmable, et menace son fils de son indignation et de sa colère, sans espoir de jamais rentrer dans ses bonnes grâces, s'il ne s'empresse de s'en retirer (28 mars 1566). Toutefois, de même que les autres gouverneurs de province, il proteste contre les ordres du roi d'exécuter dans toute leur rigueur les édits contre les hérétiques; comme eux, il est d'avis que « l'inquisition est odieuse, peu profitable au renforcement de la religion » et partant à ôter, et que les placards se doivent modérer. Cependant, peu de temps après, malgré sa parenté avec le comte de Hornes et Bréderode, on le voit se détacher de leur ligue, et la tentative que, le 2 avril 1566, le comte fait pour le persuader de renvoyer à Philippe II le collier de l'ordre, en témoignage de son mécontentement, semble n'avoir d'autre but que de compromettre Mansfelt auprès du roi et le ramener dans l'opposition. Mais son éloignement des seigneurs mécontents a des causes tout intimes, étrangères à la politique : les indiscretions du secrétaire Armenteros nous apprennent, en effet, qu'une fille de Mansfelt, emmenée par son oncle Bréderode en Hollande, y avait eu des relations étroites avec Palamèdes de Châlon, bâtarde du feu prince d'Orange. Enfermée dans une tour, elle s'en était échappée en habits d'homme pour s'enfuir en Angleterre, où Châlon l'avait rejointe et épousée. Telle était la cause de la rupture de Mansfelt avec son beau-frère, qu'il accusait d'avoir manqué de vigilance.

Son changement d'attitude a bientôt sa récompense : la duchesse lui rend sa faveur et, le 1^{er} juillet, quand le comte de Berghes part pour l'Espagne, elle le charge d'entretenir le roi des titres du comte à une indemnité proportionnelle aux sacrifices que lui ont coûtés ses charges, ses missions et sa captivité. De son côté, Mansfelt proteste de sa fidélité à Marguerite de Parme, de celle de sa

compagnie d'ordonnance et s'offre de lever pour son service deux mille cavaliers; il va même jusqu'à la délation, car c'est lui qui l'informe, à la fin de juillet, que les seigneurs fédérés ont appelé de France des ministres protestants, et qui lui remet une lettre d'un gentilhomme lorrain accusant le prince d'Orange et le comte de Hornes d'être à la tête des séditeux de Flandre. Au conseil d'Etat, il vote systématiquement avec Berlaymont, d'Arschot et Noircarmes. Aussi quand Marguerite, un moment désespérée par les fureurs des iconoclastes, renonçant à se retirer à Mons, se résigne à rester à Bruxelles, elle le nomme gouverneur de cette ville et se met sous sa protection. A cette époque, il sollicite de nouveau une ambassade auprès de l'empereur et remet à la gouvernante un exposé des mesures à prendre pour prévenir les complots et éviter une révolution générale qui amènerait la ruine de la maison d'Autriche. Son zèle pour les intérêts espagnols grandit à tel point que, dans toutes ses lettres à Philippe II, la gouvernante se loue de sa fermeté et de ses efforts pour ramener dans le devoir ses anciens amis; mais ceux-ci, en revanche, lui reprochent son servilisme, des paroles vives sont échangées à ce propos entre lui et les comtes d'Egmont et de Hornes; il s'en faut de peu même qu'il ne soit obligé de se rendre sur le terrain pour répondre à un défi de Louis de Nassau.

Le 2 janvier 1567, il persuade Marguerite d'exiger des principaux seigneurs un nouveau serment de servir le roi envers et contre tous, et le prête le premier; il décide le comte d'Egmont à le prêter également et à se réconcilier avec la duchesse, ainsi qu'à l'accompagner en mars à Willebroeck, pour essayer, avec lui, d'amener la réconciliation du prince d'Orange.

Le 18 avril, la ville d'Anvers ayant fait sa soumission et consenti à recevoir une garnison, Mansfelt y entre avec seize compagnies. Pour empêcher les soldats protestants qui s'y trouvent de l'attaquer en flanc par les rues latérales, il se fait précéder de voitures de bagage

qui ont l'ordre de se ranger devant la sortie de ces rues et de les obstruer. Le 28, il y reçoit la gouvernante qui y séjourne jusqu'en juin, puis remet le commandement de la place au comte de Lodron et à ses soldats allemands, pendant qu'il en retire ses Flamands. A cette occasion, Marguerite le nomme général de la cavalerie allemande.

A l'arrivée du duc d'Albe, Mansfelt va le saluer le 21 août à Louvain, et revient le même jour à Bruxelles, reprendre son poste près de la gouvernante. Présent à la séance du conseil qui précéda l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes (9 septembre), il va, avec Berlaymont, en porter la nouvelle à la duchesse et excuser le duc d'Albe de lui avoir caché jusqu'à ce moment l'ordre du roi. Ce premier acte de la sanglante répression qui devait marquer le séjour du lieutenant de Philippe II aux Pays-Bas, eut pour corollaire la poursuite de tous les signataires du Compromis. Mansfelt se hâta d'éloigner son fils Charles, qui en avait été l'un des plus chauds promoteurs ; il écrivit ensuite au roi pour invoquer sa clémence envers les comtes d'Egmont et de Hornes. Peu de temps après, dans une audience qu'il obtint du duc d'Albe, il protesta avec vivacité contre leur arrestation, en violation des statuts de l'ordre de la Toison d'or, dont ils étaient membres, et alla jusqu'à dire qu'il se proposait d'en réunir les chevaliers pour décider du parti à prendre. Albe lui répondit qu'il châtierait ceux qui oseraient s'assembler ; il n'avait fait, lui dit-il, qu'exécuter les ordres du roi, prononçant après mûr examen ; les chevaliers n'avaient qu'à obéir. La discussion, qui fut très vive, laissa dans le cœur de Mansfelt une profonde amertume, dans l'esprit du duc une sourde irritation ; aussi, pendant la durée de son proconsulat, Albe employa-t-il Mansfelt le moins possible et le tint-il éloigné de Bruxelles. Les seules missions qu'il lui confia furent d'accompagner jusqu'en Italie Marguerite de Parme lorsqu'elle abandonna le gouvernement de nos provinces le 29 décembre 1567, et, en 1569, de re-

joindre l'armée catholique française avec vingt-cinq enseignes d'infanterie et deux mille chevaux, pour l'assister dans sa lutte contre les protestants et le prince de Condé, qui venaient de rejoindre le prince d'Orange et ses deux frères, Henri et Louis, suivis d'un millier de réîtres. Le 3 octobre 1569, Mansfelt assista à la bataille de Montcontour et s'y distingua glorieusement ; il y fut blessé d'un coup d'arquebuse au bras droit, dont il demeura estropié. Le roi Charles IX lui écrivit pour le remercier : il lui disait que, par sa vaillance, il lui avait conservé son trône et sa couronne.

Etranger aux Pays-Bas, par sa naissance et son éducation, Mansfelt avait pu ne partager ni les passions, ni les aspirations de la noblesse belge sans manquer de loyauté ; aussi quand le baron de Montigny, prisonnier au château de Ségovie, apprit que son procès allait se poursuivre dans les Pays-Bas devant le conseil des Troubles, ce fut son beau-frère qu'il chargea de sa défense ; mais le comte n'eut pas connaissance de cette marque suprême de confiance de l'infortuné gentilhomme.

En 1574, lorsque Requesens, se rendant à Bruxelles pour prendre la succession du duc d'Albe, passa par Luxembourg, ils l'étonna de l'oubli dans lequel on avait laissé si longtemps le vigoureux et habile homme de guerre qui lui présentait ses devoirs ; il chercha à faire cesser cette injustice. Le 18 janvier, il demanda pour Mansfelt la charge de général de la cavalerie légère, vacante depuis le meurtre de don Juan de Mendoza, et sa nomination au conseil d'Etat. Le 10 mars, le roi autorisa le comte à se rendre à Bruxelles, si son absence ne devait pas être nuisible aux intérêts du Luxembourg, et à prendre part aux délibérations du conseil d'Etat, mais sans en faire partie. Toutefois, jusqu'à la mort du grand commandeur de Castille, le rôle de Mansfelt est, en somme, assez effacé : nous ne le voyons guère préoccupé de réclamations au sujet de ses pensions arriérées ou des sommes avancées en diverses circonstances pour la levée de troupes, quand sa haine envers

l'archevêque de Trèves, avec lequel il est en relation de mauvais voisinage, lui laisse quelque répit. Persuadé de ses talents et de sa fidélité, Requesens renouvelle, en mai 1575, auprès du roi ses sollicitations pour l'appeler au conseil d'Etat et au gouvernement de Flandre, au lieu du comte de Rœulx qui n'était à la tête de cette province qu'en vertu d'une simple lettre patente du duc d'Albe. Mais Philippe II, trouvant ces deux fonctions incompatibles, propose de nommer Mansfelt maître de camp général, si Chiappin Vitelli, qui exerçait cette charge, vient à quitter les Pays-Bas. Requesens insista de nouveau et réclama pour le comte, très dépensier et très besogneux, une *ayuda de costa* qui pût l'aider à payer ses créanciers. Le roi se décida enfin, mais sans envoyer les lettres patentes, à le nommer du conseil *maréchal de camp de par deça*, charge vacante par le décès du comte d'Arenberg; les lettres de nomination *par provision* furent préparées, mais la signature en fut retardée à cause de l'ignorance où l'on était des droits, émoluments, gages et traitements y attachés; et aussi, semble-t-il, parce que tout en protestant de son ardent désir de s'employer dans tout ce que Requesens lui ordonnerait, Mansfelt trouvait au-dessous de sa dignité de se contenter d'une nomination provisoire.

Le 5 mars 1576, le grand commandeur succombait presque subitement. Deux jours avant sa mort, il avait fait préparer par le secrétaire Berty un acte nommant Mansfelt son lieutenant en *toutes choses concernantes la guerre*; mais la mort l'empêcha de le signer et le conseil d'Etat refusa d'en reconnaître la validité. Toutefois, appelé à Bruxelles, le comte arriva le 16 mars. Le lendemain, le conseil lui offrit la charge de maître de camp général. Le comte se récria, prétendant au commandement de l'armée et à la direction des affaires militaires que Requesens lui avait attribuées. En ce moment, des chevaliers-légers mutinés se montraient dans les environs de la capitale, où l'on n'était passans inquiétude, et pas un homme de guerre, à

l'exception des Espagnols, dont on ne voulait plus, n'avait assez d'autorité pour les faire rentrer dans le devoir. Mansfelt obtint donc ce qu'il voulait et de plus, à la demande du magistrat, le gouvernement militaire de Bruxelles (21 mars). Dès lors, exact aux délibérations du conseil, dont il ne fit officiellement partie qu'à partir du 14 juillet, il apporta aux diverses fonctions dont il était revêtu un zèle, un dévouement auxquels Rada, le seul membre espagnol, se plait à rendre hommage dans sa correspondance secrète avec Philippe II. Aussi est-il flétri du nom d'*espagnolisé*, par les chefs du mouvement révolutionnaire qui se prépare, et le prévôt Morillon, dans ses lettres à Granvelle, dit qu'on lui fait un crime à Bruxelles de n'être pas Brabançon et de vouloir *mettre son nez partout*.

Après la prise de Zirczée, lorsque éclata la grande mutinerie espagnole, il essaya en vain, à Hérenthals, puis à Alost, de faire rentrer dans le devoir les troupes qui avaient chassé leurs officiers et s'étaient emparées de cette dernière ville en attendant le règlement de leur solde arriérée; mais il n'avait que des promesses à leur donner, et les soldats, trop souvent leurrés, réclamaient de l'or, que les finances absolument épuisées ne pouvaient leur distribuer. Profitant de l'inertie du conseil d'Etat, réduit à l'impuissance par les dissensions intestines et la mésintelligence de ses principaux membres, autant que par l'absence de ressources et d'instructions de la métropole, quelques-uns des prélats et des bourgeois appartenant aux Etats provinciaux du Brabant, instigués, ou tout au moins encouragés, par le prince d'Orange, exécutent un coup d'Etat, qui marque dans l'histoire le premier acte de la révolution dont les événements précédents n'ont été, en réalité, qu'un terrible et sanglant prologue : le 4 septembre 1576, Jacques de Glymes, lieutenant-colonel du régiment de dix enseignes de pied, levé par la province pour tenir tête aux mutins, pénètre brutalement, à la tête de ses soldats, dans la salle des délibérations du conseil en

en faisant rompre les portes et renverse le gouvernement légal. Mansfelt, après avoir rendu son épée, est conduit, avec les autres conseillers présents, entre deux pelotons d'arquebusiers, du palais à la grand'place et enfermé au *Broodhuys*. Pour expliquer son arrestation, on fait courir les bruits les plus absurdes : on l'accuse de vouloir livrer Bruxelles à la soldatesque espagnole, de vouloir mettre la ville à feu et à sang ; on déchaîne contre lui les passions populaires, et ce n'est que le 8 mars suivant qu'il est remis en liberté, après la signature du traité entre don Juan d'Autriche et les Etats généraux.

Le principal article de ce traité était l'engagement pris par le prince d'éloigner des Pays-Bas toutes les troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes. Le 25 mars, elles se réunissent à Maestricht et dans les environs, en attendant leur payement. Le conseil d'Etat avait désigné Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, pour les conduire en Italie ; mais les Etats généraux préférèrent en charger Mansfelt, et don Juan ratifia leur choix. Bientôt le comte partit suivi d'une multitude de près de vingt mille âmes, avec dix à douze mille chevaux et mille chariots, « le tableau » de la retraite d'Israël en Egypte », écrit Roda ; par la Lorraine, la Bourgogne et la Savoie, il gagna le Milanais. Il comptait ensuite se rendre en Espagne pour porter aux pieds de Philippe II ses réclamations et lui demander la récompense de ses bons services, quand tout à coup don Juan le rappela aux Pays-Bas. C'est au château de Namur, dont le prince s'était emparé, qu'il alla le rejoindre. Le 31 octobre, Philippe II le nomma maréchal de l'ost en remplacement du feu comte d'Arenberg.

Dès lors, il est de toutes les expéditions militaires contre l'armée des Etats : à la bataille de Gembloux, il commande l'arrière-garde de l'armée espagnole ; devant Rymenan, il conseille l'attaque des retranchements. Après la mort de don Juan, il est l'un des plus fidèles lieutenants d'Alexandre Farnèse : devant Maestricht, il est maréchal de

camp général de l'armée assiégeante, et contribue à la prise de la place ; mais en désaccord avec Octavio Gonzague, il ne fait rien pour empêcher le désordre et le sac de la ville qui durent trois jours. Il entre ensuite en Gueldre avec une partie de son armée, mais est bientôt rappelé à Mons pour suivre à Arras, avec les Etats du Hainaut, d'Artois, de Lille, Douai et Orchies, les négociations commencées devant Maestricht avec les seigneurs wallons. Pendant les quelques mois qui se passent avant que le prince de Parme puisse exécuter les conditions du traité d'Arras, Mansfelt remplit intérimairement les fonctions de gouverneur et de capitaine général des provinces obéissantes ; il s'empare de Courtrai, de Mortagne, de Saint-Amand, du château de Quesnoy, etc. Plus tard, sous les ordres de Farnèse, il concourt à la prise de Bouchain, de Nivelles, de Vilvorde, d'Audenarde, et, en Campine, de Sichem et de Dalhem.

En 1585, bien qu'au conseil de guerre réuni par Alexandre Farnèse, Mansfelt eût émis l'opinion que l'armée du prince était insuffisante pour assiéger Anvers, il accepte le commandement des troupes opérant sur la rive droite de l'Escaut, vers le Brabant. Le colonel Mondragon lui est adjoint. Venant des Flandres, il passe le fleuve à Burght, avec quatre mille cinq cent hommes et huit compagnies de cavalerie ; contournant Anvers, il va s'établir à Stabroecq, à une lieue au sud de Lillo et s'y retranche solidement. Le 26 mai, il contribue à la reprise de la digue de Couvenstein, emportée par les troupes des Etats, de concert avec des navires d'Anvers. Le 11 août, dans la chapelle du fort Saint-Philippe, il donne l'investiture de l'ordre de la Toison d'or à Farnèse, qui a retardé la cérémonie jusqu'à la prise d'Anvers ; puis, la santé affaiblie par les fatigues du siège, il se retire dans le Luxembourg pour s'y reposer et s'y faire traiter de ses infirmités.

En 1588, le prince de Parme, au moment de partir pour l'expédition d'Angleterre, que le désastre de la *Grande-Armada* l'empêche d'exécuter, appelle

Mansfelt à Bruxelles, pour lui faire occuper intérimairement la charge de gouverneur général. Le comte est à cette époque le plus ancien chevalier de la Toison d'or, et nul n'est plus considéré comme militaire : le choix du prince est donc parfaitement justifié. Plus tard, chaque fois que Farnèse quitte les Pays-Bas pour aller guerroyer en France, c'est encore à lui qu'il remet ses pouvoirs. Cette fois, l'ayant sous la main, il l'envoie au secours du prince de Chimay qui, dans l'expédition au secours de l'Electeur de Cologne, assiégeait la ville de Bonn sans réussir à l'emporter. La nouvelle de l'arrivée prochaine du vieux soldat n'est pas plus tôt connue des assiégés, qu'ils demandent à capituler, craignant avec lui d'avoir à subir des conditions plus dures. Après la reddition de Bonn, à la tête des troupes de Chimay, il se dirige sur Venloo et attaque inopinément Wachtendonck, où, selon Strada, les mortiers font pour la première fois usage du tir en bombe. La place est emportée le 20 décembre. En rendant compte au roi de ce succès, le prince de Parme décerne à Mansfelt les plus grands éloges et vante son courage et sa valeur dans un âge aussi avancé.

A la mort d'Alexandre Farnèse, par lettres patentes envoyées d'Espagne, Philippe II confère à Mansfelt le gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserve jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ernest (janvier 1594). C'est durant cet intérim qu'il publie un mandement ordonnant de ne plus faire quartier à la guerre et de refuser toutes rançons, contribution ou sauvegarde, de traiter l'ennemi avec la dernière rigueur, d'obliger les habitants du plat pays à sonner le tocsin à son approche et de pendre les prisonniers. Comme il était à prévoir, les Provinces-Unies, contre lesquelles ces mesures barbares sont dirigées, y répondent en publiant un contre-placard assurant aux habitants et aux armées des Pays-Bas le même traitement.

Le 17 janvier 1594, Mansfelt se rend à Luxembourg, à la rencontre de l'archiduc Ernest; il y séjourne, dès lors,

à peu près continuellement et y meurt le 2 mai 1604, âgé de quatre-vingt-sept ans. Pendant les cinquante-huit ans qu'il avait occupé le gouvernement du duché, il avait su le conserver fidèle à l'Espagne. A l'origine des troubles, on l'avait accusé « d'opprimer le conseil de justice, d'entraver l'office du procureur général du Luxembourg, de faire apostiller les requêtes par son secrétaire, de s'approprier les amendes et d'extorquer le plus possible au pauvre paysan ». Il y avait, sans doute, dans ces accusations de l'exagération; mais joueur et dépensier, toujours à court d'argent, Mansfelt dut bien souvent se rendre coupable d'exactions qui restèrent impunies à la faveur des troubles. Fastueux, il dépensa beaucoup pour embellir son palais de Luxembourg et les magnifiques jardins de Clausen, qu'il fit orner d'antiquités trouvées dans les fouilles exécutées par ses ordres dans toute la province et surtout à Arlon. Les frères Wiltheim les ont reproduites dans leur *Luxemburgum Romanum* et leurs *Disquisitiones*.

Les enfants qu'il eut de ses deux mariages sont : de Marguerite de Brédérode, Charles, mort au siège de Gran, en Hongrie, le 14 août 1596; Philippe, tué en duel par M^r de Richebourg, à Bruxelles, en 1574; Octave, colonel d'un régiment allemand, tué en 1591, au siège de Knodsembourg, et une fille, Polixine, qui épousa Palamèdes de Châlon, comme nous l'avons dit. De Marie de Montmorency, il eut trois garçons qui, sans postérité, précéderent leur père dans la tombe. En revanche, de ses bâtards quelques-uns lui survécurent, entre autres Dorothee, qui épousa François Verdugo, un des meilleurs lieutenants du prince de Parme et qui fut gouverneur de la Frise, et le fameux Ernest de Mansfelt, si célèbre dans la guerre de Trente ans.

P. Henrard.

Correspondance de Philippe II. — Correspondance de Granvelle. — Bulletin de la Commission d'histoire, 2e série, t. IX, p. 240. — Strada, Mémoires anonymes. — Documentos ineditos, t. 74, etc. — Archives du royaume, conseil d'Etat et de l'audience.

MANSION (Colard), écrivain et imprimeur, vivait à Bruges au xve siècle. On n'a pu jusqu'ici, malgré de nombreuses recherches, déterminer la patrie du prototypographe brugeois. La désinence de son nom semblerait indiquer une origine française; cependant on trouve, parmi les bourgeois de Bruges, dans la première moitié du xve siècle, un Jean van Menschone ou Manschien, jaugeur de vins, qui pourrait bien être le père du célèbre imprimeur. On ne connaît, il est vrai, de celui-ci aucun ouvrage édité en flamand; mais, d'autre part, on rencontre, dans les textes qu'il a traduits, des « flandricismes » extrêmement typiques, et les comptes de la corporation des libraires, dressés par Colard pendant son décanat, prouvent qu'il connaissait bien la langue du pays.

« Colard Mansion escriptuain » est mentionné, pour la première fois, dans le compte des bijoux du duc de Bourgogne, en 1450, pour avoir vendu « un liure » nome Rouvilion », au prix de 54 liv. Quatre ans plus tard, lors de l'organisation de la corporation des librairiers à Bruges, on cite parmi les apports des premiers confrères, une offrande de 2 esc. 9 gr. faite par « Colinet de Malchien », ce qui semble indiquer que l'artiste était encore fort jeune. De 1458 à 1470, les comptes de la gilde mentionnent régulièrement la contribution de Colard Manzioen, Monzioen, Menchoen, Mansyon, Mansioen ou Mansyoen, et ajoutent qu'il fit don d'un grand bassin à quêter. En 1461, il avait chez lui un élève nommé Hannekin (Petit Jean et non Jeannette, comme on l'a imprimé). De 1471 à 1473, « Colard Manchion » exerce les fonctions de doyen de la corporation des librairiers et en dresse les comptes annuels. En 1474-1475, le compte indique le paiement de la dette funéraire pour l'épouse du maître, et l'annate de celui-ci est soldée par un confrère. Ce n'est qu'en 1482 que son nom reparaît parmi ceux des « contribuants »; enfin, l'état des recettes pour 1483-1484 indique que « Jenny qui demeurait avec Colard » Manseon, paie pour sa dette mortuaire, 4 esc. gr. ». Il semble résulter

de ces renseignements qu'après son décanat, vers 1474, Mansion s'absenta de Bruges, et l'on peut croire que ce fut pour aller s'initier à l'art de la typographie, peut-être chez Thierry Maertens qui, en cette même année, publia à Alost son *Speculum conversionis*.

A cette époque, Colard jouissait du puissant patronage de Louis de Gruuthuse, dont le goût éclairé pour les choses de l'art et surtout pour les beaux manuscrits est assez connu. C'est à la demande de ce seigneur que Mansion fit la traduction d'un ouvrage singulier, la *Pénitence d'Adam*, dont la version française est demeurée inédite. Le manuscrit original, orné d'une miniature, où l'on voit l'écrivain présentant le volume à son patron, a passé de la bibliothèque de Gruuthuse à celle des rois de France, et se conserve à Paris. Dans l'épître dédicatoire, Mansion nomme le sire de Gruuthuse son « compère », sans doute parce qu'il avait obtenu que son protecteur acceptât le parrainage d'un de ses enfants; comme il lui donne aussi le titre de comte de Winchester, que, Edouard IV d'Angleterre lui avait conféré en 1471, il est certain que l'ouvrage n'a été exécuté qu'après cette date.

C'est probablement aussi par l'intermédiaire de sire de Gruuthuse que Mansion entra en relations avec Guillaume Caxton, qui exerçait alors à Bruges les fonctions de « maistre et gouverneur des » marchans de la nation d'Angleterre ». On sait que le premier typographe anglais commença à Bruges, le 1er mars 1468, sa version des *Histoires troyennes*, qu'il acheva, en 1471, à Cologne, où on suppose qu'il était allé s'initier à l'art typographique.

Le premier ouvrage publié à Bruges par Mansion, est le *Jardin de devotion*, petit in-folio de 29 feuillets à longues lignes, dont la suscription porte : *Primum opus impressum per Colardum Mansion, Brugis*. L'opuscule est imprimé en ancienne grosse bâtarde, d'un type qui, au dire de Van Praet, « n'a été » imité par aucun autre imprimeur », et débute par une grande initiale en forme de lettrine gravée sur bois.

En 1476, parut *Jehan Boccace de Certais... de la Ruïne des nobles hommes et femmes*. C'est un volume grand in-folio de 289 feuillets non chiffrés ni signés, imprimé, en deux colonnes, sur papier magnifique, en ancienne grosse bâtarde. Les initiales, indiquées en typographie par des minuscules, devaient être ajoutées à la main, de même que les vignettes, pour lesquelles une demi-page est laissée en blanc à la tête de chaque chapitre. On a signalé, en Angleterre, un exemplaire du Boccace en français, daté de 1471, et orné de nombreuses xylographies; mais ce renseignement paraît erroné. Il est cependant certain que Mansion remania cette édition; les deux exemplaires que possède la bibliothèque publique de Bruges, présentent, dans les premières pages, des variantes notables de texte et d'impression, qui n'ont pas été signalées par Van Praet.

En même temps que le Boccace français, Mansion en publiait une traduction anglaise, préparée par John Lydgate, moine de Bury, sous le titre : *Here begynneth the boke of Johan Bochas, discryving the fall of princes, princesses and other nobles*. Ce rarissime ouvrage a été récemment mis en lumière par le Dr Laing, d'après l'exemplaire appartenant à la marquise de Lothian, et conservé au château de Newbattle Abbey. Il est particulièrement remarquable en ce qu'il renferme dix grandes planches taillées sur cuivre et imprimées en tête de chaque chapitre. Ces planches, dont des exemplaires isolés avaient été signalés par Bartsch et Passavant, sont des monuments remarquables de l'art du graveur; celle qui figure en tête du deuxième livre, montre une vue de ville où les pignons de style brugeois se reconnaissent aisément. D'après le Dr Laing, ce volume serait le premier où l'on aurait associé à la typographie l'impression de gravures taillées en cuivre, ce genre d'éditions n'ayant été introduit en Italie qu'en 1477 et en France en 1488. Peut-être découvrira-t-on un jour un exemplaire français du Boccace, également enrichi de ces précieuses vignettes!

Une année après le Boccace, soit en

1477, Mansion imprima, dans le même format et avec la même lettre, *le livre de Boece de consolation de philosophie* (279 feuillets). Cette œuvre, dont Mansion avait peut-être rédigé lui-même le texte français, est la première où paraisse sa marque typographique: un écu échancre, semé de croisettes et portant au centre un croissant (en flamand, *maen*), surmonté d'une ; l'écu suspendu, par une cordelière, à un écot d'arbre posé horizontalement. Un autre opuscule, *le Quadrilogue*, d'Alain Chartier, porte également le millésime 1477. Mansion y a ajouté un prologue de sa façon. Pour cette impression, il a fait usage de lettres de somme, à longues lignes. Le volume se compose de 30 feuillets petit in-folio, qui portent, dans le papier, des filigranes tout différents de ceux qu'on trouve dans les autres éditions du maître brugeois.

Colard publia, en 1479, un nouvel ouvrage grand in-folio, de 253 feuillets, sur deux colonnes de 47 lignes, et, comme pour *le Quadrilogue*, il y emploie des lettres de somme. L'impression est faite en rouge et noir, les initiales sont réservées pour être tracées à la main. Ce volume offre la première édition de *la Somme rurale*, par Jean Boutillier (1). C'est peut-être à l'occasion de cette publication que Mansion se rendit à Abbeville, où Pierre Gérard publia, en 1486, une seconde édition française de cette compilation. Nous savons, en effet, que Colard s'occupa, dans cette ville, de traduire du latin *le Dyalogue des créatures*, de Nicolas Pergaminus, et qu'il dédia son œuvre à Philippe de Crèveceur, seigneur d'Esquerdes, lieutenant du roi en Picardie. Or, Louis XI avait accordé ce gouvernement au sire d'Esquerdes en 1478, pour le récompenser d'avoir trahi la cause de la duchesse Marie. La version de Mansion parut sans nom d'auteur chez Gérard Leeu, à Gouda, en 1482. Le manuscrit original, orné de 122 miniatures, dont l'une représente l'auteur

(1) On connaît actuellement six exemplaires de *la Somme rurale* imprimée par Mansion. Celui de la bibliothèque Vergauwen a été vendu (1884) 40,000 francs pour la bibliothèque de Berlin (Voir *Bibliotheca belgica*, liv. LVI-LVII, B. 425^a).

occupé à écrire, se conserve à la bibliothèque nationale, à Paris.

Les travaux typographiques n'absorbent d'ailleurs, pas, toute l'activité de Mansion, qui continuait à s'adonner à la calligraphie des manuscrits. C'est ainsi qu'en 1480, le 1^{er} décembre, il s'engagea envers le sire de Gaesbeke à « lui livrer le grand Valere qui tracte » des vices et vertus des Romains, lyé » en deux volumes, escripts de ma main » ou daussi bonne, hystorié de ix grandes » histoires à vignettes... » pour 20 l. gr., dont il signa quittance le 26 octobre 1481.

Ce ne fut qu'après un laps de cinq ans que Mansion reprit la série de ses grandes publications. Il fit paraître, en 1484, la traduction, préparée par lui-même, des *Méthamorphoses* d'Ovide *moralisées par maistre Thomas Waleys*. Le volume renferme 386 feuillets, à deux colonnes de 33 lignes, sans initiales; il est orné de 17 grandes figures sur bois et de 14 petites, qui, dans certains exemplaires, ont été richement enluminées et encadrées d'or. Pour l'impression de cette œuvre, Colard se servit de nouveau de ses beaux caractères en ancienne grosse bâtarde. Au bas de certains exemplaires, se voit le monogramme de Mansion, qui manque à d'autres. C'est, apparemment, le dernier travail du prototypographe brugeois, qui mourut en cette même année 1484.

À côté de ces grandioses publications, on connaît encore une série de plaquettes éditées par Mansion en petit in-folio (comme le *Jardin de Deucion* et le *Quadrilogue*), dont le classement chronologique est difficile, parce qu'elles ne portent pas de date. Ce sont notamment : les *Dicts moraulz des philosophes* (peut-être une de ses premières productions, puisque Caxton en éditait la traduction anglaise en 1477); les *Invectives contre la secte de Fauderie* (dont le sire de Gruuthuse possédait un beau manuscrit); la *Controverisie de noblesse et le Debat entre trois chevaleureux princes*, qui lui fait suite; la *Doctrine de bien vivre et l'Art de bien mourir*, le *Petit Traictié du commencement des monnoyes*, ainsi que le

Donat espirituel... translaté de latin en français et imprimé... par Colard Mansion, qui tous sont imprimés avec les caractères en grosse bâtarde, caractéristiques des presses de Mansion; puis les *Advenniaux amoureux* (dont on connaît deux tirages différents); l'*Abusé en court*; le *Doctrinal du temps présent* (comportant 108 feuillets); le *Purgatoire des mauvais maris*; les *Euuangiles des Quoilloles* (curieux recueil, composé à Bruges, peut-être par Mansion), et le traité de Denys l'Aréopagite de *Divinis nominibus* (en 99 feuillets). Ces sept derniers sont imprimés en lettres de somme, mais portent l'adresse de « Colard Mansion », ou « Colardum Mansionis ». Une étude attentive des caractères typographiques et des filigranes du papier pourrait aider à établir l'ordre dans lequel parurent ces divers volumes.

Toutes les publications de Colard Mansion sont rarissimes, quelques-unes n'étant même connues que par un seul exemplaire. La bibliothèque nationale à Paris en possède une série presque complète, grâce au zèle que son conservateur, Joseph van Praet, mit, pendant près d'un demi-siècle, à les rechercher. La bibliothèque de Bruges doit également à la munificence de ce savant concitoyen, une fort belle collection des œuvres du premier typographe brugeois.

Baron Jean Éthune.

Marchand, *Dictionnaire historique*. — Abbé de Saint-Léger, *Observations...*, dans l'*Esprit des journaux*, novembre 1779, p. 245. — De la Serna-Santander, *Dictionnaire bibliographique choisi*, t. I, p. 351. — Lambinet, *Recherches sur l'origine de l'imprimerie*, t. II. — Dibdin, *Bibliotheca Spenceriana*, t. I, p. 284. — *Biographie universelle*, t. XXIV (article de Beuchot). — Van Praet, *Recherches sur la vie, les écrits et les éditions de Colard Mansion*, dans l'*Esprit des journaux*, février 1780. — Van Praet, *Notice sur Colard Mansion* (Paris, de Bure, 1829). — (Scourion), *Discours qui ont été prononcés ... le 9 juin 1837, lors de la remise ... des éditions de Colard Mansion léguées...* par M. Joseph van Praet (Bruges, 1837). — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I, p. 75 (article de M. O. Delepierre). — *Notice sur les hommes illustres dont les statues ont décoré la Grand-place de Bruges lors des fêtes de 1830*. — Laude, *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Bruges* (1847), p. 654. — David Laing, *Illustrations to the volume of Boccaccio printed at Bruges in 1476* (Edimbourg, 1867; tiré à 45 exemplaires).

MANTEAU (*Edmond-Joseph*), industriel et amateur des beaux-arts, né à Mons, le 10 février 1785, était le cadet d'une nombreuse famille. Après avoir fréquenté avec fruit l'école primaire dirigée par Pierre-Henri-Joseph Descamps, Edmond Manteau apprit le métier de serrurier, auquel son frère Gabriel-Philippe (né à Mons, le 1^{er} juin 1781) s'appliquait déjà. Un autre de leurs frères, Louis (né à Mons, le 11 décembre 1783) fréquentait un atelier de menuisier-ébéniste. Les trois frères devinrent bientôt des artistes distingués. S'étant associés, ils s'occupèrent de la construction de machines. Leurs ateliers furent établis dans la maison située rue de la Poterie, n° 29, à l'angle de la rue de la Voursure. Le succès dépassa l'attente des frères Manteau. Ils produisaient des mécaniques si perfectionnées, que des connaisseurs qui virent fonctionner leurs machines, eurent qu'ils avaient fait leur apprentissage en Angleterre; leurs ouvrages de serrurerie étaient merveilleux. Mais ce qui excita le plus l'admiration, ce fut leur application de l'éclairage au gaz hydrogène carboné, qui eut lieu le 27 septembre 1814, à l'occasion du séjour à Mons du roi Guillaume I^{er}. Cet essai réussit parfaitement. On conserve, dans les collections du Cercle archéologique de Mons, le « plan » élévation d'une illumination au gaz » exécutée à la première entrée de Sa » Majesté comme prince d'Orange dans » Mons en 1814, par Manteau et frère, » en face de leur atelier ». Philippe et Edmond Manteau furent aidés en cette circonstance par François Gossart, pharmacien et chimiste des plus distingués, que nous avons déjà eu l'occasion de citer à l'article LHEUREUX (tome XII, col. 87). Dans son ouvrage : *Mons sous les rapports historiques, statistiques, etc.*, publié en 1819, F. Paridaens dit, page 284, en parlant de Philippe et d'Edmond Manteau : « Ces deux frères » sont de ces prodiges de science innée, » dont la nature se plaît de temps à » autre à humilier tous nos systèmes » d'éducation. Demeurés orphelins très » jeunes, dans un état de fortune qui

« laissait entendre les menaces du be-
 « soin, leurs dispositions, on peut dire
 « leur génie, a pris un essor précoce
 « mais soutenu. Tous deux se sont
 « d'abord adonnés aux arts mécaniques
 « avec un succès étonnant : des ma-
 « chines, dont jusqu'alors l'Angleterre
 « s'était réservé le secret, sortaient
 « de leurs mains, devenues plus utiles
 « par des perfectionnements inconnus
 « aux inventeurs. Des capitaux, acquis
 « par ces honorables moyens et s'ac-
 « croissant chaque jour, ont rendu pos-
 « sible une entreprise considérable dans
 « les travaux de la forteresse : son
 « succès intéresse vivement tous les
 « compatriotes de ces deux hommes,
 « aussi recommandables par l'amabilité
 « de leur caractère que par leur indus-
 « trieuse activité ». Les frères Manteau avaient, en effet, entrepris l'exécution des travaux d'un lot très important des fortifications de Mons, de 1817 à 1820. Ils employèrent à ces travaux des forges et des outils d'une puissance inconnue jusqu'alors dans les ateliers de serrurerie de leur ville natale; ils produisirent des fers d'une dimension et d'une solidité extraordinaires. Leur entreprise terminée, les frères Manteau quittèrent Mons en 1820 et allèrent à Bruxelles créer, rue des Renards, une fabrique d'huile et de savon qui fut pourvue d'une machine à vapeur comme moteur principal.

Philippe Manteau mourut à Bruxelles, en 1829, et bientôt après, ses frères se retirèrent à Molenbeek-Saint-Jean. En 1830, ils allèrent résider à Soignies, où ils s'adonnèrent tout spécialement à l'horticulture. En 1838, ils rentrèrent à Bruxelles, où Louis mourut en 1843.

Resté seul, Edmond Manteau se livra avec ardeur à son goût de collectionneur. Depuis 1829, il achetait des tableaux et des gravures. Ses collections devinrent si considérables qu'elles remplissaient son habitation, place des Martyrs, n° 16. Il affectionnait surtout les peintures du xv^e siècle. Mais ses connaissances artistiques n'étaient pas à la hauteur de son zèle, et il lui arriva, dit-on, d'acheter des copies pour des

originaux. Sa collection de gravures était beaucoup plus importante que son cabinet de peinture. Il possédait aussi une bibliothèque très bien composée au point de vue de l'art. Par son testament olographe du 20 août 1859, Edmond-Joseph Manteau a légué une somme de 15,000 fr. pour la fondation de deux lits à l'hospice des Chartriers de Mons. Il est mort à Bruxelles, le 15 août 1860.

Léop. Devillers.

Félix Hachez, *Edmond Manteau, industriel et amateur de beaux-arts montois, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X. — *Catalogue des tableaux, gravures encadrées et autres, et de livres d'art, formant le cabinet de feu M. Edmond-Joseph Manteau*, publié en trois parties à Bruxelles, impr. de P.-M. Michelli, 1860; in-8.

MANTELS (*Jean*), ordinairement désigné sous le nom de *Mantelius*, historien et écrivain ecclésiastique, naquit à Hasselt, le 23 septembre 1599, de parents originaires du village de Zonhoven. Il fit ses humanités chez les jésuites de Liège, entra le 11 juin 1617 au couvent des Augustins de sa ville natale, et y prononça ses vœux l'année suivante, à l'âge de dix-huit ans. Le jeune religieux, qui avait fait des études brillantes, fut chargé de l'enseignement des belles-lettres et surtout de la rhétorique, tâche dont il s'acquitta avec succès durant plusieurs années, de 1627 à 1647. Il devint successivement sous-prieur à Bruxelles, prieur à Anvers, à Ypres, à Hasselt et à Cologne. En 1640, il fut nommé premier visiteur de sa province, qui comprenait tous les Pays-Bas et une grande partie de l'Allemagne. Ayant été député à Rome, en 1647, pour y assister, en qualité de *père discret*, au chapitre général de son ordre, il en revint avec le bonnet de docteur en théologie de l'université de Pavie; il avait pris le grade de licencié à celle de Douai, douze ans auparavant.

A partir de 1631, Mantels s'était surtout adonné à l'éloquence sacrée; il prêcha avec beaucoup de succès dans les principales églises de son ordre, ainsi qu'à Bruxelles et à Anvers; son élocution était nette, élégante et pleine de noblesse; une foule nombreuse et choisie

se pressait constamment au pied de sa chaire. Il s'occupait en même temps avec ardeur d'études historiques et théologiques. Dans sa vieillesse, entouré de l'estime de son ordre, il se retira au monastère de sa ville natale, où ses confrères lui conférèrent, pour la troisième fois, les fonctions de prieur. Il mourut le 23 février 1676, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On l'enterra dans le chœur de l'église des Augustins, où l'on voyait encore son tombeau il y a quelques années.

Mantels a mené une vie modeste, simple et pure, accomplissant fidèlement tous les devoirs inhérents à sa profession religieuse. Ses traits nobles et expressifs dénotaient eux-mêmes ce caractère d'austérité et de calme courageux qui l'élevèrent aux premières dignités de son ordre et lui firent endurer avec patience les longues et cruelles souffrances qui désolèrent la fin de sa carrière. Il connaissait parfaitement le latin et l'écrivait avec une pureté et une élégance rares, même de son temps. Il était bon musicien, savant géographe et composait des vers harmonieux et corrects, mais dépourvus de chaleur et d'enthousiasme (1). Il avait pris pour devise : *Pax in virtute*. C'est surtout comme historien de l'important comté de Looz que le nom de Mantels mérite de figurer dans les annales littéraires de la Belgique. Son *Hasseletum* et son *Historia Lossensis* rapportent plusieurs épisodes intéressants et contiennent des documents qui, sans les recherches de cet homme modeste, nous seraient complètement inconnus.

Les principaux ouvrages de Jean Mantels sont : 1. *Hant-boeckken voor de Broederschap van de H. V. Augustinus*. Liège, 1628; in-12. — 2. *Dag van devotie verdeeld in twelf uren van geestelyke oefeningen en de gebeden*. Anvers, 1633; in-32. Id., Anvers, 1634; in-16. — 3. *Speculum peccatorum aspirantium ad solidam vitæ emendationem; sive admiranda sancti Augustini conversio, historica ejusdem narratione, discursibus*

(1) Mr H. van Neuss, archiviste de l'Etat à Hasselt, a publié plusieurs échantillons des vers flamands de Mantels, dans une notice sur le couvent des Augustins de Hasselt (Hasselt, 1882).

moralibus, et emblematis in æs incisus adornata. Anvers, 1637; in-4°. Le texte renferme un grand nombre de figures en taille-douce de P. de Jode, dont quelques-unes ne sont pas dépourvues de mérite. — 4. *Ars artium, sive de regimine sanctimonialium diatribe*. Anvers, 1640; in-8°. L'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie de toutes les difficultés qu'on peut rencontrer dans l'administration et la direction des communautés de femmes. Paquet dit avec raison que, suivant le mauvais goût de son temps, Mantels mêle à son sujet trop d'érudition profane. — 5. *De officio pastoralis, libri duo, ad eorum præcipue instructionem qui oves Christi ruri pascunt*. Anvers, 1643; petit in-12. — 6. *Oratio habita Antverpiæ in funere ... Henrici Lancelottii*. Anvers, 1643; in-4°. — 7. *Ægidii Albertini emblemata hieropolitica, versibus et prosa illustrabat Joannes Melitanus a Corylo, cujus accedunt Musæ errantes*. Cologne et Munich, 1647; in-12. Melitanus est l'anagramme de Mantelius, il se donne le titre de *Corylus*, parce que, suivant la tradition locale, la ville de Hasselt a été fondée dans un bois de coudriers. — 8. *D. Augustinus de venerabili Eucharistia; sive de augustissimo corporis et sanguinis Domini mysterio, qua sacrificium et sacramentum est, quid catholicis sanctæ Ecclesiæ doctor senserit, libri duo*. Liège, 1655; in-4°. — 9. *Hasseletum, sive ejusdem oppidi descriptio. Qua continetur totius historiæ Lossensis compendium, præcipue cap. XX, ubi recensentur comites, celeberrimi monasterii de Herckenrode, ord. cisterciensis, fundatores*. Louvain, 1663; in-4°. Après avoir parlé de l'origine de Hasselt et de ses privilèges, l'auteur nous apprend comment le comté de Looz passa, en 1351, à Engelbert de La Marck, évêque de Liège. Dans les chapitres suivants, il parcourt l'histoire de Liège jusqu'en 1660, traite de la police de Hasselt, des auteurs et des hommes remarquables qui y sont nés. Il pousse la naïveté au point de se placer lui-même sur cette liste, énumérant ses ouvrages et y ajoutant la mention suivante: « Il en publiera plusieurs autres, si Dieu » lui prête la vie et les forces néces-

« saires ». Le même volume renferme une description minutieuse de la ville de Hasselt, de ses maisons religieuses et des environs; il finit par une histoire abrégée des comtes de Looz et de l'abbaye de Herckenrode. Mantels, qui voulait élever un petit monument à sa ville natale, a rassemblé tout ce qui pouvait en éclaircir l'origine et rehausser l'éclat; on voit qu'il a composé ce petit livre avec un soin tout particulier: il est écrit avec élégance et concision, et parsemé d'anecdotes et de souvenirs historiques racontés avec talent. — 10. *Historiæ Lossensis, libri decem, cui adjuncta sunt diplomata Lossensia, privilegia, paces, pacta, donationes, infundationes, etc., necnon recolectio edictorum, constitutionum, declarationum, jurium, etc., cum topographia seu descriptione urbium, pagorum et locorum ejusdem comitatus*. Liège, 1717; in-4°. Cette histoire, pour laquelle l'auteur avait soigneusement recueilli des matériaux depuis l'âge de dix-huit ans, ne fut publiée qu'en 1717, c'est-à-dire quarante et un ans après sa mort. L'avocat Robyns, de Liège, qui en fut l'éditeur, y ajouta une collection de diplômes, de statuts, d'édits et une topographie du pays; il y fit réimprimer en même temps la généalogie des comtes de Looz que Mantels avait déjà publiée de son vivant à Liège. Cet ouvrage est une des monographies les plus curieuses et les plus utiles qui se rapportent à l'histoire de la Belgique. Il est écrit d'un style ferme et élégant, quoiqu'on y sente parfois un peu trop le pastiche classique; la narration est exacte et semée de réflexions piquantes et agréables; mais on y trouve un peu de désordre dans les détails et dans l'agencement des parties, ce qui s'explique parce que l'auteur n'a pas assez élaboré son travail et n'a pas pu y mettre la dernière main. Une des parties les plus intéressantes est la dissertation dans laquelle Mantels se livre à l'examen de l'opinion de Wendelinus, qui plaçait le berceau de la monarchie franque dans la partie septentrionale de la province de Limbourg. A la suite de l'*Historia Lossensis*, on trouve la

Stemma comitum Lossensium, totius historię Lossensis basis, dédiée à la noble salle de Curange. — 11. *Tabula chorographica principatus Leodiensis, et comitatus Lossensis*. Amsterdam, 1639. Cette carte était probablement destinée à être jointe à l'*Historia Lossensis* (1).

Dans ses mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, Paquot, qui n'est pas prodigue d'éloges, consacre les lignes suivantes à Jean Mantels :
 « Mantels écrit d'un style ferme et poli ;
 « il narre avec exactitude ; il sème sa
 « narration de réflexions vives et agréables ; il n'omet rien pour relever l'éclat
 « d'une contrée peu célèbre aujourd'hui,
 « et il en vient à bout... On doit sans
 « contredit regarder le P. Mantels comme
 « un des hommes les plus distingués de
 « son ordre, où il a heureusement allié
 « les vertus qui mènent aux emplois
 « dans l'intérieur d'une communauté
 « avec les talents qui attirent l'estime
 « et la confiance du dehors. C'étoit un
 « esprit nourri de l'étude des anciens
 « et de la connoissance des belles-lettres
 « et des beaux-arts, particulièrement de
 « la musique, de la géographie, de la
 « poésie, de la rhétorique et de l'histoire
 « ancienne et moderne ».

J.-J. Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II. — *Vie et éloge de Mantels*, en tête de l'édition de l'*Historia Lossensis*, publiée par Robyns.

MANTOUANS (*Jean DE*). Voir JEAN LE CHARTREUX.

MAQUINAY (*N.*), homme de guerre, né à Verviers. Il commandait une compagnie française, au commencement du XVIII^e siècle, au temps, où les troupes des alliés occupant Liège, l'empereur y avait placé un plénipotentiaire, tandis que le prince-évêque s'était retiré à Namur. Cet état de choses pesait au

peuple, et Maquinay forma le dessein de l'en débarrasser, en s'emparant de l'envoyé, qui était alors le comte de Weltz, comme prisonnier de guerre. Le 10 juin 1710, il dirige ses cinq cents hommes vers Liège, les y introduit par le jardin du couvent des PP. Récollets, situé au quartier d'outre-Meuse, culbute la garde postée au pont des Arches et s'empare de l'hôtel du comte, qui, par hasard, ne s'y trouvait pas. L'assaillant, pour compenser cette déception, se rend au Mont-Saint-Martin, comptant y saisir le commandant hollandais ; mais celui-ci parvient à s'échapper. Les troupes occupant la ville, revenues de leur surprise et rassemblées aussitôt, espèrent s'emparer de Maquinay ; mais, par la rapidité de ses mouvements et sa fière contenance, il sait opérer sa retraite sans perdre un seul homme.

D'après les souvenirs de la famille de ce brave, dont une descendante, du même nom, habite Verviers, il devint général au service d'Espagne et y mourut vers 1714.

J.-S. Renier.

V. Detrootz, *Histoire du marg. de Franchimont* (Liège, 1809), t. I, p. 104-105. — Beeldelievre, *Biographie liégeoise* (Liège, 1837), t. II, p. 335. — H. Delyaux, *Dict. biog. de la prov. de Liège* (Liège, 1848), p. 82.

MARANT (*Pierre-Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Bavinchove, près de Cassel, dans la Flandre française, le 30 janvier 1743, et décédé à Courtrai, le 12 septembre 1812. Après de brillantes études d'humanités, il vint à Louvain, où il suivit les cours de philosophie à la pédagogie du Lis, et remporta la deuxième place à la promotion générale de la faculté des arts en 1765. Il se livra ensuite à l'étude de la théologie, et, grâce à ses progrès rapides, il devint, après peu de temps, lecteur ou répétiteur de cette science au collège de Drieux. Au mois de décembre 1770, il fut nommé, en vertu du droit de nomination possédé par la faculté des arts, curé de Wyt-schaete, près d'Ypres. Toutefois, il ne quitta Louvain pour aller desservir sa paroisse que vers la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante, après avoir pris, le

(1) A la fin du dernier siècle on connaissait plusieurs manuscrits de Mantels ; l'un d'eux est aujourd'hui possédé par M^r Bogaerts, ancien vicaire général du diocèse de Liège. Il est intitulé : *Locci communes*. Mantels y consignait les faits et les réflexions qui le frappaient dans ses lectures.

30 avril de cette année, le grade de licencié en théologie. Il ne remplit les fonctions pastorales que pendant trois ans et demi environ; car, au mois de février 1775, sur la recommandation du gouvernement autrichien, il fut rappelé à Louvain pour y prendre la direction du collège de Viglius. Installé le 5 du même mois, il conserva cette présidence jusqu'à son départ de Louvain en 1790.

Proclamé docteur en théologie le 22 octobre 1776, après avoir subi régulièrement toutes les épreuves pour l'obtention de ce grade élevé, il obtint, le 29 novembre suivant, le canonicat de deuxième fondation, avec la chaire de théologie y attachée, devenu vacant au chapitre de Saint-Pierre à Louvain, par le départ du professeur Wellens, promu au siège épiscopal d'Anvers; et, un peu plus de deux années plus tard, c'est-à-dire en janvier ou février 1779, il succéda, dans un canonicat de première fondation, à Jean Kent, président du collège pastoral irlandais, qui venait de mourir. Le 31 août 1781, les suffrages de ses collègues l'élevèrent à la dignité rectorale, qu'il conserva, selon l'usage reçu, pendant l'espace de six mois. L'impératrice Marie-Thérèse étant venue à mourir le 29 novembre 1780, ce fut Marant, alors recteur, qui prononça, en latin, l'éloge funèbre de la défunte, pendant les obsèques solennelles qui furent célébrées à l'église Saint-Pierre de Louvain, le 11 janvier 1781. Au mois d'avril suivant, Marant obtint, en vertu du privilège de nomination dont jouissait la faculté des arts, un canonicat à la cathédrale de Saint-Donatien, à Bruges.

Marant devait sans doute sa nomination de professeur aux attaches secrètes qu'il avait avec le gouvernement autrichien. A peine nommé, il entretient des correspondances secrètes avec les agents du gouvernement. Dès le 18 avril 1778, le ministre plénipotentiaire prince de Starhemberg lui demande un rapport sur la situation de l'université. Dans ce rapport de 198 pages, intitulé : *Mémoire concernant l'université de Louvain*, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. n° 17588), Ma-

rant, en vrai courtisan, exalte les pouvoirs du gouvernement au détriment des droits et des privilèges de l'université, et encourage l'autorité civile dans les réformes qu'elle projetait.

Le 28 mai 1783, il fut chargé du nouveau cours d'histoire ecclésiastique, dont il avait provoqué la création; et, à l'occasion de cette nomination, il accepta, ensuite d'une délibération du conseil privé, datée du 14 juin suivant, et approuvée par les gouverneurs généraux, des *Directions ostensives* et des *Directions secrètes*, dont voici la première : « Il « évitera de donner dans le système de « l'infailibilité du pape et de sa prétendue supériorité sur le concile, et il « suivra à cet égard le sentiment des plus « célèbres universités catholiques » (VERHAEGEN, ouvrage cité ci-dessous, p. 223). Lors de la célèbre thèse sur le pouvoir de l'Eglise en matière d'empêchements du mariage, soutenue le 18 juin 1784, sous la présidence du docteur et professeur François Vande Velde, ce fut encore Marant qui dénonça au gouvernement les opinions de son collègue, et qui, l'année suivante, adressa, avec les professeurs Mayence et De Mazière, un long rapport à l'empereur pour lui suggérer l'idée d'obliger tous les membres de la faculté de théologie à faire soutenir, sur le même sujet, des thèses qui semblaient friser l'hétérodoxie. Heureusement cette mesure ne produisit pas le résultat que ses auteurs en avaient espéré.

C'est ici que doit se placer, dans l'ordre chronologique des faits, la publication de la trop fameuse *Discussio historica*, dans laquelle Marant attaque la croyance généralement reçue de l'Assomption corporelle de la Sainte Vierge, et dont nous parlerons plus longuement dans l'énumération de ses ouvrages. La préface de cet opuscule est datée du 4 février 1786.

Lorsque l'empereur Joseph II eut décrété, en 1786, la réorganisation ou plutôt la suppression de la faculté de théologie par l'établissement, à Louvain, d'un séminaire général, Marant seconda de toutes ses forces les vues du gouver-

nement impérial; il prit la part la plus active dans les persécutions de tout genre suscitées, à cette occasion, aux professeurs restés fidèles à leurs devoirs et à l'autorité ecclésiastique légitime. Aussi, n'était-ce pas sans raison qu'un de ses propres amis, dans une note confidentielle remise au conseiller Le Clerc pour la rédaction d'un rapport sur l'état de l'université, que l'empereur lui avait demandé le 31 janvier 1786, traçait de Marant le portrait peu flatteur mais vrai que voici : « Le docteur Marant », écrivait-il, « est intrigant, porté à nuire » à ses confrères, ambitieux, machiavéliste, etc.; il faut qu'il tâche de ne pas se faire soupçonner que ce n'est que par prévention qu'il parle contre les prétendus droits de l'Eglise ». Pendant les trois années d'agitation et de troubles qu'amena la lutte contre le despotisme de Joseph II, il publia un certain nombre de pamphlets pour la défense et la justification des innovations que le gouvernement autrichien cherchait à introduire chez les Belges; nous en citerons quelques-uns plus loin.

En 1788, les professeurs du séminaire général étaient devenus tellement impopulaires, qu'ils n'osaient plus sortir ni se montrer en public, de crainte d'être insultés. Toutes les lettres adressées au gouvernement par le recteur intrus Van Leempoel, pendant les mois de mai et de juin de cette année sont relatives au mécontentement qui régnait dans la ville universitaire. Le 19 juin, le recteur écrivit : « Hier, dans un jardin des Pee- » termans, on trouva une potence avec » cette inscription : *Leplat, Mazière,* » *Marant; Dry vluggen uyt het land* ».

L'année 1789, eut lieu la célèbre enquête du cardinal de Frankenbourg, archevêque de Malines, au sujet des doctrines enseignées au séminaire général de Louvain. Marant y comparut avec ses collègues, De Mazière, Wouters, Dillen et Sentelet. Les réponses évasives et entortillées qu'ils firent aux questions proposées par l'éminent examinateur sont consignées dans la savante *Déclaration de Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines sur l'enseignement du séminaire*

général de Louvain, avec l'examen doctrinal des sentiments des professeurs et des livres classiques de cette nouvelle institution, 1789; vol. in-4°. Cette *Déclaration* est reproduite dans le *Synodicum Bellicum*, de De Ram, II, p. 78-171. Le cardinal y démasque l'hypocrisie et les tendances hétérodoxes des cinq professeurs.

Au mois d'octobre de la même année 1789, la révolution brabançonne balaya le gouvernement despote et oppresseur, et, avec lui, les professeurs du séminaire général, qui tous furent obligés de s'enfuir à l'étranger (1). Marant ne reparut plus à Louvain, même après que l'empereur Léopold II eut repris le gouvernement de la Belgique. En 1793, il fut nommé prévôt du chapitre de Harlebeke, en Flandre, et reçut, en outre, une pension. Au mois de janvier de l'année suivante, il envoya au gouvernement sa démission définitive de la chaire de théologie qu'il avait occupée précédemment.

Marant mourut à Courtrai, le 12 septembre 1812, et fut enterré à Wyt-schaete, où il avait été curé de 1770 à 1775. On y lit encore aujourd'hui, sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de l'église, l'épithaphe suivante : D. O. M. | BEGRAEFPLAETZE | VAN DEN | ZEER EERWEERDIGEN ENDE HOOGGELEERDEN | HEER | PETRUS JACOBUS MARANT | GEBOORTIG VAN BAVINCHOVE BY CASSEL | DOCTOR REGENT VAN DE FACULTEYT | VAN THEOLOGIE DER UNIVERSITEYT VAN LOVEN | LEST PROOST DER COLLEGIALE KERKE VAN HARELBEKE | OVERLEDEN TOT CORTRYK DEN 12 SEPTEMBER 1812 | OUD 70 JAREN | PASTOOR GEWEEST HEBBENDE DEZER PAROCHIE | VAN WYTSCHAETE 5 JAEREN TOT DAT HY TEN JAERE 1776 | WEDERGEROEPEN ZYNDE NAER LOVEN | VERZOGT HEEFT ALHIER BEGRAVEN TE WORDEN | BY ZYNE OUDE SCHAEPEEN OM

(1) Marant fut solennellement révoqué de toutes ses fonctions par une sentence rectorale en date du 12 juillet 1790. Le texte de cette sentence a été publié, avec l'exposé de tous les griefs à la charge de l'intimé, dans l'opuscule : *Sententia lata contra extimium dominum Petrum Marant Lovanii hac duodecima Julii 1790*. Lovanii, e typographia J.-P.-G. Micheli; in-16, 48 pages.

ZYNE ZIELE | IN HUNNE GEREDEN TE MEER INDAGTIG TE MAEKEN. | R. I. P.

On a de lui les ouvrages suivants :

1. *Oratio in funere Mariæ Theresiæ, Romanorum imperatricis, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ reginæ, archiducis Austriæ, Belgii principis, etc., etc., etc. Quum Lovanii in basilica S. Petri tertio idus Januarii MDCCLXXXI. optimæ principi justa exequiarum solemnî ritu persolverentur.* Louvain, typogr. académique, 1781; petit volume in-8°, de 55 pages, sans le titre. — 2. *Mémoire concernant l'université de Louvain*, n'ayant jamais été imprimé et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 17588. Nous avons déjà fait connaître ci-dessus ce mémoire, qui fut rédigé par ordre du prince de Starhemberg. — 3. *Discussio historica. An de fide sit, aut saltem ita certum et de ecclesiæ mente, beatam Virginem matrem et corpore in cælum adsumptam esse, ut hæreticum sit, aut saltem temerarium de eo coram hist. ecol. studiosis modeste inquirere? Seu Vindiciæ assertorum in prælectionibus suis.* Louvain, typ. académique, 1786; in-8°, de xxxii-284 pages. Dans ce travail, Marant cherche à ébranler la croyance généralement reçue que le corps de la Sainte Vierge a été transporté au ciel après sa mort. Il ne fait qu'y ressasser les arguments présentés, sur le même sujet, par Jean Launoïus dans l'opuscule intitulé : *De controversia super exscribendo Parisiensis Ecclesiæ Martyrologio exorta judicium*, sans toutefois indiquer la source où il puise les raisons qu'il allègue. Aussi le plagiat qu'il avait commis fut bientôt signalé dans une brochure intitulée : *Epistola a R. D. Pastore *** diæcesis Leodiensis die xvi Augusti anno 1786 scripta ad eximium dominum P.-J. Marant, etc.* Leodii, 1786; in-16, de 12 pages. En 1788, Jean-Albert Salmon, curé à Mooregem, publia la réfutation de l'écrit de Marant, sous le titre de : *Apologeticum tentamen pro communi Ecclesiæ persuasionem, quæ per creditur Beatissimæ Virginis Dei-Genitricis Mariæ Immaculatam Corpus in Cælis existere : sive Synopsis eorum, quæ*

ejusdem Assumptioni objectavit P.-J. Marant, etc. Gand, P.-F. Cocquyt, 1788; in-8°, de iv-260-5 pages. — 4. *Recueil de quelques mémoires curieux et intéressants présentés au gouvernement général des Pays-Bas, par l'université de Louvain, en 1749, 1758 et 1784, concernant les séminaires épiscopaux, l'autorité du souverain en matière de discipline ecclésiastique, etc.* Ce Recueil, composé pour justifier les mesures despotiques du gouvernement à l'égard de l'université, fut réfuté par deux brochures qui parurent immédiatement après sa publication et intitulées, l'une : *Avis au public de la part de l'université de Louvain* (1788; in-8°, de 16 pages), l'autre : *Cri de la justice en faveur de l'université de Louvain* (1788; in-12, de 22 pages). Marant essaya d'y répliquer par un petit écrit, qui porte le titre de : 5. *Réponse du docteur en théologie Marant à la brochure ayant pour titre : " Avis au public ", et à une autre plus hardie sous le titre de : " Cri de la Justice ".* Louvain, impr. académique, 1788; in-8° de 31 pages. — 6 et 7. *Samenspraak tusschen Claretbot Waersoecker ende Renaert Waersegger, et un autre opuscule intitulé : Slinken Oogslag*, sont attribués à Marant dans les considérants de la sentence rectorale prononcée contre Marant, le 12 juillet 1790, dont nous avons parlé ci-dessus. — 8. *Copie d'une lettre du docteur en théologie Marant, aux Seigneurs-Etats de la province du Hainaut, écrite de Mayence, le 12 juin.* Mons, Emmanuel Flon; in-8°, de 40 pages. — 9. *Copie de deux lettres du docteur de théologie et professeur de l'histoire ecclésiastique de l'université de Louvain, Marant, à Monseigneur l'évêque d'Ypres, dont l'une datée de Mayence, le 29 juin, l'autre de Liège, le 19 novembre 1790.*

E.-H.-J. Reusens.

Verhaegen, *Les Cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain (1740-1797). — Essai historique, etc.* Liège, Société bibliographique, 1884; vol. in-8° de viii-568 pages. — [Vander Elsen], *Versameling der brieven van den Heere Keuremeene. Tot Trier [Leuven?], 1788-1789; 2 vol. in-8°.*

MARAS (Nicolas-Joseph), abbé de Grimberghe, mort en 1794. Ce reli-

gieux, qui joua un certain rôle aux Etats de Brabant pendant les discussions orageuses qui précédèrent la révolution brabançonne, était entré, comme novice, dans l'ordre des Prémontrés en 1750. Il prononça ses vœux en 1752, devint curé de Wemmel, et fut nommé abbé en 1758, en remplacement d'Ignace-Joseph Du Rondeau. Il quitta le pays lors de la seconde invasion française, et mourut en Allemagne le 11 décembre 1794. Peu d'années après, son monastère fut supprimé; mais la communauté qu'il avait dirigée ne s'est pas éteinte; elle s'est reformée et existe encore aujourd'hui.

Alph. Wautors.

MARBAISE (M.), pratiquait la médecine à Herve dans la seconde moitié du siècle dernier. Nous manquons absolument de renseignements sur ce personnage. On lui attribue : *Coup d'œil sur le traité de M. Hakin, docteur de Clermont, au duché de Limbourg, touchant l'hémoptysie ou crachement de sang. Par M. M... Au même duché. Liège, 1779; in-8°*. Il y reproche à son confrère de nombreux emprunts à Van Swieten et autres, sans citations. Hakin répondit. Notre personnage répliqua par une *Lettre à un ami pour justifier le coup d'œil*. S. l., 1780. Cette lettre est signée M..., licencié en médecine de la faculté de Louvain. Herve, le 5 août 1780.

G. Dewalque.

MARBAIX (Charles-Joseph DE), jurisconsulte et publiciste, né à Mons, le 28 septembre 1735, et y décédé, le 27 décembre 1811, époux de Marie-Madeleine Couteau. Après avoir terminé ses études au collège de Houdain et achevé son cours de philosophie et de droit à l'université de Louvain, il s'établit dans sa ville natale et y exerça la profession d'avocat. Il fut nommé, lors du jubilé du conseiller baron S.-J. de Malcingreau et par lettres patentes du 5 novembre 1777, à la place de conseiller de robe longue près la cour souveraine du Hainaut. Magistrat laborieux et savant, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses connaissances

juridiques profondes et par le talent avec lequel il élucidait les questions de droit soumises à son rapport. Mais bientôt les événements politiques absorbèrent son activité. Il combattit avec énergie les réformes que Joseph II entendait imposer à la Belgique. Le 28 avril 1787, il signa la protestation émanée de la cour du Hainaut et portant opposition aux nominations de juges de première instance à Mons; il refusa, en conséquence, les fonctions de juge que lui conféraient les archiducs Albert et Marie-Christine. Nommé rapporteur par le comité choisi, le 22 juin de la même année, par les Etats du Hainaut, il défendit vigoureusement les droits de cette province contre les usurpations de Joseph II, dans un mémoire intitulé : *Exposition de la Constitution, des lois fondamentales, libertés, franchises et privilèges du pays et comté de Hainaut, et des principales infractions qui y ont été faites, conque dans un comité établi par les Etats du pays*. Mons, N.-J. Bocquet, 1787; in-8°. Ch. de Marbaix se signala également lors de l'opposition que fit le conseil souverain à la dépêche lancée, le 8 janvier 1788, par le comte Trautmansdorff et maintenant les édits antérieurs au 1^{er} avril 1787; il fit partie de la délégation qui fut sommée de se rendre à Bruxelles sur ordre du ministre plénipotentiaire. Tant d'indépendance devait attirer sur de Marbaix la haine de l'autorité. Il fut bientôt suspendu, et un décret du 18 mai 1789 le destitua. Encouragé dans ses actes par le conseil qui protesta contre cette mesure, il continua à lutter contre l'arbitraire du pouvoir central. Ordre fut alors donné d'arrêter de Marbaix, mais celui-ci réussit à s'échapper, se cacha d'abord à Mons, puis à Maubeuge, et y resta jusqu'au moment où les troupes autrichiennes furent chassées de la province. Le 21 décembre 1789, les Etats du Hainaut rétablirent la cour souveraine du Hainaut et replacèrent de Marbaix dans ses fonctions. Lors de la rentrée de François II dans nos provinces, ils firent leur soumission et envoyèrent une délégation au ministre plénipo-

tentiaire, le comte de Mercy-d'Argenteau. Désigné comme rapporteur, de Marbaix rédigea un mémoire qui a été imprimé sous le titre de : *Extrait des rapports de Messieurs les députés des États de Hainaut vers S. E. le comte de Mercy-Argenteau, à La Haye*. Mons, imprimerie des états de la ville; in-8°. Une amnistie générale fut accordée, et de Marbaix, maintenu en fonctions, occupa le siège de conseiller, jusqu'à ce que la Révolution française vint bouleverser toute l'organisation judiciaire. Sous la domination française, de Marbaix n'accepta plus aucune fonction; il résista aux instances qui furent faites pour le nommer conseiller au tribunal de cassation de France. Il préféra finir sa carrière en se consacrant exclusivement à ses études de prédilection.

Il a laissé des notes intéressantes sur les chartes du Hainaut, un grand nombre de consultations, des mémoires sur des questions de droit de haute importance, et une brochure inédite en réponse à trois questions proposées, le 8 novembre 1790, sur le parti à prendre par les Belges dans les circonstances politiques du moment. Ses papiers sont en possession de la famille Houzeau de Lehaie.

L. Tierenteyn.

Mathieu, *Biographie montoise* (Mons, 1848). — *Iconographie montoise* (Mons, 1860). — *Belgique communale*, 1847, p. 201. — Pinchart, *Histoire du conseil souverain du Hainaut* (Mém. cour. de l'Acad., in-8°, t. VII).

MARBAIX (*Hippolyte*), prêtre, professeur et poète, né au ^{xvii} siècle à Fontaine-l'Évêque, ou aux environs. Il enseigna la rhétorique au collège de Houdain, qui était le collège communal de Mons, où il avait succédé à Julien Waudré. On ne le connaît que par les vers que lui a consacrés l'auteur des *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*. Il est regrettable qu'on n'ait point conservé ses poésies latines qui, s'il faut en croire Ph. Brasseur, étaient fort distinguées. On ne peut guère le juger, en effet, sur les quelques vers qu'il adresse à Jean d'Espiennes dans le *Testamentum* de ce dernier (1628).

Ferd. Loise.

MARBAYS (*Gérard DE*), ou MARBEYS, philosophe et littérateur latin, naquit à Maestricht de noble famille, vers 1467; il fut chanoine de l'église Notre-Dame en cette ville (avant 1495); en 1503, il devint écolâtre du chapitre, à la mort de Jean Rampart, et fut élu doyen le 21 août 1504; en 1505, il était membre de la fabrique de l'église; il mourut à Maestricht, en juillet 1513. Marbays se distinguait par l'étendue et la variété de ses connaissances; son érudition n'avait pas pour unique objet les lettres sacrées et profanes; il avait étudié aussi le droit et la philosophie. On lui doit un *Dialogus de Materia prima*, fort estimé à son époque, ainsi qu'un *Dialogus de Captione urbis Tugrensis*. Il s'agit de la surprise de Tongres dans la nuit du 22 décembre 1494, par Louis Vadry, chef des *Guardiens* (1), tandis que ses habitants dormaient d'un profond sommeil. Marbays ne leur ménage par ses railleries à ce sujet. Dans son opuscule, il donne la parole à André Canther et à deux de ses compatriotes : Gilles de Holy et l'écrivain bien connu Mathieu Herben. Trithème nous apprend que notre personnage se signala encore par d'autres productions, mais il en ignore lui-même les titres. Le nom de Gérard de Marbays, membre de l'état noble du pays de Liège, figure parmi ceux des gentilshommes qui scellèrent et confirmèrent à Maestricht, le 5 mai 1492, le traité de paix conclu à Donchéry entre les La Marck et Jean de Hornes.

Alphonse Roersch.

Archives de l'Etat, à Maestricht. — Trithemius, *Catalogus illustrium virorum Germanium... exornantium*, dans *Opera historica* (Francfort, 1604), p. 182. — De Ram, *Troubles du pays de Liège sous Louis de Bourbon et Jean de Hornes*.

MARC VAN GHISTELE, ou VAN GESTEL, peintre, aussi peintre-verrier et sculpteur, né, sans doute à Gand, au début du ^{xve} siècle, mort à Courtrai

(1) Troupes mercenaires levées par Maximilien et licenciées après la paix de Senlis faite avec le roi de France (25 mai 1493). Les *Guardiens* commirent toutes sortes de déprédations dans le pays d'Utrecht et en Gueldre, puis se jetèrent sur le Condroz et finalement sur Tongres (Paris, ^{xve} siècle, p. 617-618).

en 1475. Fils de Jean, ou, selon d'autres, de Marc, sculpteur dont le nom se rencontre dans les inventaires gantois de 1404, Marc van Ghistele n'est connu aujourd'hui par aucune création positive. Un inventaire des œuvres d'art et du mobilier de l'évêché de Gand, dressé en 1662 par les chanoines Augustin de Vicq et Philippe Blyleven, atteste qu'à cette époque le palais de l'évêque conservait une peinture de Van Ghistele, *la Vierge et l'Enfant Jésus*. Ce tableau a disparu. Il provenait du château de Loochristy, résidence d'été des évêques. Comme tous les maîtres de son temps, Van Ghistele faisait indifféremment des travaux artistiques et d'autres d'une nature beaucoup moins relevée. Il semble avoir travaillé de bonne heure pour la ville de Courtrai, bien qu'il n'ait dû se fixer dans cette ville qu'à dater de 1454, vu qu'en la même année, il fonctionnait encore comme juré de la gilde de Saint-Luc, à Gand. Van Ghistele avait, d'ailleurs, pris pour femme une Courtraisienne, Barbe Hazen. La liste de ses travaux est passablement longue. En 1429, conjointement avec son frère, il exécutait, pour la maison des échevins, à Courtrai, un *Jugement dernier*; en 1430, associé à Jean van Coudenbergh, il donnait à l'église de Ruysselede un retable important, avec doubles volets, représentant à l'extérieur les *Prophètes qui ont annoncé les destinées de la Vierge*, la *Vierge de Jessé*, les *Episodes de la vie de Marie* et ceux de la *vie du Christ*. On ne dit point que ces peintures fussent exécutées à l'huile. La même année 1430, il dorait la grande croix de l'église Saint-Martin, à Courtrai, et l'ornait des figures de la Vierge, de saint Jean et de la Madeleine. En 1442, il livrait une verrière pour la salle des échevins, à Courtrai, et décorait les bannières du beffroi des Halles; en 1445, il donnait le tableau du maître-autel de Saint-Martin et restaurait un *Kindredde*, sans doute une *Nativité*. Quatre vitraux pour la *Vierschaar* avaient été exécutés par lui l'année précédente. En 1455, pour une nouvelle chapelle, à Saint-Martin, il sculpta et peignit les

images de saint Eloi, de saint Jean-Baptiste, de sainte Barbe et de saint Antoine; il fit, en outre, la croix de la même chapelle. En 1457-1465, il peignit la voûte et divers piliers de l'église et, en 1458, fit une image de la Vierge pour le Haze-laertoren; il sculpta et dora une croix pour le maître-autel de Saint-Martin en 1463, décora les clefs de voûte de la salle du chapitre, sculpta et peignit le retable du maître-autel (1466), et livra un vitrail en 1469. Enfin, il peignit et dora le tabernacle de Saint-Martin en 1472. Encore omettons-nous de cette liste les travaux d'ordre manuel assez nombreux dont fut chargé le laborieux artiste. Il paraît, du reste, avoir amassé quelque bien, car les comptes de Saint-Martin établissent que son service funèbre coûta la somme, considérable pour le temps, de 12 livres.

Henri Hymans.

De Busscher, *Recherches sur les peintres gantois des XIV^e et XV^e siècles* (Gand, 1859), p. 154-155. — Frans de Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk* (Gent, 1876), t. IV, p. 375-376.

MARCATELLIS (*Raphaël DE*), ou **MERCASTEL**, **DE MERCATEL**, **DE MARCANDELLIS**, évêque *in partibus* de Rhodus (Syrie), abbé de Saint-Bavon, mort à Bruges, le 3 août 1508. Il était fils naturel de Philippe le Bon et porta le nom du mari de sa mère, Jean de Mercastel (nom d'un château de la Picardie), qui en 1449 avait épousé une de Belval, dame de Bonville. Après avoir obtenu le grade de licencié en théologie à l'université de Paris, il vint à Gand, où il prit l'habit de bénédictin dans l'abbaye de Saint-Pierre. En 1463, il fut élevé au rang d'abbé d'Oudenbourg, fonctions qu'il résigna après quinze années d'administration, pour passer dans l'abbaye de Saint-Bavon, dont la prélature lui fut déferée en 1488; le 18 mai, il y fit son entrée solennelle. La même année, il fut désigné par Maximilien pour prendre part au renouvellement de l'échevinage de Gand. En 1479, il prêta de l'argent au même prince, qui l'exempta pour l'avenir de l'hébergement des troupes. En 1482, il fit partie de l'ambassade nommée par Maximilien, à la demande

des Etats de Flandre, pour traiter de la paix avec Louis XI; cette paix fut conclue à Arras le 23 décembre 1482. En 1488, Maximilien, devenu roi des Romains, le nomma conseiller d'Etat. En 1484, le pape Innocent VIII avait nommé à l'évêché de Tournai un Italien, non approuvé par Maximilien et par Louis XI; son prédécesseur, Sixte IV, avait cependant formellement promis de ne plus nommer d'évêque de Tournai sans leur consentement. Le nouvel évêque ne fut pas reconnu. Le roi de France nomma un évêque pour les pays galli-cants, Maximilien en désigna un autre pour ses Etats de la rive gauche de l'Escaut. L'Italien abdiqua en 1492. Charles VIII fit alors intrôniser son candidat par l'archevêque de Reims, tandis que le pape Alexandre VI reconnut celui de Maximilien. Pendant cette époque troublée, Raphaël de Mercatel, qui avait été sacré à Bruges, en 1478, évêque *in partibus* de Rhosus, fut invité trois fois par Philippe le Beau à conférer les ordres sacrés : à Lille, puis dans l'église Saint-Jean à Gand, enfin dans son abbaye de Saint-Bavon. L'abbé Raphaël obtint, en 1506, du pape Jules II l'exemption de l'ordinaire pour lui et pour son abbaye : l'affaire était pendante devant le saint-siège depuis 1467. En conséquence, les moines de Saint-Bavon relevèrent uniquement du pape; ce n'était, d'ailleurs, que la confirmation de ce qui existait déjà en fait depuis longtemps.

Dès 1505, l'abbé essaya de faire ériger son abbaye en évêché, comme le pape l'avait fait pour l'abbaye de Mont-Cassin et d'autres monastères de l'ordre de Saint-Benoît; mais, en dépit de l'appui de Philippe le Beau, ses efforts n'aboutirent pas. Jules II approuva par contre, en 1503, l'arrangement que l'abbé avait conclu avec son chapitre, et qui élevait son chapelain au rang d'assesseur et le désignait pour son futur successeur comme abbé et comme évêque de Rhosus. L'abbé Raphaël s'occupa beaucoup d'orner et d'agrandir les bâtiments de l'abbaye. Van Lokeren pense qu'il fit construire un vaste cloître au-

tour du *lavacrum* : les clefs de voûte de ce qui en reste portent les armoiries de l'évêque de Rhosus. En 1507, il résigna ses fonctions et se retira à Bruges dans un refuge de l'abbaye. Il y jouit d'une pension payée par les moines de Gand. Quant aux dettes qu'il avait contractées à Rome pour faire agréer par le pape l'arrangement conclu pour son successeur, elles restaient à charge de l'abbaye. Il mourut à Bruges, le 3 août 1508. Son corps fut ramené à Gand, dès le lendemain, avec un escorte de cent cavaliers, et inhumé dans l'église de l'abbaye. En 1501, il avait traité avec un sculpteur, Jean Vyfmoolen, pour l'exécution d'une statue en marbre blanc, couronnée d'un dais, avec colonnes aux côtés et deux lions aux pieds, destinée pour son tombeau. Elle devait être exécutée au refuge de l'abbaye, dans le délai d'un an.

Raphaël laissait un fils, Antoine de Mercatel, qui devint chapelain de la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges.

Raphaël s'est aussi beaucoup occupé de bibliographie et de paléographie. Il enrichit son monastère d'une magnifique bibliothèque et fit exécuter un grand nombre de manuscrits importants. Nous connaissons les livres rassemblés par l'abbé Raphaël par deux inventaires trouvés par Pinchart aux archives générales du royaume à Bruxelles et intitulés : *Bibliotheca Sancti Bavonis. Index omnium librorum manuscriptorum bibliothecæ D. Raphaelis de Marcandellis, episcopi Rosensis et abbatís Sancti Bavonis Gandavi, in octo catalogos distinctus*, et *Recollectorium librorum bibliothecæ reverendi in Christo patris ac domini D. Raphaelis de Marcandellis, etc.* L'un et l'autre furent rédigés au xvi^e siècle.

La Bibliothèque de l'université de Gand possède une bonne partie des splendides manuscrits exécutés sur l'ordre de Raphaël, et portant des dates variant entre 1479 et 1505, mais tous ne sont pas datés. Les lettrines, arabesques et miniatures qui ornent ces manuscrits sont d'une fraîcheur de coloris et d'une netteté de dessin incompara-

bles. Ces manuscrits sont généralement ornés du double écusson de Raphaël de Mercatel : *parti d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, fascé de gueules de trois pièces* (armoiries de la seigneurie de Saint-Bavon); *parti de gueules à la fasce breteessée et contre-breteessée d'argent, au chef d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or* (armoiries de l'évêché de Rhosus); l'écu surmonté de la crosse et de la mitre. Sa devise était : *Faire vivre longuement.*

Jules Frederichs.

Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*. — Al. Pinchart, dans le *Bibliophile belge*, 1872, p. 21. — J. de Saint-Genois, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de l'université de Gand*. — Voisin, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique*. — Lavaut, dans le *Messager des sciences*, 1870, p. 114. — J.-B. Malou, *Chronique du monastère d'Oudenbourg*. — Sanderus, *Rerum Gandavensium libri VI*, p. 368. — *Gallia christiana*, t. III, p. 236-237 et t. V, p. 483.

MARCELIS (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Léau (Brabant), le 24 novembre 1569, et décédé à Liège, le 6 septembre 1623. On ne possède guère de détails sur la vie de cet écrivain. Tout ce que l'on en sait, c'est que, jeune encore, il entra, à Liège, au service de Van Hille, seigneur de Loverval, qui, à ce qu'il paraît, le chargea de l'administration de ses propriétés. On sait encore qu'il obtint le droit de bourgeoisie à Liège. Par son testament, il fit, à l'église de Léau, une fondation pieuse qui existe encore aujourd'hui. « Item, je laisse », y dit-il, « à la messe dict du St-Esprit » en la ville de Leewe hors de la rente « que j'ai sur la maison du Miroir, » située au marché (à Liège), nueff florins Brabant de rente argent de là « à charge et condition que la dite « mense sera tenue par son administrateur de faire célébrer annuellement, « commençant à l'an renouvelé de mon « décès, à tel iour que je sera décédé, « une messe en l'église St-Léonard, « par le pasteur sy ly plaist, synon par « quelque autre homme d'église pieux, « en mémoire de moi et de mes parens « et bienfaiteurs, et qu'elle fera unq « distribution à douses pauvres les plus « nécessiteux et vertueux de la ville,

« les faisant assembler et venir à la dite « messe pour recevoir leur distribution ». Comme les douze pauvres qu'on choisit pour venir recevoir une distribution de secours sont ordinairement des vieillards, la fondation est connue sous le nom de *messe des vieillards, pekensmis*.

On a de lui : 1. *Le Portrait de la vie religieuse ou promptuaire des bons exemples recueillis des vies des saints*, traduit du latin par Jean Marcelis. Liège, Streel, 1621; in-12, 215 pages. — 2. *Panis suacissimi saporis et alimentis saluberrimi e regis propheta psalmorum massa purissima formatus, eorum sustentationi et corroborationi, qui iustitiæ semitas ingressi beatitudinem quærunt æternam. Acceserunt quotidianum exercitium et ad judices monita ejusdem massæ*. Liège, Streel, 1623; in-16, 7 ff. et 335 pages. Ce volume n'était pas entièrement terminé à la mort de l'auteur. Son neveu, Henri Sneyers, de Tongres, en soigna l'achèvement.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 455. — Bets, *Zout-Leeuw*, p. 265. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, p. 73 et 79.

MARCELIS (Pierre), théologien, né à Tongres, le 7 novembre 1624, fils de Herman et d'Apolline Vlecken. Il fit ses premières études chez les chanoines réguliers de sa ville natale. Il suivit ensuite le cours de philosophie au collège du Château, à Louvain, et fut reçu troisième à la promotion générale de l'an 1643. Il étudia la théologie au collège du Pape, et obtint bientôt le grade de bachelier. Il devint président du collège de Hovius et professeur à l'université (1649), bénéficiaire de l'autel de l'Invention de la Croix à Tongres, curé de la paroisse Saint-Michel, à Louvain (26 novembre 1650), licencié en théologie (24 septembre 1652), et fut nommé chanoine de la collégiale de Tongres par le doyen de la faculté des arts de Louvain, Jacques Renson (14 janvier 1653); mais il ne put jamais entrer en jouissance de sa prébende, malgré l'intervention du conseil de Brabant; sa nomination fut même infirmée (1683).

Marcellis, qui avait dirigé avec beaucoup de zèle et de charité la paroisse de Saint-Michel, voulut essayer de la vie religieuse et entra, en 1671, à l'abbaye de Tongerlo; mais il n'y demeura pas longtemps, et reprit ses fonctions pastorales. Ayant attaqué violemment le conseil de Brabant, pour avoir fait saisir dans un collège universitaire plusieurs livres imprimés en haine des ordres mendiants, il dut se sauver en pays étranger, et y séjourna jusqu'au jour où ses paroissiens obtinrent sa réintégration (1678). En 1681, il résigna sa cure en faveur de son neveu, Herman Damen. Professeur d'éloquence (1682) depuis six ans, il fut nommé recteur de l'université en 1687, prit le bonnet de docteur en théologie le 10 octobre 1688, et reçut de Philippe VI, le 13 octobre 1694, un canonicat de premier rang à Saint-Pierre, à Louvain, et les fonctions de censeur de livres. Il prit part à la condamnation par la faculté de Louvain des *Dictata* de Henri Denis, professeur au séminaire de Liège. Par acte de donation du 4 mars 1705, il gratifia les pauvres de sa ville natale de trois rentes et mourut à Louvain, le 7 août 1707, à l'âge de quatre-vingt deux ans. Il fut enseveli devant le maître-autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Fièvres, qu'il avait fait construire en grande partie. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage imprimé : *Quæstio theologica quid sigillum, quæ ejus materia et obligatio; libellus Seren. Episcopo et principi Leodiensi dicatus; indeque tres conclusiones, Eximii D. ac M. N. Præsidis judicio desumptas, ponebat pro Vesperii aula suæ doctoralis Petrus Marcellis Tongrensis*. Louvain, *In scolis theologorum*, 8 octobre 1688.

E. Schoolmeesters.

MARCELLIS (*Charles-Henri*), industriel, poète et publiciste, né à Anvers, le 16 janvier 1798, mort à Liège, le 12 septembre 1864. Après avoir terminé ses humanités à l'athénée de Bruxelles, il vint faire à Liège ses études universitaires et fut reçu docteur en droit, le 17 juillet 1822, après avoir

soutenu une thèse sur les absents. Il prêta peu après le serment d'avocat et resta inscrit au tableau de l'ordre pendant une quinzaine d'années, mais en amateur. Il s'occupait surtout de littérature, notamment de poésie, et publia à Paris, en 1829, les quatre premiers chants de *Les Germains, essai épique* (in-8° de 152 pages), dont plusieurs journaux français parlèrent avec éloges. *Le Mercure de France* lui consacra six pages. « M. Marcellis », dit-il, « marche sous la bannière de l'école novatrice par le plan de sa composition, la hardiesse des contrastes et la nouveauté des caractères... Comme écrivain, il est resté sous le drapeau des classiques ». Après la révolution de 1830, il ne s'occupa plus guère de littérature : à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rubens, en 1840, il publia une pièce de vers, *Rubens aux Anversois*. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold lors de cette solennité. Bientôt après il fit paraître *Grétry aux Liégeois* (Liège, 1842), à l'occasion de l'inauguration de la statue de cet immortel musicien. Il faut citer encore : *Sur la mort de Sa Majesté la Reine des Belges* (Bruxelles, 1850; in-8°), et *Henri Leys*, dédié au *Cercle artistique d'Anvers* (Bruxelles, 1855; in-8°).

La révolution de 1830 changea la direction des idées de Ch. Marcellis, qui se jeta dans la vie politique. Vers la fin de cette année, il entra à la rédaction du *Politique*, journal libéral unioniste qui se publiait à Liège, et il y collabora activement pendant trois ans. En 1832, il se mit sur les rangs pour les élections législatives; il fut nommé malgré une vive opposition, mais la Chambre annula l'élection. Réélu le 3 janvier 1833, son élection fut validée après trois jours de débats orageux. Il ne siégea que quelques mois, la Chambre ayant été dissoute le 28 avril. Resté fidèle à l'*Union catholico-libérale*, il échoua contre M^r Fleussu, candidat de l'*Union libérale*. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus des affaires publiques qu'en amateur. Les écrits qu'il publia

depuis sur des questions d'actualité le montrant resté fidèle à ses opinions.

Marcellis se lança alors dans les affaires industrielles. Il acquit d'abord les forges de Raborive, sur l'Amblève, et le fourneau de Férot; en 1835, il acheta la fonderie de Mr Gomrée, à la Boverie (Liège), qu'il transforma en ateliers de construction qui prirent rang bientôt parmi les plus importants du pays (1). Doué d'une étonnante activité et d'une merveilleuse faculté d'assimilation, il se transforma sans effort en mathématicien et en constructeur, et l'industrie lui doit des progrès remarquables. Il fut surtout dominé par l'idée de substituer la fonte ou le fer au bois et à la pierre, tant dans la construction que dans l'ornementation des monuments. « Le style de la fonte, qui se crée « en ce moment », écrivait-il en 1849, « est « une des plus nobles conquêtes de notre « âge. Avec lui, l'art peut et doit se « rajeunir ». On lui doit le premier pont en fonte sur longerons, qu'il établit sur l'Escaut, à Gand, en 1846, et qui avait 20 mètres de long sur 10 de large, et supporta, lors des essais, une charge de 400 kil. par mètre carré. La ville de Gand lui donna le nom du constructeur, qui, à cette occasion, fut promu officier de l'ordre de Léopold. Ce pont fut construit suivant un système nouveau, le *système belge*, décrit dans une *Notice sur un nouveau système de ponts en fonte*, par Ch. Marcellis et Duval (Liège, 1840; in-8°, 17 pages, 2 planches). La puissance de la voûte des ponts en pierre ou de la chaîne des ponts suspendus est remplacée par la puissance du longeron. Marcellis a revendiqué, à plusieurs reprises, l'honneur de cette invention. Peu de temps après, un système analogue fut employé au pont de Menai, en Angleterre, mais avec la substitution du fer à la fonte et pour une portée bien autrement considérable.

On lui doit également la couverture de la Bourse d'Anvers, nouveauté trop importante pour que nous nous bor-

nions à une simple mention. « L'ensem-
« ble du projet de M. Marcellis », écri-
« vait M^r Belpaire, rapporteur de la com-
« mission spéciale consultée par la ville
« d'Anvers, « porte un cachet incontes-
« table de hardiesse et de grandeur; il
« nous paraît évident que sa réalisation
« ne pourra manquer de frapper forte-
« ment l'imagination. La grande hau-
« teur du monument, le petit nombre
« des organes employés, et surtout le
« second plan formé au-dessus de la
« couverture principale par la coupole
« qui la surmonte, tout se réunira pour
« inspirer au spectateur l'idée d'une
« grande difficulté surmontée avec une
« grande aisance, double condition né-
« cessaire pour faire naître l'admira-
« tion... L'exécution de ce projet aurait
« l'avantage incontestable d'ouvrir à
« l'architecture métallurgique une voie
« nouvelle et inexplorée; et quand on
« songe aux rares occasions qu'a eues
« l'architecture de produire des types
« nouveaux et de former école, occa-
« sions qui ne se sont présentées que
« cinq ou six fois depuis l'origine du
« genre humain, qui oserait dire qu'avec
« un type nouveau et une matière nou-
« velle, l'architecture ne va pas s'enri-
« chir d'un style inconnu, auquel l'ave-
« nir réserve les plus brillantes desti-
« nées ». Cette prédiction s'est accom-
« plie. La coupole de la Bourse formait
un comble en forme de dôme imposé sur
un rectangle de 40 mètres sur 30 et né-
cessitant des fermes de 32, de 42 et
même de 52 mètres. Des arcs très con-
sidérables, de longueurs et d'inclinais-
ons diverses, et, conséquemment, de
diverses pressions obliques, tant vers le
centre que vers le dessous, semblaient
se jouer des difficultés en se séparant au
milieu pour soutenir ensemble, au-des-
sus du vide, un second dôme ovale, de
19 mètres sur 14. Cette admirable cons-
truction fut inaugurée le 2 janvier 1854;
malheureusement, elle fut détruite par
un incendie, le 2 août 1858. Marcellis
en fut vivement affecté et protesta éner-
giquement, en rappelant les mesures
qu'il avait proposées, dès 1851, pour
parer à l'éventualité du sinistre.

(1) Ch. Marcellis occupait plus de 500 ouvriers, et nous aimons à rappeler quelle affection il avait inspirée à tout son personnel.

Marcellis prit part au concours organisé pour la reconstruction de l'édifice. Le jury, par six voix contre une, décerna le premier prix au projet de l'industriel liégeois, et le second, à l'unanimité, au projet de M^r Schadde. Pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, dit Ul. Capitaine, l'administration communale donna la préférence à ce dernier.

Parmi les nombreux travaux de tout genre exécutés aux ateliers de Ch. Marcellis, une mention spéciale est due à sa machine d'épuisement de la grande cale sèche à Anvers, et à celles employées pour l'épuisement des eaux des houillères et des mines du bassin de Liège, notamment celle du Rocheux (1861, 700 chevaux), du Bleyberg (1863, 700 chevaux) et du Banneux (1863, 800 chevaux).

Ch. Marcellis épousa, le 14 mai 1823, Joséphine Regnier, fille de Regnier de Grandchamps, qui avait été procureur impérial à Liège sous Napoléon I^{er}. Il en eut deux fils, Charles et François, qui continuèrent à diriger les ateliers de construction de leur père jusqu'à leur transformation en Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse.

Marcellis a beaucoup écrit : nous devons nous borner à renvoyer à la liste donnée par Ul. Capitaine; le fonds Capitaine, à la bibliothèque de l'université de Liège, comprend trente numéros. Le présent article n'est qu'un résumé de celui de cet auteur.

G. Dewalque.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois* pour 1864.

MARCELLUS (*saint*) est, d'après la tradition, le troisième évêque de Tongres. Ni Heriger, ni Gilles d'Orval ne connaissent de lui autre chose que son nom. En réalité, ils n'en pouvaient rien connaître de plus, saint Marcellus étant un de ces évêques empruntés par l'Eglise de Liège à celle de Trèves dans le but de donner des prédécesseurs à saint Servais (347-359), le premier évêque de Tongres dont l'existence soit hors de doute..

H. Pirenne.

Retsberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 204.

MARCHAL (le chevalier *François-Joseph-Ferdinand*), historien, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, mort en 1859. Il naquit à Bruxelles et y fut baptisé à l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, le 9 décembre 1780; il était fils de Jean-Nicolas Marchal, de Longwy, qui, après avoir été professeur d'architecture à l'école militaire de Malines, devint le secrétaire et le premier collaborateur du comte de Ferraris, auteur de la carte des Pays-Bas autrichiens. Jean-Nicolas Marchal épousa à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1779, Marie-Anne de Rinoville, que l'on dit avoir été une fille naturelle du prince Charles de Lorraine, et mourut à Montmédy, à l'âge de trente-cinq ans, le 22 avril 1789. Il comptait, parmi ses ascendants, Nicolas Marchal, ingénieur fort habile, qui avait fortifié plusieurs villes du duché de Lorraine, au commencement du XVIII^e siècle. Sa femme lui survécut de longues années et mourut à Saint-Josse-ten-Noode, le 3 décembre 1834. L'aîné de leurs enfants, François-Joseph-Ferdinand, fit ses études au collège Thérésien de Bruxelles, puis au collège de France, à Paris, où il resta jusqu'en 1799, et où il fut l'élève de Sylvestre de Sacy et de Dupuis, le célèbre auteur du livre intitulé : *l'Origine de tous les cultes*, qui lui témoignèrent beaucoup d'amitié.

De retour dans sa patrie, il travailla avec le bibliothécaire de l'Ecole centrale du département de la Dyle, de La Serna Santander, à la rédaction du catalogue de la bibliothèque, dont une copie écrite par lui existe encore à la Bibliothèque royale. En 1800, il contribua à la fondation de la Société de littérature de Bruxelles et écrivit pour elle quelques travaux historiques et littéraires : une *Analyse raisonnée de la chronologie des principaux Etats de la terre*; une *Traduction de la Canzone de Pétrarque sur la noce de Laure*; un *Essai historique sur Charles-Martel*; de *l'Origine de plusieurs usages*; des *Observations historiques sur Sesostris et ses successeurs*; une *Traduction en prose de l'Ile déserte de Métastase*; un *Plan d'histoire ancienne à l'époque du triumpvirat de César, Pompée*

et *Crassus*; il est encore auteur d'une *Imitation d'une ode de Pétrarque*, qui a été imprimée dans l'*Almanach poétique*, etc. (Bruxelles, pour l'an ix, p. 118). En 1803, Marchal avait été nommé salpêtrier pour les cantons de Hal et de Lennick; chargé, en 1807, de la régie du domaine de Montmédy, il entra, en 1808, dans le service administratif de la grande armée et, l'année suivante, après la bataille de Wagram, fut appelé à faire partie du personnel administratif chargé d'organiser les provinces illyriennes, devenues partie intégrante de l'immense empire français. Il remplissait en l'absence du titulaire, M. de Contades, les fonctions de secrétaire de l'intendance, lorsque la défection de l'Autriche, en 1813, et la jonction de ses armées à celles de la coalition contre Napoléon Ier, rendirent impossible le maintien de l'autorité française en Illyrie. Marchal fit preuve en cette occasion de beaucoup de dévouement et de courage et ne quitta son poste qu'au dernier moment.

N'ayant à faire valoir que des services rendus au gouvernement français, Marchal ne réussit pas, en 1814, à obtenir un emploi en Belgique. Après un court séjour dans sa patrie, il retourna à Paris, où on lui accorda une indemnité de 1,200 francs. Il acheva à cette époque un *Mémoire sur l'histoire et l'organisation de l'Illyrie*, qu'il présenta à l'abbé de Montesquieu, ministre de l'intérieur. Ce travail, où l'auteur avait réuni des notes nombreuses sur les pays situés entre la Save et la frontière turque, sur leurs ressources, sur leurs habitants, ainsi que des données sur le passé de ces contrées, n'avait plus d'intérêt direct pour la France; aussi lorsque Marchal parla au baron de Montesquieu de l'imprimer, celui-ci lui conseilla fort sagement de renoncer à ce projet. Le mémoire, déposé depuis par Marchal dans la bibliothèque de Bourgogne, y figure à l'inventaire, sous le n° 1600. En 1815, lors du rétablissement temporaire de l'autorité impériale, l'auteur alla trouver le général comte Bertrand, qui avait été gouverneur de l'Illyrie, et lui offrit

également ce mémoire; mais sa démarche resta encore infructueuse: le général lui fit simplement espérer qu'après la conquête de la Belgique, il serait employé dans l'une des préfectures à créer dans notre pays. La journée de Waterloo ayant détruit ses espérances, Marchal se retira dans la contrée d'où sa famille était originaire, à Montmédy, et, grâce à sa connaissance de la langue allemande, y rendit quelques services lors de l'occupation de cette ville par les troupes prussiennes. Il y fut pendant un temps percepteur des impositions, puis créé sous-greffier de la ville, par arrêté du maire en date du 1^{er} décembre 1815. Il n'y resta pourtant pas, donna sa démission dès le 1^{er} juin 1816, et revint à Bruxelles.

Il trouva sa patrie soumise au gouvernement néerlandais, dont une des préoccupations principales était de faire prédominer, de toutes manières, la langue hollandaise, afin d'établir et de fortifier les barrières qui séparaient nos provinces de la France, à laquelle elles avaient été réunies pendant vingt-cinq ans. Aussi Marchal, qui était entièrement Français par son éducation et son passé, ne rencontra que des déboires dans ses tentatives pour obtenir un emploi dans l'administration nouvelle. A cette époque, des écrivains trop zélés s'efforçaient de répandre l'opinion qu'autrefois la langue hollandaise ou plutôt le flamand se parlait seule en Belgique, et que l'usage du français était d'importation étrangère et récente. Dans un article inséré au *Mercur belge* de 1819 (t. VI, 2^e partie, et t. VII, 3^e p.), Marchal combattit cette opinion et insista sur ce fait que la démarcation entre les deux langues, le flamand et le wallon ou français, était ancienne en Belgique; mais, exagérant à son tour, il prétendit que la démarcation actuelle des deux langues était antérieure à la domination romaine. Opinion insoutenable, car on ne peut admettre qu'une de ces deux hypothèses: ou le flamand a été introduit par les Francs au iv^e siècle et a depuis lors prédominé dans la partie nord de la Belgique, ou il était parlé par tous les Belges qualifiés de Germains et,

dans ce cas, il était parlé même au delà des bornes de la Belgique actuelle. L'affirmation de Marchal était relativement exacte, mais peu de nature à plaire au gouvernement des Pays-Bas. Aussi, malgré l'appui de Van Hulthem, qui était alors conservateur de la Bibliothèque publique de Bruxelles, essaya-t-il sans succès d'arriver aux fonctions de secrétaire des Archives du royaume. Tout ce que put obtenir pour lui Falk, ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, ce fut l'expectative d'un emploi aux Indes orientales, avec un traitement provisoire de cent florins par mois, en attendant que le gouverneur général lui eût confié quelque fonction. Après une longue traversée, Marchal arriva à Batavia le 2 juin 1820, mais l'accueil bienveillant du gouverneur général baron Van der Cappellen ne lui servit de rien. Sous prétexte qu'il ne connaissait qu'imparfaitement la langue hollandaise, il fut bientôt forcé de repartir pour la Belgique et arriva à Bruxelles le 22 janvier 1822. Toujours ardent au travail, il avait profité de son séjour dans l'île de Java pour y rassembler des productions des trois règnes de la nature, qu'il ramena, non sans peine, dans sa patrie et dont une partie fut déposée au parc d'Enghien, appartenant à la famille d'Arenberg, notamment des fougères arborescentes qui, depuis, ont été acquises par Sa Majesté le roi Léopold II, et se trouvent actuellement au palais de Laeken.

C'est alors que Marchal épousa Isabelle Diez, née à Malines, le 6 janvier 1796. Se voyant repoussé par le pouvoir et même dépouillé du traitement d'attente qui lui avait été alloué, il résolut de chercher des moyens d'existence dans la fondation d'une maison d'éducation pour des jeunes filles. Mais, dans cette carrière, il eut encore à lutter contre les agissements du gouvernement hollandais et les tracasseries d'agents subalternes, qui aggravaient encore une situation rendue déjà difficile. Sans se laisser décourager, il continua ses travaux littéraires. Il avait,

dès 1819, publié le *Musée de Bruxelles ou Description des principaux tableaux qu'il renferme*, ouvrage in-8° (avec planches), dont il n'a paru que deux livraisons et que son départ pour les Indes hollandaises vint interrompre. Après son retour de l'Inde, il écrivit, sous le titre de : *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien*, par MM. Rafles et Crawford, un volume traduit des ouvrages anglais de ceux-ci, avec des gravures et des cartes coloriées (Bruxelles, 1824, un volume in-quarto de xix et 364 pages). Il contribua considérablement, par ce travail, à faire connaître au public français le vaste empire que la Hollande avait réussi à conquérir à l'extrémité orientale de l'Asie et qui ouvrit, pour quelques années, un débouché important à notre industrie. Le roi Guillaume envoya à Marchal un mandat de 500 florins pour le remercier de l'offre d'un exemplaire de cet ouvrage, qui fut complété, en 1829, par la traduction d'un second ouvrage de Crawford sur l'île de Java (Bruxelles, 1 volume in-8°). Ce fut Marchal encore qui traduisit en français l'ouvrage de Thomas Hope sur les *Costumes des anciens* (Bruxelles; in-8° de x et 30 pages, accompagné de 208 planches). Il rédigea aussi un *Essai de mnémotechnie, adaptée à l'histoire de Hollande* (Bruxelles, 1826; in-12), et consacra à l'histoire de sa ville natale deux volumes aujourd'hui oubliés : la *Notice sur l'origine et les accroissements de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1826; in-12 de 51 pages), et le *Guide des voyageurs dans Bruxelles, par Collin de Plancy*, revu et augmenté (Bruxelles, 1827; in-12 de 54-40 et 253 pages, avec 12 planches et un plan). Il augmenta de notes relatives à l'histoire des Pays-Bas une édition de l'*Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. Lesage, comte de Las-Cases* (Bruxelles, 1827; in-folio), profita de l'enthousiasme qu'avait excité partout le soulèvement des Grecs contre le despotisme ottoman, pour faire paraître des *Considérations sur l'ancien empire grec et sur les progrès de la Russie*,

de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas dans la domination de tout l'orient de l'ancien monde (Bruxelles, 1828; in-8°), traduit de l'anglais une brochure intitulée : *Compagnie du pont sous la Tamise, commencé le 24 juin 1824* (Brux., 1828; in-8°), et encore une *Lecture sur la géographie des plantes, par John Barton* (Bruxelles, 1829; in-8°). Citons en outre la *Chronique des ducs de Brabant et des comtes de Hollande, avec un catalogue des évêques d'Utrecht, par Adrien Barlandus, suivie de la généalogie des comtes de Flandre, par Martius, Zélandais, et terminée par un supplément d'histoire des souverains des Pays-Bas jusqu'au temps actuel, et ornée de leurs portraits en pied, ouvrages extraits et traduits par J. Marchal, publiés par E. Marchal de la Kéthulle* (Bruxelles, Ode et Wodon, 1828; in-folio, avec planches), œuvre dont il n'a paru que la première livraison.

Ces labeurs incessants, plus pénibles que productifs, témoignent de l'activité dont Marchal fit preuve à cette époque de sa vie. Il avait profité de la rentrée en Europe du baron Van der Cappellen pour obtenir son admission aux Archives du royaume (mai 1827), et fut chargé du classement de plusieurs fractions de cet immense dépôt. Ce fut lui qui alla reprendre à l'hôtel de ville de Bruxelles les archives des Etats de Brabant et celles des corps et métiers de Bruxelles, qui y étaient déposées depuis la domination française. Ce fut lui aussi qui fut chargé de la garde de la bibliothèque de Bourgogne ou bibliothèque des anciens manuscrits appartenant au gouvernement, lorsque ce dernier, mécontent de Sylvain Vande Weyer, bibliothécaire de la ville, la sépara de la bibliothèque publique et la réunit aux Archives de l'Etat (2 avril 1830).

Nommé membre de l'Académie royale des sciences et des lettres de Bruxelles, le 4 février 1829, il concourut immédiatement à ses travaux par un *Mémoire sur la date du diplôme de l'empereur Othon le Grand qui confère le titre d'avoué de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Lowain*. Ce mémoire fut lu à la séance du 7 novembre 1829

et a été inséré au tome VI des *Mémoires de l'Académie*. Peu de temps auparavant, vers la fin de l'année 1829, la ville de Bruxelles le chargea de donner, au musée, un cours public d'histoire, qu'une indisposition grave vint arrêter, et qu'il reprit ensuite à l'Etablissement géographique de Bruxelles, puis à l'Ecole de commerce et d'industrie, établie dans cette ville en 1839. Le 21 avril de l'année suivante, il fut nommé docteur *honoris causa* de la faculté des lettres, par le sénat académique de l'université de Louvain. Bientôt arriva la révolution de 1830. Marchal vit, sinon avec joie, du moins avec indifférence, la chute d'un gouvernement qui avait accueilli ses plaintes et ses démarches avec peu de sympathie et se dévoua entièrement au nouvel ordre de choses. Un décret du gouvernement provisoire, du 22 février 1831, le nomma conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, distraite des Archives de l'Etat, et il fut confirmé dans ses fonctions par décret du régent, le 24 avril de la même année. Les manuscrits avaient souffert de l'incendie d'une partie du musée, ou de la Vieille Cour, comme on le disait à cette époque; ils étaient dans un grand désordre. Marchal en fit relire un grand nombre et entreprit la rédaction d'un catalogue, dont trois volumes ont été publiés de 1839 à 1842. C'est ce qui constitue l'œuvre principale de Marchal, œuvre restée par malheur incomplète, et qui éternisera la mémoire de son passage à la bibliothèque. Le tome Ier, précédé d'une vaste introduction, comprend l'inventaire, par ordre de numéro, de tous les manuscrits au nombre de 18,000. Les tomes II et III donnent, par ordre méthodique, la liste détaillée des manuscrits se rattachant à l'histoire et à la géographie. Il est inutile de dire que ce vaste recueil a rendu d'immenses services, a fait connaître une foule de manuscrits précieux, a permis à de nombreux travailleurs, tant étrangers que nationaux, d'utiliser des trésors qui, avant la venue de Marchal, restaient pour ainsi dire inconnus. On a trop oublié

combien le savant bibliothécaire eut de difficultés à surmonter pour terminer et mettre au jour ce catalogue. Il ne fut aidé dans son travail que par deux jeunes gens, tous deux intelligents et dévoués, Florian Frocheur et J.-J. Van Beveren, morts depuis, et dont le premier a laissé quelques travaux estimables.

L'existence de la bibliothèque de Bourgogne était néanmoins menacée. En 1831, dans un but d'économie, on proposa de la supprimer et de la réunir aux Archives de l'Etat, dont la direction venait d'être confiée à Gachard. Cette réunion fut victorieusement combattue par Dumortier, Gendebien et d'autres représentants. Mais, à quelque temps de là, lorsque la Chambre des représentants décida l'achat de la bibliothèque Van Hulthem, dont le baron de Reiffenberg devint conservateur, on résolut d'y réunir la bibliothèque de Bourgogne. Marchal devenait ainsi le subordonné d'un des collègues de l'Académie, dont il n'avait pas à se louer et dont il n'estimait pas le caractère. Mais la nouvelle organisation ne fut pas complètement sanctionnée par le roi Léopold Ier. Ce monarque, en signant les arrêtés du 30 juin 1838, y fit insérer la réserve que Marchal conserverait le titre de conservateur de la bibliothèque de Bourgogne. Il avait eu l'occasion d'apprécier Marchal par une visite que la reine Louise fit à la bibliothèque en compagnie de sa mère Amélie, reine des Français, visite dans laquelle le savant bibliothécaire avait déployé tant d'urbanité et montré tant de savoir que la reine des Belges se fit un plaisir de la renouveler. Afin de mieux marquer ses sympathies pour Marchal, la reine s'empressa d'enrichir le dépôt qui lui était confié d'un magnifique manuscrit de la *Cyropédie* de Xénophon, manuscrit qui avait, dit-on, appartenu à Charles le Téméraire et dont elle avait fait l'acquisition (nos 11, 703 du Catalogue imprimé). Marchal, reconnaissant, orna le local de la bibliothèque d'une inscription rappelant ces incidents et que l'on a eu soin de faire disparaître. On par-

vint, en outre, à enrayer la continuation de son travail, dans lequel, au grand regret de tous, n'a jamais été comprise la liste des manuscrits intéressant le pays de Liège. A la mort de Reiffenberg, Marchal pouvait espérer de lui succéder; on jugea convenable de lui préférer Alvin, qui n'avait pas ses titres, mais était directeur de l'instruction publique au ministère de l'intérieur. Trop sensé pour se plaindre, Marchal n'en continua pas moins à montrer le même zèle pour son dépôt, la même bienveillance et le même empressement à recevoir ceux et ils étaient nombreux, qui venaient recourir aux richesses de sa bibliothèque chérie.

Dans les publications de l'Académie, Marchal fit successivement insérer dans les *Mémoires* (t. VII), un grand nombre de travaux et notamment les *Notices nérologiques sur Kickx et Vander Linden*, lues à la séance du 4 juin 1831; dans les *Bulletins*, des *Considérations au sujet de la découverte des tombeaux antiques à Holsthum, dans le Luxembourg* (1838; in-8°, de 8 pages, 1^{re} série, t. V); *Conseils de Charles V, roi de France, au dauphin* (1839; in-8°, de 10 pages, t. VI); *Notice sur Jean de Bourgogne, évêque de Cambray* (1840; in-8°, de 8 pages, t. VII); *Notice sur le testament du comte Everard ou Eberard, beau-frère de Charles le Chauve* (1840; in-8°, de 8 pages, t. VII); *Notice sur la déesse Néhalennia* (1842; in-8°, de 4 pages, t. IX); *Notice sur l'oppidum Aduaticorum, placé à Falais selon Napoléon* (1842; in-8°, de 12 pages, avec carte, t. IX); *Notice sur l'exil et le décès de J.-B. Rousseau à Bruxelles* (1843; in-8°, de 8 pages t. X); *Notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance* (1844; in-8°, de 24 pages, t. IX); *Notice sur Brunetto-Latini* (1844; in-8°, de 3 pages, t. XI); *Note sur l'étude de la langue grecque dans l'empire des Carlovingiens et sur la miniature grecque d'un évangélaire latin, transcrit en Allemagne pendant le second tiers du IX^e siècle* (1844; in-8°, de 18 pages, t. XI); *Notice sur un livre d'heures qui appartenait à*

Jean le Magnifique, duc de Berry, frère de Charles V, roi de France (1844; in-8°, de 18 pages, t. XI); *Notice sur la géographie de l'Europe selon le système des Phéniciens* (1844; in-8°, de 32 pages, t. XI); *Notice sur la ville gauloise de Majeroux, près de Virton* (1844; in-8°, de 27 pages, t. XI); *Relation inédite de l'ambassade de l'ederigo Badovare, par ordre du grand conseil de Venise, à la cour de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II à Bruxelles, en 1557* (1845; in-8°, de 30 pages, t. XII); *Notice sur le Museum militaire de la chambre héraldique à Bruxelles, sur l'archéologie de la Bolivie et sur les communications projetées des contrées intérieures de l'Amérique du Sud avec l'Europe* (1845; in-8°, de 30 pages, t. XII); *Notice sur les chartes de la ville de Virton et sur la coutume de Beaumont, en Ardenne* (1846; in-8°, de 10 pages, t. XII); *Extrait d'une notice sur la maladie des pommes de terre* (1845; in-8°, de 6 pages, t. XII); *Notice sur l'insurrection de Civilis, dans la Gaule belgique* (1846; in-8°, de 25 pages, t. XIII); *Notice sur plusieurs manuscrits inédits de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne concernant les négociations des États généraux des Pays-Bas avec les rois de France Henri III et Henri IV jusqu'à la trêve de 1609* (1846; in-8°, de 10 pages, t. XIII); *Notice sur un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, intitulé : Relation des particularités et cérémonies passées à Bruxelles, lors de la publication des patentes royales de la cession des Pays-Bas au prouffit de la Sérénissime infante (Isabelle) et acceptation que les États généraux ont faite d'icelle, ensemble de la prestation des serments hinc inde ensuivis, les XXII^e et XXIII^e d'aoust de l'an 1598* (1846; in-8°, de 16 pages, t. XIII); *Notice sur la liberté des consultes au gouvernement général des Pays-Bas* (1846; in-8° de 16 pages, t. XIII); *Notice sur la carte géographique et héraldique du Franc de Bruges, ouvrage de Pierre Pourbus, d'après plusieurs manuscrits de la bibliothèque royale* (1847; in-8°, de 16 pages, t. XIV); *De la fuite de Judith, reine douairière de West-Sax, avec le comte Bandonin, et de l'inféodation du*

marquisat de Flandre (1847; in-8°, de 12 pages, t. XIV); *les Projets de Philippe-Auguste, roi de France, pour la réunion de la Flandre à la couronne* (1848; in-8°, de 11 pages, t. XV); *Notice sur le mot Astrologia, cité dans le traité de l'architecture par Vitruve, d'après le manuscrit 5258 de la bibliothèque royale* (1848; in-8°, de 12 pages, t. XV); *Notice sur la Croatie militaire et sur les autres provinces illyriennes, sous l'empire de Napoléon* (1848; in-8°, de 20 pages, t. XV); *Seconde notice sur les provinces illyriennes, continuation de l'analyse du manuscrit 11600 de la bibliothèque royale* (1851; in-8°, de 19 pages, t. XVIII); *Notice sur le Rupel et ses affluents, tant naturels qu'artificiels* (1849; in-8°, de 22 pages, t. XVI); *Notice sur le canal de Gand à Selzaete et au Sas de Gand et sur le delta de l'Escaut* (1849; in-8°, de 26 pages, t. XVI); *Du delta de l'Escaut, seconde notice concernant le canal de Gand au Sas de Gand et à Terneuzen* (1859; in-8°, de 16 pages, avec carte, t. XIX); *Notice sur trois manuscrits inédits de Bossuet, composés pour l'enseignement du dauphin et parallèle entre l'éducation de ce prince et celle de Charles-Quint* (1850; in-8°, de 24 pages, t. XVII); *Description des funérailles d'Anne de Bretagne, analyse du manuscrit 10445 de la bibliothèque royale* (1850; in-8°, de 15 pages, t. XVII); *Notice en réponse à un passage des recherches sur les mystères des anciens concernant le dogme de l'unité de Dieu, par le baron de Sainte-Croix* (1851; in-8°, de 19 pages, t. XVIII); *Notice sur les funérailles de l'infante Isabelle, d'après deux manuscrits de Colbrant, premier roi d'armes* (1851; in-8°, de 8 pages, t. XVIII); *Notice sur l'extinction de l'ordre des Templiers* (1852; in-8°, de 24 pages, t. XIX); *Voyage de Ferdinand, cardinal-archevêque de Madrid jusqu'à Bruxelles* (1852; in-8°, de 16 pages, t. XIX); *Notice sur Michel-Florent van Langren; cosmographe et mathématicien des archiducs Albert et Isabelle et ensuite de Philippe IV, roi d'Espagne* (1852; in-8°, de 15 pages, t. XIX); *Notice sur les causes du siège de Metz par Charles-Quint en 1552, avec un appendice concer-*

nant le mariage projeté entre la fille aînée de cet empereur et le second fils du roi François Ier (1853; in-8°, de 20 pages, t. XX); *Notice concernant l'extinction de l'esclavage* (1853; in-8°, de 8 pages, t. XX); *Relation inédite concernant l'ambassade envoyée en 1597 par l'empereur Rodolphe II à Ivan IV Vassilowich, grand-duc de Moscovie* (1851; in-8°, de 11 pages, t. XX); *Notice sur les droits du comte d'Egmont à la succession de la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen* (1854; in-8°, de 11 pages, t. XXI); *Notice sur Denis l'Ermite, le sauveur de la ville de Dunkerque, et sur Pierre l'Ermite* (1854; in-8°, de 14 pages, t. XXI); *Observations sur le nom français du monastère d'Espagne qui fut la retraite de l'empereur Charles-Quint* (1856; in-8°, de 19 pages, t. XXIII); *Observations sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne* (1857; in-8°, de 27 pages, 2^e série, t. II).

On remarquera la diversité et l'étendue des connaissances que cette énumération suppose. Marchal ne se borne ni à une branche de l'histoire, ni à une époque. Tout ce qui est relatif à cette science attire ses investigations et ses remarques. Il ne s'intéresse pas moins aux faits de l'époque moderne qu'aux épisodes des temps anciens, et son attention s'attache autant à ce qui concerne le Luxembourg qu'à ce qui est relatif à la Flandre. Ses notices, au surplus, sont moins des travaux définitifs que des aperçus rapides, ayant pour but d'appeler l'attention sur des personnages, des faits, des institutions négligés. On peut dire que, sous ce rapport, il a rendu de véritables services, et qu'il a, comme membre de l'Académie, amplement rempli la partie de sa carrière qui s'étend de 1829 environ jusqu'à sa mort. Si quelques-unes de ses conclusions n'ont pas été admises ou ont soulevé de grandes objections, il n'en est pas moins vrai qu'il a appelé l'attention sur nombre de questions intéressantes et qu'il a le premier entretenu ses collègues de points d'histoire très importants.

Ses communications à l'Académie sont

loin, d'ailleurs, de constituer la totalité de ses ouvrages. Lorsque parut le beau travail de M. de Barante sur les ducs de Bourgogne, il en enrichit de notes une édition en dix volumes in-octavo, qui parut chez Grégoire, Wouters et Cie; en 1839, il commença, sans la pousser plus loin que la première livraison, une *Histoire des Pays-Bas autrichiens* (Bruxelles, Deprez-Parent, 1842; in-8°); il fit paraître des *Fastes historiques, généalogiques et chronologiques de la Belgique et des autres provinces des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, 1488-1847* (Bruxelles, 1847; atlas in plano, de 9 feuillets et de 9 planches); il écrivit, à la demande du prince Pierre d'Arenberg, la *Description d'un livre d'heures en dessins manuscrits, imités du moyen âge, par M^{me} la comtesse de Suzenet pour M^{me} la princesse d'Arenberg, son amie d'enfance* (Bruxelles, Hayez, 1849; in-12); il entreprit, enfin, une *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint, avec un résumé des événements précurseurs, depuis le mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne* (Bruxelles, Tarlier, 1856; in-8°, de 758 pages), et des *Fastes généalogiques des quatre dynasties de rois et des empereurs qui ont régné sur la France et des princes et des princesses qui en sont descendus, avec leurs alliances et leurs armoiries* (tableau in plano en 4 feuilles. Bruxelles, J. Heger et G. d'Ans).

Admis à jouir d'une pension de retraite, au mois d'août 1857, Marchal n'a goûté que quelques mois le repos qu'il avait si vaillamment gagné : une apoplexie l'emporta le 22 avril 1858, à l'âge de soixante-dix-sept ans et neuf mois. Lors de ses funérailles, Alvin prononça un discours au nom du personnel de la bibliothèque et de l'Académie, discours où il fit l'éloge tant du caractère du défunt que de ses œuvres. Ceux qui, comme moi, ont fréquenté la bibliothèque de Bourgogne lorsqu'il en était le conservateur, se rappellent encore l'aménité et l'obligeance avec lesquelles on y était accueilli, et la sympathie que le docte académicien manifestait pour ceux qui montraient du

zèle et du dévouement pour ses études favorites.

Joseph Marchal était correspondant de la Société des antiquaires de France, membre titulaire non résident de la Société des antiquaires de Normandie, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes. Il était chevalier de l'ordre de Léopold, distinction qu'il ne reçut qu'en 1856, à la suite d'un arrêté, signé le 26 mai de cette année, par De Decker, ministre de l'intérieur, qui était son collègue à l'Académie. La croix de la Légion d'honneur lui avait été décernée dès 1833, à la demande de la reine Louise et en remerciement de ses anciens services en Illyrie. Celle de l'Aigle rouge de Prusse lui fut envoyée par le roi de Prusse après la publication du *Catalogue*. Il fut, en outre, décoré de l'ordre militaire du Christ de Portugal, de la Rose impériale du Brésil, de la médaille de Sainte-Hélène instituée par le gouvernement de Napoléon III. Il expira dans la maison qu'il s'était fait bâtir rue Rogier, à Schaerbeek. Il a laissé plusieurs fils, dont l'aîné est devenu secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Le 26 mars 1845, il avait été créé par le roi Léopold I^{er} chevalier héréditaire, titre qui a été depuis déclaré réversible sur ses fils : MM. Edmond-Léopold, Félix-Paul, général-major, et Charles-Emile, inspecteur au ministère des chemins de fer.

Alph. Wauters.

Alvin, *Le chevalier F.-J.-F. Marchal, membre de l'Académie* (dans l'*Annuaire de l'Académie*, année 1839, p. 149 et suiv., avec portrait). — Le chevalier Edouard Marchal, *Notice sur le chevalier François-Joseph-Ferdinand Marchal* (même *Annuaire*, année 1889, p. 397 et suiv., avec le même portrait). — Bibliographie nationale, t. II, p. 396 et suiv. — Thonissen, *Rapport séculaire des travaux de la classe des lettres de l'Académie*, passim. — Mailly, *La Société de littérature de Belgique* (1802-1823).

MARCHAND (Louis), botaniste et poète, né à Luxembourg, le 14 février 1807, mort à Liège, le 7 mars 1843. A l'âge de huit ans, le jeune Marchand suivit sa famille à Diekirch, où son père avait été nommé tout d'abord receveur du gouvernement, puis agent du trésor. Au printemps de 1820, il fut mis avec

son frère en pension chez un curé, pour y étudier le grec et le latin. A la fin de 1821, il retourna habiter Luxembourg, chez ses grands parents. Il fréquenta pendant quatre années les cours de l'athénée de cette ville, où il remporta de brillants succès. Il y avait alors à l'athénée, comme professeur de rhétorique, l'abbé Mazuir, qui était un zélé amateur de botanique rurale. C'est vraisemblablement cet ecclésiastique qui inspira le goût de la botanique à Marchand, ainsi qu'à ses deux condisciples, Tinant et Krombach, devenus plus tard, l'un et l'autre, des floristes. En 1826, il se rendit à Paris pour y étudier la médecine, mais modifiant ses premières intentions, il quitta cette ville, en 1826, pour aller étudier la médecine vétérinaire à Utrecht. Le 5 août 1830, il obtint le brevet d'artiste vétérinaire de première classe. Il se maria la même année avec une dame hollandaise. Jusqu'en 1837, il exerça les fonctions de médecin vétérinaire au quartier général du prince héréditaire, Guillaume II. En 1837, il quitta le service hollandais et vint en Belgique; il y fut attaché au 3^e régiment d'artillerie en garnison à Liège, où son père était capitaine. Sa santé, qui, sans doute, n'était pas bien forte, s'était altérée pendant son séjour en Hollande; il ne parvint pas à surmonter le mal et, quelques années après son arrivée à Liège, il succomba, laissant une jeune femme et deux enfants en bas âge. A dix-neuf ans, il débutait par un essai poétique (*Poetische Versuche*) et par une notice sur quelques cryptogames du grand-duché de Luxembourg (*Verhandeling over eenige Cryptogamische planten van het Groothertogdom Luxemburg*, 1826). Ses recherches botaniques, presque toutes publiées dans les *Bydragen* de Van Hall, se succédèrent jusqu'en 1830 : *Verhandeling over de Slandelkruiden* (*Orchideæ*), *van het Groothertogdom Luxemburg* (1827); *Tweede verhandeling over de Cryptogamische planten van het Groothertogdom Luxemburg* (1829); *Verspreide botanische aantekeningen* (1829); *Botanische waarnemingen* (1830); *Derde verhandeling over de Cryptogamische plan-*

ten van het Groothertogdom Luxemburg (1830). Son ouvrage intitulé : *De radicibus et vasis plantarum, ou Considérations anatomico-physiologiques sur les plantes, et principalement sur leurs racines et leurs vaisseaux*, a été publié en 1830, à Utrecht, en un volume in-8°. La même année encore, il publia, dans le *Magasin de l'art vétérinaire*, du dr Numan, alors directeur de l'école vétérinaire des Pays-Bas, un mémoire intéressant intitulé : *Sur les propriétés nuisibles que les fourrages peuvent acquérir pour différents animaux domestiques par des productions cryptogamiques*. Après 1830, Marchand paraît avoir perdu son activité et peut-être même son goût pour les recherches scientifiques dans lesquelles il avait débuté avec succès; du moins il ne fit plus rien paraître. Nous ne connaissons pas la cause de cet abandon. La poésie ne fut pas toutefois délaissée. Nous avons dit que, tout jeune, il s'était fait connaître comme poète. Son premier essai remonte à 1826; c'est un petit poème intitulé : *Rudolph und Adelhaide*. Celui-ci fut suivi en 1827, 1828, 1829 et 1830, d'autres pièces toutes réunies sous le titre commun de *Poetische Versuche*. En 1830, il publia, à Utrecht, une nouvelle série de chants poétiques, composés entre 1824 et 1830, et rassemblés sous le titre de : *Neue Knospen*. Quelque temps avant sa mort, c'est-à-dire en 1842 et 1843, il fit paraître, à Arlon, en deux volumes in-18, sous le titre de : *Knospen und Blüthen*, un nouveau recueil de poésies. Le premier volume renferme les *Knospen* composés entre 1822 et 1830; le second volume, avec les *Blüthen*, donne des pièces sans doute postérieures aux premières. Le volume se termine par deux petites pièces de théâtre : *Wolfram von Löwenthal* et *Jacob der Poet*. Marchand s'exerça aussi dans la poésie française et publia quelques pièces dans des revues liégeoises.

François Crépin.

Krombach, *Publications de l'Institut royal grand-ducal du Luxembourg*, t. VI, p. 92-101. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. I, p. 437-439.

MARCHANT (Antoine), professeur, philosophe et poète, né à Biourge (Lu-

xembourg), le 21 mars 1717, entra dans la Compagnie de Jésus, le 28 septembre 1725. Il professa la philosophie à Douai et mourut le 23 février 1759. Il a laissé : 1. Des poésies, dans le recueil intitulé *Poésies diverses présentées à Mgr de Bonnequize, évêque d'Arras*, Douai, 1754. — 2. *Philosophia universi præsides R. P. Antonio Marchant, art. doct. et phil. prof. propugnabit in aula coll. cæn. Acquic. doct. dom. J.-Bapt. Bertin, Audom. die 3 Martii*. Douai, P. D. Willerval, 1755; placard in-fol.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 522.

MARCHANT (Jacques), historien, poète, né à Nieuport, en 1537, mort à Bruxelles, en 1609. Il étudia les belles-lettres à l'université de Louvain et se consacra ensuite au préceptorat. Gouverneur des enfants de Jean de Melun, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, il les accompagna en Italie et séjourna avec eux pendant deux ans chez le prince Ferdinand Gonzalve de Cordoue. De retour aux Pays-Bas, il embrassa la cause des États contre la domination espagnole et fut revêtu par eux de diverses charges. Il fut président du conseil d'amirauté en 1580, *landhouder* du métier de Furnes, bailli de Nieuport, fonction dans laquelle il se fit remplacer par un délégué, et commissaire d'équipement des miliciens de la West-Flandre. Après les succès des Espagnols, il se retira dans sa maison de campagne, dite de *Hoogepoorte*, près d'Alveringhem (Flandre occidentale). Il vint ensuite à Bruxelles, où il mourut en 1609, et fut inhumé chez les Dominicains de cette ville. Il laissa un fils, François Marchant, conseiller au conseil de Brabant et avocat fiscal au bureau des finances du roi d'Espagne. On a de notre auteur une courte histoire des comtes de Flandre, parue sous le titre : *De rebus gestis à Landria comitibus* (Louvain, 1557; in-8°). Il publia la même année un volume de poésies latines intitulé : *Ellegiarum liber* (Louvain, 1557; in-8°). Dix ans après, parut son histoire

de Flandre : *De rebus Flandriæ memorabilibus, liber singularis*. Anvers, Plantin; in-8°. La dédicace, datée de Bruges le 1^{er} novembre 1566, est adressée au célèbre comte d'Egmont. Le même recueil comprend les vies des comtes de Flandre en vers élégiaques : *Principes Flandriæ carmine descripti*. Il fut réimprimé en 1580 à Francfort, dans la collection de Feyerabend, où il occupe les pages 70 à 97. En 1596, pendant sa retraite à Alveringhem, Marchant publia une nouvelle édition de son histoire de Flandre, revue et considérablement augmentée. Elle parut sous le titre de : *Flandria commentariorum lib. IIII descripta, in quibus de Flandriæ origine, commodatibus, oppidis, castellaniis, ordinibus, magistratibus, indigenisque, tam a doctrina quam nobilitate claris; tum etiam de principum Flandriæ stemmatibus, civili armataque vita, aliisque memorabilibus breviter dilucidetur tractatur*. Anvers, v^{re} Chr. Plantin et J. Moretus; 1596; in-8°. La dédicace à l'archiduc Albert est datée : *ex rusculo nostro Alveringemio, agri Furnensis, cal. Januarius. MDXCVI*. Les *Delitiæ poetarum belgicorum* contiennent des *Poemata* de Marchant (t. III).

Emile Van Arenbergh.

Foppens, *Bibl. belg.* — Sweetius, *Ath. belg.* — *Hommes remarqu. de la Flandre occid.* — S. de Wind, *Bibl. der nedert. geschiedschryvers*, p. 253. — Vander Aa, *Biogr. Woordenb.*

MARCHANT (Jacques), plus connu sous le nom de *Marchantius*, naquit à Couvin, vers l'an 1585, de Pierre Marchant et de Marie Goreux, son épouse. Ces honnêtes bourgeois eurent de leur mariage vingt-cinq enfants, dont quinze moururent au berceau. Des dix autres, cinq embrassèrent l'état religieux et Jacques demeura prêtre séculier. Après avoir reçu la prêtrise, il enseigna, avec beaucoup de succès, la théologie, d'abord à l'abbaye de Floreffe, puis à celle de Lobbes, et devint, en 1616, curé de Couvin, qui dépendait alors de l'évêché de Liège. Pasteur zélé, pieux, éloquent, théologien instruit, excellent écrivain, il se fit estimer de tous, érigea parmi le clergé la congrégation des prêtres de Saint-Charles Borromée, et fut élu, en

1630, doyen de la chrétienté de Chimay par les curés réunis. Ses fonctions pastorales ne l'empêchèrent pas de vaquer à l'étude et d'écrire, dans le latin classique et le goût littéraire du XVII^e siècle, divers ouvrages de théologie dont le principal, l'*Hortus pastorum*, a eu jusqu'à seize éditions et est encore assez estimé pour avoir été récemment réédité et traduit en français. Jacques Marchant mourut à Couvin en 1648.

Il a écrit les ouvrages suivants :

1. *Hortus pastorum sacrae doctrinae floribus polymitis exemplis selectis adornatus, in lectionum areolas partitus*. Mons, Fr. Waudret, 1626-1627; 3 tomes in-4°. Le *Jardin des Pasteurs* est une théologie complète, adaptée aux besoins des curés et rédigée pour leur servir dans les prédications, les catéchismes et les confessions à la manière du *Catechismus ad parochos*. La première édition ne contient que trois livres : le premier traite de la foi ou du symbole; le second de l'espérance, à laquelle se rattache la prière, l'oraison dominicale et la salutation angélique; le troisième de la charité qui n'existe pas sans l'observance du décalogue. Un poète qui signe P.-L.-T. adressa à Marchant la pièce suivante qui se lit au commencement de l'ouvrage :

Céleste jardinier tu fais voir à nos yeux
Les roses et les lys qui croissent dans les cieus,
Et comme on peut cueillir sans crainte de l'espine
Le céleste bouton de ta rare doctrine.

Aujourd'hui nul *Marchant* ne pouvait estaller
Plus riche marchandise en un plus beau verger
Que toi, de qui la main honorant ce parterre
At emprunté des cieus pour enrichir la terre.

Toujours en ton verger puisse naître le printemps
Les roses et les lys soient toujours fleurissants.
Et que du ciel béni la céleste rosée
Féconde ton *Eden* par longue renommée.

De 1627 à 1635, l'auteur agrandit et compléta son *Jardin* et l'orna de nouveaux parterres, de nouvelles plantes et de nouvelles fleurs, qui sortirent successivement des serres du même imprimeur montois Waudret. Voici les titres de ces traités, qui font partie des éditions postérieures de l'*Hortus*, dans l'ordre de leur composition, qui est aussi celui de l'édition de Cologne de

1635 : *le Candelabre mystique* (*Candelabrum mysticum*), traité complet des sacrements, écrit en 1629; *la Verge fleurie d'Aaron* (*Virga Aaronis florens*, 1630), directoire spirituel du prêtre, qui traite de la perfection de la vie sacerdotale et des vertus du prêtre; plusieurs leçons sont consacrées à la congrégation de Saint-Charles Borromée, que l'auteur avait établie parmi ses confrères. Suit un petit opuscule ascétique adressé en 1628 à l'abbé de Lobbes sous le titre de : *la Tiare sacrée* (*Tiara sacra*); puis, *la Trompette sacerdotale* (*Tubasacerdotalis*, 1632), renversant les murs de Jéricho, c'est-à-dire l'orgueil et les autres vices capitaux. A ce traité sont jointes les *Résolutions pastorales* et les *Questions et Réponses* en forme de catéchisme à l'usage des curés (1632). Tel est le grand ouvrage de Jacques Marchant, si connu du clergé sous le nom de *Hortus pastorum*. — 2. *Tractatus de Jubilao et indulgentiis*. Mons, 1626. Ce traité est annexé à l'*Hortus*. — 3. *Magni principis monumentum*. Mons, Fr. Waudret, 1631; in-4°. Eloge funèbre d'Alexandre d'Arenberg. — 4. *Rationale evangelizantium, sive doctrina et veritas evangelica a sacerdotibus, pastoribus, concionatoribus, pectori appendenda, plebique per anni circulum e cathedris proponenda, exponenda*. Mons, 1637; in-4°, 2 vol. — 5. *Vitis Florigera de palmitibus electis odorem spirans suavitatis : ac cœli vinum suis propinans cultoribus*. Mons, 1639; in-4°, 2 vol. C'est un abrégé des vies des saints en forme de discours ou de leçons pour tout le cours de l'année. — 6. *Opuscula pastoralia de diversis sive commistum Migma, quod in Area ventilatum est ut agni christiani pascantur spatioso et copiose*. Mons, 1641; in-4°. Six opuscules : Paraphrase du *Dies iræ*; Conversion de l'âme pécheresse; les « Roses et les Lys », ou sainte Catherine, sainte Cécile, sainte Barbe, sainte Thérèse, les onze mille vierges et trois autres; le « Cypres funèbre », recueil de discours funèbres; éloge funèbre du prince Alexandre d'Arenberg; « le Lys entre les épines », ou explication de la Passion de Jésus-Christ. Un second volume contenant cinq opus-

cules, entre autres un recueil de discours de circonstance, fut édité sous le même titre à Mons en 1643. Autre édition. Cologne, 1642-1643. — 7. *Tabula votiva xeniis symbolicis adornata*. Mons, 1641; in-4°. C'est un petit recueil de six compliments en vers et en prose adressés à l'abbé de Floresse, Séveri; il fit un semblable recueil des compliments adressés à l'abbé de Lobbes, Bousut. Ces petites pièces font honneur au génie poétique de Jacques Marchant. On les trouve à la suite des *Opuscula*. — 8. *Triumphus S. Joannis-Baptistæ præcursoris*. Mons, 1644; in-4°. L'auteur y a inséré l'histoire de l'abbaye et des abbés de Florennes, parce que cette abbaye était dédiée à saint Jean-Baptiste. Le livre est dédié à Del Tombor, abbé de Florennes. — 9. *Quadrige Mariæ Augustæ qua in cœlum evehitur a filiis*. Mons, 1648; pet. in-8°. Explication des antennes à la Sainte Vierge. M^r l'abbé Ricard a traduit récemment en français presque tous ses ouvrages de Jacques Marchant. (Paris, Vives, 1865-1867; 13 vol. in-8°.)

T. J. Lamy.

Ouvrages de Jacques Marchant. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*. — Ch. Wilmet, *Fragment d'une hist. ecclési. de Namur*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, p. 6.

MARCHANT (Pierre), ou MARCHANTIUS, frère du précédent, naquit à Couvin, en 1585, et prit, à l'âge de seize ans, en 1601, l'habit de récollet au couvent de l'Ermitage, près de Couvin. Il fit ses études à Louvain dans le couvent de son ordre, et fut bientôt chargé d'enseigner la théologie. A peine âgé de trente-trois ans, il fut envoyé, en 1618, comme gardien au couvent de Gand pour y introduire la réforme des Récollets. Sa prudence, sa piété profonde, son éloquence entraînant, son ardeur infatigable au travail lui procurèrent tant de succès et de renommée, que ses confrères le regardent comme le père et le fondateur de la province de Flandre. Peu après, il fut nommé visiteur et fut député au chapitre général de Ségovie, en Espagne, en 1621. De là il revint avec la charge de visiteur de Bretagne. En

1624, il fut nommé commissaire général et apostolique de la province de Flandre et de Saint-André. L'année suivante, il fut appelé à Rome au chapitre général de son ordre. C'est là qu'il fut nommé définitiveur général et chargé de visiter la province de Germanie inférieure. Il revint en Flandre et, dans le chapitre tenu à Gand, il fut nommé provincial. En 1633 et 1637, il remplit la charge de visiteur de la province d'Angleterre. En 1637, il fut commissaire de la province de Cologne. En 1638, il fut de nouveau réélu provincial à l'unanimité. Enfin, l'année suivante, le Père Jean Merinero, général de tout l'ordre séraphique, le choisit comme coadjuteur, et lui donna pleins pouvoirs pour administrer les provinces d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Il exerça cette charge durant douze ans à la satisfaction générale. Au milieu de ces labeurs, il trouvait encore le temps d'écrire de savants ouvrages et de s'occuper de la réforme des sœurs franciscaines de l'ordre de la Pénitence de Limbourg, dont il fut le promoteur avec la sœur Anne de Jésus, ou Jeanne Neerincx de Gand. Il mourut à Gand, le 11 novembre 1661, en odeur de sainteté, et fut enterré dans le chœur de l'église des Récollets.

Pierre Marchant a écrit les ouvrages suivants : 1. *Sanctificatio S. Josephi sponsi Virginis, nutritii Jesu, in utero asserta*. Bruges, N. Breyghel, 1630; in-8°. Le P. Carthagenas, récollet, autrefois professeur à Salamanque, ayant soutenu la sanctification de saint Joseph avant sa naissance, un chanoine de Tournai, Claude d'Ausque, l'avait combattu. Pierre Marchant crut devoir prendre la plume pour venger son confrère et publia l'ouvrage que nous venons d'indiquer. Cl. d'Ausque répliqua par un opuscule intitulé : *Binoctium adversus F. Marchantii inania*. Marchant reprit la plume et répliqua à son tour par l'opuscule : *Festus dies illustrans sponsi Mariae, nutritii Jesu, gratiosam sanctificationem in utero*. Gand, A. Sersanders, 1631. Le même imprimeur publia à cette occasion une nouvelle édition de la *Sanctificatio*. La

Congrégation de l'Index mit fin à la discussion en prohibant le premier opuscule du P. Marchant, le 19 mars 1633.

— 2. *Expositio litteralis in Regulam S. Francisci*. Anvers, G. Lesteens, 1631; in-8°. Une seconde édition parut en 1648, ayant à sa suite une *Relectio theologica et litteralis de legitima institutione et usu syndicorum apostolicorum*. —

3. *Constitutions des religieuses réformées pénitentes du Tierce Ordre de S. François, de la Congrégation de Limbourg*. Gand, J. Vanden Kerchove, 1635; pet. in-8°. Une seconde édition parut à Luxembourg, en 1722. —

4. *Baculus pastoralis sive potestas episcoporum in regulares exemptos ab originibus suis explicata*. Bruges, N. Breyghel, 1638; in-8°. C'est un écrit canonique dont Marchant a inséré le résumé dans son *Tribunal sacramentale*. —

5. *Image du vray chrestien sur le pourtrait de la règle du Tiers Ordre de N. B. P. S. François*. Gand, A. Sersanders, 1638; in-12. Une seconde édition parut en 1647; une traduction flamande fut publiée à Gand, en 1639. —

6. *Lucerna fidei per fratres minores sancti Francisci*. Gand, A. Sersanders, 1639. Cité par Wadding. —

7. *Tribunal sacramentale et visibile unimarum in hac vita mortali*. Gand, B. Pauwels, 1642-1643; in-folio, 2 vol. Sous ce titre, Marchant écrit toute une

théologie morale. Le tome premier contient un traité complet du sacrement de pénitence, où l'auteur, adoptant un nouveau plan, traite successivement du sacré tribunal ou de la pénitence, du juge ou confesseur, de la matière du jugement ou des péchés, du coupable et de ses actes, la contrition et la confession, de la sentence ou de l'absolution et de la satisfaction. Le tome second traite des lois, du décalogue et des lois de l'Eglise. C'est le principal écrit de Pierre Marchant; il est surtout remarquable par la clarté de l'exposition. En 1650, Marchant ajouta un troisième tome traitant de la hiérarchie sacrée, de l'état religieux, de l'état du mariage et de l'état politique et civil, sous ce titre : *Speculum totius hominis christiani sive tribunalis sacramentale tomus tertius*. An-

vers, P. Bellère, 1650; in-fol. — 8. *Chronicon sive commissariorum nationalium nationis germanico-belgicae ordinis S. Francisci origo, institutio, potestas et auctoritas*. Gand, J. Vanden Kerchove, 1651; in-4°. — 9. *Expositio mystico-litteralis SSmi incruenti sacrificii missae*. Gand, A. Sersanders, 1653; in-8°. Une deuxième édition parut en 1660. — 10. *Notabiles resolutiones variorum casuum et quaestionum practicarum a multis hactenus desideratae*. Anvers, P. Bellère, 1655; in-8°. On en cite aussi des éditions de Cologne, 1655 et 1672. Recueil résolvant des cas de théologie morale. — 11. *Fundamenta duodecim ordinis Fratrum minorum S. Francisci Fundamentis duodecim apostolorum civitatis S. Jerusalem &c. superaedificata, ipso summo angulari lapide Christo Jesu*. Anvers, P. Bellère, 1657; in-folio. Cet ouvrage fut exécuté en vertu de la décision prise à la réunion générale de l'ordre de Saint-François au couvent d'*Ara celi*, à Rome, l'an 1651. Il devait servir d'introduction à une histoire générale de l'ordre de Saint-François. L'auteur a joint à cette exposition de la règle de Saint-François, une explication du testament du patriarche séraphique et une chronologie des généraux de l'ordre. — 12. *Académie, ou exercices spirituelles sur les trois dévotions principales pratiquées en terre par la B. V. Marie, mère de Dieu*. Gand, veuve J. Vanden Kerchove, 1658; in-12. Aussi en flamand. Gand, 1657; in-12. — 13. *Excellences sur-éminentes de la grande et sacrée indulgence octroyée par Notre-Seigneur Jésus Christ à la requête du Père séraphique S. François en l'église de Notre-Dame des Anges, dite Portioncule*. Gand, veuve J. Vanden Kerchove, 1660; in-8°; traduit en flamand, la même année. C'est un exposé de l'indulgence de la Portioncule. — 14. *Cophini fragmentorum Verbi divini, in duas partes distincti, collecti ex concionibus B. P. Marchant, a F. P. Rogerio Vander Cruice*. Gand, M. Great, 1664; in-8°. Ce livre est un recueil des sermons du P. Marchant édités après sa mort sur des notes laissées par l'auteur et fournies par les auditeurs. — 15. Foppens cite encore

les ouvrages suivants : *Constitutiones reformatarum Religiosarum tertii ordinis S. Francisci congregationis Limburgicae*. C'est probablement le n° 3 de notre liste. — *Pratensa obligatio Monialium recitandi horas extra chorum*.

T.-J. Lamy.

Ouvrages de Pierre Marchant. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II. — F. Vander Haegen, *Bibliographie gantoise*, passim. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, 1re partie.

MARCHE (Louis DE), écrivain ecclésiastique, né à Liège, le 29 mai 1611. Il entra dans la Compagnie de Jésus, le 2 octobre 1630, et mourut, à Liège, le 6 février 1680. Il avait été recteur à Dinant de 1656 à 1662. Il a laissé les deux œuvres suivantes :

1. *Apologia pro veritate Constitutionis S. D. N. D. Innocentii X. Adversus novissimas obrectatorum calumnias. Sive consensus damnatarum quinque propositionum cum doctrina Jansenii Iprensis episcopi et haeticorum; ac dissensus a SS. Scripturis, Conciliis, Patribus, praesertim a Divo Augustino. Una cum recensione aliarum Jansenii opinionum*. Liège, J.-M. Hovius, 1654; in-8°, 9 ff., 164 p. 6 ff. — 2. *Imago B. V. miraculosa. Foiensis. Foia*, dans l'*Atlas Marianus* du P. Gumpenberg (1662), n. LXI, p. 152-153. Le P. Gumpenberg dit : *Hac de re litteras accepi a R. P. Ludovico Marte* (sic) *R. Coll. Dionantensis*... Il n'y a pas eu de P. Louis Marte recteur à Dinant, mais bien le P. de Marche.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 524.

MARCHIN (Ferdinand, comte DE), dit *Marsin*, homme de guerre, né à Malines, le 10 février 1656, mort le 7 septembre 1706. Il était fils de Jean-Gaspard-Ferdinand et de Marie de Balzac, comtesse de Clermont d'Entraques. Aussitôt après la mort de son père (août 1673), il quitta le pays de Liège qu'il habitait et se rend, avec sa mère, à Paris pour offrir ses services au roi de France. Il est pourvu de la compagnie des gendarmes de Flandre et fait, l'année suivante, ses premières armes à

la bataille de Seneffe. Créé, par brevet du 24 août 1688, brigadier de cavalerie des armées du roi, il est, en 1689, sous les ordres du maréchal comte de Duras, à l'armée d'Allemagne. En 1690, sous le duc de Luxembourg, il assiste à la bataille de Fleurus, où il est blessé le (1^{er} juillet); en 1691, il est au siège de Mons, puis à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Baufflers. Il assiste, le 29 juillet 1693, à la sanglante bataille de Neerwinden et, bientôt après, au siège et à la prise de Charleroi (11 octobre). Après la campagne de 1694, il est créé chevalier de Saint-Louis. Nommé directeur général de la cavalerie par ordre du 14 novembre 1695, il passe en Italie. Il est au siège de Valence en 1696, et, sous le maréchal de Catinat, au siège d'Ath en 1697. En février 1698, il se démet de sa compagnie de gardes de Flandre. Il passe, à la fin de décembre 1700, dans le Milanais, où il est nommé lieutenant général, par pouvoir du 28 juin 1701.

Louis XIV lui donne alors une marque toute particulière de sa confiance en le nommant ambassadeur extraordinaire auprès de son petit-fils, le duc d'Anjou, devenu Philippe V, roi d'Espagne. Il arrive à Madrid au mois d'août, et, l'année suivante, accompagne le jeune souverain dans le royaume de Naples (15 avril). Il le suit dans le Milanais en juillet et combat à ses côtés à la journée de Luzzara (11 août 1702); il y reçoit trois blessures et a deux chevaux tués sous lui. Pendant son ambassade, il refusa de rien recevoir du prince auprès duquel il était accrédité : « Ni biens, ni honneurs, ni dignités, parce que », écrivait-il au roi, « c'est un des principaux moyens pour faire recevoir au conseil du royaume catholique toutes les propositions qui viendront de V. M. ». Et il ajoutait : « N'ayant pas de famille, ni dessein d'en avoir, ce sacrifice apparent ne doit être compté pour rien ». — Louis XIV lui répondit : « Quoique je ne sois pas surpris de votre désintéressement, je ne le loue pas moins, et plus il est rare, plus j'aurai soin de le faire voir que j'en connais le prix et

« que je suis très sensible aux marques d'un zèle aussi pur que le vôtre ». En effet, rappelé en France en décembre, il reçoit le collier de l'ordre du Saint-Esprit, le 2 février 1703. Ayant rejoint en Allemagne le duc de Bourgogne et le maréchal de Tallard; il assiste au siège de Brisach, qui capitule le 6 septembre. Un mois après, le 12 octobre, le roi le nomme maréchal de France et le donne à l'Electeur de Bavière pour commander ses armées, au lieu du maréchal de Villars rappelé en France. Après la bataille de Spire (14 novembre), et la prise de Landau le 16, il remplit pour la première fois les fonctions de son nouveau grade au siège d'Augsbourg, qui capitule le 14 décembre et où il réside tout l'hiver. A la malheureuse bataille d'Hochstedt, il commande l'aile droite et conserve durant toute l'action l'avantage sur les ennemis (13 août); quoique blessé, il ordonne la retraite qui est exécutée en bon ordre.

En 1705, il obtint le gouvernement de Valenciennes et, par pouvoir du 4 avril, le commandement de l'armée d'Alsace, qu'il partage plus tard avec le maréchal de Villars; puis, en juillet 1706, il passe à l'armée d'Italie, sous le commandement en chef du duc d'Orléans. Il ne peut empêcher le prince Eugène d'approcher de Turin, mais il est toutefois d'avis de continuer le siège. Dans le conseil de guerre où cette question est débattue, il produit un ordre du roi par lequel les autres généraux devaient déférer à son avis. Le 6 septembre, renversé de cheval par une balle de mousquet qui lui brise la jambe, il ne peut supporter l'amputation et meurt le lendemain. Il repose dans l'église de la *Madona dell Campagna*, à mi-chemin de Turin à la *Venerie*. Son épitaphe est ainsi conçue :

FERDINANDO DE MARSIN
FRANCISCE MARESCALCHO
SUPREMI GALLIE ORDINIS EQUITIS TORQUATO
VALENCIARUM GUBERNATORI
QUO IN LOCO
VII. SEPTEMBRIS ANNO DOMINI — MDCCVI
INTER SUORUM CLADEM VITAM AMISIT
ÆTERNUM IN HOC TUNULO
MONUMENTUM.

Mort célibataire, le nom et les titres de

Ferdinand de Marchin s'éteignirent avec lui. En adoptant la France pour patrie, il avait en 1682, vendu le château de Modave, qu'avait construit son père, à Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège.

P. Henrard.

Saumery, *Délices du pays de Liège*, t. V. — De Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, etc.*, t. VII. — A.-L. Millin, *Voyages en Savoie, en Piémont, etc.*, t. I. de Boedelière, *Biographie liégeoise*.

MARCHIN (*Jean-Gaspar-Ferdinand DE*), dit *Marsin*, père du précédent, homme de guerre, né au commencement du XVII^e siècle, vraisemblablement au château de Huy, dont son père était lieutenant du gouverneur; mort le 21 août 1673, à Spa. Il était fils de Jean, seigneur de Ramezée, en partie, et de Modave, voué de Fosse, décédé le 5 février 1652, et de Jeanne de La Vaulx-Renard (fille de Jean, écuyer, et d'Elisabeth Jaymart de Hemricourt), décédée le 17 décembre 1613.

Entré très jeune dans la carrière militaire, Marchin, selon un de ses biographes, avait déjà servi treize ans en Allemagne dans le régiment liégeois de Tilly, lorsque, en 1635, le colonel Moulard, muni d'une commission datée du 1^{er} septembre, pour la levée d'un régiment de cavalerie liégeoise au service de la France, le prit pour lieutenant-colonel. Le régiment rejoignit les maréchaux Brézé et Châtillon en Hollande, où ils s'étaient réfugiés après leur malheureuse tentative d'invasion des Pays-Bas, dont les brillants débuts, la bataille d'Avins, avaient été suivis de toutes les calamités que l'indiscipline entraîne après elle. En 1636, Marchin entra en France avec ce qui restait de leur armée et prit part à la funeste campagne de cette année. En 1637, le colonel Moulard étant mort, il lui succéda dans son commandement.

Envoyé en Bourgogne, il était à Dijon en 1638, lorsqu'il y rencontra le duc d'Enghien, chargé intérimairement du gouvernement de cette province en l'absence de son père, le prince de Condé, appelé au commandement de l'armée de Guienne. « Ayant fait la guerre sous les

« meilleurs maîtres ou en face d'eux, « dit le duc d'Aumale », il avait su « observer et se souvenir. Enghien recueillit de précieux renseignements « dans le commerce de ce soldat d'aventure dont la fortune fut pendant de « longues années comme rivée à la « sienne. » En 1639, Marchin est avec son régiment en Piémont; il contribue l'année suivante à la défaite du marquis de Leganez par le comte d'Harcourt; en 1641, il est au siège de Turin, au secours de Chivas, à la prise de Coni. Il passe l'hiver à Paris, car c'est dans cette ville que le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, qui fait l'office de conseil d'Etat dans la principauté de Liège, lui adresse des remerciements pour ses bons offices auprès du roi de France en faveur du maintien de la neutralité du pays de Liège (22 janvier 1642). Il suit ensuite l'armée de Catalogne, assiste au combat de Valz et est fait prisonnier. En juillet 1643, Turenne, sous les ordres de qui il a servi devant Alexandrie, en Piémont, qu'il assiège, demande au duc d'Enghien d'échanger Marchin contre don Hernando de Quesado Mendoza, comte de Garcias, maître de camp espagnol, blessé et fait prisonnier à Rocroy. « Je ferai icy une supplication « très humble à V. A. d'une des choses « du monde de quoi elle peut le plus « m'obliger », écrit Turenne en demandant l'échange. « M. de Marsin est une « personne à qui j'ai une obligation très « particulière, ce qui me fait vous en « supplier très humblement ». Témoignage précieux de la haute estime dans laquelle le grand capitaine tenait le vaillant officier.

A peine rentré de captivité, Marchin reçoit du roi de France commission, datée du 15 janvier 1644, de lever dans le pays de Liège deux régiments de cavalerie, deux de dragons et deux d'infanterie. Le 16 mars, le chapitre de Saint-Lambert l'autorise à lever ces troupes; en juin, il les tient réunies aux environs de Maestricht, sur les frontières de la principauté, et, de son quartier général, il écrit au chapitre « qu'il ne manquera jamais d'affection

« pour le maintien des privilèges dont sa patrie prétend de jouir en vertu de la neutralité qu'elle professe ». — Il expédie son infanterie à Bois-le-Duc, d'où par les canaux et la mer, elle rejoint l'armée de Monsieur, devant Gravelines; de son côté, à la tête de douze cents cavaliers et de huit cents dragons, il va rejoindre, par le Condroz, le duc d'Enghien à Certigny, près d'Yvoix (Carignan) (2 juillet). A la tête de son contingent liégeois et avec le grade de maréchal de camp, il part le 22 avec le duc d'Enghien pour secourir Turenne qui, avec une armée inférieure en nombre, tient tête au général bavaois Mercy; après treize jours de marche, le duc arrive au Rhin, trop tard pour sauver Fribourg qui avait capitulé le 28. Marchin reçoit l'ordre de passer le fleuve à Brissach avec l'armée, et, le 3 août, vers le soir, les Français attaquent Mercy dans ses retranchements. D'Enghien, pendant le combat, a auprès de lui Marchin, qui commande sa réserve. La nuit survient sans qu'on ait pu forcer Mercy, qui décampe avant le jour et va occuper une autre position plus formidable que la première. Le 5, le combat reprend avec une ardeur sans pareille; Marchin est à l'extrême gauche, à l'attaque du Josephsberg, avec le maréchal de Guiche et Palluau; mais le général bavaois se maintient dans ses retranchements. Dans la relation de la bataille, envoyée le 8 août à Mazarin, d'Enghien, parlant de Marchin, dit qu'il a fait merveilles. Bientôt après le duc l'emmène au siège de Philipsbourg; il y est de garde à la tranchée le quatrième jour de son ouverture, le 31 août; la place se rend le 9 septembre. Bientôt après, Worms, Mayence, Bingen, Landau, Neustadt capitulent; le 4 octobre, après une seule campagne, les deux rives du Rhin sur une étendue de deux cents lieues sont aux mains des Français.

En 1645, dès la fin d'avril, Marchin est sur la Moselle pour arrêter les troupes qu'à la sollicitation du baron de Beck, le duc de Lorraine doit amener au secours de la place de La Mothe, en Argonne, assiégée par Magalotti.

Le 18 mai, à Essey (*Meurthe*), il reçoit une dépêche du duc d'Enghien, lui prescrivant de passer la Moselle à Thoul et de s'acheminer vers Saverne; le 23, il est à Sarrebourg et se dirige vers Landau avec deux régiments pour y attendre le duc. Au commencement de juin, il reçoit l'ordre de rejoindre Turenne, en retraite dans la Hesse après sa défaite de Mariendal, de l'informer que d'Enghien va prendre le commandement en chef et de s'entendre avec lui sur les résolutions à prendre. Sa mission accomplie, il rejoint le duc, qui fait, le 2 juillet, sa jonction avec Turenne à Ladenbourg, près de Mannheim, sur le Neckar. Le 3 août, a lieu la bataille d'Allerheim, près de Nordlingen: Marchin avec Bellenave, tous deux maréchaux de camp, commandent le centre; dans l'attaque d'Allerheim, il est grièvement blessé.

En 1646, rétabli de sa blessure, il est à l'armée de Flandre. Après le départ du duc d'Orléans, le commandement en chef ayant été attribué au duc d'Enghien, jusqu'alors en sous-ordre, le conseil de guerre est réuni devant Dunquerque pour donner son avis sur la possibilité de la prise de cette ville. Marchin, avec la majorité, est contraire au siège. Le duc n'en commence pas moins les opérations, et la ville tombe en son pouvoir le 11 octobre. Marchin est proposé par d'Enghien pour le gouvernement de Berghes-Saint-Winocq, mais le dissentiment entre le duc et Mazarin avait déjà éclaté, et c'est Rantzau qui l'obtient.

Le 20 janvier 1649, Marchin est promu lieutenant général; d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père (26 décembre 1646), et à qui le gouvernement de la Catalogne vient d'être donné, l'envoie à Barcelone y prendre le commandement des troupes. Le 28 février, dans une longue lettre, il dépeint au prince la situation de la province, où, l'on s'en souvient, il a déjà servi; il propose d'attaquer Tarragone et d'entrer de bonne heure en campagne pour assurer des fourrages verts à la cavalerie. Mais Condé arrive le

11 avril à Barcelone, et, le 11 mai, va mettre le siège devant Lérída, dans les mêmes quartiers où l'année précédente le comte d'Harcourt avait épuisé ses forces et éprouvé un échec sensible. Marchin est sur la rive gauche de la Sègre, où les lignes de circonvallation des d'Harcourt sont encore debout, et il conduit les travaux avec énergie. Le 18 juin, le secrétaire d'Etat Le Tellier écrit au prince que, si Lérída tombe entre ses mains, le gouvernement en est assuré à M. de Marchin et il ajoute : « Mais comme S. N. ne désire pas qu'une personne comme luy, qui a de si bons talens pour servir à la campagne (où Elle fait estat de continuer à l'employer) se renferme dans une place, il sera nécessaire d'y établir un Français pour lieutenant-de-roy ». Or, au moment où Le Tellier témoignait ainsi de la haute estime que l'on avait à Paris pour le lieutenant de Condé, celui-ci, après avoir fait désarmer ses batteries, ordonnait la levée du siège et établissait son camp à deux portées de canon de Lérída, tandis que Marchin, avec quatre régiments de cavalerie et autant d'infanterie, occupait le *campo* de Tarragone pour se prévaloir de la récolte qui y est grande et empêcher que les ennemis ne s'en servent ».

Après la campagne, dont le seul succès fut la prise de la petite ville d'Agar, Condé reentra en France, laissant à Marchin le gouvernement intérimaire de la Catalogne en l'absence de Michel Mazarin, depuis peu cardinal de Sainte-Cécile et nommé vice-roi. Arrivé à la fin de 1647, le cardinal quitta Barcelone en avril 1648 pour rentrer à Rome, où il mourut bientôt. Le maréchal de Schomberg lui succéda et signala son gouvernement par la prise de Tortose. Marchin, qui s'y était fait remarquer, en est nommé gouverneur le 25 juillet, et, dans l'attente du duc de Mercœur, nommé vice-roi le 5 novembre 1649, il commande en chef l'armée de Catalogne. Il fait entrer un puissant secours à Barcelone, menacé par les Espagnols, et prépare de tels moyens de défense que ceux-ci n'osent en faire le siège; mais il ne peut les empêcher

de s'emparer du duché de Cardonne. Son activité, son courage, ses talents semblaient devoir lui mériter le bâton de maréchal, que Condé sollicitait pour lui; mais il était trop l'ami du prince pour ne pas participer à sa disgrâce. Le 18 janvier 1650, Condé, arrêté au Louvre, est conduit au bois de Vincennes; moins d'un mois après, sur l'ordre du duc de Mercœur, par les soins de l'intendant de Bezans et de Pierre de Marca, évêque de Conserans, Marchin est enfermé dans la citadelle de Perpignan et, le 1^{er} mars, on lui ôte ses régiments d'infanterie et de cavalerie. La Catalogne, décidément, lui était funeste. Il essaya de s'échapper de la tour où on le tenait renfermé, mais il se cassa la jambe et fut réintégré dans sa prison, dont les portes ne s'ouvrirent devant lui qu'après treize mois de captivité, en même temps que Condé était rendu à la liberté. Un pouvoir du 6 avril 1651, le nomma bientôt après lieutenant et capitaine général des armées du roi en Catalogne.

Il n'occupa pas longtemps cette position exceptionnelle, équivalente à la vice-royauté. Condé, après la déclaration de la majorité du jeune roi, avait quitté Paris et s'était retiré à Bordeaux, où il avait levé l'étendard de la révolte. Il appela Marchin à lui, et Marchin, qui avait un culte pour le prince, n'hésita pas à le rejoindre. En ce moment, Barcelone était menacé par don Juan d'Autriche et le marquis de Mortaro. Marchin informe D. José Magarite et quelques autres officiers supérieurs, qu'avec son régiment et celui de Montpouillan il va rejoindre les troupes qui tiennent en échec celles de Mortaro; puis, après avoir pourvu à la subsistance de la garnison qu'il laisse dans la ville et indiqué les endroits où les remparts doivent être renforcés en prévision d'une attaque, il part le 22 septembre à 11 heures de la nuit et prend la route de France. Il passe les Pyrénées, puis la Garonne près de Moret, s'empare de Moissac et d'autres localités sur les bords du fleuve, et rejoint M. le prince à Bordeaux. Dès lors, il est son bras droit; après le départ de Guienne, l'illustre révolté, il est

le commandant supérieur des troupes. « Pour la guerre », écrit le 23 septembre Condé à Leret, « je m'en repose sur M. de Marchin ». Quand, vers cette époque, on propose au prince une amnistie complète, il exige le bâton de maréchal pour son fidèle lieutenant, et les difficultés que cette exigence fait naître amènent la rupture des négociations. Marchin, de son côté, est dévoué corps et âme à Condé et à sa sœur, la belle duchesse de Longueville, qui semble avoir aussi exercé sur le rude soldat son irrésistible empire. Conter les faits d'armes auxquels il assiste, les événements auxquels il prend part, serait refaire l'histoire de la Fronde à Bordeaux. Quand, le 30 juillet 1653, la paix est conclue avec le roi sans y comprendre M^r le Prince, Marchin refuse l'amnistie et rêve de continuer à lui seul la Fronde en Guienne, où il compte beaucoup d'amis, si le roi d'Espagne veut lui prêter son concours. Pendant que le *San Salvador* conduit à Dunkerque la princesse de Condé, le jeune duc d'Enghien et Leret, il monte sur le *Tregualeguas*, aborde le 14 août à Saint-Sébastien et est le 21 à Madrid. Reçu avec de grands témoignages d'estime par Philippe IV, qui lui donne le grade de capitaine général dans ses armées, il en obtient la promesse du concours de la flotte espagnole pour s'emparer de l'île de Cazau, qui commande l'embouchure de la Gironde. Mais les délais habituels aux Espagnols l'ayant retenu vingt jours à Madrid, quand il revient le 15 septembre à Saint-Sébastien, il apprend que le fort de Cazau vient d'avoir sa garnison renforcée, que la flotte française est rééquipée et que les ducs de Vendôme et de Candouille, par leur conduite bienveillante envers les frondeurs les plus compromis de Bordeaux, ont ramené le calme dans les esprits les plus enclins à la révolte. Le marquis de Santa-Cruz, capitaine général et D. Thomas de Bagnovelles, vice-amiral de la flotte espagnole, que Marchin rejoint au commencement d'octobre, ne consentent à lui donner des troupes que pour s'emparer du château de Mortagne (30 octobre); ils feignent un mo-

ment de vouloir en débarquer dans l'île de Ré, qu'il se fait fort d'emporter; mais ils ne poussent pas bien loin l'aventure, et Marchin, désespéré, prend à son tour le chemin des Flandres.

Le prince de Condé, en ce moment à Namur, reçut son fidèle lieutenant avec une joie inexprimable; sa présence, en effet, allait le soulager de bien des embarras! Il se hâta de l'informer de ses projets; mais il ne put le décider à conduire sa petite armée vivre sur le pays de Liège. Ce dissentiment fut l'origine d'une brouille qui éclata entre eux à la suite d'une visite de Condé à Malines, où Marchin résida quelque temps. Leret cependant parvint à les raccommoder.

En 1654, nous retrouvons Marchin près de Condé au siège d'Arras. Ses troupes arrêtèrent longtemps le maréchal d'Hocquincourt dans l'attaque qu'il tenta à la fin d'août sur les lignes de circonvallation et facilitèrent la retraite de l'infanterie; puis, lorsque la cavalerie sortant d'Arras et opérant sur ses derrières l'obligea à se retirer à son tour, il le fit avec tant d'ordre qu'il n'est entamé nulle part. En juillet 1656, Marchin commande le 4^e corps, composé des nouvelles levées réunies à Saint-Amand et des soldats tirés des diverses garnisons du pays; dans l'attaque de l'armée française assiégeant Valenciennes, il contribue aux succès. L'année suivante, quand la famille royale d'Angleterre, réfugiée en France, est obligée de se retirer dans les Pays-Bas à la suite du traité de paix conclu entre Mazarin et Cromwell, par pouvoir donné à Bruges, le 10 mars 1657, Marchin est nommé commandant des forces de terre et de mer sous les ordres des ducs d'York et de Gloucester. En septembre 1658, il en prend le commandement effectif, lorsqu'à la nouvelle de la mort du Protecteur, York, alors à Nieuport, quitte les Pays-Bas pour retourner en Angleterre. Personne n'était plus digne que lui d'occuper cette charge, car au mois de décembre précédent, lorsque don Juan d'Autriche, gouverneur de nos provinces, s'était rendu à Gand

près de Condé, gravement malade, le prince avait exprimé le vœu, s'il venait à mourir, que Marchin prit le commandement des troupes françaises sous le nom de son fils, le duc d'Enghien. La plupart des officiers français avaient approuvé ce choix éventuel, et Philippe IV, en ayant été informé, le 19 janvier 1658, chargeait don Juan de transmettre au gentilhomme liégeois les assurances de sa haute estime et le désir qu'il avait de le voir, en cas d'événement, succéder à Condé dans son commandement.

Ses services, si appréciés en Espagne, ne l'étaient pas moins en France. Le comte de Rochefort, s'il faut en croire ses mémoires, fut envoyé, en 1657, à Bruxelles par Mazarin pour engager Marchin à rentrer en France. Il lui portait l'offre du gouvernement d'une province au cœur du royaume, du cordon bleu à la prochaine promotion et d'une somme de 50,000 écus. Marchin trouva ces conditions insuffisantes : il voulait 200,000 écus, le bâton de maréchal et le commandement d'une armée en Italie. Mazarin concéda ces deux derniers points, mais refusa de donner plus de 100,000 écus, et la négociation fut rompue.

Deux ans plus tard, Condé se décidait à faire son accommodement. Dans ses instructions à son secrétaire Caillet, chargé des négociations avec Mazarin, tout en lui recommandant les intérêts de Marchin, il spécifiait qu'il ne fallait pas rompre la paix « là-dessus ». L'ancien lieutenant du prince ne fut pas compris dans l'accord et resta aux Pays-Bas.

En 1663, don Juan d'Autriche rentré en Espagne et chargé de porter la guerre en Portugal, ayant rassemblé dans l'Estremadure une armée forte de douze mille fantassins et six mille chevaux, connaissant la haute opinion que le prince de Condé avait des talents militaires de Marchin, appela celui-ci à y remplir les fonctions de capitaine général. Parti de Badajoz le 6 mai, don Juan franchit la frontière et investit la ville d'Evora, qui tomba bientôt en son pouvoir. Mais, harcelés par les Portugais,

partout soulevés contre eux dans cette guerre nationale, les Espagnols subirent une première défaite sur les bords de la Dégolie et furent obligés de battre en retraite. Attaqués de nouveau près d'Ameyrial, ils perdirent mille quatre cents chevaux, huit canons, deux mille chariots, plusieurs drapeaux, entre autres, l'étendard de don Juan, et furent obligés d'évacuer le Portugal. Quand, en 1665, la campagne fut reprise sous les ordres du marquis de Caracena, qui précédemment avait succédé à don Juan dans le gouvernement des Pays-Bas, Marchin, qui n'avait paset à s'en louer, refusa de servir sous ses ordres et reprit le chemin des Flandres.

En 1667, chargé par le gouverneur général marquis de Castel-Rodrigo du commandement des troupes envoyées au secours de Lille, assiégée par une armée française, il les réunit le 25 août ; mais la reddition prématurée de la place l'oblige à replier son infanterie vers les villes maritimes et sa cavalerie vers le Nord. Serré de près par les Français, il arrive le 30 à Bruges pour y apprendre que l'avant-garde ennemie occupe déjà près de cette ville la route de Gand. Le lendemain au point du jour, comptant prendre les Français à revers, il sort par la porte de Courtrai, et, après un détour, passe avec ses huit cents cavaliers, divisés en trois colonnes, le canal de Gand au-dessus du seul point qu'il supposait gardé par l'ennemi. Mais, sans s'en douter, faute de s'être éclairé suffisamment, il se trouvait entre les corps des maréchaux de Bellefonds et de Créqui. Celui-ci, chargeant brusquement sa première colonne, la met en déroute et l'oblige à prendre la fuite. Les deux autres colonnes, faisant demitour, rencontrent le maréchal de Bellefonds et lui opposent plus de résistance, mais succombent sous le nombre. Leurs escadrons épars, connaissant bien le pays, parvinrent en grande partie à regagner Bruges par des chemins détournés ; mais, en somme, Marchin, dans cette affaire, laissa entre les mains de l'ennemi, mille cinq cents prisonniers, dix-huit enseignes et plusieurs centaines de chevaux ;

il eut plus de cinq cents morts et blessés. Cette défaite ne contribua pas peu à le mettre en suspicion. Une appréciation sur les officiers généraux aux Pays-Bas, écrite vers 1670, s'exprime ainsi sur son compte : « Quelque attachement qu'il ait témoigné d'avoir à la couronne et aux intérêts de l'Espagne, il n'a pu gagner la confiance ni l'amitié des marquis de Caracena et de Castel-Rodrigo : ce qui l'a rendu mécontent en paix et peu autorisé en guerre. Cependant le comte de Fuenseldagne, qui se connaissait en hommes et qui faisait justice sur le mérite des gens, avait toute l'estime et toute l'amitié pour ce général qu'il réputait capitaine intelligent aux affaires du ministère ».

En 1672, le comte de Monterey chargea Marchin du siège de Charle-roi, lui promettant, ainsi qu'au prince d'Orange, de concert avec qui il agissait de leur fournir tout le matériel et le personnel nécessaire. Mais tout manque, et après quinze jours d'attente, l'artillerie n'étant pas encore arrivée et les Français approchant, le siège fut levé. Ce fut la dernière campagne de Marchin ; le 21 août de l'année suivante, il mourait subitement à Spa, où il était allé prendre les eaux.

Lauret, qui l'avait beaucoup pratiqué, disait de lui : « D'origine médiocre et de mine vulgaire, ce Liégeois était homme d'esprit, de jugement, de conduite, de valeur, de grand mérite, et prêt à tout entreprendre ». Officier de fortune, aussitôt qu'il avait pris rang dans l'armée française, Marchin avait jugé, en effet, que, quoique gentilhomme, sa naissance assez obscure pouvait l'arrêter dans sa carrière, et il n'eut de repos qu'après s'être créé une généalogie authentique par des preuves héraldiques les plus autorisées et s'être acquis les titres nobiliaires les plus recherchées. En 1642, il achète la seigneurie de Grand-Modave, près de Huy ; trois ans après, dans leur assemblée du 16 juillet 1645, messieurs de la noblesse du pays de Liège et de Looz « étant en plein informés des qualités et mérite de la

« personne du Sr Jean de Marchin, « Ser de Modave, outre les grandes et « relevées charges qu'il porte parmi les « armées de S. M. T. Ch. (1), l'admettent « le reçoivent à leur estat pour y avoir « séance et estre convoqué aux journées « et assemblées des Estats, comme tous « les autres gentilshommes d'iceluy, « voire qu'à son entrée audit Estat, il « devra prester le serment requis et « acoustumé ». — Le cachet noir qui ferme sa lettre de juin 1644, dont nous avons parlé plus haut, est à ses armes d'argent au barbeau de gueules mis en pal, mais sans timbre ni cimier. Bientôt après, il est qualifié de seigneur de La Neuville-au-Pont et Vieux-Waleffe. En Guienne, bien qu'il signe simplement « Jean-Ferdinand de Marchin, capitaine « général » ; dans maintes pièces imprimées relatant les événements, il est dénommé comte de Marchin. Par procuration donnée, le 5 février 1656, à Bruxelles, à Gilles Fabricius, écuyer licencié en droit, avocat au conseil de Brabant, il fait acheter le domaine de Marchin-sur-Barre, dont une partie est payée 18,000 florins de Brabant au chapitre de Saint-Martin à Liège, dont l'autre, appartenant au chapitre de Notre-Dame à Huy, lui coûte 26,000 florins. Un diplôme de l'empereur Léopold Ier, du 3 août 1658, le crée comte du Saint-Empire, rapporte sa noble origine, l'alliance de sa famille avec les Warfusée, les Neuchâteau, les Duras et Waroux, et rappelle ses faits d'armes dans les Pays-Bas, notamment aux sièges d'Arras et de Valenciennes. L'empereur l'élève, lui et sa postérité, au titre et aux honneurs des anciens comtes du Saint-Empire, érige en comté sa seigneurie de Marchin, lui permet de porter dans ses armoiries l'aigle impérial noir à deux têtes, les ailes déployées, les pattes écartées et la queue en éventail, et ordonne que les lettres à lui adressées et à ses descendants les dénommeront : Illustres et Honorés (*Hoch und Wohlgeboren*). Cette même année, en

(1) Cette phrase prouve bien qu'il est question ici de Jean-Gaspar et non de son père, comme quelques-uns l'ont cru.

février, en récompense des services rendus, le roi d'Angleterre le nomme chevalier de l'ordre de la Jarretière.

En 1659, dans l'arbre généalogique qu'il fait dresser par le roi d'armes Albert de Launay, " tant sur la chronique " d'Henricourt que sur des titres do- " mestiques ", ses preuves de noblesse remontent à l'an 1102. En 1670, il fait attester cet arbre généalogique par les cinq hérauts d'armes de Bourgogne, de Brabant, de Luxembourg, de Flandre et de Hainaut, et Salbray, précepteur de son fils, en éditant en 1673, à Bruxelles, chez Henri Fricx, le *Miroir des nobles de la Hesbaye*, de Henricourt, mis en français du XVII^e siècle, dans son épître dédicatoire à celui qui, sans doute avait fait les frais de l'édition, le qualifie de comte de Marchin, du Saint-Empire et de Graville, marquis de Clermont, baron des Dunes, seigneur de Modave, Mesières et Vieux-Waleffe, chevalier de la Jarretière, du conseil supérieur de guerre de Sa Majesté, son capitaine général et maître de camp général de ses armées aux Pays-Bas.

Mais aucune des preuves de noblesse que l'érudition de ses généalogistes lui procura ne vaut celle que, dans un jour de gaieté, le grand Condé improvisa, sur un air connu, en buvant à sa santé :

Je bois à toi, mon cher Marsin,
Je crois que Mars est ton cousin
Et Bellone est ta mère.
Je ne dis rien du père
Car il est incertain.

Tin, tin, tralin, tin, tin, tin.

Dans la compagnie de Condé, à Chantilly, à Liancourt, et chez M^{me} de Rambouillet, Marchin, dont le nom était fréquemment prononcé et écrit *Marsin*, comme nous venons de le voir, avait rencontré la fille cadette de Henri, marquis de Clermont d'Entraques, et de Louise Lhuillier de Boulencourt : Marie de Balzac. Il s'en était épris et l'épousa à son retour aux Pays-Bas, le 28 mai 1655 ; il en eut deux enfants, Ferdinand né à Malines en février 1656, et Louise-Agnès-Henriette, qui mourut en bas-âge. Enrichi par la guerre et par son mariage, — sa femme, à la mort de Louise, sa sœur aînée, qui avait

épousé M. d'Avaugsar, ayant hérité des titres et des biens de ses parents, — Marchin mit tous ses soins à la construction du château de Modave, bâti sur l'emplacement de l'ancien donjon féodal, d'après les plans de l'architecte français Jean Goujon (?). Terminé en 1666, grâce à d'intelligentes restaurations, il est encore actuellement, à l'exception des remparts et d'un fossé avec pont-levis disparus, tel que le gentilhomme liégeois le fit édifier. Les eaux destinées aux fossés étaient amenées du pied de la colline, où coule le Hoyoux, au moyen d'une machine qu'avait inventée le Liégeois Renkin Sualem, et qui fut l'origine de la fameuse machine de Marly.

Après avoir reconstruit le château, Marchin restaura l'église de Modave, et y ajouta une chapelle qu'il destinait à renfermer les tombeaux de sa famille. Sur le monument de son père et de sa mère, il fit placer des statues en marbre de Carrare, exécutées sans doute par des artistes italiens ; le 12 août 1672, il y fit transporter également les restes mortels de son ancêtre Nicolas de Marchin, mort le 14 juillet 1621 et de sa femme Marguerite d'Orley, dite Linster ou Linchier, décédée en 1596.

Marie de Balzac survécut à Marchin et mourut le 9 novembre 1691, à Paris, où elle s'était hâtée de retourner moins d'un an après la mort de son époux, accompagnée de son fils, qui adopta la France pour patrie et mourut au siège de Turin en 1706, pourvu de la dignité de maréchal de France.

P. Henrard.

Saumery, *Délices du pays de Liège*, t. V. — de Henricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. 1673. — de Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, t. VII. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. IV et V. — *Mémoires de Leret*. — Balthasar, *Histoire de la guerre de Guyenne*. — *Mémoires du duc d'York*. — de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V et XI. — *Mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac*. — Archives de l'Etat, à Liège. — Archives du royaume, à Bruxelles.

MARCI (Guillaume), professeur et écrivain ecclésiastique, né à Dinant, le 16 mai 1574, entra au noviciat de l'ordre des

Jésuites le 16 avril 1598. Il enseigna les humanités et fut, pendant trente ans, directeur de l'école dominicale à Valenciennes. Il y mourut le 7 janvier 1638. Il a laissé : 1. *Récréation pour ceux qui désirent connoître ce qu'il y a de plus vrai dans chaque chose*. Rouen. Paris. — 2. *Histoire de la procession de Valenciennes, que l'on a coutume de faire tous les ans le VIII de septembre*. Valenciennes, Jean Vervliet, 1614. — 3. *Les Rossignols spirituels. Liquez en duo, dont les meilleurs accords, nommément le bas, relèvent du seigneur Pierre Philippe, organiste de ses Altezes Serenissimes*. Valenciennes, Jean Vervliet, 1616; in-12. Une deuxième édition parut chez le même imprimeur, en 1621, sous le titre de : *Les Rossignols spirituels... regaillardis au prime-verse de l'an 1621*. Un recueil du même titre, publié à Cologne, en 1647, contient cent quarante et une chansons dont vingt-trois seulement se rencontrent dans l'édition de Valenciennes. — 4. *Instructions pour dresser des écoles dominicales*; p. 91-102 de : *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789*, par Fontaine de Resbecq. — 5. *Le Simple Sage*. — 6. *Le Bon Mes-tier*. Ces deux ouvrages, avec le n° 3, sont cités en marge, en face de quatre distiques, p. 94, des *Sydera illustrum Hannonæ scriptorum* de Philippe Brasseur (1637). — 7. C'est, sans doute, du P. Marci qu'il est question dans les *Litteræ annuæ S. J.*, 1612, p. 435 : « Vallencenis editus a nostris libellus » dialogo catechesin breviter, christianaque officii diurnam rationem explicans, tam avidè passim arreptus est » ut ejus exemplorum millia 12 uno » semestri dividerentur ». (Serait-ce le n° 1 ?)

Ferd. Loise.

G. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 532-533. — *Bibliotheca belgica*, v° Rossignols.

MARCI (L'abbé Jean-François), ou DE MARCI, mathématicien de Sa Majesté Impériale Marie-Thérèse d'Autriche, écrivain et numismate, né à Chassepierre, dans la province de Luxembourg, au commencement du XVIII^e siècle, et mort à Louvain, le 15 septem-

bre 1791. Après s'être préparé par d'excellentes études à la carrière ecclésiastique dans laquelle il entra, Jean-François Marci dut à de très hautes protections d'être mandé un jour à Vienne, où l'impératrice voulut bien lui confier l'éducation des archiducs Maximilien, Léopold et Ferdinand, ses fils. L'instruction de ces princes achevée, il fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Leitmeritz, en Bohême, et placé à la bibliothèque impériale de Vienne. C'est à la bibliothèque impériale qu'il se révèle à nous comme numismate, et c'est de là que nous le voyons correspondre, en 1758, avec Van Heurck, le le conseiller des finances à Bruxelles, au sujet des monnaies qui se trouvent dans le cabinet de Sa Majesté Impériale et de l'édition en préparation de l'ouvrage intitulé : *Monnaies en or qui composent les différentes parties du cabinet de S. M. l'empereur*, grand in-folio qui avait été précédé de deux ans par une première partie : *Monnaies en argent jusqu'au florin qui composent, etc.* » On espère », dit notre savant dans une de ses lettres, « que quand ces deux volumes seront » achevés, Sa Majesté voudra bien continuer la dépense pour faire graver » les petites monnaies au-dessous du » florin ». Les espérances de Marci ne se réalisèrent pas; la publication du catalogue du cabinet impérial des monnaies resta incomplète, et c'est chose regrettable.

En 1764, il revint dans sa patrie, fut nommé chanoine de l'église collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, et, quelques années après, prévôt de la même église, avec privilège accordé par lettres patentes, pour lui et ses successeurs, de porter la croix pectorale. Le 24 octobre 1772, une autre prévôté lui échut, celle de Saint-Pierre, à Louvain, vacante par la mort du baron de Breidbach de Baresheim, grand prévôt de la métropole de Trèves. Comme aux fonctions de prévôt de Saint-Pierre étaient attachées celles de chancelier de l'université, Jean Marci prit aussi possession de cette dernière charge. Enfin, le 13 mars 1785, après la mort de l'abbé

de Sainte-Gertrude, Adrien-G. de Renesse, il devint conservateur des privilégiés de l'université. Il avait été désigné et admis à faire partie de la nouvelle Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 13 avril 1773, et il était encore membre de la commission que le gouvernement avait préposée aux collèges et écoles d'humanités dans les Pays-Bas. Ses obsèques furent célébrées à Louvain les 19 et 20 octobre 1791. Les journaux du temps observent que comme la fidélité du défunt envers son souverain légitime lui avait mérité le titre de royaliste, aucun des membres de l'université, qui tous devaient y être selon la coutume, n'ont daigné assister aux funérailles de leur frère. Il fut inhumé à Velthem, près de Louvain, lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture.

L'abbé Marci possédait une belle bibliothèque et une assez belle collection de médailles qui fut vendue après son décès et dont le catalogue fut publié sous le titre de : *Description de la riche, rare, grande et belle collection de médailles antiques et modernes, tant en or et en argent qu'en bronze et en cuivre, faisant partie du cabinet de feu M^r Marci, chanoine, etc.* Louvain, Van Overbeke; in-8°, 54 pages. On a de lui des dissertations académiques qui témoignent d'une érudition singulière. En voici la liste :

1. *Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle.* Mémoire lu par l'auteur, à la séance du 25 mai 1773 de l'Académie et imprimé dans le tome Ier, p. 27 à 41 des *Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — 2. *Réflexions sur l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Mémoire lu à la séance du 5 janvier 1774 et qui n'a pas été imprimé. — 3. *Mémoire (lu à la séance du 16 novembre 1774) sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse, et plus analogues aux hautes sciences auxquelles elles servent de préparation.* Mémoire présenté au gouvernement; le

prince de Stahremberg en témoigna sa satisfaction à l'Académie. — 4. *Mémoire (lu à la séance du 13 décembre 1775) sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux considérées comme engrais.* Mémoires de l'Académie, t. III, p. 45-74. — 5. *Observations sur les Belemnites.* Mémoire lu à la séance du 22 janvier 1777. — 6. *Mémoire (lu à la séance du 28 janvier 1779) sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines.* Mémoires de l'Académie, t. III, p. 207-218. — 7. *Mémoire (lu à la séance du 22 janvier 1784) sur les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardennes, et sur les moyens d'y remédier.* Mémoires de l'Académie, t. V, p. 139.

Fréd. Alvin.

Notice par de Ram, dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, année 1843, p. 79. — Renseignements particuliers. — *Revue belge de numismatique*, t. II, p. 33 et 41.

MARCIEUNNE (Pierre-Robert DE CARTIER DE). Voir CARTIER DE MARCIEUNNE (Pierre-Robert DE).

MARCK (Adolphe DE LA), LXXV^e évêque de Liège (1313-1344), descendait de la famille des comtes d'Altena et d'Altenberg, illustre dès le XI^e siècle, et dont plusieurs membres furent appelés plus tard à gouverner l'église métropolitaine de Cologne. Adolphe IV d'Altena fit l'acquisition de la seigneurie de La Marck, la fit ériger en comté et mourut en 1251; son fils Engelbert I^{er} prit le titre de comte de La Marck et le transmit à sa postérité. Engelbert se maria deux fois; il eut du premier lit Evrard I^{er}, qui combattit pour Jean I^{er} de Brabant, en 1288, à la journée de Woeringen; et du second lit quatre filles, qui contractèrent de brillantes alliances. Evrard I^{er} mourut le 12 décembre 1308, laissant cinq enfants: Engelbert II, qui épousa la fille unique et héritière du comte Jean d'Arenberg; Adolphe, prince-évêque de Liège; Conrad, et enfin deux filles, dont l'une entra

en religion. Notre Adolphe, prévôt de Worms, fut élevé au siège épiscopal de Liège après l'interrègne agité qui suivit la mort de Thibaut de Bar à Rome, en 1312, par acte d'autorité du pape Clément V, sollicité par le roi de France Philippe le Bel; ni le clergé du diocèse, ni la noblesse, ni la bourgeoisie ne furent consultés. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle dans Liège le 26 décembre 1313, et tout fut dit. Cependant le feu couvrait sous la cendre, et la *Male Saint-Martin* (voir l'article BLANKENHEIM) avait assuré pour longtemps la prépondérance au parti démocratique, aux *petits*, comme on disait. Le premier acte du nouvel évêque fut un acte de ménagements : les échevins qui avaient péri dans la fatale journée furent remplacés par des plébéiens, et les franchises des métiers reçurent une nouvelle confirmation; on convint en même temps que les frais de reconstruction de l'église incendiée resteraient à leur charge. Mais bientôt Adolphe, d'un caractère violent et emporté, ne sut rester dans de justes bornes. Rêvant le renversement du nouvel ordre de choses, il jugea nécessaire, avant tout, de se procurer des fonds : c'est ainsi qu'il engagea pour cinq ans au comte du Hainaut la ville de Malines, moyennant la somme de 15,000 livres. Il se préoccupa ensuite de faire fabriquer des machines de guerre; il donna des ordres pour mettre en état ses places fortes de Bouillon, Franchimont, Huy et Moha. Mais la reprise de la guerre des Awans et des Waroux vint entraver l'exécution de ses projets et l'obligea de compter avec la bourgeoisie. Ce fut pour lui plaie qu'il favorisa tout d'abord le parti awantois, sympathique aux *petits*; il porta un défi aux Warousiens et se mit aussitôt en campagne. Dans deux rencontres successives, l'évêque dut battre en retraite, ce qui le disposa à entrer dans la voie des négociations. Des arbitres furent nommés et formulèrent un projet, qui fut appelé paix de Hanzinelle (1314). Les circonstances paraissent avoir empêché qu'il n'y fût donné suite : ce détail n'a d'importance qu'au point de vue du dernier article

du projet, stipulant que, si quelque désaccord survenait à propos de l'un des points considérés comme réglés, le *sens du pays* devrait être consulté et prononcerait souverainement. C'est pour la première fois qu'on trouve cette expression dans un document public (1) : le *sens du pays*, c'est l'opinion du plus grand nombre, de la *représentation nationale*, d'un *parlement* régulièrement convoqué.

Tout à coup, l'évêque fit ouvertement volte-face et se rapprocha des Waroux. Eustache le Franchomme (voir ce nom), l'un des chefs du parti d'Awans, mandé devant le prince pour avoir à s'expliquer sur une accusation de procédés violents, intentée contre lui par la dame de Warfusé, prétendit n'avoir fait qu'user de représailles. Adolphe écouta à peine sa défense et le livra aux mains de son plus cruel ennemi, le sire de Hermalle, qui le fit décapiter à Moha (1315); les Awans furent exaspérés et s'unirent aux *petits* de Liège pour reprocher au prince sa conduite inexplicable. Celui-ci proposa des arbitres; il n'aboutit pas. La peur le prit, il abandonna sa capitale envahie. Les deux partis étaient sur le point de se livrer bataille dans les plaines de Fexhe, lorsque le prince tenta un dernier effort, cette fois couronné de succès. Six arbitres, acceptés par les parties contractantes, signèrent et scellèrent la fameuse *Paix de Fexhe*, le vendredi 18 juin 1316, date mémorable dans l'histoire de Liège, ce pacte constituant, dans toute la force du terme, une charte constitutionnelle. En voici les dispositions principales : maintien des franchises et des anciens usages des bonnes villes et de tout le pays; les bourgeois ne peuvent être distraits de leurs juges naturels, et chacun doit être mené par loi et jugement des échevins; des pénalités sont édictées contre les violateurs de la loi. Tout déni de justice entraîne un dédommagement au profit de la partie lésée. Si le prince ou son lieutenant néglige de réparer le dommage causé, l'intéressé s'adressera au chapitre cathédral, qui devra réclamer

(1) Ferd. Henaux, *Histoire de Liège*, t. I, p. 333.

de l'autorité souveraine, et aux frais de celle-ci, justice et réparation. Que si, dans la quinzaine, il n'est pas fait droit à la requête du chapitre, « celui-ci doit » être et sera contre nous *avec le pays entier* pour nous y contraindre de la « meilleure manière que se pourra (1). » Et tout d'abord « le dit chapitre sans dé- » tour enverra à tous les juges par lettres » ouvertes, l'ordre qu'ils cessent de ju- » ger et siéger jusqu'à ce que le mépris » de la loi soit réparé, lequel ordre nous » et nos successeurs, regarderons tou- » jours comme bon et légal ». Si, pour quelque cause, la loi et les coutumes du pays sont trop douces, ou trop sévères, ou trop insuffisantes, et devant être modifiées en temps et lieu par le *sens du pays*, le prince s'engagera par serment solennel à observer ses dispositions, qui lieront également ses successeurs; les membres du chapitre cathédral contracteront les mêmes engagements lors de leur réception et, d'autre part, jureront d'observer et de faire observer la paix, lors de leur entrée en fonctions, les maîtres, les échevins, les jurés et les gouverneurs des métiers. La publication de la *paix de Fexhe* fut accompagnée d'un article additionnel, où le prince déclarait à nouveau qu'il tenait du pays son pouvoir justicier, et qu'il ne pouvait l'exercer que conformément à la loi (19 juin). La paix de Fexhe, comme le dit fort bien Henaux, remplaça le gouvernement féodal par la souveraineté du peuple et la représentation nationale; à elle se rattacherait tout ce qui sera fait dans la suite pour la défense de l'ordre public; « elle devint la charte des liber- » tés liégeoises, fut affichée dans le grand » chœur de l'église de Saint-Lambert et » transmise à toutes les villes et com- » munautés pour recevoir son exécu- » tion (2) »; elle vécut aussi longtemps que la principauté elle-même; les hommes de 1789 se levèrent en son nom.

La démocratie avait-elle bâti sur le sable? On put le croire en 1324, lorsqu'on vit Warnier de Dave, un officier

de l'évêque, condamner sans jugement un bourgeois de Dinant à payer de fortes sommes. La loi était manifestement violée. L'intéressé en appela au chapitre cathédral, qui proclama la résistance. Le *sens du pays* fut convoqué, mais n'eut pas à se prononcer, le prince ayant cédé (10 août). Cependant l'assemblée reconnut nécessaire de prendre des mesures pour prévenir le retour de pareils abus de pouvoir. Une commission de vingt membres fut chargée d'élaborer un règlement destiné à mettre une fois pour toutes les justiciables à l'abri des actes arbitraires du prince. Le dimanche 4 novembre 1324, le *sens du pays* donna force de loi à la *Lettre des XX*; en vain Adolphe récrimina-t-il; en vain se plaignit-il d'une mesure qui devait substituer l'autorité des bourgeois à sa souveraineté. Alors il refusa formellement de sceller la *Lettre*, ce qui amena les complications les plus graves.

On passa outre. Le prince, voyant son pouvoir méconnu, jugea prudent de quitter son palais et d'aller rejoindre à Huy un groupe d'émigrés liégeois, ses partisans (1325); ils prirent effectivement les armes au printemps de l'année suivante au profit de l'évêque et causèrent tant de dégâts dans le pays, que le légat du pape crut devoir proposer sa médiation pour mettre fin à ces excès et s'entendre définitivement sur les droits du prince. Celui-ci désigna deux arbitres et la cité deux autres; ces fondés de pouvoirs se réunirent à Wihogne, entre Liège et Tongres. Le compromis auquel ils s'arrêtèrent n'obtint pas l'approbation de la cité. Adolphe, furieux, fulmina une sentence d'interdit. Les bourgeois en appelèrent au pape et contraignirent les prêtres à vaquer au service du culte et à l'administration des sacrements. Les députés liégeois partis pour Avignon furent arrêtés en route, dans une forêt du Vermandois, et emmenés en captivité. La nouvelle de cet attentat mit le comble à l'irritation populaire. L'insurrection était imminente; elle trouva bientôt son chef. Pierre Andricas, tribun éloquent et fougueux, prit la tête du mouvement et commença par proposer aux bonnes

(1) Ferd. Henaux, *Histoire de Liège*, t. I, p. 346.

(2) J. del Marmol, *Le Peuple liégeois*, p. 97.

villes de s'unir pour la défense commune. Les Hutois seuls refusèrent d'entrer dans cette confédération, ce qui valut à leur ville d'être investie, en même temps que le prince faisait cerner Tongres (1328). Les Hutois défendirent courageusement leurs murailles, si bien que les assiégeants durent battre en retraite. En même temps le prince remporta en personne, à Hoesselt, une victoire sanglante sur les bourgeois de Liège, et Tongres resta cerné. Cependant comme le siège de cette ville paraissait devoir traîner en longueur, les belligérants commencèrent de part et d'autre à songer à un accommodement. Le mardi 4 octobre 1328 fut publiée la *paix de Wihogne*. La ligue des bonnes villes fut dissoute et il fut déclaré qu'il n'y avait qu'une ligue légale, celle des trois Etats agissant comme *sens du pays*, conformément à la paix de Fexhe.

Bien qu'on eût mis bas les armes, différents points restaient à régler. Le prince n'avait pas cru rentrer dans sa capitale; il alla résider en Westphalie, au château de Blankenstein; le chapitre cathédral résidait à Huy. Cet état de choses ne pouvant durer, de nouvelles conférences furent ouvertes; elles aboutirent à la *paix de Flône*, qui proclama une amnistie entière et réserva au prince, dans la cité, la haute police judiciaire, laquelle serait exercée par le mayeur. Les tribunaux ecclésiastiques étaient du même coup relevés, et le clergé jouirait de ses anciennes immunités; enfin, les terrains communaux, ou *werichas*, tels que les ponts, remparts, fossés, etc., seraient pour moitié la propriété du prince, pour moitié celle de la cité.

Andricas protesta violemment, reprochant aux Liégeois leur couardise. « En la guerre ont eut si grant paour », dit-il selon Jean d'Outremeuse, « qu'ils se sont fais serfs et plus que serfs, dont ilhs estoient seigneurs, à le vesque ». *Vox clamantis in deserto*. Adolphe, ne rencontrant plus d'opposition, crut pouvoir accentuer son attitude réactionnaire. Il fit rentrer dans la cité le tribunal des échevins, composé de nobles à sa discrétion; il publia

une ordonnance sur les rassemblements dont l'impopularité releva le prestige d'Andricas. Tout d'un coup se répandit le bruit que le tribun allait être frappé d'une sentence d'exil, avec un certain nombre de bourgeois qui s'étaient fait remarquer par leur exaltation. Le fait est qu'Andricas travaillait en ce moment, avec les mécontents, à préparer un nouveau soulèvement. Lorsque les conjurés eurent vent de ce qui se passait, comme ils étaient précisément réunis, l'un d'eux osa proposer de massacrer dans la nuit prochaine les échevins et les nobles, partisans de l'évêque. Cette horrible proposition fut adoptée; une indiscrétion heureusement sauva les victimes désignées et leur laissa le temps de s'évader. Le château de Moha, où était alors Adolphe, leur servit de refuge. « Il faut que je me venge de ces vilains », s'écria le prince furieux; « ils prétendent que je veux en bannir un grand nombre. Eh bien, j'accomplirai leur prophétie (1) ». Sans tarder, il envoya des messagers au duc de Brabant, aux comtes de La Marck, de Gueldre, de Berg, de Juliers, de Hainaut, de Namur et de Loos, pour les avertir de ce qui venait de se passer, et les inviter au *plaid* solennel qu'il se proposait de tenir à Vottem lez-Liège le 14 mai 1331. Le *plaid* s'ouvrit, en effet, à cette date, en présence d'un grand concours de monde et sous la présidence de l'évêque. Les trente-neuf conjurés, Andricas en tête, furent déclarés *aubains* et bannis à perpétuité; ne fut excepté que celui qui avait révélé le complot. La consternation régnait dans la cité; en vain Andricas épuisa son éloquence auprès des bourgeois disposés à céder; il dut quitter la ville et alla mourir obscurément à Namur, peu de temps après. Le parti démocratique voyait encore une fois toutes ses conquêtes compromises et le prince aussi puissant que jamais.

La *paix de Vottem*, publiée le 10 juillet 1331, proclama cependant quelques concessions aux *petits*. La gestion des affaires communales devait appartenir à

(1) Polain, *Histoire de Liège*, t. II, p. 128.

deux *maîtres* et a quarante *jurés*, pris par moitié dans chacune des deux classes. La guerre ne pouvait être déclarée sans le consentement des bons métiers; le droit de décréter des emprunts et de voter les impôts leur était également reconnu. En revanche, l'importance politique des métiers était amoindrie par la suppression de leurs *gouverneurs*, remplacés par de simples *wardes*, conservateurs de leurs règlements; les métiers tombaient au rang de confréries. La paix de Vottem prescrivait, en outre, des mesures très sévères contre quiconque troublerait l'ordre public; enfin, elle s'occupait des élections magistrales, pour lesquelles elle inaugurerait un système trop compliqué pour être durable et qui fit place, en effet, dès 1343, à l'édit connu sous le nom de *Lettre Saint-Jacques*, ainsi désigné par allusion à l'élection annuelle des bourgmestres, fixée au jour de la fête de cet apôtre. Il fut établi par la *Lettre* « que chaque métier choisirait désormais deux jurés » sans l'intervention des nobles; que « ceux-ci choisiraient un pareil nombre » sans l'intervention des bourgeois; que « les jurés de ces derniers nommeraient » un bourgmestre, et que les jurés des « nobles en nommeraient aussi de leur corps (1) ». Ce régime ne satisfait que pour un temps la bourgeoisie; ce qu'elle voulait, c'était l'exclusion des nobles du conseil municipal. Les successeurs d'Adolphe de La Marck en surent quelque chose. Adolphe put avoir raison des bourgeois; mais l'esprit public était contre lui, et ses triomphes ne pouvaient être qu'éphémères. La moindre occasion amenait un nouveau soulèvement, et le prince, réduit à ses propres forces (car il ne pouvait compter sur l'assistance de l'Empire), n'avait à opposer aux communes qu'une résistance souvent insuffisante. Une de ces réactions doit être mentionnée ici, à cause des graves conséquences qu'elle entraîna au point de vue des libertés publiques.

Une monnaie dite *gros tournois*, en circulation à Liège depuis un demi-

siècle, n'y était reçue qu'au taux de huit deniers, tandis qu'à Huy on prétendait qu'elle avait conservé sa valeur primitive, soit *dis-huit* deniers. Les Hutois se fondaient sur ce que la paix de Fexhe avait formellement déclaré à l'abri de toute atteinte « les » franchises et usages des bonnes villes; les gens de Huy continuaient donc à payer en cette monnaie de gros tournois les cens et les rentes qu'ils devaient aux collégiales et aux abbayes, au grand déplaisir des gens d'église, dont les revenus se trouvaient par là diminués de moitié.

Sur les instances de son chapitre, Adolphe assigna les Hutois à comparaître devant les échevins de Liège. Ils s'inquiétèrent fort peu de cette démarche, connaissant l'avidité du prince et l'état de ses finances. Ils n'hésitèrent pas à offrir secrètement au souverain une somme de 12,000 florins, s'il voulait arrêter les poursuites. Mais ces négociations échouèrent devant l'inflexibilité du chapitre de Saint-Lambert. Les Hutois eurent alors l'idée de réclamer la protection du duc Jean III de Brabant : 40,000 écus lui étaient assurés s'il voulait prendre parti contre leur évêque, et il aurait le droit de tenir garnison dans le fort de leur ville, concession qu'ils avaient refusée au prince de Liège depuis plus de cent ans. Jean fut ravi de ces ouvertures. Il alléguait l'incompétence des échevins de Liège et évoqua les franchises de la bonne ville. Adolphe se prépara à la guerre; mais l'appui des communes lui fit défaut : elles étaient mécontentes d'avoir été dépouillées de privilèges importants par les paix de Wihogne et de Vottem. C'est pour les contenter que le prince promulgua la *Lettre de Saint-Jacques*. Relativement satisfaites, elles prirent enfin les armes et firent mine d'envahir le Brabant. On entra, dès lors, dans la voie des négociations, grâce à l'intervention du comte de Hainaut. Des conférences s'ouvrirent au Val-Saint-Lambert, non seulement pour résoudre la question pendante entre l'évêque de Liège et Jean III, mais encore pour mettre un

(1) Bouille, t. II. — Villenfagne, *Recherches*.

terme aux exactions de certains agents épiscopaux, qui exerçaient à leur profit une véritable tyrannie. C'est alors que surgit ou du moins que revint sur le tapis l'idée de la création d'un tribunal complètement indépendant de l'autorité du prince-évêque. Adolphe eut beau protester; il n'y eut pas un moment de perdu. Le nouveau tribunal fut appelé des *vingt-deux*, du nombre de ses membres. Ceux-ci étaient choisis par les Etats sans l'intervention du prince, savoir : quatre pour Liège, deux pour Huy, deux pour Dinant, deux pour Tongres, deux pour Saint-Trond, un pour Fosse, un pour Bouillon; ajoutons quatre membres choisis par les chanoines et quatre parmi les barons. Les XXII étaient nommés à vie : « Juges pour juger sur toutes forfaictures, juges et officiers corriger de « exactions et faulx jugement; et qu'on « poldrait traire en cause devant eux « tous conseillers, officiers et nobles du « pays, de petit jusques au plus grand, « et faire enquestes et corriger selon la « qualité de l'exces, et pronuncer leurs « sentences » (JEAN D'OUTREMEUSE).

Les conférences du Val-Saint-Lambert aboutirent à la sentence du 26 août 1343, rompant l'alliance des Hutois et du duc de Brabant, et stipulant que les premiers continueraient de payer leurs cens et rentes d'après les anciens usages; qu'ils ne pourraient être attraités devant le tribunal des échevins de Liège, sinon pour des attentats commis dans la franchise et banlieue de cette ville.

Adolphe se sentit profondément humilié par l'institution des XXII. Il ne pensait qu'aux moyens de relever son autorité amoindrie. L'occasion se présenta bientôt. Les drapiers se plaignaient de la concurrence faite à leur corporation par les marchands étrangers qui fréquentaient les *foires franches* établies à Liège en 1339. A leur tête était un certain Jacquemont, dit Cockay li Halli, qui, en affichant un patriotisme ardent, était parvenu à se rendre populaire, si bien qu'il fut nommé maître à temps, immédiatement après la promulgation de la *Lettre de Saint-Jacques*. Mais ce personnage était, avant tout, dévoué à ses

intérêts privés. Il osa proposer au prince de l'aider à renverser les XXII, si celui-ci, en échange, consentait à supprimer les foires franches. Adolphe consentit à ce marché; quatre métiers seulement entrèrent dans le complot, mais Jacquemont n'en résolut pas moins de passer outre. Jugeant qu'il était temps d'agir, Adolphe convoqua dans son palais quelques-uns des XXII, et se plaignit amèrement à eux de certaines condamnations récemment prononcées contre ses baillis. « Ce n'est point votre office », leur dit-il, « de rabaisser de la sorte mon « autorité souveraine. Montrez-moi votre « lettre d'institution; il est impossible « que je vous ai fait pareille concession ». Les gardiens de la précieuse lettre refusèrent d'obtempérer au désir de l'évêque; celui-ci leur fit peur et tira même son poignard. La charte fut enfin livrée, et il n'hésita pas à la lacérer. Le peuple se souleva; les conjurés se cachèrent; Jacquemont fut déposé de sa charge et frappé d'une sentence de bannissement. L'évêque, rongé par son frein, se retira pour quelque temps en Westphalie. Le tribunal des XXII ne put toutefois être rétabli qu'en 1373.

L'évêque de Forli, envoyé à Liège par le pape pour s'enquérir exactement de la situation, prêta une oreille complaisante aux rancunes du prince et lança l'interdit contre les Hutois qui lui étaient représentés comme coupables. Des députés de leur ville, en assez grand nombre, partirent alors pour Liège : leur but était d'exposer au magistrat leurs griefs contre le souverain. Adolphe ordonna au bailli de Hesbaye de les attaquer à leur retour, mais il fut déçu dans son projet de vengeance; quoique pris à l'improviste, les bourgeois eurent raison du bailli et mirent en fuite ses gens d'armes. L'évêque, à cette nouvelle, fut frappé, disent les chroniqueurs, d'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, sa santé en fut ébranlée. Il mourut en son château de Clermont, entre Liège et Huy, le 3 novembre 1344, peu de jours après cet événement.

L'activité d'Adolphe de La Marck ne

fut pas complètement absorbée par la lutte que ce prince autoritaire eut à soutenir contre les revendications de la démocratie liégeoise. Trois faits principaux réclament encore notre attention : la guerre de Bouvignes; les débats relatifs au comté de Looz; les derniers épisodes de la guerre des Awans et les Waroux, la petite épopée liégeoise.

A peine la signature de la *paix de Fexhe* avait-elle permis aux partis en présence de respirer un peu, que la rivalité commerciale de Dinant, ville liégeoise bâtie sur la rive droite de la Meuse, et de Bouvignes la Namuroise, située sur la rive gauche, vint troubler derechef la tranquillité publique. Les Dinantais, sous un prétexte quelconque, se jetèrent tout d'un coup sur Bouvignes, et mirent au pillage les dépôts de marchandises.

Les Bouvignois, soutenus par des troupes envoyées en toute hâte par le comte de Namur, marchèrent sur Dinant avec une partie de leurs forces, tandis que l'autre se tenait cachée le long du chemin, en embuscade. Les Dinantais voyant les premiers corps s'approcher de leurs murailles, firent une vigoureuse sortie; les assaillants se replièrent aussitôt dans la direction de l'embuscade; les Dinantais, ne soupçonnant rien, les poursuivirent imprudemment et se firent envelopper. Beaucoup tombèrent massacrés; il ne fut même pas fait de quartier aux prisonniers. Adolphe prit le parti des Dinantais : c'était déclarer la guerre au comte de Namur. Le duc de Brabant intervint comme médiateur et obtint une trêve de deux ans. Mais les Dinantais ne respectèrent pas l'armistice. Ils construisirent sur une des hauteurs qui dominent Bouvignes la haute tour de *Montorgueil*, d'où ils lançaient des pierres énormes sur les maisons. En même temps, Adolphe marchait sur Bouvignes; mais il ne parvint pas à s'en emparer. Le Namurois, de son côté, ayant essuyé un échec en Hesbaye, se montra disposé à traiter. On manque de détails, mais la paix fut signée le 13 novembre 1322.

Depuis le commencement du *xr^e* siècle,

le pays de Looz était un fief de l'église de Liège gouverné par des comtes. Nous laissons à d'autres le soin de débrouiller le chaos de ses origines (1); ce qui nous intéresse ici, c'est le testament du comte Louis IV, mort le 23 janvier 1336, sans enfants légitimes. Louis IV légua ses comtés de Looz et de Chiny à son neveu Thierry de Heinsberg; de plus, pour prévenir toute réclamation de la part d'Adolphe de Rummen, fils d'une sœur du testateur, il fit cession à ce parent de deux seigneuries et lui assura une rente héréditaire de 700 livres tournois. Mais les difficultés étaient ailleurs. Il s'agissait de savoir si le comté de Looz était un *fief masculin*, c'est-à-dire un fief qui ne pouvait passer qu'aux fils légitimes du feudataire et aux fils légitimes de ses frères. Or, le chapitre cathédral trouva dans les privilèges de l'église de Liège que si l'un de ses vassaux mourait sans laisser de fils légitime, ses fiefs faisaient retour à l'église. Par application de ce privilège, il jugea donc que le comté de Looz devait faire retour à l'église (DARIS, I, 537). Thierry de Heinsberg contesta les allégations du chapitre et invoqua les précédents : Louis II étant mort sans postérité, personne n'empêcha ses deux frères Henri et Arnould V de lui succéder. En 1321, Arnould III étant également mort sans enfants, son neveu Louis III entra en possession de son héritage sans opposer de la part de qui que ce fût. Selon Thierry, le comté de Looz n'était pas un fief masculin; il défait le chapitre de prouver le contraire. L'acte de donation du comté de Looz à l'église de Liège étant perdu, le chapitre ne put fournir cette preuve, mais n'en pressa pas moins le prince-évêque de prendre possession du comté après la mort de Louis. Or, Adolphe était devenu beau-frère de Thierry par le mariage de celui-ci avec sa sœur Cunégonde. Craignant qu'il ne se laissât influencer, le chapitre lui alloua la somme de 4,000 livres pour recouvrer le comté de Looz. Les Etats furent con-

(1) Villenfagne, *Essais critiques*, et surtout Daris, *Histoire de Looz* (Liège, 1864-1865).

voqués par les soins du prince le 15 mars 1336. Le chapitre proposa de renvoyer la question devant les tribunaux compétents; en attendant leur décision, le prince-évêque occuperait le pays lossain en sa qualité de suzerain. Les Etats acceptèrent ce *modus vivendi*, et donnèrent l'ordre de lever des troupes. Les Lossains inquiets réclamèrent la médiation du comte de Gueldre. Elle fut acceptée, et il fut convenu que le prince prendrait possession du comté *curialiter*, c'est-à-dire devant la cour des douze pairs de Saint-Lambert; tous les fonctionnaires resteraient à leur poste, et un lieutenant du souverain administrerait provisoirement le pays. Les Lossains refusant d'obéir à ce lieutenant et Adolphe ne faisant pas mine de les y contraindre, Thierry demeura paisiblement possesseur du comté (DARIS).

Cependant le procès allait suivre son cours. Le chapitre obtint non sans peine du pape d'Avignon que l'affaire serait évoquée devant son tribunal. Après de longs débats, le 13 août 1337, le pape délégua les évêques de Gênes et de Laon et l'abbé de Saint-Jacques de Liège, pour enjoindre à Thierry de laisser l'église de Liège en possession du comté jusqu'à ce que l'affaire fût jugée. L'ordre fut publié en septembre 1337, et défense faite à tout juge sous peine d'excommunication, d'évoquer l'affaire du comté devant son tribunal (WOLTERS, *ap. DARIS*).

Sur ces entrefaites éclata la guerre entre Adolphe et le duc de Brabant. Thierry prit parti pour Jean III, qui, sans doute, lui avait fait des promesses et qui, d'ailleurs, était intéressé à ce que la principauté de Liège ne reçût pas d'accroissement de territoire. Il y eut un commencement d'hostilités; heureusement l'archevêque de Cologne et les comtes de Hainaut et de Juliers firent accepter leur arbitrage (paix de Montenaeken, 8 avril 1338). Quant au comté de Looz, on décida de s'en rapporter à des arbitres. Ceux-ci prononcèrent leur sentence le 18 mai. Le comté fut adjugé à Thierry, qui le relèverait de l'église de Liège et remplirait fidèle-

ment envers elle son devoir de vassal. Ce jugement étant en désaccord avec la sentence papale, Thierry fut excommunié et s'adressa au pape pour se plaindre. Survint alors la mort d'Adolphe de La Marck. Son neveu et successeur, Engelbert, était comme lui favorable à Thierry; mais, ainsi que nous venons de le dire, il fallait compter avec la cour romaine. Sur les insistance de Thierry, un légat fut envoyé à Liège avec pleins pouvoirs (1348). De nouvelles difficultés furent soulevées par le chapitre; enfin il fut arrêté que le corps des chanoines se ferait représenter par cinq membres qui négocieraient avec l'envoyé et Thierry, et dont les décisions seraient sans appel. Les délégués consentirent à ce que l'évêque donnât l'investiture du comté de Looz à Thierry, sous la condition que le dit comté passerait après lui à ses enfants, et, à leur défaut, à ses frères; devaient être aussi réglés, par neuf chevaliers feudataires de l'évêque, les services et l'obéissance auxquels serait obligé le comté de Looz à l'égard de son suzerain. Thierry releva donc son comté dans une séance solennelle convoquée à Freeren, près de Tongres; les deux partis s'engagèrent mutuellement à oublier tous les torts, et l'excommunication fut levée.

Il se trouva néanmoins dans le chapitre une minorité intransigeante: l'évêque en appela au saint-siège. Au cours de ces débats et de ces négociations sans fin, la guerre privée des Awans et des Waroux continuait d'ensanglanter la Hesbaye. A chaque expiration de *quarantaine* (1), on voyait les deux groupes se grossir de nouveaux combattants, et les villes elles-mêmes prenaient fait et cause pour les uns ou pour les autres, Liège pour Awans, Huy pour Waroux. Aux anciens preux décédés, Humbert Corbeau, d'Awans, et Guillaume le Jeune, de Waroux, avaient succédé, d'une part, Guillaume, châtelain de Waremme, et de l'autre Henri, seigneur de Hermalle. Celui-ci tomba un jour dans une embuscade que lui

(1) Suspension d'armes de quarante jours, ordonnée par l'évêque à la mort de chaque baron.

avait dressée le Warémien : criblé de blessures, il fut laissé pour mort sur la place. Quand l'ennemi se fut éloigné, les gens de Henri s'aperçurent que leur maître donnait encore signe de vie; ils le transportèrent à Herck, où l'on finit par le guérir. Il ne songea plus, dès lors, qu'à se venger. Les dernières quarantaines prescrites par l'évêque prenaient fin le 24 août 1335 : sans perdre du temps, Hermalle défia Waremmes et lui notifia que le dimanche suivant, le jour de saint Barthélemy, il irait abattre la porte de son château de Haneffe. Dans tout le pays, Hesbaye et Condroz, on fit les préparatifs de guerre. Les Awans comptèrent dans leurs rangs plus de deux cent soixante et dix chevaliers; les Waroux étaient un tiers plus nombreux. Le 25 août, on se rencontra dans les plaines de Dommartin. Il faut lire dans Hemricourt ou dans Polain, qui résume le récit de l'attachant chroniqueur, les pages consacrées à cette héroïque journée. Il y eut une mêlée épouvantable. Les deux commandants se recherchèrent au milieu du carnage; celui des Waroux succomba : la victoire fut, dès lors, assurée à son adversaire. Mais de part et d'autre on était fatigué; aussi bien l'opinion réclamait la paix. Dix années s'écoulèrent pourtant encore avant qu'on pût s'entendre. Enfin, le 15 mai 1335, la *paix des Douze*, rédigée par six délégués de chacun des deux partis, choisies dans les familles les plus importantes du pays, réunies à l'abbaye de Saint-Laurent lez-Liège, eut la rare chance de satisfaire tout le monde. La guerre des Awans et des Waroux avait duré trente-huit ans et coûté plus de trente mille vies.

La *paix des XII* supprima les guerres privées de château à château. Elle proclama une « amnistie générale des » guerres, meurtres, combats, haines, » rancunes, débits, injures, dommages, » crimes, larcins, incendies, et d'autres » méfaits, sans en excepter qui que ce » soit, et sans que personne puisse ja- » mais adresser aucunes plaintes à Mon- » seigneur de Liège au sujet de ces dom- » mages, lesquelles plaintes sont décla-

» rées nulles pour l'avenir... Pour tout » ce qui surviendra par la suite au pays » et diocèse de Liège entre les familles » divisées, les coupables seront punis » comme pour de nouveaux attentats, » et ne seront compris dans le châti- » ment que ceux-là mêmes qui auront » commis le mal, laissant en liberté » tous leurs adhérents, afin de ne pas » renouveler ces funestes dissensions ». Suivent les pénalités comminées contre les violateurs de la paix : l'homicide est puni de mort; quiconque prive quelqu'un d'un membre doit perdre ce même membre, etc.

L'acte du 15 mai 1335, rompit, comme on voit, les liens de solidarité qui avaient existé jusque-là entre les membres d'un même lignage, si bien que, dit Hemricourt, « nont cure de » savoir qui sont leurs cuziens ». La chevalerie liégeoise en reçut un coup mortel. Décimée, épuisée, la noblesse hesbignonne perdit peu à peu ses habitudes batailleuses et finit par s'intéresser à l'agriculture.

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois, depuis Hocsem et Jean d'Outremeuse.

MARCK (*Auguste-Marie-Raymond de LA*), comte de La Marck et prince d'Arenberg. Voir ARENBERG.

MARCK (*Engelbert de LA*), LXXVe évêque de Liège, coadjuteur puis archevêque de Cologne, mourut au château de Brühl, le 26 août 1368, des suites d'une attaque de paralysie, et fut inhumé dans son église métropolitaine, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Il était le quatrième fils d'Engelbert II, comte de La Marck, et de Mathilde d'Arenberg. Prévôt de Clermont, il se vit appelé à occuper le siège épiscopal de Liège, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées, en remplacement de son oncle Adolphe (voir ce nom), décédé à Clermont, le 3 novembre 1344. Il était de tradition à Liège que la désignation du *mambour*, chargé de gouverner le pays *se de vacante*, appartenait au haut clergé,

c'est-à-dire au chapitre cathédral; la noblesse aurait voulu y intervenir pour sa part, mais toutes tentatives avaient échoué. Cette fois, la bourgeoisie se mit de la partie : les bonnes villes déclarèrent que, pour un objet de cette importance, on devait au moins les consulter. Or, le chapitre s'était emparé du pouvoir sans perdre du temps, et avait déjà promulgué des ordonnances lorsque ces prétentions se produisirent. Le premier soin des *maîtres* fut de proclamer ces actes nuls et de nulle valeur. Grand émoi parmi les chanoines; il fallait à tout prix, disaient la plupart, maintenir les libertés de l'Eglise. Mais la prudence et l'éloquence de l'un d'entre eux, Jean de Hocsem, le célèbre chroniqueur, leur fit envisager les choses sous un autre point de vue. Il semble, dit l'orateur, que le choix du mambour intéresse tout particulièrement les bourgeois qui peuvent être mis en demeure, d'un moment à l'autre, d'aller à la guerre exposer leur vie sous son commandement. Prenons-y garde, ajoutait-il : ces mêmes difficultés qui nous embarrassent aujourd'hui n'ont-elles pas été l'occasion d'un massacre affreux et de la ruine d'une belle église (1)? D'ailleurs, s'il est vrai que tout pouvoir vient de Dieu, il ne l'est pas moins que le choix du chef de l'Etat, de droit naturel, appartient au peuple. De qui l'évêque Lambert tint-il son mandat? De l'assemblée des fidèles de Maestricht. *Il s'agit donc d'en revenir à ce qui était jadis.* L'avis de Hocsem prévalut : les Etats furent convoqués, et Louis d'Agimont, *le plus sage et le plus gentil chevalier de son temps*, fut élu mambour à l'unanimité des suffrages (10 novembre 1344). Sur ces entrefaites, Engelbert de La Marck, se trouvant à Avignon auprès de Clément VI, fut promu par le souverain pontife à l'évêché de Liège, et s'empressa de venir relever le mambour de ses fonctions provisoires. Engelbert entra solennellement dans sa capitale le 12 avril 1345.

La tranquillité publique, à ce moment,

(1) *La Male S. Martin*. Voy. Polain, t. II, p. 436.

était loin d'être assurée. Les *maîtres à temps* de Liège, nommés après la promulgation de la *Lettre de Saint-Jacques*, avaient jugé nécessaire d'instituer une enquête sur la gestion financière des échevins de cette ville et des conseillers patriciens, depuis les paix de Vottem et de Wihogne. On leur reprochait des dilapidations et des détournements. Les faits les plus graves vinrent au jour : les *faituels* (coupables) furent condamnés à restituer les sommes détournées à leur profit et frappés d'une sentence d'exil. Le nouveau prince intervint ici comme médiateur; grâce à lui, les proscrits purent rentrer, du consentement de la bourgeoisie, moyennant le paiement de l'amende comminée pour de semblables délits par la coutume et par la loi. Un autre incident, qui eut des suites beaucoup plus graves, s'était produit pendant la vacance du siège. Un bourgeois de Huy s'étant pris de querelle avec un manant du Condroz, avait porté à celui-ci un coup mortel. L'homicide obtint du mambour sa grâce, en se faisant admettre à *composition*, c'est-à-dire en consentant à payer une indemnité aux parents du défunt. Mais Engelbert ayant été nommé évêque, le bailli du Condroz fit du zèle, soutint que la composition n'était pas permise par les lois pénales en vigueur, et prit sur lui de faire décapiter le Hutois. Les gens de Huy, au nom de leurs privilèges méconnus, poussèrent des cris de rage. Les métiers s'armèrent à la hâte de tout ce qui leur tomba sous la main, se ruèrent sur la Neuville-en-Condroz, résidence du bailli, et démolirent son habitation de fond en comble. L'officier du prince en appela aux échevins de Liège, qui portèrent un décret de bannissement contre dix-huit bourgeois. Huy, de son côté, soumit sa cause aux autres villes et conclut avec elles un pacte d'union. L'autorité du prince étant ainsi bravée, Engelbert jugea prudent de se réfugier à Maestricht avec un groupe de ses partisans. De là il se rendit auprès du roi des Romains, Charles de Luxembourg, qui venait d'être élu empereur et assiégeait la ville d'Aix-la-Chapelle,

où il désirait se faire couronner. Engelbert invoqua son secours; Charles lui promit de se trouver à Vottem le 18 juillet (1346) avec un corps de troupes. L'évêque arriva au rendez-vous à point nommé; mais les milices bourgeoises l'avaient devancé. Les échevins de Liège, dûment convoqués, tinrent leur plaid au milieu de l'armée du prince, et proclamèrent *aubains* quarante-deux bourgeois signalés comme les principaux fauteurs de l'insurrection. Les troupes liégeoises, sans s'émouvoir, attendaient le signal du combat. Le contraste était frappant : d'un côté, une brillante chevalerie, Charles de Luxembourg, Jean l'Aveugle, roi de Bohême, les comtes de Gueldre, de Juilliers, de La Marck, de Viane, de Namur, de Looz, le sire de Fauquemont et d'autres puissants barons; de l'autre, des artisans et des « gens de boutique ». Le sire de Fauquemont prit en pitié ces petites gens et s'offrit comme parlementaire; mais son intervention généreuse n'aboutit pas. Le jugement prononcé, il n'y avait plus qu'à recourir à la force. Les petites gens soutinrent le choc formidable des cavaliers ennemis et tout d'un coup changèrent leur attitude défensive en une attaque en règle. La bataille dura plusieurs heures, acharnée, désespérée; enfin, les bataillons des seigneurs plèrent, se disloquèrent et s'enfuirent jusqu'à Wonck-sur-Geer, dans la direction de Maestricht, laissant derrière eux nombre de morts et de blessés.

La guerre n'était pas terminée, loin de là. Engelbert, qui avait partagé avec l'empereur et son père (le roi de Bohême) le commandement de l'armée vaincue, Engelbert était profondément dépité; il laissa ses troupes ravager sans merci la Hesbaye et le Condroz, ce qui provoqua, comme on devait s'y attendre, des représailles de la part des bourgeois : les châteaux de Clermont et de Hamal furent saccagés. Le chapitre eut assez de crédit pour ménager une trêve; à peine proclamée, elle fut rompue. Les communiers exigeaient : 1^o l'annulation du plaid de Vottem; 2^o une réforme ra-

dicale de l'institution des échevins. Ceux-ci étaient à la collation du prince et nommés à vie; dorénavant leur mandat ne s'étendrait qu'à un an et ne serait plus conféré qu'à des conseillers municipaux élus par le peuple. Cent vingt mille écus étaient offerts à l'évêque par la cité de Liège, s'il consentait seulement à souscrire à ce dernier article.

Les négociations rompues, et l'empereur étant trop absorbé par ses propres affaires pour continuer à se mêler de celles des Liégeois, Engelbert, en désespoir de cause, se tourna vers Jean III, duc de Brabant, lequel ne manqua pas de saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'entretenir les querelles intestines toujours renaissantes chez ses voisins de Liège; il ne faisait, d'ailleurs, en agissant ainsi, que rester fidèle aux traditions de sa famille. Il rassembla donc une armée que vint rejoindre en Hesbaye l'évêque lui-même à la tête de toute sa chevalerie. Les bourgeois n'étaient pas restés en arrière. Grâce aux renforts envoyés par Huy, Dinant et les autres bonnes villes, le 17 juillet 1347, juste un an après le combat de Vottem, trente mille hommes des communes firent face aux Brabançons et aux troupes de l'évêque, dans les vastes plaines qui s'étendent entre Waleffes et Tourinne-la-Chaussée. Mais cette armée, en quelque sorte improvisée, ne brillait ni par l'ordre ni par la discipline; elle se montrait plus habile à rançonner les villages qu'à faire preuve de qualités militaires; en d'autres termes, elle n'avait pour elle qu'un courage aveugle et impatient de se montrer. Les chefs eurent beaucoup de peine à contenir leurs soldats; il est permis de penser que ce fut une faute. Une reconnaissance de nuit, risquée par messire Walter de Hardegny, convainquit ce capitaine brabançon de la possibilité d'une surprise. Les sentinelles elles-mêmes étaient endormies. Il se hâta de venir trouver l'évêque et n'eut pas de peine à le ranger à son avis. L'incendie de Tourinne fut le signal de l'attaque. Les communiers se concentrèrent sur Waleffes; dispersés dans les villages

d'alentour, ils n'eurent pas le temps de se réunir en une masse compacte : chaque fois qu'un nouveau bataillon essayait de se mettre en ligne, il était foulé aux pieds, décimé, éparpillé. Le massacre fut effroyable. Selon Hocsem et Mathieu de Lewis, les Liégeois perdirent dix mille hommes dans cette funeste journée; Jean d'Outremeuse, il est vrai, n'estime leurs pertes qu'à deux mille cinq cents hommes. Les Liégeois n'avaient plus qu'à se soumettre et à négocier un arrangement. L'évêque, touché de leur situation, prit l'initiative des pourparlers, ce qui lui rallia un grand nombre de personnes. De cette situation sortit la *paix de Waroux*, proclamée au Péron de Liège, le 28 juillet 1347. Il fut stipulé que les bonnes villes conserveraient leurs lois et leurs privilèges, mais, en revanche, qu'elles cesseraient de faire opposition à la sentence cause de la guerre; qu'elles paieraient à l'évêque une amende 140,000 écus d'or, et qu'elles fourniraient au duc de Brabant, chaque fois qu'il l'exigerait, six cents fantassins, équipés à leurs frais, et tenus à un service de quarante jours (1). De plus, en vertu d'un acte additionnel, daté du 21 septembre 1347, il fut convenu qu'en cas d'envahissement ou de pillage du territoire brabançon par un seigneur voisin, les Liégeois seraient tenus de prêter secours, et que, réciproquement, les Brabançons leur viendraient en aide, lorsqu'il serait porté atteinte aux franchises, aux libertés et aux anciens usages de Liège, de Huy et des autres bonnes villes de la principauté. La *paix de Waroux* régla, en outre, plusieurs matières importantes, notamment le partage égal du gouvernement de la cité entre les grands et les petits, conformément aux dernières paix. Fut aussi terminé le conflit soulevé à propos de la monnaie; le taux légal fut exigé comme taux uniforme dans tout le pays. D'autre part, il fut pris des mesures contre l'excès de pouvoir des

échevins, en ce qui concernait la police et l'administration de la justice. Des arbitres furent chargés de la revision des lois en vigueur; le fruit de leur travail fut une *loi nouvelle*, qui fut proclamée le 12 octobre 1355 et qui devait durer cent ans. Elle n'en reçut pas moins des *modifications* ou, comme on disait, des *modérations* en 1381 et en 1386.

Les dernières années d'Engelbert s'écoulèrent paisiblement, sauf les agitations auxquelles donna lieu l'interminable affaire de la succession du comté de Loos (voir ADOLPHE DE LA MARCK). C'est seulement de 1367 que date l'incorporation définitive de ce territoire à l'Eglise de Liège.

Thierry de Heinsberg étant venu à mourir en 1361, Godefroid d'Alembroeck, son neveu et héritier, prit sans retard possession du comté, malgré l'opposition des trois ordres. La guerre était inévitable. Engelbert se mit en campagne, s'empara de Bilsen et de Hasselt et fit capituler après vingt-sept jours de siège la forteresse de Stockhem, sur laquelle comptait surtout son adversaire. L'étendard de saint Lambert fut planté sur les remparts par l'évêque lui-même. Les Lossains se soumirent et les Liégeois triomphants regagnèrent leurs foyers. Cependant, Godefroid vendit ses prétentions à un neveu du dernier comte Louis, Arnold de Rummen. Celui-ci se proposait de les faire valoir devant les tribunaux; finalement, Engelbert tomba d'accord avec lui pour s'en référer à l'arbitrage de l'empereur Charles IV. Mais avant que la sentence eût été prononcée, le prince de Liège, cédant au désir du pape, fut élevé à la dignité d'archevêque de Cologne. Comme il refusa de conserver en même temps son siège de Liège, la principauté se trouva quelque temps sans chef. Arnould profita de l'occasion pour reprendre les armes. Une telle audace indigna les Etats, d'autant plus qu'Arnould poussa les choses à l'extrême en s'emparant de la ville de Herck, et en prenant le titre de comte de Loos. Les Etats décidèrent qu'on ferait le siège du Rummen. Le nouvel évêque, Jean d'Arckel, se mit à la tête

(1) C'était la première fois, remarque un historien, que les descendants des Eburons consentaient à verser leur sang dans l'intérêt d'un étranger.

de l'expédition. Arnould refusa d'entrer en arrangement; il comptait sur le duc de Brabant, Wenceslas, qui lui fit défaut. Le siège du château de Rummen dura neuf semaines; les Liégeois le pillèrent et le livrèrent aux flammes. Abandonné de tout le monde, Arnould implora le prince de Liège et se désista de toutes ses revendications, en échange d'une pension annuelle de 3,000 florins. Le comté de Looz resta désormais inséparable de la principauté liégeoise (voir JEAN D'ARCKEL).

Malgré les luttes intestines qui attristèrent les premières années de son règne, Engelbert parvint à se faire estimer de ses sujets et son départ leur laissa des regrets. Il avait fait son devoir sur les champs de bataille; on savait qu'il n'en aimait pas moins la paix. Rappelons qu'après la défaite des Liégeois à Walleffes, il fut le premier à proposer des arrangements honorables pour les deux parties en présence, et prépara ainsi la paix de Waroux. Cette attitude fut appréciée, et les bruyantes acclamations qui accueillirent la rentrée du vainqueur dans sa capitale ne furent pas des applaudissements de commande.

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois.

MARCK (*Erard DE LA*), prince-évêque de Liège, archevêque de Valence, cardinal, naquit en 1472 de Robert Ier de La Marck, seigneur de Sedan, et de Jeanne de Saulcy, dame de Fleuranges. Il était ainsi le neveu de Guillaume et d'Everard de la Marck dont il sera bientôt parlé. Il paraît avoir fait ses études à l'université de Cologne; en 1500, il obtint un canoniat dans l'église cathédrale de Saint-Lambert; le 9 avril 1505, il était admis à la première résidence; le 30 décembre, il était postulé évêque en remplacement de Jean de Horne. Cette nomination mettait fin aux discordes intestines, puisqu'elle donnait satisfaction à l'ambition de la plus puissante famille du pays. Les La Marck n'avaient plus de motif de troubler de leurs querelles la principauté de Liège, depuis

que l'un des leurs avait revêtu la dignité suprême. L'élu montra bientôt qu'il comprenait l'importance de sa mission. En attendant la décision pontificale il se retira à Mont-Dieu, chartreuse près de Sedan, et y passa le carême dans la retraite; le samedi saint, le 11 avril 1506, il apprit que le pape avait ratifié la décision capitulaire. Il revint vers Liège et s'arrêta au monastère de Saint-Laurent, où il se prépara à recevoir les ordres sacrés. La prêtrise lui fut conférée le 13 mai. Ce fut dans le couvent des chanoines réguliers à Tongres qu'il reçut la consécration épiscopale; le 30 mai, il fit son entrée solennelle dans la cité, jura de respecter ses privilèges et alla chanter un *Te Deum* à la cathédrale; dans la salle capitulaire, il prêta serment de fidélité aux privilèges de l'église de Liège et à la paix de Fexhe. Il fit ensuite le tour des bonnes villes, confirmant leurs privilèges et il fut reçu partout par des feux de joie et par ces démonstrations populaires que nos ancêtres prodiguaient à leurs souverains quand ils les recevaient pour la première fois.

Le nouveau prince eut bientôt à faire preuve de tact et d'énergie. Si l'ordre était rétabli à l'intérieur, la situation extérieure était inquiétante. Enclavée dans les Pays-Bas, confinant au royaume de France et au duché de Gueldre, terre du Saint-Empire, la principauté de Liège avait à ménager de puissants voisins, que sa situation géographique invitait en quelque sorte à venir vider leurs différends sur son territoire. Au siècle précédent, elle avait été ruinée par les ducs de Bourgogne et même privée de ses libertés politiques; maintenant, elle voyait renaître plus intense et plus redoutable la rivalité de la France et des Pays-Bas. Elle n'avait rien à attendre de son suzerain, l'empereur Maximilien, intéressé lui-même aux agrandissements territoriaux des Pays-Bas dont il avait épousé l'héritière. Il ne lui restait qu'à rester simple spectatrice des différends qui éclataient à ses frontières; à s'interdire toute intervention en faveur de l'un ou de l'autre des

belligérants, seul moyen d'éviter les rancunes ou les représailles du vainqueur et du vaincu. Cette politique passive qui imposait aux Liégeois une stricte neutralité avait été adoptée à différentes reprises par l'assemblée des trois états; elle avait été solennellement ratifiée dans les plaines de Haccourt en 1492; le roi de France Charles VIII et Maximilien, qui n'était alors que simple archiduc d'Autriche, l'avaient approuvée. Pendant les douze premières années de son règne, Erard de La Marck s'y conforma absolument.

La situation du nouveau prince évêque vis-à-vis de Maximilien était délicate. N'était-il pas d'une famille qui avait toujours défendu les intérêts de la France; son frère, Robert de Sedan, ne soutenait-il pas le turbulent duc de Gueldre dans sa révolte contre la cour des Pays-Bas; ne venait-il pas lui-même de recevoir du roi très chrétien le riche évêché de Chartres? Quand on se rappelle l'origine d'Erard, les maux que ses ancêtres avaient causés dans nos provinces, on ne s'étonne pas que Maximilien, empereur d'Allemagne, ait hésité à lui conférer l'investiture laïque, qu'il ait poussé le ressentiment jusqu'à cantonner ses troupes pendant l'hiver dans la principauté, jusqu'à recommander à sa fille Marguerite, régente des Pays-Bas, de s'emparer de la personne du prélat s'il se rendait à Bruxelles sans sauf-conduit régulier.

L'habileté d'Erard dissipa les préventions des conseillers de Maximilien. Défense fut faite aux Liégeois sous les peines les plus sévères d'enfreindre la neutralité, d'offenser un prince voisin ou de suivre sa bannière, de crier : *Vive le prince!* ou *Vive la Bourgogne!* En 1509, quatre ans après son élection par le chapitre, Erard reçut enfin les droits régaliens de son suzerain apaisé. Il vit même confirmer les privilèges que les prédécesseurs de Maximilien avaient accordés aux Liégeois. Dès lors, tout dissentiment avait disparu entre l'évêque de Liège et l'empereur, qui put apprécier les talents politiques de son vassal. Erard s'interposa, en effet, tantôt entre le duc de Gueldre et le souverain des

Pays-Bas, tantôt entre le souverain des Pays-Bas et le roi de France. Louis XII, qui avait en lui une confiance particulière, recourait aussi à ses bons offices. En 1510, au fort de la guerre qu'il soutenait en Italie contre la sainte ligue, il le nomma de cette ambassade qui devait détacher l'empereur du parti pontifical et préparer la réunion d'un concile général. En même temps, notre évêque veillait à ce que de nouveaux troubles n'éclatassent pas dans ses États, réprimait avec sévérité les excès des soudards des souverains voisins, particulièrement du duc de Gueldre, et, pour mettre le pays à l'abri de toute surprise, relevait les fortifications de Stockheim, de Curange, de Huy et de Franchimont. C'est par ces mesures prudentes et énergiques que Erard signala les premières années de son gouvernement dans la principauté de Liège. Justicier sévère, négociateur habile, administrateur vigilant, il sut maintenir l'ordre à l'intérieur et se faire respecter de ses puissants voisins.

Mais un petit territoire comme le pays de Liège, sans forces militaires sérieuses, qui ne recevait aucun appui de son suzerain ni des autorités germaniques, pouvait-il maintenir une neutralité absolue? Pouvait-il rester indifférent à cette puissance naissante des Pays-Bas au milieu desquels il était enclavé et dont le souverain allait, en portant les couronnes d'Aragon et de Castille ainsi que la couronne de Charlemagne, devenir le premier des monarques de l'Occident? Quel que fût le génie de son prince, le pays de Liège, comme jadis la Flandre, au temps de Jacques d'Artevelde, devait tôt ou tard subir l'influence d'un de ses voisins. Or, ses voisins, c'étaient la France et les Pays-Bas. Mieux valait s'unir aux Pays-Bas dont le souverain, Charles d'Autriche, allait, en devenant empereur, se trouver le suzerain même de la principauté.

C'est ce que comprit Erard de La Marck, et, quand il vit qu'il n'avait plus rien à attendre de la France, dont le nouveau souverain, François I^{er}, venait de faire obtenir le chapeau de cardinal

à l'archevêque de Bourges (1), alors qu'il l'avait promis à l'évêque de Liège, il n'hésita plus. Son frère Robert, seigneur de Sedan, s'était vu retirer sa compagnie et ses pensions, sous le prétexte qu'il avait pris le parti d'Anne de Bretagne. Blessés au vif dans leur amour-propre, les deux La Marck, vers le commencement de l'an 1518, traitèrent avec Marguerite d'Autriche et les députés de Charles-Quint qui faisait alors son entrée à Valladolid. Erard sollicitait un évêché espagnol de 6,000 à 7,000 ducats de revenu, en échange de l'évêché de Chartres qu'il perdrait le jour où il romprait avec la France; la première abbaye qui deviendrait vacante dans le Brabant et 10,000 livres de quarante gros en attendant qu'il reçût son évêché. Le seigneur de Sedan réclamait un traitement égal à son rang et de nombreux avantages pour ses enfants. En retour, les La Marck offraient de laisser leurs châteaux forts au dernier survivant, afin qu'ils fussent à l'abri de toute surprise, et promettaient de servir le roi d'Espagne à leurs dépens, sous le bénéfice de la réciprocité, et de faire conclure entre le pays de Liège et les Etats de Charles d'Autriche une alliance défensive.

Ces propositions furent acceptées par les conseillers de Charles, et un traité d'alliance fut signé à Saint-Trond, le 27 avril 1518, entre les La Marck et les députés du souverain des Pays-Bas. Il stipulait que le roi catholique, le prince de Liège et le seigneur de Sedan, pour mettre un terme aux entreprises des gens de guerre et sauvegarder l'indépendance de leurs Etats, se défendraient mutuellement « envers et contre » tous sans nulz exceptés, sauf contre la ville de Metz et Franz de Sickingen, et fermeraient leurs villes, châteaux ou forteresses à leurs ennemis respectifs. Les marchands et les sujets des Etats contractants trafiqueraient librement les

uns avec les autres en acquittant les droits de douane accoutumés. Chacun des signataires s'engageait à chasser les pillards et les voleurs de grand chemin de ses Etats et autorisait les magistrats aux ordres de ses alliés d'instrumenter sur son propre territoire, à condition de renvoyer les délinquants devant les juges locaux. Chacun, enfin, avertirait ses alliés des entreprises de leurs ennemis, fournirait passage à leurs troupes, les assisterait de ses forces, soit qu'il fallût lever une armée ou entreprendre un siège. Ce traité fut présenté aux trois états liégeois et ratifié d'emblée par la noblesse et le clergé, mais il fallut l'intervention personnelle d'Erard pour que le tiers état, plus défiant, se décidât à l'approuver. En tout cas, il fut stipulé formellement qu'il ne serait dérogré en rien aux privilèges des Liégeois.

Ce traité ne regardait que la principauté; un autre, qui fut conclu le même jour et qui resta longtemps secret, réglait les faveurs que la cour des Pays-Bas accordait aux La Marck: à Erard, l'expectative d'un évêché espagnol, une ou deux abbayes en Brabant; à Robert, une compagnie de gendarmes, des rentes et des honneurs pour son épouse et ses enfants; en retour, les deux frères s'engageaient à laisser leurs forteresses au dernier survivant, et Erard promettait expressément de ne disposer de son évêché qu'en faveur de son neveu, Philippe de La Marck, ou d'un autre candidat agréable au roi d'Espagne, et d'obliger par serment les commandants des places fortes liégeoises à n'ouvrir leurs portes qu'au seigneur de Sedan ou, en cas de prédécès de celui-ci, à la personne qui serait désignée par le roi d'Espagne et les états liégeois.

Erard avait donc lié sa fortune à celle de Charles d'Autriche; quant à Robert, il eut bientôt à se plaindre des ministres flamands et il retourna à François Ier. Il avait à Liège de nombreux partisans qui, lorsque les hostilités éclatèrent entre le sire de Sedan et la cour des Pays-Bas projetèrent d'introduire les Français. Mais les mesures énergiques d'Erard conjurèrent le danger;

(1) Plusieurs historiens ont prétendu que Louise de Savoie, gagnée par le frère de l'archevêque, était responsable au même titre que le roi de l'échec subi à Rome par Erard. Paulin Paris, dans ses *Etudes sur François Ier*, a essayé de la disculper.

douze des conspirateurs furent arrêtés, écartelés ou noyés, et Antoine de La Marck, fils de Robert, et chanoine de Saint-Lambert, qui avait été compromis dans le complot, se vit obligé de sortir du pays. Il se retira en France, où il reçut l'abbaye de Beaulieu, en Argonne. De son côté, le sire de Sedan était battu par Henri de Nassau, le général de Charles-Quint; le château de Bouillon lui fut enlevé et restitué à l'église de Liège, comme récompense de la fidélité que les habitants avaient montrée à l'empereur. En même temps, Erard était nommé cardinal et pourvu de l'archevêché de Valence. Par ces honneurs habilement conférés à leur prince, par les faveurs ou les largesses qu'il octroyait aux principaux magistrats, Charles-Quint s'assurait définitivement l'amitié des Liégeois. Le 20 août de cette année, il obtenait d'Erard, qui se trouvait avec lui à Bruges, la promesse de faire conclure entre les Pays-Bas et la principauté une alliance *perpétuelle*, aux termes de laquelle toutes les forteresses seraient ouvertes à Sa Majesté Catholique *quant besoin sera pour la tuition et défense de ses pays d'embus*, sinon le château de Bouillon serait donné aux Pays-Bas.

Voilà comment Erard de La Marck devint l'allié de Charles-Quint et ajoutons : un allié dont on appréciait la valeur. Aussi le voyons-nous souvent consulté par la cour de Bruxelles. Marguerite d'Autriche, comme plus tard Marie de Hongrie, eut souvent à recourir à l'expérience du cardinal. C'est ainsi qu'en 1529, elle lui soumit la minute de la paix de Cambrai; plus souvent encore elle sollicitait son intervention pécuniaire. Charles-Quint était souvent à court d'argent, et Erard de La Marck, par les revenus qu'il tirait de ses évêchés de Liège et de Valence, les pensions que lui payaient les évêques de Tournai et de Cambrai, les abbés de Saint-Michel et d'Affligem, était un des prélats les plus opulents de nos contrées. Il prêta à la cour de Bruxelles des sommes considérables qui s'élevèrent jusqu'à 100,000 florins. Charles-Quint retirait ainsi un réel

profit de son alliance avec l'évêque de Liège; il voyait disparaître cette hostilité séculaire qui avait mis si souvent aux prises les Liégeois et les Brabançons; il n'avait plus à craindre que la vallée de la Meuse devînt le chemin de ralliement des Français et des Gueldrois, ses ennemis. En retour, les Liégeois se virent assurés de la protection d'un monarque qui était en mesure de les défendre contre tout voisin entreprenant et ils reçurent, en matière judiciaire, d'importantes faveurs, telles que l'institution du *conseil ordinaire*, cour de justice, qui connaissait en première instance des contraventions aux privilèges impériaux et en appel des sentences rendues au civil par les échevins de Liège et les cours abbatiales. Décidé en 1521, ce conseil ne fut définitivement organisé qu'en 1531.

Erard ne se contenta pas de favoriser les projets militaires de son impérial allié, il le seconda énergiquement dans sa lutte contre le protestantisme. Déjà, en 1509, il avait pris des mesures sévères contre les blasphémateurs; la première fois, le coupable était condamné à une amende d'un florin; la seconde fois, l'amende était triplée; la troisième, on était cloué par l'oreille à un poteau. Quand Charles-Quint eut condamné solennellement Luther à Worms, en 1521, et décrété la peine de mort contre ses partisans, Erard songea à appliquer dans la principauté la législation qui venait d'être inaugurée en Allemagne à l'égard des défenseurs des idées nouvelles. En 1523, il proposa l'adoption du décret de Worms aux trois états, sans le concours desquels, aux termes de la paix de Fexhe, aucun changement ne pouvait être fait à la législation. Il rencontra une vive résistance; après une longue discussion, dit Chapeville, la publication du décret impérial fut ajournée; ce n'est qu'en 1527 qu'elle fut autorisée par les députés de la nation. Dans l'intervalle, le prince-évêque avait pris comme chef du diocèse d'énergiques mesures pour que son clergé ne fût pas atteint de l'hérésie. Un mandement de l'année 1526, conservé dans le carton n° 13 des archives de l'ab-

baye de Sainte-Gertrude, à Louvain (1), défend à tout clerc de prêcher ou de célébrer la messe sans l'autorisation des vicaires généraux; interdit la célébration du saint sacrifice sur des autels portatifs ou dans des lieux profanes; oblige les prêtres étrangers à se pourvoir d'une autorisation spéciale pour s'acquitter de leur ministère dans le diocèse; ordonne aux doyens de sévir contre les prêtres concubinaires et de les traduire devant l'officiel; défend surtout d'imprimer ou de vendre des livres protestants. Cette sévérité explique pourquoi l'hérésie ne pénétra qu'assez tard dans la vallée de la Meuse; aussi Erard méritait-il les éloges que le souverain pontife Clément VII lui décerna le 23 janvier 1524. L'année suivante, le même pape nommait notre prince inquisiteur général pour les Pays-Bas. Mais cette nomination, qui eût fait d'Erard le prélat le plus puissant de notre pays, rencontra une vive opposition à Bruxelles. Les conseillers de Marguerite d'Autriche craignirent qu'un évêque étranger n'abusât des pouvoirs exorbitants qui venaient de lui être conférés et n'empiétât sur la juridiction des juges laïques ou sur les droits du souverain. Aussi la gouvernante conseilla-t-elle à l'empereur de refuser son placet au bref papal, et Erard n'insista pas. Il n'en fut que plus énergique dans ses propres Etats. En 1528, il recommanda au chapitre cathédral et aux échevins de la cité de veiller à l'observation du décret de 1521. Un prêtre français convaincu d'hérésie avait été livré au bras séculier. Erard décréta qu'on devait le chasser s'il se rétractait et le brûler s'il persistait dans ses erreurs. Le prisonnier refusa d'abjurer et fut brûlé vif près du couvent des Écoliers.

Un inquisiteur de la foi, Jamolet, qu'Erard avait nommé dans le diocèse, d'accord avec le pape, se signalait par son zèle à rechercher les luthériens. On s'émut de cette infraction aux constitutions du pays qui voulaient qu'un citoyen fût jugé ou tout au moins examiné par ses juges naturels, et le conseil de la

cité soutenu par les bons métiers réclama l'observation de la loi. Force fut à Erard de s'incliner devant la volonté nationale. L'édit du 3 décembre 1532, tout en renouvelant la défense d'ouvrir une école ou de tenir un conventicule où l'on enseignerait les doctrines nouvelles, sous peine pour le défaillant de perdre ses droits de bourgeoisie et d'être exclu de son métier, stipula expressément que le délit en question devait être au préalable constaté par *loi et franchise*, c'est-à-dire par les échevins assistés des deux bourgmestres et d'un certain nombre de jurés. Reconnu coupable, le prévenu devait être renvoyé devant le juge ecclésiastique. L'édit du 9 juin 1533 confirma ces dispositions et condamna au bannissement et à la confiscation des biens huit bourgeois qui avaient été dûment convaincus d'hérésie. Quel que fût leur attachement à la religion catholique, les Liégeois ne voulaient jamais renoncer aux privilèges qu'ils avaient obtenus en matière de justice répressive, privilèges qui faisaient d'eux l'un des peuples les plus libres de l'Europe. Aussi Erard n'entreprit-il plus aucune poursuite contre les réformés sans s'être concerté avec les autorités locales. Le 6 mai 1534, il réunit, en sa présence, les échevins de la cité, les bourgmestres, les conseillers communaux et les commissaires. Il leur exposa la nécessité de conserver la religion par la répression de l'hérésie. Il leur proposa de s'entendre avec quelques bons bourgeois de chaque paroisse pour prendre les mesures nécessaires. La proposition du prince fut acceptée et on convint du projet suivant : les bourgeois accusés ou convaincus d'hérésie et qui avaient pris la fuite, seraient censés avoir perdu le droit de bourgeoisie, et l'officier du prince-évêque disposerait de leurs biens; ceux qui depuis l'édit du 9 juin précédent avaient favorisé l'hérésie ou avaient été dénoncés par leurs coreligionnaires exécutés, seraient arrêtés et jetés en prison; toutefois, les honnêtes bourgeois sur qui ne planait auparavant aucun soupçon d'hérésie, ne seraient arrêtés qu'après due informa-

(1) Aux archives du royaume à Bruxelles.

tion et ne seraient soumis à la torture qu'après s'être défendus devant les bourgeois-mestres et gouverneurs de leurs métiers; les commissaires des paroisses s'adjoindraient un échevin et quelques conseillers communaux; ils feraient des enquêtes contre les hérétiques qui n'avaient pas encore été ni dénoncés ni convaincus d'hérésie, et on procéderait contre eux par *loi et franchise*; s'ils étaient jugés *appréhensibles*, ils ne pourraient présenter leurs décharges que le pied lié; les fugitifs, après trois mois d'absence, seraient considérés comme coupables et privés de leurs droits de bourgeoisie; ce règlement, enfin, était exécutoire tout de suite, mais il n'avait de force que pour un an et il ne pouvait être dérogé aux statuts antérieurs.

Les enquêtes firent découvrir plusieurs bourgeois entachés d'hérésie luthérienne ou anabaptistes. Erard les fit instruire des vérités de la foi par de savants théologiens, surtout par des carmes et des dominicains, qui en ramenèrent plusieurs à la religion catholique. Quant aux obstinés, quelques-uns furent brûlés, d'autres exilés. Plusieurs de ceux qui demandaient à être instruits davantage furent retenus en prison jusqu'à leur conversion ou envoyés dans des écoles catholiques. On continua ces enquêtes pendant toute l'année 1535. On trouva quelques hérétiques obstinés, quelques catholiques hésitants et indécis et quelques suspects. Deux des premiers qui tenaient Luther pour un prophète et un évangéliste, furent brûlés; plusieurs autres furent exilés. L'année suivante, le 29 janvier 1536, un luthérien obstiné fut condamné à mort. Arrivé au lieu de l'exécution, il demanda à parler au peuple. Erard, loin de le lui permettre, lui fit percer la langue d'un clou. D'autres qui avaient suivi cet exemple, subirent la même peine. L'hérésie se répandit dans toutes les parties de la principauté, principalement dans la partie flamande, et surtout à Maestricht, où l'évêque partageait la souveraineté avec le duc de Brabant. La plupart des coupables furent condamnés soit par les cours de justice, soit par l'officialité, juge su-

prême en matière religieuse pour tout le diocèse. Les archives de cette cour renferment pour le règne d'Erard quelques sentences rendues contre des hérétiques; elles sont intéressantes, parce qu'on y voit la procédure suivie par les juges d'église contre les ennemis de la foi, luthériens dans les villes wallonnes, anabaptistes dans les villes flamandes.

Erard, qui avait assisté à la diète de Worms de 1521, se rendit également à celle d'Augsbourg en 1530, et prit part aux délibérations que l'empereur ouvrit lui-même le 8 avril. Ce fut pendant cette diète, le 20 octobre 1530, que Charles-Quint, à la demande du prince, confirma l'ancien privilège en vertu duquel les arrêts des échevins de Liège, en matière criminelle, étaient sans appel. Erard assista à l'élection du roi des Romains, Ferdinand, qui eut lieu à Cologne le 5 janvier 1531; il accompagna le nouveau roi à Aix, où il fut couronné le 11 du même mois. Il revint dans notre pays avec Charles-Quint. Le 14 février, il réunit les trois états, où l'on traita de l'organisation définitive du *conseil ordinaire* et de la réforme des cours de justice. Il partit ensuite pour Bruxelles. Ce fut pendant cette absence qu'éclata l'insurrection dite des *Riva-geois*. Irrités à cause de l'excessive cherté des vivres, instigués peut-être par des émissaires du roi de France, qui venait d'entrer en rapport avec les membres de la ligue de Smalkalde, les habitants des villages de Tilleur, de Jemeppe, d'Ans, de Montegnée et des environs, au nombre de sept à huit cents, s'avancèrent, le dimanche 2 juillet 1531, vers la cité, dont les portes étaient fermées. A la demande du magistrat ils formulèrent leurs exigences par écrit : conservation des privilèges nationaux; mise en liberté de Jean Alberti ou Jean Albrecht, qui était détenu à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il eût été acquitté à Maestricht; extension à tous les citoyens et non seulement aux feudataires, des privilèges accordés récemment par l'empereur; stricte observation de l'édit sur la vente et le prix du grain; restriction de la juridiction de l'official aux seuls ecclésiasti-

ques. Le chapitre et le conseil communal firent quelques concessions, de crainte que les mécontents, les affamés de la cité, n'ouvrirent les portes aux insurgés qui commençaient déjà à piller les faubourgs. Erard revint à Liège le 10 juillet. Il convoqua aussitôt le chapitre, le magistrat, les trente-deux métiers, exposa le péril et les moyens d'y pourvoir, insista sur la nécessité d'une prompte répression, réclamant le concours de toutes les autorités civiles et religieuses; en même temps, il faisait acheter du blé à l'étranger, blé qui fut revendu en ville à un prix inférieur; le clergé et le magistrat en supportèrent la perte. Les métiers adhèrent aux propositions du prince, après avoir réclamé toutefois la suppression des abus et protesté contre les privilèges du clergé en matière d'impôts, les empiètements de la cour de l'official sur la juridiction laïque, l'élévation des frais de justice et des honoraires des avocats, la libre exportation des grains. Le maître et les cours de justice firent des enquêtes générales et envoyèrent leurs procès-verbaux à une commission de seize membres, composée mi-partie de laïques et d'ecclésiastiques. Treize Rivageois furent arrêtés, renfermés dans la tour de l'official, mis à la torture et condamnés à mort. Trois furent graciés, les autres subirent le dernier supplice et leurs têtes furent exposées sur les portes de la ville. Ceux qu'ils avaient entraînés dans la révolte furent condamnés à une pénitence publique, à une amende et à la perte de leurs privilèges et du droit de porter les armes. Le 1^{er} août, ces malheureux parurent à la porte de Sainte-Marguerite, pieds et tête nus, en manche de chemise, la corde au cou et ils furent ainsi conduits à la cathédrale, où ils demandèrent pardon à genoux au prince et aux chanoines; ils se rendirent ensuite au Marché, où ils demandèrent pardon au magistrat et au peuple. Le bourreau les reconduisit enfin par la porte d'Avroy. Le 10 août, un second groupe fit la même pénitence publique. Le 10 juin 1535, Erard renouvela l'édit du 5 août 1531, qui privait les Rivageois graciés du droit de porter

des armes et qui les obligeait à déposer entre les mains de la justice celles qu'ils détenaient encore.

Erard consacra les trois dernières années de son règne à éteindre la dette publique qui s'élevait à 250,000 florins, opération qu'il sut mener à terme, sans que les services publics en eussent souffert, grâce à la confiance des états qui lui avaient abandonné pour quatre ans le produit des impôts. Il avait réglé l'usage du droit de chasse par son édit du 30 juin 1534, et il leva souvent des troupes pour chasser les maraudeurs et les soudards qui infestaient la principauté. Il mourut, le 16 février 1638, complètement épuisé. Trois mois auparavant, le pape Paul III l'avait nommé *legat à latere*, titre qui lui accordait de nouveaux pouvoirs sur tout le clergé du diocèse. Erard, qui pensait souvent à la mort, avait fait construire, en 1527, un mausolée en cuivre doré qu'il plaça dans le chœur de la cathédrale de Saint-Lambert. Le 13 février 1530, par un acte de donation entre-vifs, il fonda son anniversaire. Une fausse interprétation de cet acte, dont Chapeaville a reproduit le texte, a fait croire à Sleidan et à d'autres historiens que l'évêque de Liège aurait fait célébrer son anniversaire de son vivant! Le successeur d'Erard fut Corneille de Berghes, nommé coadjuteur, en 1522, à la demande de Charles-Quint.

Telesten raccourci ce règne de trente-trois ans, si remarquable à tant d'égards. Erard est sans contredit le plus grand des princes-évêques que Liège ait eus après Notger. Administrateur vigilant, il sut faire reflourir le commerce et l'industrie dans la principauté dont il avait réprimé les dernières agitations par sa fermeté; prélat sévère, il sut ramener les religieux de son diocèse à la discipline monacale. Diplomate habile, il devina la puissance de Charles-Quint et sut s'en faire un allié. En signant le traité de Saint-Trond, il travailla à l'union de la principauté avec les Pays-Bas, auxquels, dans notre siècle, elle a été rattachée pour toujours; en fermant l'ère des guerres civiles, il maintint

l'indépendance de son diocèse qui, plus heureux que celui d'Utrecht, échappa au démembrement ou à la sécularisation dont il était menacé. Et ce prince-évêque faisait grande figure au milieu de ses contemporains; en traitant avec Charles-Quint, le monarque le plus autoritaire de son temps, il n'oubliait ni sa propre dignité ni les droits de son église. La cour de Bruxelles retrouvait souvent la fierté des La Marck dans notre prélat, quoique Marie de Hongrie, dans un moment de dépit, le représentât un jour à son frère, l'empereur, comme un *très dangereux épiscier* (1). Et ce qui donne à ce règne un éclat exceptionnel, c'est le génie des grands artistes qui introduisirent à Liège les traditions de la Renaissance. Le prélat qui correspondait avec Erasme de Rotterdam, qui prenait pour secrétaire le célèbre humaniste Jérôme Aléandre, l'ami du cardinal Reginald Pool et de tant de savants illustres, fut le Mécène des Liégeois qui se distinguèrent dans la peinture, la gravure ou l'architecture. Rappelé son nom, c'est rappeler les Lombard, les Zutman ou Suavius, les Borset, tous les artistes qui ont travaillé à la restauration du palais épiscopal, à l'achèvement des splendides basiliques de Saint-Martin, de Saint-Paul et de Saint-Jacques. Erard de La Marck fut un grand prince, et la postérité l'aurait placé au premier rang, s'il n'avait quelquefois montré dans la recherche des honneurs une avidité peu digne d'un pasteur des âmes, s'il n'avait pas persécuté avec une cruelle sévérité les protestants de son diocèse, de ce diocèse où l'un de ses prédécesseurs, Wazon, avait répondu jadis que mieux valait convertir les hérétiques par la persuasion que par la rigueur (2).

II. Lonchay.

Archives du royaume à Bruxelles, *Registre sur le fait des hérésies et inquisition*. — Ibidem, Papiers d'Etat et de l'audience, *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie*, passim. — Tous les documents de ces précieuses collections relatifs au règne d'Erard de La Marck

(1) Marie de Hongrie à Charles-Quint, 4 janvier 1536. V. Ed. de Marneffe, *la Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. I.

(2) Anselme, *apud* Chapeville, chap. CV.

ont été publiés par M^r Edgard de Marneffe dans le recueil déjà cité : *la Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. I. — Archives de l'Etat à Liège, fonds divers. — Chroniques de Brusthem et de Jean de Los. — Chapeville, *Gesta Pontificum leodiensium*, t. III. — Fisen, *Historia ecclesie leodiensis*. — Foulon, *Historia leodiensis*. — Mantelius, *Hasselctum*. — Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*. — Mélat, *Histoire de la ville et du château de Huy*. — Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay (1513-1532). — Mémoires de Robert de La Marck, sire de Fleuranges, maréchal de France (1490-1537). — Robert Macqueran, *Traité et recueil de la maison de Bourgogne en forme de chronique*, dans Buchon, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*. — Pontus Heuterus, *Rerum belgicarum libri XV*. — Guillaume de Meef, *la Mutinerie des Rivageois*, éditée par Polain. — De Louvrex, *Recueil des édits et règlements du pays de Liège*. — Polain, *Recueil des édits et ordonnances de la principauté de Liège*. — Polain et Raikem, *Coutumes du pays de Liège*. — Galesloot, *Edits et ordonnances de Charles-Quint*. — Le Glay, *Correspondance de Maximilien avec Marguerite d'Autriche*. — Vanden Berg, *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*. — Paulin Paris, *Etudes sur François I^{er}*. — Rahlenbeck, *L'Eglise de Liège et la Révolution*. — Rahlenbeck, *les Pays d'Outre-Meuse*. — Habets, *De Wederdoopers te Maestricht*. — De Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming in Nederland*. — Lenoir, *Histoire de la réformation dans l'ancien pays de Liège*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Ferd. Hénau, *Histoire de l'ancien pays de Liège*. — De Gerlache, *Histoire de Liège*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*. — H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVII^e siècle*, dans le t. XI des mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique. — J. Helbig, *Histoire de la peinture dans l'ancien pays de Liège*. — J. Helbig, *La Sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. — Joseph Demarteau, *A travers l'exposition de l'art ancien au pays de Liège*. — Baron J. de Chestret de Hanefte, *Histoire de la numismatique liégeoise*. — De Theux de Montjardin, *Histoire du chapitre de Saint-Lambert*. Paul Frédéricq : *Corpus inquisitionis neerlandicæ*, t. I et II.

MARCK (Everard DE LA), frère du Sanglier des Ardennes, seigneur d'Arenberg, bailli de Hesbaye, gouverneur du comté de Looz, châtelain d'Agimont et de Mirwart, apparaît pour la première fois dans l'histoire de Liège vers l'année 1465, où nous le voyons proposé pour la dignité de mambour par un grand nombre d'artisans. En 1467, il défendit le château de Huy contre les Liégeois, qui commandaient son propre frère Guillaume et Raes de Heers. Il resta fidèle à Louis de Bourbon jusqu'au jour où le Sanglier des Ardennes fut banni, c'est-à-dire jusqu'en 1482. Il

prit alors les armes contre le prince et amena des renforts à son frère, renforts nécessaires, puisque Louis XI venait de rappeler ses troupes. Il prit une part active à toutes les entreprises des siens dans la principauté, et se signala par la défaite qu'il infligea aux bourgeois de Maestricht, quand ils voulurent s'emparer du château de Sichein. En 1485, à la mort du Sanglier, il s'unit à son autre frère, Robert Ier, seigneur de Sedan, et tous les deux, après avoir solennellement protesté, le 9 juillet, contre la trahison dont leur frère avait été la victime et contre la violation des privilèges nationaux dont Maximilien et Jean de Horne s'étaient rendus coupables, entrèrent en campagne. Ils s'emparèrent du pouvoir souverain à Liège et dominèrent par la terreur toute la principauté, qui eut de nouveau à souffrir des horreurs de la guerre civile. Everard se fit proclamer capitaine général des troupes et donna à Guy Vandenbosch, seigneur de Canne, de Spauwen et de Moppertingen, ancien ami du Sanglier des Ardennes, le titre de mambour. Sous leurs ordres vinrent se ranger tous les aventuriers et les brigands de la contrée. En même temps, Robert de La Marck, le jeune, son neveu, s'emparait par surprise du fort de Stockheim. La commanderie de Gruy-trode et l'église d'Aldeneyk furent converties en forteresses. De leur côté, les de Horne, maîtres de Saint-Trond, de Maestricht, de Huy et de Ciney, enrôlèrent des soldats et reçurent des secours de Maximilien. Hasselt dut se rendre à Everard, Saint-Trond fut mis au pillage. Guy de Canne ravagea horriblement le comté de Horne. Ce féroce chef de bandes, exerçant à la fois les fonctions de mambour et de majeur, fut un moment le maître de la cité. Pour mieux y dominer, il leva des troupes en France et fortifia la porte de Sainte-Walburge. Il tyrannisa la population jusqu'au jour où le peuple, las de son despotisme, prit les armes contre lui. Guy de Canne fut tué sur les degrés de Saint-Lambert, le 29 mars 1486.

Cependant Maximilien s'efforçait de mettre fin à une guerre désastreuse qui

l'obligeait de distraire une partie de ses forces pour intervenir dans la vallée de la Meuse. Grâce à sa médiation, Jean de Horne put se réconcilier avec ses bons bourgeois de Liège qui, après la mort du Sanglier des Ardennes, avaient dû prendre les armes contre lui. Il rentra dans sa capitale le 10 mai de cette année. Mais les La Marck refusèrent de désarmer. Ils possédaient les places de Stockheim, d'Aigremont, de Logne, de Montfort, de Franchimont; le 24 juillet 1486, ils tentèrent de s'emparer de la cité. L'année suivante, Everard et son neveu Robert prirent le couvent des Chartreux, près du faubourg d'Amercœur, et y restèrent dix jours, ce qui leur permit de ravager la banlieue. De là ils envahirent le duché de Limbourg, pillèrent Herve, Eupen et les environs. Frédéric de Horne, seigneur de Montigny, fut mis à la tête des milices nationales. A plusieurs reprises, il délogea l'ennemi de ses positions, mais il échoua sous les murs de Franchimont. Le 14 mars 1488, profitant de l'absence de l'évêque qui s'était rendu à Bruges au secours de Maximilien, les La Marck entrèrent par surprise à Liège. Everard augmenta ses forces en levant de nouveaux mercenaires, fit restaurer les châteaux de Montfort, de Franchimont et de Logne, prit le titre de *protecteur et défenseur de l'église et du pays de Liège*, et proposa au clergé de remplacer Jean de Horne par Jacques de Croy, son ancien concurrent à l'évêché.

La guerre continua dès lors entre les La Marck et les de Horne, désastreuse pour les malheureuses populations livrées sans défense à la féroceité des soldats et des brigands. Ni Frédéric de Brandebourg, ni Guillaume de Juliers, ni même l'empereur Frédéric, quand il passa par Maestricht, en 1488, ne réussirent à réconcilier deux familles qui s'étaient voué une haine implacable. L'intervention du souverain pontife, les menaces de l'excommunication ne firent pas plus d'impression sur les rebelles. Les soldats du roi de France allié des La Marck entrèrent dans Liège; peu s'en fallut que la principauté ne reconnût

Charles VIII pour souverain. Mal secondé par Maximilien aux prises alors avec ses propres sujets de la Flandre et du Brabant, Jean de Horne ne pouvait repousser l'envahisseur. Il y a plus; Maximilien fit la paix avec les La Marck, le 27 septembre 1489.

Jean de Horne ne perdit pourtant pas courage, malgré deux efforts infructueux pour rentrer dans sa capitale. Le 3 avril 1490, il remporta dans les bruyères de Zonhoven une victoire qui lui rallia toutes les bonnes villes de la principauté. Seule* la cité était au pouvoir des rebelles. On crut un moment que l'entente allait se rétablir. Le 10 avril, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle; elle portait que l'affaire de l'exécution de Guillaume de La Marck serait soumise à l'arbitrage de l'archevêque de Cologne, du duc de Juliers et d'Englebert de Nassau; la ville et les échevins de Maestricht qui étaient intervenus dans l'exécution de Guillaume de La Marck se soumettraient au même arbitrage, sous réserve de leurs privilèges; la cité payerait une amende au prince, si les trois arbitres la condamnaient, sans que les bourgeois qui avaient tenu le parti du prince fussent obligés d'y contribuer; le prince accorderait une amnistie générale et pardonnerait à ses sujets tout ce qui était survenu après la mort de Guillaume; Englebert de Nassau prendrait possession de la ville de Liège, au nom du prince; les La Marck en sortiraient avec tous leurs soldats et évacueraient aussi les autres places jusqu'à l'exécution complète de la paix.

Or, les La Marck étaient humiliés de devoir sortir de la cité et de rendre leurs forteresses; le 11 avril, jour de Pâques, ils suscitèrent des troubles. Il leur fallut pourtant s'exécuter quand Englebert fut venu à Liège proclamer la paix; d'autre part, leurs partisans refusaient de déposer les armes. Ce ne fut qu'après deux ans d'efforts, après de laborieuses conférences à Aix, à Maestricht, à Tongres, à Saint-Trond, que l'on tomba d'accord sur les conditions d'une paix définitive. Préparée à Donchery, entre Sedan et Mézières, cette paix fut, enfin, signée

à Haccourt, le 5 mai 1492, par les députés du prince, des La Marck et de la cité et après avoir été approuvée par les chanoines de Saint-Lambert, les abbés des monastères, plus de quatre-vingts nobles et les délégués de quinze bonnes villes. Il fut convenu que les trois états payeraient aux La Marck, dans le terme de huit ans, la somme de 150,000 florins; qu'il y aurait une amnistie générale; que le pays de Liège observerait la neutralité vis-à-vis des nations voisines; que les églises et les bonnes villes conserveraient leurs privilèges. La réconciliation entre les La Marck et les de Horne fut achevée et célébrée par de grandes fêtes et des tournois. S'il fallait en croire Jean de Brusthem, l'évêque, Jean de Horne aurait demandé humblement pardon à genoux et jusqu'à trois fois à Everard de La Marck, d'avoir fait exécuter son frère à Maestricht, et à la fin Everard, vaincu par l'émotion, aurait répliqué : « Vous me demandez » pardon de la mort de mon frère, au » nom d'un Dieu mort pour nous tous; » eh bien ! je vous l'accorde ». Mais les chroniqueurs contemporains n'ont point rapporté cette scène, et il y a lieu de douter qu'un prince-évêque de Liège se soit ainsi humilié devant un de ses vassaux, en présence de toute la noblesse, alors que la paix ne stipulait rien de tel. En tout cas, les deux familles se tendirent loyalement les mains et pour rendre la concorde définitive, Jean de Horne accorda au jeune Everard les fonctions de grand maître avec la main de sa nièce Marguerite. Jean de La Marck, seigneur d'Aigremont, fut nommé sénéchal du district de Montenacken.

Everard mourut à Liège, le 19 juin 1496. Il avait épousé Marguerite de Bouchoute. Une de ses descendantes, Marguerite de La Marck, comtesse de la Marck et d'Arenberg, épousa en 1547 Jean de Ligne, baron de Barbançon, et lui apporta en dot le comté d'Arenberg. C'est de ce Jean de Ligne que descendent les ducs et princes d'Arenberg actuels.

H. Lonchay.

Sources citées plus bas pour Guillaume de La Marck.

MARCK (*Guillaume DE LA*), seigneur de Lummen, dit le *Sanglier des Ardennes*, était le troisième fils de Jean de La Marck d'Arenberg, seigneur de Sedan, d'Arenberg et de Lummen, et d'Anne de Virmembourg. Il appartenait à une branche cadette de cette vieille maison de La Marck, originaire de la Westphalie, et qui, par suite d'acquisitions nombreuses dans les Ardennes et la vallée de la Meuse, était devenue la famille la plus puissante du pays de Liège. Son frère Robert avait recueilli de la succession paternelle la seigneurie de Sedan; un autre, Everard, l'aîné, la seigneurie d'Arenberg; quant à lui, que les chroniqueurs appellent tantôt Guillaume de La Marck, tantôt Guillaume d'Arenberg, et que les contemporains surnommèrent le *Sanglier des Ardennes*, à cause de ses violences et de ses rapines, il reçut le domaine de Lummen ou Lumey, au comté de Loos, dont le titre seigneurial passa à sa descendance. Son nom paraît pour la première fois dans les annales liégeoises en 1467. Philippe le Bon, duc de Bourgogne et souverain des Pays-Bas, venait de mourir, et les Liégeois, brûlant de ressaisir leurs privilèges confisqués par le défunt, assiégeaient le château de Huy où s'était réfugié leur évêque Louis de Bourbon. Guillaume figure en ce moment parmi les assiégeants, tandis que son propre frère Everard reste fidèle au prince. La place dut se rendre, fut mise au pillage et Guillaume eut la mission de la garder. L'arrivée de troupes bourguignonnes le fit partir; il se retira dans le comté de Loos, pendant que Charles le Téméraire envahissait La Hesbaye; quand il apprit la défaite de ses compatriotes à Brusthem, il fit la paix avec le vainqueur, se contentant d'assurer au pays lossain les bénéfices d'une trêve. Pendant une période de six à sept ans, les chroniqueurs se taisent sur son compte.

Que faisait La Marck pendant que la patrie liégeoise gémissait sous l'odieux despotisme du Téméraire? Loin de soutenir la cause nationale, de jouer le rôle héroïque que lui a prêté un romancier moderne, le Sanglier des Ardennes, que

d'aucuns veulent nous présenter comme un patriote, vit tranquillement dans ses terres. S'il en sort, c'est pour tenter un coup de main ou commettre un crime. En 1474, il dévaste les biens de l'abbaye de Saint-Laurent à Momalle, et, le 10 août de cette année, assisté de Jean de Rosoux et d'un autre affidé, il tue à Saint-Trond Richard Troncillon, vicaire général de l'évêché; après quoi il se retire dans son castel d'Aigremont. Que devint-il alors? Les chroniqueurs ne sont pas d'accord. Peut-être songeait-il à provoquer de nouveaux troubles en profitant de l'éloignement des troupes bourguignonnes. Il venait de vendre sa propriété de Peer au sire de Humbercourt, son château patrimonial de Lummen, au seigneur de Vere. Il fortifiait Aigremont et recrutait des partisans auxquels il faisait porter comme épauvette la hure de sanglier, sa livrée. Il protestait cependant de sa fidélité à la maison de Bourgogne; il renouvela même ses offres de service au Téméraire quand celui-ci passa par Maestricht pour aller secourir l'archevêque de Cologne; en même temps, il traitait secrètement avec la France, le seul pays auquel sa famille ait jamais été sincèrement attachée. Après s'être rendu dans le pays de Cologne, selon les uns, en France, selon les autres, il leva des troupes pour combattre le Téméraire qui assiégeait alors la ville de Neuss dans l'archevêché de Cologne. Un moment, vers la fin du mois d'août de cette même année 1474, le bruit s'était répandu à Liège que le Sanglier arrivait à la tête de tous les mécontents. Les bourgeois effrayés voulaient sortir de la ville, ils ne restèrent que sur les injonctions du bailli. Il ne paraît pas toutefois que Guillaume s'avancât au delà du pays de Franchimont. Louis de Bourbon convoqua ses vassaux et, soutenu par les milices de Hesbaye, les secours de ses parents et les renforts du duc de Bourgogne, il alla s'emparer du château d'Aigremont qu'il fit raser. La Marck fit aussitôt défier le prince-évêque et son allié, le duc de Bourgogne.

Bientôt après, le 5 janvier 1477,

Charles le Hardi trouvait la mort sous les murs de Nancy, et le pays de Liège recouvrait la liberté. Everard de La Marck s'interposa en faveur de Guillaume et celui-ci fut aussi amnistié; ordre fut donné de ne plus le traiter en ennemi. Ayant rencontré Louis de Bourbon, Guillaume se jeta à ses pieds et implora son pardon; l'évêque le lui accorda, à condition qu'il se réconciliât avec la famille de Richard de Troncillon. Il le rétablit dans sa seigneurie d'Aigremont, dans sa charge d'avoué de Hesbaye, le nomma chef de sa maison, même grand maître de Liège, lui donna une escorte de vingt-quatre cavaliers dont il prit l'entretien à sa charge et lui fit don du château de Seraing en Hesbaye. On ne pouvait être plus généreux. Un moment La Marck devint l'homme de confiance de Bourbon; il fut son représentant dans différentes cérémonies, et conduisit les troupes épiscopales contre Raes de Heers qu'il força de déposer les armes; c'est encore lui qui alla saluer, au nom de l'évêque, l'archiduc Maximilien qui venait dans notre pays épouser Marie de Bourgogne, et il accompagna le prince, de Maestricht jusqu'à Diest. Il présida, en qualité de grand maître, à l'exécution de quelques malfaiteurs qui avaient comploté de s'emparer de la cité, d'égorger l'évêque et de piller les maisons riches. Ayant prêté à Bourbon une somme de 4,000 florins du Rhin, il reçut en engagée la forteresse de Franchimont en vertu d'un acte qui fut ratifié par le chapitre cathédral. En même temps, il prêtait un nouveau serment de fidélité et s'engageait à ne plus faire la guerre, fût-ce en dehors du pays, contre le gré de l'évêque et des états liégeois. Enfin, il accompagna Bourbon en Gueldre, où l'évêque allait visiter ses parents; il assista à la réunion des états du pays tenue au printemps de l'année de 1478 et prit part avec le souverain aux réjouissances populaires qui marquèrent le retour du péron national.

La cession de Franchimont était une imprudence. En effet, Guillaume de La Marck ourdissait de nouvelles intrigues. Il augmentait sa garde personnelle, alors

que l'évêque diminuait la sienne pour faire droit aux réclamations de ses sujets qui voulaient éviter toute dépense inutile. Peut-être instigué, comme le prétend Jean de Los, par Louis XI pour faire la guerre à Maximilien, ou cédant à ses instincts pervers, il ne se montrait plus en public qu'avec un appareil menaçant, dominant par la terreur l'entourage du prince, au point qu'aucun secrétaire n'osait rédiger une lettre ni un édit sans son approbation. Il reçut très mal les représentations que l'évêque ou quelques-uns de ses conseillers crurent devoir lui faire au sujet de sa conduite privée et se retira dans son château de Franchimont, après de vaines tentatives de la part du magistrat liégeois pour le rapprocher de son souverain.

Revenu à Liège avec une brillante escorte, La Marck ne craignit plus d'offenser le prince. Craignant pour sa vie, Bourbon se retira à Tongres, puis à Saint-Trond, toujours suivi par le Sanglier, qui méditait sans doute un hardi coup de main, mais qu'une grave maladie et la défaite de ses amis de France à Guinegate condamnèrent pour quelque temps à l'inaction. Bientôt après, La Marck fut mis hors la loi et déclaré ennemi public. Bourbon obtint une garde composée de deux hommes par métier, et la cour des échevins de Liège, par un arrêt du mois de septembre 1480, condamna son ennemi au bannissement et à la confiscation de ses biens. Le roi de France, Louis XI, protesta contre cette condamnation, qui n'était que trop justifiée, et la regarda comme une offense personnelle, puisqu'elle frappait celui qu'il appelait son ami et son serviteur. Un billet daté du 11 janvier 1481 et adressé aux états liégeois, billet dont le chroniqueur Adrien du Vieux-Bois nous a donné la traduction latine, ne laisse plus aucun doute sur les relations de La Marck avec ce roi perfide, dont les trahisons avaient déjà causé tant de maux à la principauté.

Cependant la misère était grande à Liège; les houleux se révoltèrent et Louis de Bourbon dut même faire exécuter deux meneurs. Guillaume se flatta

de rallier à sa cause la moitié de la population; voyant que l'intervention du roi très chrétien n'avait pas fait lever la sentence de bannissement dont il était l'objet, il résolut de s'imposer par la force à ce peuple qui ne voulait pas de lui. Il quitta Franchimont avec douze cents cavaliers et trois mille piétons, recrutés pour la plupart parmi les bannis liégeois; le 29 août 1482, il était aux portes de Liège. Louis de Bourbon qui avait convoqué les milices bourgeoises, revint de Huy à Liège, alors qu'il eût dû rester dans la première de ces deux places et y attendre les secours de Maximilien, car ses forces étaient inférieures à celles de l'ennemi.

La nouvelle de l'arrivée du Sanglier jeta l'épouvante dans la cité. Les habitants ne songeaient qu'à fuir par les faubourgs de Sainte-Walburge et de Sainte-Marguerite. Cependant l'ennemi s'approchait du faubourg d'Amercœur où il comptait entrer après avoir passé la Vesdre à Chénée. Son avant-garde culbuta les soldats que Bourbon avait amenés de Huy. Dans l'armée épiscopale régnait la plus grande confusion. Les artisans étaient indécis; sauf dans l'entourage du prince, personne n'était prêt aux grands sacrifices. Le plus sage eût été de rentrer dans les murs, de s'y fortifier jusqu'à l'arrivée des secours du prince d'Orange. Jean de Horne, qui portait l'étendard de Saint-Lambert, opinait, paraît-il, en ce sens. On discutait les dispositions du combat, quand les Hutois réclamèrent des renforts. Bourbon n'hésite plus, il s'élance vers le fond de la vallée, espérant rallier les siens; il trouve son avant-garde déjà mise en déroute; il se voit bientôt isolé; ses plus fidèles amis Adam des Trois Grés, les seigneurs de Herck Saint-Lambert, de Vogelsanck, Guillaume Botton, Guillaume Longhis, Adam Clermont, Herman de Mettecoven étaient morts quand, près du moulin de Wez, à Grivegnée, dans la partie la plus étroite du chemin, il fut frappé au front par un des soudards du Sanglier. En vain supplia-t-il qu'on lui fit grâce de la vie, Guillaume lui asséna

un nouveau coup d'épée, ordonnant à l'un de ses soldats de l'achever, et le corps du malheureux pontife, dépouillé de ses derniers vêtements, resta abandonné dans le ruisseau de Wez. Le vainqueur entra dans la cité, laissa piller par ses mercenaires les maisons d'un grand nombre de bourgeois, et par ce qui restait en ville du chapitre de Saint-Lambert se fit nommer mambour du pays en même temps qu'on conférait à son frère Robert la garde du château de Bouillon. Le 23 septembre, il fut excommunié par l'archevêque de Cologne.

Le cadavre de Louis de Bourbon resta trois jours dans la boue. Des religieux obtinrent, à force d'instances, qu'on lui rendit les derniers honneurs, qu'on inhumât ses restes dans la cathédrale devant le maître-autel de Saint-Lambert. Guillaume contraignit la minorité du chapitre qui était restée à Liège à désigner pour l'épiscopat son propre fils Jean de La Marck, qui jouissait d'une prébende de chanoine sans avoir reçu les ordres sacrés. La majorité réunie à Louvain protesta contre ce choix et se divisa, les uns se prononçant pour l'archidiacre Jacques de Croy, frère du comte de Chimay, les autres pour ce même Jean de Horne qui portait l'étendard national à Wez et n'avait échappé au massacre qu'à prix d'or. Les voix se partageant, c'était au pape à décider.

Le triomphe de Guillaume, triomphe dû en grande partie aux subsides en hommes et en argent de Louis XI, inquiétait Maximilien. A sa demande, les états de Brabant levèrent des troupes et appelèrent à leur secours ceux du Hainaut. Saint-Trond fut occupé par les soldats de l'archiduc, Looz, Hasselt mis au pillage, La Hesbaye entièrement ravagée. Liège même fut un moment menacé, puis ce fut le tour de Tongres, qui dut se rendre à merci. D'autre part, Louis XI rappelait ses troupes. Everard de La Marck les remplaça, et les deux frères dévastèrent à l'envi la principauté, tout en faisant le coup de feu avec les partisans de Maximilien. Guillaume remporta un léger succès près de Landen, et Everard obligea les milices de

Maestricht à lever le siège de Sichein. Ces avantages accrurent l'audace du mambour. Au commencement de 1483, à la tête d'une bande d'aventuriers, de gens de bas étage et de citoyens enrôlés par force, il provoqua l'armée brabançonne qui s'était retranchée près du château de Hollogne-sur-Geer, dont elle venait de s'emparer. Dédaignant d'observer les règles de la stratégie la plus élémentaire, il commença l'attaque avec sa furie habituelle; il fut honteusement repoussé. Nombre de mercenaires suisses et gascons périrent. Adolphe de La Marck, commandeur des Vieux-Jones, seigneur de Straible, et Guy de Canne furent faits prisonniers. Les fuyards rentrèrent pêle-mêle dans la cité. Ivre de fureur, Guillaume fit massacrer ceux qui osèrent parler de paix, c'est-à-dire les délégués du magistrat et le seigneur de Tiribu, envoyé par la ville de Huy; d'autres citoyens notables que l'on soupçonnait de vouloir traiter avec les vainqueurs furent recherchés, arrêtés par les émissaires du Sanglier et tués chez eux.

Or, une quinzaine de jours avant la déroute de Hollogne, Louis XI avait signé le traité d'Arras avec Maximilien et s'était engagé à ne plus assister Guillaume de La Marck. La défection du plus puissant de ses alliés ne découragea pas le mambour, et la malheureuse principauté continua de souffrir des ravages des La Marck et des repréailles des Brabançons. Peu s'en fallut que l'abbaye de Saint-Laurent ne fût incendiée par le féroce Guy de Canne. Maximilien, qui avait fait mine de se porter sur Liège, obligea Tongres à capituler et à recevoir Jean de Horne comme l'élu national. Il ne put toutefois forcer la citadelle de Huy, dont le Sanglier avait fait le centre de ses opérations militaires.

Les Liégeois avaient hâte de conclure la paix; aussi acceptèrent-ils les propositions de Jean de Chalon, prince d'Orange, et de Philippe de Clèves. Les préliminaires furent signés le dimanche après Pâques, et l'on convint d'une trêve; le 10 avril, la paix fut signée à Huy. Satisfaite de ces événements, la cité de Liège accorda le surlendemain à

Guillaume de La Marck une rente viagère de 800 florins, réversible sur son fils, Guillaume, mais avec la réserve que ladite rente s'éteindrait dès que Jean, son autre fils, aurait reçu du pape l'insitution canonique.

Or, le pape ratifia l'élection de Jean de Horne, et Guillaume se regardant comme trompé reprit les armes. Ce ne fut que le 21 mai 1484 que les hostilités cessèrent définitivement. La paix de Tongres, comme on l'appelle, portait que le domaine de Seraing-le-Château serait rendu à Guillaume; on lui payerait la somme de 36,000 livres et il pourrait garder comme caution les châteaux de Franchimont et de Bouillon; Jean de La Marck obtiendrait des bénéfices jusqu'à la concurrence de 1,000 livres de revenu; les cinq échevins nommés par Guillaume et les autres fonctionnaires nommés à vie par lui conserveraient leurs fonctions; les fonctionnaires amovibles pouvaient être révoqués moyennant la restitution des deniers qu'ils lui auraient payés; il y aurait pardon et oubli des injures; le prince, à son entrée, ferait le serment d'usage; il se ferait accompagner de Guillaume de La Marck qu'il traiterait comme parent, vassal et sujet; le prince et les états protégeraient Guillaume de La Marck et ses adhérents contre toute tentative de vengeance au sujet des faits passés; le jugement prononcé contre Guillaume de La Marck et ses adhérents sous Louis de Bourbon, quoique approuvé par les trois états, était cassé. Telles étaient, pour ce qui concerne le Sanglier, les clauses principales de ce traité qui, si avantageux qu'il fût, ne reçut de commencement d'exécution de sa part qu'au mois d'octobre. Le 7 de ce mois, Jean de Horne fit son entrée solennelle à Liège et prêta serment de fidélité aux libertés du pays.

Pendant quelque temps la paix régna à Liège. La Marck et de Horne paraissaient se témoigner la plus sincère amitié; ce n'étaient plus entre eux qu'entrevues, prêts d'argent; Jean de Los rapporte même que Jean de Horne offrit plus d'une fois l'hospitalité à La

Marck et, suivant l'usage du temps, partagea avec lui le même lit de repos. Mais les nouveaux amis se défiaient l'un de l'autre. Sous leurs démonstrations d'amitié se cachaient de perfides projets. Guillaume, qui tenait déjà les fortresses de Franchimont, de Seraing-le-Château, de Bouillon et de Longchamps, demandait encore le fort de Grevenbroek. Comme jadis, au temps de Louis de Bourbon, il intervenait dans toutes les affaires de la principauté. Cette imixtion dans son gouvernement indisposait Jean de Horne; d'autre part, Guillaume avait conservé des intelligences avec les étrangers ennemis du pays; Pontus Heuterus, écrivain généralement bien informé, prétend même qu'il avait conclu une alliance avec le duc de Lorraine contre Maximilien et le prince de Liège; il ajoute que Maximilien, décidé à en finir, appela près de lui Frédéric de Horne, seigneur de Montigny, son général, et le chargea de s'emparer par ruse de la personne de Guillaume et de le conduire à Maestricht pour l'y faire juger et exécuter. Jean de Horne, qui partageait la souveraineté à Maestricht avec le duc de Brabant, adhéra à ce projet, et c'est ainsi, par une insigne perfidie, que fut résolue la mort du Sanglier des Ardennes.

Vers la mi-juin de 1485, Guillaume se trouvait à Saint-Trond en partie de plaisir avec le prince et le frère aîné de celui-ci. Le seigneur de Montigny vint le rejoindre escorté d'une troupe de gens d'armes. On banquetta dans l'hôtel que le Sanglier possédait à Saint-Trond. Le lendemain après de nouveaux échanges amicaux, la conversation étant tombée sur les chevaux, Jean de Horne défia son rival à la course. Le pari fut accepté, et aussitôt après le dîner, Jean de Horne et Guillaume prirent le chemin de la campagne. Montigny les avait prévenus, il avait posté ses gens dans les champs et ceux-ci purent se saisir de son ennemi désarmé. « Enfin, lui cria Montigny, se démasquant alors, « enfin « je te tiens en mon pouvoir, seigneur « Guillaume, toi dont j'ai vainement « tant de fois essayé de me rendre mai-

« tre. » — « Montigny, » répondit le vaincu, « si je t'avais pris pour un « traître, j'eusse aisément déjoué tes « projets. Il y a longtemps, cependant, « que j'aurais dû me défier de toi : c'est « de ton frère l'évêque lui-même que je « tiens qu'on avait essayé d'empêcher la « ratification de son élection à Rome en « y affirmant que lui et tous les siens « n'étaient que des traîtres. Je croyais « qu'on faisait erreur : il te connaissait « mieux, toi et les tiens, que je ne vous « connaissais moi-même ».

Conduit à Maestricht, dans une ville qui lui était particulièrement hostile, le Sanglier fut enfermé dans le palais du prince-évêque et condamné sans forme de procès par les deux cours de justice réunies, pour avoir tué Louis de Bourbon, dit la chronique de la ville. L'échafaud fut dressé pendant la nuit. Guillaume se confessa à Arnold Proenen, prieur des dominicains, et le lendemain, le 18 juin 1485, il monta sur l'échafaud avec son intrépidité habituelle. Suffridus Petri raconte que le prince s'était rendu à Maestricht et qu'il assista à l'exécution de son ennemi; mais ce fait n'est point rapporté par les autres chroniqueurs. Le corps du Sanglier fut enterré dans l'église des Dominicains. Un de ses partisans, Gilbert van Entbroek, maître de Looz, fut arrêté avec lui et emmené à Maestricht. Mis à la torture, il avoua devant la double cour de justice qu'il avait entendu dire par Guillaume à Saint-Trond, que bientôt son fils serait évêque de Liège. Il fut exécuté peu de jours après.

Telle fut la mort de celui qui avait terrorisé pendant tant d'années la principauté de Liège. Il faut l'étrange partialité de Henaux pour voir un patriote dans cet audacieux chef de bandes, qui semble n'avoir jamais eu d'autre dessein que de démembrer la principauté ou de la séculariser au profit de sa famille. Mais quelle que fût l'ambition du Sanglier, quels qu'eussent été ses crimes, Jean de Horne devait observer à son égard les formes de la justice, c'est-à-dire le traduire devant les échevins de Liège, ses juges naturels. L'arrestation

du Sanglier fut un odieux guet-apens; sa condamnation, une violation flagrante des privilèges que les bourgeois de Liège possédaient en matière judiciaire. Guillaume, en effet, était chevalier, vassal de l'église de Liège et du prince-évêque, bourgeois de la cité et, détail que la plupart des historiens omettent, engagé dans les liens de la cléricature; quoique marié, il portait la tonsure et l'habit ecclésiastique. Ses juges, si l'on peut donner ce nom à ceux qui servirent les projets criminels de Maximilien et de Jean de Horne, enfreignaient les paix locales, les immunités ecclésiastiques et, crime plus grave, l'amnistie solennellement proclamée à Tongres l'année précédente. Ce sacrifice des droits de la justice à la raison d'Etat, disons mieux, ce crime juridique, loin d'assurer la tranquillité de la petite principauté, raviva les plaies dont elle avait si longtemps souffert. « Ma tête saignera longtemps », avait dit le Sanglier du haut de l'échafaud; cette prédiction ne tarda pas à se réaliser. La guerre civile qui s'ensuivit et qui dura jusqu'en 1492, est une des plus horribles de l'histoire de Liège, si féconde pourtant en événements tragiques et en révolutions sanglantes.

Guillaume de La Marck avait épousé Jeanne de Schoonhoven, dont il eut Jean de La Marck, seigneur de Lummen et de Seraing-le-Château, qui épousa Marguerite de Runckel. Deux fils furent issus de ce mariage : Jean de La Marck, l'aîné, qui recueillit de l'héritage paternel les seigneuries de Lummen et de Seraing, et Guillaume, qui entra dans le chapitre de Saint-Lambert et devint archidiacre de Brabant. Celui-ci, que les contemporains appellent souvent l'archidiacre de Seraing, espérait succéder à Erard de La Marck. Déçu dans ses projets, attiré, d'ailleurs, par son cousin Robert IV de Sedan, il se jeta dans les bras de la France et conspira, vers 1541, contre Corneille de Berghes, le successeur d'Erard au trône épiscopal. Ses menées furent favorisées par son frère Jean de La Marck, par Guillaume, bâtard de La Marck, et par son cousin Philippe de La Marck, comme lui cha-

noine de Saint-Lambert et archidiacre de Hesbaye. Il s'agissait de renverser Corneille de Berghes, que Guillaume aurait remplacé, et de s'ouvrir ainsi une porte en Brabant par où passeraient les Gueldrois unis en ce moment aux Français contre Charles-Quint. Mais la cour de Bruxelles était sur ses gardes. Trois agents de la France furent arrêtés et incarcérés à Vilvorde; ils révélèrent le complot. Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, députa à Liège Philippe Nigri et Charles de Bernen-court pour réclamer justice des coupables; leurs réclamations furent appuyées par le représentant de Charles-Quint, le conseiller et maître des requêtes, Charles Boisot. Quelques-uns des conspirateurs arrêtés à Liège furent exécutés dans le courant du mois d'août 1543. Les vrais coupables, les La Marck, échappèrent. Guillaume avait pris la fuite à temps. Philippe fut soumis à un interrogatoire par ses confrères de la cathédrale, mais il paraît que sa responsabilité fut écartée, car on trouve qu'il vivait paisiblement à Liège, le 6 juillet 1545. Quant à Jean de La Marck, arrêté par ordre de Marie de Hongrie dans son propre château de Lummen, il fut, sur les énergiques protestations de sa mère, rendu à ses juges naturels, les échevins de Liège. Son procès traîna en longueur à cause des exigences de l'empereur; malgré la pression exercée sur les magistrats, le sire de Lummen, à qui on avait assigné comme prison le château de Curange, fut acquitté le 4 août 1545. Guillaume, qui s'était retiré à Cologne, continua ses intrigues jusqu'à ce que la paix eût été conclue à Crespy, en 1544, entre l'empereur et la France. Il ne revint toutefois pas à Liège et mourut en France, où le roi Henri II lui avait donné les abbayes de Barbeaux, près de Melun, et de Beaulieu, en Argonne. Jean, son frère aîné mourut le 15 décembre 1552 et non en 1557, comme l'affirme Chapeville. C'est le père du fameux Guillaume de La Marck, le chef des gueux de mer, dont la biographie suit, et de Philippe de La Marck qui épousa Catherine de Manderscheidt et

continua la branche des seigneurs de Lummen.

H. Lonchay.

Chronique d'Adrien du Vieux-Bois, dans le t. IV de l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand. — *Chronique de Jean de Los*, dans de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne*. — *Chronique de Sulfrius Petri*, dans le t. III des *Gesta pontificum leodiensium* de Chapeville. — *Chronique de Jean de Brusthem*, publiée en partie par le chanoine Reusens, dans le t. VIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. — Pontus Heuterus, *Rerum belgarum libri XV*. — *Analecta leodiensia*, dans de Ram, recueil précité. — Piacentius, *Catalogus omnium antistitum Tungrorum, Trajectensium et Leodiorum*. — Chapeville, *Gesta pontificum leodiensium*. — Cronyk van Maestricht, dans le t. 1^{er} des publications de la Société historique et archéologique du Limbourg. — Philippe de Commines, *Mémoires*. — Edgard de Marneffe, *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVII^e siècle*, 4 vol., dans les publications de la Société des Bibliophiles liégeois. — C. de Borman, *Notes relatives aux comtes de La Marck*, dans le t. XI du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. — Fisen, *Historia leodiensis ecclesiae*. — Foulton, *Historia leodiensis*. — Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*. — De Gerlache, *Histoire de Liège*. — Stanislas Bormans, *Les Seigneuries féodales du pays de Liège*. — Ferd. Henaux, *Histoire du pays de Liège*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*. — Rahlenbeck, *L'Eglise de Liège et la révolution*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — De Theux de Montjardin, *Histoire du chapitre de Saint-Lambert*. — Joseph Demarteau, *Guillaume de La Marck, le Sanglier des Ardennes*. — Henri Lonchay, *De l'Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XV^e siècle*, dans le t. XLI des *Mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique*. — Baron J. de Chestret de Hanelle, *Les Conjurés des La Marck formés à Liège contre Charles-Quint*, dans le t. XXI de la 3^e série du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*.

MARCK (Guillaume DE LA), dit l'*archidiacre de Seraing*, prétendant à l'évêché de Liège, naquit, vers 1515, de Jean de La Marck, seigneur de Lumay (Lummen) et de Seraing-le-Château, et de Marguerite de Runckel. Le fameux Guillaume de La Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, était son aïeul, et son père avait été, dans sa jeunesse, postulé pour évêché de Liège. Pourvu, à quatorze ans, d'un canonicat à Saint-Lambert, il fut reçu, le 28 janvier 1529, par dispense du pape, et mis en possession de l'archidiaconé de Brabant, le 21 août 1533. Le cardinal Erard de La Marck, dans le palais duquel il avait passé son adolescence, fut sur le point de lui faire obte-

nir la coadjutorerie de son évêché de Liège, dont Corneille de Berghes voulait se débarrasser; mais la mort ne lui permit pas d'assurer, par ce moyen, le trône épiscopal à un membre de sa famille (1538). Charles-Quint s'était constamment opposé à ce projet, en favorisant un candidat qui lui inspirait plus de confiance. Aussi, dès que le cardinal eut fermé les yeux, s'empressa-t-il d'acheter la renonciation de Guillaume de La Marck, en lui promettant une pension de 6,000 florins.

L'inexécution de cet engagement, la déception qu'il avait éprouvée, l'influence enfin de son cousin Robert de La Marck, seigneur de Sedan, déterminèrent l'archidiacre à se jeter dans les bras de la France. Depuis les terribles démêlés des Liégeois avec la maison de Bourgogne, il était resté parmi eux un parti français, prêt à saisir la première occasion de rompre les liens qui unissaient leur pays à l'Empire. Fort de l'appui d'une partie du chapitre et secondé par quelques membres de sa famille, Guillaume de La Marck devint le chef occulte autour duquel se rallièrent les mécontents. On était au temps où François I^{er}, roi de France, se préparait, par une alliance avec le duc de Clèves, alors maître de la Gueldre, à envahir les Etats de Charles-Quint. Afin d'assurer ses communications avec son allié du Nord et isoler les Pays-Bas de l'Allemagne, la conquête de la principauté de Liège offrait au roi un avantage inestimable : il promit le trône épiscopal à l'archidiacre de Seraing, s'il parvenait à livrer la ville aux Gueldrois. Dès lors, tantôt à Liège, tantôt à Sedan, Guillaume ne cessa de jouer le rôle de conspirateur. Une première tentative avorta, moins par la vigilance de l'évêque, Corneille de Berghes, que par l'énergie de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Quelques conjurés subalternes furent arrêtés au mois de décembre 1541, et payèrent de leur tête l'ambition de l'archidiacre.

En 1542, on le retrouve à Liège, en relations suivies avec le sire de Longue-

val, ambassadeur du roi à la cour de Clèves. Cependant, malgré l'ouverture des hostilités, les Français n'osèrent se hasarder à opérer leur jonction avec l'armée du maréchal de Gueldre, Martin van Rossem. Une occasion plus favorable se présenta au printemps suivant, après la défaite des troupes impériales devant Sittard. Déjà toutes les mesures étaient prises pour l'occupation de la principauté, lorsque des agents français, arrêtés à Bruxelles, dénoncèrent l'archidiacre de Seraing et ses complices. L'empereur irrité, voulant faire un exemple, somma les Liégeois de procéder contre les conspirateurs. Huit d'entre eux subirent la peine capitale, les uns au mois d'août 1543, les autres au mois de janvier suivant. Seul, Guillaume de La Marck, au profit de qui devait se faire cette révolution, ne fut point inquiété. Retiré à Cologne, où il attendait les événements, il se garda bien d'affronter la justice. Cependant la fin tragique de ses complices n'avait pas lassé son ambition; il essaya de renouer le fil de ses intrigues; mais la paix de Crépy, conclue au mois de septembre 1544, vint ruiner à tout jamais ses espérances. L'archidiacre ne chercha plus désormais qu'à revenir impunément à Liège, et surtout à rentrer en possession de ses bénéfices confisqués par Charles-Quint. Peine inutile! le roi de France, Henri II, après lui avoir donné l'abbaye de Barbeaux, près de Melun (1547), eut beau joindre ses instances à celles du sire de Sedan, l'empereur se montra inflexible. Guillaume de La Marck, devenu abbé commendataire de Beaulieu, en Argonne, mourut en France, en 1557.

Baron J. de Chestret de Hanelle.

Chapeville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III, p. 343, 347, 382. — J. de Theux, *le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 60. — H. Lonchay, *De l'Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI^e siècle* (Mém. cour. par l'Acad. roy. de Belgique, t. XL).

La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle, documents publiés par Edg. de Marnette, t. I, II, III. — Manuscrits généalogiques de Le Fort, aux archives de l'Etat, à Liège. — J. de Chestret, *Les Conjurations des La Marck formées à Liège contre Charles-Quint* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 3^e série, t. XXI).

MARCK (*Guillaume DE LA*), amiral et chef des gueux de mer, connu sous le nom de *Lumey*, naquit vers 1542 de Jean de La Marck, seigneur de Lummen et de Seraing-le-Château, dont il a été parlé plus haut, et de Marguerite de Wassenauer. Il était l'arrière-petit-fils du Sanglier des Ardennes. Il était aussi le cousin du fameux Henri de Bréderode, dont le père avait épousé la sœur de Jean de La Marck, et apparenté au comte d'Egmont. Il se signala tout jeune par cette bravoure sauvage qui dégénérerait souvent en cruauté et qu'il avait héritée de son terrible ancêtre. Nombreux furent les rapines et les crimes commis par le sire de Lummen dans le pays de Liège pendant les années 1562, 1564, 1565. En 1566, il signa, avec les nobles des Pays-Bas, le Compromis et fut banni par le duc d'Albe. Pendant que le prince d'Orange levait des troupes en Allemagne pour chasser les Espagnols de nos provinces, Lummen tentait d'insurger les Liégeois contre leur prince-évêque, Gérard de Groesbeek. Au mois de décembre de cette année, il se rendit avec ses gens à cheval à Hasselt pour y aider les calvinistes à s'emparer du pouvoir communal, à saccager les églises et les couvents et à fortifier la ville pour résister au prince; il portait avec ses gens, comme marque distinctive, des queues de renard; il fut même parrain au baptême qu'Herman de Stuyker administra publiquement au marché à la façon des calvinistes. Vers la même époque, un commissaire de l'officiel se rendit avec son clerc à Seraing-le-Château pour y entendre des témoins dans une affaire civile entre le couvent de Lens-Saint-Remy et Philippe Roir; le seigneur de Lummen, prétendant être seul maître à Seraing, accabla de coups le commissaire et son clerc, menaça de les tuer et déchira leurs papiers. Lorsque Nicolas Passart, drossard du comté de Looz, eut ordonné aux paysans, par ordre du prince, de conduire des fourrages à Diest, contre juste paiement, pour les troupes du duc d'Albe, Lummen s'opposa à ce que ses manants le fissent et il menaça de mort l'officier du prince. Quoique sujet et

vassal de l'évêque de Liège, il se rendit au camp du prince d'Orange, qui lui donna le commandement d'une compagnie à cheval. Quand les insurgés eurent, au mois d'octobre 1568, passé la Meuse entre Stockheim et Maestricht, Lummen somma le commandant de Stockheim d'ouvrir les portes de la ville au prince d'Orange. Il introduisit les soldats du prince dans la ville de Tongres, où il mit en fuite le seigneur de Bièvres et s'empara de ses chevaux; il y battit, maltraita et chassa les moines du monastère des Réguliers. Il entra ensuite à Saint-Trond. L'abbé fut pris et emmené prisonnier; les gens d'église furent mis à rançon, quelques-uns par le seigneur de Lummen en personne; la ville fut rançonnée, les grains et biens des ecclésiastiques furent vendus publiquement, les monastères et les églises en grand nombre profanés et pillés; les vases, ornements et autres objets sacrés, dérobés; depuis Stockheim jusqu'à Saint-Trond, tous les villages et les églises furent pillés et saccagés. L'armée du prince d'Orange s'avança jusqu'à Jodoigne et brûla l'abbaye de Heylissem et plusieurs églises et villages du diocèse. Lorsqu'elle revint sur ses pas, le sire de Lummen la devança, emmena en sa maison de Seraing plusieurs prisonniers, après avoir couru et pillé la Hesbaye. Avec ses gens de cheval, il envahit le monastère de Flône, où il enleva les calices et les ornements; il mit ensuite le feu à l'église. Le 29 octobre, il arrêta la barque marchande qui faisait le service entre Liège et Huy, malgré sa sauvegarde; il y saisit un religieux de l'abbaye de Gembloux qu'il fit lier à un cheval et qu'il conduisit ainsi au trot au château de Seraing; après l'avoir détenu prisonnier pendant quelques jours, il le fit attacher à un arbre et arquebuser. Quand le prince d'Orange, au retour de sa campagne en Brabant, assiégea la cité, du 2 au 5 novembre, Lummen détruisa les monastères de Saint-Laurent, de Saint-Gilles et du Val-Benoît, les églises d'Awans, de Mons, d'Ans. Ce fut pour tous ces faits que la cour des échevins, le 15 mars 1569, le condamna comme criminel de

lèse-majesté, à la perte de son honneur, au ban perpétuel, à la perte des fiefs qu'il tenait du prince de Liège et à la confiscation de tous ses autres biens, au profit du prince et du pays.

En 1571, Guillaume de La Marck se joignit aux Gueux de mer et devint un de leurs chefs; il avait fait représenter sur son étendard dix pièces de monnaie, afin de réveiller dans l'esprit des populations le souvenir de l'imposition du dixième denier. Quand la reine Elisabeth eut enjoint aux Gueux de sortir des ports anglais, Guillaume, qui avait choisi pour son lieutenant ou vice-amiral Barthel Entes de Mentheda, se dirigea vers le nord de la Hollande avec une flotte de vingt-cinq ou trente navires. Un vent contraire le poussa dans l'embouchure de la Meuse et près de l'île de Voorne qui avait pour chef-lieu la ville de La Briele. Le 1^{er} avril 1572, un mardi, vers deux heures de l'après-midi, les navires commandés par les capitaines Martin, Brand et Daen, arrivèrent les premiers en vue de l'île; le gros de la flottille suivait. A leur approche, plusieurs navires marchands, en charge pour l'Espagne, s'étaient hâtés de déployer leurs voiles pour se réfugier à Rotterdam. Frustré de l'espoir d'enlever ces vaisseaux à l'ennemi, La Marck se proposait de rentrer en mer, lorsque le vent changea et le retint dans la Meuse. Alors Treslong, un de ses officiers, émit l'idée de s'emparer de La Briele pour en faire une place de retraite; et ce projet, qui devait avoir des résultats inespérés, fut immédiatement approuvé. Les habitants de La Briele et ceux de Maeslandshuys, en voyant venir la flottille des Gueux, avaient d'abord supposé que c'étaient aussi des bateaux marchands que les vents contraires leur amenaient. Mais ils ne tardèrent point à être détrompés; un émissaire qu'ils avaient envoyé vers l'escadre, revint leur dire que Guillaume de La Marck exigeait la reddition immédiate de la ville, au nom du prince d'Orange, ancien stathouder du roi en Hollande. Il ajoutait que le prince viendrait bientôt lui-même bien accompagné, afin de

délivrer le pays de la tyrannie du duc d'Albe et de l'imposition du dixième denier. Les habitants ne pouvaient songer à opposer une résistance sérieuse ; deux compagnies de soldats espagnols, qui gardaient naguère cette place importante, en avaient été éloignés pour renforcer la garnison d'Utrecht. Pendant que les bourgeois délibéraient en tumulte sans oser prendre de résolution, les Gueux débarquèrent entre huit et neuf heures du soir. Treslong mit le feu à la porte du sud, tandis que La Marck faisait enfoncer avec un mât celle du nord. Bientôt il fut dans la ville avec ses marins. Dès le lendemain, les églises furent pillées, les images abattues, les prêtres et les moines persécutés. Les autels furent également renversés dans tous les villages de l'île, au nombre de neuf ou dix. Cependant, La Marck et la plupart de ses compagnons, après avoir examiné la place, la trouvaient trop peu forte pour qu'on pût espérer de la défendre avec succès et ils se montraient disposés à l'abandonner ; mais les représentations de Treslong, qui signalait surtout la commodité du havre, firent prévaloir une autre résolution. Les Gueux augmentèrent les fortifications et annoncèrent qu'ils tiendraient La Briele jusqu'à la dernière extrémité.

Un autre chef de Gueux, Martin Brand s'empara de Gorcum, le 27 juin suivant. Dix-neuf prêtres réguliers et séculiers, arrêtés et jetés en prison, furent conduit à La Briele, le 5 juillet, par Jean d'Ornal, un des capitaines de Guillaume de La Marck. Celui-ci les fit mettre à mort. L'Eglise les honore comme martyrs, le 9 juillet. Lieutenant du prince d'Orange pour la Hollande méridionale, Lummen ordonna partout la dévastation des églises et des couvents et se signala par sa rage contre les prêtres. Le 13 décembre, à Hillegem, entre Leyde et Harlem, il fut surpris par les Espagnols, commandés par don Fadrique. Il n'eut pas le temps de mettre en bataille ses troupes composées d'Allemands, de Flamands et d'Anglais. Il tint néanmoins tête à l'ennemi avec Bartel Entes, cent cinquante cavaliers

et deux compagnies de fantassins. Aveuglée par la neige et bientôt dispersée, la cavalerie entraîna les fantassins dans sa fuite. Protégé par les Français et les Wallons de sa garde, La Marck échappa aux Espagnols après avoir eu deux chevaux tués sous lui. Les Espagnols prirent dix drapeaux, une cornette, le guidon de La Marck, l'artillerie et le convoi. Toujours cruels, ils attachèrent les prisonniers au gibet, la tête en bas. Par représailles, La Marck fit pendre également ceux qu'il avait en son pouvoir, après quoi il revint à Delft. Un prêtre de cette ville, Corneille Musius, prieur de Sainte-Agathe, fut mis à mort par ses ordres, au mois de septembre de l'année suivante, après avoir été torturé d'une manière atroce. Ce nouvel acte de férocité porta au comble l'exaspération des catholiques et le mécontentement du prince d'Orange, qui avait, paraît-il, de l'affection pour Musius et voyait les excès de son sauvage allié compromettre la cause de la Réforme. Quelque temps après, l'autorité des états de Hollande fut méconnue par La Marck et par son lieutenant Bartel Entes. Celui-ci, dont les soldats n'étaient pas régulièrement payés, s'en prit aux députés du pays et les accusa de trahison. Le prince d'Orange fit mander à Delft La Marck et son lieutenant ; mais loin de faire des excuses aux états, Bartel Entes redoubla d'insolence. Les états ayant voulu le faire emprisonner, La Marck épousa la querelle de son compagnon et annonça le dessein de l'emmener hors de Delft. En vain le prince d'Orange s'efforça-t-il de le calmer. Voyant que ses exhortations étaient méconnues, il fit réunir, au son de la cloche, la garde bourgeoise de Delft et arrêter La Marck et son lieutenant. Cependant les états, croyant devoir ménager un homme qui leur avait rendu de grands services, ne prirent pas contre La Marck des conclusions criminelles ; ils se bornèrent à lui faire remettre la liste de leurs griefs, et l'ancien chef des Gueux de mer essaya de se défendre, en alléguant son zèle pour la religion réformée. Il fut enfin relâché, puis arrêté de nouveau au mois de mai,

lorsque les états eurent appris qu'il machinait contre eux quelque mauvais coup avec ses soldats wallons. Il fut alors enfermé au château de Honingen, près de Rotterdam. Le prince et les états vou lurent encore le ménager, en ne lui faisant pas un procès en règle, quoique les charges ne manquassent pas; mais il fut gardé et surveillé, malgré ses protestations, jusqu'à ce que, au mois de mai 1574, il obtint enfin l'autorisation de quitter la Hollande avec tout ce qui lui appartenait. Il revint à Liège et y habita son hôtel au mont Saint-Martin. Dès l'année 1569, il avait appelé à la Chambre impériale de Spire de la sentence qui le privait de ses fiefs et biens et y avait obtenu gain de cause. Il ne fut point inquiété à Liège, grâce à de puissantes protections ou parce qu'on craignait qu'il ne suscitât des troubles. Il mourut de la morsure d'un chien enragé, en 1572, d'après Chapeaville, le 1^{er} mai 1578, d'après Strada. Il fut enterré au caveau de sa famille, dans l'église de Lummen. Après son départ de la Hollande et peut-être sur un faux bruit de sa mort, un poète flamand avait composé son épitaphe :

Hier ligt de graef Van der Marcke
Hy leefde als een hond en stierf als een varcke.

Guillaume eut pour héritier son frère Philippe de La Marck, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert. Ce Philippe, après avoir résigné son canonicat, épousa Catherine de Manderscheidt et s'empara des châteaux de Sleiden et de Kerpen, qui avaient appartenu aux oncles de sa femme. Son fils, Ernest de La Marck, baron de Lummen et de Sleiden, épousa en deuxième nocces Catherine Richard d'Esche, dont il eut François-Antoine de La Marck, qui se distingua en France sous les ordres de Turenne et qui épousa Catherine-Charlotte de Vallenrode. De ce mariage naquit Louis-Pierre-Engelbert de La Marck, lieutenant général des armées du roi de France, dont il est parlé plus bas.

H. Lonchay.

Archives de l'Etat à Liège. Papiers du héraut d'armes Le Fort. — Grand greffe des échevins, registre 64, fol. 7 et 169. — Archives de Colbence, documents concernant Sleiden; voir à ce

sujet une notice de Kreklinger, dans le t. V de la 2^e série des Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire. — Chapeaville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III. — Fisen, *Flores ecclesie leodiensis*. — Emmanuel van Meteren, *Historie der Nederlanden*. — P. Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Strada, *De bello belgico*. — Davis, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVII^e siècle*. — Th. Juste, *Le Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* et tous les historiens du XVII^e siècle.

MARCK (Jean DE LA), d'Arenberg, baron de Lummen (Lumay), évêque élu de Liège, dit le *postulé*, était fils de Guillaume, le *Sanglier des Ardenne*s, et de Jeanned'Aerschot, baronne de Schoonhoven. Le meurtre de Louis de Bourbon (voir ce nom) accompli, Guillaume fit sans retard une sorte d'entrée triomphale dans Liège, où il comptait beaucoup de partisans. Le même jour, la plupart des membres du chapitre cathédral, légitimement inquiets, allèrent chercher à Louvain un refuge contre les entreprises éventuelles du féroce vainqueur : il n'en resta que dix-sept à Liège. Sous l'empire de la contrainte, réservant toutefois formellement les droits des trois Etats, ils élurent *mambour* Guillaume de La Marck, le 31 août 1482; l'élection d'un nouveau prélat fut fixée au 14 septembre suivant. Les chanoines émigrés reçurent une convocation, mais ne répondirent point à cet appel. Les dix-sept crurent pouvoir passer outre. Leurs suffrages unanimes se portèrent sur le jeune Jean d'Arenberg, qui n'était pas même sous-diacre. Cette élection parut illégitime aux dissidents : ils fixèrent, en conséquence, une réunion générale à Louvain pour le mois d'octobre, et ils prirent bon soin de convier à y assister leurs confrères restés à Liège. Plusieurs de ceux-ci, entre autres le doyen, quittèrent la ville dès qu'ils le purent, ce qui prouve bien que leurs actes avaient été influencés par la terreur qu'inspirait le *mambour de son choix*. Malheureusement on ne parvint pas à se mettre d'accord à Louvain : les suffrages se répartirent également entre Jean de Horne (voir ce nom) et Jacques de Croy, frère du comte de Chimay, l'un et l'autre membres du chapitre.

On se trouva de la sorte en présence

de trois évêques élus. Tous trois s'adressèrent au saint-siège pour obtenir l'institution canonique et se firent représenter à Rome par des procureurs. Pendant que les ambitions rivales se donnaient ainsi carrière, le pays de Liège restait livré à toutes les horreurs de la guerre civile. Jacques de Croy crut satisfaire ses compétiteurs en proposant de diviser le diocèse en trois parties, qui auraient eu pour chefs-lieux Liège, Louvain et Namur. D'après un autre projet appuyé par le duc Maximilien, on aurait simplement dédoublé le diocèse de Liège et créé deux nouveaux diocèses, l'un de Louvain, l'autre de Namur ou de Maestricht. Les procureurs de Jean de Horne à Rome protestèrent énergiquement contre toute idée de démembrement. Quant à Jean de La Marck, il soutint sa candidature au moyen des fonds que lui procura son père : 200 florins fournis à titre de prêt par l'abbaye de Stavelot et Malmédy, et 4,000 ducats d'or empruntés çà et là, avec une partie de l'argenterie de la cathédrale pour caution. Rien n'y fit : par une bulle du 17 décembre 1483, le pape Sixte IV confirma l'élection de Jean de Horne. La décision du souverain pontife, conférant à ce dernier le siège épiscopal de Liège, fut connue en cette ville le 20 janvier 1484. Guillaume dissimula son mécontentement : il déclara en public qu'il reconnaîtrait le nouvel évêque, mais aussi qu'il défendrait comme par le passé les privilèges de la cité, s'il entraînait jamais dans la pensée du souverain d'y porter atteinte.

Jean de La Marck fut *indemnisé* par de riches bénéfices; mais ce n'était pas assez pour son père. On peut croire que le Sanglier et ses parents n'attendaient qu'un moment favorable pour se débarasser de Jean de Horne à leur profit. Ainsi du moins le comprirent le nouveau prélat et le duc Maximilien. Il en coûta la vie à Guillaume, et la prolongation de la guerre civile acheva d'épuiser la contrée (voir JEAN DE HORNE). Le parti des La Marck conserva une influence considérable à Liège; mais il ne fut plus question des prétentions de Jean de

Lummen. Nous le voyons mentionné comme seigneur d'Aigremont, nommé sénéchal du district de Montenacken, à l'occasion de la réconciliation des de Hornes et des La Marck, en 1492. Sept ans plus tard, il renonça à son canonicat pour épouser Marguerite de Runckel; on a dit ci-dessus qu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés. Il mourut en 1522. On évitera de le confondre avec son fils JEAN, qui trempa dans les conjurations formées à Liège contre Charles-Quint, sous le règne d'Erard de La Marck (1), épousa, en 1534, Marguerite de Wassenar, et mourut en 1548.

Alph. Le Roy.

Les historiens liégeois, notamment J. Daris.

MARCK (*Louis-Pierre-Englebert DE LA*), diplomate et homme de guerre, naquit à Cologne de François-Antoine de La Marck, baron de Lummen et de Seraing-le-Château, et de Catherine-Charlotte de Vallenrode. Sa mère du vivant de son mari était devenue la maîtresse du fameux Guillaume de Furstemberg, plus tard cardinal et prince-évêque de Strasbourg, lequel, lorsqu'elle fut veuve, lui fit épouser son propre neveu, le prince Emmanuel de Furstemberg, âgé de vingt ans à peine. En 1674, elle était partie avec son amant pour Cologne et l'on prétendit que notre Louis-Pierre-Englebert, son second fils, qui naquit cette année-là, était le fruit de leurs amours adultérins. Son père avait pris du service en France et donné son nom au régiment dit régiment de *La Marck*, qui fut formé, le 10 août 1680, de quatre compagnies franches du Rhin et de douze compagnies réformées du régiment de Furstemberg. En 1697, Louis-Pierre-Englebert en est le maître de camp ou le colonel. Nommé brigadier, en 1704, il va servir sous le maréchal de Villeroy et il se distingue dans la campagne d'Allemagne. En 1705, il accompagne son chef en Flandre, où il resta jusqu'à la fin de la guerre, et c'est là qu'il achève de se former. En 1709,

(1) Voir à ce sujet l'étude de M. le baron de Chetret de Hanefle (*Bull. de l'Acad.*, 3^e série, t. XXI, no 5, p. 684 et suiv.).

nous le voyons maréchal de camp; il servait alors sous Villars; il commandait à l'aile gauche à la bataille de Malplacet. De 1711 à 1715, nous le trouvons défendant les intérêts de la France, tantôt à la cour de Bavière, tantôt auprès de l'électeur palatin. En 1717, il fut chargé d'une mission diplomatique en Suède; en 1718, il fut créé lieutenant général; en 1724, chevalier des ordres du roi; en 1739, il reçut la Toison d'or au retour d'une mission en Espagne; en 1741, il devint grand d'Espagne de première classe et gouverneur du Cambrésis. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 7 novembre 1750, âgé de soixante-seize ans.

Louis-Pierre-Englebert était comte de La Marck, de Schleiden, de Gueltdorf, de Boulogne, avoué héréditaire du marquisat de Franchimont. Il avait épousé, le 12 juin 1700, Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot dont il eut Louis-Englebert, comte de La Marck, marquis de Vardes, qui épousa en premières noces Marie-Anne-Hyacinthe de Visledou, et en secondes noces Marie-Anne-Françoise de Noailles; celle-ci est la célèbre comtesse de La Marck, l'amie de Gustave III. La fille unique issue du premier mariage, Marguerite de La Marck, épousa le 18 juillet 1730, Charles, duc d'Arenberg. Le blason des La Marck se trouva de nouveau accolé à celui des d'Arenberg. C'est de ce mariage que naquit Auguste-Marie Raymond, comte de La Marck et prince d'Arenberg, l'ami de Mirabeau, dont il a été parlé à l'article ARENBERG.

H. Lonchay.

Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. IV et V. — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (t. II, Suède, et t. VII, Bavière, Palatinat, Deux-Ponts) publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères de France. — De la Chesnaye des Bois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII. — Sur les derniers comtes de La Marck, voir von Steinen, *Westphälische Geschichte*. — Georg. Bärsch, *Eiflia illustrata* et les historiens de la Westphalie. — P. Griffet, *Lettres militaires pour servir à l'histoire militaire de Louis XV*. — Comte de Grimoard, *Collection de lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne*. — De Vault et Pelet, *Mémoires militaires de Louis XIV*, t. III et IV. — Général comte Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. VII, p. 490.

MARCK (Robert I DE LA), ou ROBERT LE VIEUX, seigneur de Sedan, était le fils aîné de Jean de La Marck et d'Anne de Virnembourg (voir plus haut l'article GUILLAUME DE LA MARCK, le Sanglier des Ardennes). Il fut nommé par les chanoines de Saint-Lambert châtelain de Bouillon, le 31 août 1482, le même jour où son frère Guillaume, le Sanglier des Ardennes, recevait le titre de mambour du pays de Liège. Après la mort de celui-ci, il prit les armes contre l'évêque Jean de Horne avec son frère Everard, et fit une guerre acharnée à tous ceux qui avaient comploté l'arrestation du Sanglier. En 1486, il s'intitula duc de Bouillon, concurremment avec l'évêque, et le roi de France, pour se l'attacher définitivement, lui reconnut ce nouveau titre. Trois ans plus tard, les hostilités ayant éclaté entre la France et l'Empire, Robert se rangea du côté de son protecteur et alla faire le siège d'Yvoy. Il fut tué devant cette place et enterré dans le sanctuaire de l'abbaye de Mouzon.

Robert de La Marck avait épousé Jeanne de Sauley, dame de Fleuranges, dont il eut Robert II de La Marck, qui lui succéda dans la seigneurie de Sedan, et Erard de La Marck, prince-évêque de Liège, dont il a été parlé plus haut.

H. Lonchay.

Chronique de Jean de Los et les différents documents réunis par de Ram, sous le titre de *Analecta leodiensia*, dans le recueil déjà cité. — P. Norbert, *Chronologie des faits concernant la ville de Sedan*. — Peyran, *Histoire de Sedan*. — Ozeray, *Histoire de la ville et du château de Bouillon*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XV^e siècle*, et tous les historiens liégeois.

MARCK (Robert II DE LA), ou ROBERT LE JEUNE, seigneur de Sedan, fils du précédent, se distingua de bonne part par ses talents militaires. Nous le trouvons d'abord guerroyant avec son père et son oncle, le Sanglier des Ardennes, contre les partisans de Jean de Horne. En 1484, il fut excommunié avec les autres membres de sa famille par le pape Sixte IV. Le traité de Tongres lui alloqua une indemnité pour les dépenses qu'il avait faites en gardant le

château de Stockheim. Après la mort de son oncle, il en appela au pape et à l'archevêque de Cologne de la conduite de Jean de Horne et reprit les armes contre les partisans de l'évêque. Il s'empara du château de Stockheim, assista à la prise de Saint-Trond avec son oncle Everard de La Marck et, en 1486, se rendit à Liège à l'appel de Guy de Canne. Il en sortit bientôt et retourna à Saint-Trond. L'année suivante, il revint encore avec son oncle assiéger la cité. En 1487, il succéda à son père dans la seigneurie de Sedan et le gouvernement de Bouillon. En 1490, nous le retrouvons à Liège à la tête d'une armée recrutée en France et il se fait nommer mambour du pays par les chanoines de Saint-Lambert qui avaient pris le parti des La Marck. Il fortifia la ville, puis en sortit avec toute sa famille, et parcourut en tout sens la principauté qui eut à souffrir des ravages de ses soudards jusqu'à la fin de la guerre. Il fut député par sa famille aux conférences de Donchéry et signa la paix qui fut conclue dans cette localité, préliminaire de la réconciliation définitive des La Marck et des de Horne.

Le traité de Senlis, qui intervint en 1493 entre Charles VIII et Maximilien d'Autriche, permettait à Robert de déposer les armes et lui offrait une occasion de se rapprocher de Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas. Mais il était dit que les La Marck seraient d'incorrigibles brouillons et qu'on ne pourrait jamais, à Bruxelles du moins, compter sur eux. La guerre éclate-t-elle en Gueldre, Monsieur de Sedan, avec l'aide de la France, soutient les révoltés. Partout où il porte ses armes, il se distingue par une brutalité sauvage qui lui vaut, comme à son oncle, le terrible surnom de *Sanglier des Ardenes*. En 1502, avec huit cents chevaux, il va ravager les terres du seigneur de Belle-Fontaine qui avait fait pendre un de ses serviteurs coupable de quelque méfait et il s'en fallut de peu que cet acte de brigandage n'aménât de sanglantes représailles. S'il faut croire Brantôme, Robert avait pris pour patronne sainte Marguerite « que l'on peint avec un dragon à ses pieds, dra-

« gon qui représente le diable et offrant « deux chandelles à cette sainte, il en « vouait une à elle et l'autre à monsieur « le diable avec ces mots : *Si Dieu ne veut m'ayder, le diable ne me peut man-quer* ». Emule et ami de François de Sickingen et d'autres aventuriers allemands, il leva et forma des bandes de lansquenets et hérissa sa seigneurie de châteaux forts occupés par des soldats aguerris, toujours prêts à se jeter sur les contrées voisines, entièrement dévoués à un chef qui tolérât tous les pillages et dont la valeur était incontestable. La cour de Bruxelles avait à différentes reprises recherché l'alliance d'un aussi habile capitaine. En 1506, le sire de Chièvres conclut avec lui un traité de neutralité moyennant une pension annuelle de 3,000 livres de 40 gros de Flandre et la solde de dix hommes d'armes et de dix archers. Par ce traité, le seigneur de Sedan s'engageait à renoncer au service de la France dans les six mois qui suivraient le décès de Louis XII et à passer à celui du roi d'Espagne qui doublerait sa pension, porterait à vingt ses hommes d'armes et ses archers et lui paierait 4,000 livres pour l'entretien de sa maison.

Ce traité, qui fut signé le 6 juin, n'eut aucune suite. Robert resta fidèle à la France, et avec son appui et celui de Charles d'Egmont, le compétiteur de Philippe le Beau et de Charles-Quint au duché de Gueldre, il reprit les armes contre les Pays-Bas. D'allié douteux il était devenu l'ennemi déclaré de la maison d'Autriche ; il ravagea toute la Campine, débaucha une partie des lansquenets de Maximilien, menaça Yvoy, envahit la Hesbaye et causa des dégâts sans nombre dans le pays de Liège, le nord du Brabant et le Luxembourg jusqu'à la conclusion de la paix de Cambrai, en 1508. Il se disposait à se joindre aux Gueldrois pour assaillir l'évêque d'Utrecht, quand Louis XII, en guerre avec le pape Jules II, lui ordonna de se rendre en Italie. Il montra dans les guerres de la Péninsule une éclatante bravoure ; à la journée de Novare, il sauva la vie à deux de ses fils, les sires de Jamets et

de Fleuranges, et revint dans sa seigneurie de Sedan plus ambitieux que jamais. Il était de l'intérêt de la cour de France de ménager un capitaine aussi vaillant, mais dont la susceptibilité égalait la bravoure, et Louis XII n'y avait pas manqué. Mais François I^{er}, son successeur, ne montra pas la même habileté. Il se fit un plaisir d'humilier les La Marck. Nous avons dit plus haut comment il trompa l'évêque de Liège en faisant obtenir à l'archevêque de Bourges le chapeau de cardinal; il cassa la compagnie du seigneur de Sedan « sous prétexte qu'elle était mal vivante », et lui retira sa pension. Nous savons comment les deux frères offrirent leurs services à la cour des Pays-Bas. Robert, pour sa part, réclamait un traitement de 6,000 livres, une indemnité annuelle de 2,000 livres pour l'entretien de ses hommes d'armes, une garde personnelle de vingt-cinq gendarmes et de cinquante archers, une pension de 1,500 livres pour un de ses fils, Jean de La Marck, seigneur de Sauley, qui voulait passer en Flandre, une autre de 300 livres pour sa femme, Catherine de Croy, et le transfert sur le comté de Chiny d'une hypothèque que Charles-Quint lui avait donnée sur la prévôté de Bastogne pour un prêt de 3,000 florins d'or d'Allemagne. Ces conditions furent acceptées et confirmées par le traité *secret* de Saint-Trond du 27 avril 1518 (voir l'article ERARD DE LA MARCK).

Malgré ces avantages, le seigneur de Sedan ne demeura pas longtemps au service de l'empereur. Un riche gentilhomme, nommé Aimery ou d'Esmer, avait été contraint, par jugement des pairs de Bouillon, de rendre aux enfants du prince de Chimay, de la maison de Croy, la ville d'Hierges, dans le duché de Bouillon. D'Esmer, qui avait prêté à Charles-Quint, avant son éléction à l'Empire, une somme d'argent que celui-ci n'était pas en état de lui rendre, avait obtenu, en récompense de ce prêt, qu'on revisât la première sentence et qu'on le remit en possession d'Hierges. Robert, dont la femme était de la maison de Croy, avait réclamé auprès de l'empereur

et n'avait pas obtenu justice. Cette déception, les sollicitations de sa femme et de sa belle-fille, les offres de Louise de Savoie, le ramenèrent dans le parti de François I^{er}. Il déclara la guerre à Charles-Quint et lui fit, dit-on, porter une lettre de défi à Worms, là même où l'empereur avait convoqué la diète germanique. Il envahit le Luxembourg, et son fils Antoine, chanoine de la cathédrale, soutint sous main les Liégeois qui voulaient, en 1521, livrer la cité aux Français.

Mais Robert de La Marck, qui avait assiégé Virton, s'aperçut bientôt qu'on ne faisait pas impunément un outrage au plus puissant monarque de l'Europe. Henri de Nassau, le général de Charles-Quint, battit les troupes de Robert, les chassa des châteaux forts de Logne, de Messincourt, de Sauley et de Fleuranges. Le château de Bouillon fut rendu à l'évêque de Liège, et Philippe de La Marck, aussi chanoine de la cathédrale, dut renoncer à l'expectative de l'évêché de Liège que lui réservait le traité secret de Saint-Trond. Son frère Antoine, compromis dans les troubles de 1521, avait dû quitter le pays. L'invasion de Robert de La Marck fut le prélude de la longue guerre qui, de 1521 à 1525, mit aux prises toutes les forces de l'Espagne avec celles de la France. Par le traité de Madrid qui la termina, François I^{er} s'engagea à ne fournir aucun secours à son allié, le sire de Sedan, dans le cas où il ferait quelque entreprise contre l'empereur. Robert de Sedan, que la cour de Bruxelles avait essayé de reprendre à son service, resta jusqu'à sa mort fidèle à François I^{er}. Raconter la part qu'il prit à la deuxième et à la troisième guerre de François I^{er} et de Charles-Quint, après le récit de ses nombreux méfaits dans les campagnes précédentes, serait faire une monotone répétition des brigandages dont la principauté eut à souffrir si souvent de la part de cette turbulente famille des La Marck.

Robert II mourut en 1536. Il avait épousé, en 1491, Catherine de Croy, dont il eut de nombreux enfants : Robert, l'aîné, dit le seigneur de Fleuranges,

qui lui succéda à Sedan (voir l'article suivant); Guillaume, seigneur de Jamets; Jean, seigneur de Sauley; Antoine et Philippe, tous deux chanoines de la cathédrale, dont il a été parlé plusieurs fois dans cet article et dans les précédents.

H. Lonchay.

Inventaire des archives du duc de Caraman à Beaumont, publié par Gachard, dans le t. XI de la 2^e série des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*. — *Analecta Leodiensta* précitées de de Ram. — *Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay*. — *Mémoires de Fleuranges*. — *Journal de Philippe de Vigneules, bourgeois de Metz*, dans les *Chroniques messines* recueillies par Huguenin et rééditées par Michelant, à Stuttgart, en 1832. — Edgard de Marneffe, *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au xvie siècle*. — Brantôme, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines français*. — Paulin Paris, *Etudes sur François I^{er}*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Charles Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, et du même, *La légende des Marengeois*, dans le t. XII de la 4^e série des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*; enfin, tous les historiens du pays de Liège et de la principauté de Sedan.

MARCK (*Robert III DE LA*), seigneur de Sedan, fils du précédent, connu sous le nom de Fleuranges ou de *l'Aventureux*, naquit à Sedan en 1491, et montra la même valeur que son père. En 1510, il défendit Vérone contre les Vénitiens; en 1512, il contribua à la prise de la Mirandole. A la bataille de Novare, il fut renversé de cheval, entouré par les ennemis. Il allait périr ainsi que son frère, le seigneur de Jamets, quand son père accourut et parvint à les dégager et à les emporter sur son cheval. A Marignan, Robert commandait l'avant-garde de l'armée française. Il ne suivit ni son père ni son oncle, Erard de La Marck, évêque de Liège, quand ceux-ci traitèrent à Saint-Trond, en 1518, avec les députés de Charles-Quint; il travailla, au contraire, à ramener son père à François I^{er}, son ami, et il y réussit. La guerre ouverte, il accompagna les troupes paternelles au siège de Virton, mais il ne put empêcher les Impériaux d'entrer dans la seigneurie de Sedan ni de s'emparer de sa terre de Fleuranges. Plus tard, il retourna en Italie et fut fait prisonnier avec François I^{er}, à Pavie. Il fut nommé maréchal de France pendant sa captivité, et décoré

de l'ordre de Saint-Michel. Son dernier exploit fut la défense de Péronne contre les Impériaux, en 1536. A la nouvelle de la mort de son père, il accourut à Sedan; mais, l'année suivante, il fut pris d'une fièvre maligne, dont il mourut. Pendant sa captivité, il avait rédigé des mémoires connus sous le nom de *Mémoires de Fleuranges*, et qui s'étendent de 1419 à 1521. Ils sont intéressants par les renseignements qu'ils nous donnent sur les seigneurs de Sedan et leurs rapports avec les Etats voisins.

Robert III avait épousé Guillemette de Saarbrück; il en eut Robert de Sedan, quatrième du nom, dont la biographie suit.

H. Lonchay.

Voir les sources citées plus haut, particulièrement les *Mémoires de Fleuranges*.

MARCK (*Robert IV DE LA*), dit le maréchal de Bouillon, fils du précédent, naquit vers 1520. Il avait hérité de l'antipathie de ses ancêtres contre la maison d'Autriche. Nous avons vu qu'il favorisa les menées de son cousin Guillaume de La Marck, dit l'archidiacre de Seraing, pendant les années 1541 et 1544. La mort de François I^{er}, survenue en 1547, ne diminua pas son crédit à la cour de France. Henri II le fit maréchal de France et lui donna les seigneuries et châtellenies de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne. Dès 1539, sa seigneurie de Sedan avait été érigée en terre souveraine, et il voulut dès lors traiter d'égal avec les princes voisins. Comme ses prédécesseurs, il eut des démêlés avec l'évêque de Liège au sujet des limites du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan. Des conférences s'ouvrirent à cet effet, en 1548, à Stenay, mais Robert prétendait prendre, à la suite du titre de maréchal de France, celui de duc de Bouillon, et cette prétention rompit les négociations. L'évêque Georges d'Autriche porta plainte à l'empereur, qui l'autorisa à tirer raison de cette usurpation et des attentats du seigneur de Sedan dans les forêts de Bouillon; on se garda pourtant de tout moyen extrême; une rupture avec le sire de Sedan aurait pu rallumer

les hostilités; or, Charles-Quint avait intérêt alors à ne point se brouiller de nouveau avec la France. En 1549, Robert acquit la seigneurie de Raucourt, et, en 1550, Henri II l'envoya auprès du pape Jules III pour lui prêter obéissance. Les hostilités entre la France et l'Espagne recommencèrent bientôt après. En 1552, Robert marcha sur le château de Bouillon à la tête des légionnaires de Champagne, de deux à trois mille lansquenets, de sa compagnie d'hommes d'armes et de douze à quinze cents chevaux avec six pièces de grosse et de moyenne artillerie. La place était gardée, au nom de l'évêque et de l'église de Liège, par Guillaume, bâtard de la famille de Horion. Attaquée le 2 juillet, au point du jour, la place ne riposta que faiblement; à midi, elle promit de se rendre, si elle n'était pas secourue dans les quatre jours; ce délai était trop court et ne permit ni au comte d'Egmont ni au comte d'Arenberg d'amener les renforts que Marie de Hongrie avait envoyés sur les instances de l'évêque. A l'heure dite, les assiégés se rendirent. Cette conquête entraîna celle des forts et des châteaux du petit duché qui reentra dans la maison de Sedan et lui resta jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Quant à Guillaume de Horion, il fut condamné à mort pour n'avoir pas résisté jusqu'au dernier moment; il subit sa peine le 14 avril 1553 et ses biens furent confisqués. Son fils, qui était médecin de l'évêque, en mourut de chagrin.

L'année suivante, nous retrouvons le seigneur de Sedan, qui avait obtenu rang de duc en France, au siège de Hesdin. Il avait été chargé de la défense de la place, et, dit Rabutin, « s'était parforcé » davantage à la fortifier d'hommes et « de toutes choses bastantes pour arrêter les ennemis et empêcher d'écarter leurs entreprises jusqu'au temps » que le roy projetait son armée estre « preste et assemblée ». Une foule d'illustres gentilshommes, disposés à défendre vaillamment la place, s'étaient réfugiés auprès de lui. Mais les Impériaux, que commandait Emmanuel-Philibert de Savoie, triomphèrent de leur

résistance. La Marck dut demander à capituler. Or, les termes de la capitulation venaient d'être arrêtés quand le feu prit aux artifices préparés à la brèche. Les Impériaux, croyant à une violation de l'armistice, allumèrent les mèches de leurs mines qui renversèrent une partie du château, et avant que les Français se fussent reconnus, ils pénétrèrent en foule dans la place. Quand La Marck demanda l'exécution de la capitulation, Philibert répondit qu'il n'en était plus question, puisqu'il était maître de la ville; il retint prisonnier tout ce qui n'était pas tombé sous le fer du soldat. Robert fut conduit d'abord à Gand, puis transféré à l'Ecluse et ne fut relâché qu'en 1556, en payant une rançon de 100,000 écus. Comme il devait vendre ou engager une partie de ses biens pour se procurer la somme, sa femme et sa fille se constituèrent prisonnières pendant que lui-même allait chercher des acquéreurs. A peine fut-il rentré en France après sa délivrance, qu'il expira dans de violentes convulsions, et les médecins attribuèrent sa mort à un empoisonnement. On accusa de ce crime Philippe II, qui aurait voulu obliger le prisonnier à passer à son service en lui cédant Sedan et en restituant Bouillon à l'église de Liège. Mais, ajoute Brantôme, « j'ai su qu'il mourut pour un » autre subject que je ne diray point « pour fuir scandale, et empoisonné » pourtant par ses plus proches ».

Robert IV avait épousé, en 1538, Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier, fille aînée de Louis de Brézé et de Diane de Poitiers. Il eut pour successeur son fils Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, qui épousa Françoise de Bourbon Montpensier. Celui-ci laissa deux enfants; l'aîné, Guillaume-Robert de La Marck, étant mineur à la mort de son père, la régence fut confiée à sa mère, Françoise de Bourbon. Ce Guillaume-Robert mourut à Genève en 1583, et comme il ne laissait pas de postérité, la principauté passa à sa sœur Charlotte de La Marck, qui avait épousé Henri de la Tour d'Auvergne. Charlotte légua

tous ses biens à son mari, à l'exclusion de son oncle, le comte de La Marck, et du duc de Montpensier, ses héritiers naturels.

H. Lonchay.

Sources précitées et Rabutin, *Commentaires des guerres de Belgique, 1551-1558*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, et les historiens de la principauté de Sedan.

MARCKE (*Charles DE LUMMENE DE*). Voir LUMMENE DE MARCKE (*Charles DE*).

MARCKE (*Jacques-Corneille DE LUMMENE DE*). Voir LUMMENE DE MARCKE (*Jacques-Corneille DE*).

MARCKE (*Jean-Baptiste VAN*), peintre, né à Bruxelles, en 1797, mort à Liège, en 1849. Il se rendit, jeune encore, à Paris, pour y étudier sous la direction du paysagiste Watelet. Il prit dans cet atelier le goût des sites montagneux et alpestres, alors en honneur, mais sut éviter un engouement exagéré pour les paysages de la Suisse. Il se rappela que notre pays abonde en motifs pittoresques qui peuvent leur être comparés, et fréquenta donc surtout les bords de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre. Les environs de Tilff et de Remouchamps lui suggérèrent ses meilleures productions : une grande *Vue de Tilff*, notamment, fut fort remarquée à Liège. Il avait été attaché pendant quelque temps à la manufacture de Sèvres, comme peintre sur porcelaine; il épousa la fille du directeur de cet établissement, M^{lle} Julie Robert, qui elle-même peignait les fleurs avec talent, et obtint une médaille vers 1839 à l'exposition de Paris; elle aida son mari, en 1830, lors de son retour à Liège, à organiser une école de peinture assez fréquentée. Cette dame mourut en 1875. De ce mariage sont nés deux fils, dont l'un, Emile, a été l'élève de son père, puis a continué ses études à Paris sous la direction de Troyon dont il a imité la manière avec succès. Ses tableaux, recherchés à Paris, lui ont valu à la fois la réputation et la fortune. Un autre fils, Gustave, musicien distingué, obtint un premier prix au Conservatoire de Bruxelles, et alla, vers 1850,

se fixer à Cordoba, dans la République Argentine. Parmi les frères et les sœurs de J.-B. van Marcke, tous décédés aujourd'hui, se trouvaient : Joseph, peintre décorateur, qui épousa la veuve de celui qui nous occupe; Xavier, lithographe; Charles, marchand d'antiquités et d'estampes, célèbre par un procès que lui intenta l'Etat belge pour la vente d'un faux diptyque; Edouard, peintre décorateur, professeur à l'Académie de Liège.

Jean-Baptiste, que l'on appelait Jules dans l'intimité, fut impotent durant les vingt dernières années de sa vie; dans son atelier se trouvaient scellés des anneaux pour lui permettre de se redresser ou de se déplacer, car il était atteint d'une maladie de la moelle épinière et ne marchait que très péniblement à l'aide de béquilles. Cette infirmité ne l'empêchait pas de s'installer chaque année aux bords de l'Ambève et d'y faire de nombreuses études. Il exécuta, vers 1836-1839, deux assez grands tableaux panoramiques représentant les établissements Cockerill à Seraing, et qui furent offerts au fondateur de cette usine. Un des tableaux de son fils Emile, non un de ses meilleurs, appartient au musée de Liège. Les œuvres de Jean-Baptiste ont figuré à la plupart des expositions en Belgique, jusqu'à l'époque de son décès.

Jean-Baptiste van Marcke paraît avoir eu droit à l'adjonction à son nom du titre de *Lummene*, porté par des membres de sa famille en Hollande, et dont Emile van Marcke découvrit l'authenticité : ce dernier le porta ostensiblement jusqu'à sa mort, vers la fin de 1891.

Edgar Baes.

MARCOING (*Jean DE*), poète, florissait à Tournai à la fin du xve siècle. Il fit partie, jusqu'au mois d'octobre 1484, du *Puy d'école de rhétorique* qui s'était formé dans cette ville en 1477. Le manuscrit conservé à la bibliothèque de Tournai, et qui contient les annales du *Puy*, renferme vingt et une pièces de Jean de Marcoing; une seule a été cou-

ronnée, quatre autres chapelées. La pièce couronnée (4 décembre 1481) roule sur ce refrain : *Brief approche nostre redemption* ; elle est imprimée dans les *Ritmes et refrains tournésiens*. Ajoutons que Jean de Marcoing fut *chief* de la 8^e et 18^e *congregation* ou réunion.

Paul Bergmeers.

[Fréd. Hennebert], *Ritmes et refrains tournésiens* (Mons, 1837), p. XIII, 32-33 ; public. des Bibliophiles de Mons, n° 3.

MARCO (Pierre DE), dont nous reproduisons le nom d'après sa signature, autographe, naquit à Lille ; le 30 août 1611. Son père se nommait Guillaume, et était marchand de vin ; sa mère s'appelait Gérardine Des Maretz. Pierre suivit les cours d'humanités des collèges des jésuites de Lille et de Bruxelles, et obtint ensuite le grade de maître ès arts, après deux années données à la philosophie à Douai, sous la direction des Pères Jean Le Pessier et Bernard Robionois. Il paraît qu'un personnage haut placé, plein d'estime pour les vertus et les brillantes qualités de ce jeune homme de dix-huit ans, lui offrit alors une charge ecclésiastique fort honorable qu'il refusa. Les lettres du Japon étaient pleines, à cette époque, de détails sur la mort glorieuse de nombreux missionnaires jésuites de cet empire, où la persécution avait duré de 1617 à 1628. L'ambition de l'apostolat et du martyre fit demander à Pierre de Marcq son admission dans la Compagnie de Jésus. Il entra au noviciat de Tournai le 2 octobre 1629. Rappelé bientôt à Lille par sa mère mourante, celle-ci expira sous ses yeux en lui disant : « Je meurs contente, mon enfant, car j'ai appris du ciel que vous resterez dans la Compagnie de Jésus et que vous mourrez parmi les anthropophages ». Pierre crut voir dans ces paroles la réalisation de son plus vif désir et même la prédiction de son martyre. Il fit dès lors de grandes instances auprès de ses supérieurs, dans des lettres qu'il signait de son sang, pour obtenir son départ. En attendant, il enseigna pendant plusieurs années la langue grecque et la rhétorique au collège d'Arras, puis il se livra à l'étude de

la théologie. C'est à cette époque qu'il écrivit l'unique œuvre qui nous est restée de lui et où il fit preuve d'un talent poétique remarquable. C'est une sorte d'autobiographie sous forme d'épître latine de deux cents distiques, adressée au Père Mutius Vitelleschi, alors général de la Compagnie de Jésus. Cette pièce, qui ne fut publiée que cinquante-trois ans après sa mort, est devenue aujourd'hui fort rare. Elle porte pour titre : *Petri de Marque ad Societate Jesu ad patrem generalem, pro obtinendâ missione Japonicâ, Epistola* (Douai, M. Mairesse, 1696 ; in-12, 23 p.). Le Père Vitelleschi fut touché de l'ardent désir de l'apostolat qui éclate dans cette œuvre, et permit au Père De Marcq de s'adjoindre à cinq autres jésuites belges désignés, en 1639, pour les missions du Paraguay. Parmi eux se trouvait le Père Nicolas Du Toict ou *del Techo*, son compatriote et le futur historien des Réductions. Leur embarquement eut lieu à Lisbonne, le 2 février 1640. A peine le navire qui les portait fut-il au delà du Cap-Vert, au commencement du mois d'avril, qu'un mal inconnu éclata à bord et enleva les Pères Antoine Van Suerck, d'Anvers, et Jean Soier, de Maubeuge. Le Père De Marcq lui-même fut atteint et il contracta les germes du mal qui devait l'emporter au début de ses travaux. Il ne travailla que trois ans dans la réduction de Saint-Joseph du Parana, où une fièvre lente l'épuisa bientôt entièrement. Il mourut en 1643, laissant au Paraguay, comme souvenir de son apostolat et de sa patrie, une petite statuette faite du chêne de Notre-Dame de Foy, à laquelle les Indiens vouèrent la plus grande vénération.

J.-F. Kieckens, S. J.

Album novitiorum domus probationis soc. Jesu Tornaci. Ms. 3350 de la bibl. de Bourgogne. — *Nicolai del Techo soc. Jes. Historia Provincie Paraguarie, soc. Jes. Liège, J.-M. Hovius, 1673* ; fol. — Oresz, L., *Decades Virorum illustrium Paraguarie S. J. ex Historia Provincie et aliunde promptæ, auctore R. P. Nicolao del Techo, S. J. Gallo-Belga insulano, perpolitæ*. Tübingen, 1759 ; fol. — Paquot, *Mémoires* (Louvain, 1763), t. XII. — Peerkamp, éd. in-4°, p. 407. — C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 534-535.

MARQUIS (*Godefroid*), fils de Lazare et frère de Guillaume, dont les notices suivent. Godefroid naquit à Anvers, et fut baptisé à l'église Saint-Jacques, le 28 mars 1610. Ainsi que tous ses frères, il fit ses humanités au collège des Jésuites à Anvers. Comme ses frères Barthélemy et Gérard, il embrassa l'état ecclésiastique. Barthélemy fut chanoine du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre; Gérard fut carme déchaussé à Anvers. Godefroid Marquis entra dans l'ordre de Saint-Dominique ou des Frères-Prêcheurs; c'est au couvent d'Anvers qu'il prononça ses vœux. Docteur en théologie, il fut maître d'études pour la théologie, dans le couvent des Dominicains à Louvain, de 1644 à 1647, puis professeur de philosophie et orateur de la congrégation de la Vierge. Il dirigea les études au couvent d'Anvers, dont il fut prieur. Il fut vicaire de celui de Tongres, vicaire capitulaire de l'ordre, définiteur provincial, définiteur du chapitre général à Rome et provincial en Autriche. Nommé provincial pour la Bohême, la Moravie et la Silésie, il fut appelé par l'empereur Ferdinand III, pour restaurer les couvents de son ordre dans ces provinces. Elu provincial pour la Belgique, il remplit ces importantes fonctions de 1668 jusqu'au 7 mai 1672, jour où il les résigna. Envoyé en mission dans les Provinces-Unies, ses prédications y obtinrent un grand succès. Il dirigea pendant dix ans les Sœurs-Noires et les Dominicaines à Anvers. Godefroid Marquis mourut le 18 septembre 1677, la même année que son frère Guillaume, le grand et savant médecin. Il était âgé de soixante-sept ans et allait, ayant quarante-neuf ans de profession, fêter son jubilé. Ses voyages et ses multiples occupations ne permirent sans doute pas au savant religieux d'écrire et de publier des ouvrages; dans ses moments de loisir, cependant, Godefroid Marquis cultivait les muses. Dans le beau volume *Decas Pestifuga*, de Guillaume Marquis, nous trouvons une pièce de vers que Godefroid composa en 1627, à l'âge de dix-sept ans, en l'honneur de son frère. Grand amateur d'art, c'est Godefroid Marquis qui, comme

directeur du couvent des Dominicaines, à Anvers, fit graver le superbe tableau d'Antoine van Dyck qui ornait le maître-autel de l'église Sainte-Catherine de Sienne ou des Dominicaines. Ce tableau, représentant le Christ en croix, avec saint Dominique, et sainte Catherine de Sienne, avait été donné en 1629 par l'illustre peintre aux Dominicaines d'Anvers, en reconnaissance des bons soins qu'elles avaient prodigués à son père pendant sa dernière maladie. La sœur Sara Derkennis, supérieure des Dominicaines, dans une chronique du couvent, relate qu'en 1651, donc deux ans après la mort d'Antoine van Dyck, Godefroid Marquis fit graver le chef-d'œuvre (conservé aujourd'hui dans le musée d'Anvers) par Schelte a Bolswert et commanda une copie de la planche au graveur Nicolas Lauwers.

Alphonse Goovaerts.

E. Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain. Couvent ou collège des Dominicains (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XXII, p. 184). — Catalogue du Musée d'Anvers, 2^e éd., p. 225. — Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, t. IV, p. 300 et t. V, p. 128 et 195.*

MARQUIS (*Guillaume*), médecin célèbre, écrivain très distingué, naquit à Anvers en 1604, et fut baptisé à l'église Saint-Jacques le 11 mai. Il était fils de Lazare Marquis (dont la notice suit) et de Marie Vanden Broeck. Comme son père, Guillaume Marquis fit ses humanités au collège des Jésuites dans sa ville natale. Ses humanités terminées, il alla à l'université de Louvain, et à vingt ans il était licencié en médecine : son diplôme est daté de 1624. Ses professeurs à Louvain avaient été Gérard de Villers, seigneur de Villers, et Thomas l'Yens, dit Eienus, célèbre chirurgien, médecin des archiducs Albert et Isabelle et de l'Electeur de Bavière. Son esprit ouvert et les progrès rapides qu'il avait faits dans ses études médicales, en même temps que son heureux caractère, lui avaient valu l'estime de ses maîtres. Eienus l'honora de son amitié pendant sa vie entière. Marquis termina ses

études avec la plus grande distinction et s'établit à Hulst, en Hollande, comme médecin pratiquant. Dans la notice consacrée à Lazare Marquis, nous rappellerons les immenses ravages que la peste avait faits si souvent dans les Pays-Bas. Pendant que Guillaume Marquis était établi à Hulst, le fléau avait reparu. Le jeune médecin rentra à Anvers, où son père avait présenté, en 1624, son remarquable rapport au Magistrat. Guillaume se livra à une étude approfondie de la peste, et, en 1627, il publia un ouvrage qui était un coup de maître : *Decas Pestifuga, seu decem quaestiones problematicae de Peste. Una cum exactissima instructione purgandarum aedium infectarum*. Marquis le dédia au magistrat de sa ville natale, auquel, dit-il, il offrait ses prémisses : *Interea Patres Patriae meae ad Altare sanctae virtutis vestrae primitias hasce meas offero*. Cette dédicace est datée d'Anvers : *ex museo meo hoc* 20. Aug. 1627. Le volume parut chez César-Joachim Trognèse; il compte deux cent trente-huit pages et est écrit dans un style clair, précis et parfois même élégant. Il est précédé d'une petite pièce de vers de Lazare Marquis, intitulée : *Doctoris Lazari Marquis adhortatio ad filium Guilielmu Marquis de peste Theoremata edentem*; d'une poésie latine, *Urbs urbium Antverpia*, de Jean Schenaerts, d'Anvers, religieux dominicain, qui devait mourir de la peste, à Naples, le 1er janvier 1631; d'un autre éloge de Marquis, en vers latins, composé par son cousin germain, Lazare Marquis, religieux du tiers ordre de Saint-François; d'un troisième éloge, également en vers latins, de la composition de son frère, Godefroid Marquis, religieux dominicain (dont la notice précède). Le savant docteur ajouta à son livre la liste des auteurs qu'il avait consultés et qu'il citait; elle ne porte pas-moins de deux cent treize noms. Comme le titre l'indique, l'ouvrage *Decas Pestifuga* est divisé en dix chapitres. Voici les dix questions que l'auteur s'était posées et auxquelles il fournit de très savantes réponses : 1° Existe-t-il un virus pesti-

lentiel? — 2° A quels médecins doit-on confier le traitement de la peste? — 3° Les cadavres des pestiférés peuvent-ils communiquer la maladie par infection? — 4° Le traitement par l'arsenic est-il recommandable? — 5° Y a-t-il une espèce de peste sans fièvre? — 6° La saignée est-elle utile dans la peste? — 7° Est-il utile d'administrer un purgatif et quand doit-on le faire? — 8° Doit-on recourir à des purgatifs doux ou à des purgatifs drastiques? — 9° Les vomitifs sont-ils utiles? — 10° Comment faut-il nettoyer les maisons des pestiférés? Avec le docteur Broeckx, nous pouvons dire que Marquis, quoique âgé de vingt-trois ans seulement, « fit » preuve des connaissances les plus étendues, d'une sagacité et d'une érudition étonnantes, pour résoudre des « questions qui alors occupaient tous les esprits ». On sent que Marquis s'était non seulement nourri de l'esprit des chefs-d'œuvre de l'antiquité, mais qu'il était également au courant des travaux de ses contemporains. Dans le *Decas Pestifuga*, il se demande si la peste est un venin et si c'est toujours le même venin qui produit l'affreuse maladie? Il examine cette question primordiale à tous les points de vue et, finalement, conclut qu'il existe plusieurs espèces de venins, et que la peste diffère selon les diverses constitutions médicales sous l'empire desquelles elle s'est manifestée. Il examine consciencieusement et discute minutieusement les préservatifs et les remèdes à employer; en un mot, il traite sous toutes leurs faces les dix questions les plus controversées de son temps.

En 1631, Guillaume Marquis fut nommé médecin juré de la ville d'Anvers et médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, fonctions devenues vacantes par la mort de Jean-Baptiste van den Hove, son beau-frère. En 1633, il publia à Anvers, chez Guillaume van Tongeren, son second ouvrage, un volume de cent soixante pages, consacré à l'aloës et intitulé : *Aloë morbifuga in sanitatis conservationem concinnata*. Dans un salut au lecteur, l'auteur dit : *Amice Lector, cum Antverpiam Hulsto redux, ubi*

proxim medicam per aliquot annos exercui; c'est par cette phrase que nous connaissons son séjour à Hulst. Dans ce beau travail, Marquis étudie les propriétés de l'aloës, dont il conseille l'usage dans un grand nombre de maladies et même dans l'état de santé. « Cet agent guérit », dit-il, « les maladies » des vieillards, en chassant le superflu » de l'humide excrémental; il ne con- » vient pas », ajoute-t-il, « aux femmes en- » ceintes, aux phthisiques et aux pleu- » rétiques ». Le 15 novembre 1633, Guillaume Marquis épousa, à l'église Saint-Jacques d'Anvers, Madeleine Martini, appartenant comme lui à la noblesse. Elle avait trois ans de plus que son mari, ayant été baptisée à Saint-Jacques, le 20 juillet 1601; elle était fille de maître Maximilien Martini, avocat bruxellois qui s'était établi à Anvers. En 1640, Antoine van Dyck, pendant le court séjour qu'il fit à Anvers après son mariage contracté en Angleterre, peignit le portrait de Guillaume Marquis. Il le représenta de profil et fit ressortir merveilleusement la distinction de la tête fine et intelligente et de la physionomie ouverte, sympathique et aristocratique du savant médecin. Celui-ci avait une belle chevelure blonde, longue et bouclée; il portait une barbiche et des moustaches relevées, également blondes. Sur une colonne, le peintre peignit les armoiries des Marquis, avec lambrequins et cimier. Ce superbe portrait, dont il existe une belle gravure, par Pierre de Jode, est un des derniers que peignit le plus grand portraitiste de l'Ecole flamande, mort le 9 décembre 1641. Pendant cette dernière année, un autre maître flamand, portraitiste trop peu connu, François Denys, fit à son tour un excellent portrait de Guillaume Marquis, mais qui diffère de celui de Van Dyck par son allure plus officielle. Le grand médecin, debout, appuie la main droite, ornée d'une bague, sur deux volumes, ses ouvrages sans doute, posés sur une table; de la main gauche, il tient un gant. Même distinction native comme dans le portrait d'Antoine van Dyck;

même finesse des traits; même intelligence dans le regard. Une chose frappe même dans ces deux portraits: c'est une ressemblance assez grande avec Antoine van Dyck. Le second portrait fut gravé supérieurement par Paul Pontius; il en existe une autre gravure, par Delélie.

En 1646, Marquis publia à Anvers, chez Martin Binnaert, un troisième ouvrage, volume de trois cent quarante-quatre pages, intitulé: *Van d'ophoudinghe der Urine, met de curatie ende preservatie derzelve: ende sommige remedien tegen het graveel, mitsgaders eene maniere om het Spa-water te drinken, 't zy 't huys oft tot Spa*. Ce traité de la rétention des urines » mérite de figurer » au premier rang », dit le docteur Broeckx, « et sera encore consulté avec » beaucoup de fruit par ceux qui écri- » ront sur les maladies des reins »; on peut aussi y remarquer les indications de Marquis sur le traitement de la gravelle et l'usage des eaux de Spa. Le 18 octobre 1648, Marquis perdit son épouse; enterrée à Saint-Jacques, notre docteur et sa fille unique Jeanne Marquis lui élevèrent un monument dans le chœur de cette église. Il se passa alors une chose très curieuse. Quoiqu'il fallût être majeur pour passer un acte devant l'échevinage ou par-devant notaire, nous voyons la fille de Guillaume Marquis comparaître le 3 janvier 1649, âgée de douze ans seulement, par-devant le notaire H. Fighé, de résidence à Anvers, aux fins de léguer tous ses biens à son père; le 6 juillet 1651, âgée de quatorze ans et demi, elle comparait devant le notaire J. Ceurlinex, pour approuver et confirmer le testament qu'elle avait fait en faveur de Guillaume; mais, le 15 septembre 1657, alors qu'elle avait vingt et un ans révolus et qu'elle était donc majeure, elle révoque tout simplement son testament devant le notaire qui l'avait minuté, et cela sans donner aucune explication. Le *Collegium Medicum Antverpiense* ayant été réorganisé et officiellement reconnu par le magistrat, Guillaume Marquis en fut le premier président en 1659; ses confrères lui confièrent encore la

présidence en 1661, 1663, 1668 et 1673. Le collège était devenu une institution importante; en 1659 il comptait soixante-cinq membres. En 1660, le magistrat nomma Marquis membre de la commission chargée de visiter les pharmacies de la ville. Guillaume Marquis prit une grande part à la confection de la pharmacopée galéno-clinique d'Anvers qui vit le jour en 1661 et qui est restée en vogue jusqu'en 1812. En 1664, Marquis offrit sa démission de médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, fonctions qu'il avait remplies pendant trente-trois ans, et dans lesquelles il avait rendu de signalés services à l'administration. Il fit construire, à ses frais, la tisanerie de cet établissement, et fit placer sur la façade de ce bâtiment une pierre ornée des armoiries de la famille Marquis et d'une inscription commémorative. En 1666, il donna aussi sa démission de médecin juré de la ville. C'est peu après que Guillaume Marquis doit avoir été honoré du titre de docteur agrégé du roi d'Espagne. Le 11 juin 1676, on fêta son jubilé de cinquante années de pratique médicale. A cette occasion, une messe solennelle fut célébrée à l'église Saint-Jacques, à laquelle assistèrent tous ses confrères de la faculté et tous les membres de la famille Marquis. Un an après, jour pour jour, le grand médecin mourut. C'était le 11 juin 1677. Par testament, il avait légué une somme de 100 florins de Brabant au *Collegium Medicum*, auquel, pendant sa vie entière, il avait porté tant d'intérêt. De son vivant, les marques d'estime et de reconnaissance ne lui avaient pas fait défaut. Son contemporain, le savant docteur Michel Boudewyns, dans la dédicace d'un de ses ouvrages, lui décerna ce bel éloge : *Dat alle inwoonders deser stadt U vader der ghesontheit heeten : dat alle ghenees Heeren van Antwerpen U kennen voor haeren President ende Opperhoofd*. Les habitants d'Anvers appelaient donc Guillaume Marquis le *Père de la santé* et les médecins le reconnaissaient unanimement comme leur président et leur chef. Le même docteur Boudewyns, mé-

decin pensionnaire de la ville et syndic du *Collegium Medicum*, résume les éminentes qualités de Guillaume Marquis par cette expression : *praxi et stilo clarus* ! Comme l'a dit avec raison son biographe, le docteur Broeckx, Guillaume Marquis était un homme de grande érudition et un praticien remarquable; sa vaste science, la variété de ses connaissances et ses talents réels dans l'art de guérir l'avaient fait rechercher par ses confrères, qui le consultaient souvent, par l'administration et par les malades; il rendit de grands services pendant plusieurs épidémies qui ravagèrent, au XVII^e siècle, notre métropole commerciale; il fut l'un des défenseurs les plus ardents de l'honneur et de la dignité médicales; enfin, il emporta les regrets de ses concitoyens, du corps médical et du monde savant.

Alphonse Goovaerts,

C. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIX^e siècle* (Gand, 1837). — Le même, *Notice sur les illustrations médicales belges* (Anvers, 1843). — Le même, *Eloge de Guillaume Marquis, docteur en médecine, médecin juré de la ville d'Anvers, médecin en chef de l'hôpital Sainte-Elisabeth, président du collège de médecine, etc.* (Ibid., 1844). — Le même, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX^e siècle* (Ibid., 1847). — Le même, *Levensschets van Dr Willem Marquis* (Ibid., 1855). — Le même, *Histoire du Collegium Medicum Antverpiense* (Ibid., 1858). — Le même, *Prodrome de l'histoire de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain, depuis son origine jusqu'à sa suppression* (Ibid., 1865). — Le même, *Galerie médicale anversoise* (Ibid., 1866). — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine* (Mons, 1778). — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II, p. 17 et 53. — Archives de la ville d'Anvers. Collections des Protocoles scabinaux, des Minutes des Notaires et des Registres paroissiaux. — Archives des Hospices civils d'Anvers. Fonds de l'hôpital Sainte-Elisabeth. — Bibliothèque royale de Belgique. Section des gravures.

MARQUIS (Lazare), médecin célèbre, écrivain et professeur distingué. Ses biographes le font naître en 1571, mais c'est une erreur. Lazare Marquis naquit à Anvers en 1574, et fut baptisé à l'église Notre-Dame le 7 janvier. Il était issu d'une famille noble, portant : *d'azur au compas d'or, accompagné de trois étoiles du même, posées deux en chef et une en pointe*. La devise de la

famille Marquis était : *Tempore et Mensura*, allusion aux ciseaux et aux balances portés par un enfant mi-corps qui, comme cimier, surmontait les armoiries de la famille. Lazare était fils de Barthélemi Marquis, négociant d'origine wallonne, établi à Anvers pendant la seconde moitié du xvii^e siècle, et de Catherine Noppen, de Bois-le-Duc. Le père de Lazare Marquis faisait le commerce de diamants. Dans les archives si riches de la ville d'Anvers, nous avons trouvé une procuration donnée par Barthélemi Marquis, en 1597, à Ferdinand de Laet, un autre négociant anversoïse, alors à Edimbourg, à l'effet de toucher en son nom une somme de 700 livres écossaises que lui devait, pour des bijoux que Marquis lui avait vendus, la reine d'Ecosse, Anne de Danemark, épouse du fils de Marie Stuart, Jacques VI d'Ecosse, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Jacques I^{er}. Dans l'acte de baptême de Lazare, le nom de famille est écrit : *de Marquis*; dans d'autres actes on trouve : *de Merquis*, *le Marquis*, *Markys*, *Marquis* et *Marcequis*; c'est bien cette dernière forme qui semble être la véritable. Comme la plupart des jeunes gens appartenant aux bonnes familles d'Anvers, Lazare Marquis fit ses humanités au collège des Jésuites dans sa ville natale. C'est là qu'il devint le camarade de Pierre-Paul Rubens, qui avait trois ans de moins que lui, mais avec lequel il se lia d'une de ces amitiés fortes qui ne finissent qu'avec la vie. Comme le grand peintre, Lazare Marquis fut un brillant élève, qui fit honneur à ses maîtres. Ses humanités terminées, Marquis connaissait six langues : le latin, le grec, le néerlandais (qui était la langue maternelle de sa mère), le français (celle de son père), l'italien et l'espagnol. Il était, de plus, très versé en histoire et en philosophie. Etudia-t-il la médecine à Louvain? Dans les archives de l'ancienne université, nous n'avons rien trouvé qui le prouve. La création de l'université de Louvain avait affranchi, en grande partie, les Belges de l'obligation d'aller acqué-

rir des connaissances médicales en pays étranger; mais, comme le remarque le docteur Broeckx, « de prime abord, l'en- » seignement médical à Louvain ne fut » pas capable de rivaliser avec les écoles » médicales de France et d'Italie ». De là, que plusieurs de nos compatriotes allèrent se perfectionner en Italie, » en » assistant aux démonstrations anatomi- » ques qu'on continuait à y faire sur des » cadavres ». Lazare Marquis se rendit à Padoue et là, dans la célèbre université où son illustre compatriote André Vésale avait si brillamment professé l'anatomie, il conquist le bonnet de docteur en médecine en 1599. Muni de son diplôme, Marquis quitta aussitôt Padoue, y laissant un compatriote avec lequel il s'était fortement lié d'amitié, le bruxellois Adrien Vanden Spieghel, qui devint peu après professeur d'anatomie et de chirurgie de l'école de Padoue, fonctions dont il s'acquitta avec un très grand succès. Il est permis de supposer que si Marquis avait voulu rester en Italie, l'université de Padoue se le serait attaché comme professeur, mais l'amour le rappelait dans sa ville natale et le 13 novembre de la même année, le jeune docteur, nommé, dès le 28 juin, médecin juré de la ville, épousait, à Notre-Dame d'Anvers, Marie, fille du savant médecin Guillaume Vanden Broeck. En 1601, Lazare perdit un de ses frères, Guillaume Marquis, mort à Bantam, dans les Indes orientales. Une fois établi à Anvers, Lazare Marquis fit honneur à la réputation scientifique qui l'avait précédé lors de son retour dans le pays. Il justifia par de grands succès de praticien, en médecine et en chirurgie, l'heureux choix que le magistrat avait fait en le nommant médecin juré de la ville. En 1606, il fut nommé médecin et chirurgien de l'hôpital Sainte-Elisabeth, aux gages de 136 florins par an. Rubens, rentré à Anvers en 1608, après son séjour en Italie, attirait bientôt chez lui, à des réunions artistiques, littéraires et scientifiques, tout ce que la ville comptait alors d'hommes célèbres dans les sciences et dans les arts. Lazare Marquis devint un habitué de ces soirées où l'il-

lustre maître discutait d'art et de science avec le célèbre bourgmestre Nicolas Rockox, le philologue Gaspard Gevartius, le savant Philippe Rubens, son frère, le peintre Déodat Delmont, le chevalier Jean Vanden Wouwer, seigneur de Quenast, philologue et archéologue, l'historien Laurent Beyerlinck, le célèbre chanoine Aubert Miræus, Jean et Balthazar Moretus, François Sweertius, historien, biographe et archéologue. Le grand Rubens rendait peu de visites, mais il faisait volontiers exception pour son ami Lazare Marquis. Bien souvent il alla voir l'habile médecin dans cette maison de la rue Neuve (aujourd'hui le n° 51) que Marquis habita pendant quarante-deux ans, de 1605 jusqu'à sa mort. Il n'existait pas encore alors de sociétés savantes officiellement instituées. Les réunions chez Rubens donnèrent-elles à Lazare Marquis l'idée de fonder une société de médecine? Le fait est qu'en 1610 Marquis proposa à ses confrères de la faculté de fonder une institution de ce genre. Dans une assemblée tenue le 24 novembre de cette année, les médecins d'Anvers déléguèrent deux des leurs, pris parmi les plus célèbres (*insignes medicos*), pour s'entendre avec le Magistrat. Les deux délégués étaient Lazare Marquis et Godefroid Vereycken. Les négociations préliminaires furent longues. En 1617, les deux délégués, ayant l'assentiment unanime de leurs confrères, purent leur faire signer une requête au Magistrat pour demander l'institution d'un *Collegium Medicum*. Le Magistrat nomma deux échevins, Pierre Daems et le savant Jean Vanden Wouwer, pour examiner l'affaire. Les généreux efforts de Marquis furent couronnés d'un plein succès : le 28 avril 1620, le Magistrat d'Anvers décréta l'érection d'un *Collegium Medicum* chargé de la police médicale et sanitaire; c'était la première institution de ce genre en Belgique.

Sur ces entrefaites, le Magistrat, qui voyait Lazare Marquis à l'œuvre comme médecin juré de la ville et comme médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, le nomma professeur de chirurgie et d'ana-

tomie à l'école de chirurgie, au traitement de 50 livres d'artois par an. Cette nomination date du 15 novembre 1611, depuis ce moment, Marquis, dans ses leçons, fit des démonstrations anatomiques sur les cadavres, devant un auditoire nombreux de praticiens et d'élèves. En 1613, Marquis perdit son père et, en 1617, il eut encore la douleur de perdre sa mère. Il leur éleva, à l'église Saint-Jacques, un monument orné des armoiries des familles Marquis et Noppen. En 1616, il avait donné à l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth, pour fêter le dixième anniversaire de son entrée en fonctions comme médecin et chirurgien de l'hôpital, un vitrail représentant la résurrection de Lazare, son patron, et orné de son blason, de sa devise : *Tempore et Mensura* et d'une inscription commémorative. Il se démit en même temps de ses fonctions à l'hôpital Sainte-Elisabeth.

Le *Collegium Medicum* était à peine érigé que la peste vint une fois de plus désoler plusieurs parties des Pays-Bas et des pays voisins. L'horrible maladie avait sévi en Belgique dès le VII^e siècle. Au XIV^e, surtout, elle fut tout particulièrement meurtrière dans nos provinces; les épidémies de 1319, de 1349 et 1369 furent des plus terribles. En 1571, la peste sévit cruellement à Turnhout et des habitants de cette ville introduisirent la contagion à Anvers qui, à son tour, en fut affligée de 1574 à 1577 et plusieurs fois pendant la première moitié du XVII^e siècle. En 1620, la peste se déclara en même temps à Lille et à Tournai, à Cologne et à Wesel, à Amsterdam, à Audenarde, à Montaigu et à Oostmalle, près d'Anvers. Le Magistrat d'Anvers s'adressa immédiatement au corps médical, afin de connaître les meilleurs moyens à employer pour en préserver la ville. Lazare Marquis fut choisi par ses confrères pour élaborer un rapport au Magistrat; « son travail, » remarquable par le style et la lucidité, pourrait encore », dit le docteur Broeckx, « servir aujourd'hui de modèle à aux médecins chargés de pareilles missions ». Il enleva l'approbation una-

nime du corps médical et fut reçu avec reconnaissance par le Magistrat qui avait en ce moment à sa tête le célèbre bourgmestre Nicolas Rockox, ami éclairé des arts et des sciences, en même temps qu'administrateur modèle. L'écrit de Marcquis fut imprimé par les ordres du Magistrat et aux frais de la ville. Il fut publié en 1624, par l'imprimeur Guillaume Verdussen, qui reçut de la ville 10 florins pour l'impression de l'opuscule et pour la livraison de cent exemplaires à distribuer aux membres du Magistrat et aux fonctionnaires communaux. La publication est intitulée : *Cort advys van de Doctoren van Antwerpen teghen de Peste*. Elle obtint un véritable succès et fit le plus grand honneur à son auteur, qui, le premier, avait placé la question sur le terrain pratique des moyens de préservation à employer, de la distinction à établir entre les différentes espèces de peste et des différents modes de traitement à employer contre la terrible maladie. Comme le remarque le docteur Broeckx, Marcquis, en théorie partisan de Paracelse, regardait la peste « comme » subordonnée à l'influence des astres, « comme un effet direct de l'action d'une » planète, d'une éclipse, d'une comète « que Dieu, dans sa colère, nous envoie » et dont l'apparition précède ordinairement le fléau ». Dans la symptomatologie, il paraissait avoir profité des observations des médecins hippocratistes. « A cause de la nature spirituelle de la » maladie », remarque son biographe, « il conseille de n'employer pas seulement les substances terrestres, mais il » prescrit aussi des extraits, des quintessences, tels que l'esprit de zédoaire, « d'impératoire et de tormentille ». Pour prouver le succès qu'obtint la publication de Lazare Marcquis, ajoutons qu'elle eut plusieurs éditions. Imprimée en 1624, elle fut traduite et publiée l'année suivante à Malines et à Lille. A Malines, elle parut en flamand, avec des additions de Renier Bruytsma, médecin juré de cette ville; à Lille, elle fut traduite par le bailli Sasbout de Varick et publiée en français. L'auteur lui-même, heureux de la faveur avec laquelle les autorités

médicales et administratives avaient accueilli son travail, le revit et l'augmenta pour en faire une édition nouvelle qui parut à Anvers chez Guillaume Verdussen, en 1633, sous ce titre : *Cort advys der Doctoren van Antwerpen teghen de Peste, vermeerderd ende distinctelijcker de oorsake, teekenen oock der doode lichaemen, prognostike, onderscheyden, ende curatie gheexpliceert. Duer by ghevoecht de ordonnancie der Magistraten om Peste te weiren, ende hoemen de huysen, meubelen en cleeren suyveren sal, met beter maniere als oydt te voren ghedaen is. Ende hoe de Biechtvaders ende Medicijnen de gheinfecteerde persoonen visiterende hen præserveren sullen*. Cette nouvelle édition eut autant de succès que la première, même davantage, car, aussitôt lancée, elle fut enlevée, quoique les travaux sur la matière devinssent, à Anvers, de plus en plus nombreux. Devant le succès croissant de son œuvre, Marcquis revit de nouveau son travail et, cette fois, le remania complètement, de façon à faire de ce qui, primitivement, n'était qu'un savant rapport anonyme, un mémoire complet sur la matière. L'opuscule de soixante-deux pages devint un livre étudié qui en comptait deux cent dix, et auquel il donna le titre suivant : *Volcomen Tractaet van de Peste... In het welck distinctelijcker d'oorsaken, de teekenen der levende ende doode lichaemen, de prognostiquen, d'onderscheyden, de preservatie, ende de curatie der peste gheexpliceert zyn : Oock d'ordonnantie der Magistraten, om de peste te weyren... Ende hoe de Biechtvaders ende Medicijns de gheinfecteerde persoonen visiterende, sich van de contagië præserveren sullen*. Dans ce livre, Marcquis reprit la devise d'Hippocrate : *Ars longa, judicium difficile, experientia fallax, occasio præceps*. Dans sa dédicace, nous lisons que l'auteur le publiait parce que la peste venait de réapparaître à Anvers et dans la campagne anversoise, et que des ignorants continuaient à appliquer des remèdes stupides : *Dat sommige ignoranten in hunne botte curen persevereren, disant pour ainsi dire : Ons en baten keerssen oft brillen, als wy niet en sien en willen*. Dans ce

traité, l'auteur donne d'excellentes descriptions de la peste, de la suette qui avait décimé la population d'Anvers en 1528, de l'ophtalmie, de la pleurésie pestilentielle et de l'angine; contre cette dernière affection, il conseille la trachéotomie. « Les moyens préservatifs qu'il » décrit, » dit Broeckx, » et les conseils » qu'il donne aux magistrats sont excellents ». Il les appuya, du reste, d'exemples pris dans les cas qu'il avait eux lui-même dans sa propre clientèle et à l'hôpital qu'il avait dirigé pendant de longues années. Ce livre fut publié en 1634, à Anvers, chez César-Joachim Trognèse, qui en fit encore une édition augmentée en 1636. Ce succès était mérité, car, comme le remarque son biographe, dans ce traité, Lazare Marquis » donne des » preuves évidentes de son immense savoir. Il discute judicieusement les » opinions des grands maîtres de l'art » et n'admet aucun point avant de l'avoir » soumis au creuset de la critique et » avant de l'avoir comparé avec son » expérience personnelle. Il fit connaître » plusieurs aperçus nouveaux, plusieurs » idées neuves et, ce qui est plus utile, » plusieurs applications heureuses au » traitement de ce fléau ». En 1640, Lazare Marquis eut la douleur de perdre son vieil et fidèle ami Rubens, dont il avait été le médecin et qu'il avait assisté, avec le docteur Spinosa, pendant sa dernière maladie, jusqu'à son dernier soupir. En 1643, il perdit celle qui avait été sa compagne dévouée pendant quarante-quatre ans. En 1646, âgé de soixante-douze ans, maladif et découragé, il s'adressa au Magistrat d'Anvers pour rappeler tout ce qu'il avait fait et pour demander la juste rémunération de ses longs et honorables services, » moins », dit le docteur Broeckx, » dans » son intérêt personnel que dans l'intérêt » général de la corporation médicale » à laquelle il avait montré tant de dévouement ». Sa requête est intéressante à examiner. Marquis avait, disait-il, pendant quarante-sept ans, soigné les riches pour un petit salaire et les pauvres pour l'amour de Dieu; il s'était dévoué pendant les épidémies; son grand

âge et sa faiblesse dans les jambes l'avaient obligé à prendre depuis quelque temps un carosse, un domestique et un cheval, et, cependant, il n'avait pas compté une obole de plus à ses malades; il demandait donc qu'on lui payât ses vacations et autres services rendus à la ville, ainsi que les arriérés de ses gages de médecin juré, arriérés qui étaient considérables. Cette requête n'ayant pas obtenu de résultat satisfaisant, Lazare Marquis en rédigea une seconde l'année suivante, ainsi qu'un mémoire explicatif des très grands services qu'il avait rendus à l'administration. Ce mémoire résume admirablement toute sa vie de médecin juré. On y voit que Marquis était le médecin légiste de la ville d'Anvers; qu'il visitait les prisonniers malades, ou feignant de l'être, enfermés dans la prison du *Steen*; qu'il était chargé d'analyser les remèdes apportés à Anvers, pour combattre la peste, par des médecins étrangers à la ville et par des charlatans; qu'il examinait les candidats aux fonctions de *Pestmeester* et les candidates aux fonctions de sage-femme jurée; qu'il dirigea la restauration de la chambre d'anatomie et du théâtre anatomique à l'école de chirurgie; qu'il forma un grand nombre d'élèves qui, par leur science, lui firent le plus grand honneur. En mars 1647, sa santé devenant de plus en plus mauvaise, le savant vieillard, qui avait conservé une clientèle considérable et auquel on demandait souvent, d'autres localités, des consultations écrites, donna sa démission comme professeur d'anatomie et de chirurgie, fonctions qu'il avait remplies pendant trente-six ans. Le Magistrat accepta sa démission, mais lui continua le paiement de son traitement qui était resté invariablement fixé à 50 livres d'artois. Marquis ne jouit pas longtemps de cette petite faveur, car neuf mois après, le 26 décembre 1647, il s'endormit doucement pour ne plus se réveiller. Il était âgé de soixante-quatorze ans moins douze jours. » Il avait » pris à cœur », dit le docteur Broeckx, » les intérêts sacrés de l'humanité; il » avait pendant près de cinquante ans

« été sur la brèche pour braver la mort
 « dans diverses épidémies; il rendit
 « d'immenses services à la cité; il s'était
 « distingué parmi ses confrères par son
 « savoir et par son heureuse pratique;
 « il avait gagné l'estime et la considéra-
 « tion publique et il mourut emportant
 « les regrets universels ».

Lazare Marquis avait eu treize enfants, dont quatre moururent en assez bas âge : Marie, Alette, Michel et Thomas. Citons les autres : sa fille aînée Catherine, qui avait épousé Jean-Baptiste Vanden Hove, docteur en médecine, médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth de 1626 à 1631, année de son décès; son fils Guillaume (voir plus haut); Barthélemy, né le 12 avril 1608, inscrit le 28 février 1622 à l'université de Louvain, entré dans les ordres, et qui fut chanoine et écolâtre du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, où il mourut, le 24 avril 1691; on trouve des vers latins de Barthélemy Marquis dans le volume *Aloë morbifuga* de son frère Guillaume; Godefroid (voir plus haut); Barbe, née le 12 mai 1612, supérieure du couvent du Val-Sainte-Anne, dit Luythagen, à Anvers, où elle mourut en 1675; Jean-Baptiste, né le 27 septembre 1613, pharmacien à Anvers; Corneille, né le 6 octobre 1616, docteur en médecine, qui épousa le 6 février 1644, Catherine Coeck, fille de Jean Heymanssone Coeck, capitaine et ingénieur militaire au service du roi d'Espagne; Gérard, né le 7 octobre 1618, qui entra dans l'ordre des Carmes déchaussés, reçut en religion le nom de *Gabriel a Sancta Catharina*, fit profession au couvent d'Anvers, le 30 novembre 1640, et y mourut le 1^{er} mai 1684.

Un monument funéraire fut élevé à Lazare Marquis, par ses fils, dans l'église du couvent des Dominicains, à Anvers. Il porte l'inscription suivante :

D. O. M.
 LAZARO MARQUIS ANTVERPIÆ NATO
 PADOVÆ IN MEDICINA DOCTORI GRADVATO
 HVIJS CIVITATIS ARCHIATRO IVRATO
 ANATOMIÆ ET CHIRVRGIÆ PRÆLECTORI
 PRIMUM NOSOCOMII DEINDE HVIJS CONVETVS
 VLTRA XXX ANNOS MEDICO FAMOSISSIMO
 PARENTI OPTIMO FILII POSVERVNT
 OBIT ÆTAT. ANNO LXXVI. SALVTIS MDCLXVII
 DIE XX DECEMBRIS
 R. I. P.

C'est la mention : *Obit ætat. Anno LXXVI* qui induisit en erreur les biographes de Lazare Marquis, au sujet de l'année de sa naissance; nous croyons que c'est par distraction qu'on aura mis VI ou lieu de IV.

Antoine van Dyck fit un superbe portrait de Lazare Marquis. Cette belle œuvre semble perdue, mais il en existe une admirable gravure à la manière noire, par Sébastien Barras, portant : *Lazarus Maharkyzus Medicus Antverpiensis. Ant. van Dyck pinxit. Se. Barras sculpsit.* Le célèbre peintre flamand a représenté Lazare Marquis, assis dans un fauteuil, dans une pose très dégagée et vraiment artistique. Le visage est vu de profil. Le docteur, âgé d'une cinquantaine d'années, a une physionomie malade, mais extrêmement intelligente et sympathique, aux fines moustaches relevées et à la barbe fort légère. Les mains, très fines et distinguées, sont d'un dessin remarquable. Le portrait est orné des armoiries de la famille Marquis, avec lambrequins et cimier, et de la devise : *Tempore et Mensura*. Il doit avoir été peint entre le séjour de Van Dyck en Italie et son départ pour l'Angleterre, c'est-à-dire entre 1628 et 1632.

A l'occasion, Lazare Marquis cultivait les muses. Quand, en 1633, son fils Guillaume écrivit son traité : *Aloë morbifuga*, Lazare lui envoya des vers intitulés : *Dr Lazarus Marquis ad Filium Guilielmum Urbis et Nosocomij Antverpiensis Medicum*. Dans le volume : *Decas Pestifuga* du même, on trouve une pièce de vingt-quatre vers latins de Lazare, intitulée : *Doctoris Lazari Marquis Adhortatio ad filium Guilielmum Marquis de peste Theoremata edentem*. La mémoire du docteur Lazare Marquis resta vénérée parmi ses confrères. En 1659, douze années après sa mort, le savant docteur Michel Boudewyns, secrétaire et président du *Collegium Medicum Antverpiense*, dans un ouvrage des plus curieux, rappela les grands services rendus à la science médicale par « le

« très célèbre et illustre docteur Lazare
« Marquis ».

Alphonse Goovaerts.

C. Broeckx, *Notice sur le Dr Lazare Marquis, médecin et ami de P.-P. Rubens*. Anvers, 1851. — Le même, *Levensschets van doctor Lazarus Marquis, geneesheer en vriend van P.-P. Rubens*. Ibid., 1854, et les autres sources citées col. 562. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II, p. 210; t. IV, p. 351; t. V, p. 18, 24.

MARQUIS (Lazare), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, et baptisé à l'église Saint-Jacques, le 28 janvier 1607, fils de Bernard dit Bernardin Marquis et d'Anne de Kemp, était le neveu et le filleul du célèbre docteur Lazare Marquis, et le cousin germain de Godefroid et de Guillaume Marquis. Après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites à Anvers, il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans le tiers ordre de Saint-François. Il était poète. Dans le *Decas Pestifuga* de Guillaume Marquis, nous avons trouvé une ode latine, qu'il composa en 1627, à l'âge de vingt ans; cette poésie donne une idée très favorable de son talent. Dans le volume *Aloë morbifuga* du même, publié en 1633, se trouve une autre poésie latine, de vingt-huit vers, de Lazare Marquis. Celui-ci traduisit de l'espagnol en flamand deux livres ascétiques de l'évêque Juan de Palafox y Mendoza. En 1653, avait paru à Bruxelles une édition du traité de Palafox, intitulé : *Carta pastoral, y conociamientos de la divina gracia, bondad, y misericordia*. Marquis le traduisit et donna à sa traduction le titre suivant : *Harders-Brief en bekenenissen van de goddelijcke genade*. Lorsque parut à Bruxelles, en 1655, une édition du *Pastor de Noche-buena* du même auteur, Marquis le traduisit également sous le titre de : *Harder van de Goede Nacht, of korte aenwijzing der Deught ende Ondeught*. Il fit imprimer ces deux traductions en 1658, à Anvers, chez Arnold van Brakel.

Alphonse Goovaerts.

MARCUARD, abbé. Voir **MARQUARD**.

MARCUS A S. FRANCISCO, écrivain ecclésiastique. Voir **ORSAEGHEN** (Français VAN).

MARÉE (Valentin), écrivain ecclésiastique, vivait dans le pays de Liège, au XVIII^e siècle. Ayant pris l'habit des récollets, il fut vicaire des couvents des Bolland et de Verviers, et instructeur ou directeur des Frères scolastiques de la communauté de Liège. Il mourut à Verviers, en 1660. Le P. Marée est l'auteur d'un ouvrage, devenu rare, et dont voici le titre : *Traicté des conformités du disciple avec son maistre, c'est-à-dire de S. François avec Jesus-Christ en tous les mysteres de sa naissance, vie, passion, mort, etc.* Liège, 1656-1660; in-4°, 4 parties en 3 volumes. Les deux premiers ont été imprimés dans l'officine particulière du couvent des Récollets de Liège, le troisième chez Henri Tournai. C'est De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, qui a, le premier, attiré l'attention sur ce curieux traité, dont on trouvera des analyses détaillées dans les *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège* de de Villenfagne, dans la *Biographie liégeoise* du comte de Beedelieuvre et dans la bibliographie du P. Dirks. Le style en est fort naïf et les « conformités » parfois singulières; toutefois le P. Dirks reconnaît une réelle valeur à l'œuvre du P. Marée, « dont les instructions pratiques ajoutées à chaque chapitre sont « très solides », dit-il, et constituent, pour le prédicateur et le directeur d'âmes, « un vrai trésor d'érudition « ascétique ».

Paul Bergmans.

Comte de Beedelieuvre, *Biographie liégeoise* (Liège, 1836-1837), t. II, p. 128-135. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1886]), p. 213-216.

MARES (Josse DE), ou **DES MARETZ**, humaniste. Voir **DES MARETZ** (Josse).

MARESCHALLE (Samuel), ou **MARSCHALL**, organiste et compositeur de musique, né à Tournai en 1557, mort à Bâle (Suisse), dans un âge très avancé. Il se rendit de bonne heure en Suisse et

devint, vers 1578, organiste de la cathédrale de Bâle, emploi qu'il occupait encore en 1627, comme le montre le monument qu'il fit élever à sa femme, morte en cette année. Il était aussi musicien de la ville et de l'université. En vue d'améliorer sa situation peu aisée, il adressa au Conseil, en 1622, une supplique qui nous apprend qu'il avait alors onze enfants. On doit à Mareschall une œuvre importante : la transcription musicale à quatre voix du psautier protestant, d'après la version allemande de Lobwasser. Elle est intitulée : *Der gantz Psalter von Herrn Ambrosio Lobwasser D. Hiebevor auss der Frantzösischen Composition, mit gleicher Melodey und zahl der Syllaben in Teutsche Reymen zierlich und lieblich gebracht. Dessgleichen etliche von H. D. Martin Luther und andern Gottsgelehrten männern gestellte Psalmen und geistliche Lieder. Jetzund auff's neue mit vier stimmen zugerichtet, also dass das Choral altzeit im Discant, dergleichen vormalen im Truck nie ausgegangen* (1). On en cite une première édition, de Leipzig, 1594, dont on ne connaît, jusqu'à présent aucun exemplaire. Deuxième édition : Bâle, Louis Kœnig, 1606; in-12. Comme l'a fait remarquer Georges Becker, Mareschall se trompe en affirmant qu'il a, le premier, donné au dessus le chant attribué auparavant au ténor; Lucas Osiander l'avait déjà fait dans ses *Fünffzig geistliche Lieder und Psalmen* (Nuremberg, Catherine Gerlach, 1586; in-4° obl.). Cela ne diminue pas, d'ailleurs, le mérite du psautier de Mareschall, qui eut une troisième édition en 1743, et dont Robert Eitner fait un grand éloge; il trouve sa phrase énergique et expressive, et fait remarquer le talent que l'auteur a dû déployer pour éviter la monotonie dans ses transcriptions. Sur la foi de Balduanus, on attribue encore à Mareschall un traité élémentaire de musique : *Porta musices, das ist Einfuhrung zu der edlen Kunst Musica, mit einem kurzem Bericht und*

(1) Trompés par des copies fautives ou tronquées du titre, Gerbert, Fétis et d'autres musico-graphes ont fait deux ouvrages distincts de ce psautier : *Der gantz Psalter* et *Psalmen und geistliche Lieder*.

Anleitung zu der Violen. Bâle, 1592; in-4°.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (2^e éd., 1860-1865), t. V, p. 466. — Ed. Grégoir, *Histoire de l'orgue* (1865), p. 225. — G. Becker, *La musique en Suisse* (1874). — Em. Bohn, *Bibliographie der Musik-Druckwerke bis 1700 welche zu Breslau aufbewahrt werden* (1883), p. 203. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1884), p. 313 (art. de R. Eitner).

MARESIUS (*Daniel*), ou **DES MARÊTS**, écrivain protestant, naquit en 1635 à Maestricht. Il était fils de Samuel Des Marêts et d'Abigail Le Grand et, comme son père, il se voua à l'apostolat de la Réforme. En 1656, il était ministre de l'Eglise wallonne à Groningue. Il fut ensuite pasteur à Middelbourg, en 1657, et à La Haye, en 1662. Forcé par ses infirmités de résilier ses fonctions religieuses, il reçut l'éméritat le 1^{er} octobre 1689. Il obtint de la libéralité de Guillaume III, dont il avait gagné la faveur par son savoir et son intelligence, une retraite à Honsholredijk. C'est là qu'il termina ses jours dans la culture des belles-lettres. Il collabora à la *Sainte Bible françoise*, dite de Des Marets et éditée par son père et son frère Henri. On a de lui : *Sermon sur Ps. V. 8 Prononcé chez l'ambassadeur des Provinces-Unies*.

Émile Van Arenbergh.

Bayle, *Dict. hist. et crit.* — Haag, *La France protest.* — Kok, *Vad. woordenb.*, t. XXII, p. 238. — De Riemer, *s'Gravenh.*, t. I, p. 440. — Adami, *Naaml. van Gron. pred.*, p. 13.

MARESKA (*Daniel-Joseph-Benoît*), chimiste, médecin, professeur, né à Gand, le 9 septembre 1803, décédé dans cette ville, le 31 mars 1858. Ses débuts furent difficiles, mais son excellente conduite, non moins que ses talents, appelèrent l'attention sur lui. Entré à l'université de Gand, il remporta le prix à l'université de Liège, en 1823, pour un mémoire sur la théorie des limites. Il obtint bientôt la même distinction à Gand, pour un mémoire sur les caustiques par réflexion et par réfraction, sujet qui occupait beaucoup les mathématiciens de ce temps. Bientôt il obtint le grade de docteur en sciences, et publia à cette oc-

casion une thèse sur les lois de l'électricité dynamique (1826). L'année suivante, il fut chargé de l'enseignement des sciences mathématiques à l'athénée de Gand, et de la chimie à l'école industrielle annexée à l'université. Néanmoins, il se détourna bientôt des sciences, et il obtint le grade de docteur en médecine en 1829; sa thèse avait pour sujet l'usage prophylactique et médical des chlorures d'oxydes (hypochlorites). Après la révolution de 1830, il fut chargé d'enseigner la chimie à la faculté libre qui s'était constituée après la suppression de l'université. Il conserva cette chaire jusqu'à la réorganisation de l'enseignement supérieur en 1835; il fut alors nommé professeur à l'université et chargé du cours de chimie; il le conserva jusqu'à la fin de sa vie.

En 1845, Mareska adressa, en collaboration avec son jeune préparateur, Mr Donny, une lettre à Dumas *Sur la suspension de l'affinité par le froid*; elle fut imprimée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* de Paris (7 mars). Relatant ces recherches dans son rapport sur les progrès de la chimie, Berzelius déclarait ces expériences « de la plus » haute importance pour la chimie théorique. » La même année, un travail semblable parut dans les *Bulletins* de notre Académie. La même année encore, les auteurs publièrent, dans les *Mémoires couronnés* de l'Académie de Bruxelles (t. XVIII), un *Mémoire sur un appareil de Thilorier modifié et sur les propriétés de l'acide carbonique liquide et solide*. Ce travail, fort bien fait, fut l'objet d'appréciations très favorables et fut traduit en allemand; on peut ajouter qu'il fallait une bonne dose d'intrépidité pour recommencer la liquéfaction en grand de l'acide carbonique après l'accident arrivé, peu d'années auparavant, à la leçon de Dumas. Bientôt après parut, dans les *Bulletins* (t. XIV), un travail remarquable *Sur les sophistications des farines et du pain*. Vers la même époque, Mareska publia, en collaboration avec son collègue, Mr Valérius, sous le titre de *Cours de chimie*, la traduction du manuel de Wochler, *Grundriss der Chemie*, qui jouissait d'une

réputation méritée et servit longtemps à l'enseignement. Enfin, en 1852, il publia, avec Mr Donny, ses *Recherches sur l'extraction du potassium* (*Nouv. Mém.*, t. XXVI; reproduit dans les *Ann. de ph. et de ch.*, t. XXXV). Il était alors correspondant de l'Académie. Le récipier de forme spéciale, employé par les auteurs pour la condensation de la vapeur du métal, est une heureuse création; il fut adopté plus tard par H. Deville dans ses travaux sur la préparation du sodium. On voit par ces écrits que Mareska, fort bien préparé par ses études universitaires à faire de la chimie scientifique, était à la fois un expérimentateur très habile et un fort bon esprit. Si la médecine ne l'avait distrait de ses travaux, la Belgique compterait un grand chimiste de plus.

Ce n'est pas seulement l'exercice de l'art de guérir qui occupa Mareska: son savoir, son impartialité, son intégrité le firent appeler à de nombreuses fonctions administratives, fort absorbantes. Ainsi, il fut l'un des collaborateurs les plus actifs de la *Pharmacopœa belgica nova* (1854) et fit paraître (1857), avec Martens et D. Sauveur, une réponse aux critiques dont cette publication avait été l'objet. Médecin de la maison centrale de détention, il s'occupa activement de l'état sanitaire des détenus, des effets de l'emprisonnement sur les forçats, de la réforme pénitentiaire. Membre de la commission médicale provinciale, il publia divers rapports sur les épidémies, surtout de fièvre typhoïde, qui désolèrent les Flandres à cette époque (1841). En commun avec son confrère Heyman, il publia une *Enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton* (Gand, 1845). Il fut aussi l'un des membres fondateurs de la *Société de médecine de Gand*, dans les publications de laquelle il fit paraître diverses communications, notamment sur des questions de chimie médicale ou d'épidémiologie. Nommé membre de l'Académie de médecine de Belgique, il publia, dans le *Bulletin* de la compagnie, quelques notes du même genre, un discours sur l'enseignement

de la pharmacie et un rapport sur l'avant-projet de loi relatif à l'organisation sanitaire de l'art de guérir (1854). On trouvera la liste de ses publications dans la notice de Quetelet. Le roi l'avait créé chevalier de son ordre.

G. Dewalque.

A. Quetelet, *Notice sur D.-J.-B. Mareska (Annuaire de l'Acad., 1860).*

MARGOT DE HAINAUT, née à Mons en 1401, se rendit célèbre par sa dextérité au jeu de balle. Elle excellait à cet exercice, et pouvait se mesurer avec les meilleurs joueurs. Pasquier rapporte que cette femme « jouoit mieux à la paulme » qu'aucun homme eust veu, et avec ce « jouoit de l'avant-main et de l'arrière-main très puissamment, très malicieusement et très habilement comme » pouvoit faire un homme, et y avoit « peu d'hommes qu'elle ne gagnast, si » ce n'estoit les plus puissans joueurs ». Margot fit grand bruit en France. Elle se rendit à Paris, lors du séjour qu'y fit Philippe le Bon, en septembre 1429. Le duc de Bourgogne affectionnait le jeu de paume (1). Les protecteurs de Margot de Hainaut l'excitaient à revêtir des habits d'homme pour être plus habile encore; mais elle n'y consentit jamais. Etant revenue au pays natal avec une bonne somme d'argent, elle alla dans la suite en Flandre et en Brabant, puis se fit religieuse au pays de Namur, où elle mourut.

Léop. Devillers.

Etienne Pasquier, *Recherches de la France*, p. 350. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles de Mons, t. IV, p. 125.

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte en 1194.

Marguerite, la troisième des filles de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Sybille d'Anjou, joua un rôle peu remarquable dans l'histoire; on dit d'elle seulement qu'elle était belle et douée de toutes les qualités de la femme. Son ma-

riage avec Baudouin, le fils et l'héritier du comte de Hainaut Baudouin dit l'Edificateur, fut, paraît-il, l'une des clauses d'un traité d'alliance conclu entre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, son frère, et le comte Baudouin, son beau-père, traité qui mit définitivement fin aux querelles qui avaient divisé les deux pays depuis une centaine d'années. Cet événement, qui eut lieu au mois d'avril 1169, paraît avoir été salué par les acclamations des deux peuples. Marguerite reçut en dot une rente annuelle de 500 livres, à prélever sur le produit du tonlieu de Bapaume. Le comte Baudouin étant mort le 8 novembre 1171, le mari de Marguerite d'Alsace devint comte de Hainaut, et, comme Philippe d'Alsace n'avait pas d'enfants de son mariage avec Eléonore, comtesse de Vermandois, ce fut à lui et à Marguerite qu'il confia le gouvernement de la Flandre lorsqu'il se rendit en Terre sainte en 1177. Mais dès l'année 1180, la mésintelligence se mit entre les deux princes. La comtesse était accouchée à Lille, en avril 1170, d'une fille nommée Elisabeth; Philippe d'Alsace, qui était alors tout-puissant à la cour de France, lui fit épouser le jeune roi de ce pays, depuis célèbre sous le nom de Philippe-Auguste. Sans se soucier du démembrement de son patrimoine, il en assigna une partie (un acte nouvellement découvert en Allemagne dit même le tout), pour en jouir après sa mort, à la jeune Elisabeth, dont le mariage fut célébré à Bapaume le 28 avril 1180. Le comte de Hainaut fut très mécontent de cette clause, mais ne pouvant lutter à la fois contre son beau-père et son gendre, il resta attaché à la politique de Philippe d'Alsace jusqu'à ce que, ce dernier ayant rompu son alliance avec Philippe-Auguste, il l'abandonna pour embrasser la cause de celui-ci.

Pendant que Baudouin guerroyait contre ses voisins, Marguerite vivait oubliée. On sait qu'au mois d'août 1183 elle se rendit en pèlerinage à Saint-Gilles, en Provence, et qu'elle en revint le 19 octobre de la même année. La naissance de ses enfants fut, plusieurs

(1) Après avoir tenu à Mons un chapitre de la Toison d'or, le 2 mai 1431, le duc resta quelques jours en cette ville, « et il s'esbatoit au jeu de » paulme avec ses seigneurs », lorsqu'il reçut la nouvelle que Mahomet II projetait le siège de Constantinople. Vinchant, t. IV, p. 241.

fois, marquée par de graves incidents. L'un d'eux venait de naître, en juillet 1171, lorsque la ville de Valenciennes où elle se trouvait, fut ravagée par un terrible incendie, qui consuma, à ce que l'on rapporte, quatre mille maisons; en 1184, elle était enceinte, quand elle fut obligée de se renfermer dans le château de Mons, qui n'était entouré que d'un mur peu élevé et dont la garnison ne consistait qu'en cent quarante chevaliers et arbalétriers. Philippe d'Alsace étant une seconde fois parti pour l'Orient, laissant la Flandre aux mains de sa seconde femme, Mathilde de Portugal, il mourut dans cette expédition, au siège d'Acre, le 1er juin 1191. Ce n'est pas le lieu de parler ici des compétitions qui s'élevèrent aussitôt au sujet de ses domaines. On sait comment Philippe-Auguste devint maître d'Arras et de Saint-Omer, suzerain du Boulonnais et du comté de Guines, et comment Baudouin fut obligé de laisser à Mathilde de Portugal, comme douaire, la possession d'une autre partie de la Flandre. Marguerite d'Alsace et son mari firent hommage du comté au roi Philippe en mars 1192; mais ils rencontrèrent beaucoup d'opposition chez leurs nouveaux sujets, surtout de la part des Gantois. En mai 1194, la comtesse tomba malade et se rendit en bateau à Mons, où elle recouvra la santé, mais pour peu de temps. De retour à Bruges, elle se trouva de nouveau indisposée et mourut au château de Male (et non à Wynendael, comme on lit dans d'Oudegherst) le 15 novembre 1194. Elle fut enterrée dans l'église Saint-Donatien de Bruges, devant le maître-autel; mais, en 1352, on transféra son cercueil sur les côtés du chœur, afin de faire place au monument sépulcral de Louis de Crécy, comte de Flandre. On trouva à cette époque, dans son tombeau, l'inscription suivante, gravée sur une lame de plomb :

HÆC FUIT MARGARETA, UXOR BALDUINI COMITIS FLANDRIÆ ET HANNONIÆ, PRIMI MARCHIONIS DE NAMU., MATER ELISABETH SANCTISSIMÆ FRANCORUM REGINÆ, FILIA THEODORICI ET

SOROR PHILIPPI, COMITUM FLANDRIÆ. HÆC FUIT PLURIMORUM MERITORUM, PRÆCELLENS IN OMNI OPERE BONO CUNCTAS MULIERES VIVENTES IN TEMPORE SUO. OBIIT XVII KALENDAS DECEMBRIS ANNO MC^oXCIV, MENSE NOVEMBRI. REQUIESCAT IN PACE.

La mort de Marguerite d'Alsace fit passer le gouvernement de la Flandre à son fils Baudouin, qui devint depuis empereur de Constantinople. Circonstance qui mérite d'être notée : lorsque, en 1195, son mari mourut à son tour, ce fut dans l'église Sainte-Waudru que ses restes furent déposés. Ainsi, contrairement à la coutume presque générale, les deux époux ne furent pas déposés dans la même tombe. Avait-il existé entre eux quelque cause grave de dissension? A la fin de sa vie, la comtesse avait fait quelques donations aux établissements religieux. A Saint-Donatien, elle fonda et dota trois prébendes sacerdotales; elle assigna des rentes annuelles à plusieurs abbayes : Eeckhout, Nonnenbosch, Papinglo, Voormezele; en Hainaut, elle laissa des marques de sa libéralité à l'hospice de Boussu, à la léproserie du Quesnoy, au couvent d'Orsinval, près de cette ville.

Alph. Wauters.

Giselbert, *Chronica Hannoniæ*, passim. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 295. — Lesbroussart, *Annales de Flandre de D'Oudegherst*, t. II, p. 28, etc.

MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante générale des Pays-Bas, morte en 1530. Cette princesse, qui a joué dans l'histoire du pays un rôle des plus importants, naquit non à Gand, comme on l'a souvent prétendu, mais à Bruxelles, ainsi qu'en témoigne Olivier de La Marche, le serviteur dévoué de la maison de Bourgogne. Elle était fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, l'unique héritière de Charles le Téméraire. Elle vit le jour au palais, le 10 janvier 1479-1480, et fut tenue sur les fonts baptismaux, à l'église Sainte-Gudule, par Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, par Jean de Châlon, prince d'Orange, et par Marguerite d'York, sœur du roi.

d'Angleterre Edouard IV, et veuve de Charles le Téméraire, qui l'avait épousée en dernières noces. Elle eut pour nourrice la femme d'un gentilhomme, qui devint depuis son maître d'hôtel, Le Veau de Bousanton. Elle n'avait que trois ans lorsqu'elle perdit sa mère, morte à Bruges, le 27 mars 1481-1482, des suites d'une chute de cheval. Cet événement eut les plus graves conséquences pour Marguerite. Son père était alors au plus mal avec les Flamands, qui l'accusaient de vouloir empiéter sur leurs libertés et de tolérer les injustices et les exactions de son entourage. Excités par les émissaires de Louis XI, roi de France, et encouragés par l'appui qu'ils rencontraient dans une partie des États généraux du pays, ils insistaient sur la prompte conclusion d'une paix avec la France, et firent signer le traité d'Arras (23 décembre 1482), par lequel il fut convenu que la jeune Marguerite serait fiancée à Charles (depuis le roi Charles VIII), dauphin ou héritier du royaume, et qu'elle serait remise entre les mains de Louis, pour être élevée à sa cour. La princesse fut conduite à Hesdin par Mme de Ravenstein et reçue par la filleainée du roi, Anne de Beaujeu, puis accueillie à Paris avec enthousiasme, le 2 juin 1483. En France et dans les États de la maison de Bourgogne, on espérait que l'union projetée mettrait fin aux guerres qui avaient divisé les deux pays. Mais le traité d'Arras n'avait été accepté qu'à contre-cœur par l'archiduc Maximilien, qui voulait reprendre l'Artois et la Bourgogne conquis par Louis XI. Il se brouilla, en outre, avec les Flamands, qui lui refusaient la tutelle de son fils Philippe, et engagea contre eux une série de luttes qui, plusieurs fois calmées et reprises, se terminèrent enfin par son triomphe complet. L'archiduc, devenu roi des Romains, aurait voulu se remarier avec Anne, duchesse de Bretagne, et se procurer ainsi les moyens de guerroyer contre la France avec plus d'avantage, mais ses négociations dans ce but n'aboutirent pas. Il fut devancé par les Français, qui réussirent à faire épouser

l'héritière de Bretagne à leur jeune roi Charles VIII (6 décembre 1491).

La situation de Marguerite d'Autriche à Paris devenait fort pénible, bien qu'elle y eût été toujours traitée avec beaucoup d'égards et qu'elle y eût reçu une excellente éducation, qui avait été confiée à sa dame d'honneur, Mme de Secret. L'ancienne fiancée de Charles, alors dédaignée, ne pouvait plus rester dans le pays où elle avait espéré devenir reine. Aussi, aux premières tentatives de paix, fut-il question de la remettre à son père. A la suite de la paix de Senlis, conclue le 23 mai 1493, elle fut conduite à Saint-Quentin et de là à Vendhuile, près de Cambrai, où s'opéra la remise de sa personne dans un moulin, le 12 juin. On se rendit de là à Cambrai, puis à Valenciennes, où elle arriva le 13, à neuf heures du soir, et où les bourgeois l'accueillirent avec beaucoup d'enthousiasme. Mais le cœur ulcéré de Marguerite n'était pas disposé à accueillir leurs transports d'allégresse, et tandis qu'ils se précipitaient au-devant d'elle aux cris de *Noël! Noël!* elle répondit avec colère : « Ne criez pas Noël, mais vive » Bourgogne ! » Elle ne témoigna cependant aucune rancune aux seigneurs et aux dames françaises qui l'avaient accompagnée jusqu'à Valenciennes et qui prirent là congé d'elle ; elle leur distribua à tous des cadeaux magnifiques. Son ressentiment éclata dans une pièce de vers intitulée : *la Complainte de dame Marguerite d'Autrice, fille de Maximilien, roy des Romains*, où se révèle à la fois l'excellence des soins que l'on avait donnés à son éducation et son aptitude à manier la langue du peuple sur laquelle elle comptait régner. « Moy, » Marguerite », y dit-elle :

Moy Marguerite, de toutes fleurs le choix,
Ay esté myse au grand vergier franchoy
Pour demourer, croistre et hanter ainchoys
Que feusse grande, emprès la fleur de lys :
Là ay receu tous biens et tous esbanois,
Là ay veu joustes, danses et tournoys.
Là maintenant je vois et sy cognoys
Que ces grands biens me sont prins et fallis,
Pas n'en doivent les miens estre iolis.

Plus loin, elle se plaint du roi Charles, qui l'a abandonnée, à l'empereur Frédéric III, son grand-père, à son père

Maximilien, à son frère l'archiduc Philippe, aux Flamands, à qui elle reproche de l'avoir placée dans la position où elle se trouve, en ajoutant :

Tous les François vous tenez pour amis
Que vous devez tenir pour ennemis ;
Car faussé vous ont ce qu'ilz vous ont promis,
Touchant de luy et moy le mariage ;
Mené m'avez en paynible voiage.

La douleur de Marguerite était légitime, mais ne devait-elle pas accuser aussi la politique de Maximilien ? Vouloir soumettre la Bretagne à une domination étrangère et en faire un nouveau champ de bataille entre ses sujets et ses voisins, c'eût été causer à la France un immense préjudice. D'ailleurs, le traité d'Arras n'avait pas été observé ; Maximilien avait reconquis l'Artois les armes à la main ; toutes les bases sur lesquelles on avait établi la paix furent changées à la suite des négociations de Senlis. Marguerite fut la victime d'une situation politique qui s'était complètement modifiée.

Quelques années se passèrent, pendant lesquelles Marguerite vécut au château de Namur ; Maximilien d'Autriche, devenu empereur, et toujours préoccupé du soin de se ménager des alliances, avait fait des offres très avantageuses à Ferdinand, roi d'Aragon et de Castille, afin de s'assurer son amitié. De leur côté, Ferdinand et Isabelle la Catholique, sa femme, lui envoyèrent une ambassade chargée de négocier le double mariage de leur fils don Juan avec Marguerite, et de leur fille Jeanne avec Philippe, le frère de celle-ci, et qui gouvernait alors les Pays-Bas. Marguerite s'embarqua à Flessingue. Son vaisseau ayant été battu par une violente tempête, elle composa, dit-on, l'épithaphe si connue, dans laquelle elle plaisante sur son double mariage, qui ne l'empêchera pas de mourir vierge :

Ci git Margot, la gente demoiselle
Qu'eust deux maris et si morut pucelle.

Elle enveloppa, dit-on, ces vers dans un linge, y ajouta ses bijoux et jeta le paquet à la mer, qui le poussa vers les côtes d'Angleterre. Le roi Henri VII lui fit un accueil empressé dans son châ-

teau d'Hampton Court, où elle séjourna trois semaines. Elle continua ensuite son voyage et aborda au port de Saint-André, en Galice, où le connétable de Castille et un grand nombre d'autres seigneurs espagnols allèrent la recevoir. Elle se rendit de là à Burgos, où elle trouva le roi Ferdinand et la reine Isabelle. Le lendemain, on procéda à la cérémonie du mariage, mais l'union de la princesse et de l'infant fut de courte durée, celui-ci étant mort le 17 octobre 1497, laissant Marguerite enceinte d'un enfant qui mourut en naissant. La princesse s'empressa de quitter l'Espagne et ne tarda pas à contracter une nouvelle union, en 1501, avec Philibert II, duc de Savoie, qui, d'après Altmeyer, s'inquiétait beaucoup plus de sa belle taille et de sa belle chevelure que des grands événements de son temps, et donnait aux tournois et à la chasse tout le temps qu'il ne consacrait pas aux soins de sa toilette. Le contrat de mariage fut signé au palais de Bruxelles, le 26 septembre 1501. Marguerite devait recevoir comme dot la somme de 300,000 écus d'or, outre la rente de 20,000 écus qui lui avait été assignée, pour douaire, en Espagne. En cas de prédécès de son mari, elle devait recevoir, par an, 12,000 écus d'or, pour lesquels le comté de Romont, les pays de Vaud et de Fancigny étaient donnés en garantie. Escortée par deux cent cinquante chevaliers, Marguerite partit de Bruxelles, le 21 octobre, et se rendit dans les Etats de son fiancé en passant par Dijon. La cérémonie nuptiale eut lieu à Dôle, en Franche-Comté. Philibert y fut représenté par son frère bâtard, René de Savoie, qui, après le festin, accompagna dans sa chambre Marguerite, et, en présence de la cour, se plaça sur le lit à ses côtés ; un instant après il se dressa et, en lui demandant pardon d'avoir interrompu son sommeil, il s'agenouilla et demanda un baiser, qui lui fut accordé. Se levant alors, il remercia Marguerite et promit d'être toujours son loyal serviteur. Marguerite, en prenant congé de lui, lui offrit un anneau d'or orné d'un brillant de grand prix. Le mariage fut ensuite célébré à

l'abbaye de Rome-Moustier, près de Genève, par l'évêque de Maurienne, et suivi de fêtes magnifiques, surtout de tournois. Mais une espèce de fatalité semblait s'attacher à Marguerite; le 10 septembre 1504, elle perdit son mari, qui mourut d'une pleurésie contractée à la chasse et qui expira au château de Pont-d'Ain, en Bresse, dans la chambre même où il était né le 10 avril 1480. Elle eut quelques démêlés avec le frère et successeur de Philibert II, le duc Charles de Savoie; mais le conseil du pays les termina en lui assignant la possession viagère de la Bresse et des pays de Vaud et de Faucigny, du comté de Vilars et de la seigneurie de Gordans. C'est en mémoire de ce mariage, trop tôt brisé par la mort, que Marguerite, réalisant un vœu de sa belle-mère, Marguerite de Bourbon, fonda à Brou-en-Bresse, un couvent de l'ordre de Saint-Augustin et y fit bâtir une église, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture ogivale que possède la France. Ce temple, dont la construction fut dirigée par Louis van Bodeghem, architecte bruxellois, alors maître des maçonneries du Brabant, fait encore l'objet de l'admiration des visiteurs. C'est là que voulut reposer Marguerite d'Autriche, à côté de son mari et de sa belle-mère, sous de magnifiques mausolées exécutés par Conrad Meyt, sculpteur allemand, et ornés des statues des personnages qui y furent inhumés. La pose de la première pierre de l'église de Brou eut lieu en 1506, par Marguerite elle-même, mais les travaux de construction ne furent terminés que longtemps après, et on n'en opéra la consécration que le 22 mai 1532, lorsque la princesse y reposait déjà du dernier sommeil.

Quoique jeune encore, Marguerite résolut de ne plus former de nouveaux liens et refusa les offres d'Henri VII, roi d'Angleterre, et de Louis II, roi de Hongrie, qui prit depuis pour femme sa nièce Marie. Elle adopta pour devise ces mots : *Fortune infortune fortune*, dont on a plus d'une fois tenté l'explication, et qui constituent plutôt une sorte de rébus qu'une pensée juste et éner-

gique. L'occasion de remplir un rôle politique se présenta bientôt et elle s'y voua avec ardeur. Son frère Philippe était devenu, en 1494, souverain des Pays-Bas et était mort en 1506, ne laissant que des enfants en bas âge, dont l'aîné, Charles, depuis l'empereur Charles-Quint, n'avait que six ans. La Belgique se voyait menacée à cette époque à la fois au nord et au midi, ici par la France, là par le duc de Gueldre, Charles d'Égmond. Une partie des États généraux du pays en confia la régence à l'empereur Maximilien d'Autriche; mais ce prince, étant retenu dans l'Empire, déféra la charge de régente à sa fille Marguerite, par des lettres patentes datées du 18 mars 1506. Le duc de Berg et de Juliers, le marquis de Bade, le prince d'Anhalt et Sigismond Phloeg, conseiller de l'Empire, furent chargés de comparaître au nom de Maximilien et de prêter pour lui les serments accoutumés. Le 27 mars, la princesse arriva à Louvain, où les États généraux de nos diverses provinces, réunis en assemblée générale, proclamèrent son père régent des Pays-Bas et tuteur des enfants de Philippe le Beau. Ils exprimèrent en même temps à Marguerite leur satisfaction du choix de sa personne pour représenter le monarque et agir en son nom. Après avoir été successivement reçue dans les principales villes du Brabant, du Hainaut, de l'Artois, de la Flandre, de la Zélande et de la Hollande, et y avoir reçu et prêté les serments ordinaires, Marguerite arriva, avec son neveu Charles et ses nièces, le 7 juillet 1507, à Malines, où elle avait résolu de fixer sa résidence, non qu'elle eût alors des griefs contre les Bruxellois, mais parce qu'elle élevait sur cette ville des prétentions particulières qui furent satisfaites lorsque son père Maximilien régla avec elle ses droits sur le patrimoine paternel. Lors de son mariage avec Philibert de Savoie, elle y avait renoncé complètement; mais ce mariage s'étant dissous par la mort, elle éleva des réclamations auxquelles l'empereur satisfait par lettres patentes du 20 février 1509, dépêchées sous son

nom et sous celui de son petit-fils, le jeune Charles. On transporta à la princesse la souveraineté du comté de Bourgogne (en Franche-Comté), du comté de Charolais, etc., à condition qu'à sa mort ces pays retourneraient au souverain des Pays-Bas. Dès 1506, le seigneur de Chièvres et Jean Micault avaient fait l'acquisition, pour elle, de l'hôtel de Jean Laurin, seigneur de Watervliet, situé à Malines, rue de l'Empereur et près de l'église des Saints-Pierre et Paul. Cet hôtel, qui fut plus tard vendu au célèbre Granvelle, devint, en 1616, le palais du grand conseil de Malines, et n'était séparé que par la voie publique de l'ancienne *Cour de Bourgogne*, que Marguerite d'York avait acquise le 18 novembre 1477, pour 4,000 florins d'or, de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, et que cette princesse avait donnée, le 4 août 1487, aux enfants de Maximilien d'Autriche, l'époux de sa belle-fille. Ce dernier hôtel, connu sous le nom de *Cour de l'Empereur*, servit d'habitation aux enfants de Philippe le Beau, qui y furent élevés à partir de 1507, sous les yeux et sous la direction de leur tante.

Celle-ci, dans sa nouvelle position, déploya une habileté qui justifia la confiance que son père avait mise en elle et qui lui valut rapidement une grande réputation. « Cette princesse », dit un écrivain français, Dubos, « avait tous les talents des hommes pour le maniement des affaires : elle étoit dès lors bien plus capable qu'eux, puisqu'elle joignoit encore à leurs talents ceux de son sexe, élevée dans la dissimulation de ses sentiments les plus naturels, si propre par sa souplesse à fléchir les esprits, à concilier les humeurs les plus opposées et à persuader à tous les partis qu'on est aveuglé ment dans leurs intérêts ». Elle parvint, à la fois, à négocier avec l'Angleterre un traité de commerce fort avantageux pour le pays, à conclure avec la Gueldre une trêve, et enfin à arrêter à Cambrai les bases d'une alliance entre le pape, l'empereur, la France et le roi d'Aragon, et destinée à abattre

la puissance de la république de Venise.

Marguerite réussit, dit Gaillard (*Histoire de Marie de Bourgogne*, p. 210), « à préparer l'abaissement des orgueilleux Vénitiens, enrichis des dépouilles de l'Europe, et à rassembler contre eux, dans une ligue étonnante, une foule de princes dont les caractères étoient incompatibles et les intérêts opposés. Elle égara la sagesse de Louis XII, elle éblouit le cardinal d'Amboise, elle entraîna tous les autres. Jamais affaire si difficile et si compliquée n'avait été conduite avec tant d'art et de succès. Toute l'Europe s'étonna dans la suite d'avoir été un instrument aveugle dans la main d'une femme habile qui, sous prétexte de châtier les Vénitiens, n'avait voulu, en effet, que servir son père et que se venger de la France en l'engageant dans un labyrinthe inextricable ».

Ce succès diplomatique n'eut d'autre résultat que de cimenter une coalition qui n'était pas durable, d'attirer sur l'Italie les ravages de la guerre, et de fournir aux Vénitiens l'occasion de montrer combien leur république était forte et redoutable. L'empereur et le roi de France restèrent longtemps unis, mais l'alliance de celui-ci avec le pape et le roi d'Aragon se rompit bientôt. Aux Pays-Bas, le duc de Gueldre ne voulut cesser ni ses armements, ni ses entreprises contre la tranquillité des Etats de Bourgogne, et, malgré toutes les négociations, la guerre recommença contre la France. Marguerite voulut ensuite se concilier les bonnes grâces de Ferdinand, roi d'Aragon; celui-ci s'était brouillé avec Maximilien en lui enlevant la régence de la Castille, où la fille de Ferdinand, Jeanne d'Aragon ou Jeanne la Folle, la veuve du fils de Maximilien, régnait alors nominativement. Ferdinand voyait avec colère à la cour de Bruxelles, près de son petit-fils, le jeune Charles, don Juan Manuel, l'ancien favori de Philippe le Beau. Sous l'inculpation d'avoir pratiqué des moyens pernicieux tendant à faire priver le jeune Charles de plu-

sieurs grands royaumes, Marguerite le fit arrêter, au mois de janvier 1513, par l'écoute de Malines, Jean Vander Aa, et conduire au château de Vilvorde. Mais don Manuel était chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et ses confrères réclamèrent en prétendant qu'ils étaient ses seuls juges compétents. Ils entraînèrent dans leur opinion le jeune archiduc, et leur résistance fut si énergique, leurs plaintes si persistantes, que Marguerite se vit obligée de laisser Manuel partir pour l'Autriche, où il resta jusqu'à la mort de Ferdinand. Il revint alors à Bruxelles, où Charles le traita avec distinction.

Peu de temps après, eut lieu l'inauguration de Charles, en qualité de prince des pays de par-deçà, ou des Pays-Bas. Cet événement eut, pour quelque temps, une influence fâcheuse pour Marguerite, qui vit son autorité sur l'esprit de son neveu annulée par celle du seigneur de Chièvres. Ce dernier et les autres membres de la famille de Croy étaient partisans d'une alliance avec la France, tandis que Maximilien et Marguerite auraient voulu maintenir l'union avec l'Angleterre et Ferdinand, roi d'Aragon. Mais les événements furent plus forts que toutes les insinuations. La mort du dernier de ces princes permit à Charles, non seulement d'étendre son autorité sur la Castille, mais aussi de succéder au patrimoine de son aïeul, l'Aragon. Puis la mort de Maximilien amena de nouveaux germes de haine entre Charles et le roi de France, François Ier, qui tous deux aspiraient à l'Empire. Charles ayant été choisi par les électeurs, la jalousie de son rival n'en devint que plus ardente et amena bientôt une nouvelle guerre entre les deux rivaux. Obligé de se rendre en Espagne, puis de venir prendre possession de l'Empire; bientôt contraint de repasser une seconde fois la mer, afin d'aller en Castille affermir son pouvoir, que la révolte des Comuneros avait fort ébranlé, Charles-Quint ne pouvait continuer son séjour à Bruxelles. Une seule personne pouvait l'y remplacer. C'était sa tante, qui lui avait déjà rendu tant

de services, donné tant de preuves d'affection. Il avait, dans le principe, méconnu ses conseils pour suivre entièrement ceux du seigneur de Chièvres et se rapprocher de la France, contrairement aux désirs de l'empereur Maximilien. Elle trouve, à cette époque, dans une lettre du 24 décembre 1515, adressée à ce monarque, qu'on ne lui parle plus des affaires sérieuses, et, vers le même temps, elle est forcée de se plaindre à son neveu du peu d'égards que l'on a pour elle et de se justifier du reproche d'avarice qu'on lui adressait. Mais lors d'un voyage qu'il fit à Bruxelles, en mars 1517, Maximilien eut avec son petit-fils des entretiens qui paraissent avoir modifié quelques-unes de leurs idées. Peu de temps après ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Maximilien partit pour l'Allemagne et Charles prépara son premier voyage d'Espagne. Pendant son absence, il institua un conseil privé, dont le président était Claude de Carondelet et où la première place, si le cas l'exigeait, devait être réservée à l'empereur Maximilien; Marguerite n'y figurait qu'au même titre que les princes du sang et les chevaliers de l'ordre (23 juillet 1517). Insensiblement Charles s'aperçut du manque de tact dont il avait usé envers elle, et, se trouvant à Saragosse, le 24 juillet 1518, il lui rendit la signature de tous les actes, la surintendance du conseil des finances et la collation des offices dont elle disposait auparavant avec le conseil privé; il lui alloua, en outre, un traitement de 20,000 livres par an. Peu de temps avant son élection à l'Empire, s'étant aperçu qu'il ne rencontrerait jamais dans son entourage de conseiller aussi dévoué que sa parente, il augmenta encore ses pouvoirs par décret daté de Barcelone, le 1er juillet 1519. Il l'établit « régente » et gouvernante, en son nom, de tous « les pays d'embas, ensemble de ses suzerains et affaires d'iceux ». Non content de lui avoir donné cette marque éclatante de satisfaction, il lui céda et transporta, pour en jouir sa vie durant, la ville et la seigneurie de Malines (18 septembre 1520). Lorsqu'il devint, en quel-

que sorte, le chef laïque de la chrétienté, par suite de son élection à l'Empire, il voulut témoigner toute sa satisfaction à l'habile princesse qui avait préparé son élévation, et il l'institua de nouveau régente et gouvernante générale des Pays-Bas, en établissant auprès d'elle un conseil privé qui n'eut plus, en réalité, qu'un caractère consultatif (19 octobre 1520). Enfin, le 15 avril 1522, en partant de nouveau pour l'Espagne, il laissa à Marguerite le soin de toute la correspondance secrète et, à cet effet, il lui fit remettre un chiffre spécial, ainsi que ceux dits d'Espagne et d'Allemagne, parce qu'ils étaient généralement destinés à la correspondance concernant ces deux contrées.

Cette dernière époque de la vie de Marguerite en fut aussi la plus brillante. Laisée seule à la tête de provinces peu faciles à dominer et à conduire, elle sut les défendre contre les agressions du dehors; d'une part, elle repoussa avec succès les attaques des Français, de l'autre, elle étendit l'autorité de Charles-Quint sur l'évêché d'Utrecht et sur la Frise. Tandis que les lieutenants de son neveu en Italie détruisaient l'armée française à Pavie et s'emparaient de Rome, elle secondait leurs efforts par ses négociations diplomatiques, et sa correspondance montre le dévouement absolu qu'elle montrait pour les intérêts de sa maison et celui qui en était alors le chef respecté. Le second traité de Cambrai, qui se conclut en 1529, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Paix des Dames*, parce que la reine-mère de France, Louise de Savoie, et Marguerite en furent les auteurs, jeta un dernier rayon de gloire sur la carrière politique de la princesse. Complétant en quelque sorte, par ses intrigues diplomatiques, les triomphes obtenus sur les champs de bataille, elle réussit à la fois à satisfaire ses propres rancunes et à porter à l'apogée la grandeur de Charles-Quint. La France, affaiblie, se vit obligée de renoncer à ses conquêtes passées, à renoncer à toute influence en Italie, à payer une énorme contribution au vainqueur. La régente des Pays-Bas prouva, une fois

de plus, les immenses ressources de son esprit et, disons-le aussi, son peu de scrupule à user de tous les moyens, et surtout de l'influence de l'or, pour arriver au résultat qu'elle se proposait. La ville de Cambrai, qui était regardée comme neutre, bien qu'elle fût placée sous la protection de l'empereur, fut de nouveau le lieu de la réunion d'un congrès. Le 5 juillet 1529, on y vit arriver: d'un côté, Marguerite d'Autriche, assise dans une magnifique litière, escortée par vingt-quatre archers à cheval, vêtus de robes noires brodées de velours, et suivie de ses femmes, montées sur des haquenées, et, d'un autre côté, la reine Louise, accompagnée de la sœur de François Ier, Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon. Marguerite se logea à l'abbaye de Saint-Aubert, et Louise adopta pour demeure provisoire un hôtel qui faisait face au monastère, l'hôtel Saint-Pol, afin de pouvoir communiquer avec Marguerite avec plus de facilité. Les conférences avaient commencé dès le 2 juillet entre leurs conseillers respectifs; elles se prolongèrent jusqu'au 24, après des incidents d'une nature telle que la reine-régente se disposait déjà à quitter Cambrai; mais enfin la paix fut conclue et le traité signé le 31. Le 5 août, une messe solennelle fut célébrée dans l'église Notre-Dame par l'évêque Robert de Croy, et, après un discours prononcé par le prélat, les trois princesses et l'ambassadeur d'Angleterre se mirent à genoux sur un banc couvert de drap d'or, et, en face de l'autel, la main sur l'Evangile, jurèrent d'observer fidèlement la paix, qui fut proclamée après le *Te Deum*. Le 9 août, le roi de France, qui se trouvait dans le voisinage, vint saluer Marguerite d'Autriche et repartit pour Paris le 20. Cette paix laissa, il est vrai, la Bourgogne au roi de France, mais le Charolais devait rester à Marguerite et à Charles-Quint, leur vie durant; François Ier confirma ses renonciations antérieures à la Flandre, à l'Artois, à la ville de Tournai; il promit de payer, pour la rançon de ses deux fils, la somme de 2,000,000 d'écus d'or, et abandonna à Charles-Quint la

ville de Florence et Charles d'Egmont, comte de Gueldre, jusque-là ses alliés fidèles.

La dernière partie de l'administration de Marguerite fut entourée de graves difficultés. L'aristocratie, qui fournissait à Charles-Quint quelques-uns de ses meilleurs généraux et de ses ministres les plus dévoués, la tourmentait quelquefois par ses exigences ou ses reproches. La désunion, à cet égard, alla si loin que Marguerite fut accusée auprès de Charles-Quint de partialité envers ses serviteurs; on lui reprochait de n'accorder de faveurs qu'à de petites gens « qui n'avaient rendu aucun service ». La princesse fut obligée d'envoyer à l'empereur le seigneur de Rosimbos, son maître d'hôtel, pour rappeler à son neveu les grands services qu'elle avait rendus et les difficultés dont elle était entourée. Malgré son attachement aux dogmes de la religion, elle eut des démêlés sérieux avec une partie du clergé régulier, à qui on demandait constamment d'énormes subsides, et à qui on parvint à enlever, en partie, le choix des supérieurs des monastères, élus désormais par l'empereur sur une liste triple de candidats. Dans cette lutte contre le clergé, lutte qui resta, d'ailleurs, dans les limites légales, elle déploya une raideur peu ordinaire. Elle alla jusqu'à écrire à son neveu qu'il fallait « mettre les récalcitrants au sac, « en un bateau, pour les noyer au fond », tant elle trouvait déraisonnable toute résistance à ses volontés, tant l'exercice du pouvoir avait développé en elle le mépris pour toute opposition. Elle trouva encore plus de répugnance à lui obéir dans le tiers état, surtout dans la partie la plus nombreuse et la plus remuante de cette partie de la nation, les corps de métiers, qui constituaient, dans les grandes villes surtout, un centre d'opposition aux exigences du pouvoir. A chaque demande de nouvelle aide, les métiers faisaient entendre des plaintes sur l'énormité des sacrifices que l'on demandait d'eux, et montraient de plus en plus de mauvaise volonté pour accorder leur consentement. A Gand, à Maestricht, à Louvain, à Bruxelles surtout, le mécon-

tentement se traduisait par des refus nombreux et persistants. A Bois-le-Duc éclata une émeute redoutable, qu'il fallut comprimer par la force. En 1528, fatiguée de l'énergie avec laquelle les métiers de Bruxelles et de Louvain refusaient de voter l'aide, elle ordonna au chancelier de Brabant, Jérôme Vander Noot, de faire procéder à l'assiette de l'impôt comme si, par acte signé des trois Etats du Brabant, il lui était apparu « de leur consentement général, « entier et conforme ». Vander Noot s'étant excusé de sceller un ordre notoirement contraire aux prescriptions de la Joyeuse Entrée, Marguerite lui arracha le sceau des mains et, en présence du conseil privé, l'apposa elle-même aux lettres patentes qu'elle avait fait préparer. Dans sa colère contre Bruxelles, elle fit émaner une ordonnance qui modifia complètement l'administration communale de cette ville et réduisit considérablement le nombre des personnes qui assistaient aux délibérations des neuf nations ou des corps des métiers, « assemblées », dit-elle dans sa lettre du 7 juillet, « qui avaient toujours été tenues d'une manière indécente et contraire au bon ordre et étaient une source de séditions ». Il fut interdit aux métiers de se réunir en assemblée générale, de tenir un registre de leurs délibérations, etc. Ainsi plus d'entente en commun, plus de recours aux rétroactes; en un mot, plus d'énergie et de suite dans la vie de la commune. C'est ce que voulait Charles-Quint, qui n'avait qu'un but : faire prévaloir partout sa volonté; c'est ce que fit pour lui Marguerite, trop fidèle dépositaire des intentions de l'empereur. Mais la volonté de fer à laquelle elle devait obéir lui fut funeste. Elle sema de dégoûts la fin de sa vie; élevée de plus dans la pratique des devoirs religieux, elle vit naître et se développer dans le pays le goût des controverses théologiques et se multiplier autour d'elle les sectateurs des doctrines de Luther et de Calvin; vainement l'Eglise appela-t-elle à son secours le bras séculier, vainement une multitude de victimes payèrent-elles de leur vie

leur adhésion aux idées nouvelles, les hérésies faisaient chaque jour de nouveaux progrès; sans doute, Marguerite triomphait de toutes ces causes de difficultés; elle réussissait à comprimer par la force les adhérents aux idées de réforme religieuse, mais elle les voyait se développer à l'étranger; dans le pays même, plus d'un homme de talent, Erasme le premier, émigrerait afin d'échapper au despotisme vainqueur. L'aristocratie se pliait aux volontés du souverain; mais toute une génération naissait, qui devait se distinguer plus tard dans une lutte furieuse et sanglante contre le successeur de Charles-Quint; le clergé et le tiers état, accablés de taxes, ne supportaient qu'avec indignation la mutilation de leurs antiques privilèges; le pays s'était agrandi, mais par l'acquisition de provinces, qui la plupart, étaient en général mal pliées au joug. Les Pays-Bas enfin étaient entourés d'alliés douteux ou d'ennemis. Marguerite connaissait cette situation mieux que personne et n'ignorait pas son impopularité. Est-il étonnant qu'elle n'ait pu résister plus longtemps à tant de soucis, à tant de déboires?

A la dernière partie de la vie de Marguerite d'Autriche se rattache un souvenir laissé par elle à la ville de Bruxelles; une maladie épidémique nommée *la suette* y avait fait de grands ravages en 1529; pour conjurer le fléau, on ordonna des processions générales qui parcoururent la ville à plusieurs reprises. A cette occasion, la princesse décida que, tous les ans, le dimanche après la fête de sa patronne (fête qui était célébrée, dans notre pays, à cette époque le 13, et non le 20 juillet), il y aurait tous les ans une procession solennelle en l'honneur du Sacrement de Miracle, honoré dans l'église Sainte-Gudule. Cette procession a encore lieu de nos jours, et c'est alors qu'a lieu la grande kermesse ou fête annuelle de Bruxelles.

Marguerite avait déjà annoncé son intention de se retirer au couvent des Sept-Douleurs ou des Annonciades, qu'elle avait fondé hors la porte des

Anes, près de Bruges, lorsqu'elle fut atteinte de maux de jambe, qui s'aggravèrent dans les premiers jours de novembre 1530, et que l'on crut d'abord être des atteintes de goutte. On lui fit ensuite des incisions à la jambe qui n'amenèrent aucune amélioration et, le mal allant constamment en s'aggravant, elle expira dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, entre minuit et une heure. Avec une rare présence d'esprit, elle avait pourvu à toutes les nécessités de la situation; constitué son neveu, l'empereur, pour son héritier universel; conféré, par provision, le gouvernement au comte de Hooghstraeten; institué de nombreux legs en faveur de son entourage, et dicté la lettre suivante, véritable monument de la lucidité et de l'étendue de son intelligence: « Monseigneur, l'heure » est venue que je ne puis vous plus » écrire de ma main, car je me trouve » en telle indisposition que doute ma » vie estre briefve. Je suis pourvue et » reposée de ma conscience, et de tout » résolue à recevoir ce qu'il plaira à » Dieu m'envoyer; je n'ai regret quel- » conque, réservé de la privation de » vostre présence et de ne vous pouvoir » voir ni parler encore une fois avant » ma mort, ce que (pour la doute que » dessus) supplérez en partie par ceste » mienne lettre, qui, je le crains, sera » la dernière que vous aurez de moy. » Je vous ai institué mon héritier uni- » versel seul et pour le tout, aux char- » ges de mon testament, l'accomplisse- » ment duquel vous recommande. Je » vous laisse vos pays de par-deçà que, » durant vostre absence, n'ay seulement » gardés comme me les laissâtes à votre » partement, mais grandement augmen- » tés; je vous rends le gouvernement » d'iceulx, auquel me cuyde estre léale- » ment acquittée, et tellement que j'en » espère rémunération divine, contente- » ment de vous, monseigneur, et gré de » vos subjects. Je vous recommande » singulièrement la paix et par spécial » avec les roys de France et d'Angle- » terre. Et, pour fin, vous supplie, mon- » seigneur, que l'amour qu'il vous a

« pleu porter au pauvre corps, soit mé-
 « moire du salut de l'âme, en recom-
 « mandation de nos povres serviteurs
 « et servantes, vous disons le dernier
 « adieu, auquel j'esupplie, monseigneur,
 « vous donner prospérité et longue vie.
 « De Malines, le dernier jour de no-
 « vembre 1530. Vostre très humble
 « tante, Marguerite ».

Les funérailles de la princesse furent célébrées à Saint-Pierre et Saint-Paul de Malines, par les évêques de Cambrai et de Tournai, et durèrent trois jours, du 16 au 18 janvier 1531. Le deuil était conduit par son petit-neveu, le prince de Danemark, fils de Christiern II et d'Isabelle d'Autriche. L'oraison funèbre fut prononcée par le célèbre Corneille Agrippa. Les restes de la défunte, sauf ses entrailles, furent transportés à Bruges, où on déposa le cœur à l'église de Notre-Dame, dans la tombe de Marie de Bourgogne, et le corps au couvent des Annonciades, d'où il fut transporté à Brou, au couvent de Saint-Nicolas de Tolentin, où il fut solennellement déposé, en 1532, en présence des délégués de l'empereur, le maréchal de Bourgogne, le comte de Lalaing et l'archidiacre de Favernay. On plaça sur son cercueil une lame de cuivre, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

HIC JACET CORPUS D(OMI)NE MARGARETE ARCHIDUCISSE
 AUSTRIE, COMITISSE BURGU(N)DIE, ET Q(UON)DAM MA-
 XIMILIANI

CÆSARIS FILIE, CAROLI VERO QUINTI IMPERATORIS ET
 FERDINANDI ROMANORUM REGIS FRATRUM AMITE,
 PHILIBERTI DUCIS SABAUDIE VIDUE, HIJUS MO(N)ASTERII
 SANCTI NICOLAI DE TOLLETINO PATRO(N)E ET FU(N)DA-
 (TRICIS

QUE KALENDIS DECEMBRIS IN SUO MECHLINIENSI
 OPIDO, CAMERACENSIS DIOECESIS, A(N)NO DOMINI MILLE-
 (SIMO

Q(UIN)GENTESIMO TRICESIMO DIEM SUAM CLAUSIT
 EXTREMAM. ANIMA EJUS IN PACE QUIESCAT.

Ses entrailles furent déposées dans l'église Saint-Pierre de Malines, et, après que cet ancien temple eut été démolí, à la nouvelle paroisse du même nom, ancienne église du couvent des Jésuites. Là, dit M^r de Quinsonas, à gauche du maître-autel, une croix de Malte, gravée sur une pierre, croix devenue très fruste à cause du passage continuel des personnes qui vont

du chœur à la sacristie, indique seule la place où se trouvent ces débris de Marguerite d'Autriche. Le corps de cette princesse est resté à Brou, mais dans quel état. Brisé en quelque sorte, peu de temps après la mort, lorsqu'on en retira le cœur et les entrailles, on en a retrouvé les débris confondus avec ceux du cercueil; la belle tête de Marguerite, encore parée de sa longue chevelure blonde, sans le moindre cheveu blanc, reparut intacte. Le tout a été religieusement replacé dans l'église, le 1^{er} décembre 1856.

Longtemps avant sa mort, le 20 février 1508, Marguerite avait fait, à Bruxelles, un testament auquel elle ajouta quelques dispositions le 17 mars 1512, et qu'elle fit suivre d'un codicille, le 28 novembre 1530. Elle institua Charles-Quint son unique héritier; elle légua divers objets soit à des personnes qu'elle affectionnait ou dont elle voulait récompenser les services, tels que la reine de Hongrie, le roi de Danemark, ses nièces, les princes de Danemark, ses petits-neveux, le duc de Lorraine, le comte de Hooghstraeten, le seigneur de Rosimbos, les comtesses de Luxembourg et d'Egmont et quelques serviteurs de sa maison, soit à des établissements religieux auxquels elle portait un intérêt particulier : l'église de Battel près de Malines, le couvent des Annonciades de Bruges et surtout l'église et le couvent de Brou. Elle laissa une somme d'argent pour doter cent jeunes filles prêtes à marier, afin qu'elles priassent « Dieu » pour elle ». La plupart des exécuteurs testamentaires désignés par elle en 1508 étant morts, elle en choisit de nouveaux : les comtes de Nassau et d'Hooghstraeten, Jean de Berghes, le seigneur de Praet, Pierre de Rosimbos, Antoine de Montent, abbé commandataire de Saint-Vincent à Besançon, son confesseur; Jean Ruffault, Jean de Marnix et Guillaume des Barres. Charles-Quint trouva, dans les coffres de sa tante, beaucoup de pièces d'or et d'argent de France; il les fit fondre en 1532, ainsi que sa vaisselle d'or et d'argent, et convertir en nouvelles monnaies, ce qui

produisit 50,000 florins, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien, Nicolas Tiepolo.

Marguerite avait l'esprit vif et enjoué; elle aimait passionnément les lettres et faisait le plus brillant accueil aux savants; elle joua en quelque sorte aux Pays-Bas le rôle de François Ier en France. Molinet, Jean Lemaire de Belges, Remacle de Florennes, les quatre Everardi ou Evertz, Adrien d'Utrecht, qui devint pape sous le nom d'Adrien VI, Erasme, Corneille Agrippa, eurent part à sa faveur; mais plusieurs d'entre eux ne purent continuer à habiter à Bruxelles et s'éloignèrent des Pays-Bas, soit afin d'écrire avec plus de liberté, soit afin de se soustraire à des poursuites qui devenaient souvent dangereuses. Les arts trouvèrent également en Marguerite une protectrice dévouée, et l'on peut lui attribuer l'heureuse issue du procès dans lequel Bernard d'Orlev se vit engagé pour avoir assisté à des conférences tenues par un prédicateur de la réforme. Cet artiste renommé, à qui elle donna, le 23 mai 1518, le poste de son peintre en titre, travailla beaucoup pour elle, ainsi que l'architecte Van Bodeghem et les tapissiers Pierre de Pannemaecker et Gabriel Vander Tommen. Louis van Bodeghem commença la construction de la Maison du Roi à Bruxelles, mais bientôt il fut remplacé, en 1517, par Henri van Pede, architecte de la ville, Louis étant « constamment occupé pendant une grande partie de l'année, particulièrement en été, au service de Madame, en Savoie », c'est-à-dire à l'église de Brou. Quant à Pannemaecker et Vander Tommen, ce furent eux surtout qui enrichirent le palais de Bruxelles et l'hôtel de Marguerite à Malines de ces splendides tapisseries qui portaient au loin, à cette époque, le renom de sa ville natale.

J'ai déjà cité plusieurs pièces de poésie dues à la princesse; quoiqu'elle y ait prodigué les recherches, les subtilités du bel esprit, on y trouve souvent du naturel, de la finesse et de la grâce. Le morceau suivant, où elle s'adresse

à ses filles d'honneur, donne un exemple de sa manière :

Belles parolles en paiement
A ces mignons présomptueux
Qui contrefont les amoureux
Par beau semblant ou autrement,
Sans nulz crédo, mais promptement
Donnez pour récompense à eulx
Belles parolles en paiement.

Mot pour mot, c'est fait justement
Ung pour ung, aussi deulx pour deulx;
Se devis ils font gracieux,
Respondez gracieusement,
Belles parolles en paiement.

Cette petite pièce est réellement une des plus belles productions de la littérature française au xvi^e siècle. Elle montre que l'auteur, au milieu de ses préoccupations, ne manquait pas d'enjouement et connaissait l'art d'entourer de fleurs les principes de morale. Marguerite avait aussi une grande prédilection pour la musique, art dans lequel les Belges précédaient alors presque tous les autres peuples, et se faisait un plaisir d'entendre des instrumentistes de toute espèce et des chanteurs. On possède, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, un recueil venant d'elle et intitulé : *des Belles Danses*, où se trouvent, annotées en musique, plus de cinquante danses différentes. Bien que très pieuse et très attentive à suivre les prescriptions de l'Eglise, Marguerite d'Autriche n'affectait, en aucune façon, une austérité déplacée. Sa cour, constamment fréquentée par des diplomates, des ambassadeurs, des étrangers de distinction, était luxueuse et brillante. Les seigneurs des Pays-Bas, qui formaient son entourage habituel, rivalisaient de luxe et d'élégance, et si l'on en croit des traditions qui paraissent dénuées de fondement, l'un d'eux, Antoine de Lalaing, comte d'Hooghstraeten, surintendant des finances, aurait vécu avec la princesse sur le pied d'une intimité trop complète, et aurait eu de cette liaison un enfant naturel.

Pour nous résumer, disons que Marguerite d'Autriche est l'une des figures les plus attrayantes de ce xvi^e siècle qui devait enfanter tant de grands hommes. Tout en gardant sa dignité de femme, elle sut montrer les qualités d'un

grand politique. Si elle montra peu de scrupules dans les moyens qu'elle employa pour parvenir à ses fins, si elle montra peu de soucis pour les droits de la conscience humaine et les libertés du peuple, elle peut se défendre devant l'histoire en alléguant la situation difficile dans laquelle elle se trouva presque toute sa vie. On lui sait gré d'avoir énergiquement défendu le territoire et d'avoir hautement encouragé les lettres et les arts. Si Graphæus, dans le poème latin qu'il lui consacra et qu'il écrivit, en 1532, sur l'ordre du comte d'Hoogbstraeten (voir dans les *Archives philologiques* du baron de Reiffenberg, t. Ier, p. 201, et de nouveau dans ses *Extraits des manuscrits de la Bibliothèque dite de Bourgogne*, t. Ier, 1re partie, la seule parue), n'est pas sorti de la médiocrité, de bons écrivains se sont occupés d'elle au xixe siècle et lui ont consacré soit des travaux considérables, soit des études sérieuses. En 1849, la ville de Malines lui a élevé, sur sa grand'place, une statue, due au sculpteur Tuerlinx, qui perpétue le souvenir de son séjour dans cette ville.

Alphonse Wauters.

Blondeau de Charnaye, *Abrégé de l'histoire de Marguerite d'Autriche*. Paris (1764); in-42. — Von Münck, *Margaretha von Oesterreich, Oberstatthalterin der Niederlande. Biographie und Nachlass*. Stuttgart, 1833, in-80. — Altmeyer, *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, sa vie, sa politique et sa cour*, dans la *Revue belge de Liège*, années 1840 à 1844. — Le docteur Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, de 1507 à 1519*. Paris, 1839; 2 vol. in-80 (ouvrage publié par la Société de l'histoire de France), et *Negotiations diplomatiques entre la France et l'Autriche, dans les Trente premières années du xvie siècle*. Paris, 1843; 2 vol. in-40 (publié par le gouvernement français). — Le comte E. de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*. Paris, 1853; 3 vol. in-80. — Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*. Bruxelles, 1838; 40 vol. in-80. — Dr Ulmann, dans le *Zeitschrift für allgemeine Geschichte*, année 1883, 4e livr. — Michelant, *Inventaire des vaiselles, joyaux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc., de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523 (et clos en avril 1524)*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XII, p. 5. — Wauters, *La Maison du roi à Bruxelles*, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1845, et *Bernard van Orley* (Paris, 1893; in-80), dans la collection des *Artistes célèbres*. — Azevedo, *Chronycke van Mechelen*. — Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*, Lyon,

1660; 2 vol. in-fol. — Von Bochoitz, *Geschichte der Regierung Ferdinand der ersten*. Vienne, 1834; 9 vol. in-80. — Cussiniet, *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et sur le monument de Brou*. Lyon, 1838; in-80 (livre où l'on fait mourir la princesse, en 1511, d'avoir pris une trop forte dose d'opium). — Bulckens, *Notice sur Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas*. Malines, 1844; in-80. — Discours prononcé par M. Philippe De Pauw, bourgmestre de la ville de Malines, au pied de la statue de Marguerite d'Autriche, le 2 juillet 1849, jour de l'inauguration de ce monument; in-80, de 8 p. — *Fêtes inaugurales de Marguerite d'Autriche à Malines, vie de Marguerite d'Autriche, programme des fêtes, cavalcade*. Malines, 1849; in-40, de 25 pages et de 42 planches. — D'Avoine, *Essai historique sur Marguerite d'Autriche*. Anvers, 1849; gr. in-80.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme. Voir MARGUERITE DE PARME.

MARGUERITE D'AVESNES, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, dame de Frise. Voir MARGUERITE DE HAINAUT.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, naquit au mois d'octobre 1374. Cette princesse avait d'abord été promise à Léopold, fils du duc Léopold d'Autriche, par un accord conclu le 7 juillet 1378, à l'abbaye de Remiremont. Elle fut mariée, le 11 avril 1385, à Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, et de Marguerite de Liegnitz. Le même jour, son frère Jean, comte de Nevers (qui devint Jean sans Peur), épousa Marguerite de Bavière, sœur de Guillaume. A l'occasion de cette double union, Jean de Malines composa un petit poème. Guillaume de Hainaut prit le titre de comte et sa femme celui de comtesse d'Ostrevant. Celle-ci mit au monde, en juillet 1401, une fille qui reçut au baptême le nom de Jacqueline et fut leur unique enfant (Voy. t. X, col. 59 et suiv.). Le duc Albert de Bavière étant mort à La Haye, le 12 décembre 1404, son fils Guillaume lui succéda dans tous ses Etats. Dès le début de son règne, le duc Guillaume eut à soutenir contre les d'Arckel et le comte de Gueldre une

guerre qu'il fut longue et désastreuse pour la Hollande; il prit ensuite, avec son beau-frère de Bourgogne, une part active à une expédition contre les Liégeois et à la soumission de ceux-ci, puis fut mêlé aux affaires de France. La duchesse Marguerite intervint fréquemment dans les négociations diplomatiques de l'époque. Le rôle qu'elle remplissait volontiers dans la politique, alla en grandissant. Poussée par des vues ambitieuses, elle négocia à la cour de France le mariage de sa fille Jacqueline avec Jean, duc de Touraine, fils de Charles VI. Cette union fut décidée à Compiègne le 22 juin 1406. Le duc de Touraine était âgé de neuf ans et Jacqueline n'en avait que cinq. La duchesse Marguerite revint en Hainaut, et s'installa au château du Quesnoy avec le duc et la duchesse de Touraine dont elle eut la direction. Les députés de la ville de Mons allèrent les saluer le 8 juillet. Le duc et la duchesse étaient traités comme des enfants royaux; ils se voyaient souvent en la compagnie de la duchesse Marguerite. Un maître chevalier, un écuyer, la demoiselle de Wagnonville, un chapelain, un médecin et un maître d'école étaient attachés à leurs personnes. Les officiers de la cour du Quesnoy cherchaient à procurer au jeune prince d'agréables distractions. On lui donnait des compagnons de son âge avec lesquels il jouait à la paume et à d'autres jeux. La duchesse Marguerite emmenait souvent les jeunes époux en Hollande, où son séjour de prédilection était La Haye.

La France était en proie à des luttes sanglantes. Cependant la paix fut faite entre la maison d'Orléans et le duc de Bourgogne, le 4 septembre 1414. La duchesse Marguerite, qui avait pris une grande part aux négociations, se hâta d'informer la ville de Mons de la publication du traité. Cette paix, si péniblement obtenue, ne fut que le prélude de nouvelles dissensions et d'événements de plus en plus graves : la bataille d'Azincourt, l'élévation du comte d'Armagnac au gouvernement du royaume.

Par la mort de Louis, duc de Guyenne (18 décembre 1415), son frère le duc

de Touraine était devenu dauphin de France et se trouvait désormais en butte à la haine des Armagnacs. Mandé en France de la part du roi, le prince différa de s'y rendre, écoutant les conseils de son beau-père et se mettant sous la protection du duc de Bourgogne. Il continuait à séjourner en Hollande avec sa jeune femme, sous la surveillance affectueuse de la duchesse Marguerite et du sire d'Audregnies. Mais la mort du duc de Berry dont il était l'héritier, et d'autres affaires exigèrent sa présence à Paris. La dauphine et la duchesse sa mère revinrent en Hainaut, vers la fin d'août 1416. Le dauphin et le duc Guillaume se mirent en route un mois après et arrivèrent à Mons le 26 septembre. Le prince héritier demeura en Hainaut auprès de son beau-père, négociant avec le conseil du roi de France pour trouver le moyen de se rendre sans inconvénient à Paris. En dépit de ses efforts pour rester neutre entre les partis qui divisaient le royaume, il se vit forcé de contracter une alliance plus étroite avec son oncle le duc de Bourgogne. Des conférences furent ouvertes à Valenciennes, le 12 novembre, en présence de la duchesse Marguerite et du comte de Charolais, son neveu. Le duc Jean promit solennellement au dauphin de le secourir contre ses adversaires; à sa demande, il jura d'aider le roi Charles VI contre tous malveillants, et déclara qu'il ne voulait nuire à personne, à l'exception toutefois de Louis, roi de Sicile. Le duc Guillaume donna, de son côté, l'assurance formelle qu'il ne remettrait le dauphin au pouvoir de n'importe qui, sans en avoir averti le duc de Bourgogne.

Le dauphin fut mené en France par son beau-père. Ils s'arrêtèrent d'abord à Saint-Quentin, puis se rendirent à Compiègne, où la duchesse Marguerite alla les rejoindre avec la dauphine. Après un séjour de plusieurs mois, pendant lesquels le duc Guillaume négociait avec le conseil du roi, un événement funeste survint. Le dauphin mourut empoisonné, le 5 avril 1417, vers midi. A son retour en Hainaut, le duc Guillaume alla loger en son château de Bouchain, où la ma-

ladies dont il souffrait depuis quelque temps déjà le retint. Une plaie qu'il avait à la jambe, et qui provenait de la morsure d'un chien, s'était rouverte. D'autre part, la mort de son gendre l'avait profondément accablé. Une fièvre violente l'affaiblissait de jour en jour; il mourut le 31 mai, après avoir exprimé le vœu que sa fille se remariât avec Jean IV, duc de Brabant, qui était son cousin germain. Le duc Guillaume croyait avoir trouvé dans ce prince un protecteur pour sa fille. La duchesse Marguerite poussa les Etats de Hainaut à donner leur adhésion à l'union projetée.

Jacqueline de Bavière n'avait pas atteint sa seizième année, lorsqu'elle succéda à son père. Les états de Hainaut la reconnurent pour leur souveraine. Mais en Hollande, son oncle, Jean de Bavière, l'élu de Liège, lui suscita des embarras qui furent pour elle la cause de nouveaux malheurs.

La jeune princesse partit pour la Hollande avec sa mère. Elle fut reçue dans toutes les villes, excepté à Dordrecht, et parvint à gagner le plus grand nombre de ses sujets. Son mariage avec Jean IV eut lieu au château de La Haye, le 10 mars 1418. Cette union était mal assortie. Jacqueline ne ressentait que de l'aversion pour ce prince d'un caractère faible et d'une complexion fort délicate. La duchesse Marguerite eut à intervenir fréquemment dans les innombrables affaires qui surgirent soit en Hollande et en Zélande, où la guerre fut en permanence, soit dans le Hainaut. Elle fit partie du conseil que Philippe, duc de Bourgogne, réunit à Malines, le 7 octobre 1419, pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre à l'occasion du meurtre de Jean sans Peur. Elle se rendit avec sa fille à l'assemblée des états de Brabant qui se tint à Vilvorde, le 29 septembre 1420, et à laquelle Jean IV ne voulut point paraître. Elle remplit les fonctions de régente durant le séjour de Jacqueline en Angleterre (1421-1424). Le mariage de celle-ci et du duc Humfroy de Gloucester avait singulièrement compliqué la situation politique des Etats de cette princesse. Le

duc de Bourgogne avait pris le parti de soutenir les intérêts de Jean IV et de faire valoir auprès du duc de Bedford les obstacles que l'union de Gloucester avec Jacqueline devait apporter dans leurs relations et dans leurs projets. Sûr de Jean de Bavière, il désira mettre dans ses desseins la duchesse Marguerite. Par lettres du 15 février 1424, Gloucester se soumit à l'arbitrage des ducs de Bedford et de Bourgogne, au sujet de la validité du mariage contracté par le duc de Brabant. Au mois d'octobre suivant, la duchesse douairière et la ville de Mons eurent connaissance du débarquement, à Calais, du duc de Gloucester et de la duchesse Jacqueline, et de leur intention de venir en Hainaut pour prendre possession du pays. N'écoutant que son cœur, la duchesse Marguerite alla à la rencontre de sa fille. En dépit des mesures prises pour empêcher l'invasion de l'armée anglaise qu'amenait Humfroy, celui-ci entra à Mons avec la duchesse Jacqueline et sa mère, et une suite de trois cents cavaliers. L'armée anglaise, composée d'environ cinq mille hommes, fut logée dans les faubourgs et dans les villes voisines. Elle eut à se défendre contre les troupes que le duc de Bourgogne avait levées et auxquelles s'étaient jointes les bandes indisciplinées de Jean IV et de Philippe de Saint-Pol. Le territoire qui s'étend de Soignies à Nivelles fut le théâtre de la guerre.

Le duc de Bourgogne avait laissé dévoiler ses projets, d'abord en provoquant en duel le duc de Gloucester (3 mars 1425), puis en déclarant qu'il prenait sous sa protection la duchesse Jacqueline, sa mère et le pays de Hainaut (15 mai 1425). Son but était évidemment de se rendre maître de la dame héritière. Mais celle-ci était douée d'une rare énergie; elle put résister longtemps aux entreprises de son tyrannique cousin. La sortie de Jacqueline de Mons, son évasion de Gand, la guerre qu'elle soutint en Hollande en donnant la preuve. La duchesse Marguerite seconda sa fille de tout son pouvoir dans cette lutte opiniâtre. Cependant Philippe cherchait à se la rendre favorable,

en la faisant rentrer en possession des parties de son douaire qui avaient été confisquées (1427). La mort de Jean IV n'empêcha pas le procès canonique, relatif à son mariage avec la duchesse Jacqueline, de suivre son cours. La sentence de la cour de Rome fut définitivement prononcée le 9 janvier 1428; elle confirmait la validité de ce mariage et annulait toute autre union que la duchesse pouvait avoir contractée. Lâchement abandonnée par Gloucester, privée des secours de ses sujets, Jacqueline dut céder aux conditions que le duc de Bourgogne lui imposa (traité de Delft du 3 juillet 1428). Elle parut s'y résigner et se retira au château de Ter-Goes, dans le Zuidbeveland.

La pauvre princesse n'avait pas quitté sans regret le Hainaut, où elle avait laissé sa mère. Celle-ci, pour s'assurer des revenus suffisants, avait été contrainte de promettre d'entretenir la paix de Delft, tout en se déclarant « bien contente et joyeuse de la dite paix », par ses lettres datées de Leyde, le 16 juillet 1428. Marguerite avait, au Quesnoy, une petite cour qui lui était fidèle. Elle entretenait avec Jacqueline des relations intimes. Les finances lui faisaient assez souvent défaut; cependant elle envoyait de temps en temps des cadeaux à sa fille et allait la voir assez fréquemment. Habitée au luxe, l'entretien de son hôtel et ses nombreux voyages absorbaient facilement ses revenus. A la mort de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant et de Limbourg (4 août 1430), elle se rendit à Louvain pour faire valoir ses droits à la succession de ce prince. Mais les États de Brabant ne lui furent pas favorables, et elle retourna au Quesnoy cacher sa déception.

Un événement inattendu vint aggraver la situation. Jacqueline s'était unie clandestinement à Frans van Borselen, gouverneur de Zélande. Grande fut la colère du duc de Bourgogne, lorsqu'il en eut connaissance; mais, cédant bientôt à d'autres sentiments, il conclut avec sa cousine un traité qui enlevait à celle-ci la souveraineté des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et

de la seigneurie de Frise (12 avril 1433). La duchesse Marguerite éprouva le plus vif dépit de voir sa fille ainsi dépouillée. Sa cour partagea son irritation, et l'un de ses officiers, Gilles de Potelles, poussa si loin son désir de venger sa souveraine légitime, qu'il résolut de tuer le duc Philippe dans une partie de chasse. Potelles fit entrer plusieurs gentilshommes dans sa conspiration. Mais celle-ci ayant été découverte, il fut arrêté au château du Quesnoy, et décapité à Mons avec l'un de ses serviteurs. Jean de Vendegies, qui était dans le complot, parvint à se sauver et obtint plus tard sa grâce. Pendant longtemps on soupçonna la duchesse-mère d'avoir trempé dans ce complot, mais elle s'en défendit suffisamment, et le duc ne témoigna aucun mécontentement envers sa tante.

Le duc de Bourgogne se réconcilia avec Van Borselen, et, le 5 juin 1434, il eut à Mons une entrevue avec la duchesse Marguerite. Le 7 du même mois, il fit avec elle un accord pour l'administration régulière des revenus qui composaient son douaire. Moyennant cet arrangement, la duchesse déclara renoncer à la somme de 50,000 francs que lui avait léguée le duc son père et dont elle réclamait le paiement, et par lettres datées de Binche le 8, elle se déshérita, en faveur du duc, du comté de Ferrette (Alsace), et des biens meubles et immeubles que tenait en Bourgogne feu sa sœur la duchesse d'Autriche. Le 28 juillet suivant, Philippe lui donna de nouvelles garanties pour le paiement de la rente de 32,000 piétres et la jouissance de ses terres et seigneuries tant en Hainaut qu'en Hollande, en Zélande et en Frise. A partir de cette époque, l'existence de la duchesse Marguerite fut moins agitée. Ses revenus étaient assez exactement payés; cependant elle éprouvait parfois des embarras financiers. Il est vrai que son genre de vie était tout à fait princier. La duchesse habitait de préférence son château du Quesnoy; de temps en temps elle allait séjourner à Binche et à Baudour. Elle venait à Mons pour assister aux assemblées des États. Ses largesses envers les établis-

sements pieux et charitables ne tarisaient pas. En 1418, elle avait fait présent de son portrait à l'église de Saint-Antoine en Barbefosse, près de Mons; en 1420, elle avait fait orner une chapelle de cette église d'une belle verrière où elle figurait avec sa patronne, et en 1422, elle avait donné une grande verrière à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, dont le curé, Nicole Coppin, fut son confesseur.

Après la mort de sa fille (8 octobre 1436), la duchesse Marguerite s'adonna uniquement aux œuvres de piété. Elle conçut le projet de faire, dans l'église du Quesnoy, une fondation de six cantonniers perpétuels, avec donations de draps, linges, chausses et souliers en faveur des plus pauvres personnes du Quesnoy, et, en particulier, de celles qui avaient servi dans les hôtels de son mari et de sa fille. Le duc Philippe la seconda gracieusement dans son projet en lui accordant, le 5 février 1440, les lettres d'amortissement qu'elle lui avait demandées pour la constitution d'une rente de 300 saluts d'or, par an, assise sur la terre et seigneurie de Gommegnies. L'acte de fondation fut daté de son hôtel du Quesnoy, le 1^{er} mars 1441.

La duchesse Marguerite mourut le 8 du même mois, et fut inhumée en l'église paroissiale du Quesnoy, dans la chapelle de Sainte-Marguerite, où l'on voyait, avant 1794, son tombeau en marbre, élevé de trois à quatre pieds, mais de la plus grande simplicité. Ce monument a été détruit avec l'église qu'il décorait. Mais la fondation de la pieuse princesse existe toujours; elle est administrée par le bureau de bienfaisance de la ville du Quesnoy.

Léop. Devillers.

De Baranto, *Histoire des ducs de Bourgogne. — Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. IV et V. — Michaux, *Fondation de cantonniers dans l'église paroissiale du Quesnoy*, dans les *Annales du cercle archéol. de Mons*, t. XII, p. 129-142.

MARGUERITE DE BRABANT, comtesse de Luxembourg, reine des Romains, qui mourut vers 1312, était la fille du

duc de Brabant Jean I^{er}. Celui-ci avait d'abord été l'ennemi de la maison de Luxembourg, qui avait pris le parti de Renaud de Gueldre dans la guerre de la succession du Limbourg. Mais après la bataille de Woeringen (1288), où succomba le comte Henri III, Jean I^{er} se réconcilia avec le fils de ce dernier, Henri IV, et lui donna sa fille Marguerite en mariage. Ce mariage fut conclu au mois d'avril 1292, par l'entremise de la reine de France, Marie, de Guy, comte de Flandre, de Robert, duc de Bourgogne, et de quelques autres personnalités. Lorsque son mari fut élu empereur (1309), Marguerite le remplaça pour la signature de certains actes concernant spécialement le comté de Luxembourg; elle s'occupa d'une manière assez active de l'administration du comté et favorisa surtout les œuvres charitables; elle fonda, entre autres, un grand hôpital à Luxembourg. Elle mourut probablement en 1312.

H. Vander Linden.

Van Heelu, *Chronique de la bataille de Woeringen*; *Code diplomatique*, p. 353, 356 et 357. — Vredius, *Genealogia com. Flandriae*, pr. II, p. 27. — *Publications de la Société du grand duché de Luxembourg*, t. XXIII, p. 204 et 205. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 447, 454. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*. Luxembourg, 1741-1743. — J. Schötter, *Geschichte des Luxemburger Landes*, éd. K.-A. Herchen et N. van Werveke. Luxembourg, dep. 1882.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte le 10 février 1279-1280. La biographie de cette princesse, qui gouverna une partie de la Belgique pendant le milieu du XIII^e siècle, a longtemps été remplie d'erreurs, répandues par des écrivains mal informés ou prévenus, tels en particulier que Jacques de Guyse; mais la publication de documents nombreux, restés inédits jusqu'à ce jour, et les travaux critiques de quelques savants ont rétabli la vérité sur les principaux événements du règne de Marguerite. C'est à l'aide de ces travaux que nous allons esquisser rapidement l'existence de cette princesse et la situation de ses Etats, à son époque.

Marguerite était la seconde fille de Baudouin, comte de Flandre et de Hai-

naut, qui devint, à la fin de sa vie, empereur de Constantinople, et de Marie de Champagne. Elle naquit, paraît-il, vers l'année 1202, et fut, ainsi que sa sœur, baptisée à Valenciennes, dans l'église Saint-Jean, comme elle l'atteste elle-même dans un diplôme daté du mois de novembre 1278. On a dit qu'elle fut séduite par Bouchard d'Avesnes, chevalier, qui avait d'abord été clerc et qui, après avoir fait des études brillantes, avait renoncé à l'état ecclésiastique, puis avait aidé le comte de Namur à gouverner la Flandre et le Hainaut en l'absence du comte Baudouin et de son frère Henri. Il n'en est rien. Bouchard d'Avesnes avait, en effet, reçu les ordres inférieurs; mais, comme beaucoup de chevaliers de l'époque, il avait quitté son état de clerc, et exerçait, en 1211, les fonctions de bailli du Hainaut. Marguerite résidait alors à Mons, et comme, selon l'expression de Philippe Mouskès, elle était fort belle, il l'aima éperduement, réussit à s'en faire aimer, et l'épousa publiquement au Quesnoy. Toutes les formalités requises pour légitimer leur union furent observées, et ce fut un prêtre, nommé Werry de Nouvion, qui célébra leurs épousailles.

La comtesse Jeanne et son mari Ferrand de Portugal furent avertis de ce mariage, et n'en montrèrent alors aucun mécontentement. Ferrand intervint dans l'accord que Bouchard conclut avec son frère aîné, Walter ou Gauthier d'Avesnes, au sujet de l'héritage paternel; peu de temps après, lui et sa femme consentirent à se soumettre à ce que décideraient quelques-uns de leurs vassaux, à propos de l'héritage du comte Baudouin. Mais la bataille de Bouvines vint changer cette situation. Le roi de France Philippe-Auguste n'avait pu voir qu'avec un vif déplaisir le mariage de Marguerite, qui assurait à la famille des d'Avesnes la possession de la Flandre ainsi que celle du Hainaut, dans le cas où Jeanne mourrait sans enfants, comme cela arriva plus tard. Déjà il avait essayé de marier cette princesse à un de ses vassaux, et ce fut très probablement à son instigation que Jeanne

rompit avec Bouchard, et se plaignit amèrement au pape Innocent III d'un mariage qu'elle avait connu et toléré depuis trois ans, en alléguant que Bouchard était sous-diacre et avait enlevé Marguerite, « affirmant impudemment » qu'elle était devenue sa femme ». Elle provoqua la publication d'une bulle du pape Innocent III, du 19 janvier 1216, où cette accusation est répétée, sans que le prétendu ravisseur eût été entendu.

Le pape Honorius III, successeur d'Innocent, confirma cette bulle et en fit publier de nouvelles contre Bouchard; mais celui-ci n'en tint pas compte. Réfugié dans l'empire d'Allemagne, dont le souverain, Frédéric II, vécut presque constamment en rupture complète avec le saint-siège, il s'était fixé, avec sa femme, à Houffalize (dont le seigneur était un de ses parents), sous la protection de Waleran, duc de Limbourg et comte de Luxembourg; celui-ci disputait alors à Jeanne le comté de Namur, sur lequel il revendiquait des droits parce qu'il avait épousé la fille du comte Henri l'Aveugle, nommée Ermesinde. C'est là que les deux époux vécurent pendant six ans, Bouchard s'occupant surtout de chasser dans leur retraite de l'Ardenne. Leur union était alors parfaite, et elle eut pour résultat la naissance de deux fils : Jean, qui naquit au mois d'avril 1218, et Baudouin, qui vint au monde au mois de septembre 1219. Mais cette année même, Bouchard fut fait prisonnier dans une incursion dans les États de sa belle-sœur. Après une détention à Gand, il obtint sa liberté sans rançon, mais sa femme dut se séparer de lui; elle se retira près de la dame de Rosoy, puis vint habiter en Flandre.

Marguerite ne parvint à obtenir la liberté de Bouchard qu'en se soumettant à des conditions très rigoureuses. Elle consentit à se séparer tout à fait de lui, et Bouchard fut astreint à aller à Rome solliciter l'absolution de ses fautes et la mainlevée de l'empêchement de son mariage. Pendant qu'il guerroyait en Italie pour le saint-siège, la comtesse Jeanne profita de son éloignement pour

déterminer Marguerite à prendre un autre époux, Guillaume de Dampierre, et ce nouveau mariage, comme l'a remarqué M^r Duvivier, se conclut avec une telle précipitation, que l'on ne s'aperçut pas qu'il était nul, Marguerite et Guillaume étant parents à un degré prohibé par l'Eglise. Le pape Honorius III défendit aux nouveaux conjoints de cohabiter ensemble, mais il ne déploya pas, dans cette seconde cause, la sévérité avec laquelle il avait agi dans la première. Dès l'année 1224, Marguerite avait une fille de Guillaume de Dampierre. Selon Mathieu Paris, elle aurait alors répondu à Bouchard : « Bouchard est dans les ordres ; qu'il serve l'Eglise et vive d'offrandes. Marguerite jouit d'embrassements qu'elle désirait depuis longtemps ». Ces paroles sont probablement de pure invention. La princesse avait ardemment aimé Bouchard ; en 1222, elle le qualifiait encore de « son époux ». Elle ne pouvait ainsi démentir toute une période de son existence.

L'opinion publique se déclara contre elle et contre sa sœur. On s'en aperçut bien lors de l'apparition du faux Baudouin. Le déchainement contre la comtesse fut universel et, sans l'appui du roi de France Louis VIII, l'usurpateur aurait triomphé. Bouchard s'était prononcé pour lui ; on l'en punit en livrant ses deux fils à Archambaud de Bourbon, frère aîné de Guillaume de Dampierre, près de qui ils restèrent pendant plus de huit ans. Ils ne furent remis en liberté que lors de la mort de Guillaume de Dampierre, en 1231 ou 1232.

Marguerite montra toujours, pour les enfants de son second lit, une préférence marquée ; toutefois elle consentit, en janvier 1235, à un arrangement ayant pour but de régler le partage éventuel de sa succession, non compris, bien entendu, le douaire que Guillaume de Dampierre lui avait assigné. Elle avait sept enfants : Jean d'Avesnes ; Baudouin, son frère consanguin ; Guillaume de Dampierre ; Guy, qui fut après lui comte de Flandre ; Jean, seigneur de Saint-Dizier ; Marie, qui entra comme reli-

gieuse dans l'abbaye de Flines, fondé par sa mère ; et Jeanne, femme de Hugues de Rethel, puis de Thibaud de Bar. La succession fut partagée en sept parts égales ; l'un ou l'autre des enfants venant à mourir, leur part devait accroître le bien de ses frères et sœurs consanguins. Le roi de France, Louis IX ou saint Louis, l'évêque de Liège, la comtesse Jeanne, les deux familles intéressées, l'archevêque de Reims et ses suffragants ratifièrent cet accord. Mais la principale question, celle de la légitimité des d'Avesnes était toujours contestée. Le pape Grégoire IX, sans les entendre, se prononça contre eux (31 mars 1237), tandis qu'il confirma la dispense verbale accordée jadis par son prédécesseur à Marguerite et à Guillaume de Dampierre (26 mai 1239).

La mort de Jeanne vint enfin ouvrir à Marguerite, sa sœur, l'accès à la succession des deux beaux comtés de Flandre et de Hainaut, qu'elle gouverna pendant trente-cinq ans (de 1245 à 1280). Son premier mari, Bouchard d'Avesnes, était décédé depuis un an, mais sa mort n'avait pas éteint l'inimitié de Marguerite contre les fils qu'elle avait eus de lui, et qu'elle ne regardait plus que comme des enfants nés d'une union illégitime. On avait déjà, en 1242, essayé de la réconcilier avec eux ; tous les efforts avaient été inutiles. Rebutés de ce côté, condamnés par le pape, les d'Avesnes s'étaient adressés à l'ennemi de ce dernier, l'empereur Frédéric II, et ils en avaient obtenu un acte de légitimation, « en tant que leur naissance » présentât quelque irrégularité ». Un nouveau souverain pontife, Innocent IV, étant monté sur le trône de saint Pierre, ils s'adressèrent à lui ; mais le débat fut, d'un commun accord, déferé au roi Louis IX et au légat Eudes ou Ode de Châteauroux, évêque de Tusculum. Dans leur sentence, qui fut rendue en juillet 1246, les arbitres assignèrent à Jean d'Avesnes tout le comté de Hainaut et ses dépendances, et à Guillaume de Dampierre tout le comté de Flandre. On ne toucha pas à la question de légitimité, qui fut passée sous silence ; la

toucher, c'eût été nettement condamner la sentence même, car Jean d'Avesnes était fils naturel ou était légitime. Dans le premier cas, il n'avait droit à rien ; dans le second, il héritait de tous les fiefs, sauf les apanages revenant à ses frères. Mais la décision était conforme aux vues politiques de la cour de France ; elle voulait affaiblir le patrimoine de Baudouin de Constantinople en le scindant. Elle voulait de plus en maintenir la partie la plus considérable, c'est-à-dire la Flandre, dans une dépendance étroite. Or, il y avait une différence énorme entre les d'Avesnes, issus d'une race dont les principales possessions relevaient de l'Empire, et les Dampierre, dont les domaines avaient toujours reconnu la souveraineté des rois de France.

La comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, avait confirmé tous les traités que Philippe-Auguste et ses successeurs avaient imposés à la Flandre. Elle fit plus, elle reconnut la suzeraineté de ces monarques sur un domaine qu'ils n'avaient jamais, jusqu'à cette époque, revendiqué : le pays de Waes, et elle promit également de ne pas fortifier le château de Rupelmonde sans leur assentiment. Et cela à l'époque même où elle sollicitait et obtenait de l'empereur Frédéric II l'investiture de la Flandre impériale, dont faisait partie le pays de Waes (juillet 1245). Mais, tandis que ce dernier acte avait pour but d'attester la plénitude de ses droits, la promesse du roi de France lui assurait l'appui de ce monarque. Elle eut, à cette époque, des démêlés avec Guillaume, comte de Hollande, qui lui refusait l'hommage auquel il était tenu envers elle pour les îles de Zélande. Dans une expédition qu'elle fit en Zélande, Jean et Baudouin d'Avesnes mirent tout en œuvre pour la contrecarrer ; puis, levant le masque, ils s'emparèrent du château de Rupelmonde. Mais ils y furent bientôt assiégés, et Rupelmonde fut obligé de se rendre. Dans le même temps, les d'Avesnes sollicitèrent de l'évêque de Liège, Henri de Gueldre, l'investiture du

comté de Hainaut, dont Jean fit le relief le 25 septembre 1247 ; mais Marguerite resta en possession du comté, et, malgré la nomination de Guillaume à la dignité de roi des Romains ou d'Allemagne, il fut obligé de conclure un traité avec Marguerite, par lequel il s'engageait à respecter les droits de la comtesse sur la Zélande. Les d'Avesnes se réconcilièrent avec celle-ci et approuvèrent à Paris, au mois de novembre 1248, la sentence rendue en 1246. Par contre, Marguerite s'engageait à obtenir, de ses fils et de Guillaume de Dampierre, quittance des 60,000 livres qu'ils réclamaient du chef des torts causés par l'incident de Rupelmonde.

Jean d'Avesnes et sa mère semblent s'être réconciliés à cette époque ; le premier reçoit même, dans une charte de la comtesse, les qualifications de son « cher » premier né et son successeur au comté « de Hainaut ». La question de la légitimité de la naissance de Jean et de Baudouin, son frère, se traitait de nouveau devant des commissaires délégués par le pape Innocent IV ; elle fut enfin solennellement décidée en leur faveur par une bulle du pape, du 17 avril 1251. Un congrès réuni à Bruxelles, en 1250, mit momentanément fin aux débats relatifs à l'hommage pour la Zélande, et le roi Guillaume reconnut formellement les droits de la princesse. Tout semblait favorable au maintien de la paix, lorsqu'un événement malheureux vint remettre tout en question. Guillaume de Dampierre, qui avait accompagné Louis IX à la croisade en Egypte, fut tué dans un tournoi à Trazegnies, le 6 juin 1251 ; on accusa de sa mort les amis des d'Avesnes, et cette accusation trouva bientôt de l'écho, bien que ceux-ci eussent protesté de leur innocence et que le duc de Brabant, beau-frère de Guillaume, se fût porté leur garant.

Marguerite, a-t-on dit plus tard, ressentit une douleur profonde de la mort du jeune Guillaume, mais on ne voit pas qu'elle ait accusé les d'Avesnes de fratricide. Cependant ses ennemis qui la savaient dépourvue de son principal appui, le roi de France, alors re-

tenu en Syrie, ses ennemis voulurent profiter de son isolement. Le roi Guillaume, par un jugement solennel, du 11 juillet 1252, déclara que, faute d'en avoir fait relief, elle avait forfait ses fiefs impériaux, et en investit son beau-frère, Jean d'Avesnes. Celui-ci conclut un accord avec Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke, et se fit livrer le château de ce nom. Marguerite, décidée à défendre ses droits avec énergie, assembla à Biervliet une nombreuse armée, à la tête de laquelle marchaient ses fils Guy et Jean de Dampierre, Thibaud, comte de Bar, leur beau-frère, le comte de Guines et un grand nombre d'autres chevaliers français et flamands. On accusa, mais probablement sans fondement, la comtesse d'avoir secrètement envoyé à ses fils l'ordre d'envahir la Zélande, bien qu'une trêve de trois jours eût été conclue. Quoi qu'il en soit, les Flamands débarquèrent dans l'île de Walcheren, à Westcapelle; mais, attaqués aussitôt par Florent, frère du roi Guillaume, ils furent complètement vaincus (4 juillet 1253). La plupart des envahisseurs furent pris, tués ou noyés en essayant de fuir; la défaite fut si terrible que, selon l'auteur contemporain, Mathieu Paris, dont le récit est empreint d'une exagération évidente, une seule cité de la Flandre perdit en cette journée dix mille combattants: Les deux Dampierre, le comte de Bar et de Guines et une foule d'autres personnages de distinction furent au nombre des prisonniers. Suivant le même auteur, dont je viens de signaler l'assertion inadmissible, Jean d'Avesnes aurait aussitôt écrit à Marguerite en ces termes : « Chère mère, si tu ne veux
 « avoir pitié de moi, aie pitié du moins
 « de tes fils, mes frères utérins, que je
 « tiens en prison, et consens à une paix
 « avantageuse pour toi. — Mon fils », aurait répondu la comtesse, « tes frères
 « sont entre tes mains, je ne me lais-
 « serai point attendre pour eux. Ils sont
 « à la merci de ta volonté et de ton ca-
 « price. Egorge-les, cruel boucher, et
 « mange-les, l'un bouilli et préparé au
 « poivre, l'autre rôti et assaisonné à

« l'ail ». Ces paroles, aussi folles que dures, ont été avec raison niées par plus d'un historien de nos jours. Les Dampierre n'étaient nullement au pouvoir des d'Avesnes, mais du roi Guillaume et de son frère Florent; ils étaient, d'ailleurs, les enfants préférés de leur mère, qui les aimait trop pour les abandonner dans l'infortune.

Le jour même de la défaite de Walcheren, l'abbé de Fulde, chargé par le pape de l'exécution de sa bulle du 3 décembre 1252, faisait sommer Marguerite d'abandonner les fiefs qu'elle tenait de l'Empire, sous peine d'excommunication. Malgré l'appel adressé au saint-siège par Marguerite, l'abbé de Saint-Laurent, de Liège, lança l'excommunication contre elle et mit sa terre en interdit. Loin de céder, la comtesse obtint l'appui de Charles d'Anjou, frère du roi de France, et lui céda à toujours le comté de Hainaut; la comtesse ne se réserva que la libre disposition de 300 ou 400 livrées de terres (31 octobre 1253); elle confia à Charles la garde du comté de Flandre; toutes les villes furent invitées à lui promettre obéissance, à condition qu'il les gouvernerait « à droit » et loi ». En outre, elle obtint l'appui du puissant et belliqueux Conrad, archevêque de Cologne, qui, après avoir soutenu le roi Guillaume, s'était brouillé avec lui, et des Frisons, qui se déclarèrent en rébellion ouverte contre Guillaume. A Liège, le tribun populaire Henri de Dinant, alors à l'apogée de son influence, fit repousser par les métiers de cette ville, une demande formulée par l'évêque, afin d'obtenir une prise d'armes en faveur de Jean d'Avesnes. Ainsi, secondée de toutes parts, la comtesse apparaissait redoutable. Elle avait intéressé à sa cause le pape Innocent IV, qui avait déclaré, par une bulle du 13 décembre 1253, la prendre, elle et ses États, sous la protection du saint-siège, et ordonné, le 14 mars suivant, de suspendre les effets de l'excommunication lancée contre elle. Aussi le comte Charles d'Anjou fut-il reconnu partout ou peu s'en faut en Hainaut, et prit-il le titre de comte de ce pays. On a dit plus tard, et

Jacques de Guyse s'est fait l'écho de ces bruits, que Marguerite et lui y étaient très impopulaires; que la première avait terrorisé le pays en y introduisant des fonctionnaires flamands; qu'une société secrète, appelée la *Société des Ronds*, s'était formée contre ceux-ci, et avait tiré vengeance de leurs exactions en en immolant un grand nombre. Le même historien raconte aussi que Valenciennes n'ouvrit ses portes à Charles d'Anjou qu'après un siège et aux termes d'un accord, par lequel il ne fut reconnu comte de Hainaut que jusqu'à la mort de Marguerite, le droit de l'héritier légal étant réservé. Il n'y a rien de fondé dans ces récits qui ont été répandus plus tard dans l'intérêt des d'Avesnes, et dont j'ai fait justice sans que l'on ait ébranlé le moins du monde la force de mes arguments. Loin d'être favorables aux d'Avesnes, les Valenciennois furent l'objet de leurs vengeances dès qu'ils eurent hérité du Hainaut.

Jean d'Avesnes avait, de son côté, énergiquement défendu ses droits. Tandis que sa mère essayait de faire approuver la cession du Hainaut à Charles d'Anjou, il obtint de l'évêque de Liège une sentence solennelle, rendue à Malines le 15 février 1254, et confirmée le même jour par le roi Guillaume, en vertu de laquelle les seigneurs du comté étaient tenus de lui rendre hommage. Le duc de Brabant paraît être resté neutre, mais les comtes de Gueldre, de Juliers, de Luxembourg, à qui Jean d'Avesnes avait donné en fief le comté de Namur, et d'autres princes, s'étaient déclarés pour lui. Charles d'Anjou, de son côté, réunit une nombreuse armée; un grand nombre de communes du nord de la France lui fournirent des hommes et lui avancèrent de l'argent. Au milieu de récits contradictoires, on ne peut que difficilement démêler ce qui se passa en cette occasion. Il est certain, toutefois, que Jean d'Avesnes s'empara de la ville de Grammont, et que Siger d'Enghien défendit avec succès ses domaines contre les Français. Mais ceux-ci restèrent en possession de presque toutes les villes du comté, et l'arrivée du roi Guillaume,

à la tête d'une armée considérable, au mois de juillet 1254, n'aboutit qu'à de faibles résultats. Il s'avança jusqu'au Quesnoy, s'empara de cette ville; mais, ne pouvant forcer Charles d'Anjou à livrer bataille, consentit à des trêves qui laissèrent chaque parti en possession de ce qu'il avait.

Bientôt des événements favorables à Marguerite vinrent rétablir la balance en sa faveur. Tandis que le roi de France revenait de la croisade, le roi Guillaume engageait contre les Frisons une guerre dans laquelle il périt le 28 janvier 1256. Cette mort privait Jean d'Avesnes de son principal appui; Marguerite, au contraire, pouvait plus que jamais compter sur l'appui du roi Louis, qui, au mois de novembre 1255, vint jusqu'à Gand pour essayer de rétablir la paix. Ces premières négociations n'aboutirent pas, à cause, paraît-il, des murmures qui s'élevèrent en Flandre lorsqu'on connut les charges qu'entraîneraient pour le pays la conclusion de la paix et le rachat du comte Guy; mais elles eurent plus de succès l'année suivante et, le 24 septembre 1256, saint Louis prononça sa sentence qui porte, dans l'histoire, le nom de *Dit à Péronne*, d'après la petite ville de France où elle fut prononcée. Le roi confirma sa sentence de 1246, mais en retranchant du Hainaut Crèvecœur, Aleux, Bouchain, l'Ostervant, qu'il attribua à la Flandre. Les d'Avesnes durent faire hommage au comte Charles et jurer qu'ils ne causeraient aucun tort à ceux qui avaient soutenu sa cause. Marguerite reprit en possession de Hainaut, moyennant le paiement à Charles d'Anjou de 160,000 livres tournois. Des stipulations nombreuses, ayant toutes pour but de mettre fin aux débats existants entre les princes belges furent arrêtées à Bruxelles, le 10 octobre et jours suivants.

A partir de cette époque, Marguerite gouverna paisiblement la Flandre et le Hainaut pendant vingt-quatre ans, sans que l'on puisse entrevoir dans ses Etats une trace de mécontentement. C'est donc une grave erreur que de lui attribuer le surnom de *Marguerite la Noire*, qu'elle

aurait dû aux malédictions de son peuple, et au souvenir de sa conduite envers les d'Avesnes. Vingt-quatre années de paix effacent bien des souvenirs, et lorsqu'elle vint à décéder, on se préoccupait peu, sans doute, du souvenir des malheurs de Bouchard d'Avesnes. Jean d'Avesnes, qui avait tenté de refaire sa fortune politique en s'attachant à Richard de Cornouailles, l'un des prétendants au trône d'Allemagne, était mort dès 1258, ne laissant d'autres héritiers que des enfants très jeunes encore et dont l'ainé, comme son père, ne porta, pendant la vie de la comtesse Marguerite, que le titre d'héritier du comté de Hainaut. Baudouin d'Avesnes s'était réconcilié avec sa mère. Quant à Guy, délivré de prison, il s'intitula de nouveau comte de Flandre, comme il l'avait fait depuis la mort de son frère Guillaume; mais il laissa la plus grande part de l'autorité à Marguerite, avec qui il semble avoir toujours vécu en parfaite communion d'idées. Celle-ci adopta une politique sage et prudente, peut-être même un peu effacée. Lorsque Richard de Cornouailles et Alphonse, roi de Castille, se disputèrent la succession au trône impérial, Marguerite se déclara d'abord pour celui-ci (6 novembre 1258), tandis que son fils Guy reconnaissait l'autorité de Richard (6 novembre 1258); mais ce dernier, qui se fit proclamer sur les bords du Rhin tandis qu'Alphonse ne quitta pas l'Espagne, ne tarda pas à se réconcilier avec la comtesse. Le 27 juillet 1260, il lui donna l'investiture des fiefs impériaux. Le comté de Namur, qui relevait du comté du Hainaut, avait suscité de graves embarras à Marguerite; on avait voulu lui en enlever la suzeraineté, qu'elle avait cependant gardée, tout en déclarant que ses fils, les Dampierre, n'y pouvaient rien acquérir ou posséder, ce comté devant être un fief du Hainaut, et, par conséquent, appartenir aux d'Avesnes. Néanmoins, en 1258, elle le prit en sa garde et voulut en défendre le château contre le comte de Luxembourg. Ses troupes furent repoussées, et cependant son fils Guy, malgré les en-

gagements contractés par lui en 1257, l'acquitt de Baudouin de Courtenai, et en resta plus tard possesseur, grâce à son mariage avec Isabelle de Luxembourg. Non seulement Marguerite agrandit ainsi sa sphère d'influence, mais elle accepta, le 10 février 1271, l'hommage du château de Vianden, que lui fit Philippe, comte de cette ville.

Marguerite avait insensiblement renoncé à une partie de ses domaines, dont elle abandonna la direction à son fils Guy. Le 6 juillet 1271, elle lui céda le pays de Waes, le comté d'Alost et les autres terres qu'elle tenait de l'Empire, et le 20 décembre 1278, elle lui fit don du comté de Namur. Tout semblait présager à son successeur un règne calme et prospère. Elle avait réglé ses débats avec le comté de Hollande, qui, en 1256, avait reconnu ses droits de suzeraineté sur la Zélande. Son fils Guy avait épousé en secondes noces, Isabelle, fille du comte de Luxembourg; une de ses petites-filles, Marguerite, était devenue la femme du jeune duc de Brabant. Un autre enfant de Guy et de Mahaut de Béthune, Robert, qui prit le surnom de Robert de Béthune, s'était couvert de gloire en secondant l'invasion de Charles d'Anjou dans le royaume de Naples.

Un seul point noir menaçait la tranquillité de la Flandre : le débat qui s'éleva dans la commune de Gand entre l'échevinage de cette ville qui, organisé en un collège de trente-neuf personnes, perpétuait pour ainsi dire dans les mêmes mains l'administration de cette grande cité, et d'autres habitants de cette ville, qui se plaignaient des charges énormes dont ils étaient accablés. En 1275, Marguerite, à la demande de ceux-ci, remplaça les trente-neuf par un collège de trente personnes; mais les trente-neuf en appelèrent au roi de France; la décision de Marguerite fut annulée, sauf que sept des anciens magistrats de Gand furent révoqués (22 juillet 1276). Telle fut l'origine de ce grand conflit qui se ranima du temps de Guy et qui fut la principale origine des malheurs de la Flandre sous le règne de ce prince.

L'issue de ce débat semble avoir déterminé la comtesse à prendre une grande résolution. Après avoir dicté ses dernières volontés et institué un grand nombre de legs en faveur de fondations pieuses et charitables, elle mit solennellement son fils Guy en possession de la Flandre, le 29 décembre 1278; peu de temps après, elle mourut, le 10 février 1279-1280. Son corps fut enseveli dans l'abbaye de Flines, près de Lille, qu'elle avait fondée, et pour laquelle elle avait toujours marqué de grandes préférences.

On peut reprocher à Marguerite son abandon de son premier mari et des enfants qu'elle avait eus de lui, ainsi que son attachement aux Dampierre; on peut également lui reprocher de s'être complètement soumise aux volontés du roi de France, qui était, à la vérité, son unique appui contre ses ennemis. Mais on ne peut contester que, durant son règne, la Flandre et le Hainaut jouirent d'une paix ininterrompue, qui ne fut troublée, pour ce dernier pays, que, pendant les années 1253 à 1256, et, pour la Flandre, qu'en 1247 et 1248. Toute cette partie de la Belgique se développa, à cette époque, de la manière la plus brillante, et l'on ne peut nier que le caractère de Marguerite y ait eu une grande part. Dès son avènement, en 1245, elle avait réalisé un désir de sa sœur Jeanne, en exemptant de la servitude les « sains » teurs », c'est-à-dire les serfs des nombreux abbayes et autres corporations ecclésiastiques du Hainaut, et en les autorisant à hériter, sauf abandon du meilleur meuble au souverain (juillet 1245). En Flandre, elle avantagea de la même manière les serfs de ses domaines, au mois d'août 1252, en leur imposant de plus l'obligation de payer une taxe annuelle de trois deniers et, en juillet 1261, elle octroya à un grand nombre de ses sujets l'exemption du droit de partage des successions (ou *halve-halve*), droit qui était tenu d'elle en fief par le chevalier Jean de Praet. Sans doute, ces concessions étaient moindres que celles octroyées aux Brabançons par les ducs Henri II et Henri III, mais elles allégèrent toutefois le fardeau qui pesait sur

la masse de la population, et elles furent encore complétées par des immunités octroyées à des localités. Une keure générale accordée à la Flandre (janvier et février 1275), d'autres, plus spéciales, telles que la keure du Vieux-Bourg de Gand, de 1268, celle des Quatre-Métiers, de 1271, la division du vaste territoire appelé le Franc de Bruges en trois circonscriptions ayant chacune leur *vierschare* ou banc d'échevins (25 août 1266), etc., contribuèrent à améliorer l'ordre et la justice dans les campagnes, tandis qu'à l'intérieur des villes la richesse s'accroissait grâce à des institutions plus parfaites. Bruges et Gand surtout s'agrandissaient, et, dans plusieurs villes, Marguerite introduisit l'usage de créer des échevins annuels, afin d'empêcher les abus qui pouvaient naître du trop long maintien au pouvoir des mêmes personnes. L'établissement, à Douai, d'un tribunal de dix magistrats dits *apaiseurs* (10 décembre 1268) et la publication d'une ordonnance relative aux trêves, à Valenciennes (juin 1275), montrent combien il était difficile de maintenir la tranquillité dans ces grands centres de populations.

Le règne de Marguerite est remarquable, dans l'histoire de la Flandre, par le développement inouï que prirent à cette époque les travaux destinés à faciliter la navigation intérieure. En 1251, la ville de Gand construisit, dans la direction du nord, le canal qui prit le nom de *Lieue*, et Ypres fut autorisée à en faire creuser un autre, qui pût la mettre en communication avec Nieuport. La Deule à Lille, la Scarpe qui passe à Douai, etc., les cours d'eau voisins de Bruges furent aussi l'objet d'améliorations notables. Outre un règlement général pour la police des rivières arrosant la contrée voisine de Douai et de Valenciennes (10 décembre 1265), Marguerite fit, à la suite d'une vaste enquête, publier une ordonnance relative à la détermination des tonlieux qui se trouvaient sur l'Escaut et la Scarpe (26 mai 1271). Des foires, des marchés, des processions solennelles, comme celles de Lille et de Soignies, furent institués, et ces mesures locales

furent accompagnées d'un règlement général relatif aux foires, qui date du 29 janvier 1267. Les monnaies furent aussi l'objet de mesures que l'on ne rencontre pas antérieurement; on fit, en 1265 et en 1266, des essais officiels pour déterminer la valeur intrinsèque des monnaies ayant cours en Flandre, selon qu'elles étaient connues sous des dénominations différentes. Le soin que l'on apportait de plus en plus à régulariser ces transactions à l'intérieur de la Flandre et la sécurité qui en résultait avaient pour conséquence immédiate d'améliorer et d'étendre le commerce extérieur. La Flandre devenait de plus en plus un vaste entrepôt, où les nations éloignées échangeaient leurs produits. Le port de Gravelines était fréquenté par les marchands de La Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, de Niort, et des autres villes du Poitou et de la Gascogne, qui obtinrent de grandes libertés de la comtesse Marguerite en juin 1262; les marchands d'Espagne entretenaient aussi des relations avec la ville de Lille, où on régla, le 15 septembre 1267, le taux des taxes qu'ils auraient à payer pendant la franche foire. Les cités de l'Allemagne impériale avaient des rapports suivis avec les ports de Damme et de Bruges, et Gand avec la métropole rhénane, Cologne, comme le prouve le traité de réconciliation qui se conclut entre ces deux dernières cités, le 14 novembre 1249. Les guerres dont le pays entre la Meuse et le Rhin fut le théâtre au XIII^e siècle ayant rendu confuses les règles relatives à la perception des tonlieux, Waleran, duc de Limbourg, remédia à cet abus au mois de janvier 1249. Mais ce qui importait surtout aux marchands flamands de cette époque, c'était le marché d'Angleterre; Marguerite montra plus d'une fois sa sollicitude pour eux en intervenant en leur faveur auprès du roi Henri III et, en 1274, elle usa de représailles, pour obtenir le redressement des torts qui leur avaient été causés; mais ce différend ne fut pas de longue durée.

Comme mesure importante, et qui est un indice de l'inquiétude que commen-

çait à inspirer l'accroissement excessif des biens du clergé, citons une ordonnance de Marguerite interdisant, en général, l'acquisition ou la donation pour les établissements religieux; notons cependant que la comtesse dérogea souvent à la règle posée par elle-même, et qu'elle fonda ou combla de dons les abbayes et les couvents, et, en particulier, les couvents des Dominicains, l'abbaye de Flines, les béguinages, etc. Mais elle ne faisait par ces libéralités que se conformer aux idées généralement répandues. Comme toute sa famille, elle encouragea les œuvres poétiques, qui prirent de son temps un grand essor. On n'a conservé d'elle qu'une effigie fort discutable: c'est le portrait en pied, que l'on conserve à l'hospice des Béguines, à Mons, et qui a été reproduit dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (t. VI, p. 217). On retrouverait mieux ses traits, ou une apparence de ses traits, dans les sceaux dont elle se servit successivement et qui sont reproduits dans Vredius: le premier la représente à cheval, le faucon au poing; c'est celui dont elle se servit pendant sa jeunesse; l'autre, dont elle usa tout le restant de sa vie à partir de son avènement au comté, la montre debout, en costume de veuve, ayant près d'elle, de chaque côté, un petit écusson chargé d'un lion.

L'historien De Meyer fait de cette princesse l'éloge suivant, que Warnkönig et Gheldolf reproduisent, mais auquel nous ne pouvons souscrire qu'avec réserve: « C'était une femme fort en-
 « tendue aux affaires du gouvernement,
 « pleine de courage, pieuse et surtout
 « amie des pauvres. Elle parcourait fré-
 « quemment ses Etats pour surveiller
 « en tous lieux l'administration. Rap-
 « pelant la splendeur de son père, qui
 « avait occupé le trône de Constanti-
 « nople, elle vécut elle-même avec une
 « magnificence et une dignité vraiment
 « royales; en un mot, ce fut une prin-
 « cesse distinguée par sa grandeur d'âme,
 « l'activité de son génie et la générosité
 « qu'elle montra en toute occasion ». Si
 l'activité et le génie politique de Margue-

rite sont peu contestables, on ne pourrait admettre la générosité dont De Meyer la gratifie. Sa conduite envers Bouchard d'Avesnes et les enfants de son premier mariage ne méritent que le blâme, et la magnificence royale dont elle avait fait preuve, n'est attestée par aucun document.

Alphonse Wauters.

Jacques de Guyse, *Annales Hamoniæ*. — Mathieu Paris, *Historia major Angliæ*. — Oudegherst, *Annales de Flandre*, publiées par Lesbroussart, t. II, p. 134 à 200. — Amand, *Mémoire historique sur les différends qui s'élevèrent entre Jean et Baudouin d'Avesnes et Marguerite de Constantinople* (Maestricht, 1794; in-8°). — Lebon, *Bouchard d'Avesnes et Marguerite*, dans la *Revue du Nord* (1835-1836). — Warnkenig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 245 à 261, et *passim*. — Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, p. 70 à 146. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 162 à 349. — Wauters, *Henri III, duc de Brabant*, et *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. Introduction aux t. IV, p. IV, et t. VI, et sur le peu de créance que méritent plusieurs de nos sources historiques (dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, année 1894). — Duvivier, *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* (2 vol. in-8°, Bruxelles, 1894).

MARGUERITE DE COURTENAY, comtesse de Namur, femme du comte Henri de Vianden, morte à Marienthal, le 17 juillet 1270. Elle était la fille de la comtesse Yolende de Namur et de Pierre de Courtenay.

Elle ceignit la couronne comtale après la mort de son jeune frère, Henri II († 1229), profitant de l'absence de son autre frère, Baudouin, qui venait de monter sur le trône de Constantinople. Mais la légitimité de son avènement fut immédiatement contestée. Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, fit valoir les prétentions qu'il élevait sur le comté de Namur du chef de sa femme, Jeanne de Constantinople, nièce de Philippe le Noble. Il obtint la protection du roi des Romains, Henri (VII), et fut investi du comté par un diplôme du 3 juin 1229. D'autre part, Marguerite chercha l'aide du pape, Grégoire IX, qui se déclara en sa faveur, et, en recevant son hommage pour le château de Samson, l'évêque de Liège reconnut implicitement la validité de ses titres. Une guerre s'ensuivit entre les deux prétendants;

Ferrand se jeta sur l'Entre-Sambre-et-Meuse et s'empara de Vieuville, de Golzinne et de Floreffe. Devant les succès de son adversaire, Marguerite se vit forcée d'entrer en négociations avec lui : elle signa un traité de paix qui était dû principalement à l'intervention de Philippe, comte de Boulogne, et qui fut conclu à Cambrai, le 1^{er} novembre 1232. Marguerite abandonnait au comte de Flandre Vieuville, Golzinne et le douaire que Marie, sœur de Philippe, comte de Boulogne, et veuve de Philippe le Noble et depuis du duc de Brabant, avait possédé dans le comté. En retour, Ferrand renonçait à toute prétention sur le reste du pays de Namur et sur les terres que Philippe de Courtenay avait autrefois possédées dans la Flandre et dans le Hainaut. Mais le comte de Namur s'engageait à prêter hommage au comte de Flandre.

Pendant son règne, Marguerite favorisa plusieurs monastères; elle fit des donations aux abbayes de Floreffe et du Val-Saint-Georges, près de Namur, et fonda l'abbaye de Grandpré (1231). On attribue, en outre, à cette comtesse l'agrandissement de la ville de Bouvignes.

Marguerite et son mari ne jouirent pas longtemps de la paisible possession du comté. Vers l'année 1237, l'empereur de Constantinople, Baudouin II, frère cadet de Marguerite, était revenu en Occident pour solliciter du secours contre les Grecs. Il réclama en même temps ses possessions de Flandre et revendiqua le comté de Namur, qui lui appartenait de droit, comme seul survivant des fils d'Yolende. Grâce aux secours fournis par le roi de France et la comtesse de Flandre, il réussit dans son entreprise. Marguerite succomba après une vive résistance et se retira avec son mari dans le comté de Vianden. En 1247, Baudouin de Constantinople déclara qu'il la constituait héritière du comté de Namur dans le cas où il serait mort sans postérité. Mais cette disposition ne devait jamais être appliquée, car à la suite de la guerre que Baudouin eut à soutenir contre Henri de Luxem-

bourg, il vendit le comté à Guy de Dampierre.

Lors de son départ pour la Terre sainte (c. 1252), le comte Henri de Vianden laissa l'administration de son comté à son fils puîné, Philippe : il mourut pendant son voyage en Palestine, on ne sait en quelle année. Marguerite se retira au monastère de Marienthal, où elle mourut le 17 juillet 1270.

On a conservé son épitaphe : sur le tombeau que lui avait élevé sa fille Yolende, était représenté le petit-fils de Marguerite, Henri, tenant un rouleau, où étaient gravés ces mots :

ILÆC EST AVIA MEA
SOROR BALDVINIS IMPERATORIS
CONSTANTINOPOLITANI
SOROR MARGVARITA
QVONDAM COMITISSA VIENNENSIS
QVÆ OBIIIT
XVI. KAL. AVGSTI ANNO DOMINI MCCLXX.
Herman Vander Linden.

De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — J. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 81. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 137-139. — Piot, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*. — Le Clay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, p. 189. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, c. 2459.

MARGUERITE DE FLANDRE, duchesse de Brabant, morte en 1285. Cette princesse naquit du mariage de Guy de Dampierre, comte de Flandre, et de Mathilde, dame de Béthune et de Termonde. Dès l'âge de neuf ans, elle fut fiancée, en 1256, à Florent, frère de Guillaume, roi des Romains et comte de Hollande, alors tuteur de son neveu, le comte Florent; mais cette union ne se réalisa pas, Florent étant mort peu de temps après. En l'année 1273, elle épousa le duc Jean I^{er} de Brabant, qui venait de perdre sa première femme, Marguerite de France, fille du roi saint Louis. Elle mourut à son tour le 3 juillet 1285, et fut ensevelie à Bruxelles, dans l'église conventuelle des Frères Mineurs, où son mari reçut plus tard également la sépulture. Elle avait eu de lui plusieurs enfants et, entre autres, le duc Jean II, qui succéda à son père en 1294.

Alphonse Wauters.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 332.

MARGUERITE DE FLANDRE ou **DE MALE**, comtesse de Flandre, morte en 1405. Marguerite, l'unique enfant du comte Louis de Male et de Marguerite de Brabant, fut d'abord mariée à Philippe, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne, et seigneur de Salins, l'un des plus puissants feudataires du trône de France; mais cette union se rompit bientôt, Philippe étant mort en 1360, à peine âgé de quinze ans, et peu de temps après son retour d'Angleterre, où il avait été retenu comme otage. Le patrimoine de ce prince fut divisé : la Bourgogne échut au roi de France, Jean, dont la mère était une fille du duc Robert de Bourgogne; quant au comté de Bourgogne (ou Franche-Comté), à l'Artois, à la seigneurie de Salins, ils échurent à Marguerite de France, veuve du comte de Flandre Louis de Crécy et mère du comte Louis de Male. La main de la jeune veuve fut chaudement disputée entre les Anglais et les Français. Les premiers, fortement appuyés par les villes de Flandre, parvinrent à obtenir une promesse formelle du comte Louis en faveur du mariage de sa fille avec Edmond, comte de Cambridge, fils du roi Edouard III. Une convention en ce sens fut signée, le 19 octobre 1363, d'une part, par le duc de Lancastre, les comtes d'Arundel, de Hereford, d'Oxford et de Suffolk, et d'autre part, par Henri de Flandre, Louis de Namur, Roland de Poucke et Gérard de Rasseghem. Edouard III promettait à son fils 6,000 francs de rentes; de plus, il lui céda le Ponthieu, le comté de Guines, la terre de Marcq et le château de Calais, ainsi que tous les droits que la reine d'Angleterre, Philippine de Hainaut, pouvait revendiquer sur le Hainaut, la Hollande, etc. Louis de Male, de son côté, devait recevoir 100,000 francs. Les villes flamandes étaient très portées pour cette alliance, qui resserrait leurs relations avec l'Angleterre. Mais tout ce qui était partisan de la France s'y opposa avec énergie. Le roi Jean eut recours au pape Urbain V, qui défendit expressément de consommer l'alliance

de Marguerite et d'Edouard, attendu qu'ils étaient parents au troisième et au quatrième degré. Le pape Innocent VI avait, il est vrai, accordé des dispenses de cette parenté au prince anglais, mais Urbain V révoqua sa bulle et s'empressa d'accorder les mêmes dispenses en faveur d'un mariage avec un prince français, bien que la parenté avec celui-ci fut encore plus étroite.

Si l'on en croit nos vieux chroniqueurs, ce fut l'intervention de la mère du comte Louis qui décida ce dernier à manquer à la parole donnée. Après l'avoir en vain pressé de prendre ce parti, elle jeta son manteau, et ouvrant sa robe par devant, prit dans sa main sa mamelle droite. « Comme comtesse d'Artois », lui dit-elle, « je te prie et commande de faire la volonté du roi de France, et je » promets à Dieu que si tu y manques, « je couperai ma mamelle et la jeterai » aux chiens, et vous ne jouirez jamais » de mon comté ». Alors, ajoute-t-on, le comte mit un genou en terre et dit : « Madame, vous êtes ma mère, faites-en » à votre bon plaisir ». Cette scène, très dramatique, mais assez peu vraisemblable, n'a probablement été inventée que pour servir d'excuse à Louis de Male, dont les sympathies étaient toutes françaises. Après la conclusion d'un accord signé le 12 avril 1369, par lequel le roi Charles V rendait au comte et à ses hoirs les châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies, qui devaient être réunies à la Flandre, sauf qu'à défaut d'héritier mâle, les rois de France pourraient les revendiquer en échange de terres valant par an 10,000 livres, Marguerite de Male épousa à Gand, en l'église Saint-Bavon, le 19 juin de la même année, Philippe, fils du roi Charles, à qui celui-ci donna le duché de Bourgogne. Les deux mariés devaient plus tard hériter de Louis de Male le comté de Flandre et la seigneurie de Malines, et de sa mère, Marguerite de France, veuve de Louis de Crécy, le comté de Bourgogne et celui d'Artois. C'est ainsi que se prépara la réunion des provinces de la Belgique et la grandeur de la nouvelle famille de Bourgogne, dont les posses-

sions allèrent se fondre, au xve siècle, dans celles de la maison d'Autriche.

Philippe de Bourgogne, que l'on surnommait *le Hardi*, à cause de son caractère audacieux, succéda à son beau-père en 1383. La Flandre était alors ruinée par les guerres, qui ne se calmèrent qu'en 1385, à la suite de négociations ouvertes avec les Gantois. Marguerite de Male montra alors qu'elle attachait un grand prix au rétablissement de la paix, en n'hésitant pas à demander grâce pour ces indomptables communiens, qui se refusaient à cette humiliation. Elle perdit son mari en 1404, mort à Hal pendant son pèlerinage à Notre-Dame, dans cette ville, et mourut à son tour onze mois après, à Arras, d'une attaque d'apoplexie, le 11 mars 1405. Elle laissait trois fils: Jean surnommé *sans Peur*, qui hérita du duché de Bourgogne, du comté de Flandre et de l'Artois, et de la seigneurie de Malines; Antoine, qui eut en partage les duchés de Brabant et de Limbourg, dont sa mère était l'héritière par sa tante, la vieille duchesse Jeanne, morte en 1406, et Philippe, comte de Nevers et de Rethel. Elle eut, en outre, quatre filles, savoir: Marguerite, femme de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; Catherine, femme de Léopold, duc d'Autriche; Bonne, morte après avoir été fiancée à Jean, fils de Louis de Bourbon; Marie, femme d'Amédée, duc de la Savoie, depuis pape sous le nom de Félix V. Le corps de Marguerite de Male fut transporté à Lille, où il fut déposé, conformément à ses dernières volontés, près de ceux de son père Louis de Male et de sa mère Marguerite de Brabant. Elle avait eu une vie assez peu agréable: pendant une grande partie de sa jeunesse, elle vit la Flandre ravagée; plus tard, elle eut le chagrin d'apprendre la défaite de son fils Jean à Nicopolis. Quand son époux, qui était prodigue, mourut, il ne ne laissa que des dettes, et pour éviter des poursuites judiciaires, elle dut renoncer à sa succession mobilière. Suivant un antique usage, dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa mort, la

riche héritière du plus beau comté de la chrétienté dut venir déposer sur le cerceuil de son mari sa ceinture, sa bourse et ses clefs, et faire dresser un acte notarié de l'accomplissement de cette cérémonie.

Dans un travail curieux, intitulé : *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison*, (inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2^e série, t. VII), M^r Canat de Chizy a donné de nombreux détails sur les dépenses de la maison de cette princesse, d'après les comptes de son hôtel pour les années 1384-1385. On y voit qu'elle voyageait fréquemment, entourée d'un grand luxe. Quelquefois, cependant, la duchesse n'était accompagnée que de son train particulier, ayant auprès d'elle ses enfants et plus occupée de leur éducation et de leur santé que des affaires de l'Etat. Parfois elle dînait sur l'herbe, sous le toit des forêts, et se donnait l'innocent plaisir de manger des cerises ou d'acheter elle-même le poisson qui était servi à son repas; puis, elle faisait provision, pour elle, de fuseaux de bois et, pour ses enfants, de lignes à pêcher et de trompettes. Elle ne dédaignait pas de choisir elle-même le poisson destiné à la confection de certaines galantines réservées, qui ne devaient paraître que sur la table ducale. Elle voyageait d'ordinaire dans sa litière ou palanquin porté par deux coursiers, et plus souvent dans un véhicule plus confortable et que le roi et quelques seigneurs puissants avaient seuls adopté en France. C'était un char branlant, nommé aussi le *curre* ou *cuerre*, et qui consistait en une caisse montée sur quatre roues et ayant deux coffres fermant à clef. Il était si haut juché qu'il fallait une petite échelle pour s'y introduire. A l'extérieur il était richement peint et à l'intérieur de moelleux tapis et des carreaux de tapisserie le garnissaient. M^r Canat évalue à 43,318 livres la dépense annuelle d'une princesse du rang de Marguerite de Flandre, ce qui équivaudrait à 2,382,490 francs, en donnant à l'argent un pouvoir égal à celui qu'on lui

attribuait lors de la publication du mémoire sur Marguerite de Flandre, c'est-à-dire en 1859.

Alphonse Wauters.

OEuvres de Froissart. — *Chroniques de Saint-Denis*. — Monstrelet. — Lesbroussart, *Chroniques de Flandre de d'Oudegherst*. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. III et IV, etc.

MARGUERITE DE HAINAUT, impératrice d'Allemagne, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise, morte en 1356.

Cette princesse était la fille aînée de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, et de Jeanne de Valois, et fut mariée, en 1323, à Louis de Bavière, roi des Romains. Son père embrassa avec zèle la cause de ce dernier dans sa lutte contre les princes de la maison d'Autriche, qui lui disputaient l'autorité souveraine en Allemagne. En 1328, Marguerite accompagna son mari lorsqu'il alla se faire reconnaître en Italie et reçut avec lui la couronne impériale à Rome, le 17 janvier. Peu de temps après, le 8 mai, il lui naquit un fils, dont elle annonça elle-même la naissance à l'abbé d'Egmont et qui, du lieu où il naquit, prit le nom de Louis le Romain. Cette expédition, qui fut, d'ailleurs, peu heureuse pour Louis de Bavière, aggrava le dissentiment qui déchirait alors l'Empire, et l'inimitié de Louis et du pape Jean XXII, dont la politique fut également celle de ses successeurs, Benoît XII et Clément VI. Ceux-ci, appuyés par les rois de France et la famille de Luxembourg, entretenirent en Allemagne une guerre civile qui se ralluma à chaque instant. Louis de Bavière, de son côté, appuya les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, au trône de France, et lui donna le titre de vicair de l'Empire, afin d'augmenter le prestige dont il jouissait dans nos contrées. Le frère de Marguerite, le comte Guillaume II, qui venait de succéder à son père Guillaume, était un des plus ardents défenseurs de la cause d'Edouard, dont la femme Philippine de Hainaut, était sa sœur; Marguerite elle-même le secondait de toute son influence. Après le siège infructueux de Tournai, en 1340,

des trêves furent conclues entre les bel-ligérants. Louis de Bavière révoqua la nomination d'Edouard comme vicaire de l'Empire, et le comte Guillaume tourna son activité contre une partie de ses sujets, les Frisons, qui, après avoir refusé de lui obéir, défirent ses troupes dans un combat terrible, où lui-même fut tué (25 novembre 1345).

Guillaume n'ayant eu de sa femme, Jeanne de Brabant, qu'un enfant nommé également Guillaume et mort jeune, sa succession revenait à ses sœurs, qui étaient au nombre de quatre : l'impératrice; Jeanne, marquise de Juliers; Philippine, reine d'Angleterre, et Isabelle, femme de Robert de Namur, seigneur de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse. Aucune contestation ne s'éleva à ce sujet. On a écrit que le roi d'Angleterre avait élevé des droits sur l'héritage de son beau-frère et, en particulier, sur la Zélande; c'est une erreur. Edouard III chargea simplement quelques délégués de veiller aux intérêts de Philippine et continua à vivre avec Marguerite en bonne harmonie. On aurait pu, au nom de l'Empire, réclamer comme fiefs masculins venus à vaquer, la Hollande et la Zélande (le Hainaut était à cette époque, non comme le dit Vinchant, une terre allodiale, mais un fief tenu de l'église de Liège). La dignité impériale étant en ce moment entre les mains de son mari, Louis de Bavière, Marguerite n'avait rien à craindre de ce côté.

L'empereur avait été marié deux fois. Béatrix, fille de Henri, duc de Glogau, lui avait donné quatre enfants : Louis dit le Vieux, à qui son père donna, dès l'année 1322, l'électorat de Brandebourg; Etienne, qui devint, après son père, duc de Bavière; Mathilde, femme de Frédéric, marquis de Misnie, et Agnès, qui prit l'habit religieux. Marguerite de Hainaut, à son tour, devint mère de quatre fils et d'une fille : Louis dit le Romain, électeur de Brandebourg par cession de son frère, Jean le Vieux; Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; Albert ou Aubert, seigneur de Nubingen, successeur de Guillaume; Othon, électeur de Brandebourg après

la mort de Louis le Jeune; Elisabeth, femme de Jean, duc de la Basse-Bavière, puis d'Ulric, comte de Wurtemberg. D'après des conventions antérieures, les enfants de Marguerite devaient partager avec les autres héritiers de leur père ses biens patrimoniaux; quant à l'héritage de Marguerite, il revenait à eux seuls. Par des lettres données à Nuremberg, le 15 janvier 1346, Louis investit solennellement sa femme de la Hollande, de la Zélande et de la seigneurie de Frise; le même jour, il déclara que ces contrées, ainsi que le Hainaut ou aucune partie d'entre elles, ne pourraient être séparées ou aliénées par lui, sans le consentement exprès de la comtesse. Il existait alors, dans ces pays, des craintes très vives pour le maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques. On redoutait une attaque des Anglais, qui avaient, appuyés par les Flamands, renouvelé les hostilités contre la France; on craignait aussi une attaque de la part de l'évêque d'Utrecht, Jean d'Arckel. En outre, de graves dissensions s'étaient manifestées en Hollande, entre les villes et la noblesse, particulièrement à Dordrecht et à Ziericzee. On se trouvait dans l'impuissance de faire face aux nombreuses dépenses que le dernier comte avait contractées. Toutes ces circonstances déterminèrent le clergé, les nobles et les villes à solliciter énergiquement l'impératrice Marguerite à venir prendre possession de ses Etats héréditaires (3 février 1346). Elle se mit en route, avec son fils Aubert, qui n'avait alors que neuf ans, et une nombreuse suite, et, après avoir traversé la Lorraine, dont le duc et la duchesse l'accompagnèrent dans son voyage, elle se rendit en Hainaut, où elle arriva le 14 mars à Mons, puis le 23 à Valenciennes; ici elle fut reçue comme comtesse par les bourgeois, ayant à leur tête le prévôt, Jean Du Gardin, et conduite à l'église Saint-Jean, où elle prêta le serment ordinaire. Puis elle repartit pour la Hollande, le 26 mars. Elle se trouva le 18 avril à Middelbourg, le 30 à Dordrecht, le 10 mai à La Haye, le 4 juin à Leyde, le 5 à Harlem, le 15 à Ael-

brechtsberge, le 1^{er} août à Gertruidenberg. Le 24 septembre elle était de retour à Mons.

On possède peu de renseignements sur ce qui se passa en Hainaut et en Hollande à cette époque, mais tout nous révèle une période de troubles. A Valenciennes, il y eut, le 21 mars, une violente émeute au sujet des maltôtes ou accises, et les séditieux essayèrent de briser l'entrée du beffroi; les nobles et les bourgeois notables parvinrent à rétablir l'ordre. Quarante personnes furent arrêtées et seize d'entre elles décapitées. Les nobles et le clergé profitèrent de l'arrivée de l'impératrice pour exiger le redressement de ce qu'ils considéraient comme des abus, « contraires aux bons et « anciens usages du Hainaut ». Deux de ces prétendus abus sont caractéristiques : le premier consistait dans l'existence de bourgeoisies foraines, c'est-à-dire dans le fait que, dans les seigneuries du comté, il existait des bourgeois jouissant des immunités accordées par les comtes à des villes ou bourgs privilégiés; un autre dans l'admission des serfs dans les bourgeoisies. Les douze délégués de la noblesse et du clergé demandèrent notamment, et cela leur fut accordé le 3 juin 1346, que, pour être bourgeois du souverain, il fallût être couchant et levant, c'est-à-dire habiter constamment dans la ville franche dont on se réclamait, et qu'un seigneur pourrait chaque fois qu'il lui plairait réclamer ses serfs. Restreindre l'importance des villes, maintenir le servage, constituaient donc les plus graves préoccupations de la classe nobiliaire du temps. Par contre, le séjour de l'impératrice en Hollande fut marqué par de nombreux privilèges accordés surtout aux villes où elle séjourna successivement. Elle en octroya aussi, et de très importants, aux bonnes gens de plusieurs districts, tels que la Zuid-Holland, le Kennemerland, etc.; dans ces derniers on remarque des clauses qui étaient peu de nature à plaire aux bourgeois, telles que l'obligation de séjourner dans les localités dont ils réclamaient les immunités. Ailleurs dominait le sentiment de la nationalité hollan-

daise; Marguerite s'engagea envers les habitants d'Amsterdam, d'Oudewaater et du pays de Woerden à ne jamais les séparer du comté.

Il semble que la conduite de Marguerite ait provoqué des mécontentements et des dissentiments entre ses fils. Dès le 18 avril, elle avait donné à son fils Othon le vicomté de Zélande et la seigneurie de Voorne, pour en jouir après la mort de Mathilde, dame de Voorne, plus une rente de 4,000 livres que son père, le comte Guillaume, lui avait assignée : 2,000 livres sur les tonlieux d'Ammers et de Niemansvrient, et 2,000 livres sur les revenus de la terre de Binche, ainsi que la seigneurie de Baudour, près de Mons. Ces libéralités faisaient peut-être craindre qu'elle ne dissipât les produits de ses domaines. Est-ce pour ce motif que, le 7 septembre, son mari promulgua une déclaration formelle en faveur de l'union indissoluble du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, et annonça que l'aîné de ses fils nés de Marguerite, Louis dit le Romain, avait renoncé expressément à tout droit sur ces contrées et qu'il en avait proclamé héritier son deuxième fils Guillaume, et, pour le cas où celui-ci viendrait à mourir sans enfants, le troisième, Albert ou Aubert? C'est alors, comme le raconte un contemporain, Albert de Strasbourg, que Guillaume de Bavière vint dans notre pays, accompagnant le comte de Catzenelnbogen, le suivant comme un valet et monté sur un méchant cheval afin de mieux se dérober à l'attaque de ses ennemis. Sa mère, après avoir eu une entrevue à Ypres avec sa sœur Philippine, au mois d'octobre, revint en Hainaut, d'où elle ne tarda pas à partir pour aller rejoindre son mari à Munich. Elle laissa à Mons pour gouverneur Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, tandis qu'elle confia la Hollande, la Zélande et la Frise à son fils Guillaume, qui promit de lui payer, sur les revenus de ces pays, une rente annuelle de 10,000 florins d'or (13 novembre 1346).

Le Hainaut vécut en paix pendant le restant du règne de Marguerite, qui

s'attacha, paraît-il, à garder la neutralité dans les querelles des pays voisins. Si sa noblesse et, en particulier, son oncle, sire Jean, seigneur de Beaumont, se rattachait à la France, ses bourgeoisies n'entendaient pas briser leurs relations d'amitié et leurs alliances avec celles du Brabant et de la Flandre. L'impératrice, à la demande des villes de Valenciennes, de Mons, de Binche et de Maubeuge, les y autorisa, le 17 juin 1347. Cette alliance fut renouvelée dans un parlement, qui se tint à Ath et auquel prirent part des ambassadeurs anglais, comme l'atteste le chroniqueur tournaïsen Le Muisit, qui était contemporain (1). Toutefois, mécontente des magistrats de Valenciennes, qui avaient banni de leur ville ceux du Quesnoy, elle les condamna eux-mêmes au bannissement (9 novembre 1350).

L'empereur Louis étant mort, le 11 octobre 1347, d'une chute de cheval arrivée à la chasse, Marguerite déclara, peu de temps après, confier à son fils le gouvernement de la Hollande, de la Zélande et de la seigneurie de Frise, à condition d'acquitter toutes les charges pesant sur ces contrées et en se réservant seulement le Hainaut. Le même jour, elle renouvela sa donation du vicomté de Zélande à son fils Othon (Munich, le 5 janvier 1348). Le jeune comte eut alors à lutter contre quelques-uns de ses sujets et contre l'évêque d'Utrecht. Il parvint à conclure des trêves avec ce prélat et à rétablir l'ordre dans la ville de Dordrecht, qui lui paya une amende de 1,400 livres, et se soumit complètement à ses volontés (21 juillet 1348). Mais bientôt, sous prétexte qu'elle n'était pas régulièrement payée de la rente qui avait été constituée en sa faveur, Marguerite révoqua tout ce qu'elle avait fait pour son fils Guillaume, et reprit entre ses mains l'administration de la Hollande (27 mai 1350). Le véritable motif, c'est qu'il s'était formé dans ce pays deux factions redoutables qui se disputaient avec acharnement le pouvoir et dont la

querelle se prolongea longtemps et couvrit le pays de ravages et de ruines. L'une comptait parmi ses chefs un grand nombre de seigneurs, l'autre était forte de l'adhésion de presque toutes les villes. Les défenseurs de la dernière prirent le nom de *Cabelliaux*, ceux de l'autre se qualifiaient de *Hoecks* ou hameçons. Dans un acte d'alliance conclu, le 25 mai 1350, entre Guillaume et les Cabelliaux, qui le favorisaient, on cite les sires d'Arckel, d'Egmont, de Waterland, de Culembourg, etc., tandis que, dans les rangs opposés, combattaient Guillaume de Duvensvoorde, l'ancien favori du comte Guillaume Ier, sire Jean de Polanen, Thierry de Brederode, etc. Les partis se distinguaient par la couleur de leurs bonnets, qui étaient blancs pour ceux-ci, gris pour ceux-là. Les Cabelliaux, soutenus par les villes de Dordrecht, de Delft, de Leyde, de Harlem, d'Amsterdam, d'Alkmaar, de Medemblik, d'Oudewater, de Rotterdam, de Schiedam, de Vlaardingen, de Gertruidenberg, etc., attaquèrent leurs adversaires et leur prirent en une année dix-sept châteaux.

Guillaume, qui se qualifiait déjà de comte de Hollande, de Zélande, et, attendant (*voorheyder*) ou héritier de Hainaut, renonça à ces titres, se contentant, en apparence du moins, de celui d'héritier des domaines de sa mère. De plus, dans une assemblée tenue à Gertruidenberg, le 27 septembre 1350, il abandonna l'administration de la Hollande et déclara libérer de leurs promesses tous ceux qui s'étaient engagés envers lui. Des négociations s'ouvrirent pour la remise au roi d'Angleterre de la garde de cette province, que ce prince confia, le 26 octobre, au chevalier Guillaume de Stury. Aidé par ses deux fils, Louis le Jeune, qui déclara alors n'avoir jamais renoncé à ses droits sur l'héritage maternel, et Othon, la comtesse essaya de multiplier le nombre de ses partisans. Elle rallia à sa cause la plupart des nobles zélandais, et, dans le but de s'attacher les bourgeois de Dordrecht, confirma à cette ville son droit d'étape, dont elle exempta toutefois ceux de

(1) Voir De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II, p. 264.

Middelbourg et de Ziericzee (17 mars 1351). Elle avait aussi, pour apaiser son fils Guillaume, consenti à lui laisser l'administration de la Zélande, pour laquelle il devait lui payer une somme annuelle de 2,000 florins (20 janvier 1351). Mais ces concessions, volontaires ou forcées, n'aboutirent à aucun résultat, et Louis le Romain dut appeler aux armes les vassaux du Hainaut (28 avril 1351). D'autre part, Guillaume fut reconnu comme comte de Hollande et de Zélande par ses partisans, et il s'ensuivit une guerre qui fut sanglante, mais de peu de durée. Dans un premier combat livré à Vere, les troupes de Marguerite, secondées par des Anglais, furent victorieuses, mais une seconde bataille se livra, le 4 juillet, entre La Brielle et s'Gravesande et eut des suites bien différentes. Le chef des auxiliaires anglais fut tué, ainsi que plusieurs nobles du parti de Marguerite, entre autres Costin de Renesse et Florent de Haemstede; d'autres furent pris ou se noyèrent dans la Meuse. La princesse prit la fuite et se réfugia en Angleterre. Guillaume s'y rendit également et parvint à s'y concilier de nombreux amis en épousant Mathilde, fille de Henri, duc de Lancastre. Le roi Edouard s'étant proposé pour médiateur entre lui et sa mère, un accord fut conclu. Guillaume fut reconnu pour l'héritier de sa mère, qui lui abandonna le gouvernement de la Hollande et de la Frise, à la condition de lui payer 40,000 florins, plus une rente viagère de 8,000. Marguerite se réserva le Hainaut; en outre, Guillaume renonça, en faveur de Louis, son frère aîné, à tout droit sur les possessions de la maison de Bavière. Il se chargea du payement de toutes les dettes concernant la Hollande, la Zélande et la Frise. Plus tard, cet accord fut ratifié au château de Mons, le 7 décembre 1354; deux arbitres nommés et acceptés par les parties contractantes, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, en avaient fixé les bases, que Marguerite avait promis de ratifier dès le 29 novembre, et que Guillaume, par

un acte daté d'Audenarde le lundi suivant, s'était engagé à accepter. Une seule des conditions fut alors modifiée; la rente due par Guillaume à sa mère fut réduite à 7,000 florins de Florence.

A partir de cette époque, Marguerite séjourna presque constamment en Hainaut, où elle constitua pour gouverneur le châtelain de Mons, seigneur de Havré. Elle eut à cette époque de nombreuses contestations avec les princes ses voisins : le roi de France, à raison de leurs droits réciproques sur l'Ostrevant; le comte de Flandre, à cause des prétentions de celui-ci à la possession de Lessines et de Flobecq; l'évêque de Liège, du chef de l'étendue de leur juridiction du côté de Jumet et de Gosse-lies. Le plus puissant de ces princes, le roi de France, était le plus à ménager. Ce fut pour ne pas se l'aliéner que Marguerite déclara, le 6 mai 1351, au milieu des embarras que lui causait sa guerre contre son fils Guillaume, qu'elle n'avait conclu, à son préjudice, aucun traité avec l'Angleterre. Plus tard (en mai 1354), elle se reconnut sa vassale pour la rente de 3,700 livres tournois que ses prédécesseurs tenaient en fief du royaume de France. Afin d'apaiser le mécontentement du saint-siège et d'obtenir son absolution pour avoir partagé les sentiments de son mari, elle se soumit à une démarche qui dut lui être bien pénible. Le 30 juillet 1351, quelques jours après la funeste bataille navale de La Brielle, elle se dépouilla de ses titres d'impératrice et de reine, abjurant ainsi les dignités éminentes auxquelles elle avait été appelée par son mariage, et déclara adhérer fermement à l'Eglise romaine. Pierre, évêque de Tournai, la propre mère de la comtesse, Jeanne de Valois, l'abbesse de Fontenelle, Waleran de Luxembourg et une foule d'autres grands personnages assistèrent à cette cérémonie.

Le dernier acte émané de Marguerite de Hainaut qui mérite notre attention, est une ordonnance du 7 juillet 1354. Elle y invoque l'état général du pays et, en particulier, le désordre résultant du changement introduit dans la mon-

naie, pour établir un tarif maximum pour le paiement des salaires, la vente et l'achat des marchandises de toute espèce. On y fixe, entre autres, le taux de la journée du maître maçon à 3 sous, et de celle de l'ouvrier à 15 deniers. Nombre de prescriptions minutieuses déterminent la manière de s'habiller des gens de service, et l'une d'entre elles défend aux valets de porter la barbe longue. A quelque temps de là, la princesse mourut au Quesnoy, le 23 juin; elle fut transportée à Valenciennes, dans le couvent des Frères mineurs, où on l'ensevelit dans le chœur. Elle laissa le Hainaut à son fils Guillaume, avec qui elle avait eu de si longs débats et qui ne tarda pas à devenir insensé. L'histoire de son gouvernement n'est pas aisée à décrire, car les contemporains n'en parlent pas et Froissart, notamment, n'y consacre pas un mot. On ne peut en tenter l'appréciation qu'à l'aide des nombreux documents qui nous sont restés sur cette époque. Ce serait tenter une entreprise stérile que de l'étudier seulement dans les chroniqueurs du pays. L'un d'eux, et des plus dignes de foi, Le Muisit, déclare ne savoir rien d'un des événements les plus importants du temps, la bataille navale de La Brielle (1). Par contre, le même narrateur répète les bruits qui couraient, de son temps, sur le projet de mariage de l'ex-impératrice avec un prince anglais, sur le désir attribué à cette princesse de mettre des soldats de la même nation dans toutes les villes et forteresses du Hainaut, ce qui suscita dans ce pays, ajoute-t-il, un mécontentement général.

On a quelquefois reproché à Marguerite de Hainaut des actes condamnables, mais qui ne paraissent rien moins que prouvés. Après la bataille de Stavoren, elle fit, dit-on, massacrer ou noyer des religieux frisons qui habitaient l'île de Marken; cette cruelle vengeance, qu'elle aurait tirée du peuple à qui elle pouvait reprocher la mort de son frère, s'expliquerait peut-être si le fait avait eu lieu immédiate-

ment après la bataille, mais Marguerite n'étant arrivée en Hollande que plusieurs mois après, on peut ou douter du fait ou l'attribuer à d'autres qu'elle. Lorsqu'elle combattit son fils Guillaume, elle lui écrivit, dit-on, que s'il tombait entre ses mains, elle le ferait couper en quartiers, tandis que Guillaume lui aurait répondu que, dans un cas pareil, il la traiterait comme sa mère. Tant de piété filiale, opposée à tant de cruauté, c'en est assez pour nous faire douter de cette anecdote, dans laquelle se peignent plutôt les passions politiques qui divisaient les Hollandais que le caractère de la princesse qui les gouverna, probablement avec plus d'indécision et de faiblesse que ne le comportaient les circonstances.

Alphonse Wauters.

Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, passim et en particulier, t. IV, p. 478. — Van Mieris, *Charterboek der graven van Holland*, t. II. — Devillers, *Cartulaire des comtes du Hainaut de 1345 à 1430*, t. I. — Rymer, *Fœdera*, etc. — Vinchant, *Histoire de la province de Hainaut*, t. III, p. 227. — Moréri, *Grand dictionnaire historique*, t. II, p. 430 (48^e édition). — Faider, *Coutumes de Hainaut*, t. I, p. 30 et suiv. — Albert de Strasbourg, dans Urstisius, *Scriptores rerum germanicarum* t. II. — Gilles Le Muisit, dans De Smet, *Corpus chronicorum Flandrie*, t. II. — Prud'homme, *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut*, p. 445.

MARGUERITE DE LOUVAIN, dite *Marguerite la Fièvre*, martyre, née à Louvain, vers 1207, de parents appartenant à la classe ouvrière. Dès son enfance, elle fit paraître une grande dévotion. La jeune fille avait un parent nommé Amand, qui tenait, avec sa femme, une auberge plus spécialement destinée à l'usage des pèlerins. C'était l'auberge de *Saint-Georges*, rue de la Monnaie. Quand Marguerite fut en âge de rendre des services dans le ménage, sa mère la plaça chez l'aubergiste pour y faire l'office de servante. La jeune fille y trouva les plus beaux exemples de piété et de charité. Elle s'acquittait avec la plus entière soumission et la plus scrupuleuse exactitude de ses devoirs. Les pauvres et les souffrants étaient l'objet de sa plus tendre sollicitude.

Marguerite avait dix-huit ans. Elle

(1) *Loc. cit.*, p. 443.

était d'une beauté remarquable. Plus d'un jeune concitoyen essaya de toucher son cœur. Mais l'admirable jeune fille, qui ne voulait appartenir qu'à Dieu, resta sourde à toutes les instances; l'air hantain qu'elle prenait pour écarter les soupirants lui fit donner le nom de *Marguerite la Fièrè*. De concert avec son épouse, Amand décida de se retirer du monde et de consacrer le reste de sa vie au Seigneur. Il fit des démarches pour se faire admettre, avec sa femme, à l'abbaye de Villers. Marguerite prit la résolution d'accompagner ses parents et de prendre le voile de l'ordre de Citeaux. Les époux vendirent donc tous leurs biens et se préparèrent à partir pour Villers. Huit garçons bouchers ayant appris que l'aubergiste était en possession du produit de la vente de ses propriétés, se travestirent en pèlerins, se présentèrent à l'hôtellerie de *Saint-Georges* et y demandèrent l'hospitalité pour une nuit seulement. Bien que le vieil aubergiste eût fixé son départ au lendemain, il ne voulut point renvoyer ceux qui venaient lui demander un gîte au nom du Sauveur. Il admit donc les faux pèlerins et comme il n'avait plus de boisson à leur servir, il envoya Marguerite au pressoir de la rue des Chevaliers pour y prendre du vin. A peine était-elle sortie que les malfaiteurs assassinèrent l'aubergiste et sa femme, et volèrent tout l'argent qui se trouvait dans la maison. En rentrant, Marguerite fut bâillonnée par les assassins qui l'entraînèrent hors ville, dans une maison qui leur servait de repaire et qui était située sur les bords de la Dyle. Après avoir partagé leur butin, ils délibérèrent sur ce qui leur restait à faire de leur captive. Frappé de la beauté de la jeune fille, l'un des scélérats, moins inhumains que ses compagnons, voulut la sauver en proposant de la prendre pour femme. Mais Marguerite déclara qu'elle préférerait perdre la vie que perdre la virginité. Alors l'un d'entre eux proposa d'ajouter dix marcs à la part de celui qui serait disposé à tuer Marguerite. La soif de l'argent arma le bras de l'un de ces misérables. Il saisit la jeune fille,

lui donna un coup de couteau à la gorge et lui enfonça ensuite son poignard dans la poitrine. La nuit étant arrivée, les assassins jetèrent le corps de la vierge dans la Dyle. C'était le 2 septembre 1225. Les poissons, dit la légende, tinrent le corps de Marguerite sur les flots et le transportèrent, contre le courant, à Louvain. A cette époque, Henri Ier, duc de Brabant, occupait, avec son épouse Marie, fille de Philippe-Auguste, le château du *Mont-César*. Dans la soirée du crime, le prince s'était mis à l'une des fenêtres du manoir. Dirigeant ses regards dans la direction de la Dyle, il fut frappé, dit la légende, par une clarté qui entourait un objet surnageant dans la rivière, tandis que chantaient dans les nuages des voix d'anges. Ayant fait prendre des informations sur cette étrange apparition, il apprit que c'était le corps d'une jeune fille que les flots ramenaient à Louvain. Le duc ordonna de retirer le corps de l'eau et le déposa sur le bord de la rivière. Toujours d'après la tradition, le corps exhalait un doux parfum. On y vit un miracle. Le chapitre de Saint-Pierre vint prendre le corps et le transporta à la collégiale. Il ne fut pas inhumé. On l'exposa à la vénération des fidèles dans une petite chapelle en bois établie contre les murs du chœur. A partir de ce moment on considérait Marguerite comme bienheureuse. Devant ses restes, on allait réciter des prières, allumer des cierges et déposer des offrandes. La chapelle de la bienheureuse Marguerite est mentionnée dans des actes des échevins de Louvain de 1453, 1479 et 1491. Elle fut rebâtie, en 1540, aux frais de Martin de Bock, poissonnier, à Anvers, natif de Louvain. Cet intéressant édifice, qui s'élève près de la Grand'Place, entre deux contreforts de l'abside de la collégiale de Saint-Pierre, a été restauré en 1885.

Ed. van Even.

Cæsarii Heisterbachensis, illustrium miraculorum et historiarum memorabilium lib. XII (Cologne, 1594). — Molanus, *Natales sanctorum Belgii* (Douai, 1646). — Ed. van Even, *La Chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain, dite Marguerite la Fièrè* (Bruxelles, 1886).

MARGUERITE DE MALE. Voir MARGUERITE DE FLANDRE.

MARGUERITE DE PARME (MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME), gouvernante générale des Pays-Bas de 1561 à 1567, morte en 1586.

On sait, aujourd'hui, d'une manière certaine, grâce aux travaux de Serrure, que Marguerite de Parme naquit, en 1522, des amours de Charles-Quint et de Jeanne Vander Gheynst, jeune fille appartenant à une famille d'ouvriers des environs d'Audenarde. L'historien Strada avait brodé un véritable roman sur cet incident. D'après lui, Jeanne van Geste était fille de Jean van Geste et de Marie Coquambe, personnages considérables de la noblesse flamande et qui étaient morts tous deux de la peste. Leur fille, devenue grande et d'une beauté merveilleuse, avait été demandée en mariage par une foule de prétendants, qu'elle repoussa parce qu'elle voulait se consacrer à Dieu. Le jeune Charles-Quint ayant, vers ce temps, passé à Audenarde, et un bal lui ayant été offert par le comte d'Hoogstraeten, Marguerite y fut conduite et attira les regards de l'empereur, à qui elle fut livrée par des courtisans trop complaisants. Tout cela n'est qu'un mythe. Jeanne était la fille de Gilles Vander Gheynst, ouvrier tapissier, et de Jeanne Vander Coye, tous deux demeurant au village de Nukerke, près d'Audenarde. On ne sait comment elle connut Charles-Quint, mais on n'ignore pas qu'elle mit au jour une fille qui reçut le nom de Marguerite et que, le 1^{er} août 1522, en raison sans doute de ce qu'elle avait cédé aux désirs du jeune prince, il lui fut assigné une rente annuelle de 24 livres parisis, par un acte où figure entre autres, au nombre de ses parents et alliés, André de Douvrin, sommelier de corps de l'empereur. Jeanne vécut jusqu'au 15 décembre 1541, après avoir épousé, le 13 octobre 1525, Jean Vandeu Dyke, qui fut nommé, le 21 avril 1539, maître extraordinaire de la chambre des comptes du Brabant et mourut à son tour le 1^{er} septembre 1572, ayant eu d'elle

un fils et deux filles. Il y a quelques années, un écrivain anglais, Rawdon Brown, prétendit que Marguerite de Parme eut pour mère une fille du comte Jérôme de Nogarola, Vénitien qui avait embrassé le parti de l'empereur Maximilien, lors de la guerre de ce monarque contre la république, et qui en avait été puni par la confiscation de ses biens et la peine de bannissement; d'après lui elle serait née à Valladolid et sa mère avait alors changé son nom en celui de Van Geste. On a suffisamment prouvé que cette autre fille naturelle n'a aucun rapport avec Marguerite de Parme; on ne connaît, d'ailleurs, aucun détail sur son existence, si ce n'est que, dix-huit mois après sa naissance, il fut question de la marier à Hippolyte, fils illégitime de Julien de Médicis. C'est ce qu'atteste Conradini, dans une dépêche adressée au conseil des Dix, de Venise, et datée du 25 janvier 1525.

Ce fut dans la maison de Douvrin que fut élevée Marguerite; elle annonça de bonne heure d'heureuses dispositions et montra beaucoup d'adresse dans les exercices de corps. Strada dit qu'elle n'avait pas encore dix ans qu'elle suivait déjà sa tante, Marie de Hongrie, par les plaines et par les bois. Il est difficile d'accepter son témoignage, la fable qu'il a inventée sur la naissance de Marguerite ne nous inspirant aucune confiance pour ses autres assertions. La jeune princesse n'était pas nubile que son père songea à la marier; il voulut d'abord lui donner pour époux Hercule d'Este, prince de Ferrare, mais ce projet n'eut pas de suite. Charles-Quint s'étant réconcilié avec le pape Clément VII de Médicis, devenu maître de Florence, il maria Marguerite ou plutôt la livra à Alexandre, fils naturel de Laurent de Médicis, duc d'Urbain, jeune homme cruel et dissolu, dont le règne ne fut pas long, car il souleva contre lui ses sujets et jusqu'à ses propres parents, et fut poignardé dans la nuit du 5 au 6 janvier 1537. Le professeur De Leva, de l'université de Padoue, a prétendu avoir trouvé, aux archives de Madrid, un acte de légitimation de Marguerite, dressé à l'occasion de son mariage et

daté du 9 janvier 1529; mais cet acte, ainsi qu'on l'a établi depuis, n'a jamais existé qu'en projet. Marguerite fut envoyée par son père en Italie, en 1533, et fixa d'abord sa résidence à Naples, dans le quartier appelé Pizzofalcone, où elle vécut entourée des plus hautes dames de la société napolitaine. Parmi les personnes qui étaient attachées à son service figurent encore, à cette époque, André de Douvrin, seigneur de Droogenbosch, son fils et deux filles du même gentilhomme, dont l'aînée était la femme du sieur de Zonneman; ils la quittèrent tous en août 1533, « pour non » leur estre convenable de demeurer par » delà, ni à leurs particulières affaires ». Ce fut le 29 février 1537 que Marguerite, âgée seulement de quinze ans, épousa, à Naples, le duc Alexandre de Médicis, après la mort duquel elle se retira au château de Florence, où elle fut honorablement traitée par les conjurés. Elle aimait extrêmement la Toscane et aurait volontiers épousé le duc Côme de Médicis, le successeur d'Alexandre.

Mais l'empereur n'entendait pas que sa fille suivit ses propres penchants. Il commença par lui imposer pour grand maître et pour première dame d'honneur Lope Hurtado de Mendoza, un de ses conseillers, et sa femme, Margarita de Rojas (7 novembre 1537), puis il lui annonça qu'il la mariait à Octavio Farnèse, petit-fils du pape Paul III. Cette seconde union fut célébrée à Rome, le 4 novembre 1538. Elle était aussi peu convenable que la première. Par cette dernière, on avait jeté Marguerite à peine nubile dans les bras d'un homme de trente-sept ans; par la seconde, on la donnait à un adolescent, qui venait à peine d'accomplir sa quatorzième année. Aussi ce mariage ne s'accomplit-il pas sans difficulté. D'abord, Marguerite se refusa obstinément à partager le lit de son jeune époux; le caractère grossier d'Octave, les mauvais traitements de son père et l'avarice du pape, son aïeul, ajoutaient encore aux répugnances de la jeune femme. Sur la plainte du pape, Charles-Quint envoya à sa fille le sei-

gneur d'Andelot, non pour intervenir en sa faveur ou pour s'assurer si elle avait quelque grave raison à donner, mais pour lui enjoindre d'avoir à se soumettre. En terminant sa lettre, il déclare que si l'on ne parvient pas à vaincre sa résistance, la justice doit avoir son cours et il donne à entendre qu'elle aurait tort. Quel tribunal, en effet, eût osé décider contre les désirs du souverain pontife, en faveur d'une princesse que son protecteur naturel abandonnait ainsi à l'avance? Une lettre du 12 décembre 1540 apprend que la concorde s'était enfin établie dans le jeune ménage. Marguerite, résignée à la vie conjugale, mit au jour, à Rome, en 1545, deux jumeaux, dont un seul vécut : Alexandre, qui s'illustra depuis sous le nom d'Alexandre de Parme. L'existence de Marguerite fut encore troublée par d'autres événements. Son beau-père, s'étant rendu odieux par ses excès abominables et par ses horribles débauches, fut assassiné le 10 décembre 1547; le vieux pape Paul III voulut alors faire rentrer dans le domaine de l'Eglise Parme et Plaisance, qu'il avait données à son fils. Octave, de son côté, réclama ces villes comme son héritage, et, après une guerre de peu de durée, le nouveau pape, Jules III, lui en assura la possession intégrale. Marguerite ne trouva pas un bon accueil près de son père dans deux autres occasions. Son époux, mécontent de Charles-Quint, s'étant allié avec Henri II, roi de France, en 1551, l'empereur confisqua les revenus qu'il avait assignés à sa fille dans le royaume de Naples et, à ses réclamations, répondit simplement « que la » raison et l'honnêteté ne souffraient » pas que ses ennemis lui fissent la » guerre avec l'argent de ses royaumes » (lettre du 30 septembre 1551). Lorsque, sept ans plus tard, Charles s'était enfermé dans le monastère de Yuste, Marguerite ayant exprimé le désir de le revoir encore une fois, il lui répondit, le 31 mars 1558, qu'il « eût été charmé » de la voir avant de quitter les Pays- » Bas, mais que sa visite serait actuelle- » ment sujette à trop d'inconvénients et

« que pour ce motif il l'en dispense ». En 1557, Marguerite s'était rendue d'Italie en Angleterre pour voir son frère Philippe II, devenu roi d'Espagne, alors marié à la reine Marie Tudor; après l'avoir entretenu, elle était retournée en Italie, au mois d'avril.

Après la mort de Charles-Quint, la paix de Cateau-Cambrésis rendit momentanément la paix à l'Europe; Emmanuel-Philibert de Savoie rentra alors en possession de ses Etats, qui avaient été conquis par les Français, et son départ laissa vacant le gouvernement des Pays-Bas. L'empereur Ferdinand I^{er} aurait voulu que le roi Philippe II en investit un des archiducs; d'un autre côté, Christine, duchesse douairière de Lorraine, souhaitait ardemment l'obtenir, mais Philippe le donna à Marguerite de Parme, « par le motif ou sous le prétexte », dit Gachard, « que l'empereur, avant de mourir, la lui avait recommandée pour cette charge ». La princesse s'empressa de quitter son époux, dont il est rarement question dans sa volumineuse correspondance, que l'on a conservée et publiée; elle partit d'Italie le 25 juin 1559, et arriva à Gand le 28 juillet. Le 7 août, le roi la présenta aux Etats généraux rassemblés dans cette ville, en leur disant « qu'il l'avait choisie pour lui être si proche du sang, et pour la singulière affection qu'elle avait toujours portée aux Pays-Bas, où elle était née, avait été nourrie et dont elle savait toutes les langues ». Il ajouta qu'il lui donnait le même pouvoir, la même autorité qu'avaient eue la reine douairière de Hongrie et le duc de Savoie. Cette autorité était en apparence presque sans limites, mais elle était considérablement réduite par des instructions secrètes, où il était dit qu'elle devait se conduire en toutes choses par l'avis ou délibération des conseils collatéraux, que le roi se réservait la collation d'une foule de dignités et de charges importantes, qu'elle avait à se guider surtout d'après les conseils de l'évêque d'Arras (Nicolas Perrenot de Granvelle) et à ne consulter que lui, le président Viglius et le

seigneur de Berlaumont lorsqu'il s'agirait de pourvoir aux offices et aux bénéfices. Il lui alloua un traitement annuel de 70,000 florins, somme sur laquelle elle devait payer les gentilshommes et officiers de sa maison, les archers et hallesbardiers de sa garde et les frais de sa chapelle. Il partit le 10 août pour aller s'embarquer en Zélande, et Marguerite entra en possession de sa charge dès le lendemain.

La gouvernante trouva le pays épuisé par des dépenses excessives, troublé par l'opposition qu'avait soulevée l'institution des nouveaux évêchés, par le mécontentement résultant de la sévérité excessive avec laquelle on exécutait les édits draconiens portés par Charles-Quint contre les hérétiques, par la haine générale que l'on portait à Granvelle. Entrer dans tous les détails des querelles dont notre pays devint le théâtre serait impossible; nous serons obligés de nous borner à en retracer quelques épisodes.

Les premières années du gouvernement de Marguerite de Parme virent se préparer les événements qui ne tardèrent pas à se produire. La duchesse gouverna d'abord avec l'appui de Granvelle, mais l'opposition des seigneurs ne tarda pas à troubler cette bonne harmonie et le crédit du tout-puissant ministre baissa considérablement. La gouvernante reçut à cette époque la visite à Bruxelles de son mari; elle alla avec celui-ci à l'hôtel de ville, en 1562, voir passer l'Ommeganck, dans lequel parurent les chars qui avaient été construits à l'occasion du grand concours de rhétorique d'Anvers, en l'année 1561. En 1565, son fils Alexandre Farnèse vint à son tour la trouver dans la même ville et s'installa au palais, le 30 avril. La gouvernante, qui avait pour lui toutes les tendresses d'une mère, prodigua l'argent pour rendre ses noces avec la princesse Marie de Portugal, aussi brillantes, aussi somptueuses que possible. Une ambassade, qui ne comptait pas moins d'un millier de personnes, tant maîtres que serviteurs, s'embarqua à Flessingue pour aller chercher la princesse; l'arrivée à Bruxelles et le ma-

riage, le 11 novembre, furent célébrés par des fêtes magnifiques, entre autres par une joute dans laquelle le prince d'Orange, conduisant seize gentilshommes costumés en amazones et dont l'un était le jeune prince, en combattit seize autres, guidés par le comte d'Egmont.

Le pays continuait toujours à être fort agité, et la gouvernante voyait s'augmenter à chaque instant les difficultés et les débats. Sur de nouvelles remontrances de sa part, Philippe II avait enfin consenti au départ de Granvelle, qui quitta Bruxelles le 10 mars 1564. Cette concession calma quelque peu les esprits, mais ce ne fut pas pour longtemps. Par sa fameuse dépêche datée du Bois de Ségovie, le 17 octobre 1565, Philippe II déclara sa ferme résolution de faire exécuter les placards relatifs à l'hérésie, comme la seule résolution convenable au bien de la religion et à celui de ses Pays-Bas, qui « ne vaudraient rien sans elle ». Notifiée aux gouverneurs des provinces et aux officiers de justice, cette décision mit le feu aux poudres. Le mécontentement devient universel, la majeure partie de la noblesse se coalise, signe le compromis des Nobles, et les confédérés viennent à Bruxelles, au palais, où demeure la gouvernante, réclamer l'abolition de l'inquisition et des placards. Ils présentèrent un exposé de leurs griefs à la gouvernante, et, comme la réponse de la princesse ne fut pas explicite, ils se rendirent une seconde fois en corps auprès d'elle pour obtenir une déclaration moins vague. Marguerite de Parme avait à l'avance demandé à ce sujet l'avis des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et des gouverneurs des provinces. D'après leurs conseils, elle répondit aux confédérés qu'elle allait consulter le roi; qu'un projet de modération serait préparé et que, provisoirement, les inquisiteurs, là où il en existait, recevraient l'ordre de ne procéder qu'avec discrétion. Ce fut alors que le marquis de Berghes et le sire de Montigny acceptèrent la mission de se rendre auprès du roi pour l'engager à venir lui-même aux Pays-Bas et pour lui exposer les faits. Mais Philippe II

ne voulait pas venir s'assurer par lui-même de la situation réelle de ces provinces; il annonçait à chaque instant un départ qui ne devait pas se réaliser; à la fois absolu dans ses idées et hésitant dans l'exécution de ses projets, il ne prenait qu'avec lenteur et comme à regret des mesures décisives.

Marguerite de Parme s'adressa aux Etats et fit, de concert avec eux, de nouveaux règlements pour les étrangers et les prêches, mais elle défendit aux magistrats des villes d'en communiquer le texte aux corps de métiers, dans lesquels les idées de réforme religieuse comptaient beaucoup d'adhérents. Cependant les prêches se multipliaient dans les campagnes et l'audace des mécontents allait sans cesse croissant. Les confédérés, voulant en venir à une démonstration importante, tinrent une assemblée à Saint-Trond, où ils résolurent d'annoncer au peuple qu'ils ne lui laisseraient faire aucune violence et qu'au besoin ils opposeraient la force à la force. Le comte Louis de Nassau, accompagné de onze autres gentilshommes, se présenta au palais le 30 juillet 1566, et réclama différentes mesures et, en premier lieu, la convocation des Etats généraux. La duchesse accueillit très mal cette nouvelle requête et se mit contre les délégués en une telle colère « qu'elle a pensé crever », dit le comte Louis dans une lettre au prince d'Orange, datée du jour même. Marguerite se trouvait, en effet, dans la position la plus déplorable : entre un roi absolu et un parti ombrageux, violent et d'autant plus audacieux que les tergiversations du monarque devenaient plus évidentes. Celui-ci, en effet, par une lettre du 31 juillet, écrite en français, avait cédé aux demandes de sa sœur, mais dans une protestation, dont le contenu devait rester secret et qui avait été dressée par-devant notaire, il s'empressa de révoquer ce qu'il venait de concéder et se réserva de punir les coupables. Il chargea en même temps ses ambassadeurs à Rome d'assurer le pape (c'était alors le rigide Pie V) qu'il ne voulait souffrir la moindre chose qui fût préjudiciable à la

religion et au service de Dieu et qu'il perdrait même cent vies, s'il les avait, « car il ne voulait être seigneur d'hérétiques ».

Au milieu de ces négociations difficiles éclata tout à coup le mouvement des iconoclastes. La Flandre maritime donna le signal de la dévastation des églises et des monastères, qui s'étendit en quelques jours sur une grande étendue du pays. Les magistrats et la bourgeoisie, consternés, hésitèrent à réprimer ces actes de vandalisme, qui paraissaient à beaucoup d'esprits comme la punition légitime de la barbarie des édits contre l'hérésie. Marguerite consternée songea d'abord à fuir de Bruxelles et à se retirer à Mons. Elle demanda à ses conseillers un nouveau serment de fidélité que plusieurs d'entre eux refusèrent, en alléguant qu'ils en avaient déjà prêté un, et confia au comte de Mansfeld la garde de la capitale, où l'on adopta quelques mesures pour le maintien de la tranquillité publique. Néanmoins, le lendemain, 22 août, elle annonça son prochain départ, qui ne put toutefois avoir lieu, la commune s'étant opposée au départ de ses bagages. La princesse se récria contre cet attentat à sa liberté, mais, fort heureusement, ses conseillers parvinrent à la calmer, la bourgeoisie ayant décidé qu'on ne tolérerait en ville ni prêches, ni pillages. Après avoir pris l'avis des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, Marguerite résolut, le 25 août, d'accorder aux nobles confédérés les points stipulés dans leur requête; ceux-ci, de leur côté, s'engagèrent à s'employer de toutes manières à faire cesser les troubles et promirent de considérer leur compromis comme nul, aussi longtemps que l'on observerait la garantie que la duchesse leur avait donnée au nom du roi. Ils confirmèrent leur engagement par un serment solennel, mais ils subordonnèrent l'exécution de leur promesse à la condition qu'une assurance positive leur serait donnée. Marguerite ne connaissait que trop bien les sentiments réels du roi. Aussi, tout en consentant à répondre aux désirs des confédérés, ne voulut-elle ni signer sa déclaration, ni en remettre

une copie au prince d'Orange, à d'Egmont ou à de Hornes. Au contraire, elle s'empressa de faire dresser, le 30 septembre, par le secrétaire d'Etat Berthy, un acte constatant ce qui s'était passé du 20 au 25 août, « pour servir de mémoire à la postérité », c'est-à-dire pour justifier au besoin son manque de foi.

On peut juger de l'irritation du roi lorsqu'il apprit ces événements. Son parti fut pris immédiatement. Il ordonna de lever des troupes nombreuses pour se rendre aux Pays-Bas, tout en s'efforçant de persuader, même à sa sœur, qu'il ne nourrissait aucune pensée de vengeance. Ses concessions ayant calmé quelque peu les esprits et rendu du courage aux ennemis des désordres et aux partisans du gouvernement, Marguerite s'empressa d'agir avec énergie et avec suite. Une lettre de son secrétaire, Armenteros, à Antonio Lopez, de l'année 1566, donne une idée de ce qu'était alors son existence : « Je ne sais », dit-il, « comment Madame est encore en vie. Je crains qu'elle ne tombe en quelque grave maladie, par suite des peines et des dégoûts qu'on lui donne incessamment. Il y a plus de trois mois qu'elle se lève avant le jour et que, le plus souvent, elle tient conseil le matin et le soir; tout le reste de la journée et de la nuit, elle le consacre à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivent de toutes parts et à déterminer les réponses à y faire ».

Des notes curieuses, découvertes et publiées par Gachard, apprennent que les villes des Pays-Bas étaient qualifiées alors de bonnes ou de mauvaises, selon que la population s'y montrait plus ou moins docile aux ordres du gouvernement. Bruxelles, Louvain, Courtrai, Lille, Douai, Arras, Mons, Namur, Luxembourg et Dordrecht figuraient dans la première catégorie; Gand, Bruges, Tournai, Valenciennes, Maastricht, Bois-le-Duc, Utrecht, la plupart des cités hollandaises dans la seconde. On ne parle pas d'Anvers; mais les scènes terribles qui s'y passèrent dénotent bientôt les tendances de la population, qui comp-

taient bon nombre d'ardents calvinistes et de luthériens plus modérés. Le prince d'Orange y avait longtemps fait régner l'ordre; mais la gouvernante l'ayant appelé à Bruxelles, son départ fut suivi d'une sédition terrible et du pillage des principales églises. Cependant, la tranquillité ayant été maintenue à Bruxelles et dans la plus grande partie du pays wallon, Marguerite s'occupa sans relâche du soin de rétablir l'ordre dans les différentes provinces. Pendant qu'à Madrid le seigneur de Berghes et Montigny insistaient auprès du roi pour qu'il chargeât le prince d'Eboli, connu pour la modération de ses idées, du soin de venir le représenter aux Pays-Bas, ce monarque, tout entier à ses pensées de vengeance, chargeait de ce soin le duc d'Albe (1^{er} décembre). C'est précisément l'époque où Marguerite, d'un côté, montre une ardeur croissante pour rétablir l'ordre, et, d'un autre côté, retire peu à peu les concessions qu'elle avait précédemment accordées. Tandis que le comte d'Egmont pacifia la Flandre, que Tournai est soumise, que Valenciennes est réduite à l'obéissance après un long siège, que la population anversoise partagée en catholiques, en luthériens et en calvinistes, voit une troupe de ces derniers défaite à ses portes, à Austruweel, Marguerite seconde par des mesures sévères l'action de la force armée. Le 4 décembre, elle déclare que l'exercice de la religion réformée n'est pas une conséquence de la liberté d'ouvrir des prêches; que ces derniers ne doivent être permis que dans les limites de l'accord conclu avec les confédérés; qu'il est strictement défendu de tolérer la présence de pasteurs étrangers, bannis ou apostats. Lorsque son œuvre sera achevée, lorsque le pays semblera pacifié, le 12 juin 1567, elle rétablit dans toute leur vigueur les placards qui avaient excité tant de troubles; elle inaugure, par une preuve éclatante de mauvaise foi, la période terrible qui va s'ouvrir. Elle avait reçu de son frère une lettre annonçant l'envoi prochain aux Pays-Bas du duc d'Albe pour y rassembler l'armée dont il voulait être accompagné. Elle se douta de ce qui

allait arriver, et répondit cependant au roi qu'elle correspondrait avec le duc autant qu'elle le trouverait convenable au service public et au maintien de son autorité, étant bien persuadée « qu'il » n'entendait pas lui enlever le pouvoir « pour le donner à d'autres ». Mais bientôt elle fut forcée de reconnaître que ses pressentiments ne l'avaient pas trompée. Philippe II laissait ses lettres sans réponse, et, lorsqu'il lui écrivait, c'était pour lui lier les mains. Elle parla alors de son départ, et renouvela sa demande de congé lorsqu'elle fut rentrée, au mois d'avril, dans Anvers. Le roi lui donna en vain l'assurance qu'il n'entendait rien lui ôter de son pouvoir, mais lui en conférer un plus grand. Elle était mieux que personne à même de savoir qu'il lui était impossible d'avoir la moindre confiance en la parole du roi; plus que personne elle connaissait sa profonde duplicité. Dans une lettre du 14 juillet, elle osa lui écrire qu'il ne pouvait faire un plus mauvais choix que celui du duc, si odieux aux Belges qu'il suffisait à lui seul pour faire haïr toute la nation espagnole, paroles prophétiques dont le roi ne tint nul compte. On peut imaginer, dit Gachard, l'accueil qu'elle fit à don Ferdinand Alvarez de Tolède lorsqu'il arriva à Bruxelles. Quand il se présenta au palais, il la trouva debout, près d'une table, dans sa chambre à coucher, où elle donnait ses audiences ordinaires; elle ne fit pas un mouvement pour aller à sa rencontre. Lui, au contraire, dit un témoin oculaire, le contador Mendivil, se montra on ne peut plus respectueux. Toutefois, il agit, dès lors, comme s'il n'y avait dans le pays d'autre autorité que la sienne. Aussi Marguerite s'empressa-t-elle de renouveler l'offre de sa démission; quelques jours après (le 29 août), elle envoya à Madrid son secrétaire Machiavel, afin d'en rapporter son congé, avec la mission expresse de déclarer que, si on ne le lui donnait pas, elle le prendrait. Le roi accepta alors et, pour adoucir le ressentiment de sa sœur, il éleva à la somme de 14,000 ducats la rente de

8,000 ducats qu'il lui avait assignée sur le royaume de Naples; il accompagne cette communication de grands éloges sur les services que Marguerite lui avait rendus. Après avoir remercié le roi et lui avoir écrit pour l'engager à la clémence envers les peuples des Pays-Bas, elle écrivit aux Etats, aux magistrats des villes, aux conseils de justice pour prendre congé d'eux. Elle quitta Bruxelles le 30 décembre, accompagnée par une compagnie d'arquebusiers à cheval, que commandait le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, et elle arriva à Plaisance au mois de février 1568. Son départ causa de grands regrets aux Pays-Bas, où on la comparait tristement au féroce et brutal soldat à qui Philippe II avait abandonné nos provinces. Les Etats de Brabant et de Flandre, en témoignage de leur gratitude pour la sagesse de son administration, lui votèrent les premiers un don de 20,000 et les seconds un don de 30,000 florins.

On a beaucoup vanté Marguerite de Parme. Gachard me paraît avoir mieux jugé cette princesse dans les lignes suivantes : « Elevée à l'école de la politique italienne, sa conduite se ressentit nécessairement des impressions que son esprit en avait reçues. Après avoir d'abord témoigné une grande déférence au cardinal de Granvelle, à qui elle devait beaucoup, après l'avoir soutenu chaudement dans sa lutte contre les seigneurs, elle l'abandonna et se joignit à ses ennemis, dès qu'on fut parvenu à la persuader que le départ du premier ministre la rendrait l'arbitre absolu des affaires. Elle l'accusa ensuite de la plupart des difficultés qu'elle rencontrait. Elle accabla de dégoûts ses amis, même sans épargner le président Viglius, dont il ne tint pas à elle que le roi ne signât la destitution. A cette époque, elle ne savait assez exalter le patriotisme des seigneurs et leur dévouement au roi; elle partageait leurs vues sur l'abolition de l'inquisition, sur la modération des placards, sur l'assemblée des Etats généraux. Plus tard, c'est-à-dire quand Philippe II se fut décidé à

réprimer par les armes la révolte des Pays-Bas, elle changea de langage; elle représenta les seigneurs comme des ennemis de Dieu et du roi : le comte d'Egmont fut tout particulièrement l'objet de son animadversion et de ses plaintes. Elle tint assez peu compte de l'accord qu'elle avait conclu avec les confédérés au mois d'août 1566, du moment qu'elle se crut assez redoutable pour s'affranchir des obligations qu'elle avait contractées. Assurément, Marguerite, si Philippe II l'eût laissée à la tête du gouvernement des Pays-Bas, n'aurait pas commis toutes les atrocités dont le duc d'Albe se rendit coupable; mais, ou je me trompe fort, ou Philippe II aurait trouvé en elle un assez docile instrument. Déjà elle avait fait faire nombre d'exécutions à Valenciennes, à Tournai et ailleurs; elle avait envoyé des commissaires dans la plupart des provinces, pour s'informer sur les auteurs des troubles et provoquer leur châtiment. On apprendra, par les documents de Simancas, que, avant l'affaire d'Austruweel, elle avait fait dire à Philippe de Lannoy, qui commandait les troupes royales, de n'épargner aucun des rebelles. En dernière analyse et sans contester le caractère et les talents que Marguerite déploya dans le gouvernement des Pays-Bas, il est permis de croire que le choix fait du duc d'Albe pour lui succéder contribua puissamment à populariser son administration et à exciter, chez les Belges, les regrets qui la suivirent dans sa retraite (1) ».

Un plus grave reproche que mérite la gouvernante générale des Pays-Bas, c'est de s'être associée complètement au système de duplicité adopté par le roi, son frère. Lorsqu'elle accordait des concessions aux nobles des Pays-Bas, elle savait parfaitement qu'elles ne seraient pas ratifiées par Philippe II ou que son approbation n'était donnée qu'à contre-cœur. Lorsqu'elle demandait autour d'elle des conseils, elle savait parfaite-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CLXII.

ment qu'il était dangereux d'en donner qui ne fussent pas conformes à la volonté *réelle* du souverain. Voilà ce qui entache son nom aux yeux de l'histoire; voilà ce que ne peuvent lui pardonner ceux qui détestent la dissimulation; voilà ce qui a dû éloigner de Marguerite de Parme un grand nombre de ses contemporains, et si ceux-ci n'ont pas exprimé à son égard leurs véritables sentiments, c'est qu'ils n'ont pas eu occasion de les manifester, car, à peine partie, elle fut oubliée. On parle des difficultés qui l'assiégèrent, des peines qu'elle dut se donner. Mais de qui était-elle entourée? D'une part, on voyait en elle l'exécutrice des volontés du roi; d'autre part, on lui reprochait trop de mollesse dans son obéissance. C'est ce qui résulte des accusations lancées contre elle par un homme qui avait toute la confiance de Philippe II, le frère Laurent de Villaviciosa, qui, à l'époque la plus difficile de sa vie, dans une lettre datée du 5 octobre 1566 et adressée au roi, s'exprime de la manière suivante: « Madame, dit-il, « a commis de très-graves erreurs, en « ne suivant pas les ordres de Votre Majesté sur bien des choses qui regardaient les personnes pourvues et à pourvoir des charges publiques: en quatre années, jamais rien ne s'est fait de ce que demandaient les catholiques, ni de ce qui pouvait être favorable à la religion, et, au contraire, on a fait ce que désiraient les hérétiques et leurs fauteurs... Jamais, Madame ne voulut déposer les pensionnaires suspects ou protecteurs avoués des hérétiques... Si, comme nous l'en suppliâmes, elle eût composé les magistrats des villes de catholiques et non d'hérétiques, les choses n'en seraient pas venues au point où elles sont. Elle ne peut s'en disculper, puisqu'on l'avait avertie: mais elle ne nous voulait ni entendre, ni voir, tandis qu'elle accueillait tous ceux que le prince d'Orange et le comte d'Egmont lui envoyaient... Dans les affaires d'Etat, jamais elle ne voulut croire Berlaymont: un jour qu'il réclamait contre une décision par laquelle certains

lieux et certaines prééminences de justice étaient attribuées à Montigny dans le pays de Hainaut, au préjudice de Votre Majesté, et soutenait qu'il fallait au préalable une décision de Votre Majesté, elle lui répondit que s'il devait la contrecarrer en tout, il n'avait qu'à gouverner à sa place, ajoutant avec colère qu'elle donnerait exécution à ce qu'elle avait résolu, sauf à en avertir ensuite Votre Majesté. Elle détestait le comte d'Arenberg et le duc d'Aerschot, à ce point que, quand Votre Majesté nomma le duc conseiller d'Etat, elle en témoigna un vif déplaisir et retint pendant dix-huit jours les lettres-patentes qui lui avaient été envoyées. Lorsque les confédérés demandèrent que Votre Majesté supprimât les conseils, ainsi que celui des finances, elle disait hautement qu'elle se retirerait chez elle si Votre Majesté ne faisait pas droit à cette demande... (1) ». Il y avait évidemment de l'exagération dans ces reproches, mais un fait que l'on ne peut contester, c'est que Philippe II avait la plus grande confiance dans les rapports du frère Laurent, et qu'en se servant de Marguerite de Parme, il préparait tout pour lui donner un successeur.

Lorsque Jean d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas par Philippe II, se fut brouillé avec les États généraux après la prise du château de Namur, le roi conçut le projet d'envoyer dans nos provinces Marguerite de Parme et le cardinal de Granvelle pour y jouer en quelque sorte le rôle de médiateurs. Le cardinal, connaissant la haine que lui portait une grande partie de la noblesse et du peuple, répondit sans hésiter par un refus. Marguerite, se flattant de ressaisir l'autorité dont elle avait été investie, se laissa persuader et, après quelques hésitations, accepta. Elle allait se mettre en route lorsqu'elle fut atteinte, à Aquila, le 31 décembre 1577, d'une atteinte de goutte qui la força de se mettre au lit et, peu de jours après, le roi l'avertit de suspendre son voyage,

(1) Correspondance de Philippe II, t. I, p. XL.

L'arrivée de l'archiduc Matthias aux Pays-Bas ayant changé l'aspect des affaires dans nos provinces. Plus tard, le 30 août 1578, il lui écrivit de s'épargner la peine qu'elle avait bien voulu se donner pour lui. Mais la mort inopinée de don Juan d'Autriche, qui expira la 1^{re} octobre suivant, vint changer la résolution du roi. En vertu du traité de réconciliation conclu avec les provinces wallonnes, il s'obligea à nommer au gouvernement général des Pays-Bas un prince ou une princesse de son sang; le prince de Parme, neveu de Jean d'Autriche, devait exercer cette charge pendant six mois seulement, après lesquels, si le nouveau gouverneur n'était pas nommé, le conseil d'Etat prendrait la direction des affaires. Philippe II songea de nouveau à Marguerite de Parme, et cette princesse accepta, sans en faire part à son mari, ni à son fils. Le 23 juin 1580, elle arriva à Luxembourg et se rendit de là à Namur, le 26 juillet suivant.

Mais Alexandre Farnèse ne l'entendait pas ainsi. Il voulait bien conserver le commandement de l'armée, mais il entendait rester maître de l'administration politique des Pays-Bas, sans avoir à côté, et même au-dessus de lui, une volonté qui aurait pu subir l'ascendant de conseillers jaloux et mal intentionnés. Dès l'arrivée de sa mère aux Pays-Bas, il l'instruisit de sa résolution et en écrivit au roi et au cardinal de Granvelle. Marguerite se montra disposée à céder aux remontrances de son fils, mais Philippe II persista dans son opinion et parvint à persuader la duchesse. Mais Alexandre répondit à sa mère qu'il ne voulait absolument pas de l'autorité partagée, que sa réputation en serait atteinte, et qu'il était décidé à partir pour aller trouver le roi, à qui il rendrait compte de ses actions. Marguerite lui envoya son secrétaire, Mutio Davanzatti, qui lui fit sans succès les remontrances les plus vives. Comme Alexandre annonçait publiquement l'intention de quitter l'armée, les gens de guerre commencèrent à s'émouvoir. Tout fut inutile. Une lettre du roi, du 22 juillet

let 1581, par laquelle il annonçait à Alexandre Farnèse sa nomination en qualité de chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ne fit qu'accélérer le dénouement. Après avoir entendu Pierre Aldobrandini, que le roi avait chargé de lui exposer ses intentions, Alexandre répondit que sa détermination était irrévocable. Il demanda au roi, le 5 septembre 1581, d'avoir pitié de lui et de ne pas persister à exiger une chose à laquelle il lui était impossible de consentir. Philippe II prit le parti de se rendre enfin à ses observations et envoya au prince de Parme les patentes de gouverneur et de capitaine général, tout en enjoignant à Marguerite de rester aux Pays-Bas, en évitant de rien ébruiter.

La situation nouvelle faite à Marguerite de Parme n'était pas de nature à la retenir aux Pays-Bas; aussi recommença-t-elle à solliciter du roi la permission de retourner en Italie, et, comme ses démarches restaient infructueuses, elle lui représenta que l'altération de sa santé exigeait impérieusement son retour en Italie. Elle attribuait sa mauvaise santé à l'air froid et humide des Pays-Bas et prétendait que son retour dans les contrées méridionales de l'Europe pouvait seul lui rendre la santé. Elle resta toujours en correspondance avec Granvelle, dont elle épousait en général l'opinion. Comme lui, elle aurait voulu voir le roi rompre avec la France; comme lui, elle avait le goût du despotisme et la haine des privilèges et des lois de la Belgique. Le roi, qui semble n'avoir eu à cette époque qu'une médiocre confiance dans les capacités du prince de Parme, ou qu'une grande jalousie pour elles, usait de tous les moyens pour la retenir aux Pays-Bas. Ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois qu'il accueillit enfin sa demande, par une de ces lettres pleines de verbiage qu'il savait écrire. Le 14 septembre 1583, Marguerite reprit le chemin de l'Italie, sans que son départ produisît la moindre impression, sans le moins suspendre le cours des succès considérables que remportait son fils, le prince Alexandre de Parme, sur les troupes

des Etats. Marguerite, qui avait eu la conscience de son inutilité, se retira dans son domaine d'Aquila, au royaume de Naples, et mourut, le 18 janvier 1586, à Ortona, petite ville des Abruzzes, sur le golfe de Venise (1), précédant de bien peu au tombeau son mari, le duc Octave Farnèse, qui expira le 18 septembre de la même année. Un an avant sa mort, elle eut la consolation de voir le roi Philippe II céder enfin à ses sollicitations et ordonner à la garnison espagnole du château de Plaisance d'abandonner cette forteresse. Comme le remarque Gachard, il ne pouvait refuser à Marguerite cette satisfaction, après les inappréciables services que lui avait rendus Alexandre Farnèse, qui venait de faire rentrer sous sa domination Bruges, Gand, Bruxelles, Malines et Anvers, c'est-à-dire presque toutes les villes de la Belgique flamande. Marguerite de Parme ne se doutait pas, à cette époque, que Philippe II, jaloux de tant de succès, se déterminerait un jour à destituer, tout en le comblant d'éloges apparents, celui à qui il devait le rétablissement de son autorité dans les Pays-Bas méridionaux. Il ordonna de le faire arrêter en cas de résistance, mais cet ordre ne reçut pas d'exécution, car Alexandre Farnèse mourut le 3 décembre 1592, au moment où, pour servir le roi, il allait entrer en France, malgré le misérable état de sa santé (2).

Plusieurs historiens, tels que De Thou et Muratori, ont fait un grand éloge de Marguerite; mais l'écrivain qui a le plus fait pour sa réputation est le jésuite Strada, dont le livre a été écrit surtout pour exalter Alexandre Farnèse et sa mère. En racontant les événements si dramatiques de notre histoire au xvi^e siècle, il a pallié la part que prit Marguerite à la politique cauteleuse de Philippe II et de Granvelle; il a essayé de la représenter comme une femme supérieure alors qu'elle ne fut qu'un instrument docile entre les mains de son frère.

(1) Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. II, p. LVI.

(2) Voir les curieuses révélations faites à ce sujet par Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. LXXX à LXXXV.

C'est avec une exagération manifeste qu'il la représente comme douée de facultés merveilleuses. « Non seulement », ajoute-t-il, « elle avait un esprit qui » surpassait la condition d'une femme, « mais elle avait encore un port et une » démarche qui ne faisaient pas tant » juger que c'était une femme avec le » courage d'un homme, qu'un homme » avec les habits d'une femme. Elle était » si forte et si vigoureuse que, quand on » chassait le cerf, elle avait coutume de » relayer d'autant de chevaux que les » plus robustes chasseurs. Elle avait » même un peu de barbe au menton. Au » reste, elle avait l'esprit prompt et » présent, et une merveilleuse adresse » pour faire tourner les affaires comme » elle le voulait ». Ce jugement est celui d'un courtisan plutôt que d'un historien. Marguerite fut toujours sans pouvoir réel. On le vit bien lorsque, après sa conduite décidée et énergique en 1566, elle dut céder le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe; on le vit encore mieux lorsque, de retour dans nos provinces par ordre du roi, elle dut renoncer à y rester, parce que son fils Alexandre, jugeant mieux la situation qu'elle, refusa de partager avec elle l'autorité et continua seul une tâche que, seul, il était en état de continuer. Marguerite eut le bon esprit de ne pas insister auprès du roi et de se résigner à abdiquer plutôt que de contrecarrer les efforts de son fils Alexandre. Mais c'est étrangement s'abuser que de parler des qualités merveilleuses de Marguerite de Parme quand on la compare à quelques-unes de ses contemporaines, telles que Elisabeth, reine d'Angleterre, Marie Stuart ou Marguerite de Navarre. Elle gouverna la Belgique pendant sept années, mais elle ne fit en réalité rien pour elle.

Alph. Wauters.

Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II* (Bruxelles, 1867; 3 vol. in-4^o). — Pouillet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle* (Bruxelles, 1877-1894; 41 vol. in-4^o). — De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II* (Bruxelles, 1842; gr. in-8^o). — Steeger, *Versuch einer Grundrisse der Niederländischen Unruhen unter der Hertogin von Parma und dem Herzog von Alva*

(Munich, 1808; in-8°). — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles* (Bruxelles, 1842-1843; 3 vol. in-8°). — Wauters, *Commencements des troubles des Pays-Bas, sous Marguerite de Parme*, dans le *Trésor national*, année 1842. — Gachard, *Les Archives Farnésiennes à Naples* (Bruxelles, 1869; in-8°). *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI). — Serrure, *Sur la naissance de Marguerite de Parme* (*Messenger des Sciences et des Arts*, t. IV). — Vander Meersch, *Recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme*. — Auguste Castan, *Les Noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XLI. — Galesloot, *Quelques renseignements concernant la mère de Marguerite d'Autriche*, dans le *Messenger des Sciences historiques*. — Crützen, *L'Origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme*, régente des Pays-Bas. — Vander Taelen, *Notice sur Jeanne-Marie Vander Gheynst, mère de Marguerite de Parme* (dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, 1878), où l'auteur a essayé, sans succès, de défendre le récit de Strada.

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, née vers 1450, décédée à Malines en 1503. Elle était fille de Richard, duc d'York, et sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Marguerite d'York fut demandée en mariage par Charles le Téméraire, déjà veuf deux fois. Par cette union, le duc espérait rendre plus étroits encore les liens d'amitié qui, depuis si longtemps, s'étaient établis entre la Bourgogne et l'Angleterre. De son côté, le roi de France, Louis XI, dont la politique était de désunir ces deux pays, avait fait demander la main de la princesse pour son frère Charles. La demande du Téméraire fut agréée. Suivant de Barante, ce fut le 25 juin 1468 que Marguerite débarqua à l'Ecluse; elle y séjourna pendant une semaine. Puis elle fut menée par le canal à Damme, près de Bruges. C'est là que, suivant de Barante, se célébra le mariage, le 2 juillet, à cinq heures du matin (1). A dix heures, la nouvelle duchesse de Bourgogne faisait son entrée à Bruges par la porte Sainte-Croix, vêtue d'une robe de drap d'argent, couverte

de pierreries et portant une couronne de diamants. Au témoignage d'Olivier de La Marche, sa suite était composée de plus de soixante dames des plus nobles d'Angleterre et de Bourgogne, et les principaux seigneurs bourguignons l'escortaient en grand appareil. Les rues de Bruges étaient tendues de drap d'or et de soie, et pendant huit jours ce ne furent que fêtes, joûtes et banquets pour célébrer l'heureux événement.

Durant la vie de son époux, Marguerite d'York, aidée de sa belle fille, Marie de Bourgogne, avec qui elle vivait dans la plus grande intimité, fit tous ses efforts pour prémunir le Téméraire contre la politique astucieuse de Louis XI, en rapprochant de plus en plus la Bourgogne de l'Angleterre. Quand Edouard IV, chassé du trône d'Angleterre (1470), vint chercher un refuge en Hollande, la duchesse sollicita des secours en sa faveur. A défaut de soldats, le Téméraire fournit l'argent grâce auquel le fugitif put enrôler des troupes et reconquérir bientôt son trône (1471). En 1474, lorsque le Téméraire se maintenait déjà avec peine au milieu des embarras qu'il s'était créés de toutes parts, l'intervention de Marguerite avait décidé Edouard IV à débarquer à Calais avec des troupes qui devaient se réunir aux forces de la Bourgogne. Mais Louis XI, par d'habiles négociations, sut pousser le roi d'Angleterre à déposer les armes. Abandonné à ses seules forces, le Téméraire succomba devant Nancy (1477). Marguerite fit rendre les derniers honneurs aux mânes de son époux, et liquida promptement ses nombreuses dettes privées. Dès ce moment, la veuve du Téméraire, appelée désormais « la vieille princesse » ou « la douairière », se consacra tout entière à défendre les droits de sa belle-fille contre les ennemis du dehors et contre ceux de l'intérieur. Louis XI, grâce à de honteuses intrigues, était parvenu à brouiller la jeune duchesse avec ses Etats. Bientôt Marguerite d'York fut séparée de sa belle-fille. Mais les deux princesses trouvèrent moyen de correspondre secrètement, grâce à l'entremise de la dame de Halle-

(1) Le registre d'Ypres, intitulé *Wet vernieuwinghen van 1443 à 1480*, mentionne que Marguerite d'York arriva à Damme le samedi 2 juillet, et que le lendemain le duc arriva de Bruges et l'épousa. Le registre de la collée de Gand dit aussi que le mariage eut lieu le 3 juillet. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, annotée par Gachard, t. II, en note. — Voir le même ouvrage pour les détails de la cérémonie nuptiale.

wyn (1). Il s'agit bientôt de donner un époux à Marie de Bourgogne. Marguerite aurait voulu lui faire épouser son frère, le duc de Clarence; les Etats de Gand voulaient Adolphe de Gueldre; le duc de Clèves posait la candidature de son fils; l'empereur Frédéric III présentait Maximilien d'Autriche. Le duc de Clarence étant mort pendant les négociations, Marguerite d'York se prononça pour Maximilien, qui fut préféré.

Bientôt Maximilien et son épouse, excités par elle, déclarèrent la guerre à Louis XI qui revendiquait une partie de l'héritage du Téméraire. Pour se venger de la veuve du Téméraire, le roi de France fit dévaster par ses troupes la seigneurie de Cassel qui avait été assignée à Marguerite comme « bien de » veuve ». La douairière sollicita l'intervention de son frère Edouard IV, et Louis XI consentit à la prendre sous sa protection, elle et ses biens, à condition qu'elle fixât sa résidence en France. Mais la douairière ne voulut pas souscrire à cette condition. Elle continua à soutenir de tout son crédit Maximilien dans la guerre avec la France et chercha à rompre la paix qui existait entre ce royaume et celui d'Angleterre. Voyant que ses efforts restaient sans succès auprès de son frère, elle n'hésita pas à se rendre elle-même auprès de lui, en se mettant à la tête d'une ambassade que Marie de Bourgogne et Maximilien envoyaient à Londres (juin 1480). Cette suprême démarche resta sans succès; Edouard IV persévéra dans sa politique.

En 1482, Marguerite eut la douleur de voir mourir sa belle-fille, Marie de Bourgogne. Cette princesse lui recommanda de veiller sur ses enfants, principalement sur son fils Philippe, que Marguerite avait tenu sur les fonts baptismaux, à Bruges. La duchesse se consacra tout entière à accomplir cette pieuse mission. Cependant, après l'avènement de Henri VII au trône d'Angleterre, elle se souvint un instant qu'elle était

Anglaise et princesse. Malgré le mariage conclu par l'usurpateur avec la fille d'Edouard IV, Marguerite d'York essaya de le détrôner en lui suscitant un compétiteur dans la personne de Perkins Warbeek, qui passait pour un fils naturel d'Edouard IV, et que la princesse avait élevé. Cette intervention hostile, et d'ailleurs sans succès, dans les affaires de son neveu fit donner à la princesse le surnom de « Junon du roi » d'Angleterre ».

Marguerite d'York mourut à Malines sans postérité. Elle laissait d'unanimes regrets. Résidant alternativement à Audenarde et à Binche, puis à Gand et à Malines, elle s'était rendue populaire par ses largesses et par de nombreuses fondations de piété, parmi lesquelles nous citerons l'asile des filles repenties, à Mons. Elle s'était également occupée de la réforme du clergé, dont les abus et l'immoralité étaient devenus un scandale.

A. Beeckman.

Phil. de Commines, *Mémoires*. — Olivier de La Marche, *Mémoires*. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*. — Hume, *History of the house of Tudors*. — *Messenger des Sciences histor.*, 1842, p. 327; 1843, p. 72. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*.

MARGUERITE D'YPRES (la bienheureuse), née à Ypres, vers l'année 1216, et décédée dans la même ville en 1237. Elle mena une vie remarquable par la simplicité et l'innocence, si l'on doit en croire son biographe principal, le père Thomas de Cantimpré. Elle eut toutefois à endurer, pendant quelque temps, des épreuves intérieures fort rudes, dont elle triompha par sa vertu et par le secours du ciel. Il paraît qu'elle était inscrite parmi les membres du tiers ordre de Saint-Dominique, vivant au milieu du monde. Elle mourut très jeune, dans la vingt et unième année de son âge. Plusieurs bienfaits furent obtenus par ceux qui l'ont invoquée après sa mort.

E.-H.-J. Reusens.

(1) Jeanne de Clite, dame de Commines, cousine de Philippe de Commines, veuve de Jean, seigneur de Hallewyn.

Vie de la sainte, par Thomas de Cantimpré, publiée dans les *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum*; et J. Ghequiere, *Iets over de zalige Margriete van Iper, preekheeres* (Louvain, 1885).

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, dont elle était le quatrième enfant; elle naquit à Bruxelles, le 15 septembre 1505, et fut baptisée, le 20, dans l'église du Sablon. La cérémonie, entourée d'une grande pompe, attira une telle foule que l'officiant, l'évêque d'Arras, eut sa crosse brisée. Le parrain était l'empereur Maximilien; les marraines, Mme de Ravestein et Mlle de Nassau.

Maximilien, maintenant ses prétentions sur la Hongrie et la Bohême, avait voulu les édifier sur un mariage, et le refus de Marguerite d'Autriche de participer à ses combinaisons matrimoniales n'avait fait que modifier ses intentions. Depuis 1512, il avait jeté les yeux sur Marie, la troisième fille de Philippe le Beau et appelé cette jeune princesse à Vienne (1514). Le gouvernement des Pays-Bas désapprouvait ces projets qui ne rencontraient pas moins de résistance de la part de Ladislas, roi de Hongrie. Malgré tous les avantages que présentait une alliance avec la maison d'Autriche pour la défense contre les Turcs, le prince hésita longtemps. La crainte des Ottomans le décida et, le 22 juillet 1515, le mariage de son fils Louis avec la princesse Marie fut célébré dans la cathédrale de Saint-Etienne, à Vienne. Louis, né le 1er mai 1506, avait été élu roi de Hongrie, le 4 juin 1507, et roi de Bohême, le 11 mars 1509, afin de prévenir les éventualités d'une élection dans ces royaumes électifs. Pour mieux assurer à la couronne d'Autriche la réversibilité des dits royaumes, le jour même de l'union des deux enfants (elle ne fut réalisée qu'en 1522) eut lieu celle de l'enfant Ferdinand, représenté par son aïeul, avec Anne de Bohême, sœur de Louis, sous la réserve que cette princesse conserverait la faculté d'opter, dans le terme d'un an, entre cet époux et son frère Charles. Un des articles du mariage de Marie et de Louis portait que si le roi mourait sans postérité, les royaumes de Hongrie et de Bohême

reviendraient à Ferdinand et à Anne.

Les événements de Hongrie n'entrent pas dans notre cadre. Nous nous bornerons à dire que lorsqu'il fut question du mariage définitif de Louis, la nation, quoique déchirée par les factions, se montra généreuse. L'apanage de la reine, à son arrivée dans le pays, fut considérablement augmenté. Au commencement de décembre 1521, le roi, déclaré majeur, jura solennellement de défendre les droits du pays, et Marie fut couronnée reine le 11 du même mois. Les noces furent célébrées, à Bude, le 13 janvier 1522, remplissant de joie le cœur des patriotes. Mais des esprits clairvoyants, qui remarquaient la chevelure déjà grisonnante du jeune époux de seize ans et la nervosité habituelle de la reine, craignaient que l'union ne demeurât stérile. Marie fut couronnée reine de Bohême, le 1er juin suivant.

Au commencement d'août 1526, Soliman recommença la guerre contre la Hongrie. Louis prit le commandement des armées hongroises, laissant la reine à Bude. Il se rendit à Mohacs pour y prendre position sur le Danube. Après un premier succès, les Hongrois furent écrasés par le nombre (29 août 1526). Louis tomba de cheval dans une mare, et son corps ne fut retrouvé que deux mois plus tard. La reine fut inconsolable et elle ne consentit jamais à se remarier. Quelques mois plus tard, elle se rendit en Belgique, auprès de sa tante, l'archiduchesse Marguerite. Elle y apportait le missel de Mathias Corvin, qu'elle avait dans sa chapelle portative et qui, depuis le 26 septembre 1599, servit pour la prestation de serment de nos princes souverains en qualité de ducs de Brabant.

Marguerite de Savoie étant décédée, le 30 novembre 1530, il fallut pourvoir à son remplacement. Charles-Quint jeta les yeux sur sa sœur Marie. Unie à un homme qu'elle aimait, elle avait passé la vie au milieu des plaisirs et des fêtes jusqu'au moment où le désastre de Mohacs vint briser son bonheur. Résidant principalement à Vienne, elle voulait se retirer en Espagne pour consacrer ses

soins à sa malheureuse mère; mais les intérêts de son frère Ferdinand s'y opposaient. Louis II ne laissait point d'enfant, et Marie, après avoir présidé elle-même la diète de Presbourg où la couronne de Hongrie fut décernée à Ferdinand, gouverna le royaume en qualité de régente jusqu'en 1528. Depuis, elle séjourna tantôt à Linz, tantôt à Passau, puis à Augsbourg, repoussant toutes les offres de mariage. Prévenue que Charles-Quint voulait lui confier le gouvernement des Pays-Bas, elle pria Ferdinand de l'en dissuader; mais ce fut inutile. Elle reçut avis de sa nomination, le 3 janvier 1531. Charles lui adressa une lettre élogieuse, disant qu'il lui semblait " impossible de trouver une personne plus qualifiée " qu'elle; qu'elle était " propre à remplacer la feue gouvernante ", et qu'elle y seroit plus " suffisante et idoine ". Il la pria d'accepter et la rassura sur ses craintes d'être obligée de se remarier et qu'il n'eût " quelque fâcherie " au sujet des propos " qu'ils eurent, lors de leur séparation, touchant la foy ". Mais il la dissuadait d'amener aux Pays-Bas des personnes entachées des nouvelles doctrines et il désignait celles qu'elle aurait à licencier. La princesse hésita néanmoins. Ce ne fut que le 29 janvier qu'elle informa le seigneur de Boussu de son acceptation. Elle rencontrait dans sa réponse les points principaux de la lettre de son frère et priait l'empereur de lui envoyer des fonds s'il voulait qu'elle se conformât promptement à ses désirs.

Charles s'était enquis des dispositions des Pays-Bas au sujet de la régente qu'il comptait leur donner et, après qu'il lui en eut écrit, elle se rendit dans nos provinces. Il convoqua ensuite les Etats généraux et leur demanda de nouveaux subsides. Le 14 mars, il alla à Louvain au-devant de sa sœur, l'amena à Bruxelles, l'initia à ses vues et à l'exercice du pouvoir. Puis il annonça, le 5 juillet, aux Etats généraux son prochain départ pour l'Allemagne et le choix qu'il avait fait de la reine douairière de Hongrie pour exercer le gouvernement des Pays-Bas en son absence. Marie entra aussitôt

en fonctions. Les Etats généraux ne reçurent communication des lettres-patentes que le 7 octobre. En considération de l'état précaire de la Hongrie, où se trouvait assis le douaire de la reine, son traitement était porté à 36,000 livres et assigné sur les plus importantes recettes des Pays-Bas. Sur cette somme, 3,000 étaient affectées à la solde d'un capitaine et de vingt-quatre archers de la garde de la gouvernante, et 1,000 aux gages des chantes de la chapelle.

La tâche était lourde pour une jeune femme de vingt-six ans qui trouvait les affaires " fort embrouillées ". Comme le dit M^r Henne, " pendant les vingt-quatre années qu'elle va tenir les rênes du gouvernement, de grandes fautes seront commises; mais on ne verra jamais faiblir. Aussi énergique, intrépide même devant l'émeute et l'insurrection que devant les Français et les Gueldrois, elle sera l'inébranlable champion de l'autorité souveraine, l'adversaire le plus acharné des ennemis de son frère. Elle sera la digne contenant les mécontentements et les colères mugissant de toutes parts ".

Son histoire se confond, à partir de ce moment, avec l'histoire générale du règne de Charles-Quint. Le but de cette notice ne peut être que de mettre en relief la part personnelle qu'elle eut aux événements.

Elle aide l'empereur dans les préparatifs de l'expédition de Tunis, accueille le bey fugitif Muley-Hassan et entretient une correspondance active avec son frère, sans doute à cause du grand nombre de Belges qui guerroyaient en Afrique. Elle est une tendre amie pour sa nièce Christine de Danemark, veuve du duc François Sforce de Milan, qui vint s'établir aux Pays-Bas jusqu'à son mariage avec le duc de Lorraine. Elle seconde puissamment son frère pendant les guerres du Milanais, de Provence et de France, et désigne judicieusement ses commissaires pour la trêve entre la France et les Pays-Bas, au village de Bommy. Sa sœur Eléonore lui prête son concours pour amener la paix (1538).

Les deux reines proposent une conférence entre l'empereur et François Ier, à Nice. Le pape Paul III y assisterait. Le 18 juin 1538, la trêve de dix ans fut conclue.

Marie ne fut pas moins utile à son frère pendant les troubles de Gand. Il y allait du sort de l'organisation des armées impériales, soutien de sa puissance. Elle déploya, pendant ces redoutables conjonctures, un esprit de clairvoyance, de temporisation et à la fois de fermeté qui sauva la situation. Elle instruisait l'empereur, avec une sûreté de vues remarquable, des moindres incidents. Elle avait posé la question aux Etats généraux ouverts le 24 mars 1537. Les *aides* demandées paraissant excessives au quartier de Gand, celui-ci les refusa, malgré le consentement de toutes les provinces, y compris la Flandre, Bruges, le Franc de Bruges et Ypres. Les Gantois firent des propositions qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire l'organisme d'une armée permanente et s'adressèrent au roi de France, lui demandant assistance et lui offrant la souveraineté de Gand et de Flandre. Eu égard à la trêve, ils essayèrent un refus. Dès le 16 mai 1538, elle avait envoyé deux commissaires prudents et modérés. On leur demanda de surseoir aux exécutions. Les négociations traînèrent jusqu'au 7 juillet 1539, mais sans concessions de la part du gouvernement. L'insubordination prenant des proportions graves, la régente demanda les ordres de l'empereur et l'engagea à venir mettre un terme à la conduite des Gantois qui ne voulaient plus lui obéir à elle. Charles-Quint accomplit sa marche triomphale à travers la France et fut reçu, le 17 janvier 1540, par la reine Marie et sa nièce, la princesse Christine. Lorsque l'empereur entra à Gand, le 14 février, Marie recommanda les mutins à sa clémence.

Pendant le séjour de l'empereur aux Pays-Bas, Marie l'accompagne partout et ne le quitte, à Luxembourg, que lorsqu'il prend congé d'elle (8 janvier 1541). Elle lui prête un concours habile pour l'acquisition définitive de la Guel-

dre et de Zutphen. Elle avait, dès 1536 (4 octobre), demandé aux Etats généraux des subsides pour soutenir la guerre de Gueldre et fait des propositions de paix à Charles d'Egmont. Le traité de Grave en fut la conséquence. Il stipulait entre autres que la régente lui payerait en une fois 35,000 florins des Pays-Bas et 20,000 de pension, afin d'obtenir la cession définitive de ses droits sur Groningue, Drenthe, les Ommelandes et de ses prétentions sur le territoire de la seigneurie d'Utrecht et l'Over-Yssel. Charles n'en continuait pas moins ses intrigues; mais, vieux et infirme, il abandonna la souveraineté à Guillaume III de Juliers. La reine Marie s'opposa à ce choix, en vertu des traités de Schoonhoven et de Cambrai et d'arrangements plus récents. La guerre continua. Les troupes brabançonnnes s'emparèrent de Ruremonde où l'empereur fit une entrée solennelle, suivi deux jours après de sa sœur. Le duc Guillaume fit sa soumission à l'empereur, le 7 septembre 1543.

La régente convoqua derechef les Etats généraux (22 septembre), et cette fois à Diest. La session avait pour objet de féliciter l'empereur de ses longs et pénibles voyages. Il répondit en recommandant aux Etats de vivre en paix et union et d'obéir à sa sœur. Alors la reine de Hongrie se leva; elle rendit compte à son frère de toute la fidélité et de tout le zèle que les habitants des Pays-Bas lui avaient témoigné en son absence.

Le 18 octobre, elle va avec Charles au-devant de la reine Eléonore, puis organise dans la forêt de Soignes une chasse dont Vandenesse a laissé la captivante description.

En 1544, elle envoie des secours à Henri VIII, qui force François Ier à signer le traité de Crépy. En 1546, ayant observé qu'aucune place de guerre ne défendait la frontière au sud-est des Pays-Bas, elle soumet à l'empereur un plan de construction de forteresses au nord de Rocroy, quadrilatère régulier avec, à chaque angle, bastion à oreillon. Charles-Quint l'approuve et la ville, de

peu d'étendue, fut appelée Mariembourg, du nom de la reine.

Mais la diète impériale va s'ouvrir et de nombreuses affaires y appellent la régente. Elle s'y rend, le 24 novembre 1547. Elle demande à l'empereur de faire modérer la rigueur des placards contre les luthériens et autres partisans de la Réforme. Elle désire aussi régler la question de son douaire de reine de Hongrie et de sa dot. L'arrangement est signé, le 7 mars 1548. Elle revient aux Pays-Bas le 13. Sa présence y est nécessaire pour aider Charles-Quint à mener à fruit une des affaires les plus délicates de son règne, celle des rapports des provinces belges avec l'empire d'Allemagne.

Maximilien avait divisé l'Empire en dix cercles ; les Pays-Bas, y compris les possessions bourguignonnes, en formaient un sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. De longues contestations s'élevèrent à ce sujet entre la Belgique et l'Allemagne. Les Etats germaniques prétendaient astreindre les provinces belges à payer les contributions votées par l'Empire et les soumettre à la juridiction de la chambre impériale. Les Pays-Bas s'y refusaient ; ils reconnaissaient malaisément leur incorporation à l'Allemagne, attendu qu'ils ne l'avaient point consentie, qu'ils n'avaient pas même été appelés à y donner leur assentiment ; Maximilien avait été d'autant moins en droit de disposer d'eux qu'il n'était pas leur souverain, mais le tuteur de son petit-fils, l'archiduc Charles, et qu'il exerçait seulement la régence du pays pendant la minorité du jeune prince.

Les diètes avaient été saisies de ces contestations qui n'avaient abouti à aucun résultat. Charles-Quint résolut d'y mettre un terme. Il fit à la diète d'Augsbourg de 1547 des propositions conciliantes qui aboutirent, le 26 juin 1548, à la célèbre *Transaction d'Augsbourg*. Marie de Hongrie, aidée de Viglius et de Granvelle, avait été l'âme des négociations. Elle obtint également, par son tact et son habileté, l'adhésion successive de nos provinces.

Celles-ci, avec tous leurs duchés, comtés, marquisats, prélatures, baronnies et seigneuries, vassaux, sujets et alliés y appartenant ou enclavés directement ou indirectement, devaient être à perpétuité sous la protection de l'Empire, convoqués aux diètes impériales et défendus comme les autres membres du corps germanique. En revanche, ils devaient contribuer, dans les matricules de l'Empire, autant que deux électeurs, soit en hommes, soit en argent ; mais s'il s'agissait de l'impôt turc, ils devaient fournir un apport triple. Marie de Hongrie se souvenait de Mohacs.

Ces pays, qu'ils eussent antérieurement appartenu à l'Empire ou non, ou fait partie d'un autre cercle, devaient désormais former « en une masse » le cercle de Bourgogne. En matière d'affaires matriculaires de l'Empire, le Cercle serait soumis à la juridiction de la chambre impériale, mais point pour d'autres affaires, ni en première, ni en seconde instance. Il ne serait pas non plus astreint aux lois de l'Empire, mais formerait un Etat indépendant et libre ; seulement, ce qui, dans cet Etat, avait été mouvant de l'Empire, le resterait. Le Cercle de Bourgogne demeurerait également compris dans les paix publiques ; les sujets et les biens de l'Empire qui s'y trouveraient, et réciproquement, les Belges et leurs biens dans l'Empire jouiraient de toute protection et sûreté ; en cas de contestation, le plaignant traduirait le défendeur devant son juge naturel. Les Etats belgiques devaient ratifier le traité dans le délai d'un an.

Cette cause importante n'avait pas détourné l'attention de la régente de nos affaires intérieures. A la fin de mars 1548, elle allait au-devant de Philippe, fils de Charles-Quint, futur souverain des Pays-Bas, l'accompagnait, avec la famille impériale, dans sa promenade à travers le pays et lui faisait les honneurs de son château de Binche, « maison, » dit un historien contemporain, « qui estoit » un miracle du monde foisant honte aux « sept miracles tant renommés de l'an » tiquité ». Elle le reçoit non moins fastueusement à Mariemont, autre mer-

veille de luxe et de goût. Elle l'accompagne ensuite pour son inauguration en Hollande.

En novembre 1548, elle installe à Gand sa sœur Eléonore, veuve de François Ier, qui avait exprimé à Charles-Quint son désir de vivre aux Pays-Bas.

Puis l'empereur la fait venir une nouvelle fois à Augsbourg (10 septembre 1550). Il lui demande de persuader à Ferdinand de renoncer à son titre de roi des Romains en faveur de Philippe; mais Ferdinand ne se laisse pas convaincre. Charles demanda en même temps à Marie de négocier, en exécution du traité de Middelbourg, le transfert du corps de leur bisaïeul, Charles le Téméraire, de Nancy à Bruges, pour être placé dans un mausolée à côté de celui de Marie de Bourgogne. Et les démarches de la reine réalisent le vœu pieux de l'empereur.

Cependant Henri II entre en Lorraine. Il expulse de Nancy Christine de Danemark, veuve pour la seconde fois, avec son fils le jeune duc Charles III. La duchesse se retire auprès de la régente, à Bruxelles, où elle séjourne plusieurs années. Pendant cette invasion, Marie fait ravager la Picardie, ce qui force Henri II de revenir à Paris. Les troupes de la reine avaient détruit le château de Polembrais. Henri, pénétrant dans le Hainaut, donne lui-même l'ordre de brûler Mariemont et Binche. Granvelle annonce, avec ménagements, à la régente la perte de ces deux belles résidences. Elle répond avec une ironie froide et une philosophie peut-être plus apparente que réelle : « ... Ne suis-je femme qui mette le cœur à telles choses pour en avoir grand regret à les perdre, comme choses transitoires et muables, de quoi l'on doit user quand on l'a, et s'en passer quand on ne l'a pas. Voilà, sur ma foi, tout le regret que j'en ai ».

Charles-Quint, malade et fatigué, fait son dernier testament et dispose que la reine Marie, devant l'accompagner en Espagne, serait la première exécutrice en ce royaume. On le rappelle en Italie, mais sa santé le retient à Bruxelles. Pour avoir plus de repos,

il va loger dans une petite maison bourgeoise attenante au palais du Parc, que Marie avait achetée en 1551 et qu'elle fit rebâtir. C'est là qu'il prépara son abdication dont la régente, son frère et ses sœurs ne parvinrent point à le dissuader. Elle assista, attristée, à cette cérémonie d'une grandeur épique. Charles-Quint lui paya, d'abord par la voix du chancelier Philibert van Brussel, le juste tribut d'éloges qui lui revenait, pour avoir, pendant vingt-quatre ans, partagé tous les travaux de son frère. Il ajouta lui-même : « Marie, ma sœur, m'a toujours aidé généreusement, même pendant les dangers de la guerre. Ils ont été plus graves dans ces derniers temps; ma sœur vous en a informé... » A la fin du discours, on vit, dit Ponterus Heuterus, les larmes inonder les visages de l'empereur et de la reine.

Après l'évêque d'Arras, elle prit elle-même la parole et dit aux Etats généraux qu'en conséquence du discours de son frère, elle résignait les pouvoirs qu'elle exerçait depuis vingt-cinq ans. « Ce doit être pour vous, continua-t-elle, une cause de consolation et de joie de voir que mon frère, affaibli par une maladie atroce, est remplacé par le roi Philippe, jeune prince dans la vigueur de la jeunesse, d'un bon caractère, ayant peu d'expérience, mais qui suivra vos conseils ». Elle ajouta qu'elle partait pour l'Espagne avec son frère, rappelant encore une fois que c'était la vingt-cinquième année qu'elle administrait le gouvernement, malgré la faiblesse de son sexe et l'incapacité de son jugement. Elle alléguait aussi d'autres causes, ayant fait ce qu'elle avait pu; réclamant l'indulgence de son frère, de son neveu et des Etats généraux; faisant observer que jamais personne n'avait eu autant de zèle et de sincérité qu'elle, pour le bon gouvernement de ces provinces; espérant que la nation continuerait de vivre dans la concorde et l'union, sous l'obéissance à Dieu, à l'Eglise et au prince.

Le syndic Maes fit une réponse approuvative, mais prolixe, au nom des Etats généraux.

Marie et la reine Eléonore assistent également, dans la maison du Parc, à l'abdication de Charles en qualité de roi d'Espagne. Puis les deux sœurs se préparent à accompagner leur frère. Elles partent le 18 août de Gand, pour s'embarquer dans l'île de Walcheren et prennent passage, le 7 septembre, à Souburg, sur le navire qui les conduira dans la péninsule ibérique.

Charles-Quint retiré à Yuste, Marie s'établit avec sa sœur à Jarandilla. Ce ne fut pas pour longtemps. Eléonore mourut le 18 février 1558. La reine de Hongrie était dans la désolation. Elle s'efforça pourtant de consoler son frère; puis, avide de solitude, elle se fixa à Cigalès, à deux lieues au sud de Valladolid. Philippe II lui proposa de reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Charles-Quint lui écrivit pour appuyer la demande de son fils. Elle refusa longtemps pour des raisons nombreuses et n'y consentit que le 9 septembre. Elle allait s'embarquer au port de Laredo, lorsqu'elle apprit que l'empereur venait de décéder le 21. Désolée, elle revint à Cigalès, souffrant d'une cardialgie. Elle y succomba le 18 octobre, ayant eu le chagrin d'avoir vu mourir son frère un mois avant elle. Par un testament daté de Cigalès, le 27 septembre précédent, elle voulait être inhumée dans le même endroit que la reine Eléonore. Elle ordonnait que ses obsèques fussent modestes et que le plus gros de la dépense fût converti en aumônes.

Telle était la femme distinguée qui, à peine âgée de vingt-six ans, prit en mains le gouvernement de nos provinces. De taille moyenne, mince et frêle, ressemblant beaucoup à son frère, elle était intelligente et habile comme Marguerite et la surpassait en activité et en énergie. Les historiens hongrois lui ont reconnu les mêmes qualités. Elle était passionnée pour les exercices du corps, la chasse et l'équitation. « C'est une femme qui » tient beaucoup de l'homme, » dit Navagero; « car elle pourvoit aux choses » de la guerre et elle en raisonne ainsi » que de la fortification des places et de » toutes les matières d'Etat ». Dévouée

à la mémoire de son mari, qu'elle appelait « le parangon des maris », De Thou affirme qu'elle ne méritait point les épigrammes acérées et mordantes que les Français ont lancées contre sa vertu. Au dire du pénétrant Navagero, « elle » passait pour être très chaste ». Elle était belle, suivant Brantôme, qui, d'ailleurs, ne la ménage pas autrement, et « n'avoit de laid et à quoi reprendre, » sinon sa grande bouche et avancée à « la mode d'Autriche ». Sa prédilection pour Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten et pour le seigneur de Barbençon n'aurait jamais dépassé les bornes de la stricte amitié. Mais, d'autre part, elle était autoritaire et, toujours au témoignage de Navagero, « elle passait » pour être dure ». Elle faisait châtier rigoureusement la désobéissance à ses ordres et réprimait énergiquement les troubles.

A-t-elle été, comme on l'a dit de sa sœur Isabelle, la reine de Danemark, atteinte un moment par le souffle de la Réforme? Luther, qui lui avait adressé, lors de son veuvage, une lettre de condoléance, lui dédie un de ses livres, et Pfister assure que, pendant la diète d'Augsbourg, où la Confession fut proclamée, elle autorisait chez elle des prêches; on l'aurait vue lire la Bible à la dérobee. Le pape Paul III l'aurait accusée auprès de l'empereur de favoriser la ligue de Smalkalde et d'empêcher l'alliance catholique. En Belgique, on ne remarque point de vellétés de cette nature. Tout en recommandant la modération, elle exécutait les ordres de l'empereur. Lors de l'érection dans l'église de Sainte-Gudule, de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, la première pierre fut posée, le 18 février 1534, par Philippe de Lannoy, au nom de Marie de Hongrie, et l'on voit sur la seconde verrière (Vérification des hosties à la synagogue) la reine et feu son mari agenouillés. Le travail fut exécuté en 1547, d'après Jean Ack et Coexie. A droite, au sud, du côté de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, un splendide vitrail représente Louis et Marie de Hongrie en adoration devant

la sainte Trinité, et leurs patrons, saint Louis, roi de France, et la sainte Vierge, d'après le dessin de Van Orley.

Surnommée « Diane chasseresse », elle fit exécuter sévèrement les édits contre les braconniers et, après la mort de son grand veneur, le sire de Molem-bais, qui avait succédé lui-même à Jean de Berghes, Marie prit elle-même la direction des meutes de son frère et les augmenta considérablement. On lui attribue l'introduction en Belgique de la mode allemande de chasser aux toiles.

Protectrice des lettres et des arts, elle continua aux poètes, aux peintres, aux musiciens, aux sculpteurs, les bienfaits de Marguerite. Erasme, qui lui dédia sa « Veuve chrétienne », l'appelle « la femme la plus louée » de son époque. Elle parlait plusieurs langues avec une égale facilité et faisait ses délices des classiques latins. Elle s'essayait même dans les arts et les sciences. Elle recevait toutes les publications nouvelles et sa précieuse collection de livres et de manuscrits, provenait en partie des trésors de Mathias Corvin, a enrichi la bibliothèque de Bourgogne. Elle ne négligea pas non plus le développement des intérêts matériels. Sous son administration, l'industrie et l'agriculture furent tenues en honneur par l'exemple même de la princesse. Dans son domaine de Turnhout, elle se plut à élever du « blanc bétail ». Elle rendit un hommage éclatant à la mémoire de Guillaume Beuckels. Vaernewyck prétend qu'elle aurait trouvé le secret de polir les pierres bleues des riches carrières d'Arquennes et de Feluy.

Émile de Borchgrave.

Les historiens des Pays-Bas. — Alex. Henne, *Histoire générale du règne de Charles-Quint*, passim. — Le même, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, passim. — Les historiens de la maison d'Autriche. — Szalay, *Geschichte von Ungarn*, t. I, — *Journal de Vandenesse*. — Marchal, *Histoire de Charles-Quint*. — Les publications de Gachard. — Juste, *Vie de Marie de Hongrie*. — Em. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne*. p. 457-499.

MARIE DE BOURGOGNE (duchesse), souveraine des Pays-Bas, naquit à Bru-

xelles, le 13 février 1457, et décéda à Bruges, le 27 mars 1482. Fille et enfant unique de Charles le Téméraire et de sa seconde femme, Isabelle de Bourbon, qui succomba, en 1465, à une phtisie pulmonaire, elle trouva une seconde mère dans Marguerite d'York, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, qui devint, en 1466, la troisième femme de Charles. Elle allait avoir vingt ans lorsque son père fut tué devant Nancy (5 janvier 1477). Elle était, par son ordre, à Gand, pour solliciter des subsides de la part des Etats généraux siégeant dans cette ville, subsides indispensables pour le recrutement d'une nouvelle armée. On lui accorda cent mille hommes (Gachard). Mais aussitôt que la mort du duc fut connue avec certitude, on s'empessa de faire la paix avec le duc de Lorraine et avec les Liégeois.

Le roi de France désirait le mariage de Marie avec son fils, le dauphin, âgé de huit ans. En attendant que ce mariage pût se consommer, Louis XI aurait été en réalité le souverain de tous les Etats de la maison de Bourgogne. Louis fit brusquement envahir le duché et le lieutenant du feu duc, n'ayant pas les moyens de résister à l'invasion, se retira dans la Franche-Comté. Il en résulta que Marie, quoique portant la dénomination de duchesse de Bourgogne, n'exerça point la souveraineté dans ce pays. Les Etats de Bourgogne répondirent aux promesses du roi qu'ils s'engageaient, sous certaines réserves, à faire les serments accoutumés. Ils stipulaient qu'au cas où le dernier duc serait retrouvé vivant, le roi se départirait aussitôt de cette possession et obéissance et observerait la trêve de neuf ans conclue avec le duc Charles. Ils remerciaient le roi de l'intention qu'il manifestait de marier Mgr le dauphin avec Mlle de Bourgogne.

Les Francs-Comtois s'opposèrent aux armes de Louis XI, qui tourna alors ses efforts d'un autre côté. Il envoya en Flandre des agents chargés de répandre des ferments de sédition. A leur tête était Olivier de Necker ou le Mauvais, qui se faisait appeler le *Dain*, né à

Thielt et passé au service du roi, qui l'avait fait comte de Meulan. Il se voyait déjà gouverneur de la Flandre.

Les Etats, réunis à Gand, se constituèrent les défenseurs de la princesse. Mais ce fut au prix d'énormes sacrifices de son côté. Elle leur octroya une charte dépassant tous les privilèges passés et s'étendant au pays tout entier (11 février 1477); elle stipulait, entre autres, que toutes les affaires seraient traitées en flamand. Le 15, on annula, dans la salle de la Collace, la « paix de Gavre » et le *Calfevel*. Le 7 mars, Bruges obtint des concessions non moins importantes.

La duchesse envoya peu après une ambassade solennelle à Louis XI. Le chancelier Guillaume Hugonet, le sire d'Humbercourt et le coadjuteur de Térouanne, Guillaume de Clugny en faisaient partie. D'après Commynes, le mariage de Marie avec le dauphin aurait été, dans l'esprit du roi, l'objet principal du voyage et les négociateurs susdits « qui avoient leurs biens aux limites du roy (l'un en la duché de Bourgogne, l'autre en Picardie, vers Amiens) prestoient l'oreille au roy et à ses offres et donnent quelque contentement de le servir, en foissant ce mariage, et de tous pointcs se retirer sous luy, le dit mariage accompli ». Louis avait refusé de reconnaître les droits de la duchesse et d'accorder le maintien des trêves conclues avec le feu duc, à moins que la cité d'Arras ne lui fût remise, que le comté de Boulogne lui fût donné en gage et qu'il lui fût fait ouverture des villes et places du comté d'Artois. Le mariage de son fils avec M^{lle} de Bourgogne le ferait renoncer à toutes ses prétentions.

Les négociateurs ayant vu leur mission échouer, les Etats envoyèrent à leur tour une ambassade à Louis XI. Ils devaient faire entendre par-dessus tout que le mariage de la duchesse ne pouvait se faire sans le consentement de leurs mandants qui devaient être consultés. Louis XI leur exhiba aussitôt une lettre écrite à la fois de la main de la duchesse, de Marguerite d'York et du seigneur de Ravenstein, la première disant que cette

grave affaire devait être traitée par les deux autres et par Hugonet et Humbercourt. Les délégués décontenancés et furieux rentrèrent à Gand et leur arrivée hâta le déchaînement de la tempête. La présence d'Olivier le Dain avait fait circuler des rumeurs de trahison, et plusieurs magistrats furent immolés à la colère populaire. Le 19 mars, Hugonet et Humbercourt furent arrêtés à leur tour. La duchesse se laissa arracher la nomination d'une commission chargée de procéder au jugement des prévenus. Ce tribunal extraordinaire était composé de plusieurs seigneurs, des échevins et doyens de Gand; en tout vingt-huit Gantois et huit commissaires étrangers. Les principaux chefs d'accusation étaient l'abus des blancs-seings que le duc Charles avait confiés aux accusés, les exactions qui les avaient enrichis, la tradition d'Arras à Louis XI. Les accusés furent condamnés par des juges incompetents pour juger les ministres du prince. Pour procéder régulièrement et légalement, il eût fallu renvoyer le chancelier devant le grand conseil et Humbercourt devant le chapitre de la Toison d'or. La duchesse fit une suprême tentative pour sauver ses conseillers. A pied, vêtue de deuil, les cheveux en désordre, elle chercha à émouvoir le peuple en faveur des condamnés. Démarche vaine. Ils eurent la tête tranchée. Clugny échappa au supplice, vu sa qualité de prêtre. On a apprécié diversement la sentence gantoise; si l'animosité populaire n'y fut pas étrangère, la conduite politique des condamnés n'avait pas été, au témoignage de Commynes, d'un loyalisme à l'abri de tout soupçon.

Des troubles analogues à ceux de Gand éclatèrent à Bruges, à Ypres, à Anvers, à Mons, et partout la jeune duchesse dut acheter la tranquillité au prix de concessions plus ou moins onéreuses. Tandis que l'émeute paralysait la souveraine et faisait souffrir le peuple, Louis XI mettait en mouvement tout un arsenal d'intrigues pour attirer à son service la noblesse des Pays-Bas, continuant à prétexter qu'il voulait sauve-

garder les domaines de sa filleule, sa vassale et future belle-fille. Il soutenait que la Bourgogne était un apanage de la maison de France et devait y être réunie à défaut d'héritier mâle, la succession des apanages étant interdite aux femmes d'après une ordonnance testamentaire du roi Philippe le Bel de 1314 et une ordonnance organique du roi Charles V en 1374. Le maître des requêtes de l'hôtel, Jean du Fay, répondit par ordre de la duchesse, et son mémoire est un chef-d'œuvre d'érudition historique et de jurisprudence ; il ne fut achevé et publié qu'après le mariage de Marie. Il porte pour titre : « Du droit » que prétend ma très redoutée dame, » Madame la duchesse Marie, au duc » de Bourgogne, comté d'Artois, » Boulogne, etc. »

Louis XI n'en poursuivait pas moins l'exécution de ses desseins et s'empara de la Picardie et de l'Artois. La ville d'Arras, traitée cruellement, vit ses fortifications détruites de fond en comble. Tournai fut surprise par les manœuvres insidieuses d'Olivier le Dain. Le roi lui-même entra en Hainaut. Il s'y rendit maître de plusieurs villes et ordonna les plus grandes horreurs pour terroriser les populations. Le sentiment populaire continua à lui résister. Les Gantois libérèrent Adolphe, fils d'Arnould de Gueldre, de sa prison à Courtrai et le mirent à la tête d'un corps de troupes qui s'opposa à la marche envahissante de l'ennemi. Adolphe fut tué en cherchant à reprendre Tournai, et la mort délivra Marie d'un prétendant qui lui était odieux par sa conduite licencieuse.

Mais le choix d'un époux s'imposait. Marguerite d'York désirait que Marie s'unît à son frère, le duc de Clarence ; toutefois, voyant qu'Edouard IV favorisait le comte de Rivers, son beau-frère, elle engagea sa belle-fille à reprendre le projet de feu le duc Charles et de l'empereur Frédéric, en vertu duquel le duc Maximilien d'Autriche épouserait la princesse ; mais l'archiduc était alors un enfant de quatorze ans. En 1477, il en avait dix-huit à dix-neuf. L'empereur fit bon accueil à la proposition et

envoya ses ambassadeurs en Belgique. Tandis qu'on négociait, Marie mit fin aux délibérations en disant, au témoignage d'Olivier de La Marche : « J'en » tends que Monsieur mon père, que Dieu » pardonne, consentit et accorda le mariage du fils de l'empereur et de moi. » Je ne suis point délibérée d'avoir » d'autre que le fils de l'empereur ». Louis XI s'efforça en vain de traverser l'arrangement. Maximilien vint aux Pays-Bas amenant huit cents lances allemandes, c'est-à-dire huit cents hommes de cavalerie et deux mille quatre cents d'infanterie. Il était donc en état de défendre les droits de sa future épouse.

Quelques historiens affirment qu'il fallut que Marie lui envoyât, à son arrivée à Louvain, des costumes, afin qu'il entrât dans la riche et magnifique ville de Gand en une tenue conforme à la dignité de la cour de Bourgogne. Cela ne prouverait que la simplicité de la cour germanique en regard de la magnificence qui régnait aux Pays-Bas. Mais Maximilien, qui ne parlait que l'allemand, dut apprendre le « bourguignon », c'est-à-dire le français. Le contrat de mariage fut rédigé à Gand, le 18 août 1477. Il fut décidé, par l'article 2, que les enfants à naître succéderaient au premier décédé des deux époux dans les duchés, comtés, etc. Mais on oublia les stipulations concernant une tutelle éventuelle et qui aurait dû être laissée au survivant des deux époux, et cette omission créa plus tard de profonds dissentiments entre le prince et le pays. En vertu de la clause la plus importante, les deux époux devaient régner ensemble à titre égal, leurs noms figurer en tête du formulaire des actes publics, etc. Le 19 août, le mariage fut béni par l'évêque diocésain de Tournai. A partir de ce jour, la dynastie régnante des Pays-Bas cessa d'être appelée maison de Bourgogne-Valois ; elle prit le nom de maison d'Autriche.

Les jeunes époux s'empressèrent d'aller visiter les villes de Lille, Douai, Orchies et les autres places de la frontière les plus menacées de l'invasion française. Louis consentit à une trêve

de dix jours, à renouveler à volonté, c'est-à-dire, selon sa pensée secrète, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé une armée assez forte pour substituer la guerre régulière aux invasions et usurpations. Pendant cet armistice, Maximilien et Marie parcoururent successivement toutes les provinces des Pays-Bas. Le 5 septembre, ils furent à Louvain pour le renouvellement du serment de la constitution, dite *Joyeuse Entrée* de Brabant. Le 3 janvier 1478, ils signèrent ensemble les articles additionnels à cette charte.

Le 17 avril, Maximilien reçut, « au nom de son épouse, Marie de Bourgogne », l'investiture de tous les Pays-Bas relevant de l'Empire. C'était une modification apportée aux usages. Pour la première fois, l'Empire acceptait la succession par les femmes, ce qui, sans doute, n'aurait pas eu lieu, s'il ne s'était agi du fils de l'empereur. Les matricules impériales de 1480 et 1481 taxaient le « duc de Bourgogne » à six cent soixante-douze hommes à pied et six cents soixante-treize à cheval.

La question de la Toison d'or s'imposa aussi à Maximilien. Suivant les statuts de l'ordre, la grande maîtrise ne pouvant être conférée à une femme, Marie était inhabile à exercer cette dignité. Maximilien la rétablit. Trois jours après son mariage, les chevaliers de l'ordre aux Pays-Bas, réduits à cinq, se rendirent à l'hôtel du duc pour l'informer, conformément à l'article 65, des intentions du fondateur. Un chapitre fut convoqué à Bruges. C'était le treizième depuis l'institution de l'ordre. Marie de Bourgogne et Marguerite d'York y assistaient. Ce fut le sire de Ravestein qui conféra la chevalerie à Maximilien (30 avril 1478).

Marie et son époux donnèrent tous leurs bons soins à l'organisation d'une armée permanente qui leur était nécessaire pour résister aux troupes disciplinées de Louis XI. Le 19 mars 1479, les Etats généraux réunis à Anvers accordèrent aux souverains le paiement d'une levée de vingt-sept mille quatre cents hommes en milices flamandes et

brabançonnnes d'infanterie et de huit cent vingt-cinq lances de cavalerie.

La trêve du 11 juillet de l'année précédente étant expirée, les deux armées ennemies des Pays-Bas et de France se préparèrent à recommencer les hostilités. Le jeune duc Maximilien commandait en personne. Après diverses rencontres, il gagna la bataille de Guinegate (7 août 1479) sur le général de Louis XI, le sieur d'Esquerdes. L'armée belge fut alors licenciée, la durée du service exigible, selon l'aide pécuniaire, touchant à sa fin. Maximilien n'envahit point l'intérieur de la France, son effectif n'étant pas assez élevé. Il se tint sur une ferme défensive. Ce n'étaient, d'ailleurs, pas seulement les Pays-Bas qui pouvaient arrêter Louis XI, mais aussi l'Empire. Dès le 31 janvier de la même année 1479, comme conséquence de l'investiture dont il a été parlé plus haut, Frédéric III avait ordonné des levées dans toute l'Allemagne, tant pour contrarier les entreprises des troupes françaises contre les provinces belges que pour reprendre la ville impériale de Cambrai dont Louis XI s'était emparé et qu'il abandonna. D'autres auxiliaires encore raffermiraient la position de Maximilien. Le pape Sixte IV autorisa, le 5 septembre 1480, son nonce à Paris, à prononcer l'excommunication contre le roi s'il continuait la guerre. Quelques mois plus tard (11 août 1481), Edouard IV envoyait de nouveaux renforts que Marguerite d'York lui avait demandés pour la fille de feu son mari et pour Maximilien qu'elle aimait, au dire des historiens du temps, comme s'il eût été son fils. Les Etats de Flandre avaient montré moins d'empressement.

Mais tout cet appareil guerrier n'était plus nécessaire. Louis XI était paralysé par une première attaque d'apoplexie. A la fin de 1481 et au commencement de 1482, Maximilien et Marie allèrent à Mons. Les garnisons de Guise et de Saint-Quentin, dont Louis XI s'était emparé, firent une invasion dans le Cambrésis, brûlèrent la ville de Câteau et se retirèrent. Les jeunes souverains se ren-

dirent alors à Bruges, laissant leurs deux enfants sous la garde des Gantois qui avaient exigé qu'ils fussent élevés dans leur ville.

Dans les premiers jours de mars, la jeune duchesse voulut se donner, dans sa résidence de Wynendale, le plaisir de la chasse à l'oiseau. Elle était accompagnée de son mari et chevauchait, ainsi que les seigneurs et les dames de la cour. Un tronc d'arbre était couché en travers du chemin. La duchesse donne l'élan à sa haquenée pour le franchir; la selle tourne, la princesse tombe et se blesse grièvement. Le fémur était fracturé. Elle fut transportée à Bruges, et soit pudeur, soit crainte d'inquiéter son mari, qu'elle aimait tendrement, elle refusa de se laisser donner les soins nécessaires. Elle mourut après trois semaines de souffrances, le 27 mars 1482, âgée de vingt-cinq ans. Ses obsèques eurent lieu le 3 avril suivant en l'église Notre-Dame, où elle repose, dans un mausolée, merveille d'art, à côté de son père, dont les restes mortels y furent transportés par la sollicitude de Charles-Quint.

La duchesse Marie eut trois enfants : 1^o Philippe, surnommé le Beau, né à Bruges, le 20 juillet 1478, père de Charles-Quint; 2^o Marguerite, née à Bruxelles, le 10 janvier 1480, duchesse de Savoie, gouvernante des provinces belges; 3^o François, né le 2 septembre 1481, à Bruxelles, où il mourut le 26 décembre suivant.

Avec Marie disparut cette célèbre maison de Bourgogne qui avait, pendant un siècle, régi les destinées de la Belgique. Pendant cette période, nos provinces virent s'éteindre successivement la descendance de leurs anciens princes et se trouvèrent réunies pour la première fois sous la même souveraineté. Toutefois l'unité politique n'amena pas encore l'établissement d'un gouvernement commun et d'une législation uniforme. Chaque duché ou comté entendait conserver son individualité sans consentir les sacrifices nécessaires à l'intérêt général. Même lorsque Maximilien créa le « Cercle de Bour-

« gogne » auquel Charles-Quint donna son entier développement, l'esprit d'individualisme ne cessa de nous affaiblir.

Émile de Borchgrave.

Commines. — Olivier de La Marche. — Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*. — Nameche, *Hist. nat.* — Les historiens belges. — Don Planchet, *Hist. de Bourgogne*. — Saint-Genois et Gachard (procès de Hugonet et Humbercourt), dans les *Bulletins de l'Académie royale*. — E. de Borchgrave, *Hist. des rapports de droit public entre la Belgique et l'Allemagne*, 1870, p. 88-110.

MARIE DE BRABANT, femme d'Othon IV, empereur d'Allemagne, puis de Guillaume Ier, comte de Hollande, morte en 1260.

Le nom de cette princesse mérite d'être signalé ici, car il s'y rattache le souvenir d'une grande modification apportée aux lois féodales qui régissaient autrefois le pays. J'en ai parlé ailleurs d'après les preuves que j'ai réunies à ce propos (1). Longtemps on a cru que le duc de Brabant Henri Ier, célèbre par la longueur de son règne, les expéditions auxquelles il prit part, les affaires importantes où il joua un rôle, avait eu de bonne heure un héritier mâle. C'était une erreur : les premiers nés de ses fils, notamment Godefroid, qui vit le jour en 1195, ne vécurent pas. En 1197, il n'avait qu'une fille, nommée Marie, et ce fut de concert avec sa première femme, Mathilde d'Alsace, et avec elle, qu'il céda alors aux religieux de Signy, « pour y fonder un monastère s'ils le jugeaient convenable », le bien de Pontiz, situé aux portes de Liège, à Herstal. Il partit ensuite pour l'Orient et, pendant qu'il se trouvait en Palestine, il écrivit à Adolphe, archevêque de Cologne, une lettre dans laquelle il lui recommanda sa femme et sa fille unique. Tous ces faits concordent avec les indications puisées dans les *Annales Parcenses*, vieille chronique latine, où on voit que le duc Henri II naquit en 1207 et son frère Godefroid de Louvain en 1208. Ceci nous explique pourquoi le duc Henri Ier réclama et obtint, en 1204, du roi Philippe de Souabe, entre

(1) *Table chronologique des diplômes imprimés*, t. III, p. 18.

autres faveurs exceptionnelles, le privilège de laisser ses Etats à ses filles, à défaut d'héritier mâle. On sait que, dans le droit féodal primitif, l'héritage paternel était dévolu à celui-ci et que, au XIII^e siècle encore, plus d'une princesse en fut dépouillée au profit d'un oncle. C'est ce qui arriva, notamment, à Ade, fille de Thierry VII, comte de Hollande, à qui son oncle, Guillaume I^{er}, enleva la possession de la Hollande. Mais, en Brabant, le système nouveau prévalut peu à peu, et c'est pourquoi on trouve si souvent, dans les actes de l'époque, des fiefs indiqués comme tenus *jure Brabantino*, suivant le droit brabançon, c'est-à-dire avec la faculté pour les filles de les posséder à défaut de fils.

Marie était la seule et même l'unique héritière de Henri I^{er}, et, par conséquent, un parti très enviable, lorsque, en 1297, l'empire vint à vaquer par la mort de Henri VI, le fils et le successeur de Frédéric Barberousse. Deux partis se formèrent aussitôt. Les partisans de la famille régnante se rallièrent autour de Philippe, duc de Souabe, frère de Henri VI, dont le fils, depuis Frédéric II, était alors très jeune. Leurs ennemis héréditaires se groupèrent autour d'Othon de Saxe, dont l'élection reçut l'approbation du pape Innocent III. Waleran, fils du duc de Limbourg, occupa Aix-la-Chapelle au nom de Philippe, mais la plupart des princes belges, entre autres Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut (depuis Baudouin de Constantinople), et Mathilde, duchesse de Brabant (agissant au nom de son mari, encore absent), se prononcèrent pour Othon, qui devait épouser la jeune Marie, fille de Mathilde. Aix-la-Chapelle fut assiégé et pris, et les partisans d'Othon y procédèrent, le 4 juillet 1198, au couronnement de ce prince. Sa fiancée assista à la cérémonie, mais, à cause de son jeune âge, elle ne porta pas la couronne. L'union projetée ne se réalisa pas à cette époque; au contraire, le roi Othon se brouilla avec l'archevêque de Cologne Adolphe, qui entraîna dans sa défection le duc Henri I^{er}. En vain le

pape Innocent pressa-t-il le roi de réaliser ses promesses et l'archevêque de rester fidèle à ses engagements, le roi Philippe fit reconnaître son autorité sur les bords du Rhin et de la Meuse et conclut à Coblenz, le 12 octobre 1204, la paix avec le duc de Brabant. Pour mieux cimenter sa puissance, il se réconcilia avec Othon, qui devint son gendre, mais il ne tarda pas à périr sous les coups d'un assassin.

Othon lui succéda et reçut ensuite en Italie la couronne impériale, mais ne tarda pas à trouver un autre compétiteur dans la personne de Frédéric II, que le pape et le roi de France soutenaient contre lui. Comme il était alors veuf, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre et de Hainaut, Ferrand de Portugal, le décidèrent à épouser Marie de Brabant. Le 19 mai 1214, la cérémonie nuptiale fut célébrée avec beaucoup d'éclat à Maestricht, mais les événements politiques ne tardèrent pas à tourner au désavantage d'Othon. Ses troupes et celles de ses alliés furent complètement défaites à Bouvines, près de Tournai, par l'armée française, en 1215; Frédéric II, de son côté, vint lui enlever les villes rhénanes. Les habitants de Cologne, où séjournait alors Marie, se prononcèrent en faveur de Frédéric, et l'impératrice, déguisée en homme, eut grand-peine à se sauver de cette ville. Elle y avait affiché, dit-on, une passion effrénée pour le jeu. Marie et son mari se retirèrent alors à Brunswick, dans leurs possessions héréditaires, où le premier mourut le 27 avril 1218, sans avoir eu d'enfants.

La jeune impératrice, devenue veuve, ne tarda pas à se remarier à Guillaume I^{er}, comte de Hollande, dont elle était déjà veuve en juin 1223; à cette date, elle donna à l'abbaye de Rynsburch 50 livres de Hollande pour fonder un autel où l'on célébrerait la messe pour les défunts, devant le tombeau du comte, son mari. Par une charte du 21 février 1233, on apprend qu'elle s'était constituée caution pour son père de l'accomplissement des conventions du mariage de sa sœur Mathilde avec Florent, comte de Hollande,

fils de Guillaume I^{er} et de sa première femme. Elle vécut entourée de considération, car nous voyons le pape Innocent IV, au mois de février 1245, prendre, à sa demande, des décisions favorables à Arnoul, chanoine de Tirlemont, et à Henri, chanoine de Saint-Denis, à Liège. C'est, à cette époque de sa vie, qu'elle habita quelque temps, paraît-il, l'abbaye d'Aflighem. Après la mort de Mathilde, comtesse de Boulogne, fille de Renaud de Dommartin et d'Ide d'Alsace, comtesse de Boulogne, son héritage fut revendiqué par Marie, qui était l'aînée des enfants de Mathilde, sœur d'Ide. Elle céda immédiatement ses droits à son neveu, le duc de Brabant Henri III (le 14 février 1259), mais celui-ci essaya sans succès de les faire valoir; il eut à ce sujet des débats avec le comte de Saint-Pol et sa femme. Marie ne les vit pas terminer. Le 6 mars de l'année suivante, elle testa et déclara que le produit de ses écuelles d'argent, de ses vases d'argent doré et de ses autres bijoux, de même que de ses anneaux d'or, de ses pierres précieuses et de ses objets de harnachement (*equitatura*) devait être distribué à ses serviteurs. La date précise de sa mort est inconnue, mais est antérieure au 14 juin 1260.

Marie de Brabant avait reçu comme apanage quelques biens dans les Etats de son père, notamment la terre de Helmont, comme on le voit dans un diplôme daté de l'année 1246 et où elle règle les droits qu'y possédait l'abbaye d'Averboden; elle avait institué à Misco, petit village peu éloigné de Diest, une chapellenie, dont son petit-neveu, le duc Jean I^{er}, transféra, en janvier 1280-1281, la dotation au béguinage d'Aerschot. Elle paraît avoir fondé l'abbaye de Binderen, où l'on suppose qu'elle reçut la sépulture.

Alphonse Wauters.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 204. — Ernst, *Histoire de Limbourg*, t. III. — Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés*, t. III, p. 18 et *passim*. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 180; etc.

MARIE DE BRABANT, duchesse de Bavière. Seconde fille de Henri II, le

Magnanime, duc de Brabant et de Marie de Souabe, fille de l'empereur Philippe, assassiné à Bamberg par Othon de Wittelsbach, cousin des souverains de la Bavière, elle était la tante de Marie de Brabant, reine de France (voir ce nom). Les auteurs de l'époque gardent le silence sur les premières années de la princesse et sur son éducation. Il paraît certain qu'elle aurait été, encore en bas-âge, fiancée au prince Louis de Bavière, fils de Othon II le Glorieux, dans une cour pléniaire, tenue le 6 janvier 1236, à Haguenau, à la suggestion de l'empereur Frédéric II et d'autres princes. Né au château de Heidelberg, le 13 avril 1229, le duc n'avait alors que sept ans. Nous en sommes réduits aux conjectures au sujet de la combinaison politique à laquelle le mariage de notre princesse devait servir de base ou de couronnement. L'union ne se conclut que près de vingt ans plus tard, après un partage de territoires entre Louis et son frère cadet, transaction qui eut lieu à Landshut le 25 mars 1225.

Partisan du roi Conrad IV, Louis de Bavière soutint énergiquement les prétentions de ce dernier contre le roi des Romains, Guillaume de Hollande, son cousin germain par alliance, la mère de Guillaume étant la sœur du duc Henri. Dans une circonstance unique, il lui donna une preuve de déférence en délivrant la reine, retenue captive au château de Rietberg par un seigneur attaché, comme Louis, au parti des Hohenstaufen. La guerre sévissait entre les deux rivaux. Soixante villes rhénanes et autres formèrent entre elles une alliance offensive et défensive contre tous les perturbateurs de la paix publique. Elles prièrent le duc Louis, palatin du Rhin, d'entrer dans la ligue. Le duc accepta. Ce fut le signal d'une recrudescence d'hostilités. Louis donna ordre à ses troupes de se joindre à celles des villes confédérées et se disposa à se mettre à leur tête. Son mariage ayant eu lieu sur ces entrefaites, il assigna à sa jeune femme pour résidence le château de Donawerth, où elle attendrait son retour, en compagnie de sa

belle-sœur, la reine Elisabeth de Sicile, la jeune veuve de Conrad. Les princesses et les habitants de Donawerth ne tardèrent pas à recevoir des bulletins de victoire. L'expédition du duc eut un plein succès. Il ne restait plus qu'à soumettre Augsbourg, qu'il résolut de réduire par la famine. C'est à ce moment qu'un drame lugubre vint assombrir son existence, drame dont la légende s'est emparée, que les chroniqueurs et les historiens ont raconté diversement, et dont on ne parviendra probablement jamais à pénétrer le mystère.

Parmi les seigneurs de la suite du duc, aucun ne possédait sa confiance et son amitié au même degré qu'un chevalier renommé par ses exploits, le sire d'Otlingen, suivant d'autres le landgrave Rucho ou Henri de Peilstein. Il était admis avec quelques autres gentils-hommes de la cour palatine à jouer aux échecs avec la duchesse. Marie de Brabant avait l'habitude de le *vouvoier* (*ihrzen*), tandis qu'elle tutoyait (*düzen*) d'autres personnes de son entourage. Le seigneur la suppliait de lui faire la même faveur. Pressentant des arrière-pensées, Marie refusait. Mais le siège d'Augsbourg traînant en longueur, la princesse écrivit deux lettres, scellées l'une de cire rouge, l'autre de cire noire; la première, pressant le duc de revenir à Donawerth pour quelque temps et de confier le commandement de ses troupes à l'un de ses capitaines; la seconde priant le chevalier de déterminer son époux à regagner sa résidence; que s'il y parvenait, elle lui accorderait volontiers à son retour ce qu'elle lui avait toujours refusé jusque-là. Par une erreur funeste, la lettre destinée au chevalier fut remise au duc, lequel, soupçonnant des relations coupables entre sa femme et le chevalier, jura de se venger. Il monte à cheval et, suivi de deux écuyers, part pour Donawerth. On arrive dans la nuit. Louis refuse d'écouter les protestations d'innocence de la duchesse et les supplications de sa sœur, la reine Elisabeth. Dans un accès de rage, il donne ordre de décapiter la princesse et la vue du sang ne faisant qu'augmenter sa fureur,

il frappe lui-même la suivante de la duchesse, Helica de Prennberg, qui lui reprochait sa folle cruauté et fait précipiter de la tour la femme du gouverneur du château qu'il accusait d'être la complice de l'adultère.

Cette horrible tragédie se jouait le 18 janvier 1256.

La légende ajoute que, dans la nuit qui suivit le crime, le duc Louis, en proie à un affreux cauchemar, et déjà poursuivi par le remords vengeur, avait vu apparaître au pied de son lit le spectre de sa femme. La vision pardonna le meurtre, mais enjoignit au duc de se rendre à Rome et d'accomplir la pénitence que le saint-père lui imposerait. Quoi qu'il en soit de cette tradition, lorsque le duc de Bavière se montra le matin, on aurait remarqué que ses cheveux avaient blanchi pendant cette nuit fatale. Il n'avait que vingt-sept ans.

D'après une autre version, encore moins vraisemblable, il aurait délibéré pendant plusieurs semaines avant de se résoudre à faire procéder à l'exécution.

Les corps des victimes furent inhumés dans une chapelle de l'abbaye de Sainte-Croix, à Donawerth, et des funérailles solennelles célébrées par l'abbé. En expiation de son péché, le pape Alexandre IV laissa au duc le choix entre un pèlerinage en terre sainte avec mille chevaliers ou la fondation d'un cloître desservi par douze chartreux. Louis préféra la seconde alternative et demanda que les chartreux fussent remplacés par des cisterciens. L'acte de la fondation de la maison fut dressé en 1266, ce qui permet de penser que ce fut que dix ans après le meurtre, que Louis accomplit sa pénitence. La charte ne dit pas, d'ailleurs, que ce fut pour expier la mort de Marie de Brabant que le monastère fut fondé; elle contient la formule générale : *Pro remedio et salute nostrorum peccaminum et progenitorum nostrorum...* Le monastère, nommé *Fürstenfeld* et érigé entre Munich et Augsbourg devint célèbre dans la suite. Deux inscriptions,

d'une époque postérieure peut-être, retracèrent la cause de la fondation; l'une portait :

Ad hospites :

*Coniugis innocuæ fusi monumenta cruoris
Pro culpa precium claustra sacrata vides.*

Et l'autre :

*Bojarum clarus facit hæc fundamina princeps
In precium culpæ coniugis innocuæ.*

Louis de Bavière ne tarda guère à retrouver sa tranquillité d'esprit. Quelques mois après la mort tragique de sa femme, il songea à se remarier, non point par inclination, mais par calcul. Le 24 novembre 1256, il promit sous serment d'épouser la fille du roi d'Angleterre ou, à défaut de celle-ci, la fille de sa sœur, et il jura d'élire comme roi des Romains Richard de Cornouailles, afin d'obtenir de celui-ci, s'il devenait empereur, le titre de roi; mais il n'épousa pas la princesse anglaise, soit que Richard lui eût refusé la main de sa nièce, soit, ce qui est plus probable, que Louis lui-même eût rompu l'engagement. Il convola, en 1260, avec Anna, fille du duc de Pologne, qui mourut en 1271, et, en 1278, avec Mathilde, fille de Rodolphe de Habsbourg.

Les traits dominants de son caractère étaient la cupidité, la cruauté, la fourberie. L'histoire de son règne est en même temps celle de ses trahisons; mais il laissa la Bavière agrandie et son fils fut l'empereur Louis V. On se demande, à voir sa politique cauteleuse, si le meurtre de Marie de Brabant n'a pas été le résultat de quelque machination froidement préméditée, si Louis n'a pas imaginé une liaison coupable pour se débarrasser d'une femme importune ou qui avait cessé de lui plaire. Le prétendu complice de la princesse ne fut pas inquiété. Il vécut libre et comblé d'honneurs.

Si l'on en croit Butkens, la cour de Brabant chercha à obtenir réparation du meurtre de Marie et elle y aurait réussi, en 1308, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle après la perpétration du crime et quatorze ans après la mort de Louis de Bavière. Par une charte de 1308, sans mention du mois ni du jour, le duc de

Bavière Rodolphe Ier, le Bègue, promit de fonder en mémoire de Marie de Brabant, dans la chapelle de la Sainte-Croix, une messe et une lumière perpétuelle; que si une expédition avait lieu pour la délivrance du Saint-Sépulchre ou contre les Ruthènes et Sarrazins, il y enverrait quatre (?) chevaliers pour le salut de son âme; s'agissait-il du duc de Brabant, il le secourrait contre qui ce fût, excepté contre l'Empire, avec deux cents chevaliers. Je ne sais si la charte est authentique et où Butkens l'a trouvée; mais le couvent de Sainte-Croix ignorait la fondation dont je viens de parler, et son dernier abbé, qui en a écrit l'histoire, n'en fait aucune mention. On peut, en conséquence, supposer que la charte, signalée par Butkens, est apocryphe ou n'est que la minute d'un document auquel, pour des raisons qui demeurent inconnues, il n'a pas été donné de suite. Quoi qu'il en soit, l'histoire a donné au duc Louis le surnom de *Sévère*. Le souvenir de Marie de Brabant est resté en vénération dans la contrée où le drame s'accomplit. Dès le *xv*^e siècle, en 1313, un chroniqueur disait : *Quæ nunc miraculis multis claret*, et le dernier abbé du monastère de Sainte-Croix affirme que la croyance populaire n'avait pas varié à cet égard dans le premier quart de ce siècle.

M'étant arrêté à Donawerth, il y a quelques années, je n'ai pas négligé de visiter le tombeau de la princesse. Ce monument, en marbre rouge, occupe le centre d'une ancienne chapelle, située à côté du chœur, dans l'église Sainte-Croix, et qui a été convertie depuis en bibliothèque. Il est fermé par un couvercle en pierre de six pieds neuf pouces de long sur deux pieds quatre pouces de large et sur lequel figurent les armes de Brabant, de Bavière et du Palatinat, avec cette inscription gravée tout autour en lettres gothiques :

ANNO D. MCCLVI. XV. KAL. FEBR.
IN CASTRO. WERD. OBIT. DOMINA M-
RIA. DUCISSA. BAWARIE. FILIA. DUCIS.
DE BRAWANT.

Autrefois, une tablette appendue au mur rappelait, en vers latins passable-

ment informes, le souvenir de la catastrophe. Aujourd'hui, c'est le bedeau de l'église qui en narre les détails. A droite et à gauche du tombeau de Marie de Brabant, on remarque deux pierres tumulaires plus modernes, portant le nom des dames qui partagèrent le sort de la princesse :

MECHTILDIS DE PAILSTEIN † 18 JANUARI 1236.

Et

HELICA DE PRENNBERG † 18 JANUARI 1236.

Du château où se déroulèrent les événements qui précèdent et qui datait du x^e siècle, il ne reste plus qu'un fragment de mur encastré dans le rocher. Une plaque commémorative y a été attachée en 1825. Elle dit, entre autres : *Mangoldstein... ano 1256 durch die Ent-hauptung der Herzogine Maria von Brabant in Trauer gehüllt...*

Le troubadour Stolle le Jeune composa, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, une élégie dans laquelle il indique comme les inspirateurs du meurtre de Marie les seigneurs de Eilsolsried et de Bruckberg.

Got scheude die den rat ym haben geraten
Der von Ysolsred so hore ich ien,
Unde der von Brockenberg
Die zwene haben geraten die lesterlichen werk
An der edlen Hertzogynn.
Man sollte sie beide of eyner herde braten...

Émile de Borchgrave.

Söld, Ludwig der Strenge. Nürnberg, 1837. — Böhmer, *Wittelsbachische Regesten*, Stuttgart, 1834. — Böhmer, *Monumenta Wittelsbachensia*, dans *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte*. München, 1837 und 1864. — Von der Hagen, *Minnesinger*, II, t. II, p. 353; III, t. I, p. 6; IV, p. 706-707, 1838, in-40. — Tolner, *Historia palatina*, t. II, p. 401. — Deutinger, *Regesten*, etc., t. II, p. 155. — Myller, *Sammlung deutscher Gedichte aus den XII, XIII und XIV Jahrh.*, t. II, p. 448, 1785. Holland, *Geschichte der altdutschen Dichtkunst in Bayern*, p. 351-352, 1862. — Pertz, *Monumenta Germaniae*, t. XI (*Annales Mellicenses, Osterhovienses, continuatio Lambacenensis, continuatio Sanctrucensis, auctarium vindobonense*); t. X (*Annales Augustani*); t. XII (*Annales Tusfordenses, Zufaltenses, Mersheimenses, chronicon elwacense*); t. XVII (*Annales Herm. Altahensis, notae altahenses, annales Moquntinenses*); t. XIX (*Annales Osterhovienses, Heimburgenses*), etc. — Pertz, *Fontes rerum germanicarum (Annales Colmarienses)*. — *Monumenta boica (Necrologium Furstenfeldense*, t. IX, p. 337). — *Necrologium Kiderstorfense*, t. XIV, p. 168. — *Necrologium Seeltingenthalense*, t. XV, p. 308, 89-99. — Pertz, *Archiv für deutsche Geschichte*, t. V, p. 568, 569. — Oefele, *Scrip-*

tores rerum boicarum, t. I et II. — Pezii, *Thes. anecdot.*, t. III, p. III, col. 274-276. — Pezii, *Scriptores rerum Austriae*, t. II (*Bernardus novici chronicon Bavarie*). — *Andreae presbyteri Ratisponensis chronicon de ductibus Bavarie*, éd. Freher. Arnberg, 1612. — Freiberg, *Sammlung hist. schriften und Urkunden*, t. II, p. 128. — *Breve chronicon Augustanum*, dans Oefele. — *Fatherer, Chronik von Bayern*, etc. — *Coelestin Königsdorfer's Geschichte des Klosters zum Heiligen Kreuz in Donauwörth*, t. I, p. 90-94, 410-413, 1819. — *Aventini, Annales Boiorum*, Ingolstadt, 1554, p. 696, 697. — *Aurora*, 1804, p. 38. — *Eos*, 1818, p. 396. — *Butkens, Trophées du Brabant*, 1724, t. I. — *Dynter*, édition de Ram, t. II, n. p. 177. — E. de Borchgrave, *Marie de Brabant*, dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, 2^e série, t. XXX, n^o 12, 1870.

MARIE DE BRABANT, reine de France. Fille de Henri III, duc de Brabant, et de Adelaide de Bourgogne, elle naquit à Louvain, le 13 mai 1254. Des fêtes brillantes eurent lieu à cette occasion à la cour somptueuse du souverain brabançon. Intelligente et douée d'un heureux naturel, la jeune princesse reçut une éducation en rapport avec son rang. Elle avait un goût prononcé pour la poésie. Elle lisait avidement les fabliaux et les romans de chevalerie. Adenès le Roi, le futur auteur de *Cleomadès*, stimulait son ardeur. A peine âgée de sept ans, elle avait perdu son père; sa mère s'était retirée du monde et mourut en 1272. A dix-huit ans, Marie, belle et gracieuse, passait pour une princesse accomplie. Philippe le Hardi, qui venait de monter sur le trône de France, envoya une ambassade à Jean le Victorieux pour solliciter la main de sa sœur. Le duc agréa sa demande et conduisit Marie à Paris au mois de mai 1275. Les noces furent célébrées avec un éclat inaccoutumé dans la Sainte-Chapelle. Les premiers temps de cette union furent heureux. Marie donna le jour à un fils. Elle continuait à cultiver et à favoriser les lettres. Ce fut à sa cour que Adenès le Roi composa *Cleomadès* en l'honneur de la reine et de sa belle-sœur, Blanche de France, ainsi que le prouve l'acrostiche qui termine le poème : *la roysne de France, Marie, Madame Blanche*. Le poète garda le souvenir de l'accueil qu'il avait reçu à la cour de France. Lorsqu'il eut terminé son grand ouvrage les

Enfants d'Ogier, il en envoya un exemplaire avec ces quatre vers :

Ce livre veul la roine enuoyer
Marie, cui Jhesu vueille adrecier
 De ce chemin tenu sans forvoyer
 Ci explicit, Dix la vueille otroier.

Marie de Brabant exerçait une influence bienfaisante autour d'elle et s'en montrait heureuse. L'infériorité d'esprit de son mari ne devait pas tarder à assombrir son bonheur.

Crédule et borné, Philippe se plaisait aux propos des courtisans et donnait sa confiance à qui ne la méritait pas toujours. L'homme qui avait alors toute sa faveur était Pierre de Labroce ou Labroche, son premier chambellan, homme averse, envieux, astucieux et habile. Il n'était pas le parvenu que l'on a dit; il appartenait à une famille ancienne et illustre de Touraine. Tant que vécut saint Louis, il paraît avoir été irréprochable; la faiblesse de Philippe encouragea ses rêves ambitieux. Le mariage du roi avec la princesse de Brabant marqua un temps d'arrêt dans la faveur dont il jouissait. Il déplut à Marie, qui ne cacha pas son aversion à son égard. Avait-il essayé, comme le disent nos annalistes Louis de Velthem et autres, d'attenter à l'honneur de la reine? Cherchait-il à se venger ou, jugeant une disgrâce possible, à prévenir l'effet de l'hostilité de la reine par une attaque directe contre elle? Quoi qu'il en soit, il aurait à prix d'or fait empoisonner par un de ses domestiques le fils aîné de Philippe, issu de son premier mariage, puis accusé la reine du forfait, la mort du jeune prince devant assurer le trône à son propre fils. La dame de Perwez, cousine de la reine, et son confesseur, le frère Henri, un Brabançon, furent impliqués dans l'accusation. Philippe refusa d'abord d'ajouter foi à ces infamies; mais l'habile Labroce ne tarda pas à vaincre ses hésitations. Marie fut enfermée dans la tour du château de Vincennes. Elle devait être brûlée vive. Le supplice fut ajourné, la reine étant grosse de son second enfant.

Marie trouva moyen d'informer son frère de sa lamentable situation. Le duc

partit en hâte, accompagné d'un seul page, Godekin Van den Stalle. Arrivé à Paris, il pénétra, déguisé en moine, dans la prison de sa sœur, la rassura, lui promit de la délivrer et défia, en présence du roi, Labroce en combat singulier. Philippe, afin de n'exposer point son favori à une issue dangereuse, promit au duc Jean de faire instruire l'affaire et ordonna la mise en liberté de la reine et des dames de sa cour.

La médecine ignorait à cette époque l'art de chercher les preuves d'un empoisonnement dans l'observation du corps ou dans l'analyse des substances administrées à la victime. On recourait à la science de la divination. Il y avait des êtres que l'on croyait doués du pouvoir de révéler le secret des choses. Le nombre en était parfois considérable; on en comptait, pour lors, quatre, jouissant d'une réputation fortement établie, le vidame de Laon, un sarabaite ou moine vagabond, et deux béguines belges, Alix la Lépreuse et Isabelle de Spalbeek, du béguinage de Nivelles. Ces dernières obtinrent la préférence dans l'enquête concernant l'accusation portée contre Marie de Brabant.

Le vidame de Laon, qui était vraisemblablement un protégé de Pierre de Labroce, répandait le bruit que le roi était « entechiez de pechié contre nature », qu'il le tenait de nos deux béguines et que, si le souverain n'y prenait garde, il perdrait un de ses fils dans l'année. Cette imputation méchante affligea vivement le roi. Il en entretenait le légat du pape qui lui conseilla d'entendre les deux béguines en présence du chanoine de Laon et d'envoyer à cet effet un homme d'une intégrité reconnue. Labroce obtint que le député choisi par le roi fût son cousin, Pierre de Benies, doyen de Bayeux. Ce dernier se mit en rapport avec l'évêque de Liège qui l'accompagna chez les deux béguines. Celles-ci déclarèrent sous la foi du serment qu'elles n'avaient rien fait savoir au vidame de Laon, que tout ce qu'on racontait à cet égard était faux. Benies interpella Isabelle de Spalbeek, en l'absence de l'évêque, sur la mort du

flis du roi ; la réponse fut tout en faveur de Marie de Brabant. D'autres tentatives furent faites pour obtenir des déclarations contraires ou contradictoires de la devineresse. Ce fut en vain. Le roi, voyant qu'il ne pouvait rien apprendre par ses délégués, résolut de s'adresser directement à l'évêque de Liège. Il envoya au prélat belge une députation composée de Arnould de Wesemale, grand maître du Temple, ancien maréchal de Brabant et de Gautier de Chambly, archidiacre de Meaux. Les réponses ne furent pas favorables à Pierre de Labroce. La béguine, qui ne comprenait pas le français, confondit l'interprète flamand qui avait été suborné. Elle termina sa déclaration par ces paroles : « Dites au roi qu'il ne doit pas croire ceux qui lui parlent mal de son épouse, car elle est bonne et loyale envers lui comme envers les siens. C'est une dame d'un cœur généreux ».

L'enquête avait tourné contre l'accusateur de Marie de Brabant ; un événement inattendu acheva de dévoiler sa conduite odieuse.

La guerre éclate entre la France et sa Castille à propos de la succession de la Navarre. Philippe juge nécessaire de convoquer le ban et l'arrière-ban de sa milice et d'aller prendre à Saint-Denis l'oriflamme sacrée comme pour les grandes expéditions de Palestine. Arrivé dans les défilés de Roncevaux, on découvre qu'il est trahi. Une cassette mystérieuse contenant des lettres scellées du sceau du chambellan, et remise par un moine de Mirepoix, révèle que Labroce livre au roi de Castille les secrets de son souverain. Le roi Philippe nomme une commission, dont fait partie le duc de Brabant, pour instruire le procès du traître. Celui-ci est condamné et pendu à Montfaucon.

L'honneur de la reine était vengé ; mais de la calomnie il reste toujours quelque chose. Le peuple, qui ignorait le contenu des lettres de Mirepoix et chez lequel Labroce comptait des partisans, douta de la félonie et fit entendre quelques murmures. Dante s'en fit l'écho. Il plaça le ministre, dans son

Purgatoire, parmi les négligents. « Je vis », dit-il, « le comte Orso, et cette âme, séparée de son corps par haine et par envie, comme elle le disait et non pour une faute commise ; je veux dire Pierre de la Broce, et qu'elle y songe bien, pendant qu'elle est en vie, la dame du Brabant, afin qu'elle ne soit pas d'un plustriste troupeau ». (*Divine Comédie*, chant VI, traduction Fiorentino.) Pierre de Benies, devenu évêque de Bayeux, s'était réfugié à Rome, et l'accueil qu'il recevait dans la ville éternelle était peu favorable à la cause de la reine. Les partisans de Marie, seigneurs de France et princes des Pays-Bas, engagèrent la reine à s'adresser au pape Nicolas III et à lui demander en termes énergiques la punition de l'intrigant prélat. Marie céda à leur désir et adressa au saint-père une lettre dont le ton est plus d'un reître que de la femme poétique dont l'histoire nous a retracé le souvenir. Il n'y a pas à s'en étonner. Après les mots *Franco-rum Regina*, on lisait, au bas du document, les noms — qui ont été biffés — des ducs de Brabant et de Bourgogne, des comtes de Gueldre, de Bretagne, de Hollande, de Luxembourg, etc.

Nicolas III attendit près de cinq mois avant de répondre à l'épître de la reine. Sa réponse fut digne autant que gracieuse ; il rendait hommage à l'innocence et aux vertus de Marie ; mais il passait sous silence tout ce qui avait trait à l'évêque de Bayeux. Philippe le Hardi écrivit lui-même au pape pour dénoncer la conduite de l'évêque dans l'enquête concernant la mort de son fils Louis. Le chef de la catholicité lui répondit d'une manière polie, mais vague. Le roi lui députa Arnould de Wesemale et le chargea de demander la déposition ou la punition du prélat. Le saint père, circonvenu par l'adroit évêque, refusa d'agir contre lui et écrivit au roi pour lui recommander d'éviter tout scandale, ajoutant : « ... Il nous paraît que jamais aucun homme discret ne voudra croire rien de contraire à l'innocence de notre chère fille en J. C., Marie, reine de France et votre illustre épouse,

« songeant à la race dont elle est née, « et au haut mariage qu'elle a contracté, « en sorte qu'il ne faut point croire que « les accusations que nous relève votre « lettre, soient renouvelées contre elle, « ou par esprit de vengeance, ou pour aucune autre occasion... » Le duc de Brabant et le comte d'Artois qui avaient siégé au procès de Pierre de Labroce, ne furent pas plus heureux dans la démarche qu'ils firent auprès de Nicolas pour obtenir la punition de Pierre de Benies. Philippe fit saisir le temporel du prélat et décréta son bannissement.

Marie fonda à Nivelles, en 1283, en souvenir d'Isabelle de Spalbeek, qui avait refusé de déposer contre sa conscience, un institut de béguines et le dota de revenus considérables, institut qui portait le nom de « Béguinage de « la Royaulté ».

Philippe avait continué la guerre avec le roi d'Aragon. Il avait obtenu la main de la princesse de Navarre pour son fils aîné, et il accepta du pape le trône d'Aragon pour son second fils. Tandis qu'il poursuivait les hostilités avec des chances diverses, il succomba près de Perpignan, le 6 octobre 1285. La perte de son époux, dont elle avait reconquis l'affection et la confiance, affligea vivement la reine. Le nouveau roi, son beau-fils, Philippe le Bel, chercha à adoucir son chagrin. Elle accepta l'offre qu'il lui fit de continuer à habiter, avec ses enfants, la cour royale. Son douaire fut fixé à 10,000 livres, somme considérable pour l'époque. Ses enfants contractèrent de brillantes alliances. Louis, comte d'Evreux, épousa Marguerite d'Artois et fut la souche des comtes d'Evreux qui devinrent rois de Navarre. Blanche, d'abord fiancée à Jean de Namur, fils aîné de Guy de Dampierre, comte de Flandre, épousa Rodolphe, duc d'Autriche, et Marguerite fut la seconde femme d'Edouard d'Angleterre. Marie de Brabant fut consultée fréquemment à propos des affaires d'Etat, et elle termina plusieurs différends à la satisfaction de son beau-fils. Vers la fin de sa vie, elle se retira en Picardie, au château de Murel, près de Meulan. Elle s'y oc-

cupait de littérature, de bonnes œuvres, de pratiques de dévotion, et du soin de faire rendre justice à tous. En souvenir de son origine et pour honorer ses parents, elle fit placer un vitrail armorié dans la chapelle contenant leur sépulture. La partie inférieure représentait, au milieu, la donatrice : *Dame Maria, royne de France*; à la droite, son père : *li dux Henris de Brabant*; à la gauche, sa mère : *la duchesse Allis, née Borgone*. Elle fit rebâtir l'hôpital de Noyon et le dota de nouveaux revenus. Elle mourut le 10 janvier 1321, âgée de soixante-six ans. Elle fut enterrée, selon son vœu, en l'église des Récollets de Paris. Le superbe mausolée que ses enfants lui érigèrent fut détruit par un incendie, en 1580. Il ne resta rien de la princesse, si ce n'est son nom que la poésie et le roman ont popularisé. Marie de Brabant est une des reines les plus éminentes qui ont occupé le trône de France.

Émile de Borchgrave.

Les chroniqueurs et historiens français. — Les annalistes flamands et brabançons, spécialement Louis de Velthem et Van Heelu. — Edward van Even, *Marie de Brabant*. Louvain, Van Linthout et Cie, 1833, et les sources citées. — Le Roux de Lincy, *Femmes célèbres de l'ancienne France*. — *Hist. litt. de la France*, article de Daunou. — Achille Jubinal, *La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce*. Paris, 1835. — Meile Joséphine Amory, *Galerie des femmes célèbres depuis le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne jusqu'au xvi^e siècle* (notice : *Marie de Brabant*). Paris, 1847. — Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1692, t. XIV. — Sismondi, *Histoire des Français*. Bruxelles, 1847, t. V. — Imbert, *Marie de Brabant*, tragédie, représentée à Paris en 1780. — Maugenet (anagramme de Menegaut), *Marie de Brabant*, roman historique. Paris, 1802, 2 vol. — Ancelet, de l'Académie française, *Marie de Brabant*, poème en six chants. Paris, 1825. — Marchangy, *La Gaule poétique*, 4^e édition. Paris, 1825, t. V, p. 169-184. — Le Mayeur, *La Gloire Belgique*. Louvain, 1830, t. II, p. 563-567. — Willems, *Maria van Brabant*, ballade. Anvers, 1823, de 41 p. — Baron de Reiffenberg, *Archives philologiques*, 1825, t. I, p. 82-86.

MARIE DE BRIENNE, impératrice de Constantinople, comtesse de Namur, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, avait épousé, avant 1239, Baudouin de Courtenay, qui fut le dernier empereur latin de Constantinople (voir ce nom). Son mari lui assigna, au mois de juin 1239, au lieu de ses domaines de Mailly, de Betry et de Coulanges-sur-

Yonne, le village de Blaton et ses dépendances. Baudouin qui recourut vainement aux moyens les plus extrêmes pour soutenir son empire chancelant, avait engagé au roi de France son comté de Namur, afin de se procurer de l'argent. Cet engagement motiva l'intervention de Guillaume, roi des Romains, et sous le prétexte que Baudouin ne lui avait pas fait hommage de son comté, il en investit, le 27 avril 1248, l'héritier du comté de Hainaut, Jean d'Avesnes. L'empereur, que les événements retenaient en Orient, envoya sa femme défendre ses droits. Marie de Brienne se rendit à Paris et y obtint l'appui de la reine Blanche de Castille. A la mort de cette dernière, en 1253, Marie vint résider à Namur et gouverna ce comté au nom de son mari. Dans le but de seconder les efforts de l'empereur et lui procurer des ressources, elle ne tarda pas à accabler ses sujets d'exactions.

Une grave insurrection éclata à Namur, en 1256; le bailli de la comtesse fut massacré et Marie de Brienne voulut exiger des bourgeois de sa capitale une réparation que tous trouvèrent excessive. Les Namurois, pour mieux résister aux prétentions de leur souveraine, s'adressèrent à Henri II, comte de Luxembourg, et lui firent hommage du comté de Namur. L'impératrice chercha alors des alliés et obtint, à force de sollicitations, l'assistance de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Mais les troupes mises à sa disposition finirent par se débander et ne réussirent pas à faire lever le siège de Namur que le comte Henri tenait étroitement bloquée. Après deux ans de résistance, la garnison de Namur dut capituler, le jour de saint Vincent 1258. L'impératrice Marie, n'obtenant plus, malgré ses démarches pressantes, de nouveaux appuis, finit par céder les droits de son mari sur le comté de Namur à Gui de Dampierre. La vente fut consommée en 1263. La prise de Constantinople, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1261, avait obligé l'empereur Baudouin à chercher un asile en Europe. Il erra de cours en

cours. Sa femme, après la cession du comté de Namur, paraît avoir partagé la vie errante de son mari. Elle alla, en 1270, solliciter le secours des rois d'Aragon et de Castille, afin d'en obtenir les sommes nécessaires pour dégager son fils Philippe, retenu à Venise, comme caution des capitaux prêtés à l'empereur, son mari, avant la prise de Constantinople. On ne peut préciser l'année de sa mort; ce fut après 1273.

Marie de Brienne fut une princesse malheureuse dont le P. de Marne vante le courage et la vertu. Appelée à gouverner pendant quelques années le comté de Namur, elle eut à traverser des circonstances critiques où elle fit preuve d'une admirable énergie, mais elle ne put obtenir d'appuis assez puissants pour triompher de ses adversaires. Son gouvernement du pays de Namur ne fut marqué par aucun acte important.

Ernest Matthieu.

Les historiens du comté de Namur. — Du Cange, *Histoire de l'empire de Constantinople*, édition Buchon. — S. Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, introduction.

MARIE DE CHAMPAGNE, comtesse de Flandre et de Hainaut, impératrice de Constantinople, fille de Henri 1^{er}, comte de Champagne, naquit vers 1173 et fut fiancée dès le berceau à Baudouin, fils de Baudouin le Courageux, comte de Flandre et de Hainaut et de Marguerite d'Alsace. Le traité de fiançailles fut renouvelé plusieurs fois et le mariage fut célébré, en 1185, alors que la jeune princesse avait atteint sa douzième année. « Ensuite de cet accord », nous apprend Gislebert, « Baudouin, fils du comte de Hainaut, épousa à Château-Thierry Marie, sœur du comte de Champagne; il avait treize ans, elle douze. Marie s'adonna dès son jeune âge au service de Dieu, priant, veillant, jeûnant, répandant l'aumône. Son mari, chaste dans sa jeunesse et au milieu des armes, lui voua tout d'abord le plus tendre amour; aucune autre femme n'attira ses regards. Ce n'est point chose commune qu'un homme sache ainsi se contenir strictement dans les limites de la foi conjugale. Les noces furent

« célébrées à Valenciennes avec solennité et allégresse, au milieu d'une foule de chevaliers, de dames et de personnes de toute condition ».

A cette époque, les cours de Flandre, de Hainaut et de Champagne rivalisaient dans le luxe et l'amour des lettres. Marie de Champagne, dont les contemporains vantent la beauté, sut exercer une bienfaisante influence dans le domaine politique et dans le mouvement littéraire. Dès 1197, le comte Baudouin, son mari, l'associa à plusieurs actes du gouvernement, surtout en Flandre ; elle participa avec lui à diverses donations faites à des églises ou à des monastères. Marie confirma, en 1198, à ses « très chers amis », les bourgeois de Saint-Omer les concessions que son mari leur avait faites. Cette princesse intervint encore, le 15 juillet 1199, à six actes par lesquels le comte Baudouin renouvelait les tarifs de tonlieux ou péages que percevaient à Gaud les seigneurs qui les avaient reçus en fiefs des prédécesseurs du comte. Comme le remarque le chanoine De Smet, l'intervention de la femme était « chose insolite quand le comte possédait de son droit le comté ». Nièce de Philippe-Auguste, par sa mère, Marie de Champagne fut chargée d'aplanir les voies pour négocier entre le monarque français et son mari une paix durable. Elle se rendit à Paris vers le mois d'octobre 1199 et réussit à amener une entente qui est connue sous le nom de paix de Péronne (janvier 1200).

Cette princesse aimait les lettres et ne cessa d'encourager les trouvères et les poètes. C'est pour elle que le célèbre Chrétien de Troyes écrivit sa dernière œuvre ; Marie choisit elle-même le sujet de ce second poème du nom de Lancelot qu'on appelle Lancelot de la Charrette ; elle l'avait tiré d'un épisode de Lancelot du Lac ; l'auteur fait allusion à cette particularité dans sa dédicace :

Puisque madame de Champagne
Vielz que romans à faire anpraigne,
Je l'anprendrai moult volentiers
Come cil qui est suens antiers...

Lors de son départ pour la croisade, Baudouin laissa à sa femme l'adminis-

tration de ses comtés. On connaît plusieurs diplômes émanés de cette princesse ; l'un du mois de février 1203, relatif à la donation d'une partie des dîmes de Haine-Saint-Pierre à l'abbaye d'Alne, est daté de Mons, la première année du voyage (*peregrinationis*) du comte, son seigneur.

Marie de Champagne s'était engagée à rejoindre son époux en terre sainte et ne tarda pas à accomplir sa promesse ; elle mourut en route de la peste à Saint-Jean-d'Acre, le 20 août 1204, au moment où elle venait d'apprendre l'élévation de son mari au trône impérial de Constantinople. Elle ne laissa que deux filles, Jeanne et Marguerite, qui gouvernèrent successivement les comtés de Flandre et de Hainaut.

Ernest Matthieu.

Gislebert, *Chronica Hannonie*, édit. Godefroid Menilglaise. — De Smet, *Mémoire hist. et critique sur Baudouin IX*. — A. Dinaux, *Les Trouvères de la Flandre et du Tournésis*. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. V.

* **MARIE DE FRANCE**, poétesse, ainsi nommée dans les vers qu'elle composa pour la cour de Windsor au XIII^e siècle. Peut-être était-elle de Compiègne, s'il faut admettre les conjectures d'A. Dinaux. Il croit voir son nom dans l'*Évangile as fames* de Jehan Dupin. Le passage serait concluant si réellement Marie de France avait composé le *Couronnement du Renard*. Il en résulterait même qu'elle l'aurait écrit pour Guillaume de Dampierre qui fut comte de Flandre de 1246 à 1251. Mais Rothe (p. 353) n'y reconnaît pas le style de Marie. Ce serait plutôt du trouvère Baudouin Butors, qui fut longtemps à la solde de Guy de Dampierre, le frère puîné de Guillaume.

On sait avec quelle délicatesse féminine, avec quelle sensibilité pénétrante Marie a transformé les *Lais* bretons qu'elle dédia probablement à Henri III. Son *Ysopet*, recueil de cent trois fables, qu'on retrouve en partie dans l'*Ysopet* flamand, témoigne également d'un talent gracieux et d'une grande générosité de caractère. Pas plus que La Fontaine cependant, elle ne songe à une morale

idéale. Il s'agit surtout de prudence et d'expérience :

Romulus qui fu emperere
A sun fil escrit e manda
E par essemple li mostra
Cum il se puist contreguetier,
K'hum ne le peust engingnier.

Mais pour quel comte Guillaume a-t-elle translaté ces apologues que Henri 1^{er} Beauclerc, roi d'Angleterre, avait traduits du latin en anglais? Robert (*Fables inédites*, t. I, cxviii) suppose Guillaume d'Ypres, le rival de Charles le Bon. Roquefort et Rothe suggèrent Guillaume Longue-Épée, bâtard de Henri II, et que son frère Richard, Cœur-de-Lion, créa comte de Salisbury. Dinaux et d'autres songent à Guillaume de Dampierre :

Ki fleurs est de chevalerie
D'enseignement et courtoisie...
Pur l'amur le comte Willaume
Le plus vaillant de ce royaume
M'entremis de cest liaire faire
Et de l'engleis en romans traire.

Sa grande légende de *Saint-Patrice* fut également paraphrasée en flamand.

Les t. I et VIII de la *Romania* discutent les questions très embrouillées relatives à l'origine et à la transformation des Lais bretons de Marie de France. Au tome XIV, p. 603 de la même revue, M^r Gaston Paris rend compte de l'ouvrage de Karl Warnke (édition des Lais, au t. III de la *Bibliotheca Normannica*): « L'introduction comprend, outre la « classification des manuscrits et l'étude « de la langue du poète et de la graphie « du principal manuscrit, une très « courte notice biographique et littéraire sur la personne de Marie. « M^r Warnke n'a rien trouvé de nouveau à dire; il n'a pu encore examiner le récent écrit où M^r Mall, revenant à une opinion qu'il a plus que « personne contribué à ruiner, veut « maintenant, que Marie ait vécu sous « Henri III et non sous Henri II ». M^r Paris ajoute en note : « Je signale « ici l'indice qu'on peut tirer de la mention, dans le *Fraisme*, de l'archevêché « de Dol. L'archevêché de Dol fut supprimé en 1199 ».

M^r Warnke (*Zeitschrift für roman. philol.*, IV, 223-248) examine les allu-

sions contenues dans les vers de Marie et des auteurs qui ont parlé d'elle. Il en conclut qu'elle a dû vivre au milieu et à la fin du XI^e siècle. D'après le dialecte qu'elle a préféré, il la croit originaire de Normandie, comme le pensait déjà l'abbé de la Rue. Son nom de *Marie de France* lui fut donné en Angleterre, parce qu'elle était venue du continent.

J. Stecher.

A. Dinaux, *Trouvères de Flandre*. — B. de Roquefort, *Œuvres de Marie de France* (1820). — *Histoire littéraire de France*, t. XIX. — Rothe, *Les Romans du Renard*, classés, analysés, 1845. — W. Hertz, *Marie de France, Poëtische Erzählungen*. Stuttgart, 1862.

MARIE DE HONGRIE. Voir MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie.

MARIE D'OIGNIES (sainte) naquit à Nivelles vers 1177. Ses parents étaient fort riches et, comme tant d'autres grands bourgeois à cette époque, alliés à quelques familles nobles du pays. Dans leur maison, elle reçut l'instruction rudimentaire qui suffisait alors aux jeunes filles laïques. On peut conclure d'une anecdote rapportée par son biographe qu'on ne lui fit pas même apprendre à lire. De très bonne heure, la vie séculière lui inspira un profond dégoût. Elle manifestait une horreur inconcevable pour les plaisirs de ses compagnes et pour la parure. Ses parents, croyant sans doute que le mariage modifierait son caractère, lui firent épouser, à quatorze ans, un jeune homme appelé Jean. Ils furent cruellement déçus. Affranchie désormais de la contrainte que sa famille avait exercée sur elle jusque-là, Marie put donner libre cours à ses penchants mystiques. Elle se livra, avec une véritable passion, à une vie d'ascèse. Elle couchait sur la dure, portait une corde sous ses vêtements, se donnait journellement la discipline. Bientôt elle parvint à décider son mari à l'imiter. Et, ayant résolu de vivre désormais chastement, tous deux, après avoir donné leurs biens aux pauvres, ils se retirèrent à la léproserie de Willambroux, dans les environs de Nivelles. Ils y passèrent de longues années au service des malades. L'exaltation mystique de Marie ne fit que croître dans cette

nouvelle existence. Elle était tourmentée de visions, se martyrisait à force de macérations, ne se nourrissant que de légumes et de pain noir, jeûnant au pain et à l'eau pendant des mois entiers. Sa réputation ne tarda pas à se répandre dans les environs. De toutes parts on accourait vers elle ; on lui attribuait des guérisons miraculeuses. Mais Marie était une pure contemplative. Le séjour de Willambroux, où affluaient tant de visiteurs, finit par lui devenir odieux, et elle résolut de le quitter. Elle pensa d'abord à se vouer complètement à la pauvreté et à ne vivre que d'aumônes mendrées de porte en porte. Il fallut les supplications et les larmes de ses amis pour la décider à renoncer à ce projet.

Vers cette époque, Gilles de Walcourt et ses frères venaient de fonder à Aiseau, sur les bords de la Sambre, le monastère d'Oignies. Leur mère et quelques autres pieuses femmes s'étaient fixées auprès d'eux et vivaient sous leur direction, comme, quelques années plus tard, à Saint-Damien, sainte Claire et ses compagnes sous la direction de saint François d'Assise. C'est dans cette tranquille solitude que Marie vint passer ses dernières années. Elle n'y trouva pas, toutefois, la paix complète qu'elle cherchait si avidement. Sa présence rendit bientôt fameux le béguinage d'Oignies et, plus encore qu'à Willambroux, les pèlerins affluèrent. Ce n'était plus seulement les paysans des alentours qu'on voyait s'y presser. Marie était désormais célèbre. Elle recevait des dignitaires de l'Eglise, des princesses féodales, des chevaliers. L'évêque de Toulouse, Foulques, chassé de son diocèse par les Albigeois, vint la voir, accompagné de Jacques de Vitry, qui étudiait alors la théologie à Paris, et telle fut l'impression produite par elle sur ce dernier, qu'il se décida à embrasser à son tour la vie monastique dans l'abbaye d'Oignies. Ces deux mystiques étaient faits pour se comprendre. Jacques devint le directeur, l'ami, le confident de Marie. Il fut pour elle ce que saint François devait être plus tard pour sainte Claire. Devenu évêque de Saint-Jean d'Acre, puis cardinal, il n'oublia ja-

mais les années qu'il avait passées à Oignies, et c'est là, comme on sait, qu'il voulut être enterré.

Cependant, exténuée par les jeûnes et les macérations, Marie sentait sa fin prochaine. Sa santé était délabrée depuis longtemps et elle refusait obstinément de se soigner. Elle mourut âgée d'environ trente-six ans, le 23 juin 1213.

Peu de temps après, Jacques de Vitry rédigea, à la prière de l'évêque de Toulouse, la biographie de son amie. Nous devons regretter que, se conformant trop fidèlement aux désirs de l'évêque qui l'avait prié de lui fournir surtout des exemples de piété qu'il pût introduire dans ses sermons contre les hérétiques, il n'ait eu en vue dans cet écrit, que l'édification des fidèles. Il ne nous fournit sur son héroïne que bien peu de détails précis et vivants. Tel qu'il est pourtant, son travail est une source des plus précieuses pour l'histoire du mysticisme dans nos contrées au XIII^e siècle, et il ne le cède guère en intérêt, à cet égard, au *Dialogus Miraculorum* de Césaire de Heisterbach et au *Bonum universale de Apibus* de Thomas de Cantimpré.

H Pirenne.

Acta Sanctorum Boll., 23 juin t. IV. *Vie de Marie*, par Jacques de Vitry, p. 636 et suiv. — *Autre Vie*, par Thomas de Cantimpré (attribuée dans l'édition à Nicolas de Cantimpré), p. 664 et suiv.

MARIE LA MALHEUREUSE, jeune fille brabançonne qui vivait au XIV^e siècle. Du temps du duc Jean II de Brabant, selon *Die alder excellente Cronyke van Brabant*, vivait à Woluwe-Saint-Pierre une belle jeune fille qui avait résolu de vivre dans la continence. Pour mieux fuir le monde, elle alla habiter, comme une recluse, près d'une église dédiée à Notre-Dame, évidemment la chapelle ou église de Stockel, dédiée à Notre-Dame, et non celle de Woluwe-Saint-Pierre ou de Woluwe-Saint-Lambert, comme le prétend l'auteur d'un opuscule publié en 1657. Elle y passait la journée en prières et demandait à l'aumône les moyens de vivre, mais sa vie solitaire ne la mit pas à l'abri des tentatives de séduction. Un chevalier la rencontra et la pressa de satisfaire à ses désirs. La résistance de

la jeune Marie l'ayant irrité, il se glissa dans sa retraite et y cacha une coupe de prix; puis il alla trouver Marie et, après l'avoir sollicitée de nouveau, il prit la coupe dans le sac où il l'avait cachée et courut chez le maire l'accuser de vol, en lui reprochant d'être une sorcière, qui l'avait fasciné par des cérémonies magiques. Bientôt elle fut arrêtée et conduite devant les juges du lieu, qui la condamnèrent à mort. On lui lia les pieds et les mains, puis on la jeta dans une fosse que l'on recouvrit de terre. On raconte, de plus, que l'assassin fut puni par une attaque de folie et qu'il ne recouvra la raison qu'au tombeau de sa victime, qui fut ensevelie avec honneur sous l'autel de l'église de Woluwe-Saint-Lambert et reçut de la voix publique le nom de sainte Marie la Lamentable, en flamand *de Ellendige Marie*. Dans la suite, au lieu dit *Linneneke Mare*, on éleva une chapelle, à laquelle des indulgences furent accordées en 1363 et qui existe encore, telle à peu près qu'elle a été édifiée au moyen âge.

Alph. Wauters.

Acta Sanctorum, Junii, t. III, p. 649. — *Het Leven van de salige maeget ende maertelaresse Marie, bygenaemt de Ellendige* (Malines, 1769; in-8°). — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 249.

MARIE-ANNE-Eléonore-Guillielmine-Josèphe d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, fille de Charles VI, empereur d'Allemagne, et d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbüttel. Elle naquit à Vienne, le 14 septembre 1718, et mourut à Bruxelles, le 16 décembre 1744. La naissance de la jeune princesse et les cérémonies de son baptême, pendant lesquelles sa tante Marie-Elisabeth la tint sur les fonts baptismaux au nom de la reine de Portugal, furent célébrées à Vienne avec un éclat extraordinaire. Les fêtes furent répétées, sur un pied plus modeste, à Bruxelles, le 27 septembre de la même année : le gouverneur général assista, dans l'église Sainte-Gudule, à de grandes cérémonies religieuses, qui furent terminées, le soir, par l'illumination des principaux édifices de la ville. Tout le monde voyait,

dans la naissance de Marie-Anne, un gage de stabilité pour la dynastie autrichienne, si chère aux Belges à cette époque. La princesse fut élevée sous la direction de sa gouvernante, la comtesse douairière de Thurn-et-Taxis, née comtesse Souches. Son éducation fut en tous points semblable à celle de sa sœur aînée, Marie-Thérèse, appelée plus tard à la souveraineté des Pays-Bas autrichiens. De même que celle-ci, elle prit part, pendant son enfance, aux récréations scéniques organisées dans le palais impérial à Vienne. Lorsqu'elle parvint à l'âge de la puberté, différents projets de mariage furent combinés. Finalement le prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, devint, le 17 janvier 1744, l'époux de l'archiduchesse. Charles avait été nommé (7 août 1741) gouverneur général adjoint des Pays-Bas pour aider la gouvernante en titre, Marie-Elisabeth, dans l'administration de ces provinces. Cette princesse étant morte le 26 août 1741, le prince Charles devint seul gouverneur général. Le lendemain du mariage de celui-ci, l'impératrice-reine signa des lettres patentes en vertu desquelles elle associait à son beau-frère, pour la direction des affaires, sa « très chère et très aimée sœur, la sérénissime archiduchesse d'Autriche Marie-Anne d'Autriche, laquelle, pour l'affection qu'elle porte à S. M., a bien voulu se charger des soins et direction du gouvernement des Pays-Bas avec le prince, son époux, ou seule et séparément en cas d'absence ». Les nouveaux mariés quittèrent Vienne le 3 février de la même année, arrivèrent le 24 suivant à Westwezel, village des Pays-Bas, où le comte de Königsegg-Erps, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine, les reçut à la tête d'un détachement de husards. De là ils se rendirent successivement, au milieu de réceptions brillantes, à Anvers et à Malines. Ils entrèrent le 26 mars à Bruxelles, où ils furent accueillis avec allégresse par la population. Les troupes britanniques, qui occupaient en ce moment les Pays-Bas, par suite des craintes d'une invasion des Français, reçurent aussi les nouveaux venus

avec distinction. Nous passons sous silence ces fêtes, dont toutes les relations ont été imprimées. Pendant une grande partie de l'année, c'était une continuité de fêtes civiles et religieuses, de parties de *gala* à la cour, de réceptions cérémoniales, toutes relatées par la *Gazette*. Obligé d'aller prendre le commandement de l'armée autrichienne campée près du Rhin, le prince Charles de Lorraine quitta Bruxelles en mai 1744, et abandonna le gouvernement du pays à sa femme, conformément aux dispositions prises par l'impératrice-reine. La princesse était aidée, dans la direction des affaires, par le ministre plénipotentiaire comte de Kaunitz-Rittberg. Ce fut en sa compagnie qu'elle alla inspecter (26 mai 1744) le camp des troupes anglaises et hollandaises réunies à Assche pour résister à la France en cas d'attaque. Pendant l'absence de son mari, la gouvernante entretenait avec sa sœur, l'impératrice-reine, une correspondance en allemand sur les affaires politiques en Europe, correspondance qui, durant la guerre avec la France, présente un intérêt tout particulier. Marie-Thérèse y fait connaître, dans ses moindres détails, les relations diplomatiques qu'elle entretenait avec Burmania, l'ambassadeur hollandais, et avec Robinson, l'envoyé de l'Angleterre à Vienne. Toutes ces lettres, et les mémoires qui y sont joints, traitent spécialement des mesures à prendre pour préserver les Pays-Bas de l'invasion des armées françaises. En ce moment, Marie-Anne se trouvait dans un état intéressant. Bien souvent sa sœur Marie-Thérèse avait exprimé, dans ses lettres, certaines appréhensions sur cette situation, par suite de sa corpulence. Ce que l'impératrice-reine avait prévu arriva fatalement. Dès le 9 octobre, des symptômes sinistres se firent jour. Marie-Anne mit au monde une fille morte. Les suites de cet accident furent des plus désastreuses. Une faiblesse extraordinaire, des fièvres continues la conduisirent au tombeau. Ses obsèques furent célébrées avec une grande pompe, et le comte Kaunitz-Rittberg reprit immédiatement le gouvernement de nos

provinces jusqu'au retour du prince Charles de Lorraine.

Ch. Piot.

D'Arneth, *Geschichte Maria-Therestas*. — *Recueil des pièces diverses à l'honneur du prince Charles de Lorraine*. — *Ordonnances des Pays-Bas*, t. V et VI. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — *Gazette des Pays-Bas*, année 1744. — *Recit des réjouissances publiques de la ville d'Anvers à l'heureuse arrivée de LL. AA. Marie-Anne et Charles de Lorraine*. — Archives du Conseil privé, de la chancellerie des Pays-Bas et de la secrétairerie d'Etat et de guerre à Bruxelles.

MARIE-CHRISTINE-Josèphe-Jeanne-Antoinette d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, était fille de François de Lorraine, empereur d'Allemagne, et de Marie-Thérèse d'Autriche, souveraine de nos provinces. Elle naquit à Vienne, le 13 mai 1742, et y mourut, le 24 juin 1798. L'archiduchesse Marie-Anne, au nom de l'impératrice douairière, et le prince de Hesse-Reinfels, pour le roi de Sardaigne, furent parrain et marraine de l'enfant. Conformément aux usages reçus dans la famille impériale, la princesse passa son enfance, en société de ses frères et sœurs, pendant l'été au château de Schönbrunn et à Laxenburg. En hiver, elle résidait à Vienne, où elle brillait à la cour par la grâce, l'élégance et le charme de sa conversation. Une relation du 22 mars 1747, rédigée par le comte de Podewils, ministre du roi de Prusse, fait de sa personne la description suivante : elle est d'une jolie figure et marque beaucoup d'esprit. Elle aime autant à parler français que son père le hait, et ne veut pas qu'on lui parle en d'autre langue. Une instruction solide lui fut donnée par le Père François Lachner, jésuite, qui l'initia à l'histoire et à la connaissance de différentes langues. Elle parlait l'italien et le français, nous venons de le voir, écrivait très bien l'anglais et passablement mal l'allemand, selon la mode généralement admise pendant le XVIII^e siècle dans les cours d'outre-Rhin. Si elle ne faisait pas de progrès très marquants sur le clavecin, elle s'occupait avec succès de dessin et de peinture. Ses copies de tableaux de genre de quelques-uns de nos meilleurs maîtres attestaient un

certain talent à manier le pinceau. Quant à son éducation, elle fut confiée, sous la direction de sa mère, à la baronne Basquez, née comtesse Kokosowa, femme d'un esprit distingué, qui devint plus tard sa maîtresse de cour (*Oberhofmeisterin*). Dès l'âge de dix-huit ans, elle avait sa petite cour à elle, et contracta ainsi les liens d'une amitié intime avec sa belle-sœur, première femme de Joseph II. Ces deux princesses faisaient ensemble de la musique et s'entraidaient à composer des mémoires sur les affaires du temps. Rarement elles se quittaient. Lors de la mort de son amie, elle eut un soin tout particulier de l'enfant de Joseph. En 1760, arrivèrent à la cour de Vienne le prince Albert-Casimir de Saxe-Teschen et son frère Clément. Albert devint bientôt l'époux de Marie-Christine (8 avril 1766). Au moment du mariage, Marie-Thérèse adressa à sa fille une lettre charmante sur la conduite qu'elle devait tenir à l'égard de son mari. Marie-Christine suivit son époux en Hongrie, où il remplissait les fonctions de gouverneur général de ce royaume. Pendant son séjour au château de Presbourg, elle y tint une cour splendide, qui faisait les délices de l'aristocratie hongroise, grâce aux nombreuses fêtes qu'elle y organisait. A titre d'enfant chéri de sa mère, elle tint avec celle-ci une correspondance active, dont M^r Wolf nous a laissé d'excellents résumés. En 1776, elle entreprit un grand voyage en Italie, où elle fut accueillie dans toutes les cours avec la plus grande distinction. Lorsque son mari suivit l'armée autrichienne pendant la campagne de 1778 à 1779, elle retourna à Vienne auprès de sa famille. A la suite du décès du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (4 juillet 1780), Marie-Thérèse voulut le remplacer par sa fille et lui associa son mari. Des lettres patentes rédigées dans ce sens (20 août 1780) leur furent remises. En attendant l'arrivée des nouveaux gouverneurs dans nos provinces, le prince de Stahremberg les remplaça à titre provisoire. Au milieu de leurs apprêts de voyage, Marie-

Thérèse tomba malade; elle expira le 28 novembre de la même année. Nos provinces passèrent ainsi à son fils Joseph II, qui, conformément aux vœux de sa mère, accorda (le 12 janvier 1781) de nouvelles patentes de gouverneurs généraux à sa sœur et à son époux. Ils quittèrent Vienne le 1^{er} juin suivant, et arrivèrent le 9 à Tirlemont, où le prince de Stahremberg les reçut; ils firent le 10 leur entrée solennelle à Bruxelles; le conseiller Limpens a donné une relation officielle et très circonstanciée de la cérémonie.

Le caractère quelque peu impérieux et têtue de Joseph II porta bientôt du froid entre lui et sa sœur. L'empereur refusa de lui fournir les finances nécessaires pour l'aider à soutenir son rang. A aucun prix il ne voulait l'autoriser à accepter le don gratuit ordinairement offert par les Etats aux gouverneurs généraux lors de leur arrivée dans le pays. Marie-Christine s'en plaignit amèrement à son frère Léopold, et fit des récriminations à propos de la manière dont elle avait été traitée lors du partage de la succession de leur mère. Dénuée de toutes ressources financières, elle avoua qu'il lui était impossible de faire face aux dépenses. D'autres difficultés plus graves encore surgirent à propos des réformes que l'empereur voulait introduire aux Pays-Bas. Connaissant parfaitement la manière de voir de sa sœur en matière politique, Joseph II n'avait aucune confiance en elle. Jamais il ne la consultait ni à propos des difficultés qu'il soulevait dans nos provinces, ni au sujet de ses réformes politiques. « Ce qui le prouve » disait-elle à son frère Léopold, « c'est que dans son cœur l'empereur nous accuse de faiblesse; il relève toujours la défiance de conduite de Murray (commandant militaire) de la nôtre. Cela est facile : Murray avoit des ordres positifs de l'empereur d'assembler des troupes; nous, rien. Même le comte de Belgiojoso (ministre plénipotentiaire) en avoit, où S. M. commandoit sur tout d'user de modération et de prudence ». Elevée dans des principes diamétralement opposés à ceux de son

frère, Marie-Christine portait le plus grand respect aux institutions séculaires de notre pays. Elle préférait en ce moment le régime de l'Europe d'autrefois à des innovations non expérimentées, surtout lorsqu'elles étaient imposées par le souverain, en dépit de la nation. Plus tard, cependant, lorsqu'elle revint au pays, elle voulut s'appuyer sur le parti démocratique belge pour sauver le pouvoir de son frère Léopold. Pendant les contestations si graves qui s'élevèrent entre l'empereur Joseph et les Pays-Bas, elle tenta, mais en vain, de se porter médiatrice. Obligée de se rendre, elle et son mari, à Vienne, pour y être présents à l'audience accordée par l'empereur aux députés des Etats, la princesse n'y séjourna pas longtemps, voyant l'impossibilité de réussir dans ses vues. Le 23 janvier 1788, elle rentra de nouveau à Bruxelles, mais complètement à la merci de Trautmansdorff, le nouveau ministre plénipotentiaire, et du général d'Alton. Tout allait de mal en pire. Enfin, l'insurrection des populations des Pays-Bas (novembre 1789) perdit complètement le gouvernement. Marie-Christine et son mari durent abandonner nos provinces, non sans une certaine opposition de leur part. Le 17 novembre 1789, pendant la soirée, Trautmansdorff voulait absolument faire partir la princesse, conformément aux ordres donnés par l'empereur. En présence de la résistance de Marie-Christine, le ministre la traita brutalement, surtout lorsqu'elle lui fit observer qu'elle n'était pas « une femme » comme les autres, peureuse et découragée; que sa position ne lui permettait pas, pour sa propre réputation, de « quitter le pays ». Malgré elle, et en dépit de ses protestations, elle dut abandonner Bruxelles (18 novembre 1789), se rendit à Luxembourg, de là à Coblenze et puis à Bonn, où elle séjourna longtemps. Malgré son éloignement des Pays-Bas, elle y fit encore des démarches afin de sauver le pouvoir de son frère. Elle s'adressa notamment à l'archevêque de Malines, à qui elle écrivait, le 12 décembre 1789, que l'empereur était décidé à suivre aux Pays-Bas une autre

ligne de conduite. Le cardinal promit beaucoup, mais rien ne se fit. De plus, les lettres qu'elle avait adressées à Trautmansdorff devinrent l'objet d'une publication qui lui fit beaucoup de mal dans l'opinion publique. Au moment de la mort de Joseph II (20 février 1790), Marie-Christine écrivit à son frère Léopold une lettre remarquable, dans laquelle, après avoir rendu compte de la part prise par les puissances voisines à la révolution des Pays-Bas, elle lui conseilla d'entamer des négociations pour rentrer en possession de ses provinces, ou de faire la guerre. Léopold, héritier des Etats de son frère Joseph, choisit le premier moyen. Après avoir négocié avec succès à La Haye sa rentrée aux Pays-Bas, il renvoya dans ces provinces Marie-Christine et son mari, qui séjournerent successivement à Bonn, à Francfort, à Vienne et à Dresde, et rentrèrent (15 juin 1791) à Bruxelles en qualité de gouverneurs généraux. Au moment de son départ, le neveu de la princesse, connu plus tard sous le nom de François II, lui donna, sur la conduite qu'elle devait suivre à l'avenir, des recommandations très sages, imprimées dans les *Lettres historiques*. Elle et son mari promirent beaucoup, mais il y eut encore de grandes méfiances dans le peuple. Cependant, lorsqu'elle passa par Courtrai et par Binche, elle y fut accueillie avec enthousiasme. Les habitants des Pays-Bas, redoutant les conséquences de l'orage qui grondait en ce moment chez leurs voisins du Midi, voulurent se vouer à leur souverain et à ses représentants. Dans le but d'assurer le maintien de Léopold, Marie-Christine commença à pencher vers le parti démocratique, tandis que de Kaunitz travaillait dans un sens contraire. Au milieu de ces débats, Léopold mourut subitement (1^{er} mars 1792). Son fils François II lui succéda dans les différents Etats de la monarchie autrichienne. Le 20 avril suivant, Louis XVI, roi de France, proposa de déclarer la guerre à l'Autriche. La Belgique fut envahie. La France, partout victorieuse, obligea Marie-Christine et son époux à quitter le pays.

Ils annoncèrent aux autorités (8 novembre 1792) qu'ils allaient se retirer. Le lendemain, ils abandonnèrent les Pays-Bas pour n'y plus revenir. Les correspondances de la princesse avec les hommes politiques et les membres de sa famille sont nombreuses et intéressantes au point de vue de la situation des affaires de l'Autriche et de l'Europe en général. Rentrée en Allemagne, elle résida provisoirement à Vienne, où elle donna encore quelques fêtes, et y mourut sans laisser de descendants, conséquence de son état maladif. Son mari lui fit élever, dans l'église des Augustins, à Vienne, un mausolée très remarquable, dû au ciseau de Canova.

Ch Piot.

D'Arneth, *Geschichte Maria-Theresias*. — Id., *Briefen der Kaiserin Maria-Theresia an ihr Kinder und Freunde*. — Id., *Joseph II und Leopolds Briefwechsel*. — Wolf, *Marie-Christine, Erzherzogin von Oesterreich*. — Id., *Leopold und Marie-Christine, ihr Briefwechsel*. — Meynert, *Kaiser Frans I zur Geschichte seiner Regierung und seiner Zeit*. — De Vivenot, *Die Politik des Oesterr. Staatskanzlers Fürsten Kaunitz-Rietberg*. — Id., *Die Politik des Oesterr. Vice Staatskanzlers Grafen Philipp von Cobenzl*. — Id., *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*. — Birkenstock, *Monumentum aeternae memoriae Mariae Christinae*. — *Relations véritables*. — *Wonderbaer leven van pater Vervisch*. — Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Lettres historiques et critiques. — Verhaegen, *Le cardinal de Franckenberg*. — Le chevalier de Zeissberg, *Herzog Carel von Oesterreich*. — Zeissberg, *Zwei Jahre Belgischer Geschichte*. — Archives du Conseil privé. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

MARIE-ELISABETH-Lucie-Thérèse-Josèphe d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, fille de l'empereur Léopold et d'Éléonore-Madeleine de Neubourg, naquit à Lintz, le 13 décembre 1680, et mourut au château de Mariemont, le 26 août 1741. Appelée au gouvernement de ces provinces, la princesse reçut à cet effet de son frère des lettres patentes, datées du 1^{er} septembre 1725, conformément aux intentions qu'il avait déjà exprimées sur ce point dès l'année précédente. L'éducation de Marie-Elisabeth avait été très soignée. Les langues allemande, italienne, française et latine lui étaient familières; elle les parlait avec une grande facilité. Parfois elle étonnait ses

ministres par son éloquence. Lorsqu'elle reçut le conseil d'Etat, après son arrivée à Bruxelles, elle prononça un discours à sensation. Ecrivant la langue latine avec une certaine élégance, elle rédigea à l'âge de dix-neuf ans un travail resté inédit, intitulé: *Chronologia augustissimæ domus Austriacæ in synopsis collecta, et augustissimo Romanorum imperatori Leopoldo, Hungariæ Bohemiæque regi clementissimo suo parenti dedicata* (ms. dans la bibliothèque de Vienne). Après avoir terminé les préparatifs de son voyage, elle partit de Vienne, le 4 septembre 1725, et arriva, le 4 octobre suivant, à Tirlemont, où elle fut reçue par le fils du comte de Daun, gouverneur intérimaire du pays. Un détachement de cavalerie la conduisit à Louvain. Là, elle fut complimentée par le premier bourgmestre et par le recteur magnifique de l'université, qui lui adressa une harangue en latin. La princesse répondit dans la même langue. De là elle se rendit à Bruxelles, où elle arriva le 9 du mois; elle fit son entrée solennelle et descendit au palais au milieu d'un cortège splendide, décrit par la *Gazette des Pays-Bas* et dans les *Bulletins de la commission d'histoire*. Après l'installation de l'archiduchesse, des fêtes nombreuses, des divertissements donnés à propos de l'arrivée de personnages haut placés et des parties de chasse se succédèrent sans interruption. Il n'y eut pas, à Bruxelles ou dans les environs de cette ville, de solennité religieuse ou de sermon extraordinaire, auxquels la princesse ne fût présente. Les pèlerinages et les visites rendues aux images de la Vierge vénérées dans plusieurs localités du pays y attiraient aussi la présence de la gouvernante. Elle pouvait facilement faire face à ces dépenses et à des largesses toujours agréables au peuple, grâce à la liste civile que les Etats lui accordaient annuellement. Aimant, comme tous les membres de sa famille, la musique italienne, elle assistait volontiers aux opéras représentés à Bruxelles par des troupes venues de l'Italie, auxquelles elle accordait des octrois pour exploiter le théâtre. Dans son palais, elle organisait des concerts composés de

préférence de morceaux écrits par des maîtres italiens. Son arrivée aux Pays-Bas coïncidait précisément avec la mise à exécution du décret du 19 septembre 1725 portant rétablissement des conseils collatéraux supprimés par Philippe V. Cette réorganisation donnait à la gouvernante de grands embarras. D'autres difficultés furent encore soulevées par suite de l'opposition qu'elle fit souvent à certaines mesures prescrites par l'empereur, son frère; par exemple : la création des intendants; les dispositions relatives au droit d'asile; l'armement des forteresses du pays, lorsqu'il était menacé d'une invasion de la France, dont elle était prévenue par les puissances maritimes; les différends entre l'empereur et l'évêque de Liège; les contestations soulevées à propos de la baronnie de Turnhout, réclamée par le roi de Prusse. Après avoir fait sur ces différents points des représentations à son frère, elle finit souvent par obtenir raison. Parfois aussi, quand elle n'y parvint pas, elle faisait une opposition inerte, négligeant de parti pris les instructions du souverain. A sa mort, on trouva une cassette soigneusement fermée contenant le décret relatif au droit d'asile qu'elle n'avait jamais voulu publier, comme contraire aux droits de l'Eglise. Malgré ces incidents, l'empereur portait un vif intérêt à sa sœur. Désirant lui donner la même autorité qu'avaient exercée aux Pays-Bas les infants et infantes d'Espagne, Charles VI fit rédiger pour la gouvernante des instructions générales traitant de la religion, de l'autorité souveraine, de la justice civile, des conseils des ministres, etc. Il donna aussi à sa sœur des instructions secrètes, divisées en sept chapitres, et traitant entre autres de la conduite à tenir à l'égard des habitants du pays pour leur inspirer l'amour de la dynastie régnante. Une des prescriptions à laquelle la princesse tenait le plus, était celle de l'étiquette. Elle voulait introduire à Bruxelles les usages admis dans le palais à Vienne. C'était le grand maître de la cour de la princesse qui devait mettre ces mesures à

exécution. Ce personnage, chargé en même temps de remplir les fonctions de premier ministre, déplaçait singulièrement au pays; mais ce poste fut maintenu jusqu'à la mort de Marie-Elisabeth. Depuis il fut supprimé. Si la princesse tenait d'une manière inexorable aux traditions de l'étiquette, elle aimait parfois de s'humilier, en accompagnant le Viatique chez les malades, auxquels elle distribuait des secours. Tous les ans, au jour du vendredi saint, elle lavait les pieds à douze vieilles femmes pauvres, et leur fournissait la table et des vêtements. Grâce à ses démarches personnelles, elle parvint à obtenir une amnistie en faveur des personnes impliquées dans les troubles de Bruxelles en 1718. Sa piété, sa bienfaisance étaient proverbiales. Tous les auteurs, et surtout les médailles frappées à son honneur par Roettiers, sont unanimes sur ce point. Par suite de ses préoccupations en matière de religion, elle manifestait une prédilection toute particulière en faveur de l'ordre des Jésuites. Un membre de cette association religieuse, le P. Amiot, Français, excellent prédicateur et écrivain, était son confesseur. Il lui remit les manuscrits de plusieurs de ses œuvres, servit de conseil à la princesse dans les affaires publiques et surtout à propos des questions relatives aux jansénistes, questions toujours brûlantes, malgré la bulle *Unigenitus*. Un événement bien grave faillit mettre ses jours en danger. En février 1731, pendant les préparatifs d'une fête, le feu prit dans l'office du palais habité par la princesse. Il se répandit dans tous les bâtiments avec une rapidité incroyable, pendant la nuit. On rapporte qu'elle dut son salut à un petit chien qui l'éveilla. A peine eut-elle le temps de se sauver à moitié habillée. En 1737, il fut question de la remplacer, dans le gouvernement des Pays-Bas, par le gendre de l'empereur. Par suite de la mort du duc de Toscane, ce remplacement n'eut pas lieu, au grand contentement des habitants de Bruxelles, qui allumèrent des feux de joie en apprenant le

retrait de ce projet. Néanmoins le prince Charles de Lorraine lui fut adjoint, en vertu de lettres patentes du 17 avril 1741. En juillet de la même année, elle alla passer le reste de l'été au château de Mariemont, séjour qu'elle affectionnait beaucoup, à cause des divertissements de pêche et de chasse. Elle y avait fait bâtir une chapelle dédiée à la Vierge et consacrée, le 2 août 1739, par le nonce apostolique. Désirant établir à Mariemont une station thermale, elle assista aux expériences physiques et chimiques des eaux minérales fournies par une source du parc. Ensuite elle prit part à une chasse. Au milieu de ces distractions, elle devint subitement malade, le 26 août 1741, et mourut au château de Mariemont deux jours plus tard, sans avoir été mariée. Son corps fut transporté à Bruxelles, où il fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule. Pöllnitz trace de la princesse le portrait suivant : grande, forte, pas belle, mais majestueuse, sachant bien danser, n'a jamais eu d'inclination pour le mariage. Avant d'arriver au gouvernement des Pays-Bas, il avait été question de la placer à la tête d'une riche abbaye. De Neny, homme d'Etat et contemporain de la princesse, rapporte qu'elle a été généralement chérie et regrettée : sa mémoire, dit-il, sera toujours précieuse à la nation belge et même aux voisins des Pays-Bas. Néanmoins, de Neny constate pendant son gouvernement « un peu trop de longueur dans l'expédition des affaires, un dérangement dans les finances », mais ces défauts existaient déjà antérieurement. Ils étaient aussi la conséquence d'une conscience par trop timorée de la princesse.

Ch. Piot.

D'Arneth, *Geschichte Maria-Theresias*. — Lettres du baron de Pöllnitz. — *Gazette des Pays-Bas*. — *Bulletins de la Commission d'histoire et de l'Académie royale de Belgique*. — Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle *Unigenitus* dans les Pays-Bas. — Amiot Stephani, S. J. *Elisabethae, archiducis Austriae, Belgium gubernatricis, etc.* (ms.). — T. III à V des *Ordonnances des Pays-Bas*. — Proost, *Histoire du droit d'asile en Belgique*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Archives du Conseil privé et de la chancellerie des Pays-Bas à Bruxelles.

MARIE-THÉRÈSE-Walburge-Amélie-Christine d'Autriche, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, etc., souveraine des Pays-Bas autrichiens, était la fille aînée de l'empereur Charles VI et d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. Elle naquit le 13 mai 1717, et mourut le 28 novembre 1780. Son éducation fut confiée successivement à Anne-Dorothée, comtesse de Thurn-et-Taxis, née comtesse Souches, à la comtesse de Stubenberg et finalement à la comtesse de Fuchs, née comtesse Mollart. Ses professeurs furent les jésuites Michel Pachter et François-Xavier Vogel, qui lui enseignèrent les principes de la religion catholique; Spannagel l'initia à l'histoire; Marinoni aux mathématiques; Jean-François Chièvre lui apprit les langues étrangères; Caldara, maître de chapelle, la musique; Levasori della Motta, la danse. Encore enfant, elle prit une part active aux ballets organisés au théâtre de la cour. Dans la prévision de la mort imminente de son fils unique, l'archiduc Léopold, Charles VI avait réglé solennellement, le 19 avril 1713, la succession à ses souverainetés par la pragmatique sanction. En vertu de cet acte, l'empereur décida qu'à défaut d'enfants mâles de la lignée régnante, ses filles devaient lui succéder de préférence aux descendants de son frère, l'empereur Joseph I^{er}. Afin d'initier sa fille aînée, Marie-Thérèse, à l'art de gouverner, Charles la faisait assister, dès l'âge de quinze ans, à des conseils de ministres, où les assistants remarquaient l'attention assidue qu'elle prêtait à la discussion. En attendant, la pragmatique sanction fut admise par les nièces de l'empereur et leurs maris. A la mort de l'archiduc Léopold, Marie-Thérèse fut reconnue comme héritière des Etats de la maison d'Autriche, en vertu d'un acte authentique publié à Vienne, le 6 décembre 1724. En 1736, malgré les nombreux aspirants à sa main, elle devint l'épouse de François-Etienne, duc de Lorraine, ensuite grand duc de Toscane. Lors de la mort de l'empereur (20 octobre 1740) la jeune princesse, à peine âgée de vingt-quatre ans, fut appelée à prendre pos-

session d'un trône entouré de précipices. Au lieu de sympathie, elle rencontra, chez les potentats voisins, de l'égoïsme; au lieu d'aide et d'assistance, des inimitiés profondes; au lieu de protection, l'abandon. Ses ennemis se multiplièrent à tel point, qu'en écrivant à sa belle-mère, elle se demandait un jour, si elle possédait encore une ville pour y faire ses couches. Au mois de décembre, les puissances de l'Europe refusèrent de reconnaître le suffrage électoral de Bohême dévolu à une femme. Pour conjurer cette opposition, Marie-Thérèse avait voulu remettre ce droit à son mari, en l'associant au gouvernement de ses Etats, si épuisés par les longues guerres de son père et si mal protégés par les forces militaires. Il n'en fallait pas davantage pour engager les prétendants aux possessions de l'Autriche à faire valoir leurs droits aux dépens d'une souveraine si mal défendue. Le duc de Bavière invoquait (3 décembre 1740) contre Marie-Thérèse le testament de l'empereur Ferdinand. L'Electeur de Saxe, s'appuyant de son côté sur les droits de sa femme, réclama vivement contre la pragmatique. De son côté, le roi d'Espagne revendiquait toutes les possessions de la succession d'Autriche. Au milieu de ces débats, Frédéric II, roi de Prusse, exigeait la remise de quatre duchés situés en Silésie, pendant que Marie-Thérèse se mettait en devoir d'occuper l'héritage de son père. A Vienne, elle avait reçu (7 novembre 1740) les hommages des Etats d'Autriche, tandis que les députés de Bohême et de Hongrie lui prêtèrent serment lorsqu'elle eut ratifié les privilèges des Hongrois, à leur grand contentement. Elle mit en liberté les maréchaux de Wallis et de Seckendorff et le comte de Neuperg, que Charles VI avait fait incarcérer. De cette manière, elle gagna les sympathies de la plupart de ses sujets. Ces sympathies étaient d'autant plus vives, qu'à des grâces extérieures, à une beauté peu commune, elle joignait une force d'esprit, un courage remarquable, une volonté ferme, de la finesse, le sentiment de la dignité, de la justice et de la reli-

gion. Elle fut enfin couronnée à Presbourg, le 24 juin 1741, mais les armées lui manquaient. Frédéric II mit ces circonstances à profit pour lui faire céder la Basse-Silésie, en promettant à la jeune souveraine aide et protection. Marie-Thérèse refusa. La Silésie passa néanmoins au roi après la bataille de Molwitz (4 avril 1741), pendant laquelle les Prussiens battirent le général Neuperg, placé à la tête de l'armée autrichienne, composée de vingt-quatre mille hommes. Cette victoire procura à la Prusse l'avantage de voir passer des forces considérables de la France à l'Electeur de Bavière, l'ennemi de Marie-Thérèse, sinon le plus actif, du moins un des plus redoutables par ses alliances. Placé à la tête de l'armée française, le comte de Saxe vola au secours de l'Electeur de Bavière qui, après avoir passé par l'Autriche, se replia sur la Bohême, prit Prague d'assaut et s'y fit couronner roi (19 décembre 1741). A son tour l'armée autrichienne le battit (17 janvier 1742) devant Scharding, quelques jours après qu'il eut été couronné empereur à Francfort. Toutes les autres puissances tenaient en ce moment une conduite plus ou moins hostile envers l'Autriche. Seul, le roi d'Angleterre, qui avait levé une armée de vingt-cinq mille hommes, fit mine de vouloir secourir Marie-Thérèse; mais, craignant de voir envahir ses possessions du Hanovre, il se retira et signa le traité de neutralité. La reine était ainsi complètement abandonnée à elle-même. Au moment où l'Electeur de Bavière s'avancait en Autriche en faisant mine de vouloir attaquer Vienne, la princesse abandonna cette ville, dirigea ses troupes vers Prague, et se réfugia en Hongrie. Elle réunit les Etats à Presbourg, et leur présenta son fils aîné encore au berceau, en réclamant les secours de ses fidèles Hongrois. Oubliant tous les torts que les ancêtres de la reine avaient eus à leur égard, ce peuple généreux se dévoua à sa souveraine. Cependant elle parvint de nouveau à renouer des relations avec l'Angleterre et la république

des Provinces-Unies, puissances qui lui fournirent des subsides. Des souscriptions furent ouvertes en Angleterre ; des dames de Londres offrirent à la reine 100,000 livres, qu'elle refusa ; mais en même temps elle négociait avec le roi de Sardaigne, et fit des levées de troupes spécialement en Hongrie, sur les bords de la Drave et de la Save. Le comte de Khevenhuller, leur commandant, envahit la Bavière pendant que le prince Charles de Lorraine, beau-frère de la reine, se défendait à la tête de son armée au centre de la Bohême. Marie-Thérèse reprit, de cette manière, une grande partie du territoire qu'elle avait perdu. Elle transporta immédiatement la guerre aux bords du Rhin. La France, de son côté, envoyait continuellement des armées en Allemagne, pour soutenir l'Electeur de Bavière, pendant que le comte de Saxe cherchait à s'emparer d'Egra, ville frontière de Bohême servant de dépôt aux magasins militaires des Autrichiens. D'autre part, le prince Charles de Lorraine, voulant empêcher la jonction du roi de Prusse et du maréchal de Broglie, fut battu près de Czaslaw. Frédéric II remportait une victoire signalée à Czaslaw, pendant que de Broglie battait les Autrichiens à Lobkowitz, près de Sahay. Tant de revers engagèrent enfin Marie-Thérèse à négocier avec le roi de Prusse. Le 11 juin 1742, fut signé à Breslau un traité par lequel elle céda à Frédéric la haute et la basse Silésie, y compris le comté de Glatz. La Prusse promit, de son côté, une neutralité complète. Instruit de cette négociation, le maréchal de Belle-Isle prévint que si le roi de Prusse abandonnait la Bohême, les troupes du prince Charles de Lorraine et celles commandées par Lobkowitz forceraient de Broglie à se retirer, pendant que le comte de Königsegg investirait Prague pour en déloger les Français. Dans cette situation, le cardinal de Fleury, ministre de France, crut convenable d'offrir la paix à Marie-Thérèse. Elle refusa. Cependant une partie de la garnison française de Prague parvint à s'échapper de la ville ; mais Lobkowitz, qui avait

repris le siège de cette place, ne continua pas moins ses opérations et finit par s'en emparer, à la condition d'accorder les honneurs de la guerre aux assiégés. Ces succès enhardirent Marie-Thérèse. Elle voulut rétablir les affaires en Italie en négociant avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et ces négociations réussirent à merveille. Le duc ayant réuni ses forces à celles de la reine, leurs entreprises furent aussi heureuses en Italie qu'en Allemagne. Pendant l'année 1743, le prince Charles de Lorraine recommença les opérations de son côté. Il battit un partisan ennemi, ce qui obligea les Français, qui s'étaient concentrés à Eggenfelden, à se retirer. Minuzzi, commandant de la cavalerie bavaroise, fut vaincu à son tour. Ces revers engagèrent l'empereur Charles VII à signer (27 juin 1743) les préliminaires de la paix avec la reine. Désormais il se contentait de la couronne impériale. Débarrassée de ce compétiteur, Marie-Thérèse, grâce aux secours de l'Angleterre, de la Hollande et de la Savoie, continua la guerre avec la France. Pour opérer une diversion, Louis XV tenta de ruiner les forces de la reine en attaquant les Pays-Bas autrichiens. Au mois de mai 1744, le roi de France se rendit au siège de Tournai, entrepris par le maréchal de Saxe. Cette ville, défendue par une garnison hollandaise, était soutenue par l'armée anglaise, sous le commandement du duc de Cumberland, qui était campé dans les environs. En dépit de la réunion de ces forces, le maréchal continuant le siège, fit passer des troupes dans la plaine de Fontenoy, où les alliés de la reine furent vaincus. Ceux-ci se retirèrent cependant en bon ordre ; mais Marie-Thérèse perdit dans notre pays Tournai, Gand, Audenarde, Termonde, Ostende, Nieuport, Ath, etc. Tous les Pays-Bas furent conquis par les Français. Dans l'entre-temps Louis XV négociait une alliance nouvelle avec le roi de Prusse. Jaloux des succès de la reine en Allemagne, Frédéric fit (22 mai 1744) un traité d'union et de confédération avec la France, l'empereur, le roi de Suède

et l'Electeur palatin. Les armées françaises, composées de soixante et dix mille hommes, envahirent la Bohême (2 septembre 1744). Prague fut prise; mais au moment de l'arrivée du prince Charles de Lorraine à la tête de quatre-vingt mille hommes, l'ennemi se retira dans la Silésie. De son côté, le roi de France pénétrait dans le Brisgau, lorsque l'empereur Charles VII mourut le 20 janvier 1745. A cet événement succéda la défaite des Bavaois à Pfaffenhoven, et la cause de Marie-Thérèse se releva de nouveau. Le fils de l'empereur défunt, mal soutenu par ses alliés, reconnut la reine, abandonna l'alliance française et signa la paix de Füssen. En même temps, la maison de Bavière renonça à ses prétentions sur les Etats de Marie-Thérèse; elle s'engagea à observer une neutralité absolue et promit de faire sortir de ses possessions les troupes étrangères. Cet avantage fut contre-balancé par la perte de la bataille de Friedberg, dans le duché de Schweinitz, où le roi de Prusse battit le prince Charles de Lorraine. Malgré ces revers, la reine voulait faire passer la couronne impériale sur la tête de son époux. En dépit du roi de Prusse, de l'Electeur palatin et des efforts de l'armée française campée près de Francfort, l'élection à l'empire eut lieu (15 septembre 1745). Le mari de la reine fut proclamé empereur. Peu de jours après ce triomphe, le roi de Prusse remporta encore, sur le prince Charles de Lorraine, une nouvelle victoire, près de Pruhonitz (29 septembre). Il déclara aussi la guerre au roi de Pologne, qui avait conclu la paix avec Marie-Thérèse. Le 15 décembre, le prince d'Anhalt ayant battu, près de Dresde, les Autrichiens et les Saxons, Frédéric II entra dans cette ville. Au milieu de ces triomphes et sur les sollicitations de l'Angleterre, le roi de Prusse se décida à faire la paix avec Marie-Thérèse. Celle-ci fut signée, le 25 décembre 1745, à Dresde. L'Electeur palatin et le prince de Hesse y furent compris, de manière que la France, soutenue par l'Espagne, resta seule sur la brèche. La guerre fut continuée en Italie,

pendant que Louis XV poussait avec vigueur la conquête des Pays-Bas. Enfin le duc de Saxe s'empara de Bruxelles; le gouvernement établi par Marie-Thérèse dut s'enfuir. La France était victorieuse, mais la politique lui commandait d'offrir la paix à l'impératrice-reine. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748. Après avoir déposé les armes, Marie-Thérèse s'occupa immédiatement à cicatriser les plaies causées par une guerre si longue et si cruelle. Le commerce, l'industrie, l'administration, la législation en matière civile, criminelle et militaire surtout, l'instruction publique furent, dans ses pays, l'objet d'une sollicitude toute particulière. En ce qui concerne l'instruction, elle se laissait guider le plus souvent par son médecin Van Swieten. Conformément aux tendances de l'époque, elle centralisait autant que possible tous les pouvoirs dans les pays soumis à son sceptre. Un événement plus ou moins prévu depuis quelque temps, fut la guerre commencée en 1755 entre la France et l'Angleterre. Marie-Thérèse voulait tirer immédiatement parti de cette situation, dans l'espoir de pouvoir récupérer les provinces qu'elle avait perdues pendant les campagnes précédentes. Parfaitement renseigné sur ce qui se passait dans le cabinet de Vienne, de Keit, l'agent du gouvernement britannique en Autriche, demanda une réponse catégorique aux questions suivantes : l'impératrice-reine fournira-t-elle des secours au Hanovre, si ce pays est attaqué par la France? Quel sera ce secours? Sa Majesté est-elle décidée à renouveler le traité de subside avec la Bavière? Comptet-elle contribuer à la marche des Bavaois? L'agent anglais ne reçut pas de réponse. Le motif en est facile à comprendre. Marie-Thérèse négociait secrètement, depuis 1755, une alliance avec la France. Elle voulait se soustraire en même temps aux obligations du traité de la Barrière, qui garantissait l'indépendance des Pays-Bas sous la protection de l'Angleterre et de la Hollande. Afin de donner le change à ces puissances sur ses intentions, l'impératrice-reine fit pousser ces négocia-

tions avec vigueur par de Kaunitz et Stahremberg. En outre, elle fit offrir à la France les villes de Mons, d'Ypres, de Furnes et d'Ostende, la cession à l'infant don Philippe du Brabant et du reste du Hainaut, en échange de Parme et de Plaisance. Au moyen de ces concessions, elle espérait pouvoir récupérer, par l'intermédiaire de l'alliance française, les provinces conquises par la Prusse, et, si possible, anéantir cette puissance. Mais la France, si intéressée à diviser l'Allemagne, refusa. Elle consentit à signer (1^{er} mai 1756) le traité de Versailles, auquel la Saxe et la Russie accédèrent. De son côté, l'Angleterre souhaita une alliance avec la Prusse. Ces actes furent le signal de la guerre de Sept ans, qui mit toute l'Allemagne à feu et à sang, et finit par rehausser la gloire de Frédéric II. Ce monarque entra dans la Saxe, pénétra en Bohême, fut vainqueur à Lowositz, et fit capituler l'armée saxonne. Des princes de l'empire germanique et la Suède prirent, dans l'entre-temps, fait et cause pour Marie-Thérèse. Après avoir conclu ces alliances, elle obtint de la France des secours et des subsides, pendant que le roi de Prusse battait le prince Charles de Lorraine en Bohême. Cependant l'impératrice-reine obtint un succès éclatant à Kullin (18 juin 1757). Enfin, c'était pour les belligérants une suite continue de défaites et de victoires, sans aucun résultat décisif, quand la mort de l'impératrice de Russie changea complètement la situation. Le successeur de cette souveraine, Pierre III, conclut avec le roi de Prusse une alliance; la Suède en fit autant (22 mai 1762) : la cause de Frédéric était sauvée. Celle de Marie-Thérèse semblait, au contraire, définitivement perdue. Son alliance avec la France l'avait complètement isolée, isolément que Joseph II déplora amèrement. Ce pacte procura momentanément la paix aux Pays-Bas, pour perdre plus tard leur indépendance, jusqu'alors soutenue par l'Angleterre et la Hollande. Compreneant enfin sa situation, l'impératrice-reine vit qu'elle n'avait rien à espérer de l'issue d'une guerre

dont elle était en quelque sorte la cause première. Elle dut se résigner à signer la paix de Hubertsbourg (15 février 1763). Vaincue sur les champs de bataille, trompée dans ses espérances de reprendre les pays qu'elle avait perdus, Marie-Thérèse se décida à remplir dans les possessions soumises à sa domination un rôle des plus heureux. De son côté, le roi de Prusse promit de voter en faveur du fils aîné de l'impératrice-reine, lorsque la couronne impériale deviendrait vacante. A la mort de son père, Joseph II lui succéda, mais il eut avec sa mère des discussions bien graves, dont elle se plaignit amèrement à sa confidente, la marquise d'Herzelles. Pour se consoler de ces troubles de famille, Marie-Thérèse vouait un véritable culte à la mémoire de son époux. Lorsque la Russie menaçait la Porte, l'impératrice-reine conclut avec la Turquie une convention, qui, par suite du partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, resta sans effet.

La branche électorale de Bavière s'étant éteinte au moment de la mort de Maximilien-Joseph (30 décembre 1777), l'impératrice-reine conclut avec l'Electeur palatin Charles-Théodore un traité de partage (3 janvier 1778). Elle s'empara immédiatement de la Basse-Bavière, mais elle fut obligée de la restituer en vertu du traité de Tessenchen (13 novembre 1779). Nous avons dit qu'après la guerre de Sept ans, Marie-Thérèse s'occupa avec sollicitude du bonheur de ses sujets. Notre pays lui doit beaucoup, sous ce rapport. Elle s'occupa avec tact de l'administration des finances, de la situation des provinces et des villes, par l'institution de la *Jointe* des administrations (22 novembre 1753). Mais elle eut le tort de mettre à charge des Pays-Bas plusieurs emprunts qu'elle avait contractés pour secourir les Etats héréditaires. Les affaires ecclésiastiques aussi furent, de sa part, l'objet d'une surveillance continuelle : la publication des bulles par les évêques fut prohibée; les mandements de carême, l'adoption des bréviaires, l'observance du carême, l'impression du

catéchisme, les dispenses des bans de mariage, les peines infligées aux religieux et aux religieuses par leurs supérieurs, l'admission aux ordres et aux vœux, la sécularisation du droit d'asile, donnèrent lieu à un grand nombre de dispositions législatives. En ce qui concerne la presse, elle voulait maintenir la censure, sans que le clergé pût s'en mêler, suivant un usage ancien. Néanmoins la presse périodique écrite en langue française fut particulièrement encouragée par les agents du gouvernement. Malgré elle, l'impératrice souscrivit (13 septembre 1775) un bref de Clément XIV, qui supprima l'ordre des jésuites. Dans une lettre particulière à de Neny, elle disait à ce sujet : « Les « pauvres jésuites ont enfin reçu leur « arrêt de mort, tout l'ordre est ré- « formé; je les estimerai toujours et « je les plaindrai ». Cette lettre s'explique facilement : l'impératrice-reine avait un jésuite pour confesseur. Par suite de la suppression de cet ordre, les *Acta Sanctorum* devaient cesser de paraître; mais Marie-Thérèse résolut de continuer cette publication. Un de ses titres les plus recommandables est celui d'avoir introduit aux Pays-Bas le bien-être matériel en favorisant le commerce et l'industrie. L'instruction, sauf celle donnée dans les écoles primaires, fut également l'objet de ses préoccupations. Elle introduisit des changements dans l'université de Louvain, créa pour l'instruction moyenne des collèges qui ne produisirent pas tous les résultats auxquels elle s'attendait. Par l'organisation de plusieurs académies, elle favorisa l'art, encouragea la peinture et la statuaire et affranchit les artistes de l'influence des corporations des métiers. Cependant elle enleva aux Pays-Bas, pour les placer à Vienne, les meilleurs tableaux provenant des collèges supprimés des jésuites. A la recommandation du comte de Cobenzl, son ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, elle organisa à Bruxelles (1769) la Société littéraire, qu'elle convertit en Académie royale de cette ville (16 décembre 1772). En 1755, elle institua, grâce à l'intervention de

son ministre, une bibliothèque publique à Bruxelles, organisa les archives de l'Etat et décida d'en faire publier les actes les plus intéressants, projet qui ne reçut pas d'exécution. Elle imprima une vie nouvelle au conseil privé, où régnèrent les principes de l'école philosophique de France. La carte des Pays-Bas, par Ferraris, fut publiée aux frais du gouvernement. Marie-Thérèse eut aussi la gloire d'abolir la torture infligée aux accusés; elle créa des dépôts de mendicité, fit tracer des routes nouvelles, creuser des canaux, et protégea la pêche nationale. Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, aidé du comte de Cobenzl et inspiré par lui, changea complètement la face du pays, qui retomba, après la mort de l'impératrice-reine, dans une situation des plus graves.

Marie-Thérèse écrivit beaucoup : ses nombreuses correspondances, adressées à ses enfants et à ses amis, ont été publiées, et témoignent de ses vues élevées en matière politique et d'excellentes relations de famille. Elle a rédigé aussi des notes intéressantes sur son règne, ainsi que sur les personnages de son entourage; elles ont été publiées par Mr d'Arneth, dans une brochure intitulée : *Zwei Denkschriften der Kaiserin Maria-Theresia*. Malgré le peu de confiance qu'elle avait dans le prince Charles de Lorraine depuis ses défaites pendant la guerre, elle entretenait avec lui une correspondance de cabinet très suivie. Elle en avait fait autant avec sa sœur Marie-Anne, pendant l'absence du gouverneur général. Son attachement à sa famille, sa bienfaisance étaient proverbiales à Vienne; elle était aimée et respectée par tous ses sujets. Ce dévouement s'est surtout manifesté au moment où sa vie était en danger, lorsqu'elle fut atteinte de la variole.

Ch. Piot.

Rautensbrauch, *Biographie der kaiserin Maria Theresias*. — Richter, *Lebens und Staatsgeschichte Maria-Theresias*. — Fromageot, *Annales du règne de Marie-Thérèse*. — Castillon, *Précis de la vie de Marie-Thérèse*. — *Œuvres et correspondances de Frédéric le Grand*. — *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*. — Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*. — Krajan, *Maria-Theresia und Joseph II*. — Filon, *l'Am-*

bassade de Choiseul à Vienne. — D'Arneth, *Maria-Theresia's Regierung*. — Id., *Maria Theresia nach dem Erbfolgekrieg*. — Id., *Zwei Denkschriften der Kaiserin Maria-Theresia*. — Von Ranke, *Der Ursprung des siebenjährigen Krieges*. — De Jonghe, *Geschiedenis der diplomatie gedurende den oostenrijkschen successieoorlog*. — Du Moulard, *Mémoires et correspondances*. — Duclos, *Mémoires secrets*. — Shaw, *Essai sur les Pays-Bas*. — Wraxell, *Memoirs of the courts of Berlin, Dresden and Vienna*. — Vitzthum, *Die Geschichte des sachsichen Cabinets*. — Bulletins de l'Académie royale de Belgique et de la Commission d'histoire. — Lettres historiques. — *Revue de Bruxelles*. — Lettres de Marie-Thérèse à la marquise d'Herzelles. — Du Moulard, *Mémoires et correspondances littéraires et dramatiques*. — Beer, *Aufzeichnung des Grafen Bentinck über Maria-Theresia*. — Coxé, *Histoire de la maison d'Autriche*. — Van Ruckelingen, *Belgie onder Maria-Theresia*. — D'Arneth, *Briefe der Kaiserin Maria-Theresia an ihre Kinder and Freunde*. — D'Arneth et Geoffroy, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*. — Essai d'une élogie historique de Marie-Thérèse. — Nelis, *Oraison funèbre*. — Heeren, *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas en 1748 et suiv.* — Steur, *Précis historique de l'administration générale des Pays-Bas, sous Marie-Thérèse*. — Relation de la campagne en Brabant, 1743 et suiv. — Discailles, *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*. — Piot, *Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*. — Piot, *Les Tableaux des collèges des Jésuites, supprimés en Belgique*. — Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — Hermann, *Maria-Theresia als Gesetzgeberin*. — Allgemeine Deutsche Biographie, t. XX. — Alexandre, *Histoire du Conseil privé*. — Comte de Villermont, *Marie-Thérèse*. — Zeissberg, *Zwei Jahre belgischer Geschichte*. — Id., *Herzog Karel von Oesterreich*.

MARIE (Jean-Baptiste), médecin, naquit à Liège, le 19 août 1771, et mourut à Compiègne (France), au commencement du mois de décembre 1852. Élève de Desault, il étudiait encore la médecine à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1793, quand il fut enrôlé dans les armées de la République; il rejoignit, en qualité d'officier de santé, les troupes qui devaient empêcher les Espagnols de forcer les passages des Pyrénées. Vers 1795, Marie, élevé au grade de chirurgien-major, fut attaché à l'armée d'Allemagne : blessé grièvement pendant la retraite de Moreau, il revint à Paris, où il séjourna quelque temps. Sa convalescence achevée, il reprit du service et partit pour l'Italie à la suite du 12^e régiment de dragons. Mais, couvert de blessures dans divers combats, il dut de nouveau rentrer en France et sollicita sa mise à la retraite. Il s'établit à Paris,

termina ses études et présenta une thèse *Sur les plaies de tête par des instruments piquants, tranchants et contondants* (Paris, an XII; in-4^o, 42 p.). Sa réputation lui attira bientôt une clientèle considérable. Nous le voyons quitter Paris et aller s'établir à Compiègne, où Napoléon le nomma son médecin à cette résidence. Marie conserva ces fonctions sous Louis XVIII, sous Charles X et sous Louis-Philippe; à la Révolution de février, il donna sa démission. Dans les dernières années de sa vie, Marie avait peu à peu abandonné la pratique de son art; mais sa porte n'était jamais restée fermée pour les malheureux qui venaient réclamer gratuitement ses soins. Le docteur, qui était membre correspondant de la Société de médecine de Paris, aurait écrit dans différentes revues des articles dont nous n'avons pu retrouver la mention. Nous nous demandons même si une brochure de trente-cinq pages, parue à Paris, en 1829, *Sur l'étranglement de la hernie entéro-épiploïque inguinale*, par J.-B.-A. Marie, peut lui être attribuée. Le nécrologe liégeois dit aussi que Marie aurait professé pendant un certain temps à l'École de médecine de Montpellier. Or, il résulte d'une lettre qui nous est adressée par le secrétaire de la faculté de médecine de cette ville que les archives de l'université de Montpellier ne contiennent aucune mention de ce fait. Marie avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous ignorons sous quel souverain.

Dr Victor Jacques.

La Tribune (de Liège), 46 décembre 1852. — *Nécrologe liégeois pour 1852* (Liège, 1853).

MARIEVOORDE (Dieudonné DE), ou A MARIVORDA, poète latin, né à Bruges, florissait dans la seconde moitié du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Nous n'avons aucun renseignement sur la vie de cet auteur, qui n'est pas mentionné par les anciens biographes, tels que Foppens et Paquot. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse, qui portait d'argent au chevron de sable, accompagné de trois losanges de gueules, deux en chef, un en pointe, et dont plu-

sieurs membres firent partie du Magistrat de Bruges. Les *Delitiæ poetarum belgicorum* renferment de Dieudonné de Marievoorde quelques petites poésies latines adressées à Hubert Goltzius, qui ne donnent guère une idée avantageuse de son talent; on peut en juger par ce distique, d'un goût douteux, sur le *Thesaurus rei antiquariæ* :

*En iterum, studiosa cohors, huber Thesaurus
Huberis Huberti : manat ab huberibus.*

Il a aussi écrit une épitaphe en vers latins pour son oncle, Enée de Marievoorde, mort à Anvers, le 9 mars 1606, reproduite par Sanderus, ainsi qu'un quatrain en tête des *Poemata* de François Modius, un concitoyen, qui lui avait lui-même consacré une épigramme. La *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* dit qu'il a composé des vers flamands, qui ont été publiés, mais nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion.

Paul Bergmiers.

H. Goltzius, *Thesaurus rei antiquariæ* (1579), *passim*. — Fr. Modius, *Poemata* (1583), p. 124. — *Delitiæ poetarum Belgicorum* (1614), t. III, p. 400-401. — A. Sanderus, *De Brugensibus eruditionis fama claris* (1624), p. 9-10. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (1843-1849), t. IV, p. 97-98. — J. Gailliard, *Bruges et le Franc* (1837-1864), t. II, p. 481-488, et *passim*.

MARIN (Pierre), écrivain ecclésiastique du XVII^e siècle. Foppens nous apprend qu'il était chanoine de la cathédrale Saint-Aubain, à Namur, et aumônier du marquis Ambroise de Spinola. Ce bibliographe cite de Marin l'opuscule suivant : *De peregrinantibus ad Montem Acutum*. Bruxelles, J. Mommaerts, 1606; in-12. Pierre Marin résigna sa prébende canoniale en 1607.

Paul Bergmans.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (1739), t. II, p. 991. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, p. 488.

MARINUS (Jacques), philologue, naquit à Weert, mourut, probablement à Bois-le-Duc, vers 1550. Entré dans l'ordre des Hiéronymites, il dirigea pendant de longues années, et jusqu'à sa mort, le collège de Bois-le-Duc. Au mois de février 1526, il fit paraître à

Anvers, chez Michel Hillen, un opusculé intitulé : *Syntaxis Iacobi Marini Wertensis, scholæ Buschiducensis gymnasiarchæ, viri tum græce tum latine peritissimi, ea ratione litterariæ publi consulens, ut quicquid ad veram latinitatis constructionem spectet, bonarum litterarum studioso abunde satisfaciat*. En soixante-quatre pages d'un style élégant et clair, l'auteur a su faire un excellent traité; le livre est remarquable de méthode et présente, après chaque règle, de nombreux exemples tirés de la meilleure latinité.

Marinus n'en était pas à son coup d'essai. Quelques années auparavant, il avait donné un écrit sur la construction des parties du discours, mais il ne s'en montrait pas content : l'ouvrage, en effet, était conçu d'après les vieilles idées qui avaient cours alors, et l'auteur était novateur, mais il craignait de soulever la réprobation. Il se décida cependant à publier un traité selon ses vues, rompant avec l'habitude de formuler les règles en vers, et lui donna le titre que nous avons transcrit ci-dessus. Le livre eut du succès : Marinus en fit paraître une seconde édition en 1542, et Jérôme van Veerle, son successeur, le retoucha et le publia une troisième fois en 1555.

Alph. Roersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. I, p. 348. — J. Habets, *Geschiedenis van het tegenwoordig Bisdóm Roermond* (Ruremonde, 1892), t. III, p. 353. — L'ouvrage de Marinus, à la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

* **MARINUS CLAESZON** mieux connu comme **MARINUS DE ZEEUW** (le Zélandais), ou de **ROMERSWAEL**, peintre, originaire de cette dernière ville, aujourd'hui submergée, dans l'île de Walcheren. Né vers 1497, d'un père également peintre, Claes de Zierickzée, inscrit à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1509, Marin figure à son tour comme élève de Simon van Daele, peintre sur verre. Mentionné par Guichardin parmi les maîtres notables des Pays-Bas, « *Marino di Sirissee* » (« *di* » *Siresia* », pour Vasari), Marinus est, en outre, cité élogieusement par Van Mander. L'historien de la peinture néerlandaise, faute de con-

naître les dates de naissance et de mort du personnage, assure qu'il était contemporain de Frans Floris et caractérise sa manière en la disant « plus dure » qu'agréable ». Les dates relevées sur les tableaux de Marinus embrassent une période de quarante ans, de 1521 à 1560. Il a fallu pour établir l'identité du maître l'effort successif d'un groupe de critiques passablement serré. Waagen allait jusqu'à inventer un peintre Maximin ayant travaillé à Bâle; Clément de Ris lisait Maxing ou Maring. Ce fut Otto Mündler qui mit les chercheurs sur la voie (*Journal des Beaux-Arts*, 1863, p. 127), mais Siret se crut autorisé à admettre dans le *Dictionnaire des peintres* le « Maximin » de Waagen, conjointement avec Marinus. Sans conteste possible, il s'agit d'un des maîtres les plus typiques du xvi^e siècle. Sa technique est d'ordre supérieur, et s'il tend à pousser l'expression jusqu'à la grimace, son étude de la physionomie humaine n'en est pas moins admirable; sa précision dans le détail nous procure une vaste somme d'informations sur les mœurs et le caractère du temps, rendu avec la plus scrupuleuse fidélité. Nous dirons, au surplus, pour donner la mesure de la valeur du peintre, que plus d'une fois ses œuvres ont été confondues avec celles de Quentin Metsys, même de Holbein. Mais la limite de ses sujets est restreinte. En dehors d'une Madone au musée du Prado, nous ne connaissons de lui que des figures à mi-corps, de grandeur naturelle, de *Saint Jérôme en méditation*, des banquiers, usuriers ou des receveurs de taxes dont la fréquente répétition suggère forcément l'idée que les épisodes de l'espèce, attribués à Q. Metsys, émaneraient peut-être du pinceau de Marinus. Plus d'un auteur incline à croire que le *Saint Jérôme* attribué à Metsys, au musée de Berlin (474ⁿ), est l'œuvre de Marinus, chose acceptable, vu l'analogie de sujet et de manière. Marinus a fait emploi, pour illustrer les missels souvent introduits dans ses peintures, de compositions d'Albert Dürer. Il eut de bonne heure ses copistes. Dans l'inventaire après

décès du peintre Bernard de Ryckere, dressé dès 1590 et publié par Mr P. Genard, figure la mention d'un tableau de *Changeurs* de Marinus » et « sa copie ». A s'en tenir aux dates inscrites sur ses œuvres, Marinus aurait cessé de travailler après 1560. Nous recueillons toutefois cette mention que, le 23 juin 1567, « Marinus Claeszoon » de Romerswael fut condamné à Middelbourg pour avoir participé à la dévastation de la Westmunsterkerck au mois d'août précédent. La sentence l'oblige à suivre la procession en chemise, un cierge à la main, et à être ensuite banni de la ville l'espace de six ans. Nous ignorons en quel lieu le peintre alla finir ses jours.

Les tableaux actuellement déterminés de Marinus sont en petit nombre. La figure de *Saint Jérôme* se répète deux fois au musée de Madrid, dont une fois avec la date de 1521; on la retrouve ensuite avec la date de 1533 et la signature *Opus Marini de Romerswael*, au musée de l'Académie de Saint-Ferdinand, dans la même ville; encore au musée de Séville; chez M. de Becker, à Louvain (1541); ensuite au musée de Douai; dans la galerie impériale de Vienne et, de plus, peut-être, à Berlin. Des *Changeurs* et des *Receveurs de taxes*, à la Pinacothèque de Munich (1538 et 1542); Madrid (1548); Nantes (id); Londres (sans date); Anvers (attribué à Q. Metsys); Valenciennes; marquis de Lansdowne (attribué à Holbein); musée impérial de Vienne; musée de Copenhague (1560). *La Vierge et l'Enfant Jésus*, sous le monogramme faux d'Albert Dürer au musée de Madrid.

Henri Hymans.

Van Mander, *Het schilder-boeck*. — Max Rooses (traduction Reber), *Geschichte der Malerschule Antwerpens* (Munich, 1884, p. 82-83). — Fernand Petit, Burton, Houdoy, Sigurd Muller, notes dans la *Chronique des Beaux-Arts*, Paris, 1879, pp. 217, 230, 263. — H. Hymans, *Marin le Zelandaïs de Romerswael* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1884, p. 241). — Le même, *Le Livre des Peintres*, t. II, Paris, 1883, p. 83 et suiv. — Le même, le Musée du Prado (*Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1893).

* **MARINUS**, également désigné sous le nom de VANDER GOES et de ROBIN, graveur, né à Londres (?) en 1599, mort

à Anvers le 27 avril 1639. Les prénoms d'Ignace-Corneille, que quelques auteurs se sont aventurés à donner au personnage, sont de pure fantaisie, par la raison bien simple que Marinus n'est pas un nom patronymique, mais un prénom. Admis à la gilde anversoise de Saint-Luc, à Anvers, en 1630-1631, comme élève de Lucas Vorsterman, « Marinus » Robin « avait peut-être travaillé déjà sous l'illustre chalcographe en Angleterre même. Le retour de Vorsterman à Anvers était de la veille. Notre hypothèse se trouve fortifiée par la circonstance que, dès l'année suivante, Marinus — c'est de ce nom seul qu'il signe ses planches, — était franc-maître, recevait des élèves et se signalait comme un des meilleurs interprètes des œuvres de Rubens. C'est de lui, notamment, que procèdent les deux splendides estampes des *Miracles de saint Ignace* et de *saint François-Xavier*, d'après les chefs-d'œuvre de Rubens ornant aujourd'hui le musée impérial de Vienne. Marinus a signé encore une belle reproduction de la *Fuite en Egypte* du maître, l'effet de nuit appartenant au Louvre. Moins heureux dans une *Madeleine*, sa seule estampe d'après Van Dyck, il se signale comme un artiste de grand style dans les reproductions du *Martyre de sainte Apollonie* et de *l'Adoration des Bergers*, d'après Jordaens. L'école d'Anvers vit peu de manifestations de cette importance sortir de ses presses. Bien que sensiblement influencé par Vorsterman, Marinus fait preuve d'une somme considérable d'initiative. Sa taille légère et pittoresque s'adapte avec un vrai bonheur au style des œuvres qu'il est appelé à traduire. Très coloriste, en outre, il parvient à harmoniser ses planches avec un art dont nul avant lui, son maître excepté, n'avait donné l'exemple. Les planches du *Martyre de sainte Apollonie* et de *l'Adoration des Bergers* font encore partie de la chalcographie du Louvre. (Catalogue, nos 678, 681.) La *Fuite en Egypte*, le *Saint Ignace* et le *Saint François-Xavier* furent insérés, en 1808, dans le recueil des œuvres de Rubens, paru à Amsterdam. Nous ignorons ce que ces

œuvres sont devenues. En dehors des créations déjà citées, Marinus a gravé d'après Jean Vanden Hoecke une *Sainte Famille*, et le *portrait équestre du Cardinal-infant*, ce dernier pour le livre de Diego Aedo y Gallarte : *Viaje del infante Cardenal*, publié à Anvers en 1635, par Cnobbaert, ouvrage dont le titre, dessiné par Rubens, est de même son œuvre. On possède également de lui des sujets de genre d'après Adrien Brouwer, Corneille Sachtleven, M. Zorg (Rockes), et Théodore van Thulden. Son œuvre compte au plus une quinzaine de pièces, circonstance expliquée par une carrière fort courte. Le *Manuel* de Le Blanc attribue à Marinus, une *Sainte Catherine*, grande estampe d'après Jordaens. Il y a là évidemment une confusion avec la *Sainte Apollonie*. Nous n'avons jamais rencontré la *Madone* que, selon Kramm, il aurait gravée d'après Michel-Ange de Caravage. En revanche, il a gravé d'après le même peintre un *Saint Jérôme en pénitence*, pièce peu commune.

L'obituaire de l'église Saint-Jacques, déposé à l'état civil, à Anvers, enregistré, sous la date du 27 avril 1639, le décès et l'inhumation de Marinus *Van der Goes*, demeurant rue de Hoboken, « à côté du collège des Irlandais ».

Henri Hymans.

Rombouts et Van Lerius, *Les Liggeren et autres archives de la gilde anversoise de Saint-Luc*, t. II, p. 46. — *Catalogue du Musée d'Anvers*, 3e édit., 1873, p. 24. — H. Hymans, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens* (Bruxelles, 1879; in-8°), p. 409 et suiv. Ibid., *Catalogue raisonné de l'œuvre de Lucas Vorsterman* (Brux., 1893).

MARISSAL (Louis), écrivain ecclésiastique, natif de Saint-Omer, vécu dans la première moitié du XVII^e siècle, et mourut le 12 novembre 1637. Il prit le froc de dominicain et consacra les loisirs du cloître à l'œuvre suivante : *Tableau des vertus et miracles du B. Ambroise de Sienna et du B. Jacques (Salomone) Venetien de l'ordre des FF. Prescheurs*. Traduit de l'italien. Mons, Charles Michel, et Lille, Pierre de Rache, 1623; in-4°. Paquet présume qu'il était l'oncle d'Ambroise Marissal également natif de Saint-Omer et religieux dominicain,

mort le 13 juin 1678, qui laissa quatre volumes manuscrits de sermons intitulés : *Conciones Adventus, Quadragesimæ, de Tempore et de Sanctis*.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, t. II, p. 203, 205. — Quéatif et Echard, *Script. ord. prædic.*, t. II, p. 644, 695.

MARISSAL (*Philippe-Charles MARRESCHAL* dit) (1), artiste peintre, né à Gand le 22 août 1698, mort le 14 février 1770. Après avoir reçu des leçons de son concitoyen Gilles Le Plat, Marissal se rendit à Paris, où il se livra, pendant quatre années, à l'étude approfondie de son art. Il fut frappé des avantages et de l'éclat de l'Académie française de dessin et de peinture, et résolut, à son retour, d'établir dans sa ville natale une institution analogue, ou tout au moins semblable, aux écoles d'Anvers et de Bruges. Mais il n'avait à sa disposition ni les influences ni les fonds nécessaires à la réalisation de son projet. Aussi se contenta-t-il, pour le moment, d'ouvrir chez lui une école particulière où il avait une dizaine d'élèves, l'exiguïté de sa demeure ne lui permettant pas d'en recevoir davantage. C'était en 1748.

Trois années plus tard, Marissal, dont le nom commençait à être connu, s'adressa au magistrat de la ville de Gand, et demanda l'autorisation d'ouvrir une académie publique. On lui accorda l'usage d'une partie du local du Mont-de-Piété, et, à l'effet de couvrir les frais de l'entreprise, les amateurs d'art ouvrirent une liste de souscription qui se couvrit rapidement de signatures. Cependant le local était trop distant du centre de la ville pour qu'il fût fréquenté comme le désirait Marissal. Celui-ci adressa une nouvelle requête au magistrat, et obtint de pouvoir donner ses leçons à l'hôtel de ville même (1752). Aussitôt les élèves affluèrent

et leur nombre dépassa bientôt la centaine. L'institution acquit une certaine réputation, et le comte de Cobenzl la prit sous sa protection. Grâce à des contributions volontaires, Marissal put créer des concours; la première distribution des prix eut lieu le 14 mars 1754. Le 17 avril suivant, Charles de Lorraine accorda, à son tour, à l'Académie sa haute protection. Un événement imprévu parut soudain devoir entraver le développement de la nouvelle institution. A la suite de l'incendie de l'Académie de Bruges, en 1755, le magistrat gantois craignant un malheur semblable pour l'hôtel de ville, suspendit les cours. Quelque temps s'écoula avant qu'on pût trouver un autre local au centre de la ville. Le receveur des ouvrages de la ville, David T'Kint, proposa d'approprier lui-même, à peu de frais, l'étage du *Pakhuis* ou entrepôt, situé au marché aux Grains; cette proposition fut acceptée, et les leçons recommencèrent en 1756. L'Académie resta installée au *Pakhuis* jusqu'en 1804, époque à laquelle elle prit possession des bâtiments de l'ancien collège des Augustins, qu'elle occupe encore actuellement. Au bout de peu de temps, Marissal avait senti qu'il ne lui était plus possible de donner, à lui seul, l'enseignement aux nombreux élèves qui se pressaient à l'Académie. Il s'adjoignit pour le dessin François De Langhe, Emmanuel Hoogstoel, Minne et Pierre Leynens; pour l'architecture, Jean-Baptiste Simoens.

Marissal s'adonnait spécialement au portrait et à la peinture décorative, mais son mérite artistique est médiocre, et ses toiles ne se rencontrent point dans les musées. Il exécuta pour la cérémonie de l'inauguration de Marie-Thérèse, comme comtesse de Flandre, à Gand, en 1744, un grand tableau allégorique, dont une reproduction, gravée par Fr. Pilsen, figure en tête de la relation de cette cérémonie. Son portrait peint, par lui-même, passa en vente publique en mai 1828; j'ignore ce qu'il est devenu. Le principal titre de Marissal à notre souvenir est certainement d'avoir créé et dirigé avec succès l'Académie gan-

(1) Voici, en effet, l'acte de naissance de cet artiste, extrait des registres de la paroisse Saint-Jacques : *Die 22 Augusti 1698, infrascriptus baptizavi Philipppum Carolum, filium Joannis Caroli Mareschal et Petronille Geerens, conjugum, natum eadem die, hora 7^{ma} mane. Susceptores Philipppus De Suttere et Amelberga Cayphas. (Sign.) Van Dale, pastor.*

toise. C'est ce que rappelle une plaque commémorative placée à l'intérieur de l'église des Augustins, à Gand.

Paul Bergmans.

Relation de l'inauguration de Marie-Thérèse comme comtesse de Flandres (Gand, 1744). — [E.-C. Vande Vivere], *Historie der koninklijke Akademie van teeken-, schilder- en bouw-kunden* (Gand, 1794), p. 1-8. — Marc van Vaernewijk, *De Historie van België* (Gand, 1829), t. II, p. 86-90. — *Revue de la numismatique belge*, t. IV (Bruxelles, 1848), p. 228-230. — Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres* (3^e éd., Bruxelles, 1883), t. II, p. 22.

MARISSAL (*Victor-Joseph*), botaniste, né à Tournai, le 5 janvier 1824, mort à Fall-River, près de Boston, le 16 septembre 1881. Encouragé par son compatriote B.-C. Dumortier, Marissal publia en 1846, dans les *Mémoires de la Société de littérature, des sciences et des beaux-arts de Tournai*, les résultats de ses herborisations aux alentours de cette ville, sous le titre de : *Catalogue de phanérogames observées depuis 1842 dans les environs de Tournai, disposé suivant le système de M. B.-C. Dumortier*. Quatre années plus tard, il donna, dans le même recueil, sous le titre de : *Catalogue des espèces omises dans la flore du Hainaut et observées dans les environs de Tournai*, une première centurie de plantes cryptogames (Algues). Ces deux publications dénotaient chez ce jeune savant un goût très prononcé pour la botanique et faisaient bien présager de l'avenir. Malheureusement, pendant le séjour qu'il fit à Bruxelles, où il avait commencé des études de médecine, il dissipa la petite fortune que sa mère, devenue veuve, lui avait laissée et fut ainsi mis dans l'impossibilité d'obtenir ses derniers diplômes. Il prit alors la résolution de s'expatrier. À l'aide du produit de la vente de sa bibliothèque, il passa en Amérique et s'installa à Fall-River, où il pratiqua la médecine. Nous ne savons pas s'il y poursuivit ses recherches de botanique. Il a laissé, dans sa nouvelle patrie, la réputation d'un homme instruit et dévoué à toutes les œuvres de philanthropie.

Fr. Crépín.

Renseignements particuliers.

MARISSSEN (*Jean VAN*), professeur et poète dramatique, naquit à Bruges, le 9 mars 1615, entra dans la Compagnie de Jésus, le 25 septembre 1634, professa la grammaire à Gand, et mourut à La Haye, le 7 juillet 1666. Il a écrit une tragédie intitulée : *Justus Martelaar*, aussi fortement conçue qu'habilement exécutée, et qui fut représentée avec succès au collège de Gand, le 20 juin 1639.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARIUS (*Adrien*). Voir EVERARDI (*Adrien*).

MARIUS (*Corneille*). Voir MEEREN (*Corneille VANDER*).

MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS (...VAN BALLAER, en religion), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, le 2 mai 1626, mort à Bruges, le 2 novembre 1695. Il était frère du célèbre écrivain ascétique Jean van Ballaer, plus connu sous le nom de Michel de Saint-Augustin. Entré chez les Carmes, Marius fit sa profession, le 26 juin 1645, et reçut la prêtrise, le 11 juin 1650. Il fut prieur des couvents de Malines et de Bruges, et définitur de sa province. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Fonteyn-adere des levens, straelende tot schoone onderwijsinghen van een godtvruchtigh innigh leven*. Anvers, veuve J. Cnobbaert, 1655; petit in-12. L'approbation du provincial est datée de Bruges, 27 octobre 1655. — 2. *Excitamenta devotionis ad S. Josephum sponsum Deiparæ*. Anvers, 1667; in-16. Aussi à Bruges. Comme le précédent, ce traité est écrit en flamand; je cite le titre en latin, tel que Cosme de Villiers le traduit, n'ayant pu en retrouver un exemplaire. — 3. Ce fut Marius de Saint-François qui, à l'époque de son priorat, fournit à Sanderus les renseignements nécessaires à la rédaction de l'article concernant le couvent des Carmes de Malines, dans la *Brabantia sacra*.

Cosme de Villiers cite un second Marius de Saint-François qui aurait

écrit en flamand un petit manuel de dévotion, dont il traduit ainsi le titre : *Instructio vitæ spiritualis* (Anvers, Cnobbaert, 1658, in-16). Il semble qu'on puisse identifier cet ouvrage avec la *Fonteyjn-adere des levens* que je viens de citer et qui porte en sous-titre : *Onderwijsinghe van een godtvruchtigh innigh leven*.

Paul Bergmans.

Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana* (Orléans, 1732), t. II, col. 359, et les notes mss. de J. Goyers sur cet ouvrage (bibl. de l'université de Gand).

MARIUS DE SAINT-JACQUES. Voir DEL BARE (*Marius*).

MARLIER (*Jérôme*), ou MARLIÈRE, abbé du monastère de Saint-Ghislain, magistrat, historien et poète, né à Mons, en 1613, mort à Saint-Ghislain, le 2 juin 1681. Il avait à peine dépassé sa quinzième année lorsqu'il embrassa la vie religieuse, sous la règle de Saint-Benoît, à l'abbaye de Saint-Ghislain. Augustin Crulay, appelé, en 1640, à gouverner ce monastère, résolut d'y introduire la réforme de la congrégation du Mont-Cassin, acceptée, depuis 1628, par l'abbaye bénédictine de Saint-Denis-en-Broquerie. Ce ne fut pas sans rencontrer de nombreux obstacles, même de la part d'une partie de ses religieux. Marlier le seconda particulièrement dans cette entreprise; les qualités solides dont il fit preuve amenèrent l'abbé Crulay à le choisir, en 1642, comme prieur, bien qu'il comptât seulement vingt-neuf ans. Il reçut, le 29 juin suivant, ainsi que le plus grand nombre des moines de Saint-Ghislain, l'habit des bénédictins réformés, à l'église du monastère de Saint-Denis; le 28 avril 1643, ils obtinrent leur affiliation à cette dernière abbaye.

Les capacités administratives de Marlier lui firent conférer, peu après, la gestion du temporel avec le titre de procureur et de receveur. La guerre et les frais de procédure occasionnés par la réforme avaient obéré cette communauté. Notre receveur réussit à remédier efficacement à une situation désastreuse.

Après la mort de Crulay, Marlier fut

nommé, le 25 février 1649, à la dignité abbatiale. Il gouverna cette maison pendant trente-trois ans, mais non sans éprouver de graves déboires : les séjours fréquents de troupes; trois sièges successifs que la ville eut à subir; le monastère ruiné; les religieux chassés par les Français, réduits à chercher un asile au dehors; les biens dévastés. Toutes ces calamités se succédant coup sur coup forcèrent Marlier à contracter des emprunts pour faire subsister les moines. Loin de lui savoir gré de ses efforts et de tenir compte d'une situation critique, plusieurs religieux l'accusèrent, en 1671, d'avoir mal administré le temporel. La cour souveraine de Hainaut lui enleva la gestion des biens du monastère, mais Marlier réussit à se justifier pleinement et établit, devant l'archevêque de Cambrai et ses délégués, que, dans sa gestion, depuis 1649 jusqu'en 1672, il avait réalisé 220,000 livres de boni.

Dom Baudry a tracé le portrait suivant de Marlier : « Il étoit agréable dans la conversation, poli, éloquent et un esprit au-dessus du commun; il possédoit le droit canon et civil, il étoit entreprenant et intègre et sup- portoit avec un courage et une constance admirable toutes les disgrâces de la fortune et les efforts de ses puissans ennemis qui le traversèrent pendant une grande partie de sa prélat- ure sans pouvoir ébranler sa patience et sa fermeté. La profonde connoissance des affaires de l'Etat et sa dextérité à les manier lui concilièrent l'estime des princes et des seigneurs du pays qui recherchoient passionné- ment sa compagnie pour profiter de ses lumières et de ses conseils dans les affaires les plus importantes de la province et de l'Etat, dont il fut toujours regardé comme le principal ord- nement et le plus ferme appui, et reconnu tel par ses adversaires même ».

Le continuateur de dom Baudry, dom Rutot, fait néanmoins quelques réserves aux éloges décernés à l'administration de Marlier; il estime que l'annaliste de Saint-Ghislain s'est trop laissé guider par le récit écrit par notre abbé des

événements arrivés sous sa prélature ; les graves dissentiments entre les moines qui avaient troublé, pendant près d'un demi-siècle, le calme de la vie monastique, avaient trop vivement excité les passions, pour qu'un écrivain appartenant à ce monastère pût parvenir à les apprécier impartialement. Les réserves de dom Rutot n'infirmèrent toutefois en rien les qualités personnelles de notre prélat.

Jérôme Marlier fut nommé, le 8 juillet 1658, conseiller ecclésiastique à la cour souveraine de Hainaut, en remplacement de Paul de Carondelet ; il exerça cette charge jusqu'au mois de mars 1672, et s'en acquitta dignement. Comme abbé, il était appelé à siéger aux Etats de la province ; le titre de primat de Hainaut attribué aux abbés de Saint-Ghislain lui donnait une place prépondérante dans la chambre du clergé. Marlier eut à diverses reprises à s'opposer, soit aux Etats, soit à la cour, à des mesures proposées par les grands baillis de Hainaut qui portaient atteinte aux prérogatives de ces corps ; de là des difficultés sérieuses entre lui et le comte de Bucquoy, d'abord ; ensuite avec son successeur, le duc d'Arenberg. Elles obligèrent Marlier à donner, en 1672, sa démission de conseiller.

On doit à Jérôme Marlier : 1. *Abrégé de la vie de saint Ghislain, dressé en faveur des pèlerins*, petit volume in-18 de 56 pages, portant l'approbation de Th. Plicette, datée du 5 mai 1655. Ce livret de pèlerinage a eu quatre éditions. — 2. *Mémoires* restés manuscrits et comprenant plusieurs volumes ; le plus volumineux forme un in-8° de 156 pages, et contient l'histoire du monastère de 1649 à 1680. Les autres volumes se composent des pièces justificatives de la conduite de l'auteur, d'un état des biens de l'abbaye et des cures à sa collation. « Tout cela », au témoignage de Paquot, renferme des anecdotes assez curieuses. — 3. Il a écrit quelques pièces de poésie qui ne nous ont pas été conservées.

Ernest Mathieu.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, ms. de la bibliothèque publique de

Mons. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II. — Adolphe Mathieu, *Biographie montoise*. — De Boussu, *Histoire de Saint-Ghislain*. — L.-A.-J. Petit, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*. — Conseil souverain de Hainaut, avis rendus, n° 433 aux archives de l'Etat, à Mons.

MARLIER (Pierre DE), sculpteur.
Voir DE MARLIER (Pierre).

MARLIN (Pierre - François - Henri-Désiré), professeur, littérateur, né à Liège, en 1800, mort à Herstal, le 19 juin 1851. Il fit de brillantes études au collège communal et à l'université de sa ville natale, et manifesta de bonne heure la tournure encyclopédique de son esprit, partageant ses prédilections entre les sciences et les lettres, moins du reste, il faut le dire, pour les approfondir que pour se rendre capable de les vulgariser. C'est dire que le professorat était sa véritable vocation. Il débuta par des leçons particulières, tout en se préparant au doctorat en philosophie. En 1826, il obtint le prix (1) au concours universitaire (faculté des lettres) et, la même année, la chaire de troisième et de quatrième au collège communal de Huy. Ici se retrouve le trait de caractère que nous avons signalé tout à l'heure. Non content d'enseigner les humanités, Marlin se préoccupa des lacunes du programme des collèges, en recommandant (le premier en Belgique) la création d'une *section industrielle*. La ville de Huy le prit au mot et vota l'impression du discours qu'il prononça le jour de l'inauguration des cours *professionnels*. Cependant il ne tarda pas à changer de résidence. En 1829, nous le trouvons à l'athénée de Namur, professeur de physique et de mécanique industrielles. La révolution éclate : il s'exalte, quitte sa chaire et entre dans l'armée belge en qualité d'officier du génie. Mais sa vocation reprend le dessus ; aussitôt le nouvel ordre de choses consolidé, il renonce à s'occuper de fortifications et s'estime heureux de redevenir professeur à Namur.

Ici reparait l'humaniste. Marlin consacre ses loisirs à la critique des méthodes en vogue pour l'enseignement

(1) *Ann. Acad. Leod.*, 1826, p. 259-333.

des langues anciennes. Il émet ses vues pratiques dans une brochure où il réclame la réduction à quatre années des cours de grec et de latin; il voudrait que l'on commençât par l'étude du grec; enfin, il répudie la méthode synthétique en vogue, pour lui préférer les procédés analytiques. Ces préoccupations ne l'absorbent pas encore tout entier: il trouve du temps pour se préparer au doctorat en médecine, et il aboutit.

En 1835, il est nommé directeur de l'athénée de Namur. Le moment paraît venu de mettre en pratique ses idées de réforme: il publie une brochure où les méthodes surannées sont prises à partie, et du même coup soumet les siennes au contrôle de l'expérience. Quelques-uns de ses collègues l'approuvent; d'autres rechignent et lui font la vie dure. En 1839, sonne pour lui l'heure de la délivrance: il passe de Namur à Liège en qualité de préfet des études et professeur de rhétorique, fonctions délaissées par Hippolyte Guillery (voir ce nom). Dès qu'il en a l'occasion, Marlin renoue le fil de ses idées pédagogiques; une brochure de l'avocat J. Gendebien sur l'enseignement moyen provoque de sa part un nouvel écrit qui attire l'attention. Notons en passant qu'en 1845, sous le ministère Vande Weyer, Marlin fut nommé agrégé à l'université de Liège. Cette distinction resta pour lui purement honorifique.

A Tournai, où il arriva en 1848, avec le titre de principal de l'athénée, il s'occupait moins de ses anciens projets que de travaux d'érudition et de littérature pure. Il s'affilia à la *Société historique et littéraire* et y paya sa bienvenue par une dissertation sur la langue des Gaulois, qui ne s'arrête à aucune solution. Sa traduction en vers du poète de Teos, qui date de sa jeunesse, mais ne vit le jour qu'à l'époque où nous sommes parvenus, mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Marlin écrivait élégamment en prose et tournait le vers avec une facilité peu commune; c'était, en outre, un excellent professeur et une âme généreuse. Il travailla jusqu'au dernier moment. Voici la liste de ses publications: 1. *La Voix de l'humanité*

et le Réveil de la liberté en Grèce, poèmes. Bruxelles, 1826. — 2. Dissertation latine (couronnée) sur cette question: *Monstretur rationibus, præcipue historicis, nullum vigere imperium, etiamsi optime constitutum sit, nisi civium virtute et opinione sustineatur*. — 3. Discours Sur l'utilité de l'instruction industrielle. Huy, 1829. — 4. *Méthode pour l'enseignement des langues anciennes*, adaptée au projet de la Commission de l'instruction publique. Namur, 1832; in-12. — 5. *Examen de la méthode d'enseignement ordinaire et des améliorations dont elle est susceptible*, ou compte rendu de ce qui a été fait à l'athénée royal de Namur depuis la nomination d'un directeur. Huy, 1835. — 6. *De l'Enseignement moyen. Lettre à M. J. Gendebien*, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, à l'occasion de sa brochure intitulée: *D'une Réforme dans l'enseignement moyen*. Liège, 1843; in-8° de 106 pages. — 7. *Notice sur le jeune Vito Mangiamela* (mathématicien, émule de Henri Mondeux) dans la *Revue belge*, 1838. — 8. *Notice sur quelques localités de l'ancien duché du Luxembourg*, ibid., 1837. — 9. *Dissertation philologico-historique sur la langue des Gaulois* (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. II). — 10. *Rapports entre la civilisation de l'Egypte et celle de l'Indoustan*. Bruxelles, 1835. — 11. *De la Littérature en Belgique*. Liège, 1836. — 12. *Fables narratives et descriptives*. Tirlemont, 1850. — 13. *Aperçu historique sur la langue française*. Anvers, 1850. — 14. *Essai de traduction en vers du poète de Teos*. Tournai, 1850.

Alphonse Le Roy.

Victor van Achter, *Notice sur P.-F.-H.-D. Marlin* (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. III). — Renseignements personnels.

MARMION (*Simon*), peintre et miniaturiste, né à Valenciennes, mort en 1489. La ville de Valenciennes, où un grand commerce et des libertés étendues se maintinrent pendant tout le moyen âge, vit également fleurir dans son sein la littérature et les arts. Elle avait produit au xiv^e siècle André Beauneveu, un des peintres et des statuaires les plus renommés de son époque;

elle vit naître, pendant le siècle suivant, Simon Marmion, qui jouit aussi d'une grande réputation, mais dont les œuvres sont très rares. Lemaire des Belges, dans sa *Couronne Margaritique*, qu'il composa en 1506, cite son nom parmi ceux des plus habiles artistes, parmi ceux dont les noms ne tomberont jamais dans l'oubli :

Ne, si je fusse un peu bon escrivain,
De Marmion, prince d'enluminure,
Dont le nom croist comme paste en levain,
Par les effets de sa noble tournure.

—Ailleurs, dans une complainte sur la mort de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, arrivée en 1503, complainte qui fut imprimée en 1509, le même poète compare « Marmion, jadis de Valenciennes, » aux esprits « récents et » nouvellets, plus annoblis par leurs « beaux pinselets ».

Marmion était fils d'un nommé Jean Marmion, de Valenciennes, où il naquit probablement de 1420 à 1430. En 1453, il exécuta un tableau pour la salle aux plaids de l'hôtel de ville d'Amiens. En 1454, il habitait encore cette dernière ville, lorsqu'il alla travailler, au prix de 12 sous par jour et pendant neuf jours, aux entremets du banquet de Lille, pour compte du duc de Bourgogne, Philippe. Ce fut peu de temps après cette date qu'il entreprit l'exécution d'un retable pour l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, que dirigeait alors l'un des favoris du même duc, Guillaume Fillastre, évêque de Toul et de Tournai. Le manuscrit auquel les détails qui suivent sont empruntés ne nomme pas l'artiste, et ne le désigne que par ces mots « un ouvrier de Valenciennes », mais aucun autre artiste de cette ville n'étant alors célèbre, on peut hardiment en conclure que c'est de Marmion qu'il s'agit. L'œuvre fut achevée en 1458, comme nous l'apprennent ces vers :

*Vu l'lel Mus præses tu l'ensis et Istus abbas
Conventus opus tibi trino, sanxit et una.
Littera rubra (A) notans numerum tibi denotat
[annum]*

(1) Les lettres rouges de l'inscription sont ici remplacées par des capitales. Les *I* comptent pour des *C*.

Tous les anciens auteurs parlent avec de grands éloges de ces peintures. Martène et Durand disent qu'elles n'ont pas de prix, et Rubens, ajoutent ces savants religieux, offrit de les couvrir de pièces d'or si on voulait les lui céder. Dom De Witte, l'auteur du *Cartulaire manuscrit* de l'abbaye, d'accord avec la tradition conservée dans le monastère même, et avec Descamps, les attribuait à Hemmelinck. Mais les critiques modernes ont contesté cette attribution, qui ne peut plus être maintenue. Vendu lors de la Révolution française, le retable passa des mains d'un particulier de Paris dans celles de Nieuwenhuys, qui le céda au prince d'Orange. Lors de la dispersion de la richissime collection de celui-ci, il devint la propriété du prince Frédéric, son frère, dont les héritiers le possèdent encore. Ce retable de Saint-Bertin se compose de deux panneaux de bois, hauts chacun de 20 1/2 pouces et larges de 52 1/2. Sur le premier, on voit un édifice ogival, présentant cinq arcades, dont chacune contient un des sujets de la composition. Sous la première arcade est agenouillé, devant un prie-Dieu, un prélat richement vêtu (sans doute Fillastre lui-même), accompagné d'un autre ecclésiastique. Au-dessus d'eux est un ange qui porte des armoiries. Sous la deuxième on voit la mère de saint Bertin, remettant à une nourrice son fils qui vient de naître. Dans la troisième, le saint, âgé d'environ quatorze ans, prend l'habit religieux, dans l'abbaye de Luxeuil, des mains de saint Omer. Dans la quatrième, saint Bertin, en compagnie de saint Momelin et de saint Ebertran, est accueilli avec bonté par deux abbés. La cinquième scène représente la donation de la terre de Sithiu (où fut depuis fondée l'abbaye), faite par Aldroald à saint Bertin et à ses compagnons; on voit ceux-ci construire l'abbaye, à droite. Le second volet offre d'abord, à l'intérieur de l'abbaye, la représentation d'un miracle arrivé pendant une chasse. Plus loin se voient successivement, entre des arcades, un chevalier recevant du saint l'habit religieux, un sermon prêché par celui-ci,

saint Bertin conversant avec un évêque, en présence du démon, déguisé en grande dame, et enfin la mort du cénobite. Entre la première et la deuxième arcade, on remarque une galerie, sur les murs de laquelle est peinte une danse des morts, que deux personnes, un page et un moine paraissent contempler avec admiration.

Ces tableaux, cités avec éloge par Mr de Laborde, sont les seuls d'après lesquels on puisse actuellement juger du talent de Marmion. Ses autres œuvres ont disparu, notamment la *Vierge Marie*, que Velasquez de Lucenna, maître d'hôtel de Charles-Quint, donna, en l'année 1512, à l'hôpital de Louvain, et le tableau d'autel de la chapelle Saint-Luc, devant lequel on voyait jadis son tombeau, derrière le chœur de l'église Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes. Marmion avait peint pour l'église Saint-Jean, à Valenciennes, plusieurs tableaux très estimés, qui furent détruits avec cet édifice dans un incendie survenu le 11 juin 1520. Guichardin nous apprend qu'il était un excellent peintre et homme lettré; un ancien manuscrit l'appelle « un excellent ouvrier, digne de grande admiration ». On retrouvera certainement quelque jour l'un des missels qu'il se plut à enluminer, comme ce bréviaire qu'il orna « d'histoires, de vignettes, de lettrines » pour les ducs de Bourgogne, Philippe et Charles le Téméraire. Commencé en 1467, ce travail ne fut terminé qu'en 1470 et fut payé 490 livres 15 sous de 40 gros de Flandre, somme très importante pour l'époque. Les vignettes ornant chaque mois du calendrier de ce livre d'heures, coûteraient chacun 24 sous; des « histoires » de couleurs 4 livres 5 sous ou 60 sous chacune; les simples lettrines, d'après leurs dimensions, 6 sous, 3 sous ou 6 deniers le cent. On a cru retrouver ce beau missel, exécuté au prix de tant de dépenses, dans un livre d'heures que l'on conserve encore à la bibliothèque royale de La Haye.

Marmion se maria, en 1466, à Jeanne de Quaroube, fille de Jean, son concitoyen,

qui donna à sa fille, à cette occasion, des rentes montant à 100 livres tournois par an, plus un capital s'élevant également à 100 livres de la même monnaie. Par un acte du 15 mars 1465-1466, il reconnut qu'il avait rempli toutes ses obligations. Le peintre possédait à Valenciennes une maison située dans la rue Sainte-Catherine et qu'il agrandit par des acquisitions, en 1470. On ne connaît pas sa descendance, mais il eut, à ce que l'on prétend, un frère nommé Mille ou Emile, avec qui il aurait été reçu franc-maître dans la corporation des enlumineurs de Tournai. Il mourut en 1489. On a conservé la longue et ridicule inscription que lui consacra le verbeux Molinet, autre enfant de Valenciennes, qui vivait de son temps et qui aurait mieux fait de nous conserver quelques détails sur sa biographie que d'accoucher d'une poésie aussi ridicule que la suivante :

Je suis Simon Marmion vif et mort,
Mort par nature et vif entre les hommes.
Après le vif, moy vif peindiz la mort
Qui durement mal point et que s'amort
À mordre tous, comme nous que mort sommes.
Quand j'ay la mort, dormant le pesant somme,
Ressuscité par vif art de peinture,
Aux vivans suis de la mort pourtraiture.

Du maistre peintre à qui devons homaige
Tellement fus peint et illuminé,
Qu'il me créa à sa divine imaigne.
Autres voians mes traits et mon imaigne,
Ont après moy leurs œuvres patronnez.
Quand j'ay tout peint et tout imaginez,
La mort terrible a broyez mes couleurs;
Au resveiller sont les grievedes douleurs.

Ciel, soleil, feu, air, mer, terre visible,
Métaulx, bestiaux, habits rouges, bruns, vers,
Bois, bled, champ, pretz, toute chose sensible,
Par art fabricq ai atteint es possible
Autant ou plus que nuls des plus experts,
Tant vivement que nuls bruits je n'y perds,
Car j'ai pourtrait tel mort gisant soubz lame
Qu'il semble vif et n'y reste que l'ame.

Les yeulx ont prins douce réfection
Et mes exploicts tant propres et exquis
Qu'ils ont donné grande admiration
Riant object et consolation
Aux empereurs, rois, comtes et marquis.
J'ai décoré par art et sens acquis
Livres, tableaux, chappelles et autels,
Tels que pour lors ne sont guerre de tels.

Peintres mortels qui prenez patronnaige
Sur mes couleurs vertes, noires et blanches;
Quand vous avez pourtrait vos personnages,
Après les miens, dont sont grand les sommaiges,
Octroyez nous les douces bienveillances,
Priez aux saints dont j'ay fait les semblances
Que l'Eternel peintre pardon me face
Sy que lassus je tire apres sa face.

Le jour et l'an de la nativité
 Nostre Seigneur, mil avec quatre cens
 Quatre vingt noef lors fort débilité.
 La fière mort, par son habileté,
 Me despoilla avec cœur, force et sens.
 Vous qui voyez ces images présens,
 Prirez saint Luc, dont voicy la chappelle,
 Que Dieu lassus en sa gloire m'appelle.

Alfred Michiels consacre à Marmion une notice très étendue dans la seconde édition de son *Histoire de la peinture flamande*; il y attribue à ce peintre différents tableaux dans lesquels il croit retrouver sa manière. Sans insister sur ce point, je ferai remarquer que c'est lui qui a reconnu, dans le texte du manuscrit de Saint-Omer, cité par M. Laplane, la véritable signification des mots « ouvrier de Valenciennes » par lesquels on désigne l'auteur du retable. Laplane paraît y voir un simple artisan, auteur de la menuiserie du retable; Michiels a deviné avec raison qu'il s'agissait là du peintre lui-même et que ce peintre ne pouvait être que Marmion, dont il est quelquefois fait mention dans les anciens écrits concernant sa ville natale, comme d'un « excellent ouvrier ».

Alphonse Wauters.

Le Glay, *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord* (Lille, 1841), p. 27. — De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 496, et t. II, p. xxvii et xlv. — Dela Fons Melicocq, dans la *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 47. — Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 9 à 11. — Pinchart, dans l'édition belge de Crowe et Cavalcaselle, *Les Anciens Peintres flamands*, t. II, p. CCXXXIX et CCLXIX, et dans les *Archives des arts, des sciences et des lettres*, t. II, p. 201 et suivantes (voir également le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1864, p. 151). — Wauters, *Thiéri Bouts et ses fils*, p. 43. — Michiels, *Histoire de la peinture flamande* (2^e édition), t. III, p. 373. — D'Oultremont, *Histoire de Valenciennes*, p. 382. — Dusevel, *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens pendant les xiv^e, xv^e et xvii^e siècles*, p. 25 (Amiens, 1858). — Molanus, *Historie Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 470.

MARNE (Jean-Baptiste DE), historien, fils de Martin de Marne, commissaire et garde d'artillerie, et de Marie-Françoise de Douai, naquit à Douai, le 26 novembre 1699, et mourut à Liège, le 9 septembre 1756. Il suivit les cours des humanités et de philosophie dans sa villenatale. Ensuite (29 septembre 1716) il entra au collège des Jésuites à Tournai. Après y avoir terminé son noviciat,

il passa au collège de cet ordre à Lille, pour se perfectionner dans les belles-lettres, qu'il enseigna ensuite dans les collèges de Mons et de Tournai. Plus tard, il retourna à Douai, afin de pouvoir y fréquenter le cours de théologie pendant quatre ans. En même temps il dirigea celui de la philosophie en cette ville, et le 2 février 1733, il prononça ses vœux en qualité de père profès de la compagnie. La nécessité s'étant fait sentir de représenter la province wallonne des jésuites à Paris, pour y défendre ses intérêts, de Marne fut chargé de cette mission à la fois délicate et honorable. Pendant les quatre années de sa résidence en France, il sut se concilier l'affection de plusieurs personnages haut placés et d'un grand nombre de gens de lettres. Revenu aux Pays-Bas, il fut nommé recteur du collège de Nivelles et directeur de la première congrégation en cette ville. De là il fut encore envoyé à Paris, où il continua à résider pendant plusieurs années. Ayant terminé cette mission, il revint aux Pays-Bas, entra au collège de Namur et remplit les fonctions de ministre. Pendant son séjour en cette ville, Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, l'appela à sa cour pour y remplir la charge de confesseur et d'examineur synodal du diocèse, fonctions qu'il occupa pendant dix ans. Ce fut durant son séjour à Liège qu'il conçut le projet d'écrire une histoire de cette principauté, projet qui l'amena à étudier spécialement les annales du comté de Namur. Sentant approcher sa fin, il se retira au collège des Jésuites à Liège, où il mourut.

Nous avons de lui : 1. *Le Martyre du secret de la confession, ou la Vie de saint Jean-Népomucène*. Paris, 1741. — 2. *Histoire du comté de Namur*, dont la première édition fut publiée à Liège en 1754. Cette histoire renferme différentes dissertations historiques et critiques très savantes sur les premiers évêques de Tongres; un essai critique sur la position des différentes peuplades anciennes en Belgique; des recherches sur le comté de Lomme; un examen critique de la charte de fondation du

monastère d'Hastière; une dissertation sur la question de savoir si Gerberge, comtesse de Louvain, était la fille du duc Charles de France. Paquot a donné, en 1781, de l'*Histoire de Namur* une nouvelle édition enrichie de notes. Redoutant la contrefaçon, aux Pays-Bas autrichiens, de son livre, qui était publié dans la principauté de Liège, de Marne écrivit à de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine dans ces provinces, afin d'obtenir un privilège exclusif de son édition. Cobenzl lui adressa des compliments sur son travail; mais le ministre l'engagea à modifier quelques passages de son livre, d'après des notes fournies par de Neny, spécialement en ce qui touche les différends entre la souveraine des Pays-Bas autrichiens et le prince-évêque de Liège. Ces différends concernaient principalement la prise en possession par Marie-Thérèse de Fontaine - l'Evêque. Elle s'était emparée de cette seigneurie par des voies de fait, au détriment des droits du pays de Liège. Le *Bulletin du bibliophile belge* a imprimé (t. VII, page 483 à 489) trois lettres relatives à un point de juridiction traité par de Marne dans son *Histoire de Namur*. Au tome XVI (p. 265 à 279) du même recueil est reproduite une épître dédicatoire adressée par l'auteur aux Etats de Namur, des observations sur le manuscrit de l'histoire de cette province et une réponse aux remarques sur le comté de Lomme.

Ch. Piot.

Paquot, *Mémoires littéraires*, et l'introduction à l'édition de l'*Histoire de Namur*, par cet écrivain. — Œuvres complètes de Stassart. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — De Backer, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — *Bibliophile belge*. — *Bulletins de la Commission d'histoire*.

MARNE (Jean-Louis Marnet dit **DE**), peintre, mort en 1829. Cet artiste, aussi oublié aujourd'hui qu'il était autrefois célèbre, naquit à Bruxelles, non en 1744, comme on le dit d'ordinaire, mais, selon Jal, en 1754, et fut baptisé dans cette ville, à l'église Sainte-Gudule, le 22 janvier. Il était fils, ajoute le même auteur, de sire Jean-Joseph de Marnette de Marne

et de dame Anne-Ernestine-Christine, baronne d'Auschütz. Ces détails, que Jal, dans son excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, a accueillis sur la production d'un prétendu acte de baptême, doivent être inexacts, car il n'en trouve nulle trace dans les anciens registres aux baptêmes de la paroisse de Sainte-Gudule. On voit, au contraire, parmi les mariages contractés dans la même église, figurer celui des parents de de Marne, indiqués sous leurs véritables noms : Joseph Marnet et Anne-Ernestine Auschütz, dont l'union fut célébrée le 25 mars 1754, c'est-à-dire deux mois après la date assignée par Jal à la naissance de notre artiste, et dix ans après la date généralement adoptée. A quelle époque naquit-il donc? Je ne saurais le préciser. A en juger par ce qui précède, il faut avouer que les événements qui suivent, et pour lesquels j'ai suivi les biographes ordinaires de De Marne, auraient grandement besoin d'être contrôlés. Je ne les donne ici que sous toute réserve. Après la mort d'un frère, qui était lieutenant au régiment de Los-Rios, il quitta sa patrie, à l'âge de douze ans, avec sa mère, qui avait peu de fortune, et vint à Paris, où il fut placé chez un peintre en tapisserie. Né avec un esprit vif et ardent, il s'ennuya bientôt du peu de progrès qu'il faisait chez son maître et, accompagné d'un camarade, partit sans en rien dire à sa mère. Ils se rendirent à Reims, où quelques personnes s'intéressèrent aux jeunes voyageurs et leur firent quelques commandes. De Marne alla ensuite dans son pays natal et en Hollande, où il espérait trouver plus de ressources. Ses efforts n'ayant pas été couronnés de succès, il revint à Reims et partit ensuite pour Rouen et Le Havre, où il comptait s'embarquer pour les colonies françaises. N'ayant pas trouvé d'occasion favorable pour exécuter son projet, il se détermina enfin à retourner chez sa mère, qui l'accueillit avec bonté et le plaça chez Gabriel Briare, où il s'appliqua à l'étude du dessin et de la peinture. Sa passion pour l'art était si vive, qu'il refusa, dit-on, les offres de son beau-frère,

le comte Walewski (Wistocka, selon Jal), qui voulait l'emmenner en Pologne et le faire entrer dans la garde noble du roi. Après huit ans d'études acharnées, il se mit à peindre l'histoire et le paysage. Une visite au cabinet de Randon de Bossette lui procura l'occasion d'admirer des toiles de Karel Dujardin, dont il s'appliqua depuis à imiter la manière. Il prit part, en 1774, au concours dans lequel David obtint le prix, et fut reçu, en 1783, comme agréé dans l'Académie royale de peinture de Paris, mais sans parvenir à dépasser ce grade. Il prit part aux expositions qui eurent lieu dans la capitale de la France en 1783, 1793, 1795, 1799, 1802, 1804, 1806, 1808, 1812, 1814, 1817, 1819, 1822, 1824 et 1827. Ses tableaux lui valurent la médaille d'or en 1806 et en 1810, et à la fin de sa carrière, en 1828, il fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

De Marne s'essaya d'abord dans le genre historique et peignit, notamment, *l'Entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII dans la forêt de Fontainebleau*, et une *Prise de la Grenade*; mais il se livra presque exclusivement au paysage, vers lequel il se sentait instinctivement porté. Il avait fait un premier voyage en Suisse, pour y faire des études d'après nature; il en entreprit, après sa réception à l'Académie, un second, qui dura deux ans. Mais la Révolution française exerça sur sa manière une fâcheuse influence. Il dut alors, pour vivre, travailler à la manufacture de Sèvres et à celle de Dohl, et exécuta des travaux qui nuisirent à son talent. Sa touche, de spirituelle qu'elle était, dit Charles Blanc, devint lâche à l'excès, et il tomba dans le genre que l'on a si justement décrié sous le nom de genre *porcelaine*. Son talent, d'abord si naïf et si frais, se ressentit de ce déplorable abandon. Devenu producteur infatigable, il fut amené à se copier lui-même et dut retourner de mille façons les mêmes idées. Ses meilleurs travaux datent de 1792 à 1806.

Comme l'a dit un critique, de Marne obtint, de son vivant, « une vogue qui

« était trop exagérée pour se maintenir
« longtemps à la même hauteur. Les ama-
« teurs et les marchands se disputaient
« ses toiles avant qu'elles fussent sorties
« de son atelier; on les payait plus cher
« de jour en jour, car la plupart étaient
« transportées à l'étranger où elles se
« vendaient comme des Ruysdael et des
« Hobbema. Il arriva du premier coup à
« un succès inouï, qui dura jusqu'à sa
« mort et qui semblait augmenter à
« chaque Salon. Mais, dès qu'il eut dis-
« paru, amateurs et marchands se re-
« froidirent comme ses œuvres, dont la
« valeur ne fit que décroître d'année en
« année, et qui maintenant n'ont plus
« dans les ventes qu'une valeur très
« modérée ». Les musées de Paris, de
Bruxelles et de Saint-Petersbourg pos-
sèdent les tableaux de De Marne que
l'on peut ranger au nombre de ses meil-
leures productions. Au Louvre on voit :
une Route bordée d'arbres, *une Foire à la*
porte d'une auberge, achetée, ainsi que
la toile précédente, au prix de 1,200 fr.,
l'une et l'autre pour le roi Louis XVIII,
en 1815; et le *Départ pour une noce de*
village, provenant du musée Napoléon, et
qui avait valu à l'artiste une médaille
d'encouragement. Le musée de Bruxelles
a acheté à la vente Wilson, en 1880,
pour 8,800 francs, une *Grande Fête*
patronale, provenant de la collection
Pérignon. Au musée de l'Ermitage, à
Saint-Petersbourg, on voit une *Forge en*
plein air, une *Foire*, une autre *Foire*,
achetée en 1806; une *Route longeant*
une rivière, achetée en 1808, une *Au-*
berge, acquise du comte de Nape, à
Paris, en 1804, en même temps que la
première des *Foires* citées plus haut.

Une notice, à laquelle j'ai emprunté en partie les détails biographiques rapportés plus haut, fait un grand éloge du talent de De Marne; elle fut publiée en 1816, à l'époque où sa réputation avait atteint son apogée, et probablement dans le but de faciliter la vente de la collection du comte de Nape, où il n'y avait pas moins de trente et un de ses tableaux. J'en donne ici la liste, pour que l'on puisse juger des sujets que De Marne affectionnait : *Paysage avec animaux*;

Foire, où le seigneur d'un château voisin se promène avec des dames; *Prairie*, peuplée d'animaux, et terminée par la vue d'une grotte qu'on appelle le château de La Roche, en Franche-Comté; *Vue de la baie des Crevettes*, près de Caen; *Paysage* représentant un champ de blé et une chaumière; *Grande Route bordée d'arbres*; *Vue d'un canal* traversant une grande étendue du pays, ayant, dans le lointain, le clocher d'une ville; *une Charlatane vendant des remèdes* à des spectateurs groupés autour d'elle; *Site pittoresque pris en Suisse*; *un Joueur de vielle* faisant danser des singes devant la porte d'une chaumière; *Diane chassant avec ses nymphes dans l'intérieur d'une forêt*; *un Chien semblant pleurer son maître*, sur le bord de la mer; *Robinson Crusô* dans son île, sortant de sa cabane pour aller à la chasse; *Paysage*, traversé par une petite rivière; *Vue de Sceaux*, près de Paris; *un Médecin debout*, dans son laboratoire, tenant une fiole de la main gauche; *Site de la Suisse au soleil levant*; *un Canal glacé*, animé par des patineurs et par des traîneaux; *un Paysage, avec animaux*, étude d'après nature faite en Suisse; *Diane se baignant avec ses nymphes*; *la Mer*, déchaînée par une tempête; autre *Vue des environs de Sceaux*; *Vaste étendue de mer agitée par une tempête*; *Des faneurs et des faucheuses* faisant un repas champêtre dans une prairie, par une belle soirée d'été; *Atelier d'un peintre hollandais*; *les Vendanges*; *un Clair de lune*; *une Grande route bordée d'arbres*; *les environs de la Hogue, en Normandie*; *Foire*, où sont réunis une quantité immense d'hommes et d'animaux; *Scène de bataille*. En résumé, on doit savoir gré à De Marne de ses efforts pour ramener en France le paysage vers une imitation plus complète de la nature; malgré les défauts qu'on peut lui reprocher, il s'efforce d'être vrai. Son talent était un composé de goût français avec l'action de coloris qui le rattachait, comme le dit très bien Mr Fétis, à la patrie flamande.

De Marne avait épousé à Paris, le 7 janvier 1788, du consentement de sa mère, Madeleine-Olive Legrand, petite-

filles d'un maître maréchal, âgée de vingt-sept ans. La cérémonie nuptiale se célébra à l'église Saint-Eustache et le marié habitait alors rue Brunfaut. De cette union naquirent cinq enfants : Caroline-Olive, qui s'allia à Robert, peintre distingué de la manufacture de Sèvres; une autre fille, deux fils qui furent aussi peintres, et Charles-Théodore, horloger, chez qui De Marne habitait, à Batignolles près de Paris, rue Bénard, lorsqu'il mourut le 24 mars 1829, âgé de soixante-quinze, et non de quatre-vingt-cinq ans, comme le porte par erreur l'acte de décès. Cet artiste, qui a aussi travaillé à l'eau-forte, menait une vie très solitaire et employait au travail la plus grande partie de la journée. Il passait ordinairement l'été dans sa propriété de Boissamard, près de Charny, dans le département de l'Yonne. Quoique bon mari, bon père et bon ami, il fuyait la société et ne fréquentait pas même ses camarades. Son portrait se trouve dans une gravure exécutée par Boissy en 1805, où il figure avec un certain nombre de contemporains; il y occupe la cinquième place de la quatrième rangée, en commençant par la droite du lecteur. Le *Magasin pittoresque* de 1867 (p. 38) a donné une reproduction de cette gravure.

Alph. Wauters.

Millin, *Annales encyclopédiques*, année 1817. — Jean-Louis de Marne, *Notice sur sa vie et sur quelques-uns de ses ouvrages*, dans la *Revue universelle des arts*, t. XXI, p. 269 à 299. — Villot, *Catalogue des tableaux exposés au Louvre*, école française, p. 243 (édit. de 1835). — Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles*, p. 370 (3^e édit., 1882). — *Ermitage impérial, Catalogue de la galerie de tableaux*, 3^e vol., p. 59 (2^e édit., 1874). — Voir surtout Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 838. — Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles, école française*, p. 308.

MARNEFF (*Félix-Guillaume*), auteur dramatique flamand, né à Louvain, le 9 octobre 1809, mort dans cette ville, le 25 décembre 1864. Fils d'un imprimeur, il devint candidat notaire et fut agent d'affaires dans sa ville natale. Il est l'auteur d'une pièce de théâtre, d'ailleurs sans valeur littéraire, représentée à Louvain, le 15 avril 1860 :

De zwarte minnaer, blyspel met zang in een bedryf. Louvain, G. Robyns, s. d.; in-18.

Paul Bergmaus.

Bibliographie nationale, t. II, p. 612. — Renseignements fournis par M^r Ed. van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MARNEFFE (*Louis-Joseph DE*), lieutenant général, né à Bruxelles, le 19 mars 1789, mort à Louvain, le 19 mars 1848. Entré au service de l'empire français, le 4 septembre 1804, en qualité de soldat volontaire au 1^{er} régiment de hussards, de Marneffe prend part à la campagne d'Allemagne en 1805. Nommé officier d'ordonnance de Louis Bonaparte, roi de Hollande, le 10 novembre, il fait en cette qualité les campagnes de Pologne, de Naples, d'Italie et celle de 1809 contre la Prusse; il est en Espagne en 1811 et fait partie de la grande armée dans la campagne de Russie en 1812. Déjà atteint d'un coup de feu à la jambe en Italie, il est blessé de nouveau à Kowno, le 23 juin 1812, et nommé capitaine, le 30. A la Moskowa, il a trois chevaux tués sous lui. Le 14 octobre, il enfonce avec son escadron trois bataillons ennemis; il est frappé de sept coups de lance et d'un coup de sabre et, cinq jours après, est décoré de la Légion d'honneur. Malgré ses blessures, dans la retraite de Russie, il parvient à atteindre Königsberg, y est fait prisonnier, le 4 janvier 1813, et ne rentre dans sa patrie que le 19 décembre 1814. Il est admis avec son grade dans l'armée des Pays-Bas et, le 8 janvier suivant, est nommé major aide de camp du général Evers. Le 18 juin 1815, il assiste à la bataille de Waterloo, où il se fait remarquer; il est nommé lieutenant-colonel, le 30 décembre 1826, puis colonel commandant les cuirassiers le 19 avril 1830. Ayant obtenu sa démission honorable, le 18 octobre suivant, il passe dans l'armée belge et est chargé, avec le grade de général-major de l'organisation du 1^{er} régiment de lanciers sous la haute direction du général marquis de Chasteler, puis appelé au commandement de la brigade de cavalerie de la 2^e division; enfin,

il est nommé lieutenant général le 21 juillet 1842.

P. Henrard.

MARNIX (*Charles-Gustave-Ghislain-Marie*, comte **DE**), des vicomtes d'Ogimont, barons de Pottes; grand maréchal de la cour, sénateur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Fils de Ghislain-Marie, grand-veneur de S. M. le Roi des Pays-Bas pour les provinces méridionales, membre de la première chambre des Etats généraux, président du corps équestre de la province d'Anvers de 1817 à 1830, et de Dorothee-Louise-Ghislaine Vander Gracht. Né au château de Bornhem, en 1807, il faisait partie de la députation permanente d'Anvers depuis 1836, lorsque, par arrêté royal du 10 mai 1839, il fut nommé chargé d'affaires de Belgique à Copenhague, et, le 30 septembre 1840, commissaire d'arrondissement à Malines. Après avoir d'abord accepté ces fonctions, il les déclina et fut remplacé par le comte Léon de Baillet. Il retourna en Danemark et y conclut et signa une convention de navigation entre la Belgique et ce pays. Tout en conservant son mandat de conseiller provincial, il passa en la même qualité de chargé d'affaires à Madrid, le 1^{er} avril 1841. Il gérait en même temps, comme précédemment le comte de Lalaing, les intérêts sardes. Reçu par la reine, en audience particulière, le 24 novembre 1841, il signait, le 25 octobre 1842, un traité de commerce et de navigation entre la Belgique et l'Espagne. Il obtint sa démission honorable le 10 mai 1847, " ayant " été appelé à des fonctions particulières " près la personne du roi Léopold I^{er}, continuant à faire partie du corps diplomatique et conservant son rang d'ancienneté. Un arrêté royal du 7 juillet 1847 disposait que " le comte " Charles de Marnix, maréchal de la " cour, prendra, dans le corps diplomatique le rang d'envoyé extraordinaire " et ministre plénipotentiaire ". Cet arrêté portait : " Prenant en considération les services rendus par le comte " de Marnix pendant plus de huit ans

« d'exercice dans ses fonctions de chargé « d'affaires ». Il mourut en son château de Bornhem le 8 mars 1862. Il avait épousé Adrienne-Eléonore-Joséphine baronne de Heeckeren. Sa fille unique épousa son cousin le vicomte Ferdinand de Marnix, qui fut pendant quelques années secrétaire de légation et devint plus tard sénateur pour Bruxelles.

Emile de Borchgrave.

Archives du ministère des Affaires étrangères.

MARNIX (*Jacques DE*), homme de guerre et négociateur. Seigneur de Thoulouze, en Franche-Comté, qualifié baron de Pottes, en Hainaut, il descendait d'une noble famille de la Tarentaise (Savoie). Son grand-père était Claude de Marnix, qui aurait épousé Marie de Vaudau. Son père, Jean, avait suivi dans les Pays-Bas Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie; il était devenu, sous le titre de secrétaire et de trésorier général, le ministre de confiance de cette princesse et avait été chargé par elle d'importantes négociations au moment où Charles-Quint et François Ier se disputaient la couronne impériale. Jean de Marnix, marié à Jeanne de Cerf, demoiselle d'atours de Marguerite et fille du seigneur de Hagedoorn, fut l'un des négociateurs testamentaires de Marguerite, et Jacques semble avoir été subrogé dans cette mission, au moins en ce qui concerne l'achèvement de la célèbre église de Brou, élevée par la duchesse au faubourg de Saint-Nicolas, commune de Bourg-en-Bresse, monument auquel elle avait consacré deux cent mille écus et qui était destiné à sa sépulture. On y voit encore de nos jours un superbe mausolée qui renferme le corps de la princesse, tandis que ses entrailles ont été ensevelies à Saint-Pierre à Malines, et que son cœur repose aux Annonciades à Bruges.

Jacques avait été élevé par les soins de Marguerite, qui lui donna, en 1511, une prébende à Soignies. Charles-Quint le créa chevalier par patentes, délivrées au château Cambrésis, le 3 novembre 1543. Il reçut, par lettres impériales du 12 octobre 1551, la charge de « com-

« missaire général des monstres » ou des gens de guerre aux Pays-Bas, chaque corps d'armée ayant un officier supérieur ainsi nommé et choisi parmi les fonctionnaires militaires, judiciaires ou administratifs d'un ordre élevé. Il touchait de ce chef six cent cinquante-sept livres l'an. Il prit part, en sa qualité de commissaire général, aux opérations contre la France conduites en 1552 par le comte de Rœulx et en rendit compte, d'abord verbalement, ensuite dans un rapport du 25 novembre.

Jacques de Marnix est encore connu par la mission qu'il remplit en Angleterre, conjointement avec Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, et Simon Renard, ancien ambassadeur de Charles-Quint en France. Aussitôt que l'empereur eut connaissance de l'acte par lequel Edouard VI instituait Jane Grey héritière de la couronne britannique, il députa à Londres les trois seigneurs nommés plus haut, sous le prétexte apparent de s'enquérir de la santé du roi et de l'assurer de son désir de rendre la paix à la chrétienté. Toutefois, les instructions secrètes de ses envoyés leur prescrivaient d'agir, de concert avec son ambassadeur, Jean Scheyfve (plus tard chancelier de Brabant), pour traverser les menées de Henri II, empêcher son alliance avec l'Angleterre, favoriser les intérêts de la princesse Marie, concourir, autant que la prudence le permettait, à son avènement au trône.

Mais à peine étaient-ils arrivés à Londres qu'Edouard VI mourut (6 juillet 1553). Jane Grey fut reconnue reine; mais l'infortunée ne conserva pas longtemps cette couronne qu'on lui avait imposée; dès le 19, les partisans de Marie s'emparèrent du pouvoir et publièrent, au milieu des acclamations du peuple, qu'elle était la seule et légitime reine. Cet événement assurait l'influence de l'empereur et renversait les projets de la France. Charles donna aussitôt l'ordre à ses ambassadeurs de présenter ses félicitations à la reine, de lui réitérer ses sentiments de sincère amitié, de lui donner tous les conseils de sagesse

et de circonspection que comportaient les circonstances. Il méditait de faire épouser la reine par son fils, malgré la différence d'âge, Marie ayant onze à douze ans de plus que Philippe. Le prince ayant acquiescé au projet, il fallait obtenir le consentement de la reine, ce qui était moins aisé, et Charles, qui avait une entière confiance dans la dextérité de Simon Renard, rappela Marnix, Montmorency et Scheyfve, laissant au premier le soin de conduire l'affaire à bonne fin.

De même que son père avait avancé de l'argent à ses souverains, Jacques de Marnix aurait eu également l'occasion de faire un prêt à Charles-Quint. On en donne pour preuve la rente créée à son profit par l'empereur et hypothéquée sur son douaire de Liasnant, en 1555.

Il épousa : 1^o le 3 avril 1535, Marie de Hamericourt, sœur de Géry, évêque de Saint-Omer, et belle-sœur de Thomas de Thiennes, fille de Gérard, chevalier, seigneur de Willersies, de Neufville-sur-Sambre, du Mont de Ste-Aldegonde, etc., conseiller et maître d'hôtel de la reine-douairière de Hongrie et d'Isabelle de Spangien; 2^o le 5 février 1546, Marie de Bonnières de Souastre, dame d'Ogimont et des Deux-Treilles, demoiselle d'honneur de Marie de Hongrie, fille de Jean, seigneur de Souastre et de Jeanne de Lannoy, dame d'Ogimont. Du premier mariage est né Philippe de Marnix, le célèbre confédéré.

Thoulouze ou Toulouse, situé non loin de Lons-le-Saulnier, avait été donné à Jean de Marnix par Marguerite d'Autriche, avec haute, moyenne et basse justice. Il y avait à Bruxelles la maison de Thoulouze, presque contiguë à l'hôtel de Nassau, place du Musée. La famille possédait encore une maison de campagne, dite de Thoulouze, à Bruxelles, aujourd'hui rue de l'Activité. Enfin, la chapelle de Thoulouze, lieu de sépulture de la famille, se trouvait dans l'église de l'abbaye de Caudenberg. Il résultait des informations authentiques prises par le chapitre de Liège, sur l'ancienneté et la noblesse de la famille de Marnix que « de toute ancienneté

« et ab ævo immemorabili et de tempore
« *in tempus*, ladite maison et famille »
« de Marnix, extraicte de Tharentaise
« (duché de Savoie), a esté tenue et
« estimée entre les nobles et plus privi-
« légiées de ce pays-là ». L'aîné de la
famille était seigneur temporel de
Marnix, de Thoulouze et de Bauden-
ghien, au comté de Hainaut.

Émile de Borchgrave.

Le Glay, *Corresp. de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, passim. — Juste, *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 3-5. — Bremont, *Hist. gènéal. de la maison de Beaufort*. — Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. III, p. 362. — Ph. de Marnix, *Réponse à un libelle fameux*.

MARNIX (Jean DE), seigneur de Thoulouze et de Budingen ou Beaudenghien, aujourd'hui Buysinghen, près de Hal, était fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, et de Marie de Hamericourt, fille elle-même de Henri, seigneur de Willincy, Mont-Sainte-Aldegonde, Villeris, Neuville, etc., et d'Elisabeth de Spangen. On ne saurait préciser l'époque à laquelle Jean de Marnix vint au monde; on sait seulement qu'il était le frère aîné de Philippe de Marnix, né en 1538, et qu'il ne pouvait guère différer d'âge avec lui, puisque les deux frères fréquentèrent ensemble l'université de Genève. Une personne, qui le vit au commencement de 1567, rapporte qu'il pouvait avoir alors trente-quatre à trente-six ans; d'après cela, il serait né vers 1532. On ignore de même son lieu de naissance. Peut-être est-il né dans une maison que possédait sa famille sur la place du Musée, à Bruxelles, et qui porta également le berceau de son frère Philippe. Il n'est pas non plus impossible qu'il naquit dans une autre maison que possédaient ses parents dans la rue de l'Activité.

L'histoire des premières années de Jean de Marnix est restée fort obscure. Il est plus que probable qu'il étudia quelque temps à l'université de Louvain; pour son frère il n'y a aucun doute à cet égard. En ceci il n'y a rien qui

doive nous étonner, car les fils de presque toutes les familles distinguées des Pays-Bas allaient à Louvain pour y terminer leur éducation. D'ailleurs, les parents de Marnix furent toujours considérés comme fort bons catholiques. Mais les deux frères — ou tout au moins Philippe — habitaient à Louvain chez un ecclésiastique qui était loin d'être défavorable aux nouvelles idées religieuses. Ce fut probablement lui qui les détermina à quitter l'université de Louvain pour aller étudier à Genève. Il est permis de douter que leurs parents consentirent de bon gré à cette résolution. Quoi qu'il en soit, Jean et Philippe se rendirent à Genève, où on les trouve inscrits sur le registre des étudiants en 1559. Après y avoir suivi pendant un certain temps les leçons de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, ils en revinrent ensemble en 1562 et non pas en 1559, ou en 1560, comme on l'admet généralement.

Il est fort probable qu'en quittant la Suisse, les Marnix ne retournèrent pas directement dans les Pays-Bas. Peut-être passèrent-ils par l'Espagne, où, d'après ce qu'affirme Pontus Payen dans ses mémoires, ils séjournèrent quelque temps. Peut-être est-ce alors que le célèbre médecin Paschasius Justus fit leur connaissance et les prit en amitié; il guérit un des deux frères d'une grave maladie qui le surprit à Boulogne.

L'époque exacte à laquelle Jean de Marnix retourna dans les Pays-Bas est encore une fois ignorée, mais en 1565 on l'y rencontre déjà. Elevé à l'université calviniste de Genève par des professeurs dont la renommée était déjà universelle, il n'est pas étonnant qu'il revint dans sa patrie partisan convaincu de la religion réformée. Il détestait les rigueurs de l'inquisition espagnole, et voyait avec peine que le gouvernement de Philippe II torturait de la façon la plus barbare ceux qui voulaient introduire dans les Pays-Bas les doctrines nouvelles auxquelles lui-même était si fortement attaché. Peu disposé à pratiquer aveuglément un culte dont il condamnait les dogmes, il travailla de

bonne heure à obtenir pour lui et ses concitoyens la liberté religieuse. Au mois d'août 1565, il se rencontra aux bains de Spa avec Louis de Nassau, Nicolas de Hames, et d'autres seigneurs. Soit que cette rencontre eût été voulue, soit qu'elle n'eût été que l'effet du hasard, elle eut en tout cas de grandes conséquences pour l'avenir, car c'est là que furent jetés les fondements du Compromis des nobles. Malheureusement, on ne connaît pas en détail les décisions qui furent prises aux entrevues de Spa. On devait, d'ailleurs, agir dans le plus grand secret et se garder d'ébruiter l'affaire, pour ne pas compromettre le résultat de l'entreprise. Une réunion des nobles aurait attiré sur ces derniers l'attention du gouvernement, qui n'aurait pas manqué d'user de son influence pour ruiner l'édifice dont Jean de Marnix et ses compagnons venaient de jeter les bases. Il fallait, au contraire, gagner les seigneurs un à un, et attendre ensuite une occasion favorable où tous pourraient s'assembler sans exciter des défiances. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Déjà vers le milieu du mois d'octobre, plusieurs seigneurs se trouvèrent réunis au château d'Antoing pour prendre part aux fêtes données à l'occasion du mariage du baron de Montigny avec la princesse d'Epinoÿ (25 octobre). Il est probable que Jean de Marnix y assista, sans qu'on puisse cependant l'avancer avec certitude.

Un mois environ après cet événement, devait se célébrer à Bruxelles le mariage d'Alexandre Farnèse, fils unique de la régente, avec une princesse de Portugal. Dès le commencement de novembre, beaucoup de nobles étaient arrivés dans la capitale, pour rehausser par leur présence l'éclat des fêtes. Dans les premiers jours du mois, François Junius, pasteur de l'église des huguenots à Anvers, fut mandé à Bruxelles, à l'hôtel du comte de Culembourg, où il tint un prêche en présence de quelques seigneurs. Ces seigneurs avaient probablement été déjà, chacun séparément, acquis à la cause des nobles par les organisateurs de l'entrevue de Spa. Ces der-

niers, en mandant auprès d'eux le prédicateur Junius, semblent avoir eu pour but d'exciter l'enthousiasme des assistants par une conférence sur la mauvaise situation faite par le gouvernement à la religion calviniste. Ce sujet devait fatalement, et c'est bien ce qu'avaient compté les organisateurs de la réunion, amener une discussion sur les affaires de l'Etat; les invités savaient d'ailleurs d'avance que c'était bien là l'ordre du jour de l'assemblée. Il ne se trouvait guère à cette réunion qu'une vingtaine de seigneurs. Car Jean de Marnix et ses compagnons n'avaient pas trouvé nécessaire que l'assistance fût nombreuse : l'essentiel était de n'inviter que des seigneurs sur la collaboration desquels on était sûr de pouvoir compter. Lorsque Junius eut terminé son prêche, la discussion commença : elle montra une fois de plus que les biens et la vie des nobles étaient entièrement entre les mains des inquisiteurs espagnols. C'est pourquoi les seigneurs résolurent de s'aider mutuellement et de faire entre eux une confédération contre le concile de Trente, l'inquisition et les rigoureux édits du roi. On résolut enfin de rédiger un pacte d'alliance, et de le soumettre ensuite à la signature de toute la noblesse des Pays-Bas. Mais Jean de Marnix avait depuis longtemps prévu la chose; peut-être l'avait-il déjà formellement préconisée aux entrevues de Spa. Lui, qui avait également porté le premier la parole pour proposer la formation de la ligue, donna maintenant lecture à l'assemblée d'un projet de formule qu'il avait rédigée avec l'aide de Gilles Le Clercq, de Tournai, qui fut longtemps le principal secrétaire de Louis de Nassau. Cette formule fut à son tour discutée et les assistants y firent les modifications qu'ils crurent devoir y faire. Quelques jours après, la rédaction de la pièce fut définitivement arrêtée dans la maison de Nicolas de Hames, et chacun des seigneurs présents signa à son tour le Compromis des nobles, que la suite des circonstances devait rendre si célèbre.

Longtemps on a discuté qui pouvait

bien être le rédacteur du Compromis; longtemps aussi on a généralement admis que c'était Philippe de Marnix, frère du seigneur de Thoulouze; mais les historiens qui ont avancé cette manière de voir, semblent s'être trouvés sous l'influence de la célébrité que le seigneur de Sainte-Aldegonde acquit dans la suite, d'autant plus, comme le fait remarquer Groen Van Prinsterer, que plus tard ses amis, aussi bien que ses adversaires, devaient être assez portés à exagérer la part qu'il avait prise aux troubles des Pays-Bas. En effet, aucun document ne fait la moindre allusion au fait que Philippe de Marnix aurait rédigé le Compromis; aucun indice ne porte même à croire qu'il ait été présent aux entrevues de Spa. D'ailleurs, on voit fort bien que, dans les premiers temps de l'agitation, il n'a pas joué un rôle aussi éminent que plus tard, et qu'il se laissait distancer de beaucoup par son frère aîné. Peut-être pourra-t-on dire que, de tous les nobles, Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde était celui qui maniait le plus facilement la plume; mais ce n'est qu'à une date postérieure qu'il livra les premières preuves de son talent littéraire. Aussi ne rédigea-t-il aucune des requêtes ordonnées par les nobles confédérés en 1566 et en 1567. D'un autre côté, ce sont précisément ses écrits qui ont, en premier lieu, fait suggérer la pensée que le Compromis pouvait fort bien ne pas avoir été composé par lui. En effet, Groen Van Prinsterer, reprenant l'idée que Bilderdijk avait déjà émise auparavant, a cru remarquer que la rédaction du Compromis des nobles était trop violente pour qu'on pût l'attribuer à un homme aussi prudent et aussi modéré que le seigneur de Sainte-Aldegonde. Aussi l'hypothèse qui consiste à regarder Philippe de Marnix comme le rédacteur du Compromis, ne compte-t-elle plus guère aujourd'hui de partisans.

Parfois on a songé à Nicolas de Hames, héraut de l'ordre de la Toison d'or. Marguerite de Parme le regardait, en effet, comme le véritable organisateur de la confédération, et ce n'est qu'après beau-

coup d'hésitations, et sur les instances réitérées du prince d'Orange et des autres membres du conseil d'Etat, qu'elle abandonna momentanément le projet de le punir. Mais il est à remarquer que la régente ne connut l'existence de la confédération des nobles qu'en février 1566, c'est-à-dire trois mois après sa formation. Preuve éclatante du secret dont les nobles entouraient leurs entreprises! Or Nicolas de Hames ne se distinguait pas précisément par la prudence; en outre, il tint plusieurs fois en son hôtel des réunions de seigneurs. Tout ceci exerça naturellement de l'influence sur Marguerite de Parme, lorsque, apprenant la formation de la ligue, elle en rejeta toute la responsabilité sur Nicolas de Hames. Il est vrai que celui-ci était un des membres les plus résolus de la noblesse confédérée. On le voit partout, et notamment à Spa, aux côtés de Jean de Marnix pour jeter les bases de la ligue. Mais, en l'absence d'autres preuves, celles-ci sont encore bien insuffisantes pour lui attribuer, de préférence à son compagnon, la rédaction du Compromis.

D'autres arguments, plus sérieux, plaident, au contraire, en faveur du seigneur de Thoulouze. C'est ainsi que Maximilien de Blois Treslong, prisonnier du duc d'Albe, raconta, évidemment sans parti pris, devant le conseil des Troubles, les circonstances dans lesquelles fut adopté le Compromis des nobles. Il y dit formellement que c'est bien le seigneur de Thoulouze qui le rédigea. D'autre part, le prisonnier Pierre d'Anelot avoua aussi dans ses interrogatoires qu'avant la Noël 1565, il signa le Compromis sur les instances de Jean de Marnix. « Thoulouze lui dit » alors aussi que depuis longtemps auparavant il avait travaillé avec Gilles Le » Clercq pour en venir au dit Compromis ». Il faut bien admettre, — les termes employés paraissent, d'ailleurs, suffisamment clairs, — qu'il s'agit ici de la rédaction du Compromis et non pas du projet de former une ligue. Car Gilles Le Clercq ne semble aucunement avoir joué dans l'organisation de la confédéra-

tion des nobles un rôle assez important pour que Jean de Marnix le citât de préférence à des seigneurs aussi influents que Louis de Nassau, et surtout Nicolas de Hames, avec lequel il était dans des rapports constants.

Ces récits de deux témoins oculaires, qui n'avaient aucun intérêt à altérer la vérité, récits qui n'ont, d'ailleurs, jamais été contredits par un document d'une valeur supérieure ou égale, prouvent donc bien que ce fut Jean de Marnix qui composa le Compromis des nobles, et que Gilles Le Clercq, lui aussi, eut une part dans la rédaction de la pièce.

Les historiens n'ont pas encore su se mettre d'accord pour fixer le jour où le Compromis des nobles fut adopté. Junius, témoin oculaire, prétend que l'assemblée tenue chez le comte de Culembourg eut lieu au commencement du mois d'octobre, le jour où fut célébré le mariage de Farnèse. Mais il est évident qu'il a voulu dire au commencement du mois de novembre, car c'est en novembre, mais seulement le 11, que le mariage de Farnèse eut lieu. D'autre part, il est difficile d'admettre que cette assemblée puisse avoir été tenue le jour même du mariage, journée que les nobles, expressément venus à Bruxelles à cette occasion, devaient passer presque tout entière en cérémonies et en festivités dans l'entourage de Farnèse. Dans un autre écrit, dont Te Water met l'authenticité en doute en s'appuyant sur des arguments assez faibles, Junius prétend que Farnèse se maria le 3 novembre — ce qui est impossible — et que les nobles tinrent une réunion la veille, donc le 2. On voit donc que l'auteur s'est positivement trompé au sujet de la date où le fils de la régente se maria. Il en est également ainsi quand il affirme que ce même jour eut lieu l'assemblée chez le comte de Culembourg; il paraît, au contraire, certain qu'elle se tint quelques jours auparavant. Son erreur pourrait peut-être s'expliquer par ce fait qu'assister aux noces de Farnèse était le but principal, du moins en apparence, de l'arrivée des nobles à

Bruxelles. Enfin, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'université de Leyde et provenant de Merula, qui a spécialement étudié la vie de Junius, il ressort que l'auteur place également cette réunion au 2 novembre, sans cependant motiver son opinion. Tout ceci, même en y donnant une certaine probabilité, est donc loin de prouver que cette assemblée se tint le 2. Mais on peut toujours admettre que le Compromis des nobles fut définitivement adopté en la maison de Nicolas de Hames, à Bruxelles, au commencement de novembre 1565.

Après que le Compromis eut été signé par tous les assistants, on fit sept copies du même texte qui furent signées à leur tour. Alors ces copies furent remises aux seigneurs confédérés pour que chacun recrutât de nouveaux adhérents. Une province était assignée à chacun d'entre eux, et d'après Maximilien de Blois Tresslong, Jean de Marnix aurait obtenu la Gueldre, et son frère le Hainaut ou la Flandre. Nous ne savons rien des occupations de Jean de Marnix dans cette province éloignée; mais déjà avant la Noël, on le voit activement à l'œuvre dans sa seigneurie de Beaudenghien, près de Hal. C'est là qu'il recueillit notamment la signature de Pierre d'Andelot.

Dans sa seigneurie, Jean de Marnix vivait d'une façon peu catholique. De même que les autres membres de sa famille, il n'assistait pas aux offices divins et se moquait tout haut de ceux qui allaient à l'église. Au xvi^e siècle, et surtout à la campagne, une telle conduite devait naturellement provoquer un certain scandale. Aussi, s'il faut en croire les lettres secrètes que le prévôt Morillon écrivait à Granvelle, dans les premiers jours de février 1566, le curé de Hal se rendit-il auprès de lui, pour l'exhorter à vivre désormais en bon catholique. Morillon se plaint, d'ailleurs, toujours des frères de Marnix, notamment dans une lettre du 28 avril; et plus tard, le 26 mai, il les dénonce comme étant « cause d'une infinité de maux ». Ces maux étaient surtout le grand nombre

de seigneurs qu'ils entraînaient dans leur confédération.

Cependant Jean de Marnix ne perdait aucunement de vue les agissements des nobles confédérés, et il ne restait dans son château que pour autant que sa présence ne fût pas nécessaire ailleurs. Au commencement du mois de mars, nous le voyons assister, avec son frère, à l'assemblée tenue à Bréda, chez le prince d'Orange. Dans cette réunion, il semble avoir été un instant question de recourir à des mesures de rigueur, et notamment de s'emparer d'Anvers. Mais ce projet ne fut pas admis, et on trouva préférable d'essayer un moyen plus pacifique en adressant une requête à Marguerite de Parme. D'après les révélations que fit Pierre d'Andelot devant le conseil des Troubles, le seigneur de Thoulouze y montra en sa présence au comte Louis de Nassau une requête longue de six ou sept feuillets d'écriture qui, à raison de sa grande prolixité, ne satisfait pas le comte et que celui-ci voulut abrégier. Il ajoute qu'il ne sait pas si Thoulouze était bien le rédacteur de cette requête. Mais ceci semble assez probable par le fait même que ce fut lui qui la montra. D'ailleurs, son projet d'adresse ne fut pas approuvé et Louis de Nassau rédigea lui-même la requête qu'on présenta plus tard à la régente. Mais il se sera vraisemblablement aidé de la rédaction de Jean de Marnix, et n'aura fait peut-être que l'abrégier.

On avait cru bon, pour présenter l'adresse à la régente, que les nobles vinssent à Bruxelles en aussi grand nombre que possible. C'est pourquoi quelques seigneurs furent chargés de se rendre chacun dans une province pour avertir les confédérés des résolutions qui venaient d'être prises. Jean de Marnix et le seigneur de Welle reçurent en partage la Gueldre et l'Overyssel.

Sur ces entrefaites, le 3 avril approchait. Dans une lettre que Morillon écrivit à Granvelle le 7 avril, on remarque le passage suivant : « Le dict comte d'Egmond est fort triste, et n'est visité des seigneurs comme du passé. Il a dit à Hincart que ung jour ces gens beu-

« vront leur folie. Toutefois on m'assure que les Tholouses sont de nuict esté vers luy, qui sont maintenant fort braves ». Kervyn de Lettenhove voit dans cette lettre que « lorsque la nuit (du 2 au 3 avril) fut arrivée, Jean et Philippe de Marnix se rendirent chez le comte d'Egmont et le pressèrent de se joindre à eux (pour présenter la requête à la régente). Egmont repoussa leurs instances. Il était fort triste. Un jour viendra, dit-il, où ces gens boiront leur folie ». Le comte d'Egmont persista, en effet, dans son refus de prendre part aux démarches des confédérés. Dès lors, si les frères de Marnix lui firent une visite nocturne peu avant le 7 avril, il est bien possible que c'était pour le décider à marcher désormais de concert avec eux. Mais cette entrevue se fit-elle dans la nuit du 2 avril, et y proposa-t-on au comte d'Egmont d'accompagner le cortège des confédérés au palais de la régente ? C'est ce que Kervyn de Lettenhove affirme peut être un peu trop positivement d'après les données si vagues de la lettre de Morillon. Son opinion semble, d'ailleurs, d'autant moins probable, que les frères de Marnix devaient bien savoir qu'il n'était pas possible au comte d'Egmont, membre du conseil d'Etat, d'aller manifester dans les rangs de l'opposition.

Le 3 avril, un nombreux et brillant cortège de nobles, dans lequel, sans aucun doute, doivent s'être trouvés les frères de Marnix, défila devant Marguerite de Parme, à qui le seigneur de Brederode remit la première requête des nobles, demandant l'abolition de l'inquisition et la convocation des Etats généraux. La régente se borna à répondre que ses pouvoirs étaient trop limités pour accorder une telle demande. Elle promit de faire parvenir la requête au roi, et, en attendant la réponse de ce dernier, d'agir avec le plus de modération possible dans la répression des hérésies. De leur côté, les nobles s'engagèrent à veiller avec soin au maintien de l'ordre public. Lorsque les nobles eurent reçu cette réponse évasive, ils

décidèrent de laisser à Bruxelles quatre d'entre eux pour former une espèce de conseil de la confédération et pour veiller à ce que les promesses de la régente fussent bien exécutées. En même temps ils choisirent dans chaque province quelques seigneurs qui devaient également veiller à l'exécution stricte des promesses tant de la régente que des confédérés. D'après une liste que Groen Van Prinsterer suppose être relative à cet envoi de seigneurs dans les provinces, Jean de Marnix aurait été chargé, avec quatre autres confédérés, d'exercer sa surveillance sur le Hainaut.

Cependant la réponse de Philippe II à la requête des nobles tardait à arriver, et le peuple se montrait de plus en plus turbulent. D'autre part, parmi les membres de la confédération, les uns étaient devenus des exaltés, d'autres, au contraire, s'en étaient plus ou moins détachés. C'est pour resserrer les liens entre les membres de la ligue et pour laver la noblesse du reproche qu'elle était cause de l'effervescence populaire, que les confédérés tinrent une grande réunion à Saint-Trond, dans la seconde quinzaine de juillet. Jean de Marnix semble avoir joué dans cette assemblée un rôle important. Le 28 juillet, Morillon écrivit à Granvelle : « L'on dit que les Tholousez ont fait grand mal en la dite assemblée et que ce sont eux qui conduisent les ministres et prescheur par tout le pays, et que la dissension y a été grande... » Il paraît, en effet, que les nobles ne purent que difficilement se mettre d'accord. Les uns ne demandaient que l'abolition de l'inquisition et la modération des placards; d'autres voulaient le libre exercice de la religion réformée. Comme on proposait d'accepter la confession luthérienne d'Augsbourg pour se concilier les princes allemands, Jean de Marnix se serait écrié « qu'il aimait mieux mourir que d'accepter la confession d'Augsbourg, vu qu'il était calviniste ». C'est du moins ce que Mr Rahlenbeck affirme avoir trouvé dans les archives de Bruxelles. D'après les interrogatoires de Philippe de Wingle il paraîtrait que

Jean de Marnix prononça plus tard ces mêmes paroles à Anvers.

Pendant que les nobles étaient réunis à Saint-Trond, les marchands et les bourgeois appartenant à la religion réformée leur adressèrent une requête pour demander leur protection. Les nobles promirent leur appui à condition que le peuple s'abstiendrait de tout désordre. Cette réponse à la requête des bourgeois est signée par Jean de Marnix et par beaucoup d'autres seigneurs.

Pendant Marguerite de Parme voyait avec une certaine inquiétude cette nouvelle réunion des nobles à Saint-Trond. Craignant que les confédérés ne vinssent une seconde fois en cortège lui faire une visite en son palais de Bruxelles, elle les fit prier de s'abstenir de cette démonstration. S'ils avaient quelque chose à lui demander, elle faisait recevoir leurs délégués dans une localité des environs. Ces propositions furent acceptées, et, de commun accord, on décida que l'entrevue aurait lieu au village de Duffel. C'est là que, le 18 juillet, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, au nom de la régente, entrèrent en relations avec les députés des nobles, parmi lesquels ne se trouve pas Jean de Marnix. Dans cette assemblée de Duffel, on décida que les nobles enverraient douze délégués à Bruxelles pour exposer leurs griefs à la régente. Jean de Marnix ne se trouve pas davantage parmi ces députés qu'on nomma par dérision les douze apôtres, et qui remirent à Marguerite de Parme la deuxième requête des nobles, en y demandant une prompte réponse. Mais la régente voulait d'abord connaître l'avis du roi; ainsi cette réponse ne fut donnée que le 23 août : elle accordait l'abolition de l'inquisition et autorisait les prêches publics, là où ils s'étaient tenus jusqu'à ce jour. Le 25 août, ces engagements furent encore précisés, et les seigneurs députés promirent à leur tour que le Compromis des nobles pourrait être considéré comme dissous, aussi longtemps que les promesses de la régente seraient ponctuellement observées.

Jean de Marnix n'était pas présent quand cet accord fut conclu, et de même que le seigneur de Bréderode et d'autres encore, il s'y montra défavorable. Dans une lettre datée d'Anvers le 3 septembre 1566, et adressée à un certain Metel, Jean de Marnix fait connaître clairement son opinion à ce sujet. « La » réponse donnée à la noblesse », écrit-il, « est imprimée, laquelle, si je puis » recouvrer, vous enverrai combien » qu'en l'accord des gentz hommes plu- » sieurs choses ne me contentent point, » et nommément d'avoir cassé le Com- » promis sans en avoir aucune commis- » sion. Mais ils s'excusent sur plusieurs » promesses verbales qui leur furent » faits par les seigneurs mesmes sur la » protestation qu'ils ont faite, si on ne » leur tient de point en point les as- » surances et tout ce qu'on leur a pro- » mis, qu'ils sont en leur entier ». Une copie contemporaine de cette lettre très longue et très intéressante de Jean de Marnix, la seule qui est parvenue jusqu'à nous, est conservée à la bibliothèque de l'université de Leyde. Elle fait connaître plusieurs détails sur les rapports des confédérés avec la régente depuis l'assemblée de Saint-Trond, et sur les agissements des iconoclastes dans différentes parties du pays. On y voit encore que Jean de Marnix avait été peu de temps auparavant à Cologne. Il s'y était rendu probablement en compagnie de Louis de Nassau, après l'assemblée de Saint-Trond.

Dès le 18 août, les iconoclastes avaient commencé leurs excès à Anvers, et depuis ce jour le magistrat de la ville réclamait instamment le retour du prince d'Orange pour rétablir l'ordre. Mais retenu par la régente pour l'assister de ses conseils, le prince ne pouvait pas quitter Bruxelles. Le 24 août, alors donc que l'accord entre Marguerite de Parme et les délégués de la noblesse n'était pas encore définitivement conclu, il chargea Jean de Marnix et Nicolas de Hames de se rendre à Anvers pour faire évacuer par les protestants les églises dont ils s'étaient emparés. Quand les deux seigneurs arrivèrent devant les murs d'An-

vers, ils trouvèrent les portes de la ville fermées. Mais sur la présentation de la lettre de créance du prince d'Orange on les laissa entrer. Ils se rendirent directement à l'hôtel de ville, où ils déclarèrent que le prince d'Orange était très affecté des désordres qui s'étaient produits, qu'on devait déposer les armes, et qu'on ne pouvait pas prêcher dans les églises la religion réformée; mais que, par contre, ces prêches étaient permis dans le quartier qu'on appelait la nouvelle ville. De là ils allèrent à la « Borchtkerke » où les protestants étaient entrés de force et s'étaient mis à prêcher. Ils leur firent connaître le but de leur mission et les conduisirent alors dans la nouvelle ville. Les protestants obéirent sans peine; partout on se disait avec joie que maintenant les prêches étaient autorisés par le gouvernement. Le lendemain, 25 août, Jean de Marnix et son compagnon se rendirent encore une fois à l'hôtel de ville pour intercéder en faveur de ceux qui avaient été arrêtés lors des récents désordres. Cependant ils ne demandaient aucune grâce pour ceux qui avaient volé quelque objet dans une église. Le 26 août, le prince d'Orange arriva lui-même à Anvers. Cependant Jean de Marnix ne quitta pas encore la ville. Dans sa lettre du 3 septembre, il écrit qu'il est toujours retenu à Anvers, mais qu'il espère pouvoir retourner à Bruxelles quelques jours après. Peut-être sa mission était-elle déjà terminée le lundi 2 septembre, car le 3 Morillon écrivit à Granvelle : « Hames et Tholouze, qui dict que avec ce mois se acheveront les messes, » avoient lundi adisté le prescheur pres de Bruxelles où furent peu de gens de sorte ». Mais il paraît plus probable qu'il retourna immédiatement après chez le prince d'Orange, comme semble l'avoir fait Nicolas de Hames. En tout cas, il ne peut être resté longtemps à Bruxelles, et l'espoir qu'il exprimait, dans sa lettre du 3 septembre, d'y jouir quelque temps du repos, ne devait plus jamais se réaliser. Depuis ce moment, on le retrouve presque constamment à Anvers, puis plus tard voyageant d'une

ville à l'autre, jusqu'au moment où le malheur de ses armes le conduisit à la mort.

En même temps qu'il remplissait la mission que le prince d'Orange lui avait confiée, Jean de Marnix s'occupait aussi de rassembler de l'argent pour le compte des confédérés. En effet, le prince d'Orange écrit d'Anvers le 2 septembre à Louis de Nassau : « Monsr de » Toullouse m'a dict que les mille escus » sont prêts dont luy aviez parlé, rest a » scavoir a qui il les delivrerat, ce que » me porres mander ». Dans une autre lettre de Bernard de Mérode au même Louis de Nassau, il est encore question de ces écus destinés sans doute à des préparatifs militaires.

Le 29 septembre, Morillon écrivit à Granvelle que « les Toulouses sont com- » mensales perpetui ». Il ressort aussi de cette lettre qu'en ce moment Jean de Marnix était à Anvers. Il y était encore à la fin du mois d'octobre lorsqu'il y signa une requête adressée à Philippe II par les bourgeois et les habitants de la ville, pour lui offrir une somme de trois millions si on leur accordait le libre exercice de la religion réformée. Jean de Marnix donnait pour sa part 1,000 écus. Le 3 décembre, Jean de Marnix arriva avec plusieurs gentils-hommes chez le seigneur de Brederode, à Vianen. Là étaient déjà arrivés avant lui le comte Louis de Nassau et le prince d'Orange, accompagnés d'une suite nombreuse. Le 22 du même mois, Morillon écrivit à Granvelle que « l'aisné des Thou- » louses a esté veoir le dict s^r (évêque) » de St Aumer duquel l'on at très-mal » parlé pour ce qu'il le tenoit si longue- » ment, et que l'autre commençoit à » semer son venin, mais il estoit mal » arrive en ce pays ». Morillon semble être dans le vrai lorsqu'il donne à cette entrevue un caractère politique; car bien que Jean de Marnix fût le neveu de cet évêque de Saint-Omer, il est difficile à admettre qu'il aurait entrepris le voyage si long de Vianen uniquement pour faire à son oncle une visite de convenance. D'autant plus qu'immédiatement après, le 1^{er} janvier 1567, il

arriva de nouveau à Vianen. Vers cette époque, Gilles Le Clercq y vint également. Sur les plaintes que ce dernier y fit au seigneur de Brederode de ce que les prêches et l'exercice de la religion réformée étaient empêchés contrairement à l'accord du 25 août, Brederode se rendit le 6 février à Amsterdam avec Jean de Marnix et beaucoup d'autres seigneurs. Il voulait consulter le prince d'Orange et le comte Louis de Nassau qui se trouvaient en cette ville. Dans ces entrevues, on résolut de présenter une troisième requête à la gouvernante; elle fut rédigée par Jean de Marnix et Gilles Le Clercq, les mêmes qui avaient rédigé le Compromis des nobles.

Le 21 janvier, Brederode revint à Vianen, où Jean de Marnix donna lecture de la requête aux autres confédérés. Il y fut résolu de la faire remettre à la régente par Brederode en personne. Ce dernier partit à cet effet le 29 pour Anvers, où, en présence des deux frères de Marnix, du seigneur de Wingle et de beaucoup d'autres, on donna encore une fois lecture de la requête. Mais, sur ces entrefaites, Marguerite de Parme avait appris ce qui se passait. Ne voulant plus en aucune façon recevoir les nobles à Bruxelles, elle fit remettre, le 2 février, aux soldats de sa garde une liste des « nobles de ceulx lesquelles les archevêques de Son Altesse et aultre de la garde de Bruzelle ne laisseront entrer en ycelle ». Sur cette liste se trouvaient notamment « les deux freres de Thoulouze ». Brederode, les frères de Marnix et les autres seigneurs durent ainsi renoncer à venir à Bruxelles, et ce fut Maximilien de Blois Treslong qui remit, peu de temps après, la requête à la régente.

La conduite de Marguerite de Parme n'était pas de nature à inspirer beaucoup de confiance aux confédérés; ils comprirent que, désormais, il fallait abandonner tout espoir d'arriver à une solution pacifique. Ils se préparèrent à la guerre et s'occupèrent d'organiser leurs forces. Quelque temps auparavant, alors qu'il était encore à Vianen, Jean de Marnix avait dit à Maximilien de Blois que si Son

Altesse ne voulait pas consentir aux demandes contenues dans la troisième requête, outre les quatre mille chevaux et les quarante enseignes d'infanterie que Louis de Nassau devait emmener d'Allemagne, Brederode rassemblerait encore d'autres troupes à Vianen. C'est ce qu'il fit, en effet. En son nom, Jean de Marnix, Pierre Vander Aa et quelques autres enrôlaient à Anvers tous ceux qui venaient se présenter et les dirigeaient ensuite sur Vianen, où un premier renfort arriva d'Anvers le 4 février. Il était envoyé par Brederode lui-même, qui retourna dans son château de Vianen le 16 du même mois. Ayant appris ce qui se passait, Marguerite de Parme écrivit à Anvers le 17. Le lendemain, le prince d'Orange ordonna que tous les soldats qui n'étaient pas au service du gouvernement eussent à quitter immédiatement la ville. Là-dessus ils partirent et se rassemblèrent à Merxem, Dambrugge et dans les villages environnants; finalement ils partirent pour Vianen, où ils arrivèrent les 21, 22 et 23 février avec D'Anselot, Vander Aa, et d'autres seigneurs qui les commandaient.

Malgré la défense de la régente, Jean de Marnix restait toujours à Anvers pour enrôler de nouvelles recrues. Mais de telles manœuvres devenaient dangereuses. Marguerite de Parme, continuellement tenue au courant des événements, apprit que les confédérés étaient sur le point de tenter un coup de main contre l'île de Walcheren. Elle prit ses mesures et fit notifier à toutes les villes de l'île qu'elles avaient à se tenir sur leurs gardes; elle-même y envoya des renforts. Alors les confédérés comprirent que le moment était venu pour mettre leurs projets à exécution. Le 1^{er} mars, Jean de Marnix prit place sur le bateau qui faisait le service d'Anvers à Middelbourg. Il était accompagné de Pierre Haeck, ancien bailli de cette dernière ville, qui avait offert ses services à la cause des nobles. Le bateau s'arrêta la nuit devant Honneste, ne pouvant continuer son voyage à cause de la marée. Le lendemain

matin, au moment du départ, il fut rejoint par trois navires venant d'Austruweel, qui étaient remplis de soldats récemment enrôlés à Anvers. Jean de Marnix et Pierre Haeck quittèrent le bateau sur lequel ils se trouvaient pour prendre place à bord d'un de ces navires qui portait également Gilles Le Clercq et Jean de Blois, et dont Jean de Marnix prit le commandement. Les autres navires étaient commandés, l'un par un certain Jean Denys, et l'autre par un capitaine français dont le nom est resté inconnu. Cette petite flotte descendit l'Escaut jusqu'au moment où étant arrivée en face du château de Rammekens, P. Haeck et Gilles Le Clercq mirent pied à terre pour aller parler au commandant de la place, après quoi ils vinrent faire rapport de leur mission à Jean de Marnix. Les chefs de l'expédition avaient compté sur les intelligences que Pierre Haeck avait dans l'île pour pouvoir débarquer leurs troupes en cet endroit. Mais leurs espérances furent déçues, et après s'y être procuré quelques vivres, ils remirent à la voile dans la direction de Flessingue. Arrivés entre le château de Rammekens et cette dernière ville, le stadhouder du bailli de Middelbourg vint demander à Jean de Marnix de quelle autorité il était venu jusque-là. Ce dernier lui répondit qu'il savait ce qu'il avait à faire et qu'il ne devait point lui en rendre compte, ajoutant « qu'on avait bien laissé débarquer » la veille ces autres violeurs de femmes « et ces bandits » — il faisait allusion aux soldats que la régente avait envoyés au château de Rammekens — « tandis que maintenant on se montrait » hostile à des gens qui ne voulaient de « mal à personne ». Pour toute réponse l'envoyé lui dit qu'il ne devait pas essayer de débarquer ses troupes, car tous les habitants étaient prêts à lui résister. Voyant qu'il était inutile de tenter le débarquement en cet endroit, Jean de Marnix continua sa route pendant la nuit. Il passa en face de la ville de Middelbourg et arriva le lendemain matin devant Arnemuyden. Mais là, l'expédition fut reçue à coups de feu. En vain

Marnix descendit-il à terre pour exhorter les habitants à cesser les hostilités; on le menaça de bombarder ses navires s'il ne partait à l'instant. Cédant devant ces menaces, la flottille dut rebrousser chemin.

L'expédition de Jean de Marnix contre l'île de Walcheren avait donc échoué, malgré l'influence dont Pierre Haeck croyait y jouir. Les événements venaient de prouver que cette influence n'était pas bien grande; plutôt que de compter sur elle, on aurait probablement mieux réussi si on avait pu agir avec plus de promptitude, et ne pas laisser à Marguerite de Parme et aux autorités de la Zélande le temps de se mettre sur leurs gardes.

Le 4 mars, Jean de Marnix débarqua ses troupes à Austruweel, devant les murs d'Anvers; mais, le 5, le prince d'Orange lui donna l'ordre de partir endéans les trois heures, sans quoi il se verrait obligé de le repousser de force. Jean de Marnix fit semblant d'obéir et se dirigea vers la Flandre; mais il revint le lendemain et se mit à enrôler de nouveaux soldats. L'ordre fut renouvelé et Marnix promit encore une fois d'obéir. Mais en ce moment arrivèrent les deux autres navires qu'on avait perdus de vue jusqu'alors, et qui débarquèrent également leurs troupes. Dès lors, Jean de Marnix crut disposer de forces suffisamment nombreuses pour ne plus obéir à l'ordre du prince d'Orange. Ce dernier refusa néanmoins d'envoyer contre lui la garnison d'Anvers, parce que la surexcitation des esprits était trop grande pour pouvoir abandonner la ville à elle-même. Cependant les troupes de Jean de Marnix ne trouvaient pas à Austruweel des moyens de subsistance suffisants. Elles se dirigèrent sur Eeckeren, puis sur Merxem, et enfin sur Deurne où elles arrivèrent dans la soirée du 9 mars, pillant toujours les villages des environs. Elles maltraièrent les prêtres et les ecclésiastiques et, d'après l'habitude des soldats de l'époque, elles s'emparaient de toutes les armes et munitions qu'elles pouvaient découvrir. Le 12, Jean de Marnix, ayant reçu la

fausse nouvelle que de la cavalerie était en marche contre lui, retourna de Deurne à Austruweel, qui était une position favorable, munie de bons retranchements et appuyée sur l'Escaut.

Le lendemain, 13 mars, vers 8 heures du matin, les troupes de Jean de Marnix virent tout à coup s'approcher vers eux une colonne de soldats. Ils laissèrent aussitôt éclater leur joie, croyant que c'étaient les secours que Brederode devait leur envoyer de Vianen, ou le comte Louis de Nassau d'Allemagne. En réalité, c'était le seigneur De Beauvoir que la régente avait envoyé contre eux avec une partie de sa garde de corps, deux compagnies du comte d'Egmont, et encore quelques autres troupes formant un total d'environ huit cents hommes. D'après l'ambassadeur anglais Gresham, Beauvoir avait quinze cents fantassins et cent cinquante cavaliers et Thoulouze (*Mémoires*, I, p. 300). Le seigneur De Beauvoir avait conduit sa colonne dans le plus grand secret par une marche de nuit. Ce n'est que quand il se trouva en face de l'ennemi qu'il fit tout à coup déployer ses drapeaux et battre le tambour. Comprenant son erreur, mais ne perdant pas son sang-froid, Jean de Marnix exhorta ses hommes à bien défendre les retranchements, qui étaient inexpugnables devant un si petit nombre d'adversaires et à attendre que l'ennemi fût sous leur portée avant de faire feu. Mais cette bande de vagabonds indisciplinés auxquels Jean de Marnix commandait, et dont les circonstances seules avaient fait des soldats, ne pouvaient pas garder le calme que leur chef leur prêchait. Déjà entièrement démoralisés par l'arrivée soudaine et imprévue de l'ennemi, ils coururent cependant aux retranchements; mais ils tirèrent en toute hâte et sans viser, de sorte que leurs balles passaient toutes au-dessus des assaillants sans les atteindre. D'un autre côté, dès

qu'un d'entre eux montrait sa tête au-dessus des remparts, il tombait aussitôt frappé par une balle ennemie. Une seule attaque vigoureuse des vétérans aguerris de De Beauvoir leur livra les retranchements. Depuis ce moment, ce fut une lutte corps à corps dans la plaine, bien plutôt un massacre qu'une bataille. Marguerite de Parme avait ordonné de ne point faire de quartier, et de ne faire prisonniers que les chefs. Aussi les troupes de Jean de Marnix furent-elles taillées en pièces sans presque faire de résistance. Ceux qui ne tombèrent pas sous les coups des ennemis, se noyèrent dans l'Escaut; six ou huit cents d'entre eux cherchèrent un refuge dans une ferme, mais les soldats de De Beauvoir y ayant mis le feu, ils périrent tous dans les flammes. Environ quinze cents hommes perdirent ainsi la vie; trois cents prisonniers furent passés au fil de l'épée. Quant à de De Beauvoir, il n'avait subi aucune perte sérieuse.

Jean de Marnix lui-même partagea le sort de presque tous ses soldats. Vainement offrit-il 2,000 écus pour sa rançon; il fut haché en pièces. Son corps fut probablement aussi dévoré par les flammes, car on ne put jamais le retrouver.

Ainsi périt Jean de Marnix au combat d'Austruweel, le 13 mars 1567. L'avenir semblait lui réserver une place importante dans l'histoire de la révolution du xvi^e siècle, quand la mort vint l'arracher, dans la fleur de l'âge, à la scène politique où il n'avait pu se montrer que pendant deux ans. Plein d'enthousiasme pour la cause qu'il défendait, il joignait à cette ardeur juvénile un savoir et une érudition auxquels ses contemporains, même ceux qui étaient hostiles à ses tendances, se plaisaient à rendre hommage. Les partisans de la politique espagnole le tenaient pour un de leurs plus redoutables adversaires; aussi regardèrent-ils sa mort comme un événement heureux. Mais quand le duc d'Albe arriva dans nos provinces, il trouva que cette mort prématurée ne suffisait pas encore pour venger le mal que Jean de Marnix avait fait à la cause de Philippe II. Par jugement en date du

1^{er} mai 1570, le conseil des Troubles condamna sa mémoire et déclara ses biens dévolus au fisc. Ainsi fut confiscuée sa seigneurie de Buysinghen. Mais après la capitulation d'Anvers, le prince de Parme ordonna, à la requête de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, la restitution de ce domaine à la famille du défunt. Quant à la seigneurie de Thoulouze ou de « Tholouze » du nom de laquelle Jean de Marnix est toujours désigné par ses contemporains, elle était située en Franche-Comté.

Au point de vue des mœurs, Jean de Marnix était d'une grande sévérité. Plusieurs fois il réprimanda son frère, parce que ce dernier ne dédaignait pas de se livrer de temps en temps au plaisir de la danse. Au physique, il était de taille moyenne, assez maigre de figure, doux dans ses manières. Il avait épousé Catherine de Ghoir, fille d'Allard, seigneur de Kaldenbroek. De ce mariage naquit une fille, Ursule, qui se maria dans la suite à Bernard de Loutsenrade.

Daniel Jacobs.

Lettre inédite de Jean de Marnix, conservée à la bibliothèque de l'université de Leyde. — Gachard, *Précis de la correspondance de Philippe II*. — Pouillet, *Correspondance de Granvelle*. — De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre au xvi^e siècle*. — Marcus, *Sententiën en indagingen van den hertog van Alba*. — Van Vloten, *Onderzoek van 's konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche beroerten van 1566 en 1567*. — Henne, *Mémoires de Pontus Payen*. — Rahlenbeck, *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*. — Blaes, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*. — Vander Haeghen, Arnold et Vanden Bergh, *Bibliotheca belgica*. — Génard, *Antwepisch archievenblad*. — Hopperus, *Mémorial*. — Merula, *Vita Francisci Junii*. — Strada, *De Bello belgico*. — Burgundius, *Historia belgica*. — Gerdes, *Scrinium antiquarium*. — Schoockius, *Exercitationes variae in diversis materiis*. — Le Charpentier, *Histoire généalogique des Pays-Bas, ou Histoire de Combray et du Combrésis*. — Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschrijven der nederlandsche Edelen*. — Arend, *Algemeene geschiedenis des Vaderlands*. — Bilderdijk, *Geschiedenis des Vaderlands*. — Motley, *The rise of the Dutch Republic*. — Van Vloten, *De Nederlanden onder koning Philips II*. — Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — 's Gravezande, *Tweede eeuwgedachtenis der Middelburgsche vrijheid*. — 's Gravezande, *Tweede honderdjarige gedachtenis der Synode van Wesel*. — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*. — Henne et

Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Paul Fredericq, *Marnix en zijne nederlandsche geschriften*. — Paillard, *Huit mois de la vie d'un peuple*. — Juste, *Vie de Marnix de s^{te} Aldegonde*. — Rahlenbeck, *Nicolas de Harnes*. — Ritter, *Ueber die Anfänge des niederländischen Aufstandes*.

MARNIX (Philippe DE), seigneur de Sainte-Aldegonde, West-Soeburg et Tounwinck, né à Bruxelles, en 1538, mort à Leyde, le 15 décembre 1598. Il était le second fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, seigneur de Thoulouze, etc., et de Marie de Hamericourt.

La famille des Marnix, originaire de la Tarentaise (Savoie), était venue s'établir dans les Pays-Bas, au commencement du règne de Charles-Quint : Jean de Marnix, le grand-père de Philippe, devint secrétaire et trésorier général de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et remplit plusieurs missions diplomatiques que Charles-Quint lui confia. Très jeune encore, Philippe de Marnix se rendit à Genève avec son frère aîné, Jean, pour y faire ses études sous la direction de Calvin, de Théodore de Bèze et d'autres maîtres éminents. En même temps qu'il s'initiait à la religion réformée, il fit son éducation littéraire : il étudia les langues anciennes, surtout le grec et l'hébreu, afin de pouvoir lire l'Ancien et le Nouveau Testament dans le texte original. Il apprit aussi plusieurs langues modernes : le néerlandais, le français, l'allemand, etc. Lorsqu'il revint dans sa patrie, à l'âge de vingt et un ans, il avait déjà acquis un précieux trésor scientifique et littéraire qu'il enrichit encore plus tard par un travail assidu et qu'il mit à profit pour défendre ses convictions religieuses.

Par suite de ses profondes connaissances théologiques et de son remarquable talent, il était tout naturellement désigné pour combattre au premier rang parmi les chefs de la Réforme dans les Pays-Bas et pour jouer un des rôles les plus importants dans la révolution du xvi^e siècle.

A son retour de Genève, Marnix avait vu les terribles effets des placards de Charles-Quint. Les partisans des doctrines réformées étaient en butte aux

persécutions les plus cruelles; les tribunaux de l'inquisition condamnaient à la peine de mort indistinctement tous les protestants et même les suspects.

Marnix se prépara, avec d'autres membres de la noblesse, à prendre des mesures de résistance contre cet odieux régime auquel on voulait astreindre le pays. Il prit une part active à la formation du célèbre *Compromis des nobles* (1566); ce ne fut pas lui cependant qui rédigea la déclaration des conjurés.

Le 5 avril 1566, il se rendit, sans aucun doute, à Bruxelles avec les nobles confédérés pour présenter à Marguerite de Parme la fameuse requête qui demandait d'abolir l'inquisition et de suspendre les exécutions pour cause d'hérésie. Avec Louis de Nassau et de Brederode, il exerça une influence prépondérante sur les mesures qui furent prises par les signataires du *Compromis* à l'assemblée de Saint-Trond (15 juillet 1566); il y fut décidé que les calvinistes et les luthériens seraient mis sur le même pied et qu'une nouvelle requête serait présentée à la gouvernante.

Pendant ce temps, la réforme avait fait de grands progrès dans les Pays-Bas: les prédicateurs, dont le nombre croissait considérablement, allaient de ville en ville, tenaient des prêches en plein air et amenaient ainsi beaucoup de conversions. Mais ils mirent parfois trop de zèle à propager leurs doctrines, en engageant le peuple à rompre avec éclat avec l'ancienne religion qu'ils qualifiaient d'idolâtrie.

Au mois d'août 1566, des troubles éclatèrent dans plusieurs grandes villes: la populace, excitée par les prédicateurs, pénétra dans les églises, les chapelles et les couvents et y brisa les statues, les tableaux et les trésors artistiques qui s'y trouvaient. Les iconoclastes furent poursuivis avec la plus dure rigueur; ils furent même désavoués par un grand nombre de protestants. Marnix, cependant, osa prendre en mains leur défense; il rédigea un écrit intitulé: *Van de beelden afgheworpen in de Nederlanden in augusto 1566*, qu'il développa et publia ensuite sous le titre de: *Vraye narration*

et apologie des choses passées aux Pays-Bas touchant le fait de la religion en l'an 1566. Il eût préféré que les images et les objets du culte eussent été enlevés paisiblement et sans trouble, mais il ne considérait pas l'acte des iconoclastes comme répréhensible en soi. Il tâcha de montrer que la colère du peuple contre des objets inanimés marquait l'empressement de se racheter des anciennes superstitions: " Le peuple ", disait-il, " n'avait pas été poussé par le mépris " de l'autorité, mais par un désir ardent " et sincère de montrer à tous combien " il était affligé d'avoir si longtemps " exercé une pareille idolâtrie et blaspémé le nom de Dieu ".

La réaction qui se produisit contre la réforme fut violente: l'inquisition et le conseil des Troubles fonctionnèrent sans relâche. Une foule de protestants se virent forcés d'émigrer. Marnix, accompagné d'un grand nombre de ses compatriotes flamands et brabançons, se réfugia à Emden, dans la Frise orientale. Le 17 août 1568, c'est-à-dire quelques semaines après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, il fut condamné par contumace au bannissement perpétuel, sous peine de la hart, avec confiscation de " tous ses biens, meubles et immeubles, " droits et actions, fiefs et héritages ".

Ce fut en 1568, pendant son exil au château de Lützburg, près de Norden, dans le voisinage de Emden, qu'il composa son célèbre ouvrage: *Den Byenkorf der H. Roomsche Kercke*, ou, du moins, qu'il traduisit — comme le pense M^r Van Toorenbergen — le texte de cette œuvre qu'il avait déjà préparée et rédigée en français auparavant.

Voici, d'ailleurs, comment il avait été amené à écrire sa fameuse satire de l'Eglise catholique: un chanoine de Reims, nommé Hervet, avait publié un livre contre les protestants et les avait mis au défi de lui répondre: Marnix s'était mis aussitôt à l'œuvre. Par ironie, il se fait passer, dans le *Byenkorf*, pour un théologien catholique de l'université de Louvain, qui prend la défense de l'Eglise romaine et soutient Hervet contre les protestants: il dédie même

son livre à l'un des chefs de l'inquisition, Sonnius, ancien évêque de Bois-le-Duc, qui venait d'être nommé au nouveau siège épiscopal d'Anvers (1568); il le félicite de ce qu'il a obtenu du pape la création de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas et de ce qu'il a ainsi renforcé la puissance de l'inquisition.

Tout en feignant de défendre les dogmes et les institutions de l'Eglise catholique, il l'accable de sarcasmes; il attaque tout en même temps : dogmes, institutions, traditions, sacerdoce, livres, culte, légendes, coutumes : c'est une véritable guerre à outrance contre la théologie du moyen âge et toute ce qui est en rapport avec elle.

Le *Byenkorf* traite successivement de la toute-puissance de l'Eglise catholique, de sa manière d'expliquer l'Ecriture sainte, les Pères de l'Eglise et les sources du droit ecclésiastique, de la messe, des indulgences, de la papauté, des prêtres, du culte des images, de la confession et des autres sacrements, de l'hérésie, de l'ignorance et de la conduite scandaleuse des ministres protestants contrastant avec la conduite exemplaire des prêtres catholiques, etc., etc.

L'historien de Thou disait à propos de cet ouvrage : « M. de Sainte-Aldegonde » a mis la religion en rabelaiserie ». Il n'est pas impossible, comme le croit M^r Van Toorenbergen, que Marnix ait eu l'occasion de lire à Genève les écrits du joyeux curé de Meudon et qu'il ait appris ainsi à satiriser avec une verve si étonnante. Il devait aussi connaître, d'ailleurs, les ouvrages d'Erasmus, de Reuchlin, d'Agrippa, et de tous les humanistes célèbres. Le *Byenkorf* témoigne de l'étendue extraordinaire du savoir de son auteur : tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les ouvrages des Pères de l'Eglise, les décrets des conciles, les écrits de saint Thomas d'Aquin et des autres docteurs du moyen âge, Marnix les a tous lus et approfondis; il en parle avec la facilité, la clarté et la logique d'un homme qui est maître de sa matière. Il n'avait acquis ce trésor de connaissances que grâce à un travail assidu, mais il par-

vint à composer un véritable chef-d'œuvre d'érudition et d'esprit, afin de défendre sa propre religion contre ceux qu'il regardait comme les ennemis les plus acharnés de la vérité.

Le *Byenkorf* est, pour l'époque à laquelle il a été composé, un modèle de style satirique : c'est le plus grand, le plus sanglant des pamphlets que possède la littérature néerlandaise. D'ailleurs, le succès qu'obtint l'œuvre de Marnix fut immense. Editée d'abord en 1569, elle fut réimprimée notamment en 1572, 1574, 1577, 1593 et 1597. La popularité du *Byenkorf* ne fit que s'accroître au XVII^e siècle : dix-sept éditions en furent faites dans le pays, et à l'étranger parurent un grand nombre de traductions : on ne connaît pas moins de quatorze éditions allemandes et quatre éditions anglaises. Il est donc certain que l'influence exercée par l'œuvre de Marnix a été très considérable, non seulement dans les Pays-Bas, mais aussi en Allemagne et en Angleterre.

C'est également pendant son séjour à Lützburg (1568-1569), que Marnix écrivit deux *Adrysen* à un de ses amis, Pierre Carpentier, qui s'était réfugié à Londres avec un grand nombre de protestants des Pays-Bas. Des difficultés avaient surgi au sein de la communauté protestante établie à Londres; c'est à ce propos que Marnix rédigea ces deux lettres, afin d'amener un arrangement à l'amiable; elles traitent de questions théologiques, mais elles sont surtout intéressantes en ce qu'elles montrent clairement l'esprit de modération de Marnix : il s'élève, en effet, contre la prétention de certains ministres protestants qui veulent imposer leurs opinions : *Sy moghen wel raed gheven*, dit-il, *maer sy en moghen niet ghebieden; sy en moghen niet heerschen; sy moeten de consciëntien vry laten daer se God vry in ghelaten heeft.*

Marnix, qui s'était rendu à Heidelberg après son séjour en Frise et s'était mis au service de Frédéric III, comte palatin, entra bientôt en relations avec Guillaume d'Orange.

Le Taciturne n'avait pris les armes

contre l'Espagne qu'après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes et l'institution du conseil des Troubles par le duc d'Albe. C'est alors (1568) qu'il s'adressa au comte palatin Frédéric III, pour lui demander l'aide de Marnix; celui-ci lui inspirait la plus grande confiance, et il devint bientôt son conseiller intime, son « ministre et serviteur partiel » culier »; il s'attacha de tout cœur à la cause de Guillaume d'Orange, qui était, d'ailleurs, intimement unie au but qu'il poursuivait lui-même. Comme le Taciturne, il voulait l'affranchissement des Pays-Bas du joug de l'Espagne et de Rome. Tous deux unirent leurs efforts pour arriver à la réalisation de ce dessein.

La première campagne de Guillaume d'Orange n'avait pas été heureuse : après la victoire de Heiligerlee (23 mai 1568) remportée par le comte Louis de Nassau, que Marnix était venu rejoindre sur l'ordre du prince, l'armée des gueux fut totalement défaite par le duc d'Albe à Jemgum (21 juin). Une autre armée conduite par le prince d'Orange lui-même, qui était entrée dans le Limbourg, fut poursuivie par le duc et obligée de quitter nos provinces au mois de novembre 1568.

La cause des gueux paraissait à jamais perdue après les désastres qu'ils avaient subis. Marnix parvint cependant à relever les courages par le *Wilhelmuslied*, cet hymne national si simple mais si émouvant qu'il composa à cette époque; il inspira à ses compatriotes une nouvelle confiance en l'avenir; il leur communiqua en quelque sorte les paroles mêmes du prince d'Orange s'adressant à son peuple pour l'assurer qu'il restera toujours à son poste, même pendant les jours d'adversité, et que la Néerlande peut compter sur lui jusqu'à la mort.

Lors de la seconde expédition du Taciturne dans les Pays-Bas, après la prise de La Brielle par les gueux de mer (1^{er} avril 1572), Marnix composa un autre chant : *Ras, seventien provincen!* qui était un pressant appel au pays tout entier pour secouer la tyrannie espagnole.

Un grand nombre de villes s'insurgèrent et se placèrent sous la conduite du prince d'Orange. Les députés des villes hollandaises se réunirent pour la première fois à Dordrecht (juillet 1572). Marnix les conjura, au nom du prince, de s'imposer des sacrifices pour la cause nationale, de manière qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à l'assistance pécuniaire du roi de France ou de la reine d'Angleterre; car, disait-il, les gages qu'il faudrait donner à ces souverains étrangers mettraient en péril l'indépendance des Pays-Bas. Il leur déclara ensuite que, dans les intentions du prince d'Orange, il fallait garantir le libre exercice de la religion, tant pour les catholiques que pour les réformés. Il les adjura enfin de rester unis avec leur défenseur. Les députés promirent à Marnix, en lui donnant la main, de ne conclure aucun accord avec le roi Philippe II sans le consentement du prince et sans le comprendre dans le traité. Marnix promit de même par serment, au nom du Taciturne, que celui-ci ne ferait aucun accommodement avec le roi, sans consulter au préalable les Etats de Hollande.

Vers la fin de l'année 1572, Marnix reçut de Guillaume la mission de renouveler le magistrat de la ville de Harlem, une des places les plus importantes de la Hollande. Il fut investi ensuite du commandement de Rotterdam, de Schiedam et de Delft. Mais, au commencement du mois de novembre 1573, pendant qu'il s'occupait de fortifier le poste important de Maesland-Sluis, il fut surpris par les ennemis et « ayant été délaissé de ses soldats », il fut fait prisonnier et conduit à La Haye, où il fut mis sous la garde du « mestre » du camp » don Julian Romero. Découragé par l'insuccès des tentatives de parti national, ne voyant plus aucun moyen de remédier à la situation par suite du manque de ressources et de l'isolement dans lequel les princes allemands laissaient les réformés des Pays-Bas, Marnix écrivit de sa prison au prince d'Orange pour lui proposer d'entrer en négociations avec Philippe II

dans le but d'établir la paix. Dans sa lettre du 7 novembre 1573, il lui demanda également de « vouloir envoyer » homme exprès, ou lettres, audict « mestre de camp, pour traicter résolutement et fructueusement sur l'entre- » change des prisonniers, de costé et » d'autre ». Marnix craignait beaucoup pour sa vie : il est probable que le duc d'Albe l'eût fait mourir, si Guillaume d'Orange n'avait déclaré qu'il agirait à l'égard du comte de Bousso et des autres prisonniers espagnols de la même manière que le duc traiterait Marnix.

On ne parvint à aucun accord au sujet de l'échange des prisonniers, de sorte que la captivité d'Aldegonde se prolongea pendant près d'une année (novembre 1573-15 octobre 1574). Quant à la proposition qu'il avait faite au prince de « venir à quelque accord tolérable » avec l'Espagne, le Taciturne ne voulut pas en entendre parler ; il la considérait, d'ailleurs, comme « préjudiciable et at- » tirante plustost une ruine entière » qu'une conservation du pays ».

Marnix recouvra sa liberté après que le gouverneur général Requesens eut approuvé la promesse faite par Mondragon, lors de la capitulation de Middelbourg, de faire mettre en liberté ceux qui étaient tombés au pouvoir des Espagnols. Aldegonde redoubla de vigueur et d'activité : il prit alors part aux conférences de Breda, qui furent ouvertes au commencement du mois de mars 1575, sous la médiation de l'empereur Maximilien II. Mais elles n'aboutirent à aucun résultat : le roi ne voulait accorder aux réformés que l'alternative de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine ou de s'expatrier après avoir vendu leurs biens ; il refusait, en outre, le renvoi des troupes espagnoles et la convocation des Etats généraux. La même année, Marnix fit de longs voyages en Allemagne et en Pologne pour visiter les princes étrangers, dans l'espoir de les intéresser à la révolution des Pays-Bas et de provoquer une intervention de leur part. Il avait été chargé en même temps de négocier à Heidelberg le mariage de Guillaume d'Orange avec

la princesse Charlotte de Bourbon-Montpensier.

Quelques mois plus tard, il fut désigné par les Etats pour se rendre en Angleterre à l'effet d'offrir à la reine Elisabeth la souveraineté de la Hollande et de la Zélande. Mais Elisabeth refusa et elle ne fournit pas de secours pour soutenir la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne.

Les événements semblaient favoriser cependant la cause de la révolution. La mort de Requesens et l'insubordination continuelle des armées espagnoles déterminèrent dans le pays une réaction presque générale. Protestants et catholiques s'unirent pour résister aux troupes étrangères et le conseil d'Etat proscrivit les soldats espagnols.

L'union en un seul faisceau des dix-sept provinces des Pays-Bas fut scellée par la célèbre *Pacification de Gand*. Marnix fut l'âme des négociations qui précédèrent la conclusion de ce traité. Il y prit part, en effet, comme représentant du prince d'Orange et comme délégué des Etats de Hollande. L'acte de la Pacification qu'il signa le 8 novembre 1576, en même temps que tous les autres délégués, tant catholiques que protestants, proclamait l'union indissoluble des Pays-Bas, qui rentraient en possession de tous leurs privilèges, maintenait la religion catholique, mais accordait des garanties sérieuses aux dissidents ; il suspendait les édits contre la Réforme et tolérait même l'exercice public de la religion protestante « dans » les pays de Hollande, Zélande et » places alliées », jusqu'à ce que les Etats généraux eussent pris une résolution définitive à ce sujet.

La Pacification de Gand était à peine conclue qu'on apprit l'arrivée du nouveau gouverneur général, don Juan d'Autriche. Malgré l'opposition du prince d'Orange, qui envoya Marnix à Bruxelles, pour agir en son nom, les Etats généraux entrèrent en négociations avec le représentant de Philippe II. Aldegonde les avait avertis pourtant que don Juan faisait à la hâte de nouvelles levées et se préparait à la

guerre. Il les avait engagés, en conséquence, à recourir aux princes d'Allemagne pour les opposer aux ennemis. Il les avait surtout conjurés de ne pas croire légèrement aux bruits calomnieux que l'on cherchait à répandre contre le prince d'Orange et ses partisans, mais, au contraire, d'avoir foi en leur loyauté et de se joindre à Guillaume de Nassau pour maintenir invariablement la Pacification de Gand. Il parvint à décider les Etats à exiger du lieutenant de Philippe II le rétablissement des privilèges du pays, le renvoi des troupes étrangères et la ratification de la Pacification. Mais don Juan, dans l'*Edit perpétuel* (17 février 1577), tout en acceptant les clauses générales, ne put admettre l'exercice, même provisoire, de la religion protestante.

Gaspar Schetz, seigneur de Grobendonck, un des principaux intermédiaires du traité entre don Juan et les Etats généraux, avait cherché à persuader au prince d'Orange que sa défiance à l'égard du roi et du nouveau gouvernement était mal fondée. Marnix se chargea de répondre au seigneur de Grobendonck. Il trouvait, disait-il, dans sa lettre, que les Etats eussent dû « déclarer ouvertement don Jehan pour « ennemy, comme il appert, par toutes « ses actions, suyvant la charge qu'il a « eue du roy, qu'il s'est toujours tenu « du party des Espaignolz, bannis et « déclairez rebelles, et a approuvé et « ratifié leurs actions, sinon en chasque « poinct particulier, au moins en général, ayant trouvé bonne la déclaration « de la guerre et de l'hostilité qu'ilz ont « monstrée aux estatx ».

Don Juan tenta d'entrer en négociations avec Guillaume de Nassau qui, avec les Etats de Hollande et de Zélande, avait refusé d'adhérer à l'*Edit perpétuel*. Mais, à l'entrevue de Gertruidenberg (mai 1577), le prince d'Orange et Marnix repoussèrent les avances du lieutenant de Philippe II et des députés des quinze provinces soumises, en leur disant qu'ils ne pouvaient approuver un acte qui annulait une des principales clauses de la Pacification de Gand.

C'est en cette année que Marnix rendit les plus grands services à la cause de Guillaume le Taciturne. Grâce à son habile intervention auprès des Etats généraux, il parvint à détruire les bruits que le parti aristocratique et catholique cherchait à répandre pour anéantir l'influence du prince. Il leur rappela en même temps les obligations stipulées par la Pacification de Gand et les engagea à prendre les mesures nécessaires pour opposer une forte résistance au gouverneur général. Don Juan montra une irritation extrême contre le principal agent de son antagoniste; il aurait voulu le faire expulser immédiatement de Bruxelles. Mais les Etats refusèrent d'accéder à son désir; ils montrèrent même de si mauvaises dispositions envers le gouverneur que, le 6 septembre 1577, ils invitèrent le prince d'Orange à se rendre à Bruxelles. Guillaume y fit son entrée le 23, et, malgré l'opposition des seigneurs catholiques, il reçut des Etats le gouvernement du Brabant, sauf ratification des Etats particuliers des provinces. Le duc d'Aerschot, gouverneur de la Flandre, qui était hostile au prince, soumit aussitôt le cas au clergé et à la noblesse de son comté; ceux-ci ne voulurent pas approuver la nomination de Guillaume de Nassau comme gouverneur du Brabant.

Les calvinistes démagogues de Gand, conduits par Hembyze et Ryhove, que le prince d'Orange et Marnix eurent le tort d'appuyer secrètement au début, arrêtaient le duc d'Aerschot et les députés des Etats de Flandre. Cet acte de violence excita dans tout le pays la plus vive indignation : les partisans du prince eux-mêmes désapprouvèrent hautement la conduite des calvinistes gantois. Les Etats généraux requièrent aussitôt Marnix de se rendre à Bruxelles. Celui-ci s'efforça de réparer le mal, mais, le 2 novembre, il écrivit à Guillaume que la plaie était plus profonde qu'il ne l'avait cru : « Si on pouvoit justifier le « fait de Gand », disait-il, « ce seroit un « grand poinct ».

Grâce à l'intervention du prince d'Orange, le duc d'Aerschot fut remis

en liberté et Marnix put alors s'occuper du renouvellement du traité du 8 novembre 1576 (1^{re} union de Bruxelles); le 10 décembre 1577, une nouvelle union fut conclue à Bruxelles entre les catholiques et les protestants.

Quelque temps après, le Taciturne, reconnaissant les immenses services rendus par son conseiller, parvint à le faire désigner, le 29 décembre, par les Etats généraux comme membre du conseil d'Etat. Les adversaires de Marnix, qui avaient essayé de faire échouer la proposition du prince, réussirent à lui imposer une mission lointaine et dangereuse. Il fut envoyé à Groningue avec le docteur Sille, pensionnaire d'Anvers, pour obtenir la mise en liberté des nobles et de prélats qui y avaient été emprisonnés par la bourgeoisie.

De retour en Brabant, il reçut la mission de se rendre dans l'Artois, afin d'y combattre le parti antinational. Il obtint des Etats de cette province le vote de nouveaux subsides pour organiser la résistance. Mais, pendant son absence, le clergé fit naître un mouvement de réaction et excita le peuple contre le prince d'Orange. Lorsque Marnix revint à Arras, le clergé lui signifia nettement qu'il s'opposait au vote des Etats qui avait décrété la levée d'un impôt sur tous les habitants sans distinction, et on proféra de terribles menaces contre Guillaume et ses partisans.

Ce fut encore Aldegonde qui fut désigné comme chef de l'ambassade envoyée par les Etats généraux à la diète de Worms (1578) pour réclamer le secours des princes allemands. Dans un discours célèbre, il rappela d'abord les causes de la révolution des Pays-Bas, montra combien « il touchoit à l'Allemagne que ces provinces-là ne soient « arrachées des entrailles du Saint-Empire, pour tomber en la puissance « de si cruels ennemis et nation étrangère. Et toutefois », disait-il aux princes allemands, « il appert que cela ad- « viendra infailliblement si ce n'est que « vous vous esveillez une fois pour se- « courir vos alliez et voisins... » Il de-

manda enfin de mettre don Juan au ban de l'Empire « en défendant et interdisant « tant bien expressément qu'il ne soit, « de la part d'Allemagne, assisté de vic- « tuailles, d'armes et souldats... ». Les princes électeurs et les conseillers de la diète répondirent qu'ils prendraient en considération les demandes faites par les députés des Pays-Bas, mais ils ne prirent malheureusement aucune résolution immédiate.

Revenu dans sa patrie, Marnix — contre lequel on a lancé, plus d'un siècle après, l'inepte accusation d'avoir pillé, dans la suite, l'église de Lierre — continua toujours la politique tolérante et modératrice qui était celle du prince d'Orange. Il voulait maintenir à tout prix l'union entre catholiques et protestants, afin d'opposer une résistance efficace à l'ennemi. C'est pourquoi il combattit les excès des ultracalvinistes de Gand, de même qu'il s'était efforcé de faire échouer les tentatives séparatistes des catholiques de l'Artois. Un véritable régime tyrannique avait été établi à Gand par les calvinistes les plus exaltés. Les églises avaient été envahies par la populace, les couvents livrés au pillage, les prêtres chassés de la ville; l'exercice du culte catholique était absolument défendu par le magistrat. C'est en ces circonstances que Marnix se rendit à Gand, de la part du Taciturne, pour exhorter les chefs calvinistes à accepter la Paix de Religion (22 juillet 1578), qui proclamait la tolérance pour les deux cultes, et à participer aux dépenses faites pour la défense commune du pays. Il ne parvint pas cependant à vaincre immédiatement la résistance des ultracalvinistes, qui étaient excités par le fougueux prédicateur Dathenus, l'ennemi personnel de Guillaume d'Orange, et qui appelèrent à leur secours le comte palatin Jean-Casimir. Mais, grâce aux démarches pressantes de Marnix et des autres personnages délégués par les Etats généraux, les calvinistes gantois finirent par accorder la restitution des biens ecclésiastiques, et, quant à l'exercice de la religion catholique, « iceux en

« sont contents de l'admettre », écrivait Marnix le 20 octobre aux Etats généraux, « moyennant que la leur soit admise aux autres provinces, où elle sera demandée et ung *religionsfried* généralement establi ». Mais tout à coup arrivèrent les nouvelles d'Arras, où les catholiques venaient de faire exécuter un certain nombre de *patriotes*, parmi lesquels plusieurs personnages notables. La situation de Marnix au milieu des Gantois indignés de la conduite des catholiques de l'Artois, était naturellement très critique. « Cela a tellement altéré les cœurs d'ung chascun et l'estat des affaires », écrivait-il le 26 octobre aux Etats généraux, « que non seulement il est à craindre que l'on ne procède icy avecq tous les prisonniers de la mesme façon (comme bien que quant à eulx ilz promectent de tenir la main qu'il ne se fera point, mais aussy s'il n'est ainssy à la vérité, (ce que ne pouvons croire) nul homme de bien et d'honneur ne n'oseroit doresenavant plus entremestre de moyenner telles paix fourrées, pendant qu'ailleurs on ensanglante les mains du sang des meilleurs patriots ». Aldegonde obtint uniquement des chefs de la commune de Gand la promesse de rendre aux catholiques deux ou trois églises et de leur laisser l'usage de leurs biens, aussitôt que l'exercice libre et public de la religion réformée aurait été permis dans toutes les villes et places des Pays-Bas. Lorsque Marnix quitta la ville de Gand, pour présenter son rapport aux Etats généraux, l'agitation y était extrême : une scission s'était opérée entre les ultracalvinistes, à la tête desquels se trouvait Hembyze, et les partisans du prince d'Orange, qui avaient pour principal chef Ryhove. Sur les instances des quatre membres de Flandre, le Taciturne se rendit dans la turbulente cité calviniste, le 2 décembre 1578, pour régler « cette affaire de Gand », dont, suivant Marnix, dépendait « toute la conservation du pays ». Après de nombreuses difficultés, la paix de religion fut enfin ratifiée par la Collace gantoise le 16 décembre, et promulguée

le 27 du même mois. Mais il était trop tard.

L'union que Guillaume de Nassau et Marnix s'étaient efforcés de maintenir entre les différentes provinces des Pays-Bas, venait d'être définitivement rompue par suite de la malheureuse défection de l'Artois et du Hainaut. Le prince d'Orange et Marnix furent l'objet des attaques les plus violentes dans la *Lettre d'un gentilhomme vray patriote à MM. les Etats généraux assemblés en la ville d'Anvers*, qui était écrite par un membre de la noblesse wallonne, organe du parti des malcontents. Guillaume avec tous ses « apostés », dont était « superintendant et instructeur le Sr d'Aldegonde, personne vraiment factieuse et perverse, fut accusé d'avoir été auteur, conseiller et directeur de toutes les débordées insolences et de l'effrénée rage des Gantois », et d'avoir voulu fonder une « domination calvinistique plus dangereuse et, sans compa- raison, plus tyrannique que l'inquisition d'Espagne ». Ce fut l'ami du Taciturne, Marnix lui-même, qui se chargea de répondre aux invectives et aux calomnies dirigées contre le « père de la patrie ». Dans sa *Response à un libelle fameux naguères publié contre Monseigneur le prince d'Orange, etc.*, il fit une brillante apologie du chef de la révolution des Pays-Bas, du défenseur de la tolérance religieuse, et montra combien étaient fausses les accusations qu'on lui imputait.

Lors des négociations qui eurent lieu à Cologne, en 1579, entre les représentants des Etats généraux et les délégués de l'Espagne, Marnix se rendit dans cette ville, afin d'empêcher que les députés des Pays-Bas n'acceptassent des conditions de paix onéreuses.

Il rendit encore d'éminents services à la cause nationale en engageant les Etats de Hollande et de Zélande, qui avaient formé une confédération particulière par l'Union d'Utrecht, à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès du gouverneur général, Alexandre Farnèse, dans les Pays-Bas méridionaux.

L'année suivante (1580), il fut de nouveau obligé de se rendre à Gand pour réprimer les excès des ultracalvinistes. Il fit connaître au magistrat que c'était la volonté de l'archiduc Mathias et du prince d'Orange que les catholiques eussent à Gand le libre exercice de leur culte. Mais il ne reçut pas un accueil bienveillant. Marnix dit lui-même dans sa *Response apo!ogeticque à un libelle fameux* : « Je me rendis suspect et au-
« cunement odieux à plusieurs de la
« religion, d'autant que je soustenois
« qu'il falloit laisser vivre les catholi-
« ques romains en leur liberté, sans
« même inquiéter les ecclésiastiques en
« l'exercice de leur religion, ni en la
« possession de leurs biens. Aussi fus-je
« par diverses fois employé envers ceux
« de Gand pour cest effect, où non seu-
« lement j'encourus la haine de ceux qui
« pour lors gouvernoient la ville, mais
« même me trouvai en manifeste dan-
« ger de ma vie ».

Aldegonde s'occupa alors de la réalisation d'un projet qu'il méditait depuis longtemps; celui de s'adresser au roi de France pour lui demander des secours. En présence de l'inertie des princes allemands et du peu d'appui que fournissait la reine d'Angleterre, Guillaume d'Orange et Marnix s'étaient vus forcés de chercher un allié en France. Ils n'avaient pas été très favorables cependant à l'intervention du duc d'Anjou, le frère du roi de France, en 1578. Dans la crainte de mécontenter les princes allemands, Marnix, qui fut employé comme conseiller d'Etat dans les négociations préliminaires avec le prince français, avait agi alors avec la plus grande circonspection et avait cherché uniquement à « donner apaisement au
« duc, afin qu'il ne se montrât point
« contraire aux Pays-Bas, voire qu'il
« voulût les assister ». Mais le traité définitif conclu entre les Etats et le duc d'Anjou, le 29 août 1578, accordait pourtant à celui-ci le duché de Luxembourg et la Franche-Comté de Bourgogne, qui étaient au pouvoir de l'Espagne, en échange d'un secours de deux mille chevaux et de vingt mille soldats

d'infanterie; de plus, dans le cas où les Pays-Bas se donneraient un nouveau souverain, ils choisiraient le duc d'Anjou de préférence à tout autre.

Or, le Taciturne songeait, en 1580, aux moyens de destituer Philippe II. Il semble avoir hésité quelque temps sur la légalité de la déposition du souverain des Pays-Bas. C'est à ce propos qu'il consulta Marnix. Celui-ci, dans sa lettre du 27 mars 1580, tâcha de lui démontrer que les Etats du pays avaient le droit de déclarer Philippe II déchu,
« pour ce que premièrement, il est tyran
« et oppresseur de nos loix et libertés
« par le ministère des estrangers, aux-
« quels il ne nous peut ny doit assub-
« jettir, et puis pour ce qu'il est ennemy
« juré de la vraye religion et de la pa-
« role de Dieu, et ne veut en façon
« quelconque recevoir la maniance du
« pays, sinon à condition qu'il puisse
« extirper le règne de Jésus-Christ ».
Le prince qu'il fallait choisir à la place du roi d'Espagne ne devait, selon Marnix, pas être nécessairement un disciple de la nouvelle religion. Il conseillait même de choisir le duc d'Anjou, bien qu'il fût catholique, s'il y avait « appa-
« rence et espoir qu'en lieu d'opprimer
« nos droicts et libertés, il les maintien-
« dra, et, en lieu d'extirper ceux de la
« vraye religion, il les garentira. Ce
« que nous faut principalement cer-
« cher aux rois et princes », disait-il,
« (c'est) que soubz leur protection nous
« puissions servir Dieu en repos et tran-
« quillité ».

Marnix se montra, aux Etats généraux, un partisan convaincu de la proposition de conférer la souveraineté des Pays-Bas au frère d'Henri III. Malgré l'opposition de certaines provinces et après de nombreuses discussions, l'assemblée des Etats finit par voter le projet et nomma sept députés qui se rendraient en France pour traiter avec le duc d'Anjou des conditions de son élévation au trône des Pays-Bas. Marnix, qui avait été désigné également pour prendre part à l'ambassade, s'excusa d'abord, prétextant que ses occupations au conseil d'Etat et le serment qu'il

avait prêté à l'archiduc Mathias ne lui permettaient pas de quitter le pays ; il finit cependant par accéder à la demande des Etats et s'embarqua à Flessingue, le 24 août 1580, avec les autres ambassadeurs.

Les négociations eurent lieu à Plessis-lez-Tours ; le 19 septembre, le traité fut signé à Tours, mais il ne fut définitivement conclu et approuvé par le duc qu'à Bordeaux, le 23 janvier 1581. Dans son rapport aux Etats généraux, Marnix explique les causes de ce retard : il provenait de ce que l'on devait attendre la décision du roi de France relative aux articles XV et XVI du traité, qui astreignaient celui-ci à protéger de toute façon les Pays-Bas contre l'Espagne.

Le traité de Bordeaux imposait au frère de Henri III de nombreuses conditions qui limitaient son pouvoir comme souverain des Pays-Bas et qui sauvegardaient l'indépendance de ces provinces : le duc d'Anjou promettait de respecter les droits et privilèges du pays et de confirmer toutes les ordonnances antérieures, notamment celles de l'archiduc Mathias et des Etats généraux ; il était obligé de convoquer, au moins une fois par an, l'assemblée des Etats, qui pouvaient, d'ailleurs, se réunir de leur propre autorité « toutes et quantes fois qu'ils » trouveront convenir pour les affaires « du pays, suivant les anciens privilèges ». Il ne pouvait nommer des étrangers aux fonctions de conseiller d'Etat. Il devait, enfin, maintenir la situation religieuse existante, c'est-à-dire accorder une protection égale aux catholiques et aux protestants. Quant à la succession au trône, il était stipulé que les descendants mâles pouvaient seuls régner dans les Pays-Bas et que dans le cas où le duc aurait plusieurs enfants mâles, c'étaient les Etats qui choisissaient l'héritier présomptif. De plus, si le prince mourait sans postérité, les Etats auraient le droit de nommer un nouveau souverain. S'il faut en croire Strada, Marnix aurait conclu, en outre, un traité secret avec le duc d'Anjou relativement à la souveraineté de la Hollande et de la Zélande : ces deux pro-

vinces auraient été données en fief à la maison d'Orange.

Après la proclamation du duc d'Anjou comme souverain, Guillaume le Taciturne et Marnix n'avaient pas encore abandonné l'espoir d'obtenir des secours efficaces de la part des princes allemands. Dans son *Discours sur la Correspondance d'Allemagne* qu'il adressa au prince d'Orange au mois de janvier 1581, Marnix indiqua les raisons qu'on devait faire valoir auprès des chefs protestants pour les engager à intervenir dans la révolution des Pays-Bas. Il insista d'abord sur ce point que les Pays-Bas, tout en se trouvant sous le sceptre d'un prince français « demoureront soubz le » Saint-Empire, non plus ne moins et « aux memes charges qu'ilz ont esté auparavant ». Il tâcha de montrer que la politique ambitieuse de Philippe II mettait en danger non seulement l'existence de la France, l'ennemie particulière du roi d'Espagne, « mais même » celle de toute la chrestienté. Il déclara que l'intention du duc d'Anjou était de secourir les Pays-Bas « selon » les moyens que Dieu luy a donnez « pour les rethirer de ceste inique oppression et obvier aux desseings dudit » roi d'Espagne, que sont de si grande « conséquence à toute la chrestienté, et » que cependant il désire par tous moyens « possibles entretenir toute amitié avec » le (...). Sr comte palatin et aultres « princes d'Allemagne, auxquelz il im- » porte grandement que le cours de » ceste grandeur monarquique de » Espagne soit arresté et rompu ». Enfin Marnix faisait entrevoir, grâce à l'intermédiaire du duc d'Anjou, « une alliance » commune du royaume de France avecq « la royne d'Angleterre et les Pays-Bas » et aultres princes de la chrestieneté « qui se trouveront affectionnez au bien » et repos général d'icelle ». Il semblait que ce plan allait pouvoir se réaliser en partie. En effet, le duc d'Anjou se rendit en Angleterre, le 1^{er} novembre 1581, pour chercher des secours et même pour demander la main de la reine Elisabeth. Les Etats généraux, qui, dès le 26 juillet, avaient proclamé la déchéance de

Philippe II, envoyèrent Marnix et Justin de Nassau en Angleterre avec la mission d'appuyer les démarches du nouveau souverain des Pays-Bas et de l'engager à se rendre le plus tôt possible dans les Pays-Bas pour se faire inaugurer. Marnix, qui avait espéré un instant que le mariage projeté allait pouvoir s'accomplir, comme le prouve sa lettre au prince d'Orange du 22 novembre 1581, vit bientôt que la reine cherchait à éconduire le duc d'Anjou. Les négociations n'aboutirent à aucun résultat, et Alençon, accompagné des ambassadeurs des Pays-Bas, quitta l'Angleterre et débarqua à Flessingue le 1^{er} février 1582. Le 19, il faisait à Anvers son entrée solennelle comme duc de Brabant.

Marnix s'efforça par tous les moyens de vaincre les préventions des provinces flamandes à l'égard du prince français; il profita de chaque occasion pour signaler l'esprit conciliant et le dévouement du nouveau prince. Il était, d'ailleurs, convaincu de la bonne foi du duc d'Anjou, et il avait le meilleur espoir en la réussite de la lutte décisive que les Pays-Bas allaient livrer contre l'Espagne. Malheureusement ses efforts ne furent pas secondés par la reine d'Angleterre, ni par les princes protestants de l'Allemagne. D'autre part, un événement des plus tristes vint jeter le découragement parmi les patriotes : la nouvelle de l'attentat commis par Juan Jauregui contre le prince d'Orange (18 mars 1582), provoqua une sorte de perturbation dans presque toutes nos provinces en même temps qu'elle excita la joie de la cour de Madrid, surtout lorsqu'on fit courir le bruit de la mort du Taciturne. Ces événements impressionnèrent vivement Marnix dont le cardinal Granvelle désirait tout aussi vivement la mort que celle du chef de la révolution. Enfin, au commencement de l'année 1583, Marnix fut complètement désillusionné sur les intentions du prince français. Le 16 janvier, le duc d'Anjou fit la tentative audacieuse de s'emparer de la ville d'Anvers, afin d'établir son autorité absolue sur le pays. Il avait essayé, mais en vain, de

séduire Aldegonde en le gratifiant quelques jours auparavant d'une somme de 5,000 liv. et d'une pension de 600 liv. « en considération de ses bons et agréables services ».

Marnix, abattu et découragé en voyant s'anéantir tout à coup ses plus belles espérances, sollicita, après quelques mois, du prince d'Orange l'autorisation de se retirer dans son petit domaine de West-Soeburg, dans l'île de Walcheren. Il était, d'ailleurs, malade et « sans moyen » de s'entretenir « à Anvers. Guillaume lui accorda la faveur demandée, à condition que « toutes et quantes fois qu'il le demanderoit », Marnix « seroit prêt à s'employer là où il ordonneroit ». Les Etats généraux qui auraient voulu renouer les négociations avec le duc d'Anjou, désignèrent Aldegonde pour être leur interprète auprès de celui-ci, mais il refusa.

Pendant sa retraite, il s'adonna à l'agriculture et consacra ses loisirs à l'étude : il corrigea sa traduction néerlandaise des psaumes de David, dont il avait déjà publié la première édition à Anvers en 1580. C'est dans ces psaumes, qu'il traduisit de l'hébreu en vers néerlandais, que se révèle le mieux son talent de poète. Il y mit, d'ailleurs, un soin extraordinaire et il s'en occupa jusqu'à la fin de sa vie. Outre les *Psalmen Davids*, il composa encore dans le même genre une traduction de cantiques bibliques qu'il publia dans la seconde édition des psaumes (1591) sous le titre de : *Het Boeck der Heylige Schriftuerlicke Lofsangen*.

Il est probable que pendant son séjour à West-Soeburg il écrivit également son traité sur l'éducation : *Ratio instituendæ juventutis*. Ce petit ouvrage, qui n'a pas encore été étudié jusqu'à présent, montre en tout cas la variété des connaissances dont son auteur était doué. Il est intéressant de constater que Marnix attache une importance toute particulière à l'étude de la langue maternelle; c'est au moyen de cette langue qu'il veut que l'on apprenne les éléments du latin; d'après lui, on doit, d'ailleurs, s'attacher à écrire aussi correctement la

langue vulgaire que le latin et le grec. Enfin, il préconise la connaissance simultanée d'une langue romane et d'une langue germanique.

Dès la fin de l'année 1583, Marnix dut sortir de sa retraite; il fut appelé par le prince d'Orange à rendre de nouveaux services à la cause nationale. Malgré son état maladif, il se remit, comme il le dit, « sous le joug du devoir, » dont nous sommes obligés à la patrie; après avoir refusé la charge de gouverneur de Bruges, il consentit à entrer au conseil des députés des Etats du Brabant. Guillaume aurait voulu lui faire accepter les fonctions de *markgrave* d'Anvers, qui lui auraient permis d'exercer une influence considérable au sein de cette ville; mais, devant son refus, il le pria instamment de bien vouloir accepter la charge de bourgmestre, lui disant que sinon « il tenoit la ville pour assurément perdue alors ».

La popularité du prince d'Orange à Anvers s'était, en effet, affaiblie peu à peu : les habitants avaient été secrètement excités par des partisans de l'Espagne. Aussi fallait-il à la tête de la commune un homme énergique, dévoué et capable de défendre au besoin la ville contre le gouverneur général, Alexandre Farnèse, prince de Parme, dont les succès inquiétaient le Taciturne. Guillaume fit voir à Marnix que ce poste de bourgmestre d'Anvers « estoit et le plus honorable et le plus propre à faire service » à toute la patrie qui fut en ce pays, « puisque de la ville d'Anvers dépendait » tout le Brabant et le residu de Flandres « qui n'était pas encore au pouvoir de l'ennemi. Marnix se rendit aux prières du prince et, après avoir été nommé *buitenburgemeester* par les échevins de la ville d'Anvers, il entra en fonctions le 30 novembre 1583. Il se trouva malheureusement dans une situation des plus difficiles. Il avait à organiser le mieux possible la défense de la ville, que Farnèse méditait depuis longtemps d'attaquer. De plus, il avait à lutter contre un ennemi intérieur, notamment le parti de la paix dont l'influence était déjà considérable. Ce qui

lui manquait, c'était l'autorité nécessaire pour faire exécuter ses ordres : son pouvoir de bourgmestre, qui de sa nature n'était pas très étendu, fut encore contrecarré par les différents corps municipaux et par les autorités militaires de la bourgeoisie. Enfin, son action s'amoindrisait encore à mesure que la popularité du prince d'Orange, dont il était le représentant, diminuait dans la citadelle des Pays-Bas.

Après une tentative infructueuse sur Lierre (18 janvier 1584), qui était au pouvoir des Espagnols, Marnix tâcha de préparer les moyens d'une résistance efficace. Le 12 juin 1584, il s'était rendu à Delft pour assister au baptême du fils de Guillaume d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau, et il avait eu avec le prince un long entretien au sujet des desseins d'Alexandre Farnèse de s'emparer d'Anvers. Le Taciturne lui promit de lui envoyer des secours dans deux mois et lui recommanda de ne pas tarder à organiser la défense. Dès son retour, Aldegonde réunit le grand conseil de la ville, lui rendit compte de l'entrevue qu'il avait eue, et proposa, selon la recommandation expresse de Guillaume, de construire immédiatement un fort à l'entrée de la digue de Cauwesteyn et d'inonder les polders en perçant le *Blauwengarendyck*; de la sorte on pouvait conserver, en tout cas, les communications d'Anvers avec la Zélande. Mais ce projet échoua devant l'opposition d'un grand nombre de bourgeois et, en particulier, des bouchers auxquels le percement de la digue aurait pu faire quelque tort.

Le prince de Parme avait commencé sérieusement l'investissement d'Anvers, le jour même où Guillaume d'Orange fut assassiné par Balthasar Gérard (10 juillet 1584). Il remporta de rapides succès et s'empara d'un grand nombre de positions autour de la ville, mais il échoua devant le fort de Lillo et résolut alors de fermer le fleuve un peu plus haut, près de Calloo.

Pendant ce temps, la nouvelle de la mort du Taciturne et les progrès d'Alexandre Farnèse avaient jeté le

découragement parmi beaucoup de bourgeois à Anvers, et Marnix eut grand-peine à contenir le parti de la paix, qui comprenait un grand nombre de notables. Le 25 octobre, il fut obligé de faire publier, de concert avec le collège des échevins, une ordonnance interdisant, sous peine de mort et de confiscation des biens, de recommander la paix avec le roi d'Espagne et enjoignant à tout bourgeois de jurer « qu'il défendra et maintiendrait la cause commune sans rechercher aucune paix particulière ».

Enfin, le 13 novembre, le prince de Parme adressa une lettre au magistrat, aux doyens des confréries et au grand conseil pour les exhorter à ne pas s'obstiner dans la résistance et à se soumettre à leur roi légitime. La réponse du magistrat, qui fut peut-être rédigée ou dictée par Marnix lui-même, disait que la réconciliation était impossible, si le roi n'accordait ce point essentiel : le libre exercice de la religion protestante, « lequel toutesfois est l'unique fondement et le principal pivot sur lequel se tourne le fait de la paix ou de la guerre ». D'ailleurs, la ville d'Anvers déclarait ne pouvoir traiter sans l'assentiment des autres provinces unies et du roi de France sous la protection duquel le pays se trouvait.

Farnèse envoya, le 10 décembre, une seconde lettre au magistrat, dans laquelle il l'engageait à ne pas attendre une décision de la « généralité », mais à commencer des négociations particulières, afin d'éviter les maux dont la ville était menacée. La mort du prince d'Orange avait privé la révolution de son chef. Le pays pouvait être comparé, selon l'expression de Marnix, à « un navire qui se trouve en grande tempeste » destitué de gouverneur et de pilote ». Marnix et ses partisans, en présence de l'inaction de la reine d'Angleterre, firent alors une tentative désespérée pour soutenir la guerre contre Philippe II. Bien que presque la totalité des provinces méridionales fût tombée au pouvoir du prince de Parme, Aldegonde écrivit un mémoire proposant la donation du pays

tout entier au roi de France « sans aucune réserve hors celle qui concerne l'assurance de nostre liberté, l'entretien de nos privilèges et religion réformée », et les États généraux votèrent le projet et nommèrent des délégués pour aller offrir la souveraineté des Pays-Bas à Henri III. Mais les négociations qui furent faites à ce sujet n'aboutirent à aucun résultat.

Pendant ce temps les Espagnols étaient parvenus à se rendre maîtres de l'Escaut : l'armée d'Alexandre Farnèse avait fait de prodigieux efforts pour construire le pont de Calloo qui devait empêcher toute communication entre Anvers et la Zélande, et, à la fin du mois de février 1585, le fleuve fut barré. Malgré les démarches répétées de Marnix, qui avait envoyé plusieurs agents en Hollande et en Zélande pour y réclamer des secours, aucune armée ne vint dégager la place. Il fut obligé de faire lui-même plusieurs sorties, afin d'entraver les progrès de l'ennemi, mais ses efforts auraient dû être soutenus par les confédérés. Enfin, une flotte zélandaise, conduite par Justin de Nassau, apparut dans les eaux de l'Escaut et s'empara du fort de Liefkenshoeck et de différentes autres positions : elle négligea cependant, nonobstant les pressantes recommandations de Marnix, de s'établir au trou de Calloo, d'où elle aurait pu ouvrir le feu sur le pont construit par Farnèse.

D'autre part, les Zélandais, de concert avec les Anversoï, essayèrent de forcer la digue de Cauwesteyn et de frayer ainsi, par le pays submergé, un passage aux bateaux chargés de vivres. Cette tentative échoua malheureusement : le 7 mai 1585, les Zélandais, trompés par des signaux faits mal à propos, commencèrent l'attaque, occupèrent la digue et s'y maintinrent même pendant quelque temps, mais pas assez pour pouvoir la rompre; ils furent obligés de battre en retraite, ne recevant pas de Marnix les secours attendus.

Une autre expédition, mieux combinée que la précédente, fut faite le

26 du même mois : les troupes anversoises arrivèrent sur la digue de Cauwesteyn en même temps que les troupes zélandaises conduites par le comte de Hohenlo, et parvinrent, grâce à des prodiges de courage, à garder cette position pendant sept à huit heures. Marnix y fit preuve d'une vaillance extraordinaire, mais on lui reprocha plus tard d'avoir compromis le résultat de la journée en quittant le champ de bataille. Il fut obligé, en effet, de s'embarquer pour Anvers, afin de prendre sans doute les mesures nécessaires pour renforcer ses troupes. La journée se termina par un désastre : avec la marée montante, des troupes fraîches arrivèrent en aide aux Espagnols, et les confédérés qui occupaient la digue, ne purent soutenir le choc et se sauvèrent dans leurs barques en subissant de grandes pertes.

A partir de ce moment, la situation des assiégés s'empira de jour en jour : par suite du blocus de l'Escaut, la famine allait bientôt se déclarer. Farnèse ne connaissait cependant pas la pénurie des Anversois ; il tâcha d'entrer en négociations avec eux et il chargea le colonel Vanden Tympel, gouverneur de Bruxelles, « de faire quelque remarque » ble service à Sa Majesté, en traitant tant avec Aldegonde ou aultre de la « réduction de la ville à l'obéissance » d'icelle ». Bien que Marnix ne se fit aucune illusion sur la résistance que la ville pouvait encore opposer à l'ennemi, il s'efforça d'inspirer encore du courage à ses concitoyens ; il dut toutefois céder aux instances du magistrat, qui voulait engager des négociations avec le général espagnol. Il fit alors une première démarche auprès de l'ennemi : il écrivit une lettre au prince de Parme pour lui faire connaître son projet formel de traiter de la soumission de toutes les provinces et villes encore unies. Il demandait « bonnes et raisonnables conditions, en oubliant toutes choses » passées », et l'octroi de « quelque » liberté de religion, ores qu'elle ne fust « que provisionnelle jusques à quelque » concile général ou synode provincial ». Cette lettre, qu'il avait remise à un

tambour ennemi, ne parvint pas à Alexandre Farnèse.

Marnix, ne recevant pas de réponse, fut sollicité par le magistrat de faire une nouvelle démarche : il fit écrire alors par Jean Van Damme, ancien bourgmestre de Courtrai, une lettre à Richardot, président du conseil d'Artois et le plus influent des ministres de Farnèse, afin de sonder les intentions du lieutenant de Philippe II. La réponse de Richardot fut favorable à la conclusion de la paix : elle proposait au bourgmestre d'Anvers une entrevue avec le prince de Parme.

Le 14 juin, Marnix demanda un sauf-conduit pour les délégués que le magistrat enverrait au camp des Espagnols ; dès le lendemain, le conseiller d'Alexandre Farnèse répondit que son maître serait heureux de s'entretenir avec eux, et les pria de venir négocier le lendemain, 16 juin. Les députés furent empêchés de se rendre à cette invitation. En effet, la nouvelle des négociations avait été divulguée à Anvers et il en résulta une commotion populaire : tous les collèges urbains se montrèrent mécontents de n'avoir pas été consultés dès le début, et déclarèrent qu'il fallait préparer, non pas un arrangement particulier pour Anvers, mais un traité général dans lequel interviendraient la Hollande, la Zélande et les villes alliées. On résolut d'envoyer immédiatement des députés au comte Maurice de Nassau, aux Etats généraux et aux Etats de Hollande et de Zélande pour demander leur avis et pour leur faire part, en même temps, de la détresse extrême où se trouvait la ville d'Anvers.

Marnix s'occupa des moyens de pourvoir autant que possible à la subsistance de la ville ; il se mit en relations avec les chefs militaires de la commune, et on décida qu'il fallait tâcher d'éloigner la moitié de la population de la ville. Marnix s'offrit, pour donner l'exemple, de faire sortir sa femme et ses enfants. Mais on ne parvint à se débarrasser que de quatre à cinq cents personnes, et on eut beaucoup de peine à

rassurer les catholiques et à prévenir une sanglante collision entre papistes et protestants, car un capitaine de la bourgeoisie, nommé Edouard de Gisteltes, avait fait courir le bruit qu'on voulait se défaire en une nuit de tous les catholiques.

Cependant Marnix continuait à correspondre avec Richardot, afin de ne pas briser les négociations qu'il avait entamées. La capitulation d'Anvers était inévitable : les secours de la Hollande et de la Zélande par l'Escaut ne pouvaient plus parvenir à la ville, car les Espagnols avaient trop bien fortifié le pont de Calloo et les digues voisines. Quant à dégager la ville par terre, il ne fallait pas y songer un seul instant : les troupes de Farnèse s'étaient emparées successivement de Borgerhout, de Berchem, des châteaux de Sterckenhof, de Cantecroy, de Stralen, de Hoboken, etc. Marnix ne songea plus qu'à obtenir du prince de Parme un traité aux conditions les plus avantageuses. Seulement, les Anversois ne voulaient pas d'un accommodement particulier ; « ils n'étoient nullement d'avis », écrivait Marnix à Richardot, le 22 juin 1585, « d'entrer en traité autre que « général ». C'est pourquoi Aldegonde pensait « qu'il valloit mieux temporiser, « pour avoir loisir encheminer les im- « pressions du peuple au sentier de la « raison, que, en précipitant, donner « occasion à quelque aigreur ou alté- « ration, qui légèrement eust peu estre « causée par soupçons et defiances « aisées à pulluler en une ville si popu- « leuse et de si diverses humeurs ».

Enfin, les habitants d'Anvers se virent à bout de ressources et réclamèrent la paix à toute force. La population se livra à des manifestations séditieuses ; le 3 juillet, Marnix eut beaucoup de peine à la calmer ; le 4, des attroupements se formèrent devant sa maison et des troubles éclatèrent en plusieurs endroits. Le bourgmestre dut se rendre par trois fois, au péril de sa vie, au milieu des groupes irrités pour tâcher de rétablir l'ordre. Sur ces entrefaites, il avait réuni le grand conseil de la ville et lui avait

soumis la proposition de négocier avec le prince de Parme : il lui demanda s'il fallait s'aboucher immédiatement avec Farnèse pour conclure un accord particulier, ou bien attendre l'avis des confédérés au sujet du traité général. Le grand conseil s'ajourna jusqu'au 6 juillet pour faire connaître sa résolution. Ce jour-là, en considération de la détresse extrême où la ville se trouvait, il décida d'envoyer, tant au nom de ceux d'Anvers qu'au nom de ceux de Malines qui désiraient être compris dans la négociation, des députés au lieutenant de Philippe II, afin de préparer les bases d'un traité de réconciliation. Le magistrat désigna, à cet effet, avec l'approbation du grand conseil, Marnix de Sainte-Aldegonde et les échevins Jean de Schoonhoven et André de Hessel. Guillaume de Mérode, seigneur de Duffel, devait les accompagner.

La première entrevue eut lieu le 10 juillet. Le prince de Parme eut avec Marnix une longue conférence secrète et il fit sur celui-ci une excellente impression. Bien qu'il ne pût accorder les conditions demandées concernant le libre exercice de la religion protestante, son caractère bienveillant lui valut la sympathie des députés anversois et en particulier d'Aldegonde. Farnèse s'étonna de ce que les délégués n'avaient pas reçu « plus particulière charge de traiter », et manifesta au magistrat son désir de hâter les négociations. Le 12, Marnix et ses collègues reçurent communication d'un projet de réconciliation et retournèrent en ville le lendemain. Ils furent accueillis avec des transports de joie, mais lorsque, le dimanche 14 juillet, ils firent connaître au grand conseil le résultat de leurs négociations, le désappointement se manifesta parmi un grand nombre de bourgeois ; des discussions s'élevèrent au sein de l'assemblée après que Marnix l'eut informée que le prince ne pouvait accorder le libre exercice de la religion protestante. Malgré toute son éloquence, malgré les preuves qu'il donna en faveur de la clémence et de la loyauté d'Alexandre Farnèse, le bourgmestre

d'Anvers ne parvint pas à calmer l'agitation.

Dans sa lettre à Richardot du 15 juillet, il lui fit part de la fâcheuse impression qu'avait produite sur les membres de la bourgeoisie la lecture des articles restrictifs concernant le protestantisme. Il lui disait en même temps que la proscription de cette réforme aurait provoqué le dépeuplement et, par suite, la ruine de la ville d'Anvers. Mais il était absolument forcé de continuer les négociations de paix. Il apprit bientôt que Malines venait d'ouvrir ses portes au marquis de Renty, chef de l'infanterie wallonne (15 juillet 1585). Les députés des Provinces-Unies qui arrivèrent quelque temps après, avec la promesse de secourir Anvers par terre dans trois mois, si la ville voulait encore se défendre pendant tout ce temps, furent obligés d'avouer eux-mêmes, lorsqu'ils eurent connaissance de la situation, que le magistrat ne pouvait faire autrement que poursuivre la conclusion du traité de paix.

Lorsque la nouvelle de la prochaine capitulation d'Anvers se répandit dans le pays, la conduite du défenseur de cette ville fut vivement critiquée. On reprocha à Marnix de traiter avec le prince de Parme; on le soupçonna d'être de connivence avec lui et d'avoir trahi ses concitoyens lors de sa conférence secrète avec Farnèse. Sa loyauté était pourtant intacte. Il avait la ferme conviction que la ville attendrait en vain des secours et qu'elle était incapable de résister plus longtemps. Le grand conseil et les autres collèges urbains partageaient l'avis du bourgmestre, et, le 23 juillet, ils résolurent, à l'unanimité, de choisir quelques notables pour commencer les négociations définitives.

Les délégués, au nombre de vingt et un, avaient à leur tête Philippe de Marnix, Guillaume de Mérode et les échevins Jean de Schoonhoven, André de Hessel et Mathieu de Lannoy. Ils furent reçus le lendemain au camp espagnol et Marnix prit la parole en leur nom. Il remit au prince la lettre de

créance que la ville d'Anvers lui envoyait et lui communiqua les diverses propositions de paix que voici : amnistie complète pour tous les habitants ; libre exercice de la religion protestante et concession de quelques temples réformés ; admission des protestants aux emplois publics au même titre que les catholiques ; exemption de toute mesure pouvant nuire au commerce urbain, telle que l'établissement d'un château fort ou l'introduction d'une garnison considérable. Les jours suivants, Farnèse s'entretint avec les différents membres de la députation et leur assura que le roi pardonnerait aux Anversois, pourvu qu'ils acceptassent les conditions relatives à la religion catholique et à la sûreté de la ville. Marnix objecta que l'introduction d'une garnison, sous quelque prétexte que ce fût, entraînerait des conséquences désastreuses dans cette grande ville commerciale. Tous les bourgeois indistinctement, disait-il, protestants et catholiques, avaient encore présent à la mémoire le terrible sac de 1576 et redoutaient les maux qui pourraient résulter de la présence de troupes étrangères.

Mais le prince de Parme, se conformant sans doute aux instructions qu'il avait reçues, indiqua comme points principaux à être insérés dans le traité les articles suivants : la religion catholique romaine sera maintenue dans le *statu quo ante bellum*, c'est-à-dire qu'elle sera seule tolérée ; cependant ceux qui refuseront de se convertir obtiendront un délai de quatre ans pour quitter la ville, à condition toutefois d'éviter tout scandale ; la ville payera 400,000 florins pour l'entretien des gens de guerre qui devront y séjourner ; enfin, le lieutenant du roi entrera à Anvers avec le nombre de troupes qu'il jugera convenable pour s'assurer de la ville.

Marnix, accompagné de la plupart des députés, retourna à Anvers pour soumettre les articles de la paix à la ratification de la commune. Aucun secours n'était venu de l'étranger pendant son absence, mais un agent des Provinces-Unies, nommé Everwyn, qui avait

réussi à pénétrer dans la ville, voulut retarder la conclusion du traité en faisant espérer un secours prochain. Pendant ce temps, les troupes ennemies dévastaient les environs immédiats de la ville et détruisant les moissons, enlevant ainsi aux Anversois tout espoir de pouvoir encore se ravitailler. Lorsque le grand conseil se réunit pour délibérer sur la proposition d'Everwyn, le peuple s'attroupa devant l'hôtel de ville en criant qu'il voulait la paix.

Le 10 août, les propositions du prince de Parme furent soumises au grand conseil; elles furent très mal accueillies de la part d'une partie de l'assemblée. C'est alors que Marnix prit la parole et fit son rapport sur les dernières négociations; pour dissiper les défiances, il ne put s'empêcher de faire l'éloge d'Alexandre Farnèse, qui, en toute circonstance, avait observé fidèlement les traités conclus avec les autres villes du pays. Tandis que les membres délibéraient, une sédition populaire se préparait pour les cas où le vote aurait été défavorable à la conclusion de la paix. Enfin, les différents groupes se rallièrent au vœu du plus grand nombre, et les articles proposés par le prince de Parme furent adoptés à l'unanimité.

La capitulation d'Anvers fut signée le 7 août 1585. Elle accordait une amnistie générale et laissait aux protestants la faculté de quitter le pays en conservant la jouissance de leurs biens ou de demeurer encore à Anvers pendant quatre ans, sans être inquiétés. La ville devait être occupée par une garnison de deux mille fantassins et de deux cornettes de chevaux; mais elle ne recevrait pas de garnison si les provinces de Hollande et de Zélande consentaient à se réconcilier avec le roi. Quant à Marnix, il devait jurer de ne pas porter les armes durant un an contre le roi d'Espagne.

La nouvelle de la reddition de la ville qui avait constitué le centre de la révolution et le cœur de la résistance excita dans les Provinces-Unies une émotion profonde. Le roi était désormais en possession de la dernière citadelle du protestantisme dans les provinces méridio-

nales, et la Hollande et la Zélande se trouvaient ainsi exposées directement aux attaques de l'Espagne. On rejeta la responsabilité de ce grand désastre sur Marnix de Sainte-Aldegonde; il avait capitulé, prétendait-on, avant qu'il eût été forcé de le faire et alors qu'il savait que des secours allaient lui arriver prochainement. On disait qu'il s'était laissé corrompre par Alexandre Farnèse et qu'il avait trahi la ville dont la défense lui était confiée.

Il est certain que Marnix désirait la fin de cette guerre longue et désastreuse: persuadé que la résistance était devenue impossible, il désirait une réconciliation de toutes les provinces avec l'Espagne; il avait affaire, d'ailleurs, à un prince sympathique et conciliant, qu'il rêvait de voir un jour sur le trône des Pays-Bas. Mais il est hors de doute également que sa conduite fut tout à fait irréprochable; il agit en toute loyauté et resta fidèle à la cause qu'il avait défendue, toute sa vie, avec tant de dévouement. Il ne livra Anvers qu'à la dernière extrémité: les ennemis, auxquels Marnix avait persuadé que la ville était encore pourvue de vivres pour plusieurs mois, constatèrent avec étonnement, lorsque Anvers leur ouvrit ses portes, que toutes les provisions étaient épuisées; la famine sévit, d'ailleurs, d'une manière intense deux ou trois jours après la capitulation. De plus, le témoignage du brave de La Noue en faveur de Marnix prouve suffisamment que le bourgmestre d'Anvers sut remplir son devoir: « On ne peut » imputer au Sr de Sainte-Aldegonde », disait-il, « qu'il ait perdu Anvers; il la » rendit au temps qu'elle ne se pouvoit » sauver. Et quand j'eusse esté du costé » des Etats avec douze mille hommes, » je n'eusse peu la délivrer; car ayant » veu les superbes defences qu'avoient » faites les Espagnols, je tien qu'elles » estoient inforsables. Ce que je dis est » pour la compassion que j'ay de voir » des personnes de mérite souffrir par » leurs concitoyens sans occasion ». Le même de La Noue fait aussi en ces termes l'éloge de Marnix: « Je l'ay toujours » connu bien zélé à la religion et à sa

« patrie et lui porteray ce tesmoignage
 « qu'il a le cœur et les mains nettes; et
 « s'il eust esté autrement, je l'eusse peu
 « savoir ». Quant aux négociations qui
 eurent lieu entre Marnix et le prince de
 Parme, toute la correspondance secrète
 d'Alexandre Farnèse ne contient pas un
 mot qui puisse faire suspecter l'inté-
 grité de l'ancien conseiller du Taciturne;
 elle fournit, du reste, en même temps
 des preuves de son complet désintéres-
 sement; le prince dit dans une de ses
 lettres à Philippe II : « Quoique le
 « Sr de Sainte-Aldegonde soit pauvre,
 « je ne vois pas qu'il soit intéressé,
 « seulement, je le trouve obstiné dans
 « sa religion ». Quelques auteurs ont
 prétendu que Marnix obtint des faveurs
 particulières de la part du prince de
 Parme pour sa personne et pour sa fa-
 mille, mais les sources prouvent ample-
 ment la fausseté de cette assertion. La
 remise des biens immeubles qui fut ac-
 cordée aux Marnix, ne fut que l'appli-
 cation d'une mesure générale pour tous
 les habitants de la ville d'Anvers, me-
 sure stipulée dans une des clauses du
 traité de capitulation.

Aldegonde avait écrit aux conseillers
 députés de Zélande pour les informer de
 l'émigration dans leur pays d'un certain
 nombre de protestants qui quittaient la
 ville d'Anvers. Il leur demandait pro-
 tection pour ces exilés et annonçait qu'il
 viendrait lui-même s'établir avec sa fa-
 mille dans l'île de Walcheren. Les Etats
 de Zélande lui répondirent qu'ils ne pou-
 vaient permettre ni à lui, ni aux siens,
 d'entrer dans la province, à cause de
 l'attitude qu'il avait tenue lors du siège
 d'Anvers, mais que les étrangers qui
 voudraient venir seraient les bienvenus.
 C'est alors que Marnix entreprit d'écrire
 sa justification, il le fit avec une rare
 noblesse : il publia bientôt un exposé de
 la situation d'Anvers pendant le siège,
 avec l'explication des motifs qui l'avaient
 forcé à traiter avec Farnèse, sous le
 titre de : *Brief recit de l'estat de la ville
 d'Anvers du temps de l'assiégement et
 rendition d'icelle, servant en lieu de Apo-
 logie pour Philippe de Marnix, sieur de
 Mont Saint Aldegonde, contre ses accu-*

*sateurs, au regard de l'administration
 qu'il y a eue.* On y voit que l'idéal de
 Marnix, après la mort de Guillaume le
 Taciturne, eût été la réconciliation des
 Pays-Bas avec l'Espagne, mais le main-
 tien du libre exercice de la religion
 protestante. « Tant s'en faut », disait-il
 à ses accusateurs », que j'estime avoir
 « failly en cela, que je prie Dieu de
 « vouloir tellement toucher le cœur du
 « roy, qu'il soit content de tollerer ses
 « sujets en ce qui touche leur conscience
 « et le service qu'ils doivent à Dieu, et
 « leur donner une bonne paix, à charge
 « de lui prester en toutes choses humai-
 « nes toute très humble fidélité et obéis-
 « sance. Que s'il luy plaisoit nous faire
 « ceste grâce, je dis franchement que je
 « tiendroye pour abominables ceux qui
 « voudroyent encor continuer ceste mi-
 « serable guerre. Puisque nous avons
 « toujours protesté que nous ne dési-
 « rions sinon de rendre à ce Dieu qui est
 « à Dieu et au roy ce qu'est au roy. Et
 « que tout le reste de ce qui est ensuiuy à
 « l'occasion de ces guerres, a esté ex-
 « torqué par une extrême et inévitable
 « nécessité, pour nous sauver en quelque
 « façon de la miserable ruine que nos en-
 « nemis nous ont pourchassée envers
 « Sa Majesté, lui persuadant que nous
 « sommes les plus execrables creatures
 « qui soient sur la terre, à cause que
 « nous ne trouvons en noz consciences
 « que nous puissions nous assujestir à
 « autres loix et ordonnances spirituelles,
 « que celles qui ont esté ordonnées par
 « Jesus-Christ et ses apotres. Voyla pour-
 « quoy je prie Dieu qu'il veuille inspi-
 « rer les cœurs et de Sa Majesté et de ses
 « subjets, afin que d'un costé et d'autre
 « l'on ne cherche que ce qui concerne
 « l'honneur de son nom et le bien et
 « salut de son povre peuple. Tant y a
 « que pour avoir cogneu les maulx infinis
 « que ceste guerre civile produit à l'in-
 « terest de l'un point et de l'autre, je
 « conseille et conseilleray tout le monde
 « à la paix, tant qu'il y aura moyen de
 « vivre en une bonne et libre conscience
 « et servir le grand Roy des Roys selon
 « sa parolle et commandement ». Marnix
 avait vu avec douleur les effets désastreux

produits dans le pays par l'état de guerre presque permanent. Les villes avaient été en proie à de graves désordres; l'autorité des magistrats s'était trouvée souvent impuissante à contenir les violences des multitudes, et même dans plusieurs endroits avait régné pendant quelque temps une démagogie tyrannique, au détriment à la fois des catholiques et des protestants.

De plus, le sort des armes n'avait pas été favorable aux partisans de la révolution, et la lutte était, d'ailleurs, devenue trop inégale à partir du jour où les patriotes, privés de leur chef, avaient eu à lutter contre les armées bien disciplinées d'un des plus grands généraux de l'époque, le prince de Parme. Marnix se demandait pourquoi, dans de telles circonstances, il fallait continuer la guerre : « Si les armes nous « font toujours declinants », écrivait-il, le 24 octobre 1585, à son cousin Adolphe de Meetkerke, « si les armées « abolissent toutes loys et toute la police « ancienne, dissipent les églises de Dieu, « aneantissent toute piété et religion, « effacent toute mémoire de la Parolle « de Dieu, et finalement nous font « venir les uns devant, les autres après, « sous la puissance de nos ennemis : « pourquoi ne regarderions-nous pas « à ce qu'est plus apparent de nous « conserver?... Certes, après avoir mille « et mille fois essayé les armes en vain, « nous pourrions bien quatre ou cinq « fois tenter le moyen de la paix, par « aventure ce sera en vain, par aventure « avec grand fruit ».

Les Provinces-Unies voulaient cependant continuer la lutte : elles considéraient comme impossible l'établissement d'un « accord tolérable » avec l'Espagne. La haine qu'on avait conçue contre Marnix ne diminua point après la publication de son *Brief recit*. Ses partisans furent même l'objet de séricuses poursuites : ainsi, Guillaume Martini, ancien greffier d'Anvers, ayant débarqué à Dordrecht, fut conduit à La Haye, retenu prisonnier pendant quatorze jours et reçut ensuite l'injonction de quitter le pays. Le seigneur de Jamars, qui avait

signé la capitulation de Malines, et Olivier Vanden Tympel, l'ancien défenseur de Bruxelles, furent également arrêtés. Malgré le danger auquel il s'exposait, Aldegonde prit la résolution de se rendre au milieu de ses adversaires et de les obliger à entendre sa justification. Vers la mi-novembre 1585, il débarqua inopinément dans l'île de Walcheren. Les Etats de Zélande lui firent aussitôt demander les motifs de son arrivée et lui intimèrent l'ordre de demeurer en sa maison et de ne communiquer avec personne, même par lettres. Marnix leur adressa une requête afin de pouvoir présenter sa défense, connaître ses accusateurs et être confronté avec eux. Cette demande embarrassa les Etats; ils prirent l'avis du conseil d'Etat, au sujet des accusations dirigées contre l'ancien bourgmestre d'Anvers, puis écrivirent aux Etats généraux pour leur remettre le jugement de cette affaire délicate. L'assemblée des délégués des Provinces-Unies, imitant la réserve tenue par le conseil d'Etat et par Maurice de Nassau, refusèrent de jeter un blâme sur celui qui, depuis vingt ans, combattait au premier rang des défenseurs du protestantisme dans les Pays-Bas. Le 25 décembre, les Etats de Zélande informèrent Marnix que, les Etats généraux ne prenant aucune résolution en ce qui le concernait, ils l'autorisaient à aller et venir dans le pays comme bon lui semblerait.

C'est dans l'île de Walcheren, dans son château de West-Soeburg, au milieu d'une population de pêcheurs et d'agriculteurs, que Marnix séjourna pendant quatre années, loin des affaires, se livrant à ses études favorites. Il resta pour ainsi dire dans un isolement complet, ne correspondant qu'avec ses amis intimes; mais il ne put s'empêcher de songer à l'avenir de sa patrie, qu'il était désolé de ne plus pouvoir servir, et surtout à la destinée des provinces méridionales qui allaient être soumises complètement à l'autorité de l'Eglise romaine.

Les protestants des différentes villes dont le prince de Parme s'était emparé n'avaient obtenu qu'un délai d'un, deux, trois ou quatre ans pour quitter le pays,

sinon ils devaient renoncer à leur religion et rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Un assez grand nombre se résignèrent à pratiquer le culte qui leur était imposé. C'est à ses anciens coreligionnaires du Brabant, de la Flandre et du Hainaut que Marnix adressa, en 1589, une exhortation pour qu'ils restassent fidèles à leurs croyances. Il écrivit la *Trouwe Vermaninge aen de christelicke gemeynten van Brabant, Vlaenderen, Henegou, ende andere omliggende landen*. Il suppliait ses compatriotes de ne pas pratiquer cette religion qu'il considérait comme une abominable idolâtrie, et d'aller chercher un refuge et une protection dans les provinces septentrionales.

En 1590, Marnix sortit de sa retraite à la demande des Etats de Hollande eux-mêmes. Il avait été chargé de déchiffrer quelques lettres qui avaient été interceptées par le gouverneur de Berg-op-Zoom, et il avait reconnu que plusieurs de ces lettres révélaiient les desseins de Philippe sur les Provinces-Unies, sur l'Angleterre et sur la France. Les Etats le chargèrent de se rendre auprès de la reine d'Angleterre et auprès d'Henri IV pour leur donner connaissance de ces documents.

Lors de son voyage en France, Henri IV résolut de le prendre à son service : il déclara qu'il voulait faire de lui son conseiller afin « d'entretenir pardeça bonne » correspondance entre MM. les Etats » et Monseigneur le comte de Nassau... » avecq Sa Majesté ». Cette mission, qui éveilla de grandes jalousies en Angleterre, fut accomplie à la satisfaction des Etats de Zélande. Ils ne se bornèrent pas à payer les frais du voyage entrepris par Marnix : ils lui firent encore don, à son retour, d'une somme de 1,000 florins. De son côté, Maurice de Nassau aurait voulu le faire entrer dans son conseil. Grâce à l'intervention du vicomte de Touraine, lieutenant général d'Henri IV, qui déclara que le roi serait très satisfait de l'acceptation de Marnix, « veu que son intention principale estoit » de maintenir toute bonne correspon- » dance et amitié avecq ce pays de par-

« deça », Marnix entra au service du fils du Taciturne.

Quelque temps après, les Etats généraux des Provinces-Unies chargèrent Aldegonde, sur la proposition de deux synodes, de faire une nouvelle traduction de la Bible en langue vulgaire. Personne n'était plus à même que Marnix de faire ce travail : il avait déjà donné des preuves suffisantes de son remarquable talent comme écrivain néerlandais, et il connaissait d'une manière parfaite les langues grecque et hébraïque. Il vint se fixer à Leyde, près de l'Université qu'il avait contribué à organiser avec son célèbre fondateur et il se mit à traduire les Ecritures, mais il ne put malheureusement achever que la traduction de la Genèse.

Il fut détourné de ses occupations par une polémique violente à propos du livre qu'il publia, en 1595, au sujet des sectes des libertins, sous le titre de : *Ondersoekinghe ende grondelycke wederlegginge der geestdryvische leere*. Dans cet écrit, il avait attaqué vivement les doctrines propagées par les sectaires appelés enthousiastes ou libertins, qui, selon lui, voulaient saper les bases mêmes du christianisme. Il avait lu les différents livres qui avaient répandu ces doctrines subversives, tels que ceux de Johann Tauler, de David Jorisz, etc., et il avait tâché de réfuter successivement les théories des anabaptistes, des nicolaïtes et d'autres hérétiques qu'il confondait tous sous le nom de libertins (*geestdryvers*) ; il avait montré en même temps le danger social qui serait résulté de la pratique de ces doctrines, et il exhortait les membres des Etats généraux à prendre les mesures nécessaires pour les extirper. Il proposait d'empêcher en tout cas la vente des livres pernicieux, et il aurait même désiré que l'autorité punit de peines corporelles ou d'amendes ceux qui faisaient partie de la secte des libertins.

Le livre de Marnix provoqua aussitôt un mouvement d'indignation contre son auteur : Caspar Coolhaes écrivit une réfutation de cet écrit et accusa l'ancien conseiller du Taciturne de vouloir intro-

duire dans les Pays-Bas une inquisition protestante; en même temps parut une brochure française sous le nom de : *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimés de Philippe de Marnix, ... par un gentilhomme allemand studieux à la paix et amateur de la liberté Belgique*, qui attaquait non seulement l'intolérance du calviniste, mais aussi la conduite de l'homme d'Etat. Marnix se vit forcé de répondre à cet écrit et il publia sa *Response apologetique à un libelle fameux*. Il parvenait sans peine à se disculper des calomnies injurieuses qui lui étaient adressées par rapport à son rôle politique, mais il ne savait pas justifier suffisamment son intolérance religieuse. Il avait employé l'expression « peines corporelles » qu'il ne pouvait pas retirer. Il est certain pourtant que ses adversaires lui imputaient, à ce sujet, des accusations absolument imméritées. Il rappelait lui-même la modération dont il avait fait preuve lors des troubles calvinistes à Gand, la protection qu'il avait accordée aux catholiques dans différentes circonstances, notamment pendant le siège d'Anvers. On a vu, d'ailleurs, d'autres exemples encore de son caractère indulgent.

Cependant il voulait que l'autorité civile extirpât ceux qui « sous ombre » de religions ou d'inspirations divines « voulaient détruire l'ordre social. Il mentionne comme exemples les jésuites, qui avaient été bannis de plusieurs pays, parce qu'ils prêchaient, au nom de la religion catholique, d'assassiner les princes protestants. « Il faut donc », disait-il à l'auteur de l'*Antidote* », que tu confesses, malgré que tu en aies, qu'il se trouve aucunes sortes d'hérétiques prétendans faulsement la religion aux crimes et enormités qu'ils se resolvent de commettre, lesquels le magistrat non seulement peut en toute raison et équité, mais aussi par obligation de sa charge est tenu de punir ». Marnix avouait même que les protestants devaient également être poursuivis et punis s'ils étaient les perturbateurs de

la société. Il concluait enfin : « Il y a plusieurs sortes et différences d'hérétiques, et la plus part d'eux sont dignes de commiseration; mais quelques uns meritent d'estre exterminés pour conserver et l'Eglise et la Republique ».

Marnix admet donc le principe de la poursuite et de la punition des hérétiques, tout comme ses adversaires de l'Eglise romaine, mais il en diffère par le mode d'application. Dans sa *Response Apologetique*, il tâche de montrer également — ce que personne ne contestait au XVII^e siècle — que l'autorité civile est chargée de protéger la religion : « Le devoir du magistrat » est, dit-il, « d'estre gardien des deux tables de la loi, et surtout d'estre soigneux que l'honneur du nom de Dieu soit maintenu ». Il était convaincu que « la piété (qui n'a autre objet que l'honneur et service de Dieu) non seulement doit estre en souveraine recommandation aux magistrats : ains est mesmes le principal but auquel ils doivent dresser le compas et la balance de toute leur administration ».

Pendant les dernières années de sa vie, Marnix travailla encore à son ouvrage capital en langue française : le *Tableau des differens de la Religion*, qui resta inachevé et ne fut publié qu'après sa mort. Il prit le même thème qu'il avait adopté pour son *Byenkorf* : il composa, sous une forme ironique, une violente satire de l'Eglise romaine; il mit, comme dit De Thou, « la religion en rabelaiserie ». Les deux œuvres principales d'Aldegonde offrent plus d'une analogie, mais on ne connaît pas encore bien cependant les différents rapports qu'elles ont entre elles. Il traite dans le *Tableau* plusieurs points avec beaucoup plus de détails qu'il ne le fait dans son ouvrage néerlandais. Il parle de toutes les questions religieuses avec une érudition et une abondance étonnantes. En outre, son style coloré et pittoresque, sa langue fougueuse, la variété de son argumentation compensent amplement la sécheresse du sujet. Par ce chef-d'œuvre satirique, Marnix occupe un des pre-

miers rangs parmi les prosateurs français du xvi^e siècle.

Outre les écrits qui sont mentionnés au cours de cette biographie, on lui attribue encore : la *Response a un petit livret n'agueres publié et intitulé : Déclaration de l'intention du seigneur don Jehan d'Autriche, en laquelle la vraye intention dudit seigneur don Jehan est manifestement descouverte, et l'origine des presentes guerres et troubles de pardeça bien clairement et à la vérité exposée* (1578).

— Une exhortation aux princes, intitulée : *Ad potentissimos ac serenissimos reges, principes, reliquosque amplissimos Christiani orbis ordines, seria de reip. Christianæ statu ejusque salute atque incolunitate conservanda, germani cujusdam nobilis et patriæ amantis viri, commonefactio* (1584). Marnix est peut-être aussi l'auteur de deux écrits attribués auparavant à Wesenbeke : la *Défense de Jacques de Wesenbeke*, imprimé en janvier 1569, et la *Description de l'estat, succès et occurrences advenues au Pais-Bas au faict de la religion*, imprimé en Aougt 1569.

Jusqu'à sa mort, qui survint le 15 décembre 1598, Marnix ne cessa d'être un travailleur infatigable; il resta toujours fidèle à sa mâle devise : « Repos ailleurs ».

Grâce à son merveilleux talent littéraire et aux profondes connaissances qu'il avait acquises, Marnix exerça sur son époque une influence considérable par les ouvrages qu'il publia. Ses œuvres théologiques eurent un succès immense, qui s'étendit même jusqu'à l'étranger; ses écrits politiques ont largement contribué à donner une forte impulsion au mouvement révolutionnaire et à soutenir le parti national du prince d'Orange; enfin, le *Wilhelmuslied* qu'il composa devint l'hymne patriotique de la révolution.

Bien que, comme homme d'Etat, Marnix n'atteignît pas le génie de Guillaume le Taciturne, on doit avouer qu'il rendit cependant de nombreux et éminents services. Ce qui prouve, d'ailleurs, qu'il possédait de sérieuses qualités politiques, c'est que le prince d'Orange lui

confia souvent les missions les plus délicates et ne prit jamais de résolution importante sans demander l'avis de son conseiller. Marnix fut l'interprète du chef de la révolution au congrès de Breda, aux conférences de Gertruidenberg, à la diète de Worms de 1578, aux négociations de la Pacification de Gand et dans d'autres circonstances. Il fut le véritable représentant de la politique nationale de Guillaume d'Orange; il essaya de maintenir l'unité des Pays-Bas dans leur soulèvement contre l'Espagne. Pendant toute sa carrière, il travailla pour la réalisation de ce but. Après avoir pris une part importante à la conclusion de la Pacification de Gand, il s'efforça de faire appliquer la Paix de Religion qui seule pouvait maintenir l'union des provinces. Il se montra un partisan convaincu de la modération et de la tolérance dont usait le prince d'Orange et devint l'adversaire décidé des ultracalvinistes en même temps que des catholiques réactionnaires.

Marnix eut à lutter contre bien des difficultés; il se trouva dans plus d'une situation critique, mais il fit toujours preuve d'un dévouement absolu à la cause de la révolution. Après la déchéance de Philippe II, il fut le principal intermédiaire entre les Etats et le duc d'Anjou, ce prince sur lequel il avait fondé tant d'espérances. Son idéal, qui fut toujours de constituer les Pays-Bas libres et indépendants, jouissant avant tout du libre exercice des deux religions, ne se réalisa pas; on ne peut, en tout cas, reprocher au conseiller du Taciturne de ne pas avoir mis tout en œuvre pour y parvenir. Il échoua devant les forces trop puissantes de l'Espagne. Ce fut lui qui fut chargé de défendre le dernier boulevard des provinces méridionales; il soutint vaillamment le siège pendant treize mois, et on peut dire qu'il ne céda qu'à « la loi de fer de la nécessité ».

Partisan de l'ordre et de l'autorité, il espérait en dernier lieu qu'une réconciliation de tous les Pays-Bas avec le roi d'Espagne eût été possible sur les bases d'une tolérance pour les deux cultes; son désir était loyal et sincère, et

parfaitement compatible avec le but qu'il avait poursuivi toute sa vie; défenseur convaincu de la religion calviniste, patriote ardent, il montra, pendant toute sa carrière, un dévouement continu, une rare intégrité, une loyauté à toute épreuve.

Marnix est un des personnages les plus illustres et une des figures les plus sympathiques de notre histoire. Il brille au premier rang de ses contemporains, non seulement par sa science profonde, ses éclatants mérites littéraires, ses grands talents politiques, mais aussi par son caractère noble et désintéressé.

Herman Vander Linden.

(A. Lacroix et A. Willems), *Oeuvres de Ph. de Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1854-1867, 8 vol. — J.-J. van Toorenbergen, *Philips van Marnix van Sint-Aldegonde : Godsdiensige en kerkelijke geschriften*, 1871-1891, 3 vol. avec un appendice. — *Correspondance de Marnix et de Richartot* (1585), dans les *Comptes rendus de la Comm. roy. d'hist.*, 3^e série, t. IX, p. 329-354. — *Documents concernant le siège d'Anvers* (1585), *ibid.*, 3^e série, t. XII, p. 189-309. — *Actes du prince de Parme en faveur de Ph. de Marnix*, *ibid.*, 3^e série, t. II, p. 309-316. — *Lettres de Marnix à Walsingham*, *ibid.*, 3^e série, t. II, p. 381 et suiv., et p. 391. — *Le duc d'Alençon et Marnix de Sainte-Aldegonde*, *ibid.*, 3^e série, t. I, p. 263-275. — Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs à l'histoire du xvi^e siècle*, p. 235-206. — J.-L.-A. Diegerick, *Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde et du prince Jean Casimir*, publ. dans la 2^e série, t. IV, 4^e partie du *Codex diplomaticus Neerlandicus van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre* (publ. dans la *Collection des Chroniques belges*), VIII et IX. — P.-L. Muller et A. Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583), t. I, II, III (publ. dans les *Werken van het hist. genootschap gevestigd te Utrecht*). — Gachard, *Actes des Etats généraux* (1576-1585). — W. Broes, *Filip van Marnix, bijzonder aan de hand van Willem I*, 3 vol. (1838-1840). — E. Quinet, *Fondation de la République des Provinces-Unies : Marnix de Sainte-Aldegonde* (1854). — J. van Vloten, *Marnix van Sint-Aldegonde en de wording van het Nederlandsche gemeenebest, vrij naar het fransch van E. Quinet, met aantekeningen en bijlagen* (1855). — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V et VIII. — Juste, *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1858). — C.-A. Chais van Buren, *De staatkundige beginselen van Ph. van Marnix de Sainte-Aldegonde* (Dissertation académique, Leiden, 1859). — P.-L. Muller, *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord- en Zuid-Nederland* (*Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 1893-1894). — Kervyn de Lettenhove, *Marnix : la capitulation d'Anvers*, publ. dans la *Revue générale*, juin-juillet, 1883. — P.-P.-M. Alberdingk-Thijm, *De vrolijke historie van Ph. van Marnix, heer van*

Sinte-Aldegonde en zijne vrienden; eene zedeschets, opgedragen aan alle zijne bewonderaars (1876). — E. Discailles, *Guillaume le Taciturne et Marnix de Sainte-Aldegonde* (Bruxelles, 1884). — G.-D.-J. Schotel, *Gedachten over het oude volkslied « Wilhelms van Nassau » en den verraadiger van hetzelfde* (Leiden, 1834). — P. Fredericq, *Marnix en zijne Nederlandsche geschriften*, publ. dans la collection du *Willems-Fonds*, n^o 95 (1881). — R. Fruin, *Een anoniem pamflet van 1567, toegekend aan Marnix* (publ. dans les *Handelingen van de maatschappij der Nederl. Letterkunde te Leiden*, 1867). — A. Bergmann, *Philips van Marnix : Plundering der hoofdkerk van Lier*, Lier, 1857. — W. Ulrich, *Sind die Zweifel, welche man bezüglich der Ehrenhaftigkeit des Philipp von Marnix ..., hegt, begründet?* (Erfurt, 1890). — J.-F. van Someren, *Wesenbeke of Marnix?* (publié dans *Oud-Holland*, 1891, 1892). — J. Esser, *Essai théologique sur Marnix de Sainte-Aldegonde*. Faculté de théologie protestante de Strasbourg; thèse (Strasbourg, 1863). — Bor, Van Meteren, etc., et tous les historiens de la révolution des Pays-Bas au xvi^e siècle.

MAROCQUIN (André), MAROQUIN ou MAROKIN, hagiographe, religieux et prieur de l'abbaye de Saint-Ghislain; il mourut dans ce monastère, le 24 novembre 1606. Dom André s'était voué à l'étude des annales de l'Eglise et il avait, pour son temps, une érudition et une critique peu communes. Il a laissé un ouvrage considérable, intitulé : *Gesta SS. Martyrum, a notariis S. R. E. summorum pontificum jussu conscripta*, en six tomes in-folio. Cet ouvrage n'a pas été imprimé; le manuscrit en était conservé dans la bibliothèque de l'abbaye. Le premier volume commence par la vie de la sainte Vierge et s'arrête à l'an 231; le deuxième continue jusqu'à la fin du troisième siècle; le troisième s'étend de l'an 302 à l'an 592; le quatrième comprend les actes des martyrs omis dans les trois premiers et continue jusqu'à l'an 1584; le cinquième et le sixième présentent, sans ordre chronologique, les vies d'un grand nombre de saints, notamment de plusieurs fondateurs ou réformateurs de monastères des Pays-Bas. Philippe Brasseur a dédié dix vers à la mémoire d'André Marocquin; il rappelle que ce savant bénédictin a facilité la rédaction des annales de Baronius.

Léop. Devillers.

Brasseur, *Sydera illustrium Hammonie scriptorum*, p. 25. — Baudry et Darot, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* (ms. de la bibliothèque publique de Mons). — Valère André, *Bibliotheca*

belgica, p. 51. — Sweertius, *Athene belgica*, p. 423. — Le Mire, *Bibliotheca ecclesiastica*, t. II, p. 482. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 54. — Dom Jean François, *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, t. II, p. 465. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1838, p. 44 et 69.

***MAROLES** (*Philippe DE*), DE MAISEREULLES, DE MAYSEROLIS OU DE MOROLIS, enlumineur, né en France, au commencement du xve siècle, mort à Bruges, en 1479. Peut-être était-il parent de maître Jean de Marolles, qui était au service de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, Philippe de Maroles était valet de chambre et enlumineur du comte de Charolais, quand il vint s'établir à Bruges. Il fut inscrit, en 1469, dans la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc, en qualité d'écrivain et d'enlumineur de livres. Les registres de la confrérie nous apprennent qu'il reçut, comme élèves, Marguerite Michiels, en 1478, et Nicolas de Couterre, en 1479. Il habitait une maison qui lui appartenait, dans la rue aux Chevaux (*Peerde strate*). Sa femme étant morte la même année que lui, son confrère, Jean Roeland, dénonça leur succession au receveur des confiscations du duc de Bourgogne, parce que les défunts et leurs héritiers étaient sujets du roi de France. James Weale croit que Philippe de Maroles a pu être un des artistes employés à orner le superbe manuscrit de Froissart conservé à Breslau. Mais la seule œuvre qui puisse lui être attribuée avec certitude, est une suite de miniatures qu'il fit pour un livre de prières offert à Charles le Téméraire par le Franc de Bruges, en 1466; les comptes du Franc de Bruges nous montrent qu'il reçut pour cet ouvrage 420 livres parisis ou 35 livres de gros. Son travail fut achevé vers le commencement de 1468; car Marc le Bongeteur et Maurice de Haec, libraires, assistés des deux miniaturistes, Guillaume van Vrelant et Passchier Vander Wieghe, furent chargés de l'examiner, le 30 avril de cette année; tout au moins est-ce ainsi que James Weale interprète un poste des comptes du Franc. Ce manuscrit se trouve actuellement à

la bibliothèque impériale de Vienne (no 1857); les miniatures et les ornements qu'il contient étant de différentes mains, il est difficile de discerner celles qui appartiennent à Philippe de Maroles. Dans les bordures, on remarque des sujets comiques qui étonnent dans un livre d'heures. Sur le 21^e feuillet, par exemple, une vieille truie est assise sur un billot, un chapelet suspendu à sa ceinture; elle file en allaitant deux cochons debout sur leurs pattes de derrière, ce qui permet à un singe de s'enfuir avec la laine. Ailleurs on voit un singe mettant un cor dans la bouche d'un petit singe couché dans un berceau (f. 73), ou un loup, déguisé en Frère gris, prêchant devant un coq (f. 86).

Paul Bergmans.

Al. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II (1863), p. 208-209. — (J. Weale), *le Beffroi*, t. IV (1872-1873), p. 446-447 et 278-304. — Delaisnes, *Documents concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, 2^e partie (1886), p. 886.

MAROQUIN (*André*). Voir MAROCQUIN (*André*).

MAROTEN (*Léon*), prédicateur et biographe, mort à Gand, le 27 février 1729, à l'âge de soixante et onze ans, après avoir été religieux de l'ordre de Saint-Augustin pendant cinquante et un ans. Il était fils de Guillaume Maroten († 9 mai 1682) et de Catherine Gheldolf († 2 janvier 1692). Deux de ses frères étaient également religieux : Eugène, carme déchaussé; Guillaume, dominicain; sa sœur Marie-Barbe était béguine, ainsi que nous l'apprend le testament du père, passé devant le notaire François Protty, le 9 mai 1682. Les états de biens, conservés aux archives de Gand, montrent que les Maroten étaient riches.

Prieur du couvent des Augustins de Bruxelles en 1691, Léon Maroten occupa les mêmes fonctions au couvent de Gand, en 1721. Il fut ensuite successivement secrétaire du Provincial et président du chapitre provincial. C'était un prédicateur distingué. Il rédigea en vers flamands la biographie de trois cent soixante-cinq religieux de l'ordre des Ermites augustins, béatifiés ou célèbres.

Ce recueil forme la troisième et dernière partie de son ouvrage : *Regel van de derde orden der Eremyten van den H. vader Augustinus, in synen oorspronck, bevestingen, voordeelen, ende levens der Heylighen voor elcken dagh van 't jaer*. Gand, M. Vander Ween, 1709; in-8°. — Sous ses initiales : F. L. M. O. P., parurent l'année suivante deux petits livres : *Vyflijgh meditatie op de Bodtschap van Maria, etc.* Gand, J. Eton, 1710, in-8°. — *Een kort bewys van de eere die men op alle tyden bewezen heeft aen de Alder-H. Maghet*. Gand, J. Eton, 1710, in-8°. — Un poème en six strophes, par J. V. F. W. V. J., fut publié en son honneur sous le titre de : *Den jubilerende leeuw ofte seer eerveerdigen pater P. Leo Marotten diffinitior* (1726). — On a encore de Maroten vingt-quatre méditations formant un vol. in-8° de 532 pages, intitulé : *Jesu-Christi Bloedige ende onbloedige offerande*. Gand, J. Eton, 1729. — Le P. Maroten mourut pendant l'impression de cet ouvrage.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand. — Ph. Blommaert, *Nederl. schrijvers van Gent*, 1831. — Vander Aa, *Biogr. woordenb.* — Keelhof, *Geschiedenis van het klooster der paters Eremyten Augustynen te Gent* (1864). — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Recueil d'inscriptions funéraires de Gand.

MAROTTE (Jean), écrivain ecclésiastique, né en Flandre en 1603, mort à Gand, le 8 avril 1670, à l'âge de soixante-sept ans. Il prit la robe de dominicain au couvent de Gand, où, après avoir passé son baccalauréat de théologie, il enseigna cette science. Il publia à Gand, selon Quétil et Echard, suivis par Paquot, un opuscule contre les novateurs de son temps : *Vitanda novitas, antiquitas amanda*, de deux feuillets, d'après les premiers; de 30 pages in-12, d'après le second; je n'ai pu en trouver un exemplaire.

Paul Bergmans.

Quétil et Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti* (Paris, 1724), t. II, p. 634. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. XII, p. 497-498.

MARQUAIS (Jacques DE), écrivain ecclésiastique, abbé de Saint-Martin de

Tournai, né à Arras en 1541, mort à Tournai, le 9 mai 1604. Issu d'une ancienne famille noble de l'Artois, il était fils de Jean, écuyer, seigneur de Villers, et de Claudine de Cordes. En janvier 1551, à peine âgé de dix ans, il fut admis à l'abbaye de Saint-Vaast, où il fit ses premières études; il alla les achever à Paris, puis à Louvain, et prit, dans cette dernière université, le grade de bachelier en théologie. Ses qualités solides et ses vertus l'appelèrent, dès son retour à Arras, aux fonctions successives de sous-prieur (1568), de prévôt (1573) et de grand prieur (1579) du monastère de Saint-Vaast. Doué d'un rare talent oratoire, il prêcha fréquemment dans les trois paroisses de la ville qui dépendaient de l'abbaye, et ne cessa de défendre énergiquement les vérités catholiques contre les réformés dont le nombre augmentait alors dans l'Artois; sa vigoureuse éloquence lui valut même le surnom de Marteau des hérétiques. Sous l'inspiration de dom Jean Sarraasin, le roi Philippe II nomma, par lettres patentes du 10 juillet 1583, Jacques de Marquais abbé de Saint-Martin, à Tournai; il fut béni le 7 avril de l'année suivante. Le monastère bénédictin se trouvait alors dans une situation désastreuse, tant sous le rapport matériel qu'au point de vue de la discipline monastique. Avec une louable énergie, Marquais réussit à vaincre toutes les difficultés, n'épargnant ni son temps, ni ses fatigues. Par son exemple, sa piété, son austérité, il ne tarda pas à gagner l'affection de tous ses religieux et fit reflourir parmi eux la pratique des vertus et l'observance de la règle. Jean Vendeville, évêque de Tournai, se plut à reconnaître qu'il avait trouvé dans cet abbé « un vrai religieux, d'une piété et « d'une doctrine à l'antique », et lui voua une amitié profonde. Son biographe a pu dire de lui ce qu'on a dit de Bède : « Il lisait, il écrivait, il enseignait sans cesse, et de plus il s'occupait activement du temporel ». Il augmenta la bibliothèque de l'abbaye de nombreux ouvrages; il y introduisit, en 1586, le bréviaire romain corrigé; il

contribua largement à l'embellissement de l'église, par l'achat de tapis, de tableaux, par l'exécution d'ostensoirs, de chandeliers, de châsses en argent. Il fit rebâti le quartier des religieux.

Malgré toutes les préoccupations qu'exigeait le gouvernement d'une importante abbaye, Jacques de Marquais trouva encore le temps de composer un certain nombre d'ouvrages. Gilles Du Quesne nous en a conservé les titres, et c'est, sauf pour un manuscrit, tout ce qu'on en connaît aujourd'hui.

En voici l'énumération : 1. *Commentarium in Regulam S. P. N. Benedicti*. — 2. *Speculum pastorum*; l'auteur se disposait à le publier, quand la mort vint le frapper. — 3. *Speculum exercitiorum monachi*. — 4. *De institutione novitiorum*. — 5. *Explicationes in psalmos 45 et 46*. — 6. *Conciones variae*. — 7. *Commentaria in Ecclesiasten et epistolam ad Romanos*. — 8. *Tractatus de explicatione Catechismi*. — 9. *Tractatus de sacramento Eucharistiae*. — 10. *Catechismus catholicus juventuti formandae maxime necessarius, una cum quaestionibus ejusdem catechismi verum et germanum sensum inquirentibus et responsione adjecta*. — 11. *Lucubrationes diversae ex diversis auctoribus collectae*. — 12. *Septem psalmorum poenitentialium explicatio*. Cet ouvrage est conservé à la bibliothèque d'Arras; il fut dédié, en 1583, à l'abbé Sarrazin. — 13. *Tractatus de cognitione Dei*. — 14. *Le Martyrologe de Rome avec les vies d'aucuns saints les plus illustres mises en bref, par dom Jacques de Marquais*. — 15. Une histoire des abbés de Saint-Martin de Tournai.

Ernest Matthieu.

Du Quesne, *De origine, progressu et serie abbatum celeberrimi monasterii Sancti-Martiniani Tornacensis*, ms. II, 366 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Dom Ursmer Berlière, *Dom Jacques de Marquais, abbé de Saint-Martin de Tournai*, dans la *Revue bénédictine*, 1894.

MARQUARD ou MARCUARD, abbé de Prüm et d'Ardenne (Saint-Hubert), né dans la seconde moitié du VIII^e siècle, mort à Prüm, le 27 mai 853. Il fut élevé à l'abbaye d'Echternach, y fit profession et obtint la direction des écoles de cette maison, qu'il rendit florissantes. Il pas-

sait pour un des hommes les plus savants de son temps. En 829, il fut nommé abbé de Prüm et d'Ardenne. Il s'y distingua par sa charité et sa régularité. Il fonda le monastère de Münster-Eifel et y plaça des religieux de son abbaye, qui appartenait à l'ordre des Bénédictins; plus tard cependant, et de son consentement, ils embrassèrent la règle des chanoines. En 836, se sentant vieillir, il remit la crosse d'Ardenne à Sévolde. Il laissa de nombreux écrits, qui, malheureusement, ne nous sont point parvenus. Neyen donne les titres des principaux d'entre eux : 1. *In Musicam Boetii commentaria*. — 2. *De septem artibus, quas liberales vocant, libri totidem*. — 3. *Vita S. Willibrordi Trajectensis quondam episcopi, fondatoris monasterii Epternach*, en prose et en vers. — 4. Des hymnes, des proses et des cantiques.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, où l'on trouvera l'énumération des sources anciennes.

MARQUART (Jean-Baptiste-Chrysogone), graveur de médailles et métallurgiste, fils de Guillaume et d'Anne-Thérèse Mahieu, fut baptisé dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 24 novembre 1720. Ayant suivi, en 1794, les armées autrichiennes au moment de leur retraite en Allemagne, il mourut en ce pays. L'acte de mariage de sa fille, en 1799, le mentionne comme étant décédé. Le triste état, pendant le XVIII^e siècle, de la gravure des médailles aux Pays-Bas autrichiens engagea le gouvernement de ces provinces à envoyer, en 1753, à Vienne, deux jeunes artistes de Bruxelles. Ils devaient y faire leur éducation artistique sous la direction de Mathias Donner, qui jouissait, à cette époque, d'une réputation bien justifiée de graveur distingué. Ces jeunes gens furent Jean-Baptiste Harrewyn, dont nous avons déjà publié la biographie, et Marquart. Celui-ci avait été nommé, le 14 juin 1749, essayeur général de la monnaie. Après un court séjour dans l'atelier de Donner, il partit pour Paris, où il résida pendant treize ans, afin de pouvoir bien étudier la métal-

lurgie. Ensuite il se rendit en Hongrie et y travailla dans les mines de l'impératrice-reine. Plus tard, il reçut une nouvelle mission à Paris, celle d'y faire étalonner les poids et mesures. On ne connaît de cet artiste qu'une seule médaille frappée, en 1755, en l'honneur de l'archiduc Joseph. Il a gravé aussi un cachet. Le 14 mars 1764, il reçut sa nomination de *waradin* général de la monnaie. Par suite de cet emploi, il abandonna la gravure pour s'occuper exclusivement de métallurgie. Pendant l'année 1773, il sollicita la nomination de membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, à titre de métallurgiste. A cet effet, il présenta à ce corps savant un *Mémoire sur la qualité du plomb de la mine de Vedrin, dans le comté de Namur*. Malgré l'avis favorable que l'abbé Chevalier donna sur ce travail, la nomination de Marquart rencontra une vive opposition. Il ne fut pas élu. Lorsque le gouvernement autrichien, par suite de la perte de la bataille de Jemmappe (6 novembre 1794), fut forcé de quitter les Pays-Bas, Marquart le suivit et emporta en Allemagne tout ce qui concernait l'administration de la monnaie de Bruxelles. Son nom figure sur la liste des émigrés belges, dressée en l'an v de la république française.

Ch. Piot.

Pinchart, *De la gravure sur médailles* — Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — Archives de la Chambre des Comptes et de la Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne.

MARQUE (Pierre DE). Voir MARCQ (Pierre DE).

MARS (Simon), prédicateur et provincial des récollets de la province de Saint-André, né à Mons au *xvii^e* siècle, a publié les œuvres suivantes : 1. *Orationes sacræ super aliquot præcipuis anni solemnitatibus*. Mons, veuve S. de La Roche, 1674; petit in-8°. — 2. *L'Eglise militante ou la Cité de Dieu en terre, bâtie par les vertus, poliee par les sacrements, attaquée par les puissances de l'enfer, et soutenue par les fidèles, sous les armes invincibles de Jésus-Christ*. Tour-

nai, Jacques Coulon, 1684; in-8°. — 3. *Les Mystères du royaume de Dieu qui est la sainte Eglise contenus dans les saints Evangiles distribuez par tous les dimanches de l'année*. Douai, Michel Mairesse, 1691; in-4°, 2 vol. Outre les *Orationes sacræ*, il publia, dit de Boussu, dans le manuscrit autographe de son histoire de la ville de Mons, « un recueil » de ses sermons qui ne font guère honneur à leur auteur ».

Ferd. Loise.

Mathieu, *Biographie montoise*. — H. Rouselle, *Bibliographie montoise*, p. 344.

MARSHALL (Samuel). Voir MARRESCHALLE (Samuel).

MARSCHOEW (Jean-Joseph-Ghislain-Philibert), poète, né à Wavre, le 23 mars 1823, décédé dans cette ville, le 15 mars 1882. Il consacra sa vie à l'enseignement primaire et finit sa carrière comme directeur d'école moyenne. Poète médiocre, il a laissé un recueil de fables sans grande originalité. Voici, d'ailleurs, la liste complète de ses œuvres : 1. *Apologues*. Bruxelles, B.-J. Van Dooren, 1853; in-12. Deuxième édition. Ibid., 1854. — 2. *Apologues et poésies diverses*. Bruxelles, B.-J. Van Dooren, sans date (1854); in-12. Deuxième édition sous le titre de : *Ce que l'on voit dans un miroir*. Ibid., 1858. — 3. *Le Régent, opuscule humoristique sur l'avenir précaire réservé aux membres de l'enseignement officiel en Belgique*. Namur, Colin, s. d.; in-8°. Cet opuscule anonyme a paru, en feuilleton, dans l'*Organe de Namur* en 1860. Philibert Marchouw a collaboré aux *Fleurons patriotiques* d'Eug. Bochart.

Paul Borgmans.

Bibliographie nationale, t. II, col. 643. — Renseignements particuliers.

MARSELAER (Adrien DE), poète de la fin du *xvii^e* siècle et du commencement du *xviii^e*.

Issu d'une ancienne famille brabançonne qui devait son nom à un château, aujourd'hui en ruines, situé à Malderen, entre Termonde et Malines, Adrien de Marselaer était le troisième fils

d'Adrien de Marselaer, chevalier, chambellan du pape Adrien d'Utrecht ou Adrien VI. Son père habita, à la fin de sa vie, Bruxelles, où il se fit recevoir dans le lignage patricien de T'Serhuyghs, le 13 juin 1549; quant à Adrien, il servit d'abord le roi Philippe II, et accompagna à la guerre de Grenade le duc d'Arcos, don Christoval Ponce de Leon. Il habita ensuite Anvers, où il fut appelé à remplir les fonctions d'échevin en 1587. Il se maria deux fois : il épousa d'abord Josine Rosseels ou Roussel, puis Madeleine Wouters; de cette dernière, il n'eut qu'une fille, appelée Barbe, tandis que la première lui avait donné une nombreuse postérité et, entre autres, quatre fils : Charles, mort au service du roi d'Espagne à la défaite du comte Adolphe de Nassau et des troupes hollandaises, près de Rhinberg, en 1608; François, mort au siège d'Ellebogen d'un coup de canon, en 1623; Frédéric, dont la biographie suit, et Jean, blessé au siège de Verceil, puis mort en Bohême, en 1620. Leur mère était morte le 2 juillet 1600, et l'on a conservé le compte des dépenses que leur père, devenu leur tuteur, fit pour l'éducation de son fils François. On voit que celui-ci s'appliqua d'abord à étudier la peinture sous maître Ambroise Franck et avec François Borsse, peintre de paysage. En 1603, on le confia au maître d'école Gaspar De Crayer (père du célèbre peintre du même nom), qui habitait à Anvers l'*Oude Kore Markt* (l'Ancien Marché aux Grains), et se chargea de lui apprendre à écrire et à « chiffrer » moyennant 36 florins par semestre. Son père paya, en outre, 22 florins 4 sous, le 23 mai de cette même année, pour le faire recevoir dans la gilde de Saint-Luc. Mais aux occupations paisibles de sa jeunesse, François, ainsi que deux autres de ses frères, préféra les hasards de la guerre, qui leur furent funestes à tous. Aussi Adrien semble-t-il avoir reporté ses affections sur Frédéric, en faveur de qui il testa, à Dunkerque, le 7 juillet 1616 (avec codicille daté du 23 juin 1617). La date de sa mort m'est inconnue, mais je suppose qu'il vécut jusqu'en

1633, puisqu'une de ses poésies fut consacrée à la mémoire de l'infante Isabelle, qui venait de décéder.

De Maerslaer a cultivé la poésie, non seulement flamande, comme on le dit généralement, mais aussi latine et espagnole. Ses vers n'ont ni naturel, ni élévation; ce sont surtout des panégyriques emphatiques, où le goût et la mesure manquent. Le savant géographe Ortelius fut au nombre des hommes dont il essaya d'exalter le mérite; il fit également des vers lorsque l'infante Isabelle abattit l'oiseau au tir de la gilde de l'arbalète à Bruxelles, en 1615. Une de ses poésies, rédigées en langue espagnole, est consacrée à la ville de Valladolid (*Vallis Oleti*), où il se trouvait en 1616. C'est à lui qu'est due la bizarre étymologie donnée à son nom de famille; c'est du moins dans ses vers latins qu'elle est employée pour la première fois. On y traduit la désignation toute flamande *Marselaer*, ce qui pourrait signifier « la » bruyère ou le terrain vague de Mars « tius », par le jeu des mots latins *Mars e lare*, « Mars hors du foyer », ce qui lui a peut-être été inspiré par le goût de la vie domestique et des occupations paisibles. Son fils et ses admirateurs en ont depuis étrangement abusé.

Alphons Wauters.

Recueil d'opuscules d'Adrien et de Frédéric de Marselaer et des documents qui les concernent eux et leur famille, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Le rôle de Marselaer dans la littérature flamande est si peu important que Stecher ne le cite pas dans son *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* (Bruxelles, Lebegue et Cie, 1886; in-8°).

MARSELAER (Frédéric DE), magistrat et littérateur, mort en 1670. Frédéric de Marselaer, fils du précédent, naquit à Anvers en 1584. Après avoir terminé dans sa ville natale ses humanités, il se rendit à l'université de Louvain, où il devint licencié en droit, le 23 mars 1611; il prit encore, dans la même ville, des leçons de littérature d'Erycius Puteanus, qui lui communiqua sa phraséologie vide et prétentieuse. Puis il alla faire un voyage en Italie, où il se fit admettre parmi les chevaliers de Notre-

Dame de Lorette. De retour aux Pays-Bas, il se fixa à Bruxelles, où il prit pour femme Marguerite de Baronaige ou Bernage, issue du mariage de Jean, seigneur de Perck, et de Catherine Le Clercq, fille de Guillaume, écoutezte et lieutenant de la cour féodale de Malines. Le 8 février 1613, il fut admis dans le lignage patricien de Rodenbeke sous le nom de Frédéric de Marselaer *alias* Van Ophem, sans que j'aie pu trouver comment il se rattachait à cette dernière famille, dont les armoiries sont semblables aux siennes. A partir de cette époque il figura fréquemment dans l'administration communale de Bruxelles, soit comme échevin, en 1614-1615, en 1618, en 1624-1625, en 1627, en 1631-1632. en 1639, en 1641-1642, en 1648-1649, en 1652, en 1659; soit comme trésorier, en 1620, 1621 et 1622; soit comme bourgmestre, en 1623, en 1625, en 1630, en 1640, en 1643, en 1650, en 1651; soit comme surintendant du canal, en 1635, en 1636, en 1638, en 1653, en 1654. Il fut aussi, en 1619, mambour ou administrateur de la fondation de Bruysegem.

Bien que ses études et ses occupations eussent fait de lui un homme de cabinet, Marselaer, qui avait été créé chevalier le 5 juin 1617, n'hésita pas à prendre les armes à l'heure du danger. En 1622, lorsqu'un détachement hollandais s'avança dans le Brabant jusqu'en deçà de la Dyle, il aida son beau-frère Guillaume de Baronaige, seigneur de Perck, à réunir à la hâte des gardes-chasses et d'autres paysans, et, à leur tête, repoussa les ennemis des environs de Vilvorde. Dans la suite, et en souvenir de ce fait d'armes, les magistrats de cette ville exemptèrent du droit de chaussée et de toute contribution personnelle Marselaer et sa femme, pour toute la durée de leur vie (17 janvier 1636) et, le 4 juillet 1637, étendirent cette franchise à celui qui leur succéderait dans la possession du château de Perck et à sa femme.

Guillaume de Baronaige étant mort sans avoir été marié, le 8 février 1626,

ses domaines de Perck, d'Elewytt, de Herzeaux (près de Courtrai), d'Oycke (près d'Audenarde), etc., passèrent à sa sœur Marguerite (relief à la cour féodale du Brabant, du 9 juillet suivant) et à son mari. Déjà influent comme magistrat, celui-ci avait voulu acquérir de nouveaux titres à la considération publique, en publiant, sous le titre de : *Κηδύκειον* (le Caducée), *sive Legationum insigne, in duos libros distributum* (Anvers, Guillaume a Tungris, 1618; in-8°), un travail sur les mérites et les qualités qui doivent distinguer les ambassadeurs. Il parut, en 1626, une nouvelle édition, complétée, de cet ouvrage, avec un beau frontispice dessiné par Théodore van Loon. Le titre fut modifié en celui de *Legatus libri duo* (Anvers, Moretus; in-8°; imprimé également à Amsterdam, Josse Janssonius, 1644; in-8°; à Weimar, Thomas Eylikers, 1663; in-16; et de nouveau à Anvers, librairie de Plantin, 1660; in-fol.), et on la fit précéder d'une dédicace au roi d'Espagne, Philippe IV, si étendue, dit Paquot, « que ce monarque n'a jamais pu, sans doute, se résoudre à la lire ». Cette dédicace au roi d'Espagne était évidemment destinée à attirer à l'auteur la bienveillance de l'autorité; on sait actuellement la profonde incapacité du monarque auquel était confiée à cette époque l'Espagne, qui tombait dans une décadence rapide par suite de l'indolence de son souverain et des favoris dont il suivait les conseils. Marselaer cite, avec de grands éloges, une décision par laquelle le roi Philippe condamna à des peines sévères les gens de l'ambassade de Venise, coupables d'avoir essayé d'enlever un prisonnier à la police, en proclamant qu'il autorisait les gouvernements étrangers à en agir de même envers ses ambassadeurs dans des cas pareils. Ailleurs il discute gravement la question de savoir s'il convient à un ambassadeur de se faire accompagner par sa femme. Le magistrat de Bruxelles gratifia Marselaer, lors de la publication de la seconde édition de son *Legatus*, d'un subside de 300 florins, somme qui était alors con-

sidérable (résolution du 6 mars 1626). Un autre opuscule, intitulé pompeusement *Legatio ad Deum*, et que l'auteur dédia au pape Alexandre VII, est quelquefois joint au premier. Dans l'administration communale de Bruxelles, dont il fut presque constamment de 1615 à 1660, c'est-à-dire pendant une période de plus de quarante-cinq années, il jouissait d'une grande influence, car il s'occupait activement des affaires publiques et surtout de ce qui intéressait la capitale des Pays-Bas espagnols. Comme seigneur de Perck et d'Elewynt, il pouvait se vanter de recevoir dans ses domaines les plus grandes illustrations du temps; le célèbre Rubens, se plaisait à y séjourner dans son manoir de Steen, comme, plus tard, Teniers y donna de la célébrité à la demeure appelée *les Trois Tours* (*de Dry Toren*). Il avait de l'élégance, de la faconde, tout ce qui plaît à la multitude. Mais l'orgueil et la vanité gâtaient les qualités qui le rendaient populaire et paraissent lui avoir attiré plusieurs discussions fâcheuses. Un Locquenghien, qui était sergent-major ou commandant en chef des gardes bourgeoises, ayant été appelé aux fonctions de bourgmestre en 1636, il critiqua cette nomination, parce que, la première de ces places étant conférée par le gouvernement, Locquenghien ne pouvait remplir la seconde sans contrevenir aux privilèges de la commune. Cette observation, soutenue par une partie de ce qu'on appelait le *Wyden Raedt* ou *Large Conseil*, fut mal accueillie par le bourgmestre, qui accusa Marselaer de vouloir se faire le pédagogue de ses collègues. A cette époque, les Locquenghien jouissaient également à Bruxelles d'une très grande considération et étaient de plus les voisins des Marselaer. Leurs démêlés se manifestèrent par un acte singulier d'hostilité. Marselaer avait payé au domaine différentes sommes pour conserver le droit de faire exécuter les criminels dans ses seigneuries de Perck et d'Elewynt, lorsque, en 1643, ce droit fut de nouveau mis aux enchères par le domaine. Tandis que les Locquenghien payaient 3,330 florins la haute justice

du village de Perck, le droit d'y planter le long des grands chemins, celui d'y faire suivre les essaims des abeilles (8 décembre 1643), les Marselaer s'acharnèrent sur la haute justice de Melsbroeck, où les Locquenghien possédaient la seigneurie principale et le château, et en devinrent enfin acquéreurs au prix énorme de 8,750 florins, 7,900 florins en sus des engagères antérieures payées par leurs rivaux. Cet état de choses, qui était également préjudiciable aux intérêts des deux familles, cessa quelques années après. Le conseil du Brabant, accepté pour médiateur, ordonna aux deux seigneurs de faire l'échange de leurs nouvelles acquisitions, ce qui s'effectua vers l'année 1650. Marselaer eut aussi, au sein du magistrat, une vive contestation avec le pensionnaire de la ville, De Pape (qui devint plus tard chef du conseil privé), au sujet de subsides accordés à l'hôpital Saint-Jean, qu'on accusait Marselaer de favoriser. Lui, de son côté, prétendait qu'on voulait restreindre ses droits de bourgmestre, fonctions qu'il occupait alors, et que l'on contrariait ses efforts en faveur de la création d'une voie de navigation vers le Hainaut et vers Namur. Il soutenait avoir au besoin le droit de nommer des commissaires, selon l'exigence des cas, prérogative qui avait toujours été exercée par le magistrat en corps; enfin, ce qui dénote jusqu'où il portait alors l'esprit d'autorité, il demanda au conseil de Brabant la décision de ses contestations avec ses collègues.

En 1659, des lettres patentes délivrées à Madrid, le 5 mai, érigeaient les villages de Perck et d'Elewynt en baronnie; Marselaer donna alors sa démission d'échevin de Bruxelles, fonctions qu'il remplissait pour la quinzième fois, parce que son nouveau titre lui donnait accès à l'état noble du duché de Brabant, et qu'en cette qualité il ne pouvait plus faire partie d'une assemblée représentant le tiers état. Depuis cette époque, De Marselaer vécut dans la retraite. Sa femme était morte depuis le 20 juillet 1646; il fit élever, tant pour elle que pour lui, une magnifique sépulture, en marbre, avec

une inscription somptueuse. Ce mausolée fut d'abord placé dans l'église des Pauvres-Claires, de Bruxelles, mais ensuite il le fit transporter dans le temple paroissial de Perck, où il reçut la sépulture lorsqu'il mourut, le 7 novembre 1670. Dans les dernières années de son existence, il publia un ouvrage, mélange de philosophie et de mysticisme, intitulé : *Legatio mentis ad Deum, operis de Legato perorogon* (Bruxelles, Foppens, 1664; in-16). C'est un travail assez vide et que Paquot juge écrit « d'une manière un peu décousue » ; il est précédé d'une dédicace au gouverneur des Pays-Bas, marquis de Castel-Rodigo, d'une préface, ou plutôt d'un éloge du livre, signé Guillaume de Buri, d'un extrait de la *Tessera quotidiana militis christiani* du père Stanihurst, ouvrage qui est dédié à Marselaer et à son fils, Gilles-Frédéric; d'éloges, en latin, adressés à l'auteur par les pères Wallius, jésuite, et De Sayve, oratorien, et enfin, d'un portrait de Marselaer lui-même, gravé par C. Meyssens. Enfin, l'auteur y a fait insérer l'inscription de son tombeau aux Pauvres-Claires, en déclarant « que ces » sortes de représentations excitaient « ceux qui les regardent à détacher leurs » cœurs des choses périssables pour s'attacher à Dieu ».

Marselaer laissa pour héritier son fils Gilles-Frédéric, qui avait été plusieurs fois bourgmestre et échevin de Bruxelles, et qui devint, en 1664, membre du conseil de Brabant. Depuis longtemps il ne s'occupait plus des affaires publiques; son goût pour la littérature ne se révélait que par les épitaphes emphatiques dont il ornait tous les édifices où il y avait quelque souvenir de famille à rappeler, ne reculant pas devant les expressions les plus emphatiques pour célébrer l'illustration de sa famille, que tantôt il fait dater de 100 lustres (ou 500 ans), tantôt il qualifie de très ancienne (*perantiqua*) et d'illustre. Le défaut capital de ce magistrat, son incommensurable vanité, se révèle surtout dans ses portraits, dont le meilleur fut exécuté par Van Dyck,

gravé par Corneille Galle, et placé en tête de l'édition du *Legalus*, de 1644. Marselaer y est représenté âgé de cinquante ans, ainsi que l'apprend un distique de Nicolas *Burgundus*. Un autre le représentant âgé de quatre-vingts ans, fut gravé par François Keldermans et publié, avec une inscription dédiée à son fils, Gilles-Frédéric, par G. de Buri, chanoine de Saint-Rombaut, à Malines, vers l'époque où le poète bruxellois Godin consacrait à son petit-fils Frédéric-Joseph, son *Lusus anagrammaticus super illustri a centum lustris nomine de Marselaer inscriptus* (Bruxelles, 1662; in-12), poème où le vide de la pensée se marie à la forme la plus ridicule. Paquot, dans la notice qu'il a consacrée au baron de Perck, a déjà fait remarquer combien cette manière de se mettre partout en évidence, lui et ses ancêtres, cadrait peu avec le caractère de piété et d'humilité dont Marselaer faisait étalage.

Alphonse Wauters.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. III, p. 376-379 (éd. in-fol.). — Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 696-697 et 443. — Le même, *Inventory des registres, etc., des archives de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 108, 112, 118. — *Actes et documents concernant la famille De Marselaer*, 2 vol. in-fol., à la Bibliothèque royale. — Voir aussi Swert, *Necrologium aliquot utriusque sexus Romano-catholicorum qui claruerunt ab anno 1600 usque 1739*, p. 157. — Butkens, *Trophées du Brabant*, t. II, p. 92. — De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. II, p. 1303, où la généalogie des Marselaer est incomplète et fautive.

MARSHALL (Eduard-Jean-Charles), historien, né à Louvain, le 6 juillet 1791, mort à Anvers, le 31 octobre 1852. Nommé, en 1830, archiviste de la ville d'Anvers, il resta en fonctions jusqu'en 1833. Ami de Philippe Bogaerts, il travailla beaucoup avec cet écrivain et publia successivement un *Essai historique et topographique sur l'origine de la ville d'Anvers et de ses premiers habitants* (Anvers, J. Jouan, 1829; in-8°), et une *Bibliothèque des antiquités belgiques* (Anvers, J.-E. Rysheuvelds, 1833-1834; in-8°, 2 vol.), dont le premier volume est rédigé avec la collaboration de Bogaerts. En 1834, il se retira des archives pour occuper la place de com-

missaire de police de la cinquième section.

Paul Bergmaus.

Bibliographie nationale, t. II, col. 613. — Renseignements fournis par M^r P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.

MARSIN. Voir MARCHIN.

MARSY (les **DE**). Cinq sculpteurs appartenant aux anciens Pays-Bas ont porté ce nom : Gaspard ou Jaspar I^{er}, père, né à Cambrai, qui, de son mariage avec Jacqueline Tabagues, eut, entre autres, Balthazar, Gaspard (second de ce prénom), Nicolas et Charles.

Gaspard I vint habiter Paris où il acheta sa bourgeoisie; il travailla au Louvre et à Versailles comme sculpteur et architecte du roi, et mourut à Paris, le 13 mars 1674. Balthazar, son fils aîné, baptisé à Cambrai, le 6 janvier 1628, fut reçu, le 26 février 1673, à l'Académie royale de peinture et de sculpture; il en fut élu, le même jour, professeur adjoint. Il fut inhumé à Paris le 16 (selon Mariette), ou le 19 (selon la liste des académiciens décédés) mai 1674. Gaspard II, dit le Jeune, né aussi à Cambrai, fut reçu à l'Académie le 5 août 1657; il en fut nommé professeur, le 5 juillet 1659, et directeur adjoint, le 3 août 1675. Il mourut le 10 décembre 1681, « âgé de cinquante-deux ans environ », dit son acte mortuaire, ce qui reporterait sa naissance vers 1629. Il fut aussi sculpteur et architecte du roi. Nicolas mourut le 6 avril 1672. Charles, fils de Gaspard II, fut baptisé à Cambrai, le 28 mars 1643. On ne dit rien des travaux de ces deux derniers, qui furent également sculpteurs et architectes du roi.

Il existe dans les registres de l'église Saint Sulpice, à Paris, à la date du 10 décembre 1674, un acte de baptême d'un Balthazar, fils de feu Balthazar Marsy, « vivant sculpteur du roi ».

Selon les registres de comptabilité de la famille Borghèse, aux archives de Rome, il fut payé, le 11 juillet 1628, à Balthazar Marsy, 46 écus pour travaux de restauration d'une statue dans la villa hors la porte Pinciana; le 23 décembre

1628, 28 écus à compte (registre des entrées et des sorties du cardinal Borghèse, années 1625 à 1628, folio 132 à 141); le 30 mars 1629, 30 écus pour solde de la restauration faite à une statue, dans la même villa, hors la porte Pinciana; le 19 mai, 25 écus pour restauration à une statue dans la villa hors la porte Pinciana; le même jour, pour restauration de trois statues à la même villa, 115 écus; 16 juillet, comme payement de la restauration de plusieurs statues, 27 écus 60 bajoques; le 4 octobre, 40 écus pour restauration d'une statue (*idem*, années 1629-1631, folios 69 à 80); le 20 septembre 1632, 25 écus 20 bajoques comme prix de quatre bustes pour la prédite villa (*idem*, années 1632-1633, folio 82). D'un autre côté, on trouve dans la comptabilité papale, le 20 novembre 1656, à Baldassare Mari (*sic*), 20 écus, reliquat des 50 écus pour la restauration d'une statue d'empereur, retrouvée en 1653, à Torre-Valle (*regist. mandati*, 1656-1658, folio 72). Ces renseignements, donnés par Antonio Bertolotti dans son livre : *Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI et XVII* (pages 213-214), constatent la présence dans cette ville d'un Balthazar de Marsy, peut être frère, — car il devait avoir à peu près le même âge —, du Gaspard ou Jaspar Marsy dont M^r Houdoy parle assez longuement dans son livre consacré à la cathédrale de Cambrai (p. 138-139).

D'après un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai (*Mémoires chronologiques*), Gaspard père serait l'auteur d'une statue de saint Sébastien dont il décora le monument funéraire du chanoine Sébastien Briquet, mort en 1624, et qui était adossée contre l'un des piliers de la nef centrale de la cathédrale de Cambrai. Cette statue est au musée de Cambrai. Il reçut, en 1631, 520 livres pour divers travaux non spécifiés; en 1632, 20 livres pour deux grands marbres ou statues *duabus magnis marmoribus*; en 1633, 1,800 livres pour « un portail de marbre, de jaspe et « d'albâtre pour fermer les carolles du « chœur de la collégiale de Saint-Géry »,

dont les frais furent payés par les exécuteurs testamentaires du chanoine Grégoire Daudregny ; en 1641, il sculpta l'épitaque du chanoine Nicolas du Perrois, qui fut placée devant l'autel de Sainte-Marie-Madelaine, coût 200 liv. ; en 1646, deux clôtures de chapelle, pour la somme de 7,200 livres, payée par les exécuteurs testamentaires du chanoine Robert Le Sart ; en 1649, l'épitaque du chanoine Gabriel de Mory, dans la chapelle de Sainte-Catherine. Jean-Baptiste de Camp, chanoine de la cathédrale de Cambrai et grand amateur de peinture, mort en 1641, fit exécuter, de son vivant, par Gaspard Marsy, la clôture de la chapelle de l'Ascension. Maître Pierre, de Valenciennes (apparemment Pierre Schleiff?), fut désigné pour décorer le tombeau, d'après le testament du même prélat.

Le musée de Cambrai possède de Gaspard Marsy fils, ou le Jeune, un bas-relief en albâtre représentant la prise de cette ville en 1677, par Louis XIV. On sait que, depuis cette époque, Cambrai est restée à la France.

Balthazar et Gaspard Marsy arrivèrent ensemble à Paris, en 1648 : c'était alors la belle époque pour la décoration sculpturale des grands édifices. Ils furent bientôt favorisés de nombreuses commandes par les statuaires en renom : Sarrazin, Buyster, Michel Anguier et Van Opstal, et furent chargés notamment de la décoration des hôtels de la Vrillière et Sallé, et du château du Bouchet, près d'Etampes.

Comme ces deux artistes ont passé presque toute leur existence à travailler en commun, il a été presque impossible de retrouver quelle a été la part de chacun d'eux. Nous sommes parvenu cependant à distinguer l'auteur de deux de leurs principales œuvres : le tombeau de Jean-Casimir V, roi de Pologne, abbé commanditaire de l'abbaye de Saint-Germain des-Prés, à Paris, mort à Nevers, en 1672, c'est-à-dire deux années avant la mort de Balthazar, et les statues du monument funéraire de Turenne qui figura dans l'église abbatiale, à Saint-Denis, jusqu'au moment où ce mausolée

fut transporté dans le dôme des Invalides. Sur le monument de Jean-Casimir, l'auguste prélat est représenté à genou sur un sarcophage, revêtu de ses insignes royaux, offrant à Dieu son sceptre et sa couronne ; aux angles, deux esclaves enchaînés à des trophées d'armes, symbolisaient les victoires que Jean-Casimir remporta sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. Le cœur seul du roi fut renfermé dans ce tombeau ; son corps fut transporté en Pologne. Les statues des deux esclaves sont actuellement au Louvre. Dans la basilique de Saint-Denis se trouvaient les deux statues représentant la Valeur et la Sagesse, qui figuraient sur le tombeau du maréchal de Turenne, dessiné par Lebrun et exécuté par Jean-Baptiste Tuby. Turenne ayant été tué à Salzbach le 27 juillet 1675, c'est évidemment à Gaspard de Marsy que doivent être attribuées les deux statues de ce monument, ainsi que le tombeau du roi de Pologne, car ce sculpteur vivait encore à cette époque, tandis que Balthazar n'existait plus depuis 1673. En effet, le billet de faire part des funérailles du premier de ces sculpteurs porte : « Vous este prié d'assister » au convoi et enterrement de Mon- » sieur Balthazard de Marsy, sculpteur » ordinaire du Roy et adjoint à profes- » seur en son Académie royale de pein- » ture et sculpture, décédé en sa maison, » rue Saint Marc, hors la porte de Riche- » lieu, qui se fera le jeudi 17^e mai 1673, » six heures du soir, en l'église de Saint- » Eustache, sa paroisse, où il sera in- » humé. Requiescat in pace ».

Le billet de faire part de son frère porte : « Vous este prié d'assister au ser- » vice, convoi et enterrement de Mon- » sieur Gaspard de Marsy, sculpteur du » Roy, adjoint-recteur en son Académie » royale de peinture et sculpture, dé- » cédé en sa maison, rue Fremanteau, » qui se fera le vendredy, 12^e décembre » 1681, à dix heures précises du matin, » en l'église S. Germain-l'Auxerrois, sa » paroisse, où il sera inhumé. De Pro- » fundis ». Sur ce billet se trouvait au bas : « Les Dames s'y trouveront s'il » leur plaist ».

Gaspard, qui travailla pour le château de Colbert, à Sceaux, fit, pour Versailles, le groupe de trois figures représentant la France victorieuse de l'Allemagne sous le règne de Louis XIV, groupe qui se trouve dans l'avant-cour du château; les enfants portés par des cygnes, à la fontaine du bassin du Dragon, ayant pour sujet le serpent Python environné de quatre dauphins; la statue de l'*Aurore*, figurée par une femme ayant une étoile sur la tête et un coq aux pieds, d'après le dessin de Lebrun, pour le grand canal, et gravé par Audran en 1681; le groupe de l'*Enlèvement par Borée de la nymphe Orithye*, achevé après la mort de l'artiste, par notre compatriote Anselme Flamen, et qui se trouve aux Tuileries, que Gaspard orna du côté gauche, sur la cour du pavillon central, des statues de la *Diligence* et de la *Célérité*; dans les jardins de Trianon-sous-Bois, appelé actuellement le Grand-Trianon, un enfant entouré de raisins, un petit satyre jouant avec une panthère, sujet répété pour le jardin des Marronniers, et un petit Amour sur un dauphin. Il reçut, en 1695, 9,500 livres pour les statues en marbre: *le Point du Jour* et *Vénus et l'Amour*, des jardins de Versailles. Il fit aussi le bas-relief de la porte Saint-Martin, du côté de l'ancien faubourg, représentant *Mars, portant l'écusson de la France, poursuivant un aigle*, personnification des victoires de Louis XIV en Allemagne.

Les sujets suivants ont été traités à Versailles, de 1664 à 1676, par les deux frères ou par l'un d'eux: *le Dieu Mars*, aux côtés de la façade de la petite cour du château; les statues de l'*Abondance* et de la *Richesse*, sur l'aile droite de la même petite cour; les statues allégoriques des mois de Janvier et de Mars, dans l'appartement des bains; les statues allégoriques des mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février, ornant le premier avant-corps de la principale façade donnant sur le parc; le beau groupe du bassin de Latone, ayant pour sujet Latone, fille de Cœus et de Phœbé, et ses enfants, Apollon et Diane qu'elle eut de Jupiter; la statue du Midi, figurée

par Vénus, ayant auprès d'elle un petit Amour, pour le bassin de Neptune; la statue de Bacchus entouré de satyres pour le bassin de Bacchus, d'après le dessin de Lebrun; le géant Encelade, pour le bosquet d'Encelade; enfin, les deux Tritons qui abreuvant les chevaux du Soleil, pour le groupe du bassin d'Apollon, sujet que l'on regardait comme leur chef-d'œuvre. On s'accorde à reconnaître que les travaux de Gaspard sont moins élégants et moins achevés que ceux de son frère Balthazar. Anselme Flamen ou Flamen fut son élève.

Edm. Marchal.

MARTEAU (Gilles DEMARTEAU ou **DE**), graveur, fils de Henri Demarteau, modeste armurier, et d'Anne De Lincé, naquit à Liège et y fut baptisé en l'église Saint-Christophe, le 19 janvier 1722. La vue du métier qu'exerçait son père porta le jeune Gilles à s'appliquer d'abord à la gravure des armes de luxe. Obéissant ensuite à de plus nobles aspirations, il quitta le toit paternel pour se mettre ailleurs en apprentissage, en vue de devenir graveur d'estampes. Aucun souvenir particulier n'est resté chez nous de ses premiers essais en ce genre, et cette absence de renseignements fait supposer qu'il ne tarda pas à se rendre à Paris pour se perfectionner dans l'art qu'il avait choisi. Nous le trouvons, en effet, dans la capitale française déjà en possession d'une certaine vogue et commençant à graver les œuvres des peintres du temps d'après les collections seigneuriales, à l'époque où la peinture à la fois gracieuse et maniérée de Boucher et de Watteau avait accaparé le goût du public. Sans négliger d'autres maîtres, Gilles Demarteau se comptait à rendre Boucher, qu'aucun graveur, au dire des connaisseurs, n'a aussi bien compris que lui, et c'est à sa prédilection pour le peintre des grâces mignardes et des amours bouffis, qu'on doit une série d'estampes pleines de finesse et de charme séduisant. Le désir d'imiter en gravure les croquis à la sanguine et les esquisses d'avant le tableau, aux différents crayons, des anciens maîtres hollandais ou italiens,

le conduisit à imaginer un procédé de reproduction dont l'invention lui fut vivement disputée par François. Il perfectionna bientôt sa découverte à un tel point qu'il est souvent difficile, disent ses biographes, de distinguer de l'original ses gravures en manière de crayon. Il exécuta plus de cinq cents pièces en ce genre, et il rendit, par ce moyen, de grands services aux artistes d'abord, dans les provinces où les élèves n'avaient pour modèles que de mauvaises copies ou de médiocres dessins, aux ouvriers ensuite, en mettant à leur portée et sous leurs yeux des modèles de meubles, d'ornements et de fleurs qui leur permettaient désormais d'étudier et de sortir de la routine. En raison de son talent et de son activité au travail, la réputation de notre artiste grandit rapidement. Ses succès ayant attiré sur lui l'attention de la cour de France, le roi Louis XV voulut les reconnaître en lui allouant une pension de 600 livres sur sa cassette particulière. Le 2 septembre 1769, Demarteau fut, en outre, admis au nombre des membres de l'Académie de peinture, où il entra en même temps que le peintre Cochin, son collaborateur. Son chef-d'œuvre de réception à l'Académie est un dessin de Cochin, gravé dans la manière rouge et représentant *Lycurque blessé dans une sédition*. Quittant ses modèles ordinaires, qui respirent peut-être trop souvent la grâce maniérée, le graveur liégeois réagit ici contre le genre à la mode et produisit une œuvre absolument classique. Le cuivre de cet admirable morceau existe encore à Paris, à la chalcographie du Louvre; on en fait parfois de nouveaux tirages. A Paris, Gilles Demarteau avait son domicile en l'île de la Cité, dans la rue de la Pelleterie, *A la Cloche*, près le Palais. Dans cette rue qui a disparu des abords du palais de justice, près de l'ancienne église de Saint-Denis de la Chartre, il avait aussi un atelier et un magasin où il débitait ses estampes. Il alla demeurer plus tard dans la rue du Cloître-Saint-Benoît, la troisième porte-cochère à gauche en entrant par la rue des Mathurins. C'est probablement là

qu'il mourut, d'une attaque d'apoplexie, le 31 juillet 1776. Son œuvre, dont le catalogue fut gravé et publié après sa mort par son neveu Gilles-Antoine, qui fut aussi son élève et son successeur dans le négoce, est généralement tiré en rouge, parfois en noir, souvent, et c'est le cas pour les plus belles planches, en noir et en rouge aux deux crayons habilement mélangés. Il comporte des têtes, des sujets mythologiques, allégoriques et religieux, des sujets de genre, des académies et un certain nombre de cahiers de principes du dessin, d'anatomie, d'animaux et de paysages. Parmi les sept cents pièces qui composent cet ensemble, il faut surtout citer le portrait de Mme Huet, celui du peintre Carl van Loo, deux petites têtes d'après Mieris, *l'Education de l'Amour*, *le Lycurque*, *la Vénus désarmée* et *la Vénus couronnée* de Boucher, vrais chefs-d'œuvre aux deux crayons on ne peut plus finement nuancés, des pastorales, une *Vénus avec l'Amour*, *la tête d'Héliodore*, un buste de *la Vierge* d'après Pierre, *la Mise au tombeau* d'après Stellaert, *la Justice protégeant les Arts* d'après Cochin, un *sujet allégorique sur la mort du Dauphin* d'après le même, et une *suite de six paysages* d'après J. Houel. Si les amateurs ont toujours recherché avec un légitime empressement les estampes de Demarteau qui leur rendaient Boucher, Stellaert, Cochin ou Watteau avec une partie même de leur coloris, l'enseignement ne s'est pas moins emparé de presque tous les cahiers spéciaux du maître liégeois, qui semble avoir réalisé le type par excellence du dessin académique. Aujourd'hui, dans notre pays, les planches de Demarteau sont encore comprises en partie dans le Choix dit du Conseil de perfectionnement, et nombre d'entre elles sont restées au répertoire des modèles dans certaines de nos classes de dessin.

Fréd. Alvin.

Nagler, *Neues allgemeines Künstler Lexicon*. — Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1835. — Bazan, *Dictionnaire des graveurs*. — Michel Bryan, *Dictionary of painters and engravers* (Londres, 1875). — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. I, p. 246. — J.-E. Demarteau, *Notice sur Gilles Demarteau*, dans le *Bulletin de l'inst. archéol. liégeois*, t. XV.

MARTEAU (Gilles-Antoine DEMARTEAU ou DE), dit le Jeune, neveu et élève du précédent, naquit à Liège, en 1750, et mourut à Paris, en 1803. Il grava dans la manière de son oncle; mais sa gravure, en perdant la simplicité de celle de son maître, a perdu aussi sous le rapport de l'élan artistique du trait.

On cite les planches suivantes parmi les meilleures de Gilles-Antoine : *Plaisir innocent*, d'après Huet, *l'Agneau favori*, deux *sujets de chasse* et *l'Amour pleurant* d'après le même, *Ruine d'un palais de Néron*, le *Printemps* et *l'Automne* de la suite des *Saisons*, ainsi que plusieurs cahiers, au nombre desquels il ne faut pas oublier les *Nouveaux ornements d'arquebuserie* et les *Fragments* d'après Huet.

Fred. Alvin.

Mêmes sources que pour l'article précédent.

MARTEL (Nicolas), prêtre séculier, mathématicien, né à Liège, le 24 décembre 1672, et décédé dans cette ville, où il fut inhumé le 3 décembre 1745. Il publia en 1717, chez Urbain Ancion, sous le titre d'*Eclaircissement très ample sur les règles fondamentales de l'arithmétique*, un traité assez important pour l'époque. Dans la préface, l'auteur annonce que l'ouvrage se composera de deux tomes; le premier comprenant la numération, les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers et les nombres complexes; le second traitant de la règle de trois, du cent et du mille, des fractions ordinaires, enfin de la réduction des monnaies étrangères en monnaies de Liège et du calcul de l'intérêt. Remarquons que, d'après Martel, les termes *septante*, *huitante* et *nonante* étaient couramment employés à Liège à son époque.

Le libraire S.-F. Bourguignon, qui avait racheté tout le fonds de l'ouvrage de Martel, après la mort de ce dernier, le remit par deux fois en vente avec des titres nouveaux, en 1747, puis, plus tard, sans date.

C. Bergmans.

Paul Bergmans, *Analectes belgiques*, VII (*Messager des sciences*, 1893, p. 206-211).

MARTENASIE (Pierre-François), graveur, fils de François et de Pétronille van Neckens, naquit à Anvers, y fut baptisé le 11 décembre 1729, et mourut en cette ville, le 3 octobre 1789. Elève de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, il se distingua bientôt par un goût très prononcé pour la gravure à l'eau-forte, et fut reçu dans la corporation de Saint-Luc à Anvers, en 1760. Son activité et son application étaient telles, qu'il résolut de s'expatrier, afin de se soustraire aux charges personnelles imposées aux bourgeois d'Anvers, si nuisibles au développement de l'art. C'est ainsi qu'il se rendit à Paris, où il grava, sous la direction de Jacques-Philippe Le Bas, une estampe représentant le *Parc aux cerfs*, d'après Wouwermans, et le *Père de famille*, d'après un tableau de Jean-Baptiste Greuze. Il travailla ensuite pour le compte du graveur Laurent Cars, établi également dans la capitale de la France. Par contrat passé, le 11 septembre 1759, Cars admit notre artiste chez lui : il le nourrissait, l'habilait et lui fournissait une pension annuelle de 600 livres; de plus, il promettait à Martenasie de lui laisser, à sa mort, la jouissance d'une partie de ses œuvres. L'artiste anversoïse s'engageait, de son côté, à travailler exclusivement pour son patron, à ne jamais signer ses œuvres de son nom, si ce n'est la gravure destinée à le faire entrer à l'Académie. Par suite du décès, à Anvers, d'un de ses oncles, Martenasie recueillit sa succession, qui lui permit de jouir d'une certaine aisance dans sa ville natale. Il y était rentré momentanément, en restant néanmoins dans la dépendance de Cars, qui mourut seulement le 14 avril 1771. Un Mécène anversoïse du nom de Van Schorel voulut procurer à notre artiste une position indépendante aux Pays-Bas. Il écrivit, le 1^{er} novembre 1760, au comte de Cobenzl, la lettre suivante concernant Martenasie. « Si Votre Excellence, » dit-il, « veut faire revivre la gravure » aux Pays-Bas, il s'offre un sujet admirable, que la crainte des charges » bourgeoises et personnelles éloigne et

« empêche de s'établir ici. Il est à Paris » et fait un des premiers graveurs de « France... C'est un jeune homme d'une » bonne conduite, natif de notre ville » et élève de notre Académie ». Il offrit au ministre de lui envoyer des spécimens de la gravure de son protégé, Cobenzl accepta et fit des commandes. L'artiste refusa de les exécuter par une lettre datée d'Anvers le 26 avril 1761. En ce moment, disait-il, il était chargé d'un travail extraordinaire qu'il voulait terminer, afin de pouvoir rompre le contrat conclu avec Cars. Il fit, en outre, remarquer que Cobenzl lui commandait des gravures au burin, tandis que jusqu'à ce jour il avait travaillé à l'eau-forte, en retouchant seulement les planches au moyen de cet instrument. Pendant son séjour à Anvers, en 1761, il forma d'excellents élèves dont le comte de Cobenzl envoya des gravures au chevalier de Dorn, à Vienne. Dans ces envois figuraient des gravures d'un jeune homme nommé Overlaet, qui n'avait jamais appris le dessin, et d'un autre élève, du nom de Lens, formé au bout de deux leçons données par Martenasie. En accusant la réception de ces gravures, de Dorn disait : « Les essais » des jeunes graveurs d'Anvers font » honneur aux soins de l'habileté de » Martenasie, qui mérite assurément » toute protection ». Nommé directeur de l'Académie d'Anvers, Martenasie accepta cette place, le 6 février 1762, et fit don à cette institution des deux gravures citées ci-dessus, d'après Wouvermans et Greuze. Le magistrat d'Anvers le confirma dans cette position, le 8 novembre de la même année. Grâce aux recommandations de Cobenzl, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le nomma son graveur ordinaire, par lettres patentes du 10 septembre 1764. Pendant son administration, l'Académie d'Anvers obtint du duc d'Arenberg dix-huit bustes antiques coulés en plâtre et améliorés par Martenasie, conformément aux idées de son ami Lens. Martenasie professait une grande admiration pour l'art antique. Plus tard il s'engagea à fournir, pendant

quatre années, les fonds nécessaires pour payer les frais des cours d'hiver pour l'enseignement du dessin d'après des modèles antiques. Une partie de ces fonds devait être employée aussi à l'acquisition des médailles destinées à récompenser l'élève qui emporterait le premier prix. Ce cours, auquel il tenait beaucoup, fut ouvert le 10 novembre 1766. Trois ans plus tard, il fit don à l'Académie des premières épreuves de sa planche : *l'Enlèvement des Sabines*, d'après Rubens. Le 15 mars 1770, il donna sa démission de directeur-professeur de l'Académie, et légua à celle-ci la planche de *l'Enlèvement des Sabines*. Son élève Jacques Snyers obtint celle d'un tableau de Lens. Le portrait de Martenasie gravant la planche des Sabines et peint par cet artiste, passa aussi à l'Académie. Aujourd'hui cette toile est déposée au musée d'Anvers. En parlant de notre artiste, l'abbé Zani dit qu'il signait ses estampes du nom de Martinasie, Martenasi et Martenasie et parfois du nom de Piter Sordormina. Il paraît aussi que les planches signées Laurent Cars et d'une date postérieure à 1759 sont dues au burin de notre artiste. L'infirmité dont son patron était atteint à partir de cette année, semble donner un certain poids à cette supposition. Nous faisons suivre ici la nomenclature des planches signées Martenasie et de celles qui lui sont attribuées d'une manière certaine : *Pan et Syrinx*, d'après Bouvier, gravure exécutée lorsqu'il était professeur à Anvers, *Saint Joseph*, d'après Lens; *le Serpent d'airain*, d'après le même peintre; *Jocaste accompagné de ses filles exhortant Etiole et Belgence à la paix*, d'après le même; les planches qui accompagnent le mémoire de Lens sur les costumes anciens; « Principes de paysages pour » apprendre à dessiner à la plume, dé- » diés à Mlle de Malezieu et gravés » d'après les dessins de M. Eisen, par M. C. P. D. G. » (à notre avis, ces planches sont attribuées à tort à Martenasie); allégorie sur la naissance de Louis XIII, d'après le tableau de Rubens, de la collection de Van Schorel,

signé : Martenasie, place de Meer; le *Parc aux cerfs*, d'après Wouwermans, gravé, sous la direction de Le Bas, par Martenasie; cartouche pour l'éloge de la Folie; idem *Minerve pleurant en présence d'Amours*; l'*Enlèvement des Sabinés*, d'après Rubens, 1759; le *Testament d'Eumadias*; l'*Union de Henri IV et de Marie de Médicis*, d'après Rubens; portrait d'Etienne Jeaurat, peintre du roi, 1759; le *Père de famille*, d'après Greuze; le *Bon mariage*, d'après le même artiste planche qui pourrait avoir été confondue avec le *Père de famille*; l'*Abreuvoir Champêtre*, d'après Berchem; le *Commencement de l'orage*, d'après Rembrandt; la *Petite Fermière*, d'après Wouwermans; l'Introduction à l'*Histoire universelle*; les Fables de Lafontaine; le Frontispice du livre de Hellin : *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de Saint-Bavon, à Gand*; ce frontispice est reproduit dans l'histoire de l'Académie de Gand; affiches, armoiries et avis divers. Nagler lui attribue à tort une gravure de Marcielly.

Ch. Piot.

Catalogue du Musée d'Anvers, 1857. — *Courrier de l'art*, t. III. — Zani, *Dell' origine e dei progressi dell' incisione.* — Piot, *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur, sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794.* — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Boraldi, *Les Graveurs du XVIII^e siècle.* — Vanden Branden, *Geschiedenis der Academie van Antwerpen.* — Nagler, *Kunstler-Lexicon.* — Verbruggen, *Histoire métallique et de la gravure d'Anvers.* — Correspondance de Cobenzl, aux archives du royaume.

MARTENS (Jacques, chevalier), ou MARTINS, juriconsulte distingué, né à Gand, d'une ancienne famille noble, au commencement du xvi^e siècle. S'il n'existe pas aux archives de cette ville de documents établissant une date précise, ils permettent néanmoins de conclure que la naissance est antérieure à 1532, année indiquée par les biographies. Après avoir exercé, pendant quelques années, la profession d'avocat, le chevalier Martens devint conseiller-pensionnaire de sa ville natale. Il fit partie en cette qualité de la commission envoyée à Charles-Quint, le 10 mai 1540, à la suite de la sentence rendue contre

les Gantois révoltés, et composée du magistrat, des députés de la ville et des « Creissers » qui s'étaient le plus distingués durant les troubles. Sa capacité et son éloquence le désignèrent au choix de ses concitoyens qui le chargèrent de porter la parole au nom des suppliants pour implorer la clémence de l'empereur. Peu de temps après, il devint conseiller au conseil de Flandre, dont il fut élu président en 1557, lors du décès de chevalier Adrien Vander Burgh. Dix ans après, le duc d'Albe le nomma troisième assesseur au conseil des Troubles, vulgairement appelé *Bloedraad*, charge qui le rendit extrêmement odieux au peuple des Pays-Bas. Il mourut à Gand le 6 mars 1573, et non le 5 mai 1574, comme le prétend à tort son biographe Piron. Il fut inhumé, à côté de son épouse Elisabeth Cabilliau, en l'église Saint-Michel, où sa pierre tombale se trouve placée devant le tabernacle. Il laissa quelques ouvrages manuscrits.

L. Tierenteyn.

Vander Vynckt, *Recueil des recherches historiques du conseil provincial ordonné en Flandre.* — Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, no 46864. — Bibl. de Gand, ms. no 19, p. 72, 183. — Piron, *Levensbeschrijvingen* (Malines, 1860). — Laureyns Vanden Hane, *Costumen ende wetten der stad Ghendt* (Gand, 1779), p. 10. — Foppens, *Histoire du conseil de Flandre* (Bruxelles, 1869), p. 68, 435. — Inscriptions funéraires et monumentales : *Eglises paroissiales de Gand*, t. I, p. 439.

MARTENS (Jacques), ou MARTINS, homme de guerre et fils du précédent, fut au service du prince d'Orange en qualité de porte-étendard, au siège de Harlem par les Espagnols, en décembre 1572. Le prince fit faire une sortie de cette place de guerre par Lumay, seigneur de La Marck, disposant à cet effet de quinze drapeaux, quatre cornettes et six pièces d'artillerie, pour contenir l'ennemi en prévenant la continuation du siège; mais celui-ci s'étant déjà déployé autour de la ville, Lumay, surpris par un obstacle, fut entièrement défait. Les Espagnols ne s'attendaient pas à une grande résistance de la part d'une ville fortifiée suivant l'ancien système; la garnison — se disaient-ils — se plierait, les bourgeois ne comptant pas. Si

Don Frédéric avait pu prévoir la défense opiniâtre durant sept mois, à ses trente mille hommes et 1,500 chevaux, il n'est pas à présumer qu'il aurait entrepris ce siège. Les Espagnols n'étaient pas à même d'endurer en hiver, sous un climat comme le nôtre, les privations qu'impose un siège. Ce n'était pas une petite affaire de procurer des vivres à une armée si nombreuse; aussi quatre cents Espagnols moururent-ils de faim. D'autre part, la situation de Harlem était telle qu'il fut impossible d'en empêcher le ravitaillement, car durant l'hiver la glace permit même le transport des canons. Néanmoins, Harlem devait être humilié et châtié : le 11 décembre 1572, on entama l'investissement par la prise d'un fort, sur la digue de Sparendam, qui fut vainement défendu. C'est dans cette circonstance que Lumay fut chargé de faire l'infructueuse sortie dans laquelle quelques porte-étendards montrèrent comment un guerrier sait placer l'honneur et le devoir au-dessus de la vie. Après avoir mis tout en œuvre pour arrêter leurs fuyards, ils s'enroulèrent dans les plis de leurs drapeaux, et préférèrent la mort à la fuite. A un d'eux seulement, à Jacques Martens, est échu en partage l'honneur d'avoir transmis son nom à la postérité, comme celui d'une victime volontaire du terrible siège d'Harlem.

Général Frédéric Bernaert.

Vander Aa. — Piron. — Bosscha. — Bouillet.

MARTENS (*Jacques*), apparemment fils du sculpteur gantois Philippe Martens, cité ci-après, travailla, de 1702 à 1750, à l'ornementation sculpturale de l'église Saint-Jacques, à Gand. D'après le *Resolutie-Boeck*, il est considéré comme l'auteur des boiseries en chêne exécutées, en 1746, dans la chapelle Sainte-Barbe; les médaillons ont pour sujet le baptême et le mariage de sainte Barbe; le travail est d'un très beau style. Il est aussi considéré comme l'auteur du revêtement, en marbre blanc et noir, du banc de communion et des statuettes du Christ et de la Vierge dans la chapelle Notre-Dame, ainsi que des travaux de sculp-

ture dans le pourtour (1751-1753), de la même église Saint-Jacques.

Edmond Marchal.

MARTENS (*Jean-Charles*), instituteur, littérateur flamand, né à Somergem (Flandre orientale), le 18 octobre 1802, mort à Ronsele, le 23 décembre 1870. Longtemps instituteur à Ronsele et secrétaire de la commune d'Oostwinkel, il occupa ses loisirs à écrire des pièces de théâtres flamandes pour les écoles, sans mérite littéraire, et dont voici l'énumération : 1. *Het verwarde schooluer, blyspel in een bedryf*. Gand, Choquet, 1842; in-32. — 2. *De berouwhebbende zoon, zedelyk tooneelspel in twee bedryven*. Ibid., 1842; in-32. — 3. *Het verjaarsfeest, zedelyk blyspel in twee bedryven*. Ibid., 1842; in-32. — 4. *De dronkaard die een dag graaf van Vlaanderen was, blyspel in vyf bedryven*. Gand, Vander Poorten, s. d.; in-24. — 5. *De blinde man, of de bekroonde weldadigheid*. Ibid.; in-24. — 6. *Het testament of de belooning der onschuld, tooneelspel in twee bedryven*. Ibid.; in-24. Il rédigea également en 1858 un *Somergem-Almanach*.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II, p. 648-649. — J.-G. Fréderiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*, 2^e éd., p. 496.

MARTENS (*Martin*), chimiste et botaniste, né à Maastricht, le 8 décembre 1797, mort à Louvain, le 6 février 1863. Après avoir fait ses humanités au collège de sa ville natale, Martens entra à l'université de Liège, où il obtint, en 1821, le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques, et celui de docteur en médecine. L'année où il prépara ses derniers examens, c'est-à-dire en 1820, il prit part à deux concours ouverts par les facultés de médecine et des sciences de l'université, et les deux mémoires qu'il présenta furent couronnés le même jour. Le premier de ces mémoires répondait à la question suivante : *Purgantia medicamina ordinandi methodus rectior indicetur: praelata validis argumentis fulciatur. Explanetur modus agendi substantiarum purgantium*

in tubum intestinale et in organa corporis universalia : quo facto, e re erit, morbos purgantia flagitantes summam ac generatim designare; quibus vero præparationibus dosibusque adhibenda sint, hæ specialiter seduloque describantur; le second traitait : *Des analogies et des différences que présentent entre eux le calorique et la lumière, et de la possibilité d'attribuer à un même principe les phénomènes de chaleur et de lumière.* Ajoutons que, pour l'obtention de ses deux diplômes, il défendit avec talent deux dissertations inaugurales, l'une sur la combustion, l'autre sur la phthisie laryngée. Comme le faisaient les jeunes docteurs de nos universités, désireux de compléter leur instruction, Martens se rendit à Paris, où il suivit avec le plus grand zèle les cliniques données dans des hôpitaux et les cours professés à la Sorbonne, au collège de France et au Muséum. En 1823, il revint dans sa ville natale pour y exercer la médecine. Ses occupations professionnelles ne suffirent pas à son activité; l'amour de la science lui faisait trouver le temps de poursuivre des recherches touchant à diverses branches qu'il affectionnait. En 1823, il présenta à l'Académie un mémoire de mécanique transcendante, qui lui valut une médaille d'argent. En 1828, il publia de remarquables articles sur l'emploi et la préparation de divers médicaments; en 1829, la commission médicale de Nord-Hollande faisait imprimer son mémoire sur la médecine physiologique de Broussais, dont il était l'adversaire déclaré. En 1833, l'Académie mit au concours une question pleine d'intérêt sur la constitution des chlorures d'oxyde. Le mémoire que Martens envoya en réponse à cette question et qui forme son œuvre capitale au point de vue du chimiste expérimentateur, fut couronné à la séance du 7 mai 1834. Ce beau succès lui valut sa nomination de correspondant à l'Académie, le 8 novembre de la même année, et celle de membre titulaire, en 1835. Dès 1825, Martens avait été nommé professeur de chimie et de botanique à l'école de pharmacie de Maestricht. Les succès

qu'il avait obtenus dans son enseignement, joints à la réputation qu'il s'était acquise par ses travaux, engagèrent le corps épiscopal à lui confier la chaire de chimie et de botanique à l'université de Louvain. A partir de cette époque, le professeur partagea le temps libre que lui laissait son double enseignement entre la chimie et la botanique. La première de ces sciences lui dut une série de nouveaux travaux, parmi lesquels nous citerons des mémoires *sur la théorie électro-chimique de l'affinité et de la composition moléculaire des corps* (1837), *sur les composés décolorants du chlore* (1837), *sur les produits de la combustion lente de la vapeur alcoolique, etc.* (1838), *sur une nouvelle classification chimique des corps* (1838), *sur la théorie chimique de la respiration et de la chaleur animale* (1838), *sur les composés décolorants, formés par le chlore avec les oxydes alcalins* (1844). Ces travaux, tous publiés par l'Académie, placèrent Martens au nombre des meilleurs chimistes de l'époque. La chimie fut sa branche de prédilection et celle qu'il cultiva avec le plus de succès. Cependant, quoique la botanique ne vint qu'en second rang dans ses recherches, cette science lui doit quelques travaux très estimables, également publiés dans les recueils de l'Académie. En voici les titres rangés dans leur ordre chronologique : *Notice sur un cas d'hybridité dans les fougères* (1837); *Notice sur quelques nouvelles espèces de plantes indigènes de l'Amérique septentrionale* (1837); *Mémoire sur les fougères du Mexique et considération sur la géographie botanique de cette contrée*, en collaboration avec Galeotti (1842); *Enumeratio synoptica plantarum ab Henrico Galeotti in regionibus Mexicanis collectarum*, en collaboration avec Galeotti (1842-1845); *Recherches sur les couleurs des végétaux* (1853); *Nouvelles recherches sur la coloration des plantes* (1855). Faisons remarquer que, dans son travail descriptif sur la flore du Mexique, sur 931 espèces, il en a décrit 434 comme étant nouvelles. Si parmi ces dernières il s'en est trouvé un certain nombre qui étaient déjà connues, mais dont les descriptions avaient

échappé aux auteurs, il en reste suffisamment pour conserver les noms de Martens et Galeotti dans les recueils généraux de la botanique systématique. Martens, associé avec Sauveur, de Hemptinne et Mareska, fut chargé de la confection de la pharmacopée belge, à laquelle il prit une part très importante. L'herbier formé par ce botaniste est conservé par son fils Edouard, qui l'a remplacé dans sa chaire de botanique à l'université de Louvain.

François Crépin.

Notice de P.-J. van Beneden dans l'*Annuaire de l'Académie*, 1864, p. 118-141.

MARTENS (*Philippe*), excellent sculpteur gantois du XVIII^e siècle. Par acte du conseil de fabrique de l'église Saint-Michel, à Gand, du 4 juillet 1712, cet artiste fut chargé du revêtement ourvagé de sculptures ornant la chapelle du Saint-Sacrement, moyennant la somme de 2,550 florins des Pays-Bas (argent de change). Il entreprit, en 1713, pour la somme de 600 livres de gros (argent de change), le revêtement de la chapelle, dite de Notre-Dame aux Rayons, dans la cathédrale Saint-Bavon; les deux portes latérales, faites à la même époque, sont peut-être aussi de cet artiste. Il exécuta en 1717, avec les sculpteurs Jacques Coppens et Jean Hebbelynck, les ornements qui décorent le couronnement et la partie postérieure du tabernacle du chœur de cette même église. Au surplus, la plupart des églises de Gand renferment des travaux de ces trois artistes, sans qu'on puisse spécifier par qui elles ont été sculptées. Philippe Martens reçut encore des sommes d'argent en 1704, 1716, 1717, 1718 et 1719, pour divers ouvrages dans la cathédrale Saint-Bavon. On lui confia en 1758, pour ce temple, l'exécution du beau mausolée du chanoine Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, placé dans la chapelle d'Adam et d'Eve, ou de l'Agneau sans tache. Cette œuvre, d'un style sévère, est d'une bonne exécution.

Edmond Marchal.

MARTENS (*Thierry*), le premier imprimeur de la Belgique, surnommé par-

fois l'*Alde des Pays-Bas* (La Serna-Santander), né à Alost, vers 1450, mort dans cette ville, le 28 mai 1534. Né de parents aisés, il fit ses études au couvent des Pères Guillemites, qui enseignèrent les humanités à Alost jusqu'à la fondation du collège des Jésuites. Vers l'âge de dix-huit ou vingt ans, Thierry partit pour l'étranger, suivant l'habitude de son temps, et se rendit en Italie, pour y suivre les cours de quelque université. C'est là qu'il fit probablement la connaissance d'imprimeurs et que, comprenant l'importance de l'art nouveau, il résolut de s'y consacrer. Vers la même époque, deux de ses compatriotes, Gérard de Lisa de Flandre et Antoine Mathias, d'Anvers, se mirent également en route pour l'Italie, où ils se fixèrent comme typographes, le premier à Trévise, le second à Gênes. C'est à Venise que le jeune Martens fit son apprentissage, chez un des imprimeurs établis dans cette ville : Jean et Wendelin de Spire, Nicolas Jenson, Christophe Valdarfer de Regensburg, etc. Ses progrès furent assez rapides pour lui permettre de retourner bientôt dans sa patrie et d'établir un atelier dans sa ville natale. Il nous apprend lui-même ces détails dans la souscription d'un petit traité de Spagnuoli dit le Mantouan, ou Baptiste de Mantoue, sorti de ses presses en 1474 :

Hoc opus impressi Martins Theodoricus Alosti, Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.

« J'ai imprimé cet ouvrage à Alost, « moi, Thierry Martens, qui apporte « aux Flamands tout le savoir des Vénitiens ».

En 1473, paraît à Alost le premier livre imprimé en Belgique; c'est un opuscule de théologie ascétique de Denis de Leewis ou de Rickel, dit le Chartreux, intitulé : *Speculum conversionis peccatorum* (in-4° de 28 feuillets); le nom de l'imprimeur n'est pas cité, mais on lit, au recto du dernier feuillet : *Impressum Alosti, in Flandria, anno M^o CCC^o LXXIII^o*. Le caractère est une sorte de semi-gothique, offrant quelque analogie avec le gothique employé à Venise, à cette époque. La même an-

née, deux autres ouvrages virent le jour : *De duobus amantibus Eurialo et Lucretia opusculum*, d'Aeneas Sylvius, pape sous le nom de Pie II (in-4^o, 28 feuillets), avec une souscription analogue, et un recueil d'œuvres de saint Augustin : *De salute sive aspiratione animæ ad Deum, Invocatio ad Deum pro auxilio, Psalterium et Septem psalmi ad laudem gloriosæ virginis Mariæ* (in-4^o, 22 feuillets), qui porte, au verso du feuillet 20, l'indication qu'il est imprimé à Alost. En 1474, les presses alostoises donnent le *Textus summularum* de Pierre Alphonse l'Espagnol (in-4^o, 108 feuillets), dont la souscription est conçue comme suit : *Impressus in Alosto oppido comitatus Flandriæ. per Johannem de Westphalia Paderbornensem cum socio suo Theodorico Marti [no]. Anno domini M^o CCCC^o LXXIIII^o Maii die XXVI...*, et le *De vita beata* du Mantouan (in-4^o, 30 feuillets), de la Saint-Rémy (1^{er} octobre), avec le distique que j'ai cité plus haut. C'est probablement à l'année 1474 que se rapporte encore le *Tabulare fratrum ordinis Mariæ de Carmelo*, dont l'explicit finit par ces mots : *Ex Alosto Flandriæ Octobris XXVIII^a, Theodorico Martens impressore peractum*. Comme l'a fait remarquer Holtrop, le *Tabulare* est en quelque sorte le complément du *De vita beata*, et il se pourrait que le Mantouan en soit aussi l'auteur.

Ces souscriptions variées ont donné lieu à de vives discussions. On s'est, notamment, appuyé sur celle du Pierre Alphonse pour attribuer à Jean de Westphalie la gloire d'avoir introduit en Belgique l'art typographique; Thierry Martens n'aurait été que son ouvrier (Holtrop) ou son bailleur de fonds (Van Even). Cette thèse, émise par Lambinet, reprise et développée abondamment par Holtrop, a été défendue par J. Franck, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, et, récemment encore, par Mr Van Even, dans son article sur Jean de Westphalie (*Biographie nationale*, t. X, col. 444-447).

Faisons remarquer qu'au point de vue philologique, la traduction du mot *socius* par *compagnon*, dans le sens d'ouvrier imprimeur, telle que la donne

Holtrop, constitue une erreur. *Socius* est un terme technique de la langue commerciale, tant dans la latinité classique que dans celle du moyen âge, et il répond exactement à *associé*. Il est bien vrai que, dans les incunables néerlandais connus, les imprimeurs qui ont travaillé ensemble ont souscrit leurs éditions de leurs deux noms reliés par la particule *et*; mais les impressions vénitiennes nous fournissent des exemples de deux noms d'imprimeurs réunis par le qualificatif de *socii*.

Le fait que la souscription cite : *Jean de Westphalie et son associé, Thierry Martens*, et non : *Thierry Martens et son associé, Jean de Westphalie*, ne me paraît pas d'une importance capitale; en conclure que Jean de Westphalie est un maître imprimeur et Thierry Martens un ouvrier, est singulièrement hasardé. On peut supposer que Jean de Westphalie a été nommé le premier dans la « firme », parce qu'il était le plus âgé, raison qui n'est pas si puérile que Holtrop veut bien le dire. Il faut bien, d'ailleurs, que quelqu'un soit cité le premier, et, si l'on s'en tient à l'ordre alphabétique, il est naturel que *Johannes* précède *Theodoricus*.

En admettant le raisonnement de Holtrop, il faudrait supposer, comme le fait remarquer Ruelens, qu'un étranger fût venu s'établir dans un coin perdu des Pays-Bas, sans y avoir été appelé, et alors qu'une grande ville, telle que Louvain, réclamait le service de typographes pour son université. Chez un homme assez entreprenant pour aller chercher fortune à l'étranger, le calcul eût été bizarre, assurément. D'un autre côté, il faudrait expliquer comment un simple ouvrier a pu signer, quatre mois plus tard, le *De vita beata* en se glorifiant d'apporter à sa patrie le savoir des Vénitiens. Holtrop a beau dire que la souscription n'a pas ce sens, que Martens n'a pas été à Venise, mais qu'il a appris son art de Jean de Westphalie, lequel revient d'Italie; ce ne sont là que des hypothèses gratuites. Le texte est clair et formel et ne peut se traduire autrement que je ne l'ai fait; de

plus, le mot *affero, j'apporte*, a une signification nette et précise : il implique le voyage de Martens et son retour.

L'argumentation de Holtrop, dont la principale base, c'est-à-dire le sens de *socius*, vient à manquer, ne peut tenir devant de telles conséquences. Le *cum socio suo* indique clairement une association entre Martens et Jean de Westphalie. La souscription du *De vita beata* nous apprend que Martens s'est initié à Venise aux secrets de l'art typographique. En combinant ces deux données positives, nous sommes amenés à croire que Martens a fait, à Venise même, la connaissance de Jean de Westphalie et qu'il lui a proposé de se rendre en Belgique, afin de s'y mettre au service de l'université de Louvain. Les deux associés vont tout naturellement s'établir d'abord dans la ville natale de Martens, où celui-ci devait trouver toutes facilités pour monter son atelier. Ils impriment le dialogue d'Æneas Sylvius, le *Speculum*, le saint Augustin et le Pierre Alphonse. Pendant ce temps, Jean s'abouche avec les recteurs de l'université ; le 7 juin 1474, il est inscrit dans la faculté de droit. L'association est rompue : Jean de Westphalie achète le fonds des éditions alostaises et fait transporter le matériel de l'imprimerie à Louvain, au moins en partie, tandis que Martens, resté seul, imprime le *De vita beata* et le *Tabulare*.

On a cru longtemps que Martens alla s'établir à Anvers à la suite du départ de Jean de Westphalie pour Louvain. On citait, à l'appui de cette opinion, un recueil d'opuscules de Rodolphe Agricola, daté d'Anvers, 1476, et la *Summa experimentorum sive thesaurus pauperum* de Pierre Alphonse, datée du 22 mai de la même année ; mais on a péremptoirement établi que la première de ces éditions peut être considérée comme inexistante, et que la seconde porte 1476 par suite d'une faute d'impression ; sa date véritable est 1497. On a conjecturé aussi que Martens est resté attaché à Jean de Westphalie comme associé, ou peut-être comme fondeur de caractères, jusqu'à ce que, environ dix ans après, il ouvrit, pour son propre

compte, une officine dans sa ville natale.

Or, un savant américain, W.-J. Knapp, a publié, en 1881, une reproduction littéraire d'une ordonnance espagnole de Ferdinand et Isabelle, datée de Séville, le 25 décembre 1477, et dont l'original est conservé aux archives de Murcie. L'ordonnance porte qu'un *Teodorico aleman*, imprimeur, ne sera ni molesté ni inquiété par les receveurs, et ne payera aucun droit pour ses livres. Voici la traduction du passage principal, telle que l'a donnée J. Petit : « Sachent tous que « Thierry le Flamand, imprimeur de livres de moule, se trouvant en nos « États, nous a exposé dans sa requête « qu'il avait été l'un des principaux inventeurs et artisans de livres de moule « de tout genre ; qu'il avait résolu de « s'exposer aux multiples périls de la mer pour apporter en ce pays de nombreux et remarquables ouvrages de toute espèce, dont il a enrichi quantité de nos États, d'où il ne rejallira pas moins d'honneur que d'utilité sur notre pays et ses habitants ; qu'il s'est exposé à tous ces périls dans l'espoir qu'il recevrait parmi nous un bon accueil, qu'on ne frapperait pas ses livres d'impôts trop lourds et que ceux qu'il vendrait seraient exemptés de tous droits d'entrée et autres, ce que nous lui avons octroyé. Qu'il soit également connu de tous que nous avons pris sous notre royale protection ledit Thierry et ses ouvriers ou agents... ». Ce Thierry, dit Knapp, est Thierry Martens. Mais si de nombreux exemples contemporains permettent de dire qu'*aleman* correspond à *Flamand*, il est plus difficile de démontrer que le *Teodorico* est notre Martens. Quelque ingénieuse que soit cette identification, qui explique la lacune existant dans la vie de Martens, ce n'est qu'une conjecture ; pour la transformer en fait acquis, il faudrait des preuves qu'on n'a pu découvrir jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, en 1487, Martens est fixé de nouveau à Alost. Il y imprime, pour les couvents, des traités ascétiques, dont plusieurs ne portent pas de date, tels que l'*Horologium æternæ sapientiæ*,

le *De aspiratione animæ ad Deum* de saint Augustin [1487?], la *Formula vivendi canonicorum sive vicariorum secularium, etc.* Les ouvrages datés appartiennent aux années 1487, 1489 et 1490; ce sont l'*Alphabetum divini amoris* de Jean Gerson (6 février 1487), le *De Providentia* de saint Jean Chrysostome (22 mars 1487), un recueil de sermons (9 juillet 1487), une *Expositio Hymnorum*, et un petit traité de saint Bernard sur la Vierge, tous deux de 1487; les *Quæstiones super universalibus Porphyrii ac libris prædicamentorum et periermenias Aristotelis* (1489), et la *Summa angelica* d'Ange de Clavasio (4 juillet 1490).

En 1493, à la suite de la mort de Gérard Leeu qui, après avoir exercé à Gouda, s'était fixé à Anvers, en 1477, Martens continue dans cette ville, en la rue des Tailleurs de pierres, l'officine du typographe hollandais. Il signe deux éditions, imprimées notamment avec les capitales grises de Leeu et portant la marque typographique de ce dernier, le château d'Anvers : une réimpression revue et augmentée de la *Gemma vocabulorum* (20 septembre 1494), imprimée par Leeu dix ans auparavant, et la *Quodlibetica decisio* de Michel de Lille (1496). Martens imprima encore à Anvers la *Doctrina querorum* d'Alexandre de Villa Dei (18 décembre 1493), la *Summa experientorum* d'Alphonse l'Espagnol, dont il a été question déjà (22 mai 1497 et non 1476), et l'*Epistola de remedio amoris* d'Aeneas Sylvius. Il faut signaler particulièrement un document d'une importance capitale : la première lettre de Christophe Colomb. Cette édition anonyme, dont l'exemplaire unique est conservé à la bibliothèque royale, à Bruxelles, a été définitivement attribuée à Martens par Ch. Ruelens, qui en a publié, en 1885, un fac-similé. La lettre de Colomb doit être de 1493 ou 1494.

Jean de Westphalie ayant cessé d'exercer à Louvain en 1496, Martens alla reprendre l'atelier de son ancien associé dans la ville universitaire, où il prend désormais (1501) le titre de maître imprimeur, *magister impressoriæ artis*. Citons, parmi ses productions de cette

époque, un bréviaire à l'usage du diocèse de Liège (1498); un autre à l'usage du diocèse de Salisbury, en Angleterre (1499); les *Quæstiones in epistolas Pauli*, d'Hugues de Saint-Victor; les *Statuta synodalia Leodiensia*, et un sermon français prêché à Bruges par Olivier Maillard (1500), des opuscules de Philippe Beroaldo, de Bonagarsi de Pistoie et de Savonarole (1501).

De 1502 à 1512, nous retrouvons Martens à Anvers, où il publie une vingtaine d'ouvrages très intéressants : le *De præcellentia potestatis imperatorie*, de Jacques de Middelbourg, et les épîtres dorées de Pic de la Mirandole (1502); un recueil d'opuscules, *Lucubrationes aliquot*, d'Erasmus (1503); la curieuse *Œuvre nouvelle*, dont Brunet donne une description détaillée; l'*Explanatio in septem psalmis* et les homélies de saint Grégoire (1509); les lettres d'Ange Politiien (1510); les *Opuscula* de Rodolphe Agricola et une nouvelle édition de la *Gemma vocabulorum* (1511), sans compter des plaquettes de moindre importance, mais de non moindre intérêt, des principaux humanistes du temps.

En 1512, Martens s'établit définitivement à Louvain, vis-à-vis de l'école du droit civil; il y produit les livres classiques que réclament les besoins de l'enseignement universitaire, soit qu'il imprime les cours des professeurs ou les manuels que ceux-ci emploient, soit qu'il donne de nouvelles éditions des auteurs expliqués aux étudiants. C'est ainsi qu'il publie le traité d'Institutes de Nicolas de Bruxelles (1513); le discours de rentrée, comme nous dirions aujourd'hui, prononcé par Martin Dorpius, le 1^{er} octobre 1513; la *Dialectique* de Rodolphe Agricola (1515), les *Topiques* de Nicolas Everaerts de Middelbourg (1516), la grammaire grecque de Théodore de Gaze (1516 et 1518), la grammaire de Lascaris (1516), les *Quæstiones quodlibeticæ* d'Adrien VI (1515 et 1518), son propre dictionnaire hébraïque (1520), les grammaires hébraïques de Jean de Campen (1528) et de Nicolas Cleynaerts (1529). Presque tous les auteurs grecs et latins importants sont l'objet d'éditions

totales ou partielles. Signalons, parmi les éditions grecques, les deux premiers livres de l'Iliade et de l'Odyssée, avec la Batrachomyomachie et les hymnes homériques (1523), les fables d'Esopé, les idylles de Théocrite (1520 et 1528), des tragédies d'Euripide, les Olynthiennes et d'autres discours de Démosthène, de nombreux traités de Plutarque, les dialogues de Lucien, des traités de Platon et d'Aristote, de Xénophon, etc.; parmi les classiques latins, les lettres de Pline (1516), les distiques de Caton, les œuvres de Sénèque le Philosophe (1513), de Prudence, etc. Après les caractères semi-gothiques qu'il avait cédés à Jean de Westphalie, en 1474, Martens en avait fondu de nouveaux pour son usage. Dans le cours de sa carrière, on relève dix sortes de caractères gothiques, depuis le gros-romain jusqu'à la gaillarde, et six différents romains, sans compter les grandes capitales et les italiques.

Il convient d'insister sur ce fait que Thierry Martens fut le premier, en Belgique, à imprimer en grec et en hébreu. Le premier livre imprimé en grec est la grammaire de Lascaris, parue à Milan, en 1476. En Allemagne, Wolfgang Schenck imprima à Erfurt, en 1501, la syntaxe grecque de Priscien; en France, Gilles de Gourmont donna à Paris, en 1507, un *Alphabetum græcum*. Dès 1501, Martens avait gravé un alphabet spécial pour les passages grecs cités dans ses éditions latines; dans ces premiers caractères, les accents étaient fondus séparément et le compositeur devait les ajuster dans les interlignes. En 1512, il en fit un nouveau, prenant pour modèle celui d'Alde Manuce. Pour rendre ses éditions plus parfaites, il eut recours à un jeune grécaisant, qui fut longtemps professeur au collège des Trois-Langues ou de Busleyden: Rutger Rescius. En 1516, nous voyons ce dernier corriger les épreuves d'un petit livre d'heures; depuis cette époque, il surveilla toutes les impressions grecques de Martens, et la retraite de celui-ci, en 1529, le laissa dans un tel embarras, qu'il dut monter, pour son propre compte, une imprimerie grecque, en s'associant avec Jean Stur-

muis. C'est pour le collège des Trois-Langues que fut entreprise également l'impression en langue hébraïque, au moyen d'un double alphabet à points-voyelles. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, Thierry imprima deux grammaires et un dictionnaire; mais il est probable qu'il existe de lui des impressions hébraïques de date plus ancienne.

S'il publie les chefs-d'œuvre de l'antiquité, Martens fait aussi une large part aux œuvres de ses contemporains: Erasme, dont on ne relève pas moins d'une cinquantaine d'éditions, Rodolphe Agricola, Jean-Louis Vivès, Thomas Morus, dont il est le premier à imprimer la célèbre *Utopia*, au commencement de 1517, Helius Eobanus Hessus, Gérard de Nimègue, Jean Fischer, Murmelius, Adrien Barlandus, Martin Dorpius, C. Grapheus, P. Dorlandus, etc. Ces publications constituent le plus beau titre de gloire de Martens; grâce à elles, il se distingue, entre tous ses collègues, par la nature toute particulière, plus intelligente, plus progressiste de sa production. Comme l'a dit Ruelens, à qui j'emprunte cette appréciation, « il a été le vulgarisateur en Belgique de ce qui sortait de la plume des grands humanistes, des penseurs, des hommes d'action de son temps ».

C'est à partir de son établissement à Louvain que Martens a soin d'indiquer sur ses éditions le privilège qu'il se fait accorder de les débiter à l'exclusion de tout autre imprimeur ou libraire. C'est alors également qu'il adopte définitivement une marque typographique représentant une ancre suspendue à un câble; c'est l'ancre sacrée :

*Semper sit tibi nixa mens honesto;
Sacra hæc ancora non fefellit unquam.*

« Que ton âme soit toujours attachée à la vertu; cette ancre sacrée ne trahit jamais ».

Martens y ajoutait encore cette autre explication :

*Ne tempestatum vis auferat, ancora sacra
Quo mentem figas, est jacienda tibi.*

« Pour que l'ouragan violent ne t'em-

« porte, jette l'ancre sacrée et fixes-y ton esprit ».

Une devise grecque disait : « Le vrai est l'apanage du vin »; mais notre imprimeur la corrigea bientôt, en ajoutant : « Dans les flots de Bacchus on fait souvent naufrage ».

Auparavant, Martens s'était parfois servi de ses initiales, T. M., accompagnées d'une triple croix et d'un cercle diversement disposés. La double ancre, elle-même, se retrouve aussi, comme motif, dans les gravures sur bois encadrant des titres, tels que ceux du *Novum Testamentum*, de 1519, et des *Parabola* d'Erasme, de 1520.

Martens vivait, à Louvain, dans l'intimité des érudits que l'université y réunissait alors; il était également lié avec beaucoup de savants de son temps. Il faut citer, avant tout, le plus connu des humanistes du xvi^e siècle : Erasme, dont la correspondance renferme plusieurs passages où s'attestent l'amitié et l'estime qu'il avait pour son éditeur, ami si dévoué que seul il suffirait à son bonheur, s'il était aussi riche que généreux (*amicum tam sincerum, ut vel hoc uno beatus sim futurus, si res animo responderet*), dit-il en 1518. Mentionnons ensuite Martin Dorpius, le théologien, président du collège du Saint-Esprit; Josse Badius van Assche, le célèbre imprimeur gantois fixé à Paris; Pierre Agidius ou Gilles, greffier de la ville d'Anvers; Adrien Barlandus, professeur de latin, puis d'éloquence, qui, dans la préface des lettres choisies d'Erasme, qualifie Martens de « premier imprimeur de Louvain », et nous dit qu'il consacre ses jours et ses nuits au bien public, sans jamais reculer devant les frais (*qui noctes diesque publica vigilat utilitati, cuique nunquam exhausti satis est*); Gérard Geldenhauer ou de Nimègue, chapelain de Charles-Quint, qui quitta plus tard la religion catholique et se réfugia en Allemagne; Corneille Grapheus ou De Schryver, secrétaire de la ville d'Anvers; Rutger Rescius, dont j'ai parlé plus haut; Jean Paludanus; Nicolas de Bois-le-Duc, etc. A tous il plaisait par ses qualités intellectuelles

et morales. C'était un ami dévoué, en effet, n'hésitant pas à soigner Erasme malade, quoique les médecins eussent abandonné l'illustre écrivain qu'ils croyaient atteint de la peste; un travailleur infatigable, la liste de ses éditions en témoigne suffisamment; un gai compagnon, d'ailleurs, ne dédaignant pas les plaisirs de la table.

Son commerce devait être d'autant plus agréable à ces érudits, que Martens était très lettré lui-même. Outre sa langue maternelle, il connaissait le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'allemand et l'italien. Il se pourrait, quoiqu'on manque de preuves positives à cet égard, qu'il ait été professeur à l'université de Louvain, comme le dit Guicciardini; il est à noter, sous ce rapport, que sa pierre tombale le montre revêtu de la robe doctorale. Valère André et Foppens lui attribuent des hymnes latines en l'honneur des saints, un dialogue sur les vertus et d'autres écrits : *hymnos in honorem sanctorum, dialogum de virtutibus, aliaque*. Ces ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais nous avons conservé les épîtres que Martens a mises en tête d'ouvrages sortis de ses presses, et dont le P. Van Iseghem a donné la traduction, ainsi qu'un lexique hébraïque, résumé des travaux de Reuchlin : *Dictionnarivm hebraicvm*. S. l. n. n. n. d. (Louvain, Th. Martens, 1520); in-4^o, 48 feuillets. Car. rom. et hébraïques. L'hébreu se lisant à rebours, c'est à la fin que se trouve le titre; il est suivi d'une épître de l'imprimeur aux jeunes lecteurs, *candidis lectoribus* : « Nous avons réduit, en cet abrégé, les mots primitifs ou racines des expressions hébraïques, dont Reuchlin s'est occupé avec soin et en détail; nous avons tous jours suivi littéralement sa traduction pour que nous ne paraissions pas vouloir faire de l'érudition avec l'œuvre d'autrui. C'est pour votre utilité que nous avons fait cet extrait... reportez sur Reuchlin la reconnaissance de tout ce que vous aurez pu apprendre ici ». Pareille modestie est assez rare chez les érudits du xvi^e siècle. Ajoutons que

Martens corrigea lui-même et augmenta le vocabulaire latin-flamand à l'usage des écoles, dont il donna deux éditions, en 1494 et en 1511, et qui avait été publié d'abord par Gérard Leeu, sous le titre de *Gemma vocabulorum*.

En 1529, l'octogénaire sentit enfin le besoin de chercher le repos dans quelque paisible retraite; aussi bien, rien ne le rattachait plus à la vie active : il avait perdu sa femme et avait vu mourir ses enfants avant lui. Thierry se retira dans sa ville natale et alla habiter chez les Pères Guillelmites, ses premiers éducateurs. Ceux-ci mirent à sa disposition un quartier de leur couvent qui garda son nom dans la suite : *Martens-bouw* ou *Martens-pand*. Martens y vécut cinq ans, entouré de ses livres et de ses manuscrits, ainsi que de ses presses et de ses caractères, dont il semble n'avoir pas voulu se séparer; ainsi le veut, du moins, la tradition orale. Il s'éteignit le 28 mai 1534, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans environ. Martens paraît avoir épousé, vers 1490, une jeune sœur de Barthélemy Coecke, le fondateur du célèbre carillon d'Alost; elle mourut avant lui, non sans lui avoir donné plusieurs enfants, parmi lesquels une fille du nom de Barbe, et fut ensevelie à Louvain. D'après Van Iseghem, Pierre Martens qui imprima dans cette dernière ville, en 1524, deux ouvrages d'Adrien Barlandus et l'*Introductio ad sapientiam*, de Vivès, serait un fils de Thierry, décédé en cette même année 1524. Quoi qu'il en soit, Martens avait survécu à ses enfants, et son unique héritière fut sa petite-fille, encore toute jeune, Barbe van Sassen, l'enfant de sa fille Barbe, qui avait épousé Servais van Sassen, imprimeur à Louvain. Les tuteurs de l'enfant, Jean van Miggerode et Jean Laus, dressèrent un état des biens de Martens; ce document, qui aurait pu nous fournir de précieux renseignements, paraît malheureusement devoir être considéré comme perdu.

Thierry Martens fut enseveli à l'entrée de l'église du couvent des Guillelmites, sous une pierre qui existe encore et qui le représente en grandeur natu-

relle, revêtu d'une robe à longues manches, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin, surmonté d'un écusson où se voient les lettres T. M; la bordure de la pierre porte l'inscription suivante entrecoupée aux quatre coins par les Evangélistes : *Hier leit begraven Dierick Martens d'Eerste letterdrukker van Duitschlant, Vranckerye En Desen Nederlanden. Hy stierf A° XV° XXXIIII De XXVIII Dach In Maie. »* Ci-git « Thierry Martens, le premier imprimeur d'Allemagne, de France et de ces Pays-Bas. Il mourut l'an 1534, le 28 mai ». Il y a là une exagération un peu naïve, mais je crois qu'il faut plutôt l'attribuer à l'ignorance qu'à tout autre mobile. Erasme consacra à la mémoire de son ami une épitaphe qu'il envoya aux Pères Guillelmites; ceux-ci la firent graver sur une lame de cuivre, qui est perdue depuis le XVIII^e siècle. Elle était conçue comme suit :

*Hic Theodoricus jaceo, prognatus Alost;
Ars erat impressis scripta referre typis.
Fratribus, uxori, soboli notisque superstes,
Octavam vegetus præterii decadem.
Anchora sacra manet, gratæ notissima publi;
Christe, precor, munc sis anchora sacra mihi.*

« Ci-git Thierry, enfant d'Alost; mon art consistait à reproduire l'écriture par des caractères imprimés. Survivant à mes frères, à mon épouse, à mes enfants, à mes amis, j'ai prolongé ma vie au delà de la huitième décade. L'ancre sacrée reste, bien connue de la jeunesse reconnaissante; ô Christ, je t'en prie, sois maintenant l'ancre sacrée pour moi ».

Au commencement du XVIII^e siècle, la pierre tombale, qui courait risque d'être effacée, fut placée plus avant dans l'église; en 1774, le magistrat d'Alost la fit encaster dans le mur nord, devant l'autel de la Sainte-Vierge, au centre d'un grand mausolée en marbre blanc et noir. Transféré lors de la suppression du couvent, en 1784, à l'église collégiale de Saint-Martin, ce mausolée y fut placé dans le mur de la chapelle de Saint-Sébastien. Cette chapelle, actuellement appelée du Sacré-Cœur, ayant été décorée, vers 1877, en style néo-gothique, on a fait disparaître le mausolée en ne

conservant que la dalle même et une pierre avec une inscription commémorative datée de 1774; à cette occasion, on a fait subir à la pierre tombale des retailles qui ne sont peut-être pas les premières, et on a doré les lettres de l'inscription.

Rappelons, en terminant, que, le 6 juillet 1856, fut inaugurée, sur la grand'place d'Alost, la statue en bronze de l'illustre typographe, œuvre méritoire de Jean Geefs. Sur la face principale du piédestal se lit cette inscription : *Theodorico Martino Alostano qui primus artem typographicam in Belgium induxit.* « A Thierry Martens, qui, le premier, « introduisit l'art typographique en « Belgique ». Dans sa concision et sa simplicité, l'hommage est profond; je crois en avoir démontré la légitimité.

Paul Bergmans.

L. Guicciardini, *Omnium Belgii sive inferioris Germaniae regionum accurata descriptio* (Amsterdam, 1626), p. 287. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 1417. — J. de Gand, *Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens* (Alost, 1843). — A.-F. van Iseghem, *Biographie de Thierry Mortens* (Malines, 1882), et supplément (1886). — P.-C. Vander Meersch, analyse critique du livre de Van Iseghem dans le *Messenger des sciences*, 1883, p. 400-446. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XII (Bruxelles, 1886), p. 289-295; compte rendu de l'inauguration de la statue de Th. Martens, par C. R. (Ch. Ruelens). — J.-W. Holtrop, *Thierry Martens d'Alost* (La Haye, 1867). — M.-F.-A.-G. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au xve siècle* (La Haye, 1874), passim. — Ch. Ruelens, *Histoire de l'imprimerie et des livres dans la Patria belgica* d'Eugène van Bommel, t. III (Bruxelles, 1875), p. 325-327. — A. Firmin-Didot, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise* (Paris, 1875), p. 551 et 598-604. — *Annales du bibliophile belge*, t. I (Bruxelles, 1882), p. 59-61, article signé J. P. (Jules Petit), et relatif au document espagnol publié en 1881 par W.-J. Knapp. Le document lui-même forme un feuillet grand in-fol. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (Leipzig, 1884), p. 448-460 (article de J. Franck). Cf. la notice du même recueil sur Jean de Westphalie, t. XIV, p. 478-483. — Ch. Ruelens, *La Première Relation de Colomb* (Bruxelles, 1885). — Id., *Les Phases historiques de l'imprimerie à Anvers*, dans le *Bulletin de l'Académie d'archéologie*, t. V, no 3 (Anvers, 1890), p. 56-69. — Fr. Olthoff, *De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen* (Anvers, 1891), p. 66. — [R. Proctor], *Tracts on early printing*, t. I. List of the founts of type and woodcut devices used by the printers of the Southern Netherlands in the fifteenth century (Londres, privately printed, 1895).

MARTENUS (Guillaume), juriconsulte et poète, né à Dunkerque au

commencement du xvie siècle, mort en 1559. Il étudia à l'université de Louvain, y devint docteur dans les deux droits, et se rendit ensuite, au dire des anciens biographes, en Italie. Il s'y lia d'amitié avec le célèbre Alciat, qui fut son maître, et avec Viglius d'Aytta de Zuichem, président du conseil privé, à qui il dédia plus tard le seul ouvrage de sa plume : *Ecphrasis elegiacâ ad ultimum π [Pandectarum] titulum, qui de diversis regulis juris antiqui tam hetrusco quam norico codici inscribitur : cuique carmini sua regula, qua licuit exemplarium fide, ad verbum præposita : una cum raptis quibusdam scholiis rei subjectæ quam maxime conversionibus suo loco margine adjectis.* Louvain, Régnier Velpius de Diest, 1553; in-4°. La dédicace, en vers, et la *peroratio* qui termine le volume portent la date de 1549, qui est, sans doute, celle de sa composition. Revenu, plus tard, dans les Pays-Bas, Guillaume Martenus devint président du conseil du Luxembourg, et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. Il avait pour devise : *Dulcis erit mercede labor.*

Dans l'*Ecphrasis*, Martenus met laborieusement en vers deux cent et onze règles juridiques, extraites de Gaius, d'Ulpien, de Paul, de Pomponius, etc. Il suffira d'en citer quelques unes pour donner une idée de la difficulté que l'auteur a vaincue en rimaient ces adages. Le célèbre brocard : *Res judicata pro veritate habetur*, devient :

Quod iudex statuit re decidente, quis illud Mutet, quam vero verius esse putent?

Quod initio vitiosum est, non potest tractu temporis convalescere :

Principiis insta, nam tractu temporis illa Firmantur solum quæ valere prius.

Nemo plus juris ad alium transferre potest, quam ipse habet :

Judice me, nemo poterit plus tradere cuiquam Juris, quam vere nunc sibi juris adest.

Le travail de Martenus ne doit pas plaire davantage aux juriconsultes qu'aux amateurs de poésie. L'*Ecphrasis* est un tour de force qui n'a plus guère de valeur aujourd'hui qu'à raison de sa rareté.

Guillaume Martenus avait un frère, Jean Martenus, qui fut chantre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1613), p. 328. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 415.

MARTIN (saint), VII^e évêque de Tongres d'après la tradition. Il appartenait au groupe des évêques empruntés par l'église de Liège à celle de Trèves dans le but de donner des prédécesseurs à saint Servais. (Voir l'art. saint Marcelus). Au x^e siècle, Hériger ne connaît de lui que son nom. Au XIII^e, Gilles d'Orval ajoute qu'il combattit le culte des démons, c'est-à-dire des divinités païennes. D'après une tradition postérieure, il aurait été l'apôtre de la Hesbaye.

H. Pirenne.

Retberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 205. — Fisen, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 23. — *Acta sancti. Boll.*, 24 juin.

MARTIN D'ANVERS, graveur. Voir MERTENS (*Jean*).

MARTIN DE REMOUCHAMPS, écrivain ecclésiastique, né en 1522, au village de ce nom, dans l'ancien pays de Stavelot, décédé à Florennes, le 27 décembre 1600. Il fit profession dans l'abbaye bénédictine de cette dernière localité, y exerça pendant vingt-cinq ans la charge de procureur, et fut élu abbé en 1574, à la mort de Jean d'Emethon (Ermeton?). Il fit rebâtir l'église de son abbaye, détruite par les Français en 1552. Il était renommé pour son érudition. Il laissa plusieurs écrits, aujourd'hui perdus : 1. *Epistolæ ad diversos*. — 2. *Antecessorum suorum luculenta historia*. — 3. *Ævi sui chronica*.

G. Dewalque.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*.

MARTIN DE SAINT-SERVAIS, écrivain ecclésiastique. Voir QUINARD.

MARTIN LE BÉGUIN, chansonnier cambrésien de la fin du XIII^e siècle. Comme le dit Paulin Paris, qui s'est oc-

cupé de ce poète dans l'*Histoire littéraire de la France*, les béguins, au moyen âge, et surtout en Flandre, étaient une espèce de moines mendians que l'Eglise répudiait et condamnait même comme hérétiques. Dinaux a voulu attribuer le surnom de *le Béguin* à un défaut de prononciation, mais Martin, dans ce cas, aurait été appelé *le Baube*. Martin le Béguin nous a laissé quelques chansons amoureuses, et notamment un lai de dix couplets : *la Note Martinet*, où il décrit minutieusement, dans une mesure rapide et variée qui appelle la musique, les perfections de sa dame : elle n'a qu'un défaut, celui d'être pauvre ; aussi les amis de Martin lui conseillent-ils de ne pas songer à l'épouser.

Paul Bergmans.

Histoire littéraire de la France, t. XXIII (Paris, 1856), p. 659-660.

MARTIN VAN TOROUT, poète flamand du moyen âge, auteur d'un traité en vers *Dboec vander Biechten* (*Traité de la Confession*). Son œuvre est conservée partiellement dans les fragments d'un manuscrit, provenant de la célèbre abbaye d'Eename, et qui date plutôt du commencement du xve siècle que de la fin du xive. La partie du poème qui a été épargnée ne comprend plus que 117 vers : les 49 premiers et les 68 derniers ; mais comme les feuillets du manuscrit sont chiffrés, on a pu calculer que l'ouvrage entier se composait de 730 vers.

Ce fragment est trop minime pour permettre de porter un jugement exact sur l'œuvre de Martin van Torout. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'auteur semble avoir bien saisi le ton que comporte le sujet. En outre, il est aisé de se faire une idée du contenu du poème, les manuels de ce genre étant très nombreux déjà au moyen âge. Il est probable que Martin van Torout a voulu enseigner au peuple la façon convenable d'examiner sa conscience, en décrivant les péchés qu'on commet, par les sept péchés capitaux, contre les dix commandements de Dieu, les sept œuvres de charité, les sept sacrements, le sym-

bole de la foi, et ceux occasionnés par les cinq sens; le tout peut-être illustré de ce qu'on appelait au moyen âge des « exemples », comme dans le *Boec vander Biechten* qui a été imprimé en 1480, à Delft (à la suite du *Spiegel des ewighen levens*). De l'auteur même nous ne savons que le nom : il se nomme deux fois à la fin de son poème; il ne faut sans doute pas trop prendre à la lettre ce qu'il nous dit, vs. 712-715 :

Ende bidt over Martine van Torout
Die hieraf was u allen hout
Van derre Biechte, entyese maecte
Met groeter pine, ende vele drum waecte.

Willem de Vreese.

Les fragments du *Boec vander Biechten* ont été édités par le dr D.-J. Vander Meersch, d'abord partiellement dans le *Belgisch Museum*, 1839, p. 205-207, plus tard en entier dans le *Taelverbond*, 1855, p. 5-8, et par Nap. de Pauw dans ses *Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, p. 390 sqq. Le dr D.-J. Vander Meersch, qui a découvert les fragments aux archives de la ville d'Audenarde, où ils se trouvent encore, prétend que le manuscrit date du XIII^e siècle; M^r de Pauw dit « du XIII^e-XIV^e » (l. c., p. 292); c'est impossible : la langue seule le démontre. En outre, il n'y a pas de raisons suffisantes pour attribuer à Martin van Torout les autres poèmes que contient le manuscrit, comme le font Vander Meersch (loc. cit.) et L.-D. Petit, *Middelnederlandsche Bibliographie*, nos 499, 500 et 837.

MARTIN (Jean), hagiographe, né à Valenciennes et profès du couvent des Frères prêcheurs de cette ville, dont il était prieur en 1479. Il mourut le 1^{er} mai 1495. Ce religieux a écrit : *la Légende de monseigr. S. Dominique, père et premier fondateur de l'ordre des Frères prescheurs*. Translatée du latin en français. Paris. J. Trepperel (vers 1510); petit in-4^o goth. de 4 ff. prél., 112 ff. de texte à 2 col. et 1 f. pour la table et la souscription. Cette légende, écrite en forme d'entretien entre un confesseur et sa pénitente, a été tirée des vies de saint Dominique par le B. Jourdan et d'autres auteurs. On attribue aussi à Jean Martin un mystère, qui a été imprimé sous ce titre : *S'ensuit ung mistere de l'institution de l'ordre des Frères prescheurs et commence saint Dominique luy estant à Rome vestu en habit de chanoine regulier. A xxxij personnaiges dont les*

noms s'ensuivent cy-après. (Paris, Jehan Trepperel, sans date); in-4^o goth. de 38 ff. à 2 col., fig. en bois. Philippe Brasseur a consacré des vers à la louange de Jean Martin.

Léop. Devillers.

Brasseur, *Sydera illustrium Harmonie scriptorum*, p. 404. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. II, p. 342. — Brunet, *Manuel du libraire*, édit. de 1862, t. III, p. 1494 et 1475.

MARTIN (Mathieu), écrivain ecclésiastique, florissait dans la première moitié du XVII^e siècle. Religieux minime, il vécut au couvent de Mons, et fut définitif de sa province. A l'occasion de la mort d'Herman-Philippe de Mérode, marquis de Treslon, il dédia à la veuve de ce dernier un traité intitulé : *Les Appanages d'un chevalier chrestien*. Mons, Fr. de Waudré, 1628; pet. in-4^o. La vie n'est qu'un moment : la mort apporte le bonheur éternel à celui qui a su le mériter, comme le marquis de Treslon; il ne faut donc point pleurer la mort d'un homme de bien, telle est la thèse du P. Martin. Et il la développe abondamment en plus de quatre cents pages, dans un style d'habitude redondant et emphatique, mais qui a parfois de l'éclat et de l'énergie. La famille de Mérode fit réimprimer à petit nombre ce rarissime ouvrage, à Bruxelles, en 1845. Une autre réimpression parut à Paris, l'année suivante, dans la *Bibliothèque approuvée* publiée par la librairie Perisse, sous le titre de : *Un cœur chrétien*.

Paul Bergmans.

L'œuvre de M. Martin; un exemplaire de l'édition originale est conservé dans la bibliothèque de la ville de Tournai. — L. Waddingus, *Scriptores ordinis Minorum* (Rome, 1650), p. 253. — Ce bibliographe donne erronément aux *Appanages* la date de 1528; en le recopiant, J.-Fr. Foppens (*Bibliotheca belgica*, t. II, p. 868) a commis la même erreur.

MARTINEZ (François), jurisconsulte, vivait à la fin du XVII^e siècle. Greffier à la chambre de tonlieu, à Bruxelles, François Martinez compila en flamand, sur l'ordre du conseil du domaine et des finances, un traité pratique de droit domanial qui parut, en 1692, sous le titre suivant : *Het recht domaniael van*

Syne Majesteit in desen hertogdomme van Brabant, midtsgaders het gesagh, bewin, ende hanteringe die desaengaende zyn hebbende die raedt ende rentmeester generael, ende de gesworene erflaeten desselfs Hooft Thol-camere binnen Brussel. Bruxelles, Lambert Marchant, 1692; in-fol. L'imprimeur Simon t'Serstevens en donna, en 1729, une nouvelle édition en deux volumes petit in-8o.

Paul Bergmans.

L'œuvre de F. Martinez.

MARTINEZ VAN WAUCQUIER, érudit, né à Middelbourg, mort à Anvers en 1643, d'après Van der Aa (*Biogr. woordenb.*), en 1642, d'après Diercxsens (*Antwerpia Christi nascens et crescens*, t. VII, p. 265). Il fut attaché pendant de longues années, comme correcteur, à l'imprimerie des frères Moretus (maison Plantin), à Anvers. Il était versé dans les langues anciennes et possédait l'espagnol et le français. Le principal ouvrage de Martinez est le *Novum Dictionary tetraglotton in quo voces latinæ et græcæ his respondentes, cum gallica et belgica singularum interpretatione ordine alphabetico proponuntur*. Anvers, 1632; in-8°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Martinez a également laissé quelques traductions latines d'ouvrages espagnols et français : 1. *Conciones, authore R. D. Petro Besseo*, Cologne, 1610; in-12. — 2. *R. P. Jarrici thesaurus rerum Indicarum*. Cologne, 1615; in-12, 3 vol. C'est l'histoire abrégé des missions de la Compagnie de Jésus dans les Indes orientales et dans les autres pays découverts par les Portugais. — 3. *R. P. Cottoni Meditationes*. Cologne, 1617; in-12. — 4. *R. P. Petri Cottoni Sermanes*. Cologne, 1617; in-12. — 5. *Sermones sublimati authore R. mo Domino Petro Camusio*. Cologne, 1619; in-8°, 2 vol. Tous ces ouvrages sont traduits du français. Les trois suivants sont traduits de l'espagnol : 6. *Thesaurus spiritualis missæ, authore R. P. Gaspare Sanchez*. Ingolstadt, 1620; in-16. — 7. *Eexercitium perfectionis, authore R. P. Alphonso Roderico Vallisoletano*. Cologne, 1631-1632; in-4°, 3 vol. — 8. *Opera Sanctæ*

Matris Teresæ. Cologne, 1626-1627; in-4°, 2 vol.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 426. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 877. — Sweertius, *Athenæ belgica*, p. 560.

MARTINI (Corneille), professeur de philosophie et théologien luthérien, né à Anvers en 1567, mort à Helmstaedt, dans le duché de Brunswick, le 17 décembre 1621. Ce savant appartient à une famille dont les membres, tant à Anvers qu'à Bruxelles, ont marqué dans la magistrature consulaire. L'un d'eux fut pendant dix ans pensionnaire de la ville d'Anvers; un autre, vingt ans plus tard, fut condamné à mort et exécuté pour avoir voulu livrer la ville d'Anvers au prince d'Orange. Corneille Martini, sorti enfant de sa patrie avec sa mère et sa sœur, n'y rentra jamais. Nous le trouvons, dès 1591, fixé à Helmstaedt comme professeur de logique. C'est là qu'il fonda sa réputation par ses leçons et ses écrits. On a de lui une douzaine d'ouvrages d'autant mieux oubliés que de nos jours ils ne serviraient pas à grand chose. Le chanoine Paquot en cite huit, mais il n'en donne que les titres sans appréciation aucune. C'est un tort, Martini, comme philosophe, ayant été un initiateur. En matière de religion, la tolérance était à ses yeux la plus nécessaire des vertus. C'était parfait, malheureusement la violence des mœurs empêcha qu'il ne fût goûté et applaudi autant qu'il le méritait. Il y eut même, au nombre de ses collègues, un nommé Strube qui s'oublia jusqu'à dire que sa doctrine était plus porcine qu'humaine. Cela suffit pour nous donner une idée des aménités qui furent échangées au colloque de Ratisbonne de 1601. Martini y alla et lutta avec autant d'énergie que de bonheur contre le P. jésuite Gretser, professeur à Ingolstadt. Son épitaphe fait allusion à cette mémorable rencontre. Ce n'est certainement pas lui, mais un homonyme, qui publia, en 1608, à Anvers, le petit in-folio avec gravures de Pierre Baltens intitulé : *les Généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandre*. Peut-être s'agit-il ici de Cor-

neille Martini, ministre réformé, qui fut suspendu en 1619 par le synode de Leyde à cause de ses sentiments remontrants.

Ch. Rahlenbeck.

Joecher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon*, t. III, p. 227. — Blaes, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 171. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 343. — (Paquot), *Mémoires pour servir, etc.* Louvain, 1767, t. X, p. 349-352. — Kunhard, *Beitrag zur Geschichte der Universitaet Helmsdaedt*. Helmsdaedt, 1797.

MARTINI (Guillaume), pensionnaire de la ville d'Anvers au XVII^e siècle. Maître Guillaume Martini était fils d'un personnage du même nom, qui fut l'un des deux pensionnaires de la ville d'Anvers de 1546 à 1555, et qui, à sa mort, eut pour successeur le célèbre Jacques van Wesembeke, l'un des secrétaires de la même ville. Le fils entra d'abord au service de la ville de Bruxelles, où il obtint, en 1557, les mêmes fonctions que celles remplies par son père à Anvers; c'est en cette qualité, qu'à la demande des nations ou corps des métiers, il prêta serment en leur présence, le 16 décembre de la même année. En 1562, les états de Brabant l'envoyèrent en Allemagne, avec Antoine van Straeten, d'Anvers, pour prendre la défense des privilèges dont les habitants du duché jouissaient dans ce pays. Dès l'année 1565, après avoir donné sa démission à Bruxelles, il fut nommé greffier de la ville d'Anvers, fonction importante qu'il remplit constamment jusqu'en 1585. A ce titre, il souscrivit à tous les actes posés par la commune, tant pendant la domination espagnole, du temps du duc d'Albe et de Requesens, que durant la période orageuse allant de 1576 à la soumission de la ville au prince de Parme. Il disparaît alors et nous ne savons où il termina sa vie.

Maître Gilles Martini, qui était le frère de Guillaume, devint secrétaire de la ville d'Anvers en 1574, perdit ensuite cet emploi vers 1581, et fut nommé pensionnaire de la ville de Bruxelles, sur la désignation que fit de lui Alexandre de Parme (lettre datée de Beveren, le 29 mai 1585). Il hérita du fief de

Wolfslinde, à Eppegheem, que son frère et son père avaient possédé, et qu'il transmit à sa postérité. Il entra dans le lignage de Sweerts à Bruxelles. Mais il ne fit rien d'important et l'on n'en parle ici que pour éclaircir la biographie d'hommes dont le nom se retrouve mêlé aux annales de notre pays à cette époque.

Alphonse Wauters.

Génard, *Antwerpsch Archievenblad*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 3. — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 343, etc.

MARTINI (Gustave-Ferdinand-Joseph), fils du comte Joseph-Hyacinthe-Jacques Martini et de la comtesse Anne-Josèphe-Françoise-Thérèse Martini, née de Meeûs, naquit à Bruxelles, le 15 septembre 1833. Après avoir fait de brillantes études au collège Saint-Servais de Liège et au collège Notre-Dame de Tournai, il entra à dix-sept ans dans la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1850, au noviciat de Tronchiennes, et mourut âgé de vingt-deux ans au collège de la Paix, à Namur, le 25 juin 1855.

Sa courte vie ne fut qu'une longue aspiration à la sainteté. Il n'y eut place en son cœur que pour l'amour divin, pour l'amour de ses parents et celui du prochain, en vue de Dieu. Son esprit d'obéissance et d'humilité, son zèle pour le salut des âmes, son ineffable bonté, son inaltérable douceur, sa sérénité dans la souffrance, le caractère extatique de sa piété comme sa fin prématurée, ont fait de lui l'émule des Louis de Gonzague et des Jean Berchmans. C'était aussi une intelligence d'élite, s'appliquant avec ardeur aux travaux de l'esprit, à qui il n'a manqué qu'une santé solide pour être mis au niveau de toutes les branches du savoir. Toute son âme se révèle dans les pages trop peu nombreuses qu'il nous a laissées. Nous avons de lui : 1. Des extraits de sa correspondance. — 2. Des fragments de discours. — 3. Un résumé des exercices d'une retraite faite au collège de Tournai — pages 201-64 de la *Vie de Gustave Martini*, S. J., par le P. Alexandre Pravost. Paris, Tournai,

1857; in-8°; pages 225-317 de la deuxième édition, 1862; in-12.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINI (Ignace), professeur et écrivain ecclésiastique de la province gallo-belge. On ignore le lieu et la date de sa naissance. On sait seulement qu'il professa à Luxembourg et qu'il mourut à Tournai le 10 avril 1702.

Il a laissé la *Foy triomphante*. 10 et 11 septembre 1675.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINI (Jean), biographe, né à Anvers, le 31 janvier 1595, entra dans la Compagnie de Jésus, le 2 octobre 1615, et mourut le 4 juin 1625. Nous avons de lui les deux ouvrages suivants : 1. *Kort begryp des levens ende deughden van den H. P. Ignatius de Loyola, fundateur der Societeyt Jesu, wtgegeven door eenen van de zelve Societeyt, met veel schoone mirakelen vermeetert*. Malines, Godefroy Huet, 1622; in-12. — 2. *Het leven van den H. P. Franciscus-Xaverius, Apostel van Indien ende Japonien, priester der Societeyt Jesu. Nu in 't cort over-geset wt het latyn, door eenen der selver Societeyt*. Malines, Henri Jaye, 1628; in-12. Le P. de Backer dit seulement : *Leven van den H. Ignatius Loyola en Franciscus-Xaverius*. Malines, Jaye; in-12, et ne dit pas que l'ouvrage est anonyme. Le P. Sommervogel ne croit pas se tromper en attribuant au P. Jean Martini ces deux biographies.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINIS (Arthur), botaniste, né à Malines, le 23 avril 1837, mort à Bruxelles, le 22 avril 1871. Amateur zélé de botanique rurale, Martinis explora avec soin les environs de Bruxelles de 1852 à 1856; plus tard, il étudia, dans tous ses détails, la flore des alentours d'Obourg. Ses recherches dans le Brabant et le Hainaut ont fourni des renseignements nombreux

à l'auteur du *Manuel de la flore de Belgique*. Il a successivement publié, dans le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, les notes suivantes : *Observations phytographiques sur quelques plantes de la flore de Belgique* (1863); *Chloranthie chez les Cerastium triviale Link, Veronica Chamædrys L. et Anemone nemorosa L.* (1864); *Note sur les Erodium pimpinellifolium Sibth. et E. circutarium L'Herit.* (1865); *Note sur le Montia fontana L.* (1866); *Quelques mots sur l'Alsine pallida Emrt.* (1872). Il publia, avec la collaboration de M^r H. van Heurck, quelques fascicules de l'*Herbier des plantes rares ou critiques de Belgique*. M^r H. van Heurck, d'Anvers, l'avait appelé chez lui pour prendre soin de son herbier et des ses autres collections botaniques, sur lesquelles il a publié une notice servant de préface aux *Observationes botanicæ et descriptiones plantarum novarum herbarii Van Heurckiani*. Vers la fin de 1870, il avait été nommé aidé-naturaliste au Jardin botanique de Bruxelles.

Fr. Crépín.

Bull. Soc. roy. de bot. de Belg., t. X, p. 334-336.

MARTINS (Gauthier ou Wautier), maître maçon et architecte à Gand, mort en 1418. Son nom est cité dans les comptes de la ville en premier lieu à propos de la reconstruction de la grande boucherie, qui était à cette époque un vieux bâtiment en bois recouvert de chaume. G. Martins fut le principal adjudicataire de la nouvelle halle, dont le plan avait été dressé par Gilles de Sutter, géomètre de la ville. Bâtie de 1408 à 1417, et augmentée, en 1448, d'une chapelle, cette boucherie était encore au XVII^e siècle, d'après Sanderus, l'une des plus importantes de l'Europe (*Macellum majus ampla et si usquam alia per omnes Europæ regiones magnifica lanionum domus*). Un court passage des comptes de 1410-1411 renseigne que Martins prit part à la mise à prix des travaux de restauration à effectuer au beffroi.

On connaît plus de détails au sujet de la reconstruction, par notre maître maçon, de la chapelle de la chef-confrérie

de Saint-Georges, dans le cimetière de l'église Saint-Nicolas. Un différend qui s'était élevé, au sujet des sépultures dans cet édicule, entre les marguilliers de Saint-Nicolas et les confrères de la gilde, fut réglé par acte du 16 juin 1412 (document publié par M^r F. de Potter, *Gent*, t. III, p. 318). Le 5 janvier, n. s., intervint entre les mêmes parties un accord pour la reconstruction de la chapelle, et, par acte du 6 juin suivant, G. Martins entreprit le travail de bâtisse, aidé du charpentier Van Severen, pour la somme totale de 52 liv. de gros. Ces deux derniers actes, publiés par Ed. de Busscher (*Ann. Soc. des Beaux-Arts*, t. VII), contiennent des stipulations intéressantes au point de vue des détails architectoniques. M^r De Potter pose la question de savoir si réellement la chapelle a été reconstruite, le contrat du 6 juin (et non du 23 mai, comme il le dit) étant annulé dans le registre scabinal. A cela nous répondons que le document du 5 janvier précédent nous apprend que la chapelle primitive a été démolie (*afgebroken*); d'autre part, on sait que des subsides furent donnés à cette époque par la ville à la confrérie pour la construction de la chapelle; enfin, le fait que l'acte a été barré indique tout simplement que l'affaire a été terminée, ainsi qu'on le voit, d'ailleurs, par l'indication du paiement en 1419 au bas de la pièce : *quitatum* (et non *contentatum*, comme on l'a lu) *die XIII^a Januarii anno 1418* (v. st.).

Mais l'œuvre la plus importante de Martins paraît avoir été la construction de la formidable porte dite de Termonde, à l'est de Gand, dans la seigneurie de Saint-Bavon. Le travail de maçonnerie avait été adjugé à G. Martins pour la somme de 270 livres de gros; Daniel van Severen entreprit de placer la charpente avec le fer y nécessaire, pour 50 livres (compte de 1414-1415). Le dernier paiement relatif à cette construction est inscrit dans le compte 1419-1420. De même que la chapelle Saint-Georges, la porte de Termonde fut démolie au xvi^e siècle; un dessin nous en a été conservé.

Depuis 1411, Martins était second géomètre arpenteur de la ville; Daniel van Severen, cité plus haut, avait, de son côté, succédé à Gilles de Sutter comme premier géomètre. Outre sa pension annuelle comme fonctionnaire, la ville octroya à diverses reprises à Martins des gratifications, notamment pour deux voyages à Vilvorde, en Brabant, où il devait acheter des pierres (1414-1415). En 1415, il intervint comme géomètre de la ville dans une nouvelle contestation entre l'église Saint-Nicolas et la gilde de Saint-Georges (12 août 1415, registre scabinal, fol. 115). Un don de 6 écus d'Utrecht (19 esc. gr. de Flandre) fut fait par le magistrat à sa fille, lors de l'entrée en religion de celle-ci à Waesmunster (compte 1416-1417).

Les renseignements publiés par M^r de la Fons de Mellicocq ont fait connaître la part importante prise par G. Martins aux travaux de fortification de Béthune, où « le maître des œuvres de la ville de » Gand « construisit, en 1416, la terrasse d'une solide tour à la forteresse, ainsi qu'une bâtisse à plate-forme et galerie à la porte de Saint-Pry. Après la mort de G. Martins sa veuve chargea Nicolas van Dale de terminer les travaux.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : comptes et registres scabinaux. — Dierickx, *Mém. sur Gand*, t. II. — De Laborde, *Ducs de Bourg.*, preuves I. — *Messager des sciences hist.*, 1836, 1859, 1872. — E. de Busscher, *Annales de la soc. roy. des beaux-arts*, t. VII. — Id., *Recherches sur les peintres gantois*. — De Vigne, *Recherches corporations*. — De la Fons baron de Mellicocq, *Des artistes et ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique*. — F. de Potter, *Gent*, t. II et III.

MARTINS (*Jacques*). Voir MARTENS (*Jacques*).

MARTINS (*Jean*), peintre à Gand (1), contemporain des frères Van Eyck. Les registres scabinaux de la ville nous apprennent qu'il entreprit, le 3 juin 1419, avec le peintre Guillaume van Axpoele, de refaire en bonne couleur à l'huile (*met goeder olieverwen*) les portraits des

(1) Nous omettons, comme falsifiés, pour cette période, les renseignements contenus dans le registre des peintres de la corporation gantoise.

comtes de Flandre, peints antérieurement déjà à la détrempe sur les parois de l'avant-salle de la maison échevinale de la *Keure*. Le contrat, très détaillé, intervenu à ce sujet entre les artistes et les représentants du magistrat a été publié ou analysé successivement par MM. Diericx, De Busscher, De Potter, H. van Duyse; M. de Laborde, de son côté, y a fait allusion dans des notes relatives aux premières peintures à l'huile. On remarque dans cet acte des stipulations très curieuses concernant la bonne qualité des substances à mettre en œuvre : il sera défendu notamment de faire usage de matières corrosives.

Ces portraits, qui comprenaient une trentaine de panneaux représentant tous les comtes et comtesses de Flandre jusqu'au prince régnant Jean sans Peur, devaient, sous certains rapports, être analogues à ceux qui existaient à Courtrai. Or, il y a quelques années, on a découvert à l'église de Notre-Dame, à Courtrai, de nombreux et très importants vestiges de cette série de « pourtraictures » des souverains de Flandre. Les comptes de la ville nous donnent le détail des divers paiements faits aux artistes pour les peintures susdites à la maison des échevins; nous y trouvons que le portrait de Jean sans Peur fut peint en 1431-1432 par Jean Martins, cette fois seul.

En 1422-1423, J. Martins avait été chargé de vernir les seize pierriers en fer (*yserin steenbussen*) livrés à la ville de Gand par Colard Guyse, de Maubeuge. On voit par d'autres extraits des mêmes comptes, 1424-1425, qu'il avait enluminé le Saint-Georges destiné à être placé à la porte du *Steedam*, et orné de peintures le baldaquin de Notre-Dame pour l'église paroissiale de Saint-Pierre lez-Gand. Vu le prix payé par ce dernier travail, 2 livres 10 escalins de gros, E. de Busscher suppose que « c'étaient des médaillons à sujets religieux qu'il y peignit, de ces petits tableaux à l'huile, comme on en voit sur les étendards de nos églises ».

Pendant plusieurs années il fut payé par le magistrat pour travail fait au dais

qui était offert annuellement par la ville de Gand à Notre-Dame de Tournai, de 1426 à 1434 en collaboration avec le peintre Guillaume de Ritsere et le sculpteur Daniel Bulteel, et de 1443 à 1447 avec le peintre Nicolas Vander Meersch. Nous trouvons encore le nom de J. Martins associé à celui de G. de Ritsere pour d'autres tâches : en 1427-1428, ils entreprirent de repeindre la chapelle de la *Keure*; peu d'années après, ils peignirent, l'un et l'autre, des armoiries destinées à orner la ville lors de l'entrée d'Isabelle de Portugal (qui eut lieu le 22 août 1430); Jean Martins, pour sa part, exécuta à cette occasion neuf grands blasons aux armes de la ville.

On peut reconnaître notre Jean Martins dans le « Jehan Martin » cité, à quelques années de là, à propos du mariage de Charles le Téméraire à Bruges, en avril 1468 (n. st.) dans le « compte » des ouvrages et aussi des entremetz et « peintures faicts à Bruges aux nosces » de ms. le duc Charles ». Mais il n'y a rien de certain à cet égard. D'après l'auteur du supplément (1829) à l'histoire de Belgique de Marc van Vaerne-wyck, le peintre Jean Martins serait le père de Nabur Martins (voir ce nom). Nous n'avons pas découvert la preuve de cette filiation.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville : comptes et registres scabinaux. — Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, t. II. — De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, preuves. — E. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois*. — De Potter, *Gent*, t. I et V. — Id., *Geschiedenis der stad Kortryk*, t. III. — *Biogr. nat.*, au mot *Arpoele* (G. van). — H. van Duyse, *L'hôtel de ville de Gand*.

MARTINS (*Joachim*), médecin, né à Gand à la fin du x^e siècle, mort vers 1540. On ne possède que peu de renseignements sur la vie de ce médecin; on sait seulement qu'il vécut longtemps à Bâle, où il entretenait d'étroites relations d'amitié avec Erasme et qu'il publia des Commentaires des trois livres de Galien sur les Forces de la nutrition, une traduction latine des Maximes du même, et enfin une édition complète des œuvres du médecin grec enrichie de notes. Après la mort

d'Erasmus, il serait retourné dans les Pays-Bas.

Dr Victor Jacques.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*.

MARTINS (*Nabur*), peintre, un des artistes les plus notables de l'école gantoise au xv^e siècle, mort en 1454. En 1435, il s'engagea à payer les redevances requises pour être admis dans la corporation des peintres de Gand. Ceci résulte d'un acte en date du 7 septembre 1435, enregistré dans le registre scabinal de l'année (1). Dans ce premier document il est appelé « Nabugodonor Maertins »; les actes postérieurs donnent le prénom abrégé en Nabor, Nabur ou Naber.

Les comptes de la ville de Gand montrent que de 1440 à 1453, la plupart des travaux de peinture ou de dessin effectués par ordre du magistrat lui furent confiés : décors à la chapelle des Parchons (1440-1442); tableau d'autel et peintures murales dans la chapelle des échevins de la *keure* (1443-1444, 1445-1446, 1448-1449); dessin d'un projet pour la restauration de la « grande tour » (2) en 1448; armoiries du souverain et blason de la ville sur la porte de Saint-Liévin (1451-1452). Pendant la guerre contre le duc Philippe le Bon, il fut chargé de peindre beaucoup d'étendards, écus et pennons, notamment les bannières paroissiales ornées de figures représentant les saints patrons des églises (1451-1452), travaux auxquels participèrent aussi les peintres Casin van Bassevelde, Josse Carve et Achilet Vanden Bossche. En 1452-1453, il décora des treillis en fer de la maison des échevins, ainsi que la girouette de la *Spituelpoorte*.

Une série d'œuvres importantes de Nabur Martins est connue par des actes

(1) Le registre de la corporation des peintres porte Nabur Martins comme doyen en 1450. Mais nous considérons comme apocryphes les mentions inscrites dans ce volume pour la période antérieure au xvi^e siècle.

(2) C'était, pensons-nous, la grosse tour des remparts près de la porte de Bruges « grooten » thurle ter vesten », dont il est question au f° 468 du même compte, et non le beffroi comme on l'a dit.

et contrats authentiques. Le 28 janvier 1442 (1443 n. st.), il s'engagea à peindre un tableau destiné au maître-autel de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, pour la somme de 14 livres de gros. N'ayant pas terminé son tableau à la date fixée, il dut promettre aux marguilliers d'Audenarde, devant les échevins de Gand (8 juillet 1443), de ne plus quitter sa besogne avant de l'avoir achevée, sous peine d'une livre de gros d'amende pour chaque absence non autorisée. Cette œuvre était, selon toute apparence, un tableau divisé en plusieurs compartiments. Une commande faite quelques années plus tard, le 28 avril 1460, au peintre Clerbaut van Witevelde, fait connaître, en effet, que le tableau du dit maître-autel d'Audenarde était à volets.

Des comptes encore inédits concernant d'importantes restaurations faites à la Cour du Prince, à Gand, nous apprennent que de 1443 à 1446 « Nabur » Martins, peintre demourant à Gand, fit de nombreux travaux à ce palais, surtout pour la décoration des « pinacles et crestes » de la toiture. Il peignit notamment « les pommeaux de » chacun des dix pinnacles de couleur « d'azur à oille et les grans feuilles et » petites feuilles et branches estans sur « les bords du dit pommeau avecques les » dites ymages d'ommes dont les dits « pommeaux sont garnis ». Les « heuses » ou parties inférieures des pinacles, furent ornées de la devise et des armes de Bourgogne. Il lui fut aussi fait un paiement pour avoir « progetté les deux huys » d'un pele ». Avec le verrier, Martin Beyaert, il livra pour le même palais « les panneaux de VI fenestres du plus » hault estage et vaucheure de la dicte « grant tour de voirre quit, esuelles » sont mis et ouvrés les blasons ou « armes des pays de mon dit seigneur, » bien et richement ». Deux de ces panneaux contenaient « deux ymages, » assavoir St Andry et St Philippe ».

Nous avons vu que Nabur ne travaillait pas toujours avec beaucoup d'activité. Le contrat relatif à l'exécution d'un tableau de maître-autel à Lede (4 juillet

1444) contient à cet égard une stipulation sévère : si l'œuvre n'est pas livrée aux Pâques prochaines, l'artiste payera une amende de 6 liv. degros et encourra suspension de la franchise du métier. Des mesures étaient prises aussi pour que l'exécution fût bonne : au cas où la valeur de l'œuvre serait estimée par les experts à moins de 20 livres, somme fixée par le contrat, le prix serait diminué d'autant ; que si la peinture valait plus, l'église suppléerait. Ce tableau, d'après le contrat, devait être semblable à celui qui se trouvait au maître-autel de l'église de Notre-Dame de Saint-Pierre, à Gand.

La même année, Liévin Sneevoet lui fit faire un *Jugement dernier*, tableau qui devait être pareil à la peinture ornant la salle de réunion de la maison corporative des boulangers. Si le travail n'était pas livré à la Saint-Martin, l'amende s'élèverait à 20 escalins de gros, somme presque égale au prix convenu, qui était de 24 escalins (acte du 10 août 1444).

En 1450, il travailla derechef pour l'église de Lede, et cette fois il y livra *eenen wysere* (vraisemblablement un cadran solaire), en s'engageant, pour lui et ses héritiers, à le tenir en bon état pendant vingt ans. Le chevalier Diericx (*Mém. sur la ville de Gand*, t. II, p. 58, note) ayant mal copié ce document avait cru qu'il s'agissait de la livraison d'une horloge. De là l'erreur, reprise par plusieurs auteurs, que Nabur Martins était à la fois peintre et horloger.

Toutes les œuvres citées sont perdues, et il ne serait guère possible de se faire une idée exacte du talent de notre artiste, si l'on n'admettait avec Edm. De Busscher que l'importante peinture murale exécutée à la grande boucherie, lors de l'érection de la chapelle en 1448, est bien une production de son pinceau. Ce remarquable panneau peint à l'huile — le plus ancien de ce genre qu'on ait signalé — découvert en avril 1855 sous une couche de badigeon par le concierge de la boucherie, Fr. van Melle, fut restauré une première fois par Félix de Vigne, en 1856, et en dernier lieu par E. Briotet, de Paris, en 1887. On y

trouve en caractères gothiques : *Heef doen maken Jacob de Ketelboetere int jaer ons Heeren als m[en] screef M CCCC ende XLVIII*. Des actes formels établissent, d'ailleurs, les relations entre Nabur et le donateur Jacques de Ketelboetere, boucher et poissonnier, que l'artiste gantois avait même fait affilier à la corporation des peintres, quelques années auparavant, en se portant caution pour lui (voir l'acte du 28 janvier 1443, v. st.).

D'autre part, on sait que Nabur Martins, qui avait vraisemblablement été, en 1448, dans la nécessité de faire des frais extraordinaires, emprunta une somme de 3 livres de gros, le 7 décembre de la même année. Mais si l'assertion de De Busscher est infiniment probable, nous devons cependant avouer que la preuve absolue manque toujours. Inutile d'ajouter, en effet, que nous n'admettons pas comme authentique le document, tombé depuis en poussière, que Th. Schellinck se rappelait, en 1858, avoir lu un jour dans les archives de l'église de Saint-Martin. De Busscher voit dans cette peinture murale « tous les caractères d'un *ex-voto* jubilaire » destiné à perpétuer le souvenir de la « longue carrière professionnelle de Jean » de Ketelboetere, le boucher, père du donateur. Le tableau, dont l'ordonnance rappelle vaguement les dispositions de l'œuvre capitale des frères Van Eyck, représente l'*Adoration de l'Enfant Jésus*. Parmi les personnages agenouillés, on reconnaît, grâce aux armoiries, le duc de Bourgogne et Isabelle de Portugal, sa troisième femme, ainsi que Charles, comte de Charolais, et le seigneur Adolphe de Clèves.

Edm. de Busscher, qui place la naissance de N. Martins en 1404 et sa mort en 1482, a fait de vaines recherches pour retrouver ses traces à partir de 1454. Nous avons la preuve qu'il mourut cette même année. Sa femme légitime s'appelait Elisabeth Vander Santen (acte du 30 décembre 1443). A sa mort il laissa d'une Clara Vanden Sande un fils naturel encore mineur, appelé Liévin, et qui fut placé sous la tutelle

de Jean Vander Dyestat (1). Liévin Martins, Nabucers zone ou filius Nabors, dont le nom est cité dans plusieurs actes postérieurs, ne paraît pas avoir suivi la carrière paternelle.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville : comptes communaux; états de biens; registres aux actes et contrats de la Keure. — Bibliothèque de l'université : compte des travaux à la Cour du prince. — Dierick, *Mém. sur la ville de Gand*, t. II, p. 68, 145, 343. — *Ann. soc. des Beaux-arts*, t. IV, 1851-52. — *Mess. des sciences hist.*, 1836, 1835, 1859, 1860, 1872. — *Acad. de Belg., Bull.*, 1855, 7 juin; 1858, 5 août. — *Gazette van Gent*, 1856, 3-4 novembre. — Félix de Vigne, *Mœurs et usages des corps de métiers*, 1837, p. 97. — De Busscher, *Rech. sur les peintres gantois*, xiv^e et xv^e s. (1859). — H. van Duyse, *Journal de Gand*, 1882, 14 octobre et 1883, 3 décembre. — L. Maeterlinck, *Journal de Gand*, 1882, 12 novembre. — F. De Potter, *Gent*, t. II et V. — *Nabur Martins*, par Willem Rogghé (Anvers, 1894).

MARTINUS GREGORII. Voir **GORIS** (*Martin*).

MARTOU (*Edmond*), jurisconsulte, né à Ledeborg, le 16 novembre 1826, était fils d'un modeste employé. Il fit d'excellentes études à l'université de Gand, et alla, en 1847, les compléter à la faculté de droit de Paris. La révolution de Février, qui troublait son goût de l'étude, le fit brusquement rentrer en Belgique. Docteur en droit, il s'essaya dans la presse politique de Bruxelles, où son condisciple et ami Louis Hyman l'avait précédé, et il devint, en 1850, rédacteur de l'*Union libérale* de Verviers. En 1851, il publia une brochure : *De la situation financière et de l'impôt sur les successions en ligne directe* (Liège, chez Carmanne); une autre : *De l'origine et du rôle pacifique du Sénat...* « Nous croyons », écrivait-il, et ces lignes résument sa pensée, « que l'ancien Sénat, en repoussant d'une manière absolue le projet de loi sur les successions, est sorti des limites dans lesquelles doit se renfermer tout pouvoir modérateur; nous croyons qu'il a méconnu la pensée qui a présidé à son

institution, et qu'il a détruit l'économie de l'organisation politique adoptée par le Congrès de 1830 ». A la fin de 1851, il donna, dans l'*Encyclopédie populaire* éditée par Jamar, des *Études sur les institutions de prévoyance*. Il préconise l'épargne en termes excellents, et, comme dans les colonnes de l'*Union libérale*, il s'y montre disciple convaincu de Bastiat. « Par le vertige de la réaction », dit-il, « la liberté est devenue l'objet d'une sorte de haine; on l'a crue inconciliable avec le règne de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes. A Dieu ne plaise que je veuille mettre en doute des souffrances trop réelles! mais la juste commisération qu'elles nous inspirent ne doit pas nous rendre injustes envers un régime qui a été fécond en bienfaits. A part quelques exceptions qui ne peuvent détruire la signification des faits généraux, il est certain que les ouvriers sont aujourd'hui mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus, qu'ils ne l'étaient dans les âges précédents. On s'étend avec complaisance sur les inconvénients des entreprises manufacturières, mais on oublie quelle était la condition des masses avant que l'industrie ne prit tant d'essor; si aujourd'hui les crises commerciales, les innovations trop brusques, engendrent beaucoup de maux, à d'autres époques d'autres causes en produisaient de plus intenses et de plus douloureux... » Martou paraissait promettre à la Belgique un économiste distingué, lorsqu'il abandonna la presse pour revenir au barreau. Il manquait de cette facilité et de cette rapidité de production qui sont des qualités essentielles chez le journaliste. A Bruxelles, il se consacra au droit, plaida avec un vrai talent de juriste des procès civils et rédigea, pour la *Revue de législation* de Wolowski une *Étude sur la réforme hypothécaire en Belgique* (t. XXXVII et XXXVIII), puis un travail : *De l'intervention de l'Etat dans l'organisation du crédit foncier* (t. XXXIX). A partir de cette époque, il étudia et fouilla notre droit hypothécaire dans ses parties les

(1) Voici l'indication précise de ces divers actes inédits qui fixent bien l'année de la mort du peintre : Registres aux états de bien 1453-54, rôle, f° 60 v° (acte de dation de tuteur, 15 mai 1454); 1455-56 f° 90 et 163 v°; comptes de la ville, 1455-56, f° 167.

plus obscures, les plus sujettes à controverse, et publia, dans la *Belgique judiciaire*, dans le *Moniteur du Notariat*, dans le *Recueil de l'Enregistrement*, dans le *Journal de procédure*, un grand nombre de dissertations, presque toutes relatives aux hypothèques et aux matières qui s'y rattachent; on en trouve la longue énumération dans la *Bibliographie du droit belge* de MM. Picard et Larcier. Martou s'y montre déjà un jurisconsulte consommé, traitant les questions les plus délicates, avec un rare talent d'exposition et un grand sens juridique. Infatigable au travail et incapable de jugement superficiel, il avait rapidement acquis, par l'étude approfondie des auteurs et des arrêts, cette expérience, ce sens pratique des affaires auxquels d'autres ne parviennent avec peine que par un long maniement. En 1855, n'ayant pas trente ans, il fit paraître le premier volume de son *Commentaire de la loi du 16 décembre 1851 sur la revision du régime hypothécaire*, avec cette épigraphe, où reparait l'économiste doublé du jurisconsulte: « La publicité des hypothèques est le chef-d'œuvre de la sagesse, le sceau, l'appui et la sûreté des propriétés, un droit fondamental dont l'usage a produit dans tous les temps les plus heureux effets, et a établi autant de confiance que de facilité dans les affaires que les peuples belges traitent entre eux ». (*Observ. du Parlement de Flandre*, 1771). Les trois volumes suivants, complétant l'œuvre, parurent en 1856 et 1857. Ils révélèrent en Martou un véritable jurisconsulte. Sauf l'œuvre monumentale de F. Laurent: *les Principes du droit civil*, il n'est aucun traité d'auteur belge, relatif à notre droit civil, qui soit aussi fréquemment cité devant les tribunaux et ait autant d'autorité que le magnifique *Commentaire* dont Martou a commencé la publication avant d'avoir trente ans, qui fit abandonner ou oublier d'autres entreprises du même genre, et qui du coup le classa parmi les maîtres de la science. Ch. Faider, dans le rapport du jury sur le prix quinquennal des sciences morales et politiques (1855-1860), l'appelle: « Un important ou-

vrage, bien écrit et qui atteste de la sagacité, de l'érudition, des études sérieuses ». L'économiste reparut dans l'introduction développée dont Martou enrichit le *Code réglementaire du crédit foncier présenté à la Chambre des pairs de Portugal* (Bruxelles, 1858). L'Académie de législation de Toulouse lui avait décerné le titre de membre correspondant pour son livre sur le régime hypothécaire. Vers le même temps il fut nommé avocat près la cour de cassation (11 août 1859). Il remit la main à l'œuvre, malgré ses occupations du barreau, pour donner en 1860 le premier volume du *Traité de l'expropriation forcée* (Bruxelles, Decq). D'après la *Bibliographie du droit belge*, ce volume qui n'a au titre que le nom de Martou, a été fait en collaboration avec M^r Vanden Kerckhove. Quoi qu'il en soit, on y retrouve les maîtresses qualités qui ont assuré le succès du *Commentaire de la loi hypothécaire*. Malheureusement, Martou ne put achever son traité sur l'expropriation (les tomes II, III et IV sont de Ch. Waelbroeck). L'excès de travail, son obstination à ne rien concéder aux soins de sa santé avaient depuis longtemps miné celle-ci, lorsqu'il succomba à une maladie de poitrine, à Saint-Gilles, le 15 juillet 1862, profondément regretté de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études juridiques.

Ad. Du Bois.

MARTYNOWSKI (*Jérôme*), mathématicien, né à Ludowikonka, près de Vilna (Pologne). Il fit ses humanités au gymnase de Winica, en Pologne, et s'appliqua particulièrement aux sciences exactes. Il entra, en 1827, à l'université de Vilna, et s'y livra, pendant trois années, à l'étude de la médecine. Proscrit après la répression de l'insurrection lithuanienne, il se réfugia en France, puis en Belgique, et se fixa à Liège, où il reprit ses études de mathématiques à l'université. Il fut d'abord attaché comme surveillant au collège communal; en 1838, lors de l'organisation du régime intérieur des écoles spéciales annexées à l'université, sa conduite exemplaire,

son exactitude et surtout ses aptitudes remarquables le firent nommer répétiteur-surveillant. En 1849, sur la demande expresse de la faculté des sciences, il obtint le titre d'agrégé de cette faculté. Après la mort du professeur Meyer, un arrêté royal lui attribua exclusivement le cours de calcul différentiel et intégral. Il resta vingt ans attaché à l'université de Liège. Le typhus l'emporta brusquement, le 2 novembre 1861. Martynowski était affilié à la Société scientifique de Cracovie et à la Société royale des sciences de Liège.

On lui doit les ouvrages suivants :

1. *Leçons sur le chauffage et la conduite des machines* (in-4°, autographié). —
2. *Leçons de calcul différentiel et intégral* (2 cahiers, in-folio, autographié). —
3. *Cours spécial de calcul différentiel et intégral* (rédigé et publié, avec l'autorisation du professeur, par les élèves de l'école préparatoire des mines, Première année, 1855; cahier in-fol., autographié). —
4. *Mémoire sur la formation des puissances ordinaires et celle du développement logarithmique d'une fonction explicite d'une seule variable* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. IV, 1837, p. 82). —
5. *Note sur la Recherche du coefficient dans le retour des suites* (*ibid.*, t. IV, p. 135). —
6. *Mémoire sur les formes des équations des lignes du second ordre* (*ib.*, t. VIII, p. 116). —
7. *Mémoire sur la congruence $a \frac{n-1}{2} \equiv (=1)^s$* (*ibid.*, t. IX, 2^e série; p. 119). —
8. *Sur les transformées de l'équation du second degré à deux variables* (*Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*, t. I^{er}, 1843, p. 177). —
9. *Sur la solution des équations numériques* (mémoire inséré t. I^{er}, 1843, p. 290; t. II, 1845, p. 445 et t. VIII, 1853, du même recueil). —
10. *De la construction des normales dans les courbes du second degré* (*ibid.*, t. IV, 1848, p. 1). —
11. *Essai sur la théorie des parallèles* (*ibid.*, t. VII, 1852); cet essai fut reproduit avec de nouveaux développements dans le *Moniteur de l'enseignement moyen* (t. I^{er}, 2^e série). —
12. *Des combinaisons avec répétition* (*ibid.*, t. XVI, 1861; p. 53). —
13. Notes sur

l'Introduction à la philosophie des mathématiques, par Hoëne Wrouski (inédit). — 14. *Abrégé d'arithmétique. Cours de mathématiques pures et cours de statique* professé pendant l'année académique 1846-1847.

On peut encore ajouter à cette liste quelques autres notes publiées pour servir de développement à certaines théories; puis ses polémiques à propos d'une note de Lamarle sur l'emploi de l'infini dans l'enseignement des mathématiques élémentaires (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVII); enfin quelques compositions poétiques en langue slave.

C. Bergmans.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1861*. — Alph. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*.

MARVILLE (*Hennequin*, *Hans* ou *Jean DE*), mentionné, dès le 22 janvier 1372, dans les acquits de la chambre des comptes de Lille, comme sculpteur et varlet de chambre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne-Valois (lequel lui fit don, ce même jour, d'une somme de 100 livres tournois), est indubitablement Flamand, car, ainsi que le fait remarquer Mgr Dehaisnes (*Hist. de l'art dans la Flandre, etc.*, p. 510), s'il avait été Français, les scribes bourguignons de son temps l'auraient certainement appelé Jeannin ou Jeannot, au lieu de Hennequin qui figure dans les premiers comptes de la maison de Bourgogne. Son nom s'y écrivait indifféremment de Marville, de Mereville, de Menreville ou de Menneville. Il peut avoir son origine, comme le remarque encore, non sans raison, Mgr Dehaisnes, soit de Mereville, localité du département du Nord (France), ainsi que le feraient supposer les formes Menreville et Mereville, soit de Mervel, hameau voisin de Saint-Trond, ou bien de Marville, village belge sur les confins du grand-duché de Luxembourg. Ce qui pourrait justifier son origine de la Flandre française actuelle, c'est qu'il y eut à Lille en 1366, un Jean de Menneville qui tailla un des piliers de la collégiale Saint-Pierre et qui se confond peut-être avec notre Jean de Marville, dont le nom

s'écrivit, plus d'une fois, de la même manière dans les comptes précités. Cette supposition n'a rien de trop hasardé. Au surplus, l'artiste dont nous nous occupons s'entoura presque exclusivement de sculpteurs originaires de la Flandre pour exécuter le monument funéraire commandé par Philippe le Hardi, pour la chapelle du célèbre monastère de Champmol, près de Dijon; décrété par ordonnance du 6 juin 1383, la première pierre en fut posée le 20 août suivant.

Avant le 10 novembre 1383, Philippe le Hardi ordonna à de Marville de résider à Dijon « pour certains besognes de son mestier »; outre ses gages, on lui accorda ceux d'un valet ouvrier et ceux d'un valet avec un cheval; de 1372 à 1389, il fut payé à raison de 8 gros ou deux tiers d'un franc comme salaire journalier.

D'après le compte de 1384-1385, Jean de Marville alla lui-même acheter à Dinant le marbre et l'albâtre pour le tombeau de Philippe; il les conduisit et les déposa dans son habitation, à Dijon, où se trouvait son atelier, que les comptes qualifient d'« hostel ». Le 1^{er} novembre 1384, il s'adjoint, outre ses deux valets précités, Philippe van Ereïn, sculpteur flamand, qui fut payé à raison de 2 francs comme salaire, par semaine, somme assez importante pour le temps et qui implique l'idée d'un taux de salaire d'artiste de talent. Le 1^{er} mars 1385, de Marville engage, pour son entreprise princière Claes, Claus ou Nicolas Sluter, également Flamand (celui-ci se disait de « Orlandes », c'est-à-dire Hollande (1), dans une de ses quittances), quatre autres sculpteurs, au même salaire que Philippe van Ereïn, et cinq ouvriers payés à un taux un peu moindre; en 1386-1387, il s'adjoint encore treize sculpteurs et ouvriers; ce nombre descend à douze en 1387-1388 pour finir à six en 1388-1389.

La fatalité voulut que notre compatriote ne put achever son œuvre: il devait être mort avant le 23 juillet

1389, car un compte mentionne, à cette date, son remplacement par Sluter. Tout faisait supposer à Mgr Dehaisnes que c'était à Jean de Marville et non à Nicolas Sluter, comme on l'avait assuré jusqu'ici, que revenait l'honneur d'avoir conçu le plan, et d'avoir, en grande partie, exécuté le tombeau actuel de Philippe le Hardi. « Jean de Marville », dit-il, « est chargé de cet ouvrage dès 1384; il achète les matériaux nécessaires; c'est sous son nom que toutes les dépenses sont mentionnées; c'est à lui que toutes les sommes sont payées pour le salaire des ouvriers qui travaillent » par son ordonnance; durant cinq à six ans, douze ou même quinze sculpteurs, et dont quelques-uns recevaient un salaire aussi élevé et même plus élevé que Nicolas Sluter, et pour la plupart de véritables artistes, s'occupent de cette œuvre sous sa direction; au moment de sa mort, en juillet 1389, la sépulture devait être presque achevée, puisque, depuis plus d'un an, on employait des polisseurs et des polisseuses de marbre, et que le nombre des sculpteurs était réduit de douze ou quinze à six. Evidemment, disait cet auteur, la conception du plan et l'exécution d'une partie notable du monument appartient à Jean de Marville.

De ces diverses circonstances, et surtout du silence des comptes de 1393 à 1402, Mgr Dehaisnes pouvait conclure qu'il était impossible que, de 1384 à 1389, date de la mort de Jean de Marville, celui-ci n'ait pas fait le tombeau en notable partie. Il lui en attribuait, en conséquence, la plus grande part, et tout spécialement la statue du duc Philippe le Hardi. Tout donc s'accordait à faire supposer que la conception du plan et l'exécution de la partie principale de l'œuvre entière, laquelle coûta la somme considérable de 6,412 livres, était de notre compatriote. La savante *Histoire de l'art dans la Flandre, etc.*, s'arrêtant à l'an 1401, Mgr Dehaisnes avoue n'avoir parcouru qu'imparfaitement les comptes des années suivantes. Il ne s'est pas arrêté à la mention d'un ouvrage imprimé qui dit, qu'en l'année

(1) Ainsi appelait-on, au x^v^e siècle, la partie flamande de nos provinces d'alors.

1404, un contrat fut passé avec Nicolas Sluter et Nicolas Vande Werve, son neveu, pour l'achèvement de ce tombeau. Voici le texte de ce contrat : « Claus Sluter, valet de chambre et tailleur d'ymages du duc de Bourgogne, Mond. S^r, par lettres de Messigny, xi juillet 1404, mande à Guillaume Chenili, receveur général de ses finances en Bourgogne, pour achever la sépulture du duc deffunt, son père, commencée en l'église des Chartreux de Champmol lez-Dijon, pour l'ymage ou sa représentation qui y doit estre mise, avec deux grands anges qui tiendront un heaume ou bassinet atout sur timbre, un lion aux pieds, laquelle représentation sera armée, ou en habit royal, selon qu'il jugera suivant son agrement, le plus convenable, accompagnée de 40 ymages pleurants, semblables avec deux qui sont déjà faittes, 54 anges lots d'albastre, etc., que led. Claus s'est engagé à finir à ses frais et depens dans 4 ans, en fournissant tout ce qui sera nécessaire pour cela généralement, outre les provisions de matiere et d'outils qu'y sont déjà, lesquels luy resteront à la fin de l'ouvrage, moyennant qu'il luy donnera pour cela, pour ses gages lesd. 4 ans, 960 l., qui luy seront payez de quart d'an en quart d'an, outre ses gages de 8 gros par jour, depuis la mort du feu duc son père jusqu'au dit jour xi juillet, et 2,000 frans d'or pour tous frais qu'il fera pour ce, tant en fourniture de matiere, outils, ouvriers, qu'en autres choses quelxconques, savoir chacun d'iceux 4 ans 500 frans, qui luy seront tellement payez, qu'au deffaut led. ouvrage ne soit nullement retardé et qu'il ne puisse point alléguer au bout des dits 4 ans, si la dite sépulture n'estoit point finie, auquel cas, s'il l'alleguoit, il s'est engagé de luy donner lesd. 8 gros par jour de gages, pour tout le temps qu'il mettra à l'achever; de plus qu'il a été convenu avec luy que, si la grande pièce de marbre qui est en l'église desd. Chartreux venoit à se rompre ou endommager en aucune maniere en la travaillant et la plaçant, il n'en repondroit de rien, à

« moins que ce ne fut par sa faute
 « propre évidemment; et en outre qu'il
 « aura sa demeure où il est logé actuellement jusqu'à ce qu'il ait achevé
 « l'ouvrage, avec l'exemption de tout
 « payement et de tous aydes et subventions qui se leveront durant led. tems
 « à Dijon, pour quelque raison que ce
 « soit. C'est pourquoi il luy enjoint de
 « le payer exactement aux termes et
 « de la même maniere que dessus est
 « dit, de façon que tout s'exécute ponctuellement, ainsy qu'il a esté convenu
 « de part et d'autre, etc. » (*Bibl. nat. de Paris*, coll. de Bourgogne, vol. 58, folio 51, r^o et v^o; vol. 54, folio 73; vol. 100, p. 49).

D'après la même collection, vol. 41, f^o 22 v^o; vol. 53, f^o 123; vol. 100, p. 72 et 609; le 19 novembre 1408, « il fut fait un grand pertuis au mur du cresson de l'église des Chartreux, pour mettre icelluy pertuis dedans le choeur de lad. église, une tombe de marbre noir de 12 pieds de long sur 8 de large amenée de Dinant à Champmol par ordre de Mgr. le duc pour faire sa sépulture ».

M^r Bernard Proost qui nous a révélé l'existence de ces documents dans un intéressant article publié, en 1887, p. 303, de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, persiste donc, en présence de ces pièces, à attribuer le tombeau du duc Philippe le Hardi à Nicolas Sluter et à son neveu Nicolas Vande Werve, contrairement à l'avis précité de Mgr Dehaisnes. L'ouvrage, dit M^r Proost, ne fut pas terminé à l'expiration du délai prévu par la convention précédente. Le 13 mai 1409, Jean sans Peur, pendant un séjour à Dijon, alla visiter aux Chartreux les travaux qu'on exécutait encore au tombeau de son père. Le monument ne fut complètement achevé, reçu et soldé qu'après la mort de Nicolas Sluter, au commencement de janvier 1411 (n. s.).

Le tombeau resta dans le choeur de l'église des Chartreux jusqu'en 1793, époque où il fut brisé et ses statues et statuettes dispersées, ce qui explique la présence de quelques-unes de celles-ci

dans la galerie du duc de Hamilton, en Angleterre, et au musée de Cluny, neuvième salle, nos 428 à 432. Ce n'est qu'en 1827 qu'on en rassembla les débris et que l'on reconstitua, tel qu'on le put, ce tombeau qui est considéré comme l'un des plus beaux monuments en ce genre, produits pendant le xve siècle. Seules, la statue de Philippe et quarante statuettes (ou *ploueurs*, comme on les appelait jadis), sur les quatre-vingt-dix qui entouraient la base et qui figuraient les obsèques du chef de la maison de Bourgogne-Valois, ont pu être remises à leur place. Ce monument figure, dans ces conditions, au musée de Dijon. Déjà Valéry, bon critique d'art et bibliothécaire du roi, au palais de Versailles, qui écrivait en 1826 (*Voyages en Italie* : Dijon), fait remarquer que, malgré l'intention de douleur commandée par une telle cérémonie, on retrouve sous le froc et dans les traits de moines toutes les passions et tous les sentiments humains exprimés avec une vérité, une réalité tout à fait admirables. C'est donc avec raison que Dehaisnes fait ressortir que ce tombeau, tout autant que le puits de Moïse (aussi à Dijon), également de Sluter, présente, avec des tendances toujours de plus en plus marquées vers la reproduction de la nature, une puissance de génie, une science du groupement, une largeur d'exécution et une habileté de mains, que la sculpture ne devait guère dépasser tout en laissant à désirer au point de vue de la perfection anatomique des formes.

Nous avons eu la curiosité de consulter le savant auteur de l'*Histoire de l'art dans la Flandre*, pour avoir son opinion sur la substitution de Nicolas Sluter à de Marville, pour *refaire* ou *achever* le tombeau de Philippe le Hardi. Voici son avis : « Voici peut-être comment les choses ont pu se passer », dit-il. « Jean de Marville avait exécuté ou fait exécuter une notable partie du tombeau, statue ou statuettes, anges, etc., dont plusieurs étaient peut-être inachevées. Il mourut, et après que Sluter eut continué l'œuvre pendant quelque temps, celui-ci s'occupa d'autres tra-

vaux. Lorsque, en 1404, on voulut reprendre le travail interrompu du tombeau, on trouva que plusieurs parties des statues déjà faites avaient souffert, étaient inachevées ou n'étaient pas assez parfaites, et une convention fut passée pour que Sluter et son neveu s'engageassent à achever la sculpture (c'est l'expression du contrat), et à finir à leurs frais (c'est encore l'expression) 54 angelots. C'est ce qui est arrivé pour le tombeau de Jean sans Peur; Jean de la Huerta avait fait les statues et, en partie, les statuettes, et Ant. Le Mouturier, son successeur, les refit en abandonnant ou reprenant ce qui avait été fait; de même pour les tombeaux de l'église de Brou à Bourg (en Bresse), commandés par Marguerite de Savoie : les statues et les statuettes avaient été faites de 1512 à 1522, et cependant, en 1526, Louis van Boghem et Conrad Meyt exécutent les statues et les statuettes. Voici donc comment les faits ont pu se produire : en 1404, Sluter et Vande Werve auront fait ou refait la statue du duc et auront fait ou achevé un certain nombre de statuettes. S'il en est ainsi, la part de Jean de Marville dans l'œuvre est moins considérable que je ne l'avais cru d'abord, et, comme ce qu'il y a de plus remarquable dans le tombeau, c'est la statue du duc, et ensuite la galerie en albâtre, qui est certainement, comme je l'avais dit, l'œuvre de Sluter, il s'ensuit que l'honneur en revient en notable partie à Sluter et à son neveu. Toutefois la part de De Marville est encore assez importante ».

On s'accorde à reconnaître que De Marville et Sluter furent les précurseurs du mouvement initial que prit alors la sculpture française. Michel Coulomb, de Tours, comme se plaisent à le dire actuellement les historiens français (Coulomb et autres), s'inspira de l'œuvre de nos deux illustres Flamands et le tombeau de ceux-ci devint le prototype des monuments funéraires français d'alors.

Par mandement, du 6 juin 1369, de Charles V, roi de France, Hennequin ou Jean de Marville avait reçu 60 francs

« pour faire certaines ymages et maçonneries » dans la chapelle fondée par le souverain dans l'église de Rouen. Il s'agit du tombeau en marbre que Charles V se fit ériger dans ce temple pour renfermer son cœur; son corps devant rester à Saint-Denis, près de Paris. Il est indubitable aussi que, vu la notoriété dont jouissait déjà Jean de Marville pour être honoré de la confiance de Philippe le Hardi, c'est au même sculpteur que l'on commanda les travaux précités au monument funéraire de Rouen, dont l'entreprise avait été confiée dès 1367 à « Hennequin (ou Jean) de Liège, ymaginier ». Il ne reste plus rien de ce tombeau démoli en 1737, et dont les débris furent dispersés en 1793.

Edm. Marchal.

Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre, etc.*, p. 510-513, etc. — Valéry, *Voyage en Italie*, p. 5. — B. Proost, *Biblioth. de l'École des chartes*, 1887.

MARVIS (*Gautier* ou *Walter DE*), évêque de Tournai, né à Tournai, dans la seconde moitié du XII^e siècle, mort dans la même ville, le 17 février 1251, dans la trente-troisième année de son épiscopat. Ses parents étaient pauvres, son père exerçait l'état de cordonnier; il empruntait son nom de Marvis au quartier qu'il habitait, arrosé par le ruisseau de ce nom. Tout jeune, il fut reçu parmi les enfants de chœur de la cathédrale de Tournai, et mis ainsi à même d'étudier; son mérite le fit remarquer; il passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, pour devenir chanoine, puis doyen, puis enfin évêque, élu par le suffrage unanime du chapitre, en remplacement de Goswin (1219). Il était dans ce moment devant Damiette avec les croisés; il revint et fut sacré à Reims par l'archevêque Guillaume de Joinville. En 1223, le roi de France lui rendit les régales, et ordonna aux Tournaisiens de lui témoigner toute la fidélité qu'ils devaient à leur évêque. Son premier soin fut de mettre ordre aux affaires du diocèse, dont plusieurs laïques avaient usurpé les biens et les immunités, ce qui lui suscita des difficultés avec bon nombre de seigneurs et

même avec la commune de Tournai. Voici un de ces incidents : les Tournaisiens avaient arraché de la prison un homicide du nom de Jacques Leclercq et l'avaient exécuté, ce qui était contraire aux prérogatives de l'officialité. Ils furent condamnés à rendre le cadavre aux officiers de l'évêque, et à payer à ce dernier une amende de mille marcs d'argent. Comme la commune était sans fonds, elle céda à l'évêque une maison nommée *la Treille*, qu'elle possédait sur la place. L'évêque, suffisamment satisfait d'avoir eu gain de cause, convertit cette maison en halle aux draps, et fit ainsi servir au profit de la ville l'amende payée par elle (1231).

La réputation de sagesse et de prudence de Gautier de Marvis était si universellement reconnue, que, en 1232, le pape Grégoire IX le nomma son légat dans le midi de la France, pour aller pacifier cette contrée troublée par les Albigeois. Il y resta plusieurs années, présida, en 1233, le concile de Bourges et assista au congrès de Melun où se trouvaient le roi et plusieurs princes. Il alla ensuite à Rome pour rendre compte de sa mission, puis rentra dans son diocèse où il eut quelque peine à rétablir la paix. Peu après, le pape l'envoya à Liège, afin d'y aplanir les difficultés qui s'y étaient élevées à l'occasion de la nomination d'un évêque en remplacement de Jean d'Eppe. Convaincu que tout bon évêque doit connaître par lui-même son diocèse, Marvis fit la visite du sien, ce qui lui prit plusieurs années; à cette occasion, il donna un bref qui délimita un grand nombre de paroisses. Cette pièce, appelée *l'Itinéraire de Walter de Marvis* (1242), est un des documents les plus intéressants que nous possédions sur la topographie de notre pays à cette époque; elle a été publiée par la Société d'Emulation de Bruges.

Gautier de Marvis réforma son clergé, régla le service et l'organisation des hôpitaux et léproseries, et fit beaucoup de fondations pieuses, tant à Tournai qu'en d'autres endroits de son diocèse. Il fut inhumé au milieu du chœur de sa cathédrale sous une plaque de

cuivre qui supportait sa statue soutenue par six lions. Cette plaque contenait une longue inscription en latin. La tombe de cet évêque fut détruite en 1566 par les iconoclastes. Plus tard, en faisant des fouilles dans le chœur, on découvrit, sous les dalles, une lame de cuivre où étaient gravés les principaux faits de la vie de Marvis.

Émile Varenbergh.

Deschamps, *Walter de Marvis*. — Le Maître d'Anstaing, la Cathédrale de Tournai. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2^e série, t. XIII. — Cousin, *Histoire de Tournai*. — Chotin, *Id.*

MARVIS (*Jean DE*), poète, florissait à Tournai dans la seconde moitié du x^ve siècle. Il faisait partie du *Puy d'escole de réthorique* qui s'était formée dans cette ville en 1477, et paraît y avoir joué un rôle des plus actifs. Sur les cinquante et une *congrégations* ou réunions, dont un manuscrit de la bibliothèque de Tournai nous conserve les annales, il n'en est que quatre où il n'ait pas donné lecture de quelque pièce. Le manuscrit contient en tout cinquante-six de ses poésies, dont vingt *couronnées* et cinq *chapelées*; il nous apprend, en outre, que Jean de Marvis fut le *chief* de la 1^{re}, 10^e, 20^e, 31^e et 42^e réunion. Si l'on en juge par les pièces couronnées qui ont été publiées par Fréd. Hennebert dans ses *Ritmes et refrains tournésiens*, Jean de Marvis est loin d'être un poète sans valeur. Malgré la recherche des équivoques, l'abus des tours de force poétiques : vers à écho, pièces monosyllabiques, etc., tous défauts communs à son époque, il faut lui reconnaître une certaine facilité de style, presque de l'élégance parfois. J'en citerai comme exemple le *fastras* couronné dans la 6^e *congrégation* sur ce refrain :

Ung breviaire bien porté
Vault unes matines mal dictes,

celui couronné dans la 27^e sur ce refrain :

Quel chose luy fut-il
Quand il ne luy fist mie ?

ou la *pastourelle* couronnée dans la

35^e *congrégation*, et dont voici la première strophe :

Trois gens pasteurs, experts en rhétorique,
Avec aussi de musique usitez,
Confabulans, supz pred aromatique
Emprès leurs fous (1), ès spéciositez (2)
De herbes et fleurs, le ung dist : Mes bien amez,
Chantons ici aucun motet notable,
Plaisant à Dieu et aux bons agréable,
Car pour huizeuse (3) et folée éviter,
En chose utile, honeste et délectable
Se doit cascun volentier exercer.

Paul Bergmans.

[Fréd. Hennebert], *Ritmes et refrains tournésiens* (Mons, 1837) ; public. des Bibliophiles de Mons, n° 3. — A. Van Hasselt, *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* (Mém. cour. Acad. roy., in-4^o, t. XIII, 1838), p. 138-143.

MARX (*Charles*), né vers 1730, fut nommé, le 12 mars 1761, maître de chant de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, en remplacement de Pierre-Nicolas Rochefort, de Huy. Marx conserva cette fonction jusqu'à sa mort survenue en 1788. Il s'adonnait à la composition, et on peut citer, parmi ses œuvres principales, une *Messe de Requiem*, à quatre voix, et de nombreux motets qui ne sont point sans mérite.

Paul Bergmers.

Ed. Grégoir, *les Artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle* (1885), p. 290-291.

MARY (*Benjamin*), homme d'Etat, diplomate, voyageur, né à Mons, le 22 mars 1792, décédé aux eaux de Bagnères-de-Luchon, dans les Pyrénées, le 2 août 1846. Il était fils de Hyacinthe-Charles, licencié en droit, et de Marie-Josephine Parmentier, et descendait d'une famille noble dont les armoiries étaient *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un anneau du même*. Après la conquête de nos provinces par la République française, son père revint avec sa famille se fixer à Enghien, où il fut attaché à l'administration de la maison d'Arenberg et remplit les fonctions notariales de 1802 à 1826. Le jeune Benjamin fit ses humanités au collège de cette ville et son droit à Bruxelles. Il alla se fixer à Namur, devint membre des états pro-

(1) Troupeaux.

(2) Beautés.

(3) Oisiveté.

vinciaux. Élu député suppléant du Congrès national par le district de Namur, il fut appelé à siéger, le 7 avril 1831, en remplacement du baron d'Hautepenne, mais il déclara ne pouvoir accepter ces fonctions, sans doute parce qu'il estimait que la mission de cette assemblée était terminée par le vote de la Constitution. Son goût pour les voyages l'amena à embrasser la carrière diplomatique. La Belgique rendue à elle-même avait, alors surtout, un besoin impérieux de se faire représenter près des gouvernements étrangers par des agents capables et expérimentés; leur mission n'était pas aisée. Benjamin Mary fut nommé, le 27 juillet 1832, chargé d'affaires de Belgique près du gouvernement impérial du Brésil; le 30 novembre 1838, il fut envoyé en la même qualité en Grèce. Notre diplomate mena à bonne fin, dans ces deux pays, la conclusion de traités de commerce et obtint pour sa patrie des conditions avantageuses. Le traité avec le Brésil fut signé le 22 septembre 1834, et rendit applicable à la Belgique le traité intervenu, le 20 septembre 1828, entre l'empire américain et l'ancien royaume des Pays-Bas. Le traité avec la Grèce fut conclu les 13-25 septembre 1840, et ratifié par une loi du 24 mars 1841.

Mary était officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre impérial du Cruzeiro, grand commandeur de l'ordre du Rédempteur de Grèce, membre du Cercle archéologique d'Athènes. Pendant son séjour à Rio-de-Janeiro, il mit à profit son talent remarquable de dessinateur pour prendre les vues les plus pittoresques du Brésil. Quelques-uns de ses dessins ont été lithographiés. Mary a laissé une relation de ses voyages au Brésil et en Grèce.

Ernest Mathieu.

Piron, *Levensbeschryvingen* (1860). — Renseignements particuliers.

MARY (*Edouard-André-Joseph*), licencié en droit, économiste et poète, frère du précédent, naquit à Enghien, le 26 avril 1796, et mourut à Bruxelles, le 30 avril 1853. Nommé, en 1822, second secrétaire de la commission per-

manente de la Société de bienfaisance des provinces méridionales, il fut chargé de diriger le *Philanthrope*, organe périodique de cette association. Il donna sa démission de secrétaire le 20 décembre 1825, mais resta toujours profondément attaché à cette utile institution. On en trouve la preuve dans le rapport qu'il publia, en 1829, sur les résultats importants obtenus au point de vue de la moralisation des vagabonds par la création des colonies agricoles, tant dans les provinces du nord des Pays-Bas que dans la Campine. Son travail intitulé : *Voyage aux colonies agricoles érigées par les sociétés de bienfaisance du royaume des Pays-Bas, précédé d'un aperçu sur la nature, les progrès et l'influence de ces institutions*, résume avec une grande netteté et un jugement sûr et pratique, les difficiles problèmes que soulève la question de l'amélioration des classes indigentes; il signale les moyens les plus efficaces pour prévenir et pour secourir la misère, ou pour la réprimer lorsqu'elle est volontaire et factice.

Edouard Mary fut, en 1819, un des fondateurs de ces sociétés pour l'encouragement de l'instruction primaire en Belgique, qui s'organisèrent sous les auspices du gouvernement; il porta ses efforts à faire ouvrir des écoles gratuites pour les enfants indigents et préconisa la méthode de l'enseignement mutuel. Il contribua également à l'établissement de la Caisse d'épargne établie d'abord à Bruxelles, en 1825, ainsi que du comité des écoles d'adultes, en 1834.

Lors des premières élections qui suivirent la promulgation de la Constitution belge, Mary fut élu membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Soignies. Il prit une part active aux discussions parlementaires; il fit preuve d'une grande compétence dans les questions financières pendant les sessions de 1831-1832 et 1832-1833; mais lors de l'élection du 23 mai 1833, après la dissolution des Chambres, il succomba au ballottage à Soignies contre Barthélemy Dumortier.

À la suite de cet échec, Edouard Mary quitta Enghien pour se fixer défi-

nitivement à Bruxelles. Un arrêté royal du 6 avril 1843 le désigna comme membre de la commission provinciale de statistique du Brabant qui venait d'être organisée. Il consacra, en outre, ses loisirs à la poésie et fit paraître, en 1850, des *Épîtres en vers sur la Belgique*; elles sont au nombre de dix et dictées par un noble sentiment patriotique; l'auteur s'est inspiré des poèmes de Lemayeur et de Lesbroussart. A leur exemple, il fait suivre ses épîtres de notes historiques et statistiques sur notre pays. Nos écrivains tendaient alors à faire revivre et à affirmer dans le domaine littéraire et artistique surtout l'existence de la patrie belge.

Ernest Matthieu.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — Hymans, *Histoire parlementaire de la Belgique*. — Renseignements particuliers.

MASCHEREL (*Renard*) ou **MAXHERÉ**. Voir **SCHÖNAU** (*Renard DE*).

MASIUS. Voir aussi **MAES**.

MASIUS (*Gilbert*), évêque de Bois-le-Duc, né à Bommel, mort le 2 juillet 1614. Il fit ses licences en théologie à l'université de Louvain, devint, en 1579, chanoine de la cathédrale de Bois-le-Duc, en 1588 pléban de la même église, fonctions qu'il remplissait avec le plus grand zèle. Appelé au siège épiscopal de ce diocèse, le 1^{er} novembre 1593, il fut sacré en cette qualité, le 7 mars 1594, à Bruxelles, dans la chapelle ducale, en présence de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas. Le 25 mars, il entra dans son diocèse, qui était dépourvu d'évêque depuis deux ans. Il s'occupa avec zèle de son ministère, et visita son clergé au milieu des dangers les plus graves, par suite des hostilités entre les États généraux et les Pays-Bas espagnols. Pendant les deux sièges de Bois-le-Duc, en 1601 et 1603, il excita ses concitoyens à la résistance, et exposa souvent sa personne au milieu des hostilités. Régulièrement il fit des sermons les dimanches et les jours de fêtes solennelles. Ami de saint François de Sales, évêque de Genève, il entretenait avec ce prélat une correspondance

très suivie. Une de ses grandes préoccupations était celle de pourvoir à la subsistance des nouveaux curés de son diocèse, en leur distribuant les revenus des premières prébendes vacantes de sa cathédrale. Désormais les cures ne pouvaient plus être confiées qu'à des licenciés en théologie, ou à des ecclésiastiques qui avaient passé, dans les écoles de théologie, le temps nécessaire pour parvenir à ce grade. A cet effet, il obtint, le 4 août 1607, que l'archiduc Albert se désistât de son droit de nommer à ces prébendes, à titre de souverain. Ce prince accorda en outre à Masius, en 1602, le privilège de conférer, pendant dix ans, tous les canonicats et les prébendes qui étaient à la collation du souverain. Pendant la même année, il assista à la réunion des évêques, tenue à Malines, afin d'obtenir du gouvernement des Pays-Bas la mise à exécution de certaines mesures prescrites par ce concile. L'année suivante, les États généraux lui donnèrent des saufs-conduits pour visiter son diocèse en détail. En 1609, il résida constamment à Bruxelles et ne retourna dans son diocèse que l'année suivante. Il y introduisit le catéchisme de Malines amplifié et intitulé : *Catechismus voor de catholyke joncheyt des bisdoms van 's Hertoghenbosche, met den catechismus van Mechelen, door order van Masius*. Les 19 et 20 octobre 1612, il tint le second synode de son diocèse, pendant lequel il ratifia et confirma les mesures prises par son prédécesseur, l'évêque Mathias. Ces résolutions ont été imprimées à Cologne, en 1613. L'építaphe et le portrait de Masius se trouvent dans le *Théâtre sacré de Brabant*. Foppens reproduit aussi son építaphe. On possède de lui plusieurs sermons qui sont restés en manuscrit. Les *Statuta synodi diocesanæ II. Celebrata anno 1612 præmissa insigni oratione, quam in eodem synodo ad clerum habuit* ont été imprimés à Cologne en 1613. Une traduction en flamand de ces statuts a été éditée à Bois-le-Duc, en 1620.

Ch. Piot.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Vande Velde, *Synopsis*. —

Knippenberg, *Historia ecclesiæ ducatus Geltriæ*. — *Théâtre sacré de Brabant*. — *Beschryving van Bonnel*. — Kist et Royaards, *Kerkelijk archief*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

MASSÆUS (Chrétien), ou MASSEEUW, historien et philologue, né à Warneton, le 13 mai 1469, mort à Cambrai, le 25 septembre 1546. Il fut prêtre de la congrégation de Saint-Jérôme et consacra sa vie à l'enseignement. Il débuta au collège de Gand où il s'acquit une grande renommée. En 1495, son correspondant et son ami l'illustre Trithème le citait parmi les illustrations du temps et faisait de lui cet éloge : *vir in divinis scripturis studiosus et eruditus ac veterum lectione dives, secularis quoque literaturæ non ignarus ingenio subtilis et clarus eloquio*.

L'évêque Jacques de Croy attira à Cambrai un professeur aussi éminent. Massæus s'y rendit en 1509 et dirigea les cours de belles-lettres pendant près de quarante ans. C'est le séjour prolongé de Massæus en cette ville qui lui fit prendre le surnom de *Cameracenas* que portent les titres de tous ses ouvrages.

Il forma de brillants élèves; entre autres, le célèbre imprimeur J. Badius van Assche, l'ami intime d'Erasmus, qui écrivit quelques vers pour un des livres de son maître : *Tertia pars grammatices*.

Il mourut à Cambrai à l'âge de soixante-seize ans et fut enterré dans la maison de son ordre; son épitaphe fut composée par Godefroid Regnier (Regnerius). C'est par suite d'un lapsus que Gérard J. Voss le fait décéder en 1506.

Dès 1502, Massæus commença à travailler à un grand ouvrage devant renfermer l'histoire du monde depuis la création jusqu'à l'époque contemporaine. Il reçut à ce propos des conseils et de chaleureux encouragements de Trithème. Le livre cependant avança lentement : les difficultés de l'entreprise étaient multiples et l'auteur fort absorbé par les préoccupations de l'enseignement. Après le septième livre, il déposa la plume pendant quinze années et ce ne fut qu'après ce long intervalle qu'il aborda le huitième livre où il parle de la naissance du Christ.

L'œuvre ne parut qu'au bout de trente-huit ans sous le titre : *Chronicon multiplicis historiæ utriusque testamenti, Christiano Massæo Cameracenate authore, libri viginti*. Anvers, J. Crinitus, 1540; in-4^o, 45 f. n. ch., 184 pag.

Les feuillets non chiffrés contiennent un quadruple calendrier romain, macédonien, égyptien, hébreu; une table chronologique allant de la création jusqu'en 1540; enfin un index et des errata.

Dans la préface, l'auteur se défend d'avoir fait une simple compilation; il prétend avoir fait œuvre personnelle de critique. Nous devons dire qu'il cite très fréquemment ses sources. Le style est nerveux et concis; les phrases sont fort courtes. Cet ouvrage obtint le plus grand succès; au dire de Gérard J. Voss, qui cite Massæus dans son *De computi scriptoribus, ac Chronologicis qui clariore proximo sesqui seculo*, il emporta tous les suffrages et couvrit son auteur de gloire.

Massæus devait acquérir encore d'autres titres à la célébrité. Il publia un cours de grammaire en trois parties; leurs titres donnent une idée de leur contenu : *Scholæ pædagogici prima pars Grammatices rursum revisæ et adauctæ adeo ut nihil præteritum sit, quod huc pertinens videbatur. In fronte præfert sui auctoris Encomium cum duplici lectionis exercitamento, authore Godefrido Regnerio*. — *Secunda pars Grammatices diligenter et recognita et adaucta, ex Gellio, Vallâ, Manutio, Diomede, Prisciano, aliisque fide dignis, tam Poetis quam Oratoribus. De figuris opusculum sane quam eruditissimum. Item Dialogus et Gratiarum actio*. — *Tertia pars Grammatices, diligenter et recognita et adaucta. In qua syllabarum quantitates sic traduntur, sic declarantur, ut difficillimum fuerit, eas vel apertius distinguî, vel copiosius approbari. Quibus additur et ars metrica pristinae dignitati, ex Divi Augustini libris de musica, restituta*. Chaque partie fit probablement l'objet de plusieurs éditions : la première parut à Anvers, chez Vorsterman, en 1536 (94 ff., et 6 pages), et à Paris, chez Savetier, en 1549; la seconde à Paris, chez Chaudière, en 1534

(62 ff.), et à Gand, chez Gualterot et Duchesne, en 1545; la troisième à Paris, chez Chaudière, en 1535 (71 ff.), et à Gand, chez Lambert, en 1543 (62 ff.). L'*Ars versificatoria*, contenue dans cette dernière, est en 22 feuillets; l'ouvrage est terminé par quelques règles d'accentuation. Le livre suscita de vives protestations de la part de Desputière; celui-ci cria au plagiat, se répandit en invectives très violentes à l'égard de Massæus et alla même jusqu'à confondre dans son ressentiment tout l'ordre ecclésiastique. Massæus lui répondit avec calme et mesure à la fin de la seconde partie de sa grammaire.

Valère André attribue encore à Massæus un ouvrage grammatical en vers, qui aurait paru à Paris, chez Badius; il y a probablement là une confusion assez explicable avec les ouvrages dont les titres précédent.

On attribue aussi à Massæus un *Contra Jacobum Merlinum Dialogorum liber unus*. Trithème parle aussi d'un traité de *Psalmorum titulis et auctoribus*, destiné à déterminer s'il faut voir en David seul l'auteur du *Psautier*.

Ajoutons, pour être complet, que H. Delmotte, a vu en 1833, un exemplaire complet de la grammaire de Massæus, suivi d'un petit traité en vers latins sur le même sujet, imprimé à Cambrai, en 1549, chez B. Brassart, sans nom d'auteur. Il a cru reconnaître là un opuscule de Massæus resté inédit et publié après sa mort : ceci nous paraît fort difficile à établir.

Massæus laissa en manuscrit une vie de saint Jérôme, ainsi qu'une courte chronique de Cambrai, qui fut conservée à l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, et dont Paquot déplore la perte.

La bibliothèque de la ville de Cambrai ne renferme aucun de ces ouvrages.

Alphonse Roersch.

Vander Aa, XII, 4, p. 350 sqq., et les auteurs cités par lui. — Joh. Trithemii opera historica (Francfort, 1704), t. I, p. 482; t. II, p. 557. — Ger. J. Voss, *De universa matheseos natura et constitutione* (Amsterdam, 1650), p. 230. — G.-D.-J. Schotel, *De illustre School te Dordrecht* (Utrecht, 1857), p. 42. — Dinaux, *Archives historiques et littér. du nord de la France* (Valenciennes, 1833), t. III, p. 91. — *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre occid.* (Bruges, 1843), t. I, p. 311.

MASSANGE (Henri-Antoine-Joseph), philanthrope, né à Stavelot, le 10 mars 1785, décédé à Paris, le 10 mars 1830. Il était fils de Jean-François-Joseph Massange, ancien bourgmestre, et de Jeanne-Marie Nicolay. Il appartenait donc à une des familles industrielles les plus riches de sa ville natale et il fit toujours le meilleur emploi de sa fortune. Il aimait beaucoup les voyages; c'est ainsi que la mort le surprit à Paris, où il fut inhumé au Père-Lachaise. Il était resté célibataire. Longtemps avant sa mort il avait exprimé l'intention d'affecter 100,000 francs à la fondation d'une institution de bienfaisance; après son décès, sa famille fit donation de la dite somme, que la ville de Stavelot fut autorisée à accepter par arrêté royal du 23 février 1852, au nom du bureau de bienfaisance. Le conseil communal, avec l'aide de la famille du donataire, a fait élever un édifice qui porte cette inscription : « A la mémoire de M. Henri » Massange ». Ce bâtiment, consacré surtout aux distributions du bureau de bienfaisance, abrite encore provisoirement les bureaux de l'administration communale et de la justice de paix.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

MASSAU (Jean-Laurent), né à Verriers, le 28 novembre 1782, étudia d'abord les mathématiques sous la direction de son oncle, nommé Piette, et ouvrit une école en 1807. Dix ans après, il fut nommé arpenteur. ensuite huissier, fonction qu'il n'échangea plus contre une autre. Sa passion pour les livres le rendit très versé dans la bibliographie, et la plupart des spécialistes recoururent à ses lumières; il les mettait à leur service, ainsi que ses nombreux travaux biographiques, avec une générosité parfaite. Il collabora, entre autres, à l'*Hermite en Belgique*, au *Plutarque des Pays-Bas*, à la *Biographie des Pays-Bas*, et principalement à la *Biographie liégeoise*.

Il coopéra aussi à une biographie éburoenne à laquelle travaillait de Villenfagne au moment de sa mort. Ce sa-

vant, déjà en 1815, engageait vivement Massau à faire paraître son manuscrit intitulé : *Bibliographie grammaticale ou dictionnaire des ouvrages composés, traduits et publiés en français sur les langues en général et sur le français en particulier*. L'auteur s'en défendit en disant qu'il en offrirait les matériaux à un plus habile que lui. Sa correspondance avec Peignot, Voisin, Quérard, etc., témoigne de ses mérites, et ce dernier lui exprima sa reconnaissance dans son grand ouvrage, *la France littéraire*.

Massau était en tout d'une modestie rare, mais ses concitoyens l'eurent toujours en grande estime ; ils le considéraient comme leur plus excellent lecteur et comme celui qui connaissait le mieux leur idiome wallon. Il eut le malheur de perdre la vue en 1844, se retira près de ses enfants établis à Bruxelles, et y mourut le 14 septembre 1847.

Voici les titres des principaux manuscrits dus à ce savant bibliophile : 1. *Plusieurs traités sur les mathématiques et la géométrie*. — 2. Deux cahiers intitulés : *Additions à l'essai de curiosités bibliographiques de G. Peignot*, par J.-L. Massau fils. — 3. Un cahier dit : *Additions et corrections au Répertoire bibliographique universel, de G. Peignot*. — 4. Divers registres contenant des *notes bibliographiques, des biographies, etc.* — 5. Plusieurs registres contenant la *Copie de sa correspondance avec des écrivains*. Le tout fut exposé en vente, à Bruxelles, avec sa bibliothèque nombreuse, choisie et riche en documents rares sur l'histoire de l'ancien pays de Liège.

J.-J. Renier.

Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*. — Le journal *l'Union constitutionnelle de Verviers*, et un extrait intitulé : *Notice sur Jean-Laurent Massau, de Verviers* (Verviers, Ph. Berger, imp. du journal *l'Union constitutionnelle*, 1847). Cette notice in-42, de 10 p., est de M^r Ch. Roger-Classen, de Verviers.

MASSAUX (*Ghislain-Joseph*), sculpteur et graveur, né à Bois-de-Villers, village du canton de Fosses (province de Namur), le 7 février 1772, mort à Gand, le 9 septembre 1851. Dès son enfance, il dut aider son père, qui était garde des

bois communaux, à abattre et à scier les arbres. Tout en se livrant à ces dures occupations il taillait, dans l'écorce des arbres, des croquis qui attirèrent l'attention de l'inspecteur des forêts. Celui-ci fit dessiner l'enfant, qui reçut ensuite à Namur des leçons d'un artiste médiocre nommé Leclerc. On avait demandé aux états de Namur une pension qui lui eût permis de continuer ses études à Paris, quand l'invasion française vint renverser ces projets. Massaux se rendit à Gand, où il fréquenta l'atelier du sculpteur Charles van Poucke, tout en suivant les cours de l'Académie de dessin, où il remporta des prix en 1792, 1793 et 1796. Cette dernière année, il exposa, au Salon de l'Académie, un groupe en marbre représentant la *Géométrie*. Il exécuta aussi en terre cuite, pour Ch. van Hulthem, les bustes de Vésale et d'Erasmus ; cette dernière œuvre lui servit de pièce de réception à la Société royale des beaux-arts de Gand. Il avait modelé plusieurs autres groupes et figures quand la suppression des abbayes vint porter un coup mortel à la sculpture, en supprimant son principal débouché. Massaux s'essaya à la gravure et remporta le prix, en 1798, à l'Ecole centrale. On peut citer parmi ses principales œuvres, dans ce genre, un *Recueil de principes* pour les écoles de dessin, cinq planches pour un ouvrage de Kluykens, de nombreuses planches de fleurs et plusieurs portraits, parmi lesquels le sien, qui est reproduit en tête de la notice que P.-J. Goetghebuer lui a consacrée. S'étant marié et ne trouvant plus assez de ressources dans la gravure pour soutenir sa famille, Massaux devint directeur de l'atelier de gravure à l'imprimerie d'indiennes de De Vos-Hulpiau, puis à celle des frères De Smet, à Gand. Lors de l'exposition des produits de l'industrie des Flandres, en 1849, il fut décoré de la médaille spéciale des travailleurs d'élite.

Paul Bergmans.

P.-J. Goetgebuer, *Notice sur Ghislain-Joseph Massaux* (1851).

MASSEEUW (*Chrétien*). Voir MASSEUS.

MASSEMIN (*Pierre*), professeur d'Écriture sainte, né à Bruges en 1664, était l'aîné des enfants de Jacques et de Marie La Meire. Après avoir achevé ses humanités chez les Jésuites dans sa ville natale, il fit ses études de philosophie et de théologie à Louvain, où il était élève du collège de Drieux. Devenu bachelier, il obtint, par voie de concours, la cure de Damme, le 17 juin 1690. La même année, Massemin prit le grade de licencié. Le 9 février 1697, il fut promu à la cure de Dudzele et, le 20 février 1712, à celle de la deuxième section (*portion d'argent*) de la paroisse de Notre-Dame à Bruges. Le 25 juin 1722, l'évêque Van Susteren, qui, en 1719, avait rétabli le grand séminaire supprimé depuis 1632, conféra au curé de Notre-Dame la prébende théologale avec charge d'enseigner l'Écriture sainte, en remplacement de Baudouin Siboons, et le nomma, le même jour, doyen du district de Damme.

Le professeur enseigna jusqu'en 1731, époque à laquelle il fut élu chanoine gradué. Il exerçait en même temps les fonctions d'écolâtre et d'examineur synodal. Au décès de Jean Verslype, il lui succéda en qualité d'archidiacre, le 19 septembre 1735. Massemin était, depuis trois mois, un des quatre vicaires capitulaires pendant la vacance du siège épiscopal, quand il mourut subitement, le 26 mai 1742.

Autémoignage du biographe brugeois, J.-P. van Male († 1735), Massemin possédait de solides connaissances de philosophie et surtout de théologie, cultivait la poésie à ses heures, mais excellait dans l'art de la prédication.

Il ne nous reste rien de son enseignement au séminaire. Nous n'avons de lui que ses sermons qui furent publiés après sa mort, en 1765, chez Joseph van Praet, sous le patronage de l'évêque Caimo. Cette publication comprend dix volumes : *Sermoenen van den seer eerw. heer Petrus Massemin... op de sondagen* (3 vol.). — *Sermoenen... op de feestdagen* (2 vol.). — *Sermoenen... op verscheide materien* (2 vol.). — *Sermoenen... op de mysterien van onzen Heere Jesus Christus*,

waerby gevoegt zyn eenige sermoenen, door den zelven gepredikt op zommige feestdagen van de aller heiligste Maegd Maria (2 vol.). — *Meditatiën op het bitter lyden van Christus* (1 vol.). Massemin était spirituel et parfois satirique. Ce caractère se reflète dans l'épithaphe très originale composée par l'archidiacre, pour être inscrite sur sa pierre tombale :

<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Umbra</i>
<i>Limus</i>	×	<i>Pulvis</i>
<i>Vermis</i>	HIC JACET	<i>Tinea</i>
<i>Putredo</i>	NHIL	<i>Factor</i>

ID EST ANIMÆ SOCIUS CINIS
PETRI MASSEMIN S. T. L.
PRIDEM PASTORIS DAMMENSIS
DUDZEELENSIS ET B. M. V. BRUGIS
DEIN

HUJUS ECCLESIE CANONICI THEOLOGI SCHOLASTICI,
CHRISTIANITATIS DECANI, EXAMINATORIS AC JUDICIS
SYNODALIS, ARCHIDIAconi ET VACANTE SEDE EPISCO-
PALI VICARII GENERALIS.

FUNDATA SIBI ET SUISS MISSA HEBDOMADALI PER
DD^{OS} ARCHIDIACONOS CELEBRANDA.

OBIT 26 MAI 1742, ATATIS ANNO 78.

AVITUM EIUS STELMA ASPICITE

AC VESTRUM IN EO CONSIDERATE.

INDE VENITIS QUO NUNC ITIS;

ESTIS QUOD FUT, ERITIS QUOD EST.

ORATE FRATRES.

A.-C. De Schrevel.

A.-C. De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*.

MASSEUS (*Pierre*), dit *Moderatus*, maître de chapelle de Ferdinand I^{er} et compositeur de musique, florissait au xvi^e siècle. Son nom, qu'on trouve aussi orthographié MAESSEUS, MAESSIUS, MASSEUS, MAESSANUS, MASSÆNUS, MOESSANUS, paraît être une transformation de MAES, abréviation de Thomas; la forme Massens équivaldrait à Maeszoons, c'est-à-dire petit fils de Thomas. Il y avait en Flandre, au xvi^e siècle, une famille Maes dont plusieurs membres s'adonnèrent à la culture de la musique : tels sont Gérard, Jean et Michel, trois ménestrels qui assistèrent à l'*omnégang* de Termonde en 1519; Jean Maes, écolâtre à l'église d'Oudenbourg (1548); Thierry Maes, ménestrel de la ville d'Audenarde (1550); Michel Maes, organiste de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde (1550), puis de l'église Saint-Jean, à Gand (1558), et un homonyme de ce dernier, Michel Maes (fils de Baudouin), accordeur et conservateur du

carillon du beffroi de Gand, de 1563 à 1593; Paul Maes, chef des ménestrels de la ville d'Audenarde (1567). Peut-être Massenus appartenait-il à cette famille; en tout cas, il est né à Gand au commencement du xvi^e siècle.

Il fut sous-directeur de la chapelle de Ferdinand, roi de Bohême, puis empereur, à Prague, de 1543 à 1545, et premier maître de cette chapelle, de 1546 à 1562. Dans cette haute position, il remplaça le Flamand Arnold de Bruck, qui l'avait occupée de 1543 à 1545, et il eut lui-même pour successeurs quatre musiciens belges : Jean Guyot, dit Castileti, de Châtelet (1563-1564), Jacques Vaet (1564-1567); Philippe de Monte, de Malines (1568-1603), et Lambert de Sayve, de Liège (1612-1614). Il ne faut pas s'étonner de voir nos compatriotes occuper les premières fonctions à la chapelle impériale d'Autriche. Le 8 juillet 1542, Ferdinand, le futur successeur de Charles-Quint, écrit à sa sœur Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas, pour lui demander un maître de chapelle : son directeur actuel est vieux et malade, et il voudrait avoir « quelque homme de bien et expérimenté en la musique pour substituer, et lequel apprint à cognoistre la manière et façon des chantres par-deça »; or, ajoute Ferdinand, « comme par delà se recouvrent les meilleurs, il m'a prié que vous en voulissiez escrire, ce que je fais volontiers, tant pour respect dudict maistre, comme aussi de ma chapelle, laquelle désire estre bien entretenue et conservée ». C'est à la suite des démarches faites par Marie de Hongrie pour satisfaire au désir exprimé par son frère, que Pierre Massenus, qui devait déjà avoir acquis une certaine expérience, partit pour l'Autriche. Aussi cette phase brillante de l'histoire de la chapelle impériale, où elle possède une phalange de maîtres, de chantres et d'instrumentistes du plus grand mérite, porte-t-elle, à juste titre, le nom de période néerlandaise. Pendant cette période, le personnel de la chapelle s'éleva successivement du chiffre de 37 membres (1544) à celui de 47 (1549), de

56 (1556), puis de 83 (1564) pour retomber, en 1619, à celui de 60 membres.

Nous n'avons guère de renseignements sur le séjour de Massenus à la cour de Ferdinand. Les principales attributions de la chapelle impériale étaient de prêter son concours aux grandes solennités auxquelles la cour assistait, telles que processions, cortèges, entrées, etc., ainsi qu'aux cérémonies religieuses et aux représentations théâtrales. Dans toutes ces circonstances, le maître de chapelle était naturellement à sa tête. Il devait, en outre, donner l'éducation musicale à un certain nombre de jeunes enfants, qu'il logeait chez lui, et pour l'entretien desquels il recevait une certaine indemnité. Cette mesure, prescrite par une ordonnance de Ferdinand (1554), était bien nécessaire à une époque où écoles de musique et conservatoires étaient inconnus, et où l'enseignement de la musique était réservé aux maîtrises des églises.

En 1553, Massenus fut chargé d'aller recruter des chantres dans les Pays-Bas. Arrivé à Bruxelles au commencement du mois d'avril, il mit tant de zèle à s'acquitter de sa mission, que six jours lui suffirent pour rassembler toute une chapelle, *ain gannze Cappeln*, comme l'écrivit Marie de Hongrie, non sans quelque exagération sans doute, dans une lettre très élogieuse, datée du 15 avril 1553. Nous savons également que Massenus se trouvait à Augsbourg en 1555, lors de la célèbre diète qui se tint dans cette ville; c'est de là, en effet, qu'il date la dédicace à Ferdinand I^{er} d'un petit opuscule de piété paru quatre années plus tard : *Pia et breves orationis dominicæ declarationes... quibus accesserunt angelicæ salutationis meditationes*. Anvers, Guillaume Simon, 1559; in-18. Sur le titre, Massenus se donne les qualifications suivantes : *Petrus Massenus Moderatus, Gandavensis, Romanæ regie majestatis supremus chori musici rector*. C'est un petit commentaire sur l'oraison dominicale et la salutation angélique, où Massenus a rassemblé et résumé ce que les principaux auteurs ecclésiastiques ont écrit avant lui sur ce

sujet. Si les quelques distiques latins qui se trouvent à la fin de la dédicace, sous le titre de *Commendatio operis ad lectorem*, sont de l'auteur, celui-ci serait à la fois théologien, poète et compositeur de musique. Les *Piæ meditationes* étant fort rares, nous reproduisons ici les derniers vers de la *Commendatio* :

... In magnis laude est memoranda voluntas
Quæ vigilat verbum condecorare Dei
Ut tibi non contemnendam Massenus opellam
Exhibet officii cum pietate sui,
In prece præsentî repetitis pectore voces,
Quo fruiere et lauda, lector amice vale.

Comme compositeur, il a produit un certain nombre d'œuvres qui n'ont pas été publiées séparément, mais qui ont paru dans les principaux recueils musicaux de son époque, tels que les *Evangelia dominicorum et festorum dierum*, le *Novum et insigne opus musicum*, et le *Thesaurus musicus*; jusqu'à ce jour, il n'en existe pas de réimpression. Au jugement de Robert Eitner, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, le style de Massenus est âpre et dur; il rappelle la manière des premiers compositeurs néerlandais, et on peut lui appliquer ce qu'Ambros dit de ceux-ci : « C'est de la » musique faite par des hommes et pour » des hommes, de la musique, comme » Platon en voulait dans sa République. » Elle est d'une beauté noble et sévère, » qui élève l'esprit, fortifie et trempe le » cœur et n'alanguit pas l'âme, en la » berçant de rêves efféminés ».

Voici la liste complète des œuvres musicales de Massenus : 1. Deux chansons latines dans le *Parangon des chansons* (Lyon, Jacques Moderne, 1538-1543); livre VIII, fol. 31 et 33 (*Consecratio mensæ et Hymnus et gratiarum actio post sumptum cibum*). — 2. Deux pièces dans les *Selectissimæ symphonix* (Nuremberg, J. Montanus et Ulric Neuber, 1546), nos 5 (*O præclarum nomen*) et 15 (*Gaudent in cælis*). La première de ces deux pièces a aussi été reproduite dans les *Ecclesiasticæ cantiones* (Anvers, Thielman Susato, 1553-1560), liv. III, no 12. — 3. Cinq canons dédiés à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas

(*Salve suprema trinitas*) ainsi que deux chansons, *Discessu dat tota tuo Germania luctus* et *Quid majus potuere tibi dare*, dédiées à l'archiduc Maximilien, lors de son départ pour l'Espagne, dans les *Cantiones selectissimæ*, publiées par Sigismond Salminger (Augsbourg, Philippe Ulhard, 1548-1549); 2^e partie. — 4. Une pièce dans les *Selectissimæ cantiones de præcipuis sanctorum festis* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1550); no 16. — 5. Cinq pièces dans les *Evangelia dominicorum et festorum dierum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1553-1559); t. III, no 17; t. V, nos 28, 33, 45; t. VI, no 29. — 6. Trois pièces dans le *Novum et insigne opus musicum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1553-1559); 1^{re} partie, nos 29 et 30 *Memor esto verbi tui et Veni sponsa Christi*; 2^e partie, no 83 (*Surge propera amica mea*). — 7. Une pièce dans le *Thesaurus musicus* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1564); t. IV, no 24. — 8. Une pièce dans les *Suavissimæ et jucundissimæ harmonix*, publiées par Clément Stephani (Nuremberg, Théodore Gerlach [et Ulric Neuber] 1567-1568); livre II, no 3.

Le catalogue de la bibliothèque musicale de Marie de Hongrie, qui fut dressé en 1558, lors de son transfert en Espagne et qui a été publié par le savant musicologue belge, Edmond Vander Straeten, mentionne un manuscrit : *Pliegos de papel grandes, de musica en aleman, de que es autor el maestro de capillo de emperador Fernando*, qui doit sans doute, étant donnée l'époque, être attribué à Pierre Massenus.

Paul Bergmans.

Foppens, *Bibliotheca belgica* (1739), t. II, p. 991. — Ed. Fétis, *les Musiciens belges* (1848), t. I, p. 142-143. — L. von Köchel, *die Kaiserliche Hof-musik-kapelle in Wien* (1869), *passim*. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (1877), p. 740-741. — Edm. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V (1880), p. 92-96; t. VII (1885), p. 472 et 487, et *passim*. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1886), p. 568. — P. Bergmans, *Anecdotes belgiques, IV. Messager des sciences historiques*, 1892, p. 288-299.

ERRATA ET ADDENDA.

MALDEGHEM (*Arnould DE*). Col. 205-206. Remplacez les onze dernières lignes de cet article par le texte suivant :

Il fit son testament le 26 janvier 1275 (*feria quinta post Vincentii*), et en confirma les dispositions par acte du 3 mars 1277. L'hôpital de Maldeghehem cessa, pendant longtemps, d'exister comme tel. En 1535, il se confondit avec celui de Bruges. Il y a quelque trente ans, le testament du fondateur ayant été retrouvé à Tournai, les communes intéressées (Maldeghehem, Adeghem et Saint-Laurent) intentèrent un procès en revendication aux hospices de Bruges. Elles obtinrent gain

de cause. L'hôpital fut rebâti et il reentra en possession des biens primitivement affectés à son entretien (1864). Feu le chanoine Andries a consacré de longs efforts à la réussite de l'affaire.

Émile de Borchgrave.

Ajoutez à l'énumération des sources : — Wauters, *Table analytique des chartes et diplômes imprimés*, etc., t. V, passim. — Notice, par M^r Voisin, dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. VII, 2^e série, 1849, p. 345-386. — Vande Maele, *Vreugdefest ter gelegenheid der herstelling van het oud hospitaal van Maldeghehem* (Bruges, 1864).

MALHERRE (*Denis*). Col. 237. Lisez : **MALHERBE** (*Denis*).

MANTEAU (*Edmond-Joseph*). Col. 401, ligne 14, au lieu de *artistes*, lisez : *artisans*.

MARCK (*Erard DE LA*). Col. 510, ligne 16, au lieu de 1638, lisez : 1538.

MARQUIS (*Godefroid*). Col. 556, ligne 16, au lieu de *deux ans*, lisez : *dix ans*.

MARISSAL (*Philippe-Charles*). Col. 752, ligne 42, après *les musées*, ajoutez :

En 1735, Marissal peignit un portrait de l'empereur Charles VI pour l'hôtel de ville de Thielt, où il est encore conservé ; cette œuvre lui fut payée six livres et dix escalins de gros (*De Vlaamsche Wacht*, Gand, 8 mai 1881, p. 177).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE TREIZIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

ALSACE (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'Alsace*.

A MARIVORDA (Dieudonné). Voir *Marievoorde* (Dieudonné de).

ANDRÉ DE FLORENCE. Voir *Malpighli* (André-Ghini).

AUTRICHE (Marguerite d'), duchesse de Parme. Voir *Marguerite de Parme*.

AUTRICHE (Marguerite d'), gouvernante des Pays-Bas. Voir *Marguerite d'Autriche*.

AUTRICHE (Marie d'). Voir *Marie d'Autriche*.

AUTRICHE (Marie-Anne-Eléonore-Guillelmine-Josèphe d'). Voir *Marie-Anne... d'Autriche*.

AUTRICHE (Marie - Christine - Josèphe - Antoinette d'). Voir *Marie-Christine d'Autriche*.

AUTRICHE (Marie - Elisabeth - Lucie - Thérèse-Josèphe d'). Voir *Marie Élisabeth d'Autriche*.

AUTRICHE (Marie - Thérèse - Walburge - Amélie - Christine d'). Voir *Marie-Thérèse d'Autriche*.

B

BALLAER (... van), écrivain ecclésiastique. Voir *Marius de Saint-François*.

BOUILLON (maréchal de). Voir *La Marck* (Robert IV de).

BOURGOGNE (Jean de). Voir *Mandeville* (Jehan de).

BOURGOGNE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Bourgogne*.

BOURGOGNE (Marie de). Voir *Marie de Bourgogne*.

BRABANT (Marguerite de). Voir *Marguerite de Brabant*.

BRABANT (Marie de). Voir *Marie de Brabant*.

BRIENNE (Marie de). Voir *Marie de Brienne*.

C

CHAMPAGNE (Marie de). Voir *Marie de Champagne*.

CLAESZON (Marinus). Voir *Marinus Claeszoon*.

CONSTANTINOPLE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Constantinople*.

COURTENAY (Marguerite de). Voir *Marguerite de Courtenay*.

D

DEMARTEAU (Gilles). Voir *Marteau* (Gilles de).

DEMARTEAU (Gilles-Antoine). Voir *Marteau* (Gilles-Antoine).

DES MARÈTS (Daniel). Voir *Maresius* (Daniel).

F

FLANDRE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Flandre*.

FLEURANGES. Voir *La Marck* (Robert III de).

FLORENCE (André de). Voir *Malpighi* (André-Ghini).

FRANCE (Marie de). Voir *Marie de France*.

G

GESTEL (Marc van) ou VAN GHISTELE, peintre.

Voir *Marc van Ghistele*.

GOES (Vander). Voir *Marinus*.

GRIMAREZ (Seigneur de). Voir *Maldeghem* (Robert de).

H

HAINAUT (Margot de). Voir *Margot de Hainaut*.

HAINAUT (Marguerite de). Voir *Marguerite de Hainaut*.

HENRI de Mamer ou Mameranus. Voir *Mameranus* (Henri).

HENRI Mansdale, dit Keldermans. Voir *Mansdale* (Henri).

HERMAN (le père), récollet. Voir *Macagge* (Louis-Joseph).

HERGES (Seigneur de). Voir *Manassès*.

HONGRIE (Marie de). Voir *Marie d'Autriche*.

J

JEAN de Bourgogne ou à la Barbe. Voir *Mandeville* (Jehan de).

JEAN de Marcoing. Voir *Marcoing* (Jehan de).

K

KELDERMANS (Henri). Voir *Mansdale* (Henri).

KELDERMANS (Jean). Voir *Mansdale* (Jean van).

L

LA MARCK (Adolphe de). — T. XIII, col. 474-490.

LA MARCK (Engelbert de). — T. XIII, col. 490-497.

LA MARCK (Erard de). — T. XIII, col. 497-512 et 945-946.

LA MARCK (Everard de). — T. XIII, col. 512-516.

LA MARCK (Guillaume de), dit le Sanglier des Ardennes. — T. XIII, col. 517-529.

LA MARCK (Guillaume de), dit l'Archidiacre de Seraing. — T. XIII, col. 529-531.

LA MARCK (Guillaume de), amiral, connu sous le nom de Lumey. — T. XIII, col. 532-538.

LA MARCK (Jean de). — T. XIII, col. 538-540.

LA MARCK (Louis-Pierre-Englebert de). — T. XIII, col. 540-541.

LA MARCK (Robert I^{er} de) ou ROBERT LE VIEUX. — T. XIII, col. 542.

LA MARCK (Robert II de) ou ROBERT LE JEUNE. — T. XIII, col. 542-547.

LA MARCK (Robert III de), connu sous le nom de *Fleuranges* ou de l'*Aventureux*. T. XIII, col. 547-548.

LA MARCK (Robert IV de), dit le Maréchal de Bouillon. — T. XIII, col. 548-551.

LANGHVELDT ou LANKVELDT. Voir *Macropedius* (Georges).

LE BÉGUIN (Martin). Voir *Martin le Béguin*.

LEYSCHOT (Seigneur de). Voir *Maldeghem* (Philippe de).

LOUVAIN (Marguerite de). Voir *Marguerite de Louvain*.

LUMEY. Voir *La Marck* (Guillaume de), amiral.

M

MACAGGE (Louis-Joseph). — T. XIII, col. 4-3.

MACAIRE (Saint). — T. XIII, col. 3-4.

MACHAIRE (Barthélemy) ou MACHARI. — T. XIII, col. 4.

MACHEREN (Jean von) ou Joannes Theodoric MACHERENTINUS. — T. XIII, col. 4-5.

MACQUE (Jean de). — T. XIII, col. 5-10.

MACQUEREAU (Robert) ou MACQUERIAU. — T. XIII, col. 10.

MACROPEDIUS (Georges). — T. XIII, col. 10-22.

MADELBERTE (Vierge). — T. XIII, col. 22.

MADOT (Jehan). — T. XIII, col. 23-24.

MADOU (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 24-40.

MAELCAMP (Jean-Baptiste-Séraphin). — T. XIII, col. 40-42.

MAELCOTE (Jean van). — T. XIII, col. 42-43.

MAELCOTE (Odon van). — T. XIII, col. 43-45.

MAELCOTE (Robert van) ou MALCOTIUS. — T. XIII, col. 45.

MAELCOTE (Thierry van). — T. XIII, col. 46.

MAELDERGEM (Adrien van) ou VAN MALDEGEM. — T. XIII, col. 46-47.

MAELDERY (Charles van ou de). Voir *Mallery* (Charles van).

MAELE (Siger van) ou VAN MALE. — T. XIII, col. 48-49.

MAELEN (Philippe-Marie-Guillaume Vander). — T. XIII, col. 49-63.

MAELSAECKE (Jacques van). — T. XIII, col. 63.

MAELWAEL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).

MAERE (Wauthier van). — T. XIII, col. 64.

MAERLANT (Jacques van). — T. XIII, col. 64-119.

- MAERTELAERE (Louis de). — T. XIII, col. 119.
 MAERTENS (J.). — T. XIII, col. 119-120.
 MAES (Alexandre). — T. XIII, col. 123.
 MAES (André) ou MASIUS. — T. XIII, col. 120-123.
 MAES (Bernardin) ou MASIUS. — T. XIII, col. 125-127.
 MAES (Boniface). — T. XIII, col. 127-150.
 MAES (Charles). — T. XIII, col. 150-151.
 MAES (Engelbert). — T. XIII, col. 151.
 MAES (Gérard). — T. XIII, col. 940.
 MAES (Godefroid). — T. XIII, col. 152-154.
 MAES (Guillaume) ou MASIUS. — T. XIII, col. 154.
 MAES (Henri). — T. XIII, col. 154-155.
 MAES (Jacques). — T. XIII, col. 155-156.
 MAES (Jean), ménestrel. — T. XIII, col. 940.
 MAES (Jean) ou MASIUS, abbé. — T. XIII, col. 156-158.
 MAES (Jean), écolâtre d'Oudenbourg. — T. XIII, col. 940.
 MAES (Jean), peintre. — T. XIII, col. 158-159.
 MAES (Jean-Baptiste-Louis), connu sous le nom de MAES-CANINI. — T. XIII, 159-140.
 MAES (Michel), accordeur. — T. XIII, col. 940-941.
 MAES (Michel), ménestrel. — T. XIII, col. 941.
 MAES (Michel), organiste. — T. XIII, col. 940.
 MAES (Nicolas), évêque. — T. XIII, col. 140-141.
 MAES (Nicolas), peintre. — T. XIII, col. 141.
 MAES (Paul). — T. XIII, col. 941.
 MAES (Robert-Benoît). — T. XIII, col. 141-144.
 MAES (Thierry). — T. XIII, col. 940.
 MAES (Thomas). — T. XIII, col. 144.
 MAES (Tydeman ou Tiedeman). — T. XIII, col. 144.
 MAES-CANINI. Voir *Maes* (Jean-Bapt. Louis).
 MAESEN (Gérard Vander) ou MOSANUS. — T. XIII, col. 144-145.
 MAESMAN (Jacques), connu sous le nom de MOSANDER. — T. XIII, col. 145.
 MAESMANS (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 145.
 MAESSANUS (Pierre), MAESSEUS ou MAESIUS. Voir *Massenus* (Pierre).
 MAESTERTIUS (Jacques). — T. XIII, col. 146-147.
 MAETENS (Augustin-Joseph). — T. XIII, col. 147.
 MAFFEUS (Pierre). Voir *Malpæus* (Pierre).
 MAGALHAENS (Pierre de) ou Pedro MAGALHANES DE GANDAVO. — T. XIII, col. 148-149.
 MAGGHIELS (Jean). — T. XIII, col. 149.
 MAGHE (Engelbert). — T. XIII, col. 149-152.
 MAGNEE (François). — T. XIII, col. 153.
 MAGOTEAU (Jean). — T. XIII, col. 155.
 MAHAUDEN (Raymond). T. XIII, col. 154.
 MAHAUT, comtesse d'Artois et de Bourgogne. — T. XIII, col. 154-155.
 MAHIEU DE DIESTVELT (Florent-Joseph de). — T. XIII, col. 155-156.
 MAHIEU (Jean de) ou MAHUSIUS. — T. XIII, col. 156-158.
 MAHIEU (Nicolas-Joseph). — T. XIII, col. 158.
 MAHU (Etienne). — T. XIII, col. 158-162.
 MAHUE (Corneille). — T. XIII, col. 162-163.
 MAHUE (Guillaume). — T. XIII, col. 163-164.
 MAHUSIUS (Joannes). Voir *Mahieu* (Jean de).
 MAHY (Bernard). — T. XIII, col. 164.
 MAHY (Corneille). — T. XIII, col. 164-165.
 MAIGRET (Athanase). — T. XIII, col. 165.
 MAIGRET (Georges). — T. XIII, col. 165-168.
 MAILLAERT (Pierre). Voir *Mailart* (Pierre), missionnaire.
 MAILLARD (Claude), théologien. — T. XIII, col. 168-170.
 MAILLARD (.), médecin. — T. XIII, col. 170-171.
 MAILLART (Catherine). Voir *Mailart* (Philippe-Joseph).
 MAILLART (Philippe-Joseph). — T. XIII, col. 171-175.
 MAILLART (Pierre), chantre. — T. XIII, col. 175-185.
 MAILLART (Pierre) ou MAILLAERT, missionnaire. — T. XIII, col. 185-186.
 MAILLERY (Charles van ou de). Voir *Mallery* (Charles van).
 MAISCOCQ (Charles-Albert). Voir *Maiscocc* (Jean-Hubert).
 MAISCOCQ (Jean-Hubert). — T. XIII, col. 186.
 MAISEREULLES (Philippe de). Voir *Maroks* (Philippe de).
 MAJOR (Jean). — T. XIII, col. 186-187.
 MAKEBLYDE (Louis). — T. XIII, col. 187-190.
 MALAENEL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).
 MALAINE (Joseph Laurent). — T. XIII, col. 191.
 MALAINE (Nicolas-François-Joseph). — T. XIII, col. 192.
 MALAINE (Regnier-Joseph). — T. XIII, col. 192-195.
 MALAINE, MALLEINE, MALIN, MALINNE ou MALEING. — T. XIII, col. 190.
 MALAISE (Jacques). — T. XIII, col. 193.
 MALAISE (Louis-Barthélemy). — T. XIII, col. 193-194.
 MALANEL (Mathias-Théodore). — T. XIII, col. 194.
 MALAERT (Charles). — T. XIII, col. 195-199.

- MALAPERT (Michel). — T. XIII, col. 200.
 MALAPERT (Philippe). — T. XIII, col. 200.
 MALBERG (Bernard de). — T. XIII, col. 201-202.
 MALBRANCQ (Jacques) ou MALLEBRANCQUE. — T. XIII, col. 200-204.
 MALCHIEU (Colinet de). Voir *Mansion* (Colard).
 MALCORPS (Michel). — T. XIII, col. 204-205.
 MALCOTIUS (Robert). Voir *Maelcote* (Robert van).
 MALCOTIUS (Thierry). Voir *Maelcote* (Thierry van).
 MALDEGEM (Adrien van). Voir *Maeldergem* (Adrien van).
 MALDEGHEM (Arnould de), dit de Waerhem. — T. XIII, col. 205-206 et 945-946.
 MALDEGHEM (Jean-Dominique, comte de). — T. XIII, col. 206-209.
 MALDEGHEM (Philippe de), seigneur de Leyschot. — T. XIII, col. 209-215.
 MALDEGHEM (Robert de), seigneur de Grimahez. — T. XIII, col. 215-216.
 MALDEGHEM (Romain-Eugène van). — T. XIII, col. 216-218.
 MALDEGHEM (Salomon de). — T. XIII, col. 218-219.
 MALDER (Pierre van) ou MALDERE. — T. XIII, col. 219-221.
 MALDERÉ (Jacques de). Voir *Malderée* (Jacques de).
 MALDERE (Pierre van). Voir *Malder* (Pierre van).
 MALDERÉE (Jacques de) ou MALDERÉ. — T. XIII, col. 221-223.
 MALDERUS (Jean). — T. XIII, col. 223-226.
 MALE (Aurèle-Augustin van), en espagnol MALINEZ. — T. XIII, col. 226-227.
 MALE (Charles van), dit MALINEZ. — T. XIII, col. 227.
 MALE (Guillaume van), ou MALINÆUS. — T. XIII, col. 228-231.
 MALE (Jean-Pierre van). — T. XIII, col. 231-233.
 MALE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Flandre*.
 MALE (Pierre de). — T. XIII, col. 233-234.
 MALE (Rombaut Vanden). — T. XIII, col. 234.
 MALE (Siger van). Voir *Maele* (Siger van).
 MALEING, peintre. Voir *Malaine*.
 MALEINGREAU (Jean de). — T. XIII, col. 235.
 MALEINGREAU (Simon-Florent-Joseph de). — T. XIII, col. 235-236.
 MALFESON (Ignace-Balthazar). — T. XIII, col. 236-237.
 MALHERBE (Denis). — T. XIII, col. 237-238 et 945-946.
 MALHERBE (Dieudonné-Damien). — T. XIII, col. 238-239.
 MALHERBE (Jean-Antoine). — T. XIII, col. 239-242.
 MALIN, peintre. Voir *Malaine*.
 MALINÆUS. Voir *Male* (Guillaume van).
 MALINEZ (Aurèle-Augustin). Voir *Male* (Aurèle-Augustin van).
 MALINEZ (Charles). Voir *Male* (Charles van).
 MALINNE, peintre. Voir *Malaine*.
 MALLANTS (Pierre). — T. XIII, col. 242-244.
 MALLEBRANCQUE (Jacques). Voir *Malbrancq* (Jacques).
 MALLEINE, peintre. Voir *Malaine*.
 MALLERY (Charles van ou de), MAILLERY ou MAELDERY. — T. XIII, col. 244-249.
 MALLERY (Philippe de). — T. XIII, col. 249-250.
 MALLOUHE (Jean), ou MALLUEL. Voir *Malouel* (Jean).
 MALMEDIÉ (Jean-Baptiste de). — T. XIII, col. 250-251.
 MALMEDIÉ (J.-F. de). — T. XIII, col. 251.
 MALO (Vincent). — T. XIII, col. 251-253.
 MALOU (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 253-258.
 MALOU (Pierre-Antoine). — T. XIII, col. 258-262.
 MALOUEL (Jean), MALUEL, MALAENEL, MALUET, MALOUE, MALLOUHE, MAULOUE, MALLUEL, MAELWÆL ou MELLUEL. — T. XIII, col. 262-264.
 MALPÆUS (Jean), médecin. Voir *Malpé* (Jean).
 MALPÆUS (Pierre), ou MAFFEUS. — T. XIII, col. 264.
 MALPÉ (François). — T. XIII, col. 264-265.
 MALPÉ (Jean), ou MALPÆUS, médecin. — T. XIII, col. 265.
 MALPÉ (Jean), peintre. — T. XIII, col. 265.
 MALPIGHI (André-Ghini), MALPIGLI ou MALPIGIIA, ou ANDRÉ DE FLORENCE. — T. XIII, col. 265-267.
 MALTE (Herman-François de). — T. XIII, col. 267-268.
 MALTE (Martin). — T. XIII, col. 268-269.
 MALUEL (Jean), ou MALUET. Voir *Malouel* (Jean).
 MAMERANUS (Henri). — T. XIII, col. 269.
 MAMMEZIUS (Galerand), ou MAZONIUS. — T. XIII, col. 269.
 MAN (Arnold de), MANILIUS ou MANLIUS. — T. XIII, col. 269-270.
 MANARÆUS (Olivier). Voir *Mannaerts* (Olivier).
 MANASSÈS I^{er}, archevêque. — T. XIII, col. 270-276.

- MANASSÈS, seigneur de Hierges. — T. XIII, col. 276-279.
- MANCHICOURT (Pierre de). — T. XIII, col. 279-290.
- MANCHION (Colard). Voir *Mansion* (Colard).
- MANDER (Adam van), ou MANDERIUS, médecin. — T. XIII, col. 290-291.
- MANDER (Adam van), poète. — T. XIII, col. 291.
- MANDER (Charles van), VANDER MANDER, VERMANDER et VER MANDER, peintre. — T. XIII, col. 291-306.
- MANDER (Charles van), dit le Jeune, peintre. — T. XIII, col. 306-309.
- MANDERIUS (Adam). Voir *Mander* (Adam van), médecin.
- MANDERLIER (Éloi-Joachim-Joseph). — T. XIII, col. 309-310.
- MANDERSCHIED (Christophe, comte de). — T. XIII, col. 310-311.
- MANDERSCHIED (Guillaume, comte de). — T. XIII, col. 311-313.
- MANDERSCHIEDT (Charles-Alex. von). — T. XIII, col. 313.
- MANDEVILLE (Jehan de). — T. XIII, col. 313-323.
- MANDYN (Jean). — T. XIII, col. 323-324.
- MANESSIER, ou MENESSIER. — T. XIII, col. 324-325.
- MANGEZ (Pierre-Joseph). — T. XIII, col. 326.
- MANIGART (Jean-Henri). — T. XIII, col. 326-327.
- MANILIUS (Arnold). Voir *Man* (Arnold de).
- MANILIUS (Baudouin). — T. XIII, col. 337-340.
- MANILIUS (Corneille). — T. XIII, col. 332-334.
- MANILIUS (Ferdinand-Abdon). — T. XIII, col. 327-328.
- MANILIUS (Gauthier). — T. XIII, col. 333-337.
- MANILIUS (Giselbert). — T. XIII, col. 340-341.
- MANILIUS (Gislain). — T. XIII, col. 334-335.
- MANILIUS (Joseph-Jean). — T. XIII, col. 328-329.
- MANILIUS (Servais). — T. XIII, col. 337.
- MANILIUS (Servais II). — T. XIII, col. 329-332.
- MANILIUS, famille d'imprimeurs. — T. XIII, col. 332-341.
- MANIN (Henri). — T. XIII, col. 341.
- MANISFELD (François-Joseph). — T. XIII, col. 341-342.
- MANLIUS (Arnold). Voir *Man* (Arnold de).
- MANN (Théodore-Augustin). — T. XIII, col. 343-353.
- MANNAERTS (Olivier), ou MANARÆUS. — T. XIII, col. 353-357.
- MANS (Arnold van). — T. XIII, col. 357.
- MANS (Jean). — T. XIII, col. 357-358.
- MANSDALE (Henri), dit Keldermans. — T. XIII, col. 358.
- MANSDALE (Jean van). — T. XIII, col. 358-359.
- MANSEL (Jehan). — T. XIII, col. 359-360.
- MANSELT (Charles, comte de), homme de guerre. — T. XIII, col. 360-368.
- MANSELT (Charles de), écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 368-369.
- MANSELT (Ernest de). — T. XIII, col. 369-380.
- MANSELT (Philippe-Octave, comte de). — T. XIII, col. 380-381.
- MANSELT (Pierre-Ernest, comte de). — T. XIII, col. 382-394.
- MANSION (Colard). — T. XIII, col. 393-400.
- MANTEAU (Edmond-Joseph). — T. XIII, col. 401-403 et 943-946.
- MANTELS (Jean), ou MANTELIUS. — T. XIII, col. 403-407.
- MANZIOEN (Colard). Voir *Mansion* (Colard).
- MAQUINAY (N.). — T. XIII, col. 407-408.
- MARANT (Pierre-Jacques). — T. XIII, col. 408-414.
- MARAS (Nicolas-Joseph). — T. XIII, col. 414-415.
- MARBAISE (M.). — T. XIII, col. 415.
- MARBAIX (Charles-Joseph de). — T. XIII, col. 415-417.
- MARBAIX (Hippolyte). — T. XIII, col. 417.
- MARBAYS (Gérard de), ou MARBEYS. — T. XIII, col. 418.
- MARC VAN GHISTELE, ou VAN GESTEL. — T. XIII, col. 418-420.
- MARCATELLIS (Raphaël de), MERCASTEL, DE MERCATEL ou DE MARCANDELLIS. — T. XIII, col. 420-423.
- MARCELIS (Jean). — T. XIII, col. 423-424.
- MARCELIS (Pierre). — T. XIII, col. 424-425.
- MARCELLIS (Charles-Henri). — T. XIII, col. 425-429.
- MARCELLUS (Saint). — T. XIII, col. 429.
- MARCHAL (le chevalier François-Joseph-Ferdinand). — T. XIII, col. 430-443.
- MARCHAND (Louis). — T. XIII, col. 443-445.
- MARCHANT (Antoine). — T. XIII, col. 443-446.
- MARCHANT (Jacques), ou MARCHANTIUS, écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 447-450.
- MARCHANT (Jacques), historien. — T. XIII, col. 446-447.
- MARCHANT (Pierre), ou MARCHANTIUS. — T. XIII, col. 450-454.
- MARCHANTIUS (Jacques), écrivain ecclésiastique. Voir *Marchant* (Jacques).

- MARCHANTIUS (Pierre). V. *Marchant* (Pierre).
- MARCHE (Louis de). — T. XIII, col. 454.
- MARCHIN (Ferdinand, comte de), dit Marsin. — T. XIII, col. 454-457.
- MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand de), dit Marsin. — T. XIII, col. 457-470.
- MARCI (Guillaume). — T. XIII, col. 470-471.
- MARCI (Jean-François), ou DE MARCI. — T. XIII, col. 471-474.
- MARCK (de la). Voir *La Marck* (de).
- MARCKE (Jean-Baptiste van). — T. XIII, col. 551-552.
- MARCOING (Jean de). — T. XIII, col. 552-555.
- MARCQ (Pierre de). — T. XIII, col. 555-554.
- MARQUIS (Godtfroid). — T. XIII, col. 555-556 et 945-946.
- MARQUIS (Guillaume). — T. XIII, col. 556-562.
- MARQUIS (Lazare), médecin. — T. XIII, col. 562-575.
- MARQUIS (Lazare), écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 575.
- MARCUARD. Voir *Marquard*.
- MAREE (Valentin). — T. XIII, col. 574.
- MARESCHAL (Philippe-Charles), dit Marissal. Voir *Marissal* (Philippe Charles Mareschal, dit).
- MARESCHALLE (Samuel), ou MARSCHALL. — T. XIII, col. 574-576.
- MARESIUS (Daniel), ou DES MARÈTS. — T. XIII, col. 576.
- MARESKA (Daniel-Joseph-Benoît). — T. XIII, col. 576-579.
- MARGOT DE HAINAUT. — T. XIII, col. 579.
- MARGUERITE D'ALSACE. — T. XIII, col. 579-582.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme. Voir *Marguerite de Parme*.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante générale des Pays-Bas. — T. XIII, col. 582-604.
- MARGUERITE DE BOURGOGNE. — T. XIII, col. 604-611.
- MARGUERITE DE BRABANT. — T. XIII, col. 611-612.
- MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE. — T. XIII, col. 612-629.
- MARGUERITE DE COURTENAY. — T. XIII, col. 629-631.
- MARGUERITE DE FLANDRE ou DE MALE, comtesse de Flandre. — T. XIII, col. 652-656.
- MARGUERITE DE FLANDRE, duchesse de Brabant. — T. XIII, col. 631.
- MARGUERITE DE HAINAUT. — T. XIII, col. 656-646.
- MARGUERITE DE LOUVAIN, dite Marguerite la Fièvre. — T. XIII, col. 646-648.
- MARGUERITE DE MALE. Voir *Marguerite de Flandre*.
- MARGUERITE DE PARME. — T. XIII, col. 649-669.
- MARGUERITE D'YORK. — T. XIII, col. 669-672.
- MARGUERITE D'YPRES. — T. XIII, col. 672.
- MARGUERITE LA FIERE. Voir *Marguerite de Louvain*.
- MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie. — T. XIII, col. 675-685.
- MARIE DE BOURGOGNE. — T. XIII, col. 685-694.
- MARIE DE BRABANT, femme d'Othon IV. — T. XIII, col. 694-697.
- MARIE DE BRABANT, duchesse de Bavière. — T. XIII, col. 697-704.
- MARIE DE BRABANT, reine de France. — T. XIII, col. 704-710.
- MARIE DE BRIENNE. — T. XIII, col. 710-712.
- MARIE DE CHAMPAGNE. — T. XIII, col. 712-714.
- MARIE DE FRANCE. — T. XIII, col. 714-716.
- MARIE DE HONGRIE. Voir *Marie d'Autriche*.
- MARIE D'OIGNIES (Sainte). — T. XIII, col. 716-718.
- MARIE LA MALHEUREUSE ou LA LAMEN-TABLE. — T. XIII, col. 718-719.
- MARIE-ANNE-Eléonore - Guillemine-Josèphe d'Autriche. — T. XIII, col. 719-722.
- MARIE-CHRISTINE-Josèphe-Jeanne-Antoinette d'Autriche. — T. XIII, col. 722-727.
- MARIE - ELISABETH - Lucie - Thérèse - Josèphe d'Autriche. — T. XIII, col. 727-731.
- MARIE-THERÈSE-Walburge-Amélie - Christine d'Autriche. — T. XIII, col. 732-745.
- MARIE (Jean-Baptiste). — T. III, col. 745-744.
- MARIEVOORDE (Dieudonné de), ou A MARI-VORDA. — T. XIII, col. 744-745.
- MARIN (Pierre). — T. XIII, col. 745.
- MARINUS (Jacques). — T. XIII, col. 745-746.
- MARINUS CLAESZON, mieux connu comme MARINUS DE ZEEUW (le Zélandais), ou DE ROMERSWAEL. — T. XIII, col. 746-748.
- MARINUS, aussi VANDER GOES ou ROBIN. — T. XIII, col. 748-750.
- MARISSAL (Louis). — T. XIII, col. 750-751.
- MARISSAL (Philippe-Charles Mareschal, dit). — T. XIII, col. 751-755.
- MARISSAL (Victor-Joseph). — T. XIII, col. 755.
- MARIJSEN (Jean van). — T. XIII, col. 754.
- MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS (... Van Bal-laer, en religion). — T. XIII, col. 754-755.
- MARLIER (Jérôme), ou MARLIERE. — T. XIII, col. 755-758.

- MARLIN (Pierre-François-Henri-Désiré). — T. XIII, col. 758-760.
- MARMION (Simon). — T. XIII, col. 760-765.
- MARNE (Jean-Baptiste de). — T. XIII, col. 765-767.
- MARNE (Jean-Louis Marnet, dit de). — T. XIII, col. 767-772.
- MARNEFF (Félix-Guillaume). — T. XIII, col. 772-773.
- MARNEFFE (Louis-Joseph de). — T. XIII, col. 775-774.
- MARNET (Jean-Louis), dit de Marne. Voir *Marne* (Jean-Louis Marnet, dit de).
- MARNIX (Charles-Gustave-Ghislain-Marie, comte de). — T. XIII, col. 774-775.
- MARNIX (Jacques de). — T. XIII, col. 775-778.
- MARNIX (Jean de). — T. XIII, col. 778-800.
- MARNIX (Philippe de). — T. XIII, col. 800-844.
- MAROCQUIN (André), MAROQUIN ou MAROKIN. — T. XIII, col. 844-845.
- MAROLLES (Philippe de), de MAISEREULLES, de MAYSEROLIS ou de MOROLIS. — T. XIII, col. 841-846.
- MARQUIN (André). Voir *Marocquin*.
- MAROTEN (Léon). — T. XIII, col. 846-847.
- MAROTTE (Jean). — T. XIII, col. 847.
- MARQUAIS (Jacques de). — T. XIII, col. 847-849.
- MARQUARD ou MARCUARD. — T. XIII, col. 849-850.
- MARQUART (Jean-Baptiste-Chrysogone). — T. XIII, col. 850-851.
- MARQUE (Pierre de). Voir *Marcq* (Pierre de).
- MARS (Simon). — T. XIII, col. 851-852.
- MARSCHALL (Samuel). Voir *Mareschalle* (Samuel).
- MARSCHOUW (Jean-Joseph-Ghislain-Philibert). — T. XIII, col. 852.
- MARSELAER (Adrien de). — T. XIII, col. 852-854.
- MARSELAER (Frédéric de). — T. XIII, col. 854-860.
- MARSHALL (Edouard-Jean-Charles). — T. XIII, col. 860-861.
- MARSIN (Ferdinand, comte de Marchin, dit). Voir *Marchin* (Ferdinand, comte de).
- MARSIN (Jean-Gaspard-Ferdinand de Marchin, dit). Voir *Marchin* (Jean-Gaspard-Ferdinand de).
- MARSY (Balthazar de). — T. XIII, col. 861-866.
- MARSY (Charles de). — T. XIII, col. 861.
- MARSY (Gaspard I^{er} de). — T. XIII, col. 861-863.
- MARSY (Gaspard II de). — T. XIII, col. 861 et 865-866.
- MARSY (Nicolas de). — T. XIII, col. 861.
- MARTE (Louis). Voir *Marche* (Louis de).
- MARTEAU (Gilles de), ou DEMARTEAU. — T. XIII, col. 866-868.
- MARTEAU (Gilles-Antoine de), ou DEMARTEAU, dit le Jeune. — T. XIII, col. 869.
- MARTEL (Nicolas). — T. XIII, col. 869.
- MARTENASIE (Pierre-François). — T. XIII, col. 870-873.
- MARTENS (Jacques, chevalier), ou MARTINS. — T. XIII, col. 873-874.
- MARTENS (Jacques), ou MARTINS, homme de guerre. — T. XIII, col. 874-875.
- MARTENS (Jacques), sculpteur. — T. XIII, col. 875-876.
- MARTENS (Jean-Charles). — T. XIII, col. 876.
- MARTENS (Martin). — T. XIII, col. 876-879.
- MARTENS (Philippe). — T. XIII, col. 879.
- MARTENS (Thierry). — T. XIII, col. 879-893.
- MARTENUS (Guillaume). — T. XIII, col. 893-895.
- MARTIN (Saint). — T. XIII, col. 895.
- MARTIN DE REMOUCHAMPS. — T. XIII, col. 895.
- MARTIN LE BÉGUIN. — T. XIII, col. 895-896.
- MARTIN VAN TOROUT. — T. XIII, col. 896-897.
- MARTIN (Jean). — T. XIII, col. 897-898.
- MARTIN (Mathieu). — T. XIII, col. 898.
- MARTINEZ (François). — T. XIII, col. 898-899.
- MARTINEZ VAN WAUCQUIER. — T. XIII, col. 899-900.
- MARTINI (Cornille). — T. XIII, col. 900-901.
- MARTINI (Guillaume). — T. XIII, col. 901-902.
- MARTINI (Gustave-Ferdinand-Joseph). — T. XIII, col. 902-903.
- MARTINI (Ignace). — T. XIII, col. 903.
- MARTINI (Jean). — T. XIII, col. 903.
- MARTINIS (Arthur). — T. XIII, col. 903-904.
- MARTINS (Gauthier ou Wautier). — T. XIII, col. 904-906.
- MARTINS (Jacques, chevalier). Voir *Martens* (Jacques).
- MARTINS (Jacques), homme de guerre. Voir *Martens* (Jacques).
- MARTINS (Jean). — T. XIII, col. 906-908.
- MARTINS (Joachim). — T. XIII, col. 908-909.
- MARTINS (Nabur). — T. XIII, col. 909-915.
- MARTINS (Wautier). Voir *Martins* (Gauthier).
- MARTINUS (Theodoricus). Voir *Martens* (Thierry).
- MARTOU (Edmond). — T. XIII, col. 915-916.
- MARTYNOWSKI (Gérôme). — T. XIII, col. 916-918.
- MARVILLE (Hennequin, Hans ou Jean de),

MEREVILLE, MENREVILLE ou MENNEVILLE. — T. XIII, col. 918-923.

MARVIS (Gautier ou Walter de). — T. XIII, col. 923-927.

MARVIS (Jean de). — T. XIII, col. 927-928.

MARVIS (Walter de). Voir *Marvis* (Gautier de).

MARX (Charles). — T. XIII, col. 928.

MARY (Benjamin). — T. XIII, col. 928-929.

MARY (Edouard-André-Joseph). — T. XIII, col. 929-931.

MASIUS (Andreas). Voir *Maes* (André).

MASIUS (Bernardinus). Voir *Maes* (Bernardin).

MASIUS (Gilbert). — T. XIII, col. 931-933.

MASIUS (Guillelmus). Voir *Maes* (Guillaume).

MASIUS (Joannes). Voir *Maes* (Jean).

MASSEUS (Chrétien), ou MASSEEUW. — T. XIII, col. 933-935.

MASSANGE (Henri-Antoine). — T. XIII, col. 936.

MASSAU (Jean-Laurent). — T. XIII, col. 936-937.

MASSAUX (Guislain-Joseph). — T. XIII, col. 937-938.

MASSEEUW (Chrétien). Voir *Massaeus*.

MASSEMINE (Pierre). — T. XIII, col. 939-940.

MASSENUS (Pierre), MAESSEUS, MAESSIUS, MASSEUS, MAESSANUS, MASSÆNUS ou MOESSANUS, dit Moderatus. — T. XIII, col. 940-944.

MAULOUE (Jean). Voir *Malouel* (Jean).

MAYSEROLIS (Philippe de). Voir *Maroles* (Philippe de).

MAZONIUS (Galerand). Voir *Mammexius* (Galerand).

MELLUEL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).

MENCHOEN (Colard). Voir *Mansion* (Colard).

MENNESSIER. Voir *Manessier*.

MENNEVILLE (Hennequin ou Jean de), ou de MENREVILLE. Voir *Marville* (Hennequin de).

MERCASTEL (Raphaël de), ou de MERCATEL. Voir *Marcatellis* (Raphaël de).

MEREVILLE (Hennequin ou Jean de). Voir *Marville* (Hennequin de).

MERTENS (Thierry). Voir *Martens* (Thierry).

MODERATUS (Pierre Massenus, dit). Voir *Massenus* (Pierre).

MOESSANUS (Pierre). Voir *Massenus* (Pierre).

MOROLIS (Philippe de). Voir *Maroles* (Philippe de).

MOSANDER, écrivain ecclésiastique. Voir *Maesman* (Jacques).

MOSANUS (Gerardus). Voir *Maesen* (Gérard Vander).

O

OIGNIES (Marie d'). Voir *Marie d'Oignies*.

P

PARME (*Marguerite de*). Voir *Marguerite de Parme*.

R

REMOUCHAMPS (Martin de). Voir *Martin de Remouchamps*.

REUIRE (P.-M. de). Voir *Maes* (Alexandre).

ROBERT L'ADVENTUREUX. Voir *La Marck* (Robert III de).

ROBERT LE JEUNE. Voir *La Marck* (Robert II de).

ROBERT LE VIEUX. Voir *La Marck* (Robert I de).

ROBIN. Voir *Marinus*.

ROMERSWAEL (Marinus de). Voir *Marinus Claeszoon*.

S

SAINTE-ALDEGONDE (Marnix de). Voir *Marnix* (Philippe de).

SAINT-FRANÇOIS (Marius de). Voir *Marius de Saint-François*.

SANGLIER DES ARDENNES. Voir *La Marck* (Guillaume de).

T

THOULOZE (Seigneur de). Voir *Marnix* (Jean de).

TOROUT (Martin van). Voir *Martin van Torout*.

V

VERMANDER (Charles), ou VER MANDER. Voir *Mander* (Charles van).

W

WAERHEM (Arnould de Maldegheem, dit de). Voir *Maldegheem* (Arnould).

WAUCQUIER (Martinez van). Voir *Martinez van Waucquier*.

Y

YORK (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'York*.
YPRES (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'Ypres*.

Z

ZEEUW (Marinus de). Voir *Marinus Claeszoon*.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME QUATORZIÈME.

MASSEZ — MOELLER.



BRUXELLES,

BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

SUCCESEUR

ÉMILE BRUYLANT,

RUE DE LA RÉGENCE, 67.

—
1897.

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(NOVEMBRE 1897).

- MM.** **Alph. Wauters**, délégué de la classe des lettres, *président*.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
Fr. Crépin, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences.
St. Bormans, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
P. Willems, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
H. Hymans, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Samuel, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU QUATORZIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

- Alvin (Frédéric)**, homme de lettres, à Bruxelles.
Arenbergh Émile Van), juge de paix, à Anderlecht.
Baes (Edgar), homme de lettres, à Bruxelles.
Beeckman (A.), directeur au Ministère de la Justice, à Bruxelles.
***Beneden (P.-J. van)**.
Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.
Bergmans (Paul), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Bernaert (Frédéric), général, à Bruxelles.
Borchgrave (Émile de), membre de l'Académie royale, à Vienne.
Chestret de Haneffe (baron **J. de**), membre de l'Académie royale, à Liège.
Christophe (Charles), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Crépin (François), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Delehay (Hipp.), S. J., à Bruxelles.
Devillers (Léopold), archiviste de l'État, à Mons.
Dewalque (François), professeur à l'Université, à Louvain.
Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale, à Liège.
Doyen (F.-D.), curé-doyen, à Wellin.
Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liège.
Duyse (Hermann van), conservateur du Musée archéologique, à Gand.
Even (Édouard Van), membre de l'Académie royale, à Louvain.
Falloise (Maurice), avocat, à Liège.
Frederichs (Jules), professeur à l'Athénée royal, à Ostende.
Goemans (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Louvain.

LISTE DES COLLABORATEURS

- Goovaerts (Alphonse)**, archiviste adjoint du royaume, à Bruxelles.
- Helbig (J.)**, homme de lettres, à Liège.
- Hymans (Henri)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Jacques (Victor)**, docteur en médecine, à Bruxelles.
- Krains (Hubert)**, homme de lettres, à Berne.
- Kurth (Godefroid)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
- Lamy (Mgr T.-J.)**, membre de l'Académie royale, à Louvain.
- *Le Roy (Alphonse)**.
- Linden (Hermann Vander)**, professeur à l'Athénée royal, à Anvers.
- Loise (Ferdinand)**, membre de l'Académie royale, à Saint-Servais.
- Lonchay (Henri)**, professeur à l'Athénée royal, à Bruxelles.
- Maes (Paul)**, bibliothécaire adjoint de l'Université, à Liège.
- Marchal (chevalier Edmond)**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Matthieu (Ernest)**, avocat, à Enghien.
- Neuss (Henri van)**, archiviste, à Hasselt.
- Pauw (Napoléon de)**, avocat général, à Gand.
- Piot (Charles)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Pirenne (Henri)**, professeur à l'Université, à Gand.
- Rahlenbeek (Charles)**, homme de lettres, à Bruxelles.
- Reusens (E.-H.-J.)**, professeur à l'Université, à Louvain.
- Roersch (Alphonse)**, chargé de cours à l'Université, à Gand.
- Schrevel (A.-C. de)**, secrétaire de l'évêché, à Bruges.
- Stecher (Jean)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
- *Straeten (Edmond Vander)**.
- Tierenteyn (Louis)**, avocat, à Gand.
- Varenbergh (Émile)**, conseiller provincial, à Gand.
- Vreese (Willem De)**, chargé de cours à l'Université, à Gand.
- Wauters (Alphonse)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
- Wauwermans**, général, à Anvers.
- Willems (Léonard)**, avocat, à Gand.
-

M (suite).

MASSEZ (*Louis-Joseph*), juriconsulte, florissait au XVIII^e siècle. Né à Renaix, il fut successivement avocat au conseil de Flandre, auditeur de la chambre des comptes, à Bruxelles, et conseiller au conseil de Flandre, où il remplaça Papejans de Barlestein (14 mai 1772). Lors de l'érection des tribunaux de première instance, sous Joseph II, Massez fut nommé président du tribunal d'Audenarde (1787), mais il fut rappelé au bout de dix-neuf jours comme les autres présidents des tribunaux de Flandre, et revint occuper sa place au sein du conseil. Il prit une certaine part aux événements de l'époque révolutionnaire, puis disparut de la scène publique. Sous le voile de l'anonyme, il écrivit, en 1780, une brochure sur la question des dimes, qui eut beaucoup de retentissement; elle donna lieu à une polémique assez vive, à laquelle se mêlèrent l'abbé J. Ghesquière, l'avocat bruxellois d'Outre-pont, etc.

Voici le titre de la brochure de Massez : *Examen de la question, si les décimateurs ont l'intention fondée en droit à la perception de la dime des fruits insolites en Flandre*. Gand, J.-F. Coquyt, 1780; in-8°. L'auteur, qui se prononce pour la négative, termine ainsi sa préface : « Pour ce qui est du style, c'est celui d'un

« Flamand, qui en expliquant des anciennes ordonnances qui renferment « en peu de mots des dispositions très « étendues, s'est attaché particulièrement à se faire comprendre; et c'est « bien assez s'il a réussi ». Cet opuscule fut traduit en flamand par l'avocat Eghels.

Paul Bergmans.

Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. IV (Gand, 1862), p. 136-137, n° 5896. — J.-Fr. Foppens, *Histoire du Conseil de Flandre* (Bruxelles, 1869), p. 276-277. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III (Bruxelles, 1892), col. 1370-1371 et 1374, où l'on trouvera l'énumération des différentes pièces publiées sur la question des dimes.

MASSIN (*Nicolas DE*), LXXII^e prince-abbé de Stavelot et Malmédy, né à Verriers, décédé à Stavelot, le 3 mai 1737. Après une longue série d'abbés commandataires, les religieux de ces deux monastères résolurent de choisir un des leurs; et, le 16 août 1731, dom N. de Massin, profès de Stavelot, fut nommé par toutes les voix de son couvent, plus celle d'un moine de Malmédy. Son élection fut contestée par le chapitre de Malmédy, mais elle fut approuvée par le pape Clément XIII, le 20 décembre 1731, et le nouvel abbé fut consacré par Mgr Gillis, suffragant de Liège. Sa nomination fut accueillie avec enthousiasme.

siasme. Il s'occupa activement de l'administration de sa principauté, à qui tout faisait espérer un règne prospère. Mais bientôt la guerre éclata entre l'Empire et la France, et amena les calamités qui l'accompagnaient toujours. Le plénipotentiaire du prince à la diète de Ratisbonne ayant, sans ordre exprès, adhéré à la déclaration de guerre, Massin se réfugia à Aix-la-Chapelle, où, par édit du 14 mars 1734, il constitua un conseil de régence pour l'administration de sa principauté. Pendant que l'Empire réclamait le contingent et les subsides, le comte de Belle-Isle exigeait dans les dix jours 25,000 rations de fourrage et 40,000 livres, auxquelles il en ajouta plus tard 100,000 autres. La répartition des impôts suscita des difficultés de tout genre, tant à Vienne que dans le pays, où les exempts de taille refusaient leurs contributions. Le clergé surtout fut récalcitrant. L'affaire alla à Rome, où la commission des immunités ecclésiastiques l'obligea à payer 540 *scudi*. Au mois de mars 1736, la répartition de cette somme n'avait pas encore été faite; elle n'eut lieu qu'après la fin de la guerre. Puis le pays fut soumis aux exactions des Impériaux, qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver. C'est dans ces conditions que le prince-abbé fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva subitement.

G. Dewalque.

A. de Noue, *Etudes hist. sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*. — F.-A. Villers, *Histoire chronol. des abbés-princes de Stavelot et Malmédy*.

MASSON. Voir LATOMUS.

MASSOTTE (Thomas), jurisconsulte, florissait à Liège à la fin du *xvii*^e siècle. Il était notaire de la cour épiscopale et a laissé un ouvrage intitulé : *Speculationum notariorum publici libri quinque e præclaris multorum haud vulgarium jureconsultorum vigiliis decerpti atque collecti per Thomam Massotte, seniore publicum et episcopalis curiæ Leodiens, notarium. Opus novum non modo publicis tabellionibus at judicibus, etiam advocatis, procuratoribus commis utile*. Liège, Jean Voes, 1596; in-8°. L'édition reparut en 1601, avec

un nouveau titre : Liège, Guillaume Sapidus ou Le Sage.

Paul Bergmans.

L. Abry, *Les Hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. par H. Helbig et S. Bormans (Liège, 1867), p. 64. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise* (2^e éd., Bruges, 1885), col. 28.

MASTELYN (Henri), docteur en médecine et en philosophie, médecin particulier des archiducs Albert et Isabelle. Fils de Pierre Mastelyn et d'Elisabeth Vander Borcht ou Vander Burcht, Henri Mastelyn naquit à Bruxelles vers 1565. Après avoir été proclamé docteur en philosophie et en médecine, Mastelyn s'établit dans sa ville natale et y épousa, le 9 novembre 1593, Marie Vanden Wouwere, née à Bruxelles le 8 octobre 1569, la filleule de Laurent Metsius, le savant doyen de Sainte-Gudule, qui fut plus tard évêque de Bois-le-Duc; elle était fille de Philippe Vanden Wouwere, maître du chapitre de Sainte-Gudule. Cette belle-alliance posa bien le jeune docteur, qui, en 1606, fut nommé médecin particulier des archiducs Albert et Isabelle. Nous avons pu fixer cette date à l'aide du registre matricule des membres de la confrérie de Saint-Ildephonse, érigée par Leurs Altesses dans l'église de l'abbaye de Coudenberg, institution dont devaient faire partie tous ceux qui étaient attachés à la cour de Bruxelles : Henri Mastelyn figure dans ce registre, écrit en espagnol, en qualité de *medico de casa* des archiducs. Il remplit ces fonctions pendant trente-cinq ans. Il assista dans ses derniers moments l'archiduc Albert, qui mourut à Bruxelles le 13 juin 1621. Il rendit les mêmes devoirs à l'infante Isabelle, décédée au palais de Bruxelles en 1633, et conserva ses fonctions à la cour jusqu'à sa mort. En 1640, le docteur Mastelyn, malade depuis longtemps, était très infirme. Il décéda à Bruxelles le 6 mars 1641, âgé d'environ soixante-seize ans, et fut inhumé dans l'église du couvent des Dominicains, dans le caveau qu'il avait fait construire pour lui, pour son épouse et pour ses enfants. La pierre d'entrée de ce caveau était ornée des armoiries des familles Mastelyn et Vanden Wou-

were. Ce monument funéraire fut détruit pendant le bombardement de 1695. Henri Mastelyn portait : *d'azur à trois étoiles d'argent, posées deux en chef et une en pointe, avec une serpe au centre de l'écu*. Il laissa une fortune assez considérable. Lors de la fondation des Monts-de-Piété par les archiducs, sous la direction de Wenceslas Coeberger, il avait, de 1618 à 1620, prêté sur hypothèque, à la nouvelle institution, 3,200 florins du Rhin. Son frère Jean Mastelyn, négociant à Anvers, avait prêté pareille somme. Il possédait dans le pays de Gaesbeek des biens féodaux ; en 1621, il vendit un de ceux-ci à Jacques Tax, bailli de ce pays. En 1645, sa veuve, qui lui survécut jusqu'en 1648, acheta, pour la somme de 1,300 florins, d'Ambroise de Hornes, comte de Baucignies, un bien féodal situé à Haeren. Henri Mastelyn avait eu huit enfants. Son fils aîné, Pierre, entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la congrégation de Latran et du chapitre de Windesheim ; il fit profession au prieuré de Groenendaël, le 11 septembre 1611 ; à cette occasion, le docteur Mastelyn donna au couvent une rente annuelle de 37 florins du Rhin. Sa fille Catherine épousa Philippe Ryckewaert, chevalier, seigneur de Huldenberg et de Tiberchamps, avocat, assesseur du prévôt de l'hôtel de Sa Majesté, échevin de Bruxelles, conseiller du conseil de Brabant, puis vice-chancelier, juge délégué à la chambre mi-partie. Philippe fut secrétaire du conseil de Brabant. Marie épousa Henri Vanden Berghe-de Binc-kom, avocat, conseiller au conseil de Brabant, Jean fut chanoine de la collégiale de Saint-Vincent, à Soignies. Anne entra dans l'ordre des Urbanistes de Sainte-Claire au couvent de Nazareth, à Lierre. Marc fait l'objet de la notice qui suit.

Alphonse Goovaerts.

Eloy, *Dictionnaire de médecine*. Mons, 1778, t. III. — *Le Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. I, 2^e partie, p. 262. — Goovaerts, *Généalogie de la famille Van den Wouwer* (en manuscrit). — Aux Archives générales du royaume : Archives ecclésiastiques, n° 1990, f° 47 ; Notariat général de Brabant, nos 1361 et 4417 ; Conseil de Brabant, n° 782, f° 198 ; Monts-de-Piété, nos 1, 2 et 3 ; Cour

féodale de Brabant, n° 48, f° 86 v° ; n° 149, f° 83 ; n° 372, f° 304 v° ; Chambre de tonlieu de Bruxelles, n° 13, f° 342 ; Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, n° 5466, f° 65. — A la Bibliothèque royale : Section des manuscrits, nos 49470, f° 1 ; 1^{re} série, n° 837 ; 1^{le} série, n° 155, f° 23 v° et n° 243. — A la Bibliothèque héraldique du département des affaires étrangères, n° 231, t. III, f° 223.

MASTELYN (Marc), fils du précédent, naquit à Bruxelles et fut baptisé à Sainte-Gudule, le 24 septembre 1599. Ses humanités faites, il entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la Congrégation de Latran et du chapitre de Windesheim, au prieuré de Groenendaël, près de Bruxelles, dans la forêt de Soignes. Il y fit profession en 1617, à peine âgé de dix-huit ans. A cette occasion, le docteur Mastelyn, son père, donna au couvent une rente perpétuelle de 18 florins du Rhin l'an, et un calice en argent doré avec burettes et patène. L'ordre dans lequel Marc entra était fort en honneur dans la famille Mastelyn-Vanden Wouwere, qui y comptait en ce moment quatre membres : Philippe Vanden Wouwere, oncle maternel de Marc, directeur du couvent de Mariendaël, à Diest, procureur du prieuré de Groenendaël, prieur de celui de Sept-Fontaines ; Pierre Mastelyn, frère aîné de Marc, moine à Groenendaël ; Raphaël Mastelyn, son cousin-germain, moine à Groenendaël, recteur des *Spinsiers* à Anvers et du couvent de Jéricho à Bruxelles ; enfin, Marc Mastelyn. Après avoir prononcé ses vœux, ce dernier fut envoyé par son supérieur à Louvain, pour y étudier la philosophie et la théologie, au collège des chanoines réguliers, fondé en 1616, par Antoine van Berghen, prieur de Groenendaël. Il y prit ses licences et fut, immédiatement après, nommé professeur de théologie à Groenendaël et secrétaire de Jean Succant, commissaire général de la congrégation de Windesheim en Belgique. En 1631, il fut nommé président du collège de son ordre à Louvain ; il exerça ces fonctions jusqu'en janvier 1636, quand il fut élevé à la dignité de prieur de Sept-Fontaines (sous Rhode-St-Genèse), également dans la forêt de Soignes. Pendant son séjour à Groenendaël, Marc Mastelyn s'était occupé de l'histoire de

ce prieuré et avait publié à Bruxelles, chez Jean van Meerbeeck, un volume intitulé : *Necrologium Monasterii Viridis Vallis, Ordinis Canonorum Regularium S. Augustini, Congregationis Lateranensis, et Capituli Windezemensis, in nemore Zoniæ propè Bruzellam*, petit in-quarto de 165 pages. Dans ce volume, dédié à son père, Mastelyn, après avoir parlé des prieurés de Groenendael, de Rouge-Cloître, de Corsendonck, de Sainte-Barbe à Tirlemont, de Sainte-Marie au Trône à Louvain, de Bethléem à Herent, de Sept-Fontaines et de Bois-Seigneur-Isaac, consacre vingt-six chapitres de son livre au célèbre mystique Jean de Ruysbroeck; cinq à Jean de Leeuw, dit « le Bon Cuisinier »; un à Jean Vanden Spiegel ou « à Speculo », dit de Cureghem; un à Louis van Velthem; un à Bertrand Kale; un à Jean de Bercht; enfin, un dernier aux moines de Groenendael qui se distinguèrent par leurs écrits. Pendant qu'il était président du collège de son ordre à Louvain, il reprit le commentaire des Psaumes de David, laissé inachevé par le moine de Groenendael, Jean de Bercht, mort en 1470, le compléta en commentant les psaumes 114 à 123, et le publia à Anvers, chez Arnold van Brakel, en 1634. Ce volume in-quarto est intitulé : *Elucidatorium in Psalmos Davidicos; auctore R. P. Joan. de Bercht*. Mastelyn aurait sans doute écrit et publié d'autres ouvrages si, trois ans et demi après son élévation à la dignité de prieur de Sept-Fontaines, n'avait commencé pour lui une ère excessivement agitée. Le prieuré qu'il dirigeait avait été placé dès l'année 1417 sous l'obédience du général du chapitre de Windesheim. Depuis 1443, les moines avaient été clôturés, mais, en 1635, peu de mois avant l'élection de Mastelyn, la clôture avait été levée par le chapitre général. De là, un état nouveau au moment où Mastelyn devint prieur. Appelé de Groenendael pour diriger Sept-Fontaines, son élection avait déplu à d'autres prieurs et à certains religieux de son couvent. Il y avait alors à Sept-Fontaines, comme procureur, un Père Henri de Bruyn, que le

prieur Mastelyn dut démettre de ses fonctions, parce qu'il endettait le prieuré par les bâtiments qu'il faisait construire. Le 19 avril 1639, Michel Coersius, général du chapitre de Windesheim, avait remis en fonctions ce procureur, qu'un document des archives de Sept-Fontaines appelle : *vir in rebus secularibus singularis astutiæ ac proinde aptissimus procurator*. Le prieur Mastelyn protesta contre cette mesure, en disant qu'elle était contraire aux décrets de la vingt-cinquième session du concile de Trente et que lui, en sa qualité de prieur, avait le droit de démettre le procureur. Ses protestations n'eurent pas l'effet désiré; au contraire, elles provoquèrent contre lui une véritable levée de boucliers. Tous ceux qui avaient vu de mauvais œil son élection portèrent devant le chapitre général leurs doléances. Le général arriva de Cologne à Sept-Fontaines le 14 novembre 1639, et convoqua au prieuré : Jean Bernard, prieur de Bois-Seigneur-Isaac, commissaire général de l'ordre en Belgique; Adrien Vander Reest, prieur de Rouge-Cloître; Jean Huens, prieur de Bethléem, et Pierre Waersegghere, prieur de Sainte-Marie au Trône. Avec ces prieurs, dont aucun n'était favorable à Mastelyn, le général fit la visite canonique de Sept-Fontaines et commença une enquête qui dura jusqu'au 6 décembre. Ce jour-là, Mastelyn fut mandé au chapitre, où on lui donna connaissance du résultat de l'enquête. On lui imputait : 1^o d'avoir accusé témérairement son confrère Henri de Bruyn; 2^o d'avoir détruit la paix du couvent; 3^o de ne pas avoir observé le sixième article des statuts de l'ordre qui obligeait les prieurs à faire observer la discipline. On l'avertit qu'il était tombé dans un des *casus depositionis prioris*; on l'engagea à donner sa démission; on lui offrit le titre honorifique de ses fonctions et un canonicat qui lui aurait donné la première place à côté d'un prieur; on l'autorisa à rester professeur de théologie et de philosophie, et on lui promit de ce chef une bonne rémunération annuelle. Mais Mastelyn ne voulut rien entendre, et il demanda une sentence en forme authentique, qui lui fut refusée.

Mastelyn interjeta appel, mais le lendemain le général le déposa et fit procéder à l'élection d'un nouveau prieur. Il releva en même temps tous les religieux de leur vœu d'obéissance vis-à-vis de Mastelyn. Alors celui-ci résolut de faire porter l'affaire devant le conseil souverain de Brabant. Par l'organe de son beau-frère Henri Vanden Berghe-de Binckom, membre de ce conseil; son frère Philippe Mastelyn, secrétaire du conseil; son beau-frère Philippe Ryckewaert, conseiller; ses oncles Maximilien Vanden Wouwere et Jean de Boisschot, et d'autres membres de sa famille s'adressèrent, le 4 janvier 1640, au conseil de Brabant, et, devant cette juridiction, intentèrent une action au général et aux prieurs qui avaient déposé le prieur Mastelyn, à l'instigation du procureur de Bruyn, disaient-ils. La requête fut envoyée au conseil à l'insu du vieux père du prieur, le docteur Henri Mastelyn, malade et infirme, qu'on laissa dans une ignorance complète des difficultés suscitées à son fils. Les requérants dirent au conseil que tout ce que le général avait fait après l'appel interjeté par le prieur contre sa destitution, devait, selon les privilèges du Brabant, être tenu pour nul et contraire aux droits divin, naturel, canonique et civil, et que Mastelyn devait rester sous la protection du conseil de Brabant, en vertu de la Joyeuse Entrée de Philippe II, basée sur le privilège de l'empereur Conrad II, confirmé en 1186 par le pape Urbain III. Ils demandèrent au conseil de casser la destitution de Mastelyn, de le faire reconnaître comme prieur légitime, du moins par provision jusqu'à ce qu'il fût fait droit à l'appel interjeté par lui. Le procureur général se joignit aux requérants pour poursuivre l'affaire. Le conseil rendit une première sentence interlocutoire le 12 janvier 1640. Dans l'entre-temps, l'avocat Ryckewaert avait écrit au général une lettre violente dans laquelle il accusait le Père de Bruyn de diriger toute cette entreprise contre le prieur Mastelyn. Le 23 février, le général, qui avait

quitté le pays aussitôt après l'élection du nouveau prieur, Florent de Kipholt, emportant ses chevaux et ses bagages, écrivit de Cologne au chancelier de Brabant, Ferdinand de Boisschot, et demanda que le conseil ratifiât la déposition de Mastelyn et renvoyât celui-ci devant son juge compétent. De leur côté, dans leur réponse à une rescription du général, les requérants informèrent le conseil que ce document n'avait été signé que par quatre des trente-trois prieurs du chapitre de Windesheim. Au mois d'août, les requérants demandèrent exécution de la sentence interlocutoire du 12 janvier et firent mettre arrêt sur les terres de Borne et de Hardichamps, appartenant au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, dont le prieur Jean-Bernard, commissaire de l'ordre en Belgique avait été envoyé à Sept-Fontaines pour faire respecter l'élection ordonnée par le général, pendant que l'archevêque de Malines travaillait à Rome pour aplanir les difficultés et emmener une solution. Le 20 août, le conseil rendit une seconde sentence interlocutoire et, le 31 du même mois, il donna des lettres exécutoires de la sentence du 12 janvier, ordonnant au général de réinstaller Mastelyn comme prieur de Sept-Fontaines, en attendant qu'il fût fait droit à sa demande d'appel devant les juges ecclésiastiques. L'affaire dura encore trois ans, mais elle se termina à l'avantage de Mastelyn, qui resta prieur jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 23 décembre 1652, après avoir été élu commissaire général du chapitre de Windesheim. Valère André, son contemporain, dit que Marc Mastelyn ne se distinguait pas moins par sa piété que par son savoir : *Vir non minus religione, vitæque integritate quam ingenio doctrinæque excellens*, dit-il dans la *Bibliotheca belgica*. En termes charmants, ses confrères de Sept-Fontaines lui rendirent le même témoignage, dans l'obituaire du prieuré, en y ajoutant combien il était aimable et combien il fut aimé : *Vir fuit lectionis et studii amantissimus et quod hinc sequitur profundissime doctus, mirabiliter tamen comis, et affabilis, ju-*

cunda ac lepida sua conversatione omnibus gratus et charus.

Alphonse Goovaerts.

Le Roy, *Le Grand Théâtre sacré de Brabant*, t. 1, 2^e partie, p. 334. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines*, t. IX, p. 360. — Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*, p. 248. — Reusens, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, p. 463. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*, p. 840. — Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, t. II, p. 435. — Aux Archives générales du royaume : Archives ecclésiastiques, Fonds du prieuré de Sept-Fontaines; Cartulaires et manuscrits, nos 750¹ et 750²; Conseil de Brabant, correspondance, t. XVII (1640), fo 37, et sentences, no 782, fo 498. — A la Bibliothèque royale : Section des manuscrits, nos 557 de la 1^{re} série, et 455 de la 2^e série, fo 23 vo.

MASUI (Jean-Baptiste), ingénieur, fonctionnaire, né à Bruxelles, le 17 janvier 1798, mort dans cette ville, le 11 décembre 1860. Il fit ses études à l'école des manufactures impériales de France. En 1814, il entra dans l'administration de la ville de Bruxelles; il était chargé de la direction des travaux du canal de Wiliebroeck, quand éclata la révolution de 1830. Le 29 octobre, le gouvernement provisoire le nomma ingénieur de deuxième classe des ponts et chaussées; il fut successivement promu ingénieur de première classe, ingénieur en chef et inspecteur divisionnaire. Jusqu'en 1837, son activité se porta surtout sur les travaux à effectuer dans les polders des environs d'Anvers, pour faire rentrer dans ses limites l'Escaut, dont les digues avaient été rompues pendant la période des hostilités. Dans une visite qu'il fit aux polders, Léopold I^{er} put se rendre compte du zèle et de l'intelligence déployés par Masui, et lui accorda spontanément la croix de son ordre. Lors de la création du ministère des travaux publics, Masui fut nommé secrétaire général *ad interim* du nouveau département. C'était précisément l'époque de la création des chemins de fer, cette admirable invention qui dut vaincre tant de préjugés et triompher de tant de résistances. Masui fut chargé de la direction de l'exploitation du railway national (1^{er} septembre 1838). Il se montra à la hauteur de la tâche difficile qui lui in-

combait, et rendit, dans l'organisation de cette administration, des services éminents que l'Etat sut reconnaître. Nommé directeur général des chemins de fer, postes et télégraphes, en 1850, il fut promu commandeur de l'ordre de Léopold et décoré de nombreux ordres étrangers. Pour conserver la mémoire de ce haut fonctionnaire, le nom de Masui a été donné à une rue et à une place à Schaerbeek, un des faubourgs de la ville de Bruxelles. Le personnel des chemins de fer lui a érigé, en 1861, une statue qui se trouve placée à l'intérieur de la gare du Nord, à Bruxelles.

Paul Bergmans.

E. Allognier, *Biographie de J.-B. Masui* (Bruxelles, 1864).

MASURIUS (Louis). Voir DES MASURES (Louis).

MATAGNE (Jules), bollandiste, né à Namur, le 24 septembre 1833, mort le 7 juillet 1872. Entré dans la Compagnie de Jésus, le 25 septembre 1851, il enseigna la rhétorique à Gand et l'écriture sainte à Louvain. Il passa quelques années à Bruxelles pour continuer les *Acta Sanctorum*; mais sa frêle santé ne put supporter l'excès de travail auquel il se livrait. Il avait montré dès l'enfance des aptitudes extraordinaires pour la linguistique. Toutes les langues de l'Europe, tant anciennes que modernes, lui étaient familières. Il connaissait, en outre, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, l'arménien, ainsi que les éléments des langues assyrienne, géorgienne, copte et éthiopienne; il apprit même le chinois pour rédiger la partie du catalogue de la bibliothèque Van Alstein, relative aux livres écrits dans cet idiome. Il a laissé les œuvres suivantes :

1. *Acta Sanctorum*. Il travailla au tome XII d'octobre. — 2. *Le Saint Sacrement de Miracle à Bruxelles*, dans les *Précis historiques*, 1870; p. 357-64, 390-402 et 406-417. — 3. *Une Réhabilitation d'Alexandre VI*, dans la *Revue des questions historiques* (Paris, janvier 1871; p. 466-475). — *Le Cardinal Rodrigue Borgia*, réponse au R. P. Ollivier, par J. Matagne (extrait de la

Revue des questions historiques. (Paris, Victor Palmé, 1872; in-8°, 22 p.). Dans le tiré à part, il y a de plus la réplique à la réponse du P. Ollivier, publiée dans l'*Univers*, 16 et 17 octobre 1871. — *Le Pape Alexandre VI et les Borgia*, par le R. P. M. J. Ollivier, des Frères prêcheurs. Première partie. Le cardinal de Llancol y Borgia. Paris, Joseph Albanel, libraire, 1870, in-8°, 320 p. (Voir la *Civilla cattolica*, mars 1873; p. 718-32). — 4. Le Martyrologe romain actuel, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Deuxième édition, t. III, col. 368-72. *Acta SS.*, octobre, t. XIII.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 748.

MATELART (Jean), compositeur de musique, originaire des Pays-Bas. Les renseignements nous manquent sur cet artiste qui vécut en Italie au xvi^e siècle, et fut maître de chapelle de l'église collégiale de Saint-Laurent in Damaso, à Rome; c'est du moins la qualification qu'il prend sur le titre de son recueil de répons, d'hymnes et d'antiennes, paru en 1596 : *Responsoria, Antiphone et Hymni in processionibus per annum quaternis et quinis vocibus concinenda*, auctore Joanne Matelarto Flandren. Collegiate ecclesie S. Laurentii in Damaso de urbe capellæ magistro. Rome, Nicolas Mutius, 1596; in-4°. La même église conservait anciennement un livre d'hymnes manuscrit de Matelart. On trouve de lui un madrigal à quatre voix : *L'Amor crudel*, dans le *Secondo libro delle Muse a quattro voci* (Rome, Ant. Barre, 1558; in-4°), et un autre, à trois voix : *Donna ben saprei io*, dans *Il primo libro delle Muse, a tre voci* (Venise, Jérôme Scotto, 1562; in-8°). Ajoutons que Matelart figure parmi les auteurs mentionnés dans le catalogue imprimé de la bibliothèque musicale du roi Jean IV de Portugal (1649).

Paul Bergmans.

C.-F. Becker, *die Tonwerke des XVI und XVII Jahrhunderts* (Leipzig, 1855), col. 425. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 21. — Edm. Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas*, t. VI, p. 487-488 et t. VIII, p. 491. Ce musicologue voit dans

le nom de *Matelart* une forme corrompue du nom plus flamand *De Martelaere*; c'est une simple hypothèse, qu'il faut se borner à enregistrer. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (Leipzig, 1884), p. 582-583 (notice de J. Franck). — Em. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocal-musik Italiens* (Berlin, 1892), t. II, p. 396 et 402.

MATERNE (saint), figure en tête des catalogues épiscopaux de Cologne et de Tongres et occupe, après saint Eucère et saint Valère, la troisième place dans celui de Trèves. D'après la tradition, il aurait été envoyé par saint Pierre dans le nord de la Gaule, avec les saints Eucère et Valère, et aurait été successivement évêque des trois cités de Trèves, de Cologne et de Tongres. Il ne reste plus rien aujourd'hui de cette légende, qui nous apparaît déjà, constituée dans ses traits essentiels, au ix^e siècle. Elle doit être rejetée au nombre de ces récits apocryphes, si fréquents au moyen âge, forgés dans le but de revendiquer pour certaines églises une origine apostolique. Il a existé pourtant un évêque du nom de Materne, mais il a vécu au iv^e siècle et non au premier. Il est cité parmi les Pères qui assistèrent, en 313 et 314, aux conciles de Rome et d'Arles. Les critiques modernes admettent qu'après avoir tout d'abord exercé les fonctions épiscopales à Trèves, il se sera consacré plus tard aux régions du Nord et sera devenu évêque de Cologne. C'est, sans doute, au catalogue épiscopal de cette ville ou à celui de Trèves que l'église de Tongres aura emprunté son nom, en même temps que la légende qui faisait de lui un envoyé de saint Pierre.

H. Pirenne.

F.-W. Retberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 73 et suiv. — Duchesne, *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t. L (1889), p. 337 et suiv.).

MATERNE (Jean-François-Constant), né à Huy, le 5 février 1807, professeur, journaliste, poète, fonctionnaire et diplomate, décédé à Schaerbeek, le 15 avril 1860. Après avoir fait de brillantes études moyennes au collège de Liège, il suivait depuis quelque temps déjà les cours de la faculté de philosophie à l'université de cette ville, lorsque, en 1825, le gouvernement fit un appel aux étu-

dians qui, bien que non gradués, désiraient entrer dans l'enseignement primaire et recueillir la succession des Frères de la doctrine chrétienne, dont les écoles venaient d'être supprimées. Materne n'hésita pas : il accepta cette position, toute modeste qu'elle fût, et se rendit cette année même à Namur, où il resta environ cinq ans, partageant son temps entre les devoirs de sa charge et une collaboration active au *Courrier des Pays-Bas*, journal influent de l'opposition qui paraissait alors à Bruxelles.

De retour à Liège, au commencement de 1830, Materne se lia avec Charles Rogier, Lebeau, Devaux, Hipp. Vilain XIII, Van Praet, de Conway, Nothomb, etc., les principaux rédacteurs du *Politique*, et son concours fut acquis à toutes les mesures destinées à préparer et à consolider l'indépendance nationale. Collaborateur du journal *le Politique*, de Liège, pendant la période révolutionnaire; auteur d'un hymne patriotique inséré dans ce journal le 26 septembre 1830, « il a contribué », dit l'arrêté royal du 2 avril 1835, qui lui accorda la croix de fer, « à organiser « l'artillerie liégeoise, à confectionner « une quantité considérable de cartouches et de gargousses, et a pris part au « combat de Sainte-Walburge. Il fut « l'un des jeunes gens qui résolurent « l'attaque de la Chartreuse et s'emparèrent de ce fort, sur lequel il fit arborer le drapeau liégeois ». Materne continua à habiter Liège jusqu'en 1833, presque exclusivement occupé de la rédaction du *Politique* et de l'administration du Conservatoire de Liège. C'est alors que le jeune publiciste partit pour Bruxelles et entra au département des affaires étrangères, où ses aptitudes hors ligne l'appelaient à une gravitation aussi rapide que hautement appréciée, après avoir pris une part considérable aux actes les plus importants de notre politique extérieure, et notamment aux négociations qui ont précédé et suivi la conclusion du traité du 19 avril 1839. Nommé successivement secrétaire de légation, le 12 juillet 1839, et conseiller de légation, le 7 novembre 1843, Ma-

terne succéda, le 28 juin 1847, au baron E. de T'Serclaes en qualité de secrétaire général du département des affaires étrangères, tout en conservant la direction des affaires politiques. Le 25 novembre 1851, il fut nommé ministre résident, et, le 27 janvier 1858, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Le feu roi Léopold I^{er} donna un témoignage particulier de sa haute estime à Materne en le nommant son secrétaire chargé d'assister à la réception officielle, à la frontière belge, de l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche, aujourd'hui reine des Belges.

Materne prouva, pendant sa trop courte mais laborieuse et utile carrière, que toutes les supériorités se touchent, et qu'une vocation de poète et de littérateur n'a rien d'incompatible avec la politique. Son esprit, fatigué des affaires publiques, se retrempait aux sources de la saine littérature et se fortifiait au contact des grands écrivains. Lui-même consacrait ses rares loisirs aux travaux de l'intelligence et de l'imagination. Ceux qui furent les confidents de ses productions littéraires reconnurent en lui un véritable poète. Peu de ses œuvres furent livrées à la publicité, citons toutefois : *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes et en vers, publié par ses amis. Bruxelles, Decq, 1861; in-8°, XVIII-107 pages.

Lorsque Materne mourut le 15 avril 1868, il était non seulement décoré de la croix de Fer, mais commandeur de l'ordre de Léopold; grand-croix de l'ordre de François-Joseph (Autriche); commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur (France), et dignitaire de nombreux autres ordres étrangers.

Le gouvernement belge, voulant rendre un témoignage public à la mémoire de Materne, fit exécuter son buste en marbre aux frais de l'Etat. Cette œuvre artistique, due au ciseau du sculpteur Guillaume Geefs, est déposée dans l'un des salons du ministère de l'hôtel des affaires étrangères.

Général Frédéric Bernaert.

Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois*. — Veldekens, *le Livre d'or*. — Les journaux de 1860. — Renseignements particuliers et officiels.

MATHEYS. Deux sculpteurs de ce nom, fils de Gilles Matheys, qui fut juré (*proefmeester*) en 1678, de la corporation des sculpteurs gantois, se sont acquis une certaine réputation.

JEAN, apparemment l'aîné, élève de Jérôme Du Quesnoy, mourut en 1710 et fut inhumé dans l'église Saint-Michel, à Gand. On connaît de lui, dans la chapelle Sainte-Catherine de cette église, un *Ange appuyé sur un mausolée* élevé à la mémoire de Norbert Van Reysschot, décédé en 1728; cette œuvre avait été commandée par acte du 6 avril 1696. L'église Saint-Jacques renferme son beau monument funèbre, sculpté, en 1695, à la mémoire de Bronchorst et de sa femme Marie de Marluzel; ces deux personnages sont représentés couchés, les mains jointes et les pieds appuyés sur un chien.

HENRI MATHEYS, qui tint également un rang distingué parmi les sculpteurs flamands, fut élève de Rombaut Pauwels, de Malines. Il voyagea en Italie, en Espagne, en Angleterre et se fixa ensuite à Gand, où il devint, en 1720, doyen de la corporation des peintres et des sculpteurs. Il mourut le 5 septembre 1752, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, ce qui fixe la date de sa naissance à 1657.

On ne connaît plus qu'une seule œuvre de Henri Matheys, le mausolée de Joachim du Puget, baron de la Serre, chanoine du chapitre de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand. Au centre de l'obélisque qui surmonte le sarcophage est le portrait en médaillon du défunt, mort le 29 décembre 1717; ce monument est placé sous la fenêtre de la chapelle dédiée à sainte Catherine.

Edmond Marchal.

MATHIAS A CORONA, carme, écrivain ecclésiastique. Voir au supplément CHEFNEUX (*Mathias*), dit *a Corona*.

MATHIAS D'ARRAS, architecte, né dans le commencement du XIV^e siècle, n'est connu que par son *nomen*, comme tant d'artistes de cette époque du moyen âge, chez qui le *cognomen*, qui devait

les individualiser, fait défaut. Mathias n'est donc désigné que par son lieu d'origine, comme Robert de Courtenay, Guillaume de Sens, et d'autres illustres architectes à qui nous devons les premières cathédrales gothiques.

Au moment de sa naissance, l'Artois était gouverné par Mahaut, veuve d'Othon, comte de Bourgogne, qui est connue par l'heureuse influence qu'elle exerça sur le développement des arts dans cette partie des anciens Pays-Bas donnée par saint Louis, en 1237, à Robert, son frère puîné, pour en former un fief dépendant de la couronne de France.

C'est au temps de l'épiscopat de Pierre Roger, évêque d'Arras, en 1328, et plus tard pape sous le nom de Clément VI, que l'on rattache le commencement de la brillante carrière de Mathias, lequel faisait vraisemblablement partie, — à en juger par le froc qu'il porte sur son portrait dans la cathédrale de Prague, dont nous parlerons plus loin —, d'une de ces grandes associations de constructeurs d'églises qui embrassaient, à cet effet, la vie religieuse. Pierre Roger, qui avait quitté Arras, en 1331, pour devenir archevêque de Rouen, dut amener avec lui Mathias; la comparaison de cette même cathédrale de Prague avec la cathédrale de Rouen, laquelle demandait alors une restauration générale, montre, en effet, qu'on peut attribuer à Mathias le remplacement du vaisseau principal qui avait menacé de s'écrouler. Il a dû être l'auteur du plan, car celui-ci fut réalisé sous les successeurs immédiats, à ce siège apostolique, de Pierre Roger, enlevé peu d'années après son sacre. C'est, en effet, le 7 mai 1342 que l'archevêque Roger devenu cardinal, fut élu souverain pontife à Avignon sous le nom de Clément VI. Parmi les princes qui assistèrent à son couronnement figurait Charles IV, de Luxembourg, alors margrave de Moravie, que Clément nomma roi des Romains, en 1352, pour devenir empereur d'Allemagne, en 1347, à la mort de Louis V, son père.

La haute protection dont Clément entourait Mathias rencontra un puissant auxiliaire en Charles IV; celui-ci enga-

gea Mathias à l'accompagner lors de son retour en Bohême, pour l'aider à réaliser son grandiose projet d'embellissement de Prague, la capitale de son margraviat. Parmi les travaux que méditait Charles IV, se place en première ligne la construction d'une cathédrale, et c'est à *Meister Mathias von Arras*, ainsi que l'on nomme encore en Bohême l'illustre architecte, qu'en furent confiés les plans. C'est le 21 novembre 1344 que fut bénie et posée, par Ernest de Pardubitz, le premier archevêque, la première pierre de l'édifice majestueux qui couronne encore aujourd'hui le Hradschin, et qui devait remplacer l'antique sanctuaire de Saint-Vit, élevé depuis au rang de métropole. Mathias ne dirigea son œuvre que durant sept ans, mais elle avait été poussée avec tant de vigueur, que la plus grande partie du chœur était déjà bâtie.

Il ne lui fut pas donné d'en voir l'achèvement. C'est en 1352 qu'il mourut, comme le constate la pierre tombale qui existe encore dans ce sanctuaire; elle est surmontée de son buste, qui le représente les cheveux ras au milieu du front, tandis que ceux des côtés ainsi que la barbe sont longs et bouclés; il est revêtu de la coule ou froc, petit manteau couvrant les épaules; au-dessus de la tunique, et sur sa poitrine se trouve un écusson renfermant un compas renversé et une truelle.

Voici l'inscription avec sa traduction :

MATHIAS NATUS DE ARRAS CIVITATE
FRACIE P' MGR FAB'CE H' ECCE QUE KARO
LUS III' PCC MARCHIO MORAVIE CŮ
ELECTIS FU' AT I REGE RŌNOR I AVINIONE
ABIDE ADIUXIT AD FARIADU ECCAM
ISTA QUĀ A FUDO ICEPIT AÑO D. M.
CCC X LII EREXIT US: AD ANŮ. LII. IN
QUO OBIT †.

*Mathias, né à Arras, ville de France,
Premier architecte de cette église,
Que Charles IV, grand margrave de Moravie,
Quand il fut élu roi des Romains à Avignon,
En ramena pour construire cette église
Dont il commença la fondation, l'an du Sei-*

*gneur 1342;
Il l'érigea jusqu'à l'année 52 dans laquelle
il mourut.*

C'est à Pierre Arler, originaire de Boulogne-sur-Mer et, vraisemblablement par ce fait, élève de Mathias, que

fut confiée la continuation de ce superbe édifice dont la consécration put se faire en 1385. Les troubles suffisamment connus de cette contrée arrêterent la construction complète de la nef jusqu'à nos jours. Elle a été confiée à Kranner et Mocker, l'architecte actuel, qui, au lieu de s'en tenir au plan de Mathias, se sont inspirés des formes du *xiii^e* siècle qui distingue le dôme de Cologne. Avant de commencer la nef nouvelle, douze années et 500,000 florins d'Autriche ont été employés pour redonner au chœur de Saint-Vit sa beauté première et le rendre au culte en 1873. L'œuvre de Mathias rappelle aux historiens et aux architectes qui se sont occupés de ce maître, la vieille cathédrale d'Arras dans sa disposition générale et les détails techniques de sa reconstruction partielle du *xiv^e* siècle.

L'empereur Charles IV confia à son architecte Mathias la construction de son château de Carlsstein, à cinq lieues de sa ville de Prague, qu'il voulait alors appeler Carlstadt et qu'il avait considérablement agrandie et embellie par des édifices nouveaux. Ce château, dans son ensemble et dans ses détails, ressemble au célèbre palais des papes à Avignon.

Comme nous l'avons vu, Mathias, en considération de ses éminents services, fut inhumé dans l'église même dont il avait conçu le plan et commencé les travaux. Son dernier et principal biographe, L. Cayrois, membre de l'Académie d'Arras, à qui nous avons emprunté les principaux éléments de cet article, termine en rappelant que, le 16 mai 1383, la cathédrale de Prague eut l'insigne honneur de recevoir les restes mortels de saint Jean-Népomucène : « Aucune gloire », dit-il, « n'aura donc manqué au monument érigé par Mathias d'Arras, puisqu'il a été ré-gardé comme un chef-d'œuvre d'architecture, et que, depuis plus de cinq cents ans, il est devenu le temple vénéré du patron de la Bohême. »

Edmond Marchal.

L. Cayrois, *Mathias d'Arras, architecte du *xiv^e* siècle* (Mém. de l'Acad. d'Arras, 2^e série, t. XX, p. 324 et suiv.). — Ghislain Béthune, *Notice sur Mathias d'Arras*.

MATHIAS D'AUTRICHE, archiduc, successivement gouverneur des Pays-Bas, d'Autriche et de Hongrie, commandant en ce pays, ensuite roi de Hongrie et de Bohême et empereur d'Allemagne. Fils de Maximilien II et de Marie, fille de Charles-Quint, par conséquent neveu du roi d'Espagne, il naquit le 24 février 1557, et mourut à Vienne, le 26 mars 1619. Son éducation fut confiée à un Belge, Ogier-Ghislain de Busbecq, célèbre diplomate, archéologue et écrivain distingué. Sous la direction d'un pareil maître, il ne pouvait manquer de faire des progrès marquants dans les sciences et les langues. Il parlait l'allemand, le latin et tant soit peu l'italien. Le soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II fut, pour la maison d'Autriche, une source d'inquiétudes. Qu'allaient devenir ces provinces, convoitées par l'Angleterre, la France et le prince d'Orange, si elles étaient enlevées à la dynastie espagnole, ou si celle-ci s'éteignait? Elles pourraient échapper à la branche autrichienne, appelée à lui succéder en cas d'extinction de la maison d'Espagne. L'envoi sur place d'un membre de la famille impériale obligerait peut-être Philippe II à lui confier le gouvernement de ce pays. Ainsi installé, le nouveau gouverneur serait un agent, appelé à servir de trait d'union entre les Pays-Bas et les successeurs des Habsbourg. Dès 1573, l'empereur Maximilien II avait fait à l'Electeur palatin des ouvertures à ce sujet. De son côté, le prince d'Orange s'en préoccupait beaucoup en 1574. L'Electeur de Mayence, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg soutenaient vivement cette combinaison, qui souriait beaucoup à quelques membres du conseil du roi d'Espagne. Seul, le roi, instigué par Granvelle, résistait avec opiniâtreté à cet arrangement, à tel point que Rodolphe II, dans une lettre adressée à don Juan, le gouverneur en fonctions, reprocha à Philippe de vouloir frustrer la branche autrichienne de la succession de ce pays pour faire passer des provinces à la France. Tous ces faits, toutes ces appréhensions engagèrent l'archiduc Mathias, en 1573,

à offrir ses services aux Etats généraux, si hostiles à leur souverain légitime. L'intermédiaire de ces offres était Gauthier Vander Gracht, seigneur de Maelstede, envoyé des Etats. La combinaison fut enfin arrêtée par suite de l'arrivée de don Juan aux Pays-Bas. L'année suivante, Vander Gracht fut chargé, par les Etats, de faire auprès de l'empereur des démarches pour qu'il s'intéressât à la situation si grave du pays. Arrivé à Vienne (26 août 1577), Vander Gracht put se mettre en relations directes avec l'archiduc, grâce à l'intermédiaire de Dannewitz, qui l'avait déjà introduit l'année précédente. L'archiduc n'hésita plus à offrir aux Etats de prendre la direction des affaires des Pays-Bas, sans se soucier de l'autorité de Philippe II. Redoutant la trop grande influence du Taciturne, une partie de la noblesse catholique belge poussa vivement à la réalisation de ce projet. C'étaient le duc d'Aerschot, le marquis d'Havré, Philippe d'Egmont, Philippe de Lalaing, Boussu, les sieurs de Fresin, de Hèze, de Beersel, de Mouscron, d'Oignies, de la Motte, de Sweveghem, de Capres, de Ville et de Montigny. Le duc d'Aerschot exprimait hautement l'idée d'unir une des filles de Philippe II à un archiduc d'Autriche. Après avoir bien calculé les résultats de l'arrivée de l'archiduc, le prince d'Orange y prêta volontiers la main. Il y voyait, en effet, un moyen d'engager les catholiques à se réunir au parti de la révolution, dirigé nominativement par un prince de leur religion, et de faire piège au roi et surtout à don Juan, le gouverneur en fonctions, l'ennemi implacable du Taciturne. La mission de l'archiduc fut enfin agréée par les Etats, au grand déplaisir de Philippe, qui lança contre l'usurpateur un placard fulminant. A ce moment, le frère aîné de Mathias fut appelé au trône impérial sous le nom de Rodolphe II. Etait-il d'accord avec Mathias pour le faire passer aux Pays-Bas? Constamment il l'a nié; mais il semble bien prouvé aujourd'hui qu'il était informé de tous les événements; le pape Grégoire XIII n'en doutait pas. Pendant la

nuit du 2 au 3 octobre 1577, l'archiduc partit secrètement de Vienne, en compagnie du sieur de Maelstede. Après avoir traversé l'Allemagne, il arriva, en dépit des prétendues recherches de son frère, à Diest, où il fut reçu par le comte Philippe d'Egmont, le sénéchal de Hainaut et le docteur Leoninus. Ces personnages avaient été chargés par les Etats de conduire le prince à Lierre (30 octobre 1577). Tout son itinéraire est indiqué dans les *Bulletins de la commission d'histoire*. Après avoir trouvé à Lierre le comte de Schwartzenberg, délégué par l'empereur pour apaiser les troubles, Mathias arriva, le 21 novembre, à Anvers, où il fut reçu au bruit des salves de l'artillerie. D'après les relations du temps, c'était un beau jeune homme, peu poli à l'égard du public et des dames, qui s'en plaignirent ouvertement. De son côté, le prince d'Orange l'accueillit avec distinction. Une députation des Etats lui fit connaître les conditions auxquelles il devait être reçu en qualité de gouverneur, conditions qu'il ratifia sans retard. Le 7 décembre 1577, après avoir proclamé la déchéance de don Juan, les Etats déclarèrent le lendemain, vu l'absence du roi, qu'ils confiaient ces pouvoirs à l'archiduc. Dix jours plus tard, Mathias informa officiellement les Etats de sa résolution d'accepter leurs offres. Ils devaient lui fournir une liste civile de 120,000 florins par an. D'Anvers il se rendit à Bruxelles (18 janvier 1578), y conféra avec une députation des Etats, accepta, en dépit de la reine d'Angleterre, les fonctions de gouverneur général, et prêta serment en cette qualité. Cependant Elisabeth lui écrivit des lettres de recommandation en faveur de ses envoyés. Les catholiques accueillaient avec joie l'arrivée de l'archiduc, au point de faire dans quelques églises des prières publiques à cette occasion. Mathias accepta comme lieutenant le prince d'Orange, qui avait été appelé au gouvernement du Brabant. En qualité de gouverneur général, Mathias prit dans les actes officiels les titres de : archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, Styrie, Carinthie, Carniole, Wirten-

berg, etc., comte de Habsbourg, Tyrol, etc., gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. En arrivant dans nos provinces, son plan était tout tracé. Si Philippe voulait le reconnaître en qualité de gouverneur, il lui serait plus ou moins dévoué, mais, dans le cas contraire, il se jetterait dans le parti du prince d'Orange. C'est ce qu'il fit, à tel point, qu'il devint forcément l'instrument du Taciturne, jusqu'au moment où celui-ci n'eut plus besoin de lui. Le prince d'Orange, dit Strada, le considérait comme un tronc qui portait magnifiquement le titre de gouverneur, ce qui engageait Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde à prendre son parti à la diète de Worms lorsqu'il y défendit les Etats. D'autre part, le duc d'Anjou, qui visait à la souveraineté du pays, détestait cordialement l'archiduc, et ne voulut jamais le voir. Il le considérait comme un obstacle à la réalisation de son projet, celui de s'emparer de la souveraineté des Pays-Bas. A son tour, Mathias s'opposa, mais en vain, aux négociations entamées par les Etats avec ce prince. Toutes ces circonstances expliquent le froid qui régna primitivement entre lui et le Taciturne lors de leur entrevue à Willebroeck. Lorsque don Juan eut remporté à Gembloux (31 janvier 1578) une victoire complète sur l'armée des Etats, l'archiduc fut obligé de quitter Bruxelles où il avait été reçu d'une manière brillante, selon le poète Houwaert, et de se réfugier à Anvers, en compagnie du prince d'Orange, pendant que les malcontents commençaient à se montrer. Mathias intervint (28 janvier 1579) dans l'accord conclu avec leurs chefs, ce qui l'obligea à promettre aux Wallons de ne pas leur imposer la réforme religieuse et de permettre aux seigneurs de Montigny et de Hèze de résider à Ath. Au moment de la scission entre les provinces wallonnes et celles du nord, le prince d'Orange voulut le mettre en avant pour tâcher d'arrêter cet événement si fatal à la cause générale. Plus ou moins bien vu par les catholiques, Mathias n'eut cependant ni la force, ni le crédit nécessaire pour s'acquitter de

la mission que le Taciturne lui confiait. Les Wallons, comprenant trop bien qu'il était l'instrument de ce dernier, l'abandonnèrent enfin, lorsqu'ils s'aperçurent combien le roi s'opposait à leurs vœux en le conservant comme gouverneur général. Pendant son séjour à Anvers, Mathias voulut assister (28 mai 1579) à la procession de l'église Notre-Dame. Une échauffourée armée dirigée contre cette solennité religieuse par les gueux mit sa vie en danger. Il séjourna pendant quelque temps en cette ville, lieu de réunion des Etats généraux, et leur adressa (11 avril 1579) une exhortation, imprimée chez Plantin, par laquelle il les engageait à s'acquitter fidèlement de leur charge. On prétend aussi qu'il leur envoya (25 novembre 1579) un discours latin rédigé dans le même but. Plus tard, il quitta cette ville. Jeune et sans expérience aucune, Mathias perdit aussi considérablement dans l'opinion publique, surtout lorsqu'on s'aperçut qu'il ne pouvait fournir au pays ni force armée, ni finances, pas même l'appui de son frère, l'empereur. Il devait enfin disparaître. Dans ce but, les Etats et le Taciturne voulurent le faire nommer évêque de Liège, malgré la défense qu'il avait faite, à leur instigation, de surseoir à tout exercice de la religion catholique, sous prétexte que les adeptes de ce culte excitaient des troubles. Ce n'était pas la première fois qu'il fut question de lui procurer un diocèse. En 1576, il avait été proposé au siège de Cologne. Enfin, les Etats, sauf les calvinistes, espérèrent mieux du duc d'Anjou, si prodigue de promesses de secours à fournir par le roi son frère, préférence facile à expliquer. Chez les réformés, Mathias avait perdu beaucoup de son prestige depuis son intervention dans les affaires religieuses en Artois, à Ypres, à Gand et à Anvers. Ensuite, sa méfiance au sujet de la mise à exécution de la paix de religion le perdit complètement. Les réformés, qui exigeaient la liberté de conscience en leur faveur, sans vouloir l'accorder à leurs adversaires, répandaient le bruit que l'archiduc subissait l'influence du pape, l'ennemi déclaré

de cette liberté. Ses propres amis finirent par l'abandonner, lorsque les ressources financières commencèrent à lui manquer et l'obligèrent à supprimer sa cour. La situation pécuniaire de l'archiduc était si mauvaise, qu'il fut forcé d'adresser au prince d'Orange une lettre tendant à obtenir des Etats les fonds nécessaires pour contenter ses créanciers. Auprès des Etats il perdit aussi toute influence, lorsque l'empereur, son frère, leur conseilla de se réconcilier avec Philippe II. Enfin, il était complètement perdu, à tel point que, pendant la séance des Etats généraux du 23 juin 1580, il fut résolu d'aviser « par le pays et le s^r duc d'Anjou par quels moyens on pourrait donner à l'archiduc toute raisonnable satisfaction ». Quant aux affaires du pays, elles étaient dans un état tel, que Mathias fut obligé de se réfugier chez le prince d'Orange à Breda, où il fut, d'après Vargas Mexia, sous la surveillance des agents du Taciturne. Après avoir rappelé aux Etats les efforts qu'il avait faits pour sauver le pays, il les exhorta à ne pas oublier l'alliance des Pays-Bas et de l'empire, ni les intérêts de la maison d'Autriche. Il désirait se retirer des affaires. A cet effet, il chargea Leoninus, Antoine de Lalaing et Asseliers de faire connaître aux Etats sa résolution de quitter le pays. Ceux-ci lui accordèrent sa demande (7 mars 1581). Arrivé à La Haye, il y résida quelque temps, pendant que le prince d'Orange négociait avec le duc d'Anjou, en promettant à celui-ci de se débarrasser de l'archiduc. En dépit des efforts de Schwendi, Mathias partit, le 29 octobre 1581, pour l'Allemagne, après avoir obtenu la promesse d'une pension de 50,000 francs, qu'il ne reçut jamais; ce qui a fait dire par Morillon : les Etats ont renvoyé l'archiduc *impuris et nudis*, sans lui avoir donné un sou, ni payé ses dettes. Selon la rumeur publique répandue généralement à cette époque, mais n'ayant aucun fondement, Mathias aurait eu le projet de faire assassiner le prince Guillaume. Au moment de rentrer en Allemagne, il passa par Nimègue, où le magistrat le reçut si mal, qu'il se décida à passer la

nuit dans son bateau. Le peuple de cette ville se souleva contre la manière d'agir du bourgmestre et exigea qu'il fût fait présent à l'archiduc de deux bœufs et d'un foudre de vin. Il voulut aussi que le prince résidât pendant cinq jours dans la cité. De là il se rendit à Dusseldorf chez le duc de Juliers, et à Cologne, où il descendit le 15 novembre, et entra enfin chez lui. Jouet du Taciturne et des événements, il se retira complètement des affaires politiques, sans avoir pu réaliser les heureux pronostics tirés de l'apparition d'une comète au moment de son arrivée aux Pays-Bas.

Après avoir obtenu la permission de rentrer en Autriche, il fut relégué dans une localité obscure. A la suite de cette épreuve, il fut chargé, en 1593, du commandement d'un corps d'armée organisé en Hongrie contre les Turcs. A ce titre, il entreprit le siège de Gran, sans pouvoir s'emparer de cette place. Plus tard, il fut nommé gouverneur d'Autriche. A la mort de son frère, l'archiduc Ernest, il devint l'héritier présomptif du trône. Quant à l'empereur Rodolphe, il n'eut jamais en Mathias une confiance complète, en dépit des services qu'il avait rendus dans la Hongrie, en tâchant de s'y concilier l'affection des catholiques et des protestants. En 1606, il fit secrètement, avec son frère Maximilien et les princes de la ligue styrienne, un pacte, par lequel il fut reconnu chef de la maison. Il conclut aussi, pendant la même année, avec Botskai, un traité en vertu duquel la Transylvanie devait faire retour à l'Autriche. Il parvint à négocier avec la Turquie une trêve que l'empereur, son frère, refusa de signer. Après avoir pris une part active à la guerre contre la Porte, il engagea (1607) les seigneurs hongrois à lui offrir la couronne de leur pays. Il l'obtint (19 novembre 1608) au grand désappointement de son frère Rodolphe, qui fut obligé de lui céder, en outre, la Bohême (1611). Par suite de la mort de son frère, il fut élu empereur à Francfort, le 13 juillet 1612. N'ayant pas d'enfants, il adopta son cousin Ferdinand et lui céda à son tour la Bohême (1617). Au milieu de la situation trou-

blée de ce royaume et de l'Allemagne, Ferdinand obligea son parent à lui céder la couronne de Hongrie.

Accablé de chagrin par suite de toutes ces contrariétés, Mathias contracta une maladie qui le conduisit au tombeau. Il avait épousé Anne d'Autriche, fille de Ferdinand, comte de Tyrol, morte sans enfants en 1618.

Ch. Piot.

Khevenhiller, *Annales Ferdinandi*. — Weber, *Sylloge temporis Mathiae*. — Lancdorp, *Oestreichischer Loberkrantz*. — Menzel, *Neuere Geschichte der Deutschen*. — Lossen, *Der Kölnische Krieg*. — Hurter, *Ferdinand II.* — Pritz, *Geschichte des Landes ober der Enns*. — Stiene, *Die Politik Bayerns*. — Ritter, *Politik und Geschichte der Union*. — Mittag, *Beiträge zur Geschichte Oesterreichs*. — Strada, *Guerre de Flandre*. — Veltori, *Oratio in funere Mathiae*. — Lottichius, *Rerum germanicarum sub Mathiae, Ferdinandi, etc., gestarum, lib. 53*. — Languel, *Epistole publicæ*. — Bor, *Nederlandsche oorloghen*. — Van Meteren, *Historie der nederlandsche oorloghen*. — Oratio Ph. Marnix pro ser. arch. Austriae Mathiae et ordinibus belgicis habita Wormatiæ. — Vraye narration de ce qui est traicté avec iceux de Malines. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*. — De Jonghe, *Résolutions des Etats généraux*. — Van Loon, *Histoire métallique*. — Nuyens, *Geschiedenis van den Nederlandschen opstand*. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*. — Id., *Actes des Etats généraux*. — Piot, *Correspondance de Granvelle*. — Id., *Histoire des troubles des Pays-Bas*. — Houwaert, *Sommaire beschryving van de triompheltjke incompste van den aertshertoghe Mathias binnen Brussel*. — *Bulletins de la Commission d'histoire*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II.* — Kervyn de Volckaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*. — Baron Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*. — *Allgemeine deutsche Biographie*. — Documents historiques aux archives du royaume.

MATHIAS DE MALMÉDY, moine bénédictin de l'abbaye d'Orval, décédé en 1540. Il a écrit une *Chronique des comtes de Chiny*, dont le manuscrit original, conservé jadis dans cette célèbre maison, a sans doute été détruit dans l'incendie allumé par les Français en 1793.

G. Dewalque.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*.

MATHIAS (Antoine), imprimeur, né à Anvers, florissait au xve siècle. Après avoir étudié la typographie en Allemagne, il se rendit en Italie pour y exercer son art. Au commencement de l'année 1471, nous le voyons arriver à Gènes avec un autre imprimeur, nommé Lam-

bert Laurenszoon, de Delft. Les deux étrangers se proposaient d'introduire l'imprimerie à Gênes. Comme ils avaient besoin de secours pécuniaires pour réaliser leur projet, ils s'adressèrent à trois docteurs en droit, Francesco Marchese, Luca Grimaldi et Francesco Pammoleo, avec lesquels ils formèrent, le 20 février 1471, une société. Voici les principales stipulations du contrat qui fut dressé, à cette occasion, devant le notaire Lorenzo de Costa : les trois jurisconsultes promettaient de donner aux imprimeurs 50 ducats d'or, somme qu'ils pourraient augmenter, s'ils le jugeaient nécessaire, pour leur permettre d'exercer leur art et subvenir à leur entretien. De leur côté, Laurenszoon et Mathias s'engageaient à imprimer les ouvrages désignés par les docteurs, pendant les trois années que devait durer la société, et, en outre, pendant tout le temps qu'ils resteraient à Gênes. Après que les débours auraient été prélevés sur le produit de la vente des livres, il devait être attribué, sur chaque centaine d'exemplaires, sept exemplaires aux jurisconsultes; le restant appartiendrait aux éditeurs qui pourraient en disposer à leur gré. Enfin, il était défendu à ceux-ci de prendre un autre associé, sans l'assentiment des docteurs, ainsi que de travailler dans une autre ville.

Les imprimeurs se mirent à l'œuvre; mais la somme de 50 ducats, sur laquelle ils avaient reçu une avance de 24 ducats, dès le jour du contrat, parut bientôt insuffisante. Le 8 juillet, les trois docteurs s'engagèrent à fournir les fonds supplémentaires; en échange, leur part était portée de sept volumes à dix. C'est ainsi qu'une année après la constitution de la société, ils se trouvaient avoir déboursé ensemble une somme de 968 livres 11 sous et 8 deniers, somme considérable pour l'époque, et qui montre l'extension que devait avoir prise l'officine de Laurenszoon et de Mathias. Nous avons d'ailleurs un témoignage certain de leur activité dans un acte du 22 février 1472, par lequel Laurenszoon se reconnaît débiteur des trois docteurs, tant en son nom qu'en celui de Mathias. Il leur pro-

met de les rembourser et leur annonce, à cette occasion, que Mathias va leur rendre un compte fidèle de l'état des affaires sociales, notamment du produit de la vente des livres qu'ils ont envoyés à Naples, en Lombardie et ailleurs : *reddetur bona, vera et legalis ratio cum reliquatus restitutione, tam de libris transmissis in Lombardiam ac alio, quam Neapolim, ex libris per eos impressis*. Ce texte absolument clair montre d'une manière péremptoire que l'imprimerie fonctionnait régulièrement à Gênes, en 1471-1472, bien qu'aucune impression génoise de cette époque n'ait pu être retrouvée jusqu'à ce jour. Il renverse la thèse des bibliographes antérieurs qui attribuaient tous à Mathias Moravus, d'Olmütz, l'honneur d'avoir introduit, en 1473, l'art typographique à Gênes, et il restitue tout le mérite de cette introduction à Antoine Mathias et à Lambert Laurenszoon.

Pour des motifs que nous ignorons, l'association prit fin avant le terme fixé. Le 20 juin 1472, Laurenszoon vendit à Balthasar Cordero, de Mondovi, la moitié qui lui revenait du matériel de l'imprimerie, et, deux jours après, le 22 juin, une nouvelle société se constitua entre Mathias et Cordero. Ce dernier devait verser 71 ducats d'or et subvenir à tous les frais de l'exploitation pendant la durée de l'association, fixée à quatre ans. Les bénéfices se partageraient par moitié entre les deux associés, après, toutefois, que les débours de Cordero auraient été prélevés. Mathias exercerait son art avec Cordero, en tout lieu qu'ils choisiraient de commun accord; il l'apprendrait, en outre, à Jean-Thomas, frère de Cordero, de manière que ce dernier puisse, au bout de quatre années, le pratiquer pour son compte.

Sur ces entrefaites, se déclara, à Gênes, une violente épidémie. Cordero persuada à Mathias de se réfugier à Mondovi et d'y emporter les presses et les caractères, afin d'imprimer dans cette cité, jusqu'à ce que la fin de la peste lui permit de retourner à Gênes. Ils se transportèrent donc à Mondovi, s'y établirent à l'endroit nommé *Piano della valle*, et

y publièrent successivement les deux ouvrages suivants, qui sont les premiers livres connus imprimés à Mondovi : 1. *Anthonini archiepiscopi Florentini de Institutione confessorum sive Summa confessionum*. In-4^o, 128 ff. à 27 lignes par page; sans signatures, chiffres, ni réclames. Caractères romains. Initiales en couleur faites à la main. Achevé d'imprimer le 24 octobre 1472. Au verso du 128^e et dernier feuillet, on lit ces vers :

*Quem genuit quondam germana Antwerpia potens,
Mathiæ Antonius, virtute insignis et arte,
Baldasar et socius Corderius omnia supra
Utile opus cunctis finxerunt Antonianam
Arte nova formæ; quæ correctissima certe
Ordine cuncta suo nos crimina nostra fateri
Instruit, et lepram inter lepram noscere quamque.
Hoc opus hos nostram sic continet ecce salutem.*

2. *Junii Juvenalis Satyræ. Ovidii Epistolæ heroides*. In-4^o, 136 ff., à 27 lignes par page; sans signatures, chiffres, ni réclames. Caractères romains. Achevé d'imprimer le 18 février 1473.

Des différends durent alors s'élever entre les deux associés, car Cordero, qui jouissait d'une grande influence à Mondovi, fit emprisonner Mathias et ne le délivra qu'après lui avoir extorqué de nouvelles conventions tout à son avantage. Aussitôt mis en liberté, Mathias, abandonnant le matériel, prit la fuite et retourna à Gênes. Cordero ne tarda pas à l'y rejoindre et le fit de nouveau emprisonner. C'est alors que Mathias adressa à la Seigneurie, le 18 novembre 1472, une requête où il exposait la violence et la fraude dont Cordero s'était rendu coupable à son égard, et où il en demandait justice. Le vice-gouverneur de Gênes abandonna le jugement de l'affaire aux syndics de la ville; nous n'en connaissons pas le résultat. Quoi qu'il en soit, Cordero quitta Gênes, car il est cité comme imprimeur à Turin, en 1474, tandis que Mathias continua à y travailler avec un de ses compatriotes, Henri d'Anvers. Mais ce ne fut point pour bien longtemps; dès le 25 mai 1474, en effet, nous le voyons vendre ses presses, ses caractères et tout son matériel à un Allemand, Michel Scopus, d'Ulm, qui les revend lui-même, le 15 octobre suivant.

à Martino dal Pozzo, qui doit avoir été l'élève de Mathias. Dès lors, on perd la trace de ce dernier.

Dans une communication faite à l'Académie royale de Belgique, en 1889, j'ai émis la supposition que Mathias s'était rendu en Espagne après son départ de Gênes. Je proposais de l'identifier avec le typographe belge qui a signé du nom de *Mathæus Flander*, c'est-à-dire Mathias le Flamand, les deux premiers livres imprimés à Saragosse, le *Manipulus curatorum* de Guido de Monte Rocherius (1475) et le *Liber de expositione vel declaratione missæ* de Benedictus de Pientinis (1478). Mais ce n'est là qu'une conjecture qui aurait besoin d'être confirmée par des témoignages positifs. Si elle se trouvait être vraie, Antoine Mathias aurait la gloire d'être à la fois le premier imprimeur de Gênes, de Mondovi et de Saragosse.

Paul Bergmans.

P.-C. Vander Meersch, *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger* (Gand, 1856), p. 333-366. — M. Staglieno, *Sui primordi dell' arte della Stampa in Genova* (1877). — P. Bergmans, *Un imprimeur belge du xve siècle, Antonius Mathias* (Bruxelles, 1889).

MATHIEU DE GAND, trouvère du XIII^e siècle. Paulin Paris l'identifie avec Mathieu le Juif, et Arthur Dinaux avec Mathieu le Clerc, né à Tournai, bien que *Mahieu* soit ordinairement une forme populaire pour *Michel*, en flamand *Mahiel* ou *Machiel*. Scheler a donné et commenté sept pièces de Mathieu de Gand. La première, déjà connue en partie par le *Romvart* de Keller, contient cinq onzains fort gracieux sur une dame de haut parage. Le n° 2 est une chanson envoyée à Jehan Bretel pour le concours du pui d'Arras « au pui devant la gent « jolie ». C'est ce Bretel, célèbre par sa chanson un peu gauloise « sur le bon « Dieu à la fête d'Arras ». C. Monmerqué et Michel, *Théâtre français du moyen âge* (p. 23). Le n° 3, adressé au gentil faiseur de ballades Audefroy le Bastard, est une complainte sur un amour trop haut placé. Même sujet dans la pièce suivante, avec *envoy* à Henri Amion. Vient ensuite trois jeux-partis : 1^o entre

Robert de Le Pierre et Mahues ou Amaheus, de Gand. Deux autres trouvères Boutilliers et Coppin interviennent pour décider s'il vaut mieux être chanoine d'Arras qu'aimé de sa mie; 2^o Mathieu prêche la loyauté amoureuse à Robert; 3^o querelles entre quatre trouvères : Mathieu, Robert, Vilain d'Arras et Hermenfroï sur le droit de battre sa femme. C'est un *estricement* traité avec la casuistique traditionnelle.

J. Stecher.

A. Dinaux, *Trouvères d'Arras*. — *Hist. litt. de France*, t. XXIII. — Scheler, *Trouvères belges du XII^e au XIV^e siècle*.

MATHIEU (*Adolphe-Charles-Ghislain*), littérateur, mort à Bruxelles en 1876. Ce poète remarquable naquit à Mons, dans la rue dite de la Grande-Triperie, n^o 5, le 3 messidor an XII (22 juin 1802). Il eut pour père Charles-Joseph-Bernard Mathieu, avocat et l'un des notaires les plus estimés de l'ancienne capitale du comté de Hainaut, où il fut quelque temps membre du conseil municipal. Sa mère s'appelait Philippine-Julie-Josèphe Senault et était également Montoise. Elle mourut le 28 septembre 1835 et son mari le 26 décembre 1837. Leur fils, le seul qui continua la lignée, n'avait rien moins que des idées aristocratiques; cependant il aimait à se glorifier de descendre du Franc-Comtois Pierre Mathieu, historien et littérateur distingué, mort en 1621. Après avoir fréquenté l'école primaire de sa ville natale, Mathieu y suivit, pendant quatre années, les cours du collège, puis alla faire sa rhétorique à l'athénée de Namur. C'est là, qu'à la fin de l'année scolaire, au mois d'août 1822, il composa la *Dewézade*, à propos d'une visite que devait faire à l'athénée l'historien Dewez, inspecteur des athénées et collèges des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Cette satire violente, que l'on a, à tort selon moi, attribuée à Adolphe Borgnet, révèle chez l'auteur un rare esprit d'observation, une facilité merveilleuse de versification et de grandes qualités d'écrivain. Mathieu ne montra pas moins de verve et de causticité dans le *Jugement de la Dewézade*, et la *Pigariade*, où il se moque du prin-

cipal du collège de Mons, Pigeard, qui s'était mis inutilement en frais d'embellissements et d'éloquence pour recevoir le roi Guillaume I^{er}.

Ces satires ne s'adressaient qu'à de vieux professeurs, estimés cependant, mais dont la vie obscure n'éveillait pas l'attention; mais une autre peccadille du jeune auteur lui attira de plus graves ennuis. Le 24 avril 1823, mourut chez ses parents son grand-oncle maternel, Lesage-Senault, ancien député à la Convention nationale, exilé de France, depuis 1815, parce qu'il avait voté la mort du roi Louis XVI. Le jeune étudiant, à qui le vieillard avait inculqué des principes dont l'empreinte ne s'effaça jamais chez lui, consacra à sa mémoire une ode magnifique et qui ne présente qu'un défaut, c'est d'être d'un lyrisme hors de proportion avec la simplicité du personnage dont on y chante les vertus. Cet éloge d'un ancien républicain éveilla les susceptibilités du parquet; cité devant la cour d'assises du Brabant, Mathieu fut condamné, par contumace, à un an de prison. Il avait simulé un départ pour l'Angleterre; mais, mieux conseillé, il vint se constituer prisonnier et comparut devant la même cour, qui, cette fois, réduisit sa peine à 200 florins d'amende. Dans l'intervalle, il avait commencé ses études à l'université de Louvain; il les continua à Gand en 1826 et 1827, sans que j'aie trouvé où il obtint le titre de docteur en droit.

Les études universitaires n'avaient pas de charme pour une imagination aussi active que la sienne, et, après son retour dans sa famille, on essaya en vain de l'occuper dans l'étude de son père. Ne se souciant que de littérature, il se lia avec les auteurs les plus répandus du temps, et surtout avec Froment, dont il imita la manière, Van Hasselt, etc.; il suivait, avec le plus vif intérêt, le grand mouvement littéraire qui s'accomplissait alors en France, et je ne puis passer sous silence l'admiration que lui avaient inspirée les poésies de Soumet, si oublié aujourd'hui. Il ne combattit jamais le gouvernement des Pays-Bas, mais il resta fidèle à la cause libérale, en se mon-

trant vivement sympathique à la cause des Grecs, qui combattaient alors pour conquérir leur indépendance; il flétrit énergiquement la conduite de don Miguel, l'usurpateur du trône de Portugal. Ses œuvres paraissaient d'abord dans le *Dragon*, journal montois qui n'eut qu'une courte existence, puis dans l'*Echo du Hainaut*, dont il fut longtemps le principal, on pourrait dire l'unique rédacteur. Il essaya également du théâtre et écrivit *Une heure de captivité*, œuvre dramatique dont il n'a paru que des fragments. Mais la flexibilité de son talent se manifesta surtout dans quelques pièces détachées, telles que *le Mont Panisel*, où il célèbre la beauté des alentours de Mons, et *le Lumçon*, chant satyrique où il décrit avec sa verve habituelle les péripéties de la fête qui se célèbre tous les ans à Mons en souvenir d'un combat de Gilles de Chin contre un prétendu dragon.

Après la révolution de 1830, Mathieu fut du nombre des Montois qui s'occupèrent activement de la formation de sociétés scientifiques et littéraires. Alors naquirent, en 1833, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et, en 1835, celles des Bibliophiles belges. Il fut vice-président de la première, puis son secrétaire perpétuel, et, en cette dernière qualité, il rédigea les comptes rendus de ses travaux pour les années 1840-1841, 1847-1848 et 1850-1851. Mais, peu après la date que nous venons de citer, il se brouilla avec son compatriote Wins, qui était président de la Société, et se retira; il y rentra plus tard, avec le titre de membre correspondant, car il avait cessé d'habiter Mons. Aux assemblées de ce corps il lut plusieurs de ses pièces. Parmi les publications des Bibliophiles belges, il en est deux auxquelles Mathieu consacra ses soins, de concert avec Albert Lacroix, alors archiviste de l'Etat et de la ville à Mons. L'une est le *Livre de la trésorerie des chartes du Hainaut*, publiée à Mons, chez E. Hoyois, en 1842, en un in-8°; l'autre, les *Documents officiels inédits, publiés d'après les originaux des archives publiques, sur l'histoire monu-*

mentale et administrative des églises de Sainte Waudru et de Saint-Germain, à Mons, avec planches et notes, un vol. in-8°, édité chez le même, en 1843. Mathieu fut successivement reçu dans plusieurs autres sociétés du pays, telles que la Société de littérature de Tournai, celle des Beaux-Arts et de littérature de Gand, l'Académie d'archéologie d'Anvers, la Société belge de numismatique, la Société d'Emulation de Liège, celle de littérature de Leyde, etc. Lorsqu'on constitua à Bruxelles, en 1848, la Société des gens de lettres, qui n'eut qu'une existence éphémère, il en fit également partie et prononça, à la première assemblée générale, le 12 novembre, un brillant discours en vers; il n'avait eu que deux jours pour le composer. Lorsqu'il assista, le 28 mai 1854, à une séance solennelle de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand, il y donna lecture, aux applaudissements de ses confrères, d'une traduction d'une ancienne poésie flamande du xiv^e siècle, due à Baudouin Vander Lore et intitulée *la Pucelle de Gand*.

A cette époque, il écrivit dans la *Revue de Liège*, aux deux *Revue de Belgique* et à la *Revue trimestrielle*; mais il écrivit surtout dans des journaux quotidiens, où il pouvait sans délai transmettre au public l'idée qui venait de germer dans son cerveau toujours agité. C'est ainsi qu'il collabora particulièrement à l'*Eveil*, journal du Hainaut, de 1836 à 1838, et plus encore au *Modérateur*, journal de Mons et du Hainaut, dont l'existence se prolongea pendant quatorze années, de 1838 à 1852. Ce journal lui appartenant, il le remplit de morceaux de tout genre, en prose et en vers, et s'en servit pour exercer une véritable puissance. Il l'employa à miner les influences qui lui étaient hostiles et à amener le triomphe de l'opinion libérale. Il crut avoir remporté un grand succès lorsque, de concert avec ses amis, il parvint à faire modifier, en 1836, la composition du conseil de régence de Mons. Mais il commit alors la faute d'aliéner son indépendance, en acceptant les fonctions de bibliothé-

caire communal, auxquelles il fut nommé, le 31 août 1840, en remplacement de Louis Delobel. Devenu fonctionnaire, il ne pouvait continuer son rôle de publiciste sans s'exposer à entrer en lutte avec quelques uns de ceux dont il dépendait, et, entre autres, avec le bourgmestre Sirault, qui penchait notoirement vers le parti conservateur.

Le 31 décembre 1843, il y eut au théâtre une scène fâcheuse, à laquelle il se trouva mêlé. Il s'était querellé avec un agent de police nommé Dufour. Le tribunal correctionnel le condamna pour avoir outragé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions; mais la cour de Bruxelles et la cour de cassation réformèrent cette sentence, en déniant à un simple commissaire adjoint la qualité qu'on lui avait d'abord attribuée. D'autre part, le conseil communal, après avoir suspendu le bibliothécaire de ses fonctions pour quinze jours, le remplaça, le 6 janvier 1844, par M^r Watricq, en prenant pour prétexte l'inachèvement du catalogue du dépôt.

Ce fut alors que le poète fonda *le Guersillon*, petite revue in-12 qui paraissait tous les mois et portait sur le titre : typographie d'Adolphe Mathieu, rue de Nimy, 168; aucun imprimeur n'en ayant voulu accepter la responsabilité, Mathieu avait lui-même pris une patente d'imprimeur. Il n'en a paru que six numéros, contenant ensemble 316 pages. On y attaque avec une violence incroyable les ennemis de l'auteur et les actes de leur administration. Cette guerre, Mathieu la continua dans *le Modérateur*. En 1846, il fonda l'Association libérale de l'arrondissement de Mons, dont il devint l'âme et avec laquelle il obtint, le 9 juin 1847, un succès complet lors de l'élection pour la Chambre des représentants. Mais ce triomphe ne fut acheté qu'au prix de puissants efforts et de polémiques ardentes, et décida Mathieu à quitter sa ville natale, où il s'était créé de nombreux et de puissants ennemis.

Tout en s'occupant de querelles locales et de questions personnelles, il ne cessait d'écrire et de produire. Il fit paraître

notamment dans divers journaux, une quantité de fragments qui contribuèrent à former la *Biographie montoise*, publiée à Mons, chez Hoyois (en 1848); dans *le Modérateur* et la *Belgique communale*, des travaux dignes de l'attention du bibliophile et de l'archéologue. De cette époque aussi datent quelques compositions destinées à célébrer des faits éclatants ou de grandes personnalités et répondant à la passion de l'époque pour l'étude de l'histoire, tels que *Roland de Lattre*, *la Bataille de Courtrai*, *la Bataille de Presles*, *Marie de Brabant* et *Jean I^{er}*, et *Anneessens*. Roland de Lattre est le nom que Mathieu essaya d'imposer au célèbre compositeur montois appelé en réalité Roland de Lassus. Après de longues démarches, un monument fut élevé à celui-ci, et sa statue fut inaugurée le 25 mai 1853. *L'Histoire des Girondins*, de Lamartine, avait paru quelque temps auparavant et avait puissamment remué les esprits, tant en Belgique qu'en France. Mathieu y puisa le sujet de deux morceaux littéraires : *les Demoiselles Fernig* et *Théroigne de Méricourt*, qui parurent, le premier en mai 1846, le second, en 1847. « Ce qu'il faut recon- » naître dans *Théroigne* », dit un autre poète, Wacken, dans la *Revue de Belgique*, « c'est le parti que l'écrivain a su » tirer d'un sujet si difficile à traiter, » la disposition du poème, la variété » qu'il y a jetée, les beaux mouvements » qui se succèdent, et non quelques vers » plus saillants que les autres dans cette » multitude de beaux vers ». On ne saurait assez le répéter, ce qui distingue les poésies de Mathieu, c'est, avec une variété étonnante, des qualités qui semblent d'abord s'exclure mutuellement et tour à tour se manifestent de la manière la plus éclatante. Ce redoutable satirique, ce polémiste infatigable, est aussi, quand il veut, plein de sentiment, de rêverie, de naturel. Quand il pleure, par exemple, la mort d'un confrère, d'un ami, il sait trouver les expressions les plus touchantes sans encourir le reproche d'emphase ou de vulgarité.

En 1852, Mathieu vint se fixer à Bruxelles. Le gouvernement avait d'abord

songé à le faire entrer dans l'enseignement supérieur, et un arrêté royal, du 4 août 1849, lui conféra le titre de professeur agrégé de l'université de Liège, mais il n'en usa jamais. Trois années plus tard, grâce à Charles Rogier, il entra, le 17 juillet 1852, à la Bibliothèque royale, comme adjoint au chevalier Marchal, conservateur de la section des manuscrits. Il succéda à celui-ci lorsqu'il se retira, le 6 août 1857, fut élevé au grade de conservateur en chef, le 21 avril 1864, et garda le titre de conservateur après qu'il eut demandé sa mise en disponibilité, le 6 septembre 1872. Sa mise à la retraite date du 14 février 1873. Aucune position ne s'accordait mieux avec les goûts de Mathieu que celle de bibliothécaire. Il aimait les livres et en possédait lui-même une belle collection, riche surtout en raretés concernant l'histoire du Hainaut. D'un esprit ouvert et sympathique, il aimait à en exhiber les trésors, et il en agit de même à la Bibliothèque royale, où il accueillait avec empressement les travailleurs. Comme Ruelens l'a fait remarquer dans le discours qu'il prononça lors de sa mort, il éprouvait une véritable vénération pour ces précieux restes du passé dont il avait la garde et surtout pour ce manuscrit d'Horace datant du x^e siècle, dont il s'est servi dans sa traduction d'une partie des œuvres du poète latin. Il crut sans doute bien faire en recopiant les notes que Van Hulthem et d'autres bibliophiles avaient inscrites sur un grand nombre de manuscrits, dans cette écriture allongée et bizarre qu'il avait adoptée et qu'il n'est pas toujours facile de déchiffrer.

Vers l'époque de son arrivée à Bruxelles, Mathieu fut appelé à faire partie comme membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie. Il fut élu dans la séance du 6 mai 1850, et devint membre effectif, le 19 mai 1863. La poésie était déjà représentée dans ce corps savant, mais peu de ses collègues ont, je crois, aussi largement contribué à enrichir les *Bulletins*. Jusqu'aux dernières années de sa vie, il donna lecture à l'Académie de frag-

ments poétiques, dont la plupart offrent un grand intérêt, tels que *Benesuada Senectus*, *Bruxelles et Mons*, *A l'archiduc Maximilien*, *Nos Instincts*, *A ma petite-fille*, *Pourquoi n'ai-je pas terminé ma traduction d'Horace?* *les Vieux*, *A S. A. R. le comte de Flandre*, *les Vieilles*, *Gloire, amour, liberté*. Sa diction était parfaite, mais le son de sa voix était trop faible pour qu'il pût bien être compris, surtout lors des séances solennelles. Mathieu a fait passer dans la langue française plusieurs productions poétiques, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, telles que : une élégie de Properce, *Cornélie à Paulus* (livre IV, n° 25); les fragments de Gallus et de Maximien que l'on a conservés; le petit poème du *Loup*, de maître René de Wael, recteur des écoles de Bruxelles au xve siècle, et les distiques latins de Jean de Waudre relatifs à la légende de sainte Waudru, patronne de Mons. Comme rapporteur de la classe, il a donné ses conclusions sur l'inscription dont l'administration communale de Mons a orné la statue de Baudouin de Constantinople et sur un mémoire où l'on appréciait Jean Le Maire dit des Belges. Le 11 novembre 1867, il fut nommé membre de la commission chargée de la publication des grands écrivains du pays, mais il ne prit aucune part à ses travaux.

En 1856, lors de la nombreuse promotion dans l'ordre de Léopold qui marqua la célébration des fêtes du vingt-cinquième anniversaire, Mathieu, qui écrivait depuis trente-quatre années, fut nommé chevalier. Il était alors un des premiers poètes du pays, et s'il ne put obtenir le prix quinquennal de littérature française en 1852, ni en 1857, il le remporta au troisième concours en 1863. Le rapporteur du jury, Eugène van Bommel, se plut à rendre hommage à ses brillantes qualités de poète. En 1867, lorsque le jury accorda la palme à Potvin, le rapporteur, M^r Stecher, rendit une entière justice à Mathieu, tout en ne le plaçant qu'au deuxième rang. Ses travaux de bibliothécaire et de littérateur n'absorbaient pas tous les instants de celui-ci.

La commune d'Ixelles, où il avait fixé sa résidence, l'avait choisi pour un de ses administrateurs et, ici comme à Mons, Mathieu, qui connaissait la puissance du journalisme, eut soin de choisir un organe au moyen duquel il agissait sur les esprits. Il coopéra activement jusqu'à sa mort au *Messenger du canton d'Ixelles*, paraissant chez Truys, rue Keyenveld. Il fut conseiller communal du 30 octobre 1860 au 25 mai 1872, choisi en qualité de membre du bureau de bienfaisance le 9 novembre 1867, puis désigné pour occuper les fonctions de président de ce bureau le 21 du même mois; élu membre du conseil d'administration de l'hospice Van Aa ou des hospices civils le 21 septembre 1870, et président de ce conseil le 2 avril 1872, il fut nommé membre du bureau administratif de l'école moyenne lors de son organisation et de nouveau le 27 septembre 1872. Il s'occupait activement de tout ce qui concernait les établissements de charité de la commune, et un éclatant hommage fut rendu à sa mémoire dans le rapport présenté au conseil communal par le collège échevinal, en 1876.

L'installation en France du gouvernement impérial et les manœuvres de quelques organes officieux avaient paru remettre en question l'indépendance de la Belgique, mais rallumèrent également dans notre pays la flamme du patriotisme. Tant que dura le régime inauguré à Paris en 1851, Mathieu ne cessa, par ses appels ardents, de veiller au maintien de notre existence politique et de nos institutions. Les dangers que nous courûmes alors eurent pour premier résultat de donner une force nouvelle à l'attachement des masses pour la famille royale. On peut en retrouver un écho dans plusieurs poésies de Mathieu : *l'Épithalame du duc de Brabant* (le roi actuel, S. M. Léopold II) et de *l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche* (S. M. la reine); le chant exécuté en chœur par la compagnie des chasseurs-éclaireurs de Bruxelles à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}; les vers écrits lors du mariage de la princesse Charlotte et de l'archiduc Maxi-

lien d'Autriche, et lors des noces de Mgr le comte et de Madame la comtesse de Flandre, etc. Dans les œuvres de ce genre, on tombe souvent dans l'afféterie. Mathieu sut éviter cet écueil et se montrer plein de grâce et d'aménité, tout en conservant sa dignité et l'élévation de ses idées. Tantôt, empruntant le nom de Victor Hugo, il adresse au roi Léopold I^{er} un chaleureux appel en faveur de l'abolition de la peine de mort; tantôt il chante les joies et les avantages de la vieillesse; tantôt, comme dans *Georgio*, dans le morceau intitulé : *Hoc erat in votis, etc.*, il célèbre les plaisirs de la vie champêtre et rivalise sans peine avec Alfred de Musset. L'idylle comme la satire et l'épopée lui semblent également familières et, sans rien perdre de son énergie, il continue à s'abandonner aux impressions qui le frappent et trouve toujours l'expression juste et énergique pour rendre les sentiments qui l'animent. C'est ainsi que l'on peut suivre, en quelque sorte, les événements qui se produisirent alors, dans les pièces de vers intitulées : *Ecoles primaires, livrets d'enfants; Sursum corda; Appel qui ne peut manquer d'être entendu; la Paix; A propos des événements de Bruxelles, mai 1871; la Revanche; un Belge à Paris; Au maréchal de Mac-Mahon; l'Armée; Qui nous délivrera des Grecs et des Romains; Flandre au Lion, etc.* Mathieu y fait preuve d'un grand amour du pays et de la liberté; chez lui se réveillent aussi ardentes qu'au jour de la jeunesse, ses sympathies pour la France, dont il avait toujours repoussé la domination, mais dont il déplore hautement les malheurs en 1870.

Atteint d'une congestion pléthorique qui lui rendait la marche pénible, il se vit enfin dans l'impossibilité de continuer ses occupations favorites. Après le 6 mai 1872, il cessa de paraître aux séances de la classe des Lettres de l'Académie, où il avait fait entendre si souvent de charmantes pièces de vers; il donna aussi sa démission de conseiller communal d'Ixelles et renonça, avec un vif regret, à son poste de conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, ou sec-

tion des manuscrits de la Bibliothèque royale. Après de longues souffrances patiemment supportées, il mourut à Ixelles (rue Mercelis, n° 12), le 13 juin 1876, à l'âge de soixante-douze ans. Ses obsèques eurent lieu le 15, en présence d'un concours nombreux de monde. Deux discours furent prononcés à la maison mortuaire, l'un au nom de l'Académie par l'auteur de la présente notice, en l'absence de Mr Faider, alors directeur de la classe des lettres; l'autre, par Charles Ruelens, qui avait succédé au défunt en qualité de conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale. Le corps, après un service célébré à l'église Saint-Boniface, fut conduit à Mons, où l'inhumation eut lieu le même jour, au cimetière de la ville, sous un monument élevé à la mémoire de la famille Mathieu-Accarain.

Les ouvrages de Mathieu sont en nombre trop considérable pour que nous en donnions même une notice abrégée. Nous en avons cité les principaux; contentons-nous de mentionner les volumes dans lesquels l'auteur a essayé de les réunir. Outre un petit volume intitulé : *Poésies de collège* (Mons, 1823; in-8°), contenant *la Dewézade, le Jugement de la Dewézade et la Pigeariade*, et un autre in-18 intitulé : *Souvenirs* (Mons, Piérart, 1849), qui n'a été tiré qu'à trois exemplaires seulement, les œuvres en vers de Mathieu remplissent dix petits volumes in-8° : *Passe-temps poétiques ou Poésies diverses* (Mons, Hoyois-Derely; 1830; Mons, Leroux, 1830; in-12, 2^e édition; Mons, Leroux, 1836; in-12, 3^e édition), qui devinrent ensuite *les Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu; Juvenilia* (Bruxelles, Devroye, sans date; in-12); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, II, Olla podrida* (Mons, sans date; in-32; Bruxelles, Devroye, sans date); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, III, Poésies de clocher* (Mons, Piérart, 1846; in-18; Bruxelles, Devroye; in-12); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, IV, Givres et Gelées* (Bruxelles, Devroye, 1852), avec un petit portrait de l'auteur; *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, V; Encore à propos des Épi-*

tres d'Horace (Bruxelles, Devroye, 1856,) avec une dédicace à son fils; *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, VI, Senilia* (Bruxelles, 1857, Devroye); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, VII, Heures de Grâce* (Bruxelles, Devroye, 1862); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, VIII, Souvenirs* (Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1866); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, IX, Rognures* (Bruxelles, ou plutôt Ixelles, Truys, 1870?); *Œuvres en vers d'Adolphe Mathieu, X, Reliquia* (Bruxelles, Berghmans, 1870). Ce dernier volume, qui, je crois, n'a jamais été distribué, ni mis dans le commerce, se termine par deux tables, l'une alphabétique, l'autre chronologique. Quant aux œuvres en prose, elles se composent de *Guersillon, Palinodie, Salle de spectacle de Mons* (Bruxelles, Devroye, sans date; in-8°), et de la *Biographie Montoise* (Mons, Hoyois, 1848; in-8°). Dans cet ensemble, tout n'est pas de premier ordre, mais beaucoup de morceaux se distinguent par de grandes qualités et assurent à l'auteur un rang très honorable parmi les littérateurs français du XIX^e siècle.

L'écrivain montois s'est quelquefois laissé emporter à des excès de plume qu'on lui a rudement reprochés et qui lui ont attiré beaucoup d'inimitiés, mais il avait de grandes qualités : il était généreux, gai, spirituel; il se montra toujours dévoué aux idées de progrès et plein d'attachement pour son pays. De sa femme, Joséphine Taintenier, qu'il avait épousée le 15 juin 1830 et qu'il perdit le 24 novembre 1862, il eut des enfants, dont deux, M^r Adolphe-Philippe-François Mathieu et M^{me} Adolphine-Hortense Mathieu, femme d'Antoine Accarain, lui ont survécu.

Alphonse Wauters.

De Reume, *Biographie belge, Adolphe Mathieu, de Mons* (Bruxelles, 1849; in-8°). — Quéward, *la France littéraire*, t. XI, p. 295 à 303. — *Moniteur belge* du 46 juin 1876. — Alphonse Wauters, un *Porte du dix-neuvième siècle, notice sur Adolphe Mathieu* (extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 46^e année, 1880, Bruxelles, Hayez; in-18), avec un portrait et réimprimé, avec quelques légères modifications, dans le t. III de la 5^e série des *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*.

MATHIEU (*Charles-Marie-Joseph*), pharmacien, né à Namur, en 1791, mort à Leur, près de Rotterdam, le 7 août 1873. Après avoir passé quelques années à Paris comme aide-pharmacien, Mathieu revint à Namur exercer la chirurgie en qualité d'officier de santé. En 1832, il alla s'établir à Orléans, avec un de ses proches, pour y fonder une fabrique de céruse. Cette entreprise ne réussit pas. De retour à Namur vers l'âge de cinquante ans, Mathieu songea à devenir pharmacien. Ayant subi ses examens devant la commission médicale de la province, il établit une pharmacie. C'est à partir de cette époque qu'il se mit à étudier la flore et les insectes du pays. En 1852, il publia, à Bruxelles, en deux gros volumes, sa *Flore générale de Belgique*. Cet ouvrage, auquel il donna un supplément de quelques pages, eut peu de succès, il n'est guère qu'une compilation assez mal faite et dénote une connaissance fort imparfaite de nos végétaux indigènes. Mathieu s'était également occupé d'entomologie. Il publia, dans les quatre premiers volumes de la Société entomologique de Belgique (1857-1860), un catalogue des coléoptères observés en Belgique. Il avait cédé l'herbier qu'il avait formé au comte Alfred de Limminghe. Il vint habiter Bruxelles vers 1857. Il quitta cette ville en 1863, pour aller résider à Leur, en Hollande, chez l'une de ses filles, M^{me} Hoefnagels, où il est mort atteint d'une cécité qui remontait à plusieurs années.

Fr. Crépin.

Renseignements particuliers.

MATHIEU (*Christophe*), ingénieur des mines, frère de Pierre et second fils de Jacques (dont les notices suivent), naquit à Lodelinsart le 20 janvier 1712. Il n'avait pas atteint sa cinquième année, lorsque son père l'emmena avec lui à Fresnes. Initié dès son jeune âge aux travaux des mines, il s'occupa plus spécialement de mécanique. Il prit part avec son frère Pierre aux travaux qui amenèrent la découverte de la houille à Anzin et fut chargé, en 1732, de

l'exécution de la première machine à vapeur qui fut montée en France. On lui confia, en 1734, la direction du charbonnage de Fresnes. Christophe quitta cette localité quatre ans après pour diriger successivement les travaux d'épuisement au port de Gravelines, aux mines de Litry, de Poulavoine, d'Ingrande, de Recille et de Sauvigne. Revenu à Condé, en 1758, il sollicita vainement la concession d'une exploitation houillère dans le périmètre accordé à la compagnie d'Anzin. En 1759, il entra dans la société de Mortagne et, en 1762, dans celle d'Odomez. Il acquit la seigneurie de Noyant, dans le département de l'Allier, et obtint, le 4 mars 1770, la permission d'y extraire la houille.

De sa femme Jeanne-Florence Quinquempoix, C. Mathieu eut sept enfants dont quatre fils. On ignore l'année et le lieu de son décès.

On doit à Christophe Mathieu deux mémoires intitulés : 1. *Projet d'une seconde entreprise de mines de charbon de terre dans le Hainaut français*, 1758. 2. *Preuves des motifs pour l'établissement d'une seconde mine de charbon de terre dans le Hainaut français*. Ils sont conservés en manuscrits au ministère des travaux publics de France (mines, nos 788 et 790). Ecrits en vue de justifier une demande qu'il fit, en 1758, de pouvoir exploiter la houille dans le territoire concédé à la compagnie d'Anzin, ces mémoires sont remplis de détails erronés. L'auteur, dont la modestie n'était pas la qualité maîtresse, n'hésita pas à s'attribuer, au détriment de son frère Pierre, l'honneur de la découverte du charbon à Anzin.

Ernest Matthieu.

Ed. Grar, ouvrage cité à la notice suivante.

MATHIEU (*Jacques*), ingénieur, directeur des mines de Fresnes, né à Lodelinsart, le 26 septembre 1684, mort à Fresnes (France), en 1747, était fils de Pierre et de Gertrude Lefebvre. Sa famille était au service des seigneurs Désandrouin, avoués de Lodelinsart, et

lui-même fut appelé aux fonctions de bailli de cette localité. Dès la fin du xiv^e siècle, l'extraction de la houille était pratiquée à Lodelinsart; de père en fils, les Mathieu s'occupaient du travail des mines, et, comme bailli, Jacques eut à diriger les établissements houillers du seigneur.

Ingénieur très éclairé, il reçut de Jacques Désandrouin la mission de conduire les travaux de recherches de charbon que ce dernier entreprenait dans le Hainaut français. Jacques Mathieu vint le 1^{er} juillet 1716 « marquer une fosse » au village de Fresnes ». Le 28, il amenait avec lui de Lodelinsart sa famille et vingt jeunes ouvriers qu'il avait engagés. Il était, en 1717, qualifié de « premier commis de M. Désandrouin » pour les fosses au charbon ». L'arrêté royal de concession du 8 mai 1717 avait été octroyé à Désandrouin et à son principal commis. Jacques Mathieu était personnellement intéressé dans l'établissement qu'il essayait de fonder; il y avait pris un « intérêt proportionné au peu » d'avances qu'il était en état de faire ». Ses fils l'aidaient dans la direction des travaux de recherches. Longues, pénibles et frayeuses furent les premières opérations. Il fallut la ténacité et l'énergie de Mathieu pour les faire aboutir heureusement. Après dix-huit mois de forage, les ouvriers arrivèrent, le 3 février 1720, à découvrir une veine de charbon, au coin du bois de Fresnes, joignant le hameau du Trieu. Ce résultat obtenu par notre ingénieur ne récompensa pas les efforts des promoteurs de l'entreprise, car, le 24 décembre suivant, les eaux envahirent la mine et ruinèrent les travaux. Jacques Mathieu et ses associés ne se découragèrent pas malgré cette dure catastrophe. La société d'exploitation fut réorganisée, et notre ingénieur dirigea sur un autre point du village de Fresnes de nouvelles tentatives. Elles finirent par être couronnées de succès; au mois d'août 1723, on rencontra une belle veine de charbon. Mathieu eut la direction de l'exploitation du charbonnage de Fresnes; mais, en 1734, lors de la découverte de la houille à Anzin,

il vint s'établir avec son fils Pierre dans cette dernière localité. Après le départ de son autre fils Christophe, il retourna, en 1738, reprendre la direction des mines de Fresnes.

C'est donc à Jacques Mathieu que revient l'honneur de la découverte de la houille dans le Hainaut français; c'est à son expérience et à ses connaissances géologiques qu'on eut recours pour faire choix de l'emplacement où devaient commencer les forages; c'est à ses efforts persévérants qu'il dut de triompher des difficultés nombreuses et du découragement de ses associés. Les résultats plus importants obtenus par son fils Pierre à Anzin ont éclipsé la renommée du père; il est de toute justice de mettre en relief ce que l'industrie charbonnière doit à ce Belge qui s'expatria volontairement pour se lancer dans une entreprise hardie et qu'il sut mener à bonne fin. Si ses fils ont acquis une grande réputation dans les annales de l'exploitation des mines du département du Nord, ils le doivent à l'éducation spéciale que Jacques Mathieu leur donna; il les dressa « lui-même » en les faisant passer depuis la dernière « classe des ouvriers jusqu'à la place de » commis du fond (chaque commis du » fond a trente à cinquante ouvriers sous » lui), genre d'éducation qui les a mis » en état de le seconder de très bonne » heure ».

Ernest Mathieu.

Ed. Grar, *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, la Flandre française et l'Artois* (Valenciennes, Prignet, 1847-1851).

MATHIEU (*Lambert-Joseph*), peintre d'histoire, né à Bure (Namur), le 6 mai 1804, de Nicolas Mathieu, garde forestier, et d'Anne-Catherine Hontay. Dès son enfance, il montra les plus heureuses dispositions pour l'art. Un jour, dans une tournée en Ardennes, le paysagiste Ducorron le trouva, à Champlon, occupé à dessiner, à l'aide d'un morceau de charbon, sur le mur blanc d'une habitation rustique. L'artiste fut tellement frappé de la hardiesse des croquis du jeune garçon qu'il l'amena à Ath, l'accueillit dans sa maison et lui fit

suivre les cours de la petite académie qu'il dirigeait dans cette localité. Tandis qu'il s'appliquait au dessin, il complétait son instruction au collège d'Ath, alors dirigé par l'abbé Olinger. Grâce à cette circonstance, Mathieu devint l'un des artistes les plus instruits de son temps.

Les progrès de l'élève furent remarquables. Ayant obtenu en sa faveur, du gouvernement, un subside annuel de 200 florins, Ducorron le plaça à l'Académie royale d'Anvers, alors dirigée par le vénérable Herreyns. Il y eut pour condisciples Wappers, Wiertz, De Keyser, Leys, Verschaeren et les frères Geefs. D'un caractère ouvert et sympathique, il conquit vite l'amitié de ses camarades. Travaillant avec l'ardeur de son âge, il remporta, en 1827, le premier prix d'après le modèle vivant. L'année suivante, il prit part au concours pour le prix de Rome; mais il ne réussit point: Verschaeren sortit triomphant de la lutte. Cependant la peinture qu'il avait exécutée en loge, était si remarquable que, sur la proposition du jury, le gouvernement lui accorda un subside de 500 florins pour l'aider à continuer ses études. Au mois d'avril 1830, il se rendit à Paris et étudia, au Luxembourg et au Louvre, les œuvres des anciens maîtres. Cinq mois plus tard, il revint dans le pays et prit rang dans les volontaires belges pour l'affranchissement de la patrie. Après avoir fait le coup de feu avec ses camarades, il retourna à Paris. Pendant l'été de 1831, la société parisienne commença à se remettre des ébranlements causés par la révolution. Mathieu en profita pour obtenir des leçons de dessin et l'exécution de portraits.

En 1833, il revint en Belgique et se fixa à Anvers, où il exécuta son premier tableau, une *Scène du Déluge*, qui figura à l'exposition nationale de la même année. Cette toile, qui fut achetée par le gouvernement, se trouve au musée de Louvain. Elle se distingue par une hardiesse d'exécution et une vigueur de coloris qui rappellent une étude approfondie des œuvres de Rubens.

En 1834, l'administration communale

de Louvain résolut de réorganiser l'Académie des beaux-arts de cette ville et de donner à son enseignement un développement en harmonie avec les besoins de l'époque. Mathieu fut appelé au poste de directeur. Il eut pour collaborateur Charles Geerts, François Laenen, Ch. Vander Eycken et Egide Goyers. L'artiste enseigna la peinture, le dessin d'après nature et d'après le plâtre moulé sur l'antique, l'anatomie pittoresque, la perspective et la composition d'histoire. Jeune encore, plein de dévouement et d'enthousiasme, il répondit à l'attente de l'autorité. Grâce à l'impulsion généreuse qu'il sut imprimer à l'enseignement, l'Académie de Louvain prit un développement rapide et devint l'une des meilleures écoles du pays.

A Louvain, Mathieu exécuta successivement plusieurs grandes compositions, telles : *la Chute de Marie de Bourgogne à la chasse*; *le Christ en croix*; *la Chasse au faucon*; *l'Education de la Vierge*; *l'Assomption de Marie*; *Jésus ressuscitant la fille de Zaïre*; *Rachel et Jacob au puits*. *L'Education* et *l'Assomption* ornent l'église de Saint-Julien, à Ath.

Depuis longtemps il rêvait un voyage en Italie. Le 6 octobre 1843, il partit pour la terre classique des arts. Après avoir visité Gênes, il courut tout droit à Florence. Au musée Pitti, il exécuta une superbe copie de *la Madone à la chaise*, de Raphaël. De Florence il se rendit à Rome où il rencontra ses compatriotes Jean Portaels, Alexandre Robert et Louis Tuerlinckx. Au Vatican, il exécuta une copie de *la Vierge Foligno*. Il visita Naples et se dirigea ensuite vers Venise. Dans la ville des doges il exécuta une esquisse d'après *l'Assomption* du Titien, ainsi qu'une copie d'après *le Martyre de saint Pierre le Dominicain*, du même artiste.

Outre les copies que nous venons de mentionner, Mathieu exécuta en Italie un grand nombre de dessins à la mine de plomb et des études d'après nature, telles que *la Belle Romaine*, *la Jeune Vénitienne* et autres.

Rentré à Louvain, le 7 octobre 1844, il rédigea un rapport sur son voyage,

qu'il adressa à J.-B. Nothomb, ministre de l'intérieur. On répétait alors à satiété que notre école manquait de goût, qu'elle péchait par le choix des sujets et par le style, l'invention, etc. C'était cette opinion, que l'artiste partageait en grande partie, qui l'avait conduit à énoncer, dans son rapport, la proposition suivante : « Il m'est venu à la pensée, Monsieur le ministre, qu'il serait avantageux que nos artistes lauréats fussent tenus de faire, pour le compte du gouvernement, des copies des chefs-d'œuvre de l'école italienne, lesquelles, placées dans nos diverses académies, deviendraient, à défaut des originaux, des exemples d'un style dont la noblesse exercerait une influence salutaire sur les études premières de nos jeunes élèves ».

Successivement soumise à l'avis de l'Académie royale d'Anvers et à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, cette proposition provoqua une polémique que l'artiste résuma dans une brochure intéressante, intitulée : *Petit Commentaire sur deux rapports adressés, par MM. Navez et Vander Haert, à l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Belgique, faisant suite au petit dé-mêlé qui a paru, sous forme de lettre, dans le Moniteur belge, du 25 juillet 1846*, par L. Mathieu. Louvain, Van Linthout et Vanden Zande, 1846; in-8°, 46 pages.

À la même époque, Mathieu exposa deux toiles importantes : un *Calvaire* pour l'église des Jésuites, à La Haye, et une *Conversion de saint Hubert*, pour l'église de Saint-Hubert. Il exécuta également plusieurs tableaux de cabinet, tels que *la Sainte Famille*, *Raphaël et la Fornarine*, *la Couronne d'épines*, *la Tentation d'Eve*, *la Tentation de la Madeleine*, etc.

Au Salon national de 1848, l'artiste exposa son *Christ au tombeau*, qui figure actuellement au musée royal de Bruxelles et qui est son chef-d'œuvre. La commission des récompenses sut apprécier les mérites de cette composition magistrale, et, le 24 septembre de la même année, Mathieu reçut, au temple des Augustins, des mains du roi, la décoration

de chevalier de l'ordre de Léopold.

L'artiste se mit de nouveau à l'œuvre. Il exécuta un tableau, *le Christ succombant sous la croix*, pour l'église Saint-André, à Anvers, et un autre tableau, *le Christ portant la Croix*, pour l'église Saint-Michel, à Louvain, ainsi qu'un *Episode de la vie de Godefroid de Bouillon*, destiné à l'église de Bouillon, dans le Luxembourg. À la même époque, il produisit plusieurs tableaux de cabinet, tels que *le Repos de la sainte Vierge*, *Sainte Cécile*, *la Tentation de saint Antoine*, etc. Il exécuta également un grand nombre de portraits.

En 1857, à propos de l'exposition d'une toile représentant une *Famille*, Mathieu fut l'objet de critiques aussi amères que partiales. Ces attaques avaient tellement ranimé son courage, qu'il résolut de répondre à ses détracteurs en produisant une œuvre importante. Il essaya une *Tentation d'Eve*, d'après une belle étude d'après nature qu'il avait faite en 1848. Malheureusement, il n'avait plus la santé nécessaire pour l'achever. Bientôt des accès d'épilepsie assaillirent l'artiste et ébranlèrent son organisation. Alors il se claquemura chez lui, gémissant, parlant seul et errant d'une chambre à l'autre, avec l'anxiété du désespoir. Cependant, jusqu'alors, ses puissantes facultés intellectuelles étaient restées intactes et avaient conservé toute leur vigueur. Un ramollissement cérébral ne tarda pas à se produire : placé à l'hospice des Alexiens, il y mourut le 9 juillet 1861.

Elève d'Herreyens, qui avait renoué la chaîne interrompue des traditions de notre immortelle école du XVII^e siècle, Mathieu forma sa manière en étudiant les œuvres de Rubens et du Titien. Ses compositions se font remarquer par des masses heureusement disposées, par un dessin élégant et un coloris à la fois puissant et agréable. Ses nombreux portraits sont pleins de goût, d'âme et de vie.

Mathieu était très lié avec Antoine Wiertz. Ce grand artiste n'arrêta jamais l'esquisse d'une composition sans la soumettre à son ami. Notre peintre avait

un beau talent d'écrivain : il avait résolu de publier une relation de son voyage en Italie. Malheureusement le temps lui a fait défaut pour donner suite à ce projet.

Ed. Van Even.

Ed. van Even, *Le Peintre Mathieu, sa vie et ses œuvres* (Bruxelles, 1862; in-8°). — Id., *Louvain, dans le Passé et dans le Présent* (Louvain, 1895; in-4°, p. 635).

MATHIEU (*Pierre*), directeur des mines d'Anzin, fils de Jacques, naquit à Lodelinsart, le 27 novembre 1704, et mourut à Anzin (France), le 25 janvier 1778. Chargé par le vicomte Désandrouin de rechercher les mines de houille dans le Hainaut français, Jacques Mathieu, confiant dans le succès de cette entreprise, prit avec lui toute sa famille. Le jeune Pierre fut de bonne heure appelé à le seconder dans la direction de ces importants travaux. Doué d'une intelligence précoce, il apporta un concours précieux et une persévérante énergie pour vaincre les difficultés presque insurmontables que rencontraient les charbonniers belges dans leurs premières recherches au village de Fresnes. L'existence d'immenses nappes d'eau souterraines qui jaillissaient au milieu des travaux, menaçait chaque jour d'annihiler en quelques heures le résultat de longs et coûteux labeurs. Pierre Mathieu imagina alors, dès 1720, d'établir le cuvelage; beaucoup lui ont attribué l'honneur de cette utile invention. Mais des documents mis au jour par Mr G. Decamps établissent que le cuvelage était connu et appliqué dans des exploitations houillères du Borinage dès le x^{ve} et le xvi^e siècle. Pierre Mathieu adopta ce système pour combattre l'envahissement des eaux et y introduisit une amélioration considérable en faisant usage du cuvelage carré avec le picotage, qui est son auxiliaire indispensable. Ce progrès dû à notre jeune ingénieur consiste dans l'adjonction au cuvelage de cadres ou trousses reliés à la paroi par de la mousse bien bourrée, dans laquelle on enfonce des picots de bois de façon à ne faire qu'une masse avec les roches contiguës. Ces trousses sont placées surtout à la

naissance des niveaux; leur nombre augmente à mesure qu'on s'enfonce et que la pression des eaux devient plus forte. Au-dessus des cadres, on élève le cuvelage proprement dit, composé de cadres, de pièces horizontales et verticales dont les joints sont solidement calfatés.

L'invention de Mathieu consiste donc à avoir perfectionné le système suivi avant lui, en employant le cuvelage carré au lieu du cuvelage rond et en le complétant par le picotage. On a contesté, il est vrai, à notre ingénieur l'honneur de cette innovation pour l'attribuer aux études de Désandrouin. On conçoit aisément qu'on ait cherché à reporter sur le riche capitaliste qui avait obtenu la concession des mines de Fresnes la gloire d'une invention de premier ordre, mais il importe de remarquer qu'en général les mémoires relatifs aux premières exploitations charbonnières dans le Hainaut français ne mettent guère en relief la part si considérable qui revient à Jacques et à Pierre Mathieu dans le succès final de cette entreprise. Ainsi la plaque de cuivre qui, dans le chantier de la compagnie d'Anzin, est destinée à conserver le souvenir de la découverte de la houille, ne mentionne même pas le nom de P. Mathieu. L'ordonnance royale de 1789, qui anoblit son fils, se plaît à reconnaître qu'on doit à Pierre l'invention du cuvelage.

Des difficultés sans nombre, des contretemps désastreux, des accidents multiples faillirent plus d'une fois décourager complètement les associés et les amener à abandonner leurs recherches. Jacques et Pierre Mathieu combattirent ce découragement et, convaincus que le succès triompherait de tous les obstacles, réussirent à faire reprendre les travaux.

Pierre s'attacha surtout à combattre les crues d'eau, qui étaient un obstacle presque insurmontable au creusement des fosses. Après avoir perfectionné le cuvelage par l'invention du picotage, il eut encore le mérite de faire monter, le premier en France, une machine à feu. On a

prétendu que Mathieu était allé étudier en Angleterre le mécanisme de l'engin inventé par deux Anglais, Thomas Newcomen et John Cowley. Nous ne croyons pas à l'exactitude de cette version; de 1722 à 1725, la machine de Newcomen avait été importée dans le pays de Liège; une pompe à feu fut montée en 1725 sur la houillère du Fayat, à Lodelinsart, par des ouvriers liégeois. Les Désandrouin étaient seigneurs haut justiciers de cette localité et, à ce titre, possédaient des droits sur les exploitations charbonnières qui s'y trouvaient; il est donc plus rationnel d'admettre que Mathieu sera retourné dans son village natal, où il avait, grâce aux relations de sa famille et à l'influence du seigneur, toute facilité pour étudier le mécanisme de la machine à feu. Pierre Mathieu en installa une, en 1732, pour la houillère des Petites-Fosses à Fresnes.

L'année suivante, Pierre Mathieu fut chargé de la direction d'une nouvelle fosse qu'on commença le 26 août 1733, à Anzin, près de la porte de Valenciennes, sur la gauche de la route de Condé. L'enfoncement de cette bure ne fut pas sans présenter de sérieuses difficultés, et il fallut l'indomptable énergie de P. Mathieu pour ne pas abandonner l'entreprise. Enfin, dans la nuit du 24 juin 1734, il rencontra une veine de charbon d'une qualité et d'une puissance de premier ordre.

Pierre Mathieu dirigea l'exploitation des mines qu'il avait découvertes, avec son père d'abord, jusqu'en 1738, puis seul. Lors de la formation de la société des mines d'Anzin, le 19 novembre 1757, il conserva cette direction; il lui fut attribué six deniers d'intérêt dans les vingt-quatre sols de France composant l'association.

Mathieu avait épousé Anne-Jacqueline Briffaut, dont il eut, outre trois enfants morts en bas âge, trois fils et une fille. Les deux aînés, Pierre-Marie et Charles-Bernard, embrassèrent la carrière ecclésiastique et furent chanoines de Saint-Géry, à Cambrai. Le troisième, Léonard, remplaça son père et fut anobli par le roi Louis XVI; comme il est né

à Valenciennes en 1746, sa biographie est étrangère à la Belgique.

Pierre Mathieu fut inhumé dans l'église paroissiale d'Anzin, et sa pierre tombale est le seul monument qui rappelle dans cette localité le nom et les services exceptionnels rendus à la contrée par l'ingénieur belge. On y lit :

ICI REPOSENT LES CORPS
DU S^r PIERRE MATHIEU QUI
FIT LA DÉCOUVERTE DU
CHARBON DE TERRE AU VILLAGE
D'ANZIN, LE 24 JUIN 1734, EN
QUALITÉ DE DIRECTEUR ET
INTÉRESSÉ, DÉCÉDÉ LE 23
JANVIER 1778, AGÉ DE 74 ANS,
.....

Notre ingénieur a écrit, en 1752, un *Mémoire sur l'établissement de l'entreprise des fosses au charbon de terre dans le Hainaut français, affirmé véritable par les échevins d'Anzin et de Fresnes*. Ce travail, conservé en manuscrit aux archives du ministère des travaux publics de France (Mines, n° 791), est un document historique précieux.

Ernest Mathieu.

Ed. Grar, *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et l'Artois*. — L. Quinet, *Recherches historiques sur Lodelinsart, dans l'Education populaire*, 1883-1886. — *Histoire des houillères du Nord et du Pas-de-Calais* (Cambrai, 1886). — G. Decamps, *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*, etc.

MATHILDE DE HAINAUT, duchesse d'Athènes, princesse d'Achaïe et de Morée. Fille de Florent de Hainaut et d'Isabelle de Villehardouin, elle naquit, le 30 novembre 1293, à Ponticos. On ne peut se rendre bien compte de certains faits importants de sa vie que lorsqu'on connaît l'histoire de son père. Il convient, dès lors, de rappeler à grands traits la carrière de ce dernier.

Troisième fils du comte de Hainaut, Jean I^{er}, et d'Alix de Hollande, sœur de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains, Florent de Hainaut, doué d'une activité aventureuse et certain de n'arriver dans sa patrie à aucune situation en rapport avec ses ambitieuses visées, chercha longtemps, sans la trouver, la voie au bout de laquelle la for-

tune lui devait sourire. De là certains tâtonnements que dénoncent plusieurs chartes parvenues jusqu'à nous et le concernant. Sa famille, d'ailleurs, le tient en estime et le protège. Son frère, le comte Jean II de Hainaut, le charge, conjointement avec son aîné Baudouin, de faire hommage au roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, des terres et fiefs qu'il tient de l'Empire (1281), et plus tard Rodolphe charge à son tour Florent de protéger les bourgeois de Cambrai et de leur faciliter la perception de l'aide qu'ils ont été autorisés à lever (1385). Le roi d'Angleterre, Edouard I^{er}, est son arbitre dans les différends qu'il a, de même que d'autres membres de sa famille, avec le comte de Hollande et ses alliés (1281). Peut-être est-ce à la suite de la sentence rendue et d'une autre décision de son parent, Rasse de Liedekerke, que Florent fait donation au monastère de Noordyk, dans l'île de Noord-Beveland, de certains biens qu'il possédait à Wissekerke (1282). Mais il est aussitôt dédommagé. Son frère, le comte de Hainaut lui cède la terre d'Estrun (Etrœungt) et 400 livrées de tournois sur les biens que leur mère possédait en Hollande (1283), et son frère Bouchard, élu de Metz, renonce en sa faveur à sa part dans les mêmes biens (1284). Trois ans après, son frère, le comte de Hainaut, lui donne encore en fief, à titre de partage, Braine-le-Comte et Hal, avec leurs dépendances, les bois de la Saisine et du Sart, 400 livrées de terre par an, le bois de Vicogne et le dit village d'Estrun (1287). Presque en même temps Florent de Hainaut s'engage envers la comtesse Alix de Blois, à servir pour elle, pendant un an, en Terre sainte, avec quatre autres chevaliers, moyennant 2,500 livres (1288). La pensée de réunir des ressources pour guerroyer à l'étranger apparaît ainsi évidente. C'est alors que, par un revirement inexplicable dans l'état actuel de nos renseignements, Florent de Hainaut va mettre son épée au service de Charles II d'Anjou, roi de Naples, prisonnier du roi d'Aragon. C'était au cours de l'année 1288; il résulte de nos documents que

jusqu'à Pâques, il était en Belgique.

Il n'arrivait pas en inconnu. Des relations suivies et des liens intimes de famille s'étaient établis depuis quelque vingt ans entre les principautés belges et le royaume de Naples-Sicile.

Robert de Flandre, dit de Béthune, avait épousé Blanche, la fille de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, à qui Marguerite de Constantinople, poussée par sa haine contre les d'Avesnes, avait offert la Flandre et le Hainaut que saint Louis avait refusés. Mais Charles d'Anjou avait accepté d'Urbain IV la couronne de Naples, après que l'excommunication avait été lancée contre Manfred, usurpateur du trône et assassin de son frère Conrad. Robert avait amené à son beau-père un corps de troupes, et, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans, paré du titre de maréchal, il décida, avec ses milices flamandes, du sort de la bataille de Bénévent. Par son mariage avec la princesse Blanche, il devenait le beau-frère de Louis-Philippe d'Anjou, prince d'Achaïe, du chef de sa femme, Isabelle de Villehardouin.

Florent de Hainaut, petit-fils de Marguerite de Constantinople, tout comme Robert de Flandre, alla, en novembre 1288, au-devant de Charles II libéré de sa captivité, partit avec lui pour Naples et y fut revêtu de la dignité de grand connétable. En 1289 et 1290, il fut capitaine général de Corfou pour le roi de Naples.

Charles II était suzerain de la principauté d'Achaïe en vertu du traité passé à l'époque du mariage d'Isabelle et de son frère Louis-Philippe, entre son père Charles I^{er} et Baudouin II, comte de Namur et dernier empereur de Constantinople. Sa belle-sœur résidait à sa cour. Elle était veuve depuis dix ans et avait atteint sa vingt-deuxième année.

Désireux de pourvoir à son avenir et d'avoir en même temps un vassal dont la fidélité lui parût assurée, cédant d'autre part au vœu des grands feudataires d'Achaïe, à la tête desquels étaient deux des douze *bers de terre* (barons de la Conquête), Jean Chauderon, grand connétable de la principauté, et Geoffroy

de Tournay, baron de Kalavryta, Charles II amena Isabelle, sa belle-sœur, à donner sa main à Florent de Hainaut et investit, par diplôme du 16 septembre 1289, les nouveaux époux du fief de l'Achaïe, Isabelle comme héritière directe et Florent en qualité d'avoué.

Il ne le fit point cependant sans prendre de fallacieuses précautions pour l'avenir. Il renonçait à toute gestion de la principauté, mais stipulait que si l'Achaïe venait à échoir à une héritière, celle-ci pourrait régner seule; que si elle voulait se marier, elle devait obtenir l'agrément du roi de Naples, alors régnant, faute de quoi elle serait déchue de la souveraineté et de tous ses droits, et la « princée » ferait retour au royaume. Dès lors, si Isabelle devenait veuve une seconde fois, elle continuerait à régner seule; que si elle convolait en nouvelles noces, elle devrait faire agréer son choix par le souverain. Cette clause était contraire à l'article 72 des assises d'Achaïe, lequel distinguait nettement entre l'hommage des grands feudataires et l'hommage simple; elle assimilait la princesse aux femmes liges; mais soit qu'elle eût été une condition du mariage, soit pour toute autre raison, Florent et Isabelle s'y soumirent. Ce fut pour le malheur de l'enfant qui naquit de leur union, ainsi que nous la verrons plus loin.

Les comtes de Hainaut et de Hollande et de Blois ratifièrent les dispositions prises par Florent relativement aux terres qu'il relevait d'eux.

Florent appareilla à Brindes, en automne 1289, avec cent hommes à cheval et trois cents arbalétriers. Ses galions et tarides accostèrent à Klarentza, en Morée. Inauguré solennellement dans la cathédrale de Saint-François, il prêta serment et reçut l'hommage des prélats, barons, chevaliers et bourgeois du pays, tant grecs que francs. Puis il s'occupa sans retard de l'administration. Les historiens s'accordent à reconnaître qu'il gouverna avec sagesse. Son premier soin fut de négocier la paix avec l'empereur grec de Constantinople, Michel Paléo-

logue (1290), et cette paix procura un grand bien-être à l'Achaïe. Toutefois, le despote d'Arta, Nicéphore Comnène, lui ayant demandé assistance contre l'Empire, Florent n'osa refuser, la princesse Isabelle étant fille de la sœur du despote. Il reçut son fils en otage. Son esprit militaire imprima une impulsion heureuse aux opérations. Il fit lever le siège de Janina, refoula les Grecs, fit rembarquer les Génois arrivés à leur secours, rétablit l'ordre à Arta et revint en Morée. Il fit venir de Belgique ses deux neveux, Engelbert et Gautier de Liedekerke, et nomma ce dernier châtelain de Corinthe. Gautier se rendit odieux par sa hauteur et ses exactions. Un complot se forma contre lui. Un des plus méritants vassaux de la principauté, Guy de Charpigny, en fut la victime. Florent convoque à Andravda un parlement pour délibérer sur les mesures à prendre et envoie une ambassade à l'empereur en vue de régler à l'amiable leurs différends. Il réussit. Lui-même se rend à Naples pour renouveler l'hommage au roi Charles II. Une certaine effervescence se manifeste dans la principauté. Il revient en hâte, rassemble ses troupes, reprend le fort de Saint-Georges qui avait été surpris, et en construit plusieurs autres pour assurer la sécurité du pays. Mais les influences climatiques et les fatigues d'une vie agitée avaient miné la santé du prince. Florent de Hainaut mourut, à la fleur de l'âge, le 23 janvier 1297, après huit ans de règne.

Avait-il, dans l'intervalle, paru en Belgique? Une lettre du roi d'Angleterre, Edouard Ier, tendrait à le faire supposer. Le 30 juin 1296, le roi, alors à Portsmouth, remercie son ami Florent de Hainaut, prince d'Achaïe (*carissimo nostro amico*), des lettres affectueuses qu'il lui a adressées; il se fera un plaisir de lui rendre visite si le voyage d'outre-mer se peut réaliser; mais les temps sont changés, et que Dieu pardonne à ceux par qui ce projet si désirable est empêché!

Quoi qu'il en soit, ses rapports avec la Belgique n'avaient pas subi d'inter-

ruption; il y avait même acquis des propriétés (15 octobre 1295). Il avait obtenu de son cousin, le comte Florent de Hollande, l'autorisation, pour Isabelle, de disposer des fiefs qu'elle possédait dans les Etats du comte, en faveur de celui que son mari désignerait (18 avril 1292), et l'autorisation pour lui-même de disposer de ses fiefs situés dans les mêmes Etats, en faveur de celui de ses enfants désigné par lui (même date).

De son union avec Isabelle de Villehardouin, Florent de Hainaut laissait, nous l'avons vu plus haut, une fille unique, Mathilde ou Mahaut. Elle fut de bonne heure fiancée à Guy II de la Roche, duc d'Athènes. A cinq ans, elle alla résider quelque temps au château de Thèbes, chez son futur mari. A douze ans, majeure selon le code féodal, et sur le conseil que donne à sa mère le maréchal héréditaire de la principauté, Nicolas de Saint-Omer, elle épouse son fiancé (30 novembre 1305) et lui apporte en dot la seigneurie de Kalamata. Le mariage fut célébré en grande pompe au château de Vlisiri, par l'évêque d'Oléna, et, après vingt jours de liesse, le duc et sa jeune femme allèrent résider dans les Etats du duc, tour à tour à Thèbes, au Parthénon, à Sparte, unissant ainsi aux brillants faits d'armes de leur lignée les plus nobles souvenirs de l'antiquité.

Mathilde de Hainaut avait en même temps été déclarée capable de tenir l'héritage de son père en Belgique. Trois actes furent libellés à cette occasion. Le premier est adressé à l'oncle de la duchesse, le comte Guillaume de Hainaut et de Hollande, acte que signèrent Nicolas de Saint-Omer, maréchal de la *princée*, et Engelbert de Liedekerke, devenu grand connétable depuis la mort de Jean Chauderon (1294). Ce diplôme, attestant l'âge de la princesse, était accompagné d'une procuration d'elle et de son mari à leurs fondés de pouvoir en Belgique pour la prestation de l'hommage au comte Guillaume. La procuration était signée par les mandants, ainsi que par Engelbert de Liedekerke. Enfin, un troisième acte, relatif à leurs terres

en Belgique, porte, outre la signature du duc et de la duchesse, celle de Antoine le Flamenc, seigneur de Karditza.

Les événements du règne de Guy II, l'époux de Mathilde de Hainaut, se résument brièvement dans les traits suivants :

Guy fait hommage, du chef de la duchesse, au prince Philippe de Tarente, à qui son père Charles II de Naples avait cédé, en 1294, ses droits de souveraineté supérieure. Il est nommé par Jean, despote de Thessalie, tuteur du fils mineur de ce dernier; il accepte la tutelle, va en prendre possession et voir son pupille à Patras. Il pourvoit à la garde du pays, nomme Antoine le Flamenc son baile en Thessalie, apprend l'attaque faite par la despote contre son pupille, marche avec ses troupes en Thessalie, nomme Nicolas de Saint-Omer capitaine général, accepte les excuses de la despote, reçoit un message pacifique de l'impératrice Irène et renonce à lui faire la guerre, puis retourne dans son duché.

L'union de Mathilde de Hainaut n'eut guère de durée. Très preux, Guy II se montra à la hauteur de sa mission; malheureusement, il était de complexion délicate, et les excès du plaisir plus que les fatigues de la guerre épuisèrent sa constitution. Mathilde n'avait pas encore quinze ans et le mariage n'avait pu être consommé lorsque, le 5 octobre 1308, Guy trépassa, âgé d'environ vingt-huit ans. Le lendemain, tous suivirent, avec la jeune duchesse, le cercueil du duc qui fut déposé à l'abbaye de Daphni, au diocèse d'Athènes.

L'acte mortuaire fut dressé, dans la capitale, le 30 octobre suivant, et la duchesse réclamait, dans le même document, la protection de son oncle, le comte de Hainaut. Par un acte passé le 22 du même mois, elle avait donné à sa mère l'administration de ses biens en Belgique.

Isabelle, la veuve de Florent de Hainaut, n'avait pas attendu le mariage de sa fille pour contracter une nouvelle union. Philippe de Savoie, fils du duc Thomas III, l'avait demandée dès 1298, bien qu'il n'eût que vingt et un ans et

douze ans de moins qu'elle. Elle n'agréa pas aussitôt ses offres; mais elle se décida, au grand jubilé de Rome, à lui donner sa main. Elle l'épousa en février 1301. Charles II assistait au mariage et il donna à Philippe, au lieu et place de son fils, l'investiture par l'anneau (23 février 1301). Philippe de Tarente, de son côté, lui adressa ses félicitations. Toutefois, leurs dispositions changèrent bientôt, et le roi de Naples, usant du droit que lui donnait la clause de l'investiture de Florent de Hainaut, prononça la déchéance d'Isabelle et de son mari.

Philippe de Tarente s'entendit avec Isabelle; mais un autre conflit éclata, peu après le mariage de Mathilde de Hainaut, entre Philippe de Savoie et Charles VI. Le roi, considérant comme un acte de félonie la trêve que Philippe avait conclue avec l'Épire, en guerre avec Naples, déclara, le 5 juillet 1306, la maison de Savoie déchue de la couronne d'Achaïe et envoya Philippe de Tarente avec une flotte pour prendre possession de la *princée* en son nom. Philippe de Savoie se consola d'autant plus facilement de cet acte de violence que Charles VI se montra disposé à dédommager Isabelle de la perte de l'héritage de ses ancêtres par la cession du comté princier d'Albe, dans les Abruzzes (24 juillet 1307), et l'offre d'une indemnité pécuniaire considérable. Philippe retourna en Savoie, laissant Nicolas de Saint-Omer baïle de la principauté.

Isabelle s'en alla aux Pays-Bas et réclama de son beau-frère, le comte de Hainaut, 2,200 livres « de bonne monnaie » qu'il lui devait. Un arrangement intervint et Isabelle mourut peu après, à la fin de l'année 1311. Elle avait, quelque temps auparavant, consacré les droits de sa fille Mathilde à l'héritage de Morée, par un diplôme dressé à Valenciennes, sous l'influence de Guillaume de Hainaut, qui protégeait les droits de sa nièce. Mais, de retour en Piémont, elle eut la faiblesse de se laisser dicter un testament par lequel, méconnaissant ces droits légitimes, elle léguait la principauté à Phi-

lippe de Savoie, son troisième mari. Cet acte foncièrement illégal n'eut d'autre effet que de parer d'un vain titre les princes de la maison de Savoie. Le maréchal de Saint-Omer, baïle de la *princée* depuis la mort du duc d'Athènes, fit reconnaître Mathilde par les feudataires et continua d'administrer son héritage. Mathilde habitait ses châteaux avec la comtesse Marguerite de Matagriffon, sa tante, sœur d'Isabelle, et, aussi longtemps que vécut Nicolas de Saint-Omer, il protégea la princesse et maintint l'ordre dans le pays, malgré les intrigues de ses adversaires. Mais il mourut le 30 janvier 1313 et l'anarchie commença.

Philippe le Bel, qui aspirait à une sorte de domination universelle et faisait en Belgique la guerre aux princes hostiles à ses projets, gagna une partie des barons de la *princée*. Ceux-ci s'emparèrent de la princesse Mathilde, l'embarquèrent pour la France et la conduisirent à Fontainebleau, où le roi se chargea de lui choisir un époux. Mathilde avait été fiancée déjà à Charles, fils de Philippe de Tarente, de même que sa cousine Catherine de Namur-Courtenay avait été promise à Hughes V, duc de Bourgogne, frère de Robert II, roi titulaire de Salonique. Ces dernières fiançailles ayant été rompues, Philippe le Bel entendit dédommager la maison de Bourgogne, et Mathilde dut épouser le prince Louis de Bourgogne, frère du duc. Louis promit de soutenir Philippe de Tarente dans ses desseins sur la Romanie; si Mathilde redevenait veuve, elle ne contracterait pas une union ultérieure sans le consentement de ce dernier. Mais Philippe le Bel modifia le contrat de façon que Mathilde, en cas de décès de Louis sans hoir, posséderait, jusqu'à sa propre mort, la Morée, mais qu'alors, eût-elle des enfants d'une nouvelle union, la principauté reviendrait à la maison de Bourgogne. Dans ces combinaisons artificieuses d'une diplomatie égoïste, la duchesse Mathilde était honteusement sacrifiée. Elle accepta, contrainte et forcée, le nouvel époux qu'on lui imposait, et les noces furent célébrées le 30 juillet 1313.

Philippe le Bel fit céder par Philippe de Tarente — devenu empereur titulaire de Constantinople par son mariage avec Catherine de Namur-Courtenay — tous ses droits sur le royaume de Salonique à Louis de Bourgogne, devenu prince d'Achaïe en sa qualité de mari de Mathilde de Hainaut (octobre 1314).

Les jeunes époux paraissent avoir séjourné en Occident jusqu'en 1316, cherchant à rassembler des hommes et de l'argent. Le comte de Hainaut leur prêta 3,000 livres de petits tournois. Un seigneur, Guy de Prangy, s'engagea à procurer au comte des lettres d'assurance pour le couvrir (27 décembre 1315). De leur côté, Louis de Bourgogne et Mathilde de Hainaut transportèrent entre les mains du comte Guillaume, pour un terme de six ans, leurs terres et revenus en Hainaut, en garantie du prêt (1^{er} janvier 1316).

Au mois de novembre 1315, Louis, s'arrêtant à Venise, y faisait, le 30, son testament, par lequel il ordonnait qu'on l'ensevelît dans un monastère de Cîteaux et qu'à défaut d'héritiers directs de lui et de Mathilde, la *princesse* fassse retour à la maison de Bourgogne.

La guerre civile éclata lorsque le prince et la princesse débarquèrent à Patras. Fernand d'Aragon, se fondant sur une cession depuis longtemps caduque de Manfred, disputa le trône à Louis. Celui-ci marcha au-devant de son adversaire à Klarentza et resta vainqueur (5 juillet 1316); mais il ne jouit pas longtemps du fruit de sa victoire. Il expira à Patras, le 2 août 1316, empoisonné, dit-on, par l'implacable ennemi des princes d'Achaïe, le comte Jean de Céphalonie.

Mathilde était donc veuve pour la seconde fois. Elle n'avait pas atteint sa vingt-troisième année. Sans soutien, sans appui, elle s'opposa de son mieux à l'exécution du testament de son mari qui appelait la maison de Bourgogne à l'héritage d'Achaïe, au mépris de ses droits à elle. Eudes IV, duc de Bourgogne, ne se soucia pas de lutter contre sa belle-sœur; mais il lui suscita des complications d'une autre nature. Il en-

voya sa renonciation formelle à Philippe de Tarente, souverain supérieur, qui s'était accordé avec Philippe le Bel, de même que Louis de Bourgogne et Mathilde de Hainaut avaient promis d'exécuter les arrangements intervenus entre le roi de France et ses contractants (6 et 13 avril 1313).

Dans cette situation perplexe, Marie invoqua les bons offices du roi Robert de Naples. Robert nomma, le 9 mai 1317, Eustache Pagano gouverneur et capitaine d'Achaïe et invita Mathilde à aller à Naples. La princesse ne s'y résolut qu'avec une secrète terreur. Elle redoutait d'instinct quelque grande catastrophe. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompée. Le roi avait décidé, en vertu d'une dispense papale, sans égard pour Mathilde et la maison de Bourgogne, d'annexer l'Achaïe. Cette solution aurait lieu en forçant Mathilde de prendre un nouvel époux. On lui désigna Jean, comte de Gravina, le plus jeune frère de Robert. Malgré l'extrême résistance de la jeune veuve, on lui imposa le mariage, qui fut célébré, pour la forme, au commencement de 1318. Dès le mois de mars suivant, Jean de Gravina prit le titre de prince d'Achaïe.

Mathilde avait été forcée, lors des fiançailles, de conclure avec Robert et Jean un traité par lequel elle cédait tous les droits des Villehardouin à la maison d'Anjou. Il en résultait que Mathilde devait abandonner la *princesse* au roi Robert et à ses héritiers, que son fief héréditaire de Kalamata seull lui resterait, lequel, du reste, elle ne pouvait ni engager ni aliéner sans le consentement de Robert. La bénédiction de son union avec Jean de Gravina emporterait la rétrocession de la principauté à elle, c'est-à-dire au comte Jean.

Mais Mathilde ne voulait ni ne pouvait devenir la femme de Gravina. Elle réclama l'intervention de Venise qui la renvoya au pape Jean XXII; une diversion bourguignonne ne réussit pas davantage. Elle ne lutta plus alors que pour la liberté de sa personne.

Le roi de Naples la força, en 1322, de le suivre à Avignon, auprès de

Jean XXII. Lorsqu'elle déclara au souverain pontife qu'elle ne pouvait consommer l'union avec le comte de Gravina, attendu qu'elle était unie par un mariage secret à un seigneur bourguignon, Hughes de la Palisse, Robert s'écria, tout joyeux, qu'elle avait par ce fait, accompli en dehors du consentement suzerain, sacrifié sa principauté. Il en investit aussitôt Jean de Gravina.

A quelque temps de là (septembre 1322), il y eut une tentative de meurtre sur le roi de Naples. Les criminels furent saisis et exécutés; mais on prétexta qu'ils auraient agi à la suggestion du sire de la Palisse. Celui-ci parvint à se mettre hors d'atteinte; mais Mathilde de Hainaut fut, malgré ses protestations, condamnée à la prison perpétuelle.

Le comte de Hainaut qui connaissait l'avidité du roi Robert, chargea, en décembre 1323, le cardinal Napoléon Orsini d'acheter la libération de la princesse moyennant 100,000 livres. Robert, soit qu'il n'écût que sa vengeance, soit qu'il craignît de voir naître des projets se rattachant aux droits et prétentions gênantes de sa captive, refusa.

Mathilde fut enfermée au castel d'Uovo, à Naples, et reçut pour son entretien et celui de ses suivantes trois onces d'or par mois. Elle y mourut en 1331, protestant jusqu'au dernier jour de son innocence. Robert, n'ayant plus rien à craindre de sa victime, lui fit, à l'exemple de certains empereurs romains, des funérailles pompeuses.

Emile de Borchgrave.

Buchon, *Recherches et Nouvelles recherches sur la principauté française de Morée*. — Gylden-crone, *L'Achaïe féodale*, passim. — Hertzberg, *Griechenland seit den Römern bis zu der neuesten zeit*, t. II. — Hopf, *Griechenland im Mittelalter*. — Hopf, *Chroniques gréco-romaines*. — Gregorovius, *Das Herzogthum Athen im Mittelalter*, 1886. — Saint Genois, *Monuments anciens*, t. II. — Wauters, *Tables chronologiques des chartes et diplômes imprimés*, t. VI, VII et VIII, passim. — D'Outreman, *Constantinopolis belgica*.

MATHISIUS (Henri ou Corneille-Henri). Voir MATHYS (Henri).

MATHON (Edmond-Etienne-Joseph), homme de guerre, né à Tournai, le 9 mai 1788, mort à Ginneken lez-Bréda,

en juin 1863. Obéissant à une précoce vocation militaire, il s'engagea, à l'âge de seize ans, au régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale. En 1805, il fit la campagne d'Autriche et obtint les galons de brigadier. En 1806 et 1807, il guerroya en Prusse ou en Pologne; de là, il fut envoyé à l'armée de Naples et fut nommé, en 1808, premier lieutenant au 29^e régiment de ligne. Après avoir, pendant deux ans, pris part aux opérations militaires en Calabre, en 1809, il suivit son corps d'armée sous les ordres du prince Eugène, en Autriche. Capitaine en 1810, il fut, l'année suivante, attaché en qualité d'aide de camp au général Billard, sur la demande de celui-ci, qui, en récompense de ses brillants services pendant la campagne de Russie, le proposa pour le grade de chef d'escadron et la croix de la Légion d'honneur. Mathon assista à la plupart des grandes batailles du premier Empire. A Austerlitz, il se distingua dans la charge, qui décida du sort de la journée, des chasseurs à cheval de la garde impériale et des mamelouks contre les chevaliers-gardes de l'empereur Alexandre. Il prit part au siège de Gaète sous Masséna, combattit à Miletto, à Eylau, à Friedland et à Caldiero, où il fut grièvement blessé d'une balle dans le cou. Il fut ensuite à Raab et à Wagram, où il fut atteint de deux balles. Pendant la retraite de Russie, il fit partie de la division Partonneaux, qui, sous les ordres du maréchal Victor, fut chargée de couvrir le passage de la Bérézina. La vaillante division, réduite à deux mille hommes et cernée par plus de quarante mille Russes, fut forcée de se rendre après des prodiges de valeur. Le capitaine Mathon, fait prisonnier, fut interné pendant deux ans à Koursk (Grande Russie) et en Crimée. A son retour de Russie, il obtint son congé de l'armée française et entra, en 1815, avec le grade de major, au service des Pays-Bas.

Lieutenant-colonel en 1826, il commanda le premier bataillon de grenadiers, à la tête duquel il combattit pendant les journées de septembre 1830.

Refusant les brillantes offres de ses compatriotes, il resta fidèle à la maison d'Orange.

De 1831 à 1833, il fut attaché à l'état-major du duc Bernard de Saxe-Weimar. Le 13 février 1834, il fut nommé colonel du 12^e régiment d'infanterie et le 1^{er} janvier 1841 général-major, commandant de la province de Gueldre. En 1843, il fut mis à la retraite et se retira dans une maison de campagne à Ginneken, près de Bréda, où il mourut inopinément. Le général Mathon était chevalier de l'ordre militaire de Guillaume et de la Légion d'honneur, commandeur avec étoile de l'ordre de l'Aigle blanc de Saxe-Weimar-Eisenach, décoré de la croix de métal et de la médaille de Sainte-Hélène.

Émile Van Arenbergh.

Bosscha, *Neerl. heldend.*, t. III, p. 641. — *Amsterdamsch Handelsblad* du 29 juin 1863.

MATHYS (*Henri* ou *Corneille-Henri*), MATHISIUS ou MATISIUS, médecin, naquit à Bruges, vraisemblablement vers la fin du x^ve siècle. Vers 1526, nous le trouvons exerçant son art à Pise, où il jouissait déjà d'une grande réputation. Revenu dans les Pays-Bas, il fut attaché par l'empereur Charles V, en qualité de premier médecin, à la personne de Marie, reine de Hongrie, qui venait d'être nommée gouvernante générale (1531). Après l'abdication de Charles V, il suivit ce dernier dans sa retraite du couvent de Saint-Just et l'assista à ses derniers moments, avec un autre médecin nommé Cornelius, qui appartenait également à la maison de l'empereur (d'après un état de la maison de l'empereur en juin 1556).

Après la mort de son maître, Mathys demanda l'autorisation de retourner immédiatement dans sa patrie, sans même attendre que les vêtements de deuil auxquels il avait droit lui fussent remis. Il est juste d'ajouter que les Espagnols l'accusaient d'avoir plus gagné pendant son séjour à Saint-Just que s'il avait été au Pérou et d'avoir plus d'ambition que s'il se préparait à y aller. A vrai dire, Mathys avait reçu pendant ce temps 2,000 écus de gratification, outre les

600 écus de ses gages annuels et le logement et la table qui lui étaient assurés pour lui et ses domestiques. A Bruxelles, Philippe II le confirma cependant dans les fonctions qu'il avait remplies auprès de son père et de sa tante; aussi devint-il le médecin attitré de toutes les grandes familles du pays. Il mourut le 29 juin 1565 des suites d'une chute de cheval qu'il fit en allant visiter ses malades. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, où fut retrouvée son épitaphe :

D. O. M.

HENRICO MATHISIO,

PATRICIO BRUGENSI,

MEDICO CELEBERRIMO,

INCOMITATU CAROLIV ET PHILIPPI HISPANORUM REGIS,

SUO MUNERE PROBISSIME ET FELICISSIME FUNCTO

UXOR ET LIBERI POSUERUNT.

OBIT ANNO M. D. LXV. XXIX JUNII.

Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, parle d'un médecin nommé Corneille-Henri Mathys et d'un autre nommé Henri Mathys, tous deux nés à Bruges et vivant vers la même époque; mais il ajoute que les deux pourraient n'être qu'un seul et même personnage. F. V. (F. Vande Putte), dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (t. I^{er}, p. 313-314), se basant sur ce que l'épitaphe ci-dessus ne parle pas des fonctions que Henri Mathys auraient occupées auprès de la gouvernante Marie de Hongrie, est d'avis qu'il y a eu deux Brugeois du nom de Mathys qui ont exercé la médecine et qui appartenaient probablement à la même famille.

Nous sommes convaincus qu'il n'y avait à la cour des Pays-Bas qu'un seul Mathys dont le prénom était d'abord Corneille, mais qui s'est désigné lui-même sous le prénom de Henri à partir du moment où il fut arrivé au couvent de Saint-Just avec Charles V. Les bulletins de la santé de l'empereur adressés presque quotidiennement à Juan Vasquez, secrétaire de Philippe II et membre du conseil, étaient signés « Henrique Matisio » (Gachard, *Retraite et mort de Charles V*, t. I^{er}, *passim*). L'acte de dépôt du corps de l'empereur entre les mains du supérieur du couvent de Saint-Just était signé « Enricus Ma-

tisius » (*ibid.*). Mais, d'un autre côté, nous voyons dans la liste des personnages de la suite de l'empereur à son entrée au couvent de Yuste, d'après la relation d'un religieux de ce monastère, le nom du docteur Cornelio Matisio (Gachard, t. II). Si nous nous rappelons la présence auprès de l'empereur d'un autre médecin du nom de Cornelius, nous pouvons supposer que Mathys abandonna son prénom habituel pour le prénom de Henri, que, dans son ignorance de la langue espagnole (Gachard), il orthographiait *Henrique* ou *Enrique*. Nous n'avons, en tout cas, jamais vu le collègue de Henri Mathys désigné autrement que par son prénom ; « le docteur » H. Mathys et le docteur Cornelius ». Ce docteur Cornelius ne peut donc être Corneille Mathys.

Foppens attribue à Corneille-Henri Mathys une traduction en latin : *Auctuarii Joannis Zachariæ filii de methodo medendi libri sex*, qui fut imprimée à Venise en 1554 (in-4°) et à Paris en 1556 (in-4°) avec les autres ouvrages de ce médecin grec, et à Henri Mathys un ouvrage sur les aphorismes d'Hippocrate. Nous ne les avons retrouvés ni l'un ni l'autre.

D^r Victor Jacques.

MATIN (Jacques), professeur et théologien, né à Bruges, le 20 novembre 1667, reçu à la Compagnie de Jésus le 1^{er} octobre 1684, professa la théologie à Anvers et à Louvain, fut provincial (1714-1718) et recteur de Malines (1728-1732, 1735 et 1737), et de Gand (1732-1735). Il mourut à Malines, le 29 juillet 1737. Il a présidé la soutenance de nombreuses thèses dont on trouvera l'énumération dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. On lui doit, en outre : *Ordo domesticus Magistrorum provinciae Flandro-Belgicae Societatis Jesu*. Anvers, J.-P. Robyns, 1715; pet. in-8°.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 720-723.

MATIS (Louis), auteur dramatique, né à Bruxelles, vivait au commencement

du XIX^e siècle. On lui doit deux comédies des plus singulières et qui sont rares : 1. *Fanny ou le Délateur bienfaisant*, comédie en 1 acte et en vers. Brux., s.n., 1820; in-8°. — 2. *Folifanfond ou Tout pour l'éclat*, comédie en trois actes et en vers. Bruxelles, A. Lacrosse, 1821; in-8°. Voici quelques vers de *Fanny*, qui suffiront à caractériser le genre de Matis, sur la personnalité duquel on n'a, d'ailleurs, aucun renseignement :

Quand le malheur pèse sur notre front,
Le pied se perd sur la terre sans fond.
Viens, ma Fanny, si jamais ma mamelle
Forma ton sang, oui la grâce éternelle
Me donnera le moyen suffisant
Pour recevoir et nourrir mon enfant
Car observez que le plus triste asile
Dans le besoin est un beau domicile...

La pièce se termine par une morale, qui n'est pas moins plaisante :

Car ta Fanny nous prouve évidemment
Que la vertu nous gouverne au bon vent;
Et que, malgré les tourments d'Eole,
Elle est toujours la plus sûre boussole.

Paul Bergmans.

Le Bibliophile belge, t. III (Bruxelles, 1846), p. 235. — Fr. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. IV (Bruxelles, 1880), p. 286.

MATISIUS (Henri ou Corneille-Henri). Voir **MATHYS** (Henri).

MATON (Alexis), littérateur, né à Lille, vers 1730. Il était membre de la Société littéraire de sa ville natale. Il est l'auteur de nombreux écrits en vers et en prose parmi lesquels on peut indiquer : *Prose et vers de M. M****. Amsterdam, 1759; in-12. — *Les Innocents*, poème héroïque. Lisbonne, 1762; in-8°; réimprimé sous le titre : *les Victimes*, avec beaucoup de changements, en 1768, et dans le tome VI de la *Collection d'héroïdes*. Liège, 1771; dix vol. in-12. — *Andriscus*, tragédie en cinq actes. Paris, 1764; in-12. — *Mémoire adressé à messieurs les XL de l'Académie* (sic) *contre la compagnie des histrions*, sans lieu d'impression, ni date; in-12. C'est un pamphlet contre les comédiens français, composé par Maton pour se venger du mauvais accueil fait à sa tragédie. — *Mikou et Mézi*, conte moral en prose. Paris, 1765; in-8°. — *Vanbrook, ou le Petit Roland*, poème héroïque.

Birmingham et Bruxelles, 1776; in-8°.
— *Tableau moral ou Lettres à Lampito pour servir d'annales aux mœurs du temps.* Paris, 1778; in-12.

A. Beeckman.

Quérard, la France littéraire, t. V, p. 622.

MATSYS, peintres. Voir **METSYS**.

MATTARD (Pierre), poète latin, né à Furnes, vécut au XVII^e siècle. Il fut religieux prémontré et curé de la paroisse Saint-Nicolas à Furnes. Marchand le cite comme un poète latin fort distingué. Ses œuvres n'ont pas été publiées séparément. On trouve de lui un poème au lecteur dans l'ouvrage suivant publié par un de ses compatriotes : *De Jesu Christi Domini nostri rerum gestarum, quum in terris versaretur, claritate et gloria. Autore Ioanne Boudinio, Furnensi, Flandro.* Anvers, Plantin, 1591; in 8°, 215-7 pages n. c. (bibl. de Wolfenbüttel). La dédicace de Boudin est datée de Furnes, kal. dec. 1588. La pièce de Mattard est en huit distiques; elle ne contient rien d'intéressant.

Alphonse Roersch.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occid. (Bruges, 1843), t. I, p. 345.

MATTELAER (Josse), poète flamand, né à Courtrai, y florissait vers le milieu du XVII^e siècle. En 1646, il était prince ou chef-homme de la chambre de rhétorique de la *Sainte-Croix*. Il obtint le premier prix dans un concours qui eut lieu à Comines, en 1652. Dans un recueil manuscrit intitulé : *Cortryksche Poësie, nitgegalmt op de vier redenrycke camers der voorn-stadt, bestaende in hondert diversche refereynen ende andere rymgedichten, by een vergadert door Philips van Renterghem, liefhebber der selve conste*, on rencontre les seize poésies suivantes dues à Mattelaer : 1° *Refereyn op de Clappers*; 2° *Ballade op den bloedigen ommeganck des lydens ons Heeren Jesu-Christy, gejoint aen alle Cruysbroeders ende Susters onder den tytel van Minnelyck van Herten*; 3° *Refereyn op de vraghe : waerin dat meest de cracht van rechte liefde blyckt*; 4° *Betoonende waerin den*

oprechten edeldom gheleggen is; 5° *Betoonende hoe dat de redenryck Hemels ende vyf Godt begonst is*; 6° *Op de vraghe welck dat de dry schoonste blommen des werelts syn, te weten de deuchdelicste, de eerlyckste, de geestelyckste*; 7° *Tot lof van den teghenspoet en ider smenschens cruys*; 8° *Betoonende dat de ruste van ons verstande vreeze Gods is*; 9° *Van d'hooverdie*; 10° *Geestelyck amoureux*; 11° *Op die tuort Gods hooren en niet volghen*; 12° *Hoe dat wy elckander moeten beminnen*; 13° *Tot lof van de redenrycke*; 14° *Ballade hoe dat de redenryck begonst is*; 15° *Refereyn op tverwinnen syn selfs*; 16° *Van de wercken Godts*. Les titres de ces poésies, comme aussi les extraits des nos 4° et 5° reproduits par M. Frans de Potter (*Geschiedenis der stad Kortryk*, vierde deel, bl. 311), nous disent que le poète traitait des sujets religieux ou moraux; quant à la forme, elle est dans le goût de l'époque.

La note gaie et humoristique domine dans la satire : *Den eergierigen bottaert gheleken by den ephesiaenschen ezel*. Ce morceau, écrit en grande partie dans le dialecte courtraisien et où l'auteur expose les devoirs des juges, a été communiqué par M. Snellaert dans son travail : *Over de kamers van Rhetorica te Kortryk* (*Belgisch Museum*, derde deel, bl. 33).

Quoique simple forgeron, Mattelaer était tenu en grande estime par ses confrères de la Sainte-Croix, car il eut l'honneur unique de voir insérer son portrait dans le registre aux procès-verbaux de la société. Au-dessous du portrait on lit : *'T is voorwaer Judocus Mattelaer Prince 1646*. Plus bas, une autre main a ajouté : *binnen zyn leven poët van de redenrycke gulde van de Cruysbroeders*.

La société afin de perpétuer la mémoire de son chef-homme plaça dans le mur du porche de l'église Saint-Martin, une pierre sépulcrale existant encore aujourd'hui et portant avec ces lignes :

H. L. R. †

JOOS MATTELAER F^s JANS.

VERTOEF WAT, DIE HIER VOOR BY GAET,

BIDT VOOR DE ZIEL VAN AL-MET-RAET :

DEES LETTERS KEERT, 'T IS MATTELAER.

KENT GY HEM NIET? GHERAEDT ER NAER.

HY HEEFT OOCK IN SOO MENICH DICHT
NIEMANT BESCHAEMT, NIEMANT ONTSTICHT.

IN SYN LEVEN WAS HY EENEN SMEDT,
DIES HEM GEDENCKT IN U GHEBEDT :
BIDT DAT HY MACH MET GODT HIER NA
BEDICHTEN 'T BLYD ALLELUYA.
OBIT 28 AUG. 1687.
R. I. P.

A. C. De Schrevel.

Snellaert et F. de Potter, ouvrages cités.

MATTENS (*Jean-Norbert*), religieux prémontré de l'abbaye de Tongerlo, mort le 31 décembre 1728. Né à Bruxelles, le 22 décembre 1680, Mattens commença à Rome, en 1703, ses études en théologie, puis retourna dans sa patrie, où il se livra à l'enseignement de la même science, en 1712. Il remplit à Duffel les fonctions de chapelain jusqu'en 1726, puis il retourna, pour la troisième fois, dans la capitale de l'Italie, où il fut appelé aux fonctions de procureur général de son ordre et où il était très estimé, surtout du pape Benoît XIII. Il a donné une nouvelle édition du livre intitulé : *Onse Lieve Vrouw van Duffel ofte van Goeden wille* (Anvers, 1717; in-12), de Philippe Haeswinckel, curé de Duffel, et publié en 1644 et 1667; Mattens l'a fait précéder d'une dédicace à l'abbé de Tongerlo, Grégoire Piera.

Alphonse Wauters.

Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*, p. 249.

MATTHEY (*Jean-Henri*), médecin, naquit à Maeseyck en 17... et mourut à Anvers le 13 août en 1796. Il commença de bonne heure ses études de médecine et prit service en qualité de chirurgien dans le corps d'armée autrichien qui tenait garnison dans la citadelle d'Anvers. Il ne resta toutefois pas longtemps au service militaire, puisque nous le trouvons établi à Anvers comme maître chirurgien dès 1770. L'année suivante, il publia un mémoire sur la cause de la mort par submersion et sur les secours à donner aux noyés : *De behulpzame hand aen de verdrinken toegebragt, ofte korte verhandeling over de verdrinken, in dewelke men aenwyst de waere oorzaak van hunne dood ende de bekwaemste hulpmiddelen om hun van eene schielijke dood te redden, enz.*, byeen versaemt door J.-H. Matthey, m^r chirurgyn. Antwerpen, by

J.-D. De Marcour, S. A., 1771, in-8°; 102 bladz. Cette question avait été vivement discutée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Matthey avait acquis la réputation d'un praticien habile et instruit; aussi, lorsque la place de professeur d'anatomie fut devenue vacante à l'école de chirurgie d'Anvers, fut-il jugé par ses collègues digne de l'occuper. Il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de sa carrière. Mais le titre modeste de chirurgien ne lui suffisait plus : au mois d'octobre 1776, il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Louvain. Dès son retour à Anvers, il fut admis comme membre du collège des médecins.

Séduit par les théories des philosophes, Matthey embrassa avec ardeur les principes de la révolution; puis, entraîné par les circonstances, il ne tarda pas à se jeter dans les rangs des plus exaltés. Les jacobins qui avaient envahi la Belgique à la suite de l'armée victorieuse de Dumouriez, trouvèrent en lui un partisan convaincu. Aussi, après la seconde invasion de nos provinces, quand le magistrat d'Anvers fut remplacé par une municipalité (7 août 1794), Matthey fut-il désigné pour faire partie de la nouvelle administration, puis pour la présider. C'est en qualité de président qu'il harangua les représentants du peuple français, Ramel et Lefèvre, le 10 août 1795, à l'occasion de l'ouverture de l'Escaut; il les chargea « d'être auprès » de la Convention les interprètes de la « gratitude des Anversois pour cet acte » de haute justice nationale ».

Mais si Matthey avait su conquérir une situation politique relativement importante à Anvers, ses concitoyens, exaspérés contre le règne du jacobinisme, lui avaient retiré leur confiance et sa clientèle l'avait à peu près complètement abandonné. Il fut peu regretté quand il mourut subitement pendant une traversée de l'Escaut, un jour qu'il allait à la Tête de Flandre visiter l'un de ses rares malades.

Dr Victor Jacques.

Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — Broeckx, *Notice biographique*. Anvers, 1855, avec un portrait.

MATTHIAS VON ZITTARDT, également nommé ZITTARDUS ou CITTARDUS et parfois AQUENSIS, né à Aix-la-Chapelle de parents originaires de Sittard, et mort en 1571, dans un âge assez avancé. On ignore la date exacte de sa naissance, ainsi que l'histoire de sa première jeunesse. On sait qu'il s'établit à Aix-la-Chapelle, où il entra vers 1520 dans l'ordre des prédicateurs et qu'il ne tarda pas à briller par sa piété, son savoir et son éloquence. Théologien érudit et profond, en même temps qu'élégant orateur, il se servit surtout de ses brillantes qualités pour combattre l'hérésie qui tendait à envahir l'Allemagne. Sa réputation parvint jusqu'à l'empereur Ferdinand Ier qui l'appela à la cour, en fit son prédicateur et son confesseur et lui accorda la prévôté de Leitmeritz et une rente de 300 florins. Il prononça un important discours lors de l'élection à Francfort, en 1562, de l'archiduc Maximilien, et fit également à Vienne l'éloge funèbre de l'empereur Ferdinand. Gilbert de la Haye écrit qu'il est aussi mentionné dans les actes du chapitre général de Bologne. Gretzer dit qu'il ne fut pas seulement le confesseur et le prédicateur de Ferdinand Ier, mais encore son confident favori. S'appliquant surtout dans ses prédications à combattre les mœurs dépravées des gens de la cour, il réfutait en même temps les doctrines de la Réforme et défendait la religion catholique.

Voici la liste des ouvrages qu'il a laissés :

1. *Concio de supplicatione seu processione cum gestatione Sacrosanctæ Eucharistiæ*. Venise, 1568. — 2. *Preces catholicæ ad Evangelia et epistolas dierum dominicorum et festorum accommodatæ* (ouvrage publié en allemand). Cologne, 1569. — 3. *Auszlegung der ersten epistel S. Johannis*. Cologne, 1571; in-folio. Ce sont vingt-sept sermons que Matthias avait prêchés à la cour impériale. — 4. *Duæ conciones funebres in eæquius Ferdinandi I Cæsaris, anno 1564 Germanice pronunciatæ, una cum prædictis homeliis editæ*. Certains auteurs sem-

blent également attribuer à Matthias von Zittardt deux autres ouvrages : 1. *Adsertio catholicæ religionis contra Lutherum excusa*. Colonia, anno Dni 1542. — 2. *Christiana ac pia catholicæ fidei assertio contra Martinum Buserum*. Cologne, Cholinus, 1556; in-8°. Mais il paraît certain que ces écrits ont été publiés par un autre Matthias, vivant vers la même époque et également appelé Matthias Aquensis, avec lequel on a confondu notre Matthias.

Le Père Matthias était le frère de Léonard von Zittardt, qui embrassa comme lui l'ordre de Saint-Dominique et devint suffragant de Mayence sous le titre d'évêque de la Mysie.

Paul Maes.

Allgemeine deutsche Biographie, t. 34, p. 423. — *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti*, par Quétil et Echar. Paris, Christ. Ballard, 1721, t. II, p. 215 et 216. — Antonius Possevinus, *Apparatus sacri*. Cologne, 1608, t. II, p. 93. — *Bibliotheca instituta et collecta primum a Comrado Gesnero, aucta par Simlerum*. Tiguri, Christophoro Fioscho, 1575. — Valeri Andræ Desseli, *Bibliotheca belgica*, éd. Zeger, 1643, t. II, p. 664. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, etc.* Louvain, 1768, t. II, p. 628 et 629. — Cornelius Loos Callidis, *Catalogue des célèbres écrivains allemands*. Mayence, Gaspard Behem. — Gilbertus de la Haye, *Biblioth. belgo-dominic.*

MATTHIAS (Hermann) Werrecorensis, compositeur de musique. Voir WERRECOREN (*Hermann-Mathieu*).

MATTHIAS (Pierre), écrivain ecclésiastique, né à Mons, en 1576, mort à Namur, le 19 juillet 1642. Entré dans la Compagnie de Jésus, le 31 mars 1598, il se consacra au saint ministère, qu'il exerça pendant vingt-quatre années dans nos provinces wallonnes, et fut pendant longtemps confesseur de l'évêque de Namur, Engelbert Dubois. On lui doit : 1. *Exercice d'amour ou de la passion, augmenté de plusieurs points en chaque station*. Lille, P. de Rache, 1627; in-24. Souvent réimprimé. — 2. *Le Cénacle, ou Traité des vertus que N.S.J.C. a pratiquées en sa dernière Cène*. Anvers, 1631. — 3. *Paradisus cælestis*. Anvers, H. Aertsens, 1640; petit in-8°. Pierre Matthias laissa en manuscrit deux ouvrages : *De corporibus gloriosis* et *De*

gloria essentiali, que la mort l'empêcha d'achever.

Paul Bergmans.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise* (1848), p. 258.
— C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (1894), col. 138.

MATTHIEU DE NINOVE, écrivain ecclésiastique, florissait dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Né à Schoorisse (Flandre orientale), il fut reçu chanoine régulier de Prémontré dans l'abbaye du Mont-Saint-Martin, du diocèse de Cambrai. En 1190, il devint abbé de Ninove, mais, au bout de cinq ans, il renonça à sa charge pour se retirer au Mont-Saint-Martin, où il mourut la même année, en 1195. Il fut célèbre parmi ses contemporains tant par ses vertus religieuses que par son savoir. La bibliothèque de Ninove conservait de lui des sermons, ainsi que des commentaires sur les psaumes de David et sur le prophète Isaïe; mais ces écrits paraissent avoir été perdus dès le commencement du XVII^e siècle. La chronique de Ninove le loue surtout comme prédicateur; on l'écoutait, dit-elle, « comme un ange » qui serait descendu du ciel.

Paul Bergmans

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 868-869. — *Histoire littéraire de la France*, t. XV (Paris, 1820), p. 134-135. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIV (Paris, 1865), col. 314.

MATTHYSSEN (*Abraham*), peintre, né à Anvers en 1581, mort dans la même ville en 1649. Elève de Tobie Verhaecht en 1591, Matthyssen ne sollicita son admission parmi les francs-maîtres qu'en l'année 1619, ce qui s'explique par un long séjour qu'il fit à l'étranger. Les recherches de M. F.-J. Vanden Branden ont établi qu'en effet, de 1603-1619, notre artiste fut absent d'Anvers; qu'en outre, s'en éloigna de nouveau après avoir reçu la maîtrise pour ne revoir sa ville natale qu'en 1623. Nous ignorons en quels lieux il avait résidé, et, chose digne de remarque, c'est dans les seules églises d'Anvers que se rencontrent les productions de son pinceau; encore y sont-elles en petit nombre. La meilleure toile de Matthyssen, *la Mort*

de la Vierge, fut peinte en 1633 pour orner le revers du maître-autel de la cathédrale. C'est une page absolument distinguée et dont le caractère individuel est digne d'éloges, à ce moment de l'école anversoise, si complètement gagnée aux principes de Rubens. La chapelle de la rue de l'Empereur, à Anvers, conserve une *Assomption* de notre artiste; enfin, le tombeau de Bonaventure Peeters († 1652) à l'église d'Hoboken, non loin d'Anvers, est orné du portrait de ce maître, dû au pinceau de Matthyssen. Membre du tiers-ordre de Saint-François, l'artiste voulut être enseveli dans la robe du susdit ordre. Il avait peint, pour décorer son épitaphe à l'église des Récollets, *Saint François agenouillé devant la Vierge et l'enfant Jésus*. Ce tableau fut enlevé par les Français en 1794 et semble avoir été restitué en 1815. Nous ignorons où il a passé. À l'église d'Ackerghem, à Gand, se trouve une *Annonciation*, par Matthyssen. Il n'est fait mention d'aucune autre toile de l'artiste. Les peintures — des tableaux d'accessoires — qu'on lui a jadis attribuées aux musées de Dresde et de Schwerin et où figure la signature *Broder Matthyssen*, portent des dates postérieures à sa mort. On ne peut confondre non plus Abraham Matthyssen avec un homonyme rencontré à Rome, par Abraham Genoels, dans la gilde des peintres néerlandais, où il avait reçu le surnom de *Vroome*, le Pieux. Cette rencontre eut lieu en 1674. Matthyssen, dont la situation de fortune était, semble-il, fort satisfaisante, s'était formé une remarquable galerie de tableaux. Il possédait notamment une effigie de Rubens dans sa jeunesse, peinte par le maître lui-même. Cette galerie fut dispersée à la mort de son propriétaire. Matthyssen forma de nombreux élèves dont aucun n'arriva à la célébrité.

Henri Hymans.

F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilder-school*. — Piron, *Algemene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. Malines, 1860. — Gérard Berbie, *Description des principaux tableaux, sculptures et autres raretés des plus fameux et anciens maîtres qui se trouvent dans les églises et couvents de la ville d'Anvers* (1733).

MATTON (*Charles-Florimond*), homme de lettres, né à Ressaix, près de Binche, le 15 août 1799, et décédé à Nivelles, le 23 janvier 1866. En 1819, Ch.-F. Matton enseignait les humanités au collège d'Avesnes (France); l'année suivante, l'Académie de Douai lui décernait le grade de bachelier ès lettres, et, en 1824, l'université de Gand le nommait docteur ès lettres. En 1826, nous le trouvons au collège de Wavre, où il occupe la chaire de rhétorique. Après avoir pris son diplôme de docteur en droit, il entra au barreau en 1828, mais la profession d'avocat, qu'il avait embrassée sur les instances de son père, ne s'accordait pas avec son caractère et il finit par revenir à l'enseignement. En 1839, il fut nommé professeur de rhétorique au collège de Nivelles et, en 1843, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, fonctions qu'il remplit pendant treize années.

Ch.-F. Matton a publié les ouvrages suivants : 1. *Specimen inaugurale juridicum de confessione partis in causis civilibus... in Academia Gandavensi publice defendit die 19 Junii 1828*. Gand, Max.-Ant. Mahne, 1828; in-4°. — 2. *Essai de poésie lyrique à l'usage des écoles et du peuple*. Bruxelles, Deprez-Parent, 1847. — 3. *Chants populaires. Essai de poésie lyrique à l'usage des écoles*. Tournai, Casterman, 1845. — 4. *L'Italie*. Nivelles, Cuisenaire, 1848. — 5. *Les Oiseaux*. Nivelles, Cuisenaire, 1848. — 6. *Louise-Marie d'Orléans*, poème. Nivelles, Despret, 1851. — 7. *Le Croyant*, poème. Nivelles, Despret, 1852. — Ch.-F. Matton a collaboré à l'*Annuaire poétique belge* (année 1854) ainsi qu'à la *Revue de Liège*. Ses vers ne manquent pas de force, ni d'énergie, mais ils sont, en général, dépourvus de beautés intérieures et peu personnels.

Hubert Krains.

Bibliographie nationale. — Gazette de l'arrondissement de Nivelles.

MATRÉE (*Christophe DE*), écrivain ecclésiastique du xvi^e siècle. Originaire du Condroz et appartenant à une famille noble, Christophe de Mattrée connaissait, outre les langues classiques, toutes les

langues européennes. C'est du moins ce que nous apprend Valère André, recopié plus tard par Foppens. Le même bibliographe ajoute que De Mattrée écrivit un excellent ouvrage : *De venerabili Sacramento Eucharistiae*, qui fut imprimé sous le nom d'un autre auteur, et sic tulit alter honorem. Il y a là une énigme littéraire qui n'a pas été résolue jusqu'à présent.

Paul Bergmans

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 138-139. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), p. 180.

MAUBEUGE (*Jean DE*), peintre. Voir GOSSAERT.

MAUBURNUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. Voir JEAN DE BRUXELLES.

MAUBUS (*Ferdinand DE*), historien et littérateur, né à Lille, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, mort en cette ville, le 30 juin 1646. Il était chevalier, seigneur de Schoondorp, de Dourbes, de Sartel et avait épousé Elisabeth Le Blancq, dame d'Astiches. Il appartenait à une famille artésienne dont les armoiries étaient : d'azur au lion d'or; au canton d'argent chargé d'une bande losangée de sable. De Maubus était très versé dans l'étude de la langue espagnole, par suite des séjours qu'il avait faits dans la Péninsule. D'une grande piété, ce noble chevalier entretenait des relations suivies avec les pères Dominicains de Lille et ce fut à leur instigation qu'il entreprit, en 1616, de traduire en français un ouvrage du P. Saragoca de Heredia; cette traduction n'était pas, dans la pensée de notre écrivain, destinée à l'impression; mais sur les instances des religieux lillois, il la publia en 1625, malgré sa forme abrupte; le style cadre avec l'extraordinaire naïveté de l'original. On doit à Maubus les ouvrages suivants : 1. *Onze Marguerites du parterre de S. Dominique, amassées à l'instance des révérends pères du couvent des frères prescheurs à Lille*. Lille, Pierre de Rache, 1623; in-8°. — 2. *La vie de Benoïste sœur Marie de Bagy, écrite en espagnol par Pierre-Jean Saragoca de*

Heredia. Tournai, A. Quinqué, 1625 ; in-12. — 3. *La généalogie des seigneurs de Comines*. — 4. *Histoire chronologique des villages de la châtellenie de Lille, ou Mémoires de Ferdinand de Maubus, seigneur de Schoondorp*. Ce dernier ouvrage est resté inédit.

Ernest Matthieu.

Le Glay, *Spicilège d'histoire littéraire*. — *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 2^e série, t. V, p. 94-95.

MAUDE (*David DE*). Voir **MAUDEN** (*David VAN*).

MAUDE (*Jean VANDER*), ou AMMONIUS, ou DE HARENA, chartreux, né à Gand à la fin du x^e siècle. On ne connaît sur ce personnage, qui n'est pas cité par Th. Petreius dans sa *Bibliotheca carthusiana*, que les renseignements fournis par F.-V. Goethals. Aucun document certain ne m'ayant permis de les contrôler, je me borne à les résumer, sans en garantir l'authenticité. Après la mort de sa femme, Jacques Ammonius de Harena ou Vander Maude, se fit prêtre, prit l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et mourut à Courtrai en 1531 ; il avait eu deux fils : Jean et Liévin (voir plus loin) qui embrassèrent tous deux la carrière ecclésiastique. Le premier, qui nous occupe ici, entra vers 1500 dans la chartreuse de la Chapelle, près d'Enghien, dont un des principaux bienfaiteurs fut son père, qui fit don à ce couvent de sa bibliothèque, formée avec soin et assez considérable. Elève de Josse Argillanus ou Vander Cleyen, Jean se livra à l'étude des lettres et écrivit, notamment, une relation du baptême de Charles-Quint, auquel il avait assisté, et l'éloge des religieux de sa maison professe. Ayant lu les œuvres de Luther, Jean Ammonius fut séduit par les nouvelles doctrines ; il les discuta ouvertement, malgré les réprimandes de son prieur, et son obstination le fit jeter dans la prison du monastère, où il finit ses jours. Pierre Wallius a copié, dans son histoire des chartreux, les deux ouvrages de Jean Ammonius ; la courte relation du baptême de Charles-Quint a été traduite en flamand par Cannaert,

qui l'a publiée dans son *Gentsche Almanak voor den jare 1823* (p. 8-10).

Paul Bergmans.

F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique*, t. II (Bruxelles, 1837), p. 440-441.

MAUDE (*Liévin VANDER*), dit LIVINUS AMMONIUS, philologue, écrivain ecclésiastique, né à Gand, vers 1475, mort à Roygem, près de sa ville natale, le 19 mars 1556. Il prit l'habit de Saint-Bruno dans la chartreuse du Bois-Saint-Martin, près de Grammont, au plus tard en 1506. Selon Goethals, il fit une seconde profession dans la maison du Val-Royal, Vallis Regalis, ou Coninxdal, à Roygem, près de Gand. Il fut successivement procureur de la chartreuse du Bois-Saint-Martin, où il se trouvait en 1529, et de celle du Val-Royal, où il remplit aussi les fonctions de vicaire. De 1541 à 1547, il séjourna à la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles. C'est là que Vander Maude rédigea un traité de l'institution des novices, dans lequel il montre l'utilité et l'importance du noviciat, ainsi qu'une vie du général des chartreux, Guillaume Bibaut, mort en 1535. C'est également pendant son séjour à Scheut qu'il publia à Louvain, au mois d'avril 1542, un commentaire sur la parabole de l'Enfant prodigue. Revenu au Val-Royal, il mourut le 19 mars 1556, après avoir célébré son jubilé de religion.

Porté vers l'étude des lettres classiques, Ammonius s'appliqua spécialement à l'étude du latin et du grec ; il étudia cette dernière langue au Bois-Saint-Martin, où l'on conservait une copie des quatre Évangiles, qu'il fit en 1520. La bibliothèque royale de Dresde possède encore aujourd'hui un Psautier grec de sa main. Sa connaissance du grec était assez étendue pour lui permettre de l'écrire en vers ; nous connaissons notamment de lui deux pièces consacrées à la mémoire de Nicolas Utenhove et du grammairien Arnold van Bergheyck ou Oridryus, mort en 1533. Son savoir le fit hautement estimer de ses contemporains et il entretint des relations suivies avec les humanistes de son temps,

tels qu'Erasme, dont la correspondance contient deux lettres adressées à Ammonius, datées de Bâle, le 2 octobre 1528, et de Fribourg en Brisgau, le 13 avril 1531; Arnold Oridryus; Adrien Du Hecquet d'Arras, etc. La correspondance d'Ammonius, comprenant plusieurs centaines de lettres, était conservée jadis chez les Jésuites d'Anvers.

Voici la liste des œuvres de Liévin Vander Maude : 1. *Divi Joannis Chrysostomi sermo de providentia Dei et fato*. Anvers, M. Hillenius, s. d. (c. 1527); petit in-8°. Cette édition est publiée par Liévin Ammonius; au recto du troisième feuillet, se lit une dédicace de ce dernier, datée de 1527, et adressée à François Massemius. — 2. *Nicolai Utenhovii epitaphium* (en six vers grecs), à la fin de la *Summa linguae graecae* d'Arnold Oridryus (Paris, Wechel, 1531; in-8°). — 3. *Tractatus in parabolam Servatoris nostri de filio minore natu, apud Lucam, decimoquinto capite, ad resipiscentiam omnes invitans*. Louvain, Rutger Rescius, 1542; petit in-8°. A la fin du traité se trouvent une élogie latine et une épithèque grecque d'Arnold Oridryus. — 4. Une lettre latine, datée de la chartreuse de Rogeym, 1551, dans la *Scena rerum multarum inversa* d'Adrien Du Hecquet (Anvers, J. Bellère; in-8°, f. 88 v°-89 v°). Cette lettre est précédée de deux épîtres, l'une en vers, l'autre en prose, dans lesquelles Du Hecquet demande à son ami de lui faire présent d'une des lettres qu'Ammonius a reçues d'Erasme. Déjà alors les autographes d'Erasme étaient fort recherchés, et notre chartreux tient tant à ceux qu'il possède, qu'il prie son correspondant de lui accorder le temps de réfléchir mûrement avant de répondre à sa demande : *non diésque consilium dabit*. — 5. *De institutione novitiorum*. Ms. — 6. *Vita Guilielmi Bibautii, Carthusiani ordinis generalis*. Ms.

Le *Psalterium graecum cum Canticis*, conservé à Dresde, y porte la cote Ms. A 304. Ajoutons encore que, dans un catalogue du libraire Thorpe, à Londres, de la première moitié de ce siècle, a figuré, au prix de 15 sh., une lettre autographe de Liévin Ammonius à Ar-

nold Oridryus, à Gand, datée de la chartreuse du Bois Saint-Martin, 21 février 1529: *A beautiful letter on literary matter, dit le rédacteur du catalogue, with greek quotations, the calligraphy of which is excellent*.

Paul Bergmans.

Th. Petreius, *Bibliotheca carthusiana* (Cologne, 1609), p. 232-233. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 606. — Chr.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, t. I (Leipzig, 1750), p. 351. — F.-V. Goethals, *Histoire des lettres en Belgique* (Bruxelles, 1840-1844), t. I, p. 95-97. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XVIII (Bruxelles, 1862), p. 267.

MAUDEN (*David VAN*), DE MAUDE ou MAULDE, médecin, professeur, né à Anvers, d'une ancienne et illustre famille, dans la première moitié du xvi^e siècle, mort dans cette ville, avant 1612. Il étudia probablement la médecine à Louvain, puis se fixa dans sa ville natale. La place de professeur de chirurgie à l'hôpital étant devenue vacante, il l'obtint du suffrage de ses confrères, suivant l'usage du temps. Il enseigna en même temps l'anatomie et, au bout de quelques années, il publia pour ses élèves un manuel flamand, *Bedieninghe der anatomien*. Il renvoie aux planches de Vésale et de Valverde, publiées en 1568 par Chr. Plantin, avec texte explicatif en flamand, tout en y ajoutant deux planches pour les découvertes qu'il avait faites. Il a certainement rendu un grand service à ses élèves qui ne connaissaient pas le latin. Son livre fut réimprimé à Amsterdam, en 1646, chez Cornélis Danckertz, in-folio de 101 pages. L'édition originale, Chr. Plantin, 1553, comprend également 101 pages in-folio, sans le registre, mais elles sont suivies de 6 pages non chiffrées de corrections à la traduction flamande des livres d'anatomie imprimés chez Plantin en 1568. Le titre est trop long pour être reproduit ici. On voit à la page 12 que l'auteur était sur le point de publier deux autres ouvrages : *Methodus medendi secundum temperamenta et aetates hominum*, et *Examen chirurgiae*. On ignore s'ils ont paru. Ajoutons que David Van Mauden est l'auteur de la traduction flamande de l'*Apologia* du P. jésuite Fr. Costerus,

parue à Anvers, en 1606, sous le titre : *De Schildt der katholycken*.

G. Dewalque.

G. Broeckx, *Notice sur David van Mauden*, docteur en médecine, professeur de chirurgie, à l'école de chirurgie d'Anvers (Anvers, 1850). — F. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghé, *Bibliotheca belgica*, art. *Costerus et Vésale*.

MAUDEN (*David A ou DE*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, en 1575, mort à Bruxelles, le 8 avril 1641. Il reçut sa première instruction dans sa ville natale, et se rendit ensuite à Louvain, où, après avoir fait sa philosophie, il étudia concurremment le droit et la théologie; il obtint la licence de cette dernière science, le 6 juin 1606. Il fut, selon Foppens, élu par cooptation parmi les chanoines réguliers de la cathédrale de Deventer. Il remplit ensuite les fonctions de doyen du chapitre de l'église Notre-Dame, à Bréda, depuis 1625 jusqu'en 1637, époque de la suppression du chapitre. Il se rendit alors à Bruxelles, où il fut curé de l'église de la Chapelle.

Voici l'énumération de ses écrits qui reflètent le double courant de ses études : 1. *Discursus morales in præcepta Decalogi*. Louvain, H. Hastenius, 1625; in-folio. Composé à l'usage des prédicateurs. — 2. *Antidotum adversus calumniosos et venenosos libellos Joannis Lillers seu discursus tres de usura videlicet montibus pietatis*. Louvain, H. Hastenius, 1627; in-4°. Cet ouvrage, le seul que j'aie pu rencontrer, est un intéressant plaidoyer en faveur des monts-de-piété, violemment attaqués par Jean de Lillers dans sa *Cassandre des monts-de-piété belgiques* (1626). Il valut à David de Mauden une réplique de ce dernier, parue à Paris, en 1628, sous le titre de : *Alexipharmaca exhortatio*, et signée seulement des initiales J. D. L. Dans sa préface, David de Mauden annonce qu'il donnera plus tard en langue vulgaire une édition augmentée de son *Antidotum*. — 3. *Speculum aureum vitæ moralis, quo Tobias ad vivum delineatur atque explicatur*. Anvers, Jean Meursius, 1631; in-folio. — 4. *Alitologia seu veritatis explicatio, qua præpositura nuncupata Capellæ (quæ ab aliquibus*

a duce Godefrido Barbato extra muros antiquos oppidi Bruzellen. olim fundata asseritur) ad incudem revocatur. Bruxelles, God. Schoevaerts, 1635; in-4°. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que Piron donne erronément à David de Mauden le nom de *Daniel Maudens*.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 174. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), p. 230. — Th.-E. van Goor, *Beschryving der stadt en lande van Breda* (La Haye, 1744), p. 79. — P. de Decker, *Etudes historiques et critiques sur les monts-de-piété en Belgique* (Bruxelles, 1844), p. 406-407. — Fr. Perrenès, *Dictionnaire de bibliographie catholique*, t. II (Paris, 1859), col. 34. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XII (Haarlem, 1869), p. 444.

MAUDEN (*Gaspar VANDER*), hébraïsant. Voir AMMONIUS.

MAUGER (*saint*). Voir VINCENT DE SOIGNIES.

MAUGIS (*Joseph*), théologien, né à Namur, le 29 novembre 1711. Il fit avec succès ses humanités au collège des Jésuites de cette ville. A l'âge de dix-huit ans, renonçant au monde, il entra comme novice au couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Bouvignes, puis à celui de Malines. Après sa profession religieuse, il fut envoyé à Bruxelles pour y faire, pendant deux ans, son cours de philosophie, puis à Anvers, pour y étudier la théologie morale, enfin à Louvain, où il acheva ses études théologiques et où il fut nommé professeur pour les humanités au collège de Binche. En 1734, il fut ordonné prêtre et, deux ans après, il fut chargé d'enseigner la philosophie, à Gand, puis à Bruxelles, ensuite à Anvers la théologie morale. En 1742, ses supérieurs l'appelèrent à Louvain, où, deux ans auparavant, il avait été reçu licencié en théologie, pour y enseigner cette science aux jeunes théologiens de son ordre. Le 19 novembre 1745, il prit devant la faculté de théologie de cette ville le bonnet de docteur, après avoir soutenu ses thèses d'une manière très brillante. Enfin, en 1747, il fut choisi pour occuper dans la même université

la chaire de théologie, devenue vacante par le décès du P. Libens. Il remplit ces fonctions avec éclat pendant vingt-deux ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mars 1780, à la suite d'une pleurésie.

Le P. Maugis était aussi distingué par sa piété que par son savoir. Il fut l'ami et le conseiller du cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines. Très considéré dans son ordre, il y remplit des fonctions importantes; son général lui offrit celle de provincial; mais son humilité la lui fit refuser. Il fut l'un des professeurs les plus illustres de l'ancienne université de Louvain, où il brilla par la sûreté de son enseignement et par la pénétration de son esprit, comme par sa rare aptitude à diriger les jeunes théologiens dans les discussions publiques et à les former à la controverse. Presque tous les écrits qu'a laissés le P. Maugis sont des œuvres de controverse de peu d'étendue, présentées sous forme de courtes dissertations ou de thèses à défendre par ses élèves. Il se fit surtout connaître par les discussions théologiques qu'il soutint contre le P. Wautyer, jésuite, le P. Billuart, dominicain, et le canoniste de Louvain, Josse Le Plat. A sa première polémique se rapportent les écrits suivants :

1. *Theses theologicæ de peccatis, delegibus et gratia...* præside F. Josepho Maugis... Lovanii in scola Augustiniana, die 7 Augusti 1743. Louv., J. Jacobs; in-8°, 16 pages. — 2. *Theses theologicæ de religione ac divini Verbi Incarnatione. Cum Appendice de gratia per se efficaci ac libertate...* præside F. Josepho Maugis... in scola Augustiniana, die 11 Aug. 1747. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 20 pages. Le P. Maugis expose la doctrine des Augustiniens touchant la grâce efficace et la grâce suffisante dans le premier de ces écrits, et dans les douze dernières thèses de l'*Appendice* du second, il cherche à concilier la grâce intrinsèquement efficace avec le libre arbitre de l'homme. Le P. Wautyer lui opposa le système de Molina dans des thèses intitulées : *Theologia...* præside R. P. Petro Wautyer, Societatis Jesu Sacra

theologia professore, Lovanii in collegio Societatis Jesu, die 11 Julii 1748. Louvain, Jean Jacobs; in-folio, 12 pages. Les dix dernières pages de ces thèses ont pour titre : *Responsio ad Appendicem de gratia per se efficaci et libertate popugnatam Lovanii, die 11 Augusti 1747.* D'après Molina la grâce n'est pas efficace par elle-même : son efficacité dépend des circonstances où Dieu place l'homme à l'effet d'incliner sa volonté à faire le bien infailliblement, quoique librement. Le P. Maugis répliqua à Wautyer par l'opuscule suivant : — 3. *Theses theologicæ de sacramentis in genere et tribus primis in specie. Cum adjuncta Refutatione pretensæ Responsionis ad Appendicem de gratia per se efficaci et libertate, popugnatam Lovanii die 11 Augusti 1747...* præside F. Josepho Maugis... Lovanii. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 32 pages. La réfutation de la réponse du P. Wautyer se lit pages 5-32. Trois années après, le P. Wautyer y répondit par ses *Theses theologicæ de gratia et libertate in systemate* (sic) R. P. Ludovici Molina Societatis Jesu conciliatis, cum inserta nonnullorum isti systemati non recte imputatorum discretionem, et adjuncta ad Refutationem Lovanii propugnatam die 5 Julii 1749 responsione..., præside R. P. Wautyer, Societatis Jesu, sacra theologia professore... Lovanii, in collegio Societatis Jesu, die 11 Julii 1752. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 89 pages. Ces thèses tendaient à prouver que le système de Molina est conforme à la doctrine des Pères et de saint Augustin, en particulier. Quelques jours après leur publication, le P. Maugis y répondit par l'opuscule suivant : — 4. *Theses theologicæ de sanctissima Trinitate et actibus humanis...* præside F. Josepho Maugis... Lovanii, in scola Augustiniana, die 8 Augusti 1752. Louvain, Martin van Overbeke, in-8°, 32 pages. Ces thèses sont suivies de *Appendix ad theses theologicas die 11 Julii propugnatas 1752*, 8 pages. Au mois de novembre suivant, le Père Wautyer riposta vivement par ses *Theses ad Appendicem thesibus Lovanii propugnatas die 8 Augusti 1752, annexam...* præside R. P. Wautyer... Lovanii, in

collegio Societatis Jesu, die 25 novembris 1752. Louvain, J. Jacobs; in-8°, 7 pages. Deux mois n'étaient pas écoulés que parurent : — 5. *Theses theologicae de gratia per se efficaci et libertate...*, præside F. Josepho Maugis... Lovanii, in scola Augustiniana, die 20 Januarii 1753. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 68 pages. L'auteur entreprend de prouver, par ces thèses, que sa doctrine sur la grâce efficace par elle-même n'a rien de commun avec les erreurs de Calvin et de Jansenius; qu'en soutenant le contraire, dit-il, le P. Wautyer, sans le vouloir, puisqu'il est catholique, favorise l'hérésie janséniste à tel point qu'il doit nécessairement accorder la palme aux fauteurs de cette hérésie, ou bien se rétracter et dire que l'enseignement de l'évêque d'Ypres sur la grâce et le libre arbitre n'est nullement celui de l'auteur. Directement mis en cause, le P. Wautyer répondit par l'opuscule suivant, dont l'introduction n'est qu'un long et acrimonieux persiflage à l'adresse du P. Maugis : *Theses theologicae de gratia et libertate ab objectionibus vindicatis...*, præside R. P. Wautyer... Lovanii in collegio Societatis Jesu, die 31 Martii 1753. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 56 pages. La discussion s'envenimait. Le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, écrivit amicalement au P. Maugis pour l'engager à ne pas la continuer. Le Père y consentit; mais comme sa réplique était déjà imprimée, il la fit, pour la rendre publique, précéder de la lettre du cardinal. Elle parut sous le titre suivant : — 6. *Theses theologicae de peccatis, de legibus et gratia...*, præside F. Josepho Maugis... Lovanii, in scola Augustiniana, die 7 Augusti 1753. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 44 pages. Les trente-huit dernières pages sont consacrées à une dissertation ayant pour titre : *De Circumstantiis intra eandem speciem notabiliter aggravantibus*. Faut-il en confession accuser les circonstances notablement aggravantes, c'est-à-dire celles qui rendent le péché dans la même espèce notablement plus grief? Le P. Wautyer soutenait la négative; le P. Maugis lui prouve à l'évidence qu'il se trompe. Au

commencement de l'année 1754, le P. Maugis publia l'opuscule suivant : — 7. *Dissertatio theologica, in qua examinatur utrum attritio mere servilis sufficiat in Sacramento Pœnitentiæ*. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 113-2 pages. Les approbations sont du 21 décembre 1753 et du 29 janvier 1754. Le 1^{er} avril 1754, il fit défendre au couvent des Augustins : — 8. *Theses de Virtutibus theologicis*. Traitant de la vertu de foi, l'auteur se pose la question suivante, dont la solution occupe plus de la moitié de son écrit : « Pourquoi ne suffit-il pas que quel- » qu'un condamne les cinq propositions » de Jansenius, mais qu'il doit les con- » damner d'après le sens que Jansenius » lui-même y attache, alors que personne » n'est tenu de condamner le sentiment » des catholiques qui soutiennent que la » grâce est efficace et qu'il est loisible à » tout catholique d'adhérer ouvertement » et librement à cette opinion? » Quoique dans ces thèses, comme dans la dissertation ci-dessus, le P. Wautyer ne fût point nommé, celui-ci, persuadé que le P. Maugis l'avait en vue, fit soutenir en réponse les thèses suivantes : — 9. *Theses theologicae cum responsionibus ad quæstionem insertam thesibus diei 1 aprilis 1754 Lovanii in scola Augustiniana propugnatis, necnon ad Dissertationem theologicam de sufficientia attritionis in Sacramento Pœnitentiæ eodem anno ibidem editam per F. Josephum Maugis...*, quas præside R. P. Petro Wautyer, Societatis Jesus sacrae theologiae professore, defendet P. Franciscus-Xaverius Van Krimpen, ejusdem Societatis, Lovanii, in collegio Societatis Jesu, die Julii 1754. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 118 pages. La nouvelle question débattue entre le P. Maugis et le P. Wautyer, était celle-ci : « Est-ce » que la contrition conçue par la seule » crainte de l'enfer et des châtiments de » Dieu et qu'on appelle attrition pure- » ment servile, comme étant unique- » ment basée sur la crainte, suffit pour » recevoir la grâce du sacrement de » pénitence? » Le P. Maugis répond que l'affirmative n'est pas certaine et qu'elle ne peut être suivie en sûreté de conscience; que pour cela elle doit être ac-

compagnée d'un commencement d'amour de Dieu. Le P. Wautyer soutient le contraire. Placée sur ce nouveau terrain, la controverse fut poursuivie avec ardeur par les deux champions, en même temps que celle sur l'efficacité de la grâce par elle-même. De là, de part et d'autre, les écrits qui suivent : — 10. *Theses theologicae...*, præside F. Josepho Maugis... Lovanii, in scola Augustiniana, die 12 Augusti 1754. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 32 pages. La même année, le même jour, aux thèses précédentes furent opposées les suivantes : *Theses theologicae...*, præside R. P. Wautyer. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 7 pages, et *Theses theologicae...*, præside R. P. Engelberto Cornet. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 7 pages. On voit par ces dernières thèses que le P. Wautyer avait appelé à la rescousse son confrère et collègue le P. Cornet. — 11. *Theses theologicae de jure et justitia...*, præside F. Josepho Maugis... Lovanii in scola Augustiniana, die 29 Julii 1755. Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 60 pages. Ces thèses étaient suivies de digressions : *Digressio proma de fide et potentia Dei* (p. 4-22); *Digressio secunda de certitudine sufficientiae attritionis mere servilis in sacramento Pœnitentiae* (p. 23-42). Cinq ans s'étaient écoulés lorsqu'aux thèses qui précèdent furent opposées celles-ci : *Theses duæ, cum responsionibus totidem quibus sistuntur saepe iteratæ exactiones duabus primis digressionibus quas edidit 29 Julii 1755 R. ac Eximius P. Josephus Maugis...*, quas præside R. P. Petro Wautyer..., defendent : *Thesim primam Josephus Ghesquiere; secundam Nicolaus Zeghers...* Lovanii, in collegio Societatis Jesu, die 16 Decembris 1761, horis quarum determinatio optioni Eximii Patris relinquitur, si saltem biduo ante præmonere Præsidem de adventu suo ad supra dictas theses impugnandas dignabitur. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 22 et 23 pages. Enfin parut, touchant la question de la suffisance de l'attrition purement servile pour la réception du sacrement de pénitence : — 12. *Responsio apologetica F. Josephi Maugis*. Bruxelles, Henri Vleminck; in-8°. Il lui fut opposé : *Responsio*

P. Petri Wautyer, S. J. theologiae professoris, ad scriptum cui titulus : Responsio apologetica F. Josephi Maugis. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 16 pages. Comme nous l'avons dit, la seconde polémique de Maugis fut celle qu'il soutint contre le P. Billuart. Vers le milieu de l'année 1751, le savant P. Charles-René Billuart, dominicain, avait publié à Ypres, chez Jacques-François Moerman, sous le titre de : *Quæstio theologica de relatione operum ad Deum* (in-8°, 31 pages), un opuscule qui, au commencement de l'année 1752, fut réimprimé à Liège, chez Evrard Kints, avec la réfutation du sentiment de l'auteur, par Hagens (Hagen), professeur à Louvain (in-12, 68 pages). Le P. Billuart prétendait que quand nous agissons il suffit pour que nos actions soient méritoires qu'elles soient rapportées *virtuellement ou avec intention implicite à Dieu*. Dans la dissertation qui suit, le P. Maugis enseigne que chaque fois que nous agissons délibérément, nous sommes obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions, et que nous péchons en ne le faisant pas, bien que cette omission ne vicie pas une action qui est bonne de sa nature.

1. *Dissertatio de relatione operum in Deum*. Louvain, Martin van Overbeke (1752); in-8°, 124 pages. Le savant dominicain répliqua au P. Maugis par son opuscule : *Ulterior Elucidatio quæstionis theologicae de relatione operum in Deum*. Ypres, Jacques-Franç. Moerman, 1753; in-12, et Louvain, Jean-Franç. van Overbeke, 1755; in-8°, 55 pages. Le P. Maugis revint à la charge par l'écrivit suivant : — 2. *Dissertatio de relatione operum in Deum ab objectis vindicata*. Louvain, Martin Van Overbeke, 1755; in-8°, 157 pages. L'auteur répète et développe les arguments par lesquels, dans la dissertation précédente, il avait combattu le sentiment du P. Billuart. Celui-ci lui répondit par son *Epistola expostulatoria et apologetica Ludovici Franc, sacrae theologiae baccalauræi, ad reverendum et eximium Patrem Josephum Maugis...*, super *Dissertationem ejus secundam de relatione operum in Deum*. An-

vers, Alexandre Everaerts, 1756; in-8°, 66 pages. Le P. Maugis répliqua de nouveau par : — 3. *Vindiciæ Dissertationis de relatione operum in Deum adversus larvatum auctorem Epistolæ expositulatiæ et apologetiæ sub adscitio nomine Ludovici Franc, sacræ theologiæ baccalaurei, per F. Jos. Maugis...* Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 142 pag. Les approbations sont des 17 février, 9 et 17 avril 1757. Le P. Billuart était mort le 20 janvier de la même année. Jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, presque tous les théologiens et les canonistes avaient enseigné que le mariage, même consommé, entre infidèles est dissous par la conversion au christianisme de l'un des époux, lorsque l'autre, persistant dans son infidélité, se refuse de cohabiter avec son conjoint converti, ou que celui-ci en cohabitant se trouve exposé au danger de se pervertir ou d'entendre outrager son Dieu et mépriser la religion chrétienne : c'est le cas de la dissolubilité du mariage entre infidèles, établie par Jésus-Christ et promulguée par l'apôtre saint Paul, *Première épître aux Corinthiens*, chap. VII, 10-15. Comme cette doctrine, généralement admise jusque-là, commençait à rencontrer plusieurs adversaires, aussi bien en France qu'en Allemagne et dans les Pays-Bas, le P. Maugis prit à tâche de la défendre, et il publia l'écrit suivant : 1. *Dissertatio theologico-canonica, Utrum in Casu Apostoli I ad Cor., 7, parti conversæ liberum sit ad secunda vota transire?* Per F. Josephum Maugis... Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 48 pages et un feuillet d'approbations, datées du 22 septembre et du 26 octobre 1770. Josse Le Plat, professeur de droit canonique à l'université de Louvain, jugea à propos de répondre à cet écrit par des thèses publiques, qu'il publia sous forme de dissertation; le P. Maugis lui répliqua par l'opuscule qui suit : — 2. *Prosecutio Dissertationis theologico-canonicæ, Utrum in Casu Apostoli I ad Cor., 7, parti conversæ liberum sit ad secunda vota transire?* Per F. Josephum Maugis... Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 126 pages et un feuillet d'approbations,

datées des 27 mai, 25 et 30 juillet 1771. A cet écrit Le Plat répondit par une dissertation historico-canonique, intitulée : *Jos. Maugis, Judoci Le Plat et Paulini Nervii Dissertationes tres in Casu Apostoli I ad Cor., cap. VII.* Louvain, Gallipoli, 1770-1772. Le Plat attribue aux idées répandues par les fausses décrétales l'opinion commune des théologiens concernant la dissolubilité du mariage d'un infidèle converti. Outre les écrits ci-dessus, on a encore du P. Maugis : 1. *Quæstio quodlibetica, Utrum in affectu peccati mortalis existens possit aliquem actum supernaturalem exercere?* Discussa per F. Jos. Maugis... Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 23 pages. Les approbations sont du 31 juillet et du 3 août 1764. A cet opuscule furent opposées : *Animadversiones per rever. admodum dominum Petrum Dens... ad quæstionem quodlibeticam rever. admodum ac eximii Patris Maugis.* Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 22 pages. L'approbation est du 14 août 1764. Le P. Maugis répliqua aussitôt par l'opuscule qui suit : — 2. *Responsio ad animadversiones rev. adm. ac erud. domini D. Petri Dens, S. T. L., Ecclesiæ Metrop. S. Rumoldi, Can. Grad., Archipresb., seminarii archiepiscopalis præsidis.* Louvain, Martin van Overbeke; in-8°, 45 pages. Les approbations sont datées des 15 octobre et 18 novembre 1764. — 3. *Oratio funebris in exequiis Reverendissimi, ac Amplissimi Domini, Domini Ferdinandi de Loyers, celeberrimi et perantiqui Parchensis monasterii, Ordinis Præmonstratensis, abbatis trigesimi septimi...* Anno 1762 defuncti, die 15 Februarii. Habita in Parcho..., die 12 Augusti 1762. Louvain, Jean Jacobs; in-8°, 32 pages.

F.-D. Doyen.

Outre les ouvrages prémentionnés, Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. IV, p. 331. — *Dictionnaire des Pays-Bas*, t. II, p. 67. — *Supplément aux Delices des Pays-Bas*, p. 67. — De Ram, *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi offerri possunt oratio*, p. 147. — Reusens, *Analectes pour servir à l'histoire ecclési. de la Belgique*, II^e série, t. VI, p. 297-311.

MAULDE (David DE). Voir MAUDEN (David VAN).

MAULDE (*François DE*), humaniste. Voir **MODIUS** (*François*).

MAULDE (*Jacques DE*), né à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle. Avec Jean de Lyancourt, Jean Mackes et Jean Wauckiers, Jacques de Maulde se mit à la tête des cinq cent soixante-cinq flagellants qui, en 1349, firent leur première pénitence publique sur la Grand'Place de Tournai et se rendirent ensuite à Lille. Ces fanatiques étaient accompagnés d'un moine et du prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés et de deux autres prêtres séculiers, chargés d'entendre les confessions et d'administrer les sacrements. Ils ne rentrèrent à Tournai que trente-trois jours après leur départ. Le lendemain de leur arrivée, c'était un dimanche, la même troupe de flagellants, sous la conduite des mêmes chefs, se rendit en pèlerinage au Mont-Saint-Aubert, se livrant, à son départ et à son retour, au mode de pénitence habituel.

A. Beeckman.

Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, p. 346 et 347. — Du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, *Notices généalog. tournaisiennes*, p. 572.

MAULDE (*Jacques de Fariaux*, vicomte **DE**). Voir **FARIAUX** (*Jacques DE*).

MAULGRED (*Piat*), compositeur de la seconde moitié du XVII^e siècle et de la première moitié du XVIII^e, fut maître de chant de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille. Pierre Phalèse, le jeune, le plus fécond des typographes musicaux d'Anvers, imprima de lui, en 1603, une collection de motets à quatre, à cinq et à huit voix, intitulée : *Cantiones sacre quatuor, quinque et octo vocum*, et, en 1606, un recueil de *Chansons honnestes à quatre et cinq parties*. En 1616, parurent chez Jean Bogard, à Douai, les *Airs et chansons à IIII, V, VI et VIII parties, accomodées tant à la voix qu'aux instruments*, publication fort rare aujourd'hui.

Alphonse Goovaerts.

Féris, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI, p. 36. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 293, 299 et 347.

MAULION (*Etienne*), **MALION** ou **MAULYON**, homme d'Etat et dignitaire ecclésiastique, mort en 1376. Il était originaire du Hainaut et remplit avec honneur les missions diplomatiques les plus épineuses pendant une période mouvementée des annales de son comté. Son nom était resté à peu près inconnu; il a fallu la publication de documents inédits sur l'époque où il vivait, pour nous révéler les services importants qu'il rendit comme homme d'Etat.

Chapelain du comte Guillaume II, son conseiller et celui de ses successeurs, Etienne Maulion acquit par ses capacités et son habileté une influence prépondérante dans l'administration du Hainaut; aucune délibération importante n'était prise sans lui; fallait-il, pour applanir des difficultés avec les Etats voisins, entrer en pourparlers, Maulion en était toujours chargé, soit seul, soit avec d'autres conseillers. Rappeler toutes les négociations auxquelles il prit une part active serait faire l'histoire diplomatique du Hainaut pendant près de quarante années. Bornons-nous aux principales. Dès le 8 octobre 1339, le comte Guillaume lui donnait procuration pour la défense de ses droits; il s'agissait alors d'un grave différend entre ce prince et l'évêché de Cambrai; l'interdit avait même été jeté sur le Hainaut à ce sujet; des arbitres furent choisis par les parties pour terminer cette querelle et Maulion eut à soutenir devant eux les droits du comté. Guillaume II lui confia dans la suite, le 10 juin 1345, le soin de détruire les mauvais bruits qu'on avait fait courir contre son honneur et sa réputation.

L'impératrice Marguerite d'Avesnes, devenue comtesse de Hainaut, continua sa confiance à ce conseiller éclairé et dévoué; elle le chargea, au mois de juin 1350, d'une mission en Angleterre; en 1353, elle le choisit pour défendre ses intérêts dans les difficultés soulevées par le roi de France au sujet des limites de l'Ostrevant. Ce fut surtout pendant les premières années de l'administration du duc Albert de Bavière qu'Etienne Maulion eut occasion de prouver ses ta-

lents diplomatiques. On sait que Louis le Romain, frère d'Albert, lui disputa la régence du Hainaut; après de laborieuses négociations et plusieurs voyages, Maulion réussit à faire signer, les 23 et 24 octobre 1360, un compromis entre les deux frères qui maintenait Albert comme régent. A la suite de la déroute des armées de ce dernier, au combat livré à Hoves en 1367, Etienne Maulion fut son principal négociateur pour amener la conclusion de la paix entre lui et les d'Enghien qui étaient soutenus par le comte de Flandre. Il eut à déployer une rare adresse pour obtenir un arrangement honorable pour les deux parties. Ce fut lui encore qui, en 1373 et 1374, dirigea les pourparlers en vue du mariage de Guillaume, fils d'Albert, avec Marie, fille de Charles V, roi de France.

Les succès diplomatiques de Maulion, ses talents administratifs lui valurent de nombreuses dignités ecclésiastiques; il était chanoine de Saint-Germain, à Mons, en 1338; de Soignies, en 1339; de Bruges, en 1342; d'York, en 1345. Il fut doyen du chapitre de Soignies, de 1347 à 1353. Lors de la peste qui sévissait en Hainaut, pendant l'année 1349, il fit porter processionnellement les reliques de saint Vincent sur la plaine de Casteau, où l'on avait mené de Mons les reliques de sainte Waudru, et y chanta solennellement la messe, en présence de plus de cent mille pèlerins.

La dignité de prévôt des églises de Mons lui fut conférée au mois de juin 1352 et il l'occupa jusqu'en 1365. Il était, en outre, trésorier de Hainaut. En 1362, Maulion fut nommé doyen de la collégiale de Notre-Dame de Cambrai et conserva cette dignité jusqu'à sa mort, ainsi qu'un canonicat du chapitre de Sainte-Waudru à Mons. Le sceau dont il se servait portait un lion.

Etienne Maulion mourut le 15 octobre 1376, ainsi que nous l'apprend l'obituaire du chapitre de Cambrai, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, sous la chapelle de tous les saints.

Ernest Matthieu.

Extraits des comptes de la recette générale de Hamaut, t. I. Publication du Cercle archéolo-

gique de Mons. — L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I à VI (in-quarto). — Obituaire du chapitre de Cambrai, ms n° 168, archives du nord à Lille. — Le Fort, *Vie de saint Vincent*.

MAUNY (Gautier DE), célèbre homme de guerre hennuyer, né au commencement du xive siècle. Il était l'un des plus jeunes fils de Jean, sire de Mauny (à deux lieues et demie de Douai) et de Jeanne de Jenlain. Il dut entrer de bonne heure au service du comte de Hainaut, Guillaume I^{er}, et semble avoir été attaché tout d'abord à la personne du frère de ce prince, Jean de Beaumont. Lorsque Philippine de Hainaut épousa Edouard III, en 1327, il accompagna son maître aux cérémonies du mariage et demeura auprès de la jeune reine en qualité de page. L'Angleterre sera désormais sa vraie patrie et toute sa vie se passera à la servir.

C'est pendant la guerre d'Edouard III contre les Ecossais (1330-1333) que Gautier de Mauny fit ses premières armes et débuta dans une carrière qui devait lui valoir autant d'honneur que de profit. Il y reçut l'ordre de la chevalerie et par ses prouesses attira sur lui l'attention d'un souverain qui était passé maître dans l'art de se découvrir de bons serviteurs. Peu de temps après il faisait partie du conseil de la couronne et, en 1335, le roi lui donnait les domaines de Styveke, Bichindon, Oneston et Holkham, jetant ainsi les premières bases d'une fortune qui n'allait plus cesser de s'accroître. En 1338, nous trouvons Mauny à bord de la flotte qu'Edouard, au début de la guerre de cent ans, dirigea contre la Flandre, à ce moment encore fidèle au roi de France. Il était à l'affaire de Cadzant, où les troupes envoyées par Louis de Nevers pour s'opposer au débarquement furent taillées en pièces. En 1339, il accompagna son maître à Anvers et pendant que celui-ci négociait avec ses alliés d'Allemagne et des Pays-Bas, Mauny, impatient de combattre, fit une hardie chevauchée en Cambrésis avec quelques compagnons et s'empara de Thun-L'Evêque. Il prit part ensuite aux opérations de la première campagne de France qui dut pa-

raître singulièrement monotone à un personnage aussi belliqueux. Il put du moins se dédommager l'année suivante à la bataille de l'Ecluse, puis au siège de Tournai. De retour en Angleterre, il fut envoyé en Ecosse, et il était à peine rentré à Londres, que le roi lui confiait le commandement de l'expédition destinée à secourir la comtesse de Montfort contre Charles de Blois. Cette campagne de Bretagne est l'époque la plus brillante et la mieux connue de sa carrière. Mauny fit merveille avec sa petite armée composée de cinq cents lances et de deux mille archers. Il débloqua Hennebont, reprit Le-Conquet, triompha de Louis d'Espagne au combat de Quimperlé. C'est à regret, sans doute, qu'il quitta la Bretagne pour aller rejoindre en Gascogne le comte de Derby, dont il fut, semble-t-il, le principal conseiller. Mais, au bout de quelque temps, fatigué peut-être de cette campagne sans grandes batailles et désireux de combattre sous les yeux du roi qui venait de remporter l'éclatant triomphe de Crécy, il se procura un sauf-conduit du duc de Normandie et se mit en route à travers la France pour rejoindre Edouard. Arrêté à Orléans et conduit à Paris, l'aventureux chevalier n'échappa à la mort que grâce à l'intervention du duc. Il retrouva Edouard au siège de Calais et ne le quitta plus jusqu'à la fin des hostilités. Pendant la longue suspension d'armes qui suivit, il ne resta pas inactif. Il se fit d'abord envoyer à Calais pour déjouer un coup de main tramé par les Français pour reprendre la ville; puis il assista à un combat naval entre la flotte anglaise et la flotte espagnole.

Nous le retrouvons de nouveau sur le continent lorsque la guerre recommence entre la France et l'Angleterre. Il prit part aux expéditions d'Edouard III en Artois et en Champagne, et il trouva encore le temps, dans l'intervalle, de faire une chevauchée contre les Ecossais et de leur enlever la ville de Berwick. Lors du traité de Brétigny, il fut du nombre des plénipotentiaires anglais envoyés à Paris pour en jurer l'observation; puis il eut l'honneur d'être désigné, avec

quelques autres seigneurs, pour accompagner jusqu'à Calais le roi Jean, auquel la paix venait de rendre la liberté.

Mauny passa sans doute les quelques années qui suivirent le traité de Brétigny à jouir d'un repos bien mérité. Le petit écuyer du Hainaut marchait maintenant de pair avec les plus hauts barons d'Angleterre. Les largesses de son maître lui avaient acquis une superbe fortune. Il possédait des domaines dans tout le royaume. Il avait épousé une cousine d'Edouard III, Marguerite de Norfolk, et sa fille était mariée au comte Pembroke. Néanmoins, il n'hésita pas à reprendre la cuirasse lorsque la guerre éclata de nouveau (1369), et il fit campagne en France avec le duc de Lancastre. Ce devait être sa dernière chevauchée. Le 15 janvier 1372, il mourut à Londres, et le roi, en assistant à ses obsèques avec ses enfants, voulut rendre un dernier hommage à l'un de ses plus vaillants capitaines.

Bien que le nom de Mauny se trouve dans plus d'une chronique du XIV^e siècle, ce n'est cependant que par Froissart que nous pouvons reconstituer sa biographie avec quelque exactitude. Le bon chanoine de Valenciennes parle avec une complaisance visible de ce compatriote, qu'il a, d'ailleurs, connu personnellement et de la générosité duquel il a eu à se louer. Malheureusement il ne s'intéresse guère qu'à ses beaux coups d'épée et à ses hardies chevauchées. Cependant Mauny ne fut pas seulement un vaillant soldat. La faveur et la confiance que lui témoignèrent Edouard III, le comte de Derby et le duc de Lancastre, montrent le prix qu'ils attachaient à ses conseils. Froissart, dit d'ailleurs, de lui qu'il était « sagement » emparlé en enlangagé ». De l'homme privé, nous ne connaissons qu'un trait, mais qui suffit à nous révéler un noble caractère : Mauny fut du nombre de ceux qui implorèrent Edouard III en faveur des otages de Calais.

H. Pirenne.

Froissart, *Chroniques*; édit. Kervyn de Lettenhove, t. II à VIII, avec les notes de l'éditeur. — Rymer, *Foedera*, t. III, *passim*.

MAUR (*saint*). On ne connaît rien de certain sur saint Maur, si ce n'est qu'il est, depuis une époque très ancienne, honoré à Huy, et que sa fête se célèbre le 15 janvier. La tradition fait de lui un ermite. S'il est vrai, comme elle le prétend, qu'il ait été enterré dans l'église paroissiale Saint-Jean, à Huy, immédiatement après son décès, il ne peut être mort à la fin du VII^e siècle, comme on le croit communément, car il est difficile d'admettre que cette église ait existé à une époque aussi reculée. Quant à la légende d'après laquelle le saint personnage serait un enfant mort-né ressuscité à l'intercession de la Vierge, il n'y faut voir bien certainement qu'une fable due, comme tant d'autres, à un simple phénomène d'étymologie populaire. (Saint Maur = Saint Mort).

H. Pirenne.

Acta Sanctorum Boll., janv. I, p. 1080.

MAUR (*dom*). Voir DANTINE (*François-Maur*).

MAURAGE (*Jean-Baptiste*), écrivain ecclésiastique, né à Avesnes (Nord), le 11 novembre 1636, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 30 septembre 1652. Il mourut à Valenciennes, le 5 juillet 1702. On lui doit les œuvres suivantes :

1. *L'impureté combattue ou association pour obtenir de Dieu la pureté, sous la protection de Jésus, époux des vierges, et de Marie toujours immaculée*. Par un Père de la Compagnie de Jésus; 2^e édit. Namur, Adrien La Fabrique, 1680; in-12, 305-6 p., 2 ff. L'épître dédiée est signée J. D. M. (Approbation du 1^{er} décembre 1679.) La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* en indique de nombreuses réimpressions, augmentées d'un *Poème de la Virginité*. — 2. *La Vie pure et sainte*, par un Père de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, Mons, Albert Havart, 1699; in-24, 195 pages. Réimprimé à Mons en 1702, à Dinant en 1733 et en 1757, et à Rennes en 1756. *La Vertu de pureté, son excellence, moyens de la conserver*, parue à Amiens en 1810 est le

même ouvrage, mais remanié; les titres des chapitres sont identiques. A partir de la page 224, on a ajouté des traits historiques et des pensées choisies. — 3. *Manasses reus et pénitens*, drame. Namur, 9 septembre 1659.

Ferd. Loise

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 737-738.

MAURICE, chanoine de l'abbaye de Neufmoustier, près de Huy, naquit vers le commencement du XIII^e siècle. Il appartenait, du côté maternel, à une vieille famille hutoise. L'obituaire de Neufmoustier a conservé les noms de son grand-père Morantius, de sa grand-mère Rascendis, de sa mère Marie, comme aussi de son père Jean de Scalletin et de son frère Jean, qui avaient tous dans l'église de l'abbaye leurs anniversaires fondés sur différentes propriétés à Huy. Toutes ces fondations attestent les anciens rapports qui existaient entre Neufmoustier et la famille de Maurice : elles expliquent aussi qu'il ait choisi cette maison pour y faire sa profession religieuse.

Neufmoustier, aux portes de Huy, était une abbaye, autrefois prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé par Pierre l'Ermite au retour de la croisade, en 1101. Maurice y passa toute son existence : il y écrivait déjà sous la date de 1230, et nous savons que sa vie s'est prolongée au moins jusqu'en 1251. Il paraît avoir eu un goût très vif pour l'archéologie et l'histoire, et nous voyons qu'il était parfaitement au courant des traditions locales sur l'histoire de sa ville et de son monastère. Il avait, d'ailleurs, des relations d'amitié avec le chroniqueur Gilles d'Orval, qui, s'il n'est pas Hutois lui-même, a dû demeurer quelque temps dans le refuge que l'abbaye d'Orval possédait à Huy; un autre de ses amis était maître Godin, chanoine de la collégiale de Huy et poète à ses heures.

Le grand événement dans la vie obscure de Maurice, ce furent les honneurs solennels qu'il parvint à faire rendre aux restes de Pierre l'Ermite, fondateur de sa maison monastique, qui était

enterré dans le monastère de Neufmoustier sous la gouttière de l'église. On avait bien un peu oublié sa mémoire lorsque le célèbre Jacques de Vitry, qui visita fréquemment Huy et qui était un familier de Neufmoustier, parvint à y rallumer l'enthousiasme par ses discours comme aussi par son *Histoire de la Terre Sainte*. Maurice lut ce livre, qui fut pour lui une révélation, et s'attacha, dès lors, à tirer de l'oubli la grande mémoire du patriarche de Neufmoustier. Grâce à ses efforts, l'abbé Herman et ses moines se décidèrent finalement à faire la translation des cendres de Pierre l'Ermite : cette cérémonie eut lieu le 15 octobre 1242, et le récit que nous en avons conservé est probablement de la main de Maurice.

Maurice ne fut pas chroniqueur lui-même ; mais, étant fort bien pourvu de souvenirs locaux, il se plut à en enrichir les marges de deux ouvrages, sortis l'un et l'autre d'une abbaye qui avait des relations avec la sienne. Le premier est la chronique d'Albéric de Troisfontaines, à laquelle il ajouta dix-neuf notes se rapportant la plupart à l'histoire du pays de Huy ; le second est la chronique de Gilles d'Orval, qui reçut de lui quatorze additions de même nature. Plusieurs de ces notes, en particulier celle qui raconte le retour de Pierre l'Ermite et la fondation de Neufmoustier, sont d'une grande importance historique ; toutes offrent de l'intérêt et font honneur à Maurice. C'est Gilles d'Orval lui-même qui, comme il nous l'apprend dans la préface de son livre III, lui avait soumis le manuscrit de sa chronique et lui avait demandé le concours de ses lumières, et il n'a pas été difficile de discerner, sur le manuscrit original de cet auteur, les interpolations de Maurice. Comme un pareil renseignement nous manquait pour Albéric, on a été beaucoup plus lent à reconnaître la vérité : et ses notes, que l'on croyait de la même main que la chronique elle-même, ont longtemps égaré les critiques sur la personne et sur la patrie de l'auteur.

G. Kurth.

. Obituairc manuscrit de l'abbaye de Neufmoustier, conservé à la bibliothèque de l'Institut archéologique liégeois. — Scheffer-Boichorst,

préface de son édition d'Albéric (Pertz, *Scriptores*, t. XXIII). — Heller, préface de son édition de Gilles d'Orval (Pertz, *Script.*, t. XXV). — G. Kurth, *Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier près de Huy* (Bull. de la commission roy. d'hist., Ve série, t. II (1892). — Idem. *Maurice de Neufmoustier* (Bull. de l'Acad. roy. de Belg., IIIe série, t. XXIII).

MAURISSENS (*Charles-Lambert-Joseph DE*), juriconsulte, naquit à Namur, le 16 octobre 1751, d'une ancienne famille noble. Des membres de cette famille figurent, en effet, depuis 1472, avec le titre d'écuyer, dans les anciens nobiliaires du pays, et, le 6 décembre 1679, l'un des aïeux, dit-on, de celui qui fait l'objet de cette notice, Jacques-François de Maurissens, fut créé chevalier par Charles II, roi d'Espagne.

Charles-Lambert de Maurissens fit ses humanités au collège des Jésuites de sa ville natale. Ayant terminé ses études de droit à l'université de Louvain, il fut admis, le 16 mars 1776, comme avocat au conseil provincial de Namur. En 1782, il fut rappelé à Louvain pour y donner des répétitions sur le droit romain. Le premier soin du jeune professeur fut de composer sur ce sujet un manuel élémentaire à l'usage de ses élèves. Pour que ce manuel fût vraiment classique, il l'enrichit de tout ce que ses prédécesseurs avaient écrit ou dicté de plus exact et de mieux choisi sur la matière.

Lorsque, en 1789, éclata la révolution brabançonne, De Maurissens quitta l'université avec ceux de ses collègues qui avaient adhéré aux innovations décrétées par Joseph II. En 1791, après que l'Autriche fut rentrée en possession des Pays-Bas, il fut nommé auditeur à la cour des comptes à Bruxelles, chargé spécialement des affaires contentieuses relatives aux domaines royaux. Il occupait cette charge au moment de l'invasion du pays par les armées de la République française. Il parvint, au péril de sa vie, à sauver des papiers d'Etat, qu'il mit en lieu sûr à Vienne et qui nous furent restitués en 1853 seulement. Pendant tout le temps de la tourmente révolutionnaire, De Maurissens se tint à la disposition du comte de Metternich, qui lui confia diverses missions. Il l'envoya

notamment à Liège, après la première invasion des armées françaises, pour y sonder l'opinion publique au sujet de la réunion de cette principauté à la Belgique.

Rentré dans sa ville natale en 1800, il y fut nommé professeur de droit par le jury d'instruction du département de Sambre-et-Meuse, et, en 1806, appelé à la chaire de professeur suppléant à l'école de droit à Bruxelles. C'est là qu'il eut pour élève J.-G.-J. Ernst, qui lui succéda comme professeur, le 22 janvier 1810. C'est vers cette époque aussi que De Maurissens obtint de l'université de Paris le diplôme de docteur en droit.

Ayant quitté l'enseignement, il fut, en 1809, nommé juge au tribunal de première instance à Bruxelles et, un peu plus tard, juge des concours pour les leçons de droit qui viendraient à vaquer aux facultés de droit de Bruxelles, Strasbourg et Coblenz. Présenté plusieurs fois comme candidat conseiller à la cour d'appel, Napoléon l'écarta chaque fois, ne voulant pas voir investi d'une fonction supérieure un Belge qui avait énergiquement protesté contre l'invasion de son pays et dont le dévouement à la maison d'Autriche était notoire. Ayant résigné, en 1822, ses fonctions judiciaires, De Maurissens se retira dans son domaine de Pellenberg, près de Louvain. Il mourut à Bruxelles, le 24 octobre 1833.

L'ouvrage publié par lui a pour titre : *Recitationes in quinquaginta Libros Digestorum ex lectionibus tam publicis quam privatis variorum professorum depromptæ et usibus Belgii accommodatæ, cum relegatione ad Recitationes Heineccii in titulis Digestorum analogis*. Louvain, L.-J. Urban, s. d.; in-8°, 5 vol. De Maurissens publia son ouvrage, en 1789, sous le voile de l'anonyme. En 1810, sous prétexte de seconde édition, il ajouta au titre : *Auctore Carolo De Maurissens, juris doctore et professore, necnon in curia Bruzellensi judice*. Louvain, L.-J. Urban, s. d. C'est simplement un rafraîchissement de titre : cette prétendue seconde édition est de tous points semblable à la première. L'au-

teur est d'avis que le droit romain n'a été introduit en Belgique que par l'usage et qu'il n'y a pas force de loi. Mais il est dans les lois romaines des règles fondamentales et éternelles sur lesquelles s'appuie la jurisprudence nationale, qui la complètent ou l'expliquent. C'est à ces matières qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, De Maurissens s'attache exclusivement. Il les expose avec ordre et méthode et, sans entrer dans les discussions, il les développe en détail, d'une manière simple, claire, à la portée des moins avancés. Il annote brièvement les modifications que la législation nationale a fait subir au droit romain.

F.-D. Doyen.

Documents de la famille.

MAURISSENS (*Jean-Baptiste*), écrivain héraldiste, appartenait à une famille dans laquelle les fonctions de roi et de héraut d'armes étaient pour ainsi dire héréditaires. Il était le petit-fils de Michel Maurissens qui fut notaire et, plus de cinquante ans, roi et héraut d'armes en titre de la province de Flandre. Après avoir assisté, en cette qualité, à la proclamation du traité de Munster, il mourut le 21 janvier 1652, et fut enterré, aux côtés de sa femme, Barbe de Wildery, qui l'avait précédé dans la tombe en 1622, dans l'église Saint-Jacques de Coudenberg, à Bruxelles. Leur fils Jean revint d'Espagne en 1608 avec le fameux marquis Spinola, qu'il servait en qualité de secrétaire-interprète, et avait été nommé conseiller à la chambre des comptes du Brabant lorsqu'il mourut de la peste. Il laissa, entre autres, deux fils : Jean-Baptiste et Jacques-François Maurissens. Le premier fut nommé en 1652 héraut d'armes du duché de Gueldre et de Zutphen. C'est à lui qu'on doit le livre intitulé : *le Blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison d'or, depuis la première institution jusqu'à présent, avec leurs noms, surnoms, titres et quartiers, ensemble leurs éloges décrites en bref*. La Haye, Rammezyne, 1663; in-fol. Il abandonna ses fonc-

tions en 1673 au profit de son frère, et suivit à Milan (et non en Sicile) le prince de Ligne, nommé gouverneur général du Milanais. Il y mourut le 29 septembre 1678 et y fut enseveli dans l'église Saint-Jean de Latran. Son frère, qui avait servi l'empereur d'Allemagne en qualité de cornette de cavalerie depuis 1662 et s'était distingué en Hongrie dans la guerre contre les Turcs, fut nommé chevalier par lettres patentes datées de Madrid, le 6 mars 1679. Il eut d'Anne Michiels des enfants, parmi lesquels une fille, Anne-Catherine, femme de Norbert van Assche, et en lui s'éteignit la famille Maurissens, qui portait d'argent à l'olivier de sinople, accosté au pied d'un corbeau essorant de sable.

Alph. Wauters.

J.-Fr Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 72. — *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1876, p. 240. — Documents manuscrits.

MAURONTUS (*saint*) est un des nombreux saints hennuyers de l'époque mérovingienne. Les seuls renseignements biographiques que nous possédons sur lui se trouvent dans la vie de sainte Rictrude (m. vers 688), par Hucbald de Saint Amand. D'après Hucbald, qui a écrit malheureusement deux siècles après la mort de son héros, Maurontus était fils de sainte Rictrude. Il aurait passé son enfance au palais et aurait été employé dans la chancellerie royale. Gagné par saint Amand à la vie ascétique, il construisit un monastère sur des terres qu'il possédait à Breuil-sur-Lys (entre Aire et Armentière). C'est là que saint Aimé, évêque de Sens (*Amarus*) accusé de trahison par le roi, vint finir ses jours. Quant à Maurontus, il serait mort à Marchienne. Ses reliques ont été plus tard transportées à Douai. Sa fête se célèbre le 5 mai.

H. Pirenne.

Acta Sanctorum Boll. Mai, II, p. 52 — *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ reg. Bruzellensis* (Append. aux *Analecta Bollandiana*), t. II. — Hucbald de Saint-Amand, *Vie de sainte Rictrude* (écrite en 907). *Acta Sanctorum* Boll. Mai, III, p. 86.

MAUROY (*Léopold-Joseph*), médecin, né à Mons, en 1753, y décédé, le 11 fé-

vrier 1826. Il était fils de Pierre et de Marie-Alexandrine Martinelle. Médecin pensionnaire de la ville de Mons, associé national de la Société de médecine de Paris, président du jury médical, membre du jury d'instruction publique, Mauroy avait la réputation d'être un médecin érudit. Il collabora, avec les docteurs A. Knapp, F.-J.-C. Preudhomme, L.-J. Cheoir, F.-J. Bourlard et J. Golenvaux, et le chirurgien Knapp fils, à la rédaction d'un *Formularium pharmaceuticarum codex ad usum nosocomiorum necnon indigentium agrorum urbis Montensis*. Mons, H.-J. Hoyois, an XI (1803). Réimprimé en 1811. Parmi ses autres travaux, citons : 1. *De usu purgantium salubri et noxio in morborum medela*. Louvain, 1778; in-4o de 12 pages, réimprimé (in-8o, 17 pages) en 1795. — 2. *Coup d'œil sur l'usage des poètes à houille, ou Réponse à l'avis sur l'usage des prédits poètes*. Mons, H.-J. Hoyois, an IX; in-8o, 31 pages. — 8. *Existe-t-il des circonstances dans lesquelles les secours moraux peuvent être considérés comme principaux moyens curatifs, ou Essai sur la question proposée par la Société médicale de Londres, en l'année 1787, conçue en ces termes : Quelles sont les maladies qui peuvent être calmées ou guéries en excitant ou calmant des affections particulières de l'âme?* Mons, H.-J. Hoyois, an XI; in-8o, 15 pages. Cet opuscule obtint une mention au concours ouvert par la Société médicale de Londres.

Mauroy joignait l'exemple au précepte. A la suite d'une consultation avec son confrère le dr Bourlard, le 15 vendémiaire an XI (7 octobre 1802), il rédigea un avis tendant à conclure que les exorcismes et les prières seraient plus utiles que les secours de la médecine pour guérir une maladie dont étaient atteints les enfants d'un charpentier nommé Giroux. « Au lieu d'avouer leur impuissance ou celle de leur art, » dit Mathieu, dans sa *Biographie montoise*, « il avait semblé plus commode à ces deux disciples d'Hippocrate de s'en prendre » au diabolisme ». Mauroy, au courant du mesmérisme, avait-il entrevu les

théories toutes modernes de la suggestion? Toujours est-il que la consultation parut extraordinaire et qu'un humoriste Montois, J.-J. Fourcart, juge de paix d'Enghien, fit paraître à cette occasion un libelle intitulé : *Antidote salutaire contre le poison moral du diabolisme de la consultation ci-jointe des médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an XI* (6 (sic) octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou *Défense de l'antisorcier ci-joint comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la consultation par le désir d'en prévenir les effets*. Mons, H.-J. Hoyois, an XI; in-8°, 68 pages. Nous ne savons si cette étrange polémique eut d'autres suites.

Mauroy avait épousé Marie-Rose-Henriette-Nicole-Josèphe Perlau.

Dr Victor Jacques.

MAXELLENDÉ (*sainte*). D'après une vie anonyme, qui n'est certainement pas antérieure à la fin du x^e siècle, sainte Maxellende aurait été la fille d'un noble personnage du Cambrésis nommé Humelinus, qui vivait au vii^e siècle. Son biographe vante sa chasteté et raconte qu'elle refusa obstinément d'épouser un certain Hardwinus qui, ne pouvant triompher de ses refus, se décida à l'enlever. Comme elle voulait lui échapper, il la tua. C'est là tout ce que nous connaissons de cette sainte, dont les reliques furent transportées au x^e siècle par l'évêque Gérard de Cambrai, au monastère de Saint-André de Cateau-Cambrésis.

H. Pirenne.

Surius, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, p. 292. — *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ reg. Bruxellensis* (append. aux *Annecta Bollandia*), t. II. — *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 444.

MAXHERÉ (*Renard*), ou MASCHEREL. Voir SCHÖNAU (*Renard DE*).

MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, souverain des Pays-Bas par son mariage avec Marie de Bourgogne (1477-1482), puis régent pendant la minorité de son fils Philippe le Beau (1482-1494) et de son petit-fils Charles-Quint (1506-1515).

Né à Vienne, en 1459, il succéda sur le trône impérial à son père Frédéric III, en 1493, et mourut dans cette même ville de Vienne, en 1519. Il avait dix-huit ans quand il épousa, le 19 août 1477, Marie de Bourgogne, fille et unique héritière du duc Charles le Téméraire. D'après Molinet, son panégyriste, qui nous a laissé de lui un portrait physique et moral pompeux, il avait un extérieur agréable, la taille moyenne, les cheveux blonds, et il était de bonnes mœurs.

La question de son mariage avec Marie avait été posée une première fois déjà du vivant de Charles le Téméraire, lorsque ce dernier avait eu, en 1473, avec l'empereur Frédéric III, père de Maximilien, la mémorable entrevue de Trèves : le duc de Bourgogne devait y recevoir la couronne de roi ; en retour, il accordait la main de sa fille au fils de l'empereur. Le projet avorta, Frédéric III ayant quitté son hôte, la veille de la cérémonie du couronnement. Il fut repris lorsque, après la mort de son père, Marie de Bourgogne se trouva exposée aux entreprises insidieuses du roi de France, Louis XI, qui, sous prétexte de les lui garder plus sûrement, faisait occuper par ses troupes les États de sa pupille.

Ce fut Marguerite d'York, la veuve de Charles le Téméraire, dont elle avait été la troisième femme, qui poussa sa belle-fille Marie à s'unir au duc d'Autriche. L'empereur lui-même désirait ce mariage, si profitable à sa maison et auquel il avait à regret renoncé autrefois ; il envoya une ambassade de princes allemands en Flandre pour donner suite au projet de mariage entre son fils et la jeune duchesse. Marie elle-même intervint pour en presser la réalisation ; elle avait hâte, semble-t-il, d'échapper aux intrigues de Louis XI qui aurait voulu la marier au dauphin : « Elle avait », écrit Molinet, « son cœur en Germanie, où elle espérait trouver mari plus proportionné à ses ans que le dauphin ». « J'entends », aurait-elle dit, au témoignage d'Olivier de La Marche, « que monseigneur mon père consentit et

« accorda le mariage du fils de l'empereur et de moi, et ne suis point déli-
 « bérée d'avoir d'autre que le fils de
 « l'empereur ». En avril 1477, les fiançailles furent célébrées et notifiées aux Etats, assemblés à Louvain.

Quatre mois après, le 19 août, le mariage fut conclu à Gand. Maximilien était arrivé la veille; à Cologne, il avait trouvé des serviteurs de Marie qui le voyant « mal fourni d'argent, lui en portèrent ». Mais ses gens étaient restés simplement « vêtus de noir », et, au dire de certains historiens, il fallut que la jeune duchesse leur envoyât à Louvain de riches habits à la mode bourguignonne.

Le contrat de mariage stipulait que les deux époux devaient régner ensemble, à titre égal; leurs noms seraient cités en tête du formulaire des actes publics; les enfants à naître succéderaient au premier décédé des deux conjoints dans les duchés, comtés et seigneuries. Malheureusement, aucune clause ne réglait la tutelle éventuelle de l'époux survivant, et cette omission devint dans la suite la source de funestes dissensions entre Maximilien et ses sujets.

« Maximilien », nous dit Philippe de Commines, « n'avait connaissance de rien, tant pour sa jeunesse que pour être en pays étranger »; il ignorait la langue que parlait la cour bourguignonne. Pourtant, il sembla d'abord prendre énergiquement en mains la défense de ses nouveaux Etats, attaqués par Louis XI. Il adressa sur-le-champ au roi de France un manifeste; lui reprochant d'avoir envahi, contre tout droit et toute justice, l'héritage de Marie de Bourgogne, il le sommait d'évacuer toutes les places qu'il détenait injustement. Louis XI avait pris Arras dont il avait fait changer le nom en celui de « Franchise »; il assiégeait Saint-Omer. Mais cette ville tenait bon, et il ne se sentait pas prêt en ce moment pour une lutte avec Maximilien, qui avait amené avec lui d'outre-Rhin huit cents lances allemandes. Il répondit donc en termes pacifiques et retira ses garnisons des villes du Hainaut et du Cambrésis qui

relevaient de l'empire. Des conférences s'ouvrirent à Lens, et une trêve de dix jours y fut conclue, le 18 septembre de cette même année 1477.

Si courte que fût la durée de cette suspension d'armes, elle permit à Maximilien de prendre possession des pays non occupés par les ennemis et il les trouva, dit Molinet, « plus embrouillés » que jamais. En effet, quand vint le tour des villes frontières qu'il voulait visiter, il dut se faire suivre d'une armée de treize à quatorze mille hommes et c'est ainsi accompagné qu'il fit son entrée à Lille, à Douai et à Valenciennes, où il prêta les serments accoutumés. De là, en passant par Mons, il se rendit en Zélande et en Hollande où il séjourna cinq à six semaines pour apaiser la vieille querelle des *Hoeks* (Hameçons) et des *Kabeljaauws* (Cabillauds). Il se trouvait à Dordrecht vers Pâques de l'an 1478, quand il fut rappelé en Flandre par une lettre des trois Etats de ce pays.

Louis XI, en effet, après avoir noué de nouvelles intrigues et s'être fortifié par de nouvelles alliances, avait recommencé les hostilités; il avait assiégé et pris Condé, à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Maximilien rentra aussitôt en Flandre pour organiser ses forces: à ses hommes d'armes du Brabant et du Hainaut, aux milices flamandes, il adjoignit des mercenaires étrangers, et notamment un corps d'archers anglais qui lui furent envoyés par le roi Edouard IV à la demande de la sœur de ce dernier, Marguerite d'York. Ces préparatifs l'obligeaient à faire à Bruges un court séjour: il en profita pour relever l'ordre de la Toison d'or, qui n'avait plus été réuni depuis cinq ans. Suivant les statuts de l'ordre, la grande maîtrise ne pouvant être conférée à une femme, Marie était inhabile à exercer cette dignité; Maximilien craignait que Louis XI ne la considérât comme dévolue à sa couronne, au même titre que le duché de Bourgogne. Pour prévenir cette éventualité, il convoqua un chapitre à Bruges, dans l'église Saint-Sauveur, où il fut créé chevalier et nommé chef et souverain de l'ordre.

Après quoi, il quitta précipitamment la ville pour se rendre à Mons, où il arriva dans les premiers jours de mai 1478 : il avait avec lui la plupart des nouveaux chevaliers de la Toison d'or, toute la noblesse allemande qu'il avait amenée d'outre-Rhin l'année précédente, nombre de seigneurs des Pays-Bas, une multitude de piétons allemands, suisses, brabançons et hennuyers et, en plus, les milices des bonnes villes qui toutes « de » très bon cœur s'employaient de servir » et complaire à leur prince et dame « naturelle ».

Maximilien détacha d'abord une avant-garde commandée par le comte de Romont et Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, laquelle reprit aux Français plusieurs places et châteaux; puis il se porta lui-même en avant avec le reste de ses troupes. Louis XI ne l'avait pas attendu; il s'était retiré des frontières du Hainaut et son armée campait sous les murs d'Arras. Toutefois, en battant en retraite, il avait posé un de ces actes barbares que pouvait seule lui dicter l'inhumanité de son caractère : le sac de Condé, sa dernière conquête. Conformément à ses ordres, le 2 juin 1478, le commandant de la garnison fit sonner les cloches et ordonner aux habitants d'avoir à se réunir, tous et sans délai, dans l'église « pour rendre grâce à N. S. » d'une très joyeuse et prospère fortune « qui était survenue au roi. Et lors les » bonnes simples gens, innocents comme » brebisettes, au commandement de ces » loups, se mirent en dévotion et louèrent Dieu de bon cœur ». On ferma aussitôt les portes de l'église et la garnison se mit en devoir de piller la ville. Quand il ne resta plus « ni clef, ni clou, » ni verrière », les Français y mirent le feu « en six lieux », et elle fut totalement brûlée, l'église et les quatorze cents maisons. Ainsi fut détruit Condé, comme Liège l'avait été, dix ans auparavant, par les conseils de ce même Louis XI.

Le cruel monarque, qui savait faire incendier des villes sans défense, recula pourtant devant une bataille rangée; il craignait de perdre en une fatale journée le bénéfice de longs et patients travaux.

Il fit des ouvertures et offrit une trêve à son adversaire. Ce dernier s'était avancé jusqu'à Douai et son armée était à Pont-à-Vendin; il y fut rejoint par Jean de Dadizeele, bailli de Gand, à la tête des Flamands qui « à grande puissance le » vinrent hautement servir ». Dans tout le pays environnant, flottait la bannière flamande; jamais prince n'avait été mieux secondé par son peuple, et il faut se reporter aux plus beaux jours de l'histoire des communes pour retrouver pareil mouvement. Maximilien ne sut pas profiter de ce réveil de l'ardeur et du patriotisme flamands, et c'est alors qu'il donna la première preuve de cette faiblesse et de cette irrésolution qui étaient le fond de son caractère. Il ne vit pas que, fidèle à sa tactique habituelle qui l'avait tant de fois servi dans ses démêlés avec Charles le Téméraire, Louis XI ne cherchait qu'à gagner du temps; plus perspicace que le duc d'Autriche, le rusé roi de France avait senti que, la trêve conclue et les milices communales rentrées dans leurs foyers, Maximilien ne les entraînerait que difficilement une seconde fois à sa suite.

Comme gage de ses intentions pacifiques, il donna l'ordre de retirer ses garnisons des places du Quesnoy, Bouchain, Tournai et Cambrai; il permit aux bourgeois de cette dernière ville, « voulant » qu'ils fussent neutres », comme par le passé, d'enlever de leurs murs les fleurs de lis et de les remplacer par l'aigle impériale.

Maximilien se laissa prendre à ces trompeuses apparences; il accueillit les envoyés du roi et une trêve d'un an fut conclue, le 11 juillet 1478. Une des deux clauses principales stipulait que chacun des adversaires garderait les places et pays qu'il détenait au moment de la suspension des hostilités, sauf que le roi devait, endéans un mois, restituer tout ce qu'il occupait dans le comté de Bourgogne et dans le comté de Hainaut; l'autre décidait la nomination de six notables chevaliers de chaque parti pour vider dans les six mois toutes les questions pendantes et arriver à une paix définitive. Quant aux Tournaisiens, qui

avaient fait avec les Français des incursions en Flandre et en Hainaut, ils réussirent à obtenir une paix particulière avec le duc d'Autriche.

Mais à peine l'armée de Maximilien s'était-elle séparée, à peine le duc était-il arrivé à Lille, que Louis XI manquait à ses engagements. On était au mois de juillet, à l'époque de la moisson; « quand le roi de France vit que lesdits soyeurs (de blé) étaient au plus grand nombre, nonobstant la trêve, il envoya ses gens d'armes, et fit prendre tous iceux laboureurs et soyeurs; et en tirèrent les gens d'armes français grands deniers et avoir, et oncques jamais depuis le roi de France ne voulut ouïr parler de cette trêve et de cette exécution ». Pour achever de peindre la détresse de ces malheureux, notons qu'au mois de juin de l'année précédente, Louis XI avait fait venir dix mille faucheurs, sous les ordres du comte de Dommarin, qui détruisirent les récoltes du pays et réduisirent la population à la mendicité !

D'autre part, il fallut recourir à la force pour déloger la garnison française de Cambrai, et les notables chargés de négocier une paix définitive, après s'être réunis à Boulogne, durent se séparer sans avoir pu s'entendre.

Maximilien s'était rendu à Bruges où sa femme venait d'accoucher; le 22 juin 1478, elle lui avait donné un fils qui fut appelé Philippe. C'est en ce temps également que le Perron liégeois, transporté à Bruges, au quartier de la Bourse, sur l'ordre de Charles le Téméraire, fut restitué à la ville de Liège.

L'année 1479 arriva et l'on sentait qu'elle ramènerait la guerre. En dépit de la trêve, les hostilités n'avaient pour ainsi dire pas cessé; les Bourguignons avaient repris Bohain et, dans le Luxembourg, chassé l'ennemi de Virton; de leur côté, les soldats de Louis XI, déguisés en paysans, tentèrent, sans y réussir, de s'introduire dans la ville de Douai; et comme on craignait semblable tentative sur Cambrai, celle-ci fut gardée par une troupe de Bourguignons et de Valenciennois. Louis XI occupait toujours

Arras ou Franchise, mais sans mettre trop de confiance dans sa conquête; pour la rendre plus française, il eut recours à un expédient énergique : il fit transporter une grande partie de la population à Paris, à Tours et à Rouen, et la remplaça par des bourgeois qu'il fit venir de ces villes.

Les Etats de Flandre n'attendirent pas l'expiration de la trêve pour voter des subsides, afin de reprendre vigoureusement la guerre. L'augmentation des impôts, décidée à cet effet, donna même lieu à des plaintes dans certaines villes. A Gand, certains métiers, notamment les fleurs et les tisserands, se soulevèrent parce que les échevins voulaient hausser d'un denier au lot la maletolte de la petite cervoise ». Il fallut, pour les réduire, amener des serpentines; les mutins pris les armes à la main eurent la tête tranchée; les doyens des métiers révoltés furent bannis ou emprisonnés. De leur côté, les principaux seigneurs flamands se préparaient activement à la lutte. Déjà, en vue de mettre les malheureux paysans à même de se défendre contre les incursions des troupes françaises et aussi contre les déprédations des hommes d'armes de Maximilien, Jean de Dadizeele avait commencé par armer ses tenanciers; trente-cinq villages environnants avaient bientôt suivi l'exemple des vassaux de Dadizeele, et, de proche en proche, toutes les milices rurales du plat pays s'étaient organisées comme celles de la West-Flandre. D'après une évaluation de Maximilien lui-même, cent cinquante mille hommes furent ainsi armés et le sire de Dadizeele en reçut le commandement. De leur côté, les Etats de Flandre avaient désigné comme chef des milices communales le comte de Romont qui, avec Philippe de Clèves, s'était vaillamment comporté dans la précédente campagne.

Le mois de juillet venu et la trêve expirée, Maximilien rassembla ses forces à Saint-Omer; elles se montaient à plus de vingt-sept mille combattants. Philippe de Clèves commandait les troupes à cheval; le comte de Nassau, les gens de pied du duc; le comte de Romont et le sire

de Dadizeele étaient à la tête des Flamands. La campagne débuta par le siège de Théroouanne; la ville était gardée par quatre cents lances et quinze cents arbalétriers, sous les ordres du sire de Saint-André. Une armée française accourait à son secours. Maximilien se porta à la rencontre de cette armée et la trouva postée sur une hauteur que Molinet appelle Esquinegatte : c'est là que se livra, le 7 août 1479, la bataille désignée communément sous le nom de Guinegate. L'armée française était commandée par Philippe de Crèvecœur, seigneur des Cordes, qui avait autrefois servi Charles le Téméraire; la victoire sembla d'abord pencher de son côté; sa cavalerie enfonça la cavalerie ennemie qui s'enfuit jusque Aire, menée par Philippe de Clèves et poursuivie par Crèvecœur lui-même qui croyait la journée gagnée; déjà, en effet, les Français pillaient le camp de Maximilien; mais ce dernier, mettant pied à terre, avec le comte de Nassau, le comte de Romont et Jean de Dadizeele entraînèrent en avant les gens de pied, et tel fut leur élan qu'ils changèrent en victoire la déroute déjà commencée.

Maximilien passa la nuit dans le logis même des Français; il s'était courageusement battu, stimulant ses gens à bien faire, se montrant sans peur et sans faiblesse au moment de l'action, même quand la bataille semblait perdue déjà. Malheureusement, il ne sut tirer aucun profit de sa victoire; il aurait dû marcher sur Théroouanne et sur Arras « et crois « bien », dit Commines, « que s'il eût « eu conseil de retourner devant Théroouanne, n'eût trouvé âme dedans, et « autant en Arras. Il ne l'osa entre- « prendre, qui fut à son dommage ». En effet, il licencia son armée et perdit ainsi tout le bénéfice de la journée de Guinegate.

De son côté, Louis XI, irrité contre ses capitaines Crèvecœur et Saint-André, qui avaient compromis ses succès antérieurs en risquant sans son ordre une bataille rangée, mécontent de ses francs archers dont bon nombre s'étaient pourtant fait tuer dans la mêlée, mit plu-

sieurs mois à recruter dans la noblesse étrangère des hommes d'armes pour reprendre les hostilités. Elles se rallumèrent en septembre de cette même année 1479; les Français pénétrèrent fort avant dans la Flandre, et ce ne fut point Maximilien, mais Jean de Dadizeele qui les arrêta. Maximilien avait lentement rassemblé une grosse armée autour d'Aire; on l'évalua à trente-six mille piétons et environ mille chevaux. Il se contenta de prendre quelques places et châteaux dont il traita rigoureusement les garnisons. L'hiver approchait; les troupes soudoyées n'étaient plus payées, le zèle des Flamands, dont le duc ne savait utiliser ni l'ardeur ni le courage, commençait à se refroidir; de nouveau, Maximilien licencia son armée et aussitôt les Français recommencèrent leurs incursions en pays flamand.

Que pouvait-on attendre d'un prince qui, malgré le concours de tout son peuple, se montrait incapable d'assurer la sécurité des frontières et même la tranquillité du pays? L'incurie administrative de Maximilien se révélait tous les jours davantage, et il fallait qu'elle fût notoire pour que Molinet, le chroniqueur attitré du duc, n'ait pas cru pouvoir la passer sous silence. Il nous relate que les villes du Hainaut se virent obligées, devant l'indifférence et l'inertie persistantes du prince, même après les remontrances du gouverneur de cette province, de pourvoir elles-mêmes à leur sûreté contre les bandes d'aventuriers qui couraient le pays et qui se réclamaient de grands personnages dont quelques-uns se trouvaient dans l'entourage de Maximilien : elles demandèrent aide et assistance aux trois membres de Flandre qui leur envoyèrent à Mons mille piquiers, à l'aide desquels on fit courte et bonne justice des brigands.

En Flandre, la situation était la même. Ne comptant plus sur le souverain, les communes étaient résolues à veiller elles-mêmes à la défense du pays. Gand refusa de voter de nouveaux subsides à Maximilien avant qu'il eût justifié de l'emploi des impôts antérieurs; et comme le duc se plaignait de cette

marque de défiance qui pouvait, selon lui, compromettre la défense de la Flandre, il s'attira cette fière réponse : « La Flandre ! nous l'aimons trop pour » laisser à d'autres le soin de la défense ». C'est que les Flamands ne se faisaient plus d'illusion sur le caractère de Maximilien. Il s'était montré faible et indécis avant et après Guinegate ; depuis il s'était révélé prodigue, dépensier, ami du faste et de l'ostentation ; lui qui était arrivé aux Pays-Bas pauvre, mal vêtu au point que Marie avait dû lui faire parvenir des costumes dignes d'elle et de lui, donnait maintenant l'exemple d'un luxe ruineux que payait l'argent prélevé sur le pays pour faire la guerre à Louis XI. Et comme, malgré tout, Maximilien était constamment à court de ressources, il recourait à des expédients, vendant ou engageant les joyaux de sa femme, la riche vaisselle des ducs de Bourgogne, leur magnifique bibliothèque. Louis XI, dans une de ces saillies qui lui étaient familières, avait autrefois prédit que Maximilien, après s'être grisé à la mode germanique, battrait sa femme : il ne la battait pas, car les époux vivaient en parfait accord, mais il dissipait follement son héritage.

Ce n'était pas là le seul grief que l'on faisait à Maximilien ; les Flamands se plaignaient de l'entourage du duc, qui n'avait autour de lui, aux jours de fête, comme aux assemblées délibérantes, que des personnages hostiles aux communes ou à leurs chefs. Gand avait alors comme bailli Jean de Dadizeele, le vaillant défenseur de la Flandre, qui avait organisé la résistance avant Guinegate et qui y avait pourvu de nouveau lors du retour offensif des Français ; déjà le chef populaire avait eu à déjouer de premières machinations tramées contre lui dans le but de lui enlever sa charge de haut bailli. Un soir d'octobre 1481, se trouvant à Anvers où l'avait mandé Maximilien, il fut assailli par quatre ou cinq inconnus qui le blessèrent mortellement. Maximilien donna l'ordre de rechercher les coupables ; ceux-ci restèrent introuvables et impunis. Mais l'opinion publique ne s'y trompa point ; les assassins se

trouvaient dans la suite du duc. L'hypothèse de la complicité morale de Maximilien au crime n'est pas admissible ; seulement l'attentat lui profita. La mort violente de Jean de Dadizeele effraya un instant l'opposition qui se dessinait contre l'autorité princière : reprenant l'ascendant qui lui échappait, Maximilien donna l'ordre d'arrêter à Bruges ses adversaires les plus déterminés, qu'il fit condamner à de fortes amendes, et réclama aux Etats de Flandre des subsides qu'on n'osa pas lui refuser. Seule, la ville de Gand lui tint tête en s'abstenant d'envoyer des députés aux Etats.

Même en dehors du pays, dans ses relations avec l'étranger, les agissements de Maximilien n'étaient pas de nature à le relever dans l'estime publique. Marguerite d'York, qui l'aimait, au dire de certains historiens, comme s'il eût été son fils, était parvenue, après de longues et ténébreuses intrigues, à nouer une alliance entre son frère Edouard IV et lui ; en 1479, avait été conclu un accord relatif au mariage de Philippe, le jeune fils de Maximilien, alors encore enfant, avec la troisième fille d'Edouard IV, Anne d'Angleterre. L'année suivante, cette convention fut renouvelée, et il fut stipulé, en outre, que six mille archers anglais viendraient se joindre aux troupes de Maximilien contre le roi de France. Maximilien, en retour, s'engageait à servir à Edouard IV la rente annuelle que ce dernier recevait antérieurement de la France. Louis XI avait alors envahi le Luxembourg ; mais l'alliance anglo-bourguignonne aurait pu lui être fatale. Maximilien en perdit bénévolement tout le fruit. Sur des craintes chimériques, la menace d'une excommunication qui aurait frappé la Flandre, il abandonna subitement son allié et traita avec le roi de France. Une trêve d'un an fut conclue et elle fut prorogée en 1481. D'un côté ni de l'autre, on ne fit plus d'efforts sérieux pour reprendre l'offensive. « Toutefois », dit Molinet, « les Français et Bourguignons pillaient l'un l'autre ».

Dans l'intervalle, Maximilien s'était rendu en personne dans les pays de

Namur et de Luxembourg pour y rétablir l'ordre et en éloigner les bandes françaises qui couraient le pays. En réalité, ses hommes d'armes allemands rançonnèrent châteaux et plat pays pour se payer de la solde que le duc ne savait acquitter. Puis il était allé en Hollande, où l'appelaient l'éternelle division des Hoeks et des Kabeljauws, et en Gueldre, pour y mettre fin à une guerre civile.

Il était de retour à Bruges, auprès de sa femme. Celle-ci lui avait donné, après Philippe, deux autres enfants : une fille, Marguerite, née à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1480 — le 10 février, d'après Molinet —, et un fils, né le 2 septembre 1481, qui fut appelé François et qui mourut l'année même. Dans les premiers jours de mars 1482, en chevauchant au cours d'une partie de chasse à l'oiseau aux environs de sa résidence de Wynendaele, Marie tomba de sa haquenée dont la sangle s'était rompue au moment où elle franchissait un tronc d'arbre couché en travers du chemin ; dans sa chute, elle se blessa grièvement au point qu'après trois semaines de souffrances, elle expira, le 27 mars 1482.

La mort prématurée de la jeune duchesse était un malheur pour les Pays-Bas et surtout pour la Flandre ; née au pays, elle était aimée de ses sujets. Elle ne laissait que des enfants en bas âge et un mari étranger au peuple : et cette situation allait soulever des questions dangereuses et provoquer une funeste guerre civile.

Marie morte, son mari perdait toute autorité aux Pays-Bas ; ainsi le stipulait l'acte matrimonial du 18 août 1477. Tout l'héritage revenait au jeune duc Philippe ; mais il était mineur, il n'avait que quatre ans. A qui, pendant onze années, allait appartenir, avec la tutelle des enfants, la *mambournie*, c'est-à-dire le gouvernement du pays ? Question grave et dont le règlement, malheureusement, n'avait pas été prévu dans le contrat de mariage de Marie et de Maximilien.

Maximilien se croyait naturellement appelé à recueillir la tutelle de ses enfants et la régence du pays. Usant d'une modération calculée et désireux de se

concilier les bonnes villes, il éloigna de son entourage les seigneurs hostiles aux communes, les conseillers impopulaires. Les Etats de Flandre s'étaient réunis à Bruges dès le 8 avril : il offrit de renouveler son serment de respecter les franchises du pays et demanda la mambournie. Elle lui fut reconnue, dans l'assemblée des Etats du 3 mai 1482, mais provisoirement « jusqu'à révocation et » aussi longtemps qu'il paraîtrait bon, « utile et convenable aux Etats », sous réserve « de ne rien faire sans leur conseil », naissance et entendement », et à condition que la Flandre « serait gouvernée » sous le nom de monseigneur Philippe « par l'avis de ceux de son sang et de » son conseil étant et ordonnés lez lui ».

Ces réserves étaient dictées aux Flamands par la crainte que si Maximilien obtenait la régence sans condition, il ne se comportât en prince autrichien et non en souverain des Pays-Bas, livrant les emplois à ses avides courtisans étrangers, peuplant son conseil de seigneurs allemands, et son armée de lansquenets et de reîtres — comme il le fit du reste dans la suite —, empiétant sur les droits du pays et sur les privilèges des communes. Ces réserves impliquaient l'affirmation d'un principe capital : Maximilien n'était pas régent de droit, il ne l'était que de l'assentiment de la Flandre.

Les autres provinces firent moins de difficultés : en Hollande, en Zélande, dans le Hainaut et le Namur, on reconnut sans hésiter la mambournie et la tutelle à l'archiduc ; en Brabant seulement, à Anvers, Bruxelles et Louvain, cette reconnaissance rencontra quelque opposition que Maximilien parvint à maîtriser.

Le 10 juillet 1482, le jeune Philippe fut inauguré à Gand ; les Etats de Flandre lui avaient adjoint, pour le seconder durant sa minorité, un conseil où figuraient Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein ; Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse ; Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, et Adrien Vilain, seigneur de Rasseghem. C'est avec eux et les Etats de Flandre que Louis XI ouvrit des négociations pour la conclusion

d'un traité de paix définitif. Philippe de Crèvecœur, à la tête d'une forte armée, venait pourtant de remporter un succès considérable : il s'était emparé de la ville d'Aire. Mais le vieux roi, qu'une première atteinte de paralysie avait déjà frappé, désirait la paix : toujours éloigné des solutions armées, il espérait qu'un bon traité lui assurerait de nouveaux avantages, notamment le mariage du dauphin, alors âgé de douze ans, avec la fille de Maximilien, Marguerite, qui en avait trois. Diverses ambassades furent envoyées de part et d'autre, et parmi ceux qui poussaient le plus, contre le gré de Maximilien, à la conclusion du traité et du mariage, se trouvaient les Gantois, et à leur tête, Guillaume Rym.

Le traité de paix fut signé à Arras, le 23 décembre 1482. La première clause stipulait le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche; celle-ci devait, aussitôt la paix publiée, être amenée à Arras et confiée au seigneur de Beaujeu, gendre de Louis XI, ou à un autre prince du sang, pour être conduite à la cour de France où elle serait élevée; elle recevait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, et les seigneuries de Maçon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers, que Louis XI occupait déjà en tout ou en partie. En l'absence d'héritier issu de ce mariage ou si le mariage n'avait pas lieu, ces biens devaient retourner à Philippe ou à ses descendants. La ville de Saint-Omer, qui faisait partie du comté d'Artois, mais qui jusque-là avait échappé aux Français, était comprise dans la donation : seulement elle ne devait être remise au dauphin qu'à l'époque de la consommation du mariage. Le roi, en vue de cette union, renonçait à ses prétentions sur les villes et chatellenies de Lille, Douai et Orchies, mais ces prétentions, elles aussi, restaient sauvées si, dans la suite, le mariage n'était pas conclu. Enfin, prévoyant le cas où Philippe mourant sans enfant, ses biens — le reste des Pays-Bas — reviendraient à Marguerite et à son futur époux le dauphin, ce dernier ainsi que

le roi s'engageaient, pour eux et leurs successeurs, à traiter ces pays selon leurs droits, coutumes et franchises; au surplus, tous les privilèges anciens et nouveaux accordés ou reconnus par Marie de Bourgogne étaient confirmés. Enfin, le jeune Philippe promettait, une fois en âge, de reconnaître la souveraineté du roi et de lui rendre hommage comme par le passé. Suivaient deux clauses particulières : l'une concernant les habitants d'Arras, exilés en France, qui pouvaient rentrer dans leurs foyers et reprendre leur métier; l'autre visant Guillaume de La Marck dont il sera parlé plus loin.

Les traités de cette époque étant presque toujours aussitôt rompus que signés, on chercha des garanties pour le maintien du dernier. Louis XI, à l'avantage duquel il était tout entier, désirait mettre à l'abri de toute attaque les concessions obtenues. Le traité fut garanti par les Etats des pays du duc, par les prélats, nobles, villes et communautés des duchés de Brabant, Luxembourg, Limbourg et Gueldre, des comtés de Flandre, Hainaut, Hollande et Zélande. De même, pareille sûreté fut donnée du côté du roi par les trois états, les princes du sang, les pairs de France, évêques et archevêques; enfin, l'acte fut entériné en présence et du consentement du procureur du roi et du parlement de Paris. Dans les premiers mois de l'année 1483, il y eut un mutuel envoi d'ambassades chargées de recevoir de part et d'autre le serment de fidélité des souverains à la paix récemment faite; et le roi envoya à Hesdin sa fille, Anne de Beaujeu, accompagnée de son mari, pour recevoir Marguerite, qui fut emmenée à Paris et de là à Amboise où fut célébrée, en juillet, la cérémonie de son mariage avec le dauphin. Ce fut l'un des derniers actes du règne de Louis XI, qui mourut à Plessis-lez-Tours, le 30 août 1483.

Nous avons dit qu'une des clauses particulières du traité d'Arras visait Guillaume de La Marck, le Sanglier des Ardennes; les négociateurs de Maximilien avaient voulu obtenir du roi de s'engager à ne secourir, ni en argent ni en troupes, Guillaume et ses adhérents

liégeois. Le roi avait répondu évasivement que, la paix faite, il assisterait Maximilien « contre ceux qui voudraient » lui nuire ». On sait que Guillaume de La Marck, seigneur aussi puissant qu'intépide, s'était soulevé contre le prince-évêque de Liège, Louis de Bourbon. Avec les bandes qu'il avait formées, grossies par des aventuriers de toute nation qu'attiraient la paye et le butin, renforcées par des secours du roi de France, il s'était rendu maître du pays de Liège; après avoir tenu en échec un corps de troupes envoyé contre lui par Maximilien, il avait osé s'avancer sur Liège, et le malheureux Louis de Bourbon avait été attaqué et tué par lui aux portes de la ville, le 20 août 1482. Guillaume avait alors voulu faire élire évêque son jeune frère, qui étudiait encore à Cologne; mais la majorité des chanoines du chapitre, réfugié à Louvain, choisit Jean de Hornes, fils du seigneur de Montigny, un des conseillers de Maximilien.

L'archiduc — c'est le titre que prenait alors Maximilien — se décida à intervenir activement en faveur du nouvel évêque : un corps de troupes commandé par Philippe de Clèves et bientôt grossi de nouveaux renforts — presque toute la noblesse brabançonne — s'empara successivement de Saint-Trond, Looz, Tongres et vint assiéger le château de Hologne-sur-Geer, dont la garnison faisait sans cesse des incursions en Brabant. Guillaume accourut pour le défendre; il arriva trop tard et, forcé de livrer bataille avec une armée pourtant supérieure en nombre, il fut battu et obligé de rentrer à Liège, où on lui reprocha durement sa défaite. Il sut pourtant se défendre jusqu'au mois de juin 1484, c'est-à-dire jusqu'au moment où intervint un traité qui lui assurait, à lui, une amnistie complète et à Maximilien le payement annuel de 32,000 mailles du Rhin par les Liégeois, « comme duc de Brabant et général adnommé du pays de Liège ».

Cette défaillance de Maximilien était le fait de sa cupidité; un an après, il tenta de la faire oublier par une perfidie. Guillaume de La Marck s'était rencontré

à Mézières avec le duc de Lorraine; on l'accusa d'avoir promis de livrer à ce dernier certaines places du pays de Liège pour qu'il pût de là envahir le Brabant. « Prévenu de ces maléfices et d'autres », dit Molinet — à court de mots pour excuser la honteuse conduite de Maximilien —, l'archiduc manda au seigneur de Montigny, frère de l'évêque de Liège, de se saisir de la personne de Guillaume et de le mener ensuite à Maestricht, pour le faire exécuter. Le seigneur de Montigny était alors à Valenciennes; il exécuta ponctuellement les instructions qu'il avait reçues. Il se rendit à Saint-Trond où se trouvait sans défiance le Sanglier des Ardennes; il l'attira hors de la ville, se saisit de lui traîtreusement et le conduisit à Maestricht, où il eut la tête tranchée; le 20 juin 1485. L'évêque Jean de Hornes, complice du guet-apens, assistait à l'exécution; il paya cher sa participation au crime. Evrard de La Marck allait venger son frère, faire couler des flots de sang dans la principauté et obliger l'évêque à lui demander pardon du meurtre.

Revenons à l'époque où avait commencé l'intervention de Maximilien au pays de Liège, en 1482. Peu après, il avait été appelé à Utrecht par les divisions suscitées par la faction des Hoeks : les habitants avaient chassé leur évêque, David de Bourgogne. En s'éloignant vers le Nord, il avait, par un accord, confirmé l'autorité des conseillers du jeune Philippe jusqu'à son retour, moyennant une pension de 24,000 écus. Le 31 août 1483, il s'empara d'Utrecht et la traita comme Charles le Téméraire avait autrefois traité Liège : la ville fut démantelée et condamnée à payer une amende énorme; l'archiduc fut reconnu « tuteur séculier » de la principauté; l'évêque fut rétabli sur le trône épiscopal.

C'est à Utrecht que Maximilien apprit la nouvelle de la mort de Louis XI; c'est de là qu'il envoya un ambassadeur — ce fut Olivier de La Marche — saluer le nouveau roi Charles VIII. Les Gantois avaient également adressé une députation au jeune souverain; mais, à leur

retour, leurs envoyés furent guettés et arrêtés par les gens de Lancelot de Berlaimont, gouverneur du Hainaut au nom de Maximilien, et ce coup de main audacieux ne contribua pas à ramener la bonne intelligence entre les Gantois et l'archiduc.

Enorgueilli par ses faciles succès à Utrecht, se sentant appuyé par les troupes victorieuses qu'il ramenait avec lui, croyant n'avoir plus rien à redouter de la France depuis que son futur gendre, le jeune Charles VIII, avait remplacé Louis XI, Maximilien, de retour dans le Brabant, révoqua tous les pouvoirs qu'il avait accordés pour le gouvernement de la Flandre, et réclama formellement pour lui-même ce gouvernement. Il alla se mettre en possession du comté de Hainaut « comme bail et « tuteur de son fils »; puis, prenant le titre et les armes du comte de Flandre, il se rendit, pour faire reconnaître son autorité, à Valenciennes et à Douai; à Lille, ses avances furent mal accueillies, et, la ville ayant refusé de lui livrer le château, il passa devant la place sans y entrer. Il s'arrêta un instant à Cambrai, où mourut, tué dans une querelle avec Philippe de Clèves, ce Lancelot de Berlaimont qui avait arrêté, l'année précédente, les députés gantois. Enfin, il parut devant Bruges : il avait espéré intimider les habitants par un grand déploiement de forces devant les portes de la ville; il comptait aussi sur un complot ourdi dans la cité par ses partisans. Son attente fut doublement déçue et il dut s'éloigner vers Oudenbourg, pendant que les Brugeois punissaient, de mort ou d'exil, les amis que l'archiduc abandonnait à leur ressentiment.

C'était terminer par un échec une campagne qui s'était ouverte sous des auspices assez heureux; d'autre part, le conflit entre l'archiduc et ses adversaires prenait en ce moment un caractère aigu. En effet, au lendemain du jour où Maximilien avait formulé ses prétentions de gouverner seul, les conseillers du jeune duc Philippe et les trois membres de Flandre avaient protesté. Ils lui adressèrent un long mémoire où ils lui dé-

niaient, en vertu des conventions matrimoniales, tout droit de mambournie, l'autorité de l'archiduc cessant, aux termes du contrat, avec son mariage lui-même; ils l'accusaient d'avoir usurpé le titre et les armes du comte de Flandre, d'avoir accablé le pays d'impôts, d'avoir engagé le domaine et vendu les bijoux de Marie de Bourgogne; enfin, d'écouter les conseils perfides de son entourage étranger. Ils terminaient en proposant de soumettre le différend au jugement du roi de France.

A ce manifeste violent, Maximilien répondit par un autre non moins virulent, daté de Bois-le-Duc, le 22 octobre 1483 : il y traitait avec hauteur et mépris les membres du conseil et des Etats de Flandre, leur déniaient le droit de parler au nom du pays; et ainsi s'engagea une véritable querelle de plume qui devait bientôt conduire de part et d'autre à une guerre ouverte.

Déjà, les Etats de Flandre avaient porté plainte auprès du roi Charles VIII contre Maximilien, l'accusant d'avoir violé, à l'égard des Flamands, la paix d'Arras, offrant de plaider leur cause devant la cour du parlement ou celle des pairs. Peu après, d'accord avec les Etats du Brabant, ils s'adressèrent aux Etats généraux de France, réunis à Tours. Ces démarches aboutirent à la conclusion d'un traité, signé le 25 octobre 1484, qui assurait aux adversaires de l'archiduc l'appui de la France. Peu auparavant, les trois membres de Flandre avaient remis, entre les mains du jeune duc Philippe cette fois, une protestation par laquelle ils contestaient à Maximilien le droit de porter le titre et les insignes des nombreux Etats de la maison de Bourgogne et lui refusaient toute qualité pour présider les assemblées de la Toison d'or; douze chevaliers de l'ordre, investis d'un droit d'arbitrage, leur donnèrent raison en déclarant que Maximilien avait cessé d'être le chef de l'institution. L'archiduc se résolut alors à vider par les armes son différend avec les Flamands, et à imposer par la force la reconnaissance de son autorité. Il réunit à Malines les troupes allemandes et bour-

guignonnes qu'il avait ramenées de son expédition à Utrecht, et il ouvrit les hostilités en s'emparant par surprise de la place de Termonde. Aussitôt les Flamands s'armèrent : quinze à seize mille hommes, commandés par le comte de Romont, entrèrent en Brabant et campèrent à Assche, poussant jusqu'aux barrières de Bruxelles où logeait Maximilien. Ce dernier, désireux de les combattre, demanda des soldats au magistrat de la ville ; il essuya un refus, les échevins ayant déclaré qu'ils ne voulaient point entendre parler d'une guerre entre Bruxelles et Gand. Ainsi se manifestait contre l'archiduc la solidarité des communes ; c'est là aussi une preuve qu'il n'avait pas seulement contre lui la faction populaire, comme on l'a dit, puisque nous voyons, à Bruxelles les chefs de la cité refuser de faire cause commune avec lui ; à Gand et à Bruges, des seigneurs de marque, des chevaliers de la Toison d'or, comme le comte de Romont et Louis de la Gruuthuse, autrefois ses compagnons d'armes, prendre rang parmi ses adversaires. Notons encore que Maximilien, débouté auprès des échevins de Bruxelles, crut mieux réussir en s'adressant au peuple dont il se fit acclamer sur le marché, afin de peser par là sur les magistrats de l'hôtel de ville qui ne lui donnèrent quand même qu'une réponse dilatoire. Il fut réduit à envoyer en Hainaut Olivier de La Marche pour lui recruter des soldats hennuyers ; il s'y rendit ensuite lui-même pour préparer un nouveau coup de main : le 3 janvier 1485, il enleva par trahison la ville d'Audenarde au capitaine gantois qui la gardait.

Le sort des armes semblait favoriser l'archiduc ; aussi, ne fit-il aucun cas des lettres qu'il reçut alors de Charles VIII, qui lui reprochait « d'avoir préféré la « voie de fait à la voie de justice », en n'acceptant pas l'arbitrage des pairs ou du parlement, proposé par les communes flamandes. Alors Charles VIII renouvela sa promesse d'aider les Flamands, et, au mois de février 1485, intervint un nouveau traité d'alliance entre le roi et eux. En conséquence, Philippe de Crèvecœur

fut chargé de réunir une armée pour la mener en Flandre.

Au printemps suivant, Maximilien rouvrit les hostilités : cette fois, son objectif était Gand même, et il avait hâte de s'en rendre maître avant l'arrivée de l'armée française. Les places de Grammont et Ninove, qui tenaient pour les Gantois, furent prises d'abord. Enhardi par ces nouveaux succès, il fit une première tentative sur Gand, que réussit à couvrir le comte de Romont, et dut se retirer sur Alost. Grisés à leur tour par ce léger avantage, trois mille Gantois tentèrent alors de reprendre Audenarde par un coup de main ; mais cette expédition, conduite avec une fougue imprudente, aboutit à un échec sanglant, qui fut cause que le comte de Romont avec toutes ses troupes dut rentrer dans la ville de Gand.

Ayant le champ libre, Maximilien en profita pour envahir le pays de Waes, enlever Tamise qui fut durement traitée, isolant ainsi la ville ennemie de plus en plus et montrant, dans cette campagne, un plan de conduite qui semblait devoir lui assurer le succès. Dans les premiers jours de mai, « avec la plus belle armée qu'il eût eue », il vint planter ses bannières devant Gand. Trois fois les Gantois osèrent venir l'attaquer, trois fois leur sortie fut repoussée.

Mais le sire de Crèvecœur s'approchait avec une armée de six ou sept mille hommes, cinq cents lances et trente-six pièces d'artillerie à poudre. Maximilien dut s'éloigner et les Français entrèrent à Gand. Le jeune duc Philippe s'y trouvait toujours, avec ses conseillers — les Gantois n'ayant jamais voulu lui laisser quitter leur ville pour une autre, alléguant « qu'ils avaient privilège de « gouverner les enfants du prince en « leur jeunesse » —, et l'on put croire un instant que Crèvecœur avait mission d'emmener en France, avec lui, le prince auquel, dit Molinet, « il fit de « grandes offres ; était merveille d'ouïr « les couleurs de ses persuasions ». Mais l'intervention française semblait mal vue du peuple ; les soldats de Crèvecœur se querellaient avec les bourgeois ; quel-

ques-uns de ses auxiliaires se battirent mal dans une escarmouche avec l'ennemi; on paraissait craindre l'enlèvement du duc Philippe. Redoutant une explosion du mécontentement populaire, le capitaine français se retira dans le Tournaisis, laissant à Gand son artillerie et le reste de son attirail de guerre.

Le départ du sire de Crèvecoeur ranima les espérances de Maximilien. En même temps, dit Molinet, « les Flamands commencèrent à mitiger leur ire (colère). » Aucuns tendaient à la paix, les autres « à la guerre ». De fait, les métiers désiraient voir finir ces troubles dont le pays ressentait déjà les funestes effets : la stagnation du commerce et la ruine de l'agriculture. A Bruges surtout, les marchands et les notables étaient las de la guerre, qui les rendait « pauvres et « souffreteux » ; grâce à cet état des esprits, qui leur procura des complices dans la ville, trois capitaines de Maximilien, dont l'un était le comte de Nasau, suivis d'un corps de troupes d'élite, purent entrer à Bruges et obtenir du peuple, surpris en pleine procession, la reconnaissance de Maximilien comme régent pendant la minorité de son fils. A ces nouvelles, l'Ecluse ouvrit aussi ses portes à l'archiduc, qui s'empressa de venir à Bruges. A Gand, semblable complot fut tramé, à l'instigation des nouveaux magistrats de Bruges, par le grand doyen Mathieu Peyaert; il amena l'arrestation des chefs de l'opposition contre Maximilien, notamment de Guillaume Rym, d'Adrien Vilain de Rassegheem et de Jean de Coppenolle. Le premier « l'idole et le dieu des Gantois », au dire d'Olivier de La Marche, fut aussitôt condamné à mort et livré au supplice. Le peuple, un instant abusé et intimidé, le laissa exécuter; mais, dès le lendemain, se ruant aux prisons, il délivra les compagnons du malheureux Guillaume Rym, arrêtés avec lui et qui attendaient le même sort. A Bruges, le sire de la Gruuthuse, l'un des principaux chefs populaires, fut appréhendé et enfermé au Steen.

Il fallait se hâter de mettre à profit les dispositions conciliantes générales.

Les Etats de Flandre envoyèrent à Bruges des délégués qui arrêterent avec Maximilien les conditions de la paix. Elle fut conclue le 28 juin 1485 et contenait les stipulations suivantes : les trois membres de Flandre seront tenus de recevoir et d'inaugurer Maximilien en qualité de tuteur et de mambour de son fils mineur, leur prince naturel, aussitôt que l'archiduc leur aura prêté comme tel le serment usité; le jeune duc Philippe devra être amené devant de son père hors de la porte par laquelle ce dernier entrera à Gand, le jour qu'il lui plaira de s'y rendre pour prêter serment dans cette ville comme tuteur et mambour; et, pour la sûreté de sa personne, l'archiduc pourra y faire son entrée avec le même nombre de gens qu'il a menés dans la ville de Bruges; il promettra de ne pas conduire son fils hors de Flandre; il recevra une indemnité de guerre à fixer.

A ces conditions, il confirmait tous les droits et privilèges, toutes les coutumes et libertés du pays de Flandre; il confirmait également tous les actes des Etats de Flandre rendus, pendant la querelle, au nom de son fils mineur, « sauf le droit de lui et de son fils et de « chacun » ; enfin, il octroyait une amnistie dont il exceptait une liste de vingt-deux personnes. Parmi celles-ci se trouvaient le comte de Romont, qui s'était mis en lieu sûr; Jean de Coppenolle, qui se réfugia en France, et Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse, chevalier de la Toison d'or, dont on n'osa instruire publiquement le procès; il fut condamné à une amende énorme et conduit au château de Vilvorde, où fut enfermé également, dans la suite, Adrien Vilain de Rassegheem, arrêté par les archers allemands, à Lille, où il résidait de l'aveu de Maximilien. Les autres prisonniers furent pour la plupart mis à mort, et leur exécution attrista les fêtes qui eurent lieu à Bruges à l'occasion du rétablissement de la paix. Enfin, un événement vint encore un instant jeter le trouble dans les esprits : ce fut l'émeute de Gand.

Quinze jours après la promulgation

de la paix, Maximilien se disposa à faire son entrée à Gand. Aux termes du traité, une députation gantoise sortit de la ville et lui amena son fils qu'il n'avait plus vu depuis plusieurs années et qu'il tint longtemps embrassé. Puis il entra dans la cité : le comte de Nassau, à la tête de trois mille Allemands d'après un auteur, de dix-huit mille, d'après un autre, marchant huit de front, le précédait. Or, il avait promis à Mathieu Peyaert de ne prendre avec lui que six cents hommes, conformément à une clause du traité du 28 juin. Devant ce déploiement inusité de troupes, le mécontentement populaire reparut, bientôt augmenté d'un autre grief : les Allemands de l'archiduc avaient été logés dans les maisons de bourgeois, « ce qui » n'était pas au gré de tous ». Trois ou quatre de ces Allemands qui avaient voulu violenter la servante de leur logis, ayant été conduits en prison, quelques-uns de leurs compagnons cherchèrent à les délivrer et s'introduisirent de force dans la prison. Alors le peuple courut aux armes : « Chassez vous-même les brigands » que vous avez amenés », criait-on à l'archiduc, « ou nous seuls nous saurons » bien nous en défaire ». Quarante-huit heures durant, les métiers restèrent sous leurs bannières. Peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains : les Allemands de la suite de Maximilien lui conseillaient de saisir l'occasion d'en finir avec cette ville de mutins. Des avis plus sages, de part et d'autre, prévalurent. L'émeute s'apaisa et les bourgeois rentrèrent dans leurs foyers. Seulement Maximilien exigea, à titre de réparation, l'exil de cent citoyens, l'exécution de trente-trois autres et le paiement d'une amende de 127,000 écus d'or ; enfin, il se fit remettre un coffre contenant neuf chartes de privilèges octroyés par Louis XI, Charles VIII, Marie de Bourgogne, son fils Philippe et Maximilien lui-même, privilèges qui » furent brisés et coppés ». On voit que Gand payait cher cette malheureuse échaffourée.

Le jeune duc Philippe fut conduit à Malines, où il résida depuis. Le sire de Montigny, avec l'armement laissé à Gand

par Crèvecœur et mille Allemands » qui » fortifièrent aucunes places », fut envoyé au pays de Liège au secours de l'évêque Jean de Hornes, alors aux prises avec Evrard de La Marck qui vengeait le meurtre de son frère. Quant à Maximilien, il alla faire un assez long séjour à Utrecht.

Il en revint pour préparer son élection comme roi des Romains. C'est du Brabant qu'il data plusieurs lettres adressées aux princes électeurs allemands, afin de les gagner à sa cause ; l'élection eut lieu, à Francfort, le 16 février 1486, en présence de l'empereur, et fut suivie du couronnement à Aix-la-Chapelle, au mois d'avril suivant. Gachard, dans l'*Itinéraire de Maximilien*, nous apprend qu'il revint par Ruremonde, Bois-le-Duc, Dordrecht, Breda et Berg-op-Zoom, à Anvers, Malines et Bruxelles, où on lui fit une brillante réception.

La paix avec la France était devenue caduque depuis l'expédition de Crèvecœur en Flandre, et Maximilien n'avait pas oublié certaines lettres que Charles VIII avait envoyées aux Etats de Brabant et de Hainaut, le 27 mai 1485, au plus fort de sa lutte contre les communes flamandes. Dans ces lettres, Charles VIII enjoignait aux Etats pré-nommés de ne plus secourir « de gens, » argent, vivres ni quelconque autre » chose » l'archiduc d'Autriche, en leur notifiant qu'il envoyait une armée pour défendre le jeune Philippe, son beau-frère, et les Flamands contre les entreprises de Maximilien. Ce dernier, à qui ces lettres furent communiquées, avait répondu un mois après en affirmant son bon droit. « Telles paroles ou lettres », ajoutait-il, « ni aussi œuvres de fait ne » me donneront crainte pour me abstenir » de faire ce que je dois ». De son côté, l'empereur, usant du même procédé que le roi de France, avait envoyé des ambassadeurs à Charles VIII pour se plaindre des agissements de ce dernier auprès des Liégeois que les Français excitaient et aidaient contre leur évêque, lui notifiant qu'il avait cité les deux parties devant lui et l'invitant à rappeler ses gens,

sinon il devrait les « rebouter par force ».

Les officiers de Maximilien qui commandaient les places à la frontière, s'enorgueillirent, comme leur maître, d'ailleurs, à la nouvelle de son élection comme roi des Romains. « Si devinrent » plus fiers et plus courageux ». Mortagne fut surpris par le sire de Montigny. Salazar, un des plus hardis capitaines de Maximilien, s'empara de Théroüanne par escalade.

Charles VIII se plaignit vivement de cette infraction à la paix, que Maximilien, de son côté, justifiait par l'appui que les Français donnaient aux Liégeois. La guerre devint imminente et le roi de France fit savoir queson intention était de rester l'allié des Flamands, même s'il se trouvait obligé de pénétrer en Flandre pour combattre Maximilien. Ce dernier ne demeurerait pas non plus inactif : il travaillait en France même les princes du sang et les échevins de Paris, dans l'espoir de soulever une faction contre l'administration d'Anne de Beaujeu, qui gouvernait durant la minorité de son frère; et il croyait pouvoir compter sur le duc d'Orléans, le futur Louis XII, et sur le duc de Bourbon, frère du sire de Beaujeu.

Il rassembla une armée de quatorze ou quinze mille hommes, Suisses, Allemands, Picards et Hennuyers, plaça la cavalerie sous le commandement de Philippe de Clèves et du prince de Chimay, et les piétons sous la conduite du comte de Nassau et d'autres capitaines : il commença la campagne par la prise de Lens, en Artois. Il avait formé les plus grands projets : il se proposait d'envahir la France, et, comme pour appuyer ce dessein de sa présence, l'empereur Frédéric III lui-même était venu aux Pays-Bas.

L'entreprise devait piteusement avorter. Les Suisses et les Allemands que Maximilien ne pouvait solder régulièrement, après avoir réclamé leur paye, l'abandonnèrent ou allèrent rejoindre les Français. Les vivres et les munitions manquaient. Il dut amèrement regretter de s'être privé du concours des milices flamandes qui l'avaient si bien servi autre-

fois contre la France. Il abandonna le commandement de l'armée à ses capitaines pour rentrer à Lille et à Bruxelles. L'empereur avait déjà quitté cette dernière ville; après un séjour de trois mois « au grand coût et dépens du pays », il était retourné en Allemagne.

Mais les mercenaires allemands congédiés ravageaient le pays, de sorte que « grand nombre du peuple s'éleva contre » le roi (des Romains), disant qu'il avait « plus foulé le pays que ses ennemis ». Force lui fut de revenir se mettre à la tête de ses troupes. La ville de Saint-Omer, qui voulait garder la neutralité, consentit pourtant, après quelques pourparlers, à le recevoir; de là, il alla ravitailler Théroüanne, sa récente conquête.

Ce fut son dernier succès. Les Français, à leur tour, prirent vigoureusement l'offensive; le 27 mai 1487, ils entrèrent à Saint-Omer, qui se gardait mal depuis que Maximilien faisait mollement la guerre; enfin, au moyen des intelligences qu'il avait conservées dans la ville, Crèveœur reprit Théroüanne, et les capitaines de Maximilien ayant voulu prendre leur revanche et réparer cet échec en s'emparant de Béthune par un coup de main, tombèrent dans une embuscade que les Français leur avaient dressée : ils y perdirent neuf cents hommes, et le comte de Nassau fut fait prisonnier avec nombre de chevaliers d'élite.

En ce moment, un autre revers frappait Maximilien. Il s'était laissé entraîner par Marguerite d'York à intervenir en Angleterre, en faveur de l'imposteur Lambert Simnel qui tentait de renverser le comte de Richmond, Henri Tudor, devenu roi sous le nom de Henri VII. Deux mille hommes d'armes allemands, flamands et hennuyers avaient été armés et envoyés à grands frais outre-mer. L'entreprise échoua, et Maximilien n'en recueillit qu'un surcroît de dettes et l'obligation de se créer des ressources nouvelles pour soutenir la guerre contre la France.

Force lui fut de s'adresser aux Etats de Flandre. Ceux-ci se réunirent à Termonde. Maximilien, pendant son séjour

en Allemagne, avait signé une charte qui reconstituait le Franc de Bruges comme quatrième membre de Flandre, au grand dépit des trois chefs-villes. Aussi, les trois membres refusèrent-ils d'abord d'admettre les délégués du Franc; ensuite, ils se prononcèrent pour le maintien de la paix d'Arras de 1482 et, finalement, é mirent la prétention de remettre eux-mêmes le produit des subsides aux « soudoyés ». C'était faire au roi des Romains l'injure de douter de son intégrité ou de ses intentions, tout au moins de la probité de ses préposés à la gestion des impôts. Aussi s'en montra-t-il très irrité, déclarant qu'il ferait lever directement des subsides par ses commissaires.

Mais, depuis ses échecs en France, la violence de ses paroles pas plus que ses actes, n'effrayaient les Flamands. A l'occasion du procès que ses officiers instruisaient en ce moment contre le sire de Rassegheem, qui s'était échappé de sa prison de Vilvorde, et contre son cousin, le sire de Liedekerke, qui avait facilité son évasion, les Gantois formulèrent enfin par écrit les griefs que l'opinion publique mettait depuis longtemps à charge de Maximilien.

On demandait : la fin de la guerre avec la France, parce que cette guerre servait d'occasion pour réclamer des impôts toujours détournés de leur but ; le renvoi des Allemands qui « foulaient » le pays..., disant que le temps était « venu qu'ils baigneraient leurs bras au sang des Flamands », et qui avaient extorqué au pays des sommes considérables; enfin, la reddition des comptes antérieurs, parce qu'on estimait que les impôts prélevés n'étaient pas arrivés jusqu'à Maximilien, mais avaient été détournés par ses gouverneurs. Les Gantois énonçaient d'autres demandes particulières : ils revendiquaient les privilèges qui leur avaient été enlevés après la mutinerie de 1485, et réclamaient de nouveaux magistrats. Sur le refus de Maximilien de nommer ceux-ci, ils procédèrent eux-mêmes à l'élection selon l'antique privilège : Adrien Vilain de Rassegheem fut élu premier échevin. D'autre part, Ma-

thieu Peyaert paya bientôt de sa tête les faveurs dont Maximilien l'avait comblés pour prix de son dévouement. Ces actes équivalaient à une insurrection ouverte : les métiers de Gand avaient, d'ailleurs, planté leurs bannières sur la place publique ; les chaperons blancs et les compagnons de la Verte Tente avaient été rétablis. Maximilien répondit à ces provocations en lançant contre ces dernier un édit de proscription et en décrétant la perte de corps et biens pour quiconque oserait fournir des vivres aux Gantois. Puis il commença la guerre en essayant, comme en 1485, de s'emparer de Termonde. Cette fois, il échoua. Aussitôt les Gantois demandèrent l'aide des autres bonnes villes flamandes, et leurs milices, conduites par le sire de Liedekerke, prirent la campagne, s'avançant jusqu'aux frontières du Brabant d'un côté et, de l'autre, poussant jusque Courtrai.

Maximilien se hâta de se rendre à Bruges, où il arriva le 16 décembre 1487. « Le duc », dit Guillaume de Jaligny, « voulait tirer des Brugeois de grands deniers pour soutenir sa guerre; de quoi ceux de cette ville furent, avertis » et disait-on même qu'il avait dessein « de piller la ville ». Aussi, les Brugeois, suspectant les intentions de Maximilien, étaient-ils pleins de défiance.

En ce moment, les Gantois s'emparèrent par surprise de Courtrai, qui leur jura alliance et qu'ils surent garder contre une attaque des capitaines de Maximilien, à laquelle les Yprois, résolus à demeurer neutres, refusèrent de participer. Maximilien réunit alors à l'hôtel de ville les magistrats de Bruges ; à sa demande, on désigna des députés pour se rendre à Gand et aviser aux moyens de rétablir la paix. Mais, en même temps, il réclamait un contingent de deux mille hommes et un subside considérable pour repousser des frontières les Français qui venaient de prendre Bourbourg. Les magistrats brugeois imaginèrent que ces ressources étaient plutôt destinées à faire la guerre aux Gantois ; ils refusèrent, en donnant comme raison qu'ils voulaient rester fidèles à la paix d'Arras ;

ils insistèrent même pour obtenir le départ des mercenaires allemands qui traitaient Bruges en ville conquise ; enfin, ils annoncèrent à l'archiduc leur ferme intention de garder eux mêmes dorénavant les portes de la ville.

Ce dernier trait toucha Maximilien autant et plus que tout le reste. Mais tout ce qu'il put dire et faire ne changea pas la détermination des Brugeois, qui placèrent à chaque porte trois bourgeois et douze hommes des métiers.

Le 24 janvier 1488, les députés brugeois qui étaient allés conférer avec ceux d'Ypres et de Gand, dans cette dernière ville, rentrèrent à Bruges. Les Gantois avaient récusé, comme tardive, la médiation d'Ypres et de Bruges, en alléguant que Maximilien avait refusé celle du roi de France, à laquelle ils avaient fait appel. De plus, ils avaient remis aux députés d'Ypres et de Bruges, pour le communiquer à leur ville respective, un long mémoire énumérant leurs griefs et ceux de la Flandre.

A Bruges, Maximilien obtint d'abord du bourgmestre Jean de Nieuwenhove et de l'écoute Pierre Lanchals, ses partisans, que le contenu de ce mémoire serait, pour la plus grande partie du moins, caché aux habitants. Puis il se détermina à exécuter le coup de main qu'il semblait méditer contre la ville depuis qu'il y était entré : il venait d'apprendre que les cavaliers hennuyers et allemands qu'il attendait et que devait lui amener le sire de Gaesbeke étaient arrivés aux environs.

Après avoir mandé au sire de Gaesbeke de se présenter immédiatement devant la porte des Maréchaux, il se rend lui-même à cette porte et demande qu'on la lui ouvre. Les bourgeois qui la gardaient refusent. Il se dirige alors vers la porte Sainte-Croix ; même insuccès. Il parvient enfin à se faire ouvrir la porte Sainte-Catherine ; mais avant que le sire de Gaesbeke ait pu recevoir le message qu'il lui envoie d'avoir à se porter aussitôt de ce côté, le bruit de la trahison se répand, la ville se remplit de tumulte, les métiers courent aux armes et occupent toutes les portes. Le coup était

manqué, et Maximilien se réfugia à son hôtel après avoir tenté, dit-on — ce qui paraît peu croyable — de faire mettre le feu à la ville dans l'espoir d'y introduire ses troupes à la faveur du désordre que l'incendie aurait provoqué.

« Dès ce moment », dit un historien, « la question devenait de plus en plus grave pour le roi des Romains ; en cherchant une victoire qui devait le rendre l'arbitre de la vie et des biens des bourgeois de Bruges, il s'était exposé à une défaite qui devait nécessairement faire de lui leur prisonnier ». Maximilien était prisonnier, en effet. Le lendemain matin, il tenta vainement de sortir de la ville avec ses gens ; on ne voulut pas le laisser partir, craignant qu'il n'eût le dessein d'aller s'établir à Damme ou à l'Ecluse, en ralliant autour de lui les troupes du sire de Gaesbeke. Alors, en proie à une irritation qui n'était pas sans quelque appréhension, il fait ranger en armes ses soldats allemands sur la place du Bourg ; l'attitude de ces derniers fait croire à des projets menaçants de leur part ; aussitôt le tocsin retentit ; des messagers quittent la ville pour aller réclamer l'appui de Gand et d'Ypres, et les bourgeois, rangés sous cinquante-deux bannières, occupent le Marché dont les pourtours furent garnis de quarante-neuf canons et où ils campèrent « sans ouvrir ni service faire, sous tentes et pavillons, entretenus et nourris aux dépens des métiers ».

Maximilien avait d'abord envoyé aux insurgés le président de Flandre, Paul de Baenst, pour connaître leurs intentions ; ensuite il essaya vainement, en se présentant lui-même au balcon des Halles, d'apaiser le peuple : déjà il avait accordé la révocation du bourgmestre Jean de Nieuwenhove et de l'écoute Pierre Lanchals, dont la tête fut mise à prix. Le premier fut saisi et jeté en prison, le second parvint à se cacher et le peuple pilla sa maison. Bientôt arrivèrent de Gand des lettres annonçant la défaite et la mort du sire de Gaesbeke qui, ayant voulu surprendre Courtrai, avait été surpris lui-même par les Gantois ; le lendemain, nouvelles lettres où ceux-ci dé-

claraient qu'ils venaient de déchirer l'acte humiliant qui leur avait été imposé à la suite de l'émeute de 1485, et engageaient les Brugeois « à se mettre » au-dessus du roi » et à s'assurer de sa personne, jusqu'à ce que les députés des trois membres fussent réunis. Ypres envoya d'abord ses délégués. Lorsque la députation gantoise arriva, elle se présenta aux portes de la ville, suivie d'un corps de deux mille hommes que les Brugeois, à la demande des marchands étrangers fixés dans la cité, refusèrent de laisser pénétrer dans leurs murs et qui durent s'en retourner. Mais cet incident, sur lequel Maximilien avait un instant fondé quelque espérance, n'eut pas de suite, et les députés de Gand, comme ceux d'Ypres, furent reçus au milieu des acclamations populaires.

Les délibérations commencèrent aussitôt. Une des premières résolutions fut que Maximilien « demeurerait auprès » d'eux (des bourgeois campés devant « les Halles ») et serait logé en front du « Marché, assez étroitement, au Craenenburg, hôtel d'un épicier ». Cet épicier était un riche marchand, et le Craenenburg, la plus belle habitation qui s'élevât sur la place du Marché. C'était là, dit Kervyn de Lettenhove, que les princes avaient coutume de se placer pour assister aux fêtes et aux tournois : Maximilien y résida du 5 février 1488 au 27 du même mois, date à laquelle il fut interné, pendant le reste de sa captivité, qui dura jusqu'au 16 mai, dans l'hôtel du sire de Ravestein. A l'assemblée des Etats, les députés de Gand firent prévaloir les résolutions extrêmes : le duc Philippe serait ramené en Flandre ; le Franc cesserait de former un quatrième membre ; les trois chefs-villes retrouveraient leur autorité sur les villes de second rang ; le roi des Romains renoncerait à la tutelle de son fils et c'est au nom du duc Philippe, des trois membres de Flandre, et sous la suzeraineté du roi de France que les échivins seraient renouvelés. Ces décisions furent communiquées au peuple en même temps que des lettres de Charles VIII aux Gantois, des chartes et

privileges par lesquelles le roi de France cherchait à se concilier les Flamands.

Mais l'émotion populaire n'était pas calmée : un jour, la foule, ayant brisé les portes du *Princen-Hof*, y trouva toute espèce de munitions de guerre, et l'on vit dans ces préparatifs les apprêts d'une seconde tentative des partisans de Maximilien. Alors les violences se succédèrent : les principaux seigneurs de la suite du roi, ses conseillers, ses partisans, furent arrêtés, plusieurs au Craenenburg même, aux côtés de leur maître ; on instruisit leur procès, et comme le jugement se faisait trop attendre au gré de certains, le peuple se saisit un jour de trois des prisonniers et les tortura sur le Marché pour leur faire avouer leur crime.

En même temps, craignant que Maximilien ne s'échappât, on décida de lui trouver une demeure plus sûre : le choix se porta sur l'hôtel de Philippe de Ravestein « qui jadis fut à monseigneur Jean » Gros », entre l'église Saint-Jacques et le Pont aux Anes. On y fit « jour et nuit » charpenter, et machonner treilles de « fer, barres et serrures pour l'emprisonner ». Le 27 février, « le roi vêtu » d'une robe de damas noir, ayant une « barrette vermeille en chieft », se tira « vers les seigneurs de la ville et alla sur » le Marché de doyen en doyen, de bannière en bannière, leur requérir trois « choses : premier, que l'on ne touchât » à son corps par violence ; secondement, qu'il ne fût livré aux Français « ni Gantois ; tiercement qu'on lui permit d'avoir dix ou douze de ses princes, familiers et serviteurs, pour lui » administrer ses nécessités, tant en « chambre, à table, comme à la cuisine ». Ces trois points lui furent accordés, et il fut enfermé dans sa nouvelle demeure sous la garde de trente-six hommes, dont seize Gantois, douze Brugeois et huit Yprois.

Alors les exécutions commencèrent : l'échafaud fut dressé en permanence sur la place du Marché et il ne se passa pour ainsi dire plus de jour où le bourreau ne reçût sa victime : l'une des plus illustres, avec Jean de Nieuwenhove, fut

Jacques de Dudzele, seigneur de Ghiselles, ancien bourgmestre de Bruges, qu'aucune intervention, ni les pleurs de sa femme et de ses enfants, ni les prières des marchands étrangers ne purent sauver. Pierre Lanchals, l'ancien écoutète, fut à son tour découvert dans la retraite où il s'était caché jusque-là et livré au dernier supplice après avoir été cruellement torturé.

Gand voyait se reproduire les mêmes scènes, et leurs violences dépassaient celles des Brugeois; seule, Ypres montrait une modération qui n'était pas sans périls, car leurs députés, en poursuivant leur tâche d'apaisement et de médiation, s'étaient vus plusieurs fois menacés par les Gantois et les Brugeois.

C'est alors que le jeune Philippe — alors âgé de dix ans — demanda la mise en liberté de son père par une lettre aux Brugeois; puis, sur l'avis de ses conseillers, il convoqua à Malines les Etats de ses pays. Après avoir entendu un exposé de la situation, les Etats décidèrent d'inviter Gand et Bruges à envoyer auprès d'eux des députés pour aviser au moyen de rétablir la paix. Les Gantois répondirent en donnant rendez-vous aux Etats de Malines dans leur propre ville, et, quoi qu'on pût faire, ils tinrent bon et l'assemblée des Etats généraux fut fixée au 9 avril 1488, à Gand.

Dès lors, l'apaisement commença : les métiers de Bruges, sur la foi des promesses qui leur furent faites par leurs magistrats, consentirent à abandonner la place publique et à déposer les armes. Déjà, aux Etats de Malines, avait paru une ambassade d'électeurs et de princes allemands qui offraient de s'employer pour délivrer Maximilien « par aimable » voie, si faire se pouvait, sinon par les armes. Le 6 mars, l'empereur lui-même écrivait à son petit-fils Philippe pour l'engager à tenter un effort en faveur de son père, en lui promettant l'aide des princes allemands « jusqu'à » émouvoir l'empire. Deux jours après, il s'adressait aux Etats du Hainaut dans le même sens. Enfin, il notifiait aux magistrats de Bruges qu'il les rendait

responsables de ce qui pourrait arriver à Maximilien. Le pape lui-même intervint en expédiant « aux Brugeois, aux Gantois, et aux trois membres de Flandre » un bref leur enjoignant sous peine d'excommunication et d'interdit, de mettre le roi en liberté. Si rigoureux que fût le monitoire, Molinet confesse pourtant que les Flamands n'en tinrent nul compte, puisqu'ils n'élargirent pas leur prisonnier, et se contentèrent de s'adresser à Charles VIII, leur suzerain, pour qu'il interjetât appel au pape en leur nom. On disait aussi que les souverains d'Aragon et de Castille, Ferdinand et Isabelle, armaient une flotte pour venir au secours du roi des Romains, espérant préparer ainsi l'union de leur fille Jeanne avec le jeune duc Philippe.

L'assemblée des Etats s'était ouverte à Gand, et, le 1^{er} mai 1488, elle se mit d'accord sur les bases de la paix : l'approche de l'armée allemande réunie par l'empereur Frédéric III et la publication dans tous les Pays-Bas des lettres du pape, avaient hâté la conclusion du traité en fortifiant chez les Flamands mêmes le parti de la soumission. Il était signé par les représentants des trois Etats de Flandre, Brabant, Hainaut, Limbourg, Namur, Luxembourg, Zélande, Frise, Valenciennes, Anvers et Malines. Il stipulait « au su et de l'aveu de Maximilien » paix et union entre ces villes et pays; l'oubli de toutes les anciennes divisions; le départ des soldats allemands, les députés promettant du moins de faire extrême diligence pour l'obtenir du roi des Romains; le maintien de la paix de 1482 avec la France; l'engagement réciproque de ne livrer passage à aucune troupe levée pour faire la guerre à une des provinces confédérées; la nomination et la promotion aux emplois des seuls nationaux, à l'exclusion des étrangers; l'abolition des droits de tonlieu onéreux, « comme de toute nouveleté de nature à » nuire au commerce du pays; la frappe d'une monnaie commune qui aurait cours dans tous le pays et qui ne pourrait être modifiée sans le consentement de tous; l'obligation de n'entreprendre aucune guerre sans avoir au préalable consulté

les Etats; enfin, la réunion une fois l'an des Etats, le 1^{er} octobre, successivement dans une ville du Brabant, de la Flandre et du Hainaut, à commencer par Bruxelles le 1^{er} octobre 1488, puis Gand un an après, enfin Mons à la session suivante. Ce traité devait comprendre les autres pays et villes qui n'avaient pas été représentés; « semblablement » ceux de Liège et d'Utrecht pourront « s'y faire admettre ». Enfin, il devait être soumis à la ratification du roi de France et de plusieurs princes et seigneurs désignés à cet effet.

Il n'entre pas dans notre sujet d'insister plus longuement sur l'intérêt et l'importance de cette sorte de confédération des Pays-Bas à la fin du x^ve siècle. Notons toutefois que c'était la reproduction presque intégrale du fameux traité de 1339, de cette pensée d'unification qui avait inspiré Jacques Van Artevelde au siècle précédent.

Dix jours après, les trois membres de Flandre firent à leur tour accord avec Maximilien, et les dispositions suivantes furent acceptées de part et d'autre : le roi serait immédiatement remis en liberté; il laisserait comme otages à Bruges les seigneurs de Falckenstein et de Hanau, et à Gand, Philippe de Clèves; il avait à faire sortir de la Flandre dans les quatre jours, et des autres pays dans les quatre jours suivants, toutes les garnisons étrangères, les Etats consentant, pour l'aider à les déloger plus aisément, à lui payer dans le délai d'un mois 25,000 livres de gros; il promettait une amnistie complète pour tous les faits relatifs à sa détention et à sa querelle avec les Flamands; il renonçait à la mambournie du comté de Flandre, qui serait dorénavant régi et gouverné sous le nom du jeune Philippe, par l'avis des seigneurs du sang et du conseil, et du consentement des trois Etats; il s'engageait à ne plus porter le titre, ni les armes de comte de Flandre; il adhéraît à la paix de 1482 renouvelée avec Charles VIII, promettait de remettre son fils entre les mains « desdits du sang », et de ne rien faire qui pût porter préjudice au pays de Flandre, ni à ses

marchands et marchandises. Enfin, Maximilien jurait d'observer ce traité « sur » les saintes Evangiles et sur la sainte « vraie croix de Dieu, sur le canon de la » messe et sur le saint Sacrement »; le pape, l'empereur, les sept électeurs de l'Empire, les seigneurs du sang et des Etats, les évêque d'Utrecht et de Liège, les ducs de Clèves et de Juliers, ainsi que le roi de France devaient être tenus par lettres patentes du roi de garder la dite paix; Maximilien, s'il venait à manquer à ses promesses, déliait par avance ses sujets de leur devoir de fidélité.

Malgré tous ses serments, en dépit des garanties qu'il avait accordées, Maximilien avait-il l'intention de tenir ses engagements? Il semblerait que non : car le duc de Bavière et le marquis de Bade, qu'il avait d'abord priés de lui servir d'otages, n'avaient pas accepté et l'on avait pu craindre un instant que ce refus n'entraînât celui de Philippe de Clèves. Pourtant, ce dernier persista dans son intention de servir son maître corps et biens, et Maximilien lui adjoignit, en lieu et place des princes de Bavière et de Bade, les deux seigneurs de moindre importance dont les noms figurent au traité, Falckenstein et Hanau. Par un article spécial, Philipp de Clèves était déchargé de tout serment de fidélité au roi, si celui-ci manquait à ses promesses, et il devait même s'engager par serment à combattre, en ce cas, de tout son pouvoir pour les Flamands contre le roi.

Notons toutefois que le jour où Maximilien, rendu à la liberté, après trois mois et demi de détention, quitta Bruges, il répondit à Philippe, qui l'avait accompagné jusqu'à la porte Sainte-Croix et lui demandait de lui déclarer alors franchement ses intentions : « Beau cousin » de Clèves, le traité de la paix, tel que « je l'ai promis et juré, je le veux entre- » tenir sans infraction ». Peut-être, en effet, était-ce en ce moment sa pensée; mais il est certain que, dans son entourage, on ne croyait guère à sa sincérité, ou, tout au moins, à la durée de ses bonnes intentions.

Le soir même, Bruges était en fête

quand on vit s'élever des flammes du côté de Mâle : c'étaient les soldats allemands qui incendiaient des fermes et des maisons des environs et qui poussaient même pendant la nuit jusqu'aux portes de la ville, ce qui obligea les habitants à veiller, sous les armes, jusqu'au jour. Le matin venu, on dépêcha un envoyé à Maximilien qui répondit qu'il était étranger à ces méfaits commis à son insu par des rôdeurs qu'il allait faire appréhender ; il mandait en même temps près de lui les Etats pour les prier d'inviter les princes d'Allemagne à se porter médiateurs entre l'empereur et les Brugeois ; il demandait aussi qu'on voulût bien « lui signer cédule » des 50,000 écus qui lui étaient promis par le traité. Les princes allemands, mandés à leur tour, ne consentirent à jouer le rôle de médiateurs que si les Brugeois relâchaient leurs deux otages, les comtes de Hanau et de Falckenstein, ce qui fut fait.

On crut alors la paix assurée et elle fut publiée à Bruges, Gand, Audenarde, Lille et Mons ; les paysans des Flandres qui s'étaient réfugiés dans les villes retournèrent aux champs et se mirent à labourer leurs terres. Trois jours seulement s'étaient écoulés, lorsque Maximilien, par lettres, fit défense de publier la paix et commanda d'envoyer quarante ou cinquante chariots de vivres au camp des Allemands, à Ninove ; en même temps, il faisait savoir aux gens de Lessines, la ville du Hainaut la plus proche de la frontière de la Flandre, de courir sus aux Flamands « ce dont ils » s'acquittèrent grandement... ; ainsi furent surpris les pauvres paysans, tant « des Allemands que des Hennuyers, » desquels ne se doutaient (défiaient), « cuidant (croyant) entretenir et user » du bénéfice de la paix ».

C'est que l'empereur était arrivé à la tête de vingt mille Allemands, parmi lesquels était la fleur de la noblesse de l'empire. Maximilien s'était porté au-devant de lui et l'avait rencontré à Louvain, d'où ils avaient tous deux gagné Malines : vingt mille Wallons, toute l'élite de la chevalerie du Hainaut, vin-

rent les y rejoindre. Avec toutes ces forces réunies, l'empereur s'avança sur Gand et vint camper à Everghem.

Le 9 juin 1488, Philippe de Clèves, qui allait jouer un rôle saillant dans l'histoire de cette époque, écrivit à Maximilien pour lui remontrer qu'en acquit de son serment, il se croyait tenu et il avait promis d'aider et assister les trois membres de Flandre. Pour excuser sa mauvaise foi, Maximilien argüa que ce n'était point lui qui entreprenait la guerre, mais qu'il ne faisait que servir l'empereur dans sa querelle avec les Gantois. Malgré un nouvel échange de lettres, Philippe de Clèves persista à garder le serment qu'il n'avait prêté que sur l'ordre exprès du prince, « serment » dont ils s'acquitta plus qu'il ne devait », ajoute Olivier de La Marche.

En effet, nommé chef et capitaine général des Gantois, il prit toutes les mesures nécessaires à la défense de la ville ; nombre de seigneurs, autrefois les fidèles compagnons d'armes de Maximilien, indignés maintenant de sa perfidie, embrassèrent aussi la cause flamande. Le roi de France envoya trois cents lances en Flandre pendant que Crèveœur à grande diligence garnissait la frontière, et il fit à Philippe de Clèves « des biens » en deniers et autrement pour l'entre-
« tenir en cette nouvelle guerre et vo-
« lonté ; et lui disaient les Français qui
« venaient devers lui que le roi de France
« le ferait connétable de France ».

L'empereur resta cinq à six semaines devant la ville de Gand, sans réussir à y entrer malgré les travaux d'approche qu'il fit faire et plusieurs assauts qu'il fit donner. Le 13 juillet, il se délogea du camp d'Everghem et se retira à Anvers.

Mais ses troupes continuèrent à courir le pays et ce fut alors une guerre d'attaques et de surprises réciproques. Deynze ayant été pris par les Allemands et les Wallons de Maximilien, celui-ci alla placer ses quartiers à Menin ; il s'approcha d'Ypres, espérant que les Yprois qui, dans sa récente querelle contre les Flamands, avaient montré le plus de conciliation, se jetteraient dans

son parti; mais il fut reçu à coups d'arquebuses, et à peine s'était-il éloigné que la ville ouvrait ses portes à neuf cents hommes d'armes français. Il fut pourtant plus heureux à Lille, soit que sa mauvaise foi y eût excité moins d'indignation, soit qu'on y fût moins dévoué à la cause de Gand et de Bruges.

Dans le nord du pays, une ville le tenait en échec : c'était l'Ecluse, « la citadelle de Bruges »; lors de ses démêlés avec les Brugeois, il en avait confié le commandement à Philippe de Clèves, qui avait défendu la place envers et contre tous, mais qui depuis l'avait gardée et attachée à sa cause en dépit des efforts de Maximilien. Ce dernier ne put la reprendre et il échoua également devant Damme.

Un autre revers atteignait en ce moment, à l'étranger, le roi des Romains. Nourrissant déjà le projet d'obtenir la main d'Anne de Bretagne, et espérant faire échec à Charles VIII, il avait contracté alliance avec le duc François, père de la princesse, et lui avait envoyé en aide deux à trois mille Suisses et Picards : mais le duc de Bretagne, malgré l'appui des princes soulevés et du duc d'Orléans, malgré les secours du roi d'Angleterre et les renforts de Maximilien, fut vaincu à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et mourut trois semaines après.

L'empereur, le frivole et inconstant Frédéric III, était toujours à Anvers, et désirait regagner son pays. Les Etats généraux furent convoqués, et le 5 septembre 1488, il dégrada Philippe de Clèves « de son honneur, par ban impérial »; et comme les députés insistaient pour obtenir qu'il envoyât en France une délégation en vue de maintenir la paix d'Arras, il crut devoir produire, dans un long mémoire, une justification de son intervention.

Quinze jours après, Philippe de Clèves, sans plus se soucier de la déchéance et du bannissement prononcés contre lui, et quoique l'empereur fût toujours à Anvers, se présenta devant Bruxelles où résidait sa femme « en son hôtel ». La ville lui ouvrit ses portes. Là eurent

lieu quelques pourparlers pour la paix, mais sans aboutir, les Etats de Flandre et de Brabant ayant déclaré « que jusques au dernier homme de leur pays, ne souffriraient le roi avoir gouvernement; mais se retirât en la ville de Cologne, et lui feraient don de 100,000 florins d'or ».

Il n'y avait plus alors au Brabant que trois villes qui tinssent pour Maximilien : Malines, Anvers et Bois-le-Duc. La Hollande s'était également prononcée contre lui grâce à la faction des Hoeks et à l'arrivée de deux mille Brugeois conduits par le seigneur de Bréderode; d'autre part, Crèvecoeur obtenait la neutralité de Lille, Douai et Orchies, ce qui lui procurait libre passage pour venir au secours de ses alliés. Enfin, le pape, à l'intervention du roi de France et sur appel des Flamands, avait relevé ces derniers de l'excommunication lancée contre eux par son légat, l'archevêque de Cologne. A leur tour, l'empereur et les seigneurs allemands quittèrent Anvers et Malines, le 9 octobre 1488, pour s'en retourner en Allemagne, laissant le commandement des troupes qu'ils avaient amenées avec eux au duc Albert de Saxe.

Maximilien avait pourtant trouvé au dehors un allié; l'expédition de Charles VIII en Bretagne avait réveillé la jalousie de l'Angleterre, et Henri VII avait cherché à se rapprocher du roi des Romains pour faire échec à leur ennemi commun; le 14 février 1489, un traité d'amitié et d'alliance fut signé entre eux à Dordrecht. Déjà Maximilien avait frété des navires avec lesquels il surprit Nieuport, et ses troupes, après s'être emparées de Dunkerque et de Saint-Omer, portèrent le pillage et l'incendie dans la West-Flandre jusqu'aux portes d'Ypres.

Les Etats de Flandre avaient envoyé Philippe de Clèves auprès de Charles VIII pour réclamer de nouveau l'appui d'une armée française; le roi annonça l'envoi d'un corps de troupes considérable. En attendant ces renforts, des Flamands de Bruges, de Gand et du Franc, au nombre de quatre mille, aidés de trois ou quatre cents Français, se mirent en cam-

pagne et s'établirent à une demi-lieue de Dixmude. Il y furent surpris et taillés en pièces par les troupes allemandes de cette ville, lesquelles avaient mandé à la hâte le renfort de toute la garnison anglaise de Calais. Les vainqueurs allèrent loger à Nieuport et s'emparèrent ensuite d'Ostende.

Le sire de Crèvecœur, à la tête de l'armée française, était arrivé à Poperinghe quand il apprit le désastre de ses alliés; sans plus tarder, il courut reprendre Ostende et revint faire le siège de Nieuport. Mais ni son artillerie qui battit la place sans relâche, ni l'assaut qu'il fit trois fois donner, ne purent le rendre maître de la ville qui était sans cesse secourue et ravitaillée par mer : il fut blessé et leva le siège. Peu après, il annonçait son intention de le reprendre, lorsque subitement il renonça à ce dessein et abandonnant le pays malgré les prières des Brugeois, retourna en France, à la façon de sa honteuse fin de campagne de 1485.

Le roi de France était-il las d'entretenir en Flandre une armée qui ne lui rapportait rien et l'avait-elle rappelée? Voulait-il se réconcilier avec Maximilien qui s'était rendu en Allemagne et le menaçait d'une invasion du côté de la Champagne? Il envoya des ambassadeurs à Francfort, où la diète allait se réunir, et, le 19 juillet 1489, la paix de Francfort fut signée entre Maximilien et Charles VIII.

Au regard de ses anciens alliés, la Flandre, le Brabant et leurs adhérents, le roi de France promettait de les engager à rentrer dans l'obéissance; c'était tout ce que disait le traité à leur sujet. Le roi des Romains consentait, de son côté, à laisser Philippe de Clèves en possession de ses terres et de ses biens.

La nouvelle de ce traité, qui abandonnait les révoltés, arriva en Flandre et en Brabant au moment où le duc de Saxe poussait plus vivement que jamais les hostilités, et où une peste horrible venait s'ajouter aux calamités de la guerre : à Bruxelles, elle fit trente-trois mille victimes. Aussi, dans le Brabant, songeait-on à traiter. Louvain, Bruxelles, Léau,

Tirlemont dépêchèrent des envoyés au duc de Saxe. Ils voulurent d'abord obtenir la paix pour eux et pour la Flandre; mais le duc de Saxe leur fit répondre de parler pour eux seuls; ils abandonnèrent Philippe de Clèves et les Flamands, et se soumirent, en s'engageant à payer une somme de 200,000 écus; ce qui fait dire à Molinet « que les » Bruxellois ne purent porter le pesant » fardeau de la guerre un an entier, » que les Gantois, qui les soutenaient » le menton, ont courageusement porté » puis l'espace de quarante ans ».

Philippe de Clèves quitta Bruxelles, le 25 août 1489, après y avoir séjourné en maître pendant deux ans; le même jour, le duc de Saxe y entra.

A leur tour, les Flamands envoyèrent des députés au roi de France qui avait offert sa médiation pour discuter une paix définitive entre la Flandre et Maximilien; ces députés se rencontrèrent avec les délégués du roi des Romains à Montils-lez-Tours, où fut signé un arrangement, le 30 octobre 1489, aux conditions suivantes : Maximilien sera réintégré en la mambournie et tutelle de son fils, et de ce chef aura le plein et entier gouvernement de la Flandre; les magistrats des trois bonnes villes de Gand, Bruges et Ypres se présenteront devant lui, nu-pieds, nu-tête et vêtus de noir pour lui demander pardon; le Craenenburg sera démolí et remplacé par une chapelle expiatoire, à moins que Charles VIII et Maximilien n'en conviennent autrement ultérieurement; les Flamands payeront à Maximilien, à titre d'indemnité, une somme de 300,000 écus d'or, dont les deux tiers aux fêtes de Noël suivantes, pour lui permettre de congédier plus tôt ses troupes allemandes; le roi des Romains accordait une amnistie complète, confirmait tous les actes de l'administration de Philippe de Clèves et jurait de maintenir tous les anciens privilèges du pays.

Cette paix, pourtant si dure, fut d'abord saluée avec joie dans toute la Flandre. La misère était grande : dans les villes, l'industrie languissait; dans les campagnes, les terres étaient aban-

données; le prix des denrées s'était élevé considérablement. La fin des hostilités était attendue partout.

Malheureusement, de nouvelles difficultés surgirent et des troubles recommencèrent lorsqu'on demanda aux grandes villes le paiement des deux tiers de l'amende imposée par le traité; les sommes à prélever étaient énormes, et les bourgeois mécontents, à Gand comme à Bruges, chassèrent leurs magistrats et en appelèrent à Philippe de Clèves. Ce dernier, après le traité de Francfort comme après l'accord de Montils qui l'un et l'autre lui donnaient toute garantie, aurait pu déposer les armes et faire sa paix avec Maximilien. Mais il ne croyait pas son rôle terminé et, en attendant les événements, il s'était retiré dans le château de l'Ecluse; il sentait que l'opposition du pays à l'autorité de Maximilien ne touchait pas à sa fin.

Néanmoins, Gand se soumit et, suivant l'exemple d'Ypres, consentit à payer au duc de Saxe sa quote-part dans l'amende exigée : la ville avait été trahie et livrée aux Allemands par Adrien Vilain de Rassegheem qui, jusque-là, avait fait cause commune avec Philippe de Clèves. Outré de cette défection, le sire de Clèves fit défier son ancien compagnon d'armes en l'engageant à se bien garder : peu de jours après, Adrien fut assailli et tué en se rendant de Gand dans son domaine.

Seule, Bruges continua à résister, confiante dans le voisinage et l'appui de Philippe de Clèves. Mais le comte de Nassau lui fit tant de mal et la tint si étroitement bloquée que les assiégés durent entamer des négociations. Jusque-là, les Brugeois n'avaient pas voulu traiter sans leur allié ni l'abandonner; ce fut Philippe lui-même qui les engagea à ne prendre conseil que d'eux-mêmes sans plus avoir égard à lui. Mais, dans l'intervalle, le comte de Nassau, avec de nouveaux renforts, s'était emparé de Damme; ses exigences n'en furent que plus grandes : la ville adhérerait sans réserve au traité de Montils, et, en plus, lui payerait 300,000 couronnes d'or et lui livrerait trois cents personnes.

Bruges repoussa ces conditions impitoyables. Mais la famine et la détresse étaient grandes; toutes les communications avec le dehors étaient interrompues. En vain, Philippe de Clèves fait-il percer les digues pour rétablir ses communications avec les assiégés : les approvisionnements qu'il leur envoie tombent entre les mains des soldats ennemis. Dès lors, les Brugeois cèdent et se résignent à accepter à Damme, le 29 novembre 1490, tout ce que le comte de Nassau réclamerait. Ils auraient à payer en trois termes la somme de 150,000 florins, dont le tiers endéans huit jours, indépendamment de leur part dans l'amende fixée par le traité de Montils; moyennant quoi, le comte de Nassau accordait une amnistie dont il exceptait pourtant « un certain nombre des principaux malfaiteurs qui avaient été cause de la guerre », une soixantaine environ, qui devaient lui être livrés. Ces conventions ne purent empêcher les Allemands, une fois entrés dans la place, de traiter Bruges en ville conquise et d'y mettre tout au pillage : « et ce fut dans ces scènes de désordres et de dévastations que disparurent, selon une rumeur répétée dans la plupart des pays de l'Europe, les derniers débris de ces richesses et de cette opulence qui avaient rendu la ville de Bruges si célèbre pendant plusieurs siècles ».

Maximilien revenait d'un voyage en Allemagne et en Autriche, où l'avait appelé, entre autres, la mort de Mathias Corvin, roi de Hongrie, en 1490. Il y avait reçu les ambassadeurs de Henri VII qui étaient venus de la part de leur maître lui offrir l'ordre de la Jarretière et une alliance contre Charles VIII; il avait répondu en envoyant le collier de la Toison d'or au roi d'Angleterre et en s'unissant avec lui par un traité. Puis il avait hâté les négociations en vue de son mariage avec Anne de Bretagne, fille et unique héritière du duc François, récemment décédé; son envoyé, Martin de Polheim, s'était empressé d'épouser par procuration et au nom de Maximilien l'héritière de Bretagne,

en touchant du pied le lit nuptial.

Charles VIII, qui ne voulait pas de ce mariage et qui n'avait pas donné à sa vassale pour le contracter son assentiment de suzerain, ne se contenta pas de protester. Il se montra prêt à faire la guerre, et il commença par envoyer des renforts, quatre bateaux chargés de vivres, de gens et d'argent, à Philippe de Clèves à l'Ecluse. Philippe tenait toujours, en effet; en vain lui avait-on offert, s'il voulait déposer les armes, de le laisser en possession des deux châteaux de l'Ecluse, de lui rendre sa pension annuelle, de le maintenir dans toutes ses charges et dignités; en vain son père, Adolphe de Ravestein, était-il intervenu en menaçant de le déshériter. Rien n'avait pu le toucher.

De son côté, Gand avait pris peur à la nouvelle des excès de la soldatesque allemande à Bruges; le peuple avait crié aux armes et de sanglantes mutineries s'étaient produites. Finalement, les partisans de la résistance et de la guerre, Jean et François de Coppenolle en tête, l'avaient emporté et les Gantois avaient commencé au dehors des incursions plus ou moins heureuses d'abord. Mais bientôt le comte de Nassau et le duc de Saxe leur infligèrent coup sur coup plusieurs échecs; d'autre part, les secours qu'ils attendaient de France n'arrivaient pas. Charles VIII s'était décidé à épouser lui-même l'héritière de Bretagne et à rattacher ainsi définitivement cette belle province au royaume. Il avait conquis de force et l'héritage et l'héritière; à Rennes, au grand étonnement de Martin de Polheim, l'envoyé de Maximilien, il s'unit à Anne de Bretagne, quoique celle-ci fût mariée par procuration au roi des Romains et que lui-même le fût de la même manière à Marguerite d'Autriche.

Les échecs répétés, l'absence de tout secours français amenèrent le parti de la soumission à gagner du terrain à Gand; les chefs de la faction adverse ayant voulu, pour soutenir la lutte, prélever trois deniers par ménage, « mieux vaut le lait », répondit le doyen des tisserands, « s'il fallait lever les dits deniers, les

« employer à faire bonne paix que sou-
« tenir mauvaise guerre ». Il paya ces mots de sa vie trois jours après; mais le mouvement était donné; les amis de la victime conspirèrent pour ouvrir les portes aux Allemands; déjà quinze cents reîtres avaient pénétré la nuit dans la ville, lorsque les bourgeois, réveillés au son du tocsin, repoussèrent les assaillants. La trahison ne s'arrêta pas là : elle eut raison des derniers défenseurs de Gand, qui furent massacrés ou, comme Jean et François de Coppenolle, livrés au bourreau.

Un mois après, le 29 juillet 1492, les Gantois se rendaient au duc de Saxe, qui leur fit des conditions moins dures que celles que le comte de Nassau avait imposées aux Brugeois. Ils eurent à payer une nouvelle amende, outre le règlement complet de celle qui était stipulée au traité de 1489; on introduisit diverses modifications dans l'élection des doyens des métiers et dans la nomination des échevins. En retour, ils recevaient une amnistie entière : il est vrai que déjà les principaux auteurs de la révolte avaient péri.

La Flandre entière étant pacifiée, le duc de Saxe tourna toutes ses forces contre l'Ecluse, où Philippe de Clèves demeurait rebelle à toute négociation et voulait, disait-il, soumettre toute sa conduite aux Etats généraux. Pendant cinq mois, le héros flamand se défendit victorieusement contre les attaques des troupes allemandes et d'une flotte anglaise qui était venue fermer le blocus de la place; il brûla plusieurs navires anglais et enleva des canons aux assiégeants, mais ses poudres sautèrent et cet accident le réduisant à l'impuissance, il dut traiter et obtint, le 19 octobre 1492, une capitulation des plus honorables : ses biens et ceux de sa femme, précédemment confisqués, lui furent restitués; on lui rendit la pension de 6,000 florins qui lui était servie antérieurement; il gardait le grand château de l'Ecluse jusqu'au paiement intégral d'une somme de 40,000 florins qui lui était due par le roi des Romains; enfin, il obtenait un pardon

général pour tous ceux qui l'avaient servi.

« Ainsi s'acheva », dit Kervyn de Lettenhove, « cette longue guerre civile » qui, pendant douze ans, avait rempli « la Flandre de deuil, et où l'on ne retrouve plus qu'affaiblie et chancelante l'ancienne énergie des communes flamandes ». Maximilien récompensa le duc de Saxe, qui avait contribué à y mettre fin, en lui donnant la souveraineté héréditaire de la Frise.

Au lendemain du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, Maximilien avait demandé à avoir sa fille Marguerite et, avec elle, tous les pays qui lui avaient été donnés en dot. Les envoyés trouvèrent Marguerite « riche » ment entretenue, fort bien accoutrée « et notablement accompagnée de quatre-vingt-dix à cent nobles femmes », mais ils furent froidement accueillis et ne recurent qu'une réponse dilatoire. Alors Maximilien resserra son alliance avec Henri VII : il investit Arras pendant que son allié venait en personne mettre le siège devant Boulogne. L'or de Charles VIII parvint à détacher, de son allié Maximilien, le roi d'Angleterre qui se rembarqua ; le roi des Romains s'empara pourtant d'Arras et s'y maintint malgré tout ce que put faire et entreprendre le sire de Crèvecœur, à qui le départ de Henri VII avait rendu toutes ses forces et qui néanmoins ne réussit qu'à reprendre Lens.

Mais Maximilien était impuissant à continuer seul la lutte. Son armée était insuffisante, son trésor épuisé ; d'ailleurs, le roi de France offrait la paix ; elle fut conclue par le traité de Senlis, le 23 mai 1493. Charles VIII promettait de rendre Marguerite à son père, « déchargée de tous liens de mariage et autres obligations » ; il restituait donc à Maximilien les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyers, qui formaient la dot de Marguerite, et gardait seulement les villes et châteaux de Hesdin, Aire et Béthune jusqu'à la majorité de Philippe le Beau qui aurait alors, comme vassal, à lui rendre hommage. Chacun des deux souverains de-

vait veiller à retirer ses troupes de façon qu'endéans trois jours, tous les mercenaires et soudoyés eussent quitté les pays qu'ils occupaient. Marguerite fut peu après amenée à Saint-Quentin, et remise à Cambrai entre les mains des envoyés de son père.

Ce traité, qui consacrait la restitution de la Franche-Comté et de l'Artois, que les Français détenaient depuis la mort de Charles le Téméraire, termina non sans quelque gloire la régence de Maximilien. La même année, le 19 août 1493, l'empereur Frédéric III mourut à Lintz après quarante ans de règne, et son fils Maximilien lui succéda. Devenu empereur, il épousa Bianca Sforza, la nièce du duc de Milan, Ludovic Sforza, et vint avec elle aux Pays-Bas, aussitôt après son mariage, pour présider à l'inauguration de son fils ; il fut reçu en triomphe à Malines et à Anvers par Philippe et Marguerite, au mois d'août 1494. Quatre mois après, Philippe fut proclamé majeur et inauguré solennellement comme souverain dans les différentes provinces des Pays-Bas.

Le rôle de Maximilien dans notre pays n'était pas terminé. D'abord, il ne perdit pas complètement de vue l'administration des États de son fils, puisque nous le voyons, en 1498 et 1499, solliciter, « en récompense des services qu'il avait rendus », un don gratuit de 100,000 florins, afin de l'aider à aller faire la guerre aux Turcs. Ensuite, on sait que Philippe le Beau mourut prématurément en Espagne, à Burgos, le 25 septembre 1506. Son fils aîné, Charles, n'avait que six ans. Les États généraux se réunirent à Malines, le 15 octobre. Après de longues discussions, ils déférèrent la tutelle des enfants et la régence du pays à Maximilien. L'empereur répondit qu'il l'acceptait « comme lui appartenant en sa qualité de grand-père » et de plus proche du sang ». Retenu en Allemagne par les affaires de l'empire, par ses vues ambitieuses sur la Hongrie, par la nécessité de s'opposer aux projets de la France sur Milan et sur Naples, il remit tous ses pouvoirs entre les mains de sa fille Marguerite,

qui devint ainsi gouvernante des Pays-Bas.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette période de 1506 à 1515, pour laquelle nous renvoyons à la notice sur Marguerite d'Autriche. Notons seulement qu'en 1512, Maximilien qui avait divisé l'empire d'Allemagne en cercles, essaya d'y comprendre nos provinces et d'en former le cercle de Bourgogne. La même année, la guerre ayant éclaté entre l'empereur et le roi de France Louis XII, ce dernier vint attaquer les Pays-Bas, en alléguant qu'ils fournissaient des troupes à son adversaire. Mais la gouvernante Marguerite s'était, par un traité secret, assuré l'appui du roi d'Angleterre Henri VIII : trente mille Anglais débarquèrent à Calais et vinrent se joindre aux troupes rassemblées sur notre frontière et à celles que Maximilien amenait d'Allemagne avec lui. Comme en 1479, la campagne commença par le siège de Théroouanne, que l'empereur abandonna pour se porter au devant de l'armée de Louis XII : il la rencontra postée sur cette même hauteur de Guinegate, où Crèvecœur avait autrefois rangé en bataille les troupes de Louis XI. Comme en 1479, Maximilien fut vainqueur le 16 août 1513. Mais mieux avisé cette fois, ou plus expérimenté, il retourna devant Théroouanne dont il s'empara et qui fut entièrement rasée. Tournai dut ouvrir ses portes aux vainqueurs, reçut une garnison anglaise et ne fut remise à la France qu'à la conclusion de la paix, l'année suivante.

En 1515, Charles-Quint atteignit sa majorité et fut inauguré comme souverain des Pays-Bas : son avènement mettait fin dans nos provinces aux pouvoirs de l'empereur, qui mourut quatre ans après, à Vienne, en 1519.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur son caractère très complexe, et sur sa carrière impériale, qui ne fut pas sans grandeur, il est impossible de méconnaître que Maximilien administra d'une manière néfaste nos provinces. Arrivé fort jeune aux Pays-Bas, on pourrait, à la rigueur, ne pas lui faire un grief de n'avoir su, dès le début, s'élever

à la hauteur de la mission qu'il avait à remplir, ni se garder de certaines fautes inhérentes à son âge et à son inexpérience. Malheureusement, il ne fut pas à même de réparer ses fautes ni de faire oublier ses torts ; les événements le mirent aux prises avec des difficultés toujours croissantes, qui firent des années de sa régence une des périodes les plus agitées et les plus tristes de notre histoire.

Eugène Duchesne.

Jean Molinet, *Chroniques*. — Philippe de Comines, *Mémoires*. — Olivier de La Marche, *Mémoires*. — Despars, *Chronycke*. — Pontus Heuterus, *Rerum Burgundicarum libri*. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — De Smet, *Mémoire historique sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre (1482-1488)*, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1863, t. XXXV. — Devillers, *Le Hainaut, sous la régence de Maximilien*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. X, XIV, XV et XVI. — Gachard, *Lettres inédites de Maximilien*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. II et III. — Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*.

MAXIMILIEN-EMMANUEL, Electeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols et souverain nominal de ces provinces, était fils de Ferdinand-Henri et de Henriette-Adélaïde de Savoie. Il naquit le 11 juillet 1662, et décéda le 26 février 1726. Au moment de la mort de son père (26 mai 1679), il lui succéda dans ses Etats. Durant le siège de Vienne par les Turcs (1683), le jeune Electeur fut un des premiers princes à amener du secours à cette ville. Ensuite, et spécialement durant la guerre entre l'Autriche et la Turquie, il se couvrit de gloire en Hongrie pendant les sièges et les batailles de Mohatz, Gran, Essem, Bude, et finit par emporter Belgrade à l'assaut, en 1688. L'année suivante, il vengea le duc de Lorraine et l'Allemagne des ravages faits dans ces pays par les Français. Durant cette campagne, il se rendit, à la tête de ses troupes, devant Mayence après avoir bloqué Philipsbourg pendant quelque temps. Constamment préoccupé de la défense de la dynastie autrichienne, il s'était acquis les sympathies des deux branches de cette famille établies, l'une en Allemagne, l'autre en Espagne. Cette circonstance engagea l'empereur à s'attacher l'Elec-

teur plus intimement, en lui offrant la main de sa fille Marie-Antoinette, jeune princesse d'une santé très délicate. De prime abord, il y eut de la part des deux fiancées certaines hésitations, des répugnances manifestes. Pour mieux réussir, l'empereur fit miroiter devant les yeux de son futur gendre la perspective de disposer de sommes considérables à titre de dot. Il y ajouterait certains bailliages du Tyrol provenant des Wittelsbach; l'archiduchesse aurait de grandes espérances sur une partie de la succession de Charles II, roi d'Espagne. Maximilien obtiendrait ainsi, en perspective et par donation, les Pays-Bas espagnols et d'autres avantages encore. La cession de ces provinces à un prince allemand contrariait vivement Louis XIV, toujours préoccupé de l'idée de se les annexer. Mais lorsque le mariage de l'Electeur fut définitivement arrêté, l'empereur Léopold, désireux d'obtenir la succession au trône d'Espagne, fit signer par sa fille (15 mai 1689) un acte en vertu duquel elle y renonçait. Enfin, le mariage fut célébré le 15 juillet suivant, et la princesse mourut à Bruxelles, le 24 décembre 1692, deux mois après avoir donné le jour à un fils. En 1691, l'Electeur avait assisté à la célèbre conférence de La Haye entre le stadhouder Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre, les Etats généraux et les princes alliés contre la France. Il secourut aussi le duc de Savoie lors de l'invasion des armées françaises dans ce pays. Tous ces événements se passèrent sous le règne de Charles II, roi d'Espagne, le dernier représentant d'une dynastie épuisée par les excès. Maximilien-Emmanuel pouvait, par conséquent, être appelé, pour lui ou au nom de ses enfants, à la succession du roi; peut-être obtiendrait-il les Pays-Bas, en dépit de l'opposition de Louis XIV. Dès lors, l'Electeur voulait se fixer dans nos provinces, en se berçant de l'espoir d'en obtenir la possession définitive, de les réunir à la Bavière et à d'autres provinces encore pour constituer un grand pays. A cet effet, il fit des démarches à Madrid. Olympe Mancini, comtesse de Soissons et nièce de

Mazarin, réfugiée à Bruxelles par suite de ses mésaventures en France et en Espagne, le soutenait. De son côté, l'empereur envoya à Madrid un négociateur, de Mansfeld, chargé de soutenir ses prétentions. Le roi d'Angleterre, de concert avec la reine-mère, Anne d'Autriche, favorisait également ces démarches. Sachant user de menaces adressées à un monarque maladif, soumis à la volonté d'une femme dévouée à la France, Louis XIV ne parvint pas immédiatement à son but. Loin de là. Les sympathies manifestées par l'Electeur en faveur des alliés de l'Espagne finirent par triompher. A Madrid on voyait en lui un général capable de résister, dans les Pays-Bas, aux invasions des armées françaises, un prince plein de dévouement, appelé à réparer les fautes du passé. Maximilien-Emmanuel obtint ainsi ce qu'il désirait. Par lettres patentes des 12 et 13 décembre 1691, le roi Charles II lui conféra les pouvoirs qu'avaient eus le cardinal-infant, frère de Philippe IV, et l'archiduc Léopold, gouverneurs de nos provinces. Ces pouvoirs, qui étaient parfaitement déterminés par des instructions générales et particulières, lui permirent de disposer de toutes les charges militaires, civiles et ecclésiastiques d'une certaine importance. A ce titre, il exerçait une autorité très étendue. Après avoir obtenu cette autorisation, l'Electeur convoqua les Etats de Bavière, désigna trois de ses conseillers privés pour diriger le gouvernement de ce pays de concert avec sa femme. Mais celle-ci vint le joindre plus tard dans les Pays-Bas. Quant à lui, il se mit en route, le 15 mars 1692, pour ces provinces. Arrivé, le 24, à Ruremonde, il y reçut un accueil splendide, raconté en détail par les journaux de l'époque. A Bruxelles, où il descendit le 26, la réception ne fut pas moins brillante. Un mois plus tard, il reçut le collier de la Toison d'or.

Cependant Louis XIV avait de nouveau envahi les Pays-Bas. Les armées du roi attaquèrent vivement Namur; la ville fut obligée de se rendre à la vue de l'Electeur, qui était accouru

pour la débloquent. De concert avec le stadhouder Guillaume venu au secours des Pays-Bas, Maximilien-Emmanuel avait réuni une armée à Duffel, qui ne put rien exécuter. Il ne fut pas plus heureux en voulant sauver Furnes, qui se rendit aux Français (6 janvier 1693), et n'entreprit rien pour sauver Charleroi. En dépit de ses occupations à la guerre, l'Electeur avait négocié son mariage avec Thérèse-Cunegonde Sobieska, fille de Jean III, roi de Pologne, qu'il épousa l'année suivante. C'était, sans doute, l'envie de se faire élire roi de ce pays qui l'avait poussé à s'unir à cette princesse. Après avoir fait son entrée solennelle avec sa nouvelle épouse à Bruxelles, au milieu de grandes fêtes, il accompagna le stadhouder lorsque celui-ci entreprit le siège de la ville de Namur, défendu par les Français. Il quitta subitement ces opérations pour secourir Bruxelles, que le maréchal de Villeroy bombardait pendant le mois d'août 1695. Entré dans la ville, l'Electeur encouragea les bourgeois abattus, et donna des ordres pour éteindre l'incendie allumé par un bombardement brutal. A cette occasion, le roi Charles II lui adressa une lettre de félicitations sur sa belle conduite. En 1696, l'Electeur commanda une partie des troupes hollandaises réunies aux environs de Tirlemont et placées sous les ordres du prince de Nassau-Saarbruck, feld-maréchal des Etats généraux. Ce corps était chargé d'observer les Français campés près de Fleurus; mais il n'exécuta aucune manœuvre. Tout en donnant ses soins aux affaires de guerre, Maximilien-Emmanuel tâcha de relever la ville de Bruxelles des désastres du bombardement qu'elle venait d'éprouver. Il y travailla spécialement après la signature de la paix de Ryswyk (20 septembre 1697). En déblayant une partie des ruines de la ville, on trouva sous celles de la maison des Orfèvres (novembre 1697) les privilèges des métiers de la commune. Les chefs des nations chargèrent l'avocat Vander Meulen de les publier; ensuite ils réclamèrent du gouvernement la mise

à exécution de leurs droits. Des troubles très graves éclatèrent à propos de ces revendications et mirent le gouverneur général dans la position la plus difficile. Obligé de suivre le courant, il ratifia les privilèges des métiers, appela immédiatement des troupes en ville et fit poursuivre les plus exaltés par la voie de la justice. Quelques-uns des agents les plus coupables de l'échauffourée s'étaient réfugiés dans des lieux qui jouissaient du bénéfice de l'immunité ecclésiastique, dit vulgairement droit d'asile. Le gouverneur général voulut les en arracher par la force militaire. De là une vive opposition de la part de l'archevêque de Malines, qui en écrivit directement au roi. Ce monarque déclara que la thèse soutenue par le gouverneur général était conforme aux usages admis dans son royaume. Maximilien-Emmanuel eut ainsi gain de cause contre l'archevêque et le clergé. Quant aux personnes qui s'étaient réfugiées à l'étranger, elles obtinrent grâce au moment de l'avènement de Philippe V.

La mort de Charles II (1^{er} novembre 1700) amena un changement complet dans la conduite de l'Electeur, jusque-là si dévoué à la maison d'Autriche. Le roi Charles II ayant déclaré héritier de ses vastes possessions Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, celui-ci ratifia immédiatement le testament du monarque, tandis que la branche qui régnait en Allemagne repoussa cet acte. Maximilien-Emmanuel se prononça contre la branche allemande en faveur de la France; de plus, il demanda le gouvernement des Pays-Bas à titre perpétuel. Rien ne fut décidé sur ce point, mais Louis XIV, investi par son petit-fils de ce gouvernement, fit avec l'Electeur un traité spécial (9 mars 1701), par lequel il lui garantit la continuation de ses appointements de gouverneur général. De plus, il promit à l'Electeur la souveraineté des Pays-Bas, si celui-ci était dépouillé de ses possessions en Allemagne. A la suite de ces promesses, Maximilien-Emmanuel quitta Bruxelles (23 mars 1701) pour rentrer dans ses Etats de Bavière. Après ce départ, le gouverne-

ment français prit des mesures telles, que l'Electeur dut en quelque sorte se croire évincé aux Pays-Bas. Ce premier échec fut suivi de bien d'autres. Devenu suspect aux yeux de l'Autriche par suite de ses préparatifs de guerre, il fut invité par l'empereur à faire partie de l'alliance contre la France. Loin de satisfaire à cette invitation, il fit un traité d'association avec les cercles de Souabe et de Franconie. Sous prétexte de vouloir forcer les Souaboïs à se conformer à ce traité, il s'empara d'Ulm et de Memmingen (septembre 1702). C'était, aux yeux de l'empereur, une déclaration formelle de guerre. Aux actes posés par la diète de Ratisbonne, l'Electeur répondit en prenant le titre de défenseur des libertés de l'Allemagne. L'année suivante, il anéantit l'armée impériale, près de Passau, prit Ratisbonne et Kufstein, défit le comte de Stirum, et, secondé par le maréchal de Villars, il remporta la victoire de Höchstet; puis il entra à Augsbourg, où il frappa monnaie. Ces succès ne furent pas de longue durée. Pendant la seconde bataille de Höchstet (13 août 1704), il fut défait par les impériaux. Mis au ban de l'empire ainsi que son frère l'Electeur de Cologne, il fut obligé de se réfugier en France; ses Etats furent confisqués. A la suite de ce désastre, il réclama, à bon droit, de la part de Philippe V, la mise à exécution du traité qui lui cédait la souveraineté des Pays-Bas, s'il venait à perdre ses propres Etats en Allemagne. Le cabinet de Madrid n'entendit pas de cette oreille. En attendant la solution de la question, l'Electeur était rentré à Bruxelles (1er octobre 1704) en qualité de vicaire général, titre qui lui avait été accordé par lettres patentes du 10 septembre précédent. De leur côté, les troupes des alliés, qui soutenaient les droits de l'Autriche sur les Pays-Bas contre les prétentions de la France, entrèrent dans notre pays pour y combattre les troupes françaises commandées par Maximilien-Emmanuel et de Villeroy. Marlborough, commandant en chef des armées envahissantes, rencontra les Français à Ramillies (23 mai 1706), où l'Electeur et son aide furent

battus. Maximilien voulait, mais en vain, se défendre derrière l'Escaut, près de Gand. De là il partit pour Lille et ensuite pour Mons, où il désirait établir sa résidence et le siège de son gouvernement. Enfin, dénué de toutes ressources, et au moment où Philippe V était menacé de perdre son royaume, l'Electeur écrivit à Marlborough (21 octobre 1709) une lettre, par laquelle il lui donnait l'assurance des bonnes dispositions de la France à faire la paix. La proposition fut repoussée, malgré ses offres de remettre aux alliés Namur, Mons, Charleroi, Luxembourg et d'autres villes encore. Ce refus l'obligea de rentrer en France. Il rejoignit l'armée de ce pays, revint à Mons, et fit des tentatives nouvelles dans le but d'obtenir la paix. N'ayant pas mieux réussi que la première fois, Louis XIV se décida à le diriger vers l'Allemagne. Il partit (15 mars 1708), arriva à Strasbourg, où il prit le commandement des troupes destinées à tenir tête au prince Eugène de Savoie. L'impossibilité de pouvoir y rien exécuter l'obligea de demander au roi de France la permission de rentrer aux Pays-Bas, à la condition de ne plus être le subordonné du duc de Bourgogne. Il se rendit de nouveau à Mons (9 novembre 1708). Après avoir ramassé quelques troupes de l'armée du duc de Bourgogne et des détachements de compagnies éparpillées dans les villes fortes, il parut inopinément devant Bruxelles, et attaqua cette place du 24 au 26 novembre 1708; mais, repoussé par les troupes des alliés, il retourna de nouveau en France. Cédant enfin aux instances de son grand-père, Philippe V consentit à mettre l'Electeur en possession des provinces de Namur et de Luxembourg. Le 6 juillet 1711, il entra dans la ville de Namur, où eurent lieu de grandes fêtes. Il y créa un conseil d'Etat, qui se réunit la première fois le 10 du même mois, y frappa monnaie, et contrefit le numéraire de cuivre de son compétiteur Charles VI. Il restaura aussi l'hôtel du gouvernement et y fit exécuter différents travaux d'art. Enfin Philippe V signa (2 janvier 1712) l'acte par lequel il lui cédait la souve-

raineté des Pays-Bas. En vertu de cet acte, Maximilien-Emmanuel se fit inaugurer à Namur, le 17 mai suivant. Son séjour en cette ville ne fut pas de longue durée. Tantôt il résida à Luxembourg, tantôt en France. Le traité de Rastadt (6 mars 1714) le rétablit enfin dans ses possessions en Allemagne, tandis que celui de Bade (7 septembre suivant) remit les Pays-Bas à Charles VI. Maximilien-Emmanuel quitta définitivement notre pays pendant le mois de novembre suivant. Rentré en Bavière, il fournit à l'empereur un secours de six cents hommes destiné à résister aux attaques des Turcs. Ses troupes contribuèrent beaucoup à la victoire de Belgrade (16 août 1717). Ce fut le dernier fait d'armes auquel il prit part.

Maximilien-Emmanuel aimait le luxe, les dépenses, la musique, le théâtre; il se fit un devoir de favoriser les artistes, suivant les bonnes traditions des membres de sa famille. En se rendant un jour à Anvers, pour y visiter la chambre des arts, il y reçut l'accueil le plus flatteur de la société dite l'*Olyftak*. A la cour de Bruxelles, il célébrait tous les ans le carnaval, au milieu de brillantes fêtes, de concerts et de représentations théâtrales. Les dépenses qu'il faisait à cette occasion le rendirent très populaire à Bruxelles, au point de se voir nommer un jour roi du Serment des arbalétriers. Il favorisa aussi les commerçants en abrégant les formalités des procédures en cas de contestations. La Compagnie des Indes et de la Guinée, instituée le 7 juin 1698 et soutenue par lui, devint pour le pays une source de prospérité, jusqu'au moment où les puissances étrangères firent avorter cette entreprise éminemment nationale. Une réussite meilleure ne fut pas réservée au projet formé par le gouverneur général de creuser des canaux à l'intérieur du pays vers la mer. Ces voies navigables devaient permettre à nos vaisseaux l'entrée dans la mer du Nord sans passer par les bouches de l'Escaut, gardées par les Hollandais. Tous ces efforts pour ranimer le commerce lui étaient suggérés par le comte de Bergeyck, un de ses minis-

tres les plus actifs et les plus intelligents. En 1694, il réforma complètement l'Académie royale de Bruxelles, créée, en 1671, par le comte de Monterey, pour enseigner aux nobles les mathématiques et la construction des forteresses. Le gouverneur décida qu'à l'avenir les ingénieurs au service de l'Espagne y auraient leur entrée. Tous ces faits augmentèrent singulièrement sa popularité; mais celle-ci disparut complètement lorsqu'il se rallia au gouvernement de Philippe V. Ce monarque, son grand-père, et surtout les agents français ou leurs partisans, tels que le comte de Bergeyck, avaient singulièrement irrité l'esprit public par une tendance trop grande à centraliser le pouvoir.

Ch. Piot.

Descriptio historica utriusque fortunæ Maximiliani Emmanuelis, electoris Bavarie. — *Fortitudo leonina in utraque fortuna Maximiliani Emmanuelis, etc.* — Kuehn, *Magnus principum sol*, Maximilianus Emmanuel, Bavarie dux, apparatus funebris. — Lipowski, *Des Churfürsten von Baiern Maximilian-Emmanuel's Stathalterschaft in den Spanischen Niederlanden.* — Gädke, *Die politik Oesterreichs in den Spanischen Erbfolgefrage.* — Otto Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart.* — D'Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen.* — De Viel Castel, *Louis XIV et Guillaume III, dans la Revue des Deux Mondes* de 1853. — Vreede, *Eene bijdrage tot de kennis der oorzaken van den Spaanschen successie oorlog, dans le Tijdschrift voor oudheden*, t. III. *Het leven van Willem den derden.* — Aytzema, *Saken van staat en oorlog.* — Laharpe, *Histoire de Louis XIV.* — Beaurain, *Histoire militaire.* — St-Simon, *Mémoires.* — Noorden, *Europäische Geschichte.* — Froboese, *Achterklärung der Kurfürsten Baiern.* — Höfler, *Abhandlungen zur Geschichte Oesterreichs.* — Levae, *Recherches sur le commerce des Indes.* — *Allgemeine deutsche Biographie.* — Gachard, *Collection de documents inédits*, t. III. — *Mémoire du feld-maréchal comte de Merode-Westerloo. Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne.* — *Hollandsche Mercurius.* — *Theatrum Europæum.* — Van Loon, *Histoire métallique.* — *Gazette des Pays-Bas.* — *The letters and dispatches of John Churchill.* — Gachard, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle.* — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique et de la Commission d'histoire.* — Gallo, *Histoire de Namur.* — *Annales de la Société d'archéologie de Namur.* — Archives de la secrétairerie d'État allemande et espagnole, et du Conseil d'État à Bruxelles. — Legrelle, *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne.* — Grimblot, *Letters of William III and Louis XIV, and of their ministers.* — Sirtena de Grovestins, *Guillaume III et Louis XIV.* — De Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII^e siècle.*

MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE,
XCI^e évêque de Liège, né en 1621, mourut à Bonn, le 3 juin 1688. Il était fils

d'Albert VI, duc des deux Bavières, et de Mathilde de Leuchtenberg. Son oncle Ferdinand de Bavière (voir ce nom) se le fit donner pour coadjuteur le 19 octobre 1649, malgré l'opposition de quelques chanoines, qui en appelèrent vainement à Rome, alléguant que la principauté épiscopale de Liège tendait à devenir une sorte de seigneurie héréditaire. Népotisme et cumul, telle eût pu être, en effet, la devise de ces prélats bavarois. Non seulement Maximilien-Henri succéda à Ferdinand comme prince-évêque de Liège, mais encore il le remplaça comme archevêque-électeur de Cologne et comme évêque de Hildesheim ; en 1683, il fut, en outre, nommé évêque de Munster. Il avait reçu la prêtrise à Bonn, peu de temps après la mort de Ferdinand ; Fabio Chigi, nonce à Cologne et depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, vint ensuite à Liège pour procéder à son sacre.

Maximilien-Henri gouverna pendant trente huit ans l'Eglise et la principauté de Liège, et ce long règne laissa derrière lui des souvenirs aussi amers que le précédent. Les débuts du coadjuteur firent pressentir l'attitude de l'évêque souverain. Il avait résolu de terroriser les Liégeois, et d'abord de les humilier. Il fut assez habile pour obtenir des Etats l'argent nécessaire pour la construction de la citadelle de Sainte-Walburge, destinée à museler la cité, et il contraignit le pauvre peuple à y travailler à la corvée. Les *Grignoux* flétrirent la forteresse du nom de HaCeLDaMa, qui, par parenthèse, forme chronogramme (1).

Parvenu au trône, Maximilien songea plutôt, nous venons de le dire, à se faire craindre qu'à se faire aimer. Des exécutions sanglantes signalèrent son avènement ; celle du vénérable octogénaire Pierre Bex, ancien bourgmestre (22 février 1651), mit le comble à son impopularité (voir l'article BEX). Le vieillard eût été gracié s'il avait consenti à solliciter son pardon ; il demeura inflexible,

(1) *Haceldama*, mot hébreu signifiant *champ du sang*, est le nom qui fut donné à la terre achetée par les prêtres lorsque Judas l'Ischariote, bourrelé de remords, leur eut rendu les trente deniers, prix de sa trahison.

malgré toutes les insistances des siens, « *n'ayantrien*, dit-il, à se faire pardonner ». Le bourreau fut protégé par un appareil militaire, et le roulement des tambours étouffa les murmures menaçants de la foule.

Cependant le nouveau prince se vit bientôt absorbé par les soucis de la politique extérieure. On était bien loin du temps où Erard de La Marck avait traité avec Charles-Quint. Le Bavaois jugea qu'il était de son intérêt de se maintenir en bons termes avec la cour des Tuileries : Mazarin ne demandait pas mieux. Son agent, le seigneur de Wagnée, fit miroiter aux yeux du prince de Liège le choix possible du futur empereur dans la maison de Bavière. Maximilien, toutefois, ne s'aventura pas trop au commencement et se laissa même flatter par l'Espagne ; mais le roi de France lui força la main pour ainsi dire, en procurant aux Liégeois un sérieux avantage matériel, par la construction du « *chemin neuf* » de Liège à Sedan, qui évitait le territoire espagnol et, par conséquent, les lignes de douane des Pays-Bas. Lorsque éclata la guerre de Flandre, Maximilien-Henri était gagné à Louis XIV. Il accorda le passage aux troupes françaises et le refusa à l'armée impériale, levée, disait-il, pour combattre les Turcs et non pour guerroyer dans nos provinces (1). Sur quoi Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, ayant vu échouer ses propositions d'alliance, fit ravager la principauté par les soldats espagnols. Le Bavaois implora le secours du roi de France, qui finit par lui tenir singulièrement compte de ses complaisances.

Malheureuse avait été la situation du pays de Liège pendant cette première période du règne de Maximilien-Henri. Ecrasés d'impôts, invoquant en vain leur neutralité, pillés et rançonnés par des soldats étrangers dont les déprédations aggravaient chaque jour la misère publique, les Liégeois rongiaient douloureusement leur frein ou semblaient, dans

(1) Lonchay, *la Principauté de Liège, etc., au XVII^e siècle*, p. 91 (*Mém. de l'Acad.*, coll. in-8^o, t. XLIV).

leur découragement, avoir perdu jusqu'au souvenir de leur glorieux passé. Cependant quelques efforts furent tentés par le prince en vue du rétablissement de la paix. Ils aboutirent au traité de Tirlémont (17 mars 1654), qui fut ratifié par la France, l'empire et l'Espagne. On y stipula le départ des troupes étrangères (1) et l'élargissement de tous les prisonniers, et enfin l'échange de Mariembourg contre Herstal, en exécution d'une convention remontant au 6 mai 1646. Les Etats furent convoqués; l'horizon, un instant éclairci, se rembrunit de nouveau par suite de l'attitude du souverain, qui se refusa obstinément à la réduction de la milice, réclamée par l'Etat noble et le tiers Etat. Le grand prévôt J.-B. de Groesbeek ayant protesté vivement contre la conduite de Maximilien, fut arrêté comme séditieux; le chapitre prit sa défense et se fâcha tout de bon, à ce point qu'il ordonna la fermeture de la cathédrale et la suspension des offices. L'évêque en appela au nonce, qui se trouva d'abord fort embarrassé, mais finit par accueillir de part et d'autre quelques concessions d'autant plus opportunes, que le peuple commençait à faire mine de s'agiter.

Les Français, admis à traverser la principauté, la traitèrent en pays conquis, malgré les promesses de Louis XIV et de ses ministres. La ville de Tongres, entre autres, fut livrée au pillage. Les Espagnols et les Impériaux ne firent que suivre leur exemple en pénétrant dans le Condroz.

Les Français s'emparèrent des petites forteresses qu'ils trouvèrent sur leur chemin. Thuin se défendit énergiquement; une surprise les rendit maîtres de la citadelle de Liège. Le magistrat de la cité fit inutilement appel à la bourgeoisie : la misère l'avait énervée et conduite à l'indifférence. Elle n'en laissa pas moins éclater une joie bruyante lorsque le maréchal d'Estrades, au moment du départ, ordonna la démolition de l'odieuse forteresse, dont il n'avait plus besoin. On conçoit le dépit de Maxi-

milien. Il envoya trois compagnies de ses troupes allemandes pour prendre possession des ruines de la citadelle, le peuple les chassa et acheva l'œuvre de démolition. Le parti démocratique releva la tête et réclama d'abord la suppression de l'impôt sur le sel et la bière, à remplacer par des redevances sur des objets de luxe; ensuite il revendiqua hautement le rétablissement des anciens privilèges des trente-deux métiers. Malgré les exhortations de l'empereur Léopold, les bourgeois déclarèrent qu'ils entendaient procéder à l'élection magistrale d'après le règlement de 1603, amendé en 1631, et non d'après la réforme de 1649. Ils le firent comme ils l'avaient dit, et cet état de choses se prolongea pendant plusieurs années.

Les *Grignoux* triomphaient; mais la fête devait avoir son lendemain. Bientôt il fut évident que l'opposition ne pourrait compter sur l'appui de la France, pas plus que sur la médiation de l'empereur. Celui-ci répugnait à des mesures violentes; mais il estimait que les Liégeois n'avaient rien de mieux à faire que de se soumettre à leur évêque; et le ministre français à Liège, la Raudière, fut chargé par Louis XIV de tenir le même langage aux mécontents.

Maximilien, cependant, parut entrer dans la voie des accommodements en agréant une formule de *paix* qui lui fut soumise en 1683. Amnistie générale, maintien en vigueur, sauf quelques modifications, du règlement de 1603 (amendé en 1631) pour les élections magistrales, telles étaient les stipulations essentielles de ce compromis, rédigé par les bourgmestres Jean de Gaan et Nicolas Remouchamps, esprits modérés, animés d'un zèle digne d'un meilleur succès. Malheureusement l'élection de Remouchamps fut annulée, ce personnage ayant reçu l'ordre du sous-diaconat. Les électeurs le remplacèrent par Henri Pompée de Macors, l'un des chefs des "séditieux", et la guerre civile se ralluma. On vit reparaître l'antagonisme des *Chiroux* et des *Grignoux* : des *mangeurs de tartes* et des *mangeurs de boudins*, comme on disait.

(1) Les troupes du duc Charles de Lorraine et celles de Condé.

Les élections suivantes confièrent les clefs magistrales à François Renardi et Paul Gillotton, deux intransigeants. Cette fois Maximilien ne s'inclina pas devant le règlement de 1603 : il proscrivit les élus comme perturbateurs du repos public. Il refusa formellement de traiter avec eux, et, en désespoir de cause, on les vit une dernière fois implorer l'intervention de Louis XIV : le roi fit la sourde oreille. Maximilien comptait sur une réaction : il ne se trompait pas. Les troupes de Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg et coadjuteur du Bavaïois, prirent position à Visé; un détachement s'avança jusqu'à la capitale et y pénétra sans coup férir. Les principaux mutins furent arrêtés : Gillotton parvint à s'enfuir; Macors aurait pu en faire autant; il refusa, se sentant innocent, dit-il. L'historien Bouille se plaît à relever la dignité de son caractère. Le clergé et de nombreux notables intercédèrent vainement en sa faveur ainsi que pour Renardi. Ils périrent sur l'échafaud : Maximilien fit sa rentrée en ville le 9 octobre 1684, à trois heures, six heures après leur supplice. Il n'avait pas revu Liège depuis 1671.

Une régence fut aussitôt constituée pour administrer la ville, et le 28 novembre suivant parut un nouveau règlement concernant les élections magistrales. Ce n'était ni plus ni moins qu'un coup d'Etat; néanmoins, dans le préambule, le prince se vantait de sa modération. Il aurait pu *retenir à lui*, disait-il, la création annuelle du magistrat de la cité; mais *il voulait bien en accorder, révoquablement, à la généralité de la bourgeoisie, quelque participation...* Le mandement ou règlement de 1684, œuvre de réaction, paraissait au premier abord respecter les anciennes institutions; en réalité, il réduisait à peu de chose les droits politiques des citoyens. En voici, d'après Daris, les dispositions principales : « Tous les bourgeois, même
« ceux qui ne sont pas artisans, se feront
« inscrire dans un métier; les trente-
« deux métiers seront représentés par
« seize chambres, composées chacune de
« trente-six membres, dont vingt seront

« pris parmi les nobles, les patriciens,
« les anciens fonctionnaires, les lettrés,
« les rentiers; dix parmi les marchands
« notables, et six enfin parmi les artisans des deux métiers incorporés à la
« chambre (trois de chaque métier). Tous
« les membres de chaque chambre seront nommés pour la première fois
« par le prince. A l'avenir, lors du décès ou de la démission d'un membre,
« les trente-cinq restants présenteront
« au prince un candidat de la même condition ou profession que le défunt
« ou le démissionnaire. L'élection des
« bourgmestres aura lieu de la manière
« suivante, le dimanche après la Saint-Lambert. Dans chaque chambre, le
« sort désignera trois personnes qui seront conduites par le commissaire à
« l'hôtel de ville; là, le sort désignera,
« parmi ces trois, un pour être électeur
« du bourgmestre et un autre pour être
« conseiller communal; les seize électeurs désigneront parmi les membres
« des seize chambres (eux exceptés)
« trois candidats ayant les qualités requises; parmi ces trois, le sort désignera l'un des deux bourgmestres; le
« prince, de son côté, présentera aussi
« trois candidats pris dans les seize chambres, et le sort désignera parmi ces
« trois le second bourgmestre; les seize
« conseillers communaux des chambres
« seront réduits à dix par la voie du
« sort; les seize conseillers communaux
« nommés par le prince et pris dans les
« seize chambres seront aussi réduits à
« dix par la voie du sort; ces vingt,
« avec les deux bourgmestres, formeront
« le conseil communal; personne ne
« pourra une seconde fois être, soit électeur du bourgmestre, soit bourgmestre,
« soit conseiller communal, qu'après un
« intervalle de quatre ans. Des vingt
« conseillers communaux, dix seront
« pris, à tour de rôle, pour composer la
« franchise, avec les bourgmestres, et
« pour vaquer aux enquêtes et décharges;
« des vingt-deux commissaires, onze
« seront nommés à vie par le prince et
« onze par les tenants et mambours des
« paroisses; les tenants et mambours de
« chaque paroisse nommeront trois can-

« didats; le sort désignera le commis-
 « saire parmi ces candidats; pour main-
 « tenir l'ordre public contre les tenta-
 « tives des perturbateurs, il sera établi
 « une citadelle et une milice bourgeoise.
 « La milice gardera les portes et les
 « autres postes militaires; les lieu-
 « tenants, les capitaines et les colo-
 « nels de cette milice seront nommés
 « par le prince, sur la proposition du
 « grand-mayeur; les clefs des portes de
 « la ville seront remises chaque jour au
 « prince ou au grand-doyen; la milice
 « bourgeoise sera payée sur le trésor
 « public; la milice de la cité sera com-
 « mandée par le grand-mayeur; celle de
 « la banlieue par les baillis du rivage
 « d'Amereœur et d'Avroy, et par le
 « bailli du chapitre pour ses seigneuries,
 « lesquels baillis présenteront les offi-
 « ciers à la nomination du prince ». Le
Règlement de 1684 renferme, en outre,
 des dispositions destinées à renforcer
 l'action de la justice criminelle, en res-
 treignant l'intervention de la franchise.

Le résumé qui précède nous dispense
 de tout commentaire. Le règlement de
 1684 marque la fin de la période dra-
 matique de l'histoire de Liège. La prin-
 cipauté tomba dans l'atonie; les anciens
 privilèges cessèrent d'exister et l'énergie
 des citoyens s'assoupit peu à peu pour
 ne se réveiller en sursaut qu'au premier
 coup du tocsin de 1789. On vit bien
 alors les partis se réveiller, mais les
 questions alors en litige se présentèrent
 sous un aspect tout nouveau.

Les historiens liégeois, même nos
 contemporains, ne peuvent, ce semble,
 mettre la passion de côté lorsqu'ils ont
 à parler du règlement de Maximilien.
 Fréd. Henaux le voue à l'exécration;
 Villenfagne (*Rech.*, t. II), de Crassier,
 de Gerlache, Daris, s'en font les apolo-
 gistes plus ou moins enthousiastes. Le
 dernier cité entre dans des détails inté-
 ressants sur les décrets publiés tour à
 tour concernant les *bonnes villes*, où l'ab-
 solutisme du prince remplaça également
 le régime démocratique.

A Liège, non seulement la citadelle
 se releva de ses ruines, mais Maximi-
 lien fit construire, au milieu du Pont

des Arches, une tour fortifiée qui fut ap-
 pellée *Dardanelle*. Elle fut armée de
 canons et dut être fermée tous les soirs.
 Le but du prince était d'empêcher quand
 il le voudrait les communications entre
 les deux rives. Il redoutait l'esprit tur-
 bulent des habitants d'Outre-Meuse.

Maximilien-Henri mourut dans son
 palais de Bonn. Son corps fut trans-
 porté à Cologne et inhumé dans la cathé-
 drale (*chapelle des Trois-Rois*).

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois, depuis Bouille jusqu'à
 Daris.

MAXIMIN (*saint*), figure comme
 VIII^e évêque de Tongres, sur une liste
 des premiers successeurs des saints Ma-
 terne et Navitus, liste dont le chroni-
 queur Hérigère (voir ce nom), qui écrivit
 sur le conseil de Notger une histoire du
 diocèse de Tongres et de Liège, ne fait
 mention que pour dire qu'elle ne se rap-
 porte ni à une époque bien déterminée, ni
 à des faits historiques quelconques :
nilhil præter nomina, dit Fisen à ce pro-
 pos. Notons, d'autre part, que ce cata-
 logue se retrouve tout entier dans celui
 des plus anciens évêques de Trèves :
 saint Maximin y occupe le seizième rang;
 il aurait subi le martyre en 328. Ces
 énumérations sont très probablement
 tirées des anciens diptyques ou registres
 où l'on inscrivait les noms des morts
 pour en donner lecture pendant l'office
 divin, à titre de commémoration. Le
 saint Maximin dont il est ici question
 ne doit pas être confondu avec son ho-
 nymie, chef de l'église de Trèves, mort
 en 531, le même qui passa pour avoir reçu
 en cette ville le grand saint Athanase,
 chassé de son diocèse par les Ariens.
 Toutes ces traditions, au surplus, sont
 très vagues et incertaines.

Alphonse Le Roy.

Hérigère. — *Acta Sanctorum*, sept., t. IV;
 oct., t. VIII. — Chesquière, t. I. — Fisen, lib. II.
 — Daris.

MAYERIUS (*Jean*), prêtre et théolo-
 gien, né à Gheel, mort à Anvers vers
 1577. Il appartenait à l'ordre des Car-
 mélites et habita Tirlemont; il con-
 naissait parfaitement les langues et les

littératures de la Grèce et de Rome. On conservait de lui, à Tirlemont, les ouvrages manuscrits suivants : *Commentaria in plerasque D. Pauli Epistolas, In decem Decalogi Præcepta, Sermones de Tempore et Sanctis, orationes*. Ces derniers étaient rédigés en latin et en grec et avaient été prononcés à Louvain. Tous ces ouvrages périrent probablement en 1636.

Mayerius fut inhumé à Anvers, en la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Alphonse Roersch.

Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 683.

MAYNART (Jacques), orfèvre. Voir LETE (Jacques DE).

MAYSEROLIS (Philippe DE), enlumineur. Voir MAROLES (Philippe DE).

MAYUS (Jacques), poète latin, né à Poperinghe (1), vivait au XVII^e siècle. Il entra dans les ordres et prit l'habit monastique à l'abbaye d'Eversham, qui, dirigée à cette époque par des hommes de grande valeur comme Rutger Trier et Jean van Loo, était un très brillant foyer des lettres anciennes. Dans ce milieu, Mayus passait pour un écrivain fort distingué. Denis Hardyn, d'autre part, qui était bien à même de le connaître et de l'apprécier, le nomme *poeta non inelegans*. Ses œuvres n'ont pas fait l'objet d'une publication spéciale.

En 1563, le 4 des ides de juillet, il adressa de Dixmude deux lettres en vers à son ami le poète Sluperius, à Boesinghe. Elles ont paru aux pages 410 et 413, dans le recueil des œuvres de Sluperius (Anvers, Bellère, 1575). La première se compose de soixante-quatre vers saphiques et porte le titre :

*Iacobus Mayus Popringas, Iacobo
Musis Aonijs viro sacro,
Doctus Sluperio metris celebri
Boesinghe Gentium Larvsq. habenti.*

La seconde est de dix vers élégiaques. Elles ne renferment rien de particuliè-

rement intéressant. Mayus mourut en 1575.

Son neveu et son filleul qui, comme lui, se nommait Jacques Mayus, fut également chanoine d'Eversham. Il naquit à Furnes et savait aussi tourner avec élégance le vers latin.

Il consacra à la mémoire de son oncle une élégie de vingt-quatre vers, datée du 4 février 1575. Ces vers, d'un style assez recherché, n'ont pas été publiés. Nous les avons trouvés dans un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Gand, renfermant la correspondance, etc., de l'abbé Jean van Loo.

Alphonse Roersch

Paquot, t. II, p. 320. — J.-B. Gramaye, *Antiqu. Flandr.* (Louvain, 1708), p. 129. — Manuscrit 903 de la bibliothèque de l'Université de Gand.

MAZIÈRE (Joseph-Benoît DE), professeur, orientaliste, naquit à Leysele, près de Furnes, le 12 novembre 1749, et mourut à Dixmude, le 21 mai 1824, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était fils de Noël-Alexandre et de Pétronille-Thérèse Ryckeboer. Elève de la pédagogie du Porc, à Louvain, il fut proclamé *secundus* sur cent trente-neuf concurrents dans la promotion de la faculté des arts, le 21 août 1770. On dit que, sur le point de recueillir la palme, il dut la céder à Guillaume van Cutsem, parce que sa précipitation et son inadvertance lui firent commettre des erreurs dans les matières les plus faciles. Il fit ses études théologiques au collège du pape Adrien VI, dont il devint *lector*, après avoir obtenu le grade de licencié en théologie, le 15 avril 1777. Promu au doctorat, le 20 février 1781, le nouveau docteur fut chargé de la présidence du collège de Divaens ou de Bruxelles, vers la fin de mai 1782; en juillet de la même année, il succéda à Gérard Deckers en qualité de suppléant de Jean-Noël Paquot, professeur d'hébreu au collège des Trois-Langues. Il enseigna cette branche jusqu'en 1786. Désigné par le décret de Joseph II, en date du 25 octobre 1786, comme titulaire de la chaire de patrologie et de la première partie de dogmatique au séminaire général, De

(1) J.-B. Gramaye cite également (*Hist. urb. Mechl.*, t. III, 43 p. 13^a), comme un poète de talent, Adrien Maius qui vécut à Malines au XV^e siècle, et y mourut en 1489.

Mazière eut le malheur d'accepter les offres impériales. Le gouvernement avait jeté les yeux sur lui, parce que, d'après le rapport du conseiller Le Clerc, « on le regardait comme le plus savant de tous les docteurs et que sa leçon était la plus fréquentée de toutes, quoiqu'il fût anti-ultramontain ».

On connaît les péripéties de ce fameux institut du séminaire général, ouvert le 1^{er} décembre 1786. Le docteur De Mazière, détesté autant que Leplat, à cause de ses complaisances pour le josphisme, essaye en vain d'apaiser les séminaristes indignés contre les étranges doctrines qu'on les contraignait d'entendre (6 décembre). Pour calmer les étudiants, le pseudo-recteur De Lambrechts s'engage, sur leur demande, à tâcher d'obtenir la destitution de De Mazière et de ses collègues Leplat et Marant. Les leçons de création récente, suspendues le 28 juin 1787, et rétablies à plusieurs reprises, demeurèrent désertes; De Mazière ne réussit pas mieux que ses confrères. L'aversion dont il est l'objet se traduit par cette inscription attachée à une potence :

*Leplat, Maziere, Marant,
Drij vluggen uit het land !*

Les œuvres laissées à la postérité par De Mazière se réduisent aux tristes réponses qu'il fit, en 1789, aux diverses questions posées par le cardinal De Franckenberg lors de l'examen doctrinal des professeurs intrus. Ces réponses, quoique plus respectueuses que celles des autres, sauf la réponse à la question du 18 avril où le docteur prend un ton hautain et presque insolent (mais dont il témoigna du repentir à l'archevêque), sont cependant rédigées en des termes équivoques, contradictoires et étrangers à la matière et contribuèrent pour une large part à provoquer la *Déclaration* du 26 juin, par laquelle le courageux prélat proclame non orthodoxe l'enseignement du séminaire général.

Il paraît que De Mazière et plusieurs autres professeurs étaient disposés à se rétracter. C'est pourquoi le comte de Trauttmansdorff adressa, le 16 septembre, à la soi-disant faculté de théologie de

Louvain un décret lui interdisant de tenir aucun compte de la *Déclaration* du cardinal et défendant à ses membres de faire la moindre démarche de soumission vis-à-vis de lui. Intimidés par le gouvernement, De Mazière et ses collègues condamnés, montèrent en chaire; mais presque tous les séminaristes avaient regagné les séminaires épiscopaux.

Après la chute de Joseph II, l'ancien conseil de l'université se réunit solennellement, le 12 juillet 1790, pour statuer sur le sort de ses membres infidèles. Joseph-Benoît de Mazière fut déclaré déchu de la présidence du collège de Divæus et de toutes fonctions académiques. Cette sentence, rendue par contumace, fut affichée le 13 juillet *ad valcas*, aux Halles et à Saint-Pierre. Les professeurs josphites firent des démarches auprès du gouvernement pour être réintégrés dans leurs chaires ou, tout au moins, largement dédommagés.

Le conseiller de Le Vielleuze adressa au conseil privé, le 20 avril 1791, un rapport dans lequel il expose « qu'en 1786, De Mazière fut pourvu de la chaire de la dogmatique, tâche qu'il a remplie avec zèle et activité, en inculquant à ses disciples les bons principes dégagés de toutes questions théologiques inutiles et ultramontaines qui y avaient régné jusqu'alors, » et ce, nonobstant des persécutions inouïes ».

En novembre 1791, De Mazière fut nommé à la prévôté de Saint-Vincent de Soignies. Ayant consenti à renoncer à sa chaire, sa démission fut annoncée à l'université, par le ministre plénipotentiaire de Metternich, le 11 juin 1794.

Mais le prévôt ne jouit pas longtemps des fruits de son bénéfice, car le Directoire français abolit bientôt tous les chapitres de Belgique.

Lors de la réorganisation du diocèse de Gand, à la suite du concordat, en 1803, De Mazière obtint la cure de Dixmude, poste qu'il garda pendant vingt et un ans. En outre, depuis 1811, il était en même temps doyen du district de Ghistelles. D'après le témoignage de M. Callewaert, vicaire à

Dixmude sous De Mazière, l'ancien professeur du séminaire général avouait fréquemment les torts qu'il avait eus à Louvain; souvent, en montrant dans sa bibliothèque les *Réclamations belgiques*, où se trouve consignée la *Relation fidèle des troubles*, il disait : *Ibi erravimus*. Il répara également son passé, lorsque, en 1821, devant la cour d'assises de Bruxelles, il prit vaillamment la défense des vicaires généraux Goethals et Maertens et du secrétaire Boussen, accusés d'avoir exercé illégitimement leurs fonctions, sous prétexte que Mgr de Broglie, condamné au bannissement, n'avait pas le droit d'administrer son diocèse.

Quoique le concordat entre le gouvernement hollandais et le saint-siège n'aboutit qu'en l'année 1827, cependant, déjà en 1823 et 1824, il était question de séparer l'ancien évêché de Bruges de celui de Gand et de le rétablir. Le roi Guillaume destinait De Mazière au siège de Bruges. Goubau, directeur général du culte catholique, écrivit au curé de Dixmude pour lui demander s'il voulait devenir évêque : *an vis episcopare?* Peu de temps après, il lui annonça que sa nomination était envoyée à Rome. Mais la mort vint déjouer ces projets.

De Mazière mourut à Dixmude, le 21 mai 1824. Une pierre sépulcrale conservée dans l'église Saint-Nicolas rappelle son souvenir.

A.-G. De Schrevel.

G.-F. Tanghe, *Levenschets of gedachtenis der bekende heeren Pastors en Dekens van Ghistel* (Bruges, 1865). — A. Verhaegen, *Les cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain* (Liège, 1884). — Relation recueillie de la bouche de Mr Callewaert, ancien vicaire de Dixmude. — Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*.

MAZONIUS (Geleland. Voir MAMMEZIUS.

MÉAN (Charles DE), juriconsulte, seigneur d'Atrin, né à Liège en 1604, et mort en la même ville, le 6 avril 1674. Charles de Méan appartenait à une famille illustre dont les membres occupèrent de hautes dignités dans la princi-

pauté de Liège. L'empereur Ferdinand se plaît, dans le diplôme de noblesse qu'il lui conféra, le 16 mars 1648, à rappeler les services rendus par ses ancêtres : Laurent de Méan, dans le cours du xvi^e siècle, préserva la contrée des troubles dont la Belgique était frappée; Georges de Méan, ami de l'évêque Ernest de Bavière, s'acquitta avec talent de différentes missions; Pierre de Méan, le père de Charles, conseiller des princes-évêques Ernest et Ferdinand de Bavière représenta à plusieurs reprises le pays de Liège à la cour d'Albert et d'Isabelle.

Selon la coutume des jeunes gens de famille noble, Charles de Méan étudia le droit à l'université de Louvain, alors l'une des plus suivies de l'Europe, et y obtint le grade de licencié. Il y eut, notamment, comme professeurs Henri Zoes, auteur d'un commentaire sur les Pandectes, dont il rappelle souvent le nom dans son ouvrage sur le droit civil, ainsi que son compatriote, Gérard de Courcelle. Au sortir de l'université de Louvain, Charles de Méan alla séjourner quelque temps à Paris, puis il revint dans sa ville natale et se fit bientôt connaître par son talent de juriconsulte et sa vaste connaissance du droit.

Son père étant venu à mourir en 1638, Charles devint membre du conseil ordinaire, commissaire décideur à Maestricht et membre du conseil privé du prince. Malheureusement la ville était, à cette époque, en proie aux discordes intestines les plus violentes. On réclamait le maintien du principe de la neutralité qui, disait-on, n'était plus observé, bien qu'accepté et reconnu par les puissances. Le peuple et une partie de la bourgeoisie étaient en lutte avec le souverain. La ville était divisée en deux partis, surnommés l'un *les Chiroux*, l'autre *les Grignoux*. Le premier comprenait les partisans du prince; l'autre formait le parti populaire. En juin 1633, trois cents jeunes gens s'étaient organisés en compagnie militaire. Leur costume blanc et noir leur fit donner le surnom de *Chiroux*, mot qui, dans l'idiome wallon, désigne l'hirondelle de fenêtre. Ils ripostèrent en appelant leurs adversaires

les *Grignoux*, c'est-à-dire mécontents, mutins. Charles de Méan, bien qu'attaché au prince-évêque, appuyait le système de la neutralité. Les deux partis ne pouvaient méconnaître ni la loyauté de son caractère, ni la fermeté de ses convictions. Aussi, lorsque la plupart des bonnes villes du pays envoyèrent à Liège des députés pour former une fédération destinée à défendre et à soutenir la nationalité, Charles de Méan fut-il délégué par la cité de Liège. Les députés s'assemblèrent le 31 juillet 1636. La fédération fut contractée. Des négociations s'engagèrent entre les trente-deux bons métiers, les députés des bonnes villes et le prince. Elles aboutirent à la *paix de Tongres*, signée le 26 avril 1640. Cette paix statuait que le pays continuerait à être *Etat de l'Empire*; que la neutralité, malgré cette dépendance, y serait inviolablement maintenue, et que la religion catholique y serait seule observée. Cette paix, surnommée la *Paix fourrée*, ne fut pas sincère. Le prince Ferdinand, qui avait dû quitter la cité, était revenu le 22 juillet 1640, et bientôt les discussions et les troubles recommencèrent, les *Grignoux* se plaignaient de ce que le prince ne respectait pas le traité et réservait tous les honneurs, places et services aux *Chiroux*.

Ce fut en cette année 1641 que Charles de Méan fut porté pour la première fois à la plus haute magistrature de la ville : à la Saint-Jacques, époque de la rénovation annuelle de cette magistrature, il fut nommé bourgmestre avec François de Liverloz. Mais il n'était pas né pour la politique et préférait aux agitations de la vie publique les calmes recherches, les études fécondes des lois et de la jurisprudence. Il devait faire, quelques années plus tard, en 1646, une triste expérience des fureurs et des déchainements que font naître les diversités d'opinions.

C'était le 25 juillet 1646, la Saint-Jacques, jour de la rénovation magistrale. Le bruit s'était, paraît-il, répandu dans le peuple que les *Chiroux* avaient l'intention d'élire deux bourgmestres de leur parti. Dès le matin, la place du

Marché fut couverte de bourgeois en armes; les deux partis étaient en présence. Selon l'usage, on alla chercher, dans les chambres des bons métiers, les trente-deux électeurs chargés de choisir les deux bourgmestres. Les *Grignoux*, plus nombreux que leurs adversaires, attendirent les électeurs à la sortie de leurs chambres, et les conduisirent, sauf deux, au couvent des Pères Mineurs, où ils élurent, à l'unanimité, François de Liverloz, un *Chiroux*, et le colonel Jaymaert (ou Jamar), un *Grignoux*, gendre du bourgmestre Bex, qui avait été au service de la France. Mais Jaymaert n'avait pas l'âge de trente-cinq ans requis pour être bourgmestre. Le jour même parut un manifeste prétendant que l'élection était nulle. Les *Chiroux* ne voulurent pas admettre ce choix qui, disaient-ils, n'était que le résultat de la force et de l'illégalité. Les bourgmestres qui sortaient de régence avaient assisté aux agissements des *Grignoux*. Pendant que le bourgmestre Blisia gardait l'hôtel de ville, son collègue d'Ans appelait aux armes les quartiers de Saint-Séverin et de Saint-Servais. A la tête de troupes qu'il venait de former ainsi en toute hâte, il dispersa les *Grignoux* qui se rassemblèrent dans le quartier d'outre-Meuse, se rendit au couvent des Pères Mineurs, en fit sortir les électeurs, et les mena, tambour battant, à l'hôtel de ville. Là ils élurent François de Liverloz et Charles de Méan, deux *Chiroux*. La nuit étant venue, les *Grignoux*, refoulés sur la rive droite de la Meuse, se rallièrent, et quand le jour parut (26 juillet), leur grand garde arrivait jusqu'à l'église Sainte-Catherine. Ils avaient battu le rappel dans les villages voisins, et bientôt descendirent des montagnes à leur secours, les paysans de Beyne, Jupille, Fleron et Chênée. La bataille s'engagea de rue en rue, sanglante. Les ponts de la ville étant gardés, les *Grignoux* avaient passé la Meuse sur un pont de bateaux. Vers cinq heures du soir, écrasés par le nombre, les *Chiroux* étaient vaincus; les bourgmestres et une partie du chapitre s'étaient réfugiés au palais des princes-évêques, et les *Grignoux*

étaient maîtres de l'hôtel de ville. Les *Chiroux* les plus menacés s'enfuirent de la ville et du palais. La résistance était inutile; il fallait capituler.

C'était l'élection de Charles de Méan qui avait été la cause de ces troubles. Chose étrange! cet homme pacifique, qui avait été nommé bourgmestre en 1641, et sous la magistrature duquel la ville était restée calme, ce délégué de la cité liégeoise à la fédération des bonnes villes, avait complètement perdu les faveurs populaires. Mais ce n'était pas tant lui qui était visé, c'était le prince dont il était l'ami et le représentant. Quoi qu'il en soit, et dans un but pacifique, Ch. de Méan résolut d'abandonner ses fonctions. Il remit les clefs magistrales entre les mains de Jaymaert, en prononçant ces paroles qu'un écrivain du temps a recueillies : « Je ne veux pas sacrifier à mon ambition la vie des bourgeois et l'intérêt de l'Etat ». Jaymaert, de son côté, promit que tout serait assoupi par une amnistie; l'accord fut signé. Mais les passions furent plus fortes que la volonté des chefs. Fiers de leur victoire, glorieux de ce qu'ils appelaient leur liberté reconnue, les *Grignoux* se rendirent maîtres du palais, y placèrent des canons, brûlèrent plusieurs maisons, massacrèrent nombre de leurs adversaires et traitèrent la ville en pays conquis.

La lutte avait été terrible; elle avait duré plus de deux jours. D'après un chroniqueur, plus de deux cents cadavres furent relevés. On dit même que Charles de Méan et son frère Laurent, chanoine tréfoncier qui aurait tué un *Grignoux* d'un coup de carabine, furent grièvement blessés. Les *Chiroux* furent accusés d'avoir fait usage de balles empoisonnées; ils prétendirent, par contre, que les *Grignoux* allaient au combat en criant : « Aux traîtres! aux *Chiroux*! » Tuons, massacrons cette maudite engeance de prestres et de chanoines! » Cette journée reçut le triste nom de la *Saint-Grignoux*.

Quel fut le rôle de Charles de Méan? Pour ses adversaires politiques, il se serait conduit d'une façon fort peu esti-

mable : « Méan a vilainement tourné « casaque », écrit un de ceux-ci... : « Pour avoir senti la douleur d'une petite rosée jaune et blanche(?), il quitta « honteusement le parti des Bons Liégeois qu'il défendait à la négociation « de Tongre ». Pour les autres, il aurait, au contraire, montré de la dignité de caractère, du désintéressement et aurait noblement abandonné le poste élevé qui venait de lui être conféré. Nous croyons, quant à nous, que l'histoire impartiale ne peut lui adresser aucun reproche. Magistrat intègre, il a résisté à l'insurrection, comme son devoir l'obligeait à le faire. S'il s'est démis du pouvoir, c'est pour éviter de nouveaux conflits sanglants. Au lieu de fuir comme tant d'autres, il est resté à son poste. Il y a de la grandeur et de la noblesse dans la façon dont il a remis les clefs magistrales au colonel Jaymaert.

Mais la leçon avait été dure. Charles de Méan, à partir de ce moment, abandonna complètement la politique pour s'adonner exclusivement à l'étude du droit et à ses fonctions de membre du conseil ordinaire et privé. Il vécut paisiblement au sein de sa famille. Il avait épousé Jeanne Vander Heyden à Blisia, sœur de Conrad Vander Heyden à Blisia, bourgmestre de la ville en 1640, et fille de Guillaume Vander Heyden à Blisia et d'Anne Counotte. Guillaume Vander Heyden avait été plusieurs fois bourgmestre, notamment en 1616, et avait fait partie du conseil ordinaire. Comme nous l'avons déjà dit, l'empereur Ferdinand, le 27 mars 1648, envoya à Charles de Méan un diplôme de noblesse, avec l'honneur de pouvoir enchâsser l'aigle de l'Empire dans ses armes. Il portait, du reste, une fière devise : *Fax gentis honeste gloria*. Ses descendants furent honorés, sous l'empereur Léopold, du diplôme de *libres barons* de l'Empire. Le diplôme, daté du 3 novembre 1694, était accordé à Jean-Ferdinand de Méan, son fils, grand doyen de Liège et à ses frères. C'est donc par suite d'une erreur que quelques historiens donnent le titre de baron à Charles de Méan. L'empereur Ferdinand le fit seulement entrer dans

la noblesse de l'Empire, et ce n'est que vingt ans après sa mort que ses fils eurent le droit de porter ce titre.

C'est en 1650 que Charles de Méan publia l'ouvrage de son père : *Recueil des points marquez pour coutumes du Pays de Liège*. Il était âgé de quarante-six ans et dans la plénitude de son talent. La législation était loin d'être stable. Chaque pays, chaque contrée, chaque province et même chaque ville avait ses usages et ses coutumes. Il y avait bien pour le pays de Liège un recueil de coutumes intitulé : le *Pauvillart* (*codex manuscriptus Consuetudinum, vulgo Pauvillart*). Ce code n'avait pas de force obligatoire, c'était une œuvre privée n'ayant d'autorité que par le mérite qu'elle pouvait avoir en elle-même. Le pays de Liège avait sa constitution propre : la *Paix de Fexhe* de l'an 1613, qui exigeait, pour la formation d'une loi, le concours du prince et des trois états : la noblesse, le chapitre cathédral (le clergé); les bonnes villes et la cité (la bourgeoisie). C'était ce qu'on appelait le *sens du pays*. Enfin, il y avait encore de nombreuses lois ou paix, entre autres, la paix de Waroux du 12 octobre 1355, appelée *la loi nouvelle*, la mutation de cette paix du 8 octobre 1386, la modération de la paix des Seize du 28 octobre 1403, la paix de Saint-Jacques de 1487. Mais bien des points de droit n'étaient réglés que par les coutumes, et la législation elle-même était compliquée et diffuse. Cela était vrai, surtout pour la procédure. Aussi le prince Gérard de Groesbeck soumit-il aux Etats du pays, convoqués en 1565 et assemblés de nouveau le 10 janvier 1566, le projet d'unifier les coutumes et d'organiser l'administration de la justice. Quand les Etats s'assemblèrent le 17 mai 1568, tout était terminé; mais ce ne fut que le 13 juillet 1572 que fut décrétée, du consentement des Etats, la loi nouvelle, intitulée : *Réformation de la Justice*. Restait la législation civile. Les lois romaines formaient, il est vrai, le droit commun de l'empire germanique dont la principauté de Liège dépendait, mais c'étaient surtout les coutumes qui domi-

naient. Le prince Ferdinand de Bavière homologua, le 6 octobre 1618, les coutumes du pays de Stavelot dont il était administrateur, et, le 15 juillet 1628, il décréta les usages du duché de Bouillon. La besogne était plus difficile pour le pays de Liège. En 1620, il chargea Pierre de Méan, père de Charles de Méan, de réunir les coutumes dans le but d'en former une loi.

Pierre de Méan se mit à l'œuvre, et à sa mort (1638) le recueil était terminé. Il avait compulsé le *Pauvillart*, les attestations des cours de justice, les dispositions des différentes paix, les privilèges impériaux, la *Réformation* du prince de Groesbeck et surtout les usages du pays. Mais pour que ce recueil eût force de loi, il fallait l'assentiment des Etats. En l'assemblée tenue le 20 octobre 1642, ils chargèrent quatorze députés d'examiner et de corriger l'œuvre de Pierre de Méan. Le prince, la noblesse, le chapitre cathédral, les bonnes villes avaient leurs représentants dans cette commission de revision. Charles de Méan était délégué de la cité. Les luttes entre *Chiroux* et *Grignoux* empêchèrent la conversion de ce recueil en loi. Heureusement Charles de Méan était resté en possession de l'œuvre de son père, remaniée par les députés, bien que des copies fautives circulassent déjà dans le public. Quand la ville fut calmée, qu'il y eut une trêve aux désordres de la rue, Charles de Méan publia le manuscrit. L'ouvrage parut, le 2 mai 1650, sous le titre : *Recueil des points marquez pour coutumes du pays de Liège, par le sieur Pierre de Méan, conseiller de Son Altesse Serenissime, échevin de sa haute justice et son commissaire décideur à Maestricht... Revu l'an 1642 par les députés de Son Altesse et de ses Etats*.

Ce recueil se compose de seize chapitres. Il traite du droit civil, du droit criminel et même de procédure. Le chapitre premier s'occupe des gens mariés et de leurs enfants; le deuxième du traité de mariage; le troisième, des surcédants du pays, bourgeois, marchands et autres et de leurs privilèges; le quatrième, des biens meubles et im-

meubles; le cinquième, des leus et des rentes; le sixième, des transports et autres œuvres de lois; le septième, des hypothèques et droit d'icelles; le huitième, des retrais; le neuvième des prescriptions et servitudes; le dixième, des testaments; le onzième, des successions *ab intestat*; le douzième, des fiefs; le treizième, des successions des fiefs; le quatorzième, des cas criminels, peines et amendes en résultantes; le quinzième, du stil de procéder ès actions tant personnelles que réelles; le seizième comprend des articles tirés des privilèges impériaux de Maximilien I^{er}, Charles V, Ferdinand I^{er} et Maximilien II, empereur. Ce recueil des *Points marquez* rendit de grands services en faisant cesser de nombreuses controverses. Certes, il n'était pas complet, mais il eut le mérite de servir de cadre à l'œuvre de Charles de Méan : les *Observations*, qui plaça son auteur parmi les premiers jurisconsultes de l'époque.

Cet important ouvrage ne fut pas publié en une fois. La première partie sous le titre de : *Ad jus civile Leodiensium observationum et rerum judicatum, pars prima*, parut en 1652. La deuxième partie vit le jour en 1654, la troisième en 1658, la quatrième en 1663. L'édition avec ces dates est rare; mais les volumes, au nombre de quatre, reparurent avec de nouveaux titres et les dates de 1654, 1656, 1660 et 1664. Une cinquième partie (*pars quinta*) fut publiée en 1669. L'éditeur H. Streel édita, en 1670, une deuxième édition en quatre volumes. En 1671, parut le *Nomenclator idiotismi Leodiensis* dont nous parlerons tout à l'heure. Après la mort de Charles de Méan, en 1678, Pierre de Méan livra à la publicité les *Definitiones ad jus civile Romanorum, Leodiensium, aliarumque gentium, canonicum et feudale*. Enfin, De Louvrex, autre jurisconsulte éminent, commenta, dans le cours du siècle suivant, l'œuvre complète de Charles de Méan. Cette édition, datée de 1740-1741, comprenant sept parties, porte le titre suivant, en tête du premier volume : *Observationes et res judicatæ ad jus civile Leodiensium,*

Romanorum, aliarumque gentium, canonicum et feudale, a Nob. D. Carolo de Mean, topurcho d'Atrim, etc..., editio tertia, non modo a pluribus, quæ in prioribus editionibus irreperant, mendis accuratè mundata et expurgata, sed et insuper doctissimis Dni M. G. de Louvrex, equitis, etc..., notis locupletata atque illustrata ac tandem indice generali fecundissimo, opera et studio Lⁿⁱ M. Gordinne jurisconsulti et advocati Leodiensis peritissimi completa.

La gigantesque entreprise de Charles de Méan dénote, outre un travail opiniâtre, des recherches infatigables, des connaissances juridiques approfondies et une entente merveilleuse du sens juridique. Comme la plupart des jurisconsultes du moyen âge et de l'ère suivante, Charles de Méan écrit en latin. C'était, du reste, la langue qui convenait le mieux à ces sortes d'ouvrages. Son style est coulant, peut-être même pourrait-on lui reprocher une trop grande facilité dans le maniement de la langue. Il avait étudié le droit romain à l'université de Louvain; les enseignements de son père et bientôt son expérience personnelle lui rendirent le droit coutumier liégeois, le droit canon et le droit féodal très familiers. Ses études et ses recherches lui firent connaître les principes juridiques d'autres nations de l'Europe : Italie, France, Allemagne, etc.

L'œuvre de Charles de Méan est immense, et on a peine à se figurer, en tenant compte de l'époque où elle a été composée, comment il a pu la mener à bonne fin. Les recherches qu'il a dû faire étaient d'autant plus difficiles qu'il n'avait pas à sa disposition des lois toutes faites, un monument juridique déjà élevé, comme le code civil, par exemple. Rassembler les coutumes, les coordonner, y appliquer la jurisprudence, les commenter, en montrer les lacunes et les erreurs, comparer le droit romain avec le droit coutumier, établir, en les déduisant des principes, des règles que la jurisprudence, entre autres et spécialement celle du conseil ordinaire, suivait fidèlement, c'était là, certes, un travail considérable. Le domaine qu'il

s'était donné était le droit civil, le droit canon et le droit féodal. Toutes les questions qu'il examine lui sont familières; il prévoit des hypothèses, des cas d'application. Si, plus tard, un nouveau cas se présente, une difficulté surgit en application d'une règle émise antérieurement, il rédige une *observatio appendix*. Ce n'est pas une solution sèche et brève qu'il donne. Il explique et raisonne son opinion. Il remonte au droit romain, recherche la source de la question posée, en déduit les conséquences. Le grand mérite de Charles de Méan est surtout d'avoir raffermi l'autorité des coutumes et d'en avoir dégagé les vrais principes juridiques. Il était bien rare de voir une décision de Charles de Méan réformée par les cours de justice. Ce furent principalement les décisions du conseil ordinaire, dont il faisait partie du reste, qui ont été recueillies, commentées et justifiées par lui.

Est-ce à dire que l'œuvre de Charles de Méan soit absolument parfaite? Il a le défaut commun à tous les auteurs de son temps de ne s'attacher guère qu'à la pratique judiciaire. Comme Stockman, De Dekker, Wynants, il a produit un recueil de doctrine et de jurisprudence. Ce recueil est remarquable, les commentaires sont judicieux, mais il y manque des idées nouvelles. Méan n'avait pas l'esprit réformateur. Et cependant des réformes étaient bien nécessaires; les lois étaient incertaines, mal rédigées souvent; les coutumes variaient de localité à localité; la procédure était longue, diffuse et dispendieuse. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il n'entraîna pas dans la mission que Charles de Méan s'était assignée d'être un créateur. Jurisconsulte et magistrat, chargé, par ses fonctions, d'appliquer les lois, il n'entendait pas se poser en législateur. On regrette cependant de ne rencontrer dans son ouvrage que bien peu de matières concernant le droit public. A part quelques observations assez faibles relatives au régime politique de la ville de Maestricht, on ne trouve presque rien. Sous ce rapport, il est inférieur à un autre écrivain juridique, à Stockman. Il eût été intéressant de con-

naître d'une façon un peu approfondie les lois politiques du pays de Liège. Heureusement d'autres écrivains ont pris soin de combler cette lacune. Enfin, l'immensité du travail de De Méan, et la façon dont il l'a conçu et exécuté, ont eu pour conséquence un défaut d'ordre logique. L'auteur n'a pu suivre une marche régulière. Le temps lui a manqué. Pour bien connaître son œuvre, il faut recourir à Sohét, autre jurisconsulte liégeois qui a classé les matières dans l'ordre suivi par Justinien, et les a fort bien analysées.

A part ces légères critiques, on ne peut qu'admirer l'œuvre de Charles de Méan. Elle est la base du droit liégeois qui jusqu'alors était un véritable chaos. De même que Zachariæ, ce remarquable commentateur du droit civil, a été le canevas sur lequel bien des auteurs de l'époque contemporaine ont brodé, de même Charles de Méan a été le canevas dont se sont emparés De Louvrex, Gordinne, Sohét et d'autres jurisconsultes. A l'heure actuelle, il est encore consulté à l'occasion de procès — devenant de plus en plus rares — concernant le vieux droit liégeois. Les coutumes de houiellerie, les arènes, les rentes anciennes sont, de temps à autre, citées devant nos tribunaux, et l'autorité de Charles de Méan n'est pas contestée.

Ses grands travaux juridiques ne lui faisaient pas oublier ses devoirs de magistrat, et au sein du conseil ordinaire il jouissait d'une grande prépondérance. Il aimait aussi à concilier les plaideurs et amenait souvent des transactions. Il a publié plusieurs dissertations juridiques ayant rapport à des procès importants. Quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous, conservées soit à la bibliothèque de l'université de Liège, soit dans des collections particulières. Nous pouvons citer : *Résolution de droit pour la subsistance de fidécimmis de la maison d'Egmont, prince de Gavre, en la revision implorée de la sentence du grand conseil de Malines, en trois parties; — Jure sustineri non potest decretum, etc.*, mémoire du 14 juin 1663, en cause du comte De Heere contre

le baron de Junche; — *Résolution de droit pour illustre dame, madame Anne Marguerite de Reede, héritière d'illustre dame, madame Marguerite d'Eynatten, comtesse de Groesbeeck, adjournée en matière de revision, contre illustre seigneur Adolphe baron d'Eynatten, seigneur de Nieuwenbourg, suppliant et impétrant.* Il paraît que Charles de Méan entreprit aussi d'écrire l'histoire de son temps à dater de 1640. Le savant Heymbach, professeur d'histoire à l'université de Louvain, son ami, avec qui il entretenait une correspondance active, a fait de ce travail un très grand éloge. Malheureusement, Charles de Méan n'a pu le terminer; il s'est arrêté à la mort de Ferdinand de Bavière. Cette œuvre, du reste, n'a pas été publiée.

Charles de Méan mourut le 6 avril 1674; sa femme Jeanne Vander Heyden à Blisia l'avait précédé dans la tombe, le 17 décembre 1672. De leur vivant, ils avaient donné à leur église paroissiale de Saint-Séverin un autel de marbre en l'honneur de la Sainte-Trinité. C'est dans l'église de Sainte-Claire qu'ils furent enterrés. L'épithaphe suivante, avec blason, signalait leur tombeau :

Nobilis Domini Caroli de Mean, Dni d'Attrin, Episcopi et Principis Leodien. A Consiliis, Status Privatis et Ordinariis, Mosæ Trajecti Commissarii decisoris, Consulis Leodien, etc., Legationibus, Tractatibus pro Republica et scriptis clari, et Dominae Joannæ Vander Heyden à Blisia, Conjugum. Exiit ille mortalitatem anno 1674, 6.^a Aprilis; hoc anno 1672, decembris die 17.^a Conjugi 46. ineunti. Precare lector, ut quos grande mortalitatis ævi spatium conjunct, immortalitatis felix jungat æternitas.

Actuellement l'église Saint-Séverin et l'église Sainte-Claire ont disparu. La pierre tombale a été transportée au musée archéologique de la ville de Liège.

Charles de Méan laissa une nombreuse postérité. Plusieurs de ses enfants embrassèrent la carrière religieuse. Il eut cinq fils dont l'un, Pierre, comme nous l'avons vu, édita la sixième partie des œuvres de son père.

Un jurisconsulte français, Henri d'Au-

dignies, avocat au Parlement de Paris, écrivait, en 1659, au Liégeois Bernard Candide, que le droit liégeois pourra devenir le droit universel. « Les loix » d'un petit pays », disait-il, « seront à la » fin, par la force de ce grand génie, » votre illustre parent, les loix de tout » le monde qui n'est pas barbare. Cepen- » dant je ferai de ces trois volumes (des » œuvres de Charles de Méan) mon corps » de droit et toute ma bibliothèque... Ces louanges sont un peu vives, mais elles nous font connaître combien haut Charles de Méan était prisé. On l'avait surnommé le Phénix, l'aigle des jurisconsultes (*Phoenix, et aquila jurisconsultorum merito appellatur*). Il reçut aussi l'épithète de « Papinius liégeois ». Soixante et dix ans après sa mort, le conseil ordinaire se glorifiait de l'avoir compté parmi ses membres, et transmettant, le 22 janvier 1745, les motifs d'une sentence dont l'appel était différé aux disastres de l'Empire, il invoquait et rappelait l'autorité de Charles de Méan. *Prout*, disait-il, pour démontrer la justesse de sa dissertation, *diserte demonstravit Papinianus noster Dominus de Mean*. Cramer, assesseur à la chambre impériale, le proclamait l'oracle du droit liégeois : *Leodiensium rates de Mean*. Nous croyons que Vander Meer a trouvé la note juste : *De Mean vir undecunque doctissimus, et in succinctis bonorum artium disciplinis egregie peritus, jurisconsultus, omnium et sui et posterit temporis merito celeberrimus.*

Maurice Falloise.

Louis Abry, *les Hommes illustres de la nation liégeoise* (Liège, 1867), p. 123. — Comte de Becdelievre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 264. — Théodore Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège* (Liège, 1732), t. III, p. 262, 263, 264. — Britz, *Code de l'ancien droit belge*, t. I, p. 191, § CXX, CXXI. — Eugene Defacqz, *Ancien droit belge* (Bruxelles, 1873), t. I, p. 156. — de Fellet, *Dictionnaire historique*, 4^e édit. (Paris et Lyon, 1842), t. IX, p. 69. — de Gerlache, *Histoire du pays de Liège* (Bruxelles, 1843), p. 255, 266-268. — Ferd. Henaux, *Histoire du pays de Liège* (3^e édit., Liège, 1874), t. II, p. 389 et s., 430, texte et note. — *L'indifferent et véritable Liégeois* (Liège, 1646), p. 30. — Hæfer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIII (Paris, 1860), p. 631. — Loyens, *Recueil héraldique des bourgeois de la noble cité de Liège* (Liège, 1740), p. 405-408, 413 et 414. — Polain, *Étude sur Ch. de Méan*, dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XVIII, 2^e partie, p. 191 et s. — Rai-

kem, *Discours* prononcé le 15 octobre 1845 à la rentrée solennelle de la cour d'appel de Liège. — Spinnael, Notice dans la *Revue des Revues du droit*, t. VI, p. 42. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, col. 179, 182 et s., 195, 242, 266, 296, 526. — Henry del Vaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, p. 86. — de Villeneuve, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège* (Liège, 1817), t. II, p. 98, 121, 122, 123. — Warnkönig, *Précis de l'histoire de Liège*, traduit par S. Bormans (Liège, 1864), p. 123 et 133 et s. — Dewez, *Histoire du pays de Liège* (Bruxelles, 1822), t. II, p. 164 et 343 et suiv.

MÉAN (*François-Antoine-Marie-Constantin DE*), dernier prince-évêque de Liège, archevêque de Malines et primat des Pays-Bas, était le deuxième fils de François-Antoine, comte de Méan de Beurieux, seigneur de Saive, de Gutschoven, chambellan de l'archevêque de Cologne, et de Anne-Elisabeth-Françoise, comtesse de Hoensbroeck-d'Oost. Il naquit au château de Saive, le 6 juillet 1756. Après des études faites à Mayence et à Douai, il voulut entrer comme chanoine noble dans le chapitre cathédral de Saint-Lambert, mais on trouva qu'il ne réunissait pas tous les quartiers requis. Pendant que cette difficulté était encore pendante, le pape lui donna la coadjutorerie du canoniat de son oncle, Pierre-Guillaume de Méan, avec droit de succession. Le 28 mai 1777, il fut reçu parmi les tréfonciers de l'église cathédrale. Le 21 juillet 1784, son oncle maternel, César de Hoensbroeck était inauguré prince-évêque. Le nouveau souverain s'adjoignit comme suffragant le jeune Méan dès qu'il eut reçu la prêtrise. Le souverain pontife l'ayant nommé évêque d'Hippone *in partibus*, Hoensbroeck lui donna l'onction épiscopale, le 19 février 1786. Deux ans plus tard, le 1^{er} mars 1788, notre suffragant acquit encore la prévôté de la collégiale de Saint-Martin.

La principauté était à cette époque le théâtre d'une vive agitation. Hoensbroeck avait ordonné la fermeture d'une salle de danse ouverte à Spa par le sieur Levoz et on avait contesté la légitimité de cette interdiction. Aux trois États, non au prince, disaient les mécontents, il appartenait de prendre de telles ordonnances attentatoires aux droits de la bourgeoisie. Le tribunal des *Vingt-Deux*

lui ayant donné tort, Hoensbroeck en appela à la chambre impériale de justice qui siégeait à Wetzlar et avait été érigée par Maximilien pour connaître des différends qui surgissaient entre les princes du Saint-Empire et leurs sujets. Le 6 mai 1789, Méan partit pour Wetzlar, et son oncle ne tarda pas à l'y rejoindre.

Or, en ce moment, une révolution éclatait en France. Le 14 juillet, la Bastille s'écroulait sous les coups des insurgés, et d'une extrémité du pays à l'autre on réclamait l'abolition des privilèges féodaux, on demandait une constitution qui consacrerait l'égalité sociale et accordât au peuple le régime représentatif. Ces revendications eurent leur écho dans la vallée de la Meuse, à Liège surtout. Le 18 août, on renversa le magistrat local et on élut bourgmestre deux citoyens populaires, Fabry et de Chestret. Le règlement électoral de 1684 fut abrogé. Hoensbroeck, qui n'avait pas su prévenir l'orage par des concessions opportunes, ni le conjurer par une résistance énergique, se retira furtivement à Trèves et Méan l'y suivit.

A partir de ce moment, Méan se mêla activement des affaires liégeoises en travaillant au rétablissement de l'autorité épiscopale telle qu'elle existait avant la journée du 18 août. Il partageait la confiance du prince avec le tréfoncier Wasseige, ministre plénipotentiaire de Hoensbroeck auprès des princes directeurs du cercle de Westphalie et fort écouté des agents autrichiens. Nous le trouvons tantôt à Coblenze ou à Mayence, chez l'Electeur, qui, comme prince-souverain du Saint-Empire, avait offert sa médiation aux belligérants; tantôt à Bruxelles, auprès du comte de Metternich-Winnebourg, ministre plénipotentiaire de l'empereur Léopold II dans les Pays-Bas. En 1792, après la restauration du pouvoir épiscopal dans la vallée de la Meuse, Méan entra si avant dans la faveur de son oncle qu'il supplanta complètement Wasseige. Celui-ci finit même par tomber en disgrâce et donna sa démission. Quand Hoensbroeck mourut le 4 juin de la même année, Méan était sans contredit le cha-

noine le plus influent du chapitre cathédral, celui qui avait le plus de chance de devenir le chef spirituel et temporel de l'Eglise de Liège, bien qu'on pût lui opposer des compétiteurs sérieux, tels que d'Oultremont, de Hompesch, d'Arberg, évêque d'Ypres, de Salm, évêque de Tournai. Il était le neveu du défunt, l'ami du grand prévôt et du grand écolâtre, et il résidait à Liège même, autant de circonstances qui favorisaient singulièrement sa candidature. Enfin, ses idées politiques étaient celles de la majorité du chapitre, et cette communauté de sentiments avec ses collègues de la cathédrale militait alors plus en sa faveur que les raisons de l'amitié ou sa parenté avec l'évêque défunt. Le chapitre savait que Méan serait l'exécuteur inflexible de la réaction contre les principes révolutionnaires qui s'étaient fait jour en 1789, réaction qui avait commencé dès le retour de Hoensbroeck et que le haut clergé voulait poursuivre jusqu'au bout, parce qu'il y voyait le maintien de son existence. Aussi la nomination de Méan fut-elle aussitôt décidée.

Dès que la succession de Hoensbroeck fut ouverte, Méan commença ses visites. Il ménagea une réunion préparatoire, non officielle, du chapitre, et une trentaine de tréfonciers s'engagèrent dès lors à voter pour lui. Sa candidature était agréable au ministre de Hollande qui fut assez habile pour faire croire que ses désirs étaient ceux des cours de Londres et de Berlin. Par contre, la cour de Vienne, à qui l'on attribuait des vues sur la principauté, soit qu'elle eût voulu la conférer à un archiduc, soit qu'elle eût songé à la réunir à l'archevêché de Cologne pour en faire un grand Etat ecclésiastique qu'elle eût opposé à la Prusse, de ce côté du Rhin, penchait pour le prince de Salm, évêque de Tournai, et elle le patronna un moment. S'il eût été mieux avisé, le chapitre cathédral eût remis le bâton pastoral à un prélat qui fût resté étranger à l'administration réactionnaire de Hoensbroeck, et, en tout cas, il se fût gardé de déplaire à une grande puissance catholique comme

l'Autriche, dont le secours lui avait été si nécessaire quand il fallut combattre par les armes le parti révolutionnaire. L'Autriche avait donné à Hoensbroeck et à ses ministres des conseils de modération qui ne furent pas suivis. On ne l'écouta pas davantage quand le trône épiscopal devint vacant. La réaction, disons mieux, la contre-révolution devait être complète; politique dangereuse dans ce moment où les idées nouvelles allaient faire explosion avec une force irrésistible si on tentait de les comprimer. De Chestret voyait juste quand il écrivait à Bailly, le 23 juin, que l'avènement de Méan porterait le dernier coup à la principauté. Rien ne triompha de l'obstination du chapitre cathédral. Méan fut élu à l'unanimité, le 16 août 1792.

Les révolutionnaires liégeois qui avaient dû prendre le chemin de l'exil après le retour de Hoensbroeck, attendaient du nouveau prince un décret d'amnistie qui eût été en quelque sorte son don de joyeux avènement, le gage de la réconciliation de tous les partis. Ils furent cruellement déçus. Méan se montra aussi rigoureux que son prédécesseur. Il est vrai qu'il ne jouit pas longtemps du pouvoir suprême. Avant qu'il eût le temps de se faire inaugurer, les Français étaient en Belgique; le 6 novembre, Dumouriez remportait sur les Autrichiens la grande victoire de Jemappes et s'emparait en quelques jours de tous les Pays-Bas; le 28, ses soldats entraient à Liège. La veille, Méan avait quitté la ville avec sa cour, et son départ, dit Borgnet, fut le signal d'une explosion facile à prévoir. Les exilés rentrèrent à la suite des Français, leurs libérateurs, et ils crurent que dès ce jour-là leur patrie était vraiment libre. Le magistrat de la cité formé de partisans du prince, fut dissous et remplacé par le conseil municipal révolutionnaire de 1790. Dumouriez invita les Liégeois à élire une *Convention nationale* de cent vingt membres qui remplacerait l'ancienne assemblée des trois Etats. Des *conseils provisoires* s'emparèrent de l'administration dans les petites villes et les communes rurales. Le pays allait

s'organiser selon le vœu des patriotes, quand parut le fameux décret du 15 décembre, par lequel la Convention française séquestrait dans les Pays-Bas et la principauté de Liège tous les biens des partisans de l'ancien régime pour les remettre aux administrations provinciales; annonçait l'envoi de commissaires qui fraterniseraient avec les populations et prendraient les mesures nécessaires à l'entretien des armées; arrêtaient que le peuple réuni en assemblées primaires élirait des administrateurs provisoires, excluant de l'éligibilité tous les anciens fonctionnaires, les nobles, les membres des corporations privilégiées; ordonnait l'abolition de tous les impôts; supprimait la noblesse, les privilèges et toutes les autorités existantes. Ce terrible décret, quoiqu'il rappelât dans son préambule le principe de la souveraineté populaire, n'était qu'un acheminement à la réunion de notre pays à la France. Il fut exécuté dans la principauté avec autant d'habileté que d'énergie. Les commissaires de la Convention retardèrent la réunion de la convention liégeoise, dont ils craignaient l'influence, et ne permirent que l'élection d'une administration générale provisoire; quand celle-ci se réunit, elle n'eut qu'à ratifier un vœu émis six semaines auparavant par les Franchimontois et quelques sections liégeoises en faveur de l'annexion à la France.

L'influence française fut de courte durée. Le 1^{er} mars 1793, le prince de Cobourg, généralissime des forces autrichiennes, traversait la Roer et emportait les redoutes d'Aldenhoven. Le 2, il était à Rolduc et, le 3, à Maestricht. Les Français durent sortir de Liège. Le vainqueur rétablit l'ancienne magistrature et imposa à la principauté une contribution de guerre de 600,000 florins payable par tiers dans les neuf jours. Méan, qui s'était réfugié à Munster pendant l'invasion française, apprit avec étonnement les exigences du général des alliés à l'égard de son peuple déjà si cruellement éprouvé; il fit des démarches pour obtenir une réduction de l'indemnité, démarches qui n'eurent aucun

succès. La somme, du reste, fut payée avant le délai prescrit. Lui-même sut bientôt que des ordres venus de Vienne enjoignaient à Cobourg d'administrer provisoirement la principauté. Il était question, paraît-il, de démembrer le petit Etat liégeois. Dotrengé, son chargé d'affaires à Bruxelles, lui envoya plus tard, le 11 août 1793, le résumé d'un entretien entre le duc de Beaufort et l'archiduc Joseph, au cours duquel Son Altesse avait déclaré qu'il y avait dans le pays de Liège, et notamment dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et les Ardennes, plusieurs parties qui étaient de la convenance de Sa Majesté Impériale et qu'il serait désirable qu'on trouvât le moyen de faire des échanges! L'Autriche, comme le remarque Borgnet, avait un intérêt immense à conserver le concours armé de la Prusse, qui déjà préparait sournoisement la paix avec la France. Pour la retenir, il semblait assez naturel de présenter à son avidité peu scrupuleuse l'appât d'une augmentation de territoire du côté de la Meuse.

Au mois d'avril seulement, Méan put retourner à Liège et reprendre les rênes du gouvernement. La cour de Vienne lui avait fait entendre qu'il devait accorder une large amnistie, à l'exception de quelques chefs, et faire droit aux revendications les plus légitimes. L'Autriche se montrait bienveillante à l'égard des patriotes liégeois, parce qu'elle craignait qu'une nouvelle révolte à Liège ne fût le signal de nouveaux troubles dans les Pays-Bas, et parce qu'elle voulait se ménager des alliés dans la principauté même, dans le cas où elle se verrait obligée par les circonstances à en annexer une partie. Méan rentra dans sa capitale, le 21, au soir. La population n'avait pas été prévenue et le prince se rendit à son palais directement, sans avoir à subir les ennuis d'une réception officielle. Il ne perdit pas un moment. Déjà le 9 mars il avait annulé tout ce qui s'était fait dans le pays depuis le 27 novembre précédent, rétabli toutes choses en l'état, rappelé les anciens juges et les anciens fonctionnaires destitués par

les commissaires de la Convention à l'exception toutefois de ceux qui avaient adhéré au régime français; on défendit même aux cours d'admettre à leurs audiences les avocats qui avaient pris part à la révolution; les notaires coupables du même crime étaient suspendus jusqu'au moment où une instruction judiciaire déciderait de leur sort. Toutefois, un mandement du 29 avril tempéra quelque peu la rigueur de ce premier décret en relevant de la suspension les avocats, procureurs, greffiers ou notaires qui n'auraient été que membres de section, pourvu qu'en y siégeant ils n'eussent commis aucun délit de droit commun, ni aucun crime de lèse-majesté, c'est-à-dire qu'ils ne se fussent rendus coupables ni de sacrilèges, ni d'incendies, ni de démarches ou d'intrigues en vue de faciliter la conquête du pays par l'étranger! Méan avait signalé, deux jours avant, à son secrétaire de Chestret les catégories de patriotes qu'il était question de poursuivre criminellement: les présidents et secrétaires des sections, les membres de l'administration provinciale, des conseils municipaux, les missionnaires politiques envoyés dans les campagnes, les imprimeurs de tous les écrits séditieux. Le lendemain, en donnant ses instructions au tréfoncier Ghisels, son grand écolâtre, il recommandait de suspendre les poursuites; trois jours après, il limitait cette suspension aux présidents et secrétaires des sections « pour tous les autres cas », écrivait-il, « comme ils tombent sur des gens qui sont universellement reconnus punissables. sans espoir de trouver des protecteurs puissants, on peut continuer d'aller en avant ». Aussi le nombre des exilés pendant cette seconde restauration fut-il relativement considérable. Le prélat qui accueillait si généreusement dans ses Etats les proscrits français, comme l'abbé Delille, se montrait impitoyable envers ceux de ses sujets qui avaient adhéré aux idées nouvelles. L'amnistie si longtemps désirée ne parut que le 6 juillet; elle était applicable à ceux qui avaient pris part aux désordres arrivés pendant l'invasion, mais elle

renfermait tant d'exceptions que personne ne sut gré au prince de sa clémence tardive.

L'assemblée traditionnelle des trois Etats du pays eut lieu le 8 juillet. Le lendemain, le prince fut inauguré solennellement; il prit comme évêque suffragant le baron Antoine-Casimir de Stockheim. Il fallait pourvoir aux difficultés financières que les derniers événements avaient créées. Le prince Ferdinand de Wurtemberg, beau-frère de l'empereur François II, un des lieutenants de Cobourg, qui était entré à Liège, après l'affaire d'Aldenhoven, à la tête de l'aile gauche de la grande armée, réclamait 80,000 florins d'indemnité pour les pertes qu'il avait faites dans le pays. Méan, qui évitait de se brouiller avec la famille d'un aussi puissant solliciteur, paya la moitié de la somme; dans leur séance du mois de mai 1794, les Etats prirent cette dette à leur charge et remboursèrent au prince l'argent qu'il avait avancé. Le pays tout entier avait été ainsi rançonné par ce grand seigneur avide, qu'un recès de l'état primaire avait surnommé l'*illustre libérateur* qui avait débarrassé Liège de la *horde impie et régicide* qui l'occupait!

Dans l'entre-temps, le gouvernement épiscopal poursuivait sa politique réactionnaire d'une manière implacable. L'imprimeur Desoer avait été condamné à un emprisonnement de plusieurs mois. Grégoire-Joseph Chapuis, médecin verviétois, d'une famille de patriotes, s'était enthousiasmé pour les idées nouvelles. Membre de la municipalité de Verviers, en 1793, il avait marié civilement plusieurs de ses concitoyens. Comme son frère Hubert, qui avait pris la fuite lors des troubles de 1789, il jugea prudent d'émigrer avant le retour des autorités épiscopales. Il rentra imprudemment dans le pays, fut arrêté et traduit devant la haute cour échevinale de Liège, qui le condamna à la peine de mort. Méan refusa de lui faire grâce. S'il faut en croire certaines versions contemporaines, il répondit même, à ceux qui sollicitaient pour le condamné: « Il faut donner un exemple aux philosophes, je

« n'en veux plus ». Et le malheureux Chapuis fut exécuté le 2 janvier 1794, sur une des places de Verviers, devant une foule exaspérée que retenaient à grand'peine des soldats hollandais indignés eux-mêmes de la cruauté du supplice. La mémoire de Chapuis fut honorée comme celle d'un martyr, et le nom de Méan devint à jamais impopulaire dans toutes les localités de la vallée de la Vesdre. Un certain Bouquette de Dinant, ancien fripier, avait attaché sur la manche de César de Hoensbroeck, quand il se rendit, le 18 août, à l'hôtel de ville, une cocarde patriotique en lui adressant des paroles irrévérencieuses. Pendant l'invasion française il avait été officier municipal. Il fut exécuté à Huy dans le courant du mois de mars 1794.

Ces exécutions ne raffermirent pas le trône de Méan. A la fin de mai de cette même année 1794, les Français rentraient dans les Pays-Bas; le 26 juin, Jourdan, à la tête de l'armée de l'Entre-Sambre-et-Meuse, remportait la décisive victoire de Fleurus. Cette fois, les Français étaient définitivement maîtres de notre patrie. Le 24 juillet, Méan sortit du pays de Liège, dont il perdait la souveraineté pour toujours, et le 27, le jour même de la chute de Robespierre, l'ennemi y entra. La principauté disparut et une partie de son territoire devint le département de l'Ourthe.

Méan se retira à Erfurt où il vécut en simple particulier, habituellement avec Berthonnier, son secrétaire, encourageant de sa retraite les prêtres du diocèse qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé et leur accordant de grands pouvoirs spirituels. Quand la principauté eut été cédée irrévocablement à la France par le traité de Lunéville, Méan, en vertu des arrangements pris entre l'empire allemand et la république française, dut se contenter d'une pension viagère très inférieure aux revenus dont il jouissait précédemment, et cette pension fut mise à la charge de plusieurs princes germaniques qui avaient obtenu des accroissements de territoire sur la rive droite du Rhin. Il fit de vains efforts pour obtenir en

faveur de ses fidèles serviteurs des indemnités équivalentes à leurs pertes; le résultat de ses réclamations fut l'allocation d'une somme assez modique, une fois payée. A l'époque du Concordat, il donna sa démission d'évêque de Liège pour obéir à l'invitation du pape Pie VII, ce qui n'impliquait pas une renonciation de ses droits de souverain sur la principauté. Après la chute de Napoléon, il espéra qu'il remonterait sur le trône, et il adressa de vives réclamations au congrès de Vienne, semblables à celles qu'il avait présentées au congrès de Radstadt en 1797. Elles ne furent pas écoutées et le ci-devant pays de Liège fut incorporé dans le nouveau royaume des Pays-Bas.

D'amples compensations attendaient le prince-évêque déchu. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, qui voulait se rendre agréable à une famille dont il connaissait l'influence, nomma François-Antoine de Méan membre de la première chambre des Etats généraux, grand-croix de l'ordre du Lion belge, prince de Méan, et le désigna pour le siège archiépiscopal de Malines, vacant depuis plusieurs années. Méan, quoiqu'il fût un observateur scrupuleux de la discipline catholique et que pendant son exil il eût encouragé le clergé liégeois à combattre toutes les constitutions contraires aux lois de l'Eglise (1), n'hésita pas à accepter les faveurs d'un souverain calviniste et à prêter le serment de fidélité à la loi fondamentale qui venait d'être condamnée par le *jugement doctrinal* des évêques belges. Quand le pape eut protesté à son tour contre la constitution nouvelle, Méan, qui résidait alors à Ratisbonne, déclara, le 18 mai 1817, qu'en prêtant serment à la loi fondamentale, il n'avait nullement entendu s'engager à rien qui fût contraire aux dogmes ou aux lois de l'Eglise catholique, et qu'en

(1) Ainsi la loi ou plutôt le décret du 19 fructidor an v, qui imposait à tous les prêtres le serment de haine à la royauté. Quand, le 15 mai 1800, le premier consul exigea une promesse de fidélité à la Constitution de l'an viii, Méan déclara que la licéité de la promesse de fidélité était douteuse et qu'il fallait s'abstenir jusqu'à décision ultérieure du saint-siège.

jurant de protéger toutes les communions religieuses de l'Etat, c'est-à-dire les membres qui les composaient, il n'entendait leur accorder cette protection que sous le rapport civil, sans vouloir par là approuver ni directement ni indirectement les maximes qu'elles professaient et que la religion catholique proscriit. Cette déclaration fut admise par le gouvernement et dès lors les catholiques les plus scrupuleux, dit de Gerlache, offrirent de prêter serment dans le sens de Mgr de Méan. Le saint-père se contenta de cette explication en exigeant qu'elle fût rendue publique par la voie des journaux et préconisa Méan archevêque de Malines dans le consistoire du 28 juillet 1817. Les bulles d'institution canonique renfermaient un éloge remarquable du nouveau métropolitain. Or, le 3 juillet de l'année suivante, Méan, dans une lettre privée à l'abbé Klerens, curé de Sainte-Catherine et doyen rural de Bruxelles, avait donné les raisons de sa déclaration en faisant entendre que le pape n'avait pas condamné le serment à la loi fondamentale. Cette explication passablement téméraire s'ébruita, parvint jusqu'à Rome et le pape, pour en atténuer l'effet, la combattit et la réfuta point par point dans son bref *Antequam ad litteras*, daté du 3 décembre 1817.

Sur ces entrefaites, Méan avait pris possession de son siège par procuration, le 22 septembre. Le chanoine Van Helmont fit en son nom la profession de foi et prêta le serment de fidélité à l'Eglise de Malines entre les mains du vicaire général Forgeur. Le 5 octobre, Mgr Van Velde de Melroy, ancien évêque de Ruremonde, imposa le pallium à l'archevêque dans sa chapelle domestique à Bruxelles. Le 13 octobre, Méan fit son entrée solennelle dans la cité archiepiscopale et le lendemain il assista aux fêtes brillantes que la régence donna en son honneur.

Le primat des Pays-Bas était bien vu à la cour. On attendait de lui plus de condescendance que des autres chefs du clergé et on le ménageait davantage. Peut-être croyait-on que ses infirmités le

rendraient incapable d'une longue résistance. On se trompa. Quand le roi Guillaume eut par ses arrêtés du 14 juin et du 17 juillet 1825 supprimé toute liberté d'enseignement et créé pour les futurs prêtres un collège philosophique à Louvain, Méan, bien qu'on lui eût offert une place de curateur au nouvel établissement, protesta avec énergie contre des mesures qu'il jugeait contraires à la loi fondamentale et attentatoires aux droits de l'Eglise, énergie qui lui valut les félicitations du pape Léon XII. La correspondance qu'il échangea avec Goubau, le directeur du culte catholique du royaume des Pays-Bas, atteste la fermeté avec laquelle il défendit les droits de son clergé. Ni les séductions ni les menaces ne fléchirent le courageux prélat. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, lui ayant adressé une lettre prétendument théologico-canonique, Méan la réfuta dans un mémoire d'environ trente pages in-folio, portant la date du 20 avril 1827. Le roi fit des concessions. Il conclut, le 18 juin 1827, un concordat avec le saint-siège, rendit facultatif, puis supprima, le 9 janvier 1830, le collège philosophique et permit aux évêques de rouvrir les séminaires diocésains. C'était trop tard. Quelques mois plus tard, la révolution éclatait, et un des premiers actes du gouvernement provisoire fut d'affranchir le culte catholique de toute entrave. Quand le Congrès national élaborait une constitution qui fût en harmonie avec le caractère et les traditions du peuple belge, Méan demanda que la charte nouvelle assurât aux catholiques le libre exercice de leur culte et les mit à l'abri des vexations qu'une longue et triste expérience, disait-il, leur avait fait craindre. Ce fut le dernier effort de cette volonté énergique que la mort seule pouvait abattre. Méan tomba frappé d'apoplexie, le 15 janvier 1831, à l'âge de soixante-quinze ans. On déposa son corps dans la crypte sépulcrale des archevêques sous le maître-autel de Saint-Rombaut. En 1837, son neveu et légataire universel, le comte Eugène de Méan, fit élever par le sculpteur liégeois Louis Jehotte un mauso-

en marbre blanc à la place où reposait la dépouille mortelle de l'archevêque.

Méan avait passé les plus belles années de sa vie dans l'exil. Il régnait depuis dix-huit mois à Liège, quand il dut, par suite d'une nouvelle invasion des Français, abandonner le gouvernement temporel de la petite principauté. Quand, vingt-trois ans plus tard, il accepta le siège archiepiscopal de Malines, il était atteint de graves infirmités. Néanmoins, il eut le temps, à Liège comme à Malines, de montrer son caractère. Si l'on croit les contemporains, c'était un prince d'une politesse exquise, très charitable, très exact dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, très entêté aussi, *tiess di hoie*, comme il le disait un jour à Malines en se servant, pour mieux rendre sa pensée, de l'idiome énergique de son pays natal. On l'avait vu à la façon dont il poursuivit à Liège les auteurs ou même les simples partisans des mouvements révolutionnaires de 1789 et de 1792. Un souverain moins fanatique eût compris qu'il fallait donner quelques satisfactions aux revendications populaires et éviter de froisser l'Autriche qui pour des raisons intéressées sollicitait en faveur des patriotes une large amnistie. La mort de Chapuis et de Bouquette fit taxer de cruauté la sévérité d'un prince qui fut ailleurs charitable, voire généreux, à l'égard des malheureux. L'archevêque de Malines fut aussi ferme que l'évêque de Liège. Si l'on se trompa un moment à Rome comme à La Haye sur ses vrais sentiments, à cause de la promptitude avec laquelle il avait accepté la loi fondamentale, on reconnut bientôt que le courtisan s'effaçait devant le prélat quand les intérêts de l'Eglise étaient menacés et que le primat des Pays-Bas n'était pas moins inébranlable que ses évêques quand il fallait résister à la politique arbitraire des ministres du roi Guillaume. A défaut d'une intelligence supérieure Méan montra dans des circonstances difficiles une rare énergie et il ne mentit pas à sa devise : *Domine, non recuso laborem*.

Méan portait : d'argent, à l'arbre au

naturel, fructifère, posé sur un tertre de sinople, à l'aigle éployée de sable, becquetée et membrée de gueules et couronnée d'or, tenant dans ses serres une tringle d'or brochante sur le fût de l'arbre.

H. Louchay.

Archives de l'Etat, à Liège, *Fonds divers*; règne de François-Antoine de Méan. — Archives de l'archevêché à Malines. — Polain, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 3^e série, t. II. — Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, 1724-1852*. — Daris, *Le Prince-évêque de Liège pendant l'émigration, 1789-1804*, dans le tome XV des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. — Piot, *La Politique de l'Autriche au pays de Liège en 1791*, dans les *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. VI. — P. Claessens, *Monsieur de Méan, dernier prince-évêque de Liège, archevêque de Malines*, dans le tome VIII de la *Revue catholique*. — P. Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*. — De Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*. — Félix de Grave, *Grégoire-Joseph Chapuis, décapité à Verviers*. — Edmond Poncelet, *La Seigneurie de Saive*. — *Collection des principaux chronogrammes, emblèmes, vers et autres inscriptions qui ont décoré la ville de Malines à l'occasion de l'entrée solennelle de S. A. le prince de Méan, comme archevêque de cette ville, le 13 octobre 1817*. Malines, 1817.

MÉAN (Pierre DE), jurisconsulte distingué, né à Liège en 1576. Il fut pourvu, en 1602, par le prince-évêque de cette ville, Ernest de Bavière, de la place d'échevin de la haute justice du pays et devint successivement membre du conseil privé du prince Ferdinand de Bavière et commissaire décideur à Maestricht. Il fit partie de l'échevinage jusqu'en 1638, date à laquelle il obtint la présidence du tribunal. Il conserva cette dignité jusqu'à sa mort survenue en 1650.

Pendant cette longue magistrature, il rédigea le *Recueil des points marquez pour coustumes du pays de Liège*, travail dont il avait été chargé, en 1620, par le prince Ferdinand de Bavière. Cet ouvrage eut différentes éditions et servit de base aux travaux du fils du magistrat, le célèbre jurisconsulte Charles de Méan (voir plus haut), issu de son mariage avec Anne de Gherinx.

L. Tierenteyn.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 992. — *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, p. 328.

MEAUX (*Ferdinand Joseph*), primus de la faculté des arts de l'université de Louvain, à la promotion du 19 octobre 1762, né à Harvengt, le 27 mai 1741. Il était fils de Jean-Baptiste et de Marie-Philippe Haussy. Il avait fait ses humanités au collège de Houdain, à Mons; aussi, à la suite de l'honneur envié qu'il avait obtenu à l'université, le comédien Gasparini lui dédia-t-il une pièce dramatique intitulée : *L'écolier Maître ou le Prix de la science*, petite pièce nouvelle, au sujet du sieur Meau, premier de l'université de Louvain, dédiée à Messieurs les étudiants de Mons, représentée à Mons le 24 octobre 1762. C'est une composition en vers français assez médiocre. La Renommée vient couronner Meaux, en chantant :

Meau, le premier de Louvain,
Par son savoir a la victoire.
Il faut être écolier d'Houdain
Pour aspirer à cette gloire.

Nul doute que, poursuivant une carrière si brillamment commencée, Meaux ne se fût distingué parmi ses concitoyens si une mort prématurée ne l'avait enlevé le 28 novembre 1766, au milieu de ses études théologiques qu'il poursuivait au collège du Pape, à l'université de Louvain.

Ernest Mattbieu.

Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 4^e série. — Leclercqz, *Mémoires sur l'histoire de Mons*. Mons, Hoyois, 1870, in-4^e, p. 88. — J. De-clève, *le Théâtre à Mons*, 1891.

MECKEREN (*Gérard van*), dit *Ba-tenborg*, écuyer, vice-amiral de Flandre sous Charles-Quint, né à Bergues-Saint-Winoc dans les dernières années du x^ve siècle ou tout au commencement du xvi^e, et mort en 1562. On ignore son origine, qui furent son père et sa mère, quelle fut son éducation et sous quelle inspiration il embrassa la carrière de la marine. Mais si l'histoire l'a laissé dans une obscurité relative, il n'en fut pas moins un des hommes qui aidèrent Charles-Quint à monter au faite des grandeurs et qui le servirent avec le plus de loyauté et de dévouement. Des documents d'archives nous apprennent qu'en 1528, il était déjà capitaine de tous les

navires de guerre « esquipés par les « quatre membres de Flandre ». C'était l'époque où une indignation générale s'était élevée contre Charles-Quint qui n'avait pas craint, un an auparavant, de faire mettre Rome à sac et d'emprisonner le pape Clément VII, et où la France et l'Angleterre coalisées avaient déclaré la guerre à l'empereur. Devant les événements qui semblaient devoir se produire, la gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, prenait ses précautions : elle chargea donc Van Meckeren de protéger les côtes de Flandre. Celui-ci, obéissant aux ordres de sa souveraine et de son puissant seigneur, l'amiral Maximilien de Bourgogne, fit prendre le large à son escadre, se rendit à l'endroit où l'appelaient la confiance de ses maîtres et y fit plusieurs captures. Cependant, une trêve se conclut entre le roi d'Angleterre et le gouvernement des Pays-Bas, et la guerre annoncée n'eut pas lieu. Van Meckeren, rappelé à la suite de ces circonstances, quitta ses vaisseaux pour venir reprendre à Bergues, dans sa petite maison de la *Landstraete*, la vie paisible des bourgeois de ce temps. Son oisiveté dura trois ans, après lesquels on le trouve investi de fonctions publiques. Il fut, en effet, *poortmeester* ou chef de sa commune de 1532 à 1533, année au cours de laquelle le service de l'empereur le réclama. Charles-Quint était alors en possession de l'Italie. Ayant promis à Sforce, qu'il avait investi du duché de Milan, la main d'une de ses nièces, fille du roi de Danemark, il avait décidé d'envoyer à Copenhague deux ambassadeurs, Maurice de Oldenbourg et Wallexem de Hoplincourt, afin de négocier ce mariage. C'est à Van Meckeren qu'échut le soin de les conduire à destination. Son escadrille ayant attendu des vents favorables put partir à la mi-août et fut assez heureuse pour déposer, sans qu'ils eussent trop souffert du voyage, les deux ambassadeurs à Copenhague, le 28 septembre suivant.

En 1536, lors du soulèvement de la Suède et du Danemark contre leur roi Chistiern II, Van Meckeren fut chargé

avec Nicolas Dasnes de l'armement des navires de la flotte que Charles-Quint se proposait d'envoyer en Danemark, pour soutenir le parti de son beau-frère. Il s'acquitta fort bien de sa besogne, et ne fit plus parler de lui que lorsque la guerre fut déclarée entre l'empereur, son maître, et le roi de France. Pendant que Charles-Quint conduisait ses armées dans le cœur de la Champagne, Van Meckeren se tenait en mer en vue des côtes de Flandre, veillant à leur défense et faisant quelques prises à l'ennemi.

La paix, signée le 18 septembre 1544, fit encore une fois rentrer notre marin dans l'inactivité. Il s'en retourna à Bergues, pour être bientôt rappelé, comme toujours, par la politique. Les rois d'Angleterre cherchaient depuis longtemps à joindre l'Ecosse à leur couronne et à ne faire qu'un seul royaume des deux Etats. Une alliance d'Edouard III avec Marie-Stuart eût favorisé l'exécution du projet, mais les négociations ouvertes dans ce sens n'aboutirent pas, au contraire. Henri II envoya à la reine régente Marie de Lorraine des troupes pour protéger ses frontières du sud, tandis que lui-même vint bloquer Boulogne, qu'il aurait voulu récupérer sans bourse délier. Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord entre la France et l'Angleterre. Charles-Quint, fâché que cet accommodement se fût fait sans son intervention, entrava la navigation entre les Pays-Bas, l'Ecosse et l'Angleterre, et rappela son ambassadeur à Londres. Van Meckeren eut la mission d'aller en croiseur dans la Manche et reçut à cet effet, le 14 mars 1549, de Maximilien de Bourgogne un diplôme où étaient énoncés les motifs de l'expédition qu'il devait entreprendre : « servir Sa Majesté contre les Ecossois, ses ennemis déclarés, et protéger la navigation contre toute attaque des pirates, » etc. Il commanda à bord du navire *le Faucon*, et éprouva, dans l'accomplissement de son mandat, des contrariétés de tout genre de la part de ses propres compatriotes. Nous avons dit que l'empereur rappela son ambassadeur d'Angleterre ; à Gérard van Mec-

keren fut encore confié le soin de protéger sa rentrée dans sa patrie.

Deux ans après, en 1551, la rupture de la paix entre la France et les Pays-Bas obligea Van Meckeren de se rendre en hâte, avec son collègue Dasnes, pour affaire d'Etat, à Veere, dans l'île de Walcheren, où résidait l'amiral Adolphe de Bourgogne, seigneur de Bevre. On ne sait, faute de documents, quelle mission il y reçut, mais on peut présumer qu'on le chargea de protéger le commerce maritime et la pêche menacée par les corsaires.

Au mois de novembre 1553 mourut, à Dunkerque, le seigneur de Loere, Antoine de Briarde, vice-amiral de Flandre. Le 1^{er} décembre, Van Meckeren lui succéda. Le brevet qui le nomma, le fit, comme dit Guichardin, « gouverneur de toutes choses appartenantes à la mer, et ses dépendances, ayant part à toutes confiscations, proyes et butins qui se font sur la mer en temps de guerre ». Les hostilités reprirent la même année entre l'empereur et la France. Elles donnèrent lieu aux armateurs de Dunkerque de faire diverses captures sur les ennemis. Le navire de guerre *l'Hirondelle*, appartenant à Van Meckeren, en fit une très considérable.

Durant l'année 1554, notre vice-amiral resta à Bergues, occupé des affaires de l'amirauté, et peut-être aussi des intérêts de sa famille. Du 21 septembre 1553 au 30 juin 1554, vingt-huit prises lui avaient rapporté quatre-vingts livres treize escalins six deniers. C'était le dixième que lui attribuait son grade dans la flotte flamande. Mais les courses que ses vaisseaux avaient entreprises les avaient fatigués et endommagés pour la plupart. Il se plaignit vivement de cet état de choses à Maximilien de Bourgogne, qui lui envoya du bois de Zélande pour les radoubes ou les reconstruire. Au mois de novembre, tout étant remis en bon état, il s'appêta de nouveau à appareiller, et, comme la guerre continuait toujours entre la France et l'empereur, il fit, du 1^{er} juillet 1554 au 30 juin 1555, plus de trente prises qui lui rapportèrent 259 livres 5 escalins.

Arriva l'abdication de Charles-Quint, le 25 octobre 1555; Van Meckeren, qui avait maintes fois fait preuve de dévouement à sa cause, fut désigné pour le conduire vers sa retraite. L'empereur se rendit à Zeebourg, en Zélande, où devait se rassembler la flotte, et monta avec ses deux sœurs sur le navire *l'Éléphant*, que commandait le vice-amiral. On sait que le voyage fut heureux, et que Van Meckeren regagna la Flandre après avoir débarqué l'empereur à Laredo, en Biscaye, le onzième jour après son départ de Zélande.

Cependant, avant de se retirer de la vie politique, Charles-Quint avait tenu à donner la paix au monde : il avait conclu le traité de Vaucelles, le 5 février 1556. Cette paix ne fut pas comprise, car les Français continuèrent leurs chicanes. De plus, leurs vaisseaux ravagèrent les mers et causèrent du dommage à certains marchands de Calais, qui se plaignirent à Philippe II. Le roi, qui était alors l'époux de Marie Tudor, promit de sévir et réussit à intéresser les Anglais à sa cause. Marie mit huit mille hommes à sa disposition, et Philippe, après avoir donné le commandement de son armée à Emmanuel-Philibert de Savoie, se fixa à Cambrai pour mieux suivre les opérations de ses troupes. L'amiral de Flandre, alors Maximilien de Bourgogne, l'y ayant suivi, c'est de Cambrai qu'on le voit correspondre avec Van Meckeren durant cette année.

En 1558, après la reprise de Calais sur les Anglais par le duc de Guise, comme on pouvait croire que les vainqueurs, poursuivant leur route, pénétreraient en Flandre, tout le littoral était dans l'anxiété. L'amiral Maximilien de Bourgogne qui était à Veere, éloigné de la scène où se jouaient de si grandes destinées, manquait de nouvelles et était inquiet. Pour être renseigné sur les événements, il envoya un messenger à Bergues, chez Van Meckeren dont le lieu de résidence était assez rapproché du théâtre de la guerre. Le messenger trouva Van Meckeren fort souffrant — il venait de perdre son fils

unique. Néanmoins, le vice-amiral répondit à Maximilien de Bourgogne, et pour ne pas déroger à une habitude prise, fit encore accompagner sa lettre d'un présent. Ce fut le dernier acte de sa vie. Il avait épousé la fille d'un certain Olivier Servaes et eut de son mariage cinq enfants dont quatre filles et un fils.

Fred. Alvin.

Boxhorn, *Chron. van Zeel.*, t. II, p. 474-475. — De Jonge, *Geschiedenis van nederl. zeew.*, t. I. — L. de Baecker, *Etude biogr. sur Gérard van Meckeren* (*Ann. de la Société d'Emulation de Bruges*, 2^e série, t. VI). — Gheldoff, dans les mêmes *Annales*, t. VII.

MÉDARD (*Saint*), évêque de Tournai et de Noyon, mort vers 560. Saint Médard, l'un des prélats les plus honorés de la Gaule belge, naquit vers l'an 500, d'un père de noble origine et franc de nation, appelé Nectard, et d'une Romaine nommée Protagia. Il appartenait, par sa naissance, au pays des *Ferromanduriens* ou, comme on prit l'habitude de l'appeler, du Vermandois, où ses parents possédaient le village de Salency, célèbre par le choix que l'on y fait, tous les ans, d'une jeune fille distinguée par ses qualités morales afin de la couronner *rosière*. Cette cérémonie curieuse, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, remonte, d'après la tradition, aux temps de notre saint. Celui-ci se distingua, dès sa jeunesse, par sa douceur et sa bonté : un jour il donna l'un des chevaux que son père lui avait confiés à un voyageur, dont le coursier était mort; un autre jour il abandonna à un aveugle la tunique (*casatula*) confectionnée pour lui par sa mère; souvent, quand il faisait paître son troupeau, il distribuait aux malheureux ce qu'on lui donnait pour manger. Plus tard, le même caractère de bonté le distingua toujours. C'est lorsqu'il fréquenta l'école qu'il prit à Eleuthère, depuis évêque de Tournai, son élévation à l'épiscopat, et c'est ainsi qu'il mérita à son tour, non seulement de succéder à Eleuthère, mais de réunir à l'évêché de Tournai celui du Vermandois ou de Noyon. Ces deux diocèses restèrent joints sous le même chef spirituel pendant près de six

cents ans, depuis la moitié du vie siècle environ jusqu'à la moitié du xiii.

On ne sait rien des actes épiscopaux de Médard. L'histoire de Tournai, qui était alors l'une des résidences favorites des rois Francs, est complètement muette à cet égard; quant aux annales de Noyon, elles sont encore moins connues. On sait seulement que le roi Clotaire, l'un des fils de Clovis, après avoir traversé la *Sumina* ou Somme, arriva à Noyon avec une armée qui y livra tout au pillage. Là, ajoute-t-on, le roi se vit tout à coup arrêté par un prodige : les chevaux attelés aux chariots pris aux habitants se trouvèrent pendant trois jours dans l'impossibilité de se mouvoir; il fallut les prières de Médard, que l'on alla trouver à Salency, pour obtenir du ciel la fin du miracle. C'est alors que l'évêque du Vermandois vint à mourir et que Médard fut choisi pour le remplacer. Quinze ans après, vers 560, il mourut, à l'époque où le roi Clotaire revint de l'expédition dans laquelle il avait puni de sa révolte son fils Chramme. Le roi fit transporter son corps à Soissons, où on lui donna la sépulture dans le fisc ou domaine de *Crovicacum* ou Croy, où l'on éleva depuis en son honneur l'église, devenue abbatiale et aujourd'hui détruite, de Saint-Médard, aux portes de Soissons. Le roi Sigebert, l'un des fils ou successeurs de Clotaire I^{er} (mort en 575), contribua surtout à la fondation de ce temple, qui fut favorisé également des bienfaits de son fils Théodebert II, vers l'an 600.

Tels sont les faits de la vie de saint Médard, suivant le récit de son contemporain, le poète Fortunat, qui l'écrivit, tant en vers qu'en prose, à la demande du célèbre Grégoire, archevêque de Tours. Quelques nouveaux détails se trouvent dans une biographie postérieure, qui paraît dater du ix^e siècle, et d'autres encore, mais dont l'exactitude paraît moindre, dans une troisième, due à Radbod, évêque de Noyon et de Tournai, écrivain de la fin du x^e siècle. Ces trois opuscules ont été édités, avec un grand soin et une grande sagacité par le P. bollandiste Papebroch, puis par Ghesquière. Ils sont par malheur peu ex-

plicites, et cependant ils se rapportent à l'époque où de grands événements, et en particulier la prédication de l'Évangile, se produisirent en Belgique. La première question est celle-ci : Médard fut-il d'abord évêque de Noyon, comme le prétend Radbod, ou évêque de Tournai? La solution de la question dépend de l'importance respective des deux villes; or, Tournai, où les rois Saliens résidèrent souvent à cette époque, était une cité notable; quant à Noyon, ce n'était alors qu'un château peu connu. Si cette ville devint alors une résidence épiscopale, c'était évidemment parce que Saint-Quentin, l'ancienne *Augusta Vermanduorum*, située entre la Belgique, occupée par les Francs, et Soissons, le séjour des derniers chefs des Gallo-Romains, avait été pillée et dévastée pendant les guerres des uns contre les autres. Fortunat, qui mentionne Noyon, ne la qualifie que de *castellum*, château, et, si elle s'agrandit dans les temps qui suivirent, ce fut à cause de sa proximité de Paris, de Soissons, de Compiègne, les résidences royales les plus renommées de l'époque. Il est donc probable qu'à la mort de saint Eleuthère, on s'empressa de lui donner un successeur. Quant à la nomination de Médard comme évêque du Vermandois, elle eut lieu aussitôt après la mort de son prédécesseur en cette qualité; mais à quelle date mourut ce dernier, dont le nom même est douteux? Selon Radbod, ce fut du temps du pape Hormisdas, mort en 523, date que les Bollandistes ont rejetée comme trop ancienne. Le même biographe lui attribue le déplacement du chef-lieu du diocèse, motivée par la dévastation du Vermandois par différentes nations barbares : les Vandales, les Huns, les Hongrois, etc. Notons ici la mention des Hongrois, qui ne parurent en deçà du Rhin qu'au commencement du x^e siècle, et des Huns, qui, selon toute apparence, ne dépassèrent pas, sous Attila, les environs de Reims. Quant aux ravages des Vandales, ils avaient eu lieu dans les premières années du ve siècle, et depuis cette époque, Saint-Quentin aurait pu se relever, si,

comme je l'ai dit plus haut, elle n'avait été située sur la frontière du pays où les Francs étendaient à cette époque leurs ravages et consolidaient leurs établissements.

Signalons, dans l'ouvrage de l'évêque Radbod, la répulsion qui s'y manifeste contre les populations de la Flandre, qui, de son temps, dépendaient presque toutes de l'évêché de Tournai. Le prélat les traite de race dure et indomptable, et d'un caractère féroce. Il ne faut pas oublier les haines politiques du temps où il vivait. Les Flamands du ^x^e siècle avaient violemment dépouillé du pouvoir la comtesse Richilde, quoiqu'elle fût soutenue par le roi de France; entre eux ils se livraient à des querelles continuelles, querelles qui amenèrent, par leur intensité, la réaction de laquelle sortit l'établissement des premières communes. Radbod, en outre, rencontra beaucoup d'hostilité dans son clergé de Tournai, où les tendances à une séparation des diocèses de Tournai et de Noyon commençaient à se manifester. Toutes ces causes ont dû influencer sur le jugement défavorable qu'il porte des Flamands et sur la manière dont il apprécie la manière dont s'étaient unis les pays qui reconnaissaient son autorité spirituelle.

D'après un dicton, généralement répandu en Belgique et dans les contrées voisines, lorsqu'il pleut le jour de la fête de saint Médard ou 8 juin, il tombe de l'eau tous les jours pendant six semaines. On ne sait comment est née cette croyance, que les faits ont maintes fois démentie.

Alphonse Wauters.

Surius, *Acta Sanctorum*. — Papebroch, dans les *Acta Sanctorum*, *Junii* t. II, p. 79-87. — Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. II, p. 97 à 160. — D'Achéry, *Spicilegium*, t. VIII, p. 391-410 (édit. in-8°).

MÉDARD (Louis), poète, né à Louvain vers 1575, y décédé le 3 octobre 1635. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et y obtint la cinquième place à la promotion de la faculté des arts en 1593. Entré dans le sacerdoce, il obtint un canonicat de la collégiale de

Saint-Pierre, à Louvain. Il consacra ses loisirs à la poésie, mais ne publia qu'un seul de ses poèmes, intitulé : *Panegyricum duplex quo Serenissimi Ernesti, archiducis Austriae, belgicarum provinciarum Gubernatoris, optatum in Belgium adventum gratulatur*. Louvain, 1594; in-4°.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*. — Foppens, *Bibl. belg.*

MEDINA (Jean-Baptiste DE), peintre, né à Bruxelles, mort en 1711. Si l'on en croit Walpole, le peintre bruxellois Jean-Baptiste de Medina serait né en 1659; cependant, on n'a trouvé dans cette ville qu'un acte de naissance se rapportant à une personne de ce nom, et ce Jean-Baptiste de Medina aurait été baptisé à l'église de la Chapelle en 1655. Il serait né de Jean-Gonzalez de Medina et de Marie Capponetti, tandis que Walpole lui donne pour père Medina d'Asturias, capitaine au service d'Espagne. Jean-Baptiste de Medina montra un goût très vif pour l'art de la peinture, qu'il étudia chez François Du Châtel. Vers l'an 1686, il partit pour l'Angleterre, où il fut bien accueilli, et où on remarqua ses tableaux et principalement ses portraits, dans lesquels il s'efforça de suivre les exemples laissés par Rubens. Le comte de Lana l'engagea à se rendre en Écosse et lui fit obtenir, pour effectuer ce voyage, une somme de 500 livres, recueillie par souscription; il ne quitta qu'une fois ce pays pour se rendre en Angleterre, mais il ne tarda pas à y retourner et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1711. Il se fit connaître surtout par ses portraits, dont les Anglais font l'éloge et où ils trouvent beaucoup de distinction et du naturel; il s'est essayé aussi dans les tableaux d'histoire et le paysage. Il a beaucoup travaillé, mais il expira sans laisser de fortune, car il n'avait pas eu moins de vingt enfants. Il fut enterré à Edimbourg, dans l'église de Saint-Gilles ou des Grey-Friars.

Parmi ses tableaux, on cite le portrait du premier duc d'Argyle, qu'il exécuta

pour le château de Wentworth, et où il a peint le noble lord Ecossais avec ses deux fils, qui ont été ducs après lui : lord James et lord Archibald. Ils portent le costume romain et la peinture rappelle l'école italienne. On cite encore de lui les portraits de lord Gordon, de son fils le marquis de Huntley et de sa fille, lady Jeanne, ainsi que ceux des professeurs de la Surgeons-hall, à Edimbourg. Le même duc Gordon envoya au grand-duc de Toscane le portrait de Medina, peint par lui-même, pour figurer dans la collection que ce prince formait à Florence. L'artiste s'adonnait aussi à l'art de la gravure et a exécuté les planches de la huitième édition du *Paradis perdu* de Milton; il composa également un grand nombre de dessins pour les *Métamorphoses d'Ovide*, qui n'ont pas été édités. Par contre, Strang a gravé d'après lui le portrait du docteur Pitcairn et J. Smith celui d'Anne Roydhouse. N'oublions pas de mentionner que Medina fut le dernier chevalier créé en Ecosse par le lord haut commissaire duc de Queensberry, avant la réunion du pays à l'Angleterre, réunion qui forma un seul royaume des deux fractions de la Grande-Bretagne et mit fin à l'existence de l'Ecosse comme Etat distinct.

Alphonse Wauters.

Walpole's Anecdots of painting in England, t. II, p. 640 (édit. de 1862). — *Nagler, Künstler Lexicon*, t. XVIII, p. 564. — *Immerzeel*, p. 210.

* **MEDINA-CELI** (don *Jean-Louis DE LA CERDA*, duc de), marquis de Cogoludo, comte de Port-Sainte-Marie, vice-roi de Sicile et de Navarre, grand-maître de la maison de la reine d'Espagne et de l'infant, gouverneur général des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'or. Il était fils de Jean et de Marie de Silva, naquit en Espagne durant la première moitié du xvi^e siècle, et mourut à Madrid le 9 mai 1594. Appartenant à une des familles les plus distinguées de l'Espagne, il accompagna le prince infant, connu plus tard sous le nom de Philippe II, lorsqu'il se rendit en Angleterre pour y épouser la reine Marie. Ensuite il fut appelé à la vice-royauté de

Sicile, poste qu'il occupa du 23 février 1557 au 28 février 1561, puis à celle de Navarre, de 1564 à 1570. Pendant son gouvernement en Sicile, il prit part (1569) à l'expédition malheureuse de Tripoli, et fut chargé, en 1571, de détacher de la Sublime Porte Ulah-Ali, transfuge italien au service de cette puissance. Cette mission ne lui réussit pas. Dans ses correspondances avec Philippe II, il s'occupa beaucoup d'affaires maritimes et de celles des Pays-Bas. Ennemi de la violence, il partagea, en tous points, la manière de voir de Granvelle et de Ruy Gomez, en ce qui concerne l'opportunité d'employer la voie de la douceur pour ramener au gouvernement de Philippe les Néerlandais. A ce titre, il se mit à la tête du parti formé en Espagne contre le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, le promoteur de toutes les violences exercées contre les habitants de ces provinces. Un mémoire lui fut adressé afin d'engager le roi à faire venir en Espagne deux ou trois ministres des Pays-Bas, pour exposer au souverain la véritable situation des affaires en ce pays. A ce moment, la réaction était si fortement accentuée en Espagne contre le duc d'Albe, que Philippe II dut céder. Après avoir pris l'avis du conseil d'Etat, le roi se décida d'envoyer le duc de Medina dans nos provinces pour y prendre la place du gouverneur général démissionnaire, qui voulut se faire remplacer par son fils. Le roi conféra à Medina le même titre par lettres patentes du 25 septembre 1571. Trois jours auparavant, le duc avait quitté Madrid pour s'embarquer et aller prendre possession de son poste, tandis que son prédécesseur devait lui donner sur place toutes les informations pour le remplacer dans le gouvernement du pays. Cet arrangement dispensa le roi de remettre d'autres instructions au nouveau gouverneur. Selon Francès de Alava, la noblesse et le peuple néerlandais ne demandaient pas mieux que de le voir arriver. Ils s'attendaient à obtenir, par l'intermédiaire de Medina, une amnistie et l'abolition du dixième denier, impôt impopulaire, si vivement

préconisé par le duc d'Albe. De son côté, Morillon, le correspondant le plus actif de Granvelle, attendait aussi le meilleur résultat de l'arrivée du duc. « Ces Etats », disait-il, « se contenteraient plus du duc de Medina, qui est souvent regretté et désiré, pour être du sang, et en opinion qu'il croirait conseil et voudrait gouverner selon l'ancien pied ». Enfin, après de longs retards, Medina partit de Santander (14 mai 1572), accompagné de quarante-sept navires marchands et de guerre, montés de quatre mille soldats et marins. Une traversée longue et pénible, des tempêtes continuelles lui permirent seulement d'arriver le 10 juin suivant devant Blankenberge. A peine parvenus dans ces parages, les Zélandais, sous la conduite d'Ewout Pieterz. Worst, attaquèrent la flotte espagnole, en dispersèrent les bâtiments et s'emparèrent de vingt navires de commerce. Echappé aux poursuites de l'ennemi, Medina arriva à l'Ecluse (11 juin), puis à Rammekens, accompagné seulement de douze vaisseaux. Après avoir été bien accueilli en Flandre, il se rendit à Bruxelles (19 juin), où le duc d'Albe le reçut très froidement. Les Bruxellois lui firent, au contraire, bon accueil. Profondément ému à la vue de la malheureuse situation d'un si beau pays, Medina ne put s'empêcher de le dire à qui voulait l'entendre. Il déplorait surtout les excès de la soldatesque espagnole, commandée par le duc d'Albe. En vain voulut-il arrêter en 1572 le sac de Malines, ordonné par l'ancien gouverneur. Il ne le put et n'avait aucun pouvoir de le faire, lorsque les malheureux habitants de la ville vinrent implorer son intervention pour faire cesser ces cruautés. Homme de paix avant tout, il était parvenu à vaincre le parti de la guerre à la cour de Madrid; il désirait, sans y réussir, calmer l'irritation par la bienveillance. Peu au courant des affaires de guerre, il se trouvait en présence des plus graves difficultés. Incapable de commander une armée, il se demandait en vain comment il pourrait reprendre les villes maritimes occupées par les

insurgés, résister aux armées envahissantes du prince d'Orange et maintenir par la force l'autorité de son maître. Ces circonstances et le désir de se faire remplacer par son fils, engagèrent le duc d'Albe à rester en place, malgré sa démission. « Je resterai », dit-il au roi, « comme conseiller de Medina, aussi longtemps que je croirai pouvoir faire service à Votre Majesté ». Philippe laissa faire. C'était évidemment perdre Medina. Quant à des conseils, le duc d'Albe n'en donna jamais à son compétiteur. Ainsi dépourvu de renseignements suffisants, sans instructions aucunes, le nouveau gouverneur dut marcher au hasard. Il finit par perdre toute autorité. Le soldat le détestait, le peuple ne voyant pas arriver la réalisation des bienfaits auxquels il s'attendait, ne se soucia plus de lui. Philippe II, de son côté, ne fit rien pour porter remède à cette triste situation. Ballotté par les amis et les ennemis du duc d'Albe, le roi ne sut plus à quel parti se vouer. Toutes les affaires marchèrent à la débandade. En attendant, Medina avait pris part à l'expédition de son compétiteur contre la ville de Mons, occupée par Louis de Nassau et ses adhérents. Il suivit encore le duc d'Albe pendant la campagne de celui-ci en Gueldre. En ce moment surtout les dissidences entre les deux gouverneurs se firent de plus en plus jour. Toujours préoccupé du sort de son fils Frédéric, le duc d'Albe voyait dans Medina un obstacle à la réalisation de ses projets : « Il est certain », disait le prévôt Morillon, « que l'ambition du duc d'Albe, pour mettre son fils après lui au gouvernement, l'a affolé et nous aussi ». Jamais les deux gouverneurs n'étaient d'accord sur aucune question; constamment ils étaient en querelle. Ce qui a fait dire par Morillon, dans une lettre du 8 juillet 1572 : « Le duc d'Albe détruit le duc de Medina là où il peut; de sorte qu'à la fin il en résultera du mal et du scandale; tous les Etats, partisans de Medina, sont bien décidés à ne pas souffrir que les aides soient maniées par le duc d'Albe ». Les partisans de celui-ci calomniaient

Medina sous toutes les formes, en répandant le bruit qu'il allait réintroduire l'inquisition et décréter un impôt du cinquième denier en remplacement de celui du dixième. De son côté, Medina ne manqua pas de dire autant de mal que possible de son antagoniste. Il déclara aussi que, depuis son arrivée aux Pays-Bas, il lui a fallu une bien grande patience et qu'il a tout enduré pour le service de son souverain; que le duc d'Albe le tient peu au courant des affaires; et, quant aux autres objets réclamant les soins du gouvernement, que d'Albe lui dit que le moment n'est pas venu de l'en instruire, ou qu'il n'en a pas le loisir. Medina blâmait surtout la conduite du fils du duc, qui extorquait de l'argent aux insurgés, sans en rendre compte à son souverain. Il s'aperçut bien que le duc d'Albe voulait, malgré le roi, faire passer à son fils le gouvernement des Pays-Bas, que Philippe II, se trouvant par cette conduite dans un embarras bien cruel, n'avait pas le courage d'agir contre son lieutenant; et qu'il le laissait faire. Au surplus, Medina n'était pas à la hauteur de sa mission. Granvelle lui-même avoua, malgré son aversion du duc d'Albe, que l'on s'était moqué en Italie du choix du nouveau gouverneur, et que l'on en disait « pis que mal ». L'arrivée de Medina produisit ainsi un désarroi complet dans les affaires du pays, par suite de la conduite d'Albe et de son refus de faire place à son antagoniste. Celui-ci fut enfin obligé de retourner en Espagne pendant le mois de novembre 1573, « malade de cœur et dégoûté », selon l'expression de Morillon. A son retour, le roi l'accueillit avec bienveillance. Sa mission avait démontré, aux yeux des ennemis du duc d'Albe, que la guerre était une nécessité absolue pour dompter l'insurrection, mais que le roi ne voulait pas agir. Le 3 avril 1574, Medina fut créé grand-maître de la maison de la reine. Il n'était plus qu'un homme de cour; son rôle politique était fini. Philippe ne voulait pas même, malgré le désir que Medina avait exprimé à ce sujet, le faire entrer au conseil d'Etat

pour les affaires des Pays-Bas. En qualité de vice-roi de Sicile, il a écrit, en 1565, pour les remettre à Garcia de Tolède, des instructions sur le gouvernement, et intitulées : *Advertencias que el duque de Medina Celi dejó a don Garcia de Toledo sobre el gobierno del reino de Sicilia*. Ces instructions sont imprimées dans le t. XXVIII, page 304, des *Documentos ineditos*. Des auteurs l'ont parfois confondu avec don Alfonso de Gusman, duc de Medina Sidonia, et ont soutenu à tort qu'il a commandé la flotte invincible. Medina avait épousé en premières noces Isabelle d'Aragon, fille du duc de Montalto, et en secondes Jeanne de La Cueva et de La Lava, marquise de Sandrada.

Ch. Piot,

Bor, *Nederlandsche oorloghen*. — *Documentos ineditos*, t. XXVIII et XXXV. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*. — Hoynck van Papendrecht, *Analecta belgica*. — Van Meteren, *Nederlandsche historie*. — Groen van Prinsterer, *Les Archives de la maison d'Orange*. — Madoz, *Diccionario geographico-historico*. — Forneron, *Histoire de Philippe II*. — Gachard, *Les Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Piot, *Correspondance de Granvelle*. — De Imhof, *Historia genealogica Hispaniae*. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne orden del Toison de oro*.

MEEFF (Guillaume DE), dit *Champion*, naquit à Liège, vers la fin du xve siècle, de Michel de Meeff, marchand de vin, et d'Isabeau de Vivegnis. On le surnomma *Champion*, parce qu'il habitait, rue Saint-Hubert, une maison qui portait cette enseigne. Il fut successivement revêtu de plusieurs charges importantes et fut nommé deux fois bourgmestre de la cité, en 1544 et en 1550. Durant chacune de ses deux magistratures, il fit exécuter des travaux importants. En 1544, Charles-Quint, qui revenait d'Allemagne, passa par Liège. A son entrée, De Meeff lui présenta les clefs de la ville avec son collègue Jean de Miche, et l'empereur le reçut avec distinction. Il était greffier de la ville, en 1531, quand éclata la révolte des Rivageois, et il fut député vers les rebelles, avec les seigneurs d'Arenberg et de Marnix, par le conseil de la cité qui avait voulu tenter un accommodement. On attendait le retour du prince-évêque Erard de La

Marck, qui était en ce moment à Bruxelles à la cour de la gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie. On sait avec quelle promptitude le prélat revint dans sa capitale menacée et le châtimement exemplaire qu'il infligea aux mutins. Le conseil, qui voulait conserver le souvenir de ce mouvement populaire et en avoir un récit fidèle, chargea De Meeff de relater les événements dont il avait été le témoin et qu'il était en mesure de décrire mieux que personne. C'est là l'origine de cette chronique qui a pour titre : *Mutinerie des Rivageois*, dont on a conservé plusieurs copies, et que Polain a éditée à Liège, en 1835, après en avoir fait connaître les principaux passages dans le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*. L'auteur avait dédié aux bourgmestres et au conseil de la noble cité de Liège, ce travail sobrement écrit, qui atteste un esprit mûr, rompu aux affaires, désireux de produire une œuvre utile à ses compatriotes. S'il prend la plume, dit-il dans l'introduction, « c'est » afin que ceux qui gouverneront la cité » dans la suite connaissent les événements antérieurs, puissent plus facilement prévenir les futurs », et il ajoute : « expérience est maîtresse de toutes » choses ». La *Mutinerie des Rivageois* est un document précieux pour l'époque d'Erard de La Marck et elle complète ou rectifie, pour l'année 1531, la chronique latine de Chapeauville et les travaux d'autres historiens contemporains.

Guillaume de Meeff mourut le 5 septembre 1557, et fut enterré dans l'église Saint-Hubert. Il avait épousé Isabeau de Rouveroy.

H. Lonchay.

Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*. — Polain, *La Mutinerie des Rivageois*, dans le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*, t. III, 1835. — Polain, *La Mutinerie des Rivageois*, édition de la chronique originale. — Gobert, *Les Rues de Liège* (art. Saint-Hubert), et tous les historiens du pays de Liège.

MEEGANCK (*Renier*). Voir **MEGAN** (*G.-E.*).

MEEL (*Jean*), peintre, né en 1599 (selon Basan, etc.; d'autres disent en 1619), dans un village des environs

d'Anvers, fut connu en France sous le nom de Miel. Il paraît s'être expatrié de bonne heure, après avoir étudié sous Gérard Zegers. Les relations que l'on croit avoir existé entre A. van Dyck et lui, à cause de ses belles qualités de coloris et de rendu, ne purent être que de peu de durée. Il subit plutôt l'influence de la colonie néerlandaise établie à Rome vers le milieu du XVII^e siècle et aussi celle d'André Sacchi qui, ayant vu quelques copies faites par ce jeune homme, le reçut dans son école et employa son pinceau à ses propres ouvrages. Il obtint, en 1648, une place à l'Académie de Rome et connut dans cette ville Cl. Lorrain, S. Rosa et N. Poussin. L'exemple de P. van Laar, dit Bamboccio, dut lui inspirer son goût pour les chasses, les scènes de foires et les paysages animés, genre dans lequel il excella. Membre de l'Académie de Saint-Luc jusqu'en 1659, il travailla, selon la mode du temps, en collaboration avec des paysagistes ou peintres d'architecture, tels que Claude Gellée et P. Neeffs. Il exécuta plusieurs fresques au Vatican, en 1648, et fut appelé à la cour de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui le nomma son premier peintre et le décora de l'ordre de Saint-Maurice. Il orna le château de la Venerie de vingt tableaux remarquables. Il fut gratifié, selon l'usage de ses compatriotes transplantés à Rome, de plusieurs surnoms, tels que Bieke, G. della Vita, Jamieli, et fut recherché par les amateurs de Bologne, de Parme, et des principales villes de l'Italie du Nord. L'un de ses tableaux religieux orne encore l'église de Saint-Martin-des-Monts à Rome; il quitta cette ville en 1659 pour s'établir à Turin, où il mourut en 1664. Comme graveur, J. Meel a exécuté quelques pièces originales, mais en nombre restreint. Bartsch n'a pu en retrouver que neuf et croit qu'il n'en existe pas beaucoup plus. Ces pièces sont d'un caractère d'autant plus intéressant qu'elles ne sont faites pour ainsi dire qu'au trait, et que le clair-obscur ne s'y forme que de quelques masses de demi-ombres très légères, mais fort habilement employées.

Il indique surtout : *le Berger, la Vieille, le Tireur d'épine*; trois pièces très rares : *le Siège de Maestricht en 1579, la Prise de Maestricht et la Prise de Bonn en 1588*. Elles furent gravées pour l'édition des deux décades du *De bello belgico* de Famien Strada, qui parut à Rome, en 1640, en deux volumes in-folio. Une *Assomption* et un *Gany-mède enlevé par Jupiter* sont fort rares aussi. Il fit un frontispice de livre pour le jésuite P. Daniel Bartoli et quatre sujets champêtres, petites pièces en travers qui sont d'une pointe charmante.

Edgar Baes.

MEELE (*Hennequin DE*). Voir HENDRIX (*Nicolas*).

MEENEN (*François-Joseph VAN*), publiciste et philosophe, fils de Pierre-François van Meenen (voir plus loin), né à Louvain, le 10 octobre 1817, mort à Bruxelles, le 20 juin 1881. Il obtint à l'université de Bruxelles, en 1841, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, et, en 1843, celui de docteur en droit. Il était encore étudiant quand il publia, dans l'*Annuaire de la Société des Etudiants*, paru à Bruxelles en 1840, un article remarquable sur la théorie catholique de la création. C'est une profession de foi philosophique, affirmant la supériorité de la raison sur la théologie dans la solution des plus hauts problèmes de la science. Elève d'Arens et adepte de Krause, il ramenait toute la philosophie au spiritualisme et au théisme : il resta inébranlablement fidèle à ces doctrines, qui lui tinrent lieu de religion. Ses études universitaires achevées, il fut attaché au parquet du procureur général, puis, depuis 1848 jusqu'en 1857, au ministère de la justice. Notons, à cette époque, sa collaboration à la *Belgique judiciaire* (1846-1848). Mais ses tendances littéraires et philosophiques, ses goûts de science pure prirent rapidement le dessus sur l'étude et la pratique du droit. Van Meenen et quelques-uns de ses amis conçurent le projet excellent de transférer la librairie en Belgique, de lui donner ce caractère international que la

position même de notre pays semble devoir imposer à notre vie sociale. Ils pensèrent qu'il appartenait à des Belges d'initier les pays de langue française aux travaux du monde germanique. La maison de librairie dont Van Meenen s'était fait l'associé, — et qui devint en 1861, quand il la quitta, la maison A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, — publia donc une série de traductions d'ouvrages allemands et anglais qui devaient contribuer à élargir l'horizon intellectuel du public français. Citons les traductions suivantes, auxquelles Van Meenen travailla soit seul, soit comme collaborateur : 1. *Introduction à l'histoire du XIX^e siècle*, par G. G. Gervinus, traduit de l'allemand par Fr. van Meenen, Bruxelles, 1858; in-8° de 193 pages. — 2. *Fondation de la république des Provinces-Unies. La révolution des Pays-Bas au XVII^e siècle*, par John Lothrop-Motley, traduit par G. Jottrand et A. Lacroix (en collaboration avec Fr. van Meenen). Bruxelles, 1859-1860; in-8°, 4 vol. — 3. *Histoire des Etats-Unis depuis la découverte du continent américain*, par G. Bancroft, traduit de l'anglais par M^{lle} Gatti de Gamond (en collaboration avec Fr. van Meenen). Bruxelles, 1861-1864; in-8°, 9 vol. Van Meenen avait vu dans cette œuvre commune le moyen d'atteindre également un autre but répondant à ses pensées personnelles : il voulait répandre les principes philosophiques qu'il nourrissait et que nous avons indiqués, et faire connaître plus complètement les auteurs qui les partageaient. C'est dans cet esprit qu'il publia : 4. *De la Culture de soi-même*, par M. E. Channing, traduit de l'anglais (par M^{me} H.), avec un avant-propos de Fr. van Meenen. Bruxelles, 1854; in-18, 86 pages. — 5. *Principes du christianisme unitaire*, par M. E. Channing, traduits de l'anglais et précédés d'une notice et d'une préface, par Fr. van Meenen. Bruxelles, 1855; in-18, xxix-44 pages. La doctrine de Channing, que Van Meenen accueillait avec joie (avec certaines réserves cependant au sujet du maintien de pratiques mystiques), marquait à ses yeux, dans

l'évolution de l'humanité, une transition naturelle entre le christianisme traditionnel, fondé sur le dogme, et la religion idéale conçue dans les limites de la raison pure. Citons encore : 6. *Vie et caractère de Napoléon Bonaparte*, par M. E. Channing et R.-W. Emerson, traduit de l'anglais, par Fr. van Meenen (avec avant-propos). Bruxelles, 1857; in-18 de III-178 pages.

Nous ne pouvons passer sous silence la publication des œuvres de Marnix de Ste-Aldegonde, qu'il entreprit et acheva en 1857 avec son neveu, Albert Lacroix, ainsi que les *Notices historique et biographique sur Philippe de Marnix*, par A. Lacroix et Fr. van Meenen. Bruxelles, 1858; in-8°, 115 pages. Cette publication était un acte de politique anticléricale et une œuvre de propagande en faveur de la libre pensée. Le trait dominant de la physionomie d'écrivain que nous tentons d'esquisser ici très brièvement, est, en effet, un dévouement ardent au service de la pensée libre et indépendante. Ce sentiment a inspiré tous les actes saillants de sa vie, et nous le retrouvons, animant ses nombreux écrits, qu'il nous serait difficile d'analyser ici en détail, et leur donnant une unité très réelle, que nous avons dû nous borner à faire ressortir. Ses articles de la *Libre recherche* (1855-1860), du *Congrès libéral* (1857-1859), du *Libre examen* (1864-1867); cet opuscule : *Un Mirecourt belge ou l'auteur anonyme du libelle intitulé : Pierre-François van Meenen ou les quatre âges d'un homme politique* (Brux., 1868; in-18, 31 pages), où il défendit vigoureusement, contre un folliculaire inconnu, son père, Pierre-François van Meenen, dont il avait publié un certain nombre d'œuvres inédites; enfin, ses études publiées par la *Revue trimestrielle*, de 1854 à 1868, où il passe en revue les ouvrages les plus célèbres dus au double courant de la philosophie de cette époque, dont l'un cherchait à détruire scientifiquement l'édifice du christianisme (les diverses « vies de Jésus »), et dont l'autre s'appliquait à construire sur ses ruines le rationalisme (ouvrages de Jean Rey-

naud, Guillaume Tiberghien), — ce sont toutes analyses remarquables par leur clarté et leur exactitude, et qui, destinées à un public de libres penseurs, mettent en lumière et défendent contre toutes les attaques le rationalisme spiritualiste de Krause. François van Meenen fut un des membres fondateurs de la *Libre Pensée* de Bruxelles, créée le 19 janvier 1863, et prit une part effective à ses travaux : c'est ainsi qu'il fut un des premiers à préconiser la revision des lois et règlements sur les cimetières, dans la brochure : *Des cimetières et des Inhumations* (Bruxelles, 1863; in-18, de 50 pages).

Achevons maintenant la liste de ses écrits, en citant rapidement : ses articles du *Bulletin de la Ligue de l'enseignement* (1865-1875), de la *Revue de Belgique* (1869-1875), de la *Discussion* (1871), enfin, dans la troisième partie de la *Patria Belgica*, publiée sous la direction de M. Van Bommel (Bruxelles, 1873-1875; 3 volumes, in-8°), le chapitre IV : *Histoire de la philosophie*. Il avait été nommé, en 1873, bibliothécaire de l'université de Bruxelles et secrétaire de l'Ecole polytechnique, puis, en 1875, secrétaire-trésorier de l'université; il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, le 20 juin 1881.

Si François van Meenen eut une carrière plus modeste que son père, on n'en retrouve pas moins chez lui plusieurs des qualités maîtresses qui distinguèrent celui-ci, c'est-à-dire une foi philosophique profonde, une ardeur infatigable à répandre et à défendre les principes de ses croyances. Après un examen attentif de ses œuvres, on peut mettre François van Meenen au rang de nos bons publicistes, et lui reconnaître une place honorable dans le groupe, si restreint en Belgique, des critiques philosophes.

Charles Christophe.

A la mémoire de François-Joseph van Meenen (Brux., 1881; in-8°), renfermant les discours prononcés aux funérailles de Fr.-J. van Meenen. — Renseignements personnels.

MEENEN (Josse van). Voir JOSSE DE MENIN.

MEENEN (*Pierre-François VAN*), philosophe, publiciste, magistrat, né à Espierres (Flandre occidentale), le 4 mai 1772, mort à Bruxelles, le 2 mars 1858. Jacques-François, son père, était un honnête paysan, rien de plus; Anne-Christine Landrier, sa mère, tout simplement une femme d'élite. Elle se chargea de former le cœur et le caractère de ses enfants, et le chef de la famille n'eut qu'à se louer de son abdication. Le fils cadet, notre Pierre-François, devenu octogénaire, consacra, dans une page touchante, le souvenir profond qu'il avait gardé des leçons et des exemples de cette excellente mère. Peut-être expliquerait-on par la même influence l'intérêt particulier que Van Meenen attachait toute sa vie à la première éducation des enfants.

Jacques-François ayant transféré ses pénates à Anserœul, en Hainaut, non loin de Renaix, profita du voisinage de cette ville pour y envoyer son plus jeune fils, destiné à la prêtrise. Trois ans plus tard, il le fit entrer, pour achever ses humanités, au collège du chapitre de Tournai. Le pays s'agitant de plus en plus, grâce aux ordonnances de Joseph II, il jugea prudent de le rappeler au foyer domestique, ce qui entraîna une interruption d'études de deux ans. Ces vacances forcées agirent puissamment sur les dispositions du jeune homme. Il se prit à réfléchir sur les causes de l'ébranlement de l'édifice social. Passionné pour la lecture et trouvant par hasard sous sa main quelques écrits de philosophes français, il en fit ses délices et se laissa insensiblement séduire par leurs hardiesses. Il en était là en 1792, quand l'obtention d'une bourse lui ouvrit les portes de l'université de Louvain.

Il fit son cours de philosophie dans la pédagogie du Lys, s'y distingua, puis, sur la fin de 1793, fut admis comme théologien au collège de Driutius, à la veille d'être transformé en hôpital militaire. Sa bourse lui fit trouver un refuge au collège de Liège : à peine y était-il installé que l'invasion française, en juillet 1794, amena la dispersion des

étudiants. Anne-Christine, sur ces entrefaites, avait perdu son mari. Pierre-François rentra cette fois au logis en grand deuil, mais surtout changé au moral, convaincu de la stérilité de l'enseignement philosophique de l'*Alma Mater* et, d'autre part, mis en garde contre le sensualisme et le matérialisme, alors en vogue, par ses lectures assidues de Bacon, de Descartes, de Spinoza, de Leibnitz, et peut-être aussi par l'influence du professeur Liebaert, qui paraît avoir trouvé grâce à ses yeux.

Il ne resta pas longtemps au village. Le magistrat de Louvain le délégua à Paris pour y suivre les cours de l'*Ecole normale*, instituée par décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). Il passa là six mois environ; il en revint animé de l'enthousiasme d'un apôtre, grisé des idées nouvelles, ardent révolutionnaire. On le vit, dans une solennité républicaine, prendre la parole dans l'église Saint-Michel, devenue *temple de la loi*, pour vanter les avantages de l'annexion de la Belgique à la France. L'université ayant réouvert ses cours, on le vit se déclarer ouvertement contre elle dans une brochure où il prenait la défense du décret substituant au congé du dimanche le congé du décadi, mesure devant laquelle eût reculé Joseph II! Son attitude lui valut la place de secrétaire-greffier de la municipalité de Louvain (1797); le contact des affaires lui apprit bientôt à compter avec les mœurs.

Il était encore en plein enthousiasme lorsque l'université fut supprimée par décret du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797). On rapporte qu'il ferma lui-même les portes des *Halles* : « Voici », dit-il, au maire, « les clefs du temple » de l'ignorance ».

Son beau zèle se montra encore dans une pièce de vers en style pompeux, qu'il débita, le 29 janvier 1798, dans la chaire de Saint-Michel, pour célébrer la ratification du traité de Campo-Formio. Il commença à voir les choses d'un autre œil, en revanche, lorsque le Directoire exigea du clergé le fameux *serment de haine*, et que toutes sortes de

mesures vexatoires visant l'ancien culte eurent pour première conséquence de faire éclater une chouannerie des Flamands, *la guerre des paysans*. Louvain fut menacé : la panique saisit les autorités locales, qui abandonnèrent leur poste. Van Meenen, ainsi que le maire et le commissaire même du Directoire, se réfugièrent à Bruxelles, où leur arrivée fit sensation. Ils en furent quittes pour une semonce « fraternelle » de l'autorité départementale (voir ORTS, *la Guerre des Paysans*, Bruxelles, 1863; in-8°).

L'administration supérieure ne garda pas rancune à Van Meenen ; il devint secrétaire de la sous-préfecture de Louvain (1800), et fut, en outre, investi, dans le cours des années suivantes, de divers mandats de confiance. Pendant quatorze ans, à partir de 1802, il siégea au conseil municipal de Louvain ; procureur syndic du conseil général des hospices et secours de son arrondissement (1803), président du collège électoral de la même circonscription, il s'acquitta une réputation de capacité et de dévouement qui le fit porter, en 1805, sur la liste des candidats au Corps législatif. Cependant les fonctions qu'il remplissait avec succès ne répondaient que tout juste à ses goûts, et le despotisme impérial, d'autre part, achevait de dissiper ses illusions de vingt ans. Il finit par prendre la résolution de renoncer aux fonctions publiques pour embrasser la carrière du barreau. À force de volonté, et grâce à ses rares aptitudes, grâce aussi à une disposition de la loi du 13 mars 1804, autorisant le gouvernement à dispenser, pendant dix ans, de la production de diplômes, les individus ayant rempli des fonctions législatives, administratives ou judiciaires et réclamant la faveur d'exercer toutes les fonctions ou professions pour lesquelles le titre de licencié en droit était exigé, il en vint à se mettre en règle et fut admis à prêter serment, comme avocat à la cour d'appel de Bruxelles, le 30 août 1808. Il ne se détacha toutefois complètement de l'administration que vers la fin de l'année suivante pour se livrer, toujours

à Louvain, aux travaux de sa nouvelle profession.

Elle ne l'absorbait pas tout entier : il sut se créer de studieux loisirs, qu'il consacra *con amore* à la philosophie, à l'idéologie, comme on disait alors, en attachant à cette expression je ne sais quelle acception dédaigneuse. Mais ses méditations n'eurent pas seulement pour objet des pures théories ; il s'inquiéta surtout, comme son contemporain Benjamin Constant, de la solution pratique des grands problèmes de la morale sociale et du droit constitutionnel. Aussi bien il s'inquiétait des destinées de son pays, qui subirait tôt ou tard le contre-coup des fautes de l'Empire ; il se préparait à un rôle actif, et il se trouva, en effet, à son poste lorsque la tragédie napoléonienne approcha de son dénouement. Le 2 février 1815, parut à Bruxelles, chez P.-J. Demat, le premier numéro de *l'Observateur politique, administratif, historique et littéraire de la Belgique*, par une société de juriconsultes et d'hommes de lettres, avec cette épigraphe : *Rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis et quæ senties dicere licet*. Van Meenen y ouvrit le feu par un article intitulé : *Droit public* (1).

L'épigraphe avait beau dire : dans la situation critique où se trouvaient nos provinces, la presse n'était pas sûre de son lendemain. Quelle serait l'attitude du prince d'Orange, le futur souverain des Pays-Bas ? Résisterait-il aux exigences de Maurice de Broglie, l'évêque de Gand, organe d'un clergé puissant et remuant ? On verrait peut-être se renou-

(1) Du 2 février au 30 avril 1815, *l'Observateur* parut deux fois la semaine, par numéros d'une feuille chacun : les vingt-six premiers forment le tome I de la collection. Les numéros suivants (27-529) furent distribués par fascicules ou par volumes, à des époques indéterminées. Le recueil comprend vingt volumes, dont le dernier est resté inachevé (fin 1819). Il eut pour premier propriétaire Carton, qui le céda, en mai 1815, aux avocats d'Elhoulange, Doncker et Van Meenen. Il continua de s'imprimer à Bruxelles, mais le bureau fut transféré à Louvain. Parmi les collaborateurs de *l'Observateur*, nous citerons, indépendamment des trois juriconsultes précités, les deux frères Tarte, Antoine Barthélemy, le même dont un boulevard de Bruxelles porte le nom, N. Cornelissen et Plasschaert (de créateur du parc de Wespelaar). Les principaux articles portent les initiales de leurs auteurs.

veler les agitations du règne de Joseph II. Entrerait-il dans la voie des concessions? Que deviendraient alors les conquêtes de la révolution? Tenir un juste milieu? Ce serait ne contenter personne. Quoi qu'il arrivât, la presse devait s'attendre à un bâillon. Nos courageux publicistes ne se laissèrent pas effrayer : naviguant entre des écueils, ils suivirent imperturbablement la ligne droite des principes, à leurs risques et périls. Libéraux sincères, ils réclamaient la liberté pour tous, pour le clergé comme pour les adversaires ; confiants à l'origine dans les intentions et dans la prudence du nouveau gouvernement, ils n'eurent pourtant jamais la faiblesse de s'incliner devant tous ces actes et de lui ménager des avertissements, si bien qu'ils finirent par lui devenir suspects. On a insinué qu'ils ne se seraient pas jetés graduellement dans l'opposition, si tout au commencement, Guillaume I^{er} s'était montré plus sensible à leurs avances. C'est un reproche immérité. *L'Observateur* prit part à l'allégresse générale, lorsque le roi fit son entrée solennelle dans Bruxelles, le 30 mars 1815 ; mais il n'avait rien à renier pour acclamer le nouveau régime ; sa confiance en lui ne l'empêcha pas de le surveiller de près, fidèle en cela à sa profession de foi constitutionnelle publiée le 2 février par l'organe de Van Meenen. Il fut maladroit peut-être, mais il fut loyal, et ce qui le prouve, c'est qu'il ne se décida que très lentement à se placer sur le terrain de la critique. Peu à peu, sans doute, il se montra moins accommodant : ce ne fut point dépit, mais désenchantement, illusions perdues.

Dans les premiers volumes de *L'Observateur*, Van Meenen se montra philosophe plutôt que politique. Le plus pressant, à ses yeux, puisqu'un projet de constitution va être élaboré, c'est d'affirmer les grands principes. Avant tout, les citoyens réclament, dans la mesure la plus large, des garanties individuelles, la liberté civile, la sécurité la plus entière. Pourquoi la liberté politique fut-elle réduite à rien dans la

France impériale? Parce que la liberté civile y était anéantie. Notre histoire n'est pas moins instructive sur ce point. » Par la charte de Cortenbergh, comme par toutes les *Joyeuses Entrées*, les libertés, tant nationales qu'individuelles, n'avaient pour garantie que le droit de refuser tout service et toute obéissance au prince qui les avait violées, jusqu'au redressement et à la réparation de ces violations : remède extrême, souvent pire que le mal, et qu'on ne pouvait employer sans l'outrager, comme on le fit en 1789 ».

Si Joseph II, au lieu de tout brusquer, s'était associé l'un après l'autre tous les intérêts, au lieu de les froisser tous en même temps, en moins d'un quart de siècle, la révolution qu'il rêvait eût été un fait accompli ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il se serait vu arrêté dès les premiers pas, si la nation avait eu sérieusement part à l'autorité législative, si les ministres eussent été responsables, si enfin les droits individuels, soit des corps, soit des particuliers eussent été protégés sur ce point capital. Ce n'est pas que les constitutions, prises en elles-mêmes, soient des panacées ; cependant, de nos jours, on s'en passerait difficilement ; mais on aurait peu de chance d'aboutir si l'on ne s'entendait avant tout sur les principes. Il faut se dire que constituer, c'est organiser les pouvoirs, non les exercer. La France s'est égarée sous ce rapport : prenez ses constitutions une à une, ce sont des *codes*, des œuvres éphémères. L'Angleterre et l'Amérique ont fait, au contraire, besogne durable, parce qu'elles ne se sont attachées qu'aux principes.

Mais tandis que Van Meenen disserte, les événements se précipitent. La commission chargée de reviser la loi fondamentale a terminé ses travaux. La proclamation du 18 juillet éclate comme un coup de foudre. Il s'agit de savoir sous quelle forme on votera, pour ou contre le projet, et qui votera. Quoi ! deux poids et deux mesures ! En Hollande, conformément à la loi en vigueur, le projet sera soumis à la *délibération d'une assemblée*, formée de membres des Etats

généraux et d'un nombre égal de membres extraordinaires; en Belgique, au contraire, des notables, un sur deux mille habitants, seront convoqués par arrondissement pour voter sur le dit projet, et le recensement des votes se fera à Bruxelles. Ainsi, les Hollandais *délibéreront* sur ce qui nous intéresse autant qu'eux-mêmes, et nous ne pourrions dire que *oui* ou *non*! Tout ici est étrange et disproportionné. Et si les deux parties du nouveau royaume ne s'accordent pas? Dans quelle balance les pèsera-t-on? La Constitution deviendrait-elle hollandaise de par la Belgique, ou belge de par la Hollande?

Van Meenen signale ces anomalies; il se contente, du reste, du rôle d'*observateur* et ne songe pas à brûler ses vaisseaux, si peu qu'il engage ses amis politiques à voter *pour* le projet. Il redoute par-dessus tout les prétentions du clergé : voilà le secret. Les évêques belges n'avaient pas attendu pour dessiner leur attitude, que le texte du projet soumis à l'approbation des notables fût connu. Ils firent feu sur toute la ligne; la police eut beau saisir les mandements : le coup était porté. Indifférence ou scrupule, les cinq dixièmes des notables s'abstinrent de donner leurs suffrages; des 1,373 votants, 527 seulement adhérèrent au projet. Le roi Guillaume n'en démordit point : il affecta de considérer comme affirmatifs les votes de 136 opposants qui n'avaient entendu repousser formellement que les articles relatifs au culte; d'autre part, il appliqua l'adage : *Qui tacet consentit*, aux notables qui n'avaient pas voté et crut pouvoir passer outre. Une proclamation du 24 août déclara la Constitution adoptée.

Calculs équivoques s'il en fut; mieux eût valu cent fois, dit fort bien Th. Juste, décréter souverainement la loi fondamentale. Ce qu'on n'a peut-être pas remarqué, c'est que l'idée de ces calculs paraît avoir été suggérée par Van Meenen lui-même. Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu dans l'*Observateur* (t. II, pages 266) les lignes suivantes à propos de la formation définitive des listes de notables : « Un beau principe

« à appliquer ici, c'est que, lorsqu'on
« en appelle à des *votes de rejet*, il faut
« considérer le silence des habiles à voter
« comme des *votes de maintien*; sans cela,
« on s'exposerait à juger des dispositions
« de tous par les mouvements du petit
« nombre des gens turbulents, et une minorité désapprobatrice prévaudrait sur
« la masse qui n'a pu manifester son
« opinion que par son silence, parce que
« tout autre moyen lui était interdit ». L'analogie des deux situations n'est sans doute pas complète; mais la pensée est la même.

L'irritation du clergé se traduisit par des exposés de doctrines et par des actes. L'abbé De Foere, rédacteur du *Spectateur belge*, recueil très influent dans la Flandre, proscrivit la *tolérance publique*, qu'il définissait une loi de l'Etat, par laquelle on garantit à tous la libre circulation des opinions religieuses et l'exercice public de tous les cultes; l'évêque de Gand, de son côté, mit au ban de l'Eglise, dans son fameux *Jugement doctrinal*, les adhérents de la loi fondamentale et fit aux fonctionnaires un crime de leur serment. Le gouvernement entra alors dans des fureurs qui lui firent oublier toute prudence, et finalement inspirèrent des inquiétudes à ceux mêmes qui s'étaient montrés les plus disposés à se grouper autour de lui. Van Meenen combattit l'abbé De Foere, apologiste, disait-il, du despotisme, sauf à prendre loyalement sa défense quand il vit plus tard la liberté de la presse menacée dans sa personne. Le vaillant publiciste de Louvain trouva exorbitantes les déclarations de l'évêque De Broglie; mais dès que le prélat put se dire à son tour victime de l'intolérance, l'*Observateur* déploya toute son énergie et toute sa science juridique pour blâmer sévèrement ses persécuteurs. La publication du concordat, la mort de Maurice de Broglie eurent pour effet d'apaiser le clergé flamand et de le rallier à la loi fondamentale; mais le calme n'existait qu'à la surface. Peu à peu, le roi se laissa entraîner à des mesures violentes et impopulaires, et peu à peu le désaffectionnement gagna

Van Meenen et ses collaborateurs. Leur langage s'accrut ; leur intrépide éloquence devint gênante ; on essaya de les museler en leur intentant des procès ridicules. Ils ne cédèrent pas ; néanmoins la première ferveur était passée ; *l'Observateur* disparut tout d'un coup de son plein gré, et ses rédacteurs prirent une attitude expectante.

En 1817, lors de la grande crise commerciale des Flandres, Van Meenen prit part à la fondation d'une *Association patriotique pour le soutien de l'industrie nationale*, dont tous les membres devaient s'engager d'honneur, non seulement à ne pas employer sciemment des toiles, des draps et des étoffes de coton fabriqués à l'étranger, mais encore à en interdire l'usage aux personnes placées sous leur dépendance. Les adhésions furent nombreuses ; des comités locaux s'organisèrent. Van Meenen était partisan de la liberté commerciale ; mais l'effet désastreux des lois protectrices lui paraissait ne pouvoir être mieux combattu que par la prohibition elle-même. Le gouvernement ouvrit enfin les yeux ; d'abord il s'en tint à des modifications de tarifs et des avances aux industriels ; ensuite il imagina le million Merlin, prélevé sur les revenus des douanes au profit des industries grevées de droits élevés ; enfin, il mérita bien du pays en créant la *Société générale*. L'initiative de Van Meenen et de ses amis contribua sans contredit pour beaucoup à provoquer ces mesures utiles.

Mais Van Meenen ne s'intéressait pas seulement aux affaires du jour ; c'était avant tout un philosophe. Dans les années qui précédèrent la réorganisation de l'enseignement supérieur, nous le voyons s'entourer de jeunes gens qu'il incite à penser par eux-mêmes. Nous ne citerons que Sylvain Vande Weyer, le futur diplomate, qui resta toute sa vie profondément imbu des leçons de ce maître. Van Meenen avait l'esprit large : il rêvait la conciliation du cartésianisme avec la philosophie expérimentale importée d'Angleterre, lorsque les *Inductions* de Kératry lui tombèrent sous la main. *Non bis in idem*, se dit-il ;

et il abandonna son projet. Si Van Meenen prit au sérieux la philosophie de Condillac, ce ne fut qu'un instant et pour l'éprouver, comme il disait ; il en reconnut l'insuffisance et les contradictions, correspondit avec Destut de Tracy pour lui déclarer qu'il n'était pas d'accord avec lui, puis se rapprocha de Royer-Collard et mérita, pour sa *Lettre à Haumont* (voir ce nom), insérée dans *l'Observateur*, les éloges de Victor Cousin. Van Meenen se montra sévère à l'égard de son adversaire, dont il appréciait cependant la valeur ; il y eut un échange de lettres, au cours desquelles l'avocat philosophe essaya de circonscrire le débat, en le faisant porter sur la question du langage. Jacotot faisait alors beaucoup de bruit à Louvain. Haumont ne s'intéressant guère à la nouvelle méthode, Van Meenen résolut lui-même de rompre une lance avec le fondateur de *l'émancipation intellectuelle* : d'une part, il tenait à réduire à sa juste valeur une théorie grosse de conséquences pédagogiques de première importance ; de l'autre, il n'était pas fâché de trouver l'occasion de lancer quelques pointes au gouvernement, à propos de l'invasion officielle de la langue hollandaise en Belgique. Nous renvoyons le lecteur à l'article JACOTOT.

Van Meenen avait ses idées à lui, en matière d'éducation ; il n'aimait pas les formulaires et pensait qu'il ne convient pas de couler les jeunes intelligences toujours dans le même moule, mais de les rendre assez vigoureuses pour marcher ensuite par elles-mêmes. Il réalisa ses vœux en dirigeant personnellement l'éducation de ses enfants, et n'eut point à s'en repentir. En même temps, il suivit avec attention les progrès de la réaction qui s'opérait en France contre le pur sensualisme. Il entra en relation avec Laromiguière, qui, tout en restant condillacien, commençait à reconnaître que l'âme n'est pas entièrement passive et que les sensations ne suffisent pas à expliquer la pensée. Il prit la peine de commenter, page par page, le *Discours sur la langue du raisonnement* et les *Leçons de philosophie*. Ce travail, presque aussi

étendu que les ouvrages dont il était l'objet, fut communiqué à Laromiguière sur le désir manifesté par celui-ci au baron de Reiffenberg, alors occupé de traduire les *Leçons* en latin. Le penseur français se fit un devoir de ne laisser sans réponse aucune des objections de Van Meenen. On se prend à regretter que ces notes n'aient pas été coordonnées de manière à former un livre; la réputation de notre compatriote y eût gagné, et l'histoire de l'éclectisme se fût enrichie d'un bon chapitre. Mentionnons encore parmi les ouvrages philosophiques inédits de Van Meenen une dissertation sur la morale de Bentham, qui ne doit pas avoir été sans influence sur la *Réputation* du même système, par Vande Weyer (Opusc., t. II). Citons enfin, comme tenant à la fois à la philosophie et à la politique, un écrit intitulé : *Essai sur quelques théories civiles et pénales germaniques, et vues sur la philosophie allemande*. Le début de ce morceau, qui vise le projet de code pénal de 1827, donne la mesure de l'irritation et des craintes qu'avait graduellement éveillées la politique intérieure du gouvernement des Pays-Bas. Notre polémiste s'en prend aux nouveaux juriconsultes, qui se couvrent du manteau de la philosophie allemande, avec une arrière-pensée. « Quand nous serons » devenus des demi-allemands », s'écrie-t-il, « on aura moins de peine à » nous faire Hollandais ». Il entre ensuite dans le vif des questions pour combattre la peine de mort soutenue par les rédacteurs de la *Tydschrift voor wysbegeerte* de La Haye, qui se sont abusivement servis des noms de Leibnitz et de Kant à l'appui de leurs thèses. C'est dans le *Courrier des Pays-Bas* que le philosophe belge échangea des passes d'armes avec la *Tydschrift*. Les audaces du *Courrier* ne s'en tinrent pas là : ses rédacteurs en surent quelque chose. La philosophie spéculative eut un temps d'arrêt. Van Meenen eut à défendre devant les tribunaux deux de ses collaborateurs, Claes et Coché-Mommens. De jour en jour la situation s'aggrava : bientôt il n'y eut plus en Belgique que des amis

de l'indépendance. Que de chemin parcouru depuis 1815 !

Les idées lamennaisiennes se répandirent dans le pays et rendirent possible l'union des catholiques et des libéraux. Van Meenen et l'abbé De Foere en furent les véritables fondateurs. Mais l'alliance des deux partis ne fut tout à fait scellée qu'en juin 1829, par la publication d'une brochure de L. de Potter (voir ce nom), alors détenu aux Petits-Carmes pour un article du *Courrier*. Le retentissement de cet écrit fut sans effet sur une cour terrifiée. Cependant la colère du peuple devenait décidément menaçante. Un nouvel acte d'accusation fut dressé contre de Potter et son ami Tielemans, à propos de la publication, dans le *Courrier*, des *Lettres de Démophile*. Van Meenen et Gendebien les défendirent devant la cour d'assises du Brabant méridional : une sentence d'exil frappa les accusés, qui ne devaient pas tarder de rentrer avec tous les honneurs de la guerre. Mais ce qui parut vraiment odieux dans cette affaire, c'est que trois jours après la condamnation aux assises (3 mai 1830), la correspondance de Tielemans et de Potter parut en deux gros volumes in-8°, chez Baes Van Kempen, c'est-à-dire chez *Libri-Bagnano*. Elle avait donc été imprimée pendant le procès ! On avait commis l'infamie de la livrer au typographe avant le jugement ! Il en résulta que ce jugement passa pour avoir été dicté au tribunal. Les intéressés réclamèrent : ceux qui devaient s'expliquer restèrent muets. La mesure était comble.

La révolution éclata. Van Meenen ne fut pas le dernier à se prononcer pour la séparation des deux pays. A Louvain, avec quelques notables, il s'empara du pouvoir le jour même où la garnison fut chassée, grâce à leur ferme contenance. Bruxelles, tranquille de ce côté, put résister plus aisément à l'attaque des forces envoyées contre elle. Van Meenen fut appelé par le gouvernement provisoire, dès le 28 septembre, au poste important de gouverneur du Brabant. Il accepta ce mandat pour aider ses amis à traverser la crise. Mais une fois ce ré-

sultat obtenu, il se hâta de démissionner (1^{er} décembre); il avait toujours montré peu de goût pour l'administration. Le 6 octobre, du reste, il avait été nommé procureur général près de la cour supérieure de justice de Bruxelles. Le 6 décembre, il fut désigné pour faire partie de la commission de constitution. Les électeurs louvanistes l'envoyèrent siéger au Congrès national; il se trouva là dans son véritable milieu, et déploya tout son zèle en coopérant assidûment à l'élaboration de notre précieuse charte. C'est sur sa proposition qu'elle fut adoptée dans son ensemble et sanctionnée solennellement le 7 février 1831.

Il vota pour la monarchie constitutionnelle sous un chef héréditaire, pour l'exclusion des Nassau, pour deux Chambres législatives, contre les 18 articles, etc.; mais c'est surtout dans la discussion du titre II de la Constitution : *Des Belges et de leurs droits*, qu'il eut l'occasion d'appliquer ses principes et de se rendre utile. C'est sa rédaction, sous-amendée par le comte de Theux, qui fut adoptée pour l'important article II : « La liberté » des cultes, *celle de leur exercice public*, » ainsi que la liberté de manifester son » opinion en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis » mis à l'occasion de ces mêmes libertés ». Les mots soulignés furent ajoutés au texte primitif de l'article; Van Meenen ne voulait pas consacrer un privilège contre le culte catholique, *le seul qui s'exerce au dehors des temples*; il était conséquent avec lui-même. C'est à lui également et à M^r Deleeuw qu'est due la formule non moins essentielle de l'article 17 : « L'enseignement est libre; » toute mesure préventive est interdite; » la répression des délits n'est réglée » que par la loi ». Telle fut l'attitude de Van Meenen. Quand on y regarde de bien près, on trouve en lui plus de loyal enthousiasme que de prudence défiante. Il ne prévoyait pas qu'on pût jamais tenter de remettre en question les libertés proclamées au Congrès comme des droits naturels — car ainsi les jugeait cet enfant du XVIII^e siècle — et qu'une *Encyclique* foudroyante relèverait un

jour, contre les lamennaisiens du journal *l'Avenir*, les théories du *Jugement doctrinal*.

Lors des premières élections pour la Chambre des représentants, Van Meenen fut élu député d'Ypres. Il n'assista qu'à la session 1831-1832, où les 18 articles firent place aux 24, et où la Belgique dut s'imposer un douloureux sacrifice pour ne pas rester isolée. Cédant à la nécessité, Van Meenen oublia son vote du Congrès. Le 4 octobre 1832, Raikem étant ministre de la justice, il fut nommé président de chambre à la cour de cassation; il entra en fonction le 15 du même mois, le jour même où il dit adieu à la Chambre des représentants. L'arrêt royal qui le mit à la pension date du 25 février 1857; il ne jouit qu'un an des loisirs de la retraite.

Van Meenen avait impérieusement besoin de *remplir toute sa vie*; les glaces de l'âge ne surent ni refroidir son énergie morale, ni le détourner de ses études, ni modérer ce besoin d'activité incessante et variée, ce qui est le propre des hommes de propagande. Tant qu'il fut debout il travailla, il écrivit, il s'associa soit à des œuvres de progrès, soit à des manifestations politiques. Dès 1826, il était entré avec Baron, Quetelet, Lesbroussart, Vande Weyer, de Potter, etc., dans la Société des XII, fondée pour répandre dans le peuple les principes de la tolérance religieuse la plus large; il fut à la même époque un des organisateurs du *Comité hellénique*; l'année suivante, l'enseignement philosophique du *Musée* s'ouvrit pour ainsi dire sous ses auspices; on l'a vu reprendre sa plume de journaliste la veille de la révolution et la tenir d'une main ferme pendant la tourmente; magistrat, il ne changea point d'allures. De 1830 à 1836, puis de 1847 à 1849, il siégea au Conseil communal de Bruxelles; de 1836 à 1843, il prend part aux travaux remarquables du Conseil de salubrité, pour lequel il rédige, avec MM. Daumerie et Bigot, un rapport très intéressant sur les sociétés de tempérance; en 1847, il a l'honneur de présider le congrès pénitentiaire de Bruxelles, dont il inaugure

les travaux par un discours où il développe les idées les plus élevées, notamment à propos de la grave question de l'amendement des condamnés. Quand il cessa de prendre directement part à la polémique des journaux, ce ne fut pas par indifférence; on est même assez fondé à croire qu'il resta l'inspirateur de certains feuillets. Il s'associa à la société de l'*Alliance* et prit part au Congrès libéral de 1846. En 1847, la nuance qu'on a depuis qualifiée de *doctrinaire* triompha; il resta néanmoins dans le camp des *avancés*. Un article du journal *la Nation*, du 26 avril 1848, donne l'idée de son attitude : « Le véritable » objet de son culte, dans l'ordre politique, comme il eut l'occasion de le » dire le 22 avril, c'était la nation belge » avec le double attribut de sa souveraineté et de son indépendance de » toute puissance humaine ».

Van Meenen avait pris une part, en 1834, à la fondation de l'université libre de Bruxelles (voir l'article VERHAEGEN). Il fit plus : il tint à honneur de figurer sur la liste de ses professeurs. Il y fit un cours d'encyclopédie de la philosophie, qu'il échangea bientôt pour la philosophie morale. En 1841, il fut élevé à la dignité rectorale; son mandat d'un an fut plusieurs fois renouvelé. C'est comme recteur qu'il prononça, le 20 novembre 1844, à l'occasion du *decennium* de l'université, un discours énergique et significatif, où il évoqua le souvenir de l'*Encyclique* de 1832 et des *Vrais principes* de l'évêque de Liège Van Bommel, en matière d'instruction publique. Il y représenta l'université de Bruxelles comme ayant sa raison d'être dans la nécessité de résister aux envahissements de la théocratie, et de soutenir les institutions nationales au nom de l'indépendance et de la science, « la souveraineté du monde ». Il ne repoussait pas la religion, mais voyait dans l'étude elle-même, dans la recherche sincère de la vérité, un acte de foi en la Providence; il s'élevait avec une égale vigueur contre le fanatisme et le scepticisme.

L'Académie royale de Belgique ayant été réorganisée par Léopold Ier (1er dé-

cembre 1845), sur le rapport de S. vande Weyer, alors ministre de l'intérieur, la classe des lettres résolut, dès le 27 janvier suivant, d'associer à ses travaux plusieurs hommes éminents, parmi lesquels Van Meenen ne pouvait être oublié. L'élection du digne vieillard devait paraître un hommage rendu à son mérite, plus tôt qu'un appel direct à sa coopération. Il ne l'entendit pas ainsi : il tint à se montrer aussi actif que ses collègues plus jeunes. Son rapport sur un ouvrage de Quetelet concernant la *Statistique morale* parut si important à la classe qu'elle en ordonna l'impression dans le recueil in-4° de ses *Mémoires* (t. XXI). Il eut d'autres occasions d'intervenir dans des débats philosophiques, notamment dans la discussion qui s'éleva sur la liberté humaine entre Tissot et Gruyer, le premier penchant trop du côté de Leibnitz, le second glissant sur la pente du mécanisme cartésien. Van Meenen s'abstint de proposer une solution et soutint seulement que la liberté humaine est un *fait* immédiatement certain, au-dessus de toute argumentation. Il eut ensuite à juger un travail de L. Bara, avocat, à Mons, sur la *Méthode pure* (1,988 pages in-folio, sans les tables). Il recula épouvanté et prit le parti d'enterrer Bara sous des fleurs.

En 1855, une chute malheureuse obligea Van Meenen de se séparer pour toujours de ses collègues de la cour et de s'éloigner des affaires publiques. Il souffrit de sa condamnation au repos; sa puissante constitution en fut minée peu à peu. Comme Charles-Quint, il mourut trois ans après son abdication. Ses funérailles furent imposantes, digne d'un grand citoyen. Une discordance se fit cependant entendre à Louvain. Van Meenen avait été enterré civilement : il avait professé une religion philosophique, en dehors de toute théologie.

On a peine à se figurer de pareilles colères. La carrière tout entière du défunt fut représentée comme un tissu de palinodies. Le vénérable abbé de Haerne, son collègue au Congrès, se crut obligé

de formuler lui-même une généreuse protestation (1).

L'université de Bruxelles possède un portrait de Van Meenen, œuvre magistrale de Navez. La ressemblance, paraît-il, est frappante. Front haut et large, sourcils froncés par l'habitude de la pensée, regard dont la sévérité ne parvient pas à dissiper un penchant à l'indulgence, nez droit et allongé, qui revêt tout à la fois une probité native et, dans les narines, une nuance d'ironie perceptible seulement à l'œil attentif; des lèvres serrées et un peu relevées du côté gauche, confirmant ce dernier trait et en même temps accusant un orateur; un menton carré, signe de fermeté et de respect de soi-même; dans l'ensemble, une expression d'honnêteté et de simplicité un peu rustique, mais surtout de dignité presque solennelle, tels sont les traits matériels et moraux, pour ainsi dire, de cette remarquable physionomie. Van Meenen était d'une taille élevée, d'une complexion sèche, osseuse et robuste; sans être négligé dans sa toilette, il en avait peu de souci: les délicats le surnommaient *l'homme aux grosses bottes*. Il était de cette race énergique et sûre d'elle-même qui a fourni, au temps de la première révolution française, tant d'individualités fortes, devant lesquelles nous ne sommes que des mirmidons. Comment se fait-il qu'un homme aussi distingué, aussi bien doué, aussi influent sur ses contemporains, soit si peu connu de la génération présente, à coup sûr ingrate sans le savoir? Nous voyons à cela deux causes: d'abord Van Meenen en dehors de ses articles de journaux, n'a publié qu'un petit nombre d'opuscules; ensuite, son influence a été celle d'un puissant critique plutôt que celle d'un fondateur et d'un homme d'action. Il faut aussi tenir compte de son absence d'ambition personnelle: il ne tenait pas à briller, mais à se satis-

faire lui-même. Il ne se donnait pas la peine de soigner son style, trop souvent délayé et diffus. Il se tenait, d'autre part, presque toujours sur le terrain des idées générales, peut-être à raison de son éloignement pour le sensualisme. En somme, Van Meenen fut un généreux enthousiaste, rêvant une société nouvelle, parce qu'il avait trop connu l'ancienne, et la voyant déjà debout dans ses théories. Nous ne le comprenons plus, mais ses premiers lecteurs le comprirent, parce qu'ils partageaient ses espérances. Nous lui devons un pieux souvenir. Il fut de l'un de ceux qui préparèrent l'indépendance de la Belgique; il montra par son exemple comment il faut aimer la liberté; il contribua pour une bonne part à la rédaction du pacte fondamental qui nous la garantit; il prépara enfin dans notre pays la renaissance de l'enseignement spiritualiste; l'oublier serait une injustice. Il n'a pu, sans doute, que planter des jalons; mais on peut dire que la génération nouvelle est largement son obligée.

Alphonse Le Roy.

Alph. Le Roy, *Notice sur la vie et les travaux de P.-F. van Meenen*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* pour 1877. — Les sources citées dans ce travail.

MEER DE MOORSEL (*Jean-Joseph* baron **DE**), le plus jeune des fils du seigneur de Moorsel ou Mortzel, près d'Alost, ancien officier au service d'Autriche dans le régiment de Los-Rios, prit du service dans l'armée patriotique lors de la révolution brabançonne et se distingua, notamment, à l'affaire de Nassogne, le 1^{er} janvier 1790. Il était resté dans l'oubli lorsque sa participation à un soulèvement contre la République française, dont les armées s'étaient emparées de notre territoire, lui coûta la vie. Un vif mécontentement contre l'oppression étrangère régnait dans nos campagnes, mais rien n'y était préparé pour soutenir un mouvement populaire, lorsque, le 15 nivôse an V ou 2 janvier 1797, sur le bruit très mal fondé que les troupes autrichiennes étaient entrées dans le pays et se disposaient à marcher sur Bruxelles, un rassemble-

(1) Le pamphlet dont il est ici question est intitulé: *Les quatre âges d'un homme politique* (Louvain, 1838; in-42). François van Meenen, fils de P.-François, releva le gant et flagella vigoureusement le libelliste anonyme, dans une philippique indignée: *Un Mirecourt belge*. Bruxelles, 1838; in-42.

ment armé, composé d'environ deux cents hommes, parmi lesquels on remarquait le baron avec ses domestiques et gardes-chasse, se réunit à Moorsel. Les insurgés se dirigèrent vers l'abbaye d'Aflighem, qui avait été récemment évacuée par les religieux, sur l'ordre des Français. Ils portaient la cocarde noire autrichienne et étaient en partie armés de fusils. Ils s'emparèrent de l'abbaye et firent prisonniers les quelques soldats auxquels la garde de l'abbaye était confiée. Mais, dès le lendemain, deux colonnes de troupes parties de Bruxelles et de Gand marchent sur l'abbaye, dont les portes sont enfoncées et dont les défenseurs se dispersent, après avoir échangé avec les assaillants quelques coups de feu. Deux de ces malheureux furent cités devant un conseil de guerre, condamnés à mort et fusillés le 14 du même mois, à Bruxelles, à l'entrée de l'impasse devenue depuis la rue de la Régence. Le lendemain, le baron fut arrêté à Waelhem. Traduit devant le conseil de guerre, il n'avait guère de chance d'échapper à la mort. Son défenseur, le conventionnel Malarmé, qui venait de se voir enlever les fonctions d'accusateur devant le tribunal du département de la Dyle, soutint vainement qu'il n'était pas justiciable du conseil de guerre, celui-ci n'ayant, d'après une loi du 30 prairial an III, que le pouvoir de juger les individus arrêtés dans les rassemblement armés contre la République. Le texte de la loi n'avait-il pas pour but d'empêcher le pouvoir d'englober dans une accusation des personnes n'ayant pas fait partie d'un pareil rassemblement? Or, les faits, et de plus les aveux de De Meer, ne permettaient guère de lui donner cette signification. Chef du rassemblement, De Meer devait subir la peine prononcée légalement contre deux de ses complices. On peut discuter la question de savoir s'il méritait la mort, mais on ne peut l'absoudre complètement sans reconnaître en même temps la complète innocence de ceux qu'il avait entraînés dans l'insurrection. Le conseil, composé d'ailleurs d'officiers étrangers, a-t-il agi injustement

en appliquant au chef incontesté de l'insurrection, la loi qu'il avait appliquée déjà à deux subalternes traduits devant lui? Le chef avait d'ailleurs fait résistance lors de son arrestation et tiré un coup de feu sur le cavalier qui lui demandait ses papiers. Les efforts de Malarmé avaient donc peu de chance de réussir. Quoi qu'en dise Orts dans sa *Guerre des Paysans*, la condamnation à mort était la conséquence fatale d'un soulèvement entrepris d'ailleurs sans aucune chance de succès. Malgré les efforts de Malarmé, De Meer fut condamné et fusillé vers cinq heures. Il subit son sort avec le plus grand courage, pendant que ses amis faisaient placarder son pourvoi en cassation sur les murs de Bruxelles. Il avait environ cinquante ans et laissait une veuve, fort jolie, qu'il avait, dit-on, épousée par amour, abandonnant pour elle la carrière ecclésiastique à laquelle il était destiné.

Alphonse Wauters.

Le *Républicain du Nord*, des 14 et 16 nivôse et du 2 pluviôse an v. — *L'Impartial Bruxellois*, n° 84. — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 497. — Orts, *la Guerre des paysans*, p. 39 à 67.

MEERBEECK (*Adrien van*), en latin MEERBECANUS, historien, né à Anvers, en 1563, mort après 1627. On a peu de renseignements sur la vie de cet auteur qui fut maître d'école à Bornhem, puis à Alost, et qui avait pour devise : *Ingenio et labore*. En 1604, le magistrat d'Alost lui accorde une gratification de trente livres de gros pour un poème adressé aux députés du pays d'Alost, et auquel les comptes donnent le titre barbare de *Carmen congratulatorum*. On cite, parmi ses élèves alostois, Philippe de Cottereau (1593-1667), qui, après s'être distingué dans la carrière militaire, entra dans la Compagnie de Jésus.

Voici la liste des ouvrages d'Adrien van Meerbeeck qui me sont connus : 1. *Lusthof der ghebeden*. Anvers, 1602; in-16. — 2. *Vloeyende fonteyne der liefde, voor aller liefvelijcken oeffeninghen ende devote ghebeden, door Mynheer Nicolaes van Montmorency, grave van Slegen*. Anvers, 1617; in-24. Traduction de la

Fontaine d'amour, de Nicolas de Montmorency, dédiée à l'abbé de Baude-
loo. Une nouvelle édition de cette tra-
duction parut à Louvain, chez Nicolas
Braau, en 1690; in-16. — 3. *De loflycke
reyse van Jerusalem ende Syrien ghedaen
ende in het latyn gheschreven by Heere
Jan van Cotwyck ende nu... in de neder-
landsche tale vertaelt*. Anvers, Jér. Ver-
dussen, 1620; in-4°, avec cartes et fig.
Traduction du voyage de Jean van Cot-
wyck en Terre sainte. — 4. *Cronijcke
vande gantsche werelt, ende sonderlinghe
vande seventhien Nederlanden*. Anvers,
Jér. Verdussen, 1620; in-fol., VIII ff.
lim., 1286 pages à 2 col. et tables;
avec grav. Cette chronique, qui s'étend
de la naissance de Charles-Quint à
l'année 1620, est ornée du portrait de
l'auteur, *æt. LVII*, et dédiée au magis-
trat d'Anvers. Antoine Sanderus en fait
l'éloge dans une longue pièce de vers
latins adressée à Van Meerbeeck (*Opus-
cula minora*, p. 602-603). — 5. *Théâtre
funèbre où sont représentées les funé-
railles de plusieurs princes et la vie, tres-
pas et magnifiques obseques de Albert le
Pie*. Bruxelles, F. de Hoymaecker, 1622;
petit in-8°. Cette description, dédiée à
Aubert Le Mire, a paru aussi en latin et
en néerlandais chez le même imprimeur.
— 6. *De nederlandsche Mercurius oft
waerachtig verhael van de geschiedenissen
van Nederlandt, ende oock van Duytsch-
landt, Spaengien, Italien, Franckryck
ende Turckeyen, sedert den jare 1620 tot
1625*. Bruxelles, J. van Meerbeeck,
1625; in-4°. Continuation de la *Cro-
nijcke vande gantsche werelt*, qui est
peut être l'ouvrage dont il est question
dans une supplique adressée à l'infante
Isabelle, en 1627, et reproduite dans le
Messager des sciences (1863, p. 468).
J'ignore le lien de parenté qui peut
exister entre les imprimeurs bruxellois
Jean et Luc van Meerbeeck et notre
historien. — 7. *Aenleydinghe oft onder-
woys tot een devoot godtvruchtigh leven,
naer Franciscus de Sales*. Gand, J. Van-
den Kerchove, 1630; in-12. — 8. *De
verdervernisse ofte destructie van Jeru-
salem, zynde een waeragtig verhael...
getrokken uit de boeken van Josephus ende*

Egesippus. Je ne connais de ce récit de
la prise de Jérusalem, qui fut employé
comme livre d'école, qu'une édition du
commencement du XVIII^e siècle. Anvers,
F.-I. Vinck, s. d. (1711); in-4°, avec
figures sur bois.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire litté-
raire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. XII,
p. 140-143. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch
woordenboek der Nederlanden* (Haarlem, 1852-
1878), t. XII, p. 483. — F. Vander Haeghen,
Bibliographie gantoise (Gand, 1858-1869), t. II,
p. 27-28. — *Messager des sciences*, 1863, p. 468-
469. — Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiede-
nis der stad Aelst* (Gand, 1873-1876), t. I, p. 70;
t. IV, p. 227 et 339-340. — J.-G. Frederiks et
F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek
der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*,
2^e éd. (Amsterdam, s. d.), p. 301.

MEERBEECK (Jean), écrivain ecclé-
siastique, né à Anvers, le 2 février 1592,
mort dans la même ville, le 8 septembre
1670. Il entra dans la Compagnie de Jé-
sus le 8 août 1611, professa de longues
années la rhétorique dans les collèges ou
dans le scholasticat de son ordre. Il fut
également directeur de la congrégation
latine. Il a laissé une édition des *Medi-
tationes* du P. Michel Cuvelier : *Medi-
tationes varia pro triduana recollectione
et pro exercitiis spiritualibus S. P. Igna-
tii. Additamentum ad annonam spiri-
tualem nostri Michaelis Cuvelier recusum*.
Anvers, Cnobbaert, 1666; in-8°. Sotwel
donne à cette édition la date de 1668.

Ferd. Loise.

C. Sonnmervogel, *Bibliothèque de la Compa-
gnie de Jésus*, t. V, col. 866.

MEERE (Corneille VANDER), juris-
consulte, vivait à Gand à la fin du
XVII^e siècle. Avocat au conseil de Flan-
dre et greffier de la cour féodale de
Saint-Pierre à Gand, Vander Meere est
l'auteur d'un intéressant mémoire sur
les prérogatives de l'abbaye de Saint-
Pierre, qu'il présenta à l'abbé Robert-
Willecqueau, le jour de son inaugura-
tion, le 4 mars 1681. Ce mémoire resté
en manuscrit est intitulé : *Den Spiegel
van de eerweirdighe heeren prelaeten van
de ande wyt vermaerde ende exempte ab-
dye van Ste-Pieters nevens Ghendt*; in-fol.,
280 ff. Il est conservé aux archives de
la Flandre orientale, et il en existe plu-

sieurs copies modernes, dont une à la bibliothèque de l'université de Gand.

Paul Bergmans.

Messenger des sciences historiques de Belgique, 1837, p. 346-348. — J. de Saint-Genois, *Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand* (Gand, 1849-1852), p. 79-80, n° 39.

MEERE (Gérard VANDER). Voir MEIRE (Gérard VANDER).

MEERE (Jean VANDER), peintre. Voir MEIRE (Jean VANDER).

MEERE (Jean VANDER), traducteur. Voir MEEREN (Jean VANDER).

MEERE (Michel VANDER). Voir PALUDANUS (Michel).

MEEREN (Corneille VANDER), ou MARIUS, imprimeur, vivait à Gand, au commencement du XVII^e siècle. On n'a guère de renseignements sur ce typographe, qui exerça de 1611 à 1626, et dont les éditions, peu nombreuses d'ailleurs, sont assez rares. Son officine avait pour enseigne le *Doux Nom de Jésus*, et était située près de l'église Sainte-Pharaïlde. On remarque, parmi ses publications, des traités de théologie de Jean van Paesschen, Henri Lancelotz, Matthias Pauli, Corneille van Lummene van Marke, Guill. van Oonsel, et des œuvres poétiques de Maximilien de Vriendt, Gilles de Coster et Josse Rycquius, dont il imprima le commentaire sur le Capitole (1617). Corneille Vander Meeren est l'auteur de la traduction flamande d'un manuel de la confrérie de Saint-Joseph, attribué par Sanderus à Matthias Pauli : *Handt-Boeckkin voor de Broederschap van den glorieusen Patriarch S. Joseph... over-gheset uyt den fransoyssen in onse nederlandsche tale door Corneille Vander Meeren*. Gand, C. Vander Meeren, 1624; in-12. Dédicée aux échevins de Gand, cette traduction est précédée de quelques pièces en vers flamands, qui dénotent chez Vander Meeren une certaine facilité poétique. Un manuscrit, petit in-4°, contenant le règlement du « voisinage » de la place Sainte-Pharaïlde : *Ordonnantie voor de*

ghebuerte van St Pharaïlde plaetse, fut exécuté, en 1624, par notre imprimeur qui l'offrit à son voisinage : *Cornelius Marius, bibliopola gandavensis suæ vicinia* [sic] 1624 L. [ligavit] M. C. [manu conscripsit] et D. D. [dono dedit]. Soigneusement calligraphié sur vélin, ce curieux manuscrit est orné d'une miniature représentant le blason du voisinage, où se remarquent le château des Comtes et l'église Sainte-Pharaïlde. Il est conservé actuellement à la bibliothèque de l'Université de Gand.

Paul Bergmans.

Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II (Gand, 1860), p. 1-40.

MEEREN (Gérard VANDER). Voir MEIRE (Gérard VANDER).

MEEREN (Jean VANDER), peintre gantois. Voir MEIRE (Jean VANDER).

MEEREN (Jean VANDER), VANDER MEREN ou VERMEEREN, peintre, florissait à Anvers, au XVI^e siècle. Reçu franc-maître de St-Luc, en 1474, il fut, en 1505, doyen et régent de la gilde. Il est mentionné dans les comptes de l'église Notre-Dame de 1498-1497 pour divers travaux de décoration. En 1481, il reçoit comme élève Gérard Gertsoen. L'année de son décanat, il alla visiter à Malines les confrères de la *Pyoene*. D'après Siret, Jean Vander Meeren aurait également été graveur.

Paul Bergmans.

Ph. Rombouts et Th. van Lierus, *les Liggereen de la gilde de Saint-Luc*, t. I, p. 24, 32, 61, 63. — Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres*, 3^e éd. (Bruxelles, 1883), p. 45.

MEEREN (Jean VANDER), ou VANDER MEERE, traducteur, né à Anvers, vivait à la fin du XVI^e siècle. Il ne m'est connu que par sa traduction française du célèbre roman espagnol de Diego Hurtado de Mendoza : *Histoire plaisante, facétieuse, et récréative de Lazare de Tormes espagnol*. Anvers, Ghislain Jansens, 1598; petit in-12. Son nom figure, page 117, sur le titre de la seconde partie, ainsi qu'à la fin, dans le privilège, donné à Bruxelles, le 22 sep-

tembre 1598, où il est orthographié Vander Meere. La traduction de Jean Vander Meeren est d'un style coulant et se lit agréablement.

Paul Bergmans.

L'ouvrage de Jean Vander Meeren, à la bibliothèque de l'université de Gand.

MEERHOUT (*Jean DE*), chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Corsendonck, près de Turnhout, théologien, philologue, chroniqueur et poète, né à Diest vers la fin du ^{xiv}^e siècle et mort à Corsendonck, en 1476. Il fut reçu dans ce monastère par le premier prieur Walter van Gierle (prieur de 1398 à 1412), et y fit ses vœux en 1420. Sanderus prétend qu'il séjourna à Louvain en 1476. Comme cette date correspond à celle de sa mort, je ne sais s'il faut ajouter foi à cette assertion. Dans son *Venatorium canonicorum regularium*, Mauburnus dit que Jean de Meerhout fut un esprit d'une activité étonnante; il passa de la grammaire à la chirurgie, de l'astronomie à la chronique, de la théologie à l'art oratoire et à la poésie. Mais, bien que ses biographes paraissent faire grand cas de lui, il fut rarement original, et le secret de sa fécondité pourrait bien n'être que la compilation. Parfois même il copia les textes sans mentionner le nom de l'écrivain; c'est ainsi qu'on l'a pris longtemps (voir entre autres : Welvaerts, *Geschiedenis van Corsendonck*, t. II, p. 38) pour l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De origine Monasterii Viridisvallis una cum vita P. Joannis Rusbrochii primi prioris hujus monasterii* aux *Analecta Bollandiana*, 1885; t. IV, p. 256 et suiv. M^r Ed. van Even restitue cette œuvre à son véritable auteur : Bogaert. L'erreur provenait de ce que J. van Hoybergen, citant, dans ses *Notationes in Joannis Latomi Corsendoncam*, p. 85, un passage relatif à la Bloemardinne, attribue le livre à Meerhout, qui l'avait copié sans faire mention de Bogaert.

Jean de Meerhout écrivit un grand nombre d'œuvres qui se perdirent en partie, avec une foule d'autres manus-

crits et imprimés de la bibliothèque de Corsendonck, lors de l'exil que s'imposèrent les chanoines (du 30 avril 1578 au 1^{er} octobre 1610), pour se soustraire aux multiples dangers des troubles religieux. Voici la liste, dressée par Sanderus, des œuvres de Jean de Meerhout qui nous ont été conservées; elles sont toutes manuscrites :

1. *Canones Astronomici ad invenendum Aureum Numerum, Indictiones et Bissextum*. Retrouvé à la Bibliothèque royale sous les nos 1086-1115. C'est un gros manuscrit de 211 pages, provenant de la bibliothèque de Corsendonck et écrit entièrement de la main de l'auteur, d'après une note sur la feuille de garde. — 2. *Excerpta ex libris P. Johannis Ruysbroechii et aliis*. Conservé, sous les n^s 1086-1115, à la Bibliothèque royale. — 3. *Prognosticationes futurorum eventuum Johannis Laet de Loscastri, missæ Episcopo Leodiensi Ludovico de Bourbon. De futuris Rebus, anno 1476*. Ibid. — 4. *Compendium Grammaticæ, libri IV*. Ibid. — 5. *Commentaria in P. Virgilii Æneida collecta et scripta anno 1444*. Conservé, sous le n^o 9360 de la Bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche, avec la rubrique : *Opera varia, accidunt Commentarii in P. Virgilii Æneida, manus ipsius authoris scripti*. — 6. *Expositio in duo Præcepta Decalogi*. — 7. *Etymologiæ variorum nominum et verborum*. Bibliothèque royale, nos 1085-1115. — 8. *Liber de arte memoriæ*. C'est peut-être le manuscrit n^o 7953 (*Cod. chartac. sæc. XV*) de la Bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche : *Tractatus de arte memorativa*, suivi d'autres œuvres de philosophie religieuse et de compilation. — 9. *Gesta Pontificum Tungrensiûm, Trajectensiûm et Leodiensiûm, usque ad Ludovicum de Bourbon. Gesta Pontificum Tungrensiûm*. Bibliothèque privée, etc., n^o 7908, *Cod. chartac. sæc. XVI*. Un beau manuscrit de 57 pages de notre bibliothèque royale, n^o 9841, correspond également aux données de Sanderus. — 10. *Diversa chronica*. — 11. *Vita S. Rumoldi*. Bibliothèque privée, etc., n^o 7908, qui

renferme encore du même auteur : *Liber beati Augustini de verbo Dei*; — *Sermo de silentio*; — *Ex cronica Brabantica*. — 12. *Chronicon de mirabilibus eventibus*. — 13. *Expositio Passionis Dominicae*. — 14. *Vita vener. Mariae de Lille, Beginæ in Herenthals cognata suæ*. Ces trois dernières œuvres sont, d'après Sanderus, réunies dans un seul volume in-4o, et écrites par l'auteur lui-même. Tous les autres ouvrages que l'on trouve cités dans Mauburnus, comme : *De Regno Dei, XVIII lib.*; *Absida de vita et passione Domini, prosa et metro*; de *Arte oratoria*; de *Chirurgia*, etc., sont perdus, au témoignage de Sanderus.

Léon Goemans.

Sanderus, *Bibliotheca manuscripta*, t. II, p. 46. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*, p. 535. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 689. — Mauburnus, *Venatorium Canonico-rum Regularium*, ms. n° 44973 de la Bibl. royale, p. 493. — Hoybergius, *Notationes in Corsendoncum Joh. Latomi*, p. 85 et 420. — Piron, *Algemeene levensbeschrijvingen*, p. 423. — Paquot, *Matériaux pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. IV. — Ch.-Ign. Welyaerts, *Geschiedenis van Corsendonck* (Turnhout, 1884); t. II, cc. 24, 25, 31 et 32. — Edw. van Even, *Bloemardinne, de Brusselse ketterin* (Gent, 1894). — *Die Sammlungen der vereinten Familien- und Privat-Bibliothek Sr. M. des Kaisers* (Wien, 1873). — Les manuscrits cités de la Bibl. de Bourgoigne.

MEERHOUTS (Antoine), professeur, traducteur et auteur d'un exercice dramatique, né à Culembourg (Hollande), le 21 avril 1608, mort à Anvers, le 25 octobre 1678. Il entra dans la Compagnie de Jésus, à Malines, le 29 juillet 1627. Il enseigna successivement les humanités, la philosophie, l'Écriture sainte et la théologie morale, et fut recteur des collèges de Ruremonde, d'Ypres et de la maison professe d'Anvers.

Il a laissé les œuvres suivantes : 1. *Triomphe der goddelijke liefde*, tragédie représentée au collège de Courtrai en 1631. — 2. *Interna convenientia cum Jesu Christo, ex gallico*. Anvers, Mich. Cnobbaert, 1665 et 1669; in-12. (En flamand). Le P. Sommervogel croit que c'est la traduction de l'ouvrage de Bernières de Louvigny, intitulé : *Intérieur chrétien, ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus-Christ*. Paris, 1659. — 3. *Discrimen*

inter temporale et æternum, ex latino. Anvers, Mich. Cnobbaert, 1666; in-12. (En flamand). C'est la traduction de l'ouvrage du P. Nieremberg. Mais on se demande si le P. Meerhouts en est bien l'auteur, Le P. André de Boeye en a publié une sous son nom, à Anvers, chez le même libraire, en 1648 et 1664. — 4. *Sancta hebdomada virtutum S. Francisci Xaverii, ex latino*. Anvers, Corneille Woons, 1666; in-12 (En flamand). Ces traductions doivent être anonymes.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 866-867.

MEERMAN (Arnold), écrivain ecclésiastique. Voir MERMANNUS (Arnold).

MEERSCH (Auguste-Théodore VANDER), biographe, né à Gand, le 25 août 1810, mort dans cette ville, le 7 novembre 1881. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et fut, en 1833, promu docteur en droit. Ayant abandonné le barreau, Vander Meersch, qui était naturellement porté vers les recherches historiques, fut attaché pendant quelque temps aux archives de la Flandre orientale. Lors de la création de la *Biographie nationale*, le baron Jules de Saint-Genois le choisit pour l'aider dans les travaux préparatoires de cette publication. C'est à Vander Meersch qu'est due la première liste provisoire; malgré ses lacunes, cette compilation a rendu et rendra des services jusqu'au complet achèvement de l'œuvre : comme l'a dit Ad. Siret, c'est le canevas sur lequel notre travail est tissé. Attaché, depuis 1861, à la *Biographie nationale*, Vander Meersch voua toute son activité à l'entreprise académique et au fonctionnement de ses rouages : impression, comptabilité, correspondance, etc. Il assumait, en outre, la tâche bien ingrate de rédiger les notices d'auteurs secondaires, dont personne ne voulait se charger; c'est ainsi que ce dictionnaire contient un millier de petits articles dus à sa plume facile. Il collabora également à plusieurs jour-

naux quotidiens, où il traita des sujets politiques et économiques. Auguste Vander Meersch a rendu trop de services à la *Biographie nationale* pour que celle-ci n'enregistre pas son nom, comme celui d'un travailleur aussi modeste que zélé.

Paul Bergmans

Ad. Siret, *Rapport sur les travaux de la Commission de la Biographie nationale pendant l'année 1881-1882*, p. 1-4. — *De Vlaamsche Wacht* (Gand), 20 novembre 1881. — *Messenger des sciences historiques*, 1881, p. 509. — Renseignements particuliers.

MEERSCH (*Désiré-Joseph VANDER*), médecin, historien, fils de l'architecte Philippe Vander Meersch (voir plus loin), né à Audenarde, le 15 septembre 1789, et y décédé, le 17 octobre 1863. Nommé, en janvier 1812, pharmacien en chef à l'hôpital militaire de Gand, il subit, en novembre 1813, les examens nécessaires pour exercer les fonctions d'officier de santé. En mai 1817, il obtint, à l'université de Leyde, le grade de docteur en médecine. Il rentra alors dans sa ville natale pour y pratiquer son art, et devint médecin à l'hôpital civil Notre-Dame (1818); il occupa également à Audenarde les fonctions de marguillier de l'église Sainte-Walburge, et de secrétaire de l'Académie royale de dessin et d'architecture. Il montra un grand dévouement dans l'exercice de son art et reçut, en 1834 et 1851, des médailles d'honneur du gouvernement, en récompense des services qu'il avait rendus lors des épidémies de choléra de 1832 et 1849.

Laborieux et modeste, il consacrait tous ses loisirs à des études littéraires et historiques. En 1820, il obtint un premier prix au concours ouvert par la chambre de rhétorique de Deynze pour la composition d'une élogie sur la mort du poète flamand P.-J. de Borchgrave. Mais l'histoire de sa ville natale l'attirait surtout. De patientes recherches dans les archives communales lui permirent de publier de nombreux et consciencieux travaux, qui devaient former la base d'une histoire d'Audenarde. Vander Meersch eut parfois le bonheur de faire

des découvertes scientifiques qui avaient plus qu'un intérêt local; c'est ainsi, notamment, qu'il découvrit le fragment des œuvres du poète Martin van Torout. La plupart de ses notices ont paru dans le *Messenger des sciences historiques*, le *Belgisch museum*, la *Revue belge de numismatique*, etc. Il publia également plusieurs textes intéressants dans la collection des bibliophiles flamands. Je me bornerai à donner ici la liste des œuvres de Vander Meersch qui ont paru isolément :

1. *Dicht-stuk ter beantwoording op het voorwerp : een Rouw-klagt over het afsterven van den... dichter Petrus-Judocus De Borchgrave*. Audenarde, v^{re} D.-J. Bevernaege (1820); in-8°. Anonyme.
2. *Description de la monnaie obsidionale, frappée à Audenarde, pendant le siège que cette ville soutint, en 1582, contre le prince de Parme; précédée de quelques détails sur ce siège*. Gand, P.-F. de Goesin, 1827; in-8°, avec planche.
3. *Geschiedkundige aenteekeningen omtrent eenige oudheden ontdekt op het grondgebiet der stad Ronsse in den zomer van 1836*. Audenarde, Bevernaege frères, 1837; in-8°, avec une planche.
4. *'S Graven Raedkamer van Vlaenderen, onder een geschiedkundig oogpunt beschouwd, by haer eerste tydperk, 1385-1409*. Gand, F. et E. Gyselynck, 1838; in-8°.
5. *Inductions historiques sur Arnaud de Keyser, imprimeur à Audenarde de 1479 à 1482*. Gand, Annoot-Braeckman, 1841; in-8°. Extr. du *Bibliologue de la Belgique et du nord de la France*.
6. *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde sur les troubles arrivés dans cette ville en 1566*. Gand, Michiels frères, 1842; in-8°.
7. *Recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme, née à Audenarde en 1522*. Gand, Michiels frères, 1842; in-8°, avec portrait.
8. *Kronyk der Rederykkamers van Audenarde, van de vroegste tyden af tot omtrent den jare 1830*. Gand, F. et E. Gyselynck, 1844; in-8°, avec planches. Extrait du *Belgisch museum*.
9. *De slag van Crécy* (1346). *Fragment van een grooter rymwerk; voorafgegaan door een onderzoek of de Engelschen in*

dien slag kanonnen hebben gebruikt. Gand, F. et E. Gyselynck, 1844; in-8°. — 10. *Notice sur Gaspard Heuwick, Jean Snellinck et Simon de Pape, peintres belges*. Gand, L. Hebbelynck, 1845; in-8°, avec figures. Extrait du *Messenger des sciences historiques*. — 11. *Verhael der reformatie van de abdy van Maeydendale, voorheen een vrouwenklooster binnen de stad Audenarde. Naer een eventydig handschrift*. Gand, C. Annoot-Braeckman (1845); in-8°. Publication des bibliophiles flamands, 2^e série, no 4. — 12. *De Boec van Catone, een dietsch leerdicht, nyt het latyn. Naer een handschrift van het eynde der XIII^e eeuw*. Gand, C. Annoot-Braeckman (1846); in-8°, avec fac-simile. Publication des bibliophiles flamands, 2^e série, no 8. — 13. *Esquisses historiques sur la ville d'Audenarde pendant les troubles de la Flandre*. Gand, L. Hebbelynck, 1848; in-8°. Extrait du *Messenger des sciences historiques*. — 14. *Notice historique et généalogique sur la vicomté d'Audenarde*. Gand, L. Hebbelynck, 1848; in-8°, avec planches. Extrait du *Messenger des sciences historiques*. — 15. *Die historie vanden goeden vrouwen Griseldis, die een spiegel is geweest van patientien*. Gand, C. Annoot-Braeckman (1849); in-8°. Publication des bibliophiles flamands réservée aux membres seuls, 2^e série, no 2. — 16. *Notice sur les monnaies obsidionales d'Audenarde, frappées pendant les sièges de 1582; précédée d'un aperçu historique sur l'état de cette ville, avant, pendant et après ce siège*. Bruxelles, Em. Devroye, 1850; in-8°, avec pl. — 17. *Eene geldlotery te Audenarde, in 1455*. Gand, De Busscher frères, 1851; in-8°. Extrait des *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*. — 18. *Gedenkschrift van het eeuwfeest der instelling van het broederschap van den H. Macharius, in de parochiale kerk van O.-L. Vrouw te Pamele*. Audenarde, C. De Vos, 1853; in-12. Anonyme. — 19. *Verhael van den opstand der gemeente van Audenarde tegen hare wettige overheid, ten jare 1539, gedurende de geestelike onlusten*. Gand, De Busscher, 1860; in-8°. Extrait des *Annales de la Société royale des beaux-arts et*

de littérature de Gand. — 20. *Audenaerdsche drukpers, 1479-1830*. Audenarde, Bevernaege-Van Eechaute, 1864; in-8°, avec portrait et figures. — 21. *De krokodil van Kerselaer. Eene audenaersche saga of volksvertelsel uit de XVI^e eeuw, in plaetselyk dialect*. Audenarde, Bevernaege-Van Eechaute, 1868; in-16. Publication posthume faite par les soins de J. Vande Velde, archiviste d'Audenarde.

Outre ces deux dernières œuvres qui ne virent le jour qu'après sa mort, D.-J. Vander Meersch a laissé en manuscrit des *Audenaerdsche avondstonden*, et un important travail en flamand sur l'histoire de la tapisserie à Audenarde, accompagné d'une traduction française.

Paul Bergmans.

Souvenir mortuaire, avec portrait lithographié par Fl. van Loo. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1863, p. 386-392; notice d'Edm. Vander Straeten, réimprimée à la suite de l'*Audenaerdsche drukpers* de D.-J. Vander Meersch. — Renseignements particuliers.

MEERSCH (François-Winoc-Augustin VANDER), auteur dramatique, vivait vraisemblablement au commencement du XVIII^e siècle. Curé de Meteren, commune de la Flandre française qui dépend actuellement de l'arrondissement d'Hazebrouck, il écrivit deux petits drames allégoriques en vers flamands sur la translation des reliques des saints Pierre et Paul et sur celle des fragments de la vraie croix, qui furent représentés à Meteren, par la jeunesse de la paroisse, lors de la réception solennelle de ces reliques, respectivement le 29 juin 1741 et le deuxième dimanche de mai 1748 : *Plechtige inhaeling van de reliquien van de heylige apostelen Petrus ende Paulus, patroonen van de kerke van Meteren, op den 29 juny 1741. Als ook van de reliquien van het heylig Kruys, plegtelyk ingehaelt in de zelve kerke van Meteren, op den tweeden sondag van mey 1748, speelgewys opgesteld door den zeer eerverdigen heer ende meester Franciscus-Winocus-Augustinus vander Meersch, in syn leven pastoor van het selve Meteren*. Ypres, Th.-F. Walwein, s. d.; in-8°. Le titre indique, comme on le voit, que Vander

Meersch était mort à l'époque de la publication de ses pièces par l'imprimeur Walwein, qui exerça de 1750 à 1788.

Paul Bergmans.

Annales du Comité flamand de France, 1855, p. 371; 1860, p. 38 et 81. — A. Diegerick, *Bibliographie yproise* (Ypres, 1873-1884), p. 336.

MEERSCH (*Jean-André VANDER*), général. Voir MERSCH (*Jean-André VANDER*).

MEERSCH (*Léopold VANDER*), médecin, né à Rumbeke, mort à Moorslede, en 1852. Il fit ses études de médecine à l'université de Gand, et y conquit le grade de docteur, après avoir soutenu, le 13 janvier 1827, une thèse sur la coqueluche. Sa dissertation a été imprimée : *Dissertatio medica inauguralis de morbo cucullato*. Roulers, Stock-Werbrouck, 1827; in-4°.

Paul Bergmans.

MEERSCH (*Nicolas VANDER*), peintre, florissait à Gand, vers le milieu du x^{ve} siècle. Les comptes communaux nous le montrent travaillant assez fréquemment pour sa ville natale, soit qu'il exécute des ouvrages de peinture à des édifices comme les Halles (1439-1440) ou le Beffroi, dont il dore le dragon en 1445 et dont il décore le cadran en y peignant les quatre évangélistes en 1458, soit qu'il livre des blasons ou d'autres emblèmes. De 1443 à 1447, Nicolas Vander Meersch coopéra, avec Jean Martins, à l'ornementation du dais que les Gantois offraient chaque année à Notre-Dame de Tournai; en 1452-1453, il restaura une statue de saint Georges. En 1444, le chevalier Adrien Vilain lui acheta, moyennant la somme considérable de 43 livres de gros, ou 516 livres parisis, un tableau pour l'église de Tamise. Nicolas Vander Meersch est mentionné, en 1440, comme doyen de la corporation des peintres et sculpteurs. Il devait s'adonner également au culte des lettres, car, en 1453, suivant De Busscher, il était doyen de la célèbre chambre de rhétorique gantoise, la *Fontaine*.

Un Pasquier Vander Meersch est inscrit, en 1470-1480, dans le registre de la confrérie Saint-Luc, à Bruges.

Paul Bergmans.

Ed. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois des xiv^e et xv^e siècles* (Gand, 1839), p. 56-58 et 182.

MEERSCH (*Philippe VANDER*), peintre, né à Audenarde, en 1749, mort dans cette ville, en 1819. Appartenant à une famille fixée à Audenarde depuis quatorze générations, il étudia la peinture chez un de ses parents, puis à Anvers, où il suivit les cours de l'Académie de peinture et de l'amphithéâtre anatomique. Après avoir fréquenté l'atelier d'Antheunissen, Vander Meersch se rendit à Paris, vers la fin de 1769, afin de se perfectionner. A l'Académie de Saint-Luc, où il fut admis, il partagea son temps entre la peinture et l'architecture; mais ce dernier art l'emporta bientôt et, sans renoncer complètement au pinceau, il étudia assidûment à l'Académie royale d'architecture et à l'Ecole des arts de Blondel. En 1773, il revint dans sa ville natale et y conçut l'idée d'y créer, avec A. Vanden Hende, une école gratuite de dessin et d'architecture; elle prospéra rapidement, et, en 1776, le magistrat obtint pour elle de Marie-Thérèse la reconnaissance royale. Un bâtiment, spécialement construit pour la nouvelle institution sur le plan de Vander Meersch, fut inauguré solennellement en 1780, et les fondateurs, qui y professèrent jusqu'à la fin de leur carrière, eurent la satisfaction de voir prospérer la nouvelle Académie. Architectes-ingénieurs de la châtellenie d'Audenarde, Vanden Hende et Vander Meersch sont les auteurs de la plupart des monuments érigés dans cette ville à leur époque, ainsi que d'une vaste carte panoramique d'Audenarde, avec les fortifications et les faubourgs (1777), qui est encore conservée à l'hôtel de ville. On doit en particulier à Vander Meersch le maître-autel de l'église Sainte-Walburge. La correction de ses dessins faisait regretter à ses amis qu'il ne se livrât pas

davantage à la peinture; on peut citer, de sa main, deux tableaux enchâssés dans la boiserie du chœur de l'église d'Etichove : *l'Echelle de Jacob* et *la Barque de saint Pierre*. Philippe Vander Meersch est le père de Désiré-Joseph dont la biographie figure plus haut.

Paul Bergmans.

D.-J. Vander Meersch, *Notice sur Gaspar Heurick, Jean Snellinck et Simon de Pape, suivie d'un mot sur le premier fondateur de l'Académie de dessin, à Audenarde, en 1773* (Gand, 1845; extr. du *Messenger des sciences historiques de Belgique*), p. 27-31.

MEERSCH (*Polydore-Charles VANDER*), historien, bibliographe, né à Gand, le 13 août 1812, et y décédé, le 29 avril 1868. Après avoir obtenu, en 1835, le diplôme de docteur en droit, il suivit l'inclination naturelle qui le portait vers les études historiques et littéraires. En 1836, il fut nommé sous-bibliothécaire de l'université de Gand; il remplit, jusqu'en 1843, ces fonctions et eut l'occasion d'y mettre à profit les connaissances bibliographiques qu'il avait acquises sous la direction de son oncle, P. Lammens. Vander Meersch fut ensuite appelé à succéder, comme conservateur des archives de l'Etat, au baron de Saint-Genois; il se consacra avec ardeur aux multiples devoirs de cette nouvelle position, et rendit de nombreux services tant aux travailleurs qu'à l'administration même. Il fut également inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour la ville et le ressort de Gand, vice-président du jury pour la délivrance du diplôme d'élève universitaire, secrétaire de la commission provinciale de statistique, membre de la commission de classement des archives de l'ancien conseil de Flandre et membre de la commission des prisons de Gand. Partout, comme l'a dit un de ses biographes, il laissa des traces de sa fructueuse collaboration.

Travailleur infatigable, P.-C. Vander Meersch a beaucoup écrit sur la biographie, l'économie politique et l'histoire de la Flandre. Parmi ses principales œuvres, il faut citer ses consciencieuses recherches sur la vie et les travaux des

imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger, qui lui valurent la décoration de la Couronne de chêne des Pays-Bas; son remarquable travail sur le paupérisme dans les Flandres, avec lequel il obtint le prix quinquennal des sciences morales et politiques, en 1856; son importante édition du *Mémorieboek der stad Ghent*, d'une si grande utilité pour l'histoire locale; son mémoire intéressant sur la ville de Gand considérée comme place de guerre. Un des directeurs du *Messenger des sciences historiques de Belgique*, il inséra dans ce recueil des articles historiques et critiques, dont il serait trop long de donner l'énumération. Il coopéra également au *Bulletin du bibliophile belge*. Enfin, il rédigea de nombreux catalogues de bibliothèques importantes, vendues à Gand depuis 1838, où s'attestent sa science et sa compétence bibliographique; je me bornerai à citer les catalogues Lammens, Brisart, Van Gobbelschroy, d'Hane de Steenhuyse, De Bremmaecker, Carton, et surtout celui de la collection de Borluut de Noordonck, qui se consulte encore avec fruit. Voici la liste des ouvrages de P.-C. Vander Meersch qui ont paru séparément :

1. *Inventaire des cartes et des plans conservés aux archives de la Flandre orientale, accompagné de notes et d'éclaircissements*. Gand, J. Vandenbranden, 1840; in-4°. Publié par ordre du conseil provincial. — 2. *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger, pendant les XV^e et XVI^e siècles*. Gand, L. Hebbelynck, 1844 [-1850]; in-8°. Extrait du *Messenger des sciences historiques*. Nouvelle édition sous le titre : *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais, établis à l'étranger, et sur la part qu'ils ont prise à la régénération littéraire de l'Europe au XV^e siècle*. Gand, L. Hebbelynck, 1856; in-8°. Le premier volume, seul paru, est précédé d'une introduction étendue sur les origines de l'imprimerie. — 3. *Recherches sur la vie et les travaux de Pierre de Keyser, imprimeur à Paris*. Gand, L. Hebbelynck, 1846; in-8°. Tirage spécial d'un chapitre

de l'ouvrage précédent. — 4. *De l'ancienne Abbaye de Saint-Pierre, à Gand, et des actes administratifs qui ont précédé sa démolition.* Gand, L. Hebbelynck, 1847; in-8°, avec planches. Extrait du *Messenger des sciences historiques.* — 5. *Notice sur un exemplaire unique des Chansons de Namur de Jean Lemaire des Belges.* Gand, De Busscher, 1848; in-8°. Extrait des *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.* — 6. *Notice historique sur le paupérisme en Flandre.* Gand, De Busscher, 1851; in-8°. Extrait des *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.* — 7. *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la province de la Flandre orientale depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours (1740-1850).* Bruxelles, M. Hayez, 1852; in-4°. — 8. *Memorieboek der stad Ghendt, van t' j. 1301 tot 1737.* Gand, C. Annoot-Braeckman, 1852-1861; in-8°, 4 vol. Publication de la société des bibliophiles flamands, 2^e série, n° 15. — 9. *Mémoire sur la ville de Gand, considérée comme place de guerre.* Bruxelles, M. Hayez, (1854); in-4°, avec planches. Extrait du tome XXV des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique.* — 10. *Wulfaert Vilainsteen, à Gand.* Gand, L. Hebbelynck, 1855; in-8°, avec pl. Extrait du *Messenger des sciences historiques.* — 11. *De la reliure des livres à propos de deux reliures curieuses.* Gand, L. Hebbelynck, 1855; in-8°, avec pl. Extrait du *Messenger des sciences historiques.* — 12. *Sur l'ouverture du tombeau de Marguerite d'Autriche et de Philibert de Savoie, élevé dans l'église de Brou.* Gand, L. Hebbelynck, 1857; in-8°. Extrait du *Messenger des sciences historiques.* — 13. *Un mot sur la question de l'invention de l'imprimerie.* Gand, L. Hebbelynck, 1860; in-8°. Extrait du *Messenger des sciences historiques.* — 14. *Notice biographique sur Prudent van Duyse.* Gand, De Busscher (1860); in-8°. Extrait des *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.*

Paul Bergmans.

Em. Varenbergh, Polydore Vander Meersch, notice nécrologique (Gand, 1868; avec portr.);

extr. du *Messenger des sciences historiques de Belgique.* — *Le Bibliophile belge*, 3^e année (Bruxelles, 1868), p. 189-190.

MEERT (Philippe-Jean-François), médecin et bibliographe, né à Alost, le 16 septembre 1724, de François-Joseph et de Anne-Christine de Rudere, mort dans cette ville, le 13 janvier 1801. Après avoir terminé ses études, il alla d'abord s'établir à Wetteren, puis, peu après, il revint à Alost occuper les fonctions de médecin-pensionnaire. Meert était un érudit : comme praticien il s'était acquis une réputation telle que ses anciens professeurs de l'université de Louvain disaient qu'aussi longtemps qu'il exercerait la médecine à Alost, il était inutile que les habitants de cette ville vinssent leur demander des consultations. Toutefois, les devoirs de sa profession n'absorbaient pas complètement son temps, et il consacrait ses loisirs à l'étude de l'antiquité. Il s'occupait aussi d'une façon très active, avec son ami J. De Gand, de recherches bibliographiques sur Thierry Martens. Meert et De Gand étaient parvenus à réunir dans leurs bibliothèques jusqu'à cinquante-neuf éditions sorties des presses du célèbre imprimeur alostois, sur quatre-vingt-une qu'ils avaient eu l'occasion de voir, sans compter les trente et une éditions qu'ils ne connaissaient que par des citations de bibliographes; aujourd'hui ce nombre est bien plus considérable. Avec la collaboration de Meert, De Gand rédigea des *Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens*, restées à l'état de manuscrit et publiées en 1845, par l'avocat F.-J. de Smedt, d'Alost. C'est surtout aussi grâce à l'intervention de Meert que les échevins d'Alost élevèrent à Thierry Martens le monument que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église Saint-Martin.

Le savant médecin avait réuni une bibliothèque considérable comprenant plus de six mille volumes et une galerie de cent onze tableaux; des cartes, des estampes et des dessins complétaient cette collection, dont la vente eut lieu à Alost le 10 janvier 1803. Nous n'avons

retrouvé aucun des ouvrages manuscrits qu'il aurait laissés sur des questions médicales et sur la bibliographie.

Dr Victor Jacques.

Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens (Martinus, Mertens), par feu M.-J. de Gand, d'Alost. Ouvrage revu, annoté et augmenté de la galerie des hommes nés à Alost, qui se sont distingués aussi bien dans la philosophie, l'histoire et la politique, que dans les sciences et les arts. Alost, 4848 (par F.-J. de Smet, avocat). — De Potter en Broeckaert, Geschiedenis van de gemeenten der Oost-Vlaenderen, 7e reeks, t. IV, p. 312. Alost, 4876.

MEERT (Pierre), peintre, mort à Bruxelles en 1669. Cet artiste fut un des hommes de talent qui fleurirent à Bruxelles pendant le XVII^e siècle, mais dont on a gardé peu le souvenir, parce que la plupart de leurs productions ont péri dans le bombardement de cette ville, avec les pièces qui rappelaient leur existence. Meert avait en effet beaucoup travaillé pour les métiers et les serments, dont les maisons d'assemblée furent presque toutes la proie de l'incendie, en 1695. On sait cependant qu'il fut reçu apprenti peintre en 1629 et maître en 1640. Corneille de Bie dit qu'il avait quarante-deux ans en 1661, lorsque parut son livre sur les peintres flamands; ce détail rapporterait la naissance de Meert à 1619, date qui paraît acceptable. Il exécuta, dit-on, le portrait de Van Dyck avec tant de talent que son œuvre aurait été jugée digne de ce grand artiste. On ne possède en Belgique de ce maître qu'une toile représentant les *Doyens* (on dit à tort *syndics*, les métiers de Bruxelles n'avaient pas de *syndics*) de la corporation des poissonniers. « Placée au musée entre deux chefs-d'œuvre de Rubens », a dit un critique, « faisant pendant au magnifique portrait de famille de Corneille de Vos, elle supporte bravement cet écrasant voisinage; c'est en dire la haute valeur. Ces quatre bourgeois agenouillés, largement drapés dans leurs costumes d'un noir intense, aux têtes fines, bien caractérisées et modelées en pleine pâte dans des colorations lumineuses et vigoureuses, s'enlèvent magistralement sur le fond uniforme d'un

« simple frotis bitumineux ». Au musée de Berlin on voit du même peintre une toile où un *Matelot et sa femme causent au bord de la mer*. On lui attribue un *Sujet de conversation*, que Pitteri aurait gravé.

Alphonse Wauters.

Nagler, *Kunstler Lexicon*, t. XVIII. — Fétis, *Catalogue du Musée royal de Bruxelles*, p. 336 (édit. de 1864). — A.-J. Wauters, *la Peinture flamande*, p. 345 (édit. de 1883).

MEERTS (Lambert-Joseph), violoniste, né à Bruxelles, le 6 janvier 1800, mort dans cette ville, le 12 mai 1863. Après avoir, par pur agrément, étudié le violon, Meerts fut forcé, à la suite de revers de fortune éprouvés par sa famille, de chercher des ressources dans son talent précoce. Dès l'âge de quatorze ans, il était premier violon et répétiteur au théâtre d'Anvers. C'est vers cette époque qu'il reçut des leçons de Fridzeri; il étudia sous sa direction les œuvres des anciens maîtres italiens. Plus tard, des séjours à Paris lui permirent de suivre les leçons de Lafont et d'Habeneck; Baillot l'aïda également de ses conseils. Revenu à Bruxelles, Meerts se livra à l'enseignement et à la composition de fantaisies, d'airs variés et de concertos qui ajoutèrent à la réputation dont il jouissait comme virtuose. Entré à l'orchestre du théâtre de Bruxelles, en 1828, il en devint premier violon solo en 1832. Fr.-J. Fétis étant venu prendre la direction du Conservatoire de cette ville, Meerts étudia la composition d'une manière approfondie, d'après la méthode de ce maître, et fut amené à rechercher les véritables bases de l'enseignement de son art.

Ces méditations aboutirent à la publication d'ouvrages remarquables sur le mécanisme du violon, qui sont restés classiques. Dans l'ordre chronologique, il faut citer d'abord ses *Etudes pour violon avec accompagnement d'un second violon*. L'auteur y étudie, en deux suites, les six coups d'archet fondamentaux, dans lesquels il était parvenu à faire rentrer tous les traits de la musique de violon. Il développa cette méthode dans les deux parties de son

Mécanisme du violon. Sur ces entrefaites, il fut nommé professeur au Conservatoire de Bruxelles (1835); il donna aussitôt sa démission de violoniste du théâtre pour se consacrer tout entier à l'enseignement. S'occupant ensuite du mécanisme de la main gauche, il publia, dans cet ordre d'idées : *Douze études considérées comme introduction à la seconde partie du mécanisme du violon, en ce qui regarde la double corde, et Trois livraisons sur l'étude de la deuxième, de la quatrième et de la sixième position.* Enfin, il établit une méthode de nuances au moyen de la pression des doigts sur la baguette de l'archet, qui permet d'exprimer les nuances les plus délicates avec une grande justesse; il écrivit trois études spéciales sur ce sujet. Il compléta lui-même divers détails de son enseignement dans des ouvrages spéciaux, tels que : *Douze livraisons de rythmes sur des motifs de Beethoven; Trois études pour le style fugué et le staccato; le Mécanisme de l'archet en douze études pour violon seul; le Travail journalier des jeunes solistes; Six fugues à deux parties pour violon seul; Trois études brillantes, etc.* Toutes ses œuvres ont été publiées par la maison Schott, à Mayence et Bruxelles.

L'excellence de l'enseignement de Meerts se fit vivement sentir dans l'orchestre des concerts du Conservatoire de Bruxelles; sa méthode donnait en effet aux jeunes violonistes une sûreté de main et une unité d'archet remarquables. Le gouvernement récompensa la haute valeur de Meerts en le nommant chevalier de l'ordre de Léopold, en 1855. Presque tous les virtuoses contemporains, Vieuxtemps, Léonard, Joachim, Sivori, etc., ont eu la plus grande estime pour ses travaux, qui ont été appliqués à l'étude du violoncelle par Bockmühl, Servais et Warnot, et à celle de la contrebasse par Bernier.

Paul Bergmans.

Moniteur belge, 45-46 mai 1863, p. 2297 (discours de M^r Fétis). — Ed.-J. Grégoir, *Galerie biographique des artistes musiciens belges* (Bruxelles, 1862), p. 429-430. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 32-34. — Ed.-J. Grégoir, *Les Artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle* (Bruxelles, 1888), p. 303-304.

MEES (Henri), acteur, né à Bruxelles, en 1757, mort à Varsovie, le 31 janvier 1820. Nous le trouvons attaché au théâtre de Bruxelles, dirigé alors par Vitzthumb, dès l'année 1774-1775; il reçoit, à cette époque, 500 florins de gages, pour remplir les « rôles de convenance » et pour battre la caisse; en 1776-1777, ses appointements sont portés à 600 florins. De 1779 à 1781, il suivit, à Gand, Vitzthumb dont il avait épousé la fille, Anne-Marie, qui chantaient les dugazons. Son talent s'étant formé, nous le voyons, en 1781-1782, remplir en chef, à Bruxelles, l'emploi de première basse-taille. « Un extérieur agréable, » dit Fétis, « une belle voix, la » connaissance de la musique et de l'art » du chant lui firent obtenir de brillants » succès à la scène. Aussi noble dans » Agamemnon que comique dans le » Tonnellier, cet artiste est encore regretté », écrit son fils en 1828. En 1792-1793, les deux époux ne touchaient pas moins de 10,000 livres d'appointements.

Partisan enthousiaste du gouvernement autrichien, Henri Mees quitta la Belgique à la suite des événements de la fin du XVIII^e siècle, et alla établir, en 1796, un opéra français à Hambourg; mais cette entreprise échoua, et il se rendit à Saint-Petersbourg, où il fut attaché au théâtre de la cour. En 1810, il se retira à Varsovie, où il dirigea un théâtre français, et où il finit ses jours, vivant d'une pension que lui faisait l'empereur de Russie. Il jouissait, dans cette dernière ville, d'une estime qui rendit ses funérailles imposantes. De son mariage avec Anne-Marie Vitzthumb, il avait eu un fils, Joseph-Henri, dont la notice suit.

Paul Bergmans.

Castil-Blaze, *Dictionnaire de musique moderne*, édit. publ. par J.-H. Mees (Bruxelles, 1828), p. 55-56. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864). — Fr. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. II (Bruxelles, 1879), *passim*.

MEES (Joseph-Henri), compositeur et théoricien musical, fils du précédent, né à Bruxelles, le 28 mai 1777. Il manifesta des dispositions très précoces pour la

musique : dès cinq ans, il chantait à l'église; à sept ans, il commençait l'étude du violon, et, à dix, il tenait sa partie à l'orchestre du théâtre. Il perfectionna son talent sous la direction de Pauwels, élève très distingué de Fiorillo, et étudia l'harmonie et le contrepoint avec son grand-père, Vitzthumb. En 1796, il suivit son père à Hambourg, et malgré sa jeunesse, il tenait déjà l'emploi de chef d'orchestre. Deux ans après, il fut attaché, en la même qualité, à la cour du duc de Brunswick. Après avoir visité l'Allemagne, la Suède, la France et l'Angleterre, il revint à Bruxelles, en 1816, et y établit une académie de musique d'après la méthode du mélodiste; il la dirigea avec Snel jusqu'en 1830. C'était, après l'établissement de Roucourt (1813), la première institution musicale régulière et complète dans la capitale. Il établit également, en 1824, une école de musique à Anvers.

A la suite de la révolution belge, Mees se remit à voyager, visita Paris, l'Italie et l'Angleterre pour se rendre en Russie, où il se fixa à Kiev. Pendant quinze ans, il y dirigea une académie de musique analogue à celle qu'il avait fondée à Bruxelles; il donna également des leçons au pensionnat impérial de cette ville. En 1838, il était chef d'orchestre de l'Opéra de Saint-Petersbourg. Plus tard, il se rendit à Paris, auprès de son fils qui était directeur de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et c'est là probablement qu'il mourut, après l'année 1855.

Comme compositeur, il a fait représenter, le 9 novembre 1816, au théâtre de Bruxelles, un opéra-comique en un acte : *le Fermier belge*, paroles de Ph. Lesbroussart, pièce de circonstance écrite à l'occasion du mariage du prince d'Orange, depuis Guillaume II. On cite encore une grande cantate exécutée à Aix-la-Chapelle, le 3 novembre 1818, qui fut publiée par souscription; un oratorio : *Esther*, dont des fragments furent exécutés à Bruxelles, en 1823; *le Civisme ou le Belge ami zélé de la patrie et du roi*, cantate patriotique im-

provisée en l'honneur de Guillaume I^{er}; un chant : *A la nation néerlandaise*; un trio comique : *les Mirlitons*, chanté par la Malibran, Masi et Lablache en Italie; une sonate pour alto, et de nombreuses romances.

Les ouvrages didactiques de Mees sont : 1. *Tableaux synoptiques du mélodiste*. Bruxelles, 1827; in-4°. — 2. *Explication de la basse chiffrée*. Bruxelles, 1827; in-4°. — 3. *Etrennes lyriques. Méthode raisonnée pour exercer la voix et la préparer aux plus grandes difficultés*. Bruxelles, Mme Noblet, 1828; in-4°. — 4. *Théorie de la musique mise en canons à l'usage des écoles de musique; et disposée pour les classes. Solfèges à trois voix*. Bruxelles, s. d. (1828); in-4°, 4 parties. — 5. *Méthode de guitare*. En 1826, Mees publia encore à Bruxelles une édition du *Dictionnaire de musique moderne*, de Castil-Blaze, à laquelle il ajouta un *Abrégé sur la musique moderne* (que l'on rencontre aussi séparément avec un titre spécial), qui comprend une biographie des musiciens belges. L'année suivante, il donna une nouvelle édition annotée des *Mémoires ou essais sur la musique* de Grétry (Bruxelles, 1829; in-18, 3 vol.). Pendant son séjour en Belgique, il édita un journal de chant, dédié à la princesse d'Orange : *le Maître à chanter*, qui jouit d'un certain vogue.

Paul Bergmans.

Ed.-J. Grégoir, *Galerie biographique des musiciens belges* (Bruxelles, 1862), p. 131. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 54-55 et supplément, t. II (Paris, 1880), p. 197. — *Messenger des sciences*, 1872, p. 96. — Ed.-J. Grégoir, *Les artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle* (Bruxelles, 1885), p. 304-306. — Edm. Vander Straeten, *Nos périodiques musicaux* (Gand, 1893), p. 28 et 58.

MEESE (Gilles), poète dramatique, né à Ypres, le 16 février 1611, entré dans l'ordre des Jésuites, le 3 octobre 1631, et mort à Lorette, le 27 décembre 1658. On croit qu'il y remplissait les fonctions de pénitencier. On a de lui : 1. *Sedecias Tragedie, vertoont door de jonckheyt der Societeyt Jesu binnen Ypre*, den 12 February 1638. Ypres, Ph. de Lobel, 1638; in-4°, 2 ff. — 2. *Imago B. V. miraculosa Runxputen-*

sis. *Heiloæ in Germania I*; dans l'*Atlas marianus* du P. Gumpenberg (1672), n. DLVII, p. 647. — 3. *Imago B. V. miraculus. de Libercourt. Libercourtii in Germania*; ibid. n. DLIX, p. 648.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jesus*, t. V, col. 867.

MEESTER (*André DE*), ou **MEESTERUS**. Voir **DE MEESTER** (*André*).

MEETKERCKE (*Adolphe VAN*), homme d'Etat, né à Bruges en 1528, mort à Londres, le 6 octobre 1591. Issu d'une famille noble, il était fils de Jacques van Meetkercke, échevin du Franc de Bruges, et de Colette Maulde. Il fit d'excellentes études de droit et débuta à l'âge de trente-sept ans, dans la république des lettres en publiant un essai sur la prononciation du grec, qui fut suivi par des traductions en vers latins de quelques idylles de Théocrite, de Phanocle, de Bion et de Moschus. Il était, à cette époque, échevin du Franc de Bruges.

Mais l'époque n'était pas aux idylles : les Pays-Bas se soulevaient contre la domination espagnole. Durant toute la première période des troubles, Meetkercke joua un rôle fort effacé. Le 8 novembre 1576, la Pacification de Gand était signée; le 23, Meetkercke fut député par les Etats généraux avec le marquis d'Havré, le seigneur de Liedekerke et de Willerval auprès du nouveau gouverneur don Juan d'Autriche. Il s'agissait d'obtenir le retrait des troupes espagnoles et de faire reconnaître la Pacification. Ce fut la première mission diplomatique de Meetkercke. Le 2 décembre, les députés furent reçus à Luxembourg par don Juan. Les négociations durèrent des mois; elles furent continuées à Marche-en-Famenne. Le 25 janvier, don Juan refusait catégoriquement; mais, dès le lendemain, il faisait des concessions et fut amené petit à petit à adhérer aux propositions. Le 12 février 1577, l'Edit Perpétuel de Marche-en-Famenne était signé par les députés et le gouverneur. Dès le 18 du même mois, les Etats gé-

néraux députaient Meetkercke et Zweveghem auprès du prince d'Orange pour lui exposer la tournure qu'avaient prise les négociations avec don Juan et lui rendre compte de ce qui s'était passé lors des préliminaires du traité. Le prince en effet n'avait pas été consulté. Les troupes espagnoles parties, don Juan fut reconnu comme gouverneur des Pays-Bas. Son premier acte fut d'essayer de réconcilier le prince d'Orange et son gouvernement. Il députa Meetkercke avec le duc d'Aerschot, Willerval et Hierges pour sonder le prince et voir à quelles conditions il ferait sa soumission. Mais le Taciturne se retrancha derrière l'avis que devaient émettre les Etats généraux de Hollande et Zélande, et il ne fut pas possible d'obtenir de lui une adhésion à l'Edit perpétuel, qu'il considérait comme une infraction à la Pacification de Gand. La bonne entente entre don Juan et les Etats généraux fut de courte durée. Il restait encore dans le pays plus de dix mille soldats allemands, et bientôt l'opinion publique exigea le départ de ces troupes. Don Juan, las de ces pourparlers, voulut frapper un grand coup, et s'empara par surprise de la citadelle de Namur le 16 juillet. Le 30 du même mois, les Etats généraux députaient Meetkercke auprès de don Juan pour exiger le départ des mercenaires allemands et l'évacuation de la citadelle d'Anvers; mais ce dernier point fut tranché quelques jours après : les gueux se rendirent maîtres de cette ville et chassèrent les Allemands. La guerre ouverte était inévitable. Dès le 2 août, Meetkercke écrivait aux Etats que don Juan s'y préparait. N'ayant pas confiance dans leurs propres forces, les Etats généraux députèrent, le 7 septembre, Havré auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre pour lui demander des secours. A la demande d'Orange, Meetkercke et Paul Buys furent joints à Havré. Le 12 septembre, Meetkercke faisait savoir à ses mandants qu'il se tenait à leur disposition : « com-
« bien que les affaires publiques de son
« office et particulières auxquelles pour
« sa longue absence, il n'a encores sy

« tost sceu mettre ordre, l'eussent peu légitimement excuser ». Le 17, les députés débarquèrent à Douvres. Le 23, les négociations commencèrent avec les ministres anglais. Avant son départ pour l'Angleterre, Havré avait mis le Taciturne au courant de la démarche faite par quelques grands seigneurs pour faire venir l'archiduc Matthias dans les Pays-Bas. Le 3 octobre, ce dernier s'enfuyait de Vienne. Sitôt que ce fait fut connu à la cour d'Angleterre, Elisabeth déclara à Meetkercke qu'elle ne reconnaîtrait l'archiduc Matthias que pour autant qu'il prît d'Orange comme lieutenant. L'arrivée de l'archiduc absorbait l'attention de tous dans les Pays-Bas. On laissa Meetkercke sans instructions et sans nouvelles, malgré ses lettres pressantes. La reine Elisabeth était indignée de ce manque d'égards. Cependant les événements se précipitaient; le 7 décembre, les Etats généraux prononçaient la déchéance de don Juan comme gouverneur. Le 10, les Etats signaient l'Union de Bruxelles. Dès le 14, Elisabeth, qui voyait la bonne entente régner entre Matthias et d'Orange, promettait à Meetkercke d'envoyer un délégué en Espagne pour demander au roi de reconnaître le prince autrichien comme gouverneur. Sur ces entrefaites, d'Orange avait persuadé à Matthias qu'il était urgent de créer un nouveau conseil d'Etat; le 21 décembre, Meetkercke en était élu membre, à raison des services qu'il avait rendus. Le 31 décembre, Meetkercke fait son rapport sur son ambassade en Angleterre. Havré, qui y était resté, obtint en janvier 1578 l'engagement formel de la reine de fournir des secours en hommes et en argent. Le 20 avril 1578, Meetkercke fut envoyé auprès des Etats généraux de Flandre par le conseil d'Etat : l'année précédente, les calvinistes étaient parvenus à s'emparer de la ville de Gand; mais de graves dissensions s'élevèrent bientôt entre eux. On comptait sur Meetkercke pour ramener la tranquillité dans les esprits. Le 15 juillet, il fut même envoyé une seconde fois; cependant les Pays-Bas offraient le singulier spectacle

de trois princes étrangers, prêtant leur appui à la révolte contre le roi d'Espagne, mais agissant chacun pour son compte. Outre Matthias, le prince palatin Casimir avait été appelé, grâce à l'instigation d'Elisabeth; le duc d'Anjou, dont les ambassadeurs avaient eu, en juin, des pourparlers avec Meetkercke, apparaissait vers la fin de juillet à Mons. L'empereur Maximilien, frère de Matthias, résolut d'offrir sa médiation en vue d'arriver à une paix durable. Le 6 août, les Etats généraux choisirent quelques délégués, parmi lesquels Meetkercke, pour négocier la paix; le 18 commencèrent les pourparlers qui se continuèrent, pendant tout le mois d'août, d'abord à Malines, ensuite à Louvain. Il n'y eut aucun résultat. Le 1er octobre, don Juan mourait, et la régence tombait entre les mains du prince de Parme. La tournure des événements en Flandre avait provoqué un vif mécontentement dans les Etats wallons. Des symptômes d'un rapprochement avec les Espagnols se manifestèrent dès le début de l'administration d'Alexandre de Parme. Le 13 décembre, les Etats généraux jugeaient nécessaire de députer Meetkercke avec deux autres plénipotentiaires vers les Etats d'Artois pour les engager à rester fidèles à l'Union. L'année 1579 s'ouvrit par un nouvel effort de l'empereur Rodolphe pour faire cesser les hostilités; le 10 janvier, les Etats généraux désignaient des ambassadeurs, parmi eux Meetkercke. Les négociations ne devant commencer qu'en mai, Meetkercke en profita pour continuer à agir auprès des Wallons. Nous le trouvons fin janvier et commencement de février dans le Hainaut, cherchant à entamer des pourparlers avec Anjou, auquel sa courte campagne dans les Pays-Bas avait fait perdre toutes ses illusions. Puis, en mars, il négociait de nouveau avec les Etats d'Artois. Au mois d'avril, il partait pour Cologne, où devait se tenir la conférence pour la paix. Le 8 mai, les séances étaient ouvertes et durèrent pendant toute l'année, tandis que Alexandre de Parme menait vivement la campagne contre

les troupes des Etats. Ce ne fut que le 4 décembre que les députés, envoyaient Meetkercke aux Etats généraux pour rendre compte des négociations. Meetkercke prévoyait pleinement que le résultat serait nul. Les Etats généraux l'envoyèrent en juin 1580 auprès des Etats de Flandre, qui manifestaient une certaine défiance à l'égard du Taciturne. Il s'agissait d'obtenir un renfort de troupes : Meetkercke l'obtint. Ce fut vers cette époque que Meetkercke se rallia ouvertement au calvinisme. Il fit sa profession publique à Anvers.

Une nouvelle carrière s'ouvrait pour Meetkercke. L'ancien conseil de Flandre avait eu maille à partir avec les calvinistes. En 1578, les échevins gantois décrétaient la suppression des privilèges du conseil. De là résultait un tort préjudiciable dans la bonne administration de la justice. Guillaume d'Orange résolut de rétablir un nouveau conseil au nom de l'archiduc Matthias. Les instructions de celui-ci sont du 24 juillet 1580. Meetkercke en fut désigné comme président. Les archives de cette cour, que les Espagnols considérèrent nécessairement comme illégales, ont disparu, de sorte qu'il est fort difficile de se rendre compte exactement de ce qui s'y passa. Meetkercke prit une grande part à l'administration de la ville de Gand sous les calvinistes. Lors de la visite à Gand du Taciturne, venu pour faire élire de nouveaux magistrats, le 13 août, ce fut encore Meetkercke qui présida aux opérations du scrutin. Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent point de prendre part à des négociations diplomatiques. Lorsque après la tentative d'Anjou contre Anvers (17 janvier 1583), il fallut négocier avec ce prince, Meetkercke conduisit les pourparlers. Il s'agissait d'obtenir du prétendant qu'il retirât les garnisons françaises des villes occupées, qu'il fixât sa résidence à Bruxelles, et qu'il s'entourât de gens du pays et non d'étrangers. Les Etats généraux eussent volontiers laissé partir d'Anjou, mais le prince d'Orange insistait pour qu'on le retint. D'Anjou ne savait ce qu'il voulait : les négociations traînèrent

pendant des semaines. Les députés ne parvenaient pas à lui faire signer un accord définitif. Le prince de Parme assiégeait Eindhoven; les gueux avaient hâte de s'entendre avec d'Anjou pour organiser le déblocement de la place; le 21 février, Anjou demandait Dixmude pour y établir sa résidence; le 5 mars, c'était Malines qu'il voulait. Enfin, le 11 mars, les Etats généraux résolurent de passer par ses exigences : on lui céda Dunkerque. Le 18 mars, l'accord était signé; on mit les troupes en branle pour venir au secours d'Eindhoven, mais le 20 avril la place capitulait. Cependant Anjou s'était fixé à Dunkerque. Quelques mois après, Alexandre Farnèse étant venu mettre le siège devant cette ville, le prétendant s'enfuit par mer à Calais.

Meetkercke resta à Gand jusqu'au moment de la capitulation de cette ville (17 septembre 1584). Puis il se réfugia en Hollande. Le meurtre du prince d'Orange (10 juillet 1584), et les succès de Farnèse avaient abattu le courage des Hollandais. Deux partis s'étaient formés chez eux, dont l'un, dirigé par Oldenbarneveldt et Marnix, était partisan d'un appel à la France; l'autre, inspiré par Paul Buys et Meetkercke, désirait obtenir l'appui effectif de l'Angleterre. Ce dernier parti l'emporta. En décembre 1585, Leicester débarquait à Flessingue, et un de ses premiers actes fut de constituer un conseil d'Etat dont Meetkercke fut membre. Meetkercke fut employé par Leicester pour diverses missions importantes. Entre autres, ce fut lui qui, en 1587, négocia avec les Etats d'Utrecht pour aplanir le différend soulevé par la suppression d'un des corps des Etats généraux.

Nous lisons dans une requête, apostillée, le 15 juin 1586, par le bourgmestre de Leyden, que Meetkercke demanda et obtint d'être exempté des impôts et de jouir de certains privilèges, « parce » qu'il était pauvre pour s'être ruiné « entièrement en se chargeant à ses frais » de nombreuses ambassades, et qu'il « avait de la peine à élever ses huit » enfants ».

Cependant Leicester faisait preuve d'une déplorable incapacité : il s'aliénait de plus en plus les régences des villes hollandaises. Mais il était soutenu par le parti des protestants fanatiques; les réfugiés des provinces méridionales étaient presque tous au nombre de ces derniers. On vit, vers le milieu de 1586, se former plusieurs conspirations pour livrer les villes hollandaises aux troupes de Leicester. Meetkercke eut le tort de se mettre à la tête de quelques personnes qui conçurent le plan de livrer Leyden aux Anglais vers le milieu du mois d'octobre. Il y eut de nombreux conventicules au palais de Cosme de Pescarengis. Mais ce dernier ayant été arrêté le 4 octobre pour dettes, l'un des conspirateurs prit peur et dénonça le plan aux échevins de la ville. La plupart des conspirateurs purent s'enfuir. Trois d'entre eux furent arrêtés, condamnés et mis à mort. Meetkercke parvint à s'échapper et se rendit en Angleterre, où il vécut encore trois ans. Il mourut le 6 octobre 1591, à Londres, et fut enterré à l'église Saint-Paul.

Meetkercke se maria deux fois : de Jacqueline de Cerf il eut cinq enfants : Nicolas, qui mourut le 11 juin 1591 au siège de Deventer; Antoine (mort le 7 octobre 1586), et trois enfants qui lui survécurent : Baudouin et Adolphe, qui entrèrent au service de la reine Elisabeth et sa fille Anna qui retourna à Bruges, après sa mort, et fit retour à la religion catholique; elle mourut religieuse. De son second mariage avec Marguerite de Lichtervelde, Meetkercke eut trois enfants : Edouard (1590-1657) qui devint professeur de théologie à l'université d'Oxford et deux filles.

La première œuvre de Meetkercke fut imprimée en 1565, à Bruges; c'était un traité sur la prononciation du grec (*de Veteri et recta pronunciatione lingue Græcæ commentarius, etc.*, 2^e édit., en 1576, Anvers). La même année parut de lui une édition de Moschus et de Bion (*Μόσχου τοῦ Σικελοῦ, καὶ Βίωνος Σμυρναίου Ἑιδύλλια* : p. 7, 9, 11, idylles de Moschus avec version en

prose latine de Meetkercke; p. 32, idylle de Bion, *id.*; p. 42, idylle de Phanoë, *id.*; p. 46, idylles de Moschus et de Bion, traduites en vers latins par Ange Politien, Eobanus Hessus, Henri Estienne; p. 67, une élégie de Propertius avec, p. 68, la traduction en vers grecs par H. Estienne; p. 69, traduction latine mot à mot de ce texte grec par Meetkercke). Il collabora également aux ouvrages publiés par Hubert Goltzius avec les frères Guy et Marc Lauwereyns, et Jean Stadius; aux fastes consulaires (1566); aux vies des empereurs romains, et à la Grande Grèce. En 1570, parut le *Theatrum orbis terrarum* de A. Ortelius. L'ouvrage est précédé d'un poème de Meetkercke, une centaine de vers, intitulés : *Παφροδία ἑκατοστήχως*. C'est sûrement vers cette époque que Meetkercke écrivit sa traduction de Théocrite en vers latins; elle ne parut cependant qu'en 1580 : *Theocriti Syracusani Epigrammata carmine latino reddita*, et fut publiée dans les *Parerga poetica* de Jean Posthius (Wurzburg, 1580; 2^e édit., Heidelberg, 1595), après le décès de Meetkercke; on y ajouta même deux poèmes sur sa mort, reproduits dans le *Bulletin du bibliophile belge* (1856, p. 333). Sweertius (*Athenæ belgica*, 1628) prétend qu'il laissa des mémoires, intitulés : *De tumultibus belgicis*; cette assertion est répétée par tous les biographes, mais jusqu'ici on n'a retrouvé aucune trace de cette œuvre. De Thou et Valère André se sont trompés en lui attribuant la rédaction des *Actes de la Pacification de Cologne*, où Meetkercke fut député; Bayle s'est trompé de même en attribuant cet ouvrage à Coornhert; c'est Aggée Albada qui le rédigea, ainsi que les notes qui l'accompagnent.

L. Willems.

Sweertius, *Athenæ belgica*. — Valère André. — Paquot. — Gachard, *Actes des Etats généraux des Pays-Bas*, 1861, 1866. — Diegerick, *Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les Etats généraux et d'Anjou*. — *Annales de l'Académie d'archéologie*, t. XIII et t. XIV.

MEGAN (G.-E.), peintre dont l'origine flamande est admise par un grand

nombre d'auteurs, mais dont les productions se rencontrent exclusivement en Autriche. Le catalogue de la ci-devant galerie du Belvédère, aujourd'hui galerie impériale, à Vienne, assure que Megan se fixa dans la capitale autrichienne vers 1616. Dans les Pays-Bas, c'est vainement que nous avons cherché la trace d'un artiste de ce nom. Tout porte à croire qu'il s'agit en réalité de Meganck, plutôt Meeganck, Renier, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule en mars 1607 comme fils de Jacques et d'Elisabeth de Loose, à moins qu'il ne s'agisse de Renier, fils d'Antoine et de Madeleine van Grimberghen, baptisé à Notre-Dame de la Chapelle, le 14 septembre 1637. Le premier se trouve inscrit à la corporation des peintres de sa ville natale en qualité d'élève de Godefroid Reegaerts, en 1618; le second, réclame son admission en 1656, comme élève de Léo van Heil. Il est d'autant mieux permis de croire que l'un ou l'autre artiste doit être identifié avec celui qui fait l'objet de la présente notice, que l'inventaire de l'ancienne galerie épiscopale d'Olmütz, dressé en 1691, mentionne expressément « Renier » Megan ». Nous ne serions pas éloigné de croire que Renier Meeganck accompagna en Autriche l'archiduc Léopold-Guillaume lors du départ de ce gouverneur général de nos provinces pour son pays natal (1656). On trouve au musée impérial, à Vienne, trois paysages inscrits au nom de Megan. Le n° 998, *Site boisé traversé par une chasse au cerf*, mesure 97 centimètres de large sur 73 centimètres de haut; le n° 999, *Intérieur de forêt, avec des voyageurs dépouillés par des brigands*, fond de montagnes, mesure 1 mètre 56 de large sur 97 centimètres de haut. Le n° 1000, enfin, *Campement de bohémiens dans un bois*, mesure 1 mètre 55 centimètres de large sur 97 centimètres de haut. Dans la galerie du prince de Lichtenstein, toujours à Vienne, figure un *Paysage avec ruines*, largeur 1 mètre 67 centimètres; hauteur 96 centimètres. M^r Th. de Frimmel signale d'autres créations du peintre dans les galeries de Her-

mannstadt, en Transylvanie, et à Vienne dans les collections Walch, Lahousen, Birkenstock, enfin dans la galerie Harlach. C'est aux recherches du même auteur qu'on doit de savoir que Megan avait pour prénom Renier. En Belgique, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici aucune œuvre portant la signature du peintre.

Henri Hymans.

T. von Frimmel, *Kleine Galerie Studien*, neue Folge. Vienne, 1894, p. 54; id. *Monatsblatt des Alterthums Vereins zu Wien*, 1894, p. 149; *ibid.*, *Mittheilungen aus der Gemälde-Sammlungen von Alt Wien*. — Engerth, *Kunsthistorische Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*. Gemälde, t. II, Wien, 1884.

MEGANCK (François-Dominique), théologien, naquit à Menin, le 27 mai 1684, et mourut à Utrecht, le 12 octobre 1775, dans sa quatre-vingt-douzième année. Il fit ses humanités dans sa ville natale et sa philosophie au collège flamand de Louvain, en 1770. Après avoir été proclamé maître ès arts, il se livra tout entier à l'étude de la théologie, qu'Opstraet enseignait alors avec éclat. Il reçut les ordres au séminaire de Tournai, puis il retourne à Menin, où, pendant quatre ans, il exerça son ministère sans qu'il eût qualité. C'était le temps où le jansénisme avait recruté de nouveaux zélés parmi les théologiens célèbres de l'université de Louvain; Huygens, Opstraet et Verschueren entraînèrent Meganck dans le parti de l'église d'Utrecht. Il quitta son pays, le 15 février 1713, et partit définitivement pour la Hollande. Van Erkel le nomma vicaire du Béguinage de Delft. Il devint alors un des plus zélés adeptes du jansénisme et travailla à en répandre les doctrines par la parole et par la plume. Nommé, en 1719, à la cure de Schoonhoven, il entreprit de réfuter le *Traité du schisme* du P. Longueval, publié à Bruxelles en 1718, sous les auspices du cardinal d'Alsace. Ce livre, que des traductions française et flamande avaient répandu dans les Pays-Bas, commençait à pénétrer dans les Provinces-Unies, grâce aux efforts de cardinal. Meganck avait résolu d'en

neutraliser l'influence au profit de la nouvelle Eglise menacée dans son chef, Steenhoven, que poursuivait la cour de Rome. Le P. Longueval avait présenté la défense de la bulle *Unigenitus*, par laquelle Clément XI condamnait les principes de Jansénius, à l'occasion des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel. La réfutation de Meganck est en cinq articles : aux deux premiers, il prétend que le P. Longueval verse dans l'erreur en soutenant que la bulle de Clément IX a été reçue par l'Eglise. En son troisième article, il donne raison à ceux qui font appel au prochain concile contre la constitution *Unigenitus*. C'est donc à tort, dit-il, que les appelants sont taxés de schisme et d'hérésie. Le quatrième article bat en brèche les raisons invoquées par le P. Longueval contre la voie d'appel. Dans le cinquième, l'auteur et son traducteur flamand sur eux-mêmes déclarent coupables du schisme dont ils accusent leurs adversaires. Meganck se trompait : les évêques de la catholicité avaient adhéré presque tous à la constitution *Unigenitus*, et, même aux yeux du synode d'Utrecht, la décision papale devait servir de règle en matière de foi et de morale. Elle a, en outre, été confirmée par les successeurs de Clément XI. Quatre conciles à Rome, les conciles d'Avignon, de Fermo et d'Embrun, douze assemblées du clergé de France en ont reconnu la valeur dogmatique. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas l'ont proclamée loi d'Etat. Et dans les articles conclus entre Pie VI et Joseph II, elle a reçu une sanction nouvelle et a été enseignée dans les écoles théologiques comme un droit consacré. On devait donc s'y soumettre, puisqu'elle présentait la défense de la doctrine catholique contre les entreprises des novateurs sur le terrain de la foi.

Meganck fut proposé par l'archevêque Barchman à la cure de Saint-Frédéric, à Leyde, et nommé, en outre, chanoine de la métropole et censeur des livres.

Des divisions regrettables se perpétuaient dans l'Eglise d'Utrecht; on n'était point d'accord sur la question du prêt à

intérêt et sur l'usure qui se pratiquait dans toute la Hollande. Pour les uns, elle était criminelle devant Dieu; pour les autres, elle n'était pas défendue. Si l'on donnait raison aux premiers, n'étaient-ils pas exposés tous à être expulsés des Provinces-Unies? Les théologiens et les canonistes différaient d'opinion sur le prêt à intérêt. Meganck, malgré ses efforts, ne parvint pas à mettre fin aux controverses que suscitait cette question délicate. Les jansénistes étaient des moralistes trop sévères pour ne pas condamner, au nom de l'Evangile, les prêts usuraires. Parmi les catholiques belges, il en est beaucoup qui partageaient sous ce rapport les idées jansénistes. La force des choses a fini par décider la cour de Rome à faire abandonner cette casuistique qui troublait les consciences.

Meganck fut élevé, le 6 octobre 1751, au doyenné du chapitre d'Utrecht. Il se montra digne de ses nouvelles fonctions par sa sagesse comme par son zèle. Un sous-diacre de l'Eglise de Rouen, nommé Pierre Leclerc, scandalisait les fidèles en Hollande par la violence de ses attaques contre la primauté du saint-siège. Meganck essaya de le ramener autant par la douceur que par la force de ses arguments. Il lui écrivit une lettre rendue publique où il prouvait que cette primauté du pape est une primauté d'autorité et de juridiction divinement instituée. L'insistance de Pierre Leclerc obligea la communion d'Utrecht à soumettre la question à un concile qui se réunit le 13 septembre 1763. Meganck fut choisi en qualité de rapporteur. Son rapport était divisé en six articles. Le premier avait trait aux erreurs de Leclerc sur la condamnation des cinq propositions jansénistes par les papes Innocent X et Alexandre VII. Le rapporteur proposait la censure de deux propositions qui furent condamnées comme fausses, calomnieuses et injurieuses au saint-siège. Le second article portait sur le schisme grec. Le concile, sur ce point, censura huit propositions de Leclerc; puis huit autres sur la primauté du pape; deux sur le témoignage des pères

et l'autorité de l'Eglise dispersée; quatre sur la profession de foi de Pie IV; quatre sur la supériorité des évêques, et sept sur la matière des indulgences, des excommunications et des traditions. A tous les arguments de Leclerc, Meganck répondait par autant de dispositions canoniques consacrant la véritable doctrine de l'Eglise. Ce rapport était un modèle de clarté, de méthode et d'érudition. Les deux ouvrages de Leclerc, lisons-nous dans Goethals, y étaient représentés « comme un amas informe et confus » des erreurs les plus rebutantes et les « plus monstrueuses ». Et l'auteur ajoute : « Rien de plus louable que de vouloir » en préserver les fidèles; mais ce qui « doit paraître singulier, c'est d'entendre dans une assemblée dissidente ce » qu'on trouve blâmable dans une congrégation romaine présidée par le pape, » le droit que cette congrégation exerce » sur certains ouvrages erronés ou pernicieux ».

On donne, avec raison, comme une preuve de la sagesse de Meganck, l'hommage qu'il fit à un de ses amis de ses ouvrages sur l'usure, en lui déclarant qu'il n'avait pas pour but de lui faire partager son sentiment, mais de lui faire examiner la question en toute indépendance et impartialité, en lui remettant le *Dogma Ecclesiæ*, avec les écrits des théologiens français et hollandais qui avaient combattu ses idées.

En 1771, il se choisit pour successeur Adrien Wittert, qui appartenait à une famille catholique de distinction et qu'il aida de ses conseils jusqu'à la fin de sa vie. Il fut inhumé à Warmond, à une lieue de Leyde, dans le caveau des hauts dignitaires de l'Eglise d'Utrecht. Wittert prononça son oraison funèbre qui a été imprimée.

Il a laissé les écrits suivants :

1. *Propositionum in constitutione Clementis Papæ XI, ab exordio dictæ Unigenitus, damnatarum collatio cum quibusdam Sacræ Scripturæ locis, ac Sanctorum Patrum testimoniis*. Lille, 1716; in-8°. —
2. *Preek over de gehoorszaamheid aan den Paus*. —
3. *Réfutation abrégée du livre qui a pour titre : Traité du Schisme*. 1718 ;

in-12. *Item* : nouvelle édition. Paris, 1797; in-8°. Anonyme, mais attribué à François Meganck par Barbier.

— 4. *Nuwokeurige en uit de kerkelyke gedenkschriften opgehelderde wederlegging van zeker boekje genaemd het tiende hoofdstuk*. 1724; in-8°. — 5. *Défense des Contrats de rentes rachetables des deux cotez communément usitez en Hollande, ou Réflexions sur la lettre de M..., docteur de Sorbonne, du 25 mars 1730, à M. Van Erkel*. Amsterdam, 1730; in-4°. — 6. *Suite de la Défense des contrats de rentes rachetables des deux cotez communément usitez en Hollande, ou Réponse*. Amsterdam, 1731; in-4°. — 7. *Remarques sur la lettre de Monseigneur l'évêque de Montpellier à M. Van Erkel, au sujet d'un écrit qu'on avoit envoyé à ce prélat, intitulé : Suite de la Défense des contrats de rentes, etc.* Amsterdam, in-4°.

On ne peut pas séparer ces trois morceaux très difficiles à réunir. — 8. *Lettre de la primauté de saint Pierre et de ses successeurs*. 1762; in-8°. *Item*, 2^e édit., revue et corrigée, 1772.

C'est également à Meganck qu'on doit la publication du savant ouvrage de Ph. Verhulst sur l'Eucharistie.

Ferd. Loise.

Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — *Dict. univ. et class. d'histoire et de géographie*. — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences*, t. I, p. 379-381.

MEGANCK (Herman), polémiste, né à Nevele (Flandre orientale), le 20 novembre 1792, mort à Bruxelles, le 24 septembre 1853. Il fut incorporé, avec d'autres élèves du grand séminaire de Gand, par Napoléon I^{er} dans l'armée française, pour crime de fidélité à leur évêque, Mgr de Broglie, l'intrépide défenseur des droits du saint-siège contre le despotisme impérial. Meganck entra dans la Compagnie de Jésus au noviciat du château de Rumbeke; il inaugura en 1831 le collège des jésuites de Namur, dont il fut recteur jusqu'au 5 février 1836; puis il établit en 1837 le scolasticat de Louvain, et fit élever trois églises, à Namur, Gand, Bruxelles. Son œuvre est avant tout une œuvre de polémiste

voué à la défense des saines doctrines philosophiques et religieuses dans l'enseignement. Il fut un des grands adversaires du gouvernement hollandais, lors de l'institution du collège philosophique à Louvain, et montra, dans une série d'écrits sur ce collège, comment s'y installait l'hétérodoxie sous l'appui du gouvernement des Pays-Bas.

Il a laissé : 1. *Du droit des évêques de former des écoles ecclésiastiques*. 1829. — 2. *Exposition de la doctrine hétérodoxe, enseignée dans la préface d'un livre ayant pour titre : Corpus juris ecclesiastico-civilis, seu collectio legum circa res ecclesiasticas a potestate civili latarum ad usum eorum qui ad scholas theologicas Lovanii præparantur*. Par l'abbé D. A. j. j. Bruxelles, X. Renaudière fils aîné, 1829; in-8°, 41 p. — 3. *Coup d'œil sur la doctrine enseignée dans le collège philosophique à Louvain*. Par l'abbé D. A. j. j. Bruxelles, X. Renaudière fils aîné, 1829; in-8°, 79 p. — 4. *Le collège philosophique en opposition à la loi fondamentale, par un patriote père de famille*. Bruxelles, *ibid.*, 1829; in-8°, 63 p. — 5. *Du droit canon au collège philosophique*. *Ibid.*, *id.*, 1829; in-8°, 27 p. — 6. *Projet d'examen des élèves du collège philosophique*. *Ibid.*, *id.*, 1829; in-8°. — 7. *Sur la réception des élèves du collège philosophique*. *Ibid.*, *id.*, 1829; in-8°. — 8. *Sur les arrêtés du 20 juin 1829 relatifs à la réception...* *Ibid.*, *id.*, 1829; in-8°. Ce dernier écrit a fourni les matériaux de la brochure anonyme de Mgr Van Bommel, évêque de Liège : *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829, par un père de famille pétitionnaire*, Brux., septembre 1829; in-8°, 90 p. — 9. *Handboekje van het genootschap van het allerheyligste en onbevleete Hert van Maria, opgerecht in de kerk van onze lieve vrouwe ter Jesuiten te Gent*. Gand, ve Poelman, s. d. (1844); in-8°, 66 p. — Œuvres non publiées sous forme de volume : A. *De necessitate et de mediis unionis inter superiores ecclesiasticos in Belgio*. — B. *Notitiæ historicae de hominibus et mediis adhibitis a gubernio Hollandico ad errores contra religionem catholicam per Belgium pervulgandas*. —

C. *Mémoires comprenant : Biographies morales et religieuses des agents et professeurs du gouvernement aux universités, aux collèges et athénées, aux écoles primaires, et au collège philosophique. — Des ouvrages classiques, de lecture, etc., et des associations pour les propager dans les écoles publiques. — Des arrêtés, règlements, circulaires et autres mesures prises par le gouvernement pour mettre en place et faire valoir les hommes susdits et faire adopter les ouvrages et livres non catholiques. — Des efforts du gouvernement et des moyens employés pour gagner quelques membres du clergé, afin de former un clergé national*. (Les matières de cet écrit ont été imprimées en grande partie par articles et publiées en divers journaux.) Les articles principaux sont imprimés dans un recueil périodique intitulé : *l'Echo des vrais principes*; années 1828, 1829 et 1830. Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit du P. Meganck. — D. *Notitiæ historicae collegii Namurcensis*.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 869-870.

MEGANCK (Pierre), ou MEGANG, humaniste du XVII^e siècle, naquit, selon Valère André, à Ninove; selon J. Marchant, dont l'opinion semble plus plausible, il vit le jour à Comines. Ses contemporains lui donnaient le surnom de *Ninivita*, qu'il avait probablement pris lui-même. Il appartenait à la forte et glorieuse génération des philologues flamands du XVII^e siècle. Après avoir étudié les belles-lettres dans une des petites villes de Flandre, il ouvrit lui-même une école à Ninove; il y enseigna le latin et le grec avec grand succès. Il dirigea, ensuite, les collèges de Comines et de Lille; à Lille, il habitait une jolie maison, mise à sa disposition par les autorités.

On a de lui deux ouvrages pédagogiques estimés : 1. *Petri Megangi Grammatica, in carmen et tabulas graphice concinnata*. Paris, Mich. Vascosan, 1549; in-4°. — 2. *Syntaxis, tam in carmen quam in tabellas contracta*. Paris, Vascosan, 1849; in-4°.

Meganck savait tourner les vers latins avec élégance : on peut voir un gracieux spécimen de son savoir-faire dans le *Viridarium florum* de Levinus Crucius d'Audenarde, imprimé en 1548 (p. II, verso). Il était lié d'amitié avec plusieurs habiles versificateurs : citons, outre Crucius, les poètes lillois Jérôme Du Mortier, François Haemus, le chanoine de Lobel. Quand son arrivée à Lille fut décidée, Du Mortier lui envoya une pièce de vers célébrant les charmes de son amitié et le plaisir qu'il aurait à se promener avec lui (Du Mortier, *Poemata posthuma*. Arras, 1620; p. 26-27). La mort de Meganck lui inspira des strophes pleines de sentiment (*Ibid.*, p. 96-97). Haemus consacra, de son côté, des vers à sa mémoire (*Poemata*, pages 107-108 de la première édition. Anvers, 1578). Les deux poèmes témoignent de l'affection la plus vive et des regrets les plus sincères, mais ils ne nous apprennent rien sur la date de la mort de Meganck ni sur ses derniers moments. La *Sacra Poesis* de Ubertus Clericus, imprimée en 1610, contient encore une courte épitaphe en son honneur.

Alphonse Roersch.

Paquet et les ouvrages cités dans cette notice.

MEGANCK (*Renier*). Voir **MEGANCK** (G.-E.).

MEHUS (*Liévin*), peintre, né à Audenarde, en 1630, décédé à Florence, en 1691, est un remarquable exemple de la faculté d'assimilation si développée chez la race flamande et si funeste à la plupart des artistes qui, de Flandre, se rendirent en Italie. À l'époque où naquit Mehús, la ville d'Audenarde se trouvait ruinée par une longue série de sièges et de vicissitudes de toute nature, entraînées par la guerre. Il y a lieu, — sans être aussi affirmatif à cet égard que certains biographes, — de conjecturer que le père de Mehús appartenait à la bourgeoisie aisée, car le nom de Mehús, qui est une crase de Matheus, et se transforme en Méus, Mathieus, Mathieux et Mahieux, selon

le caprice des plumitifs, apparaît parmi les plus anciens noms de la *poorterye* audenardaise.

Quelles qu'aient été les circonstances de l'exode paternel, le jeune Mehús, à dix ans, suivait, à Milan, les leçons d'un peintre néerlandais, que l'historiographe Baldinucci appelle Carlo Fiamingo et qualifie de « peintre de batailles » des États généraux de Hollande ». Baldinucci, qui semble avoir pris à cœur de ne rien négliger de ce qui pouvait nous mettre au fait de l'existence de Mehús, ne nous explique pas comment un peintre officiel des batailles des *Staatens* se trouvait en Lombardie, bien loin de son champ professionnel d'action. En revanche, il dit qu'à quinze ans, Liévin Mehús avait si bien mis à profit les leçons de son maître qu'il n'était pas loin de le surpasser. Voir du monde est un désir bien naturel, surtout chez un jeune artiste, et ce monde, combien il devait être attrayant à découvrir, au début de ce XVII^e siècle qui, au point de vue de l'art, eut tant d'imprévu et tant de splendeur. Voulant voir Rome, Liévin Mehús se mit en route, sans autre viatique que ses crayons et quelques esquisses. Tel Gil-Blas quitte Santilane, tel Jean Jacques s'évade des Charmettes, à la conquête de l'univers! Mehús n'était pas à Pistoja qu'il sentait déjà combien il est difficile de se procurer à diner, si l'on ne peut faire reuire le soleil, au moins dans un petit écu. Or, l'objectif de notre jeune écrivain, c'était Rome, où les siècles avaient accumulé tant de chefs-d'œuvre.

La mélancolique promenade, qui remplace si mal, pour un voyageur déjà las, le repas du soir, le conduisit par un providentiel hasard devant la boutique d'un honnête luthier qui, à la vesprée, s'était assis sur le pas de sa porte. La physionomie avenante de cet homme encouragea le petit explorateur qui, pressé par le besoin, raconta, sans réticence, son escapade et fit voir les dessins qu'il portait avec lui, demandant quelque secours et, si possible, un abri pour la nuit. Les arts sont frères... ou l'étaient alors. Les traits de l'enfant plai-

daient sa cause, les dessins affirmaient des dispositions heureuses; le brave luthier fit donc entrer chez lui le jeune Flamand, l'hébergea largement et le présenta à un officier très ami des artistes, le capitaine Fortiguerrri, appartenant à l'une des familles patriciennes les plus distinguées de l'Italie. La vue d'une série de scènes militaires croquées à la plume par Mehus suffit à décider le capitaine à prendre sous sa protection le jeune artiste, il l'installa chez lui et le traita avec la plus extrême sollicitude.

Quelque temps après, les exigences de son grade conduisirent le capitaine à Sienne, où le mandait le prince Mathias, gouverneur de cette ville pour son père Côme II de Médicis. Le protecteur de Mehus ayant fort vanté, au prince le savoir-faire du petit Flamand, celui-ci voulut le juger sur preuves, il le fit mander et le pria d'improviser quelque dessin qui donnât la mesure de son habileté. Mehus prit la balle au bond. Avec autant d'à-propos que de talent, il exécuta rapidement une composition retraçant un fait d'armes récent : le prince Mathias se portant au secours de la ville de Pistoja assiégée par les troupes du pape et repoussant celles-ci, de concert avec les habitants de la place. Dans ces conditions, l'épreuve tourna doublement à l'avantage du jeune dessinateur. Le gouverneur le félicita, l'attacha à sa personne et le fit entrer dans l'atelier de l'artiste à la mode à Sienne, Giuliano Pericholi. Les devoirs de sa charge, ayant, peu de temps après, appelé à Florence le prince Mathias, Liévin, ou plutôt Livio, fut du voyage et entra dans l'atelier de Pierre de Cortone (Berettini), alors employé à la décoration des palais du grand-duc. Mehus qui, jusque-là, n'avait vu que des œuvres de l'école toscane ancienne, fut transporté à la vue des œuvres du Berettini dont la palette rappelait la belle époque des maîtres vénitiens. Son ardeur au travail lui assura bientôt une habileté qui lui attira les sympathies de la cour, mais aussi des jalousies qui empoisonnèrent pour lui ces premiers succès.

Peu désireux de subir avec résignation les plaisanteries dont on abreuve le souffre-douleur d'un atelier, se sentant trop faible pour résister à une animosité générale chez ses condisciples, ayant trop de dignité pour invoquer l'appui de ses protecteurs contre cette conspiration d'envieux, il prit le parti de quitter Florence sans annoncer son départ à personne et se mit en route sans but, et aussi, par malheur, presque sans argent. Il pénétra en Piémont, à l'heure où les troupes de la régente Marie-Christine en venaient aux mains avec les Espagnols. Moment admirablement choisi pour un peintre de batailles ! mais où les routes peu sûres étaient infestées de maraudeurs et de bandouillers. Notre Flamand, né au bruit de la fusillade, jugea que le meilleur moyen de détourner les périls de la guerre était d'entrer dans les rangs des belligérants. Il se fit donc soldat. Telle est la version de Baldinucci, mais la stricte impartialité nous oblige à dire que, d'après une autre source, notre héros, pris au détour de quelque grand'route par des sergents racleurs fut forcé de porter le mousquet. Quoi qu'il en soit, Livio paraît avoir fait bonne figure sous le buffetin d'arquebusier, comme à l'atelier où le destin voulut qu'il fit des séjours de si courte durée. Celui qu'il fournit, sous le drapeau du Piémont, se prolongea trois ans. Comme il s'était distingué en plusieurs occasions, on lui offrit un grade, mais il lui sembla plus glorieux de retourner aux batailles en peinture, heureux d'avoir acquis dans les camps les notions indispensables à celui qui veut retracer les allures du soldat et les divers épisodes de la vie militaire.

Mehus reprit donc ses études de prédilection et se fixa à Milan. La nouvelle que le Flamand, dont la disparition était demeurée un mystère inexplicable, se trouvait encore de ce monde, ne fut pas plus tôt parvenue au prince Mathias que celui-ci lui dépêcha un de ses officiers, pour lui dire de joindre sans retard Florence, où l'attendait une durable et agissante sympathie. On conçoit que l'artiste ne se fit pas trop prier.

Or, il arriva que, presque en même temps, rentrait à Florence un artiste italien, Etienne Della Bella qui, fixé pendant des années à Paris, et traité par les Français avec une certaine considération, avait été englobé, avec tous les Italiens, dans la haine dont le cardinal Mazarin était devenu l'objet. On fit grand accueil à Florence à cet artiste qui, à la cour du grand-duc, rencontra Mehus dont les dessins avaient plus d'un point de contact avec les compositions fourmillantes de Della Bella, soit que cet artiste eût de bonne heure inspiré une vive admiration au jeune Flamand, soit que le graveur émule de Callot trouvât, en Mehus, un ménechme artistique. Loin de s'offenser de ces affinités, l'artiste italien prit notre compatriote en affection, et l'initia à la technique de la pointe et du burin. Livio fut bientôt de telle force qu'il travailla en collaboration avec Della Bella. Les deux artistes exécutèrent de concert deux grandes planches représentant des sièges. Mehus grava la prise de Piombino que venaient d'effectuer les Espagnols (15 août 1650). Les points de contact entre le talent de Mehus comme aquafortiste et celui de Stephano Della Bella, un des graveurs les plus justement réputés du XVII^e siècle, devaient être bien nombreux pour que la confusion ait pu s'établir au point qu'il ait fallu les investigations étroites de Mariette et de Basan pour établir la paternité de l'artiste audenardais, en ce qui regarde une planche dont les exemplaires ont, pour la plupart, reçu la signature de Della Bella, grâce à une supercherie de marchand.

Della Bella mena Mehus à Rome et lui persuada d'abandonner la gravure, pour se vouer à la peinture qui, sans demander des études plus complètes, assure des succès plus étendus et plus durables. A Rome, notre Audenardais eut la chance de retrouver le maître de ses jeunes années, Pierre de Cortone, que le pape Innocent X occupait à peindre au Vatican la galerie d'Enée. Mehus seconda l'artiste dans ses travaux, et il se fût assuré une situation en vue à Rome, si une passion que l'éloignement

ne fit qu'accroître n'avait inspiré au jeune peintre la nostalgie de Florence. Il y retourna, épousa Octavia Calvi, Florentine, sœur d'un prêtre; mais l'amour même ne fixa pas longtemps le vagabond artiste qui, bientôt, partit pour Venise, où la vue des grands maîtres coloristes opéra dans son esprit une nouvelle révolution. Il comprit ce qui manquait à son talent. Il lui sembla qu'à Rome seulement il pourrait recommencer, avec fruit, son éducation comme dessinateur; il retourna donc à Rome, où il s'attacha à discipliner son dessin, puis revint à Venise, vivre deux ans en communion avec les vieux maîtres.

Le roman de notre héros touche ici à sa fin. Assagi, maître de son art, Mehus rentra à Florence qu'il ne devait plus quitter. De grands travaux décoratifs lui furent confiés, notamment les peintures de la coupole de l'église de la *Madona della Pace*, hors des murs de Florence. Un incendie a détruit cet ouvrage dont des auteurs contemporains disent qu'il égalait les plus belles œuvres du Berettini. Lanzi, notamment, s'exprime en ces termes sur la manière de Mehus : « Ses teintes sont souples, ses » mouvements vifs. Sa touche admirable, ses inventions ingénieuses : il » peignit peu pour les églises, mais » beaucoup pour les collections. Pensionné par la cour, il fut employé » par la noblesse, ce qui fait qu'il n'est » pas rare de trouver de ses tableaux » dans les galeries ». Fiorelli mentionne Mehus dans ses *Geschichte der zeichnende Kunste*, parmi les peintres néerlandais, en même temps que parmi les artistes italiens. Il vante plusieurs tableaux de genre exécutés par lui pour de riches Florentins. Il cite un *Mariage de sainte Catherine*, qu'il envisage » comme un des plus beaux » tableaux du monde ». Balducci, de son côté, déclare » digne du Titien » un *Repos de Bacchus* faisant partie de la galerie du marquis Gerani. Ajoutons que, s'il faut en croire les biographies de cet artiste, Mehus rivalisait avec les peintres de bataille les plus réputés de

son temps, notamment Salvator Rosa et Le Bourguignon.

Malheureusement, des nombreuses œuvres de cet artiste auquel le succès sourit de bonne heure, et qui sut le fixer par de laborieux efforts, il demeure fort peu de chose. A Florence, le musée des Uffizi possède un tableau de dimensions considérables, *le Sacrifice d'Abraham*, qui, en dépit du mérite qui s'y peut trouver, passe inaperçu pour la majorité des visiteurs d'une collection où sont réunies à foison les œuvres les plus belles de tous les pays et de toutes les époques. Cochin, dans son *Voyage en Italie*, compare *le Sacrifice d'Abraham* aux œuvres de Salvator : « Ce tableau », dit-il, « est composé avec le caractère fier de » cet artiste, c'est-à-dire de grand goût » et avec beaucoup de feu. Les expres- » sions en sont belles..., le ton de cou- » leur en est vigoureux et d'un effet » de grand maître, le pinceau large et » facile. »

Liévin Mehus s'est représenté lui-même, la palette à la main, dans un portrait qui fait partie de la collection des Uffizi. Nous devons à la vérité de déclarer que ce portrait n'est pas un chef-d'œuvre justifiant les louanges prodiguées à son auteur par les biographes.

Mehus mourut à Florence en 1691. D'après la *Biographie universelle* de Michaux, Laurent Mehus, un des philologues du XVIII^e siècle les plus réputés, serait le petit-fils de l'artiste flamand.

Il est douteux que notre pays possède de celui-ci aucune œuvre, mais il ne faut pas s'étonner si l'Italie conserve seulement deux tableaux attribués avec certitude à un peintre qui doit avoir produit beaucoup. Les contemporains de Mehus vantent à l'envi l'extrême facilité avec laquelle il s'assimilait les factures si différentes de la plupart des dessinateurs et peintres de son temps; il y a tout lieu de croire que l'artiste, puni par où il avait péché, s'est trop complètement absorbé dans les œuvres des autres. Le mercantilisme a fait disparaître la personnalité de Mehus, quelque relief qu'eût acquis l'artiste de son vivant.

Tel fut et sera sans doute le sort de beaucoup de nos peintres, car si les dons de compréhension et d'interprétation sont accordés à un grand nombre, la foi en son œuvre est le lot d'une élite, et ceux-là seuls se survivent qui, s'éloignant du sentier d'autrui, creusent, dans le sol de l'art, des sillons profonds et droits.

Hermann Van Duyse.

F.-A. Speyers, *Liévin Mehus*, dans le *Belgisch Museum voor de nederduitsche taal- en letterkunde*, t. III. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Lanzi, *Histoire de la peinture italienne*, trad. de Made Armande Dieudé. — Mariette, *Abecedario pittorico*. — Michaux, *Biographie universelle*.

MEIRE (Gérard VANDER), VANDER MEERE ou VANDER MEEREN, peintre du xve siècle. Pendant longtemps les biographes se sont entendus pour identifier Gérard Vander Meire avec certain Gérard de Gand, cité notamment dans une sorte de tableau de la vie des peintres, dressé par Lucas d'Heere, et dont le manuscrit, partiellement transcrit au commencement de ce siècle, a été invoqué par Edm. de Busscher dans ses *Recherches des artistes gantois*.

Après avoir fait mention des Van Eyck, Lucas d'Heere dit :

*Brughe die heeft daerby veel ghewonnen.
Rogier ende Gheeraert zyn ghetuighe
Wat sy niet vant 'schilderen comen,
Met hunnen Hans en schilder Huyghe.
Ghent ende Ypre zyn mannen ghegheven
Van die Van Eycken, hoog ghebleven.*

Sans hésiter, De Busscher compléta ce texte, dans une version juxtalinéaire du poème de Lucas d'Heere. Pour lui, *Rogier* est Roger Vander Weiden, *Gheeraert* n'est autre que Gérard Vander Meiren. Par une assez singulière pétition de principes, l'archiviste gantois s'appuie sur ce texte pour établir l'origine gantoise de Vander Meire, alors que du poème cité ressortirait que le Gheeraert en cause est Brugeois, assertion également en contradiction avec les dires de Guicciardin et ceux de nombreux écrivains plus récents qui tous ont considéré Vander Meire comme appartenant à l'école gantoise.

Van Mander s'exprime en ces termes : « Peu de temps après Jean van Eyck,

« il y eut à Gand Gérard Vander Meire » dont la manière était fort belle ». Le renseignement manque évidemment de précision ; il a été complété par De Buscher, qui déclare que Gérard fut admis, en 1452, à la maîtrise en la gilde des peintres gantois et élu vice-doyen de cette corporation en 1474, mais on ne peut ajouter aucune foi aux documents empruntés par l'auteur des *Recherches sur les peintres et sculpteurs gantois* à Schellinck qui prit à tâche de l'égérer. Mr Alph. Wauters, dans son travail si documenté, en général : *Sur quelques peintres de la fin du XV^e siècle*, constate les incertitudes de la biographie de Gérard. Toutefois, il publie à son sujet une indication précieuse, c'est la présence du nom de *Meester Gheert Vander Meiren* parmi les personnes qui, vers 1460 ou 1470, visitèrent l'église de Hal. Le nom de maître Gérard se trouve, dans le registre auquel Mr Alph. Wauters fait allusion, accompagné, mais sans mention de date, des noms de *Jean van Boendale, Margriete Van Eyke, Jehan le Pattiniere*, etc. L'éminent archiviste conclut de ce détail que le peintre Gérard Vander Meiren ne ferait qu'un avec un personnage du même nom, reçu dans la bourgeoisie entre le 25 décembre 1467 et le 24 juin 1468. Gérard se serait donc, vers le milieu du x^ve siècle, fixé à Bruxelles, mais Wauters reconnaît lui-même que ce sont là de faibles indices et il n'a tenu à les recueillir que faute de détails plus précis.

Nulle certitude, on le voit, quant à la date de la naissance de Gérard ; nul renseignement sûr, quant à son œuvre, ni quant à l'époque de sa mort.

Van Mander dit, il est vrai, que certain Liévin Tayaert, amateur de peinture, porta en Hollande une *Lucrèce*, très soigneusement exécutée par Gérard Vander Meire ; il ajoute que ce tableau devint « dans la suite » la propriété de Jacques Ravaert, « collectionneur réputé » de la ville d'Amsterdam ». Mais rien de plus vague que pareille assertion, puisqu'on ignore même si Liévin Tayaert fut le contemporain de l'artiste ou celui de Van Mander.

Nous ne croyons pas que l'on trouve non plus dans aucun document ancien la preuve de l'attribution faite si unanimement à Gérard du triptyque : *la Mise en croix*, appartenant à la cathédrale Saint-Bavon, non plus que du panneau représentant *le Siège de Jérusalem*, faisant jadis partie, dit-on, de *la Mise en croix* et actuellement dans une collection particulière, celle de M^r le banquier De Ruyck, à Gand. A vrai dire, le triptyque porte la mention : PINXIT DISCIP. HUB. VAN EYCK. GER. V. DER MEEREN. Mais on peut être édifié sur la créance que cette affirmation mérite en lisant aussitôt après : ANNO MDCCCXXIV RESTAURAVIT. J. Lorent. C'est de 1824 que date l'inscription tout entière, et nous serions tenté de dire la légende qui attribue à Gérard Vander Meire, en même temps que le tableau de Saint-Bavon, le panneau, d'une facture si différente, appartenant à M^r De Ruyck. Jusqu'au moment où le triptyque en question fut remis au retoucheur Lorent, — qui le maltraita fort —, ce tableau demeura dissimulé dans les sombres recoins de la crypte de l'église souterraine, sur laquelle est construit le chœur de l'église Saint-Bavon. A l'exception du chef-d'œuvre de Van Eyck, qui — sauf lors de la vente de certains de ses panneaux, — fut toujours entouré de respect, toutes les œuvres des artistes de la période ogivale furent, au xvi^e et au xvii^e siècle, reléguées dans les caveaux de l'ancienne église Saint-Jean. La mode le voulut ainsi jusque vers la fin du premier quart de la présente centurie.

Sur quelles bases repose dès lors, l'affirmation renfermée dans l'inscription imposée au cadre du triptyque en question ? On serait fort embarrassé de le dire, mais on peut se faire une idée de la façon dont certaines légendes se créent et se propagent, par ces lignes étranges empruntées par Kervyn de Volkaersbeke à Waagen, le critique si souvent invoqué comme décisive et définitive autorité. L'écrivain allemand ayant étudié la figure dite « la Sibylle de Cumes », décorant le demi-cintre formant la partie supérieure d'un des panneaux de

l'*Adoration de l'Agneau*, aujourd'hui au musée de Bruxelles, déclare que la dite figure « révèle le pinceau d'un « jeune peintre qui cependant a su « déjà donner à son ouvrage un caractère qui le distingue de son maître ». Et immédiatement après, plus affirmatif encore, Waagen ajoute : « En « faisant la comparaison de la sibylle « de Cumes avec la composition de « Gérard Vander Meeren, conservée « dans la même église, nous ne devons « plus douter que cet élève de Hubert « van Eyck n'ait peint cette partie du « tableau. »

S'il fallait accepter le jugement de Waagen, Vander Meire, non seulement aurait été l'élève de Hubert van Eyck, mais son collaborateur. Or, l'assimilation de la facture d'une figure en grisaille qui ne détonne en aucune façon dans le panneau de l'*Adoration* dont s'occupe le célèbre écrivain allemand, avec la composition compliquée qui lui fait pour ainsi dire face à la cathédrale Saint-Bavon, ne saurait se soutenir sérieusement.

Le triptyque en question, cent fois décrit, est d'un grand intérêt. Sa couleur, qui a pu être fort brillante, a beaucoup souffert. La restauration a sévi de la façon la plus indiscrète sur toutes ses parties, à diverses époques, et en ce moment (février 1896), l'œuvre est couverte d'une couche épaisse de poussière additionnée de chaux, car pendant les travaux de grattage et démolition qui ont récemment modifié d'une façon complète la physionomie de la cathédrale, aucune précaution semble n'avoir été prise pour la préservation de l'œuvre attribuée à Vander Meire. Dans son *Histoire de la peinture flamande*, Michiels accepte l'attribution du tableau de Gand, mais se montre fort sévère pour lui. Il lui reproche un groupement défectueux des personnages, ce qui a quelque fondement, le peintre ayant multiplié à divers plans des groupes détaillés avec une précision qui touche à la sécheresse. Quant au ton général de l'œuvre, aux ombres trop peu vigoureuses, aux colorations mal choisies du paysage,

Michiels ne pouvait-il les attribuer avec quelque justice aux sévices des restaurateurs et tenir quelque compte surtout des outrages du temps? La facture générale de cette œuvre qui compte parmi les meilleures de l'école flamande, indique les dernières années du xve siècle, mais on ne pourrait que sous bénéfice d'inventaire faire accueil aux assertions qui rattachent la manière de ce tableau à celle des Van Eyck.

Il est à noter que Van Vaernewyck, dont la chronique : *Van die beroerlyke tyden...* est si fertile en détails sur les peintres gantois et sur celles de leurs œuvres existant au moment du sac des églises par les iconoclastes (1566), ne prononce pas le nom de Vander Meire. La compétence de Van Vaernewyck en matière d'art, la complaisance avec laquelle il énumère tous les artistes de valeur ayant contribué à l'embellissement des édifices du culte dans sa ville natale, constituent une preuve négative qu'il n'est pas inutile d'invoquer, lorsqu'il s'agit d'établir qu'il est téméraire d'affirmer que Vander Meire fut Gantois et de lui attribuer, sans de sages réserves, le tableau de Saint-Bavon.

Est-on plus autorisé à dire que le panneau représentant le *Siège de Jérusalem* soit dû à Gérard? Les écrits de Kervyn et Serrure sont à cet égard très affirmatifs, mais ne reçoivent aucune confirmation de par l'examen de deux œuvres absolument dissemblables de facture, quoique de la même époque.

On sait quelle part considérable l'anonyme de Morelli attribue à « Gerardo » di Guant » dans l'œuvre du missel Grimani. « Gerardo » aurait collaboré avec Memling à ce célèbre manuscrit, jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq feuillets et ne serait autre que Gérard Vander Meire. La question nous semble bien difficile à résoudre. On ne pourrait la trancher avec quelque sécurité par un parallèle entre les miniatures du célèbre missel avec les tableaux de Gérard, puisqu'on ne saurait reconnaître aucun de ceux-ci avec quelque certitude. Toutefois les écrivains qui se sont occupés de la question ont eu tort de mettre en avant

la supposition qu'il fût possible de voir dans la mention de l'anonyme une allusion à Gérard Horenbout. Il serait inconcevable en effet qu'une œuvre si nettement empreinte de l'esprit du ^{xv}^e siècle, à laquelle contribua Memling et qui fut terminée vers 1484, fût due à un artiste qui, émigré en Angleterre, devint le peintre officiel de Henri VIII d'Angleterre, et qu'un acte officiel conservé aux archives de Gand nous montre encore vivant en 1541.

Une étude sur les Vander Meire, sur Gérard Vander Meire surtout, aboutit à des conclusions assez peu encourageantes, mais il convient de ne pas se payer d'hypothèses et de légendes. Il importe pour que des recherches soient utilement effectuées, de bien marquer combien sont indécis les linéaments de l'histoire des origines de l'école flamande.

Hermann van Duyse.

C. van Mander, *Het Schilderboek*. — De Busscher, *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand au ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles*. — A. Wauters, *Sur quelques peintres de la fin du ^{xv}^e siècle*, dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 1882, p. 83. — *Messager des sciences historiques*, 1865. — Kervyn de Volkaersbeke, *Les Eglises de Gand*. — Serrure, *Vaderlandsch Museum*, 1865 (*Eene schildery der vyftiende eeuw*).

MEIRE (Jean VANDER), VANDER MEERE ou VANDER MEEREN, est un des nombreux artistes du ^{xv}^e siècle sur la personnalité desquels les détails font à peu près entièrement défaut, et sur l'œuvre desquels plane un irritant mystère. Il semblait n'en être pas de même, il y a peu d'années. La note consacrée par Ad. Siret à ce peintre laissait peu d'incertitudes. Ce biographe indiquait plusieurs dates : celle où Jean fut admis à la maîtrise (1436), celle où il florissait (1460), celle de son élection comme doyen (1477). L'indication de deux œuvres exécutées pour l'abbaye de Saint-Bavon de Gand complétait d'une façon très satisfaisante le quantum indispensable de détails exigés par le public. De Busscher, dans ses *Recherches sur les peintres gantois*, eut le bongôût de se montrer plus réservé. Il ne rencontra sans doute le nom de Jan Vander Meere nulle part et, cette fois, se défia de la

source où A. Siret a visiblement puisé ce qu'il nous apprend du frère de Gérard, qu'il proclame « l'élève des Van Eyck » d'une façon toute gratuite.

Cette source n'est autre qu'une table alphabétique des « Gantois illustres », dressée par Théodore Schellinck, en annexe d'une réédition de l'*Historie van Belgis* de Marc van Vaerenwyck, parue en 1829. Schellinck forgera de toutes pièces — il était coutumier du fait — une biographie de J. Vander Meire. On y voit, outre des dates précises, relatives aux promotions de maîtrise, de décanat, etc., mention honorable des deux tableaux exécutés pour les abbés de Saint-Bavon : le *Miracle de saint Bavon* et le *Martyre de saint Liévin*, un tableau figurant l'*Institution du chapitre de la Toison d'or*, commandé par le Téméraire, une *Circoncision* pour l'église de Waereghem, etc., etc. Après avoir fait de Jean un des favoris du duc de Bourgogne, Schellinck le fait mourir, chargé de biens, à Nevers, en 1471 ; six ans, par conséquent, avant la date où A. Siret lui confère la dignité de doyen de maîtrise.

Beaucoup de travaux d'un véritable mérite se trouvent infirmés par la confiance exagérée que leurs auteurs ont accordé aux découvertes dont Schellinck fut si généreux à communiquer les résultats, gardant devers lui, naturellement, les preuves et documents qui existaient dans sa seule imagination. Mr Alph. Wauters a fait bonne justice de la légende de Jean Vander Meire, c'est à ses recherches qu'on est redevable du peu qu'on sait de l'artiste dont nous nous occupons.

Le nom de Jean Vander Meeren ou Vermeeren est cité dans plusieurs actes mentionnés par Mr Wauters. Un peintre de ce nom entra, en 1474, dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers. Un Jan Vander Meren acheta, le 16 novembre 1479, d'un certain Mathieu Peter une maison située hors de la Cammerpoorte, à Anvers. Mr Wauters croit pouvoir affirmer que, Gantois d'origine, Jean Vander Meire vint se fixer à Anvers, après avoir fait à Bruxelles un séjour dont il sub-

siste une trace : l'inscription du nom de l'artiste au livre de la gilde Saint-Sébastien, instituée au village de Linkebeek par Charles le Téméraire. Ce livre d'or de la confrérie renferme les noms de deux autres peintres. Par des inductions fort plausibles, Mr A. Wauters est arrivé à cette conviction, qu'on peut attribuer à Jean Vander Meire, le plus habile d'entre eux, le remarquable portrait de Charles le Téméraire, provenant de la gilde de Linkebeek et aujourd'hui conservé au musée de Bruxelles. A son sens, une analogie frappante de facture permettrait d'attribuer au même peintre un portrait de jeune homme, appartenant à la collection Van Ertborn (musée de peinture d'Anvers), où le modèle, vu en buste, est représenté le col nu, les cheveux retombant sur le front et vêtu d'une cote de velours incarnat, dans l'attitude de la prière.

Certes, ces détails, d'un vif intérêt, n'ont pas toute la précision qu'on désirerait et Mr Wauters termine avec raison son étude sur les Vander Meire en reconnaissant que la personnalité de Jean, ainsi que celle de Geeraert, demeure dans le vague. Toutefois, ces investigations auront eu pour résultat de débayer le terrain où fleurissait la légende créée par Schellinck. D'autre part, elles peuvent être considérées comme des pierres d'attente où pourra s'appuyer avec quelque sécurité une biographie de Jean Vander Meire, lorsque de nouvelles découvertes permettront de l'édifier.

Hermann Van Duyse.

A. Wauters, *Bulletins de l'Académie royale*, 1880.

MEIREN (*Jean-Baptiste VANDER*), peintre, né à Anvers, le 15 décembre 1664, mort vers 1708. Reçu à l'âge de vingt et un ans (1685) franc-maître de la gilde de Saint-Luc, dont il devint doyen en 1700, il se livra avec un certain succès à la peinture militaire ainsi qu'à la marine; mais notre pays ne paraît avoir conservé aucune de ses œuvres. Mr Vanden Branden cite de Vanden Meiren les douze toiles suivantes :

au musée de Stockholm, un *Marché au bétail avec des paysans dansant*, et un autre *Marché au bétail rempli de monde*; au musée de Dresde, des *Militaires campés dans un paysage montagneux* (1698); une *Foire aux portes d'une ville* (1690), et un *Port*; enfin, dans la galerie Lichtenstein, à Vienne, des *Militaires traversant un pont*; des *Cavaliers avec chariots surpris par des paysans*; un *Combat de cavaliers*; une *Caravane de voyageurs avec des ânes et des chameaux*, dans un paysage montagneux; une *Foule avec des chevaux et des chameaux au bord de la mer* et deux *Combats maritimes*, dont l'un est daté de 1701. Jean-Baptiste Vander Meiren, qui s'était marié le 7 novembre 1690, et qui était dans une situation de fortune aisée, fit en 1701 son testament, dans lequel il demandait à être inhumé dans la cathédrale. En 1695, il avait reçu comme élève Gaspard Broers, dont il fit un bon peintre de batailles.

Paul Bergmans.

F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883), p. 404-4042.

MEISSER (*François-Joseph*), né à Bruxelles, le 20 novembre 1793, mort le 23 janvier 1867. Docteur en médecine, il fut chargé du cours de zoologie à la faculté des sciences de l'université libre de Bruxelles de 1834-1835 à 1850-1858. Il y enseigna la zoologie, l'anatomie et la physiologie comparées, la géographie physique et ethnographique, la thérapeutique générale et la géographie des plantes. En 1857, il fut déclaré émérite et remplacé par Jules d'Udekem pour les cours de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparées. Meisser a été président de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, membre fondateur de la Société Cuvierienne, et membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes. Doué d'une grande activité, il excitait au travail tous ceux qui l'entouraient; il serait difficile de dire à quelle catégorie de sciences il donnait la préférence. Il a été, pendant plusieurs années, attaché à l'établissement géographique de Van-

dermaelen, et nous avons tout lieu de croire que plus d'une entreprise, faite par le directeur de cet établissement, a été inspirée par lui.

Nous trouvons dans la *Notice historique* publiée, à l'occasion du cinquantième de l'université de Bruxelles, par L. Vanderkindere, le titre des publications suivantes, qui sont indiquées dans le *Dictionnaire des hommes de lettres*, publié en 1840 par l'établissement géographique de Vandermaelen; cette notice doit avoir été rédigée par Meisser lui-même : 1. *Mémoire sur la cryptogamie aquatique*. Bruxelles, 1819. — 2. *Mémoire sur la manière d'échauffer les serres par la vapeur*, traduit de l'anglais. — 3. *Fragment sur une excursion entreprise au Geyser et au Strok, volcans d'eau d'Islande*, par Menge. C'est une lettre écrite par le D^r Menge à Camper, de sa tente, au pied du Geyser (Islande), le 11 juillet 1819, que Meisser a traduite pour les *Annales générales des sciences physiques* (vol. II, p. 205). — 4. *Nouvelles recherches sur le Succin*. — 5. *Mémoire sur l'Ichtyologie de l'Amérique septentrionale*, par Mitchell, traduit de l'anglais. — 6. *Description d'un grand appareil servant à distiller l'eau-de-vie de grains*, traduit du russe de M. le comte Subon-Demytre (1). — 7. Les huit premiers volumes du *Dictionnaire géographique universel*, contenant la description de tous les lieux du globe intéressants sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, etc. Bruxelles, Auguste Wahlen, 1827. « Le » plan des dictionnaires géographiques » de nos provinces appartient à Vandermaelen, et il s'adjoignit, pour la » correspondance et la rédaction, un » homme de mérite, le docteur Meisser », dit Houzeau (2). — 8. *Histoire de Charles-Quint*, de Robertson, Bruxelles, 1830. — 9. *Mémorial de l'établissement géographique de Bruxelles*, fondé par Th. Vandermaelen, publié à l'époque

de sa fondation, 1830. Premier recueil de la correspondance de cet établissement, avec les principaux savants de notre époque. — 10. *Exposé d'un plan de géographie universelle, ou introduction à la description du globe*, en douze dictionnaires spéciaux, servant à expliquer l'atlas en 400 feuilles, de Vandermaelen, d'après le globe gigantesque dont il est l'auteur. Bruxelles, 1830. — 11. *Dictionnaires géographiques spéciaux des principales provinces de la Belgique*, basés sur les matériaux les plus nouveaux et les plus authentiques, et comprenant chacun, pour la géographie physique : la topographie, l'hydrographie, les eaux minérales, l'aspect et le sol, l'agriculture, la météorologie, l'anthropologie et la population. Pour la géographie politique : les établissements publics, les édifices, les routes, canaux, chemins, les habitations, les mines, les exploitations, les usines, l'instruction publique, les sciences et les arts, le commerce, l'industrie, l'histoire, etc., etc. Ces dictionnaires ont été publiés dans l'ordre suivant : *Dictionnaire de la province de Liège*. Bruxelles, 1832; in-8°, 734 pages; *Dictionnaire de la province de Hainaut*. 1833; in-8°, 1,038 pages; *Dictionnaire de la province d'Anvers*. 1835; in-8°, 568 pages; *Dictionnaire de la Flandre occidentale*. 1836; in-8°, 360 pages. Les dictionnaires du Luxembourg et du Brabant devaient paraître ensuite. — 12. Les sept premiers volumes de l'*Encyclopédie des sciences médicales*. Bruxelles, 1833-1834. — 13. *Recherches anatomiques et sémiologiques sur la langue*, traduit de l'allemand de l'ouvrage du Dr Froriep de Tubingue. Bruxelles, 1833. — 14. *Traité d'anatomie descriptive*, par H. Cloquet. Edition belge, augmentée : 1° de notes extraites des ouvrages de Sæmmering, Meckel, Walter, Loder, Hildebrandt, Autenrieth-Wepffer, Franchini de Bologne, Rossi, Fohmann, Weber, Rosenthal, Zagorsky, Jacobson, Gruélin, Lee, Rudolphi, Tiedemann, Hocken, A. Monro, Bell, Lawrence, Everard Horne, Bateman, Barclay, Morgagni, Caldesi, Sandifort, etc., etc., par le docteur Meisser;

(1) Ces mémoires, ainsi que plusieurs autres notices et analyses, sont insérés dans les *Annales des sciences physiques*.

(2) *Annales de l'Académie royale*, 1873, p. 429.

2^o d'un traité des préparations anatomiques d'après Blandin (Fr.), par Brière de Bosimont; 3^o de l'abrégé de l'anatomie topographique, ou anatomie des régions, par les mêmes; 4^o d'un Atlas de 15 planches in-folio. Bruxelles, Dumont, 1834. — 15. *Etudes anatomiques et physiologiques des polyniers, d'après les échantillons des principales collections d'Italie*. Ouvrage resté en manuscrit. — 16. *Considération sur les races humaines*, 1838. — 17. *Mémoire sur la question des morts apparentes*, d'après le chevalier Manni, 1837. — 18. *Miscellanva botanica*.

En 1837, Vandermaelen annonçait une notice sur les sociétés savantes, les bibliothèques publiques et particulières, les cabinets d'histoire naturelle, les collections de tableaux, de médailles, etc., les écoles et cours de haut enseignement, 1 vol. in-8^o. En 1846, Vandermaelen prépara avec le Dr Meisser un prospectus, intitulé : *Epistemonomie ou tables générales d'indication des connaissances humaines*. A la vente de Vandermaelen une collection de notes, à laquelle on avait travaillé pendant plusieurs années en découpant des articles de journaux, a été vendue à la bibliothèque royale.

P.-J. Van Beneden.

L. Vanderkindere, *l'Université de Bruxelles* (Bruxelles, 1884), p. 480.

MELAR (*Adrien*), MELAER, ou MILLAERT, graveur, né à Anvers, le 18 décembre 1633, mort dans la même ville, le 27 août 1667. C'est sous le nom de Millaert que la gilde de Saint-Luc d'Anvers, David Teniers étant doyen, admit en 1645-1646 notre graveur comme apprenti. La franchise ne lui fut accordée que onze ans plus tard, en 1657-1658. Un si long intervalle s'explique évidemment par la jeunesse du récipiendaire. Son maître? Nous l'ignorons. Les travaux de Melar n'étaient pas faits pour inspirer à son éducateur un bien vif orgueil, d'autant que la gravure anversoise, à ce moment encore, comptait dans ses rangs de superbes artistes que leur participation à l'œuvre de Rubens

avait mis au premier rang des graveurs.

En quelque mesure, Melar se ressent de l'influence de ces maîtres. Son nom même figure au bas de diverses estampes d'après Rubens, mais l'audace de pareilles entreprises ne donne que plus d'évidence à la faiblesse de leur auteur. Aussi s'explique-t-on le peu d'empressement des aspirants graveurs à se mettre sous sa direction. Seul, un François Keldermans, inscrit en 1660-1661 comme entré dans son atelier, sollicite son admission à la gilde de Saint-Luc. Interprète fréquent d'Abraham van Diepenbecke, Melar, ouvrier passable, s'élève rarement ou jamais au rang d'artiste. Entre les mieux venues de ses estampes, il nous serait difficile de signaler une production, où s'accuse une personnalité de quelque valeur.

Les morceaux dont il émaille la *Kerckelycke historie van de geheele werelt*, du P. Corneille Hazart (Anvers, Cnobbaert, 1667) sont tout au plus d'une netteté suffisante. Diepenbecke, l'auteur des dessins dirigea sans doute l'exécution des planches où Melar eut pour collaborateurs Adrien Lommelin, Jacques Neefs, Gaspard Bouttats et quelques autres représentants secondaires de l'école anversoise. Le livre du P. Hazart parut l'année même de la mort du graveur, dont les planches sont, dans ce recueil, invariablement signées Melaer. La forme Melar semble distinguer ses œuvres antérieures. On possède de la main de notre artiste quelques portraits : Don Juan d'Autriche; un moyen et un petit portrait de François de Moura, marquis de Castel-Rodrigo, un Ferdinand III assez vigoureusement traité, etc. Melar contribua pour quelques planches au *Theatrum Pontificum, Imperatorum, Regum, etc.*, de P. de Jode, dont le nom, rapproché de la date de l'ouvrage (1652), tend à faire croire que c'est à lui que le graveur dut son éducation. Les gravures de Melar, d'après Rubens ne font, pour la plupart, que répéter des œuvres antérieures de Pontius, Bolswert, Pierre de Balliu. Elles ne sont point communes, et Mr Voorhelm-Schneevoogt, dans son

catalogue des estampes d'après le grand peintre anversoïs, en mentionne diverses qu'il déclare n'avoir jamais rencontrées. Pour ce qui concerne le *Christ en Croix*, décrit sous le n° 340, du Nouveau Testament, il y a lieu de faire observer que cette planche, la meilleure — la moins mauvaise si l'on préfère — des œuvres de Melart, existe au cabinet des estampes de Paris et porte pour toute signature l'initiale M. Il ne faut donc pas se hâter de suivre Ch. Le Blanc, dans son attribution à Melart.

Henri Hymans.

Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 640. — (Verachter et Terbruggen), *Histoire de la gravure d'Anvers* (Anvers, 1874-1875).

MÉLART (Laurent), bourgmestre de Huy et historien, naquit à Huy en 1578. Il appartenait à une famille aisée; son père avait été majeur de la cour de justice en 1568. Lui-même fut quatre fois bourgmestre, en 1632, 1633, 1635 et 1640. Il mourut en 1641, quelques semaines après la publication du livre qui a sauvé son nom de l'oubli et qu'il avait intitulé : *Histoire de la ville et chateau de Huy et de ses antiques avec une chronologie de ses comtes et evesques par Laurent Melart, bourguemaistre dedit Huy*. Ce travail, auquel il n'eut pas le temps de mettre la dernière main et qui parut à Liège déparé par de nombreuses fautes typographiques, raconte l'histoire de Huy et de la principauté de Liège jusqu'en 1612, année de la mort d'Ernest de Bavière. Il est dédié à Ferdinand de Bavière, successeur d'Ernest. Simple compilation pour les siècles antérieurs au xve, dépourvue de tout sens critique comme la plupart des chroniques de cette époque, l'*Histoire de la ville et chateau de Huy* ne laisse pas d'offrir quelque intérêt pour le temps où vécut Melart. On y trouve, par exemple, des détails curieux et saisissants sur la surprise de la petite forteresse, en 1595, par Héraugier, le hardi gouverneur de Bréda, et la reprise de la ville par les Espagnols du comte de Fuentes. Melart fut témoin des atrocités inouïes com-

mises par les vainqueurs, et il les décrit dans une langue pittoresque dont la naïveté atteste la véracité.

Melart avait épousé Christine Heeren, de Montenaeken. S'il faut ajouter foi à un acte provenant de l'ancien couvent des Récollets et conservé dans une chronique manuscrite (1), notre bourgmestre aurait épousé en secondes noces Marie Mercier. Il fut enterré au Val-Notre-Dame, couvent situé près de Huy et dont il était syndic. Nicole, la fille qu'il avait eue de Christine Heeren, épousa Jean-Toussaint Wauthier, qui fut bourgmestre de Huy en 1657. De ses deux frères, l'un Henri, qui vivait en 1622, exerçait les fonctions de prélocuteur ou d'avoué, et le second, Oger, épousa Anne Marguerite de La Bloquerie. Voilà à peu près tout ce que l'on sait de Laurent Melart et de sa famille (2).

H. Lonchay.

Vierset-Godin, *les Bourgmestres de Huy*, 1595-1890. (On y voit les armoiries de Melart.) — Kempeneers, *De oude vrijheid Montenaeken*. — Ferd. Hénaut, *Laurent Melart*, dans le t. IV de la *Revue de Liège*. — Laurent Melart, *Histoire de la ville et du chateau de Huy*, précitée (Liège, 1641). — *Histoire de la ville et du chateau de Huy*, d'après Laurent Melart, continuée jusqu'à nos jours par F. Gorissen (Huy, 1839).

MÉLÉAGRE (Jean-Baptiste Breughel, dit). Voir BREUGHEL (Jean-Baptiste).

MELITANUS (Jean), pseudonyme. Voir MANTELS (Jean).

(1) *Historia domus Huensis F.F. Minorum Receptorum ab anno 1632 usque ad annum 1687*. Bibliothèque communale de Huy. Page 361, on y lit : « Que le père supérieur ou gardien de ce « couvent se souvienne que Dlle Marie Mercier, « épouse d'honorable Laurent Melart, jadis « bourgeoise de Huy, outre plusieurs bienfaits « pendant sa vie, par testament a légué à ce « couvent trois mille florins à payer immédiatement après la mort de sa fille Josine, dépourvue d'esprit. » M^r Duhois, secrétaire communal et archiviste de Huy, qui nous a obligeamment communiqué le résultat de ses recherches sur Melart — recherches qui malheureusement sont restées le plus souvent infructueuses —, nous fait remarquer que les registres paroissiaux ne mentionnent pas ce deuxième mariage.

(2) On conserve aux archives de Huy deux lettres de Melart : l'une, où il remercie ses collègues de l'avoir élevé à la magistrature suprême et se plaint de la charge qui en résulte pour lui; la seconde, où il demande au conseil l'autorisation de transformer une maison appartenant au couvent du Val-Notre-Dame dont il était syndic.

MELLE (*Renaud DE*), compositeur de musique du *xvii* siècle. Sa biographie est difficile à faire, parce que sa vie est beaucoup moins connue que ses œuvres. Avant de résumer les quelques faits bien établis qui marquent des étapes dans la carrière de l'artiste, il est nécessaire d'écarter plusieurs hypothèses formulées par des biographes. On avait cru que Renaud de Melle était né au pays de Liège; c'est une erreur. Les de Melle étaient Flamands, originaires des environs de Gand. Leur nom, pris du village de Melle, à moins de deux lieues de Gand, était *Van Melle*; il fut francisé, latinisé et italianisé dans les publications musicales en *De Melle* et *Del Melle*, *Del Mel* et *Delle Mel*. Il est impossible, comme l'avait cru Walther, que Renaud de Melle soit né vers 1538, puisqu'en 1580 il en était encore à compléter ses études musicales. L'erreur de Walther en avait engendré d'autres. Burney, confondant Renaud de Melle avec Goudimel, avait supposé que notre compositeur aurait pu être le maître de l'illustre Palestrina. Hawkins était allé plus loin et avait affirmé qu'il l'avait été en effet, en oubliant que, même s'il avait vu le jour vers 1538, Renaud de Melle n'aurait pas pu être le maître du grand Palestrina, né en 1524 et qui était déjà en 1551 maître des enfants de chœur de la chapelle Giulia à Rome, car le maître n'aurait eu en 1551 que treize ans, alors que l'élève en avait déjà vingt-sept. C'est donc sans aucune difficulté que Baini prouva, d'après les notes manuscrites de Pitoni, que Burney et Hawkins s'étaient trompés. D'ailleurs, Renaud de Melle n'était pas né vers 1538; l'année de sa naissance doit être rapprochée d'au moins douze ans et reportée vers 1555. La famille de l'artiste appartenait à la noblesse flamande et descendait peut-être des anciens seigneurs du village de Melle. L'origine flamande et la noblesse du compositeur ne sauraient être contestées, puisqu'on le trouve toujours qualifié de « gentilhomme flamand » (*gentiluomo fiamingo*). Le père de Renaud avait été au service du duc Albert de Bavière. C'est à ce prince que Renaud

de Melle dédia un recueil de madrigaux, ses premières compositions peut-être. Passé en Portugal, le jeune musicien y exerça pendant quelque temps les fonctions de maître de chapelle; mais aucun biographe n'a pu dire dans quelle ville, ni au service de qui. Vers 1580, il se rendit à Rome. Là, il compléta ses études, probablement sous Palestrina, alors à l'apogée de sa gloire. Le « dieu » de la musique » aurait donc été le maître de Renaud de Melle, au lieu d'être son élève. En 1582, notre artiste commença à publier ses compositions. Le madrigal l'attirait tout particulièrement. Il avait pour ce genre un talent extraordinaire, d'une souplesse rare et d'un charme pénétrant. En neuf ans, de 1582 à 1591, il ne publia pas moins de quinze livres de madrigaux, qui virent le jour à Venise et à Anvers. En 1587, il vint revoir sa famille. Le 14 juillet de cette année, il data de Liège l'épître dédicatoire de son recueil de madrigaux à six voix, adressée au prince Ernest de Bavière, archevêque de Cologne et évêque de Liège. Ce volume parut l'année suivante à Anvers, chez Pierre Phalèse. De retour à Rome, Renaud de Melle fut au service du cardinal Gabriel Paleotto. Il suivit ce prince de l'église en 1591, après sa nomination à l'évêché de Sabina. Paleotto le nomma maître de chapelle de sa cathédrale et professeur de musique du séminaire de Sabina. Depuis ce moment, l'artiste s'adonna davantage à la musique d'église, genre qu'il avait tout d'abord cultivé assez peu. Sur ce terrain aussi, il composa des œuvres charmantes; tel un *Ave Maria* en ré, bâti sur le motif du plain-chant et qui peut être donné comme modèle du genre. L'année de la mort de Renaud de Melle n'est pas connue; tout ce que l'on sait de la dernière partie de sa carrière, c'est qu'en 1595 l'artiste était encore en fonctions à Sabina: le cinquième livre de ses motets, dédié le 1er mars de la même année au cardinal Paleotto, porte : *Reynaldi del Mel, Chori Ecclesie Cathedralis ac Seminarii Sabinien. Præfecti*. On connaît de Renaud de Melle: 1. Quatre livres de madrigaux à trois voix, publiés en 1582.

1583, à Venise, par Angelo Gardane et réimprimés chez le même, en 1593 et en 1596. — 2. Quatre livres de madrigaux à quatre et à cinq voix, publiés par le même éditeur, de 1584 à 1586. — 3. Cinq livres de madrigaux à cinq voix, publiés par le même, de 1587 à 1590 (le troisième de cette série, qui parut en 1587, est intitulé : *Reynaldi del Mel. Il terzo libro de madrigali a cinque voci, novamente composti*). — 4. Deux livres de madrigaux à six voix, publiés de 1588 à 1591, à Anvers, chez Pierre Phalèse et Jean Bellère, sous le titre suivant : *Madrigali di Rinaldo del Melle, gentiluomo fiamengo, a sei voci, novamente composti e dati in luce*. — 5. *Reynaldi de Mel. Litanie della Beata Virgine, à cinque voci*, volume publié en 1589, à Anvers, chez les mêmes. — 6. *Sacræ Cansiones Rinaldi del Melle*, 5, 6, 7, 8 ac 12 *vocum*, parues chez les mêmes, pendant la même année. — 7. Cinq livres de motets à cinq, six, huit et 12 voix, publiés de 1592 à 1595, à Venise, chez Gardane (le cinquième livre, qui contient dix-sept motets à six, deux à huit et un à douze voix, est intitulé : *Liber quintus Motectorum Reynaldi del Mel, Chori Eccl. Cath. ac. Sem. Sabinen. Præfecti, ab Illustr. et Rever. D. Gabriele S. R. E. Cardinale Paleoto, Episcopo Sabinen. deputati. Quæ partim senis, partimque octonis, ac duodenis vocibus concinantur*). Dès 1585, les éditeurs allemands, flamands et italiens avaient inséré des compositions religieuses et profanes de Renaud de Melle dans leurs nombreux recueils d'œuvres de différents et des meilleurs maîtres. C'est ainsi qu'on trouve des madrigaux et des motets de notre artiste dans les collections suivantes : 1. Le madrigal *Tyrrhena mia*, à cinq voix, dans la *Symphonia Angelica* d'Hubert Waelrant, publiée à Anvers, chez Phalèse et Bellère, en 1585, en 1590 et en 1594. — 2-3. Deux chansons spirituelles à trois voix : *Deh lasciam dunque et Se questa valle di miseria*, dans le *Diletto Spirituale Canzonette* de Simon Verhoeven, publié à Rome en 1586. — 4. Le madrigal à cinq voix *Tanto donna stin'io*, dans *I lieti amanti*,

primo libro de Madrigali a cinque voci di diversi eccellentissimi musici, publié à Venise, en 1586, chez Vincenzi et Amadino. — 5-8. Quatre motets à cinq voix : *Dum complerentur dies; Expurgate vetus fermentum; Non turbetur cor vestrum; Tribus miraculis*, dans le recueil de Frédéric Lindner : *Continuatio Cationum Sacrarum quatuor, quinque, sex, septem, octo et plurium vocum, de festis præcipuis anni, à præstantissimis Italiæ Musicis nuperrime concinatarum* (Nuremberg, Gerlac, 1588). — 9-13. Un motet à cinq voix : *Tulerunt Dominum meum*, et quatre à six voix : *Angelus Domini descendit; Gaudent in celis; Hodie Christus natus est; O admirabile commercium*, dans le *Corollarium Cationum Sacrarum quinque, sex, septem, octo et plurium vocum, de festis præcipuis anni* de Frédéric Lindner (Nuremberg, Gerlac, 1590). — 14. Le morceau *Pro rege et pro grege*, à quatre voix, dans l'ouvrage théorique *Compendium Musicæ* d'Adam Gumpelzhaimer (Angsbourg, Schönig., 1591). — 15-16. Deux madrigaux à trois voix : *El le celesti sfere* et *Quand il fido Pastore*, dans le *Lodi della Musica* de Simon Verhoeven (Rome, 1595). — 17. Des litanies à cinq voix, dans le second volume du recueil formé par Georges Victorinus, maître de chapelle des Jésuites à Munich, et intitulé : *Thesaurus Litaniarum a præcipuis hoc ævo musicis composita* (Munich, A. Berg, 1596). — 18-20. Trois madrigaux à quatre voix : *Crespi dorati; Privo di voi; Labbia amore*, dans *Il vago Alboreto di Madrigali e Canzoni*, publié à Anvers, par Pierre Phalèse, en 1597. — 21-28. Huit chansons à cinq voix, dans le *Rosignol musical des chansons de diverses et excellens auteurs de nostre temps*, publié pendant la même année, chez le même éditeur : *Mignone alons veoir si la rose; Les voyez comme; Donc si vous me croyez; Mon cœur se recommand'à; Mon fils, ma vie, amour; Rossignollet qui chante; Si dunque tu ne me veus; Sur la rou-sée mi fault*. — 29-30. Deux madrigaux à six voix : *Soura le Verdi chione et Et altri vezzosetti*, dans *Fiori del Giardino di diversi eccellentissimi Autori* (Nuremberg, Kaufmann, 1597). — 31-32. Deux

motets à six voix : *Beati omnes qui timent Dominum* et *Decantabat populus Israël*, dans le beau recueil de Gaspard Hasler, organiste à Nuremberg, intitulé : *Sacra Symphonica diversorum excellentissimorum authorum* (Nuremberg, Paul Kaufmann, 1598). On trouve encore des œuvres de Renaud de Melle dans deux publications de Pierre Phalèsed'Anvers, du commencement du XVII^e siècle, la *Ghirlanda di Madrigali*, de 1601, et les *Canzonette alla Romana*, de 1607. Du temps de l'abbé Baini, quelques églises de Rome possédaient encore un grand nombre de compositions manuscrites de Renaud de Melle.

Alphonse Goovaerts.

Baini, *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina*, t. I, p. 28. — Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* passim. — Burney, *A general history of music*. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, passim. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (2^e éd.), t. VI, p. 73. — Goovaerts, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse, imprimeur de musique à Anvers au XVII^e siècle*, passim. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, passim. — Hawkins, *A general history of music*, t. III, p. 486. — Walther, *Musikalisches Lexikon*. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. VI, p. 488-494.

MELLIS (Pierre). Voir HALMAIL (Pierre).

MELLO (François DE). Voir MELO (François DE).

MELO (Barthélemy MELO ou DE), sculpteur flamand du milieu du XVII^e siècle, selon Piganiol de La Force, l'historiographe du palais de Versailles, et que Baert a copié, florissait à Paris vers 1670. Il ne figure pas dans les *Liggeren*, de la gilde de Saint-Luc, d'Anvers. Appelé en même temps que Buyster, Van Opstal, Dominique Lefevre et d'autres statuaires éminents de nos provinces à travailler à l'ornementation du palais et des jardins de Versailles, Melo y contribua, selon Piganiol, par quelques œuvres d'un excellent mérite, notamment pour le parc, une statue en marbre représentant le Mercure antique de la villa Ludovisi, de Rome, et un terme repré-

sentant Apollonius de Tyane, le précepteur de Marc-Aurèle. Selon les comptes des bâtiments du roi, publiés par Jules Guiffrey, dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, imprimés par les soins du ministère de l'instruction publique (t. II, p. 439, 627, 906, 1181), Melo reçut 1,500 livres, en deux acomptes payés en 1684, et en 1685, pour son *Mercure*. Quant au terme, qui figurait, selon ces documents, sur les comptes du Louvre, comme représentant un *Philosophe* (?), il fut sculpté d'après le dessin du peintre Mignard et payé 1,000 livres en 1686. En novembre 1687, Melo reçut, aussi, sur les comptes de Versailles, une somme de 600 livres, à titre d'acompte pour un grand vase en marbre (?). Les mêmes comptes parlent aussi d'un terme représentant Pittacus, l'un des sept sages de la Grèce, et disent que de Melo reçut encore 8,100 livres, en 1695.

Melo, dont l'admission comme membre à l'Académie royale de peinture et de sculpture, alors récemment créée, justifie la réputation artistique, exécuta plusieurs œuvres d'un grand caractère, pour les églises de Paris; entre autres, le monument funéraire consacré, dans l'église Saint-Sulpice, à Michel de Marolles, abbé de Villeloin, célèbre amateur d'estampes; il le décora de deux génies dont l'un soutenait le portrait, en médaillon, du défunt et l'autre portait un flambeau tout en essuyant ses larmes. L'ancienne église Saint-Barthélemy renfermait son monument funéraire de Claude Clerselier, avocat au parlement de Paris, mort le 13 avril 1684; il le surmonta d'une statue représentant *la Religion*, ayant aux pieds un génie entouré d'instruments de musique et tenant une tête de mort. Il avait décoré le frontispice de cette église des statues de saint Barthélemy et de sainte Catherine, martyre sous Maximin.

Edmond Marchal.

MELO (François DE), de Bragance, comte d'Assumar, marquis de Tor de Laguna, gouverneur des Pays-Bas espagnols, fils de Constantin et de Béatrix

de Castro, né en Espagne, mort à Madrid, le 18 décembre 1651. C'était un descendant du premier duc de Bragance, qui fut fils naturel de Jean Ier, roi de Portugal. Melo ayant rompu avec le duc de Bragance du moment où celui-ci était tombé en disgrâce, s'était attaché au premier ministre de Philippe IV, roi d'Espagne, qui lui accorda toute sa faveur. Des missions difficiles lui furent confiées à Vienne, à Gênes, à Ratisbonne, en Sicile. Intelligent et adroit, énergique et bon diplomate, il fut nommé par son souverain (9 juin 1641) membre d'une commission (*junta*), chargée du gouvernement de nos provinces dans le cas où don Ferdinand d'Espagne, gouverneur général des Pays-Bas en fonctions, viendrait à mourir. Il eut pour collègues le marquis de Velada, le comte de Fontaines, don André Cantelmo, l'archevêque de Malines et le président du conseil privé. Cette situation ne dura pas longtemps. Par une dépêche du 4 décembre 1641, le roi annonça au conseil privé établi à Bruxelles, qu'il nommait gouverneur général à titre provisoire « son cher » et féal cousin « don Francisco Melo, comte d'Assumar, membre du conseil d'Etat et de guerre, gentilhomme de sa chambre et capitaine général d'Alsace, à qui pour les grandes qualités et prérogatives et les charges les plus relevées de la monarchie, il confie cette mission. Melo entra en campagne contre les Français, qui, de concert avec les Provinces-Unies, avaient attaqué nos provinces. A ses débuts la fortune lui souriait. Il avait rétabli en partie l'ordre dans les finances du pays, à la tête desquelles il avait placé François de Kinschot. Fontaine, ce vieux guerrier expérimenté, et Beck, le bouillant ennemi de la France, l'aidaient dans les opérations militaires dirigées contre les troupes françaises commandées par les comtes de Guiche et d'Harcourt. Ces généraux avaient pour mission de défendre la frontière de la Picardie. Melo enleva Lens et la Bassée, sous les yeux des généraux français (29 avril, 13 mai 1642). Par des manœuvres

habiles il trompa les chefs de l'armée française, les força de se séparer pour couvrir les provinces menacées. Obligé de se fortifier dans l'abbaye de Honnecourt, le comte de Guiche y fut attaqué par Melo, qui parvint (26 mai 1642) à détruire l'armée ennemie, grâce aux secours de Beck. Il empêcha aussi les troupes de Hesse et de Weimar de pénétrer dans les Pays-Bas. Pendant la campagne dirigée par Cantelmo contre les Hollandais, le cardinal infant chargé du gouvernement des Pays-Bas vint à mourir (9 novembre 1642). Melo l'ayant remplacé, s'empara d'Aire (7 décembre 1642). Ensuite il fit des préparatifs pour la campagne prochaine. A cet effet, il appela à Bruxelles les gouverneurs des villes frontières, se fit rendre compte par eux de l'état de ces places, leur donna des instructions et leur promit les moyens de se défendre. Pendant le mois d'avril 1643, il réunit les différents corps de troupes, nomma les généraux d'après les ordres qu'il en avait reçus du roi. Lui-même alla inspecter les places de la Flandre maritime, Bruges, Ostende, Nieuport, Dunkerque et Lille. Il envoya des troupes à Fauquembergh et à Quiévrain. De Lille il se rendit successivement dans d'autres localités, garnissant ensuite la Sambre de troupes. Le 13 mai, il était à Dampierre. Le lendemain, tandis que sa cavalerie se montrait aux environs de la Capelle, le gros de son armée marchait par Chimay sur Rocroy. Le 19 mai, il y fut battu par l'armée française. A la suite de ce désastre. Melo alla rallier ses troupes à Fontaine-l'Évêque, où il fit venir les corps placés sous le commandement de Beck et de Fuensaldaña. De cette manière, il forma au bout de peu de temps une nouvelle armée prête à résister aux Français. Ceux-ci, de leur côté, pénétrèrent dans le Hainaut et mirent le siège devant la ville de Binche, qui se rendit, tandis que le gouverneur général alla prendre position avec ses troupes, près de Mons. L'ennemi s'était retiré en France. Craignant de le voir arriver devant Cambrai, Melo y envoya des troupes pendant

que les Français se portaient sur Thionville. Cette marche engagea le marquis à demander des secours : aux ducs de Lorraine et de Bavière. Alors que Melo manœuvrait de ce côté, il apprit le projet du prince d'Orange de débarquer en Flandre et d'assiéger Hulst ou le Sas-de-Gand, puis Dunkerque. Ce projet l'obligea d'abandonner Thionville à son sort, pour renforcer les troupes espagnoles qui occupaient la Flandre et le Brabant. Le prince d'Orange débarqua, en effet, tandis que Melo disposait ses troupes de manière à pouvoir lui disputer partout le passage. Après avoir tenu un conseil de guerre, le gouverneur général résolut d'opérer une diversion. Andrea Cantelmo prit Eindhoven, et se dirigea sur Venloo. Cette diversion n'ayant pas eu le résultat auquel il s'attendait, il ordonna à Fuensaldaña d'envahir le Boulonais qu'il ravagea complètement. Dans l'entre-temps les Français avaient marché sur Trèves, que Melo voulait à tout prix sauver. Dans ce but, il résolut de faire attaquer par son armée, renforcée des troupes de Fuensaldaña, le corps du maréchal de camp Manicamp. Ce mouvement eut le succès voulu. Le duc d'Enghien fut obligé d'abandonner le pays de Luxembourg et Trèves. Ensuite le marquis fit retirer ses troupes dans leurs quartiers d'hiver. Lui-même revint à Bruxelles, le 20 octobre suivant. Le peu de succès de Melo contre les armées de France engagèrent Philippe IV à le rappeler en Espagne, où il reçut le commandement de l'armée de Castille, qui était chargée d'y arrêter l'invasion des Français. Schomberg le força à une prompte retraite.

Ch. Piot.

Jean-Antoine Vincart, *Relacion de los sucesos de las armas de S. M. el Rey D. Philippe IV, gobernadas por D. Francisco Melo*, dans le t. LXXV des *Documentos inéditos*. — Plusieurs lettres de Melo, adressées à Philippe IV, et imprimées dans la même collection, t. LIX. — *Relaciones des campañas de 1644 et 1646*, par Jean-Antoine Vincart, publiées par M^r Henrard. — Gaillard, *Bibliothèque nationale à Paris*. — Waddington, *La République des États-Unis, la France et les Pays-Bas, de 1630 à 1650*. — Aitzema, *Saken van staat en van oorlog*. — Duc d'Anmale, *Histoire des Condé*. — *Memoires de Frédéric-Henri Chifflet*. *Cruix Andreeana victrix, seu de cruce burgondica visa*. — Hametrius, *Bel-*

lum septimestre, sive Aria à Gallis obsessa et capta, moxque ab Hispanis recuperata. — *Recherches chronologiques et historiques sur les gouverneurs généraux*, par Vander Vynckel (manuscrit de la Bibliothèque royale à Bruxelles). — *Mercur français de 1643 à 1644*. — Archives du conseil d'Etat, de la secrétairerie d'Etat Espagnole et de celle de l'Allemagne, aux archives du royaume à Bruxelles. — Canovas, *Estudios del reinado de Felipe IV*. — Antonio Rodríguez Villa, dans son travail intitulé : *El coronel Francisco Verdugo*.

MELOTTE (*Antoine-Marie*); sculpteur, né à Liège, le 5 septembre 1722. Issu d'une famille honorable, il suivit la carrière des armes, et ce n'est que tardivement que, sous la discipline du sculpteur Simon Cognoulle, il étudia le dessin et se mit à modeler. Cognoulle, statuaire de grand talent, et dont on doit regretter de voir le nom omis dans la *Biographie nationale* (voir la *Sculpture et les Arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, par J. Helbig, p. 187; voir aussi H. Schuermans, *Simon Cognoulle, sculpteur liégeois*. *Bulletin de la Commission royale d'art et d'archéologie*, vingt-quatrième année, p. 100), s'était fait un genre un peu spécial, mais qui lui assura un renom durable. Il traduisit, pour ainsi dire, en bas-reliefs taillés dans le bois les compositions exécutées en peinture par des maîtres célèbres; c'est ainsi qu'il mit en relief le *Massacre des Innocents*, l'*Enlèvement des Sabines*, du Guide, la *Bataille des Amazones*, de Rubens, etc. Melotte marcha dans la même voie avec non moins de succès. Ses premiers essais dans l'art de la sculpture furent la *Bataille des Amazones* et la *Bataille de César contre Pompée*, travaux qui furent achevés en 1752. On sait qu'en 1757, il exécuta pour Franklinet, riche négociant à Verviers, plusieurs bas-reliefs, entre autres, le *Passage de la mer Rouge* et *Josué combattant les Amalécites*, avec un pendant dont le sujet nous est inconnu. Le *Josué combattant* appartenant à M^r de Gérardon, a figuré en 1881, à l'exposition de l'art ancien à Liège (voir le catalogue de cette exposition, sculpture, p. 76). C'est un panneau de 70 centimètres de hauteur, sur 1m,52 de largeur. L'artiste y fait preuve d'une grande habileté par l'heu-

reuse disposition des groupes, ainsi que la variété des attitudes et l'animation des figures. Sur les rochers du premier plan, on lit l'inscription suivante : *Les Amalécites, par A. Melotte, capitaine et statuaire à Liège*. Melotte a laissé d'autres travaux de même nature qui lui furent commandés aussi bien dans son pays natal que par les souverains étrangers. Il sculpta pour Catherine II, impératrice de Russie, une série de six bas-reliefs destinés à l'un des palais impériaux à Saint-Petersbourg; il fit une série de bas-reliefs pour Velbrück, prince-évêque de Liège, représentant les batailles d'Alexandre, et qui ne sont peut-être que les copies des bas-reliefs que son maître, Cognoulle, avait exécutés sur les mêmes sujets; après la mort du prince Velbrück, ces bas-reliefs passèrent entre les mains de la famille d'Ansembourg, et, en dernier lieu, ils appartenaient à M. le comte d'Ansembourg, bourgmestre de Galoppe (Limbourg hollandais). Melotte a fait aussi un assez grand nombre de travaux pour différentes églises de Liège, et il ne faudrait pas croire qu'il se soit borné à sculpter exclusivement des bas-reliefs. Pour l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde, il a fait non seulement la statue de la sainte auquel le sanctuaire était consacré, mais encore celles de saint Joseph et de saint Roch; à l'église de Saint-Martin-en-Isle, il avait sculpté l'autel majeur et d'autres travaux d'art décoratif. Comme beaucoup de ses confrères à cette époque, il ne dédaigna pas de sculpter des meubles; un notaire de Liège possède un bahut signé du nom de Melotte. Enfin, on citait parmi ses bons ouvrages les bas-reliefs ornant la chapelle de sainte Barbe à l'église Saint-Pierre. Ces reliefs représentaient les différents épisodes de la vie de sainte Barbe.

Malheureusement pour le renom de l'artiste, les différents sanctuaires que nous venons d'énumérer ont été non seulement supprimés à la Révolution du siècle dernier, mais ils ont été complètement démolis; le mobilier et les œuvres d'art qu'ils contenaient ont été détruits

ou dispersés avec le dédain qui était alors de mise pour tout ce qui se rapportait au culte et à l'art national. Un certain nombre d'ouvrages délaissés par Melotte ont été recueillis par ses enfants. Melotte a vécu en fort honnête homme; après avoir quitté le service, il fut l'un des commissaires de la cité et avait épousé Adélaïde De Wandre, parente du sculpteur de ce nom. Il mourut à la suite d'une dysenterie, le 5 octobre 1795.

J. Helbig.

Mémoires inédits du chanoine Hamal. — Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liège (1881), Sculpture, p. 76.

MELSNYDER (*Pierre-Joseph-Donat*), paléographe, né à Mons, le 19 août 1752, de Jean-François et de Marie-Jeanne Livemont. Il épousa, le 27 septembre 1785, Marie-Françoise Godart. D'abord attaché aux archives des Etats de Hainaut, il entra plus tard dans l'administration de l'enregistrement. En 1792, Melsnyder dressa, d'après les chartes et d'autres documents authentiques, une *Carte généalogique des comtes de Hainaut*, qui a été publiée en 1871 par le Cercle archéologique de Mons (Mons, Hector Manceaux, 2 feuilles in-plano). On lui doit aussi un manuscrit intitulé : *l'Archiviste de Mons*, inventaire raisonné d'un grand nombre d'actes du greffe échevinal. Il mourut en sa ville natale, rue Grande, no 96, le 5 décembre 1829.

Léop. Devillers.

MELUN (*Anne DE*), bienfaitrice, fille de Guillaume de Melun, prince d'Epinoï, et d'Ernestine de Ligne-Arenberg, née au château du By, près de Mons, le 18 février 1619. Admise au chapitre de Sainte-Waudru, en cette ville, le 21 juin 1628, on la mit en pension chez l'une des dames aînées du chapitre. Anne se fit bientôt remarquer par un goût sincère pour la piété. Lorsqu'elle fut en âge de paraître dans le monde, les chanoinesses qui la dirigeaient et son oncle, le vicomte de Gand, cherchèrent à lui procurer des distractions en rapport avec sa haute position. Mais elle se détacha

bientôt des choses mondaines, et à l'exemple de la patronne de Mons, elle voulut vivre dans la solitude, en choisissant un petit appartement écarté. Un événement inattendu vint y mettre obstacle. Le prince d'Épinoy avait été mêlé aux membres de la noblesse que le marquis d'Aytona, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, poursuivait comme complices présumés du comte de Berg. Il réussit à se mettre en lieu de sûreté, mais son argent et ses meubles furent saisis et ses biens confisqués. S'étant retiré à Saint-Quentin avec trois de ses fils, il reçut du cardinal de Richelieu l'assurance de la protection du roi de France. La princesse sa femme et Claire-Marie, sa fille aînée, se réfugièrent au couvent des Dominicaines d'Abbeville. Anne de Melun avait pu parer à cette situation désastreuse, en mettant à la disposition de ses parents les revenus que lui avait laissés son oncle, le vicomte de Gand; elle avait recueilli auprès d'elle ses trois plus jeunes sœurs.

Le prince d'Épinoy vécut trop peu pour voir dissiper les préventions que l'on avait conçues contre lui; il mourut le 8 septembre 1635. Anne ne put se consoler de ce malheur; elle en fit une maladie mortelle, et attribua son rétablissement à la sainte Vierge. Son zèle pour la religion redoubla. Elle établit à Mons une association de demoiselles pour la pratique des bonnes œuvres. Ces personnes s'assemblaient toutes les semaines, conféraient sur les moyens de faire du bien aux pauvres et se partageaient le soin de les secourir. Mlle de Melun était l'âme de ces assemblées; elle consacrait tout son temps à l'église et à la visite des pauvres. Surmontant l'horreur qu'elle avait naturellement pour les hôpitaux, elle y allait porter des consolations aux malades et finit par s'y accoutumer. Elle avait surtout un zèle ardent pour retirer du désordre les femmes qui s'y étaient laissées entraîner; elle leur procurait des asiles où elles pouvaient faire oublier leurs égarements par la pratique de la piété. Elle se disposait à construire un hôpital

dans l'une de ses terres, lorsque la mort de son frère aîné, Ambroise de Melun, qui était au service de France, l'appela auprès de sa mère, à Abbeville (1641). Revenue à Mons, elle reprit son genre de vie, fuyant de plus en plus le monde et attendant l'occasion de mettre à exécution les projets qu'elle avait formés. L'intérêt de sa famille ne lui permettait pas d'agir comme elle l'eût voulu; mais cet obstacle disparut enfin. Ses deux frères étaient bien à la cour d'Espagne. Des trois sœurs qu'elle avait recueillies, l'une, Isabelle-Claire, était entrée au chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge; la deuxième, Madeleine, avait obtenu un canonat de Sainte-Wandru (1644), et la troisième était morte.

Mlle de Melun quitta donc Mons, en 1649, avec l'intention de ne plus y revenir; elle se rendit à Abbeville où résidait toujours sa mère. Quelque temps après, comme elle était incommodée d'un mal d'yeux assez fort pour lui faire craindre de perdre la vue, elle voulut aller à Paris consulter les plus habiles oculistes. Son frère, Alexandre-Guillaume, prince d'Épinoy, l'y accompagna avec un aumônier. Mlle de Melun consulta plusieurs docteurs renommés et observa un régime sévère. Elle écrivit alors à sa mère pour lui annoncer la vocation qu'elle avait décidément choisie.

Quand elle se trouva seule avec son frère, elle lui fit part de sa résolution d'aller vivre au loin pour s'y consacrer entièrement à Dieu. Le prince trouva d'abord cette résolution extraordinaire; néanmoins il promit à sa sœur de la seconder dans ses vœux, et de l'accompagner jusqu'à l'endroit où elle se fixerait. Après quelques voyages, ils arrivèrent à Saumur, où ils allèrent visiter le couvent de la Visitation. Anne désira entrer dans ce monastère où elle fut admise d'abord comme pensionnaire en dehors du couvent, puis en qualité de novice. On voulut l'engager à fonder un monastère de la Visitation dans son propre pays; la reine Anne d'Autriche envoya un religieux à Saumur pour le lui proposer instantment. Mais l'humble fugitive n'y consentit pas et s'excusa auprès

de la reine. Elle voulait une solitude profonde, une vie cachée. Son frère, qui ne l'avait pas quittée, la conduisit à la Flèche, en Anjou, où elle alla se présenter chez les hospitalières de Saint-Joseph. Elle y entra sous l'habit le plus commun; sa piété et son dévouement au service hospitalier se firent bientôt remarquer. Mais elle fut atteinte d'une maladie grave, et l'on jugea que l'air de la Flèche ne lui était pas favorable. Ayant appris qu'à Baugé, autre petite ville de l'Anjou, Marthe de Beausse avait entrepris de bâtir un hôpital, dont la construction était interrompue à défaut de fonds, elle s'y transporta, avec son frère, au mois d'août 1650. C'était bien le lieu qui convenait à sa vocation. Les travaux de l'hôpital furent repris avec une telle activité qu'en trois mois il y eut de quoi loger une communauté. Anne dépensa 50,000 écus pour cette fondation. Elle établit aussi à Baugé une association de dames de charité. Ses occupations à l'hôpital étaient celles d'une servante des pauvres. Elle se levait de grand matin, faisait les lits des malades, les veillait tour à tour, les pensait, les récréait et leur préparait ce qui pouvait le mieux leur plaire. En dehors de la maison, elle réconciliait les familles, arrangeait les procès et pacifiait les troubles.

En 1652, l'Anjou se trouva exposé aux exigences de troupes indisciplinées. Un habitant de Baugé ayant tué un soldat, quinze cents hommes vinrent camper près de la ville avec l'intention de tirer vengeance du meurtre de leur camarade. Aussitôt que Mlle de Melun eut connaissance de ce qui se passait, elle n'hésita pas à faire une démarche auprès du commandant pour le prier d'épargner la ville. Cet officier fut sensible à ses supplications, et se retira avec sa troupe. Mlle de Melun avait découvert dans celle-ci une femme qui portait l'habit militaire; elle la fit rougir de ses désordres, la recueillit et la renvoya repantante à sa famille.

Vers la fin de la même année, sa sœur aînée Marie-Claire d'Epinoy tomba malade et décéda le 19 décembre, au couvent des Dominicaines d'Abbeville, où

leur mère, la princesse d'Epinoy, mourut le 12 juin 1653.

Anne d'Epinoy avait trouvé à Baugé la retraite qui avait fait constamment l'objet de ses désirs. Elle y vivait ignorée, sans cesse occupée du service hospitalier ou d'œuvres pieuses; elle n'avait que des relations lointaines avec sa famille. Mais, en 1660, un événement inattendu vint tout changer dans son intérieur. Le vicomte de Gand, son frère, se rendant en Espagne pour assister au mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, passa par Baugé pour y voir sa sœur. Il entra au couvent au moment où elle s'occupait d'un malade. A son retour, il voulut encore lui rendre visite. Les nobles des environs vinrent aussi la saluer, les uns par curiosité, les autres par esprit de religion. Son tact, sa douceur, sa charité faisaient l'admiration de tous ceux qui l'approchaient; on s'étonnait surtout de son humilité profonde. Cependant la bonne religieuse souffrait de se voir ainsi retomber dans l'inconvénient qu'elle avait voulu éviter. N'avait-elle pas choisi Baugé pour y vivre à l'abri des distractions mondaines et n'avoir d'autre souci que la pratique des œuvres de charité?

En 1663, le prince d'Epinoy pressa sa sœur de se rendre à Paris, afin de terminer le partage des biens de la succession de leurs parents. Ce voyage ne souriait pas à Anne de Melun. Ses frères, le marquis de Richebourg, le comte de Baussard et le vicomte de Gand vinrent à Baugé, et à force d'instances, ils parvinrent à l'emmener. A peine arrivée à Paris, elle fut atteinte d'une langueur et d'un dégoût général. Elle suivit pourtant ses frères en Picardie et en Flandre, pour faciliter la conclusion de leurs affaires. Voulant leur témoigner son attachement, elle se démit du marquisat de Richebourg dont elle avait hérité de son oncle, et se contenta de fonds de terre et d'une somme d'argent. Enfin, elle put rentrer à Baugé en compagnie d'une jeune Flamande qu'elle affectionnait.

Vers la fin de 1665, sa présence à

Paris fut encore nécessaire. Elle y alla avec la même compagnie et fut obligée de faire un voyage en Picardie, puis à Epinoy, pour la vente des terres dont elle voulait se débarrasser. La mort de sa belle-sœur, la princesse d'Epinoy (14 septembre 1666), la retint à Epinoy.

En 1667, le bruit courut que le prince d'Epinoy avait été blessé au siège de Douai et fait prisonnier par les Espagnols. Mlle de Melun, n'écoutant que son cœur, partit pour Compiègne où était la cour; elle obtint audience du roi, qui la rassura sur le sort de son frère. Elle eut, peu de temps après, la satisfaction de le voir revenir, et apprit de lui qu'il se proposait de contracter un second mariage. Le prince épousa, le 11 avril 1668, Jeanne-Pélagie de Rohan-Chabot. A partir de là, Anne de Melun put songer à retourner à Baugé. Son frère chéri fit tous ses efforts pour l'en détourner; il ne put la retenir. Rentrée dans son asile, après deux ans d'absence, son premier soin fut de doter l'établissement, au moyen des capitaux qu'elle avait réalisés. L'hôpital fut pourvu des ressources qui lui manquaient, et elle affecta quelques sommes pour venir en aide à de pauvres filles dénuées de fortune.

En mai 1671, Anne de Melun alla visiter l'hôpital de Beaufort, dont la situation était fort précaire. Elle rendit des soins dévoués aux malades, et excita, par son exemple, des dames d'un rang distingué à doter la maison.

L'année suivante, elle fonda six nouveaux lits et fit construire une pharmacie à l'hôpital de Baugé. Depuis lors, son existence se passa dans l'accomplissement rigoureux des devoirs religieux et hospitaliers. Mais la mort de son frère aîné, survenue le 16 février 1679, la plongea dans un profond chagrin. Elle ne mena plus qu'une vie languissante. Étant tombée malade à Beaufort, elle se fit transporter à Baugé. Malgré son extrême faiblesse, pour la satisfaire, on la conduisait tous les jours à la chapelle, à l'infirmerie et dans les salles des malades. Elle mourut en odeur de sain-

teté le 13 août 1679, vers huit heures du matin.

Léop. Devillers.

Grandet, *Vie de Mlle de Melun* (Paris, Josse, 1687; in-8°). — *Vies des dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le XVII^e siècle, par leur piété et leur dévouement pour les pauvres* (Louvain, 1826; in-8°). — *Les Héroïnes de la charité* (Liège, Dessain, 1853; in-8°). — Mme Defontaine-Coppée, *Les Femmes illustres du Hainaut* (Bruxelles, 1839; in-8°).

MELUN (*Pierre DE*), prince d'Epinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, etc., fut connétable et sénéchal héréditaire de Hainaut, grand maître d'hôtel du gouverneur général des Pays-Bas, grand bailli de la ville et château de Tournai et Tournaisis. Il était fils de Hugues, comte d'Epinoy, et d'Yolande, dame de Warchin, naquit probablement à Antoing, et mourut en France pendant l'année 1594. Lors de la coalition de la noblesse néerlandaise contre la politique de Philippe II, de Melun fut un des opposants les plus décidés de l'aristocratie belge. En vain le roi voulut-il le faire passer dans les rangs des royalistes, il resta attaché à ses convictions politiques. Ses biens furent en conséquence confisqués pour cause de félonie en 1577. Ils passèrent, en vertu d'une donation royale, à son frère Robert, qui s'était complètement réconcilié avec son souverain, après lui avoir fait une opposition aussi décidée que celle de Pierre. De là une haine implacable entre les deux frères. Pierre la poussa à tel point, qu'il dénonça Robert aux Etats comme un personnage vendu aux Espagnols. A la suite du décès de Robert, ces biens passèrent à leur sœur, femme du comte de Ligne.

Le dévouement de Pierre au parti des Etats lui valut la nomination (octobre 1576) de gouverneur et grand bailli des ville et château de Tournai et Tournaisis, de superintendant général de la ville de Valenciennes et de la citadelle de Cambrai (13 octobre 1579), de Landrecies, Bouchain, Tournai et Tournaisis et pays circonvoisins et de toutes les villes, places et forteresses d'Artois, de Hainaut, de Lille, de Douai et d'Orchies. Par lettres patentes des Etats généraux et de l'ar-

chiduc Matthias, il fut créé superintendant de l'Artois, afin de combattre Alexandre Farnèse et les Wallons réconciliés avec le roi. Ces différentes fonctions lui donnèrent une position des plus marquantes dans les provinces wallonnes et même en Flandre. A Anvers, où il s'était rendu (1580), en compagnie d'Adrien de Baillœuil et du seigneur de Voisin, il fut reçu avec enthousiasme. Ensuite les Etats le nommèrent général de leur cavalerie (8 mars 1581). Son séjour en cette ville donna lieu à une série de fêtes, auxquelles il prit une large part, en y donnant un grand banquet en l'honneur du prince de Condé et d'autres agents de France. Régulièrement il assista aux séances des Etats généraux en cette ville. Il leur fit une « admonestation ou remontrances » en langue latine au nom de l'archiduc Matthias. Enfin, il retourna (29 juillet 1580) à Tournai, où les affaires des Etats ne se présentaient pas sous un jour très favorable, depuis la réconciliation des provinces wallonnes avec le roi. Par suite de ce revirement, Tournai était devenu (1581) le grand centre des dissidents wallons, le refuge de tous les sectaires des provinces méridionales des Pays-Bas. Ce qui faisait dire par Strada : « Pierrede Melun gouverne Tournai et le Tournais plus tôt en maître qu'en qualité de gouverneur. Il croyait qu'il était nécessaire d'ouvrir en cette ville un azile à tout le monde ». Néanmoins le prince n'allait pas jusqu'à se montrer défavorable aux intérêts des catholiques. Volontiers il recommandait aux Etats de Flandre la demande de l'évêque de Tournai et de son chapitre tendant à pouvoir jouir de leurs biens en cette province. Ses tendances à la conciliation, en fait de religion, allaient jusqu'au point de s'opposer à la réunion par trop nombreuse à Tournai des personnes qui y furent appelées par un nouveau ministre protestant, probablement Pasquier Ramoir (16 juillet 1580). Ce qui ne l'empêchait pas d'être en bonnes relations avec Taffin. Toujours préoccupé de la défense de Tournai contre les

attaques des Espagnols, il ne cessait de demander aux Etats de Flandre des secours d'hommes et d'argent, le paiement de la solde des soldats anglais mis à son service, spécialement lorsque l'ennemi s'était emparé de Mortagne, de Saint-Amand et d'Antoing. Il avait compris que Tournai était le dernier boulevard de l'opposition wallonne contre la domination espagnole, comme Anvers l'était pour les populations flamandes. Parfaitement au courant de cette situation, le prince d'Orange soutenait Melun avec ténacité. Le 7 octobre 1579, celui-ci était arrivé inopinément à Valenciennes, en compagnie d'une douzaine de cavaliers. Il voulait s'emparer de cette ville pour le compte des Etats, en y introduisant un détachement de troupes placé en embuscade dans les environs de cette place. Il voulait en même temps convoquer le peuple sur la Grand'Place. Son beau-frère, Philippe de Lalaing, récemment converti au parti des malcontents, contribua à faire avorter cette entreprise, qui, si elle avait réussi, aurait contribué à maintenir Tournai contre l'Espagne. Afin de pouvoir mieux défendre cette ville contre les attaques des Espagnols, Melun emporta (mars 1580) les châteaux de Wez, de Merlin, d'Halewin et de Templeuve, qu'il fit raser, sauf celui de Wez. Condé fut également conquis par lui, mais il ne put s'y maintenir par suite du défaut de fortifications. Quant à Saint-Ghislain, cette ville fut prise, sur ses ordres, par une troupe d'Anglais et de Wallons (4 septembre 1581). Son activité était telle qu'il parvint, en dépit des plus grandes difficultés, à faire entrer dans Tournai quelques compagnies de soldats anglais, dont le magistrat refusa de payer la solde, à l'exemple donné par les Etats de Flandre. Au milieu de ces luttes continuelles et de ces embarras sans fin, la mère du prince vint le trouver (30 décembre 1580). Soutenue et excitée par le conseiller Richardot, elle engagea son fils à se soumettre au roi. En réponse à ces exhortations maternelles, il se mit à la tête de quelques troupes destinées à

attaquer Gravelines, en laissant le soin de la défense de Tournai à son lieutenant et à sa femme, Marie-Philippine de Lalaing, qu'il avait épousée en 1572. Au moment de quitter Tournai, il ne prévint pas mieux que le prince d'Orange que Farnèse attaquerait cette ville, malgré l'approche de l'hiver. Le généralissime espagnol arriva inopinément devant la place (1^{er} octobre 1581). Malgré des prodiges de valeur, les assiégés, encouragés par la princesse d'Espino, furent obligés de se rendre. Celle-ci obtint (29 novembre 1581) des conditions favorables pour elle et ses troupes. Elle put se rendre à Audenarde; quant à son mari, il se réfugia en Hollande auprès du Taciturne. A Flessingue il fut du nombre des seigneurs belges qui reçurent dans ce port le duc d'Alençon lors de son retour d'Angleterre (10 février 1582) pour se faire proclamer souverain des Pays-Bas. Melun assista à toutes les fêtes qui eurent lieu à Anvers lorsque d'Alençon y fut inauguré, et il entretenait avec le nouveau prétendant des correspondances assez suivies. Ensuite il se rendit à Gand en compagnie du prince d'Orange, avec lequel il entra aussi en correspondance. Quand il s'aperçut enfin de la mauvaise situation de son parti, il partit pour la France. Son rôle était fini. Par suite du décès de sa première femme, il épousa (19 avril 1586) Hippolyte de Montmorency-Hornes. A sa mort, ses enfants revendiquèrent, dans les Pays-Bas, les biens de leur père. Le roi de France intervint auprès des archiducs Albert et Isabelle en leur faveur pendant l'année 1602. Les parties firent un accord qui fut approuvé par les souverains le 16 août de la même année.

Ch. Piot.

Te Water, *Het Verbond der edelen*. — Hooft, *Nederlandsche historie*. — Bor, *Nederlandsche oortogen*. — Hoyne van Papendrecht, *Analectes*. — Strada, *Les Guerres de Flandre*. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*. — Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu*. — Le même, *Lettres inédites de Pierre de Melun*. — Kervyn de Volkaersbeke, *Correspondance de la Noue*. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents concernant les troubles des Pays-Bas*. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*. — *Correspondance de Granvelle*, pu-

blée par Pouillet et Piot. — Renon de France, *Histoire des Troubles des Pays-Bas*, publiée par Piot. — Archives de l'audience, à Bruxelles.

MELUN (*Robert DE*), vicomte de Gand, seigneur, puis marquis de Roubaix, homme de guerre, gouverneur de l'Artois, fut un des chefs les plus ardents des malcontents. Il était fils de Hugues d'Épinoy et d'Yolande de Warchin, dame de Roubaix, naquit probablement à Antoing vers le milieu du xvi^e siècle et mourut devant Anvers, le 4 avril 1585. A l'exemple de la plupart des jeunes nobles, il choisit la carrière des armes. Au mois de mai 1574, Philippe II le nomma chef d'une bande d'ordonnance; mais Requesens, gouverneur des Pays-Bas, refusa de remettre la nomination à l'intéressé, qui venait de commettre (28 mai) un meurtre sur la personne de Philippe de Mansfeld, second fils du comte Pierre-Ernest. Ce personnage, querelleur de profession, avait eu avec de Melun une dispute dans les écuries du prince d'Orange à Bruxelles. Arrivés dans la cour, les deux adversaires tirèrent leurs épées. Melun porta subitement à son ennemi un coup d'estoc, dont il mourut sur-le-champ, *sine cruce sine luce*, selon l'expression de Morillon. Grâce à l'intervention de Moullart, abbé de Saint-Ghislain, le père de la victime ne fit aucune poursuite contre le coupable. En attendant le bon résultat des démarches de Moullart, il s'était réfugié dans le château de Valers, où il entretenait vingt arquebussiers à cheval, prêts à le défendre en cas d'attaque des membres de la famille de Mansfeld. Suivant l'exemple donné par tous les grands seigneurs du pays, Melun signa le Compromis des nobles en 1576, la Pacification de Gand et l'union de Bruxelles. Il entra au service des Etats généraux, fut nommé, en 1576, commandant du camp formé par les insurgés près de Malines; puis il assista à la bataille de Gembloux (1578), combattit, dans les environs de Namur, les gens de guerre de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, et fut nommé général de la cavalerie des Etats (11 septembre 1577). Un jour il

fut obligé de se rendre à Arras, en qualité de gouverneur de l'Artois, fonctions auxquelles les Etats généraux l'avaient nommé en octobre 1576. Sa mission avait pour but d'exiger des Etats de cette province des impôts nouveaux. Mal lui en prit. Bafoué par le peuple de cette ville, il fut obligé de se retirer sans avoir rien obtenu. Cet épisode exerça une grande influence sur son esprit. Insensiblement il prit un certain dégoût de la situation des affaires de son pays. Il commença immédiatement la reculade et abandonna ses anciennes opinions en matière politique. Revenu plus tard dans l'Artois, il y fit cesser les poursuites dirigées contre les personnes peu sympathiques au mouvement révolutionnaire, et suivit l'impulsion donnée à la réaction par les chefs des malcontents. Moullart, abbé de Saint-Ghislain, et ensuite évêque d'Arras, le seigneur de Montigny et plusieurs nobles appartenant aux provinces wallonnes le poussèrent dans cette voie. Enfin, il devint un des agents les plus décidés de la réconciliation des provinces wallonnes avec le roi, à la condition de faire sortir du pays toutes les troupes étrangères. En 1578, il engagea ouvertement les Etats généraux à faire la paix avec Philippe II. Sur ce point il s'entendait à merveille avec le seigneur de La Motte, Oudart de Bournonville et tous les chefs des malcontents. Néanmoins il y eut toujours entre lui et de Bournonville une grande « pique », selon l'expression de Morillon. Ces différends s'expliquent. En 1578, Oudart avait remplacé de Melun dans le gouvernement de l'Artois, que celui-ci put reprendre seulement au mois de décembre suivant. En février 1580, de Melun s'empara du fort de Vive-Saint-Eloi, défendu par les Gantois, placés sous le commandement du capitaine Clarisse. Par suite de cette prise, il était maître des environs de Courtrai, de Deynze et du Franc de Bruges. C'était une revanche éclatante de l'échec qu'il avait subi un mois auparavant devant Bruxelles, dont il avait voulu s'emparer en compagnie d'un grand nombre de malcontents,

commandés par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld. Il ne fut guère plus heureux lorsqu'il accompagna les malcontents pendant leur expédition contre la ville de Gand. Placé à la tête d'un corps considérable de troupes, il poursuivit ensuite avec acharnement celles de La Noue, qui voulait, au nom des Etats, s'emparer d'Ingelmunster et de Lille. Par des manœuvres habiles, de Melun obligea le célèbre général huguenot à se retirer et finalement à se rendre (10 mai 1580) à discrétion. De Melun, tout en ayant les plus grands égards pour son prisonnier, le conduisit à Mons, où il fut remis entre les mains du prince de Parme. Philippe II était tellement enchanté de ce succès, qu'il adressa au vainqueur une lettre de félicitations. Dès ce moment, il prit une part des plus actives aux opérations de l'armée espagnole. Ce qui ne l'empêcha pas d'être battu (23 juin 1580) par la garnison de Menin dans les environs de cette ville. Revenu dans l'armée espagnole, il fit capituler Bouchain (4 septembre 1580), assista le prince de Parme pendant les opérations du siège de Tournai, ville défendue par sa belle-sœur, la princesse d'Epinoy. Ce fut aussi lui qui arrêta Guillaume de Hornes, seigneur de Heze, accusé de trahison, et toujours prêt à tromper ceux dont il embrassait le parti. Il prit aussi une part très active à la réconciliation de la ville avec son souverain, et eut, pendant le siège d'Anvers, le commandement d'une grande partie des troupes espagnoles dans les environs de Beveren. Selon l'auteur du livre intitulé : *De Historie der Martelaers*, Melun était devenu, depuis ses reculades, un ennemi acharné des protestants, ses anciens alliés. Selon cet auteur, il aurait poussé l'esprit de parti jusqu'au point d'avoir fait noyer Jean Bloem-maerts, dit Florianus, ministre protestant, qui s'était échappé de Bruxelles au moment de la reddition de cette ville au prince de Parme. Les services qu'il avait rendus à la cause royale ne restèrent pas sans récompense. Philippe II le mit en possession des biens confisqués de son frère; il fut nommé marquis de Rou-

baix, puis commandant en chef de la cavalerie, ensuite chevalier de la Toison d'or, nomination qui arriva aux Pays-Bas au moment de sa mort. Durant le célèbre siège d'Anvers en 1585, de Melun fut chargé de s'emparer du fort de Liefkenshoek, dont il fit la conquête. En dirigeant ces opérations contre Anvers, il trouva la mort près du barrage de l'Escaut. Il n'eut pas d'enfants de sa femme Anne de Rollin.

Ch. Piot.

Te Water, *Het Verbond der edelen*. — Hooft, *Nederlandsche historie*. — Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Hoynck van Papendrecht, *Annalectes*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*. — Bentivoglio, *Histoire des guerres*. — Diegerick, *Correspondance de la Noue*. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents concernant les troubles des Pays-Bas*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Van Loon, *Histoire métallique*. — *Correspondance de Granvelle*, publiée par Poulet et Piot. — Archives de l'audience, à Bruxelles. — Dinedoy-Salazar, *Historia de la insigne orden del Tison de Oro*, t. I, p. 269.

MELYN (*Gérard*), orateur ecclésiastique, né à Anvers en 1657, mort dans cette ville, le 3 décembre 1734. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Après avoir reçu les ordres sacrés, il se rendit à Louvain, où il étudia la théologie et prit le grade de docteur, le 30 août 1689. Retourné dans son couvent, il y occupa plusieurs fois les fonctions de prieur. Il y enseigna également la théologie, ainsi que dans le monastère de Saint-Sauveur, de l'ordre de Cîteaux. Il était définitiveur de sa province, en 1731, quand il fut appelé à la dignité de provincial; il mourut dans l'exercice de cette charge, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Le P. Melyn a laissé quelques harangues latines, dont trois ont été imprimées : 1. Un discours prononcé en 1703, au chapitre tenu à Tirlemont. — 2. *Oratio panegyrica in laudem D. Nicolai Tolentini*. Anvers, J.-P. Robyns, 1707; in-8°. Prononcé à l'occasion de l'exaltation du sang de saint Nicolas de Tolentino. — 3. *Triumphus B. Mariæ Virginis*. Bruxelles, Emm. de Griek, 1726; in-4°. Pour le jubilé solennel de la Vierge de Bon-Succès, à Bruxelles.

A l'occasion de sa nomination de provincial, le couvent des Augustins d'Anvers lui offrit une pièce de vers de félicitations qui a été imprimée S. l. (Anvers), 27 juin 1731; in-4°. Lors de sa visite du couvent de Termonde, en 1734, le collège des Augustins de cette ville fit imprimer un recueil de pièces de vers en son honneur : *Favus vere dulcifluus... oblatus... Gerardo Melyn*. Termonde, J.-J. Ducaju, 1734; in-4°.

Paul Bergmans.

N. de Tombeur, *Provincia belgica ord. FF. Eremitarum S. Augustini* (Louvain, s. d. [1727]), p. 177. — J.-F. Ossinger, *Bibliotheca Augustiniana* (Ingolstadt, 1768), p. 579. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. XVIII, p. 395-398.

***MEMLING** (*Hans*), peintre, né au village de Memelingen, près de Mayence, mort à Bruges le 11 août 1494.

La biographie de Memling a été longtemps parmi les plus sommaires de l'histoire de la peinture. Aussi a-t-elle été l'une de celles où certains écrivains d'art, plus romanciers qu'historiens, ont pu donner libre carrière à leur imagination inventive. Descamps, le premier, en 1753, a esquissé la légende de Memling, soldat de Charles le Téméraire, blessé et besogneux, recueilli à l'hôpital Saint-Jean, de Bruges, après la bataille de Nancy; puis, en 1843, Viardot a fourni un épisode amoureux : l'artiste convalescent s'éprenant d'amour pour la sœur hospitalière qui l'avait soigné; enfin, en 1867, Alfred Michiels, reprenant les éléments fournis par ses devanciers et surenchérissant sur chacun d'eux, a donné de l'arrivée et de la vie du prétendu soldat libertin à l'hôpital Saint-Jean un sentimental récit, minutieusement détaillé.

Des faits précis relevés depuis lors dans divers dépôts d'archives, à Bruges, par MM. Carton, Weale et Gilliodts, à Saint-Omer, par M^r Dussart, ont mis à néant cette fable, qui ne reposait même pas sur des traditions locales, en même temps qu'ils apportaient les premiers éléments d'une biographie vraie, enfin, dépourvue de ce caractère romanesque dont elle était restée si longtemps empreinte.

Le lieu d'origine de Memling a fait longtemps l'objet de discussions. Tour à tour, on a fait naître le peintre en Flandre, en Allemagne, en Hollande. Cependant, dès le ^{xv}^e siècle, le chroniqueur gantois VanVaernewyck fournissait déjà un renseignement précis en désignant le peintre sous le nom de « Hans l'Allemand ». Grâce à une mention de la chronique du chanoine brugeois Rombout de Doppere, contemporain de Memling, on sait aujourd'hui que Vaernewyck avait été bien informé et que Hans l'Allemand était originaire de Mayence. Nous avons établi depuis que, par Mayence, il faut entendre, non la cité, mais le pays de Mayence, et que le peintre doit être né dans un petit village situé à quelques lieues de la ville et désigné, dans les documents du temps sous le nom de *Memelingen*. En réalité, le nom sous lequel Memling est connu dans l'histoire n'est pas son nom de famille : ce n'est qu'une altération du nom de son village natal, ainsi que c'est le cas, du reste, pour plusieurs autres vieux maîtres célèbres des Pays-Bas et de l'Allemagne : les frères Van Eyck, Jean Ruysbroeck, Martin Schongauer, Jean Schoorel, Lucas de Leyde, Israël Meckenen, Martin Heemskerck, Pierre Brueghel, Lucas Cranach, etc. Au surplus, deux inscriptions du livre de la gilde des peintres de Bruges ne laissent aucun doute à cet égard : Hans, de Memelingen, y est enregistré sous le nom de : *Jan van Memmelynghe*. C'est orthographié en trois syllabes qu'on trouve le nom de l'artiste dans les documents des ^{xv}^e et ^{xv}^e siècles. En 1604, Van Mander écrit encore *Memmelinck*. Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, les auteurs, par suite d'une interprétation fautive d'une des lettres de l'inscription de deux triptyques de l'hôpital de Bruges, disent erronément *Hemelinck*. Aujourd'hui l'orthographe altérée *Memling*, en deux syllabes, est définitivement adoptée.

On ignore la date de la naissance du peintre et il ne reste aucun espoir de la découvrir dans les archives de Memelingen même, tous les registres de l'état civil antérieurs à 1539, ayant été dé-

truits pendant la guerre des Paysans. On suppose généralement qu'il a dû naître vers 1430.

Aucun document non plus ne renseigne sur le milieu artistique où il apprit son métier et sur le nom du maître dans l'atelier duquel se développa son art. Jusqu'à présent, les historiens semblaient d'accord pour supposer qu'il avait fait son apprentissage chez Roger Vander Weyden, à Bruxelles.

Contrairement à cette opinion, nous pensons qu'après avoir quitté son village natal, le jeune Hans alla se fixer à Cologne, où Stephan Lochner était alors dans toute la maturité de son talent, et que ce fut peut-être ce maître qui le forma. Plusieurs faits témoignent d'une liaison intime entre Cologne et le peintre brugeois. L'un des premiers tableaux que Memling exécuta à Bruges est l'*Adoration des Mages*, actuellement à la pinacothèque de Munich : il provient de l'église Sainte-Colombe à Cologne. Lorsque la direction de l'hôpital Saint-Jean chargea l'artiste de décorer de peintures un reliquaire, il choisit pour sujets des épisodes du voyage et de la mort de sainte Ursule, patronne de Cologne, si souvent interprétée par Lochner et les peintres de son école ; la chaise ne renferme cependant aucune relique de la sainte colonaise ni de ses légendaires compagnes. Dans plusieurs panneaux de l'édicule sont reproduites très fidèlement des vues des monuments de Cologne. Ce n'est pas tout : il est un autre rapprochement plus décisif : l'une des premières peintures connues de Memling, le *Jugement dernier*, de Dantzig, n'est, comme conception et mise en page, qu'une variante du même sujet peint par Stephan Lochner pour l'église Saint-Laurent, à Cologne, et actuellement au musée de cette ville. Il est hors de doute que le peintre du *Jugement dernier*, de Dantzig, exécuté avant 1473, a parfaitement connu le *Jugement dernier*, de Cologne, exécuté avant 1451.

Mais si, en nous basant sur ces différents faits en même temps que sur un identique sentiment de candeur, de pureté et de douceur, nous croyons pouvoir

supposer que Memling doit avoir fait son apprentissage à Cologne et probablement chez Lochner ; il n'est pas douteux non plus qu'il a dû avoir ensuite des relations d'art avec Vander Weyden. Du reste, le renseignement est donné par Vasari, qui, en deux passages de son *Histoire des peintres*, etc., cite Memling comme disciple de « Rugiero ». Le fait est confirmé par Guichardin et, en quelque sorte aussi, par le catalogue des tableaux de Marguerite d'Autriche, dressé à Malines, en 1516, où il est fait mention d'un triptyque dont le panneau central représentant une *Pieta*, était de la main de Roger, tandis que les volets, sur chacun desquels il y avait un ange, étaient de « maître Hans ».

Ces anciennes mentions doivent, jusqu'à preuve du contraire, faire admettre par l'histoire que Memling a passé par l'atelier de Vander Weyden, à Bruxelles. Du reste, plusieurs de ses œuvres disent à quel point il a, en tout cas, ressenti la puissante influence du maître brabançon. Aujourd'hui encore, les critiques ne sont pas d'accord sur l'attribution qu'il convient de faire de certaines peintures que les uns donnent au maître et les autres à l'élève. Tel est notamment le cas pour quelques tableaux qui sont aux musées de Bruxelles, La Haye, Berlin, Munich, Florence et à la cathédrale de Valence.

Stephan Lochner étant mort en 1451, il n'est pas impossible que ce soit après cette date que Memling quitta Cologne pour Bruxelles. Il convient de faire remarquer, à ce propos, qu'un an auparavant Roger était en Italie.

Est-il revenu aux Pays-Bas par la voie du Rhin et a-t-il passé par Cologne ? Ce qui nous le fait supposer, c'est que le premier ouvrage important que Roger exécuta aussitôt après son retour à Bruxelles, fut un *Jugement dernier*, peint en 1451, à la demande du chancelier Rollin, pour l'hôpital de Beaune, et que ce *Jugement*, n'est en réalité, de même que celui de Memling, à Dantzic, qu'une variante très visiblement inspirée du *Jugement dernier* de Lochner. Il y a, entre ces trois peintures, de si

évidentes analogies, qu'il est impossible de ne pas en être frappé et rendu attentif ; qu'il est bien difficile de ne pas être tenté d'en rechercher les causes et, finalement, de ne pas émettre une hypothèse, avec l'espoir de provoquer des recherches nouvelles, susceptibles de jeter quelque clarté sur la jeunesse de l'artiste et sur la période complètement ignorée de ses débuts, avant son arrivée à Bruges.

Combien d'années Memling demeura-t-il près de Vander Weyden ? Le petit portrait d'homme que conserve la National Gallery a-t-il été peint à Bruxelles ? Il porte la date de 1462. La physionomie du modèle rappelle assez bien celle de Roger, gravée par Wirix, pour l'ouvrage de Lampsonius. L'anonyme de Morelli dit, du reste, que c'est le portrait de Vander Weyden, mais peint par lui-même. Nous le croyons plutôt de Memling. Dans ce cas, ce serait le portrait du maître par l'élève, exécuté deux ans avant le décès du premier. Est-ce après la mort de Roger, survenue en 1464, que Memling quitta Bruxelles pour aller s'établir et pratiquer son art à Bruges, dans la cité populeuse, riche et active où Philippe le Bon tenait sa cour fastueuse ? Sur ce point, aucune conjecture n'est permise. Il devait s'y trouver déjà en 1468, si l'on admet, avec M^r Weale, que le triptyque de Chatsworth, exécuté à la demande du seigneur de Clifford, a été exécuté à Bruges avant cette année. La peinture qui suit, avec une date certaine, est un panneau de la collection du prince de Liechtenstein, à Vienne, représentant *la Vierge et l'Enfant* adorés par un donateur recommandé par saint Antoine. Il porte la date de 1472 peinte sur le panneau. Cinq ans plus tard, en 1477, le nom de l'artiste se rencontre pour la première fois, dans les archives brugeoises, et, en 1480, il figure pour la première fois, dans le registre de la gilde des peintres. Ces mentions authentiques ouvrent la biographie certaine et précise de Memling. Depuis longtemps, le maître devait être en pleine possession de son talent, puisqu'il a peint

déjà le triptyque des Clifford, et que l'un de ses chefs-d'œuvre, le *Jugement dernier*, de Dantzig, est antérieur à 1473. En tout cas, les années 1477-1480 comptent parmi les plus fécondes et les mieux remplies de sa biographie connue.

En 1477, il peint pour Guillaume Vryland, doyen de la corporation des libraires et enlumineurs, le panneau des *Sept Douleurs de la Vierge*, placé d'abord dans l'église de l'abbaye d'Eeckhout et qui fait actuellement partie de la pinacothèque de Turin.

En 1479, il exécute, à la demande de l'hôpital Saint-Jean, le *Mariage mystique de sainte Catherine*, et à celle de Jean Floreins, boursier du même établissement et jaugeur public de la ville, l'*Adoration des Mages*.

De l'année 1480 datent : 1^o le panneau des *Sept Joies de la Vierge*, commandé par Pierre Bultync, juré de la corporation des tanneurs et échevin de la ville, longtemps conservé à l'église Notre-Dame, à Bruges, et qui fait actuellement partie de la pinacothèque de Munich; 2^o le triptyque de la *Descente de croix*, commandé par Adrien Reims, directeur de l'hôpital; 3^o le petit portrait de femme dite la *Sybille Zambeth*, provenant de l'hôpital Saint-Julien et actuellement à Saint-Jean.

Les découvertes de Mr James Weale, dans les archives de Bruges, ont fait connaître qu'en cette même année 1480, Memling achetait trois propriétés situées au Vlamincedam : 1^o une maison dite des *Arbalétriers*, avec ses dépendances et un apprentis sis derrière; 2^o une maison dite de l'*Ange*, avec ses dépendances, et 3^o une parcelle de terrain sur laquelle il y avait une petite maison. En même temps, avec deux cent quarante-six citoyens notables de Bruges, l'artiste prêtait de l'argent à la ville, pour aider aux frais de la guerre entreprise par Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, contre le roi de France. Ces faits ainsi que les travaux que nous venons d'énumérer, prouvent à l'évidence la situation florissante et la réputation artistique de l'artiste, à une époque où

la légende le montre à l'hôpital, blessé, malade et misérable.

Les uns comme les autres proclament également, contrairement à une erreur qui n'a que trop duré, que Memling a été, de son vivant, un maître renommé et qu'il n'a pas dû attendre justice de la postérité. Quels auraient, du reste, été, à ce moment précis, ses rivaux aux Pays-Bas? Lorsqu'il arrive à Bruges, les deux Van Eyck ont disparu; Roger Vander Weyden meurt à Bruxelles, en 1464; Vander Goes quitte Gand, en 1476, pour le couvent de Rouge-Cloître, où il trépassa en 1482; Juste de Gand, en 1473, est en Italie, au service du duc d'Urbino; Simon Marmion reste cantonné à Valenciennes, et Thierry Bouts, à Louvain, où ce dernier meurt dès 1475. Gérard David, Quentin Metsys, Bellegambe, Gossaert et Mostaert ne font que naître (1460 à 1470).

En réalité, parmi les maîtres flamands contemporains dont les œuvres ont survécu, il n'y a guère à citer que Pierre Cristus, inscrit dans la gilde des peintres, en 1444, et que, par conséquent, Memling trouva établi à son arrivée à Bruges, mais dont le nom disparaît des documents dès 1473. De 1476, date du départ de Gand de Vander Goes, à 1494, année du décès de Memling, soit pendant dix huit ans, on peut donc dire que celui-ci règne sans partage en Flandre et qu'il résume à lui seul toute la gloire de l'école flamande de peinture. Aussi à lui vont toutes les commandes, celles des autorités communales, des corporations laïques et religieuses, des consuls et des visiteurs étrangers.

C'est même pour l'étranger que l'artiste exécute ses œuvres les plus importantes. C'est pour un donateur, probablement anglais, mais dont les armoiries peintes n'ont pas encore révélé le nom, qu'il exécuta le triptyque du *Jugement dernier*. Cette œuvre magistrale, qu'un bateau du consul florentin à Bruges, Thomas Portinari, transportait, en 1473, en Angleterre, fut saisi dans la mer du Nord par un pirate de Dantzig et doit à cette circonstance d'orner,

depuis cette époque, l'un des autels de la cathédrale de cette ville. Les trois panneaux d'orgue, longs de 6m,70, représentant le *Christ et ses anges* et marqués des armes de Castille et de Léon, que le musée d'Anvers a acquis en 1895, ont été peints pour le monastère de Najera, en Castille, probablement à la demande des frères Pierre et Antoine de Najera, consuls espagnols à Bruges. Enfin, la *Passion*, à l'église de Lubeck, merveilleux triptyque à doubles volets, présentant un développement de peinture de 7m,50 de longueur sur 2m,05 de hauteur, fut entrepris, en 1491, à la demande du chanoine Henri Greverade, riche patricien lubeckois, qui fut professeur à l'université de Louvain.

A ces trois grands chefs-d'œuvre, il faut ajouter parmi les ouvrages connus peints pour l'étranger : le petit diptyque du château de Chantilly, représentant, sur l'un des volets, un *Calvaire*, et sur l'autre, le portrait de Jeanne de Bourbon, fille du roi Charles VI de France; le triptyque du château de Chatsworth, peint pour le seigneur de Clifford; les deux tableaux, une *Pieta* et une *Madone*, cités par Vasari comme se trouvant chez les Médicis, à Florence et à Careggi, et qui sont peut-être deux peintures du maître que conserve le musée des Offices.

Les bourgeois de Bruges ne sollicitèrent pas moins son pinceau que les amateurs étrangers. On sait qu'il travailla pour le bourgmestre Moreel; pour les échevins Van Nieuwenhove et Bullync; pour le marchand Jacques Floreins et son fils Jean; pour le frère Reims, directeur de l'hôpital; pour la gilde des libraires et enlumineurs et probablement pour celle des archers de Saint-Sébastien; pour les hôpitaux Saint-Jean et Saint-Julien. Memling travailla-t-il aussi pour la cour, pour Charles le Téméraire (1467-1477) et pour Marie de Bourgogne (1477-1482)? Jusqu'ici les archives restent muettes; mais un triptyque, connu sous le nom « d'autel portatif de Charles-Quint », représentant l'*Adoration des Mages*, et

conservé au musée du Prado, à Madrid, montre l'un des mages dans un somptueux costume de pourpre et d'hermine et sous les traits de Charles le Téméraire. C'est lui qui vraisemblablement commanda l'œuvre, laquelle, après sa mort, passa à sa fille Marie, puis à son petit fils Philippe le Beau, pour devenir finalement « l'Oratoire portatif » favori de son arrière-petit-fils, Charles-Quint. A-t-il peint aussi la mère du duc Charles, Isabelle de Portugal (1430-1471) comme le dit l'anonyme de Morelli? Impossible de rien affirmer, la peinture n'étant signalée nulle part.

La chasse de Sainte-Ursule que les premiers historiens rattachent à l'époque légendaire de l'artiste, c'est-à-dire à celle qui suit immédiatement l'année de la bataille de Nancy où le Téméraire perdit la vie (1477), lui est bien postérieure. Ce reliquaire célèbre est un petit édifice gothique mesurant 0m,86 de hauteur sur 0m,93 de longueur. Memling l'a décoré de huit petits panneaux et de six médaillons. Il renferme des reliques dont le notaire Rombout de Doppere a dressé l'inventaire et qui pourraient bien avoir été rapportées de Terre-Sainte par Anselme Adornes, conseiller et ambassadeur de Charles le Téméraire, et offertes par lui à l'hôpital Saint-Jean. Il fut solennellement inauguré le 21 octobre 1489, par l'évêque de Bardemaker.

La dernière œuvre de l'artiste portant une date, 1491, est le triptyque à doubles volets de la *Passion*, à Lubeck, qui, tant sous le rapport des dimensions que sous celui de la beauté et de la conservation, mérite d'être tenu pour l'œuvre capitale du maître. Celui-ci mourut trois années plus tard, et le chanoine de Doppere inscrivit dans son journal : *Le 11 août (1494) est mort à Bruges, Hans Memmelinc, réputé à cette époque le plus habile et le meilleur peintre de la chrétienté. Il était originaire de Mayence et est inhumé dans l'église Saint-Gilles, à Bruges.* Sa femme, Anne, dont on ignore le nom de famille, l'avait précédé dans la tombe depuis sept ans, lui laissant trois enfants : Jean, Corné-

lie et Nicolas. Tous trois étaient encore mineurs au moment du décès de leur père.

Tel est le peu que l'on connaît de la vie du grand peintre qui, après les van Eyck, est le plus célèbre de l'école de Bruges. Mais si sommaires que soient jusqu'à ce jour les éléments de sa biographie, ils permettent de dégager définitivement de la fable la figure du vieux maître et de la rendre historique. Elle s'anoblit. Au pauvre hère dépeint comme chétif et mendiant, se substitue un citoyen indépendant et fort, un artiste fier et honoré, un producteur infatigable, un des plus nobles artistes de l'école. Car bien que d'origine allemande et ayant vraisemblablement commencé à former son talent sous l'influence des maîtres rhénans, il n'en est pas moins Flamand par, au moins, trente années de séjour et de production incessante en Flandre, ainsi que par une œuvre marquée de tous les caractères de l'école nationale. Cette œuvre, quoique le temps et les événements aient dû en faire disparaître bien des parties, reste considérable et est extraordinairement variée. Memling s'y révèle à la fois comme peintre de composition et de figure, comme portraitiste, comme animalier, comme paysagiste, comme patient interprète des architectures, des fleurs et des accessoires. Il a déroulé, au milieu de magnifiques panoramas de montagnes ou de villes, les scènes touchantes ou dramatiques de la naissance, de la vie et de la passion du Christ, véritables poèmes religieux qu'il a appelés : *les Joies et les Douleurs de la Vierge*. Il a particulièrement affectionné les sujets de *la Nativité*, de *l'Adoration des Mages*, de *la Présentation au temple*, de *la Passion*, de *la Mise au tombeau* et de *la Résurrection*. Il a peint des épisodes de la vie des saints et plus spécialement de celle de ses deux patrons, Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste. Mais la donnée la plus souvent reproduite par lui est celle de la Vierge offrant à l'adoration l'enfant Jésus assis sur ses genoux. Il n'en existe pas moins de vingt-six variantes, de mises en page

et de formats divers. Aucun peintre flamand du xve siècle n'a non plus fait jouer aux anges un rôle aussi important que Memling : il en a introduit dans trente-deux de ses panneaux. Un grand nombre d'entre eux sont représentés faisant de la musique, les uns chantant, les autres ayant en main des instruments. Les panneaux d'orgue du musée d'Anvers, le volet du triptyque de Dantzig, les médaillons de la toiture du reliquaire de Bruges sont, sous ce rapport, des documents précieux au point de vue de l'histoire de la musique. Celui d'Anvers, le plus complet qu'ait laissé le moyen âge, fournit, en spécimens de grandeur originale, la collection entière des instruments composant les orchestres religieux de la Flandre, à la fin du xve siècle. L'artiste a ainsi reflété l'esprit de son époque, en même temps qu'il interprétait d'une manière tangible l'activité musicale du milieu dans lequel il produisait. Bruges, en effet, était à ce moment l'un des centres qui ont imprimé au mouvement musical le plus brillant essor.

Comme Jean van Eyck et Hugues Vander Goes, Memling a peint d'admirables petits portraits en buste, d'hommes et de femmes — quatorze nous sont parvenus — indépendamment des portraits en pied des donateurs et de leur famille, qu'il agenouillait avec tant de naïf recueillement, soit sur les volets de ses triptyques, soit devant le trône de brocart de la Vierge glorieuse.

Enfin, en deux circonstances, il a fait œuvre de décorateur : la première fois, en exécutant les trois vastes panneaux d'orgue destinés au monastère de Najera ; la seconde, en peignant les petits panneaux de la chaise de l'hôpital de Bruges. La renommée de cette dernière œuvre fait que l'on tient souvent Memling pour un artiste n'ayant guère peint que des figures de petite dimension. Il n'en est rien. Le maître a abordé tous les formats. Ainsi le saint Michel du *Jugement dernier*, à Dantzig, mesure 0m,82 de hauteur ; les deux saints Jean, du *Mariage mystique de sainte Catherine*, à Bruges, 0m,91 ; le saint Chistophe

du musée de Bruges, 1 mètre; les quatre saints des volets de *la Passion*, à Lubeck, 1,40; les seize anges des panneaux d'orgue du musée d'Anvers sont de grandeur naturelle, et la figure centrale du Christ, des mêmes panneaux, est de moitié plus grande que nature. Mais le peintre des miniatures de la châsse, en abordant les grandes proportions, n'y est guère inférieur aux productions exécutées par lui dans des formats restreints; sa langue, bien qu'il y élève la voix, demeure, si pas tout à fait aussi intime, tout au moins aussi pure et aussi châtiée que dans ses petits panneaux les plus célèbres.

Le catalogue de Memling est provisoirement reconstitué par nous à 56 peintures : la Belgique a conservé 14 de ses ouvrages; l'Allemagne en possède 11; l'Italie, 9; l'Autriche-Hongrie, 7; l'Angleterre, 6; la France, 5; l'Espagne et les Pays-Bas, chacun 2. En voici la liste :

BELGIQUE : *Le Christ et ses anges*, panneaux d'orgue (musée d'Anvers); *Portrait du graveur italien Nicolas Spinelli* (*ibid.*); *la Châsse de sainte Ursule*, 1489 (hôpital de Bruges); *le Mariage de sainte Catherine*, 1479 (*ibid.*); *l'Adoration des Mages*, 1479, triptyque (*ibid.*); *la Mise au tombeau*, triptyque, 1480 (*ibid.*); *Portrait de Martin van Nieuwenhoe* et *la Vierge à l'Enfant*, diptyque, 1487 (*ibid.*); *la Sybille Zambeth*, portrait, 1480 (*ibid.*); *Saint Christophe*, triptyque, 1484 (musée de Bruges); *le Christ en croix*, triptyque (musée de Bruxelles); *le Martyre de saint Sébastien* (*ibid.*); *Portraits du bourgmestre Moreel et de sa femme* (*ibid.*); *Portrait d'un inconnu* (*ibid.*).

ALLEMAGNE : *La Nativité*, triptyque (musée de Berlin); *la Vierge et l'Enfant* (*ibid.*); *Portrait d'un inconnu* (*ibid.*); *le Jugement dernier*, triptyque (église Sainte-Marie, à Dantzic); *Portrait d'un inconnu* (institut Staedel, à Francfort); *la Passion*, triptyque à doubles volets, 1491 (église Notre-Dame, à Lubeck); *l'Adoration des Mages*, triptyque (pinacothèque de Munich); *les Sept Joies de la Vierge*, 1480 (*ibid.*); *Saint Jean-Baptiste* (*ibid.*); *la Vierge à l'Enfant et*

un Donateur (musée de Sigmaringen); *la Vierge à l'Enfant et deux Anges* (Göthische Haus, à Wörlitz).

ITALIE : *La Vierge à l'Enfant et deux Anges* (musée des Offices, à Florence); *Portrait d'un inconnu et Saint Benoît*, diptyque, 1487 (*ibid.*); *la Mise au tombeau* (*ibid.*); *Portrait d'un inconnu* (*ibid.*); *Portrait d'un inconnu* (galerie Corsini, à Florence); *la Déposition du Christ* (galerie Doria, à Rome); *les Sept Douleurs de la Vierge*, 1477 (pinacothèque de Turin); *Portrait d'un inconnu* (musée de l'Académie, à Venise); *la Déposition du Christ* (musée de Vicence).

AUTRICHE-HONGRIE : *Le Calvaire* (musée de Pesth); *la Vierge à l'Enfant et un Ange*, triptyque (musée de Vienne); *la Marche au Calvaire et la Résurrection*, volets (*ibid.*); *l'Adoration des Mages*, triptyque (galerie Liechtenstein); *la Vierge et l'Enfant* (*ibid.*); *la Vierge à l'Enfant et un Donateur*, 1472 (*ibid.*); *le Pêche originel* (musée d'Ambras).

ANGLETERRE : *La Vierge et l'Enfant adorés par la famille Clifford* (château de Chatsworth); *la Vierge à l'Enfant et un Donateur* (National Gallery, à Londres); *Portrait d'un inconnu*, 1462 (*ibid.*); *la Vierge et l'Enfant* (*ibid.*); *Saint Jean-Baptiste et Saint Laurent*, volets (*ibid.*); *Donateur et Saint Jean-Baptiste* (collection Herz, à Londres).

FRANCE : *Le Calvaire et le portrait de Jeanne de Bourbon*, diptyque (château de Chantilly); *la Vierge et l'Enfant adorés par la famille Florens* (Louvre); *la Résurrection*, triptyque (*ibid.*); *le Mariage de sainte Catherine et Saint Jean-Baptiste*, diptyque (*ibid.*); *Saint Jean-Baptiste et Sainte Madeleine*, volets (*ibid.*).

ESPAGNE : *L'Adoration des Mages*, triptyque (musée du Prado, à Madrid); *la Descente de croix* (cathédrale de Valence).

PAYS-BAS : *La Déposition de la croix* (musée de La Haye); *Portrait d'un inconnu* (*ibid.*).

Vingt et une des peintures ci-dessus cataloguées montrent, dans leur fond, une même figure minuscule — un cavalier monté sur un cheval blanc — qui mérite une mention spéciale et qui pourrait bien être une façon de monogramme.

On signale, en outre, comme étant de Memling, quelques panneaux conservés dans des collections privées de l'Angleterre. Le Louvre et le British Museum possèdent de ses dessins.

On a perdu les traces de quelques autres peintures, attribuées au maître dans des inventaires anciens, ou vendues publiquement dans ces dernières années, notamment un portrait de femme, daté de 1479 et un *Saint Etienne* qui, tous deux, ont figuré, en 1850, à la vente du roi Guillaume II de Hollande. Mais, en somme, il n'a été offert en vente, au cours de ce siècle, que très peu d'œuvres authentiques de Memling. Voici les prix payés pour un certain nombre d'entre elles : en 1850, les deux volets de *Saint Jean* et de *Sainte Madeleine* ont été acquis par le Louvre pour 11,728 francs. En 1851, les portraits du bourgmestre Moreel et de sa femme ont été achetés par le musée de Bruxelles pour 4,950 francs, et la même galerie a acquis, en 1856, le portrait d'un inconnu pour 1,405 francs. En 1872, le musée de Bruxelles a payé 23,000 francs pour le triptyque du *Christ en croix*. Enfin, en 1895, le musée de La Haye a acquis, pour 13,250 francs, le portrait d'un inconnu, et le musée d'Anvers pour 240,000 francs les trois panneaux : *le Christ et ses Anges*.

C'est l'Allemagne qui conserve les deux ouvrages de l'artiste les plus importants et les plus remarquables : *la Passion*, à Lubeck, et *le Jugement dernier*, à Dantzig. En Italie, *les Sept Douleurs*, de la pinacothèque de Turin, et l'admirable *Vierge à l'Enfant*, du musée des Offices, sont des morceaux de choix, de même, du reste, que la *Vierge au donateur*, de la National Gallery, la *Nativité*, de Berlin, et la *Vierge de la famille Clifford*, au duc de Devonshire. Le musée d'Anvers, outre les importants panneaux de Najera, possède un portrait qui compte également parmi les œuvres les plus précieuses du maître. Mais c'est surtout à Bruges, qui conserve avec une orgueilleuse vénération de nombreuses productions de son pinceau, qu'on peut apprendre à connaître Memling

sous les multiples aspects de son génie. Il est tout entier à l'hôpital Saint-Jean, où l'administration des hospices a réuni à la chasse et aux trois triptyques exécutés pour cet établissement ou pour ses directeurs, deux autres peintures longtemps conservées à l'hospice Saint-Julien. Il s'y montre sous toutes les faces : puissant et superbe dans les grandes figures de saints et de donateurs du *Mariage mystique de sainte Catherine*; ému et touchant dans les pittoresques panneaux de *l'Adoration des mages*; béat, ingénu et charmant, dans les délicates décorations de la *Chasse de sainte Ursule*; mâle, vivant, accompli, dans l'admirable portrait de Martin van Nieuwenhove.

Son talent, moins large et moins robuste que celui des Van Eyck, est plus tendre, plus élégant, avec un sentiment et un élan bien personnels. Son coloris, aux pourpres somptueuses, aux noirs forts et transparents, aux cinabres clairs, aux jaunes sonores, aux lie-de-vin raffinés, est d'une vigueur, d'un éclat et d'une résonnance qui ne le cèdent à aucun, en dehors des deux chefs de l'école; le dessin de ses têtes, de ses belles mains aux doigts effilés est châtié jusque dans ses moindres traits, et leur modelé tellement serré, simple, délicat et appliqué, qu'il permet à peine de définir la facture. Il peint sans la moindre préoccupation de l'effet, avec sincérité et bonne foi. Il tient de l'école nationale la somptuosité de ses mises en scène, et dans leur ordonnance, il montre le goût le plus cultivé. Dans l'exécution de ses trônes en chêne sculpté ou en métal ciselé, de ses colonnes de marbre poli, de ses tapis d'Orient, de ses guirlandes de fleurs, de fruits et de feuillage, de ses pavements multicolores, de ses prairies émaillées de fleurettes printanières, de ses riches tissus de velours, de soie ou de gaze, de ses robes ramagées d'or, de ses armures d'acier, il se révèle comme un exécutant accompli et souple, à la fois large et précis, toujours consciencieux, jamais insignifiant. Il a abordé le nu et introduit dans quelques-uns de ses panneaux des académies déjà savantes. Il a aussi

fait œuvre de portraitiste de premier ordre, sachant démêler les traits expressifs d'une physionomie, les caractériser et créer des types. Ses modèles aux airs graves et au regard pensif posent presque tous devant un fond de paysage animés d'arbres au feuillage délicat, encadrant des gazons verts et des lointain bleuâtres.

Peintre des messagers célestes, il a inventé des figures d'anges qui n'ont rien de la virilité de celles d'Hubert van Eyck, de l'énergique sauvagerie de celles de Vander Weyden, ou de l'hieratique étrangeté de celles de Vander Goes. Ce qui fait l'attrait de ces anges, bien plus que leur physionomie si douce et leur costume si somptueux, c'est le sentiment pénétrant qu'ils expriment, l'élan de douce tendresse et de pureté qui les anime, le charmant sourire avec lequel ils offrent une fleur ou un fruit, la candeur avec laquelle ils font courir leurs doigts sur les cordes de la harpe ou du luth, la gravité tranquille avec laquelle ils baissent leurs beaux yeux sur le livre des cantiques. C'est un mysticisme naïf, candide et familier, que nul, en Flandre, n'a mieux réalisé que Memling.

Mais où il a surtout affirmé son génie, c'est en créant un type féminin inconnu avant lui, disparu depuis. Ses Vierges graves et calmes, aux paupières demi-closes, émotionnantes de chasteté et de pudeur; ses saintes dans leurs beaux atours, coiffées d'orfèvreries et de voiles transparents, avec leurs longues robes de brocart, à jupes traînantes, bordées de perles, de rubis et de saphirs, ne sont pas seulement des interprétations exquises de la Brugeoise mondaine de son temps, ce sont aussi des emblèmes d'élégance et d'ingénuité. Personne aux Pays-Bas, si ce n'est peut-être, après lui, Quentin Metsys, n'a interprété la femme d'une manière aussi gracieuse et aussi émue; ne lui a trouvé des attitudes plus souples; ne lui a fait exprimer plus de charme. Aussi, après quatre cents ans, son œuvre reste toujours jeune, attrayante et belle. Plus on l'écoute et plus on s'en pénètre, plus on s'y attache. Elle possède tous les

caractères des choses d'art éternelles.

Comme les Van Eyck et Vander Weyden, Memling a exercé une puissante et durable influence sur les artistes de son temps et sur ceux de la génération qui suivit. Le registre de la gilde des peintres ne signale toutefois que deux apprentis ayant été reçus dans son atelier : Jean Verhanneman, en 1480, et Pasquier Vander Meersch, en 1483. Mais les œuvres connues des maîtres brugeois qui suivirent, et, avant tout, Gérard David, Jean Prévost et Pierre Claeis, disent ce que ceux-ci lui doivent. Les fameux enlumineurs flamands de la fin du xve siècle et du commencement du xvie siècle, subirent aussi sa loi. Plusieurs des riches manuscrits de l'époque illustrés par les Vyland, les Tavernier, les Leydet, les Bening, en fournissent la preuve; et aussi le célèbre bréviaire du cardinal Grimani, à la bibliothèque du palais des Doges, à Venise, dont on lui attribue parfois, mais très erronément, une partie des enluminures.

Enfin, il n'eut pas seulement des continuateurs en Flandre, plusieurs artistes étrangers s'inspirèrent également de lui. Les écoles de Hollande et du Rhin, celles d'Espagne, de Provence et de Naples, produisirent des imitateurs de ses compositions et aussi de son style, qui, aux Pays-Bas, se conserva pur pendant quelques années, pour se mélanger finalement de renaissance italienne dans les œuvres de Gossaert, Bellegambe et Blondeel.

A.-J. Wauters.

Carl van Mander, *Het schilder boeck* (Harlem, 1604), t. I, folio 204 verso. — Van Vaernewyck, *Nieu tractaet van dat edel grafscap van Vladeren* (1563), tractaet I, strophe 121, et de *Historie van Belgis* (Gand, 1565), f. cxxx ij verso. — Descamp, *La Vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1753-1754. — Abbé Carton, *Les Trois Frères Van Eyck et Jean Memling* (Bruges, 1848). — P. Hédouin, *Memling. Etude sur la vie et les ouvrages de ce peintre, suivie du catalogue de ses tableaux*. Paris (Annales archéologiques de Didron aîné, 1847, t. VI, p. 256-278). — Th. Hirsch et Vossberg, *Caspar Weinreich's Danziger Chronik* (Berlin, 1835), p. 92. — L. Vitet, *Les Peintres flamands et hollandais en Flandre et en Hollande*. Hemling (*Revue des Deux Mondes*, du 15 octobre 1860, p. 934). — James Weale, *Documents authentiques relatifs à Jean Memling* (*Journal des beaux-arts*, 1861, p. 23 et 47). — Crowe et Cavalcaselle, *Les Anciens Pein-*

tres flamands. Traduction de O. Delepierre, augmentée de notes et de documents inédits, par Alex. Pinchart et Ch. Ruelens (Bruxelles, 1863), t. II, p. 42-64, CXLVII-CLXIV. — A. Hinz, *Das jüngste Gericht in der St. Marien-Ober-Pfarrkirche zu Danzig* (Danzig, 1863). — ^{***}, *Notice sur les tableaux du musée de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, précédée de la vie de Jean Memling* (Bruges, 1865). — J. Weale, *Généalogie de la famille Moreel* (dans le *Belfroi*, t. II, p. 479). — J. Weale, *Inventaire du mobilier de la Corporation des tanneurs, à Bruges* (dans le *Belfroi*, t. II, p. 264). — J. Weale, *Hans Memling zyn leven en zyne schilderwerken* (Bruges, 1871). — E. Fromentin, *Les Maîtres d'autrefois* (Paris, 1877), p. 430-443. — K. Woermann et Alf. Woltmann, *Geschichte der Malerei* (Leipzig, 1879), t. II, p. 44. — J. Weale, *L'Art chrétien en Hollande et en Flandre*, publié par Tauriel (Amsterdam, 1881), t. I, p. 424. — Alf. Michiels, *Memling, sa vie et ses ouvrages* (Verviers, bibliothèque Gillon, 1884). — Th. Gaedertz, *Hans Memling und dessen Alterschrein im Dom zu Lubeck* (Leipzig, 1883). — Henri Hymans, *Le Livre des peintres de Carl van Mander, traduction, notes et commentaires* (Paris, 1884), t. I, p. 60-62 et 68-71. — R. P. Dussart, *Le Dernier Manuscrit de l'historien Jacques Meyer; recherches sur le manuscrit 130 de la bibliothèque de Saint-Omer* (Saint-Omer, 1889). — A.-J. Wauters, *La Peinture flamande*, 3^e éd. (Paris, 1892), p. 83-93. — R. P. Dussart, *Fragments inédits de Rombout de Dopper, découverts dans un manuscrit de Jacques de Meyere, chronique brugeoise de 1491 à 1498*, publié dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1892. — A. Ronse, *Où Memling est-il né?* (Bruges, 1893). — A.-J. Wauters, *Sept études pour servir à l'histoire de Hans Memling, contenant 70 illustrations, dont 45 reproductions photographiques d'après les œuvres du maître* (Bruxelles, 1893). — C. Hasse, *Kunststudien, Roger Vander Weyden, Gemälde Memling's, etc.* Heft IV und V (Breslau, 1893-1894).

MEMMIUS (Pierre). Voir HERENDALIUS (Pierre).

MENGAL (Jean-Baptiste), virtuose et compositeur de musique, né à Gand, le 21 février 1792. Il appartenait à une famille où le goût et l'instinct de la musique étaient très développés : son père, Joseph, tenait la partie de cor à l'orchestre du théâtre de Gand; son frère aîné, Martin-Joseph (voir ce nom), acquit un certain renom comme compositeur, et ses deux autres frères, Guillaume et Jacques, gagnèrent honorablement leur vie en se livrant à l'enseignement musical.

Jean-Baptiste Mengal apprit les premiers éléments de la musique avec son père; il étudia ensuite le cor sous la direction de son frère Joseph, et succéda à ce dernier en qualité de premier cor du théâtre de sa ville natale. A

vingt ans, il se rendit au Conservatoire de Paris, entra dans la classe de Dommich, et remporta bientôt le premier prix de cor (1814). Attaché pendant quelque temps à l'orchestre du théâtre Italien, puis à celui de l'Opéra-Comique, il entra, en 1831, comme premier cor solo, à celui de l'Opéra. Il appartint également à la chapelle de Louis XVIII, et fut un des fondateurs de la Société des concerts du Conservatoire. Il mourut à Paris, le 19 décembre 1878. Il faut citer, parmi ses œuvres, une méthode, des duos, des solos et des fantaisies pour cor avec accompagnement de piano ou d'orchestre, publiés à Paris, chez Richault, Schlesinger, Schonenberger, etc.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd. (Paris, 1866-1867), t. V, p. 85-86.

MENGAL (Martin-Joseph), virtuose et compositeur de musique, frère du précédent, né à Gand, le 27 janvier 1784. Dès son enfance, il fit preuve de grandes dispositions pour la musique; dont les principes élémentaires lui furent enseignés par son père qui lui apprit également à jouer du cor; en même temps Prévôt et Wauthier lui donnaient des leçons de violon. A l'âge de douze ans, Mengal se produisait en public comme violoniste, et, l'année suivante, il tenait la partie de premier cor à l'orchestre du théâtre de sa ville natale. Sans aucune connaissance des règles de l'harmonie, n'ayant pour guide qu'un heureux instinct naturel, le jeune Mengal se livrait aussi à la composition. Le préfet Faipoult, qui était grand amateur de musique, le prit en affection et l'envoya à Paris achever son éducation artistique. Nous voyons figurer, parmi ses toutes premières œuvres, un *Hymne pour la fête de Madame Faipoult*.

Joseph Mengal entra, en 1804, au Conservatoire de Paris, dans la classe de cor de Frédéric Duvernoy; il y suivit aussi le cours d'harmonie de Catel. Ayant atteint l'âge de la conscription, il se fit incorporer dans la musique du régiment des grenadiers de la garde

impériale. Il suivit son régiment en Italie, en Autriche et en Prusse; mais comme il revenait chaque année à Paris après la campagne, il ne fut pas forcé d'interrompre ses études. Il obtint, du reste, son congé définitif en 1807, ce qui lui permit de se consacrer entièrement à son art et de conquérir successivement un second prix d'harmonie et un premier prix de cor. Il avait, vers la même époque, fait la connaissance de Reicha, qui lui donna un cours complet de composition.

Après avoir fait partie de l'orchestre du théâtre de l'Odéon, il passa en qualité de premier cor, à celui de l'Opéra-Comique, auquel il fut attaché pendant treize ans. C'est sur ce théâtre que fut représenté son premier opéra : *Une nuit au château* (1818), suivi bientôt de *l'Île de Babilarly* (1819) et des *Infidèles* (1823). Il écrivait en même temps des pièces instrumentales de tout genre, morceaux d'harmonie, quatuors, trios, duos pour instruments à vent et à cordes, ainsi que des romances qui achevèrent de le faire connaître; une de ces dernières, *le Chevalier errant*, écrite sur des paroles de Paul de Kock, jouit longtemps d'une vogue universelle : « celle-ci », écrit le compositeur dans son autobiographie que j'ai publiée dans mes *Variétés musicologiques*, « a parcouru le monde; on la trouvait dans le fond de l'Amérique ». Mengal jouissait, notamment, de la protection de Talleyrand qui prisait fort son talent, et l'invitait, chaque année, à passer les mois de septembre et d'octobre à son château de Valencay. Il écrit à ce sujet dans son autobiographie rédigée à la troisième personne : « S'il avait été un peu intrigant, il aurait tiré parti de ce bel appui; mais il était un de ces hommes qui ont beaucoup de savoir et très peu de savoir faire, et ce dernier point est tout pour parvenir dans le monde ».

Sur les instances de certains de ses amis, Mengal revint, en 1824, dans sa patrie; il espérait obtenir la direction de l'orchestre du grand théâtre de Bruxelles, mais la place fut accordée à Charles

Hanssens. Le bourgmestre gantois, Ph. Piers de Raveschoot, engagea alors Mengal à prendre la direction du théâtre de sa ville natale; mais cette entreprise ne fut pas heureuse, et Mengal quitta bientôt la place de directeur pour celle de chef d'orchestre qu'il occupa jusqu'en 1830. Il fit représenter sur cette scène *le Vampire* (1826) et *Un jour à Vaucluse* (1830). Il faisait partie de la société de Sainte-Cécile, en qualité de premier cor, et remporta un prix au concours d'Anvers, en 1828, ce qui lui valut une réception solennelle, avec cortège et banquet, en compagnie de Jean d'Hollander, chef de musique de ce cercle. La révolution de 1830 ayant fermé le théâtre de Gand, il alla diriger l'orchestre du théâtre d'Anvers, puis celui du théâtre de La Haye, où l'avaient attiré des propositions avantageuses, et où il resta deux ans.

En 1835, il fut rappelé à Gand par la régence de la ville qui venait d'établir un Conservatoire dont la direction lui fut confiée. Mengal eut bientôt organisé la nouvelle école et, avec l'aide de professeurs instruits et capables, il sut lui imprimer dès le principe une impulsion tout artistique. Parmi ses principaux élèves, il faut citer F.-A. Gevaert et Ch. Miry. Chef d'orchestre de la société de Sainte-Cécile, il reçut, en 1837, une bague du roi Léopold I^{er}, en souvenir du concert du 28 septembre. Il dirigea aussi pendant plusieurs années, avec Ed. de Somere, l'ancienne Société des Chœurs, qui exista à Gand de 1832 à 1845, et sut remplir cette tâche de la manière la plus remarquable; c'est ainsi qu'il fut amené à écrire des compositions chorales qui comptent parmi ses meilleures œuvres. Il mourut à Gand, le 4 juillet 1851, au moment où il venait de terminer un chœur *l'Invocation*, destiné à ouvrir un grand concours de chant d'ensemble organisé à l'occasion des fêtes communales de la ville.

Joseph Mengal était chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, membre du jury des grands concours de composi-

tion musicale établis par le gouvernement. Un monument a été élevé à sa mémoire, en 1859, au cimetière de Mont-Saint-Amand.

ŒUVRES PRINCIPALES : *A.* Musique vocale. *a.* Musique d'église : 1. *Tantum Ergo*, pour chœur et orchestre ; il a été publié, avec d'autres paroles et avec accompagnement d'orgue sous le titre d'*O quot Undis*. Gand, Gevaert ; in-4° ; — 2. *Salve Regina* ; — 3. Messe des morts. — *b.* Œuvres dramatiques : 4. *Une nuit au château*, opéra-comique en un acte, 1818. La partition d'orchestre a été gravée à Paris, Dufaut et Dubois ; — 5. *l'Île de Babilary*, opéra-comique en trois actes, 1819 ; — 6. *les Infidèles*, drame en trois actes, 1823 ; — 7. *le Vampire*, opéra-comique en un acte, 1826 ; — 8. *Apothéose de Talma*, scène dramatique, 1826 ; — 9. *Un jour à Fauchuse*, opéra-comique en un acte, 1830. — *c.* Chœurs : 10. *Hymne à Van Artevelde*, 1845 (d'autres paroles furent plus tard adaptées à ce chœur, qui prit le titre de *Juich Rhyn*) ; — 11. *De Gentenaren voor den slag van Beverholt*, 1847 ; — 12. *De Belgen*, 1848 ; — 13. *Invocation*, 1851. — *d.* 14. Un grand nombre de romances.

B. Musique instrumentale. *a.* Musique d'orchestre : 15. *Air national hollandais*, arrangé et varié pour grand orchestre ; — 16. *Ouverture militaire* ; — 17. *Ouverture martiale* ; — 18. *A la santé de la Reine* ; — 19. Fantaisies diverses pour harmonie sur des opéras célèbres, etc. — *b.* Musique de chambre : — 1. Pour instruments à vents : 20. *Fantaisie sur différents thèmes de Grétry et de Monsigny, composée pour deux clarinettes, deux cors, deux bassons, avec flûte et hautbois, ou deux flûtes*. Paris, Naderman ; in-fol. ; — 21. *Quintetti pour flûte, hautbois, clarinette, cor et basson, tirés des œuvres de Haydn, Mozart et Beethoven*. Paris, Pleyel ; in-fol. ; — 22. *Grande harmonie pour deux clarinettes, deux cors, deux bassons, flûte et hautbois, tirée de l'opéra Roméo et Juliette par Steibelt*. Paris, Naderman ; in-fol. ; — 23. *Quintetti pour deux flûtes, deux cors et un basson* ; — 24. *Octuo*r pour instruments en

cui

cuivre ; — 25. *Trio pour trois cors* ; — 26. *Plusieurs Fantaisies* pour cor et piano, parues à Paris, chez Schonenberger et Naderman ; — 27. *Concertante pour hautbois, cor et basson avec orchestre*. Gand, Gevaert ; in-fol. ; — 28. *Concertante pour flûte, hautbois, clarinette et cor avec orchestre*. Gand, Gevaert ; in-fol. ; — 29. *Symphonie concertante pour deux cors* ; — 30. *Trois concertos pour cor* ; le premier, marqué *op. 20*, a paru à Paris, chez l'auteur ; — 31. *Variations pour le cor sur l'air : « Un bouquet de romarin » précédé d'une introduction*. Paris, Launer ; in-fol. ; etc. — II. Pour instruments à cordes : 32. *Grand trio pour piano, violon ou flûte et violoncelle* ; — 33. *Grand duo pour piano et violon* ; — 34. *Sonate pour piano forte avec accompagnement de cor et de violon*, etc.

Les manuscrits de Mengal sont actuellement conservés à la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Gand.

Paul Bergmans.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1859, p. 167-176 (notice d'Edouard Fétis, avec portrait). — Frans de Potter, *Vaderlandsche biographie* (Gand, 1860), p. 182-186. — Auguste Thys, *les Sociétés chorales en Belgique*, 2^e éd. (Gand, 1864), p. 209-210. — Edouard Grégoir, *Galerie biographique des artistes-musiciens belges* (Anvers, 1862), p. 132. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd. (Paris, 1866-1867), t. VI, p. 83, et Supplément (1878-1880), t. II, p. 206. — Edouard Grégoir, *les Artistes-Musiciens belges au XVIII^e et XIX^e siècles* (Bruxelles, 1885), p. 306-309. — P. Bergmans, *Variétés musicologiques*, 1^{re} série (Gand, 1891), p. 45-50. — Renseignements personnels.

MENGHERS (Corneille), chroniqueur liégeois du xv^e siècle. Voir ZANTFLIET (Corneille).

MENGOLD, saint honoré à Huy. Ce personnage aurait vécu au x^e siècle. On ne connaît sur lui rien de certain. Ses *Acta*, rédigés probablement au xii^e siècle, sont sans aucune valeur. Ils lui donnent pour mère la fille d'Arnulphe de Carinthie, et pour père un roi d'Angleterre, appelé Hugo. Si vraiment Mengold a porté le titre de comte, comme le veut la tradition, il faut sans doute voir en lui un de ces nobles lotharingiens qui se signalèrent au x^e siècle par leur ardente piété, et qui, comme saint

Gérard de Brogne et saint Ansfried d'Utrecht, contribuèrent si efficacement à la restauration de la discipline dans les monastères du pays.

H. Pirenne.

Acta sanctorum Boll., 8 févr., t. II.

MENIN (*Josse DE*). Voir JOSSE DE MENIN.

MENNENS (*François*), écrivain héraldique, fils de Guillaume Mennens d'Anvers, naquit en cette ville, le 19 mars 1582, et mourut à Lierre vers 1635. Après avoir acquis une certaine connaissance des langues grecque et latine, il se mit à voyager. Il s'arrêta en Espagne, dans la ville d'Ossuna (Andalousie), pour y prendre une inscription à l'université et y étudier le droit. Ses études terminées, il revint à Anvers. Il hésita longtemps avant de choisir une carrière. La mort de ses parents le décida pourtant à prendre l'habit ecclésiastique. Il arriva ainsi à être pourvu d'un canonicat à Lierre, où il finit ses jours. François Mennens était lié d'amitié avec le bibliographe Sweertius. Il employait les loisirs que lui laissaient ses fonctions à s'occuper d'héraldique.

On a de lui : *Deliciae equestrium, sive militarium ordinum, et eorundem originis, statuta, symbola et insignia, iconibus additis genuinis. Hac editione multorum ordinum, et quotquot extitere, accessione locupletata, serieque temporum distributa.* Cologne, Jean Kinckius, 1613; in-12, 264 pages. Une traduction française, faite par l'auteur lui-même a été insérée dans les *Estats, Empires, et Principautez du monde de Pierre Davity*. Saint-Omer, 1621; in-4°.

Fréd. Alvin.

Paquot, *Mémoires*, t. XII.

MENNENS (*Guillaume*), physicien, né à Anvers, en 1525, et mort dans cette ville, le 28 décembre 1608. Il était fils du patricien Guillaume Mennens et de Mathilde van Doornen. Il donna, en 1566, une édition des *Poemeta* d'Adrien Scorelius ou Van Schoreel, qui parut à Anvers, chez Christophe Plantin. Il est

lui-même l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Aurei velleris, sive sacrae philosophiae vatum selectae ac unicae, mysteriorumque Dei, naturae et artis admirabilium libri tres* (Anvers, 1^{re} et hér. de Jean Bellère, 1604; in-4°), et dédié au duc Charles de Croy. Je n'ai pu trouver ce curieux traité sur la Toison d'or qui est, suivant Paquot, « une histoire allégorique, symbolique, physique, chimique et alchimique de Gédéon et de Jason : ou, si vous voulez, c'est un ramas de visions, qu'on a inséré avec divers autres de cette trempe dans le *Theatrum chemiacum* ». Guillaume Mennens y fait le poète, le physicien, le théologien, le médecin, le chimiste; il raconte même qu'il a cherché la pierre philosophale. Il y montre de la lecture et de la curiosité », dit encore Paquot, « mais assez peu de jugement ». Guillaume Mennens est le père de l'héraldiste François Mennens (voir plus haut).

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. XII, p. 444-445.

MENNESSIER, trouvère du XIII^e siècle. Voir MANESSIERS.

MENSAERT (*Guillaume-Pierre*), peintre et graveur, né à Bruxelles, baptisé à Sainte-Gudule, le 15 octobre 1711, comme fils de Guillaume et d'Elisabeth Vander Linden, mort dans la même ville après 1777. Elève de Victor-Honorius Janssens, et porté, comme tel, sur la liste des membres de la gilde des peintres en 1732, Mensaert obtint la maîtrise le 23 juin 1740. Il se voua à la peinture religieuse et au portrait. Ses œuvres, dans l'un comme dans l'autre genre, font défaut. Aucune de celles qui, originellement, décoraient des églises ou des chapelles aujourd'hui supprimées, n'a trouvé asile dans un musée de notre pays ou d'ailleurs. Nous n'avons pour apprécier la valeur de Mensaert qu'un petit nombre d'estampes dont le style peut, en quelque mesure, servir à caractériser les tendances de l'artiste.

Intéressant par sa date est un portrait

de Jean-Laurent Krafft (voir ce nom), deux fois reproduit par la gravure et sous l'un des exemplaires duquel on lit : *Jean-Laurent Krafft, historiographe d'Allemagne, né à Brusselle le 10 novembre 1694. Mensaert pinxit, 1736*. Cette pièce, exécutée à l'eau-forte très probablement par le peintre lui-même, ne diffère de sa répétition au burin que par l'absence d'une bibliothèque et d'un rideau sur lesquels, dans cette nouvelle version, s'enlève le personnage. Cette fois le nom de Mensaert est simplement suivi du mot *pinxit* et précédé de quatre vers latins. Jugé par ce morceau tracé d'une pointe fort gauche, Mensaert appartient, comme portraitiste, à l'école dont Rigaud peut être envisagé comme le suprême régulateur. Krafft, vu de trois quarts, est drapé dans un manteau fort peu de circonstance. Sa main droite repose sur une pile de volumes dont l'un porte sur la tranche le mot *Mithologie*, tandis que la main gauche, naissant d'une manchette plissée, fait un geste démonstratif. Nous nous sommes demandé, à la vue de ce portrait, si Mensaert ne serait pas l'auteur de l'effigie d'Antoine Coppens, ornant la galerie historique du musée de Bruxelles. Le frontispice, également gravé à l'eau-forte, du *Peintre amateur et curieux*, un livre que fit paraître Mensaert en 1763, est une allégorie à la gloire de Charles de Lorraine. Le médaillon du gouverneur général, supporté par Minerve, est, en outre, soutenu par une figure emblématique de la peinture. Le morceau, à quelque point de vue qu'on l'envisage, est d'une faiblesse extrême. Nous ne contredirons pas l'auteur du livre que décore cette médiocre image, lorsqu'il qualifie son travail de « très utile ». En effet, le *Peintre amateur et curieux* a pour sous-titre : *Description générale des tableaux des plus habiles maîtres qui font l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens*. Il passe successivement en revue Bruxelles, Malines, Anvers, Liège, Louvain, Assche, Alost, Termonde, Gand, Bruges, Courtrai, Dixmude, Furnes,

Bergues-Saint-Winnocq, Lille, Tournai, Ninove, Grammont, Enghien, Hérinnes, Léau, Mons, Villers et Namur. Le volume se termine par un *Discours au public et aux jeunes peintres* sur la peinture. La préface glorifie Charles de Lorraine, comparé à Louis XIV dans la protection éclairée qu'il accorde aux arts. Assez mal réalisé, le programme que s'était donné l'auteur fut repris, à peu d'années d'intervalle, par son confrère Jean-Baptiste Descamps. Bien qu'il s'en défende, ce dernier, dans le *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, paru à Rouen, en 1769, ne fait que copier presque servilement son devancier. C'est ce qu'observe très justement François Mols, dans une note manuscrite placée en tête d'un exemplaire du livre de Descamps, appartenant à la Bibliothèque royale. « L'auteur parle du travail de son pré-
« décesseur dans cette carrière, comme
« d'un ouvrage peu ressemblant au sien,
« où, de fait, il se trouve quelques des-
« criptions de plus, mais, au reste, quoi
« qu'il en dise, il l'a si bien copié qu'il
« le suit même dans les fautes qu'il
« commet en plusieurs endroits ». Ainsi s'exprime Mols.

Le *Peintre amateur et curieux* nous fournit sur son auteur quelques renseignements dignes d'être recueillis, car ce sont, en somme, à peu près les seuls qu'on ait sur Mensaert. En 1737, celui-ci avait visité la Hollande, car en cette année il assistait à la vente de la galerie du bourgmestre Schuylenburg, à La Haye. Nous apprenons que sur sept toiles qui, aux Jésuites, à Bruxelles, décoraient la chapelle de la Sodalité des gens mariés, cinq étaient son œuvre et représentaient des sujets de la vie de la Vierge. Les autres étaient de H. van Welle, un peintre aussi complètement oublié que Mensaert lui-même. Aux Dominicains, celui-ci avait un *Couronnement d'épines* et une *Purification de la Vierge* faisant partie des Mystères du Rosaire, suite à laquelle avaient concouru E. Péry, J.-B. Thibaut, C. Grangé, Disbecq, Zelhorst et d'autres dont Mensaert lui-même ignore le nom. Ces peintures ornaient les basses nefs de l'église. Dans

la chapelle de la Cour, au-dessus des portes, aux deux côtés de l'autel, Mensaert avait peint, dans des niches simulées les figures des prophètes Isaïe et Jérémie. Enfin, dans la chapelle de Sainte-Anne, sous les croisées, étaient l'*Adoration des Mages* et la *Purification de la Vierge*, œuvres de son pinceau.

Par le fait des bouleversements survenus depuis sa publication, le *Peintre amateur et curieux* est devenu un livre d'incontestable utilité pour l'histoire des arts en Belgique. Toutefois, on ne peut le suivre qu'avec réserve. Mensaert est loin d'être d'une précision rigoureuse, sans compter qu'il se dispense fréquemment de nous donner, comme il l'annonce, la description des œuvres réunies dans une même église. C'est ainsi notamment que, sous prétexte qu'il n'y a à voir aux Annonciades de Bruxelles que la seule *Adoration des Mages* de Rubens, il se dispense de franchir le seuil du temple ! Il est d'ailleurs assez mal renseigné sur les maîtres anciens, parle de la « troisième » femme de Rubens, de « Rymbrand », d'« André », Ostade, et d'« Antoine » Brouwer. Sur quelques-uns de ses contemporains, en revanche, V.-H. Janssens, son maître, et les Van Orley, il fournit des renseignements biographiques intéressants. Nous ignorons la date de la mort de Mensaert. En 1777, le *Nieuwen Verlichter der konst-schilders, vernissers en vergulders*, publié à Gand, le mentionne comme habitant Bruxelles, près de la Chapelle de Saint-Jean, c'est-à-dire Saint-Jean-de-Latran, chapelle située dans le voisinage des Augustins, en face de la Tour bleue.

En qualité de graveur, Mensaert, indépendamment des pièces décrites plus haut, est généralement désigné comme l'auteur de quelques eaux-fortes d'après Rubens. Ces pièces sont anonymes, mais leur attribution semble justifiée ; elle émane d'un contemporain, le conseiller Del Marmol. Peu communes et précieuses à titre de renseignement, elles sont d'un travail très maladroit. On en peut dire autant de l'*Enfant Jésus, appuyé sur le globe*, d'après Van Dyck,

eau-forte authentiquée, cette fois, par la signature de son auteur.

Henri Hymans.

G.-P. Mensaert, *le Peintre amateur et curieux*. Bruxelles, 1763, *passim*. — *Nieuwen verlichter der Konstschilders, vernissers en vergulders*. Gent, 1777, t. I. — Notes personnelles.

MERA (Pierre), peintre, dont l'origine néerlandaise semble établie, travaillait à Venise au début du XVII^e siècle. Ridolfi, dans ses *Maraviglie dell'Arte*, ouvrage paru en 1648, raconte que l'Aliense, c'est-à-dire Antonio Vassilacchi, avait peint le portrait de son confrère « flamand », le peintre Pietro Mera. Confondu à tort avec Pierre Meert, de Bruxelles, par Campori et Venturi, Mera se rattachait plus probablement aux Vander Meren, lesquels en effet portent assez fréquemment le nom de Mera, dans les actes authentiques. La majeure partie de sa carrière paraît s'être écoulée en Italie, où il eut pour protecteur, dit Nagler, le cardinal Louis d'Este. On ne voit pas cependant qu'il soit compris au nombre des artistes dont, au cours de leurs recherches sur les arts à la cour de Modène, Campori et Venturi ont relevé les noms. Il y eut à Bruxelles des fabricants tapissiers du nom de Vander Meeren. Notre artiste n'aurait-il point, comme beaucoup d'autres Flamands, été associé à quelque *arazzeria* fondée dans ses Etats, par un prince italien ? Bornons-nous à constater que bien des artistes, partis de nos contrées, franchissaient les monts sans esprit de retour. En Italie, comme en Espagne, leur nom ne tardait pas à se défigurer, et c'est au hasard, presque exclusivement, qu'on doit d'avoir pu en identifier quelques-uns.

Le cardinal d'Este mourut en 1570. De cette même année Mera date de Florence un petit tableau de la *Nativité*, peint sur ardoise, appartenant au prince de Liechtenstein, à Vienne. Au musée des Offices, à Florence, paraît, sous sa signature, un sujet mythologique, *Pan et Syrinx*, également de petit format. D'après l'inventaire de la collection du Dr Curtoni, de Vérone, dressé en 1662 et que publie Campori, la collection du

dit savant contenait de Mera un autre sujet de la Fable. Ridolfi ne nous dit point en quelle année fut exécuté le portrait de l'Aliense dont il fait mention. Ce peintre mourut à Venise en 1629 et il n'est guère présumable que Mera lui survécût, car en fixant aux environs de 1540 la date de sa naissance, il aurait atteint alors l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Quoi qu'il en soit, Mera semble avoir fait à Venise un séjour prolongé. C'est là que se rencontrent ses principales œuvres, notamment à Santa Maria del l'Orte et à San Giovanni e Paolo. Dans la première de ces églises on voit de lui un *Saint-François d'Assise*, dans la seconde, une *Circoncision* et un *Baptême du Christ*. Ces sujets sont représentés de grandeur naturelle et rien, dans le style ou l'exécution, ne ferait soupçonner l'origine flamande de leur auteur.

Henri Hymans.

Ridolfi, *Le Maraviglie dell' Arte*. Venise, 1648, t. II, p. 220. — Campori, *Raccolta di Catalogi ed inventarii inediti*. Modena, 1870. — Zani, *Encyclopedica metodica ragionata delle Belle Arti*. — Nagler, *Künstler Lexikon*.

MERBEKE (*Etienne VAN*). Voir MYLBEKE (*Etienne VAN*).

MERCASTEL (*Raphaël DE*), ou DE MERCASTEL. Voir MARCATELLIS (*Raphaël DE*).

MERCATOR (*Arnold*), géographe et ingénieur, né à Louvain, le 31 août 1537, mort à Duysbourg, le 6 juillet 1587, fils aîné de Gérard de Cremer, dit Mercator, et de Barbe Schellekens. Il suivit son père à Duysbourg, lorsque celui-ci y transporta son industrie en 1552, et fit sa première éducation à l'école de J. Otho, de Duysbourg, qui eut pour successeur Jean Molanus, plus tard son beau-frère. Tous deux lui enseignèrent les belles-lettres, tandis que son père lui enseignait les mathématiques. Employé jeune encore dans l'atelier de son père, il y acquit une grande habileté dans la construction des instruments de mathématiques et les applications mécaniques. Les comptes de Duysbourg nous le montrent réparant l'horloge de la ville, gravant un timbre

pour le conseil de régence et construisant des cadrans solaires. Il fit également des études d'architecture et construisit pour Duysbourg des aqueducs et des digues. Il s'appliqua à la gravure des cartes, coopéra à la gravure des plans de ville du *Theatrum urbium* de Georges Braun et paraît avoir acquis dans ce travail, quelques connaissances d'ingénieur militaire. Il était habile topographe comme son père et ne tarda pas à remplacer celui-ci dans les travaux d'arpentage, qui étaient l'une des ressources les plus productives de l'industrie de la famille. En 1571, il dresse un plan de la commune de Duysbourg et rectifie ses limites. A la demande de Jacques d'Eltz, archevêque et Electeur de Trèves, il dresse une carte de l'archevêché. Guillaume de Nassau le charge de dresser la carte du comté de Catzenelnbogen. Il arpente la ville de Cologne et en publie une carte avec l'indication des vestiges romains qui s'y trouvaient. Enfin, en 1586, il avait commencé le levé du pays de Hesse, travail que la mort l'obligea d'abandonner et qui fut repris et achevé par son fils Jean.

Il épousa, à Dusseldorf, Elisabeth Monheim, fille de Jean Monheim, ou Monhemius, recteur du collège de cette ville. En 1572, il obtint les droits de bourgeoisie à Duysbourg et devint l'un des membres les plus actifs de son administration communale; il fut échevin en 1578, et commanda, en cette qualité, la canonnade pour la réception du duc de Clèves en 1586.

Arnold Mercator était à la fois un savant et un lettré; en 1563, il retrouva à l'abbaye de Werden, sur la Roer près de Duysbourg, le célèbre *Codex argenteus*, manuscrit du v^e siècle exécuté en Italie, renfermant la traduction gothique de la Bible par Uphilas, évêque arien, écrite en lettres d'oret d'argent sur parchemin pourpre, avec texte grec et latin en regard. Arnold prit copie de quelques fragments qu'il donna à son père comme modèles de calligraphie pour son industrie cartographique. Gérard Mercator fit connaître cette précieuse découverte à ses amis Gesner, de Zurich, P. Grasser,

d'Augsbourg et Georges Cassander, de Bruges; la trouvaille de ce précieux manuscrit ignoré fit grand bruit dans le monde savant et devint l'objet de profondes dissertations. En 1669, il fut acquis par l'université d'Upsal, où il est conservé dans une couverture d'argent.

En 1580, Arnold Mercator prit la direction des ateliers de son père, qui aspirait au repos afin de se livrer à ses études. Il mourut le 6 juillet 1587 des suites d'une pleurésie. Sa femme, Elisabeth Monheim, ne lui survécut guère et décéda le 17 août 1591. Ils avaient eu treize enfants, quatre fils et neuf filles; trois seulement sont connus Jean, Gérard (le Jeune) et Michel.

Nicolas Mercator cité par Montucla, originaire du duché de Hostein, mathématicien distingué et l'un des premiers membres de la Société royale de Londres en 1660, était probablement l'un des descendants d'Arnold Mercator. A la mort de Nicolas on reconnut par l'examen de ses papiers qu'il s'occupait d'astrologie judiciaire.

Général Wauwermans.

Van Raemdonck, *Mercator, sa vie et ses travaux.*

MERCATOR (*Barthélemy*), géographe, né à Louvain en 1540, mort à Duysbourg en 1568, second fils de Gérard de Cremer, dit Mercator et de Barbe Schellekens. Après qu'il eut terminé ses études à Duysbourg, son père l'envoya au collège de la Sapience à Heidelberg pour y apprendre la philosophie, le grec et l'hébreu. D'une complexion plus délicate que ses frères, Gérard Mercator le destinait à reprendre la direction de son atelier géographique. En 1563, il publia à Cologne un *Traité élémentaire de cosmographie* renfermant des commentaires de la *Sphera mundi* de Jean de Sacrobosco, qu'il dédia au chancelier du duc de Clèves, Henri Barsius Oliferus. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, déjouant les belles espérances qu'il avait fait concevoir à ses parents.

Général Wauwermans.

Van Raemdonck, *Mercator, sa vie et ses travaux.*

MERCATOR (*Gérard de Cremer, dit*), géographe, cosmographe et mathématicien, né à Rupelmonde (Flandre orientale), le 5 mars 1512, mort à Duysbourg, le 5 décembre 1594. Son père, Hubert de Cremer, appartenait à une famille d'ouvriers originaire de Rupelmonde, qui, poussée par les besoins de la vie, émigra, au xve siècle, dans le duché de Juliers et se fixa dans le village de Gangel. Les émigrés y vécurent dans une extrême médiocrité, et Hubert lui-même exerça le très modeste métier de save-tier. La misère le ramena à Rupelmonde dans les premiers mois de l'année 1512 avec sa femme enceinte et deux ou trois enfants. Il y fut généreusement accueilli par son oncle Gisbert de Cremer, chapelain ou curé de l'hospice de Saint-Julien, qui avait réalisé une petite fortune, fruit de ses économies. Peu de temps après le retour d'Hubert, sa femme accoucha, dans la maison de son oncle, d'un fils qui fut notre illustre géographe. Elevé chez son oncle, le jeune Gérard de Cremer reçut à l'école de Rupelmonde sa première éducation, que le chapelain compléta ensuite par l'enseignement des rudiments du latin. A l'âge de quinze ans, Gérard fut admis, par la protection de son parent, dans la classe des pauvres du collège Hiéronymite de Bois-le-Duc, où il demeura trois ans et demi. Il y fit de bonnes études, et, ne se sentant aucune vocation pour la carrière ecclésiastique à laquelle son oncle le destinait et qu'avaient déjà embrassée ses deux frères aînés, il obtint son inscription, à l'âge de dix-huit ans et demi, dans la classe des indigents de l'université de Louvain. Le jeune Gérard fut immatriculé, le 29 août 1530, au collège du Porc de la Faculté des arts. Il en sortit, probablement au mois d'octobre 1532, avec le diplôme de maître ès arts, c'est-à-dire de licencié. L'étudiant ne paraît pas avoir aspiré au bonnet de docteur, qui lui eût ouvert la carrière de l'enseignement académique, mais l'eût obligé en même temps à des dépenses auxquelles ses modestes ressources ne pouvaient suffire.

Parmi les pédagogues qui, en dehors

de la classe principale où l'on enseignait exclusivement la philosophie d'Aristote, donnaient aux élèves les cours purement scientifiques, Gérard de Cremer eut la bonne fortune de rencontrer un jeune savant, à peine plus âgé que lui, Gemma Frisius, élève d'Apianus d'Ingolstadt, qui, à la sollicitation de Charles-Quint, très fervent cosmographe, était venu se fixer à Louvain. Gemma, né à Dokkum, en Frise, s'était déjà fait une réputation par la publication des *Commentaires de la cosmographie d'Apian* (1529). Gérard ne tarda pas à se passionner pour l'enseignement du jeune maître, et des relations d'amitié intime s'établirent entre eux. Gemma fit connaître à son disciple les tendances de l'école allemande dans laquelle se réveillait l'école ptoléméenne, grâce à la vulgarisation, par l'imprimerie, du manuscrit du célèbre géographe grec. Il lui montra aussi l'espèce de désarroi de l'école nouvelle, qui cherchait à représenter sur le système des cartes ptoléméennes conçues pour les espaces limités, les espaces immenses découverts en Asie, en Afrique et en Amérique depuis la fin du x^ve siècle. On était d'accord pour constater qu'il fallait désormais des méthodes nouvelles pour étendre les cartes, de manière à pouvoir y représenter à la fois l'ancien monde et les continents nouveaux. On reconnaissait également que les méthodes pratiquées jusqu'alors par les pilotes *pour faire le point*, c'est-à-dire fixer en mer la position des lieux sur la carte, au moyen de l'aire du vent et de la longueur de la route, étaient absolument defectueuses, si l'on tenait compte de la courbure de la terre, et qu'il fallait recourir à des procédés plus rigoureux fondés sur la connaissance des longitudes et des latitudes. De ce fait naissaient une nouvelle difficulté et un nouveau problème : de temps immémorial on avait appris à mesurer les latitudes angulaires par l'observation des astres, mais pour les longitudes on était réduit à la mesure des itinéraires exprimés en stades, fournissant ce que l'on nommait la longitude stadiale, qu'il fallait alors réduire en

longitude angulaire en se basant sur la grandeur encore très hypothétique du rayon terrestre ; la recherche d'une méthode directe pour mesurer les longitudes angulaires s'imposait à tous les esprits.

L'enseignement de la cosmographie donné à Ingolstadt par Apian était devenu célèbre par l'ingénieuse application de la méthode intuitive. Il possédait une habileté toute spéciale pour créer au moyen de ficelles et de cartons, de petits appareils propres à montrer les détails du mouvement des corps célestes, ce qu'il conduisait à fabriquer des instruments pratiques pour en mesurer l'amplitude. Il est probable que Gemma, élève d'Apian, pratiqua la même méthode à Louvain, et l'on sait, par ses écrits, qu'il perfectionna les appareils de mesurage, tant des longueurs que des angles, en usage dans l'arpentage et les observations astronomiques. Ce fut un trait de lumière pour le jeune Gérard de Cremer ; obligé par la modicité de ses ressources de renoncer à l'enseignement et de faire choix d'une carrière manuelle au sortir de l'université, il résolut de se vouer au métier de géographe.

Nous disons *métier*, car à cette époque le géographe était loin d'être toujours un savant, et la géographie une science. Elle était pratiquée par des agents commerciaux auxquels on s'adressait pour tracer les itinéraires destinés à guider les caravanes de marchandises, dans les contrées dont il n'existait pas encore de cartes régulières, et aussi les portulans en usage dans la marine. Pendant les périodes de chômage, le géographe employait à ce travail les loisirs des chefs de caravane et des capitaines de navire momentanément sans emploi, dont en même temps l'expérience lui apportait sans cesse des renseignements nouveaux et enrichissait ainsi les collections de son officine, qui, à défaut d'*atlas*, devenaient très précieuses à consulter. En échange de ces services, ces dessinateurs improvisés obtenaient la protection du géographe près des marchands pour contracter de nouveaux contrats d'engagements. L'officine du géographe n'était,

d'ailleurs, pas seulement un atelier de dessinateur et un bureau de placement pour ces agents commerciaux qui jouent encore un rôle considérable dans toutes les entreprises commerciales du *xvii^e* siècle, il s'y joignait souvent une industrie de fabrication d'instruments de précision à l'usage de la marine; après l'invention de la gravure, un commerce de cartes gravées et d'estampes vint accroître encore son importance. C'était un métier lucratif, — car le géographe touchait souvent une part des bénéfices d'expéditions commerciales heureuses, sagement préparées avec son concours — et qui n'exigeait que de l'érudition et un certain talent artistique. Gérard de Cremer, animé de l'amour de la science et possédant une instruction supérieure à ceux qui le pratiquaient ordinairement, pouvait espérer en l'adoptant y développer les progrès de la géographie et acquérir, avec l'aisance, un certain renom scientifique que la médiocrité de sa condition lui refusait à l'université (1).

Gemma Frisius encouragea son disciple à poursuivre ce projet. La création d'un atelier de fabrication d'instruments de mathématique et de gravure de cartes, à Louvain, était assurée d'une vente considérable dans la nombreuse population d'étudiants et de savants que l'*Alma Mater* y attirait. Lui-même en avait probablement fait l'expérience par la vente de quelques objets de son invention, que sa profession de médecin et de professeur lui interdisait d'étendre sur une plus large échelle et de transformer en commerce. L'atelier de Mercator lui permettrait de faire confectionner dans de bonnes conditions et de mettre à l'essai des instruments, tels que le *bâton de Jacob*, le rayon astronomique ou l'*arba-*

lestrille, l'anneau astronomique, le carré nautique qu'il décrit dans ses *Commentaires de la cosmographie d'Apian* et dont il a popularisé l'usage.

Pour fonder un atelier, un apprentissage du métier manuel s'imposait. Il est probable que, dès les premières années du séjour de Mercator à l'université, les deux amis consacraient la principale partie de leurs loisirs à battre, polir, limer le fer et le cuivre pour exécuter des modèles d'instruments. On sait que Gemma enseigna à son élève le dessin, la gravure et l'enluminure des cartes, travail dans lequel le disciple, par son talent naturel, ne tarda pas à égaler et à dépasser le maître. Ses études terminées, Mercator s'établit à Louvain, où il vécut du produit de leçons et de répétitions, tout en se consacrant à l'apprentissage du métier qu'il comptait adopter. Afin de donner une direction pratique à ses études, il entreprit l'exécution d'une carte de *Terre sainte*, dont la vente semblait devoir être productive. Depuis que Martin Luther avait affiché à Wittenberg ses célèbres propositions (1517), les controverses du moine Augustin révolté, avec ses adversaires les Dominicains, attiraient tous les esprits vers l'étude des questions religieuses; la publication d'une carte de la Palestine, dressée d'accord avec la version des Ecritures, était évidemment un travail opportun. Mercator s'y livra avec ardeur en se guidant par la critique de tous les documents qu'il put se procurer et qu'il compara à la Bible. Avec plus d'expérience des hommes, il eût hésité sans doute à entreprendre ce travail, qui n'était pas sans danger, en un temps où tous les savants de la Belgique penchaient visiblement vers la Réforme et où la possession d'une Bible suffisait pour provoquer une accusation d'hérésie. Son orthodoxie fut aussitôt suspectée.

Après au travail, il ne négligeait pas l'étude de la philosophie et de la nature dont l'enseignement l'avait charmé à l'université; il composa même à cette époque un essai philosophique sur l'histoire de la création, qu'il ne publia que

(1) Il est probable que ce fut le choix de cette carrière qui lui fit adopter, dès son entrée à l'université, le surnom de *Mercator* (marchand), destiné à devenir une véritable enseigne commerciale. Le docteur Van Raemdonck explique l'origine de ce surnom scientifique de la manière suivante : « *Cremer, kreymer ou kraemer*, signifie « en flamand, marchand avec échoppe (*koopman met een kraam*), mot qui, d'après Kilian, se traduit en latin par *tabernarius, venditor mercium*, et avec un peu d'extension par *mercator*. »

soixante ans plus tard, sous le titre de : *De mundi creatione ac fabrica liber* (Livre de la création et fabrique du monde). Avec la présomption et l'esprit d'indépendance d'un jeune savant de vingt et un ans, frais émoulu de l'université, ses propres indiscretions, sans doute, dévoilèrent qu'il y soutenait, en dépit de la scolastique officielle de l'université, que sur bien des points la Genèse ne s'accordait pas avec la doctrine d'Aristote, tout en s'efforçant de les concilier. C'était trop, au moment où Pierre Ramus était expulsé de l'université de Paris pour des faits semblables. Mercator le comprit et jugea prudent de quitter Louvain; il se rendit à Anvers, raconte-t-il, dans un écrit de sa vieillesse, « pour scruter profondément » les mystères de la nature, pendant que « les vains propos de ceux que j'avais » laissés derrière moi, ne cessaient de « me poursuivre et de m'ennuyer jusque » dans ma retraite ». On comprend mal un jeune homme de son âge, vivant du produit de son travail journalier, se livrant tout à coup à une semblable recherche philosophique et choisissant à cet effet, non quelque retraite solitaire, mais précisément la ville du pays où la vie était la plus dispendieuse et la plus active. Il faut chercher à ce voyage et à ce séjour à Anvers d'autres motifs. Il est probable que Mercator n'ayant reçu de leçons de gravure de cartes que de Gemma Frisius, qui n'était pas graveur lui-même, et se voyant obligé de quitter Louvain, fit choix du séjour d'Anvers pour se perfectionner dans l'un des ateliers déjà en réputation, celui des Lief-rinck, par exemple. A Anvers, grand centre de commerce, il pouvait également se créer des relations avec les marchands étrangers, très fructueuses pour une officine de géographe. Nous manquons malheureusement de renseignements à ce sujet.

L'apaisement s'était fait à Louvain par sa prudente retraite, et, riche de la pratique acquise, Mercator y revint en 1534 fonder l'établissement géographique et la fabrique d'instruments qui devaient lui assurer une existence indé-

pendante. Deux ans plus tard, il se créait une famille en épousant Barbe Schellekens, fille d'un employé attaché à l'administration financière de l'université. La carte de Terre sainte (*Amplissima Terræ Sanctæ descriptio*) fut la première des publications importantes de l'atelier de Mercator. Dédiée à François Craneveld, conseiller au conseil de Malines, elle parut en 1537. D'après ce que nous en savons, car ce document est perdu, elle se distinguait par la perfection du travail d'exécution qui devint en quelque sorte la caractéristique des produits de son atelier, et qui a fait dire qu'il était « digne de la patrie de » Rubens ». « Mercator », disait Pierre Bertius de Beveren, géographe de Louis XIII, « excellait dans la gravure » jusqu'à faire des miracles d'art ». Tout prouve que Mercator attachait une haute importance à cette perfection, à cette précision d'exécution trop négligée avant lui. En 1540, en effet, nous le voyons, à l'imitation d'Albert Dürer, publier un petit cahier de modèles d'écriture cursive : *Litterarum calmarii, quos Italicus cursivæques vocat scribendum ratio*, destiné à régler la forme des inscriptions sur les cartes, sans nuire par leur surcharge à la clarté du dessin. Il ne renonce pas encore à l'emploi des perspectives cavalières, dont il avait été fait grand abus avant lui, mais il s'efforce de simplifier ces petites représentations qui tendent à effacer sur les cartes les traits principaux du tracé géométrique et les réduisent à l'état d'un système de signes conventionnels. Un fait caractéristique plus important encore, c'est le sévère esprit de critique avec lequel il s'applique à rectifier dans sa carte de Terre sainte, par la comparaison des faits, tous les documents antérieurs fournis par les travaux de Ziegler, Brocardus, etc., qu'il compare non seulement à la Bible, mais encore à des documents de première main, tels que les récits du voyage en Terre sainte de son compatriote Josse de Ghistelle, une carte nautique ou portulan manuscrit conservé à Jérusalem, ainsi que nous le révèle une lettre autographe adressée en 1576

à Masius. « A la dextérité de main », disait Furnerius, son contemporain à Louvain, « il joignait la sagacité de l'esprit », et, sous le rapport historique, ses conclusions attirèrent, plusieurs années après, l'attention de ses savants compatriotes Cassander et André Masius. La carte de Terre sainte marque en quelque sorte le début de la réforme de la géographie philologique, à laquelle Mercator eut une grande part.

Les premiers efforts de Mercator, dans l'établissement fondé à Louvain, tendirent à perfectionner la fabrication des instruments de précision. Il ne se contentait pas d'imiter les bons modèles connus, mais s'efforçait de les améliorer après les avoir lui-même soumis à l'essai. Au travail de l'atelier se joignit ainsi tout un ensemble d'études astronomiques et de travaux d'arpentage qui, sans aucun doute, furent fructueux pour son jeune ménage. On conserve, en effet, dans les archives du royaume, au sujet du procès de 1544 dont nous reparlerons plus loin, la preuve de certains « travaux artistiques (*ziker costlicken werken*) », pour lesquels il se rendit, en 1541, chez l'archevêque de Valence et chez l'évêque d'Arras, et aussi de travaux d'arpentage exécutés, en 1543, à la demande de l'abbé de Saint-Pierre et du prévôt de Saint-Bavon à Gand, pour décider une contestation de propriété qui s'était élevée entre eux. Ces travaux ne furent pas les seuls de ce genre.

De 1537 à 1540, il exécuta un levé de la Flandre, dont la carte n'avait jamais été dressée jusqu'alors, qu'il publia en 1540 sous le titre de Carte de Flandre : *Vlaenderen. Exactissima Flandriae descriptio*. C'est une carte de grand format (1m,24 sur 0m,95) renfermée dans un élégant cadre artistique du type des cartes plates ou topographiques (on disait alors chorographiques), sans aucune indication de parallèle ni de méridien. Il est hors de doute que Mercator appliqua à son levé la méthode de triangulation indiquée par Gemma Frisius en 1533, dont Ad. Quetelet a dit : « Ses idées sont tout à fait dirigées dans le sens moderne ». Cependant les procé-

dés d'exécution adoptés par Mercator ont donné lieu à de sérieuses discussions. Faut-il croire, comme le suppose le Dr Van Raemdonck, que le topographe exécuta d'abord, ainsi qu'on le fait généralement de nos jours, la triangulation d'un canevas trigonométrique qu'il remplit ensuite au moyen de levés de détails ? La chose n'est guère admissible. L'imperfection des instruments dont Mercator pouvait disposer, ne permettait d'obtenir qu'un réseau trigonométrique d'une exactitude très contestable, et l'on peut affirmer qu'il eût été dans l'impossibilité d'achever son travail, y compris la gravure de la carte, dans le court espace de trois années, d'autant plus que la rigueur des hivers de 1538 à 1540, eût empêché pendant plusieurs mois toute opération sur le terrain. Il est beaucoup plus probable que Mercator y appliqua une méthode alors généralement pratiquée par tous les topographes de l'époque, les Deventer, les Surhon, les Sgrooten, etc., pour l'exécution de travaux semblables. Les officines de géographes recueillaient soigneusement, nous l'avons dit, les renseignements sur les distances itinéraires séparant les villes principales. Au moyen de ces distances, il était possible de dresser une triangulation assez approximative d'une contrée, sans être obligé de se rendre sur le terrain. Mais ce travail de cabinet demandait à être rectifié, car beaucoup de ces distances itinéraires étaient mesurées sur des routes sinueuses et, par conséquent, supérieures à la distance réelle à vol d'oiseau. Quelques voyages d'éte suffisaient pour opérer ces rectifications sur un premier projet de carte, en même temps qu'on y inscrivait une foule de détails dont ces itinéraires ne tenaient aucun compte : le cours des rivières que les routes commerciales traversaient, la forme des côtes de la mer, les lacs, etc. L'habileté et l'esprit d'observation jouaient un grand rôle dans cette rectification. Ce qui est surtout remarquable dans la carte de Flandre de Mercator, c'est la grande précision des détails qu'il réussit à établir avec des moyens très imparfaits, ainsi que le

prouve le bel exemplaire conservé au musée Plantin à Anvers, et qu'une heureuse circonstance a fait retrouver dans une vente particulière en 1870, alors qu'on le croyait perdu. Depuis cette époque l'administration communale d'Anvers en a fait exécuter une reproduction fac-similé, répandue dans toutes les grandes bibliothèques.

Tout en appliquant ses soins au travail de cette carte, Mercator poursuivait la fabrication des instruments de mathématique qui par leur précision acquièrent bientôt de la réputation. « Mercator », disait son compatriote et contemporain Beausardius, est, de l'aveu de « tous, le plus habile fabricant d'instruments de notre époque ». Il est probable que Gemma Frisius demeura associé à ses travaux, au moins par les conseils qu'il donnait à son ancien élève, et contribua à sa réputation. En 1540, Gemma publia un opuscule *Sur l'usage de l'anneau astronomique*, qu'il adressa à l'empereur avec un modèle de l'instrument (sans doute fabriqué dans l'atelier de Mercator). Sur l'ordre de Charles-Quint, Mercator exécuta une collection complète d'instruments d'observation qui suivit l'empereur dans ses campagnes. Lorsqu'elle eut été détruite en 1546 dans l'incendie du camp d'Ingolstadt, Mercator fut aussitôt chargé de la remplacer par une collection nouvelle.

Ces travaux d'atelier, purement industriels, ne détournaient pas Mercator des études de science pure auxquelles il consacrait ses loisirs. Suivant Delambre et Ad. Quetelet, Gemma Frisius fut le premier qui eut l'idée de mesurer la différence des longitudes par la différence du temps du passage du soleil au méridien estimée à l'aide du chronomètre. On peut croire que Mercator eut une certaine part à cette importante proposition, sur laquelle repose encore de nos jours la meilleure méthode de détermination des longitudes.

La géographie était pour Mercator le sujet de ses études de prédilection. « Je m'y consacre entièrement, » écrivait-il plus tard, « rien au monde ne me

« plaît davantage, à tel point que d'au-
« tres occupations, fussent-elles néces-
« saires, me sont à charge ». Cette
vocation du jeune savant se trouve confirmée par l'heureuse découverte, faite en 1878, d'un petit ouvrage datant des premières années de la création de son atelier, et dont le souvenir avait été perdu, son existence n'étant signalée par aucun de ses biographes. En feuilletant à New-York un ancien *atlas* de Mercator, on y retrouva avec étonnement une *pièce détachée* représentant une mappemonde gravée de forme très originale, datant de 1538 et portant la signature autographe de Mercator, avec une dédicace manuscrite à son ami D. Lellio Aldema. Le globe terrestre y est représenté sous la forme bis-hémisphérique préconisée par Oronce Fine, l'une des figures représentant l'hémisphère boréal, l'autre l'hémisphère austral. Ces deux hémisphères, établis sur un méridien médian commun, se touchent suivant l'équateur et sont renfermés dans un cadre de 0^m,52 sur 0^m,35. A la demande du Dr Van Raemdonck, la Société de géographie de New-York en a fait exécuter une reproduction fac-similé qui nous permet d'apprécier toute l'importance de la découverte. L'ouvrage ne porte pas de titre, mais d'après une inscription faite dans un cartouche, le docteur Van Raemdonck l'a intitulé *Image du Monde* (*Orbis Imago*). Il est dédié à Jean Drosius (probablement Jean Droeshout, de Bruxelles, ancien condisciple de Mercator à l'université de Louvain). Cette petite mappemonde, d'une forme élémentaire, occupe une place considérable dans l'histoire du grand géographe, car elle nous permet de suivre en quelque sorte pas à pas (à défaut de toute œuvre écrite) et l'évolution de ses idées aussi bien dans le domaine de la géographie philologique que dans celui de la géographie mathématique, et la sagesse des conceptions successives qui préparent par degrés la grande réforme à laquelle il doit le titre glorieux de créateur de la science moderne.

Ce qui frappe tout d'abord d'étonnement en examinant cette mappemonde,

c'est la précision d'information qui permet de représenter les grandes découvertes faites dans le nouveau monde par les Portugais, les Espagnols et les Anglais, à une époque où, dans tous les pays, il existait encore une interdiction absolue, sous des peines très sévères, de faire connaître les découvertes des voyageurs nationaux. Elle serait absolument inexplicable si l'on ne savait qu'à Anvers, non loin de Louvain, se trouvait le centre d'un commerce cosmopolite, intéressé à encourager la production de bonnes cartes destinées à faire connaître les routes commerciales, et disposé à y concourir par tous les moyens en son pouvoir. C'est ce qui explique le succès considérable qu'eut, pendant bien des années, ce petit ouvrage, dont la vente est encore fructueuse en 1567, ainsi que l'attestent les livres de l'imprimerie de Plantin. Pour ce qui concerne le vieux monde, Mercator se garde d'innover : il copie visiblement l'Europe de Ptolémée, en conservant son premier méridien des *îles Fortunées* qu'il suppose être les îles Canaries (15 à 20° O. de Paris), et même les erreurs admises par Ptolémée, telle que l'étendue de 62° de longitude qu'il suppose à la mer Méditerranée que l'on sait aujourd'hui ne pas dépasser 41°36'45" de Gibraltar à Alexandrette.

Quoique fidèle adepte de l'école ptoléméenne, dont l'autorité n'était pas contestée dans le monde savant, Mercator montre une certaine indépendance d'idées dans la forme qu'il adopte pour le canevas de parallèles et de méridiens (qu'on a nommé depuis le *système de projection*) sur lequel il rapporte la position des lieux nouvellement découverts. C'est qu'en effet, de son temps, les esprits étaient fort partagés sur la manière dont il fallait prolonger ce canevas au delà des limites de l'Europe. La méthode qu'il convenait d'adopter était l'objet de nombreuses controverses qu'il importe de rappeler. La terre sphérique n'étant pas développable sans déchirement sur un plan, Ptolémée indique deux méthodes (probablement pratiquées avant lui dans l'école grecque) pour la représenter sur un plan, méthodes propres

à atténuer autant que possible les erreurs de distances relatives des lieux et la forme des surfaces qui résultent de ces déchirements. Elles sont l'une et l'autre basées sur la substitution à la sphère d'un cône tangent suivant le parallèle moyen de la surface à représenter, qui par sa forme courbe s'en rapproche plus exactement que le plan tangent et qui lui-même peut être rigoureusement développé sur un plan sans déchirement. Elles constituent ce qu'on a nommé les *projections coniques*. Dans la première, que d'Avezac désigne sous le nom de *projection holoschère* (obtenue en gros), il suppose les méridiens de la sphère développés sur les génératrices du cône et les parallèles sur les cercles concentriques à la base, ce qui revient à supposer les *fuseaux* de la sphère compris entre les méridiens développés sur la face du cône, en même temps qu'on les étend pour couvrir les espaces blancs qu'ils laissent entre eux et dont la grandeur croît à mesure qu'on s'éloigne du parallèle médian. Dans cette méthode de représentation, les erreurs de distance dans le sens longitudinal croissent progressivement à mesure qu'on s'éloignait du parallèle moyen. Dans la seconde, que d'Avezac nomme *projection homéotère* (plus ressemblante), on s'efforce de corriger ces défauts par une méthode empruntée à Hipparque. Ce dernier rapporte sur chacun des parallèles développés, leur grandeur exacte mesurée sur la sphère, à partir du méridien médian et représente les méridiens par une courbe joignant leurs extrémités, ce qui revenait à allonger et à courber les fuseaux eux-mêmes, d'une manière tout empirique (pour supprimer les intervalles laissés entre eux dans la méthode holoschère). Aussi longtemps que les surfaces à représenter ne dépassaient pas les dimensions de l'Europe, c'est-à-dire environ 90° en latitude et en longitude (45° à partir du parallèle et du méridien du centre de la carte), ces deux méthodes de Ptolémée paraissent suffire à tous les besoins et présenter toute l'exactitude désirable. Mais le xvi^e siècle voit naître de nouvelles né-

cessités par l'extension du monde connu. Tel était l'esprit de routine qui régnait dans la science qu'on se borna à étendre les limites du canevas de Ptolémée par des procédés analogues, afin d'embrasser des espaces plus étendus, s'étendant sur 360° en longitude et 180° en latitude, sans se préoccuper davantage des erreurs qui devaient en résulter. En 1507, Jean Ruysch avait appliqué la projection conique holoschère à la représentation de la surface totale du globe; en étendant le *manteau conique* de Ptolémée, il en était arrivé à représenter l'hémisphère austral par une surface double de l'hémisphère boréal. En 1511, Sylvanus, bientôt imité par Werner, Apian, Gemma, construit une mappemonde conique homéotère, qui donne à la sphère terrestre la forme grotesque d'un *cœur humain* (d'où est venu le nom de *projection cordiforme*).

Sous l'empire de la routine, le principe d'une représentation scénographique qui avait toujours dominé dans la cartographie, disparaît; on s'efforce de représenter la terre entière sous forme d'une figure unique, pour établir un rapport immédiat entre toutes ses parties. En dépit de toutes les règles de la perspective, on crée des formes bizarres où ne se retrouve plus la symétrie de l'hémisphère boréal et austral.

Au commencement du xvi^e siècle déjà, une réaction s'était manifestée contre cet empirisme de la cartographie. Les marins, gens pratiques, continuaient à faire usage de *portulans* tracés sur un plan suivant la méthode pratiquée chez les Grecs et attribuée à Eratosthène, pourvue d'une rose des vents. Ces cartes marines leur permettaient à tout instant de *faire le point* (c'est-à-dire de fixer le lieu où ils se trouvaient sur la mer) par le tracé de la route au moyen du *rumb de vent* qu'ils avaient suivi, et de la distance parcourue (mesurée par l'estimation du temps et de la vitesse). Ils repoussaient l'emploi de la projection conique avec méridiens courbes ou convergents inconciliables avec cette pratique. En 1458, le prince Henri de Portugal avait complété les portulans,

en prescrivant à ses capitaines de navire d'y inscrire un quadrillage de méridiens et de parallèles équidistants, permettant de déterminer pour chaque lieu la latitude et la longitude. En réalité, ce système cartographique, dit *projection du prince Henri*, répondait à l'idée d'une projection cylindrique holoschère, exécutée sur un cylindre tangent suivant l'équateur (1). L'usage de ces cartes, ne représentant en général que les côtes de la mer, s'étendit aux continents dans certaines cartes destinées à représenter des découvertes maritimes, telles, par exemple, que la carte exécutée, en 1513, par Waldseemüller reproduisant les découvertes d'Amérique Vespuce. Elles sont encore désignées aujourd'hui sous le nom de *planisphères*, et par la simplicité et l'unité de leurs formes et détails, elles se prêtaient très bien à des représentations de l'ensemble du globe, usage auquel elles sont restées consacrées. En 1521, Benedetto Bordone, imité ensuite par Franciscus, par Sébastien de Munster et même par Ortelius, imagina de les transformer, par des procédés empiriques, en projection homéotère qui offrait les deux hémisphères sous une forme symétrique dans la même figure.

Dans sa mappemonde de 1538, Mercator évite ces procédés nouveaux de représentation qui s'écartent notablement des méthodes ptoléméennes (peut-être parce qu'il en reconnut déjà la défectuosité géométrique, ainsi que nous le verrons par la suite) et, fidèle à la doctrine de l'école, il en revient à la projection cordiforme. Mais son esprit

(1) Les portulans des anciens étaient construits sur le *diaphragme* parallèle moyen de la Méditerranée s'étendant des colonnes d'Hercule (Gibraltar) à l'île de Rhodes (36° de latitude nord). Ce furent, paraît-il, les Génois et les Catalans qui les premiers y introduisirent un quadrillage de parallèles et de méridiens, et le degré du parallèle de 36° étant plus court que celui de l'équateur, il fallait y admettre deux échelles différentes pour les longitudes et les latitudes. Ces cartes répondaient à l'idée de ce qu'on a nommé depuis, une *projection cylindrique à double pénétration*, suivant le parallèle et l'antiparallèle de 36°. Le prince Henri, en prescrivant l'égalité des échelles, la transformait en une *projection cylindrique tangente* suivant l'équateur.

éminemment pratique se refuse à admettre la difformité de représentation du globe sous forme d'un manteau ou d'un cœur, ainsi que le défaut de symétrie du globe austral et boréal, et il adopte l'idée préconisée en 1518, par le dauphinois Oronce Fine, de renoncer à l'usage d'une représentation monosphérique qui conduit à une extraordinaire déformation de la zone australe, pour y substituer une représentation bis-hémisphérique de la zone boréale et australe par deux images semblables, séparées par l'équateur. En adoptant ce système, que le Dr Van Raemdonck nomme *double cordiforme*, il reste rigoureusement fidèle aux principes de l'école, sans méconnaître toutefois qu'il ne satisfait en aucune façon aux besoins de la navigation (on n'y voit, en effet, aucun tracé de la rose des vents). Mais déjà il est possible de tracer en entier sur la zone boréale les principales lignes de navigation vers les Antilles que fréquentaient les navires d'Anvers de cette époque; les routes encore mystérieuses parcourues autour de l'Afrique vers les Indes orientales sont plus difficiles à indiquer d'une manière continue, à cause de la division de la mappemonde en deux parties sur l'équateur.

La publication de *l'Image du Monde* fut suivie, en 1541, de celle d'un globe terrestre (*globus terræ*) dédié au conseiller Nicolas Perrenot de Granvelle (père du cardinal). Il existe encore d'assez nombreux exemplaires de ce globe dont l'enveloppe est formée de douze fuseaux répondant à un développement total de 128 centimètres suivant l'équateur (0^m,408 de diamètre). Une reproduction, en a été faite, en 1875, par l'institut cartographique militaire de Bruxelles, au frais du ministre d'Etat Malou. On constate dans ce travail les premières traces d'une étude critique très sérieuse pour ramener les formes des diverses parties du globe à leur mesure exacte : la longueur de la Méditerranée est déjà réduite de 62° à 58° (ce que Lelewel considère avec raison comme la pierre de touche du progrès). Mercator adopte pour premier méridien, comme sur sa

mappemonde de 1538, celui des îles Canaries, dont il fixe mieux la position en le faisant passer par l'île de *Fortaventure* (16° 20' O. de Paris), et chose surtout remarquable, il y dessine la *rose des vents* que la forme courbe des méridiens de la carte de 1538 l'avait empêché d'y tracer. Ce fait semble indiquer que, dès cette époque, il était préoccupé de la recherche d'un système, plus favorable que la projection cordiforme, pour dresser de bonnes cartes également applicables à la marine. Une inscription du globe nous apprend que Mercator rédigea une notice sur l'usage du globe (*Libellum de usu globi*), fait confirmé, d'ailleurs, par son ami Ghiminius, qui affirme que cette notice fut présentée à l'empereur. Ne faut-il pas voir dans cette notice celle du même titre que Gemma Frisius présenta également à Charles-Quint, et au sujet de laquelle Ad. Quetelet raconte l'anecdote suivante : « Suffridius rapporte que Charles-Quint avait indiqué une erreur à « Gemma, que celui-ci s'empessa de « rectifier et qu'il dédia l'édition corrigée « à l'empereur ». Dans ce cas, il faudrait admettre que Charles-Quint fut l'un des collaborateurs de Mercator dans l'exécution de ce globe. Disons immédiatement que Mercator construisit, comme pendant à ce globe, un globe céleste (*globus cæli*), qu'il dédia en 1551 à Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège.

La vie laborieuse de Mercator fut troublée en 1544, par un événement sur lequel plane encore un profond mystère, qu'on a nommé le *procès des bourgeois de Louvain*. En février vint tout à coup à Louvain, le procureur général Du Fief, porteur d'une liste de quarante-trois bourgeois accusés d'hérésie, parmi lesquels Mercator, dont le nom (De Cremer) n'était même pas exactement indiqué, car il figure au procès sous la désignation de « maître Geerts (Gheraerts), « mari de la fille Schellekens ». Des perquisitions rigoureuses furent opérées chez tous les accusés pour y chercher les livres suspects; vingt-huit d'entre eux furent arrêtés; les autres parvinrent à

fuir. Mercator, qui s'était rendu à Rupelmonde pour régler les affaires de la succession de son oncle Gisbert de Cremer, le chapelain, ne se trouvant pas chez lui, fut aussitôt soupçonné d'avoir pris la fuite; on l'arrêta à Rupelmonde, d'après la déclaration que fit sa femme du but de son voyage, et il fut emprisonné au secret au château de cette ville. En vain le curé de sa paroisse, Pierre de Corte, et son collègue Pierre Waes, conservateurs des privilèges de l'université, se portèrent-ils garants de son orthodoxie et de la légitimité de son absence; ils furent vertement réprimandés avec menace d'être compris dans l'accusation. Le recteur de l'université Van Son intervint à son tour, réclamant, en vertu de la charte du duc Jean, le droit de le juger à son propre tribunal; on lui répondit que Mercator, par sa fuite, avait renoncé au bénéfice de ces privilèges. Cependant le recteur obtint qu'une enquête sur les faits reprochés à Mercator fût faite par le bailli du pays de Waes, et cette enquête, poursuivie chez les Frères Minimes de Malines, ne révéla aucun fait sérieux à sa charge. Il fut mis en liberté et, revenu à Louvain, il assista au supplice de ses coaccusés : deux furent brûlés vifs, un décapité, deux femmes enterrées vives, un vieux prêtre condamné à perpétuité au pain et à l'eau, à Vilvorde; la plupart des autres furent condamnés à faire amende honorable. On se demande ce que cette accusation d'hérésie pouvait avoir de fondé. Elle eut évidemment pour origine l'accusation de 1533, qui l'avait déjà obligé à se retirer à Anvers. Nous croyons reconnaître chez Mercator une tendance *intime* vers la Réforme : son départ de Louvain, ses relations ultérieures avec des hommes tels que Plantin, Ortelius, Molanus, etc., chez qui la même tendance a été constatée, la conversion au protestantisme de plusieurs membres de sa famille, nous paraissent le démontrer surabondamment. Très porté à la religiosité, Mercator ne fit jamais étalage de ses sentiments; esprit libéral, *libertin* comme on disait alors, voué tout en entier au culte de la vérité

et de la science, recherchant la paix, il méprisait profondément les subtilités de la casuistique invoquées par les sectes pour justifier leurs excès et répandre le sang humain sous prétexte d'honorer Dieu. Comme son contemporain Erasme, il disait : « Je laisse aux autres chercher » le martyre, ne me sentant pas digne « de cet honneur », et, comme nous le voyons par l'étude de sa vie, sa foi se bornait, ainsi que l'a définie un savant moderne, à « aspirer et espérer ».

La poursuite dont Mercator avait été l'objet, les dangers qu'il avait courus étaient de nature à le faire réfléchir à l'avenir, d'autant plus que le courant d'intolérance grandissait sans cesse à Louvain. En 1545, à la réquisition du pape Pie IV et avec l'autorisation de l'empereur, l'Alma Mater défendit d'inscrire sur ses registres et d'admettre à la jouissance de ses privilèges « ceux qui » n'auraient pas fait serment de haine à « Martin Luther, aux autres hérétiques, » et à leurs doctrines ». Bien résolu à rester étranger aux luttes religieuses, Mercator prit le parti d'émigrer à l'étranger. Il était l'unique soutien de sa famille que sa mort eût réduite à l'indigence. Une telle résolution demandait une extrême prudence, car il importait de liquider ses affaires à Louvain, pour transporter son commerce à l'étranger, sans compromettre ses relations avec les Pays-Bas et surtout avec Anvers, où ses produits trouvaient leur principal débit. Le gouvernement manifestait hautement son dépit de l'émigration d'une foule de marchands étrangers fixés à Anvers, sur la seule menace de l'établissement de l'Inquisition. Leur exode le privait de la ressource des emprunts auxquels sa détresse financière l'obligeait fréquemment de recourir. Il s'efforçait d'opposer à leur départ toutes les entraves imaginables. Mercator attendit avec résignation une occasion favorable. Son ami Cassander, savant théologien et réputé « grand convertisseur d'hérétiques », la lui offrit. Le duc Guillaume IV (dit le Riche) de Juliers, de Clèves et de Berg avait chargé Cassander d'organiser une université à

Duysbourg. En qualité de régent de l'université, Cassander proposa à Mercator la nouvelle chaire de cosmographie. Mercator s'empessa d'accepter, et en 1552 il quitta Louvain avec sa famille, qui se composait alors probablement de trois fils : Arnold, Barthélemy et Rumold et de trois filles : Emérence, Dorothee et Catherine. Il s'établit à Duysbourg et y organisa son atelier, sous la protection du duc qui l'attacha à sa cour avec le titre de *cosmographe* et une pension. L'organisation de l'université fut d'ailleurs ajournée et ne se réalisa pas du vivant de Mercator. Duysbourg, situé sur le Rhin, non loin de Düsseldorf, était alors le refuge favori des émigrés flamands pour cause de religion. Ce lieu promettait à Mercator le calme et la paix qu'il ambitionnait pour poursuivre ses études, en même temps qu'une situation très favorable pour continuer son industrie. Le Rhin lui offrait une voie commode pour se rendre à la foire de Cologne, où chaque année il trouvait un débouché pour ses marchandises, en même temps qu'il assurait ses relations régulières avec les Pays-Bas et surtout avec Anvers. Il y réinstalla son atelier. Mais, tout d'abord, il résolut de se rendre à Bruxelles, où se trouvait alors l'empereur ; il espérait se concilier ses bonnes grâces, et lui prouver que c'était uniquement par des nécessités de sa position de famille qu'il s'était décidé à l'émigration et non par opposition politique. Il emportait avec lui un anneau astronomique dont le souverain lui avait fait la commande, ainsi qu'un petit *cosmos*, véritable joyau astronomique représentant la terre entourée d'une sphère de cristal figurant le firmament avec ses étoiles et ses planètes, qu'il avait confectionné dans les dernières années de son séjour à Louvain, afin de l'offrir à titre d'hommage à Charles-Quint, « invincible et grand amateur » de mathématiques », ainsi que le disait son médecin, Pierre Baussard. Cet hommage fut parfaitement accueilli, et l'empereur s'en montra si satisfait qu'il attacha également Mercator à sa cour avec le titre d'*imperatorii domesticus*,

répondant à celui de conseiller aulique (*hofsradt*), que ses enfants ont fait inscrire sur son tombeau à Duysbourg. L'accueil que Mercator reçut à Bruxelles ne fit qu'envenimer les haines qui s'étaient accumulées contre lui à Louvain. Un pamphlet, attribué à Flavius Dorpius, fut répandu à son retour à Duysbourg, et publié par voie d'affiches, l'accusant « d'occupations honteuses et » notamment de répandre des libelles » diffamatoires et bouffons contre diverses personnes de la ville ». Ces calomnies prirent une telle proportion que Mercator fut obligé de s'en plaindre au chancelier du duc de Clèves, Henri Barslius Oliferus, qui après une enquête réussit à y mettre un terme.

Suivant sa coutume, Mercator rédigea une description des instruments qu'il offrait à l'empereur, dont un court résumé nous montre son savoir et l'importance des études auxquelles il se livrait à cette époque. Cette notice a été retrouvée dans une collection de manuscrits de la bibliothèque de Milan sous la désignation de *Opusculo di Mercatore*. Elle porte pour titre : *Declaratio insigniorum quæ sunt in globo terrestre, cœlesti et annulo astronomico*, et est rédigée en forme de lettre. Mercator y traite de deux questions controversées de son temps, qui méritent de fixer notre attention : le premier méridien et la détermination des longitudes. Lorsque, dans son voyage de 1492, Christophe Colomb eut constaté l'existence d'un *méridien sans déclinaison magnétique*, on crut avoir découvert un *méridien naturel* propre à servir de point de départ des longitudes, comme l'équateur servait de point de départ à la mesure des latitudes. Sa position fut fixée dans la bulle du pape Alexandre VI du 3 mars 1493, d'après les indications de Colomb même, à « 100 lieues à l'occident et » au midi des Açores et des îles du Cap-Vert », désignation vague, puisque l'ouest des archipels varie, de l'île de Corvo (Açores, 33°40' O de Paris) à l'île San Antonio (Cap-Vert, 27°45' O. de Paris), de plus de 5°. La conférence de Tordesillas, pour résoudre cette diffi-

culté, avait fixé la position du premier méridien à 100 lieues (soit 5°) à l'ouest de l'île de Corvo, c'est-à-dire à 38°40' O. de Paris. Cette résolution donna lieu à d'interminables discussions entre l'Espagne et le Portugal, à la suite du voyage de Magellan, au sujet de la possession des îles Moluques. On rassembla en conférence les pilotes les plus expérimentés pour la résoudre, et l'on décida même d'envoyer en commun, une expédition pour établir des repères dans les îles et marquer le point de passage du méridien dans celles qu'il traversait. Il fut impossible de s'entendre. Mercator, qui avait adopté pour premier méridien, d'après Ptolémée, celui des îles Fortunées (Canaries) dans sa mappemonde de 1538, puis plus positivement celui de Fortaventure (Canaries, 16°20' O de Paris) dans son globe de 1541, reprend l'étude de la question et, remarquant que Colomb a fixé la position du méridien magnétique en quittant l'île de Fer (Canaries, 28° 21' O de Paris), il fixe la position à 100 lieues au delà (soit 5°) c'est-à-dire à l'île de Boavista, la plus orientale des îles du Cap-Vert (25° O de Paris). Cette position nouvelle du *méridien magnétique* lui fut confirmée par le pilote François de Dieppe, qu'il rencontra à la cour du prince-évêque de Liège. La détermination des longitudes faisait le désespoir des marins. Mercator n'ignorait pas la solution proposée par Gemma, reposant sur l'emploi d'un *chronomètre*; mais ces instruments qu'on nommait alors *Eufs de Nuremberg*, étaient encore rares et coûteux. Mercator, répétant à Louvain les observations de déclinaison de l'aiguille aimantée faites à Ratisbonne, en déduisit le principe d'une méthode de détermination des longitudes par l'observation de l'amplitude de cette déclinaison. Le petit *cosmos* de 1552 portait un cadran avec aiguille aimantée disposée à cet effet. Ce fait explique l'importance extrême qu'il attachait à fixer d'une manière positive la position du *premier méridien*. L'observation de la longitude par la déclinaison magnétique, perfectionnée par Halley et qui s'em-

ploie encore dans certaines circonstances, est de l'invention de Mercator, bien qu'on en ait fait honneur à Guillaume le Nautonnier, sieur de Castelfranc, en 1610.

Dès la publication de la mappemonde de 1538, Mercator indiquait son projet de publier une carte d'Europe; il est probable que ce travail fut commencé, mais qu'il resta à l'état d'ébauche. Il fut l'origine de sa grande *carte d'Europe* (*Europeæ descriptio*), publiée à Duisbourg en 1554 et dédiée à Antoine Perrenot de Granvelle (1m,59 sur 1m,32). Cette carte était tracée sur six feuilles, dont trois ou quatre, suivant Ghimnius, l'ami de Mercator, étaient déjà terminées à Louvain; les autres furent achevées à Duisbourg. Cette carte mit le sceau à sa réputation de géographe. Jusque dans ces derniers temps, on n'en connaissait aucun exemplaire original, et bien des erreurs se sont accréditées au sujet de son tracé, jusqu'à la découverte d'un exemplaire, faite dans le fond de la bibliothèque de Breslau, par Alph. Heyer en 1889. Cet exemplaire, quoique assez détérioré, a été reproduit avec une grande perfection par l'imprimerie impériale de Berlin en 1891. Contrairement aux opinions émises précédemment par Barbié du Bocage et d'Avezac, qui le supposaient exécuté sur un type de projection particulier de l'invention de Mercator, l'exemplaire que nous possédons actuellement prouve que son auteur est simplement demeuré fidèle au système de projection conique homéotère de Ptolémée. Le parallèle de tangence du cône paraît être le parallèle de 50°. Ce qui distingue surtout cette œuvre, ce sont les nombreuses rectifications de positions géographiques et de formes de continents qu'y introduit Mercator, rectifications dont la première trace se trouve déjà dans son globe de 1541.

On s'est fréquemment demandé sur quelle base Mercator opérait cette réforme et osait, d'une main hardie, transformer les cartes de ses prédécesseurs? (1).

(4) On constate de remarquables analogies entre la carte de l'Europe de Mercator et le portulan donné par Charles-Quint à son fils Phi-

Faut-il admettre qu'il opérât ces changements par simple induction? Les rares indications qu'il nous a transmises permettent cependant de fixer nos idées sur l'esprit de méthode qu'il y appliqua. L'*induction* sans nul doute y eut une part principale; c'est ainsi qu'il remarque, d'après Ptolémée, que le littoral africain descend droit au sud, tandis que tous les navigateurs lui apprenaient que, pour gagner les îles Canaries, il faut naviguer au sud-ouest; il n'hésite pas à rectifier cette direction des côtes africaines, en les inclinant au sud-ouest, ce qui entraîne le recul vers l'est de celles d'Espagne. Ce fut sur cette indication qu'il réduisit déjà sur son globe l'étendue de la Méditerranée de 62° à 58°; reculant à l'est l'Espagne, le premier méridien étant supposé invariable. « Quoique » toujours estimable, la docte antiquité » n'est pas absolue en tout », écrivait-il à Ortelius. Mais de semblables inductions n'étaient pas suffisantes pour fixer un esprit aussi positif que celui de Mercator, et il est certain qu'avant d'adopter les transformations considérables de la carte, il les soumettait à de

nombreuses vérifications, basées sur la connaissance de mesures itinéraires et sans nul doute aussi, sur de plus rares déterminations de longitude et latitude qui avaient été exécutées. Les corrections étaient successives comme celles que nous faisons aujourd'hui pour dresser la carte des régions inexplorées de l'Afrique, n'hésitant pas à y inscrire le *cours probable* d'une rivière jusqu'au moment où des faits précis nous permettent d'y substituer un tracé plus rigoureusement exact. Ce fut ainsi qu'après avoir réduit la longueur de la Méditerranée à 58° sur son globe, il fut amené à la réduire encore à une moindre étendue, 53° 20', sur sa *carte d'Europe*. « C'était encore loin de la juste proportion » disait Lelewel, dans son langage très coloré », mais *c'était un progrès* *pro-digieux*. Mercator n'exécutait, d'ailleurs, ces corrections qu'avec une extrême prudence et circonspection; il disait : « Pour que les notions acquises par une longue expérience puissent nous servir à bien connaître la vérité, et non à nous masquer l'erreur, il faut rejeter celles de ces notions que des raisons évidentes ont trouvées fausses, et conserver celles qui nous paraissent vraisemblables jusqu'à ce que l'expérience et un ensemble de raisonnements concordant entre eux, nous montrent les choses dans toute leur vérité; telle est la règle à suivre dans la géographie. Si, au contraire, nous voulons témérairement et à tous propos y transposer, changer et intervertir les découvertes des anciens, non seulement nous ne ferons pas faire de progrès à la géographie, mais pour une seule rectification d'erreur, nous vicierons une centaine de vérités et nous finirons par y introduire un amalgame de pays et de noms tellement confus qu'on ne retrouvera plus les contrées à leur place, ni les rivières dans leur propre contrée. » Sages conseils qu'on a trop peu suivis après lui; de nos jours, d'Anville crut faire œuvre scientifique en effaçant de la carte tous les faits douteux transmis par les anciens; il fit une » tache blanche

lippe II, encore prince des Asturies, pour servir à son éducation géographique, qui se trouve conservé dans la collection Spitzer, de Vienne, et dont une magnifique reproduction a été faite en 1875, par l'imprimeur Claye, à Paris. Il résulterait des recherches de M^r Denis que ce document aurait été exécuté, en 1539, par le géographe favori de Charles-Quint, Santa Cruz, qui par ses relations avec Pedro Núñez, le géographe officiel du roi de Portugal, et peut-être par la protection de l'empereur, obtint à Lisbonne communication des cartes de navigateurs portugais (*as cartas de naviagar*), conservées au conseil des Indes (*contractação do Cosa do India*). La communication de ces documents était exclusivement réservée aux capitaines des navires portugais obligés de les restituer à leur retour de voyage. Ce fait jette un certain jour sur l'origine, restée très mystérieuse, des sources de renseignements auxquelles Mercator puisa. Faut-il croire qu'il eut connaissance de ces documents portugais par les navigateurs qui abordaient à Anvers, en dépit de règlements sévères, ou qu'ils lui furent communiqués par l'empereur lui-même, ce que permettrait de supposer le titre de *Imperatorii domesticus* ou de conseiller aulique que lui attribuent ses héritiers sans qu'il ait jamais été justifié par aucun acte officiel. Tout ce que l'on sait, c'est que du vivant de Mercator, Ortelius, son compatriote, fut appelé en 1575 à succéder au titre de *Cosmographe du roi*, devenu vacant par la mort de Santa Cruz. Mercator, habitant l'étranger et suspect d'hérésie, avait-il été dépossédé de sa dignité de cour par le fanatisme de Philippe II?

« sur le centre de l'Afrique » en supprimant des lacs, des rivières mal orientés sans doute, mais qu'il a fallu y rétablir depuis. La *carte d'Europe* de Mercator fut considérée comme l'une des œuvres les plus remarquables de son temps. Le président Viglius en avait orné la cheminée de sa bibliothèque et Ghimnius disait à son sujet : « Par » tout cette carte était prônée par les » hommes les plus savants et avec tant » d'éloges, qu'on doutait si une œuvre » géographique semblable eût jamais vu » le jour ». Ajoutons qu'elle se vendait à un prix extraordinairement modique ; d'après les comptes de la maison Plantin à Anvers, ce prix ne dépassait pas 2 florins pour l'exemplaire non enluminé et 3 florins 15 patards pour l'exemplaire enluminé.

Mercator trouva à Duysbourg, loin des agitations religieuses des Pays-Bas, la paix si favorable à l'étude, qu'il était allé y chercher. Il y rencontra notamment un savant compatriote Jean Vermeulen ou Molanus, directeur du Gymnase de cette ville, qui le seconda dans l'éducation littéraire de ses enfants et devint son gendre par la suite. Lui-même enseignait les mathématiques et la cosmographie au collège. Il avait établi chez lui un petit observatoire, où il montrait à ses élèves la pratique de l'astronomie et où il observa notamment l'éclipse du 28 octobre 1556. Son atelier réorganisé, Mercator ne tarda pas à y associer son fils Arnold. Le développement de son industrie assura bientôt l'aisance à sa famille. En 1563, à la demande du duc Charles de Lorraine, Mercator entreprit le levé d'une carte de ses Etats, qui n'avait jamais été dressée ; ce travail, *Lotharingæ descriptio*, fut achevé mais il est douteux qu'il ait jamais été publié. Dans les expéditions qu'il dut entreprendre pour l'exécution du levé de cette carte, il courut, paraît-il, un grand danger. On manque de renseignements à ce sujet ; mais on sait qu'il en ressentit une telle frayeur qu'une grave maladie s'ensuivit et menaça un instant sa raison. Parmi les grands travaux qui sortirent de son

atelier en 1564, on cite une carte des îles Britanniques : *Britanicarum insulæ descriptio*, dressée par Guillaume Camden, surnommé le Strabon de l'Angleterre, et dont celui-ci, sur la réputation des produits de l'atelier de Mercator, lui confia la gravure et l'impression. Les nécessités du commerce de librairie obligeaient à cette époque les imprimeurs et éditeurs à de fréquents voyages pour débiter leurs produits dans les grandes villes et surtout à la foire de Francfort ; ce fut dans ces voyages que Mercator fit la connaissance de Christophe Plantin, le célèbre imprimeur d'Anvers, dont il devint, à partir de 1560, un correspondant actif, — de Hogenberg, de Cologne, l'éditeur des plans de ville qui eurent une grande réputation et de nombreuses éditions, — de Abraham Ortelius qui, par la conformité de travaux et d'opinions, ne tarda pas à devenir un de ses amis les plus intimes. On cite même un voyage de plaisir fait en 1560, à Trèves, en Lorraine et en France, en compagnie de Ortelius, de Hogenberg, de Philippe Galle et de Jean Sadeler, tous deux destinés aussi à acquérir de la réputation comme graveurs et même comme graveurs de cartes. Ces relations, dont il est regrettable de ne pouvoir suivre les traces, furent pour notre géographe, le point de départ d'une correspondance avec tous les pays de l'Europe, qui lui fournit d'abondants renseignements géographiques souvent inédits.

Tout en compulsant les auteurs pour recueillir des données propres à rectifier les cartes ptoléméennes, dont il se proposait de faire une édition nouvelle, Mercator s'était passionné pour l'histoire et avait rassemblé un grand nombre de notes. Le succès de la publication de la *Chronologie*, écrite en 313 par Eusèbe, évêque de Césarée, dont la traduction de saint Jérôme avait conservé des fragments et que l'imprimerie italienne venait de répandre dans le public, lui donna l'idée d'une compilation semblable. Pour opérer le rapprochement de l'histoire des peuples, en apparence sans aucune liaison entre eux, il adopta,

comme repère dans la succession des temps, le phénomène des éclipses, ainsi que le fit encore Newton un siècle plus tard. L'ouvrage parut en 1568, sous le titre de : *Chronologia, hoc est temporum demonstratio exactissima, ab initio mundi, usque ad annum Domini MDLXVIII ex eclipsibus et observationibus astronomicis omnium temporum sacris quoq.* Dédié à Henri Barsius Olferus, chancelier du duc de Clèves, cet ouvrage, dit Ad. Que-
telet, « fut publié quelques années » avant la réforme grégorienne, qui se « fit en octobre 1582. On conçoit l'uti-
« lité dont il fut alors et en même
« temps l'importance qu'il a perdue
« depuis ». L'auteur, en adoptant, pour
fixer les grands événements de l'his-
toire, la succession des événements
sidéraux, semble céder encore invo-
lontairement à la doctrine fataliste des
astrologues, qui rattachait les évolu-
tions de l'humanité à celles des phéno-
mènes célestes. Cependant Mercator a
protesté énergiquement contre la pra-
tique de l'*astrologie judiciaire*. « Le but
« pour lequel les luminaires du ciel sont
« créés, est bien supérieur aux prophé-
« ties des astrologues. Ces luminaires
« existent pour révéler à l'homme la
« toute-puissance, la majesté et la divi-
« nité de Dieu, et non pour être au ser-
« vice de la vanité des astrologues. Ils
« existent pour marquer les évolutions
« des âges ; c'est ainsi qu'ils s'obscurci-
« ront et se dissolvent pour annoncer la
« fin des siècles et le jugement du monde. »
L'ouvrage coûta à Mercator quatre an-
nées de labeur. Il débutait par une in-
troduction contenant l'exposé de sa mé-
thode, suivie d'une remarquable notice
astronomique, où l'on a prétendu trou-
ver déjà l'indication de la *seconde loi* que
Kepler a énoncée par la suite. Nous ne
pouvons cependant aujourd'hui nous
défendre d'un certain étonnement en
voyant ce grand esprit affirmer avec une
naïve conviction de la manière la plus
positive, que la terre fut créée l'an 3965
avant l'ère chrétienne », au moment où
« le soleil entrait dans la constellation
« du Lion ». Mercator avait également
le projet de rédiger à l'aide de ses notes,

une *Généalogie* des héros et des familles
les plus célèbres. Cet ouvrage resté ina-
chevé est aujourd'hui perdu ; il ne faut
pas trop le regretter, s'il est vrai, comme
l'affirme Ghimnius, que la généalogie
d'*Atlas* sous l'évocation duquel il place
son plus grand ouvrage, en était un
fragment : « Atlas était issu d'Elius (le
soleil), roi de Phénicie, dont les deux en-
fants Terrien (le ciel), et Titere (la terre)
lui donnèrent le jour ». Le succès de la
Chronologie, sur lequel Mercator fondait
de belles espérances ne répondit pas à
son attente. Elle souleva d'ardentes cri-
tiques, et malgré les précautions et le soin
que mit son auteur à demeurer dans les
bornes de la plus rigoureuse orthodoxie,
elle fut mise à l'index, en 1569, par la
cour de Rome.

La même année parut l'œuvre la plus
considérable du géographe, qui reste
certainement son chef-d'œuvre : le pla-
nispère à l'usage de la navigation (*Nova
et aucta orbis terræ descriptio ad usum
navigantium emendate accommodata*) dé-
dié à Guillaume, duc de Clèves, immense
carte (2^m,00 sur 1^m,20) qui, comme
tous les produits de l'atelier de Mercator,
se distingue par sa perfection et le
caractère éminemment artistique de son
exécution. Les marins ne cessaient de
protester contre l'usage de cartes à mé-
ridiens courbes ou convergents qui ne
permettaient pas de *faire le point* par
les procédés en usage, dans le cours
de leur navigation. En 1551, Martin
Cortés de Séville, dans son traité *De la
Navigation*, constatait la supériorité sous
ce rapport de la carte du prince Henri,
mais il établissait en même temps qu'à
mesure que la route du navire s'écartait
davantage de l'équateur, la *position des
points* fixée par les méthodes graphiques
en usage devenait de plus en plus irrégu-
lière, les distances longitudinales entre
deux méridiens restant constantes sur la
carte, tandis que sur le globe elles dé-
croissaient en sens inverse de la latitude.
On était donc obligé de la corriger sans
cesse par le calcul, sujétion pénible en
un temps où l'instruction était encore
très bornée, et de la rectifier par des
observations de longitudes et de lati-

tudes qu'on déterminait par des procédés très imparfaits. Pedro Nunez, médecin et mathématicien portugais, auquel on doit l'invention du *Vernier* (ainsi nommé du nom du constructeur français qui le perfectionna), étudiant la route que suivait un navire voguant sur la mer sous un rumb de vent constant, route que l'on désignait sous le nom de *nistiodromie* (course à voile), et mieux encore plus tard de *loxodromie* (course oblique) constate quelques-unes de ses propriétés et notamment son caractère de spirale asymptotique au pôle, que n'indiquait nullement sa forme *présumée* en ligne droite sur la carte du prince Henri. Dès ses premières études, Mercator s'était préoccupé du défaut des cartes ptoléméennes pour leur application à la marine; sur sa mappemonde de 1538 il avait dû renoncer à tracer les rums de vent constamment indiqués dans les anciens portulans, et s'il les reproduit sur son globe, de 1541, c'est probablement en faisant usage d'un moyen tout empirique dont Simon Stévin nous donne l'idée. Pour les tracer sur le globe, on faisait usage d'un petit instrument nommé *rumb de cuivre*, ayant la forme d'une fausse équerre découpée dans une feuille unie de métal, qu'on appliquait successivement sur les méridiens d'un globe en relief et dont l'autre côté permettait d'y tracer approximativement la ligne correspondante de la rose des vents jusqu'au méridien suivant, et, par conséquent, la *loxodromie* par parties successives. Une méthode analogue pouvait être appliquée, à la rigueur, aux cartes plates à méridiens en ligne droite, mais restait impraticable pour les cartes à méridiens courbes. L'étude de cette question donnait naissance aux résultats les plus surprenants; par exemple, dit Montucla, on constatait « qu'en se dirigeant constamment sur une aire de vent (déterminée sur la carte du prince Henri) vers un lieu situé sur cette aire de vent, on n'y arrive jamais et même on s'en éloigne de plus en plus ». Mercator applique tous ses efforts à résoudre ces importants problèmes et, le premier, il en

donne une solution remarquable dans son planisphère marin. L'a-t-il empruntée aux travaux de Pedro Nunez, ainsi qu'on l'a affirmé? La chose est possible, mais peu probable, car le traité dans lequel les recherches de Nunez ont été publiées, l'*Art de la navigation*, ne parut qu'en 1573, après la publication du planisphère de Mercator. Tout au plus pourrait-on prétendre qu'il poursuivit, dans les Pays-Bas, l'impulsion donnée en Espagne et en Portugal par Martin Cortès et Pedro Nunez, à la recherche du problème d'une importance capitale dans la navigation. De l'aveu de son ami Ghimnius, jamais Mercator n'a fait l'exposé des recherches entreprises pour établir sa carte marine ni de la théorie sur laquelle elle était basée, qui au dire de Ghimnius « manquait de démonstration et de loi mathématique ». L'inscription écrite dans un cartouche de la carte sur son but et les améliorations qu'il y a apportées sont confuses et ne nous donnent que peu de lumière. Mais l'étude même de cette carte nous permet de nous rendre un compte exact des considérations purement géométriques qui l'amènèrent à modifier la projection élémentaire du prince Henri, pour la transformer en une méthode nouvelle désignée sous le nom de *projection de Mercator*, qui corrige les défauts reprochés à la première.

La carte du prince Henri, nous le savons, répondait à un développement cylindrique holoschère de la sphère sur le cylindre tangent suivant l'équateur; les méridiens et les parallèles étaient figurés par un quadrillage rectangulaire équidistant, de manière que les différences de longitudes et de latitudes des divers points, y étaient mesurées au moyen d'une échelle uniforme et exprimées en degrés d'un grand cercle de la sphère. Il résultait de ce système que, pour couvrir le développement cylindrique, au moyen des fuseaux de la sphère, il fallait admettre la dilatation de ceux-ci dans le sens longitudinal. Les arcs de cercle interceptés sur les parallèles entre deux méridiens, décroissant en longueur à mesure qu'on s'élève

vers le pôle, cette dilatation ne peut pas être uniforme, mais doit croître progressivement pour répondre à l'intervalle uniforme des méridiens de la carte; partant de cette observation, Mercator pouvait constater aisément, comme l'avait fait Nunez, que la loxodromie qui traverse les divers méridiens de la sphère, sous un angle constant, ne pouvait pas être représentée sur la carte par une ligne droite, mais devenait par suite de la dilatation des fuseaux, une courbe s'infléchissant vers l'équateur. Dès lors, pour ramener cette courbe vers la forme en ligne droite il était nécessaire d'admettre également une dilatation des fuseaux dans le sens latitudinal, et même une dilatation progressive proportionnelle à la dilatation longitudinale croissante de l'équateur au pôle. Il en résultait que la mesure des latitudes devait être faite sur une *échelle conventionnelle de latitudes croissantes*. Dans ces conditions, tandis que les *azimuts* de la route et les *longitudes* conservaient leur valeur absolue, indiquée sur la carte du prince Henri, les *latitudes* se trouvaient indiquées par le nombre abstrait de degrés de latitudes croissantes, qu'il fallait ramener à la mesure du nombre concret correspondant des degrés mesurés sur l'échelle des longitudes; et de plus, la longueur de la route étendue par la double dilatation longitudinale et latitudinale se trouvait exprimée sur la carte par une longueur conventionnelle très supérieure à sa valeur réelle. Des considérations géométriques très simples permettaient de ramener ces longueurs conventionnelles des *latitudes* et *longueur de route* représentées sur la carte, à leur valeur absolue *réduite*, d'où est venue l'expression assez impropre de *cartes réduites* pour le système reposant sur la double dilatation longitudinale et latitudinale du développement conventionnel de la méthode mercatorienne. Tels sont les principes à déduire de l'examen de la carte de Mercator aussi bien que des explications qu'il en a données. On ignore malheureusement par quel procédé Mercator en vint à calculer les di-

visions de l'échelle des latitudes croissantes, mais il est facile de concevoir une méthode approximative empirique, que, vraisemblablement, il y appliqua. En résumé, la projection de Mercator offrait l'immense avantage, pour les marins, de corriger la carte en usage, et permettait, avec une égale facilité et plus d'exactitude, de résoudre, au moyen de la règle, du compas et du rapporteur, tous les problèmes de route imaginables. Jusque dans ces dernières années, on ne connaissait d'autre exemplaire de la carte marine de Mercator que celui conservé à la bibliothèque nationale de Paris, dont une reproduction très imparfaite a été faite par Jomard. M^r Heyer a eu l'heureuse fortune d'en retrouver un second exemplaire à Breslau en 1889, en même temps qu'il retrouvait la carte d'Europe, et qui, comme cette dernière, a été reproduit, avec une grande perfection, par l'imprimerie impériale de Berlin; nous sommes donc actuellement en mesure d'en étudier tous les détails. Le planisphère de Mercator, comme toutes ses autres cartes, porte les traces d'une sévère critique faite au moyen de nombreux documents, « cartes marines espagnoles et portugaises, comparées avec les récits des voyageurs, imprimés et manuscrits, avec une juste concurrence établie entre eux ». La forme de l'Afrique est modifiée d'après les observations et les voyages des Portugais Bartholomeo Diaz et Vasco de Gama; l'Asie n'est déjà plus unie à l'Amérique du Nord, ainsi que le supposait Christophe Colomb. La recherche d'un passage au travers de l'isthme de Panama, vainement cherché par Christophe Colomb, est abandonnée, mais déjà Mercator indique le passage du sud, découvert par Magellan, et suppose un passage au nord par une mer libre, que s'efforce de traverser Sébastien Cabot. On y voit nettement indiquée la division du globe en *trois grands continents*: le premier composé de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; le second formé par les deux Amériques ou Indes occidentales; le troisième, enfin, encore inconnu, que Mercator suppose au pôle austral, des-

tiné à faire contrepois aux deux autres et découvert seulement après lui, sous la forme d'une myriade d'îles. Dans l'impossibilité d'étendre sa carte au delà de 80° en latitude, Mercator y ajoute un cartouche détaché représentant les régions polaires boréales, dressé d'après Jacques Knoyen de Bois-le-Duc. Mercator adopte comme premier méridien le *méridien magnétique* que, d'après le témoignage du pilote François de Dieppe, il suppose passer entre les îles Terceire et Sainte-Marie des Açores, à l'ouest de Madère; puis sensiblement tangentiel à l'île de Fer des Canaries; et enfin, entre San Iago et Saint-Nicolas à l'ouest et Boavista à l'est, aux îles du Cap-Vert. Les indications que possédait Mercator sur les longitudes de ces îles, n'étaient pas complètement exactes, et d'après les données plus rigoureuses établies de nos jours, on peut estimer pour la position moyenne de ce méridien 26° 23' ouest de Paris. Le soin avec lequel Mercator rapporte, dans son planisphère, tous les détails des régions continentales, a fait dire à Lelewel : « qu'il n'a pas les proportions d'une véritable carte marine ». Il ne se borne pas, comme sur les portulans, à représenter les formes des côtes qui seules intéressent les marins, mais en y ajoutant toutes les régions continentales, il semble réellement avoir pour but de créer une représentation universelle du globe.

Malgré le mérite de « cette incomparable mappemonde », ainsi que la nomme Lelewel, elle n'eut pas à son apparition tout le succès qu'elle méritait. Il faut l'attribuer d'abord à l'absence de toute théorie explicative et aussi peut-être au caractère trop abstrait des principes géométriques sur lesquels elle était basée et qui échappait aux géographes et aux marins peu versés dans la géométrie. Cette théorie ne fut en effet exposée d'une manière complète qu'en 1590, en y appliquant les principes de l'analyse mathématique que Mercator ignorait, par l'Anglais Edward Wright, auquel on a attribué indûment l'honneur de l'invention de

la projection mercatorienne. Wright se borna à dresser une table calculée des latitudes croissantes, d'après une méthode rigoureuse et contribua longtemps à frustrer Mercator de l'honneur qui lui revenait, en signalant les faibles irrégularités des divisions de ses échelles, construites par une méthode empirique approximative. Ce fait ne démontre que mieux le puissant génie du géographe flamand qui, à l'exemple des géomètres de l'antiquité, procède par intuition, laissant avec confiance à l'avenir le soin de démontrer les vérités qu'il a conçues. Mercator fut si peu compris de ses contemporains qu'en 1593 l'on voit un géographe, non sans talent, Corneille de Jode, reproduire exactement les détails de son planisphère, mais en le ramenant à la projection du prince Henri, ainsi qu'on le fait pour corriger les résultats d'une méthode erronée. Simon Stévin, autre compatriote contemporain de Mercator, ignore ses travaux au point que, parlant de son système de projection, il l'attribue à Edward Wright. La routine navale empêcha longtemps l'usage de cette méthode de projection, devenue de notre temps l'un des instruments les plus précieux de la navigation. Ce ne fut qu'en 1630 que l'emploi des cartes marines mercatoriennes commença à s'introduire dans la pratique, par les Dieppois, qui à cette époque jouissaient d'une juste renommée de savoir et se montraient avides de progrès.

Il est vraisemblable qu'à mesure que Mercator parvenait à se procurer des renseignements nouveaux sur les diverses contrées, il en dressait de petits dessins soigneusement vérifiés et contrôlés, qu'il conservait dans ses cartons pour les utiliser successivement dans l'exécution de ses cartes, afin d'y introduire les perfectionnements progressifs qu'on reconnaît notamment dans la carte d'Europe et le planisphère. On pourrait supposer que certaines de ces petites cartes chorographiques furent publiées sous forme de feuilles détachées, mais jusqu'ici on n'a retrouvé la trace certaine d'aucune publication de ce genre.

Cependant leur existence paraît en quelque sorte établie au sujet d'une nouvelle publication de Mercator en 1572, la deuxième édition corrigée de sa carte d'Europe ou Nouvelle Carte d'Europe (*Europa nova*). A cette époque, « dit » Ghimnius, la géographie faisait des « progrès rapides et considérables. Pres- » que chaque jour, les géomètres, les « topographes et les voyageurs sur terre » et sur mer, apportaient des données « plus exactes sur la configuration et » les positions des lieux et obligeaient « les cartographes à refaire ou à recti- » fier leurs travaux. Mercator dut se » tenir au courant des progrès et publia, » au mois de mars 1572 une seconde » édition de sa grande carte d'Europe, » enrichie de toutes les découvertes qui » avaient été faites depuis dix-huit ans. » A son apparition, les savants de tous » les pays en firent l'éloge le plus bril- » lant ». L'existence de cette carte nous est également signalée par les comptes de la maison Plantin, qui en vendit un grand nombre d'exemplaires, ainsi que par la correspondance d'Ortelius. Malheureusement, on n'en a jusqu'ici retrouvé aucun exemplaire.

A l'imitation du volume de portulans publié par Bechigieri, à Florence en 1484, sous le nom de *Chartrier*, Mercator projetait de réunir en volume les diverses cartes de détail préparées dans son atelier, de manière à former une description générale du globe. Il fit même choix, pour titre de cet ouvrage, du nom d'*Atlas* (le Titan que Jupiter avait condamné à soutenir la voûte du ciel), désignation devenue générique depuis lui, pour ce genre de publication. Un jour, causant de ce projet avec son ami Ortelius, il ne fut pas peu surpris d'apprendre que celui-ci avait fait un travail analogue qu'il se proposait de publier prochainement sous le titre de : Théâtre du Monde (*Theatrum orbis terrarum*). Un combat de générosité s'établit à ce sujet entre les deux amis. Félix van Hulst nous en fait le récit, suivant le témoignage de Ghimnius : « La moitié de » son *Atlas* était faite quand Ortelius » en parla pour la première fois à Mer-

cator...—Vous avez fait la moitié de » votre *Monde*, lui dit Mercator, mon » *Univers* à moi est achevé. — Et il » disait vrai, car tous deux avaient » conçu en même temps ce gigantesque » projet. Mais Mercator était riche et » pouvait attendre; Ortelius, moins » connu que lui, était ruiné si Mercator » eût le premier publié son *Atlas*. Celui- » ci attendit et laissa s'écouler deux édi- » tions du *Théâtre du Monde* d'Ortelius » avant d'éditer le sien. Il fit mieux, » car le vrai savoir se montre rarement » généreux à demi, il loua l'œuvre de » son rival et en fit ressortir le mérite... » Quoi de plus touchant, quoi de plus » rare en même temps, que cette ému- » lation sans jalousie des deux plus » grands géographes de leur époque, se » rendant mutuellement justice, sans » affectation et se donnant jusqu'au » bout des preuves de l'amitié la plus » vraie comme de l'estime la mieux » sentie ».

L'histoire est touchante, en vérité, mais il y a bien quelque chose à en rabattre; c'est un roman enfanté par une amitié aussi respectueuse que dévouée. Disons d'abord qu'il n'est pas exact qu'à l'époque où le Théâtre fut publié (1570), l'Atlas fût terminé. Sans doute, beaucoup de ses cartes étaient préparées, mais d'autres et en nombre considérable restaient à terminer ou n'étaient guère qu'ébauchées; chose remarquable et encore inexpiquée, alors que les Pays-Bas appartenaient à l'Espagne, jamais la carte de la péninsule ibérique ne fut faite par Mercator. Toutes les cartes d'ensemble de l'*Atlas*, l'*Europe*, l'*Asie*, l'*Afrique*, l'*Amérique*, la *Mappemonde* restaient à exécuter, ainsi que nous le verrons, et il semble que Mercator ne fut encore nullement fixé au sujet de la forme qu'il fallait leur donner. D'ailleurs, Mercator était absorbé, en ce moment, par des travaux d'un autre genre; il préparait une édition des *Tables de Ptolémée* rectifiées, qu'il jugeait le *prolégomène* de la géographie historique, indispensable à son œuvre. Il n'est pas exact non plus que Mercator fût riche, Il résulte des consciencieuses recher-

ches du docteur Van Raemdonck, qu'il ne s'était acquis par le travail de son atelier, assisté par ses trois fils Arnold, Barthélemy et Rumold, qu'une modeste aisance bourgeoise. Son fils Arnold dirigeait tous les travaux extérieurs, arpentages, levés, etc.; Barthélemy, d'une santé plus délicate que ses frères, travaillait et secondait son frère dans l'atelier, et Mercator, très savant mais assez mauvais marchand, beaucoup plus préoccupé des progrès de la science que du bénéfice à obtenir, avait compris la nécessité, dans l'intérêt de sa famille, d'envoyer le plus jeune, Rumold, dans une maison de commerce, à Londres, pour l'initier au négoce. Ortelius, qui s'était enrichi par le commerce d'antiquaire, jouissait d'une véritable fortune, et menait une vie luxueuse, malgré les grandes dépenses de ses voyages d'affaires qui lui procuraient de nombreux documents géographiques tantôt acquis sur les lieux, tantôt obtenus par ses correspondants. Moins savant que Mercator comme géographe mathématicien, il l'égalait s'il ne le surpassait même, comme géographe philologue, et mettait généreusement à la disposition de son ami, la belle collection de cartes qu'il avait rassemblée. C'est ce qui explique qu'il n'y eut jamais entre les deux rivaux de gloire, ni jalousie, ni compétition.

Avec l'aide de ses deux petits-fils, Jean et Gérard (fils d'Arnold), Gérard Mercator, publia en 1578, les *Tables de Ptolémée* (*Tabulæ geographicae Cl. Ptolemeii ad mentem autoris restitutæ et emendatæ*) dédiées au duc Guillaume de Clèves et de Juliers. Cet ouvrage, fruit d'une profonde érudition et résultat de vastes recherches, constituait une édition nouvelle de l'atlas du maître, détruit dans l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie. L'atlas ptoléméen ne nous était parvenu que sous forme d'imitation défectueuse exécutée en 422, probablement à l'aide de restes incomplets, à la demande de l'empereur Théodose, excellent mathématicien qui avait ordonné l'exécution d'une carte de l'Empire, par le géomètre grec Aga-

thodaimon. L'érudition de Mercator avait entrepris la vaste tâche de rétablir cet ouvrage dans sa pureté primitive, par la comparaison des éditions successives qui en avaient été faites depuis Jacques Angelo (1409) jusqu'à Joseph Moletus (1562).

En 1580, après une vie laborieuse, Mercator qui aspirait au repos, appela à la direction de son atelier, son fils aîné Arnold, naturellement désigné pour lui succéder, selon l'usage des familles bourgeoises. Son fils Barthélemy était mort depuis 1565, et le cadet, Rumold, fut spécialement chargé de la direction commerciale de ses affaires. A cette époque le Théâtre du Monde d'Ortelius comptait déjà douze éditions successives; Rumold qui avait été témoin de ce succès à Anvers, et, qui était beaucoup meilleur commerçant que son père, comprit que retarder davantage la publication de l'*Atlas* serait s'exposer à trouver le marché encombré par l'ouvrage rival et renoncer à toute chance de vente, quel que fût le mérite scientifique spécial de l'*Atlas*, dont le gros public des acheteurs ne pouvait être qu'assez mauvais juge. Il pressa donc l'achèvement d'une première livraison de l'*Atlas* qui parut à Duisbourg en 1585, et fut dédiée au duc Jean de Clèves; cette livraison comprenait la Gaule (*Galliæ tabulæ geographicae*, seize cartes), la Belgique (*Belgii inferioris*, neuf cartes), et la Germanie (*Germania*, 27 cartes). La première carte de chaque groupe en formait la carte d'ensemble (sauf pour la Belgique) qui était dressée sur la projection conique pure à l'imitation de la grande carte d'Europe, les autres cartes de détail ne portaient aucune indication, ni de parallèles ni de méridiens. Chacune des cartes était accompagnée d'une notice explicative traitant de la géographie politique, considérant la terre comme la demeure de l'homme; de la géographie mathématique, traitant des rapports de la terre avec le restant de l'univers et de la géographie physique, étudiant la configuration du sol divisé par les montagnes et les eaux. La satisfaction que devait procurer à

Mercator la publication de cette grande œuvre, couronnement de sa carrière de géographe, fut troublée par de cruels événements de famille. Le 24 août 1586, Barbe Schellekens, la fidèle compagne des épreuves de sa vie s'éteignait, et l'année suivante, le 6 juillet, son fils Arnold, dont les talents étaient faits pour réjouir son orgueil paternel, la suivait dans la tombe. Il semble que le partage de ses biens avec ses enfants, héritiers de leur mère, laissa Mercator assez embarrassé dans ses affaires, et c'est ce qui explique que, quelques mois plus tard, quoique âgé de soixante-quinze ans, il épousa Gertrude Virling, veuve de son ami Ambroise Moer, bourgmestre de Duysbourg, mort en 1580, qui lui apportait quelque fortune. Rumold Mercator était rentré à Duysbourg pour seconder son frère Arnold, très occupé de ses fonctions communales, et il le remplaça définitivement dans la direction de l'atelier, à sa mort. Il avait repris le burin et se dévouait avec un zèle filial admirable à l'œuvre de son père. Après avoir contribué à la publication de la première livraison de l'*Atlas*, il entreprit sous la direction paternelle, l'achèvement des dernières cartes destinées à le compléter. En 1585, il achevait la gravure d'une nouvelle carte de l'Europe réduite au format de l'*Atlas*, dans lequel elle fut publiée. Cet ouvrage a été l'objet de nombreux commentaires qu'il importe de rappeler. Jusque dans ces dernières années, on considérait cette carte de 1585 comme une réduction exacte de la grande carte d'Europe de 1554, dans laquelle le nouvel éditeur s'était borné à changer l'ancien méridien initial, auquel avait été substitué le nouveau méridien adopté par son père dans le planisphère de 1569. Une inscription de la nouvelle carte semblait confirmer cette hypothèse. On y lit, en effet : *Europa ad magnam Europæ Gerardi Mercatoris patris imitationem, Rumoldi Mercatoris filii cura edita, servata tamen initio longitudinis ex ratione magnetis, quod Pater in magna sua universali posuit*. La découverte récente d'un exemplaire de la grande carte de 1554 a fait justice de

cette erreur. En comparant cette dernière à la petite carte de 1585, Heyer constata avec étonnement que la grande, avec ses méridiens courbes, avait tous les caractères d'une projection conique homéotère, tandis que la petite, avec ses méridiens en ligne droite, répondait à une projection conique holoschère. La modification faite par Rumold ne se bornait donc pas à un changement de méridien, mais indiquait l'adoption d'un nouveau système de projection. Denis Barbié du Bocage, qui a contribué à populariser l'idée que la carte de Rumold n'était que la réduction de la grande carte de son père (vers 1825), y reconnut même la forme d'une projection holoschère toute spéciale. La carte de Rumold porte en effet une inscription quelque peu énigmatique : *Medius meridonis 50°, relique ad hunc melinatur pro ratione 60° et 40° parallelum* qu'il traduisit : « sur le méridien central de 50°, l'inclinaison, ou la convergence des méridiens est établie par le rapport naturel de parallèles de 40° et 60° ». La carte d'Europe était comprise entre 0° et 100° en longitude et 50 et 70° en latitude, le méridien médian répondait à la longitude de 50°, de même que le parallèle médian à la latitude de 50°. Barbié du Bocage en conclut qu'il faut interpréter l'indication de Rumold, en ce sens que le cône sur lequel se fait la projection n'est ni le cône tangent suivant le parallèle de 50°, ni le cône sécant suivant les parallèles extrêmes de 30° et 70°, mais un cône intermédiaire sécant suivant les parallèles de 40° et 60°. L'étude de la carte démontre en effet la parfaite exactitude de cette hypothèse, et prouve que la méthode des projections adoptée par Rumold, répond au type qu'on a nommé depuis *projection conique pénétrative* ou *doublement sécante*, dont l'invention a été depuis successivement attribuée à Nicolas Delisle, Patrice Murdoch, Léonard Euler, Henri Olbers, de l'Isle de la Croyère, qui l'ont simplement empruntée au géographe flamand. Cependant Barbié du Bocage, en établissant ce fait, se trompe lui-même lorsqu'il attribue l'invention de cette méthode

spéciale à Ptolémée. D'Avezac s'élève avec force contre cette affirmation. « Ptolémée, dit-il, » avait des procédés « géographiques médiocrement rigoureux qui se résolvaient en un développement de cône tangent sur le « parallèle moyen, tandis que c'est bien, » autant que nous pouvons le savoir, » Gérard Mercator qui, le premier, a « employé les deux cercles de pénétration sur lesquels il a développé le « cône sécant ».

L'adoption de ce système nouveau de projection révèle chez Mercator une évolution d'idées remarquable. Jusqu'ici nous l'avons vu fidèlement respectueux des traditions de Ptolémée, dont son planisphère, conçu pour réaliser un but tout spécial, constitue à peine une dérogation. Il permet, avec le seul emploi de la règle et du compas, les outils élémentaires du géomètre, de déterminer, par le tracé de lignes droites et d'arcs de cercle, les longitudes et les latitudes des points sans s'exposer aux erreurs inévitables des tracés de courbes quelque peu arbitraires, et même (par des constructions simples et élémentaires) de fixer la distance exacte de deux points sur la carte. L'adoption du système conique pénétratif nous indique un effort plus complet tenté dans la même voie. D'abord, par l'emploi de méridiens rectilignes convergents substitué aux méridiens courbes du système homéotère, le tracé d'une ligne droite et d'un cercle nous permet de fixer la longitude et la latitude d'un point ou de l'établir sur la carte au moyen de données semblables. Mais Mercator ne s'arrête pas là. La projection centrale de la sphère sur le cône tangent occupe nécessairement une surface plus considérable et entraîne un certain accroissement ou extension. A partir du point de tangence, les unités de longitude ou mesures itinéraires prises sur le globe, croissent progressivement (dans le rapport de l'arc à sa tangente), les unités de latitude suivent une progression plus compliquée encore, à partir du méridien médian. Il en résulte que pour porter exactement un point sur le développement conique,

il faudrait non seulement recourir à une échelle des latitudes croissantes (analogue à celles des planisphères), mais adopter une échelle semblable pour les longitudes. Le grand cercle qui mesure la distance itinéraire de deux points du globe, obéit à une double dilatation, très difficile à déterminer et qui varie avec des rapports respectifs en latitude et longitude. Aussi est-on obligé, dans la pratique, de substituer aux degrés croissants, des degrés moyens uniformes dont la valeur est d'autant moins rigoureuse que la carte a plus d'étendue, et de mesurer la grandeur de l'arc du cercle qui détermine la distance de deux points sur une ligne droite fictive dont la grandeur s'estime à l'échelle commune. L'erreur s'accroît à mesure que la distance à mesurer s'éloigne davantage du centre de la carte, et ne reste négligeable que dans la limite où elle n'atteint pas les erreurs inévitables dans l'exécution matérielle du dessin et aussi celles produites par l'extension ou le rétrécissement du papier sur lequel le dessin est reproduit. Si, au contraire, on substitue au cône tangent un cône sécant suivant les parallèles extrêmes de la carte, à la dilatation se substitue un effet de rétrécissement des degrés en sens inverse. C'est pour atténuer cette double cause d'erreur que Mercator adopte un cône sécant intermédiaire. L'illustre Lagrange a dit de nos jours que le type adopté pour la projection d'une carte importe peu, pourvu qu'il permette de déterminer par un système rigoureux la latitude et la longitude de chaque point, dont la distance exacte peut toujours être estimée par un simple problème de trigonométrie sphérique. Plus judicieux, Mercator ne veut pas se borner à cette solution qui exige la science d'un savant ; il veut en quelque sorte que la carte parle aux yeux du vulgaire et lui fournisse au moins une solution approchée sans recourir à des calculs compliqués.

Cette pensée toute géométrique se retrouve également dans le tracé de la mappemonde que Rumold Mercator acheva, en 1587, pour l'Atlas de son

père sous le titre de : *Orbis terræ compendiosa descriptio* et qu'il dédia, avec la mention des travaux de son père, à Richard Gathus. Renonçant au système de la mappemonde cordiforme de 1538, dont il avait reconnu toute l'imperfection géométrique, et après avoir tenté probablement d'utiliser le système du planisphère de 1568 pour un atlas, Mercator en revient au système de représentation de la sphère sous une forme que Ptolémée avait nommée *Astrolabe*, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *projection stéréographique*. Mentionné dans un petit écrit retrouvé chez les Arabes au ^xe siècle et publié à Rome en 1507, Ptolémée l'avait employé aux représentations célestes, et, avant Mercator, Werner de Nuremberg en avait proposé l'emploi pour la représentation de la terre; mais sans en avoir, paraît-il, fait de véritable appréciation. Inspiré peut-être par les travaux de son fils Barthélemy, qui avait fait une sérieuse étude des propriétés de la sphère, et certainement par les progrès de l'*art de la perspective linéaire*, dont son compatriote, le jésuite François d'Aiguillon, de Bruxelles, a donné un important traité au commencement du ^{xvii}e siècle, l'attention de Mercator fut ramenée sur ce système de projection du globe, qui offrait le remarquable avantage de permettre de résoudre tous les problèmes de position et de distance de lieux, par des procédés géométriques n'exigeant que l'usage de la règle et du compas. L'emploi de la projection stéréographique ou perspective ne permet de reproduire sur une figure qu'un seul hémisphère; aussi la mappemonde de Rumold Mercator affecte-t-elle, comme celle de 1538, la forme bis-hémisphérique, mais avec cette différence que la division est opérée suivant un méridien, de manière à reproduire ces deux images symétriques, le vieux monde (Europe, Asie et Afrique) et le nouveau monde (Amérique). Après en avoir tracé les canevas géométriques, Rumold y applique les détails du planisphère de son père. Cette forme nouvelle de mappemonde, sans réaliser les avantages des

représentations mono-hémisphériques des planisphères, lui est en réalité préférable, puisqu'elle n'exige pas les deux cartes polaires destinées à représenter les parties extrêmes qui lui échappent; aussi est-elle demeurée dans la pratique géographique de nos jours, quoiqu'elle paraisse avoir été assez peu goûtée des contemporains de Mercator, probablement à cause des connaissances géométriques (encore peu communes) qu'exige la solution du problème de perspective, dont elle forme une application complète et rigoureuse.

Dans ses derniers travaux exécutés en collaboration avec ses fils et principalement avec Rumold, Gérard Mercator (père) abandonne franchement les anciennes traditions et les méthodes empiriques de l'école ptoléméenne, pour créer une école nouvelle basée sur les principes rationnels de la géométrie pure et que l'on peut nommer l'*école mercatorienne*. Partant de l'idée générale de son planisphère, on ne peut refuser à Mercator l'honneur d'en avoir été le fondateur; mais son progrès fut si rapide qu'on est tenté de croire que Rumold y eut une grande part. Le fils, avec un zèle pieux, s'efface constamment devant l'autorité du père et il est difficile de constater ce qui revient à l'un et à l'autre. C'est là, d'ailleurs, un problème dont la recherche n'offre aucune utilité, et il nous paraît juste de réunir les deux géographes dans une gloire commune qui fut probablement la seule ambition de Rumold Mercator.

En 1590, parut, grâce à l'activité déployée par Rumold, la seconde livraison de l'*Atlas* comprenant l'Italie (17 cartes), la Slavonie (2 cartes), la Grèce et Candie (4 cartes). Elle fut dédiée au cardinal Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, qui employait alors son immense fortune à délivrer la Méditerranée des pirates qui l'infestaient. Comme dans la livraison précédente, on y trouvait des cartes d'ensemble d'Italie et de Grèce, avec indication de parallèles et méridiens, suivant le système de projection conique; les cartes de détail étaient

purement topographiques, sans ces indications.

Il restait, pour compléter l'Atlas, à publier les cartes d'Islande et des terres polaires (1 carte), des Iles Britanniques (19 cartes dont une carte d'ensemble semblable aux précédentes et par exception, une carte semblable pour l'Angleterre), de la Suède et de la Norvège (1 carte d'ensemble), du Danemark (4 cartes dont une d'ensemble), de la Prusse et de la Livonie (2 cartes), de la Russie, de la Lithuanie et de la Transylvanie (3 cartes dont une d'ensemble), et du Chersonèse-Taurique (1 carte d'ensemble) qui toutes étaient commencées par Gérard Mercator. Elles ont été publiées avec sa signature, mais furent probablement achevées par son fils Rumold, qui signa, après la mort de son père, la dédicace des Iles Britanniques à la reine Elisabeth d'Angleterre et celle des pays du Nord à Henri Ranzovius, conseiller du roi de Danemark, qui avait fourni de nombreux renseignements à leur sujet. La carte d'Europe et la mappemonde de Rumold devaient compléter cette collection, en y ajoutant encore les cartes d'Asie et d'Afrique que préparait Gérard Mercator (le Jeune), par extension de la projection stéréographique exécutée sur la mappemonde de son oncle et celle d'Amérique préparée par Michel Mercator, qui ne fut qu'un agrandissement d'un tiers de l'un des hémisphères de la même mappemonde.

Le 5 mai 1590, Mercator fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont il resta paralysé du côté gauche. Retenu désormais dans son fauteuil, son activité d'esprit ne se ralentit pas. Poussé vers la religiosité, il publia en 1592, l'harmonie des quatre Evangiles : *Harmonia quatuor Evangelicæ historiæ*, qu'il dédia à Henri de Wavre, chancelier du duc de Clèves, dans lequel il semble prendre à tâche de rectifier l'erreur d'une année dans la vie du Christ, qu'il avait commise dans sa chronologie. La rédaction de cet ouvrage indique, tandis que toute sa famille penchait vers la Réforme, dont l'un de ses petits-fils

devint même ministre, que lui-même hésitait encore à adopter la religion nouvelle. Il reprit à la même époque, l'œuvre de sa jeunesse, le Livre de la Création, composé à Louvain, en 1533, qu'il s'efforça de concilier avec la Genèse et destinait à servir d'introduction à son Atlas. Le 5 décembre 1594, Mercator âgé de quatre-vingt trois ans succomba à une nouvelle attaque. Il fut enterré dans l'église du Saint-Sauveur de Duysbourg, où ses enfants lui firent élever le monument funéraire qu'on y voit encore aujourd'hui.

Mercator fut certainement un savant de premier ordre; sa belle théorie des cartes marines revêt le cachet de la loi de simplicité qui est la caractéristique de toutes les grandes découvertes. On peut dire sans aucune exagération que, dans les applications de la géométrie, les Archimède et les Pythagore n'ont produit aucun théorème de plus d'importance, et que les cartes marines de Mercator assureront sa gloire aussi longtemps que les navires parcourront les mers. Cette gloire, aujourd'hui éclatante, présente ce fait vraiment singulier d'avoir failli s'éteindre dans l'ombre, et ce phénomène mérite de nous arrêter encore un instant. Mercator n'a laissé que fort peu d'écrits, et aucun d'eux ne permet de fixer les idées sur la filiation et la succession du progrès de son œuvre scientifique. Son influence sur ses contemporains fut considérable; Ortelius, son ami, le proclamait le « prince des mathématiciens, le coryphée des géographes de son siècle »; de Jode affirmait qu'il était le « premier des géographes », et Montanus disait de lui, qu'il était « l'émule » de Ptolémée. On accepta ce jugement de confiance, mais telle était l'ignorance persistante sur son œuvre, qu'un autre de ses contemporains également illustre, Simon Stevin, n'hésita pas à attribuer l'invention vraiment géniale des cartes marines ou réduites, à l'Anglais Edouard Wright. Le dédain du XVII^e siècle pour un homme dont la gloire durable devait rejaillir sur son pays, s'explique autant par son silence

que par d'autre cause. Amoureux avant toute chose de la science, il fut aussi dédaigneux de la renommée que de la fortune. Très mauvais marchand, il laissa après lui une situation de fortune obérée qui obligea ses héritiers à vendre ses cartes; elles devinrent la propriété d'éditeurs peu scrupuleux, indifférents à sa gloire et qui ne songèrent qu'à exploiter sa renommée (voir l'article Rumold Mercator). Ils n'hésitèrent pas à déformer son œuvre à la mode du jour; peu à peu son nom s'effaça au point de disparaître entièrement. On rejeta ses cartes, comme on rejette un calendrier de l'année précédente pour le remplacer par le calendrier de l'année, et on leur substitua des cartes nouvelles admises comme plus parfaites. Toute son œuvre s'éteignit dans l'obscurité, à tel point qu'il est très difficile aujourd'hui de la reconstituer au moyen des rares types retrouvés à grand'peine.

Telle fut cependant la puissance des idées qu'il avait semées, qu'au commencement du XIX^e siècle, le Danois Conrad Malthe Braun (plus connu en France sous le nom de Maltebrun), reprenant l'histoire de la géographie, et comparant son état avant et après Mercator, n'hésita pas à déclarer que « c'est du temps » de Mercator que date la géographie « moderne ». Un autre géographe non moins célèbre, Joachim Lelewel, affirma d'une manière plus explicite que « Mercator fut le réformateur et le régulateur de la géographie ». Inspirés par les jugements venant de ces sommités de la science, les chercheurs se sont mis à l'œuvre, pour reconstituer l'histoire de cet homme célèbre si injustement oublié, et parmi ceux-ci il faut citer en première ligne un compatriote de Mercator, le docteur Van Raemdonck qui a illustré sa vie en réhabilitant, avec un zèle pieux et persistant, la mémoire de l'illustre savant. Leurs efforts ont été couronnés de succès. On a pu non seulement reconstruire son histoire dans ses détails; retrouver nombre de ses œuvres que l'on croyait définitivement perdues, mais encore rétablir, sur des documents originaux, l'histoire de ses idées, qu'il avait négligé d'exposer.

De cette succession de faits désastreux, capables d'éteindre la mémoire du savant le plus célèbre, sont nées, dans ses biographies, bien des erreurs qu'il a fallu dissiper. Plusieurs villes se sont disputé l'honneur de lui avoir donné le jour, et son nom même a été étrangement déformé. C'est ainsi que d'Avezac et Vivien Saint-Martin traduisent le nom latinisé en allemand ou en flamand par *Kaufman*, *Koopman*, *Coopman* (Marchand); que Moreri lui assigne comme lieu de naissance *Ruremonde*, confondant la petite ville située sur les bords de la Meuse avec *Rupelmonde*, cité waesienne sur les bords de l'Escaut; que Duysbourg qui possède son tombeau, a prétendu avoir été également son berceau. Les recherches du docteur Van Raemdonck lui ont permis de reconstituer la généalogie de la famille Mercator sur des documents authentiques. Nous n'avons eu qu'à le suivre pas à pas dans sa biographie, sans toutefois accepter tous ses jugements. Le réveil de la géographie en Belgique de notre temps a été propice à sa mémoire.

En 1871, Rupelmonde, la ville natale de Mercator, lui a élevé une statue en bronze, due au sculpteur Van Havermaet, sur sa grande place. En 1890, la ville de Bruxelles a placé sa statue en marbre, œuvre du sculpteur Van Waesbroek, à côté de celle d'Ortelius, dans le panthéon des gloires nationales sur la place du Petit-Sablon.

I.^{er} Général Wauwermans.

Mercator, *Atlas*. — Lelewel, *Géographie du moyen âge*. — Jomard, *Monuments de la géographie*. — d'Avezac, *Coup-d'œil historique sur les projections des cartes géographiques*. — Ad. Quelelet, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*. — Van Raemdonck, *Gérard Mercator, sa vie et ses œuvres*, et autres opuscules du même auteur : *Declaratio magnorum utilitatum*; *Sur les exemplaires des grandes cartes de Mercator*; *Relations commerciales de Mercator et Plantin*; *La géographie ancienne de Ptolémée*; *Orbis Imago*; *La première édition de la carte de Flandre de Mercator*; *Découverte de deux exemplaires de la carte d'Europe et des Îles Britanniques*; *La Sphère de Mercator*. — Wauwermans, *Hist. de l'école cartographique belge et anversoise au XVI^e siècle*. — Van Ortroy, *L'Œuvre géographique de Mercator*. — V. Jolly, *Mercator (les Belges illustres)*. — Germain, *Traité des projections des cartes géographiques*. — Florini,

I globi da Gerardo Mercatore in Italia; Le projectioni cordeforma; Gerardo Mercatore e sua carta geographica.

MERCATOR (*Gérard*), le Jeune, géographe et graveur. La date et le lieu de sa naissance ainsi que de sa mort sont inconnus. Il était le second fils d'Arnold Mercator (voir ce nom), et, comme son frère Jean, apprit son art dans l'atelier de son aïeul Gérard Mercator, qu'il seconda dans l'exécution de ses *Tables de Ptolémée* et de son *Atlas*. Il dressa, pour compléter celui-ci, les cartes de l'Asie et de l'Afrique d'après le planisphère marin de Gérard Mercator le Vieux, qu'il signa *G.-M. Junioris*. A la mort de son oncle Rumold Mercator (voir ce nom), il fut chargé de liquider les affaires de la famille Mercator et vendit la propriété de l'Atlas mercatorien à Josse Hondius. Il eut deux fils : Barthélemy, qui fut probablement l'historien de ce nom, mort à Bois-le-Duc en 1636, — et Arnold, ministre de l'Eglise réformée à Duysbourg, qui eut une fille Catherine, épouse en première nocces de Jean-Arnold Bruck, marchand, et en secondes nocces de Jean Clauberger, professeur à l'université de Duysbourg. Le descendant de Catherine Mercator fut probablement Ernest Bruck, qui, en 1634, publia une première édition flamande de l'atlas de Mercator, édité par Henri Hondius.

L' Général Wauwermans.

Van Raemdonck, *Mercator, sa vie et ses travaux.*

MERCATOR (*Jean*), géographe, graveur et poète. On ignore le lieu et la date de sa naissance (probablement 1561), et l'époque de sa mort. Il était fils aîné d'Arnold Mercator (voir ce nom), il apprit son art à l'école de son grand-père Gérard Mercator, qu'il seconda dans l'exécution de ses *Tables de Ptolémée* et de son *Atlas*. Il acheva la carte du landgraviat de Hesse, dont le levé avait été commencé par son père et dressa la carte du comté de Meurs, qu'il signe du titre de *géographe du duc de Clèves*, qualité dans laquelle il succéda probablement à son aïeul. Il

est l'auteur des pièces de poésies qu'on trouve dans l'œuvre posthume de son aïeul.

L' Général Wauwermans.

Van Raemdonck, *Mercator, sa vie et ses travaux.*

MERCATOR (*Michel*), orfèvre, graveur en médailles et facteur d'instruments de musique, naquit à Venloo (ancien Limbourg belge), en 1490 ou en 1491, d'une ancienne et honorable famille dont deux membres, le père et le fils, qui portèrent le prénom de Lambert, s'étaient trouvés en 1431, 1449, 1463 et 1475, à la tête de la magistrature de leur ville natale, respectivement comme mayor (*richter*) et comme échevin. Michel Mercator mourut au commencement de l'année 1544. Il paraît être le fils de Jean Mercator qui, en 1501, releva un fief de Zutphen acquis par ses parents du duc Arnould de Gueldre.

On ne sait absolument rien relativement à la jeunesse de Michel. En 1527, seulement, on le trouve à Grave au service de Floris d'Egmont, comte de Buren, de Leerdam, etc., et seigneur d'Isselstein. Il partit de là pour Londres, au mois de juin, porteur de deux instruments de musique qu'il avait fabriqués et muni de lettres de recommandation pour le cardinal Wolsey, ministre d'Henri VIII, l'une de la part de son patron et l'autre de celle d'un certain Heddyng, maître d'hôtel de la duchesse de Savoie. Wolsey étant sur le point de partir pour la France, Mercator ne put obtenir une audience de ce prélat, et pour cette raison, se rendit auprès du roi qui fit essayer ses instruments, lui commanda de les porter au palais archiepiscopal de Moor et d'attendre le retour du cardinal. Il paraît que le roi et son ministre trouvèrent les instruments à leur gré, car ils résolurent de prendre le facteur à leur service. Au mois de septembre nous retrouvons toutefois Mercator chez son patron, le comte de Buren, à Grave; mais dans le courant de l'année 1528, il semble être attaché au roi d'Angleterre, bien que les comptes de sir Bryan Tuke, trésorier de la chambre, ne fassent pas encore mention de

son nom. Plus tard, ses gages sont de 22 livres 10 escalins par an, tandis qu'Antoine Basson, facteur d'instruments de musique, ne recevait que 18 livres 10 escalins; Guillaume Beton, facteur d'orgues, 20 livres, et Guillaume Lewes, autre facteur, 10 livres. En 1535, Mercator était revenu auprès de Floris d'Egmont et avait construit de sa main, certain instrument *beau, bon et mélodieux*, qu'il destinait au roi, son nouveau maître. Sur le point de repartir, le comte lui donna, pour Henri VIII, une lettre dans laquelle il faisait un grand éloge de ses talents, et où il disait : « Je ne fais doute que Vostre Majesté se trouvera de lui bien et loyaument servy en ce que lui commanderez, car de ce dont il se mesle ny a son samblable en ce quartier ». Par d'autres lettres que le comte de Buren adresse au secrétaire d'Etat Cromwell et au roi, on peut juger de l'estime que Mercator gagna aussi comme agent diplomatique secret.

En 1539, Henri VIII lui concéda une augmentation royale de ses armoiries. A partir de cette date, Michel Mercator porta *de gueules au massacre de cerf d'argent, portant entre les cornes une croix haussée d'or; au chef de sinople à la bordure engrêlée d'argent, le chef chargé d'un demi-lévrier courant d'argent, accolé de gueules et d'or, entre deux demi-hermes d'or*. Quelques jours après, le roi lui conféra la dignité de chevalier. C'était la première fois qu'un habitant de Venloo obtenait pareille faveur, lit-on sur sa médaille : *A rege Anglorum primi militis creati ex Venlo effigies*. Henri VIII l'envoya ensuite à la gouvernante des Pays-Bas, chargé d'une mission secrète. Comme notre envoyé passait par Bois-le-Duc, un banquet lui fut offert par les échevins qui le reçurent et festoyèrent d'une façon princière. Le 22 mars 1540, le roi le gratifia d'une somme de 50 livres pour des services très acceptables qu'il lui avait rendus. Au mois de mai, il l'envoya de nouveau aux Pays-Bas et lui fit remettre, lors de son retour en Angleterre, une somme de 40 livres.

Peu de temps après, le désir de revenir dans sa patrie dut l'emporter chez Mercator sur les avantages que lui procuraient la vie et les faveurs de la cour. On peut, en effet, fixer à l'année 1541 l'époque à laquelle, il reparut à Venloo pour y finir ses jours.

Mercator était, d'après le témoignage de son compatriote Puteanus, un homme doué d'un vaste génie et un artiste de premier mérite. Il reproduisait sur métaux les portraits avec tant de talent et de vérité qu'il ne leur manquait que la vie pour être parfaits. Puteanus n'hésite pas à le comparer à Polyclète et rapporte que Henri VIII ne voulait voir son image reproduite en médaille que par Mercator. Malgré ce qu'allègue l'historiographe venlonien, on ne connaissait encore, il y a peu de temps, aucune médaille du monarque anglais qu'on pût attribuer à notre artiste. Les auteurs des *Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland* lui attribuent aujourd'hui un portrait en forme de médaille, en verre bleu opaque imitant le lapis-lazuli. Cette pièce est uniface, coulée probablement sur l'originale qui n'est pas retrouvée, et conservée au Musée britannique; elle offre le buste du roi tourné vers la gauche, et couvert d'un chapeau orné de pierreries, ainsi que la légende : HENRICVS. VIII. D. G. REX. ANGLIE. I.... Les autres médailles connues de Mercator sont : celle qu'il fit à sa propre effigie, dont il existe trois variétés de tête, celle de sa femme Elisabeth Mercator et celle d'un chartreux de Ruremonde, le Frère Rodolphe, confesseur d'un couvent de femmes. Voici les inscriptions des trois premières de ces pièces : A REGE ANGLORVM PRIMI MILITIS CREATI EX VENLO EFFIGIES; revers : MICHAEL MERCATOR ÆTATIS SVÆ XLVIII. GRATIA DEO ET REGI. M.D.XXXIX. Les légendes de la quatrième sont telles : ELISABETH MERCATOR VXOR D. MICHAELIS MERCATORIS EQVITIS AVRATI; revers : un verset de l'Écclésiaste, avec le millésime M. DXXXIX. Enfin, on lit sur le tour de la cinquième : F. RODOLPHVS CONFESSOR. CHRISTI VIRGINV. IN. RVREMVNDA. ÆTATIS. LVII;

le revers n'offre qu'une sentence tirée aussi de l'Ecclesiaste, avec le millésime : M. D. XXXX. J. Weale croit pouvoir attribuer une sixième œuvre sur métal à l'artiste qui nous occupe, la médaille du docteur ès arts et médecine Henri Andrius de Sittard, datée de 1541; mais cette pièce doit être restituée au graveur allemand Friedrich Hagenauer. Avec Puteanus, il faut reconnaître que Mercator fut un très beau médailleur. Il se tient très près de la nature, dit Picqué dans l'*Art ancien à l'exposition de 1880*, ne cherche nullement à simplifier la physionomie de son modèle et demeure sans varier un minutieux portraitiste flamand.

Fred. Alvin.

Revue belge de numismatique, 1849, p. 413. — Art. de M.-J. Weale dans le *Beffroi*, t. IV, p. 98. — Pinchart, *Histoire de la gravure en médailles en Belgique*, p. 9. — Art. de C. Picqué, *Médailles et médailles des anciennes provinces belges*, dans l'*Art ancien à l'expos. de 1880*. — *Medaillie illustrations of the history of Great Britain and Ireland*, t. I, p. 41 et suiv.

MERCATOR (*Rumold*), géographe et cartographe, né à Louvain, en 1541, et mort à Duysbourg, en 1600. Il était le fils cadet de Gérard de Cremer, dit Mercator, et de Barbe Schellekens. Il reçut comme ses frères son instruction au gymnase de Duysbourg et dans l'atelier de son père. Destiné à diriger les affaires commerciales de la maison paternelle, il fut envoyé en apprentissage chez un libraire de Londres. Après quelque temps de séjour en Angleterre, il vint à Anvers chez les héritiers d'Arnold Birckman, libraires établis rue des Peignes (*Camerstraet*), à l'enseigne de la Poule grasse (*In de vette Henne*), et fut peut-être ensuite attaché à la même maison à Francfort. Vers 1580, il fut chargé spécialement de la vente, dans les foires, des produits de l'atelier de son père. Les comptes de la maison Plantin, à Anvers, nous le montrent traitant diverses affaires commerciales avec cette maison en 1582.

Pendant son séjour à Anvers, Rumold Mercator avait été témoin des succès prodigieux de la publication du *Theatrum* d'Ortelius. Le public était avide

de se procurer ce tableau d'ensemble des immenses découvertes géographiques accomplies pendant le siècle qui venait de s'écouler. Ce succès menaçait la publication analogue que projetait Mercator, et déjà même un troisième concurrent, Gérard de Jode, avec son *Miroir du Monde* (*Speculum orbis terrarum*) venait lui disputer le marché. Rentré à Duysbourg et associé à son frère Arnold, Rumold décida son père, malgré la répugnance qu'éprouvait celui-ci à publier son œuvre encore incomplète, à livrer au public une première livraison de l'Atlas; elle parut en 1585. Resté seul chef de la maison, après la mort d'Arnold en 1587, il publia également la seconde livraison en 1590.

Dès lors aussi il reprit le burin pour travailler aux cartes que la santé de son père ne lui permettait plus d'achever et terminer l'Atlas; telles furent les cartes de l'Islande et des Iles Britanniques qu'il dédia à la reine Elisabeth d'Angleterre et celles des pays du Nord dédiées à Henri Ranzovius conseiller du roi de Danemark, qui avait fourni les éléments nécessaires pour les dresser. Rumold exécuta lui-même une réduction de la carte d'Europe de son père et aussi la transcription en projection sténographique de son planisphère. Ces deux dernières œuvres assignent une place importante à Rumold Mercator parmi les géographes. Elles caractérisent l'évolution d'idées qui, à la fin de la carrière du grand géographe flamand, à partir de la publication de son planisphère, l'amène à se soustraire aux traditions empiriques de l'école ptoléméenne, pour fonder une école nouvelle de représentation géographique basée sur les principes rigoureux de la géométrie et de la science. Si l'honneur de cette réforme ne peut être contestée à Gérard Mercator, il n'en est pas moins vrai que ce fut son fils Rumold, devenu le directeur de son atelier lorsque ses forces l'obligèrent à renoncer aux travaux qui avaient honoré sa carrière, qui acheva son œuvre. Respectueux de la gloire paternelle, Rumold cherche à s'effacer devant elle, et tout au moins si l'on

refuse au jeune géographe l'honneur d'avoir pris une part considérable à la réforme due au génie de son père, il est juste de l'associer à sa gloire, qu'il mit en relief et qui, sans ses efforts persévérants, fût peut-être tombée dans l'oubli.

Rumold s'était associé, dans la tâche qu'il s'était imposée, ses neveux Jean, Gérard (dit le Jeune) et Michel, fils de son frère Arnold; les deux premiers avaient déjà terminé leur éducation de géographes sous la direction du vieux Mercator, le troisième l'acheva avec son oncle. Malgré toute l'activité que déploya Rumold, la publication de l'Atlas n'était pas achevée à la mort de son père; plusieurs cartes restaient encore incomplètes; d'autres n'avaient pas même été commencées. L'Atlas de Mercator était l'un des éléments les plus importants de la fortune qu'il légua à ses enfants. Ils en hâtèrent la publication avant de faire le partage de ses biens.

Aux parties achevées on ajouta deux cartes d'Asie et d'Afrique qui portent la signature de *G.-M. Junioris* (Gérard Mercator le Jeune), et une carte d'Amérique, dressée par Michel Mercator, œuvres qui semblent avoir été achevées en toute hâte, pour la circonstance et sont d'une valeur très inférieure aux travaux qu'on peut légitimement attribuer à Rumold. Il règne une grande incertitude sur la composition exacte du complément que Rumold ajouta à l'œuvre de son père, et cette incertitude s'explique par les événements de famille désastreux, au milieu desquels il fut préparé. D'après certains auteurs, les cartes d'Asie et d'Afrique ne furent publiées qu'après la mort de Rumold, et la carte d'Amérique même fut jugée si défectueuse qu'elle ne parut que plusieurs années après, dans les circonstances que nous indiquerons. — Rumold rassembla tous les documents que son père avait destinés à compléter son Atlas : un grand frontispice représentant Atlas, avec le titre : *Atlas ou méditation cosmographique sur la fabrique du monde, avec figure d'icelui*; — le *Livre de la fabrique du monde ou*

Introduction à la géographie universelle; — une dédicace aux ducs Guillaume et Jean de Clèves. En fils respectueux, Rumold y ajouta : la *Biographie de Mercator*, rédigée par Gualterus Ghimnius, bourgmestre de Duysbourg et ami du défunt; — son *portrait* avec des vers élogieux composés par son petit-fils Jean Mercator; — des vers composés par Jean Metellus, Lambert Lithocomus et Bernard Furmerius, en l'honneur de l'auteur; — des lettres des docteurs Solenander et Sinstedius; — enfin, un *Avis au lecteur* composé par Rumold. La livraison posthume fut imprimée à Dusseldorf, chez Bernard Badius, aux frais des héritiers, et parut en 1595.

Après cette publication, le partage de la succession de Mercator fut effectué, et Rumold, qui se proposait de continuer l'industrie paternelle, acquit le fond de son atelier, ainsi que les cuivres servant à l'impression des cartes. Deux mois après la mort de son père, le 6 février 1595, Rumold épousa la belle-fille de son père, née du premier mariage de Gertrude Virling avec Ambroise Moer, dont la fortune servit à payer les frais de son établissement. Il obtint ainsi le droit de bourgeoisie à Duysbourg. Très laborieux, Rumold se mit courageusement à l'œuvre. Malgré l'insuffisance de ses ressources, il s'efforça de compléter l'Atlas terminé en hâte, d'améliorer les cartes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique encore défectueuses et imparfaites, de préparer probablement une carte d'Espagne qu'on s'étonne de ne pas trouver dans l'édition mercatorienne. La mort vint le surprendre, en 1600, avant qu'il eût achevé la tâche qu'il s'était imposée en mémoire de son père et dans l'intérêt de ses enfants.

Son beau-frère Tilman de Neufville, époux de sa sœur Dorothee, et son neveu Gérard Mercator (le Jeune) furent nommés tuteurs de ses deux enfants mineurs. Afin de réaliser la petite fortune de leurs pupilles, ils publièrent en 1602, chez Bernard Brusius, à Dusseldorf, la première édition complète, c'est-

à-dire un nouveau tirage de l'Atlas de Gérard Mercator dans l'état où il se trouvait en 1595. Il est probable que ce fut en ce moment qu'on y ajouta les cartes d'Asie et d'Afrique dont le nouvel éditeur Gérard (le Jeune) était l'auteur. Le marché était encombré par le *Theatrum* d'Ortelius et le *Speculum* de De Jode, jugés plus complets, et la vente de cette nouvelle édition ne fut pas fructueuse. Les tuteurs peu disposés à achever au bénéfice de leurs pupilles les améliorations de l'Atlas commencées par Rumold, prirent l'avis des autorités communales de Duysbourg sur la résolution à adopter, et celles-ci, sur leur proposition, décidèrent, le 18 mars 1600, « qu'il valait mieux pour les enfants » vendre les planches de cuivre appartenant à la mortuaire, que de les « conserver non vendues ». En conséquence, afin de faciliter la liquidation, Gérard Mercator (le Jeune) s'en rendit acquéreur au prix de 2,000 dalers, et les revendit la même année, à Josse de Hondt (Hondius), libraire à Amsterdam.

Les longs retards que Gérard Mercator (le Vieux) avait mis à l'achèvement de son *Atlas*, eurent les conséquences les plus regrettables pour sa mémoire. L'*Atlas* tomba dans des mains moins scrupuleuses que celles de son fils Rumold; devenu un simple objet de commerce, il subit des mutilations successives de plagiaires, se déforma peu à peu par la substitution aux cartes originales de cartes nouvelles, plus complètes peut-être, mais d'une moindre valeur scientifique. La transformation fut si absolue que dans les éditions successives qui nous sont parvenues, il est difficile actuellement de distinguer ce qui reste appartenir à son auteur.

Dans l'avertissement au lecteur, placé en tête de la première édition hondienne, publiée en 1602, par Josse Hondius, avec l'aide du géographe flamand Pierre Bert (Bertius), l'éditeur qui a acquis le fond de l'atelier de Gérard Mercator, s'affirme, non sans prétention, comme le continuateur du savant. Il provoque les doutes sur l'époque précise où furent

publiées les cartes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, œuvres d'écolier que probablement Rumold n'eût jamais permis de publier dans l'œuvre de son père. Hondius, que ne devait pas arrêter de pareils scrupules, s'empressa, afin de mieux s'affirmer comme le successeur de Mercator, de mettre au jour comme une œuvre nouvelle, la carte d'Amérique signée par Michel Mercator qu'il trouva avec joie reléguée au milieu des vieux cuivres; dans leur détresse financière, les héritiers n'osèrent protester. « Nous » avons mis en lumière l'entier Atlas », dit Josse Hondius, « lequel a été » très heureusement commencé par le » très docte Gérard Mercator et l'avons » maintenant, par la grâce de Dieu. » conduit à telle fin que tu vois; t'assurant que nous n'y avons épargné » aucune étude ou diligence, car, à la » vérité, la dignité de cette œuvre est » telle qu'elle requerrait non seulement » l'Europe entière, à laquelle manquait » l'Espagne, mais aussi les parties du » monde, à savoir : l'Asie, l'Afrique et » l'Amérique. Or, ce qui nous a apporté » le plus de difficultés a été le défaut » des tables de l'Espagne... Que dirons- » nous des très amples régions de l'Afrique, » que, Asie et Amérique... Gérard Mercator, lui-même, homme très docte, » alors qu'il était encore en vie, ne put » réussir à produire une description qui » le satisfasse comme celle qu'il a faite » de l'Europe. Or, pour notre regard, » ayant employé tout notre pouvoir à la » description de ces parties..., nous espérons que la nôtre sera agréable aux » amateurs de la géographie. Je confesse volontiers que Mercator l'eût » pu achever plus heureusement, car » qui imitera ses exactes descriptions, » la diligence, soins et jugements d'ice- » lui? Avec quel jugement, netteté, élégance et dextérité il a fait toutes » choses au compas? Nous louons à bon droit le *Miroir du monde*, mis en lumière par Gérard de Judoeis (de Jode); » nous louons le *Théâtre* du très diligent Ortelius; nous louons aussi les » œuvres des autres qui ne sont pas à mépriser; mais si tu rapportes tous

« ceux-ci à l'œuvre de Mercator, il sera
 « facile à tous, même à ceux peu versés
 « ès sciences, de juger que celui-ci les
 « surpasse de bien loin ». Dix ans plus
 tard, dans la sixième édition hollandienne,
 Henri Hondius (le fils de Josse), parlant
 de l'achèvement de l'Atlas, disait encore :
 « *Miracle du monde*, lequel
 « comme un orphelin ayant perdu ses
 « bons parents gémissait à cause de
 « son imperfection a été par ses labeurs
 « (de Josse Hondius) réduit à une œuvre
 « accomplie dans toutes ses parties...
 « Que l'Égypte se vante de son *Pto-*
 « *lémée*, l'Allemagne de son *Munstere*
 « (Sébastien de Munster), la France
 « de son *Belle-Forêt* (auteur aujourd'hui
 « ignoré, qui publia un ouvrage sur les
 « quatre parties du monde et traduisit
 « la description des Pays-Bas de Guic-
 « ciardini), l'Angleterre de *Camdene*
 « (Guillaume Camden), l'Espagne de
 « *Vasée* (Jean Vassée, né à Bruges, his-
 « torien très médiocre, mort à Séville),
 « l'Italie de son *Pline*, la Hollande ne
 « est leur plus inférieure et n'a pas moins
 « juste cause de se vanter de son
 « GRAND HONDIUS ! ».

L. Général Wauvermans.

Voir Gérard Mercator.

MERCHIER (*Guillaume*), ou MERCE-
 RUS, écrivain ecclésiastique, né à Ath,
 le 28 janvier 1572, mort à Louvain, le
 6 août 1639. Il était fils de Jean Mer-
 chier, qui fit souvent partie du magis-
 trat d'Ath, et de Marie Louchier. Après
 avoir fait ses humanités au collège de sa
 ville natale, Guillaume Merchier se
 rendit, à l'âge de dix-sept ans, à l'uni-
 versité de Louvain, et y étudia la philo-
 sophie au collège du Parc, où il fut troi-
 sième à la promotion de licence de 1590.
 Il passa ensuite au collège d'Adrien VI,
 et y suivit les cours de théologie de
 Thomas Stapleton, Jean de Lens et Jean
 Clarius, tout en s'adonnant à l'étude de
 l'hébreu et du grec. Appelé, vers 1597,
 à professer la philosophie au collège du
 Parc, et, en 1600, à celui du Faucon,
 il devint, trois ans plus tard, lecteur en
 théologie de l'abbaye de Sainte-Ger-
 trude de Louvain, en remplacement de

Jean Paludanus. Merchier prit le bonnet
 de docteur, peu de temps après, le
 13 septembre 1605. Enfin, le 27 sep-
 tembre 1611, il fut nommé à la chaire
 royale de scolastique en remplacement
 de son maître Clarius, et il occupa cet
 emploi jusqu'à sa mort. Successivement
 président du collège d'Houterle (1605),
 du Petit-Collège (1611) et de celui
 d'Adrien VI (1625), il était également
 doyen de la collégiale de Saint-Pierre,
 à Louvain (20 mars 1628), chanoine de
 la cathédrale de Bruges, et faisait partie,
 depuis 1614, de la régence de la
 faculté de théologie; en 1610 et en 1630,
 il fut élu recteur de l'université. Valère
 André représente Merchier comme un
 modèle de probité et de vertu, comme
 un savant versé dans toutes les sciences,
 et doué d'une mémoire qui faisait de
 lui une bibliothèque vivante. Ainsi que
 le fait remarquer Paquot, il est du moins
 surprenant qu'un homme pourvu de
 connaissances et de talents aussi rares et
 aussi variés en ait laissé si peu de
 traces dans le seul ouvrage qu'il ait
 publié : *Commentarius in tertiam partem*
sancti Thomæ Aquinatis, a questione 60,
de sacramentis, censuris, irregularitate,
indulgentiis, purgatorio, et extremo judi-
cio. Louvain, ve H. Hastenius, 1630 ;
 in-folio. Les Carnes d'Anvers conser-
 vaient jadis, en manuscrit, un commen-
 taire de Merchier sur la première partie
 de la Somme de saint Thomas.

Paul Bergmans

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain,
 1643), p. 329-330, copié par J.-Fr. Foppens, *Bi-*
bliotheca belgica (Bruxelles, 1739), t. I, p. 446.—
 Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire litté-*
raire des Pays-Bas (Louvain, 1763-1770), t. VII,
 p. 406-409. — Coomans, *Notices biographiques*
 (Gand, 1836), p. 43-45.

MERCHTEM (*Jean DE*), ou HENNEN
 VAN MERCHTENEN, comme il s'appelle
 lui-même dans l'unique poème qui nous
 a été conservé de cet historien braban-
 çon du xve siècle. Cette œuvre, retrou-
 vée par M^r Ferd. Vander Haeghen et
 acquise par la bibliothèque de l'univer-
 sité de Gand, est éditée dans les publi-
 cations de l'Académie royale flamande,
 par les soins de l'un de ses membres,

Mr Guido Gezelle. Le sujet en est la *Chronique de Brabant* depuis ses origines fabuleuses, que l'auteur fait remonter aux princes de Troie, jusqu'au règne du duc Antoine de Bourgogne en l'an de grâce 1414. La mauvaise copie qui nous en est parvenue est suivie d'un cahier écrit de la même main, et contenant des éphémérides en prose, relatives à l'histoire de Brabant et allant de 1288 à 1461. La dernière de ces éphémérides relate un fait local de ce village situé à mi-chemin entre Bruxelles et Termonde, sur la frontière du Brabant et de la Flandre, à savoir l'incendie allumé par les chauffeurs de ces temps troublés : *Item, int selve jaer was Merchtenen verberrent van den moerbranders*. On peut en conclure que le copiste, aussi bien que l'auteur, était originaire de cette commune; mais il n'en résulte nullement qu'ils en fussent seigneurs, comme le sire Henri de Merchtem de 1231 (voir les *Verslagen der Koninklijke Vlaamsche Academie* (t. VIII, p. 180), de même qu'il n'est pas exact non plus que son nom fût Henri, *Hennen* étant un diminutif de Jean (voir le *Vaderlandsch Museum*, de Serrure, t. Ier, p. 210). Quant au village dont il est question, *Merchtenen* est bien notre *Merchtem*, comme l'ancien *Sichene* est *Sichem*, car le vers où l'auteur se nomme rime avec *Jerusalem*.

La chronique de Jean de Merchtem est, comme toutes celles du moyen âge, écrite en vers de quatre pieds, au nombre de 4,479, rimant deux à deux, sauf le prologue, qui en a 47, divisé en quatrains coupés par trois rimes de la même consonance, sur le modèle *aabaabccbccdeedeed*. L'orthographe brabançonne de l'auteur se complique encore des déficiences d'un copiste des plus négligents, qui a mal compris ou omis plusieurs mots et même des vers entiers, et en a interverti d'autres, de manière à rendre souvent le texte inintelligible. Pour donner une idée de l'œuvre, transcrivons ici le prologue, où nous n'avons fait que redresser les erreurs de plume, comme nous le ferons dans les autres extraits; il fera connaître le style et le sujet du poème, en même temps que les révéla-

tions importantes faites par cette chronique inconnue et inédite jusqu'à nos jours.

Jhesus, Maria, salve!

Behouder alder werelt wijt,
Christus, Heere ghebenedijt,
Coeninck der eweger glorie,
Ic bidde u vriendelijc
Dat ghi mijn herte op desen tijt
Verlichten wilt, ende mijn memorie,
Ende mijn rude, plompe sinne
Soe ontpluiten, dat ic kinne
Slecht ende rut, dese hystorie
Te makene, naer noyale minne
Die ic drage te mer herten binnen
Toten vromen Brabantschen heeren
Die ute Troyen, der rijker waranden,
Ghesticht hebben alle die lande
Die men vint in dessijde der meere;
Ghelijc dat JACOP VAN MERLANT
Maecte in een buexken, dat ic vant
Ghedicht staen scoen ende cleer,
Welc boec es van cleender spacen,
Ende es geheten *Jacops Clarasien*.
(1) Daer hij inne verropenteert (2)
Alle leven der heeren rijne
Die oit in dessijder der marijne
Haer leven hebben geregeert
Sint Ector, die vrome prince fine,
Liet dat edel leven sine
In Troyen, als hij scoen vercleert :
Ende hoe Brabant creech sinen name
Nae den hoeghen ridder Breboen,
Die doer der wilder Moesen stroom
Volchde een swane van scoener gedaene
Tot Nyemaghen, daer hij een maget scoene
Vant, die hem die keysercroene
Ghaf, die was al sonder blame.
Haer broeder hiet Julius Cesaer,
Ende was die yerste, dat was waer,
Die in Roeme noet keiser was.
Nu biddic der Maget, daer al claer
Die Goethe in daelde, ende daernaer
Moeder ende Maget ghenas,
Dat zij haeren weerden Soene
Wil bidden dat Hij die heeren vrome
Bringhe int hemelsch palas,
Die de rike warande scone
In hoegher aert, als prince coene,
Gheregeert hebben, sonder scande,
Metten ridderliken brande.
Recht voer Christus, Ons Heeren geboert
Xle jaer, ende daertoe voert
Omtrent . XLIX . jaer.
Vloe ut Troyen, des sijt waer, etc.
(Vers 1-34, fo 1 et vo).

Cet extrait suffit pour ranger notre chroniqueur nouveau dans l'école historique et didactique de Maerlant, à la suite de ses célèbres disciples et imita-

(1) L'ordre des vers 21 et 22 est interverti dans le manuscrit; nous le rétablissons d'après le sens du texte et le système des rimes. Pour que cet ordre fût régulier, il faudrait ici encore deux vers, rimant en *astien*, qui ont peut-être été omis.

(2) Ce mot signifie, d'après Oudemans, *verrepen, verroeren, in beweging brengen* = énumérer.

teurs, Velthem, Stoke, Heelu, Boendale, et les continuateurs des *Brabantsche Yeesten*. Il semble même le connaître plus spécialement, puisque, non seulement il cite à diverses reprises son *Spiegel Historiaal* (folios 2, 2 v°, 49, 49 v°, 52), mais lui attribue, en outre, la paternité de deux ouvrages, dont l'un nous était totalement inconnu, tandis que l'autre, dans ses diverses rédactions, ne révèle pas le nom de son auteur. Le premier, *Jacobs Claracien*, ou les *Eclaircissements de Jacques*, paraît avoir été, d'après les allusions qu'il y fait et les extraits qu'il en donne, un petit traité contenant le récit fabuleux des origines brabançonnnes, avec l'explication du nom des villes d'après ces événements chimériques. C'est ainsi qu'il raconte les aventures de Charles, descendant des princes de Troie, avec Swane, fille de l'empereur d'Orient, laquelle, fuyant avec son ravisseur un père barbare, arrive, enceinte, aux *Seven Tommen*, près de Louvain, dans une vallée où elle est recueillie par deux jeunes filles :

D'een *Beerte* ende d'ander *Lefde* hiet;
Ende van hem beiden, verstaet mij wale,
Es comen *Berthem* ende *Leefdale*.
(V. 287-289, fo 3).

Après qu'elle eut donné le jour à un fils, Jules César, et à une fille, Swane, l'empereur envoie pour la rechercher son fils Octavien; l'un des chevaliers de de celui-ci, *Brabon*, ayant poursuivi un cygne dans les forêts du Hainaut, près de Valenciennes, s'arrête dans une vallée :

..... ende die valeyce heet
Valenschine, dat's *Swanendale*
In Dietsche, verstaet mij wale;
(V. 321-323, fo 4 v°),

combat et tue le géant Druon, près de l'Escaut, à Anvers :

Ten felle rapasse, hoert mij verclaren,
Dat *Antwerpen* es geheten,
Want menich mensche sekerleke
Heeft daer *geworpen lijf* ende *hant*;
(V. 513-516, fo 7),

et finit par épouser la belle Swane, et donner son nom à son pays, le Brabant :

Hoe *Brabo*en heere in *Brabant* wert.
(V. 596, fo 8).

Les étymologies de Louvain (*Loeven-ten gheloeve*, v. 637 et suiv., 706), d'après une promesse qu'il y fit, et d'Arschot (*Aerschot*, v. 667 et suiv.) du nom d'un aigle tué par le jeune Jules César, et pris par lui comme armes de l'Empire romain,

Ende *scoet* den *aer*, die jonghelinc rijc,
(V. 673, fo 9),

sont dans le même genre, et formellement attribuées à Maerlant :

Als men *scoen* ende *cleer* mach sien
In de *Clerasie* van *Jacoppe*.
(V. 694-692, fo 9).

Ce titre et même ce mot de *Clerasie* ne se rencontrent point dans la langue de Maerlant et de ses imitateurs des XIII^e et XIV^e siècles, bien qu'ils se trouvent en germe dans une expression du premier, que mentionne son *Spiegel Historiaal* (3^e partie, liv. VIII, chap. 11, vers 35 : p. 73 du t. III de l'édition de MM. De Vries et Verwijs; Leyde, 1859) :

Alsoe u die *jeeste* hiernaer
Tellen ende maken *claer*.

D'autre part, les jeux de mots sur ces étymologies ne se retrouvent pas dans cet ouvrage, où Maerlant traite bien plus sérieusement les origines et histoires brabançonnnes qu'il ajoute au texte de Vincent de Beauvais. (*Ibid.*, livre VII, chapitre 56 et 57, t. III, p. 53-55).

C'est dans le même esprit qu'est conçu le second poème que notre chroniqueur attribue au père des poètes flamands, à savoir le poème des Neuf Preux (*De Negen Besten*, déjà connu par divers fragments : celui d'Amsterdam, publié en 1844 par MM. De Vries (*Nieuwe Werken der Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde te Leiden*, t. VI, p. 154-156), et celui de Combours, publié en 1866 par Kaussler (*Altniederlaendische Gedichten*, t. III, p. 141), et dont nous publions des textes entièrement nouveaux avec notes, d'après des manuscrits de Bruxelles et de La Haye, dans nos *Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, p. 596-635).

Voici comment Hennen van Merch-

tenen en accorde la paternité à Maerlant :

Lecht al te hoepe die princen vrome
Die lefden sint Troyen was gevelt,
Jae, die gehat in hoerenghewelt
Hebben lant in desside der marine,
Ende leest den *Spiegel*, ende groet ende
Die *corniken* van allen landen, [cleine
Ende bint te hoepe in enen bande
Al die geborte ende al die daden
Van allen heeren, van grade te grade
Nederdalende tote nu;
Soe seldi vinden, dat sech ic u,
Meer vromer daden ende edelheden
Uut Brabant comen, dats waerhede,
Dan uut allen kersten rijke;
Als JACOB VAN MERLANT clerlike
Wel betuycht in sijnder wisen
Daer men hem *IX die Besten* prisen
Hoert van der werelt, in wetten drye :
Van *Ectoren* den yersten, geloves mye,
Es Brabant comen, ende die wapine;
Ende *Julius Cesaer*, die keizer fine,
Die yerst keyser van Roeme was,
Was Karels sone, sijt seker das,
Ende Swane, voere Christus geboort;
Ende van den III kerstenen princen voert
Waeren die II, sij u verclaert,
Comen uten Brabantschen boegaert,
Dat was *Karel* ende *Godefroit*
Van *Boloen*; merct dan bloet
Ocht Brabant wel edel mach sijn,
Dat vonden III besten kerstijn,
Die noch peert reden och spien sporen,
Die II uut Brabant sijn geboren;
Dies maecht wel heten een bogairt.
(V. 4038-74, fo 48 vo).

S'il est peut-être vrai de dire que la facture et l'esprit de ce poème de huit cents vers sont ceux de Jacques van Maerlant, il importe toutefois de remarquer qu'il a traité d'une manière toute différente l'expédition de Jules César en Flandre et en Bretagne (voir *Spieghel Historiaal*, 1^{re} partie, liv. VI, chap. 3 et 4 : édition De Vries et Verwijs, t. I^{er}, p. 240). D'autre part, il ne faut pas oublier que cette attribution n'est faite que par un auteur écrivant plus d'un siècle après lui, et qu'elle ne se trouve point dans ses élèves ou continuateurs immédiats, par exemple chez Boendale, qui parle de ce poème dans son *Leeken Spieghel* (liv. II, chap. 15, édition De Vries, t. II, p. 97), et paraît même n'en pas connaître l'auteur :

Mi wondert hoe dat coomt
Daer men drie die beste heidenen noomt
Dat men ..., etc.

La suite de la chronique de Jean de Merchtem relate les destinées du Brabant sous ses trois dynasties, en commençant par celle des Mérovingiens, dont

les Carolingiens descendent par les femmes, et en continuant par la Maison de Louvain, qui était également une ligne féminine de la dernière. Il se borne, en général, à une sèche énumération de faits et de dates et à une scrupuleuse description des armoiries de ces princes depuis les temps les plus reculés. Mais l'intérêt s'accroît et les épisodes se succèdent à partir des véritables ducs brabançons, les trois Godefroid du XIII^e siècle, les trois Henri du XIII^e, les trois Jean du XIII^e jusqu'au milieu du XIV^e siècle. C'est ainsi qu'il décrit longuement (v. 1442-1820), les aventures de Godefroid le Barbu en Thuringe, ses fiançailles, ses exploits dans les tournois et la vengeance qu'on veut tirer de lui en l'envoyant, muni d'une lettre semblable à celle d'Urias ou du Renard au Bélier, pour le faire tuer par les chafourniers de la forêt, ruse grossière dont est victime l'auteur lui-même dans son impatience. Cet épisode tragique a été reproduit souvent au moyen âge (voir la *Vie de sainte Elisabeth* : Raps, *Leven van den Heiligen vader Franciscus*, etc. Bruxelles, 1862, p. 316 et suiv.), et traité par Schiller dans son *Gang zum Eisenhammer*, traduit par Tollens, *De Boodschap naar de ijzersmelterij*, et revit dans nos livres populaires, sous le titre : *le Bon Fridolin et le Méchant Thierry* (*Journal der Kinderen*. Roeselare, 1836; p. 38), ou a été utilisé par nos romanciers (*Geeraerd den Duyvel* dans le *Wegwyzer der stad Gent* (1836), p. 87-96. C'est encore ainsi qu'il raconte longuement, et tout autrement que le poème connu, la fameuse *Guerre de Grimberghe*, et qu'à cette occasion il décrit, en une scène magnifique, l'entrevue du jeune duc de Brabant Godefroid III avec son oncle, le comte de Flandre, qui veut abuser de sa jeunesse et de sa faiblesse en lui faisant prêter serment de fidélité à Gand (v. 2398 à 2436, fol. 30 v^o à 31). C'est aussi en termes tout différents de ceux de Heelu ou de Boendale dans les *Brabantsche Yeesten* qu'il traite la *Guerre de Woevinghe*, l'expédition de Jean I^{er} à Paris, pour confondre le traître Pierre de

la Brosse, et sa mort au tournoi (*Tafelronde*) de Bar; les difficultés de Jean II avec les communes, ses privilèges aux sept lignages de Bruxelles, sa guerre contre le seigneur Van Eechoute de Malines, et la concession des armoiries de ce dernier aux pelletiers de Bruxelles qui l'avaient vaincu; ses guerres et celle de son successeur, Jean III, sur la Meuse et le Rhin, et l'aventure arrivée à celui-ci dans une abbaye, près de Cologne, où il échappe à ses ennemis en ferrant son cheval à l'envers pour fuir, après un coup d'audace; épisode attribué plus tard au fameux prophète flamand du même siècle, *Jan Aneseus, de Smet van Huysse*. Mais c'est surtout le règne de Jeanne et de Wenceslas en Brabant qui excite sa verve poétique. Les guerres de Flandre et de Liège ainsi que la mort du duc donnent lieu aux panégyriques les plus ronnflants, aux éloges les plus lamenables, aux expansions les plus déliantes pour son pays :

O Brabant, edelen rosengaert,
Weerde foreest van sueten guere
(V. 3372 suiv., fo 41)

O Bruessel, edel roese rijn,
Roet ghelijc den vermelloene
(V. 3575-76, fo 43)

...Bruessel, rijke pryl van Troien
(V. 3582, fo vo)

...Stat van reynen seden (V. 3585, *ibid.*)

s'écrit-il, dans ses vers enthousiastes, à propos de la mort de Wenceslas de Brabant; plus tard, à l'occasion des noces du duc Antoine de Bourgogne avec Elisabeth de Gorlitz, en 1406, il compose en l'honneur de ce « verger » incomparable du « Brabant » un long poème allégorique de cinq cent soixante-trois vers (3853-4215, fol. 46 à 51), dont les neuf parties commencent par chacune des lettres de ce nom magique en latin, qui désignent les qualités de sa chère BRABANCIA : *Beata, Regalis, Antiqua, Bona, Audax, Nobilis, Canis, Justicia, Agnus*. Tous ces attributs se retrouvent, d'après lui, dans ses origines troyennes et carolingiennes, dans le grand nombre de ses saints, de ses rois, de ses preux, dans la fertilité de son sol, dans la beauté du sang de ses

habitants, dans leur fidélité à leurs princes. Il arrive ainsi, après une ardente prière à Dieu pour le repos de l'âme de tous les ducs mentionnés dans le *Spiegel* et la *Cornike* (v. 4225, fo 51), à nous donner quelques renseignements sur sa personne, à propos des souverains qu'il a connus. Il rappelle, à l'occasion des fêtes du mariage d'Antoine de Bourgogne, nommé gouverneur du Brabant en 1406, la grand'tante du duc, la bonne Jeanne de Brabant, qu'il avait vue souvent sur la Grand'Place du marché à Bruxelles et qui, morte en cette année, ressuscite, pour ainsi parler, en la nouvelle souveraine :

Want ic hebbe selve de vrouwe wijs
Ghesien te Bruessel met minen oeghen
Met haeren ridders ende knechten hoeghen
Op die Merct menichverf comen,
Omdat die edel weerde bloeme
Die heeren die laghen in partien
Te peyse woude bringhen...
(V. 3733-39, fo 45).

Il souhaite aux jeunes époux de suivre son exemple et celui de ses valeureux ancêtres, qui, à l'aide de leurs nobles et de leurs communes, ont vaincu tous leurs ennemis et surtout les Infidèles. Il engage notamment le duc à faire écrire leur histoire et à l'en charger, car il est ardent patriote, mais pauvre; il n'a pas de quoi payer son encre et son papier; il s'exalte à l'idée de ce projet grandiose, qui réjouirait maint cœur brabançon :

Ik woude, ic mochte alsoe langhe leven
Dat ic vonde selken Brabantsoene
Die tleven der vrome hertoghen coene
Minde ghelijc dat ic douwe,
Ende mij dan betalen woude
Inc, cost ende papier!
Ic soudem tleven der heeren fier,
Beide van Kersten ende Sarresine,
Dichten in schoene, vraye rijme,
Die sij in haer edel leven
Sint Ectors van Troien tijt bedreven
Hebben in den Brabantschen aert.
Soe soude der werelt gheopenbaert
Worden den hoegen, verborgen scat
Die nu onder die voeten plat
Leet, vertorden ende verspleten,
Ende nu ghesockelt ende ongemeten
Leet in menegerande partie,
Ghelijc dat elc, geloves mye,
Heeft gedicht alsoe hijt vant.
(V. 4228-47, fo 51).

Mais il désespère de pouvoir exécuter son grandiose projet; ce qui lui manque malheureusement, ce sont les ronds de-

niers, ce qui le fait ressembler au lièvre qui mange toujours son blé en herbe :

Eylacen, neen ic! maer daer't aen
Ghebrecht, dat doen ronde penninge,
Want, wat ic scrive, dicte ocht winne,
Ic slechte den hase in mijn doen,
Die altoes eet sijn coren groen
(V. 4266-70, fo 51 vo).

Il a cependant confiance en Dieu et dans le duc, et après avoir longuement blasonné ses armoiries et celles de son illustre épouse, « afin que l'on puisse « plus tard connaître son nom et ses « ancêtres » (seize vers pour le duc : 4368-83, fol. 52, vo), vingt-cinq pour la duchesse (4402-26, fol. 53), il le supplie de lui confier ce travail, qu'il fera par « pur amour » :

Nu willet in danke, prins hoech van namen,
Nemen dat ic, rudaris, plomp,
My onderwinde den hoeghen tronc
Te stellen in vrayen rijme;
Uut pueren minne, heere mine,
Doe ic't, ende anders niet
(V. 4443-50, fo 54 vo).

Et, après lui avoir souhaité un héritier de sa race, il termine ainsi par une prière à Notre-Seigneur Jésus-Christ :

Dies biddie Hem oetmoedelijc
Ende dat ghij suete Hemelrijc,
Als ghij niet langer leven muegt
Met uwer vrouwen, der jonger juegt
Besitten moet hoeghe Jherusalem!
Dies bit *Hennen van Merchtenen*
Int jaer Ons Heeren Duust vier hondert
Ende veertien, wies dat wonderd.
In Meerte, die tiende calende,
Soe makes *Hennen* een eynde,
Die Gode bit doer sijn oetmoet
Dat Hij om niet sijn weerde bloet
Om sinen wille niet hebbe gestort,
Maer onnem selker rouwen inde, als hem cort
Adem ende leven, dat die Viant
Verliesen moet, daer hem nae lanct;
Ende oec alle dieghene mede
Die't hoeren lesen in genuechlechede,
Ende spreect den dichter daerna,
Dies bit hy u, een Ave Maria.
(V. 4460-79, fo 54 vo à 55).

C'est donc au mois de mars 1414 que Jean de Merchtem a terminé sa chronique. Ses souhaits ne se réalisèrent point, Antoine de Brabant étant mort peu après, le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt.

Tels sont les seuls renseignements que nous possédons sur la personnalité de notre chroniqueur. En attendant que des découvertes nouvelles nous fassent connaître de plus amples détails, ses

tirades obséquieuses et la méticuleuse description de toutes les armoiries, depuis les princes troyens jusqu'aux derniers ducs brabançons, permettent de reconnaître en lui un héraut ou roi d'armes, comme *Ghelre* ou *Beyeren*, originaire du village de Merchtem, et qui vivait à la cour de Bruxelles à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle.

Nous avons dit que la chronique de Jean de Merchtem est restée inconnue jusqu'à l'heureuse découverte faite par Mr Ferd. Vander Haeghen en 1894. Certaines parties en étaient cependant connues et publiées d'après d'autres manuscrits. Dès 1836, J.-F. Willems imprimait dans sa *Rymkronyk* de Jean van Heelou, l'épisode de Jean Ier à Paris et l'histoire de Pierre de la Brosse (in-4^o de la Commission royale d'Histoire, p. 346), d'après un manuscrit de Tongerlo du xv^e siècle, folio 6 (*Ibid.*, p. xxvii). Cette annexe des *Brabantsche Yeesten* porte pour titre : *Dit es van den yersten hertoghe Jan van Brabant, maer die cornike en houden's niet*, et le récit correspond aux vers 2879 à 2952 de notre chroniqueur (fol. 35 à 36). Il en est de même des vers 3235 à 3300 (fol. 39), reproduits en 1839, d'après le même manuscrit, par Willems, dans les *Brabantsche Yeesten* (même collection, t. I, p. 603 à 604) sous le titre : *Hoe die derde hertoghe Jan hoirde der seventhien iantsheeren raedt ende offerde vore, maer die cronike en houden's niet*. Il en résulte que les continuateurs et copistes des *Brabantsche Yeesten* ont connu la chronique de notre poète, dont ils ont détaché des épisodes pour compléter leur histoire du Brabant. D'autre part, l'auteur de l'*Alder Excellentste Cronike van Brabant, Vlaenderen, etc.*, publiée à Anvers, en 1497, 1518 et 1530, et rédigée en prose, citant les sources qu'il a consultées depuis la Bible jusqu'aux chroniques de Jean de Clerk et de maître Pierre Vander Heyden, les *Brabantsche Yeesten*, dit avoir puisé *uter Declaratien van Jacob van Merlant*, et résume non seulement les deux épisodes mentionnés ci-dessus, mais presque toute

la chronique de Jean de Merchtem. Il est donc probable que le compositeur de l'*Alder Excellentste Cronike* était en possession d'une copie de l'œuvre de notre auteur, et peut-être du texte original de Maerlant lui-même. Ces variantes, ces extraits et ces renseignements qui nous ont été communiqués par notre confrère, M^r Guido Gezelle, serviront à rétablir le texte véritable de la chronique de Jean de Merchtem et à élucider la question de l'authenticité de l'œuvre nouvelle attribuée par lui au « père des poètes flamands ».

Napoléon de Pauw.

MERCIER (Guillaume). Voir **MERCHIER** (Guillaume).

MERCKAERT (Jean), poète dramatique flamand, florissait au XVIII^e siècle. Il était directeur de la confrérie de Saint-Adrien, à Grammont, et composa pour cette association un drame religieux en vers, intitulé : *De Verryssenisse van onsen Saligmaeker Jesus Christus, getrocken uyt de vier Evangelisten ende de H. vaders*. Audenarde, P.-J. Vereecken, s. d.; petit in-8°, 52 pages.

Paul Bergmans.

Catalogue Serrure (1873), n° 3023. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde* (nouv. éd.), p. 509.

MERCKX (Maurice - Ignace - Marie - Joseph **DE**), homme de guerre, né à Bruxelles, le 16 février 1781 et mort dans cette ville, le 16 août 1856. Il était l'aîné de quatre frères qui tous servirent l'Autriche; il s'ennrôla comme cadet au régiment des uhlans du comte de Merveld, le 17 septembre 1800. Un mois après il était caporal, et maréchal des logis le 22 novembre suivant. Ayant eu l'occasion de se distinguer à Hohenlinden, sous les yeux de l'archiduc Jean, il obtint le brevet de sous-lieutenant sur le champ de bataille, le 18 décembre 1800; puis fut successivement promu lieutenant, le 21 août 1804; capitaine, le 16 février 1809, et chef d'escadron sept mois après. De Merckx fit toutes les campagnes de la période

1800-1814, et à chacune d'elles il se distingua par sa valeur et son intrépidité. Les nombreuses blessures qu'il reçut en font foi. Admis dans l'armée des Pays-Bas, le 18 septembre 1814, comme major au régiment des carabiniers n° 2, il se distingua si noblement à Waterloo que sa belle conduite lui valut, dès le 2 septembre 1815, et le grade de lieutenant-colonel et la croix de l'ordre de Guillaume. Promu colonel en 1825, il prit le commandement du corps dans lequel il avait brillé, et qui était devenu régiment de cuirassiers.

En 1830, de Merckx déposa le commandement qu'il exerçait en Hollande pour rentrer au pays natal. Un arrêté du régent, daté du 3 avril 1831, le nomma général-major et membre de la haute cour militaire, et le roi Léopold I^{er} lui témoigna sa haute estime et sa confiance en le désignant, au mois d'août 1831, comme ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin, où il fut accueilli avec une faveur marquée. En décembre 1832, il revint — sur sa demande — en Belgique et reprit ses fonctions à la haute cour. Elevé au grade de lieutenant général, le 20 juillet 1841, avec continuation de ses fonctions, il fut successivement créé dans l'ordre de Léopold : chevalier, le 6 février 1834; officier, le 21 juillet 1839, et commandeur, le 25 mars 1849, après avoir été admis à la pension de retraite, le 27 mai 1845.

Général Frédéric Bernaert.

La Matricule des officiers. — *L'Annuaire militaire* de 1837. — *Le Moniteur belge* de 1837. — De la Royère, *Le Panthéon militaire*, 1880.

MERCURIAN (Evrard), général des jésuites, né en 1514 ou 1515, au village de Marcourt, chef-lieu du comté de Montaignu, diocèse de Liège (actuellement canton de Laroche, province de Luxembourg), mort à Rome, le 1^{er} août 1580. Quelques-uns de ses biographes ont placé sa naissance en 1513, en 1520 ou même en 1523. Toutes ces dates sont fausses, puisque, d'après les sources les autorisées, le P. Evrard mourut dans la soixante-sixième année de son âge. Il nous reste peu de détails sur sa famille.

Le nom de *Mercurianus* n'est probablement pas un nom patronymique, mais une simple épithète ajoutée, suivant l'usage du temps, au nom de baptême, et servant à rappeler le lieu d'origine. Les recherches faites dans les archives, et notamment dans le premier registre aux réalisations de la haute cour de Marcourt (1482-1555), sont restées sans grand résultat. Aucun acte de ce registre ne semble se rapporter à notre Evrard. Pourtant, si l'on tient compte de l'hérédité des noms de baptême dans les familles d'autrefois, il faudra noter les noms d'Evrard d'Auve et d'Evrard de Jupielle (Jupille, à un quart de lieue de Marcourt), qui s'y rencontrent plusieurs fois. Il y a aussi un Henri de Jupielle, échevin de Marcourt en 1506. Evrard Mercurian était peut-être leur parent.

On le mit assez tard aux études. Il les commença à Liège, chez les Hiéronymites. Nous lisons dans la plupart de ses biographies qu'il passa de là à l'université de Louvain, et qu'il y prit le degré de maître ès arts en 1544. On pourrait douter de l'exactitude de ce renseignement, car c'est en vain qu'on cherche son nom sur la liste des promotions à la faculté des arts de Louvain (*Analectes pour servir à l'histoire eccl. de la Belgique*, t. III). Après ses études, un chanoine de Liège, Huet, le prit sous sa protection. Charmé de ses talents et de sa vertu, il songea bientôt à lui procurer un canonicat. Evrard préféra aux dignités ecclésiastiques les travaux du saint ministère, et accepta une cure dans un village nommé par les historiens Voët, et qu'on croit être Waillet, près de Marche. Ce fut sans grand succès, à ce qu'il semble, qu'il épuisa auprès de ses paroissiens toutes les ressources d'un zèle tour à tour austère et aimable. Cette circonstance contribua, sans doute, à mûrir le dessein qu'il avait formé d'embrasser la vie religieuse. Entraîné par les exemples du bienheureux Pierre Lefèvre et du Père Strada, il se décida à entrer dans la Compagnie de Jésus; et, pour se soustraire à l'opposition de ses parents, il partit à leur insu pour Paris. C'est là qu'il fut reçu dans la Compagnie le 8 sep-

tembre 1548 (et non pas en 1540) par le P. J.-B. Viola, supérieur de la petite communauté établie au collège des Lombards. Il suivit à l'université les cours de théologie, tout en consacrant ses loisirs aux œuvres de zèle. Dès lors, on le vit montrer dans la direction des consciences cette prudence et ce tact remarquable qui le distinguèrent dans la suite; désormais le succès était assuré à sa parole. Parmi les jeunes gens qu'il attira à la Compagnie, il faut citer Olivier Manar, de Douai, le disciple favori auquel il confia plus tard les postes les plus importants, et dont la reconnaissante affection nous a valu la précieuse biographie, qui est la meilleure source de l'histoire du P. Evrard.

Lorsque, en 1551, la guerre éclata entre Charles-Quint et Henri II, les sujets de l'empereur se virent contraints de quitter la France. Mercurian, avec plusieurs autres pères, fut envoyé à Rome, où saint Ignace le reçut à bras ouverts. Le saint fondateur le nomma aussitôt vice-préposé de la maison professe. Au mois de juin de l'année suivante, il l'envoie à Pérouse fonder, à la demande du cardinal Corneus, un collège de la Compagnie. Les fatigues et les privations qu'entraîne d'ordinaire l'établissement d'une nouvelle maison, eurent bientôt ruiné la santé du P. Evrard. Sur l'ordre de Laynez, alors vicaire général de la Compagnie, il abandonna aux mains du P. Vinck, son compatriote, l'administration du collège de Pérouse, et, au commencement de 1557, il reprit le chemin de son pays natal, avec le titre de commissaire de la province rhénobelge.

A son arrivée dans le pays, la Compagnie y comptait à peine trois maisons : Cologne, Louvain et Tournai. Sept ans plus tard, elle avait fait tant de progrès que la création d'une nouvelle circonscription administrative devenait nécessaire. Au mois d'octobre 1564, la province rhénane fut séparée de la province belge et confiée à la direction du Père Vinck nommé plus haut. L'essor donné par Mercurian à ces provinces naissantes pendant la période la plus trou-

blée de notre histoire, rend un éclatant hommage à ses talents d'administrateur. Ses grandes qualités furent appréciées par les personnages les plus illustres d'alors. Marguerite de Parme avait en lui une confiance singulière : souvent elle l'appelait auprès d'elle pour le consulter sur les affaires qui intéressaient la religion. Parmi les grands seigneurs sur lesquels il exerça une heureuse influence, on cite particulièrement Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, prélat mondain, dont il fit, par ses exhortations et ses conseils, un évêque modèle. Le fameux marquis Jean de Berghes lui avait également voué une sincère amitié. Un jour, le P. Evrard se présenta à son hôtel pendant un banquet où assistaient plusieurs gentilshommes. Aussitôt le marquis ordonna de l'introduire dans la salle du festin et le fit asseoir à ses côtés. Pendant le repas, la conversation tomba sur les réformés. Quelques seigneurs affectaient de trouver à plusieurs d'entre eux les plus belles qualités. On louait le patriotisme de l'un, la modération de l'autre ; dans un troisième, sa générosité pour les pauvres et les malheureux. Tout à coup, le marquis s'adressant à Mercurian : « Et vous, mon Père », dit-il, « qu'en dites-vous ? » « Que pensez-vous de ces hommes ? » — « Seigneur », répondit Evrard, « je vais le dire en un mot : les gens qui ont les jambes de travers ont besoin d'un long manteau pour couvrir leur difformité ». Le marquis sourit, et promenant ses regards sur les convives : « Mon Père », dit-il, « vous avez parfaitement raison ». Une fidélité constante aux leçons du P. Evrard eût sans doute détourné le malheureux marquis de cette conduite équivoque qui fut la cause de sa disgrâce et de sa mort. Mercurian en effet ne se faisait aucune illusion sur les agissements des hérétiques, et les conséquences qu'amènerait la connivence d'un bon nombre de seigneurs. Il confia à ses amis ses sombres prévisions, que les excès des iconoclastes et les événements postérieurs vérifièrent à la lettre.

En 1562, Pie IV voulut envoyer Mer-

curian auprès de Marie Stuart. Le Père Nicolas de Gouda, d'abord chargé de cette mission, était tombé malade. Deux brefs relatifs à ce projet nous ont été conservés. Le premier, daté du 3 juin, est adressé à la reine d'Ecosse : c'est une lettre de recommandation. Le second, du 4 juin, donne à Mercurian les pouvoirs dont le P. Nicolas avait été investi. Ce dernier se rétablit à temps pour s'acquitter de son mandat en personne (voir *Synopsis actorum S. Sedis in causa Soc. Jesu*, 1540-1605. Florentiæ, 1887; in-8°, p. 28-29).

Jacques Laynez, second général de la Compagnie, étant venu à mourir (1565), le P. Evrard, en sa qualité de provincial, se rendit à Rome pour prendre part à l'élection d'un nouveau chef de l'ordre. Le choix de l'assemblée tomba sur François de Borja. Parmi les assesseurs ou conseillers ordinaires que, suivant les constitutions, elle donna au nouvel élu, se trouva Mercurian, avec le titre d'assistant pour les provinces du Nord. En même temps, l'office de vice-préposé de la maison professe lui était confié par S. François de Borja. Le 2 octobre 1568, il préside au nom de ce dernier la première « congrégation des procureurs » ou députés des provinces ; l'année suivante, 1569, il est envoyé en France avec la charge de visiteur et déploie dans cette délicate mission une prudence et une modération comparables, disait-on, à celles d'Ignace.

Lorsque la troisième congrégation générale se réunit pour donner un successeur à S. François de Borja, mort le 1er octobre 1582, les suffrages des électeurs se portèrent sur Evrard Mercurian. Il fut élu général de la Compagnie le 22 avril 1573. Ce choix fut hautement approuvé par le pape Grégoire XIII, qui, peu de jours auparavant, avait exprimé la crainte de voir la charge de général de la Compagnie devenir l'apanage exclusif de l'Espagne. Les trois premiers généraux, prédécesseurs d'Evrard, appartenaient à cette nation.

Nous laissons aux historiens de la

Compagnie le soin de raconter l'administration du nouveau général et les accroissements que prirent sous son impulsion les grandes œuvres, et surtout les missions de l'ordre. Parmi les faits remarquables qui signalèrent son généralat, nous citerons surtout la fondation définitive du collège romain et celle du collège hongrois; l'envoi de nombreux missionnaires dans les Indes orientales; la mission de Chine confiée au célèbre Matthieu Ricci; l'établissement de la mission d'Angleterre; la première mission chez les Maronites; l'introduction de la Compagnie en Transylvanie et en Suisse, etc., etc.

L'administration du P. Evrard ne dura que sept ans. Au mois de juillet 1580, il se sentit pris d'une fièvre violente. Aussitôt il se disposa à la mort, et le 1^{er} août, il rendit saintement son âme à Dieu.

Les travaux du saint ministère, les soucis qu'entraînent les nouvelles fondations, les détails accablants d'une grande administration remplirent toute la carrière du P. Evrard, et lui laissèrent peu de loisirs pour les travaux littéraires. Aussi est-on étonné de lui trouver dans certains recueils biographiques le titre d'historien. Les écrits qui nous restent de lui se rapportent tous aux diverses charges qu'il remplit durant sa vie religieuse. En voici la liste :

1. Mémoire au magistrat de Louvain sur l'érection d'un collège en cette ville. (O. Manar, *De Rebus S. J.*, p. 14-18).
- 2. *Exhortatio habita in fine tertie congregationis generalis, die 16 Junii, a. 1573.* (Manar, *De vita et moribus Everardi Mercuriani*, p. 71-87). — 3. *Monita ad rectam gubernationem (Epist. præpos. gen. S. J. Antverp., 1635, p. 72-78).*
- Un autre texte *ex hispanico* dans Manar, *De Vita*, etc., p. 64-70). — 4. Lettre à Hermann Tyräus. Rome, 16 février, 1574 (Reiffenberg, *Hist. Soc. Jesu ad Rhenum inferiorem*, p. 135).
- 5. Lettre aux supérieurs de la Compagnie en Espagne pour leur recommander le P. Ribadeneira. Rome, 13 juin, 1574. (Alcazar, *Hist. de la prov. de Toledo*, p. 450). — 6. *Exhortatio habita in col-*

legio Romanodie 2 Augusti 1574 (Manar, *De Vita*, etc., p. 74-87). — 7. *Ermanung unsers ehrwürdigen Vatters Euerhardi der Gesellschaft Jesu Generals an die Vätter und Brüder in Römischen Collegio gethon...* (1575) dans *Sendtbriefff und Ermanschrift der Ehrv. Vättem...*, Mayence, 1576, p. 57-82). — 8. Lettre à l'occasion de la mort de saint François de Borgia, 3 octobre 1572 (à l'archevêché de Malines, *Elogia generalium*). — 9. Lettre au P. Jacques Fitz Morris, 28 Juni, 1578. (Hogan, *Hibernia Ignatiana*, t. I^{er}, p. 24.) — 10. Lettre au P. Mettam, 4 mai 1579. (Foley, *Records of the English Province*, t. II, p. 610). — 11. Lettre, 24 juin 1579 (Boëro, *Vita del P. Salmeron*, p. 148-149). — On doit encore à Mercurian la première édition des *Regulæ Societatis Jesu* : elle parut l'année de sa mort, 1580. Ce qu'on a pris pour des éditions antérieures de ce recueil tant de fois réimprimé n'est qu'une ébauche des règles. Il est à noter qu'en 1582, Claude Aquaviva, profitant des remarques qu'on lui avait présentées sur le travail de son prédécesseur, y fit quelques modifications. Ce fut lui qui donna l'édition désormais définitive des *Regulæ*.

Hipp. Delehaye, S. J.

Oliverii Manarei, *De vita et moribus Everardi Mercuriani commentarius* (Bruxelles, 1882). Cfr. D'Oultreman, *Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus* (1623), p. 79-82. — Ol. Manarei, *De rebus Soc. Jesu* (Florence, 1886). — Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, pars I (Ignatius). — Sacchini, *id.*, pars II (Laynez); *id.*, pars III (Borgia); *id.*, pars IV (Mercurianus). — Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, art. Loyola et Mercurian. — N. Galeotti, *Imagines præpositorum Soc. Jesu*, 3^e éd. (Rome, 1738). — H.-P. Vander Speeten, *Le P. Everard Mercurian*, dans les *Précis historiques*, t. XXII (1873), p. 477-484, 513-517, 525-529. — C. J. P., *Notice sur le P. Mercurian*, dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, t. XXIII (1856-57), p. 217-223, 331-333, 380-386. — On trouvera de courtes notices, en général peu exactes, sur Mercurian, dans Neyen, *Biographie luxembourgeoise*; Marc. De la Garde, *Notices sur les Luxembourgeois célèbres*; dans Fisen, Moreri, Calmet, Feller, Delvenne, ainsi que dans les ouvrages consacrés aux hommes illustres de la Compagnie de Jésus, comme Nadasi, *Annus sanctus*, Patrignani, *Menologio*, etc. — A consulter aussi sur certains épisodes du généralat de Mercurian des travaux spéciaux, comme J.-M. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris au XVI^e siècle* (Paris, 1856). — *Première mission chez les Maronites*, dans les *Précis historiques*, t. IX (1860), p. 437-454.

MERCX (*Pierre-Paul*), architecte et ingénieur bruxellois, mort en 1685. Le nom de ce personnage se rencontre parfois dans les écrits du XVII^e siècle, mais sans avoir acquis de notoriété. On ne sait, par exemple, ni l'époque, ni le lieu de sa naissance. Vers 1640, on le signale comme un élève de l'architecte Francquart; il s'occupe déjà alors des travaux projetés ou entrepris à Bruxelles et dans d'autres localités des Pays-Bas espagnols. Il prit part à ceux qui avaient pour but d'améliorer le port d'Ostende, mais ces travaux, qui ne s'accordaient pas avec ceux préconisés par Van Langren (comme nous l'avons dit dans la biographie de celui-ci), n'atteignirent pas le but que l'on s'était proposé, car le port d'Ostende se trouva bientôt ensablé. En 1642 et en 1658, on trouve Mercx en opposition avec Van Langren au sujet des améliorations que celui-ci voulait apporter au cours de la Senne, afin de délivrer Bruxelles des inondations causées par la rivière. Lorsqu'il fut question de construire un canal de cette ville vers Charleroi, il prétendit, toujours contrairement aux idées de Van Langren, que ce canal devait rester, au sortir de Bruxelles, à l'ouest et non à l'est de la Senne. En 1670, il construisit plusieurs des arcs de triomphe érigés à l'occasion du jubilé du Sacrement du Miracle, notamment les deux arcs de triomphe construits aux frais de la ville, à proximité de l'hôtel de ville. Le gouvernement espagnol ayant, en 1672, décidé d'augmenter considérablement les fortifications de Bruxelles, Mercx, de concert avec l'ingénieur Blom, fut chargé de diriger ces travaux importants. Peu de temps après, le 16 octobre 1674, il fut nommé architecte et ingénieur du roi, aux appointements de 1,000 livres; il joignit à ces fonctions celle de contrôleur ou architecte de la ville de Bruxelles; mais à cette occasion on diminua son traitement de 240 livres, qui furent mises à charge de la ville (Résolution du gouverneur général et du conseil des finances du 26 juin 1680). Il mourut à Bruxelles, dans la paroisse Sainte-Catherine, le 15 mars 1685, et

reçut la sépulture dans le couvent des Carmes.

Alphonse Wauters.

Écrits divers de Van Langren. — Stroobant, *Brusselsche eertriumphen*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 93. — Pinchart, *Archives des Arts*, t. I, p. 83. — Archives du royaume, etc.

MERCY (*François*, baron **DE**), homme de guerre, né à Longwy, dans l'ancien Luxembourg, en 1597, et tué à la bataille d'Allerheim, près de Noerdlingen, en Bavière, le 3 août 1645. Husson l'Escossais dit de sa maison dans son *Crayon de la noblesse de Lorraine* : « Elle a donné » de nos jours à l'Empire trois généraux, » frères, où ils ont rendu de grands services ». Ce renseignement, l'éloge mis à part, manque d'exactitude, l'un des deux frères de notre personnage n'ayant jamais été autre chose qu'un abbé négociateur. François et Gaspard de Mercy étaient entrés fort jeunes au service de l'Autriche, où leur père avait suivi en 1599 le duc de Mercœur et s'était distingué dans la guerre contre les Turcs. De loin et de près le dévouement aux princes lorrains est chez eux une tradition de famille à laquelle ils demeurent fidèles. Ils se dénationalisent cependant si complètement que, dans une lettre du 9 octobre 1639, adressée au président Roose, à Bruxelles, François de Mercy s'excuse de lui écrire pour cette fois en italien de sa main, n'ayant pas auprès de lui son secrétaire français. Il était à ce moment-là général feldvaguemestre autrichien, général zeugmestre bavarois et général de bataille lorrain, conseiller de guerre impérial et bavarois, chambellan de toutes les cours catholiques d'Allemagne et baron du Saint-Empire. Tant de charges et d'honneurs correspondaient à de grands services rendus. En 1631, étant déjà colonel vaguemestre sous les ordres du général Piccolomini, il avait été très sérieusement blessé à la bataille de Breitenfeld. S'étant fait transporter à Hanau, les Suédois l'y rejoignirent et le firent prisonnier. Ce n'est donc pas lui, mais bien certainement son frère Gaspard qui, dans le même temps, défendit les villes

de Vic et de Moyenvic, en Lorraine, contre les maréchaux de France de La Force et Schomberg. Dès que François de Mercy fut rendu à la liberté, on le nomma colonel et sous-gouverneur de Constance. Cette place frontière était investie par les Suédois; il y entre le 16 octobre 1633 avec un millier d'hommes et deux cents chevaux juste à temps pour la sauver. L'hiver venu, il prit un congé, moins, croyons-nous, dans l'intérêt de ses propres affaires que par affection pour le duc Charles de Lorraine que Wallenstein avait conduit. On ignore ce qui fut convenu entre le duc et lui, mais il paraît certain qu'il organisa en Lorraine une guerre de partisans, et que celle-ci eut pour principal résultat de retenir, entre la Meuse et la Moselle, l'armée française qu'on craignait de voir paraître en Allemagne. Jean Bauchez, le greffier de Plappeville, a raconté en vers blancs cet intermède peu connu de la guerre de Trente ans. Voici comment il jugeait notre personnage : « Les Français », dit-il, « s'en allèrent à Longwy et mirent » dehors le baron de Mercy qui était « un mauvais drôle ». Ce qu'il ne dit point, c'est que, pour le mettre dehors avec ses cent cinquante partisans, il fallut faire venir de Metz canons et bombardes.

Quand Mercy fut rappelé au mois d'avril 1634 pour aller prendre le commandement de Rheinfelden, la plus importante des quatre villes frontières de l'Allemagne du côté de la Suisse, la résistance des Lorrains durait toujours. Dès les premiers jours de son séjour à Rheinfelden, que les Suédois serraient de près, la situation aurait été désespérée, si le fanatisme religieux des paysans de la Forêt-Noire ne les avait pas poussés à lui venir en aide. Ces gens-là risquaient journallement leur vie pour le renseigner ou pour lui faire passer des munitions et des vivres. Quand plus tard il ne leur fut plus possible de traverser les lignes ennemies, la famine obligea notre personnage à capituler. Le 29 août 1634, il sortit de Rheinfelden et se rendit avec tout son

monde à Constance. C'est comme général de bataille que, l'année suivante, il traverse le Rhin à la tête d'une armée bavarroise pour relever les affaires du duc de Lorraine et opérer en même temps une diversion en faveur des Pays-Bas espagnols auxquels la France venait de déclarer la guerre. Gallas le suivit avec une armée impériale. Il ne se fit rien de remarquable durant cette campagne et dans les années suivantes où Mercy suivit le duc Charles de Lorraine en Bourgogne, battant le duc de Longueville à Poligny, mais se faisant battre après cela à Gray par le duc Bernard de Saxe. En 1638, le duc de Bavière lui offrit la charge de général en chef de son artillerie, qu'il n'accepta qu'avec l'agrément de l'empereur et du duc de Lorraine dont il était pour le moment le seul général. En 1640, le feldmaréchal suédois Baner ayant voulu transporter dans la Franconie le théâtre de la guerre, ce fut notre personnage qui l'en empêcha, et dans les derniers jours de cette même année le suivit jusque sous les murs de Ratisbonne où, en ce moment-là, l'empereur présidait un congrès pour la paix. Il n'y avait que Baner au monde pour entreprendre une aussi folle entreprise. Piccolomini et Huyn van Gelcon restèrent à Ratisbonne, et ce fut Mercy qu'on chargea de traquer les Suédois. Il s'acquitta de ce soin avec tant de bonheur qu'à Wald-Neubourg, en Bohême, il fit prisonnier le général Erick Slange avec plus de quatre mille hommes. Il passa le reste de l'année 1641 au nord de l'Allemagne, assiégea Wolfenbuttel et contribua à la prise de l'importante place de Goettینگue. Quelques mois plus tard, il lâche les Suédois pour les Français qui ont envahi le Brisgau et le duché de Wurtemberg et menacent sur plusieurs points la Bavière. Cette nouvelle campagne est fatigante mais glorieuse. Mercy la termine en écrasant, le 24 décembre 1643, à Duttlingen, le corps d'armée du général Rantzau. Ce fait d'armes lui mérita enfin la patente de feldmaréchal et le commandement en chef des armées impériale et bavarroise.

La victoire continua à rester fidèle à ses drapeaux, et quand elle l'abandonna par la faute d'autrui, il ferma à jamais les yeux, pour ne point survivre à un malheur immérité. Comme nous ne pouvons ici que résumer les actions éclatantes qui mirent le sceau à sa réputation militaire, nous dirons qu'en 1644 et 1645, ils eut cette bonne fortune d'avoir à se mesurer avec Turenne et Condé. S'étant emparé de Fribourg en Brisgau, il couvrit cette ville d'un camp retranché où les deux généraux vinrent lui offrir la bataille. Trois jours de suite on se battit corps à corps, du matin au soir, et les pertes des Français furent si grandes qu'ils se retirèrent pour chercher à vaincre Mercy en lui coupant les vivres. Cela le força en effet à battre en retraite en présence de l'ennemi qui ne parvint point à l'entamer. Le 5 mai 1645, il se retrouva à Mergentheim en présence de Turenne et le vainquit aussi complètement que possible. Le maréchal de Grammont, dans ses Mémoires, explique par sa propre expérience les succès de notre personnage : « Jamais », dit-il, parlant de lui, de Condé et de Turenne, « ils n'ont projeté quelque chose dans leur conseil de guerre qui pût être avantageux aux armes du roi, et, par conséquent, nuisible à celles de l'empereur, que Mercy ne l'eût deviné et prévenu de même qu'il eût été en quart avec eux, et qu'ils lui eussent fait confiance de leur dessein ». De la part d'un ennemi on ne saurait imaginer un plus bel éloge. C'est Condé, c'est le vainqueur de Rocroy, qu'on envoie aussitôt après la défaite de Turenne en Allemagne avec la mission d'y relever le prestige des armes françaises. Le voyant venir, Mercy appelle à lui Huyn van Geleen et Jean de Weert, les deux Belges dont il apprécie le plus les talents et l'énergie. C'est à Allerheim, près de Nordlingue, que le choc décisif a lieu le 3 août 1645. Condé, Turenne et Grammont sont là, ils admirent en frémissant la position choisie par Mercy, et leur admiration a été confirmée par l'empereur Napoléon qui, se faisant commentateur, déclare que la

perte de la bataille est uniquement due à Jean de Weert, à son zèle aveugle de sabreur, car si Mercy n'avait pas été frappé mortellement, les Bavares pouvaient encore vaincre. La Bavière porta le deuil de son héros préféré. Un mois après la bataille, le 16 septembre 1645, son corps fut inhumé dans l'église Saint-Maurice, à Ingolstadt, où se trouve encore une table de bronze portant l'inscription suivante : « Alhier ligt » begraben weiland den Hochwohtgebo- » rene Herr Herr Frantz Freyheer von » Mercei, Herr von Mandre und Collen- » berg, gewester Roem. Kay. May. auch » Churferstl. Drehe. in Bairn respective » Cammerer. Kriegs Rath general velt » marschalk. Besteller obrister und » Stathalter zu Ingolstat, welcher im » drefen bei alern ohnfern nerdingen » mit einer Kugel durchschossen und » sein leben vor dem feindt denn 3 Au- » gust 1645 Ritterlich gelassen. dessen » seel Got genedig und barmhert- » zig sein woelle : seines Alters im » 48 Jahr ».

Sa femme, qui n'est point nommée ici, appartenait à la noble famille des Schauenbourg du duché de Luxembourg. L'empereur Ferdinand III, l'Electeur Maximilien et l'Electrice de Bavière lui adressèrent des lettres consolatoires. On a cru longtemps que Mercy avait été enterré sur le champ de bataille, près de Nordlingue, parce que Condé avait fait dresser une pierre commémorative à l'endroit même où il était tombé et sur laquelle on lisait : *Sta, viator : Heroem calcas.*

Ch. Rahlenbeek.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, 1876, t. I, p. 447-48. — Begin, *Biographie de la Moselle*, t. III, p. 212-16. — Abel et De Bouteiller, *Journal de Jean Bauchez*. Metz, 1858, p. 74, 143, 209, 308, 314, 348, 323, 326. — J. Heilmann, *Die Feldzüge der Baiern in den Jahren 1643, 1644 à 1645*, etc. Leipzig, 1851. — *Theatrum Europaeum*. Barthold. Roese, etc. — Archives gén. de Belgique, *Correspondance Roese*, vol. 31e.

MERCY-ARGENTEAU (*Antoine-Ignace-Charles-Auguste*, comte DE), homme de guerre, feld-maréchal, père de l'ambassadeur d'Autriche à la cour de France, né en 1691, mort à Högysz,

en Hongrie, en 1767. Il descendait de l'ancienne famille liégeoise des comtes d'Argenteau et joignit plus tard à son nom, comme nous le verrons, le nom et les armes de la célèbre famille lorraine des Mercy : il fut donc le premier comte de Mercy-Argenteau.

Le comte Antoine d'Argenteau entra très jeune au service de l'empereur Charles VI, sous les auspices de son cousin le général Florimond-Claude de Mercy, petit-fils du célèbre maréchal de Mercy qui vainquit Turenne et fut tué à la bataille de Nordlingen, en 1645 ; le général de Mercy, qui avait pour mère Anne-Marguerite d'Argenteau et qui était sans enfant, portait le plus grand intérêt à son cousin Antoine d'Argenteau qu'il se proposait d'adopter. Néanmoins, ce dernier n'était encore, en 1723, que capitaine (*rittmeister*) dans le régiment de cuirassiers de Lanthieri, et c'est seulement à l'automne de l'année 1726 qu'il fut nommé major (*obrittwachtmeister*) dans le régiment de cuirassiers de Mercy. Il avait épousé quelques mois auparavant, le 19 juin, la baronne Thérèse-Henriette de Rouvroy, dont il eut, l'année suivante, un fils, qui fut appelé Florimond-Claude comme son grand-père d'adoption et qui devint le célèbre ambassadeur. Au mois d'avril 1727, le comte Antoine fut nommé lieutenant-colonel du régiment d'infanterie François-Georges de Lorraine.

Le 24 septembre de cette même année 1727, il fut adopté par le général Florimond-Claude de Mercy, dont il avait déjà pris le titre, à la suite, sans doute, d'un acte antérieur, car nous le voyons figurer sous le nom de Mercy-Argenteau dans l'acte de baptême de son fils, le 20 avril précédent : d'après de Bacourt, l'acte d'adoption serait même de beaucoup antérieur et aurait été confirmé, en 1723 déjà, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, publiées au conseil aulique de l'Empire et enregistrées par les tribunaux de Lorraine. Quoi qu'il en soit, cette adoption fut confirmée, le 31 mai 1730, par un acte de donation entre-vifs, sous réserve d'usufruit. En 1734, le comte Florimond-Claude de

Mercy, nommé feld-maréchal depuis peu, mourut au champ d'honneur, à la bataille de la Croisette, près de Parme. Après quelques difficultés sans grande importance, tous ses biens passèrent à son fils adoptif qui prit, dès lors, le titre de comte de Mercy-Argenteau et fut nommé colonel l'année suivante.

Le 17 mars 1737, le comte Antoine de Mercy-Argenteau devint général-feldwachtmeister et ce fut en cette qualité qu'il fit campagne contre les Turcs dans le cours des deux années qui suivirent. Vint la guerre de la succession d'Autriche. En 1741, il fut fait feld-maréchal-lieutenant et il combattit en Italie ; puis il revint avec ses troupes dans la Haute-Autriche, où il resta pendant l'année 1742. En 1743 et 1744, il fit la guerre sur le Rhin dans l'armée du prince Charles de Lorraine et il s'y distingua en plusieurs occasions. Ensuite, il prit part à la campagne de 1745 aux Pays-Bas, son jeune fils servant comme volontaire à ses côtés ; il se trouvait encore dans ce pays en 1748, lors de la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. En 1753, l'impératrice Marie-Thérèse le nomma général-feldzeugmeister et lui donna le gouvernement de l'Esclavonie, qu'il devait garder, treize années durant, jusqu'à sa mort.

Pendant tout le cours de la guerre de Sept ans (1756-1763), il resta dans son gouvernement. Il devint feld-maréchal en octobre 1760, tout en conservant son commandement général d'Esclavonie. Il mourut en son château d'Högyesz, comitat de Tolna, en Hongrie, le 22 janvier 1767, à l'âge de soixante-seize ans. Il fut regretté de ses sujets, s'il faut en croire son oraison funèbre, dont voici le titre : *Bárany István. Treuer Unterthanen gerechte klagen bey dem schmerzlichen Verlust ihres Grundherrn und Vaters c. A. Mercy v. Argenteau (Trauerrede)*. Oedenbourg, 1769.

Eug. Duchesne.

D'Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, introduction. — De Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, pendant les années 1789, 1790 et 1791.

teau ; mais nous n'avons aucun renseignement positif à cet égard. Nous savons seulement qu'il alla compléter son éducation à l'Académie de Turin, alors en grande vogue par suite de l'intérêt spécial que témoignait le roi de Sardaigne à cette institution. Nous savons aussi, par une de ses lettres, qu'il prit part à la campagne de 1745 aux Pays-Bas, aux côtés de son père, en qualité de volontaire dans l'armée autrichienne.

Il entra très jeune dans la diplomatie. En 1752 — il avait alors vingt-cinq ans — nous le trouvons à Paris, attaché d'ambassade du comte de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche à la cour de Versailles. Dans ce premier poste et à l'école de Kaunitz, l'un des seigneurs les plus fastueux de l'époque, il s'étudia à se défaire d'une grande timidité et d'une certaine gaucherie que son maître lui avait souvent reprochées et dont il se ressentit longtemps au cours de sa carrière. « Cela ne sera pas un génie brillant », écrivait Kaunitz en parlant de lui ; « mais la bonté de son caractère, son zèle et son application lui tiendront lieu de ce qui peut lui manquer de ce côté-là et le mettront certainement en état de pouvoir être employé utilement ».

Devenu ministre des affaires étrangères, Kaunitz n'oublia pas son protégé, qu'il avait d'ailleurs emmené à Vienne avec lui. Au mois de février 1754, le comte Florimond, alors chambellan impérial, fut désigné pour aller à Turin représenter la cour de Vienne près le roi de Sardaigne, et sa nomination fut signée le 18 mars suivant. Le nouveau titulaire se rendit à Turin et prit possession de son poste en juin de la même année, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il y resta sept ans : ennemi par nature de toute représentation, il mena dans la capitale piémontaise une vie sédentaire et retirée, achevant de se former par la lecture et le travail de cabinet.

L'ambassade de Russie devint vacante ; elle lui fut confiée en février 1761 et, le 17 juillet, il entra en fonctions à Saint-Pétersbourg. « Il y fut témoin de la ré-

» volution qui mit Catherine II sur le » trône, et les rapports qu'il envoya à » son gouvernement ont un tel intérêt » que la Société historique de Russie » les a publiés dans ses archives ».

Peu après, survinrent la mort du roi de Pologne, Auguste III, et les troubles qui marquèrent l'avènement de son successeur. L'impératrice Catherine II voulait faire donner la couronne à son ancien favori, Stanislas Poniatowski, et le roi de Prusse était d'accord avec elle, tandis que les cabinets de Vienne et de Versailles soutenaient le parti des patriotes, adversaires du prétendant russe ; mais la cour de Vienne entendait borner son rôle à une simple intervention diplomatique, sans aller jusqu'à la guerre, ni même se brouiller avec la Russie. Pour mener à bien cette délicate mission, le gouvernement autrichien avait besoin d'un homme d'une prudence et d'une habileté reconnues ; il fit choix du comte de Mercy, qui fut envoyé à Varsovie dans les premiers mois de 1764. On sait que les efforts combinés des ambassadeurs de France et de Vienne ne purent empêcher l'élection de Poniatowski ; mais le comte de Mercy prolongea son séjour à Varsovie aussi longtemps qu'il crut pouvoir être utile, par sa présence, à la cause des patriotes polonais, et ce ne fut que le 23 juillet de la même année qu'il quitta la Pologne, pour retourner à Vienne.

Là, de 1764 à 1766, Mercy resta sans emploi ; il vécut dans l'entourage et dans l'intimité du prince de Kaunitz, allant faire de longs séjours au château du chancelier, à Austerlitz. En 1766, l'ambassadeur impérial auprès de la cour de Versailles, le prince de Starhemberg, fut rappelé à Vienne pour venir y seconder Kaunitz au gouvernement central : d'accord avec lui, l'impératrice Marie-Thérèse lui donna comme successeur le comte Florimond de Mercy-Argenteau, après s'être assurée d'ailleurs que ce choix serait agréable au gouvernement du roi Louis XV.

C'était l'époque où, depuis le fameux traité qui avait rapproché en 1756 la France et l'Autriche, ces deux puis-

sances pratiquaient vis-à-vis l'une de l'autre une politique étroite d'amitié et d'alliance. Le nouvel ambassadeur fut un partisan déterminé de cette politique, au maintien de laquelle il s'employa plus d'un quart de siècle. De 1766 à 1790, Mercy ne quitta point Paris; même après cette date, il resta ambassadeur impérial près le roi de France jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre les cabinets de Vienne et de Versailles, en mars 1792, représentant ainsi successivement les gouvernements de Marie-Thérèse, de Joseph II et de Léopold II.

Mercy ne se pressa point de se rendre à son poste, et c'est par Spa, où il se rencontra avec Stahremberg, qu'il vint à Paris, dans le courant de septembre, alors que sa nomination datait des premiers mois de l'année. Il ne cacha pas que l'ambassade de France remplissait toutes ses vues et qu'il était dans ses intentions d'y finir, si possible, sa carrière. Il s'installa au palais du Petit-Luxembourg — aujourd'hui la résidence du président du Sénat — qu'il prit à bail du prince de Condé moyennant un loyer annuel de 15,000 livres. Il l'occupa douze années durant, jusqu'en 1778, époque à laquelle il se fit bâtir un splendide hôtel au boulevard Richelieu — actuellement le boulevard des Italiens —. Dans l'intervalle, il s'était formé dans la banlieue de Paris, à Chennevières, un beau domaine avec une jolie maison de campagne. Le comte, d'ailleurs, était riche; il avait un traitement de 50,000 florins; sa mère était morte, lui laissant d'importants revenus, et, l'année qui suivit son arrivée à Paris, il hérita de son père, le feld-maréchal Antoine, mort en 1767 dans son gouvernement d'Esclavonie. Dans la succession paternelle, il recueillit, en premier lieu, une grande propriété en Hongrie, la terre d'Högyesz, qu'il vendit, cinq ans après, 700,000 florins au comte Georges Apponyi. Avec le montant de la vente, il fit bâtir son hôtel du boulevard Richelieu et acquit à Saint-Domingue des plantations qui étaient évaluées, quand il les perdit à l'époque de la Révolution, environ trois

millions de francs. Son père lui laissa, en outre, le comté de Mercy, situé en Lorraine, près de Longwy. C'est afin de pouvoir hériter de ce comté, lorsque son père viendrait à mourir, et échapper au droit d'aubaine, qui l'aurait frappé comme sujet autrichien, que le comte Florimond avait sollicité et obtenu antérieurement des lettres d'indigénat en France. Mais la qualité de Français naturalisé entraînait l'obligation, lorsqu'on servait une puissance étrangère, de demander ce qu'on appelait un brevet de permission, c'est-à-dire l'autorisation de servir hors de France. Ces brevets de permission devaient être renouvelés tous les trois ans. Le comte de Mercy avait dû déjà en solliciter plusieurs; pour se dispenser dorénavant de cette formalité, il demanda au duc de Choiseul, alors premier ministre, de lui faire obtenir l'autorisation pour un terme illimité. Choiseul, par un brevet daté de Marly, en juin 1761, lui accorda la permission de servir hors de France pour un temps indéterminé et de rester au service de l'Empire. C'est ainsi que Mercy était l'ambassadeur de Marie-Thérèse par la grâce de Louis XV. Citons encore, pour terminer ce relevé des biens de l'ambassadeur, ses terres au pays de Liège : celle de Fologne, près d'Oreye, où il fit d'assez fréquents séjours pendant les quatre dernières années de sa vie, qu'il passa au Pays-Bas; et les terres de Mehaigne et de Barse, dont il hérita, en 1781, de son oncle le chanoine de Saint Lambert.

Il resta célibataire; mais, comme la plupart des grands seigneurs de ce temps, il avait dans le monde des théâtres une maîtresse, Rosalie Levasseur, de l'Opéra. Et si nous mentionnons cette liaison, qui était d'ailleurs notoire au point que plusieurs contemporains, à tort, paraît-il, ont parlé de mariage secret, c'est qu'elle dura jusqu'à la mort de Mercy et qu'elle ne fut peut-être pas étrangère, comme nous le verrons, à certaines résolutions que l'ambassadeur eut à prendre dans sa carrière. Il eut de Rosalie Levasseur un ou deux enfants, et quand il quitta la France, en 1790,

teau ; mais nous n'avons aucun renseignement positif à cet égard. Nous savons seulement qu'il alla compléter son éducation à l'Académie de Turin, alors en grande vogue par suite de l'intérêt spécial que témoignait le roi de Sardaigne à cette institution. Nous savons aussi, par une de ses lettres, qu'il prit part à la campagne de 1745 aux Pays-Bas, aux côtés de son père, en qualité de volontaire dans l'armée autrichienne.

Il entra très jeune dans la diplomatie. En 1752 — il avait alors vingt-cinq ans — nous le trouvons à Paris, attaché d'ambassade du comte de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche à la cour de Versailles. Dans ce premier poste et à l'école de Kaunitz, l'un des seigneurs les plus fastueux de l'époque, il s'étudia à se défaire d'une grande timidité et d'une certaine gaucherie que son maître lui avait souvent reprochées et dont il se ressentit longtemps au cours de sa carrière. « Cela ne sera pas un génie brillant », écrivait Kaunitz en parlant de lui ; « mais la bonté de son caractère, son zèle et son application lui tiendront lieu de ce qui peut lui manquer de ce côté-là et le mettront certainement en état de pouvoir être employé utilement ».

Devenu ministre des affaires étrangères, Kaunitz n'oublia pas son protégé, qu'il avait d'ailleurs emmené à Vienne avec lui. Au mois de février 1754, le comte Florimond, alors chambellan impérial, fut désigné pour aller à Turin représenter la cour de Vienne près le roi de Sardaigne, et sa nomination fut signée le 18 mars suivant. Le nouveau titulaire se rendit à Turin et prit possession de son poste en juin de la même année, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il y resta sept ans : ennemi par nature de toute représentation, il mena dans la capitale piémontaise une vie sédentaire et retirée, achevant de se former par la lecture et le travail de cabinet.

L'ambassade de Russie devint vacante ; elle lui fut confiée en février 1761 et, le 17 juillet, il entra en fonctions à Saint-Petersbourg. « Il y fut témoin de la ré-

» volution qui mit Catherine II sur le » trône, et les rapports qu'il envoya à » son gouvernement ont un tel intérêt » que la Société historique de Russie » les a publiés dans ses archives ».

Peu après, survinrent la mort du roi de Pologne, Auguste III, et les troubles qui marquèrent l'avènement de son successeur. L'impératrice Catherine II voulait faire donner la couronne à son ancien favori, Stanislas Poniatowski, et le roi de Prusse était d'accord avec elle, tandis que les cabinets de Vienne et de Versailles soutenaient le parti des patriotes, adversaires du prétendant russe ; mais la cour de Vienne entendait borner son rôle à une simple intervention diplomatique, sans aller jusqu'à la guerre, ni même se brouiller avec la Russie. Pour mener à bien cette délicate mission, le gouvernement autrichien avait besoin d'un homme d'une prudence et d'une habileté reconnues ; il fit choix du comte de Mercy, qui fut envoyé à Varsovie dans les premiers mois de 1764. On sait que les efforts combinés des ambassadeurs de France et de Vienne ne purent empêcher l'élection de Poniatowski ; mais le comte de Mercy prolongea son séjour à Varsovie aussi longtemps qu'il crut pouvoir être utile, par sa présence, à la cause des patriotes polonais, et ce ne fut que le 23 juillet de la même année qu'il quitta la Pologne, pour retourner à Vienne.

Là, de 1764 à 1766, Mercy resta sans emploi ; il vécut dans l'entourage et dans l'intimité du prince de Kaunitz, allant faire de longs séjours au château du chancelier, à Austerlitz. En 1766, l'ambassadeur impérial auprès de la cour de Versailles, le prince de Starhemberg, fut rappelé à Vienne pour venir y seconder Kaunitz au gouvernement central : d'accord avec lui, l'impératrice Marie-Thérèse lui donna comme successeur le comte Florimond de Mercy-Argenteau, après s'être assurée d'ailleurs que ce choix serait agréable au gouvernement du roi Louis XV.

C'était l'époque où, depuis le fameux traité qui avait rapproché en 1756 la France et l'Autriche, ces deux puis-

sances pratiquaient vis-à-vis l'une de l'autre une politique étroite d'amitié et d'alliance. Le nouvel ambassadeur fut un partisan déterminé de cette politique, au maintien de laquelle il s'employa plus d'un quart de siècle. De 1766 à 1790, Mercy ne quitta point Paris ; même après cette date, il resta ambassadeur impérial près le roi de France jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre les cabinets de Vienne et de Versailles, en mars 1792, représentant ainsi successivement les gouvernements de Marie-Thérèse, de Joseph II et de Léopold II.

Mercy ne se pressa point de se rendre à son poste, et c'est par Spa, où il se rencontra avec Stahremberg, qu'il vint à Paris, dans le courant de septembre, alors que sa nomination datait des premiers mois de l'année. Il ne cacha pas que l'ambassade de France remplissait toutes ses vues et qu'il était dans ses intentions d'y finir, si possible, sa carrière. Il s'installa au palais du Petit-Luxembourg — aujourd'hui la résidence du président du Sénat — qu'il prit à bail du prince de Condé moyennant un loyer annuel de 15,000 livres. Il l'occupa douze années durant, jusqu'en 1778, époque à laquelle il se fit bâtir un splendide hôtel au boulevard Richelieu — actuellement le boulevard des Italiens —. Dans l'intervalle, il s'était formé dans la banlieue de Paris, à Chennevières, un beau domaine avec une jolie maison de campagne. Le comte, d'ailleurs, était riche ; il avait un traitement de 50,000 florins ; sa mère était morte, lui laissant d'importants revenus, et, l'année qui suivit son arrivée à Paris, il hérita de son père, le feld-maréchal Antoine, mort en 1767 dans son gouvernement d'Esclavonie. Dans la succession paternelle, il recueillit, en premier lieu, une grande propriété en Hongrie, la terre d'Högyesz, qu'il vendit, cinq ans après, 700,000 florins au comte Georges Apponyi. Avec le montant de la vente, il fit bâtir son hôtel du boulevard Richelieu et acquit à Saint-Domingue des plantations qui étaient évaluées, quand il les perdit à l'époque de la Révolution, environ trois

millions de francs. Son père lui laissa, en outre, le comté de Mercy, situé en Lorraine, près de Longwy. C'est afin de pouvoir hériter de ce comté, lorsque son père viendrait à mourir, et échapper au droit d'aubaine, qui l'aurait frappé comme sujet autrichien, que le comte Florimond avait sollicité et obtenu antérieurement des lettres d'indigénat en France. Mais la qualité de Français naturalisé entraînait l'obligation, lorsqu'on servait une puissance étrangère, de demander ce qu'on appelait un brevet de permission, c'est-à-dire l'autorisation de servir hors de France. Ces brevets de permission devaient être renouvelés tous les trois ans. Le comte de Mercy avait dû déjà en solliciter plusieurs ; pour se dispenser dorénavant de cette formalité, il demanda au duc de Choiseul, alors premier ministre, de lui faire obtenir l'autorisation pour un terme illimité. Choiseul, par un brevet daté de Marly, en juin 1761, lui accorda la permission de servir hors de France pour un temps indéterminé et de rester au service de l'Empire. C'est ainsi que Mercy était l'ambassadeur de Marie-Thérèse par la grâce de Louis XV. Citons encore, pour terminer ce relevé des biens de l'ambassadeur, ses terres au pays de Liège : celle de Fologne, près d'Oreye, où il fit d'assez fréquents séjours pendant les quatre dernières années de sa vie, qu'il passa au Pays-Bas ; et les terres de Mehaigne et de Barse, dont il hérita, en 1781, de son oncle le chanoine de Saint Lambert.

Il resta célibataire ; mais, comme la plupart des grands seigneurs de ce temps, il avait dans le monde des théâtres une maîtresse, Rosalie Levasseur, de l'Opéra. Et si nous mentionnons cette liaison, qui était d'ailleurs notoire au point que plusieurs contemporains, à tort, paraît-il, ont parlé de mariage secret, c'est qu'elle dura jusqu'à la mort de Mercy et qu'elle ne fut peut-être pas étrangère, comme nous le verrons, à certaines résolutions que l'ambassadeur eut à prendre dans sa carrière. Il eut de Rosalie Levasseur un ou deux enfants, et quand il quitta la France, en 1790,

il lui vendit — en réalité, lui donna sans doute — sous-réservé d'usufruit, sa maison de Chennevières avec son mobilier, qui fut d'ailleurs pillé, après la journée du 10 août 1792, par les habitants des villages voisins.

En 1766, l'année où Mercy prit possession de l'ambassade de Paris, le duc de Choiseul dirigeait le gouvernement de Louis XV; nous l'avons dit, c'était la période de splendeur de l'alliance austro-française, l'œuvre de Kaunitz, à laquelle Mercy et Choiseul étaient eux-mêmes très attachés. Aussi, l'ambassadeur de Marie-Thérèse fut-il rapidement fort bien en cour à Versailles et fort avant dans les bonnes grâces du ministre français. Cette bonne entente se traduisit d'abord par la convention du 16 mai 1769, entre Marie-Thérèse et Louis XV, concernant les limites de leurs Etats respectifs aux Pays-Bas et les contestations qui y étaient relatives. Les trente-neuf articles de cette convention réglaient d'anciennes difficultés pendantes au sujet de certaines places-frontière, enclaves et dépendances, et, par des cessions, des échanges et des désistements réciproques, mettaient fin à des conflits sans cesse renouvelés entre les deux pays. Le traité fut conclu entre François, duc de Choiseul-d'Amboise « et Florimond, comte de Mercy-Argenteau, vicomte de Loo, chambellan, « conseiller actuel intime de Leurs Majestés Impériales, Royales et Apostoliques, et leur ambassadeur auprès de « Sa Majesté Très Chrétienne ».

L'année suivante, eut lieu le mariage du dauphin, le futur Louis XVI, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. Mercy avait pris avec Choiseul une grande part aux négociations qui amenèrent cette union, destinée à resserrer encore les liens d'amitié entre la France et l'Autriche; il reçut à cette occasion le collier de l'ordre de la Toison d'or. La fille de Marie-Thérèse avait à peine quatorze ans et demi quand elle arriva à Versailles; les conseils de Mercy lui furent d'une réelle utilité dans une cour où tout était nouveau pour elle et où, dès avant son arrivée, elle comptait

déjà des ennemis. Aussi, même devenue reine, Marie-Antoinette garda-t-elle toujours une grande déférence et une sorte d'attachement filial pour le diplomate qui avait guidé ses premiers pas comme dauphine.

Choiseul tomba en disgrâce en décembre 1770. Mais le crédit de Mercy n'en fut pas ébranlé, le prudent diplomate ayant pris soin antérieurement de ne pas se brouiller avec la comtesse du Barry, à qui Choiseul dut sa chute et le duc d'Aiguillon son avènement aux affaires.

« Il est vrai », affirme un historien digne de foi, « qu'à la prière du duc d'Aiguillon, l'ambassadeur impérial avait obtenu de la dauphine qu'elle adressât la parole à la favorite, ce que la fière Marie-Antoinette avait refusé de faire jusqu'alors ». Notons, toutefois, que Marie-Thérèse elle-même et Kaunitz avaient joint leurs instances à celles de Mercy pour amener Marie-Antoinette à cet acte de condescendance. De ce jour, Mercy fut dans les bonnes grâces de la comtesse du Barry et du ministre d'Aiguillon, qui passait pour son amant. Le comte de La Marck, dans ses *Souvenirs*, nous apprend qu'il fut présenté à la comtesse du Barry par Mercy, selon les instructions de Marie-Thérèse, qui recommandait que tous les personnages venant d'Autriche à la cour de France fussent présentés à la favorite.

Cette situation privilégiée de Mercy à la cour le mit à même de rendre les plus grands services à son gouvernement, soit en lui fournissant des informations précises, soit en appuyant directement de son crédit personnel la politique impériale. On le vit notamment lors du premier partage de la Pologne en 1773, dans l'affaire de Bavière en 1778, et plus tard, sous Joseph II, dans le conflit avec la Hollande en 1784. Marie-Thérèse savait apprécier les services de son ambassadeur et elle pensa même à lui réserver la succession de Kaunitz. Ce dernier, ayant un jour manifesté le désir de se démettre de son emploi, l'impératrice offrit à Mercy la place de chancelier dans le cas où Kaunitz

persisterait dans sa détermination. Mercy déclina cette offre flatteuse, trouvant la charge au-dessus de ses moyens et de ses forces, invoquant le soin de sa santé, ébranlée par suite de son séjour en Russie et en Pologne, et exigeant des ménagements et des repos incompatibles avec la charge d'administrer une grande monarchie. Il ajoutait, au surplus, « qu'aucune raison ou affection accidentelle ne le retenait à Paris » — paroles dans lesquelles on a voulu voir une allusion à sa liaison avec Rosalie Levasseur — « si ce n'est celle qu'il portait à Madame la dauphine, auprès de laquelle il croyait pouvoir encore rendre d'utiles services ».

Survint la mort de Louis XV. Cet événement permit au comte de Mercy de servir plus utilement encore son pays, en lui donnant sous le nouveau règne la situation prépondérante qu'il s'était préparée de longue main. On croyait le jeune roi incapable d'avoir une volonté à lui; on savait la reine d'accord avec Mercy et l'on disait partout que la France allait être gouvernée de Vienne par l'intermédiaire de la reine et du comte de Mercy. De fait, l'avènement de Louis XVI et l'influence que la reine exerçait sur son époux firent à Mercy un rang à part parmi les membres du corps diplomatique : conseiller de Marie-Antoinette, son crédit auprès d'elle n'était ignoré de personne. Pourtant, l'ambassadeur allait peu à la cour; il évitait de se mêler aux partis qui la divisaient et se montrait même rarement dans l'entourage de la reine. Mais il n'avait pas besoin de fréquenter la cour pour savoir ce qui s'y passait : il avait parmi les familiers de Marie-Antoinette « un informateur », qui, en même temps, lui servait d'intermédiaire dans ses relations avec la reine : c'était l'abbé de Vermond.

Lorsque le mariage du dauphin avec Marie-Antoinette avait été décidé, l'impératrice Marie-Thérèse avait demandé qu'on lui envoyât un ecclésiastique pour instruire la future dauphine dans la langue et la littérature françaises. L'archevêque de Toulouse, Loménie de

Brienne, consulté sur ce choix, avait indiqué l'abbé de Vermond, alors simple bibliothécaire du collège des Quatre-Nations, qui fut effectivement envoyé à Vienne. Après, Marie-Antoinette, non seulement l'avait amené à Paris à sa suite, mais elle l'avait gardé à la cour : le précepteur n'ignorait pas qu'il devait particulièrement cette faveur à l'impératrice et à son ambassadeur. Aussi, leur était-il tout dévoué et tenait-il Mercy au courant de tout ce qui se passait et se disait à la cour, toujours en quête de nouvelles qu'il venait communiquer au comte ou qu'il lui faisait savoir par écrit. Vermond servait aussi tout naturellement d'intermédiaire entre Marie-Antoinette et Mercy, lorsque ce dernier ne voulait pas se rendre chez elle : l'ambassadeur conserva ce moyen indirect et plus ou moins caché de correspondre avec Marie-Antoinette. On sait que toute la prudence de Mercy ne parvint pas toutefois à empêcher de se former bientôt cette légende du comité autrichien dirigeant la France, qui fut la cause de tant d'accusations à l'adresse de Marie-Antoinette et lui devint fatale lors de son procès.

Joseph II avait succédé à sa mère et, comme elle, il appréciait les services du comte de Mercy-Argenteau. En 1785, après l'heureuse issue des négociations avec la Hollande et la conclusion du traité de Fontainebleau, l'empereur avait tenu, par une marque publique d'estime, à reconnaître le zèle de son ambassadeur : il l'avait nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne, « distinction suprême, car il n'y avait dans toute la monarchie autrichienne que quatre seigneurs ayant à la fois la Toison d'or et la grand-croix de Saint-Etienne ». Et pour rehausser encore la faveur faite à Mercy, ce fut Marie-Antoinette elle-même qui fut chargée de lui remettre le cordon et la plaque en brillants de l'ordre.

Mieux que tout autre, Kaunitz connaissait la haute valeur de son ancien attaché. En cette même année 1785, Mercy avait eu des velléités d'abandonner les affaires pour se consacrer entière-

rement aux soins qu'exigeait sa santé, toujours plus chancelante. Mais Kaunitz s'y opposa si vivement que le comte ne crut pas pouvoir insister.

Mercy continua donc à rester à son poste. On dit que c'est lui surtout qui favorisa, malheureusement, l'arrivée au ministère de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, au mois d'août 1787. Ce prélat avait été l'ami d'enfance de l'abbé de Vermond, qui lui était redevable, nous l'avons vu, de sa nomination comme précepteur de Marie-Antoinette. Vermond, trompé par son attachement et sa reconnaissance, s'abusa-t-il sur la valeur de l'archevêque, qu'il regardait comme le plus grand homme de France? Mercy céda-t-il aux suggestions de Vermond et se laissa-t-il peut-être influencer par les avances de Brienne, qui promettait d'être un ferme soutien du traité de 1756? Vermond et Mercy amenèrent Marie-Antoinette à épouser leurs préférences, et la reine, à son tour, étant parvenue à vaincre les répugnances que le roi avait d'abord ouvertement manifestées contre la nomination de l'archevêque, ce dernier entra au ministère pour le malheur de la monarchie. Son incapacité précipita les événements et nécessita bientôt le rappel de Necker.

Ce fut Mercy encore qui, en 1788, servit au roi d'intermédiaire et de négociateur auprès de Necker; il parvint à triompher des résistances du banquier genevois et le décida à rentrer au ministère. Ajoutons que Necker trouva ensuite en Mercy l'appui le plus ferme, même contre l'hostilité de la reine, du comte d'Artois et de leur entourage.

Enfin, en 1791, avec l'aide d'un autre Belge, le comte Auguste de La Marck, prince d'Arenberg, Mercy négocia le rapprochement de Mirabeau avec la cour. Le comte de La Marck, du chef de sa femme qui était Française, avait des propriétés en France et avait été élu député aux États généraux. C'est à l'Assemblée constituante qu'il avait connu Mirabeau et s'était lié avec lui. Le célèbre tribun ne lui avait caché ni ses embarras d'argent ni son désir de sauver la royauté par l'établissement du régime

constitutionnel et représentatif comme en Angleterre. D'après le comte de La Marck, qui relate longuement, dans ses *Souvenirs*, les faits qui nous occupent, Mirabeau était depuis longtemps disposé à seconder le gouvernement, et s'il s'était jusque-là montré si violent, c'était pour se faire craindre et rechercher; il s'en était ouvert, à plusieurs reprises, au comte de La Marck. Mercy en fut avisé; il manda le comte de La Marck par l'intermédiaire et dans l'hôtel duquel il eut avec Mirabeau une entrevue secrète. Mirabeau consentit à servir le roi; il n'était pas question pour lui d'entrer officiellement dans les conseils de la couronne; mais il devait à l'aide de notes confidentielles qui étaient transmises par les comtes de Mercy et de La Marck, éclairer et conseiller Louis XVI; publiquement, il continuait son opposition à l'Assemblée, pour conserver l'ascendant qu'il y exerçait et le faire réellement servir aux intérêts du roi. Pour prix de ses services, Louis XVI acquittait ses dettes qui s'élevaient à 208,000 francs, lui payait 6,000 livres par mois et lui assurait, en outre, un million à la fin de la session de l'Assemblée nationale s'il remplissait fidèlement ses engagements. Cette somme d'un million était constituée par quatre billets de 250,000 livres chacun, signés par le roi, et dont le comte de La Marck restait dépositaire jusqu'à l'échéance. Mirabeau ne les toucha jamais, sa mort étant survenue avant la clôture de la Constituante.

Ce fut la dernière affaire dont Mercy s'occupa à Paris même. Quelques jours après, tout en conservant son poste d'ambassadeur en France, il fut chargé d'une mission importante : l'empereur Léopold II, qui venait de succéder à son frère Joseph, l'envoya à La Haye comme délégué au congrès chargé de négocier les conditions de la restauration de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas soulevés. Désireux de prévenir de nouveaux troubles grâce à un accord avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, le cabinet de Vienne avait proposé à ces deux puissances d'ouvrir à ce sujet des conférences à La Haye

Le 9 octobre 1790, Mercy quitta Paris pour n'y plus jamais revenir; avant de partir, il prit des dispositions pour rester en relations suivies avec la reine par l'intermédiaire de personnes sûres. Le comte de La Marck fut chargé d'entretenir les rapports de Mirabeau avec la cour, et le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, fut mis dans la confiance de ce qu'on a parfois appelé « la grande trahison » du comte de Mirabeau.

Mercy alla s'embarquer à Calais, pour éviter de traverser les Pays-Bas révoltés, et il arriva le 14 octobre à La Haye. Là, se trouvaient réunis les plénipotentiaires d'Angleterre, de Prusse et des Provinces-Unies. Mercy négocia avec eux le traité qui fut signé le 10 décembre et qui devait rétablir l'autorité impériale aux Pays-Bas. Dans une lettre à Marie-Antoinette du 12 janvier suivant, l'empereur Léopold II rendit hommage au zèle de son représentant aux conférences de La Haye. Il fit plus; il avait senti le besoin d'avoir dans les Pays-Bas un homme qui eût toute sa confiance et qui fût à même, d'autre part, par ses relations personnelles, de se mettre immédiatement en rapport avec les hommes influents du moment en France, les événements qui se déroulaient dans ce dernier pays devant fatalement avoir leur influence et leur contre-coup en Belgique. C'est pourquoi, par lettres patentes du 30 novembre 1790, il nomma le comte de Mercy-Argenteau ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, et lui confia la haute administration de ces provinces, en l'absence des gouverneurs généraux, de l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et son mari, le duc Albert de Saxe-Teschen. Une ordonnance du 26 janvier suivant fixa à 6,000 florins d'Allemagne par mois le traitement affecté à ces fonctions.

Le poste de ministre plénipotentiaire qui était dévolu à Mercy, avait été occupé avant lui notamment par Kaunitz, Stahremberg, le comte de Belgiojoso et le comte de Trauttmansdorf; Mercy le remplit pendant les six premiers mois de l'année 1791, et fut remplacé par

le comte de Metternich-Winnebourg, qui fut le dernier titulaire.

Ce poste était, après celui de gouverneur général, le plus élevé des Pays-Bas. Le gouverneur général présent, le ministre plénipotentiaire était auprès de lui le représentant du souverain de l'Autriche et le premier agent, toujours consulté. En l'absence du gouverneur, il remplaçait ce dernier, sauf qu'il n'était point expressément autorisé par lettres patentes à conférer des emplois ou bénéfices, à accorder grâce ou rémission pour des crimes, à convoquer les Etats des provinces, ni à assembler les chevaliers de la Toison d'or. C'est la seule différence qu'il y avait entre ses patentes et celles d'un gouverneur général. Et encore, comme le marque le comte de Neny, dans ses *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, « quoiqu'il ne soit pas fait mention de » ces prérogatives dans les patentes des « ministres plénipotentiaires, ils confèrent néanmoins, sur le pied de leurs » instructions, plusieurs emplois et bénéfices, ils accordent grâce ou rémission » des crimes, ils convoquent les Etats » des provinces, et personne ne leur » contesterait le droit d'assembler le » corps des chevaliers de la Toison d'or » si les circonstances l'exigeaient ».

Les pouvoirs donnés au comte de Mercy étaient plus étendus encore. Les lettres patentes qui le nommaient ministre plénipotentiaire lui conféraient expressément la faculté d'agir par lui-même et de faire tout ce qu'il jugerait utile à l'intérêt de l'empereur et à l'avantage du pays. C'était faire de lui un véritable gouverneur général, et il le fut réellement pendant les six mois que durèrent ses fonctions, jusqu'à la nomination de son successeur, le comte de Metternich, laquelle coïncida avec la rentrée, aux Pays-Bas, d'Albert de Saxe-Teschen et de Marie-Christine, gouverneurs généraux.

Malgré l'étendue de ses pouvoirs, la tâche du comte de Mercy était néanmoins fort difficile. D'une part, il était lié par les conventions du traité de La Haye, et notamment par l'engagement

pris par l'empereur de maintenir les constitutions des dix provinces telles qu'elles existaient avant le règne de Joseph II. Et, d'autre part, il allait se trouver en face des deux partis qui divisaient le pays et dont l'antagonisme devait créer au nouveau ministre de sérieuses difficultés : le parti de Vonck et le parti de Vander Noot.

Vonck se trouvait toujours à Lille, où, l'année précédente, il avait dû chercher un asile pour échapper au décret de prise de corps lancé contre lui par le parti de Vander Noot victorieux. Pourtant, dès le 22 décembre 1790, aussitôt qu'il avait connu les garanties du traité de La Haye concernant le rétablissement de l'autorité impériale aux Pays-Bas, il avait envoyé, ainsi que son ami Vander Meersch, une lettre de soumission au comte de Mercy. Ce dernier, pour qui l'adhésion et la rentrée de Vonck auraient été d'un grand secours dans sa délicate mission, s'empessa de l'inviter à revenir dans sa patrie et à apporter l'appui de ses conseils et de ses lumières à l'œuvre de la réorganisation des Pays-Bas. Mais, malgré la prière du ministre, malgré les instances de ses propres amis, Vonck ne se décida pas à quitter Lille, alléguant sa santé chancelante et l'impossibilité où l'âge et les infirmités le mettaient de s'occuper encore des affaires publiques. Si nous en croyons une note confidentielle de sa correspondance, il aurait même résisté à des sollicitations d'une autre nature : comme il avait, pour ne pas s'exposer à se créer de nouvelles charges en rentrant à Bruxelles, invoqué également la pauvreté de ses ressources, Mercy lui fit offrir deux millions que Vonck refusa.

Dès les premiers jours, Mercy se trouva aux prises avec des difficultés nombreuses. Telle était l'opposition des idées et des tendances qui séparaient alors les vonckistes et leurs adversaires, qu'il paraissait impossible que le gouvernement ne se prononçât point en faveur de l'un ou de l'autre parti. Mercy était plutôt favorable aux vonckistes, vers lesquels le portaient jusqu'à un certain point ses principes mêmes, et dans les

rangs desquels se trouvaient, d'ailleurs, tous ses familiers, comme le comte de La Marck et le vicomte de Walkiers, qu'il recevait fréquemment à sa table. Mais il avait à compter avec les Etats jusque-là restés en majorité fidèles au parti conservateur, qui prétendait représenter l'opinion générale ; il était arrêté par les conditions qu'il avait lui-même acceptées à La Haye et à l'accomplissement desquelles il était chargé de présider ; enfin, Kaunitz, son chef, ne dissimulait pas qu'il commençait à craindre pour les Pays-Bas la contamination des idées françaises.

Le ministre plénipotentiaire fut, par conséquent, obligé de mettre dans ses actes une circonspection extrême. Tout en cherchant à rallier les vonckistes au gouvernement, il devait aussi s'efforcer de les contenir pour ne pas exaspérer le parti adverse. Il arriva que cette attitude fut bientôt sévèrement jugée dans les rangs des démocrates et que, d'autre part, la prédilection que Mercy laissait voir pour les vonckistes souleva contre lui, de la part de leurs adversaires, les accusations les plus violentes. Bruxelles fourmillait alors d'émigrés français, qui, sur le terrain des idées réactionnaires devaient admirablement se rencontrer et s'entendre avec les partisans aveugles de l'ancien régime aux Pays-Bas. Pour ceux-là comme pour ceux-ci, le ministre, accusé de pactiser avec les idées révolutionnaires, devint un monarchien, « un libéral », comme on devait dire peu après. L'un d'eux, l'abbé de Pradt, qui fut plus tard archevêque de Malines, ne voyait dans l'homme d'Etat qui présidait alors aux destinées de notre pays que « le plus poli des hommes, le plus recherché en pierreries, habitant un cabinet saturé d'ambre, n'écrivant que sur du papier musqué à renverser, et marié à une actrice de l'Opéra, nommée Rosalie, dont il avait deux enfants ». A la réserve qu'il est peu probable que Mercy eût épousé sa maîtresse, le portrait est fidèle, quoique tracé d'une main méchante. Il est exact que Mercy avait des goûts somptueux de grand seigneur. A Paris, l'ambassa-

deur impérial avait les plus beaux équipages; ses bijoux étaient estimés à plus de 300,000 florins; il aimait beaucoup les parfums, et déjà à Turin, en 1754, l'ambassadeur français de Chauvelin lui en faisait un grief dans une lettre officielle à son gouvernement. Nous ajouterons cet autre trait de caractère : aimant à recevoir et à bien traiter les personnes qu'il recevait, il se piquait d'être un excellent maître de maison, d'avoir bonne cave et bonne cuisine; après le pillage de sa maison de Chennevières, nous le voyons se lamenter, dans une de ses lettres, sur la perte de quinze mille bouteilles « des diverses sortes de vins » les plus chers et les plus recherchés ».

A peine installé, Mercy était entré en conflit avec les Etats des diverses provinces.

Son plan de réorganisation portait la reconstitution des conseils de justice tels qu'ils étaient avant les troubles, c'est-à-dire indépendants des Etats provinciaux; de plus, les membres nommés par ceux-ci pendant la période révolutionnaire devaient abandonner leurs fonctions. Mercy se proposait aussi d'étendre la représentation de chacun des trois ordres des Etats, ce qui était dans les vœux du parti démocratique. Vonck, dans ses *Considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant*, publiées en 1790, admettait en effet le maintien des trois ordres, mais en changeant les conditions et en élargissant les cadres d'éligibilité, de sorte que toutes les classes fussent représentées.

Alarmés des projets novateurs de Mercy, les Etats de Brabant tentèrent, si bizarre que cela paraisse, un rapprochement avec leurs adversaires; il ne s'agissait rien moins que de former, comme en 1789, une coalition contre le gouvernement. Le pensionnaire des Etats de Brabant, De Jonghe, s'aboucha avec les principaux démocrates, qui acceptèrent une réunion chez le banquier Chapel. Mais avant toute chose, les amis de Vonck demandèrent si la noblesse renoncerait à son privilège de siéger dans les Etats par droit de nais-

sance; et sur la réponse négative qui leur fut faite, ils rompirent l'entretien.

Malgré l'échec de cette tentative de réconciliation, Mercy s'en montra fort inquiet. Elle prouvait que les progressistes n'entendaient pas être dupes de l'ambassadeur et se rendaient parfaitement compte que le ministre, tout en les caressant, ne faisait rien pour les satisfaire. Mercy redoutait par-dessus tout, entre les deux partis, une coalition à propos de laquelle il écrivait, le 15 février 1791, à Kaunitz : « Cette coalition prématurée serait bien fâcheuse » si elle s'opérait autrement que par » l'initiative ou la médiation du gouvernement. Je ferai en sorte d'éloigner » la chose tant que je pourrai ».

C'est dans le but de prévenir ce rapprochement qu'il fit un pas de plus vers le parti démocratique. Ce dernier avait préparé une requête demandant que les membres des Etats de Brabant fussent élus par les citoyens des divers ordres et amovibles à des époques déterminées. Les Etats généraux, à leur tour, devaient être composés des députations des différents Etats provinciaux ainsi reconstitués, et devaient être chargés d'élaborer, de concert avec le souverain, les réformes constitutionnelles.

Le projet fut officiellement soumis à Mercy, et si radical qu'il parût, il fut d'abord approuvé par lui comme par d'autres hauts fonctionnaires de l'administration. Il est vrai que, publiquement, le ministre fut moins affirmatif. En effet, la pétition, couverte de plus de vingt mille signatures, lui fut présentée, le 9 février, par les notables du parti démocratique, le vicomte de Walkiers en tête. Il les reçut avec bienveillance, mais ne s'engagea point quant à l'objet de la requête, se bornant à trouver prématurée toute proposition de modifier la représentation.

Mais, comme pour atténuer le mauvais effet de cette réponse dilatoire, il autorisa la fondation de la Société *les Amis du Bien public*, qui fut installée à Bruxelles dans les derniers jours de février. Elle tenait ses séances chaque soir, de six à neuf heures, et l'on y dis-

cutait la réforme de la constitution. La nouvelle organisation devait être établie « sur la base qu'aucun ordre n'avait droit à y siéger que par la voie d'une élection légale ».

La requête du parti démocratique, l'autorisation donnée par Mercy à la fondation de la Société des *Amis du Bien public*, irritèrent naturellement Vander Noot et ses partisans et accrurent encore leur mécontentement contre la politique de conciliation du ministre. « Point de nouveautés », tel était le principe qui les guidait. Les esprits étaient surexcités et bientôt eurent lieu des excès regrettables. Le 24 février, l'hôtel de ville, où siégeaient les Etats de Brabant devenus impopulaires par suite de leurs tendances rétrogrades, fut envahi, l'assemblée dispersée, et les maisons des partisans les plus en vue de l'ancien régime dévastées. Les conservateurs reprochèrent à Mercy de n'avoir su prévoir ni réprimer ces violences. Bien plus, une publication de l'époque, *l'Observateur impartial*, rédigé par un émigré qui avait souvent pris Mercy à partie, l'accusa d'avoir « toléré, si pas instigué ces excès ».

Mercy désirait toujours le retour de Vonck, sur lequel il comptait pour modérer et discipliner son parti. Une ordonnance du Conseil souverain de Brabant, datée du 3 mai 1791, rapporta les décrets de prise de corps émanés du même conseil, le 24 juin et le 25 septembre de l'année précédente, contre Vonck et trois de ses adhérents, A. d'Aubremé, Weemals et Verlooy. Mais celui que son parti qualifiait alors de *Salvator patriæ* persista dans sa décision de rester à Lille, et cette détermination ne fut pas sans accroître les embarras de Mercy, qui fit de nouveau écrire à Vonck : « Votre retour ici, Monsieur, confondra les ennemis du repos public qui osent encore en ce moment se pavaner de votre nom pour induire la nation en erreur et la soulever contre le meilleur et le plus généreux des souverains ».

Mercy récoltait ce qu'il avait semé. Ses tergiversations, le manque de sin-

cérité et de netteté de ses déclarations et de ses actes lui avaient fait tort auprès des démocrates, qui se plaignaient d'être sinon lésés, du moins ajournés indéfiniment, et, d'autre part, sa prédilection marquée pour les vonckistes lui avait pour toujours aliéné les partisans de l'ancien régime. Il est, d'ailleurs, lui-même en aveu sur cette tactique équivoque, car il écrit à Kaunitz : « Dans les embarras que me causent les intérêts opposés et les passions des novateurs et des partisans outrés de l'ancienne organisation comme de l'ancien ordre de choses, bon au mauvais, j'ai eu jusqu'ici le bonheur de maintenir la balance de manière à gouverner les novateurs et à faire indirectement cause commune avec les Etats. Sans l'appui direct du gouvernement, le parti des démocrates serait le plus faible et de beaucoup; mais il gagne tous les jours des adhérents dans le plat pays ».

Les embarras de Mercy s'accrurent encore quand il lui fallut ouvrir des négociations, séparément, avec les Etats des diverses provinces pour faire procéder dans chacune d'elles à l'inauguration de Léopold II. Alors se firent jour les libelles et les pamphlets les plus violents, tellement violents que Kaunitz lui-même proposa de faire un exemple et, pour arriver à en découvrir les auteurs, de recommander à la police l'emploi « des mouches », étant donnée l'insuffisance des voies administratives.

Aussi Mercy commençait-il à être las de cette lutte sans trêve ni répit; les gouverneurs généraux, Albert de Saxe-Teschén et Marie-Christine d'Autriche, se disposaient alors à quitter Coblençe pour revenir à Bruxelles.

Le 5 juin, il leur adressa sur l'état des Pays-Bas et sur la ligne politique qu'il avait suivie, un rapport qui fut ensuite adressé à Kaunitz et remis à l'empereur; il y signalait en ces termes l'antagonisme naissant, quant à l'état des esprits, entre les Flandres apaisées et le Brabant toujours agité : « L'ancienne rivalité a repris, ce qui ne peut qu'être avantageux dans les circonstances et

« ce qu'il convient de nourrir ». Pour l'attitude à garder, il recommandait « de contenir les vonckistes sans les « éloigner ni les décourager », et, d'un autre côté, de ménager les Etats jusqu'après l'inauguration de Léopold II, « quoiqu'ils se fussent conduits de manière à ne pas mériter beaucoup de « faveur ».

Le cabinet de Vienne approuva ces idées, car, le 27 juin 1791, le prince de Kaunitz en notifiant à Mercy l'envoi des lettres patentes nommant son successeur, le comte de Metternich-Winnebourg, lui écrivait : « L'empereur a « approuvé de nouveau tout ce que « Votre Excellence a fait pour le bien « de son service pendant votre ministère aux Pays-Bas, dans des circonstances qui exigeaient la plus grande « sagacité et prudence. Ayant été à « même de suivre vos dispositions dans « un temps aussi critique et orageux, « j'y ai applaudi de tout cœur et je vous « fais dès à présent les compliments les « plus sincères sur les succès dont elles « ont été couronnées ».

Le comte de Metternich entra en fonctions le 8 juillet 1791; il s'était rencontré et concerté avec Mercy, qui lui avait donné rendez-vous à Liège et, de là, était allé à Spa pour y soigner sa santé.

Mercy n'avait pas cessé d'être ambassadeur d'Autriche en France; redevenu libre, il aurait pu aller reprendre son poste à Paris. Mais il pensa sans doute que le séjour de cette capitale ne serait passans danger pour lui et ne le mettrait pas davantage en situation de se rendre utile : c'était le moment où le roi venait d'être arrêté dans sa fuite, à Varennes, et Mercy avait connu, si pas concerté, cette tentative d'évasion. L'ambassadeur continua donc de résider à Bruxelles, mais en entretenant avec Marie-Antoinette une correspondance suivie jusqu'en octobre 1791; il put même, par l'intermédiaire du comte de La Marck, qui ne s'éloigna de Paris qu'à cette date, rester en rapport avec le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères.

Mirabeau était mort, usé par le tra-

vail et les excès, le 2 avril 1791. Mercy, qui avait négocié son rapprochement avec la cour, déplora comme un grand malheur la mort du célèbre tribun au moment où la cause royale allait recueillir « le fruit de ses intentions et « de ses lumières ».

Au mois d'août 1791, au moment où il se disposait à aller passer quelques jours en Angleterre, Mercy reçut à Bruxelles l'abbé Louis, qui lui était envoyé de Paris avec une double mission, de la part de la reine et du comte de La Marck. Ce dernier avait chargé l'abbé d'éclairer Mercy sur la situation du roi; la reine lui avait remis pour Mercy une cassette renfermant tous les diamants qui lui appartenaient en propre. L'ambassadeur les envoya à Vienne, où ils furent déposés à la chancellerie de cour et d'Etat.

Vers la même date, Marie-Antoinette fit demander le retour de Mercy à Paris, persuadée que la présence de l'ambassadeur pourrait lui être utile, à la condition qu'il fût « autorisé à y parler « ferme ».

La cour des Tuileries venait d'ouvrir des négociations avec une fraction de l'Assemblée constituante, Barnave, Lameth et Dupont en tête. Mercy n'avait pas confiance dans la réussite de ces négociations; il suspectait Lameth et Barnave, qu'il qualifie de « scélérats » dans une de ses lettres. Il fit observer qu'un « langage ferme » n'aurait de valeur que s'il était tenu au nom de toutes les cours; sinon, qu'il ne servirait qu'à compromettre le souverain qui interviendrait isolément, c'est-à-dire l'empereur. Il obtint de ne pas retourner à Paris. La peur des dangers qu'il aurait pu y courir n'était-elle pas pour quelque chose dans ces dispositions de l'ambassadeur? Peut-être bien. Voici, du reste, comment il s'exprime lui-même, dans une lettre à Kaunitz, le 2 octobre suivant : « Sans craindre les « dangers ni les désagréments, et dans « l'attente de ce que Votre Altesse jugera convenable au bien du service, « je ne puis m'empêcher de désirer « qu'elle croie pouvoir me dispenser « encore pour quelque temps de retour-

« ner dans un coupe-gorge et parmi des
« cannibales qui me suspecteraient trop
« pour me laisser auprès de la reine un
« accès libre pour pouvoir lui être
« utile ».

Mercy resta donc à Bruxelles; mais, de là, il suivait avidement la marche des événements qui se déroulaient à Paris. Lors de son excursion de quelques jours à Londres, il avait pu constater la résolution du cabinet de Saint-James d'observer dans une attitude passive la crise qui agitait la France. A son retour, il reçut de Marie-Antoinette un long mémoire, tout entier écrit de sa main : la reine y exposait la nécessité où se trouvait le roi de donner son adhésion à la constitution votée par l'Assemblée nationale, et terminait par un pressant appel aux puissances étrangères : « Il faut à tout « prix », disait-elle, « qu'elles viennent à « notre secours; mais c'est à l'empereur « à se mettre à la tête de tous et à régler « tout ». Or, l'empereur Léopold II était peut-être de tous les souverains de l'Europe le moins porté à intervenir, et il semble que Mercy, malgré l'affection qu'il avait vouée à la reine et son ardent désir de lui venir en aide, ne conseillait pas non plus une action immédiate, regardant comme une suprême imprudence de prendre l'offensive. C'est du moins ce qui semble résulter, non seulement de certaines de ses lettres, mais surtout des notes du journal du comte de Fersen, ce gentilhomme suédois qui joua un rôle si actif à Paris au début de la Révolution.

Le 27 août 1791, parut la déclaration de Pilnitz. On sait ce qu'elle valait : le jour même où fut conclue cette convention, Léopold II, qui l'avait signée, annonçait à Kaunitz qu'elle ne l'engageait absolument à rien et qu'elle ne contenait que des déclarations générales arrachées par les sollicitations du comte d'Artois, du comte de Provence et des émigrés. Et, en effet, quand le roi de Suède, Gustave III, proposa de débarquer à Ostende avec trente-deux mille hommes suédois et russes pour se porter, par les Pays-Bas autrichiens, au secours de Louis XVI, le cabinet de Vienne, par

l'intermédiaire du comte de Metternich, successeur de Mercy, se borna à dire, afin de se débarrasser de cette offre gênante, que le port d'Ostende n'était pas propre à ce débarquement, « que l'en- « trée n'était pas assez profonde pour « que de grands navires de guerre pus- « sent y passer, et que les bassins inté- « rieurs n'avaient pas non plus ni la « profondeur ni la grandeur pour con- « tenir une pareille flotte de vaisseaux « de guerre ».

Mercy fut sans doute aussi mis au courant de la véritable portée de la déclaration de Pilnitz, car il ne s'en préoccupa nullement.

Mais la mort soudaine de l'empereur Léopold II, le 1^{er} mars 1792, vint changer la face des choses et précipiter les événements. On connaissait les idées belliqueuses de son successeur François II; la guerre devenait inévitable. Mercy lui-même, jusque-là à peine partisan d'une simple intervention diplomatique, semble changer d'avis avec le nouveau règne. « Ce ne sont plus des « déclarations qu'il faut », s'écrie-t-il; « l'empereur a enfin changé de sys- « tème ». Au reçu de l'ultimatum de François II, le ministère girondin força Louis XVI à prendre les devants et à déclarer la guerre, le 20 avril 1792, au roi de Hongrie et de Bohême. La veille, l'ancien ministre de Montmorin écrivait au comte de La Marck : « Je pense que « les cours de Vienne et de Berlin ne « sauraient trop se hâter de se mettre « en mesure. Les véritables efforts se « porteront sur le pays que vous habi- « tez ». Déjà, en effet, au conseil des ministres, Dumouriez avait développé et fait accepter son plan de campagne : l'invasion de la Belgique. C'est au lendemain de ce conseil des ministres que Marie-Antoinette écrivit au comte de Mercy, le 26 mars 1792, ce terrible billet, par lequel elle dévoilait à l'ennemi le plan de campagne des armées françaises. Fouquier-Tinville semblait avoir deviné ce billet, quand il disait, dans son acte d'accusation lors du procès de la reine, que c'était par les intrigues et les manœuvres de la veuve

Capet qu'avait échoué la première attaque des Français contre la Belgique. Nous croyons devoir le reproduire *in extenso* : « Dumouriez ne doutant plus » de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de Savoie et une autre par le pays de Liège. C'est l'armée La Fayette qui doit servir à cette dernière attaque. Voilà le résultat du conseil d'hier ; il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre toutes les mesures convenables. Selon les apparences cela (se) fera promptement ». Ce billet était entièrement chiffré ; la traduction jointe à l'original est du comte de Mercy lui-même. (Arneth : *Marie-Antoinette, Joseph II, und Leopold II. Ihr Briefwechsel*. Vienne, 1866, p. 259-260).

Nous n'avons pas à raconter ici cette campagne, qui débuta par plusieurs échecs pour les troupes françaises. Les Belges ne se soulevèrent pas à leur approche comme elles l'avaient espéré. Vonck avait obstinément refusé de signer le manifeste du *Comité des Belges et des Liégeois*, manifeste qui était un véritable appel aux armes, et l'on peut dire que cette attitude de Vonck et des siens était un des fruits de la politique de Mercy qui, même remplacé par Metternich, était fréquemment encore consulté par les gouverneurs généraux sur les affaires intérieures des provinces belges. Et puisque la suite des événements nous ramène à parler un instant du rôle de Mercy dans notre pays, notons ici le jugement sévère que le comte portait sur les agissements du prince-évêque Constantin de Hoensbroeck, en avril 1791, c'est-à-dire au lendemain de la Révolution liégeoise. Il écrivait à Kaunitz : « Le prince promet sans cesse » et ne fait rien ; plus libéral des parents, donc du ciel que des siens, il publie des jubilés, mais il ne publie pas d'amnistie ; les prisons regorgent et la haine augmente. Il est plus que temps de s'interposer sérieusement ». Il était plus que temps, en effet ; la tyrannie de Hoensbroeck prépara les

Liégeois à acclamer en libérateurs les soldats de la République.

Le 23 juillet, le duc de Brunswick lança son manifeste, avant de passer la frontière. Mercy en blâma vivement les termes. Ce n'était point, selon lui, le langage qui convenait aux circonstances, les menaces n'étaient point en situation. Et pourtant Mercy en était encore alors à croire possible un retour à l'ancien régime et à désapprouver l'abolition des privilèges, votée la nuit du 4 août 1789. Faut-il s'en étonner, lorsque la reine elle-même concertait de son côté avec le baron de Breteuil les moyens « de rétablir les choses comme elles étaient auparavant » ?

Le 9 septembre 1792, Mercy fut désigné pour aller représenter l'empereur en qualité d'ambassadeur extraordinaire près le quartier général de l'armée prussienne. Il en fut empêché par la rapidité des événements ; le 20, le duc de Brunswick fut battu à Valmy, et sa prompte retraite ne permit même point à Mercy d'entrer en fonctions.

L'ancien ambassadeur, dont la santé était chancelante, faisait une cure à Spa. C'est de là qu'il adressa au gouvernement autrichien un mémoire rédigé de commun accord avec le comte de La Marck. Les résultats des élections pour la Convention nationale venaient d'être connus et Mercy pressait son gouvernement « de mettre obstacle à cette Convention ». Il réclamait une action vigoureuse et rapide de la part du duc de Brunswick, persuadé que tout était perdu s'il temporisait. Le 3 octobre, il adressa à Vienne une nouvelle lettre : il fallait, selon lui, continuer la guerre, tout en comptant cette fois avec la valeur des troupes françaises, qui avaient cessé d'être, comme elles l'étaient cinq mois avant, « l'objet du mépris et de la risée de l'Europe ». Il ajoutait qu'il convenait de renoncer au fol espoir d'enchaîner une nation entière, de comprimer par la force une masse de vingt-quatre millions d'hommes ; il fallait enfin abandonner et la contre-révolution et les émigrés, et, pour le moment, le projet de rétablir la monarchie française.

Il laissait percer, en terminant, ses appréhensions concernant la conquête éventuelle des Pays-Bas par les Français, prévoyant ainsi la nouvelle victoire de Dumouriez à Jemappes, le 6 novembre 1792.

Trois jours après cette action décisive, la gouvernante générale, Marie-Christine, quitta Bruxelles avec tout le personnel de l'administration et se retira à Ruremonde. Mercy, qui désapprouvait cette fuite précipitée, partit le dernier, vingt-quatre heures après, pour sa campagne de Fologne. De là, il se rendit, le 20, à Maestricht, puis à Wesel, où s'étaient enfin arrêtés les membres du gouvernement des Pays-Bas. Il y resta jusqu'aux premiers mois de l'année suivante.

Dans l'entre-temps, les Français avaient pris possession de notre pays. Mais l'impopularité du régime qu'ils y inaugurèrent permit bientôt de prévoir le prochain rétablissement de l'autorité impériale : dès le mois de janvier 1793, les armées autrichiennes se mirent en mouvement pour reconquérir la Belgique. Mercy et La Marck, qui avait alors pris le titre de prince d'Arenberg, avaient tout fait pour hâter les opérations, au point qu'un contemporain a pu dire que la reprise de la Belgique par l'Autriche fut en grande partie due à leur initiative.

Mercy était encore à Wesel quand il reçut la visite du vicomte de Caraman, envoyé par le baron de Breteuil et chargé de lui communiquer les propositions de Dumouriez, qui offrait de passer à l'ennemi avec toute son armée. Mercy fit offrir à Dumouriez, pour prix de sa défection, trois ou quatre millions, amnistie pour lui et ceux qu'il désignerait, et l'assurance d'une grande place; mais il devait se laisser prendre avec les deux fils du duc d'Orléans et livrer une ou deux villes. Tous ces arrangements furent inutiles; l'armée de Dumouriez ne voulut pas suivre son général, qui passa seul à l'ennemi.

Aussitôt que les Impériaux eurent occupé le pays de Liège, Mercy se rendit à sa terre de Fologne. C'est là qu'il

apprit que le département de Paris l'avait déclaré Français et émigré, et qu'en conséquence sa maison, ses effets, ses fonds placés en rentes viagères, ses possessions territoriales, tout avait été saisi et ne devait pas tarder à être confisqué et vendu. Il fut très sensible à cette perte nouvelle qui venait s'ajouter à celle qu'il avait faite précédemment à Chennevières.

Le 6 avril, Mercy annonçait de Fologne au prince d'Arenberg qu'il était envoyé en mission à Londres par l'empereur. Il se rendit à Bruxelles le 9 et, de là, à Rotterdam, où il comptait s'embarquer au commencement de mai. Mais soit que le voyage ne fût pas de son goût, soit que l'empereur eût changé d'avis quant à sa mission, il n'alla pas plus loin et fut rappelé à Bruxelles où il reçut une nouvelle destination. Il fut attaché au quartier général du prince de Cobourgen en qualité de ministre chargé des affaires politiques, le commandant en chef ne conservant plus que les affaires militaires. L'empereur avait pris soin de définir nettement les attributions de Mercy, à qui devaient être confiées toutes les négociations et conférences quelconques auxquelles les événements pouvaient donner lieu avec les Français; de même, tout ce qui avait rapport à des objets politiques devait être traité par lui seul, notamment tout ce qui était relatif aux demandes et démarches à faire en Angleterre, en Hollande et ailleurs. Et l'empereur terminait ses instructions au prince de Cobourg par ces lignes que nous transcrivons textuellement parce qu'elles montrent en quelle estime il tenait l'ancien ambassadeur : « Je désire qu'en toute occasion vous regardiez le comte de Mercy comme un ministre dont la longue expérience, les lumières et l'exacte connaissance de la nation française méritent justement confiance et qu'en conséquence vous concertiez avec lui tous les objets qui concernent mon service politique ».

Malgré ces prescriptions formelles, la mission du comte de Mercy restait fort équivoque. Mercy fut le premier à

s'en apercevoir ; il se plaignit « qu'aucune espèce d'exécution ne dépendait de lui et qu'en supposant qu'il fût environné de fautes de tous genres, il ne serait pas en sa puissance d'en empêcher aucune ». Il venait, d'ailleurs, d'en faire la triste expérience. Après la prise de Valenciennes, dont le siège, malgré ses instances, avait été conduit avec une désespérante lenteur, il aurait voulu que le prince de Cobourg attaquât aussitôt Cambrai pour de là se porter rapidement en avant sur Paris avec un corps de cavalerie, dans l'espoir que l'approche des troupes impériales contiendrait les fureurs du parti révolutionnaire et protégerait peut-être la vie de Marie-Antoinette. Sauver la reine, telle était alors en effet l'ardente préoccupation de son ancien et fidèle serviteur, le comte de Mercy. Déjà, au lendemain de l'exécution de Louis XVI, Mercy, encore à Wesel, avait sollicité le cabinet de Vienne de revendiquer Marie-Antoinette comme devenue étrangère à la France par la mort de son époux et par la proclamation de la République. Lorsqu'il apprit le transfert de la malheureuse reine du Temple à la Conciergerie, il fit auprès du prince de Cobourg de pressantes instances pour hâter la marche en avant des troupes autrichiennes. Peu après, il écrivit dans le même sens au baron de Thugut, qui venait de succéder à Kaunitz, espérant obtenir du ministre une déclaration énergique ou une démarche efficace ; jusqu'au dernier moment, sans se décourager, il ne cessa de proposer au cabinet de Vienne des expédients pour sauver Marie-Antoinette.

Ce fut en vain ; le baron de Thugut ne sut se résoudre à une intervention qu'il considérait sans doute comme devant rester sans effet, pas plus que le général en chef des armées impériales n'osa prendre l'initiative périlleuse d'une marche en avant sur Paris. Mais le prince de Cobourg avait entre les mains les quatre commissaires de la République envoyés à Dumouriez avant sa défection et livrés par celui-ci aux Autrichiens ; il suggéra à Mercy l'idée de proposer à la Convention de les

échanger contre la personne de la reine, à moins qu'il ne parût préférable de les garder comme otages en envoyant à la Convention la déclaration que, dans le cas où la reine serait l'objet de la moindre violence, les quatre commissaires seraient immédiatement roués vifs. Mercy goûta peu la première proposition : on sait pourtant qu'en 1795 ces mêmes députés furent échangés contre la fille de Louis XVI, le seul membre survivant de la famille qui avait été enfermée au Temple. Il repoussa de même la seconde idée comme plutôt dangereuse qu'utile pour la sécurité de la reine. Mais, jusqu'aux derniers jours qui précéderent l'exécution de Marie-Antoinette, le comte revint à la charge, montrant tout ce qu'il y aurait de déshonorant pour le gouvernement impérial si l'histoire pouvait dire un jour qu'à quarante lieues d'armées autrichiennes formidables et victorieuses, la fille de Marie-Thérèse avait péri sur l'échafaud sans qu'on eût fait une tentative pour la sauver. Enfin, prenant lui-même l'initiative d'une démarche personnelle, il envoya un émissaire à Danton pour décider ce dernier, au besoin par la promesse d'une somme d'argent considérable, à s'employer en faveur de Marie-Antoinette et obtenir pour elle la déportation. Danton promit son appui, refusant l'offre d'argent qui lui était présentée, en disant qu'il n'avait jamais fait entrer la mort de la reine dans ses calculs et qu'il défendrait celle-ci sans aucune vue d'intérêt personnel.

Néanmoins, Mercy put lire au *Moniteur* du 16 octobre 1793 le récit de l'exécution de Marie-Antoinette, qui lui causa la plus profonde douleur. Cette catastrophe ne fit qu'aggraver son hostilité contre la France. Le gouvernement impérial, en prenant les armes en faveur de Louis XVI, avait toujours vu dans cette guerre une occasion de s'agrandir aux dépens de la France. Mais le projet que forma Mercy au lendemain du supplice de la reine, dépassait tout ce que l'on aurait pu prévoir. Il ne s'agissait rien moins que d'étendre les Pays-Bas autrichiens jus-

qu'à la Somme et jusqu'à une limite qui, de la source de cette rivière, irait rejoindre la Meuse vers Sedan ou Mézières. La Lorraine et l'Alsace devaient aussi être enlevées à la France et échangées contre la Bavière, qui serait réunie à l'Autriche.

Mais les succès des armées françaises à la fin de la campagne de 1793 mirent à néant ces projets d'ambition et de conquête. L'exaspération de Mercy contre la République ne connut plus de bornes; son ressentiment se doublait des regrets que lui causait la perte de ses biens en France et des craintes que lui inspirait la conquête française pour ceux qu'il avait en Belgique. Dans ses rapports à l'empereur, il va jusqu'à demander, au nom du salut des monarchies européennes, l'abaissement, la « presque destruction de la France ». — « On suppose », écrit Fersen, qui ne l'aimait pas, « que d'avoir été déclaré « citoyen français et d'avoir tout perdu » lui a donné ces bonnes dispositions ». Il semble, en effet, que Mercy gardait le sentiment trop vif de ce que la Révolution lui coûtait personnellement. L'abbé de Pradt nous parle de lui dans les mêmes termes que Fersen : « Il y avait », dit-il, « dans cet homme quelque chose » du poltron révolté par avarice ». Ce même abbé raconte que quand le comte de Montgaillard, en arrivant de Paris, alla présenter ses hommages à Mercy, la première question de l'ancien ambassadeur concerna son hôtel du boulevard Richelieu et son mobilier. Enfin, le chancelier Thugut lui-même, dans un passage d'une de ses lettres, biffé après coup, il est vrai, parle aussi de la sollicitude de Mercy « pour ne pas perdre » aucun de ses biens, pour ne pas abandonner une casserole ».

Nous devons constater que l'ancien ambassadeur, si peu porté au début pour une action des puissances contre la France, fut un des plus ardents à la réclamer ensuite, énergique et décisive. Mais telle était alors la situation politique de l'Europe que les sollicitations de Mercy, traversées par les circonstances, restèrent vaines. Tout ce qu'il

put obtenir, ce fut la visite de François II aux Pays-Bas, en avril 1794, en compagnie du baron de Thugut.

Dans l'esprit du comte de Mercy, le voyage de l'empereur aux Pays-Bas avait une portée capitale et devait avoir d'importants résultats. Il y avait d'abord l'espoir que la visite du souverain déterminerait les Etats du pays, jusque-là fort tièdes, à voter les subsides considérables que nécessitaient les circonstances; ensuite, sa présence affirmait la résolution de défendre les Pays-Bas, elle devait donner aux opérations militaires une impulsion plus vive, et en effet, à dater du mois de mai 1794, le quartier général fut établi à Valenciennes où se rendirent Mercy et Thugut. De plus, elle tendait à amener une alliance plus étroite avec l'Angleterre.

Mais les débuts de cette campagne de 1794 furent malheureux. Les premiers échecs essuyés en Flandre découragèrent Thugut, qui pensa, dès lors, à abandonner les Pays-Bas : le chancelier impérial commençait à trouver exorbitants les sacrifices que l'Autriche s'imposait pour cette possession peu sûre et en ce moment peu profitable. Mercy était loin de partager ces sentiments; il soutenait que les sacrifices de l'Autriche étaient compensés par les ressources que fournissait la Belgique; il représentait que si l'on voulait sérieusement s'entendre avec l'Angleterre, celle-ci était trop intéressée à empêcher les Pays-Bas de tomber aux mains des Français pour ne pas contribuer, plus qu'aucune autre puissance, à en assurer la possession à l'empereur.

Mais il avait contre lui, à la fois le chef de l'administration et le chef de l'armée, Thugut et Cobourg, dont les avis prévalurent auprès du souverain. François II quitta Bruxelles dans les premiers jours de juin, et son départ fut regardé comme le signal de l'abandon prochain de nos provinces.

Vaincus à Fleurus quelques jours après, les Impériaux évacuèrent précipitamment Bruxelles et se retirèrent sur Liège pour se mettre à couvert derrière la Meuse et peut-être même plus

loin, derrière le Rhin. Alors, selon les prévisions de Mercy, l'Angleterre s'émut. Par une lettre adressée à l'empereur, et par l'envoi d'une députation au prince de Cobourg qui avait son quartier général à Fouron-le-Comte, le roi Georges III chercha à faire revenir François II et son généralissime sur une résolution regardée comme désastreuse ; il promettait le concours le plus actif, un subside annuel de trois millions de livres sterling. Mercy seconda de toute la force de son influence et de ses conseils la mission des envoyés anglais, avec qui il eut une importante entrevue après leur visite à Fouron-le-Comte et avant leur départ pour Vienne.

Désapprouvant la retraite désordonnée qu'il n'avait pu empêcher, le dernier, il avait quitté Bruxelles : « J'y tiendrai », disait-il, « aussi longtemps que je le pourrai ; seul contre tous, j'y soutiendrai mes opinions ; mais j'entrevois le moment où, entraîné par le flot, je n'aurai plus le moyen de résister ».

Peu après, en effet, il était à Maestricht, puis il se fixa à Brühl, près de Cologne, en compagnie du prince d'Arénberg. Rosalie Levasseur l'y rejoignit et il y fit venir, non sans aventure, son jeune fils qu'il avait jusque-là laissé en France.

C'est là qu'il reçut, à la fin de juillet, la mission, attendue par lui, de se rendre à Londres pour se concerter avec le cabinet de Saint-James sur les moyens de continuer la guerre et de reprendre l'offensive, et pour obtenir les subsides nécessaires à cet effet. Le 27 juillet, il écrivit de Brühl au baron de Thugut : « Je ne puis exprimer à Votre Excellence les embarras inextricables que me cause l'ordre de Sa Majesté de me rendre à Londres ; mais j'obéis, et cela dans les vingt-quatre heures, presque malade d'inquiétudes et de tracasseries, ayant partie de mes effets éparpillés sur le Rhin et les laissant exposés à devenir peut-être la proie des brigands ennemis. Je fais ce voyage en calèche de poste, avec un valet de chambre, un domestique, privé de tout ce qui pourrait

me procurer les moindres aisances ; tout cela me deviendra supportable, si mon expédition a quelque succès ».

En quittant Brühl, Mercy était en effet réellement souffrant ; son désir de mener rapidement à bien sa mission l'empêchait d'attendre son rétablissement. Comme la Belgique était entièrement aux mains de l'ennemi, il dut faire le voyage par la Hollande. Il arriva, le 2 août, au port d'Hellevoetsluis, où il fut retenu onze jours durant par les vents contraires, avec plus de deux cents passagers entassés dans cette petite localité où manquaient les logements et le moindre confort. Enfin, il s'embarqua le 13 août, et, après une traversée pénible qui dura trois jours et demi, il arriva à Londres. Il y tomba aussitôt sérieusement malade, le 19 août ; il fut saisi d'une fièvre très forte, qui l'obligea à garder le lit. Il refusa opiniâtrement de laisser appeler les hommes de l'art, et il fallut que le ministre impérial à Londres, le comte Louis de Stahremberg, qui était accouru à son chevet, usât de ruse pour lui amener deux médecins. Le mal s'aggrava, et le 25 août 1794, le comte s'éteignit dans la soixante-huitième année de son âge. Son corps fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace.

De sa liaison irrégulière avec Rosalie Levasseur, nous l'avons vu, Mercy avait un fils. Mais il ne l'avait pas reconnu et ne lui avait pas donné son nom. Par un testament fait à Bruxelles, cinq mois avant sa mort, le 24 mars, il avait institué pour légataire universel son cousin, le comte François d'Argenteau, alors âgé de quatorze ans, et qu'il s'était fait présenter peu auparavant à Liège où le jeune comte faisait ses études ; aux termes du testament, l'héritier de l'ambassadeur devait joindre le nom et les armes de Mercy au nom et aux armes d'Argenteau. C'est ce comte de Mercy-Argenteau qui fut plus tard ambassadeur de Napoléon I^{er} à la cour de Bavière, gouverneur du Brabant et grand chambellan de Guillaume I^{er}. Le comte Florimond avait aussi demandé, dans ses dispositions testamentaires, que son corps fût transféré et inhumé dans l'ancien tombeau

de sa famille, à Hermalle, vis-à-vis du château d'Argenteau. Son héritier a ponctuellement rempli cette dernière volonté et fait ériger dans le parc d'Argenteau un monument funèbre à l'ancien ambassadeur.

Quoiqu'il eût parfois mal vu les choses et commis des fautes, le comte de Mercy avait été un trop fidèle et trop zélé partisan de la maison d'Autriche pour que sa mort ne fût pas une perte sensible pour l'empereur et ne fût pas regrettée par ceux qui avaient pu apprécier et ses services et sa grande expérience des affaires. « Je ne vois pas, » au reste », écrivait le duc Albert de Saxe Teschen à sa femme, l'archiduchesse Marie-Christine, à propos de la mort du comte de Mercy-Argenteau, « qu'avec tous les défauts qu'on puisse lui reprocher, nous ayons en ce moment dans notre monarchie, au seul maréchal Lacy près, une seule tête qui, après la mort de Kaunitz, valût la sienne ».

Eug. Duchesne.

D'Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*. — D'Arneth et Geoffroy, *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*. — D'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*. — Thürheim, *Briefe des Grafen Mercy-Argenteau an den Grafen Louis Starhemberg*. — De Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791*. — La Marck, *Souvenirs*. — Neny, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*. — Juste, *Le comte de Mercy-Argenteau*.

MERCY-ARGENTEAU D'OCHAIN (François-Joseph-Charles-Marie, comte DE), diplomate, naquit à Liège, le 12 avril 1780, et mourut à Argenteau, le 25 janvier 1869. Il était fils du comte Joseph-Louis-Eugène d'Argenteau d'Ochain, chambellan à la cour de Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, et de Marie-Josèphe de Limbourg-Styrum; l'archevêque de Tyr (voir la notice de CHARLES DE MERCY-ARGENTEAU) était son frère puîné.

Il avait quatorze ans et faisait ses études chez les jésuites anglais, à Liège, lorsqu'il fut institué, par testament du

24 mars 1794, héritier universel de son cousin Florimond-Claude de Mercy-Argenteau, l'ancien ambassadeur d'Autriche à la cour de France, à la condition de joindre le nom et les armes de Mercy au nom et aux armes d'Argenteau. L'ambassadeur étant mort cinq mois après, le 25 août, le comte François entra en possession de tous ses biens et prit le titre de Mercy-Argenteau.

Il entra dans la diplomatie sous le premier empire. Napoléon I^{er}, qui cherchait à rallier autour de son trône les grands noms de l'ancienne noblesse, l'appela aux fonctions de chambellan et le nomma, bientôt après, ambassadeur et ministre plénipotentiaire à Munich. Après la chute de l'Empire et la constitution du royaume des Pays-Bas, il devint gouverneur du Brabant et grand chambellan du roi Guillaume I^{er}; il conserva ces dernières fonctions jusqu'en 1830.

Après les événements de la Révolution belge, il se retira dans son château d'Argenteau et y vécut dans la retraite et dans le culte des lettres et des arts. Doyen d'âge de la Société littéraire et artistique l'*Emulation* de Liège, les membres de ce cercle lui donnèrent en 1859 un témoignage de haute considération en le nommant président honoraire. Il mourut dix ans après, le 25 janvier 1869. Il avait épousé la comtesse Henriette de Paar, fille du prince Wenceslas de Paar, ancien chambellan de l'empereur d'Autriche, et de ce mariage procédèrent les représentants actuels de la famille de Mercy-Argenteau.

Il a laissé des *Mémoires* dont le manuscrit se trouve dans la bibliothèque du château d'Argenteau. Ils sont particulièrement intéressants en ce qui concerne les événements qui aboutirent à la bataille de Leipzig. Thiers est venu exprès à Argenteau pour les consulter et il en a tiré parti.

Eug. Duchesne.

Renseignements particuliers. — Journaux de Liège, du 25 janvier 1869 et jours suivants.

MEREN (Jean VANDER), peintre. Voir MEEREN (Jean VANDER).

MERICA (*Balthasar DE*), DE MYRIACA, MOERYNUS, ou VANDER HEYDEN, prédicateur, né vers le commencement du xvi^e siècle, mort en 1573. Entré dans l'ordre des Récollets, il fut, pendant seize ans, confesseur du couvent de Sainte-Claire, à Louvain. Il acquit une grande réputation par ses sermons qui roulaient surtout sur la vie intérieure. On conservait jadis, au couvent de son ordre à Louvain, ses œuvres manuscrites, qui comprenaient quatre-vingts conférences sur le Cantique des cantiques, soixante sur la Passion, et quelques sermons sur les Psaumes et sur saint François. Le P. Dirks en a retrouvé les deux volumes suivants : 1. *Hier volghen sommighe collacien*. 1559-1561. Ms. pet. in-4o, 922 pages; au couvent des Récollets de Saint-Trond. Il contient soixante et dix conférences sur le Cantique des cantiques et deux sur la fête de saint François. — 2. *Dit is het tweede boeck in het vervolch van die passie ons liefs heeren*. 1568. Ms. in-8o; à la bibliothèque royale, à Bruxelles, ms. n° 3039. D'autre part, la bibliothèque de l'université de Gand possède les deux manuscrits suivants : 3. *Dit is den tweeden boeck op Cantica canticorum ende het 71^e sermoon op Cantica*, 1562. Ms. in-4o, 250 ff. Sermons sur le troisième chapitre du Cantique des cantiques et sur quelques psaumes, suivis d'explications sur les messes de quelques jours fériés (ms. n° 490). — 4. *Conciónes*. Ms. pet. in-fol., 346 ff. (ms. n° 525).

Paul Bergmans.

J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand* (Gand, 1849-1852), p. 410-411. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1885]), p. 96-97.

MERICA (*Henri DE*). Voir HENRI DE MERICA.

MERICA (*Jean DE*), DE MYRICA ou MIRICÆUS, chartreux, né à Louvain, au commencement du xvi^e siècle, mort à Rettel (Moselle), le 28 octobre 1582. Il prit l'habit de Saint-Brunon dans la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles,

le 2 juin 1538. Les mœurs dissolues qui régnaient alors dans cette maison pervertirent Merica, qui alla vivre à Louvain avec une fille, dont il eut plusieurs enfants. Arrêté et jeté en prison, il fut réclamé par son ordre et séquestré à Scheut. Son repentir lui valut son pardon (1561), et le chartreux Jean Gerulphen composa une pièce de vers sur sa conversion. Le souvenir de son passé lui rendant la vie difficile à Scheut, Merica obtint d'être envoyé comme vicaire dans la chartreuse de Saint-Sixte, au village de Rettel (Moselle); il était d'autant plus apte à remplir cette charge, dont la prédication était la principale attribution, qu'à la connaissance du latin et du grec il joignait celle de l'allemand. C'est dans la maison de Saint-Sixte qu'il s'occupa de la rédaction de divers ouvrages, tels qu'un traité sur l'oraison dominicale (*Enarratio catholica orationis dominicæ*) et un abrégé de la vie des saints de Surius, auquel il travaillait lorsqu'il mourut subitement. Valère André lui attribue encore une *Medicina errantium* en deux livres.

Paul Bergmans.

Th. Petreius, *Bibliotheca cartusiana* (Cologne, 1609), p. 211. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 543-544. — F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres en Belgique*, t. II (Bruxelles, 1837), p. 134-137.

MERICA (*Pierre à*), graveur anversois, inscrit à la gilde de Saint-Luc, en 1557, sous le nom de Pierre Vander Heyden. En effet, Ameringius, Merecinus, Miricinus, Miriginus, enfin Myricinis, noms qu'on relève sur les estampes du maître, ne sont que des variantes du grec *myrice*, *myrica*, bruyère, Vander Heyden signifiant *de la bruyère*. Bien que l'artiste ait signé Verheyden une de ses pièces, le plus généralement il se sert d'un monogramme où se combinent les majuscules P. A. M. E., dont le déchiffrement tint longtemps en échec la sagacité des iconophiles. De Jongh, l'éditeur hollandais de Van Mander (1764), créait pour la circonstance un graveur P. Mandere; d'autres opinaient pour P. Martini; d'autres encore, chose plus

risquée, pour Martin Petri, l'éditeur anversoïse. Notre graveur a trouvé place sous ces noms divers dans les anciens répertoires, dans l'*Enciclopedia* du P. Zani, même dans le catalogue Van Hultem. Ce fut Sotzmann qui, le premier, en 1855, apporta la solution du problème, facilitée par la circonstance que, sur une vue d'Anvers, à vol d'oiseau, pièce dont il sera question plus loin, l'énonciation *Petrus à Merica* se trouve accompagner le monogramme litigieux. Une épreuve de ce plan d'Anvers, d'une rareté insigne, venait alors d'entrer au Musée Germanique, à Nuremberg.

Pierre Vander Heyden, ou plus probablement Verheyden, naquit sans doute à Anvers, et vraisemblablement vers 1530, date qu'il faudrait envisager comme établie à s'en tenir au catalogue de la collection Terbruggen, rédigé par l'archiviste d'Anvers Verachter, vers 1870. En réalité, l'absence à l'hôtel de ville d'Anvers de registres paroissiaux antérieurs à 1567 enlève à l'affirmation l'autorité nécessaire. Ajoutons que les dates livrées par les estampes du maître rendent très acceptables l'hypothèse de 1530. Dès ses premières estampes, datées de 1551, Merica nous apparaît comme un graveur expérimenté. Nulle mention d'apprentissage ne précède ou n'accompagne son accession à la franchise de la gilde de Saint-Luc, en l'année 1557. On ne peut, dès lors, lui assigner avec certitude un maître. Tout dénote pourtant que ce fut sous les auspices de Jérôme Cock, le génial graveur-éditeur anversoïse, que se révéla d'abord son talent. Par le fait même, il s'était trouvé de bonne heure en contact régulier avec des graveurs tels que Georges Ghisi, venu tout exprès de Mantoue pour collaborer à l'entreprise de Cock; avec Corneille Cort, Hans Collaert, les frères de Deutecum, F. Huys et d'autres qui, à ce moment, livraient aux presses anversoïses un vaste ensemble de reproductions des œuvres de Lambert Lombard, Frans Floris, P. Breughel, Vredeman de Vries, également, d'après des maîtres italiens, des

morceaux non point toujours irréprochables au point de vue du goût, mais certainement d'une remarquable puissance d'effet et d'expression. A défaut de conseils directs, l'exemple de ces habiles praticiens a dû considérablement agir sur le développement des facultés d'un artiste doué comme l'était notre graveur. Jérôme Cock paraît, d'ailleurs, avoir apprécié ses rares aptitudes, et certainement nul n'obtint de lui des occasions plus fréquentes ni plus favorables de faire valoir son talent. Tout dénote que Pierre Breughel le Vieux dessina tout exprès pour les livrer au burin de Pierre Merica, ces pages originales où la verve satirique du grand peintre brabançon s'attaque aux habitudes comme aux travers de son temps. Il eut la bonne fortune de trouver en son graveur un interprète non seulement consciencieux, mais dont il semble que l'esprit fût à l'unisson du sien. Les dessins de Breughel, se sont pour la plupart perdus, et nous savons aussi par l'histoire que plusieurs parurent à leur auteur trop osés pour lui survivre. C'est donc à la gravure, en très grande partie, que nous sommes redevables de pouvoir étudier un maître de l'importance de celui dont la signature se rencontre, conjointement avec l'adresse de Jérôme Cock et le monogramme de Pierre à Merica, sur les compositions typiques des *Vertus* et des *Vices*, de la *Cuisine grasse* opposée à la *Maigre Cuisine*, l'*Ane à l'école*, les *Saisons*, l'*Alchimiste* et tant d'autres dont le succès dut être considérable. Quantité de ces pièces furent rééditées à Paris par Paul de la Houve (Vander Hoeven?), tenant boutique au Palais, copiées en Allemagne et en Italie, et le plus grand nombre se retrouvent encore dans le commerce cent ans après la mort de leur auteur, leur ancienne adresse, *Aux Quatre Vents*, ayant fait place à celle de Théodore Galle.

Un succès non moindre accueillit les compositions de Jérôme Bosch dont Merica, toujours sous les auspices de Jérôme Cock, devint le vulgarisateur. A quelle source étaient puisés les dessins d'un artiste mort depuis un demi-siècle?

On ne saurait le dire. Nous nous bornons à constater la place considérable occupée dans l'histoire de la chalcographie nationale par un ensemble d'œuvres qui se détachent en puissant relief sur le fond banal d'une imagerie religieuse où la personnalité des inventeurs ne se dégage pas plus que celle des interprètes. Jérôme Bosch et Pierre Breughel constituent, avec un petit nombre d'autres maîtres parmi lesquels Hans Bol, ceux que Renouvier appelle « les Drôles ». Il semble que leur satire eût besoin de se revêtir de cette forme quelque peu grotesque pour masquer ce qu'elle avait parfois de mordant, au fond. A les bien voir, des morceaux comme la *Parabole des Aveugles*, de Jérôme Bosch — sujet plus tard repris par Breughel avec plus de bonheur encore, — le *Fou rasé par le fou*, les *Petits Poissons mangés par les gros*, ne sont pas simplement des sujets comiques. Renouvier n'a peut-être pas rendu pleine justice à Merica, sans d'ailleurs contester ses mérites. A bien des égards, pourtant, la manière de l'artiste est assez nettement caractérisée dans le passage suivant des *Types et des manières des maîtres graveurs*. « Le métier chez » lui domine et trop souvent il travaille » vite, sans amour-propre, pour les be- » soins du commerce. Cependant, dans » plusieurs grandes pièces, le *Serpent* » d'airain d'après Frans Floris, la *Pêche* » miraculeuse, *Jésus chez Marthe et Marie* » d'après Lambert Lombard, il traduit » convenablement et sans charge la ma- » nière du maître en se rapprochant de » Hans Collaert. Il a toutefois le dessin » plus lâché et le burin plus mou, des » draperies épaisses et rondes, les traits » de physionomie fortement marqués en » noir, les terrains et les lointains peu » faits. Ses pièces drôles, plus négli- » gemment traitées, ne manquent pas » d'esprit dans l'à-peu-près dont l'ar- » tiste se contente et dans la propreté » qu'exigeait l'acheteur. Le dessinateur » se montre, dans ses charges, assez » habile, quoique pesant. Myricinis » garde plus de gentillesse dans une » suite de compartiments publiés chez » Jérôme Cock en 1566. Les petits su-

« jets : le *Serpent d'airain*, *Phaéton*, etc., » placés entre des cariatides qui gesti- » culent et grimacent au milieu de » masques et de fruits, sans avoir une » légèreté inconnue à l'école et une cor- » rection irréprochable, montrent une » certaine distinction. Le graveur y pa- » raît inventif, pittoresque : on le sent » influencé par la vue des grotesques » italiens et français. Ses cariatides » assez grandement modelées, ses formes » courtes, mais bien mouvementées et » quelquefois gracieuses, le distinguent » nettement des autres graveurs de » l'école de Cock ».

Renouvier, non sans quelque motif, émet des doutes sur la parfaite orthodoxie des images issues de la collaboration de Pierre à Merica avec Pierre Breughel et son vaillant éditeur anversoïs. Il est certain que la satire de nos maîtres drôles a parfois des faces médiocrement respectueuses en ce qui concerne le culte. Sans parler de l'image d'après Jérôme Bosch sur la continence des moines, nous pourrions citer des pages où Merica ménage peu le clergé et même le chef de l'Eglise. Muller, de son côté, cite une satire contre la papauté, portant la signature *Petrus Ameringius*. Souvenons-nous qu'il s'agit d'un moment de l'histoire de nos provinces où les exemples du genre ne sont nullement rares dans le domaine de la philosophie, de la littérature et de l'art. Merica n'en fut pas moins au nombre des illustrations de la Bible polyglotte de Plantin, chose équivalente à un brevet d'orthodoxie. M. Rooses le montre, en 1569, gravant des frontispices pour la grande entreprise de l'architypographe du roi et recevant, jusqu'en 1572, en mars, des sommes assez considérables pour sa collaboration. En 1571, il habitait le pied-à-terre de Plantin, à Berchem, non loin d'Anvers. C'est de 1569 que date le plan d'Anvers, mentionné plus haut, travail des plus remarquables, exécuté par notre graveur d'après un dessin de Lambert van Noort et dont l'éditeur fut Jean Liefvrick. Ce plan ou, pour parler plus justement, cette vue, qu'il ne faut

pas confondre avec celle que le magistrat chargea Lieftrinck d'exécuter pour le livre de Guicciardini (voir *Biographie nationale*, v. LIEFRINCK), est, à tous égards, une page grandiose. Composée de quatre feuilles, elle mesure, dans son ensemble, en largeur, au delà d'un mètre, en hauteur 70 centimètres. On en connaît jusqu'ici deux exemplaires dont l'un ayant fait partie de la précieuse collection de feu le chevalier Gustave van Havre, est actuellement possédé par le chevalier Albert van Havre, à Anvers; l'autre est conservé au musée Germanique, à Nuremberg. Signalée en premier lieu par le capitaine Dejardin, cette précieuse carte donne l'ensemble de la ville avec l'Escut à gauche, c'est à-dire que l'orientation, contrairement à la plupart des autres vues d'Anvers a le nord en haut. Les édifices y sont vus en élévation. A la partie supérieure de la carte se voit l'armoirie de l'Empire — non celle des archiducs Albert et Isabelle, comme le dit par erreur Dujardin — supportée par deux génies; à gauche, l'écu aux armes du Brabant; à droite, celui d'Anvers, l'un et l'autre soutenus par un génie. A droite, au bas, sur le socle d'une statue de Mercure l'inscription : *Lambertus a Noort, pictor ingeniosiss. effigiabat. Johannes Lieftrinck suis impensis excudebat A° 1569*, et sous cette inscription une bague avec les initiales H. L. le monogramme de Lieftrinck, anneau d'amour. Plus bas, du même côté, le monogramme du graveur et la signature *Petrus à Merica fecit 1569*. A gauche, est représentée sur un socle, portant la dédicace de Lieftrinck au sénat d'Anvers, une statue de l'Escut. Merica fait preuve dans ce splendide travail d'un talent plus qu'ordinaire. Il s'y montre précis et pittoresque autant que le comporte une œuvre de l'espèce. La large nappe du fleuve est sillonnée de nombreux vaisseaux, et les paysages qu'on voit en aval de la ville sont enlevés avec autant d'adresse que de légèreté. Pour bien juger le mérite de ce plan, que ne possède point la Bibliothèque royale, contrairement à ce que dit Sotzmann, il faut le voir dans

l'édition primitive. En effet, jusqu'en 1648, la planche de Merica fournit des tirages modifiés et modernisés, et d'où le nom du graveur même a disparu sans laisser d'autre trace que le P. qui, dans son monogramme, domine les autres lettres. Ajoutons cependant, qu'à titre documentaire, les diverses éditions, celle de 1605, où l'on rappelle le siège de Maurice de Nassau; celle de 1628, comme la précédente sous l'adresse de Pierre Verbist; enfin celle de 1648, où le nom de J. Peeters est ajouté à la suite de celui de son devancier, offrent un intérêt considérable. En effet, la légende qui, primitivement, est de 24 numéros, s'allonge peu à peu pour arriver jusqu'au chiffre de 53. On voit la ville s'enrichir de nouvelles constructions, notamment l'église des Jésuites, à mesure que se percent de nouvelles artères. Sur le plan de 1648, le n° 31 renvoie à la maison de Rubens. C'est, croyons-nous, le seul plan d'Anvers qui donne ce détail. La Bibliothèque d'Anvers possède le plan de 1628; les Archives générales du royaume celui de 1648.

Presque tout le monde, en somme, trouve à puiser dans l'œuvre de Merica. Il importe de ne point passer sous silence l'ensemble de très remarquables portraits issus de son burin. Leur rareté même exige qu'on les cite. Nous en connaissons pour notre part une vingtaine, entre lesquels le pape Pie V; l'empereur Ferdinand de profil; son fils l'archiduc Ferdinand; François II et Marie Stuart; Emmanuel de Portugal; Christian de Danemark; Albert de Brandebourg; Eléonore, la sœur de Charles-Quint; Jeanne, fille de l'empereur; le sultan Soliman, sa fille Cornelia; Albert Dürer, de profil, etc. Toutes ces effigies, publiées par Cock, sont en buste. Traitées largement, elles sont fort expressives. Nous ignorons qui fournit au graveur les modèles.

La date de la mort de Merica reste à déterminer. Verachter donne 1576, chose que rien n'infirme. Il vivait encore en mars 1572 et gravait pour Plantin. La date de 1570 figure sur la

suite des *Saisons*, d'après Pierre Breughel et Hans Bol.

Les recueils d'épithaphes des églises d'Anvers renseignent divers personnages du nom de P. Vander Heyden. A Notre Dame furent inhumés Pierre Verheyen et son épouse Marguerite van Solingen. Cette dernière mourut le 27 mai 1623. Le décès du mari est resté sans date.

L'œuvre de notre graveur est relativement considérable. Nous ne pensons pas qu'aucun cabinet des estampes le possède complet. Comme, d'autre part, aucun auteur ne nous en fournit la liste, il y a quelque intérêt à donner ici un aperçu des travaux du maître : 1. *le Serpent d'airain*, d'après Frans Floris, grande estampe en deux feuilles; 2. *Suzanne au bain*, d'après le même; 3. *la Nativité*, d'après un maître italien; 4. *l'Ange apparaît au grand-prêtre Zacharie*, d'après André del Sarto; Cock excud. 1531. Cette estampe existe également sans le monogramme; 5. *Vocation de saint Pierre*, d'après Lambert Lombard; 6. *le Christ nourrit la foule* (idem); 7. *le Christ mort pleuré par les saintes femmes*, d'après un maître italien, grande pièce en hauteur; 8. *la Descente aux limbes*, d'après P. Breughel; 9-15. *les Péchés capitaux*, d'après le même, 1558; 7 p.; 16-22. *les Vertus théologiques*, idem, *ibid.*, 1559; 7 p.; 23. *le Jugement dernier*, idem, *ibid.*; 24-27. *les Apôtres*, d'après Pierre de Vos, 4 p., 1568; 28. *Tentation de saint Antoine*, d'après P. Breughel, 1558; 29. *Saint Jacques et le Sorcier*, d'après le même, 1565; 30. *Hérode ordonne le supplice de saint Jean*, d'après André del Sarto; 31. *Conversion de Saul*, d'après L. Lombard; 32. *Jésus chez Marthe et Marie*, d'après le même; 33. *Diane et Actéon*, d'après F. Floris; 34-37. *les Saisons*, d'après F. Breughel et Hans Bol, 4 p., 1570; 38. *la Soif du gain*, d'après P. Breughel; 39. *Lutte des coffres-forts et des tirelires*, d'après le même; 40. *l'Alchimiste*, idem; 41. *la Guérisseuse de Maldegheem*, idem; 42. *Danse de fous*, idem; 43. *l'Ane écolier*, idem, 1557; 44. *le Mercier endormi, dévalisé par les singes*, *ibid.* (copié en Italie en 1599); 45-46. *la Cuisine grasse*

et *la Cuisine maigre*, 1563, 2 p., d'après Breughel; 47. *Noces de village*, d'après le même, 1558; 48. *la Mariée à table*, idem, *ibid.*; 49. *les Noces de Mopsus et de Nisa*, d'après Jérôme Bosch, 1570; 50. *les Grands Poissons se nourrissant des petits*, 1557, idem; 51. *la Parabole des aveugles*, idem, *ibid.*; 52. *la même Parabole*, d'après Hans Bol, 1551, avec la signature *Pieter Verheyen*; 53. *Satire contre l'ivrognerie*, d'après Bosch, 1558; 54. *Satire sur la continence des moines*, idem; 55. *le Charlatan opérant devant une assistance où un homme est dévalisé*, idem; 56. *le Carnaval*, 1568, « *Masquers* » entrez, » etc., d'après Bosch; 57. *die Blaue Schuyte (la Nef de la perdition)*, d'après le même; 58-59. *les Gueux*, d'après le même, deux pièces sans le nom de Merica; 60. *la Vie sans souci (Sorgheloos leven): Aux Quatre Vents*, sans nom de graveur; 61. *Allégorie où un homme domine le globe et tient d'une main un serpent, de l'autre une écrevisse. A droite, une femme brise un gouvernail; dans la marge: Quidquid habet Mundus, legis Temone*, etc., 1560; 62. *Satire politique où la reine Elisabeth est représentée comme la Vérité qui fait dépouiller le pape*; 63. *Ibid.*, où un homme est caressé par un chat, satire dirigée contre le clergé. (Ces deux dernières pièces au cabinet d'Amsterdam); 64. *Série d'épithaphes*, sans monogramme, mais certainement du maître; 65. *Compartimentorum quod vocant multiplex Genus lepidissimus Historiolis Poetarumque tabellis ornatum*, 1566: *Zeer vele veranderingen van compartimenten gedrukt by Hieronimo Cock, in de vier Winden*, titre et 16 pl.; 66. *Compartimentia Pictoriis Flosculis Manubisque Bellicis Variiegata*. Auctore Jacobo Floro, Antuer. Hieron. Cock, excud., 1569, 11 pl.; 67. *Plan d'Anvers, Antverpia*, 1669; 68. *l'Union des peuples dans la foi chrétienne*, d'après Luis Manrique; 69. *la Piété de Philippe II et son zèle pour la religion catholique*, idem; 70. *l'Autorité du Pentateuque*, idem; 71. *les Deux hémisphères*; 72. *la Terre de Chanaan*; 73. *le Plan de Jérusalem*. Ces dernières pièces dans la *Bible polyglotte* de Plantin. Enfin, les

portraits suivants : 74. *Pie V*, pape; 75. *l'Empereur Ferdinand*, profil, 1559; 76. *le même*, vu de trois quarts; 77. *Éléonore*, sœur de Charles-Quint; 78. *Marie*, fille de Ferdinand; 79. *Ferdinand*, archiduc d'Autriche; 80. *Jeanne*, fille de Charles-Quint; 81. *Christian II* de Danemark; 82. *Albert de Brandebourg*, profil, 1556; 83. *Guillaume de Juliers et sa femme Marie*; 84. *Emmanuel Philibert*; 85. *Emmanuel de Portugal*; 86. *François II*, de France; 87. *Marie Stuart* (de face); 88. *Soliman*; 89. *Camélia*, sa fille; 90. *Albert Dürer*, profil.

Henri Hymans.

Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit. Nuremberg, 1835, n° du mois d'août; notice de Solzmann. — Nagler, *Die Monogrammisten*. — Verachter et Terbruggen, *La gravure d'Anvers* (Anvers, 1874-1875). — Renouvier, *Des Types et des manières des maîtres graveurs* (Montpellier), p. 149. — Rooses, *Plantin et l'imprimerie plantinienne* (Anvers), p. 286-287. — Dejardin, *Description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville* (Anvers, 1862-1863).

MERLEN (VAN). Famille qui produisit plusieurs artistes. Nous avons pu reconstituer sa généalogie jusque vers le milieu du xiv^e siècle. Son origine se retrouve dans la ville de la Brielle, en Hollande. Au xve siècle, les Van Merlen formèrent deux branches, celle de Dordrecht et celle de Grave. De la première sortit le savant professeur d'histoire Paul van Merlen, dit *Merula*, né à Dordrecht en 1558, mort à Rostock en 1607. A la seconde appartenait Théodore, dit *Dirk* van Merlen, l'auteur de la branche d'Anvers, d'où sortirent les artistes dont nous allons parler, ainsi que le baron van Merlen, général de cavalerie sous Napoléon Ier et baron de l'Empire. Théodore van Merlen, l'auteur de la branche anversoise, était procureur. Né à Grave, fils d'Othon, il s'établit à Anvers et y acquit le droit de bourgeoisie, le 9 avril 1567. L'année suivante, il y épousa Christine van Mansdale, appartenant très probablement à la famille des grands architectes Keldermans *alias* van Mansdale; celle-ci lui donna trois enfants et mourut en 1573. Peu de temps après son décès, le procureur eut à défendre l'honneur de son épouse con-

tre les calomnies d'un certain Jean de Moldere. Il tua le calomniateur. Philippe II lui accorda des lettres de rémission de cet homicide, en faveur des circonstances qui le lui avaient fait commettre. La même année, Théodore van Merlen convola en secondes noces avec une jeune veuve, Marguerite de Grande. Parmi les cinq enfants qu'il en eut, nous trouvons Jonas et Abraham van Merlen, deux artistes dont descendent tous les autres membres de la famille qui s'adonnèrent à l'art pendant plus de deux siècles.

MERLEN (*Jonas VAN*), artiste peintre, né à Anvers (rue du Roi) et baptisé à l'église Saint-Jacques, le 12 janvier 1578, fils du procureur Théodore et de Marguerite de Grande. A peine âgé de douze ans, il fut reçu, en 1590, dans la gilde de Saint-Luc de sa ville natale, comme élève du peintre Paul van Overbeke. Il épousa Catherine van Coninxloo, appartenant probablement à la famille des peintres Gilles van Coninxloo, père et fils. Dans les dernières années du xvie siècle, Jonas van Merlen s'établit à Amsterdam, mais il n'y resta que quelques années, car, en 1607, nous le retrouvons à Anvers. Sa fille Constance, née à Anvers et baptisée à l'église Notre-Dame, le 2 février 1609, apprit l'art de l'enluminure. Son père fut son maître. Pendant l'exercice 1634-1635, Constance van Merlen fut reçue, comme enlumineuse, dans la gilde de Saint-Luc. Elle s'occupa surtout de l'enluminure d'images pieuses imprimées sur parchemin. Elle testa, le 17 juillet 1651, devant le notaire anversois Corneille Doppegieter, faisant des legs aux pauvres d'Anvers et aux jésuites. Elle mourut célibataire, à l'âge de quarante-quatre ans, le 10 avril 1655, et fut inhumée dans l'église du couvent des Grands-Carmes. Théodore van Merlen, fils de Jonas et frère de Constance, devint graveur; sa biographie suit.

MERLEN (*Théodore I VAN*), dessinateur et graveur au burin. Fils de Jonas, dont la notice précède, et de Catherine

van Coninxloo, il naquit à Amsterdam, vers l'année 1600, pendant le séjour de ses parents dans cette ville. Il n'y passa que ses toutes premières années, son père étant rentré à Anvers, sa ville natale, dès avant 1607. C'est là que Théodore I van Merlen étudia l'art. Le dessin lui fut enseigné par son père et l'art de la gravure par son oncle Abraham van Merlen, dont nous parlerons plus loin. Il fut reçu dans la gilde anversoise de Saint-Luc, en 1624, comme maître-graveur. Le 10 février 1628, il épousa, à l'église Saint-Jacques, Cornélie van Tombelaer, dont il eut sept enfants. Bien ancré à Anvers, il y acheta le droit de bourgeoisie le 5 avril 1629. En 1634, Théodore van Merlen porta plainte, devant le magistrat d'Anvers, contre le graveur Philippe de Mallery, au sujet de propos malsonnants tenus, contre son épouse, par cet artiste. Il y eut enquête et Philippe de Mallery fut condamné à payer à Théodore van Merlen trois florins dix sols de dommages-intérêts. A cette époque, notre artiste habitait la maison *le Pellican*, au rempart des Lombards, la rue des imprimeurs et des graveurs. En 1640-1641, il avait, comme élève, Théodore Willemsen. Graveur habile, quoique dessinateur peu correct, Théodore I van Merlen ne vécut jamais en bons rapports avec ses confrères. Il mena une vie paresseuse et déréglée, et, sa nombreuse famille aidant, il ne parvint jamais à faire honneur à ses affaires, quoique protégé par Charles d'Argenteau, prélat de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, qui fut parrain de son cinquième enfant. Notre artiste mourut, le 5 novembre 1659, dans la plus grande misère. Aucun de ses enfants ne s'adonna à l'art. Théodore, son fils aîné, entra dans les ordres et fut carme à Anvers. Dans certaines collections, les œuvres de Théodore I van Merlen ont été cataloguées abusivement sous des noms ou plutôt sous des prénoms différents. Les collectionneurs ont cru qu'il y avait eu un graveur du nom de Théodore-Jonas van Merlen. Ils se sont trompés. L'artiste qui fait l'objet de la présente notice signait ses

gravures : *Theod. Ion.* et *Theod. Ionas van Merlen*. Cette signature doit être lue : *Theod. Ionaszone van Merlen*, c'est-à-dire : *Théodore, fils de Jonas van Merlen*, signature que notre graveur avait adoptée pour se distinguer de son cousin germain Théodore van Merlen, fils d'Abraham, qui vivait et gravait au même moment que lui. Certains auteurs, Kramm entre autres, qui, du reste, avoua qu'il n'était pas parvenu à établir la filiation des différents artistes du nom de van Merlen, ont consacré une notice à Théodore-Jean van Merlen, qui n'a pas plus existé que Théodore-Jonas. Là encore il s'agit bien de l'artiste dont nous nous occupons en ce moment. Cette dernière erreur provient de ce que l'on a vu dans le *Theod. Ion.* un *Theodorus-Iouannes*. Tout cela bien établi et les Théodore-Jonas et Théodore-Jean imaginaires définitivement écartés, nous pouvons énumérer les principales œuvres du graveur qui fait l'objet de la présente notice : 1. *Le Déluge, avec l'arche de Noë*, planche signée : *Theod. Ion. van Merlen invenit, fecit et excudit Antverpiæ*; elle fut composée, gravée et imprimée par l'artiste. — 2. *L'Annonciation*, bonne planche, signée : *Theod. Ion. van Merlen fecit*. — 3. *La Nativité*, gravure assez médiocre, portant la même signature. — 4. *Le Christ en croix, mort, percé de la lance*, gravure signée : *Theod. Ion. van Merlen fecit. P. Ball. excudit*; gravée par notre artiste, elle fut imprimée par Pierre de Bailleux. — 5. *Le Christ mort, sur les genoux de la Vierge*, pièce signée : *Theod. Ion. van Merlen fecit. Jean Galle ex.* — 6. *L'Assomption*, d'après Pierre van Avont, belle planche, signée : *Theod. Ion. van Merlen sculptit* et imprimée par Jean Meyssens. — 7. *Arbor Pastoralis sive Vitis Evangelica*, très grande et belle planche, dédiée à Henriette-Marie, reine d'Angleterre, dessinée par un artiste anglais, gravée par Théodore I van Merlen et imprimée à Anvers par Martin Vanden Enden; elle est signée : *C. B. Anglus inventor, Theodor Ion. van Merlen sculptit, Martinus van den Enden excudit*, et porte l'imprimi potest de G. Estrix Lib. cen-

⁸or, chanoine de la cathédrale d'Anvers. — 8. *Saint Guillaume*, d'après Abraham van Diepenbeek; très belle planche, dédiée à Jean à Malleo, prieur des Guillelmites d'Alost, provincial de son ordre en France et en Belgique; elle est signée: *Theod. Ionas van Merlen sculpsit. Martinus van den Enden excudit.* — 9. *Saint Augustin*, d'après Abraham van Diepenbeek; très belle planche, portant la même suscription et dédiée à Pierre Parys, prieur des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Groenendael. — 10. *Sainte Ode*, très belle gravure, d'après Abraham van Diepenbeek, portant la même suscription et dédiée à Guillaume de Hemricourt, seigneur de Montaigu et de Geer, abbé de Flône. (Ces trois dernières gravures appartiennent à une série). — 11. *Le Martyre de saint Lambert*, planche signée: *Th. J. van Merlen fecit.* — 12. *La vénérable Sœur Marie de l'Incarnation, Parisienne, de l'ordre du Mont-Carmel, morte à Pontoise 18 avril 1618*, gravure signée: *Theod. Ion. van Merlen fecit.* — 13. Le frontispice de l'ouvrage *Acta Sanctorum*, des Bollandistes, d'après un dessin d'Abraham van Diepenbeek; ce frontispice est signé: *Theod. Ion. van Merlen sculpsit*; il date de 1643. Notre artiste grava aussi, d'après Abraham van Diepenbeek, le frontispice de l'ouvrage in-4^o d'Antoine de Bourgogne, archidiacre de Bruges, publié à Anvers, en 1639, sous ce titre: *Mundi lapis lydius, sive vanitas per veritatem falsi accusata et convicta*. Ce frontispice figure également devant la traduction de ce livre, faite par Pierre Geschier, curé à Bruges, et publiée à Anvers en 1643.

MERLEN (*Abraham van*), dessinateur et graveur au burin. Frère du peintre Jonas van Merlen et fils du procureur Théodore van Merlen et de Marguerite de Grande, il naquit à Anvers en 1579. En 1597, il entra dans l'atelier du graveur Adrien Collaert. Plus tard, il fut l'élève de Jérôme Wiericx, jusqu'à ce qu'en l'année 1600 il fut reçu comme maître-graveur dans la gilde anversoise de Saint-Luc. En 1608, il

épousa Constance Alewyns, petite-fille, par sa mère, du peintre-graveur Jacques Hoefnagel; ils eurent quatre filles et deux fils: Théodore, qui fut également graveur; Jacques, marchand d'estampes à Paris. Parmi les parrains de ces enfants nous avons rencontré les graveurs Jean van Lochum et Théodore Galle. Abraham van Merlen travailla beaucoup et acquit une fortune assez considérable. Le 3 juin 1617, il acheta la maison *Den Draeck*, au rempart du Lombard. C'est là qu'il habita presque toute sa vie, qu'il grava et imprima ses planches; à la maison était annexée une boutique dans laquelle ses gravures étaient offertes en vente. Le 3 octobre 1625, il testa, conjointement avec son épouse, par-devant le notaire Barthélemy Vanden Berghes. Par leur testament, les conjoints faisaient des legs à l'église Notre-Dame, leur paroisse, et aux aumôniers de la ville d'Anvers, pour les pauvres. A chacun de leurs six enfants, ils assuraient un capital de dix-huit cents florins, à toucher par chacun d'eux à l'âge de vingt-cinq ans. Abraham van Merlen n'oublia pas François de Caluwe, l'imprimeur de ses planches; il lui légua douze florins et stipula, qu'après sa mort, De Caluwe resterait directeur de l'imprimerie de gravures, jusqu'à ce que ses trois enfants aînés fussent majeurs, c'est-à-dire jusqu'en 1634. Constance Alewyns mourut le 26 juillet 1637, mais Abraham van Merlen vécut jusqu'à quatre-vingts ans. Quatorze mois avant sa mort, le 10 avril 1659, il vendit sa maison et sa boutique au sculpteur Pierre Verbruggen et à Cornélie Quelin, son épouse. Il décéda le 24 juin 1660 et fut inhumé à Notre-Dame d'Anvers, près de son épouse. Bon dessinateur, Abraham van Merlen était aussi un graveur habile. Plusieurs de ses œuvres rappellent assez fortement la manière de Jérôme Wiericx, chez qui il s'était perfectionné dans son art. De 1610 à 1630, son atelier fut fort fréquenté. Parmi ses élèves, nous citerons Hans Scorkens, Michel van Lochum et ses fils Théodore et Jacques van Merlen. Hans Scorkens était devenu son élève

en 1610; Michel van Lochum s'était mis sous sa direction en 1613. Les plus importantes parmi ses nombreuses gravures sont :

1. *L'Enfant prodigue*, sujet principal, avec de petits épisodes et une partie architecturale fort intéressante; cette pièce n'est pas signée. — 2. *La Fuite en Egypte*, charmante gravure, signée : *Abraham van Merlen excudit*. La plupart de ses pièces sont signées de la même façon, sans le mot *fecit*. — 3. *La Sainte Famille dans la maison de Nazareth*, signée : *fecit et excudit*. — 4. *La Sainte Famille, avec saint Jean-Baptiste et un saint moine*; gravure médiocre, portant *excudit*. — 5. *La Flagellation*. — 6. *Le Sauveur du monde*, pièce signée : *fecit*. — 7. *Le Sauveur et la Vierge*, avec, dans le haut, *l'Esprit-Saint* : *fecit et excudit*. — 8. *Le Sauveur apparaissant à une sainte* : *fecit et excudit*. — 9. *La Vierge et l'Enfant Jésus dans un jardin*; petite gravure signée : *fecit*. — 10. *La Vierge avec l'Enfant Jésus qui accepte des fruits présentés par un ange* : *fecit et excudit*. — 11. *La Vierge et l'Enfant Jésus, avec un saint*, planche signée : *Abr. van Merlen fec.* — 12. *La Vierge de Ruremonde* : *excudit*. — 13. *Le Martyre de sainte Agathe* : *excudit*. — 14. *Saint Augustin*: *fecit et excudit*. — 15. Une planche représentant cinq épisodes de la vie de saint Bernard : *excudit*. — 16. *Saint Bernardin de Sienne et saint Capistran*, avec, dans les nues, *Dieu le Père*, et, au milieu, *le saint nom de Jésus* : *excudit*. — 17. *Le Mariage mystique de sainte Catherine*, encadré de fleurs : *excudit*. — 18. *Sainte Catherine de Sienne*, grande planche, œuvre médiocre, signée : *Abr. van Merlen, sculpsit. Theod. Galle excudit*. — 19. *Saint François d'Assise* : *fecit et excudit*. — 20. *Saint François-Xavier* : *fecit et excudit*. — 21. *Saint Ignace* : *fecit et excudit*. — 22. *Saint Jean de la Croix* : *excudit*. — 23. *Saint Joseph* : *excudit*. — 24. *Saint Louis de Gonzague*. — 25. *Sainte Marie-Madeleine* : *fecit et excudit*. — 26. *Sainte Marthe* : *excudit*. — 27. *Saint Norbert* : *fecit et excudit*. — 28. *Sainte Véronique* : *fecit et excudit* (la plupart de ces gravures sont petites, dans le

genre de Jérôme Wiericx, et très jolies).

— 29. *Le Jugement dernier*, d'après Martin de Vos : *excudit*. — 30. Frontispice de l'ouvrage intitulé : *R. P. F. Adriani Hofstadii ex ordine Minorum Sermones Eucharistici LXIIX*, publié à Anvers, en 1608, par Joachim Trognèse; cette gravure est signée : *fecit et excudit*. Il y a quatre belles gravures de notre artiste, à côté de dix-neuf pièces de Charles de Mallery, d'une d'Antoine Wiericx et d'une de Jean-Baptiste Barbé, dans la superbe publication anversoise de 1622, en trois langues, de la vie de saint Norbert, par Chrysostome van den Sterre. Une liste complète de toutes les œuvres d'Abraham van Merlen serait fort longue et très difficile à faire.

MERLEN (*Jacques van*), imprimeur, éditeur et marchand d'estampes à Paris. Fils du graveur Abraham van Merlen et de Constance Alewyns, il naquit à Anvers et y fut baptisé à Notre-Dame-Sud, le 15 décembre 1616, et tenu sur les fonts par le graveur Jean van Lochum. Il fut l'élève de son père pour le dessin et pour la gravure, mais il quitta Anvers pour s'établir à Paris, où il était déjà en 1652. Là, il érigea une boutique d'estampes, rue Saint-Jacques, et lui donna pour enseigne : *A la Ville d'Anvers*. Il y vendait des gravures de toutes provenances, mais surtout des gravures des maîtres flamands, des maîtres anversois et, avant tout, celles de son père, de son frère et de son cousin germain Théodore, fils de Jonas. Jacques van Merlen se fit éditeur de gravures. Il publia, sans millésime, un recueil du graveur François Noblesse, intitulé : *Divers vue sur le naturelle de chateaux forteresses, et autres, gravée par François Noblesse pour apprendre a decigné. A Paris chez van Merle rue St. Jacques à la Ville d'Anvers*. Au-dessus de ce titre se trouve, à gauche : *Avec privilege du Roy*; au milieu, le titre de chaque gravure; à droite, mais sur six planches seulement du recueil, le nom du dessinateur : *Silvestre delin(eavit)*. La série comprend des vues de Montmédy, de deux villages de la Lorraine, de Naples, de Portolongone; des cita-

delles de Marville, de Metz, de Milan, de Florence, de Montolinpe à Charleville et d'autres citadelles dont les noms ne sont pas indiqués; il y a aussi des attaques de forteresses, des dessins de chevaux au galop et en repos. Jacques van Merlen a édité aussi deux recueils de gravures de Silvestre. Il imprimait et faisait le commerce des contrefaçons de Ragot d'après Rubens, copies excellentes, gravées par Ragot d'après les planches des principaux maîtres de l'école de Rubens et qui parurent chez Ragot lui-même, chez Mariette, *A l'Espérance*, et chez Van Merlen, *A la Ville d'Anvers*, les principales enseignes de Paris. Nous citerons, entre autres : *L'Automne*, d'après Rubens, dont la suscription dit : *I. v. Merlen excudit, rue St. Jacques à la Ville d'Anvers avec privilège (sic) du roi* 1660. Bryan-Stanley, Florentin le Comte et Kramm ont vu en Jacques van Merlen un artiste graveur. C'est une erreur. Jacques n'a fait qu'imprimer et éditer des estampes. Le portrait équestre de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avec un champ de bataille dans le fond, gravure que Le Blanc lui a attribuée, n'a été qu'imprimée par lui et ne porte que le mot *excudit*. Le Blanc et Kramm, lisant l'initiale J. pour Jean au lieu de Jacques, ont parlé d'un graveur Jean van Merlen, qui, nous pouvons l'assurer, n'a jamais existé.

MERLEN (*Théodore II van*), dessinateur et graveur au burin, naquit à Anvers et y fut baptisé à l'église Notre-Dame, le 14 octobre 1609. Il était fils du graveur Abraham van Merlen et de Constance Alewyns, et frère de Jacques van Merlen, dont la notice précède. Il fut l'élève de son père et fut reçu, comme maître-graveur, dans la gilde anversoise de Saint-Luc, en 1631-1632. En cette dernière année, on le trouve membre de la Sodalité des célibataires, dont il fut consultant en 1640. Il avait un beau talent, rappelant parfois, par la pureté et la netteté de son burin, les travaux de Jérôme Wiericx. Plusieurs jeunes artistes se mirent sous sa direction : Jacques van Schoor (1633-1634); Jean

de Weert (1640-1641); Pierre Clouwet (1643-1644); ses deux fils, Corneille et Théodore III van Merlen; ses deux filles, Constance et Susanne-Marie. En 1643, notre artiste quitta la Sodalité des célibataires pour épouser Marie Wiggers, fille de Henri, jeune fille de vingt ans, née à Anvers, le 4 janvier 1623. Ce mariage eut lieu, le 23 octobre 1643, à Notre-Dame-Sud. Marie Wiggers n'eut pas moins de douze enfants, presque tous tenus sur les fonts baptismaux par des artistes, peintres et graveurs. Théodore II van Merlen mourut à Anvers, le 7 août 1672 et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre de Prémontré. Son épouse mourut le 18 janvier 1698 et fut inhumée à côté de lui. Quatre des enfants de Théodore II van Merlen et de Marie Wiggers s'adonnèrent à l'art : 1^o Constance van Merlen, née à Anvers et baptisée à Notre-Dame-Sud, le 8 septembre 1650. Elle se fit fille dévote de la Société de Jésus, sous la direction du Père de Wolf, le 1^{er} janvier 1673. Elève de son père, elle fut reçue dans la gilde de Saint-Luc, en 1675-1676, comme enlumineuse et marchande d'images gravées par les van Merlen et enluminées par elle. Elle mourut le 7 novembre 1706 et fut inhumée dans l'église des Carmes; 2^o Susanne-Marie van Merlen, née à Anvers et baptisée à Notre-Dame-Sud, le 8 novembre 1652, fut aussi fille dévote de la Société de Jésus. Egaleement élève de son père, elle fut reçue, le même jour et en la même qualité que sa sœur, dans la gilde de Saint-Luc. Elle mourut à Diest, le 5 novembre 1706, deux jours avant sa sœur, avec laquelle elle avait enluminé et vendu des images pendant trente ans; 3^o et 4^o Corneille et Théodore III van Merlen, auxquels nous consacrerons des notices spéciales. Parmi les œuvres de Théodore II, nous citerons tout d'abord une série de portraits en grand format, les uns mieux gravés que les autres : 1. *Charles II, roi d'Espagne*, à l'âge de cinq ou six ans, avec armoiries, planche signée : *T. van Merlen ex. Antverpiae*. Charles II étant né le 4 novembre 1661, cette gravure doit avoir été

faite vers 1666-1667. — 2. *Christine, reine de Suède*, âgée d'environ quarante ans, planche assez médiocre, faite vers 1668 et signée : *Th. van Merlen ex. Antverpiæ*. — 3. *Philippe de France, duc d'Anjou, frère de Louis XIV*, à l'âge d'environ douze ans, avec armoiries. Ce personnage étant né le 21 septembre 1640, la planche, signée : *Th. van Merlen exc. Antv.*, fut faite vers 1652. — 4. *Ottoman, fils d'Ibrahim I*, empereur des Turcs et frère de l'empereur Mahomet V, qui fut religieux de l'ordre de saint Dominique; cette planche est signée : *Th. van Merlen ex. Antverpiæ*. — 5. *François de Moura, marquis de Castellorodrigo*, gouverneur général des Pays-Bas, à cheval; très belle œuvre, faite vers 1664 et signée : *Th. van Merlen ex. Antverpiæ*. — 6. *Claude-Lamoral, prince de Ligne, d'Emblise et du Saint-Empire*, avec armoiries; œuvre assez médiocre, faite également vers 1668 et signée : *Th. van Merlen ex. Antverpiæ*. — 7. *Jacqueline de Harlay, dame d'Harlincourt*, avec armoiries; belle gravure, signée : *Theodore van Meerlen fe.* — 8. *Marie Moreau, dame de Sancy*, âgée de soixante-quatorze ans, avec armoiries; belle gravure, signée : *T. v. Meerlen fecidit.* — 9. *Catherine de Harlay*, femme de messire Louis de Moy, seigneur de la Mailleraye, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Normandie » et du Vieil Palais de Rouen », avec armoiries; cette pièce n'est pas signée. Théodore II van Merlen collabora, avec Natalis, Pontius, Galle, Hollar et Neeffs, à l'illustration du beau volume in-folio de Jules Chifflet, intitulé : *Les Marques d'Honneur de la Maison de Tassis* et publié, en 1645, par l'imprimerie plantinienne. Il fit une série de gravures religieuses, portraits et effigies de saints et sujets religieux, dont la partie ornementale a une grande importance. Bien que les cadres soient de formes variées (ovales, octogones réguliers et autres), qu'ils soient entourés d'un cartouche ou simplement d'un double trait, on voit qu'une même idée a toujours guidé le graveur. Tout autour sont groupés soit

des animaux, soit des fleurs. La partie décorative de ces planches, qui mesurent environ 0m,13 de haut sur 0m,095 de large (une seule est un peu plus grande), est traitée avec une finesse extrême et avec un soin et une élégance remarquables, même quand le sujet principal est inférieur d'exécution. Dans cette série, nous avons relevé : 1. *Sainte Apolline*; 2. *Saint Augustin*; 3. *Sainte Catherine*; 4. *Sainte Claire*; 5. *Sainte Dorothee*; 6. *Saint Jérôme*; 7. *L'Adoration des Mages*; 8. *Jésus-Maria-Anna*. Tous les encadrements sont différents, ornés d'animaux, d'oiseaux, de fleurs, de fruits. Dans ceux de la *Sainte Dorothee* et du *Saint Jérôme*, on voit même des coupes en verre de Venise ou à la façon de Venise, fabriquées aux Pays-Bas. Théodore II van Merlen grava aussi des portraits de saints, dans un simple cadre octogone, sans ornements : tels celui de *sainte Elisabeth* et celui de *saint François de Sales*, mort en 1622, intitulé : *S. Franciscus Sales Episcopus et Princeps Genevensis* et signé, comme toute la série précédente : *Th. van Merlen*. Nous connaissons encore de lui : 1° une petite gravure, assez bien faite, intitulée *Sancta Maria a Corde, cuius effigiem Sanctus Ignatius gestavit ad Cor. Tolitur apud Patres Societatis Jesu Liræ*; 2° *Gloria in excelsis Deo*, une Adoration des bergers; 3° *Tres sunt qui testimonium dant*, une Sainte Trinité.

MERLEN (*Corneille van*), dessinateur, graveur au burin et marchand d'estampes, fils du graveur Théodore II van Merlen et de Marie Wiggers, naquit à Anvers et y fut baptisé à Notre-Dame-Sud, le 11 août 1654. Il fut d'abord l'élève de son père, puis se perfectionna dans l'atelier de Frédéric Bouttats. Le terme « perfectionner » n'a ici qu'une valeur purement relative, car, à l'époque où Corneille van Merlen allait manier le burin, notre école de gravure était déjà en pleine décadence. C'est comme élève de Bouttats, que notre jeune graveur fut reçu en 1666-1667 dans la gilde anversoise de Saint-Luc. Le 19 octobre 1681, il devint membre et, le

20 octobre 1686, consultant de la Sodalié des célibataires. Ce n'est qu'en 1687-1688, donc à l'âge de trente-trois ans, que la gilde lui accorda la franc-maîtrise de son art, qu'il devint maître-graveur. Le 25 juillet 1687, il venait d'épouser, à Notre-Dame-Sud d'Anvers, Sara-Marie Huybrechts, une des filles de Gaspard Huybrechts, dit *Huberti*, graveur et marchand d'estampes, et de Sara Voet, la fille du graveur Alexandre Voet. Le 15 août 1693, Corneille van Merlen fut nommé consultant de la Sodalié des mariés. Avec son frère Théodore (dont nous parlerons plus loin), il établit un commerce considérable d'estampes et d'images pieuses. Il mourut à Anvers, le 10 avril 1723, et fut inhumé à la cathédrale, dans le caveau de sa famille. Sa veuve vécut jusqu'au 13 décembre 1736. De leurs neuf enfants (dont trois furent tenus sur les fonts par les graveurs Alexandre Voet, Gaspard Huberti et Théodore van Merlen), un seul s'adonna à l'art : c'est Gaspard, né à Anvers et y baptisé, à Notre-Dame-Sud, le 17 avril 1692. Il avait été reçu à l'âge de douze ans, en 1704-1705, à la gilde de Saint-Luc, comme élève de dessin chez Guillaume II van Herp; malheureusement, ses facultés mentales s'altérèrent et il finit sa vie, le 9 décembre 1745, chez les Frères Cellites d'Anvers. Les principales parmi les œuvres médiocres de Corneille van Merlen sont : 1. Portraits des Pères Guillaume Ireland et Antoine Turner, de la Société de Jésus, tués à Tybourg, près de Londres, le 3 février 1679; ces gravures signées : *Corn. van Merlen* ne sont pas trop mauvaises; elles figurent dans l'ouvrage : *Brevis relatio feliciis agonis, quem pro religione catholica gloriose subierunt aliquot e Societate Jesu Sacerdotes in ultima Angliæ persecutione sub anno 1678*, publié à Prague en 1688. — 2. *Une Sainte Famille*, intitulée : *Sacra Christi Familia*, in-4°. — 3. Une autre *Sainte Famille*, avec sainte Anne et saint Jean-Baptiste, d'après Théodore Rombouts, pensons-nous; cette planche, assez largement dessinée, est peut-être la meilleure œuvre de l'artiste. — 4. *La*

Vierge avec l'Enfant Jésus, entourés de six saints de la Société de Jésus : saint Ignace, Saint François-Xavier, saint François de Borgia, saint Jean Fra (?) , saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kostka; planche médiocre, ainsi que les suivantes. — 5. Deux pendants : *Saint Ignace* et *saint François-Xavier*. — 6. *Saint Blaise, saint Bonaventure* et *saint Michel*. — 7. Un *Ecce Homo*, très médiocre; une *Mater Dolorosa* assise au pied de la croix et une autre percée du glaive. — 8. *Le Couronnement d'épines* et *la Flagellation*. — 9. *Tobie devenant aveugle*, dans un paysage flamand. — 10. *Saint François et sainte Claire, près du berceau de l'Enfant Jésus*, planche intitulée : *Speculum paupertatis*. — 11. Deux pièces concernant sainte Catherine de Gênes : a. *Le Christ portant sa croix, apparaissant à la sainte*; b. *L'Extase de la sainte devant un crucifix*. Les petites planches de Corneille van Merlen ont servi jusque dans le XIX^e siècle à imprimer des images pieuses et des souvenirs pieux. Sur quelques-unes, le nom du graveur a disparu pour faire place à d'autres; nous en avons vu qui, au-dessus du nom de *Cor. van Merlen*, encore lisible, porte celui de *Craen*, le grand-père maternel du baron Leys, le peintre célèbre.

MERLEN (*Théodore III VAN*), graveur au burin et marchand d'estampes, fils de Théodore II et de Marie Wiggers, naquit à Anvers et fut baptisé à Notre-Dame-Sud, le 10 novembre 1661. Comme son frère Corneille, il étudia d'abord chez son père et ensuite chez Frédéric Bouttats. En 1675, à l'âge de quatorze ans, il fut reçu dans la gilde anversoise de Saint-Luc, comme fils de franc-maître. Son talent n'était pas bien grand, et ce n'est pas lui non plus qui aurait pu régénérer la célèbre école de gravure d'Anvers, alors fort en décadence. Il épousa, à Notre-Dame-Sud, le 17 avril 1691, Marie-Anne Huybrechts, la sœur de la femme de son frère Corneille, dont il était l'associé pour le commerce d'estampes et d'images pieuses dont nous avons parlé dans la notice précédente.

Ce commerce a dû prospérer beaucoup, car la plupart des douze enfants de Théodore III van Merlen se placèrent fort bien : une de ses filles épousa le notaire Pierre-Michel Gerardi et une autre devint l'épouse d'un gentilhomme allemand, le Freiherr von Wetzlar. Aucun de ses fils ne suivit la carrière paternelle. Parmi ses œuvres, en général médiocres, nous citerons : 1. Une série de quatre scènes de la Passion : a. *le Baiser de Judas*; b. *le Christ devant Pilate*; c. *le Christ présenté au peuple après la flagellation*; d. *la Résurrection*. — 2. Une série de saints, dans des encadrements ornés : *Saint Antoine de Padoue*, *Saint François de Borgia*, *Saint Philippe de Néri*, *la Sainte Vierge*. — 3. Une série de saints, dans des cadres octogones : *Sainte Apolline*, *Saint Antoine de Padoue*, *Sainte Barbe*, *Saint François-Xavier*, *Sainte Hélène*. — 4. *le Retour de l'enfant prodigue*. — 5. *La Mort enlevant un enfant*. — 6. *l'Enfant Jésus parlant à la Vierge et à saint Joseph*. — 7. *Sponsa Christi*, ou *Sainte Catherine devant la Vierge et l'Enfant Jésus*. Théodore III van Merlen est encore l'auteur de petites gravures pour images qui ne méritent pas d'être mentionnées.

MERLEN (*Théodore IV-Charles-Joseph van*), graveur en taille douce, imprimeur et marchand d'estampes, naquit à Anvers et y fut baptisé, à l'église Saint-Georges, le 5 mai 1725. Fils de Théodore et de Catherine-Thérèse-Joséphine van Diepenbeeck, il était le petit-fils du graveur Théodore III van Merlen et de Marie-Anne Haybrechts. Il fut reçu dans la gilde anversoise de Saint-Luc, d'abord comme maître-imprimeur d'estampes, en 1752-1753; ensuite comme maître-graveur, en 1757-1758. Il reprit le commerce d'estampes de son grand-père Théodore III et de son grand-oncle Corneille van Merlen. De 1774 à 1777, il fut marguillier de l'église Sainte-Walburge. Il épousa en premières noces, à la même église, le 13 novembre 1753, Marie-Catherine-Martine-Cécile Janssens, qui mourut sans postérité le 22 mars 1768. En secondes noces, il

épousa, à Notre-Dame-Sud, le 28 novembre 1769, Marie-Anne-Joséphine Follet, qui décéda le 2 octobre 1783, après lui avoir donné sept enfants. Théodore IV van Merlen mourut à Anvers le 25 novembre 1805. Donc, en remontant à Jonas van Merlen, né en 1578, nous constatons qu'il y eut, dans cette famille, une succession d'artistes pendant deux cent vingt-sept ans!

Alphonse Goovaerts.

État civil d'Anvers. Anciens registres des paroisses de Notre-Dame (Nord et Sud), de Saint-Jacques, de Saint-Georges et de Sainte-Walburge. — Archives de la ville d'Anvers. Registres aux inscriptions des bourgeois, dit *Poortersboecken* (1367); protocoles du notaire Corneille Doppegieter, 1654; du notaire Barthélemi van den Berghe, 1625 (fo 314) et du notaire Fighé, 8 avril 1660; protocoles scabinaux de 1659 (40 avril); registres dit *Vonnisboecken* (1634). — Archives générales du Royaume, Chambre des comptes, registre no 648. — Goovaerts, *Généalogie de la famille van Merlen* (en manuscrit). — Verachter, *Biographies de graveurs anversois* (en manuscrit), t. II, fos 64-65; t. V, fo 80. — Bryau-Stanley, *A biographical and critical Dictionary of Painters and Engravers*. — Goovaerts, *Les Collections van der Straelen-Moons-van Lierius*, à Anvers (Catalogue de la Bibliothèque), t. II, p. 88, no 2272; p. 177, no 2792; p. 179, no 2805; p. 181, no 2816. — Hymans, *La Gravure dans l'école de Rubens*, p. 207 et 265. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunst-schilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters*, t. IV, p. 1400-1401. — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Le Comte, *Cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure, ou introduction à la connaissance des plus beaux arts figurés sous les tableaux, les statues et les estampes*, t. II, p. 330. — Nagler, *Allgemeines Künstler Lexicon*. — Rombouts et van Lierius, *Les Lijggen en autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. I, p. 80.

MERLEN (*Jean-Baptiste*, baron *van*), général de brigade de cavalerie, né à Anvers, le 1er juin 1773, mort à Waterloo, le 18 juin 1815.

Très jeune encore, il entra dans la carrière militaire, le 17 mars 1788, en qualité de volontaire au service des États de Brabant, à l'instant où la Révolution brabançonne était sur le point d'éclater. Après les troubles qui avaient agité la ville d'Anvers et ensuite tout le Brabant (1787 et 1788), à la suite de la publication des ordonnances de Joseph II, Van Merlen s'était rendu à Bruxelles pour faire partie des compagnies bourgeoises qui avaient pris les armes sous

prétexte de maintenir la tranquillité publique. L'année suivante, il se trouvait dans les rangs de l'armée de Vander Mersch qui se dirigeait à travers la Campine. Il se distingua à la bataille de Turnhout, à Diest, à Tirlemont et à Léau et il obtint le grade de sous-lieutenant, le 21 mars 1790. Mais la rentrée des armées autrichiennes (novembre 1790) le força à prendre la fuite peu de temps après. Il se rendit avec de nombreux compagnons à Douai et, le 15 juillet 1792, il fut admis avec son grade dans le premier régiment belge au service de la France. Il prit part à plusieurs combats et se conduisit vaillamment à la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), où il parut un des premiers sur les hauteurs de Quaregnon. Nommé lieutenant en premier, le 13 mars 1793, à la suite du combat de Berchem, près d'Anvers, il se fit remarquer par son intrépidité à la bataille de Neerwinden (18 mars) et, le 11 août, obtint le grade de capitaine. Peu de jours après, il assista à la bataille de Lincelle, où il se distingua encore une fois : il y fut blessé grièvement au milieu de la mêlée.

A la reprise des hostilités au printemps de 1794, on le trouve dans l'armée du général Pichegru. Il combattit à Tourcoing (18 mai) les troupes autrichiennes, commandées par le général Clerfayt; après la victoire de Fleurus (26 juin), il prit part à la brillante campagne de Pichegru, qui parvint à conquérir la Hollande : victoire de Bostel (14 septembre) et prise de Crèvecoeur (29 septembre), de Bois-le-Duc (10 octobre), d'Amsterdam (20 janvier 1795) et de La Haye (24 janvier).

Après la proclamation de la République batave, Van Merlen prit rang dans l'armée des Provinces-Unies, le 15 juillet 1795, et fut embarqué dans la rade de Texel, en mai 1797, pour faire partie de l'expédition d'Irlande. Mais cette entreprise ayant été abandonnée, il fut placé sous les ordres de du Monceau en 1799 (2^e coalition) et contribua à repousser les Anglo-Russes à Alkmaar et à Bergen.

En 1800, il prit part à la campagne

d'Allemagne, dirigée par le général Moreau, se distingua au siège de Würzburg, puis entra en Hollande, où il put jouir de quelque temps de repos, après le traité de Lunéville (9 février 1801). Lors des préparatifs pour une expédition en Angleterre (1805), il s'embarqua au Texel pour coopérer à la descente projetée. Cette malheureuse entreprise fut suivie de la troisième coalition des puissances contre Napoléon. Van Merlen fut dirigé sur Augsbourg et fit partie des troupes hollandaises qui coupèrent la retraite à l'archiduc Ferdinand après la capitulation d'Ulm (19 octobre 1805). Après la bataille d'Austerlitz (2 décembre), Van Merlen fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses services.

Chef d'escadron au 2^e régiment de hussards, le 1^{er} septembre 1806, il entra dans la garde royale du roi Louis, au moment où la République batave fut érigée en monarchie, et, lorsque la guerre éclata avec la Prusse (4^e coalition), il servit dans le corps auxiliaire qui, sous les ordres du roi Louis, seconda les opérations des armées françaises; il assista ensuite aux sièges de Hameln et de Hambourg et fit partie du corps d'armée chargé de porter la guerre dans la Poméranie suédoise. Décoré de la croix de chevalier de l'ordre de la Réunion à la suite de l'armistice conclu par le général Mortier, il reentra en Hollande à la paix de Tilsitt (8 juillet 1807) avec le grade de major, qu'il avait conquis le 7 avril 1807. Grâce à la bravoure et au zèle qu'il avait déployés, il fut promu au grade de colonel aux cuirassiers et hussards de la garde royale, le 5 mars 1808.

En 1809, il passa à l'armée d'Espagne et combattit dans la sanglante et peu décisive bataille de Talavera de la Reina, au confluent de l'Alberche et du Tage (26 et 27 juillet 1809), à celles de Puente del Arzobispo (6 août) et d'Ocana, enfin à la fameuse bataille d'Almonacid (11 août), où Sébastiani vainquit le général espagnol Venegas. Van Merlen y chargea l'armée espagnole à la tête de son régiment et se couvrit de gloire en

enlevant à l'ennemi la plus grande partie de son artillerie, de nombreux caissons chargés d'armes et de munitions, tout son matériel, et en faisant une quantité considérable de prisonniers.

Lors de la réunion de la Hollande à l'Empire (7 juillet 1810), il fut désigné pour commander le 2^e régiment de cheval-légers lanciers de la garde impériale. Il participa en 1811 à la prise d'Olivenza par le maréchal Soult. Il se trouva aussi à la malheureuse bataille des Arapiles, près de Salamanque (22 juillet 1812), où les armées françaises furent défaites par lord Wellington. Van Merlen contribua à arrêter la conspiration Malet, qui avait failli renverser en une nuit (22 au 23 octobre 1812) le gouvernement impérial. A la tête de son régiment, il se rendit de Versailles à Paris pour empêcher l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire. La même année, il fut nommé général et baron de l'Empire.

A la suite du désastre de Russie, Napoléon rassembla une grande partie de ses forces au printemps de 1813. Van Merlen fut dirigé sur la Saxe, à l'ouverture de la campagne de cette année (6^e coalition), et commanda une brigade sous les ordres de Latour-Maubourg ; il participa à la bataille de Lützen (2 mai 1813), pénétra dans Dresde (8 mai) et ensuite dans Bautzen, après la bataille de ce nom (20 mai). On le retrouve à Wurschen (21 mai), chargeant sous les yeux de l'Empereur le centre de l'armée russo-prussienne, qui fut obligée de battre en retraite, et s'élançant, le 22 mai, à la poursuite des alliés, qui se retiraient après une perte de 20,000 hommes ; il les atteignit et prit une part brillante au combat de cavalerie livré sur les hauteurs de Makersdorf, qui coûta la vie au maréchal Duroc et aux généraux Brugères et Kirgener. A la suite de cette victoire, Van Merlen mérita la croix d'officier de la Légion d'honneur. Au passage de la Neiss, il perdit un cheval enlevé par un boulet, en poursuivant les colonnes ennemies ; il se distingua particulièrement à la sanglante bataille de Dresde (26-28 août 1813) en

chargeant les Autrichiens, et il eut deux chevaux tués sous lui à la célèbre bataille de Leipzig (16, 18 et 19 octobre).

Après la bataille de Hanau, à l'est de Francfort, où, à la tête de sa brigade, il contribua puissamment à rejeter les Austro-Bavarois des positions qu'ils avaient prises sur la Kinzig, il revint sur le territoire de l'Empire. Lors de l'invasion des troupes alliées en France, en 1814, Van Merlen se trouva sous les ordres du général Grouchy. A la bataille de Brienne (29 janvier), vers 10 heures du soir, il reçut l'ordre de charger les Russes qui occupaient l'entrée de la ville ; il obtint un succès éclatant et soutint avec héroïsme les efforts réitérés de l'ennemi ; enfin, dans la journée du 31 janvier, Blücher ayant concentré ses forces près de Trannes, quelques escadrons de Van Merlen se portèrent en tirailleurs pour inquiéter la gauche de l'ennemi ; la cavalerie de celui-ci, qui occupait cette partie du champ de bataille, parvint à dérober sa marche à la faveur d'un pli de terrain et assaillit le général, qui, après une courageuse défense, tomba au pouvoir des alliés.

A la chute de l'Empire, le général Van Merlen recouvra sa liberté et fut admis avec son grade dans l'armée des Pays-Bas. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe ne l'engagea pas à rentrer au service de l'Empire. Lors de la dernière coalition de l'Europe contre Napoléon, Van Merlen combattit dans les rangs des troupes alliées ; il prit part à la bataille de Quatre-Bras : le 16 juin 1815, vers 3 heures, il arriva avec sa brigade de cavalerie légère qui venait au secours de la division Perponcher et il contribua à arrêter les succès du maréchal Ney. On le retrouve, le 18 juin, à Waterloo, à la tête des dragons légers n^o 5. Il y fit preuve d'une grande valeur, mais, lors de la grande charge de la cavalerie alliée, il fut frappé d'un boulet ; transporté dans une cabane de Mont-Saint-Jean, près de la barrière, il expira deux heures après.

Herman Vander Linden.

Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — Vignerón, *La Belgique militaire*. —

Fastes militaires des Belges (Bruxelles, 1835-1836). — Alison, *History of Europe from the French Revolution to the Restoration of the Bourbons*. — A. de Beauchamp, *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal sous Napoléon, pendant les années 1807-1815* (Paris, 1837).

MERLER (*Jacques*) ou MERLO, dit *Horstius*, écrivain ecclésiastique, né à Horst, près de Venlo, le 24 juillet 1597, mort à Cologne, le 21 avril 1644. Après avoir achevé ses études d'humanités et de théologie à Cologne, et y avoir rempli, pendant un an, les fonctions de chapelain de François de Lorraine, doyen de la métropole, il fut pourvu, en 1623, de la cure de Notre-Dame *in pasculo*, en cette ville. Malgré les titres que lui donnaient son savoir et ses grandes qualités, il n'aspira jamais à d'autres fonctions. Ce prêtre, aussi modeste que vertueux et charitable, utilisa ses loisirs à composer de nombreux livres de piété. On a notamment de lui les ouvrages suivants, dont le premier fut souvent réimprimé et eut les honneurs de la traduction en plusieurs langues : 1. *Paradisus animæ christianæ, lectissimis omnigenæ pietatis deliciis amœnus*. Cologne, 1630. — 2. *Enchiridion officii divini, tum ecclesiasticorum tum aliorum divinis officiis pie interesse cupientium usui accommodatum*. Cologne, 1623. — 3. *Monita sapientiæ christianæ, ad mores et vitam spiritualis officia, omnemque pietatis cultum utilia*. Cologne, 1629. — 4. *Septem tubæ orbis christiani, ad reformationem ecclesiasticæ disciplinæ toto orbe, et præsertim in Germania, ad præsentium et gravorum malorum remedium, instituendam excitantes*. Cologne, 1635. — 5. *S. Bernardi abbatis clarævallensis vita et opera novis curis ad mss codices recensita et in sex tomos seu libros digesta*. Cologne, 1641. — 6. *Christianus Theodidactus, seu doctrina pie vivendi et beate moriendi*. Cologne, 1643. — 7. *Viator christianus recta ac regia via in cælum tendens ductus Thomæ à Kempis*. Cologne, 1643. — 8. *Idea vitæ spiritualis, publicæ rursus luci donavit Ant. Sanderus*. Bruxelles, 1663.

Henri van Neus.

Paquet, *Mémoires*, t. I, p. 285.

MERMANNUS (*Arnold*), écrivain ecclésiastique, né à Alost, mort de la peste à Louvain, le 5 septembre 1578. Foppens traduit son nom par *Mersman*, Dirks par *Meerman*. Il prit l'habit des frères mineurs de Saint-François, et fut successivement définiteur, lecteur et provincial. Il se distingua surtout comme controversiste, et on lui doit de nombreux ouvrages, tant latins que flamands, dirigés contre les hérétiques. En voici la liste : 1. *Dit is het boeck vanden heylighen sacramente*. Anvers, Nic. Vanden Wouwere, 1543; in-8°. — 2. *De quatuor plaustris hæreticarum fabularum, quas Lutherani Evangelistæ adversus ecclesiam Christi passim agunt, libri quatuor*. Anvers, Lib. Malcotius, 1563; in-8°. — 3. *De confessione sacramentali et de purgatorio*. Anvers, 1563. Dédié à la duchesse de Parme. — 4. *De veneratione sanctorum reliquiarum, et de exomologesi seu confessione sacerdoti faciendi*. Anvers, Lib. Malcotius, 1564; in-8°. — 5. *De pœnitentia publica et solemnî*. — 6. *De fugienda consuetudine hæreticorum, oratio parænetica ad catholicos*. — 7. *De hæreticis deferendis et accusandis, oratio parænetica ad Franciscum Zamoram, ministrum generalem*. Les nos 5 à 7 ont paru en 1564, chez Lib. Malcotius, à Anvers; in-8°. — 8. *Darus perduellis, sive rerum publicarum perturbator*. Louvain, Jean Boogaerts, 1564; in-8°. Dédié à Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten. — 9. *Catechismus pœnitentium instar dialogi inter pœnitentem et catechistam, quo ratio pœnitentiæ ineundæ declaratur*. Louvain, Jean Boogaerts, 1564; in-8°. — 10. *Remonstrance oft bevoys van het purgatoir, dat men noempt dat vaghevier*. Louvain, Jean Boogaerts, 1566; in-8°. — 11. *De rogationibus, peregrinationibus, hymnis et solemnibus supplicationibus cum lucernis et omni religionis panoplia libri III*. Louvain, Jean Boogaerts, 1566; in-8°. — 12. *Missive ofte sendtbrief aen alle godvruchtighe, ende catholycke menschen, inhoudende een corte descriptie... op desen quaden tyt, sonderlinghe beghost int jaer 1566, mense augusto, in Nederduitslant*. Louvain, Jean Boogaerts, 1567; in-8°. Traduction remaniée du no 6. — 13. *Van*

den heylighen, weerdighen, alderhoochsten sacrament des autuers... Dat eerste boeck. Anvers, Em.-Ph. Trognæsius, 1567; in-8°. Est-ce une nouvelle édition du n° 1? L'ouvrage est dédié à Maximilien Vylain, baron de Rassenghien, souverain-bailli d'Alost. — 14. *Imagines mortis cum epigrammatis cuique figuræ subjectis ad hæc medicina animæ.* Cologne, Birckmann, 1567; in-8°. Cité par Waddingus, Foppens et Dirks, qui séparent le titre de manière à en faire deux ouvrages; d'après un catalogue de Cohn (Berlin, 1880, cat. CXXXIV, n° 1370), le texte est traduit du français par Georges Æmylius. Les planches sont la reproduction de la célèbre *Danse de la mort*, de Holbein. — 15. *De sancta cruce ejusque religiosa adoratione.* Louvain, Jean Boogaerts, 1568; in-8°. — 16. *Theatrum conversionis gentium totius orbis, sive chronologia de vocatione omnium populorum et propagatæ per universum orbem fidei christianæque religionis descriptio.* Anvers, Christ. Plantin, 1572; in-8°. Il existe des exemplaires avec un titre renouvelé, portant la date de 1573. L'édition de 1563, citée par les anciens bibliographes, est des plus douteuses, la préface du *Theatrum* étant datée de 1572. Les ouvrages de Mermannus sont difficiles à rencontrer; aussi la liste qui précède ne peut-elle être considérée comme définitive.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 83-84. — L. Waddingus, *Scriptores ordinis minorum* (Rome, 1650), p. 40. — J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), p. 99. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, [1886]), p. 93-95.

MERODE (*Bernard DE*), seigneur de Rummen, plus connu sous le nom de Waroux, né à Liège ou dans ses environs immédiats vers 1525, mort à Cologne en 1589, suivant les uns, ou en 1591, suivant les autres, a joué un rôle considérable dans notre révolution du xvre siècle. Il passe à bon droit pour l'un des membres les plus dévoués de la fameuse conjuration des nobles. Son père Richard, décédé en 1549, avait été

à plusieurs reprises bourgmestre de la cité de Liège, et sa mère, qui lui laissa la terre de Waroux, en Hesbaye, était une Warfusée. Il épousa en 1559 Marie van Sevenberghen, et non pas de Sedesbourg ou de Transylvain, fille de Maximilien, seigneur de Ramsdonck et de Grandbois et conseiller au conseil privé. Il convient de dire ici, pour expliquer l'erreur des généalogistes de profession, que les contemporains de ce conseiller l'appelaient Transylvain pour le distinguer d'un autre conseiller de Charles-Quint, Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghen qui mourut en 1545 chargé d'ans et d'honneurs. La femme de notre personnage lui donna douze enfants dont huit lui survécurent. Plusieurs d'entre eux, à l'exemple de leur père, servirent la maison d'Orange-Nassau avec un dévouement qui ne se démentit jamais. Comme il convient en matière de biographie de rectifier et de corriger le plus possible, nous reprocherons en passant à Victor Gaillard d'avoir, dans son *Mémoire couronné de 1855* sur les Belges réfugiés dans les Provinces-Unies, confondu notre personnage avec le capitaine Bernard, un Tournaisien, dont la notice se trouve pages 275 et 276 du deuxième volume de la *Biographie nationale*, et cela dans la bonne intention de mettre mieux encore en évidence le dévouement traditionnel de la famille de Merode en faveur de l'indépendance nationale. C'était se donner une peine inutile. Le cas de Bernard de Merode est plus curieux que cela. En sa qualité de Liégeois il aurait parfaitement pu se désintéresser de la querelle du reste des Belges avec les Espagnols, sans qu'on pût, de ce chef, lui adresser le moindre reproche. Mais il ne l'entendit point ainsi. Il avait une conscience et une épée, et il mit, sans hésitation, l'une et l'autre au service des opprimés contre les oppresseurs.

Ses relations intimes avec le comte Philippe de Hornes, le comte Antoine de Lalaing et Louis de Nassau l'amènèrent à lutter contre Granvelle, puis, le cardinal définitivement écarté, contre le despotisme royal et l'inquisition. Il

faut savoir d'autant plus gré à notre personnage d'avoir accepté d'être l'un des douze confédérés qui négocièrent avec la sœur de Philippe II, qu'en 1565 il était déjà père de famille, et que de toutes ses terres et seigneuries, celles de Waroux et de Rummen, dont il avait une part, échappaient seules à la confiscation en cas d'insuccès. Il tenait en outre aux deux contrées par ses alliances et ses fonctions, étant au pays de Liège drossard de Stockem et chez nous lieutenant de la bande d'ordonnance du comte de Hornes avec laquelle il avait fait campagne à plusieurs reprises. La seule précaution qu'il prit en faveur des siens, quant il vit la réaction espagnole avoir le dessus, ce fut d'échanger ses droits sur plusieurs terres sises en Brabant contre ceux de sa cousine la baronne de Palant, née de Merode, sur le château de Merode, près de Duren au pays de Juliers, qui était le berceau de sa race. Il dut grandement s'applaudir de cette transaction, quand il vit que le premier soin du duc d'Albe, à son arrivée à Bruxelles comme gouverneur général des Pays-Bas, avait été de frapper de bannissement et de confiscation tous les signataires du Compromis des Nobles et les plus connus d'entre leurs adhérents. La sentence portée contre lui relate avec soin ceux de ses faits et gestes qui peuvent être incriminés. Quelques-uns, qui ont été oubliés, se retrouvent dans la correspondance de Marguerite de Parme avec Gérard de Groesbeek, prince-évêque de Liège. Le premier soin de Bernard de Merode, frappé d'un bannissement perpétuel, est de mettre sa famille à l'abri à Cologne et d'y attendre l'appel du prince d'Orange pour rentrer dans la mêlée. Cela ne tarde guère. Il fait la désastreuse campagne d'automne 1568 contre le duc d'Albe et rentre dans l'exil sans son cousin, l'ancien gouverneur de Bouillon pour le prince-évêque de Liège, Erard de Merode, sire de Levaulx, qui succomba le 24 décembre autant de désespoir que de maladie. L'heure de la revanche que notre personnage attend avec impatience sonne

enfin en 1572. Le comte Louis de Nassau vient de s'emparer de Mons et de Valenciennes, et il s'agit de faire une diversion en sa faveur.

Bernard se charge de Malines où il a des parents et des amis. Le 30 août 1572, de bon matin, il se présente devant cette ville à la tête de trois compagnies de cuirasses noires et de quatre enseignes de piétons, et il s'en empare sans coup férir. Guillaume d'Orange, aussitôt prévenu, y arrive, le félicite chaudement de son succès et annonce au magistrat et au peuple des jours meilleurs. C'est que les mauvaises nouvelles voyageant dans ce temps aussi lentement que les bonnes, le prince ignorait encore, le 31 août, la nouvelle de la Saint-Barthélemy qui devait traverser ses plans et ruiner ses espérances en lui enlevant du coup ses meilleurs et plus nécessaires alliés. Bernard de Merode, réduit à l'impuissance, se maintint à Malines jusqu'au 1^{er} octobre. Il en sortit ce jour-là, à la vue de l'ennemi et enseignes déployées. On l'accusa cependant d'avoir été l'instigateur des pillages qui désolèrent Malines aussitôt après son départ. Il s'en défendit avec une noble indignation dans une brochure de quelques pages, publiée sous le titre de : *Sommaire du discours et deffenses qu'ay esté contraint mettre en lumière pour confondre mes calomniateurs maldisans et faulx interprétateurs de mes actions.*

Merode déclare que les bourgeois de Malines lui avaient donné de belles promesses, mais point d'argent, quoi qu'il en eût grand besoin pour payer ses soldats, qu'ils l'avaient insulté et même menacé de mort, et qu'il avait dédaigné d'en tirer vengeance, qu'enfin sa retraite commandée par les circonstances, s'était opérée en si bon ordre qu'il avait mis tout un mois à aller de Malines à Ruremonde, faisant face à l'ennemi toutes les fois qu'il se présentait : Y a-t-il là rien qui ressemble à une trahison ? « A Dieu ne plaise », s'écrie-t-il, « qu'en cette maison de Merode se trouve tels méchants et malheureux qui voudroient entreprendre ni penser chose si lasche et

« meschante, ni s'oublier à se souiller à
 « faire un tel acte si énorme et vilain
 « que cestuy ni de tout moins sembla-
 « ble ». Notre personnage n'oublie dans
 son plaidoyer qu'une seule chose expli-
 quant, selon nous, l'attitude d'une par-
 tie de la population à son égard, c'est
 qu'il avait amené avec lui des ministres
 réformés qui prêchèrent à portes ou-
 vertes et firent d'autres tentatives de
 conversions. Quand il fut de nouveau
 auprès du prince d'Orange, celui-ci
 l'employa en diverses négociations. Le
 plus souvent un certain Winandt Briel
 ou Van Breyll l'accompagnait. En 1579
 cependant, il alla sans lui au congrès
 de Cologne comme l'un des commis-
 saires des Etats généraux des Provinces-
 Unies.

Ce fut là pour lui une très longue et
 rude épreuve, car, dès les premières es-
 carmouches diplomatiques, il devint
 évident que les propositions de paix de
 l'Espagne n'étaient qu'un leurre. Les
 négociateurs n'avaient pas encore quitté
 Cologne, que le canon gronda de nou-
 veau, et que le sang coula à flots. Le
 prince d'Orange, qui n'avait point voulu
 se déshonorer en traitant séparément
 avec son ancien souverain, fut nommé,
 en récompense, par l'archiduc Matthias,
 en juin 1580, gouverneur général de la
 Frise, et son premier soin fut d'appel-
 ler son fidèle Bernard de Merode aux
 fonctions de lieutenant-gouverneur dans
 cette province. Voilà notre personnage,
 qu'à la même heure le cardinal de Gran-
 velle aurait « mieux aimé mort que vif »,
 obligé d'aller résider à Leeuwarden, et
 de rétablir l'ordre grandement troublé
 par la récente défection du comte de
 Renneberg. Il y réussit non sans peine
 comme en témoigne sa lettre au prince
 d'Orange du 8 août 1580, publiée par
 Kervyn et Diegerick dans leurs *Docu-
 ments historiques inédits concernant les
 troubles des Pays-Bas*. En 1585 ce-
 pendant, après la mort tragique du
 Taciturne, à qui mieux qu'aucun autre
 il s'était dévoué corps et âme, il s'aper-
 çut tout à coup qu'il est vieux et
 cassé, et il donne sa démission pour
 aller finir ses jours à Cologne, où sa

qualité de Liégeois lui donnait droit
 de résidence.

Ch. Rahlenbeck.

Arch. gén. de Belgique. Reg. de la Chambre de
 comptes. Sentences du Conseil des Troubles. —
 Compte du receveur des domaines Jean Huensens.
 — Arch. prov. de Liège. Grand Greffe des éche-
 vins. Rôles des causes criminelles de 1568-1573.
 — J.-W. te Water, *Historie van het verbond, enz.*,
 t. III, p. 127-132 et t. IV, p. 443-444. — A. Wau-
 ters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II,
 p. 576-577. — Gachard, *Correspondance de
 Guillaume le Taciturne*, t. III, xix, V, p. 442-454.
 — Vervov, *Gedenckweerdige Geschiedenissen*
 (uitg. door het friesch Genootschap), p. 19, 20, 21. —
Acta pacificationis quæ, etc. Colonia habitæ sunt
 (Anvers, 1580), p. 13. — Ph. Kervyn de Volkaers-
 beke et J. Diegerick, *Documents historiques inédits
 concernant les troubles des Pays-Bas*, 1571-
 1584, t. II, p. 108-227. — P. Bor, *Nederlandsche
 historien*, t. III, p. 52, 108, 210, 376. — S. N.,
*Waerachtige Historie en getrouwe Beschryvinge
 van de alteratie ende veranderinge geschiet in de
 stad Mechelen en ook van de groote tyrannie en
 ongehoorde wreedheit van de Spagniaerden daer
 na gevolgt in den jare 1572* (Malines, 1584). —
 Groen van Prinsterer, *Archives de la maison
 Orange-Nassau*, t. II, p. 57, 58, 62, 125, 161, 185,
 221, 235, 252, 284, 283, 421, 514; t. III, p. 280,
 467; t. IV, p. 9, 235; t. VI, p. 637; t. VII, p. 42,
 328, 483. — E. Richardson, *Geschichte der Fa-
 milie Merode* (Prague, 1877-84), 2 vol. in-8°. —
 Edm. Pouillet et Ch. Piot, *Correspondance du car-
 dinal de Granvelle*, 1565-1586.

MERODE (Charles-Guillaume-Ghis-
 lain, comte DE), diplomate et homme
 d'Etat, sénateur sous le premier Empire,
 naquit à Bruxelles, le 16 septembre
 1762, et y mourut le 18 février 1830.
 Il était fils du comte Philippe de Merode-
 Westerloo et de Marie de Merode, prin-
 cesse de Rubempré et d'Everberg, der-
 nière de sa branche, et petit-fils, par
 conséquent, du feld-maréchal Eugène.
 Comte de Merode-Westerloo et du Saint-
 Empire, prince de Rubempré et d'Ever-
 berg, grand d'Espagne de première
 classe, il épousa, le 1^{er} juin 1778, donc à
 l'âge de seize ans, Marie d'Ongnyes de
 Mastaing, fille unique du prince de
 Grimberghe, grand écuyer de Charles
 de Lorraine, et de Marie-Philippine
 de Merode-Deynze. Ce mariage réunit
 deux branches de la maison de Merode,
 séparées depuis deux siècles. Il en na-
 quit quatre fils, Henri, Félix, Frédéric
 et Werner, dont deux surtout jouèrent
 un rôle marquant dans l'histoire de
 notre pays.

Charles de Merode entra fort jeune
 au service de l'Autriche; à vingt ans,

il était capitaine dans le régiment du prince de Ligne. Mais là se borna sa carrière militaire. Il alla se former à la diplomatie à la chancellerie du prince de Kaunitz, et fut chargé des fonctions de secrétaire de légation auprès du comte de Trautmansdorff, à Mayence; en 1788, à peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé ministre plénipotentiaire de l'empereur Joseph II à la cour de La Haye. Pour aller représenter dignement son souverain en Hollande, il fit un emprunt de 400,000 florins en hypothéquant sa terre de Westerloo. Trois ans auparavant, il avait obtenu de sa mère, en avancement d'hoirie, le superbe domaine de Tre-lon, à une journée de marche de Charleville. « Le comte Charles de Merode », écrit son fils dans ses *Souvenirs*, « était un homme d'un esprit prompt et rapide, mais instable et ne pouvant soutenir longtemps l'application, surtout au même sujet. D'une constitution excessivement nerveuse, fort éprouvée toute sa vie, résultat de sa naissance prématurée, — il était venu au monde à sept mois — chef de sa maison à dix ans, il avait été accoutumé à voir beaucoup plier à ses volontés les personnes qui l'entouraient...; ses devoirs envers sa religion et son pays furent la règle de sa vie ».

En 1789, il voyageait en Italie et se trouvait à Pise, à la cour du grand-duc de Toscane, Léopold, frère et successeur éventuel de Joseph II, lorsque éclata la révolution brabançonne. Il n'avait jamais été partisan des réformes entreprises par Joseph II. Aussi, malgré les instances du grand-duc qui promettait de tout réparer dès qu'il serait sur le trône, le comte de Merode se décida à envoyer à Vienne sa démission de ministre plénipotentiaire ainsi que sa clef de chambellan. Il vint siéger aux Etats de Hainaut, qui le députèrent comme mandataire de l'état noble au congrès belge de 1790. Au mois d'octobre, il fut l'un des plénipotentiaires envoyés à La Haye par le congrès pour lier des négociations avec les Provinces-Unies.

A la rentrée des Autrichiens, en décembre 1790, il se retira momentanément

dans ses terres immédiates de l'Empire, au château de Petersheim, non loin de Maestricht. Il fit ensuite sa paix avec le nouvel empereur, Léopold II; en 1794, il offrit à son successeur François II une somme de 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la République française.

La Belgique étant tombée au pouvoir des Français, le comte de Merode émigra en Allemagne avec sa famille. Chassé de Dusseldorf, par le bombardement, il chercha un asile plus sûr à Brunswick, cette ville étant placée derrière la ligne de démarcation tracée par la Prusse, et que la République française s'était engagée par traité à respecter.

En 1795, le comte, toujours exilé, acheta en Prusse, sur les bords de la Saale, le château et la seigneurie de Wettin, qui lui donnait entrée aux Etats du duché de Magdebourg. Il alla, de ce chef, présenter ses hommages au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, qui lui remit la patente de grand chambellan, avec faculté d'en faire usage ou non, selon que cela conviendrait à sa position vis-à-vis de la République française.

Le comte de Merode désirait vivement être effacé de la liste des émigrés par le gouvernement français et revoir son pays. En 1797, il parvint à obtenir sa radiation provisoire et se mit en mesure de rentrer en Belgique. Laisant momentanément sa femme et le reste de sa famille à Munster, il franchit la frontière avec son fils aîné le 4 septembre, le jour même où — curieuse coïncidence — se déroulait à Paris le coup d'Etat du 18 fructidor, qui eut pour effet immédiat la publication d'une loi déclarant nulles toutes les radiations provisoires et obligeant les émigrés, au-dessus de quinze ans, à sortir du territoire français, endéans quinze jours, sous peine d'être fusillés.

Les deux voyageurs étaient arrivés à Louvain, quand ils eurent connaissance de cette loi; force leur fut de reprendre pour plusieurs années encore le chemin de l'exil. Les Merode restèrent un an à Munster. Mais « vers la fin de l'hiver,

« en 1798, écrit le comte Henri, l'émigration devint plus sombre, le séquestre fut mis sur les biens de mon père, la plupart de ses domestiques le quittèrent pour rentrer en Belgique, qui nous paraissait fermée pour toujours. Quelques mois après, il fut décidé que nous partirions de Munster, pour nous retirer à Wettin, qui était devenu à peu près notre seule ressource et dont le revenu très médiocre exigeait une grande économie ».

Après un séjour d'un an à Wettin, les exilés revinrent, en novembre 1799, se fixer à Brunswick, où le duc leur donna l'hospitalité.

Enfin, le 1^{er} juillet 1800, le comte de Merode obtint du premier consul Bonaparte sa radiation de la liste des émigrés, et ramena sa famille en Belgique. En 1803, il fit partie de la garde d'honneur qui s'organisa lors de la première visite de Bonaparte à Bruxelles et, en 1804, il assista comme président de canton à son couronnement. En 1805, Napoléon le nomma maire de Bruxelles; puis il l'appela au Sénat, le 6 mars 1809. Il y fut, en 1810, un des deux opposants à la spoliation des biens de Pie VII, dans la commission de cinq membres nommée pour préparer la réunion des États du pape à l'empire français. Au risque de s'attirer la colère de l'empereur, il déclara à la commission que si le rapport énonçait l'unanimité des votes, comme un des membres le proposait, il protesterait hautement devant le Sénat.

Après la chute de l'Empire, il montra le même esprit d'indépendance. En 1814, il fut nommé vice-président du conseil privé sous l'administration provisoire du prince d'Orange, qui, chargé du gouvernement de la Belgique par les alliés en attendant l'érection du royaume des Pays-Bas, cherchait à s'attacher les chefs des grandes familles belges. L'année suivante, il fut choisi comme grand-maréchal de la cour du roi Guillaume et nommé membre de la commission chargée de reviser la loi fondamentale des Provinces-Unies, pour

l'appliquer aux Pays-Bas méridionaux. Gendebien, son collègue dans la commission, nous dit qu'il s'y montra plein de jugement et de bon sens, religieux jusqu'au scrupule, un peu royaliste et très fort aristocrate. « Il ne tient pas à un parti », ajoute-t-il; « et si ce n'est quand il s'agit de la religion, de la noblesse et de la prérogative royale, on ne saurait prévoir de quel côté il votera dans une délibération quelconque. Il professe le dangereux principe que tout a été fait illégalement depuis 1794. Il attend le rétablissement des seigneuries ».

On conçoit qu'avec de telles idées le chef de la maison de Merode ne devait guère professer d'enthousiasme pour une constitution qui accordait la liberté des cultes. Afin de ne pas avoir à prêter le serment constitutionnel exigé par le gouvernement pour entrer dans les Chambres et condamné d'autre part par l'épiscopat, le grand-maréchal de Guillaume I^{er} refusa de faire partie de la première Chambre. A la fin de décembre 1815, le roi lui ayant envoyé la petite décoration du Lion néerlandais, tandis que les autres dignitaires de la cour recevaient la grand'croix ou celle de commandeur, le comte de Merode répondit qu'un tel envoi lui démontrait que ses services n'étaient plus agréables à Sa Majesté et envoya sa démission des fonctions de grand-maréchal.

La rupture dura près de huit ans. En 1823, le roi envoya au comte le diplôme de grand'croix du Lion néerlandais et lui dit, en lui donnant audience : « Parce qu'on ne pense pas de même, ce n'est pas une raison pour être brouillés ».

Mais quand survint l'accord des catholiques et des libéraux pour obtenir le redressement de ce qu'on appelait alors les griefs nationaux, Charles de Merode prit place dans les rangs de l'Union et, en 1829, il signa en tête de la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement et de la liberté de la presse, pétition qui se couvrit ensuite de quatre-vingt mille signatures.

Ce fut son dernier acte politique. Il

était souffrant depuis plusieurs années déjà et il s'éteignit à Bruxelles, le 18 février 1830. Sa femme lui survécut jusqu'en 1842. » Sa vie », écrit son fils Henri dans ses *Souvenirs*, « avait été » une suite de vicissitudes;... il fut successivement Autrichien, Belge, Prussien, Français, Belge et Néerlandais. » Une telle série suffit pour montrer l'agitation dans laquelle se passa sa vie; au milieu d'une telle suite de tempêtes, il sut gouverner son vaisseau avec prudence et diriger sa famille avec succès pendant sa longue et difficile carrière. »

Eug. Duchesne.

Souvenirs du comte de Merode-Westerloo. — Juste, Le comte Félix de Merode, introduction. — De Reiffenberg, Mémoires du comte de Merode d'Ongnies, avec une introduction et des notes.

MERODE (*Eugène-Jean-Philippe*, comte **DE**), feld-maréchal des armées impériales, naquit à Bruxelles, le 22 juin 1674, et mourut, le 12 septembre 1732, dans son château de Merode, non loin de Juliers, entre Aix-la-Chapelle et Cologne. Il était fils unique de Maximilien, baron de Merode, de Petersheim et de Stein, et d'Isabelle de Merode, héritière du marquisat de Westerloo. Son père étant mort, en 1675, sa mère épousa en secondes noces, deux années plus tard, Joachim-Ernest, duc de Holstein-Retwisch, général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas.

D'une santé débile, Eugène de Merode accompagna son beau-père à Madrid et le soleil vivifiant de l'Espagne raffermir sa constitution. Il y séjourna trois ans, et il en avait quinze quand la guerre éclata entre la France et l'Espagne, en 1689. Il fit ses premières armes sous les yeux de son beau-père, le duc de Holstein-Retwisch. Il le suivit comme volontaire à la défense d'Oran, qu'assiégeait le sultan du Maroc. A son retour à Madrid, après la levée du siège, le roi Charles II lui offrit le choix de la Toison d'or ou d'un régiment; il préféra la première, espérant, dit-il, gagner le second par ses services.

En 1692, nous le retrouvons aux Pays-Bas, toujours en qualité de volon-

taire, dans les colonnes commandées par le roi d'Angleterre, Guillaume III; le 3 août, à la bataille de Steenkerque, il déploya une bravoure qui lui valut cet éloge du roi: « Il est de bonne race ». A Neerwinden, l'année suivante, Guillaume III confirma le propos en ajoutant que « bon chien chassait ainsi ». Dans cette affaire, le comte Eugène de Merode sauva d'une mort certaine son beau-père, engagé dans les rangs des cavaliers ennemis.

Pourtant, sa mère aurait voulu le détourner de la vie des camps et elle crut y réussir en obtenant de son mari que le jeune comte serait placé comme simple cavalier dans sa compagnie et astreint à un service des plus rudes. Le jeune soldat se plia parfaitement à cette épreuve et fit comme simple cavalier deux campagnes: il assista à la prise de Namur par Guillaume III, en 1695, et se distingua quelques jours plus tard en blessant de sa propre main le colonel d'un régiment qui le sommait de se rendre.

Il obtint alors directement du roi Charles II le commandement de deux compagnies de cavalerie et alla servir dans le Milanais, sous les ordres du marquis de Leganès. Là encore, il se signala par plusieurs traits de bravoure: étant aux avant-postes, il osa notamment, à la tête de deux cents chevaux, pénétrer dans le camp ennemi, auquel il enleva un étendard, bon nombre de prisonniers et rentra dans les lignes en ramenant ses trophées au milieu des acclamations de l'armée entière.

La campagne terminée, il refusa le commandement d'un régiment d'infanterie allemande que voulait lui confier le marquis de Leganès et déclina également les offres du prince Eugène qui préparait sa fameuse expédition de Hongrie. Il revint aux Pays-Bas, avec le brevet de maître de camp et le commandement d'un régiment d'infanterie espagnole qui tenait alors garnison à Ostende.

A la mort de Charles II, en 1700, il suivit le sort de son pays et passa à la France, avec la couronne d'Espagne.

C'est alors qu'il épousa la duchesse de Monteleone, Marie-Thérèse d'Aragon y Pignatelli, qu'il avait vue encore enfant lors de son premier voyage à Madrid. Elle était fille de Nicolas Pignatelli, duc de Monteleone et de Terranova, grand d'Espagne et vice-roi de Sardaigne, et petite-nièce du pape Innocent XII; le mariage fut célébré à Bayonne. En ramenant sa jeune femme aux Pays-Bas, il s'arrêta quelques jours à Paris et fut reçu à Versailles, avec beaucoup d'égards, par Louis XIV.

La guerre de succession s'ouvrit bientôt et le comte de Merode ayant prêté serment au Bourbon Philippe V, petit-fils de Louis XIV, alla servir en Italie avec le grade de brigadier sous les ordres de Vendôme. Le 26 juillet 1702, il se distingua au passage de Crostolo. Au mois d'août suivant, à la bataille de Luzzara, il commandait la réserve de l'armée française dont il assura, malgré les efforts de l'ennemi, les communications avec le Pô. Il était encore, quelques jours après, à la prise de Guastalla.

L'année suivante, nous le retrouvons aux Pays-Bas, à la tête de sa colonne, au combat d'Eeckeren. Au printemps de 1704, mis à la tête d'un corps de troupes espagnoles et wallonnes, et envoyé en Allemagne contre les Impériaux, il prit part, avec le grade de maréchal de camp, à la sanglante bataille d'Hochstedt que les Impériaux, commandés par le prince Eugène et le duc de Marlborough, gagnèrent sur l'armée française des maréchaux de Tallard et Marsin. Dès le début de la journée, un boulet emporta la tête de sa monture; pendant l'action, il eut un second cheval tué sous lui. Enfin, lorsque le maréchal de Tallard, jugeant la bataille perdue, commença son mouvement de retraite, de Merode ramena ses intrépides cavaliers sur l'ennemi pour tenter de ressaisir la victoire. Mais, écrasé par le nombre, jeté à bas de son cheval dans la mêlée, dépassé par toute l'armée ennemie, il ne dut qu'à son courage et à sa présence d'esprit d'échapper à la captivité ou à la mort, et parvint à rejoindre les siens.

Sauvé quand on le croyait mort ou prisonnier, il fut félicité par l'Electeur de Bavière qui lui dit en présence de tous les généraux qu'il écrirait aux rois de France et d'Espagne que Merode seul devait être bien aise de s'être trouvé à cette malheureuse journée.

Peu de jours après, des pourparlers s'étant ouverts pour une cessation d'hostilités, il sollicita et obtint l'autorisation de rentrer dans son pays.

Il espérait, en récompense de ses services, obtenir le poste, récemment établi, de général de la cavalerie des Pays-Bas; il se vit préférer, à la suite d'une intrigue de cour, le comte d'Egmont. Irrité de ce qu'il regardait à bon droit comme une injustice, il refusa de servir plus longtemps Philippe V et rentra dans ses terres, en 1705.

Il ne resta pas longtemps dans l'inaction. Se trouvant à Aix, il y reçut une lettre flatteuse de l'empereur qui, en lui envoyant le brevet de général de sa cavalerie, l'engageait à prendre dans ses armées une place qu'il aurait dû occuper dans l'armée française. Le comte accepta et, après avoir écrit à ce sujet à Louis XIV et à Philippe V, passa sous les drapeaux de l'empereur, qui lui fit rendre la terre de Merode, séquestrée pendant qu'il était au service du roi d'Espagne.

Le comte de Merode se trouva ainsi sous les ordres du duc de Marlborough et du prince Eugène qu'il avait combattus à Hochstedt. Le 23 mai 1706, il prit part sous Marlborough à la bataille de Ramillies qui mit les Impériaux en possession des Pays-Bas; deux ans après, sous le prince Eugène, il se trouva à la journée d'Audenarde, le 11 juillet 1708, et, vers la fin de cette même année, à la prise de Lille, de Gand et de Bruges.

Il n'était pas à Malplaquet, le 11 septembre 1709; depuis plusieurs mois, il avait été tenu à l'écart de l'armée alliée par le prince Eugène et le duc de Marlborough, dont il n'avait pu ou dont il n'avait pas voulu capter la bienveillance. Eugène de Merode, en effet, ne savait point courtiser les puissants ni rechercher leurs grâces; c'était à son mérite

et aux services rendus, non à la faveur, qu'il demandait des dignités nouvelles. Il avait à un très haut degré le sentiment de sa valeur, et le poussait même au point qu'on a pu le taxer d'envie et l'accuser de méconnaître le génie des grands généraux de l'époque. De fait, dans ses *Mémoires*, il se montre sévère jusqu'à l'injustice pour Marlborough dont il va jusqu'à nier l'expérience, et il est aussi dur envers le prince Eugène, contre lequel il se laisse aller à de violentes réquisitoires.

Retiré dans sa terre de Westerloo, il n'obtint d'autre faveur que celle d'être reçu au nombre des comtes immédiats de l'Empire, au banc de Westphalie, et d'être élevé, en 1709, à la grandesse d'Espagne par l'archiduc Charles, alors prétendant à la couronne d'Espagne. En 1711, l'archiduc Charles étant monté sur le trône impérial sous le nom de Charles VI, l'appela enfin près de lui pour assister à son couronnement à Francfort, le 22 décembre, et l'emmena après à Vienne à sa suite, avec le titre de premier gentilhomme de sa chambre.

Le comte ne garda pas longtemps ce poste; dégoûté de la cour moins d'un an après, il fit un voyage d'agrément en Italie dans le courant de 1712, et revint à Westerloo à la fin de l'année suivante. Il y passa les années 1714 et 1715. On lui avait promis, à son retour d'Italie, le gouvernement du Luxembourg; il fut donné au maréchal comte de Gronsfeld par le fait de l'intervention du prince Eugène en faveur de ce dernier.

Le comte se croyait donc totalement oublié, lorsque, dans le courant de 1716, il reçut sa nomination de vice-président du conseil de guerre, feld-maréchal et capitaine de la compagnie des « trabans » de la garde. « Par là », dit-il, « on me retirait des Pays-Bas, où je les embarquais, et on me faisait venir à la cour pour achever de déranger ma fortune ». Peu disposé d'abord à accepter, il ne céda que plus d'un an après aux sollicitations de ses propres amis et partit pour Vienne en juillet 1717. Deux mois auparavant, il avait marié sa fille unique au comte de Czernin, grand

échanson héréditaire de la couronne de Bohême et gouverneur de ce royaume.

A peine était-il installé à Vienne qu'il perdit sa femme. Cette mort, l'inimitié que le prince Eugène affectait à l'égard du comte, la faiblesse de l'empereur Charles VI, le décidèrent à quitter définitivement la cour et à renoncer à ses dignités. Il songeait à voyager en Asie ou aux Indes pendant plusieurs années. Mais il ne laissait pas de fils, il avait quarante-sept ans, et le désir de perpétuer son nom l'amena à former une nouvelle union. Il épousa dans son château de Petersheim, le 29 juin 1721, la jeune princesse Charlotte de Nassau-Hadamar, dont il eut deux fils : le second, Philippe, comte de Merode-Westerloo, marié à Marie de Merode-princesse de Rubempré et d'Everberghe, continua seul sa maison.

Quoiqu'il eût dépassé la cinquantaine, le feld-maréchal n'était pas au bout de ses épreuves. Le marquis de Prié, qui gouvernait les Pays-Bas au nom du prince Eugène, poussa plus loin que ce dernier les mauvais procédés à l'égard du comte de Merode. Celui-ci vivait dans son château de Westerloo, s'employant uniquement, s'il faut en croire ses *Mémoires* du moins, à payer les dettes qu'il avait contractées au service; depuis dix-neuf ans, malgré les ordres réitérés de l'empereur, son traitement de général de cavalerie ne lui avait pas été payé et il n'avait jamais touché celui de maréchal. Pour éviter qu'on ne saisisse ses revenus, il avait dû mettre en gage sa vaisselle et ses pierreries. Le bourreau d'Anneessens se fit le persécuteur de Merode : pour ne pas être arrêté à Westerloo, le feld-maréchal se réfugia dans ses terres de l'Empire. Ensuite, il se rendit à Vienne, afin de demander justice. Mais là, soit qu'il eût à répondre à certaines accusations dont il ne dit mot dans ses *Mémoires*, soit qu'il fût la victime d'ennemis puissants et acharnés, il fut incarcéré et eut à subir une détention de six mois. Ces fâcheux événements hâtèrent sa fin et, de retour dans son château de Merode, il y mourut d'apoplexie, le 12 septembre 1732.

Plus connu sous le nom de marquis de Westerloo, qu'il porta ordinairement, il fut le premier colonel du régiment de dragons, qui fut depuis célèbre sous le nom de Dragons de La Tour; il fut lié d'amitié et de correspondance avec Leibnitz. Enfin, il a laissé de curieux *Mémoires* (1674-1732), publiés en 1840, à Bruxelles, en deux volumes in-8°, par les soins du comte Henri de Merode, son arrière-petit-fils, *Mémoires* que l'on confond trop souvent avec ceux du comte de Merode d'Onghnes (1665), qui leur sont antérieurs et qui ont été édités, en 1840 également, par de Reiffenberg, dans le n° 9 des publications de la *Société des Bibliophiles de Mons*.

Eug. Duchesne.

Mémoires du feld-maréchal, comte de Merode-Westerloo. — Vigneron, la Belgique militaire. — Juste, *Le comte Félix de Merode*, introduction. — De Reiffenberg, *Mémoires du comte de Merode d'Onghnes*, avec une introduction et des notes. — Ernest van Elewyck, *le feld-maréchal comte de Merode-Westerloo*, dans la *Revue de Belgique* du 15 novembre 1876.

MERODE (*Félix-Philippe-Balthasar-Otton-Ghislain*, comte **DE**), homme d'Etat et écrivain, naquit le 13 avril 1791, à Maestricht, où sa famille avait droit de bourgeoisie, et mourut à Bruxelles, le 7 février 1857. Le comte Félix de Merode était le deuxième fils de Charles de Merode et de Marie d'Onghnes de Mastaing. Ses premières années se passèrent en Allemagne, où son père avait émigré lors de l'occupation des Pays-Bas par les Français et d'où il ne revint qu'en 1800, après l'établissement du Consulat (voir la notice CHARLES DE MERODE). En 1809, à peine âgé de dix-huit ans, le comte Félix épousa, au château de Villersexel, en Franche-Comté, Rosalie de Grammont, fille du marquis de Grammont et nièce de La Fayette. Depuis lors jusqu'en 1830, il résida habituellement en France, avec la famille de Grammont, faisant de courts séjours chez son père à Bruxelles ou au château d'Everberg, près de Louvain. Eloigné des affaires publiques et presque toujours retiré à la campagne, il profitait de ses nombreux loisirs pour se livrer à l'étude

approfondie des questions politiques, religieuses et sociales qui préoccupaient ses contemporains. En 1823, il perdit sa femme et vécut dans une retraite plus profonde encore, mais sans jamais se désintéresser des grands problèmes sociaux qui agitaient alors la France. Imbu d'idées à la fois chrétiennes et libérales, partisan aussi décidé des libertés constitutionnelles qu'adepte convaincu des traditions religieuses du passé, il préconisait et appelait de tous ses vœux, comme il l'a dit lui-même, « l'accord de la religion et des institutions libres qui dérivent de la Charte ».

C'est en 1828 seulement qu'il commença à se faire connaître, en développant ses idées dans une brochure dont le titre, original dans sa longueur, révèle suffisamment la tendance et le but : *Les Jésuites, la Charte, les Ignorantins, l'enseignement mutuel, tout peut vivre, quoi qu'on en dise*. L'année suivante, il publia, dans le *Catholique*, un nouvel écrit intitulé : *Un mot sur la conduite politique des catholiques belges, des catholiques français*. C'était une éloquente défense des doctrines soutenues alors par Lamennais; l'auteur y constatait avec satisfaction l'accord de Lamennais avec les catholiques belges, réclamant, comme lui, les droits sacrés par la Charte française.

Félix de Merode était donc, selon l'expression de De Potter — que le comte alla voir en prison, après sa condamnation — « un catholique très libéral et » indépendant d'opinion ».

La mort de son père, Charles de Merode, survenue le 18 février 1830, et la liquidation de la succession paternelle avaient appelé et retenu le comte à Bruxelles quand commencèrent les troubles de la Révolution au mois d'août suivant. Au lendemain des scènes qui suivirent la représentation de *la Muette de Portici* du 25 août, dès 6 heures du matin, Félix de Merode se trouvait à l'hôtel de ville au nombre des notables qui demandaient l'autorisation d'organiser une *garde bourgeoise* chargée de veiller au maintien de l'ordre, et se faisait inscrire dans ses rangs comme

simple garde. Le 28, à l'hôtel de ville encore, il fut un des cinq délégués chargés de rédiger une adresse au roi Guillaume et fit partie de cette autre députation de cinq membres qui reçurent mission de porter l'adresse à La Haye.

Parti le 29 août, il rentra à Bruxelles avec la députation, le 1^{er} septembre. Le 8, il fut nommé membre de la *Commission de la sûreté publique*, et avança une somme considérable pour venir en aide aux ouvriers restés sans occupation par suite des troubles, espérant contribuer ainsi au rétablissement de l'ordre. Mais après la journée du 20, pendant laquelle le peuple désarma la garde bourgeoise et expulsa, malgré les représentations de Félix de Merode lui-même, la commission de sûreté publique de l'hôtel de ville, le découragement s'empara du comte, comme de beaucoup d'autres défenseurs de la cause nationale. Il quitta la ville, et, le 22, alla rejoindre sa mère au château de Rixensart d'où il se rendit à Solre-sur-Sambre. C'est là qu'il apprit les péripéties des journées de septembre et la façon inattendue et admirable avec laquelle le peuple se défendait, abandonné à lui-même, sans chefs et sans impulsion dirigeante.

Aussitôt, il se résolut à rentrer dans Bruxelles; le 26, il prenait place au *Gouvernement provisoire* et son nom figurait au bas de la proclamation annonçant la formation du nouveau pouvoir. Le concours de Félix de Merode, l'héritier d'un grand nom et d'une maison illustre, fut aussi précieux au Gouvernement provisoire que la présence de son frère Frédéric fut stimulante, électrisante, dans les rangs des volontaires qui se battaient contre l'ennemi (voir la notice FRÉDÉRIC DE MERODE). En voyant cet homme de bien jouer sa tête, sa fortune et la grande existence de sa famille, on comprit, à l'étranger surtout, qu'il s'agissait, non d'une émeute, mais d'un mouvement national; et c'est à ce titre particulièrement que le comte Félix, comme le comte Frédéric, a mérité d'être regardé comme l'un des

principaux fondateurs de notre indépendance.

Du 26 septembre au 10 novembre 1830, date de la réunion du Congrès national, le comte siégea au Gouvernement provisoire et fit partie du *comité central* organisé au sein de ce gouvernement et chargé du pouvoir exécutif. Il s'associa à toutes les mesures libérales et démocratiques qui réalisèrent le programme de l'union de 1828, conclue entre les catholiques et les libéraux. Sur un point capital, il se trouva en opposition avec son collègue De Potter : ce dernier était d'avis que le Gouvernement provisoire devait *frapper juste, fort et vite*, particulièrement contre les partisans de la dynastie déchue et contre cette dynastie elle-même, dont il voulait faire prononcer sans retard la déchéance. Il soutenait que le Gouvernement provisoire, « antérieur et, sinon supérieur, » du moins indépendant du Congrès », avait qualité pour résoudre toutes les questions fondamentales, ne laissant au Congrès que la mission de les ratifier au nom de la nation. Le comte de Merode ne partageait pas cette manière de voir : il se refusait à empiéter sur les attributions du Congrès et entendait laisser à ce dernier la tâche de se prononcer sur les destinées de la nation, même au point de vue dynastique.

L'opinion du comte de Merode prévalut et De Potter resta seul de son avis, en taxant son collègue « d'inerte modéré » rantisme ». Les élections pour le Congrès furent fixées au 27 octobre, et Félix de Merode fut élu par trois districts, ceux de Bruxelles, de Maestricht et de Malines. Il opta pour Maestricht, sa ville natale. Son frère cadet Werner fut nommé député par le district de Soignies. Trois jours auparavant, son frère puîné Frédéric était tombé à Berchem et succombait le 5 novembre, à Malines, aux suites de sa terrible blessure, au moment où tous les regards se tournaient vers lui comme vers le futur chef de l'Etat. L'héroïsme du comte Frédéric, le dévouement du comte Félix avaient en effet fixé l'attention sur la maison de Merode; et, après la mort

de Frédéric, un grand nombre de patriotes, une foule d'hommes influents avaient pensé à reporter sur son frère les espérances que l'on avait mises en l'illustre victime de Berchem. On parlait déjà à l'étranger de l'élévation probable de Félix de Merode au trône de Belgique. Mais le comte, à l'exemple de Frédéric qui avait repoussé avec énergie l'éventualité des honneurs royaux, ne faisait rien pour encourager ces dispositions à son égard.

Le Congrès s'ouvrit le 10 novembre. Il n'entre pas dans notre sujet d'en rappeler les mémorables discussions. Le comte de Merode, député au Congrès, resta membre du pouvoir exécutif, le Congrès ayant décidé en effet, après avoir voté des remerciements au Gouvernement provisoire, que la puissance exécutive serait remise aux membres qui composaient ce gouvernement. Après le vote unanime proclamant l'indépendance du pays, il s'associa à la majorité qui se prononça en faveur de la monarchie constitutionnelle représentative et qui décréta l'exclusion perpétuelle des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. En janvier 1831, se posa la grave question du choix du futur chef de l'Etat. Avec tous ses collègues du Gouvernement provisoire, il soutint d'abord la candidature du prince Othon de Bavière; puis, quand cette candidature, peu sympathique à la majorité du Congrès, eut été abandonnée, il fut un des cinquante-trois députés qui proposèrent l'élection du duc de Nemours, laquelle fut votée à la majorité d'une voix.

Le comte de Merode fit partie de la députation chargée, le 4 février, d'aller à Paris annoncer à Louis-Philippe l'élévation de son fils au trône de Belgique. Le roi de France ayant refusé la couronne pour le duc de Nemours, le Congrès résolut de confier temporairement le pouvoir exécutif à un régent.

L'élection eut lieu dans la séance du 24 février. Le baron Surlet de Chokier, président du Congrès, obtint cent huit suffrages, le comte de Merode quarante-trois et le baron de Gerlache cinq. » Le

« comte Félix de Merode — assure un contemporain bien informé — » peu « ambitieux de l'honneur qu'on voulait « lui conférer, n'avait fait aucun effort « pour assurer son élection, laquelle « aurait probablement eu lieu, s'il « l'avait voulu ».

Le régent installé, le rôle du Gouvernement provisoire était terminé, et pour la seconde fois ses membres déposèrent l'autorité dont ils avaient été investis. Le Congrès décréta, par acclamation, que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie et alloua à ses membres, à titre de récompense nationale, une indemnité de 150,000 florins. Le comte de Merode n'accepta sa part que pour la transmettre immédiatement à la commission chargée d'élever, sur la place Saint-Michel, un monument aux victimes des journées de septembre. Ajoutons en passant qu'il contribua dans la suite, pour une grande part, aux frais de l'érection de la statue de Godefroid de Bouillon.

De février à juillet 1831, pendant les cinq mois que dura la régence, l'élection d'un chef définitif de l'Etat resta le premier besoin de la situation. Le 20 avril, une députation composée du comte Félix de Merode, de l'abbé de Foere, du comte Hippolyte Vilain XIIII et de Henri de Brouckere fut envoyée à Londres, afin de sonder les dispositions du prince Léopold de Saxe-Cobourg et les intentions, à l'égard de ce candidat éventuel, des ministres anglais et des membres de la conférence : l'envoi de cette commission avait pour principe de ne plus exposer le pays à l'humiliation d'un deuxième refus de la couronne; quant à sa composition, elle était significative, puisqu'on y voyait un des chefs de la noblesse catholique et un membre même du clergé, se rendant auprès d'un prince luthérien avec la mission de l'engager à accepter la couronne de Belgique. Un seul catholique marquant, dans une lettre rendue publique, éleva la voix pour faire entendre une protestation, et ce catholique était un ami intime de Félix de Merode, le comte de Robiano de Borsbeck. Le comte de Me-

rode s'empressa d'adresser de Londres, aux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, une réponse explicative et justificative de sa démarche, réponse qu'il est intéressant de lire dans le numéro du 7 mai de ce journal. Les députés du régent revinrent à Bruxelles, le 8 mai; ils n'avaient pas obtenu du prince Léopold une acceptation définitive, mais ils rapportaient l'espoir fondé qu'il se rendrait aux vœux des Belges, lorsque le dissentiment qui s'était élevé entre le Congrès et la conférence de Londres au sujet des limites du territoire serait aplani. Le prince Léopold fut proclamé roi des Belges, et de nouveau le comte de Merode fut désigné pour faire partie de la députation envoyée à Londres, pour présenter au prince le décret de l'assemblée. Léopold ayant accepté la couronne à la condition que le Congrès souscrirait aux *Dix-huit articles*, Félix de Merode, de retour à Bruxelles, fut un de ceux qui conseillèrent l'adoption des stipulations que la conférence elle-même avait qualifiées de préliminaires de paix. Deux fois, il prit la parole au Congrès pour obtenir le vote de ces préliminaires, quoiqu'il lui en coûtât de replacer sous la domination hollandaise les Limbourgeois et les Luxembourgeois qui, dès le premier jour, s'étaient levés pour la défense de la cause nationale. Les *Dix-huit articles* adoptés, le comte de Merode reparut une troisième fois à Londres, le 11 juillet, en qualité de membre de la députation chargée d'annoncer au prince Léopold le vote définitif et de l'inviter à se rendre en Belgique.

Après l'installation de la royauté, et lorsqu'un arrêté du 29 août convoqua les collèges électoraux pour former la première législature, Bruxelles et Nivelles envoyèrent en même temps le comte Félix de Merode à la Chambre des représentants, tandis que son frère cadet Werner était nommé par Louvain et que son frère aîné Henri était élu sénateur par cinq districts différents. Il opta pour Bruxelles, le 4 octobre. Après la dissolution de 1833, il fut de nouveau élu par l'arrondissement de Nivelles qu'il ne cessa, dès lors, de repré-

senter jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près d'un quart de siècle.

Il serait trop long de rappeler les votes émis et les discours prononcés par le député de Nivelles au cours d'une carrière parlementaire de vingt-quatre années. Nous nous bornerons à noter les faits saillants de sa vie politique.

Il fit partie de la majorité qui vota, le 1^{er} novembre, le fameux traité des *Vingt-quatre articles*, qui enlevait à la Belgique, pour l'attribuer à la Hollande, une partie du Limbourg et du Luxembourg et mettait à sa charge une partie de la dette de l'ancien royaume des Pays-Bas. Le 12 novembre suivant, il fut nommé ministre d'Etat. Le 15 mars 1832, dans des circonstances délicates, il consentit à prendre, par intérim, la direction du département de la guerre jusqu'au jour où le général Evain, d'origine française, eût obtenu la grande naturalisation et pût être mis en possession du portefeuille de la guerre. Ce fut encore en sa qualité de ministre d'Etat que, le 8 juin, plus hardi que ses collègues du conseil, il contresigna, présenta et défendit devant les Chambres le projet de loi instituant l'*ordre de Léopold*. Le 9 août, il fut, au château de Compiègne, un des témoins du mariage de Léopold I^{er} avec la princesse Louise d'Orléans. Lui-même avait épousé en secondes noces, l'année précédente, Philippine de Grammont, sœur de sa première femme : il eut de ses deux mariages trois filles et deux fils, Werner et Xavier.

Peu de jours après, répondant à un nouvel appel du roi à son dévouement, il donnait, en sa qualité de ministre d'Etat et membre du conseil, la signature constitutionnellement nécessaire pour valider la nomination du général Goblet au portefeuille des affaires étrangères. Le 26 décembre, vint devant la Chambre la fameuse proposition Gendebien, de faire disparaître, au lendemain et en reconnaissance de l'intervention française de 1831, le lion de Waterloo et de le remplacer par un monument funéraire. Le comte de Merode fut un des adversaires de la proposition et prononça à ce sujet

un éloquent discours qui contribua pour beaucoup à la faire rejeter. En juillet 1832, en l'absence du titulaire, le général Goblet, il prit la signature du département des affaires étrangères et quand, à la fin de cette même année, le général Goblet se retira définitivement, il accepta, mais par intérim seulement, le poste de ministre des affaires étrangères, qu'il occupa du 27 décembre 1833 au 4 août 1834.

En 1838, surgit le mémorable débat auquel le comte de Merode devait prendre la part la plus active. On sait que, le 11 mars de cette année, au grand étonnement général, le roi Guillaume fit notifier à la conférence de Londres son adhésion aux *Vingt-quatre* articles de 1831. Sept années s'étaient écoulées depuis que le comte de Merode avait parlé et voté en faveur de l'adoption de ces stipulations. Quelle allait être son attitude? Pouvait-il, sans se mettre en contradiction avec lui-même, combattre en 1838 la cession à la Hollande du Limbourg et du Luxembourg qu'il avait conseillée et votée en 1831? Après quelques hésitations, il se prononça pour l'affirmative et devint, de jour en jour, un adversaire plus décidé des revendications du roi Guillaume et de l'*ultimatum* des puissances. Non content de se mêler activement aux négociations ouvertes à ce sujet à Paris et à Londres, il prit la plume pour faire entendre une éloquente protestation et, le 15 juin 1838, fit paraître sa célèbre *Lettre à lord Palmerston par un ancien député au Congrès belge, envoyé à Londres, en 1831, près du prince de Saxe-Cobourg*. Elle eut un énorme retentissement. Les représentants des cinq cours n'en signèrent pas moins, le 6 décembre 1838, un protocole final, déclarant irrévocables les arrangements territoriaux acceptés par les Belges en 1831. Un instant, on crut que le gouvernement de Louis-Philippe, après le magnifique discours prononcé à la Chambre des pairs, sur la question belge, par le comte de Montalembert, gendre de Félix de Merode, allait se séparer des autres puissances signataires du protocole. Mais le comte de Merode apprit,

par son gendre, que, dans une conversation privée, le chef du cabinet français, Molé, avait émis l'avis que les Belges, convaincus eux-mêmes de l'irrévocabilité des arrangements territoriaux, prodiguaient les protestations et les résistances dans le seul dessein de faire modifier à leur avantage les stipulations financières du traité. Indigné, le comte reprit la plume et, le 19 décembre 1838, adressa au comte Molé une lettre aussi remarquable que l'épître à lord Palmerston et qui restera, dit un historien, « comme l'une des preuves » les plus éclatantes de l'élévation de « ses idées, de la noblesse de ses sentiments et de l'énergie de son patriotisme ». Et comme le gouvernement belge espérait encore que, moyennant une large indemnité, il serait possible d'amener le roi Guillaume à renoncer aux territoires contestés, ce fut de nouveau le comte de Merode qui fut envoyé à Paris pour obtenir le concours de Louis-Philippe et de ses ministres. Ce fut en vain; la France déclara, le 22 janvier 1839, adhérer définitivement à l'*ultimatum* de la conférence de Londres et le comte s'empressa de retourner à Bruxelles.

Le 31 janvier, il assista au conseil des ministres, tenu sous la présidence du roi. Les ministres de la justice et des finances é mirent l'avis que le gouvernement devait déclarer aux Chambres qu'il repousserait l'*ultimatum* jusqu'au jour où il se trouverait en présence d'une force majeure; n'ayant pu faire prévaloir leur opinion, ils donnèrent leur démission. Félix de Merode, moins intraitable ce jour-là, avait déposé une proposition transactionnelle : c'était de déclarer que la Belgique ne résisterait pas par l'emploi des armes, mais ne payerait que la part exacte et dûment justifiée qui lui incombait dans la dette du royaume-uni des Pays-Bas. Il accepta momentanément l'intérim des finances; mais, revenant ensuite nettement à la résolution de défendre l'intégrité complète du territoire, désireux de maintenir intacte sa propre popularité, il se retira également du conseil le 18 février,

c'est-à-dire la veille du jour où le gouvernement déposa le projet de loi acceptant l'*ultimatum*.

Le 19 mars, ce projet de loi fut voté malgré l'opposition de Félix de Merode, qui prit deux fois la parole dans la discussion publique, et celle de quarante-deux autres représentants, parmi lesquels son frère Werner. Des milliers de citoyens, approbateurs de la conduite tenue par le comte Félix, voulurent lui témoigner leur profonde estime en faisant frapper en son honneur une médaille portant, d'un côté, l'effigie du député, de l'autre, cette belle et généreuse pensée, extraite de sa lettre à lord Palmerston : « Les diplomates ne peuvent-ils désormais consulter aussi les besoins, les sympathies de l'homme, de l'être raisonnable créé à l'image de Dieu? »

Désormais réduit au rôle de simple député, la part active qu'il prit à toutes les discussions importantes de la Chambre des représentants le montra constamment animé d'idées larges, d'intentions droites, d'un sincère amour de la liberté, de la justice et de la vérité. Son élévation d'esprit inspirait le respect, l'affabilité et la droiture de son caractère lui faisaient des amis de tous ceux qui l'approchaient. Malgré son incontestable indépendance d'opinion et sans être un ennemi des libéraux — car il ne renia jamais les principes unionistes de 1830 — il resta étroitement attaché au parti catholique et fut un ferme soutien des ministres de cette opinion. Plus d'une fois, il éleva encore la voix en faveur des intérêts religieux et moraux; en 1844, dans sa *Lettre à M. Thiers*, il répliqua avec vivacité à l'homme d'Etat français qui, dans un rapport sur un projet de loi, avait avancé que l'ordre de choses issu de la révolution de septembre avait eu pour résultat de placer la Belgique sous la domination politique du clergé. D'autre part, dans un article paru l'année suivante dans la *Nouvelle Revue de Bruxelles*, il répondit à l'évêque de Langres qui avait prétendu que, dans les pays où le gouvernement doit tolérer et protéger égale-

ment tous les cultes, l'Etat et la loi sont athées. Enfin, en 1848, apprenant que la cour pontificale avait à se prononcer sur la liberté de la presse, il remit au nonce de Bruxelles, pour la transmettre au pape Pie IX, une longue lettre où il plaidait la cause de l'abolition de la censure. Ces faits suffisent à montrer quel zèle il mettait à défendre les principes et le régime qu'il avait tant contribué à instaurer en Belgique.

Le comte Félix de Merode mourut à Bruxelles, le 7 février 1857, et fut inhumé cinq jours après à Rixensart, lieu de sépulture des comtes de Merode. On lui fit des funérailles nationales : la Chambre assista en corps à ses obsèques, et au nombre des discours émouvants qui furent prononcés sur sa tombe, celui du ministre de l'intérieur, De Decker, peut être relu comme l'hommage le plus élevé, dans la forme et dans la pensée, rendu à l'illustre fondateur de notre indépendance nationale.

Eug. Duchesne.

Thonissen, *Vie du comte Félix de Merode*. — Juste, *Le comte Félix de Merode*. — *Souvenirs du comte de Merode-Westerloo*.

MERODE (Florent-Charles DE), homme de guerre, frère de Philippe (voir ce nom), et petit-fils de Jean de Merode, qui mourut en 1601. Il était issu du mariage de Philippe de Merode et d'Anne de Merode, en 1591. Après la mort de son frère puîné Philippe, il devint marquis de Westerloo. Il avait épousé la comtesse Anne de Bronchorst-Batenbourg et fait entrer ainsi dans sa maison la baronnie libre et impériale de Stein, sur la Meuse, et la seigneurie d'Odenkirchen, à laquelle était attachée la dignité de burgrave héréditaire de l'archevêché de Cologne. De ce mariage naquirent deux fils : l'aîné devint marquis de Westerloo et laissa une fille et unique héritière, Isabelle de Merode; le cadet, Maximilien, baron de Merode, de Petersheim et de Stein, épousa sa nièce Isabelle et conserva, par cette union, la terre de Westerloo dans sa maison. Maximilien et Isabelle donnèrent le jour, en 1674, à Jean-Philippe-Eugène, qui fut le célèbre feld-

maréchal (voir la notice EUGÈNE DE MERODE).

Eug. Duchesne.

De Reiffenberg, *Mémoires du comte de Merode d'Onghies*, avec une introduction et des notes. — Juste, *Le comte Félix de Merode*, introduction.

MERODE (*Frédéric-Louis-Ghislain*, comte **DE**), militaire, naquit à Maestricht, le 9 juin 1792, et mourut à Malines, le 5 novembre 1830. Il était le troisième fils de Charles de Merode et de Marie d'Onghies de Mastaing. Maestricht, où il vit le jour, était alors ville hollandaise et neutre; la famille de Merode y avait droit de bourgeoisie et s'y était retirée pendant les quelques mois d'occupation française qui suivirent la bataille de Jemappes.

Frédéric épousa, en 1811, à l'âge de dix-neuf ans, Amélie du Clusel, fille du comte du Clusel, lieutenant général sous Louis XVIII. A dater de son mariage, qui resta stérile, il résida en France, au château de Blanville, dans les environs de Chartres.

En 1815, à la nouvelle du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il alla offrir ses services au comte de La Rochejaquelein et s'engagea comme volontaire dans le petit corps de troupes commandé par cet officier et resté fidèle aux Bourbons. Mais il n'eut pas à tirer l'épée; la rentrée foudroyante de l'empereur à Paris mit en fuite Louis XVIII, et le comte ne put rendre d'autre service que de couvrir la retraite des princes fugitifs jusqu'à la frontière, où le corps dont il faisait partie fut licencié sans même recevoir un remerciement.

Il fit dans la suite de courts séjours au pays natal et fut présenté en 1819, avec sa femme, à la cour du roi Guillaume Ier.

Survinrent les événements révolutionnaires de 1830. Le comte accourut de Paris à Bruxelles, où il arriva au lendemain des journées de septembre. Aussitôt, il entra comme simple volontaire dans les rangs du corps de chasseurs formé par le marquis de Chasteler, et fit avec eux différentes sorties de nuit pour inquiéter l'ennemi retiré à Vilvorde. Le Gouvernement provisoire, où venait d'être ap-

pelé son frère Félix, le chargea de coopérer avec une commission à l'organisation d'une armée. Il forma le projet d'aller, avec quelques volontaires, soulever la Campine et occuper Turnhout, sur les derrières de l'armée ennemie: pour déterminer les Campinois qui, d'ailleurs, s'y montraient très disposés, à prendre les armes, il comptait sur le prestige de son nom, particulièrement populaire dans un pays où la famille de Merode-Westerloo possédait un superbe domaine et de grands biens. Le Gouvernement provisoire, auquel il soumit ce plan, l'approuva et remit l'ordre au commissaire de la guerre de fournir des armes aux compagnons du comte. Mais les armes, promises plusieurs fois, furent vainement attendues. Le 15 octobre au soir, le comte apprit que Niellon, à la tête d'un corps franc qui se trouvait alors aux avant-postes entre Louvain et Aerschot, demandait des chasseurs Chasteler pour tenter un coup de main sur Lierre. Dès la nuit suivante, il partit avec quatre autres volontaires: Jeneval, l'auteur de *la Brabançonne*; Pierre Peeters, qui devint dans la suite membre du Congrès; Spitaels et Dansaert-Ingels. Ils se dirigèrent d'abord sur Louvain, puis sur Aerschot et rejoignirent enfin Niellon à Heyst-op-den-Berg. Le général ne cacha point la satisfaction qu'il éprouvait de l'arrivée du comte de Merode, dont la présence, pensait-il, devait achever d'électriser les volontaires. C'est que l'on n'était que huit cents contre huit mille. « Je vais vous mettre en tête des tirailleurs de l'avant-garde », lui dit-il; et depuis, le comte ne quitta plus ce poste aussi glorieux que périlleux. Le jour même, 16 octobre, la colonne marcha à l'ennemi, dont on rencontra, à une lieue de Lierre, les avant-postes qui aussitôt se replièrent dans la ville, poursuivis au pas de course par une poignée de tirailleurs qu'entraînait le comte de Merode. Un quart d'heure après, les Hollandais, que la bravoure des volontaires abusait sur le nombre de ces derniers, rendaient la ville et se retiraient avec armes et bagages. Et ce fut aux acclamations

d'une population ivre d'enthousiasme que les troupes de Niellon, le comte Frédéric et ses quatre compagnons ouvrant la marche, entrèrent à Lierre.

Mais dès le lendemain, il fallut courir aux armes. Revenus de leur surprise, les Hollandais tentèrent de reprendre la ville, et six jours durant, du 17 au 22 octobre, cette poignée de patriotes sut tenir tête à huit mille ennemis, qui sans cesse revenaient à l'attaque. C'est au cours d'une sortie contre les assaillants et aux côtés de Frédéric de Merode que tomba Jenneval. Le comte, toujours à l'endroit le plus exposé, stimulait ses compagnons par sa bravoure, et la nouvelle s'étant répandue dans la Campine que le comte Frédéric de Merode se battait à Lierre comme simple volontaire, on vit accourir au secours des patriotes une foule de campagnards, armés de fusils, de fourches et de bâtons.

Enfin, le 23 octobre, renonçant à reprendre Lierre, les Hollandais résolurent et effectuèrent leur retraite sur Anvers. Dès le lendemain, Niellon décida de se lancer à leur poursuite : il s'agissait de rejoindre le corps du général Mellinet venant de Malines et d'emporter Anvers. Les deux troupes se rencontrèrent à la jonction des routes de Lierre et de Malines sur Anvers, et c'est aux cris de : « Vive le général Mellinet ! Vive le général Niellon ! » « Vive le comte Frédéric de Merode ! » que l'on se porta en avant.

A l'entrée du village de Berchem, s'engagea un combat opiniâtre et acharné. Le comte s'y battit toute la journée, toujours aux avant-postes ; il vit tomber à ses côtés plusieurs de ses compagnons d'armes. « Se trouvant à « peine à trente pas de l'ennemi, il « reçut, vers quatre heures du soir, une « balle qui lui cassa et traversa très haut « la cuisse droite ; il tombe, tire encore « les deux coups de son fusil et s'arme « du pistolet..., résolu de se défendre « jusqu'à la mort contre les soldats hol- « landais qui marchaient vers lui. Ses « compagnons d'armes, le voyant dans « cette position désespérée, s'animent

« davantage, et pour le sauver se préci-
« pitent avec fureur sur les soldats qui
« sont prêts à l'atteindre ;... quatre vo-
« lontaires se jettent sur lui et l'em-
« brassent, le posent sur leurs fusils et
« l'emportent ».

Transporté dans une petite maison de campagne voisine du champ de bataille, où vint le panser un chirurgien qui suivait les volontaires, il y passa la nuit et la journée du lendemain, 25 octobre, ne cessant de s'informer des positions des combattants, répondant à ceux qui venaient le voir et le plaindre : « Ce n'est « rien ; ce sont là, Messieurs, les fruits « de la guerre ». L'après-midi, arriva son frère Félix avec deux chirurgiens de Bruxelles qui jugèrent l'amputation de la cuisse nécessaire. Elle fut faite aussitôt et le blessé la subit, sans proférer une plainte. Le même soir, il fut transporté à Malines. Sur la route, il conserve la belle humeur guerrière d'un vieux soldat de la garde, il veut que son fusil soit placé à ses côtés ; il rencontre des volontaires avec lesquels il entonne gaiement des chants patriotiques. Le bruit de son héroïque conduite se répand dans le pays ; en quelques jours, sa popularité est sans égale. Déjà la nation le salue comme le chef futur de l'Etat. Un journal influent, *le Politique*, de Liège, un autre qui passait pour l'organe presque officiel de la Belgique insurgée, *le Courrier des Pays-Bas*, publient des articles dans ce sens, et Gendebien, dans ses *Souvenirs*, constate que ces sentiments répondaient aux vœux unanimes du peuple tout entier.

Le héros de Berchem, cloué sur son lit de douleur, ignorait les préoccupations dont il était l'objet. Un imprudent lui parle des espérances que la nation plaçait en lui et lui montre l'article du *Courrier des Pays-Bas*. « Qu'est-ce à « dire ! » s'écrie-t-il avec la plus vive émotion, « j'ai combattu pour la liberté « de mon pays ; on veut ternir ma con- « duitte en me prêtant des idées ambi- « tieuses que je n'ai jamais eues. Qu'on « réponde à cet article ; je le veux, je « l'exige ».

Bientôt une fièvre ardente le saisit, et,

dans son délire, il se croyait encore à la bataille. Les soins les plus empressés ne purent le sauver. Sa sœur et le comte de Grammont, frère de la comtesse Félix de Merode, s'étaient installés dès le premier jour à son chevet; sa femme était accourue de Blanville, son frère Henri du château de Trélon. Il mourut le 5 novembre 1830, à quatre heures du matin, dans la maison où il avait été transporté à Malines et qui existe encore, non loin de la Grand'Place. Il y avait douze jours qu'il était tombé à Berchem; il avait trente-huit ans.

Des funérailles superbes lui furent faites; le 8 novembre, un long cortège s'achemina de Malines pour conduire la dépouille mortelle du héros à ce cimetière de Berchem, près duquel il était tombé. Sur la tombe, Charles Rogier prononça, au nom du Gouvernement provisoire, un discours qui peignait et l'héroïsme du patriote et les regrets de la patrie en deuil. Peu de jours après, le Congrès national, à peine réuni, assistait en corps au service funèbre que le Gouvernement provisoire fit célébrer dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, pour l'illustre victime : en venant en corps à la cérémonie, le Congrès avait voulu rendre un solennel hommage au citoyen qui était resté noblement fidèle à la devise de sa famille : *Plus d'honneur que d'honneurs*. De son côté, la maison de Merode a tenu à honorer dignement la mémoire du volontaire de Berchem, en lui faisant élever par le sculpteur G. Geefs un monument dans l'église Sainte-Gudule. C'est un sarcophage, surmonté de la statue du héros, tel qu'il était à Berchem, vêtu de la blouse populaire, renversé par la mitraille, et néanmoins dans une attitude encore ferme, le pistolet à la main pour repousser l'ennemi qui s'avance vers lui.

Jeune, possesseur d'une fortune immense, pouvant, comme tant d'autres, attendre que le sort de son pays fût fixé avant d'y rentrer, son éternel titre de gloire sera d'être venu, l'un des premiers, se vouer à la défense d'une cause qu'il regardait comme sacrée et, simple

volontaire, risquer sa fortune et sa vie pour son triomphe.

Eug. Duchesne.

Pierre Peeters, Journal de la campagne du comte Frédéric de Merode, dans les *Souvenirs du comte de Merode-Westerloo*, t. II, p. 215, et ce même ouvrage, *passim*. — Juste, *Le comte Félix de Mérode*, introduction.

MERODE (Guillaume III DE), seigneur de Royenberg sous Duffel, et de Pietershoek, homme politique, fils d'Arnold, seigneur de Kersbeek et Royenberg, et de Catherine de Gottignies. Il naquit probablement à Malines pendant la première moitié du xvi^e siècle, et mourut en 1603. Après avoir relevé son fief de Royenberg devant la cour féodale de Brabant (4 novembre 1553), il devint successivement échevin de Malines en 1561 et 1565, l'un des bourgmestres ou commune-maitres de cette ville en 1570, 1574 et 1578, puis trésorier pendant l'année suivante. En qualité de membre du magistrat de Malines, il siégea aux Etats généraux des Pays-Bas et prit chaudement leur parti pendant les troubles en ces provinces au xvi^e siècle. Par suite de son dévouement à la cause de la révolution, il obtint, en 1577, la mission de se rendre dans la Gueldre, en compagnie d'Elbertus Leoninus, pour y conclure un arrangement avec les gens de guerre allemands au sujet de leur solde et établir un accord entre les Etats de ce duché et les Etats généraux. Constamment il soutint ceux-ci pendant leur opposition contre le gouvernement du roi. A ce titre il signa le célèbre acte, dit Union de Bruxelles. Lorsque Guillaume d'Orange arriva à Anvers en 1578, de Merode reçut de la ville de Malines la mission de se rendre près du prince pour lui offrir les services de cette commune. En 1579, il remplit une nouvelle mission en Gueldre. Pendant son séjour dans cette province, il informa les Etats généraux des événements militaires qui s'y passèrent; il leur communiqua les détails les plus minutieux au sujet de la prise du château de Kerpen par les Espagnols. Au moment de la réaction en faveur de Philippe II, par suite des

succès des armes du prince de Parme, de Merode disparut complètement de la scène politique. Il ne se mêla plus de rien aux Pays-Bas et passa en Allemagne, où il devint conseiller des domaines et finances de l'empereur.

Ch. Piot.

De Jonghe, *Résolutions des Etats généraux*. — De Jonghe, *De Unie van Brussel*. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*. — Bondam, *Verzameling van onuitgegeven stukken*. — Van Doren, *Inventaire des archives de Malines*. — Butkens, *Trophées de Brabant*. — Von Richardson, *Geschichte der familie Merode*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, où il y a une confusion en ce qui concerne la filiation de Guillaume de Merode. — Archives de la cour féodale de Brabant.

MERODE (*Henri DE*), LIX^e prince-abbé de Stavelot et Malmedy, mort à Stavelot, le 1^{er} février 1460. Il était chanoine à Aix-la-Chapelle lorsque ses hautes qualités, plus encore que l'illustration de sa famille, le firent choisir pour succéder à Jean de Geuzaine (voir GODESCHAL), dont les dissipations avaient ruiné les deux couvents et la principauté. Il prit alors l'habit (1439) à l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège; l'année suivante, après sa profession, il se rendit à Stavelot avec quelques anciens religieux de ce monastère, pour l'aider à rétablir l'ancienne observance. Il ne trouva plus que huit moines à Stavelot et neuf à Malmedy. Tout en travaillant à rétablir la discipline, il s'occupa du temporel et parvint, à force d'économie, à dégager une bonne partie des possessions aliénées par son prédécesseur. Il érigea un hospice à Stavelot. Les archives de la principauté ayant été détruites dans l'incendie de Saint-Vith, où elles avaient été transportées, il fit rechercher les coutumes et privilèges dans toutes les cours du pays, réunit les trois Etats et donna une constitution qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution française.

G. Dewalque.

Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*. — A. de Nougé, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmedy*. — M. Courtejoie, *les Illustrations de Stavelot*.

MERODE (*Henri-Marie-Ghislain*, comte DE), sénateur et écrivain, na-

quit à Bruxelles, le 15 août 1782, et y mourut, le 23 septembre 1847. Il était l'aîné des quatre fils de Charles de Merode et de Marie d'Ongnyes de Mastaing, princesse de Grimberghe, et il joignit le titre de prince de Grimberghe à ceux de comte de Merode et du Saint-Empire, marquis de Westerloo et prince de Rubempré; il fut grand d'Espagne de première classe et grand-croix de l'ordre de Léopold.

Henri de Merode avait douze ans quand arriva l'occupation des Pays-Bas par les Français, qui provoqua l'émigration des Merode en Allemagne (voir la notice de CHARLES DE MERODE); il en avait dix-huit quand il rentra au pays natal avec sa famille. Il épousa, le 26 août 1805, Louise de Thésan, issue d'une des plus anciennes maisons de France, arrière-petite-fille de la maréchale de Noailles qui périt sur l'échafaud révolutionnaire.

Esprit fin et délicat, observateur scrupuleux des traditions du passé et des principes religieux de ses ancêtres, il préféra de bonne heure une vie paisible et studieuse aux agitations de la carrière politique.

En collaboration avec son cousin, le marquis de Beaufort, il travailla longuement à un ouvrage sur la philosophie de l'histoire, intitulé : *De l'Esprit de vie et de l'Esprit de mort*, qui parut en 1833, à Paris. « Nous y cherchions », dit-il, « à exposer l'esprit et l'état social des trois grandes phases de la société humaine : le règne du paganisme, le règne du Christ pendant les mille ans qui s'écoulèrent de 800 à 1800, et le règne du déisme qui s'était élevé avec le nouvel empire soldatesque du César moderne ». Ils y envisageaient également sous le point de vue catholique la solution du problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Il publia ensuite, à Bruxelles, en 1840, les *Mémoires du feld-maréchal comte de Merode-Westerloo*, son bisaïeul. Enfin, il a laissé de curieux *Souvenirs*, qui s'étendent de l'année 1782 à l'année 1835 et qui présentent un aspect particulier de la vie privée et sociale de

cette époque, aspect étranger à l'histoire qui attache et amuse le lecteur.

Eloigné des affaires, il avait, dès 1814, décliné les avances du prince d'Orange, qui aurait voulu lui confier un poste dans le futur royaume des Pays-Bas; l'année suivante, compris parmi les notables auxquels était soumise l'acceptation de la loi fondamentale, il émit un vote négatif. Les événements de la Révolution belge ne purent pourtant le laisser indifférent; il fut un des premiers signataires de la pétition pour la liberté de l'enseignement en 1829, et l'un des deux catholiques chargés de s'en expliquer au prince d'Orange. Avec le vicomte Vilain XIIII et le comte de Robiano, il rédigea même une nouvelle pétition rappelant les demandes de la précédente et qui, avant d'être présentée aux Chambres au commencement de la session de novembre, se couvrit de trois cent mille signatures. Enfin, il était à l'assemblée qui se réunit à l'hôtel de ville, le 31 août 1830, à la nouvelle que le prince d'Orange arrivait à Vilvorde avec six mille hommes et voulait entrer à Bruxelles.

Mais là se borna sa participation aux événements révolutionnaires. Tandis que son frère Frédéric se faisait tuer, comme simple volontaire devant l'ennemi, que son frère Félix entraît au gouvernement provisoire, Henri de Merode allait attendre à l'étranger que le sort de son pays fût fixé avant d'y rentrer : il se retira dans son château de Trélon, près d'Avesnes, à une demi-lieue au-delà de la frontière sur le territoire français. Mais telle était la popularité que la mort de l'héroïque comte Frédéric et les services de son frère Félix avaient valu à la maison de Merode, qu'aux élections de 1831 Henri de Merode fut élu sénateur par cinq districts différents : il opta pour celui de Bruxelles, sa ville natale. Sa femme fut, l'année suivante, nommée dame d'honneur de la jeune reine Louise d'Orléans. En 1835, le roi Léopold I^{er} le chargea d'une double mission à Vienne; c'était d'abord d'y porter des compléments de condoléance à l'occasion de la mort de l'empereur François I^{er} et d'al-

ler féliciter le nouveau souverain Ferdinand I^{er}, à propos de son avènement à la couronne; en même temps le comte devait notifier la naissance du duc de Brabant. L'envoyé extraordinaire auprès de Sa Majesté Impériale voulut garder à sa charge les frais de cette mission.

En 1839, il fut réélu sénateur, mais il refusa dans la suite le renouvellement de son mandat. Avec le comte Amédée de Beaufort, il avait fait élever dans l'église de la Chapelle un monument à Anneessens, la victime de ce marquis de Prié qui s'était fait aussi le persécuteur du feld-maréchal Eugène de Merode. Il mourut à Bruxelles, le 23 septembre 1847, laissant pour héritier son fils Charles-Antoine-Ghislain, décédé en 1892, président du Sénat et père du ministre actuel des affaires étrangères (1895).

Eug. Duchesne.

Souvenirs du comte de Merode-Westerloo, sénateur du royaume.

MERODE (*Jean-Baptiste - Werner, comte DE*), né à Braurhurg (Allemagne), le 24 janvier 1779, mort à Everberghe, le 2 août 1840. Il était le dernier enfant du comte Charles-Guillaume de Merode-Westerloo et de Marie, princesse de Grimberghe. Il partageait les opinions patriotiques et religieuses de ses trois frères, Henri, Félix et Frédéric, et déplorait comme eux la politique du gouvernement hollandais. En 1830, le comte Werner de Merode fut envoyé au Congrès national par l'arrondissement de Louvain. Il fit partie de la députation chargée de recevoir le régent et de l'introduire dans l'assemblée et vota pour l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges. En 1831, les électeurs de Louvain l'envoyèrent siéger à la Chambre des représentants, dont il fit partie jusqu'à sa mort. Dans l'accomplissement de son mandat législatif, Werner de Merode montra constamment de la modestie, du désintéressement et un grand amour pour le bien public guidé par une réelle sûreté de jugement. Dès son entrée à la Chambre, il avait renoncé à son indemnité parlementaire. Il

mourut subitement, frappé d'apoplexie au moment où il sortait de l'église d'Everberghe (près de Louvain), après avoir assisté à la procession. En 1837, Werner de Merode avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

A. Beeckman.

Huytens, *Congrès nat.*, t. V, p. 541. — Hy-mans, *Hist. parlem.*, t. I, p. 48. — Hochsteyn, *Ordre de Léopold*, p. 127.

MERODE (*Jeun*, comte **DE**), né en 1588 ou 1589 au château d'Ossogne, dans l'ancien pays de Liège, mort de ses blessures à Cologne, le 26 juillet 1633, compte, dans l'histoire, au nombre des généraux les plus dévoués à Wallenstein, le fameux généralissime autrichien. Il était le fils aîné de Jean, baron de Merode, ancien chanoine de Saint-Lambert, qui avait quitté l'Eglise en 1587 pour épouser Marguerite Mouton, dame de Harchies, et qui fut créé comte du Saint-Empire le 19 juin 1622, en récompense des bons services rendus par lui et par les siens à la politique impériale et à l'Electeur de Cologne, Ernest de Bavière, aussi prince-évêque de Liège. Le diplôme autrichien stipule expressément que le même titre, avec tous ses privilèges et avantages, appartiendra au seigneur d'Ossogne, c'est-à-dire à notre personnage, qui est qualifié en outre de gentilhomme de la chambre et de colonel impérial. Jean de Merode avait débuté dans le métier des armes sous les drapeaux espagnols. Quand, en 1618, éclata la révolte des Bohémiens, il fut l'un des premiers gentilhommes belges à prendre le chemin de l'Allemagne pour y servir sous les ordres du comte de Buquoi qui s'était illustré au siège d'Ostende. Son frère Philippe l'y suivit, ainsi que deux autres Merode : Jean, baron de Petersheim qui succomba glorieusement à la bataille de Prague en 1620, et Germain-François, baron d'Ascher, dont nous aurons encore l'occasion de parler, et qui, pour l'honneur du nom, eût bien fait de clore prématurément sa carrière. C'est avec le grade de capitaine que Jean de Merode débuta dans l'armée impériale. Au bout de deux

ans il avait, par exception, sous ses ordres trois cents mousquetaires wallons avec lesquels il combattit à Prague. A partir de ce fait d'armes, son avancement fut aussi rapide que les occasions de bien faire étaient fréquentes. Déjà en 1621 son compatriote Lambert de Vlierden chante ses hauts faits en vers latins, ce qui nous prouve à quel point la Belgique s'intéressait au sort de ses enfants à l'étranger et était bien disposée à applaudir à leurs succès. C'est que, dans ce temps-là, chez nous, il fallait pour faire son chemin dans le monde, comme le dit et le répète Du Cornet dans son *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*, être disposé à tous les sacrifices pour assurer le triomphe de l'état catholique. Les Wallons dans cette voie sont les plus ardents. Quand ils commencent à manquer en Autriche, c'est Jean de Merode qu'on charge de préférence à tout autre d'en recruter ; cela lui vaut les compliments et les faveurs de l'empereur et l'amitié de Wallenstein. Mais ce sont là de bien fâcheuses missions, car ces soldats liégeois recrutés à la hâte sont l'écume de la population. Ils ne tardèrent pas à devenir légendaires par leur esprit d'insubordination et leur goût pour les excès de toutes sortes et attachèrent au nom de leur chef une réprobation imméritée en ce qui le concerne personnellement. Déjà les premiers recrutés d'entre ces Wallons s'étaient si mal comportés dans le pays de Berg, que Merode n'osa point y conduire les six ou sept mille hommes qu'il ramène avec lui de Belgique en 1626. Il les dirige sur l'électorat de Hesse, et delà sur les duchés saxons non moins hostiles à la maison impériale et à l'Eglise. Il faut croire qu'en cette occasion, c'est par politique et non par faiblesse qu'il lâche la bride à leurs mauvais instincts. On sait que l'illustre Tilly ne se fit point faute d'agir de même, et sans doute pour les mêmes raisons. Quoique Merode fût alors colonel et conseiller de guerre et bien noté en cour, le cardinal-ministre de Dietrichstein le jugeait sévèrement et le contrariait souvent. Il s'en plaignit

à Wallenstein, et celui-ci, qui n'aimait point le cardinal, prit en ces termes sa défense dans une lettre confidentielle au comte de Harrach : « J'estime que le « moindre des mousquetaires de Merode « rend plus de services à l'empereur que « ce prêtre-là ». Dans ces services nous ne voulons mentionner ici que les faits militaires, et ceux-ci, à partir de juin 1626, sont faciles à résumer. On traverse la Saxe, la Silésie en cherchant l'ennemi et en rançonnant les villes qu'on rencontre, puis l'on descend rapidement vers la Hongrie. Ici on a affaire aux Turcs, les alliés de Bethlen Gabor. Les Wallons sont très éprouvés ; l'un de leurs deux régiments de cavalerie s'étant mal gardé, a été sabré impitoyablement, et l'on ne parvient pas à rendre la pareille à l'ennemi. Toutefois, l'audace qu'on lui montre en impose, et la campagne se termine sans désavantage. Merode et ses Wallons sont mis sous les ordres du feld-maréchal de Marradas et envoyés en Moravie pour y prendre leurs quartiers d'hiver. Comme ils ne reçoivent point leur solde arriérée, ils se payent de leurs mains, et leur chef fait valoir en haut lieu cette excuse qu'il a dépensé pour eux tout son argent, et que le gouvernement lui doit plus de trois cent mille florins.

Peu de temps après il donna à entendre qu'il accepterait en paiement des terres confisquées sur les rebelles ; il les désigne même. Cela se faisait couramment, et personne n'y trouvait à redire, le triste état dans lequel se trouvaient les finances impériales étant assez connu. N'ayant cependant obtenu ses seigneuries pour lui ni argent pour ses troupes, il en licencia la plus grande partie et demande à Wallenstein de vouloir bien l'envoyer au plus tôt avec le reste à l'ennemi. Ses vœux sont exaucés. Il n'a plus qu'un régiment de cavalerie et un régiment de mousquetaires avec lui ; c'est à leur tête qu'il fait la campagne de 1627, qu'il traverse la Silésie, la Poméranie, et, de victoire en victoire, arrive jusqu'aux rivages de la Baltique et de la mer du Nord. A la fin du mois de septembre il quitte le Holstein pour la

Basse-Saxe et prend ses quartiers d'hiver dans le voisinage immédiat du corps d'armée bavaïois du comte de Tilly. Il est curieux de voir dans ses lettres comment il juge les soldats de son illustre compatriote : « Leur mauvaise conduite », écrit-il au général Collalto, président du conseil de guerre à Vienne, « dé- « passe toute imagination, et l'on ne « peut que s'inquiéter des conséquences « que cela doit avoir ». Donc, si l'on admet la sincérité de cette communication, durant l'hiver de 1628, l'indiscipline et la licence auraient été plus grandes du côté de Tilly, que l'histoire est accoutumée d'absoudre, que du côté de notre personnage pour lequel, on ne sait trop pourquoi, elle a réservé jusqu'ici toutes ses rigueurs. En avril 1628, Merode occupa sans coup férir Francfort-sur-l'Oder et Berlin, qui n'était alors qu'une assez piètre résidence électorale. Il n'atteignit point le but de cette dernière démonstration de guerre qui était de faire passer sous ses ordres le contingent brandebourgeois. Wallenstein, qui connaît les talents de son lieutenant comme recruteur, s'en console aisément, et l'appelle auprès de lui. Il s'agit de prendre Stralsund, qui résiste à tous les efforts. L'été va finir, et cette fois, c'est à la tête de son régiment de cavalerie et de trois régiments croates que Merode est chargé d'aller tenir en respect les duchés saxons, de telle sorte cependant qu'aucune plainte n'en vienne aux oreilles du généralissime. Il s'arrête à la fin d'août à Langensalza, pousse dans les premiers jours de septembre jusqu'à Greifswalde et mande de là à Collalto qu'il va se rendre avec tout son monde dans le Mecklembourg. Le mois de février suivant il demande et obtient de Wallenstein un congé pour aller à Vienne où ses affaires personnelles réclament sa présence. Il obtient de l'empereur l'assurance que les comtés de Blankenbourg et de Regenstein lui seront abandonnés en paiement de ses avances. Ce résultat obtenu, il voudrait s'en retourner ; on le retient sous le prétexte de faire passer montre à des recrues.

Enfin, au mois d'avril, l'empereur lui annonce que la paix avec le Danemark étant faite, il va l'envoyer en Italie et qu'il le met sous les ordres du général vague-mestre Gallas. Merode est au désespoir; il n'aime pas Gallas et croit valoir au moins ce supérieur qu'on lui donne. Cela perce dans sa correspondance avec Collalto, où on lit ceci : « Si Gallas néglige de « quelque façon que ce soit son devoir, « cela ne m'arrivera certainement pas ». Il part là-dessus pour assurer le passage de l'armée impériale par les défilés de la Suisse. Cela lui donna beaucoup de mal et lui fit grand honneur à cause du mauvais vouloir des autorités et de l'hostilité marquée des populations. Les histoires militaires les plus détaillées de la guerre dite de Mantoue parlent à peine de Merode, mais citent par contre les prouesses de son régiment de cavalerie wallonne, commandé par le lieutenant colonel Arlin de Bornival. Quant à lui, il s'efface et se renferme dans son rôle d'ailleurs assez difficile de gardien des défilés de la Suisse, et cela, bien qu'il eût dans les mains une missive impériale datée de Vienne le 18 juillet 1629, l'autorisant, dans certains cas particuliers, à ne prendre conseil que de sa propre expérience. Comme cette missive, peut-être unique dans son genre, le fait assez prévoir, il est nommé général vague-mestre peu de temps après sa rentrée en Allemagne (28 décembre 1631).

C'est en Italie, où il est allé remplir une mission secrète auprès du duc de Sesto, gouverneur général du Milanais, qu'il apprend que le comte de Tilly a été battu par les Suédois à Breitenfeld. Dans les derniers jours de décembre 1631, il arrive à Vienne, et presque aussitôt il a la joie d'apprendre que Wallenstein est de nouveau généralissime de l'Empire. Il va sur l'heure le rejoindre à Znaim, court de là à Cologne, dans le pays de Liège et dans les Pays-Bas espagnols et se met avec ardeur à lever des troupes. Cela lui prend tout l'hiver. Son frère puiné Ernest, comte de Thiant, qui est général espagnol aux Pays-Bas, l'aide puissamment. Il consent même à se jeter avec trois mille hommes dans Co-

blence pour empêcher les Français ou les Suédois d'y entrer. La peur à ce moment-là pousse les princes ecclésiastiques des bords du Rhin à trahir l'Empire les uns après les autres. Celui de Cologne ordonne à Merode de licencier les sept régiments qu'il vient de recruter et d'équiper, Merode refuse d'obéir et s'empresse d'aller à leur tête rejoindre le feld-maréchal de Pappenheim en Westphalie. Il est chargé de sauver Wolfenbüttel. Il y entre, le 25 octobre 1632, après un glorieux combat, avec treize étendards ennemis et huit cents prisonniers. C'est en combattant sans cesse qu'on marche après cela sur Leipzig où Wallenstein, en termes pressants, a donné rendez-vous à ses lieutenants. Le 16 novembre 1632, au fameux jour de Lutzen, Merode a la douleur de paraître sur le champ de bataille quand tout est fini; ses troupes sont harassées, il veut combattre cependant, on l'arrête à grand-peine, et sa seule consolation est d'apprendre que ses vieux régiments et son frère se sont vaillamment comportés. Wallenstein, qui bat en retraite, l'entraîne avec lui en Bohême pour lui confier une mission diplomatique commandée par les circonstances et faire de lui un général d'artillerie en remplacement de Pappenheim tué à Lutzen. Il est ensuite envoyé auprès de l'Electeur de Cologne, et, bientôt après, mis sous les ordres du comte de Gronsfeld malgré son grand désir d'exercer un commandement indépendant. L'ordre secret de l'empereur Ferdinand de 1629 l'avait amené là : ce fut le grand chagrin de sa vie et l'une des causes de sa fin prématurée. Mais si Gronsfeld était un compatriote, un cousin éloigné, il avait un caractère peu commode et un rare entêtement. La bonne entente entre eux s'imposait en dépit de tout cela, parce qu'ils étaient sur le point d'être débordés par l'ennemi, et que Wallenstein leur avait fait savoir qu'ayant besoin de tout son monde, il ne pouvait leur envoyer le moindre secours. Craignant surtout pour Hameln, nos deux généraux conviennent d'opérer leur jonction sous les murs de cette ville. L'ennemi, qui les a suivis,

leur offre la bataille. On est des deux parts de même force ou peu s'en faut. Gronsfeld hésite, il ne voudrait rien risquer, mais ses colonels se rangent du côté de Merode, qui est de l'avis contraire et méconnaît ici son devoir de subordonné. L'action s'engage et tourne bientôt à la confusion des Impériaux. C'est au baron de Merode-Ascher, qui s'est rebellé contre Gronsfeld et a fui à la tête de son régiment de cuirassiers, qu'on attribue le désastre. Merode atteint de trois coups de feu est mourant; on lui épargne les reproches, et, sur sa demande, on le transporte en civière à Cologne, où bientôt il expire accusant jusqu'à son dernier souffle son cousin, le baron d'Ascher, d'avoir trompé sa confiance. Celui-ci, redoutant les suites de sa faute, quitte son régiment et passe à l'ennemi. Hallwich a publié de lui une bien curieuse lettre, écrite en français à Hambourg, le 2 août 1633, et adressée à Gronsfeld : « Je vais chez moi », lui « mandait-il », « puis à Liège, s'il plaît » à Dieu, où j'attendrai des nouvelles de « ceux qui voudront dire que j'ai manqué à un seul point de mon devoir et « au commandement qui m'a été fait ». Cette provocation resta longtemps sans réponse. Un jour cependant, à Cologne, ayant insulté le fameux Jean de Weert, celui-ci le tua. L'enquête faite sur cette tragique aventure mit encore une fois tous les torts du côté de l'officier discipliné qui insultait ses supérieurs et leur faisait perdre des batailles.

Ch. Rahlenbeck

E. Richardson (baron de Vorst Gudonau), *Geschichte der familie Merode*. Prague, 1877-81, t. I et II. — Dr Hermann Hallwich, *Gestalten aus Wallenstein's Lager, Biog. Beitrage*. Leipzig, 1885. — L. van Vlierden, *Elogia et epitaphia ad Bohemica et Palatinatus Rheni Bella*, s. I., 1624, p. 35. — Arch. prov. de Liège, Mss. général. de Lefort, t. LVI, f° 227. — Gföerer, *Gustav Adolph und seine Zeit*. Stuttgart, 1844, p. 545, 964. — Eberhard's *Wassenberg's Erneuerter teutsche Florus*. Amat, Elzevier, 1647, p. 251, 319, 321. — Vörster, *Wallenstein's Briefe*. Berlin, 1828-29, 3 vol. in-8° (1827), t. I, p. 454, 4628; p. 327, 401, 408, 409 (1632), p. 263, 304, 309. — *Theatrum europæum* (1626), p. 925, 944; (1629), p. 99; (1631), p. 452; (1632), p. 606, 741; (1633), p. 8, 85, 86-88. — D. Bernhard Roesse, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*. Weimar, 1828, p. 132, 175. — Khevenhüller, *Annales Ferdinande* (1619), p. 404; (1625), p. 746, 803; (1626), p. 1238, 1286; (1629), p. 785-7-8; (1631),

p. 4928; (1632), p. 496, 212, 214; (1633), p. 569, 708. — F.-W. Barthold, *Geschichte des grossen deutschen Kriegeres*. Stuttgart, 1842, t. I, p. 84, 85; t. II, p. 417, 484. — Moreeri, *vo Hamelen*.

MERODE (Philippe DE), homme de guerre, premier marquis de Westerloo, vécut dans la première moitié du XVII^e siècle. Il était petit-fils de ce Jean de Merode, mort en 1601, qui fut, lors de la révolution des Pays-Bas, un des défenseurs de la cause nationale contre la politique de Philippe II et qui donna asile, dans son château de Westerloo, à la veuve et aux enfants du comte d'Egmont jusqu'au jour où ceux-ci rentrèrent en possession des biens paternels qui avaient été confisqués. Au cours de la guerre de Trente ans, Philippe de Merode ainsi que son frère aîné Jean servirent sous les drapeaux de l'empereur Ferdinand II, l'allié de l'Espagne : Jean périt en combattant à la tête d'une compagnie de cuirassiers à la bataille de la Montagne-Blanche, en 1620; Philippe continua à se distinguer en commandant ces compagnies wallonnes que Wallenstein préférait à ses autres troupes. Pour récompenser les services que les Merode avaient rendus à la maison de Habsbourg, le roi d'Espagne Philippe IV, par lettres patentes datées de Madrid, le 21 mai 1626, érigea la seigneurie de Westerloo en marquisat.

Eng. Duchesne.

Juste, *Le comte Félix de Merode*, introduction.

MERODE (Richard DE), seigneur de Frentzen, mort en 1577, fameux par la querelle qu'il eut avec un gentilhomme espagnol, don Rodrigue de Bénévides, et par la *Justification* qu'il crut devoir produire touchant sa conduite en cette affaire. Il était l'aîné des fils de Francoise de Bouchout et de Richard de Merode, baron de Frentzen et Briffeul, seigneur de Mompertingen et de Châte-lineau.

La date de sa naissance ne nous est pas connue, et nous manquons également de renseignements sur sa jeunesse. Lors des fêtes données à Binche par la gouvernante Marie de Hongrie, le 30 août 1549, à l'occasion du voyage de l'enfant

Philippe aux Pays-Bas, il fit partie d'une quadrille équestre qui jouta sous les yeux du futur souverain. Depuis lors, on ne trouve plus mention de lui jusqu'au moment de sa querelle avec don Rodrigue de Bénévidès, en 1556.

Le 29 avril de cette année, Christine de Danemark, duchesse de Lorraine, et Ferdinand de Hongrie arrivèrent à Lierre avec une grande foule de nobles personnages. Au nombre des seigneurs qui se rendirent en cette ville pour voir le cortège, se trouvaient Richard de Merode et don Rodrigue de Bénévidès, gentilhomme espagnol d'une illustre maison qui faisait remonter son origine aux rois d'Aragon. Richard, « tenant « compagnie » à une dame, ayant voulu prendre la place qu'occupait don Rodrigue, une querelle s'éleva entre les deux seigneurs, et don Rodrigue, passant de la parole au geste, s'oublia jusqu'à frapper au visage son interlocuteur. Celui-ci voulut à l'instant même tirer vengeance de l'outrage et se jeter sur son adversaire ; mais il en fut empêché par les gens de ce dernier qui s'interposèrent et séparèrent leur maître de celui qu'il avait offensé.

Telle fut l'origine vulgaire d'un différend qui devait dans la suite avoir un grand retentissement et donner naissance à de curieux incidents. Répétons-le, c'est cette querelle et la *Justification* qu'il a en laissée, qui ont fait la notoriété de Richard de Merode. C'est pourquoi nous entrerons dans les détails quelque peu circonstanciés de l'affaire.

Le lendemain de l'incident, Richard fit défier Bénévidès « à cape, épée, en « chemise », et l'attendit, depuis l'aube jusqu'à midi, hors de la ville de Bruxelles, à la porte de Caudenberg. Don Rodrigue ne parut pas. N'avait-il pas reçu le cartel ? En quittant Lierre, il était pourtant rentré à Bruxelles ; de là, il passa en Flandre, où il résida trois mois. Après quoi, il s'embarqua pour son pays et retourna en Espagne auprès de son père, à Saint-Étienne-du-Port.

Resté sans nouvelles de son offenseur, Richard se rendit en Italie afin d'y chercher un lieu franc pour vider sa que-

relle. Il s'arrêta à Mantoue qui « était « alors, en quelque sorte, le dernier refuge de la chevalerie. C'était la ville « des tournois, des duels, des discussions chevaleresques ». C'est de là qu'il data (4 septembre 1556) et fit publier un premier cartel de défi à l'adresse de Bénévidès en Flandre, dans les cours d'Espagne, d'Angleterre et de France, et par l'Italie. Ce premier défi étant resté plus de six mois sans réponse, il en lança un second (31 mars 1557). Dans l'un comme dans l'autre, il appelait son adversaire en champ clos avec les armes qu'il lui plairait de choisir, lui demandant en conséquence « le billet « des armes qui soient de chevaliers et « communément usées en nos guerres ». Il faisait suivre son cartel de « trois pa- « tentes de camp franc, sûr et libre à « tout passage et outrance » concédées par trois princes italiens sur leurs terres respectives, en requérant son rival d'avoir à choisir l'une d'entre elles.

Bénévidès reçut enfin le premier cartel et s'embarqua immédiatement pour l'Italie. Arrivé à Mantoue, il y publia sa réponse (24 mai 1557) ; il acceptait le défi et choisissait le champ clos du comte de Gazoldo, annonçant qu'il se trouverait à l'endroit fixé le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques ; il envoyait, en outre, le billet des armes dont Richard aurait à se pourvoir « protestant toute- « fois », ajoutait-il en sa qualité de défendeur, « que j'en pourrai ajouter, di- « minuer et changer comme bon me « semblera. Et en porter encore d'autres « de toute qualité pour toi et pour moi. « Par quoi me manderas ici, en Man- « toue, la mesure de ta personne de « part en part, de tous tes membres ». Il s'élevait, en terminant, contre certaines imputations lancées contre lui dans les cartels de son adversaire.

Voici le billet des armes, que nous reproduisons *in extenso* à titre de curiosité : « Un harnois d'homme d'armes « de toutes pièces ; une armure de cheval « léger ; un corselet avec ses avant-bras « et gantelets de piéton ; une jaque de « maille jazerine avec manches et gants ; « une rondelle d'acier ayant au milieu

« une pointe longue d'un quartier; une
 « coracine sans dossure, et un morion;
 « un cabasset et une bavière; un gor-
 « gerin de maille jazerine qui arrive
 « jusques au nombril; un bouclier grand,
 « et un autre petit, avec une demi-tête;
 « une chausse de maille qui couvre de-
 « puis la mi-cuisse jusques à la mi-
 « greue; une targe; un gant gaucher de
 « maille, pour empoigner toutes armes
 « — Chevaux : un cheval ture avec sa
 « selle armée; un coursier avec selle,
 « barde et chanfrain d'acier; un cheval
 « espagnol, avec selle et bride à la ge-
 « nette; un cheval espagnol, avec selle
 « d'arme et chanfrain ».

Richard accueillit avec joie l'accepta-
 tion de son adversaire, tout en faisant
 observer, dans son cartel de réponse, que
 le combat, d'après la patente de champ
 clos du comte de Gazoldo, devait être
 fixé au vendredi 13 août. « Que si,
 « disait-il dans sa lettre à Bénavidès,
 « par nouvelles armes, ou par nouveaux
 « changements, altérations ou diminu-
 « tions, ou par autre tendance ou né-
 « gligence tienne, se consumera quelque
 « heure de temps au jour du combat, le
 « tout doit courir à ton préjudice ».

Bénavidès accepta le jour proposé et
 ne fit d'observations d'aucune sorte quant
 aux réserves formulées par son rival, pas
 plus que ce dernier n'en avait présen-
 tées au sujet de la prétention de don
 Rodrigue « d'ajouter, diminuer et chan-
 « ger » aux armes apportées au champ
 clos. C'est de là pourtant que surgirent
 les difficultés qui s'ensuivirent et qui
 donnèrent à la querelle la tournure sin-
 gulière et l'issue que l'on va voir.

Au jour dit, une foule de plusieurs
 milliers de personnes, nobles et rotu-
 riers, se pressaient dans la petite ville
 de Gazoldo pour voir le duel. Étaient
 aussi présents des hommes de loi, des
 notaires, des témoins pour assister aux
 préliminaires, régler les conditions du
 combat et pour instrumenter sur tout ce
 qui allait avoir lieu. Avant la présenta-
 tion des armes, le cardinal de Mantoue
 et le marquis de Pescaire essayèrent, mais
 en vain, d'opérer une réconciliation entre
 les deux chevaliers. « Après l'insuccès

« de cette tentative », écrit Ch. Ruelens
 en analysant les pièces qui constituent
 le procès-verbal de la journée, « il fal-
 « lait poursuivre. Le jour du duel, le
 « vendredi 13 août, à onze heures, com-
 « mencèrent les premiers actes diploma-
 « tiques de cette importante affaire. Les
 « seigneurs sont présents, les tabellions
 « sont à leur poste, le champ clos est
 « préparé; on va croire qu'il n'y a plus
 « pour les champions qu'à se lancer dans
 « la carrière. Mais il n'en va pas ainsi
 « dans le code de la chevalerie. D'abord
 « a lieu la présentation des parrains et
 « des confidents; on passe ensuite à la
 « prestation des serments de « calomnie
 « et de d'enchantement », puis à la
 « discussion et à la montre des armes,
 « des chevaux, etc. Les plumitifs tien-
 « nent des procès-verbaux détaillés de
 « tout ce qui a lieu. Les pourparlers et
 « les exhibitions de l'attirail du combat
 « prennent de longues heures. Enfin,
 « après une foule de présentations d'ar-
 « mes, de répliques, d'uplicques, protes-
 « tations, etc., très minutieusement re-
 « latées, le parrain de don Rodrigue
 « vint mettre sous les yeux des parrains
 « de Richard une avant-cuirasse de fer
 « d'une forme qui leur parut tout à fait
 « insolite. On était presque à la dix-
 « neuvième heure du jour et le temps
 « fuyait avec rapidité. Cette cuirasse ex-
 « traordinaire devint le sujet d'une dis-
 « cussion très vive. Les parrains de Ri-
 « chard prétendent que ce n'est pas une
 « arme chevaleresque; le parrain de don
 « Rodrigue riposte que le défendeur a le
 « choix des armes. Richard refuse, Bé-
 « navidès insiste. Pendant ces longs
 « débats, la vingt-quatrième heure ar-
 « rive, le soleil se couche, le temps fixé
 « pour le combat s'est écoulé. Richard,
 « mettant ces retards sur le compte de
 « la couardise de son adversaire, se
 « déclare vainqueur et s'en retourne
 « triomphant au logis. Naturellement,
 « Bénavidès n'admet point cette con-
 « clusion ».

Le combat n'eut donc pas lieu, et des
 deux côtés on s'attribua la victoire :
 Richard et don Rodrigue se disposèrent
 l'un comme l'autre à faire le tour de la

lice en vainqueur avec tambourins et trompettes, ce que d'ailleurs le seigneur du champ leur refusa à tous deux.

Outré de la prétention de son rival de s'attribuer l'honneur de la journée, Richard résolut d'en appeler au public et de lui mettre sous les yeux, avec les procès-verbaux de l'affaire, les avis de seigneurs arbitres et de docteurs en chevalerie dont il demanda le témoignage et l'approbation. Il soutenait que l'avant-cuirasse à lame saillante présentée par Bénavidès n'était pas arme de chevalier et que conséquemment ses parrains à lui avaient été dans leur droit en la récusant comme une arme non communément usitée à la guerre. De là nous est venue la « Justification du seigneur Richard de Merode touchant sa querelle » avec don Rodrigue et Bénavidès ». La première partie de l'ouvrage renferme une introduction de l'auteur avec l'exposé des faits qui l'ont amené à prendre la plume, relate les cartels échangés et contient les procès-verbaux de la journée du 13 août. La seconde partie se compose des avis des arbitres, seigneurs et docteurs, dont Richard demanda le sentiment sur l'affaire, de la défense de don Rodrigue et d'une conclusion de l'auteur lui-même.

Nous renvoyons pour l'étude de ces documents, fort intéressants parce qu'ils éclairent d'un jour particulier l'état de la chevalerie à cette époque, à l'analyse qu'en a faite longuement M^r Vander Haeghen, dans sa *Bibliotheca Belgica* (2^e série, Merode et Bénavidès). « On y voit », dit de Reiffenberg, « une preuve de la décadence de la chevalerie : cent ans auparavant, un chevalier n'eût pas recouru aux arguties d'un maître clerc pour défendre son honneur. Moins d'un siècle plus tard, apparaît le héros de Cervantès ». Quoiqu'elle ait été combattue, nous avouons partager entièrement cette manière de voir et, pour notre part, il nous a semblé entrevoir plus d'une fois don Quichotte dans les mille et un incidents soulevés par cette querelle d'homme à homme.

Au fond, il paraît que Richard de

Merode, élève, à ce qu'il nous dit lui-même, du célèbre maître d'armes le Tasso, était un bretteur déterminé. Il avait appris de son maître la façon de se servir avec adresse de la main gauche pour rabattre l'épée de son adversaire, et c'est pour lui enlever cet avantage que Bénavidès, en rusé Espagnol, avait fait ajouter à l'avant-cuirasse une plaque saillante en fer qui, allant de l'épaule à la ceinture, empêchait de jouter du bras gauche dont elle paralysait le mouvement.

Le reste de la carrière de Richard n'est guère plus connu que la partie de sa vie qui précéda sa querelle avec Bénavidès. Nous savons seulement que lors des événements, qui survinrent peu après, de la Révolution des Pays-Bas, il resta fidèle à l'Espagne et se trouva ainsi du parti opposé des autres membres de la famille de Merode qui avaient embrassé et défendaient la cause nationale. Mais s'il garda sa foi à Philippe II, il fut sans doute un partisan peu fervent de la politique du duc d'Albe, à en juger par le refus qu'il semble avoir opposé un jour au sanguinaire gouverneur qui voulait lui faire jouer le rôle de dénonciateur. C'est du moins ce que nous pouvons induire des faits suivants, extraits de la correspondance du duc d'Albe. Merode était à cette époque lieutenant de la bande d'ordonnance du comte d'Egmont. Le duc d'Albe lui enjoignit, par lettre, « de lui envoyer incontinent » par écrit tous les noms de la dite bande qui ont été compromis, ou assisté à la présentation de la requête ». A quoi Richard répondit, de Châtelineau, le 6 janvier 1567. « De quoi (comme) bien que mon désir est bien d'obéir à V. E.) il me serait impossible lui en donner certaine advertance, pour autant que ceux qui ont voulu être du compromis ou assister à la dite requête, l'ont fait à mon insu et sans m'en demander avis, sachant bien que je les en eusse à mon pouvoir empêché, si comme l'ai fait à plusieurs ». Cette réponse ne satisfait point le duc qui renouvela sa demande en termes plus pressants, ajoutant « devez savoir comme

« chacun se conduit et de qui Sa Majesté
 « se peut fier et de qui non, pour en
 « pouvoir rendre meilleur compte, et de
 « tant plus que ceux qui ont été du com-
 « promis ou assisté à la présentation de
 « ladite requête se connaissent quasi
 « par tout ». La correspondance s'arrête
 là; nous ignorons la suite qui y fut don-
 née et le rôle que joua dans la suite
 Richard de Merode. Il mourut dix ans
 après, en 1577.

Il avait épousé Marguerite d'Ongnies
 et en eut quatre enfants dont l'un, ap-
 pelé Richard comme son père, se maria
 à Hélène de Montmorency et donna
 naissance à Anne-François de Merode,
 qui nous a laissé de curieux souvenirs
 sous le titre de : *Mémoires du comte de*
Mérode d'Ongnies (1665).

Eug. Duchesne.

*La Justification du seigneur Richard de Me-
 rode*, seigneur de Frentzen, touchant sa querelle
 avec don Rodrigue de Bénévides, avec une intro-
 duction et des notes, par Charles Ruelens, dans
 les publications de la Société des Bibliophiles de
 Belgique. — *Mémoires du comte de Merode d'On-
 gnies*, avec une introduction et des notes, par de
 Reiffenberg, dans les publications de la Société
 des Bibliophiles de Mons. — Vander Haeghen,
Bibliotheca belgica (2^e série). — J. W. Te Water,
Historie van het verbond der Nederl. Edelen.

MERODE (*Walter DE*), cardinal, mou-
 rut à Rome en l'an 1300. Il n'est connu
 que par son épitaphe, qui se lit dans
 la basilique de Saint-Pierre et qui se
 trouve consignée déjà dans les *Mémoires*
du comte de Merode d'Ongnies (1665) :

JULIUS ARDEBAT, CURREBANT MILLE TRECENTI
 CUM BRABANTINUS MERODE AB ORIGINE DICTUS
 CARDIO SABINEUS, MORTIS PROSTERNITUR ENSE.
 VIR QUI BONIS BONUS REPROBIS ONUS, IPSE PUDICUS,
Walterum, LECTOR, FLORA; TITULO DECORATUS
 PRO MERITIS MARIS COELI MIGRAVIT IN ORBEM.

Il est assez singulier qu'il ne soit pas
 fait mention de cette Éminence dans la
 liste des cardinaux.

Eug. Duchesne.

Gaillard, *Épitaphes des Néerlandais enterrés à*
Rome. — De Reiffenberg, *Mémoires du comte de*
Mérode d'Ongnies, avec une introduction et des
 notes.

MERODE (*Xavier - Frédéric - Marie-
 Ghislain*, comte **DE**), homme de guerre
 et ecclésiastique, né à Bruxelles, le
 25 mars 1820, mort à Rome, le 11 juil-
 let 1874, était fils de messire Philippe-

Félix-Balthazar-Othon-Ghislain et de
 Rosalie de Grammont (1). Cette dernière
 étant morte le 27 septembre 1823, le
 comte Félix avait épousé en secondes
 noces, le 27 septembre 1831, la sœur
 de sa première femme, Philippine de
 Grammont, qui décéda le 3 mai 1848.

Le jeune Xavier n'avait pas quatre
 ans quand il perdit sa mère; il fut
 confié à sa grand'mère, la marquise de
 Grammont, et à sa tante qui devint sa
 belle-mère. Il reçut auprès d'elles les
 traditions et les exemples d'une douce
 et solide piété. Il commença ses études
 humanitaires au collège de la Paix à
 Namur, les acheva au collège de Juilly,
 sous la direction de MM. de Salinis et
 de Scorbiac, et fut admis à l'école mili-
 taire de Belgique, le 18 octobre 1838,
 pour en sortir sous-lieutenant d'infan-
 terie le 16 février 1841.

Désigné pour le 2^e régiment d'infan-
 terie, il passa au régiment d'élite, le
 4 août 1843. Une autorisation ministé-
 rielle du 4 août de l'année suivante,
 lui permit de suivre les opérations mili-
 taires de l'armée française en Afrique.
 Quelques jours après son arrivée à
 Alger, de Merode fit partie d'une
 colonne expéditionnaire envoyée aux
 environs de Dellys, pour contenir les
 Kabyles soulevés; il fut attaché à l'état-
 major du général commandant de la dite
 colonne, qui l'employa comme officier
 d'ordonnance.

À la suite de plusieurs combats, dont
 l'un fut très vif, le 17 octobre 1844, il
 fut cité dans le rapport du maréchal
 gouverneur général, et proposé pour la
 croix de chevalier de la Légion d'hon-
 neur. Dans cette chaude journée du 17,
 de Merode avait montré une intrépidité
 dont le corps expéditionnaire faisait le
 plus grand éloge : il suivait, à cheval,
 le colonel Saint-Arnaud, quand un blessé
 gisant à terre vint à arrêter ses yeux; il
 quitta sa monture, la donna au blessé

(4) Fille du marquis de Grammont, nièce de
 M^r de La Fayette et petite-fille de la duchesse
 d'Ayen qui, immolée à Paris le même jour que
 sa mère octogénaire et sa sœur la maréchale et
 la vicomtesse de Noailles, fut l'une des plus tou-
 chantes victimes de la Terreur (Thonissen, *Vie*
du comte Félix de Merode. Louvain, 1864).

qu'il accompagne jusque hors la portée de l'ennemi. Puis, revenant au milieu des chasseurs, il prend un fusil, s'élance à la course, arrive des premiers à la crête d'une côte et se bat jusqu'à la fin du jour, débusquant de ravin en ravin, de buisson en buisson, les Kabyles qui disparaissent.

La correspondance du maréchal gouverneur avec le comte Félix de Merode a consacré le brillant fait d'armes du lieutenant, son fils, en terminant une de ses lettres par les mots : *Xavier s'est très bien battu, j'ai été content de lui.* Voici comment, en sa modestie, ce dernier répondait aux félicitations de son beau-frère, M. de Montalembert : « Je n'ai au fond rien fait de plus que l'immense majorité de tous ceux qui étaient là ; que ces officiers d'infanterie destinés pour la plupart à vivre dans l'obscurité à leur retour en garnison ; aussi, pour la satisfaction de mon amour-propre, je ne veux accepter de tous vos éloges que la part qui me revient. La vérité est que la première fois j'ai été aussi bien qu'un ancien, mais, d'après le proverbe : Bon chien doit chasser de race. C'est aussi le compliment que le maréchal Bugeaud m'a fait... »

Rentré en Belgique, ayant été décoré de la croix des braves par une ordonnance du roi des Français, datée du 27 novembre 1844, de Merode, qui avait été promu lieutenant le 3 janvier 1845, fit preuve d'intrépidité, le 26 juillet 1846, dans un incendie à Molenbeek-Saint-Jean et mérita pour ce fait une médaille en vermeil qu'il reçut par arrêté royal du 3 novembre 1847. Mais décidé à quitter la carrière militaire, il fut démissionné, sur sa demande, et nommé capitaine honoraire le 22 décembre de la même année.

Revenu à Bruxelles pour assister à la mort de sa belle-mère, de Merode sentit se développer en lui un projet qui le préoccupait depuis longtemps. Tandis qu'on rêvait pour lui un brillant mariage, il partit pour Rome en 1847, afin de s'y préparer par l'étude de la théologie, à recevoir les ordres sacrés.

N'étant pas assez familiarisé avec le latin et ne pouvant se lancer tout de suite dans les hautes études spéculatives de la *Somme de saint Thomas*, de Merode prit un répétiteur et suivit les cours de théologie du collège romain. Il n'était encore que diacre, lorsque Rome fut envahie par les révolutionnaires et le pape obligé de fuir. L'officier devenu prêtre n'avait rien perdu, sous la soutane, de son intrépidité ; ce fut lui qui, en février 1849, suivi d'un ouvrier porteur d'un pot de colle, alla en plein jour afficher la bulle d'excommunication à la porte des basiliques et des édifices publics.

Pendant le siège, tandis que la guerre était dans les rues, il courait, en soutane, ramasser les blessés, les transportait et les soignait sans s'inquiéter s'ils étaient de l'armée papale ou de la révolution. Il fut pris, occupé de ce généreux ministère, par les garibaldiens, et enfermé pendant un mois dans ce même palais de la Pilota où il devait se retrouver plus tard, ministre des armes et le plus ardent adversaire de la révolution.

Ordonné prêtre aussitôt après l'entrée des Français à Rome, de Merode dit sa première messe sur le tombeau de saint Pierre, et ne pouvant supporter l'inaction, il obtint la charge d'aumônier militaire de la garnison de Viterbe. On le voyait aller de cette localité à Rome assis familièrement avec les soldats du train pour apporter à ses malades du linge et des médicaments. Le dévouement de l'aumônier de Viterbe parvint bientôt aux oreilles du pape qui, après l'avoir entretenu, l'éleva aux fonctions de camérier dans lesquelles il ne tarda pas d'acquiescer l'amitié de Pie IX.

Le choléra sévit cruellement à Rome en 1854 et y jeta l'effroi. Ce fut pour Mgr de Merode une occasion nouvelle de montrer le dévouement qui l'animait. Lorsque ses fonctions ne le retenaient pas au Vatican, il allait visiter les hôpitaux, y encourager les malades et distribuer des secours, et Pie IX, bravant les préjugés romains, s'y rendait aussi, accompagné par son fidèle camérier.

A une nature dévorée du besoin d'agir

et de se dévouer, l'occupation ordinaire de la charge de camérier ne suffisait pas : il lui fallait un élément particulier. De Merode le trouva dans la réforme des prisons, et le pape voulant perfectionner le système suivi jusqu'alors, confia la réalisation de son vœu à l'activité intelligente de Xavier. La Belgique, grâce à l'initiative de l'inoublable Ducpetiaux, avait, en cette matière, des établissements modèles. Mgr de Merode les visita, les étudia et parvint à introduire à Rome le système cellulaire très modéré ; il fit venir de Belgique, sur les ordres du pape, les Frères de la Miséricorde, institués à Malines, et les Sœurs de la Providence de Champion ; il confia aux premiers la maison de Sainte-Balbine pour les jeunes délinquants, et aux secondes la prison de Termini destinée aux femmes. D'autres maisons lui furent confiées plus tard à Rome, à Pérouse, à Bologne.

Comme la cour de la prison de Termini, dont une partie fut affectée pour y recevoir les hommes, n'était pas assez spacieuse, Mgr de Merode acheta, de ses deniers, le palais Strozzi pour l'agrandir. L'œuvre a survécu à son créateur et les Piémontais n'en changèrent pas le système.

Pour satisfaire les catholiques, les troupes françaises occupaient encore Rome et protégeaient le pape, au moins extérieurement ; mais à chaque difficulté qui surgissait, l'empereur Napoléon III menaçait de retirer ses forces. Cette protection asservissante donnée au saint-père révoltait l'âme honnête et courageuse de son camérier qui s'en exprimait sans détours, lançant contre le puissant souverain de ces traits acérés qu'il ne savait guère épargner à ses adversaires.

L'audace chevaleresque de Mgr de Merode le rendait plus hardi dans ses vues ; il était convaincu que le saint-siège pouvait se défendre et se soutenir sans l'appui de la France ; que le pape avait les moyens de réorganiser et de développer son armée pour maintenir l'ordre dans ses Etats et résister aux agressions du dedans et du dehors. Selon lui, il ne manquait pas, dans la petite

armée pontificale, de bons soldats et de chefs fidèles. On pouvait faire appel à tous les catholiques pour compléter l'armée insuffisante. De plus, il était persuadé qu'on trouverait en France des généraux assez dévoués pour prendre en main la cause du pape qui s'en entretenait souvent avec son camérier. Pie IX résolut donc de se défendre avec les faibles ressources de ses Etats et fixa son choix sur Lamoricière, chargeant Xavier de faire appel à l'épée du général. Le succès couronna les efforts de Mgr de Merode, qui présentait l'illustre militaire au pape le 30 mars 1860 : Lamoricière fut investi du commandement supérieur des troupes, avec charge d'organiser l'armée, de maintenir l'ordre à l'intérieur et de se mettre en état de repousser toute agression extérieure des révolutionnaires. La tâche était lourde, car l'armée ne comptait que six mille hommes mal équipés ; le matériel et les ambulances faisaient défaut. Aussi Lamoricière reconnut-il qu'il avait besoin d'un ministre des armes actif, intelligent et dévoué. A la demande du général, de Merode, qui avait toutes ces qualités, fut chargé de ce ministère et en prit possession en vertu d'un ordre du jour de Sa Sainteté.

En quatre mois, le général, aidé du pro-ministre, qui fut en ceci son bras droit, organisa une armée de dix-huit mille hommes, bien équipés, munis d'un bon matériel et d'une artillerie suffisante. La fonderie de canons du Vatican fut rétablie, l'arsenal reconstitué, un nouveau manège construit. Le pro-ministre des armes fit venir les carabines et les fusils rayés de Belgique où fut également construite une batterie d'artillerie.

La formation du corps franco-belge, appelé depuis « zouaves pontificaux », fut aussi en partie due à de Merode qui, plus tard, acheta sur sa fortune privée le camp des Prétoriens, et y construisit une magnifique caserne où les dragons du pape logèrent jusqu'en 1870. L'hôpital militaire du Saint-Esprit est également son œuvre ; il en confia les soins aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le pro-ministre des armes était de la trempe de ces hommes d'abnégation que les revers n'abattent point. La perte d'une armée dont l'organisation avait coûté tant de fatigues, et le départ de Lamoricière ne le découragèrent pas : il conserva le portefeuille de la guerre et recomposa une nouvelle armée; pour la détruire, il fallut que les troupes piémontaises intervinssent une seconde fois. Mgr de Merode put revendiquer d'ailleurs une part des éloges que le souverain pontife adressait à Lamoricière après les désastres de Castelfidardo et d'Ancône.

Dès lors, tout en s'occupant du ministère des armes, de Merode s'entendait avec son collègue des travaux publics pour réaliser divers projets utiles parmi lesquels il faut citer la conduite d'eau d'Alatri : il fit faire un plan et un devis d'aqueducs en pierres de taille, et cet ouvrage fut terminé en 1863 et inauguré par le pape. C'est à lui aussi qu'on doit la magnifique route de Subiaco à Frosinone; le nouveau bain et les écoles de Civita-Vecchia; le grand établissement agricole des trappistes à Saint-Paul-Trois-Fontaines, la fontaine d'Aguioni, où l'eau est élevée à 250 mètres par une machine; la place de Termini, ainsi que la caserne des Prétoriens, dont nous avons parlé.

Mgr de Merode acheta une longue zone de terrains maraîchers, situés entre la place de Termini et le Quirinal : ces terrains aboutissaient à la gare centrale. Il commença à tracer les rues, dont il fit construire les égouts et les trottoirs à ses frais. Ces terrains prirent une valeur considérable à dater du 20 septembre 1863, et, il put, avec ses bénéfices, reconstituer les écoles et communautés religieuses détruites.

Dans cette vaste réalisation de progrès matériels, de Merode ne cherchait ni la renommée ni les richesses, mais uniquement le service de l'Église, le bien des âmes, le moyen d'exercer la charité, et avant tout, la grandeur de Rome et du gouvernement pontifical, dans lequel il voulait qu'on trouvât le modèle de tous les gouvernements. Pour lui, il prati-

quait le détachement complet des douces du monde, avec une profonde humilité. Étant ministre des armes, il mangeait le pain du soldat; plus tard, devenu aumônier du pape, il mangeait le pain des trappistes. Il couchait sur un lit de camp et dans une place si étroite et si mal éclairée que, quand il fut malade, on dut le transporter dans un appartement meilleur.

En septembre 1865, Mgr de Merode fut pris d'une de ces fièvres de Rome qui épuisent bientôt toutes les forces; ce qui l'obligea à quitter le ministère des armes où sa présence causait d'ailleurs des tiraillements et où la liberté de son langage envers le gouvernement français donnait lieu, de la part de celui-ci, à de continuelles tracasseries.

Nommé archevêque de Mélitène *in partibus infidelium*, dans le consistoire du 22 juin 1866, Mgr de Merode fut sacré le 1^{er} juillet suivant dans l'église Saint-Pierre, dont il était chanoine depuis plusieurs années. Quelques jours plus tard, il fut nommé aumônier de Sa Sainteté, pouvant ainsi exercer sans trêve et sans mesure son admirable charité; à sa mort il avait ajouté aux bonnes œuvres du pape 80,000 francs du sien, et avait organisé aux *Zoccolette* des consultations gratuites données par les meilleurs médecins de Rome, ainsi qu'une pharmacie pour distribuer les médicaments prescrits.

Après l'arrivée des Piémontais, il érigea des écoles et des salles d'asile, où il établit, à ses frais, des religieux et religieuses dépossédés. Il visitait souvent ces établissements et se plaisait à y aller dire la messe sans avoir égard à la distance. Ne connaissant pas la petitesse dans ses conceptions, il loua, toujours à ses frais, le palais *Attemps*, et y commença une espèce d'université catholique, pour y remplacer l'établissement supprimé. En un mot, en même temps qu'il soutenait les sciences, il favorisait les arts, en faisant aux Belges qui se rendaient à Rome un accueil aussi empressé que cordial.

Comme archevêque de Mélitène, il assista au concile du Vatican; mais il

n'était pas assez rompu aux joûtes théologiques pour y prendre une part active; toutefois il n'hésita pas un instant à donner son adhésion au décret de l'infailibilité pontificale.

Un des derniers actes de la vie de de Merode fut la découverte des ruines d'une basilique des premiers siècles, avec les catacombes y attenantes. C'est à *Tor-Mariancia*, que furent retrouvées les catacombes de sainte Domitille avec les tombeaux des saintes Nérée et Achillée, et les ruines de l'ancienne basilique de Sainte-Pétronille. Il y réunit au commencement de juin 1874, en une fête vraiment chrétienne et princière, les deux cents pèlerins venus d'Amérique à Rome.

Dès la veille de cette fête, il sentit comme un germe de mort dans sa poitrine; le 6 juillet, il fut atteint d'une pneumonie aiguë accompagnée de fièvre violente. Le lendemain, la maladie s'aggravant, Sa Sainteté vint le voir, s'entretint avec lui, et le quitta avec émotion et tristesse. Le 10, on remarqua une légère amélioration dans l'état général : c'était une manière de trêve qui permit à l'archevêque de se livrer à des actes de componction, à des exercices pieux. Dans la soirée, sa sœur Mme la comtesse de Montalembert, s'établit à son chevet. Le 11 juillet 1874, fut son dernier jour; Mgr de Merode reçut les sacrements des mourants avec la plus vive piété; se fit lire et répéter les prières des agonisants, et rendit sa belle âme à Dieu.

Il est mort à la porte du cardinalat, avant de monter au poste élevé où il aurait pu donner tout ce qui était en lui. Sa destinée a été de celles que la mort ne laisse pas s'achever. Ce grand caractère n'a pas eu le temps de devenir un grand homme, mais on peut dire de lui qu'il fut digne de la devise de sa noble famille : « Plus d'honneur que d'honneurs ». La plus grande joie de Xavier de Merode enfant, était d'aller, avec sa grand'mère, visiter les pauvres de Villersexel, de prendre pour eux les légumes dans le jardin du château, de ramasser, dans le parc, le bois mort, et

de les porter à leurs chaumières... Ainsi se révélait dès ses toutes premières années, cette charité pratique qui fut la passion de sa vie et qu'il exerça partout et toujours — soldat ou prêtre — avec une grandeur et une simplicité si originales.

Extrait de *Monsieur de Merode*, par T.-J. Lamy (Bruxelles, 1875).

Les journaux, 1847-1874. — Oppelt, *Galerie historique des souverains* (1864). — M^r Besson, *La Vie et les œuvres de Xavier de Merode* (1886). — La matricule des officiers.

MERPLÈS ET ROGERIES (*Adr. Jacq.-Jos.* LE MAYEUR DE). Voir LE MAYEUR (*Adr.-J.-J.*).

MERSCH (*Jean-André VANDER*), homme de guerre, né à Menin, le 10 février 1734, mort à Dadizeele, près de cette ville, le 14 septembre 1792. Il s'engagea au service de la France, en avril 1757, et entra dans le régiment de La Marck qui se trouvait alors à Cologne, prêt à marcher vers le Hanovre. Dès le début, il se distingua à tel point qu'au bout de six semaines il fut nommé officier. On le voit, dans les batailles qui se livrèrent dans la suite, combattre au premier rang des armées françaises, notamment à Rossbach (5 novembre 1757), à Hochkirch (13-14 octobre 1758) et dans un grand nombre de combats moins importants. En récompense de sa belle conduite pendant la campagne de 1761, il fut promu, le 14 octobre de cette année, au grade de lieutenant-colonel d'infanterie, et peu de temps après (23 mars 1762) à celui de « lieutenant-colonel réformé de dragons ». En 1762 il passa le Weser et força le camp d'Hexter, ce qui lui valut la croix de Saint-Louis. La guerre de Sept ans terminée, il rentra en France, mais il s'y ennuya bien vite de la vie de garnison, et il demanda l'autorisation d'aller faire la guerre en Amérique pour aider les colons anglais révoltés contre la métropole. Il ne put l'obtenir. Alors il se décida à revenir dans son pays natal (1772); il s'y maria et se retira dans sa petite maison de campagne à Dadizeele pour se livrer aux travaux agricoles. Au bout de

six ans, sollicité sans doute par le général de Wurmser, il entra au service de l'Autriche pour marcher contre les armées de Frédéric II en Bohême et dans la Silésie. Il mérita la confiance et l'estime de ses supérieurs et, le 12 mai 1779, à la fin de la guerre il obtint le grade de colonel; mais ce fut en vain cependant qu'il demanda l'ordre de Marie-Thérèse en récompense de ses services.

Il prit encore une fois le chemin de sa patrie et s'installa dans sa paisible maison de Dadizeele, où il vécut jusqu'au moment où éclata la révolution brabançonne.

Ce fut l'avocat Vonck qui songea à Vander Mersch pour donner un chef à la petite armée de *patriotes* réfugiés sur le territoire hollandais à la fin du mois d'août 1789. Il lui promit le grade de lieutenant général et des appointements considérables hypothéqués sur des biens d'abbayes. Après quelques hésitations, Vander Mersch accepta ces offres, envoya sa démission à l'empereur et prit aussitôt le commandement des troupes qui lui étaient confiées. Son plan était, comme celui de Vonck, de commencer l'invasion du pays par la Flandre. Il aurait voulu d'ailleurs retarder l'exécution de ce plan pendant quelque temps encore, car il n'avait jusqu'alors à opposer que quatre mille hommes mal équipés et indisciplinés aux quinze à vingt mille soldats autrichiens. Seulement le comité de Bréda fut d'avis de lancer immédiatement la petite armée sur les frontières du Brabant, dans la crainte que la Flandre, hostile aux tendances de Vander Noot, qui passait pour être l'âme de ce comité, ne prit la direction du mouvement révolutionnaire.

À la tête de trois mille hommes seulement, Vander Mersch se dirigea vers Hoogstraeten. Il eut à déployer toute son énergie pour les empêcher de se disperser sur une fausse alerte. Le 25 octobre, il réussit cependant à occuper Turnhout, d'où il marcha sur Diest, le lendemain. Mais il fut forcé de reculer, en apprenant que le général Schroeder marchait à sa rencontre avec un fort

détachement. Vander Mersch savait en effet qu'il était incapable de combattre en rase campagne, avec des troupes mal aguerries, sans cavalerie et sans canons. Il rétrograda sur Turnhout dans le but d'y attirer les Impériaux. Le 27 octobre, Schroeder s'engagea imprudemment dans la ville, et, après un combat de cinq heures, il dut battre en retraite, abandonnant trois des cinq canons avec lesquels il avait commencé l'attaque. L'issue de ce combat fit croire à d'Alton que les patriotes avaient plus de ressources qu'ils n'en possédaient en réalité.

De nouvelles difficultés surgirent malheureusement entre Vander Noot et le général Vander Mersch sur la façon de diriger les opérations militaires. Celui-ci fut sur le point de se retirer devant les prétentions ridicules du comité de Bréda et les insolences de Van Eupen. Mais heureusement la bonne entente fut rétablie grâce au tact et à l'habileté du secrétaire de Vander Mersch, le chanoine De Broux. Après avoir réorganisé sa petite armée, Vander Mersch s'avança, au bout de huit jours, vers Diest dans le but de pousser sur son passage les populations à l'insurrection. À l'approche des Autrichiens, il battit encore une fois en retraite sur Turnhout, d'où il regagna le territoire hollandais (8 novembre). La tactique du général belge avait réussi, grâce à l'indécision et à l'incapacité de ses adversaires.

Quelques jours après, la Flandre, que la plupart des troupes autrichiennes avaient abandonnée pour renforcer l'armée du Brabant, tombait au pouvoir des patriotes. Vander Mersch en profita pour rentrer en Brabant (21 novembre). Le gouvernement voulut alors entrer en négociations avec les principaux chefs de l'insurrection, entre autres avec Vander Mersch, qui montra des dispositions conciliantes. Mais le comité de Bréda fit des propositions inacceptables et refusa de consentir à une suspension d'hostilités. La situation des patriotes était cependant loin d'être brillante : il est vrai que le Hainaut venait de tomber entre leurs mains, mais l'armée qu'ils avaient dans le Bra-

bant, et qui se trouvait sous le commandement de Vander Mersch, ne comptait que cinq mille hommes et risquait d'être enveloppée par les troupes ennemies. C'est pourquoi Vander Mersch désirait conclure un armistice et il y fut d'autant plus porté lorsqu'il apprit, par des dépêches interceptées, qu'une mésintelligence de plus en plus vive existait entre le comte de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire, et le général d'Alton. Celui-ci aurait voulu agir énergiquement et employer des moyens décisifs. Mais lorsqu'il vit que le ministre et le conseil du gouvernement le désapprouvaient, ou du moins déclinaient leur compétence, il se prit à hésiter et finit par conclure avec le général patriote une suspension d'armes de dix jours (2 décembre), en attendant un armistice de deux mois sur lequel le comité de Bréda devait être consulté. Le comité voulut rompre aussitôt les négociations qui venaient d'être entamées, et Vander Noot prit, en cette circonstance, une attitude si provocante à l'égard de Vander Mersch que celui-ci donna sa démission. Comme on avait cependant encore besoin de lui, on s'efforça de le calmer et il consentit à rester à la tête de l'armée. Il prit sur lui le maintien de la suspension d'armes, désirant, — ainsi que nous l'apprend une lettre du chanoine De Broux, écrite à propos de la publication du *Mémoire historique ... pour Vander Mersch* — « épargner le sang et les biens de ses concitoyens, en leur en procurant les avantages qui pouvaient faire leur bonheur, et... les engager plutôt à un accommodement solide avec l'ennemi, que de s'exposer à une guerre sanglante et ruineuse et à une perte certaine, vu le défaut de soutien chez les puissances étrangères, et l'ineptie du gouvernement des États ».

Cependant le mouvement insurrectionnel gagnait en intensité. Le 12 décembre, les Autrichiens évacuaient la capitale. Le 13, jour de l'expiration de la suspension d'armes, Vander Mersch se remit en campagne et poursuivit un corps ennemi qui abandonna Louvain pour se diriger sur Namur. Mais les

Impériaux ne firent que traverser Namur dont Vander Mersch prit possession immédiatement après leur départ (17 décembre).

Lié d'amitié avec Vonck, le général patriote fut l'objet de violentes attaques de la part du parti conservateur, dont Vander Noot était le chef. Bientôt le Congrès appela le Prussien Schoenfeld à la direction de l'armée, tout en lui conférant d'abord un titre inférieur à celui de Vander Mersch, qui venait d'être promu au grade de général d'artillerie. A la nouvelle des excès commis par les conservateurs à Bruxelles, au mois de mars 1790, l'armée campée aux environs de Namur s'insurgea et prit ouvertement parti pour Vander Mersch, qui déclara qu'il allait se retirer. Celui-ci resta cependant à la tête de ses troupes, se conformant ainsi au « vœu » de ses officiers, qui avaient rédigé une adresse dans laquelle ils soutenaient que le peuple seul pouvait accepter sa démission. Le Congrès écrivit aussitôt au général pour le sommer de rendre compte de sa conduite et ordonna à Schoenfeld de marcher sur Namur avec l'armée qu'il avait réunie aux environs d'Anvers. Pendant ce temps, les Vander Nootistes, cherchant à perdre Vander Mersch dans l'opinion publique, répandaient sur son compte les accusations les plus injustes, les calomnies les plus odieuses. Aussi la populace namuroise ne ménagea-t-elle point les outrages ni les violences au vainqueur de Turnhout pendant les pourparlers qu'il eut avec Schoenfeld et les délégués du Congrès. Le 6 avril, eut lieu la conférence de Vander Mersch avec ceux-ci, à la suite de laquelle il fut reconnu « qu'il n'y aurait point d'effusion de sang ; qu'aucun officier ne serait dégradé, pas même arrêté, sans un examen et une conviction préalable ». Mais les députés du Congrès n'étaient pas sincères ; ils avaient envoyé des agents à Namur pour exciter le peuple contre la petite garnison de Vander Mersch, puis ils désorganisèrent et éloignèrent les bataillons qui lui étaient les plus dévoués, après avoir fait occuper la place de Namur par les

troupes de Schoenfeld; enfin, ils enjoignirent à Vander Mersch d'aller se justifier à Bruxelles. Il y arriva, le 8 avril, sans escorte et, introduit auprès du Congrès, il prétendit que c'était au peuple seul à le juger. Mais, peu de jours après, il fut arrêté et, malgré ses protestations, transféré à la citadelle d'Anvers. Il y eut à subir les mauvais traitements et les injures d'une population on ne peut plus exaltée contre lui. Malgré ses plaintes réitérées, il dut rester à Anvers jusqu'au mois de novembre 1790. Le 10 de ce mois, le secrétaire Van Eupen donne ordre à la commission d'Anvers « de prendre les mesures nécessaires pour le transférer sans aucun délai, afin que rien lui arrive de disgracieux ». On décida de le transférer, avec son secrétaire De Broux, dans le couvent des Alexiens à Louvain. A leur arrivée dans cette ville, ils furent poursuivis par les huées de la populace. Pendant quelques jours ils restèrent ensemble dans leur prison, mais, le 28 novembre, ils furent séparés, et Vander Mersch fut bientôt conduit à Tournai pendant que les troupes autrichiennes qui venaient d'entrer à Namur presque sans coup férir s'avancèrent sur Louvain. Il ne fut mis en liberté que le jour où l'ennemi fut aux portes d'Ath. Le 2 décembre, l'administration de Tournai lui conseilla de ne pas rester dans cette ville. Malgré l'amnistie promise par Léopold II à tous ceux qui avaient déposé les armes le 21 novembre 1790, Vander Mersch crut prudent de quitter le pays. Le surlendemain il partit pour Menin et de là pour Lille, où il fut reçu avec enthousiasme par les patriotes qui s'y étaient réfugiés. Mais plusieurs amis, entre autres De Broux, insistèrent pour le faire rentrer dans sa patrie, afin de couper court à tous les bruits qui circulaient sur son attitude hostile au gouvernement autrichien. D'autre part, le 8 janvier 1791, il reçut une lettre du comte de Mercy qui lui faisait des avances pour gagner les chefs des démocrates. Mais, sollicité par les amis de la France qui lui faisaient entrevoir une situation brillante dans ce pays, il hésita pendant

quelque temps. Enfin, il se mit en route pour Bruxelles, au reçu de la lettre pressante que De Broux lui écrivit le 28 janvier. A partir de Assche, il fut partout acclamé par une foule nombreuse; il fit une véritable entrée triomphale à Bruxelles, où l'on illumina en son honneur et où il fut reçu par le comte de Mercy (2 février). Le 7 février il repartit pour Menin et, après être retourné pour quelques jours à Lille à cause de la fermentation des esprits, il rentra définitivement dans son pays. Il se retira dans sa maison de Dadizeele, laissant à De Broux et à l'officier Dinne le soin de justifier sa conduite par la publication d'un mémoire. Ce mémoire ne parut qu'au milieu d'octobre 1791. Vander Mersch, accablé par les infirmités d'une vieillesse prématurée, refusa toutes les offres qu'on lui fit pour prendre du service en France et ne songea plus qu'à obtenir de son « ingrate patrie » les arrérages de sa solde et une indemnité pour les avances que le Congrès lui avait fait subir. Il renonça définitivement à jouer un rôle dans les affaires publiques, en dépit des excitations de toute sorte dont il fut l'objet et quoi qu'en pussent dire les novellistes qui débataient, comme le dit De Broux dans sa lettre du 7 janvier 1792, les « mensonges les plus incohérents ».

Bernan Vander Linden.

E.-J. Dinne, *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Vander Mersch* (Lille, 1791), 3 vol. — *Correspondance de Vonck relative à la Révolution brabançonne*. Bibliothèque royale, n° 14891. — *Relation véridique de ce qui s'est passé à Namur jusqu'au mardi 6 avril, par un témoin oculaire* (sic). — J.-F. Vonck, *Nacderde onzijdige aanmerkingen of vervolg van staatkundige onderrichtingen voor het Brabansch volk* (2^e édition, Lille, 1792). — *Resumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens*. — *Fragments pour servir à l'histoire des événements qui se sont passés aux Pays-Bas depuis la fin de 1787 jusqu'en 1789*, publiés par le comte de Trauttmansdorff avec des notes explicatives (Amsterdam, 1792). — P.-A.-F. Gérard, *Rapédus de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842-1843), 2 vol.

E. Discailles, *Le général Vander Mersch avant la Révolution brabançonne* (*Revue de l'Instruction publique*, t. XXVI, 1883, p. 374). — E. Discailles, *Un chanoine démocrate* (*Revue de Belgique*, t. LVI, 1887, p. 334, et t. LVII, 1887, p. 66). — Vanden Bussche, *Biographie de Vander Mersch*. — Hennebert, *Les Etats belgiques unis* (*Revue trimestrielle*, t. VII, p. 232; t. VIII, p. 49).

MERSMANS (*Arnold*), écrivain ecclésiastique. Voir **MERMANNUS** (*Arnold*).

MERSSEMAN (*Jacques-Olivier-Marie DE*). Voir **DE MERSSEMAN** (*Jacques*).

MERTENS (*Charles*, chevalier **DE**), médecin, naquit à Bruxelles en 1737. D'après les généalogistes, il serait issu d'une ancienne famille patricienne de cette ville; il aurait compté parmi ses ancêtres un certain nombre de personnalités investies de charges importantes et, entre autres, un bourgmestre, en 1492, fait rapporté par l'un des biographes de Mertens (*VON WURZBACH*) d'après un écrit de l'un de ses petit-fils, le poète Louis von Mertens. L'*Histoire de Bruxelles* de Henne et Wauters cite seulement, en 1491, un conseiller communal ou plébien du nom de Jean Mertens.

Charles de Mertens fit ses premières études dans sa ville natale; à dix-huit ans, il alla étudier la médecine à Paris et à Strasbourg. Il obtint le grade de docteur à la suite de la défense d'une thèse : *De vulnere pectoris complicato cum vulnere diaphragmatis et arteriæ mesentericæ inferioris* (Strasbourg, 1758). Des relations de famille l'engagèrent à aller exercer son art à Vienne, en Autriche : il ne tarda pas à y conquérir une réputation telle que, dix ans plus tard, en 1767, des offres brillantes l'appelèrent à diriger à Moscou, en Russie, la Maison des enfants trouvés. Il venait de publier *Dissertatio epidemiæ Viennæ observatæ febris catarrhalis anni 1762 et dyssenteriæ anni 1763*. Vienne, 1766; gr. in-8°. Dès son arrivée à Moscou, il appela l'attention sur lui en propageant dans cette ville la pratique des inoculations varioliques comme méthode préventive contre la variole : on sait que cette méthode, due au médecin anglais Sutton, avait été introduite à la cour de Catherine II par le docteur Dimsdale. En 1771 éclata la peste de Moscou, qui fit, dit-on, plus de cent mille victimes. Là encore Ch. de Mertens se signala par son zèle, son dévouement et sa science : il parvint à préserver complètement de la contagion l'établissement qu'il dirigeait; aussi ses avis furent-ils des plus écoutés au sein

de la commission de l'épidémie qui avait été instituée et dont il faisait partie. Il y rencontra cependant des contradicteurs, et les attaques et les allégations mensongères dont il fut l'objet de la part du docteur Samoilowitz, chirurgien major du Sénat de Moscou, ne furent pas étrangères à la résolution qu'il prit l'année suivante de retourner à Vienne. D'un autre côté, il se trouva engagé dans une querelle entre le bas peuple et l'archevêque de Moscou à propos de la défense faite par ce dernier de communier sous la seule espèce du vin. Rendu responsable de cette défense, il vit sa position devenir assez difficile : l'archevêque avait failli être mis en pièces par la populace et lui-même avait été forcé de se réfugier dans une maison de campagne qu'il possédait à quelques lieues de la ville. De retour à Vienne, Ch. de Mertens retrouva rapidement, malgré cinq années d'absence, toute la vogue que lui avait valu l'étendue de ses connaissances. Dès l'année 1773, l'impératrice Marie-Thérèse lui octroya des titres de noblesse, en récompense des services qu'il avait rendus; en 1787, l'empereur Joseph II l'éleva au rang de chevalier. Ses armes portaient *un griffon d'or dressé à droite sur champ d'azur avec fasces d'argent sur le tout; sur l'écu deux heaumes couronnés d'or, affrontés; le griffon d'or tourné à gauche sert de cimier au casque de droite; le casque de gauche est surmonté de trois plumes d'autruche, une bleue entre deux plumes d'or; les lambrequins sont bleus relevés d'or*.

La réputation de Ch. de Mertens s'était encore accrue à la suite de la publication d'un important ouvrage en deux volumes : *Observationes medicæ de febribus putridis, de peste, nonnullisque aliis morbis*. Vienne, 1778; in-8°. — *Observationes... tomus secundus*. Vienne, 1784. Cet ouvrage fut traduit deux fois en allemand : 1. *Beobachtungen der faulen Fieber, der Pest und einiger anderer Krankheiten*. Aus den Lateinischen, mit Anmerkungen. Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1779; in-8°. Le traducteur, non désigné, fut L.-F.-B. Lentin. — 2. *Practische Bemerkungen über*

verschiedene Volkskrankheiten. Aus den Lateinischen. Leipzig, 1785. Lui-même traduisit son ouvrage en français et le fit paraître sous le titre de : *Traité de la peste, contenant l'histoire de celle qui a régné en 1771*. Vienne (et Strasbourg et Paris?), Sommer, 1784. Le *Traité de la peste* de Mertens est une des meilleures monographies qui aient paru sur cette maladie. L'auteur a su en exclure toute hypothèse et s'en tenir à la simple exposition des faits. Dans le premier volume de l'édition latine, il décrit d'abord les maladies épidémiques qui ont précédé la peste de Moscou, puis cette peste elle-même; le second volume traite de diverses maladies épidémiques ou autres observées à Vienne. A l'édition française sont jointes une instruction sur la conduite à tenir en cas d'épidémie et quelques pièces justificatives pour réfuter les allégations du docteur Samoilowitz.

Ch. de Mertens était membre de nombreuses sociétés savantes d'Autriche, d'Allemagne et de France. Il mourut à Vienne le 26 septembre 1788.

Il avait épousé Catherine von Humburg (1745-1808), dont il eut onze enfants : Sophie (1769-1836), qui épousa Ignace, comte Chorinsky, conseiller privé et ministre d'Etat (1770-1823); Julie (1771-1808), épouse du général-major Antoine von Lanfrey (1752-1826); Pierre (1773-1828), vice-président de chambre; Henriette (1774-1820), épouse de Jean von Cinti; Joseph (1775-1805), ingénieur; Charles (1777-1824), officier distingué, père du feld-maréchal von Mertens, qui occupa les plus hautes positions dans l'armée autrichienne; Louis (1779-1823) et Demeter (1780-1840), conseillers auliques; ce dernier fut le père de Louis von Mertens, le poète bien connu; Clémentine (1783-18..?), épouse du conseiller à la cour de cassation Jean von Aichen; enfin, deux autres filles mortes en bas âge. Plusieurs descendants de Ch. de Mertens vivent encore aujourd'hui à Vienne.

Dr Victor Jacques.

Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich, von Dr Constant von Wurzbach, t. 46.

— J.-G. Mensel, *Lexikon der von Jahre 1750 bis 1800 verstorbenen teutschen Schriftsteller* (Leipzig, 1806), t. IX, p. 93. — Dr J.-F.-C. Hecker, *Geschichte der neueren Heilkunde* (Berlin, Euslin, 1839), p. 337 et 396. — *La France littéraire*, par J.-M. Quérard (Paris, 1834), t. VI. — *Biographie universelle ancienne et moderne* de Michaud, supplément, t. 73. — *Dictionnaire* de Larousse, vo Mertens. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, t. VII, vo Mertens.

MERTENS (*Henri-François*), bibliothécaire, historien, né à Anvers, le 6 août 1796, mort dans sa ville natale, le 19 juin 1867. Se croyant des dispositions pour la peinture, il fréquenta d'abord les cours de l'Académie d'Anvers, sous la direction de Guillaume Herreyns. Ce fut dans l'atelier de ce maître qu'il rencontra Jean-François Willems, le père du mouvement flamand; une conformité de goûts et d'idées les fit bientôt se lier d'une étroite amitié, et Mertens abandonna la carrière des arts pour celle des lettres. Sur la demande de Willems, il transcrivit quelques poèmes flamands du moyen âge, qui furent publiés depuis. En 1834, il fut nommé professeur de sciences commerciales à l'athénée, en même temps que bibliothécaire de la ville. Il entreprit aussitôt le classement et l'inventaire de la bibliothèque, et fit paraître, en 1843, le premier volume d'un catalogue général méthodique; le second volume, paru en 1846, est précédé d'une notice historique sur la formation et le développement du dépôt, dont l'origine ne remonte pas au delà du commencement du XVII^e siècle. Mertens, qui était pénétré des devoirs d'un bon bibliothécaire, ne refusait jamais son aide aux travailleurs : « Aussi modestement que bienveillant », dit J.-B. van Mol, « le père Mertens était la providence des jeunes littérateurs; il leur accordait son appui et ses conseils ». C'est ainsi qu'il aida Conscience et Théodore van Ryswyck à publier leurs premières œuvres. Outre son catalogue, Mertens publia, de 1839 à 1850, de nombreux travaux dans des revues belges et hollandaises. Il rassemblait aussi les matériaux d'une histoire d'Anvers, qui parut, de 1845 à 1853, sous son nom et celui de son ami Louis Torfs,

qu'il s'était associé pour la rédaction de son travail. " C'est dans cet ouvrage, " aussi original dans sa conception que " remarquable dans sa forme ", dit L. Jottrand, " que nous pouvons trouver, sans peine et sans effort, les renseignements les plus détaillés sur " notre histoire générale du xiv^e au " xvi^e et à la fin du xviii^e siècle; par " exemple, les grandes époques de nos " tribuns flamands, de nos troubles religieux, de notre résistance à la domination française... A une inépuisable " abondance de faits et de documents " irréfragables, les auteurs ont joint une " peinture profondément étudiée des " mœurs nationales, non dans quelques " classes seulement, mais dans tout le " peuple. La moitié du mérite d'un pareil ouvrage, revenant à Mertens, " suffit déjà pour le mettre au rang des " hommes remarquables de tous les " pays ". Il faut atténuer un peu cet éloge, car si l'ouvrage est remarquable par son exactitude, il laisse cependant à désirer sous le rapport de la méthode. Mertens édita à la même époque, avec le concours d'Ernest Buschmann, professeur d'histoire à l'Académie royale des beaux-arts, les *Annales antverpienses* du bollandiste Daniel Papenbroeck. On sut reconnaître officiellement son mérite; en 1856, il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold, et, quelque temps après, chevalier du Lion néerlandais. Président de la société de rhétorique l'*Olyftak*, il fut aussi secrétaire de la commission des écoles communales, membre de la commission officielle flamande de 1856, et président de la commission de surveillance de la bibliothèque populaire communale. Après sa mort, un buste en marbre, dû au ciseau de Michel Breuer, et exécuté aux frais de la ville, fut placé, le 7 novembre 1867, dans la bibliothèque publique d'Anvers. Enfin, le 26 décembre 1869, on inaugura, au cimetière du Kiel, un monument funèbre exécuté par l'architecte Léonard Blomme.

Voici la liste des principales œuvres de Mertens : 1. *Een cluyte van Playerwater, tafelspel, uitgegeven volgens een*

handschrift van de XV^e eeuw uit de archiven der Academie van Antwerpen. Anvers, 1838; in-8°. — 2. *Bibliotheca antverpiensis. Catalogue méthodique de la bibliothèque publique d'Anvers*. Anvers, v^e De La Croix, 1843-1846; in-8°. 2 vol. Des suppléments ont paru en 1852, 1860 et 1873; ce dernier a été publié par P. Génard, le successeur de Mertens. — 3. *Geschiedenis van Antwerpen sedert de stichting der stad tot onze tyden, uitgegeven door de rederyk-kamer de Olyftak*, Anvers, J.-P. van Dieren et Cie, 1845-1854; in-8°, 8 vol. En collaboration avec L. Torfs. — 4. *Annales antverpienses ab urbe condita ad annum M. DCC. Collecti ex ipsius civitatis monumentis publicis privatisque latinæ ac patriæ linguæ iisque fere manu exaratis, auctore Daniel Papebrochio, S. J. Ad. cod. ms. ex bibl. regia quæ vulgo Burgundica vocatur, ediderunt F.-H. Mertens et E. Buschmann*. Anvers, J.-E. Buschmann, 1845-1848; in-8°, 5 vol. — 5. *Beknopt overzicht van den koophandel en nyverheid der stad Antwerpen sedert 1830*. Anvers, Van Merlen, 1850; in-8°. En collaboration avec L. Torfs. — 6. *Oldste rekening der stad Antwerpen* (1824). Utrecht, Kemink et fils, 1857; in-8°. Extrait du *Codex diplomaticus neerlandicus* publié par l'*Historisch genootschap* d'Utrecht (2^e série, t. IV). — 7. *Notice des peintures murales exécutées à la chambre de commerce d'Anvers par G. Guffens et J. Swerts*. Anvers, J.-B. van Mol-van Loy, 1858; in-8°. — 8. *Rekening der stad Lier over de zes eerste maanden des jaers 1377*. Utrecht, Kemink et fils, 1860; in-8°. — 9. *Rekening der stad Lier over de drie laatste maanden van 1394*. Utrecht, Kemink et fils, 1860; in-8°. Ces deux opuscules sont extraits, comme le n^o 6, du *Codex diplomaticus neerlandicus*. — 10. *De kroft van Ste-Walburgis te Antwerpen*. Anvers, J.-E. Buschmann, 1863; in-8°, avec un supplément paru en 1864. — 11. *Album historique de la ville d'Anvers. Collection de vues et de monuments des temps passés, dessins d'après nature et gravés sur cuivre par J. Linnig, avec notices historiques*. Anvers, J.-E.

Buschmann, 1868; in-8°. L'ouvrage a été également publié en flamand sous le titre d'*Historisch album der stad Antwerpen*. Parmi les revues auxquelles Mertens a collaboré, il faut citer le *Belgisch museum, de Noordstaar, de Eendragt, Kunst- en letterblad, Bulletin et Annales de l'Académie d'archéologie*, etc.

Paul Bergmans.

Le Bibliophile belge, t. II (1867), p. 301-306 (notice de P. Génard). — *Bibliotheca antverpiensis*, 3^e supplément (1873), p. I-V (notice de P. Génard). — J.-B. van Mol, *Les Elus d'Anvers* (1889), p. 272-273, avec portrait. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde* (2^e éd.), p. 540-541. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 662-663.

MERTENS (Jean), peintre et sculpteur anversois, mort vers 1509. Jean Mertens, fils de Gilles Mertens, *plattynmaecker*, c'est-à-dire fabricant de souliers à la poulaine, et d'Elisabeth Devos, fut admis dans la gilde de Saint-Luc de sa ville natale en 1473, en qualité de sculpteur. Il fut doyen de cette corporation en 1478, 1481 et 1487, et il y fit recevoir comme étant ses apprentis : en 1484, Heynkyn ou Jean van Wouwe et, en 1487, Antoine Vermelen. Il eut un frère du nom de Walter, qui lui donna, le 16 mars 1490-1497, une procuration générale afin de gérer ses intérêts, et un fils appelé *Hennen* ou Jean, qui entra, comme apprenti peintre, en 1505, chez Jennin van Henegouwe ou de Hainaut, le même, selon l'opinion adoptée presque sans conteste, que Gossart ou Mabuse. Ce second Jean Mertens fut, à son tour, reçu franc-maître dans la gilde de Saint-Luc en 1509. Le père habitait à Anvers la maison *den Gulden Werelt* (le *Monde d'Or*), à l'endroit dit *Coppenhole*, près de la chapelle de Saint-Josse, maison qui lui avait été cédée, le 3 janvier 1476-1477, par Jean, fils de Corneille. Il est encore mentionné, à la date du 7 juin 1491, comme tuteur de Jean de Manieren, fils du peintre André van Manieren, de Bruxelles.

Mertens est habituellement qualifié de sculpteur et, en cette qualité, il travailla fréquemment pour l'église de Léau, au nom de laquelle on lui payait,

en 1480, en 1483 et en 1485, différentes sommes pour avoir exécuté un crucifix, et, en janvier 1486, 8 florins de Rhin pour la sculpture d'un saint Michel. Mais la seule œuvre authentique que l'on ait conservée de lui est un tableau placé dans le même édifice, où il orne actuellement la salle des fonts baptismaux, à droite des nefs, près du grand portail. Au-dessus d'un petit monument sépulcral où est représenté le Christ mort, s'élève un dais orné de panneaux, où l'on voit un Ange et des Vierges allant visiter le tombeau du Sauveur. Longtemps attribuées par la tradition à Jean van Eyck, ces peintures ont été restituées par Mr Piot, d'après les comptes de l'église, à maître Jean Mertens. Leur principal mérite est de reproduire, dans les fonds, des paysages où se dessinent, d'une façon reconnaissable, les tours de localités voisines, telles que Saint-Trond et Cortenbosch. Elles datent de 1491-1492. De 1479 à 1488 et en 1490-1491 Mertens avait encore exécuté des peintures dans cette église.

Alphonse Wauters.

Alphonse Wauters, *Quelques peintres peu connus de la fin du xv^e siècle*. — Piot, *Notice sur Léau*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. II. — *Les Liggeren de la gilde de Saint-Luc d'Anvers*, t. I. — Nagler, dans la 1^{re} édition de son *Kunstler Lexicon*, dit quelques mots de Mertens.

MERTENS (Jérôme), homme de guerre, né à Bruxelles, le 10 juin 1784, et mort dans cette ville, le 6 septembre 1857. Il entra au service de la France le 8 janvier 1805, au 3^e régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale et, avec ce corps, concourut à toutes les campagnes de 1806 à 1808, en Prusse. En 1806, il se trouvait à l'armée d'Italie; en 1807, en Poméranie, et coopérait, le 17 août, à la prise de Stralsund. Le 17 avril précédent, il avait posé un acte des plus valeureux : faisant partie d'un détachement de cinquante hommes, il était tombé le premier sur une compagnie de canoniers suédois, soutenue par deux détachements de dragons et de hussards, et, avec ses camarades, était parvenu à les faire prisonniers, et à capturer en même

temps deux canons et leurs caissons.

Passé, le 11 octobre 1808, aux chasseurs de la garde, il fit la campagne de 1809, assistant aux engagements d'Essling et à la défaite des Autrichiens à Wagram; se distinguant dans la poursuite contre ceux-ci et les harcelant jusqu'à Brendnitz. Après avoir séjourné à Paris en 1810 et en 1811, Mertens fit, en 1812, la campagne de Russie où Vilna, Smoleusk, Valentina et la Moskowa furent témoins de sa bravoure; il se maintint en Saxe après le passage de la Berezina. Il se trouvait à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Leipzig. Après la défaite de Van Damme à Culm, Mertens vint en Belgique sous le général Maison; il fut nommé sous-lieutenant, le 27 février 1813, après sept campagnes meurtrières. Blessé de deux coups de sabre sous les murs de Tournai, il obtint pour récompense, le 1^{er} juin 1814 le grade de capitaine au 3^e régiment de chasseurs à cheval. Après avoir assisté à la campagne de cette année, en France, et y avoir reçu une nouvelle blessure, il obtint sa démission honorable le 30 septembre 1814; il obtint, le 11 octobre suivant, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de la valeur qu'il avait déployée dans la journée du 31 mars précédent.

Admis dans l'armée des Pays-Bas, le 9 décembre 1814, au régiment de chevau-légers n^o 5, Mertens assista à la bataille de Waterloo où, derechef, il se fit remarquer par son audace, ce qui lui mérita la croix de l'ordre militaire de Guillaume. Promu major au régiment de dragons n^o 4, le 16 avril 1830, il quitta l'armée néerlandaise, et, le 31 octobre suivant, fut admis au service de la Belgique, avec le grade de colonel commandant le 2^e régiment de lanciers. Après avoir participé aux campagnes de 1830 à 1833, Mertens commanda successivement les provinces de Liège et de Namur. Le 15 décembre 1833, il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

C'est Mertens qui, en présence de l'escadron sous ses ordres, près de Bruxelles, en septembre 1830, déclara

au prince Frédéric qu'il ne tirerait pas l'épée contre ses concitoyens. Pour reconnaître son attitude patriotique et correcte en cette circonstance, il fut décoré de la croix de Fer le 2 avril 1835.

Après avoir été élevé, le 20 mai 1845, au rang de général-major, Mertens obtint sa pension le 15 août 1847, et le roi, voulant lui donner une marque particulière de sa satisfaction, le créa officier de l'ordre de Léopold, le 28 juillet 1849.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — *Annuaire militaire de 1858*. — De La Royere, *le Panthéon militaire*, 1880.

MESDAGH (*Adrien*), écrivain ecclésiastique, né à Furnes, décédé à Bruges le 5 décembre 1630. Il était sous-prieur de l'abbaye des Dunes à Bruges et y professait la théologie morale. On a de lui les traités suivants : 1. *De sacramentis in genere et specie* (hors le mariage). — 2. *De internis actibus religionis, devotione et oratione præsertim horis canonicis*. — 3. Une chronique du monastère des Dunes que Henriquez a insérée presque tout entière dans son *Desertum dunense* et dans son *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis*. Les manuscrits des deux premiers ouvrages de Mesdagh furent écrits sous sa dictée par le P. de Visch qui était son élève (*Hæc opera... ex ore illius, calamo excepti*). Le P. De Visch vante l'éloquence de son maître, sa science historique et théologique. Les manuscrits dont nous venons de parler sont conservés à la bibliothèque du séminaire de Bruges. Ils y furent transportés lors de la destruction de l'abbaye des Dunes.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. V, p. 361. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 404. — De Visch, *Bibl. script. ord. Cisterc.*, p. 5.

MESEMACHE (*Joseph - Henri - Louis DE*). Voir DE MESEMACHE.

MESMAKER (*Jean DE*), architecte-sculpteur, travailla à Bruxelles dans la seconde moitié du x^{ve} siècle. C'était un artiste d'un sérieux talent. Le 30 juillet

let 1483 il s'engagea, conjointement avec un autre sculpteur bruxellois, Jean van Everghem, à exécuter un jubé en pierre pour l'église Notre-Dame, à Calais. Cet important travail comprenait cinq travées et une chaire à prêcher. Il devait être orné de niches renfermant les statues du Christ et des Apôtres. Le prix en était de 200 livres de Flandre. Ce jubé ne fut entièrement terminé qu'en 1486. Vers la fin de 1483, Jean de Mesmaker fut appelé au poste de maître juré des maçonneries de la ville de Louvain. Il se fixa, avec sa femme, dans cette commune et y fut admis à la bourgeoisie (*Ingeseten porter ende gesworen werckman*). L'autorité communale lui fit offrir, comme don de joyeuse entrée, trois mesures (*stoopeu*) de vin du Rhin. Comme maître ouvrier il remplaça le grand architecte Mathieu de Layens, qui venait de mourir. Jean de Mesmaker continua la construction du local appelé la *Table-Ronde*, commencé par son prédécesseur, et l'acheva. C'était un monument remarquable, élevé sur la Grand'Place à Louvain. Il servait de local aux gildes et aux chambres de rhétorique. La façade était ornée de niches renfermant des statues exécutées par Henri Keldermans, Jean Maes, Evrard Vander Borch et Othon Vande Putte. Cette superbe construction a malheureusement été démolie en 1817. Notre artiste continua également la construction de la collégiale de Saint-Pierre de Louvain, que de Layens n'avait pu terminer, et restaura, en 1488, l'hôtel de la Monnaie de la même ville. En 1485, de Mesmaker fut chargé de la restauration de la nef septentrionale de l'église Saint-Jacques, à Louvain. Le conseil de fabrique lui alloua pour la direction de cette besogne une somme mensuelle de 24 sols. Dans l'exécution de ce travail difficile il avait donné des preuves de grande habileté. Appréciant le talent de l'artiste, le conseil de fabrique de la même église lui confia, en 1488, la construction d'une nouvelle chapelle dédiée à la Sainte-Croix. Il fournit non seulement le plan, mais toutes les épreuves pour cet édifice. L'adjudication des travaux eut lieu chez

l'artiste, en présence du curé de la paroisse et de deux marguilliers. François de Coninck, de Bruxelles, fut déclaré adjudicataire. L'épouse de Mesmaker offrit à la réunion du pain et de la bière, dont coût 2 sols. L'artiste mourut avant l'achèvement de la construction. A cette époque une terrible peste décimait notre population. Il est possible, probable même, que l'architecte succomba à la contagion. Le 9 juillet 1489, la fabrique de l'église paya à sa veuve 6 florins du Rhin pour la confection du plan de l'oratoire de la Sainte-Croix et d'autres travaux. Le 20 août suivant, de Mesmaker fut remplacé par Henri van Everghem qui prit également les fonctions de maître ouvrier des maçonneries de la ville de Louvain. L'oratoire de la Sainte-Croix de l'église Saint-Jacques, qui ne fut achevé qu'en 1490, existe encore. Bâti en hors-d'œuvre, contre le transept méridional du temple, il est d'un bel élanement et d'un aspect agréable. Cette construction donne droit à l'artiste à une mention dans l'histoire de l'architecture en Belgique.

Ed. van Even.

Comptes de la ville de Louvain de 1484-1489. — Comptes de l'église de St-Jacques, à Louvain, de la même époque. — Ed. van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent* (Louvain, 1895).

MESSAUS (*Guillaume*), compositeur de musique de la première moitié du XVII^e siècle. Uniquement connu jusqu'ici par quelques compositions disséminées dans des recueils et par une série de motets, cet artiste flamand n'a jamais fait l'objet d'aucune notice biographique. Pétis, Vander Straeten et Pougin consacrèrent quelques lignes à un Georges Messaus qui n'a jamais existé : le compositeur visé par ces écrivains n'est autre que celui dont nous présentons ici la biographie, basée sur des recherches de première main que nous avons été heureux de voir couronnées de succès. Guillaume Messaus est né à Anvers et y fut baptisé le 2 juillet 1589, dans l'église Notre-Dame. Il était fils de Nicolas Messaus, doyen du métier des boulangers (1561 + 1627) et de Marguerite Aerts (+ 1622), qui furent inhumés dans

l'église de l'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre de Prémontré, à Anvers. En 1610, à vingt et un ans, le futur compositeur exerçait les fonctions de sacristain de l'église Saint-Georges, dans la même ville. En 1618, il épousa Madeleine de Mazareth. Peu après, il fut nommé maître de chant à l'église Sainte-Walburge, de sa ville natale. La patience ne semble pas avoir été sa vertu dominante. Qu'on en juge ! Il était d'usage, à Sainte-Walburge, de chanter, pour les enfants décédés, une messe *de Angelis* en musique. Or, un jour, en 1620, le père d'un enfant qui venait de mourir désira faire chanter une messe *de Requiem* en chant grégorien. Messaus ne voulant à aucun prix obtempérer à ce désir, l'intéressé s'adressa au chapitre de Notre-Dame, qui ordonna à Messaus de le satisfaire. Le maître de chant refusa net. Alors, le chapitre envoya à Sainte-Walburge, le 4 septembre, jour fixé pour le service, les chantres de la cathédrale, avec le prêtre Adrien Hereq, pour les diriger. Mais Guillaume Messaus veillait. Au jubé, avec les chantres de sa maîtrise, de pied ferme, il attendait les intrus. Au moment où le service allait commencer, au moment où l'abbé Hereq levait le bras pour diriger ses hommes, Messaus, par un coup bien appliqué, le rabaisa. Plusieurs fois, le prêtre le releva pour faire entonner le *Kyrie eleison*, mais chaque fois Messaus le frappa rudement. Comme l'abbé Hereq, très patient, ne se décourageait pas, le maître de chant, furieux, saisit un pupitre et en frappa le prêtre jusqu'au sang. Puis, rejetant le pupitre, il se mit à injurier l'abbé, à l'accabler de coups de poing sur les bras et à lui lancer des coups de pied dans le bas-ventre. Malgré tout cela, le prêtre se mit encore une fois en devoir de diriger ses chantres. Voyant qu'il n'obtiendrait rien par la force, Messaus rangea ses hommes dans un coin du jubé et, au moment où l'abbé Hereq entama le *Kyrie* de la messe *de Requiem*, en plain chant, Messaus fit chanter à pleines voix celui de la messe *de Angelis* en musique figurée. Cette cacophonie sans nom dura,

disent les documents, jusqu'à la fin du service. Immédiatement après " ces " grands troubles et scandales ", le chapitre de Notre-Dame suspendit Guillaume Messaus de ses fonctions. Le maître de chant ne tint aucun compte de cette décision. Il reparut au jubé de Sainte-Walburge le 15 septembre, mais, le 2 octobre, le chapitre renouvela la suspension sous peine d'emprisonnement, *sub pœna carceris*. Nous ne savons pas quand la mesure de rigueur prise par le chapitre fut levée, mais nous savons cependant que Messaus fut réintégré dans ses fonctions et qu'il resta maître de chant jusqu'à sa mort. En 1630, les administrateurs de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église Sainte-Walburge, autorisèrent Messaus à diriger tous les jeudis la messe et le salut en musique, mais sans rétribution, ainsi qu'il l'avait toujours fait " par dévotion ". L'épouse de l'artiste mourut après lui avoir donné, de 1619 à 1628, trois fils et une fille, mais trois de ces enfants, dont deux jumeaux, étaient morts en bas âge. Le 23 septembre 1639, le maître de chant épousa en secondes noces Claire Loycx, dont il n'eut pas d'enfants. Messaus mourut le 8 mars 1640, sept mois et quelques jours seulement après cette seconde alliance. Il était à peine âgé de cinquante ans et huit mois. Son état de biens, dressé le 20 juin de la même année, est intéressant. On y voit que Guillaume Messaus, dit le Jeune, son fils, hérita, entre autres, d'une collection de musique; qu'il en vendit une petite partie à l'église Sainte-Walburge, pour la somme de 15 florins 10 sous; que l'autre partie, beaucoup plus importante, parmi laquelle figurait une messe intitulée *Victorius Fernandus*(?), ne fut mentionnée dans l'inventaire que pour mémoire, attendu, dirent les deux oncles du jeune Guillaume, ses tuteurs, qu'elle valait une somme considérable et qu'elle devait être prise et estimée par des personnes compétentes; qu'il y avait aussi à la maison mortuaire un clavecin valant environ 20 florins; qu'on dut prélever sur le total de la succession 15 flo-

rins pour un trimestre des gages dus aux chantres de Sainte-Walburge, sur la somme payée, par anticipation, au maître de chant. Dans ces fonctions, Messaus eut pour successeur Jacques Servaes, chanoine et ancien chantre de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, qui mourut la même année. Guillaume Messaus fut un compositeur de grand talent. Son nom peut être inscrit, ainsi que nous l'avons fait dans notre ouvrage sur la musique d'église, à côté de ceux des rares artistes de valeur que les Pays-Bas espagnols comptèrent, dans ce genre de musique, au XVII^e siècle, époque où notre école était déjà en décadence. Il peut être mis à côté de ceux de Deschamps, Dromal, Henri Dumont, Emelin, Géry de Ghersem, Herman Hollanders, Loisel, Nervius, Mathieu Pothier et Richard. L'artiste ne semble pas avoir été pressé de faire imprimer ses œuvres. Il avait quarante ans quand il autorisa le célèbre typographe musical Pierre Phalèse, son compatriote, à insérer quelques-uns de ses motets et des noëls flamands dans le recueil : *Laudes Vespertinae B. Mariæ Virginis. Item, Hymnus Venerabilis Sacramenti, et Hymni sive Cantiones Natalitiæ IIII, V et VI vocom*, publié à Anvers en 1629. Là, les compositions de Messaus figurent avec honneur entre celles des meilleurs artistes de l'époque : des Pevernage, Buol, Verdonck et Muninx ; de l'Italien Viadana et de l'Anglais Peter Philips. En 1634, Messaus donna aux héritiers de Pierre Phalèse, pour le *Prætrium Musicum variis Cantionum Sacrarum Floresculis consitum I, II, III et IV vocom*, deux motets : *Beata Regina*, à trois voix d'homme (deux ténors et basse) et *O quam suaviter*, à trois voix de dessus ou trois ténors en écho. Ce n'est qu'en 1635 qu'il résolut de publier une collection de ses œuvres. Celle-ci vit également le jour chez les héritiers Phalèse et fut dédiée par le compositeur à son protecteur Claude de Hennin, seigneur de Corionville, musicien amateur distingué, qui, après avoir épousé une demoiselle d'Anvers, résidait dans cette ville. Cette collection comprend

vingt-sept motets à huit voix pour les principales fêtes de l'année, une messe à deux voix et orgue et un canon à neuf voix, accompagné d'une basse en pédale, pour cloches, basson ou autres instruments ; elle est intitulée : *Cantiones sacrae præcipuis anni festis accomodate, octo vocom, cum Missa Maiali à II, tam vocibus quam instrumentis, cum basso continuo ad organum, auctore Guilielmo Messaus, phonasco ecclesiæ parochialis S. Walburgis*. Le maître de chant composa aussi des chansons profanes. Dans la cinquième édition, de 1636, du *Livre septième des Chansons vulgaires de divers auteurs, à quatre parties, convenables et utiles à la jeunesse, toutes mises en ordre selon leurs tons, de nouveau reveu, et corrigé avec des nouvelles Chansons. Avec une brève facile Instruction pour bien apprendre la Musique*, dont les quatre autres éditions avaient paru, en 1560, 1570, 1597 et 1613, les héritiers de P. Phalèse publièrent, à côté de chansons espagnoles, flamandes, françaises et italiennes d'Abram, Belle, Jacques van Berchem, Clemens non Papa, Crecquillon, Donato, Lupus Episcopus, Noël l'aignient, Jacques le Fèvre *alias* Smidt, Godart, Gombert, Lupus Hellinck, Petit-Jean de Latre et Rogier, trois chansons flamandes de Messaus, intitulées : *Een bier, een bieren broyken; Een meishen eens; Gevare hoe staet u clas*. Les compositions de Guillaume Messaus étaient très estimées et se répandirent à l'étranger. Nous en voyons la preuve dans le fait qu'elles se trouvaient même dans la bibliothèque musicale formée dans le palais de Lisbonne par le roi Jean IV de Portugal.

Alphonse Goovaerts.

État civil d'Anvers. Anciens registres paroissiaux de Notre-Dame, de Notre-Dame-Nord et de Sainte-Walburge. — Archives de la ville d'Anvers. Chambre pupillaire et manuscrits de Burburg. — Archives de la cathédrale d'Anvers. — Archives de l'église Saint-Paul. Fonds de l'ancienne église Sainte-Walburge. — Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, p. 226. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammlwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, p. 280 et 720. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI, p. 407. Goovaerts, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse*, p. 68, 73 et 74. — Goovaerts, *La Musique d'église*, p. 49. — Goovaerts, *De Kerkmu-*

ziek, p. 49. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 348, 360 et 362. — Pougin, *Supplément et complément à la Biographie universelle des musiciens*, t. II, p. 244. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I, p. 103. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. IV, p. 419.

MESSEMACKERS (*Henri*), compositeur de musique, né à Venloo, le 5 novembre 1778, mort à Schaerbeek (Bruxelles), le 25 décembre 1864. Il reçut les premières leçons de musique de son père, puis se perfectionna lui-même dans l'étude du piano, qu'il enseignait déjà à l'âge de seize ans. Appelé en Belgique par le baron d'Hooghvorst, il y resta définitivement et se livra à l'enseignement jusqu'à la fin de sa vie. En 1821, il écrivit, sur un livret du baron de Reiffenberg, un opéra en trois actes : *la Toison d'or ou Philippe de Bourgogne*, qui fut joué à Bruxelles le 3 janvier 1822 ; il donna ensuite un opéra-comique en un acte : *les Deux pièces nouvelles*. Outre de nombreuses fantaisies et airs variés pour son instrument, Messemackers a écrit des sonates pour violon et piano, ainsi que trois quatuors pour deux violons, alto et basse. Son fils Louis, né à Bruxelles le 30 août 1809, suivit la même carrière que son père ; fixé à Paris, il y fut professeur de piano et y fit paraître de nombreuses compositions, œuvres de virtuosité, sans valeur intrinsèque.

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 407-408. — Renseignements particuliers.

MESSINES (*Guillaume DE*). Voir GUILLAUME DE MESSINES.

MET DE BLES. Voir BLES (*Henri*).

METDEPENNINGEN (*Hippolyte-Désiré*), avocat, homme politique, né à Gand le 21 mars 1799 et y décédé le 6 octobre 1881. Après avoir fait de brillantes études, il obtint le 18 juin 1818, âgé de dix-neuf ans à peine, le diplôme de docteur en droit. Metdepenningen était le premier étudiant de l'université de Gand, à qui ce grade fut conféré ; l'événement fut officiellement fêté dans

cette ville. Entré au barreau, Metdepenningen parvint en quelques années à y marquer sa place au premier rang. Il y a peu d'affaires importantes traitées pendant soixante-trois années devant les tribunaux des Flandres, dans lesquelles l'éminent avocat ne soit intervenu ou par sa parole puissante ou par ses avis toujours sagement motivés. Jurisconsulte profond, praticien habile, Metdepenningen développait avec une magistrale ampleur les principes de droit et les questions de fait. « Son éloquence », dit M. le procureur général Lameere, « d'une simplicité antique, » avait, quand elle se déployait, quelque chose du type grec qui se retrouvait dans son beau visage, et sa parole forte et sincère remuait les jurés et les juges, comme elle transportait les assemblées ». Il fut élu bâtonnier de l'ordre à diverses reprises, recueillant l'unanimité presque des voix de ses confrères. En politique, son action pour avoir été occulte n'en fut pas moins puissante. Vénéral de la loge maçonnique en 1830, Metdepenningen devint le chef du parti orangiste à Gand et se montra un ennemi des plus opiniâtres de l'indépendance belge. Pendant de longues années, il fit, par la plume et par la parole, une guerre acharnée au nouvel État. Ses sympathies ouvertes pour la Hollande le tinrent éloigné de tout mandat politique ; il n'occupa qu'un siège de conseiller communal dans sa ville natale depuis 1830 à 1848. Il fut néanmoins l'âme du parti libéral à Gand pendant plus de cinquante ans, et son influence sur les événements politiques de la Belgique, quoique cachée, fut des plus considérables. Avec le temps, de guerre lasse, Metdepenningen s'était incliné devant le fait accompli et s'était résigné à l'idée de la Belgique indépendante, séparée de la Hollande. Quand il mourut, le roi des Belges lui avait conféré le grade de commandeur de son ordre. Le jurisconsulte était, en outre, décoré de la croix du Lion néerlandais. Le 20 juin 1886, les corps des francs-maçons belges, néerlandais et français, ainsi que les amis du célèbre avocat, érigèrent à Metdepen-

ningen une statue dans le square du Palais de justice à Gand. Cet événement fut l'objet de vives polémiques dans la presse.

Metdepenningen laisse plusieurs mémoires manuscrits sur des questions juridiques, ainsi qu'une dissertation qui a été imprimée sous ce titre : *Dissertatio inauguralis juridica de agnoscendis naturalibus liberis secundum jus civile hodiernum*. Gand, J.-N. Houdin, 1818; in-4°. Il existe, en outre, une consultation signée de Metdepenningen et d'autres avocats et imprimée sans nom d'imprimeur. Gand, 1834; in-8°.

L. Tierenteyn.

Discours de rentrée de M. le procureur général Lameere, *Belgique judiciaire*, année 1884, col. 1487-1488. — Registres de l'état civil à Gand. — *Gazette van Gent*, année 1818, 19 juin. — *Bien public*, années 1881, 7 octobre; 1886, 21 juin. — *Flandre libérale*, mêmes dates. — *Journal de Gand*, mêmes dates. — Picard et Larcier, *Bibliographie du Droit belge*, p. 538.

METEREN (*Emmanuel VAN*), né à Anvers, le 9 juillet 1535, mort à Londres, le 13 avril 1612. Son père, Jacques-Corneille, de Bréda, était imprimeur à Anvers, comme l'a montré Henry Stevens; ce fut lui qui, avec l'aide de Miles Coverdale, publia, en 1535, la Bible en anglais. La mère de Van Meteren, Otilie Ortels était la fille de Guillaume Ortels d'Augsbourg, et appartenait à la famille des célèbres *Ortelius* d'Anvers. Elle donna à son fils le nom d'Emmanuel (*Dieu soit avec nous*), parce qu'un jour, étant enceinte, elle eut à subir une visite domiciliaire : la justice recherchait Léonard Ortels, son oncle, soupçonné d'hérésie, et elle voulait s'assurer en même temps s'il n'y avait pas de livres hérétiques dans la maison. Léonard Ortels se trouvait caché chez Van Meteren et les livres cherchés étaient enfermés dans une grande caisse. Heureusement la justice ne trouva ni l'un ni l'autre, et Otilie Ortels, revenue de la frayeur qui lui avait causé cet incident, se promit, si l'enfant qui devait naître était un garçon, de l'appeler Emmanuel. Van Meteren fit ses études à Tournai; en 1547, nous le trouvons à Duffel; puis, à l'âge de quinze ans, il fut mis à

Londres, chez Sébastien Dankaerts, marchand hollandais. Vers cette époque, ses parents périrent de façon tragique. Se rendant avec Miles Coverdale en Angleterre, un vaisseau français lança un boulet dans la soute aux poudres du vaisseau belge; l'explosion tua tous les passagers.

A partir de son arrivée à Londres, Van Meteren vécut une vie des plus monotones, s'occupant de ses affaires, et ne se rendant que fort rarement dans les Pays-Bas. Un seul incident lui survint, qui aurait pu avoir de funestes conséquences : lors d'un séjour à Anvers, il fut arrêté, le 2 mai 1575, et enfermé pendant dix-huit jours au Steen : on l'accusait d'hérésie. Les amis de Van Meteren parvinrent à le faire relâcher, alléguant qu'il était naturalisé citoyen anglais, ce qui était vrai. En 1583, Van Meteren fut élu chef de la corporation des marchands néerlandais (*consul of hooge man der Nederlandsche kooplieden*), et occupa cette fonction jusqu'à sa mort. Il fut également membre du synode de l'église réformée néerlandaise à Londres. Il fut pendant quelque temps en froid avec cette communauté, à cause d'une question de dogmes : les pièces relatives à cette affaire sont publiées dans les *Werken* de la *Marnix Vereeniging*. Van Meteren épousa, en 1562, Marie van Loobroeck, qui mourut le 13 décembre 1563. En secondes noces, il se maria avec Esther Vanden Corput, fille de Nicolas Vanden Corput, pensionnaire de la ville de Bréda. De ce mariage naquirent neuf enfants : trois garçons et six filles. On retrouve le nom des enfants, la date de leur baptême, et leurs mariages dans les *Archives of the dutch community of London* de Moens.

Van Meteren doit sa grande réputation à sa relation des troubles du xvi^e siècle, œuvre indigeste, d'une lecture pénible, mais qui fut la première grande histoire de cette période; elle jouit d'une vogue considérable jusqu'au moment où le célèbre poète et historien hollandais Hooft fit paraître son travail et détrôna entièrement son consciencieux, mais peu artistique prédécesseur.

Ce n'est que tout récemment que l'on est parvenu à percer le mystère qui enveloppe l'histoire des premières éditions de Van Meteren. Voici, en résumé, comment se sont passés les faits : Van Meteren qui était un collectionneur de toutes sortes d'objets, coquillages, monnaies, etc., avait fait une collection de pamphlets, de mémoires, de pièces se rapportant aux troubles de son pays. Sur le conseil de son beau-frère Ortels, il avait arrangé sa collection chronologiquement. Se rendant compte qu'il n'avait pas le talent d'écrivain nécessaire pour faire l'histoire de son temps, il avait l'intention de fournir à un homme de lettres les documents qu'il avait rassemblés. En 1584, il fit parvenir une copie de sa collection à Marnix; celui-ci avait été chargé, en 1571, par le synode d'Embsen de faire l'histoire des troubles religieux, mais il ne donna aucune suite à cette invitation. En 1584, il lui fut impossible de se mettre à ce travail. Sur ces entrefaites, Ortels recevait du célèbre graveur allemand Hogenberg, de Cologne, une demande de collaboration : il s'agissait de fournir le texte pour une suite de gravures de Hogenberg se rapportant aux troubles des Pays-Bas. Ortels songea immédiatement à Van Meteren, et le manuscrit de celui-ci partit pour Cologne afin d'être traduit en allemand. En 1590, semblait-il, une partie de la besogne était faite, puisque la *préface* du traducteur, en tête du premier volume de la première édition, est datée de 1590. Mais Hogenberg n'avancait pas avec ses gravures, à telle enseigne qu'il mourut en 1592, sans que l'œuvre de Van Meteren eût vu le jour. En 1593 (c'est la date indiquée sur le titre), parut le tome I^{er} de l'ouvrage; le souvenir même de cette édition avait disparu; aucune trace n'en avait été retrouvée, lorsque M^r Van Someren la signala pour la première fois dans le *Nederlandsche Spectator* du 21 mai 1895 : le seul exemplaire que l'on ait trouvé jusqu'à présent, appartient à la bibliothèque de la ville d'Elbing (Prusse). Voici le titre de l'ouvrage : *Historia Vund Abcontrafeytingh, fürnem-*

lich der Niderlendischer geschichten und kriegsz hendelen, mit höch stem fleisz beschriben, durch Merten van Maneuel, 1593 cum gratia Privilegio (titre gravé avec un cartouche central). Ce volume renferme les huit premiers livres de Van Meteren avec de nombreuses gravures de Hogenberg. D'après M^r Van Someren, il serait imprimé à Ursel (Nassau), chez Nicolaus Henricus, qui édita encore d'autres ouvrages protestants néerlandais.

Les héritiers de Hogenberg semblent avoir mis quelque lenteur à livrer ou à achever la suite de gravures pour le tome II, de sorte que l'on décida d'imprimer le texte *complet* en allemand, *sans* les gravures. Cette édition, fort rare, parut chez le même éditeur en 1596, c'est donc la première édition complète. La même année, mais quelques mois après, parut le tome II avec les gravures de Hogenberg et une suite de huit pages au texte allemand précédemment publié. L'ouvrage doit avoir eu d'emblée un grand succès : encore en 1596, une nouvelle édition, complète cette fois, en un volume avec gravures, vit le jour; le récit lui-même est encore continué. De même que les éditions précédentes, celle-ci ne porte aucune indication d'imprimeur, mais un registre qui, dans certains volumes, semble ajouté postérieurement, renferme la mention : à Hambourg, chez Van Dort; il n'y a pas eu d'imprimeur de ce nom dans cette ville.

En 1598 parut la traduction latine du texte allemand : *Historia Belgica Nostri Potissimum Temporis Belgii Sub quatuor Burgundis & totidem Austriacis Principibus coniunctionem et gubernationem brevier. Turbas Autem Bella Et Mutationes tempore regis Philippi, Caroli V. Caesaris filii, ad annum usque 1595. plenius complectens, conscripta et Senatui, populo Belgico, posterisque inscripta A. E. Meterano Belga.*

En 1596, l'imprimeur Vennecool, de Delft, sollicitait des Etats de Hollande l'autorisation de publier notre histoire des troubles en néerlandais. Van Meteren mit à sa disposition le texte primitif,

qui, cette fois, fut soigneusement revu. C'est en 1598 que parut la première édition néerlandaise (le titre porte 1599); elle est dédiée aux Etats généraux. Dans la préface datée du 4 décembre 1598, Van Meteren fait allusion à des éditions allemandes et latines de son ouvrage, mais il déclare qu'elles renferment de nombreuses erreurs; il a même l'air d'insinuer qu'elles ont été imprimées à son insu. Toutefois, cette allégation, comme l'a démontré M^r Fruin, est absolument inexacte : la correspondance d'Ortelius en fait foi.

L'œuvre de Van Meteren fut fort mal reçue dans les Pays-Bas. Dès le 10 février 1599, les Etats généraux s'occupaient de l'ouvrage et mettaient le public en garde contre les soi-disant erreurs qu'il contenait : *dat in het zelve gevonden werden vele onwaarheden, alleen rustende op het goedvinden en eigen gevoelen van den auteur, met verkorting der eer van eenige prinsen en heeren*. Ces prinsen en heeren s'étaient précédemment plaints aux Etats généraux. On avait demandé des explications à Van Meteren; on lui avait, entre autres, demandé de qui il tenait ses renseignements sur ce qui se passait dans les Etats généraux, dont les séances, on le sait, étaient secrètes. On désirait également savoir qui lui avait fourni sa relation sur l'ambassade de 1598 en Angleterre. Van Meteren avait donné quelques explications, mais elles avaient paru insuffisantes aux Etats et ceux-ci décidèrent de saisir toute l'édition chez Vennecool. Comme tout ceci s'est passé avant le 10 février 1599, il semble bien que l'ouvrage ait paru à la fin de 1598, ainsi que nous le disions.

L'ordre de saisie paraît ne pas avoir été exécuté, pour un motif qui nous est inconnu. Nous ignorons également quelles sont les fausses allégations que l'on reprochait à Van Meteren, et qui excitèrent la colère des Etats. Du reste, ce n'étaient pas seulement les hommes politiques qui en voulaient à Van Meteren : les protestants, ses corréligionnaires, se prétendaient également diffamés dans son œuvre. Dans le rapport dressé par les députés synodaux du Zuid-

Holland, à la suite du synode de la Briel, en 1603, nous lisons : *Alsoo die historie van Emmanuel van Meteren begrijpt verscheijden onware vertellingen tot nadeel van sommige kercken en kerckendienaeren ende dselve nu wederomme wert herdrukt, dat de synode gelieve order te stellen ofte tot verbeteringe van het drucken ofte tot verbeteringe van faulten*. En 1605, à Dordrecht, il fut donné ordre à ceux qui lisaient Van Meteren, d'indiquer ce qui pouvait porter préjudice à l'église, et de vouloir signaler les faits au synode. Le 11 mai 1605, D. Lydius fait savoir qu'ayant été chargé, avec deux personnes, d'annoter les fautes de Van Meteren, il considère ce travail comme inutile, parce qu'il a appris qu'une nouvelle édition, fortement changée, a été imprimée à Amsterdam.

Effectivement, nous voyons dans les *Notulen van Zeeland*, à la date du 10 décembre 1603, que Van Meteren s'était adressé aux Etats de Zélande, pour leur demander ce qu'ils désiraient voir changer dans son texte, en vue d'une nouvelle édition qu'il préparait. La même demande fut vraisemblablement adressée par l'auteur aux Etats généraux des autres provinces; mais nous ignorons l'accueil qu'elle obtint. Vennecool également avait fait des démarches pour la nouvelle édition. Dans les *Resolutions* des Etats généraux, nous lisons, à la date du 31 décembre 1604, qu'une requête de l'imprimeur Vennecool a été présentée et que l'on décidera postérieurement ce qu'il y a lieu de répondre. L'édition parut en 1605, à Dordrecht; D. Lydius était donc mal informé, quand il parlait d'Amsterdam. Il serait à souhaiter que l'on étudiait les différences entre les deux éditions, pour voir si réellement des changements sérieux ont été faits. Jusqu'à présent les historiens n'ont aperçu aucune modification importante, mais personne n'a fait de recherches approfondies sur la question. Van Meteren doit encore avoir eu des difficultés avec les Etats et avec l'église, car, quand il fut de nouveau question de rééditer son œuvre, il se passa de l'autorisation des Etats et indiqua une

fausse adresse d'imprimeur sur le titre. C'est l'édition de 1608 : *Ghedrukt op Schotlandt buyten Danswoyck bij Hermes van Loven, voor den auteur*. L'œuvre est dédiée cette fois à Jacob Colius; elle fut imprimée à Amsterdam. Il y eut ensuite une édition avec les mêmes indications, en 1609 et en 1610. L'édition publiée à Dordrecht, en 1611, est la dernière à laquelle Van Meteren ait travaillé. Ajoutons que chacune de ces éditions contient une nouvelle suite au récit.

Van Meteren mourut en 1612. En 1614, parut une nouvelle édition de son livre. Cette fois, les Etats généraux qui se rappelaient les difficultés qu'ils avaient eu avec l'auteur, nommèrent une commission, dont fit partie le célèbre Grotius, qui fut chargée de réviser le travail. Quand on cite Van Meteren, l'on ferait donc bien de citer l'édition de 1611, la dernière qu'il ait revue, car dans celle de 1614 se trouvent des erreurs, dont il ne saurait être rendu responsable.

Presque rien n'a été écrit jusqu'à présent sur les sources dont Van Meteren s'est servi. Nous avons dit qu'il a incorporé dans son ouvrage des pamphlets entiers : il a même su se procurer d'importants documents manuscrits, ainsi l'ouvrage de Viglius, *de Metigali decimi denarci* (v. Fruin, *Bijdragen*, 1893, p. 310), qui a été imprimé pour la première fois par Hoynck van Papendrecht, dans ses *Analecta*. Citons aussi les mémoires de Ryhove, publiés pour la première fois par Kervyn de Lettenhove.

Léonard Willems.

Simeon Ruytincq, *Levensbeschrijving*, dans l'édition de 1614. — S. De Wind, *Bibl. der Nederlandsche Geschiedschrijvers* (1835), p. 259. — J.-F. Willems, *E. van Meteren en zijn verhaal van den moord van Simon Turchi* (Belgisch Museum, 1842), p. 284. — H.-Q. Janssen, *Van Meteren's Nederl. Historien (Bijdragen, t. Onschuldskunde en Geschied, v. Z. VI, 1859, p. 292; ibid., 1860, p. 304. — R. Fruin, De verschillende uitgaven, v. Meteren (Bijdragen, VI; Vaderl. Geschied., 1865). — Fruin, van Meteren van eene dwaling vrij gepleit (1874). — W.-J.-Ch. Moens, The marriage, baptismal and burial Register of the Dutch reformed Church (1884). — R. Fruin, Over het ontstaan en de eerste hoogduitsche uitgave van E. van Meteren (Bijdragen, 1888). — J.-F. van Someren, De eerste druk van van Meteren (Nederl. Spectator, 25 mei 1895).*

METS (Laurent DE), né en 1598 à Sotteghem (Flandre orientale), mourut à Gand, le 3 avril 1670. A l'âge de vingt-trois ans, il fit profession religieuse chez les Ermites de Saint-Augustin, à Gand, et reçut la prêtrise en 1623. Il remplit pendant plusieurs années la charge de procureur aux couvents de Diest et d'Enghien. Lorsque la peste, qui sévissait à Calcken et à Schellebelle, eut enlevé le clergé de ces deux paroisses, le P. de Mets fut envoyé pour y exercer le ministère pastoral. Il s'y dévoua avec une abnégation héroïque aux soins des pestiférés. Nous avons de lui un petit traité sur les remèdes contre la peste : *Salutaria remedia pro laborantibus peste, in duas partes divisum*. Gand, J. Vanden Kerchoven, 1632. D'après Poppens, il aurait publié cet opuscule en flamand en 1639. Le P. Keelhoff, l'historien de l'ordre des Augustins, ne signale pas cette édition flamande. La *Bibliographie gantoise* décrit l'ouvrage suivant : *Dagheliczschen schult-plicht tot den wijt-vermaerden noot-vriend S. Nicolaus van Tollentyn beyder ... in het licht ghestelt door F. L. D. Mets*. Gand, J. Vanden Kerchove, 1651; in-12. On conserve encore aujourd'hui au couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Gand, le manuscrit d'un ouvrage ascétique composé par le P. de Mets, en 1659, et intitulé : *Het Bundelken der Gheestelicke oefeningen*.

A.-C. De Schrevel.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der eerw. Paters Ermyten-Augustynen te Gent*, p. 243. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. VI, no 42225.

METSER (Guillaume DE). Voir **DE METSER (Guillaume)**.

METSIUS (Laurent), ou **DE METS**, II^e évêque de Bois-le-Duc, naquit à Audenarde (1), vers 1520. Elève de la pédagogie du Faucon, à Louvain, il fut proclamé seizième, sur cent quarante-six concurrents, dans la promotion de la faculté des Arts, le 2 avril 1541, et prit ensuite le grade de licencié en théo-

(1) Les actes de la faculté des Arts, de Louvain, l'appellent *Aldenardensis*.

logie. Après avoir exercé le ministère pastoral à Menin et à Deynze, il devint, en 1557, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, et succéda comme doyen de cette collégiale à Philippe Nigri, décédé le 4 janvier 1563. En cette dernière qualité, Metsius assista au concile provincial de Cambrai, tenu en 1565. Il fut chargé de l'officialité pour le quartier de Bruxelles, en décembre 1565, par l'archevêque de Cambrai, et, le 24 septembre 1568, après la délimitation des nouveaux diocèses, par le vicaire général de l'archevêque de Malines. Le 7 juin 1579, l'université de Louvain le nomma conservateur des privilèges de l'*Alma Mater*.

Morillon avait le doyen de Sainte-Gudule en haute estime. Il eut recours à ses lumières pour préparer le premier concile provincial. En 1568, lorsqu'il était question de transférer Martin Rythovius au siège d'Anvers, le prévôt proposa de Mets pour l'évêché d'Ypres. L'année suivante, à la mort de Pepin Rosa, suffragant coadjuteur du cardinal Granvelle, Morillon présenta la candidature de l'official de Bruxelles. Le 16 novembre 1569, Philippe II nomma Metsius évêque de Bois-le-Duc, en remplacement de Sonnius, promu à l'évêché d'Anvers. Confirmé par Pie V, le 13 mars 1570, le nouveau prélat fut sacré à Sainte-Gudule, le 23 avril suivant. Le consécrateur, Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, était assisté de Sonnius et de Richardot, évêque d'Arras. Le 28 avril, Metsius prit possession de son siège par procuration. Après avoir, le 4 mai, pris personnellement possession de l'abbaye de Tongerlo, incorporée à la mense épiscopale, il fit son entrée solennelle à Bois-le-Duc, le 8 du même mois.

Prêtre éloquent, docte et pieux, Laurent de Mets fut un évêque actif, vigilant et ferme. Dès le début de son épiscopat, il acheva d'organiser son chapitre conformément aux termes de la bulle d'érection. Chargé par les Etats de Brabant d'aller à Nimègue complimenter en leur nom l'archiduchesse Anne d'Autriche, qui se rendait en Espagne

pour épouser le roi Philippe II, il s'acquitta brillamment de sa mission, le 14 août 1570; cinq jours plus tard, il reçut solennellement la princesse aux portes de sa ville épiscopale. Il assista aux deux conciles provinciaux célébrés, l'un à Malines en 1570, l'autre à Louvain en 1574, et en souscrivit les décrets. Le zélé pasteur publia les décrets du premier concile provincial, d'abord le 9 janvier 1571, dans sa cathédrale, en présence du clergé de la ville seulement, ensuite dans le synode diocésain tenu du 8 au 10 mai suivant. Dans le même synode, l'évêque fit également publier les nouveaux statuts diocésains. Ces statuts furent imprimés à Bois-le-Duc, chez Jean van Turnhout, encore pendant le courant du mois de mai, sous le titre de : *Statuta primæ synodi diœcesanæ Buscoducensis, anno Domini 1571, mensis vero Maii die 8 et duobus sequentibus celebratæ. Presidente in ea Reverendissimo in Christo Patre et Domino D. Laurentio Metsio secundo episcopo Buscoducensi*; in-8°. On les trouve aussi dans les *Opuscula* de Martin Steyaert, vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Sans entrer dans les détails de ces ordonnances, remarquables sous tous les rapports, signalons toutefois le décret qui divise le diocèse en douze doyennés, et celui portant érection du séminaire. Malheureusement, à raison des troubles religieux, les bénéfices incorporés au séminaire cessèrent bientôt de produire des revenus, et les taxes imposées en sa faveur ne furent plus payées : l'évêque eut la douleur de voir succomber son cher établissement.

Comme suite aux statuts diocésains, Metsius publia, en 1572, chez van Thurnout, le *Manuale Pastorum sive formulæ aut ritus administrandi sacramenta pro diœcesi Buscoducensi cum quibusdam succinctis instructionibus circa singulorum sacramentorum administrationem juxta sacrosancti Concilii Tridentini præscriptum necessario adhibendis*; in-4°. C'est ainsi qu'en remplaçant les anciens statuts et rituels des évêchés de Liège, Utrecht et Cambrai, auxquels ressortissait autrefois le territoire du nouvel

évêché de Bois-le-Duc, l'évêque introduisit l'uniformité de la discipline et de l'administration des sacrements dans son diocèse.

Metsius attachait une grande importance au ministère de la prédication, qu'il exerçait lui-même avec un zèle infatigable. En 1570, lors du pardon général, grâce à ses efforts, il y eut près de six mille réconciliations. Non moins zélé dans ses visites pastorales, il parcourut pendant les mois d'août et de septembre 1571 les villes et les villages de son diocèse, consacrant ses premiers soins aux endroits les plus menacés. Il tâcha de rétablir le bon ordre dans les paroisses, les couvents et les chapitres collégiaux, et montra particulièrement son énergie dans la réforme des bénédictines de Hoyedonck. Malgré la vigilance du pasteur, l'hérésie fit de rapides progrès. En 1572, de Mets se plaint amèrement des insolences des gueux qui dévastent son diocèse. Ses lettres adressées à Requesens, le 12 avril 1574 et le 30 mars 1575, contiennent des détails de plus en plus désolants. Sur cent quatre-vingts paroisses, près de la moitié sont privées de prêtres.

En qualité d'abbé de Tongerlo, l'évêque de Bois-le-Duc avait voix et séance aux Etats de Brabant. « Il s'y porte « virilement », écrivait Morillon à Granvelle, le 16 août 1574. Depuis la mort de Sonnius (29 juin 1576), de Mets était le seul évêque qui y siégeât. Il se trouvait en opposition constante avec les abbés, qui ne cessaient de réclamer contre l'annexion des abbayes aux menses épiscopales des nouveaux diocèses. Metsius défendit ses opinions avec franchise et courage. Comme elles n'étaient pas en harmonie avec le sentiment populaire, et que les esprits étaient fort exaltés, plusieurs fois il fut exposé à des désagréments, voire même menacé de mort. Ainsi, le 15 septembre 1576, quelques jours après l'arrestation du conseil d'Etat, on l'empêcha de quitter Bruxelles pour aller conférer les ordres. Son dévouement au gouvernement espagnol et son attitude dans les questions de principes fournirent à ses ennemis

l'occasion de le rendre odieux au peuple, si bien que, le 16 septembre et le 9 novembre, il dut se soustraire par la fuite à la fureur de la multitude.

Metsius avait contribué beaucoup à faire prendre aux Etats de Brabant la résolution d'accepter don Juan d'Autriche comme gouverneur général. Vers la fin de juillet 1577, peu de temps avant la rupture de don Juan avec les Etats généraux, l'abbé de Sainte-Grtrude à Louvain, Jean vander Linden, et l'abbé de Villers, Fr. de Vleschouwer, partisans du prince d'Orange, considérant l'évêque de Bois-le-duc comme un intrus, déclarèrent qu'ils ne lui permettaient plus de s'asseoir parmi eux. Metsius prit congé du gouverneur général et rentra dans son diocèse. Il remplissait ses fonctions épiscopales depuis trois semaines, lorsque les troupes de Guillaume de Nassau, secondées par celles des Etats, assiégèrent la ville de Bois-le-Duc, défendue par les Allemands. Pendant ce siège, qui dura sept semaines, Metsius fut à plusieurs reprises menacé d'être pendu par la soldatesque du Taciturne. La veille du départ des Allemands, un des officiers députés au camp des assiégeants pour régler les conditions de la capitulation, engagea l'évêque à prendre incontinent la fuite, s'il voulait échapper à une mort certaine. Le prélat, après avoir pourvu à l'administration de son diocèse, quitta sa ville épiscopale le 30 octobre 1577 et se réfugia à Clèves, où il s'arrêta assez longtemps, puis à Calcar. Comme tous les autres chemins étaient occupés par les gueux, l'exilé se rendit à Luxembourg par l'Allemagne, traversant Cologne et Trèves. C'est à Luxembourg que Metsius composa, pour l'information du roi, son *Mémoire sur les causes, l'origine et le progrès des troubles des Pays-Bas*. Gachard, qui publie ce document dans la *Correspondance de Philippe II* (t. IV, p. 739-794), d'après une copie des archives royales de Simancas, nous apprend que les *Annales Antverpienses* de Papebrochius contiennent des fragments de la relation de l'évêque de Bois-le-Duc, mais d'après un texte latin

dont le manuscrit appartenait à Mr Nys, d'Anvers, et qui portait pour titre : *Commentarius ms. reverendissimi episcopi Buscoducensis, eo tempore quo seditio et rebellio per principes atque præcipuos ferme omnes nobiles hujus patriæ, per ordines Brabantiæ ceterosque aliarum provinciarum, contra regem Hispaniarum legitimum suum principem, est continuata, a morte Ludovici Requesenii, magni commendatoris Castellæ, usque ad ingressum Joannis Austriaci*. Le savant archiviste signale deux autres copies du texte latin, mais incomplètes et très imparfaites; l'une était autrefois la propriété de Mgr de Ram; l'autre, faite pour l'évêque de Nélis, existe à la bibliothèque royale et est intitulée par Van Hulthem : *De vera causa, origine et progressu præsentium motuum, auctore Laurentio Metsio, episcopo Buscoducensi, 1577*. Lequel est l'original, du texte latin ou du français? Gachard n'ose le décider. Si Metsius, dit-il, écrit sa relation en latin, la traduction française en aura été faite pour Philippe II, à qui cette dernière langue était plus familière. Quant à la valeur du mémoire, voici comment Gachard s'exprime : « L'évêque de Bois-le-Duc s'y » montre adversaire déclaré de la révo- » lution, et partisan sans réserve du gou- » vernement espagnol; il n'a que des » paroles d'éloge, presque d'admiration » pour don Juan d'Autriche; au con- » traire, il peint des plus noires couleurs » le prince d'Orange et tous ceux qui se » mirent à la tête du mouvement natio- » nal de 1576; il traite ces derniers de » galants factieux et séditionnaires, de cons- » pirates, de mutins, de méchants » traitres, d'athéistes, etc. Mais si ses » opinions sont celles d'un homme pas- » sionné, sa véracité ne semble pas » pouvoir être mise en doute; or, ce ne » sont pas les jugements qu'il porte, ce » sont les faits qu'il raconte, qui don- » nent à son écrit une véritable valeur » Témoin de ce qui se passa dans les » réunions des États de Brabant, dans » l'assemblée des États généraux et » ailleurs, il nous met au courant » d'une foule de particularités et de

» détails curieux qu'on chercherait vai- » nement dans les actes officiels ainsi » que dans les mémoires contempo- » rains. Aussi, je n'hésite pas, pour » ma part, à ranger le récit de Laurent » Metsius au nombre des monuments » historiques les plus intéressants que » nous ayons sur cette époque de nos » annales... »

Après avoir séjourné quelque temps à Luxembourg, Metsius, sur l'invitation de Didier T Sestich, conseiller de Brabant et beau-père de Morillon, se retira à Namur, où don Juan le reçut avec honneur. Pendant son exil à Namur, l'évêque se rendit plusieurs fois à Diest (où l'abbaye de Tongerlo avait un refuge), apparemment pour s'occuper des affaires de son diocèse. C'est lors de son premier voyage dans cette ville qu'il alla, le 18 juin 1578, visiter son ami le vénérable Nicolas van Esche, curé du Béguinage, et l'encouragea à mourir.

En 1579, à la demande d'Alexandre Farnèse, le pape Grégoire XIII, par bref du 6 mars, autorisa Metsius à exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Namur, privé de son pasteur depuis le 30 novembre 1578, par le décès d'Antoine Havet. L'année suivante, François de Wallon-Cappelle, religieux franciscain, fut nommé l'évêque de Namur. Metsius le sacra le 10 août 1580, assisté du carme André Streignart, suffragant de Liège, et d'un autre prélat régulier du diocèse. Mgr de Wallon-Cappelle entourade ses soins et reçut dans sa maison son confrère affaibli par le chagrin et les privations de l'exil (il avait à peine de quoi vivre, écrit Morillon). Mais le noble confesseur de la foi ne jouit pas longtemps de cette fraternelle hospitalité. La ville de Bois-le-Duc avait secoué le joug de Guillaume d'Orange; le 1^{er} juillet 1579, lendemain de la prise de Maestricht par le prince de Parme, elle avait repoussé les rebelles qui voulaient lui imposer l'Union d'Utrecht et, le 29 décembre suivant, elle avait solennellement prêté serment d'obéissance au roi. Metsius comptait rentrer dans son cher diocèse,

lorsque, le 15 septembre 1580, il succomba au mal qui le minait depuis longtemps. Les honneurs funèbres lui furent rendus dans l'ancienne église de Saint-Aubain (démolie en 1750), où il fut inhumé près du grand candélabre, au pied du haut chœur. Sur une pierre sépulcrale on lisait cette épitaphe :

REVERENDISSIMUS DOMINUS LAURENTIUS METSIUS
EPISCOPUS BUSCODUCENSIS SECUNDUS,
PROPRIA SEDE EXULANS, HIC PIE OBIT
MENSIS SEPTEMBRIS DIE 18 ANNO 1580.

Le blason de Metsius, qui est une réminiscence des armes de la ville de Menin, portait : d'argent à trois chevrons d'azur. Sa devise était : *Tempora nationum implentur*.

A. - C. De Schrevel.

Havensius, *Commentarius de erectione novorum in Belgio episcopatum*, p. 76-83. — Foppens, *Historia episcopatus Sylvaeducensis*, p. 91-94. — Paquet, *Mémoires*, t. XII, p. 349-327. — Vande Velde, *Synopsis monumentorum*, t. III, p. 836-838. — L. Schutjes, *Kerkelijke geschiedenis van het bisdom 's Hertogenbosch*, II deel, bl. 103 sqq. — Waltram van Spilbeeck, *De Abdij van Tongerlo*, p. 374 et s. — De Ram, *Venerabilis Nicolai Eschii vita et opuscula*, p. 144-145. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, p. 374, 375. — Rembry-Barth, *Histoire de Menin*, t. IV, p. 683-687. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. XV-XXIV et 739 et s. — Poulet et Piot, *Correspondance de Granvelle*, passim.

METSYS (Corneille), ou MATSYS, peintre et graveur, second des fils issus du mariage de Quentin Metsys, le célèbre peintre, avec Catherine Heyns (1509), né à Anvers vers 1511, mort après 1560. Admis à la maîtrise par la gilde de Saint-Luc en 1531, en même temps que Jean, son aîné, et comme lui l'élève de son père, Corneille suivit d'assez loin le genre de l'un et de l'autre et se consacra plus spécialement à la gravure. Ses rares créations picturales sont de petite dimension, comme le sont également ses estampes, signées tantôt d'un monogramme où se combinent les lettres C. M. E. ou C. M. A., tantôt de l'abréviation COR. MET., enfin CORNELIUS MATSYS. Heineke, le premier, jugea devoir rattacher à un même artiste les deux formes de signature. Bartsch, au contraire, et nonobstant la similitude des productions, crut devoir les répartir en-

tre deux maîtres, non sans mettre un peu d'empressement à signaler comme une méprise l'assertion de son devancier. Passavant se rallia à la thèse de Heineke sans se douter des liens de proche parenté qui unissaient l'artiste au célèbre peintre-forgeron d'Anvers. Les recherches de MM. Van Even et Vanden Branden ont fait complètement sur ce point la lumière.

Les tableaux et les estampes de Corneille Metsys donnent l'évidence d'un talent correct, d'un souci de la forme contenu dans des limites suffisantes pour ne point paralyser l'expression. Prenant volontiers ses sujets dans la vie populaire ou champêtre, l'artiste leur donne un tour humoristique fait pour évoquer le souvenir de P. Breughel, alors que dans ses scènes religieuses et ses allégories, aussi dans ses créations ornementales, c'est plutôt aux sources italiennes qu'il s'inspire. Ses premières estampes paraissent avoir été de simples copies de Marc-Antoine et plusieurs reproduisent des compositions de Raphaël et du Parmesan. Il a gravé aussi la *Pietà* de Michel-Ange. Chose digne de remarque, pas une seule composition de son père ne nous a été conservée par son burin. Beaucoup d'auteurs tiennent que le jeune Metsys, répudiant l'étude des maîtres de sa race, ait demandé des enseignements exclusivement à l'Italie, alors qu'en réalité les sacrifices qu'il fait à l'italianisme sont infiniment moindres que ceux de la plupart des Néerlandais ses contemporains. Renouvier, qui lui fait faire dans sa jeunesse le voyage d'Italie, ajoute qu'il y a fait de bonnes études « sans cesser d'être de son » pays, dont il cultiva, nonobstant ses « acquisitions classiques, les habitudes » triviales ».

En dehors des estampes mentionnées plus haut, on n'a vraiment aucune preuve d'un séjour de Corneille Metsys en Italie, et l'on pourrait, se basant sur ses pièces les plus importantes : les portraits d'Ernest de Mansfeld et de Dorothee de Solms, sa femme, ou de Henri VIII d'Angleterre, gravé en 1544 et réimprimé en 1548, accepter avec au moins

autant de fondement la présomption de sa présence en Allemagne ou en Angleterre. Disons aussi que le caractère des peintures du maître ne permet pas de le ranger parmi les italianisants. C'est parmi les inconnus de l'école allemande que se trouve rangé au Louvre le *Sacrifice d'Abraham* que lui attribue Seubert, et, évidemment, les tableaux du musée d'Amsterdam : l'*Enfant prodigue*, daté de 1538, et du musée de Berlin le *Charretier*, daté de 1543, où le paysage tient plus de place que les figures, sont des œuvres très franchement flamandes. Mr Vanden Branden parle d'un autre tableau daté de 1549, faisant partie de la collection Camberlyn et dont le sujet, l'*Homme aux œufs*, est flamand jusque dans sa rudesse même.

Comme graveur, Metsys se montre, il est vrai, moins préoccupé de l'effet que de la ligne, ce qui ne l'empêche pas de donner beaucoup d'animation à ses petites scènes de gueuserie comme à sa *Parabole des aveugles*. Formant un tout des pièces décrites par Bartschen deux fois, et par Passavant, nous arrivons à un total de 109 estampes, dont les plus anciennes sont datées de 1533, les plus récentes de 1560. Nous renvoyons pour leur description aux auteurs susdits.

Dans la notice assez développée que Renouvier consacre à Metsys, la critique et l'éloge ont des parts égales. L'analyse est d'ailleurs sagace. « Dans sa plus fréquente manière », dit Renouvier, « Metsys est un petit maître, aux types courts, aux mouvements souvent ressentis, à l'expression triviale, à la gravure minutieuse et parfois grignotte, avec moins de finesse à la fois et plus de force que Claessen, avec plus d'esprit et d'originalité que Cornelis Bos. Dans certaines pièces, cependant, appartenant à la même catégorie, on peut remarquer des prétentions de tournure et de style et un burin plus large. Puis, comme fruits d'un goût flamand plus prononcé, je signalerai un certain nombre de petites scènes de cabaret et de ménage assez croustilleuses, qui ont eu leur vogue : l'*Homme aux œufs*, émarginé d'un rébus flamand,

se retrouve, moins la légende, dans l'œuvre de Beham et dans celle de Binck. Le sujet fut copié par de nombreux chanteurs graveurs français qui l'égayèrent d'un distique... Metsys peut bien passer pour inventeur dans ces sujets drôles, car il en a fait des tableaux émaillés de légendes comme ses gravures. Son monogramme se voit sur un tableau représentant une scène analogue, un homme répondant à une vieille femme qui apporte un vieux luth à accorder, qu'il n'accorde que les jeunes. Ce qui a plus particulièrement recommandé le nom de Metsys aux auteurs classiques, sont les pièces qu'il a faites d'après Raphaël, la *Vierge au berceau*, la *Pêche miraculeuse*, estampes sages et de peu d'effet, mais dessinées avec une pureté et gravées avec une largeur que peu de graveurs étrangers à l'Italie atteignirent alors ».

Où et en quelle année mourut Corneille Metsys? Nous l'ignorons. Mr Vanden Branden est d'avis que, comme son frère, il dut s'expatrier pour le fait de religion ».

Henri Hymans.

Bartsch, *le Peintre-graveur*, t. IX, p. 90 et 97. — Passavant, *le Peintre-graveur*, t. III, p. 97. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 145-149. — Renouvier, *Des types et des manières des maîtres graveurs* (Montpellier, 1853), t. I, p. 135.

METSYS (Jean), peintre, dont le temps a pour ainsi dire complètement effacé le souvenir. Il naquit à Louvain, vers 1470, de Josse Metsys, serrurier-horloger, et de Catherine van Kinckem. L'artiste figure avec ses deux frères et sa sœur dans des actes des échevins de Louvain des 4 avril 1491 et 3 septembre 1499. On a cru pendant longtemps qu'il était fils de Quentin Metsys et d'Adélaïde van Thuyt, sa première femme. C'était une erreur, ainsi que nous allons l'établir. Les doyens et régents de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, l'acceptèrent comme franc-maître en 1501. Or, Quentin Metsys n'étant pas encore marié en 1491, ne pouvait avoir, en 1501, un fils en situation d'être admis à la maîtrise. Jean Metsys était non le fils, mais le frère cadet de

Quentin Metsys. Ce qui le prouve, c'est que le 15 mars 1508, les échevins d'Anvers le désignèrent comme un des tuteurs des enfants de son frère puîné avec Adélaïde van Thuyt. Dans l'acte il est qualifié de *peintre*. Il figure de nouveau dans un autre acte échevinal d'Anvers du 26 août 1511. Dans la scène de famille qu'on observe sur le cadran d'horloge décoré par Quentin Metsys, et dont nous parlerons dans notre notice sur ce maître, Jean Metsys est en train de broyer des couleurs à l'atelier où travaille son illustre frère, ce qui prouve qu'il doit être considéré comme son élève.

L'artiste eut à son tour un atelier. D'après le *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc, il accepta, en 1504, un élève du nom de Christophore Vande Putte. A cette époque, Quentin Metsys allait atteindre la plus brillante période de sa carrière d'artiste. Il produisit coup sur coup de vastes compositions : en 1509, il acheva le retable de Louvain, tandis qu'en 1511, il termina le triptyque d'Anvers. Il est possible, probable même que son frère Jean l'aïda dans l'exécution de ces grands travaux. D'après les archives, l'artiste était connu à Anvers sous le nom de *Jean Metsys le Vieux*, sans doute pour le distinguer de son neveu Jean Metsys, le Jeune, fils de Quentin et de Catherine Heyns, sa seconde femme.

Jean Metsys mourut à Anvers en 1526. D'après le compte de la collégiale de Notre-Dame de Noël, 1526-1527, il laissa un testament, dont le texte n'a pas encore été retrouvé.

Ed. van Even.

Archives de Louvain et d'Anvers. — *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1837. — Ed. van Even, *L'ancienne Ecole de peinture de Louvain*.

METSYS (*Jean*), MATSYS ou MASSYS, peintre, né à Anvers en 1509, mort dans la même ville en 1575. Il y eut à Anvers nombre de Jean Metsys, mais le seul peintre de ce nom, dont on connaisse les œuvres est l'artiste à qui nous consacrons cette notice, l'aîné des fils issus du mariage de Quentin Metsys

avec Catherine Heyns, sa seconde femme. Elève de son père, Jean fut à même d'introduire dans son art un ensemble de qualités individuelles, de caractères si l'on veut, qui servent à l'identification de ses peintures. Faire preuve d'individualité, et être le fils d'un Quentin Metsys, est par soi-même un titre d'honneur. On reproche à notre artiste d'avoir, pour une part sérieuse, contribué au mouvement qui entraîna la peinture flamande vers les voies de l'italianisme funeste à son progrès et nous sommes loin d'y contredire. Faisons observer pourtant que l'évolution était commencée du vivant de Quentin Metsys, et que ce grand peintre lui-même fit bien des concessions à l'esprit de la Renaissance. Le méconnaissance, c'est s'aveugler. En ce qui concerne Jean, sa carrière est à ce jour environnée d'obscurité. Son œuvre mériterait une étude approfondie si, comme le veulent des critiques, s'inspirant d'une phrase de Van Mander, c'est de lui que procède tout au moins l'idée de ces groupes d'avares, de « changeurs », plus justement de « recueurs de taxes », exposés dans de si nombreuses collections sous le nom de Quentin lui-même. Personne, sans injustice, ne pourra envisager comme un peintre dépourvu d'originalité l'auteur de ces pages typiques et essentiellement flamandes. Seulement, pour rendre certaine l'attribution, il faudrait un spécimen signé. Nous ne sachions point qu'il en existe, non plus pour ces sujets que pour les figures isolées de *saint Jérôme*, se répétant à satiété. Tout au plus peut-on admettre comme de Jean Metsys certaines reproduction presque textuelles d'œuvres de son père : *la Madone*, de l'église Saint-Jacques, à Anvers, que Vanden Branden lui attribue et qui procède en droite ligne de l'exquise peinture de Berlin, le *Saint Jérôme* du musée de Vienne, non signé, mais daté de 1537, et qui, dès lors, nous fournirait le plus ancien spécimen du talent de son auteur.

Que Jean Metsys ait ou non débuté par des pages que leur physionomie, au-

fant que leur valeur intrinsèque, a pu faire attribuer à son père, assez de conceptions dont sa signature précise l'origine nous sont conservées pour donner l'exacte mesure de sa valeur. Aucune ne nous permet malheureusement de remonter dans la carrière du maître, à une époque antérieure à 1558. Metsys approchait de la cinquantaine. Franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1521, marié en 1538 à sa cousine, Anne van Tuyt, de Diest, il avait été, en 1544, banni des États de l'empereur pour cause d'hérésie, et ce n'est qu'en la susdite année 1558 qu'on acquiert la certitude de son retour dans sa ville natale. En quel lieu s'écoulèrent ses années d'exil? Nous l'ignorons. On est assez généralement d'accord qu'il séjourna en Italie, où cependant il n'a laissé aucune trace. Un portrait de femme du musée de Stockholm, daté de 1561, a pour fond une vue de Gènes. Peut-être fut-il en Allemagne où, comme l'on sait, le Palatinat donnait asile à un nombre considérable de protestants flamands. Quentin, fils de Jean, peintre à son tour, devait finir ses jours à Francfort. D'autres le font séjourner en Hollande. En somme, l'on en est réduit à des conjectures sur ces points intéressants de la vie de notre artiste. Tenons-nous-en à l'étude de ses œuvres. La plus ancienne, datée de 1558, est un tableau minuscule de la collection Van Ertborn, au musée d'Anvers : *l'Hospitalité refusée à la Vierge et à saint Joseph*. Il est douteux que, sans la signature, le nom de Jean Metsys se présentât à l'esprit, en présence de cette création de mince individualité, dont seul le coloris évoque le souvenir de pages anonymes, comme l'énigmatique *Pietà* du musée de Munich, attribuée par quelques-uns à notre artiste. Mais ne connaître le fils de Quentin Metsys que sous ce seul aspect, amènerait à la méconnaissance de son talent, de plus haute portée qu'on ne l'a dit. Bien que puisés dans la Bible, surtout dans l'Ancien Testament, ses tableaux ont un caractère plus profane que sacré. *Bethsabée au bain*, 1562 (musée de Compiègne), *Loth et ses filles*, 1563, Vienne), 1565 (Bruxelles), *Suzanne*

et les Vieillards (Bruxelles), ses sujets de prédilection se joignant à quelques scènes de genre datées de 1564 et de 1566, à Vienne et à Stockholm, nous mettent en présence d'un ensemble dont on contesterait à tort l'originalité et où se traduit très éloquemment l'influence de Quentin Metsys lui-même. Pour peu qu'on se souvienne des vieillards amoureux, aussi des tortionnaires qui, dans le volet célèbre du triptyque de la *Déposition de la Croix*, attisent le feu de la chaudière où plonge saint Jean-Baptiste, il est impossible de ne point rattacher directement le fils au père. Jean Metsys est un coloriste de sérieuse valeur, un dessinateur soucieux de style et dont les créations s'imposent en première ligne à l'étude de qui s'intéresse à la marche de l'école d'Anvers sous l'influence des idées du xvi^e siècle. On aura beau dire, le second des Metsys l'emporte sur Lambert Lombard, sur Frans Floris, sur Martin de Vos, sur Otto Venius, et le maniérisme qui dépare ses œuvres est un défaut inhérent à son époque et dont il ne saurait à lui seul porter le poids. Personne ne contestera, croyons-nous, que la *Suzanne* du musée de Bruxelles soit un morceau distingué, où l'artiste a su excellemment mettre à profit le sujet pour opposer la grâce un peu mièvre de ses femmes au type bestial des vieillards excités par leurs désirs charnels. Notons aussi que Jean Metsys, dans ses fonds semés de jolies architectures, se montre paysagiste excellent. Au point de vue décoratif, tout l'ensemble de ses peintures évoque le souvenir de ces tapisseries de haute lisse que nous admirons à si juste titre et payons des prix si élevés. Nous ne serions pas surpris d'apprendre que plus d'une œuvre de l'espèce ait eu pour point de départ un carton tracé par lui. Les deux derniers tableaux que l'on possède de Jean Metsys sont *Elie et la Veuve de Sarepta*, petite peinture de 1565, au musée de Carlsruhe, *Saint Paul*, dans la galerie de Schleissheim, non loin de Munich, où existe également une copie des *Deux Vieillards en oraison*, peinture presque digne de Quentin Metsys, exis-

tant au palais Doria Panfili, à Rome.

Jean Metsys comptait à Anvers parmi les peintres estimés. Il reçut plusieurs élèves : Jean van Tuyt, un parent, dès 1536; François de Witte en 1543, d'autres après son retour. La municipalité avait acquis, pour leur donner place dans la salle des Etats, à l'hôtel de ville, diverses créations de son pinceau. Elles périrent dans l'incendie allumé par les mains des brigands qui, en 1576, livrèrent la ville au pillage, le lugubre événement connu dans l'histoire sous le nom de Furie espagnole. Les enfants du peintre offrirent à la ville de remplacer les créations détruites par une vaste toile de *l'Histoire de Phaëton*, trouvée en 1581 dans l'héritage maternel. Metsys avait cessé de vivre en 1575. Il était mort à Anvers dans une position voisine de la misère. Son fils, Quentin, admis à la gilde de Saint-Luc comme fils de maître, en 1574, s'en fut mourir à Francfort en 1589; sa fille Suzanne s'expatria de même et mourut à Milan. Ils furent sans doute chassés de leur ville natale pour les motifs qui avaient fait bannir leur père. M^r Van Even a publié naguère le récit de l'épouvantable supplice infligé à Catherine Metsys, pour avoir assisté à des conventicules organisés en vue de la lecture de la Bible, affaire dans laquelle fut impliqué Mercator. Nous ne connaissons aucune peinture de Quentin le Jeune. Aux œuvres de Jean mentionnées dans la présente notice, nous pouvons ajouter un tableau de 1564, *le Jeune Tobie rendant la vue à son père*, au musée d'Anvers. De 1566 date le fort remarquable tableau du musée de Stockholm qu'on pourrait appeler *l'Entremetteuse*. Un vieillard, près d'une table semée d'or et de bijoux, prend par la taille une jeune blonde, point trop rebelle qui lui caresse en souriant le menton. Derrière eux se tient en souriant une vieille femme. Le vieillard est peint d'après le même modèle que l'un des vieux représentés dans la *Suzanne* de Bruxelles. M^r Paul Mantz, directeur des Beaux-Arts, à Paris, possédait de Jean Metsys une *Sainte Famille* absolu-

ment remarquable et qui fut vendue après la mort de l'éminent critique, avec le reste de sa galerie. Le tableau était anonyme. Nous ignorons en quelles mains il a passé.

Henri Hymans.

Ed. van Even, *l'Ancienne Ecole de Peinture de Louvain* (Bruxelles, 1870), p. 361. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 135-143. — Max Rooses, *Geschichte der Malerschule Antwerpens*, trad. Reber (Munich, 1884), p. 91-93. — Woltmann et Woermann, *Geschichte der Malerei* (Leipzig, 1888), p. 1059.

METSYS (*Josse*), serrurier, architecte et sculpteur, né à Louvain, en 1463, mort dans la même ville, en 1530. Continuant le métier paternel, Josse Metsys, à son tour, se signala comme habile ferronnier et martela pour sa ville des ensembles dès longtemps disparus. Il avait, entre autres, exécuté pour l'église de Saint-Pierre la clôture, en fer ouvré, de la chapelle de la famille Van Erpe, et l'on se demande si ce frère de Quentin Metsys n'eut pas une part dans les travaux de ferronnerie que l'on s'est plu à attribuer au glorieux artiste. Horloger communal en 1481, Josse Metsys fut appelé bientôt après à donner la preuve de son talent dans le domaine artistique. On lui demanda de tracer les plans de la tour de l'église Saint-Pierre alors en voie de construction. Sa conception fut grandiose. On la peut juger par le modèle en relief et l'élévation géométrale encore conservés à l'hôtel de ville de Louvain. Le travail reçut un commencement d'exécution; les fondations furent jetées en 1507, et l'on était arrivé, à l'époque de la mort de l'architecte, aux deux tiers environ de la hauteur totale, c'est-à-dire à 328 pieds. La flèche centrale devait avoir 535 pieds, les deux flèches latérales auraient eu, étant parfaites, 430 pieds de haut. La ville de Louvain avait, à diverses reprises, fait contrôler le travail par les plus fameux architectes du pays, les Keldermans et les Waghemakers en tête. Conclurent-ils à un vice de construction? Nous l'ignorons. Mais, chose certaine, un beaujour les travaux furent suspendus et la fabrique refusa de payer à Metsys son salaire. A la suite de ce différend, la municipa-

lité chargea le maître ès œuvres de l'exécution en relief de son projet, l'autorisant à se faire aider de Jean Beyaert, un tailleur d'images, qui plus tard devint son gendre, et lui demanda aussi un tracé sur une grande échelle de sa conception architecturale. Tout cela existe au musée de Louvain. « On dirait quelque chose de chimérique », s'écrie Van Even, « c'est comme un rêve réalisé ». Chimère en effet, car, médiocre constructeur, Metsys n'avait rien calculé de ce qui devait tenir son édifice debout ; il ne s'était occupé que du côté pittoresque des choses. Un demi-siècle à peine, et nonobstant tous les travaux possibles de consolidation, son clocher tombait en ruine. Le 7 août 1574, il fallut interdire la mise en branle des grosses cloches, ce qui d'ailleurs n'empêcha pas, quatre ans plus tard, une partie notable de la tour de s'effondrer, accident suivi de plusieurs autres du même genre. En somme, rien n'a subsisté du projet de Metsys, si grandiose sur le papier, et qui, dit avec raison Van Even, aurait donné à l'église Saint-Pierre la tour la plus merveilleuse du monde.

Josse Metsys, deux fois marié, d'abord à Christine van Pulle, ensuite à Barbe van Ordingen, mourut au mois de mai 1530. On peut voir dans *Louvain monumental*, le livre de Van Even auquel sont empruntés les éléments de la présente notice, un bon trait de l'ensemble architectural qui devait, dans l'ordre régulier des choses, donner au frère de Quentin Metsys une célébrité au moins égale à la sienne.

Henri Hymans.

METSYS (Quentin), ferronnier et peintre, célèbre artiste belge de la première moitié du xvi^e siècle. Guicciardini, qui vivait à Anvers en même temps que les enfants du maître, nous apprend qu'il vit le jour à Louvain. Contestée par deux écrivains anversois, François Fickaert et Alexandre van Fornenbergh, qui vivaient au milieu du xvi^e siècle, l'allégation est confirmée par les archives locales ; elle l'est, en outre, par Lamp-

sonius, Molanus et Opmeer, en un mot, par tous les auteurs qui, au xvi^e siècle, ont parlé de l'artiste. Son nom s'écrit de plusieurs manières : *Massys*, *Masiis*, *Messys*, *Matsys*, *Metsys*. Le peintre signa lui-même *Quinte Metsys* le triptyque du musée de Bruxelles. Cette forme prévalut également dans les actes des archives de Louvain et d'Anvers. C'est l'orthographe que nous avons adoptée. De son vivant il n'était connu, à Anvers, que sous le nom de *Quinte Metsys* le triptyque du musée de Bruxelles. Cette forme prévalut également dans les actes des archives de Louvain et d'Anvers. C'est l'orthographe que nous avons adoptée. De son vivant il n'était connu, à Anvers, que sous le nom de *Quinte Metsys* ou de *maître Quentin*. Erasme et Thomas Morus ne le désignent pas autrement. Guicciardini l'appelle *Quentin de Louvain*.

Quentin Metsys est incontestablement l'une des figures les plus radieuses et les plus sympathiques de l'école flamande. Sa touchante histoire a fourni des sujets aux poètes, aux romanciers, aux dramaturges, aux peintres, parce qu'elle constitue un salutaire exemple, un grand enseignement. Elle nous révèle ce dont est capable l'homme excité par une noble aspiration et soutenu par une volonté forte et inébranlable. Né au bas de l'échelle sociale, orphelin à seize ans, oblige de gagner le pain de chaque jour, pour sa mère, son jeune frère et sa sœur, il parvint, par le travail, à conquérir une première place dans l'art, à partager la couronne des plus illustres artistes, à vivre dans l'intimité des plus grands penseurs et à jeter sur son pays une gloire immortelle.

Quentin Metsys naquit en 1466. Il était le second fils de Josse Metsys, serrurier-horloger, et de Catherine van Kinckem. Ce Josse Metsys était fils de Henri Metsys, originaire de la Campine, le berceau de cette famille. Henri Metsys laissa deux fils, Jean et Josse. Le premier était établi à Anvers et y exerça la profession de serrurier. Il laissa un fils qui portait également le prénom de Jean. Ce dernier, qui exerça la profession de pelletier, fut, en 1508, l'un des tuteurs des enfants de Quentin Metsys.

Catherine van Kinckem, la femme de Josse Metsys, était fille de Jean van Kinckem et de Catherine van Gestele. Jean van Kinckem, originaire de Tirle-

mont, se trouvait établi à Louvain avant 1435. En 1439, il était propriétaire d'une maison située rue de Malines, à peu près en face de la ci-devant impasse du *Werf*, maison qui devint dans la suite la demeure de la famille Metsys. Josse Metsys se fixa à Louvain avant 1458. Il est mentionné dans un acte des échevins de cette ville du 2 avril 1459. Dans un acte des mêmes échevins, du 17 décembre 1461, il est qualifié d'époux de Catherine van Kinckem. C'est donc à Louvain qu'il épousa la femme qui devait donner le jour à Quentin Metsys. Josse Metsys était un ouvrier d'une rare habileté. Mathieu de Layens, le grand architecte, lui confia l'exécution de plusieurs travaux destinés à l'hôtel de ville, dont la construction venait d'être achevée. L'administration communale s'en montra tellement satisfaite, qu'elle lui confia, en 1473, le poste de serrurier de la ville. Deux ans après, en 1475, il fut chargé de l'entretien de l'horloge de la cité. L'année suivante, il forgea une rampe ornementée pour être placée sur le perron de l'hôtel de ville. L'œuvre excita l'admiration de l'autorité communale, qui lui vota une gratification annuelle de cinq aunes de drap noir, pour une robe d'apparat. Josse Metsys mourut entre le 31 août 1482 et le 1^{er} janvier 1484, laissant sa femme veuve avec quatre enfants, savoir : 1^o Josse; 2^o Quentin; 3^o Jean; 4^o Catherine. Cette mort plaça la famille dans une situation voisine de la misère : Josse, l'ainé des enfants, n'était pas majeur; Quentin, le second fils, n'avait que seize ans. Catherine van Kinckem essaya de continuer le métier de son mari, avec son fils aîné. Mais trop jeune encore pour inspirer la confiance nécessaire, le jeune homme s'associa avec Henri van Calemont, ancien ouvrier de son père. On comprend que la mère resta intéressée dans cette association. L'associé mourut sept ans après. La liquidation de l'association entre Catherine Hofmans, veuve de Henri van Calemont, et Catherine van Kinckem, veuve de Josse Metsys, eut lieu devant les échevins de Louvain, le dernier février 1487.

Sur ces entrefaites, Josse Metsys, fils, s'était établi pour son compte. Il avait épousé Christine van Pullaer, fille d'un serrurier louvaniste. Ce fut après le mariage de son frère aîné que Quentin prit la direction de la forge paternelle.

Alors plus encore qu'aujourd'hui l'art du dessin était indispensable pour réussir dans la ferronnerie. On comprend que le père Metsys, excellent dessinateur lui-même, n'avait pas négligé d'enseigner à ses fils le maniement du crayon. Quentin pratiquait donc le dessin longtemps avant d'aborder la peinture. Grâce à son habileté dans cette partie de l'art, il devint le forgeron le plus prodigieux de son temps. Avec son marteau il savait contraindre le fer rougi au feu de se transformer, suivant sa fantaisie, en branches, en feuilles et en fleurs d'une légèreté merveilleuse. Il acheva, en 1488, la clôture de la chapelle de la famille Van Erpe, à Saint-Pierre, qui avait été commencée par son père. Ce travail, qui faisait l'admiration des artistes, a cessé d'exister. Notre ferronnier exécuta pour la même église un autre travail que le temps a heureusement respecté : la potence, destinée à mouvoir le couvercle des fonts baptismaux. Il se compose d'un motif décrivant une figure triangulaire à rameaux, dont les côtés sont garnis d'ornements empruntés au règne végétal. Le fer y est transformé avec une spontanéité et une élégance merveilleuses. C'est une des productions les plus remarquables de la ferronnerie nationale du xve siècle. On attribue également à Quentin Metsys la gracieuse construction en fer forgé qui surmonte le puits devant le grand portail de la cathédrale d'Anvers. Elle s'élève sur un soubassement carré en granit. De chaque angle de ce soubassement surgit un montant cantonné de quatre colonnettes en style ogival, et surmonté d'un chapiteau à feuilles de vigne; sur un autre chapiteau-console, posé sur le premier, sont placées des statuettes d'hommes sauvages. Des ceps de vigne et quelques lis, d'un travail charmant, s'élèvent autour des arcatures formant un dôme couronné

de la statue du légendaire Druon Antigon. On attribue également à Quentin Metsys le tombeau en fer d'Edouard IV, qu'on admire à la chapelle du château de Windsor; mais on n'a aucune certitude à cet égard.

L'habile forgeron échangea le marteau contre le pinceau. Il existe à ce sujet deux versions, l'une et l'autre recueillies par van Mander : la première dit que, sortant d'une grave maladie, il consacra sa convalescence à enluminer des images de piété et contracta ainsi le goût de la peinture; l'autre rapporte que, devenu éperdument amoureux d'une jeune personne, dont le père ne voulait accorder la main qu'à un artiste, il s'appliqua avec ardeur à la peinture et ne tarda pas d'y réussir. La dernière version est la plus acceptable, non parce qu'elle est la plus poétique, mais parce qu'elle repose sur un témoignage à peu près contemporain. En 1572, l'éditeur d'estampes Jérôme Cock publia, à Anvers, un album de portraits des peintres les plus célèbres des Pays-Bas, à partir des frères van Eyck. Au bas de chaque planche il fit placer un texte en vers latins résumant la vie du personnage représenté. Ces vers sont de Dominique Lampsonius, alors le plus versé de nos savants dans l'histoire de l'art néerlandais. Or, sous la planche offrant les traits de Quentin Metsys, on lit les huit vers suivants; l'artiste se parlant à lui-même :

*Ante faber fueram Cyclopeus : ast ubi mecum
Ex æquo pictor caput amare procus,
Seque graves tuditum tonitrus postferre silenti
Pencilo objecit cauta puella mihi :
Pictorem me fecit amor. Tudes inuui illud
Exiquis, tabulis que nota certa meis.
Sic, ubi Vulcanum nato Venus arma rogat,
Pictorem e fabro, summe poeta, facis.*

Ces vers peuvent se traduire, à peu près, de la manière suivante :

« Autrefois j'étais un ouvrier forgeron; mais dès qu'un peintre aussi épris que moi commença à se faire mon rival et que la timide jouvencelle m'eut avoué qu'elle préférerait au fracas des marteaux le travail silencieux du pinceau, l'amour me rendit peintre. Le petit marteau, signe infailible dont

« je marque mes productions, atteste ce fait. Ainsi, quand Vénus sollicitait, pour son fils, des armes à Vulcain, tu fis, ô le plus grand des poètes, d'un ouvrier un artiste ».

Vers la fin du xve siècle, Louvain jadis sifflorissante, déclinait rapidement. Il n'y restait plus qu'une ombre de vie pour les arts. Anvers, par contre, venait d'atteindre une haute prospérité. Après avoir pris longtemps le chemin de l'Adriatique avec Venise et la Méditerranée avec Gênes, le négoce c'était centralisé sur les bords de l'Escaut. Les navires y faisaient affluer chaque jour les richesses des deux mondes. On comprend que cette ville devait offrir d'abondantes ressources aux artisans de valeur. Etant, à cause de son habileté, souvent appelé à Anvers, Quentin Metsys résolut de s'y fixer définitivement. Le 4 avril 1491, Catherine van Kinckem se présenta devant les échevins de Louvain et y procéda à l'émancipation de ses trois enfants, Quentin, Jean et Catherine Metsys, qui demeuraient encore avec elle sous le même toit (1). Trois ans après, c'est-à-dire le 10 septembre 1494, Catherine van Gestele, veuve de Jean van Kinckem, Catherine van Kinckem, veuve de Josse Metsys, Quentin et Catherine Metsys vendirent, devant les échevins de Louvain, la maison de la famille, située rue de Malines, à Josse Metsys, leur petit-fils, fils et frère. Cette vente fut ratifiée par Jean Metsys, frère cadet de Quentin, le 3 septembre 1499.

Nous avons dit que Quentin Metsys abandonna l'enclume pour la palette. Cette métamorphose ne pouvait être longue à s'accomplir : maître de la forme graphique, il devait arriver, sans peine, à la conquête de l'art. Cependant le génie le plus prime-sautier a toujours été fécondé par les rayons d'un autre génie. Molanus affirme que Quentin Metsys devint, sous Rogier vander Weyden, un artiste

(1) C'était une formalité alors en usage à Louvain : lorsque les enfants, n'importe leur âge, demeuraient encore sous le toit paternel, ils devaient être émancipés par leur père ou leur mère veuve, avant de pouvoir prendre part à la passation d'un acte devant les échevins.

éminent. Cette allégation serait inadmissible si on la prenait à la lettre; car Vander Weyden mourut deux ans avant la naissance de notre artiste. Il fut élève du grand peintre bruxellois, comme de nos jours Overbeck de Raphaël, c'est à-dire en s'inspirant des œuvres du vieux coloriste, dont l'une des productions les plus importantes ornaient une chapelle de sa ville natale. C'est indubitablement devant cette magistrale composition, actuellement une des perles du musée de Madrid, qu'il poussa le cri révélateur du Corrège. Quoiqu'il en soit, l'ouvrier devint artiste. L'avenir démontra qu'il était merveilleusement doué pour l'art, qu'il était né peintre. En consultant les chefs-d'œuvre de l'école flamande du xve siècle, il acquit cette habileté de facture, cette souplesse de touche et cette grâce de coloration qui lui valurent l'admiration de ses contemporains et de la postérité.

Quentin Metsys fut reçu franc-maître dans la confrérie de Saint-Luc, à Anvers, en 1491. Peu de temps après, le roman de sa vie se dénoua : il eut le bonheur de conduire à l'autel celle qui lui avait révélé son génie. On ignore l'année exacte de son mariage, mais il est permis de supposer qu'il eut lieu en 1492, non à Anvers, mais dans la localité qu'habitait sa fiancée. La jeune femme portait le nom d'Adélaïde van Thuyt et était fille de Lambert van Thuyt, propriétaire en Campine, notamment à Hérenthout et à Wickevorst. Les époux s'installèrent dans la maison le *Singe* (*In de Simme*), située rue des Tanneurs. Dès qu'on le vit à l'œuvre, on reconnut en lui un grand artiste. Il fut heureux dans son mariage et dans son talent. Mais les joies de ce monde sont éphémères. L'artiste dut l'éprouver. La mort lui enleva sa femme, le laissant veuf avec trois jeunes enfants. Ce fut en 1507. Il est probable que le coloriste nous a laissé l'image d'Adélaïde van Thuyt sous les traits de la madone du musée d'Anvers. On pouvait croire qu'ayant perdu celle qui lui avait montré la lumière, il eût consacré le reste de ses jours à de poétiques regrets. Il

n'en fut pas ainsi. L'artiste n'était pas de force à vivre seul. Captivé par les grâces d'une jeune et blonde Anversoise, il ne tarda pas à l'épouser. Sa nouvelle épouse était Catherine Heyns, fille naturelle de Jean Heyns, dit vander Meere, bon bourgeois d'Anvers, et de Marie Boydens. Reconnue par son père, elle était apparentée à plusieurs familles importantes. Elle apporta à son mari une dot et des espérances (1508).

Avant de continuer la biographie de l'artiste, il importe de caractériser son talent. Quentin Metsys est non seulement un grand artiste, un peintre d'une haute originalité, mais un novateur dans l'école flamande. Il avait sérieusement étudié les œuvres de nos anciens maîtres; mais dans ses productions il évitait leur style parfois sec, dur et émacié. Ce qui le préoccupait, ce qu'il cherchait avidement c'était une forme plus élégante, un coloris plus vrai. A cette époque, l'Italie était, on le sait, la mère patrie des grands artistes : Michel-Ange, Léonard de Vinci et Raphaël y créaient leurs chefs-d'œuvre. Les artistes étrangers, les Belges surtout, allaient y chercher la lumière. Les Flamands avaient enseigné aux Italiens la couleur à l'huile; à leur tour les Italiens enseignaient aux Flamands la beauté des lignes, la souplesse, la grâce, l'idéal des contours. Quentin Metsys dut visiter certaines parties de la Péninsule, avant ou après son mariage. Il est aisé de s'en convaincre en examinant attentivement la forme des constructions qu'on observe dans ses peintures. Ces édifices présentent un style étranger — le style de la Renaissance — alors encore inconnu en Belgique. C'est également en passant les monts qu'il trouva les lointains accidentés et bleuâtres qui forment les fonds de plusieurs de ses compositions. S'il ne lui a pas été donné d'étudier les œuvres des premiers maîtres italiens d'alors, il doit avoir vu au moins certaines productions de Ghirlandajo et de Francia, le maître de Raphaël.

Après avoir vu les œuvres des autres, Quentin Metsys se plaça devant l'œuvre de Dieu. Vivement épris de la nature,

il la consultait pour le moindre détail de son œuvre, mais n'en rendait que l'expression intime, la voyant toujours à travers les splendeurs du monde idéal. Son guide souverain fut le divin sentiment qui fleurissait dans son âme comme un lis du rivage sacré. L'artiste a consulté les œuvres de Van Eyck, Vander Weyden et Bouts. M^r Henri Hymans, dans sa belle étude sur le maître, a constaté qu'il consulta également certaines planches d'Albert Dürer et de Luc de Leide. Mais s'il prit parfois un souvenir dans l'œuvre d'un autre artiste, il lui imprima toujours le cachet de sa puissante originalité.

Quentin Metsys continua à propager chez nous le goût des figures de plus grande dimension. Il exécutait ses personnages aux trois quarts de grandeur naturelle et même de grandeur naturelle. Le merveilleux artiste vit toujours la nature par un rayon de soleil ; son coloris, où une nuance d'outre-mer domine, ne ressemble en rien à celui d'un autre peintre belge de son temps. Il est d'une clarté, d'une richesse et d'une douceur incomparables. Son originalité est tellement complète qu'il est reconnaissable au premier coup d'œil. Ce qui caractérise l'œuvre du maître, c'est une haute distinction. Ses compositions sont des merveilles d'invention et d'arrangement. L'artiste ajoute son âme à tout ce qui sort de son pinceau. Les têtes de ses personnages d'une incomparable fraîcheur de carnation, sont toujours exécutées d'après nature. Il va du réel à l'idéal, de la vérité à la poésie. Il aime à représenter de jeunes femmes aux tresses d'or et aux yeux en amande. Ses draperies sont arrangées avec un goût extrême. Il cherche le faste, l'opulence des costumes, le miroitement des étoffes, l'orfroï des brocards, le scintillement des pierreries. A ses rousses flamandes il donne des robes de soie, de satin ou de velours. Ses premiers personnages sont habillés d'une manière splendide. Dans le triptyque de Louvain, le grand prêtre porte un costume superbe et une mitre d'une grande richesse, ornée de pierreries et de perles.

Le Joseph d'Arimathie du triptyque d'Anvers a un robe de brocart d'Orient, semée de léopards et de coqs d'argent sur fond rouge et relevée par des perles frangée d'or. La Madeleine est parée d'un riche costume et ses compagnes ont des coiffures agrémentées de belles passementeries.

Quentin Metsys exerça une action considérable sur la peinture en Belgique. « De l'étude raisonnée de son œuvre, » dit fort judicieusement M^r Hymans, « se dégage un enseignement de plus. » La technique se libère par degrés de « sa raideur native, et sans rien perdre » en précision, se complète d'une rondeur de formes et d'un mouvement « qui sont dans la nature, au même titre » que l'expression elle-même ... Van « Eyck a plus d'éclat, Memling plus de » douceur, aucun n'arrive à une réalisation plus complète, ne modèle avec plus » de science. L'expression ne le cède point » en noblesse au dessin lui-même et » l'harmonieux ensemble évoque le souvenir de Francia ». Le mâle artiste doit être considéré comme le fondateur de cette illustre école d'Anvers, qui produisit, un siècle plus tard, Pierre-Paul Rubens.

On l'a dit souvent : la vie de l'artiste se lit dans ses œuvres. Nous allons donc passer en revue celles de Quentin Metsys.

Nous avons vu que celui-ci ne commença à peindre qu'à l'âge de trente ans. Le soin qu'il mit à achever ses œuvres ne lui permettait ni d'aller vite, ni de produire beaucoup. C'est par ce motif que son œuvre est beaucoup moins considérable que celle d'un autre artiste de son temps. Plus tard on lui a attribué bon nombre de tableaux exécutés dans sa manière par d'autres maîtres flamands. Il ne nous est pas possible de décrire en détail ses productions. Cela nous entraînerait dans un développement que ne comporte pas cette notice. D'ailleurs, il a été publié de ces peintures des gravures et des photographies irréprochables.

Le musée d'Anvers renferme trois peintures qu'on croit appartenir à la

première époque du maître : la *Sainte Face*, la *Tête du Sauveur* et la *Tête de la Sainte Vierge*. La *Sainte Face* est d'un grand effet. On y remarque une singulière vigueur de pinceau en même temps qu'une grande sollicitude pour les détails. La *Tête du Christ* est vue de face. Elle est d'une expression admirable. Celle de la Madone est tournée de trois quarts vers la droite. Elle porte sur ses blondes tresses un voile de gaze et une riche couronne. En exécutant ces deux têtes, l'artiste paraît s'être rappelé celles de van Eyck de l'église Saint-Bavon, à Gand. Cependant il a imprimé à son œuvre un caractère franchement personnel. La tête de la Vierge est très probablement celle d'Adélaïde van Thuyt. Cette admirable tête demeura le type des madones de l'artiste. Ces deux têtes ont le don de s'animer sous le regard. Elles vous poursuivent comme un beau rêve. Qui les a vues une fois les voit toujours. La couleur riche, chaude et dorée du maître ajoute à la beauté de ces deux panneaux qui ont été imités jusqu'au xvii^e siècle. Quentin Metsys exécuta lui-même des répétitions de ces deux têtes; mais avec des changements. Ces panneaux ornent actuellement la National Gallery, de Londres.

Le musée d'Anvers renferme, en outre, deux autres peintures attribuées au maître : la *Madeleine* et le *Receveur des Taxes*.

En 1507, la confrérie de Sainte-Anne, de Louvain, demanda à Quentin Metsys un grand retable pour la chapelle qu'elle possédait à la collégiale de Saint-Pierre. Après avoir figuré, sur le panneau de milieu, la *Famille de sainte Anne*, il peignit sur la face intérieure des volets l'*Ange du Seigneur annonçant à Joachim la naissance de Marie* et la *Mort de la mère de la Sainte Vierge*. Les dehors de ces vantaux portent l'*Offrande de Joachim refusée* et l'*Offrande de Joachim acceptée*. On lit sur un des volets : QVINTE METSYS SCREEF DIT A° 1509; c'est-à-dire : *Quentin Metsys peignit ceci l'an 1509*. C'est le plus ancien travail du maître portant un millésime. Le panneau central offre quinze person-

nages : quatre hommes, quatre femmes et sept enfants. La composition est arrangée d'après la tradition qui avait alors cours chez les artistes peintres et sculpteurs. Les têtes, tant du panneau de milieu que des volets, sont peintes d'après nature, et peuvent être considérées comme des portraits. Elles sont rendues avec une extrême minutie, avec une fermeté surprenante. Descamps y remarqua « des têtes comme si elles » étaient de Raphaël, par la finesse et « les expressions ». Reynolds partage le même avis. Les fonds offrent des paysages montagneux, où règnent une sérénité lumineuse, une atmosphère d'une douceur infinie. Il est possible, que pour ces fonds, l'artiste ait eu pour collaborateur son ami Joachim Patenier, alors le plus grand paysagiste de l'époque. Ce triptyque paraît avoir eu un grand succès. En 1551, on publia une gravure sur bois du panneau de milieu, planche qui servit d'image de dévotion jusqu'à la fin du xvii^e siècle. Enlevé de l'église de Saint-Pierre, le 18 juillet 1794, par Laurent, représentant du peuple, envoyé près de l'armée du Nord, le triptyque figura au Louvre jusqu'en 1815, lorsqu'il fut restitué à la ville de Louvain et replacé à la collégiale de Saint-Pierre. En 1879, le conseil de fabrique de cette église le céda à l'Etat, pour le musée royal de Bruxelles, moyennant la somme de 200,000 francs. A plusieurs reprises, le triptyque a subi des restaurations d'une habileté douteuse et, partant, a perdu beaucoup de son éclat primitif. Le panneau central a 2 mètres 25 de hauteur sur 2 mètres 20 de largeur; chaque volet à 92 centimètres de largeur.

Pendant que Quentin Metsys travaillait encore au triptyque de Louvain, il reçut une nouvelle commande importante. C'était en 1509. La corporation des menuisiers d'Anvers le chargea d'exécuter un triptyque pour la chapelle, qu'elle possédait à l'église de Notre-Dame. Le grand artiste, alors dans tout l'éclat de son talent, ne tarda pas à se mettre à l'œuvre. Sur le grand panneau il représenta l'*Ensevelissement du Christ*,

sur le volet de droite *Saint Jean l'Évangéliste*, dans l'huile bouillante, et sur le volet de gauche, la *Décollation de saint Jean-Baptiste*. Les revers des volets offrent en grisaille *Saint Jean l'Évangéliste* et *Saint Jean-Baptiste*. Le grand panneau se distingue par le style, le sentiment et la couleur. C'est incontestablement l'œuvre capitale de l'artiste, celle où son originalité éclate dans toute sa puissance. Jamais la vérité n'a été rendue avec plus de poésie que dans la figure de la mère des douleurs et dans le corps du Christ, couché sur le premier plan. On ne peut imaginer rien de plus saisissant, ni de plus dramatique. Dans cette page incomparable, l'artiste a mis tout le sentiment de son cœur, toute l'habileté de sa main, toute la richesse de sa palette. C'est une fête pour les yeux; c'est l'art, c'est la vie! Ce triptyque constitue non seulement le chef-d'œuvre du maître, mais la composition la plus brillante de l'école flamande au xvi^e siècle.

Commencé en 1509, le triptyque était achevé à la date du 26 août 1511. Le prix convenu entre les doyens de la corporation des menuisiers et le peintre était de 300 florins, à payer en trois termes. Mais ce contrat ne fut pas exécuté à la lettre. Le paiement du capital fut converti en celui d'une rente au profit de Quentin et Catherine Metsys, enfants du premier lit de l'artiste. Philippe II, qui affectionnait vivement les œuvres de nos anciens artistes, offrit des sommes considérables pour le triptyque; mais ses instances n'aboutirent point. Dans la suite, Elisabeth, reine d'Angleterre, présenta pour le morceau, 5,000 nobles à la Rose, soit 40,000 florins, somme énorme pour l'époque. La corporation des ouvriers, appauvrie par les troubles intestins, était sur le point de céder, lorsque, sur les instances du peintre, Martin De Vos le Vieux, le magistrat d'Anvers s'y opposa et l'acquit lui-même des doyens du métier, le 19 octobre 1580. Le prix de vente était une redevance annuelle de 50 florins. Le triptyque fut déposé à l'hôtel de ville. En 1589, le magistrat le fit placer sur l'autel de la

chapelle de la Circoncision, à la cathédrale. Il conserva cette destination jusqu'en 1798. A cette époque, le peintre Herreyns le sauva de la vente, en le faisant transporter à l'école centrale du département des Deux-Nèthes. Le glorieux triptyque forme actuellement le joyau du musée d'Anvers. Le panneau central a 2 mètres 60 de haut, sur 2 mètres 7 de large; chaque volet a 2 mètres 60 de haut sur 1 mètre 17 de large.

Le musée de Berlin renferme une page admirable de Quentin Metsys : *la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus*, qu'il semble avoir étudiée d'après nature dans sa famille. Nous croyons y observer sa femme et un de ses enfants. Rien de vivant, rien de suave, rien de poétique comme cette jeune mère embrassant, dans un transport de joie, le fils qu'elle serre dans ses bras. La madone est assise sur un trône de jaspe, qui s'élève dans un agréable paysage, étoffé de petits personnages. Les deux blondes têtes de la mère et de l'enfant sont d'une perfection indicible. Au commencement du xvii^e siècle, ce tableau était en possession du grand amateur d'art Corneille Vander Gheest, dont nous parlerons plus loin. Le 23 août 1615, les archiducs Albert et Isabelle se rendirent chez cet amateur pour voir, de l'une des fenêtres de sa maison, un grand tournoi qui avait lieu sur l'Escaut. La place où se trouvaient les princes renfermait la madone de Quentin Metsys. Les archiducs en furent tellement enchantés qu'ils accordaient plus d'attention au tableau qu'à la lutte équestre, pour laquelle ils s'étaient rendus à Anvers. Aussi firent-ils les démarches les plus pressantes afin d'obtenir l'œuvre pour leur palais. Mais Vander Gheest, qui avait voué un vrai culte à la mémoire de Quentin Metsys, ne voulut jamais s'en séparer.

Le Louvre possède un tableau de Quentin Metsys, représentant un *Peseur d'or et sa femme*. Ce sont des portraits. Chaque tête porte un cachet frappant d'individualité. Les détails, rendus avec une extrême minutie, ont une réalité surprenante, sans nuire cependant à l'effet de la composition. La peinture est

signée : *Quenten Matsys, scilder, 1514*. On y trouve également le petit marteau qui, d'après Lampsonius, est le monogramme de l'artiste.

Au château de Windsor on conserve un tableau attribué à Metsys, et qu'on appelle généralement *les Avars*, mais qui représente les portraits de deux *Receveurs de taxes*, occupés à dresser leur compte. L'authenticité de ce tableau est contestée. Il a de grands rapports avec une peinture de Marin de Rommerswael, à la National Gallery de Londres. D'après Waagen, l'original de cette composition se trouverait dans la galerie de Zambeccari. *Les Deux Receveurs* existent à Berlin et à Louvain, mais avec certaines variantes. Au musée de Madrid on voit de l'artiste un *Saint Jérôme en méditation*, qui doit avoir eu un grand succès, puisqu'on en trouve des répétitions anciennes dans un grand nombre de collections. *La Sainte Vierge triomphante*, qui faisait jadis partie de la galerie de Guillaume II, roi des Pays-Bas, se trouve actuellement au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg. On connaît encore du maître *la Tentation de saint Antoine*, au musée du Prado; *l'Econome infidèle*, à la galerie Doria, à Rome; *l'Ecce homo!* au palais des Doges, à Venise, etc. Waagen attribue au maître un petit triptyque de la collection Green, à Hadley, près de Londres. Le panneau central offre *la Vierge avec l'Enfant Jésus*, accompagnés de quatre saints. Les volets portent les deux *Saints Jean*. *La Lucrèce* de la galerie de Vienne est une page admirable.

A cette époque, les navires d'Anvers emportaient, pour les répandre en Europe, les produits de notre industrie et les travaux de nos artistes. Il est à peu près certain que Quentin Metsys exécuta plusieurs œuvres pour l'étranger, notamment pour l'Espagne, avec laquelle la Belgique avait des rapports constants. Il ne doit pas nous échapper que les églises de la vieille Castille sont remplies de tableaux flamands. Un savant allemand, le professeur Justi, croit avoir retrouvé une œuvre de Quentin Metsys dans l'église de San Salvador, à Valla-

dolid. Elle y orne une chapelle latérale, fondée en 1492, par Gonzalo Gonzales de Yllescas, conseiller de Ferdinand et Isabelle, et sa femme doña Marina de Estrada. C'est un retable, posé en 1504. Il est orné de riches sculptures figurant les épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste, patron de l'oratoire. La prédelle offre les effigies des donateurs et leur famille, protégés par les évangélistes. Les panneaux attribués à Quentin Metsys représentent à l'extérieur *la Messe de saint Grégoire* et *l'Adoration des Mages*. L'ensemble a 2 mètres 20 de hauteur. Mr Justi a consacré à ce retable un intéressant article dans *l'Annuaire des musées de Berlin* de 1887.

Un siècle après la mort de l'artiste, il ne restait plus à Anvers que trois ou quatre de ses morceaux de cabinet. Rubens possédait, dans sa galerie, un tableau du maître représentant le portrait d'un joaillier. En 1648, Pierre Stevens, marguillier de la cathédrale de Notre-Dame en possédait trois : 1° *La Sainte Vierge embrassant l'Enfant Jésus*, actuellement au musée de Berlin; 2° *le Peseur d'or*, actuellement au Louvre et 3° une composition de quatre personnages, deux hommes et deux femmes jouant un jeu de cartes, appelé *Krimpen*. Après la mort de Stevens, deux de ces peintures furent acquises par un marchand de tableaux, portugais d'origine, Diego Duarte, qui habita pendant quelque temps Anvers, et qui se fixa ensuite à Amsterdam, savoir : *le Peseur d'or*, coté dans son catalogue, 800 florins et *la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus*, coté 200 florins; ce dernier tableau fut cédé au prince de Nassau à 600 florins. Duarte possédait deux autres peintures attribuées à notre artiste : une *Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus*, moins grande que la première, cotée 200 florins, et une *Madeleine repentante*, cotée 30 florins; c'était probablement une copie. Nous trouvons les renseignements qui précèdent dans le catalogue de ce marchand, rédigé à Amsterdam, le 11 juillet 1682. Ces détails prouvent qu'à cette époque les productions du maître n'atteignaient

pas encore de hauts prix. Aujourd'hui, lorsqu'on en présente une en vente, ce qui arrive fort rarement, on la couvre d'or.

Plusieurs productions de Quentin Metsys ont malheureusement cessé d'exister. En 1566, les iconoclastes, en ravageant la cathédrale d'Anvers, mirent également leurs mains sacrilèges sur l'une de ses compositions et la détruisirent. Elle représentait le *Christ à la croix* et passait pour un chef-d'œuvre. L'artiste avait exécuté, pour être placé dans le local de la corporation des peintres, un tableau représentant *Saint Luc exécutant le portrait de la sainte Vierge*. Cette œuvre a également disparu à Anvers. Mais Jérôme Wierix nous en a conservé le souvenir dans une planche charmante. La mère du Sauveur est assise sur un trône, de style Renaissance, tenant sur ses genoux l'enfant divin. Le petit Jésus, entièrement nu, présente une fleur à sa mère, tandis que saint Luc, à genoux devant la madone, se prépare à procéder à son travail. Le maître exécuta également quelques peintures de fantaisie. Du temps de Van Fornenbergh (1658), on trouvait de lui, chez le bourgmestre Smedts, à Alost, des types grotesques, singuliers et amusants, hommes et femmes. A Bruxelles, cet auteur vit des mendiants égrainant des chapelets. Alors, on conservait de l'artiste d'autres tableaux de cabinet à Louvain, Bruxelles et Malines. L'oratoire des archiducs Albert et Isabelle renfermait un petit triptyque de Quentin Metsys. Le panneau central représentait le *Christ mort sur les genoux de Marie*, entouré de saint Jean et des Maries. Sur l'un des volets figurait sainte Agnès, en bergère, coiffée d'un chapeau de paille, et tenant une houlette; l'autre volet représentait sainte Barbe avec sa tour. On avait cette œuvre en telle estime qu'elle était renfermée dans une boîte d'ébène à charnières en argent et incrustée sur les deux faces d'ornements du même métal. En 1651 ou 1652, ce triptyque fut donné à Thomas Lopès, baron de Limal, pagador à Anvers. Détérioré par des retouches maladroites, il fut remis dans son état

primitif par Alexandre van Fornenbergh. On ignore le sort ultérieur de cette œuvre d'art. Alexandre van Fornenbergh possédait également un tableau attribué à Metsys. Il représentait un vieillard s'efforçant de retenir une bourse, dont une jeune personne tenait les cordons. Le musée d'Anvers possède une copie ancienne de cette composition.

Il paraît certain que Quentin Metsys exécuta des cartons pour le tissage de tapisseries historiées. Alfred Michiels pense qu'il a créé ceux des tentures de la cathédrale d'Aix, en Provence, qui existent encore. Müntz lui attribue une tenture de la collection Chabrières. *La Légende de saint Quentin*, exposée au Louvre, lui est également attribuée. Une reproduction en tapisserie de son *Ensevelissement du Christ* existait dans la collection du duc d'Albe, vendue il y a une quinzaine d'années.

Quentin Metsys était un portraitiste éminent. Ce qui le prouve, c'est que ses portraits se confondent avec ceux de Holbein, réputé alors le plus grand portraitiste du monde. Un des plus beaux portraits du maître est celui de Knipperdoling qui orne le musée de Francfort. Cette tête vit, respire, parle. Elle est détaillée avec une vérité absolue, avec un relief admirable. Mr Hymans, qui a visité tous les musées de l'Europe, a cru reconnaître le pinceau de Quentin dans un *portrait de cardinal*, à Naples, un *portrait d'homme*, à Amsterdam, un autre *portrait d'homme*, à Basle, et le portrait de Jean Carondelet, à Munich.

Le grand artiste décora pour son frère Josse Metsys un splendide cadran d'horloge. Cette œuvre, que le temps a heureusement épargnée, est une page intéressante de l'histoire du maître. Elle fait actuellement partie de notre petite collection. Peint sur chêne, le cadran forme un carré d'un mètre vingt. On y observe six cercles concentriques. Le premier cercle, qui forme le centre, offre les douze signes du zodiaque; le second les travaux des différents mois; le troisième les vingt-quatre heures, le quatrième vingt-quatre compositions en figures de petites dimensions, représen-

tant les joies et les misères de la vie; le cinquième indique les 365 jours de l'année et, enfin, le sixième les mois et le nombre des jours. Les angles du cadran sont ornés de figures allegoriques des quatre principales planètes : la *Terre*, *Mars*, *Vénus* et *Mercur*e. Dans le compartiment du sommet du quatrième cercle l'artiste s'est représenté lui-même en compagnie de ses deux frères. C'est une scène de famille qui se passe dans un atelier. Josse, l'aîné des frères, se trouve sur l'avant-plan, ajustant une horloge d'église à montant en style ogival. A gauche du spectateur se trouve Quentin, assis devant son chevalet, sur lequel se trouve un portrait d'homme. Il a la palette au pouce et travaille à sa peinture, tandis que Jean, le cadet, s'occupe à broyer des couleurs. Dans cette composition l'artiste laissa, pour la postérité, l'histoire de sa famille, écrite par son pinceau.

Revenons à la biographie du maître : Quentin Metsys était un de ces esprits tenaces et actifs qui passent leur vie entière à l'étude, qui s'élèvent au-dessus de leurs semblables par la seule puissance de la volonté. Il était instruit, il aimait les lettres et cultivait la musique. Karel van Mander affirme qu'il était *rhétoricien*, c'est-à-dire membre de l'une de ces chambres de rhétorique qui existaient alors en grand nombre et qui contribuèrent si puissamment au développement intellectuel du peuple. L'artiste entendait la vie, le bonheur et le progrès à la façon des grands penseurs de l'époque. Il ne négligea aucune occasion pour mettre en relief, pour glorifier les bienfaits de l'instruction. Dans plusieurs de ses peintures on remarque des personnages lisant ou écrivant. S'il a des enfants à représenter, il leur fait admirer des images ou feuilleter des livres. A chaque pas de sa vie, à chaque page de son œuvre, il s'efforce d'enseigner.

Notre artiste, qui paraît avoir été un esprit indépendant, ne captiva pas les bonnes grâces du pouvoir. Il ne fut encouragé ni par Charles-Quint, ni par Marguerite d'Autriche, ni par la muni-

cipalité d'Anvers. Bruxelles avait appelé Rogier Vander Weyden au poste de peintre officiel; Louvain avait créé pour Thierry Bouts l'emploi de *pourtraiteur* de la ville; l'autorité urbaine d'Anvers ne fit rien ou peu de choses pour le glorieux artiste qui était venu se fixer dans la ville de l'Escaut et qui y jeta les bases d'une école devenue célèbre dans les deux mondes. Son vrai protecteur fut le public. Ce sont les corporations de Louvain et d'Anvers et les églises, ainsi que les habitants de sa ville adoptive qui lui firent des commandes. C'est aux encouragements de la bourgeoisie que nous devons en majeure partie les œuvres sorties de son pinceau.

A Anvers, Quentin Metsys jouissait de la considération que lui donnait son talent. Il y comptait des admirateurs et des amis. Un des hommes qui éprouvait pour lui une vive affection était Pierre Gillis ou Petrus Ægidius, secrétaire de l'échevinage d'Anvers. C'était un grand savant, un esprit d'élite, qui entretenait des rapports avec les écrivains les plus en renom de l'époque. Il était notamment un grand ami d'Érasme qui, dans ses épîtres, ne tarit pas en éloges sur lui. Au mois de mai 1514, le chancelier d'Angleterre Thomas Morus, un autre ami d'Érasme, fut envoyé à Bruges pour conclure un traité de commerce entre Henri VIII et Charles V. En visitant, pendant ce voyage, la ville d'Anvers, l'illustre Anglais fit la connaissance de Pierre Gillis. Il s'en applaudissait comme d'une véritable fortune. « Sa conversation, dit Morus, est spirituelle et enjouée et je lui dois d'avoir adouci, par l'attrait de ses entretiens, les regrets que j'éprouvais d'être éloigné de ma patrie, de ma femme et de mes enfants ». On comprend combien l'amitié d'un tel homme fut précieuse pour notre artiste. Gillis conduisit Morus chez son ami Metsys. Il s'établit entre ces deux hommes une vive et sincère amitié.

Vers la même époque, Érasme séjourna pendant quelque temps à Anvers, chez Gillis. Le secrétaire de l'échevinage profita de la circonstance pour présenter

le grand penseur à son ami Metsys. Ayant pratiqué la peinture pendant sa jeunesse, Erasme était à même d'apprécier le grand coloriste. Émerveillé de son talent, il conçut pour l'artiste une affection qui ne s'altéra jamais. Erasme et Gillis étaient plus que des amis; c'étaient comme des frères. Une étroite amitié les liait à Thomas Morus. En 1517, ils chargèrent Quentin Metsys d'exécuter leurs portraits pour être offerts, comme gage de leur affection, au fonctionnaire anglais. Le grand coloriste peignit chaque portrait sur un panneau séparé, afin d'en faire un diptyque. C'était une idée charmante. Nous avons vu plus haut que l'artiste excellait dans le portrait. C'était un physionomiste scrutant le caractère autant que le relief du modèle qu'il avait sous les yeux. Par le front et par le regard, il faisait voir ce que le personnage avait dans l'esprit et dans le cœur. La vie y éclatait sous la vérité. Morus était ravi de son œuvre. Il le témoigna immédiatement à Erasme et improvisa, en l'honneur de l'artiste, une pièce de vers qu'il adressa à Gillis, avec une lettre affectueuse. Dans ce poème, il dit entre autres au peintre :

« Quentin, ô rénovateur d'un art antique, artiste qui ne le cèdes point au grand Apelle, toi qui es si habile à prêter la vie à des traits immobiles, par des couleurs merveilleusement combinées, pourquoi as-tu voulu confier à un bois fragile des portraits reproduits par un travail admirable, d'hommes si éminents que l'antiquité en a vus bien peu de comparables, notre âge moins encore, et comme les siècles à venir n'en produiront peut-être jamais de pareils. Il aurait fallu recourir à une matière plus durable qui aurait pu conserver leurs images à jamais. Oh ! de cette façon tu auras servi ta gloire et le vœu de la postérité. Car, si les siècles futurs conservent le moindre goût des beaux-arts et si l'horrible Mars ne triomphe point de Minerve, quel ne sera pas le prix de ces tableaux dans l'avenir ! ». Le chancelier appelle l'artiste « notre ami Quentin ». Les deux panneaux, après

avoir fait partie de la galerie du roi Charles I^{er}, furent aliénés en 1754. Alors, on les acheta pour des productions d'Holbein; le portrait d'Erasme à 109 guinées; celui de Gilles à 95 guinées. Les deux intéressants portraits se trouvent actuellement au château de lord Radnor, à Longford, près de Salisbury. Le musée d'Anvers renferme une répétition du portrait de Gillis qui y a longtemps figuré pour un portrait d'Erasme, peint par Holbein.

Nous venons de voir que Thomas Morus, dans ses vers en l'honneur de Quentin Metsys, exprima le regret que les images de ses amis Erasme et Gillis eussent été exécutées sur une matière si peu durable, *le bois*. Ce fut probablement pour se conformer au désir de l'humaniste anglais que notre artiste modela, en 1519, la tête en profil d'Erasme et qu'il la coula dans un bronze impérissable. Ce médaillon, dont on ne tira que peu d'exemplaires — on n'en connaît plus que trois ou quatre — est un travail qui permet de classer Quentin Metsys parmi les meilleurs médailleurs du xvi^e siècle. En s'occupant de modelage, notre peintre imita les grands artistes italiens de son temps.

Charles-Quint venait d'être proclamé empereur d'Allemagne. La ville d'Anvers décida de faire au jeune monarque une réception grandiose. C'est à Quentin Metsys, qu'elle confia la direction de la décoration de la cité. Pour ce travail, l'artiste avait sous ses ordres deux cent cinquante peintres. Albert Dürer, alors à Anvers, visita l'endroit où l'on travaillait aux décors, arcs de triomphe, estrades, trophées, etc. Il vanta le mérite et la richesse de ces productions. L'empereur arriva à Anvers, le 25 septembre 1520. Pierre Gillis nous a laissé une description de cette réception, dans laquelle il décrit les travaux décoratifs exécutés sous la conduite de son ami Quentin Metsys.

Nous avons dit qu'Albert Dürer se trouvait alors à Anvers. La confrérie de Saint-Luc lui offrit un banquet auquel tous les peintres de la ville assistèrent avec leurs femmes. La fête se prolongea

très avant dans la nuit. Tous les convives reconduisirent, à la lumière des torches, Dürer à son hôtel. Au banquet, il avait rencontré Quentin Metsys et sa femme. Le lendemain, il rendit visite au grand artiste flamand. Dans le journal de son voyage il dit : « J'ai été aussi dans la maison de maître Quentin ». Dürer dina chez Gillis et y rencontra Erasme. Il vit également à Anvers Luc de Leide, qui lui offrit aussi à dîner et dont il grava le portrait. L'illustre maître se lia d'amitié avec le peintre Joachim Patenier, un ami intime de Quentin Metsys.

En 1526, le grand portraitiste Hans Holbein entreprit le voyage de Bâle à Londres, où il obtint le poste de peintre d'Henri VIII. Il était porteur d'une lettre de recommandation d'Erasme pour Thomas Morus, et d'une autre épître du même savant pour Pierre Gillis. L'artiste s'arrêta pendant quelque temps à Anvers, chez Gillis, qui s'empressa de le présenter à Quentin Metsys. Le maître flamand eut donc des relations amicales avec les trois plus grands coloristes des régions cisalpines, Albert Dürer, Luc de Leide et Hans Holbein.

En 1521, Quentin Metsys devint propriétaire d'un important immeuble provenant de la succession du frère de son épouse, Henri Heyns, dit Vander Meere, situé rue des Arbalétriers, en face du local de la gilde des Archers. Il consistait en une vaste demeure, bâtie en pierre, avec porte-cochère, double cuisine, salon orné d'une belle boiserie (*rontsomme vol schoender scrynoere*), cour, jardin, puits, citerne, four, etc., ainsi que deux petites maisons adjacentes. L'artiste se fixa dans la grande maison, à laquelle il donna la dénomination de *Saint-Quentin*, ayant fait placer dans la façade l'image de son saint patron, forgée en tôle, dorée et prolychromée. Fickaert y remarqua cette effigie en 1648; Alexandre van Fornenbergh l'y vit encore en 1658. Elle passait pour une œuvre martelée par l'artiste lui-même. Enchanté de sa spacieuse maison, l'artiste en orna de fresques un des salons. Alexandre van Fornenbergh, qui vit souvent ces peintures, en parle en

ces termes : « C'est une frise commençant aux fenêtres et finissant à l'angle opposé. Exécutée comme décors de la pièce, elle se composait de compartiments circulaires et ovaux, de grotesques et de festons ornés d'enroulements entrelacés de branches à feuillages dans lesquelles jouent çà et là des enfants. Le tout est peint en camaïeu et à la détrempe. Dans le coin droit, en entrant, où commence le travail, il a représenté les colonnes impériales avec des filactères portant la devise : *plus oultre*. Ces colonnes étaient soutenues par deux génies (petits enfants). Dans le coin, en face, du côté de la cheminée et au-dessus de la place de la table, il avait représenté une petite galerie en relief dans laquelle on remarque quatre personnes nages en toutes couleurs, assis l'un à côté de l'autre et exécutant un quatuor de flûte. Mais détériorés par le temps ou par l'humidité, ils ont été repeints par un autre coloriste. Exécuté d'une manière large et spirituelle, ce travail n'est pas le meilleur, mais le dernier de Quentin; car il a été peint une année avant sa mort, en 1528, ainsi que l'indique le millésime qu'il porte. Toutefois », poursuit van Fornenbergh, « le propriétaire actuel de la maison attache le plus grand prix à cette œuvre et la recommande à la sollicitude des locataires ».

Quoique doué d'une organisation qui semblait de force à défier les années, Quentin Metsys n'atteignit pas un grand âge. La mort vint frapper à sa demeure, lorsqu'il avait à peine soixante-quatre ans. Tout nous fait supposer qu'il fut emporté à la suite d'une courte maladie. L'artiste se présenta encore devant les échevins d'Anvers, le 13 juillet 1530; le 16 septembre de la même année, il avait cessé de vivre. Ses funérailles furent célébrées avec une grande simplicité. Le cercueil de l'artiste fut porté à la cathédrale de Notre-Dame, avec le cérémonial de la troisième classe. Après les absoutes, on l'inhuma au pied du portail de la même église, et non au cimetière des Chartreux, ainsi qu'on l'a

avancé erronément. Dans la suite, on plaça sur la tombe de l'artiste une dalle en pierre bleue, portant en relief l'écusson de la confrérie de Saint-Luc, surmonté d'une tête de mort, ainsi que l'inscription suivante :

SEPVLTVRE VAN M^r QVINTEN MATSYS
IN SYNEN TYT GROFSMIDT EN DAER
NAER FAMEVS SCHILDER WERD STERF
ANNO 1529.

C'est-à-dire : *Sépulture de maître Quentin Metsys, d'abord maréchal, et après peintre renommé, mort l'an 1529.* Non seulement, le style de cette pierre, mais aussi la date erronée qu'elle porte prouvent qu'elle fut placée longtemps après le décès de l'artiste. Lorsque, vers 1625, on enleva les pierres tumulaires du petit cimetière de Notre-Dame, pour faire place aux échoppes aux gants, la dalle, qui était déjà fort usée, fut retaillée aux frais d'un grand amateur des beaux-arts, Corneille Vander Gheest, qui vivait dans l'intimité de Rubens et qui était possesseur de plusieurs peintures de Quentin Metsys, ainsi qu'il a été dit plus haut. Le 17 décembre 1629, le magistrat d'Anvers autorisa cet habitant à faire attacher, au moyen de crampons, contre le contrefort gauche de la tour de Notre-Dame, la pierre tombale du vieil artiste. Cette dalle ne fut enlevée de cet endroit qu'en 1818, lorsqu'elle fut placée au musée d'Anvers, sous le triptyque de l'artiste. Une reproduction exacte la remplace à l'endroit primitif. Corneille Vander Gheest fit plus encore pour honorer la mémoire de l'illustre maître. Il lui érigea, à ses frais, un monument funèbre. Dans une ogive du contrefort gauche de la tour Notre-Dame, il fit poser un médaillon, en marbre blanc, offrant le buste en profil du coloriste, exécuté, au dire de Van Fornenbergh, d'après une ancienne médaille de bronze, dont, jusqu'ici, aucun exemplaire n'a été retrouvé. Au bas de ce buste, inspiré, à notre avis, par le portrait publié par Jérôme Cock, il fit placer d'un côté les emblèmes de la peinture, de l'autre ceux de la forgeronnerie, ainsi que les deux inscriptions suivantes gravées en

lettres d'or sur des tablettes de marbre noir :

QVINTINO METSYS
INCOMPARABILIS
ARTIS
PICTORI
ADMIRATRIX GRATAQ.
POSTERITAS
ANNO POST OBITVM
SÆCVLARI
CICLO. XXIX POSVIT.

CONNVIBIALIS AMOR
DE MVLCIBRE
FECIT APPELLEM.

Au musée des Uffici, à Florence, se trouve un diptyque représentant les portraits d'un homme et d'une femme. Le portrait de l'homme passe pour être celui de Quentin Metsys, peint par lui-même ; le portrait de la femme est envisagé comme celui de Catherine Heyns. Ce dernier tableau porte le millésime 1520. Les deux panneaux sont de la même année. Le graveur Antonio Dalco a reproduit les deux portraits pour le grand ouvrage d'Achille Pâris et n'a pas négligé d'inscrire au bas des planches les noms de notre artiste et de sa femme. Depuis lors, les panneaux passent pour être les portraits de Quentin Metsys et de Catherine Heyns. Or, rien n'est moins prouvé. A notre demande, M^r A. Charles, consul de Belgique à Florence, a bien voulu s'enquérir auprès du directeur du musée des Uffici sur la provenance du diptyque. Il résulte de ses informations qu'on en ignore l'origine, et que l'attribution de l'œuvre à Quentin Metsys ne repose sur aucune donnée certaine. M^r le consul fait remarquer, entre autres, que « la peinture porte la » date de 1520 et représente un homme » jeune, n'ayant pas plus de trente ans, » tandis que Quentin Metsys étant né » en 1466, aurait eu cinquante quatre » ans à cette époque ». Le diptyque de Florence n'offre donc pas les portraits de Quentin Metsys et de Catherine Heyns.

Quentin Metsys, à l'instar des artistes de son temps, exécuta lui-même son portrait et l'offrit à la confrérie de Saint-Luc, qui le fit placer dans la salle de ses réunions. A la fin du XVIII^e siècle, ce portrait se trouvait dans l'une des salles de l'Académie des beaux-arts, au local de la Bourse, à Anvers. Il y fut enlevé, en 1794, par les commissaires

de la république, qui, au lieu de l'envoyer au Louvre, comme ils en avaient l'obligation, en disposèrent autrement. M^r Hymans a cru le reconnaître dans un petit panneau fort bien peint du musée de Francfort. Nous regrettons de ne pouvoir partager l'opinion de notre savant ami, le tableau n'offrant peu ou point d'analogie avec le portrait traditionnel de l'artiste. Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le portrait peint par le maître lui-même, a été reproduit sur cuivre, par Jérôme Wierix et figure dans l'album publié, en 1572, par Jérôme Cock. L'artiste est vu de profil, coiffé d'un tarbouch, d'où s'échappent de longs cheveux. Sa tête calme, puissante et expressive trahit le génie. La main droite repose sur sa poitrine; dans la main gauche, qui s'appuie sur un bout de table, il tient un rouleau de dessins. Le maître porte un ample manteau, d'où sortent les manches d'un élégant pourpoint. Il existe une incontestable analogie entre le portrait de l'artiste du cadran, dont nous avons parlé, et celui de Wierix. De part et d'autre, la tête est couverte d'un tarbouch, d'où sortent des mèches abondantes. La médaille à l'effigie de Quentin Metsys, qu'on trouve reproduite dans l'ouvrage de Frans van Mieris, a été fabriquée, à la fin du XVII^e siècle, d'après le buste en marbre qui orne son tombeau.

Quentin Metsys laissa une nombreuse lignée. De sa première femme, il eut trois enfants : 1^o Paul; 2^o Quentin, et 3^o Catherine. Paul mourut jeune et Quentin fut pelletier. Sa seconde femme lui avait donné dix enfants : 1^o Jean, peintre, époux d'Anne van Thuyt; 2^o Corneille, peintre et graveur; 3^o Marie, époux de Corneille Buys; 4^o Quentin, poissonnier, époux d'Anne van Pruyssen; 5^o Hubert, horloger; 6^o Abraham; 7^o Petronille, épouse de Michel Mostaert; 8^o Catherine, épouse de Martin de Galliardo; 9^o Sara, épouse de Jean de Feytere, et 10^o Suzanne, épouse de Jean Bartholomeus. Catherine Heyns, la veuve de l'artiste, épousa en secondes noces, en 1532, Jacques Pauwels, procureur à Anvers. Elle mourut en 1544.

Quentin Metsys eut des élèves : en 1495, il accepta Adrien van Overbeke; en 1501, Guillaume Muelenbroeck; en 1504, Edouard Portugalois; en 1510, Henri Broeckmakere. Reçu franc-maître en 1508, Adrien van Overbeke devint un artiste remarquable. Edouard Portugalois fut reçu franc-maître en 1508; Henri Broeckmakere en 1511.

Le grand artiste eut non seulement des élèves, mais des imitateurs. En tête de ceux-ci il importe de citer Marin de Rommerswael ou Marin le Zélandais et Jean Sanders, dit de Hemmesem, dont les œuvres ont plus d'une fois été confondues avec celles du maître. Il faut y ajouter les noms de son fils, Jean Metsys, de Jean van Hemskerke et de Jean van Rillaert, peintre d'un sérieux talent, qui laissa des œuvres remarquables. Dans nombre de peintures de l'époque on retrouve la manière et le coloris du maître, preuve évidente de l'influence qu'il exerça sur ses contemporains.

Quentin Metsys est une des plus puissantes individualités qui aient marqué dans le domaine de l'art national. Si la ville de Louvain est fière, à juste titre, de lui avoir donné le jour, d'avoir guidé ses premiers pas dans la carrière qu'il devait si brillamment parcourir, la ville d'Anvers peut s'enorgueillir, à son tour, de lui avoir ouvert la route de la gloire. Elle en a été noblement récompensée. Grâce à l'action de ce grand génie, Anvers devint la Florence du Nord. Comme l'art italien s'était centralisé sur les bords de l'Arno, l'art flamand trouva son milieu sur les bords de l'Escaut. Comme Florence, Anvers guida et rallia autour de la bannière de Saint-Luc tous les grands artistes flamands; comme Florence, elle conserva à travers le sang, le carnage, l'incendie et les fureurs des guerres civiles, la noble et sainte passion du beau; comme Florence en Italie, Anvers demeure, en Belgique, la capitale des arts.

Ed. van Even.

Les registres des Échevins de Louvain et d'Anvers. — Ludovico Guicciardini, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi, altramento detti Germania inferiore* (Anvers, 1567; in-fol.). — Dom. Lampsonius, *Pictorum aliquot celebrium Germaniae*

inferioris effigies (Anvers, 1572; in-4^o). — Joh. Molani, *Historia Lovaniensium libri XIV*, éd. T.-F.-X. De Ram (Bruxelles, 1861; 2 vol. in-4^o). — Les *Liggenen* de la Gilde anversoise de Saint-Luc, transcrits et annotés par Philippe Rombouts et Th. van Lerijs — Karel van Mander, *Het Schilderboek* (Alckmaar, 1603, et Amsterdam, 1618; in-4^o). — Fr. Fickaert, *Metamorphosis ofte wonderbare veranderingen ende leven van den vermaerden Mr Quinten Matsys, constigh grof-smidt, ende schilder binnen Antwerpen* (Anvers, 1618; in-4^o). — Alex. van Fornenbergh, *Den Antwerpschen Protheus ofte cyclopschen Apelles, dat is het leven ende konstryke daden des wytnemenden ende hoogh beroemden Mr Quinten Matsys, van grof-smidt in syn-schilder verhandert* (Anvers, 1638; in-4^o). — *Catalogue du Musée d'Anvers* (Anvers, 1849 et 1857). — Théodore van Lerijs, *Supplément au Catalogue du Musée d'Anvers* (Anvers, 1863). — Dr Alfred Woltmann, *Holbein und Quentin Massys in Longford Castle* (Leipzig, 1866; in-8^o). — Edward van Even, *L'Ancienne Ecole de peinture de Louvain* (Louvain, 1870; in-8^o). — P. Cénard, *Nasporingen over de geboorteplaats en de familie van Quinten Massys* (Anvers; 1870, in-8^o). — Henry Hymans, *Quentin Metsys et son portrait d'Erasme* (Bruxelles, 1878). — Id., *Quentin Metsys*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1888.

METTECOVEN (*Henri DE*), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Trond, florissait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Issu d'une famille noble, il prit sa licence dans les deux droits et embrassa la carrière ecclésiastique. Chanoine de Saint-Denis, il a écrit plusieurs ouvrages de piété dont les manuscrits étaient conservés jadis à Tongres. Foppens cite les suivants : 1. *De tribus connubiis S. Annæ, matris deiparæ Virginis*. — 2. *Vita, miracula et encomium S. Annæ*. — 3. *Teseræ XII veræ ecclesiæ*. — 4. *Scopæ hereticorum*. Ce dernier traité était dédié à l'évêque Gérard de Groesbeeck. Henri de Mettecoven, qui atteignit un âge très avancé, *in ipsam usque grandævam senectam scriptilans*, dit Foppens, vivait encore en 1575, au témoignage d'Abry qui se base sur « un beau tapis aux » armes de ses parents qu'il a laissé « audit chapitre par testament ».

Paul Bergmans.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 458. — L. Abry, *les Hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. par H. Helbig et S. Borman (Liege, 1867), p. 49.

METZU (*Jacques*), peintre, né à Bailleur, en Flandre, vers la fin du xvi^e siècle. L'existence de cet artiste a été révélée par diverses mentions des archives de Leyde, desquelles il résulte, notamment,

que, le 18 avril 1620, déjà veuf, Jacques Metz u contractait mariage avec Mathilde « Diricxdochter », c'est-à-dire fille de Thierry, de Théodor, comme lui domiciliée à Leyde. Cinq ans plus tard, le 10 novembre 1625, Jacques « Metsurs » contractait une nouvelle union avec Jacqueline Garniers, veuve du peintre Guillaume Frémaut ou Frémault. De ce mariage devait naître le fameux Gabr. Metz u. Jacqueline, comme son premier et son second mari maniait le pinceau et l'on croit, non sans raison, que la première éducation artistique de son fils fut dirigée par elle. Le catalogue de la collection Vander Marck, réalisée à Amsterdam en 1773, mentionne son portrait peint par Gabriel. Elle y est représentée devant le chevalet. Ce qu'est devenu cette œuvre, nous l'ignorons. Quant aux peintures de Jacques Metz u, elles n'ont pas jusqu'à ce jour été signalées.

Henri Hymans.

De Navorscher, t. VII (Amsterdam, 1857), p. 259, note de M. Elsevier. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunst-schilders*, t. IV (Amsterdam, 1860, p. 4406.

MEULEBEKE (*Philippe VAN LANSBERGE DE*). Voir LANSBERGE (*Philippe VAN*).

MEULEMANS (*Philippe*), religieux dominicain du couvent de Malines, s'occupa activement d'architecture et acquit dans cet art une réputation assez étendue. Ce fut lui qui donna le plan du chœur de l'église de Liezele, qui fut construite en 1739. Il commença également la réédification de la nef de l'église de Puers, mais il ne put achever ce travail, étant mort le 9 octobre 1742, pendant un voyage qu'il fit à Steenockerzeel, pour y acheter des pierres à bâtir.

Alphonse Wauters.

A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 454 et 588.

MEULEMEESTER (*Joseph-Charles DE*). Voir DE MEULEMEESTER.

MEULEN (*Adam-François VANDER*), peintre de batailles, né à Bruxelles, en 1632, mort à Paris en 1690. Il fut

un des plus illustres artistes de son époque, mais quelques-unes de particularités de son existence ont été dénaturées et ont contribué à répandre à son sujet des erreurs considérables. Papillon de la Ferté, Mariette, d'Argenville et d'autres écrivains ont dit, et dans presque tous les ouvrages on a répété à tort qu'il portait les prénoms d'Antoine-François. Comme l'a très bien dit Jal, le savant auteur du *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, il portait les prénoms d'Adam-François, et c'est grâce à cette rectification que j'ai retrouvé, dans les registres aux baptêmes de la paroisse de Saint-Nicolas, à Bruxelles, l'indication du jour de sa naissance. Il naquit de Pierre Vander Meulen et de Marie van Steenwege, et eut pour parrains, lorsqu'il fut présenté à l'église, le 11 janvier 1632, Adam Stocmans et Elisabeth van Steenwege. Les noms de ceux-ci et des parents semblent attester que sa famille était obscure : on a prétendu, sans preuves, que le père Vander Meulen était notaire ; il est plus croyable qu'il appartenait au métier des poissonniers dits d'eau douce parce qu'ils vendaient exclusivement du poisson de rivière. Les membres de cette corporation, en effet, appartenaient presque tous, au dix-septième siècle, à la famille Vander Meulen. On avait jadis adopté, sans motifs, la date de 1634 pour l'époque de la naissance de Vander Meulen ; on a préféré quelquefois la date de 1630, parce que, dans l'acte de décès du peintre, il est indiqué comme ayant alors près de soixante ans. Cette opinion, que Jal a partagée, constitue, on le voit, une erreur.

Selon l'opinion commune, Vander Meulen n'avait pas été destiné à la carrière des arts, mais il montra un penchant si vif pour la peinture que ses parents se décidèrent à lui laisser suivre son inclination. La vérité est qu'il entra dans le métier des peintres de Bruxelles dès le 18 mai 1648, c'est-à-dire à l'âge de seize ans ; il y fut reçu comme apprenti de Pierre *Snaers* ou *Snyders*, célèbre peintre de batailles, dont il imita depuis la manière avec une supériorité qui fit

rechercher ses œuvres, non seulement dans le pays, mais également en Hollande et en France. Par malheur, on n'a presque rien conservé ou signalé des œuvres faites par le peintre à cette époque, si ce n'est deux *Combats de cavalerie* qui font partie du musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg (*Ecoles germaniques*, nos 728 et 729 du catalogue de 1870). Dans le premier tableau, un groupe de cavaliers combat autour d'un porte-enseigne tenant en main l'étendard d'Angleterre. A gauche débouche un autre corps d'hommes d'armes, avec l'étendard d'Ecosse ; à droite, au fond, on voit des cavaliers en fuite, et, dans le lointain, un gibet. L'autre combat se livre entre des soldats portant, d'un côté, l'étendard d'Espagne, reconnaissable à la croix de Bourgogne qui y est retracée, et de l'autre l'étendard de France. Ces tableaux, qui sont signés *A. F. V. Meulen*, 1657, ont évidemment rapport, celui-ci à la guerre soutenue par l'Espagne contre la France, du temps de la minorité de Louis XIV ; l'autre aux luttes soutenues par les partisans des Stuart en Angleterre, alors que le roi Charles II, réfugié en Belgique, n'était pas remonté sur le trône.

« Il serait difficile », dit Viardot, « de trouver dans l'œuvre nombreuse de Vander Meulen une seule page supérieure à ces deux combats de cavalerie. Variété sans confusion, épisodes intéressants, beaux groupes, action vive, tumultueuse, pleine de feu, dessin châtié, couleur juste, rien ne leur manque ». Le peintre, dans sa jeunesse, promettait donc tout ce qu'il devait tenir.

Des productions de son pinceau furent mises sous les yeux de Colbert qui, avant de les acquérir, voulut avoir l'avis du célèbre peintre Lebrun, son conseil pour tout ce qui concernait les arts. Lebrun fut frappé du mérite des œuvres d'un artiste qui lui était resté jusque-là inconnu, et il conseilla à Colbert, non seulement d'en faire l'acquisition, mais d'inviter l'artiste à se fixer en France et à entrer au service du roi. C'est ainsi que Vander Meulen fut attiré à Paris, où Lebrun désirait utiliser ses talents dans

l'intérêt de la fabrique royale de tapisseries dite *des Gobelins*, à laquelle Louis XIV voulait donner une nouvelle importance ; on y attirait, autant que possible, les meilleurs ouvriers des Pays-Bas, surtout de Bruxelles et d'Audenarde, où cette industrie avait atteint un degré incroyable de réputation. Vander Meulen devait recevoir, indépendamment du prix de chacun de ses travaux, une pension annuelle de 2,000 livres, mais on ne tarda pas à augmenter ses émoluments, car dès 1664, époque où son nom figure pour la première fois sur les états de la manufacture des Gobelins, il y est inscrit pour une somme de 4,000 livres reçue par lui en paiement de huit mois de son traitement, ce qui porte ce dernier à 6,000 livres pour toute une année. C'est à partir du 1^{er} avril 1664 qu'il entra au service du roi de France. Son nom ayant une tournure trop étrangère, on le françaisa et la cour s'habitua à appeler notre compatriote Monsieur de Melun.

Les travaux entrepris par Vander Meulen aux Gobelins, où l'on s'empresse de lui assigner un logement, sont chantés dans ces mauvais vers de l'abbé des Marolles, qui sont curieux à reproduire comme témoignage contemporain. Il dit, en parlant de Lebrun :

Ne voit-il pas sous luy la main de Vandermeule
Ce peintre si scavant qui fait voler les darts,
Serrer les escadrons sous les grands étendarts,
Et qui presse les bleds par le fer et la meule ?
Il dépeint les combats et les prises de villes.
Bruxelles l'a fait naistre, admirant ses travaux,
Et craint en même temps de luy voir des rivaux,
Elle en est étonnée, entre tous ses asiles.

Lebrun n'est pas moins élogieux dans sa lettre du 16 mars 1673, où il donne la nomenclature des principaux artistes travaillant sous ses ordres. « Le sieur « Vander Meulen », dit-il, « est un « peintre fameux, selon moy, que le Roi « a appelé de Flandre pour travailler à « de grands tableaux représentant les « vues de toutes les maisons royales. Il « a déjà fait celles de la plupart des « villes des Flandres, avec les environs, « qui sont d'une délicatesse merveilleuse. On travaille à mettre ces beaux « dessins en tapisseries, dont il a gravé « plusieurs en taille-douce ».

Les tentures dites *les Mois et Maisons royales*, et dont les cartons se trouvaient, il y a quelques années, au musée de Versailles, au-dessus de l'escalier dit des Princes, furent payées sur le pied de 500,000 francs de la monnaie actuelle ; plusieurs peintres, entre autres Boudewyns, beau-frère de Vander Meulen, ont exécuté les cartons, mais d'après les dessins de Lebrun et de Vander Meulen, qui ont également concouru tous deux à l'exécution d'une tenture de vingt-deux pièces dite *l'Histoire du Roi*. On cite en particulier, parmi les scènes les plus remarquables de cette dernière, *le Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Espagne* et *l'Alliance du Roi avec les Suisses*. M^r Guiffrey a savamment déterminé la part qui appartient à Vander Meulen dans la tenture dite *l'Histoire du Roi* ; c'est d'après les dessins de lui et ceux de Lebrun que l'on a exécuté : *l'Arrivée du roi Louis XIV à Dunquerque après la rétrocession de cette ville par les Anglais, en 1662* ; *la Réduction de la ville de Marsal, en Lorraine, en 1663* ; *le Siège de Douai, en 1676* ; *l'Entrée du Roi et de la Reine dans Douai, la Prise de Lille, celle de Dôle, la Visite de Colbert à l'établissement des Gobelins, le 15 octobre 1667*. Mais cet excellent écrivain attribue à tort à nos deux peintres une participation à l'exécution de la tapisserie représentant *l'Entrevue des deux rois, Louis XIV et Philippe V, à l'occasion de la naissance du Dauphin*, car lorsque Philippe monta sur le trône, les deux artistes étaient déjà morts depuis longtemps. D'autre part, Vander Meulen a beaucoup travaillé à la tenture dite *les Mois*, où l'on voit les principaux châteaux appartenant alors à la couronne. Il y a exécuté partout le paysage et les petites figures, se faisant aider seulement pour le paysage par Genoels et Baudouin ou Boudewyns. « Chaque panneau », dit M^r Guiffrey, « à qui j'emprunte ces détails, « représente, dans un « encadrement d'architecture et derrière « une balustrade décorée de riches tapis, « de grandes pièces d'argenterie finement ciselées ou d'oiseaux au brillant plumage, l'un des châteaux royaux

« animé par un sujet où le roi figure
 « presque toujours en personne. Voici
 « l'énumération des douze pièces : *Jan-
 « vier* (le Louvre, représentation d'un
 « opéra); *Février* (Palais royal, un ballet
 « dansé par le roi); *Mars* (Madrid, le
 « roi à la chasse); *Avril* (Versailles, pro-
 « menade du roi); *Mai* (Saint-Germain,
 « promenade du roi avec les dames);
 « *Juin* (Fontainebleau, le roi à la chasse);
 « *Juillet* (Vincennes, chasse du roi);
 « *Août* (Marimont en Hainaut, chasse);
 « *Septembre* (Chambord, marche du roi);
 « *Octobre* (Tuileries, promenade du roi);
 « *Novembre* (Blois, marche du roi); *Décem-
 « bre* (Monceaux, le roi à la chasse) ».

Mais une autre tâche était réservée à Vander Meulen. Colbert avait conçu le projet de retracer les hauts faits des armées de Louis XIV et de les transmettre par la peinture à la postérité. Lebrun avait d'abord été chargé de ce soin, mais, soit que le travail lui parût trop ardu, soit, comme l'avance M^r Fétis, qu'il ne se reconnût pas les qualités indispensables pour l'accomplir, il parvint à décider Colbert à faire choix, pour le remplacer, de Vander Meulen. Il est certain que plusieurs des premiers épisodes de ce genre qui se voient dans les *Galerie de Versailles*, et notamment *l'Entrée du roi dans Dunkerque* le 26 juin 1656 et *la Prise de Gravelines* le 30 du même mois, sont attribués à la fois à Vander Meulen et à Lebrun, dont la collaboration ne reparait plus que de loin en loin et cesse bientôt tout à fait. Louis XIV, à qui on montra les œuvres de Vander Meulen, fut facilement entraîné à faire choix de ce peintre pour retracer les épisodes de la campagne qu'il entreprit en Flandre, en 1666. L'artiste eut à ses ordres un carrosse et, de plus, un cheval toujours préparé à le transporter aux lieux où il y aurait quelque site à retracer ou quelque mouvement de troupes à reproduire. Il devait être traité avec la plus grande considération; toutes ses dépenses étaient prélevées sur la cassette royale; enfin, il mangeait à la table des officiers du roi et était logé comme eux. Un traitement aussi exceptionnel aurait pu altérer un caractère moins bien trempé

que celui de Vander Meulen, mais celui-ci ne semble en avoir profité que pour mieux s'acquitter de ses travaux, où l'on n'a pu que constater « une justesse « d'observation, une exactitude, un es- « prit » qui défient la critique.

En 1667, Vander Meulen dessina la plupart des épisodes de la campagne, notamment *la Prise de Charleroi* (2 juin), celle d'Ath (6 juin), *l'Arrivée du Roi devant Tournai*, la prise de cette ville (21 juin), celle de Douai (4 juillet), *le Siège d'Audenarde* (30 juillet), *l'Entrée du roi dans Arras et dans Douai* (août), *le Siège de Lille*, *le Combat de cavalerie près du canal de Bruges*. Vander Meulen travaillait encore à reproduire en peinture les événements dont il avait été le spectateur, qu'il dut se préparer à suivre le roi qui partait pour la Franche-Comté, dont il fit rapidement la conquête et où il s'empara de Dôle le 14 février 1668. Lors de l'expédition contre la Hollande en 1672, notre peintre fut de nouveau appelé à suivre l'armée royale. Il dessina *la Prise de Rees* (8 juin), *le Passage du Rhin* (12 juin), *la Prise d'Utrecht* (30 juin), celle de Grave (9 juillet), celle de Naarden (10 juillet), mais il confia ses croquis à ses élèves Bonnat et Martin, qui en firent des tableaux. L'année suivante, il exécuta une toile remarquable à propos de la prise de Maestricht (29 juin 1673), où Louis XIV commandait en personne. Après une trêve de peu de durée, il prit part à l'expédition qui amena la réunion définitive de la Franche-Comté à la France, en 1674. Il se trouva à la prise de Besançon, de Gray, de Dôle, de Salins, du fort de Joux. Louis XIV fit prendre à Vander Meulen les sites les plus accidentés du pays qu'il venait de conquérir : une *Vue du château de Sainte-Anne*, une *Vue de Saint-Laurent de la Roche*, une *Vue de la ville et des faubourgs de Salins*, une *Vue de la ville de Gray*. Ces tableaux, qui sont animés par des groupes variés choisis avec art, sont intéressants et rehaussés encore par des figures traitées de main de maître.

Appelé en Belgique par les événements militaires, Vander Meulen y croqua, en

1675, la *Prise de Dinant* (30 mai) et celle de Limbourg (22 juin); en 1676, celle de Condé (26 avril); en 1677, celle de Valenciennes (16 mars), celle de Cambrai (7 avril), celle de la citadelle de cette ville (18 avril), celle de Saint-Omer (22 avril), et, en 1678, celle d'Ypres (19 mars) et celle de Léau (4 mai). Durant cette guerre, où l'Espagne fit des pertes si cruelles, Vander Meulen alla également à Fribourg-en-Brisgau, dont il retraça le siège (novembre 1677). La paix, signée en 1678, ne dura que jusqu'en 1684, époque où Louis XIV reprit tout à coup les armes et fit assiéger Luxembourg, dont le maréchal de Créquy s'empara le 3 juin. Vander Meulen fit encore un tableau à cette occasion, mais ceux qui concernent la prise de Mons (en avril 1691) et le siège de Namur (en juin 1692), lui sont attribués à tort, sa mort datant de 1690.

La collection de tous ces tableaux entrepris par Vander Meulen sur les ordres de Louis XIV, et que ce prince avait réunis dans ses diverses résidences : à Versailles, à Choisy et à Marly, représentait avec la plus scrupuleuse exactitude l'histoire militaire de la première partie du règne du grand roi. Comme on l'a dit et répété, le talent spécial du peintre était de rendre également les épisodes de la vie des camps. Le plus souvent c'était le roi lui-même qui indiquait à l'artiste le sujet à traiter, et celui-ci, à son tour, dessinait l'action avec tant de fidélité que chaque témoin et chaque acteur de l'affaire s'y reconnaissaient sans peine. Les vues des villes et de leurs édifices y sont traitées avec un soin extrême, et c'est ainsi, en particulier, que le tableau où l'on voit la prise de Léau fournit, sur l'état de cette petite ville au dix-septième siècle, des constatations curieuses. On a remarqué que les perspectives, même dans les toiles de petite dimension, sont immenses, mais qu'elles présentent un défaut, c'est de s'élever jusqu'au haut du cadre. Cette particularité caractéristique des œuvres de Vander Meulen ne provient-elle pas de ce que le peintre avait beaucoup travaillé pour les tapisseries? Or, ces der-

nières demandent à être traitées de cette manière; on ne doit y voir que le moins de ciel possible. Mais, abstraction faite de ce détail, que de choses à louer. « Le genre choisi par Vander Meulen », dit Viardot, « exige des qualités nombreuses et des talents divers, une belle et savante ordonnance, l'étude et l'emploi judicieux des costumes, des armes, etc., le don du portrait... En ce genre dont il fut à peu près le créateur et dont il est certainement le modèle, on doit désespérer de surpasser jamais les bonnes toiles de Vander Meulen ».

Les œuvres les plus importantes de Vander Meulen sont actuellement au Louvre, où l'on en compte quatorze, et à Versailles. La plupart des musées des départements français possèdent presque tous quelque tableau remarquable de notre artiste. A Angers, on voit la *Reconnaissance de cavalerie autour de la ville de Luxembourg*; à Caen, les *Préparatifs du passage du Rhin et le Passage du Rhin*; à Dijon, une répétition en petit du tableau du Louvre reproduisant le même sujet; à Grenoble, *Louis XIV, escorté de ses gardes, rentrant au Louvre par le Pont-Neuf*; à Lyon, *Cavaliers en reconnaissance*; à Marseille, *Combat de cavalerie à l'entrée d'un pont*; à Montpellier, *Cavaliers devant une hôtellerie*; à Nancy, *L'Armée devant Douai*; à Nantes, *Chasse au taureau dans la forêt de Fontainebleau*; à Orléans, *le Siège de Dinant et le Siège de Maestricht*; à Tours, *Louis XIV parcourant la forêt de Vincennes et le Siège d'Orsoy*.

A l'étranger on ne trouve que rarement des tableaux de Vander Meulen. Le musée de Bruxelles en montre un qui a été envoyé, en 1811, de Paris, où il faisait partie de la collection impériale. Il représente *L'Armée de Louis XIV campée devant Tournai* et constitue une répétition, avec quelque différence dans les dimensions, de la toile qui se voit au Louvre. Citons encore : à Dresde, *Louis XIV allant à Vincennes et le Roi faisant, accompagné de sa femme, son entrée dans Arras*; à Munich, *la Prise de Dôle en 1668, le Siège de Tournai, la*

Prise de Lille, le Siège d'Audenarde; à Vienne, une Attaque de cavalerie; à Florence, le Portrait de François-Guillaume, électeur palatin, représenté armé et à cheval; à Saint-Petersbourg, outre les deux toiles déjà mentionnées, le Siège d'une ville des Flandres, etc.

Le musée du Louvre possède trente-neuf dessins de notre maître, outre huit qui lui sont attribués, et quarante et un d'après ces œuvres. On cite dans le nombre une composition où l'on voit une *Dame donnant la main à un cavalier, descendant le perron de son hôtel pour entrer dans un carrosse à quatre chevaux*, composition qui appartient à la jeunesse du peintre et des plus curieuses à étudier. Indépendamment de ces richesses artistiques, Paris en possède d'autres du même genre, mais dont l'analyse nous entraînerait trop loin. Le célèbre Boule avait acheté de la veuve du peintre une collection nombreuse d'autres dessins, mais qui périt malheureusement dans son atelier, avec beaucoup d'autres objets précieux. Rappelons à ce propos que lorsque Vander Meulen mourut, on mit chez lui les scellés, tant dans l'intérêt de ses enfants que pour assurer la restitution au domaine royal des dessins et tableaux entrepris pour le roi. Il restait alors au peintre une fille, née de sa première femme (on ne parle pas du fils, qui avait pris l'habit ecclésiastique) et trois enfants issus de la troisième femme. L'inventaire, qui porte la date du 17 juin 1691, a été publié dans les *Nouvelles Archives de l'art français*. Un grand nombre de dessins « au crayon noir » et au bistre, aquarelles et gouaches, à « l'état d'esquisse et de rendu », ont été conservés et se trouvent, au nombre d'environ deux cents, au musée des Gobelins. D'après un article signé Gerspach (*Gazette des Beaux-Arts*, 3^e série, t. VIII, p. 139), on doit rendre à Vander Meulen cette justice que le souci de la vérité se manifeste, d'une manière éclatante, dans cette riche collection. On ne saurait en faire un plus brillant éloge. Vander Meulen avait, en particulier, fait une étude approfondie du cheval. Aussi est-ce à lui, plutôt qu'à Lebrun, que l'on

doit faire honneur des trois magnifiques tapisseries représentant des combats de cavaliers, exécutées à Bruxelles chez les Vanderborgh, et que l'on voit actuellement dans une salle échevinale de l'hôtel de ville, à l'angle de la rue de la Tête-d'Or. Il suffit d'avoir vu les gravures où Vander Meulen a gravé lui-même, d'après ses propres dessins, des *Etudes de chevaux*, pour apprécier le talent hors ligne de l'artiste. Le roi Louis XIV fit acheter souvent des exemplaires des gravures exécutées par Vander Meulen et par d'autres, d'après les tableaux et les tapisseries dus à notre artiste. C'est ainsi que, le 16 novembre 1670, il lui fit remettre la somme de 14,000 livres pour treize planches représentant les châteaux de la couronne.

L'œuvre gravée du maître bruxellois se compose de cent cinquante-deux planches, en tête desquelles se place un superbe portrait de Vander Meulen, exécuté par Pierre van Schuppen en 1677 d'après Largillière. Au bas de cette gravure on lit :

C'est de Louis le Grand le peintre incomparable,
Qui de ses plus beaux faits a peint la vérité
Et qui, sans le secours des couleurs de la fable,
Le fait voir, tel qu'il est, à la postérité.

Ces vers attestent à la fois la réputation qu'avait acquise Vander Meulen et le culte, presque idolâtre, que l'on portait alors à son maître, à son royal protecteur. Le peintre était entré dans l'Académie de peinture le 15 mai 1673; il y devint conseiller en 1683 et reçut, en 1686, le titre de premier des conseillers. Mais là se bornèrent les distinctions auxquelles il avait droit, soit que son caractère se refusât à en solliciter d'autres, soit que, réservé par caractère, il ait été délaissé. A partir de l'année 1681, son rôle paraît avoir été moins actif. Après lui, ses élèves : Dominique Nolle, Martin Bonnat le cadet, François Hachtenburg, eurent peu de réputation; un des meilleurs, Boudewyns, qui était son compatriote et son beau-frère, retourna à Bruxelles après avoir travaillé dix-neuf ans avec lui. Ses travaux furent en partie détruits et oubliés. Ainsi les peintures dont il avait orné le grand escalier

de Versailles furent anéanties sous le règne de Louis XV. Dans la suite, d'autres disparurent et l'on ignora longtemps ce qu'elles étaient devenues. Ce n'est que de notre temps que la valeur de Vander Meulen reparut dans toute sa splendeur d'autrefois. Lorsque le roi Louis-Philippe conçut la grande idée de consacrer le palais de Versailles à rappeler les gloires de la France, on put contempler dans ses salles les nombreuses toiles consacrées par Vander Meulen aux conquêtes de Louis XIV, et l'on doit affirmer qu'il y tient le premier rang, de même qu'il occupe une place très honorable parmi les maîtres dont les œuvres ornent les galeries du musée du Louvre.

Vander Meulen avait épousé dans son pays Catherine Huseweel, dont il eut plusieurs enfants : François, probablement né en Belgique ; Claire-Charlotte, tenue sur les fonts du baptême à Saint-Hippolyte, à Paris, le 15 décembre 1667, par le peintre Lebrun ; Louis, qui fut baptisé à la chapelle des Tuileries le 25 mars 1669 et eut pour parrain le roi lui-même et pour marraine la grande Mademoiselle, mais qui mourut presque aussitôt (le 7 juin 1671) ; Suzanne, baptisée le 2 août 1671, qui eut pour marraine la femme de Lebrun ; Marguerite, baptisée le 11 juillet 1674 ; Geneviève, baptisée le 6 octobre 1676, plus de seize jours après sa naissance. Sa femme étant morte le 10 janvier 1677, notre compatriote ne resta pas longtemps veuf. Il s'allia en deuxième noces, le 22 avril 1679, à Catherine de Lobri, fille d'un capitaine de cavalerie, et qui expira à son tour le 3 octobre 1680, à l'âge de trente-huit ans. C'est alors que Lebrun lui offrit pour épouse une de ses cousines, Marie de By, fille de Charles de By et de Charlotte Le Bé. Ce mariage fut célébré le 12 janvier 1681. On prétend que cette nouvelle union ne fut pas heureuse et que les désordres de sa femme causèrent à Vander Meulen de vifs chagrins. Cependant il en eut plusieurs enfants : Antoine, baptisé le 25 décembre 1682 ; Charles, baptisé le 22 mars 1684 ; N..., mort le 2 décembre 1688, après

avoir été seulement ondoyé ; Marie-Louise-Thérèse, baptisée le 30 novembre 1686 ; Charles-François, baptisé le 19 novembre 1689, et Marie-Madeleine, née le 22 octobre 1690, cinq jours après le décès de son père. Tant de naissances, se succédant pour ainsi dire sans relâche, semblent combattre l'opinion des biographes, qui paraissent avoir été médiocrement instruits des particularités de la vie du célèbre Brabançon. Les deuils doivent avoir frappé souvent le ménage de Vander Meulen, car presque tous les douze enfants que je viens d'énumérer moururent jeunes. François, l'aîné, devint ecclésiastique ; une seule fille, Louise-Marie, se maria ; elle épousa, le 15 février 1706, Louis Manceau, intendant de la maison du duc de Rohan, puis L.-J.-B. Carcavi, seigneur d'Assy, de qui elle laissa de la postérité. Les erreurs que l'on avait émises sur son nom de baptême, sur ses alliances matrimoniales, ne nous permettent pas d'attacher une grande croyance à ce que quelques écrivains disent des circonstances intimes de son existence.

Vander Meulen mourut à l'hôtel des Gobelins, le 15 octobre 1690 ; il fut enterré le lendemain à l'église de Saint-Hippolyte, en présence de son fils François, d'Anselme Flamen, sculpteur du roi, et d'une nombreuse assistance. Mais bientôt le silence se fit autour de son nom ; on ne sait presque point ce que devinrent ses enfants. A Bruxelles on n'a rien recueilli sur ses premières années ; je n'ai pu même y retrouver la trace de son premier mariage et l'acte de baptême de son fils aîné. De même à Paris le savant Jal n'a réuni que des détails incomplets sur ses descendants. Par bonheur ses œuvres ont été pour la plupart conservées et permettent de le placer au rang qu'il mérite. Ainsi que M^r Edouard Fétis l'a très bien fait observer, Vander Meulen ne peut être classé dans l'école française. Sans doute, les sujets qu'il a traités concernent l'histoire de France, mais dans ses travaux il ne se rapproche nullement de l'école de peinture de ce pays et n'en subit en aucune façon l'influence.

" C'est le contraire qui a eu lieu. Non
 " seulement Vander Meulen n'a subi
 " l'influence de personne, mais il en a
 " eu une très prononcée sur les artistes
 " avec lesquels il s'est trouvé en contact.
 " Il n'a pris le style de personne et il a
 " transmis le sien à de nombreux élèves
 " et imitateurs ». Etudions-le comme
 paysagiste, et nous reconnaitrons immé-
 diatement en lui les qualités qui distin-
 guent d'ordinaire ses concitoyens. Il
 reproduit la nature avec une fidélité
 scrupuleuse, tandis que Poussin, au dix-
 septième siècle, et le premier des Vernet,
 au dix-huitième, se plaisent à la dépein-
 dre sous des formes conventionnelles,
 sans souci, ni respect de la réalité. Ses
 qualités éminentes de coloriste et de des-
 sinateur lui assureraient déjà une place
 éminente, s'il n'y avait joint celle d'un
 artiste plein de grâce et de distinction.
 On lui a reproché d'avoir accepté la tâche
 de retracer les victoires d'un prince
 étranger, ennemi du pays où il avait vu
 le jour. Sans doute, il est regrettable
 que Vander Meulen n'ait pu donner
 la mesure de son talent que dans des
 toiles où sont retracés des événements
 qui ont été funestes à notre pays ;
 mais à l'époque où Vander Meulen a
 commencé à peindre pour Louis XIV,
 la paix régnait entre la France et l'Es-
 pagne, maîtresse de nos provinces. Rien
 ne pouvait faire prévoir la rupture qui
 éclata plus tard entre les deux puis-
 sances. Lorsque la guerre commença en
 1667, le peintre était habitué à ses
 nouveaux travaux ; il avait subi l'as-
 cendant que devaient exercer sur lui un
 monarque jeune et généreux, une cour
 enthousiaste de son prince, des artistes
 avides d'attacher leur nom aux monu-
 ments, aux œuvres de toute espèce des-
 tinés à illustrer un règne qui s'annonçait
 d'une manière si brillante. A Bruxelles,
 Vander Meulen serait probablement
 resté dans l'obscurité ; il fit comme
 beaucoup de ses compatriotes : il émi-
 gra. Faut-il lui en vouloir parce qu'il
 remplit avec succès une tâche qu'un
 prince étranger pouvait seul lui con-
 fier ? A cette question, envisagée froi-
 dement et au point de vue de l'histoire

de l'art, il est impossible de ne pas
 répondre non.

Alphonse Wauters.

Le baron de Stassart, *Notice sur A.-F. Vander Meulen* (dans les *Belges illustres*). — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, enz., p. 221. — Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire* (Paris, 1867). — Edouard Fétis, *Antoine-François Vander Meulen* (*Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, 2^e série, t. V, et *Artistes belges à l'étranger*). — Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, *Notes d'un curieux sur les tapisseries tissées de haute et de basse-lisse*, t. III, *passim* (Monaco, 1879). — Wauters, *les Tapisseries bruxelloises*, p. 239 et suiv. — Guiffrey, *Comptes des bâti-
 ments du roi sous le règne de Louis XIV* (Paris, 1881-1882; in-4^o, 3 vol.), et *les Tapisseries fran-
 çaises dans l'Histoire générale de la Tapisserie*, t. I, p. 148. — *Nouvelles archives de l'art français*, 2^e partie, t. I, p. 123-131, etc.

MEULEN (André VANDER), fils illé-
 gitime de Georges Vander Meulen, na-
 quit vers la fin de la première moitié du
 xve siècle et mourut en 1509 ou 1510.
 Les rares renseignements que l'on possède
 sur ce poète proviennent des archives
 communales d'Audenarde. Il est men-
 tionné pour la première fois en 1465.
 En 1473, à propos d'une reconnaissance
 de dette, il est cité comme huissier
 d'armes de la cour de Gand. En 1482,
 il assista Baedde de Grospre, procureur
 à la chambre du conseil. Deux ans après,
 en 1484, nous voyons Vander Meulen
 prendre parti dans la querelle entre
 Maximilien d'Autriche et certaines villes
 flamandes, concernant la tutelle des en-
 fants de Marie de Bourgogne. Une lutte
 ardente éclata entre Gand et Audenarde.
 Vander Meulen composa une violente
 satire contre les Gantois ; ceux-ci
 répliquèrent, et Vander Meulen ri-
 posta. Des atrocités furent commises.
 Dix-sept Gantois capturés par ceux
 d'Audenarde furent précipités dans
 l'Escaut. La chronique d'Audenarde qui
 nous fournit ces renseignements appelle
 Vander Meulen *een excellent rhetoricyn*.
 Vander Meulen s'occupa activement,
 semble-t-il, des chambres de rhétorique
 de sa ville natale ; mais nous n'avons
 guère de renseignements précis sur ce
 qu'il fit pour elles. Le 2 février 1494,
 Vander Meulen se maria avec Marie
 Vande Ponten. Nous retrouvons son
 nom en 1500 ; ce fut lui qui instruisit

le procès du chevalier Arnaud d'Éscornaix. En 1509, il touchait une pension de la ville d'Audenarde. En 1510, les mêmes comptes mentionnent une somme payée à sa veuve, ce qui nous permet d'affirmer qu'il mourut en 1509 ou 1510.

En 1543, parut chez l'imprimeur Lambrecht, à Gand, un poème intitulé : *Een zuverlic boucxkin van der ketyvigheyt der menschelicker naturen, overghezet uten latyne in vlaemschen dichte, duer Andries vander Muelen*. On en trouve une seconde édition en 1543, une troisième en 1576. J. Vander Meersch croit que Lambrecht imprima cette œuvre d'après une édition princeps dont aucun exemplaire ne nous serait parvenu. Mr Kalfi est plutôt d'avis que l'édition fut faite d'après un manuscrit, peu d'œuvres de rhétoriciens flamands ayant été éditées du vivant de leur auteur.

J. Vander Meersch attribue aussi à Vander Meulen un poème de chevalerie intitulé : *Dystorie van Saladrine* (Campbell, *Annales typograph.*, n° 979), parce que cette œuvre fut imprimée à Audenarde vers 1482 ou 1484, par De Keyser. C'est là un indice bien faible. Citons pour terminer les vers consacrés à Vander Meulen par M. de Castelein, le législateur du Parnasse flamand du temps des chambres de rhétorique :

Andries Vander Meulen, nu int hemels choor
(rijcke,

Wiens ziele God brijnghe ter hoochster glorien
Collegierde vele uien Fleur van hijstorie,
Eenen boeck zoo gheheuten, men vinten publiick
Hem bevelick God's moeder der reijnder ciborien
In dat cas : maer anders doe icx hem bezwijck
Want ten es niet authentijck.

Leonard Willems.

Dr J. Vander Meersch, *Kronijk der rederijkers van Audenarde, van de vroegste tijden af tot omtrent den jare 1830* (Gand, 1844), p. 40. — Edmond Vander Straeten, *Notice sur Andre Vander Meulen, poëte flamand du xve siècle* (Messager des sciences historiques, 1853). — Kalfi, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde in de xvjde eeuw* (1886).

MEULEN (Guillaume-François-Dominique **VANDER**), historien, né à Rousbrugge, le 30 mars 1737, et y décédé, le 18 mai 1809. Il fit ses études à l'université de Louvain. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint curé de la chapelle de son village natal, qui dépen-

dait alors de Haringhe. Il partageait son temps entre l'exercice du ministère sacré, l'instruction de la jeunesse des environs, et des études sur l'histoire de la Flandre. Amateur d'astronomie et de météorologie, il passait souvent ses nuits à étudier le ciel. A sa mort, il laissa une vingtaine de volumineux manuscrits relatifs à l'histoire de Flandre, et dont le plus important, concernant le métier de Furnes, est daté de 1789.

Paul Bergmans.

C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1861), p. 441.

MEULEN (Jean **VANDER**), avocat brabançon, né à Bruxelles, probablement le 8 avril 1642, mort dans la même ville (?) après 1717. Issu d'une famille de fonctionnaires, il fut employé d'abord dans les bureaux de la chambre des comptes du Brabant. Il se rendit, en 1662, à l'université de Louvain pour y étudier le droit, et y obtint sa licence. Il retourna ensuite à Bruxelles, où il remplit les fonctions de juré ou juge à la chambre de tonlieu de Vilvorde. En 1675, on le voit à Cambrai en qualité de bailli du roi, et lorsque, deux ans plus tard, cette ville fut prise par les Français, Vander Meulen sacrifia sa position pour rester fidèle à son gouvernement et revint à Bruxelles. Le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, utilisa ses services pour la rédaction des instructions à donner aux plénipotentiaires envoyés à Nimègue.

Vander Meulen se mit alors à étudier d'une façon toute particulière les questions d'ordre économique ; il rechercha les moyens de relever l'industrie et de développer les relations commerciales du pays. A différentes reprises il soumit ses vues à des commissaires nommés par le duc de Villa-Hermosa, puis par les gouverneurs généraux qui remplacèrent celui-ci (le prince de Parme, le marquis de Grana et le marquis de Gastañaga). Ce dernier le nomma membre d'une commission chargée d'établir un nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie, lui conféra la charge de conseiller fiscal de l'amirauté suprême (1686-1687) et celle

de lieutenant ou vice-président de la chambre de tonlieu de Bruxelles.

Dans le but d'améliorer la situation matérielle du pays, Vander Meulen préconisait le creusement d'un canal maritime, à partir d'Ostende, à travers la Flandre et le Brabant, pouvant amener ainsi les marchandises jusqu'au centre du pays, et surtout la création d'une compagnie commerciale entre marchands des différents Etats de la monarchie espagnole. Quant aux tarifs à établir sur les marchandises à l'importation et à l'exportation, il était d'avis qu'il fallait obtenir la « juste balance des droits d'entrée et sortie, sur laquelle Edouard, roi d'Angleterre, a fondé la richesse » et l'abondance de son royaume ». Vander Meulen suivait donc sous ce rapport — comme il le dit, d'ailleurs, lui-même dans la dédicace du *Luyster van Brabant* — la théorie émise par l'Anglais Tempels dans son livre : *Remarques sur l'Etat des Provinces-Unies*.

Les membres des commissions, nommées successivement par le gouvernement pour examiner toutes ces questions importantes, firent preuve de peu de zèle. D'autre part, le conseil du commerce semblait ne pas se soucier des intérêts qu'il avait à défendre : il ne donna aucune suite aux projets qui lui avaient été présentés. Sous le gouvernement de Maximilien-Emmanuel, Electeur de Bavière, les promoteurs du projet de compagnie commerciale chargèrent Vander Meulen de faire une représentation au conseil d'Etat. Vander Meulen rédigea une requête, qui n'eut malheureusement aucun effet. Ce ne fut que le 5 janvier 1699 que le gouvernement adressa une circulaire aux magistrats des villes pour les prier d'envoyer à Bruxelles des commissaires qui auraient eu pour mission d'aviser aux mesures à prendre concernant le commerce et l'industrie. Pendant ce temps, Vander Meulen s'était rendu lui-même en Espagne auprès des ministres de Charles II, dans l'espoir de hâter la réalisation des projets qu'il soutenait. Mais il y fut très mal accueilli. Découragé, il finit par s'adresser aux métiers de Bruxelles

pour appuyer ses réclamations antérieures. Mais, à ce moment même, les corps de métiers de Bruxelles, ou *nations*, avaient de graves démêlés avec le magistrat de cette ville et le gouvernement. Désireux de reconquérir leur antique autonomie, ils avaient d'abord mécontenté le roi et ses ministres en publiant les anciens privilèges qu'ils avaient découverts dans la tour du *Miroir* après le bombardement de 1695. Ils avaient protesté ensuite contre les nouveaux droits qui avaient été établis sans leur consentement; ils entrèrent ainsi en conflit avec le magistrat qui s'était montré favorable au gouvernement et qui, d'ailleurs, n'était pas composé selon leurs désirs. C'est en de pareilles circonstances que Vander Meulen fit appel aux nations. Aussi sa conduite fut-elle sévèrement jugée — trop sévèrement sans doute — par les autorités supérieures. On crut qu'il fut l'instigateur de tous les excès auxquels les gens de métier se livrèrent à Bruxelles en 1699, alors qu'il y était entièrement étranger : il était loin de blâmer, par exemple, l'établissement des impôts qui soulevèrent si fort l'indignation de la plupart des métiers; il estimait que le roi, en interdisant l'entrée des draps étrangers, pouvait réparer les pertes qu'il subissait de ce chef par la création d'impôts nouveaux. Quoi qu'il en soit, il fut suspecté par le gouvernement d'avoir soutenu les prétentions des métiers, et lorsque, le 17 décembre 1699, neuf régiments d'infanterie entrèrent à Bruxelles pour maintenir l'ordre qui était menacé, le prince Electeur de Bavière ordonna aussitôt l'arrestation de Vander Meulen en même temps que celle des doyens des métiers qui s'étaient opposés le plus énergiquement aux mesures du gouvernement et du magistrat. Le 18 décembre, Vander Meulen fut enfermé à la *Steenpoorte*. Son interrogatoire commença le 27 du même mois. Malgré ses protestations, son arrestation fut maintenue. Il avoua qu'il avait eu des relations avec don André d'Alverado, dit Hoffmanns, qui jouissait d'une grande influence sur les métiers,

et avec Pierre Cardon, l'auteur du projet de canal maritime. Il avoua de même qu'il avait rédigé l'épître dédicatoire du *Luyster van Brabant*, mais il prétendit n'avoir jamais agi que dans l'intérêt général et n'avoir donné aux gens de métier que les meilleurs conseils. L'interrogatoire fut suspendu puis repris à divers intervalles pendant les premiers mois de l'année 1700. L'acte d'accusation porte la date du 29 avril : il reprochait à Vander Meulen d'avoir importuné longtemps les ministres du roi à Bruxelles, puis de s'être adressé au souverain et aux ministres en Espagne sans autorisation, enfin d'avoir eu recours aux nations de Bruxelles « afin d'obtenir » par voie de fait ce qui lui avait été « refusé par voie légitime ». Vander Meulen présenta un mémoire justificatif, dans lequel il prouva qu'il avait fait tous ses efforts pour empêcher les nations de commettre des excès. Il rappela encore les bons conseils qu'il leur avait donnés et essaya de montrer la sincérité des différentes démarches qu'il avait faites, dans un petit mémoire (27 mai) et dans une requête civile présentés à la cour (19 juin). Cependant les attestations écrites exhibées par l'accusé furent rejetées et le procureur général fut admis à fournir ses preuves (1er juillet). Le procès de Vander Meulen ne fut pas suivi d'un arrêt définitif. L'accusé bénéficia probablement de l'amnistie générale accordée par Philippe V, lors de son avènement.

Dans la suite, Vander Meulen fut encore l'objet d'attaques très violentes de la part de ses ennemis. Ceux-ci firent même frapper une médaille sur laquelle il était représenté comme un incendiaire, brandissant d'une main une torche allumée, de l'autre, une épée. On y lit en exergue sur la face : *Quis tulerit Gracchos?* et sur le revers, où se trouve figurée son arrestation : *Sperne timens vulgus*. A l'avènement de Charles VI, Vander Meulen publia un mémoire pour justifier sa conduite et dénoncer celle de ses ennemis.

Il mourut après le mois de janvier 1717, date à laquelle il plaidait encore

contre les Etats de Brabant pour se faire rembourser une somme de 1,442 florins, qu'il avait dépensés antérieurement étant au service de ces Etats.

Herman Vander Linden.

Galesloot, *Jean Vander Meulen (Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers, t. XXVI, p. 5).* — *Luyster van Brabant*. — Levæe, *Episode de l'histoire des nations de Bruxelles, troubles de 1698-1700 (Trésor National, 2^e série, t. II, p. 149).* — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas, t. IV, p. 301.*

MEULEN (Jean-Baptiste VANDER), né à Malines, le 8 juin 1776, mort à Bruxelles, le 23 septembre 1854. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il fut curé de Bueken, entre Malines et Louvain, puis du Béguinage de Bruxelles. Il est l'auteur de deux pamphlets des plus violents contre Napoléon et le roi Guillaume, qu'il représente comme des bandits de la pire espèce; le titre suffit, d'ailleurs, à caractériser le ton de ces ouvrages : 1. *Napoleon of de opkomst en veldtogten, strooperyen en godloosheden, schelmstukken en ondergang van den Corsikaen*. Bruxelles, 1816; 4 vol. — 2. *Willem den koppigen, ingedrongen koning der Nederlanden, aenleyding gevende tot den opstand der Belgen in 1830*. Bruxelles, Vander Borcht fils et P. Vleminckx, 1833-1839; in-8°, 2 vol. Jean-Baptiste Vander Meulen a encore écrit : — 3. *Historie van de mirakelen van Brussel*. Bruxelles, 1820; in-16.

Paul Bergmans.

C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van Belgie* (Malines, 1860), p. 441.

MEULEN (Jean-Désiré VANDER), écrivain, né à Bruxelles, le 22 mai 1839, et mort dans cette ville, le 8 septembre 1869. Vander Meulen était fils de J.-P. Vander Meulen et de Marie Vanden Perre; il appartenait à la bonne bourgeoisie de Bruxelles et avait épousé Pauline van Eycken, dont il n'a pas laissé d'enfants. Je ne connais de lui qu'un seul ouvrage intitulé : *Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles depuis le XIV^e siècle jusqu'en 1792* (Anvers, Sermon, 1869; in-8°). Bien que l'introduction, placée

en tête du volume, soit assez faible, ce travail n'en reste pas moins un témoignage du goût de Vander Meulen pour les recherches historiques, recherches que sa mort prématurée vint bientôt interrompre.

Alphonse Wauters.

MEULEN (*Laurent VANDER*), sculpteur, né à Malines, en 1645, y décédé en 1719. La nature de ses travaux le range plutôt parmi ces artisans artistes — ou, comme l'on disait alors, *artisiens* — du nombre desquels furent les Boulle et les Caffieri. Contemporain et compatriote d'Antoine, Laurent semble ne se rattacher par aucun lien de parenté au peintre de batailles, qui à une époque de décadence donna le plus de notoriété aux Pays Bas.

Laurent débuta par des études de peinture; mais, vers la vingtième année, il entra dans l'atelier du sculpteur Pierre Vander Stock, alors fort en réputation. Sans doute son éducation artistique antérieure était assez avancée déjà pour abrégier le stage que Vander Meulen fit chez le maître sculpteur, car il abandonna l'atelier de celui-ci assez longtemps avant de subir les épreuves indispensables pour être admis à la maîtrise, et se rendit en Angleterre.

Les artistes étaient alors fort choyés de l'autre côté de la Manche; les Flamands surtout y trouvaient un débouché lucratif pour leurs travaux, mais il n'était pas facile d'effectuer le voyage. Une note de Vander Meulen, rédigée en flamand et reproduite par un de ses biographes, en porte ample témoignage. En voici la traduction littérale :

« *Mon voyage de Brabant en Angle-*
« *terre.* Le 17 août de Malines, le 18
« d'Anvers, le 20 arrivée à Middel-
« bourg, d'où, le même jour, départ sur
« Vlisselghe (lisez Flessingue), où atten-
« dre le vent huit jours, d'où sur
« l'Ecluse et Blankenberghe, d'où sur
« Ostende où, de nouveau, attendre le
« vent pendant trois jours; parti pour
« Nieuport où attendre un jour; alors
« le paquet (*pakboot*) sur Douvres, le
« même jour sur Cautelberg (*sic*) d'où

« sur Rochister (*sic*) d'où sur Gran-
« tante (*sic*), puis sur une barque à Lon-
« dres. 1676 ». Si ce texte est instruc-
tif quant à la façon dont s'effectuaient,
à une époque relativement rapprochée
de nous, de faibles trajets, il nous
éclaire également, quant au degré de cul-
ture littéraire et scientifique d'un artiste
qui, issu de la bonne bourgeoisie, avait
sans doute reçu autant d'instruction que
la majeure partie de ses contemporains.

Laurent paraît avoir réussi fort bien
au delà du détroit, et son talent, surtout
de facture, répondait à merveille au goût
des Anglais d'alors qui considéraient
principalement dans une œuvre d'art
les difficultés vaincues par le praticien.
Il semble que Vander Meulen eut la
préoccupation d'imiter, par les artifices
de son ciseau, le finissage des peintures
d'Abraham Mignon et d'Otto Marcellis;
grâce à ses premières études d'art, il
réussit en effet à transporter dans le
domaine du modelé sculptural la tech-
nique de la peinture. Habile à traiter
la figure, il n'employa généralement
celle-ci qu'à titre accessoire; on, s'il lui
prit fantaisie d'exécuter une statue ou
un bas-relief, il l'accompagna d'un en-
cadrement de guirlandes ou de rocailles
étoffées d'oiseaux ou de bestioles, qui
l'emportait de loin, en importance, sur
l'objet principal. On peut assez exac-
tement comparer Laurent Vander Meu-
len à Daniel Zeghers, dans les toiles
duquel la figure est chose contingente.
Vander Meulen ne se pique pas de lo-
gique, et il doit avoir tenté de sculpter
des paysages; le désir de rendre à la
perfection l'épanouissement de tous les
caprices du monde végétal absorbe le
sculpteur et semble le griser. Vander
Meulen se cantonna donc dans le genre
décoratif, mais y excella. Il se plut à
composer de vastes trophées de plantes
et d'animaux auxquels se mêlaient par-
fois des génies ailés ou des angelots. Le
bois, sous son ciseau vif, prenait les
inflexions molles, les souples contours
des fleurs épanouies et des feuillages
superposés en un fouillis inextricable.
Des insectes, des oiseaux, de petits
animaux se croisent dans ce réseau qui

semble mouvant. Parfois des figurines d'anges, grassement modelées, soulèvent au-dessus d'une glace les pans lourds d'une draperie, ou disparaissent à demi dans un nuage que le sculpteur a réussi à rendre vaporeux, sous des guirlandes jetées à profusion.

Ce fut sans doute la nostalgie qui ramena Vander Meulen à Malines en 1687. Il conquît la maîtrise à l'arrivée, et trois ans après, entra dans la famille du célèbre sculpteur malinois, Lucas Faidherbe. Le fils de celui-ci, Jean-Luc Faidherbe, lui-même sculpteur, mais sans grand renom, avait épousé la sœur de Cornélie-Thérèse de Croes qui devint la femme de Laurent Vander Meulen en 1691. De cette union naquit une fille unique, dont le portrait peint par son père et encadré par lui d'une de ces luxueuses bordures dont il avait la spécialité, est mentionné comme fort méritant par un biographe. L'artiste semble n'avoir eu guère de ces revenez-y de passion pour la peinture. Il se voua pendant toute sa vie à cette sculpture d'un genre spécial, qu'il a pour bonne part créée et où nul, à coup sûr, ne le surpassa. Ses œuvres qui furent fort nombreuses se sont bien raréfiées. On cite de Vander Meulen à Malines quelques morceaux conservés par des amateurs, et, à l'église dite Notre-Dame, au delà de la Dyle, des guirlandes de fleurs appliquées au maître-autel.

Le sculpteur virtuose possédait, lors de son décès, un assez grand nombre de pièces importantes, soit qu'il les tint prêtes pour des transactions éventuelles, soit qu'il se fût créé un mobilier personnel somptueux. En 1776, à la suite du décès du petit-fils du sculpteur, le conseiller pensionnaire malinois Gyseleers Thys, cet héritage artistique fut vendu à l'encan. Un catalogue imprimé mentionne : « Une table, un Christ, une « Madone; les *Quatre éléments représentés par des animaux*. Hauteur: trois « pieds deux pouces; largeur deux pieds « un pouce ». Quatre bustes. « Une « *Vierge avec son fils et saint Jean*. Hauteur: deux pieds six pouces », etc., etc. Le tout « artistement sculpté par Lau-

« rent Vander Meulen ». La corporation des moines de Saint-Adrien de Grammont, pour lesquels l'artiste avait, naguère, exécuté d'importants travaux, acquit toutes les pièces mises en vente en 1776, mais bientôt la dispersion de la communauté livra ces œuvres d'art à de nouvelles vicissitudes. Au commencement de ce siècle on signalait à Gand, dans la collection De Rudder, l'existence de quatre grands encadrements représentant les éléments, et où Vander Meulen semblait s'être surpassé. Ils furent vendus en 1836, et passèrent en Angleterre, où doivent se trouver la plupart des œuvres de l'habile artiste malinois.

Les collections d'art du Parc du Cinquantenaire renferment, de Vander Meulen, un trumeau orné de guirlandes de fleurs et d'angelots que l'on ne peut pas citer parmi les œuvres les plus délicates du sculpteur coloriste.

L'attrait que les œuvres d'art concourant d'une façon directe au mobilier ont pour les amateurs de pays plus riches et plus avides que le nôtre de choses artistiques, a dispersé au loin les œuvres de Laurent Vander Meulen. Ajoutons que l'habile artiste, plus préoccupé du rendu pittoresque que de la durabilité de son œuvre, modelait habituellement en se servant de ce bois de tilleul si soyeux et si souple sous le ciseau, mais qui en revanche est prompt à s'échauffer et à nourrir des colonies de tarets. Vander Meulen sut donner à ses légères créations l'éclat et la morbidesse des plus charmants caprices de la nature; ses œuvres hélas! eurent la fragilité de ses modèles.

Hermann Van Duyse.

Neefs, *Histoire de la peinture malinoise*. — Siret, *Dict. des peintres, sculpteurs, etc.* — *Mes-sager des sciences historiques*, année 1836.

MEULEN (Pierre VANDER), frère du célèbre peintre du même nom, baptisé à l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, le 28 avril 1638. Cet artiste peu connu, mais dont la célébrité de son frère a fait conserver le nom, naquit comme lui à Bruxelles de Pierre Vander Meulen et de Marie Stoemans; il eut pour parrains Josse van Bewere et Anne van Steen-

wegen. Il accompagna (ou peut-être précéda) son frère lorsque celui-ci se rendit en France, et se livra d'abord à des travaux de sculpture; mais bientôt il se voua à la peinture des épisodes de bataille et de chasse. Il se rendit en Angleterre avec Largilière, artiste français de talent, en 1670, mais n'y resta pas longtemps, car, dès l'année suivante, il se trouva de nouveau à Paris, où il assista à l'inhumation d'un des enfants d'Adam-François. Il ne fut pas de l'Académie de peinture et l'on ignore l'année de sa mort. On dit seulement qu'il fit de nouveau le voyage d'Angleterre, où il aurait peint les batailles du roi Guillaume III, l'ennemi opiniâtre de Louis XIV. Il se maria deux fois : il épousa, dans sa patrie, Marie van Snellegheem, de qui naquit une fille, Madeleine, qui devint, en 1681, la femme du peintre François-Dominique Nollet et dont les témoins furent Adam-François Vander Meulen et le graveur Scotin; puis à Paris, Marie Bachelier, de qui il eut François, qui fut baptisé à l'église Saint-Eustache, le 28 août 1664, et Catherine, baptisée le 4 août 1665. Le peintre Pierre Vander Meulen habitait à Paris, rue de La Réale.

Alphonse Wauters.

Jal, *Dictionnaire critique*. — Nagler, *Lexicon*. — Immerzeel, p. 222. — Wauters, *les Tapisseries bruxelloises*, p. 259.

MEULEN (Servais VANDER), VANDER MUELEN ou VERMEULEN, organiste et compositeur de musique, florissait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. En 1572, nous le trouvons attaché, en qualité d'organiste, à la chapelle de la Vierge, à la cathédrale d'Anvers. Le 10 février de cette année, il assiste comme témoin au contrat passé entre les directeurs de cette chapelle et le facteur malinois Gilles Brebos, pour la réfection des orgues; et, en 1567-1568, il est appelé à expertiser, avec Louis Brooman, Michel de Bock et Gérard de Turnhout, les nouvelles orgues avec pédales, de Brebos. Il avait perdu, en 1574, sa femme, Claire Meganckx. Le 22 novembre 1585, le prince de Parme demanda

aux maîtres servants de le destituer parce qu'il avait « servi aux herétiques » et fait schandal publicque en laditte « église ». Les marguilliers obéirent et renvoyèrent Vander Meulen, non sans lui accorder cependant une pension annuelle, au témoignage de Grégoir, « ce qui nous porte à croire que notre artiste devait s'être concilié de nombreuses sympathies par son talent. Comment s'y prit-il pour être attaché ensuite à la cour, à Bruxelles? Nous l'ignorons; mais un acte, publié par Edm. Vander Straeten, nous montre le prince de Parme demandant de nouveau, en 1589, la destitution du musicien, » lequel durant ces troubles « auroit fait beaucoup de scandale ». Dans les deux circonstances, Farnèse propose comme remplaçant Raymond Waelrant. Servais Vander Meulen est l'auteur d'une chanson à quatre voix : *Altijt soo moet ick treuren*, publiée dans le recueil bien connu : *Ten duytsche musyck boeck, daer inne begrepen syn vele schoone liedekens* (Louvain, P. Phalèse, 1572; in-4^o obl.), auquel collaborèrent également Jean Belle, Clement non Papa, L. Episcopus, J. Wintelroy, etc.; son nom est orthographié *Vander Muelen*.

Paul Bergmans.

L. de Burbure, *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XV (Bruxelles, 1863), p. 348-375. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VIII (Paris, 1865), p. 303. — Ed. Grégoir, *Histoire de l'orgue* (Anvers, 1865), p. 275-276. — Edm. Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le xix^e siècle*, t. II (Bruxelles, 1872), p. 392-393; t. VI (1882), p. 512 et t. VIII (1888), p. 243. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des xvi. und xvii. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 184 et 720.

MEULENBERGH (Dominique-François-Joseph), peintre et dessinateur-lithographe, né à Bruxelles, le 20 messidor an xii (9 juillet 1804), mort dans la même ville, le 23 janvier 1865. Elève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles et de F.-J. Navez, Meulenbergh ne tarda pas à faire du portrait sa spécialité, sans arriver toutefois, dans le genre de son choix, à une supériorité comparable à celle de son maître. De 1833 à 1851, il figure régulièrement aux

salons de Bruxelles, toujours comme portraitiste. On cite, comme son œuvre la plus importante, la série des portraits des membres de la famille royale, destinée à la décoration de la gare de Verviers (1852). Ces toiles ne parurent à aucune exposition. Appelé, en 1843, à donner le cours de principes à l'académie de Bruxelles, Meulenbergh a laissé le souvenir d'un professeur consciencieux. Lithographe assez habile, il a signé quelques portraits dessinés sur pierre, notamment celui du bibliophile Théodore de Jonghe, planche de grand format.

On trouve parmi les œuvres de son crayon, des sujets d'animaux, dans le *Journal vétérinaire agricole*. L'année même de sa mort paraissait sous son nom une œuvre de plus vaste portée : *Etudes anatomiques de l'homme dessinées à Rome par Pierre-François Jacobs, publiées et lithographiées par D. Meulenbergh*, 50 planches avec un texte en regard. Bruxelles, Rosez, 1865 ; grand in-fol.

Henri Hymans.

MEULENE (*Jean VANDER*), ou MOLINÆUS, professeur, jurisconsulte et écrivain ecclésiastique, naquit à Gand, en 1525. Après avoir terminé ses humanités, il suivit, en 1541, le cours de philosophie à l'université de Louvain, et obtint, deux années après, la troisième place à la promotion générale des arts. Ils s'appliqua ensuite à l'étude des sciences juridiques, fut proclamé licencié dans l'un et l'autre droit et ordonné bientôt prêtre. Doué de facultés intellectuelles remarquables, Molinæus âgé de vingt ans à peine possédait à fond la connaissance du grec et du latin. Il expliquait en grec la morale d'Aristote au grand étonnement de ses auditeurs, et dictait sans préparation des lettres en grec et en latin, qui étaient si bien conçues qu'elles paraissaient être le fruit d'une longue étude. Il avait une mémoire prodigieuse et tenait parfois des discours en public pendant deux ou trois heures, sans se servir de notes.

Son talent ne tarda guère à être signalé à la bienveillance du gouverne-

ment. Le 9 août 1557, Philippe II confia au savant ecclésiastique la chaire de droit canon délaissée par Pierre Ximenès, et lui conféra la dignité de chanoine de premier rang dans la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain. Molinæus devint, presque en même temps, doyen de Saint-Jacques de la même ville, en remplacement de Corneille Jansénius, nommé évêque de Gand. Au mois d'août 1558, il fut élu recteur de l'université de Louvain, et proclamé docteur en droit, le 3 octobre 1559. La même année, Marguerite de Parme obtint le gouvernement général des Pays-Bas. La duchesse fit choix de Molinæus pour son aumônier. Celui-ci fut désigné le 19 janvier 1562, comme doyen de Saint-Pierre, à Louvain, succédant à Martin Rithoven, nommé évêque d'Ypres par le roi Philippe II. Il devint, en outre, chanoine de Saint-Pierre de Cassel, en Flandre, et jouissait du personnat du village d'Eyne, dans le diocèse de Gand. Non content de ces bénéfices, il brigua, mais sans succès, le doyenné de la cathédrale de cette dernière ville. Lorsque, en 1562, l'érection des nouveaux évêchés et l'union de certaines abbayes à ces évêchés furent proposées par le gouvernement aux facultés de théologie et de droit de Louvain, Molinæus combattit avec énergie les projets du gouvernement. Il alla même, en compagnie de Jean Latome, protester à Rome, où tous deux passèrent l'année 1573 et une partie de l'année suivante, mais sans rien pouvoir obtenir. Ce procédé perdit Molinæus à la cour de Bruxelles. A peine lui et son compagnon de voyage furent-ils de retour dans les Pays-Bas, que le procureur général près le conseil de Brabant, les mit en accusation. En 1574, Molinæus fut cité devant les évêques assemblés en concile à Malines, pour y répondre d'une lettre injurieuse à leurs personnes, écrite de Rome aux religieux d'Affligem. Cette mesure causa un tel chagrin au savant, qu'il en perdit la raison. On l'enferma chez les Frères Cellites de Louvain, où il mourut volontairement de faim, le 29 septembre 1575.

Molinæus laisse l'ouvrage suivant : *Decretum B. Ivoonis, e Præposito Fani Quintini (Bellocacorum Ecclesiæ) Carnotensis episcopi; septem ac decem tomis, sive partibus constans, omnium, quotquot extant hujus argumenti, voluminum amplissimum : ut non immerito thesaurus totius Ecclesiasticæ disciplinæ appellari possit. Opus, cum laboranti et afflictæ Ecclesiæ plurimum serviens, tum omnibus sacrarum ac Pontificiarum rerum studiosis comprimis necessarium; scriptum quidem concinnatissime ante annos amplius quadringentos, sed antehac nunquam editum : nunc vero demum divulgatur.* Louvain, Barthol. Gravius, 1561; in-fol., 967 pages. Cet ouvrage a été réimprimé. Sweertius attribue, en outre, à Molinæus un discours latin, prononcé en présence de Grégoire XIII et du sacré collège. Il ne dit pas si ce discours a été imprimé.

L. Ticeretyn.

Paquet, *Mémoires*, t. XVII, p. 405. — Vander Aa, *Biograph. woordenboek*, t. VIII, p. 289. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 696. — Val. Andreas, *Bibl. belg.*, p. 342. — Fasti, p. 43, 64, 136, 193. — Sweertius, *Ath. belg.*, p. 453. — De Kempnaere, *Vlaamsche kronyk*, p. 37.

MEULENER (Pierre), peintre, né à Anvers, en 1602, mort dans la même ville, le 27 novembre 1654. Fils du peintre Jean Meulenaer et d'Elisabeth Floris, Pierre, selon F.-J. Vanden Branden, serait le petit-fils du paysagiste Corneille Molenaer, le *Scheele Nele*, Corneille le Louche, de Van Mander, chose d'ailleurs possible, bien que les tableaux de notre artiste soient invariablement signées Meulener. Elève de son père, un peintre de genre inscrit à la gilde de Saint-Luc d'Anvers comme *wynmeester*, c'est à dire fils de maître, en 1631-1632, Pierre Meulener se consacra au paysage et surtout à la peinture des batailles. Les vers que lui consacre De Bie dans son *Gulden Cabinet* font grand éloge de l'habileté de l'artiste à traiter des sujets où précédemment s'était illustré Pierre Snayers. Eloges d'ailleurs justifiés comme le prouvent, au musée de Madrid et ailleurs, des peintures représentant des rencontres de cavalerie. Sans faire preuve d'une virtuosité égale

à celle de Snayers, sans donner non plus à ses œuvres un égal développement, Meulener n'en fait pas moins de ses petites scènes guerrières des pages de beaucoup d'expression et s'y montre un excellent coloriste. A Madrid ses tableaux sont datés de 1644. La *Bataille de Fleurus*, qu'on rencontre sous sa signature au musée de Brunswick, est datée de 1646. La date de 1650 se relève sur un *Défilé de cavalerie* dans la galerie Nostitz, à Prague. Meulener a abordé avec un succès au moins égal des scènes plus pacifiques. Nous connaissons de lui, dans une collection anversoise, un très joli tableau représentant le *Châteaude Teniers*, à Perck avec, à l'avant-plan, une société élégante réunie près d'un carrosse occupé par plusieurs dames. Cette peinture, d'une touche remarquablement spirituelle, est datée de 1647.

Henri Hymans.

Corneille de Bie, *Het gulden Cabinet van de edel vry schilderconst* (Anvers, 1664), p. 145. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883), p. 668. — H. Riegel, *Beiträge zur niederländischen Kunstgeschichte* (Berlin, 1882), p. 140. — Woermann, *Geschichte der Malerei* (Leipzig, 1888), t. III, p. 493.

MEULEWELS (Pierre), poète dramatique flamand, né vers la fin du xvi^e siècle, mort à Anvers, où il fut enterré, le 19 janvier 1664, dans l'église Saint-André, au pied de l'autel des Monnayeurs. Il fut inscrit en 1618-1619 comme peintre sur les registres de la gilde de Saint-Luc, mais son activité artistique ne doit pas avoir été bien importante, car son nom ne figure même pas dans la *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool* de F.-J. Vanden Branden. Meulewels s'adonna plus spécialement à la poésie dramatique; membre de la chambre de rhétorique *De Violiere*, il y fit représenter plusieurs pièces de sa composition : *Timon Misanthropos* (18 octobre 1636, jour de Saint-Luc), *Atalante ende Meliager* (1643), et *De Reuze Dragon ende Brabon ofte Oudheyt van Antwerpen* (1645). La première seule a été imprimée sous le titre de : *Τίμων Μισάνθρωπος vertaelt, vermeerdert, ende in rym ghestelt*. Anvers, Jean Huyssens (1636); in-4o. Cette traduction en vers

du célèbre conte dialogué de Lucien, dédiée au poète Fr.-C. de Conineq, est précédée de deux poésies en l'honneur de Meulewels, par ses confrères Jean Goossens et I.-S. Kolm; Goossens nous apprend qu'avant le *Timon*, notre poète avait déjà écrit plusieurs autres œuvres dramatiques :

T'is *Timon* niet alleen waer dees u faeme leeft,
Al wordt hy d'eerst gedrukt : terwyl u Musa heeft
Meer spelen veer gemaect : te weten van 't vol-
[noegen]
Van *Phœdra*, d'*Oudheylof*, *Pictura*, van *Sichê*,
Virgini, *Aerenoudt*, *Scedaso*, *Soloa* med'
Die tsamen u den crans by *Timons* lauwer voegen.

Meulewels, dont la devise était : *Hoop voedt den arbeydt* (l'Espoir soutient le travail), ou en latin : *Spes quoque calcar habet*, ne se distingue pas parmi ses contemporains par des qualités poétiques spéciales, et il ne faut point regretter que les autres drames échappés à sa féconde plume n'aient pas été imprimés. Je connais encore de lui un sonnet flamand en tête de la tragédie *Aegyptica*, de Guill. van Nieuwelandt (1624), et deux poésies, dont l'une en latin, en tête du *Salomon* du même auteur (1628). Ses biographes font de Meulewels un prêtre, mais je n'ai trouvé aucun document lui attribuant cette qualité. Son épitaphe nous apprend qu'il était à la tête d'une association du Saint-Esprit, ce qui correspond à peu près aux fonctions de nos maîtres des pauvres actuels :

Petro Meulewels poetæ celebri, Academia S. Spiritus ad opem pauperum in hac urbe instituta primario et primo directori, Petrus Petro filius patri mœstus posuit.

ACADEMIE LVGENTO IN ORITV PETRI
FIDELITER IN CHRISTO MORTVVS EST
ISTE ET DECIMO NONO IANI SEPVLTVS
IN PACE DEI LETETVR ANIMA EIVS.

L'indication du fils Pierre élevant ce monument à son père, s'oppose encore à ce que Meulewels ait été prêtre.

Paul Bergmans.

Les œuvres de Meulewels et de Guill. van Nieuwelandt citées dans l'article. — Ph. Rombouts et Th. van Lerius, *les Liggere van de gilde de Saint-Luc* (Anvers, 1872), t. I, p. 530. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd., p. 514.

MEULUWE (*Henri VAN*), peintre. Voir WEULUWE (*Henri VAN*).

MEUNINCXHOVE (*Jean - Baptiste VAN*), peintre, né vers 1640, probablement à Bruges, mort dans la même ville, en 1703. Inscrit parmi les peintres de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1677, Meuninxhove avait, dix années auparavant, exécuté, pour orner le local des Arbalétriers de Bruges, deux tableaux représentant des épisodes du séjour de Charles II et de ses frères, les ducs d'York et de Gloucester, dans l'antique cité flamande. C'est sur cette circonstance que se fonde notre hypothèse de l'origine brugeoise de l'artiste. En 1682, il eut pour élève Joseph Vanden Kerckhove, peintre, que nous trouvons en 1685-1686 poursuivant son apprentissage sous Jean-Erasme Quellin. Meuninxhove avait sans doute, à cette époque, pris — ou repris — le chemin de Bruges, où Kerckhove, lequel était originaire de cette ville et y mourut en 1724, devait, peu d'années après, le rejoindre. Jean-Baptiste Descamps, au cours de son *Voyage pittoresque*, parle avec plus d'indulgence des œuvres de l'élève que de celles du maître. Les paysages ou perspectives qu'il signale de celui-ci à l'abbaye des Dunes sont d'un coloris lourd et triste. *L'Adoration des Mages*, à l'église des Jésuites, également à Bruges, lui paraît plus triste encore. « C'est une œuvre de peu de mérite », ajoute le peintre-historien. Deux tableaux, deux *Intérieurs d'église* désignés par Siret dans son *Dictionnaire des peintres* comme figurant au musée de Copenhague, ne reparaissent plus au catalogue de 1880. Nous ignorons si ces œuvres étaient signées.

Henri Hymans.

J.-B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1769). — W.-H.-J. Weale, *Bruges et ses environs* (3^e éd., Bruges, 1875).

MEURIER (*Gabriel*), pédagogue et philologue. Dans les pièces officielles, son nom est souvent orthographié *Meurir*, ce qui prouve qu'on le prononçait à la flamande; exceptionnellement on y trouve aussi *Murier*. Dans ses publica-

tions, quoi qu'on en ait dit, on ne trouve que la forme *Meurier*. Nous avons relativement peu de renseignements sur sa vie. Il est né à Avesnes, en Hainaut, comme l'attestent plusieurs actes officiels dont nous parlerons tantôt, ainsi que le qualificatif « Avesnois », dont lui-même fait suivre son nom sur le titre de la plupart de ses publications. Le titre d'une édition du *Trésor des sentences dorées*, parue à Cologne en 1617, le qualifie cependant de « natif d'Anvers », mais c'est évidemment là une erreur, explicable par le fait que Meurier passa pour ainsi dire sa vie entière à Anvers. S'il n'était pas Anversoïse de naissance, il l'était de cœur et d'esprit. On ne connaît exactement ni la date de sa naissance ni celle de sa mort, mais il sera possible de les déterminer approximativement.

Meurier quitta sa ville natale et se rendit à Anvers, où il devint bourgeois (*poorter*) et s'établit comme maître d'école, spécialement comme maître de langues. Il fut admis dans la confrérie de Saint-Ambroise en 1548, ce qui fut mentionné dans les comptes comme suit : *Gabriel Meurier, poorter, geboren te Avennes, leerende spaens, italiaens, françois, rekenen ende cyferen*. Dans la préface de son premier ouvrage, il fait plusieurs fois allusion à sa profession. Parlant du soin qu'il convient qu'on mette à choisir un maître pour ses enfants, Meurioir dit : « On peut facilement cognoistre l'autorité, en laquelle nous colloquent ceux qui, estans peres du corps mortel de leurs enfans, nous constituent (comme dit Marc Aurelle) et ordonnent pour estre faits comme peres de l'esprit immortel d'iceux. Ce qui nous doit aussi admonester, de diligemment prendre garde à la grande charge et pesant fardeau, qu'en ce faisant nous est chargé sur les espaules : chose certes, qui pour sa grandeur, ne se peut expliquer en si petite lettre, comme ceste dedicatoire : pour estre telle diversité entre la nature des jeunes enfans, que chacun de voz Seigneuries cognoist. Car nous voyons les uns avoir telle generosité, que la gloire

leur sert, comme au cheval l'esperon. Les autres tant opiniâtres et fantasmatiques, qu'il leur est besoin d'un rude frain de mule : par lequel on les puisse toujours tenir sous bride. Et d'autres d'une rettive, et si pesante race, qu'elle requiert, par maniere de parler, estre toujours tabutée, comme les asnes, de fouets et bastons, pour les faire au commencement prendre quelque bon fondement : duquel puisse proceder, et sortir, avec le temps, quelqu'œuvre vertueuse. Chose certes que devons bien observer, en la profession que j'exerce en vostre, tant renommée Ville d'Anvers, qui est, d'enseigner à la jeunesse, le moyen de parvenir à la perfection de la propreté de plusieurs langues. » Et plus loin encore : « Et ne voulant seulement profiter, tant à la jeunesse qui m'est commise qu'aus autres de plus grand âge, qui se sont addonnez à nous, pour recevoir instructions et preceptes desdites langues ». Meurioir donnait donc aussi ce que nous appelons aujourd'hui des leçons particulières.

Trois fois il devint doyen de la confrérie de Saint-Ambroise, notamment en 1564, en 1572 et en 1575. Mais Meurioir s'y conduisit d'une façon tellement inconvenante, qu'il fut exclu de la confrérie en 1579. Le rapport dans lequel Pierre Heyns et Arnould Gielis relatent ce qui s'est passé dans la gilde en 1579, année pendant laquelle ils furent doyens, nous a heureusement été conservé. Ce rapport commence par une liste de tous ceux qui tenaient une école à Anvers en 1579. Le nom de Meurioir y figure, mais à côté on a ajouté *royé*. Nous allons en voir les motifs. Les doyens prénommés insérèrent notamment dans leur rapport la copie de la requête suivante, qu'ils adressèrent aux « superintendants de l'instruction de la ville d'Anvers », probablement au mois de février 1580.

Les doyens se plaignent d'abord de ce que Meurioir a commis dans la confrérie, depuis de temps immémorial, beaucoup d'inconvenances de toute espèce et qu'il a incité les membres au

désordre (*den guldebroeders oproerich te makene*); de ce qu'il a insulté, couvert de honte et blâmé les membres en général et chacun d'eux en particulier; de ce qu'il leur a dit toute espèce de vilénies, principalement lors de la mort de sa première femme, en 1552. A cette époque, les doyens avaient envoyé quelqu'un, et plus tard, sur son refus, s'étaient rendus eux-mêmes auprès de Meurier pour recevoir la dette mortuaire (*de dootschult van dese sijnder voors. vrouwen*), mais celui-ci leur avait crié à la figure en public (*opentlijk in hen aensicht*) qu'ils étaient des écornifleurs (*schuimers*), des ribauds, des mendiants, et, depuis lors, il les avait appelés souvent ainsi, ajoutant qu'ils étaient des bêtes, de grands ânes et des hérétiques (*datsc waren beesten, groote esels ende consistorianten*), et d'autres injures encore. On avait supporté tout cela pendant quelques années, d'une part à cause de son grand âge (*om sinen ouderdom*), d'autre part, parce qu'il avait été élu doyen en l'année 1572, quoiqu'il n'eût pas été proposé, comme c'était l'habitude, par les doyens sortants ou les *oudermans* : il avait été désigné grâce à l'influence de feu le sieur François Donckers, écolâtre à cette époque, et s'était élevé au-dessus de tous et conduit très orgueilleusement. Il avait de nouveau été élu doyen en 1575, et alors, contrairement à tous les usages, il avait administré la confrérie sans vouloir conférer avec son codoyen, voulant tout faire à sa guise (*sonder synen medebroeder oyt te willen ontbieden oft neffens hem te lydene, willende alleen syn hooft ghevolcht hebben*).

Il avait même retenu la moitié de son traitement au sergent (*knape*) de la confrérie, un homme de quatre-vingt-dix ans, qui avait servi la gilde depuis plus de vingt ans; il l'avait, en outre, tourmenté de différentes autres façons, de sorte que la femme du sergent déclarait que tout cela était partiellement la cause de la mort de son mari. Ensuite, n'étant plus doyen, et voyant que les plaignants (qui lui avaient succédé) ne suivaient pas sa manière d'agir, puisqu'elle était

contraire aux intérêts de la confrérie, Meurier avait recommencé ses menées en 1576. Il se mit de nouveau à fomentier le désordre dans la confrérie. Le jour avant la Saint-Thomas, il organisa notamment une réunion dans l'église et alla assister, avec les frères qui s'étaient joints à lui, à une messe à part, déclarant que lui et ses amis ne voulaient pas assister à la messe ordinaire ni payer le denier dont ils étaient redevables, de sorte qu'on en vint aux gros mots au milieu de l'église, ce dont tout le monde fut grandement scandalisé, car Meurier appela un des *oudermans*, Arnould Hezius, « un homme infame », visant non seulement le prédit Hezius, mais aussi tous les autres qui avaient été proscrits (peut-être même par son influence) à cause des troubles de l'année 1566. Ces insultes, qu'on ne souffre pas dans une confrérie qui se respecte (*in een gulde van eeren nyet te verdraeghen*), ont froissé les suppliants; elles ont eu pour conséquence que Meurier a été appelé souvent devant les *oudermans* pendant l'année 1577; mais il ne s'est jamais présenté, quoiqu'il vint secrètement écouter à la porte de la salle de réunion, pour savoir de quoi il s'agissait. Il ne paya pas non plus aucune des amendes dont il fut frappé. Il insulta même gravement (*seer leelijcke*) le sergent de la confrérie (un vieillard honorable qui avait tenu école pendant plus de trente-huit ans et servi la corporation plusieurs fois comme doyen et *ouderman*), disant donc que celui-ci était un *ribaud*, lui donnant un démenti alors qu'il disait la vérité, ajoutant que lui, le sergent, et l'aumônier de la confrérie étaient des ivrognes, et bien d'autres vilénies, et défendant enfin au sergent de venir encore le trouver. L'année suivante, en 1578, Meurier se présenta enfin un jour devant les doyens; ceux-ci lui reprochèrent sa conduite inconvenante et le prièrent de rendre compte, comme il le devait et le doit encore, des recettes qu'il avait entre ses mains depuis treize ans, et qui provenaient de l'offrande aussi bien à l'autel dont le curé avait fait don aux maîtres d'école pauvres, qu'au tronc au profit de

ceux-ci, et des aumônes qui lui avaient été remises par de généreux confrères. L'administration de ces recettes ne lui incombait que pendant un an; lors de l'élection d'autres doyens, il devait la transmettre aux *oudermans*. Meurier reconnut lui-même qu'il avait donné 13 florins de ces aumônes à l'écolâtre Donckers. Il avait promis, en outre, de rendre compte du reste, mais ne l'avait jamais fait. Au contraire, il était venu deux fois à l'église, lorsqu'on célébrait le service, avec un paquet de papier et des livres sous le bras, en offiant, pour se moquer des plaignants, de rendre compte de sa gestion. Aussi avait-il l'habitude de dire : « Je pisse clair ! j'ai la teste » saine ! les commissaires ont la plume » en la main, non pour admettre, ains » pour casser des maistres ! » Et à un des commissaires il avait donné un billet, sur lequel il avait inscrit entre autres : « Large courroye du bien d'antruy saint » Ambroise a du tout détruit ! ». C'est pourquoi les doyens demandèrent « qui » étaient ceux qui ne se découvraient » pas la tête », et « qui étaient ceux qui » ne pouvaient pas se placer là où un » homme d'honneur se place ; qui étaient » ceux que les doyens voulaient casser ; » qui étaient ceux qui avaient ruiné la » confrérie et coupé de larges cour- » roies ». Meurier ne sut rien répondre. Les doyens lui démontrèrent alors que c'était précisément lui qui avait ruiné la confrérie et « coupé de larges courroies », comme il ressortait de ses comptes des années 1564 et 1572, car il avait cuit beaucoup plus de riz (1) et délivré des recettes beaucoup moins élevées qu'aucun autre doyen avant ou après lui. En 1575, il avait acheté, à lui seul, le riz, et, contrairement à tous les usages, il en avait fait des gâteaux qu'il avait partagés chez lui, sans la présence de son codoyen ni de sa femme, puisqu'il était veuf. De plus, quoiqu'il y eût déjà trop de jetons, il en avait fait frapper

(1) Deux fois l'an, à la fête de saint Thomas et à celle de saint Ambroise, on préparait aux frais de la confrérie une grande quantité de riz; celui-ci était partagé entre les membres qui avaient payé leur cotisation annuelle, et recevaient à cet effet un jeton.

encore d'autres, à l'insu des *oudermans*, et les avait fait marquer aux initiales de son nom et de son prénom. A tout cela Meurier ne répondit que par des railleries. Cependant on n'aurait point porté plainte, vu son grand âge et pour ne pas faire de scandale, s'il n'avait continué ses injures. En l'année 1579, notamment, sous les doyens Pierre Heyns et Arnould Gielis, Meurier osa répondre à ceux-ci, qui lui demandaient dans l'église s'il voulait payer sa rétribution annuelle et s'il voulait avoir du riz, « qu'il n'était pas un seigneur comme » l'étaient les doyens, et qu'il se conten- » terait bien d'un potage ». Lorsqu'il fut venu à l'endroit où les doyens étaient allés s'asseoir, il les injuria de nouveau en montrant ses doigts pleins d'anneaux de rideau, insultant ainsi un des *oudermans* qui portait plusieurs anneaux d'or. On espérait toutefois que Meurier réfléchirait et qu'on pourrait le gagner par la douceur. Ainsi, lorsque la veille de la Saint-Thomas, les doyens l'aperçurent dans l'église, ils se levèrent et se rendirent à sa rencontre (quoique cette fois aussi il n'eût pas donné au sergent le pourboire ordinaire, ni ne lui eût répondu). Les doyens le prièrent d'oublier tout et de venir se joindre à la compagnie avec un certain Jean Vanden Berghe (que le magistrat d'Anvers venait d'admettre sur la recommandation de Meurier), pour que celui-ci payât aux confrères les deux litres de vin d'usage. Mais Meurier ne donna pas de réponse, et, au lieu d'assister à cette réunion, il se rendit, avec sept jeunes maîtres d'école, à la taverne *In den Nobel*, au rempart Sainte-Catherine, où ils firent bonne chère et reconnurent Meurier comme leur doyen. De là, tard dans la soirée, ils vinrent à six à la taverne *In der Croonen*, au Kipdorp, où les doyens et les confrères avaient tenu leur banquet, et se mirent à crier : « Où sont les doyens, ces gueux, » ces canailles, etc. ? ». Courant dans la salle où l'on avait mangé ils s'écrièrent : « Si les doyens ont mangé des » poulets, nous autres nous mangerons des chapons ! » Ils demandèrent à

boire en tenant des propos inconvenants; l'un d'eux saisit la carte qui réglait le banquet, et, parce qu'on avait ajouté un nouvel article, « comme quoi il était » défendu à tout le monde de discuter » sur n'importe quelle religion et de » s'insulter à cette occasion », ils crièrent encore plus haut : « De quel droit » ces canailles veulent-ils commander, » puisqu'ils sont sales eux-mêmes? » Un autre saisit et cacha la chandelle de cire que la confrérie, comme toute autre, avait coutume d'allumer pendant les réunions; aussi longtemps qu'elle brûlait, personne ne pouvait commettre aucune inconvenance et chacun devait montrer de la discipline et l'obéissance. Comme le domestique de la taverne demandait ce qui en était advenu, Meurier répondit : « La voilà; qu'en voulez-vous » faire? » et il la rompit en pièces, en proférant un tas de vilaines paroles. Enfin, comme on ne voulait plus leur donner à boire, ils partirent et se séparèrent à minuit, après avoir rendu tout ce qu'ils avaient mangé et bu de trop, souillant ainsi la chambre de la confrérie, qu'ils avaient déjà privée de son ornement. Les plaignants ont donc cru en conscience devoir porter à la connaissance du magistrat une telle conduite, qu'on ne supporterait pas chez les païens ni chez les Turcs, bien loin de la souffrir chez des chrétiens, dans une ville comme Anvers, connue et louée de par le monde entier pour son administration et ses ordonnances efficaces; une conduite qui couvrait de honte une confrérie aussi honorable que celle de Saint-Ambroise, dont dépendent l'instruction et la discipline de la jeunesse. Ils demandent que Meurier soit cassé; condamné à acquitter tous les comptes et toutes les amendes dont il est redevable à la confrérie; à demander pardon au magistrat, tête et pieds nus, une chandelle allumée en main, et en présence des doyens et *oudermans* de la confrérie; à porter cette chandelle à l'endroit où il avait cassé l'autre si vilainement, au mépris des statuts de la gilde; enfin à être frappé, ainsi que ses complices, d'une punition, soit d'une amende au

profit de la confrérie et des pauvres, soit d'une autre au gré du magistrat, pour servir d'exemple à toutes les autres confréries de la ville.

Il faut avouer que c'est là un acte d'accusation *in optima forma*; on ne peut douter ni de la véracité ni de l'exactitude des faits. La requête est signée par les deux doyens, six *ouders* et le sergent; le mémoire dont elle fait partie renferme en outre différentes pièces qui confirment certaines accusations formulées contre Meurier. Remarquons d'abord le relevé des quantités de riz employé dans les dernières années :

1563 Hesius et Hun	90 livres.
1564 Meurier et Koon	110 "
1565 Cupers et Mennen	90 "
1571 De Coster et Roover	110 "
1572 Meurier et Borrekens	127 "
1573 De Coster et Hilenius	110 "

Il semble donc bien exact que Meurier a employé plus de riz qu'aucun autre doyen avant ou après lui, comme il est dit dans l'acte d'accusation. Il est également vrai que Meurier a fait faire des jetons de présence à ses initiales : de nos jours, le professeur Serrure en a possédé un exemplaire. De plus, la déposition de l'hôtesse de la *Couronne* est conforme à ce qui est dit dans la requête des doyens et même plus détaillée sur certains points. Enfin il y a le jugement rendu le 14 mars 1580 :

« Les superintendants, après avoir » pris des informations concernant les » faits relatés par les doyens et après » avoir entendu aussi G. Meurier, » d'Avesnes, ainsi que les doyens et les » *ouders* de la confrérie; considérant le » grand âge et le repentir du dit Meurier; préférant user de clémence plutôt que de rigueur, ont ordonné et » ordonnent au dit Meurier de payer aux » doyens 10 florins (*carolus-gulden*) au » profit des pauvres, à distribuer par les » dits doyens; de plus 1 florin au profit » du sergent de la confrérie et encore » 1 florin pour une chandelle de cire. » Moyennant quoi le dit Meurier sera » et restera exempté de rendre compte » de son administration comme doyen » de la confrérie; mais il lui est défendu

« d'injurier encore les doyens, *ouders* et « autres membres de la confrérie, soit en « actions, soit en paroles, soit en per- « sonne, soit par l'entremise de tierce « personne sous la peine portée par le « roi. De plus, il restera exclu de la « confrérie et ne s'ingérera plus dans « les affaires de celle-ci. »

Les complices de Meurier furent condamnés à de légères amendes ; un seul fut acquitté : il avait été à la taverne *In den Nobel*, mais n'était pas allé à la *Couronne*. Les comptes des doyens de 1580 nous prouvent que Meurier et ses acolytes s'exécutèrent et payèrent leurs amendes.

Cette affaire jette une vive lumière sur le caractère de Meurier, qui nous fait l'effet d'un homme prétentieux, jaloux et violent. Mais ce qui doit frapper, c'est la grande différence entre la peine exigée par les doyens de la confrérie de Saint-Ambroise et la punition infligée par les superintendants. La conduite de Meurier avait été plus qu'inconvenante, il avait causé des désordres assez graves parmi ses confrères. Méritait-il une peine aussi sévère que celle exigée par les doyens ? d'un autre côté, la peine infligée par les superintendants n'était-elle pas trop légère ? Son grand âge et son repentir suffisaient-ils à justifier une si minime punition ? Nous croyons qu'il y avait d'autres motifs, et que la conduite irrégulière de l'ancien doyen, sans devoir être excusée, peut s'expliquer.

Il est à noter que Gabriel Meurier, à cette époque si troublée, est resté bon catholique, et semble saisir toutes les occasions pour le proclamer. Dans la préface du premier livre qu'il publie, il loue Cicéron, parce que « ce bon seigneur, « bien qu'Ethnique et ignorant nostre « tressaincte Foy, a tant vertueusement « parlé selon la vraye raison, et le sub- « jet de l'Evangile » ; dans celle de son *Formulaire de lettres morales*, il dit même au lecteur : « Et en signe que je puisse « appercevoir mon labeur estre gaye- « ment et agreablement receu (specia- « lement des bonnes dames et matrones) « je les requerre seulement d'unes Pate- « nostres des hauts jours... ». De même,

il recommande ses lecteurs ou amis à la bonté divine dans presque toutes ses préfaces et dédicaces. Le *Perroquet mignon* est précédé d'une « preface et « monitoire au Maistre et au Disciple » fort remarquable à ce point de vue. Meurier expose que « c'est bien raison que « le principe de (son) Livret soit ordonné « à (l')honneur et gloire (de Dieu), et « dressé à l'édification de nostre pro- « chain ». Puis il ajoute : « Et par « autant que de nous mesmes ne devons « rien entreprendre, & ne pouons rien « vertueusement encommencer ny para- « chever, sans preallablement invoquer « la faveur & assistance de nostre Sei- « gneur et Createur... ». Plus loin on lit, dans une conversation entre le maître et l'enfant : « A quelle fin penses-tu qu'il « faut fréquenter l'école ? » l'élève répond : « Pour apprendre et savoir » ; mais le maître rectifie : « Il faut surtout « aller à l'école pour devenir meilleur « et bienheureux plus tard ». Dans tous ceux de ses ouvrages qui s'y prêtent, Meurier intercale le pater, le symbole de la foi, les dix commandements de Dieu, etc. Plusieurs de ses ouvrages sont dédiés à de bons catholiques notoires : la première édition du *Dictionnaire* au prince Philippe (III) de Croy, duc d'Archot (probablement parce qu'il était aussi seigneur d'Avesnes, voy. t. IV, col. 540) ; la seconde à Charles de Croy, « gouverneur de Flandres », c'est-à-dire le « grand duc de Croy », fils de Philippe III de Croy. Le *Livre dore* est même dédié à un ecclésiastique, Gabriel Bacque, prélat d'Ename. Mais ce sont surtout ses œuvres de morale qui, comme nous le verrons, prouvent le grand attachement de Meurier à l'ancienne religion.

En rapprochant de tout cela quelques particularités de la requête des doyens de la confrérie de Saint-Ambroise, nous trouverons aisément l'explication de l'anomalie que nous venons de constater dans le jugement rendu contre Meurier. Celui-ci accuse les doyens qui viennent lui demander ce qui revenait à la confrérie, d'être des hérétiques (*con-sistorianten*) ; les doyens insinuent que les maîtres qui avaient été proscrits en

1566 l'avaient peut-être été par sa faute; ils assurent, en outre, qu'il n'est devenu doyen en 1572 que grâce à l'influence de l'écolâtre. Or, en 1568, tous les maîtres et maîtresses d'école avaient été cités devant une commission, composée de l'écolâtre Donckers et des deux échevins Houtappel et Ranst. On démit de leurs fonctions tous ceux qui avaient appris aux enfants le catéchisme et les psaumes luthériens, et les avaient conduits aux prédications hérétiques; l'un d'eux fut même condamné à faire pénitence publique, tête et pieds nus, vêtu seulement de sa chemise, un cierge allumé en main, d'abord à l'hôtel de ville devant le magistrat, puis à la cathédrale devant les chanoines. Or, telle est précisément la peine qu'on exige pour Meurier. Il est clair, me semble-t-il, que les passions religieuses ont joué dans toute cette affaire un certain rôle, pour ne pas dire un rôle prédominant. Nous sommes à l'époque où, partout en Flandre, et surtout à Anvers, la nouvelle religion faisait de rapides progrès; attaché au catholicisme, Meurier voyait probablement d'un mauvais œil maint membre de la confrérie s'attacher au protestantisme ou montrer de la sympathie aux idées nouvelles. Violent de sa nature, il donna libre carrière à sa haine religieuse. Ses confrères, de leur côté, tâchèrent de lui faire payer leur ressentiment; de là leur demande d'une peine aussi grave. Mais les ennemis de l'ancienne religion étaient loin d'être les plus forts. En effet, lorsque à la fin de l'année 1579, à la suite d'intrigues de quelques réformés, il fut question de donner à la gilde de Saint-Ambroise trois doyens et trois *ouders*, c'est-à-dire un pour chacun des trois cultes, catholique, calviniste et luthérien, reconnus par la paix des religions du 7 septembre 1579, la confrérie adressa au magistrat une requête, signée des deux doyens, des deux *ouders* et de deux membres qui déclarent être respectivement calviniste et luthérien, lesquels signataires demandent le *statu quo*, donnant entre autres raisons : « Qu'ils connaissent » à peine dans la confrérie quatre

« calvinistes et trois luthériens dont » ils peuvent dire en conscience qu'ils » soient capables de remplir les fonctions en question. » Et ils obtinrent gain de cause. Le 12 avril 1580 eurent lieu les élections : maître Jean Borrekens, catholique, et maître Anthony Vanden Broecke, calviniste, furent élus doyens, l'un à 38, l'autre à 24 voix. L'ancienne religion était donc encore la plus puissante, ce qui explique parfaitement la peine insignifiante infligée à Meurier.

Mais ce qui est certain, c'est qu'à la suite de cette affaire, Gabriel Meurier a perdu plus d'un ami. Ainsi il était naguère en bonnes relations avec deux des signataires de son acte d'accusation, notamment le doyen Pierre Heyns et l'*ouderman* Jean Borrekens. Dans la *Guirlande des jeunes filles*, parue pour la première fois probablement en 1571, on trouve une pièce de vers flamands de Heyns, qui loue hautement le talent et le travail de Meurier; celui-ci ne manque pas d'y répondre par des vers français, placés à la fin de l'ouvrage. De même, dans son *Magazin de Planté*, paru en 1573, Meurier adresse un dizain, « a moult diligent et tres-vigilant M. Jean Borrekens, modérateur » de la jeunesse en Anvers », qu'il appelle son « fidele amy ». Il ne sera pas trop téméraire de supposer que, vers 1580, ces amis étaient devenus plutôt des ennemis.

Nous avons conclu de la conduite de Meurier, qu'il était probablement un homme prétentieux, jaloux et violent. Déjà longtemps avant que les documents utilisés pour cette étude fussent connus, on a dit et répété que Meurier était un homme irascible; on a parlé et reparlé du chagrin, de l'humeur et de la jalousie que lui causèrent ses rivaux : Plantin, et surtout Kilian et Mellema. Cependant on ne trouve rien dans ses œuvres qui justifie ces allégations. Il est vrai que Meurier semble quelquefois vouloir prévenir la critique. Déjà dans l'épître dédicatoire de sa *Grammaire françoise*, il déclare ne pas s'en soucier « si plusieurs... mesprisent (son labeur)

« ou en veulent mal parler », et il dit à la fin de sa préface des *Colloques* : « Ne me souciant pas beaucoup au de-
« meurant, si plusieurs en vouloyent
« mesdire : esperant aussi que si tous
« ceux qui le liront n'en font leur prof-
« fit : que pour le moins quelques uns
« en recevront aide ; et, par aventure,
« contentement. » De même, dans la
dédicace de ses *Conjugaisons, regles, et
instructions*, à Godefroid Sterck, amman
d'Anvers, il exprime l'espoir que le nom
de celui-ci servira de bouclier contre les
médisants et les envieux (*titolo di vostra
S. à tal si degni essergli scudo contra li
maldicenti et invidiosi*). D'un autre côté,
ses bons amis l'engagent à ne point
se soucier de ses détracteurs : en tête
des diverses éditions du *Dictionnaire fla-
men-francois*, se trouve une pièce de vers
hendécasyllabique d'un certain Adrianus
Scholasticus *In Obtreclatorem*; H. Va-
gus, dans une pièce de vers à la fin du
Dialogue chrestien, lui dit, si quelqu'un
tâche d'avilir son « clair labeur » :

Ne t'en chailles donc, car les mieux appris,
Ont bien esté et encor' sont repris,

car

de vouloir à un chascun complaire,
C'est (pour certain) un cas ardu à faire.

Enfin, la seconde édition du *Dic-
tionnaire francois-flameng* est précédée
d'un huitain « a discret et honorable
« M. Gabriel Meurier », dont l'auteur,
qui signe seulement de la devise : *Pax
pia probis*, lui conseille de ne pas craindre

des médisans l'envie,
Car contre toy [en mentant] ils n'ont rien.

Mais tout cela n'a rien de bien extra-
ordinaire, non plus que ces mots de la
préface du *Dictionnaire francois-flameng*,
paru en 1574 : « La cause qui plus ac-
« cordeuille et desanime les vertueux à
« exercer et aguiser leurs engins en
« œuvres commendables, c'est de veoir
« un tas de gens de leger aloy en repu-
« tation, favorisez, ouïz et avancez, et
« ceux de bon calibre tenuz comme viles
« et abjetcs » ; et plus loin : « que ne
« l'ingratitude du monde, ne l'asperité
« d'aucune fatigue n'ont trouvé lieu en
« (lui) de pouïoir faire retarder ne re-

« froidir (son) dessein. » On sent cer-
tainement percer ici de l'aigreur, voire
même de la jalousie ; mais Meurier
n'avait-il pas de bonnes raisons pour se
plaindre ? Dans tous les cas, il ne s'ex-
prime que très vaguement. Dans d'autres
occasions, il dit se soumettre à la cri-
tique des gens compétents. Ainsi à la
fin des *Colloques*, dans un avis au lec-
teur, Meurier dit que sa « seule et
« pure intention n'a esté aultre, sinon
« de pretendre d'amorcer l'esprit à la
« vraye cognoissance de nostre Langage » ;
il poursuit ainsi : « Pour ce prie les
« sçavans (à la censure desquels me
« soubmetz) me vouloir deffendre de la
« morsure, d'iceulx, qui par leur cous-
« tumier usage monstrent leur lasches
« et lourds courages, à plus prompte-
« ment, mesprendre les œuvres et faits
« d'autrui, que deüement les entendre :
« Mais, considéré qu'une chausse, pour
« belle et bonne qu'elle soit, ne peult
« aisément servir à chascune jambe, ne
« prendray peu, ne grain de soulcï de
« tous mesdisans. » Il ne change pas
d'avis, lorsqu'il dit plus tard dans la
préface des *Propos puerils* : « Et parce
« qu'aucuns bons esprits, amateurs de
« nostre langue Gallicane, m'ont quel-
« quefois acertené d'avoir receu conten-
« tement et allegement de noz lucubra-
« tions, je les supplie en charité m'ad-
« vertir de mes fautes, ce que prendray
« pour mon guerdon et instruction :
« mais si le zoïle est le premier à obli-
« quement et tragiquement me premièr
« à force de brocards et lardons, je le
« prendray pour mon passetemps, m'as-
« seurant qu'il se mattera et fâchera
« plutost à mesdire, que ne feray à patir
« ses abboys. » Il semble permis d'atta-
cher plus d'importance à ce que dit Meu-
rier dans un avis au « benin lecteur »,
à la fin de la seconde édition de son *Dic-
tionnaire francois-flameng*, probablement
sa dernière publication : « Et combien
« qu'aucuns (ayants la conscience à
« boutons) s'en soyent aidé [notamment
« de sa Grammaire], on peut bien dire
« que la besoingne faite, au pigre plait
« et haïte. Le noir Corbeau pour rendre
« son corps beau, tasche de s'enrichir

« et embellir de la plume d'autre oiseau :
 « et si toutesfois les Ravasseurs et broüil-
 « lons se devoient distiller le cerveau à
 « contrefaire et saccager noz Lucubra-
 « tions, ils ne trouveront pas, et ne
 « pourront avec verité nyër, que Meu-
 « rier n'ait esté le premier en tous ces
 « pays bas qui a mis en lumiere le Dic-
 « tionnaire François Flameng, et vice
 « versément le Flamend François : mais
 « je concede bien qu'il soit ainsy que
 « dict l'ancien proverbe, contenant :

*Facilius est inventis addere,
 Quam proprio Marte nova prodere. »*

Vraiment, tout n'est pas dit en con-
 cluant de ces mots que Meurier « se
 « piquait facilement », et « criait par-
 « tout et hautement qu'on le volait »,
 comme on l'a fait, surtout quand on
 lit cette pièce de vers, dont Meurier
 fait suivre le passage que nous venons
 de citer :

« Au Fureur d'autrui la Fame et Labeur.
 « Si pour embler une vache ou un veau,
 « Lon void souvent brancher un larronceau,
 « Que merite un soüillard ou crocheteur,
 « D'œyre d'aultruy, peine, fame ou labeur,
 « Au jugement de l'esprit debonnaire :
 « Pour son digne guerdon et vray salaire,
 « Comme infame ribleur et grand larron,
 « Sent le carcan colane ou gros laqs rond,
 « Cesse ormais donc de patrouïller besoigne
 « D'aultruy, car c'est ta honte et grand vergoi-
 gne. »

Quoique Meurier ne nomme personne,
 on ne peut douter de la signification de
 ces vers : c'est une véritable accusation
 de plagiat. Il s'agit seulement de dis-
 tinguer l'accusé. Il est certain que Meu-
 rier ne vise dans cette pièce ni Plantin,
 ni Kilian, ni Mellema. Le *Thesaurus* du
 premier doit servir à apprendre le néer-
 landais; l'*Etymologicum* du second de
 même, et plus encore à apprendre le latin;
 quant au *Dictionnaire ou Promptuaire* de
 Mellema, il n'a paru qu'en 1587, c'est-
 à-dire trois ans après les vers de Meu-
 rier ! Mais entre la seconde et la troisième
 édition du *Dictionnaire* de celui-ci ont paru
 deux ouvrages analogues : le *Dictionnaire*
flameng-francoys tres ample et copieux,
recueilli... par Mathias Sasbout, An-
vers, 1576, réimprimé en 1579 et 1583,
et le Dictionnaire françois-flamen ... re-
cueilli et mis en lumiere par Jean Taye,

Gand, 1582 (le même ouvrage que le
Dictionnaire françois-flamen de Gilles Ver-
 niers, paru peu après chez le même
 éditeur). Ce sont ces deux livres qui doi-
 vent fixer notre attention : par leur con-
 tenu, et la seconde édition du premier
 aussi par sa forme extérieure (il est im-
 primé avec les mêmes caractères et dans
 le même format que le *Dictionnaire* de
 Meurier), ils présentent avec ceux du
 maître d'école anversoïs de telles ana-
 logies qu'il ne peut s'agir ici d'une
 coïncidence fortuite. Bien plus, en
 1568 parut chez l'éditeur du *Dictio-*
naire de Jean Taye, Gérard de Salen-
 çon de Gand, un petit livre oblong
 sous le titre suivant : *Dictionnaire, col-*
loques ou dialogues en quatre langues
flamen, françois, espagnol, et italien.
Avec les conjugaisons, Regles, et instruc-
tions. Ensemble la manière de bien pro-
noncer, et lire les langues susdites, tres-
util à tous marchans ou autres de quelq-
estat qu'ilz soyent (suit le même titre
 en flamand; l'ouvrage fut réédité en
 1573, avec une nouvelle adresse : *Tant-*
werpen by Joos de Hertoghe, aen onser
Vrouwen Kerckdeure, op de Noortsyde,
 1573). Or, l'éditeur gantois a intercalé
 dans cette publication un des premiers
 ouvrages de Meurier, notamment les
Conjugaisons, regles, et instructions, mout
propres et necessairement requises, pour
ceux qui desirent apprendre françois, ita-
lien, espagnol et flamen (voir la biblio-
 graphie ci-dessous, n° 4), sans autres
 changements que ceux-ci : l'ordre des
 quatre langues est interverti; dans
 quelques paradigmes les exemples sont
 réduits à quatre; l'exercice de lecture
 espagnole de l'original est supprimé,
 ce qui se comprend, puisque cet exer-
 cice a la forme d'une lettre avec le titre
 suivant : *Gabriello Moro al famosissimo*
Pasquillo, Sal. Enfin, les listes des
 adverbès à la fin de l'original sont
 supprimées aussi; on a mis la men-
 tion : *Vous trouverez les adverbès aux*
colloques precedentes. C'est là un vé-
 ritable larcin littéraire. Nous savons bien
 qu'à cette époque la propriété littéraire
 n'était pas comprise comme de nos
 jours; mais il n'en faut pas moins

admettre qu'un auteur du xvi^e siècle avait le droit d'éprouver quelque dépit à se voir ainsi piller.

L'avis au « benin lecteur », à la fin du *Dictionnaire* de 1584, est le seul endroit où Meurier vante ses productions littéraires. Partout ailleurs, dans ses dédicaces, il parle de son « petit entendement », de son « humble forge ». Même dans sa devise perce une certaine modestie. Il adopta d'abord celle de *Spe et Amore*, qu'il remplaça plus tard par *Mori* (c'est-à-dire : à la façon du meurier); un passage de la dédicace du *Recueil de sentences notables* à Jean Flemingo nous l'explique ainsi : « Sy d'un haut arbre bien ramé et bran- chu : est requise grande quantité de bois pour rechauffer les frilleux, et avec une large estendue d'ombres pour soulager les voyageurs (*lisez voya- geurs*) fatigues de chemin, grande foison de fruit pour rassasier les fame- lics, au contraire de ce... que le petit Meurier arbriceau presque deramé ne peut produire ne présenter sinon le peu qu'il a, sçavoir est la seve et cœur encore verd et prompt à complaire et obeir à V. S. ».

Il faut avouer que ce n'est pas là un langage violent. Même, lorsqu'il se plaint de ce qu'on lui vole sa propriété intellectuelle, il parle d'un ton fort modéré. Pourtant Meurier s'est certainement montré tout autre dans ses démêlés avec la confrérie de Saint-Ambroise. Cette contradiction dans son caractère ne paraît explicable que par la haine religieuse.

On pourrait peut être encore ajouter un trait à ce portrait de Gabriel Meurier. Il semble ne pas avoir été fort optimiste; il saisit au moins toutes les occasions pour dire que les hommes sont pervers. Ainsi dans un des premiers dialogues des *Colloques*, l'un des interlocuteurs répond à la question « d'où venez vous si triste, ennuyeux, en- fangé, et courant? » de cette façon : « Je viens de l'ouvrage, de besongner, et de pourmener, lever un enfant, et de sus la muraille (*c'est-à-dire des remparts*), veoir le monde, sale et monde, l'enterrement d'un feu myen

« amy », etc. A chaque instant, Meurier sert à ses lecteurs à l'improviste de tels jugements, et à la fin des *Colloques* se trouve un chapitre de deux pages des plus pessimistes : « Le monde, et la vie humaine est un labyrinthe d'erreurs, « Ris desordonné, Marché de barraterie, « Chemin de l'Ire, Corps sans ame, vité- père honorable, Contentement de vers, Vains souspirs, Triumphe d'or- gueuil, Grand coqs sans creste » etc., etc., suivi d'une pièce de vers *Du temps present*, où tous les maux qui régnaient sur la terre en 1557 sont rapportés, en termes assez violents, aux défauts de l'homme. Et ce n'est pas le seul morceau de ce genre qu'on rencontre dans ses œuvres.

Si nous reprenons à présent les informations que la requête des doyens nous donne sur la vie privée de Meurier, nous pourrions peut-être fixer approximativement la date de sa naissance et de sa mort. On trouve dans les *Schepenboeken* de la ville d'Anvers, à l'année 1550, une pièce dans laquelle Jean van Lathem Joossone, de Tongerlo, donne en héritage à Gabriel Meurier et Barbe Bruyninx, sa femme, une maison à l'enseigne *De Gulden Borsse*. Sa première femme mourut en 1552; il doit donc s'être marié une seconde fois. Dans les *Schepenboeken* de 1575, il est cité comme tuteur de certains enfants. En 1579 il était de nouveau veuf; et dans les pièces citées de cette année et de la suivante, on parle à différentes reprises de son grand âge. Il faut donc que Meurier soit né au commencement du xvi^e siècle. Or, cela se pourrait fort bien. Il résulte de l'étude bibliographique qui suit, qu'après l'année 1583 il ne paraît plus sous le nom de Meurier que des réimpressions, à une exception près : sur le titre des *Mots du guet du temps present*, paru en 1595, on ne trouve pas la mention ordinaire *reveu et relimé*. Il semble permis de douter que Meurier en soit bien l'auteur : on y lit plusieurs proverbes qui se retrouvent dans le *Tresor de sentences dorees*; il n'est pas impossible que l'imprimeur-éditeur ait attribué cet opuscule à Gabriel

Meurier pour allécher le public. D'un autre côté, après le 8 avril 1587, les registres de Plantin ne mentionnent plus aucun ouvrage de Meurier, vendu ni acheté, et comme il avait beaucoup d'influence personnelle dans la vente de tels livres, car, alors comme aujourd'hui, tous les maîtres d'école faisaient employer leurs manuels par leurs élèves, — il est très vraisemblable que Meurier soit mort en 1587. Il aurait ainsi atteint un âge qui n'est pas en contradiction avec les limites habituelles de la vie humaine. Si l'on admet que Meurier soit réellement l'auteur des *Mots du Guet du temps présent* et que cet opuscule ait paru de son vivant, le maître d'école anversoise doit être mort entre 1595 et 1597, puisque sur le titre de la seconde édition de *La guirlande des jeunes filles*, parue en 1597, il est appelé « feu maistre Gabriel Meurier » (voir la bibliographie au n° 176).

On s'est occupé de la question de savoir à quelle époque Meurier est venu à Anvers. On a cité les dates de 1550 et de 1557, sans aucune preuve à l'appui. Ce qui précède démontre que ce doit être avant 1548. En cette année il connaissait déjà, en dehors de sa langue maternelle, l'espagnol et l'italien, puisqu'il est admis à enseigner ces langues; or ce n'est certainement pas à Avesnes qu'il les aura apprises, mais à Anvers, et cette étude exige un séjour plus ou moins long.

On voit que, dans tous les cas, Gabriel Meurier fournit une longue carrière. On peut ajouter qu'au point de vue pédagogique et scientifique, cette carrière semble avoir été très honorable. Si sa réputation a fini par disparaître, ses ouvrages n'en ont pas moins une valeur réelle pour l'histoire de la philologie française et néerlandaise. De son vivant il était certainement homme d'importance, quoi qu'en disent les doyens de l'année 1579. Les dédicaces de ses œuvres donnent en quelque sorte la mesure de la considération dont Meurier a joui. Nous avons déjà parlé de quelques-unes d'entre elles. Le *Vocabulaire* est dédié à « Messeigneurs, Messieurs

« les bourguemaistres, echevins et bourgeois de la ville d'Anvers »; les *Conjugaisons, règles et instructions* à Godefroid Sterck, amman d'Anvers; le *Bouquet de philosophie morale*, « a moult discret vertueux et tres-honorable Seigneur, Matern Schuyf », à qui Meurier dit : « J'ai maintes fois affecté de veoir le jour que fortune me fust tant favorable, de me conferer le moyen egal à la volonté que j'ai de recognoistre en combien je me sens vous estre redevable... » de même, dans la préface du *Recueil de sentences notables* dédié à Jean Flemingo, seigneur de Wyneghem : « Les vertus (parlant sans adulation) en V. S. Infuses, avec les obligations en quoy me sentis redevable à V. honorable personne, come aussy aux vostres me semoncent et stimulent vous dedier et offrir ce present livre. » Meurier n'ajoute pas de quelles nature étaient ses dettes et obligations envers ces personnes. Il fit hommage de ses *Coloquios Familiares* à certain « seigneur Hieremie Schorrer », qu'il connaissait, dit-il, « grand amateur et culteur de diverses langues ». Dans le commerce aussi, il semble avoir eu de bonnes et nombreuses relations : la *Grammaire françoise* est dédiée « A Messeigneurs et Maistres les Gouverners et marchans Anglois »; les *Colloques* « Aus nobles seigneurs de la prudente, magnanime, et tres-illustre nation d'Allemagne »; le *Formulaire de Missives* à « Thomas Therlan, marchant Colonois »; les *Communications familiares* à « M. Jean Marsche, Gouverneur de la Nation Angloise »; *La Perle des similitudes* enfin à certain « Jean van Hove, marchant de la ville d'Anvers ».

Meurier jouissait certainement chez le public d'une bonne réputation. A différentes reprises, il fait modestement allusion au succès de ses ouvrages. Ainsi, dans la dédicace des *Propos puerils*, il dit « qu'aucuns bons esprits, amateurs de nostre langue Gallicane, (l') ont quelquefois acertené d'avoir recen contentement et allegement de (ses) lucubrations ». De même, dans la préface de son *For-*

mulaire de lettres morales, il dit qu'il a souvent été « sollicité d'aucunes personnes honnestes et vertueuses, de « bastir quelque petit formulaire de « missives, propre au commun et quodidien usage de jeunes filles ». D'autre part ses ouvrages se vendaient bien — ce qui prouve en même temps que son école était bien fréquentée —, puisque tous furent réimprimés et que plusieurs eurent même un nombre d'éditions relativement grand. Les archives de l'imprimerie plantinienne nous fournissent à ce sujet des renseignements précieux. Dans le journal de vente de Plantin, 1558-1561, on trouve mentionnés comme vendus : *Vocabulaire*, 41 ex.; *Colloques*, 42 ex.; *Grammaire*, 24 ex.; dans le livre des libraires de 1558 : *Vocabulaire*, 21 ex.; *Colloques*, 6 ex.; *Grammaire*, 13 ex. Intéressante surtout est la mention suivante : « Le 3^e de decembre 1561 baillé à « Gabriel Meurier 50 + 375 = 425 « des conjugaisons flamen francoyses. » A quoi devaient servir ces 425 exemplaires? Il n'y a qu'une explication plausible : c'est que Meurier les vendait à ses élèves. Moins clair est le poste que voici (sans année, mais écriture de 1557) : « Le 2 juillet receu dudict Meurier par compte fait en tout
 « 100 vocabulaires à 2 pat. piece 10 — —
 « 100 grammaires à 1¹/₄ — — 6 — 5
 « 100 colloques à 2¹/₂ — — 12 — 10

28—15

« Le tout a payer en livres telz que j'auray et de quoy il aura a faire ou le « payer des mêmes especes receues. » Pourquoi Meurier passait-il ces exemplaires à Plantin? N'avait-il pu les placer? Mais ce sont surtout les comptes entre Van Waesberghe et Plantin (du 5 juillet 1564 au 8 avril 1587) qui nous donnent de nombreux renseignements. Plantin livre à Jean van Waesberghe, le 13 janvier 1567 : « 12 Colloques fra. « flamen », et le 6 juin 1577 : « 1 colloque fra. flamen »; il s'agit évidemment des *Colloques ou nouvelle invention de propos familiers*, dont Plantin était l'éditeur. Voici le relevé de ce que Van

Waesberghe fournit à son confrère (nous additionnerons les différents nombres d'exemplaires de chaque ouvrage, tout en conservant l'ordre dans lequel ils se présentent, avec la date de la première mention entre parenthèses; le chiffre renvoie au numéro correspondant de la bibliographie qui suit) : *Vocabulaire flam.-franc.* (n° 1; 5 juill. 1564), 27 ex.; *Vocabulaire franc.-flam.* (n° 1; 5 juill. 1564), 25 ex.; *Vocabulaire* (sans autre mention) (n° 1), 7 ex.; *Devis familiers* (n° 9; 22 août 1564), 48 ex.; *Propos puerils* (n° 10; 14 décembre 1564), 138 ex.; *Conjugaisons en 4 langues* (n° 4; 12 janvier 1565), 12 ex.; *Conjug. flam.-franc.* ou tout simplement *Conjugaisons* (*Conjugations, Conjugation*, à quoi est quelquefois ajouté de ou van Meurier) (n° 6; 29 mars 1565), 209 ex.; *Colloques franc.-flam.* (n° 3; 16 janv. 1568), 16 ex. (probablement le restant non vendu d'exemplaires que Van Waesberghe avait reçus de Plantin auparavant); *Cleine Conjugation* (probablement n° 6; 16 janv. 1568), 18 ex.; *Colloques famil. espagn. et françois* (n° 14; 7 février 1568), 23 ex.; *Dialogues* (n° 15; 13 mai 1569), 16 ex.; *Perroquet mignon* (n° 16; 27 mai 1569), 85 ex.; *Cleyn Vocabulaer* (probablement n° 1; 17 mai 1571), 93 ex.; *Vocables Meurier* (probablement n° 1; 23 juill. 1571), 12 ex.; *Guirlande* (n° 17; 6 nov. 1571), 62 ex.; *Dialogues op de Conjugation Meurier* (n° ?; 3 mai 1572) 6 ex.; *Recueil de sentences* (n° 11; 19 févr. 1573), 6 ex.; *Clein Colloquien* (n° ?; 5 juin 1573), 25 ex.; *Foire des enfants d'Israel* (n° 20; 23 avril 1574), 11 ex.; *Magasin de planté* (n° 19; 23 avril 1574), 16 ex.; *Dictionnaire franc.-flam.* (n° 1e; 25 juin 1574), 9 ex.; *Dialogues espagnol fra.* (évidemment le n° 14; 14 juin 1575, 2 ex.; *Perroquet avec conjugaisons* (n° 16 et ?; 15 mars 1576), 25 ex.; *Propos familiers* (n° 7 ou n° 9 ?; 8 avril 1587), 2 ex. Ce qui donne en tout environ un millier d'exemplaires d'ouvrages de Meurier, vendus par deux libraires seulement dans la période 1558-1587, sans compter les 425 exemplaires des *Conjugaisons flamen-francoises* que notre maître d'école reçut de Plantin en 1561!

Ce qui est surtout intéressant à remarquer, c'est que plusieurs de ces exemplaires, mentionnés au livre de vente, furent vendus hors la ville d'Anvers, tels que des *Colloques* le 5 janvier 1559, « à Jan Laurens libraire à Tour-
» nay » : le livre des libraires de 1555-1562 cite au compte Birchmann : « 1558, « 28 mars, 6 vocabulaires Meurier, 6 col-
» loques Meurier, 6 grammaires Meurier. » Ce Birchmann était libraire à Anvers et à Cologne; il exportait sans doute, comme tous les imprimeurs-éditeurs à cette époque et longtemps après encore, des livres en Allemagne. Serait-il trop téméraire de rapprocher de ce poste des archives plantiniennes le fait qu'un des rares exemplaires connus du début littéraire de Meurier et des *Colloques* et le seul connu de la *Grammaire françoise*, se trouvent encore en Allemagne et que le seul exemplaire connu du *Formulaire de missives* en provient?

On voit que les œuvres de Gabriel Meurier occupaient une place importante dans la librairie de son temps, ce qui dénote une faveur marquée; d'ailleurs nous en avons encore d'autres preuves : en 1639, l'éditeur anversoïse Cæsar Trognésius mit le portrait de Meurier en médaillon sur le frontispice (portant les monogrammes d'Erasme Quellin et de J. C. Jeker) du *Grand Dictionnaire et Tresor de trois langues françois, flameng et espagnol* par Cæsar Oudin, en compagnie du portrait de celui-ci, de Trognésius lui-même, de Mathias Sasbout, Corneille Kilian et M. Nicod. Ce médaillon donne à Meurier une belle tête au regard énergique; la barbe, se terminant en une double pointe, est appuyée sur une large fraise espagnole; la moustache est longue et frisée sur le coin de la bouche. Il fait l'effet d'un homme qui sait ce qu'il veut et aussi ce qu'il vaut. Le même frontispice se trouve en tête du *Nieuwen Dictionaris af schadt der Duyts ende Spaensche talen*, par A. De la Porte, paru chez les Verdussen en 1659. On trouve aussi un portrait en médaillon de Meurier sur le frontispice de la seconde édition du *Grand Dictionnaire françois flameng* de

Isaac van Waesberghe, parue à Rotterdam en 1640, en compagnie de Jacques Du Puis, M. Nicod, Ed. Mellema, Mathias Sasbout et I. van Waesberghe lui-même. Ce second portrait est beaucoup moins beau que l'autre, quoiqu'il soit probable que tous deux ont été gravés d'après le même modèle. Déjà dans la préface de la première édition de son *Dictionnaire*, parue en 1630, Isaac Van Waesberghe nomme Gabriel Meurier parmi ceux qui « ont très bien « pourveu au bien publicq » en composant des dictionnaires français-flamands : « à quoy entre autres ont heureusement « travaillé M. Glaude Luiton, M. Gabriel Meurier, M. Matthieu Sasbout, « Iurisconsulte, et le docte personnage « M. Edouard Leon Mellema ». Meurier d'ailleurs n'a pas dû attendre jusqu'à sa mort pour que ses mérites fussent publiquement reconnus : nous avons en effet un témoignage éclatant d'un contemporain célèbre. Dans la préface de son dictionnaire bien connu, Christophe Plantin nous apprend que, dès 1553, il avait conçu le projet de composer un lexique flamand, mais qu'il y avait renoncé parce que d'autres avaient formé des projets analogues. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Le seul « desir, qui me print... d'entendre la « langue vulgaire des Pais de par-déça... « et le peu de loisir que j'avois de « m'assubjectir sous quelqu'un qui « m'eust instruit à entendre ledict langage, m'esguillonna de mettre la main « à ramasser, et mettre comme en certains monceaux et ordres des lettres, « les mots que premièrement j'en ren- « controis, ou qui se presentoyent sous « ma plume... Et desja en avois fait « quelque bon tas, quand je fu adverty, « que non seulement quelques personnes plus idoines à cela, et de meilleur loisir que moy, avoyent entre- « prins ce labeur; mais aussi que M. Gabriel Meurier, personnage des plus « renommez pour lors à enseigner divers « langages vulgaires en ceste même « ville, avoit desja le mesmes ouvrage, « et d'autres encore servants au mesme « subject, tous dressez et prests à imprimer.

« mer, ce que l'effect demonstra assez, « quand, peu de mois après, il com- « mença heureusement à les donner en « lumière. Cela me fist refroidir la cha- « leur de mon entreprise. »

C'est ainsi que l'honneur d'avoir publié le premier dictionnaire flamand-français échut à Gabriel Meurier, ce dont l'illustre typographe se montra du reste si peu jaloux, qu'il imprima lui-même trois des livres auxquels il fait allusion.

Enfin, peu de temps après sa mort, un de ses ouvrages eut les honneurs de la traduction (voir la bibliographie aux nos 176 et e).

Cette réputation, dont Plantin nous donne un si précieux témoignage, Meurier l'a bien méritée. Il loue Cicéron parce qu'il avait dit « que nous ne « sommes pas seulement naiz pour nous, « mais que noz parens, amis, voire « ceux de nostre pays et avec lesquels « aussi avons nostre conversation, s'en « peuvent à bon droict attribuer cha- « cun leur part » de nos connaissances et de nos aptitudes; il insiste pour que chacun rumine le précepte « tu « aimeras ton prochain comme toy- « mesme; il confesse sa « propre debte « en quoy (il se) trouve redevable à (son) « prochain, et pour assurance et tes- « moignage d'icelle », il emploie son « labeur en applicant (son) petit enten- « dement à chercher et trouver moyen « de batir » ses ouvrages. En passant en revue la liste de ses publications, on reconnaîtra que Meurier a mis sa morale en action. Lorsqu'il publia son premier ouvrage en 1557, il en avait encore trois autres en portefeuille, et il en parle ainsi dans son « epistre « dedicatoire » au magistrat d'Anvers : « Et ne voulant seulement profiter, tant « à la jeunesse, qui m'est commise « qu'aus autres de plus grand âge, qui « se sont addonnez à nous, pour recevoir « instructions et preceptes desdites lan- « gues : ains à tous ceux, qui sont soubz « l'obeissance de vos Seigneuries... : « J'ay ordonné un Dictionnaire un « livre de Dialogues, ou Colloques : et « une Grammaire : un certain formulaire

« de lettres missives, et la maniere de « faire obligations, quitances, lettres « d'assurance, et de change : jointcs « avec ce plusieurs manieres, par les- « quelles un Marchant, ou un amy, peut « escrire l'un à l'autre. Desquelles œu- « vres je n'ay sceu, à qui plus propre- « ment dedier le premier fruit d'icelles, « qui est ce Vocabulaire, qu'à voz Sei- « gneuries. » Ces différents ouvrages, qui ont paru à de courts intervalles, ont été les premiers d'une série de publica- tions souvent réimprimées. Et encore il n'a pas tenu à Meurier que le nombre n'en fut plus grand : il déclare à plusieurs reprises que les malheurs du temps l'en ont empêché. Ainsi, dans la préface du *Formulaire des lettres morales* (1573), il nous dit : « Ayant souvent esté sollicité « d'aucunes personnes honnestes et ver- « tueuses, de bastir quelque petit for- « mulaire de Missives propres au commun « et quotidian usage de jeunes filles, je « confesse bien d'avoir été lent d'y « vacquer, pour la contrariété du temps « bisarre qui m'en a retardé. » De même, à la fin de la seconde édition du *Dictionnaire françoys-flameng* (1584), on trouve, au-dessous de la pièce de vers dont nous avons déjà parlé, la mention : « Attend le Flamand de- « vant » ; Meurier a donc eu l'intention de rééditer aussi la partie flamand-française; et à la page suivante, on peut lire, « pour non vendre papier en « blanc », une « excuse de l'auteur » : « Je confesse bien », dit Gabriel Meurier, « d'avoir promis, jours y a, de « mettre en lumiere un *Dictionnaire Ita- « lien, François et Flameng*, d'avantage « un aultre livre de *Colloques Italiens et « François*, pièce par nous composés, « soubz espoir de soulager plusieurs « bons esprits, desireux d'entendre di- « verses langues : mais par ce que Mars, « fier, fel et cruel, s'est monstré tant « ennemy de vertu, qu'il n'a permis « que puissions effectuer nostre dessein, « & accomplir nostre promesse [qu'es- « toit, et encore est bien fervente, et « prompte de mettre noz lucubrations « en stampe et presse] ce que me servira « d'excuse juste & légitime. Mais en

« attendant ... le retour du très-desiré
 « Monsieur Maistre Roger-bon-temps,
 « nostre devoir est prier le Seigneur
 « Dieu le vouloir encheminer bien tost
 « par deça. »

Quoique tous ses ouvrages aient été réimprimés et quelques-uns même plusieurs fois, le plus grand nombre d'entre eux sont excessivement rares. C'étaient des livres d'un usage courant, quotidien : ils s'usaient vite. Aussi, dans la liste qui va suivre et dans laquelle j'ai tâché de rétablir autant que possible l'ordre chronologique, ai-je indiqué chaque fois les bibliothèques ou collections où l'on trouve des exemplaires; les différentes éditions d'un même ouvrage sont indiquées par *a*, *b*, *c*, etc.; celles dont je n'ai pas vu moi-même d'exemplaire sont marquées d'un astérisque.

1a. *Vocabulaire françois-flameng tres utile pour tous ceux qui veulent avoir la cognoissance du langage françois et flameng. Auquel, outre un grand nombre de diction, y sont aussi adjoutés les genres et accens de chacun mot.* Par M. Gabriel Meurier. Anvers, Christ. Plantin, 1557; petit in-8°, 136 ff. chiffrés à 2 col. (Anvers, musée Plantin; Stuttgart, Bibl. royale; Londres, coll. de M. J.-A. Thompson Yates). Les extraits des privilèges sont datés du 24 septembre 1556 pour le duché du Brabant, et du 8 octobre pour les autres provinces; la préface « d'Anvers, ce. XV. de Mars M.D.LVII ». — Dans la cinquième édition (voir au n° 1e), dans l'avis au lecteur, où Meurier explique la signification des abréviations *m.* (masculin), *f.* (féminin), et *c.* (« signifie les dictiones estre communes, et servir tant à l'homme comme à la femme »), il dit les avoir employées avant tout autre lexicographe, « dès la première édition de son « Dictionaire, que fut l'an 1550 ». Ce chiffre est probablement une faute d'impression pour 1556, ou bien une erreur, un défaut de mémoire de la part de Meurier, qui était alors très âgé. Cet ouvrage est cité dans l'*Index librorum quæ typographia Plantiniana prodierunt* (Anvers, 1615, p. 79).

Réimprimé cinq ans après avec une seconde partie :

1b. *Vocabulaire françois-flameng mis en lumiere. Par Gabriel Meurier. Spe et Amore. Reveu corrigé et diligemment augmenté par le mesme.* Anvers, Jean Waesberghe, 1562; petit in-8°, 112 ff. chiffrés à 2 col. — *Dictionaire flamen-francois nouvellement mis en lumiere par Gabriel Meurier. Spe et Amore.* Anvers, Jean Waesberghe, 1563; petit in-8°, 115 ff. non chiffrés à 2 col. et 1 f. blanc (Gand, Bibl. univ.; Londres, Brit. mus.). La préface de la première partie, presque intégralement reproduite de la première édition, est datée « d'Anvers ce. 28. Julij 1562 »; celle de la seconde, la traduction légèrement augmentée de l'autre, d'Anvers, le 9 septembre 1563. La seconde partie seule a un extrait du privilège, sans date.

1c. *Vocabulaire françois flameng mis en lumiere. Par Gabriel Meurier. Reveu corrigé et diligemment augmenté de plusieurs diction, synonymes et formes de parler. par le mesme. Spe et Amore.* Anvers, Jean Waesberghe, 1566; in-8°, 204 ff. non chiffrés à 2 col. A la fin : *Sensuit le flamen-francois. De l'imprimerie Iean Waesberge. Anno 1566.* — *Dictionaire flamen-francois nouvellement mis en lumiere par Gabriel Meurier. Rereu, corrigé et augmenté par le mesme. Spe et Amore.* Anvers, Jean Waesberghe, 1567; in-8°, 120 ff. non chiffrés à 2 col. (Gand, Bibl. univ.; la seconde partie seule à Stuttgart, Bibl. royale.) La préface de la première partie, reproduite de l'édition précédente, est datée du 28 avril 1566; celle de la seconde, du 9 septembre 1567; les deux parties ont le même extrait du privilège, mais le premier seul est daté, notamment du 20 novembre 1565.

1d. *Vocabulaire françois-flameng mis en lumiere. Par Gabriel Meurier. Reveu, augmenté, et de plusieurs synonymes et formes de parler, de rechef enrichy. Spe et amore.* Anvers, J. Waesberghe, 1570; in-8°, 240 ff. non chiffrés à 2 col., excepté le dernier, où on lit : *Sensuit le flamen-francois. De l'imprimerie, Iean Waesberge. Anno. 1570.* — *Dictionaire flamen-francois mis en lumiere. Par Ga-*

briel Meurier. Reveu, corrigé et augmenté nouvellement par le mesme. Spe et amore. Anvers, Jean Waesberghe, 1571; in-8°, 128 ff. non chiffrés à 2 col. (Bruxelles, Bibl. royale; Paris, Bibl. Ste-Geneviève). Les préfaces, reproduites de l'édition précédente, la première avec de légers changements de style, sont datées respectivement du 1^{er} septembre 1570 et du 9 septembre 1571; les deux parties ont le même extrait du privilège, mais le premier seul est daté, notamment du 20 novembre 1565, comme dans l'édition précédente. — Pendant longtemps on ne connaissait cette édition que par la mention qui en est faite dans le catalogue des livres des Jésuites d'Anvers, I, p. 374, n° 4073, de sorte que l'existence en a pu être révoquée en doute par la *Bibliotheca Belgica*.

Le *Vocabulaire françois-flameng*, c'est-à-dire la première partie seule, fut réédité plus tard sous le titre de *Dictionnaire françois-flameng*.

1^e. *Dictionnaire françois-flameng, mis en lumiere par Gabriel Meurier, Avesnois. Reveu, remis en meilleur ordre, et de plusieurs dictions recentemente enrichy par le mesme. More Mori.* Anvers, Jean Waesberghe, 1574; petit in-8°, 272 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.). L'extrait du privilège est daté du 3 novembre 1574; la préface du 15 novembre 1574; l'approbation n'a pas de date.

1^f. *Dictionnaire françois-flameng, premierement mis en lumiere par Gabriel Meurier, Avesnois. Reveu, augmenté et enrichy d'un tres copieux nombre de vocables, et oultre toutes autres editions par le mesme autheur melioré. More Mori.* Anvers, Jean Waesberghe, 1584; petit in-8°, 288 ff. non chiffrés (Bruxelles, Bibl. royale; Gand, Bibl. univ.; Londres, Brit. mus.; Paris, Bibl. nat. [ex. dans lequel on a collé au bas du titre une petite bande de papier portant la date "M.DC.LXXXVI", au "dessous des mots : Avec privilege de " 8 ans. "]). Sans extrait (il n'y a que la mention : " Avec privilege de 8 ans " au dessous de l'adresse), approbation ni préface (celle-ci est remplacée par une pièce de vers).

2. *La Grammaire françoise, contenant*

plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desiront apprendre la dicte langue. Par Gabriel Meurier. Anvers, Christ. Plantin, 1557; pet. in-8°, 64 ff. chiffrés (Lubeck, Bibl. de la ville). Sans extrait des privilèges ni approbation; la dédicace est datée " d'An- " vers ce 25. de May. Anno 1557 ". — Il n'y a pas longtemps qu'un exemplaire de cette *Grammaire françoise* est connu, mais il ne pouvait pas y avoir de doute qu'elle eût réellement paru, comme on a pu voir par les extraits des archives plantiniennes donnés plus haut. Meurier lui-même y fait plusieurs fois allusion. Il la cite pour la première fois, dans un avis " au lecteur benevole " à la fin de la première édition du *Vocabulaire*, où il dit, parlant de ceux " qui, " pour estre mal stilez et enseignez en " la langue françoise, faillent souventes " fois en la construction et ordre dudict " langage. Ausquelz, Dieu aidant, es- " perons en bref donner encore autre " secours et aide par la lecture de nostre " Grammaire ". L'ouvrage promit parut très peu après, comme nous le savons à présent. Mais même si l'on ne possédait plus un seul exemplaire, on connaîtrait la date, car nous lisons dans la *Breve Instruction*, (voir n° 4) p. 31a : " Je ne m'arrétray icy à faire mention " de la mutation et echangement des " lettres en autres, à cause qu'en ay " donné l'intelligence en nostre gram- " maire Françoise, imprimée 25. May, " an. 57 ". Une observation analogue se trouve plusieurs fois dans les *Conjugaciones, arte y reglas* (p. e. au f. 24a : " Las exceptiones que tiene la regla " vera-se mas amplemente en nuestra " Gramatica "; voir aussi f. 25a), et dans l'avis au " bening lecteur ", à la fin de la dernière édition du *Dictionnaire* (n° 1^f), la phrase que nous venons de citer de la première édition est remplacée par celle-ci : " comme plus amplement " on peut veoir en nostre *Grammaire* ". Enfin, dans la préface de ses *Conjugaisons Flamen-Francoises*, Meurier explique de la façon suivante pourquoi il a composé cet ouvrage : " Entendant (Chers " Enfans) que nostre Grammaire & Re-

« gles en icelles (*sic*) contenues, vous
 « soyent assez difficiles, et specialement
 « à ceux qui n'ont intelligence du La-
 « tin, pour non sembler vouloir (comme
 « on dit) chanter aux sourds, j'ay bien
 « voulu delaisser en ceste impression
 « lesdites Regles, inserrant seulement
 « cette plateforme des verbes iournal-
 « lement usez, tant en l'usage de parler
 « François, que Flamen ». Cette *Gram-
 maire* est aussi citée dans l'*Index libro-
 rum qui ex typographia Plantiniana pro-
 dierunt* Anvers, 1615, p. 79).

3. *Colloques ou nouvelle invention de
 propos familiers : non moins utiles que
 tresnecessaires, pour facilement apprendre
 françois et flameng. Esquels avons observé
 les punctuations, accens, interrogations,
 et annotations proprement requises audict
 langage, ce que par cy devant (faulte
 d'avis) rarement à esté fait. Auteur Gab-
 riel Meurier. Tsamencoutinghen, oft
 nieuwe inventie van ghemeyne redenen :
 niet min profijtelick dan noottelick, om
 lichtelick ende correctelick te leeren fran-
 çois, ende nederduijtsch.* Anvers, Christ.
 Plantin, 1558; in-4°, 84 ff. non chiffrés
 (Weimar, Bibl. grand-ducale; Londres,
 Brit. mus., 2 ex.; Anvers, musée Plan-
 tin). La préface est datée du 15 mars
 1558; il n'y a pas d'extrait des privi-
 lèges, ce qui est étonnant, puisque les
Colloques sont cités parmi les livres que
 Meurier annonce dans la préface du
Vocabulaire, et qu'ils sont nommés en
 premier lieu dans l'extrait placé devant
 le n° 1 a, 4 et 5. Il n'y a pas non plus
 d'approbation; une pièce de vers à la fin
 porte le millésime 1557. Cf. aussi le
 numéro suivant.

4. *Conjugaisons, regles, et instruc-
 tions, mout propres et necessairement re-
 quises, pour ceux qui desirent apprendre
 françois, italien, espagnol et flamen : dont
 la plus part est mise par maniere d'inter-
 rogations et responses, par Gabriel Meu-
 rier.* Anvers, Jean Waesberghe, 1558;
 in-4°, 4 ff. lim. 1 f. non chiffré et 44 ff.
 chiffrés. Au feuillet 28, on lit : « S'en-
 « suit un petit traité mout propre et tré-
 « nécessaire pour ceux qui desirent bien
 « sçavoir entendre et parler françois,
 « italien, espagnol et flamen, par le dit

« auteur. » Au feuillet 29, on trouve en
 effet le titre suivant : *Breve instruction
 contenant la maniere de bien prononcer
 et lire le françois, italien, espagnol, et
 flamen, par Gabriel Meurier. Corte ins-
 tructie inhoudende de maniere om wel te
 prononceren ende te lesen franchois, ita-
 liensch, spaensch ende neyderduytisch.* An-
 vers, Jean Waesberghe, 1568 (Bruxelles,
 Bibl. royale; coll. du duc d'Arenberg;
 Mons, Bibl. commun.; Paris, Bibl. nat.;
 Londres, Brit. mus.). L'extrait des privi-
 lèges est daté du 24 décembre 1556 pour
 le duché de Brabant, et du 8 octobre 1556
 pour les autres provinces; mais il est à
 noter que l'ouvrage dont il est question
 ici n'est pas mentionné dans cet extrait;
 en d'autres mots, c'est l'extrait du pri-
 vilège octroyé à Meurier pour les n°s 1,
 2, 3 et 5, qu'on a placé devant le n° 4,
 alors qu'il a été laissé de côté dans les
 n°s 2 et 3. La préface est datée du
 15 juillet 1558.

— Dans les *Conjugaciones, arte y
 reglas* on lit, au chapitre des terminai-
 sons du substantif féminin : « De la
 « exception hemos largamente hecho
 « mencion en nuestra arte Francese,
 « laqual esperamos con el yuda de Dios
 « tornar algun dia a imprimir ». Il
 semble probable que l'auteur fait ici
 allusion à la *Brève instruction*, dont les
Conjugaciones forment le pendant, d'au-
 tant plus que lorsqu'il s'agit de la *Gram-
 maire françoise*, Meurier dit chaque fois
 « nuestra gramatica ».

5a. *Formulaire de missives, obliga-
 tions, quitances, lettres de change, d'as-
 seurances, et plusieurs epîtres familières,
 messages, requêtes, et instructions nota-
 bles, le tout à l'utilité de la jeunesse desi-
 reuse d'apprendre à rediger et dicter en
 François, par Gabriel Meurier.* Anvers,
 J. Waesberghe, 1558; in-8°, 80 ff. mal
 chiffrés (on a passé les numéros 69 et
 70), et 3 ff. non chiffrés. Au verso du
 f. 56 on lit : « Fin de la premiere
 « partie. S'ensuit la seconde partye,
 « en laquelle, pour l'aide et profit de
 « la jeunesse, avons ajouté le Flamen ». Au f. 57 on trouve en effet le titre sui-
 vant : *La seconde partie de missives en
 flamen .et françois, contenant ce que*

s'ensuyt. Lettres d'un fils à son pere. Réponse d'un pere au fils. Lettres à un debiteur. Réponse à un debiteur. R'envoy d'argent prêté. Obligation de dette de marchandise. Quittance generale de marchandise. Loüage de maison. Quittance de loüagedemaison. Obligation d'argent prêté. Quittance generale du'ne (sic) rente. Missives d'amis à autres. Par Gabriel Meurier. Anvers, J. Waesberghe, 1558 (Bruxelles, Bibl. royale). Les extraits des privilèges sont les mêmes que ceux qui se trouvent devant le *Vocabulaire*; la dédicace est datée « d'Anvers ce premier de septembre », sans millésime.

— Il est probable que cet ouvrage a été réimprimé à la suite du *Traité pour apprendre à parler françois et anglois* (voir au n° *8) : il y a au moins une grande similitude entre les deux titres; les matériaux font défaut pour pouvoir parler avec certitude (voir au n° *8 b).

6a. *Conjugaisons flamen-francoises, de Gabriel Meurier. Recentement par le mesme corrigées et meliorées. Conjugatiën in Neder-duytsch ende Fransois, van Gabriel Meurier, door den zelven op een nieu oversien ende verbeteret.* Rotterdam, J. van Waesberghe, 1608; petit in-8°, 32 ff. non chiffrés (Hambourg, Bibl. de la ville). — Il n'y a pas d'exemplaires connus d'éditions précédentes; la première doit avoir paru chez Plantin au plus tard en 1562 : on a pu voir plus haut que le 3 décembre 1561, Plantin « baille » à Meurier 425 exemplaires de cet ouvrage, et l'on trouve dans le catalogue manuscrit de 1574, renfermant la nomenclature des éditions plantiniennes, la mention suivante : « *Plantin, Conjugaisons flameng-francoises de Gab. Meurier*, 1562, ff. 8 st 1 ». L'ouvrage est également cité dans l'*Index librorum qui ex typographia plantiniana prodierunt* de 1615, p. 79. Dans la préface de la première édition de son *Dictionnaire flamen-francois* (voir au n° 1b), Meurier cite des *Conjugaisons* parmi les ouvrages qu'il a déjà composés, ce qui se rapporte évidemment à ses *Conjugaisons flameng francoises*, car les *Conjugaisons, regles et instructions* (voir le n° 4) sont indiquées par la mention Certaines

regles de quatre langaiges. La préface de l'édition ici décrite est datée « De nostre forge, ce xx d'Aoust 1608 ».

*6b. Anvers, Hendrick Aertssens, 1618; petit in-8° (cat. Serrure, n° 989). La préface n'est pas datée; le privilège date de 1589.

6c. Anvers, Hendrick Aertssens, 1637; petit in-8°, 63 pages chiffrées, la 64^e non chiffrée (Gand, Bibl. univ.). La préface est datée « De nostre forge, » ce 20. d'Aoust 1618 ». L'approbation est datée du 11 septembre 1630. Il doit donc y avoir paru une édition en cette année.

*6d. Delft, J.-Pz. Waalpot, 1641; in-8°, 32 ff. non chiffrés (Paris, Bibl. nat.). La préface est encore signée Meurier, quoique datée du 20 août 1641.

6e. Anvers, Martinus Verhulst, 1655; petit in-8°, 32 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.); réimpression de 6c.

6f. Anvers, Reynier Sleghers, 1670; petit in-8°, 63 pages chiffrées, la 64^e non chiffrée (Gand, Bibl. univ., ex. incomplet des pages 33-34). La préface et l'approbation sont respectivement les mêmes que dans les éditions de 1637 et 1655.

*7. *Communications familiares non moins propres que tres utiles à la nation angloise desirouse et diseteuse du langage françois par Gabriel Meurier. Familiare communications no le asse (sic) proppre then verrie proffyttable to the Inglishe nation desirous and nedinge the ffrenche language by Gabriel Meurier.* Anvers, Pierre de Keerberghe, 1563; in-8°, signé A2-L5; 132 ff. non chiffrés (Londres, Brit. mus.). L'extrait du privilège est donné à Bruxelles le 23 juin 1562; la dédicace est datée du 13 octobre 1563.

*8a. *Traité pour apprendre à parler françois et anglois; ensemble de faire missives, obligations, quittances, lettres de change, nécessaire à tous marchands qui veulent trafiquer.* Rouen, Bonaventure Belis, 1563; in-16 (cité ainsi par Dinaux, et avec un titre moins étendu par Paquot).

*8b. *Traité pour apprendre a parler françois et anglois : Ensemble un formu-*

laire de faire missives, obligations, quittances, lettres de change, nécessaires à tous marchands qui veulent trafiquer. *A treatise for to learne to speake frenshe & englishe, together with a forme of making letters, indentures & obligations, quittances, letters of exchange, verie necessarie for all Marchants that doe occupy trade of merchandise.* Rouen, Jacques Cailloüé, 1641; in-16, 128 pages chiffr. (Londres, Brit. mus., ex. incomplet du *Formulaire*). C'est le même ouvrage que le n° *7, auquel on (Meurier?) a ajouté à la fin un chapitre sur les nombres; l'extrait du privilège a disparu; la dédicace est conservée, mais sans la date.

*9. *Deviz familiers, propres a tous marchands, desireux d'entendre bien lire, et naïvement parler françoys et flamen.* Par Gabriel Meurier, Avesnois. *Le tout recentemente relimé et enrichy de plusieurs Adages et Sentences notables, à l'effect d'égayer et meubler les jeunes esprits d'un gay parler: Par son autheur. Voyez a la table le contenu de ce livre.* Rotterdam, Jean Waesbergue, 1590; in-8°, 42 ff. chiffrés (Londres, Brit. mus.). Sans extrait du privilège, ni préface, ni approbation. — Il n'y a pas d'exemplaire connu des éditions précédentes; la première doit avoir paru au plus tard en 1564, puisqu'on trouve, dans le livre des comptes du musée Plantin, que le 22 août de cette année Jean van Waesberghe en fournit deux exemplaires à Christophe Plantin, et que Meurier cite cet ouvrage parmi ceux qu'il a déjà faits dans sa préface de la première édition de son *Dictionnaire flamen-françois* (voir au n° 1 b).

10a. *Propos puerils, ordinairement usez es escolles françoïsez: par le moyen desquelz sera plus aisé que par le passé, aux maîtres d'enseigner, et aux enfans d'apprendre françoys et flamen, par Gabriel Mevier (sic), Avesnois, More Mori.* Outre toutes autres impressions recentemente et diligemment améliorées, et de belles sentences (utiles et bien convenables à la jeunesse) proprement illustrez par le mesme autheur. *Kinder Redenen, fransoys ende duytsch.* Rotterdam, Jean Waesbergue, 1597; in-4°, 36 ff. chiffrés (Rotterdam, arch. de la

ville). La préface est datée « D'Anvers » ce jour S. Ambroise 1597 *; il n'y a pas d'extrait du privilège, ni d'approbation. — Il n'y a pas d'exemplaires connus des éditions antérieures; la première doit avoir paru au plus tard en 1564, puisqu'on trouve dans les comptes du musée Plantin que déjà le 14 décembre de cette année Jean van Waesberghe en fournit six exemplaires à Christophe Plantin, et que Meurier cite cet ouvrage parmi ceux qu'il a déjà faits, dans sa préface de la première édition de son *Dictionnaire flamen-françois* (voir au n° 1 b).

10b. Anvers, Guislain Janssens, 1599; in-4°, 31 ff. chiffrés, et 1 non chiffré. La préface est datée : « D'Anvers ce » jour S. Ambr. 1591 » (1591 est évidemment une faute d'impression pour 1597), et l'approbation du 17 octobre 1589. Une édition doit donc avoir paru en cette année. Au-dessous de l'adresse, en guise d'extrait du privilège : « Avec » privilege du Roy pour 9. ans. I, de » Buschere » (Louvain, Bibl. univ.).

11a. *Recueil de sentences notables, dictes et dictons communs, adages, proverbes et refrains, traduits la plus part de latin, italien et espagnol, et reduits selon l'ordre alphabetic.* Par Gabriel Meurier. Anvers, J. Waesberghe, 1568; petit in-8°, 130 ff. chiffrés (Anvers, musée Plantin; Bruxelles, coll. du duc d'Arenberg; Londres, Brit. mus.; Paris, Bibl. nat.). L'extrait du privilège est daté de Bruxelles, le 24 mars 1567; la dédicace du 13 juillet 1568; il n'y a pas d'approbation.

Cet ouvrage fut réimprimé plusieurs fois sous le titre de *Tresor de sentences dorees*.

* 11b. *Tresor de sentences dorees, dictes, proverbes et dictons communs, reduits selon l'ordre alphabetic. Avec le bouquet de philosophie morale, reduict par demandes et responses.* Par Gabriel Meurier. Lyon, J. d'Ogerolles, 1577; in-16, 240 pages (Paris, Bibl. de l'arsenal; Londres, Brit. mus.; les deux exemplaires sont incomplets du *Bouquet de philosophie morale*; un ex. complet est mentionné au cat. Decroix, Lille, 1843, n° 438).

Les liminaires contiennent les mêmes pièces que le n° 11a, avec les mêmes dates; à la page 241 commence le *Bouquet de philosophie*.

* 11c. Rouen, Nic. Lescuyer, 1578; in-16, 382 p. chiffrées, et 1 f. non numéroté contenant l'approbation de Sébast. Baer, sans date (Paris, Bibl. nat.). Même observation qu'au n° 11b.

11d. *Thresor de sentences dorees, proverbes et dicts communs, reduits selon l'ordre alphabetique. Avec le Bouquet de Philosophie morale, reduit par demandes et responses. Par Gabriel Meurier*. Rouen, Nic. Lescuyer, 1579; in-16, 382 p. chiffrées et 1 f. non chiffré contenant la même approbation sans date (Berlin, Bibl. royale; Stuttgart, Bibl. royale; Aix-la-Chapelle, Bibl. de la ville). Même observation qu'au n° 11b.

* 11e. Paris, Nic. Bonfons, 1581; in-16, 382 p. chiffrées et 1 f. non chiffré (Bruxelles, coll. du duc d'Arenberg; la *Bibliotheca Belgica* indique erronément un ex. à Leyde, Bibl. univ.) Même observation qu'au n° 11b.

* 11f. Paris, Nic. Bonfons, 1582; in-16, 382 p. chiffrées et 1 f. non coté (Paris, Bibl. nat., Bibl. de l'Arsenal et Bibl. Ste-Geneviève). Même observation qu'au n° 11b.

* 11g. Lyon, Ben. Rigaud, 1582; in-16, 240 p. chiffrées et 1 f. non coté (Londres, Brit. mus., ex. incomplet du *Bouquet de Philosophie morale*). La dédicace est conservée; mais l'extrait du privilège est abandonné, ainsi que l'approbation.

Pour l'édition suivante, le titre est quelque peu changé.

11h. *Thresor de sentences dorees, et argentees. Proverbes et dictons communs, reduits selon l'ordre alphabetique. Avec le bouquet de philosophie morale fait par demandes et responses. Par Gabriel Meurier, natif d'Anvers*. Cologny, pour François Le Febvre, 1617; in-8°, 332 p. chiffrées (Londres, Brit. mus.; Leyde, Bibl. univ.; Paris, Bibl. nat., 2 ex.). Comme au n° * 11g, il n'y a que la dédicace qui soit conservée, mais cette fois-ci on a changé la date: on a mis 13 juillet 1578. A la page 216 commence le

Bouquet de philosophie morale. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque universitaire de Leyde et dans celui de Falconet à la Bibliothèque nationale à Paris, le nom du lieu est surchargé pour être effacé, et au dessous de la date on a imprimé après coup, en caractères de bas de casse, visiblement à la main: " A Geneue ".

11i. *Thresor de sentences dorées, dicts proverbes, referains et dictions communs, reduits selon l'ordre alphabetique en quatre langues: à sçavoir, latin, espagnol, thiois et françois. Avec le bouquet de philosophie morale, reduit par demandes et responses. Seconde edition, reveüe et corrigée*. Bruxelles, Hubert Anthoine Velpius, 1652; in-8°, 88 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.). Sans privilège ni préface. L'approbation est datée du 10 décembre 1649. Il doit donc avoir paru une édition en cette année. L'indication *seconde édition* est curieuse, ainsi que l'absence du nom de l'auteur (Brunet dit par erreur " par Murier d'Avesnes "); le volume ne contient pas le *Bouquet de philosophie morale*, quoi qu'en dise le titre. D'un autre côté, le livre renferme une collection de proverbes flamands, latins et espagnols, qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes; celle-ci n'est donc plus un ouvrage de Meurier.

* 11j. *Facéties et mots subtils d'aucuns excellens esprits, et nobles seigneurs françois et italiens; avec le Trésor de sentences et proverbes dorez de Gab. Meurier*. Lyon, 1597, in-12 (ainsi cité par Paquot et, probablement d'après lui, par Dinaux et la *Bibliotheca Belgica*).

12a. *Le bouquet de philosophie morale, jadis esparse entre plusieurs auteurs italiens, et ores entierement et moult succinctement radunée et reduite par demandes et responses. Par Gabriel Meurier*. Anvers, J. Waesberghe, 1568; petit in-8°, 80 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.; Anvers, musée Plantin, 2 ex.; Bruxelles, Bibl. royale; Londres, Brit. mus.). L'extrait des privilèges est daté du 24 mars 1567; la préface du 17 août 1568; l'approbation ne porte pas de date.

12 b-12 h. Réimprimé plusieurs fois,

notamment à la suite des éditions suivantes du *Tresor des sentences dorées* : Lyon, 1577; Rouen, 1578; Rouen, 1579; Paris, 1581; Paris, 1582; Lyon, 1582; Cologne, 1617 (voir aux n° 116-117).

13. *Conjugaciones, arte, y reglas muy proprias, y necessarias para los que quisieren deprender, español y frances. Por Gabriel Meurier.* Anvers, Jean Waesberge, 1568; petit in-8°, 32 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.; Bruxelles, Bibl. royale; Londres, Brit. mus.; Berlin, Bibl. royale; Paris, Bibl. nat.). L'extrait du privilège n'est pas daté; il n'y a pas de préface; les formules de lettres à la fin de l'ouvrage, « por no vender papel blanco », sont datées de novembre et décembre 1567 et de janvier et février 1568.

14. *Coloquios familiares muy conuenientes y mas provechosos de quantos salieron fasta agora, para qualquiera qualidad de personas desseosas de saber hablar y escribir español y frances. Por Gabriel Meurier.* La tabla declara lo que el presente libro contiene y lleva. Anvers, Jean Waesberge, 1568; in-8°, 128 ff. chiffrés (Bruxelles, Bibl. royale; Paris, Bibl. nat.; Londres, Brit. mus.; La Haye, Bibl. royale; Berlin, Bibl. royale). L'extrait du privilège est daté du 16 janvier 1566; la préface du 29 décembre 1568.

15. *Dialogue chrestien, contenant le devoir des enfans, à l'endroit de leur parens. Le tout ordonné par journées, par Gabriel Meurier Avesnois. Reueu et corrigé par le même. Christelijcke Tsamen-sprekinghe inhoudende de behoorlijcke schult der kinderen tot haren ouden. Ghestelt by verscheiden dagen by Gabriel Meurier van Avesnes.* Anvers, Jean van Waesberghe, 1586; petit in-8°, 3 ff. lim., 43 ff. chiffrés, 1 f. non chiffré (Gand, Bibl. univ.). Il n'y a ni préface ni extrait du privilège; l'approbation est datée du 7 mai 1586. — Il n'y a pas d'exemplaires connus d'éditions précédentes; la première doit avoir paru au plus tard au commencement de 1569 : on trouve, dans les comptes du musée Plantin, que, le 13 mai de cette année, Jean van Waesberghe « doit avoir » de Christophe Plantin le mon-

tant de deux exemplaires de cet ouvrage.

16a. *Le Perroquet mignon des petits enfans françois-flameng. Par Gabriel Meurier Avesnois. Reueu, relimé et par le mesme augmenté. More Mori.* Anvers, J. van Waesberghe, 1580; in-8°, 27 ff. chiffrés et 1 f. de table, à 2 col. (Bruxelles, Bibl. royale). — Il n'y a pas d'exemplaires connus d'éditions antérieures; la première doit dater du commencement de 1569, puisque, dès le 27 mai de cette année Jean van Waesberghe « doit avoir » de Christophe Plantin le montant de six exemplaires de cet ouvrage. Meurier fait allusion à cet opuscule dans son *Formulaire de lettres morales* : une jeune fille écrit à sa sœur qu'elle a « parleu et releu (son) » perroquet mignon ».

16b. *Le Perroquet mignon des petits enfans, françoys flamen. Par Gabriel Meurier, Avesnois. Reueu, relimé, par le mesme augmenté.* Rotterdam, Jean Waesbergue, 1601; petit in-8°, 24 ff. non chiffrés (Hambourg, Bibl. de la ville). La préface n'est pas datée; il n'y a ni extrait du privilège ni approbation.

17a. *La guirlande des jeunes filles, en françois et flamen, par Gabriel Meurier. Reueüe et de plusieurs belles sentences illustrée par le mesme. Het cransken der jonghe dochters, in fransoys ende duytsch.* Anvers, Jean Waesberghe, 1580; pet. in-8°, 2 ff. lim., 68 chiffrés, 3 ff. non chiffrés (Gand, Bibl. univ.). L'extrait du privilège n'est pas daté; il n'y a ni préface ni approbation. — Il n'y a pas d'exemplaires connus d'éditions antérieures, mais dès 1571, on le trouve mentionné dans les comptes du musée Plantin. Dans la lettre citée plus haut (au n° 16a) du *Formulaire de lettres morales*, la jeune fille écrit à sa sœur qu'elle attend « une petite Guirlande, reliée en » basenne ».

*17b. *La guirlande des jeunes filles, bastie et composée par feu maistre Gabriel Meurier en langue françoise et flammengue, per Abraham dess Mans von Aach.* Coln, Gerhard Grevenbruch, 1597; in-8° (cité par Clessius, *Unius seculi... elenchus consummatissimus librorum*, 1602, I, 537).

Pour les deux éditions suivantes,

le titre a été quelque peu changé.

* 17 c. *La guirlande des jeunes filles en francoys et flamen. Par Gabriel Meurier. More Mori. Het kransken der jonge dochters, in fransoys ende duytsch.* Rotterdam, Jean Waesberghe, 1606; pet. in-8°, 64 ff. chiffrés; sans extrait du privilège, ni préface, ni approbation (Hambourg, Bibl. de la ville).

* 17 d. *La nouvelle guirlande des jeunes filles, contenant plusieurs divers devis feminins et discours plaisants... pour bien apprendre la langue françoise.* Delft, J.-P. Waalpot, 1644, in-12 (cat. Serure, ex. n° 993, acheté par le libraire Ellis à Londres).

* 17 e. *La guirlande des jeunes filles, bastie et composée par G. Meurier, et translátée en haut allemand par Abram de Maus (lisez Mans).* Coloigne, Gérard Grevenbroeck, 1617; in-12. En françois et en allemand (ainsi cité par Paquot; c'est donc probablement une autre édition du n° 17 b).

18. *Formulaire de lettres morales, moult propres pour l'usage des jeunes filles és écoles françoises. Par Gabriel Meurier. More Mori.* Anvers, Jean Waesberghe, 1573; petit in-8°, 63 ff. chiffrés, le 64^e non chiffré (Gand, Bibl. univ.). L'extrait du privilège est daté du 5 juin 1573; la préface du 12 août 1573; l'approbation ne porte pas de date.

19. *Magazin de Planté, de vocables bien propres et duisants a toute qualité de gens, réduit par chapitres. En françois et flameng. Par Gabriel Meurier.* Anvers, Jean Waesberghe, 1573; petit in-8°, 96 ff. non chiffrés (Bruxelles, Bibl. roy.). L'extrait du privilège est daté du 12 décembre 1573; la préface du 27 juin 1573; l'approbation n'est pas datée.

20. *La foire des enfants d'Israel, en françois et flamen. Par Gabriel Meurier Avesnois. Reveu, relimé et par le mesme augmenté. More Mori.* Anvers, Jean Waesberghe, 1580; petit in-8°, 2 ff. lim., 45 ff. chiffrés, le 46^e non chiffré (Gand, Bibl. univ.). Ni l'extrait du privilège ni la préface ne sont datés; les formules de lettres à la fin sont datées de différents mois de l'année 1581. — Une édition doit avoir paru en 1574,

puisque dès le 2 avril de cette année, Jean van Waesberghe fournit six exemplaires de cet ouvrage à Christophe Plantin.

21. *Livre dore contenant La charge des parents. Les preceptes du bon maistre. Le devoir des enfants, et L'office d'une bonne matrone. A chascun non moins necessaire, que tres-util et salutaire. Copile (lisez compile) par Gabriel Meurier, Avesnois. More Mori.* Anvers, N. Soolmans, 1578; petit in-8°, 4 ff. lim. et 115 pp. chiffrées (le cahier H [p. 97-113] est erronément paginé 67-82), et 2 ff. non chiffrés. La dernière partie a un titre et une pagination spéciale : *De l'office d'une bonne matrone, c'est a dire mere de famille, regente ou preceptrice, specialement de jeunes filles. Avecq plusieurs lettres missives.* Par Gabriel Meurier, Avesnois. *More Mori.* Anvers, N. Soolmans, 1578; 46 pp. chiffrées, et 1 p. non chiffrée. La dédicace est datée du 23 juin 1578; il n'y a pas d'extrait, mais une approbation sans date (Bruxelles, Bibl. royale).

22. *La fleur de lis, contenant certaines petites missives alphabetiques et familiares, tant en faveur de ceux ou celles qui font estat d'enseigner le françois, comme des jeunes filles desiruses d'apprendre à bien, promptement et mesurement lire, peindre ou escrire.* par Gabriel Meurier. S. l. (Anvers), Jean Waesberghe, 1580; in-8°, 12 ff. non chiffrés et 1 f. bl. (Bruxelles, Bibl. royale).

* 23. *La perle de similitudes, non moins propre a gens de quelconque estat, condition et qualité que très-convenable pour le grand arancement de la jeunesse et soulagement de la vieillesse, par Gabriel Meurier avesnois. More Mori.* Voyez à la table le contenu de ce livre. Malines, G. Cranenbroeck, 1583; in-4°, 136 p. chiffrés et 6 ff. liminaires non chiffrés (Londres, Brit. mus.; Paris, Bibl. nat.). Meurier fait allusion à cet ouvrage dans sa *Foire des Enfants d'Israel*, où un libraire écrit à un imprimeur : « j'ay grand envye d'entendre si la Perle de similitudes, et la foire des enfans d'Israel soyent achevées d'imprimer » ou sous la presse ». Il est donc probable que vers 1580, lorsque la *Foire*

des Enfants d'Israel allait paraître, Meurier s'occupait déjà de la *Perle de similitudes*.

* 24. *Academie des animaux par Gabriel Meurier*. 1589; in-8° (cité par Clessius, *Unius seculi... elenchus consummatissimus librorum...* 1602, I, 537).

25. *Les mots du guet du temps present. Par Gabriel Meurier. More Mori*. Anvers. Guislain Janssens, 1595; in-12, 14 ff. chiffrés et 3 non chiffrés (Gand, Bibl. univ.). L'approbation est datée du 25 juillet 1595; il n'y a pas d'extrait ni de préface. Il semble probable que ce petit livre n'est pas de Meurier.

Les œuvres de Meurier, probablement surtout le *Tresor de sentences dorees*, ont été utilisées par Gruterus pour son *Florilegium Ethico-politicum* (Francfort, 1610-1612); dans la *Series Operis* des tomes premier et troisième, il est dit de la section contenant les proverbes français :

VIII. (*Proverbia*) *Gallica, Gab. Meurerio & Ioan. Nucerino debita*, etc. (à la suite du tome premier, p. 181-261).

VI. (*Proverbia*) *Gallica, desumpta ex Gabrielis Meurerij Opusculis* (à la suite du tome troisième, p. 177-265).

Enfin il est à noter que Meurier, rapelant, dans la préface du *Vocabulaire*, quels sont les ouvrages qu'il a déjà publiés, ne mentionne pas précisément les mêmes titres dans celle de la seconde partie, c'est-à-dire de la première édition de son *Dictionnaire flamen-francois* (voir au n° 16). Dans la préface française, il dit : « L'ay ordonné un Dictionnaire un livre » de Dialogues, ou Colloques : et une » Grammaire : un certain formulaire de » lettres missives, et la maniere de faire » obligations, quitances, lettres d'as » seurance, et de change : jointes avec » ce plusieurs manieres, par lesquelles » un Marchant, ou un amy, peut escrire » l'un à l'autre. » Ce sont là évidemment les ouvrages décrits ici aux n° 1, 3, 2 et 5. Mais dans la préface flamande Meurier dit : *so hebbe ick my vervoordert le ordoneren, eenen Dictionaris, Colloques, Propos puerils, Petite fabricque, Conjugaisons, Grammaire, Deviz Familiers, Certaines regles de quatre langaiges.*

Tous ces ouvrages nous sont bien connus, sauf la *Petite Fabricque*. Il se pourrait que ce fût le *Formulaire de missives*, mais il est plus probable que c'est un ouvrage dont nous ne connaissons plus d'exemplaire.

Meurier paraît encore avoir eu sur le métier une autre publication : en effet, dans la *Foire des Enfants d'Israel*, on lit : « j'ay grande envye d'entendre si » la Perle de similitudes, et la foire des » enfans d'Israel soyent achevees d'im- » primer ou sous presse, pareillement » vos proverbes Espagnols et François ». La mort a empêché l'auteur d'achever ce dernier, ou de le publier, à moins que toute trace n'en soit perdue.

D'un autre côté, on a attribué à Meurier des opuscules qui ne sont pas de lui, mais de son homonyme Hubert Meurier, doyen de Reims. Tel le *Petit traité de l'antiquité... des indulgences ecclésiastiques, des Agnus Dei* (Reims, 1587), que Dinaux, et d'autres d'après lui, met à l'actif du maître d'école anversoïse.

Examinons de plus près ces ouvrages, afin d'assigner à Gabriel Meurier sa place comme savant, comme moraliste et comme pédagogue. Ils sont de deux espèces : livres d'instruction, et livres de morale et de pédagogie; les premiers sont théoriques ou pratiques.

Les ouvrages purement théoriques sont : les différents vocabulaires et dictionnaires (n° 1 de la bibliographie), les grammaires (n° 2 et les n° 4 et 13 en partie) et les conjugaisons (n° 4, 6 et 13). Il convient de parler avec respect du début littéraire de Gabriel Meurier. Quoique le *Vocabulaire françois-flameng* soit de dimensions modestes, le mérite de l'avoir composé n'en est pas moins grand. Jusqu'à cette époque (1557) n'avaient guère paru dans les Pays-Bas que des dictionnaires latins-néerlandais, indistinctement à l'usage des classes, et devant servir avant tout à bien comprendre le latin des Pères de l'Eglise et des classiques. Pour apprendre le français, il n'existait rien qui ne fût surpassé par le *Vocabulaire* du maître d'école anversoïse. Le *Vocabulaire* de Noël de

Berlaimont, paru en 1511 et si souvent réimprimé depuis, est un livre de colloques avec un glossaire qui ne renferme pas même dix-huit cents vocables; le *Vocabulario para aprender Franches Espannol y Flamincq* (sic; suit le même titre en français et en flamand), paru, sans nom d'auteur, chez Vorsterman, à Anvers, en 1520, est aussi un livre de colloques. Tous les autres ouvrages de ce genre, où le français figure à côté du néerlandais et du latin, devaient servir à l'étude de cette dernière langue: dans le *Pentaglottos* d'Ambrosius Calepinus, paru en 1546, les termes français, néerlandais et allemands ne sont donnés que très irrégulièrement, et noyés dans une mer de latin; de même le *Dictionnaire des huit langaiges: grec, latin, flamand, françois, italien, anglois et allemand*, paru à Paris en 1550, tandis qu'enfin le *Dictionariolum rerum maxime vulgarium... cum gallica et flandrica interpretatione*, de Joan. Paludanus, paru pour la première fois à Gand en 1541, n'est qu'un petit dictionnaire analogique où le latin domine également. On peut encore citer les *Latini eloquiū synonymorum collectanea, una cum Gallico et Teutonico vernaculo accomodata*, de Hieronimus Cingularius (Anvers, 1529), et la *Synonymorum sylva* de Simo Pelegromius (Anvers, 1541), qui sont deux ouvrages analogues: pour un terme quelconque indiqué en flamand et en français, ils donnent tous les mots latins qui s'en rapprochent de près ou de loin.

Meurier comprit que des ouvrages de ce genre ne suffisaient plus à une époque où l'extension toujours croissante du commerce rendait la connaissance des langues vulgaires de plus en plus nécessaire, sinon indispensable: *Considerando*, dit-il dans sa dédicace à Godrefroid Sterck de ses *Conjugaisons, regles et instructions*, ...*come in questo territorio di Brabante et particolarmente nella nostra famosa citta d'Anversa, alle varie et diverse nationi che per loro negotij continuamente ci traficano, la onde non mi e parso fuor di proposito di cercar modo di giovare à chi piu si diletta d'imparare altra che la sua lingua materna...*

Meurier avait bien compris les exigences de son époque, car les différentes éditions de son *Vocabulaire* se suivirent rapidement: quatre en treize ans, ce serait encore aujourd'hui un beau succès. Loin d'être de simples réimpressions, ce sont de véritables éditions augmentées et corrigées. Le nombre de « dictions » devient de plus en plus grand, et l'auteur donne surtout plus de soin à la traduction néerlandaise, qu'il rend plus précise, soit en substituant un mot à un autre, soit en remplaçant des traductions prolixes ou alambiquées par un mot composé ou par le mot juste. De plus, le premier dans les Pays-Bas, il y ajoute une seconde partie flamand-française: il a compris que celle-ci est le complément essentiel, indispensable de la première. Elle n'est cependant pas aussi bien faite: elle est et reste, dans les éditions subséquentes, moins riche en vocables, ce qui semble étonnant, car on trouve dans les autres ouvrages de Gabriel Meurier un grand nombre de mots flamands qu'il n'a pas incorporés dans son *Dictionnaire flamen françois*. A la troisième édition il a ajouté, « pour « non vendre papier blanc », quelques listes de synonymes, à la façon de Cingularius et de Peregromius.

L'étude des sources utilisées par Meurier nous mènerait trop loin, mais nous devons mentionner l'avis suivant, placé devant la troisième édition du *Vocabulaire*, et avec quelques changements devant la quatrième: « A l'oreille du « monde. Sire Monde, je suis ja bien « certain que plusieurs de tes monde- « lots trouveront assez estrange que j'ay « adjousté en nostre Dictionaire plu- « sieurs voix, lesquelles pour estre fors « à eux incogneües, oseront bien opi- « niastrement affermer telles dictions « n'avoir lieu ne moins estre receües en « nostre langue françoise, protestant « que s'ils estoient aussy diligents à « perscrutiner et souvent foilleter tant « les Amadis comme Bocace, Dolet, « Marot, Robert Estienne, Ronsart, « M. Aventureux, l'Histoire Tragicque, « avec infinité d'œuvres d'hommes non « moins sçavants qu'experts et tres ele-

« gants, comme ils se monstrent vaillants
 « à mépriser et chiqueter les lucubra-
 « tions d'altruy, ils verroient et cognois-
 « troient que les susdits gens sçavants
 « en ont esté avant autheurs, et moy
 « seulement (pour l'utilité et bénéfice
 « des amateurs de ladite langue) humble
 « truchemen et interprete, me Reco-
 « mandant Sire Monde, à ta Discre-
 « tion. » Il ne faut pas croire à une fan-
 faronnade : une comparaison attentive
 des listes dressées par M^r Brunot des
 mots nouveaux entrés dans la langue
 française au xvi^e siècle, démontre que
 Meurier en a noté un grand nombre
 dans son *Vocabulaire*, surtout à partir de
 la troisième édition, ainsi que dans ses
 autres œuvres; aussi ses ouvrages pour-
 raient-ils être utilement étudiés au point
 de vue de l'histoire du lexique français.

Depuis la première édition du *Voca-
 bulaire françois-flameng*, les livres de ce
 genre se multiplient, ce qui prouve
 encore que Gabriel Meurier avait été
 heureusement inspiré. Malgré leur nom-
 bre relativement grand, il put rééditer
 le sien en 1574 et en 1584, sous le titre
 de *Dictionnaire*, et de nouveau il y
 apporta des augmentations et des cor-
 rections notables. Nous avons vu plus
 haut que Meurier avait aussi l'intention
 de donner une nouvelle édition de la
 partie flamand-française : elle eut sans
 doute été également « corrigée et aug-
 « mentée ».

Parmi les ouvrages lexicographiques
 de Meurier, il faut aussi compter son
Magazin de Planté, véritable diction-
 naire analogique, contenant trente-sept
 chapitres qui sont autant de répertoires
 de mots se rapportant à un sujet déter-
 miné, par exemple : « 1. Du ciel, fir-
 « mament et choses celestielles. 2. Du
 « monde, régions, contrées et noms des
 « habitants. 3. De l'église et choses
 « ecclesiastiques, etc. 4. Du temps et
 « qualités des saisons. 5. Divers noms
 « d'affinité (*parenté*). 6. De la ville ou
 « cité ré-politique » etc., etc. Ce ne
 sont pas seulement des séries de sub-
 stantifs et d'adjectifs : à la fin de chaque
 chapitre, Meurier donne une liste des
 « verbes propres », c'est-à-dire de tous

les verbes qui se rapportent au sujet
 traité. En composant cet ouvrage, Meu-
 rier s'est probablement inspiré du *No-
 menclator omnium rerum* du célèbre
 Hadrianus Junius, paru en 1567 (trois
 ans donc avant le *Magazin de Planté*), et
 peut-être aussi du *Dictionariolum* de
 Paludanus, dont une seconde édition
 augmentée avait vu le jour en 1561.

Passons aux travaux grammaticaux de
 Gabriel Meurier. En premier lieu vient
 sa *Grammaire française* et par son im-
 portance et par sa date. On sait qu'au
 xvi^e siècle, on vit se multiplier des
 ouvrages de ce genre en dehors de la
 France : en Angleterre, en Allemagne,
 dans les Pays-Bas surtout ; mais les
 romanistes, et particulièrement les roma-
 nistes français, s'en sont jusqu'ici fort
 peu occupés. Les meilleurs d'entre eux
 n'ont eu, paraît-il, « aucune influence
 « sur l'histoire intérieure de la langue
 « même. Ramus est si peu familier
 « avec eux qu'il appelle Garnier, le
 « seul qu'il nomme Jean Grenier, et
 « Palsgrave semble ne lui avoir pas été
 « connu. Or, il était un des théoriciens
 « français les mieux informés. La vérité
 « est que, dans l'état où était la science
 « grammaticale, et avec l'incertitude de
 « l'usage, Garnier, Palsgrave et leurs
 « pareils avaient à apprendre du public
 « lettré français, ils n'avaient pas qua-
 « lité pour lui enseigner ». Il y a cer-
 tainement une grande part de vérité
 dans cette observation de M^r Brunot,
 mais il serait injuste, semble-t-il, de
 l'appliquer sans restriction aucune à
 Gabriel Meurier, qui, quoique n'étant
 pas Français, naquit dans une province
 de langue française, et n'était donc pas
 tout à fait un « forestier ». Sa gram-
 maire traite d'abord « de la prononcia-
 « tion, changement, et efficace, des let-
 « tres », c'est-à-dire non seulement de la
 prononciation française, mais aussi des
 lettres latines auxquels les lettres fran-
 çaises correspondent ; puis de l'élision
 et de la liaison, et des particularités qui
 offrent des difficultés pour les Anglais et
 Allemands. Nous pourrions l'appeler une
 phonétique française, quoiqu'il y manque
 certaines choses que Meurier a placées

dans la seconde partie de son livre, où il traite « des articles et déclinaisons » ; « de la comparaison des noms et adverbesses » ; des genres ; des homonymes ; de la formation du féminin des adjectifs ; de la signification des suffixes ; de la ponctuation ; des figures ; des pronoms ; du verbe ; des adverbessess et des prépositions. Cest à peu près ce que nous appellerions une morphologie française. A la dernière page suivent encore quelques conseils pour les Allemands, dont Meurier indique les fautes de prononciation française.

Les *Conjugaisons, règles et instructions... pour ceux qui desirrent apprendre françois, italien, espagnol et flamen* ne sont qu'une partie de la morphologie de ces langues. Meurier donne d'abord quelques indications très brèves sur les terminaisons du verbe français, italien, espagnol et néerlandais, qu'il fait suivre d'un grand nombre de paradigmes, parallèles les uns aux autres. Dans la *Breve instruction* qui fait suite aux conjugaisons, on trouve d'abord des indications peu détaillées sur la prononciation française ; pour plus ample information Meurier renvoie à sa *Grammaire française*. Après quelques notions sur le genre des substantifs et sur la formation du féminin des adjectifs, il passe à l'exposé de la prononciation de l'italien et de l'espagnol, qu'il accompagne de quelques brèves « instructions » sur « la » transmutation des lettres italiennes » et l'inversion des lettres espagnoles ». Viennent ensuite : l'explication de la prononciation néerlandaise, rédigée en italien ; les terminaisons du genre en italien et espagnol ; la formation des diminutifs dans les quatre langues ; les paradigmes des déclinaisons ; la formation des degrés de comparaison, et enfin une liste fort étendue des adverbessess des quatre langues ; les nombres, les noms des jours, des mois, des saisons, des jours fériés, et des différentes divisions du temps. On voit que cet ouvrage contient relativement beaucoup de choses dans un petit volume.

Quant aux *Conjugaisons flamen-françoises*, on a déjà pu voir plus haut, par

l'extrait de la préface, dans quel but Meurier les a composées. Pour petit qu'il soit, ce n'est pas celui de ses ouvrages qui a eu le moins de succès ; il contient : les paradigmes des conjugaisons et des déclinaisons et une liste d'adverbessess et de prépositions, le tout en français et en flamand.

Le dernier ouvrage de cette catégorie est intitulé : *Conjugaciones... para los que quisieren deprender Espanol y Frances*. Comme les *Conjugaisons, règles et instructions*, il est divisé en deux parties : la première ne contient que des indications excessivement sommaires sur les terminaisons des verbes espagnols et français, suivies de leur paradigmes ; la seconde contient une *Breve instruction contenant les regles necessairement requises pour naïvement prononcer, lire et parler l'espagnol* ; un chapitre peu étendu sur la prononciation française, rédigé en espagnol ; des listes d'adverbessess et de prépositions dans les deux langues, et « por no vender papel blanco », quelques modèles de lettres et de formules commerciales, en espagnol. Au fond, tout ce que cet opuscule contient en fait d'espagnol n'est qu'une réimpression de la partie correspondante dans la *Breve instruction* derrière les *Conjugaisons, regles et instructions* ; Meurier a apporté quelques changements qui sont souvent, il faut l'avouer, des améliorations.

Le chapitre sur la phonétique du français n'est qu'un extrait de la partie correspondante de la *Breve instruction* ; aussi Meurier renvoie-t-il jusqu'à trois fois à sa *Grammaire française*.

Le but de Meurier n'était pas seulement de répandre la connaissance du français, de l'italien et de l'espagnol, mais aussi de la perfectionner. Surtout pour le français, il avait conscience qu'on le parlait mal. Dans son *Formulaire de missives*, il fait écrire par une de ses correspondantes fictives : « Voz » bonnes conditions m'induyssent bien à » me réjouir et congratuler avec les » amis, voyant notre nièce et autres » filettes, sous votre conduite, si bien » moregenées, accoutumées, bien emparlées, et tres-bien conditionnées, de-

« quoy ne vous puis assez mercier, avec
 « ce que j'aperçoy que leur faites lec-
 « ture de choses honnêtes et fructueuses,
 « et en bon François, et ne vous arrêtez
 « à l'ydiotise et ignorante opinion, de
 « ceux ou celles qui presument faire
 « profession du François, et le mordent,
 « déchirent, et écorchent le jour-d'huy
 « si vivement, que c'est pitie. » Aussi
 proclame-t-il à différentes reprises, et
 dès 1557, dans la préface de sa pre-
 mière publication, que le but des études
 linguistiques est d'apprendre à *parler*
 les langues comme il faut : « J'estime
 « le principal et premier fondement
 « estre la vraye et parfaite maniere de
 « naïvement prononcer chacune d'icelles
 « (langues) selon son maternel, laquelle,
 « comme nous la sentons en tous lan-
 « gages, avoir, je ne sçay quoy, de
 « peculier, et different de l'une à
 « l'autre : si la trouvons nous toutesfois
 « plus friande (si je ne veux dire plus
 « mal aisee) en la Françoisse, qu'en
 « nulle autre... Aussi le principal point
 « gist, de sçavoir si bien instruire l'ap-
 « prentif, d'organizer la prononciation
 « de sa langue, qu'il puisse jargonner
 « chacun langage, selon sa propre
 « forme de parler. » Et plus tard, plus
 clairement encore dans les *Conjugaciones* :
 « La Regle plus solide et certaine
 « qu'avons de tenir et observer voulant
 « apprendre quelque langage cest de
 « tacher de tout nostre poïoir de bien
 « et deüement prononcer les lettres
 « alphabeticques selon le naturel et
 « maternel de la patrie d'iceluy langage
 « que voulons apprendre. » On voit par
 là que Meurier avait un but éminemment
 pratique, et ses manuels se distinguent
 des ouvrages analogues de ses contem-
 porains par l'absence presque complète
 de toute préoccupation je ne dirai pas
 scientifique, mais savante. Pour Gabriel
 Meurier, comme pour Jacques Dubois
 (plus connu sous son nom latin de
 J. Silvius Ambianus), le français est une
 corruption du latin; mais si Meurier
 cherche, comme Dubois, dans le latin
 le type d'où le français est sorti, il n'est
 pas d'avis, comme celui-ci, que le fran-
 çais doit toujours se rapprocher du

latin; il n'a pas la préoccupation de
 restituer le français dans sa forme pri-
 mitive. En d'autres termes, la compa-
 raison constante des « lettres » fran-
 çaises, italiennes ou espagnoles aux
 latines, est pour Meurier un moyen, non
 un but; et ce moyen était d'autant plus
 pratique qu'à cette époque tout le monde
 commençait par apprendre le latin.
 Meurier s'explique sur ce point en tête
 de sa *Grammaire françoise* : « L'homme ne
 « pourra nier... que pour bien entendre
 « la langue Françoisse ne soit besoing
 « tant du Grec que du Latin, Italien et
 « Espagnol, pour la cognation, conjon-
 « tion, conformité et proximité de plu-
 « sieurs vocables, sonset prononciations,
 « a quoy ne m'arrestant a present, je
 « poursuyvray mon entente, qui est
 « d'esmouvoir l'esprit gentil a deument
 « considerer, que par l'inversion et
 « transmutation des lettres corrompues
 « d'une langue en aultre, l'intelligence
 « en devient plus obscure, ce que desire
 « (Dieu aidant) et espere par ceste lec-
 « ture de mon pouvoir declarer, pour
 « l'aide des vertueux. » Il n'est pas
 même certain que Meurier ait eu une
 notion exacte du rapport qui existe
 entre le latin et le français, à en juger
 par la fin d'un avertissement au lecteur
 de la dernière édition du *Dictionnaire*
françois flameng : « Et sy quelque pre-
 « sumptueux Cocard pretend de reculer
 « et abastardir le François du Latin,
 « pensant d'aiser la prononciation, et
 « non ayant esgard à l'origine ou source
 « des vocables, c'est à luy que ma plume
 « en a, et s'adresse. » Il est vrai que
 ces mots ne sont pas très clairs. Quoi
 qu'il en soit, grâce au point de vue
 spécial de Meurier, nous possédons un
 exposé très fidèle de l'état de la langue
 française au xvi^e siècle, et ses règles
 sont, de l'avis d'un spécialiste en la
 matière, le professeur Edmond Stengel,
 beaucoup plus courtes et plus précises
 que celles de Dubois et de R. Estienne.
 Il faut encore savoir gré à Meurier de se
 servir aussi et souvent des langues ger-
 maniques pour noter les sons des lan-
 gues romanes; voici un exemple pris
 entre tous : « D, final conjointe avec

« une voyelle se prononce à double et
 « espesse langue, plus approchant à la
 « langue Angloise, que à nulle autre,
 « comme Hermanidad, ciudad, sed,
 « merced, venid, viatud, quasi confor-
 « mant à adh, edh, idh, udh, Angl. »
 Meurier fait aussi quelques remarques
 sur l'orthographe, mais ici il se montre
 fort inconséquent avec lui-même. Dans
 sa *Grammaire françoise*, il dit : « Nous
 « usons en plusieurs vocables du *g* :
 « abusivement, comme en écrivant
 « gentil, pigeon, sergent, page, pour jen-
 « thil, pignon, serjent, page, etc. faute
 « de consideration de la source des dic-
 « tions. » Comme Meygret, il condamne
 donc cet emploi du *g*. Il veut qu'on
 distingue *u* et *v* : « *u* : voyelle se doit ou
 « besoing est, ainsi marquer *ü* : ». Par
 contre il est plus conservateur quand il
 dit ailleurs : « Quant à la rejection de
 « la lettre *S* : et des autres escriptes, et
 « non prononcees, on les peult bien
 « avec esgard et bonne consideration
 « delaisser es diction non ayantes con-
 « finité ou proximité avec le Latin, Ita-
 « lien, ne Espagnol, mais autrement
 « seroit estranger le langage, et piller
 « saint Pierre, pour enrichir saint
 « Pol. » Conformément à ces principes,
 Meurier écrit *et s* dans toutes les édi-
 tions de son dictionnaire, sauf dans la
 dernière, où il emploie un signe parti-
 culier : *š*, en le justifiant ainsi : « Je
 « veux bien imaginer que maints cler-
 « geaux et maîtres à la dousaine, ose-
 « ront bien opiniastrement juger, et
 « ignarement maintenir, que la-dicte
 « lettre *S*, comme plusieurs aultres
 « soient superflues : mais s'il estoit
 « question de venir au camp de vraye
 « prouve, j'estime que la vive raison les
 « rendroit camuz comme singes, je di
 « bien confuz : car combien que le
 « Francois escrive aucunes lettres et ne
 « les prononce, suyvant toutes-fois
 « l'Orthographe, Prosodie et l'Ethi-
 « mologie, il a mestier de toutes ses
 « lettres, et n'en a pas une seule super-
 « flue (1). » Il ne veut pas non plus

(1) Notons cependant qu'on lit à la fin de l'édition de 1597 des *Propos puerils* : « Si ... tu y
 « trouves aucunes Lettres otées en aucuns motz

qu'on écrive *foibles* pour *faiblesses* et
 rejette, tout en connaissant son origine,
 le superlatif en *issime* : « Aucuns veu-
 « lent aujourd'huy usurper un superla-
 « tif de l'Italien ou Espagnol : comme,
 « *Benissime, bonissime*, etc. Ce que
 « delaisserons jusques à la première
 « flotte partante par barbarie ». Une fois
 seulement Meurier en appelle à l'au-
 torité « de plusieurs bons auteurs ».

Passons aux ouvrages pratiques ou
 d'application. Ils comprennent les *Colloques ou nouvelle invention de propos familiers* (n° 3), le *Formulaire de missives* (n° 5), les *Communications familières* (nos 7 et 8), les *Deviz familiers* (n° 9), les *Propos puerils* (n° 10), les *Colloquios familiares* (n° 14), le *Perroquet mignon* (n° 16), la *Guirlande des jeunes filles* (n° 17), la *Foire des enfants d'Israel* (n° 20), et enfin la *Fleur de lis* (n° 22).

A l'exception du second et du dernier, tous ces ouvrages sont des livres de dialogues, des manuels de conversation, comme on dirait aujourd'hui. Meurier en avait eu des exemples dans les livres analogues déjà cités, ainsi que dans les *Colloquia puerilia cum Gallica et Flandrica interpretatione* de Antonius Sylvius, parus pour la première fois en 1537. Mais il a sur ses devanciers un avantage indéniable : c'est bien le ton de la conversation qui y règne, et le contenu est en général fort bien approprié au but. C'est surtout le cas pour les *Colloques*, les *Colloquios familiares*, la *Foire des enfants d'Israel* (et probablement aussi pour les *Communications familières* et les *Deviz familiers*, que nous n'avons pu consulter nous-mêmes), qui sont tous écrits pour les « grandes personnes ». Meurier a su y intro-

« lesquelles ont de long temps esté usitées. que
 « cela ... ne te soit estrange : car nous avons en
 « cela ensuyvi la nouvelle maniere d'écrire, dont
 « usent les Ecrivains modernes en la langue
 « Françoise, estimant icelle beaucoup plus pro-
 « pre, plus brieve et plus facile que l'ancienne,
 « qu'on a (toutes-fois) ensuyvi quasi jusqu'à main-
 « tenant, et que plusieurs observent encore ». Ces mots auraient une grande importance, s'ils venaient de Meurier lui-même ; mais je doute fort qu'il en soit ainsi : cette édition des *Propos puerils*, qui, comme on l'a vu dans la bibliographie, est loin d'être la première, a probablement paru après la mort de Meurier.

duire beaucoup de variété; un grand nombre de dialogues ont rapport au commerce, et on peut voir qu'il a mis à profit ses qualités d'observateur en se promenant aux marchés d'Anvers. Il met dans la bouche de ses interlocuteurs des calembours assez agréables et il fait un usage abondant de locutions proverbiales. Ce qui nous paraît moins heureux, mais n'est pas en désaccord avec les mœurs du temps, ce sont ses comparaisons quelquefois grossières, voire même obscènes. Meurier, d'ailleurs, n'oublie jamais son but immédiat, et il délaisse parfois la traduction néerlandaise du texte français pour inciter au travail personnel; ainsi, dans les *Colloques* : « Considéré, Amy Lecteur, que tu as » nostre Dictionnaire François-Flamen, » par lequel te peux aider, et quasi » apprendre, toy mesme, à nager en » la traduction des motz François en » Flamen, nous t'avons, de fait, proposé, delaissé ledict Flamen en ce » qui s'ensuit. »

Le *Perroquet mignon*, les *Propos puerils* et la *Guirlande des jeunes filles* sont spécialement écrits pour les enfants; le dernier n'est, pour plus de la moitié, qu'une réimpression du second avec quelques légers changements. A la suite des *Propos puerils*, Meurier a ajouté un chapitre intitulé *De la rejection de plusieurs syllogismes et locutions barbares, et de l'observation de la phrase Françoisse*. C'est une sorte de cacographie : une phrase néerlandaise étant donnée, Meurier indique la traduction en bon et en mauvais français. Le titre du *Formulaire de missives* indique suffisamment quel en est le contenu. Ce sont des modèles de « lettres marchandes » et des divers documents dont on peut avoir besoin dans le commerce; on en trouve aussi un grand nombre dans la *Foire des enfants d'Israel*, la plupart avec une traduction néerlandaise en regard; quelques modèles en espagnol se trouvent à la fin des *Conjugaciones*, comme nous l'avons vu. La *Fleur de lis* est en quelque sorte le pendant du *Formulaire*. Ce joli petit livre, imprimé en caractères de civilité, contient, comme le

titre l'indique, des modèles de lettres à l'usage des jeunes filles, dont Meurier a certainement assez bien saisi le ton et le style. Il y a autant de pièces qu'il y a de lettres dans l'alphabet; chacun commence par un nom propre, dans l'ordre alphabétique : Anastasie, Béatrice, Claire, etc. Ce sont des lettres d'invitation, de félicitation, de commissions à faire ou faites, d'envoi de présents, de réclamations, etc., tous sujets éminemment féminins. Il n'y a que quelques exceptions : la pièce pour l'O est une prière; deux ou trois sont d'ordre moral ou critique. Ce qui ajoute à l'importance de cet opusculé, c'est qu'il est tout entier en vers; nous avons ici une excellente occasion d'apprécier le talent de Meurier comme versificateur. On trouve des pièces de vers un peu partout dans ses ouvrages, le plus grand nombre en français, quelques-unes en latin; mais à part une pièce intitulée *Du temps présent*, à la fin des *Colloques*, elles sont généralement de peu d'étendue. On peut les caractériser en disant qu'elles manquent de poésie — les sujets : des pensées morales, s'y prêtaient peu ou mal, il faut en convenir — mais que les vers sont bien tournés, souvent fort harmonieux, presque toujours très bien rimés au sens véritable du mot, et c'est surtout dans la *Fleur de lis* qu'on peut le constater.

Nous venons de voir que cet opusculé ne contient pas exclusivement des modèles de lettres. La pièce pour la lettre C n'est qu'un ensemble de sentences morales; celle pour la lettre I contient une satire du temps; celle pour la lettre Z contient de sages conseils. Meurier en a agi de même dans tous ses ouvrages analogues; et il n'était que naturel de faire servir ces exercices linguistiques à un but moral et pédagogique. Dans les ouvrages destinés spécialement aux enfants, Meurier a surtout eu en vue le maintien et le savoir-vivre; il y donne aussi les premiers éléments de l'enseignement religieux : comme nous l'avons déjà dit, il intercale dans tous les dialogues qui s'y prêtent le *Pater*, le *Credo*,

les dix commandements de Dieu, les sept œuvres de miséricorde, etc. Même dans le *Formulaire de missives*, Meurier ne se contente pas de glisser ici et là de sages paroles; à l'improviste, il intercale entre deux lettres un chapitre « A la jeunesse » composé de dix-huit maximes fort bien choisies.

Meurier a aussi publié une série de petits volumes où il traite exclusivement de morale et de pédagogie : le *Recueil de sentences notables* et ses réimpressions sous le titre de *Trésor des sentences dorées* (n° 11), le *Bouquet de philosophie morale* (n° 12), le *Dialogue chrestien* (n° 15), le *Formulaire de lettres morales* (n° 18), le *Livre dore* (n° 21), la *Perle de similitudes* (n° 23) et les *Mots du guet du temps présent* (n° 24). Comme l'indique le titre, le *Recueil de sentences notables* contient des proverbes, maximes morales et dictons populaires recueillis un peu partout et sans beaucoup d'ordre. La liste de ses sources comprend soixante-seize auteurs, en grande majorité des classiques grecs et latins et des Pères de l'Eglise; parmi les contemporains sont cités : Boccace, Erasme, François Philelphe, Ant. de Guevarra, Vivès, Molinet et Marot. On remarque de nombreux distiques populaires sur la température, les mois de l'année et les usages de l'agriculture, dont beaucoup sont encore connus dans nos contrées. Dans un avis au lecteur, Meurier dit que ce recueil pourra servir « aux uns » de vif exemplaire tant pour mener une « vie correcte et pour recréer ou soulager les esprits à la fois emcoblés (*sic*) » d'ennuis et de festides : comme aussi « pour former les mœurs des jeunes, » mesmement aguiser leurs esprits, et « outre ce que les agés s'en pourront » prevaloir et servir pour polir et orner « leur langue, ensemble former escripts » et missives, et non moins pour les « rendre plus accorts habiles et avisés » à promptement répondre à tous propos, voir captiver la benevolence de « gens de bien, tant en voyageant ou » cheminant comme en bonne compagnie ». Comme Duplessis l'a fort bien dit, « ce recueil de proverbes empruntés

« à divers peuples, et particulièrement » aux Latins, aux Français, aux Italiens et aux Espagnols ne saurait être « considéré comme un livre bien savant; » mais il nous a conservé une foule de « dictons tout à fait hors d'usage aujourd'hui, et sous ce rapport, il mérite » d'être consulté ».

La *Perle de similitudes* semble tenir le milieu entre un recueil de proverbes et les livres d'emblèmes, si nombreux au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle. D'après Duplessis, cet ouvrage « se » compose d'un choix de huit cent « soixante-six *Similitudes* ou *Comparaisons*, qui toutes présentent un sens » moral, accompagnées d'un court commentaire destiné à les éclaircir ou à « les développer. Quelques-unes de ces « similitudes sont de véritables proverbes. Les explications dont elles » sont suivies sont souvent très remarquables par leur singularité... Le » livre... contient bien des observations » singulières, caustiques quelquefois et « souvent très ingénieuses ». Le *Bouquet de philosophie morale* est un ouvrage d'un tout autre genre; c'est une sorte de catéchisme de morale pratique, très complet, mais fort peu méthodique. Les *Mots du guet du temps présent* renferment un choix de maximes morales dont quelques-unes se trouvent déjà dans le *Recueil de sentences notables*. Le dernier ouvrage de cette catégorie, qui n'est pas le moins attrayant, est le *Formulaire de lettres morales* dont nous avons déjà dit un mot. Ce sont des lettres de mères à leurs filles, de préceptrices à leurs élèves, de jeunes filles à leur mère, à leurs sœurs, cousines, amies, et aussi quelquefois à leurs frères, sur toute espèce de sujets matériels et immatériels. Ainsi une tante écrit à sa nièce qu'elle lui envoie de la toile pour une couple de chemises, lui « recordant de » les... faire plus plantureuses que les autres » et « du résidu » elle fera faire « quelques toques de nuit, gorgerins et » mancherons; le prochain nautonier » apportera à la fillette encore quelques autres pièces; puis elle continue : « Quant » aux ballotes, savonades ou muscades

« d'odeurs parfums, fard ou teint d'ond
 « m'avés requis, n'en faictes plus men-
 « tion : car d'en user est vraiment acte
 « putanesq ou bretonescq, vous deffen-
 « dant par expres de ne vertir ny pra-
 « tiquer un tas de putes hardelles, qui
 « en sont abbrevées et parfumées, à ce
 « qu'on ne sente leur punaysie ». C'est
 sur ce ton que ces lettres morales sont
 écrites. Une jeune fille écrit à sa mère
 qu'elle a grande envie « d'apprendre à
 « chanter, caroler, baller et jouer d'in-
 « truments », comme ses compagnes;
 mais la mère refuse et parle longue-
 ment du côté pernicieux de ces amuse-
 ments. De même, les réponses à des
 demandes d'argent et de vêtements. Des
 jeunes filles exhortent leurs sœurs ou
 cousines à l'obéissance, à la reconnais-
 sance, au travail, à fuir la mauvaise
 compagnie. Il y en a une qui mande à
 son amie qu'il va y avoir un grand
 dîner chez elle et prie celle-ci de lui
 apprendre comment on se conduit à
 table. Une réponse fort détaillée ne se
 fait pas attendre : « En premier lieu :
 « avant vous presenter au conspect des
 « invitez, soyez nette lavée, et cointe,
 « les ongles rognées, qu'il ny ait rou-
 « pie, morue ni bave qui vous pende
 « au nez ny menton : gardez vous de
 « niffler, rider les narines, ravaller le
 « crachat, de routter, tousser ni cracher
 « sans nécessité », et la lettre continue
 de cette façon sans que Meurier épargne
 aucun détail à ses lectrices.

Nous devons enfin parler de l'œuvre
 pédagogique de Meurier. Comme il a
 intercalé dans ses livres de colloques
 de nombreuses observations morales, il
 n'a pas négligé d'y introduire autant
 que possible des observations pédago-
 giques. Il traite des devoirs des enfants
 envers Dieu et leurs maîtres et récipro-
 quement, ainsi que de l'obligation pour
 les parents de faire instruire leurs
 enfants et de choisir à cet effet un
 homme digne et capable. Déjà dans les
*Colloques ou nouvelle invention de propos
 familiers*, il y a une conversation d'un
 père de famille « voulant commettre
 « ses enfans à la charge d'un Pedagogue
 « ou Precepteur ». Plus tard, Meurier

a voulu faire pour la pédagogie ce qu'il
 avait déjà fait pour la morale : il a
 composé des traités spéciaux. Le pre-
 mier fut son *Dialogue chrestien, contenant
 le devoir des enfans, à l'endroit de leur
 parens*, où l'on retrouve, presque tex-
 tuellement, nombre d'observations épar-
 pillées dans ses autres ouvrages, et sur-
 tout dans le *Perroquet mignon*, les *Propos
 puerils* et la *Guirlande des jeunes filles*.
 Le second et le plus important est le
Livre dore, où Meurier a réuni quatre
 opuscules : *la Charge des parens*, les
Preceptes du bon maistre, le *Devoir des
 enfans* et l'*Office d'une bonne matrone*;
 le dernier est le pendant du second;
 l'avant-dernier est en beaucoup de points
 une réimpression du *Dialogue chrestien*.
 Le *Livre dore* est loin d'être un traité
 complet de pédagogie ni une œuvre fort
 originale. On y trouve beaucoup d'ob-
 servations judicieuses touchant l'instruc-
 tion et surtout l'éducation ; mais elles
 sont perdues dans les généralités. Il
 convient d'ailleurs de noter que Meurier
 n'a pas eu la prétention d'être original.
 « J'ay employé », dit-il, « la debile ca-
 « pacité de mon flanc et petit enten-
 « dement à faire eslite et amas de
 « moelles, fleurs, de senteurs notables
 « de divers graves autheurs et saintes
 « personnages : signamment de Fran-
 « çois Philelphe... ». A la suite de
 l'*Office d'une bonne matrone*, Meurier a
 placé, « pour non vendre papier en
 « blanc », quelques missives dans le
 genre de celles du *Formulaire de lettres
 morales*. Il est nécessaire d'en parler,
 parce qu'on s'est certainement mépris
 sur la signification de l'une d'entre
 elles : une matrone écrit « à une sienne
 « familiere » qu'elle se « consume en
 « detresse en espurant incessamment
 « (ses) yeulx à chaudes larmes copieu-
 « sement découlantes pour et à cause
 « que né (peut) plus maitriser une flotte
 « de dandines déroyées, qu'elle reçut)
 « trois moys ya de la famille et Race de
 « Jean de Backere » ; suit une longue
 plainte au sujet de la conduite de ces
 enfans, qui gâtent les autres élèves. Plus
 loin, Meurier dit que ce de Backere est
 « un personnage haultement apparenté

« et enlignagné et combien qu'il soit
 « moult addonné à ses plaisirs, passions
 « et volentés, il n'est pas moins grand
 « bobancier (*c'est-à-dire un gaspilleur*)
 « et dominateur, que tres-bizarre, brave,
 « mondain, pompeux : et saulvage.
 « Pour cognoistre son engeance et lignée,
 « ceux et celles qui vont aujourd'hui
 « dereglés, debauchés, bigarés, fardés,
 « et deguisés sont de sa bande, convent,
 « famille, ordre et confrérie. Et com-
 « bien que le gentil galland et singe-
 « ord Jean de Backere ait pour devise :
 « *Cognoy toy-meme*. Il a si tres-hault
 « monté pour estudier aux astres et
 « estoiles que le soleil, là tellement
 « berlué et aveuglé qu'il ne se cognoit
 « plus soy-mesme, ce n'est donc mer-
 « veille qu'il ne cognoit plus ses petits
 « cousins et amys ». Paquot dit à ce
 sujet : « Pour détourner les jeunes
 « gens du vice, il (Meurier) amène en
 « plus d'un endroit (du *Livre dore*)
 « l'exemple d'un débauché nommé Ni-
 « colas de Backer, qui paroit avoir vécu
 « de son tems à Anvers ». Cette obser-
 vation a été répétée par Dinaux, par
 Serrure et même dans la *Bibliotheca Bel-*
gica, sans que personne ait remarqué
 que Meurier ne parle pas d'un *Nicolas*,
 mais d'un *Jean* de Backer. Serrure seul
 a exprimé des doutes au sujet de ce
 dernier et il a évidemment raison. Meu-
 rier en effet, au lieu d'inventer des
 noms pour ses personnages, a pris tout
 simplement ceux d'hommes illustres de
 la mythologie, de l'histoire ancienne, ou
 même des temps modernes; ainsi, dans
 la *Foire des enfants d'Israel*, nous voyons
 un Jean Molinet, libraire à Louvain,
 écrire à un imprimeur nommé Clément
 Marot; un Martin van Rossem, qui n'est
 certes pas le fameux général gueldrois,
 écrit à un tailleur, Marc Antoine. Meu-
 rier va jusqu'à faire usage des noms de
 ses connaissances et amis : une lettre
 est signée Marc Schorrer à qui il avait
 dédié ses *Colloquios familiares*; dans le
Formulaire de lettres morales, il y en a
 une signée Anne Heyns, son collègue,
 et une autre Jeanne Meurier. Ces
 exemples suffisent à prouver qu'il ne
 faut pas rapporter les traits de Meurier

à un Jean de Backer déterminé. Meurier
 emploie ce nom ailleurs : dans la *Foire*
des enfants d'Israel, un nommé N...
 demande à son cousin s'il peut « fier à
 « Jean de Backere et consaux, trois balles
 « de soye crüe de Florence, portant par-
 « ensemble 300. lb. environ, et à six
 « mois de terme »; dans le *Formulaire*
de lettres morales, une jeune fille défend
 à son frère de « n'avoir commerce ni
 « pratique avec Jean de Backere,
 « lequel comme est assez notoire, n'est
 « bon que pour ennemy, car il n'esme
 « que de s'accointer à ceux qui luy
 « pressent l'oreille, il est tellement
 « apparenté et enlignagé que les trois
 « quarts du monde tiennent de son
 « engeance. Si d'aventure il vous cerche,
 « monstrez lui visage de bois, car il est
 « certain qu'on endure grand fatigue de
 « l'expulser, dond il est une-fois empiété
 « et fourré : que voulez que je vous dye,
 « sinon qu'il a perdu ses lunettes, et beu
 « ses hontes ». En réalité, ce que Meurier
 dit dans son *Livre dore* de ce Jean de Bac-
 ker est une satire à l'adresse de l'homme
 en général et des mœurs du temps.

Telle est l'œuvre de Meurier, à la
 réhabilitation duquel cette étude espère
 contribuer. L'homme et ses ouvrages
 sont tombés dans l'oubli; mais il ap-
 partient à la science moderne de les
 en retirer. Meurier n'est pas un homme
 de premier ordre, loin de là; sa va-
 leur absolue n'est pas grande, mais il
 a été un novateur hardi, intelligent et
 savant, ce qui lui donne, au point de
 vue historique, une valeur relative fort
 notable. Il a vulgarisé les langues mo-
 dernes à une époque où la suprématie
 du latin était encore dominante. Sa
 grammaire, son vocabulaire et ses colo-
 ques avaient déjà paru, conçus dans
 l'idée bien arrêtée que l'enseignement
 du français était le but et non plus le
 moyen, lorsque Jean Bodin, le célèbre
 jurisconsulte, éleva, en 1559, la pre-
 mière protestation contre la domination
 exclusive du latin dans les écoles. Le
 milieu où Meurier a vécu, cette ville où
 tout le monde, d'après Guicciardin, par-
 lait, en dehors du flamand, le français,
 l'allemand et l'italien, ce milieu n'a pas

peu contribué à le pousser dans la voie où il est entré. Mais c'est un titre de gloire que d'avoir compris les exigences de son temps. Pour l'histoire de la pédagogie, et surtout pour l'histoire des langues néerlandaise et française, les ouvrages de Meurier contiennent des matériaux d'une valeur considérable, et à ce titre seul, le nom du maître d'école anversoïse mérite d'être remis en honneur.

Willem de Vreese.

Archives de la ville et du musée Plantin, à Anvers. — *Memorie van tghene dat ghehandelt is opt jaer 1579*, manuscrit à la Bibliothèque royale à Bruxelles, édité non sans fautes, par Serrure, dans le *Vaderlandsch museum*, t. III, p. 325 et suiv. — Renseignements fournis par les principaux bibliothécaires de la Belgique, France, Hollande et Allemagne, et par M^r Logeman, sur les œuvres de Meurier conservées au British museum à Londres. — Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 32 et suiv. — Dinaux, *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouv. série, t. V, p. 244 et suiv. — Serrure, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 259 et 367 et suiv. — Hoffmann von Fallersleben, *ibid.*, t. XII, p. 56 et suiv. — Serrure, dans *Vaderlandsch museum*, t. III, p. 389 et suiv., et t. IV, p. 439. — Duplessis, *Bibliographie parémiologique* (Paris, 1847), p. 23 et suiv., et 156 et suiv. — Stengel, *Über einige seltene französische Grammatiken*, dans les *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wihlund* (Macon, 1896), p. 181 et suiv. — Brunet, *Mamel*, art. Meurier. — Ledebœr, *Het geslacht van Waesberghe*, 2^e éd., p. 43, 61, 63 et 66. — Catalogues des ventes Falconet (Paris, 1763), Crozet (Paris, 1841), Decroix (Lille, 1843), Van Gobbelschroy (Gand, 1854), Solar (Paris, 1860). De Jonghe (Bruxelles, 1860), Serrure (Bruxelles, 1870), Della Faille (Anvers, 1878), Ledebœr (Leyde, 1888), Eug. Piot (Paris, 1891), P. Kockx (Anvers, 1891), Van Cutsem (Anvers, 1892), Pichon (Paris, 1897), Fievez (Bruxelles, 1897); cat. à prix marqués de Pierre Kockx, Anvers, 1887. — *Bibliotheca belgica*, art. Meurier.

MEUSE (*Jean DE*), DEMEUSE ou DE MEÛSE, peintre, vivait à Liège dans la seconde moitié du x^e siècle, et le premier quart du siècle suivant. Quelques auteurs liégeois en font mention comme d'un artiste jouissant d'une certaine réputation; l'un d'entre eux, dont les écrits sont restés inédits, assure que Jean Demeuse, passait non seulement pour excellent artiste, mais qu'il était l'un des philosophes les plus distingués de son temps, qu'il était versé dans les antiquités et possédait une bibliothèque importante; enfin, il aurait été le maître de Lambert Lombard. Il est à regretter qu'aucun

auteur ne donne quelques renseignements biographiques sur l'artiste, ni des informations précises sur ses travaux. Louis Abry, dans la courte notice qu'il consacre à De Meuse, l'associe, on ne sait trop pourquoi, à Nicolas Quentin, et il rappelle qu'il se trouve « de leurs » pièces » à l'église des Augustins de Liège; il cite notamment une *Adoration des mages*. Dans cette peinture, la Vierge se détachait sur un fond de tapisserie dorée. Un autre tableau des mêmes artistes se trouvait à la cathédrale Saint-Lambert. Il représentait la sainte Vierge « dans une chaise dorée ». Ces détails semblent établir que, dans ses peintures, De Meuse suivait encore les traditions de la période gothique.

Il existait à la même cathédrale Saint-Lambert un diptyque peint, dont l'un des feuilletts représente le *Martyre de saint Lambert*, et l'autre la *Nativité*. Au revers des panneaux, l'artiste a peint en grisaille le *Christ renvoyant la femme adultère* et le *Jugement de Salomon*. Ce diptyque avait été donné à la cathédrale par le chanoine, grand chantre, Ex Palude, qui s'est fait représenter, dans la scène du martyre, revêtu de son costume canonial et tenant entre les mains le bâton cantoral, qu'il avait également offert à la cathédrale; à ses pieds se trouve un écu avec ses armoiries, *de gueules chargé de six besans d'or*. Lorsque cette peinture se trouvait à Saint-Lambert, elle ne s'ouvrait qu'aux fêtes de saint Lambert, de la Noël et de l'Assomption de la Vierge. Ex Palude ayant été reçu grand chantre le 6 mai 1473, il est probable que cette peinture date de la même année, et, en présence du petit nombre de peintres habiles qui vivaient à Liège à cette époque néfaste, il n'y a peut-être pas grande témérité à attribuer à De Meuse cette peinture intéressante et bien conservée qui se trouve actuellement au musée diocésain de Liège. On ignore la date de la naissance et celle de la mort de cet artiste.

J. Helbig.

Les Hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry, édités par H. Helbig et S. Bornmans, p. 151. — Mémoires inédits du chanoine Hamal.

MÉVIUS (baron David-Ghislain-Émile-Gustave DE), historien et publiciste, né à Bruxelles, le 27 avril 1834, mort dans cette ville, le 11 janvier 1877. Nommé conseiller provincial de Namur en 1860, il se fit remarquer par ses qualités d'orateur et d'administrateur, qui lui valurent d'être appelé, en 1876, à remplacer le comte de Baillet comme gouverneur de la province; mais la mort ne lui permit d'occuper ces fonctions que pendant quelques jours. Au conseil, il s'était occupé spécialement de l'enseignement, sans négliger les questions d'ordre matériel. C'est ainsi qu'il souleva celle de l'abolition des barrières, sur laquelle il écrivit, dans la *Revue belge et étrangère*, un article qui parut aussi à part : *De l'abolition du droit de barrière en Belgique* (Bruxelles, Decq, 1861; in-8°). Dix ans plus tard, il publia une brochure intitulée : *Réforme électorale. Appel à la modération* (Bruxelles, Guyot, 1870; in-18). Mais son principal ouvrage est son *Histoire de l'invasion des Etats pontificaux en 1867* (Paris, Palmé, 1875; in-8°), qui lui valut l'ordre de Pie IX. En 1872, il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Paul Bergmans.

Moniteur belge, 1877, p. 493-494. — *Bibliographie nationale*, t. 1 (Bruxelles, 1886), p. 467.

MEYER (Antoine), mathématicien, né à Luxembourg, le 31 mai 1803, mort à Liège, le 29 avril 1857. Il était fils d'un simple cordonnier, Hubert Meyer.

Le jeune Antoine fit de brillantes études à l'athénée de sa ville natale, et les continua ensuite à l'université de Liège, où il se fit encore remarquer par son ardeur au travail. Pendant le séjour de six ans qu'il fit dans cette ville, il s'adonna principalement à l'étude des diverses branches des mathématiques, science pour laquelle il se sentait une vocation toute particulière. Né de parents peu fortunés, il fut obligé, pour avoir de quoi vivre, de partager son temps entre les travaux de son instruction personnelle et les leçons particulières qu'il donnait, soit à des condisciples, soit à des commerçants; il se

chargea aussi de dresser le catalogue des livres de sciences de la bibliothèque de l'université. L'étudiant professeur songea alors à se faire recevoir docteur. Il rédigea une thèse qui fut imprimée : *Dissertatio inauguralis mathematica, de maximorum, minorum theoria, exemplis illustrata*. Luxembourg, J. Lamart, 1823; in-4°, 15 pages. Mais il ne se présenta pas à l'examen et mit à exécution le désir, qu'il nourrissait depuis longtemps, d'aller entendre à Paris les mathématiciens célèbres de l'époque. Malgré les difficultés pécuniaires les plus vives, il suivit avec une grande assiduité les leçons des maîtres. En 1826, il rentra dans sa patrie pour occuper une chaire au collège d'Echternach, où il devait enseigner le latin, le grec, le hollandais, l'allemand, les mathématiques et le dessin linéaire appliqué aux arts. C'est à cette époque qu'il inventa un instrument très simple pour dessiner la perspective; il est décrit dans la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet (année 1827, p. 210). En 1828, il fut nommé professeur de mathématiques à l'école militaire de Bréda; mais il n'occupa pas longtemps cette fonction, car il la quitta vers les premiers jours de la révolution belge de 1830. En 1831, il entra, aussi comme professeur de mathématiques, au collège de Louvain, et l'année suivante il fut attaché, en la même qualité, à l'institut Gaggia, où il resta jusqu'en 1837; il consacrait ses moments de liberté à préparer des élèves pour l'école militaire.

Meyer se fit recevoir docteur, le 16 juin 1832; en 1834, il fut nommé professeur à l'école militaire de Bruxelles qui venait de recevoir son organisation définitive. Malheureusement, des difficultés surgirent à propos d'un ouvrage dont on lui imposait l'emploi, et il donna sa démission. Il resta sans place jusqu'en 1838, date de sa nomination à l'université de Bruxelles, où on lui confia l'enseignement des mathématiques supérieures; il occupa, en même temps, l'emploi de calculateur au ministère de la guerre. En 1839, il profita

de la loi du 4 avril pour se rattacher à la nationalité belge. Enfin, dix ans plus tard, il remplaça Lemaire à l'université de Liège, dans les cours de calcul différentiel et intégral, d'analyse supérieure et de calcul des probabilités. Dans cette position digne de son talent, son activité intellectuelle redoubla d'ardeur; toute son existence fut désormais concentrée dans le cercle de son enseignement et de ses études; mais cette organisation, puissante au physique comme au point de vue de l'intelligence, s'était fatiguée avant le temps; la goutte le clouait souvent, pendant des mois entiers, sur un lit de douleur; une dernière attaque du terrible mal le foudroya en 1857.

Le 16 décembre 1846, la classe des sciences de l'Académie de Belgique l'avait admis au nombre de ses associés.

Un beau portrait de Meyer, peint par son fils, décore la salle de lecture de la bibliothèque de l'université de Liège.

Homme d'un esprit aimable tout à la fois et sérieux, mathématicien d'un grand mérite, il fut aussi poète à ses heures, sachant charmer ses compatriotes par ses poésies luxembourgeoises pleines de verve; et peintre non sans talent, comme le prouvent certaines productions dues à son pinceau. Il était aussi versé dans la connaissance de l'histoire et des langues mortes ou vivantes que dans celle des sciences exactes. Sa parole était simple et précise, élégante sans affectation; ses calculs rapides, sûrs, ordonnés avec une rare perfection; son exposition était d'une lucidité telle que ceux qui ont suivi ses cours déclarent n'avoir jamais rencontré de difficultés sérieuses dans les questions les plus ardues de la théorie des nombres ou du calcul des probabilités.

Meyer dont l'esprit était fécond et original, écrivit quelques ouvrages remarquables, autant par le fond que par la forme, et un grand nombre de mémoires qui furent insérés dans les recueils scientifiques.

Voici l'énumération des premiers par ordre chronologique : 1. *Quelques déve-*

loppements d'analyse combinatoire. Bruxelles, 1838; in-4^o, iv-64 pages et table, avec une planche. Dans cet ouvrage, l'auteur s'occupe des combinaisons des progressions, d'une transformation particulière des fractions rationnelles, enfin du développement de certaines fonctions. Dès cette époque, il introduisit quelques notations nouvelles afin de simplifier et de symétriser les formules, comme il le dit dans la préface; c'est ainsi qu'il désigne le sinus par le caractère (et le cosinus par) ; car, en rapprochant les deux signes, dit-il, ils forment un signe entier O dont chacun, comme moitié, est le complément de l'autre. — 2. *Nouveaux éléments de mathématiques pures. Arithmétique.* Bruxelles, 1841; in-8^o, viii-120 pages. Le premier fascicule, seul paru, traite de l'arithmétique universelle, en faisant abstraction de l'indépendance des constructions algorithmiques pour se renfermer dans le schéma de la série particulière $ax^n + bx^p + \dots$. En parcourant ce fascicule excessivement intéressant, on éprouve un profond regret que des causes d'ordre purement matériel aient empêché Meyer d'achever un ouvrage qui eût fait époque dans la science. — 3. *Leçons de trigonométrie rectiligne.* Bruxelles, 1843; in-8^o, iv-248 pages, avec deux planches. La rédaction de ces leçons avait d'abord été faite pour servir de texte au cours donné par Meyer au dépôt de la guerre. L'ouvrage comprend un traité complet des fonctions circulaires; il s'occupe de la *goniométrie*, ou transformation des relations entre les lignes trigonométriques; de la *cyclométrie*, ou démonstration des formules qui doivent servir au calcul des tables; enfin de la *cyclotechnie*, ou l'ensemble des méthodes qui servent à la construction effective des tables. — 4. *Leçons de trigonométrie sphérique.* Bruxelles, 1844; in-8^o, iv-78 pages, avec une planche. C'est un texte destiné à servir aux cours donnés aux officiers détachés au dépôt de la guerre; il forme le complément des leçons de trigonométrie rectiligne. L'auteur s'est attaché à établir une constante corrélation entre les formules

des deux trigonométries; il substitue, à la démonstration de Lagrange sur l'excès sphérique de Legendre, une autre méthode de déduction directe et plus élégante qui lui est personnelle. Les cas douteux sont traités avec les soins que réclame cette théorie importante. — 5. *Cours de géodésie*. Bruxelles, 1845; in-fol., II-134 pages. Autographié. — 6. *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies*. Bruxelles, 1851; in-8°, III-510 pages. Ce traité, le premier écrit sur la matière, est l'œuvre capitale de Meyer, qui eut l'honneur de combler une regrettable lacune dans la science. Il s'attache principalement à coordonner les diverses théories qui se rapportent aux valeurs des intégrales définies, et il prouve sa profonde connaissance du sujet. Plusieurs résultats lui sont dus. La simplicité des méthodes, la clarté et l'enseignement des principes sont remarquables. On y trouve aussi une table qui donne les valeurs de l'intégrale

$$\int_t^{\infty} e^{-t^2} dt \text{ pour toutes les valeurs de } t$$

de $\frac{1}{100}$ en $\frac{1}{100}$, depuis $t = 0$ jusqu'à

$t = 3$, d'après l'ouvrage de Kramp sur les réfractions astronomiques. Ce traité forme le VII^e volume des *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*. — 7. *Nouveaux éléments de gonimétrie*. Liège, 1854; in-8°, 85 pages. Ils se composent de deux parties: l'une se rapporte

à l'intégrale $\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$; l'autre s'occupe de l'intégrale $\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1+x^2}}$.

L'auteur ramène ensuite la théorie des fonctions circulaires et hyperboliques à ces deux transcendentes; les méthodes qu'il emploie sont le fruit de ses propres recherches; il augmente les connaissances qu'on possédait sur ces matières, et il présente une branche importante de l'analyse sous une nouvelle face. Il y fait une heureuse application des notations qu'il avait proposées dans son premier ouvrage. — 8. *Manuel d'un cours de calcul différentiel*. Liège, 1855;

in-8°, x-438 pages. C'est une introduction au *Traité des intégrales définies*. Les raisonnements qu'on y trouve sont indépendants de la méthode des fluxions, des infiniment petits, des évanouissants et de celles des dérivations et des limites. Meyer a su présenter plusieurs théorèmes importants d'une manière plus simple et plus claire que ses devanciers. — 9. *Démonstration de deux propositions nouvelles sur le calcul des probabilités*. Liège, 1856; in-4°, IV-24 pages. Ces deux propositions ont pour objet: la première, d'étendre aux factorielles le théorème que Bernouilli n'avait démontré que pour le cas des puissances; la seconde, d'étendre ce même théorème à la recherche du nombre inconnu des répétitions d'un événement futur après un certain nombre de coups, en supposant donnés les résultats d'une grande quantité d'épreuves antérieures. Voir les *Annales de l'enseignement public*, t. I, p. 154. — 10. *Nouveaux éléments du calcul des variations*. Liège, 1856. Par la publication de ce traité, Meyer combla de nouveau une lacune; jusqu'alors, ceux qui commençaient l'étude du calcul des variations étaient obligés ou d'en rassembler les théories éparses dans les œuvres de Lagrange et dans différents recueils de mathématiques, ou de consulter des traités fort volumineux, comme ceux d'Ohm et de Strauch; de plus, il donna à cette publication un cachet incontestable d'originalité. — 11. *Examen critique d'une notice de M. Liagre*, qui avait paru dans le tome XXII, 2^e partie, du *Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique*. Liège, 1857; in-8°, 15 pages. Meyer dit, dans l'avant-propos, qu'il n'aurait pas publié cette brochure s'il n'avait craint d'un côté que les praticiens n'appliquassent les résultats de Liagre; et, de l'autre, que le public ne crût sa critique dénuée de fondement, puisque l'Académie n'avait pas jugé à propos de l'imprimer. — 12. *Essai sur une exposition nouvelle de la théorie analytique des probabilités à posteriori*. Liège, 1857; in-4°, 123 pages. Cet ouvrage, digne pendant du *Traité des intégrales définies*, était sous

presse lorsque Meyer fut enlevé à la science.

Le professeur consacra la plus considérable partie de ses écrits à rendre accessible aux jeunes gens l'étude des branches des mathématiques qu'il enseigna successivement; mais, travailleur infatigable, il composait, dans l'intervalle de ces publications, des mémoires et des notices sur des points spéciaux; ces derniers parurent, soit en brochure, soit dans les recueils de l'Académie royale de Belgique, le *Journal de Crelle*, la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet, etc. Citons : 1^o Dans les mémoires et les bulletins de l'Académie royale de Belgique (1847-1857) : *Mémoire sur une nouvelle exposition complète du théorème de Taylor*; — *Recueil de quelques développements peu connus en analyse*; — *Sur la base géodésique qu'on mesure actuellement dans les environs de Bonn*; — *Mémoire sur le développement en série des quatre fonctions, etc.*; — *Mémoire sur quelques formules nouvelles de la trigonométrie sphérique*; — *Théorèmes sur les polyèdres*; — *Note sur l'intégration des différentielles binômes*; — *Note sur deux intégrales définies d'Euler*; — *Note sur quelques intégrales définies*; — *Série suivant les cosinus des multiples de l'anomalie moyenne*; — *Notice sur l'intégration d'un système quelconque d'équations linéaires simultanées à coefficients constants, les seconds membres étant égaux à zéro*; — *Mémoire sur l'intégration de l'équation générale aux différences partielles du premier ordre d'un nombre quelconque de variables*; — *Mémoire concernant une proposition géodésique de Liagre*; — *Note sur le théorème inverse de Bernouilli*; — *Démonstration nouvelle d'un théorème de Bernouilli*; — *Mémoire sur une exposition nouvelle de la théorie des probabilités à posteriori*; — *Résolution d'un problème sur le calcul des probabilités*; — *Examen de la notice de M. Liagre, sur la probabilité de la cause d'une erreur constante dans une série d'observations*; — *Mémoire sur deux fonctions irrationnelles particulières*; — *Mémoire sur l'application du calcul des probabilités aux opérations du nivellement topographique*; —

Sur l'héliotrope de Bertram (avec Quetelet); 2^o Dans le *Journal de Crelle*, année 1852, t. XLIII : *Mémoire sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles et de séries de quantités périodiques* (avril 1850); Meyer fait dépendre, d'une proposition unique, la théorie des fonctions arbitraires de Fourier rapportées à une seule variable. Le travail est partagé en deux parties : dans la première, l'auteur traite des fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles; dans la seconde, il expose le développement des fonctions arbitraires en série, suivant les formules de Lagrange et de Fourier; 3^o Dans la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet : *Une lettre à M. A. Quetelet sur quelques conséquences déduites du théorème sur le carré de l'hypoténuse*, 1826, et une *Note sur l'élimination d'une inconnue entre deux équations*, 1829.

Pendant son séjour à Echternach, Meyer publia un petit volume de poésies en dialecte luxembourgeois, accompagné d'une préface et d'un épilogue, destinés l'un et l'autre à donner quelques principes pour écrire l'idiome si naïf de Luxembourg. Cet opuscule est intitulé : *E'Schreck op de Lezeburger Parnassus*. Luxembourg, Lamont, 1829; in-18, 53 pages. Il a le double mérite de renfermer un grand nombre de vers excellents, aussi bien tournés qu'agréablement pensés, et d'avoir été le premier essai qui eût été fait pour écrire et pour poétiser la langue luxembourgeoise. Le public accueillit cette publication avec empressement, circonstance qui engagea l'auteur à publier, en 1832, à Louvain, dans le même format et sous le titre : *Jong vum Schreck op de Letzeburger Parnassus*, une deuxième brochure de 18 pages de nouvelles poésies de ce genre; et, en 1845, à Bruxelles, une troisième brochure intitulée : *Luxemburgische Gedichte und Fabeln*, etc., accompagnée d'une introduction grammaticale avec l'interprétation des mots propres au dialecte luxembourgeois et des expressions ou tours de phrase particuliers à cet idiome, par Gloden; in-8^o, xxxviii-204 pages. Bouffonne-

ries, légendes, scènes populaires, apologues, Meyer accorde sa lyre sur tous les tons; il a tout chanté, jusqu'à la lettre grecque π , bien connue des mathématiciens; nous ajouterons encore que plusieurs pièces de ce recueil sont restées populaires. Meyer fit paraître, à Liège, en 1853, un opuscule : *Oilzeys Klæng*, in-12, de 108 pages. *Oilzezt* est le nom luxembourgeois de l'Alzette; c'est assez dire que le recueil est essentiellement consacré à des traditions et à des coutumes locales. La variété des rythmes est très remarquable. Finalement, on lui doit : *Regelbüchelchen vum Lezeburger Orthögraf, en Uress, al prov, d'Fræchen aus dem Hå*. Liège, 1854; in-12. Meyer essaie de figurer, au moyen de signes particuliers, la prononciation luxembourgeoise, et propose un système complet et raisonné d'orthographe.

C. Bergmans.

Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Alph. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*. — *Bibliographie nationale*. — Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois*. — *Journal de Liège* (nos du 30 avril et 1^{er} juin 1837). — *Mémoires et bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*. — *Journal für die reine und angewandte Mathematik de Crelle*. — *Correspondance physique et mathématique de Quetelet*. — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*. — *Annales de l'enseignement public*, t. I. — Œuvres de Meyer, etc.

MEYER (Antoine DE). Voir DE MEYER (Antoine).

***MEYER (Corneille)**, imprimeur et auteur, né en Hollande, mort à Gand, vers la fin de l'année 1735. Il avait d'abord dirigé, pendant plusieurs années, l'imprimerie des héritiers de Jean Vande Kerkhove, à Gand, quand, après avoir obtenu le 8 avril 1704 des lettres patentes de libraire, il s'établit rue de Bruges avec Nicolas-François Meeuwe, neveu de Marie Vande Kerkhove. Bien qu'il possédât seulement la licence de libraire, il monta une imprimerie; d'où plaintes et procès de la part des imprimeurs, dont l'issue fut tout à l'avantage de Meyer qui obtint la licence d'imprimeur. Les ouvrages sortis de son officine sont nombreux; on y compte beaucoup de pièces de théâtre, la plu-

part précédées d'une préface ou dédicace en vers par Meyer. Lui-même s'occupait d'art dramatique, et il composa quelques tragédies. En 1709, à la mort de Marie Vande Kerkhove, il acquit pour 860 livres de gros l'imprimerie de ses anciens patrons, *Au Glaive couronné*, rue Haut-Port. C'est là qu'il fit dès lors rouler ses presses, et qu'il mourut, laissant ses affaires à son fils Jean; celui-ci y travailla de 1737 à 1771; il est l'auteur de la *Description du jubilé de saint Macaire* en 1767. Le fils de Jean, Jean-François, ne pratiqua pas longtemps l'art de ses parents, et alla s'établir à Munster, en Westphalie, où il mourut le 14 juillet 1799. Jean-François était fort érudit, possédait le latin, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le français, le néerlandais, l'anglais. Sa bibliothèque, qui était fort importante, fut vendue à Gand le 8 avril 1807.

Voici la liste des œuvres de Corneille Meyer : 1. *Den rampsaligen onderganck van Tersides coninck van Persen, verweckt door wræk en wederwraek van Theverin en Amurathe; droefeyndigh treurspel*. Gand, Corneille Meyer, 1716; petit in-8°, 5 ff. lim. et 60 pages. Ecrite en collaboration avec Jacques Vander Zypen, cette pièce est dédiée à Fr. Sanders de Luna, seigneur de Woestyne, et aux échevins de Gand. Elle fut réimprimée plus tard, sans date, par la veuve de Jean Meyer. — 2. *Zegenpraël van Carel den VI, keyser van 't christenryck ofte nederlaeg van Achmet den III, turkschen sultan; door den overwinnelycken held prins Eugenius van Savoyen. Toneel roys opgesteld door die voor zin-spreuck voert Altyd bezigh*. Gand, Corneille Meyer, 1717; in-12, 4 ff. lim. et 64 pages. Réimprimée d'abord par Meyer, sans date, puis par Gimblet, en 1787, et par Kimpe, sans date. Cette pièce est dédiée à Luc van Brantegem, chevalier de Reybroeck, qui avait rétabli, à ses frais, le théâtre de Gand. — 3. *Edelmooedige liefde van don Pedro, infant van Portugael, ende Agnete van Castro, heldadig treurspel in het fransch uitgegeven door den geleerden heer Houdart de la Motte. Ende in 't nederduyts*

overghesteldt. Sans date. — 4. *'T zegenpraelende geloof afgebeeld in Thomas Morus, kancelier van Engeland, onder de dwingelandye van Henricus de VIII en Anna Bolena. Treurspel naar het fransch van den heer Bellay.* Deux éditions sans date; réimprimé par J. Gimblet et P. Kimpe. — Le catalogue de la *Maatschappij der nederlandsche letterkunde*, à Leyde, lui attribue les pièces anonymes suivantes : 5. *De gestrafte boosheydt, door Carel de Stoute, hertog van Bourgognien, rechtveerdig gepleegt aen synen gouverneur van Zeelandt. Treurspel.* Gand, sans date; in-8°. — 6. *Den geveynsden blindeman. Kluchtspel.* Gand, C. Meyer, sans date; in-8°. — 7. *Den ghewilligen hoorendraegher, ofte schole der jealousy, kluchtspel uyt het fransch.* Gand, C. Meyer, sans date; in-8°. Traduction du *Cocu imaginaire* de Molière. — 8. *De verheerlyckte schoenlappers, ofte de gecroonde leerse. Cluchtspel.* Gand, 1718; in-8°. Corneille Meyer composa encore des vers en réponse à un appel de la société des *Fontainistes*; ils furent imprimés avec d'autres dans un recueil daté de 1726.

Émile Varenbergh.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise.*

MEYER (François-Grégoire-Charles **DE**), historien, né à Anvers, le 29 avril 1793, mort à Berendrecht, le 9 juillet 1851. Il fit ses humanités à Turnhout, et entra, en 1814, au séminaire de Malines. Ordonné prêtre à Bruxelles, le 30 mai 1817, il fut nommé, le 24 juin suivant, vicaire, et, le 30 juin 1824, curé de Berendrecht. On lui doit une description de ce village, qui fut publiée par son successeur, Max Morcels : *Beschryving van het dorp Berendrecht.* Anvers, 1856. De Meyer laissa divers manuscrits concernant l'histoire et la philologie néerlandaises.

Paul Bergmans.

J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd., p. 517.

MEYER (Jacques **DE**). Voir **DE MEYER** (Jacques).

MEYER (Jean **DE**). Voir **DE MEYERE** (Jean).

MEYER (Jean-Joseph **DE**). Voir **DE MEYER** (Jean-Joseph).

MEYER (Joachim **DE**). Voir **DE MEYER** (Joachim).

MEYER (Liévin **DE**). Voir **DE MEYER** (Liévin).

MEYER (Philippe **DE**). Voir **DE MEYER** (Philippe).

MEYER-ROELANDTS (Victor **DE**), auteur dramatique flamand, né à Wetteren, le 25 décembre 1808, mort à Gand, le 19 avril 1873. Cordonnier de son état, il consacrait ses loisirs à la littérature dramatique et au mouvement flamand. On lui doit les pièces suivantes : 1. *De Klogeest, blyspel in een bedryf.* Termonde, Ducaju fils, 1865; in-18. — 2. *Het badmeisje, tooneelspel in twee bedryven.* Termonde, Ducaju fils, 1866; in-18. Cette pièce remporta le premier prix au concours dramatique organisé, en 1865, par la société bruxelloise *De Morgendstar*. — 3. *Vernuft en geld, tooneelspel in vier bedryven.* Gand, Van Doosselaere, 1867; in-12. — 4. *Hansken de schapendief, tooneelspel in drie bedryven.* Anvers, Marchand et Cie, 1867; in-16. — 5. *De Geuzendans, tooneelspel in drie bedryven.* Anvers, Legros, 1870; in-16. — 6. *Einde goed, alles goed, tooneelspel in twee bedryven.* Anvers, Legros, 1870; in-16. — 7. *De Kwaal des tyde, blyspel in een bedryf.* Anvers, Legros, 1870; in-16. — 8. *Daniel of het slot van Vitterken, drama in drie bedryven.* Gand, Rogghé, 1871; in-18.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. I (Bruxelles, 1886), p. 468. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd., p. 517.

MEYERE (Jacques **DE**). Voir **DE MEYER** (Jacques).

MEYERE (Jean **DE**). Voir **DE MEYERE** (Jean).

MEYERE (*Jérôme DE*), poète sacré, né à Anvers, mort à Hérenthals en 1646. Religieux de l'ordre des Récollets, il publia, à Louvain, en 1602, un poème en vers iambiques sur la dernière Cène du Christ : *Extrema cœnatio filii Dei assertoris nostri D. Jesu Christi, carmine iambico digesta*.

Paul Bergmans.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1885]), p. 192.

MEYERE (*Léon DE*). Voir **DE MEYERE** (*Léon*).

MEYERE (*Louis DE*), écrivain ecclésiastique, florissait à Gand au commencement du XVIII^e siècle. Ayant pris l'habit de dominicain, il acquit rapidement une grande réputation comme prédicateur flamand, et fut envoyé comme missionnaire apostolique en Frise, où il prêcha avec succès pendant sept ans. Revenu dans sa ville natale, il devint le confesseur du Grand-Béguinage et partagea son temps entre la préparation de ses sermons et la rédaction d'ouvrages de piété. Nous connaissons de lui : 1. *Den eenigsten, korsten, rechsten ende sekersten wegh tot de waere deught, ende bestaende in een oprechte kennis van ons zelven, ende waere oodmoedigheid*. Gand, héritiers de Max. Graet, 1701; in-12. Quétif et Echard citent une édition de 1702, en 2 vol. in-8°, et une autre augmentée, de 1710; un ancien catalogue mentionne encore une édition de 1706. Quoi qu'il en soit, la troisième édition, augmentée et corrigée, parut sans date, à Gand, chez Michel Graet, en deux parties in-8°, avec des approbations datées de 1706 et 1710. — 2-10. Une série de volumes sur la dévotion du Rosaire, dont voici l'énumération : 2. *Hondert en vyftigh meditatie op het leven, lyden ende glorie van Christus, ende Maria, verbeeldt in de XV mysterien van den H. Roosen-krans*. Gand, hér. de Max. Graet, 1704; in-8°. — 3. *Meditatie op het geheel lyden, ende doodt van Christus*. Gand, Michel Graet, 1713; in-8°, 2 vol. *Id.*, troisième édi-

tion : *Den derden druck vermeerderd van sestig, tot twee hondert en veerthien meditatie*. Gand, Corn. Meyer, 1715; in-8°, 4 vol. — 4. *Meditatie op de principaelste mysterien van het leven van Jesus Christus ende Maria... Den derden druck*. Gand, Corn. Meyer, 1715; in-8°. Un ancien catalogue cite une édition de 1714. — 5. *Verscheyde meditatie op de verryssensise ende hemelvaert van Christus, de sendinge van den H. Geest, de hemelvaert ende croninge van Maria... Den derden druck*. Gand, Corn. Meyer, 1716; in-8°. La troisième édition des méditations comprend donc 6 volumes, les n^{os} 3, 4 et 5 de notre liste. — 6. *Verscheyde meditatie ende godtvruchtighe overdenckingen van elcken dag van de weke, behelsende het leven, lyden ende glorie van Jesus ende Maria*. Gand, Corn. Meyer, 1720; in-12. — 7. *Meditatie op het geheel lyden van Christus by een vergadert uyt de vier Evangelisten, vermengelt met veele schoone zedelycke lessen*. Gand, André Moreel, 1725; in-8°. — 8. *Het leven, lyden, sterven, ende glorie van Christus Jesus. Begrepen in de XV mysterien van den H. Roosen-krans. Uytgebeelt door ses hondert en seven korte meditatie*. Gand, André Moreel, 1726; in-8°. — 9. *Kort, ende bondig begryp van de wyt-vermaerde devotie der H. Roosen-krans*. Gand, André Moreel, 1728; in-8°. — 10. *Thien verscheyden korte manieren om de XV mysterien tusschen het leven van den Roosenkrans te overdencken, toegepast aen alle soorten van menschen... Den derden druck*. Gand, André Moreel, sans date (approbation datée de 1727); in-8°.

Paul Bergmans.

J. Quétif et J. Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* (Paris, 1721), t. II, 799. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (Gand, 1858-1865), t. III et IV, *passim*. — Ph. Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent* (Gand, 1862), p. 347-348.

MEYERS (*Mathieu-Bernard*), homme de guerre, ingénieur, archéologue, né à Maestricht, le 26 août 1811, mort à Ixelles, le 8 juin 1877. Après avoir achevé ses humanités à l'athénée de Maestricht, il entra, âgé de dix-sept ans, à l'université de Liège pour y suivre les

cours de philosophie. Admis, le 22 septembre 1829, comme cadet du génie à l'Académie militaire de Bréda, il s'y fit remarquer comme un jeune homme réfléchi et studieux. L'année suivante, éclatèrent les événements politiques qui devaient amener la séparation de la Belgique d'avec la Hollande. Meyers donna et reçut la démission honorable du service des Pays-Bas. Un des premiers, il se joignit, simple volontaire, aux patriotes qui cernaient Maestricht, sa ville natale. Peu après, c'est-à-dire le 16 janvier 1831, Meyers fut admis dans l'armée régulière et désigné pour être attaché au commandant du génie de la place de Venloo, l'un de nos postes les plus menacés à cette époque. Le 6 septembre 1831, il recevait l'épaulette de sous-lieutenant, puis successivement les brevets de lieutenant, le 18 octobre 1833; de capitaine en second, le 30 juillet 1837, et de capitaine en premier, le 21 juillet 1842. Créé chevalier de l'ordre de Léopold le 8 avril 1847, en récompense de ses bons services, et notamment de la part qu'il avait prise à la construction des fortifications de Diest, il fut nommé major le 12 janvier 1853 et attaché au cabinet du ministre de la guerre, le 2 avril 1855; lieutenant-colonel, le 26 mai 1857; puis directeur de la 4^e division (génie) au département de la guerre, le 31 du même mois de cette dernière année. Un arrêté royal du 2 septembre 1859 lui conféra la dignité d'officier de l'ordre de Léopold. Le 4 août 1861, le lieutenant-colonel Meyers fut nommé directeur des fortifications dans la 1^{re} division territoriale. Colonel du 22 septembre 1865, il reçut l'important commandement du génie de l'armée d'observation, le 21 juillet 1870. Elevé au rang de général major le 18 décembre 1870, il exerçait les fonctions de directeur des fortifications dans la 1^{re} circonscription militaire lorsqu'il obtint sa pension de retraite, le 9 novembre 1874. Un arrêté royal du 4 décembre suivant conféra à Meyers le grade de lieutenant général honoraire. Décoré de la croix commémorative de

1856, il était chevalier de plusieurs ordres étrangers.

Le général Meyers n'était pas seulement un soldat, un excellent officier du génie, c'était un savant et un artiste : conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, il était membre correspondant de la commission royale des monuments des Pays-Bas, membre du corps académique d'Anvers, et de nombreuses sociétés historiques et archéologiques du pays. En 1852, il publiait des brochures avec plans sur l'hippodrome, la place du Congrès, les bâtiments militaires, le Palais des beaux-arts, etc., à Bruxelles, et remportait la palme au concours pour la caserne du Petit-Château en la même ville.

Les goûts d'artiste du général Meyers, ses connaissances dans les branches des arts du moyen âge, témoin ses notices sur les *chaussures liturgiques* et sur la *chapelle de Bois-Seigneur-Isaac*, insérées dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VIII, p. 158, et t. XIV, p. 256, devaient appeler sur lui l'attention du gouvernement, lorsqu'il fut question de créer la commission directrice du musée d'armures, d'artillerie, d'antiquités, etc. Il en fit partie depuis l'arrêté d'organisation du 9 mars 1859 et en a rempli plusieurs fois les fonctions de secrétaire provisoire.

Meyers était un esprit éminemment littéraire, et un de ses collègues de la Société de numismatique a pu dire de lui en 1852 : « Il est un homme de lettres déguisé en officier du génie; ses goûts artistiques et littéraires percent l'enveloppe du mathématicien ». (*Revue nouvelle*, 1852, t. II, p. 344).

L'avant-veille de son décès, le général Meyers corrigeait encore, sur son lit de mort, les épreuves d'une légende inédite sur la vie de Saint-Servais.

Général Frédéric Bernaert.

Annuaire de l'armée belge pour 1878. — Revue de la numismatique belge, 1877, p. 352-354. — De La Royère. Panthéon militaire (1880).

MEYERS (*Matthias*), écrivain ecclésiastique du XVII^e siècle. Originaire vraisemblablement du Limbourg, il prit

l'habit de dominicain au couvent de Maestricht. Ayant appris que les doctrines protestantes faisaient de grands progrès à Hasselt, il résolut de se rendre dans cette ville afin d'y combattre les hérétiques. Mais ceux-ci le surprirent en route et le conduisirent à Bréda, où il fut emprisonné. Il ne dut sa délivrance qu'à l'abnégation de sa mère qui vendit tous ses biens pour payer la rançon de son fils. Aussi Meyers obtint-il de ses supérieurs, à son retour, la permission de desservir la cure de Meeuwen, en Campine, afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa mère. Après la mort de celle-ci, il retourna dans son couvent, dont il fut prieur, vers 1599 et en 1605, et où il mourut, dans un âge avancé, vers 1640. Les anciens bibliographes attribuent à Matthias Meyers un opuscule intitulé : *De nominibus Dei*, qui aurait été imprimé dans le format in-8°; il m'a été impossible d'en retrouver un exemplaire.

Paul Bergmans.

J. Quéfif et J. Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti* (Paris, 1719), t. II, p. 524. — B. de Jonghe, *Belgium dominicanum* (Bruxelles, 1719), p. 276-277. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. IX, p. 57-58. — De Becdelièvre, *Biographie liégeoise* (Liège, 1836-1837), t. II, p. 6-7.

MEYERUS (Jacques). Voir DE MEYER (Jacques).

MEYNNE (Adrien-Corneille), poète flamand, né à Nieuport, le 22 décembre 1785, mort dans cette ville, le 21 septembre 1867. Dès sa jeunesse, il se livra à des études littéraires et remporta de nombreuses distinctions dans divers concours poétiques. Nommé second secrétaire de sa ville natale, le 17 mars 1810, il devint plus tard secrétaire du bureau de bienfaisance et fut attaché au service des ponts et chaussées, le 10 octobre 1815. Le 31 septembre 1842, il fut nommé bourgmestre de Mannekensvere. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Poëzy*. Bruges, C. De Moor, 1852; in-8°. — 2. *Volksliederen*. Nieuport, H. Vaillant, 1858; in-8°. — 3. *Sleutel om op het eerste zigt de echte en onwederlegglyke etymologien te vinden* : 10 van

de benamingen der steden, dorpen, gehuchten...; 2° *Familienamen...*; 3° *Het nieuwportsch dialect*; 4° *Een historietje nopens den oorsprong van den zoogezeden waternekker*. Bruges, Maignier, 1860; in-8°. Deuxième édition corrigée et augmentée : Nieuport, P. Kesteloot et fils, 1862; in-8°.

Son frère, Charles Meynne, né à Nieuport, en 1787, et mort à Bruges, le 17 juillet 1878, fut négociant et conseiller communal de sa ville natale. On publia après sa mort son testament philosophique écrit en flamand : *Vrydenkend testament van eenen negentig-jarig ouderling* (Gand, Annoot-Braeckman, 1878; in-fol.), ainsi qu'une traduction française : *Testament philosophique d'un nonagénaire*. (*Ibid.*; in-fol.). Ch. Meynne eut deux fils : Charles-Cornil, né à Nieuport, le 18 février 1812 et décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 18 janvier 1881, qui fut avocat et écrivit des mémoires judiciaires dont on trouvera l'énumération dans la *Bibliographie nationale*, — et Amand-Joseph, qui fut médecin et dont la biographie suit.

Un autre frère d'Adrien, Louis Meynne, né à Nieuport en 1796, et y décédé le 8 avril 1869, fut bourgmestre de sa ville natale et écrivit, sous forme de lettre ouverte à Charles Rogier, un mémoire intitulé : *De la pêche maritime au point de vue de l'alimentation publique*. Bruxelles, J.-B. Tircher, janvier 1858; in-8°.

Paul Bergmans.

J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2° éd., p. 518. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 673-674.

MEYNNE (Amand-Joseph), médecin militaire et hygiéniste, naquit à Nieuport, le 15 novembre 1814. Après avoir achevé de brillantes études à l'université de Gand, il retourna d'abord pratiquer la médecine dans sa ville natale; mais, dès le mois de juin de l'année suivante (1838), il contracta un engagement et fut nommé médecin adjoint dans l'armée. Doué d'un esprit très observateur et très méthodique, il mit à profit ses nombreux changements de garnison en commençant dès cette époque à re-

cueillir les éléments de ses importants travaux de statistique et d'hygiène militaire. En 1844, il publia un *Recueil des règlements, circulaires et instructions concernant le service de santé de l'armée belge* (Bruxelles, Tallois; in-8° de 383 pages), auquel il ajouta, pour les années 1844-1846, un supplément (*ibid.*, 1847; 60 pages). Ce recueil particulièrement utile à un moment où certains règlements antérieurs à la révolution, avaient été amendés à plusieurs reprises, appela sur lui l'attention de ses chefs et de ses collègues; aussi, quand il fut question de fonder les *Archives belges de médecine militaire*, on songea immédiatement à lui en confier la direction. Entre ses mains cette revue conquit, dès le début, la place élevée qu'elle occupe encore aujourd'hui dans la littérature médicale. En 1847, la promulgation de la loi sur le service sanitaire de l'armée rendit inutile la publication d'un nouveau supplément au *Recueil*; toutefois Meynne fit paraître un commentaire de la nouvelle loi sous le titre de : *Réorganisation du service sanitaire de l'armée belge. Projet de loi, rapports, amendements, discussion parlementaire et loi sur cette réorganisation* (Bruxelles, Tircher; in-8° de 206 pages. Sans nom d'auteur). Quant à la suite des documents officiels concernant le service médical de l'armée, elle parut désormais dans les *Archives*.

Le premier mémoire que Meynne publia sur des questions d'hygiène concerne la construction des casernes : *De la construction des casernes au point de vue hygiénique*. Bruxelles, Tircher, 1847; in-8° de 64 pages. Ce mémoire, très remarqué, souleva de nombreuses discussions dans les conférences scientifiques des officiers de santé de l'armée; ses conclusions furent d'ailleurs généralement adoptées. Encouragé par ce premier succès, Meynne publia un nouveau travail sur l'*Alimentation du soldat*. Bruxelles, Lelong, 1849; in-8° de 77 pages. Ces travaux, qui contribuèrent dans une large mesure à l'amélioration des conditions d'existence du soldat et indiquèrent la voie de mesures des plus utiles, furent aussi appréciés à l'étranger que

chez nous. Des journaux spéciaux en Allemagne, en Italie, en Néerlande, en donnèrent des analyses très complètes. La *Revista militar*, de Madrid, en publia une traduction due à la plume de don Ramon Hernandez Poggio et le brigadier don Eduardo Fernandez San Roman en donna une autre traduction dont il fit l'objet d'une publication spéciale (Madrid, Mates y Torrubio, 1852). En 1856, Meynne ajouta une nouvelle étude à ces deux mémoires, mit ceux-ci au courant des progrès de la science, y introduisit les modifications que comportait l'état actuel des institutions militaires, et publia le tout sous le titre de : *Hygiène militaire. Etudes sur la construction des casernes, sur l'alimentation du soldat et sur les fatigues de la vie militaire*. Bruxelles, Tircher; in-8° de 260 pages. Ce dernier travail obtint le même succès tant auprès de ses collègues qu'auprès des officiers de l'armée. Citons encore deux publications relatives à ces sujets : ce sont d'abord des *Éléments de statistique médicale militaire* (Bruxelles, Tircher, 1859; in-8° de 95 pages), où il jeta les bases d'une statistique vraiment scientifique, traduites dans des formules mieux appropriées aux divisions des problèmes nécrologiques, puis une lettre *A messieurs les membres du comité supérieur d'hygiène et de salubrité publique*, parue d'abord sous le couvert de l'anonyme, puis réimprimée, in-folio de 4 pages, datée d'Anvers, 1861, et signée *in fine*. Dans l'entretemps, Meynne continuait à diriger ses *Archives de médecine militaire*, dans lesquelles il consignait les résultats de la pratique de son art. Nous relevons notamment des *Remarques pratiques sur la conjonctivite granuleuse* (et tirés à part : Bruxelles, Lelong, 1853; in-8° de 47 pages), et une *Excursion en Allemagne* (1859). Plus tard, après 1864, il collabora aussi au *Scalpel* de Liège.

Le docteur Meynne mit enfin au jour l'ample moisson d'observations qu'il avait recueillies depuis le début de sa carrière : sa *Topographie médicale de Belgique. Etudes de géologie, de statistique et d'hygiène publique* (Bruxelles, H. Manceaux,

1865; in-8° de 582 pages, avec deux cartes coloriées) peut être considérée comme un monument de sagacité profonde et de patientes investigations, dans lequel les idées les plus larges, dignes du philosophe, le disputent aux déductions pratiques du médecin. Cet ouvrage, objet d'appréciations unanimement flatteuses, fut couronné au concours quinquennal des sciences médicales pour la période 1861-1865.

Meynne, qui avait été nommé médecin derégiment en 1850, remplissait en 1869 les fonctions de médecin de garnison quand il fut nommé médecin principal avec le grade de lieutenant-colonel. Sentant les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, il ne tarda pas cependant à solliciter sa retraite, et il se retira à Bruges. Mais le repos pesait à son activité et il s'empessa d'accepter l'offre de Van Bommel de rédiger pour la *Patria Belgica* les articles sur la Géographie médicale et sur l'Hygiène publique et sociale. Le premier de ces articles parut seul dans ce Recueil (tome II et tiré à part : Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1872; in-8° de 40 pages); l'état de sa santé ne lui permit pas de terminer le second en temps utile; mais il le publia plus tard, en même temps qu'une réimpression du premier, sous le titre de : *Etudes d'hygiène publique et sociale et de géographie médicale appliquées à la Belgique*. Liège, Festraerts fils, 1874; in-8° de 122 pages.

Le dernier mémoire dans lequel Meynne s'est occupé de questions militaires date de 1873 : c'est une *Lettre à M. le lieutenant général Guillaume, ancien chef du personnel, ex-ministre de la guerre*, etc. (Bruges, Daveluy; in-4° de 10 pages à 2 col.). Il ne s'occupa plus ensuite que de propager dans le public l'amour du coin de Flandre où il était né et où il vivait.

L'idée lui vint d'écrire une série de petites brochures pour faire connaître les côtés historiques, scientifiques et pittoresques du littoral, à la suite d'une série d'articles qu'il donna à la *Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités*, et qu'il réunit ensuite, signé de

son initiale M, sous le titre de : *Une Introduction à l'histoire des Flandres; Coup d'œil sur les transformations successives du littoral belge et sur les premières peuplades qui ont habité le pays; origine de nos ancêtres; inondations désastreuses; anciennes dénominations de provinces*, etc. Bruges, Daveluy, 1874; in-8° de 38 pages. C'est ainsi qu'il publia successivement sous forme de petites brochures in-18 et sous le titre général de *Lectures de la plage* : 1. *Des transformations du littoral des Flandres. Introduction à l'histoire des villes et communes de la zone maritime*. Lectures. Série historique, 1^{er} volume. Bruges, Jean Cuypers, 1876; 111 pages et une carte. — 2. *Histoire de Nieuport*, par A. M. Lectures. Sér. hist., 2^e vol. *Ibid.*, 1876; 167 pages et 5 pl., dont il fit une réédition : *Histoire de Nieuport*, par A. M. Nieuport, Kesteloot frère et sœurs, 1876; 200 pages et une planche. — 3. *La Mer! Salure, composition, température de ses eaux, phosphorescence. Marées. Vents et atmosphère. La plage et ses animaux*, etc., par A.-J. Ennemy. Lect., série scientifique, 1^{er} vol. Bruges, J. Cuypers, 1876; 75 pages et 2 planches. — 4. *Promenades de la Panne à Heyst. Guide des étrangers à travers les stations de bains du littoral des Flandres et leurs environs*, par A. Neymen. Lect., série pittoresque; 1^{er} vol. Bruges, J. Cuypers, 1876; de 83 pages avec quatre cartes.

Le docteur Meynne reçut, au cours de sa carrière si laborieuse, de nombreuses distinctions honorifiques : il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 31 août 1855, et promu officier le 26 mars 1875; il était, en outre, décoré de plusieurs ordres étrangers et avait mérité, en 1849, à la suite de l'épidémie de choléra, la médaille spéciale qui avait été instituée à cette occasion.

Nous avons retracé la vie du savant; ajoutons que, au dire de l'un de ses amis, Eugène van Bommel, c'était un homme d'un caractère franc, indépendant, parfois même ombrageux, qui avait excité contre lui certaines animosités, dont il n'avait d'ailleurs cure.

Le docteur Meynne mourut à Bruges

le 17 décembre 1876. Ses funérailles furent célébrées le 20, au milieu d'un immense concours de monde appartenant à l'armée et au barreau. Deux discours furent prononcés sur sa tombe, par E. Hermant, médecin de régiment, et par Detienne, médecin principal en retraite, l'un de ses anciens amis.

Dr Victor Jacques.

Archives belges de médecine militaire, 3^e série, t. XI, 1877.

MEYS (*Jean-Baptiste DE*), homme de guerre, né à Ath en 1753. Entré en 1770 dans le régiment de Murray, il y acheta, le 11 décembre 1773, une place de sous lieutenant et fut nommé lieutenant le 11 juillet 1782, capitaine-lieutenant, le 2 janvier 1788, et capitaine, le 17 juin 1790. En 1795, De Meys passa, en ce dernier grade, à la légion archiduc Charles, formée d'anciens volontaires limbourgeois, puis fut promu major le 28 février 1797. Lorsque, en 1798, cette légion et d'autres corps francs furent transformés en bataillons légers, le major De Meys passa au 11^e bataillon d'infanterie légère Comte Carneville, et était, en 1799 et en 1800, commandant de la ville de Trente. Ces bataillons ayant été dissous en 1801, il rentra — comme surnuméraire — au régiment d'infanterie de Murray et, après avoir été retraits à la fin de septembre 1804, fut rappelé à l'activité avec son ancien grade de major le 6 août 1805, au régiment de ligne n° 30; puis, nommé lieutenant-colonel le 1^{er} avril 1807, et colonel le 6 août 1809. Il prit part aux campagnes de 1805, 1809 et 1812. L'histoire des régiments nationaux belges du général Guillaume nous apprend que le brave De Meys fut blessé au combat de Warnceton; qu'il se distingua à la prise du village de Rhinsbecque; qu'il brilla au combat d'Asschaffenburg, localité dans laquelle il pénétra le premier. Lors de la retraite de son régiment, de Pinsk sur Dubai, pendant la nuit du 7 au 8 septembre 1812, alors que De Meys s'établissait près de ce dernier endroit, il tomba avec son cheval dans l'auge d'un moulin et mourut le 27 décembre

suivant, à l'hôpital de campagne de Varsovie, des suites des blessures qu'il avait reçues.

Un document déposé aux archives impériales et royales de Vienne, signé de Prague, le 24 juillet 1796, par l'archiduc Charles, atteste la reconnaissance de ce prince envers le major De Meys, pour ses excellents services et ceux rendus par les anciens volontaires limbourgeois.

Général Frédéric Bernaert.

Renseignements émanés des archives de Vienne. — Les œuvres du général baron Guillaume.

MEYSSSENS (*Corneille*), graveur, né à Anvers en 1639, mort à Vienne (Autriche), à une date que nous ne saurions préciser, est connu surtout par sa collaboration aux œuvres de Jean Meyssens, son père — voir ci-après — dont il fut l'élève. Peintre, graveur, éditeur et de plus iconophile distingué, Jean Meyssens était largement à même de faciliter à son fils l'accès d'une carrière qu'il devait parcourir non sans honneur, à ce moment de notre histoire artistique où la gravure devait cesser d'aspirer au grand rôle que lui avait assigné Rubens. Corneille Meyssens débuta jeune. Inscrit à la gilde de Saint-Luc d'Anvers en 1660, comme fils de maître, il méritait, dès l'année suivante, d'être cité élogieusement par Corneille de Bie, dont le *Gulden Cabinet* contient plusieurs de ses planches. A peu d'exceptions près, les estampes de Corneille Meyssens nous le font connaître comme portraitiste. Une image de Charles II d'Angleterre parut sous sa signature dès l'année 1660. Nous croyons à peine nécessaire de faire observer que si plusieurs œuvres de son burin se rencontrent dans le *Theatrum Pontificum, Imperatorum, Regum*, etc., publié par les De Jode sous la date de 1651, elles n'y ont pu prendre place que postérieurement. En 1663 parut la suite des *Effigies des forestiers et comtes de Flandre*, dont Jean Meyssens avait donné les dessins. A ce travail se rattachent d'autres travaux de même nature : Les *Portraits des souverains, princes et comtes de Hollande*; les *Effigies*

des souverains, princes et ducs de Brabant; enfin, les *Effigies Imperatorum domus Austriacæ delinatæ per Joannem Meyssens et cæri insculptæ per filium suum Cornelium Meyssens*. On peut croire que cette dernière production ne fut pas sans influence sur le départ de notre graveur pour Vienne, où, peut-être, il hérita d'une partie de la faveur de Michel Natalis, bien que, sans doute, il ne pût prétendre à l'égaliser. Dans le vaste ensemble des portraits laissés par Meyssens, plusieurs portent, avec sa signature, le mot *Viennæ*. Tels sont notamment signés le comte de Haro, Philippe Spinola, Guillaume-Frédéric de Nassau, gouverneur de la Frise, Guillaume-Henri, prince d'Orange, Paul Wirtz, général au service des Provinces-Unies. Il s'en faut que ce soient-là les meilleures productions de leur auteur. Le dessin en est médiocre, l'effet réellement très veule, et c'est à titre de documents bien plutôt qu'à titre d'œuvres d'art que nous les mentionnons.

Henri Hymans.

C. Kramm, *De levens en werken der Holland-sche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs, etc.* (Amsterdam, 1860), t. IV. — Verachter en Terbruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers* (Anvers, 1874-1875; in-8°). — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

MEYSSSENS (Jean), père du précédent; peintre, dessinateur, graveur, également éditeur d'estampes, né à Bruxelles le 17 mai 1612, mort à Anvers le 18 septembre 1670. Elève, en premier lieu, d'Antoine van Opstal, inscrit en cette qualité à la gilde des peintres de sa ville natale, en 1629, Meyssens eut ensuite pour maître, selon De Bie, l'excellent portraitiste Nicolas Vander Horst, disciple de Rubens (1598-1646), que ses fonctions de peintre de la cour avaient fixé à Bruxelles. Reçu franc-maître en 1624, il accueillait à son tour pour élèves Michel Senneville, en 1636, et Simon Lemmens, en 1639. Il jouissait donc à Bruxelles de quelque notoriété, ce qui ne l'empêchait pas, avant l'expiration de 1639, d'aller se fixer à Anvers, où son affiliation à la gilde de Saint-Luc, en la double qualité de peintre et de marchand d'estampes, eut

lieu en 1640. Il est permis de supposer que ce fut la nécessité même de ses entreprises commerciales qui obligea notre artiste à ce changement de résidence. Anvers comptait à ce moment de nombreux graveurs; leur concours était en quelque sorte indispensable à Meyssens pour les ouvrages qu'il projetait de mettre au jour.

Protégé par Henri de Nassau, gouverneur de Hulst (1611-1652), Meyssens eut le privilège d'exécuter pour ce mécène de nombreux et importants travaux, spécialement des portraits. De Bie mentionne, avec celui du comte, les effigies de sa femme : Marie-Madeleine de Limbourg-Stirum, du comte de Bentheim, son parent, de nombreux seigneurs et dames de l'entourage princier, enfin celui du commandeur Lichtenberg, représenté avec son épouse et tous leurs enfants d'une manière si parfaite, ajoute notre auteur, qu'ils semblaient vivants, à la parole près.

Non seulement Meyssens avait, pour ses œuvres originales, adopté la manière de Van Dyck, mais il excellait dans la copie des portraits de ce fameux artiste, et cela au point que les juges les plus experts avaient peine à distinguer ses reproductions des originaux. Les portraits de Meyssens étant introuvables, on peut croire qu'ils sont allés grossir le contingent de l'illustre portraitiste que leur auteur ambitionnait d'égaliser et appartenir à cette catégorie de travaux, désespoir des critiques, que leurs possesseurs s'obstinent à assigner à Van Dyck et dont foisonnent les galeries. Une grisaille du portrait de Henri de Nassau, reproduite en gravure par Paul Pontius, pièce au bas de laquelle figure le nom de Meyssens, avait été tenue par tous les connaisseurs pour un Van Dyck indiscutable. C'est l'unique production certaine du pinceau de notre artiste qu'il nous ait été donné de voir. Il est permis de supposer qu'en donnant le portraitiste hollandais Daniel Mytens comme un imitateur plus ou moins heureux de Van Dyck, on ait fait confusion avec Jean Meyssens. De toute évidence, le portrait de femme catalogué au musée d'Anvers,

comme l'œuvre du premier doit être restitué au second de ces peintres. En revanche, rien ne confirme une assertion de Kramm, au gré de laquelle ce dernier aurait fait en Hollande un séjour prolongé. Plagiaire ou non, Meyssens obtint l'honneur d'être peint par Van Dyck, et son portrait, gravé par Corneille Galle le Jeune, figure dans *l'Iconographie*. Mais comme la lettre de ce portrait est tracée par W. Hollar, ce ne peut avoir été du vivant de Van Dyck que la planche du jour. L'inscription qualifie Meyssens : *Pictor et amator callographia*, chose confirmée par le texte de cet autre portrait, inséré dans le *Gulden Cabinet* de De Bie, où il est dit que « par-dessus l'exercice du pinceau, patricien en pourtraicts, Meyssens fait profession de vendre des *printes*, en la cognoissance desquelles il est singulièrement versé ».

Le *Gulden Cabinet* de De Bie est, pour l'étude de notre artiste, une source précieuse, car Meyssens y apparaît tout à la fois comme auteur de diverses peintures reproduites, comme dessinateur, comme graveur, enfin comme éditeur. Pour expliquer cette dernière circonstance, il faut se souvenir que Meyssens avait, dès l'année 1649, fait paraître, sous le titre : *Image de divers hommes d'esprit sublime qui par leur art et sciences devroyent vivre éternellement et desquels la louange et renommée faict estonner le monde*, un recueil de portraits d'artistes dont les 98 planches furent plus tard utilisées pour le *Gulden Cabinet*, ouvrage dont le titre est l'œuvre de son fils Corneille. Ce recueil parut également avec le titre anglais : *The true effigies of the most eminent painters that have flourished in Europe*. Antwerp, 1649 — et non 1644, comme le dit Parthey. Dédié à Michel Le Blond, alors Envoyé de la reine Christine à la cour d'Angleterre, le recueil de Meyssens renferme un bon nombre de portraits créés par lui-même, avec d'autres au bas desquels figure la signature d'excellents graveurs : P. de Balliu, Frédéric et P. Bouttats, C. van Cakercken, Ant. Coget, Richard Collin, Ant. Vander Does, Wenceslas Hollar,

Pierre de Jode, Conrad Lauwers, P. van Lisebetten, C. Meyssens, Jacques Neefs, Paul Pontius, Egide Rucholle, C. van Savoyen, H. Snyers, F. Vanden Steen, Alex. Voet, Luc Vorsterman le Jeune et Conrad Waumans. L'épître dédicatoire, dans laquelle Meyssens prodigue à Le Blond le « monseigneur », démontre qu'en réalité ce graveur-diplomate avait été l'inspirateur du livre, et bien qu'aucun des portraits qui le composent ne soit son œuvre, Meyssens est amené à dire que quelques autres portraits de sa bénigne main lui serviraient de stimulant à poursuivre ce qui n'est que commencé et pour égaler l'œuvre au désir qu'il a de la rendre plus parfaite. On a quelque peine à s'expliquer en quelle qualité Le Blond est intervenu dans l'entreprise. Peut-être a-t-il servi d'intermédiaire entre Meyssens et quelques-uns des artistes représentés. La dédicace est du 12 avril 1649, et déjà l'on trouve parmi les portraits celui de Corneille De Bie « l'auteur de ce livre » et d'autres personnages dont l'effigie porte des dates de beaucoup postérieures au millésime du frontispice. C'est ainsi que le portrait de Gaspard de Witte est daté de 1662, qu'enfin celui de Meyssens lui-même est gravé par son fils, né seulement en 1639. Le plus probable, en somme, est que l'entreprise de Meyssens finit par se confondre avec celle de De Bie, d'où la connexité d'estampes de dates si espacées.

On a vu que le portrait de Meyssens peint par Van Dyck figure dans *l'Iconographie*. De ce qu'un bon nombre de planches de ce précieux recueil portent l'adresse de notre artiste-éditeur, on a conclu à tort à l'intervention de celui-ci dans l'entreprise même de son illustre confrère. Il est certain, quoi qu'on ait pu écrire à ce sujet, que la suite publiée par Meyssens fut concurrente à celle de Martin Vanden Enden, poursuivie par Gilles Hendrickx. M^r Wibiral, dans son livre sur *l'Iconographie*, se trompe en avançant que les planches issues des presses de Meyssens ne formèrent jamais un recueil spécial pourvu d'un titre. Nous avons, au contraire, retrouvé ce

titre, où est représenté le roi Philippe IV, et où figure l'inscription : *Theatrum principum, virorumq. doctrina et arte pingendi clarissimorum, ab Antonio van Dyck et aliis ad vivum expressorum*. Ce frontispice, simple adaptation d'ailleurs d'une planche du livre de La Serre : *Mausolée érigé à la mémoire d'Isabelle, Claire, Eugénie, infante d'Espagne* (1634), est des plus rares et, faute de l'avoir eu sous les yeux, M^r Wibiral a commis la méprise que déjà nous avons rectifiée. Meyssens, en dehors des planches qu'il fit graver, se procura les cuivres de diverses eaux-fortes de Van Dyck, notamment du portrait de Paul de Vos, qu'il eut le tort de vouloir compléter et qu'il défigura. Quoi qu'il en soit, ses portraits, au nombre de trente-cinq, allèrent, par la suite, grossir le premier fonds issu des boutiques de Vanden Enden et de son continuateur Hendrickx et se confondre avec lui sous un titre unique.

Eclipsé comme graveur par son fils Corneille, Jean Meyssens contribua certainement, comme éditeur, à donner une impulsion féconde à la gravure flamande. On lui doit, en dehors des ouvrages déjà cités, des recueils devenus fort rares, entre autres la suite des *Pourtraicts des souverains, princes et comtes de Hollande*. Anvers, 1662; 40 pl. in-fol.; les *Effigies des forestiers et comtes de Flandre*. Anvers, Martin Vanden Enden le Jeune, 1663; in-fol.; les *Effigies des souverains, princes et ducs de Brabant, avec leurs armes et devises*; Arvers, sans date; *Tabula chronologica ducum Brabantiae*; Malines, 1669; in-fol.; *Effigies imperatorum domus austriacæ*, 1663; 15 pl. Les planches de ces recueils sont en majeure partie gravées par Meyssens le fils.

Pour ce qui concerne les estampes isolées, le nombre de celles que publia notre artiste est aussi grand que varié. Tous les genres s'y rencontrent, et c'est un honneur pour Meyssens d'avoir procuré à Wenceslas Hollar, chassé d'Angleterre par la Révolution, l'occasion de travaux extrêmement intéressants et toujours recherchés.

Jean Meyssens, que Piron fait erronément mourir à Bruxelles en 1666, finit

sa carrière à Anvers en 1670. Sa femme, Anne Jacobs, mourut en 1679 et fut inhumée auprès de son mari dans l'église de Notre-Dame.

Henri Hymans.

Corn. de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edel vry schilderconst* (Lierre, 1664; in-4o). — Rombouts et van Lierius, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc* (Anvers, s. d.; in-4o, 2 vol.) — C. Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers* (Amsterdam, 1860), t. IV. — H. Hymans, *la Gravure dans l'école de Rubens* (Bruxelles, 1879; in-8o). — Fr. Wibiral, *l'Iconographie d'Antoine van Dyck* (Leipzig, 1877; in-4o). — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. III.

MICHA (Jean-Joseph-Félix), publiciste, né à Liège, le 30 juin 1810, mort dans cette ville, le 24 février 1860. Entré à l'hôtel de ville de sa ville natale, il y occupa successivement les fonctions de surnuméraire (1827), commis (1830) et chef du bureau de police (1835-1856). Il était naturellement porté vers les lettres, et fut un des principaux promoteurs de l'*Association nationale pour l'encouragement de la littérature*, fondée à Liège, en 1834; de 1835 à 1838, il fit partie du comité chargé de publier la *Revue belge*. Il écrivit alors un vaudeville : *Nicodème, ou hors du mariage point de salut* (1833) et deux livrets d'opéra : *l'Amant pour rire* (1835) et la *Prise de Chèvremont*, qui sont restés inédits, de même qu'un assez grand nombre de pièces de vers. Ses fonctions l'amenèrent à diriger le *Bulletin municipal, ou recueil des arrêtés et règlements de l'administration communale de Liège*, avec son collègue J.-N. Forir et l'archiviste J. Henrotte; il prit part à sa publication, depuis sa création, en 1837, jusqu'en 1847. Il donna également, avec J.-E. Remont, une édition belge du *Code des architectes* de Fremy. Liège, Leroux, 1840; in-8o; 2^e éd., *ibid.*, 1846; 3^e éd., publié par son neveu, Alfred Micha, *ibid.*, 1879. De 1833 à 1854, Micha rendit compte, dans le *Journal de Liège*, des séances du conseil communal.

Paul Bergmans.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1860* (Liège, 1864), p. 50-54. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 675.

MICHAELIS (*Laurent*), ou DE LA ROCHE, X^e abbé d'Orval, né, en 1586, à La Roche (Luxembourg), et décédé à Montmédy, le 5 décembre 1638, entra, à l'âge de dix-huit ans, dans l'abbaye cistercienne d'Orval, et y fit, peu de temps après, sa profession religieuse; il échangea à cette occasion son nom de famille, qui était *Michaelis*, en celui de *De La Roche*, parce qu'il était originaire de cette ville. Après quelques années, il devint cellérier du monastère, et, vers 1618, coadjuteur de l'abbé De Montgaillard. Il succéda à celui-ci en 1628, et fut nommé, le 9 juin de la même année, vicaire de l'abbé de Cîteaux pour la province de Luxembourg, l'archevêché de Trèves et l'évêché de Verdun. Au mois d'août 1637, il eut la douleur de voir son abbaye incendiée par deux compagnies de soldats, composées de Français et de Suédois, qui y mirent le feu après avoir tout pillé et commis les sacrilèges les plus abominables. Il mourut à Montmédy, âgé de cinquante-deux ans; sa dépouille mortelle fut transportée à Orval, et inhumée sans épitaphe, à côté de celle de son prédécesseur.

Les biographes de l'abbé De La Roche affirment qu'il composa plusieurs ouvrages. Un seul est parvenu à notre connaissance; il est intitulé : *Oratio funebris in tumulatione D. Dionysii L'Argentier, S. Theol. Doctoris Sorbonici, Clarae Vallis abbatiss, habita in monasterio Aureae Vallis... 27 Octobris 1624*. Luxembourg, Hubertus Reulandt, 1624; in-4°. L'abbé Denis L'Argentier était mort à Orval le 25 octobre, en y faisant sa seconde visite.

E -H-J. Reusens.

Paquet, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 74. — *Anecdotes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. III, p. 241.

MICHAU (*Thibaud*, plus généralement *Théobald*), peintre, né à Tournai en 1676, mort à Anvers, non pas en 1769 (de la Grange et Cloquet, *Études sur l'art à Tournai*), mais en 1765. Les mêmes auteurs assurent que Michau fut, dans sa ville natale, l'élève de Bouit, un peintre de genre. On se demande

l'âge que pouvait avoir l'artiste à cette époque, attendu que, en 1686, et donc à peine âgé de dix ans, il était à Bruxelles l'élève de Luc Achtschellinx — non pas Schellinx comme dit Nagler et après lui Bryan. Admis en qualité de maître dans la corporation des peintres de Bruxelles en 1698, nous le voyons, au bout d'une douzaine d'années, fixé à Anvers, où son inscription dans la gilde de Saint-Luc date de 1711 et où, durant un demi-siècle et plus, il mit au jour des paysages d'adroite facture, d'aspect riant, mais dont la formule, d'ailleurs conforme au goût de l'époque, est en quelque sorte invariable. Michau affectionne les sites ombreux et accidentés, que traversent des rivières sur les bords desquelles viennent décharger des barques, au milieu du va-et-vient d'une foule où, chose assez singulière et caractéristique, dominent les personnages vêtus de rouge et de bleu. Notre peintre aime aussi les routes que parcourent de rustiques attelages. Tout cela n'est point touché sans esprit, sans entente de la chose, mais a le grand tort d'évoquer, tant pour le paysage que pour les figures qui le peuplent, le dangereux souvenir des Teniers, des P. Bout, des Vander Meulen, des Van Artois, et, naturellement, considérées sous cet aspect, les œuvres de Michau cessent d'intéresser. Plusieurs reçurent pourtant les honneurs de la gravure. Le Bas et ses élèves en firent des planches attrayantes. A. Morghen a enrichi d'une estampe d'après notre artiste — une *Vue d'hiver* — le Musée français de Landon. On en rencontre dans la Galerie de Le Brun, le fameux marchand de tableaux, publiée à Paris en 1796. Voici comment s'exprime l'auteur de ce livre, presque contemporain du peintre :

« On ne nous a pas parlé de Michaux (*sic*) l'un des derniers maîtres de l'école flamande; cependant il a fait des compositions aussi agréables que piquantes : ses paysages sont autant de vues des environs de Bruxelles; il les enrichissait de figures et d'animaux aussi bien dessinés que d'une belle couleur. Il s'est plu à copier

« Teniers, et l'a fait avec le plus grand succès. J'ai vu vendre quelques-uns de ses tableaux sous le nom de ce dernier. Ses ouvrages, répandus dans tous les pays, se vendent assez communément par pendants 7 à 800 livres. Il a travaillé fort vieux et ses productions sont d'une touche lourde et d'une couleur fort crue. On ignore dans quelle ville il prit naissance, qui fut son maître et où il mourut ».

Ces points divers sont aujourd'hui résolus. Théobald Michau dont nous croyons inutile d'énumérer les productions connues, est, en somme, une figure d'arrière-plan, ce qui ne veut pas dire qu'on ne rencontre de son pinceau des créations estimables. Elles atteignent rarement un format développé. Une des plus grandes, aussi des meilleures, mesurant 60 centimètres sur 83, faisait partie de la collection du comte Sierstorpf en 1888 et fut remarquée à l'exposition d'anciennes peintures organisée cette année-là à Dusseldorf. Ce tableau représentait *Un Marché au bord d'un fleuve non loin d'une ville*. Siret observe que, de 1773 à 1803, les œuvres de Michau se rencontraient à toutes les ventes.

Henri Hymans.

• Nagler, *Neues allgemeines Künstler Lexicon*, t. IX, p. 243. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 4497-4498. — Woltmann et Woermann, *Geschichte der Malerei*, t. III, p. 523. — Siret, *Dictionnaire des peintres*.

MICH AUX (*Auguste-Louis-Joseph*), né à Bruxelles, le 15 janvier 1808, digne émule de son frère aîné Edouard, fut un des fondateurs de la compagnie des chasseurs volontaires bruxellois. Il participa à l'affaire de Waelhem, s'élançant courageusement, sous le feu de l'ennemi, pour reprendre le drapeau planté sur le pont. Sa belle et vaillante conduite dans cette circonstance lui valut, plus tard, la croix de Fer. Michaux avait été admis le 28 mai 1826, comme cadet, au régiment de lanciers n° 10 de l'armée des Pays-Bas; il y devint maréchal des logis, le 26 octobre de la même année, et fut congédié le 22 octobre 1829. Nommé sous-lieutenant au 1er régiment

de lanciers, le 22 octobre 1830, il fut successivement promu lieutenant, le 19 avril 1832, capitaine en second, le 21 juillet 1842, capitaine commandant le 20 juillet 1846; major le 8 septembre 1854. Michaux fut créé chevalier de l'ordre de Léopold, le 19 juillet 1856, en récompense des services qu'il rendit pendant la campagne de 1831, et depuis lors dans l'exercice des fonctions qu'il lui furent confiées. Lieutenant-colonel depuis le 8 mai 1859, Michaux admis à la retraite le 13 juillet 1866, mourut à Goes (Hollande) le 21 juillet 1886, après avoir reçu un dernier témoignage de reconnaissance nationale, le 1er mars 1881, par son élévation au rang d'officier de l'ordre de Léopold.

Général Frédéric Bernaert.

Matricule des officiers. — Veldekens, *le Livre d'or*. — *Annuaire militaire* de 1887.

MICH AUX (*Edouard-Joseph-François*), né à Bruxelles, le 22 mai 1805, fut un de ces hommes d'action qui, dès l'aurore de l'émancipation politique de la Belgique, se vouèrent à nos libertés, à notre indépendance. En août 1830, il était au nombre des jeunes gens qui constituèrent le noyau de la patriotique compagnie de chasseurs bruxellois — dits de Chasteler — dont il devint l'organisateur et le premier commandant, après avoir, comme volontaire, bravement combattu à Bruxelles pendant les quatre journées de septembre. Au combat du pont de Waelhem, il se conduisit si brillamment que le gouvernement provisoire l'admit, dès le 23 octobre 1830, dans l'armée régulière, en qualité de lieutenant au 1er régiment de lanciers. Michaux parcourut, dès lors, une rapide carrière. Nommé capitaine en second au corps des guides par arrêté royal du 1er mai 1833, il y fut promu capitaine commandant le 21 juillet 1842. Elevé au rang de major au 2e lanciers, le 16 juin 1848, il resta dans ce régiment comme lieutenant-colonel le 24 juin 1853 et en qualité de colonel du 25 décembre 1858. Admis à la pension de retraite, le 12 août 1862, Michaux mourut à Ixelles le 21 mai

1878, laissant le souvenir d'un citoyen modèle, d'un patriote ardent, d'un officier de grand mérite dont les précieux services furent d'ailleurs reconnus par l'octroi de la croix de Fer, le 2 avril 1835, ainsi que par celles de chevalier et d'officier de l'ordre de Léopold, respectivement le 11 août 1847 et le 20 juillet 1856.

Général Frédéric Bernaert.

Matricule des officiers. — Veldekens, *le Livre d'or*. — *Annuaire militaire* de 1879.

MICHEELS (*Jean-Laurent*), écrivain, militaire et lexicographe, né à Liège, le 4 avril 1810, mort dans cette ville, le 31 août 1866. Après avoir fait, avec succès, ses études d'humanité dans sa ville natale, il s'enrôla, dès le 30 novembre 1830, comme canonnier au service de la Belgique à l'artillerie de siège no 1 à 5 ; devint aspirant d'artillerie en décembre suivant et obtint le brevet de sous-lieutenant le 15 mai 1831. Il fut ensuite successivement adjudant du directeur de l'artillerie dans la troisième division territoriale, en janvier 1832 ; lieutenant, en mai 1833 ; capitaine en second, en août 1838 ; capitaine commandant, en juin 1842 ; major et sous-directeur de l'arsenal de construction, en avril 1847 ; sous-inspecteur à la manufacture d'armes, en janvier 1848 ; lieutenant-colonel en février 1858 ; sous-directeur à la fonderie de canons, en février 1859 ; inspecteur à la manufacture d'armes, en mai suivant ; puis enfin colonel, en juillet 1864. Micheels n'était pas seulement — vu l'expérience acquise dans ces divers emplois — un artiller de grand mérite, mais un fertile collaborateur de la *Revue militaire belge*, en 1842-1843 ; du bulletin de l'*Annuaire de la société liégeoise de littérature wallonne* ; des journaux : de *Liège*, de la *Meuse*, et du *Dictionnaire liégeois-français*, par Forir. Il publia divers ouvrages techniques et littéraires fort estimés dont voici les titres : 1. *Rapport sur les expériences de tir faites à Liège*, 1842 ; in-8°. — 2. *Sabre-baïonnette*, Liège, 1843 ; in-8°. — 3. *Compte rendu des travaux de la Société liégeoise de littérature wallonne en*

1859. Liège, Dethier, 1860, in-12. — 4. *Quéqu'wallonnades so l'exposition d'távlaïs à l' société d'Emulation*. Liège, Carmanne, 1860 ; in-18°. — 5. *Rapport sur l'exposition universelle de Londres en 1862, génie militaire, armes, etc.* Bruxelles, Bols-Wittouck, 1863 ; in-18°. — 6. *Grammaire élémentaire liégeoise* (française-wallonne). Liège, F. Renard, 1863 ; in-8°. — 8. *Réponse à quelques observations sur sa grammaire*. Liège, 1863 ; in-8°.

Le colonel Micheels avait reçu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold le 13 juillet 1850 et celle d'officier le 11 décembre 1864 ; il était, en outre, décoré de plusieurs ordres étrangers.

Général Frédéric Bernaert.

Annuaire militaire. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 678-679. — *Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 1867, p. 139-137.

MICHEL D'ANVERS, Miguel de Amberes pour les auteurs espagnols, Michele Fiammingo pour les Italiens, peintre du XVII^e siècle, que nous n'entreprenons pas de vouloir identifier avec l'un des contemporains du même prénom, admis dans la gilde anversoise de Saint-Luc. Le mieux est d'attendre qu'une circonstance fortuite mette sur la voie de la solution du mystère, d'autant que les indications données par Soprani semblent mériter créance. Voici le passage où l'historien génois s'occupe de notre artiste, à la fin de son chapitre sur les frères De Wael :

« Michel Flamand étudia sous Corneille (de Wael) qui le reçut gratuitement dans sa demeure. Il avait été l'élève de Rubens à Anvers et fut, à son arrivée à Gênes, chez J.-A. de Ferrari. Il chercha ensuite l'appui de De Wael. Michel s'adonna au portrait à la manière de Van Dyck et avec grand succès. Ayant produit des œuvres très fidèles à la nature, il gagna beaucoup d'argent. Après plusieurs années passées à Gênes, dans le but de s'enrichir, il partit pour l'Espagne, et déjà commençait à bien réussir lorsque, il y a peu de temps, ayant contracté de graves infirmités, il cessa de vivre ».

Cette notice est reprise presque textuellement par Cean Bermudez, lequel se borne à ajouter : « Il voyagea en Espagne où il mourut laissant divers tableaux ».

Tout le monde sait que les élèves de Rubens nous sont à peine connus, l'illustre peintre ayant joui du privilège d'être dispensé de la juridiction de la gilde de Saint-Luc. Qu'avant son départ, pour l'Italie d'abord et l'Espagne ensuite, Michel fût arrivé à un sérieux degré de supériorité, nous hésitons à le croire. Venu tard chez Rubens, il a probablement quitté Auvers après la mort du maître en vue de prêter le concours de son pinceau à quelque artiste notable de par-delà les monts, et Giovanni-Andrea de Ferrari était de ceux-là. La première édition de Soprani ayant vu le jour en 1674, c'est vers 1670 que le peintre finit sa carrière. Si, comme on peut le croire, c'est à lui que serapporte le « Maestro Fiamingo » des descriptions de Gênes, il laissa des œuvres dans diverses églises de la capitale de la Ligurie, notamment à S. Maria Consolazione, à S. Donato et à S. Colomban, *l'Adoration des Mages* et *l'Annonciation*. En Espagne, les peintures de Miguel de Amberes font défaut dans les musées. Informés que nous sommes du rapport existant entre les portraits de notre artiste et ceux de Van Dyck, il est difficile de ne pas songer à ces effigies d'évêques tapissant la sacristie de la cathédrale de Burgos, lesquelles ne sont pas seulement inspirées de l'illustre Flaman, mais directement empruntées à son *Iconographie* et, pour les besoins de la circonstance, parées du grandatour épiscopal. Techniquement, tous ces portraits ne sont pas dénués de valeur, mais perdent naturellement de leur importance par le fait du plagiat que nous venons de signaler.

Henri Hymans.

Raffaello Soprani, *Vite de' Pittori, scultori ed architetti Genovesi* (2^e éd., 1768), t. I, p. 466. — Cean Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres profesores de los Bellos Artes en Espana* (Madrid, 1800), t. I, p. 26. — H. Hymans, *Notes sur quelques œuvres d'art conservées en Espagne* (*Gazette des Beaux-Arts*, 3^e période, t. XII, 1894, p. 457).

MICHEL DE BACULETO, ou DE STOCKHEM (Limbourg), sermonnaire, vivait dans la seconde moitié du xvr^e siècle. Il embrassa la règle de saint Benoît à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand et professa la théologie à l'université de Cologne. On a de lui : *Tractatus sive sermo de Sacramento Altaris* (ms. chez les chanoines de Corsendonck).

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. litt.*, t. X. — Sanderus, *Bibl. ms. belg.*, t. II, p. 70, 71.

MICHEL DE FURNO, DE INSULIS ou PICARDUS, écrivain ecclésiastique. Paquot traduit son nom de Furno par De Furnes, supposant qu'il serait natif de cette ville. Echard et Quétif croient qu'il s'appelait Du Four et le font naître à Lille vers 1285. Ce qui est certain, c'est qu'il prit l'habit religieux chez les dominicains à Lille. Il alla ensuite achever ses études théologiques au couvent de Saint-Jacques, à Paris, « où il se distingua », dit Paquot, « par son génie et son application ». Au chapitre général de son ordre, tenu à Lyon en 1318, il fut chargé d'enseigner pendant un an les *Sentences* à Paris; il reçut le bonnet de docteur en l'université de cette ville. Sa mort est marquée en ces termes dans le nécrologe du couvent des Dominicains de Lille : *decembris obiit F. Michael de Furno, sacerdos et professus, magister in theologia*. L'année de son décès n'est pas indiquée, mais on suppose qu'elle est antérieure au milieu du xiv^e siècle. On a de lui les manuscrits suivants : 1. *Lectura scholastica in Canticum Canticorum*. Bibl. des Dominicains de Venise. — 2. *Postilla super Daniele*. Bibliothèque des Augustins du Pont-Neuf, à Paris. — 3. *Postilla super Joannem*; ms. à la même bibliothèque. — 4. *Postilla super Matthæum*; ms. dans un volume de la même bibliothèque intitulé : *S. Augustini epistolæ*, et écrit sur vélin; petit in-folio. — 5. *Postilla super Lucam*. — 6. *Postilla super Apocalypsim*. — 7. *Collationes de Sanctis*; ms. chez les Dominicains de Reggio

(Lombardie) et à l'abbaye de Balerne, en Franche-Comté.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, édit. in-fol., t. II, p. 591.
— Echard et Quétif, *Script. ord. predicat.*, t. I, p. 596.

MICHEL DU MESNIL, trouvère du XIII^e siècle. Les seuls renseignements que nous possédions sur ce poète sont ceux que Dinaux nous fournit d'après des notes d'un ancien bibliothécaire de Douai, Guilmot, publiées par Duthillœul dans ses *Petites Histoires des pays de Flandreet d'Artois* (1835). N'ayant pu trouver aucun document qui les confirme, nous devons nous borner à les résumer ici, en en laissant toute la responsabilité à l'auteur des *Trouvères de la Flandre*. Issu d'une noble famille, Michel était seigneur d'Auchy, non loin d'Orchies, et du Mesnil, hameau des environs d'Haubourdin. Epris de la dame de Maing, qui habitait le château des Prés, près de Valenciennes, il l'enleva et l'emmena en France. Rejoint par le mari, Michel tua ce dernier. La dame, saisie d'horreur, renonça à suivre son ami, et, après avoir fait faire de solennelles funérailles à son époux, elle se retira dans un couvent de Picardie. Le meurtrier se rendit en pèlerinage à Rome, puis en Terre sainte; revenu au pays natal, il finit ses jours au château de Beaufremetz, au Mesnil, le 6 novembre 1288. On ne connaît son talent poétique que par une chanson amoureuse, dont Dinaux, qui n'a pu en retrouver le texte original, reproduit la traduction faite par Guilmot.

Paul Bergmans.

A. Dinaux, *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (Paris, 1839), p. 320-325.

MICHEL DE SAINT-AUGUSTIN. Voir BALLAER (*Jean VAN*).

MICHEL (*Charles*), libraire et typographe, né à Mons vers le milieu du XVII^e siècle et décédé en cette ville, en 1627. A la mort de Rutger, Velpius avait établi une imprimerie à Mons, en 1580. Charles Michel, libraire, sollicita du magistrat de Mons une avance qui lui

permit d'ouvrir une imprimerie en cette ville. Par résolution du 12 mars 1586, le conseil lui accorda une somme de 300 livres tournois, remboursable en trois ans. Son établissement, situé en la rue des Clercs, portait pour enseigne : *Au Nom de Jésus*. D'après la législation existante, les imprimeurs étaient tenus d'avoir une marque; celle que Michel adopta, sans doute par allusion à son nom, représente, dans un cartouche orné de fleurs et de fruits, saint Michel terrassant le démon. Charles Michel fut l'imprimeur attitré des Etats de Hainaut et du magistrat de Mons. Il imprima aussi, durant la résidence en cette ville de l'archevêque Louis de Berlaymont, les actes de l'autorité épiscopale de Cambrai. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, nous citerons : une grammaire française dédiée par Jean Bosquet « au Sénat montois » (1586); un ouvrage du même auteur, ayant pour titre : *Fleurs morales et sentences préceptives*; la relation et les statuts du concile provincial tenu à Mons en 1586; l'oraison funèbre d'Emmanuel de La laing, marquis de Renty, capitaine général et grand bailli de Hainaut; des recueils des chartes du Hainaut, de la ville de Mons, etc.; de nombreux placards; des vies de saints et des ouvrages de piété; des pamphlets; un poème intitulé : *Description de l'assiette, maison et marquisat d'Harré*. Ces productions typographiques sont généralement fort rares.

Léop. Devillers.

Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 453-498. — L. Devillers, *Supplément à la bibliographie montoise*, p. 2-5. — Registre aux résolutions du conseil de la ville de Mons, de 1584-1586, fol. 1^{re} li.

MICHEL (*François*), philanthrope, fils de Charles et d'Anne Delfosse, né à Mons, le 24 septembre 1636, y décédé, le 19 novembre 1690. De bonne heure, il résolut de consacrer sa vie à Dieu et à la pratique de la charité. Il fut ordonné prêtre et prit le grade de bachelier en théologie. De retour dans sa ville natale, il mena avec sa sœur Jeanne une existence modeste et retirée, fréquentant assidu-

ment les PP. de l'Oratoire et employant la fortune qu'il lui avaient laissée ses parents à des œuvres de bienfaisance. Les principes qui le guidaient sous ce rapport nous sont rappelés dans le préambule de son testament; ils dépeignent bien le caractère de ce prêtre charitable : « Que si tout le monde est obligé à faire un saint usage de tout ce qu'il peut posséder dans les biens de fortune, cela est bien d'une autre importance pour les ecclésiastiques qui y doivent réfléchir bien plus sérieusement et qui doivent avoir appris des saints Pères qu'ils n'en sont pas les maîtres, mais que Dieu ne leur en a laissé que pour en être les administrateurs et les dispensateurs fidèles, non pas pour un conseil, mais pour une obligation indispensable. Si avant même que, selon toute apparence et raison de cette dispensation, on ne doit pas avoir plus d'égards aux parents pauvres qu'aux autres, puisque, entre les chrétiens, les plus saints et les plus vertueux, selon saint Thomas et autres, nous doivent appartenir davantage, comme étant aussi les premiers et les aînés entre nos frères dans la famille de Jésus-Christ, au nom duquel on doit donner ».

La sollicitude charitable de François Michel se porta surtout sur les enfants trouvés ou abandonnés de la ville de Mons; leur sort n'était guère enviable; la grande aumône pourvoyait, il est vrai, à leurs besoins et les plaçait en pension chez des particuliers; mais leur éducation physique et morale laissait beaucoup à désirer, les enfants n'étant soumis à aucune surveillance réelle. Pour obvier à cette situation, François Michel prit la résolution de créer un hospice spécial où seraient recueillis ces malheureux. Le conseil de ville approuva ce projet le 22 septembre 1679. Par acte du 6 juin 1682, François Michel et sa sœur Jeanne donnèrent aux maîtres et intendants de la grande aumône le capital nécessaire pour l'achat de l'hôtel des anciens seigneurs d'Hyon, situé rue de Houdain. La nouvelle institution charitable y fut installée et prit le nom

de « Maison des pauvres consacrée au Saint-Esprit ». Au-dessous du portrait du fondateur qui fut placé à l'hospice du Saint-Esprit et qui est aujourd'hui conservé à l'hospice des Chartriers, on rappelait en ces termes le but de l'institution :

MR FRANÇOIS MICHEL PÈRE BACHELIER FORMÉ EN LA S^{te} THÉOLOGIE A DONNÉ UNE PARTIE DE SON BIEN POUR ACHETER CETTE MAISON, AFIN D'Y RETIRER LES ENFANS ABANDONNÉS PAR LEUR PÈRE ET MÈRE ET DE LES Y RELEVER ET INSTRUIRE. DANS LA PIÉTÉ. DÉCÉDÉ LE 19 NOVEMBRE 1690.

Par testament du 28 août 1685, Michel fonda un lit à l'hôpital de Saint-Nicolas et laissa, après la mort de sa sœur, tous ses biens à la fondation du Saint-Esprit. Jeanne ne survécut guère à son frère dont elle avait partagé les idées et suivi les exemples. Les intentions de François et de Jeanne furent fidèlement remplies. L'hospice du Saint-Esprit était convenablement doté; cette considération amena leurs exécuteurs testamentaires à ouvrir, en 1691, une institution pour l'entretien et l'éducation de jeunes filles nées d'honnêtes bourgeois déchus ou tombés dans la misère. Cette dernière institution était bien dans la pensée de François Michel, et ce fut dans la maison où il mourut, située rue d'Havré, qu'elle fut établie; on la connaît assez improprement sous le nom d'hospice des filles d'Erquenne.

Ernest Matthieu.

Iconographie montoise (Mons, Leroux et Lamer), notice par Félix Hachez. — F. Hachez, *Les fondations charitables de Mons*. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I.

MICHEL (G.-J.), médecin et lithotomiste, né à Mons vers 1745, était fixé à Maubeuge, où il était chirurgien en chef de l'hôpital. C'était un chirurgien habile auquel les Etats du Hainaut payaient une pension pour venir tous les ans à Mons faire les opérations de la pierre. Il avait probablement fait ses études médicales à l'université de Louvain, car on a de lui un opuscule qui fut vraisemblablement sa thèse inaugurale : *De febr-*

bus castrentibus ac præcipue de febre continua remittente putrida et dysenterica. Lovanii, 1765; in-4^o de 8 pages. On ignore la date de sa mort.

Dr Victor Jacques.

Mathieu, *Biographie montoise*.

MICHEL (*Jean-Baptiste*), capitaine d'infanterie, né à Bruxelles, le 13 février 1832, mort à Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles), le 1^{er} novembre 1878. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *la Rédaction militaire simplifiée; suivie d'un modèle du livre de ménage*. Bruxelles, G. Stapleaux, 1852; in-18.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II (Bruxelles, 1892), p. 680.

MICHEL (*Joseph*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, le 4 mars 1791, mort dans cette ville, le 29 décembre 1857. On lui doit un *Manuel de la vie chrétienne*. Bruxelles, N.-J. Slingeneyer, 1839; in-18.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II (Bruxelles, 1892), p. 679.

MICHEL (*Pierre-Joseph*), jardinier botaniste, né à Nessonvaux, le 23 avril 1788, mort aux Waides, commune de Petit-Rechain, le 13 novembre 1854. Les cas de simples jardiniers devenus de zélés amateurs de botanique ne sont pas très rares. Celui de Michel est à conserver dans l'histoire de notre botanique rurale. Lejeune, lorsqu'il herborisait au commencement du siècle dans le voisinage de Spa, eut l'occasion de faire la connaissance de Michel, qui était alors jardinier chez Mr Fyon, à Juslenville, près de Theux. Les botanistes étaient très rares à cette époque en Belgique. Enchanté de trouver dans Michel un goût très prononcé pour la connaissance des plantes sauvages, Lejeune proposa au jeune homme de l'accompagner dans la plupart de ses herborisations. Dans la préface de sa *Flore des environs de Spa*, le botaniste verviétois fait le plus grand éloge de son compagnon. Plus tard, Michel eut la bonne fortune d'être mis en rapports avec un autre savant

belge, B.-C. Dumortier, qui l'associa aussi à ses travaux. Pendant plusieurs années, Dumortier et Michel, devenus bientôt des amis, explorèrent successivement les Ardennes, l'Eifel, le Luxembourg, le Condroz et la Zélande. C'est dans une de ces courses que Michel découvrit une très curieuse graminée, nouvelle pour la science, dont Dumortier fit un genre nouveau, dédié à son compagnon, sous le nom de *Michelaria*. Cette espèce, exclusivement propre à la Belgique, est devenue plus tard le *Bromus arduennensis*. C'est vraisemblablement cette découverte intéressante qui a inspiré à Michel l'idée de publier sa collection de glumacées indigènes. Celle-ci a paru de 1823 à 1825 en trois volumes in-folio, sous le titre de : *Herbier des Graminées, des Cypéracées et des Joncées*. Cette collection, bien préparée et dont les déterminations avaient été revues par Lejeune et par Dumortier, est encore consultée avec intérêt. Après 1830, Dumortier ayant à peu près cessé ses herborisations et Lejeune ne s'occupant plus activement de la flore rurale, Michel imita ses maîtres en cessant d'herboriser dans un pays qui ne lui offrait plus rien de neuf à découvrir. Dès lors, il se livra exclusivement à la culture de pépinières qu'il avait établies près de Petit-Rechain.

Fr. Crépín.

Crépín, *Guide du botaniste en Belgique*, p. 233.

MICHEL (*Roger*), aussi *Roger Michaël*, surtout en Allemagne, parfois encore, par une inexplicable inversion, *Michel Roger*.

Walther le dit originaire de la Néerlande, indication vague suivie par Fétis. Fürstenau, plus explicite, lui assigne Mons pour berceau; il se fonde apparemment sur un écriit du maître lui-même, qui signe invariablement : « Michel » Roger von Bergen ». Quoi qu'il en soit, les Allemands doivent avoir été bien sûrs de ce fait, car ils n'auraient évidemment pas laissé attribuer à la Belgique un artiste de la valeur de Roger Michel. Jusqu'à plus ample information, on suppose que Roger Michel vit le jour

dans le chef-lieu du Hainaut vers 1550. Des familles Michel existent encore aujourd'hui à Mons et dans ses environs. Le billet d'enterrement d'un des fils du maître, Tobie Roger, chantré de la *Thomasschule* à Leipzig, qui décéda en 1657, porte entre autres ces mots : *ut ex familia musicorum originem traxit*. Simon Roger, le père de notre éminent artiste, fut en effet un musicien et mécanicien distingué de l'empereur Ferdinand I^{er} : *Avum patrum Dm. Simonem Michaelis Divi Ferdinandi I... musicum et mechanicum insigne*. Il entra, d'après Köchel, à ce service le 1^{er} décembre 1564 et le quitta en 1566. Un Philibert Michel (?) y entra le 1^{er} janvier 1581, et mourut, en ce poste, le 24 décembre 1598. Selon toute apparence, Roger Michel aura été emmené, bien jeune encore, par son père, à la cour impériale de Vienne, où il aura rempli l'emploi d'enfant de chœur — les noms des sopranis ne sont pas malheureusement pas désignés dans les listes du personnel de la chapelle viennoise — pendant que son père y fonctionnait à titre de chantré et de *mechanicus* (facteur d'orgues?). Celui-ci y fit son entrée avec l'*hoffkappellmeister* flamand Jacques Vaet et toute une phalange de chantres récoltés aux Pays-Bas par ce célèbre directeur musical. Les chantres néerlandais avaient alors partout une réputation énorme, justifiée par un talent réel. L'attention ayant été attirée sur le jeune Roger à cause de sa belle voix et peut-être des précieuses leçons reçues par son père, le marquis Georges-Frédéric von Onolzbach se l'attacha en qualité de chantré de sa chapelle. En 1574, lorsque le marquis licencia honorablement le personnel musical voué à son service, Michel se trouva dénué de toute ressource. Cet état précaire ne dura pas longtemps. Sur l'influente recommandation de la marquise Emilie, sœur de l'Electeur Auguste, le jeune artiste réussit à être présenté à la cour de Saxe et à se faire entendre par l'Electeur lui-même, qui chargea immédiatement son maître de chapelle, le vieux Scandellus, de l'examiner. L'épreuve fut favorable à Roger. Le 1^{er} février 1575, il quitta

Annaberg, et prit, à la cour saxonne de Dresde, possession de son double emploi de chantré et de *musicus*, c'est-à-dire d'instrumentiste de concert. La voix dont il était doué était l'alto, désigné en France, sous l'appellation de haute-contre. Certains documents officiels le nomment aussi *tenoriste*. La distinction est peu importante. L'alto d'homme, on le sait, était vivement recherché à cause de sa rareté même. Beurhusius, dans son *Erothema musicum*, l'envisage comme la plus noble des voix. Peu après son admission, un incident se produisit où l'honneur de notre compatriote était rudement engagé, mais d'où il sortit intact, par bonheur. C'est à la fois une scène de méchante jalousie et de barbare accusation, racontée en détail dans des documents officiels récemment mis au jour. La biographie ne gagne rien à les voir relatés ici. Roger resta non seulement à son poste, mais il s'y éleva au rang de premier *altiste*.

Un grand changement s'effectua bientôt dans le personnel de la chapelle saxonne. Scandellus étant mort en 1580, le Génois Pinellus de Gerardis lui succéda grâce à l'intervention de l'empereur Rodolphe II. Si notre maître conçut quelques espérances relativement à la succession de Scandellus, il aura dû les ajourner jusqu'à des temps meilleurs, lesquels luirent toutefois pour lui d'une façon complètement inattendue. Les préférences italiennes du nouveau *kappellmeister* dans le domaine de la musique, furent si vives, si persistantes, qu'elles finirent par le rendre impossible à la cour de Dresde. Démissionné poliment, un maître saxon, Georges Forster, qui dirigeait alors la chapelle musicale d'Annaberg, lui fut substitué. Or, le nouveau titulaire étant décédé le 12 décembre 1587, c'est-à-dire dix-huit mois après sa nomination, Roger Michel parvint à lui succéder immédiatement. Le brevet de cette nomination n'existe plus; on possède néanmoins encore celui de 1593, renouvelé par l'Electeur Chrétien II et qui est littéralement de la même teneur. Les éloges et les preuves d'affection y abondent. Peu avant, en

témoignage d'estime et de reconnaissance, le souverain avait octroyé à notre maître la somme de 100 florins, pour se procurer une habitation. Déjà, sous Chrétien I^{er}, un cadeau inaccoutumé lui avait été fait, à savoir trente acres de terres labourables et sept acres de prairies. Dans les dernières années de son existence, Roger fut accablé d'infirmités, au point que l'Electeur dut recourir à un autre maître de renom et de science, pour assurer la parfaite régularité du service de la chapelle : Michel Prætorius, qui conduisit intérimairement, à partir du 13 août 1614, la phalange des chantres et des instrumentistes. En 1619, Jean-Georges I^{er} écrivit à Maurice de Hesse : « Notre maître de chapelle, Roger Michel, est si brisé par l'âge et si à bout de forces vitales, que nous ne pouvons plus l'employer, ni à table (c'est-à-dire aux concerts qui se donnaient aux repas), ni à l'église ». C'est, dit Otto Kade, la dernière mention officielle que l'on possède sur lui. Henri Schütz le remplaça alors définitivement. De 1587 à 1610, l'artiste servit fidèlement quatre souverains : Auguste de Saxe, Chrétien I^{er}, Chrétien II et Georges. Il se maria deux fois. Sa seconde femme, appelée Sara, était la fille de l'inspecteur de la chapelle électorale, André Petermann. Il l'épousa en 1611. Ses cinq fils : Roger, Samuel, Chrétien, Tobie et Georges, proviennent, à ce que l'on prétend, du premier lit. Samuel reçut, en 1617, pendant trois ans, un subside de 50 florins pour ses études. Il devint organiste de l'église Saint-Nicolas, à Leipzig. Chrétien remplit également à Leipzig les fonctions d'organiste. Tobie fut nommé, en 1619, maître de chapelle des souverains de Swartzburg-Sonderhausen, et, en 1631, cantor de l'église Saint-Jean, à Leipzig, où il mourut en 1657.

Les ouvrages de notre maître sont extraordinairement rares. Le recueil des chants protestants, édité en 1593, et comprenant cinquante-trois pièces, est généralement envisagé comme sa meilleure inspiration. Un portrait de Luther orne le frontispice. Selon Reinard Kade,

« Roger Michel peut être placé entre le vieux système vocal, qui se reflète dans Antoine Scandellus, et la nouvelle période inaugurée par Henri Schütz. Cette situation réclamait un homme complet, et Roger Michel en fut un ». Je ne saurais omettre de reproduire la substantielle conclusion d'une étude analytique des œuvres de notre maître due à Otto Kade : « S'il n'a pas été donné à Roger Michel de gravir les hautes cimes de l'art et de satisfaire à toutes les exigences que la composition, la vocale surtout, réclamait de lui, il convient, en revanche, de considérer qu'au milieu de ce rude combat d'artiste, être apprécié et parvenir à la notoriété étaient alors généralement d'une haute signification. Et, comme le musicien put s'élever jusqu'au point d'être mis artistiquement en parallèle avec un maître de la valeur de Hans Leo Hasler — l'homme à la triple couronne musicale — on est autorisé à admettre que ce n'était point une force et une nature vulgaires que déploya une belle âme dans des circonstances pareilles. C'est donc un plaisir d'appeler l'attention sur un personnage de cette trempe, vrai châlon non dans la grosse chaîne du monde artistique et de faire profiter l'histoire musicale d'une série d'œuvres prêtes à tomber dans le gouffre de l'oubli ».

On cite de Roger Michel les compositions suivantes : 1. *Der ander Theil des gebruechlichsten und vornembsten Gesenge D. Mart. Luth. und anderer frommen Christen. Itzo auff's newe mit fleis componieret und den Choral durchaus in discant geführt.* Dresde, Gimel Bergen, 1593; in-4^o, 2^e partie du *Dresdener Gesangbuch*. — 2. *Te Deum Laudamus... sex vocibus compositum*, 1595; in-folio manuscrit. — 3. *Hochzeitsgesung : » der Ehren Vesten... Joh. Georg. » Gödelinanus... Doctor und... Hofrath » und Seiner... Braut... Katharina, des » weilandt Georg Umvirdt, churf. gewesenen Kammermeister, hinterlassenen » wittwe* », à 6 voix (1602), manuscrit. — 4. *Introitus dominicorum dierum ac præcipuorum festorum in Electoratus*

Saxonici ecclesiis usitatissimorum juxta seriem totius anni... Leipzig, 1603; in-4°, à 5 voix, composition dédiée à Christian II. Il y est joint une composition de Roland de Lassus et deux d'Anibal Paduanus. En tout 52 pièces. — 5. *Illustrissimo generosissimoque principi ac Domino, Dn. Joanni Georgio, Saxonica Duci, ... et illustrissima ac lectissima Principi ac Domina Sybilla Elisabetha, illustrissimi... Friderici, ducis Wirtembergici et Tecensis... filia, sponsis illustrissimis carmen nuptiale muneris musicis inclusum XII vocibus.* 1604; in-folio et deux chœurs. Autographe. — 6. *Hochzeit Lied den durchleuchtigen Hochgebohrenen Fürsten und Hrn., Hrn. Joanni Georgio Herzogen zu Sachsen, und dem durchlauchtigen... Frenlin Sybilla Elisabetha des auch Durchlauchtigen... Fürsten... Friederichen... Tochter, zu Ihrer fürstl. Gn. christliches und fürstliches Beylager zu unterthänigen Ehren componiret.* 1604; in-folio. Deux chœurs à 4 voix. Autographe. — 7. *Illustrissimo generosissimoque Principi... Joanni Georgio... Magdalena Sybilla, ... sponsis illustrissimis hoc nuptiale numeris musicis inclusum VIII vocibus composuit Rogerius Michael.* 1607, in-folio. Autographe. — 8. *Serenissimi Principis et Domini Dn. Joannis Georgii, ducis Saxonica, filio Johanni Georgio, 31 maji nato et 27 junii 1613 ... renato* [ici 6 distiques]. *Ita humiliter vocit atque Rogerii Michaelis El. chori magistri numeris musicis subjecit.* Dresde, Bergen Gimel, 1613. — 9. *Angst der Hellen und Friede der Seelen, das ist der 116 Psalm Davids durch etzliche vornehme musicos in Chur- und Fürstenthum Sachsen sehr künstlich und anmuthig auf den Text gerichtet, mit V, IV und III stimmen componirt, und zum Druck verlegt durch Burkhard Grossman, fürstl. Saechs. Amtsschösser zu Jhena und Burgau.* Iena, Joh. Weidner, 1623. Œuvre posthume, due à 15 collaborateurs, nous y trouvons des pièces de Roger Michel le père, à 5 voix et en 2 parties; Christian Michel, à 3-5 voix, en 3 parties; Daniel Michel, à 3-5 voix, en 4 parties; et Tobias Michel, à 3-5 voix, en 6 parties.

— 10. *Kirchweihlied. Ps. 122. Ich frem mich dess...*, à 6 voix, manuscrit. — 11. *Kirchweihlied. Visita qua sumus, Domina...*, à 8 voix; dans une collection commençant en 1593 et finissant en 1596, et donc entre ces deux dates. — 12. Des documents d'archives mentionnent encore : deux Passions, une Messe allemande, quelques Histoires (récits), et quelques *Cantiones* imprimées.

Edmond Vander Strueten.

* **MICHELOT** (Jean-Baptiste-Aimé), musicien, né à Nancy, le 10 mai 1796, mort à Bruxelles, le 1^{er} mai 1852. Il termina ses études musicales à Strasbourg, en 1804-1805, sous la direction de Dumonchau, qu'il remplaça pendant quelque temps comme directeur de l'orchestre du théâtre. Il écrivit pour cette scène la musique d'une cinquantaine de mélodrames ainsi que plusieurs opéras, tels que *Les Deux Tantes*, qui fut joué avec succès.

En 1817, Michelot vint s'établir à Bruxelles et s'y livra à l'enseignement du piano. Attaché au conservatoire de cette ville en 1832, il forma des élèves de mérite qui propageaient sa méthode, remarquable surtout au point de vue du mécanisme. Michelot écrivit plusieurs traités théoriques de réelle valeur, dont le principal est son *Art du pianiste considéré sous le rapport des difficultés du mécanisme*. Absorbé par l'enseignement, il n'eut guère le temps de se livrer à la composition; on peut cependant citer de lui quelques mélodies agréables, telles que *Geneviève de Brabant* et un mélodrame, *Héloïse*, représenté à Bruxelles non sans succès.

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 135-136. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 680.

MICHELS (Edouard), littérateur flamand, né à Beveren (Waes), le 6 janvier 1823, mort à Wetteren, le 28 juillet 1881. Entré dans l'administration des finances, il fut successivement receveur de l'enregistrement à Dixmude et à Alost. Il consacrait ses loisirs à la culture de la littérature flamande et publia

un recueil de nouvelles : *Hagéroozen* (Gand, L. Hebbelynck, 1847; in-12), ainsi que la traduction d'un discours du juge Lamquet sur la peine de mort (1869) et d'une comédie du dramaturge allemand R. Benedix : *De Nieuwejaarnacht* (1880). Michels collabora activement au *Noordstar*, au *Taelverbond* et à d'autres revues littéraires flamandes.

Paul Bergmans.

J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd., p. 549. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 680-681.

MICHEL (Robert-Jacques), né à Valenciennes, en juillet 1613, entra dans l'ordre des Jésuites, le 31 octobre 1638. Il mourut avant 1678. Nous avons de lui : *La Vie du P. Charles Spinolla, de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi chrestienne au Japon, mise en français*. Valenciennes, Jean Bongher (*sic*), 1661; in-8°, 266 pages; avec portrait et plan de la prison du P. Spinolla.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MICHIENSEN (Pierre-Augustin), écrivain ecclésiastique, né à Turnhout le 11 mars 1770, mort le 16 juin 1837. Curé de l'hôpital de Turnhout, il a publié deux volumes de sermons : *Sermoenen op de H. Communie en H. Sacrificie der mis*. Turnhout, Brepols, 1832; in-8°, 2 vol.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II (Bruxelles, 1892), p. 682.

MICHELIS (J.), poète flamand, vivait à Grammont à la fin du XVIII^e siècle. Il remporta le premier prix au concours littéraire organisé par la chambre de rhétorique de Wacken, en 1781, avec des poésies publiées dans le recueil imprimé à cette occasion : *Prys-versen* (Gand, J.-F. Vander Schueren, 1781; in-8°). Michils, dont la devise était *Beurtig, maer staedig mensch*, a publié séparément un petit recueil d'élégies sur la mort de Marie-Thérèse : *Verscheide gedichten op het afsterven van Maria-Theresia* (Gand, J.-F. Vander Schueren, s. d.; in-8°), où se remarque

notamment, une pièce assez curieuse en écho :

*Wat hoord men nu door 't algemeen?
Geweent...*

qui se termine d'une façon singulièrement prosaïque :

*Zyn hand zal onze traenend' oogen
Afdroogen.*

Paul Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. IV (Gand, 1862), p. 208-209 et 220. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd., p. 520.

MICROEN (Martin), MICRON, MICRONIUS ou DE KLEYNÉ, écrivain protestant, né à Gand, au commencement du XVII^e siècle, mort le 12 septembre 1559. Ayant embrassé la Réforme, il dut s'expatrier et chercha un refuge en Angleterre. Le roi Edouard VI l'honora de sa protection et l'investit, conjointement avec le superintendant Jean à Lasco et les prédicants Delænus, Rivierius et Gallus, de la direction de la première communauté, à laquelle la faveur royale avait accordé l'église des Augustins (*Austin Friars*) à Londres (1550). A l'avènement de la reine Marie, la restauration violente du catholicisme força de nouveau Microen à chercher le salut dans la fuite. Le 17 septembre 1553, il s'embarqua avec d'autres coreligionnaires à Gravezande et, après avoir essuyé de rudes tempêtes, il aborda au Danemark. Le 20 mai 1554, Microen fut chargé des fonctions de ministre de l'église réformée à Norden, dans la Frise orientale (Prusse), où il mourut de la peste cinq ans après. Le 15 septembre 1555, à la demande de Jean à Lasco, il tint le premier prêche à Francfort-sur-le-Mein. Zélateur ardent de la réforme, comme en témoigne son compatriote et coreligionnaire J. Utenhove, il se distingua par son dévouement envers la communauté lorsqu'elle fut éprouvée par l'épidémie où il perdit la vie. Microen eut, avec le fameux anabaptiste gantois David Jooris, une violente polémique dont le souvenir nous est conservé dans un livre de son ami Nicolas Carineus : *A confrontation of the doctrine of David George and H. N.* [Henri Niclaes], the

father of the family of love, by Martin Micronius... taken out of his book concerning holy assemblies.

Il a publié les ouvrages suivants, qui sont fort rares : 1. *Een waerachteghe historie van Hoste (gheseyt Jooris) van der Katelyste te Ghendt, om het vry opentlick straffen der afgodischer leere ghebrondt.* (Emden, G. Vander Erven, vers 1556); pet. in-8°. L'édition d'Anvers, Et. Mierdman, 1543, citée dans le catalogue Van Hulthem (n° 25260), n'existe pas. — 2. *Een claer bewys van het recht ghebruyck des Nachtsmaels Christi.* Londres, Et. Mierdman, 1552; in-8°. Réimprimé en 1554 et en 1560. Dans sa collection de *Rariora*, M^r Doedes attribue à Microen un opusculé : *Van dat avontmael ons Heeren* (S. l. n. d. [1555?]; pet. in-8°), dont le titre se rapproche du *Claer bewys*. — 3. *Den cleenen Catechismus der duytschen ghemeeente van London.* Anvers, Et. Mierdman, 1545; pet. in-8°; Londres, 1551; Emden, 1559; Londres, J. Daye, 1561 et 1566; pet. in-8°. Ces deux dernières éditions font suite à la traduction en vers flamands des Psaumes de David par Jean Utenhove. — 4. *De Christlicke Ordinancien der Nederlantscher ghemeynten Christi, die van den Christelicken Prince Co. Edewaerd den VI in 't jaer 1550 te Londen inghestelt was...* Londres, C. Volkwiner (G. Vander Erven), 1554; pet. in-8°. Réimprimé en 1560, 1563, 1564, 1565. — 5. *Antichristische leere, ende onwaerachtige valsche verhael van de handel ofte gespreck anno 1553 minder getal, tussche hem ende my van die Alderheyl, Menschwerdinghe ons Heeren Jesu Christe voor vele getuygen geschiet.* Pet. in-8°, sans lieu, ni date, ni nom d'auteur. — 6. *Ein kort Underricht, voor den eentfoldigen Christen de desz. Heren hillich Aventmahl werdiglijcken willen geneten, dorch Mart. Mycronum unde Vincent Phrisium, Deners der Gem. Chr. tho Norden.* Imprimé d'après l'original de 1554, 8 décembre, à la fin du XVII^e siècle ou plus tard; pet. in-8°. — 7. *Een waerachtigh verhael der t'zamen-sprekinge tusschen Menno Simons ende Martinus Mikron van der Menschwer-*

dinge Jesu Christi. Emden, Gellius Ctematius (G. Vander Erven), 1556; pet. in-8°. Réimprimé en 1564, 1582, 1603. Menno y répondit par : *Een gans duytllick ende bescheyden antwoord...*, probablement imprimée par lui-même à Oldeslo. Ce colloque avait eu lieu en 1553 à Wismar. — 8. *Een Apologie verandtwordinghe, Martini Microns op xx. verscheyden artikelen die Menno Simons teghen het disputacy boecwken van het-besprek met hem over de leere gehouden, in druk heeft wtgegeven.* Emden, G. Vander Erven, 1558; pet. in-8°. — 9. *Apologeticum scriptum quo ecclesias Orientalis Frisiae a Joachimo Westphalo, aliisque ei similibus, falso traductas, modeste tuetur ac purgat.* Emden, 1557; in-8°. — 10. *Van de Weerdigheyt, nutheyt ende noodicheyt der christelicker vergaderinghen.* Cet ouvrage posthume de Microen, rédigé originairement en latin, fut achevé et publié par son ami Nicolas Carineus en 1561. S. l. n. n.; in-8°. — 11. *Kirchen-ordnung Wie die unter dem Christlichen konig aus Engelandt Edward den VI in der stadt Londen, in der Niederlenschen Gemeine Christi, durch kon. Majest. mandat geordnet und gehalten worden.* Heidelberg, Jean Mayer, 1565.

Microen fut un des collaborateurs de Jean Utenhove pour la traduction flamande du Nouveau Testament qui parut à Emden en 1566. La version d'Utenhove devait d'abord paraître dans le format in-folio aux frais de Herm. Vanden Ende. Celui-ci souleva des objections quant à l'orthographe des mots flamands, et demanda à Microen de revoir l'œuvre de son collègue; ce projet ne paraît pas avoir eu de suite, et c'est par les soins de G. Vander Erven que la traduction d'Utenhove vit le jour.

Foppens cite un autre Martin Micronius de Gand, qui florissait au milieu du XVII^e siècle, se distingua dans la médecine et aida Conrad Gesner à publier son édition de Galien, parue à Bâle, en 1549. Voir DE CLEENE (*Martin*).

Émile Van Arenbergh.

J. Utenhove, *Simplex et fidelis narratio de instituta ac decum dissipata Belgarum in Anglia*

ecclesia. — Bertram, *Hist. Joh. à Lasco*, t. II, p. 282, 308. — Hoyer, *Apol. Nord.*, p. 72, 73. — Meiners, *Oostfriesl. kerkel. Geschied.*, t. I, p. 324. — Ypey en Dermout, *Gesch. der herv. kerk*, t. I, p. 455, 434, 325. — Kist en Royaards, *Kerk. Archief*, 2e série, t. II, p. 43, 456; t. IV, p. 282, 294. — Glasius, *Godgel. Nederl.* — *Bibliotheca belgica*. — W. Moens, *The Registers of the dutch reformed church*, London (Lymington, 1884), p. xviii-xx. — J.-H. Hessels, *Ecclesiæ londinobatawæ archivum* (Cantabrigæ, 1887-1897), t. II, p. 42 et *passim*.

MIDAVAINÉ (*Isidore-Fleury-Simple*), médecin militaire, né à Tournai, le 12 octobre 1795, mort à Liège, le 16 avril 1871. Il avait commencé de brillantes études dans sa ville natale et se préparait à suivre les cours de médecine, quand la conscription l'appela, en 1813, à faire partie de l'armée. Malgré son jeune âge, il obtint d'être nommé sous-aide-major à l'hôpital militaire de Lille. Après la chute de Napoléon, il rentra en Belgique et fut placé dans l'ambulance de la première division de l'armée mobile : c'est ainsi qu'il assista à la bataille de Waterloo. Midavainé fut ensuite successivement désigné pour être attaché aux hôpitaux de Middelbourg et de Leyde, puis pour remplir les fonctions d'officier de santé au 4^e régiment de dragons légers. Des examens passés avec distinction à l'hôpital d'Utrecht lui valurent une nomination d'aide-major au 11^e régiment d'infanterie en garnison à Liège. En 1830, le gouvernement provisoire le confirma dans ce grade et il fut désigné pour remplir ses fonctions à l'hôpital militaire de Bruxelles, où il ne tarda pas à être nommé médecin de garnison : cette dernière nomination date du 9 avril 1831. Pour des raisons de famille, il sollicita et obtint l'année suivante de permuer et de retourner à Liège. Il ne quitta, dès lors, plus cette ville : en 1848, il y fut nommé médecin principal et, en 1860, il fut pensionné après avoir reçu la croix d'officier de l'ordre de Léopold. Sa nomination au rang de chevalier datait du 21 décembre 1841. Midavainé était, en outre, décoré de la médaille de Sainte-Hélène et avait reçu, à la suite de l'épidémie de choléra de 1849, la médaille instituée pour récompenser ceux qui avaient fait preuve d'un dévouement exceptionnel.

Le docteur Midavainé passait pour un praticien habile, excellent observateur, au diagnostic sûr. Il a laissé les écrits suivants : 1. *De causis ophthalmiæ militaris*. Liège, 1830; in-4°. — 2. *De l'usage de la pommade sulfureuse dans la variole*, dans les *Annales de la Société de médecine de Gand*, et tiré à part : Gand, F. et E. Gyselinck, 1840; in-8° de 9 pages. Analysé dans les *Archives de la médecine belge*, 1840; tome III. Midavainé recommande, avec seize observations à l'appui, de faire des onctions avec une pommade contenant 6 à 8 grammes de fleur de soufre pour 30 grammes d'axonge : il prétendait arrêter de cette façon la marche de la maladie, prévenir la suppuration des pustules et guérir rapidement les symptômes gastro-intestinaux. En 1856, il avait réuni un très grand nombre d'observations sur le même sujet et il les consigna dans une brochure : 3. *Petite vérole guérie sans cicatrices ou marques apparentes. De l'usage de la pommade sulfureuse dans la variole*. Liège, 1856, N. Redouté; in-8° de 46 pages. En 1840, il avait présenté à la Société de médecine d'Anvers, dont il était membre, en collaboration avec le docteur Decondé, une observation sur un cas de *Léontiasis* (*Elephantiasis des Grecs*). Cette observation fut reproduite intégralement dans les *Archives de la médecine belge*, 1840; tome II. Midavainé était également membre des sociétés de médecine de Bruxelles et de Gand.

Dr Victor Jacques.

Archives de médecine militaire, 1871. — *Bibliographie nationale*, 1830-1880.

MIDDELBOURG (*Jacques DE*). Voir au Supplément : JACQUES DE MIDDELBOURG.

MIÉBAIS (*Gilles*), marchand liégeois, prit part à la découverte de l'Australie, en 1616, par le navigateur hollandais Hartogsrade. C'est, du moins, ce que l'on peut induire d'une inscription que l'équipage d'un navire français, le *Naturaliste*, qui relâcha sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, en 1810, trouva gravée sur une assiette d'étain, près d'un poteau. Voici, traduit du néer-

landais, cette inscription : « 1616, le 25 octobre, est arrivé ici le navire » d'*Eendragt* d'Amsterdam, premier marchand Gilles Miébais, de Liège, capitaine Dirck Hartoghs, d'Amsterdam; il remit sous voile le 27 du même mois. Batum était sous-marchand; Janstens, premier pilote; Pieter Eccoores Van Bu... Année « 1616 ».

Eug. Duchesne.

Jules de Saint-Genois, *Les voyageurs belges du XIII^e au XVII^e siècle.*

MIEL (*Jean*), peintre. Voir **MEEL** (*Jean*).

* **MIEL** (*Pierre*), écrivain ecclésiastique et prédicateur, né à Sainte-Marguerite, en Hongrie, le 30 novembre 1681, mort à Vienne le 31 octobre 1755, entra dans la Compagnie de Jésus en 1698. Il enseigna les humanités à Vienne, Crembs, Presbourg, Erlau, Newstadt; puis tard il fut prédicateur et, pendant seize ans, confesseur de l'archiduchesse Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, et trois ans aumônier militaire; il retourna ensuite en Autriche, fut supérieur à Presbourg, et, à la fin de sa vie, Père spirituel à Vienne. On trouva dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel, la liste des œuvres de Miel imprimées en Autriche; il a publié en Belgique: *Considérations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour tous les jours du carême, composées en latin par le R. P. Gabriel Hevenesi de la Compagnie de Jésus et traduites en français par le P. Miel de la même compagnie*. Bruxelles, chez Eugène Henry Frix, 1730; in-8°, xiv-402 p. Seconde édition revue et corrigée. Bruxelles, chez la veuve Foppens, 1742; in-12.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

MIERBEQUE (*Etienne VAN*). Voir **MYLBEKE** (*Etienne VAN*).

MIEROP, ou **MIERHOP** (*François VAN CUYCK VAN*). Voir **CUYCK VAN MIEROP** (*Franç. VAN*).

MIERDMAN (*Etienne*) ou **MYERDMAN**, imprimeur et écrivain protestant du XVI^e siècle. Il fut d'abord imprimeur à Anvers. Au dire de Martin Duncanus, Mierdman est l'auteur et l'imprimeur d'un livre qui parut dans cette ville en 1545, livre destiné à apprendre aux enfants à marcher, manger, boire, parler, se taire, etc., et dont les éléments sont tirés d'Érasme et d'autres pédagogues. Il y publia également des bibles et, pendant les années 1543 à 1545, il fut poursuivi de ce chef par le conseil de Brabant. Il fut même obligé de s'enfuir et se retira à Londres. Là il publia l'ouvrage de Jean Utenhove, intitulé : *Een cort begriip der leeringhen van die waerachtighe ende eender ghemeynten Gods ende Christi*. En 1551 il y imprima également le nouveau traité de botanique (*New herball*) du docteur William Turner, et l'année suivante, l'ouvrage de Jean a Lasco, *Brevis et dilucida de Sacramentis Ecclesie Christi tractatio*. L'avènement de Marie Tudor en 1553 et la réaction catholique qui suivit le forcèrent à fuir de nouveau. Il se réfugia à Embden et y acquit en 1554 droit de bourgeoisie.

Il réimprima vers 1556 la petite relation de Guillaume Gnapheus sur le procès et le martyre de Jean de Backer: *Een suyverlicke ende seer schoone disputatie*, etc. et la même année il publia : *Den Val der Roomsche Kercken met alle haer afgoderei*, attribué à Jean Utenhove, à Martin Micronius et à Mierdman lui-même. Cet ouvrage étant imprimé avec les mêmes caractères que l'édition de Gnapheus, il n'y a pas de motif pour admettre, avec Martin Duncanus, que cet ouvrage soit imprimé à Anvers.

Enfin, en 1558, il publia, avec Jean Gheillyaert, une bible en néerlandais, qui peut être considérée comme la première bible luthérienne véritable publiée dans cette langue : *Dat is de gheheel heylige schrift, in gemeyn nederlantsch duytsch*. Lelong affirme sans preuve qu'elle est l'œuvre exclusive de Gheillyaert, qui était cependant, non luthérien, mais calviniste. Cette bible fut faite d'après l'édition de Magdebourg de 1554,

œuvre de Jean Bugenhagen, reproduction elle-même en grande partie de l'édition de Wittenberg de 1545, révisée par Luther. Mierdman a joint à sa bible les troisième et quatrième livres d'Esdras et le troisième des Macchabées, qui manquent dans l'édition de Magdebourg et qu'il a tirés de celle de Zurich. La bible de Mierdman a servi de modèle à celle publiée à Embden, en 1560, par Nicolas Bieskens, de Diest, à l'usage des téléobaptistes.

J. Frederichs.

Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen, *Bulletijn*, 1880, p. 242. — Doedes, *Collectie van rariora*, 2^e éd., p. 19 et 84. — *Bibliotheca belgica* G 470. — J. Le Long, *Boekzaal der nederduitsche Bijbels*, 2^e éd., p. 703. — Hessels, *Histoire des réformés flamands en Angleterre*. — Muller, *Jaarboek voor de doopsgezinden*, 1837, p. 36-37. — Schultz-Jacobi et Nieuwenhuis, *Bijdragen tot de geschiedenis der Evangelische Lutherse kerk in Nederland*, t. II, p. 57. — Martin Duncanus, *Vant rechte Evangelische avontmael Christi Jesu*. — Maittaire, *Annales typographici*, t. V, 2^e part., p. 304. — P.-A. Thiele, *De Summa der godliker scriftueren*. — F. Piijper, *Jan Utenhove*, p. 73, 77.

MIGEM (Eugène VAN), poète flamand, né à Beveren (pays de Waes), le 10 juillet 1808, et y décédé, le 24 juillet 1849. Après avoir obtenu le diplôme de candidat en philosophie et lettres, il fut nommé instituteur de sa commune natale, place qu'il remplit pendant vingt ans. Il fut également directeur de la Société de chant de Beveren. On lui doit les deux ouvrages suivants : 1. *Beknopte geschiedenis van Belgie*. Gand, Hemelsoet, 1844; in-12. Petit manuel élémentaire d'histoire de Belgique à l'usage des écoles. — 2. *Fraye en gemakkelijke schoolgezangen*. Gand, 1847. Recueil de chants scolaires. Eugène van Migem a publié, en outre, des poésies et des nouvelles dans le *Nederduitsch letterkundig jaarboekje*, dont il fut un des premiers collaborateurs, dans le *Belgisch Museum*, etc.

Paul Bergmanns.

Nederduitsch letterkundig jaarboekje, 1830, p. 180. — *Vlaemsche Bibliographie* (1857-1868), t. I, p. 498; t. II, p. 83. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde* (2^e éd., 1888-1891), p. 520. — Renseignements particuliers.

MIGEOT (Gaspard), typographe, né à Mons, le 20 avril 1630, de Grégoire et

de Françoise de Vergnies. Après avoir terminé ses humanités, Migeot alla à Paris faire son apprentissage d'imprimeur et libraire chez Charles Savreux. Six ans après, il revint dans sa ville natale, avec l'intention de s'y fixer. Ayant obtenu du gouvernement, le 7 décembre 1663, des lettres patentes qui l'autorisaient à exercer à Mons la profession d'imprimeur-libraire, il établit ses presses dans une maison de la rue de la Chaussée, et il prit pour enseigne : *Aux Trois Vertus* (1). Tous les ouvrages imprimés par Migeot se font remarquer par une rare perfection, et en les comparant aux impressions de Savreux, on s'aperçoit que l'habile typographe montois, pour monter son atelier, s'était pourvu des mêmes fontes et des mêmes fleurons, et qu'il employait les mêmes types et le même papier que son ancien maître. En 1667, parut, avec la permission de Gaspard Nemius, archevêque de Cambrai, la première édition de la traduction française du *Nouveau Testament*, par MM. de Port-Royal, qui devait donner tant de retentissement au nom de Migeot. Un privilège royal, en date du 24 juillet 1666, lui avait conféré le droit « de pouvoir lui seul imprimer ou « faire imprimer, vendre et distribuer » cette traduction, et ce pour le terme de six ans. Le *Nouveau Testament* de Mons — c'est ainsi qu'on l'appela — était à peine connu qu'il souleva de toutes parts les plus vives accusations, et suscita des discussions dogmatiques et théologiques sans fin. Des prêtres de Mons étaient cependant favorables à la traduction que d'autres qualifiaient d'hérétique; des femmes se mêlèrent à la querelle et formèrent une coterie janséniste à la tête de laquelle était une demoiselle Hennekinne, fille de Michel Hennekinne, conseiller de robe longue à la cour souveraine de Hainaut (2). Le Père Quesnel,

(1) La maison qu'occupait Migeot, rue de la Chaussée, porte actuellement le n° 27. Avant la construction de la vitrine, on lisait au-dessus de la porte d'entrée : EGO DILIGENTES — ME DILIGO — 1691. Au commencement de ce siècle, cette maison avait pour enseigne : *Aux Trois Boraines* (1).

(2) Marie-Anne Hennekinne fut accusée de nestorianisme, c'est-à-dire de dénier à la Vierge Marie la qualité de Mère de Dieu, pour ne lui

pendant un séjour qu'il fit au couvent des Oratoriens de Mons, avait donné ses soins à la publication de Migeot. Celle-ci fut décriée dans maints sermons, et il s'éleva une nuée de pamphlets, d'une part, pour la défendre, et d'autre, pour la vilipender. Elle fut condamnée par les archevêques de Paris et de Reims et par l'évêque d'Evreux, en 1667, et enfin par le pape Clément IX, le 20 avril 1668. Un arrêt du conseil d'Etat de France, du 22 novembre 1667, dit que les auteurs de la traduction sont des gens qui désobéissent notoirement à l'Eglise, et défend de la vendre ou de la conserver à peine de 1,500 liv. d'amende. La persécution augmenta la vogue du livre et d'autres éditions se succédèrent pendant longtemps.

On a émis des doutes au sujet de l'impression du Nouveau Testament de Mons. Certains écrivains ont avancé que Migeot n'avait fait que prêter son nom à l'édition de cet ouvrage. A l'époque où le livre fut mis en vente, les jésuites prétendirent qu'il avait été imprimé en Hollande; les jansénistes, dans leurs nombreuses apologies, ne disent rien de positif à cet égard. Les recherches de l'auteur de la *Bibliographie montoise* ont fourni la preuve évidente que le Nouveau Testament de Mons est sorti des presses de Gaspard Migeot. C'est donc à tort que des bibliographes l'ont attribué aux Elsevier ou à Charles Savreux. Migeot a du reste publié d'autres volumes importants. Est-ce à dire que toutes les éditions du Nouveau Testament qui portent son nom soient sorties de ses presses? Evidemment il y eut des contrefaçons publiées en pays étranger. Mais un fait paraît hors de doute, c'est que Migeot imprima les éditions de ce livre célèbre qui parurent durant le temps qu'il jouissait du privilège mentionné plus haut. Il est d'ailleurs à

remarquer que la traduction du Nouveau Testament n'a été tout à fait proscrite en Belgique que très tard et après la décision du pape Innocent XI, du 9 septembre 1679 (1).

Vers 1673, Gaspard Migeot transféra son imprimerie « vis-à-vis la Croix de la » rue des Clercs ». Il y imprima, entre autres ouvrages, un *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, par le R. P. Laur. Chiflet, de la Compagnie de Jésus (in-12 de 290 pages); un *Traité de la pratique des billets entre les négocians* (in-12 de 345 pages); la *Catéchisme du Concile de Trente*, 2 tomes in-12; *Le Pédagogue chrétien*, par le R. P. Philippe d'Oultreman, de la Compagnie de Jésus (in-12 de 631 pages, plus la table); *Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination*, ouvrage qui a fait presque autant de bruit que le Nouveau Testament; *Instruction nouvelle pour enseigner aux enfans à connoître le chiffre et à sommer avec les gets*. Gaspard Migeot mourut à Mons le 22 avril 1703 et fut inhumé le 23 en l'église Sainte-Waudru (2). Sa veuve, née Marguerite Lenoir, continua l'exploitation de la librairie et de l'imprimerie jusqu'à ce qu'elle les remit à son fils, le 1^{er} janvier 1710; elle mourut le 24 mars 1717. Gaspard Migeot fils, né à Mons le 7 novembre 1682, les céda à Henri Bottin, en 1747; il mourut en la même ville le 9 avril 1757. Parmi les labeurs les plus considérables de l'imprimerie Migeot, de 1703 à 1747, nous citerons : la *Sainte Bible contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, traduite en françois sur la Vulgate par M^r le Maistre de Sacy*, publiée en 1713 en deux tomes in-4^o avec gravures; *Essais de morale, ou lettres écrites par feu M. Nicole*, 1727, 2 tomes in-8^o; les *Chartes nouvelles du pays et comté de Hainau, augmentées des notes de M^r Fortius*, in-4^o avec frontispice

reconnaître que celle de Mère du Christ. Après une enquête tenue à Mons par Zacharie Maes, curé de Sainte-Elisabeth et doyen de chrétienté, l'archevêque de Cambrai, Jacques-Théodore de Brias, prononça, le 42 novembre 1692, une sentence portant que la demoiselle Hennekinne avait été injustement accusée de la dite hérésie dans trois libelles déclarés scandaleux, diffamatoires, etc.

(1) En 1673, l'imprimeur Fricx, de Bruxelles, avait obtenu pour six ans le même privilège que Migeot.

(2) Lors de la pose du carrelage de la cinquième chapelle à droite du chœur de cette église, en 1837, on a retiré du vieux pavement un fragment de la pierre tumulaire de Migeot. Sur ce fragment figurait un livre ouvert sur lequel étaient ces mots : *Ex libris Gaspardi Migeot*.

gravé. Gaspard Migeot, fils, avait été nommé imprimeur du chapitre de Sainte-Waudru, le 1^{er} mars 1730.

Léop. Devillers.

R. Chalon, *Recherches sur les éditions du Nouveau Testament de Mons* (Bruxelles, 1844; in-8°). — Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 325-338, 384-393. — P. Annat, *Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansénistes en l'impression et publication du Nouveau Testament, imprimé à Mons* (Paris, F. Muguet, 1668; in-4°). — *Nouvelle défense de la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons, contre le livre de M. Mallet* (Cologne, 1680-1681; 2 vol. in-12). — *Jugement légitime porté contre les prestres de l'Oratoire de Mons, avec des réflexions pour servir de réponse au P. Jean Bauduin, du même Oratoire, par Louis Benoit* (Cologne, 1692; in-8°). — *Apologie de M. Arnaud et du P. Bouhours, contre l'auteur déguisé sous le nom de l'abbé Albigeois* (Mons, Pierre Lencume, 1694; in-12). — Archives du chapitre de Sainte-Waudru, au dépôt de l'Etat, à Mons.

MIGGRODE (*Jean van*), aussi MIGGERODE et MIGRODIUS, théologien protestant, né à Alost, le 6 mai 1531, décédé quatre-vingt-seize ans plus tard à Veere, en Zélande, le 6 mai 1627. Il était de famille patricienne; son père s'appelait Jacques et sa mère Marguerite Vanden Eekhoudt. Il étudia à Louvain et fut de bonne heure envoyé à Veere comme curé; c'est là que les premiers doutes vinrent l'assaillir et qu'il groupa autour de lui les quelques réformés de la petite ville zélandaise. Ils furent tous dénoncés au conseil des Troubles, institué par le duc d'Albe, et frappés, en date du 17 août 1568, d'une même sentence de bannissement perpétuel avec menace de la corde et de la confiscation de leurs biens. Miggrode, par une inadvertance de copiste, est qualifié dans cet acte de : « Sire Jehan de Nugroede, chanoine cy » devant pasteur de l'église parochiale « en la ville de la Veere », mais, se trouvant suffisamment désigné ainsi, il n'eut garde de réclamer, et prit le large. C'est bien le mot, puisqu'il passa en Angleterre, où il devint le fondateur et le premier ministre d'une église réformée flamande à Colchester, dans le comté d'Essex. La protection de la reine Elisabeth et de ses conseillers bien avisés rendit en peu de temps cette petite colonie prospère. Ici, notre personnage devint, suivant la prononciation an-

glaise, Joannis Meggrodine. Te Water, dans son *Histoire abrégée de la Réformation en Zélande*, a raison de douter qu'il se soit jamais rendu de Colchester à Norwich, dans l'intention de prendre sa résidence dans cette dernière ville. Il rentra à Veere en 1572, dès que les Gueux se furent emparés de Flessingue. Son ancienne église sous la croix le députa au premier synode réformé de Zélande, tenu à Goes le 14 octobre 1579, où il remplit les fonctions de secrétaire. Il alla ensuite en la même qualité au synode de Flessingue de 1581, puis dix ans plus tard, le 1^{er} février, à celui de Middelbourg qui se fit un devoir de le prendre pour président. Cela dit assez qu'il était tenu en haute estime par ses coreligionnaires. Ce qui en témoigne également, c'est qu'au mois de juin 1575 il avait été choisi pour être l'un des cinq ministres réformés auxquels on posa la question de savoir si l'adultère bien et dûment constaté d'Anne de Saxe suffisait pour permettre à Guillaume d'Orange d'épouser en légitime mariage la princesse Charlotte de Bourbon. On sait que la réponse des pasteurs fut unanimement favorable. Jean van Miggrode eut un fils nommé Jacques, qui embrassa également la carrière pastorale, mais, soit qu'il ne fût point aidé par les circonstances ou soit qu'il ne brillât point comme orateur, il n'arriva pas à la notoriété dont son père avait joui.

Ch. Rablenbeck.

Te Water, *Kort verhaal der Reformatie van Zeeland*, p. 90-93. — Vander Aa, *Ned. Biogr.*, t. XII. — *Allg. deutsche Biogr.*, vol. XXI. — V. Gaillard, *De l'influence de la Belgique sur les Provinces-Unies*, p. 426-427. — Burn, *History of the foreign Refugees in England*, p. 215. — Glasius, *Godgeleerd Nederland*. — Van Iperen, *Hist. redevering over J. van Miggrode* (Amsterdam, 1774).

MIGUEL DE AMBERES. Voir MICHEL D'ANVERS.

MILAENEN (*Horace-Nicolas van*), ou DE MILAN VISCONTI, fils de Mathias-Horace et d'Adrienne-Marie Longueval, naquit à Malines, le 15 juin 1663. Il étudia la philosophie à l'université de Louvain et y remporta une des premières

places de son cours. Il s'appliqua ensuite à l'étude des sciences juridiques et se fit recevoir avocat au grand conseil de Malines. En 1702, à la mort de Guillaume Cuypers dont il était l'adjoint depuis deux ans, Van Milaenen fut nommé syndic ou conseiller-pensionnaire de sa ville natale. Investi de cette charge importante, il travailla à faire rétablir la franchise dont jouissait Malines en matière d'impôts, et qui avait été enlevée par le comte de Bergheyck. Il s'occupait aussi de la construction de la chaussée de Vilvorde. Ce fut également en sa qualité de syndic qu'il fut chargé de complimenter le duc de Malborough qui passa par la cité en 1706, et qui prit hautement l'éloquence du conseiller-pensionnaire. Van Milaenen ne tarda pas à porter ombrage à la régence de Malines, qui lui reprochait d'avoir travaillé contre les intérêts de la ville lors de la soumission des Pays-Bas à l'autorité du roi Charles III. Il fut dépossédé de son emploi le 29 novembre 1706 par une ordonnance que la régence fit publier à son insu. Il mourut à Malines le 12 janvier 1709 et fut inhumé à l'église Saint-Rombaut. Il existe un beau portrait de Van Milaenen peint par Jean van Orley.

Ce juriconsulte a laissé les ouvrages suivants : 1. *Discussion historique, juridique et politique sur l'immunité réelle des églises et autres lieux pieux, sur l'usage des excommunications, leur origine et leurs forces, et sur le prétexte que M. l'archevêque de Malines s'est donné pour excommunier le procureur général du roy, avec des réflexions sur l'ordonnance du grand conseil du 8 août 1700.* In-8° de 126 pages, sans nom d'auteur. — 2. *Justification pour le pensionnaire Horace Milan, contre l'Écoute et Magistrat de la ville de Malines.* In-4° de 14 pages, sans date. — 3. *Lettre à Monsieur de *** sur l'excommunication du procureur général du roy.* Malines, in-12 de 55 pages.

On possède encore de Van Milaenen quantité de lettres et plusieurs mémoires juridiques, entre autres : 1. *Mémoire sur plusieurs points qui concernent les droits de la ville de Malines.* — 2. *Motif de*

Droit pour messire François comte d'Urzel. — 3. a. *Ontleding vande punten van feyt, ende van recht, daer van dependent de decisie van het proces al hier ongedecideert : tusschen s^r Anthonio Claessen van den Zyde geintimeerde tegens Maertens Oilliaert en consorten, appellant van die van den Raede in Vlaenderen.* In-fol. de 23 pages. b. *Aan 't Hof. Motif omme s^r Marten Oillaerts met consorten, woonachtigh tot Willinghe ende Middelburch in Zeelandt, appellant van die van Vlaenderen, ter eendere, Jeghe s^r Anthone Clayssen van der Zyde tot Brugghe, gheintimeerden ten anderen zyde.* In-fol. de 86 pages. c. *Resumptie ende ampliatie van het vooren-staende Advertissement.* In-fol. de 24 pages.

L. Tierenteyn.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, t. XIII, p. 39. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. VIII, p. 267.

MILAENEN (Mathias-Horace VAN), connu aussi en généalogie sous le nom de *Matheus de Mediolano vicecomes*, fils de Horace et de Marie de Portenghen, juriconsulte, né à Utrecht, le 22 avril 1632. Après avoir étudié le droit, il se fit recevoir avocat au grand conseil de Malines. En 1697 il obtint la charge d'avocat fiscal près la cour ecclésiastique de la même ville, où il mourut le 26 juin 1702. De son mariage avec Adrienne-Marie Longueval il eut un fils Horace-Nicolas (voir plus haut). Mathias van Milaenen a écrit les ouvrages suivants : 1. *In tractatum de re fundiaria a Renato Scævola Petro Cuypers, Eloquentium jurisperitissimo, antequam e vivis discederet, Magni Regii Senatus Consiliario denominato, et pridie mortis declarato, inceptum, a Guilielmo Cuypers, causarum Patrono, fratre non minus experientia quam sanguine germano, auctum et consummatum.* Ode placée en tête du traité de procédure de P. Cuypers. — 2. *Motif de droit pour les Pères provincial, gardien, et couvent des FF. Mineurs à Malines, suppliant, contre l'illustrissime archevesque, prévost, doyen, et ceux du chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, Rescribents.* In-fol. de 29 pages. — 3. *Le différent envoyé à la judicature de*

cette cour (du parlement de Malines) et y indécis, entre les chanoines-réguliers de l'ordre du Val des Escoliers, et du cloître de N.-D. de Hanswyk en cette ville d'une part : Et le seigneur illustrissime archevesque de Malines d'autre. 1681. In-4° de 14 pages. — 4. *Motif de droict pour les exécuteurs testamentaires de feue dame D.-C. de Croy.* (Bruxelles), 1667; in-fol. — 5. *Factum du procès entre Ch.-R. de Namur et les héritiers de A. de Cortel.* S. l. n. d.; in-fol. — 6. *Ampliation d'advertissement pour le marquis de Hoensbroeck contre les marquis de Trischateau.* S. l., (1692); in-fol.

I. Tierenleyn.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, t. XIII, p. 37. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. VIII, p. 267.

MILCAMPS (*Jean-Baptiste*) poète, né à Feluy (Hainaut), le 25 décembre 1785, mort à Schaerbeek (Bruxelles), le 3 octobre 1868. Ayant embrassé la carrière notariale, il remplit cet office successivement à Braine-le-Comte, à Nivelles et à Schaerbeek. Milcamps consacrait ses loisirs à la culture des lettres et il a laissé un petit recueil de fables en vers, d'ailleurs sans valeur littéraire : *Fables*. Nivelles, A.-J. Plon, 1833; in-8°, dont une nouvelle édition augmentée parut à Bruxelles, en 1854. Son frère, Pierre-Joseph Milcamps, né également à Feluy, le 22 octobre 1781, et décédé à Schaerbeek, le 9 février 1872, fut avocat; il fit partie de la Chambre des représentants et du conseil des mines. On lui doit un opuscule sur la *Législation et jurisprudence en matière de cimetières*. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1865; in-8°, auquel il donna un supplément, l'année suivante, sous le titre de : *Liberté et libre exercice des cultes*. Bruxelles, J. Nys, 1866; in-8°.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II (Bruxelles, 1892), p. 683.

MILDER (*Jean van*), ou MILDERT, sculpteur, d'origine allemande par son père Antoine, de Königsberg, établi à Anvers, selon Ph. Rombouts et Théodore van Lérieren (*Liggeren* de la gilde

anversoise de Saint-Luc, t. Ier, pages 461, 462 et 463), fut reçu bourgeois d'Anvers, le 9 septembre 1628. Il y mourut le 21 septembre 1638, et fut inhumé dans l'ancienne abbaye Saint-Michel, où Baert a relevé son épitaphe. Il figure en 1610, comme franc-maître dans la gilde précitée dont il devint doyen en 1633-1634. Baert assure qu'il devint sculpteur de l'archiduc Albert, ce qui n'a rien d'in vraisemblable, celui-ci ne mourut qu'en 1621. Van Dyck a peint son portrait, ce qui doit faire admettre que cet artiste jouissait d'une assez grande notoriété.

De ses deux fils, Corneille fut admis franc-maître sculpteur en 1633-1634 dans la gilde de Saint-Luc et le second, Pierre-Paul, fils de Rubens, franc-maître comme peintre, la même année.

A Jean van Milder, entre autres, reviendrait, selon Baert, l'exécution : à Anvers, dans la cathédrale, du grand portail en marbre, décoré d'une statue du Christ et de deux anges; de l'épitaphe de la famille de Moy, sur les dessins de Rubens et placée près de la chapelle de la Vierge, qu'il orna des statues de la Vierge, de saint Jean l'Evangéliste et de sainte Catherine; du monument funéraire de l'évêque Jean Malderus et de celui de Borrekens, surmonté d'une statue de saint Jean; dans l'église Saint-Georges, d'une statue de la Vierge ornant le retable de l'autel Saint-Roch; dans l'église de l'abbaye Saint-Michel, du maître-autel, en marbre, sculpté en 1622, et des statues, en albâtre, du Bon Pasteur, de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que de deux écussons servant de décoration au jubé. Il avait entrepris en 1614, avec Erasme Quellyn, une balustrade pour la chapelle de la confrérie du Saint Nom de Jésus et du Saint-Sacrement dans l'église des Dominicains; cette balustrade, en partie dorée, et dont le coût s'éleva à 1,550 florins du Rhin, était surmontée du nom du Christ, avec une « image » (dit le contrat), agenouillée de chaque côté. Devant, sur les deux piédestaux du milieu, figuraient saint Thomas d'Aquin et saint Henri Suzon. Baert lui attribue les statues des

apôtres saint Pierre et saint Paul, qui figurent dans la grande nef de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles. D'après les vers suivants de l'historien Rombouts, ce seraient celles de saint Pierre et de saint Philippe :

*Peeter, Philippus sné (sic) Van Milder;
Van Andreas is het wilder
Den beeldhouder op te zoeken :
Ik en vind hem in geen boeken.*

D'autre part, Pinchart, dans ses *Archives*, t. III, p. 243, assure que ce seraient celles de saint André dont Rombouts a vainement recherché, ci-dessus, l'auteur, et celle de saint Philippe. La dernière, selon Pinchart, fut sculptée à la suite d'une requête que le chapitre de l'église adressa au conseil des finances et que le gouverneur général apostilla favorablement le 19 mai 1644, en affectant à cette destination une somme de 200 livres de Flandre de 40 gros. Or, comme le constate l'építaphe de Jean van Milder, celui-ci avait cessé de vivre en 1638. Pinchart est-il dans le vrai en assignant à cet artiste la statue de saint Philippe, ou celle-ci est-elle d'un des fils Van Milder? c'est ce que nous n'avons pu vérifier, n'ayant pas retrouvé aux archives du royaume la requête précitée que Pinchart indique comme se trouvant dans la collection des papiers d'Etat et de l'Audience.

D'après une communication de Louis Galesloot, que Pinchart a résumée dans son article précité sur Jean van Milder (et que nous n'avons pu également retrouver aux archives du royaume, dans les « archives de l'office fiscal du Brabant », où, dit-on, elle est déposée), la statue de saint Philippe donna lieu à un procès. Lorsqu'elle arriva à Bruxelles, dit Pinchart (la scène se passe en 1644), le métier des sculpteurs de cette ville fit arrêter la charrette qui l'avait amenée, sous le prétexte qu'eux seuls avaient le droit de placer en ville des ouvrages du ressort de leur art. Ayant appris ces faits, le procureur fiscal exposa le cas au Conseil de Brabant. La corporation fut obligée de reconnaître qu'elle avait agi arbitrairement, et qu'elle ignorait que la statue avait été exécutée pour le sou-

verain, représenté par le conseil des finances. Dans le mémoire qu'elle envoya en réponse à l'action que lui avait intentée le procureur fiscal, elle prétend que Van Milder avait travaillé à Bruxelles, non seulement pour le compte du roi Philippe IV, mais encore pour tous ceux qui lui en avaient fait la demande. La statue de saint Philippe fut exécutée aux frais du conseil des finances.

D'après l'inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges, dressé par la commission provinciale (Bruges, 1848), « le jubé de l'église Sainte-Anne à Bruges est l'œuvre de Jean van Milder (sic), d'Anvers, qui l'a exécuté en 1642. Il a coûté à la fabrique de l'église : 4,199 fr. 61 c. ». Il se peut que ce jubé soit du même Van Milder; mais, dans ce cas, la date de 1642 ne peut être que celle du placement et du règlement de compte.

On connaît encore en fait de productions de Jean van Milder, le maître-autel de l'ancienne église des Carmes à Alost; le maître-autel de l'église Saint-Gommaire, à Lierre; celui-ci, selon les *Liggeren*, fut entrepris, en 1619, pour 1,950 florins du Rhin; il fut surmonté d'une bonne statue du patron de l'église; enfin, la statue de l'apôtre saint Simon, faite en 1638, au prix de 200 florins, et qui figure du côté sud de la grande nef de la cathédrale Saint-Rombaut, à Malines.

Baert assure que Joos ou Juste de Cort, d'Ypres, mort en 1679 à Venise, où il s'illustra par ses statues et motifs décoratifs du mausolée du doge Pezzaro, dans l'église Santa Maria Gloriosa de Frari, fut l'élève de Jean van Milder.

Corneille van Milder est l'auteur des statues des apôtres saint Matthieu et saint Jude ou Thaddée, qui figurent contre les colonnes, dans la grande nef de la cathédrale Saint-Rombaut, à Malines; elles coûtèrent, chacune, assure Emm. Neeffs, 436 florins. Théodore van Lerijs, dans sa notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques, à Anvers, cite Corneille van Milder comme ayant sculpté en 1646, les ornements surmontant la statue de saint Jacques, de Hu-

bert Beda, au milieu du grand portail. « Cet artiste », ajoute-t-il, « avait exécuté dans ce temps-là une statue de pierre du même saint, qui fut brisée, d'après la tradition, pendant le règne de l'impie révolutionnaire. C'était un legs fait à l'église par Jean de Gaverle, chevalier de l'ordre du Christ, membre du conseil de Sa Majesté Catholique, etc. ». Van Milder serait encore l'auteur de l'autel de marbre de la famille Rubens dans la chapelle de Rubens, de la même église. « L'église », dit Théodore van Lierius, « remit à Corneille van Milder, le 28 septembre 1650, pour compte de Jean-Baptiste de Broeckhoven de Bergeyck, époux d'Hélène Pourment, veuve de Pierre Paul Rubens, une pierre destinée à servir de table à cet autel. Le prix en avait été fixé de concert avec Philippe Rubens, neveu du grand maître » (p. 52 et 117).

Les *Liggeren*, t. II, p. 47, parlent de cette statue de saint Jacques qui fut brisée à l'époque de la Révolution française. Ils ajoutent la note suivante : « Corneille van Milder exécuta le portail intérieur de marbre, côté sud de la cathédrale, selon le compte de l'église Notre-Dame, de la Noël, 1647-1648; le compte de la Noël 1648-1650 mentionne qu'il fut achevé à cette époque, et que le salire du maître monta à 5,000 florins. La construction du portail, côté nord, fut adjugée le 4 septembre 1652 au même Corneille van Milder, selon les mêmes comptes de la Noël, 1651-1652. L'évêque Marius-Ambroise Capello fit don de 1,800 florins pour le portail, côté nord, selon le compte de la Saint-Bavon 1657 à la Noël 1658 ».

Edm. Marchal.

MILEMAN (François), ou MYLEMAN, jésuite missionnaire, né à Bruges, le 15 mars 1610, mort à Groeninghe, le 17 janvier 1667. Il était fils de Pierre, tailleur, et de Jacqueline Bollaert. Admis en 1619 à l'école Bogaerde, instituée par le magistrat de la ville en faveur des garçons pauvres, le jeune François

se fit bientôt remarquer par ses heureuses dispositions et put fréquenter, pendant six ans (1621-1627), les cours d'humanités donnés au collège des Jésuites. En octobre 1627, les gouverneurs de l'école lui octroyèrent la bourse fondée par François de La Torre et l'envoyèrent étudier la philosophie à l'université de Douai. Devenu maître ès arts, Mileman fut rappelé à Bruges pour exercer les fonctions de professeur dans l'établissement où il avait reçu le bienfait de sa première éducation. Après qu'il eut, durant trois années, rempli ce devoir de reconnaissance à l'entière satisfaction des gouverneurs, ceux-ci lui permirent de faire ses études de théologie. François partit donc de nouveau en octobre 1631, pour Douai, où il entra au séminaire de La Torre, érigé par le prévôt de Notre-Dame à Bruges, Gaspard de La Torre. Il fut promu au grade de bachelier en théologie en 1634. Il préparait sa licence, lorsque en mai 1635 les gouverneurs le rappelèrent à Bruges, et lui confièrent la régence de l'école Bogaerde, en remplacement du régent démissionnaire, Arnold Oudebuerter. Prêtre comme son prédécesseur, Mileman s'efforça de faire fleurir la piété parmi ses élèves et mérita de ce chef des éloges spéciaux de la part des gouverneurs. Le digne régent ne resta à la tête de l'école que jusqu'au 15 juillet 1636 et entra, le 24 du même mois, au noviciat de la Compagnie de Jésus à Malines. Quatre années plus tard, ses nouveaux supérieurs lui assignèrent la mission de Hollande. Pendant vingt-sept ans le zélé religieux travailla avec ardeur et eut la consolation de ramener à la vraie foi un grand nombre d'anabaptistes. C'est contre les erreurs de cette secte qu'il publia : 1. *Getrouwe Leydsman, ofte Ernstlycke Waerschouwinge, voor alle die hedendaegs, by menigte, seggen: Die goet doet, en op Godt betrouwt, sal wel saligh worden, midlertydt, leven en sterren onbekommert. Sonder Bel denisse, ofte Gebruyck van het eenighste, algemeen, salighmakende Geloof. Door Francois vander Brugge. In 't licht gebracht, voor alle de menigte, die in duysternisse wandelen, sonder sorge op*

't point der Saligheyt. Anvers, Phil. van Eyck, 1664; in-8°; dédié à Robert de Haynin, évêque de Bruges. — 2. *Vlaemschen Echo of geestelyke liederen, door Victor van Kempen*. Ibid., 1664; in-12. — 3. *Modell. in een Somma begrepen waernaer alle Dwael-geloovige op het sekerste sich hebben te reguleeren. Ofte kort Begryp (in den GETROUWEN LEYTS-MAN wyder uy'geleyt) der Kenteeckenen, soo van de Dwael-kercken als van de Eenighste Ware Kerck. Uyt louter yver der zielen welvaert voorgesteld. Door François vander Brugge*. Ibid., 1664; in-8°. Citons encore de Mileman : 4. *Vast ende klaer bewys hoe dat Christus Jeus, onsen Saligmaker, in syn H. Menschwoordinghe heeft uyt zyns H. Moeders, en Maegts Maria suynre Lichaem aengenomen onse Nature, dat is : Vleesch en Bloedt. Hoe dat oock het selve vastelyck, ende ontwyffelyck te gelooven is, een ygelyck noodigh ter saligheyt die tot kennisse komt*. Ibid., 1661; in-12.

A. C. De Schrevel.

MILIS (Gabriel), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Trond, le 15 novembre 1822, mort à Hasselt, le 9 mai 1866. Ayant pris la robe franciscaine chez les Récollets de sa ville natale, il fut successivement gardien, lecteur d'Écriture sainte, définiteur et custode de son ordre. Théologien érudit, au témoignage de l'historien des récollets belges, il composa un petit traité sur l'Immaculée Conception de la Vierge : *De onbevleete ontvan-genis der Allerheiligste Maegden Moeder Gods Maria*. Saint-Trond, Milis, 1855; in-12. Il donna une nouvelle édition, enrichie de notes, du panégyrique de Duns Scot par Vernulaeus, imprimé pour la première fois à Cologne, en 1622 : *Nicolai Vernulæi oratio panegyrica de vita et doctrina V. Joannis Duns Scoti, notis illustrata*. Louvain, C.-I. Fonteyn, 1856; in-12. Enfin, Milis écrivit une notice historique sur le couvent des Récollets de Louvain, insérée à la fin de la seconde édition du *Stimulus seraphicæ conversationis* du P. Van Loo (1862).

Paul Bergmans.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-*

François en Belgique et dans les Pays-Bas (Anvers, s. d. [1885]), p. 441-442. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 683-684.

MILLAERT (Adrien). Voir MELAR (Adrien).

MILLÉ (François). Voir MILLET (François).

MILLÉ (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né à Bruxelles, vivait au dix-huitième siècle. Cet artiste, dont la vie est peu connue, était disciple de Siger-Jacques van Helmont, et était probablement né de Philippe Mislé, qui fut doyen du métier des peintres, des vitriers et des batteurs d'or, en 1716. Il fut reçu à son tour dans la corporation en 1729 et, quelques années après, se vit appeler, par le magistrat de Bruxelles, aux fonctions de professeur à l'académie de dessin; mais bientôt la mésintelligence se glissa dans le personnel de cette institution et, après de longues discussions, de grands changements y furent introduits. Millé, auquel on n'attribuait que de la faiblesse de caractère, fut remplacé, en 1766, par le Brugeois Verschoot. On voit, à l'hôtel de ville, dans le vestibule du premier étage, de ce peintre, un portrait de *Marie-Thérèse à cheval*. Il avait peint, pour l'église de Sainte-Gudule, une *Résurrection*, qui y orna quelque temps le maître-autel; chez les Dominicains, une *Fuite en Egypte* et une *Sainte Famille*, etc.

Alphonse Wauters.

MILLET (François), ou MILLÉ, peintre et graveur à l'eau-forte, né à Anvers, le 27 avril 1642. Fils de Pierre Millet, habile tourneur en ivoire, originaire de Dijon et de Sara Guns, Francisque — nom sous lequel il devait s'illustrer — ayant de bonne heure perdu son père, suivit à Paris son maître, le peintre Laurent Franckx (inscrit à la gilde de Saint-Luc en 1622-1623). Houbraken tenait d'Abraham Genoels, cousin du dit Franckx, qu'à son arrivée à Paris, en 1659, il y rencontra Millet, alors âgé de dix-sept ans. Les deux jeunes gens se lièrent d'amitié et eurent

un atelier commun. Genoels avait constaté chez son camarade une faculté d'assimilation poussée à ce point qu'il suffisait à Francisque d'avoir considéré un site ou une œuvre d'art pour être à même de les retracer par le pinceau avec une fidélité absolue. L'assertion nous vient en aide pour expliquer ce phénomène d'un artiste qui, sans avoir vu l'Italie, a laissé pour seules créations des paysages arcadiens, lesquels, comme ceux de Genoels même, relèvent du Poussin bien plus que de la nature. Empêché par le fait de son mariage de franchir les Alpes, Millet qui, à dix-huit ans à peine, avait épousé la fille de son maître, n'en demeure pas moins fidèle au genre qu'il avait adopté, et sa peinture, pour conventionnelle qu'on la puisse juger, n'en accuse pas moins une personnalité de sérieuse valeur. « Les paysages de ce peintre sont fort estimés, dit Mariette. Il possédait toutes les parties nécessaires à un paysagiste, et il avait l'art de composer avec beaucoup de richesse. Ses paysages représentent pour l'ordinaire des pays délicieux où l'on se promène agréablement; tout y est riant, et il y règne en même temps une majesté que Francisque avait puisée dans les ouvrages du célèbre Poussin, qu'il s'était proposé pour modèle ». En somme, cette manière d'envisager la nature s'accordait au mieux avec le goût régnant, et, ainsi que l'observe Charles Blanc, les curieux de peinture comprenaient le paysage comme André Lenôtre comprit le parc de Versailles, les jardins de Meudon et de Chantilly. Francisque ne manqua point de vogue. Il décora de ses peintures les lambris du petit appartement du roi aux Tuileries, peignit des dessus de portes pour le cabinet des appartements du rez-de-chaussée, plaça de ses toiles à Saint-Nicolas du Chardonnet : *le Sacrifice d'Abraham* et *Elysée au désert*, compositions où le paysage tenait nécessairement une place considérable. Il n'arriva pas cependant à l'Académie, comme certains auteurs l'assurent. Bien qu'il fût généreux jusqu'à l'imprévoyance, notre artiste n'échappa point à l'envie.

Presque tous ses biographes rapportent que sa mort prématurée fut attribuée à un poison qui d'abord le rendit fou. L'inscription du décès de Francisque, dans les registres de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, porte : « Sa-
« medi, 3^e jour de juin 1679, François
« Millé, peintre, âgé de 36 ans, décédé
« rue des Vieilles-Etudes. Porté à l'église;
« vespres des morts chantées à son in-
« tention et inhumé dans le cimetière
« avec l'assistance du chœur, en pré-
« sence de Pierre Millé, peintre, son
« frère et de Jacques Hermant (*sic*), aussi
« peintre. Signé Pierre Millet, d'Her-
« mans ».

Le nom de Francisque passa aux descendants du peintre. Son fils Jean obtint comme « Francisque » le titre de « peintre du Roy et membre de son Académie » en 1708. Nous savons par le procès-verbal de son inhumation, dressé le 17 avril 1723, que Jean Millet avait épousé Jeanne Rassicode et qu'il avait pour frère Antoine Millet Francisque, « entrepreneur de mines d'or » ! Jean Millet mourut âgé de cinquante-sept ans. Il suivit le genre et la manière de son père, mais avec un moindre éclat.

Les peintures de Francisque ne sont point nombreuses. Le Louvre en possède une couple d'assez minime importance; on en cite une autre au musée de Bordeaux. Les galeries de Dresde, de Munich, de Cassel, de Francfort, de Prague et de Pesth, la galerie Liechtenstein, à Vienne, le musée de Bruxelles conservent également de ses œuvres. On connaît de lui trois eaux-fortes fort rares, d'un travail intelligent et délicat. Ce sont des paysages « à l'antique », où se voient des temples et des pyramides. Viennent ensuite une trentaine de paysages gravés d'après les dessins de l'artiste par un inconnu qui signe *Théodore*, se contentant, à l'instar de Francisque lui-même, de son prénom. Qui peut être le susdit Théodore? Mariette rappelle que : « Descamps, dans son 3^e volume, page 237, désigne ses planches comme « gravées par Gérard Hoet dans le temps de son séjour à Paris, et ajoute : moi-même il me semble l'avoir ouï dire

« au fils de G. Hoet, mort depuis à La Haye, et que j'ay connu à Paris à la vente du duc de Tallard ». On ne voit pas trop le motif pour lequel Gérard Hoet, artiste de valeur, aurait voulu, en la circonstance, dissimuler son identité. Pourquoi envisager Théodore comme un pseudonyme, et non pas un simple prénom, porté par un parent de Millet, son élève très vraisemblablement, un de ses familiers pour sûr, pouvant se contenter de signer familièrement d'un prénom des travaux destinés à rester presque en famille.

Henri Hymans.

Archives de l'Art français, publiées par Ph. de Chennevière et Anatole de Montaiglon, 1854-1856, t. III, p. 395 et 396. — Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français* (Orléans, 1873). — Arnold Houbraken, *De Groote Schouburgh der Nederlandsche konstschilders en schilderessen* (S'Gravenhage, 1753), t. III, p. 204. — Ch. Blanc, *Histoire des peintures de toutes les écoles*. Ecole française, t. I. — Ed. Fétis, *Les Artistes belges à l'étranger* (Bruxelles, 1865), t. II, p. 54. — F. J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 4076. — Robert Duménil, *Le Peintre graveur français*, t. I (Paris, 1835), p. 245.

MILLET (Paul), dit Chevalier, mineur conventuel et ministre protestant, né à Tournai vers 1525, fut brûlé vif à Lille, le 12 décembre 1564, « pour avoir », dit sa sentence criminelle, « esté religieux de l'ordre de Saint-Franchoys et estre à présent apostat et ministre de la nouvelle religion ». Frossard lui a consacré tout un chapitre de sa *Chronique de l'Eglise réformée de Lille*, parce qu'il était, d'après lui, un homme remarquable. Ce qui est hors de doute, c'est que Paul Millet jouissait dans tout le Tournais d'une grande popularité, et qu'on vantait autant son érudition que son éloquence. Quand il se fut mis à la disposition du synode réformé, et que celui-ci l'eut envoyé en qualité de pasteur à Valenciennes, il se présenta devant le consistoire de cette ville, déclarant qu'il n'était pas encore à la hauteur de sa mission et demandant qu'on voulût bien lui permettre d'aller passer quelque temps en France pour se perfectionner. Cela lui fut accordé. Il alla à Rouen, de là à Orléans, où il se trouva pendant le siège que cette ville hugue-

note eut à soutenir, et il rentra enfin au pays avec les attestations les plus flatteuses. Son premier soin fut d'épouser à Valenciennes une honnête jeune fille d'Armentières qui avait dû, pour cause de religion, chercher un refuge dans cette ville. Cette action aussi logique que généreuse tourna contre lui. Il ne put supporter l'idée de faire partager à sa femme les dangers dont son apostasie le menaçait sans cesse, et il résolut de rentrer en France. Ayant dû cependant aller à Tournai pour certaines affaires, il y fut arrêté par les suppôts de l'inquisition. Il a raconté dans une lettre, écrite dans sa prison et reproduite par Jean Crespin dans son *Livre des martyrs* : « que ce qui le tourmentoit le plus, lui l'homme le plus timide et le plus irrésolu qui fût au monde, c'étoit la pensée de faiblir; car, dit-il, rien ne m'épouvante autant que ma fragilité et ma crainte ». Et cependant il fut héroïque jusqu'au bout. Il surmonta plein de sérénité toutes les épreuves et toutes les tentations, et, quand il fut sur son bûcher, on le vit lever les yeux au ciel et répéter ces mots : « Seigneur, fortifie ton pauvre serviteur ».

Ch. Rahlenbeck.

(J. Crespin), *Le Livre des martyrs*, etc., éd. de 1597, fo 645-47. — C.-L. Frossard, *L'église sous la croix* (Paris-Lille, 1837), p. 62-69. — Arch. municip. de Lille, reg. noir, fo 92. — Arch. gén. de Belgique, lettres conc. Tournai, reg. no 333, fo 29; lettre de Marg. de Parme du 30 juin 1564.

MILLICH (Nicolas (1) ou MILLINCHS, figure dans les *Lijgeren* de la gilde anversoise de Saint-Luc, comme ayant été admis franc-maître sculpteur en 1657-1658. Il a eu, comme apprenti, en 1661-1662, Jacques Wouters, et, en 1663-1664, Jean-Baptiste Smeesters, ce qui doit faire admettre qu'il avait un atelier à Anvers. Roland Le Virloys et ensuite Naegler, le font naître en 1633, tandis qu'Immerzeel reporte sa naissance vers 1609 et ajoute qu'il florissait vers 1660 ! La date de 1663 nous paraît la plus vraisemblable.

(1) Et non Jean comme l'assure Baert, d'après Sandrart (*Academia Nobiliss.*, Nuremberg, 1683), où nous avons vainement cherché ce second prénom.

Ce serait en 1669, d'après Le Virloys (*Dictionnaire d'architecture*, Paris, 1770), que cet artiste, dont Sandrart fait l'éloge en ces termes : *Quo in loco arte sua primitius etiam inclaruit*, aurait été appelé en Suède par la reine douairière Edwige-Eléonore, veuve de Charles X, pour orner sa résidence de Drottningholm qu'elle venait de faire rebâtir dans l'île Lofön, à quatre lieues de Stockholm. Cette résidence était réputée, au siècle dernier, la plus belle des maisons royales de la Suède. Seize des vingt-sept statues, de grandeur naturelle, dont Nicolas Millich l'orna, sont allégoriques, les autres ont pour sujets Minerve, Apollon et les Muses. Le Virloys dit qu'elles sont si bien dessinées et d'un ciseau si moelleux, qu'elles paraissent de cire plutôt que de marbre. Millich en fit, ajoute cet auteur, aussi en bois et en bronze; dans toutes on remarque de l'invention, de belles attitudes et de la correction.

Le même Nicolas Millich est l'auteur du plan de la tour de l'ancienne église des Dominicains, à Anvers, élevée vers 1680, ainsi que le constate une gravure du temps ayant fait partie de la collection Moons-Vander Straelen et citée par les *Liggeren*. Le nom de l'artiste est suivi du titre de : *Reg. Majestat. Sueciæ statuarius*.

Edm. Marchal.

Sandrart, *Acad. nobiliss.* (Nuremberg, 1683). — Le Virloys (Roland), *Dictionn. d'architecture* (Paris, 1770). — Naegler, *Künstler Lexicon*. — Baert. — Immerzeel. — Kramm. — *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc, à Anvers. — Pinchart, *Archives*, t. III.

MILLON (Charles), parfois appelé MILON, homme de lettres, né à Liège, le 13 septembre 1754, mort à Paris, non en 1838, comme l'a écrit le comte de Beedelievre, mais le 21 juillet 1839. Il était fils de Charles Millon et de Catherine Bouché. Venu très jeune à Paris, en 1774, il s'y occupa de littérature et fut sous-bibliothécaire du prince de Condé. En 1783, il fut arrêté et conduit à la Bastille sur la dénonciation d'un exempt des maréchaux de France, Henri-Alexis Cahaisse, qui avait lui-même été incarcéré pour avoir écrit un

libelle intitulé : *le Fripon parvenu ou l'histoire du sieur Delzenne*, et qui accusa Millon d'être « l'auteur d'un ouvrage concernant le gouvernement de France ». Entré à la Bastille le 5 août, il en sortit le 18 du même mois, ce qui donne à penser qu'il n'était pas bien coupable, comme il le dit dans le couplet qu'il composa sur son emprisonnement :

De quoi suis-je coupable? où sont mes attentats?
Sur d'infâmes abus, scandale de notre âge,
J'ai fait avec chaleur tonner la voix du sage.

Et il termine ainsi :

O vous, qui dirigez les destins de la France,
Qui déployez sur moi votre unique puissance,
Puissent les vifs remords, sans cesse renaissans
Torturer votre cœur jusqu'à vos derniers ans!
Que dis-je! prompt vengeur, puisse plutôt la foudre,
Embrasant vos palais, vous y réduire en poudre.

Les événements ne devaient pas tarder à exaucer les vœux du poète irrité.

Quoi qu'il en soit, Millon jugea prudent de quitter Paris. Il alla vivre quelque temps en Allemagne et principalement à Clèves, puis il revint en France. Sous le Directoire, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale du Panthéon, où il compta, parmi ses élèves, Villemain, Chomel, Le Clerc, etc. Il enseigna ensuite les langues anciennes au lycée Napoléon. En 1809, il fut attaché à la faculté des lettres de Paris comme professeur adjoint de philosophie; il occupa en titre cette chaire depuis mai 1814 jusqu'en 1830.

Dans sa jeunesse, Charles Millon s'occupa de poésie et écrivit notamment un poème en quatre chants sur l'éventail, imité du poète anglais Gay. Il fournit également de nombreux articles en vers et en prose à divers journaux de son temps, tels que *l'Esprit des journaux* (1775-1793). Lorsqu'il eut embrassé la carrière de l'enseignement il renonça aux lettres pures et se livra à des travaux de compilation et de traduction. Mais ces entreprises de librairie n'étaient pas destinées à conserver son nom, et le seul souvenir que ce dernier évoque encore aujourd'hui est celui de l'auteur de

l'Eccentail, aimable fantaisie dont voici le début :

Je chante la puissance et la noble origine
Du sceptre de Vénus, de cette arme divine
Dont le charme vainqueur, par un doux mouve-
Fait naître du Zéphyr le souffle caressant ; ment,
Qui, donnant à la main une grâce nouvelle,
Ombre et rafraîchit les attraits d'une belle ..

Voici la liste, aussi complète que possible, des publications de Ch. Millon : 1. *In obitum Ludovici XV carmen*. Paris, 1774 ; in 4°. — 2. *Vers sur l'avènement de Louis-Auguste au trône*. 1774 ; in-8°. — 3. *Épître en vers sur Frédéric, roi de Prusse*. 1775 ; in-8°. — 4. *L'Eccentail*, poème en quatre chants. Maestricht et Paris, veuve Duchesne, 1781 ; in-8°, avec frontispice daté de 1780 et gravé par Boulland. Dédié à la duchesse de Bourbon. On trouve des exemplaires de cette édition avec un titre renouvelé portant : *deuxième édition* et la date de 1782. La véritable deuxième édition est une contrefaçon liégeoise publiée chez Lemarié en 1782 ; des exemplaires de cette dernière ont été ajoutés aux *Bagatelles* de l'abbé de Lille imprimées par Lemarié en 1799, avec l'adresse supposée de P.-Fr. Fauche, à Hambourg. Voir aussi le n° 15. — 5. *Histoire des voyages des papes depuis Innocent I^{er} jusqu'à Pie VI*, en 409, avec des notes Vienne, 1782 ; in-8°. — 6. *Le Cri du cœur ou étrennes liégeoises. Almanach nouveau contenant toutes les poésies... composées pour l'élection de S. A. Mgr de Hoensbroeck*. Liège, L.-J. Bernimolin, 1785 ; petit in-12. Recueil de poésies de Ch. Millon, Saint-Péraviet Henkart, dont quelques-unes ont été mises en musique par Hamal. — 7. *Poème sur la mort de Frédéric II, roi de Prusse, avec des notes historiques*. Clèves, J.-W. Hannemann, 1786 ; in-4°. — 7. *Introduction à l'histoire des troubles des Provinces-Unies depuis 1777 jusqu'en 1787, constituant un précis de l'origine des discussions de la République...* traduit de l'anglais. Londres, Simons, 1788 ; in-8°. Trad. anonyme. — 9. *Charlotte Belmont*. Amsterdam, 1789 ; in-8°. — 10. *Tableau sommaire et philosophique du génie, du caractère, du gouvernement et de la politique des Bataves*, traduit de l'anglais.

La Haye, 1789 ; in-8°. — 11. *Œuvres de Dumarsais*. Paris, 1797 ; in-8°. 7 vol. Publié par Millon et Duchoval. — 12. *Histoire des descentes qui ont eu lieu en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et îles adjacentes, depuis Jules César jusqu'à nos jours, suivies d'observations sur le climat, le commerce, etc.*, avec cartes. Paris, an vi (1798) ; in-8°. Cet ouvrage, dit Becdelièvre, a eu plusieurs réimpressions. J'en ai vu une traduction flamande anonyme : *Geschiedenis der landingen welke plaats gehad hebben in Engeland, Schotland, Ierland ende aangrenzende eilanden*. Utrecht, J. Vander Schroeff, 1798 ; in-8°. — 13. *Les Soirées de Windsor, ou les Loisirs d'une famille anglaise, traduites de l'anglais*. Paris, an vi (1798) ; in-8°, 2 vol. — 14. *Voyage en Irlande, traduit de l'anglais de Twiss*. Paris, 1798 ; in-8°, avec figures. — 15. *L'Eccentail*, poème en quatre chants. *L'Esprit du jour ou de la littérature et des mœurs, satyres et autres poésies*. Paris, Cerioux et Moutardier, an vii (1799) ; in-8°. Cf. le n° 4. — 16. *Histoire de la révolution et de la contre-révolution d'Angleterre*. Paris, an vii (1799) ; in-8°. Nouvelle édition à Paris, 1800 ; in-12. — 17. *Notice historique sur l'état actuel, les mœurs et les productions des îles de Malte et de Gozzó*. 1799 ; in-8°. — 18. *Elémens de l'histoire d'Angleterre, depuis la conquête romaine, par l'abbé Millot*. 6^e édition revue, corrigée et augmentée des règnes de Georges II et Georges III, par Ch. Millon. Paris, 1800 ; in-12, 3 vol. Les additions de Millon ont été réimprimées dans des éditions subséquentes des *Elémens* de Millot, de même que pour l'ouvrage suivant. — 19. *Elémens de l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XV*, par l'abbé Millot. 7^e édition corrigée et augmentée d'observations sur le règne de Louis XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances et les progrès de l'esprit humain, et continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par Ch. Millon. Paris, 1800 ; in-12, 3 vol. — 20. *Voyage en Irlande, par Arthur Young...* traduit de l'anglais... et suivi de *Recherches sur l'Irlande* par le traduc-

teur. Paris, Montardier et Cerioux, an VIII (1800); in-8°, 2 vol. avec gravures. Cette traduction est plutôt un abrégé remanié du voyage de Young.— 21. *Politique d'Aristote, traduite du grec avec des notes et des éclaircissements.* Paris, Artaud, 1803; in-8°, 3 vol.

Dans le catalogue de sa bibliothèque, vendue à Paris du 15 février au 10 mars 1841, figurent deux ouvrages manuscrits de Millon restés inédits, une *Histoire de la philosophie ancienne et moderne* et une traduction du *Voyage de France et d'Italie* de Smollett. Millon s'était aussi occupé d'une traduction de *Hiéron*, de Xénophon, et des lettres d'Aristénète, qui n'ont pas vu le jour.

Paul Bergmans.

[Charpentier et Manuel], *La Bastille dévoilée, ou recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire* (Paris, 1789-1790, 3e livraison, p. 12 et 60. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains*, t. XIII (Paris, 1824), p. 323-324. — Comte de Beedelieuvre, *Biographie liégeoise*, t. II (Liège, 1837), p. 676-679. — J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. VI (Paris, 1834), p. 139-140. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXV (Paris, 1865), col. 543. — *Le Bibliophile belge*, t. II (Bruxelles, 1866), p. 251-256 (notice de H. Helbig). — P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. XI (Paris, 1874), p. 268. — *Biographie universelle Michaud*, nouvelle édition, t. XXVIII (Paris, s. d.), p. 307. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1885), *passim*.

MILON, moine et écolâtre de l'abbaye de Saint-Amand à Elnon, poète latin, biographe et philosophe, naquit probablement durant les premières années du IXe siècle. Il entra, semble-t-il, fort jeune encore à Saint-Amand où il prononça de bonne heure les vœux monastiques et fut plus tard ordonné prêtre. Il sut acquérir en peu de temps une éclatante réputation scientifique et littéraire.

Il avait fait ses études à l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, dont les écoles étaient alors renommées. Il y avait reçu les leçons du célèbre Haiminus. Ce savant fut disciple d'Alcuin, si nous en croyons les auteurs les plus autorisés : Henschen (*Acta sanct.*, Febr. I, p. 789, n° 38) et Ebert (*op. cit.*, *infra*, II, p. 277), bien que cette assertion n'ait pas été admise par Holder-Egger (*Monument. German. hist.*, XV, p. 396,

n° 3). D'ailleurs, l'école de Saint-Vaast était dirigée alors par Radon, qui eut pour maître le fameux chef de l'école palatine : entre lui et Milon, la tradition fut donc certainement continuée.

Milon, entré au monastère d'Elnon, se consacra tout entier aux écoles : il en devint un des principaux soutiens et devait en rester un des plus beaux titres de gloire. Dès ce moment, la prospérité d'Elnon ne fit qu'augmenter ; les plus grands personnages y envoyèrent leurs enfants. Deux fils du roi Charles le Chauve et de sa première femme Irmentrude, les princes Drogon et Pepin, y commencèrent leur éducation. Tous deux, malheureusement, y moururent à la fleur de l'âge, ce qui inspira à Milon une touchante pièce de vers. (Cf. Desplanque, *op. cit.*, *infra*, p. 278 et 279.)

Milon mourut à Elnon le 10 des calendes d'octobre 872, si nous en croyons le nécrologe d'Elnon conservé à la bibliothèque publique de Valenciennes (ms. Valentian. 166, sœc. IX, 38, et ms. Valentian. 330 bis, sœc. X, 44). Les annales d'Elnon (dans Pertz, *Monumenta*, V, page 11) disent 871. Aucune date n'est indiquée dans l'inscription que l'on plaça sur sa tombe. Cette épitaphe en vers a été souvent reproduite, tout récemment encore par M^r Jules Desilve (*op. cit.*, *infra*, p. 76); nous croyons donc inutile de la transcrire ici.

Le poète qui célébrait en termes si heureux la mémoire de Milon lui était étroitement uni par les liens du sang et par ceux de la science : c'était Hucbald, moine de Saint-Amand, neveu de Milon, son élève, son successeur, un des plus grands savants de l'époque. (Cf. E.-H.-J. Reusens, *Biographie nationale*, IX, col. 612-621.)

Peu après la mort de Hucbald en 930, on réunit dans le même tombeau les corps du maître et du disciple sous l'inscription suivante :

*Philosophi simul hic pausant celebresque magis-
Ecclesie nostra flores per sæcula clari. (tri
Alter discipulus fuerat, didascalus alter.
Fratres, quod estis fuimus, quod sumus eritis :
Memento nostri.*

La sépulture resta toujours à Elhon l'objet de la plus grande vénération. Elle fut mise au jour, en 1820, par des ouvriers qui travaillaient sur l'ancien emplacement de l'abbaye de Saint-Amand. On retrouva la pierre, deux crânes et des ossements parfaitement intacts : mais ces précieuses reliques furent alors ancanties. (Isidore Desilve, *le Poème admirable à la louange des chauves*. Valenciennes, 1875, p. 16.)

Parlons d'abord des œuvres poétiques de Milon :

La *Vita S. Amandi* est une œuvre de jeunesse. Elle a été publiée plusieurs fois d'après divers manuscrits conservés à Valenciennes, à Bruxelles, à Douai, etc.; bornons-nous à citer l'édition des Bollandistes, *Acta sanct.*, I, 882-898. En 1818 vers hexamètres, répartis en quatre livres, l'auteur fait la narration poétique de la vie de saint Amand, d'après la biographie qu'en avait faite le moine Baudemond. Celui-ci écrivit avant 699, quelques années, par conséquent, après la mort du saint en 684. Le sujet offrait beaucoup de ressources et était vraiment digne de tenter la plume d'un écrivain de talent. Nous ne recommencerons pas ici l'analyse de ce poème; elle a été souvent faite. (Cf. Ebert, *op. cit.*, *infra*.) Milon termina son œuvre vers 840 et l'envoya à son maître Haiminus (mort en 843) avec prière de bien vouloir l'examiner, et d'en faire la critique. Il s'excuse à ce propos de la rusticité du langage qu'il a employé : « J'ai voulu », dit-il, « me rendre » intelligible à mes frères ». Haiminus renvoya le manuscrit avec pleine approbation, appréciant en ces termes le style de son élève : *Est igitur eloquium suave et carmen salubus dulce, leni lapsu et plano sermone decurrit oratio*. Les lettres que les deux savants échangèrent en cette occasion ont été conservées et publiées par les Bollandistes en tête du poème.

Dans sa modestie, Milon eut recours encore aux lumières de Wlfaius, son ancien compagnon d'études, comme lui disciple d'Haiminus, qui, à sa prière, ajouta quelques vers à la *Vita S. Amandi*.

Bien plus, il transmit l'ouvrage à Hincmar, évêque de Reims; Thierry, évêque de Cambrai; Immo, évêque de Noyon, enfin, à deux autres savants, l'abbé Adalard et le moine Teudingus, tous deux d'Elhon, qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements à Milon.

Le poème, est-il besoin de le dire, est bien dans le goût des produits de la littérature carlovingienne. Il en a les qualités; il en subit surtout les nombreux défauts, par cette recherche de l'effet, ces pointes, ces jeux de mots, ces allitérations, souvent aussi ces parenthèses et ces digressions pédantesques que les poètes de l'époque empruntaient aux plus mauvais modèles des Romains de la décadence. Milon connaissait, d'autre part, très bien aussi les grands auteurs; il cite et imite Horace, Térence, Ovide, Lucrèce, Lucain, et par-dessus tout Virgile. Le lecteur est frappé par la prodigieuse influence qu'a exercée sur lui le grand poète de Mantoue. Il avait lu et relu ses œuvres. L'abbaye de Saint-Amand en possédait un bon manuscrit du ix^e siècle; il est actuellement déposé à la bibliothèque de Valenciennes et atteste un usage très fréquent (Cod. Valent., 389). Certains petits tableaux de la *Vita S. Amandi* sont pleins de fraîcheur et de coloris; comme les distiques élégants que Milon a placés en tête de son poème, ils sont pleins de grâce, d'harmonie et du meilleur goût. Ces nombreuses réminiscences virgiliennes ont sans doute fait attribuer à Milon l'églogue de *Conflictu hiemis et veris*, qui n'est qu'un pastiche des bucoliques. (Cf. Dümmler, *Poet. lat. ævi Carolini*, I, 270 et suiv.) Cet écrit se trouve, avec les œuvres de l'écolâtre de Saint-Amand, dans un manuscrit de Valenciennes (Cod. Valent., 395). Mais il est certainement antérieur à Milon et contemporain d'Alcuin. (Cf. Ebert, *op. cit.*, II, 68.)

Le poème de la Sobriété est la seconde œuvre principale de Milon. Il a été publié pour la première fois, avec tout le soin désirable, en 1871 par Mr Desplanque, archiviste du Nord, d'après deux manuscrits conservés à Valenciennes et un

manuscrit de la bibliothèque de Leyde (cf. *infra*). L'édition est précédée d'une longue analyse du poème. En tout 2119 vers répartis en deux livres, sans compter près de cent vers d'épîtres dédicatoires (publiées déjà par Martène, *Thes. nov. anecdot.*, I, 45). L'auteur avait espéré pouvoir présenter son ouvrage au roi Charles le Chauve, mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet ; ce fut Huebald qui accomplit ce pieux devoir envers son oncle. L'épître de Huebald au roi, en distiques, se place entre le 25 décembre 875 et le 6 octobre 877. Elle se trouve dans Bouquet, *Scriptor.*, VII, 311, et Migne, *Patrol. lat.*, CXXXII, 1047-1050.

A ce long poème, Milon donna un titre aussi singulier qu'obscur : le transcrire et le rendre compréhensible à l'aide de quelques explications, c'est indiquer parfaitement l'esprit dans lequel l'auteur a conçu l'œuvre entière :

*Vilia tela sacræ parvitatis
Adversus coquum Babilonis
De divine scripture pharetris
Educta studio Milonis
Cornobitæ Amandi abni
Ac beati Xristi præsulis.*

Ce cuisinier de Babylone, contre lequel Milon recueille des traits pris au carquois des saintes Ecritures, est Nabuzardan, chef de la milice de Nabuchodonosor qui entra à Jérusalem, pillà le temple, profana les vases sacrés. Milon en fait le type de la gourmandise. Allégoriquement, Nabuchodonosor est Zabulus, le diable ; son cuisinier, c'est Gastrymargie, la gourmandise, le vice contre lequel le poète va s'élever. Il nous vantera les bienfaits de la sobriété, le mal qu'entraîne, au contraire, l'intempérance ; les exemples sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament : Adam et Eve, Noé, Loth, Esaü, Elie, Elisée, Daniel ; enfin, la vierge Marie, sainte Anne, etc. Le tout est entremêlé de digressions historiques et littéraires, d'interprétations allégoriques, historiques et littérales des livres saints.

« Dans cette vaste et bizarre composition », dit Mr Desplanque dans une appréciation des grandes œuvres de Milon qui ne doit pas être perdue, « les

« citations bibliques alternent avec les
« réminiscences classiques. Les deux
« antiquités païenne et chrétienne s'y
« donnent la main, non sans se gêner
« par leur trop étroit voisinage. La vie
« en vers de saint Amand n'était qu'un
« centon où les idées et les récits de
« Baudemund s'enfermaient dans le
« moule virgilien. On y sentait l'ar-
« deur inexpérimentée, le savoir de
« fraîche date et les timides audaces
« d'un écolier. Le poème de la Sobriété
« est, au contraire, l'œuvre d'un homme
« mûr, inclinant vers la vieillesse. L'éco-
« lâtre de Saint-Amand y a mis tout ce
« qu'il a appris dans sa laborieuse car-
« rière. Son érudition, si elle est in-
« digeste, est loin d'être méprisable.
« La bibliothèque du couvent, enrichie
« grâce à ses soins, n'a pas de secrets
« pour lui. Il en connaît à fond le sacré
« et le profane, et il s'efforce d'en incul-
« quer la notion à ses élèves. De là
« vient qu'à tout moment, le poème se
« change en dictionnaire. Chaque mot
« ne marche, pour ainsi dire, qu'escorté
« de sa définition, accompagné d'exem-
« ples grammaticaux qui en précisent le
« sens, de citations historiques rappé-
« lant les emplois les plus mémorables
« qui en ont été faits. Suivez, si vous le
« pouvez, à travers ces capricieux méan-
« dres, la pensée de l'auteur qui sans
« cesse vous échappe et qui ne paraît se
« replier, par instant, sur elle-même
« que pour décrire une courbe encore
« plus excentrique que les précédentes.
« La préoccupation didactique emporte
« constamment l'écrivain loin des lignes
« droites de son sujet. Vous pensiez
« avoir affaire à un poète, vous vous
« trouvez en face d'un pédagogue. Beau-
« coup de ses paragraphes versifiés sont
« des morceaux mnémotechniques, au
« moyen desquels il prétend enseigner
« telle ou telle portion de l'histoire, de
« la philosophie, de la théologie, des
« arts libéraux. Tout cela se groupe
« comme autant de scholies parasites à
« l'entour du texte principal. »

Le mauvais goût de l'époque se donne encore libre carrière dans deux poèmes, dédiés au roi Charles le Chauve, dispo-

sés en forme de croix, genre d'exercices littéraires mis en honneur par Porphyrius et Fortunat. Ils sont contenus dans deux manuscrits de Valenciennes et ont été mis en lumière par Mr J. Mangeart. Ils ont été tout récemment publiés par Mr Jules Desilve (*op. cit.*, *infra*, p. 82 et 83). Le premier contient 37 vers hexamètres de 37 lettres chacun. Si, après les avoir écrits les uns à la suite des autres, on les divise en quatre carrés égaux en abaissant une ligne verticale formée de la dix-neuvième lettre de chaque vers et en traçant une ligne horizontale constituée par le dix-neuvième vers, on trouvera, en descendant, à gauche, au milieu et à droite trois nouveaux vers :

*Eterno commissa levas moderamine sceptrum.
Arma tenens et signa parans bonitate serena
Aurea sacra novans tam sacra ornare corona.*

De plus, les lignes des carrés et de la croix formée par les lignes horizontale et verticale ont pour point de départ, de rencontre et d'arrivée, la lettre A, initiale d'Amandus.

La seconde pièce contient 35 vers hexamètres composés chacun de 35 lettres. Mr Mangeart (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, p. 674-675) la décrit de la manière suivante : Si l'on dispose ces 1225 lettres, par ordre, dans autant de cases divisant un carré, on trouvera, dans différents sens, trois nouveaux vers, savoir :

1^o En descendant sur les deux côtés, ce vers, répété à droite et à gauche :

Salve carus amor aeterna laude coruscans;

2^o En descendant de l'angle droit supérieur à l'angle gauche inférieur, et vice versa, ce vers également répété :

Sumito rex laudes et metrica vota Milonis;

3^o Enfin, en descendant perpendiculairement le carré par le milieu, c'est-à-dire en réunissant toutes les dix-huitièmes lettres de ces 35 vers, on obtient :

Et dextram miserans Miloni porrigit Carle.

Le vers *Sumito rex* deux fois répété, et le vers *Et dextram*, pris sur la dix-huitième ligne de hauteur, forment, avec

le vers de la dix-huitième ligne en largeur :

Excipe clementer famulum pietatis amice,

une croix ordinaire et une croix de Saint-André. Le point d'intersection de ces deux croix, au centre de la figure, est occupé par une M, initiale du nom de Milon. Les extrémités de la croix ordinaire sont formées par des E, initiale du mot Elnon. Enfin, le mot *Salve*, revenant sur l'un des côtés de chacun des angles du carré, le sinus de ces angles, extrémité de chacune des branches de la croix de Saint-André, est occupé par une S.

En voilà certes plus qu'assez pour nous permettre de donner à Milon le titre de versificateur habile; il mérite aussi celui d'éminent prosateur. Il compléta la vie de saint Amand par deux sermons en prose : *de Translatione et de Elevatione corporis sancti Amandi*. (Cod. Valent., 459 bis, saec. XII.) Tous deux ont été publiés par les Bollandistes : *Acta Sanctorum Febr.* I, p. 898-900 et 900-903. Dans le premier sermon, Milon raconte l'histoire de la translation du corps de saint Amand qui eut lieu en 698, seize années après sa mort. Le saint, qui avait d'abord été inhumé dans l'église Saint-Pierre à Elnon, fut placé dans une nouvelle église dédiée à saint Etienne et trouvé dans un miraculeux état de conservation. L'auteur déclare donner un récit parfaitement conforme à la tradition établie par des moines qui furent témoins oculaires de l'événement. Ceci ne l'empêche pas de signaler à tort la présence de saint Eloi à ce transfert. Saint Eloi était mort depuis 665, et ce fut sans doute le deuxième de ses successeurs, l'évêque Guido, qui y assista.

En 809, à la suite d'une inondation, le tombeau de saint Amand fut exhaussé. On constata à cette occasion que le corps avait été épargné par les eaux et, nouveau miracle, les gencives se mirent à saigner quand on en eut extrait deux dents. Cette fois encore, Milon commet une faute de chronologie : le fait se passa cent vingt-six ans et non cent cinquante ans après la mort de saint

Amand que Milon semble avoir faussement placée en 661. Enfin, en 855, un feu céleste descendit auprès du corps du saint. Milon raconte ce miracle en fort bon style et déclare pouvoir lui-même en affirmer l'authenticité : il l'a vu de ses propres yeux.

On a fait après l'an 1000 un nouveau récit de la translation tiré presque textuellement du sermon de Milon en le faisant précéder de la vision de sainte Aldegonde.

Mabillon a cru pouvoir attribuer à l'écolâtre de Saint-Amand une autre petite pièce sur la biographie de saint Amand. Il n'en est rien. (Cf. *Acta Sanctor.*, *op. cit.*) De même d'un *Sermo de Sancto Principio*, placé par Migne parmi les œuvres de Sidoine Apollinaire. (Migne, *Patrol. lat.*, LVIII, 612.)

Enfin, Trithème (*De vir. illustr. ord. S. Bened.*, II, XLVII) parle d'un traité de Milon sur la musique. Certes, cet art n'était sans doute pas étranger à celui qui fut le maître d'Huebald, cet illustre musicologue et musicien; mais l'assertion de Trithème paraît erronée et aurait bien sa source dans ce fait que le manuscrit 395 de Valenciennes, qui renferme plusieurs œuvres de Milon, contient aussi un *Liber de arte melrica* écrit sans doute par Beda. (Cf. J. Desilve, *op. cit.*, p. 77, n° 5.)

C'est sans fondement suffisant aussi que l'on a voulu faire à Milon une réputation de peintre et de calligraphe : on a pris trop à la lettre ce passage de son épitaphe :

Et sanctum pulchre depinxit Amandum.

Les lignes qui précèdent disent assez quelle interprétation cette phrase comporte. Les deux qualités que Huebald loue dans le premier vers de son inscription suffiront certes pour rendre immortelle la mémoire de Milon; pas n'est besoin de lui chercher d'autres titres à la gloire :

Milo, porta, sophus, cubat hoc sub marmore clausus.

Alphonse Roersch.

A. Desplanque, *Etude sur un poème inédit de Milon*, moine de Saint-Amand d'Elnon, au IX^e siècle, dans *Mémoires de la Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille*, 3^e sér., t. IX

(1871), p. 273-482). — Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur im Abendlande*, t. II, p. 277-285. — *Acta Sanct.*, Febr. I, die 6. — Julius Desilve, *De Schola Elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX ad XII usque* (Louvain, 1890), p. 75-93. — Pour le reste de la Bibliographie, voir le Répertoire de Mr U. Chevalier. — On trouvera la liste des mss. de Milon avec courtes explications dans E. Dümmler, *Die handschriftl. Überlieferungen der latein. Dichtung aus der zeit der Karolinger*, *Neues Archiv der Gesellsch.*, t. IV (1879), p. 521-526. — Nous avons déjà donné le bon à tirer de cette notice quand les œuvres poétiques de Milon ont paru dans *Monumenta Germanie historica, Poetarum latinorum mediæ ævi tomus III, pars altera, fasciculus II* (Berlin, 1896, p. 557-684). Nous renvoyons le lecteur à cette édition critique digne de l'importante collection dans laquelle elle a trouvé place.

MILON (Charles). Voir **MILLON** (Charles).

MINARD (Louis), né à Gand en 1801, y décédé en 1875, était fils d'un Bordelais qui, après avoir participé à l'expédition de la Martinique et fait les campagnes de 1793-1794, vint se fixer à Gand, où il obtint un emploi à la préfecture du département de l'Escaut.

Louis Minard, après avoir suivi les cours de l'académie de Gand avec succès, fut, à la suite d'un concours, nommé professeur d'architecture à La Haye en 1829; mais il revint à Gand quelques années après, s'établit comme architecte constructeur et obtint une vogue considérable. Il exécuta de nombreux édifices civils, parmi lesquels il faut citer le château de Vosselaere, construit pour compte de Mr Gustave de Kerchove d'Ousselghem. Au nombre des églises qu'il éleva se trouvent celles de Letterhaute, Melle, La Pinte, Adeghem, Huyse, Leerne-Saint-Martin, Etichove et Wetteren. Mais, si habile que soit un architecte de notre temps, il a bien peu de chances de ne pas être oublié après un quart de siècle. Minard eut à l'attention publique un autre titre que les édifices construits ou restaurés par lui dans le goût assez douteux qui régnait vers 1830 : il fut un de ces archéologues pratiques dont l'existence se passe à réunir les œuvres d'art du passé. La collection Minard, dont les catalogues subsistent seuls malheureusement, renfermait quan-

tité de séries du plus haut intérêt, disposées avec beaucoup de goût. Peu d'amateurs réussirent à réunir autant et d'aussi beaux spécimens de verrerie, de céramique, de mobilier de tout genre. Minard acheta rarement à l'étranger, et, la plupart du temps, c'est à Gand ou aux environs de Gand qu'il se procura ces admirables verres de Venise que l'Italie expédiait en Flandre aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, aussi bien que les artistiques grès de Fréchen, de Siegburg, de Raeren et de Grenshausen amenés aux foires par des porte-balle et des charretiers allemands. Très grand est le nombre d'objets provenant de corporations gantoises sauvés de la destruction par l'intelligente initiative de Minard. Il est fâcheux que l'ensemble de cette collection, si patiemment réunie, n'ait pas été conservé à la ville de Gand. Quelques objets seulement, acquis à la vente du musée Minard, effectuée en 1882, ont échappé à la dispersion.

Minard fit paraître de son vivant un volume de 400 pages in-4^o, intitulé : *Recueil descriptif des antiquités et curiosités du XIII^e au XVII^e siècle formant la collection de Louis Minard-van Hoorebeke, architecte à Gand*. Cette publication est ornée de 42 planches sur cuivre de Ch. Onghena. Une publication posthume : *Description de méreaux et autres objets anciens des gildes et corps de métier, églises, etc., par L. Minard-van Hoorebeke*, vit le jour en 1877; elle renferme, outre la reproduction et description de nombreux jetons et méreaux formant une des sections de la collection Minard, des détails étendus sur la vie des corporations gantoises et un certain nombre de pièces justificatives dignes d'intérêt.

Louis Minard fit preuve, ces détails de sa biographie le démontrent, d'un amour très vif de tout ce qui concernait l'histoire de sa ville natale. La collection, œuvre de sa vie, fut malheureusement dispersée, comme l'avaient été les collections d'Huyvetter, Versturme, B. Verhelst, et tant d'autres qui eussent pu concourir si utilement à fixer, à jamais, la renommée de l'art flamand et le souvenir

des goûts d'art, si impérieux jadis en Flandre.

Hermann van Duyse.

MINDERHOUT (Henri VAN), peintre du ^{xvii}^e siècle. L'année de sa naissance et la localité où il vit le jour restent douteuses. Plusieurs de ses biographes ont dit qu'il naquit en 1632, à Rotterdam, et qu'il était fils d'un Jean van Minderhout. Nous n'avons pas trouvé la preuve de l'inexactitude de ces données, mais nous n'oserions pas cependant les admettre sans réserve, car les recherches que nous avons faites récemment à Rotterdam, pour retrouver l'acte de baptême de l'artiste, sont restées sans résultat. Immerzeel et d'autres auteurs ont écrit qu'il était né à Amsterdam, vers 1637; mais c'est une erreur. Dans un manuscrit de Mr Imbert des Mottelettes, le peintre est dit originaire d'Anvers : c'est également une erreur. Enfin, quelques écrivains ont cru que, parce que l'artiste passa quelques années de sa vie à Bruges et s'y maria, il pouvait bien aussi y être né; mais ceux-là ignoraient sans doute qu'un texte indiscutable le dit formellement étranger à cette ville. Henri van Minderhout était déjà à Bruges à l'âge de vingt ans (s'il est bien né en 1632), car, au musée de cette ville, on conserve une *Vue du bassin de Bruges*, signée *H. van Minderhout*, 1652. Il se peut bien que le jeune artiste ait fait ses études à Bruges; mais il n'y était pas né, car, quand, le 26 février 1662 (et non pas 1663, comme la plupart des auteurs l'ont écrit après Octave Delepierre), il fut reçu franc-maître dans la confrérie brugeoise de Saint-Luc, on l'inscrivit comme étranger à la ville (*vremde*). Le 3 février 1664, Henri van Minderhout épousa à Bruges, à l'église Saint-Sauveur, Marguerite *aliter* Marie van den Broucke, fille de Ghislain et de Catherine du Mont. Les jeunes époux quittèrent Bruges pour aller s'établir à Anvers, la métropole artistique des Pays-Bas espagnols. Déjà, en 1670, notre peintre y était inscrit, comme membre-amateur, dans la chambre de rhétorique *De Olijftak*. En 1672, il peignit une

Bataille de Lépante, toile de 1^m,05 de hauteur sur 3^m,45 de largeur, qui orne aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Saint Sauveur de Bruges. Le 10 septembre de la même année, il devint franc-maître de la gilde anversoise de Saint-Luc, qui, par acte notarié, lui accorda l'autorisation d'exercer son art à Anvers et l'exempta pour toujours de l'obligation d'accepter la charge de doyen de la corporation, ainsi que du service militaire dans la garde bourgeoise. En retour de ces privilèges, l'artiste s'engagea à payer tous les ans trois florins à la caisse de la gilde, à faire don à la chambre de peinture d'un tableau peint par lui et à ajouter le sujet de *Caricine devant le roi d'Ethiopie* à un intérieur de palais grec peint, en 1666, par Guillaume van Ehrenberg, d'Anvers. En décembre 1672 ou dans les premiers jours de l'année suivante, Henri van Minderhout perdit son épouse. Le 29 août suivant, il épousa en secondes noces, à Notre-Dame-Nord d'Anvers, Anne-Victoire Claus, sœur du notaire Marc-Ignace Claus et fille de Jean Claus et d'Adrienne Cant, de Lille. La *Caricine* appartient aujourd'hui au musée d'Anvers, où elle porte le n° 417 ; c'est une belle toile de 2^m,48 de haut sur 2^m,22 de large. Au même musée, on voit l'œuvre que le peintre fit pour la gilde de Saint-Luc, en vertu du contrat de 1672. Ce *Port du Levant* est une toile de 2^m,30 sur 2^m,22, porte le n° 418 du catalogue et est signée *H. van Minderhout Int F. Anno 1675*. On y voit plusieurs navires à l'ancre, une tour orientale et d'autres édifices. Sur la grève, qui occupe l'avant-plan, des soldats, des esclaves et des marchands, montant des chevaux et des chameaux. C'est une belle œuvre. Les nos 161 et 162 du musée de Breslau sont de notre peintre ; ce sont deux petites marines, avec beaucoup de figures. Le musée de Bruges possède, outre la *Vue du bassin de Bruges*, datée de 1652, un *Combat naval sous les murs de Bruges* (n° 56), toile de 1^m,60 sur 2^m,40, d'un style lumineux, d'un effet très agréable et aux épisodes variés. Un *Intérieur de Notre-Dame de Bruges*,

avant le *xvii*^e siècle, se trouve aujourd'hui dans la chambre des marguilliers de cette église. Le musée de Darmstadt possède un *Port de mer* ; celui de Douai, un tableau important du maître, une toile de 1^m,52 sur 2^m,78, portant le n° 243 : c'est un *Port de mer*. Sur le rivage, auquel est amarré un beau navire, on voit une statue équestre ; un autre vaisseau sort du port, toutes voiles dehors, et fait de sa batterie de bâbord le salut d'usage ; à l'horizon, plusieurs navires. Le quai est couvert de promeneurs richement costumés. A droite, des rochers et des fortifications ; à la pointe, un phare sur une roche baignée par la mer ; celui de Dresde possède un *Porten Orient*, daté de l'année 1673 et signé ; celui de Madrid, deux *Vues de rivières sillonnées de gondoles pavoisées* ; celui de Rouen, un *Port oriental*, signé ; celui de Turin, une *Tempête en mer*. Henri van Minderhout était un peintre de mérite ; son coloris était bon ; ses tons, clairs. Il rendait très bien l'eau et peignait avec habileté et une grande exactitude les navires et tous leurs accessoires. Les figures ne répondent généralement pas au reste et les ciels sont parfois assez négligés. Parmi ses élèves, nous connaissons deux de ses fils, dont nous parlerons plus loin ; Michel de Gricck, qu'il reçut dans son atelier en 1672-1673 ; Jacques Diercxen, en 1681 ; Luc Smant le jeune, en 1685-1686. Notre artiste ne mourut pas à Bruges, comme l'a cru Immerzeel, mais à Anvers, le 22 juillet 1696, dans la rue du Roi, où il louait, au prix de 108 florins, la maison qui porte aujourd'hui le n° 16. Il fut enterré dans l'église du couvent des Dominicains, devant l'autel du Rosaire, dans le caveau des familles Cant et Claus. De son second mariage, Henri van Minderhout avait eu cinq enfants ; deux de ses fils s'adonnèrent à l'art : 1. Antoine, l'aîné, né à Anvers et baptisé à Saint-Georges, le 26 septembre 1675, après avoir étudié chez son père, fut reçu à l'âge de douze ans, en 1687-1688, comme fils de maître, dans la gilde de Saint-Luc. Il mourut à trente ans, le 22 décembre 1705 ; 2. Guillaume-Augustin, né à Anvers, le 28 et

baptisé à Notre-Dame-Nord, le 29 août 1680, étudia également chez son père. Il ne semble pas avoir été reçu dans la corporation anversoise. Il avait l'esprit aventureux. Très jeune, il entreprit plusieurs voyages lointains. De retour à Anvers, il v épousa, le 5 mars 1722, à l'église Saint-Georges, Marie-Jacqueline Witlockx, baptisée à Notre-Dame-Sud, le 16 juin 1699, fille du célèbre fondeur de cloches Guillaume Witlockx et de Marie Timmermans. Cette jeune femme accoucha deux mois après son mariage et mourut vingt-quatre jours après ses couches. Le peintre confia son nouveau-né à ses frères et sœurs et quitta Anvers sans esprit de retour. Il reprit le cours de ses voyages et mourut en Moravie, le 31 mai 1752. Son fils, Guillaume-Henri van Minderhout, fut directeur du *Houten en Steenen Eeckhof*, c'est-à-dire de l'entrepôt des matériaux de construction et de l'arsenal de guerre de la ville d'Anvers.

Alphonse Goovaerts.

État civil d'Anvers. Registres paroissiaux de Notre-Dame (Nord et Sud) et de Saint-Georges. — État civil de Bruges. Registres de Saint-Sauveur. — Archives de Bruges. Registre aux admissions à la maîtrise de la confrérie de Saint-Luc, 1605-1781, fo 32, no 4. — Manuscrit d'Imbert des Mottelettes, dans la bibliothèque de M^r Gilliodts-van Severen. — Goovaerts, *Généalogie de la famille de Liagre*, p. 176-180 (croquis généalogique de la famille van Minderhout). — Goovaerts, *Les trois peintres van Minderhout* (*Journal des Beaux-Arts*, 1879, p. 183-186). — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters*, t. II, p. 230. — Kramm, même titre, t. IV, p. 1134. — Lafenestre et Richtenberger, *La peinture en Europe, La Belgique*, p. 329. — Romhouts et van Lerijs, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, t. II, p. 423, 488, 513, 521, 529, 586 et 648. — Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les écoles*, 3^e éd., t. II, p. 60. — Van den Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 876. — Catalogues des musées d'Anvers, de Breslau, de Bruges, de Darmstadt, de Douai, de Dresde, de Madrid, de Rouen et de Turin. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. V, p. 32.

MINKELERS (1) (*Jean-Pierre*), physicien, inventeur du gaz d'éclairage, né

(1) Cette orthographe est celle que l'auteur a employée dans le titre même de son mémoire sur l'air inflammable, comme sur les deux diplômes d'ordination et dans l'acte constitutif de la rente dont il va être parlé, documents conservés à Maestricht chez un parent de notre personnage. C'est donc à tort que certains auteurs (*Allgemeene Kunst- en Letterbode*, 1824, article

à Maestricht, en 1748, mort dans cette ville, le 3 juillet 1824, après avoir passé une bonne partie de sa vie à Louvain, d'abord comme étudiant, ensuite comme professeur. Fils de Laurent Minkeliers, pharmacien, et d'Anne-Marguerite Denys, il fut baptisé le 3 décembre 1748; il appartenait par ses ancêtres à une vieille famille maestrichtoise. Il fit ses humanités chez les Pères Jésuites de sa ville natale. Il reçut la tonsure à Liège, le 21 septembre 1764, à l'âge de seize ans, puis se rendit à Louvain, où il étudia la philosophie et la théologie au Collège du Faucon. Il y obtint le grade de bachelier en théologie quatre ans après et sortit deuxième. Le 22 décembre 1770, il reçut à Liège le sous-diaconat. Le 27 septembre précédent, son père lui avait constitué, par acte notarié, une rente de 200 florins pour son ordination. Il ne paraît pas avoir continué ses études théologiques. En 1772, nous le retrouvons au Collège du Faucon, où il était chargé de l'enseignement de la philosophie, c'est-à-dire de la physique proprement dite. Il forma de brillants élèves, comme le P. Maas, professeur au collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, et Martens, qui occupa avec talent la chaire de chimie à l'université catholique.

A cette époque, on s'occupait avec fièvre de la question des montgolfières et des aérostats. Le duc d'Arénberg, qui protégeait les arts et les sciences, chargea une commission d'étudier la préparation des gaz les plus propres au gonflement des aérostats. Cette commission était formée de Minkeliers, qui était connu par son habileté dans les expériences; de van Bouchaute, professeur de chimie au même Collège du Faucon, et de Thysbaert, directeur de l'Ecole des arts dans l'université de Louvain. Minkeliers s'attacha à cette question, fit de nombreuses expériences et publia, en 1784, un travail intéressant, intitulé *Mémoire sur l'air inflammable tiré de différentes substances, rédigé par M. Minkeliers, professeur de philosophie au Collège du Faucon*,

nécrologique, Ch. Morren, 1835, etc.) ont écrit Minkeliers, ou (*Bibliotheca Huthemiana*, t. I, p. 8) Mincklers.

université de Louvain. Louvain, 1784 ; in-8°. Ce mémoire se termine par une *Table des gravités spécifiques des différentes espèces d'air*, par J.-F. Thysbaert, directeur, etc. Cela indique bien que le mémoire est l'œuvre personnelle de Minkeliers et que les expériences qu'il y relate sont siennes. Il y rapporte que, dès les premiers jours de ses travaux, il eut l'idée de mettre de la houille dans un canon de fusil qu'il chauffa au feu de forge, ce qui produisit un gaz remarquable par sa légèreté et autres bonnes qualités. Cette expérience est bien de notre personnage, et non de la collaboration des trois professeurs. On remarquera d'ailleurs qu'à diverses reprises, Minkeliers rapporte les travaux de ses collègues ou les expériences inspirées par eux. Il ne peut donc planer aucun doute sur ce fait, que le titre du mémoire, où le nom seul de Minkeliers figure, affirme suffisamment.

Des diverses citations faites au cours du récit de ses expériences, on voit que Minkeliers se tenait au courant des publications scientifiques de son temps, et, certes, la lecture des *Lettres de Volta* (1) dut lui inspirer mainte expérience. Nous lisons en effet à la page 73 de cet ouvrage :

« On connaît assez les moyens d'obtenir l'air inflammable pur des substances minérales, végétales et animales, de toutes celles enfin qui, étant traitées à l'air libre, brûlent avec flamme. Il ne faut pour cela, comme vous le savez, que les distiller ou les brûler dans des vaisseaux clos et recueillir dans des vessies, ou dans des bouteilles pleines d'eau et renversées dans l'eau, les émanations élastiques qui s'en dégagent. On obtient de cette manière notre air pur et limpide ; les vapeurs et la fumée qu'il entraîne avec lui, on se condense à leur passage à travers l'eau et y restent, ou se rassemblent ensuite et s'y précipitent. On est étonné de voir la quantité de cet air qu'on tire et qu'on recueille d'un petit copeau

de bois, d'un petit paquet d'étoffe, d'une petite bande de papier, d'un petit morceau d'os, de peau sèche, etc., tellement qu'au lieu d'être surpris que le seul air inflammable puisse fournir un aliment suffisant à la longue combustion de ces corps, lorsqu'on les brûle à l'air libre, on peut plutôt soupçonner qu'une grande partie de cet air se dissipe alors sans s'enflammer.

« Cette production d'air inflammable par le moyen de la distillation dure pendant tout le temps qui est nécessaire pour brûler les substances renfermées jusqu'à leur entière conversion en charbon, c'est-à-dire jusqu'au point où, exposées au feu à l'air libre, elles ne sont plus en état de brûler avec flamme. L'aptitude à produire de l'air inflammable et à brûler avec flamme marche donc d'un pas égal. »

Voilà la production du gaz très bien exposée, et Minkeliers, s'il a connu l'ouvrage de l'illustre physicien italien, aura été singulièrement aidé dans la recherche de l'air léger et inflammable qu'il réussit à obtenir de la houille et qu'il recommanda au duc d'Arenberg pour le gonflement des ballons.

Or, la propriété principale de ce gaz, — le titre du mémoire l'indique assez, — était d'être inflammable. Il est probable que, dès les premières expériences, il se sera produit des fuites qui auront permis de constater la puissance éclairante de sa flamme. Il n'est donc pas étonnant que Minkeliers ait utilisé de temps en temps ce gaz de la houille à l'éclairage de son laboratoire. En 1785, van Hulthem suivait le cours de notre professeur, et c'est lui qui, bien des années après la mort de Minkeliers, apprit à Ch. Morren que, chaque année, le professeur de Louvain éclairait son laboratoire avec le gaz extrait de la houille. Morren trouva le fait assez intéressant pour en faire le sujet d'une communication à l'Académie de Bruxelles (*Bulletin*, 1835, t. II, p. 162) sous le titre d'*Invention du gaz de l'éclairage*.

Deux ans plus tard, Jacquemyns fit une communication analogue dans la *Correspondance mathématique et physique*

(1) Lettres de M. Alexandre Volta, noble patrien de Côme, etc., *Sur l'air inflammable des marais*... Strasbourg, Heitz, 1778, in-8°.

de Quetelet, sans parler de celle de Morren; d'autre part, Briavoine, dans son *Mémoire sur les inventions et les perfectionnements dans l'industrie*, p. 164 et 165, relate le fait, sans citer non plus la note de Morren, à qui pourtant nous devons de connaître la part qui revient à Minkeliers dans l'invention du gaz de l'éclairage, et qui s'appuie sur des témoignages contemporains, chose capitale dans une question où l'amour-propre national des Anglais et des Français est en jeu. N'oublions pas de rappeler que, lors de la mort de Minkeliers, le journal qui annonçait cette perte (1), ajoutait que c'est à lui qu'on devait la découverte du gaz de l'éclairage. La question de priorité a été généralement résolue en faveur de Minkeliers. Outre ceux que nous venons de citer, nous pouvons mentionner un article du baron A. de Fierlant, publié, en 1877, dans le *Moniteur industriel* de J. Meeus (Paris et Bruxelles); l'*Histoire de l'Académie de Bruxelles*, par Ed. Mailly, t. Ier, p. 413; les *Cinquante dernières années de l'Université de Louvain*, par A. Verhaegen (Liège, 1884; p. 115 et suiv.); dans les *Rues de Liège* (voy. *Gazette de Liège*, 31 juillet 1890), un article de Théodore d'Outremeuse, et enfin, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXIX, n° du 10 janvier 1894, un long article sur *L'éclairage des villes*, signé Clément Lyon (2).

La question reste néanmoins embarrassante. Nous avons rapporté les expériences de Volta, antérieures à celles de Minkeliers; il paraîtrait même qu'en 1739, un Dr Clayton, doyen de Kildare, distilla de la houille dans une cornue et en obtint un gaz qui « prit feu à la lumière d'une chandelle et continua à brûler à mesure qu'il sortait ». Mais ce ne fut là qu'une expérience sans résultat. L'éclairage du laboratoire de Minkeliers

fut un fait plus pratique, dont ses compatriotes peuvent être fiers.

Les Français aiment à attribuer l'invention du gaz de l'éclairage à Philippe Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, né à Brucihay, près Joinville, dans la Haute-Marne, en 1769. Lebon, partant des études faites sur la carbonisation du bois après 1791, imagina un appareil, qu'il appela thermolampe, pour utiliser le gaz de bois à la production de la lumière. Il l'installa dans son hôtel en 1796, le soumit à l'Académie des sciences en 1798 et le fit breveter le 17 septembre 1799. Lebon devait produire lumière, chaleur et force, mais il ne sut rendre son invention pratique.

Les Anglais, de leur côté, réclament en faveur de Murdoch l'honneur de l'invention qui nous occupe. En 1798, Murdoch établit à Soho un appareil pour l'éclairage de l'atelier du célèbre Watt, mais ce n'est qu'en 1803 que l'éclairage au gaz remplaça l'éclairage à l'huile dans cette usine. Et ce ne fut qu'en 1805 qu'un aventurier allemand, Winzler, fonda, sous le nom anglais de Winsor, la première société pour l'exploitation du gaz de l'éclairage. Il eut beaucoup de mécomptes, perdit l'argent de ses actionnaires, et c'est en 1810 seulement que la ville de Londres autorisa l'éclairage de ses rues par une société qu'il avait réussi à former.

On voit par ce court exposé qu'il est bien difficile d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre la découverte de l'éclairage au gaz. En somme, Murdoch, Lebon et Minkeliers se la partagent, ce dernier regagnant par l'antériorité ce qu'il perdait par l'application moins notoire du gaz à l'éclairage proprement dit.

Minkeliers, par les recherches qu'il fit aux frais du duc d'Arenberg, trouva que le gaz de houille est le plus propre au gonflement des aérostats. On ne lui contestera pas ce mérite, d'autant plus qu'il appliqua sa découverte. La première expérience fut faite à Héverlé, résidence du duc, le 21 novembre 1784, et le petit ballon qu'il avait gonflé alla tomber à Sichein, à six lieues de Louvain. Un autre ballon, plus grand, fut construit

(1) *Allgemeene Konst- en Letterbode*, Harlem, 1824, t. II, p. 36.

(2) Pendant que ces feuilles étaient à l'impression, Mr Jos. de Ras a publié un *Historisch verslag over J.-P. Minkeliers* (Maastricht, 1897); il nous y apprend que le Dr Boeke (*De vervaardiging van lichtgas uit steenkolen*, Alkmaar, 1882) et Paul Guérin (*Dictionnaire des dictionnaires*), concluent aussi dans le même sens.

par le secrétaire du duc, qui y employa quatre cents feuilles de baudruche. Gonflé avec du gaz de houille, il s'éleva rapidement et passa au-dessus de la ville de Tirlemont. D'autres ascensions eurent lieu à Louvain et à Anvers, et toutes réussirent.

A cette époque, l'université de Louvain fut en butte aux violences de Joseph II, qui la transféra à Bruxelles en 1788. Minkeliers, sacrifiant aux idées josphites, quitta Louvain pour aller professer à Bruxelles. En 1790, l'empereur Léopold II sanctionna le retour de l'université à Louvain, mais Minkeliers n'y revint pas. Il donna sa démission à l'université en 1794, renonçant à toute prétention du chef de ses honoraires et émoluments, etc. (1). Il s'était rendu à Maestricht, sa ville natale.

En 1797, le régime français supprima l'université de Louvain, tandis que Minkeliers se voyait nommer professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale qui venait d'être créée à Maestricht; en même temps, il y exerça la profession de pharmacien. Il contribua à doter sa ville natale d'un cabinet de physique et de chimie, où il expérimenta avec zèle jusqu'à la fin de sa vie. En même temps, il n'épargnait rien pour se procurer les livres nouveaux de physique et de chimie; il en faisait des extraits qu'il classait avec beaucoup d'ordre, comptant probablement les utiliser plus tard. Il s'occupa aussi d'autres sciences, notamment de minéralogie et de géologie; c'est lui qui fournit à G. Cuvier, par l'intermédiaire du Dr Gehler, de Leipzig, la description du gisement du célèbre mosaïsaire de Maestricht. Il fut nommé membre de la Commission provinciale d'inspection médicale.

Lors de la réorganisation de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, il en fut nommé membre ordinaire le 3 juillet 1816. Les mémoires de la compagnie ne renferment rien de lui; cependant, à la séance du 4 avril 1835, le secrétaire perpétuel communiqua un relevé, dû à Crahay, élève aussi de Min-

keliers, des observations météorologiques que le savant maestrichtois avait faites de 1812 à 1818.

Minkeliers, frappé d'une attaque d'apoplexie, languit assez longtemps et mourut en parfait chrétien le 4 juillet 1824. La ville de Maestricht, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la science et à son pays, a donné le nom de Minkeliers à la rue où il mourut, et qui était appelée rue des Seigneurs (*Heeren Straat*).

Fr. De Walque.

MINNEBROER (*Frans*), peintre, ayant, selon van Mander, travaillé à Malines vers 1540. Le même auteur mentionne avec éloge une *Fuite en Egypte*, peinture décorant l'église de Notre-Dame Outre-la-Dyle, et dont les figures et le paysage étaient traités avec un égal talent. A Notre-Dame d'Hanswyck existait un retable de la *Vie de la Vierge*, par Minnebroer, et dont les volets, la *Salutation angélique* et la *Visitation* auraient été des morceaux accomplis. Il n'en a malheureusement rien été conservé qui nous permette de contrôler la valeur de ces éloges.

Frans Verbeeck, élève de Minnebroer, mort en 1570, maniait avec habileté la détrempe et traitait de préférence des sujets analogues à ceux affectionnés par Jérôme Bosch.

« Minnebroer » signifie le Récollet. Le peintre appartenait-il à cet ordre monastique? Si tel était le cas, il faudrait attacher une sérieuse importance à la note recueillie par E. Neefs dans un journal malinois de 1786, et d'après laquelle Minnebroer ne ferait qu'un avec Frans Crabbe, *alias* van Espleghem (voy. ce nom). Il est certain que Crabbe — également loué par van Mander — avait décoré d'un retable de la *Passion* le maître-autel de l'église des Récollets, à Malines. On y voyait, dit van Mander, des têtes assez belles pour évoquer le souvenir de Quentin Metsys. Le style du peintre n'était pas sans analogie avec celui de Lucas de Leyde. Crabbe, mort, non pas en 1548, mais en 1553, ainsi qu'il résulte des recherches de Neefs,

(1) V. *Annuaire de l'université catholique de Louvain*, t. III, 1839, p. 236.

a été identifié par Passavant avec l'intéressant graveur désigné sous le nom de « Maître à l'Ecrevisse », qu'on nommerait plus correctement le Maître au Crabe. De ce dernier l'on connaît une cinquantaine d'estampes décrites dans le *Peintre-Graveur* d'Adam Bartsch, nomenclature complétée ensuite par Passavant dans son manuel portant le même titre. Très rares, ces pièces ne se rencontrent que dans les plus riches collections. Bien qu'offrant, par le caractère, assez d'analogie avec les planches de Lucas de Leyde, elles n'en restent pas moins d'une franche originalité et décèlent la main d'un opérateur habile, ayant largement recours à l'eau-forte, chose rare pour le temps. Anonymes pour la plupart, elles sont assez typiques pour être facilement rattachées à l'œuvre de l'artiste connu pour s'être servi, en guise de signature, du crustacé mentionné plus haut.

Henri Hymans.

Van Mander (édition française, Paris, 1884), t. I, p. 256. — E. Neefs *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* (Gand, 1876), t. I, p. 210-214. — Bartsch, *le Peintre graveur*, t. VII, p. 527. — Passavant, *le Peintre graveur* (Leipzig, 1862), t. III, p. 45.

MINNECOVIUS (*Mathias*), écrivain ecclésiastique, né à Maestricht, florissait à la fin du xve siècle, sous la régence de Maximilien d'Autriche, d'après Sweertius, le seul biographe ancien qui le mentionne. Appartenant à l'ordre des frères de la Sainte-Croix, ou *Croisiers*, il aurait fait un abrégé de la musique de Boèce et de la théologie naturelle de Raymond de Sebonde.

Paul Bergmans.

Sweertius, *Athenæ belgiæ*, p. 560.

MIRABELLO (LES), dits VAN HALEN (voir ce nom), membres d'une famille italienne, dont une branche, établie dans nos provinces flamandes au xive siècle, y a joué, en défendant les libertés publiques, à peu près le même rôle que le dernier rejeton de la branche provençale, *Mirabeau*, en France, à la fin du xviii^e.

Elle est originaire de la Lombardie, où l'on trouve deux bourgades de ce

nom (*Mirabello ed uniti de Pavia*, près de la Chartreuse supprimée, où se livra la fameuse bataille de 1525, et *Mirabello-Monferato*, dans le marquisat de ce nom, près d'Alexandrie), et exerçait le commerce de la banque à Gênes, quand elle transporta ses comptoirs en Flandre, où sa dénomination de *Lombards* indiquait en même temps son origine et sa profession. La famille provençale, de son côté, était originaire de Florence, dont elle fut bannie en 1268, à la suite des dissensions entre Guelfes et Gibelins, en la personne de Philippe *Arrigheti*, dont le petit-fils *Riquetti*, consul, capitaine et châtelain de Seyne, près de Marseille, en 1346, fut la souche des comtes et marquis de *Caraman* et des *Mirabeau*.

Les premiers membres de la branche de Flandre et de Brabant y apparaissent, au commencement du xive siècle, en la personne de *Jean*, *Mainfroid*, *Simon* et *Pierre* de *Mirabello*, frères, et de leurs cousins, *Colin*, *Henri*, *Léon* et *Boniface*, établis à Diest comme lombards. Le premier s'éleva au plus haut degré de richesse et de puissance par des négociations financières avec les princes et les villes de nos provinces. Originaire de Halen, au quartier de Tirlemont, du diocèse de Liège, on le trouve dès 1308 à Malines où il a des rentes viagères, à Termonde où il est bourgeois en 1318, à Gand où sa femme (et peut-être même sa mère) possédait diverses maisons près du château des comtes, le *Ser Soikins Steen*, dans la rue du Bourg, et un autre *Steen* plus petit, hors de la *Ketelpoort*, au *Nederconter*, près de la *Steffaen strate*. Vers 1318, il est mis en prison, mais relâché grâce à l'intervention du magistrat de Malines. Bientôt ses opérations s'étendent en Brabant et en Hainaut, où il obtient, en 1323, pour lui et les siens, le privilège de la banque pour quinze ans. En 1325, il devient receveur général du duché de Brabant et prête de l'argent au roi de Bohême, aux comtes de Flandre, de Gueldre et de Clèves. Mais, deux ans après, des difficultés, dont la cause est inconnue, s'élèvent entre lui et le duc; il est ar-

rété, jeté en prison avec ses deux fils, *Simon* et *François*, et ses biens sont confisqués. Bourgeois de Gand, ils furent réclamés par leurs concitoyens, au nom des franchises communales; les fils furent relâchés avant 1330, mais le père mourut en prison le 10 octobre 1333, et son corps, racheté pour la somme de quarante livres de gros, fut inhumé dans la collégiale de Sainte-Pharailde, où il avait fondé quatre chapellenies, sous une tombe magnifique, qui fut détruite, avec celles de ses descendants et autres bienfaiteurs, par les iconoclastes du xvie siècle.

Peu de temps avant sa mort, était intervenu, entre Jean de Mirabello et son fils, ses frères et ses neveux, un pacte de famille d'après lequel tout l'avoir de sa maison de banque était attribué à son fils *Simon*, qui devait payer des rentes considérables à ses oncles, Mainfroid, Simon et Pierre, et aux fils du premier, Mainfroid, Simon et Jean, curé de Halen; il en racheta même une partie avant la mort de son père. Ce fils aîné, qui, comme son père, portait le nom de *Mirabello*, dit *de Halen*, et qui, dans un acte, est appelé son fils naturel, succédait à sa puissance comme à ses richesses. Dès 1323, il avait acheté à Gand un vaste domaine, le *Ser Sanders Wal*, ainsi appelé du nom d'une ancienne famille patricienne et échevinale, avec les étangs et fossés qui l'entouraient, entre le château des comtes et le béguinage, qu'il affecta plus tard à la fondation d'une abbaye, mais qui devint la Cour du prince, *Princenhof ten Walle*, où naquit Charles-Quint. Peu après, il avait épousé la sœur naturelle du comte de Flandre, Louis de Nevers, *Elisabeth de Lierde*, et avait reçu en dot trois cents livrées de terres à Somergem et des rentes à Eecloo, Capryke et dans les Quatre-Métiers. Créé chevalier, il devint receveur général de Flandre et remplaça souvent le comte, son beau-frère, comme régent du pays. Ses richesses étaient immenses; parmi les biens confisqués par le duc de Brabant, il réclame, entre autres : la maison de son père à Bruxelles; les seigneuries de Perwez

et de Huesdine; les terres de Hese et de Léau; le bois de Stokeren, acheté quinze cents livres de gros; des troupeaux de mille têtes, d'une valeur de quatre mille livres; ses créances sur le comte de Clèves, s'élevant à treize mille livres; d'autres lettres scellées, d'une valeur de dix-sept mille vingt-cinq livres; ses joyaux et fonds de Bruxelles, se montant à six cents livres; enfin, les droits qu'il possédait sur les maisons des autres Lombards en Brabant. Ces démêlés furent aplanis par l'arbitrage du comte de Flandre, à la suite de la paix conclue entre les deux princes.

Ses biens en Flandre n'étaient pas moins considérables; outre les fonds roulants de sa maison de banque, qu'il évalue à cent mille livres, il avait reçu du comte une maison à Bruges et acquis des terres et droits seigneuriaux à Saffelare, à Beveren, à Erembodegem, et des rentes viagères à Ypres et à Termonde, où l'un de ses parents, *Léon de Mirabello*, était bourgeois fiefé et receveur du lombard. Il avait marié ses filles d'un premier lit à des membres des plus grandes familles de Gand : Yvain *de Vaernevyk* et Jérôme *uten Zwane*; ses sœurs s'étaient alliées : *Elisabeth*, à Henri *Sconejans*, plus tard bailli de cette ville, et *Claire*, à Simon, seigneur de *Maelstede* (remariée ensuite à Gérard, seigneur de *Moerseke*, et à Jean *Vilain*, de Gand, seigneur de Bouchaute). La Ville de Gand lui donnait des fêtes et des présents à l'occasion de ces mariages avec des familles échevinales. Plusieurs autres de ses parentes s'étaient alliées à de puissantes maisons de cette ville : *Inghelle*, à Jean *de Libricha*, commerçant d'origine italienne; *Christine*, à Hugues *van der Most*, échevin de Gand et père d'un chanoine de Sainte-Pharailde; enfin, *Zwane*, à Guillaume *van Artevelde*, watergrave de Flandre, le propre frère du grand patriote qui commençait à cette époque à remuer les masses populaires en Flandre pour établir, sous l'égide de la libre et industrielle Angleterre, l'indépendance et la prospérité de sa patrie.

C'est par suite de ces aspirations et

de ces alliances que nous voyons *Simon de Mirabello* embrasser, l'un des premiers, les opinions du grand parti national. Dès l'an 1331, il fait partie de l'hôtel du roi Edouard III, dont il reçoit des faveurs et même, plus tard, une pension *pro negocio Regis faciendo et super feodo suo annuo*. C'est pour cet objet qu'il avança au principal partisan de ce dernier sur le continent, le comte de Gueldre, une somme de six cents livres sterling. Le roi d'Angleterre, débarqué à Anvers pour contracter de nouvelles alliances contre la France, y reconnaît ses services, et le conseiller intime du comte de Flandre, qui l'avait souvent déjà remplacé pendant ses absences, se détachant définitivement de son beau-frère, qui ne veut plus être que le lieutenant du roi de France, est, de son consentement, proclamé par les trois villes du pays *Reward de Flandre* ou représentant légal du comte et du peuple. C'est en cette qualité, prouvée par les lettres qui furent trouvées dans sa succession, qu'il scelle avec le duc de Brabant, avec quarante seigneurs et six villes de chacun des deux pays, le fameux traité d'alliance du 3 décembre 1339 entre la Flandre et le Brabant, conçu par le grand Artevelde. Sur son sceau, qui n'était autrefois qu'un camée portant un lion, et qui représentait, depuis qu'il était chevalier, un écu au lion, couronné et timbré, surmonté d'une chouette, emblème de la sagesse, il avait remplacé sa devise : *Signum Symonis de Mirabello, militis, domini de Peireweys, ou Receptoris Flandriæ*, par cette autre, bien caractéristique : *Signum Flandriæ Rewardi, per communem patriam ordinati*. (Comparez les sceaux des chartes à Gand et Bruxelles avec ceux d'Anvers et d'Ypres.)

Les fonctions qu'il exerçait en vertu de cette délégation, et que l'on a, dans ces derniers temps, attribuées à tort à Jacques van Artevelde lui-même, qui s'est contenté de celles de capitaine général, partagées même vers la fin de sa carrière avec les capitaines de Bruges et d'Ypres, ces fonctions lui attribuaient tous les droits et les honneurs du comte

de Flandre. De concert avec les communes, il traitait à Anvers et Bruxelles avec le roi d'Angleterre, le duc de Brabant, et, dans l'intérieur du pays, donnait commission pour le renouvellement des échevins à Bruges et ailleurs, assistait à la procession annuelle de Tournai, etc. Gand et Bruges l'entretenaient à grands frais : travaux payés aux ouvriers, gratifications aux valets des hôtels qu'il occupe dans leurs villes. De nombreuses députations de doyens et d'échevins vont conférer avec lui quand il se trouve en son château de Saffelare. D'autre part, il est le banquier des communes auxquelles il fait de larges avances et dont il dirige les opérations financières, comme Artevelde en commande les expéditions militaires. Les comptes de Gand sont remplis chaque année de la balance de ses avances et de ses remboursements. Il exerçait encore ses fonctions de *Reward* au mois de septembre 1345, et le compte de ses recettes et de ses dépenses ne fut réglé que le jour de sa mort, en 1346.

Cependant ce chevalier populaire s'occupait d'autres soins. Profondément religieux et très généreux, il avait déjà richement doté l'église Sainte-Pharaïlde, où il avait fait inhumer son père, et fondé le couvent des *Bons-Enfants* (*Boninfanten*), près de son hôtel. Un jour qu'on lui montrait une chapelle en construction dans l'église Saint-Michel, sa paroisse, il dit spontanément qu'il en ferait faire les vitraux, parce qu'il savait qu'on l'avait fait venir là pour obtenir de lui quelque subside. Ce trait de générosité, révélé par une charte inédite, n'est rien en comparaison des libéralités de son dernier testament.

Le 15 janvier 1346, six mois après l'assassinat du grand tribun dont il avait partagé la puissance et dont il s'attendait sans doute à encourir le sort, un soir, dans une chambre de son hôtel, à Gand, ce bourgeois de Gand dictait ses dernières volontés au secrétaire des échevins, Me Jean de Louvain, notaire public, en présence du chapelain de Sainte-Pharaïlde, de deux clercs et de deux laïques. Il réglait tous les détails de ses funérailles et de ses anniversaires et

faisait de larges donations à toutes les églises, à tous les couvents, à tous les hospices de sa ville d'adoption et même à ceux de Bruges, Eecloo, Groeninghe lez-Courtrai, Zwuyvique lez-Termonde, et beaucoup d'autres jusqu'à Saint-Trond. Il laissait tous ses biens à sa femme, mais faisait des legs considérables à tous ses parents : cent livres de gros et ses armures à *François*, son frère; autant d'argent à son neveu *Jean Sconejans*; dix livres de gros à *Jean de Mirabel*, pour l'aider à doter sa fille; autant à *Roland de Mirabel* et à *Gossuin uten Wilghen*; cinquante livres de gros à son neveu *Rasse d'Erpe*, seigneur de Meire (frère du gendre d'Artevelde), s'il a des enfants de sa nièce *Jeanne Sconejans*, et une rente viagère à *Gérard de Moerseke*, s'il en a de sa sœur *Claire de Mirabello*; cent livres à ses serviteurs, des gratifications à ses exécuteurs testamentaires. La seigneurie de Perwez devait revenir à l'hoir mâle, ses biens maternels à leur ligne. Il prie les échevins de Gand, les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, les curés de diverses paroisses, et d'autres, de sceller son testament et de le faire respecter.

Ses prévisions ne l'avaient pas trompé; comme le célèbre tribun de Gand, son ami politique, le *Reward* de Flandre fut assassiné, quatre mois après, le 9 mai 1346. La raison qu'en donne un chroniqueur contemporain, c'est « qu'il avait, » avec les Gantois, puni d'arsin et d'exil « quelques nobles, entre autres *Jean van der Wostinen*, lesquels avaient tué » un tisserand de la banlieue. Ces ban- » nis accusaient *Simon de Mirabello* de » protéger de telles gens et pensaient » que, lui mort, le comte de Flandre » reviendrait plus vite dans son pays, » puisqu'il n'y avait pas d'autre lieutenant ».

Plus tard, la pieuse tradition des religieuses du couvent qu'il avait fondé, synthétisant et sa conduite politique et ses armoiries, raconta qu'il avait assassiné le frère du roi de France, qui avait violé sa sœur, et que, bien qu'il ne sortît que la nuit et eût mis un hibou sur son casque, il fut, pour ce fait, assassiné

à Saint-Bavon. Les mêmes traditions attribuaient la mort d'un autre grand seigneur patriote de ce temps, *Sohier le Courtraisien*, au viol de la fille du comte de Flandre lui-même.

La succession de *Simon de Mirabello* donna lieu à de longs débats entre sa veuve et ses héritiers et exécuteurs testamentaires. Ils ne furent terminés qu'après six ans de procès, de jugements et d'arbitrages, la veuve ayant choisi pour arbitres *Jean de Gavre*, seigneur d'Exaerde, et *Simon ser Thomaes*, et ses adversaires *Henri de Grutere* et *Sohier uten Dale*. Il y avait plus de cinquante points en litige. La liquidation n'en eut lieu qu'en 1356 par la reddition des comptes et la remise de trente-cinq pièces, parmi lesquelles les lettres de bourgeois de Gand, celles de nomination de *Reward* de Flandre, par le comte et les trois villes, la garantie de ces dernières pour ses frais sur les biens du comte, ses titres de propriété à *Somerghem*, *Eecloo*, *Termonde*, *Alost*, sa créance de mille écus sur la ville de Gand et de trois cents livres de gros sur son associé *Garet*, les titres de la donation du roi d'Angleterre et de divers payements faits, entre autres « un chi- » rographe des vingt-cinq livres de gros » que *Madame* a données à *Guillaume van Artevelde*, ensuite du testament ». Ce frère de *Jacques* avait épousé *Zwane de Mirabello*, qui paraît avoir été sa belle-sœur ou sa nièce.

Dans l'intervalle, *Elisabeth de Lierde* avait convolé en secondes noces avec *Arnould de Hornes*, seigneur de *Rummen*, qui avait bâti le château de ce lieu et y avait soutenu un siège contre l'évêque de Liège. Elle retournait ainsi dans la contrée d'où étaient arrivés son mari et sa famille, et ses compatriotes s'étonnaient de ce que leur seigneur épousât la veuve d'un usurier lombard dont ils avaient si bien connu l'humble origine.

La mort de *Simon de Mirabello* ne fut, pas plus que celle de *Jacques van Artevelde*, immédiatement vengée; ses biens furent saisis par ordre du fils et successeur du comte dès son arrivée au pouvoir; sa veuve, bien que tante du

nouveau prince, Louis de Male, fut persécutée, et lui-même traité, avec les autres adhérents du parti national, de « conspirateur et de traître contre Mon- » seigneur et par conséquent contre le » roy de France ». Ce sont les termes d'un acte de 1353 concernant la reddition du château de Bornhem au comte et qui rappelle qu'il avait été mis « *es mains de ceux de Gand, si comme Mes- » sire Simon de Hale, Jaquème d'Arte- » velde, notables capitains et contraires de » lui, ... rebelles de la ville de Gand* ». Cependant, en 1362, peu après le traité de Brétigny et la réconciliation du comte avec les communes, un accord conclu entre les héritiers de Simon de Mirabello et la famille *van den Moere* en excluait formellement les assasins du Reward de Flandre (*uteghenomen den baersculdighen van der doet Symoens van Hale*).

Sa veuve, Elisabeth de Flandre, mourut peu après, le 27 mars 1365, et fut ensevelie auprès de son premier mari dans la collégiale de Sainte-Pharaïlde, à Gand; quant à son second époux, il s'éteignit obscurément à Liège, en 1373.

Pendant que le régent ou Reward de Flandre assistait le roi d'Angleterre et son parti de ses sages conseils et de ses immenses richesses, son jeune frère, *François de Mirabello*, plus connu sous nom de *Francke de Hale*, leur rendait des services non moins éminents dans leurs expéditions militaires. Ses exploits ont été célébrés par son contemporain Jehan Froissart, le, charmant conteur des aventures et des guerres de ces temps troublés, qui, dès la première page de ses chroniques, le place au nombre des « preux ». Il apparaît tout d'abord comme écuyer, à la suite de Jean de Beaumont, chevalier du Hainaut, qui suit la fille du comte de ce pays lorsqu'elle va épouser Edouard III d'Angleterre; il assiste au couronnement de ce roi en 1326. En 1331, il prend part à une joute de huit jours à Londres, où, sous la conduite de Jean de Beaumont, trente chevaliers et trente écuyers étrangers combattent contre autant d'Anglais; proclamé vainqueur dans

ce tournoi, il y est armé chevalier. C'est en cette qualité qu'il combat pendant dix ans avec le roi d'Angleterre en Ecosse, en Flandre et en Bretagne; il est présent à la prise de Berwick en 1337, à la bataille de l'Ecluse en 1340, assiste à la réception du comte de Montfort à Londres et à Windsor et l'accompagne en Bretagne avec les troupes anglaises pour l'aider à reconquérir son duché. Il attaque les Français devant Hennebont en 1342, suit en Gascogne le comte de Derby, dont il est, avec Gautier de Mauny, maréchal de l'armée, prend part au combat de Bergerac, dont il est nommé capitaine, s'empare de Langon, se défend vigoureusement dans Auberoche, et se trouve enfin en garnison à Aiguillon en 1345. Il rentre alors dans sa patrie, où il est chargé par le roi d'Angleterre de négociations importantes, et prépare en 1355 et 1360 des trêves et suspensions d'armes avec la France, qui aboutissent, après une nouvelle expédition en Gascogne et en Champagne, à la célèbre paix de Brétigny. Comblé de présents et d'honneurs par Edouard III, il est créé 50^e chevalier de l'ordre de la Jarretière, que le roi venait de fonder. Il avait déjà été nommé capitaine du château de *Rocheport-sur-Mer* (en Aquitaine, au bord de la Charente), qui lui avait été cédé par le duc de Lancastre, donation confirmée plus tard par le roi Edouard III, cousin de ce dernier; il scelle dès lors ses actes d'un sceau portant un écu au lion couronné et timbré et la légende : *Signum Franconis de Mirabello, domini de Rootsefort*.

Après la paix de Brétigny, il revient définitivement en Flandre, où il devient un des conseillers les plus influents du comte Louis de Male; il prend part à des arbitrages et conventions importantes concernant les principaux seigneurs du pays, acquiert lui-même les fiefs de Crubeke et de Lilloo, et contracte, en 1367, une illustre alliance en épousant Marie de Ghisteltes, fille de Jean V, « le grand sire de Ghisteltes », et d'Isabelle, dame de Rodes. Le comte l'autorise, à cette occasion, à donner son fief de Lillo en garantie du paiement

d'une somme de douze mille livres parisis, due à Jean de la Gruuthuse. Les dernières années de sa vie furent occupées par une nouvelle expédition militaire pour le duc de Brabant, avec lequel il combattit à Bastweiler (1371), et par des négociations, au nom du comte de Flandre, avec le roi d'Angleterre pour réparer les pertes éprouvées par les marchands flamands (1374). Il mourut le 9 août 1375 à Malines, et y fut enterré dans l'église Saint-Rombaut, sous un magnifique mausolée construit aux frais de la ville, de 1391 à 1415, par le célèbre sculpteur Jean Keldermans, reproduit dans le *Grand Théâtre sacré de Brabant*, t. I, p. 48. Ce tombeau ne fut démolí qu'en 1810, et les derniers ornements en furent recueillis par le comte de Beaufort au château de Bouchout. On retrouva alors dans le caveau son corps encore entier; il mesurait 5 pieds 3 pouces; ses pieds étaient étendus sur de la paille. Dans le cercueil de sa femme, qui était venue l'y rejoindre le 10 mars 1405, on ne trouva que quelques débris de rubans. « C'était », dit le baron Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, t. XXII, p. 207), « tout ce qui » retraçait l'éclat de la gloire et de la » beauté ».

François de Hale ne laissa de son épouse qu'un fils, *Jean de Halen*, seigneur de Lillo, mort en 1447; mais il paraît avoir épousé morganatiquement une bourgeoise de Malines, *Marguerite van Werffelt*, dont se réclame une nombreuse descendance émigrée en Hollande et en Angleterre, où leur dernier rejeton, le pasteur protestant Arthur-Washington-Cornélius *Hallen*, a récemment publié une histoire généalogique détaillée de ses ancêtres (Alloa, 1890).

Il nous reste à dire quelques mots des branches cadettes de cette illustre maison en Flandre au xive siècle; elles y jouèrent un rôle moins important, mais assez original.

Tandis que les cousins et légataires du Reward de Flandre (*Jean de Mirabello*, fils de Henri, qui semble avoir marié sa fille, d'après ses désirs, à Godefrói *van den Kerchove*; *Léon de Mirabello*, homme

de fief et bourgeois de Termonde, qui prêta, en 1340, à Anvers, dix mille livres au roi d'Angleterre; *Roland de Mirabello*, qui fut, en 1349, caution de Guillaume d'Artevelde et, en 1350, fondé de pouvoir de François, sire de Rochefort) continuaient leurs opérations financières, trois frères (*Jean, Simon et François*, qui paraissent descendre des *Mainfroid* et *Simon*, ceux qui avaient conclu, en 1328, le pacte de famille avec la branche aînée) figurent dans les fastes locaux à diverses reprises sous le nom de *Rooveren van Halen*, employé même dans les actes français. C'étaient sans doute des chefs de bandes ou de compagnies (*Roovere* signifie *pillord* ou *brigand*) qui se rendaient redoutables dans les guerres civiles de ce temps. Ils paraissent avoir appartenu au parti des communes. En 1338, la ville de Gand envoie des députés au Reward à Saffelare pour lui parler de la paix à faire avec ses cousins (*tusschen minen heere ende sinen neven*), et, peu après, elle donne en courtoisie aux *Roovers van Hale* cinq livres de gros ou deux cents de paiement pour les nombreux services qu'ils lui ont rendus, et six livres à l'un de leurs valets (*sRoovers cnecht van Hale*). Taxés à Gand, quand le parti des communes est vaincu en 1348, ils quittent la ville, font la guerre de partisans, et la menacent pour des créances qu'elle leur contestait; les livres échevinaux constatent leurs emprunts considérables; la veuve de l'un d'eux, *Simon, Agnès van den Zweerde*, est emprisonnée pour dettes, et, peu après, son beau-frère, *Jean de Roovere van Halen*, exproprie sur le fils de Simon, époux d'*Elisabeth Goedertiers*, le *Steen de Hale*, rue du Bourg, qui appartenait autrefois aux frères du premier *Jean de Mirabello*. A la mort de ce troisième *Simon van Hale*, sa succession se partage, en 1385, entre *Gautier van Hale* et ses sœurs, et cette branche cadette s'éteint dans l'obscurité, tandis que la branche aînée était au comble de la puissance.

C'est sans doute à ceux-ci qu'il faut rattacher un autre *Francke de Halen*, qui fut fauconnier de Philippe le Bon, tan-

dis que les *Simon de Mirabello* signalés en 1376 et en 1383 comme bourgeois et échevins de Bois-le-Duc sont probablement des descendants de la branche de Malines et d'Anvers. En 1570 mourait à Anvers un échevin *Jean de Mirabello*, dit *van Halen*, qui fut enterré dans l'abbaye de Saint-Michel.

Les généalogistes ont eu beau jeu à s'exercer sur les titres et les armoiries d'une maison qui avait produit des hommes aussi remarquables que le reward de Flandre et le chevalier de l'ordre de la Jarretière. Butkens, dans un manuscrit qui est à Londres (*British Museum*, add. 12451); Huldénberg, dans un autre, de 1633, qui est à Malines, et le chanoine Hellin, dans ses manuscrits qui sont à la Bibliothèque royale de Bruxelles, leur attribuent les plus illustres origines et alliances; ils les font descendre des seigneurs, et non de marchands, de Mirabello, en Italie, et donnent pour épouses aux trois premiers : la dame de *Halen*, la dame de *Pervez*, la dame de *Malines* (des Berthout de Duffle). Ces alliances ne sont point établies. Mais ces fantaisies ne sont rien à côté des ancêtres et blasons que les généalogistes anglais attribuent au chevalier de la Jarretière. Beltz, dans son histoire de cet ordre célèbre (p. 122-127), cite des manuscrits de Vincent (n° 134, fol. 479, *Coll. Armor.*) et de Harley (1396, fol. 143 b), où on le fait descendre des Habsbourg par *Frédéric de Halle*, né dans cette ville du Tyrol, et fils naturel d'Albert, roi des Romains, tué en 1308, et dont il vengea la mort en tuant son oncle Jean, le parricide. Appelé pour cet exploit le *Dragon de Halle*, il fut exilé par son frère Albert, avec sa femme et ses six enfants, en Brabant, où il conquit la faveur du duc. Il aurait épousé Ingelborge, fille du duc de Nassau, et serait mort, dans sa centième année, assassiné par les Suisses. Il serait l'ancêtre de la noble maison des *Halls of Northall*, jusqu'au célèbre chroniqueur de ce nom. Ses armoiries, qui, jusqu'au règne de Henri VIII, étaient placées au-dessus de sa stalle à Windsor, étaient dignes d'une si haute origine. On y voyait un

dragon de gueules couronné d'or, portant un écu à l'aigle éployée d'argent, le tout bordé d'azur avec six lionceaux passants et alternant avec des fleurs de lys. Ce superbe blason était écartelé avec les armes des Aubermont, Mortimer et Antingham. Il y a loin de ce magnifique pannonceau au simple camée du banquier lombard, et même au scel au lion, qui nous a été conservé. Mais c'est le propre des aristocraties de vouloir relever par des ancêtres, même apocryphes, ceux qui se sont élevés par leurs mérites personnels, comme il n'arrive que trop souvent que les familles les plus démocratiques cherchent à se rattacher à d'illustres aïeux. Aussi, tandis que la lignée authentique des célèbres reward et capitaine flamands du xive siècle semble éteinte en notre pays, s'est-il trouvé bien des gens nommés *Van Haelen* d'après leur village originaire, qui ont fait de longues recherches pour établir leurs prétentions à une aussi illustre ascendance.

Napoléon de Pauw.

Archives du royaume, à Bruxelles. — Archives de l'Etat et de la Ville, à Gand, Bruges et Malines. — *Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 48. — Duchesne, *Gand, etc.*; *Hist.*, p. 565; *Pr.*, p. 446. — L'Espinoy, *Recherches*, p. 65-66. — Dietrich, *Mémoires*, t. I, p. 631. — De Potter et Broeckkaert, *Zaffelare*, p. 42; *Zomergem*, p. 42; *Eeke*, p. 42, etc. — Département du Nord, à Lille. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, livre XII. — *Œuvres de Froissart*, t. XXI, p. 484 à 499 et XXII, p. 206-207. — V. van der Haeghen, *Het Klooster ten Walle en de Abdij van den Groenen Briel*, dans les publ. des bibliophiles flamands, 4^e série, n° 7 (Gand, 1888). — Wauters, *Géographie et Histoire des communes Belges*, canton de Léau; *Rummen*, p. 185-188. — Chev. C. de Borman, *Chronique de Saint-Trond*, t. II, p. 340. — Wolters, *Notice sur Rummen* (1846), p. 103, 387. — Galesloot, *le Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant* (Bruxelles, 1863), tables, *passim*. — *Messenger des sciences historiques* (Gand, 1874). — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 994. — Hallen (A.-W.), *An account of the family of Hallen, or Holland* (de Mirabello dit van Halen of Malines), from A. D. 1280 to A. D. 1883 (Edimbourg, 1883; gr. in-4^o de 76 pages, avec nombreux tableaux généalogiques). — *Sir Franck van Halen*, KG. (Edinburgh, 1888, in-4^o de 12 pages, pap. de Holl., avec 4 fig.). — N. de Pauw, *Cartulaire des Artevelde*, p. 400 et suiv.

MIRABELLUS. Voir HERENDALIUS (*Pierre*).

MIRÆUS (*Aubert LE MIRE*, dit), érudit, né à Bruxelles en 1573, mort en 1640.

La famille Le Mire, qui portait pour armes : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois miroirs (ou besants) de même, bordés d'or*, figurait, au moyen âge, parmi les familles bourgeoises de Cambrai. On a voulu lui donner une origine noble en la rattachant à un prétendu Robert de Quévy dit Le Mire, qui aurait figuré au fabuleux tournoi d'Anchin, de l'an 1086. Ce tournoi, avec la liste de ceux qui y auraient participé, est actuellement réduit à l'état de fable. Une opinion plus conforme à la vraisemblance donne pour auteur à la famille du célèbre érudit un bourgeois de Cambrai qui aurait exercé la profession de *mire* ou médecin. Au *xv*^e siècle, un Humbert ou Aubert Le Mire quitta sa ville natale et vint s'établir à Bruxelles, où il fut drapier et mourut en 1579, comme l'attestait une épitaphe jadis existante aux Dominicains, à Bruxelles. Sa veuve, Marie Cuelens, habitait dans la même ville, au Sablon, la maison du *Lievre d'or*. Humbert en avait eu plusieurs enfants : Guillaume, le père d'Aubert Le Mire ; Barthélemy, mort en 1626, après avoir été à plusieurs reprises membre du magistrat de Bruxelles et notamment second bourgmestre ou bourgmestre plébéien en 1619 et en 1625 ; Jean, évêque d'Anvers, mort en 1611 ; Josse, curé du Béguinage de Malines, décédé en 1616 ; Thomas et Catherine.

Guillaume Le Mire fit également le commerce des draps et s'allia, le 20 novembre 1572, à Jeanne Speeckaert. Il demeurait au cœur de la cité, près du Marché-aux-Poissons, aujourd'hui le Marché-aux-Herbes. Lui et toute sa famille étant profondément attachés à la religion catholique et au gouvernement de Philippe II, il fut compris dans le magistrat de la ville en 1585, lorsque Alexandre de Parme eut réduit Bruxelles à capituler. Il fut receveur (et non trésorier, car les trésoriers devaient être patriciens) cette année et la suivante, mourut le 14 février 1621, et reçut la sépulture dans l'église de Saint-Nicolas. De son mariage provinrent deux fils : Aubert, à qui la présente notice est con-

sacrée, et Gilles, et des filles : Barbe, qui devint béguine à Anvers en 1602, Elisabeth, Catherine, Marie et Cécile. L'église Saint-Nicolas n'étant pas encore érigée en paroisse, son fils Aubert reçut le baptême à Saints-Michel et Gudule, le 2 décembre 1573. Après avoir étudié à Douai, où son oncle, Jean Le Mire, était alors sous-régent au collège du Roi, il y prit également des leçons de philosophie du chancelier de l'université Colvener ; mais il ne tarda pas à revenir en Brabant et alla continuer ses études à Louvain, à la pédagogie du Faucon. Ayant pris la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique, il entra ensuite au grand collège des théologiens, où il ne tarda pas à se concilier l'amitié du président, Jean Clarius. Dès avant 1596, il obtint le grade de bachelier en théologie. Grâce à ses protecteurs, il parvint à être nommé chanoine gradué du chapitre d'Anvers, quoique cette dignité ne fût d'ordinaire confiée qu'à des personnes nobles. Il fut admis dans le chapitre le 6 avril 1601, et y acquit bientôt une grande influence, son oncle, Jean Miræus, ayant été nommé évêque d'Anvers par les archiducs Albert et Isabelle, le 26 juillet 1603. Le nouvel élu choisit Aubert pour son secrétaire intime et le fit entrer dans le vicariat, espèce de conseil composé de cinq membres chargés de l'aider dans l'administration du diocèse. De son côté, le chapitre l'appela à remplir les fonctions d'écolâtre, qui lui procuraient le contrôle sur les divers établissements d'instruction de la ville, le nomma proviseur de l'église Sainte-Walburge et le choisit pour bibliothécaire. Mais la bibliothèque, dont la création avait été décidée dans la réunion capitulaire du 18 avril 1608, ne devait d'abord servir qu'au clergé et n'eut pour résultat que la réunion d'un certain nombre de volumes, qui ne formèrent jamais un dépôt public, accessible à tout le monde et où chacun pût venir se livrer à ses études favorites.

Encouragé par Juste Lipse, en relations avec la plupart des hommes instruits de son temps, Miræus se livrait avec passion au travail et surtout aux recher-

ches historiques, pour lesquelles il avait conçu un goût très vif. Mais, entraîné par sa foi ardente, il s'attacha surtout et toujours à faire valoir les idées politiques qui dominaient alors en Belgique, et, dans ce but, il profita de chaque occasion pour contribuer par ses écrits à l'affermissement de l'autorité papale, à la propagation des établissements monastiques, au triomphe de la politique dont Rome était le centre et dont les gouvernements de l'Espagne et de l'Autriche étaient les représentants en Europe. S'adressant de préférence au clergé et au monde administratif, il employa presque toujours la langue latine, qu'il maniait avec élégance, quoiqu'il écrivit et parlât le français; il employa aussi, mais rarement, la langue flamande. Il avait acquis une vaste érudition; mais toujours préoccupé de profiter des circonstances, il travailla sans creuser son sujet, et ses ouvrages n'eurent jamais, on peut le dire, qu'une valeur relative. On n'y trouve ni le style brillant de Juste Lipse, qui avait bien plus vaillamment débuté qu'il ne finit; ni les remarques ingénieuses dont Gramaye émaille fréquemment ses écrits, ni le sens droit et le raisonnement juste de Bollandus. Aucun des nombreux ouvrages de Miræus ne peut être cité comme un modèle, et tel il apparaît dans son premier travail : son *Elogia illustrium Belgii scriptorum*, publié en 1602, tel il sera dans les derniers. Ce sont des compilations faites avec soin, mais froides et incolores et qui ont évidemment rendu des services, mais sans projeter de vives lueurs. Elles ont valu à l'auteur la réputation d'un travailleur infatigable, mais non celle d'un savant de premier ordre, d'un véritable écrivain.

Une partie du diocèse d'Anvers était restée entre les mains des Provinces-Unies des Pays-Bas, soulevées contre l'Espagne. Les archiducs auraient désiré que l'exercice de la religion catholique y continuât dans les villages, comme par le passé, mais cette situation était difficile à maintenir, surtout en présence des actes d'intolérance dont le gouvernement

des Pays-Bas donnait l'exemple. Miræus fut envoyé à La Haye en 1609 pour essayer de modifier cet état de choses, mais ses efforts furent inutiles. Il n'obtint pas de meilleurs résultats à Paris, où il fut envoyé au mois d'octobre de la même année, afin d'obtenir du roi Henri IV qu'il voulût intervenir auprès des Etats généraux en faveur des intérêts catholiques dans le Brabant hollandais. Ces négociations d'ailleurs n'avaient aucune chance de réussite. Le roi était à cette époque très mécontent de l'Espagne et du gouvernement des archiducs et se préparait ostensiblement à commencer contre eux une guerre en Allemagne, lorsqu'il fut assassiné par Ravaillac. Quant au choix de Miræus, il était des plus malheureux. Non que sa personnalité inspirât de la défiance, mais son zèle pour la défense de la foi orthodoxe et les ouvrages auxquels était attaché son nom le signalaient comme un défenseur ardent de la cause pour laquelle il devait combattre. Aussi les démarches qu'il fit, au nom de son oncle et de concert avec l'archidiacre De Witte et le secrétaire Zypæus, restèrent-elles infructueuses. Les relations qui s'ouvrirent alors entre Miræus et le savant Grotius ne furent peut-être pas sans influence sur le malheureux sort de celui-ci, qui fut jeté dans une étroite prison. Le zèle fougueux de Miræus, qui n'admettait aucune concession en faveur des idées hétérodoxes, rencontra, en Hollande, une résistance acharnée dans le zèle obstiné des Gomaristes, qui, sous aucun prétexte, ne voulaient se rapprocher de l'Espagne. Le chevalier Léon de Burbure a publié, dans le *Messager des sciences historiques* (année 1849), une relation de son voyage en France rédigée par Miræus. Dans cet écrit, qui n'était nullement préparé pour l'impression et où l'auteur emploie tour à tour les trois langues qui lui étaient familières, se trouvent souvent des réflexions triviales; mais il y a aussi des observations justes et intéressantes, et l'on peut y remarquer l'état fâcheux dans lequel les campagnes du nord de la France se trouvaient, à la suite de la guerre civile qui avait désolé ce pays

depuis un demi-siècle, à la suite des querelles religieuses.

Surces entrefaites, Miræus perdit son oncle, qui mourut à Bruxelles dans la nuit du 11 au 12 janvier, en sortant, écrit le chroniqueur De Wael, du banquet des noces du comte de Hooghstraeten et de la fille du comte de Berlaimont. Aubert Miræus fut l'un des exécuteurs testamentaires de l'évêque, son oncle, et lui fit élever un superbe mausolée en marbre dans le chœur de la cathédrale. Il alla à Douai pour y régler ce qui concernait les bourses fondées par son oncle et profita de son séjour pour prendre, le 4 mai, sa licence en théologie. Il semble qu'à Anvers le chapitre ne resta pas bien disposé à son égard. En l'année 1610, pendant son premier voyage de France, dont il avait caché à tout le monde le but véritable, les chanoines avaient décidé de lui retirer la permission de s'absenter; c'est pourquoi, le 18 juin, à son retour, il dut leur rendre compte de sa mission; plus tard, en 1615, nommé chapelain de la cour de Bruxelles et obligé, en conséquence, de se fixer dans cette ville, il dut solliciter l'intervention des archiducs Albert et Isabelle, afin de conserver la jouissance des revenus de sa prébende. Un indult apostolique exemptant de l'obligation à la résidence tous les ecclésiastiques attachés à leur chapelle, une invitation formelle fut adressée aux chanoines, le 20 mai 1617, par l'archiduc. Disons ici qu'en 1624, lorsque le doyen du chapitre, Jean Del Rio, eut expiré, l'infante Isabelle nomma immédiatement Miræus pour le remplacer. Les chanoines, tout en admettant le nouvel élu, que l'évêque leur avait enjoint de recevoir, firent encore de l'opposition, prétendant avoir le droit d'élire leur doyen. Ils oubliaient qu'ils vivaient alors sous le régime du bon plaisir; de nouvelles lettres patentes, contenant l'indult apostolique autorisant le roi à procéder au choix du doyen, ayant été délivrées au nom de Philippe IV et lues au chapitre, le doyen fut installé le 28 juin 1624. A partir de cette époque, il partagea son temps entre Bruxelles, où il continua à remplir les fonctions

de chapelain et de bibliothécaire de la cour, et Anvers, où à son titre de doyen du chapitre il joignit celui de premier vicaire général de l'évêché, que lui confia, le 7 août 1635, l'évêque Gaspar Nemius, qui avait été jadis son secrétaire pendant quelque temps.

Miræus était grand partisan de la multiplication des maisons religieuses. Aussi consacra-t-il de nombreux écrits à énumérer celles qui existaient en Belgique et à en raconter sommairement l'origine et les annales. Tels sont les ouvrages suivants : *Origines cœnobiorum benedictinorum in Belgio* (Anvers, 1606; in-8°); *Ordinis B. Mariæ Annuntiatarum virginum origo, accessit ordinis carmelitani, virginum Teresianarum, origo* (Anvers, 1608; in-4°), travail ayant pour but de provoquer à Anvers la fondation de deux couvents qui y furent en effet fondés : celui des Annonciades en 1608, celui des Carmélites en 1611; *Equitum redemptoris sive Jesu-Christi ordo* (Anvers, 1608; in-4°), publié à l'occasion de l'institution d'un ordre de chevalerie par Vincent de Gonzague, duc de Mantoue; *Origines carthusianorum monasteriorum per orbem universum* (Cologne, 1609; in-12); *Origines equestrium sive militarium ordinum libri duo* (Anvers, 1609; in-4°), publié lors du mariage du jeune marquis Spinola avec Claire d'Arenberg, et édité une première fois, la même année, en français, et une seconde fois en 1638 : *Ordinis Carmelitani ab Elia propheta primum inchoati, ab Alberto, patriarcha Jerosolymitano vitæ regula temperati, à B. Teresa, virgine Hispana ad primævam disciplinam revocati, origo atque incrementa* (Anvers, 1610), travail dont le titre a été répudié par Vanden Eede, filleul de Miræus et évêque d'Anvers, comme n'étant pas dans les idées de son oncle, à qui il aurait été imposé, en quelque sorte, ou par amitié pour le carme Wasteels, ou à la demande de l'infante Isabelle, très affectonnée aux Carmélites déchaussées; *Histoire de l'origine et institution de divers ordres et congrégations religieuses qui gardent la règle ou profession de S. Augustin* (Anvers, 1611; in-12); *Ordinis præmonstratensis*

chronicon in quo cœnobiorum... origines... recensentur (Cologne, 1613; in-12); *Chronicon cisterciensis ordinis* (Cologne, 1614; in-4°); *Origines benedictinæ* (Cologne, 1614; in-8°); *Canonicorum regularium ordinis S. Augustini origines ac progressus* (Cologne, 1614; in-12); *De collegiis canonicorum... liber singularis* (Cologne, 1615; in-12); *Originum monasticorum libri IV* (Cologne, 1620; in-12), publication dans laquelle il résume en quelque sorte les précédentes, en y ajoutant des détails sur les Dominicains, les Franciscains, les écoles latines érigées par les Augustins en Belgique; *de Wiodesinensi, Lateranensi, Aroasiensi et congregationibus aliis canonicorum regularium ordinis S. Augustini* (Bruxelles, 1622; in-12); *De congregationibus clericorum in communi viventium, ut Theatinorum, Societatis Jesu, Barnabitarum, Somaschæ, Oratorii, Doctrinæ Christianæ et aliorum liber singularis* (Cologne, 1622; in-12); *Elenchus regularium monasticorum et constitutionum asceticarum* (Anvers, 1637; in-12); *Codex regularum et constitutionum clericarum* (Anvers, 1622; in-fol.). Tous ces ouvrages ont le même caractère : ils fournissent des indications sommaires, puisées d'ordinaire dans les meilleures sources : les anciennes chroniques ou les documents ; ce sont d'excellents outils pour le savant, le chercheur, et, dans cet ordre d'idées, ils remplissent le but que l'auteur paraît leur avoir assigné.

Toujours avec la même préoccupation de réveiller et de fortifier l'esprit religieux de ses compatriotes, Miræus écrit toute une série d'opuscules ayant trait à des fondations ou à des individualités religieuses. Tels sont les : *Sanctorum Galliæ belgiæ imagines et elogia* (Anvers, 1606; in-4°); *Historia B. Virginis Cambroniensis* (Anvers, 1607; in-12); *De SS. Virginis Coloniensibus disquisitio* (Anvers, 1608; in-4°); *Vita S. Alberti episcopi Leodiensis* (Anvers, 1612; in-fol.), œuvre de circonstance, publiée lors de la translation du corps de saint Albert de Reims à Bruxelles, dédiée à l'archiduc Albert, et qui ne consiste guère qu'en un extrait

de la chronique du moine d'Orval, chronique qui fut publiée en entier par Chapeauville, l'année suivante; *De viris sanctitatis opinione illustribus ex ordine præmonstratensi* (Anvers, 1613; une feuille in-plano); *Cort verhael van het leven van den H. Willebrordus, aertbisschop van Utrecht* (Anvers, 1613; in-12), travail édité à propos de la reconstruction de l'église Saint-Willebrord et divisé en deux parties, dont la première fut, paraît-il, lue en chaire par Miræus lui-même; *Isabellæ sanctæ* (ou *les Saintes Isabelles*) (Bruxelles, 1622; in-8°), opuscule faisant suite à l'éloge de l'archiduc Albert et consacré à des femmes de ce nom mortes en odeur de sainteté; *Elogia et testimonia variorum de vita Joannis Rubroquoio* (Bruxelles, 1622; in-12).

Citons ici les travaux ayant pour but de reproduire un tableau exact de la division ecclésiastique de la chrétienté, et qui ont été reproduits partiellement et en diverses langues à plusieurs reprises. Ils sont basés sur un ancien manuscrit intitulé *Codex provincialis* et ont été remaniés et retravaillés par l'auteur avec beaucoup de soin. Dans l'édition de 1613 (*Notitia episcopatum orbis Christiani*, Anvers, 1613; in-8°), le premier livre comprend une notice sur les anciens patriarches et sur les Églises orientale, maronite, arménienne et quelques autres; le deuxième donne l'ancienne division du monde, d'après le pouillé de la chancellerie apostolique; le troisième est consacré à la description et à la division des quatre patriarchats de l'Orient durant la première moitié du moyen âge; le quatrième s'occupe de la division ecclésiastique moderne en provinces et en diocèses; dans le cinquième on trouve une liste alphabétique de tous les évêchés du monde catholique, avec leur nom vulgaire et une courte notice.

Miræus aurait voulu écrire l'histoire de son pays. C'est évidemment pour se préparer à cette mission qu'il fit paraître un essai sur les historiens nationaux restés jusqu'alors inédits : *Elenchus historicum Belgiæ, nondum typis editorum*. Anvers, 1606; in-12, et Bruxelles, 1622; in-12. Plus tard, il rédigea une chro-

nique depuis la naissance du Christ jusqu'à son temps : *Rerum toto orbe gestarum chronica a Christo nato ad nostra usque tempora* (Anvers, 1608; in-4^o). Dans la composition de cet ouvrage entrent tout entières les chroniques d'Eusèbe, de saint Jérôme, de Sigebert de Gembloux, puis différents auteurs dont Miræus reproduit les passages en s'efforçant constamment d'effacer sa personnalité. Ici encore il édita le travail d'autrui plutôt qu'il n'en composa un nouveau. Ainsi encore il y a peu de chose de lui dans le travail de Divæus : *Rerum Brabantiarum libri XIX auctore Divæo Lovaniensi* (Anvers, 1610; in-4^o), dont il avait retrouvé plusieurs manuscrits et qu'il s'empressa d'éditer. Son livre : *De statu religionis Christianæ per Europam, Asiam, Africam et Orbem novum libri IV* (Cologne, 1619; in-12) n'est qu'un remaniement d'une partie de son travail sur les évêchés, augmentée d'un abrégé de l'histoire du christianisme dans les pays récemment découverts, principalement par les Espagnols et les Portugais. Ses *Fasti belgici et burgundici* (Bruxelles, 1622; in-12) ne sont qu'un éloge des saints personnages qui ont vécu aux Pays-Bas et en Bourgogne, distribués d'après l'ordre du calendrier. Ses *Rerum belgicarum annales* (Bruxelles, 1624; petit in-8^o) s'occupent surtout des questions religieuses et négligent souvent les événements politiques. On peut juger de la pauvreté des informations contenues dans ce volume par ce fait que l'année 1566, si émouvante dans le récit de notre histoire, y est signalée par deux lignes rappelant la naissance de l'infante Isabelle, et qu'il y a ensuite un silence complet sur ce qui se passa chez nous de 1567 à 1573. C'est, on l'avouera, comprendre singulièrement son rôle d'historien. Nous en dirons autant de son *Rerum belgicarum chronicon ab Julii Caesaris in Gallia adventu usque ad vulgarem Christi annum MDCXXXVI* (Anvers, Louvain, 1636). C'est la reproduction de faits déjà connus, exposés ailleurs à peu près dans la même forme, et dont la réputation, quoi qu'on en ait dit, n'a pas

survécu à l'époque qui vit paraître ce travail.

Comme narration historique, nous n'avons à citer en réalité qu'un seul ouvrage de Miræus, c'est le *De rebus bohemicis liber singularis* (Lyon, 1621, in-12), ouvrage dédié à l'archevêque de Prague et destiné surtout à célébrer la prise de cette ville par l'armée de la ligue catholique. L'ouvrage eut tant de succès qu'il en parut trois éditions en deux années de temps et que Miræus put encore, à la même époque, faire paraître un opuscule sur le même sujet, légèrement remanié, sous le titre de *De bello bohémico commentarius* (Bruxelles, sans date; in-4^o).

Les travaux qui valurent à Miræus sa plus grande réputation, ceux qui le placèrent à la tête des diplomatistes, furent entrepris par lui en 1624. Ce fut sur les instances de Henri Uvens, chancelier de Gueldre, que Miræus entreprit le premier, qu'il dédia à son protecteur, le célèbre Pierre Peckius. Il y fit entrer un grand nombre de documents importants, puisés soit dans les archives de l'Etat, soit dans celles de quelques maisons religieuses, et qui voyaient le jour pour la première fois. Cependant, et pour être juste, il ne faut pas oublier que l'auteur profita des publications qui avaient eu lieu depuis quelques années et qui contenaient également des diplômes. Tels sont, notamment : les *Gesta pontificum leodiensium*, de Chapeauville; les *Gesta episcoporum cameracensium*, de Balderic; les *Epistolæ sancti Bonifacii*, de Serarius; l'*Histoire de Tournay*, par R. Cousin; les monographies de Gramaye, le *Chronicon belgicum* de Locrius, la *Chronique* de Heda. En leur faisant ces emprunts, il vulgarisait, il faisait mieux connaître des actes authentiques qui n'étaient pas encore suffisamment répandus, et, sous ce rapport, il rendait encore service à la science. On lui a quelquefois reproché d'avoir accepté des copies fautives ou incomplètes, mais on ne doit pas oublier combien il est difficile d'arracher des renseignements ou des transcriptions aux possesseurs des trésors littéraires, soit qu'ils n'y at-

tachent pas assez de prix, soit qu'ils en considèrent le contenu comme un trésor dont ils ne veulent pas se dessaisir.

Mais une erreur, évidemment involontaire, ne vicie pas un livre. Celui de Miræus, le *Codex donationum piarum*, publié à Bruxelles en 1624 (in-4° de 335 pages, avec une table alphabétique), était en réalité un grand service rendu à l'histoire nationale. Continuant à marcher dans cette nouvelle voie, il y ajouta, en 1627, ses *Diplomatum belgicorum libri duo* (Bruxelles; in-4° de 429 pages, avec 11 pages de notes), dédié au cardinal de la Cueva, alors envoyé en Belgique par le pape pour des affaires très importantes; en 1629, ses *Donationum belgicarum libri duo* (Anvers; in-4° de 572 pages et de quinze feuillets de table), avec dédicace au chancelier de Brabant, Ferdinand de Boisschot, et enfin, en 1630, sa *Notitia ecclesiarum Belgii* (in-4° de trois feuillets liminaires, de 708 pages et de dix-huit feuillets de table), dédié au roi Philippe IV. Ces publications, auxquelles l'auteur a joint de nombreuses notes, forment un ensemble précieux et dans lequel tous ceux qui ont écrit depuis sur les fastes de la Belgique ont abondamment puisé. Revus par Jean-François Foppens, professeur de philosophie à Louvain, ils ont été réimprimés par ses soins en 1723 en un volume in-folio, auquel Foppens ajouta un second volume de supplément (quelquefois le tome II, dont la pagination est la même, commence par la *Noticia ecclesiarum Belgii*) et ensuite, en 1734 et en 1748, deux autres volumes encore, le tout sous le titre de *Miræi opera diplomatica et historica*. Véritable monument auquel on doit attacher, non seulement le nom de celui qui en a jeté les bases, mais aussi celui du continuateur, qui en a, pour ainsi dire, quadruplé l'importance.

Par malheur, il manquait à Miræus cette science véritable, ou plutôt ce flair qui avertit le savant qu'il marche sur un terrain dangereux, où le faux se mêle facilement au réel. Chez lui, la critique fait défaut; il accepte toutes les fables dès l'instant où elles apparaissent sous ces oripeaux de l'histoire. En l'année

1607, il écrivit les *Gentis Spinulæ illustrium elogia* (Anvers; in-4° de 44 pages, sans la table); dire qu'il ouvre sa notice par la biographie du vicomte Guy de Spinola, au x^e siècle, c'est constater qu'il a accepté, sans contrôle, tout ce que le vaillant général des armées espagnoles avait trouvé bon de lui faire raconter sur son origine. Quand, plus tard, Miræus, en qualité de chapelain de la cour, célébrera la vie de l'empereur Rodolphe II (*Laudatio funebris Rodolphi II imperatoris augusti* (Anvers, 1612; in-4°); celle de l'archiduc Albert d'Autriche (*Serenissimi Alberti Belgarum principis elogium et funus*, Bruxelles, 1622; in-12, et Anvers, in-4°); celle de l'infante Isabelle d'Espagne, femme d'Albert (*Serenissimæ principis Isabellæ Claræ Eugeniæ Hispaniarum infantis laudatio funebris*. Anvers, 1634; in-4°); ce sont des sermons de commande, sans style, sans élévation, et où l'on ne semble pas même sentir battre le cœur du patriote, désolé de la situation périlleuse où se trouvait le pays. Dans l'éloge funèbre de son ami, le célèbre Juste Lipse (*Vita sive elogium Justi Lipsi sapientia et litterarum antistitis*. Anvers, 1609; in-4°), il se montre uniquement compilateur savant et exact. Son biographe, qui le juge avec bienveillance, ne put s'empêcher de trouver exagérée l'affection qu'il y montre pour son ancien ami.

A partir de l'année 1636, la santé de Miræus déclina sensiblement; elle empira surtout en 1640, et il décéda à Anvers, dans la maison décanale, le 19 octobre, à l'âge de soixante-sept ans. Son corps fut inhumé dans un caveau du chœur de l'église Notre-Dame, du côté de l'épître. Il avait testé, le 23 mai de l'année 1639, par-devant le notaire Van Cantelbeck. D'après cet acte, qui a été publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (t. VIII, p. 196), Miræus ne laissa aux enfants de son frère Gilles et à ses sœurs Elisabeth, Catherine, Marie et Cécile qu'un capital de douze cent cinquante florins. Tout le restant de son avoir en biens meubles et immeubles, maisons, rentes, or et argent monnayé et non monnayé,

créances, droits et juridictions, sans en rien excepter, fut laissé à son *neve* (cousin ou neveu) Jean-Carlo Franckheym, fils de Marcel Franckheym et de Marie Vanden Eede, qui fit élever à son bienfaiteur un monument orné de son buste. Pour exécuteur testamentaire, Miræus choisit son filleul, le chanoine Aubert Vanden Eede, mort évêque d'Anvers en 1678.

La famille Le Mire, dont plusieurs membres entrèrent dans la noblesse au XVII^e siècle et qui ne tarda pas à s'éteindre, fut donc exclue de l'héritage du doyen, dont les manuscrits, si l'on s'en rapporte à une indication assez vague, périrent dans l'incendie de la maison du libraire Frick, située rue de la Madeleine; une faible partie a échappé au désastre et est actuellement déposée à la Bibliothèque royale.

Alphonse Wauters.

Miræus n'a jusqu'à présent fait l'objet que d'un seul travail véritablement scientifique : *Aubert Le Mire, sa vie, ses écrits, mémoire historique et critique*, par B.-C. de Ridder, couronné par l'Académie royale de Belgique, le 19 mai 1863 (*Mémoires des savants étrangers*, in-4^o, t. XXX), auquel j'ai emprunté la plupart de mes indications. Citons, en outre, Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des XVII^e provinces*, t. I, p. 35-39 (édit. in-fol.). — De Reiffenberg, dans le *Bibliophile belge*, 1^{re} série, t. II, p. 434-449, et t. III, p. 253. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 407-414 (où se trouve le portrait d'Aubert). — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et renascens. — Mesager des sciences historiques*, 2^e série, année 1849, p. 318-335 et 433-455. — Nicéron, t. VII, p. 443, et Le Carpentier, *Histoire généalogique des Pays-Bas*, où ont été recueillies les traditions erronées sur l'antique origine de la famille. — La signature d'Aubert Le Mire a été reproduite par Pinchart dans ses *Archives des arts* (t. II, p. 255).

MIRÆUS (Jean LE MIRE dit), évêque d'Anvers, mort en 1611. Dans le précédent article, j'ai expliqué l'origine de la famille Le Mire et montré comment les parents de Jean Le Mire vinrent s'établir à Bruxelles, où celui-ci vit le jour le 6 janvier 1560. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, sous la direction des Frères de la Vie commune, il alla à Louvain et y étudia la philosophie au collège du Château. La désolation régnait alors dans cette ville, livrée, pour ainsi dire, au bon plaisir d'une garnison qui la défendait, pour le roi Philippe II, contre les attaques des troupes des Etats généraux. Aussi

se décida-t-il à partir pour Douai, où il entra au collège du Roi. Il y enseigna ensuite la rhétorique et la langue grecque; il obtint le grade de licencié en théologie en 1588. Il refusa le décanat du chapitre de Renaix, que lui avait offert l'archevêque de Malines, Mathias van Hove, et, après s'être démis d'un canonicat à Namur, dont il avait obtenu la possession grâce aux privilèges de l'université de Louvain, il fut désigné pour desservir l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, de Bruxelles, qui était alors la chapelle royale (28 août 1591); il fut nommé, peu de temps après, chanoine de l'église Sainte-Gudule, de la même ville, et autorisé à conserver ses fonctions pastorales. Le siège épiscopal d'Anvers étant venu à vaquer, les archiducs Albert et Isabelle, appelèrent, le 26 juillet 1603, Miræus, qui fut consacré dans la cathédrale le 30 mai 1604, par l'archevêque Van Hove, assisté de l'évêque de Cambrai, François Buisseret, de l'évêque de Namur, Pierre Damant, et d'un évêque irlandais. A cette occasion, Aubert Mireus, son neveu, lut la veille, dans la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Michel, où le nouvel élu reçut les félicitations du chapitre d'Anvers, un discours sur l'origine et les progrès du christianisme dans cette ville, discours que l'orateur fit imprimer plus tard à la suite de son *Chronicon Præmonstratense*.

Jean Miræus se montra très dévoué à ses fonctions, mais il n'eut pas le temps de donner toute la mesure de son activité et de son dévouement, car il ne vécut plus que sept ans après sa consécration. Il créa, sous le nom de vicariat, un conseil composé de cinq membres chargés de l'aider dans l'administration de son diocèse; il confia la dignité d'écolâtre à son neveu, Aubert Miræus; il fonda un séminaire ou institut où l'on formait de jeunes prêtres à exercer les fonctions sacerdotales. Enfin, en 1610, il tint un synode pour réfréner les abus qui s'étaient introduits dans l'évêché pendant les troubles du siècle précédent : les actes en ont été imprimés à

plusieurs reprises, notamment à Anvers, en 1610 (in-8°); dans la même ville, en 1680 (in-8°); dans les *Conciles* de Labbe et dans les *Concilia Germaniæ* de Hartzheim. L'évêque Jean Miræus fit faire d'actives démarches par ses délégués, tant auprès des Etats généraux des Provinces-Unies qu'auprès du roi de France, Henri IV, afin d'obtenir, par leur intervention, plus de latitude pour les membres de son clergé chargés de l'exercice de la religion dans la partie du diocèse qui était sous la domination hollandaise; mais, comme je l'ai dit en parlant d'Aubert Le Mire, ses efforts échouèrent par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

S'étant rendu à Bruxelles pour assister à la célébration des noces du comte d'Hoogstraeten et de la fille du comte de Berlaumont, Jean Miræus fut atteint d'apoplexie à la fin du banquet nuptial, et mourut à Bruxelles dans la nuit du 11 au 12 janvier 1611, à l'âge de 51 ans. On conduisit son corps à Anvers, où il reçut la sépulture dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'épître, sous un magnifique mausolée que son neveu lui fit élever. Son testament, qui porte la date du 3 janvier 1611, est conçu dans des sentiments d'équité remarquables. Il laisse son patrimoine à ses héritiers légitimes, qui se le partageront, dit-il, conformément au droit (*prout juris*); il lègue à son frère Thomas, à sa sœur Catherine, à son neveu Aubert, l'argent qu'il leur a prêté et qu'il défend de leur réclamer; il veut que son frère Josse partage entre ceux de ses neveux qui seraient studieux les livres de sa bibliothèque; il laisse à chacun de ses frères et sœurs un vase d'or ou d'argent; il institue en outre diverses fondations, entre autres des bourses d'étude pour de pauvres étudiants à l'université de Douai. Disons, en terminant, que ce prélat avait été chargé, par l'archevêque Van Hove, de recueillir les faits miraculeux attribués à la vierge de Montaigu; à la suite de cette enquête, il forma un recueil manuscrit intitulé : *B. Virginis Mariæ in Colle acuto apud Sichem, Brabantia*

oppidum, beneficia ac miracula fideliter descripta, qui servit de base à Juste Lipse pour écrire son histoire de Notre-Dame de Montaigu.

Alphonse Wauters.

Sweetius, p. 449-451. — Raissius, *Belgica Christiana*, p. 19-23. — Valère André, p. 538. — Paquot (édit. in-fol.), t. I, p. 33. — De Ram, *Synodicum Belgicum*, t. III, p. XXXI. — De Ridder, *Aubert Le Mire*, passim. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XV, p. 141.

MIRICÆUS (Jean), chartreux. Voir **MERICA** (Jean de).

MIROE (Antoine) ou **MIROEL**, peintre. Voir **MIROU** (Antoine).

MIROU (Antoine), **MIROE**, **MIROEL**, **MIROUL**, **MIROY**, aussi **MIROULGÈS**, (jamais **MIRON**, comme l'écrivit Bryan Stanley), peintre, d'origine flamande, sans doute anversoise, attendu que plusieurs artistes du nom se rencontrent à Anvers, dans les *Liggeren* de la gilde de Saint Luc. Nous y relevons, sous la date de 1560, l'inscription d'Arnold Mirou, élève de François, lequel avait été reçu maître cinq années auparavant. Arnold, à son tour, devient franc-maître en 1594. Antoine Mirou, pour en revenir à lui, était issu du premier mariage d'Henri, apothicaire, que l'on trouve à Frankenthal, fréquemment associé aux actes de la vie civile et religieuse de la communauté flamande établie dans cette localité, entre 1586 et 1617, et dont la seconde union fut consacrée en 1590. Ce fut également à Frankenthal, le 8 mai 1602, que se maria Antoine. Il prenait pour femme Suzanne, la fille de Gaspard van Coninxloo. De tout ce qui précède, il est permis de conclure que les Mirou, originaires d'Anvers, avaient pris le chemin de l'exil pour motifs de religion; qu'Antoine, venu au monde vers 1570, reçut sa première éducation sur le sol natal, pour la poursuivre ensuite à Frankenthal, dans le voisinage d'Egide van Coninxloo, dont l'influence se fait sentir dans ses œuvres. Mr Sponsel, à qui l'on doit une étude récente sur Gilles van Coninxloo et son école, caractérise comme suit la manière

de Mirou : « A l'exemple de Schoubroeck — autre élève de Coninxloo — et de Breughel (de Velours), il aime à étoffer ses campagnes de petites figures, épisodes bibliques, sujets de chasse et scènes rustiques. Ses paysages offrent beaucoup d'analogie avec ceux de Schoubroeck, dont la vigueur le cède au coloris. » Les tableaux de Mirou sont très petits et ordinairement peints sur cuivre. Leur fini est précieux.

Le plus ancien spécimen de son talent se trouve dans la galerie Harrach, à Vienne, et porte la date de 1603. M^r de Frimmel n'est pas sûr que l'on puisse, à l'exemple de M^r Woermann, lire 1602 plutôt que 1612, la date du tableau de la galerie Pomersfelden. La date la plus récente, 1653, a été relevée sur un tableau de Mirou du musée de Magdebourg, œuvre ayant jadis appartenu au musée de Berlin. A dater de 1620, Antoine Mirou disparaît de Frankenthal. Nous ignorons de quel côté se portent ses pas. En dépit d'une carrière active d'un demi-siècle, les tableaux qu'on connaît de sa main sont peu nombreux. Peut-être se confondent-ils dans l'œuvre si vaste de Jean Breughel. M^r de Frimmel a établi qu'un tableau de Mirou se trouve, au musée impérial de Vienne, catalogué comme de Roland Savery, tandis que, en revanche, l'œuvre attribuée à Mirou est d'un autre maître. Ce tableau, n^o 933, la *Conversion de saint Paul*, est effectivement envisagé comme douteux par l'auteur même du catalogue de 1896. Il faut observer que depuis 1895 la Galerie impériale s'est enrichie de deux peintures de Mirou dont l'une, n^o 939, représente également la *Conversion de saint Paul*, provenant du château de Prague, et l'autre, *Paysage où l'on voit une famille de mendiants*, porte la date de 1612.

Dans la galerie Nostitz, à Prague, un *Paysage avec voyageurs* est daté de 1611 ; un tableau du musée de Gotha est daté de l'année 1614. D'autres peintures du maître, signées mais non datées, se rencontrent à l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, au musée de Madrid : *Paysage avec Agar et Ismaël*, au musée de Copen-

hague, au musée de Dessau dans la galerie Schönborn, à Vienne, dans la galerie de Schleissheim, dans celle de Lutschena, près de Leipzig, etc. Sous la date de 1620, Mathieu Merian a gravé, d'après notre artiste, une série de vingt-six estampes représentant des sites des environs de Schwalbach. Cette suite porte pour titre : *Novæ quædam ac paganae regiunculae circa Acidolas Swalbacenses delineatae per Antonium Miruleum*.

Henri Hymans.

Sponsel, *Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, t. X (Berlin, 1889), p. 69. — T. von Frimmel, *Kleine Galeriestudien*, 1^{re} livr. (Bamberg, 1894), *passim*. — Woltmann und Woermann, *Geschichte der Malerei*, t. III.

MIRWART (*Henri*), écrivain ecclésiastique, originaire du pays de Liège, vivait au commencement du XVII^e siècle. Gardien du couvent des récollets de Liège, il publia un *Abbrégé des vies, martyres et miracles des vingt-six premiers martyrs au royaume du Japon, six desquels estoient de l'ordre des ff. mineurs de l'observance réformez, dix-sept du tierce ordre de S. François, trois de la société de Jésus*. Tiré du dixième livre de la quatrième partie des chroniques des ff. mineurs. Liège, C. Ouwerx, 1628; petit in-8^o. Dédié à Jérôme Gherinx, doyen de Sainte-Croix, à Liège.

Paul Bergmans.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1885]), p. 142. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, 1885), col. 93.

MISDACQ (*Josse-A.-W.-Y.*) devrait être, si l'on en croit Pinchart, l'auteur d'un tableau ayant fait partie, en 1613, de la collection de Charles de Croy, duc d'Aerschot, collection se trouvant alors au château de Beaumont et dont l'inventaire a été publié par le savant archéologue. Le poste où paraît le nom de Misdacq est rédigé comme suit : « ... 76. Une aultre (peinture), aussi sur thoille, peu plus haute et plus large (que 8 pieds de haut sur 9 de large), avec sa molure de bois de sapin roujastre, contenant la représentation de la reyne Madian et Symrie, prince

« d'Israël, tués en adultère par Sinephas ; de la main de Judocus A. W. Y. » Misdacq fecit. » Ce Judocus A. W. ne semble-t-il pas devoir être Judocus a Winghen, Josse van Winghen, peintre de Bruxelles, mort à Francfort en 1603 et qui fut, avant Otto Venius, au service d'Alexandre Farnèse ? Nous posons la question sans la résoudre, faisant observer qu'il n'existe dans l'histoire de l'art aucun artiste du nom de Misdacq, alors même qu'il ne s'agirait que d'un simple surnom de Josse van Winghen.

Henri Hymans.

Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, 1^{re} série (Gand, 1860), p. 166.

MISSION (*Joseph*), écrivain janséniste, fils de François et de Marie Beauver, naquit à Namur, où il fut baptisé en l'église de Saint-Michel, le 8 septembre 1699. Il suivit les cours de la faculté des arts à l'université de Louvain et obtint la septième place, sur cent cinquante admissions, lors de la promotion du 15 novembre 1718. Une vocation sacerdotale l'amena à suivre les cours de théologie ; parmi ses professeurs se trouvait le célèbre canoniste Van Espen. Après son ordination, il fut appelé, en 1723, à desservir la chapelle d'Ahin, au diocèse de Namur. Dès les premiers mois de l'année 1725, la faculté des arts de Louvain lui conféra la cure d'Ellezelles, en Hainaut.

Prêtre savant et de mœurs ascétiques, le nouveau curé s'était imbu, sous l'influence de son éminent professeur Van Espen (voir ce nom), des doctrines jansénistes ; il n'hésita pas à en exposer les maximes dans ses sermons et dans plusieurs écrits. Cette attitude lui valut, en 1728, un avertissement de la part de ses supérieurs ecclésiastiques. Mais, loin d'en tenir compte, il se répandit maintes fois, en chaire, en invectives contre eux, les traitant d'intolérants et d'ennemis de la vérité. Dénoncé par le bourgmestre Alexandre Dubuisson, Joseph Misson fut traduit, ainsi que Josse Bagenrieux, son vicaire, devant l'officialité de Cambrai. Le procès fut instruit par ce tribunal ecclésiastique, et une sentence du 13 avril

1733 prononça la déposition de ces deux prêtres. Les livres et les écrits de Misson, entachés d'hérésie, furent livrés aux flammes par l'exécuteur de la haute justice. Misson quitta Ellezelles non sans emporter les sympathies de ses paroissiens et se retira dans le diocèse de Namur, dont il était originaire. Il reconnut par la suite ses erreurs et, après rétractation, il put rentrer dans le ministère paroissial de ce diocèse ; il mourut en 1747.

Toutes nos recherches en vue de retrouver les ouvrages de Misson sont restées sans résultat ; les titres n'en sont mentionnés nulle part ; l'auteur les aurait-il fait imprimer ? Nous ne pouvons l'affirmer. Les archives de l'officialité de Cambrai ont été dispersées, si pas détruites, à la fin du XVIII^e siècle, et nous n'avons découvert ni à Bruxelles ni à Mons d'indications sur les œuvres de l'ecclésiastique janséniste. Il faut donc nous borner à signaler Misson comme un des derniers écrivains qui défendirent les théories de l'*Augustinus* dans les provinces belges.

Ernest Matthieu.

État civil de Namur. — Fonds de l'université de Louvain, registres nos 982 et 997, aux Archives gén. du royaume, à Bruxelles. — Em. Degand, *Essai historique sur la commune d'Ellezelles*.

MIVENIUS (*Daniel*) naquit à Goes, en Zélande, au commencement du XVII^e siècle. Il reçut à Heidelberg les leçons de Herman Witkind, et se fit surtout connaître comme mathématicien. Jöcher prétend que Mivenius était un médecin anglais qui pratiqua son art d'abord à Flessingue, ensuite à Goes ; il ajoute qu'il existe de lui une *Epistola de Jos. Michaelio* qui a été recueillie dans les *Miscell. Henr. Smetii*. On a de cet auteur : 1. *Apologia pro Philippo Lansbergio adversus Christmannum*, Prof. Logices Heidelbergens. Middelbourg, 1605 ; in-8°. — 2. *Epistolæ quædam Medicæ cum Miscellaneis Henr. Smetii*. Francfort, J. Rhodius, 1611.

Emile Van Arenbergh.

Foppens, *Bibliot. belg.*, t. II, p. 70. — J.-A. Van Linden, *De Script. med.*, p. 429. — La Rue, *Gel. Zeel.*, p. 250, 251. — Jöcher, *Gelehrte Lexikon*,

MIVION (*Nicolas-François*, et non *Jean-François*), graveur, ciseleur et orfèvre, qualifié d'élève de Henri Flémalle, naquit à Statte, faubourg de Huy, en 1656, et mourut à Liège le 11 juin 1697. Son père, ancien officier au service de Sa Majesté Catholique, se trouvant à Huy, y avait épousé Clémence Longrie (Longrée?), qui fut la mère de notre artiste.

Dès son enfance, Nicolas-François eut le bonheur d'être reçu et protégé par Jean-Louis d'Elderen, pour lors grand doyen de Liège. On lui enseigna d'abord les éléments du latin; c'était inévitable. Mais, comme tant d'autres, il abandonna bientôt la grammaire pour le dessin; puis il s'exerça successivement à la gravure et à la ciselure. Afin de se perfectionner dans son art, le jeune Mivion se rendit à Paris, où bientôt ses ouvrages d'orfèvrerie et de gravure lui valurent les suffrages des connaisseurs. On peut supposer qu'il y trouva l'appui de François Warin, graveur en médailles, fils du fameux Jean Warin, son compatriote, car il fut employé à graver des coins pour la monnaie du roi. Il avait même l'intention de s'établir en France, lorsque, cédant aux instances de son ancien bienfaiteur, il reprit le chemin de sa patrie vers 1686.

De retour à Liège, Mivion fut nommé orfèvre en titre de la cathédrale, le 13 septembre 1688, en remplacement de Nicolas Flémalle, fils de Henri (voir ces deux noms). C'est de cette époque que datent ses plus beaux ouvrages : 1° Un *Saint Joseph avec l'enfant Jésus*, en argent, commencé par son maître Henri Flémalle, sur un modèle du célèbre Delcour. Cette statue était de grande dimension et reposait sur un piédestal orné de bas-reliefs. Elle avait été exécutée pour le grand vicaire Jean-Ernest de Chokier, dit de Surlet, qui la légua à la cathédrale de Saint-Lambert. 2° Comme pendant à cette pièce et pour la même donateur, une *Vierge avec l'enfant Jésus*, également en argent, d'après un modèle assez médiocre fourni par le sculpteur Arnold Hontoir. Ce travail, pour lequel il devait rece-

voir cinq cent cinquante patacons, indépendamment de la matière, ne put être livré qu'assez longtemps après le terme fixé, qui était le 20 avril 1692. 3° Une autre *Vierge*, qui appartenait à l'église Saint-Adalbert et passait pour le chef-d'œuvre de l'artiste. 4° Le devant d'autel ou *antependium* en argent du grand autel de la cathédrale, légué à cette église par le trésorier Erasme de Chokier. Un contrat passé entre ce prélat et l'orfèvre, le 29 juillet 1690, nous apprend que l'ouvrage devait avoir douze pieds de long sur quatre de haut, et être achevé en deux ans, moyennant une somme de quatre cents écus pour la façon seulement. Hontoir, qui avait été chargé d'en faire le modèle, y représenta le donateur en prière devant un crucifix; à droite et à gauche, deux autres bas-reliefs, de forme ronde, figuraient l'*Assomption* et le *Martyre de saint Lambert*. 5° Un reliquaire formé d'un groupe de figures dont le dessin, dû à Engelbert Fisen, se trouve à l'Académie des beaux-arts, à Liège (1).

Bien qu'il soit mort à la fleur de l'âge, Mivion a produit une étonnante quantité de statuettes, calices, coupes, chandeliers et autres objets de métal, où l'art du ciseleur est porté à un haut degré. Citons, comme devant lui être attribué dans ce genre, un grand plateau en argent repoussé et ciselé, appartenant aux hospices civils de Liège et portant le nom de Jean-Ernest de Surlet, avec la date 1690.

Son aptitude à graver les médailles le fit choisir par Jean-Louis d'Elderen, devenu prince-évêque de Liège en 1688, pour graver les coins de ses monnaies, et lorsque Joseph-Clément de Bavière parvint au siège épiscopal, sa commission fut renouvelée le 3 décembre 1694.

Une application trop assidue au travail, jointe à une complexion délicate, selon les uns; le chagrin que lui occasionna « le coup d'une méchantel langue », selon les autres, lui fit contracter une

(1) Le comte X. van den Steen, dans sa *Cathédrale de Saint-Lambert*, décrit encore d'autres ouvrages de Mivion, plus magnifiques les uns que les autres. Nous les passons sous silence, et pour cause.

maladie de langueur qui l'enleva à ses admirateurs et à ses enfants. Il fut inhumé à Saint-Adalbert.

Baron de Chestret de Haneffe.

L. Abry, *Les Hommes illustres de la nation liegeoise*, p. 306. — De Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*, p. 433; *Recherches sur l'histoire de Liège*, t. II, p. 343. — *Catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, 1881. — J. Helbig, *La Sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, p. 203. — Renier, *Catalogue des dessins d'artistes liegeois possédés par l'Académie des beaux-arts à Liège*, p. 42. — De Chestret, *Numismatique de la principauté de Liège*, p. 383. — *Testaments, protocoles des anciens notaires*, etc., aux Archives de l'Etat, à Liège. — Etat civil de Liège.

MOCKEL (Florent-Paul), homme de guerre, ingénieur militaire, né le 20 juillet 1817, à Paris, d'un père belge. Fils de ses œuvres, élevé à l'école de l'adversité, il eut à lutter dès son enfance. A peine âgé de douze ans, il était surveillant dans un institut parisien où son père l'avait placé en se séparant de lui. En juillet 1830, il participa aux événements de France; se mêlant à la garde nationale, il aida à ramasser les morts et une balle lui meurtrit le pied droit. Il avait seize ans lorsqu'à force de travail et de veilles, le 27 août 1833, il réussit l'examen de bachelier ès lettres avec grande distinction. Muni de ce diplôme, Mockel quitta Paris, arriva pédestrement à Bruxelles, s'y présenta chez le colonel du génie Beaulieu, qui l'employa dans ses bureaux. Le 5 septembre 1834, il débuta comme garde du génie de 3^e classe attaché au ministère de la guerre. Il devint successivement sous-lieutenant du génie, le 14 juin 1837, lieutenant, le 21 août 1842, capitaine en second, le 8 avril 1847, et fut créé chevalier de l'ordre de Léopold le 14 juillet 1850. Capitaine en premier le 13 janvier 1855, il se trouva tout narellement désigné pour faire partie, le 30 mai 1859, du comité consultatif du génie appelé à se prononcer sur la question de la défense nationale. Le 15 décembre suivant, la croix d'officier de l'ordre de Léopold le récompensa.

La construction de la fortification d'Anvers une fois décidée, Mockel, dans la direction des travaux du fort n° 7, se

montra ingénieur et architecte habile. Plus tard, secrétaire de la commission de réorganisation de l'armée, il mit une fois de plus au service de son pays la finesse et l'intelligence dont il était doué. Promu au grade de major, le 24 juin 1866, et à celui de lieutenant-colonel, le 25 juin 1870, il publia à cette époque une remarquable *Notice sur les blindages avec rails de chemin de fer*. Enfin, quand, en 1874, se réunit à Bruxelles le congrès pour arrêter un projet de déclaration internationale concernant les lois et les coutumes de la guerre, Mockel partagea, avec MM. Faider et Lambermont, l'honneur d'y siéger comme délégué de la Belgique. Nommé colonel le 25 mars 1874, il fut élevé, à cette même date, au rang de commandeur de l'ordre de Léopold. Promu général-major le 26 mars 1877, un anévrisme l'emporta subitement, à Schaerbeek, le 1^{er} novembre 1879.

L'énumération des travaux spéciaux dont il fut chargé dans le cours de sa carrière entraînerait trop loin. Ces labeurs lui valurent des récompenses qui ne firent jamais de jaloux, tant on les savait méritées. Commandeur des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, officier de la Tour et de l'Épée et de la Couronne royale de Prusse, il fut le seul — peut-être — à s'étonner des distinctions qui lui furent décernées. Déjà, à la mort du général Renard, on avait jeté les yeux sur Mockel comme successeur du défunt à la tête du département de la guerre. Aussi modeste que savant, il se récusait. Le général Mockel était avant tout un homme de cabinet, de science et de travail, aptitudes au sujet desquelles deux de nos plus remarquables généraux ont pu dire :

« Quel sage et judicieux conseiller
 « pour un ministre ! Quel intelligent
 « collaborateur ! Quel caractère loyal,
 « honnête, impartial ! Quel discret, sûr
 « et habile négociateur dans les mis-
 « sions délicates ! On ne le remplacera
 « pas. Quel que soit son successeur, il
 « ne pourra pas avoir son expérience
 « des hommes, du pouvoir et du parle-
 « ment, dont Mockel connaissait le fort

« et le faible... » (Lieutenant général baron Chazal.)

« Travailleur infatigable, que de veilles n'a-t-il pas consacrées à étudier les questions les plus épineuses, à en résumer toutes les phases, à fournir les éléments de leur solution, et cela en s'effaçant toujours lui-même... Le ministère de la guerre fait, par la mort de Mockel, une perte irréparable; une des plus anciennes et en même temps des plus solides colonnes de l'édifice vient de s'écrouler subitement. Pour moi, personnellement, je fais une perte dont j'ose à peine mesurer toute l'étendue... Dès les premiers jours de mon entrée en fonctions; Mockel m'avait spontanément offert son loyal concours, que j'ai été heureux d'accepter, car il plaçait ainsi dans ma main la chaîne des traditions ministérielles; il était pour moi un répertoire vivant... » (Lieutenant général Liagre.)

Général Frédéric Bernaert.

Matricule des officiers. — *Annuaire militaire*. — *Moniteur belge* de 1879. — *Belgique militaire* de 1879. — *Revue de Belgique* de 1880.

MODAVE (*Jean-Georges*), poète, né à Liège le 9 février 1772, mort dans cette ville le 18 septembre 1852. Il fit de brillantes études au collège des Jésuites de sa ville natale et se décida à embrasser la vie ecclésiastique; c'est alors qu'il écrivit un *Poème élogique* qu'il présenta au comte de Méan, lors de l'inauguration de ce dernier comme évêque de Liège, le 16 août 1792. Il allait recevoir les premiers ordres au moment de la seconde invasion française. Celle-ci ne fut pas sans modifier ses idées, car à son *Poème élogique* succédèrent des *Strophes sur la mort du dernier tyran de la France*. Le traité de Lunéville ayant incorporé la principauté de Liège à la France, Modave renonça à la carrière qu'il avait choisie pour entrer dans l'administration des domaines, où il devint successivement contrôleur des houillères de Kerkrade et des domaines de Rolduc, receveur de l'enregistrement et des domaines à Visé, enfin contrôleur du timbre à Liège. Il remplit ces dernières fonctions depuis le

24 mai 1819 jusqu'en 1843, époque à laquelle son grand âge le força de solliciter sa retraite. Il occupait ses loisirs à la culture de la poésie; reçu, en 1825, membre de la Société libre d'émulation de Liège, il se fit inscrire au Comité de littérature et des beaux-arts, dont il fut président en 1849. Il réunit, en 1842, la plupart de ses productions poétiques et les fit imprimer à la suite de sa traduction du quinzième chant de la seconde guerre punique de Silius Italicus. Ce volume porte le titre très exact de *Loisirs poétiques*. « Mes poésies », dit-il dans sa préface, « sont en quelque sorte le reflet de mes études humanitaires, les délassements d'un amateur qui n'a jamais aspiré à la gloire de poète, les enfants nés de circonstances qui furent presque toujours son seul Apollon... Vous dire pour quel genre de poésie j'avais le plus d'aptitudes me serait difficile: je n'en ai embrassé aucun de préférence, parce que, je le répète, je n'ai jamais eu l'intention de prendre rang parmi les poètes. »

La modestie de Modave n'est point une précaution oratoire, car ses vers ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre; qu'on en juge par ce fragment d'une ode à Léopold I^{er} :

L'auguste Liberté, pour son cœur toujours sainte,
Va trouver un appui dans sa noble vertu;
Non, notre juste espoir ne sera point déçu:
Ses serments solennels doivent chasser la crainte...
[te...]

La meilleure partie de son recueil, celle, pourtant, à laquelle l'auteur lui-même attachait sans doute le moins d'importance, sont les *raudevilles* qui le terminent. *L'Invitation à Quinkempois*, *le Jeu du cerceau*, *la Messe de midi*, *le Choléra*, *la Revue de la Sauvenière*, etc., sont des chansons allègrement rimées qui nous offrent un reflet curieux des mœurs et des modes de 1830.

Voici la liste complète des œuvres de Jean-Georges Modave parues isolément :
1. *Strophes sur la mort du dernier tyran de la France*. Liège, Desoer, s. d.; in-4°.
— 2. *Prologue sur l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle de Liège, suivi de l'apothéose de Grétry*. Liège (J.-A. La-

tour), 1820; in-8°. — 3. *Ode à Léopold I^{er}, roi des Belges, sur son avènement au trône de Belgique*. Liège, A. Lemarié, 1831; in-4°. — 4. *Cantiques de la messe, à l'usage des églises catholiques, traduction libre de l'allemand*. Liège, F. Jeunehomme, 1839; in-8°. — 5. *Eloge de Rubens, à l'occasion de l'inauguration de sa statue sur la place de Sainte-Walburge, à Anvers*. Liège, Jeunehomme, 1840; in-12. — 6. *Ode sur la translation des cendres de Napoléon dans l'hôtel des Invalides, à Paris*. Liège, Jeunehomme, 1841; in-8°. — 7. *L'Inauguration de la statue de Grétry sur la place de l'Université de Liège*, Liège, Oudart, 1842; in-8°. — 8. *Loisirs poétiques*. Liège, F. Oudart, 1842; in-8°. Quelques exemplaires portent le titre suivant : *Silius Italicus. Quinzième chant de la seconde guerre punique. Traduit en vers français avec le texte en regard*. L'auteur de la notice biographique sur Silius Italicus est Ph. Lesbroussart. Modave, qui avait collaboré à divers journaux et recueils littéraires, laissa quelques manuscrits sans importance. Ulysse Capitaine regrettait qu'il n'eût pu rédiger les *Souvenirs de la révolution liégeoise*, qu'il se proposait d'écrire.

Paul Bergmans.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1852* (Liège, 1853), p. 64-74. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, 1883), *passim*. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 687-688.

* **MODED** (*Herman*), célèbre théologien protestant et homme politique, né à Zwolle vers 1520, mort vers 1605 à Emden, dans un état voisin de la misère. Willem te Water est d'avis que son nom véritable était De Strycker ou De Stryker, c'est fort possible; mais en Belgique, où il a joué pendant toute la durée des troubles du xvi^e siècle un rôle considérable, il n'a été connu que sous le nom de maître Hermanus ou celui de Moded, dont il signait ses lettres et ses livres, et qui a fini par prévaloir. Comme son futur collègue et ami, Jean Dathenus, il avait débuté par le cloître. Son froc lui donna l'occasion de poursuivre ses études sans être à charge aux siens, et sa réputation de savoir se

trouva de bonne heure si bien établie, que, dès 1552, l'électeur de Cologne, Adolphe de Schaumbourg, l'appela dans sa résidence en qualité de professeur de théologie dogmatique. Le collège des Trois-Couronnes (*Gymnasium Cucanum sive tricoronatum*), auquel il était attaché, dépendait, à cette époque, de l'université de Cologne, et comptait huit cents élèves. Il en rehaussa encore la réputation par l'éclat de ses leçons, et l'électeur l'en récompensa en faisant de lui l'un des vicaires de son église métropolitaine. Tels furent les débuts de l'homme que ses contemporains devaient plus tard qualifier de méchant ivrogne, de bête féroce, de fou furieux, et qui n'aurait très probablement mérité que de pompeux éloges, sans les circonstances que nous allons rapporter.

Les jésuites, nouvellement établis à Cologne, avaient résolu de s'emparer du collège des Trois-Couronnes. Le recteur de cette école, Jacques Leichius, s'étant déclaré luthérien pour pouvoir se marier, fut destitué, et aussitôt après ses collègues, coupables ou non, partagèrent son sort. Herman Moded cria si fort à l'injustice, qu'il fut obligé de quitter le pays.

Il alla droit devant lui jusqu'en Danemark, où le roi Chrétien III, informé de ses aventures à Cologne, lui offrit la chaire de théologie luthérienne à l'université de Copenhague.

Après une courte hésitation il accepta et rendit ainsi publique sa conversion au protestantisme. Ce fut une erreur de sa part. L'audace de son esprit et la rare énergie de son caractère ne pouvaient s'en tenir à un juste milieu, comme l'était en matière de foi la confession d'Augsbourg de 1530. Tôt ou tard, il devait en sortir, et c'est aussi ce qui arriva. Frédéric II de Danemark, fils et successeur du roi Chrétien III, eut beau honorer ses leçons de sa présence et lui confier, en 1559, les fonctions de chapelain de la cour, il ne le quitta pas moins, ne pouvant, disait-il, résister plus longtemps à son désir d'aller soutenir le peuple des Pays-Bas dans sa lutte contre l'inquisition. C'était là en effet son but, mais avant d'y attein-

dre, il eut de sérieux obstacles à vaincre. Sa vie serait un roman d'aventures s'il fallait admettre toutes les historiettes que l'on rencontre sous la plume du chanoine Morillon, le correspondant préféré de Granvelle, et dans des chroniques locales. Il est peu probable qu'en rentrant dans sa patrie il se soit arrêté à Brème assez longtemps pour y avoir vécu avec une femme dont le mari voyageait en Italie, et y avoir suscité des troubles qui obligèrent le magistrat de prendre contre lui un arrêt d'expulsion. Il n'en dit rien dans son Apologie, où il aime cependant à préciser; c'est ainsi qu'il raconte qu'un an et demi environ (*ontrent anderhalf jaar te voren*) avant d'avoir été arrêté à Utrecht, il avait été poursuivi avec acharnement à Zwolle par les ordres du comte d'Arenberg, qui voulait l'avoir mort ou vif. Dans l'intervalle qui sépare ces deux faits, il est à Breda comme pasteur clandestin et correspond activement avec Gui de Brès et d'autres collègues tant wallons que flamands, qui arrêtaient, en 1561, le texte définitif de la *Confession de foi des chrétiens des Pays-Bas*. Dès ce moment, le gouvernement espagnol le faisait surveiller avec soin. Ayant dû se rendre à Utrecht, deux femmes, qu'il dit être affiliées à l'ordre des jésuites, le reconnaissent et le font arrêter. Sa condamnation à mort était certaine, quand l'un de ses juges, peut-être pour se faire bien venir du prince d'Orange, qui était gouverneur et lieutenant général du pays d'Utrecht, lui donna les moyens de se sauver. Il gagna l'Allemagne, qui était à deux pas, et pendant assez longtemps on n'entendit plus parler de lui. C'est alors sans doute qu'il alla trouver à Genève Calvin et Théodore de Bèze, et qu'il visita les refuges flamands de Westphalie et du Palatinat. Quand, en 1566, le tocsin révolutionnaire se fit entendre, il fut l'un des premiers à se montrer et il s'en vante. C'est moi, dit-il, qui ouvrit le 14 juin, aux portes d'Audenarde, l'ère des prédications en plein champ. Et il ne dit rien de trop; partout en Flandre on le vit passer, le signe des Gueux sur la poitrine, partout on

entendit sa parole enflammée, partout on l'acclama comme un sauveur. Le conseil de Flandre cependant, pour mettre un terme à ces manifestations bruyantes, publia, le 6 juillet 1566, un édit mettant le prédicateur hors la loi, et défendant à tous, sous peine de la vie, d'être en sa compagnie et de l'héberger. Moded l'apprend et n'hésite point à aller à Gand trouver chez lui le président du conseil de Flandre pour lui dire simplement : « Voulez-vous gagner cent livres de Flandre, M. le président? C'est moi » Moded; je me livre à vous ». Comme le digne magistrat, confondu de tant d'audace, ne savait quelle attitude prendre, notre personnage le quitta en ajoutant : « Sachez une fois pour toutes, Monsieur, que je n'entends pas être poursuivi à prix d'argent, comme un criminel ou un voleur ».

Cette action, d'une folle témérité, augmenta singulièrement le prestige de notre personnage. On vint en foule de Gand au prêche qu'il tint à Eeke sur l'Escaut, le 14 juillet 1566; ce que voyant, il fit à ces bourgeois la gracieuseté de se rapprocher d'eux. Le 22 du même mois, dans l'après-midi, il prit la parole près de l'abbaye de Saint-Pierre, contre les murs de la ville de Gand. Neuf mille auditeurs environ se pressèrent autour de lui; beaucoup d'entre eux étaient armés. Ce fut peut-être la raison pour laquelle le culte ne fut point troublé. Son thème ne variait guère; c'était toujours des absurdités des cérémonies catholiques, de l'hypocrisie et de la rapacité des gens d'église qu'il était question. Quant à la politique qu'il suit pour en arriver à chasser du pays les Espagnols, les jésuites et les inquisiteurs, c'est celle de Dathenus, de tous les autres moines défroqués. Faire peur à ceux qui ne songent qu'à terroriser; exalter de telle sorte les passions populaires que l'intolérance du grand nombre rende tout retour au passé impossible. Il ne comprit sans doute le danger de son système que quand, à Anvers, le 20 août 1566, on l'accusa unanimement d'être l'auteur de la mise à sac de la cathédrale, dont il venait d'être le

témoin, et d'avoir préparé en Flandre, par ses sermons, le pillage de plus de cinq cents églises.

Il repousse ces accusations dans son Apologie en disant qu'ils s'attendaient aussi peu à ces pillages qu'à l'heure de sa mort. Une étude attentive des témoignages contemporains, amis et ennemis, permet de croire à sa sincérité, sans cependant le disculper tout à fait. Le mal une fois accompli, il voulut aider à le réparer dans la mesure du possible en s'efforçant d'obtenir des restitutions. Comme tous ses collègues s'y employèrent, on y réussit dans une certaine mesure. Il y avait donc parmi les pillards des calvinistes, mais il y avait aussi des étrangers, des inconnus dont la rage folle semble n'avoir eu d'autre but que de compromettre les réformés et d'appeler sur eux les dernières rigueurs de la loi. C'est surtout à Herman Moded qu'on en veut. C'est lui qu'on accuse à Gand d'avoir imité la signature du comte d'Egmont, afin de légaliser par ce moyen le pillage des églises de la Flandre ; c'est lui encore qu'on prétend être l'auteur des sacrilèges commis dans le comté de Culembourg, quoiqu'il fût tranquillement à Anvers quand on le disait à Gand et à Woerden ; c'est lui enfin qu'on dit, sans préciser davantage, avoir été, pour ses grands méfaits, marqué d'un fer rouge en pays étranger. La façon dont il répond à ces accusations est assez originale ! Il retourne dans les derniers jours du mois d'août à Gand, où il avait été condamné à mort, y accepte la charge de troisième pasteur flamand, et y loue une maison rue Magelein pour mieux marquer son intention d'y fixer désormais sa résidence. Le 2 septembre, il se rend à l'hôtel de ville, avec une députation du consistoire réformé, pour intercéder en faveur des moins coupables d'entre les pillards d'église mis en jugement. Le magistrat, en train de faire pendre ces gens-là, déclare qu'aucune décision ne peut être prise à cet égard avant l'arrivée du comte d'Egmont, et il se remet à sa triste besogne. Quand six jours plus tard le gouverneur de la Flandre intervient, on le voit rece-

voir à plusieurs reprises les trois ministres réformés de la ville de Gand. Moded prend une part active à ces négociations. L'apaisement se fait, et tout aussitôt le synode réformé d'Anvers en profite pour envoyer notre personnage au pays de Liège, afin d'y faire, dans la partie flamande, le travail d'évangélisation auquel François Du Jon se livre en même temps dans la partie wallonne du pays. C'est lui, sans aucun doute, ce nouveau sectaire dont parle l'évêque de Groesbeek dans sa lettre du 22 septembre 1566 à Marguerite de Parme, disant qu'il a réveillé le courage de la populace de Maestricht, qui commençait déjà à en avoir assez de son premier prêcheur. Mais Moded ne s'arrête pas longtemps dans les environs de Maestricht ; il pousse, dans les premiers jours d'octobre, jusqu'à Maeseyck, où il ramporte un de ses plus beaux triomphes. L'évêque de Liège l'apprend et ordonne à ceux du magistrat de chasser au plus tôt ce maudit prédicant, s'ils ne veulent être tenus pour séditieux et rebelles. La bourgeoisie et le peuple, consultés, se refusent à obéir, et les portes de la ville sont soigneusement fermées et gardées, autant pour enlever à Moded tout espoir d'en sortir que pour empêcher les officiers de l'évêque d'y entrer. Ce qui arriva après n'a jamais été clairement expliqué. On sait seulement que le 24 novembre, la ville refusa de recevoir le doyen de Saint-Lambert et le mayeur de Liège envoyés vers elle, et de permettre que l'ordre d'avoir à vider, dans les vingt-quatre heures, la ville de Maeseyck et la principauté de Liège fût signifié dans les formes voulues à Moded. Celui-ci avait sans doute une mission à remplir, car on lui rendit sa liberté. Il rejoignit Thierri de Bronkhorst-Batenbourg, un signataire du compromis avec lequel il s'était lié à Gand, prêcha à Steyn, chez la mère de son ami, puis à Batenbourg, passa rapidement à Maestricht, à Tongres, à Saint-Trond, et le 5 décembre arriva à Hasselt, où, dès le lendemain matin, entouré de ses partisans armés, il parla sur la place du Marché. Une députation du magistrat veut le faire

taire, mais ses auditeurs protestent et se déclarent pour lui. Il arriva alors ce qui était arrivé à Maestricht et à Maeseyck; on ferma les portes de la ville et l'on refusa même les messages du prince évêque de Liège.

Le fait que Moded avait amené avec lui un collègue, donne à penser qu'il ne se proposait pas de faire dans cette ville un long séjour. Les historiens Mantelius, Chapeaville et quelques autres encore ne veulent voir que lui dans tout ce qui arrive. Ils sont d'accord pour dire qu'il présida, dans la journée du 19 janvier 1567, à la dévastation de tous les sanctuaires de Hasselt, dont il avait fait usage depuis six semaines sans contraindre l'exercice du culte catholique, et sans toucher à rien. Ces auteurs disent aussi qu'il se fit un miracle quand on voulut abattre le grand crucifix de l'église de Saint-Quentin; mais, chose tout aussi étrange, Gérard de Groesbeek n'endit rien dans ses lettres journalières à Marguerite de Parme, et il ne mentionne pas non plus la part que Moded aurait prise à ces désordres. Ce qui est certain, c'est que le miracle que le prince-évêque attendait ne se fit point. Les portes de la ville restèrent closes, et il dut les battre à coups de canon. Cela fit son effet, et, le 13 mars, Hasselt demanda à capituler. L'évêque se montra bon prince, mais Moded, qu'il aurait bien voulu faire pendre, lui échappa. Quand et par où s'était-il sauvé?

Comme il s'était vanté, dit-on, de prêcher un jour ou l'autre dans la cathédrale de Saint-Lambert, — ce qui est douteux, car il parlait à peine le français — cent philippus dalers furent promis à quiconque le dénoncerait. C'était se donner une peine inutile, notre personnage n'avait pas pris le chemin de Liège, il était allé tout droit à Anvers, dans l'espoir d'entraîner à sa suite et de conduire à Hasselt la bande du sire de Toulouse, qui campait à Austruweel et qui, par son voisinage, gênait fort le prince d'Orange. Mais ces soldats indisciplinés ne se laissèrent point toucher par ses beaux discours et ses belles promesses. Certes cet insuccès

lui fut cruel, mais il est impossible d'admettre que son désappointement soit allé jusqu'à soulever, le lendemain 13 mars, le peuple anversoïse contre le prince d'Orange et les Luthériens, en un mot à se poser en vengeur de ces mêmes soldats d'Austruweel qui n'avaient point voulu l'écouter et que la cavalerie espagnole de Beauvoir venait de disperser. Aussi le fait n'est-il rapporté que par Burgundius et la *Petite Chronique* d'Anvers et ceux qui les suivent de préférence, mais il est ignoré par le magistrat d'Anvers, qui n'y fait même pas allusion dans sa justification remise plus tard au duc d'Albe. « Hier, Hermanus » est sorti d'Anvers avec trois chevaux; « il me semble qu'on l'aurait bien si on » voulait », écrivait, le 24 mars 1567, le chanoine Morillon à Granvelle. On ne voulait que cela, seulement un pasteur aussi populaire que Moded était bien difficile à prendre. Il prêchait de jour à autre tout tranquillement à Borgerhout, aux portes d'Anvers, quand on le supposait à Gand. Dès le 22 mars, le magistrat de cette ville, dans la supposition qu'il y était déjà ou qu'il viendrait s'y cacher, avait mis sa tête à prix avec menace de la corde pour celui qui le rencontrerait sans le dénoncer. Ce ne fut que longtemps après, quand le duc d'Albe eut organisé la chasse aux hérétiques, qu'on sut qu'il avait trouvé un refuge à Breda. C'est là sans doute qu'il écrivit et fit imprimer un curieux petit in-8o de 91 pages, sous le titre de : *Apologie ofte verantwoordinge Hermanni Modedt, teghens de Calumnien ende valsche Beschuldiginghe gestroeyet, tot lasteringhe des H. Evangelii, ende zyn persoon door de vianden der Christelycker Religie*. Math. 10-22, A^o 1567. Une des curiosités de ce pamphlet, c'est qu'il est dédié au prince d'Orange avec qui, d'après certains écrivains catholiques, il se serait brouillé à l'occasion de l'émeute de la place de Meir, à Anvers.

Ce fut à Bois-le-Duc, le 17 août 1568, que le duc d'Albe signa la sentence de bannissement et de confiscation contre Moded, son collègue, M^e Jean Lippius, et un grand nombre de bourgeois de la

ville de Breda. Notre personnage était-il encore à cette date dans cette dernière ville? C'est fort douteux; un homme de sa trempe ne s'immobilise point. Le 9 janvier 1568, nous constatons son passage à Maestricht, où il sera venu pour faciliter les voies au prince d'Orange quand il viendrait d'Allemagne à la tête d'une armée. Mais chez lui, le négociateur ne l'emporte jamais longtemps sur le ministre de l'Evangile, aussi ne nous étonnons-nous pas de le retrouver au mois d'octobre 1568 au synode de Wesel, en qualité de député des églises belges réfugiées en Angleterre. Il signe, en cette qualité, le 3 novembre, les résolutions synodales, puis il s'en va à Norwich, dans le comté de Norfolk, rejoindre sa femme et y remplir les fonctions pastorales. Le doute à cet égard n'est pas possible en présence d'une lettre écrite de Norwich le 14 juin 1569, qui désigne Moded, Ryckewaert et Calvaert comme étant les trois ministres flamands de cette ville. Bientôt après, des divergences de vues le séparèrent de ses collègues, et ce qui tendrait à prouver que tous les torts n'étaient pas de son côté, c'est que ceux-ci furent, en 1571, suspendus de leurs fonctions par l'évêque anglican de Norwich. Moded attendait avec impatience la fin de la réaction espagnole pour rentrer dans les Pays-Bas. L'occasion s'en présenta en 1572, quand la ville de Zierikzee fut délivrée du joug espagnol. Il y implanta la Réforme et la fit prospérer. Peut-être se mêla-t-il par la suite plus que de raison des affaires temporelles de la Zélande, comme l'en accusa le capitaine de vaisseau De Ryk dans un mémoire qu'il adressa au prince d'Orange. Les avis sont partagés sur ce point; toujours est-il que le Taciturne, pour ne chagriner personne, se décida à appeler Moded auprès de lui, en qualité de chapelain. Le certificat de moralité et de bons et loyaux services que la ville de Zierikzee délivra à Moded le 31 décembre 1576, se rapporte sans doute à cette nomination, mais il ne la justifie pas. C'est que notre personnage était non seulement un flamboyant intransigeant, mais encore

un enfant du peuple qui n'avait rien dépouillé de sa rudesse native, et il tomba, pour son malheur, au milieu d'une cour aux mœurs raffinées, où tout le monde parlait français pour plaire à Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange. Cela lui déplaisait, et comme il ne s'en cachait point, il déplut à tout le monde; lui-même devint peut-être aussi plus insouciant et son caractère s'aigrit. Décidé à partir, il retourne à Norwich où il reprend ses fonctions pastorales et devient même le ministre principal des Flamands. Le 16 août 1578, la reine Elisabeth arrive dans cette ville. Les ouvriers flamands et wallons, pour lui faire honneur, avaient dressé des arcs de triomphe et tendu le long des maisons les étoffes diverses fabriquées par eux. Quelques jours plus tard, le mardi 19 août, la reine d'Angleterre fut haranguée sur la place du Marché, au nom de tous, par le pasteur Hermanus. A son discours latin, dont le texte a été conservé, la reine répondit dans la même langue. Notre pasteur lui présenta ensuite une coupe de vermeil très artistement sculptée par un orfèvre réfugié. Dans un médaillon on lisait : *Serenissimæ Angliæ Reginæ Elisabethæ, Ecclesiæ Belgicæ Nordivici ob Religionem exulantis, hic monumentum et pietatis et posteritatis ergo consecrabant. A^o sal. hum. 1578.* Au fond de la coupe se voyait un serpent roulé sur lui-même, sur lequel se reposait une colombe avec cette devise : *Prudens ut serpens, simplex ut columba.* A son départ de la ville, la reine fit remettre à Moded trente livres sterling pour les pauvres flamands et wallons. Quinze jours plus tard, la peste éclatait à Norwich, avec une intensité telle que chacun se sauva.

Notre personnage ne suivit point les fuyards au fond des campagnes, il s'embarqua pour la Flandre, où son ami Hembyze, le fameux tribun gantois, pouvait avoir besoin de son aide. A son arrivée à Gand, il trouva la place prise; son collègue Dathenus y était déjà. Nous n'avons eu jusqu'ici à reprocher à Moded que sa fugue et son intolérance,

mais, du jour où il se met, de compte à demi avec son collègue, à dénigrer et à démolir la Pacification de Gand, sur laquelle le Taciturne comptait surtout pour calmer les esprits, assurer l'indépendance du pays et lui rendre son ancienne prospérité, nous ne pouvons que l'accuser, en outre, d'aveuglement et d'ingratitude. Le P. Bernard de Jonghe donne, non sans raison, ce caractère à sa prédication, surtout à celle du 9 novembre 1578 tenue dans la cathédrale de Saint-Bavon. Quand, bientôt après, on annonça à Gand l'arrivée du prince d'Orange, Moded se condamna lui-même en quittant clandestinement la ville, en n'osant pas affronter son illustre bienfaiteur. Que devient-il jusqu'au 17 octobre 1580, jour où il fut nommé pasteur réformé à Utrecht? Personne ne l'a su au juste. Il est permis toutefois de supposer que sa gallophobie le poussa à contrarier de son mieux la politique orangiste, dont la largeur et la mansuétude l'exaspéraient. A Utrecht, son orthodoxie féroce ne tarda point à diviser les réformés en deux camps, qui se firent une guerre acharnée. Le succès ne répondit point à son attente, et il offrit sa démission de pasteur que le magistrat accepta le 15 mars 1585. On se trompa en croyant qu'on en avait fini pour toujours avec ce moine détroqué, dont le rêve était de jouer dans sa patrie le rôle de Calvin à Genève, et de mettre le pouvoir civil sous la férule de l'Eglise. Il reparut en 1587 et alla jusqu'à amener la populace contre le comte de Nieuwenae Meurs, qui l'avait traité avec un suprême dédain. Cette fois, le magistrat d'Utrecht lui donna sa démission sans qu'il la réclamât. Il se rendit alors en Angleterre afin de supplier la reine Elisabeth, en son nom et au nom de son parti, de vouloir bien renvoyer au Pays-Bas le comte de Leicester, pour sauver l'Eglise réformée qu'on y foulait aux pieds. Sa démarche n'eut aucun succès. Il ne trouva après cela en Hollande que le conseiller anglais Wilkes et le Belge Sonoy, gouverneur de Medemblik, qui, avec un noyau de pasteurs exaltés, défendirent

sa thèse révolutionnaire. Ses partisans d'Utrecht lui rendirent sa charge de pasteur qui lui rapportait trois cents florins, dont il avait besoin pour vivre. Il ne la garda pas longtemps. En décembre 1589, après avoir travaillé en conscience à ramener à Utrecht le calme et la concorde, il passa au service des Etats généraux en qualité d'agent diplomatique. Comme sa notoriété était plus grande qu'il ne convenait à ses nouvelles fonctions, il changea encore une fois de nom et se fit appeler Henri de Benthem. Sous ce dernier nom, il remplit des missions secrètes dans l'Allemagne entière, mais surtout à Cologne, à Munster et à Osnabruck. Quand l'âge le força enfin au repos, il se fixa à Emden, en Frise. Une seule fois avant de mourir il reprit le nom de Moded. Ce fut pour signer un traité contre les anabaptistes, où l'on trouve sur les chefs de leurs différentes sectes des renseignements curieux. C'est un in-12 de 341 pages, sans la table, imprimé à Middelbourg en 1603, par Simon Moulet, sous le titre de : *Grondig bericht van de eerste beghinselen der Westerdoopersche seckten, ende wat veelderley verscheyden tacken, een ieder met zyn aert ende dryven daer uit gesproken zyn; Item van haer ydele visioenen, Droomen, Prophetien, sendinge, leere, grooten twist...*, *vele uit haer eyghen boecken getrocken, ende met gront der H. Schrift crachtigh wederleyt*. La dédicace aux Etats généraux des Pays-Bas, datée de Middelbourg le 22 avril 1603, nous prouve qu'en 1589 Moded s'était réconcilié tout de bon avec le pouvoir civil, et qu'il en accepta jusqu'à la fin de sa vie le patronage et les bienfaits.

Un petit volume de dogmatique, que nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de citer, se rapporte à l'année la plus mystérieuse pour nous de sa longue existence; il est intitulé : *Eene corte tafel ende gantsch grondig bericht van het Heylighe Nachmael. Gedrukt i. J. 1579*. S. l., pet. in-8°.

Charles Rahlenbeek.

A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (Haarlem, 1869), t. XII, p. 897-902. J.-J. de Bianco, *Versuch einer Geschichte der ehemaligen Univ. und des Gym. der stad*

Khoeln, t. II, p. 36. — Kist et Rooyarts, *Archief voor kerkelyke Geschiedenis*, t. V, p. 437; t. IX, p. 363; t. XVIII, p. 273-274. — *Verslag van het Magistraet van Gent*, p. 43-43, 57, 58, 76. — Van Goor, *Beschryving van Breda*, p. 76. — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la princip. de Liege pendant le xvie siècle*, p. 397-398. — Ch. Rahlenbeck, *L'Inquisition et la réforme à Anvers*, p. 420-422. — Moens, *The Walloons and their church at Norwich*, t. I, p. 7, 9, 40, 43, 44; t. II, p. 155, 224, 315. — H.-G. Janssen, *De herv. Vluchtelingen van Yperen in England*, p. 44, 62-63. — J.-W. Te Water, *Verhal der Reformatie in Zeeland*, p. 216-217. — Brandt, *Historie der Reformatie*, t. I, p. 253, 348, 442, 449. — J. de Wesenbeke, *Mémoires*, éd. de 1859, p. 75, 293-295, 297, 299. — Poulet, *Correspondance de Granvelle*, t. I à III, — J. Bor. — Hooft. — J. van Vloten. — Glasius. — Brulet de la Rivière, *Leven van H. Modest Haarlem*, 1879; in-8°. — Arch. gén. de Belgique. Chambre des Comptes. Sentences, vol. CXI. fo xx verso. Id., Audience. Restitution autrichienne, folio 87. Interrogatoires des prisonniers de Vilvorde.

MODIUS (François) ou DE MAULDE, humaniste, poète et philologue latin, naquit à Oudenbourg en 1556. Il appartenait à une très ancienne et noble maison alliée aux meilleures familles de la Flandre. Il comptait parmi ses parents deux philologues de bonne renommée : le poète Dieudonné de Marivoorde et l'helléniste François Nans, bourgmestre du Franc de Bruges, avec lesquels il se plaisait à échanger des pièces de vers et resta en correspondance partout où la fortune le conduisit.

Son existence fut assez agitée et il en raconte lui-même la majeure partie, dans une lettre qu'il adressa à Marc Schweickher, avocat de l'ordre équestre de Franconie et plaça en tête de ses *Pandectae triumphales*, imprimées à Francfort sur-le-Mein en 1586. De plus, un manuscrit de la Bibliothèque de Munich, *Codex Gall.* 399, renferme, outre le journal autographe de Modius pendant les années 1581-1588, quantité de notes également de sa propre main et qui sont d'un intérêt capital pour sa biographie.

Il commença son instruction à Pécole de sa ville natale et eut très probablement pour premiers professeurs Jean Maes et le prêtre Hubert Busseurs ou Bussiers, qui, plus tard, embrassa la réforme. Mais, il n'en conserva pas un excellent souvenir, ainsi qu'on peut le voir dans une lettre qu'il écrivit à Juste Lipse (Burmans, *Sylloge*, I, p. 108,

ep. 102). Il poursuivit ses études à Bruges, sous l'excellente direction de André Hoius. Ce fut à Bruges et non pas à Douai, ainsi que l'avance Foppens, qu'il fut l'élève de Hoius; nous pouvons le conclure d'une lettre que le maître lui-même envoya à Juste Lipse, le 14 octobre 1593. Jean Vendeuil et Boetius Epo lui apprirent, vers 1570, le droit à l'université de Douai, où il fut proclamé docteur en 1573. André Papius y fut son condisciple et son camarade; tous deux se retrouvèrent ensuite à Louvain et à Cologne et restèrent toujours de très grands amis. C'est dans les termes les plus touchants que Modius, dans une lettre écrite à Dodonée (*Novantiquæ lectiones*, ep. 66), déplore la mort de Papius, qui périt à la fleur de l'âge en se baignant dans la Meuse.

A Louvain, il suivit les leçons du philologue Corneille Valerius. En 1576, nous le retrouvons à Bruges, travaillant à une édition du poète bucolique Calpurnius Siculus et de son émule et imitateur Nemesianus, auteurs auxquels il resta fidèle. En 1577, il adressa à Juste Lipse une élogie en deux pages, destinée à figurer en tête de ses *Epistolicarum Quæstionum libri V*. Le même ouvrage renferme deux épîtres de l'auteur à Modius. Ce fut sans doute également à Bruges qu'il donna à Hubert Goltzius quelques jolis vers latins pour son *Thesaurus rei antiquariæ huberrimus* (Anvers, Plantin, 1579; privilège du 23 août 1577).

Le 19 mars 1578, il se fit inscrire à l'université de Leiden, mais il n'y demeura pas longtemps, car en 1579 il séjournait à Liège chez le fameux Laevinus Torrentius, oncle de Papius et de Livineius, qui fit de vains efforts pour le garder auprès de lui. Modius partit pour Anvers, où, d'ailleurs, il ne fit également que toucher barre. Déjà alors, en présence de la situation de jour en jour plus difficile et plus agitée de notre pays, il avait dû renoncer au dessein qu'il avait formé de s'adonner à la pratique du droit et de mettre ses connaissances au service de la chose publique. L'avenir était aussi sombre que le présent :

Modius se rendit à l'étranger. Il rend lui-même compte de ce départ en termes explicites : *En ibi jam essem ut non ineptus deinceps viderer, qui reipublicæ more maiorum meorum adhiberer, & rebus gerendis inciperem; ubi ea in usum publicum conferrem & meditarer, quæ olim didicissem; calamitas Belgicæ nostræ subito hanc spem corruptit & plane extinxit; adeo ut cum non viderem ubi disciplinam juris cum dignitate & tuto exercere possem, patria mœrens excesserim.*

Il trouva le calme et la paix à Cologne, chez un compatriote, le comte Charles d'Egmont, qui y terminait ses études. Modius demeura chez lui pendant deux ans et s'y voua complètement à la carrière des lettres. L'endroit était propice : il put y consulter à son aise et y faire valoir les nombreux manuscrits et ouvrages renfermés dans les bibliothèques de Cologne, l'abbaye de Saint-Pantaléon, les collèges de Saint-Laurent, des Minorites, et enfin celles de Siegenberg et d'Aysterbach. Dès son jeune âge d'ailleurs, il avait pris l'habitude des voyages et des recherches littéraires : il avait tour à tour visité les bibliothèques de Thosan, des Dunes, de Saint-Omer, du *funus Claremaræensis* (sic), de Tongres, de plusieurs collèges de Louvain, de plusieurs monastères de Liège. Le dépôt de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, lui parut surtout remarquable : celui de la cathédrale de Cologne, quoique moins bien pourvu, renfermait à son époque de précieux manuscrits du temps de Charlemagne et des *x^e* et *xii^e* siècles (*Novantiquæ lectiones*, p. 188-189).

En 1580, il publia à Cologne, chez Materne Cholinus, sous le titre *Scriptores rei militaris*, une édition de Végèce (*de re Militari*), Frontin (*Stratagemata*), Aélien (*de instruendis aciebus*) et Modestus (*De Vocabulis rei militaris*). Le texte est suivi de notes critiques ; il s'est inspiré pour Végèce de deux manuscrits de Bonn et de Cologne. De nouvelles éditions de son œuvre parurent à Leiden en 1585 et en 1607, avec les notes de Godeschald. Steewech. Son commentaire a été reproduit par Oudendorp dans sa

grande édition (Leiden, 1731 et 1779); ses notes sur Frontin ont trouvé place dans le texte imprimé par Hoogenhuysen, à Clèves, en 1670.

Cette première publication fut promptement suivie d'une édition de Quinte-Curce : *Q. Curti Rufi Historiarum M. Alexandri li. VIII recogn. a Fra. Modio. Ejusdem Modii Notæ.* (Cologne, 1581; in-8°.) Les notes se retrouvent dans l'édition de Snakenburg, Delft et Leiden, 1724.

Mais la même année, Modius dut bien chercher à vivre ailleurs ; son hôte, auquel on coupa subitement toutes ressources, fut contraint de le laisser partir pour Francfort, où il devint le secrétaire de Adolphe Hermann Riedesel d'Aysenbach, maréchal de Hesse. Modius, qui avait fait la connaissance de ce seigneur pendant plusieurs séjours qu'il avait faits à Cologne, à la suite de Jules, évêque de Würzbourg, s'attacha beaucoup à sa personne et ne cessa de lui témoigner beaucoup de dévouement et de reconnaissance. Au bout de neuf ou dix mois cependant, il obtint la permission d'aller chercher à Cologne de fraîches nouvelles de Belgique. Là, il accepta de venir prendre lui-même en mains, aux Pays-Bas, auprès du gouvernement et du prince d'Orange, les intérêts du comte d'Egmont, dont toutes les réclamations étaient demeurées inutiles. Il partit, avec la persuasion qu'il mettrait bon ordre à ses propres affaires de famille. Il fut bien déçu dans ses espérances, et fit, sans le moindre succès, un long et dangereux voyage. C'est ainsi qu'en faisant la traversée d'Amsterdam à Brême, le 6 juillet, son navire fut assailli par deux tempêtes si affreuses que l'une d'elles mit sa vie en péril pendant plus de trente-trois heures, et que le pilote, qui depuis quarante ans montait le même bateau, affirma n'en avoir jamais essuyé de pareille.

A son retour, Charles d'Egmont, entièrement dénué de ressources, dut se résoudre à partir pour la cour du duc de Juliers ; Modius retourna chez Riedesel, mais y trouva sa place occupée par un autre, tant son absence s'était prolongée.

Fort heureusement pour lui, un ami de Würzburg, le médecin Johannes Posthius, poète latin de grand talent, intéressa à son sort le doyen de Würzburg, Erasme Neustetter, dit Stürmer, homme aussi riche que généreux. Fort libéralement, Stürmer invita Modius à venir habiter chez lui; il l'y reçut effectivement depuis le 28 octobre 1581 jusqu'au 17 septembre 1584; il le traita avec les plus grands égards et la plus grande bonté, mettant entièrement à sa disposition sa bibliothèque, qui passait, à bon droit, pour une des plus remarquables de l'époque. Ces détails sont extraits du journal de Modius, renfermé dans le manuscrit de Munich.

Ce séjour chez Stürmer fut extrêmement fécond. En premier lieu, il permit à Modius de faire paraître un assez gros volume de vers latins, qu'il dédia à son protecteur : *Poemata ad amplissimum et splendidiss. Erasmum Neustetterum, cognomento Sturmerum, Equitem Francum, etc. Wurzburg, Henricus, Aquensis*, 1583; in-8°, XVI-159 pages. En tête sont quelques vers latins notamment de Marivoorde et de Posthius, et quelques vers grecs de Jac. Didymus, qui compare l'auteur à Catulle. Le même rapprochement avait été fait par Marivoorde.

L'ouvrage renferme : 1^o vingt-deux élégies d'un style en général assez boursofflé et banal; 2^o vingt-cinq pièces intitulées *Funera*, dont plusieurs consacrées à la mémoire de Riedesel, et une autre déplorant la mort de Papius; 3^o dix-huit *Silvæ*. La dix-septième pièce : A la ville de Bruges, est bien connue; elle commence par les vers :

*Quod Latio Roma est, doctæ quodq. Helladi
Hoc ego sum Belgis, Belgica Bruga, meis . . . (thence*

4^o soixante-trois épigrammes dédiées à Jules, évêque de Würzburg; 5^o *Sacra Carmina*, offerts à Antoine, évêque suffragant. L'auteur termine par quelques considérations en prose, sur son style et sur sa prosodie. Les fautes d'impressions sont fort nombreuses et les corrections abondent; le livre, on le voit, a été composé hâtivement; il est d'une

lecture assez difficile et peu attrayante.

Plusieurs des poésies de Modius ont trouvé place dans les *Delitiæ cel. poetarum belgicorum* (Francfort, 1614), t. III, p. 597-630. On trouve encore un court poème dans le *Parnassus latino-belgicus* de J. H. Hœufft (Amsterdam-Breda, 1819), p. 70.

La même année, et chez le même imprimeur, parut un ouvrage en prose et en vers contenant le récit d'un voyage que Stürmer et Modius firent ensemble à Carlsbad, avec description des lieux. L'auteur en parle dans ses *Novantiqæ lectiones* (p. 407, 408 et 576); il y vécut notamment dans l'intimité du jurisconsulte Charles Vasold de Bamberg. Voici le titre du livre : *Hodæporicum Francicum seu Thermæ Carolinæ ad Cl. v. Joannem Posthium, Archiatrum Wirzburgicum cum Eiusdem Modii Elegiæ in Natalem Ampliss. & splendidiss. Erasmi Neustetteri, etc.*, 1583; in-8°, 56 pages.

Quelques mois après, Modius put enfin mettre au jour un ouvrage qu'il avait préparé de fort longue main, ouvrage capital qui devait le placer au premier rang des philologues contemporains : ses *Novantiqæ lectiones, tribulæ in Epistolas centum, et quod excurrit...* Francfort, héritiers d'André Wechel, 1584; in-8°, LII-583-XVIII p. Le livre avait d'abord été destiné aux presses de Plantin, auquel Modius écrivit à ce sujet plusieurs lettres qui demeurèrent sans réponse. Il y passe en revue un très grand nombre de textes des auteurs latins et les corrige souvent de la façon la plus heureuse, presque toujours par la comparaison des manuscrits. C'était là, effectivement, la base principale de sa critique, et l'on est frappé du nombre considérable de manuscrits qu'il a pu collationner. Il n'épargnait du reste ni le temps, ni les peines pour aller les étudier partout où il s'en trouvait, ni les instances pour en demander l'envoi à ceux qui les possédaient : *Vigilans, dormiens, legens, scribens, edens, bibens, hos volo, hos cogito, hos somnio*, écrit-il à Joachim Camerarius, en lui parlant de manuscrits de Plante qui lui ont été promis. C'est ainsi qu'il étudie et resti-

tue plusieurs discours de Cicéron, d'après des manuscrits de Cologne; Properce, d'après un manuscrit de Sambucus, de Vienne; Fulgentius Planciades, d'après des manuscrits de Cologne, de Siegenberg, de la bibliothèque de Stürmer, et un manuscrit de Louvain provenant de Gembloux; Cæsar Germanicus, d'après un manuscrit de Malines, fort ancien, appartenant à Jacques Susius. Pour Valère Maxime, il a eu en mains un manuscrit de Bamberg, qui a échappé à Pighius, et lui suggère de nombreux changements; pour Lucain et Martial, des manuscrits que Johannes Weidner, directeur de l'école de Halle, lui a envoyés; pour Sénèque, des manuscrits que Posthius lui a procurés, et plusieurs manuscrits des couvents de Würzburg. Ceux-ci, notamment, ont tous été perdus, à l'exception d'un seul qui est du XI^e siècle. Il trouva, dans la bibliothèque de Stürmer, de bons manuscrits des épîtres de Pline; à Cologne, des manuscrits de Macrobie et de Censorinus; à Aysterbach, un *codex longe antiquissimus* de Celse. Outre ces nombreux auteurs, il a encore pu collationner Stace, Tite-Live et Tertullien. Mais ceux auxquels il s'attache de préférence sont Hygin, Calpurnius, Lucain, Silius Italicus, Censorinus et Fulgentius Planciades. Il avait l'intention de donner des éditions complètes des trois derniers. « De Silius Italicus », a dit M^r L. Roersch, « il avait collationné un manuscrit d'une valeur exceptionnelle, qui se trouvait à Cologne. Déjà L. Carrion avait connu ce manuscrit et en avait publié quelques leçons dans ses *Emendationes*, publiées à Anvers en 1576; il semble même avoir collationné tout le manuscrit sur une édition gryphienne de Silius, qui se trouvait encore, au XVII^e siècle, au collège des Jésuites, à Anvers; mais le manuscrit lui-même, ainsi que la collation de L. Carrion, sont malheureusement perdus. Il faut attacher d'autant plus de prix aux extraits que Modius nous a donnés de l'importante copie, et il est heureux qu'il les ait largement prodigués. »

Dans tout son livre, l'auteur fait preuve d'un esprit judicieux et d'une connaissance approfondie de la langue et de la littérature de Rome; il se préoccupe également des inscriptions latines. Mais, indépendamment de la valeur scientifique, son ouvrage constitue une mine précieuse de renseignements sur les bibliothèques de l'époque et les trésors qui s'y trouvaient renfermés. C'est sous forme de lettres que Modius présente ses observations : il y en a, en tout cent trente-trois, adressées de Würzburg, de Bamberg et de Comburg, aux représentants les plus illustres de la philologie classique et à quantité de personnages célèbres. Citons, parmi ses correspondants, le géographe Ortelius, Adolphe de Meeterke, Adolphe et Adrien de Merode, André Schott, Bonaventure De Smet, Charles d'Egmont, Charles Utenhove, Erasme Neustetter dit Stürmer, François Nans, Fulvius Orsini, Georges-Louis de Hutten, Georges Rattaler, Gui Laurin, Henri Estienne, Jérôme Berchem, Douza, Lernetius, Livineius, Johannes Posthius, Juste Lipse, Laevinus Torrentius, Marc-Antoine Muret, Martin Crusius, Melissus, Philippe de Croy, Dodonée, Suffridus Petri, Théodore Canter, Pighius, Victor Giselin. Disons en terminant que Modius y a glissé encore quelques vers de sa facture : dix épigrammes de *contemptu & usu divitiarum*, et une interminable élégie en dix-neuf pages sur la mort de Palmerius Mellerus. Les *Novantiquæ lectiones* ont été réimprimées par Gruter, au tome V de sa *Lampas seu Fax artium liberalium* (Francfort, 1605).

Aux auteurs que nous venons de nommer, il convient d'ajouter Tacite, qui fut durant longtemps l'objet des préoccupations de Modius. Il mit fort complaisamment à la disposition de Lipse, l'illustre éditeur de Tacite, un exemplaire de cet écrivain annoté par Rodolphe Agricola, sur lequel il avait eu la bonne fortune de mettre la main; ensuite des notes que lui avait suggérées la comparaison de l'ancienne édition de Rome avec la Vulgate, et enfin un manuscrit qu'il avait trouvé à Bamberg et

acheté pour Stürmer. Cet envoi fut à Lipse du plus grand secours pour son édition de 1585 (*C. C. Taciti opera quæ exstant ex Iusti Lipsi editione ultima*; Anvers, Plantin, 1585), édition dont la troisième partie est précédée d'une élégie de Modius. Si celle-ci renferme un grand nombre de nouvelles leçons (83 pour les Histoires, 21 pour la Germanie, 17 pour l'Agricola, 33 pour le Dialogue des orateurs dont 41, 3, 8 et 21 ont été respectivement admises), c'est pour beaucoup aux moyens critiques que Modius avait mis au service de son auteur qu'elle le doit.

En 1584, cédant aux instances de ses proches et de ses amis, Modius reprit le chemin des Pays-Bas avec l'intention d'y séjourner; mais en rentrant, il s'arrêta à Fulda et y travailla dans la célèbre bibliothèque depuis le 26 septembre jusqu'au 12 décembre. On lui avait assuré qu'il trouverait le calme dans la patrie et que tout y était rentré dans l'ordre. Elle était plus troublée que jamais. Il dut attendre pendant trois semaines à Courtrai avant de pouvoir rentrer à Bruges, tant le chemin battu en tous sens par les garnisons anglaises de l'Ecluse et d'Ostende offrait peu de sécurité. Il y parvint enfin, en compagnie de trente à quarante cavaliers, de trois cents hommes d'armes et d'une foule immense de voyageurs en état de se défendre. Mais là, il ne trouva que ruine et misère, son patrimoine était tombé à rien; de ses terres, les unes étaient sous l'eau, les autres ne pouvaient se louer; aussi reprit-il bientôt désolé le chemin de l'Allemagne, résolu à y attendre des jours meilleurs.

Il s'arrêta à Francfort-sur-le-Mein, espérant y recevoir des fonds. Le juriconsulte Henri Kellner, l'aïda à traverser cette période de transition laborieuse et fit porter chez lui toute sa bibliothèque. Bientôt, Modius dut vivre de sa plume. Le 22 septembre 1585, il entra comme correcteur dans l'imprimerie de Feyrabend et y resta jusqu'à Pâques 1587; gagnant d'abord par semaine un florin et la table, puis deux thalers et la table. Il fut

engagé ensuite en la même qualité par Wechel, et travailla chez lui jusqu'au 12 décembre 1587. Son traitement, joint à ce que lui rapportaient des traductions, ses livres, ses éditions, et aux gratifications souvent fort généreuses que lui valaient les dédicaces de ses ouvrages, ne fut pas sans lui constituer un assez joli revenu. Il ne perdit du reste pas son temps à Francfort, à en juger par le grand nombre de ses productions littéraires.

Feyrabend lui demanda d'abord une série de courts poèmes devant servir de texte à un recueil de costumes des dignitaires de l'Eglise et des ordres religieux. Modius s'en acquitta avec beaucoup de talent. L'ouvrage parut en 1585, en un élégant volume, et renferme cent deux beaux bois du graveur J. Amman; chacun est accompagné de huit vers de Modius : *Cleri totius Romanæ Ecclesiæ subjecti, Seu, Pontificiorum ordinum omnium omnino utriusque sexus, habitus, artificiosissimis figuris, quibus Francisci Modii singula octosticha adiecta sunt, nunc primum a Judoco Ammanno expressi*, etc. Petit in-4°, 98 ff. n. ch. Modius dédia son œuvre (14 kal. sept. 1585) au jeune Jean-Christophe Neustetter, dit Stürmer, neveu d'Erasmus Neustetter, ce qui lui valut un cadeau de 50 florins; son éditeur lui avait donné, pour sa peine, 10 florins et 10 exemplaires. En annexe figure un court traité en prose, intitulé : *Liber singularis : in quo cuiusque ordinis Ecclesiastici origo, progressus, & vestitus ratio breviter ex variis Historicis quasi delineatur*. Francfort, Sigism. Feyrabend, 1585; petit in-4°, 16 ff. n. ch. Le tout fut traduit en allemand et réimprimé avec les gravures de J. Amman à Francfort, en 1661, chez J. W. Amman et W. Serlin : *Der Röm. Cathol. Kirchenstand. und Orden. Mit latein. Versen von Fr. Modius und deutsch. von Joh. Adam Lonicer*.

Un ouvrage du même genre, dû aux mêmes collaborateurs, mais consacré aux costumes féminins, parut l'année suivante : *Gynæceum sive theatrum mulierum in quo præcipuarum omnium per Europam imprimis, nationum, gentium etc.*

scæmineus habitus videre est, artificios. figuris expressus a Judoco Ammanno. Additis ad sing. fig. octostichis Fr. Modii. Francfort, 1586; in-4°, 120 ff., avec 122 bois de J. Amman. Le poète reçut, de ce chef, 13 florins et 10 exemplaires, plus 4 écus pour la dédicace.

Cependant, Modius travaillait à un ouvrage beaucoup plus important, un long traité d'antiquités et d'histoire, pour lequel il fit les plus grandes recherches, à en juger d'après la liste des sources qui est donnée dans le codex Gall. 399. Il le termina en 1586. Il y rend compte de la façon dont se passaient dans les temps anciens et modernes nombre de cérémonies, entrées triomphales, cortèges solennels, joutes et tournois, jeux de guerre, etc. : *Pandectæ triumphales, sive Pomparum, & festorum ac solennium apparatus, conviviæ, spectaculorum, simulacrorum bellicorum equestrium, & pedestrium; naumachiarum, ludorum denique...*, tomi II. 2 vol. in-fol., 236-264 p. plus 12-15 p. n. ch. Toute la partie qui intéresse l'antiquité a été réimprimée par Gronovius dans son *Thesaurus græcarum antiquitatum* (vol. XI, coll. 961-1072; Leiden, 1701). L'autre partie est consacrée au récit détaillé de toutes les cérémonies de grand apparat qui ont eu lieu depuis le commencement de l'ère moderne, notamment l'entrée de Philippe de Bourgogne à Bruges, en 1440, et à Gand, en 1458, l'inauguration de Maximilien, roi des Romains, à Francfort, en 1562, avec la liste de tous les personnages qui y assistèrent au nombre de plusieurs milliers. Le tome second, qui est orné de gravures et de blasons, rend longuement compte de tous les tournois et combats singuliers qui ont été donnés tant en Allemagne que dans le reste de l'Europe. Les ordres de la noblesse de Franconie, de Souabe et du Rhin, auxquels les *Pandectæ* furent dédiées (kal. sept. 1586), firent parvenir à l'auteur une somme de 400 florins, soit 791 florins de Brabant. Après la dédicace figure une longue lettre à Marc Sweickher, dont nous avons déjà parlé.

Peu de temps après parut une édition

de Justin, qui lui valut, outre 30 exemplaires, une somme de 30 florins et une coupe d'or avec couvercle : *Trogi Pompeii Historiæ Philippicæ Epitoma. Recogn. et ad mss. emacul. a Fra. Modio. In eandem notæ, variæ lectiones, etc.*, 1587. Son commentaire a paru digne d'être reproduit dans nombre d'éditions postérieures : celle de Graevius, à Leiden, en 1701, celles de Gronovius, à Leiden, en 1719 et 1760, et celle de C. H. Frotscher, à Leipzig, en 1827.

Son séjour à Francfort fut encore marqué par la publication des ouvrages suivants, dont plusieurs sont du domaine de la jurisprudence :

1° et 2° *Praxis rerum Criminalium et Tractatus omnium nobiliorum qui in hanc usque diem exstiterunt Jurisconsultorum*, qui parurent ensemble en deux volumes; 1587. L'éditeur lui en donna 50 florins et 3 exemplaires;

3° *Repertorium sententiarum & regularium, item definitionum, divisionum, differentiarum formularum, singularium locutionum, epithetorum, dictionum denique omnium ex universo Iuris Civilis corpore et glossis, tam veteribus quam recentioribus collectarum, tributum in duos tomos a Petro Cornelio Bredenrodio, etc.*, pour lequel il reçut 30 florins et 3 exemplaires, et 21 florins de Georges-Louis de Hutten, auquel l'ouvrage fut offert. Le titre, ainsi que celui du volume précédent, est cité d'après Sanderus;

4° Une édition avec notes du *Corpus Juris Civilis*, qui lui valut 150 florins et 3 exemplaires de son éditeur. Les notes de Modius ont été reproduites à Francfort en 1663 et 1688 : *Corpus Juris Civilis in IV partes distinctum, Dion. Gothofredo auctore, cui aliquot adjecta sunt, imprimis Fra. Modii notæ*;

5° *Corpus Canonicum*, dédié à Ernest de Mengerstorff, évêque de Bamberg, qui lui en donna 50 thalers d'or; il en avait eu 8 florins de son éditeur;

6° *Continuatio historiæ Byzantinæ a capta Constantinopoli ad nostra usque tempora Franc. Modii.* In-fol. Feyrabend lui en offrit 3 florins, une horloge d'or et 3 exemplaires.

Enfin, en 1586, il avait donné ses

soins à l'impression du traité de son compatriote Josse de Damhouter : *Patrocinium pupillorum & viduarum novum*.

Nous relevons encore dans les comptes de Modius, pour les années 1585-1587, la mention de quelques ouvrages dont il fut fort probablement l'auteur et qui semblent perdus : *Pro dedicatoria Mascardi* 8 florins; *Voor Sichardo* 50 florins, 2 exemplaires; *Pro Lexico Brissonii*, etc. 12 *Exempl. Pandectarum* et 4 *Brissonii*; *Pro erosis in criminalibus restituendis* 25 florins.

Une courte pièce de vers de Modius parut encore en 1587 dans un recueil que Posthius consacra à la gloire de Dousa : *Encomia Dousana* (Heidelberg, 1587, p. 21). Dousa, de son côté, lui dédia un poème dans son *Hendecasyll. liber* (*Jani Dousae Poemata*, Leiden, 1609, p. 204).

Le 12 décembre 1587, Modius quitta Francfort, décidé à ne plus demeurer en Allemagne; il rentra en Belgique où l'appelait Charles d'Egmont, qui l'avait précédé sur le sol natal. Mais de nouvelles infortunes l'attendaient en route. Le 22 décembre, il était à Bonn, où il était allé saluer des amis et se disposait à continuer son chemin le lendemain, quand pendant la nuit la ville fut surprise par le général Martin Schetz et mise au pillage. Modius fut grièvement blessé dans cette affaire à la tête et au bras; il y perdit tout son avoir et fut brutalement jeté en prison. Il dut y demeurer fort souffrant jusqu'au 23 février 1588 et eut à payer une rançon de 225 florins de Brabant, plus 104 *Ryxdaeler* et 52 mesures de vin pour son entretien durant son incarcération. Il en fait lui-même le triste récit dans la préface de son Tite-Live qui parut en 1588 (réimpress. en 1625, 1628, et 1738-1746 dans l'édition de Drakenborch, parue à Leiden).

Ce fut sa dernière publication. A partir de 1588, les détails de sa biographie nous échappent; c'est à cette date, du reste, que s'arrête le journal manuscrit de Munich. Nous savons cependant que Modius continua la série

de ses pérégrinations. En 1591, il médita un voyage en Italie, sans toutefois mettre ce projet à exécution. La même année, il revit l'Allemagne et séjourna à Ingolstadt, chez Otbertus Gifanius, lequel écrivit peu de temps après à Juste Lipse (le 31 juillet 1591), se plaignant de son tempérament agité et inquiet et de la façon dont il vivait, qu'il trouve au-dessous de sa dignité. En 1594, il partit pour le Danemark, en ambassade à la suite de Charles d'Egmont.

Enfin, dans les dernières années de sa vie, il jouit d'un peu de calme. Il devint chanoine du chapitre d'Aire, en Artois, et continua dans cette retraite à s'adonner au culte des belles-lettres. Hoïus et Lipse l'y encouragèrent (cf. lettre de Hoïus à Lipse de septembre 1594, dans Burmann, *Sylloge*, I, p. 664, et lettre de Lipse à Modius, de février 1595, *Centuria miscell. epist.* 18). Le 1^{er} août 1596, Modius annonça à Juste Lipse qu'il voulait entreprendre une réédition de Frontin et de Quinte-Curce. Il était à cette époque en pourparlers avec Moretus au sujet de l'impression de *Panegyricæ lectiones*, leçons qu'il avait extraites d'un excellent manuscrit de Saint-Omer; mais l'éditeur différa l'exécution de ce projet. Modius donna alors ses notes à Velser, qui les transmit lui-même à Livineius. Livineius en fit grand usage dans son édition *XII Panegyrici veteres* (Anvers, Plantin, 1599).

Modius mourut à Aire, le 23 juin 1597, et y fut enterré dans l'église Saint-Pierre. Ryequius lui consacra une touchante épitaphe dans ses *Parcæ id est Epitaphiorum... libri III* (Gand, Kerchove, 1624, p. 117). Le même auteur l'avait déjà célébré dans ses *Anagrammata* (*Præudia Poetica*. Douai, Boscard, 1606, p. 92; Cf. F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, II, 23). On trouve le portrait de Modius dans Poppens et dans Boissard (*Icon. vir. ill.* IV, n^o 2); l'exemplaire des *Pandectæ triumphales*, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Gand, renferme un grand portrait de l'auteur avec la mention fautive : *Obiit Aëria* 1590. Le *Codex Gall.* 399 contient la liste auto-

graphe des livres qui composèrent en Allemagne la bibliothèque de Modius ; notamment de nombreuses éditions des classiques latins avec collations manuscrites : nous avons relevé celles de Tite-Live, Lactance, Vegèce, Servius, Isidore, Martianus Capella, Manilius, Quinte-Curce, Ovide, Lucain, Sidoine Apollinaire, Catulle, Tibulle et Propertius. On y trouve également de curieuses indications sur la valeur respective et le prix des ouvrages.

Alphonse Roersch.

Les ouvrages de Modius. — Les biographes belges. — Sanderus, *De Brugensibus eruditioribus fama claris* (Anvers, 1624), p. 29-30. — E. Feys et D. Vande Casteele, *Histoire d'Oudenbourg* (Bruges, 1873), t. I, p. 595 et suiv. — *Serapeum, Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft*, t. XIV (1883), p. 81 et suiv. (article de M. Ruland).

MOELDER (Jérôme DE). Voir DE MOELDER (Jérôme).

***MOELLER** (Jacques-Nicolas) naquit, le 6 février 1777, à Porsgrund, en Norvège, où son père, Hans Moeller, était établi comme médecin. Après de brillantes études à l'université de Copenhague, il obtint le diplôme requis dans les États danois pour avoir accès aux fonctions publiques. Une bourse de voyage que lui accorda le gouvernement danois lui permit d'aller à l'étranger poursuivre ses études. Il aimait passionnément la philosophie et les sciences naturelles. A Berlin, il retrouva un condisciple de Copenhague, son ami et son compagnon Henri Steffens, qui devint plus tard célèbre comme philosophe et comme écrivain, et parle souvent de Moeller dans ses *Mémoires* (1). Les deux amis s'éprirent bientôt d'enthousiasme pour la philosophie de Kant et de Fichte.

De Berlin, Moeller alla à Freiberg pour y suivre les cours du grand minéralogiste Gottlob Werner, ensuite à Paris entendre les leçons de l'abbé Haüy et de Cuvier, enfin à Iéna où il fut, avec son ami Steffens, l'auditeur de Schelling qui commençait à former école et exer-

çait un ascendant extraordinaire sur les esprits les plus distingués. Parmi ses nombreux disciples, le professeur de Iéna affectionnait particulièrement Moeller. A l'école de Schelling, le jeune Danois exerça de plus en plus aux spéculations philosophiques, cherchant à remonter au premier principe de toutes choses. Mais à mesure qu'il étendait ses recherches, il flottait de plus en plus dans l'indécision. Quand enfin il aborda les mystères de la science religieuse, il se trouva un moment comme dans une nuit profonde. Les demi-vérités du luthéranisme, dans lequel il était né, ne lui suffisaient plus. C'est alors que l'Eglise catholique, avec les vérités lumineuses de son symbole, la profondeur de ses mystères et l'ascendant de son autorité, lui apparut comme le phare lumineux vers lequel il devait tendre.

Il fit son abjuration, le 27 janvier 1804, à Hambourg, le jour même de ses noces. Cet acte religieux, à raison de l'intolérance luthérienne des lois danoises, excluait désormais Moeller de toutes les fonctions publiques dans sa patrie. Il dut se résoudre à l'exil et vint se fixer à Munster, où le comte de Stolberg, rentré lui aussi avec d'autres puissantes familles dans le giron de l'Eglise catholique, l'accueillit avec générosité.

Craignant d'être à charge à son protecteur, Nicolas Moeller accepta la charge de professeur au gymnase de Nuremberg. Devenu ensuite gouverneur du jeune prince de Kinsky, il se fixa en 1816 à Prague, où son pupille et son fils Jean, son unique enfant, suivirent ensemble les cours du gymnase. Lorsque le prince de Kinsky eut terminé les études requises en Autriche pour suivre la carrière militaire, Moeller avec sa famille quitta Prague et habita successivement Dresde, Vienne, Bonn et Dusseldorf, s'occupant partout de ses études chéries : les sciences spéculatives et les sciences naturelles dans leurs rapports avec celles-ci. C'est de là qu'il vint à Malines, puis à Louvain avec son fils que Mgr De Ram avait appelé, en 1834,

(1) Ils ont paru sous ce titre : *Was ich erlebte, aus der Erinnerung niedergeschrieben*. Breslau, 40 vol. in-8o.

à la chaire d'histoire de l'université catholique récemment fondée. Il reçut le titre de professeur honoraire et donna pendant six ans le cours de philosophie ancienne (de 1837 à 1842). Il mourut à Louvain à l'âge de 86 ans, le 30 novembre 1862.

Moeller fut en relation avec les principaux écrivains protestants et catholiques d'Allemagne à son époque : Schelling, Steffens, Goethe, Goerres, Stolberg, Windischmann, Binterim et autres. Avant sa conversion, il écrivit dans la *Zeitschrift für speculative Physik* de Schelling et dans le *Kritische Journal der Philosophie* de Schelling et de Hegel différents articles sur la philosophie dynamique. Il fut un des premiers à combattre l'Hermésianisme. Il écrivit aussi dans plusieurs revues allemandes et françaises sur la philosophie de Schelling et de Hegel, sur la métaphysique de Lao-Tseu, de Gioberti, sur le dynamisme, sur l'origine de l'Islam, sur Gunther, sur le mouvement intellectuel en Allemagne, etc. Il a peu écrit en dehors des revues. Sa conversation, comme ses écrits, avait un cachet particulier. Causeur aimable et spirituel, il disait les choses comme il les voyait et dans l'ordre où il les voyait, se laissant aller à toute la liberté de la causerie et mêlant sans recherche, mais non sans grâce, la science, la piété, les fleurs de la poésie et même la pointe de l'ironie. Sa conversation et ses écrits avaient quelque chose de la méthode socratique, et il semble s'être représenté lui-même avec les allures de cette méthode dans son *Dialogue sur la grâce*, imprimé dans le *Katholik* de Mayence.

Nous avons de lui : 1. *Speculative Darstellung der Christenthums*. Leipzig, 1819; in-8°. — 2. *Das absolute Princip der Ethik*. Leipzig, 1819; in-8°. — 3. *Johannes Scotus Erigena und seine Irrthümer*. Mainz, 1844; in-8°. — 4. *De l'état de la philosophie moderne en Allemagne*. Louvain, 1843; in-8°. C'est la reproduction complétée des articles publiés sur ce sujet dans la *Revue de Bruxelles*. — 5. Nicolas Moeller a collaboré à beaucoup de revues; citons

notamment : divers articles sur la philosophie dynamique dans la *Zeitschrift für speculative Physik* et dans le *Kritische Journal der Philosophie* (Iéna et Tubingue, 1800-1803); Considérations sur l'histoire dans le *Deutsches Museum* de Vienne (1813); sur un écrit de Steffens dans les *Wiener Jahrbücher* (1820); sur la doctrine catholique de la grâce et la théologie de saint Thomas dans *Der Katholik* de Mayence (1821); sur la théodicée de Schelling, sur l'origine de l'Islam, sur le Parménide et la dialectique de Hegel dans la *Katholische Zeitschrift* de l'université de Bonn (1845); sur la sophistique de Hegel, sur Lao-Tseu, sur Gunther, sur la dynamique des forces morales dans la *Revue catholique de Louvain* (1845-1854); divers articles de mélanges dans la *Revue de Bruxelles* (1839-1842) et dans la *Revue des Revues* (1851-1855).

T.-J. Lamy.

Notices par De Ram, Nève et Charles Moeller, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1864.

***MOELLER** (Jean), fils du précédent, naquit à Munster en Westphalie le 1^{er} août 1806 et fut tenu sur les fonts baptismaux par le célèbre historien de la religion chrétienne, le comte de Stolberg. Il commença ses humanités au gymnase de Nuremberg dont Hegel était le directeur, les continua à Prague et les acheva à Dresde, où son oncle, le célèbre poète romancier Ludwig Tieck, occupait une position élevée. Les talents précoces de Jean Moeller attirèrent sur lui l'attention de Goethe et lui valurent de la part du grand poète des témoignages de bienveillance qu'il aimait à rappeler. Il suivit ensuite durant deux ans les cours de philosophie à l'université de Vienne (1825-1827). Désirant ensuite, dit F. Nève (1), visiter, suivant l'usage généralement reçu en Allemagne, d'autres écoles ayant des titres reconnus à la célébrité, il fit choix de l'université de Bonn, qui avait gagné en peu d'années une immense réputation : la philosophie, l'histoire et la philologie y étaient

(1) Discours cité plus bas.

professées par des maîtres consommés, Windischmann et Brandis, Niebuhr et Welcker, Heinrich et Naeke, qui avaient attiré autour de leurs chaires des étudiants de plusieurs nations. A cause de son goût décidé pour les sciences historiques, Moeller s'attacha avec une sorte de prédilection à l'enseignement de Niebuhr, dont les investigations sur l'ancienne Rome lui semblaient assurer la rénovation et les progrès de la haute critique. Il alla ensuite à Berlin prendre le titre de docteur en philosophie, qu'il obtint le 20 février 1830, après avoir défendu d'une manière très brillante les thèses d'usage et publié son premier travail, une dissertation latine sur les *Saxons*, leur origine, leurs migrations, leurs affinités avec les peuples scandinaves et les guerres de conquête dans la Germanie septentrionale jusqu'à leur soumission par Charlemagne. Le jeune docteur revint de Berlin à Düsseldorf, où son père avait fondé une maison d'éducation. C'est là qu'il se forma à la pratique de l'enseignement, lorsqu'il fut nommé en 1834 professeur d'histoire générale à l'université que les évêques de Belgique venaient de fonder à Malines. La chaire d'histoire ne tarda pas à avoir de l'éclat. Le talent du professeur, sa diction animée et sympathique, sa méthode d'exposer les faits d'après les sources, de les grouper avec clarté selon leurs caractères en différentes époques, de les dégager des faits accessoires et insignifiants, de les juger avec une critique juste et impartiale, sa connaissance de la science allemande et des progrès réalisés dans le domaine de l'histoire, chose inconnue en Belgique, lui acquirent la sympathie de ses élèves, et cette sympathie ne fit que grandir avec les années. Après avoir exposé les faits qui composent l'histoire, il remontait au principe générateur, puis il suivait ce principe dans toutes ses manifestations extérieures. L'histoire n'était pas seulement pour lui la science des faits, mais elle demandait l'étude des mœurs et des institutions des peuples. Après saint Augustin et Bossuet, il voyait les événements se dérouler dans le monde sous

l'influence de la liberté humaine et le gouvernement suprême de la Providence. Se préoccupant avant tout de l'intérêt de ses élèves, il publia pour eux un *Manuel*, puis un *Précis* de l'histoire du moyen âge. Plus tard, il publia un *Cours complet* d'histoire universelle à l'usage des collèges et des maisons d'éducation, puis un *Cours élémentaire* pour les écoles moyennes.

Quoique père d'une nombreuse famille à laquelle il consacrait tous ses soins, Jean Moeller, grâce à son ardeur au travail et à son activité, trouvait encore le temps de s'occuper de diverses œuvres charitables et de collaborer à plusieurs publications périodiques et quotidiennes. Il envoyait des correspondances aux *Feuilles politiques* de Munich, à l'*Univers* et au *Monde* de Paris, à la *Revue de Dublin* et à d'autres publications belges ou étrangères. Il collabora à l'*Annuaire* de l'université catholique, à la *Revue catholique* de Louvain, à la *Revue de Bruxelles*, dont il fut même quelque temps directeur, à la *Revue des Revues* et à la *Belgique*. La mort vint le surprendre au milieu de ces occupations. Il mourut à Louvain le 11 décembre 1862.

Jean Moeller a écrit les ouvrages suivants : 1. *Saxones : Commentatio historica*. Berlin, 1839; in-8°. — 2. *Discours prononcé le 3 décembre 1835 à l'ouverture du cours d'histoire du moyen âge*. Louvain, 1835; in-8°. — 3. *Manuel d'histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire d'occident jusqu'à Charlemagne*. Louvain, 1837; in-8°. Publié en allemand par l'auteur lui-même à Mayence, 1844, et traduit en italien. Naples, 1841. — 4. *Affaires de Cologne suivies de 27 pièces justificatives*. Louvain, 1838; in-8°. — 5. *Deutsche Blumenlese*. Bruxelles, 1840; in-8°; 2^e édit., 1843; 3^e édit., 1858. — 6. *Précis de l'histoire du moyen âge*. Louvain, 1841; in-8°; 2^e édit., 1846. — 7. *Cours complet d'histoire universelle à l'usage des collèges*. Hasselt-Louvain, 1849-1857; 6 vol. in-12. Réédité 5 fois en 5 vol. chez Casterman, à Tournai. La 6^e édition revue par son fils Charles Moeller. Traduction hollan-

daise, Bois-le-Duc, 1853-1856. — 8. *Die Welt geschichte vom christlichen standpunkt aufgefasst*. Fribourg, 1862; in-8°.

— 9. *Atlas de géographie historique par Jean Moeller adapté à son cours d'histoire universelle*. Bruxelles, 21 cartes. —

10. *Cours élémentaire d'histoire universelle*. Louvain, 1855; 3 vol. in-12.

Plusieurs tirages d'une édition clichée chez Casterman, à Tournai. — 11. Beaucoup d'articles dans les revues et journaux indiqués plus haut.

T.-J. Lamy.

Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1864. — Discours et notice sur Jean Moeller, par Mgr De Ram et par F. Nève.

ADDENDUM.

MELROY (ERARD DE SALMIER, sire de), figure en 1566 sur les listes du Compromis des nobles. Il est parfois renseigné comme Namurois. Il avait épousé Anne de Merode, fille de Richard, seigneur de Fologne et bourgmestre de Liège, et sœur de deux vaillants patriotes qui le décidèrent sans doute à conspirer avec eux, car il y avait alors beaucoup de Liégeois parmi les ennemis de l'Espagne et de l'inquisition et les plus chauds partisans du prince d'Orange. Le sire de Melroy sollicita et obtint une charge dans l'armée orangiste et fit la désastreuse campagne d'automne de 1568. Il se réfugia ensuite à Dinant, dans la principauté de Liège. Ce fut là qu'il reçut bientôt après la nouvelle d'une sentence du conseil des Troubles le bannissant à tout jamais des Pays-Bas espagnols et déclarant confisquées au profit du roi Philippe II sa terre patrimoniale de Melroy, aujourd'hui Mel-lery, auprès de Genappe, ses fermes ou terres de Somme, de Montigny, de Vedrin, de Spy et de Douhay, cette dernière récemment héritée de son frère, le sire de Chaleux. Sa maison, sise à Namur, dans la paroisse Saint-Loup, partage le sort de ses autres immeubles. C'est la ruine, c'est aussi pour lui le signal d'une vie désormais errante, le prince-évêque de Liège ayant pris la résolution de ne point souffrir dans ses États des ennemis de la religion et de l'Espagne. C'est sans doute un fils de notre personnage, ce Nicolas de Salmier qui prend bientôt après la qualification de sire de Melroy, et que nous voyons

reparaître à Liège, en 1577, avec le seigneur de Froidmont en qualité de député des États généraux dans le but d'empêcher don Juan d'Autriche d'occuper la ville de Dinant. Il est plus que probable qu'il se réconcilia avec l'Eglise et le roi d'Espagne, car nous le voyons passer au service du prince-évêque Ernest de Bavière et jouir de toute sa confiance. Ce prince l'envoie à Delft en 1584 pour y appuyer de son crédit les efforts des députés liégeois qui sont allés supplier les États généraux de faire la paix avec le roi d'Espagne. Il ne put aboutir. Il est plus heureux en 1592 quand, retourné seul en Hollande, il demande qu'il soit à l'avenir interdit à la garnison de Bréda de pénétrer sur le territoire liégeois.

Nicolas de Melroy était le gendre d'un ardent patriote, Philippe de Marbais, seigneur de Louverval, qui fut pris à Jodoigne les armes à la main et décapité à Bruxelles. Le prévôt Morillon, dans une lettre au cardinal de Granvelle, parlant de ces deux personnages, les qualifie de « clochettes des gueux de » Namur ». C'était vrai pour Louverval, ce l'était aussi, en 1599, pour Erard de Salmier, mais nous doutons fort que Nicolas se soit jamais mis en avant.

Ch. Rahlenbeck.

Chan. Hellin, *Mss généalogiques*, vol. I, fo 233.
— Butkens, *id.*, t. I, p. 84. — J. Daris, *Histoire de Liège au XVI^e siècle*, p. 351, 472, 490. — Pouillet, *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, t. I, p. 331. — Archives gén. de Belgique. Chambre des comptes. Sentences du Conseil des troubles du XVII^e siècle. Reg. CXI. V. aussi le reg. XXXVI.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE QUATORZIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

AMAHEUS DE GAND. Voir *Mathieu de Gand*.
A MAUDEN (David). Voir *Mauden* (David de),
écrivain ecclésiastique.
AMBERES (Miguel de). Voir *Michel d'Anvers*.
A MERICA (Pierre). Voir *Merica* (Pierre a ou
de).
AMERINGIUS (Pierre). Voir *Merica* (Pierre a).
AMMONIUS (Jean). Voir *Maude* (Jean Vander).
AMMONIUS (Livinus). Voir *Maude* (Liévin
Vander).
ANTOING (Pierre de Melun, baron d'). Voir
Melun (Pierre de).
ANVERS (Michel d'), ou MIGUEL DE AMBE-
RES. Voir *Michel d'Anvers*.
AQUENSIUS (Matthias). Voir *Matthias van*
Zittardt.
ARRAS (Mathias d'). Voir *Mathias d'Arras*.
ASSUMAR (François de Melo, comte d'). Voir
Melo (François de).
AUTRICHE (Mathias, archiduc d'). Voir *Ma-*
thias d'Autriche.
AUTRICHE (Maximilien, archiduc d'). Voir
Maximilien, archiduc d'Autriche.

B

BACULETO (Michel de). Voir *Michel de Bacu-*
leto.
BATENBORG (Gérard van Meckeren, dit). Voir
Meckeren (Gérard van).

BAVIÈRE (Maximilien-Henri de). Voir *Maxi-*
milien-Henri de Bavière.
BRAGANCE (François de Melo de). Voir *Melo*
(François de).

C

CHAMPION (Guillaume de Meeffs, dit). Voir
Meeffs (Guillaume de).
CHEVALIER (Paul Millet, dit). Voir *Millet*
(Paul), dit Chevalier.
CITTARDUS (Matthias). Voir *Matthias van*
Zittardt.
CREMER (Gérard de). Voir *Mercator* (Gérard
de Cremer, dit).

D

DELLE MEL (Renaud), ou DEL MEL. Voir
Melle (Renaud de).
DEMEUSE (Jean). Voir *Meuse* (Jean de).
DU MESNIL (Michel). Voir *Michel du Mesnil*.

E

ÉPINOY (Pierre de Melun, prince d'). Voir
Melun (Pierre de).

F

FIAMMINGO (Michele), ou MICHEL FLAMAND.
Voir *Michel d'Anvers*.
FRANCKE DE HALE. Voir *Mirabello* (François
de).

FRENTZEN (Richard de Merode, seigneur de).

Voir *Merode* (Richard de).

FURNO (Michel de). Voir *Michel de Furno*.

G

GAND (Gérard de). Voir *Meire* (Gérard Vander).

GAND (Mathieu de), trouvère. Voir *Mathieu de Gand*.

GAND (Robert de Melun, vicomte de). Voir *Melun* (Robert de).

GAUTIER DE MAUNY. Voir *Mauny* (Gautier de).

GERARD DE GAND. Voir *Meire* (Gérard Vander).

H

HAINAUT (Mathilde ou Mahaut de). Voir *Mathilde de Hainaut*.

HALE (Francke de). Voir *Mirabello* (François de).

HALEN (Les Mirabello, dits Van). Voir *Mirabello* (Les), dits Van Halen.

HALEN (Simon Mirabello, dit de). Voir *Mirabello* (Simon), dit de Halen.

HARENA (Jean de). Voir *Maude* (Jean Vander).

HEMELINCK (Hans). Voir *Memling* (Hans).

HENNEN VAN MERCHTENEN. Voir *Merchtem* (Jean de).

HERMANUS (maître). Voir *Moded* (Herman).

HEYDEN (Balthasar Vander). Voir *Merica* (Balthasar de).

HEYDEN (Pierre Vander). Voir *Merica* (Pierre a).

HORSTIUS (Jacques Merler, dit). Voir *Merler* (Jacques).

I

INSULIS (Michel de). Voir *Michel de Furno*.

J

JEAN DE MEERHOUT. Voir *Meerhout* (Jean de).

JEAN DE MERCHTEM. Voir *Merchtem* (Jean de).

K

KLEYNE (Martin de). Voir *Microen* (Martin).

L

LA CERDA (don Jean-Louis de), duc de Medina-Celi. Voir *Medina-Celi* (don Jean-Louis de la Cerdà, duc de).

LAGUNA (François de Melo, marquis de Tor de). Voir *Melo* (François de).

LA ROCHE (Laurent de). Voir *Michaelis* (Laurent).

LE CLERC (Mathieu). Voir *Mathieu de Gand*.

LE JUIF (Mathieu). Voir *Mathieu de Gand*.

LE MIRE (Aubert), dit Miræus. Voir *Miræus* (Aubert Le Mire, dit).

LE MIRE (Jean), dit Miræus. Voir *Miræus* (Jean Le Mire, dit).

LOMBARDS (Les Mirabello, dits les). Voir *Mirabello* (Les), dits les Lombards.

LOUVAÏN (Quentin de). Voir *Metsys* (Quentin).

M

MAHAUT DE HAINAUT. Voir *Mathilde de Hainaut*.

MAHIEU DE GAND. Voir *Mathieu de Gand*.

MAIUS (Adrien). — T. XIV, col. 179 (note).

MALION (Etienne). Voir *Maulion* (Etienne).

MALMEDY (Mathias de). Voir *Mathias de Malmédj*.

MARIUS (Corneille). Voir *Meeren* (Corneille Vander).

MASIIS (Quentin). Voir *Metsys* (Quentin).

MASSEZ (Louis-Joseph). — T. XIV, col. 1-2.

MASSIN (Nicolas de). — T. XIV, col. 2-3.

MASSOTTE (Thomas). — T. XIV, col. 3-4.

MASSYS (Jean). Voir *Metsys* (Jean).

MASSYS (Quentin). Voir *Metsys* (Quentin).

MASTELYN (Henri). — T. XIV, col. 4-5.

MASTELYN (Marc). — T. XIV, col. 6-11.

MASUI (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 11-12.

MATAGNE (Jules). — T. XIV, col. 12-13.

MATELART (Jean). — T. XIV, col. 13-14.

MATERNE (Saint). — T. XIV, col. 14.

MATERNE (Jean-François-Constant). — T. XIV, col. 14-16.

MATHÆUS FLANDER. — T. XIV, col. 32.

MATHEUS DE MEDIOLANO. Voir *Milaenen* (Mathias-Horace van).

MATHEYS (Henri). — T. XIV, col. 17.

MATHEYS (Jean). — T. XIV, col. 17.

MATHIAS D'ARRAS. — T. XIV, col. 17-20.

MATHIAS D'AUTRICHE, archiduc. — T. XIV, col. 21-28.

MATHIAS DE MALMEDY. — T. XIV, col. 28.

MATHIAS (Antoine). — T. XIV, col. 28-32.

MATHIEU DE GAND. — T. XIV, col. 32-33.

MATHIEU LE CLERC. Voir *Mathieu de Gand*.

MATHIEU LE JUIF. Voir *Mathieu de Gand*.

MATHIEU (Adolphe-Charles-Guislain). — T. XIV, col. 33-44.

MATHIEU (Charles-Marie-Joseph). — T. XIV, col. 45.

MATHIEU (Christophe). — T. XIV, col. 45-46.

MATHIEU (Jacques). — T. XIV, col. 46-48.

MATHIEU (Lambert-Joseph). — T. XIV, col. 48-53.

MATHIEU (Pierre). — T. XIV, col. 53-56.

- MATHILDE DE HAINAUT. — T. XIV, col. 56-67.
- MATHISIUS (Henri ou Corneille-Henri). Voir *Mathys* (Henri ou Corneille-Henri).
- MATHON (Edmond-Étienne-Joseph). — T. XIV, col. 67-69.
- MATHYS (Henri ou Corneille-Henri), MATHISIUS, ou MATISIUS. — T. XIV, col. 69-71.
- MATIN (Jacques). — T. XIV, col. 71.
- MATIS (Louis). — T. XIV, col. 71-72.
- MATISIUS (Henri ou Corneille-Henri). Voir *Mathys* (Henri ou Corneille-Henri).
- MATON (Alexis). — T. XIV, col. 72-73.
- MATSYS (Corneille). Voir *Metsys* (Corneille).
- MATSYS (Jean). Voir *Metsys* (Jean).
- MATSYS (Quentin). Voir *Metsys* (Quentin).
- MATTARD (Pierre). — T. XIV, col. 73.
- MATTELAER (Josse). — T. XIV, col. 75-75.
- MATTENS (Jean-Norbert). — T. XIV, col. 75.
- MATTHEY (Jean-Henri). — T. XIV, col. 75-76.
- MATTHIAS VON ZITTARDT, également nommé ZITTARDUS, ou CITTARDUS et parfois AQUENSIS. — T. XIV, col. 77-78.
- MATTHIAS (Pierre). — T. XIV, col. 78-79.
- MATTHIEU DE NINOVE. — T. XIV, col. 79.
- MATTHYSSEN (Abraham). — T. XIV, col. 79-80.
- MATTON (Charles-Florimond). — T. XIV, col. 81.
- MATTREE (Christophe de). — T. XIV, col. 81-82.
- MAUBUS (Ferdinand de). — T. XIV, col. 82-83.
- MAUDE (David de). Voir *Mauden* (David van), médecin.
- MAUDE (Jean Vander), AMMONIUS ou DE HARENA. — T. XIV, col. 83-84.
- MAUDE (Liévin Vander), ou AMMONIUS. — T. XIV, col. 84-86.
- MAUDEN (David van), DE MAUDE ou MAULDE, médecin. — T. XIV, col. 86-87.
- MAUDEN (David a ou de), écrivain ecclésiastique. — T. XIV, col. 87-88.
- MAUGIS (Joseph). — T. XIV, col. 88-96.
- MAULDE (David de). Voir *Mauden* (David van), médecin.
- MAULDE (François de). Voir *Modius* (François).
- MAULDE (Jacques de). — T. XIV, col. 97.
- MAULGRED (Piat). — T. XIV, col. 97.
- MAULION (Étienne), MALION ou MAULYON. — T. XIV, col. 98-100.
- MAUNY (Gautier de). — T. XIV, col. 100-102.
- MAUR (Saint). — T. XIV, col. 103.
- MAURAGE (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 103-104.
- MAURICE, chanoine de l'abbaye de Neufmoutier. — T. XIV, col. 104-106.
- MAURISSENS (Charles-Lambert-Joseph de). — T. XIV, col. 106-108.
- MAURISSENS (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 108-109.
- MAURONTUS (Saint). — T. XIV, col. 109.
- MAUROY (Léopold-Joseph). — T. XIV, col. 109-111.
- MAXELLENDÉ (Sainte). — T. XIV, col. 111.
- MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche. — T. XIV, col. 111-162.
- MAXIMILIEN-EMMANUEL, électeur de Bavière. — T. XIV, col. 162-170.
- MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE. — T. XIV, col. 170-178.
- MAXIMIN (Saint). — T. XIV, col. 178.
- MAYERUS (Jean). — T. XIV, col. 178-179.
- MAYUS (Jacques). — T. XIV, col. 179-180.
- MAZIERE (Joseph-Benoit de). — T. XIV, col. 180-183.
- MEAN (Charles de). — T. XIV, col. 183-197.
- MEAN (François-Antoine-Marie-Constantin de). — T. XIV, col. 197-210.
- MEAN (Pierre de). — T. XIV, col. 210.
- MEAUX (Ferdinand-Joseph). — T. XIV, col. 211.
- MECKEREN (Gérard van), dit BATENBORG. — T. XIV, col. 211-216.
- MEDARD (Saint). — T. XIV, col. 216-219.
- MÉDARD (Louis). — T. XIV, col. 219-220.
- MEDINA (Jean-Baptiste de). — T. XIV, col. 220-221.
- MEDINA-CELI (don Jean-Louis DE LA CERDA, duc de). — T. XIV, col. 221-226.
- MEDIOLANO (Matheus de). Voir *Milaenen* (Mathias-Horace van).
- MEEFFS (Guillaume de), dit CHAMPION. — T. XIV, col. 226-227.
- MEEGANCK (Renier). Voir *Megan* (G.-E.).
- MEEL (Jean). — T. XIV, col. 227-229.
- MEENEN (François-Joseph van). — T. XIV, col. 229-232.
- MEENEN (Pierre-François van). — T. XIV, col. 232-250.
- MEER DE MOORSEL (Jean-Joseph, baron de). — T. XIV, col. 250-252.
- MEERBEECK (Adrien van), en latin MEERBECANUS. — T. XIV, col. 252-254.
- MEERBEECK (Jean). — T. XIV, col. 254.
- MEERE (Corneille Vander). — T. XIV, col. 254-255.
- MEERE (Gérard Vander). Voir *Meire* (Gérard Vander).
- MEERE (Jean Vander), traducteur. Voir *Meeren* (Jean Vander), traducteur.
- MEERE (Jean Vander), peintre. Voir *Meire* (Jean Vander).

- MEEREN (Corneille Vander), ou MARIUS. — T. XIV, col. 255-256.
- MEEREN (Gérard Vander). Voir *Meire* (Gérard Vander).
- MEEREN (Jean Vander), peintre. Voir *Meire* (Jean Vander).
- MEEREN (Jean Vander), VANDER MEREN ou VERMEEREN, peintre. — T. XIV, col. 256.
- MEEREN (Jean Vander), ou VANDER MEERE, traducteur. — T. XIV, col. 256-257.
- MEERHOUT (Jean de). — T. XIV, col. 257-259.
- MEERHOUTS (Antoine). — T. XIV, col. 259-260.
- MEERMAN (Arnold). Voir *Mermannus* (Arnold).
- MEERSCH (Auguste-Théodore Vander). — T. XIV, col. 260-261.
- MEERSCH (Désiré-Joseph Vander). — T. XIV, col. 261-264.
- MEERSCH (François-Winoc-Augustin Vander). — T. XIV, col. 264-265.
- MEERSCH (Léopold Vander). — T. XIV, col. 265.
- MEERSCH (Nicolas Vander). — T. XIV, col. 265-266.
- MEERSCH (Pasquier Vander). — T. XIV, col. 266.
- MEERSCH (Philippe Vander). — T. XIV, col. 266-267.
- MEERSCH (Polydore-Charles Vander). — T. XIV, col. 267-270.
- MEERT (Philippe-Jean-François). — T. XIV, col. 270-271.
- MEERT (Pierre). — T. XIV, col. 271-272.
- MEERTS (Lambert-Joseph). — T. XIV, col. 272-273.
- MEES (Henri). — T. XIV, col. 274.
- MEES (Joseph-Henri). — T. XIV, col. 274-276.
- MEËSE (Gilles). — T. XIV, col. 276-277.
- MEETKERCKE (Adolphe van). — T. XIV, col. 277-284.
- MEGAN (G.-E.). — T. XIV, col. 284-286.
- MEGANCK (François-Dominique). — T. XIV, col. 286-290.
- MEGANCK (Herman). — T. XIV, col. 290-292.
- MEGANCK (Pierre) ou MEGANG. — T. XIV, col. 292-295.
- MEGANCK (Renier). Voir *Megan* (G.-E.).
- MEGANG (Pierre). Voir *Meganck* (Pierre).
- MEGGRODINE (Joannes). Voir *Miggrode* (Jean van).
- MEHUS (Liévin). — T. XIV, col. 293-300.
- MEIRE (Gérard Vander). VANDER MEERE, VANDER MEEREN, VANDER MEIREN ou GERARD DE GAND. — T. XIV, col. 300-305.
- MEIRE (Jean Vander), VANDER MEERE ou VANDER MEEREN. — T. XIV, col. 305-307.
- MEIREN (Gérard Vander). Voir *Meire* (Gérard Vander).
- MEIREN (Jean-Baptiste Vander). — T. XIV, col. 307-308.
- MEISSER (François-Joseph). — T. XIV, col. 308-311.
- MELAR (Adrien), MELAER ou MILLAERT. — T. XIV, col. 311-313.
- MÉLART (Laurent), bourgmestre de Huy. — T. XIV, col. 313-314.
- MELLE (Renaud de), VAN MELLE, DEL MELLE, DEL MEL ou DELLE MEL. — T. XIV, col. 315-319.
- MELO (Barthélemy Melo, ou de). — T. XIV, col. 319-320.
- MELO (François de), de Bragance, comte d'Assumar, marquis de Tor de Laguna. — T. XIV, col. 320-323.
- MELOTTE (Antoine-Marie). — T. XIV, col. 324-326.
- MELROY (Erard de Salmier, sire de). — T. XIV, col. 943-944 (*Addendum*).
- MELSNYDER (Pierre-Joseph-Donat). — T. XIV, col. 326.
- MELUN (Anne de). — T. XIV, col. 326-332.
- MELUN (Pierre de), prince d'Epinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing. — T. XIV, col. 332-333.
- MELUN (Robert de), vicomte de Gand, marquis de Roubaix. — T. XIV, col. 336-339.
- MELYN (Gérard). — T. XIV, col. 339-340.
- MEMLING (Hans), MEMELINGEN, JAN VAN MEMMELYNNGHE, MEMMELINCK, HEMMELINCK ou MEMMELINC. — T. XIV, col. 340-357.
- MENGAL (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 357-358.
- MENGAL (Martin-Joseph). — T. XIV, col. 358-362.
- MENGOLD (Saint). — T. XIV, col. 362-363.
- MENNENS (François). — T. XIV, col. 363.
- MENNENS (Guillaume). — T. XIV, col. 363-364.
- MENSAERT (Guillaume-Pierre). — T. XIV, col. 364-368.
- MERA (Pierre), ou VANDER MEREN. — T. XIV, col. 368-369.
- MERCATOR (Arnold). — T. XIV, col. 369-371.
- MERCATOR (Barthélemy). — T. XIV, col. 371.
- MERCATOR (Gérard de Cremer, dit). — T. XIV, col. 372-420.
- MERCATOR (Gérard), le Jeune. — T. XIV, col. 421.
- MERCATOR (Jean). — T. XIV, col. 421-422.
- MERCATOR (Michel). — T. XIV, col. 422-425.
- MERCATOR (Nicolas). — T. XIV, col. 371.

- MERCATOR (Rumold). — T. XIV, col. 425-431.
- MERCHIER (Guillaume), MERCIER ou MERCERUS. — T. XIV, col. 431-432.
- MERCHTEM (Jean de) ou HENNEN VAN MERCHTENEN. — T. XIV, col. 432-443.
- MERCIER (Guillaume). Voir *Merchier* (Guillaume).
- MERCKAERT (Jean). — T. XIV, col. 443.
- MERCKX (Maurice-Ignace-Marie-Joseph de). — T. XIV, col. 443-444.
- MERCURIAN (Evrard). — T. XIV, col. 444-450.
- MERCX (Pierre Paul). — T. XIV, col. 451-452.
- MERCY-ARGENTEAU (Antoine-Ignace-Charles-Auguste, comte de). — T. XIV, col. 456-458.
- MERCY-ARGENTEAU D'OCHAIN (Charles-Joseph-Benoît, comte de). — T. XIV, col. 459-460.
- MERCY-ARGENTEAU (Eugène, comte de). — T. XIV, col. 460-462.
- MERCY-ARGENTEAU (Florimond-Claude, comte de). — T. XIV, col. 462-493.
- MERCY (François, baron de). — T. XIV, col. 452-456.
- MERCY-ARGENTEAU D'OCHAIN (François-Joseph-Charles-Marie, comte de). — T. XIV, col. 493-496.
- MERECINUS (Pierre). Voir *Merica* (Pierre a).
- MEREN (Jean Vander). Voir *Meeren* (Jean Vander), peintre.
- MEREN (Pierre Vander). Voir *Mera* (Pierre).
- MERICA (Balthasar de), DE MYRIACA, MOERINUS ou VANDER HEYDEN. — T. XIV, col. 497.
- MERICA (Jean de), DE MYRICA ou MIRICÆUS. — T. XIV, col. 497-498.
- MERICA (Pierre a ou de), VANDER HEYDEN, AMERINGIUS, MERECINUS, MIRICINUS, MIRIGINUS, MYRICINIS ou VERHEYDEN. — T. XIV, col. 498-507.
- MERLEN (Abraham van). — T. XIV, col. 511-514.
- MERLEN (Corneille van). — T. XIV, col. 518-520.
- MERLEN (Jacques van). — T. XIV, col. 514-515.
- MERLEN (Jean-Baptiste, baron van). — T. XIV, col. 522-526.
- MERLEN (Jonas van). — T. XIV, col. 508.
- MERLEN (Théodore van), procureur. — T. XIV, col. 507-508.
- MERLEN (Théodore I^{er} van), graveur. — T. XIV, col. 508-511.
- MERLEN (Théodore II van). — T. XIV, col. 515-518.
- MERLEN (Théodore III van). — T. XIV, col. 520-521.
- MERLEN (Théodore IV-Charles-Joseph van). — T. XIV, col. 521-522.
- MERLER (Jacques) ou MERLO, dit HORSTIUS. — T. XIV, col. 527.
- MERMANNUS (Arnold), MERSMAN ou MEERMAN. — T. XIV, col. 528-529.
- MERODE (Bernard de), seigneur de Rummen, connu sous le nom de WAROUX. — T. XIV, col. 529-534.
- MERODE (Charles-Guillaume-Ghislain, comte de). — T. XIV, col. 534-539.
- MERODE (Eugène-Jean-Philippe, comte de). — T. XIV, col. 539-543.
- MERODE (Félix-Philippe-Balthasar-Otton-Ghislain, comte de). — T. XIV, col. 543-556.
- MERODE (Florent-Charles de). — T. XIV, col. 556-557.
- MERODE (Frédéric-Louis-Ghislain, comte de). — T. XIV, col. 557-562.
- MERODE (Guillaume III de), seigneur de Royenberg sous Duffel et de Pietershoek. — T. XIV, col. 562-563.
- MERODE (Henri de). — T. XIV, col. 563.
- MERODE (Henri-Marie-Ghislain, comte de). — T. XIV, col. 563-566.
- MERODE (Jean, comte de). — T. XIV, col. 567-573.
- MERODE (Jean-Baptiste-Werner, comte de). — T. XIV, col. 566-567.
- MERODE (Philippe de), marquis de Westerloo. — T. XIV, col. 574.
- MERODE (Richard de), seigneur de Frentzen. — T. XIV, col. 574-581.
- MERODE (Walter de). — T. XIV, col. 581.
- MERODE (Xavier-Frédéric-Marie-Ghislain, comte de). — T. XIV, col. 581-590.
- MERSCH (Jean-André Vander). — T. XIV, col. 590-596.
- MERSMAN (Arnold). Voir *Mermannus* (Arnold).
- MERTENS (Charles, chevalier de). — T. XIV, col. 597-600.
- MERTENS (Henri-François). — T. XIV, col. 600-603.
- MERTENS (Jean). — T. XIV, col. 603-604.
- MERTENS (Jérôme). — T. XIV, col. 604-606.
- MESDAGH (Adrien). — T. XIV, col. 606.
- MESMAKER (Jean de). — T. XIV, col. 606-608.
- MESNIL (Michel du). Voir *Michel du Mesnil*.
- MESSAUS (Guillaume). — T. XIV, col. 608-613.
- MESSEMACKERS (Henri). — T. XIV, col. 613.
- MESSEMACKERS (Louis). — T. XIV, col. 613.
- MESSYS (Quentin). Voir *Metsys* (Quentin).
- METDEPENNINGEN (Hippolyte-Désiré). — T. XIV, col. 613-615.
- METEREN (Emmanuel van). — T. XIV, col. 613-621.

- METS (Laurent de), II^e évêque de Bois-le-Duc. Voir *Metsius* (Laurent).
- METS (Laurent de), religieux. — T. XIV, col. 622.
- METSUS (Laurent), ou DE METS, II^e évêque de Bois-le-Duc. — T. XIV, col. 622-629.
- METSURS (Jacques). Voir *Metsu* (Jacques).
- METSYS (Corneille), ou MATSYS. — T. XIV, col. 629-632.
- METSYS (Jean), le Vieux. — T. XIV, col. 632-633.
- METSYS (Jean), MATSYS ou MASSYS. — T. XIV, col. 633-638.
- METSYS (Josse). — T. XIV, col. 638-639.
- METSYS (Quentin), MASSYS, MASIIS, MESSYS, MATSYS ou QUENTIN DE LOUVAIN. — T. XIV, col. 639-667.
- METTECOVEN (Henri de). — T. XIV, col. 667.
- METZU (Jacques) ou METSURS. — T. XIV, col. 667-668.
- MEULEMANS (Philippe). — T. XIV, col. 668.
- MEULEN (Adam-François Vander). — T. XIV, col. 668-682.
- MEULEN (André Vander), ou VANDER MUELEN. — T. XIV, col. 682-683.
- MEULEN (Guillaume-François-Dominique Vander). — T. XIV, col. 683-684.
- MEULEN (Jean Vander). — T. XIV, col. 684-688.
- MEULEN (Jean-Baptiste Vander). — T. XIV, col. 688.
- MEULEN (Jean-Désiré Vander). — T. XIV, col. 688-689.
- MEULEN (Laurent Vander). — T. XIV, col. 689-692.
- MEULEN (Pierre Vander). — T. XIV, col. 692-695.
- MEULEN (Servais Vander), VANDER MUELEN ou VERMEULEN. — T. XIV, col. 693-694.
- MEULENBERGH (Dominique-François-Joseph). — T. XIV, col. 694-695.
- MEULENE (Jean Vander), ou MOLINÆUS. — T. XIV, col. 695-697.
- MEULENER (Pierre). — T. XIV, col. 697-698.
- MEULEWELS (Pierre). — T. XIV, col. 698-699.
- MEUNINCXHOVE (Jean-Baptiste van). — T. XIV, col. 700.
- MEURIER (Gabriel), MEURIR ou MURIER. — T. XIV, col. 700-765.
- MEUSE (Jean de), DEMEUSE ou DE MOËUSE. — T. XIV, col. 763-764.
- MEVIUS (baron David-Ghislain-Emile-Gustave de). — T. XIV, col. 765.
- MEYER (Antoine). — T. XIV, col. 765-773.
- MEYER (Corneille). — T. XIV, col. 773-775.
- MEYER (François-Grégoire-Charles de). — T. XIV, col. 775.
- MEYER-ROELANDTS (Victor de). — T. XIV, col. 776.
- MEYERE (Jérôme de). — T. XIV, col. 777.
- MEYERE (Louis de). — T. XIV, col. 777-778.
- MEYERS (Mathieu-Bernard). — T. XIV, col. 778-780.
- MEYERS (Matthias). — T. XIV, col. 780-781.
- MEYNNE (Adrien-Corneille). — T. XIV, col. 781-782.
- MEYNNE (Amand-Joseph). — T. XIV, col. 782-787.
- MEYNNE (Charles). — T. XIV, col. 782.
- MEYNNE (Louis). — T. XIV, col. 782.
- MEYS (Jean-Baptiste de). — T. XIV, col. 787-788.
- MEYSSENS (Corneille). — T. XIV, col. 788-789.
- MEYSSENS (Jean). — T. XIV, col. 789-794.
- MICHA (Jean-Joseph-Félix). — T. XIV, col. 794.
- MICHAËL DE FURNO. Voir *Michel de Furno*.
- MICHAËL (Roger). Voir *Michel* (Roger).
- MICHAELIS (Laurent), ou DE LA ROCHE. — T. XIV, col. 795.
- MICHAU (Thibaud ou Théobald). — T. XIV, col. 795-797.
- MICHAUX (Auguste-Louis-Joseph). — T. XIV, col. 797-798.
- MICHAUX (Edouard-Joseph-François). — T. XIV, col. 798-799.
- MICHEELS (Jean-Laurent). — T. XIV, col. 799-800.
- MICHEL D'ANVERS, MIGUEL DE AMBERES, MICHELE FIAMMINGO ou MICHEL FLAMAND. — T. XIV, col. 800-801.
- MICHEL DE BACULETO, ou DE STOCKHEM. — T. XIV, col. 802.
- MICHEL DE FURNO, DE INSULIS ou PICARDUS ou MICHAËL DE FURNO. — T. XIV, col. 802-805.
- MICHEL DE GAND. Voir *Mathieu de Gand*.
- MICHEL DE INSULIS. Voir *Michel de Furno*.
- MICHEL DE STOCKEM. Voir *Michel de Baculeto*.
- MICHEL DU MESNIL. — T. XIV, col. 803.
- MICHEL FLAMAND. Voir *Michel d'Anvers*.
- MICHEL PICARDUS. Voir *Michel de Furno*.
- MICHEL (Charles). — T. XIV, col. 803-804.
- MICHEL (François). — T. XIV, col. 804-806.
- MICHEL (G.-J.). — T. XIV, col. 806-807.
- MICHEL (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 807.
- MICHEL (Joseph). — T. XIV, col. 807.
- MICHEL (Pierre-Joseph). — T. XIV, col. 807-808.

- MICHEL (Roger), aussi ROGER MICHAËL. — T. XIV, col. 808-814.
- MICHELE FIAMMINGO. Voir *Michel d'Anvers*.
- MICHELOT (Jean-Baptiste-Aimé). — T. XIV, col. 814.
- MICHELS (Édouard). — T. XIV, col. 814-815.
- MICHEL (Robert-Jacques). — T. XIV, col. 815.
- MICHIELSEN (Pierre-Augustin). — T. XIV, col. 815.
- MICHILS (J.). — T. XIV, col. 815-816.
- MICROEN (Martin), MICRON, MICRONIUS ou DE KLEYNE. — T. XIV, col. 816-818.
- MIDAVAINÉ (Isidore-Fleury-Simple). — T. XIV, col. 819-820.
- MIEBAIS (Gilles). — T. XIV, col. 820-821.
- MIEL (Pierre). — T. XIV, col. 821.
- MIERDMAN (Etienne), ou MYERDMAN. — T. XIV, col. 822-823.
- MIGEM (Eugène van). — T. XIV, col. 825.
- MIGEOT (Gaspard). — T. XIV, col. 823-827.
- MIGGRODE (Jean van), aussi MIGGERODE, MIGRODIUS ou MEGGRODINE. — T. XIV, col. 827-828.
- MIGUEL DE AMBERES. Voir *Michel d'Anvers*.
- MILAENEN (Horace-Nicolas van), ou DE MILAN VISCONTI. — T. XIV, col. 828-830.
- MILAENEN (Mathias-Horace van), aussi MATHIEUS DE MEDIOLANO. — T. XIV, col. 830-831.
- MILAN VISCONTI (Horace-Nicolas de). Voir *Milaenen* (Horace-Nicolas van).
- MILCAMPS (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 831.
- MILDER (Corneille van). — T. XIV, col. 832-833.
- MILDER (Jean van), ou MILBERT. — T. XIV, col. 831-833.
- MILDER (Pierre-Paul van). — T. XIV, col. 832.
- MILDERT (Jean van). Voir *Milder* (Jean van).
- MILEMAN (François), ou MYLEMAN. — T. XIV, col. 835-837.
- MILIS (Gabriel). — T. XIV, col. 837.
- MILLAERT (Adrien). Voir *Melar* (Adrien).
- MILLE (François). Voir *Millet* (François).
- MILLE (Jean-Baptiste). — T. XIV, col. 838.
- MILLET (François), ou MILLÉ. — T. XIV, col. 838-841.
- MILLET (Jean). — T. XIV, col. 840.
- MILLET (Paul), dit CHEVALIER. — T. XIV, col. 841-842.
- MILLICH (Nicolas), ou MILLINCHS. — T. XIV, col. 842-843.
- MILLON (Charles), ou MILON. — T. XIV, col. 843-847.
- MILON, moine. — T. XIV, col. 847-856.
- MILON (Charles). Voir *Millon* (Charles).
- MINARD (Louis). — T. XIV, col. 856-858.
- MINCKELERS (Jean-Pierre). Voir *Minkclers* (Jean-Pierre).
- MINDERHOUT (Guillaume-Augustin). — T. XIV, col. 860-861.
- MINDERHOUT (Henri van). — T. XIV, col. 858-861.
- MINKELERS (Jean-Pierre), ou MINCKELERS. — T. XIV, col. 861-868.
- MINNEBROER (Fraus). — T. XIV, col. 868-869.
- MINNECOVIUS (Mathias). — T. XIV, col. 869.
- MIRABELLO (les), dits VAN HALEN, ou les LOMBARDS. — T. XIV, col. 869-882.
- MIRABELLO (François de), aussi FRANCKE DE HALE. — T. XIV, col. 877-879.
- MIRABELLO (Jean). — T. XIV, col. 870-871.
- MIRABELLO (Simon), dit DE HALEN. — T. XIV, col. 871-877.
- MIRAEUS (Aubert Le Mire, dit). — T. XIV, col. 882-895.
- MIRAEUS (Jean Le Mire, dit). — T. XIV, col. 895-898.
- MIRICÆUS (Jean). Voir *Merica* (Jean de).
- MIRICINUS (Pierre), ou MIRIGINUS. Voir *Merica* (Pierre a).
- MIROU (Antoine), MIROE, MIROEL, MIROUL, MIROY, aussi MIROULOËUS. — T. XIV, col. 898-900.
- MIRWART (Henri). — T. XIV, col. 900.
- MISDACQ (Josse-A.-W.-Y.). — T. XIV, col. 900-901.
- MISSON (Joseph). — T. XIV, col. 901-902.
- MIVENIUS (Daniel). — T. XIV, col. 902.
- MIVON (Nicolas-François). — T. XIV, col. 903-903.
- MOCKEL (Florent-Paul). — T. XIV, col. 906-907.
- MODAVE (Jean). — T. XIV, col. 907-909.
- MODED (Herman). — T. XIV, col. 909-921.
- MODIUS (François), ou DE MAULDE. — T. XIV, col. 921-935.
- MOELLER (Jacques-Nicolas). — T. XIV, col. 935-938.
- MOELLER (Jean). — T. XIV, col. 938-942.
- MOERINUS (Balthasar). Voir *Merica* (Balthasar de).
- MOËUSE (Jean de). Voir *Meuse* (Jean de).
- MOLINÆUS (Jean). Voir *Meulene* (Jean Vander).
- MOORSEL (Jean-Joseph, baron de Meer de). Voir *Meer de Moorsel* (Jean-Joseph, baron de).
- MUELEN (André Vander). Voir *Meulen* (André Vander).
- MUELEN (Servais Vander). Voir *Meulen* (Servais Vander).
- MURIER (Gabriel). Voir *Meurier* (Gabriel).

MYERDMAN (Étienne). V. *Mierdman* (Étienne).
 MYLEMAN (François). Voir *Mileman* (François).
 MYRIACA (Balthasar de). Voir *Merica* (Balthasar de).
 MYRICA (Jean de). Voir *Merica* (Jean de).
 MYRICINIS (Pierre). Voir *Merica* (Pierre a).

N

NEUFMOUSTIER (Maurice de). Voir *Maurice*, chanoine.
 NINOVE (Matthieu de). Voir *Matthieu de Ninove*.

O

OCHAIN (Charles-Joseph-Benoît, comte de Mercy-Argenteau d'). Voir *Mercy-Argenteau d'Ochain* (Charles-Joseph-Benoît, comte de).
 OCHAIN (François Joseph-Charles-Marie, comte de Mercy-Argenteau d'). Voir *Mercy-Argenteau d'Ochain* (François-Joseph-Charles-Marie, comte de).

P

PICARDUS (Michel). Voir *Michel de Furno*.
 PIETERSHOEK (Guillaume III de Merode, seigneur de). Voir *Merode* (Guillaume III de).

Q

QUENTIN DE LOUVAIN. Voir *Metsys* (Quentin).

R

RICHEBOURG (Pierre de Melun, marquis de). Voir *Melun* (Pierre de).
 ROGER (Michel ou Michaël). Voir *Michel* (Roger).

ROUBAIX (Robert de Melun, marquis de). Voir *Melun* (Robert de).

ROYENBERG (Guillaume III de Merode, seigneur de). Voir *Merode* (Guillaume III de).

RUMMEN (Bernard de Merode, seigneur de). Voir *Merode* (Bernard de).

S

SALMIER (Érard de), sire de Melroy. Voir *Melroy* (Érard de Salmier, sire de).

STOCKHEM (Michel de). Voir *Michel de Baculelo*.

STRUYKER (Herman de), ou DE STRYCKER. Voir *Moded* (Herman).

T

TOR DE LAGUNA (François de Melo, marquis de). Voir *Melo* (François de).

V

VERHEYDEN (Pierre). Voir *Merica* (Pierre a).
 VERMEEREN (Jean). Voir *Meeren* (Jean Vander), peintre.

VERMEULEN (Servais). Voir *Meulen* (Servais Vander).

W

WAROUX (Bernard de Merode, seigneur de Rummen, dit). Voir *Merode* (Bernard de).

WESTERLOO (Philippe de Merode, marquis de). Voir *Merode* (Philippe de).

Z

ZITTARDT (Matthias von), ou ZITTARDUS. Voir *Matthias von Zittardt*.

